DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

TROISIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

40 Élisabeth II

VOLUME II, 1991

COMPRENANT LA PÉRIODE DU DIXIÈME JOUR DE JUIN 1991
AU VINGT-QUATRIÈME JOUR DE SEPTEMBRE 1991, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 juin 1991

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, à la suite du rappel au Règlement formulé vendredi, j'ai vérifié le hansard et j'ai vu que dans une réponse que j'ai donnée vendredi à mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, j'ai utilisé par inadvertance le mot «négative» alors que je voulais dire «positive». Cela concernait en fait une partie de ma réponse qui n'avait pas particulièrement trait à la question posée. Celle-ci me demandait de prendre note d'une affaire, ce que j'ai fait. Je voulais qu'on sache à quoi s'en tenir.

M. le Président: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE CHÔMAGE

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold) propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à prendre sans tarder des mesures pour diminuer le taux de chômage effroyablement élevé chez les jeunes Canadiens.

—Monsieur le Président, avant de commencer mes remarques, je sais qu'il n'est pas d'usage à la Chambre de signaler qui est présent et qui ne l'est pas, mais je suis particulièrement heureux que le ministre d'État responsable de la Jeunesse soit là aujourd'hui pour entendre les commentaires non seulement de ce côté-ci de la Chambre, mais de tous les côtés. Nous espérons que cela l'aidera à résoudre le problème du chômage chez les jeunes.

Il est inutile d'insister sur l'importance des emplois pour les Canadiens, et je veux dire tous les Canadiens, y compris nos jeunes et nos étudiants. Après être descendu à 11,1 p. 100 en mars 1990, le taux de chômage saisonnier des jeunes a augmenté régulièrement à la suite de la récession de 1990-1991. Ce taux de chômage chez les jeunes a atteint 14,9 p. 100 en janvier dernier. C'est le taux mensuel le plus élevé enregistré depuis juillet 1986, à l'exception naturellement des derniers chiffres reçus qui montrent que le taux de chômage chez nos jeunes est maintenant bien supérieur à 16 p. 100. C'est absolument inacceptable dans un pays aussi riche et aussi prospère que le Canada est censé être.

Les conséquences de cette tendance sont double; premièrement l'emploi désaisonnalisé chez les jeunes a diminué de 138 000, soit 6 p. 100, entre mars 1990 et janvier 1991. Cela constitue 56,1 p. 100 de la diminution totale des emplois après désaisonnalisation depuis le début de cette période; deuxièmement, le chômage désaisonnalisé chez les jeunes a augmenté de 32 p. 100—soit 92 000 étudiants—au cours de cette période. Les conditions du marché du travail auraient été pires si on n'avait pas enregistré une diminution de 1,8 p. 100 de la main d'oeuvre fournie par les jeunes pendant cette période.

Nous devons sérieusement remettre en question l'engagement du gouvernement à assurer des emplois aux étudiants. L'année dernière, celui-ci a décidé de réduire de 35 p. 100 le financement du Programme Emploi d'été/Expérience de travail, appelé aussi Programme Défi. C'est un programme qui a fourni en 1985 37 345 emplois aux étudiants. S'il avait été poursuivi, il aurait pu fournir, à mon avis, plus de 50 000 emplois rien que cette année.

Après avoir déçu aussi cruellement leurs attentes, le gouvernement est allé plus loin encore et a décidé de fermer les centres d'emploi sur les campus. Les chiffres montrent que les étudiants avaient largement recours à ces centres. Par exemple, le centre d'emploi de l'université de Calgary, qui compte environ 20 000 étudiants, a reçu plus de 15 000 demandes. Il a réservé 656 salles sur le campus pour les employeurs qui ont mené 4 415

entrevues d'emploi. On aurait certainement dû envisager de maintenir un programme aussi fructueux.

• (1110)

Ici, en Ontario, à l'Université Laurentienne, qui compte environ 3 000 étudiants du premier cycle, le centre d'emploi sur le campus a aidé 1 000 étudiants à trouver du travail l'an dernier, qu'il s'agisse d'emplois occasionnels, d'emplois à temps partiel, d'emplois à plein temps ou d'emplois d'été. Les administrateurs, les gestionnaires et les travailleurs des centres d'emploi peuvent confirmer qu'ils sont effectivement très occupés.

Toutefois, les hauts fonctionnaires des centres d'emploi du Canada maintiennent que les fermetures ne font pas partie d'une stratégie nationale et que chaque cas est étudié individuellement. Autrement dit, je suppose que, si vous êtes chanceux, votre centre restera ouvert; si vous êtes malchanceux, on le fermera pour satisfaire aux caprices de quelqu'un, puisqu'il ne semble pas y avoir de critères.

Ce qui se passe d'un bout à l'autre du pays devient de plus en plus clair, et ce n'est rien d'autre qu'une guerre d'usure menée en silence contre l'un des services essentiels dont les étudiants bénéficient encore sur leurs campus. Autant que je sache, et quelqu'un me corrigera si je me trompe—le ministre peut-être—il n'y a eu aucun processus public de discussion ou de consultation avec le corps étudiant.

Nous sommes à ce moment de l'année où les étudiants ont terminé leur cours pour quelques mois, et leurs perspectives d'emploi pour l'été 1991 seront vraisemblablement pires qu'elles ne l'étaient en 1990. Le gouvernement compte verser 3 millions de dollars de plus au titre du programme Défi cette année, mais cela ne représente qu'une hausse de 2,1 p. 100 par rapport à l'an dernier. Cela n'est même pas égal au taux d'inflation, à la hausse du coût de la vie que nous subissons d'une année à l'autre. En dollars réels, il y a donc une diminution du montant consacré à ce programme.

Combien d'étudiants bénéficieront de ces fonds supplémentaires? Compte tenu de la gravité de la récession, on penserait que le ministre aurait pris des mesures additionnelles pour accroître les possibilités d'emploi pour les étudiants cet été. À mon avis, ça aurait été logique.

Depuis que le gouvernement a accédé au pouvoir, il a beaucoup parlé de son soi-disant « dépôt sacré». J'estime que nos jeunes sont un dépôt sacré. Le bilan du gouvernement révèle un inquiétant manque d'engagement à l'égard de nos jeunes et des autres principes sacrés dont le premier ministre a parlé à maintes reprises dans le passé.

La présidente de la Fédération canadienne des étudiants, Jane Arnold, a déclaré: «Les étudiants constituent l'investissement le plus précieux pour l'avenir du Canada, pour sa compétitivité et pour sa prospérité.» Le gouvernement adopte une politique à très courte vue en sacrifiant en quelque sorte la capacité de nos jeunes de livrer concurrence et de contribuer à bâtir notre avenir.

Nous privons nos jeunes pour faire des économies de bouts de chandelles. Ils représentent vraiment un placement qui est garant de notre avenir et nous leur tournons le dos en comprimant ces programmes et refusant d'admettre que ce groupe connaît un grave problème de chômage.

Le ministre des Finances a annoncé, dans son dernier budget, que le blocage des transferts fédéraux aux universités et aux collèges ne serait pas de deux mais de cinq ans. C'est une perte de 775 millions de dollars pour l'enseignement supérieur en 1992-1993.

Sur une période de cinq ans, soit de 1991 à 1995, le gouvernement aura fait des coupes de 3,8 milliards de dollars. Ce ne sont pas des vétilles, car ce montant équivaut au montant total des budgets de fonctionnement des universités de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. C'est près de 4 milliards. Quelle honte.

Pour reprendre les propos de Bob Kerr, président de l'Association des professeurs d'université, le système d'enseignement supérieur du Canada est au bord de la faillite.

Le gouvernement ne semble établir aucun lien entre son engagement à créer des emplois et le fait que ces compressions se traduisent par de nombreuses pertes d'emplois sur les campus d'un bout à l'autre du Canada: professeurs, personnel de soutien, préposés à l'entretien et administrateurs, dans les villes et localités où se trouvent des universités ou des collèges. C'est le cas par exemple de ma propre circonscription, celle de Welland—St. Catharines—Thorold, où se trouvent Brock University et Niagara College. Nous perdons beaucoup d'emplois et les conséquences sont pénibles, mais la situation n'est pas différente ailleurs au Canada.

J'abonde dans le même sens que l'Association des universités et collèges du Canada qui dit: «Les ressources les plus importantes pour le Canada, à l'avenir, seront ses ressources humaines et non ses ressources naturelles.» Le manque de soutien pour les universités et les industries qui font beaucoup appel à la matière grise sera peut-être la conséquence la plus désastreuse qu'aura eu l'attitude du gouvernement Mulroney qui tient à laisser

les seules forces du marché dicter la politique économique du Canada.

Fait incroyable, les conservateurs prétendent avoir accru les dépenses au titre de la recherche et du développement au Canada. Soit dit en toute déférence, cette affirmation est tout simplement fausse. Dans le World's Competitiveness report de 1990. . . Soit dit en passant, la compétitivité est le nouveau mot à la mode pour le gouvernement. Le Canada a été compétitif au fil des ans. Nous avons produit certains des meilleurs chercheurs du monde et certains des meilleurs produits. La compétitivité, ce n'est rien de neuf pour nous. Nous avons été compétitifs, nous le sommes encore et nous le demeurerons dans les années à venir.

Je reviens au World's Competitiveness Report. Le Forum économique mondial a fait les observations et tiré les conclusions suivantes, que je reprends à mon compte.

Parmi les 23 pays membres de l'OCDE, le Canada se classe aujourd'hui au 17e rang pour l'ensemble de ses efforts de recherche et de développement, alors qu'il occupait le 10e en 1984, année où le gouvernement a pris les rênes du pouvoir.

Deuxièmement, pour ce qui est de l'orientation prospective qui reflète largement la performance en matière de recherche et développement, le Canada occupait un misérable 16e rang en 1990, alors qu'il était au 6e en 1986.

Voilà qui condamne les programmes du gouvernement. Ces chiffres prouvent clairement que les efforts de recherche et développement du Canada se sont relâchés considérablement depuis que les conservateurs sont au pouvoir. Même comparé à des pays plus petits, moins riches, le Canada affiche une faiblesse chronique en matière de recherche et de développement. C'est déplorable.

L'appui du gouvernement conservateur à l'innovation a été honteusement faible. J'ai le regret de dire que cela ne s'améliore pas. Sur le plan scientifique, nous pouvons sûrement nous attendre à un exode des cerveaux, un exode permanent, tandis que sur le plan manufacturier, nous continuerons d'enregistrer de lourdes pertes qu'il s'agisse des emplois et des possibilités d'emplois, des emplois canadiens pour nous, pour nos étudiants, pour l'avenir de notre pays.

Le gouvernement a déclaré que nous étions «en affaires». Nous serions portés à croire que certains parmi les ministériels pensent également que le Canada est à vendre. Mais notre pays n'est pas à vendre. Il appartient aux Canadiens. Mais ce style qui imprègne toute leur politique économique a provoqué, provoque encore et continuera de provoquer un chaos économique.

Il n'est pas étonnant que que les investisseurs étrangers aient été prompts à réagir. Les acquisitions d'entreprises canadiennes par des étrangers ont fait un bond depuis quelques années. À une époque, elles représentaient moins de 10 p. 100 des investissements étrangers directs. Elles en constituent maintenant plus de 55 p. 100. «Être en affaires»: c'est une illusion. Nous cédons le contrôle économique de notre pays, et les Canadiens trouvent cela inacceptable de nos jours.

On observe dans le secteur manufacturier un autre exemple des répercussions négatives de l'idéologie économique du gouvernement actuel. Là encore, nos jeunes sont privés de débouchés, que ce soit dans les domaines de la recherche, de l'administration ou des emplois subalternes.

• (1120)

Rien que depuis 18 mois, le Canada a perdu plus de 172 000 emplois dans le secteur manufacturier. Quand il a présenté son projet de loi C–21 concernant l'assurance–chômage, le gouvernement avait notamment promis qu'une part considérable des fonds économisés seraient réaffectés et serviraient à la formation ou au recyclage des chômeurs.

J'ai ressenti un certain soulagement à cette annonce, car j'espérais que de nombreux jeunes, les décrocheurs en particulier, auraient une chance de participer à ce programme et d'améliorer leurs compétences ou d'apprendre un métier qui leur donne une bonne chance de trouver une place dans notre société.

Cependant, en examinant les répercussions du projet de loi, surtout d'un point de vue financier, nous avons des raisons de douter encore une fois que le gouvernement ait pris un engagement sérieux dans ce domaine également. Le projet de loi C–21 prévoyait une hausse des cotisations tant pour les employés que pour les employeurs. En vertu du projet de loi C–21, le gouvernement s'engageait à maintenir les taux des cotisations pour 1990, 1991 et 1992.

Or, le document budgétaire de cette année annonce: «Les taux seraient rajustés de manière à équilibrer la situation financière du compte.» Cela veut dire de deux choses l'une: ou bien les cotisations des employeurs vont grimper en flèche pour combler les déficits de la caisse d'assurance–chômage, et nous voyons qu'il y aura un

déficit pour cette année, ou bien les taux augmenteront pour les employés également, contrairement à

l'engagement à maintenir les cotisations au taux de 2,80 $ par 100 $ de gains assurables des employés.

Ainsi donc, ou bien le gouvernement ne dit pas la vérité aux Canadiens, ce qui est très déplorable, ou bien, faute de ces hausses, nous pourrions avoir affaire à un déficit cumulatif de la caisse d'assurance-chômage de 6 milliards de dollars d'ici la fin de 1992 à cause de dépenses plus fortes que prévues en prestations. J'ose dire que dans une telle situation, l'argent pour le recyclage sera rare, et nous verrons une autre promesse rompue.

Je veux aujourd'hui exhorter le ministre à examiner les faits, à voir ce qui arrive à nos jeunes d'un bout à l'autre du pays, à constater ce que les décisions du gouvernement actuel ont fait aux possibilités d'emplois pour nos jeunes, et à prendre conscience des répercussions des compressions budgétaires imposées à ces programmes qui sont tellement nécessaires pour nos jeunes. J'espère que le ministre prendra nos opinions en considération dans ses réflexions, mais, plus encore, qu'il prendra en considération les besoins des jeunes Canadiens, car sans eux notre avenir paraît sombre. Ce n'est pas qu'un cliché de dire que notre avenir repose sur nos jeunes, et ces derniers sauront faire face à la concurrence et bien fonctionner si on leur donne une chance raisonnable d'acquérir les outils qui les aideront à obtenir un emploi qui leur permette d'être des citoyens productifs au Canada.

[*Français*]

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, je voudrais dire à mon collègue que j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos qu'il nous a livrés ce matin sur un sujet excessivement important qui est celui de la jeunesse canadienne et de sa capacité de fonctionner à l'intérieur de notre société. J'aimerais dire à mon collègue qu'il est certain qu'on peut avoir une ou deux visions, à tout le moins deux visions de la jeunesse canadienne. Bien sûr qu'on peut concentrer nos efforts à regarder la jeunesse qui ne fonctionne pas, mais je tiens à dire à mon collègue qu'il y a une jeunesse au Canada qui fonctionne très bien.

J'ai moi-même comme député,—et sûrement que les députés en cette Chambre l'ont fait récemment—assisté dans ma circonscription à plusieurs galas académiques, où on remettait des certificats scolaires, où on remettait des bourses à des étudiants, et je ne suis pas inquiet que ces étudiants-là, une fois qu'ils auront terminé leurs études, vont se trouver un emploi, parce qu'on sait que dans le monde dans lequel on évolue, plus la scolarité est élevée, plus un étudiant ou un jeune a des chances de se trouver un emploi. Je tiens à dire à mon collègue qu'au Canada il y a une jeunesse qui fonctionne bien et il ne faut pas la mettre de côté pour seulement essayer de voir celle qui fonctionne mal.

J'aimerais rappeler à mon collègue, et il va sûrement être d'accord avec moi, que si on veut cerner les problèmes du chômage chez les jeunes, ils tiennent leurs racines dans des problèmes excessivement profonds et sérieux, qui sont, d'une certaine façon, liés au problème du décrochage scolaire. Je pense que mon collègue va être d'accord avec moi pour dire que lorsqu'un jeune décroche au niveau du secondaire, il ne s'aide pas lui-même à trouver un emploi.

Quand on veut trouver les raisons du décrochage, ce n'est pas seulement le procès du gouvernement fédéral qu'il faut faire, mais c'est le procès de la société. Quand on a une société où on a des problèmes sociaux comme celui de la pauvreté, je pense que personne ne va cacher la réalité qu'on vit une récession, et quand on vit une récession, on vit des problèmes de pauvreté. Il y a une espèce de cercle vicieux qui fait en sorte qu'on rend la vie un peu plus difficile à nos jeunes, mais il y a également aussi tout le problème du noyau familial qui est difficile. Je n'ai pas besoin de dire à mon collègue à quel point la famille a éclaté au cours des dernières décennies et cela commence au niveau de l'environnement familial, chez nos jeunes, de bien les entourer afin de les aider à poursuivre leurs études.

Il y a donc tout un problème qui est lié au système de notre éducation et au système de formation pour lesquels on ne peut pas blâmer uniquement le gouvernement fédéral. La réussite de nos jeunes est liée au succès du partenariat social; la réussite de nos jeunes est liée à l'ensemble de l'action du gouvernement fédéral, mais à l'ensemble également de l'action de toutes les provinces, du milieu des affaires, du syndicat et des groupes sociaux. C'est trop facile de vouloir accuser seulement le gouvernement fédéral pour un certain échec de notre jeunesse.

La question que j'aimerais poser à mon collègue—car il est facile pour lui de nous lancer la pierre et de nous dire qu'il y a 13 ou 14 p. 100 de chômage chez nos jeunes—mais la seule question que j'aimerais lui poser c'est s'il a vérifié, avant 1984, alors que son parti, les Libéraux étaient au pouvoir, quel était le taux de chômage des jeunes? Et j'aimerais lui dire, au cas où il n'aurait pas la réponse, que le taux de chômage chez les jeunes se situait, en 1984, à 18,2 p. 100.

Alors, avant de lancer la pierre de notre côté, il serait peut-être préférable qu'il regarde la réussite ou le bilan des gouvernements libéraux antérieurs et de réfléchir avant de nous accuser aussi facilement qu'il le fait.

[*Traduction*]

M. Parent: Monsieur le Président, non seulement la question du député est-elle très valable, mais il y a deux ou trois aspects auxquels il a fait allusion que je voudrais aborder.

Tout d'abord, nous entendons constamment les ministériels se reporter à l'état des choses il y a sept ou huit ans. Jusqu'où sont-ils prêts à reculer? Veulent-ils aller jusqu'à la Dépression et dire à quel point les conservateurs étaient impuissants pendant ces années-là? Veulent-ils revenir à l'époque de Sir John A. Macdonald? Vient un moment où un parti politique doit assumer la responsabilité de la situation du pays.

Les conservateurs sont au pouvoir depuis près de sept ans. À mon avis, si après sept ans, une politique économique n'a pas commencé à donner de résultats, qui faut-il en tenir responsable? Faut-il en faire porter la responsabilité à ceux qui gouvernaient il y a 15 ou 20 ans? Je ne cherche pas quelqu'un à qui faire porter tout le blâme, j'espère seulement que vous examinerez ce qui ne va pas et que vous apporterez les corrections voulues.

Les députés ont parlé des jeunes autochtones. L'un de mes collègues parlera d'eux aujourd'hui, plus précisément, de la situation de l'emploi des jeunes autochtones.

Le député a dit que l'on pouvait voir le verre à moitié plein ou à moitié vide. Il préfère, évidemment, présenter une version embellie des choses, dire que tout va bien au pays.

Samedi dernier, j'ai assisté à une collation des grades au collège Niagara, dans ma circonscription. J'ai parlé au président de ce collège. Il y avait 1 600 diplômés. Les cérémonies se sont étalées sur trois jours. Sur ces 1 600 diplômés, 450 avaient un emploi. Le gouvernement veut-il dire que sa politique économique est efficace lorsque seulement un diplômé sur quatre trouve un emploi? Ce sont des jeunes qui possèdent une expérience pratique. Selon moi, peu importe quelle est votre responsabilité, monsieur le Président, vous devez l'assumer. Le gouvernement doit assumer une partie de la responsabilité, pour moi, c'est certain. Là où vous pouvez faire quelque chose, vous devez le faire.

Aujourd'hui, nous voulons aider le gouvernement en lui suggérant des choses qu'il devrait faire. Quant aux jeunes décrocheurs, le ministre, en réponse à une question que je lui posais il y a environ deux semaines, disait qu'il préparait un merveilleux programme pour eux.

• (1130)

Je souhaite tout le succès possible et à ce programme, et au ministre. J'ai enseigné dans des écoles secondaires. Je sais que le problème des décrocheurs en Ontario, où j'ai travaillé, est très grave, mais, sauf votre respect, je dirai que ce problème ne sera pas réglé en parlant de ce qui se passait en 1983, en 1974 ou à une autre époque. Les problèmes seront réglés si nous y faisons face ici et maintenant et si nous élaborons des programmes qui aident nos jeunes, ils ne le seront pas si nous nous contentons de nous renvoyer la balle en parlant de ce que s'est fait il y a bien des années de cela.

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord déclarer que tous les députés partagent entièrement les préoccupations exprimées par le député en ce qui touche aux jeunes et au chômage chez les jeunes. Il est certain qu'il est démoralisant pour un jeune de se chercher un emploi et de se rendre compte qu'il n'y en a pas. Notre société juge de la valeur des gens selon le travail qu'ils accomplissent et il est donc crucial que tous puissent se trouver un emploi dès le début et vivre une expérience positive.

J'aimerais demander au député comment il entrevoit l'avenir. La situation économique peut être étudiée sous deux angles: à court et à long terme. Je suis surpris que le député s'inquiète surtout des problèmes économiques à court terme, c'est-à-dire de la situation actuelle et des conditions qui prévaudront cet été, au cours des 90 ou 120 prochains jours. Je m'étonne qu'il préconise essentiellement que le gouvernement débloque de l'argent pour permettre aux étudiants de se trouver des emplois convenables.

Je me demande si le député pourrait nous dire ce qu'il pense des solutions structurelles qui visent à corriger la situation à plus long terme. Bon nombre des problèmes que nous connaissons aujourd'hui sont attribuables à l'augmentation des taxes et aux restrictions gouvernementales. Or, ces mesures se sont révélées nécessaires pour régler un problème structurel: l'importance de la dette.

Le député est-il d'avis que nous ne devrions plus chercher à réduire aussi radicalement la dette publique en coupant dans les dépenses gouvernementales à court terme de manière à disposer des liquidités voulues pour résoudre le problème qu'il a soulevé? Ou bien estime-t-

il que les intérêts à long terme des étudiants seront mieux servis si nous écoutons ces autres politiciens qui nous disent que le gouvernement dépense encore trop, que les mesures restrictives qu'il prend actuellement ne sont pas suffisantes et que nous nous endettons toujours au rythme de 30 milliards de dollars par an ou de 60 000 dollars la minute? Que pense le député de tout cela?

M. Parent: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il se fait vraiment le champion de la réduction des impôts que doivent payer les Canadiens. Si je l'ai compris correctement, il a bien mentionné que je ne m'intéressais qu'à la situation à court terme, c'est-à-dire au cours des 60 ou 90 prochains jours.

Rien ne peut être plus loin de la vérité. En fait, tout au long de mon discours, j'ai répété à de nombreuses reprises que nous voulons maintenant des solutions qui permettront de corriger la situation à long terme. Lorsque je parle des étudiants qui doivent être concurrentiels sur le marché du travail, ce que je veux dire au député, c'est que ces étudiants ne pourront être concurrentiels s'ils sont à jamais mis de côté. Si nous nous en remettons uniquement aux forces du marché, si ce sont les profits et le tout-puissant signe de dollar qui dictent à notre pays la voie à suivre, soyez assurés, monsieur le Président et vous tous, députés à la Chambre, que nous trompons notre jeunesse. Nous ne lui donnons pas la chance de recevoir une formation et de disposer des outils nécessaires pour être concurrentielle dans le monde d'aujourd'hui.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de préciser que je suis très content du ton que mon collègue a employé dans le discours qu'il vient de prononcer sur ce sujet très important. J'espère que les autres intervenants dans le débat aujourd'hui adopteront le même ton. Je suis particulièrement content de deux suggestions qu'il a faites dans son discours. Il a premièrement laissé entendre que lui et son parti voulaient prêter leur concours. De toute évidence, j'écouterai attentivement ce qui se dira aujourd'hui. J'espère que quelques-unes des suggestions seront utiles. Je le répète, je les écouterai attentivement et les analyserai en détail.

Deuxièmement, le député a déclaré qu'il fallait tenir compte des faits. Cela me paraît très important, parce que certains faits sont là et, pour être utiles, vous devez les examiner avant même de faire des suggestions.

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, je remercie le député de Welland—St. Catharines—Thorold d'avoir présenté une motion qui me donne l'occasion de rappeler l'action que le gouvernement a entreprise pour améliorer la situation de l'emploi chez les jeunes. Toutefois, monsieur le Président, je suis perplexe car le texte de sa motion nous donne l'impression qu'il en sait peu sur l'ampleur de nos efforts et les résultats tangibles qui en ont découlé, et ce malgré la récession que nous avons connue cette année. Pourtant, mes prédécesseurs et moi-même, tout comme le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, avons souvent abordé les questions reliées au chômage chez les 15 à 24 ans, et avons largement expliqué les diverses mesures prises par le gouvernement pour remédier à ce problème.

Il ne faut pas oublier, monsieur le Président, que si tant de jeunes se trouvent présentement sans emploi ou que leurs perspectives d'avenir sont faibles, c'est principalement parce qu'un trop grand nombre d'entre eux ne terminent pas leurs études secondaires. Nous croyons que les débouchés existent bel et bien sur le marché du travail, mais que par contre il n'y a pas suffisamment de candidats qualifiés.

Dans les circonstances, nous avons choisi d'orienter nos initiatives pour nous attaquer au décrochage et faire en sorte que le mal soit enrayé à la source.

Pendant l'année financière 1991-1992, nous consacrons 218 millions de dollars aux programmes qui visent les jeunes. Il convient de rappeler, monsieur le Président, que cette somme globable s'ajoute aux fonds alloués à la planification de l'emploi, dont la moitié de la clientèle est constituée de jeunes. C'est là une somme appréciable, mais il est bien plus important de savoir à quelles fins ces fonds sont utilisés que d'essayer de réduire nos efforts à un simple exercice mathématique.

Je vous exposerai donc, monsieur le Président, en quoi consistent nos initiatives pour aider les jeunes à améliorer leur chance à se tailler une place sur le marché du travail.

[*Traduction*]

Plus tôt, cette année, le Ministère a alloué un montant de 143 millions de dollars au programme d'emploi d'été pour étudiants Défi 91. Malgré les compressions budgétaires dans d'autres secteurs, celui de la jeunesse n'a pas été touché et le budget de Défi a légèrement augmenté par rapport à l'an dernier. Le programme Défi existe déjà depuis sept ans et son objectif de base consiste à proposer aux employeurs de tous les secteurs de créer des emplois motivants qui puissent donner aux jeunes de véritables occasions d'apprendre. Par son entremise, des milliers de jeunes gens et de jeunes filles peuvent acquérir une expérience de travail précieuse et, par le fait même, payer une partie de leurs études. De plus, Défi comporte toute une gamme d'avantages pour les employeurs, dont des renseignements sur le marché du travail, la rémunération, les programmes de subvention offerts par les gou-

vernements et la possibilité d'afficher leurs offres d'emploi.

Pour les jeunes, qu'ils soient ou non étudiants, Défi propose diverses formes d'aide. Le budget de Défi prévoit que 80 millions de dollars iront à la composante Emploi d'été/Expérience de travail, sous forme de subventions salariales aux employeurs qui embauchent des étudiants. Cette initiative est répartie sur deux volets; le premier s'adresse aux élèves du secondaire et l'autre tient compte des jeunes qui fréquentent les collèges et les universités. Cette année comme l'an dernier, la composante Emploi d'été/Expérience de travail mettra l'accent sur la création d'emplois reflétant les priorités sociales du gouvernement fédéral, dans les domaines suivants: l'alphabétisation, la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie, l'information sur le sida, la protection de l'environnement et la prévention de la criminalité urbaine.

On y invitera de nouveau cette année les employeurs participants à embaucher des membres des minorités visibles, des jeunes autochtones et des personnes handicapées.

J'aimerais souligner ici, Monsieur le président, que nous prévoyons la création de 55,000 emplois pour les jeunes inscrits à la composante Emploi d'été/Expérience de travail de Défi 91.

[*Français*]

Une autre composante du Programme Défi, monsieur le Président, les Ateliers d'orientation au travail, connaît elle aussi un succès indiscutable. La formule de ces ateliers combine les séances d'orientation au travail avec l'expérience acquise sur place pour le compte d'un employeur. Les jeunes y apprennent comment se prendre en charge et reçoivent des conseils pratiques, entre autres sur le plan du soutien scolaire.

• (1140)

L'an dernier, 16 000 participants ont bénéficié des ateliers d'orientation au travail et au rythme actuel, monsieur le Président, tout indique que nous atteindrons ou même dépasserons ce total au cours de l'été.

Une partie des ateliers d'orientation au travail a été intégrée, il y a deux mois, à l'option Point de départ dont je vous donnerai les grandes lignes dans quelques instants. Mais nos programmes d'emplois d'été, s'ils jouent un rôle primordial, ne représentent en fait qu'une des facettes de l'ensemble de nos activités pour la jeunesse.

Je reconnais, monsieur le Président, que la transition entre l'école et le marché du travail ne se limite pas à trouver un emploi estival motivant. Nous devons rechercher des solutions plus complètes, conçues en fonction de l'avenir. C'est précisément le but de notre deuxième initiative majeure, le projet «L'école avant tout».

Comme je le disais tout à l'heure, monsieur le Président, prévenir le décrochage est, de toute évidence, une des stratégies les plus efficaces pour aider les jeunes à se réaliser pleinement. Nous avons créé ce projet pour combattre un taux d'abandon scolaire inquiétant, c'est-à-dire 30 p. 100, monsieur le Président, soit 100 000 décrocheurs. Ce taux est l'un des plus élevés parmi les pays industrialisés, mais nous croyons qu'il est possible de faire quelque chose pour corriger cette situation.

Le Japon par exemple, monsieur le Président, même s'il s'agit d'un pays qui diffère passablement du nôtre, a connu des problèmes du même ordre dans les années 1960. À un certain moment, environ 30 p. 100 des étudiants japonais décrochaient. Mais le gouvernement a pris des mesures énergiques au point qu'à l'heure actuelle, au Japon, seulement 4 p. 100 des jeunes ne terminent pas leurs études secondaires.

Chez nous, avec la mise en application des dispositions que prévoit «L'école avant tout», nous avons la conviction, monsieur le Président, qu'un grand pas aura été fait pour mettre un frein à la perte de talents qu'entraîne le décrochage. Ce projet est doté d'un budget de 296 millions de dollars répartis sur cinq ans et il comporte trois composantes principales: il y a d'abord les programmes et services d'emploi destinés aux décrocheurs potentiels, puis la mobilisation des intervenants afin de trouver des solutions durables et, enfin, des activités de sensibilisation visant à informer les Canadiens des conséquences que provoque l'abandon des études.

[*Traduction*]

Un des mots clés, quand on parle du projet L'école avant tout, est bien la mobilisation des intervenants, car il est clair que sans l'engagement de nos partenaires, c'est-à-dire les gens d'affaires, les milieux de l'éducation, les parents, les syndicats et les jeunes eux-mêmes, nous n'atteindrons jamais les buts essentiels que nous nous sommes fixés.

Lors des cinq grandes tables rondes tenues à l'intention des intervenants, l'année dernière, nous avons invité tous les intéressés à militer dans leur collectivité, car ils connaissent mieux que quiconque les besoins de leurs concitoyens et concitoyennes. Notre appel n'est pas resté sans réponse monsieur le Président, puisque, depuis, des dizaines d'activités originant de la base ont vu le jour; cela nous permet d'espérer encore davantage dans les mois qui viennent. En s'engageant à fond, nos partenaires élargissent effectivement la portée de nos programmes et traduisent en actions tangibles les principes que nous leur avions proposés.

Parmi nos initiatives les plus marquantes, je ne saurais passer sous silence l'addition, à la Planification de l'emploi, de l'option Point de départ, un des éléments du

projet L'école avant tout. Cette option permet aux organismes admissibles d'obtenir du financement pour mettre de l'avant des projets axés sur la nécessité d'enrayer l'abandon scolaire. Les projets Point de départ, idéalement, ont pour objectif de permettre aux jeunes de poursuivre leurs études ou de se fixer des objectifs de carrière élevés tout en acquérant, en milieu de travail, les compétences nécessaires à l'obtention d'un emploi.

L'option Point de départ ouvre la porte à l'ingéniosité d'intervenants privilégiés tels que les conseils et commissions scolaires, les organismes de services aux jeunes et les bandes autochtones. Tous travaillent dans le même sens: empêcher les étudiants de décrocher. Nous ne pouvions négliger l'aspect de la sensibilisation du public, et par public, je parle spécifiquement des employeurs, des enseignants, des parents, des groupes communautaires et des étudiants, bref, tous ceux et toutes celles qui s'intéressent de près ou de loin au problème du décrochage.

Les députés ont probablement pris connaissance de la campagne de publicité menée au printemps, toujours dans le cadre du projet L'école avant tout. Pourquoi une telle campagne? Parce que nos études nous ont fait réaliser que la plupart des Canadiens ignorent l'ampleur du phénomène de l'abandon scolaire, de même que ses conséquences.

Nous savons que leur degré de sensibilisation s'est accru, par suite de notre campagne publicitaire à la télévision et dans les journaux, campagne suivie d'autres initiatives complémentaires. Ainsi, un bulletin portant sur L'école avant tout sera diffusé six fois par an et, de concert avec Santé et Bien-être social Canada, un groupe rock a entrepris une tournée nationale dans 35 villes et 170 écoles. Partout, ce groupe s'efforcera de persuader les étudiants, au moyen de la musique, de ne pas faire usage de drogues et de mener leurs études à terme.

[*Français*]

Monsieur le Président, nos interventions à l'intention de la jeunesse n'ont pas été oubliées quand nous avons élaboré la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. C'est en effet grâce aux fonds accordés à cette stratégie que l'option Alternance travail-études peut prendre un nouvel essor.

À l'unanimité, les experts que nous côtoyons estiment que cette option constitue une façon idéale d'initier la jeunesse au monde du travail. Par conséquent, nous nous sommes engagés à augmenter la contribution du fédéral au financement d'Alternance travail-études. Avec cet apport de capitaux supplémentaires, nous pourrons mettre davantage l'accent sur les jeunes du niveau secondaire, ceux-là mêmes, monsieur le Président, qui sont les plus susceptibles d'abandonner leurs études. L'Alternance travail-études, à l'instar de certains volets de l'option Point de départ et du projet L'École avant tout, est d'abord une entreprise conjointe, puisqu'elle est soutenue par les commissions et conseils scolaires locaux. L'Alternance travail-études cadre parfaitement avec un de nos objectifs majeurs, monsieur le Président, qui est d'aider les jeunes à faire des choix de carrière éclairés.

[*Traduction*]

Vous me permettrez, Monsieur le président, de souligner deux autres de nos initiatives, qu'il s'est avéré nécessaire d'adapter aux besoins du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. Il s'agit des Stratégies-Jeunesse fédérales-provinciales auxquelles des fonds de plus de 27 millions de dollars ont été affectés. Les Stratégies-Jeunesse, en vigueur jusqu'en 1993, visent à aplanir les disparités régionales qui défavorisent les jeunes de ces deux provinces. Nous voulons que ces jeunes aient autant de chances que les autres d'obtenir des emplois de débutant.

Ensemble, les ministères fédéraux et provinciaux, les organismes sociaux et d'autres partenaires se sont entendus pour mieux servir la clientèle des jeunes et redonner l'espoir à la jeunesse pourtant pleine de promesses du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve.

Vous remarquerez que nos initiatives en faveur des jeunes ne cessent d'évoluer. Les programmes déjà mis en place remplissent leur rôle, cela va de soi, mais nous comptons aller encore plus loin.

[*Français*]

Le député de Welland—St. Catharines—Thorold a peut-être oublié certains passages du discours du Trône, monsieur le Président, au sujet des questions intéressant la jeunesse. C'est avec plaisir que je les lui rappellerai.

Le gouvernement affirme dans le discours du Trône que la prospérité économique est d'abord et avant tout une question de ressources humaines et qu'à ce chapitre, il est importe d'établir un consensus national, notamment en matière d'éducation et de formation. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration l'a maintes fois affirmé, monsieur le Président, il n'est pas question d'empiéter sur la juridiction des provinces en matière d'éducation. Mais nous constatons que notre système d'éducation n'a pas donné les résultats escomptés et que de ce fait, les provinces et le gouvernement fédéral pourraient trouver avantageux de collaborer en vue d'atteindre des objectifs pancanadiens, monsieur le Président.

Ainsi, d'ici l'an 2000, il serait sans doute réaliste de faire en sorte que 90 p. 100 des Canadiens obtiennent un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent et ce, avant l'âge de 25 ans. En outre, monsieur le Président, nous

proposons de prendre les mesures requises pour que soit doublé le nombre de diplômés de niveau postsecondaire en mathématiques, sciences et en génie. Ce que nous souhaitons au fond, c'est que tous réfléchissent ensemble sur la nécessité d'intégrer à notre mentalité une culture du savoir, monsieur le Président. Certes, nous croyons qu'il est vraiment possible de rehausser le calibre et la pertinence de notre éducation, mais encore une fois, le gouvernement ne veut pas forcer la main de ses partenaires.

Pour déterminer comment nous nous y prendrons, nous comptons énormément sur la Commission de mise en valeur de la main-d'oeuvre, dont les membres viennent de se réunir pour la première fois. Je vous rappelle, monsieur le Président, que cette Commission est un instrument d'intervention indépendant, entièrement administré par le secteur privé, un organisme qui a ses racines dans la vie industrielle, sociale et économique du pays.

• (1150)

[*Traduction*]

La Commission est animée de la volonté bien arrêtée d'implanter une culture de la formation. Elle représente une collaboration sans précédent entre Emploi et Immigration Canada et les intervenants sur le marché du travail, soit les employeurs, les travailleurs, les enseignants et les groupes d'action sociale. En se mettant plus que jamais au diapason de la réalité socio-économique, le gouvernement a bon espoir d'orienter son action future, de telle sorte que plus de Canadiens auront l'occasion de contribuer à la prospérité nationale et d'en profiter pleinement.

Comme vous le constatez, les options du programme Défi et du projet L'école avant tout sont toutes guidées par le même principe fondamental: donner aux jeunes des compétences qui leur permettront de devenir des membres productifs de la main-d'oeuvre canadienne. Ce faisant, nous permettrons à notre pays de retrouver sa productivité et sa compétitivité, deux facteurs indissociables en cette époque où les changements technologiques se multiplient constamment et où, concurrence oblige, seuls les plus performants survivent.

Nous sommes à l'écoute des jeunes et de ceux qui ont à coeur de les aider. Oui, nous sommes intervenus ponctuellement et énergiquement. Le gouvernement s'efforce de donner aux jeunes Canadiens la possibilité de s'épanouir tant sur les plan personnel que professionnel.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je remercie de leurs observations le ministre et le député qui a proposé cette motion.

Je voudrais poser au ministre une question qui porte fondamentalement sur ses propos concernant le lien qui existe entre l'emploi, d'une part, et l'éducation et la formation, d'autre part; c'est là une chose extrêmement importante, selon moi. Le ministre a déclaré qu'on en parlait dans le discours du Trône, et j'en conclus qu'on a abordé cette question dans un certain nombre de discours du Trône sous le gouvernement actuel et le gouvernement précédent. Le ministre a également parlé de la collaboration nécessaire entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour s'assurer que les Canadiens de toutes les régions du pays puissent recevoir l'instruction et la formation voulues.

Je voudrais obtenir du ministre une réponse relativement à une question que je soulève dans cette enceinte depuis un certain temps déjà et au sujet de laquelle j'espère pouvoir présenter un projet de loi d'initiative parlementaire demain sur le transfert de fonds aux provinces par le biais de paiements en espèces et de points d'impôt, dans les domaines de la santé et de l'enseignement postsecondaire.

L'ancien secrétaire d'État n'a pu nous garantir que cet argent avait bien été dépensé dans le domaine extrêmement important que constituent la formation et l'éducation des jeunes.

En vertu de la législation actuelle adoptée par le gouvernement libéral précédent, nous en sommes arrivés à une formule de financement global qui, selon de nombreuses personnes dans ma province, en Colombie-Britannique, permet au gouvernement créditiste d'utiliser les crédits destinés à la santé et l'éducation pour entretenir le réseau routier.

Le ministre pourrait-il nous dire si, selon son gouvernement, cette formule de financement global devrait être maintenue et, dans l'affirmative, peut-il garantir à la Chambre que les crédits accordés aux provinces pour l'enseignement postsecondaire en particulier, chose extrêmement importante, sont bien dépensés dans ce domaine?

M. Cadieux: Monsieur le Président, permettez-moi de répondre aux observations et, manifestement, à la question de mon honorable collègue néo-démocrate. Il a dit vouloir déposer un projet de loi d'initiative parlementaire demain ou durant la semaine. J'attends avec impatience de prendre connaissance de cette mesure. Je vais la lire attentivement et je ferai connaître ma réaction en temps voulu, à l'instar de tous les autres députés. Je comprends parfaitement la question du député et la façon dont il

l'aborde. Il veut s'arrêter plus particulièrement sur l'utilisation que les provinces peuvent ou non faire de l'argent qui leur est transféré par le gouvernement fédéral, et je sais là où il veut en venir.

Je voudrais peut-être amener également son collègue à envisager l'éducation d'un autre point de vue en se penchant sur la situation en général dans ce domaine. En fait, nous sommes confrontés à un problème fondamental en ce qui concerne l'éducation au Canada, puisque le taux d'abandon est de 30 p. 100 au niveau secondaire. Cela représente environ 100 000 décrocheurs par année au niveau secondaire.

Mon collègue s'attarde plus particulièrement sur l'enseignement postsecondaire qui est très important, j'en conviens. Cependant, avant que ces étudiants n'arrivent à ce niveau, ils doivent passer par l'école secondaire. Étant donné qu'il y a 30 p. 100 de décrocheurs au Canada, à l'heure actuelle, cela pose un problème fondamental ne concernant pas simplement le gouvernement fédéral, mais la société canadienne en général. Il demande l'intervention des gouvernements provinciaux et autres au Canada qui ont certaines compétences en matière d'éducation.

Comme nous l'avons signalé à de nombreuses reprises auparavant, nous n'avons pas l'intention d'empiéter sur les compétences provinciales relativement à l'éducation. Cela dit, un problème se pose dans ce domaine. Ainsi, tous les gouvernements et toutes les parties intéressées doivent unir leurs efforts pour trouver une façon de remédier à cette situation extrêmement grave en ce qui concerne le taux d'abandon au niveau secondaire. C'est exactement ce que nous essayons de faire en lançant notamment des programmes comme l'École avant tout et en ouvrant la porte à des discussions extrêmement importantes avec les autres autorités responsables de l'éducation au Canada, afin que nous puissions trouver une solution et nous attaquer à la racine du problème qui est, semble-t-il, au niveau secondaire où la proportion de décrocheurs est de 30 p. 100. Ainsi, lorsque ces étudiants n'abandonneront plus leurs études, ils pourront atteindre le niveau postsecondaire.

[*Français*]

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le ministre qui semble, de façon très authentique, être préoccupé par cette question et nous aussi, cette question nous préoccupe.

Il a cité, dans son discours et dans le discours du Trône, le fait que la prospérité économique du Canada passait par les ressources humaines. J'aimerais demander au ministre comment son programme «L'école avant tout» qui annonce une stratégie assez nouvelle et qui certainement alloue des fonds importants, puisqu'il a mentionné une somme de 296 millions de dollars, j'aimerais lui demander, donc, comment sa politique va s'appliquer ou va s'harmoniser avec les politiques de l'éducation du Québec? Et s'il lui est possible, pourrait-il élaborer sur les critères qui vont prévaloir pour la répartition de ces fonds?

M. Cadieux: Monsieur le Président, j'apprécie évidemment la question qui est posée par mon honorable collègue. Le problème auquel mon honorable collègue réfère, monsieur le Président, est un problème qui, j'en suis sûr, affecte tous les députés de cette Chambre et pas seulement moi ou les membres qui ont parlé jusqu'à maintenant.

Nous avons un problème fondamental. Le discours du Trône parlait bien sûr des ressources humaines et je pense que mon honorable collègue de l'opposition tantôt a, lui aussi, souligné ce fait que la question de compétitivité, etc., est directement reliée bien sûr aux ressources humaines que nous avons ici au Canada. Je dois admettre, avec plaisir monsieur le Président, que je pense que nous sommes, nonobstant notre population relativement restreinte comparativement à nos voisins du Sud, 26 millions de Canadiens ici au Canada, mais 26 millions de Canadiens généralement très ingénieux, monsieur le Président. Si ces derniers—m'incluant, monsieur le Président—ont les outils nécessaires pour être et continuer d'être ingénieux, nous allons pouvoir continuer à être compétitifs et à faire concurrence à n'importe quel pays au monde, puisque nous avons les ressources et nous avons, justement, ce caractère d'ingéniosité qui est là.

Mais il faut s'assurer que ce caractère d'ingéniosité qui se retrouve dans nos ressources humaines, chez nos jeunes, au niveau scolaire, soit encouragé. Quand nous faisons face à 30 p. 100 de décrocheurs, soit 100 000 étudiants de niveau secondaire, qui décrochent au Canada, il y a un problème fondamental et ce n'est pas juste un problème fédéral, c'est un problème canadien où toutes les juridictions et tous les intéressés doivent mettre la main à la pâte afin de solutionner le problème à la source, monsieur le Président, soit au niveau de l'école secondaire.

• (1200)

Alors, nonobstant le fait, monsieur le Président, que tous ici reconnaissent que l'éducation est fondamentalement de juridiction provinciale et qu'il n'est pas question, pour le gouvernement fédéral, de s'ingérer dans cette juridiction provinciale, il ne faut quand même pas ignorer le problème.

Donc, notre programme vise à encourager ces jeunes à demeurer à l'école, à analyser leur situation, à les encou-

rager, à leur donner les instruments afin qu'ils demeurent à l'école parce que décrocher, quitter l'école, ce n'est pas la solution. C'est peut-être une solution populaire à court terme, aux yeux des décrocheurs, monsieur le Président, mais encore une fois, les expériences nous démontrent qu'un décrochage n'est pas la solution à long terme. Cela devient non seulement plus difficile alors que les années passent pour le décrocheur de non seulement se trouver de l'emploi, mais de rester dans un emploi parce que la technologie continue d'avancer, le monde continue d'évoluer et c'est d'autant plus difficile pour le décrocheur de se rattraper.

Donc, la solution, c'est de traiter le problème à sa source et d'éviter ce décrochage, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas rogner sur le temps du député à l'extrême gauche, qui interviendra dans le débat. Je veux simplement attirer l'attention de la présidence sur le fait qu'en vertu du paragraphe 42(3) du Règlement, les députés de notre parti, qui prendront la parole durant le reste de la journée, souhaitent partager leur temps d'intervention en deux.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, nous entendons une fois de plus des discours sur l'importance de l'éducation, de la société technologique et de la création d'une économie basée sur la connaissance au Canada. Nous entendons de belles paroles, mais en somme, le débat se résume, du côté ministériel, a des mots, des mots et encore des mots sans substance.

En février dernier, le ministre d'État chargé de la Jeunesse a dû, pour son plus grand embarras, convoquer une conférence de presse au cours de laquelle il a annoncé une augmentation des fonds consacrés au programme Défi, en particulier le programme EEET, auquel le ministre actuel a fait référence la semaine dernière durant la période des questions, lorsqu'il a déclaré: «Non, il n'y a pas eu de diminution, mais bien une augmentation des fonds consacrés aux étudiants.»

Je suppose qu'il s'agit d'une question d'interprétation. Voyons tout d'abord en quoi consistait la dernière série d'annonces concernant le programme Défi. Vous constaterez que les fonds consacrés au programme EEET sont passés de 118 millions à 77 millions de dollars. L'augmentation énorme dont se vantait le ministre en février dans l'annonce qu'il faisait alors, et que le ministre actuel fait maintenant se chiffre en fait à trois millions de dollars.

Les fonds du programme EEET sont passés de 77 millions à 80 millions, c'est-à-dire, en gros, une hausse de 4 p. 100, bien inférieure à la hausse du coût de la vie. Fidèle à lui-même, le gouvernement a l'habitude d'annoncer un accroissement des fonds, alors qu'en fait, en dollars réels, il n'y a pas d'accroissement.

Si on remonte un peu plus loin en arrière, on constate que lorsque le gouvernement a pris le pouvoir, il a réduit dès le départ les fonds consacrés aux étudiants.

Toutefois, le plus honteux au sujet de l'annonce faite en février, c'est qu'on aurait pu dès lors prédire exactement la situation que nous connaissons aujourd'hui, à savoir que le taux de chômage chez ceux qu'on appelle les jeunes atteint maintenant presque 16 p. 100. Avant le mois de février, le taux de chômage dans la population en général qui augmentait constamment, atteignait 10 p. 100 et quiconque a essayé de relier le phénomène du chômage chez les jeunes à la courbe de chômage dans la population en général aura constaté que le chômage chez les jeunes est maintenant le double de celui qui frappe les adultes.

Le gouvernement a donc été prévenu à de nombreuses reprises que nous en arriverions là et, concrètement, cela signifie que de nombreux étudiants ne vont tout simplement pas pouvoir se trouver d'emploi. Si tous les étudiants étaient d'anciens ministres d'État chargés des Finances et au Commerce, ils pourraient probablement se trouver un emploi d'été. Ils pourraient sans doute se faire pistonner ou avoir recours à un moyen de ce genre pour trouver de l'emploi. Autrement dit, les gens d'en face ont constamment négligé la situation réelle des jeunes.

Vous vous rappelez, monsieur le Président, que durant des débats antérieurs concernant le programme Défi, nous avions manifesté beaucoup d'inquiétude au sujet de l'utilisation accrue du Programme Défi, au détriment du programme EEET, pour créer des emplois dans l'industrie et dans les entreprises, c'est-à-dire le secteur lucratif, par opposition au secteur non lucratif. J'en parle maintenant pour faire ressortir le fait que le gouvernement fédéral pourrait créer encore plus d'emplois, même en période de récession, s'il répondait aux besoins des organismes sans but lucratif qui tentent de venir en aide aux collectivités touchées par la récession, le chômage et le désespoir causés par ce gouvernement.

Nous avons entendu le ministre d'État chargé de la Jeunesse dire qu'il trouvait terrible que le taux d'abandon

soit de 30 p. 100 dans les écoles canadiennes. Il avait bien raison de le dire. Mais je me demande comment il peut soutenir cela tout en adoptant une politique favorisant la hausse du taux d'abandon parce que les jeunes n'auront pas assez d'argent pour aller à l'école l'automne prochain. Et il n'a pas parlé de ce taux au niveau postsecondaire parmi les étudiants qui ne pourront se trouver un emploi cet été. Il n'a pas parlé non plus des compressions des transferts aux provinces en matière d'éducation, qui ont provoqué une hausse des frais de scolarité dans tout le pays. Il n'a pas parlé non plus de la TPS, qui rend les livres plus dispendieux. Il n'a pas parlé des frais supplémentaires applicables aux prêts aux étudiants.

En fait, il n'a rien dit qui soit utile aux étudiants. Il n'a rien dit qui soit conforme aux prises de position du gouvernement sur l'éducation. Il n'a rien dit qui puisse venir en aide aux étudiants. Bref, les étudiants doivent savoir maintenant que ce gouvernement ne va pas prendre ses responsabilités envers eux.

La motion dont nous sommes saisis est fondée, et notre parti va certainement l'appuyer. La voici:

> Que la Chambre exhorte le gouvernement à prendre sans tarder des mesures pour diminuer le taux de chômage effroyablement élevé chez les jeunes Canadiens.

C'est une chose qu'il aurait dû faire il y a belle lurette.

Une voix: Oh, oh!

M. McCurdy: Monsieur le Président, nous venons d'entendre le député qui prétend être le ministre d'État chargé des Finances et qui va sans doute avaler des mouches s'il ouvre la bouche trop grande et s'il continue de dire des mensonges. Je pense que son problème est qu'il n'aime pas entendre la vérité. C'est d'ailleurs ce même ministre qui a eu l'arrogance de dire à la Chambre que n'importe quel étudiant peut trouver un emploi s'il le veut vraiment.

• (1210)

Je voudrais dire au ministre, de la part des étudiants au nom de qui il prétend parler, que son gouvernement et lui ne peuvent parler en leur nom. Le gouvernement est mal placé pour faire la morale à qui que ce soit, car il ne tient aucun compte des besoins réels de la population.

Le pays est en train de s'écrouler à cause de l'indifférence du gouvernement. Son avenir est menacé par l'apathie du gouvernement. Sa jeunesse est sacrifiée et insultée à cause de l'inconscience du gouvernement et du ministre des Finances.

Par conséquent, ce que la Chambre demande dans cette motion est relativement simple. «Réexaminez votre attitude face à la crise du chômage chez les jeunes», voilà ce que la motion demande au gouvernement: de faire tout ce qu'il peut pour permettre aux jeunes d'obtenir des emplois, cet été.

Les statistiques illustrent bien la situation. Parmi les plus gros employeurs d'étudiants, il y a IBM, qui a engagé 875 étudiants l'été dernier. Elle n'en engagera que 760 cet été. Bell Canada, qui en a embauché 1 195 l'an dernier, n'en emploiera que 500 cette année.

De fait, non seulement le gouvernement a coupé les fonds destinés à la création d'emplois pour les jeunes, ce qui rend de plus en plus rares les emplois qui étaient autrefois disponibles pour eux, mais il y a aussi la concurrence d'un grand nombre d'adultes à la recherche d'emplois.

Par exemple, à Windsor, le gouvernement municipal, qui crée habituellement beaucoup d'emplois pour les étudiants, a dû se résigner à réserver à des chômeurs adultes une partie des emplois autrefois destinés aux étudiants.

À Windsor, exemple typique des villes qui ont bénéficié des politiques du gouvernement, il n'y aura pas d'emplois dans les magasins de détail, cet été, parce que le tiers de ces magasins sont déjà fermés. Les emplois que l'industrie touristique créait habituellement pour les étudiants ne seront pas disponibles non plus.

Notre position est très simple. Le gouvernement devrait rétablir le financement du programme Défi à un niveau au moins équivalent à celui d'il y a deux ans, an 1989, quand il s'y est attaqué sauvagement. Il devrait fournir 140 millions de dollars pour le programme Emploi d'été/Expérience de travail et augmenter dans la même mesure le financement du programme Défi pour que les jeunes qui sortent actuellement des écoles secondaires puissent aussi obtenir des emplois.

Dans ce débat consacré au chômage des jeunes, il a été aussi question d'éducation. Au lieu de s'en tenir à la question des emplois pour les jeunes, les étudiants, le ministre d'État chargé de la Jeunesse a préféré parler de la promesse que le gouvernement a faite, dans le discours du Trône, d'atteindre certains objectifs: élimination de l'analphabétisme, augmentation du nombre de diplômés en sciences et en génie, doublement du nombre des travailleurs qui ont accès à la formation, etc. Il a été ensuite question, comme d'habitude, des conflits de compétence. Ce débat ne porte pas sur l'éducation en tant que telle, mais sur la nécessité pour les enfants de gagner de l'argent pour poursuivre leurs études.

Je pense qu'il est important de parler brièvement de l'aspect suivant ce débat: Comment encourageons-nous les jeunes à rester à l'école? En plus du financement de l'éducation, nous devons discuter de la nature de la formation et de l'éducation auxquelles ils auront accès. Je vais simplement répéter ce que j'ai déjà dit, et c'est qu'il n'y a pas de problèmes de compétence qui empêchent de faire preuve de leadership une fois que l'on a reconnu qu'il y avait certains problèmes de compétence dont il faut tenir compte.

Le problème de compétence a été utilisé comme excuse pour ne rien faire. Ma crainte c'est qu'on continue à l'utiliser ainsi, au détriment du développement économique que, de l'avis général, le Canada doit rechercher.

Je voudrais terminer par quelques mots sur la question de l'aide aux étudiants. Comme je l'ai dit plus tôt, au lieu de trouver des moyens originaux d'augmenter l'aide financière accordée aux étudiants, le gouvernement a imposé une surcharge de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants, alors que ce dont on a besoin c'est d'améliorations au programme.

Pendant la fin de semaine, j'ai parlé à des représentants d'étudiants à temps partiel qui ont présenté régulièrement des pétitions à ce gouvernement et au précédent, pour obtenir que les étudiants à temps partiel aient accès à la même aide financière que les étudiants à temps plein. C'est une considération importante, car dans les circonstances actuelles, l'une d'elles étant ce que le gouvernement a fait pour les possibilités d'emploi des étudiants, il y aura de plus en plus d'étudiants à temps partiel. Ces étudiants devraient avoir accès eux aussi à un enseignement de qualité et bénéficier de la même aide que leurs collègues étudiants à temps plein.

Je demande au gouvernement de faire une autre chose en plus d'augmenter le financement du programme Défi, c'est de se préoccuper de l'aide aux étudiants.

Il y a eu des comités et des promesses, mais rien n'a été fait. Il est grand temps de faire quelque chose dans le domaine des prêts aux étudiants à temps partiel, pour que ceux-ci aient les mêmes avantages que les autres étudiants.

Tant que nous serons dans une situation où les étudiants ne peuvent obtenir d'emplois d'été nous aurons beaucoup de mal à encourager les étudiants à temps partiel et eux aussi, bien sûr, auront besoin d'emplois qui, du fait de la récession actuelle, ne seront peut-être pas disponibles.

Je dois admettre en terminant que je suis las de toujours répéter la même chose à la Chambre et de voir que le gouvernement y est toujours aussi imperméable. Il y a un besoin chez les étudiants, un besoin crucial de trouver des emplois, pas des cadeaux, des emplois pour continuer leurs études.

Le taux de chômage empire. Il est pratiquement au niveau où il était au plus creux de la dernière récession, 16 p. 100 maintenant contre 17 p. 100 à l'époque. Le gouvernement a besoin de prendre des initiatives pour débloquer plus d'argent, de façon à ce que les étudiants puissent travailler. Il doit réexaminer les mesures qu'il a prises et qui rendent les études plus coûteuses. Il doit regarder le tort qu'il a causé aux universités et aux collèges en rendant l'enseignement postsecondaire moins accessible et moins valorisant qu'il ne l'était.

Qu'il mette un peu de substance dans ses belles déclarations au sujet de la création d'une société basée sur le savoir. Donnons accès, un accès réel, à ce savoir aux étudiants. Donnons-leur des emplois. Donnons-leur des institutions où ils peuvent apprendre. Prenons les initiatives en matière d'enseignement que ce gouvernement et les autres ont refusé de prendre. Engageons-nous réellement à créer cette société basée sur le savoir qui donnera au Canada le niveau de vie qu'il doit avoir pour maintenir les programmes sociaux dont certains ont besoin.

[*Français*]

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, on parle beaucoup des jeunes depuis ce matin. Nous sommes tous conscients que les jeunes vivent des problèmes extrêmement graves dans cette société. Et je dis bien «société», parce que nous avons affaire à une responsabilité de toute la société, des trois paliers de gouvernement, du secteur privé, et aussi des syndicats, parce que dans cette société, les valeurs ont changé. Les familles sont de plus en plus divisées. Nos jeunes sont démotivés, en quelque sorte, mais malgré tout, le gouvernement a quand même lancé des programmes fort intéressants pour ces jeunes. Nous comprenons aussi que les députés d'en face exigent que l'on mette l'accent sur des programmes améliorés, dirigés vers les finissants du secondaire.

• (1220)

Mais, monsieur le Président, j'aimerais demander à l'honorable député de Windsor—Sainte-Claire s'il pourrait nous expliquer la raison pour laquelle le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a décidé d'abolir le programme de bourses aux méritants appelé *Ontario Scholars*. Ces bourses, destinées aux jeunes de la 13e année qui maintenaient une moyenne de 80 p. 100 ne coûtaient, au fond, que 2 millions de dollars.

Alors, j'aimerais savoir, étant donné quand même la responsabilité des gouvernements provinciaux, qu'est-ce qu'il pense de tout ceci?

[*Traduction*]

M. McCurdy: Monsieur le Président, pour répondre simplement, cela ne me plaît pas. J'essaie de comprendre et, si on destinait plutôt les fonds à un programme d'enseignement, j'espérerais que ce soit peut-être profitable pour les étudiants à faible revenu, par exemple, qui ont obtenu d'assez bonnes notes, mais d'après ce que je sais, cela ne me plaît guère.

Si je me préoccupe de l'enseignement, ce n'est pas parce que je suis néo-démocrate au lieu d'être progressiste conservateur, mais bien parce que j'ai la ferme conviction que l'enseignement et la connaissance sont essentiels à notre économie et aux chances de réussite. Ils sont essentiels pour atteindre un niveau raisonnable de scolarisation.

Je voudrais demander à la députée, qui m'a posé une question dans son préambule en me citant les merveilleux programmes que le gouvernement a mis sur pied, de m'en mentionner un. Elle parle peut-être du programme Expérience de travail que le gouvernement a adopté en s'inspirant d'un document du Nouveau Parti démocratique. C'en est un auquel je pense.

Je ne connais aucune initiative en matière d'enseignement qu'on puisse citer avec autant de précision—oh, elle parle peut-être des bourses destinées aux étudiants en sciences, sauf qu'elles ne sont pas accordées uniquement à ces étudiants, mais c'était tout de même une bonne initiative. Je le dis clairement: ce n'est pas assez. Il ne devrait y avoir au Canada aucune priorité plus élevée que l'enseignement et la formation des Canadiens de même que l'élimination de l'analphabétisme. C'est sur cela que repose la survie économique de notre pays.

Je suis donc d'accord avec cela et n'y vois aucun mobile partisan. Je souhaiterais que nous puissions laisser de côté nos allégeances politiques et examiner cette question en faisant preuve de bon sens. En fait, dans le débat où nous sommes actuellement engagés, la seule question logique est de savoir comment nous allons donner du travail aux jeunes qui n'ont pas d'emplois cet été et ce que le gouvernement devrait faire à cet égard.

Le gouvernement devrait remettre dans le programme Défi l'argent qu'il lui a retranché.

[*Français*]

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, j'écoute avec un grand intérêt ce que mon collègue de Windsor—Sainte-Claire mentionne, mais tout cela revient à dire quoi? Est-ce seulement pour faire un long discours, une bataille qui n'a aucun sens car il sait vraiment que le gouvernement actuel donne des crédits de TPS justement pour aider toutes les familles. Il y a tout près de 9 millions de personnes qui reçoivent des crédits de TPS. Cela sert à payer les livres, les coupes de cheveux, c'est pour payer un peu de tout et ils en reçoivent beaucoup.

Est-ce que mon collègue peut réellement, sans faire un discours de 30 minutes, me donner son impression sur cela?

M. McCurdy: Monsieur le Président, il m'est très difficile de décrire une seule chose qui ait été effectuée par ce gouvernement pour aider le peuple, particulièrement le peuple démuni du Canada. Ce gouvernement a causé la division de notre pays, il a créé une récession, ce gouvernement a placé la ville de Windsor dans une situation très critique.

Il est irresponsable pour ce député de se lever dans cette Chambre et de déclarer que ce gouvernement agit en faveur du peuple canadien. C'est une déclaration inacceptable parce que c'est faux.

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Présient, comme d'habitude, le député de Windsor—Sainte-Claire est davantage préoccupé par sa performance en Chambre que par le contenu de ses idées.

Plus tôt, il nous disait que le discours du ministre était un discours vide de sens avec de belles paroles. Eh bien je pense qu'au contraire, le discours du ministre était très intéressant parce qu'il a donné tous les moyens, il a identifié tous les programmes que le gouvernement a mis en place, avec tous les budgets pour aider nos jeunes à se réaliser et à s'épanouir.

Alors, avant de dire n'importe quoi, il serait peut-être préférable d'écouter les discours et les engagements que le gouvernement a pris. Nos responsabilités, nous les assumons vis-à-vis les jeunes Canadiens.

Ma question au député: Il sait très bien que le discours du Trône a mis l'emphase—et il a dit lui-même que l'analphabétisme était un problème important au pays—alors, reconnaît-il que dans le discours du Trône, le gouvernement se fait une priorité de combattre l'analphabétisme? Nous nous donnons comme objectif de faire en sorte que les jeunes puissent obtenir un diplôme d'études secondaires dans 90 p. 100 des cas. On veut que 90 p. 100 de nos jeunes étudiants aient un diplôme d'études secondaires. Est-il d'accord avec ces objectifs-là?

[*Traduction*]

M. McCurdy: Monsieur le Président, le député dit que je me préoccupe de mes effets de scène à la Chambre lorsque je prononce des discours. Je comprends donc que mes effets de scène ont été bons. Mais pour convaincre, il ne suffit pas de bons effets de scène, il faut apporter une réponse.

Cette réponse, c'est que le gouvernement n'a énoncé aucun but. Si le gouvernement avait pour but d'éliminer l'analphabétisme, de doubler le nombre des diplômés en sciences de même que le nombre de travailleurs réussissant à obtenir une formation, si tout cela avait été son but, je l'appuierais de tout coeur. Or, ce gouvernement n'a énoncé aucun but. On se souvient que le premier ministre a déjà déclaré que le gouvernement procéderait à une hausse des dépenses dans les domaines des sciences et des techniques, qui correspondrait à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut. Comme il ne l'a pas énoncé en tant qu'objectif, cela ne s'est pas fait.

Quand le gouvernement commencera à fixer des buts plutôt que de faire des promesses, par conséquent, quand il comprendra que la poursuite d'un but suppose pour sa réalisation un mécanisme ou une stratégie, je me montrerai alors très enthousiaste. Or, tout n'a été que supercherie, telle la promesse du premier ministre concernant la recherche et le développement. Il en va de même dans le domaine de l'éducation.

S'il l'on nous proposait de tels buts, je les accepterais, mais on ne nous fait que des promesses en l'air du genre «des emplois, des emplois et encore des emplois».

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, le débat que nous entreprenons aujourd'hui porte sur un problème très important pour le pays, c'est-dire le chômage chez les jeunes. Son importance s'explique de nombreuses façons. D'abord, il faut noter que, cet été, le taux de chômage continuera d'augmenter chez les jeunes Canadiens, même s'il atteint déjà le taux effroyable de 16,6 p. 100.

Ensuite, ce débat est effectivement très important parce que les jeunes de ce pays se sentent aujourd'hui démoralisés et frustrés par leur situation actuelle.

• (1230)

Il faut donc que nous commencions à analyser la réponse qu'a présentée le gouvernement à ces jeunes. En gros, le gouvernement leur a répondu que sa contribution à son programme EEET, qui s'était élevée à 149 millions de dollars en 1985, ne sera que de 80 millions de dollars en 1991.

Cela se produit au moment même où le gouvernement décide de relever un défi, de parler de compétitivité mondiale et de viser ce qu'il appelle la valorisation du savoir. Pourtant, je me demande parfois si le gouvernement comprend vraiment ce qu'est la compétitivité mondiale, parce que j'ai l'impression qu'il veut créer une société capable de soutenir la concurrence mondiale en disant aux jeunes de rester chez eux. De toute évidence, la réalité exige autre chose.

D'après moi, le mot «compétitivité» est peut-être entré dans le vocabulaire de ce gouvernement parce qu'un gourou médiatique lui a dit que le mot était à la mode, qu'on l'utilisait il y a bien longtemps en Europe et que grâce à ce mot, on a obtenu des résultats.

Je pense qu'au fond ce gouvernement n'arrive pas à comprendre comment on peut créer une société capable de soutenir la concurrence mondiale. Ce n'est certes pas

en réduisant les fonds à la formation et l'éducation dans le domaine des ressources humaines, à la recherche et au développement ou à l'avancement des sciences et des techniques. Il est évident qu'il ne peut construire une société concurrentielle au niveau mondial, non seulement dans ces domaines, mais dans bien d'autres, dont celui des impôts.

Le gouvernement a réagi en imposant des réductions et en aliénant un groupe d'individus très importants dans notre société, c'est-à-dire celui des jeunes, qui font déjà face à des frais de scolarité plus élevés, une dette croissante, des frais d'études qui montent en flèche et maintenant une pénurie d'emplois. Cela ne veut pas dire qu'il suffit d'avoir un emploi. Ce qui importe, c'est de gagner suffisamment d'argent pour arriver à payer les frais de scolarité. Il ne suffit pas d'avoir un emploi rien que pour servir de statistique au gouvernement. Un jeune Canadien doit avoir un emploi qui lui rapporte assez d'argent pour lui permettre de se nourrir, de se loger, et de se déplacer tout en poursuivant des études postsecondaires.

Bien des jeunes se demandent si le gouvernement se préoccupe vraiment d'eux. Je crois que le ministre en second des Finances a parfaitement répondu à cette question mardi dernier lorsque, en réponse à une question que lui a posée le chef de mon parti au sujet de l'urgence de faire quelque chose pour contrer le chômage chez les jeunes, il a déclaré que si les jeunes cherchaient vraiment un emploi, ils en trouveraient un. Le ministre dit à 20 p. 100 des jeunes Terre-neuviens que s'ils ne trouvent pas de travail, c'est parce qu'ils ne cherchent pas vraiment.

Il dit à 16,3 p. 100 des jeunes de l'Île-du-Prince-Édouard qu'ils ne trouvent pas d'emploi parce qu'ils n'en cherchent pas vraiment. Je vous dirai, monsieur le Président, que ces jeunes cherchent vraiment un emploi et qu'ils n'en trouvent pas tout simplement parce qu'il n'y en a pas.

Et cela, pour deux raisons. D'abord, parce la mauvaise gestion économique du gouvernement n'a pas stimulé la création d'emplois dans le secteur privé et, ensuite, parce que le gouvernement ne les aide pas en cet été de malaise. En fait, il continue à couper et à bloquer la principale artère qui doit nourrir l'avenir du Canada, à savoir les jeunes.

C'est incroyable, mais ce n'est pas étonnant, car le gouvernement actuel est reconnu pour mécontenter les jeunes Canadiens. Il ne cesse de s'en prendre aux étudiants. Voyez les statistiques sur les paiements de transfert aux provinces! En 1986, le gouvernement a adopté le projet de loi C-96 qui visait à réduire de 2 p. 100 le taux de croissance des paiements de transfert aux provinces. Le financement au titre de l'enseignement postsecondaire s'en trouvait réduit de 1,6 milliards de dollars. Voilà le genre d'aide que le gouvernement actuel accorde aux étudiants du Canada. Le financement a été réduit à nouveau de 1 p. 100 en 1990-1991.

Cela se produit au moment même où une nouvelle réalité se fait jour au plan international. La force économique relative d'un pays est souvent fonction de la façon dont ses jeunes sont formés et instruits. Nous vivons dans un monde où les défis abondent. Les choses évoluent rapidement. Le progrès technologique est là. Les télécopieurs crachent à chaque minute de tous les jours de plus en plus d'informations. Il importe de former les gens si nous voulons être concurrentiels. Il est à peu près temps que le gouvernement se rende compte qu'il ne peut compter sur le hasard. Il lui faut planifier et le faire correctement. On ne planifie pas l'avenir d'un pays en réduisant continuellement le tissu même qui représente cet avenir.

Je suis persuadé que le ministre va invoquer les programmes WALL et l'école avant tout, mais qu'on se le dise bien: ces programmes sont peut-être nouveaux, mais les fonds qui leur sont alloués ne le sont certes pas. On a pris aux étudiants du niveau postsecondaire pour donner aux étudiants du niveau collégial et on a ainsi montés l'un contre l'autre deux groupes dans le besoin de notre société. Tel est le genre de politique que pratique sans cesse le gouvernement d'en face.

Les Canadiens, les jeunes Canadiens, en ont assez d'être trompés; ils en ont ras le bol de la façon de faire du gouvernement. Je fais valoir ces points-là à l'exemple du Parti libéral du Canada et, comme l'a si bien dit le député de Welland—St. Catharines—Thorold, espérons que le gouvernement aura l'intelligence, la bienveillance et la compassion de favoriser la création d'emplois de telle façon que les jeunes Canadiens puissent se sentir à nouveau fiers d'appartenir à notre pays et aptes et prêts à relever les défis du XXI^{e} siècle.

• (1240)

[*Français*]

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, tout d'abord, je vois que le député exige que le gouvernement fédéral mette de l'avant des mesures pour contrer le haut taux de chômage chez les jeunes Canadiens. Mais j'aimerais lui parler de cinq programmes au sein de la

planification de l'emploi qui aident les jeunes à se trouver un premier emploi ou encore à garder leur emploi.

Il y a par exemple le Programme Développement de l'emploi pour les jeunes seulement, où on consacre 107,2 millions de dollars. Il y a le Programme Intégration professionnelle, où les jeunes seulement ont des fonds de 139,3 millions de dollars. Le Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre pour les jeunes seulement, 97,6 millions de dollars. Le Programme Acquisition de compétence, pour les jeunes, se chiffre à 8,4 millions de dollars. Le Programme Développement des collectivités, destiné encore aux jeunes, se chiffre à 6,7 millions de dollars.

Monsieur le Président, j'aimerais savoir si le député reconnaît ces chiffres et s'il peut nous dire aujourd'hui que ces cinq programmes au sein de la planification de l'emploi ne sont pas là pour aider les jeunes, quand on sait, monsieur le Président, que 46,4 des 400 000 participants de la planification de l'emploi sont des jeunes. C'est donc 487 millions de dollars sur un budget total de 1,7 milliards de dollars qui sont consacrés à la formation et à l'aide à l'emploi des jeunes. Alors, j'aimerais que l'honorable député, s'il lui plaît, me parle de nos programmes.

[*Traduction*]

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Toutefois, nous traitons, aujourd'hui, d'une réalité qui résume peut-être mieux le titre d'un article de Lila Sarick, publié, je crois, dans le *Globe and Mail* du 4 juin dernier. Dans son article, intitulé *Thirsting for Employment in the Summer Job Drough*, celle-ci fait état de ce qui suit:

> Ils cherchent surtout des emplois liés à la carrière, mais les chances des étudiants sont bien minces puisque beaucoup de compagnies ont réduit le nombre d'étudiants qu'elles embauchaient.

Nous sommes bien sûr au courant également des réductions effectuées par le gouvernement actuel.

Il y a le mythe, puis il y a la réalité. Compte tenu du taux de chômage élevé chez les jeunes, les programmes instaurés par le gouvernement ne fonctionnent visiblement pas. C'est un fait que ni vous ni moi ne pouvons nier. Je ne crois pas qu'il soit justifié d'avoir un taux de 16,6 p. 100 alors que le gouvernement dit vouloir être compétitif à l'échelle mondiale. Je ne crois pas non plus que c'est ce que le gouvernement actuel voudrait pour les jeunes Canadiens.

Malheureusement, la crise du chômage chez les jeunes résulte directement des mesures prises par le gouvernement actuel. C'est la raison pour laquelle le Parti libéral a choisi de consacrer la journée d'aujourd'hui à l'examen de cette question. J'espère que le gouvernement tiendra compte des propositions avancées par les députés de ce côté de la Chambre et qu'il y donnera suite, car la situation est loin d'être drôle. C'est très grave en effet que, dans le discours du Trône, le gouvernement se soit engagé à soutenir la concurrence à l'échelle mondiale et à favoriser l'éducation de la société, mais qu'il fasse exactement le contraire quand vient le moment d'engager les fonds voulus.

Dans les faits, s'il n'engage pas les fonds nécessaires pour la mise en oeuvre des propositions énoncées dans le discours du Trône, elles ne se réaliseront pas.

Je demamde aux ministériels d'exhorter leurs chefs à donner suite aux propositions énoncées dans le discours du Trône et à ne pas s'en servir comme simple référence, car toute une génération de Canadiens attend que le gouvernement agisse. C'est cette génération qui décidera de la réussite ou de l'échec du Canada sur le plan mondial.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je veux prendre part à ce débat.

Par la même occasion, je veux féliciter mon collègue, le député de Welland—St. Catharines, et bien entendu celui de York-Nord d'avoir amorcé ce débat particulier sur un sujet extrêmement important pour les jeunes Canadiens et aussi pour de nombreuses familles d'un océan à l'autre.

En participant à ce débat, je veux exprimer le point de vue de mes électeurs, dont certains étudient au University College of Cape Breton, ou encore au Riverview High School, au Glace Bay High School, au Breton Education Centre de New Waterford, au MacDonald High School de Dominion, au Reserve District High School de Reserve Mines, au Duncan High School de Duncan, ou à celui de St. Peter's, dans le comté de Richmond.

J'ai écouté très attentivement les remarques qu'ont faites mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, ainsi que les observations des députés d'en face. Il convient de souligner que, dans ma province, le taux de chômage chez les étudiants atteint environ 16 p. 100 et qu'il est en hausse. Je signale aussi à la présidence que, dans la région que je représente, il est peut-être deux fois plus élevé.

À cause de multiples fermetures et de l'effritement des institutions nationales, de nombreux emplois ont été perdus, laissant dans une situation économique très difficile des familles jeunes, d'âge moyen ou plus très jeunes.

La situation des jeunes Canadiens de ma circonscription s'en est trouvée aggravée.

Comme la Chambre ne siégeait pas vendredi, je suis allé dans ma circonscription et j'ai pu discuter avec de nombreux jeunes de la rareté des emplois d'été.

Samedi, je me suis rendu aux centres commerciaux de deux ou trois localités et j'ai évidemment été bombardé de questions de citoyens qui, au nom de leurs fils ou de leurs filles, me demandaient s'il existe des programmes spéciaux auxquels le gouvernement du Canada aurait consenti des fonds supplémentaires pour aider les jeunes à la recherche d'un emploi d'été. Souvent, l'emploi d'été aide le jeune à poursuivre des études postsecondaires ou à suivre, à l'automne, certains cours de formation.

Dans les faits, les perspectives sont toutefois inexistantes. Certes, il y en a dans certaines localités canadiennes, mais dans d'autres régions où la croissance économique est plus lente, il n'y en a tout simplement pas pour les jeunes.

Bon nombre d'entre eux, peut-être au vif dépit du ministre d'État aux Finances, travaillent très fort et avec assiduité pour dénicher de l'emploi, qu'il s'agisse d'un travail subventionné de six semaines ou d'un remplacement de dix semaines leur permettant d'amasser suffisamment d'argent pour poursuivre leurs études.

Mais ce n'est pas tout. Je veux vous faire part de ce qui se passe dans certaines parties de ma circonscription. Une jeune fille ayant obtenu son diplôme d'études secondaires avec des notes exceptionnelles a ensuite entrepris des études universitaires et a reçu plusieurs bourses. Ses parents ne sont pas membres du barreau ni du corps médical, mais des Canadiens de la classe moyenne.

Le gouvernement actuel a toutefois décidé d'imposer les bourses d'études.

• (1250)

Pour ceux qui suivent les débats de ce matin et de cet après-midi, je signale que l'imposition de la scolarité peut ne pas avoir de trop grandes conséquences dans l'ensemble, mais malgré tout, lorsqu'on se retrouve avec un revenu relativement fixe, après avoir tant travaillé pour obtenir un diplôme et monter les échelons professionnels, c'est dur de constater finalement qu'on est taxé parce qu'on a travaillé fort. Oui, les étudiants qui ont bien travaillé à l'université seront tout de même taxés. Cette façon de voir les choses ne me semble pas très progressistes de la part du législateur.

Encore une fois, voilà un autre exemple de la façon d'agir du gouvernement à l'égard des jeunes et des possibilités qui leur sont offertes.

On a souvent mentionné à la Chambre qu'il y a beaucoup de barrières entre les provinces au Canada, mais dans bien des cas, lorsqu'un étudiant veut poursuivre ses études hors de sa province, il n'est pas admissible à une bourse.

Les députés se disent peut-être que ces étudiants pourraient bien rester dans leur province, où ils peuvent obtenir le même genre de diplôme qu'ailleurs au pays. Le fait est que dans bien des cas, le processus d'éducation passe par l'apprentissange non seulement des connaissances enseignées à l'université, mais aussi de la réalité culturelle et socio-économique d'une région particulière, et c'est ainsi que les étudiants choisissent d'aller à l'université McGill à Montréal, ou à l'université Laval. La députée a fait une remarque très méprisante sur un sujet que je crois être très important. Elle aura l'occasion de s'exprimer plus tard, et j'espère qu'elle aura la bonté de me laisser donner mon point de vue.

C'est un fait qu'il y a des milliers de jeunes Canadiens qui souhaitent faire des études universitaires à l'extérieur de leur province, et qui constatent alors que la bourse qu'ils pourraient obtenir serait limitée.

Ces deux facteurs, ajoutés aux faibles perspectives d'emploi pour les jeunes, rendent la situation encore moins encourageante. Je prie instamment le ministre responsable d'offir le financement nécessaire pour aider les étudiants, en cette période importante et difficile, à se trouver des emplois enrichissants qui les aideront à poursuivre leur scolarité au niveau postsecondaire ainsi qu'à obtenir la formation générale et l'expérience qui leur permettra d'améliorer leur compétence professionnelle.

La situation est particulièrement difficile pour les jeunes qui ont terminé leurs études au Riverview High School ou au Glace Bay High School, ou encore au Breton Education Centre. C'est très, très difficile de leur dire de continuer quand ils ne peuvent même pas trouver un emploi d'été pour 10 ou 12 semaines. C'est évident que le gouvernement a l'obligation, dans le contexte politique actuel, de s'atteler à la tâche et de pondre des programmes créateurs et innovateurs destinés aux jeunes, non pas pour l'été prochain ou le suivant, mais pour cet été.

Le Parlement national a certainement la responsabilité, face aux gens qui vivent dans une petite localité de 300 ou 400 habitants, comme South Bar, ou dans une réserve légèrement plus grande, de donner l'exemple et de permettre à ces jeunes d'avoir un peu d'espoir.

Monsieur le Président, vous me faites signe qu'il me reste peu de temps. Permettez-moi de dire aux députés d'en face, par votre intermédiaire, qu'on ne peut pas dire à ces jeunes que c'est pour leur bien qu'ils doivent réussir par eux-mêmes, quand en fait ils n'ont aucune possibilité d'emploi, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé.

Ce serait plutôt au gouvernement, en ces temps difficiles économiquement et politiquement, de s'attaquer résolument à la situation pour donner une lueur d'espoir aux jeunes, en débloquant le financement nécessaire pour les aider à exploiter efficacement leur talent et leurs idéaux. Je suggère aux députés d'en face qu'une telle attitude renforcerait grandement l'esprit de corps dont nous avons besoin au pays. Plus important encore, outre l'espoir, cela donnerait aux jeunes le sens de la dignité et de la justice, parce qu'ils sauraient ainsi que le gouvernement du Canada, le législateur national, s'intéresse vraiment à eux.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question à mon collègue.

Comme il le sait, le financement a été augmenté, même s'il ne s'agit pas d'une somme considérable. Je pense que personne parmi nous n'est heureux de la situation. Nous aimerions tous pouvoir bénéficier d'un financement plus important dans nos circonscriptions afin de procurer un plus grand nombre d'emplois aux jeunes. Dans le contexte économique actuel, nous ne pouvions faire plus que d'autoriser une augmentation d'environ 3 millions de dollars.

Mon collègue propose un financement supplémentaire. Pourrait-il nous dire quelle augmentation il souhaiterait voir dans le budget de cette année et nous préciser d'où cette somme proviendrait?

M. Dingwall: Monsieur le Président, le ministre a posé une question précise quant au montant de l'augmentation que je souhaite ainsi qu'à la provenance de cette somme.

Le ministre pourrait innover avec les moyens dont il dispose et solliciter l'aide des gouvernements provinciaux. Une solution pourrait consister à fournir des stimulants, de manière à inciter les gouvernements provinciaux à participer au financement. Je ne pense pas que le gouvernement fédéral doive assumer seul cette responsabilité. Toutefois, si les gouvernements provinciaux avaient intérêt à fournir un financement supplémentaire, qui viendrait s'ajouter à la contribution du fédéral, je pense qu'une grande partie des sommes requises deviendrait disponible. Les provinces pourraient fournir la moitié de l'augmentation.

Mon collègue a entendu les observations de notre porte-parole en ce qui a trait au rétablissement des niveaux passés. Le ministre doit conserver présent à l'esprit le fait que les conditions sont sensiblement différentes de ce qu'elles étaient en 1986, en 1987 et en 1988, lorsque l'économie était beaucoup plus forte. Le ministre reconnaîtra sûrement que ce serait faire preuve de prudence et de sagesse, lorsque l'économie fonctionne au ralenti, que de prévoir un financement supplémentaire pour les étudiants.

En ce qui a trait à la provenance des sommes nécessaires, le ministre sait probablement beaucoup mieux que la plupart des députés de ce côté-ci où des compressions pourraient être faites. Personnellement, je pense évidemment au financement, de l'ordre de milliards de dollars, qui est accordé annuellement au secteur privé sous forme de subventions et d'octrois. Je ne dis pas que nous devrions supprimer complètement cette aide.

M. McDermid: Quelle circonscription obtient le gros du gâteau?

M. Dingwall: Le ministre a fait une intervention. Permettez-moi de finir. J'aimerais discuter de cette question avec lui. Le fait est qu'il y a des fonds, en vertu du système actuel, que le ministre pourrait réaffecter à ce programme d'aide aux étudiants.

Le ministre a fait une observation désobligeante lorsqu'il a demandé quelle circonscription bénéficie des subventions en vertu des programmes actuels. Il ne fait aucun doute que certaines des subventions versées au secteur privé l'ont été à des entreprises de ma circonscription. Je ne conteste pas ce fait.

Une voix: Pourquoi le feriez-vous?

M. Dingwall: Toutefois, le ministre ne peut s'adresser aux députés de ce côté-ci de la Chambre et dire: «Non, ma circonscription n'a bénéficié d'aucune subvention.» Un tel propos équivaudrait à nier la réalité historique. Ce serait nier la politique de Sir John A. Macdonald relativement à la protection accordée à la province de l'Ontario aux dépens d'autres régions du pays. Ne devenez pas perplexe lorsque des députés de ce côté-ci disent: «Le taux de chômage est exceptionnellement élevé dans nos

régions. Nous demandons au gouvernement du Canada de faire preuve d'initiative.

• (1300)

Nous invitons le gouvernement à solliciter la participation des gouvernements provinciaux; nous lui demandons de solliciter aussi la participation des municipalités et du secteur privé afin de lancer de nouveaux programmes et d'aider les jeunes cette année. Cette aide est essentielle pour susciter un sentiment d'espoir et de dignité chez les jeunes Canadiens, et j'espère que le ministre appuiera les initiatives prises en ce sens.

[*Français*]

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, j'ai le privilège aujourd'hui de répondre à la motion présentée par l'honorable député concernant les mesures prises par notre gouvernement afin de réduire le taux de chômage chez les jeunes Canadiens. Je suis tout à fait d'accord avec mon honorable collègue sur la nécessité de faire tout en notre pouvoir pour aider les jeunes Canadiens à trouver un emploi. Et je voudrais parler tout particulièrement de la situation des jeunes dans la région de Montréal.

Depuis qu'il a été élu pour la première fois en 1984, notre gouvernement a travaillé assidûment à encourager les jeunes Canadiens à poursuivre leurs études, à réaliser leur plein potentiel scolaire et, une fois diplômés, à trouver un emploi enrichissant sur le plan personnel qui représentera leur contribution à la productivité du Canada.

Évidemment, l'honorable député sait, comme nous tous, que la conjoncture économique actuelle est difficile, non seulement au Canada, mais dans tous les pays industrialisés. Malgré cela, les jeunes font preuve d'initiative; loin de se décourager, ils font montre d'entrepreneurship, ce qui aura certainement pour effet d'élever le niveau de vie des Canadiens durant la présente décennie et même au XXI^{e} siècle.

Notre gouvernement fait de son mieux pour appuyer leurs efforts. En effet, c'est le septième été que nous mettons en place le programme Défi, programme qui relève du ministre d'État à la Jeunesse et qui a pour but d'inciter les employeurs à créer des emplois d'été intéressants pour les jeunes. L'avenir des jeunes Canadiens se situe à l'avant-plan des priorités de notre gouvernement. Je crois d'ailleurs que nous l'avons prouvé lorsque nous avons annoncé cette année que 143 millions de dollars seraient consacrés au programme Défi 91. Il s'agit là d'une augmentation de 3 millions de dollars par rapport au budget de l'an dernier.

En outre, sur ces 143 millions de dollars, 28,3 millions seront attribués à Défi 91 pour le Québec. Permettez-moi d'expliquer à l'honorable député les composantes de ce programme. L'une des composantes du programme Défi s'intitule Emploi d'été/Expérience de travail (EÉET). Elle vient en aide aux employeurs en leur offrant des subventions salariales qui leur permettront de créer des emplois pour les étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire, mais tout spécialement pour ceux du secondaire qui ont plus de difficulté que les autres à trouver un emploi.

L'honorable député sera heureux d'apprendre que dans la région de Montréal, l'été dernier, notre gouvernement a dépensé plus de 4 millions de dollars dans le cadre de cette composante, et plus exactement 2 655 étudiants ont participé à un nombre total de 1 146 projets, ce qui leur a permis de recevoir une formation valable tout en gagnant de l'argent afin de poursuivre leurs études.

C'est avec plaisir que je puis dire à l'honorable député que cette année encore, la composante EÉET vient encourager la création de possibilités d'emplois s'alignant sur les priorités sociales du gouvernement dans le domaine de l'alphabétisation, de la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme, de l'information sur le SIDA, de l'environnement et de la lutte contre la criminalité en milieu urbain.

De plus, le financement de la composante EÉET cette année a pour but d'inciter les employeurs à embaucher des membres des minorités visibles, des autochtones et des jeunes handicapés.

Au Québec, la somme affectée à la composante EÉET connaîtra une augmentation cet été puisqu'elle passera de 17,8 millions de dollars à 18,1 millions. Et mon honorable collègue certainement comprendra que l'été commence à peine et que nous ne savons pas encore tout à fait combien d'étudiants fréquentant des écoles de Montréal participeront au programme. Mais il y a tout lieu de croire que cette composante de Défi 91 remportera autant de succès que les étés précédents.

Le Programme Défi comporte aussi une composante intitulée Ateliers d'orientation au travail (AOT), qui donne aux décrocheurs du secondaire l'occasion de repenser leur décision de ne pas terminer leurs études. Ces ateliers s'accompagnent d'une expérience en milieu de travail afin d'encourager les décrocheurs à poursuivre leurs études ou, dans le cas contraire, à recevoir une formation pratique. Plus précisément, les ateliers offerts comprennent une formation de dynamique de la vie, des cours de gestion financière personnelle, des sessions sur le fonctionnement des entreprises, et cetera. Ces ateliers aident les jeunes à comprendre la formation et les études

dont ils auront besoin pour pouvoir oeuvrer sur le marché du travail, là où les compétences de marché sont de plus en plus nombreuses et élevées.

Je suis heureuse de pouvoir dire à mon honorable collègue qu'à l'été 1990, le gouvernement a accordé à la région de Montréal plus de deux millions de dollars au titre des Ateliers d'orientation au travail, et 1 000 étudiants de la région ont pu participer à ces ateliers. Sur la Rive-Sud seulement, à titre d'exemple, les chiffres ont été de 920 000 $ pour 467 participants.

Cet été, la composante Ateliers d'orientation au travail au Québec recevra la somme totale de 8,1 millions, sans compter qu'un montant additionnel de 2,1 millions sera versé pour financer des projets qui fonctionnent l'année durant.

Le 9 mai dernier, le ministre d'État (Jeunesse) a inauguré officiellement pour la période estivale les 94 Centres d'emploi du Canada pour étudiants situés au Québec. Quatre de ces centres se trouvent dans la région de Montréal, et je peux assurer mon honorable collègue que le personnel de ces centres connaît très bien les difficultés qu'ont les jeunes de Montréal à se trouver des emplois et qu'il fait preuve d'ingéniosité dans ses efforts pour leur venir en aide.

Je mentionnais tout à l'heure que, comme le savent tous les députés, nous vivons actuellement une période économique difficile qui touche le monde entier. J'ai toutefois la conviction que les députés de cette Chambre sont prêts à admettre que la situation des jeunes Canadiens serait beaucoup plus grave si notre gouvernement n'avait pas mis en place des programmes d'aide efficaces. Je ne parle pas seulement des composantes de Défi 91 que je viens de mentionner, mais aussi de certaines autres, telles que la composante Prêts aux étudiants entrepreneurs, laquelle est administrée par la Banque fédérale de développement et qui se veut une source d'aide pour les étudiants entrepreneurs qui veulent créer leurs propres emplois d'été.

L'an dernier au Québec, 276 prêts ont été approuvés pour un total de 688 700 $, ce qui a donné lieu à la création de 918 emplois d'été. Ce nombre représente une augmentation notable de 72 p. 100 par rapport aux emplois créés l'année précédente. Et cette année, cette composante dispose d'un budget de fonctionnement total de 900 000 $. De plus, nous allons accorder un autre 805 000 $ au titre de la composante intitulée Promotion des initiatives privées, laquelle encourage les associations d'entreprises à stimuler la création d'emplois d'été pour étudiants parmi leurs membres et dans le milieu des affaires sans l'aide de subventions salariales.

Nous avons également créé le programme de Stagiaires autochtones qui est offert pendant l'été et qui donne aux étudiants autochtones l'occasion de travailler dans des bureaux d'Emploi et d'Immigration.

Monsieur le Président, en profitant du programme Défi 91, les employeurs de Montréal, et de partout au Canada, auront une occasion extraordinaire d'élever le potentiel de notre future main-d'oeuvre canadienne. Pour les étudiants, comme pour d'autres jeunes, les composantes de Défi répondent à un éventail de besoins en matière d'emploi qui vont de l'aide aux étudiants désireux de lancer une entreprise à des services de counselling pour les étudiants plus jeunes qui hésitent à choisir entre poursuivre leurs études et se joindre à la population active.

Voilà la décision pour laquelle nous nous efforçons d'aider les jeunes de Montréal, et de partout au pays, à choisir entre les études et le marché du travail. Nos programmes constituent des mesures de préparation à l'emploi. Nous ne devons jamais aller par ailleurs jusqu'à encourager les jeunes à trouver un emploi plutôt qu'à poursuivre leurs études. C'est pour cette raison qu'en février 1990 notre gouvernement a lancé son projet L'école avant tout, qui s'échelonnera sur cinq ans et pour lequel des affectations de 296 millions de dollars sont prévues. Le taux d'abandon des études dans les établissements scolaires au Canada a atteint le niveau alarmant de 30 p. 100. Et ce pourcentage pourrait être le plus élevé de tous les pays industrialisés. Mon honorable collègue conviendra, j'en suis sûre, que ce chiffre mérite d'être vérifié.

• (1310)

Monsieur le Président, nous savons que d'ici l'an 2000, les deux tiers de tous les nouveaux emplois exigeront des candidats de détenir au moins un diplôme d'études secondaires, et de nombreux emplois exigeront aussi cinq années d'études et de formation postsecondaires.

Les jeunes qui abandonnent leurs études gagneront beaucoup moins que ceux qui détiendront un diplôme d'études secondaires, et il leur sera plus difficile de trouver et de garder un emploi. Les décrocheurs se retrouveront en chômage pendant de plus longues périodes que les autres travailleurs. Ils seront confinés aux emplois peu spécialisés et mal rémunérés ou devront subsister grâce à l'assurance-chômage ou à une autre forme de soutien du revenu. Nous ne devons pas laisser une telle chose se produire, et notre gouvernement s'est engagé à faire tout ce qu'il peut pour aider les jeunes de Montréal et de tous les coins du pays à réaliser leur potentiel intellectuel.

Bien sûr, nous savons que le manque d'instruction n'est pas un obstacle que sur le plan personnel; il peut se traduire par un fardeau beaucoup plus lourd imposé aux

programmes publics d'aide sociale dans une période de forte récession comme celle que nous traversons.

Nous devons également nous demander ce qui se passera si le taux de décrochage se maintenait à 30 p. 100. Qui occupera les nouveaux emplois qui exigent une solide formation, si nous ne disposons pas d'un nombre suffisant de travailleurs compétents pour occuper ces emplois? Comment le Canada soutiendra-t-il la concurrence dans l'économie globale en rapide expansion?

Le projet L'école avant tout non seulement favorise l'accès à des emplois bien rémunérés tout au long de la vie, mais il aide les jeunes à accéder à une meilleure qualité de vie. Elle nous fait nous poser la question: Qui devrait aider à cerner ces problèmes et à trouver des solutions?

La réponse se trouve dans les trois composantes du projet, à savoir, des programmes et des services liés au marché du travail, destinés aux décrocheurs éventuels; la mobilisation des intervenants en vue de trouver des solutions; des activités de sensibilisation du public pour informer les Canadiens sur les conséquences du taux de décrochage actuel.

Bien entendu, l'éducation relève des provinces et nous respectons totalement leur prérogative en ce domaine. Cependant, mon honorable collègue admettra sûrement avec moi que les conséquences à long terme du décrochage pourraient se répercuter sur la santé de toute l'économie canadienne et qu'il faut donc, pour le réduire, conjuguer nos efforts dans une perspective nationale.

C'est pourquoi nous faisons appel à tous ceux que le problème touche: les parents, les dirigeants syndicaux, les groupes sociaux, les jeunes, les chefs d'entreprise et les enseignants. Nous avons besoin de l'avis de tous ces intervenants, parce qu'ils sont les mieux placés pour connaître les problèmes qui affligent leurs collectivités.

Au cours du dernier exercice, nous avons ajouté au projet L'école avant tout une nouvelle composante qui s'appelle l'option Point de départ. Il s'agit d'un programme de 16 millions de dollars qui prévoit le soutien financier de projets destinés aux jeunes âgés de 12 à 18 ans.

L'option Point de départ est financée par le programme Intégration professionnelle de la planification de l'emploi et se caractérise par une souplesse considérable. Elle permet à des organisations admissibles tels les conseils et commissions scolaires, les bandes autochtones et les organismes qui viennent en aide aux jeunes de recevoir des fonds pour inciter de diverses façons les jeunes à poursuivre leurs études.

Et, dans le même ordre d'idées, j'ai le plaisir de pouvoir souligner à mon honorable collègue qu'au cours du dernier exercice, le Québec s'est rallié au projet L'école avant tout. Une somme de 1,5 million de dollars, dont 153 000 $ pour la mobilisation des intervenants, a été engagée au Québec en vertu de l'option Point de départ.

À titre d'exemple, dans le cadre d'un seul projet Point de départ mené l'été dernier à Montréal, dix jeunes décrocheurs ont été parrainés par le YMCA du Parc. Tous sont retournés à l'école cette année.

De plus, l'an dernier au Québec, le programme Intégration professionnelle de la planification de l'emploi a reçu un financement de près de 3,3 millions de dollars dont ont bénéficié 176 participants.

Je voudrais vous assurer encore une fois et assurer au député de Welland—St. Catharines-Thorold que ce gouvernement fait tout ce qu'il peut, à Montréal comme dans le reste du Québec et du Canada, pour aider les jeunes Canadiens à devenir des citoyens productifs.

Lorsque nous avons adopté notre Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre il y a deux ans, nous nous sommes attachés à consolider les programmes qui favorisent l'intégration sociale des jeunes. Grâce à cette stratégie, notre programme Alternance travail-études est devenu encore plus accessible dans les écoles secondaires et les universités partout au Canada. Ce programme, qui jouit d'une grande popularité, donne aux étudiants la possibilité de combiner les études et les expériences de travail. Nous nous sommes engagés à augmenter le financement consenti à ce très important programme.

La Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre a donné lieu à un accroissement des activités de formation des débutants et permis d'orienter les jeunes chômeurs vers les programmes et les services dont ils ont besoin pour trouver un travail. En développant davantage l'alternance travail-études, en améliorant les programmes d'apprentissage et en mettant l'accent sur une approche globale et concrète de la formation des débutants, nous donnons aux jeunes Canadiens le genre de formation qui leur permettra de se tailler une place sur un marché du travail où règne une âpre concurrence. C'est par le truchement de tous ces programmes et initiatives que le gouvernement s'efforce d'améliorer les possibilités de formation et d'emploi des jeunes Canadiens.

L'année dernière, le Conseil des sciences du Canada a publié un rapport dans lequel il était dit que pour soutenir la concurrence internationale, il fallait collaborer à l'échelle nationale. C'est ce que fait ce gouvernement. Il crée des liens de partenariat avec l'entreprise, les syndicats, les provinces et les organismes sociaux. Un récent exemple de cela est donné par les 7,4 millions de dollars

que le gouvernement a engagés, sur trois ans, pour la recherche et le développement dans le domaine des méthodes de counselling et des programmes de formation des conseillers.

L'importance que nous accordons aux partenariats peut également se constater chaque automne à l'occasion de la Semaine canadienne de l'orientation. Par des événements originaux organisés dans tout le pays avec la collaboration des Centres d'emploi du Canada, des écoles et des gens d'affaires, nous donnons aux jeunes l'occasion de se renseigner sur les réalités de la vie professionnelle et de réfléchir à leurs choix de carrière. Cet automne, la Semaine canadienne de l'orientation s'adressera davantage aux plus jeunes afin de les inciter à commencer tout de suite à penser à leur carrière.

Par ailleurs, monsieur le Président, le député de Welland—St. Catharines—Thorold sait, comme nous tous, que le Canada ne peut plus compter uniquement sur ses ressources humaines pour faire prospérer son économie. Dans le dernier discours du Trône, le gouvernement a indiqué clairement que, dans ce monde interdépendant, la prospérité repose de plus en plus sur la connaissance, la compétence et l'innovation. C'est pourquoi nous insistons sur l'actualisation des compétences afin que les jeunes Canadiens puissent développer et diversifier notre économie et nous donner une longueur d'avance sur le marché mondial. Les entreprises, les syndicats et les gouvernements sont invités à unir leurs efforts pour créer au moins 2,5 millions de nouveaux emplois d'ici l'an 2000 et accroître d'au moins 25 p. 100 le revenu réel des Canadiens.

Monsieur le Président, ces objectifs sont réalistes, mais ce sont les jeunes qui auront la lourde tâche de les réaliser. Je tiens à assurer mon honorable collègue que, par les programmes et les initiatives que je viens de décrire, ce gouvernement s'efforce, en collaboration avec ses partenaires de Montréal, du Québec et du Canada tout entier, de transformer un effort de collaboration national en des actions locales efficaces. Nous faisons tout en notre pouvoir pour assurer un avenir des plus brillants aux jeunes Canadiens et, par voie de conséquence, à tous les jeunes Canadiens.

Le président suppléant (M. DeBlois): Période de questions et commentaires de 10 minutes. La parole est à l'honorable député de Québec-Est.

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon honorable collègue pour son excellent discours et l'informer que dès demain je ferai mon devoir à l'effet de m'assurer que tous les gens qui militent dans le milieu scolaire de mon comté reçoivent une copie de ce discours historique.

Monsieur le Président, dans l'exercice de mes fonctions depuis sept ans, j'ai souvent eu l'occasion de rencontrer des citoyens et citoyennes qui étaient à la recherche d'un emploi, que ce soit un nouvel emploi ou un changement d'emploi. Chaque fois, j'ai toujours eu la même attitude envers eux. J'essaie de leur faire comprendre à quel point la meilleure personne pour les aider à trouver un emploi c'est eux-mêmes, comme le dit le dicton: Aide-toi et le ciel t'aidera. Toutefois, je me suis aperçu que ces mêmes personnes ne se donnent pas toujours les chances pour réussir et c'est à ce moment que je considère que mes conseils peuvent leur être utiles, et ces conseils pourraient se résumer ainsi, monsieur le Président. Tout d'abord, bien identifier le poste qui nous convient avant de postuler; concentrer ses démarches auprès des employeurs du domaine choisi; s'inscrire en personne; de préférence, avoir un *curriculum vitae* clair et bien à jour; et soigner sa présentation lors de l'entrevue.

Ces conseils sont à mon avis, monsieur le Président, l'ABC du succès de cet objectif. Et d'après mon expérience, une personne bien motivée se trouve presque toujours un emploi dans un délai fort raisonnable, à condition bien sûr qu'elle investisse le temps et les énergies nécessaires et qu'elle ne compte pas seulement sur les autres pour le faire à sa place.

• (1320)

Et après avoir entendu mon honorable collègue de Bourassa, je suis convaincu qu'elle donne autant d'attention aux jeunes de son comté à la recherche d'un emploi et qu'elle leur donne un peu les conseils que je viens de vous énumérer.

J'aurais une question précise à poser à l'honorable députée de Bourassa en fonction du merveilleux discours, comme je disais tout à l'heure, qu'elle vient de nous livrer. On sait que le programme Alternance travail-études connaît actuellement un succès partout au Canada où il est en oeuvre. Est-ce que le gouvernement fédéral peut augmenter les fonds de ce programme?

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, effectivement c'est un programme qui a connu un essor assez intéressant et toujours dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de notre main-d'oeuvre au Canada. Déjà depuis que ce programme-là est instauré, des sommes de 9 millions de dollars par année ont été dépensées sur ce programme Alternance travail-études. Mais on apprend que le gouvernement et on a décidé que

notre gouvernement avait de nouveaux engagements pour un total de 16 millions de dollars sur les quatre prochaines années pour faire en sorte, encore une fois, de favoriser cet échange Alternance travail–études. Les jeunes du secondaire sont toujours et demeurent une préoccupation importante de notre gouvernement. On sait que la relève de toute la main–d'oeuvre qui s'en vient pour le XXI^{e} siècle se trouve là et il se trouve que c'est la main–d'oeuvre et le groupe pour l'instant qui est le plus mal parti, et le gouvernement va tout faire pour les aider à faire en sorte de favoriser la meilleure transition possible entre le monde des études et le monde du travail.

Dans les commentaires soulevés par l'opposition, on nous a demandé de faire preuve d'originalité, d'initiative, de créativité. J'espère que nos collègues de l'autre côté de la Chambre ont bien saisi la variété des programmes qui ont été mis en place par notre gouvernement depuis que nous sommes au pouvoir. Seulement à titre d'exemple, le programme Défi qui n'existait pas auparavant, qui a été mis en place en 1985, et qui donc existe depuis bientôt sept ans, a toutes sortes de volets, dont Emploi d'été/Expérience de travail, les Ateliers d'orientation au travail, les Prêts aux étudiants–entrepreneurs, la Promotion d'initiatives privées, des Centres d'emplois pour étudiants, des programmes de Stagiaires autochtones. Il y a amplement de propositions pour aider les jeunes à faire face aux situations qui s'en viennent.

Maintenant, je voudrais dire que la situation n'est pas toute rose ou toute belle. Il y a effectivement une situation extrêmement critique, sauf que notre gouvernement accepte de faire face aux réalités et de reprendre dès maintenant les mesures de redressement qui s'imposent pour faire en sorte que la situation dramatique dans l'emploi des jeunes que nous vivons présentement ne sera pas reportée d'une génération comme ce que nous vivons. En fait, ce que nous vivons était prévisible il y a plusieurs années. Sans blâmer qui que ce soit, ce que nous décidons c'est de mettre en oeuvre dès maintenant des situations, des stratégies pour faire en sorte qu'on ne reporte pas sur la génération qui nous suit les problèmes que nous sommes capables d'identifier dès maintenant et pour lesquels d'ailleurs nous n'hésitons pas à mettre en place des stratégies de réponse.

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, j'aimerais souligner la qualité du discours fait par la députée de Bourassa qui a bien fait part de tous les moyens et tous les programmes que le gouvernement met en place pour aider les jeunes à acquérir une bonne éducation, une bonne instruction pour se procurer un emploi.

Je sais que la députée de Bourassa est très concernée par la situation de Montréal et sûrement que le débat que nous avons aujourd'hui la touche beaucoup. J'aimerais donc lui poser la question suivante. Si elle était une étudiante à Montréal actuellement, vu le grave problème du décrochage scolaire qui est lié au succès de se trouver un emploi, quel message donnerait–elle aux étudiants qui pensent peut–être ces jours–ci à abandonner leurs études? Quels conseils pourrait–elle leur donner afin de leur venir en aide?

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, c'est une bonne question. Effectivement, le conseil qu'on peut leur donner, c'est qu'on a plein de réponses à leur offrir, des alternatives à leur offrir à travers tous nos programmes. Alors, le conseil qu'on a à leur donner, je reprendrais un peu les paroles de mon honorable collègue de tout à l'heure, c'est que chaque génération, que ce soit la nôtre, celle qui nous a précédés ou celle qui nous suivra se voit toujours comme une génération sacrifiée, toujours. Et celle que nous connaissons, la jeunesse que nous connaissons, les adolescents d'aujourd'hui se considèrent aussi, d'une certaine façon, comme une jeunesse sacrifiée.

La semaine dernière, j'ai entendu quelqu'un dans ma circonscription qui disait que, justement, il trouvait que cela lui tentait moins, que cela ne lui tentait plus d'étudier, il reprochait à ses parents ou à la génération qui l'avait précédé, d'avoir été trop tolérants envers lui. Cela m'a beaucoup amusée, parce que nous, on reprochait autre chose à nos parents ou à nos professeurs ou à d'autres générations.

Il n'y en a pas de jeunesse facile; le rôle de la jeunesse, c'est justement de se prendre en main alors qu'ils ont été couvés, dorlotés et peut–être qu'effectivement, celle que nous connaissons l'a été de façon particulière. Ils l'ont été parce que leurs parents avaient connu des situations peut–être où leurs parents, leurs grands–parents avaient connu la guerre et par la suite, les gens de l'époque de mes parents avaient été très stricts et ceux de notre génération ont décidé d'essayer une autre méthode et d'être beaucoup plus tolérants.

Les conseils que j'aurais à leur donner, c'est d'abord, toute la fierté nationale, quand on regarde les Japonais, ce qu'on peut admirer des Japonais, c'est la fierté dans tout ce qu'ils font. Alors, cela peut s'appeler du chauvinisme, mais il serait temps peut–être qu'on parle de chauvinisme. L'autre conseil qu'on peut leur donner, c'est certainement de leur dire que l'avenir n'est certainement pas dans le décrochage, l'avenir n'est pas dans l'abandon, l'avenir n'est pas dans le fait de refuser de relever des défis. L'avenir est à eux, en fait, c'est un défi qui est emballant et c'est justement parce qu'il est difficile qu'il est emballant. De sorte que le conseil que je leur donnerais, c'est de finir leurs études, parce qu'il n'y a pas d'autres choix. Il n'y aura pas du tout de travail pour eux s'ils ne possèdent pas les qualifications de base. Que ce soit au niveau secondaire, que ce soit au niveau postse-

condaire, il n'y a plus d'emplois pour du monde qui est sous-qualifié.

De plus en plus, avec l'avènement de la technologie, l'avènement de la globalisation des marchés, la compétition féroce et saine qu'on va retrouver à cause des marchés qui, à la fois s'ouvrent, mais se structurent, vont faire en sorte que nos Canadiens, nos jeunes, n'auront pas d'autres choix que de devenir plus productifs, plus compétents, plus qualifiés sur le plan de quoi que ce soit et dans quelque domaine que ce soit. Ils n'ont pas d'autres choix que de finir leurs études.

[*Traduction*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur cette motion qui revêt une importance particulière pour l'ensemble des Canadiens, mais surtout pour les jeunes.

Les députés se rappellent sans doute que, mardi dernier, le ministre d'État aux Finances a déclaré à la Chambre que, si les étudiants cherchaient avec assez de détermination, ils trouveraient des emplois. Je me suis donc dit que je pourrais aller vérifier. Samedi dernier, dans ma circonscription, j'ai fait une tournée avec un jeune homme qui cherche du travail.

[*Français*]

C'était un jeune qui se présentait extrêmement bien, il a de bonnes notes à l'école, il était en train de terminer ses études secondaires, il est motivé, il a nombre d'habiletés et il me semble qu'il serait très, très utile dans un nombre de secteurs. Il rencontre très, très bien les gens, il est fier, il est bon travailleur, il a d'excellentes références.

On est allé à onze endroits, à des restaurants populaires, on est allé à des magasins d'alimentation, quincailleries, etc. Et pas dans un seul cas a-t-il eu même une petite chance qu'on lui propose un travail. Dans tous les cas, on disait: On regrette, il n'y a rien; il n'y a rien pour le moment. Il n'y a rien pour le moment, mais on croyait que c'était probablement non seulement pour cette semaine, mais la semaine prochaine et pendant les mois d'été.

Maintenant, c'est un exemple de ce qui se passe au pays. J'ai l'intention de poursuivre cette petite expérience parce que samedi prochain, j'ai l'intention de faire le tour d'un nombre d'autres secteurs avec une jeune femme pour voir quelles seront ses chances.

• (1330)

Monsieur le Président, je dois vous dire que ce jeune homme, dont je viens de parler, avait quand même fait certaines demandes par écrit. Nous nous sommes rendus peut-être dans la moitié des endroits où il avait fait ses demandes.

Maintenant, ma collègue vient de mentionner, et j'ai beaucoup apprécié le nombre de commentaires qu'elle a faits pendant son discours, que ce gouvernement fait tout ce qu'il peut. Mais tout ce qu'il peut n'est simplement pas suffisant!

[*Traduction*]

Je remarque une certain insensibilité non pas chez tous les députés ministériels, mais chez certains. «Si les jeunes cherchent assez résolument, ils trouveront du travail», disent-ils. On leur dicte leur conduite, mais c'est trop superficiel. La question n'est pas si facile. Ce qui m'ennuie et ennuie bien des jeunes partout au Canada, c'est qu'on ne reconnaît pas l'existence du problème. Alors comment essayer de le résoudre?

Le gouvernement parle sans cesse de compétitivité: nous devons être concurrentiels. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire évidement qu'il faut étudier, se former, se recycler. Nous admettrons tous que le travail est formateur. À en juger par ma propre expérience sur le marché du travail et dans les écoles, collèges et universités, je dois dire que j'ai appris autant au travail que dans les établissements d'enseignement.

Et pourquoi parler de compétitivité avec autant de passion, en des termes aussi ronflants alors qu'on ne fait rien concrètement? Les jeunes sont terriblement déçus.

[*Français*]

Voilà ce qu'est la situation aujourd'hui pour nos jeunes. Lorsqu'on regarde les transferts de fonds, il y aura des milliards de dollars de moins qui seront affectés aux provinces en ce qui concerne l'éducation au niveau collégial et universitaire. On n'est pas sans savoir que lorsqu'on parle de fonds pour la formation et le recyclage, il y en a moins aujourd'hui qu'il y en avait il y a quelques années, et puis il y a beaucoup plus de gens qui ont des besoins.

Lorsqu'on regarde l'aide aux étudiants, les critères n'ont pas changé depuis 1984. Lorsqu'on regarde les programmes pour les étudiants à temps partiel, tout le monde, y incluant le gouvernement, dit que c'est un désastre. Puis on sait très bien que chez la population étudiante, il y a eu un accroissement extraordinaire en ce qui concerne le temps partiel. Et puis il y a eu ce tarif administratif de 3 p. 100 imposé sur les prêts que les étudiants prennent pour poursuivre leurs études; 3 p. 100 pour les plus pauvres des étudiants. Puis on n'a même pas parlé de la TPS sur les livres et d'autre matériel d'apprentissage. Vous n'êtes pas du tout sans savoir que la dette qu'accumulent les étudiants d'aujourd'hui va en grandis-

sant de façon extraordinaire. C'est lamentable, et cela fait peur! Ça fait peur à ces jeunes.

Si on regarde les frais de scolarité, par exemple, dans ma propre province, depuis 1985, il y a eu une croissance de presque 80 p. 100 dans les frais de scolarité. Voilà. Parlons de ce programme d'emplois pour les étudiants.

[*Traduction*]

Entre 1985 et 1990, le budget des emplois d'été a été réduit. Il a baissé de 149 à 77 millions, soit une diminution de 69 millions.

Il est vrai que, en février, l'ancien ministre d'État a dit qu'on injecterait 3 millions de plus à cause des difficultés économiques, c'est-à-dire à cause de la récession. Il n'est pas particulièrement difficile d'injecter 3 millions dans un programme alors qu'on vient de l'amputer de près de 70 millions.

Je pourrais réduire le salaire de tous mes employés de moitié, ce qui serait une réduction comparable, et leur accorder ensuite une augmentation de 3 ou 4 p. 100. Je suis sûr qu'ils ne seraient pas particulièrement impressionnés.

Quel a été le résultat de tout cela? Il y a eu 40 115 emplois de moins qu'en 1985, si l'on compare 1990 et 1985. En fait, il y a eu moins d'emplois en 1990 qu'il n'y en a eu en 1985. La durée moyenne des emplois a été de 9,5 semaines en 1990 et le salaire moyen de 6,10 $ l'heure. Cela donne un total d'environ 2 300 $ par emploi d'été. Si l'on tient compte de l'augmentation des droits d'inscription, du blocage de l'aide aux étudiants depuis 1984, de l'accroissement des loyers et de tous les services, des frais d'administration de 3 p. 100, de la TPS sur divers produits et ainsi de suite, on constate sans peine que les étudiants sont dans une situation extrêmement difficile.

Il y a aussi un autre problème dont nous n'avons pas encore parlé, mais sur lequel nous devons nous pencher. Au départ, on devait donner des emplois liés à la carrière afin d'aider les jeunes dans leur apprentissage, de les aider à acquérir certaines compétences ou à les perfectionner afin qu'elles soient plus commercialisables, plus concurrentielles. Malheureusement, cet objectif a été quelque peu délaissé en cours de route, et nous n'avons plus le même engagement à cet égard, ou du moins nous n'obtenons plus les résultats recherchés. C'est vraiment malheureux.

Je vais vous donner d'autres chiffres. Si vous regardez les salaires aujourd'hui et si vous les comparez avec ceux de 1985, vous remarquerez qu'ils se sont accrus de 12 p. 100. Par contre, au cours de la même période, l'inflation a augmenté d'environ 20 p. 100. Cela représente donc une diminution nette pour les étudiants.

Regardons maintenant les statistiques du chômage. Le taux de chômage est d'environ 20 p. 100. Si on regarde les chiffres de mai de cette année par rapport à mai l'an dernier, on observe une augmentation de 4,4 p. 100 du taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans, ce qui est vraiment malheureux. Évidemment, le taux de chômage d'environ 20 p. 100 cache bien de choses puisqu'il est probablement beaucoup plus élevé dans des régions comme Montréal, Terre-Neuve et les Territoires.

De quoi avons-nous besoin? Nous avons besoin d'un examen complet de ce programme et de tous les programmes à l'intention des étudiants afin de nous assurer qu'ils répondent aux besoins des étudiants sur le plan du développement économique et social. Nous avons besoin d'un apport plus vaste, et nous devons faire participer les étudiants.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a évidemment eu un nombre d'efforts de la part du gouvernement et je ne le nie pas. Mais il faut quand même se poser la question fondamentale: Est-ce qu'on répond aux besoins des étudiants? Si nos jeunes hommes et nos jeunes femmes perdent l'espoir, s'ils commencent à croire qu'ils ne peuvent plus se trouver de l'emploi, qu'ils ne peuvent plus se préparer pour un avenir qui devrait être extrêmement prometteur, j'ai l'impression que tout le Canada et tous les Canadiens et les Canadiennes y perdront.

[*Traduction*]

Assurons-nous que les jeunes Canadiens et les jeunes Canadiennes sont, en fait, notre priorité, qu'il y a pour eux des emplois valorisants qui les aideront à perfectionner leurs compétences et à développer leur potentiel. Voyons à ce qu'ils ne perdent pas espoir et à ce qu'ils puissent acquérir l'expérience dont ils ont besoin pour apporter leur contribution à notre pays.

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, je voudrais poser à l'orateur précédent, le député de Saint-Boniface, une question concernant la situation qui prévalait au début des années 80, alors qu'il y avait au Canada un taux de chômage élevé, une inflation en hausse rapide et des taux d'intérêt très élevés.

Compte tenu de la motion dont nous sommes saisis, elle qui ne comporte vraiment aucune solution de rechange et ne propose rien d'autre que de condamner le bon travail qui a été fait, je voudrais demander au député de Saint-Boniface, qui connaît bien le début des années 80, s'il a des recommandations à faire en vue d'améliorer la situation du chômage. Quelles mesures le député souhaiterait-il voir mettre en oeuvre dans le secteur de l'emploi dans l'intérêt des jeunes Canadiens?

M. Duhamel: Je remercie le député de sa question. Je veux m'assurer que j'ai bien compris la question car je crois que le député fait référence à la récession mondiale de 1981–1982, par opposition à la récession actuelle qui est purement canadienne. Nous avons connu effectivement de graves difficultés, notamment des taux d'intérêt et de chômage élevés. Il a cependant omis de faire état de l'écart qui existe entre les taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis, qui ont évidemment atteint récemment des sommets. Mais laissons cela de côté pour l'instant.

Je suis stupéfait, car je n'ai pas seulement relevé les difficultés, les embûches et certaines des lacunes des programmes; ce n'est pas ce que j'ai fait. Si j'ai agi comme je l'ai fait, c'était dans l'espoir que le gouvernement écoute ce que nous avions à dire et qu'il puisse en tirer un enseignement. Une des choses les plus importantes que j'ai dites est qu'il faudrait procéder à une révision générale de ces programmes afin de voir s'ils sont bel et bien conformes aux politiques de développement économique et social du gouvernement.

• (1340)

C'était le premier point. Deuxièmement, j'ai dit qu'il devrait y avoir de grandes consultations pour faire en sorte que la révision des programmes soit aussi générale et sensée que possible. J'ai également dit qu'il serait important que les étudiants aient leur mot à dire dans ce genre de révision.

En ce qui concerne l'argent, car cet aspect est évidemment important, nous accusons un déficit qui depuis fort longtemps tourne autour de 30 milliards de dollars, et la dette, qui a plus que doublé depuis sept ans, atteindra bientôt 400 milliards de dollars. Je sais que nous sommes aux prises avec un grave problème économique.

Quand je vois ces coupures de 69 millions de dollars et certaines autres activités qu'entreprend le gouvernement, je suis forcé de me demander s'il n'aurait pas été possible de garder le programme. Nous aurions peut-être pu le renforcer.

Lorsqu'il y a eu la guerre dans le Golfe, on a trouvé l'argent nécessaire pour participer au conflit. Nous devrions déclarer la guerre à la pauvreté, au chômage. Nous devrions faire en sorte que nos jeunes possèdent les compétences et l'expérience nécessaires pour pouvoir contribuer pleinement au développement du Canada. Je sais que c'est ce qu'il veut, et c'est certainement ce que mon parti et moi voulons.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le député de Saint-Boniface et moi-même arrivons tout juste de l'ouverture de la conférence de l'Assemblée des premières nations qui se tient à Winnipeg. Mon collègue vient d'une province où le taux de chômage est très élevé chez les populations autochtones. Il se rappelle comment le gouvernement a réduit les fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire chez les Indiens, il y a un an ou à peu près.

J'aimerais qu'il nous parle de cette situation. Il vient d'une province comptant un très grand nombre d'autochtones. Je voudrais qu'il nous parle de l'effet dévastateur que ces mesures ont eu sur les jeunes Indiens et sur les jeunes Métis, ainsi que des répercussions qu'elles auront sur leur attitude générale face à la vie.

M. Duhamel: Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue de sa question. J'ai essayé de traiter en partie de ce sujet, mais sa question est certainement beaucoup plus précise.

Comme je l'ai mentionné, si vous comparez les données sur le chômage des jeunes de 15 à 24 ans pour le mois de mai de cette année aux chiffres d'il y a un an, vous vous rendrez compte que l'augmentation se chiffre à 4,4 p. 100. Il y a toutefois au Canada des endroits où le chômage est encore plus inquiétant.

On m'a signalé pas plus tard qu'hier soir, tandis que vous et moi assistions à la même réception donnée à Winnipeg afin de souligner le départ du chef Erasmus, que le taux de chômage pouvait atteindre 90 p. 100 sur les réserves. Comment les jeunes autochtones de notre pays peuvent-ils avoir encore espoir en l'avenir lorsqu'ils se trouvent dans une situation aussi démoralisante? C'est écrasant, c'est extraordinaire.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, dans cette motion que nous avons présentée à la Chambre, nous exhortons le gouvernement à prendre sans tarder des mesures pour diminuer le taux de chômage effroyablement élevé des jeunes Canadiens.

Les données sur le chômage rendues publiques vendredi dernier montrent que le taux de chômage chez les jeunes s'élevait à 16,6 p. 100 en mai dernier. Bien sûr, ces chiffres comprennent les jeunes qui retourneront à l'université, au cégep ou au collège à l'automne ainsi que les jeunes qui ne sont pas aux études. Si vous ventilez ce taux de 16,6 p. 100 qui, en passant, est considérablement plus élevé que le taux de 10,3 p. 100 observé dans l'ensemble du pays et qui équivaut déjà à près de 1,5 million de Canadiens sans emploi, si vous ventilez ce taux de 16,6 p. 100 enregistré chez les jeunes, donc vous obtenez un taux

de 15,8 p. 100 pour les étudiants et un taux de 17,4 p. 100 pour les jeunes qui ne sont pas aux études.

On peut aussi jeter un coup d'oeil sur ce qui a été dit à ce sujet. J'ai d'ailleurs ici une coupure de presse du *Globe and Mail* du 4 juin 1991, c'est-à-dire d'il y a quelques jours seulement. Voici ce qu'elle dit: «Les étudiants ont soif d'un emploi d'été, mais le marché du travail n'a rien à leur offrir. Les emplois pour les étudiants universitaires se font de plus en plus rares, alors que les frais d'inscription augmentent et que les étudiants cherchent de plus en plus à se trouver un emploi dans le domaine où ils étudient. La situation a rendu certains étudiants amers, tandis que d'autres vont bientôt être gagnés par la panique.» Il est dit plus loin dans l'article que ce sont des emplois «à temps partiel ou temporaires et que les salaires ne dépassent guère le salaire minimum».

Les étudiants comptent sur leur emploi d'été pour pouvoir payer leurs frais de scolarité, leur logement, leur alimentation et leurs livres, pour avoir de quoi vivre pendant l'année universitaire.

J'ai en main un autre article a paru dans la *Gazette* de Montréal le 21 mai dernier et qui porte sur la situation du chômage chez les jeunes à Montréal, surtout sur la recherche d'un emploi d'été. Il est question dans cet article d'un étudiant sur les 1 700 diplômés universitaires de cette année qui arriveront sur un marché du travail déjà léthargique à cause de la récession et du taux de chômage à Montréal où pas moins de 200 000 personnes sont à la recherche d'un emploi.

Dans les journaux francophones, on lit dans *La Presse*. .

[*Français*]

—27 mai 1991: L'été sera dur pour les étudiants. Le taux de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans a dramatiquement grimpé depuis septembre, donc en moins d'un an, passant de 13,9 p. 100 l'an dernier à 20,9 p. 100 cette année à Montréal. Cet été, plusieurs étudiants devront donc s'organiser avec ce qui reste des «jobines» au salaire minimum.

Monsieur le Président, aussi dans le journal *Le Droit* d'Ottawa, le 25 avril: Jeunes en chômage. Le chômage chez les jeunes au Québec atteint des proportions alarmantes, vient de révéler Statistique Canada. Le mois dernier, le taux de sans-emploi chez les 15 à 24 ans atteignait près de 21 p. 100, soit 7 p. 100 de plus qu'en mars de l'année dernière.

[*Traduction*]

Cette situation est alarmante, mais que fait le gouvernement? Il y a deux ans, il a réduit de 35 p. 100 les fonds alloués au programme Défi, le programme d'emplois pour étudiants. Cette année, les fonds accordés au programme ne seront augmentés que de trois millions de dollars, soit de 2,5 p. 100, si je ne m'abuse. Compte tenu du problème grandissant du chômage, cela n'a absolument pas de sens.

Le député vient de demander à mon collègue ce qu'il ferait. Ce que nous ferions, ce serait rétablir le financement aux niveaux de 1984, de 1985 et de 1986 afin de permettre aux groupes communautaires et aux petites entreprises d'engager des jeunes pour faire le travail qui doit être fait.

J'ai les données ici en ce qui concerne le programme Défi de l'an dernier dans ma circonscription. Soit dit en passant, ce programme y a été réduit pendant quatre années consécutives. L'an dernier, le financement s'établissait à $107 865. Cette année, il est de $89 677, soit une baisse de 20 p. 100. L'an dernier, nous avons pu subventionner 68 emplois. Cette année, nous ne pourrons en subventionner que 50. J'ai déjà décrit la situation du chômage chez les étudiants à Montréal.

Que ferions-nous? Les groupes qui ont perdu ces emplois sont des centres de jour pour jeunes. Ce sont des programmes visant à aider les personnes âgées dans les hôpitaux et les centres de réadaptation. Si le gouvernement avait un peu plus de volonté politique, il existe une foule de choses qu'il pourrait faire. Il pourrait ainsi fournir les fonds dont ont besoin, en particulier, les centres de services sociaux pour les pauvres, les malades, les personnes âgées et les jeunes pauvres, et subventionner ces emplois. Le gouvernement se sert du prétexte du déficit pour dire qu'il faut comprimer toutes les dépenses. À mon avis, il ne coupe pas là où il faut. La dernière chose dans laquelle on doit sabrer en période de récession, c'est l'éducation et les programmes qui permettent aux jeunes d'acquérir la formation voulue.

Or, que fait le gouvernement? Non seulement il sabre dans les programmes d'emplois d'été, mais, dans le dernier budget, il s'est attaqué aux programmes de formation et de recyclage. Il a réduit les transferts aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire. Il a fermé les centres d'emploi pour étudiants et procédé à des coupes sombres dans les domaines de la recherche et du développement. Ce sont les dernières choses qui devraient être touchées, car ce sont elles qui permettent d'accroître le revenu national et la productivité. C'est grâce à elles que l'économie peut être florissante.

• (1350)

Si nous ne pouvons compter sur les ouvriers qualifiés, les experts et les scientifiques dont nous avons besoin au

Canada, nous deviendrons une république de bananes. J'ignore si le gouvernement s'en rend compte. Il coupe dans l'éducation et dans les programmes qui permettent aux jeunes d'acquérir la formation voulue. Nous finirons un jour par avoir beaucoup de gens qui n'auront pas les compétences, la formation et l'instruction nécessaires. Du même coup, nous serons beaucoup moins en mesure de produire et de réduire notre déficit.

Lorsqu'on veut réduire le déficit, il faut investir dans tout ce qui peut améliorer notre productivité. Comme l'a si bien dit la présidente de la Fédération canadienne des étudiants: «Les étudiants représentent l'investissement le plus important du Canada dans notre avenir. Les ressources humaines constituent le principal facteur influant sur notre productivité au cours de ce siècle et à ce stade-ci. Il est tout à fait insensé de sabrer dans les programmes qui visent à aider les jeunes à contribuer à l'essor économique du pays. Pourtant, c'est exactement ce que fait le gouvernement lorsqu'il détruit les programmes destinés aux jeunes, à l'éducation et à l'emploi.»

On pourrait dire bien des choses dans ce débat, notamment sur la façon dont les participants abandonnent les programmes d'apprentissage, faute d'espoir. J'ai en main un article spécial de Statistique Canada qui signale que plus de 40 p. 100 des 50 000 participants à des programmes d'apprentissage abandonnent, car ils n'ont aucun espoir d'obtenir un emploi à la fin de leur programme de formation. Ce n'est là qu'un autre exemple.

La politique du gouvernement en la matière est tout à fait ridicule. Il dit attacher beaucoup d'importance à la formation des jeunes, à leur instruction et à leur emploi, mais ce ne sont que de belles paroles. Les faits sont éloquents. Le gouvernement dit une chose et il fait le contraire. J'invite donc le gouvernement à se réveiller. «Vous ruinez le pays et notre avenir. Modifiez votre politique avant qu'il ne soit trop tard. Si vous voulez vous donner la peine de nous demander notre avis, nous vous inviterons à poursuivre ce qui a été fait au cours des quatre ou cinq dernières années. Vous ferez alors quelque chose de concret.»

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'ai un ou deux commentaires à ajouter, si je peux, au discours du député parce qu'il a donné à la Chambre toute une série de chiffres sur le chômage et la nette impression que le gouvernement avait abandonné les jeunes Canadiens et qu'il ne faisait rien.

Je tiens simplement à rappeler au député que les problèmes de chômage des jeunes ne sont pas nouveaux, comme il devrait le savoir, parce que lorsqu'il faisait partie du gouvernement précédent, le taux de chômage chez les jeunes atteignait près de 18 p. 100 en mai 1982 et plus de 20 p. 100 en 1983.

On peut comparer ces chiffres au 12 p. 100 de mai de l'an dernier et au 16 p. 100 de mai de cette année, ce qui est encore trop élevé. Je crois que nous en sommes tous conscients, mais le député, je pense, se doit de replacer ces chiffres dans un contexte qui veut dire quelque chose plutôt que de se contenter de paroles qui ne veulent rien dire.

Quant à l'affirmation selon laquelle le gouvernement aurait abandonné les jeunes, je pense qu'il faut rappeler au député et à la Chambre qu'en février de l'an dernier, le gouvernement a annoncé un programme de près de 300 millions de dollars s'adressant spécifiquement aux jeunes. Ce n'est pas tout. Il y a en ce moment le programme Emploi d'été/Expérience de travail avec un budget de 80 millions de dollars; le Programme d'ateliers préparatoires à l'emploi, avec 35 millions de dollars; le Programme de prêts aux étudiants entrepreneurs, avec près d'un million de dollars; les centres d'emploi du Canada pour étudiants avec près de 10 millions de dollars. C'est beaucoup d'argent.

J'ai une question à poser au député au sujet d'une remarque qu'il a faite. Il a dit que le gouvernement invoquait l'argument ridicule de la dette pour justifier la compression des dépenses. Je lui demande s'il se rend compte que rien n'est plus préjudiciable à nos jeunes que la dette. Si nous imposons des compressions aujourd'hui, c'est parce que nous avons contracté des dettes hier. Nous gâchons l'avenir et, ce qui importe davantage, nos jeunes le savent.

Le député peut-il nous dire ici s'il est prêt à reconnaître qu'en tant que parlementaire, il a la responsabilité de cesser d'hypothéquer l'avenir du Canada?

M. Allmand: Monsieur le Président, je suis heureux que le député me pose cette question. Il va de soi que nous devons réduire la dette, mais cela ne se fait pas en imposant des restrictions dans le domaine de l'éducation, ni dans celui de la formation, ni dans celui de la recherche et du développement. Si l'on tient vraiment à réduire la dette, on augmente la productivité des Canadiens. On améliore le climat de telle sorte que les investisseurs aient confiance et constatent qu'au Canada, il y a des gens qui possèdent une formation et qui sont spécialisés. Ce qu'il ne faut surtout pas faire, c'est de couper dans le domaine de l'éducation et des programmes qui s'y rapportent, entre autres, dans les programmes d'emploi

d'été destinés aux étudiants. Oui, on effectue des coupes, mais pas dans ces domaines, car on empêche alors le pays de produire davantage pour pouvoir ensuite réduire vraiment le déficit. Le Canada pourra réduire le déficit dans la mesure où il deviendra un pays où il y aura peu de chômage et où la productivité sera élevée.

Voilà ma réponse à la question.

En posant l'autre question, le député a mentionné les années 1981-1982. Bien sûr, ces années ont été marquées par une forte récession et un taux de chômage élevé, mais le gouvernement libéral de l'époque a augmenté les dépenses consacrées aux emplois d'été, il a intensifié ses programmes de formation de même que les programmes à l'intention des étudiants, il a gardé les gens à l'université. On n'a qu'à consulter les faits.

Nous avons augmenté le budget des programmes. Je le sais, car je faisais partie du gouvernement et j'étais au Parlement. Nous avons dépensé plus parce que nous jugions qu'il était important de raviver l'économie et de redonner du travail à la population.

Que fait le gouvernement actuel? Il effectue des réductions. En 1990, il a réduit les dépenses de 35 p. 100 et ne les augmente que de 2,5 p. 100 cette année, une minable augmentation.

Je réponds donc au député en ne citant ni des libéraux ni des néo-démocrates. Je lui cite le communiqué de presse du 4 février dernier dans lequel le président de la Fédération canadienne des étudiants a déclaré, après l'annonce concernant le programme Défi, que le bilan de ce gouvernement à l'égard des programmes d'emploi pour les étudiants était épouvantable. Cela venait de la Fédération canadienne des étudiants, et pas du Parti libéral.

Des voix: Bravo!

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, en parlant de cette motion, je voudrais garantir à mon collègue que le gouvernement appuie les jeunes et est résolu à les aider à trouver de l'emploi. En fait, nous voulons tous que les jeunes Canadiens aient toutes possibilités de participer à l'économie de la nation. Nous ne voulons pas qu'ils soient de simples spectateurs. Nous voulons que tous les Canadiens et les jeunes en particulier contribuent à l'économie. C'est pour cela que le gouvernement a investi des millions de dollars chaque année pour des services et des programmes destinés aux jeunes. Même en cette période de compressions budgétaires, nous reconnaissons que ces programmes doivent continuer d'exister.

Je voudrais faire remarquer à mon collègue que la motion qu'il a présentée à la Chambre fait fi de la réalité de la situation. Elle ne fait que confirmer que mon collègue fait preuve d'une insensibilité déroutante à l'égard des véritables questions concernant l'emploi chez les jeunes. Il ne s'agit pas simplement de mettre sur pied des projets de création d'emplois ici et là, de créer quelques emplois artificiels. Non, la clé est la même que celle de la création d'emplois pour les Canadiens en général. Cette clé c'est le développement de l'enseignement et de la formation de sorte que nous puissions nous attaquer aux défis de l'économie mondiale.

Nous devons reconnaître que notre santé économique, en tant que nation, c'est-à-dire notre capacité à soutenir la concurrence, dépend de la façon dont nous préparerons nos jeunes à prendre leur place dans la population active de demain. Nous ne pouvons nous permettre de négliger les jeunes Canadiens et, de fait, nous ne les négligeons pas.

Depuis que notre gouvernement est au pouvoir, nous avons fait des progrès considérables dans le domaine de l'aide aux jeunes. Nous avons dépensé des millions de dollars à des initiatives spécifiquement dirigées vers les jeunes, notamment dans ma région du sud de l'Ontario et la région métropolitaine de Toronto, où il y a beaucoup de demandes pour des ressources très limitées.

Nous relevons ce défi et nous continuerons à le relever. Des milliers de jeunes Canadiens utilisent nos programmes pour acquérir des compétences, de la formation et des emplois. Cela comprend tous les membres de la société. Actuellement, des centaines d'étudiants entrent sur le marché des emplois d'été dans ma région et je peux dire au député que nous savons tous que c'est un des étés les plus difficiles que l'on ait jamais eu pour trouver un travail.

M. le Président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA PÊCHE AUX PALOURDES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, des centaines de personnes qui vivent de la pêche saisonnière aux palourdes dans ma circonscription sont incapables de gagner leur vie parce qu'il n'y a pas de marché pour leur produit.

Ces gens habitent la région économique des cinq îles et ils n'ont aucune autre source de revenus. La situation les a pris par surprise. Ils n'y étaient pas préparés. Elle est d'autant plus grave que leurs prestations d'assurance-chômage sont maintenant épuisées.

Des centaines de personnes n'ont aucune source de revenus pour nourrir leurs familles. Ce n'est pas leur faute et je demande au ministère de l'Emploi et de l'Immigration de prolonger leurs prestations d'assurance-chômage pendant quelques semaines jusqu'à ce que le marché de la pêche se rétablisse.

Même s'il existe plusieurs programmes pour aider les pêcheurs du Canada atlantique, ces gens semblent avoir été oubliés. Le problème est causé, en partie, par une surabondance de produits américains qui devrait se résorber bientôt, ce qui permettra aux produits canadiens de trouver preneurs.

Je sais que les fonctionnaires du ministère et le ministre nous appuient sans réserve. Je les prie de trouver une solution à ce problème le plus tôt possible.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, quels que soient les autres résultats, je crois que tous les ministres et tous les députés conviendront que l'enquête sur l'affaire Al-Mashat a gravement nui à l'anonymat et à l'impartialité de la fonction publique.

Les représentants élus et les fonctionnaires doivent préserver l'équilibre délicat qui existe entre l'obligation de rendre compte et la confiance mutuelle.

La fonction publique du Canada est le moyen le plus important dont nous disposons en tant que parlementaires pour nous assurer que les politiques et les programmes établis par la Chambre le sont d'une manière impartiale, efficiente et efficace, et que le gouvernement et le Parlement, lorsqu'ils président aux destinées du pays, le font sur la base de renseignements et de conseils de qualité.

Afin de commencer à réparer les dégâts, j'exhorte le premier ministre à se charger personnellement de créer un comité spécial de la Chambre qui fera une étude et déposera son rapport au Parlement, afin de rétablir un juste équilibre entre l'obligation de rendre compte, la responsabilité, l'anonymat et l'impartialité dans les relations entre les représentants élus et les fonctionnaires au service des Canadiens.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES JEUNES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je veux vous démontrer la situation des jeunes, selon l'Analyse de la situation du marché du travail du Centre d'emploi du Canada de la section Val-d'Or et de Senneterre.

Comme vous le savez, le groupe de jeunes a à faire face à de nombreuses difficultés sur le marché du travail, le taux de chômage étant élevé.

De plus, souvent les emplois offerts se situent au niveau des postes d'entrée en hébergement-restauration ou dans le commerce de détail, des secteurs où les conditions de travail sont moins compétitives et où le taux de roulement est élevé.

Il n'est pas étonnant que les principales professions des jeunes prestataires soient reliées à la manutention, au travail administratif, à la vente et au travail dans les services. La scolarité des jeunes actifs sur le marché du travail est assez élevé pour le type de travail disponible.

Toutefois, dès qu'il y a spécialisation, le jeune rencontre des problèmes d'intégration. Il faut aussi mentionner que les jeunes de notre territoire n'échappent pas au phénomène de décrochage scolaire.

Monsieur le Président, la situation des jeunes d'aujourd'hui n'est pas facile, mais il est encourageant de voir que depuis 1984, elle s'est améliorée et c'est en continuant à réunir nos efforts que nous obtiendrons les meilleurs résultats.

* * *

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, l'année prochaine nous célébrerons le 125e anniversaire du Canada. D'un océan à l'autre, les Canadiens célébreront un pays qui traverse une période difficile depuis quelque temps.

Pour les autochtones surtout, l'année 1992 prend une tout autre signification. Nous avons reconnu ce fait au congrès du Nouveau Parti démocratique qui s'est tenu à Halifax, le week-end dernier, et nous avons exhorté tous les Canadiens et leurs gouvernements à tous les paliers, de veiller à ne pas oublier les autochtones dans tous les plans en vue des célébrations de 1992.

Le transfert récent de la responsabilité des célébrations du 125e anniversaire du Secrétaraire d'État aux Affaires extérieures au ministre responsable des Affaires constitutionnelles laisse peut-être présager, du moins nous l'espérons, que le gouvernement tiendra compte de

toutes les régions du pays dans la planification d'événements de ce genre.

Nous voulons nous assurer que tout le pays pourra participer aux célébrations, et non pas seulement Ottawa. Seules des célébrations qui assureront la participation des masses, partout au Canada, permettront d'atteindre la véritable unité nationale vers laquelle nous tendons tous.

* * *

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, la Chambre des communes consacre plusieurs heures aujourd'hui à un débat sur la situation de nos jeunes.

Les députés d'opposition suggèrent que le gouvernement règle le problème du chômage chez les jeunes en dépensant plus d'argent, de l'argent qu'il ne possède pas et qu'il devrait emprunter.

Ce n'est pas ce que les jeunes veulent. Ils veulent plutôt qu'on cesse d'hypothéquer leur avenir en contractant plus de dettes.

Comme l'écrit Jonathan Will, de Colombie-Britannique: «Personne au pays n'a plus à gagner ou à perdre que les jeunes Canadiens, dans la lutte actuelle face à la croissance de la dette nationale.»

En tant que jeune Canadien, M. Will nous demande, à nous les parlementaires du pays, d'enrayer la marée d'encre rouge. Les jeunes du pays demandent qu'on coupe les dépenses et qu'on améliore les perspectives d'avenir, et non qu'on emprunte davantage en gaspillant l'héritage qui leur revient.

La Chambre a la responsabilité de faire exactement cela. L'avenir n'appartient pas à notre génération et il est temps de le redonner à nos jeunes.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, cela pourrait peut-être vous intéresser de savoir que le ministre de l'Environnement du Québec, M. Pierre Paradis, a pressé le gouvernement fédéral de participer plus activement à l'étude d'impact écologique de la phase II du projet de la Baie James. Nous ne pouvons qu'espérer que le ministre fédéral de l'Environnement ait entendu cet appel à l'aide sans précédent.

Les projets Rafferty-Alameda, Oldman et Kemano II sont des projets de construction de barrages qui ont amené le gouvernement fédéral devant les tribunaux avant qu'il se résigne à respecter ses propres lois sur l'évaluation environnementale.

La phase II du projet de la Baie James risque de s'ajouter à la liste des échecs subis par le gouvernement devant les tribunaux, s'il ne se décide pas à prendre ses responsabilités en matière d'environnement.

Le nouveau ministre de l'Environnement écoutera-t-il son homologue du Québec et fera-t-il ce qu'il a à faire? Nous l'espérons.

* * *

[*Français*]

LES ÉTUDIANTS

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, à l'approche des vacances scolaires, permettez-moi de souhaiter à tous nos étudiants de bonnes vacances et un repos bien mérité. J'ai personnellement assisté, au cours des dernières semaines, dans ma circonscription, à des événements académiques au niveau secondaire, cégep et universitaire, qui avaient pour but de souligner le talent exceptionnel de nos étudiants. Je n'ai aucun doute que ces jeunes sauront s'affirmer et trouver la place qui leur revient dans notre société.

J'aimerais profiter de cette occasion pour dire aux étudiants qui sont actuellement en période de réflexion pour abandonner leurs études, d'en parler immédiatement à leurs parents, à leurs professeurs ou à leurs directeurs. S'ils en manifestent la volonté, ils sauront trouver et utiliser les moyens que comme gouvernement nous mettons à leur disposition, et des gens prêts à les aider à réévaluer les conséquences d'une telle décision.

* * *

[*Traduction*]

LE MANITOBA

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, il y a un certain temps, mon homologue provincial, M. Neil Gaudry, et moi-même avons visité le centre de recherches de l'hôpital de Saint-Boniface, afin d'y examiner le système d'imagerie par résonance magnétique. Cet appareil, qui remplit des fonctions importantes sur les plans des diagnostics et de la recherche, met l'hôpital de Saint-Boniface au premier rang de la recherche médicale dans ma province d'origine, et dans tout le Canada du reste.

Il y a, en l'occurrence, un message important à retenir. Qu'arriverait-il si les Manitobains n'étaient pas continuellement éprouvés, par la perte du contrat des CF-18, par exemple, les compressions draconiennes dans les secteurs de la santé et de l'éducation, la fermeture de la base militaire de Portage-la- Prairie—que dire de celle

de Shilo—la décimation de l'industrie du camionnage au Manitoba, la réduction de plus de 20 p. 100 de l'effectif du CN, l'établissement possible, pour les trains de CP Rail, de nouveaux parcours qui passeraient par les États-Unis, la suppression quasi complète des services de VIA Rail, la privatisation d'Air Canada qui a entraîné des pertes d'emplois, la quasi-fermeture de la SRC? Quand cela cessera-t-il?

Le message est très simple. Nous serions prospères. Donnez-nous l'aide dont nous avons besoin et que nous méritons et nous nous débrouillerons très bien. En fait, nous vous épaterons.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, les membres de la Légion royale canadienne croient en un Canada uni, et ce, depuis la fondation de leur organisme en 1925. Ils reconnaissent la nécessité de modifier notre structure politique, l'appareil gouvernemental et la Constitution. Ils croient qu'à force de compromis et de compréhension, les Canadiens qui conjuguent leurs efforts peuvent surmonter ces obstacles et qu'ils y parviendront.

La Légion royale canadienne s'est prononcée pour: (1) Un Canada fort et uni; (2) une garantie des droits et libertés individuels; (3) une politique pancanadienne des deux langues officielles; (4) une structure politique indispensable pour permettre à notre nation de survivre; et (5) un processus de modification de la Constitution simplifié.

Les séparatistes, non seulement du Québec, mais aussi de l'ouest du Canada, menacent l'unité de notre pays. Ils veulent le diviser. J'exhorte les Canadiens à dire aux gens comme MM. Parizeau, Bouchard et Manning que nous croyons en un Canada uni. Nous sommes fiers d'être canadiens.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, nous avons appris la semaine dernière qu'une entreprise du nom de *Multinational Resources*, inscrite à la Bourse de Vancouver et étroitement liée à des sociétés américaines, avait annoncé son intention d'endiguer la Thompson-nord, qui est un affluent du Fraser, à la hauteur de Vavenby, en Colombie-Britannique, afin de détourner ses eaux vers le bassin hydrographique du Columbia et de les livrer éventuellement sur le marché californien, à San Diego.

Et cela, au moment même où le gouvernement fédéral entame des négociations en vue de conclure un accord de libre-échange avec le Mexique et les États-Unis.

• (1410)

Nous savons que le gouverneur de la Californie a fait savoir le mois dernier qu'il était impatient d'acheter de l'eau douce du Canada pour son État. On nous rappelle que la proposition de la *North America Water and Power Alliance* prévoit qu'on endigue et détourne les eaux du Columbia et du Yukon vers les États-Unis et le nord du Mexique. Nous savons en outre que l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis n'élimine pas la possibilité que des cours d'eau canadiens soient détournés vers les États-Unis.

J'invite le gouvernement à dire haut et clair que les cours d'eau du Canada ne seront pas vendus aux États-Unis et que notre eau douce nous appartient, que les Canadiens ne permettront pas que leurs cours d'eau soient détournés, en totalité ou en partie, pour que leurs eaux soient vendues aux États-Unis ou au nord du Mexique.

* * *

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le premier ministre du Québec, M. Bourassa, a dit qu'une assemblée constituante représentait un risque non calculé qui ne valait pas la peine d'être pris.

L'an dernier, le premier ministre Bourassa a pris un risque calculé avec 11 hommes blancs d'âge mûr en complet bleu réunis à huis clos. Il dit qu'il ne le refera plus. Il est disposé à se risquer à négocier, mais seulement avec le gouvernement fédéral. C'est un risque, toutefois, que les Canadiens d'expression anglaise considèrent comme absolument inacceptable parce que le premier ministre du Canada et celui du Québec sont tous deux du Québec.

Une assemblée constituante représente peut-être un risque non calculé, mais c'est un risque que 68 p. 100 des Canadiens à l'extérieur du Québec et 57 p. 100 des Québécois disent vouloir prendre. Cela en fait le seul risque acceptable pour une majorité de Canadiens.

Certes, s'il y a une chose que nous a apprise l'échec de l'Accord du lac Meech, c'est bien qu'un risque ne vaut pas la peine d'être pris s'il n'est pas acceptable à une majorité de Canadiens.

Article 31 du Règlement

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, quand l'odieuse taxe sur les produits et services est entrée en vigueur le 1er janvier, les livres ont été imposés au Canada pour la première fois depuis la Confédération.

En novembre, le premier ministre a dit qu'il reconsidèrerait la question de la taxe sur les livres, s'il était prouvé qu'elle nuisait à l'industrie.

Il est prouvé maintenant que non seulement elle nuit à l'industrie du livre mais aussi à l'enseignement.

Les ventes des éditeurs de livres canadiens ont baissé de 12 p. 100 depuis l'entrée en vigueur de cette taxe. Mais les chiffres les plus alarmants sont les suivants: la vente des livres aux collèges et aux universités de notre pays avait baissé de 23 p. 100 pour le premier trimestre de cette année, et les ventes nettes aux écoles ont marqué un déclin de 34 p. 100 en mars.

Va-t-on y voir une autre conséquence de la récession? Non, monsieur le Président, parce que pendant la récession de 1980-1983, la vente des livres canadiens a augmenté en fait de presque 54 p. 100.

Il existe d'autres conséquences alarmantes découlant de cette taxe sur les livres qui différencie le Canada des autres pays. Bien des éditeurs étrangers, en particulier les petits éditeurs et ceux dont les livres ne sont pas imposés dans leur pays d'origine, sont si atterrés de devoir faire des déclarations mensuelles d'impôt au gouvernement canadien qu'ils ont décidé de cesser leurs expéditions au Canada.

En mars, le gouvernement a exempté de la TPS le sperme humain donné pour les inséminations artificielles. Assurément les livres et l'éducation des jeunes canadiens sont assez importants pour être ajoutés à la liste.

* * *

[*Français*]

LA CORNE D'ABONDANCE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, le 31 mai dernier, j'étais invité à visiter une entreprise d'alimentation de mon comté qui a pour nom «La corne d'abondance», anciennement appelée «Le verger naturel».

Cette entreprise appartenant à deux jeunes qui prirent la relève de leur père après de nombreuses années de travail représente un exemple frappant de prise en charge par des jeunes dynamiques et conscients des besoins actuels de la clientèle.

Monsieur le Président, j'ai été enthousiasmé et impressionné par la propreté, le souci de l'environnement et l'accès porté sur la présentation et la qualité des produits.

Je suis persuadé que ces jeunes réussiront à faire de cette entreprise ce que nous pourrions appeler un exemple pour d'autres jeunes qui possèdent le désir de prendre leur place dans notre société active.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, les délégués au congrès du NPD, tenu à Halifax, ont adopté une résolution qui nous rapproche du principe d'une assemblée constituante pour notre pays.

De plus, en fin de semaine, le premier ministre conservateur de la Nouvelle-Écosse, M. Cameron, a appuyé l'idée d'une assemblée constituante chargée de rédiger une nouvelle constitution. Cela fait donc cinq premiers ministres provinciaux qui appuient cette idée: le premier ministre Cameron, de la Nouvelle-Écosse; le premier ministre McKenna, du Nouveau-Brunswick; le premier ministre Wells, à la tête du gouvernement libéral de Terre-Neuve; le premier ministre Rae, de l'Ontario; et le premier ministre Devine, de la Saskatchewan.

Cette suggestion gagne du terrain, comme le faisait remarquer le premier ministre Wells, j'exhorte donc le gouvernement canadien d'en face à envisager la possibilité de créer une assemblée constituante pour ouvrir le processus et le rendre plus démocratique et plus accessible à tous les Canadiens.

* * *

LE JAPON

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, l'un des secrets les mieux gardés au Canada, le mois dernier, a été le succès exceptionnel remporté par la visite du premier ministre au Japon, où il a tenté de donner une nouvelle dimension à nos relations diplomatiques et commerciales avec ce pays.

Comme j'ai eu l'honneur de faire partie de la délégation canadienne, je puis parler avec fierté, en ayant été moi-même témoin, de la performance impressionnante du premier ministre, qui a attiré l'attention sur le potentiel considérable des échanges de produits et services et

des investissements réciproques entre le Canada et le Japon.

Le message du premier ministre a été clair et simple: le Canada tient à accroître son commerce avec le Japon. Chacun des deux pays a beaucoup à en retirer: des marchés importants, de bons produits, des services nouveaux, le climat politique et économique stable et compatible des deux pays.

La réaction des Japonais a été tout aussi franche. Ils admirent et respectent le Canada. Le meilleur témoignage de ce respect a été la forte participation des dirigeants japonais à l'inauguration de la nouvelle ambassade de notre pays, le 27 mai, cérémonie qui avait de quoi remplir tous les Canadiens de la plus grande fierté.

Il est regrettable qu'on n'ait pas parlé davantage au Canada de ce voyage fructueux. Merci.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

La semaine prochaine, il y aura quatre ans que l'ancien ministre des Finances a présenté une réforme fiscale dans laquelle il déclarait que des mesures futures telles que la TPS allaient être «sans incidence sur les recettes» et qu'en fait «la plupart des Canadiens allaient payer moins d'impôt». C'est ce que le ministre a déclaré le 18 juin 1987.

Hier, son successeur a finalement reconnu ce que les Canadiens savent depuis des mois, c'est–à–dire qu'ils sont imposés au maximum en vertu de la politique du gouvernement et qu'ils ne peuvent plus tolérer d'autres augmentations.

En fait, la machine fiscale conservatrice est tellement vorace que les recettes tirées de la TPS sont supérieures de 18 p. 100 aux prévisions, soit de 400 millions de dollars.

Quand le gouvernement annoncera–t–il une réduction de 18 p. 100 du taux de la TPS, afin de donner au moins un répit aux contribuables canadiens, ou quand supprimera–t–il cette taxe si nuisible?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, les commissions royales nommées par le gouvernement libéral au fil des années ont recommandé l'élimination de la taxe de vente au niveau du fabricant et son remplacement par une taxe à la consommation. Cette mesure a été prise après des consultations très poussées auprès des Canadiens.

Les recettes du premier trimestre sont supérieures aux prévisions du gouvernement, mais un trimestre ne constitue pas une année. Nous devons attendre les résultats pour l'ensemble de l'année afin d'évaluer exactement l'incidence de la réforme fiscale la plus importante dans l'histoire canadienne.

Je rappelle à la députée que nous avons pris l'engagement, envers les Canadiens, que les recettes excédentaires tirées de la TPS allaient servir à éponger le déficit et la dette. La mesure législative pertinente sera d'ailleurs présentée à la Chambre plus tard cette semaine.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, en l'espace de deux semaines, deux ministres ont reconnu que les Canadiens étaient surtaxés.

Ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

[*Français*]

On sait que la machine à taxer des Conservateurs a récolté 18 p. 100 de plus de TPS que prévu. Monsieur le Président, 400 millions de dollars, plus précisément! Le premier ministre suppléant est–il prêt au moins à réduire la TPS de 18 p. 100, puisqu'il ne s'attendait pas à ces revenus, au début, lorsqu'il l'a appliquée?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je pense qu'il y a lieu d'attendre une année avant d'évaluer l'incidence de la taxe sur les produits et services et de se faire une opinion.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, les contribuables canadiens payent cette taxe maintenant et le ministre des Finances a clairement laissé entendre hier que les mesures de son prédécesseur avaient échoué lamentablement. En fait, les Canadiens sont l'un des peuples qui payent le plus d'impôts au monde.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Ma question au premier ministre suppléant est la suivante: Étant donné. . .

M. le Président: La députée doit poser sa question.

Mme Copps: Monsieur le Président, au cours des quatre dernières années, les hausses d'impôts et de taxes ont été plus élevées au Canada que dans n'importe lequel des autres pays du Groupe des sept.

• (1420)

Ma question s'adresse à l'ancien ministre des Finances. Est-il d'accord avec ses collègues, le ministre du Revenu et le ministre des Finances, pour dire que les Canadiens payent trop de taxes et d'impôts?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Premièrement, la députée a cité deux ministres tout à fait hors contexte. Deuxièmement, le Canada n'est pas le pays où les impôts sont les plus élevés au sein de l'OCDE. En fait, il n'y a que deux pays de l'OCDE dont le total des impôts est inférieur à celui de notre pays. Par conséquent, avant de faire ce genre de déclaration à la Chambre, la députée devrait vérifier les faits. Je pense que c'est très important.

Troisièmement, contrairement aux libéraux, qui réagissent toujours instinctivement à tout, nous allons attendre et procéder à une évaluation de la situation lorsque la TPS aura été appliquée depuis un an.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Lors de la période d'enregistrement de la TPS, le ministre du Revenu national avait dit à ce moment-là qu'il y avait plus de contribuables qu'il n'avait prévu. Après trois mois d'application de la TPS, on a amassé 400 millions de plus, et l'explication qu'on en donne c'est qu'il y a eu plus de rapports que prévu. Est-ce que le gouvernement connaît les revenus provenant de la TPS? Est-ce qu'on va savoir combien les contribuables doivent payer pour cette TPS qui crée des problèmes à l'économie canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au collègue du député, l'argent va au fonds de service et de réduction de la dette. C'est exactement ce à quoi nous nous sommes engagés dans le budget déposé en février dernier par l'ancien ministre des Finances. Cette mesure législative sera présentée à la Chambre plus tard dans la semaine, si je ne m'abuse, et j'espère que le député et son parti l'appuieront.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, jamais, depuis sept ans, les prévisions budgétaires du gouvernement ont même failli se réaliser.

Savez-vous combien d'argent vous aurez pour réduire la dette grâce à la TPS lorsque vous présenterez cette mesure législative? Cessez de dire que vous allez vous servir de cet argent pour réduire la dette. Combien? Savez-vous ce que vous faites?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Toutes les recettes provenant de la taxe sur les produits et services, sauf l'argent remis aux personnes âgées et aux personnes à faible revenu, seront versées dans le fonds de service et de réduction de la dette.

Mon collègue me demande combien. Il le saura parce que le vérificateur général effectuera une vérification de ce compte et informera les Canadiens du résultat.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, les chiffres révèlent que la TPS est une razzia fiscale encore pire que ce que le gouvernement avait lui-même prédit.

Je veux poser au ministre la question suivante: compte tenu des recettes du premier trimestre de cette année, le gouvernement réexaminera-t-il la TPS? Supprimera-t-il cette taxe et cherchera-t-il l'argent dont il prétend avoir besoin dans des choses comme les fonds en fiducie, qui sont censés être taxés en 1993 mais que le gouvernement veut encore protéger?

Il y a des milliards de dollars que le gouvernement pourrait taxer mais qui ne le sont pas depuis 21 ans. Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas cela? Pourquoi ne donne-t-il pas une chance à la classe moyenne en arrêtant de l'étouffer sous le poids des taxes, comme ces chiffres le prouvent?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Non, monsieur le Président, nous ne ferons pas cela.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, il sera consigné au compte rendu que j'ai demandé au gouvernement de cesser de taxer à outrance les Canadiens de la classe moyenne, et que le ministre a répondu par la négative. Voilà la qualité du gouvernement actuel: il continue de taxer à outrance les contribuables de la classse moyenne.

Je le demande au ministre, s'il n'est pas disposé à cesser de le faire, sera-t-il au moins disposé à prendre en considération certaines des exonérations que les gens réclament sans cesse? Le gouvernement dit se préoccuper de la valorisation du savoir. Quand exonérera-t-il enfin les livres de la TPS?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Pour commencer, le député a demandé si nous allions abolir la TPS, et j'ai répondu non. Il devrait avoir l'honnêteté de le reconnaître.

Deuxièmement, nous ne songeons pas présentement à réduire la TPS sur les livres.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, s'il a dit que le gouvernement voulait réévaluer la situation après un an, mais peut-être pas nécessairement à la fin de l'année si la tendance actuelle se maintient et que l'État continue de tirer autant de recettes de la TPS, le gouvernement songera-t-il à en exonérer non seulement les livres, mais aussi les produits d'hygiène féminine, les coopératives et un certain nombre d'autres domaines pour lesquels on s'accorde à dire qu'il est tout à fait injustifié de les assujettir à la TPS?

M. le Président: La question est hypothétique.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Lors de déclarations qu'il a faites publiquement la semaine dernière, le ministre a dit qu'on ne réussissait pas à trouver un document secret et de nature extrêmement délicate qui l'informait de l'affaire Al-Mashat et dont son chef de cabinet avait pris connaissance.

Étant donné que la perte de ce document secret représente une grave infraction aux règles de sécurité et mine la crédibilité du ministre dans le traitement de cette affaire, je voudrais lui demander quelles mesures particulières le gouvernement a prises pour enquêter à fond et découvrir où est passée cette note de service secrète.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Tout d'abord, monsieur le Président, avant de répondre à la question, je veux profiter de l'occasion, comme le député aurait sûrement voulu le faire lui-même s'il avait lu la nouvelle, pour adresser à notre diplomate, William Bowden, les félicitations de la Chambre pour la décoration qu'il s'est méritée. Il est en effet le seul diplomate étranger à avoir été décoré par les États-Unis pour l'aide courageuse et compatissante dont il a fait montre dans les semaines qui ont suivi l'invasion du Koweït par l'armée de Saddam Hussein le 2 août.

Je ne voulais pas laisser passer la nouvelle sous silence à la Chambre, et je tenais à exprimer la gratitude de la Chambre envers un fonctionnaire exceptionnel.

Par ailleurs, comme le député l'a appris au moment de notre première déclaration, nous avons institué une nouvelle procédure qui fera en sorte que l'information parvienne directement aux ministres quand c'est nécessaire. Nous sommes en train de chercher le document dans le ministère dont le député a parlé.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, il aurait été préférable que la ministre adresse ses félicitations à M. Bowden dans le cadre d'une déclaration de ministre à laquelle la Chambre toute entière aurait pu s'associer.

Je voudrais cependant poser une question supplémentaire. Dans le passé, le gouvernement n'a jamais hésité à faire intervenir la GRC dans des cas de manquements flagrants aux règles de sécurité. Étant donné à quel point cette note de service perdue est essentielle pour le travail du comité, pour la crédibilité du ministre et pour la compréhension générale de l'affaire Al-Mashat, la ministre demandera-t-elle maintenant à la GRC d'entreprendre une enquête pour découvrir où se trouve le document?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cela me paraît certainement prématuré. Il est important de chercher le document, et c'est ce que nous faisons.

Je crois également qu'en ce qui nous concerne, que nous soyons députés, fonctionnaires ou ministres, quel que soit l'intérêt que nous portons à cette question, il y a des questions urgentes qui réclament présentement notre attention, et je pense que la Chambre devrait plutôt s'en préoccuper.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

J'attire l'attention de la Chambre sur le hansard du 30 mai dernier où est rapportée la réponse du vice-premier ministre à la question posée par mon parti au sujet du comité qui étudie l'affaire Al-Mashat. Je lis un extrait de cette réponse:

> [. . .] tous les témoins que demande ou exige le comité pourront être entendus.

Voici ma question: Cette déclaration représente-t-elle toujours la position du gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, à ma connaissance, l'ensemble du comité n'a pas demandé à entendre d'autres témoins que ceux qu'il a entendus.

Mme Christine Stewart (Northumberland): J'ai une autre question à poser au même ministre.

Il semble que le gouvernement ait adopté une nouvelle doctrine de la responsabilité ministérielle selon laquelle moins un ministre en sait, moins il s'expose au blâme.

Le ministre peut-il confirmer si la demande d'audition de témoins, selon le critère qu'il vient d'énoncer, s'étend à l'ancien greffier du Conseil privé, M. Gordon Robertson, qui témoignera sur la responsabilité ministérielle?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, deux choses: Comme ma collègue, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'a souligné dans son témoignage devant le comité, un principe clair s'applique à la responsabilité ministérielle et il n'a pas été accepté uniquement par le gouvernement actuel, mais par tous les députés à la Chambre au moment de l'adoption du rapport McGrath.

Une voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Nous respectons ce principe. M^me^ Copps veut changer de sujet, aussi je dirai ceci à propos de la deuxième question.

Si, comme je l'ai dit, le comité présente une demande unanime, elle sera prise en considération.

* * *

• (1430)

L'EMPLOI

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce extérieur. Le nombre de chômeurs a augmenté de 15 000 au cours du mois de mai. Le nombre d'emplois à temps plein est de 330 000 inférieur à ce qu'il était à la même époque l'année dernière et, selon le plus récent rapport économique de la Banque de Montréal, la relance va être faible et lente. Bref, les gens éprouvent bien des difficultés. Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement entend agir contre une des principales raisons de cette catastrophe économique? Va-t-il se retirer de l'Accord de libre-échange et nous redonner notre indépendance économique?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne crois pas que le député apprenne quoi que ce soit aux députés de ce côté-ci en affirmant que les gens éprouvent bien des difficultés. Nous le comprenons, et c'est une chose dont votre serviteur et les autres ministres s'inquiètent énormément.

Lorsque le député affirme que nous devrions nous retirer de l'Accord de libre-échange, j'en conclus qu'il ne comprend pas les répercussions de cet accord sur l'économie. Nous sommes sans aucun doute en récession, mais sans cet accord, la récession serait plus catastrophique, puisque notre excédent commercial avec les États-Unis est passé de 14 milliards de dollars en 1988 à 17 milliards de dollars en 1990. Nos exportations vers les États-Unis ont augmenté de 12 p. 100 durant cette période et nous constatons des changements marqués dans les investissements directs étrangers au Canada. En chiffres nets, ils ont augmenté de six milliards de dollars. Tout ceci crée des emplois au Canada et permet d'atténuer les effets de la récession.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le ministre aime à parler d'excédent commercial. Arrêtons-nous sur la balance du compte courant, car le fait est qu'en 1988, en ce qui concerne les États-Unis nous, pouvions compter sur un excédent, alors qu'à la suite de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, nous avons un déficit de plus de trois milliards de dollars. Cela entraîne la suppression d'emplois.

Le ministre est-il disposé à prendre des mesures au sujet de toute la série des problèmes que pose cet accord commercial, de tout ce qui empêche la création de nouveaux emplois au Canada, comme le fait que nous ne sommes pas libres de nos gestes dans le secteur énergétique et que nous ne pouvons prendre les mesures voulues pour protéger le contenu canadien dans nos diverses industries? Le ministre va-t-il nous redonner notre indépendance en tant que pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue a posé au départ une question sur l'Accord de libre-échange. Cet accord a des répercussions sur les exportations et les importations et c'est ce à quoi je faisais allusion en ce qui concerne la balance du compte courant qui comprend les intérêts et les dividendes. Mon collègue prétend que tout est lié à l'Accord de libre-échange, et je l'invite donc à examiner la question pour s'apercevoir que ce n'est pas le cas.

Il veut une plus grande indépendance pour le Canada. Or, nous obtenons une certaine indépendance en suivant une politique visant à raffermir notre économie, car c'est

grâce à une économie plus saine que nous pourrons accroître notre indépendance en tant que nation.

Comme mon collègue le sait, il est tout à fait irréaliste de sa part d'affirmer qu'il veut parvenir à une indépendance totale en cette ère d'interdépendance des nations.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé qui, la semaine dernière, en réponse à une question que je lui posais, a affirmé que M. Raymond Chrétien avait manqué de jugement en ne l'informant pas de l'affaire Al-Mashat avant sa rencontre avec James Baker et sa tournée au Moyen-Orient.

Est-ce que la même symétrie s'applique aussi à M. Paul Tellier qui connaissait l'affaire Al-Mashat le 11 mars et qui n'a pas informé le premier ministre avant que ce dernier rencontre le président des États-Unis le 13 mars?

Le ministre aura-t-il la décence de reconnaître et de dire en cette Chambre qu'en fait, le premier ministre connaissait l'affaire Al-Mashat lorsqu'il a rencontré le président des États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Non, monsieur le Président.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): La réponse, monsieur le Président, m'amène à poser une question supplémentaire. Si nous savons maintenant qu'un comité de quatre ministres cherchait désespérément à passer le blâme qui devait être le leur, à d'autres, est-ce que le ministre peut nous expliquer pourquoi alors ce comité de quatre ministres n'a pas donné instruction à M. Shortliffe de demander aussi des excuses à M. Tellier qui n'a pas informé le premier ministre de l'affaire Al-Mashat avant qu'il ne rencontre le Président des États-Unis? Et pourquoi n'a-t-on pas demandé des excuses à M. Tellier, alors qu'on en a demandé à deux autres fonctionnaires, et que l'on n'a pas demandé non plus d'excuses à ceux qui ont approuvé la demande de Al-Mashat, à Vienne?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, il n'y a pas eu de comité ministériel ayant un tel objectif.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Le 7 mai dernier, la Société canadienne des postes a annoncé une autre attaque sur le Canada rural, par l'élimination des emplois dans le triage manuel dans les petites communautés. Cela signifie que le bureau de poste de Campbellton, dans ma circonscription, perdra plus de la moitié de son personnel. Puisque le taux de chômage est très élevé et que la perte des postes de triage nuira sérieusement à l'économie et au service des postes dans la région, qu'est-ce que le ministre entend faire afin de préserver ces emplois à Campbellton?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes cherche comme toute entreprise moderne et progressiste à utiliser les plus récentes techniques pour accroître son efficience. Ainsi, les lecteurs optiques, les trieurs mécaniques et les autres appareils du genre lui ont permis de ne plus avoir recours au tri manuel.

Le député n'est pas en train de proposer de ne pas avoir recours aux techniques modernes pour faire automatiquement ce que nous faisions auparavant manuellement dans le seul but de maintenir ces postes.

La Société canadienne des postes est maintenant l'entreprise la plus efficiente au monde dans ce domaine et nous devrions tous en être fiers.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche-Chaleur): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à l'intention du même ministre.

La Société canadienne des postes a l'intention de déplacer les opérations de tri de Campbellton, au Nouveau-Brunswick, à un autre centre de la province de Québec, même si ce changement ne s'inscrit pas dans le cadre du processus de consolidation des opérations.

J'ai en main une lettre que m'a envoyée le président de la Société canadienne des postes. Il y déclarait ce qui suit, et je cite: «Je peux vous garantir que nous n'avons aucunement l'intention de déménager les opérations de tri qui se font actuellement à Campbellton.» Étant donné que la Société canadienne des postes n'a pas respecté cet engagement, le ministre lui ordonnera-t-il d'annuler sa décision? Sinon, peut-il nous dire pourquoi il ne le fera pas?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je ne le ferai pas parce que le député de Papineau a présenté, en 1981, au moment où il était responsable de la Société

canadienne des postes, un projet de loi créant une société d'État afin de mettre un terme à l'ingérence politique dans les affaires de cette entreprise. C'était alors la position du Parti libéral. Nous croyons que c'était une sage décision. En fait, elle avait été approuvée par tous les députés.

Le député me demande donc de faire outrage à la Chambre, mais je refuse de poser ce geste.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Nous avons appris dans les médias qu'une fois que le ministre serait parvenu à un consensus avec toutes les provinces, il communiquerait avec le gouvernement américain en vue de renégocier le protocole d'entente concernant le tarif sur le bois d'oeuvre.

• (1440)

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a obtenu le consensus voulu, en particulier avec les provinces de l'Atlantique, pour pouvoir prévenir les États-Unis que le Canada entend mettre fin au protocole d'entente?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la réponse à la question est simple, c'est non. Nous n'avons pas de consensus.

J'ai fait savoir à la représentante américaine du Commerce, l'ambassadrice Hills, que le protocole d'entente nous posait certains problèmes importants et que j'avais l'intention de soulever la question plus tard dans le courant du mois, lors de la première rencontre que tiendront les représentants américains et canadiens de la Commission du commerce. Toutefois, nous ne sommes toujours pas parvenus au consensus dont parle le député.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, de toute évidence, la réponse du ministre montre dans quel pétrin le gouvernement a mis le Canada lorsqu'il a renoncé à sa souveraineté dans le domaine forestier en signant le protocole d'entente.

Ma question au ministre est la suivante. Le ministre va-t-il dire à Carla Hills et à ceux qui ne savent pas commercer correctement que le gouvernement rejette le protocole d'entente et qu'il enverra un préavis de 30 jours en vue d'y mettre fin?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je traiterai les propos du député comme une recommandation, mais il n'ignore pas qu'il s'agit d'une question très complexe. Il a posé une question au sujet des provinces de l'Atlantique. Le Canada Atlantique n'est pas assujetti au droit d'exportation. S'il veut être honnête envers les Canadiens, le député doit comprendre que la situation des provinces de l'Atlantique, en ce qui concerne le protocole d'entente, peut être très différente et diffère effectivement beaucoup de celle des autres provinces.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Consommateurs et des Sociétés, j'adresse ma question au premier ministre suppléant.

Le chômage dans la région métropolitaine de Toronto est maintenant de presque 10 p. 100. C'est plus du double de ce qu'il était il y a un an à pareille époque. Beaucoup des emplois perdus auraient pu être sauvés si nous avions eu une loi semblable à la loi américaine sur la faillite (chapitre 11).

Je voudrais demander au premier ministre suppléant combien il faudra encore perdre d'emplois et combien d'entreprises devront encore disparaître avant que nous ayons enfin une loi moderne sur la faillite, d'autant plus que le discours du Trône de 1989 en promettait une il y a maintenant deux ans?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. Notre Loi sur la faillite a désespérément besoin d'être modernisée. Au cours des 25 dernières années il y a eu au moins six tentatives de réforme, mais je pense que nous allons devoir essayer une autre fois.

Mon collègue, le ministre des Consommateurs et des Sociétés, déposera un projet de loi à cet effet dans les prochains jours. Je pense que le député constatera qu'elle contient des dispositions applicables aux situations visées par le chapitre 11 aux États-Unis qu'il mentionnait.

LES AUTOCHTONES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Tous les députés savent que le gouvernement veut aller de l'avant avec le projet de raccordement permanent. De nombreuses études ont démontré que la route transcanadienne, tant au Nouveau-Brunswick que dans l'Île-du-Prince-Édouard, doit être élargie et être dotée de quatre voies pour pouvoir absorber l'augmentation de la circulation. Il est inutile de construire un raccordement pour l'an 2000 alors que la construction de certaines routes remonte au moins à 1950.

Quand le ministre engagera-t-il les fonds nécessaires pour doter la transcanadienne de quatre voies au Nouveau-Brunswick?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, en cette période de fortes restrictions budgétaires, le gouvernement fédéral doit gérer son argent plus attentivement, mais il s'assurera de pouvoir respecter ses engagements envers les diverses régions du pays.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Le premier ministre McKenna a déclaré que sa population mourait en attendant l'amélioration de la route transcanadienne au Nouveau-Brunswick. En effet, les gens y meurent par douzaine et les accidents se comptent par milliers chaque année. Les manchettes sont révélatrices et j'en rappelle quelques-unes: «Cinq morts sur les routes en fin de semaine», «Les routes du Nouveau-Brunswick font encore deux victimes», «Un accident mortel entraîne la fermeture de la transcanadienne», «Une femme meurt dans un accident mettant en cause un autobus scolaire», «Une personne meurt dans une collision entre une auto et un camion» et, cette fin de semaine encore, il y a eu un autre décès. Quand donc le gouvernement assumera-t-il sa responsabilité à l'égard du pays et donnera-t-il une route à quatre voies au Nouveau-Brunswick?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, si le député examine attentivement les problèmes qu'il vient de soulever, il se rendra compte que c'est au gouvernement provincial qu'il devrait surtout faire part de ses préoccupations.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Finances.

La semaine dernière, nous avons appris que la TPS du gouvernement a rapporté 400 millions de dollars de plus que prévu en 90 jours seulement, un excédent substantiel pour une taxe qui était censée être fiscalement neutre.

Hier soir, le ministre des Finances a déclaré: «Les Canadiens en ont assez des augmentations de taxes.»

Voici ma question. Ceci signifie-t-il que mes électeurs peuvent espérer un répit pour les contribuables à revenus moyens? La TPS est-elle une vache à lait et, si oui, à qui va le lait?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, comme la plupart des contribuables à revenus moyens du Canada me l'ont dit, ils veulent que le gouvernement fédéral commence à rembourser ses dettes pour que leurs enfants puissent grandir, élever leurs familles et travailler dans un merveilleux pays.

Nous devons payer la dette que le gouvernement a accumulée avec les années. Nous vivons au-dessus de nos moyens. L'excédent sera donc versé dans un fonds de réduction du déficit. En réduisant le déficit, nous aurons moins d'intérêts à payer et nous n'aurons pas besoin de lever des taxes. C'est pour atteindre ce but très important que notre régime fiscal a été conçu.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

La semaine dernière, Environnement Canada a fait parvenir à tous les foyers canadiens une brochure de 16 pages distribuée uniquement en français au Québec et en anglais ailleurs.

[*Français*]

Avec le résultat que les droits linguistiques de 800 000 francophones hors Québec ont été niés, et un nombre équivalent d'anglophones au Québec ont souffert d'une discrimination semblable.

Monsieur le Président, pourquoi Environnement Canada a-t-il ainsi ignoré la Loi sur les langues officielles?

[*Traduction*]

Pourquoi le gouvernement relâche-t-il son engagement envers les langues officielles?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, cette brochure a été distribuée conjointement avec une émission télévisée qui a été diffusée hier soir tant en anglais qu'en français et qui portait sur l'environnement. Je pense que cette émission a remporté un certain succès. Environnement Canada a participé à sa réalisation, sans toutefois la diriger. Nous avons été heureux d'offrir un peu d'appui.

Je voudrais également souligner que, parce que le secteur privé a offert sa participation, cela ne veut pas dire que nous avons souscrit à quelque produit que ce soit, mais bien que nous avons collaboré ensemble. Il semble que la brochure ait été distribuée en français au Québec. Après que nous ayons découvert que c'était bien le cas, on nous a dit qu'elle serait disponible en anglais sur demande. Nous espérons que c'est vrai.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, j'ai en main la couverture de cette brochure, sur laquelle est clairement indiqué «Environnement Canada». Qu'il l'ait produite directement ou non, je crois que le ministère n'aurait pas dû permettre que la brochure soit distribuée en son nom en violation de la Loi sur les langues officielles.

Que fera le ministre pour corriger cet affront envers les minorités linguistiques canadiennes et pour s'assurer que cette situation ne se reproduira pas?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je sais gré au député de soulever cette préoccupation, que nous prenons certainement au sérieux.

Nous avons ici un exemple de quelques-unes des difficultés que nous rencontrons à l'occasion lorsque nous voulons prendre des initiatives de ce genre de concert avec le secteur privé et un grand nombre de partenaires.

Je ne crois pas que ceux qui ont distribué la brochure aient agi de mauvaise foi. Ils voulaient sincèrement collaborer à cette initiative.

J'accepte les observations constructives du député et je lui assure que nous tirerons parti de cette leçon. En outre, nous examinerons ces initiatives beaucoup plus attentivement pour savoir comment nous y prendre pour distribuer des renseignements au public.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Avant le début des négociations d'un accord Canada—États-Unis—Mexique, un certain nombre de porte-parole américains avaient annoncé leur intention de rouvrir l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis au sujet de la propriété culturelle des Canadiens.

• (1450)

Le ministre est-il disposé à dire à tous les Canadiens que si, au cours de la réunion qui aura lieu cette semaine, les Américains entendent rouvrir l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis pour avoir à nouveau accès à la propriété culturelle des Canadiens, il quittera la table plutôt que d'accepter pareille condition?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député propose que nous quittions la table si les Américains proposent de retirer quelque chose de l'Accord de libre-échange que nous ne sommes pas disposés à leur donner.

Je crois que c'est manquer de perspicacité. Nous voyons des avantages à conclure un accord nord-américain de libre-échange, quoique pas autant que nous en avons vu à conclure l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis. Notre commerce avec les États-Unis est de l'ordre de 200 milliards de dollars, alors que notre commerce avec le Mexique ne totalise que deux milliards de dollars, mais présente des avantages à plus long terme.

J'ai bien précisé dans les discussions que j'ai eues avec M^me^ Hills, M. Katz et d'autres fonctionnaires américains notre politique en ce qui concerne la réouverture de l'Accord de libre-échange à l'égard des produits culturels: il n'en est tout simplement pas question.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, le ministre est-il en train de dire à tous les Canadiens qu'il ne permettra en aucunes circonstances que le Canada rouvre l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis à l'égard de la propriété culturelle, qu'il n'en est absolument pas question, qu'il ne négociera pas cette affaire?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai dit maintes fois que nous n'allions pas négocier cette affaire. Il n'est pas dans

l'intérêt du Canada que l'Accord de libre-échange soit rouvert. Nous avons notamment dit que les industries culturelles n'étaient pas négociables. M^me^ Hills, M. Katz et les autres négociateurs ont beau mettre des choses sur la table. Cela ne veut pas dire pour autant que nous allons les accepter. Nous allons négocier dans l'intérêt supérieur du Canada et notre position à cet égard est très claire.

* * *

LA CITOYENNETÉ

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

Même si l'esprit de la citoyenneté canadienne a toujours été important pour notre pays, il l'est encore plus maintenant et le sera davantage lorsque nous nous efforcerons de sauvegarder l'unité canadienne au cours des prochains mois. Pourtant, bon nombre de personnes prétendent que nous avons oublié ce que cela veut dire être citoyen et que beaucoup de Canadiens n'ont pas saisi l'esprit du canadianisme.

Voici ma question: Quelles mesures prenons-nous pour renforcer le sens et l'esprit de la citoyenneté canadienne comme principes fondamentaux à exploiter pour que notre héritage bilingue et multiculturel donne sa pleine mesure? De quelles façons nous y prenons-nous pour inculquer les valeurs inhérentes à la citoyenneté chez les Canadiens, non seulement les nouveaux immigrants mais également tous ceux qui sont nés ici?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de sa question.

De fait, elle me permet de montrer mon engagement ferme, à l'occasion de la création du nouveau ministère que je suis le premier à diriger, de faire de la promotion, du soutien et de la pleine expression de la citoyenneté, l'une des plus importantes activités de ce ministère, voire la plus importante.

Le député a toujours présenté d'excellentes suggestions sur la façon de mieux promouvoir la compréhension entre Canadiens. Je lui ai déjà rendu visite, à un moment donné, à Fredericton et j'ai pu me rendre compte d'une initiative qui dure depuis 20 ans.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Elle concerne les relations que le gouvernement entretient avec les autochtones.

Comme il le sait sans doute, les membres de l'Assemblée des Premières nations se réunissent cette semaine à Winnipeg, et cette rencontre devait être suivie d'un événement appelé le Pow wow international des peuples. Le Secrétariat d'État a refusé d'y participer et, compte tenu qu'il envoie ainsi un message très négatif aux populations autochtones, à un moment où elles espèrent attirer 15 000 personnes à un pow wow, je me demande si le ministre serait disposé à reconsidérer cette décision au nom du gouvernement.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je vais étudier la question.

Je dois dire que j'ai eu l'autre jour un entretien très constructif avec M. George Erasmus, président sortant de l'APN, et que j'espère en avoir d'aussi constructifs avec son successeur, ainsi qu'avec les membres et les dirigeants de cette organisation et ceux d'autres groupes autochtones. Je comprends très bien l'importance que revêt la participation de non-autochtones à certaines activités cérémoniales des autochtones. À mon avis, les députés doivent songer à participer à ce genre d'activités plus qu'ils ne l'ont fait dans le passé.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au même ministre. Elle concerne à nouveau les rapports que le gouvernement entretient avec les autochtones.

Comme il le sait sans doute, dès les premières séances que l'Assemblée des Premières nations a tenues au cours du week-end, les participants ont discuté de la nécessité d'étudier le système judiciaire canadien. La Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont déjà commencé cette étude, mais jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral a refusé d'examiner notre système judiciaire et ses incidences sur les autochtones.

Le ministre peut-il dire si le gouvernement reviendra sur sa décision dans ce dossier?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, comme mes collègues le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et la ministre

de la Justice, j'attends avec impatience l'occasion de poursuivre une série de rencontres avec les dirigeants autochtones, y compris les nouveaux, les dirigeants qui seront élus demain par l'APN.

Naturellement, s'ils nous font part de préoccupations sérieuses soulevées par leur groupe, nous les étudierons très sérieusement.

* * *

LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À L'ACTIVITÉ INDÉPENDANTE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et porte sur le programme d'Encouragement à l'activité indépendante, qui s'est avéré extrêmement fructueux dans ma région pour aider les jeunes prestataires de l'assurance-chômage à se trouver du travail. En fait, il a été tellement fructueux que les fonds disponibles pour 1991 sont déjà épuisés.

Le ministre pourrait-il redistribuer les fonds disponibles ou en libérer d'autres pour renflouer ce programme qui a été si utile en aidant les gens à cesser de compter sur l'assurance-chômage et à fonder leur propre entreprise?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je sais que le programme d'Encouragement à l'activité indépendante a eu beaucoup de succès. Pour ce qui est du budget, je peux examiner les fonds alloués à la province du député pour déterminer s'il y aurait moyen de redistribuer les fonds existants, de façon à répondre aux besoins de sa circonscription.

* * *

L'EMPLOI

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Jeunesse.

Divers ministères gouvernementaux ont répondu à un étudiant de Nepean en quête de travail et je voudrais citer des passages de trois des nombreuse lettres qu'il a reçues: Première citation: «. . .les restrictions budgétaires ont eu de graves répercussions. . . notamment sur le programme concernant les emplois d'été. . .» Deuxième citation: «. . .je regrette de vous informer que notre bureau ne participe pas cette année au PEEAC.» Troisième citation: «. . .nous sommes désolés de vous aviser que notre bureau n'embauchera pas d'étudiants pendant l'été 1991.»

Pourquoi le ministre déclare-t-il une chose à la Chambre alors que les fonctionnaires de différents ministères gouvernementaux déclarent le contraire?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, tout d'abord la députée voudra peut-être avoir l'amabilité de m'envoyer des copies de ces lettres pour que je puisse en prendre connaissance. Je vais certainement lui répondre.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je me ferais un plaisir d'envoyer ces lettres au ministre.

Les étudiants ne peuvent pas vivre de belles promesses. À cause des réductions que le gouvernement a apportées aux paiments de transfert, les frais de scolarité ont augmenté, ce qui s'ajoute à la TPS sur les livres et à l'augmentation des loyers. Il va sans dire que si l'affectation budgétaire reste inchangée, il y aura moins d'emplois.

Le ministre va-t-il aider les jeunes chômeurs canadiens en proposant aujourd'hui un programme d'aide globale?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, comme le sait ou devrait le savoir la députée, on débat de cette question aujourd'hui et je l'invite à participer à ce débat et à poser les questions pertinentes à ce moment-là. J'ai déjà déclaré dans mon discours de ce matin que le fonds n'a pas été réduit en ce qui concerne le Programme Défi. Il a été augmenté et certains de ses propres collègues l'ont admis.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur qui amorcera cette semaine les entretiens avec le Mexique et les États-Unis en vue de conclure un accord de libre-échange. Le ministre connaît sûrement aussi la proposition faite par la North America Water and Power Alliance, qui veut détourner les eaux des cours d'eau canadiens vers le sud-ouest américain et le nord du Mexique.

Le ministre du Commerce extérieur va-t-il affirmer catégoriquement aujourd'hui que son gouvernement ne tolérera jamais le détournement des eaux douces canadiennes, par échange d'eau entre bassins, vers les États-Unis ou le nord du Mexique?

• (1500)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Le député emploie le mot «jamais». Je ne vais pas siéger ici à tout «jamais». Par ailleurs, je ne suis pas au courant de l'entente particulière dont parle le député. S'il veut bien me laisser le temps de m'informer, je lui répondrai.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour signaler justement une infraction au Règlement. Je voudrais vous renvoyer au paragraphe 37(1) du Règlement ainsi qu'aux articles 409 et 410 de Beauchesne, qui précisent: qu'un préambule n'a pas à dépasser une phrase unique, soigneusement formulée. Et à l'article 410, on dit que les questions supplémentaires n'ont pas besoin de préambule.

Monsieur le Président, sur les 35 questions qui ont été posées aujourd'hui, il est difficile d'être précis, mais il me semble que près de 30 d'entre elles enfreignaient ces articles du Règlement. Je voudrais simplement faire remarquer que si tous les députés respectaient le Règlement et le Beauchesne, nous pourrions tous poser plus de questions.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable John Richard Johnson, président du Conseil législatif des Nouvelles Galles du Sud, en Australie.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Pendant la période des questions, j'ai déclaré par inadvertance que nous avions les taxes les plus élevées au monde. Monsieur le Président, je me suis trompée et j'aurais dû dire: Nous avons les plus fortes hausses de taxes du monde occidental. Je tenais à apporter cette correction.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA 85E CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Madame la Présidente, conformément à l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du groupe canadien de l'Union interparlementaire. Il s'agit du rapport de la délégation officielle qui a représenté le Canada à la 85e Conférence interparlementaire tenue à Pyongyang, République populaire démocratique de Corée, du 29 avril au 4 mai 1991.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: La présidence saurait gré aux députés qui ne veulent pas prendre la parole de bien vouloir s'asseoir. Il est très difficile de savoir qui veut s'exprimer. Je vous remercie.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter un projet de loi intitulé Loi modifiant le Code criminel (troubles mentaux).

—Le projet de loi vise à modifier les dispositions du Code criminel qui ont trait aux accusés souffrant de troubles psychologiques. Je ne suis pas l'auteur du projet de loi. Cette mesure législative a été proposée dans un livre blanc présenté par le ministre de la Justice, il y a environ trois ans. Le député de St. John's-Est était ministre de la Justice à l'époque, ce qui donne une idée de l'âge du document. Toutefois, rien n'a été fait concernant cette question depuis.

Le projet de loi est présenté afin d'accélérer le règlement de cette question. J'espère que le gouvernement envisagera de renvoyer le projet de loi à un comité afin qu'il puisse être étudié et adopté le plus rapidement possible, puisqu'il pourrait aider le gouvernement, dans le cas des personnes visées, compte tenu de la récente décision pertinente rendue par la Cour suprême du Canada.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LA COMMÉMORATION DU LIEU DE NAISSANCE DE LA CONFÉDÉRATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. George Proud (Hillsborough) demande à présenter le projet de loi C-229, Loi visant à commémorer le lieu de naissance de la Confédération.

—Madame la Présidente, un sentiment d'excitation et d'espoir est né lors de la conférence de 1864, à Charlottetown. Le projet de loi permettra de promouvoir les symboles d'un Canada uni, au moyen de plaques et d'autres signes tangibles sur les lieux et les édifices où s'est tenue la conférence de Charlottetown. Il s'agit d'une belle occasion de souligner un événement très spécial de notre histoire, tout en faisant ressortir notre objectif commun d'unité.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre) demande à présenter le projet de loi C-230, Loi modifiant le Code criminel (examen ministériel).

—Madame la Présidente, ce projet de loi porte sur certaines des plus graves atteintes dont la révision judiciaire a été l'objet ces dernières années. Je songe notamment aux affaires David Milgaard et Don Marshall. Des révisions ont été demandées dans ces cas, mais il y a eu de longues années de retard et il y a eu lieu de s'interroger sérieusement sur l'objectivité et l'indépendance du processus.

Ce projet propose de modifier le Code criminel de façon qu'un conseil spécial nommé par le ministre examine ces demandes de révision de causes au criminel et de causes de cette nature. Ce conseil garantirait une révision objective et indépendante.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

MESURE MODIFICATIVE

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre) demande à présenter le projet de loi C-231, Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales.

—Madame la Présidente, ce projet de loi propose de modifier la Loi sur les allocations familiales pour tenter de résoudre l'un des problèmes les plus hideux de la société canadienne, soit l'abjecte pauvreté dans laquelle croupissent beaucoup de femmes et d'enfants.

Le rapport du Sénat publié il y a quelques semaines révèle que près de 900 000 enfants canadiens vivent dans la pauvreté. Le rapport fait ressortir clairement que le problème commence, en grande partie, au début de la grossesse.

Le projet propose de modifier la Loi sur les allocations familiales pour que les allocations soient versées à de nombreuse femmes pendant les six derniers mois de la grossesse pourvu que soient respectées certaines conditions. Je recommande ce projet à la Chambre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1510)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION PORTANT PROLONGATION DES HEURES DE SÉANCE

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Merci, madame la Présidente. Je propose:

> Que conformément à l'article 27(1) du Règlement, la Chambre continue de siéger au delà de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien, jusqu'à 22 h 00 les 11, 13, 17, 18, 19, 20 et 21 juin 1991.

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, avant que je donne mon consentement, il y a eu des discussions entre les représentants des partis, mais le gouvernement a évidemment le droit, selon le Règlement, de proposer aujourd'hui une motion visant à prolonger les heures de séance.

Ainsi, comme les heures seront prolongées le 11, le 13 et du 17 au 21, j'espère que, plus tard aujourd'hui peut-être, le secrétaire parlementaire du leader du gouverne-

ment à la Chambre pourra nous dire quels projets de loi et quelles motions seront mis en délibération pour que nous en avisions les critiques de nos partis afin qu'ils puissent être ici pour participer au débat.

Les députés de mon parti sont prêts à collaborer avec le gouvernement, comme nous l'avons prouvé à maintes occasions, madame la Présidente. Toutefois, nous aimerions savoir de façon assez certaine quelles mesures seront examinées à la Chambre d'ici le 21 juin 1991.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Merci, madame la Présidente. Dans le même esprit, nous appuyons certainement cette proposition. Je me demande si nous pourrions demander au leader du gouvernement à la Chambre de nous faire part, par simple courtoisie, des travaux de la Chambre pour les quelques jours qui viennent. Cela nous permettrait d'étudier le plus rapidement possible les mesures dont la Chambre est saisie et donnerait plus de souplesse à tous les députés pour planifier leur horaire pour ce qui est de la participation aux votes et aux débats importants.

M. Andre: Madame la Présidente, sous réserve, évidemment, des négociations avec les leaders parlementaires des partis de l'opposition et d'autres, j'ai l'intention de mettre en délibération le projet de loi C-20 et, demain après-midi, le projet de loi C-11. Mercredi et jeudi seront des journées de l'opposition. En ce qui concerne les autres projets de loi à étudier d'ici à ce que nous ajournions pour l'été, j'espère que, aux réunions régulières des leaders parlementaires le mardi, nous arriverons à nous entendre sur un calendrier et sur les mesures qui pourraient être étudiées durant cette période.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu le libellé de la motion; lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition qui est importante pour un certain nombre de raisons. Il y a 255 localités dans ma circonscription et les signatures que porte cette pétition en représentent 15 p. 100 environ. Cette pétition a été signée par près de 125 personnes. Cela vous donne une idée de l'appui qu'elle reçoit.

Elle parle en fait de la Société Radio-Canada et de ses liens historiques avec la culture du pays et plus particulièrement des provinces de l'Atlantique.

Les pétitionnaires sont très déçus et très inquiets de la décision prise récemment par la société de supprimer l'émission *Land and Sea* qui reflétait parfaitement Terre-Neuve, la région de l'Atlantique et en fait, la culture canadienne du point de vue des Maritimes et, bien entendu, de toute notre nation.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à s'assurer que la programmation de la Société Radio-Canada demeura intacte, et en particulier, que l'émission locale *Land and Sea* ne sera pas retirée des ondes.

LA LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai en main une pétition signée par plusieurs centaines de Canadiens de tout le pays qui exhortent le gouvernement et le Parlement à prendre les mesures voulues pour rendre la Loi canadienne sur les droits de la personne conforme à la législation du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et du Yukon en interdisant toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

LES CONGÉS AUX PARENTS ADOPTIFS

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions cet après-midi. La première porte sur le projet de loi C-21. Elle invite le gouvernement à réviser cette mesure sur le chapitre des congés parentaux accordés aux parents adoptifs en tenant compte de tout ce qui a été écrit sur l'adoption, l'établissement de liens affectifs entre les parents et les enfants, les besoins et les droits des familles adoptives et la terminologie appropriée en matière d'adoption, ainsi que de discussions avec les familles adoptives. Les pétitionnaires souhaitent que le gouvernement modifie le projet de loi C-21, afin que tous les parents, qu'ils soient biologiques ou adoptifs, aient le même congé payé de 25 semaines pour passer du temps avec leurs nouveaux enfants.

LE TIMBRE COMMÉMORATIF

M. Derek Blackburn (Brant): La seconde pétition que j'ai également l'honneur de présenter a pour objet de demander à la Société canadienne des postes d'émettre un timbre commémorant la vie et le travail de Marie Curie. J'avais l'impression que Marie Curie était françai-

se. Elle était naturalisée française, mais elle est née en Pologne et son vrai nom était Marie Sklodowska. Les pétitionnaires exhortent la Société canadienne des postes à émettre un timbre marquant la grande contribution que cette femme a apportée dans le domaine des sciences et sur le plan médical.

LE DRAPEAU CANADIEN

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par de nombreux habitants de Kingston et les Îles qui demandent au Parlement d'adopter une loi visant à criminaliser la profanation ou la destruction du drapeau du Canada.

Je constate que le député de Scarborough–Est a présenté un projet de loi en ce sens jeudi dernier, le même que celui qu'il avait déposé durant la session précédente, et je l'en félicite.

J'espère que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, qui se fait bruyant, appuiera le député de Scarborough–Est et poussera le projet de loi avec le même enthousiasme qu'il manifeste pour les projets de loi d'initiative ministérielle.

LA FISCALITÉ

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui une pétition signée par des habitants de Prince George, Vanderhoof, Port Fraser, Fraser Lake et Burns Lake au sujet de la fiscalité, et plus précisément de la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de réviser le régime fiscal de manière que les riches et les sociétés paient un impôt minimum réel.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions.

La première est signée par des électeurs de la circonscription de Kamloops que je représente et de collectivités avoisinantes qui sont préoccupées par l'intention apparente du gouvernement de réduire les services de la Gendarmerie royale du Canada. Bien que nous reconnaissions le fait que le gouvernement ait rétabli le financement pour au moins un an, les pétitionnaires encouragent le gouvernement à maintenir sa participation financière à son niveau actuel et à ne pas transférer les coûts aux contribuables locaux, c'est-à-dire les contribuables municipaux, ou, pire encore, à imposer des réductions de services et à laisser cette situation se perpétuer.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): La pétition suivante, également signée par des habitants de la Colombie-Britannique, fait état de leurs préoccupations concernant la taxe sur les produits et services et le fait que cette taxe frappe toujours les livres. Les pétitionnaires se demandent pourquoi le gouvernement taxe les livres. Ils demandent au gouvernement de supprimer cette taxe et de procéder à une réforme fiscale véritable et équilibrée, sans TPS.

LE CONTRÔLE DES SALAIRES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): La dernière pétition est signée par des employés de la fonction publique fédérale qui relèvent des ministères et organismes suivants: Justice, Travaux Publics, Parcs Canada, Affaires extérieures, Statistique Canada, Société canadienne des Postes, Affaires indiennes et du Nord, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Agriculture, Travail, Santé et Bien-être social, Défense, Commission de l'emploi et de l'Immigration du Canada, Transports, Environnement, Revenu Canada—Douanes, Pêches et Océans et quelques autres.

• (1520)

Vous voyez sans doute de quoi il s'agit. Les pétitionnaires sont préoccupés par le fait que le gouvernement n'ait accordé aucune hausse salariale aux employés de la fonction publique fédérale en 1991. Je rappelle que les députés ont obtenu une hausse salariale substantielle, et si on accorde une hausse de traitement à un groupe au sein du gouvernement fédéral, il faut faire de même pour tous les autres.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'IMMIGRATION

M. David Dingwall (Cape Breton–Richmond–Est): Madame la Présidente, comme le leader parlementaire du gouvernement est ici, je voudrais lui rappeler très brièvement que, le 28 mai 1991, la secrétaire d'État aux Affaires extérieure a tenu les propos suivants:

> Nous avons promis dès le début que nous laisserions tout le monde comparaître et que nous produirions tous les documents utiles dans la mesure du possible. J'ai pris cet engagement devant la Chambre dès le début, et le député le sait.

Deux jours plus tard, le 30, le vice-premier ministre a dit, et je cite à la page 822 du hansard:

> Je ne m'y oppose pas du tout, mais cette question doit indubitablement faire l'objet d'une étude appropriée au comité, où tous les témoins que demande ou exige le comité pourront être entendus.

Je n'ai pas eu l'occasion de vérifier les «bleus», mais, à ma connaissance, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles vient d'imposer une sorte de restriction en décrétant que ce sera au comité tout entier de décider quels témoins seront invités à comparaître.

Je me demande si le leader parlementaire du gouvernement peut faire un peu de lumière sur cette très importante tâche qui a été confiée à la Chambre par deux membres principaux du Cabinet?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je me demande pourquoi le leader parlementaire n'a pas pu faire inscrire sa question sur la liste de questions qu'il a remise au Président aujourd'hui. Un membre de son parti y figurait et a posé ces questions. Et on y a répondu. Les faits sont là pour le prouver et quiconque a suivi les choses de près saura que le gouvernement s'est montré des plus coopératifs quant à la comparution de témoins, au dépôt de documents et ainsi de suite.

Je peux comprendre pourquoi l'opposition veut continuer sa chasse aux sorcières. À force d'inviter toutes sortes de gens qui n'ont rien à voir avec cette histoire, on ne sait jamais ce qui peut arriver. À mon avis, il faut laisser le comité s'en charger. Je pense que c'est cela que l'ex-secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit, en sa qualité de premier ministre suppléant, à propos du comité, qu'il faisait du bon travail et qu'il fallait le laisser continuer.

M. Dingwall: Par votre entremise, madame la Présidente, je veux remercier le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir pris l'engagement, clairement et sans équivoque, d'approuver les déclarations faites les 28 et 30 mai par le vice- premier ministre et ministre des Finances et bien sûr par la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Andre: Madame la Présidente, comme je l'ai déjà signalé, cette question a été posée lors de la période de questions. Elle a été posée la semaine dernière. Elle ne devient pas plus légitime parce qu'elle est posée dans le cadre d'un faux rappel au Règlement après la période de questions.

Le député connaît la réponse. Elle a été fournie à plusieurs reprises. Qu'il revienne à la charge avec ce rappel au Règlement est en fait un peu insultant.

Mme le vice-président: Je pense que le député sait aussi bien que moi que ce genre de rappel au Règlement est habituellement fait tout de suite après la période de questions. Nous avons déjà entrepris l'étude des affaires courantes ordinaires. Nous avons adopté une motion. Nous en avons presque terminé avec les pétitions.

Honnêtement, j'ai de la difficulté à voir pourquoi le député invoque le Règlement. Je vais lui accorder la parole, mais je voudrais qu'il m'explique réellement laquelle de nos règles n'est pas suivie.

M. Dingwall: Madame la Présidente, je ne veux certainement pas susciter de controverse, mais il faut qu'il soit clair que la question que j'ai soulevée en invoquant le Règlement revêt une grande importance pour la poursuite des délibérations des députés à la Chambre et des députés siégeant au comité. Madame la Présidente, je vous remercie de souligner que cette question n'a pas été soulevée au moment le plus opportun. Je veux que le compte rendu montre que je croyais que le leader du gouvernement à la Chambre discutait avec le solliciteur général et qu'il serait plus courtois d'intervenir une fois qu'il aurait terminé ces discussions.

Je voudrais mentionner qu'à mon avis, le leader du gouvernement à la Chambre était en train de quitter la Chambre lorsque je l'ai prié de demeurer à son fauteuil de manière à ce que je puisse invoquer le Règlement. La question est maintenant réglée. J'accepte clairement, par votre entremise, l'engagement pris par le leader du gouvernement à la Chambre de respecter les déclarations faites les 28 et 30 mai par le vice-premier ministre et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Mme le vice-président: Nous reprenons la présentation des pétitions.

* * *

PÉTITIONS

LE CONTRÔLE DES SALAIRES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition signée par beaucoup de Canadiens du Québec, d'Ottawa, de Nepean et de Kanata. Elle a trait aux taux d'intérêt élevés, à la politique du dollar fort et aux 33 hausses de taxe imposées depuis septembre 1984. Les pétitionnaires affirment que le gouvernement enlève leur pouvoir d'achat aux consommateurs et ne fera qu'aggraver et prolonger la récession.

Ils déplorent également que le gouvernement fédéral conservateur ait l'intention de geler les augmentations de salaire des fonctionnaires fédéraux pour les années 1991 et 1992. Ils ont l'impression que le gouvernement leur enlève leur droit à la négociation collective.

Les crédits

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter le contrôle des salaires et de réaffirmer son soutien au système des négociations collectives libres pour les travailleurs canadiens.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE CHÔMAGE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Parent (p. 1319).

M. John E. Cole (York—Simcoe): Madame la Présidente, comme je le disais avant l'interruption, il y a une heure et demie, les étudiants qui cherchent un emploi d'été éprouvent en ce moment de graves difficultés. La plupart d'entre nous le savons.

Personnellement, je me réjouis de voir le gouvernement réagir en s'efforçant de les aider à entrer sur le marché du travail.

Nous faisons une utilisation optimale des ressources dont nous disposons. En ce moment, il y a au Canada environ 400 Centres d'emploi du Canada qui ont aidé 270 000 travailleurs à trouver du travail l'an dernier. Je sais que dans ma région, il y a environ 17 centres d'emploi et l'an dernier, ils ont aidé environ 11 000 étudiants de niveau secondaire, collégial et universitaire à trouver un emploi dans leur région. Ce qui est très important, c'est que les centres d'emploi travaillent d'arrache-pied.

Ils aident les jeunes à déjouer la conjoncture en leur montrant comment chercher du travail. Aujourd'hui, il ne suffit pas de frapper aux portes et de demander du travail pour réussir. La démarche est plus complexe que cela. Nous enseignons aux étudiants et aux jeunes à se préparer à l'entrevue d'emploi et à préparer un bon curriculum vitae.

Cela peut les aider beaucoup, à mon avis, non seulement à se trouver un emploi cet été, mais également à postuler des emplois permanents plus tard.

Les Centres d'emploi du Canada ne sont qu'un élément d'un ensemble de mesures. Il faut le mentionner aujourd'hui car des milliers d'étudiants du postsecondaire, partout au Canada, se sont trouvé un emploi d'été grâce au Programme d'emplois d'été axé sur la carrière. D'ailleurs, cette année, plus de 900 étudiants ont déjà trouvé un emploi dans ma région grâce à ce programme. Rien qu'en Ontario, dans le cadre de Défi 91, plus de 18 millions de dollars seront affectés aux progammes d'emploi pour étudiants, notamment au programme Emploi d'été/Expérience de travail qui sera utile aux étudiants, non seulement cette année, mais également plus tard au cours de leur carrière. Ces mesures, on en dénombrait plus de 9 500 en Ontario l'an dernier, aident les étudiants à prendre de l'expérience sur un marché du travail où ils peuvent tirer parti de leurs études ou auquel ils s'intéressent.

• (1530)

Je pense que c'est très important parce que nous avons augmenté nos ressources en Ontario pour l'alternance travail-études dans le cadre de la Planification de l'emploi. C'est un programme très populaire sans lequel beaucoup de Canadiens ne seraient pas capables de terminer leurs études universitaires. Quand on étudie ces chiffres et ces programmes, on se rend compte qu'ils sont très importants pour la jeunesse du Canada.

Comme je le disais, les emplois d'été ne sont qu'un aspect des initiatives du gouvernement concernant la jeunesse. Notre intérêt pour l'emploi chez les jeunes va beaucoup plus loin que le nombre d'emplois qui seront disponibles cet été. C'est la réponse simple à la partie simple du problème.

Notre objectif est de répondre aux besoins à long terme de beaucoup de jeunes Canadiens, ceux qui ont le plus besoin d'aide. Sur le marché du travail des années 1990, ces jeunes devront faire face à des problèmes d'emploi pendant toute leur vie, pas seulement cet été.

Les programmes offerts par Emploi et Immigration Canada vont jouer un rôle important en permettant à ces jeunes d'obtenir les compétences, l'éducation et la for-

mation dont ils ont besoin. Des programmes comme Intégration professionnelle sont très efficaces à cet égard, en ce qui concerne l'acquisition des compétences.

Dans le grand Toronto, le gouvernement dépense plus de 6 millions de dollars pour aider les jeunes chômeurs, dans le cadre de cette composante de la Planification de l'emploi. Ce programme est destiné aux jeunes qui ont quitté l'école et qui essaient d'entrer sur un marché du travail très compétitif sans aucune compétence monnayable ou presque et sans les aptitudes nécessaires pour trouver et garder un emploi.

Dans le cadre de ce programme, ces jeunes acquerront les compétences et la formation scolaires nécessaires pour obtenir un emploi à long terme.

J'ai visité l'un des centres donne, il n'y a pas si longtemps. Ces centres sont très efficaces pour aider les jeunes à choisir le type de carrière qui les intéresse et l'occasion qui leur permet d'entreprendre cette carrière. Ces programmes fonctionnent très bien.

Ils reposent sur la coopération du secteur privé, du gouvernement, des établissements d'enseignement et des municipalités. Ils sont très importants et je pense qu'ils sont très utiles.

Parmi nos programmes destinés à la jeunesse, il y en a qui visent en particulier les Canadiens très défavorisés.

L'une des difficultés de certains jeunes Canadiens d'aujourd'hui—on s'en rend souvent compte, madame la Présidente, quand on visite nos grands centres—c'est qu'ils sont marginalisés. Ils ne peuvent trouver leur place dans la société.

On a beau penser que ces jeunes viennent de milieux différents, de foyers désunis ou de quartiers défavorisés, etc., il faut vraiment s'arrêter à leur cas et s'occuper de l'avenir qui leur est réservé.

Lorsqu'on conjugue la pauvreté et le bas niveau de scolarisation des jeunes décrocheurs, on se rend compte que le problème est très grave, non seulement dans l'immédiat mais aussi à longue échéance.

Ces Canadiens vivent en marge de la société et n'ont aucun moyen de s'y réintégrer. Ils veulent être des citoyens productifs, mais il y a vraiment peu de gens qui sont prêts à leur donner une chance.

Je crois fermement que les mesures que prend ce gouvernement viendront en aide à cette génération et à ce groupe de Canadiens. Je sais que le ministre d'État chargé de la Jeunesse prend cette responsabilité à coeur et qu'il est très engagé à cet égard.

Certains programmes sont en cours dans la région métropolitaine que je représente afin d'aider ces jeunes, qui sont très désavantagés sur le marché de l'emploi. Grâce à bon nombre de ces projets, ces Canadiens obtiennent de l'aide pour se trouver de l'emploi et acquérir une meilleure formation.

En y parvenant, nous réalisons bien d'autres choses pour ces jeunes, parce que nous leur avons donné une autre vision et un avenir. Ils ont désormais quelque chose à espérer.

Je sais qu'il existe un programme dans la région métropolitaine qui s'appelle *Metro-Youth Job Corpo*. Il donne d'excellents résultats et s'est avéré très efficace. Il ne vise pas des avantages à court terme. Les jeunes qui y participent ont l'occasion d'acquérir des compétences de base et une autonomie fonctionnelle précieuse qui les aideront à s'aider eux-mêmes.

Si nous pouvions y arriver, cela montrerait que le gouvernement fait ce qu'il doit faire. Si nous pouvions inculquer ce sens de l'accomplissement, de la réussite chez ces jeunes, ils auraient un objectif, un but dans la vie. Si nous pouvions arriver à le faire, j'estime que nos efforts seraient couronnés de succès.

Jusqu'à présent, je crois qu'environ 70 p. 100, des jeunes qui participent à ces programmes se trouvent un emploi permanent. Il s'agit de jeunes qui se sont butés à de nombreuses difficultés sur leur parcours. C'est formidable de voir les résultats atteints dans ce genre de programmes.

Il existe un autre programme mis sur pied par le Kensington Youth Theatre Ensemble, qui, à prime abord, ne semble pas être relié de près à l'emploi des jeunes. Toutefois, il en est autrement quand on examine de près ce qu'on y fait. Par exemple, on y enseigne aux jeunes la menuiserie, la plomberie, ainsi que d'autres compétences comme la rédaction et le travail en équipe. Ce sont là le genre d'occasions que les jeunes Canadiens recherchent.

Le gouvernement fait aussi de grands efforts pour encourager les jeunes de Toronto, de l'Ontario et du Canada tout entier à demeurer à l'école. À mon avis, une des choses les plus troublantes pour les Canadiens, et surtout pour le gouvernement, c'est que 30 p. 100 de nos

jeunes décrochent avant d'avoir terminé leurs études secondaires.

Il y a à peu près la même proportion de jeunes qui terminent leurs études universitaires. À mon avis, ce n'est pas un ratio bien bon. C'est une situation navrante, car la société canadienne perd d'énormes richesses humaines. Nous ne pouvons plus nous permettre de laisser grimper ces statistiques. Il faut ramener ces enfants à l'école afin qu'ils acquièrent la scolarité qui leur permettra d'être de meilleurs citoyens pour le Canada.

C'est pourquoi j'approuve le projet «L'école avant tout», parce que c'est un geste que pose le gouvernement pour s'attaquer à ce problème plutôt que de se résigner à un taux de décrochage inacceptable. Ce projet a pour but d'inciter les jeunes à rester à l'école et à terminer leur scolarité afin d'être mieux équipés au moment d'affronter la forte compétition du marché du travail.

Quand on examine ce genre de programmes, par exemple les Ateliers d'orientation au travail menés dans le cadre de Défi 91, qui est un autre de ces programmes destinés à aider les enfants venant de quitter l'école et que l'on considère vulnérables parce qu'ils n'ont pas de certificat d'études secondaires, on constate que cette combinaison efficace est un bon moyen d'offrir un nouveau choix aux décrocheurs récents ou éventuels. Ils obtiennent ainsi de l'expérience pratique en milieu de travail, dans le domaine de leur choix. Les jeunes acquièrent ainsi les compétences qu'il leur faut pour devenir membres productifs de la main-d'oeuvre canadienne.

Ce programme présente aussi à nos jeunes un tableau réaliste du monde du travail. Je peux garantir à la Chambre que la perspective d'une vie au salaire minimum, soit 5 $ l'heure, ne sera pas tellement excitante pour un décrocheur du secondaire. Il se rendra compte qu'en restant à l'école, il pourra obtenir un bien meilleur travail, plus productif et plus rémunérateur.

Selon nos estimations, il y avait actuellement environ 30 projets en Ontario dans le cadre des Ateliers d'orientation au travail. Je pense que le chiffre est révélateur. Plus de 400 étudiants pourront prendre part à ce programme.

Les programmes que nous avons conçus pour les jeunes témoignent de notre engagement national visant à garantir aux Canadiens qu'ils continueront de jouir des avantages d'une économie compétitive à l'échelle mondiale. Mais notre prospérité dépend de notre capacité de soutenir la concurrence, et pour améliorer cet aspect, il nous faut aussi améliorer le niveau de compétence de tous les Canadiens.

Les Canadiens prennent de plus en plus conscience des défis que nous allons tous devoir relever en matière d'emploi. Ainsi, moins de jeunes entrent sur le marché du travail comparativement aux générations du *baby boom* et ils n'ont tout simplement pas la formation et la compétence nécessaires pour certains des emplois qui sont aujourd'hui disponibles.

Cela veut dire que les jeunes Canadiens ne seront pas en mesure d'assurer toutes les nouvelles compétences que réclame l'économie. Il faudra aussi recycler des gens qui sont déjà sur le marché du travail.

Les jeunes Canadiens vont continuer de faire partie de la culture du savoir que nous sommes à édifier, mais il s'agit d'un processus lent et complexe dans une société aussi variée que la nôtre. En travaillant auprès des jeunes Canadiens, nous sommes déjà en train de franchir l'une des premières étapes les plus importantes de ce processus.

J'ai bon espoir que les programmes que le gouvernement a mis sur pied à l'intention des jeunes vont assurer le fondement d'un Canada fort et très concurrentiel.

• (1540)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je veux d'abord rappeler au député de York-Simcoe, qui vient de terminer un discours très passionné, tout le respect que je lui porte.

Je veux toutefois faire deux ou trois observations et lui poser une question. Premièrement, je reconnais que le gouvernement du Canada essaie de montrer à nos jeunes comment parfaire leur méthode de recherche d'un emploi. Le député a parlé d'une approche axée sur la carrière. Il a parlé de la rédaction d'excellents curriculum vitae. Il a parlé de tous les aspects qui pourraient idéalement faire de la recherche d'un emploi une expérience plus enrichissante.

Le député ne réalise-t-il pas que, même avec les meilleures compétences et le curriculum vitae le plus complet qui soient—et il connaît la situation dans sa circonscription et dans l'agglomération torontoise—ne réalise-t-il pas que les 6 millions de dollars consentis à cette agglomération ne représentent finalement que 15 $ par étudiant actuellement à la recherche d'un emploi?

Deuxièmement, ne comprend-il pas que le problème ne tient pas aux jeunes qui ont les compétences et le sérieux voulus et qui veulent faire quelque chose de

constructif à l'extérieur au lieu de passer l'été assis à la maison? Ne comprend-il pas, mais je suis sûr qu'il le réalise, que le véritable problème à l'heure actuelle vient de ce que notre industrie de la construction domiciliaire est fondamentalement paralysée en Ontario, notamment dans sa région? Ne réalise-t-il pas qu'à cause des problèmes auxquels nous nous heurtons, non seulement la TPS, mais aussi l'ensemble des autres coûts, notre tourisme, notre secteur de la restauration et notre industrie hôtelière sont presque anéantis? Cette année, il n'y a absolument aucun emploi pour les nombreux jeunes qui font des demandes dans ces secteurs. Actuellement, il n'y a pas de travail pour les menuisiers. Il n'y en a pas non plus pour les plombiers. Il n'y a pas d'emplois pour les jeunes qui conduisent des camions, qu'ils soient à benne basculante ou autres.

Voici ma question. Que disons-nous à ces jeunes qui frappent aux portes de toutes les entreprises, qu'il s'agisse d'un restaurant, d'un chantier de construction ou d'une auberge dans le nord de l'Ontario ou ailleurs? Que disons-nous à ces jeunes très compétents qui essuient un refus quelle que soit la porte à laquelle ils frappent?

Le député doit reconnaître que le problème ne tient pas aux jeunes. Le problème, c'est qu'il faut trouver rapidement une façon de redonner confiance aux petites et aux moyennes entreprises, celles-ci représentant 80 p. 100 des emplois, notamment dans notre province. Nous devons enthousiasmer l'industrie de façon qu'elle regagne confiance et soit en mesure d'embaucher du personnel et d'offrir ainsi des emplois aux jeunes. Que dit le député à ces jeunes qui essuient partout un refus, malgré de nombreux programmes gouvernementaux excellents?

M. Cole: Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de Broadview—Greenwood pour ses remarques et ses questions.

Une des choses qui m'ont toujours impressionné au sujet du député de Broadview—Greenwood, c'est qu'il est souvent disposé à proposer des solutions. C'est, à mon avis, une opposition constructive et nous devrions, je pense, rechercher de plus en plus souvent un gouvernement constructif. Je respecte vraiment le député pour ce qu'il fait.

Il a parlé de deux ou trois choses que je voudrais commenter. L'une d'elles concernait les sommes limitées que dépensent le gouvernement. Le député d'en face connaît le problème des restrictions budgétaires ainsi que du déficit et de la dette auquel nous faisons face. Je ne pense pas que les jeunes de notre pays veulent que nous disions: «Voici une aumone pour un emploi ici ou là, cela va vous servir pendant les deux ou trois prochains mois, mais vous allez le payer pendant le reste de votre vie.» Je pense que le député serait d'accord avec moi sur ce point.

Ce genre de programmes ne me paraît pas nécessaire. À mon avis, c'est important, et je conviens avec lui que souvent cela ne pose pas de problème avec nos jeunes, car ceux-ci veulent des emplois. Ils veulent travailler et apporter leur contribution. Il a tout à fait raison, je pense, de dire qu'il existe un malaise dans le monde de la petite entreprise, en particulier en Ontario à l'heure actuelle. En fait celle-ci se sent frustrée actuellement. Une des choses qui lui pose des problèmes, c'est le gouvernement provincial qui l'étouffe vraiment en ce moment. Il ne lui donne aucune possibilité d'être productive, de créer des emplois, d'entreprendre de nouvelles constructions ni certaines des choses dont nous avons parlé. À cause de certaines des initiatives du gouvernement provincial, les propriétaires ne sont pas motivés pour construire un immeuble d'habitation et embaucher un groupe d'étudiants pour l'été qui pourrait faire, entre autres, une partie de la plomberie et du gros oeuvre.

Heureusement, dans notre région, l'industrie du bâtiment semble vraiment connaître une relance actuellement. Mais encore une fois il s'agit d'un processus très lent et les propriétaires de petites entreprises concernés par ce genre de chose éprouvent une grande frustration. Ils ne peuvent même pas décider s'ils vont travailler du lundi au vendredi ou du mardi au samedi, ni ce qui va se passser exactement. Alors, ils renvoient la balle.

Aussi, le petit entrepreneur aujourd'hui en Ontario supporte de nombreuses charges avec l'augmentation des impôts et le déficit dont il ignore les proportions qu'il prendra. Les temps sont très difficiles pour le petit entrepreneur. Mais j'espère que ce dernier va pouvoir s'en sortir et fournir certains de ces emplois. Je sais que les jeunes accepteront de courir un risque. Ils sont prêts à dire: «Je travaillerai un peu plus fort cette semaine ou aujourd'hui pour un salaire moindre parce que je veux réussir». Je sais que nos jeunes canadiens vont réussir.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai écouté avec énormément d'intérêt l'intervention de mon collègue, qui prétend que la petite entreprise connait des temps difficiles en Ontario.

Je lui ferais remarquer que ce problème ne touche pas simplement la petite entreprise de l'Ontario. En Colombie-Britannique, la situation n'est guère reluisante; pas plus qu'en Saskatchewan, au Québec et au Canada atlantique. Par conséquent, je ne crois qu'il faille cibler une province en particulier et alléguer que la situation est fort différente dans cette région.

Je voudrais toutefois poser une question à mon collègue. Cette année, dans le cadre du programme Défi 1991, entre 300 et 400 petites entreprises de ma circonscription ont voulu s'y inscrire, peut-être même plus. Des employés ont dû appeler environ 240 petites entreprises pour leur dire: «Nous regrettons, mais nous ne pouvons rien faire pour vous.» Ces petites entreprises voulaient embaucher un étudiant, parfois deux ou trois même, mais, à toutes fins utiles, presque toutes ces entreprises ont essuyé un refus. On leur téléphonait pour leur dire: «Désolé, les fonds nous manquent. Nous ne pouvons vous inscrire au programme d'emplois pour les étudiants cet été.»

Je voudrais donc poser la question suivante à mon collègue. Je connais sa sincérité et je sais qu'il n'interprétera pas ma question comme une critique en son endroit, mais ne croit-il pas qu'il s'agirait d'un bon investissement, puisque nous investirions dans les plus importantes ressources naturelles du Canada, si nous pouvions dire aux petites entreprises intéressées que, effectivement, il serait très important qu'elles embauchent un étudiant cet été et que nous voudrions collaborer avec elles? Ne croit-il pas qu'il s'agirait d'un bon investissement des deniers publics?

M. Cole: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question.

Je parlais de l'Ontario dans ma réponse précédente parce que la question s'adressait à moi et que cela me paraissait la meilleure façon d'y répondre. C'est une des choses que je m'efforce de faire. Je sais que beaucoup de députés ont bien du mal à y parvenir parfois, mais je tâchais de répondre directement à la question telle qu'on me l'avait posée. Je ne voulais pas laisser entendre que la situation était plus facile ailleurs au Canada.

Mais je tiens à répliquer au député qui dit que le gouvernement ne fait pas sa part. Le député doit savoir que le gouvernement fédéral a investi cette année 80 millions de dollars dans le programme EEET en coopération avec les petites entreprises pour aider à créer des emplois d'été. Je pense qu'il a en outre investi 35 millions de dollars dans le programme WILD.

Il faut donc tenir compte de cet investissement, et on peut séparer ou considérer à part tel ou tel élément du programme ou des différents programmes en déplorant que les fonds qui y sont consacrés aient diminué, et je n'essaierai pas de soutenir le contraire au député, mais il y a d'autres programmes dont le financement a pu augmenter en même temps.

Il n'est que juste d'examiner l'ensemble du budget et l'ensemble des programmes. Je pense que le gouvernement a déployé des efforts extrêmement positifs pour fournir ce genre d'encouragement à nos jeunes.

• (1550)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Encore une fois, madame la Présidente, je voudrais, conformément au paragraphe 43(2) du Règlemment, partager mon temps de parole avec mon collègue de Prince George—Bulkley Valley.

Je commencerai par rappeler tout d'abord ce que nous faisons réellement ici aujourd'hui. Nous participons au débat d'une motion d'opposition invitant la Chambre à exhorter le gouvernement à prendre sans tarder des mesures pour diminuer le taux de chômage effroyablement élevé des jeunes Canadiens.

Autrement dit, nous exhortons le gouvernement à remédier à une situation que beaucoup jugeraient immorale et complètement inacceptable; il y a quelque chose qui ne va pas quand on constate qu'il y a dans tout le pays des milliers, des dizaines de milliers, des centaines de milliers de jeunes Canadiens qui n'ont pas d'emploi dans un des pays les plus riches du monde. Une telle situation est non seulement inacceptable, mais immorale, car nous nous trouvons à abandonner ces dizaines de milliers de jeunes. Nous leur disons de regarder la télévision, de bavarder avec leurs copains, de rester à ne rien faire; nous ne nous préoccupons pas de les voir participer véritablement à la société canadienne et de contribuer à bâtir le pays. Voilà ce que nous leur disons, madame la Présidente.

Mais soyons plus précis: c'est le gouvernement qui le leur dit. Nous avons entendu un certain nombre de députés de l'opposition présenter toutes sortes de propositions, proposer toutes sortes d'idées. Le moment est venu de reconnaître que les richesses naturelles les plus

importantes de notre pays ne sont pas la morue, le pétrole, le gaz, le charbon, le blé ou les arbres: ce sont les habitants du Canada, et en particulier les jeunes Canadiens. Plus que jamais auparavant, nous devons investir dans cette ressource, la développer, l'encourager et la former.

Qu'est-ce que nous faisons? Pratiquement rien. Je sais que le gouvernement dira: «Nous avons ce programme-ci, ce programme-là, cet autre encore, et ainsi de suite». Toutefois, ces programmes n'effleurent même pas le problème; ils ne constituent même pas une amorce de solution au chômage chez les jeunes cet été. Je le sais bien, puisque j'ai deux fils: l'un étudie à l'université, tandis que l'autre termine ses études secondaires. Ceux-ci essaient de se trouver des emplois d'été. Il y a toutes sortes d'emplois, mais il y a aussi 200 autres jeunes pour chaque emploi disponible. Et cet emploi ne paye que 5,50 $ l'heure. Ces jeunes doivent mettre de l'argent de côté pour poursuivre leurs études dans les universités, les collèges et les écoles techniques. Il en est de même de leurs amis.

Il est très frustrant pour ces jeunes de se poser des questions telles que: les autres ne se préoccupent-ils pas de notre sort? Le pays ne se préoccupe-t-il pas de nous? Le gouvernement s'intéresse-t-il à notre situation?»

Voilà pourquoi je pose la question à l'un de mes collègues du gouvernement. Dans ma circonscription de Kamloops, nous avons reçu, relativement au programme Défi 91, des demandes d'entreprises, petites et grandes, d'organismes à but non lucratif, de municipalités et de districts régionaux, ainsi que d'hôpitaux et de collèges qui voulaient participer à ce qu'ils croyaient être un programme gouvernemental d'embauche des jeunes. Ces organismes étaient prêts à fournir des sommes appréciables, le gouvernement fédéral devant en fournir autant. Dans certains cas, ils demandaient au gouvernement fédéral de fournir un emploi intéressant à une jeune personne dans une galerie d'art ou dans une municipalité.

Nous avons dû rejeter presque toutes les demandes, parce que nous n'avions pas assez d'argent. Nous n'avons probablement pu donner suite, partiellement, qu'à environ 20 p. 100 des demandes. Une entreprise nous a dit: «Nous pouvons employer trois jeunes personnes», et cette entreprise de n'en recevoir qu'une. Il y aussi le cas d'un organisme à but non lucratif qui était prêt à fournir du travail à sept jeunes dans une garderie éducative pour venir en aide à des familles monoparentales. Or, nous n'avons pu fournir que deux personnes à ce groupe.

Il y a donc toutes sortes d'occasions sur le terrain, et il est à peu près temps que le gouvernement se dise prêt à participer, la plupart du temps avec les autorités provinciales, pour fournir des emplois intéressants aux jeunes afin qu'ils puissent travailler l'été et ensuite retourner aux études à l'automne avec quelques semaines de travail à leur actif. Je ne parle pas du travail à temps partiel ni des dizaines de milliers de jeunes chômeurs qui, pour diverses raisons, n'ont pas poussé leurs études très loin. Il arrive aussi que des élèves ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires ou collégiales ne puissent pas trouver de débouchés.

Comme nous l'avons vu plus tôt, madame la Présidente, cela est la simple conséquence du fait que 16 p. 100 des jeunes de 15 à 25 ans qui veulent travailler ne peuvent pas trouver d'emplois. Il n'y a pas d'emplois. Le taux de chômage est de 16 p. 100. Bien des pays ne toléreraient pas cela, jugeant que c'est de là que vient la crise que nous devons résoudre.

Cela me rappelle ce qui s'est passé en Suède il y a quelques années. Comme vous le savez, madame la Présidente, la Suède applique beaucoup des traditions de la social-démocratie, peu importe le gouvernement au pouvoir, et cette mentalité demeure à peu près inchangée.

Les Suédois ont constaté ce qui se passait chez eux. Ils trouvaient renversant que le chômage atteigne 11 p. 100 des jeunes. Le gouvernement conservateur qui était en place a dit: «Cela est inadmissible. Il ne faut pas que les jeunes soient réduits au chômage.»

Le gouvernement a dit encore: «En trois ans, nous allons appliquer des programmes pour que tous les jeunes Suédois, hommes et femmes, aient un emploi intéressant ou participent à un programme quelconque de formation.» Et il s'est mis à la tâche.

Il a mis sur pied des programmes pour encourager les petites entreprises à embaucher des jeunes pour les former. Il a encouragé les jeunes, en augmentant les bourses, à fréquenter les écoles techniques et professionnelles, les collèges et les universités. Il a mis sur pied toute une série de programmes pour aider les jeunes mères, les parents seuls, les personnes âgées à travailler dans les forêts, à pratiquer la sylviculture. Il a stabilisé les berges de cours d'eau dans les montagnes, par exemple, pour stopper l'érosion. Il y a multiplié les programmes qui ont contribué à faire de la Suède un pays plus agréable.

Que s'est-il passé, madame la Présidente? Il a fallu évidemment que le gouvernement débourse un peu plus, mais il versait déjà à ces jeunes une forme quelconque d'aide sociale ou d'assurance-chômage. Il a donc versé un peu plus d'argent et, en trois ans, chacun de ces jeunes avait un emploi intéressant, était aux études ou participait à des programmes de formation. J'ai bien dit chacun d'eux.

Puis, comme ils touchaient un salaire raisonnable pour le travail qu'ils faisaient, ces jeunes se sont mis à acheter des choses. Ils achetaient des voitures, des Volvo. Ils achetaient des vêtements. Ils sortaient pour se distraire. Ils participaient à la vie de la société et, par conséquent, on a enregistré une hausse des recettes provenant de la taxe de vente, de l'impôt sur le revenu et des diverses taxes d'accise.

Finalement, cette initiative a presque permis au gouvernement de faire de l'argent. Non seulement elle a été rentable après trois ans, mais elle a permis à chaque jeune Suédois d'avoir un emploi intéressant.

Je suis conscient du fait que l'expérience de la Suède, qui compte 8 millions d'habitants, ne peut pas être transposée automatiquement au Canada. Cependant, nous pouvons certainement prendre les meilleurs éléments de cette expérience et les appliquer là où c'est possible de le faire. Malheureusement, le gouvernement choisit de ne rien faire, ce qui veut dire tout simplement qu'il abandonne les jeunes Canadiens.

Les exemples de ce qui peut être fait ne manquent pas. Nous avons entendu toutes sortes de propositions ici aujourd'hui.

Nous prions le ministre d'État chargé de la Jeunesse et le gouvernement lui-même de reconnaître enfin que les Canadiens, particulièrement les jeunes Canadiens, sont notre ressource naturelle la plus importante. Actuellement, ce n'est pas réaliste de demander aux jeunes de livrer concurrence aux milliers de Canadiens qui ont perdu leur emploi et qui ont des années d'expérience derrière eux.

Il suffit de regarder les remarques faites l'autre jour par le ministre d'État chargé des Finances et de la Privatisation, qui a eu l'audace de dire à la Chambre: «Il y a beaucoup d'emplois pour les étudiants. S'ils les cherchent vraiment, ils les trouveront.»

C'est ce genre d'attitude qui nous montre que le ministre et le gouvernement ne comprennent pas la gravité du problème. C'est absurde de dire que, si on cherche vraiment, on trouvera un emploi. C'est faux et c'est une preuve d'insensibilité.

J'espère que l'actuel ministre d'État chargé de la Jeunesse ne voit pas le monde du même oeil que le ministre d'État chargé des Finances et de la Privatisation et qu'il présentera sans tarder, dans les jours et les semaines qui viennent, des programmes efficaces, afin que les entreprises puissent donner aux jeunes des emplois intéressants ou la chance de participer à des programmes de formation, et que d'autres organismes puissent également profiter de ces programmes.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, au cours du débat, un de mes collègues d'en face a dit croire que les Canadiens font face à une compétitivité en déclin et mon collègue a cité le Rapport sur la compétitivité mondiale.

J'aimerais préciser, madame la Présidente, que le Canada s'est classé cinquième au monde en ce qui a trait au développement de ses ressources humaines. En 1990, le Canada s'est classé troisième pour les habilités, la motivation, la flexibilité et la santé de sa population. En 1986, le Canada s'est classé quatrième et l'an dernier, en 1989, on s'est classé deuxième.

• (1600)

[*Traduction*]

Selon moi, le député sera prêt à reconnaître que la troisième place dans le monde constitue un vote de confiance de la part de la communauté internationale sur la qualité des systèmes d'éducation, de formation et de santé dont peuvent profiter les Canadiens, notamment les jeunes. Dans le récent discours du Trône, on précise clairement que le gouvernement n'entend pas s'endormir sur ses lauriers. On ajoute qu'il a bien l'intention d'améliorer nos résultats dans le domaine de l'apprentissage et de faire de la notion d'éducation permanente une réalité pour tous les Canadiens.

Je voudrais poser une question au député. Il est conscient, j'en suis persuadé, que le secteur privé a certaines responsabilités en ce qui concerne la création d'emplois, notamment les emplois d'été pour étudiants. Le député pense-t-il que le gouvernement fédéral devrait subventionner les emplois d'été au Canada?

M. Riis: Tout d'abord, pour répondre à la question plus précisément, il incombe manifestement au secteur privé et au gouvernement de s'assurer que les jeunes puissent trouver de l'emploi.

Il faut reconnaître que le secteur privé éprouve bien des difficultés à l'heure actuelle. Nous connaissons fort bien les statistiques économiques et financières. Nous savons ce qui arrive aux entreprises grandes et petites; elles se font écraser. Il est irréaliste de s'attendre à ce qu'elles engagent le nombre habituel d'étudiants pour l'été. Nous avons une longue liste de grandes entreprises qui embauchent des étudiants pour l'été, mais pour les petites entreprises, c'est pratiquement impossible.

Je tiens à dire à mon honorable collègue qu'il y a manifestement un certain équilibre à respecter. Cependant, permettez-moi de signaler que les belles statistiques dont nous fait part mon honorable collègue, selon lesquelles nous nous classons au cinquième rang dans le monde pour telle chose ou au 23e rang pour telle autre, n'aident en rien Mary Brown qui cherche en vain à Ottawa un emploi pour l'été ou le petit Jack Brown qui fait de même à Red Deer. Ces jeunes n'en retirent rien. Ils sont furieux quand ils songent aux programmes qu'on pourrait lancer et à toutes les initiatives qui pourraient être prises et lorsqu'ils voient le gouvernement affirmer que le Canada se classe au 13e rang dans le monde et qu'il s'en sort donc très bien sur le plan statistique. Cela montre parfaitement que les ministériels ne comprennent pas ce qui se passe dans la réalité.

J'invite mon honorable collègue à retourner dans sa circonscription et à s'entretenir avec les jeunes des écoles secondaires et des collègues, afin de leur demander ce qu'ils entendent faire cet été. Si les localités de sa circonscription ressemblent aux autres localités du pays que je connais, il s'apercevra que les jeunes éprouvent bien des difficultés. En fait, leur situation n'a jamais été aussi difficile. Les centres d'emploi pour étudiants lui diront cela de façon officielle, s'il ne veut pas prendre la peine de rentrer dans sa circonscription pour voir ce qu'il en est. Les étudiants sont confrontés à bien des problèmes. La vie est loin d'être facile pour les jeunes et le gouvernement ne fait, semble-t-il, pas grand-chose à ce sujet.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente. Je voudrais seulement attirer l'attention du député sur le fait que le secteur privé n'est pas le seul qu'il faille motiver et encourager. Je sais que le chômage chez les jeunes constitue un problème d'un océan à l'autre, mais je voudrais aborder la question de façon très précise.

En Ontario, le gouvernement, même s'il faut reconnaître qu'il n'est au pouvoir que depuis un an, n'a pas approuvé un seul plan de lotissements bien qu'on compte près de 100 000 projets de construction de logements à prix abordable. Le logement à prix abordable est une nécessité et l'industrie du logement pourrait embaucher du jour au lendemain entre 40 000 à 50 000 personnes, pour peu que les ministres du Logement et des Affaires municipales apposent leur signature sur des projets de lotissements concernant des logements à prix abordable.

J'espère que le député usera de son influence auprès de ses collègues de la province pour obtenir que le programme de logements à prix abordable aille de l'avant. Merci.

Mme le vice président: Avant de donner la parole au député de Prince George—Bulkley Valley, je dois, conformément à l'article 38 du Règlement, informer la Chambre que les questions dont elle sera saisie ce soir au moment de l'ajournement sont les suivantes: le député de Cap Breton—Highlands—Canso, Les pêches; le député de Notre-Dame-de-Grâce, Les faillites; le député de Don Valley Est, L'environnement; le député de Nord-Centre, La santé; le député de Cap Breton—Richmond-Est, L'immigration.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je tiens moi aussi à remercier le député de Kamloops d'avoir accepté de nous laisser une partie de son temps de parole cet après-midi, alors que nous en avons déjà si peu, pour commenter la motion présentée à la Chambre aujourd'hui, qui est une motion d'opposition très importante, selon moi.

La motion exhorte le gouvernement à prendre sans tarder des mesures pour diminuer le taux de chômage effroyablement élevé des jeunes Canadiens. Je souscris certainement aux observations du député de Kamloops lorsqu'il parle de l'importance des jeunes pour le Canada. Je parle beaucoup à la Chambre des forêts, des pêches et des exploitations agricoles, mais le député a bien raison, s'il y a quelque chose d'important au Canada, ce sont ses habitants et sans aucun doute les jeunes Canadiens.

J'ai pris aujourd'hui le temps d'écouter le député, qui a entamé le débat, et le ministre afin d'entendre leurs observations sur cette question et, bien entendu, sur les programmes dont le gouvernement débite la liste.

On peut dire, à juste titre, que tout député qui travaille dans sa circonscription en collaboration avec les centres d'emploi du Canada doit obtenir à peu près tous les deux jours une mise à jour de tous les acronymes et des noms

des divers programmes qui existent. Bien sûr, un des députés a mentionné que les programmes ont été réduits dans certaines régions, et nous avons même entendu dire que des centres d'emploi pour étudiants sur des campus vont être fermés. On en fermera 100, dont certains dans des universités assez importantes comme l'Université de Calgary, l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université Memorial de Terre-Neuve.

Je ne pense pas que l'on puisse parler du chômage chez les jeunes sans d'abord avoir parlé des répercussions de la TPS sur eux ainsi que des consultations apparemment sans fin que mène le gouvernement pour tenter de modifier le Programme canadien de prêts aux étudiants.

Ce programme apparaît une fois de plus dans le document sur la réforme de la réglementation qui est publié une fois par année. Je suis convaincu que vous parcourez ce document, madame la Président. On y voit qu'une fois de plus, le gouvernement se propose d'étudier le programme de prêts aux étudiants. Cela n'a pas été fait l'an dernier. Nous espérons que le gouvernement du Canada réussira pour la première fois depuis longtemps à adapter le programme de prêts aux étudiants aux besoins de l'avenir pour en faire, enfin, un programme efficace.

Pendant l'interruption, j'ai demandé à mon personnel de téléphoner aux deux centres d'emploi pour étudiants de ma circonscription, à Prince-George et à Vanderhoof pour savoir quel genre de renseignements et de conseils ils donnent aux étudiants et aux autres jeunes sur la situation actuelle.

À Prince-George, le Centre d'emploi pour étudiants a dit qu'il y avait moins d'emplois cette année et qu'il s'agissait surtout d'emplois temporaires et de petites tâches comme tondre des gazons, laver des autos et le reste.

Je tiens également à souligner un autre fait très important. Dans beaucoup de collectivités rurales, il est souvent très difficile pour les jeunes de trouver du travail. Il arrive souvent qu'ils comptent sur un emploi au sein de l'entreprise de leurs parents ou d'amis de leurs parents. À titre d'exemple, le Centre d'emploi pour étudiants de Vanderhoof a fait savoir aujourd'hui qu'il y avait une forte baisse de l'offre d'emplois, mais aussi une hausse considérable des demandeurs d'emploi. Selon le directeur du centre, les entreprises ne disposent pas des fonds supplémentaires pour engager des étudiants. De façon générale, elles blâment la TPS pour la baisse de leur chiffre d'affaires. Elles ont donc décidé de ne pas faire appel à des étudiants cet été.

En outre, j'ai eu l'occasion il y a un mois ou deux d'aller entendre le point de vue des jeunes sur la situation. Il a été fort intéressant d'entendre les présidents des conseils d'étudiants des écoles secondaires de Prince George dire, au nom des étudiants, que l'offre d'emplois allait diminuer cet été.

• (1610)

Nous les avons rappelés par la suite et ils ont répété la même chose. Ils sont sans doute de meilleurs porte-parole que les députés ministériels, car ils savent quelles pressions subissent les étudiants qu'ils représentent. Je recommande à tous les députés de faire la même démarche que moi. Si vous ne pouvez pas le faire avant l'été, rencontrez-les cet automne pour savoir de première main ce qu'ils pensent de la situation à laquelle ils sont confrontés.

Il est clair que les jeunes d'un grand nombre de localités rurales ont plus de difficulté que ceux des villes à se trouver un emploi. Je pense en particulier aux messages qu'on voit à la télévision pour attirer les jeunes à Vancouver. Les plus petites localités ressentent beaucoup de tensions.

En qualité de députés, nous participons à un certain nombre de projets. Durant l'été, je fais la tournée d'une foule de projets qui ont été subventionnés pour voir comment vont les choses.

Nous faisons face à la même situation que le député de Kamloops. Nombre d'employeurs, de paliers de gouvernement locaux, d'organismes sans but lucratif sont prêts à participer au programme fédéral d'emploi pour étudiants, mais le gouvernement ne s'y intéresse tout simplement pas. Il a commencé par réduire les budgets de ce programme et rendu plus difficile la recherche d'un emploi pour les étudiants.

Dans le discours du Trône, dont j'ai parlé tout à l'heure au ministre, il est fait beaucoup mention de la formation et de l'éducation, et de l'importance qu'ils revêtent. Étant donné que je viens d'une région de la Colombie-Britannique où le taux de participation aux études postse-

condaires est très faible, je souscris entièrement à cette idée. Je pense que c'est la cinquième ou sixième fois que le gouvernement fédéral tente de faire réellement quelque chose dans le domaine de l'enseignement et de la formation. Espérons que ses efforts seront couronnés de succès cette fois-ci. Jusqu'à maintenant, cela n'a pas été le cas. J'encouragerai certainement tous les efforts qui seront déployés dans ce domaine particulier.

Nous sommes très heureux et honorés que l'Université de la Colombie-Britannique du Nord ouvre bientôt ses portes à Prince George. Ce projet est en cours. Nous espérons qu'il n'est pas menacé par les réductions des subventions décidées par le gouvernement. Cette université constituera bien sûr un facteur important pour toute la question de l'emploi dans cette région.

Je voudrais terminer par une suggestion. Le ministre a déclaré qu'il prendrait des notes. Il n'est pas présent actuellement, mais je suis certain qu'il surveille les débats à la télévision. Dans les circonscriptions que nous représentons, des comités consultatifs locaux ont été créés pour conseiller le ministère fédéral de l'Emploi au sujet de divers programmes. Certains fonctionnent à peu près décemment, alors que d'autres éprouvent de sérieux problèmes. Je voudrais recommander au ministre d'envisager de demander ou de conseiller à ces comités consultatifs locaux de s'assurer d'inclure des jeunes dans leurs rangs. Ceux-ci sont souvent oubliés lorsqu'un gouvernement ou une institution commence à discuter de toutes les choses merveilleuses qu'il ou qu'elle compte faire pour les jeunes. Bien entendu, les jeunes sont les derniers consultés dans le processus décisionnel.

Je voudrais simplement terminer en lançant un appel au gouvernement afin qu'il tienne compte de cette motion. J'espère qu'il l'appuiera. Il est certain que l'on peut faire quelque chose.

Une voix: Que l'on doit faire quelque chose.

M. Gardiner: Un député dit que l'on doit faire quelque chose, et je suis d'accord avec lui. Le gouvernement pourrait mobiliser ses ressources intellectuelles, physiques, mentales et financières comme il l'a fait lorsque le Canada a participé à la guerre du Golfe. Il est certain qu'il ne pourrait trouver meilleure cause pour mobiliser les ressources de notre pays que de venir en aide à notre jeunesse.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, je suis très reconnaissante de l'intervention du député au sujet de la poursuite des études et, notamment, de la poursuite de l'excellence au moyen des études postsecondaires.

À cet égard, le député pourrait-il commenter la récente décision ridicule du gouvernement ontarien de ne plus reconnaître le Régime des récompenses aux étudiants de l'Ontario, le seul régime qui reconnaissait réellement les étudiants du niveau secondaire dans leur poursuite de l'excellence?

Si le député n'est pas d'accord avec cette décision, fera-t-il connaître son point de vue au gouvernement de l'Ontario?

M. Gardiner: Madame la Présidente, pour améliorer la politique de l'enseignement dans notre pays, je serais heureux de faire connaître quelque point de vue que ce soit à tout gouvernement du Canada, notamment au gouvernement ontarien qui, comme vous le savez, nettoie le gâchis laissé par le gouvernement libéral précédent.

Bob Rae et le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario doivent relever un défi énorme: s'assurer que l'Ontario est concurrentiel et que les établissements d'enseignement de la province reçoivent le plus de financement possible. Surtout, le premier ministre Bob Rae doit livrer un message au gouvernement fédéral, et nous ferons la même chose: cessez de réduire les paiements de transfert aux provinces; faites votre travail; augmentez les fonds destinés à la santé et à l'enseignement dans notre pays, car on en a désespérément besoin.

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, le gouvernement a créé récemment la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, un organisme comprenant 22 membres qui représente une grande variété de groupes, comme les entreprises, les syndicats, les groupes sociaux et le milieu de l'enseignement. C'est vraiment un partenariat. À mon avis, cet organisme montre que le gouvernement du Canada est déterminé à collaborer directement avec le secteur privé pour le faire participer pleinement au processus de création d'emplois. C'est une initiative pour laquelle je tiens à féliciter le gouvernement.

Le député ne pense-t-il pas que la création d'une commission de ce genre représente un pas important vers l'amélioration de la qualité du régime d'enseignement au Canada? Peut-il donner son avis là-dessus, car il me semble qu'un partenariat est le meilleur moyen de trouver des solutions aux problèmes?

M. Gardiner: Madame la Présidente, je comprends la question du député de Halton—Peel. Je sais qu'il y a eu pas mal de discussions au sujet de cette commission. Je pense que je peux appuyer certains des principes qui justifiaient sa création, mais je voudrais ajouter une ou deux observations.

Trop souvent, je suppose, nous avons eu tendance à nous en remettre aux efforts faits ici, à Ottawa, alors que je demanderais certainement au gouvernement et aux membres de cette commission d'aller au delà des bureaux et de l'administration du gouvernement fédéral.

Il y a une chose que je voudrais ajouter. On entend souvent les députés de la majorité vanter les mérites de leur grand gouvernement de libre entreprise, un gouvernement qui va libérer le marché mais le lendemain on s'aperçoit que le gouvernement a renfloué un autre de ses amis entrepreneurs.

Je pense que nous avons besoin d'une politique un peu plus cohérente. Je ne critique pas le député. Je pense effectivement qu'il faut une forme de partenariat, mais il faut aussi une politique cohérente et le renflouage systématique des copains n'est pas une façon de financer l'investissement et les possibilités commerciales au Canada et ce n'est pas non plus une façon de garantir des emplois pour l'avenir.

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la possibilité de participer à ce débat. Je suis très content de pouvoir répliquer à la motion du député.

Tout d'abord, naturellement, je serais négligent si je ne remerciais pas le député d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre. Le député reconnaît clairement que les jeunes sont la base du Canada, notre prospérité future et notre compétitivité. Le député souligne également que le gouvernement a un rôle à jouer pour aider ces jeunes qui, dans les années à venir, prendront la responsabilité de diriger ce pays.

Parlons une minute du chômage étudiant et voyons pourquoi nous avons du chômage et ces problèmes persistants pour le moment.

• (1620)

La réponse la plus simple c'est que nous sommes entrés en récession, que l'économie a ralenti et que beaucoup de Canadiens ont, de ce fait, perdu leur emploi ou vu leurs possibilités d'emploi réduites. Je pense que nous devons tous reconnaître et accepter ce fait.

Cependant, il est temps d'aller au-delà de cela, et certainement au-delà de l'attribution de blâmes, et de se poser des questions fondamentales comme: pourquoi cette récession? Quels sont les facteurs qui l'ont provoquée, pourquoi n'avons-nous pas pu éviter ce piège économique? Je suppose qu'il faut dire que lorsque l'économie a commencé à ralentir, le Canada n'avait pas les ressources nécessaires pour combattre cette situation. Nous n'avions pas de surplus budgétaire. Nous n'avions pas à notre disposition les moyens nécessaires pour empêcher une récession de se produire au Canada.

Quand le ralentissement économique est arrivé, avec son cortège de difficultés, nous ne pouvions pas en éviter les conséquences.

Quand la récession nous a frappés, notre pays était très endetté. Cela a fait monter les taux d'intérêt parce que nous devions constamment refinancer cette dette et l'augmentation des taux d'intérêt a alimenté la récession. C'est un véritable carcan. Ainsi la hausse des taux d'intérêt a contribué au ralentissement économique.

En même temps, notre énorme dette a nécessité des augmentations de taxes. Nous en avons eu beaucoup, ces dernières années et il est vrai que les contribuables à revenus moyens sont très taxés actuellement, mais ces augmentations de taxes sont presque exclusivement attribuables à l'existence de la dette fédérale qui ne cesse de croître. Cette énorme dette n'est évidemment rien d'autres que des taxes différées. C'est l'essentiel de mon propos.

Si nous avons un déficit aujourd'hui c'est uniquement parce que nous avons une dette nationale. Nous allons payer 43 milliards d'intérêts seulement sur la dette, cette année. Ces paiements absorbent complètement l'excédent budgétaire du gouvernement qui s'élève à presque 13 milliards, cette année. Nous percevons 13 milliards de taxes de plus que nous dépensons pour les programmes, mais cet excédent sera entièrement dépensé et nous devrons même emprunter 30 milliards de plus, seulement pour payer les intérêts sur la dette fédérale. Telle est la racine du problème à l'origine de notre débat d'aujourd'hui. Telle est la vraie cause de la récession. Voilà pourquoi nous ne pouvions pas éviter de prendre des mesures pour nous protéger contre cette récession. Voilà pourquoi il y a du chômage chez les étudiants, cet été.

Notre pays continue à s'endetter au rythme de 58 000 dollars la minute et c'est inacceptable.

Or, comme je le disais il y a un instant, une dette, ce sont des taxes reportées à plus tard. Au cours de la conférence sur l'élimination de la dette, qui a eu lieu ici, à Ottawa, j'ai noté une déclaration de Laurent Thibeault, président de l'Association des manufacturiers canadiens. Il était en effet très intéressant de l'entendre dire qu'en réalité, un déficit était une série de taxes à venir. Il avait parfaitement raison. Toujours à cette conférence, Michael Wilson, qui était alors ministre des Finances, a déclaré que si un nombre suffisant de Canadiens exprimaient leurs opinions vigoureusement et obstinément, nous trouverions alors la volonté politique véritable qui nous permettrait d'arrêter de vivre au-dessus de nos moyens. Toute la réponse est là, dans la volonté politique.

Actuellement, peut-être à cause de notre manque de volonté politique, nous poursuivons cet abomidable processus qui consiste à dérober, en accumulant des dettes et des déficits, l'avenir de nos jeunes et c'est injuste. C'est un vol à l'égard de toute une génération. Nous prenons la richesse d'une génération future pour la donner à une génération qui veut cette richesse aujourd'hui, car elle veut tout aujourd'hui. Les réductions qu'a effectuées le gouvernement font donc preuve d'un sens des responsabilités, car elles sont nécessaires. On comprend alors pourquoi bien des gens ont dit que le gouvernement n'était pas allé assez loin et qu'il faut qu'il y ait une volonté politique d'effectuer des réductions encore plus sévères.

Je pense qu'en tant que députés, nous devons préserver les ressources et les garder pour l'avenir. C'est très simple: nous, parlementaires, sommes les gardiens d'un grand pays qui a un avenir très prometteur et il nous revient de ne pas faire de gaspillage. En vérité, nous gaspillons actuellement 58 000 $ par minute. Je crois fermement que les jeunes Canadiens ne veulent pas que ce gaspillage se poursuive. Je suis également convaincu que les jeunes souhaitent pouvoir aspirer à une meilleure vie que la nôtre, ils ne veulent pas avoir plus de dettes sur le dos ou plus d'impôts à payer.

Le député qui a présenté la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui demande que le gouvernement prenne immédiatement des mesures pour dimininuer le taux de chômage élevé des jeunes Canadiens. Par sa motion, le député laisse entendre que le gouvernement ne fait rien à l'heure actuelle, qu'il n'assume pas ses responsabilités.

Je viens de mentionner brièvement que le gouvernement doit se montrer plus responsable qu'il ne l'est aujourd'hui, faire des compressions encore plus grandes et mieux protéger l'avenir. Mais, je ne veux pas que l'on continue à croire que le gouvernement se croise les bras et ne fait rien. Ce n'est pas le cas.

Des programmes très coûteux sont déjà en place. D'importantes sommes y sont déjà consacrées. Permettez-moi de faire un survol rapide de quelques-uns de ces programmes.

Plus de 75 000 jeunes participeront au programme Développement de l'emploi cette année. Ce programme vise à améliorer l'employabilité des chômeurs de longue date, soit pour la plus grande part des femmes, de jeunes travailleurs et des assistés sociaux.

Cette année, le programme Intégration professionnelle comptera plus de 167 000 participants. Ce programme assure une formation et une expérience de travail en vue d'aider les jeunes, les femmes et les assistés sociaux à s'intégrer sur le marché du travail.

Le Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre, qui comptera 113 000 participants cette année seulement, permet de donner à de jeunes Canadiens une formation dans des secteurs où on manque de personnes compétentes, et de leur assurer une aide à la mobilité.

Puis, il y a le programme Acquisition de compétences auquel 38 000 autres personnes vont participer cette année. Ce programme permet aux employeurs de former les jeunes travailleurs dans les nouvelles techniques.

Il y a aussi le programmwe Développement des collectivités, qui aide à créer des occasions d'affaires et de formation dans des collectivités qui souffrent de chômage chronique et de bouleversement économique. Dix mille autres personnes y participent.

Au total, dans le cadre du programme de la Planification de l'emploi, près de 490 millions de dollars sont consacrés à des programmes de formation et d'aide à l'emploi des jeunes; 490 millions de dollars. Et pourtant, on a l'impression ici aujourd'hui que le gouvernement ne prend pas ses responsabilités. J'estime que ce ne sont pas là des sommes négligeables. C'est beaucoup d'argent.

Je le répète, on pourrait dire que ces dépenses sont trop élevées. D'aucuns diraient que le gouvernement devrait simplement réduire tous les programmes de 10 ou 15 p. 100. D'autres diraient que nous dépensons l'argent que nous n'avons pas. D'autres encore, que nous empruntons aujourd'hui pour payer l'intérêt sur l'argent que nous avons emprunté par le passé.

Tous ont un peu raison. C'est ce que nous faisons. Cela ne fait qu'aggraver la situation. Débattre ici d'une motion visant à amener le gouvernement à faire davantage, à injecter davantage d'argent dans la solution du problème, à prévoir non pas 490 millions de dollars mais bien 690 millions ou un milliard de dollars par année, cela ne fera

qu'aggraver au lieu d'améliorer la situation pour les jeunes. Ce sont les contribuables de demain. D'aucuns diraient que le fardeau fiscal est trop lourd à l'heure actuelle et j'en conviens. Mais ce n'est qu'un avant-goût de ce que nous réserve l'avenir.

Notre dette va excéder cette année 400 milliards de dollars. Cela arrivera probablement à la fin d'août ou au début de septembre. Pour la première fois de l'histoire du Canada, les Canadiens vont devoir 400 milliards de dollars. Cela défie tout bonnement l'entendement de la plupart des Canadiens. Ils ne peuvent pas concevoir pareille somme.

Les sondages montrent que 2 p. 100 seulement des Canadiens savent ce que représentent un milliard de dollars. Seuls 2 p. 100 de la population savent que un milliard de dollars, c'est mille millions de dollars. Notre dette accumulée sera bientôt de 400 000 millions de dollars.

J'ai dit que la plupart des gens ne savent pas ce qu'est un milliard de dollars. Permettez-moi de présenter la chose ainsi.

• (1630)

Si vous deviez dépenser 1 000 $ par jour et que vous aviez commencé à le faire le jour de la naissance du Christ, vous n'auriez pas encore atteint le milliard de dollars. C'est une somme d'argent à ce point renversante. Pourtant, nous nous endettons de 30 milliards de dollars cette année.

Je ne pense pas que ce soit ce que souhaitent les jeunes. Je ne crois pas que les jeunes veulent qu'on leur consacre encore plus d'argent. Je pense qu'ils s'inquiètent davantage de l'argent qu'on a déjà dépensé, pour eux, pour nous et pour tout le monde au pays. Je pense qu'ils s'inquiètent plutôt des 400 milliards de dollars qu'ils devront payer, et ils savent très bien qui paiera la note. Ce ne sera pas vous et moi, ce sera la génération montante, parce que nous ne pouvons même pas réduire notre déficit à zéro. Il est inutile de penser à rembourser notre dette.

Je pense que les jeunes nous disent qu'ils veulent récupérer leur avenir. Nous devrions peut-être dès maintenant, à la Chambre, discuter des moyens d'y parvenir plutôt que de chercher des moyens d'aggraver le problème en y consacrant encore plus d'argent.

J'ai parlé il y a un moment d'une conférence sur l'élimination de la dette, qui s'est tenue ici, à Ottawa. Un certain nombre de personnes s'est réuni afin de discuter et de tenter de trouver des solutions créatrices qui pourraient régler ce problème, plutôt que de simplement chercher à le cacher sous le tapis ou pire, à le cacher sous un tas d'argent.

Voici quelques-unes des idées issues de cette conférence. Nous devrions rendre le public plus conscient de l'ampleur de la dette, dans l'espoir que nous puissions solidifier la volonté politique de prendre des mesures directes pour y remédier. Essayons de sensibiliser les 98 p. 100 de Canadiens qui ne se rendent même pas compte de ce qu'est un milliard de dollars, pour leur faire comprendre exactement quelles sont les perspectives économiques de notre pays.

Encourageons les gouvernements à éviter les chevauchements. Le système actuel présente beaucoup trop d'éléments qui font double-emploi. Il existe trop peu de programmes de coordination entre les divers paliers de gouvernement.

Nous pouvons nous trouver dans une situation où le gouvernement fédéral, par exemple, imposera les contribuables et percevra des milliards de dollars puis les transférera aux provinces sans qu'il ait aucune responsabilité, aucune obligation de rendre compte sur la façon dont cet argent sera dépensé.

Nous nous trouvons maintenant dans une situation où un palier de gouvernement peut adopter un programme qu'un autre palier de gouvernement devra mettre en oeuvre sans pourtant, avoir l'obligation de rendre compte des crédits fournis. Un conseil scolaire peut être enjoint par une province d'appliquer un certain programme mais qui paie la facture? Pas le gouvernement qui a ordonné le programme, mais les contribuables de la localité qui doivent alors supporter des impôts fonciers élevés afin de pouvoir se permettre cette dépense et il n'existe aucune obligation de rendre des comptes dans un tel système. Nous devrions encourager la séparation des paliers de gouvernement.

Nous devons aussi commencer à diminuer les dépenses en commençant par la base. Les gouvernements les plus proches des contribuables, les municipalités, les conseils scolaires et les commissions de police sont les formes de gouvernement qui ont plus directement l'obligation de rendre compte et c'est là où devrait s'effectuer la réforme fiscale. On devrait créer davantage de mécanismes permettant aux contribuables qui paient des impôts fonciers d'intervenir directement dans certains de ces conseils et de ces commissions qui actuellement n'ont absolument aucune obligation de rendre des comptes.

À mon avis, nous devrions probablement bloquer les dépenses fédérales dans leur ensemble. Je pense qu'il existe une volonté politique, non pas pour dépenser davantage d'argent pour régler ce problème, mais assurément pour que l'on puisse imposer un blocage général des dépenses pendant une courte période—peut-être

pendant deux ou trois ans. Nous pourrions peut-être conclure un accord entre le gouvernement du Canada et les Canadiens qui permettrait de nous trouver dans une situation où nous pourrions accepter un blocage complet des dépenses.

Nous devrions trouver des moyens, je pense, d'empêcher les autres paliers de gouvernement d'augmenter les dépenses pour compenser les restrictions au palier fédéral. Pendant de nombreuses années le gouvernement fédéral a imposé des augmentations d'impôts et la réduction des dépenses, et nous en avons souffert. Bien des gens se demandent parfois où nous allons.

Je peux vous dire une chose: lorsqu'on voit, par exemple, un gouvernement provincial déposer un budget dans lequel il accroît ses dépenses de 14 p. 100 d'un coup, c'est un peu comme si d'un seul coup on éliminerait tous les efforts et tous les progrès que l'on a cherché à réaliser au palier fédéral. C'est répréhensible à mon avis et je crois que les Canadiens en ont assez de voir les gouvernements s'affronter ainsi.

Nous devons, à mon avis, consacrer plus de recettes fiscales au financement de programmes particuliers. Le fait de verser les recettes découlant de la TPS dans un compte national visant à réduire le déficit constitue un point de départ. Bon nombre de Canadiens sont contents de cette initiative. Il n'est pas agréable de payer la TPS. Comme nous l'avons appris il y a quelques jours, cette mesure fiscale rapporte beaucoup plus que ce qu'on avait prévu à l'origine.

Les Canadiens veulent qu'on leur garantisse que cet argent ne disparaîtra pas dans un trou noir appelé «Ottawa» et qu'il ne servira pas à financer des programmes qu'ils n'ont jamais demandés.

Il nous faut peut-être consacrer plus de taxes à des programmes précis. Il faudrait peut-être répartir le fardeau fiscal et affecter une taxe aux soins de santé, une autre à l'éducation, et une autre encore à l'environnement. Il faudrait peut-être confier plus directement à nos concitoyens la responsabilité de leurs impôts; leur demander par exemple de nous préciser où ils veulent que leur argent soit investi.

Il serait facile de nous ménager un meilleur avenir économique, si nous encouragions les gens à voter pour ceux qui font le moins de promesses, et non ceux qui en font le plus. C'est probablement la décision la plus responsable à prendre dans les années 1990, voter pour les gens qui font le moins de promesses.

Il serait bon de fixer par une loi une date limite, à laquelle nous devrions présenter un budget équilibré. Il serait peut-être même bon d'adopter une modification constitutionnelle en ce sens. Nous devrions peut-être retirer aux politiques le pouvoir d'accumuler des déficits, sauf dans des situation de crise.

C'est ce que souhaitent les jeunes du Canada. Ils aimeraient que le système comporte une responsabilité prévue dans la loi, afin d'avoir une certaine garantie quant à leur avenir.

Nous devons encourager une concurrence plus grande dans des secteurs réglementés de l'économie. Il est important de le faire. Nous devons essayer de créer une association, un comité ou un groupe de travail quelconque, au sein duquel des contribuables, des dirigeants d'entreprises, des consommateurs, des représentants des milieux syndicaux, ainsi que d'autres intéressés pourront collaborer avec le ministre des Finances à l'élaboration d'un véritable plan global de réduction de la dette qui fera intervenir tous les paliers de gouvernement.

C'est ce qui fait défaut maintenant. Les différents niveaux de gouvernement se font la lutte. Il s'ensuit une dette accrue, une collaboration moins grande, un gaspillage, un chevauchement des efforts et une inefficacité du système. Il faut mettre un terme à tout cela.

Nous devons revoir les pouvoirs des différents paliers de gouvernement. Je pense que le niveau de gouvernement devrait être. . .

Mme Copps: Madame la Présidente, je regrette d'interrompre le prêtre défroqué de la TPS, mais je pense que le débat porte sur ce que nous allons faire pour les jeunes en chômage cet été.

J'invoque le critère de la pertinence.

M. Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, si la députée avait écouté le début de mes observations, elle se serait rendue compte du lien extrêmement étroit entre le niveau de l'activité économique et de l'économie d'une part, et les emplois disponibles pour les jeunes, d'autre part.

À l'heure actuelle, nous nous trouvons dans une récession que nous n'avons pu éviter parce que nous n'avions pas la souplesse financière et fiscale qui nous aurait permis de le faire.

Nous sommes dans une récession qui a une conséquence directe, à savoir la perte d'emplois pour les étudiants. Vous pouvez vous occuper du problème de deux façons. Vous pouvez adopter une approche à court terme et vous occupez du problème au cours des trois ou quatre prochains mois en dépensant un peu plus d'argent, ou vous pouvez envisager un changement structurel au sens éco-

nomique et au sens fiscal, de façon à empêcher ce genre de débat inutile de se dérouler.

En effet, il ne sera pas nécessaire de discuter à la Chambre des communes du chômage chez les étudiants lorsque nous aurons une économie structurée, solide et stable. Toute la question est là. J'espère que la députée est consciente du lien de cause à effet qui existe lorsqu'un pays s'endette et perd sa souplesse financière. C'est exactement là que nous en sommes aujourd'hui.

Je vais terminer maintenant pour que tout député qui voudrait poser une question ou faire une observation puisse le faire. Je conclus en disant que les jeunes Canadiens ne veulent pas la charité. Ils ne veulent pas que des problèmes mineurs soient réglés au moyen de solutions de facilité lorsque des problèmes graves menacent toute la viabilité économique et financière du pays.

Les jeunes de notre pays nous lancent un appel, à nous parlementaires, afin que nous prenions conscience de ce qui doit être fait dans un sens structurel, et que nous cessions d'essayer de nous faire du capital politique ou de discuter devant les caméras, pour plutôt nous pencher sur ces problèmes économiques fondamentaux.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, j'ai soulevé la question de la pertinence parce que, si le député était honnête avec les Canadiens, il saurait que, à cause des réductions que son gouvernement a faites dans le programme EEET, les étudiants ont déjà perdu 35 p. 100 des fonds qui leur étaient destinés.

En 1985, le gouvernement a versé 149 millions de dollars au titre de ce programme; cette année, il n'en versera que 80 millions.

• (1640)

Le député peut raconter tout ce qu'il veut au sujet de ce que le gouvernement fera avec l'argent qu'il obtiendra grâce à son programme de réduction du déficit; toutefois, il est clair que ce sont les étudiants de cet été qui subissent le contrecoup de ces réductions de 35 p. 100, que le député n'a pas eu le courage de défendre et qu'il ne comprend d'ailleurs même pas.

J'ai une question précise à poser au sujet d'une lettre que j'ai en ma possession. Je veux que le gouvernement m'explique pourquoi, alors que 80 millions de dollars sont encore disponibles dans le programme EEET, il n'a dépensé que 189 000 dollars au titre de l'emploi pour les étudiants dans la région de Hamilton—Wentworth et de Burlington, qui regroupe six circonscriptions et qui est située juste à côté de la circonscription du député. C'est une honte. Si on prend la somme moyenne dépensée par circonscription, on constate que la région de Hamilton—Wentworth et de Burlington, qui est en pleine récession et qui souffre des réductions dans l'industrie sidérurgique, aurait dû avoir au moins 1,6 million de dollars.

Je veux que le député réponde à cette question: qu'est-il arrivé aux 1,4 million de dollars qui aurait dû être investis dans notre région? Pourquoi, à l'occasion de la Semaine pour l'intégration des personnes handicapées, son gouvernement a-t-il eu l'audace d'envoyer une lettre au conseil municipal de Hamilton, l'informant qu'il lui refusait une subvention de 3 800 $ devant servir à peindre les trottoirs pour rendre le secteur des affaires de Hamilton plus accessible aux malvoyants? Comment ose-t-il, durant la Semaine pour l'intégration des personnes handicapées, envoyer aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays des brochures qui aboutiront dans nos poubelles, alors qu'il refuse de financer ce programme très légitime? Le gouvernement vole 1,4 million de dollars à la région de Hamilton.

Je voudrais qu'on me donne les faits relativement à cette question.

M. Turner (Halton—Peel): Je remercie la députée de sa question bien réfléchie et pleine de bonne grâce. Je me réjouis de voir qu'elle partage mes inquiétudes au sujet de l'avenir de nos jeunes et des problèmes auxquels nous avons à faire face.

Mme Copps: Vous n'avez pas parlé des jeunes qui ont besoin d'un emploi cet été.

M. Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, la députée a dit que les étudiants payaient maintenant pour les compressions budgétaires du gouvernement. Je ne le contesterai pas, car je ne veux pas me disputer avec elle; ce n'est pas très productif. Ça ne sert à rien. Y a-t-il eu des compressions budgétaires? Oui, il y en a eu. Certains peuvent en souffrir. Oui, je ne le nierai pas. Je ne veux pas me lancer dans une dispute chargée de considérations partisanes.

Je tiens simplement à dire que les étudiants paient au sens économique non seulemment pour les compressions budgétaires, mais pour la dette publique, pour les décisions prises depuis vingt ans à la Chambre par des politiciens qui ont décidé de remettre à demain les taxes et les impôts à payer aujourd'hui. Eh bien, demain est arrivé. Nous sommes maintenant dans une situation où nous ne pouvons pas éviter les récessions quand elles se présentent. Nous n'avons pas de marge de manoeuvre pour fixer nos propres taux d'intérêt. Nous perdons nos moyens financiers pour contrôler notre propre économie. C'est à cause de décisions prises ici il y a quinze, douze, dix ou huit ans, et elles se répercutent sur nos jeunes aujourd'hui.

Je ne veux donc pas me disputer avec vous, car je pense que nous pouvons probablement nous entendre pour

reconnaître ces faits. Mais pouvons-nous prendre un recul par rapport aux problèmes d'aujourd'hui pour nous préoccuper de l'avenir et nous demander ce que nous pouvons faire pour ne pas prendre à nouveau à la Chambre des décisions qui finiront par avoir dans dix ou quinze ans les mêmes répercussions sur les gens?

Mme Copps: Oui, sur 35 p. 100 d'entre eux.

[*Français*]

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, gérer un pays ce n'est pas facile et encore moins quand on se retrouve devant une situation financière et budgétaire des plus dramatiques, avec une dette de 400 milliards bientôt. Bien sûr que tout le monde est d'accord pour régler tous les problèmes du monde, et les nôtres en particulier. Bien sûr que nous pourrions imprimer de l'argent pour régler ces problèmes, un peu comme le veut l'adage: Partez maintenant et payez plus tard. Mais justement, c'est cet adage, c'est cette mauvaise politique des 25 dernières années qui a causé ces problèmes et qui nous empêche de les régler aujourd'hui à pleine capacité et selon nos bons désirs.

Et mon honorable collègue, madame la Présidente, de Halton—Peel a très bien démontré la situation dramatique dans laquelle nous sommes, à savoir de régler ce problème avec une dette pareille. On ne peut plus se permettre de partir tout de suite et de payer plus tard. Nous sommes en face d'une situation très lourde qui s'appelle une dette et c'est dans ce sens qu'il nous faut reconsidérer un peu plus rationnellement les situations. Les déclarations hystériques ne valent rien, madame la Présidente. Il faut gérer calmement et rationnellement ce pays-là et mener à terme les solutions qui s'imposent.

Je conviens toutefois, madame la Présidente, qu'il faut régler les problèmes d'emploi chez les jeunes. Cela dit, j'aurais la question suivante à poser à mon honorable collègue: Quel serait donc le rôle que le gouvernement pourrait jouer pour améliorer chez nos autochtones en particulier la situation dramatique, bien sûr, que je reconnais et que tout le monde de ce gouvernement-là reconnaît?

Peut-être que notre collègue pourrait nous dire quelques mots là-dessus.

[*Traduction*]

M. Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, le gouvernement a institué un processus de consultation visant à faire participer directement les représentants des autochtones à l'application des programmes d'emploi et de formation. Deux cents millions de dollars seront débloqués dans le cadre des programmes du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour la formation et le réemploi des autochtones, dont les jeunes. Une grande partie de ces 200 millions de dollars seront administrés directement par les comités de gestion autochtones. Le processus est donc complémentaire à la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre qui associera directement, comme nous l'avons déjà dit, le secteur privé à la gestion de la formation professionnelle pour les chômeurs.

Je remercie le député de sa question. On espère vraiment que les autochtones pourront administrer directement ces fonds, et je pense qu'ils seront dépensés à bon escient à cause de cela.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, les animateurs du Centre d'emploi pour étudiants de Kamloops suivent le débat cet après-midi et viennent de téléphoner pour me demander de dire à certains des orateurs que consacrer des fonds au programme Défi 91 ne leur semble pas faire de folles dépenses pour les étudiants. Ils ne trouvent pas que fournir un soutien dans le cadre des programmes gouvernementaux visant à aider les étudiants à fréquenter les collèges et les universités, c'est multiplier les dépenses pour éluder le problème. Je voulais simplement transmettre le message à mon honorable collègue. Ça le soulage peut-être d'utiliser cette expression, mais les étudiants qui suivent nos délibérations aujourd'hui n'en sont pas très heureux.

Je ferai également remarquer en leur nom qu'à Kamloops seulement, 1 200 étudiants ont fait une demande d'emploi d'été et qu'à la suite de divers programmes, 371 emplois ont été identifiés. Nous avons donc encore environ 850 étudiants sans emploi. Espérons que les choses changeront.

Voici ma question au député. Je ne pense pas qu'on recommande de dépenser l'argent sans compter. Je ne sais pas très bien ce qu'on entend par cette expression, mais je n'ai entendu absolument personne de notre côté recommander pareille chose. Mais c'est sûrement une question de priorités. Autrement dit, il y a beaucoup d'argent dans les coffres de l'État fédéral, des dizaines de milliards de dollars. Nous dépensons environ 14 millions de dollars par jour pour nos forces armées; le gouvernement a trouvé 5,5 millions de dollars pour un théâtre de variétés à Montréal; le député, qui connaît bien les questions fiscales, sait que le gouvernement vient d'approuver la reconduction d'un programme fiscal qui profite aux familles les plus riches du Canada grâce à un programme de compte spécial en fiducie qui permet aux familles—extrêmement riches—d'éviter de payer des impôts. Cela vaut probablement 50 milliards de dollars maintenant.

Le député ne trouve-t-il pas qu'il conviendrait davantage d'aider vraiment les jeunes, qui fréquentent présen-

tement l'école ou qui l'ont quittée, que de continuer à perdre ces 50 milliards de dollars dans un abri fiscal pour les familles les plus riches du Canada ou de faire des dépenses comme ces 5,5 millions que le gouvernement a jugé bon d'investir dans la création d'un théâtre de variétés à Montréal?

M. Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, je veux d'abord définir l'expression «dépenser sans compter». Je dirais que c'est dépenser de l'argent qu'on n'a pas. Je crois que ce serait là un bon commencement. C'est là que commence le gouvernement du Canada.

M. Riis: Est-ce que faire un emprunt hypothécaire pour acheter une maison, c'est dépenser sans compter?

Mme Catterall: Quelqu'un a oublié de payer la dette.

M. Turner (Halton—Peel): Certains députés viennent de faire une analogie intéressante au sujet des emprunts hypothécaires qu'on fait pour acheter une maison. C'est une analogie intéressante parce que, actuellement, le Canada a une hypothèque de 400 milliards de dollars cette année, et les paiements s'élèvent à environ 43 milliards de dollars. C'est 30 milliards de plus que ce que nous avons en banque.

Pouvez-vous vous imaginez ce que ce serait si vous étiez obligés d'emprunter pour faire la plupart de vos paiements hypothécaires et d'ajouter cela à votre hypothèque? C'est ce que nous faisons. Et si nous avons une dette de 400 milliards de dollars cette année, c'est à cause de l'intérêt composé. En 1984, la dette atteignait presque 200 milliards de dollars. Comme tous ceux qui ont un REER le savent, si vous devez payer de l'intérêt sur une dette que vous ne pouvez pas rembourser parce que vous avez un déficit de fonctionnement, votre dette s'accroîtra. Voilà pourquoi.

• (1650)

Le député parle de la possibilité d'une réforme fiscale relativement à la richesse accumulée. Je ne m'oppose pas à certains des principes qu'il défend. Par exemple, je n'ai rien contre l'idée d'imposer des droits de succession. À mon avis, c'est une façon raisonnable de puiser dans la richesse qui existe. Nous devons examiner toutes ces possibilités. Compte tenu de la situation économique dans laquelle notre pays se trouve, nous devons examiner toutes sortes de possibilités.

Toutefois, si le député nous suggère que nous allions chercher rapidement 50 milliards de dollars dans notre économie sous forme de recettes fiscales, je crois qu'il nous conduit tout droit au désastre.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, nos jeunes sont un élément extrêmement important de notre société et il me semble que le gouvernement les laisse tomber.

Ce n'est un secret pour personne que l'expérience du chômage est loin d'être agréable. On perd sa place dans la société, on éprouve des problèmes financiers et on perd le sentiment de sa propre valeur. À qui imposons-nous cette expérience plus qu'à tout autre groupe dans notre société? Aux jeunes.

De cette manière, nous leur faisons comprendre dès le départ que nous n'avons pas besoin d'eux.

Je voudrais vous rapporter des propos que David Brazil a tenus devant le conseil consultatif de Terre-Neuve et du Labrador: «Le chômage chez les jeunes a un caractère très particulier. Il peut mener à certains problèmes ou en découler. Les personnes qui ont connu le chômage ou qui ont vu un proche parent réduit au chômage ont généralement une faible estime d'elles-mêmes, retirent moins de satisfaction de leur vie, se sentent isolées de la société et sont incapables de prendre leur propre vie en main. À cause de ces facteurs psychologiques et de leurs liens avec le chômage, il est très facile de voir comment une expérience précoce du chômage peut entraîner des problèmes sociaux comme l'alcoolisme, la toxicomanie et le crime.»

À un moment de leur vie où il nous faudrait encourager les jeunes à se joindre à notre société comme des participants à part entière et responsables, que faisons-nous?

Nous leur faisons vivre l'une des expériences les plus démoralisantes qui soient, le chômage. Nous les privons de leur confiance en soi, nous les empêchons de se lancer dans une carrière. S'ils sont encore aux études, nous multiplions les difficultés qu'ils éprouvent pour payer leurs frais d'inscription et leurs livres, pour se nourrir et se vêtir.

Que leur disons-nous? Que leur dit la Chambre? Que nous nous en fichons. Qu'ils ne comptent pas autant à nos yeux que certaines autres dépenses.

Rien de plus faux, et le gouvernement ferait mieux d'en prendre conscience.

Les députés d'en face doivent ouvrir les yeux. Ils ne peuvent se permettre d'accueillir nos jeunes chômeurs

avec un dédain, avec un détachement semblable à celui qu'ils adoptent à l'égard des programmes sociaux.

Hélas, le gouvernement ne semble pouvoir faire qu'une chose: tenter à répétition de rejeter le blâme sur quelqu'un d'autre. Sur les provinces d'abord et, si cela ne marche pas, sur les jeunes. On s'en prend toujours à la victime.

Lorsque le chef de l'opposition a demandé au gouvernement de s'attaquer au problème du chômage chez les jeunes, qu'a répondu le ministre d'État chargé de la Privatisation? Il a déclaré que si les intéressés cherchaient bien, ils finiraient par se trouver un emploi. Eh bien, j'ignore dans quel monde vit le ministre, car il suffit de se rendre dans une circonscription comme Haldimand—Norfolk pour s'apercevoir que les jeunes continuent d'aller chercher partout un emploi introuvable.

Les crédits fédéraux consacrés aux emplois pour étudiants sont passés de 149 millions de dollars en 1985 à 80 millions de dollars à peine en 1991.

En outre, à la suite de compressions répétées dans les paiements de transfert fédéraux aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire, les frais de cours des étudiants montent en flèche. Les étudiants sont vraiment placés dans une situation très difficile. D'une part, ils doivent payer encore davantage pour poursuivre leurs études et obtenir de meilleures notes pour être acceptés par les diverses écoles. D'autre part, ils ne peuvent trouver les emplois nécessaires pour payer leurs frais de cours et s'ils finissent par y arriver, ils doivent travailler un plus grand nombre d'heures pour payer leurs factures qui montent en flèche, tout en s'assurant de maintenir des notes élevées.

Depuis deux ans et demi que je siège dans cette enceinte, je m'entretiens avec un grand nombre de jeunes dans toute ma circonscription et ailleurs. Au cours de cette période, l'état d'esprit des intéressés s'est nettement détérioré. Ils sont de plus en plus désillusionnés par notre système et exaspérés par l'incertitude qui entoure leur avenir. Des centaines de milliers d'étudiants quittent les écoles secondaires ce mois-ci et la plupart ne pourront décrocher un emploi; de plus il y a des milliers d'étudiants qui vont entreprendre des études postsecondaires qui n'ont aucune chance de trouver l'emploi d'été dont ils ont besoin pour payer leurs études.

L'été dernier, près de 120 000 étudiants retournaient à l'école et ils étaient sans travail. Le taux de chômage chez ces jeunes âgés de 15 à 24 ans variait de 17,6 p. 100 à Terre-Neuve à 9,4 p. 100 en Colombie-Britannique. Même dans les régions les plus favorisées, le taux de chômage chez les étudiants était supérieur de beaucoup plus que 8 p. 100 au taux de chômage annuel moyen pour la population en général, et à bien des égards, cette année, la situation est encore plus désespérée pour nos étudiants.

Dans les régions rurales, les taux sont nettement supérieurs. Dans ma circonscription de Haldimand—Norfolk, on retrouve les régions contrôlées par les conseils de bande des Six Nations et de Mississauga. Or, le taux de chômage parmi les jeunes autochtones est vraiment catastrophique; il est monté jusqu'à 90 p. 100 dans certaines régions du pays. C'est inadmissible, monsieur le Président.

Dans la circonscription d'Haldimand—Norfolk, il y a des solutions. Pourquoi ne pas ouvrir une école de métiers? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pour priorité de trouver directement des solutions aux problèmes de chômage chez les autochtones. Elles existent. Le gouvernement doit agir. Cependant, il n'est pas, semble-t-il, disposé à prendre des mesures concrètes. Dans l'opuscule de 1991 sur le programme Défi, l'ancien ministre d'État à la Jeunesse a reconnu qu'on s'attendait à ce que les perspectives d'emploi soient quelque peu réduites, du fait de la situation économique actuelle. Il a annoncé en février qu'on entendait accroître de 3 millions de dollars les crédits consacrés au programme Emploi d'été /Expérience de travail. Or, monsieur le Président, c'est loin de contrebalancer les compressions de 41,8 millions de dollars dont le programme EEET a été victime l'année dernière. C'est vraiment une somme dérisoire. De 1985 à 1991, on a réduit de moitié les crédits consacrés à ce programme qui sont passés de 141 millions de dollars en 1985 à 77 millions de dollars à peine en 1990. Ainsi, du fait de ces compressions, en 1990 on a créé 40 000 emplois de moins qu'en 1985.

Durant la même période, la durée moyenne d'un emploi au titre du EEET est passée de 10,8 semaines à 9,5 semaines. Durant ces cinq années, le salaire brut moyen des étudiants occupant des emplois financés dans le cadre du EEET n'a augmenté que de 234 $. C'est loin de couvrir l'augmentation des coûts à laquelle ces étudiants sont confrontés. Pendant cette même période de cinq ans, les frais de scolarité ont augmenté de 20 à 150 p. 100 partout au Canada parce que le gouvernement a réduit les paiements de transfert aux provinces pour l'éducation.

L'Association canadienne des étudiants a fait une étude très instructive sur le programme d'emplois d'été pour étudiants du gouvernement, étude fort judicieusement intitulée *It is a Time for a Change*. Selon l'ACÉ, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration n'a fait que réaffecter des fonds du programme EEET à d'autres programmes, comme les Ateliers d'orientation au travail et le projet l'École avant tout. Certes, le gouvernement doit trouver des fonds et créer des programmes pour lutter contre le taux d'abandon au secondaire, qui est beaucoup trop élevé, mais je trouve inadmissible qu'il se serve des fonds consacrés au programme d'emplois d'été pour étudiants, qui en ont grand besoin. Voici ce que le gouvernement semble dire aux jeunes: N'abandonnez pas

l'école, mais si vous voulez un emploi d'été pour pouvoir continuer d'aller à l'école, nous ne pouvons vous en fournir un. Autre problème tout aussi inquiétant d'après l'étude de l'ACÉ, en 1986 et en 1987, soit les deux années les plus récentes pour lesquelles nous ayons des renseignements, les femmes gagnaient respectivement 262 $ et 302 $ de moins que les hommes dans les emplois subventionnés dans le cadre du EEET. Le gouvernement doit donc repenser ses programmes avant de s'écrouler complètement.

• (1700)

En 1990, le salaire brut moyen d'un emploi subventionné dans le cadre du EEET était de 2 334 $. Or les frais de scolarité s'élèvent à pas moins de 2 100 $ pour les étudiants en arts à plein temps. Nous en sommes donc au point où, après six années de l'ère conservatrice, les étudiants qui ont occupé un emploi dans le cadre du EEET ne disposent plus que de quelques centaines de dollars après avoir payé leurs frais de scolarité.

Je vois, monsieur le Président, que vous me faites signe que mon temps est écoulé. Je pense qu'il me reste encore deux minutes, mais vous pouvez vérifier auprès du bureau.

Je vois que vous me faites signe. En terminant, je voudrais simplement dire qu'après avoir vérifié le hansard des cinq dernières années, j'ai constaté que le gouvernement n'a présenté aucune motion ni programme dans cette enceinte.

Le président suppléant (M. Johnson): Je vais devoir interrompre le député, car son temps de parole, sur lequel nous nous étions mis d'accord, est écoulé.

[*Français*]

M. Côté: Décidément, monsieur le Président, j'écoute les collègues qui ont affirmé, dans plusieurs déclarations, des faussetés. Oui, ils ont affirmé quelques faussetés et j'aimerais mentionner justement quelques statistiques très intéressantes.

Il a été dit précédemment, entre autres, qu'une augmentation de 3 millions seulement avait été accordée. Mais est-ce que l'on sait que dans certaines régions, il se peut que des augmentations n'aient pas eu lieu de façon anticipée, espérée? Bien sûr, que cela se peut! C'est qu'à ce moment-là, il y a une nouvelle répartition, une réallocation, un réalignement des budgets, selon les régions et les besoins. C'est cela, administrer. C'est mettre un peu plus d'équité dans toutes les régions pour permettre à certaines d'entre elles qui n'ont pas les capacités économiques de se développer de trouver, évidemment, certains éléments de réponse.

Il y a une autre fausseté, monsieur le Président, qui a été émise tout à l'heure. Il y a eu augmentation nette, entre 1984 et 1991, de 53,8 p. 100 en 1984 à 56,4 p. 100. Il faut donc dire exactement ce que sont les faits. Cela veut donc dire qu'il y a eu trois fois trois emplois de plus. Alors, il faut savoir dire les choses telles qu'elles sont.

Cela dit, monsieur le Président, je pose la question: En partant du fait qu'on est là pour gérer des déficits et des dettes, et qu'on ne veut surtout pas les laisser à nos jeunes de demain et dans 20 ans, qu'est-ce que ferait donc mon honorable collègue pour gérer justement l'emploi des jeunes dans le cadre de budgets difficiles que nous traversons et surtout d'une dette que nous traînons depuis 25 ans? Alors, que ferait-il donc pour améliorer d'un coup sec cette situation dramatique de l'emploi chez nos jeunes, sans évidemment faire d'endettement? Je le lui demande, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Speller: Je pense que tout le monde sait ce qu'il faut faire. Malheureusement, le gouvernement ne sait pas qu'investir dans la jeunesse équivaut à investir dans notre pays. Je voudrais signaler au député que la réalité, c'est que de 1985 à 1991, les fonds consacrés au programme EEET ont été réduits de moitié. Les chiffres sont éloquents. Les sommes consacrées à ce programme sont passées de 149,3 millions de dollars en 1985 à 77 millions en 1990. Ce n'est pas là une façon d'investir dans notre jeunesse. Ces étudiants ont besoin de ces emplois. On a assisté à une augmentation des frais de scolarité et de tous les frais que les étudiants doivent habituellement assumer. Malheureusement, le nombre d'emplois n'a pas augmenté et les fonds consacrés au programme EEET n'ont pas augmenté non plus.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question très précise pour le député de Haldimand—Norfolk parce que je sais que la circonscription qu'il représente compte un certain nombre d'employés de la Stelco étant donné qu'on y trouve une usine de cette entreprise. Il sait aussi bien sûr que la situation désespérée dans laquelle nous nous trouvons à Hamilton a été encore aggravée par un article paru dans l'édition d'aujourd'hui du *Financial Times* selon lequel la société Hilton Works de Hamilton pourrait fermer ses portes définitivement au mois d'août.

Cette entreprise donne de l'emploi à 7 000 travailleurs et, selon le *Financial Times*, on aurait demandé au corps policier de Hamilton de modifier les projets de vacances de ses membres afin de contenir la violence qui risque d'éclater si cette société ferme ses portes.

Étant donné la situation désespérée dans laquelle se trouve en particulier l'industrie de l'acier et, évidemment, la publication de rumeurs de cette nature dans un

journal national respecté—ce qui a fait que le téléphone n'a pas cessé de sonner dans mon bureau de circonscription—je voudrais demander au député s'il croit que le moment est bien choisi pour réduire les fonds consacrés aux emplois d'été qui sont déjà si rares.

Le président suppléant (M. Johnson): J'ai le regret de vous informer que la période de temps convenue pour les questions et commentaires se terminera avec une brève réponse du député.

M. Speller: Monsieur le Président, je veux remercier la députée de sa question. J'ai été moi aussi choqué d'apprendre jusqu'à quel point les fonds consacrés au programme EEET avaient été réduits dans la région de Hamilton et de Wentworth parce qu'un certain nombre des électeurs que je représente travaillent dans ces deux villes. Je suis aussi bouleversé d'apprendre que la société Hilton Works pourrait vraiment fermer ses portes parce qu'un certain nombre des étudiants de ma région travaillent habituellement dans l'industrie de l'acier, non seulement dans cette ville, mais aussi un peu partout dans la circonscription que je représente. Je sais que la députée continuera à surveiller ce dossier et que la Chambre peut compter sur elle pour l'informer de l'évolution de la situation.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, mes observations concernant le taux de chômage élevé des jeunes Canadiens seront brèves.

Je veux dire bien clairement que de nombreux jeunes diplômés cherchent actuellement du travail dans les grands centres urbains au Canada. Ils quittent les régions rurales à la recherche de travail dans votre propre province, monsieur le Président, en Alberta, ainsi qu'à Toronto et en Colombie-Britannique, et cela encore plus aujourd'hui qu'hier, davantage cette année que l'an dernier ou l'année précédente.

Je veux que la Chambre sache bien clairement que le gouvernement du Canada a déclaré à chaque jeune Canadien que quiconque voudrait occuper un emploi dans le domaine des pêcheries contribuerait peut être plus à l'essor de l'économie qu'un employé de bureau. Or, le gouvernement du Canada a dit aux pêcheurs, aux pêcheurs en puissance, qu'il n'est plus possible de pratiquer la pêche dans l'est du Canada.

Le gouvernement a imposé un gel de tous les permis de pêche commerciaux tout le long de la côte est de Terre-Neuve. Voilà un geste stupéfiant de la part du gouvernement canadien. Il est plutôt radical de déclarer que personne, mais alors vraiment plus personne ne peut obtenir un permis de pêche ou un permis d'exploitation de bateau.

Les crédits

Essayez de vous imaginer un jeune homme ou une jeune femme qui aurait grandi dans une famille de pêcheurs et à qui le gouvernement canadien dirait tout à coup qu'ils ne peuvent plus pratiquer ce métier.

• (1710)

Ils ne peuvent plus pratiquer leur profession pour le reste de leur vie, ni même dans l'immédiat ou durant l'été, l'automne ou durant le reste de l'année parce que le gouvernement a gelé les permis de pêche du poisson de fond. Il a gelé tous les permis d'exploitation de bateaux parce que nous estimons qu'il y a trop de monde dans l'industrie des pêches.

Pouvez-vous vous imaginer, monsieur le Président, comment réagirait une jeune personne qui aurait grandi dans une collectivité de pêcheurs, qui y aurait fait ses études, y aurait travaillé avec son père, ou avec un membre de sa famille pendant des années et des années depuis l'âge de 13 ou 14 ans? Le gouvernement du Canada lui dit tout à coup: «Vous devez aller chercher de l'emploi en Alberta. Nous ne pouvons plus vous donner de permis de pêche parce qu'il n'y a pas suffisamment de poisson.»

Il n'y a pas suffisamment de poisson. J'ai ici une lettre en date du 22 mars de cette année, qui a été adressée au ministère des Pêches du gouvernement de l'Union soviétique et dans laquelle on peut lire le passage suivant: «Des contingents initiaux sont accordés en 1991 à l'URSS à l'intérieur de la zône de pêche canadienne de 200 milles pour les espèces de poisson suivantes: morue, saumon, turbot, calmar, capelan, maquereau.»

Les tonnages sont indiqués. Si j'examine les autres listes de contingents, j'y vois les noms de Cuba et des Îles Féroé, au large du Danemark. On leur a aussi accordé des contingents.

On y voit pour cette année le nom de la RDA. Je présume qu'il s'agit de la République démocratique allemande, qui fait partie de la CEE depuis l'an dernier. Y figurent également le Japon, la Norvège et la Pologne.

On doit se demander ce qui ne va pas avec le gouvernement du Canada pour qu'il interdise aux jeunes de l'est du Canada de pratiquer la pêche.

J'en suis venu à la conclusion que le gouvernement du Canada a commis l'incroyable erreur de conclure que le poisson ne sait pas nager. Je dis cela parce que le gouvernement a accordé des quotas à toutes ces nations étrangères en se disant que s'il leur en donnait pour la région au large des côtes du Labrador, elles pourraient pêcher, parce que beaucoup de gens demandent des permis pour pêcher au large de Terre-Neuve.

Le gouvernement suppose qu'il suffit de tracer des lignes au milieu de l'Atlantique pour arrêter le poisson.

Il est probable que la GRC est là-bas pour dire aux poissons qu'ils n'ont pas le droit de franchir ces lignes imaginaires. Il doit y avoir un panneau «stop» quelque part. Peut-être y a-t-il une clôture électrifiée sous la surface de la mer. Le gouvernement s'imagine que les poissons ne nagent pas.

L'autre erreur qu'il commet, c'est, par exemple, d'accorder aux Soviétiques un quota de pêche au capelan. Il croit pouvoir accorder ce permis aux Soviétiques parce qu'ils ne peuvent pêcher qu'en automne, lorsque le capelan ne porte pas d'oeufs, lorsqu'il n'est pas en fraie. Il réserve le capelan en fraie aux Canadiens, au printemps.

Comment un Canadien peut-il prendre du capelan en fraie au printemps si les Soviétiques ont pris tout le capelan qui ne portait pas d'oeufs à l'automne?

Le gouvernement du Canada devrait réévaluer la situation en imposant un gel sur tous les permis de pêche dans l'est du Canada. Il devrait réévaluer la situation en prenant comme bases qu'aucun raisonnement logique ne peut être invoqué.

Comment dire à un jeune Canadien d'un village de pêcheurs qu'il ne sera jamais autorisé à obtenir un permis pour faire un travail que sa famille fait depuis des années pendant que le soir, ce jeune Canadien peut voir sur la mer les lumières des navires étrangers qui prennent en haute mer le poisson qu'il a lui-même demandé en vain au gouvernement du Canada de prendre?

Je pense que sur ce, je vais me rasseoir. Bien sûr, nous attendons tous que le ministre des Pêches revienne sur les décisions qui ont été prises il y a deux mois par le gouvernement du Canada et nous attendons qu'il se présente à la Chambre et dise: «D'accord, nous allons laisser les jeunes Canadiens se lancer dans la pêche.»

Après tout, nous ne leur interdisons pas de se lancer en droit ou en médecine ou de devenir charpentier, bûcheron, mineur. Cependant, pour la pêche, c'est une autre paire de manches, ils n'ont pas le droit de devenir pêcheurs. C'est révoltant et c'est une discrimination flagrante contre les jeunes Canadiens.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, cet après-midi, à la Chambre, j'ai écouté très attentivement mon collègue de Gander—Grand Falls lorsqu'il a soulevé toute cette question, qu'il comprend très bien d'ailleurs, concernant la pêche dans cette belle province de Terre-Neuve, mais il fait erreur. D'après moi, il s'est trompé quand il a laissé entendre que c'est cette industrie et le manque de poissons ou les mesures du gouvernement du Canada sur les pêches qui ont provoqué la situation terrible de ces jeunes qui, dit-il, sont laissés pour compte par le gouvernement.

On peut se demander pourquoi il n'a pas souligné, au profit de tous, que le gouvernement accorde 40 millions de dollars seulement à Terre-Neuve pour la mise en oeuvre d'un programme quinquennal pour les jeunes. Ce programme unique au Canada, à l'exception du Nouveau-Brunswick je crois, prévoit l'affectation de 40 millions de dollars et la conclusion d'une entente avec le gouvernement provincial pour aider de nombreux jeunes à solutionner les problèmes auxquels ils font face.

Le député n'est pas le seul à comprendre le problème des pêches, car dans la circonscription que je représente, il y a une grande industrie de pêche commerciale, comme le député n'a jamais pu en imaginer, qui regroupe 1 200 pêcheurs commerciaux et il semble que maintenant les prises sont moins importantes et les prix sont moins élevés.

À l'intention du député qui se trouve devant moi de ce côté-ci de la Chambre qui en doute, je confirme qu'il y a 1 200 pêcheurs commerciaux rien que dans la circonscription que je représente.

Outre ce problème qu'éprouve l'industrie des pêches, le député n'a pas parlé de l'entente qu'a conclue ce gouvernement avec celui de la province en question afin d'aider les jeunes. Le député peut bien déclarer que cela ne suffit pas, mais si l'on compare les 40 millions de dollars que donne ce gouvernement à la province de Terre-Neuve à ce que les autres provinces reçoivent, on s'aperçoit que ce n'est pas mal.

J'ignore s'il voudrait que ce montant soit doublé ou que le gouvernement provincial le double aussi, mais je crois qu'en déclarant d'un ton moqueur que les problèmes sont dus à des mesures concernant certains contrats accordés aux Russes concernant des poissons en gestation qu'ils veulent pêcher il n'aide en rien les jeunes de Terre-Neuve. En fait, je me demande combien de jeunes abandonnent leurs études pour se livrer à la pêche et ainsi apporter une aide financière à leur famille. C'est peut-être une cause du problème.

Ce gouvernement a décidément fait beaucoup en prenant une mesure que le député n'a même pas daigné soulever au cours de son intervention cet après-midi, mais 40 millions de dollars, ce n'est pas une somme qu'on peut ridiculiser.

Je voudrais bien l'entendre faire une observation à cet égard.

M. Baker: Monsieur le Président, je n'ai pas mentionné les sommes consacrées aux emplois d'été pour étudiants parce que je voulais parler des jeunes qui finissent leurs études, mais puisque le député vient tout juste d'aborder cet autre sujet, j'aimerais signaler qu'il n'a pas tout dit lorsqu'il a révélé qu'il se pratique une pêche commerciale du poisson frais qui est lucrative dans la circonscription qu'il représente au Manitoba et que je connais assez bien. Tout cela est absolument exact, mais, après avoir parlé à des représentants du ministère des Pêches, je crois comprendre que ceux-ci soutiennent que le député est en fait en train de faire des arrangements pour qu'une entreprise s'établisse dans la circonscription qu'il représente afin de transformer du poisson de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Il pourrait donc continuer et mentionner ce fait.

Je vais maintenant lui dire pourquoi je n'ai pas mentionné ce montant de 40 millions de dollars. Je ne l'ai pas fait parce qu'il arrivait souvent que de l'argent soit ainsi distribué avant que les conservateurs ne prennent le pouvoir. Les administrations libérales précédentes versaient en effet beaucoup d'argent aux organisations à but non lucratif, aux associations récréatives, etc. Maintenant les entreprises privées ont droit à une bonne partie de l'argent dont parle le député.

• (1720)

C'est une chose que nous constatons. Si le député a parcouru la liste dont il parle des emplois dans des entreprises privées subventionnées, il a vu que beaucoup de restaurants-minutes reçoivent des subventions pour donner des emplois d'été à des étudiants. À mon avis, beaucoup de ces établissements embaucheraient quand même des étudiants si le gouvernement du Canada ne leur donnait pas d'argent. Des emplois de barman aussi sont admissibles au programme d'emplois des jeunes. Mais les barmans sont embauchés de toute manière. Cela démontre seulement que le gouvernement utilise l'argent prévu pour les emplois d'été pour subventionner des employeurs qui auraient embauché de toute manière.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir me joindre à mes collègues pour répondre à la motion du député concernant l'emploi chez les jeunes.

Je voudrais en particulier parler du programme Défi. Ce programme d'emploi d'été très réussi et innovateur créé pour les étudiants canadiens en est maintenant à sa septième année d'existence.

Je veux non seulement parler du programme à l'échelle nationale, mais aussi des résultats qu'il produit cette année dans la circonscription de Fredericton—York—Sunbury que je représente.

Le programme Défi est une réussite non seulement parce qu'il permet de créer des milliers d'emplois d'été pour les jeunes, mais aussi en raison de ses divers volets qui non seulement donnent aux jeunes la possibilité d'acquérir une véritable expérience du marché du travail, mais offrent aux participants un renforcement positif qui leur permettra de répondre aux exigences de demain dans un marché du travail où la concurrence sera très poussée.

En fait, cette approche éclairée a caractérisé tous les programmes créés par le gouvernement à l'intention des jeunes, qu'il s'agisse de l'Initiative L'école avant tout, du programme d'intégration professionnelle, d'éléments de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, du programme Option point de départ ou de nombreuses autres initiatives visant à créer des possibilités d'emplois à long terme pour les jeunes.

Il est relativement facile pour un gouvernement de lancer au hasard chaque été de prétendus programmes d'emplois pour les jeunes. Cependant, c'est une toute autre chose que de mettre sur pied un programme cohérent et coordonné comme Défi, qui crée des débouchés, qui favorise le passage de l'école au travail et qui tend à relever les défis à long terme auxquels seront confrontés non seulement nos jeunes, mais les employeurs également sur le marché du travail.

Il ne faudrait pas sous-estimer la portée de ce programme. Les emplois se trouvent de plus en plus dans le domaine de la technologie de pointe et les exigences scolaires augmentent de jour en jour pratiquement. Pourtant, alors que 70 p. 100 au moins des nouveaux emplois dans les années 90 et au-delà exigeront au moins 12 années de scolarité, le bassin de main-d'oeuvre dans le groupe des 16 à 24 diminue en fait. Manifestement, si un tiers des jeunes aptes au travail, dont le nombre diminue régulièrement, n'ont pas la formation voulue pour occuper les emplois de demain, on peut se demander qui va combler ces postes. Si nous sommes incapables de trouver des gens pour occuper les emplois de l'avenir, comment le Canada va-t-il être compétitif sur le marché mondial?

C'est dans ce contexte où il est carrément aux prises avec des problèmes urgents que le gouvernement a décidé de concevoir ses projets à l'intention des jeunes. Comme je l'ai dit, injecter simplement des fonds dans des programmes ponctuels de création d'emplois qui tiennent compte seulement des résultats et non pas des causes du problème serait irresponsable et finalement désastreux. Pour parler simplement, disons que si la situation des décrocheurs scolaires ne change pas et que le faible taux de formation en cours d'emploi demeure le même qu'à l'heure actuelle, notre pays peut s'attendre à une baisse de sa productivité, à une baisse de sa compétitivité et, enfin, à une baisse de son niveau de vie.

Voilà pourquoi nos programmes à l'intention des jeunes sont axés sur l'expérience de travail, sur l'information et l'éducation au regard des carrières et sur le perfectionnement professionnel. Voilà pourquoi nous avons accordé la plus haute priorité aux jeunes les plus susceptibles d'abandonner leurs études secondaires et à ceux qui tentent de se lancer sur le marché du travail sans avoir terminé leurs études.

C'est aussi pourquoi nous mettons l'accent sur le perfectionnement des compétences humaines de l'avenir, l'élément principal de la diversification de notre économie, du soutien de la concurrence à l'échelle mondiale et de la création d'emplois. Voilà pourquoi le programme Défi est si important.

Le gouvernement fédéral peut être fier à juste titre de son programme Défi. En effet, celui-ci réunit travail et formation, crée des milliers d'emplois d'été pour étudiants, encourage le concept de l'apprentissage par la pratique et favorise la création de partenariats dans tous les secteurs de l'économie. C'est un programme de prévention dans tous les sens du terme, un programme proactif et non réactif, conçu pour préparer l'avenir dès aujourd'hui. Les diverses options du programme Défi répondent à une grande variété de besoins en matière d'emploi, depuis une aide aux étudiants qui veulent se lancer en affaires jusqu'aux services d'orientation pour les étudiants plus jeunes qui veulent faire des choix scolaires et professionnels.

Le programme Défi encourage les employeurs à créer des emplois pour les étudiants et les aide à offrir une expérience de travail valable à la future main-d'oeuvre du Canada. Les employeurs tirent parti du programme pour évaluer le potentiel de leurs futurs employés.

Un autre élément positif du programme Défi est sa souplesse, sur le plan tant régional que national. Par conséquent, au cours des deux dernières années, l'évolution de la situation de l'emploi chez les étudiants nous a amenés à modifier notre orientation pour offrir une aide plus grande à ceux qui ont le plus de problèmes sur le marché du travail. Nous avons attaché plus d'importance aux étudiants du niveau secondaire, qui ont toujours le plus de mal à trouver des emplois d'été, de même qu'à leur potentiel et aux récents décrocheurs du niveau secondaire.

Dans ce contexte, le gouvernement a accru les fonds destinés au Programme d'emplois d'été pour les étudiants, qui fait partie de Défi 91, tout en maintenant les niveaux de financement de tous les autres éléments du programme Défi.

En 1991, le Programme d'emplois d'été pour les étudiants bénéficiera de 143 millions de dollars à l'échelle nationale et 27,2 millions de dollars supplémentaires seront affectés, dans le cadre d'un fonds permanent à des programmes spéciaux pour les jeunes financés par le gouvernement fédéral et les provinces du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve.

Dans ma circonscription de Fredericton—York—Sunbury seulement, ces totaux s'élèveront à 1,1 million de dollars pour l'été 1991, plus 1,8 million qui seront versés dans le cadre de la Stratégie Jeunesse fédérale-provinciale à d'autres moments de l'année 1991-1992.

Il y a un instant, j'ai mentionné le programme Emploi d'été/ Expérience de travail ou EEET, comme on l'appelle. Je voudrais profiter de cette occasion pour parler brièvement de ce programme et des diverses autres composantes du programme Défi.

Au point de vue des ressources qui y sont affectées, EEET est la plus importante composante du programme Défi puisqu'elle reçoit 80 millions de dollars, cette année. Elle demande aux employeurs de créer des emplois de qualité pour les étudiants et ensuite, elle subventionne les salaires de ces étudiants pour l'été. Dans ma circonscription de Fredericton—York—Sunbury, elle absorbe 823 000 dollars sur le 1,1 million du programme EEET, ce qui permettra à 360 employeurs d'engager 450 étudiants pour l'été. EEET est un programme très actif, très dynamique et très important dans la circonscription de Fredericton—York—Sunbury.

Il est prouvé qu'il agit comme un catalyseur au Canada pour la création d'emplois d'été qui permettent aux jeunes d'apporter une contribution à la société et qui appuient les priorités sociales du gouvernement. Par conséquent, les emplois dans les domaines de l'alphabétisation, de l'abus d'intoxicants, de l'éducation face au SIDA, de l'environnement et du crime en milieu urbain figurent en tête de notre liste d'admissibilité.

De plus, le programme de cette année encouragera aussi l'embauche de jeunes des minorités visibles, de jeunes autochtones et de jeunes handicapés et la création d'activités destinées à répondre aux besoins de ces groupes.

Le programme EEET se divise en deux parties, l'une pour les élèves du secondaire qui commencent à travailler à la fin de juin ou au début de juillet et l'autre pour les étudiants des collèges et des universités dont les emplois commencent normalement dès le mois de mai.

En 1990, les élèves du secondaire comptaient pour environ 40 p. 100 des participants au programme EEET et la participation des filles atteignait 54 p. 100.

L'an dernier, EEET a subventionné en tout 29 000 employeurs qui ont créé environ 54 000 nouveaux emplois, dont beaucoup dans les régions les plus durement touchées par le chômage chez les étudiants. Je répète. En 1991, le programme EEET permettra, cet été, à 350 employeurs d'engager 450 étudiants dans ma circonscription.

La deuxième composante du programme Défi, ce sont les ateliers d'orientation au travail. En 1991, ces ateliers obtiendront le même financement que l'an passé, soit 35,2 millions pour le Canada. Dans ma circonscription de Fredericton—York—Sunbury, ce chiffre pour 1991 sera de 275 000 $.

• (1730)

Les AOT s'adressent à notre principal groupe cible, les jeunes qui risquent de quitter l'école avant d'obtenir leur diplôme. Ils encouragent les élèves à continuer leurs études en leur fournissant l'expérience du travail et en les préparant à la vie.

Les AOT combinent les conseils avec l'expérience pratique au travail et l'aide à l'enseignement. Cette puissante combinaison est l'une des techniques les plus efficaces pour donner aux décrocheurs récents ou potentiels de nouvelles options pour l'avenir, tant à l'école que dans le milieu de travail,

En fait, les principes des ateliers d'orientation au travail sont si efficaces que les projets des AOT fonctionnent maintenant toute l'année. L'an dernier près de 16 000 jeunes ont participé à des projets d'AOT dans tout le Canada. En 1991, dans ma circonscription de Fredericton—York—Sunbury, entre 120 et 150 étudiants, selon les calculs définitifs, auront participé à ces ateliers d'orientation au travail, d'une grande efficacité au niveau national et dans chaque circonscription.

Un élément central de coordination du programme Défi est le réseau des Centres d'emploi du Canada pour les étudiants qui recevra 9,7 millions cette année. Il y a environ 420 de ces bureaux de placement pour étudiants dans tout le pays. Pendant l'été ils aident les étudiants à trouver du travail et les employeurs à trouver des travailleurs. Ces Centres offrent leurs services gratuitement aux employeurs. Ils peuvent faire inscrire sans frais leurs postes vacants.

Je suis heureux de dire que les Centres d'emploi du Canada pour étudiants sont utilisés à fond dans ma circonscription de Fredericton—York—Sunbury.

En 1990, les Centres d'emploi du Canada ont enregistré plus de 270 000 placements d'étudiants. C'est un excellent travail et un excellent résultat pour un centre spécialisé d'emploi pour les étudiants.

Le quatrième élément de Défi est la recherche d'emplois dans les entreprises. Nos partenaires sont la Chambre de commerce du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens, le Conseil canadien du commerce de détail et leurs membres dans tout le Canada. Le principe de base de ce programme est d'amener les gens d'affaires à se parler des avantages d'employer des étudiants. Cette année la contribution à ce programme sera de 805 000 $, essentiellement de la publicité et de l'aide financière. C'est également un programme très important et très efficace.

Enfin, il y a le Programme des stagiaires autochtones auquel Défi fournira 2,3 millions en 1991. Dans ma circonscription de Fredericton—York—Sunbury, il contribuera 64 300 $ et emploiera 15 étudiants dans 10 services gouvernementaux.

Dans le cadre du Programme des stagiaires autochtones, les étudiants autochtones acquièrent une expérience de travail précieuse dans les bureaux d'Emploi et Immigration et d'autres ministères partout au pays.

L'été dernier, près de 500 étudiants autochtones ont profité de ce programme.

L'examen des composantes du programme Défi nous permet de constater que le lien qui les unit est la prise en compte des besoins des jeunes et des employeurs. Il est en outre évident, d'après les commentaires des étudiants et des employeurs, que cette approche envers l'emploi d'été est la bonne, surtout à la lumière des priorités établies par le Canada en matière de compétitivité pour les années 1990.

Non seulement il encourage les étudiants à ne pas quitter l'école, mais le programme Défi leur donne la chance d'acquérir l'expérience et les compétences dont ils auront besoin pour se trouver un emploi sur le marché du travail canadien de l'avenir. Les employeurs, pour leur part, profitent du perfectionnement d'une main-d'oeuvre efficace et dynamique.

Tous les députés et certainement le gouvernement actuel partagent l'intérêt démontré dans cette motion envers l'emploi et les possibilités d'emploi d'été pour les jeunes Canadiens. Le gouvernement s'est engagé à s'attaquer à ce problème au moyen de programmes spécifiques et efficaces, comme le programme Défi et ses composantes, que je viens de décrire. Ceux-ci auront une incidence à long terme sur nos jeunes et sur la main-d'oeuvre en général.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens relatif à la Loi de l'impôt sur le revenu et à d'autres lois. Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE CHÔMAGE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Parent (p. 1319).

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, à plusieurs reprises, j'ai entendu les membres de cette Chambre critiquer le manque de politiques adaptées du gouvernement.

J'aimerais ici en cette Chambre corriger cette impression. Le gouvernement repense continuellement ses politiques en matière d'assistance aux jeunes. De plus en plus, le gouvernement veut montrer aux jeunes à pêcher, plutôt que de les induire à la dépendance en leur donnant du poisson.

L'argent dépensé par le gouvernement pour les jeunes ne diminue pas. Il s'agit plutôt, avec ces mêmes sommes, de faire mieux, et c'est ce que nous faisons. Nous tentons d'amener nos partenaires du secteur privé, les entreprises et les organismes communautaires à prendre en charge les destinées du marché du travail en collaboration avec le gouvernement. Et les mesures du gouvernement se réorientent de la simple création locale d'emplois qui crée des dépendances à une aide aux jeunes à effectuer la meilleure transition au marché du travail. Il ne s'agit plus de payer pour des emplois qui existeraient de toute façon.

Il ne s'agit plus de créer des emplois pour n'importe qui. Plusieurs se trouvent de l'emploi sans aide gouvernementale. Alors, le gouvernement réserve ses fonds pour ceux qui en ont le plus besoin. Nos mesures doivent maintenant se tourner vers l'avenir. Nos interventions sont de plus en plus préventives. L'École avant tout, en est un bon exemple.

D'autres initiatives suivront pour aider à mieux préparer les jeunes à relever les défis de l'avenir. Et j'ai une question pour l'honorable collègue sur le sujet *Stay in School*.

[*Traduction*]

L'opposition a beaucoup parlé des emplois d'été pour étudiants. L'un des nombreux programmes conçus pour les jeunes vise la création d'emplois d'été, mais le fait de prévoir des emplois d'été pour étudiants n'aide pas les 30 p. 100 de jeunes Canadiens qui ont laissé l'école.

Je demande au député s'il peut dire à la Chambre quelles sont les mesures concrètes que prend le gouvernement pour aider les jeunes à rester à l'école.

M. Bird: Madame la Présidente, le gouvernement reconnaît que le chômage peut entraîner des problèmes sociaux très aigus et que l'élément le plus à risque de la population estudiantine est effectivement cette fraction de près de 30 p. 100 des étudiants qui ne terminent pas leurs études secondaires.

L'un des programmes très importants que j'ai mentionnés a été présenté comme projet pilote à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick. Il s'agit de Stratégie Jeunesse, qui a permis l'établissement de bureaux d'accès à l'emploi ouverts toute l'année. Des services d'orientation ont été mis sur pied pour encourager les jeunes qui ont quitté l'école ou qui envisagent de le faire à repenser à leur avenir, à prendre conscience des exigences en matière de scolarité et à faire face à la réalité qui les attend sur le marché du travail.

Dans ma circonscription, Fredericton—York—Sunbury, Stratégie Jeunesse représentera près de 2,3 millions

de dollars pour l'année 1991, dont environ 275 000 $, ou 10 p. 100, seront affectés au programme de préparation au travail, pendant l'été.

C'est un programme financé à 70 p. 100 par le gouvernement fédéral et à 30 p. 100 par le gouvernement provincial. Je pense que le programme en place à Terre-Neuve est semblable, bien que je n'en connaisse pas les détails.

Tout ce que je peux dire, c'est que c'est l'une des mesures très visibles prises par le gouvernement de concert avec le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve pour répondre au besoin précis dont parlait mon collègue.

Il y a bien sûr le programme AOT que j'ai aussi décrit dans mon discours. Même s'il s'agit d'un programme d'emplois d'été, il vise également les éventuels décrocheurs de l'école secondaire, à qui il offre de l'expérience en milieu de travail ainsi que des services d'orientation et de formation, dans une perspective de retour à l'école, afin d'amener les décrocheurs à finir leurs études secondaires. Les jeunes sont ensuite placés dans les domaines d'emploi dans lesquels ils ont acquis de l'expérience, souvent de façon permanente.

• (1740)

M. Parent: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement, car je constate qu'il reste une vingtaine de minutes et qu'il a été préalablement entendu que notre côté disposerait de ces 20 minutes pour s'exprimer. Deux de nos députés vont prendre la parole, et je voulais simplement aviser la présidence qu'ils parleront 10 minutes chacun. Je ne sais pas ce qu'il adviendra de la période de questions qui suivra, mais je demande votre indulgence et celle de la Chambre afin que ces deux députés, qui ont sérieusement préparé leur intervention, puissent prendre la parole.

Mme le vice-président: Je vais donner la parole au premier député. Il dispose de dix minutes qui seront suivies d'une période de questions ou d'observations de 5 minutes, mais ce n'est pas à la présidence de décider si cette dernière sera utilisée ou non. La présidence donnera la parole à ceux qui se lèveront pour la demander, puis elle accordera le temps qui reste à l'autre député.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi dire quelques mots sur cette motion très importante présentée par mon ami et collègue, le député de Welland—St. Catharines—Thorold. À mon avis, des nombreuses questions dont nous avons l'occasion de débattre à la Chambre, aucune n'est plus importante, par sa teneur, que la motion présentée aujourd'hui par mon collègue et ami. Elle exhorte le gouvernement à prendre sans tarder des mesures pour diminuer le taux de chômage effroyablement élevé des jeunes Canadiens.

Je sais que cette motion vous a été lue ainsi qu'à la Chambre plusieurs fois aujourd'hui, mais après avoir écouté l'intervention de mon collègue de Fredericton—York—Sunbury, j'ai cru bon d'en rappeler le libellé. Je le répète, j'ai écouté très attentivement son intervention, et dans l'ensemble, aucun député de ce côté-ci de la Chambre, ne saurait s'opposer à ce qu'il a dit. Il y a toutefois des choses qu'il n'a pas dites et dont j'aurais voulu l'entendre parler, mais je ne lui ferai pas dire ce qu'il n'a pas dit. Nous ne mettons pas en doute ce qu'il a dit sur le programme Défi et ses mérites, ni sur les Ateliers d'orientation au travail, les AOT, et leurs mérites. Ce que nous déplorons, c'est la façon dont le gouvernement a essayé d'étriper ces programmes—pour reprendre une expression qu'affectionnent particulièrement les Terre-Neuviens—la façon dont le gouvernement a rendu un programme prometteur inefficace en n'engageant pas les fonds nécessaires pour qu'il fonctionne rondement et qu'il réponde aux besoin des milliers de personnes et de jeunes sans-emploi.

Il a prononcé un discours intéressant et il défend une excellente idée que nous appuyons. Mais voilà, il ne nous a pas dit ce qu'il fait au nom des gens de Fredericton—York—Sunbury et partant, de tous les Canadiens, pour faire comprendre au gouvernement que ce n'est pas le moment de manquer à sa parole. Il se contredit lui-même lorsqu'il dit que le Programme d'ateliers d'orientation au travail dispose maintenant du même budget que l'an dernier. Naturellement, il reconnaît implicitement que ce budget se trouve réduit. Tout le monde sait que, compte tenu de l'inflation, il faut couper quelque part lorsqu'on dispose du même montant d'argent que l'an dernier. Il démolit lui-même l'argumentation qu'il veut faire valoir. Il se trouve à nous dire que, en fait, ce programme, comme les autres, ne dispose pas d'autant d'argent que l'an dernier.

Si nous proposons aujourd'hui cette motion, c'est qu'en dépit des belles paroles et des envolées oratoires de l'autre côté, tout le secteur du chômage chez les jeunes, sur lequel nous nous sommes attardés aujourd'hui, est devenu un véritable gouffre. C'est un cau-

chemar économique que le talent, le potentiel et les compétences des jeunes ne soient pas exploités. On assiste en fait au pillage d'une ressource. Le gouvernement actuel pille sciemment notre ressource la plus précieuse.

Comment l'expliquer autrement? Le gouvernement pille, détruit, massacre et ravage notre ressource la plus précieuse. C'est une véritable tragédie. C'est doublement tragique étant donné que les hommes et les femmes d'en face essaient de fermer les yeux sur ce qui se passe ici, de faire bonne figure et de donner des allures de réussite à une catastrophe. C'est une tragédie d'une ampleur considérable.

Il y a de moins en moins d'emplois pour les jeunes. Les universités demandent des frais de scolarité de plus en plus élevés. Le gouvernement ne facilite pas les choses aux jeunes qui veulent poursuivre leurs études en bloquant d'abord pour deux ans, puis pour cinq ans, les paiements de transfert.

Songez que dans ma province, la province de Terre-Neuve et du Labrador, le taux de chômage, d'après Statistique Canada, se situait le mois dernier, soit en avril 1991, à 33,5 p. 100. Un tiers des jeunes Terre-Neuviens de 18 à 24 ans ou un Terre-neuvien de 18 à 24 ans sur trois sont oisifs non pas parce qu'ils sont paresseux ou qu'ils ne veulent pas travailler, mais parce qu'il n'y a pas de travail.

Les programmes auxquels mon collègue, le député de Fredericton—York—Sunbury, a fait allusion tout à l'heure pourraient profiter à certains de ces jeunes si le gouvernement n'avait pas été si mesquin, si pingre ni si résolu dans ses plans. Je dis «résolu» parce que je vois dans l'attitude du gouvernement à l'endroit du chômage chez les jeunes la dernière manifestation de sa brutale détermination à toujours s'en prendre aux plus vulnérables. Regardez autour de vous! Voyez ce qu'il a fait aux personnes âgées et aux malades en réduisant les paiements de transfert au titre des soins médicaux! Regardez ce qu'il a fait aux enfants en réduisant les allocations familiales! Les ruraux assistent à la fermeture de leurs bureaux de poste, à l'abandon d'embranchements, etc. Voyez les petites entreprises, les plus vulnérables, quel que soit le secteur d'activité. Dans les affaires, ce sont les petites entreprises qui écopent. Dans l'ensemble de la société, c'est le monde rural qui est opposé aux citadins. Chez les êtres humains, ce sont les enfants contre les adultes, les personnes âgées contre les autres, les malades contre les bien-portants.

On dirait que le gouvernement, de propos délibéré, s'est demandé qui était le plus mal en point afin de s'en prendre à lui. Ils ont remarqué les étudiants, eux qui ont déjà du mal à terminer leurs études pour ensuite se tirer d'affaire plus facilement. Le gouvernement parle sur tous les toits de formation, de compétence, et il s'attaque aux étudiants, à ceux-là même qui cherchent à acquérir des compétences. Ils ont accru les frais de scolarité et les autres dépenses, si bien que, pour beaucoup, l'université est devenue presque inaccessible.

Le gouvernement est implacable. Pour commencer, il s'en prend aux plus vulnérables. Dans ce cas-ci, il s'agit des étudiants, des jeunes, chez qui le taux de chômage est très élevé, notamment à Terre-Neuve, où le tiers des jeunes de 18 à 24 ans sont sans travail.

Oui, le gouvernement est vraiment implacable. Il s'acharne sur ses victimes. Les étudiants sont déjà mal en point, le groupe des jeunes de 18 à 24 ans est mal en point à cause de l'économie, de l'augmentation des coûts des études. Ces gens-là ont leur compte.

Que fait le gouvernement? Il continue dans la même voie. Il s'en prend à des gens qui sont déjà effondrés, dans ce cas-ci les étudiants.

Il choisit de ne rien voir et de ne rien entendre, car on ne peut prétendre que les difficultés des étudiants n'ont pas été exposées aux Communes. Le gouvernement ne peut pas plaider l'ignorance. Il a même, symboliquement, montré qu'il comprenait le problème, puisqu'il a conçu des programmes pour s'y attaquer. Mais il ne finance pas ces programmes, en tout cas pas assez pour répondre aux besoins.

Je répète au député du Nouveau-Brunswick que les programme Ateliers d'orientation au travail et Défi sont merveilleux.

• (1750)

Personne, de ce côté-ci de la Chambre, ne critiquera le principe même des programmes et ne contestera qu'ils sont utiles, fonctionnels et pratiques. Que le gouvernement y consacre davantage d'argent, si le chômage chez les jeunes l'inquiète autant qu'ont voulu nous faire croire ses porte-parole.

En conclusion, je voudrais rappeler ce que mon collègue de Welland—St. Catharines—Thorold a si bien dit dans son discours d'aujourd'hui. Il est temps que le gouvernement prenne immédiatement des mesures pour régler ce problème avant qu'il ne se transforme en terrible tragédie parce que c'est nous qui devrons essuyer ces pertes si nous laissons se gaspiller les talents, le potentiel et l'avenir de ces dizaines et de ces milliers de jeunes qui vagabondent parce qu'ils n'ont pas d'emploi.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Je voudrais faire quelques observations au sujet du discours du député. Il parle du financement de l'enseignement postsecondaire. Je le soupçonne de ne pas connaître les plus récentes données concernant la participation fédérale au financement de l'enseignement postsecondaire.

En fait, le pourcentage est très élevé. Il varie d'une province à l'autre, mais, dans sa propre province, le pourcentage se situe, comme il le sait, bien au-delà de 50 p. 100.

Deuxièmement, le député parle des frais de scolarité et de leur augmentation. Je me demande pourquoi il voudrait favoriser les riches. Toutes les analyses économiques effectuées au sujet des frais de scolarité révèlent que les frais de scolarité peu élevés favorisent les riches, mais qu'une augmentation des frais accompagnés de mesures de soutien raisonnable à l'égard des étudiants apporte des effets bénéfiques croissants pour la classe économique qui a besoin de ce genre d'aide.

Encore une fois, on nous livre une belle rhétorique, mais elle ne tient pas compte de la réalité.

Je n'ai pas pu m'empêcher d'éclaircir un ou deux points à l'intention du député.

M. Simmons: Madame la Présidente, le ministre des Sciences vient d'admettre qu'il a certains doutes. J'en ai moi-même un ou deux. Je le soupçonne de ne pas avoir lu le dernier discours du budget du ministre des Finances. Aussi, je lui en citerai un extrait, qui annonçait que le gel de deux ans imposé aux paiements de transfert fédéraux aux universités et collèges est porté à cinq ans.

Il s'agit d'un doute de ma part, mais le ministre, lorsqu'il s'est levé d'un bond et m'a accusé de tenir de beaux discours, a parlé de pourcentages. A-t-il déjà essayé d'acheter de la nourriture avec des pourcentages? A-t-il jamais essayé de payer des frais de scolarité avec des pourcentages? Présentez-vous chez le registraire et dites: «Je viens payer mes frais de scolarité; voici les pourcentages.»

Je dis au ministre des Sciences que les personnes à qui je parle ne sont pas des riches. Ce sont des habitants de petites collectivités, des pêcheurs de la côte sud de Terre-Neuve qui me disent: «Je faisais des projets d'études universitaires pour mon Johnny, ma Mary, mais les frais sont trop élevés.» Si ces gens sont les millionnaires dont il parle, ils le sont sûrement à bien des égards, mais pas du point de vue financier, et ils aimeraient que le gouvernement ne leur coupe pas les jambes aux genoux et cesse de les embobiner comme vient de le faire le ministre d'État.

Mme le vice-président: Je ne veux pas qu'on se lance dans un débat. Il reste deux minutes.

[*Français*]

Est-ce que l'honorable député laisse sa place pour une autre question?

La parole est à l'honorable député de Richmond—Wolfe.

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, j'aimerais apporter un commentaire à ce que j'ai entendu plus tôt de la part de notre collègue de Terre-Neuve mais, étant donné que ce dernier parle en anglais, je vais plutôt lui poser une question.

[*Traduction*]

Son collègue de Terre-Neuve a déjà signalé que la réduction des quotas de pêche réduit les débouchés pour les jeunes Terre-Neuviens, mais vous savez sans aucun doute que de nombreux jeunes Terre-Neuviens quittent l'école pour se lancer dans le secteur de la pêche et qu'ils ont ainsi très peu de compétences leur permettant de décrocher un emploi dans un autre secteur.

Ainsi, selon le député, que doit-on faire pour aider les jeunes d'Anchorage et de Terre-Neuve à poursuivre leurs études? Permettez-moi de vous dire une chose, monsieur le Président. Rappelez-vous qu'en septembre 1988, le Cabinet a débloqué des crédits de 40 millions de dollars dans le cadre de la stratégie de Planification de l'emploi pour des projets pilotes destinés aux jeunes du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, soit les régions où le taux de chômage chez les jeunes est le plus élevé. En février 1989, le gouvernement terre-neuvien et le gouvernement fédéral ont signé une entente quinquennale portant sur la mise en oeuvre d'un projet pilote fédéral-provincial dont l'objectif est de s'assurer que tous les jeunes poursuivent leurs études, suivent des cours de formation ou occupent un emploi.

Le député pourrait-il nous dire ce que le gouvernement entend faire pour inciter ces jeunes à ne pas abandonner l'école prématurément? C'est là la question.

M. Simmons: Madame la Présidente, en réponse à la deuxième partie de la question, je dirai que le député sait très bien que personne n'a dit ici aujourd'hui que tous les programmes mis en oeuvre étaient mauvais. Nous reconnaissons, comme je l'ai moi-même dit, que le programme AOT, le Programme Défi, la Stratégie Jeunesse, bref, ce genre d'initiatives sont tous de bons programmes. Leurs budgets sont insuffisants, mais les concepts en sont bons.

Que faites-vous pour garder les jeunes à l'école? Je regrette de ne pas disposer de plus de temps pour donner une réponse complète, mais en réponse au député qui a posé cette question—et sauf votre respect, madame la Présidente, j'ai répondu à cette question pendant mon discours—vous gardez les frais de scolarité à un niveau abordable pour que les jeunes puissent, dans un premier temps, s'inscrire à l'école.

[*Français*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, j'aimerais simplement parler d'un des effets, dans ma circonscription, découlant des coupures dans les programmes visant à créer des emplois d'été.

[*Traduction*]

Ça revient exactement à la question que vient de poser le député, à savoir que ces compressions vont faire en sorte que nombre d'enfants pauvres qui ne vont pas retourner à l'école en septembre. Ces enfants pauvres qui vont perdre leur seul moyen de subsistance pendant l'été, n'auront pas l'occasion d'acquérir un peu d'expérience et ne revivront pas l'expérience du retour en classe en septembre.

Il y a des milliers de familles dans ma circonscription qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ce sont ces gens-là qui ne pourront profiter du programme Défi 1992 parce que le financement de ce programme a été réduit depuis deux ans, passant de plus de $100 000 à $22 000.

Je n'ai que très peu de temps, mais je voudrais quand même lire ce qui arrive à des enfants qui vivent en dessous du seuil de pauvreté lorsqu'ils n'ont pas la chance de se trouver un emploi d'été qui leur procure un peu d'argent grâce auquel leur famille peut les renvoyer à l'école à l'automne. C'est ça le cercle vicieux de la pauvreté.

C'est un article du *Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui, qui porte sur les effets de la pauvreté. Voici ce qu'il dit: «Les maladies chroniques sont de loin plus fréquentes chez les enfants qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les troubles psychiatriques sont deux fois plus courants chez les personnes pauvres. À l'école, les rendements scolaires sont deux fois bas chez les enfants dont les parents bénéficient de l'aide sociale.» Le taux d'abandon est environ quatre fois et demie ou cinq fois plus élevé chez les enfants pauvres et, fait plus grave encore, les décès accidentels sont neuf fois plus fréquents chez les enfants pauvres. Le taux d'homicide et de suicide est quatre fois plus élevé chez les enfants pauvres. Les accidents impliquant des piétons tuent deux fois et demie plus d'enfants pauvres.

Tels sont les résultats de la pauvreté. Voilà ce qui arrive quand il n'y a pas d'emplois d'été. Voilà ce qui arrive quand on ne va pas à l'école et qu'on perpétue le cycle de la pauvreté.

Voici ce que je réponds au député qui a parlé avant moi: Le meilleur moyen d'empêcher les jeunes d'abandonner leurs études, de briser le cycle de la pauvreté, c'est de veiller à ce que les familles aient assez d'argent pour croire à un avenir meilleur.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que conformément à l'article 81(17) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES FAILLITES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, le 17 mai, j'ai demandé au gouvernement ce qu'il ferait pour venir en aide aux 1 600 personnes qui ont perdu leur emploi à la suite de la faillite des quincailleries Pascal. J'ai souligné que cette entreprise était présente à Montréal et dans la région depuis 87 ans et qu'en raison de sa faillite le 16 mai, 21 magasins ont été fermés et 1 600 personnes ont perdu leur emploi.

Notamment, j'ai demandé si ces travailleurs mis à pied seraient admissibles au Programme d'adaptation des travailleurs âgés ou PATA. J'ai également demandé quelles autres initiatives le gouvernement prendrait pour recycler ces 1 600 personnes et leur trouver un autre emploi.

Le PATA, Programme d'adaptation des travailleurs âgés, est bon en principe, mais ses critères et sa gestion sont très imparfaits et il est sous-financé.

J'ai en main un article du *Winnipeg Free Press* du 23 mai, rédigé par Leonard Shifrin, qui dit du PATA qu'il est «une loterie cruelle pour les employés mis à pied». Il souligne que «ce programme promettait beaucoup, mais après trois ans, on n'y a dépensé que 73 millions de dollars sur les 150 millions promis qui ont été utilisés pendant les deux premières années et il n'a offert des avantages qu'à 2 234 anciens travailleurs». Dans tout le pays, seulement 2 234 travailleurs, alors que chez Pascal seulement, 1 600 personnes ont perdu leur emploi. De toute évidence, peu importe si ce programme est bon en principe, il est gravement sous-financé. J'espère que les employés de Pascal auront droit à ce programme, qu'il faut élargir.

Cette faillite de Pascal soulève également plusieurs autres questions, dont la nécessité de modifier la Loi sur la faillite. En vertu de l'actuelle Loi sur la faillite, un employé n'a droit qu'à un montant de 500 000 $ au titre des arriérés de salaire, après quoi il est considéré comme un créancier ordinaire. Ainsi, divers créanciers touchent l'argent qui leur est dû avant les employés, dont certains ont accumulé 20 et 30 ans de travail. Je connais certaines personnes qui travaillaient chez Pascal. Elles seront traitées durement, même si elles ont travaillé pendant de nombreuses années pour cette entreprise.

Je pense que, par suite de cette faillite, le gouvernement devra se demander quand il devra proposer des modifications à la Loi sur la faillite.

Enfin, comme je l'ai déjà dit, j'espère que le gouvernement annoncera que les employés de Pascal seront admissibles au Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés. Je souhaite aussi que le gouvernement se rende compte que le PATA ne suffit pas. Outre la nécessité d'accroître le financement du PATA et d'apporter certaines modifications à ce programme, le gouvernement doit modifier la Loi sur la faillite, pour donner aux employés mis à pied à la suite d'une faillite une plus grande part de leurs arriérés de salaire et pour ne pas les laisser dans l'incertitude, comme ce sera le cas avec le programme actuel.

J'attends avec impatience la réponse du ministre ou du secrétaire parlementaire.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame la Présidente, je voudrais remercier l'honorable Warren Allmand pour sa question concernant les mises à pied chez J. Pascal Inc., la possibilité pour ces employés d'être admissibles au programme d'adaptation des travailleurs âgés et les initiatives que le gouvernement entend prendre pour recycler ces travailleurs et leur trouver un emploi.

Comme le député le sait, le programme d'adaptation des travailleurs âgés est un programme fédéral, provincial et territorial destiné à aider les travailleurs âgés ayant de longs états de service qui ont été mis à pied pour de bon et qui n'ont aucune chance de trouver un autre emploi. Les mises à pied qui se produisent dans les industries du secteur privé et dans les sociétés commerciales appartenant à l'État sont admissibles à ce programme, y compris celles de J. Pascal Inc., si elles satisfait aux mêmes critères que les autres mises à pied du Canada. Je signale, cependant, que ce programme demeure un programme de dernier recours qui ne s'applique qu'après que toutes les autres mesures d'adaptation ont été étudiées.

En ce qui concerne l'inquiétude du député concernant l'admissibilité des mises à pied survenues chez J. Pascal Inc. Je voudrais lui assurer que ces cas seront étudiés par les comités Canada-Québec et Canada-Ontario du programme.

Pendant que l'on fait cette analyse, la plupart des employés mis à pied recevront de l'aide du programme d'assurance-chômage. Une fois l'analyse terminée, M. André Bourbeau, ministre de la main-d'oeuvre, de la sécurité du revenu et de la formation professionnelle du Québec, l'hon. Bob MacKenzie, ministre du travail de l'Ontario et l'hon. Marcel Denis, ministre du Travail, détermineront si les travailleurs mis à pied sont admissibles au programme d'adaptation des travailleurs âgés.

Pour votre information, je voudrais saisir cette occasion pour vous rappeler certains des critères d'admissibilité: perturbation économique importante dans la région; perte d'emplois importante dans l'industrie; importance des mises à pied par rapport à la taille de la communauté; proportion des travailleurs âgés.

Je renvoie le député aux renseignements que je lui ai fait parvenir et nous le remercions vivement de son intérêt pour cette question.

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, quand j'était petit, chaque jour après l'école, mes amis et moi allions jouer dans les falaises de la vallée de la rivière Don, à Toronto.

Nous ne jouions pas seulement dans les falaises, mais aussi dans les dépotoirs qui se trouvaient tout le long de celles-ci. Aujourd'hui, madame la Présidente, nous appellerions ces «dépotoirs» des «décharges».

Tous ces dépotoirs, ces décharges si vous préférez, sont entièrement remplis. Il n'y a plus de place pour y enfouir les déchets. Ils sont tous couverts d'herbe et cela pose un grave problème.

Il y a dix ans, quand je siégeais au Conseil du Toronto métropolitain et au conseil exécutif, nous avons acheté un énorme site d'enfouissement à Maple, en Ontario, dans la vallée de la Keele, juste au nord de Toronto.

À l'époque, on nous a dit que ce site était bon pour notre vie, et probablement pour celle de nos enfants aussi. Aujourd'hui, on nous dit que, à la fin de 1991, cette décharge sera complètement remplie. Il n'y restera plus de place du tout.

On nous dit également qu'en 1993, la dernière décharge du Grand Toronto sera complètement remplie. Il ne reste plus d'autre endroit où mettre les ordures.

La ville de Toronto n'est pas la seule aux prises avec ce problème. Toutes les villes importantes, qu'elles soient situées en Ontario, au Québec ou dans les Prairies, se heurtent au même problème. On nous dit que d'ici 1995, toutes les décharges qui existent actuellement seront entièrement remplies, car le Canada se mérite la réputation équivoque d'être le pays dont la population gaspille le plus sur terre.

Les Canadiens produisent 1,7 kg d'ordures par personne-jour, comparativement aux Américains qui en produisent 1,5 kg, aux Allemands, 1,3 kg et aux Chinois dont la production d'ordures est moins d'un demi-kilo par jour. En fait, chaque Canadien produit environ une tonne de déchets par année. Les deux tiers de tous les déchets proviennent de l'industrie, des entreprises et des institutions. L'autre tiers provient de nos foyers, et environ 30 à 50 p. 100 de tous nos déchets domestiques viennent des emballages.

Qu'allons-nous faire à ce sujet? Certains proposent d'incinérer et de brûler tous ces déchets. D'autres proposent de les envoyer à l'extérieur de la ville. À Toronto, on propose de les expédier à Kirkland Lake. À Montréal, de les envoyer à Sept-Îles. D'autres proposent de les empiler et ne voient aucun problème à continuer de les amonceler. D'autres proposent de les recycler, certains de les réduire. Voilà, en fait, ce que nous devrions faire.

Puisque les emballages constituent une part si importante de nos déchets, le gouvernement fédéral peut, en adoptant des règlements plus sévères, jouer un rôle important pour que nous réduisions la quantité d'emballages qui remplissent nos décharges et sont à l'origine de ce grave problème.

Le Plan vert propose que nous le fassions volontairement. Nous allons réduire les emballages volontairement d'ici 1992. Si cela ne fonctionne pas, nous allons ensuite commencer à réfléchir à des règlements que nous pourrions mettre en place en 1993. D'ici là, tous les sites seront remplis, et il sera trop tard.

Voici ce que je dis au ministre ce soir: Pour l'amour de Dieu, monsieur le ministre, n'attendez pas que nous soyons forcés d'empiler nos ordures dans nos parcs, dans nos cours d'école et sur nos balcons. Adoptons dès maintenant des règlements plus sévères.

• (1810)

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, mes propos s'adressent au député de Don Valley-Est, au sujet des déchets constitués par les emballages.

Il a absolument raison de dire que les emballages constituent l'élément le plus important dans la masse des déchets municipaux solides au Canada. Ils représentent 30 p. 100 du total. Le Plan vert n'accorde pas assez d'importance à cette question, ce qu'il a déjà signalé.

Le Protocole national sur l'emballage est la première initiative mentionnée dans le Plan vert, dans la liste des efforts faits par le Canada pour réduire les déchets. En vertu de ce protocole, on a fixé pour objectif global la réduction de 50 p. 100 des emballages dans la masse des déchets d'ici l'an 2000. Des objectifs intermédiaires de 20 p. 100 d'ici l'an 1992 et de 35 p. 100 d'ici 1996 ont aussi été fixés.

Les ministères de l'Environnement fédéral et provinciaux ont indiqué par la voix du Conseil canadien des ministres de l'environnement qu'ils approuvent totalement ces objectifs et qu'ils préfèrent les faire appliquer volontairement. Un règlement exigeant l'atteinte de ces objectifs sera imposé si les mesures volontaires, surtout de la part des industries, ne suffisent pas à ce que l'objectif de 1992 soit respecté, c'est-à-dire une réduction de 20 p. 100 des emballages.

À cet égard, le Conseil canadien des ministres de l'environnement, par l'intermédiaire du Groupe d'étude national sur l'emballage, participe à l'élaboration de recommandations en vue de mettre au point une législation fédérale-provinciale complète qui soutienne les objectifs du Protocole national sur l'emballage. Les éléments recommandés de cette législation porteront sur les normes et les codes d'emballage, ainsi que sur la composition des matériaux d'emballage. En fait, le dialogue est déjà entamé avec le groupe d'étude multilatéral en vue de la mise au point d'un cadre législatif, notamment des exemples de règlements types pour les niveaux fédéral et provincial. Il faudra également tenir des discussions et des consultations pour garantir l'application uniforme de ces éléments législatifs dans tout le Canada.

Les règlements ne sont que l'un des moyens possibles d'atteindre les objectifs du Protocole national sur l'emballage. Environnement Canada participera à l'étude sur les instruments économiques possibles et les autres moyens d'appuyer le protocole dans son but de réduire les déchets et de protéger l'environnement, au Canada.

LA SANTÉ

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, je tiens à remercier le premier ministre et le ministre des Finances de m'avoir permis de participer à ce débat sur l'importance des transferts fiscaux aux provinces.

La question soulevée ici la semaine dernière au cours de la période des questions découlait de la publication, au printemps 1991, d'un rapport intitulé *Funding Health and Higher Education—Danger Looming*, dans lequel le très respecté Conseil national du Bien-être sonne l'alarme en affirmant que les Canadiens ne sont peut-être pas conscients de l'ampleur des changements à venir dans le financement des programmes établis et en disant que, à son avis—même s'il n'utilise aucun des qualificatifs désobligeants ou déplaisants que l'opposition n'hésiterait pas à employer pour décrire le gouvernement—les provinces vont manquer terriblement de liquidités. Des provinces comme la Nouvelle-Écosse, qui comportent des régions aussi défavorisées que le Cap-Breton, méritent plus de soutien qu'elles ne semblent en recevoir et qu'elles ne vont en recevoir à l'avenir.

Le Conseil national du Bien-être affirme d'abord que les soins de santé et l'éducation postsecondaire sont absolument essentiels au bien-être des Canadiens. Je crois que même le gouvernement en conviendrait. Il insiste ensuite sur le fait que les habitants des provinces les plus pauvres devraient se contenter de services de santé d'une qualité inférieure à ceux dont bénéficient les Canadiens des provinces les plus riches ou, autrement dit, que les Canadiens du Cap-Breton, des régions rurales du Québec, du nord de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'intérieur de la Colombie-Britannique auraient du mal à conserver les services médicaux et l'enseignement postsecondaire dont ils bénéficient aujourd'hui si la stratégie actuelle du gouvernement fédéral devait être appliquée.

Voilà, incidemment, pourquoi notre parti s'oppose aussi vigoureusement au projet de loi C-20, qui décrit la stratégie budgétaire que préconise le gouvernement pour réduire encore davantage ces paiements. Les conclusions du Conseil national du bien-être social sont peut-être déjà inquiétantes, mais elles le seront encore plus si nous laissons le gouvernement adopter le projet de loi C-20.

Le rapport n'en est pas pour autant négatif. En réalité, le Conseil fait plusieurs recommandations que je voudrais signaler à la Chambre. Le premier ministre devrait prendre ces recommandations très au sérieux, lui qui a répondu, sur un ton plutôt désinvolte: «Oh, ce rapport est rudimentaire.» avant de se rasseoir. Mais le rapport, comme tous les rapports, peut faire l'objet de discussions intelligentes, et je suis donc très content d'avoir attiré l'attention du gouvernement ce soir. Il est cependant faux de prétendre que le rapport est inadéquat, puisqu'il a été rédigé par un organisme qui, depuis vingt ans, présente aux Canadiens des opinions bien réfléchies sur la pauvreté, sujet dont la plupart des Canadiens, ou du moins la plupart des gouvernements, préféreraient ne pas entendre parler. Cependant, cet organisme continue de travailler avec acharnement au nom des Canadiens et ne mérite pas que l'on traite les résultats de ses recherches avec autant de désinvolture.

Le Conseil a recommandé au gouvernement fédéral de continuer à jouer un rôle important dans le financement des secteurs de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Pouvez-vous vous imaginer qu'on ait besoin, dans notre pays, de faire une telle recommandation? Pouvez-vous vous imaginer qu'on ait besoin de rappeler que le gouvernement fédéral joue un rôle dans ces deux domaines et qu'il ne faut pas considérer son intervention comme allant de soi?

Le simple fait que cet organisme ait cru bon de rappeler le gouvernement à l'ordre prouve à quel point les choses ont changé ces derniers temps.

Deuxièmement, le Conseil recommande que toutes les modifications apportées au financement des soins de santé et de l'enseignement supérieur fassent l'objet de négociations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, et ne soient pas imposées par Ottawa. Ah, mais dites-moi donc comment ce gouvernement a réussi à remporter les élections? En disant: «Regardez ce que les libéraux ont fait, ce qu'ils ont imposé au pays.»

Voyez ce que dit cet organisme très respecté: «Notre gouvernement, il nous impose des mesures horribles.» Il a rapidement oublié l'importance de ces mesures.

Le Conseil soulève bien d'autres questions dans son rapport.

J'interviens aujourd'hui à la Chambre pour demander au premier ministre et au ministre des Finances de reconsidérer leurs réponses, de ne pas qualifier ce rapport d'inadéquat, mais de mieux comprendre ce que les Canadiens attendent d'eux en matière de transfert d'impôt.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre. Nous avons eu le privilège de travailler ensemble pendant deux ans et demie au comité de l'industrie, des sciences et de la technologie, aussi j'ai hâte que nous travaillions ensemble à celui de la santé et du bien-être social.

Les Canadiens tiennent beaucoup à leurs soins de santé. C'est le cas de chacun d'entre nous. On a effectué divers sondages d'opinion publique qui indiquent une cote d'approbation très élevée. Environ 90 p. 100 des Canadiens croient vraiment que notre système d'assurance-maladie place le Canada parmi les pays du monde où il fait bon vivre.

Cependant, on reconnaît également que les dépenses au chapitre de la santé augmentent plus rapidement que le taux d'inflation et que le taux de croissance de la population canadienne.

Dans une telle situation où les provinces dépensent aujourd'hui jusqu'à un tiers de leur budget pour la santé, les ministres provinciaux des Finances éprouvent naturellement de vives inquiétudes au sujet de l'ensemble des coûts. Toutefois, il est aujourd'hui généralement admis que l'amélioration de la santé de la population n'est pas proportionnelle à l'augmentation des fonds affectés à ce chapitre.

Il reste que les principaux paiements de transfert versés aux provinces, soit les paiements en espèces et les paiements relatifs au transfert d'impôt, augmenteront en moyenne de 3,7 p. 100 pour la période allant de 1991-1992 à 1995-1996, tandis que l'augmentation pour tous les autres programmes fédéraux sera de 3,4 p. 100.

Le gouvernement conservateur respecte les normes nationales de notre système d'assurance-maladie. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a affirmé on ne peut plus clairement à la Chambre. Cette promesse, le gouvernement ne la prend pas à la légère, contrairement à ce que voudrait nous le faire croire le Conseil national du Bien-être dans un rapport récent. Nous prenons notre système national d'assurance-maladie très au sérieux. La pauvreté est une réalité au Canada, et un grave sujet de préoccupation pour le gouvernement.

Il s'agit manifestement d'un problème qui exigera plus d'attention, de temps et d'énergie de la part de tous les Canadiens.

Depuis 1984, le gouvernement a lancé une série d'initiatives visant à améliorer le sort des familles canadiennes. Nous avons cherché à favoriser l'autonomie financière des Canadiens grâce à des mesures économiques et sociales qui ont contribué à instaurer un climat propice à la création d'emplois. Même en période d'austérité, le gouvernement est intervenu pour soutenir davantage les ménages à faible revenu qui ont des enfants. Le gouvernement a en outre majoré de plus de 50 p. 100 le crédit maximal d'impôt pour enfants. Nous sommes intervenus pour aider les parents séparés ou divorcés à obtenir leur pension alimentaire et nous avons prévu à leur égard un crédit au titre de la taxe sur les produits et services.

Mme le vice-président: Je dois malheureusement interrompre la députée. Il est vrai que c'est vite passé, deux minutes.

L'IMMIGRATION

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, je prends la parole ce soir au sujet d'une question que j'ai posée le 30 mai 1991 au ministre de l'Emploi et de l'Immigration concernant les contradictions renfermées dans des documents rendus publics relativement à l'affaire Al-Mashat. J'aimerais citer, aux fins du compte rendu, une déclaration de l'ancien président des États-Unis, John F. Kennedy. Celui-ci avait fait parvenir au Congrès un message spécial sur le code d'éthique du gouvernement, dans lequel il disait:

> Aucune responsabilité du gouvernement n'est plus fondamentale que celle qui consiste, pour ceux qui exercent des fonctions publiques, à respecter les normes d'éthique les plus élevées. Le principe selon lequel tous les fonctionnaires doivent agir en faisant preuve d'une intégrité inébranlable, d'une impartialité absolue et d'un dévouement complet à l'égard de l'intérêt public ne saurait être enfreint. Ce principe doit être respecté non seulement dans la réalité, mais aussi dans les apparences. En effet, un gouvernement efficace repose sur la

confiance publique, et celle-ci est compromise lorsque les normes d'éthique sont chancelantes ou semblent l'être.

• (1820)

Il serait très utile que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration fournisse ce soir aux députés une explication relativement aux contradictions entre la version A et la version B de documents qui ont été rendus publics concernant l'affaire Al-Mashat.

Les Canadiens sont préoccupés par le fait qu'une personne comme Al-Mashat ait pu entrer au pays alors que des milliers et des milliers d'autres attendent, parfois depuis un long moment, leur admission au Canada.

Les Canadiens s'attendent à plus, à beaucoup plus de leurs représentants élus. Ils n'acceptent tout simplement pas les contradictions et les demi-vérités. Ils veulent que les problèmes de notre époque soient examinés dans la transparence, et en faisant preuve de bon sens, de persévérance et de sincérité. Ils veulent que ceux qui s'occupent des affaires publiques respectent des normes d'éthique élevées. Je dis au secrétaire parlementaire que les Canadiens attendent de ce gouvernement qu'il performe et non qu'il s'occupe de relations publiques. Ils s'attendent que le gouvernement démontre des qualités de chef et non de vendeur. J'espère que le secrétaire parlementaire du ministre peut fournir une réponse adéquate.

[*Français*]

M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, en remplacement du secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui a dû s'absenter pour raisons majeures, il me fait plaisir de répondre au député de Cap-Breton—Richmond-Est.

Madame la Présidente, le ministre s'en tient à sa déclaration précédente, à savoir qu'il a été mis au courant du cas Al-Mashat le 7 mai 1991. La question du député, telle que présentée à la Chambre le 30 mai 1991, se rapporte peut-être aux déclarations faites par les ministres Valcourt et McDougall. Alors, madame la Présidente, tel que l'a indiqué le ministre de l'Emploi et de l'Immigration le 30 mai, et répété par ce dernier à maintes reprises, le ministre a été mis au courant de ce cas le 7 mai 1991.

Madame la Présidente, le député saura également que ce gouvernement n'a pas hésité à offrir et à donner sa pleine collaboration au comité de la Chambre chargé d'étudier le cas Al-Mashat. Les ministres se sont mis à la disposition du comité, les fonctionnaires ont comparu et des documents ont été soumis. Madame la Présidente, le député préférerait peut-être que le gouvernement se cache derrière cette affaire. Si cela était son souhait, le gouvernement croit que, malheureusement, le député aura été désappointé.

Madame la Présidente, dans cette affaire, le gouvernement était des plus ouverts et des plus prompts à offrir sa collaboration et le gouvernement veut que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes soient mis au courant de ce qui s'est passé dans ce cas, et c'est ce qui a été fait, madame la Présidente.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je voudrais commencer par remercier le secrétaire parlementaire de sa patience.

Le lundi 3 juin, je suis intervenu à la Chambre pendant la période des questions pour interroger le ministre des Pêches au sujet d'un aspect illégal du programme de contrôle à quai.

Le gouvernement oblige actuellement les pêcheurs et les entreprises de transformation du poisson à payer des frais d'utilisation aux sociétés privées créées par le gouvernement pour surveiller les prises des pêcheurs pour pouvoir obtenir un permis de pêche du ministère des Pêches.

L'ennui, c'est que le gouvernement ne s'est pas donné la peine d'obtenir le pouvoir, soit par loi soit par règlement, d'imposer de tels droits d'utilisation. Telle est la conclusion du conseiller juridique principal du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.

Dans son rapport, que j'ai rendu public le 22 mai, le conseiller juridique principal disait: «Le ministre, en utilisant son pouvoir discrétionnaire pour obtenir des pêcheurs qu'ils paient des droits aux sociétés chargées de la surveillance et pour obtenir de ces pêcheurs qu'ils signent des ententes, exerce son pouvoir illégalement.»

J'ai envoyé copie de ce rapport au ministre des Pêches le jour de sa publication. Ce jour-là, le secrétaire parlementaire nous a dit également que la question des droits d'utilisation était à l'étude au ministère. J'aurais pensé que les résultats de cette étude, vu la façon claire et précise dont le document présentait l'illégalité des droits, auraient convaincu le ministre que la chose honorable à faire était de supprimer ces droits et de rembourser les pêcheurs. S'il tenait à ces droits, il aurait pu obtenir plus tard l'autorité législative nécessaire pour les faire percevoir. Toutefois, lorsque j'ai posé la question au ministre des Pêches, il y a une semaine, sa réaction a été de rejeter le rapport, le qualifiant de l'opinion d'un avocat.

Cette position du ministre démontre un mépris souverain pour la loi que nous n'aurions pas pensé possible de la part d'un ministre de sa stature et de son expérience. Le ministre des Pêches semble espérer que personne ne poussera cette question plus loin. Il semble espérer que le gouvernement se tirera indemne de cette violation flagrante de la loi, bien que l'illégalité de la chose ait été clairement démontrée.

Ce n'est pas une façon de résoudre les énormes problèmes des pêches. Que le gouvernement recoure à l'illégalité ou contourne les dispositions de la loi pour parvenir à ses fins est d'autant plus exaspérant pour les pêcheurs qui doivent priver leurs familles de nourriture afin de payer ces frais d'usager ridicules. Les pêcheurs en ont assez de voir le gouvernement feindre d'ignorer cette situation et prétendre que le programme est dans leur intérêt et dans celui de tous ceux qui travaillent dans le secteur de la pêche. Ils ne sont pas dupes, ils sont consternés. Ils exigent que le gouvernement examine directement cette question de frais illégaux au lieu de rester les bras croisés et qu'il réévalue son programme afin de supprimer ces frais et de rembourser les pêcheurs auxquels on avait demandé de les payer sans autorisation législative appropriée.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre chargé de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Merci beaucoup, madame la Présidente. Le Programme de contrôle à quai a été mis en place comme projet pilote en 1989, avec l'appui de l'industrie, pour réduire les erreurs de déclaration et les sous-déclarations très fréquentes des prises dans le golfe Saint-Laurent. Ce programme, qui a été élargi en 1990 et en 1991 pour couvrir tous les chalutiers à poissons de fond ainsi que les bateaux de pêche semi-hauturière au crabe, les crevettiers et les gros senneurs de harengs, se poursuivra. Les avis juridiques concernant la légalité de la perception à quai des frais de contrôle cités par le député de Cap-Breton Highlands—Canso ont été examinés par le conseiller juridique du ministère des Pêches et Océans.

Le ministre des Pêches et des Océans soutient toujours, en se fondant sur les avis juridiques qu'il a déjà reçus, qu'il a le droit d'appliquer le système actuel et d'obliger les pêcheurs à payer le coût du programme de contrôle. Les pêcheurs ainsi que les producteurs de la côte atlantique, qui bénéficient de l'abondance des ressources en poisson, ont indiqué qu'ils voulaient un système qui permettrait le maintien d'une industrie bien encadrée et économiquement viable. Ce but serait irréalisable sans le programme de contrôle des prises débarquées. En effet, grâce à ce programme, la gestion des stocks s'effectue de façon équitable et la grande fiabilité des données recueillies facilite l'évaluation des stocks et garantit que le total des prises autorisées est fixé en fonction de la situation réelle des stocks. Avec le temps, il permettra même la reconstitution des stocks.

De plus, avec l'introduction de quotas individuels concernant la pêche de poissons de fond, de crabes et de crevettes dans le Golfe, un système de vérification appliqué avec précision et à temps devient indispensable. Les pêcheurs et les conditionneurs qui bénéficient des ressources doivent contribuer à leur gestion et à leur reconstitution. Le ministère des Pêches et des Océans n'a pas tout l'argent nécessaire pour financer le programme, mais cela ne veut pas dire que le programme ne peut être amélioré. Des consultations auront lieu cette année avec des groupes de l'industrie afin de déterminer les moyens qui permettront d'accroître l'efficacité du programme et de réduire ses coûts.

Je tiens à remercier le député d'avoir encore une fois porté cette question à notre attention.

[*Français*]

Mme le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 11 juin 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à sept pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

MESURE MODIFICATIVE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River) demande à présenter le projet de loi C-232, Loi modifiant la Loi sur l'immigration (visas de séjour).

—Madame la Présidente, ce projet de loi tend à modifier l'article 9 de la Loi sur l'immigration afin de faciliter la délivrance de visas de séjour aux proches parents de Canadiens.

Il est identique au projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté au cours de la dernière session de cette législature; il prévoit aussi qu'un Canadien pourra cautionner le demandeur d'un visa.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI DE 1990 SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX

MESURE MODIFICATIVE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley) demande à présenter le projet de loi C-233, Loi concernant les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

—Madame la Présidente, je voudrais juste donner une brève explication. En substance, ce projet de loi d'initiative parlementaire est semblable à celui que j'ai présenté au cours de la session précédente.

Il obligerait essentiellement le gouvernement fédéral à faire en sorte que les fonds transférés aux provinces au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire soient bien dépensés dans ces domaines.

• (1010)

Il est important de noter que ce projet de loi va dans le sens d'une recommandation que le Conseil national du Bien-être a formulée dans un rapport rendu public la semaine dernière.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'ai une pétition dûment signée par 28 habitants de la ville de Thunder Bay et certifiée par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'appuyer le projet du NPD qui vise à rétablir les services de VIA Rail supprimés le 15 janvier 1990, à maintenir et à améliorer au besoin les services dont dépendent de nombreux Canadiens des régions éloignées, à doter VIA Rail d'un mandat légiféré et à lui fournir les ressources nécessaires pour qu'il puisse assurer un service moderne et plus rapide comparable aux services offerts ailleurs en Occident.

J'ai le plaisir d'annoncer que les délégués au congrès du Nouveau Parti démocratique fédéral ont approuvé en fin de semaine une campagne de rétablissement des services.

L'UTILISATION DE MMT

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, je voudrais présenter aujourd'hui d'autres pétitions comportant 150 signatures. Les pétitions déposées jusqu'à maintenant ont été signées par 9 000 personnes en tout qui demandent au gouvernement d'interdire l'utilisation du manganèse-tricarbonyl-méthylcyclopentadiényle au Canada et de lui substituer, dans toutes les essences, 10 p. 100 d'éthanol.

Les pétitionnaires craignent que le gouvernement ne tienne pas compte du fait que l'essence comportant de l'éthanol est un produit inoffensif pour l'environnement, mais ils sont encore plus préoccupés par le fait que le gouvernement semble être plus attentif à une vaste campagne que mène actuellement une grande société américaine en vue de maintenir l'utilisation de MMT dans l'essence au Canada, alors que ce produit est interdit aux États-Unis depuis 1978.

Nous demandons au gouvernement d'adopter cette proposition le plus rapidement possible.

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai en main une pétition provenant de jeunes Canadiens qui signalent l'importance grandissante de l'éducation dans la société canadienne si on veut être en mesure de relever les défis de la mondialisation de l'économie ainsi que des changements économiques et sociaux que connaît notre pays.

Ils font remarquer que la concurrence s'intensifie dans le monde et que l'éducation constitue le meilleur moyen d'y faire face. Ils déplorent les réductions de 485 millions de dollars apportées cette année, de même que l'imposition de frais d'administration de 3 p. 100 sur les prêts. Ils font valoir que l'éducation n'est pas réservée aux riches et que tous les Canadiens devraient y avoir accès. Ils pressent le gouvernement d'y accorder la priorité.

LE DRAPEAU CANADIEN

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole pour présenter une pétition signée par plusieurs habitants de la circonscription de Kingston et les Îles qui pressent le Parlement d'adopter une loi visant à criminaliser la profanation ou la destruction du drapeau du Canada.

Les pétitionnaires appuient sans réserve le projet de loi présenté à la Chambre par le député de Scarborough-Est et prient la Chambre de l'étudier et de l'adopter rapidement.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs de Kamloops et de collectivités avoisinantes qui sont préoccupés par les dernières statistiques que vient de publier Statistique Canada et qui révèlent une augmentation du nombre de crimes avec violence.

Ces pétitionnaires exhortent le gouvernement fédéral à reconsidérer son projet de réduction des fonds consacrés à la GRC et à maintenir ceux-ci à leur niveau habituel pour les années à venir.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, un autre groupe de pétitionnaires de l'ouest du Canada exhorte le gouvernement à réexaminer sa décision de réduire les services offerts par la société VIA Rail.

Ces électeurs signalent que le service voyageurs constitue en Europe le moyen le plus écologique de déplacer de grands nombres de personnes. Il est logique que le deuxième plus grand pays au monde sur le plan géographique ait un bon système de transport ferroviaire de passagers, et les pétitionnaires demandent donc au gouvernement fédéral de reconsidérer sa décision de réduire les fonds accordés à VIA Rail.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1991

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif F.

—Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir présenter aujourd'hui à la Chambre, à l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi C-20, Loi d'exécution du budget 1991, car il s'agit d'une mesure législative extrêmement importante. Je constate avec plaisir qu'un grand nombre de députés libéraux sont là aujourd'hui pour participer activement à ce débat très important.

Avant de nous lancer dans ce débat, je crois qu'il faut absolument rappeler à tous les députés l'importance de la compression des dépenses. Elle est essentielle si l'on veut créer un climat qui favorisera la croissance économique et la stabilité et elle constitue un élément clé de la politique du gouvernement fédéral.

Les mesures exposées dans le projet de loi visent à assurer que le Canada continue cette année de progresser sur la voie de la reprise économique. Chose toute aussi importante, ces mesures permettront de créer des conditions essentielles à une croissance équilibrée et continue, à la création d'emplois permanents, ainsi qu'à l'amélioration réelle de la prospérité de la nation et des particuliers pendant la décennie.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui prévoit l'apport de modifications à quatre lois du Parlement. La Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces sera modifiée de façon à prolonger pendant trois ans de plus la limite de deux ans imposée par le budget de 1990 à la croissance du financement des programmes établis destiné aux provinces. En rapport avec cette mesure, nous proposons également de modifier cette même loi pour permettre la suspension des autres paiements fédéraux aux provinces au cas où celles-ci ne respecteraient pas les normes fixées par la Loi canadienne sur la santé.

Nous demandons également que soit modifiée la Loi sur le Parlement du Canada de façon à limiter les augmentations annuelles des indemnités parlementaires et des allocations pour frais des sénateurs et des députés. Je sais que tous les députés s'intéresseront de très près à cette disposition du projet de loi.

M. Milliken: Oui, elle est bien appuyée.

M. Mazankowski: Je suis heureux d'entrendre le député de Kingston.

De même, ce projet de loi prévoit la modification de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique de façon à prolonger pendant quatre ans de plus les limites de paiements actuelles.

Enfin, la Loi sur l'assurance-chômage sera modifiée afin d'augmenter les taux de cotisation de façon à ce que cette mesure de protection essentielle dans notre pays continue de reposer sur des assises financières solides. Je suis persuadé que c'est ce que souhaite le député de Kingston. Comme il le sait ou devrait le savoir, c'est ce que prévoit la loi.

Ces mesures confirment et renforcent l'engagement que nous avons pris il y a déjà longtemps de mettre de l'ordre dans les finances publiques. Pour les pays et les gouvernements, comme pour les particuliers et les entreprises, c'est là le fondement de la sécurité économique et de la prospérité à long terme.

Lorsque nous avons annoncé la Loi sur la compression des dépenses du gouvernement dans le budget de 1990, le Canada avait derrière lui six années de croissance exceptionnelle—domaine dans lequel nous étions en tête de tous les grands pays industrialisés, à l'exception du Japon. Aujourd'hui, cependant, tout comme les États-Unis et la Grande-Bretagne, nous sommes en récession. Cette récession a des répercussions négatives non seulement sur notre économie, mais également sur notre situation financière.

Nous espérons, nous sommes persuadés en fait, que grâce aux mesures efficaces que nous avons prises au moment voulu, la reprise va se faire sentir sous peu et nous pourrons bientôt compter à nouveau sur une croissance positive. À en juger par les indicateurs positifs quotidiens et hebdomadaires, nous avons le sentiment que la récession a atteint son plus bas niveau ou presque et que la relance prévue dans le budget de février pour la seconde moitié de l'année est manifestement imminente.

• (1020)

Les mesures proposées à la Chambre visent à renouer avec la réduction du déficit annuel et avec le contrôle de la croissance extrêmement nocive de notre dette nationale. Elles font également partie d'un plan global visant à restaurer la confiance et à réduire l'inflation—première condition de la baisse continue et durable des taux d'inté-

rêt, laquelle favorisera à son tour la reprise et le retour à la croissance.

Depuis 1984, notre gouvernement met en application un plan global à moyen terme de consolidation financière et de renouveau économique. Nous avons réduit les dépenses du gouvernement. Nous nous sommes attaqués fermement au gaspillage et à l'inefficacité des opérations de l'État. Nous avons réformé le régime fiscal pour raffermir l'assiette fiscale tout en la rendant plus juste et en améliorant notre position concurrentielle sur le plan international. Nous mettons en oeuvre des réformes structurelles visant à améliorer le potentiel de croissance de l'économie canadienne et, bien sûr, comme on le précisait dans le discours du Trône, nous sommes bien décidés à nous attaquer à la question de la productivité et à améliorer notre compétitivité, car c'est fondamental pour une nation commerçante comme le Canada qui dépend plus que toute autre nation du monde, à l'exception de l'Allemagne, des échanges commerciaux.

Toutes ces mesures ont effectivement favorisé une forte croissance, en particulier dans le domaine de l'investissement, de 1985 à 1989. Par ailleurs, cela nous a permis de contrôler le déficit. En 1990–1991, il a—proportionnellement à notre économie—diminué de près de la moitié par rapport à ce qu'il était en 1984–1985. En pourcentage du produit intérieur brut, le déficit est passé de 8,7 p. 100 à 4,5 p. 100. . .

M. Milliken: Ce sont des inepties.

M. Mazankowski: . . .et c'est là la statistique essentielle, madame la Présidente, malgré ce que prétend mon collègue.

Les mesures adoptées dans le budget de février permettront de faire en sorte que les dépenses relatives au déficit n'augmentent pas cette année par rapport à l'année dernière—en dépit de la récession. Ainsi, grâce à l'effet combiné des compressions de dépenses, de la reprise économique et de la baisse des taux d'intérêt, le déficit commencera à baisser notablement pour atteindre 24 milliards de dollars en 1992–1993—soit son niveau le plus bas en plus de dix ans.

En poursuivant dans la même voie, d'ici 1994–1995, nous aurons supprimé pour l'État le besoin d'emprunter sur les marchés financiers, pour la première fois depuis 25 ans.

M. Mills: Doublez les impôts et faites supporter tout le fardeau aux petites entreprises.

M. Mazankowski: Nos vis-à-vis sont toujours prêts à dépenser les deniers publics; c'est pourquoi je comprends parfaitement les raisons pour lesquelles ils s'opposent à nos initiatives. Jusqu'à maintenant, j'attends, mais en vain, que nos vis-à-vis nous tiennent des propos éclairés.

Madame la Présidente, les mesures proposées dans le présent projet de loi s'intègrent parfaitement dans notre plan de relance économique. Celui-ci permettra de faire baisser les taux d'intérêt et de renforcer notre capacité de créer des emplois et de produire des gains réels qui se traduiront par des revenus pour les Canadiens. Nous parviendrons à ces résultats grâce à une série de mesures coordonnées et interdépendantes, soigneusement structurées pour promouvoir le progrès économique tout en assurant qu'aucun fardeau inutile ne soit imposé au pays, ni aujourd'hui ni demain.

Ainsi, premièrement, de concert avec le gouverneur de la Banque du Canada, nous nous sommes fixé pour objectif de ramener l'inflation à un niveau peu élevé mais réaliste. Nous voulons une inflation de 2 p. 100 pour le milieu de la décennie, et je crois que nous sommes bien partis. La diminution de l'inflation est le seul moyen fiable de faire baisser les taux d'intérêt à long terme.

Deuxièmement, nous sommes en train de placer fermement les finances de l'État sur la voie d'un budget équilibré. Troisièmement, nous allons déposer un projet de loi visant la création d'un Fonds de service et de réduction de la dette. La Loi exigera que les recettes de la taxe sur les produits et services et celles de la privatisation des sociétés d'État, de même que les contributions privées, soient versées à ce fonds.

Eh bien, je suis certes en mesure d'accepter toutes les contributions de nos vis-à-vis aujourd'hui et je leur rappelle qu'elles sont déductibles d'impôt. Mon collègue me signale qu'on peut constater un silence assourdissant sur les banquettes en face.

Tout l'argent versé à ce fonds sera utilisé exclusivement pour réduire le déficit et bloquer la croissance de la dette et non pour financer de nouveaux programmes.

Quatrièmement, nous sommes en train de réduire les opérations du gouvernement dans une mesure considérable. Les budgets de fonctionnement sont en train d'être gelés. De même, les salaires et les traitements des ministres, des députés, des employés nommés par décret et des fonctionnaires fédéraux sont fortement comprimés.

Ces initiatives très importantes et audacieuses visent à nous permettre de surmonter les problèmes très difficiles auxquels nous faisons actuellement face. Si nous adop-

tions le modèle libéral, nous pourrions parler de la récession de 1981–1982. Le gouvernement de l'époque. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Ils ne veulent pas parler d'histoire. Voilà qui est intéressant.

Pendant la récession de 1981–1982, le gouvernement libéral a choisi une voie différente, et c'est précisément pour cela que notre budget de février et le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui sont devenus si nécessaires. Autrement dit, nous nous retrouvons aujourd'hui dans l'obligation de payer non seulement les factures courantes, mais aussi les anciens comptes de ceux d'en face, qui croyaient et croient toujours que les dépenses peuvent mener le Canada à la prospérité.

Que s'est-il passé? Dès 1984–1985, sous le régime libéral, le déficit annuel avait triplé pour dépasser les 38 milliards de dollars en seulement quatre ans. Les frais d'intérêt de la dette absorbaient une part toujours plus grande des recettes qui ne pouvaient être utilisées pour améliorer la vie des Canadiens.

Voilà ce qu'il en est. Le déficit énorme et le coût du service de la dette limitent la capacité du gouvernement de fournir aux Canadiens les services dont ils ont besoin. Voilà le grave problème avec lequel nous sommes aux prises aujourd'hui. En fait, ce sont les intérêts composés de la dette nationale dont nous avons hérité qui expliquent la presque totalité de la croissance de la dette au cours des six dernières années. Voilà la vérité.

Si nous avions suivi le modèle libéral, cette prespective politique à courte vue que nous recommandent même encore aujourd'hui certains des porte-parole très éclairés d'en face, nous nous serions lancés sur la voie des dépenses et de l'irresponsabilité financière qui aurait aggravé tous les problèmes fondamentaux qui nous guettent aujourd'hui. Le problème du renouveau de la prospérité nationale en aurait été aggravé et compliqué encore davantage.

Par exemple, si nous n'avions rien fait et si nous avions suivi la voie empruntée par les libéraux, le déficit actuel serait non pas de 30 milliards de dollars mais de 99 milliards. Voilà ce qu'il en est. Voilà à quel point diffèrent nos approches et nos attitudes respectives.

Au lieu de restaurer la capacité du gouvernement à aider les Canadiens qui sont dans le besoin, nous l'en rendrions moins capable. Au lieu de renforcer la confiance dans la capacité du Canada à faire face à ses problèmes, nous enverrions un message d'indécision, d'incertitude et probablement d'incapacité.

Nous ne pouvons pas financer le retour à la prospérité avec de l'argent que nous n'avons pas. L'orientation qui sous-tend notre programme de renouveau économique est simple et précise: nous devons payer pour ce dont nous jouissons chez nous et gagner notre prospérité sur le marché international. C'est pourquoi nous avons choisi une voie qui consiste à exiger moins du gouvernement—et des contribuables—et à encourager davantage l'initiative personnelle et l'esprit d'entreprise.

En dernière analyse, les fonds dépensés par le gouvernement ne proviennent que d'une seule source: le contribuable. Ce n'est pas le gouvernement qui crée des emplois et la prospérité et qui fait monter les revenus réels. C'est le secteur privé par son dynamisme, ses initiatives et sa production. Cette production engendre, en retour, les ressources qui non seulement sont utilisées par les gouvernements et leur permettent de fournir d'importants services, mais elle assure également la richesse aux Canadiens. Ce n'est pas le gouvernement qui crée des emplois et fait monter les revenus réels. La prospérité ne peut être édictée. Elle se gagne sur le marché, et je pense que c'est là une très importante philosophie. Je suis heureux que les députés d'en face acquiescent.

Si nous avons ce droit, il est tout à fait clair que nos efforts doivent surtout viser à créer des conditions économiques propres à encourager l'esprit d'initiative. L'esprit d'innovation et d'entreprise engendrera à coup sûr la richesse et, par voie de conséquence, le soutien et le bien-être de tous les Canadiens. Nous comprenons bien le rôle que le gouvernement doit jouer. Il lui incombe de créer des conditions économiques dans lesquelles les prix sont stables, la productivité et le risque récompensés, et l'initiative stimulée. C'est dans cette optique. . .

• (1030)

M. Mills: Vous pénalisez la productivité.

M. Mazankowski: Le député dit que nous pénalisons la productivité. En effet, la situation est difficile parce que nous avons un problème financier difficile avec lequel il faut compter. Tant que nous n'aurons pas trouvé de solution à ce problème, nous ne pourrons pas apporter le genre d'encouragement et créer les conditions que le député souhaite. . .

M. Mills: Et bien, allez-y.

M. Mazankowski: . . .établir. Nous avons là un problème difficile à résoudre. Or, nous devons trouver un

remède. Je le dis, parce que c'est la vérité. On ne peut pas se cacher derrière les chiffres. Les faits sont clairs.

M. Mills: Quel pieux non-sens!

M. Mazankowski: Tout ce que je demande aux députés d'en face, c'est de supporter leur part du fardeau et d'assumer leur part de responsabilité parce qu'ils ont créé la situation actuelle et ils en sont sans doute plus responsables que tout autre gouvernement au Canada.

C'est dans cette optique que le présent gouvernement a donné la priorité à deux aspects fondamentaux de ce programme de renouveau: une réforme structurelle, notamment la déréglementation et la privatisation, et l'élimination des obstacles à l'innovation, à l'entreprise et à la croissance, qu'il s'agisse des barrières commerciales interprovinciales, d'une réglementation excessive ou de diverses autres entraves à la croissance et à l'activité économique. Deuxièmement, nous donnons la priorité à l'adoption d'une politique macro-économique raisonnée.

Nous savons qu'un grand nombre de Canadiens sont aux prises avec de sérieuses difficultés. La reprise économique est l'objectif fondamental du gouvernement, mais il faut bien bien définir cet objectif fondamental, et nos politiques, reflétées dans les mesures contenues dans le projet de loi, visent à établir le solide plan financier qui servira de fondement à la reprise.

La reprise ne grèvera pas l'avenir. Ce sera plutôt une reprise qui donnera une occasion durable aux jeunes Canadiens entrant sur le marché du travail de se faire valoir. Elle permettra de protéger ceux qui ont un revenu fixe, les pauvres et les personnes âgées, ainsi que ceux qui épargnent et investissent contre les ravages de l'inflation. Cela est important, madame la Présidente. Les députés d'en face rient de nos objectifs visant à contrer l'inflation. Par ailleurs, ils veulent protéger les Canadiens âgés contre l'érosion de leurs revenus. Nous sommes tous d'accord là-dessus, et pour préserver leur pouvoir d'achat, nous devons poursuivre des objectifs réalistes pour lutter contre l'inflation.

Ce sera donc une reprise qui permettra aux travailleurs et aux employeurs canadiens d'élaborer des plans d'avenir avec confiance en sachant que la croissance économique est fondée sur des bases solides et non sur le sable mouvant du soutien artificiel et transitoire du gouvernement.

À l'ère de la mondialisation de l'économie, nous ne pouvons pas camoufler nos carences et notre manque de compétitivité. Nous ne pouvons pas les camoufler au moyen des subventions de l'État ou de la création de sociétés d'État. Tout se passe sur le marché mondial. Nous vivons à une époque où les frontières nationales comptent de moins en moins et, en tant que pays commerçant dont un tiers du PIB est représenté par les exportations, nous devons de toute évidence accorder la priorité à cette question. C'est ce que nous avons fait dans le budget et dans le discours du Trône.

L'atteinte de ces objectifs est impossible sans restrictions, sans collaboration et sans un travail de tous les instants. Nous devons tous partager le fardeau.

Maintenant que j'ai énoncé les raisons qui sous-tendent ce projet de loi, madame la Présidente, permettez-moi de décrire brièvement les mesures qu'il contient.

Le plafond imposé actuellement à la croissance du Financement des programmes établis, ou FPE, sera prolongé jusqu'en 1994-1995. Cette mesure permettra de réduire les déboursés du gouvernement fédéral de quelque 340 millions de dollars en 1992-1993, d'environ 465 millions de dollars en 1993-1994 et de quelque 750 millions de dollars en 1994-1995.

Il importe toutefois de mettre cette mesure en contexte. C'est une étape importante pour le gouvernement; cependant, ce n'est pas un fardeau écrasant et destructif imposé aux provinces, comme on l'a prétendu en quelques occasions.

Les économies que nous réaliserons ne représentent qu'environ 0,5 pour cent des recettes provinciales totales en 1992-1993. D'ailleurs, en dépit des mesures proposées dans le projet de loi, les transferts au titre du FPE dépasseront les 20 milliards de dollars en 1992-1993.

Et ils continueront d'augmenter en fonction de la population des provinces. J'espère que les députés se rappelleront également que le gouvernement fédéral n'a pas recours seulement au FPE; il apporte également une aide appréciable aux provinces à faible revenu par le biais des paiements de péréquation, qui visent à aider ces dernières à offrir divers services publics, comme les soins de santé et l'enseignement postsecondaire.

Les paiements de péréquation ont augmenté d'une façon marquée. . .

Une voix: Ils ont été réduits.

M. Mazankowski: Le député dit qu'ils ont été fortement réduits. C'est faux, archifaux. Le fait est que, depuis quelques années, les paiements de péréquation ont augmenté de façon notable, passant de cinq milliards de dollars en 1984-1985 à plus de huit milliards au cours du présent exercice. Permettez-moi de souligner que ces transferts ne sont pas touchés par le budget et qu'ils

continueront de croître en fonction du taux de croissance nominal de l'économie.

Le gouvernement reconnaît que la limitation de la croissance des transferts au titre du FPE peut amener les Canadiens à se préoccuper de la capacité du gouvernement fédéral de continuer à faire respecter les principes nationaux régissant l'assurance-maladie. C'est pourquoi le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui modifiera également la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et permettra au gouvernement de retenir d'autres paiements aux provinces dans le cas où les transferts en espèces seraient insuffisants pour appliquer les pénalités financières liées au non-respect des principes nationaux énoncés dans la Loi canadienne sur la santé.

Par ailleurs, nous demandons aux provinces de partager le fardeau des restrictions financières; nous demandons également au présent gouvernement et aux députés de faire leur part. Dans le budget de février, nous avons annoncé notre intention de geler les traitements des membres du Cabinet pour l'année à venir. Le projet de loi dont nous sommes saisis modifiera aussi la Loi sur le Parlement du Canada de façon à limiter les hausses annuelles des indemnités parlementaires des députés et des sénateurs à la moyenne des augmentations salariales dans la fonction publique fédérale pour les années 1992, 1993 et 1994.

Il en sera de même pour les traitements et les indemnités des titulaires de charges au Sénat et à la Chambre des communes, ainsi que pour les allocations pour frais de tous les députés.

Madame la Présidente, de telles mesures permettent de garantir que le fardeau des restrictions financières n'est pas supporté que par la fonction publique. Cela signifie que chacun des membres du secteur public doit apprendre à vivre avec les ressources à sa disposition—une discipline à laquele le secteur privé ne peut se dérober et que nous devons apprendre à mettre en application.

Dans le cadre des restrictions des dépenses, le projet de loi prolonge également de quatre autres années, soit jusqu'en 1995, le gel des paiements de transfert aux provinces au titre de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Aux termes du budget de 1990, ces paiements étaient gelés à leur niveau de 1989, à savoir 280 millions de dollars. Je tiens à souligner, à titre de député représentant une circonscription de l'Alberta, que la décision que nous avons prise est beaucoup moins radicale que les mesures mises en oeuvre par le gouvernement de cette province. Dans son budget de 1990, l'Alberta a signalé qu'elle éliminait complètement ses remboursements d'impôt sur le revenu au entreprises d'utilité publique détenues par des intérêts privés.

Ces recettes fiscales sont maintenant conservées en entier par les provinces, tandis que notre mesure permet de leur remettre la plus grande partie de l'impôt sur le revenu payé par les entreprises de ce genre. Cette mesure vise d'ailleurs à les mettre sur le même pied que les sociétés d'État, qui ne paient pas d'impôt et exercent leur activité dans d'autres provinces. C'est pour cette raison que la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique a été adoptée.

Enfin, le gouvernement propose de modifier la Loi sur l'assurance-chômage en vue de changer les taux de cotisation. À compter du 1er juillet 1991, le taux de cotisation des employés passera de 2,25 $ par tranche de 100 $ de gains assurables à 2,80 $. Pour ce qui est des employeurs, il passera de 3,15 $ par tranche de 100 $ de gains assurables à 3,92 $. Ces mesures découlent de l'importante restructuration du programme d'assurance-chômage qui a débuté l'année dernière et visent à contribuer à mener celle-ci à bien. Ce programme, qui a été placé sur des assises financières solides grâce au financement assuré par les cotisations des employeurs et des employés, permet notamment de donner davantage de formation et de favoriser le retour au travail.

Depuis, la détérioration du marché du travail a entraîné le versement de paiements de prestation plus élevés que prévu. Selon les prévisions, le compte du programme devrait connaître un sérieux déséquilibre, ce qui compromettrait sérieusement l'intégrité de ce programme autofinancé et pourrait nuire à la situation financière de l'État.

Comme l'assurance-chômage est intégré aux opérations budgétaires, les changements de taux auront pour effet de réduire le déficit de 2 milliards de dollars en 1991-1992 et de 2,4 milliards de dollars en 1992-1993.

• (1040)

Les mesures que nous proposons sont difficiles et exigeantes. Elles résultent d'un trop grand nombre d'années de dépenses et d'emprunts excessifs par l'État.

Nous avons travaillé fort pour redresser la situation. Toutefois, pour réaliser davantage de progrès, nous devons demander à tous les Canadiens—les contribuables, les autres ordres de gouvernement et les entreprises—de partager le fardeau des restrictions financières.

J'ai déclaré précédemment que nos politiques et programmes ont déjà un effet positif sur la situation économique. Permettez-moi de souligner quelques-uns des signes récents qui montrent que la reprise devrait s'amorcer au deuxième semestre de l'année.

Les taux d'intérêt à court terme ont diminué de plus de 500 points de base en un peu plus d'une année. Le taux de la Banque du Canada a baissé de nouveau jeudi dernier, passant à son plus bas niveau depuis avril 1988. Je suis convaincu que tous les députés conviendront que c'est là une bonne nouvelle.

De plus, il est important de souligner que l'écart entre les taux canadiens et américains s'est amenuisé et s'établit maintenant à moins de 300 points de base, après avoir atteint un sommet de 560 points l'an dernier. Selon les derniers chiffres que j'ai vus dans un document commercial portant sur une période de 300 mois, l'écart serait, je crois, de 259 points.

En comparant le taux préférentiel canadien de 9,75 p. 100 au taux préférentiel américain de 8,50 p. 100, on constate que la différence est d'environ 1,25 p. 100. Donc, les grands écarts qui constituaient un sujet de grief légitime au cours des douze derniers mois se sont considérablement réduits. Cela démontre clairement la confiance qu'inspirent nos mesures et notre détermination à procéder à la consolidation de nos finances, à réduire le déficit et à nous attaquer aux causes sous-jacentes de l'inflation.

Je crois que ces causes ainsi que les pressions inflationnistes ont un effet déterminant sur les taux d'intérêt et continueront de jouer un tel rôle, aussi il importe que nous maintenions le cap.

La baisse des taux d'intérêt contribue à son tour à une reprise notable dans le secteur du logement où les mises en chantier et les transactions de revente ont bondi en avril.

En outre, la semaine dernière, Statistique Canada a annoncé que les livraisons du secteur manufacturier—en raison de la vigueur du secteur de l'automobile—ont progressé de 0,5 p. 100 en mars, pour atteindre 22,6 milliards de dollars, la première hausse observée en cinq mois. Et l'indice de confiance des entreprises calculé par le Conference Board du Canada a connu une hausse appréciable au premier trimestre.

Il s'agit là de signes et d'indicateurs positifs, mais nous ne devons tout de même pas crier victoire trop tôt. Nous croyons que la reprise sera lente, mais nous espérons qu'elle sera durable.

Je crois que ces signes et ces indicateurs démontrent bien que la voie que nous avons choisie est la bonne.

Mais si nous faiblissions, si nous laissions le déficit augmenter de nouveau, nous ébranlerions le regain de confiance des entreprises dans nos perspectives à moyen terme, lequel contribuera à générer de nouveaux investissements et à créer de nouveaux emplois. Nous encouragerions aussi les Canadiens des divers secteurs à se tourner de nouveau vers les comportements et les attentes inflationnistes qui provoquent les hausses de taux d'intérêt.

Nous n'avons pas l'intention de laisser cela arriver. L'intérêt national et la perspective pour tous les Canadiens de jouir d'une croissance et d'une prospérité nouvelles exigent que nous demeurions déterminés au moment où nous commençons à nous remettre sur pied. En persévérant, nous ne serons pas seulement en mesure de reprendre en main le déficit, mais aussi, dans un avenir pas si lointain, de commencer à alléger le fardeau que doivent porter les Canadiens et que devront porter les prochaines générations. Ce n'est que de cette façon que nous pouvons édifier le Canada que nous désirons pour nous-mêmes et nos enfants.

Je soumets le projet de loi pour deuxième lecture. J'exhorte les députés à l'appuyer et à appuyer les motifs qui le sous-tendent, car il permet de maintenir la tendance et de garder l'orientation voulue pour poser des bases solides qui garantissent notre croissance économique et notre prospérité future.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, je félicite le ministre qui vient, je crois, de prononcer son premier discours important depuis qu'il a pris en charge le portefeuille des finances. Je le remercie aussi d'avoir pris les dispositions pour que son personnel informe les partis d'opposition à l'avance et pour nous avoir permis d'examiner certains détails de cette importante mesure législative. En écoutant le ministre, je me suis dit qu'il était malheureux que les fautes des pères retombent sur les fils. Je suis convaincu que le député de Gander—Grand Falls a des images beaucoup plus colorées que moi pour ce genre de situations. J'ai aussi pensé au changement au sein du gouvernement. Lors des remaniements ministériels, le gouvernement s'efforce toujours de faire la transition en douceur, comme dans une course à relais. Mais le dernier remaniement a plutôt donné l'impression d'une course à la «patate chaude». Je veux dire qu'en regardant les ministres de l'Immigration, des Affaires extérieures et des Finances, on a l'impression que chacun lance sa patate chaude en l'air en espérant que quelqu'un d'autre l'attrape. Le ministre est pris avec une patate chaude et la première chose qu'il trouve à faire, c'est de présenter le projet de loi C-20.

Mon parti n'appuiera pas ce projet de loi parce qu'il est en désaccord profond avec la stratégie dont il ressort. Il s'agit d'une politique sociale abordée par des moyens détournés. On mine les programmes de base du Canada

en intervenant sur des points de détail plutôt qu'en les abordant de front.

La dure bataille livrée autour du projet de loi C-69 est sur le point de reprendre autour du projet de loi C-20. Il s'agira de démontrer aux Canadiens que le gouvernement veut miner le Régime d'assistance publique du Canada, la péréquation, l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire, non pas en les attaquant de front ou en disant aux Canadiens que ces programmes ne l'intéressent plus, mais en adoptant des mesures financières sournoises que les Canadiens comprennent difficilement et dont ils ne saisissent pas toutes les conséquences.

C'est à cette heure tranquille à la Chambre, à 10 h 30, le mardi matin, qu'un important texte de loi est présenté sans que les gens comprennent vraiment l'avenir qu'il leur réserve.

J'aimerais profiter du temps qui m'est alloué pour aborder certaines de ces mesures et expliquer du mieux que je peux, au nom de mon parti, pourquoi ce projet de loi est effectivement dangereux.

Un Canadien bien connu, Grattan Gray, a écrit, dans *Policy Options*, une revue très respectée, qu'il qualifierait la stratégie adoptée par le gouvernement actuel de politique sociale à la dérobée. J'aimerais citer un extrait de cette analyse particulière de M. Gray.

> Bref, le style adopté par les conservateurs pour appliquer leur politique d'austérité n'est rien d'autre qu'une «politique sociale à la dérobée».
>
> Il fait surtout appel à des modifications techniques aux impôts et aux transferts qui sont aussi difficiles à expliquer qu'à comprendre et échappent donc, dans une grande mesure, à l'examen minutieux des médias et à l'attention du public. Il camoufle les changements rétrogrades de leur rhétorique de l'équité de manière à convaincre les Canadiens que les hausses d'impôt sont des réductions d'impôt et que les réductions des prestations sont des augmentations. En compliquant davantage un labyrinthe déjà complexe d'impôts et de programmes sociaux, ce style furtif d'élaboration de politiques embrouille l'électorat et permet au conservateurs de se protéger des critiques. Leur performance en matière de politique sociale et fiscale constitue une variante de la troisième loi de la mécanique de Newton. À toute action correspond une réaction de force égale et opposée. Par conséquent, l'établissement d'un système plus juste, plus simple et plus rationnel d'impôts et de transferts reste un objectif toujours aussi lointain.

En d'autres mots, le gouvernement parle d'équité, d'attention, de bonne gestion. Il sait parler. Mais il ne sait pas comment traduire ses paroles en actes équitables pour tous les Canadiens.

Le ministre se plaît à évoquer le passé. Tous ceux qui regardent la période des questions de la Chambre des communes peuvent constater que le gouvernement se reporte constamment à ce que ces vilains libéraux ont fait au cours des décennies 1970 et 1980. Bien sûr, les ministériels évitent de parler de la mise en oeuvre de l'assurance-maladie ou de la sécurité de la vieillesse, ou encore de l'investissement dans l'enseignement postsecondaire pour que toute cette génération puisse s'instruire. Ce sont des choses qu'ils ont apparemment oubliées.

Nous pourrions revenir à la charge en demandant exactement quels étaient les plans des conservateurs pendant ces années. Prenons, par exemple, l'ancien ministre des Finances. On trouve à la page 15758 des *Débats de la Chambre des communes* les paroles qu'il a prononcées le 23 mars 1982 et je cite:

> Dans le passé, le gouvernement fédéral s'est servi de son pouvoir d'imposition et de financement pour imposer son point de vue en ce qui concerne l'établissement de normes et de programmes à l'échelle nationale.

. . .de normes et de programmes à l'échelle nationale. Ce sont des mots que nous entendons constamment aujourd'hui.

> Nous acceptons et comprenons que le gouvernement agisse de la sorte.

Ainsi, le futur ministre des Finances affirmait déjà être en faveur des normes nationales et du recours aux pouvoirs du fédéral pour assurer leur application.

Toujours dans ce même débat, il avait déclaré ce qui suit:

> La seule façon dont il réduit les dépenses, c'est en transférant aux gouvernements provinciaux le fardeau du financement des programmes établis. Les provinces se trouvent maintenant acculées au déficit et donc encore moins capables d'assumer ces dépenses tranférées du fédéral. Cela est particulièrement vrai pour les provinces de l'Ontario et de l'Est qui n'ont pas les revenus importants que les provinces de l'Ouest tirent de l'exploitation des ressources énergétiques. Ce n'est pas là du fédéralisme coopératif. C'est du fédéralisme prédateur et cela ne peut pas fonctionner et ne fonctionnera pas au Canada.

• (1050)

Relisons cela et pensons-y. Le fédéralisme prédateur aux dépens des provinces qui ne peuvent le supporter. Que fait le gouvernement? Il est à l'origine de ce fédéralisme prédateur dans la mesure où la seule voie dont disposent les gouvernements provinciaux est le recours aux tribunaux. C'est le fédéralisme par tribunaux interposés. Les gouvernements provinciaux poursuivent le gouvernement fédéral en justice sur des questions constitu-

tionnelles fondamentales comme le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada.

Pouvez-vous imaginer un ministre des Finances prenant la parole à la Chambre, dans un débat comme celui-ci, et déclarant qu'il juge fondamental dans un pays comme le nôtre de ne pas terroriser les provinces.

En février de cette année, il déclare sans le moindre avertissement: «Nous allons prolonger le plafonnement à 5 p. 100 de la croissance des paiements en vertu du Régime d'assistance publique du Canada aux trois provinces les plus fortes, l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, de trois années supplémentaires.» Tout cela pendant que les tribunaux sont saisis d'une autre question.

Deuxièmement, le gel actuel des transferts par habitant aux provinces, en espèces et en points d'imposition, en vertu du financement des programmes établis, est prolongé jusqu'en 1994-95.

Donc, vous êtes dans l'opposition et vous vous inquiétez du terrorisme créé par un gouvernement aux prises avec la récession, puis vous arrivez au pouvoir et vous dites que les premiers que vous frapperez seront les provinces et que vous leur ferez payer les programmes, même si vous savez que la plupart d'entre elles n'en ont pas les moyens. Vous dites aussi qu'il est fondamental pour leur sécurité physique qu'il y ait un gouvernement central fort. Vous parlez et pendant que les gens ont le dos tourné, vous empochez l'argent.

Le projet de loi C-20 revient justement à empocher l'argent. Le gouvernement le fait d'une manière très subtile et si on ne le souligne pas aux Canadiens, ils penseront qu'il s'agit simplement d'un fardeau qu'ils doivent porter.

J'ai écouté très attentivement le ministre des Finances et je veux qu'il se souvienne d'avoir dit qu'il n'y avait qu'un seul contribuable. C'est là le grand mythe dans notre pays; il n'y a qu'un contribuable, vous et moi. Eh bien, il n'y en a peut-être qu'un, mais il y a des distinctions chez ce prétendu contribuable que le gouvernement refuse d'admettre.

Des études récentes ont montré très clairement que, sous le gouvernement actuel, le contribuable moyen est une personne spéciale par rapport aux sociétés. Les hausses d'impôt payées par le Canadien moyen, qui sont au nombre de 34, selon le dernier décompte, sont deux fois plus élevées que celles qu'ont assumées les sociétés. Je n'ai pas l'intention de me lancer dans une longue diatribe contre les sociétés, comme le NPD le ferait, mais je voudrais simplement souligner que le gouvernement ne devrait pas nous faire croire qu'il n'y a qu'un seul contribuable alors qu'il a fait cette distinction. S'il n'y a qu'un seul contribuable, pourquoi le taux d'impôts augmente-t-il beaucoup pour la famille moyenne et peu pour les sociétés? Le gouvernement dit exactement le contraire; il dit, en fait, qu'il y a deux classes de contribuables et que le gouvernement conservateur favorise et protège l'une d'entre elles, les sociétés.

Il faut mettre fin au sentiment de culpabilité qui entoure les discussions sur la réduction du déficit. Oui, il y a un déficit, oui, il est important de nous en débarrasser et oui, le Parti libéral participera à tout plan raisonnable de réduction du déficit, mais dans le cadre de ce plan, nous ne voulons pas seulement que le gouvernement réduise le déficit, mais qu'il mette en place une véritable réforme fiscale et qu'il crée de la richesse. Le Canada ne crée pas de richesse actuellement. Les 275 000 emplois que le secteur manufacturier a perdus en sont une indication parmi d'autres.

Nous voudrions ensuite que le gouvernement se donne de véritables orientations politiques et réforme les politiques sociales du Canada. Il ne peut pas tout axer sur la réduction du déficit sans avoir aucune idée raisonnable de la façon de gouverner le Canada. Il n'est pas étonnant que beaucoup de Canadiens cherchent une solution ailleurs, se replient sur eux-mêmes et veulent se séparer du centre et former leur propre pays.

Le centre ne peut pas tenir s'il n'a pas d'idées. Or, le gouvernement est dépourvu d'idées. Comme certains commentateurs l'ont dit, il avance à l'aveuglette.

Hier, nous avons entendu les ministres des finances réunis à Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard, se plaindre de la difficulté de dresser un budget quand le gouvernement ne manque pas une occasion de leur enlever de l'argent.

Je ne veux pas dire que les provinces ne font pas une mise en scène pour défendre leurs intérêts particuliers. Nous ne sommes pas assez naïfs pour croire les ministre des finances provinciaux sur parole, mais je veux dire que le fédéralisme exige de la coopération.

Le gouvernement ne peut pas, d'une part, essayer d'instaurer un nouveau régime constitutionnel, voire un nouveau régime économique, et d'autre part dire à ses dix collègues qui prennent place autour de la table: «Protestez autant que vous le voulez, cela ne nous empêchera aucunement de soutirer le plus d'argent possible du système.»

D'après la Constitution, les provinces doivent fournir des services qui touchent de près la population, notamment les services sociaux, l'éducation, le soutien aux municipalités et bon nombre d'autres fonctions. Si vous demandiez aux Canadiens, qui, d'entre les députés de l'arrière-ban de la Chambre des communes, les conseillers municipaux, les administrateurs locaux ou les responsables provinciaux de l'éducation, sont les plus importants à leurs yeux, ils diraient à tous coups que les députés qui siègent ici sont les moins importants!

Notre tâche est de concevoir un régime fédéral qui protège et appuie ces gens. Et ce n'est pas en sapant leurs efforts à la moindre occasion que nous y arriverons.

Le projet de loi C-20 vise à poursuivre la bataille amorcée en 1984 par le gouvernement au pouvoir en vue de dénouer la trame sociale et de miner l'accord constitutionnel actuellement en vigueur dans ce pays. À chaque rencontre fédérale-provinciale tenue pour traiter de questions diverses, entre autres de la santé, des politiques sociales ou des accords fiscaux conclus avec le ministre des Finances, et même aux réunions avec les premiers ministres pour discuter de la Constitution, le gouvernement en a profité pour modifier la direction donnée au pays.

Il ne procède pas ouvertement. De fait, il ne dit pas tout haut: «Voici le nouveau Canada», mais plutôt: «Le libre-échange n'aura aucune incidence négative sur le pays, ni le projet de loi C-69. L'accord constitutionnel n'aura aucune incidence sur votre vie.»

Soudain, les gens se ressaisissent et demandent: «Qu'est-il advenu de mon pays? Qu'a-t-on fait de ce pays que mes parents avaient bâti? Qu'est-il arrivé au pays que j'ai adopté? Qu'est-il arrivé au pays qui m'a ouvert les bras et accueilli?» Il est à la dérive car ceux qui ne comprennent pas ce sur quoi il reposait à l'origine lui ont retiré ses bases.

La lutte contre le projet de loi C-20 vise à faire reconnaître au gouvernement l'importance d'une mesure législative qui mine les activités dont la population est fière. Ce projet de loi est une mesure législative issue du budget.

Dans le système parlementaire canadien, lorsque le budget est exposé, le gouvernement présente ensuite diverses mesures pour y donner suite. Il n'annonce maintenant rien de nouveau, mais nous constatons de quelle façon il entend poursuivre ses mesures draconiennes pour conduire notre pays à sa perte.

Le premier article traite de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Il prévoit l'abrogation d'un certain nombre d'articles et établit une stratégie de lente progression des paiements de transfert aux provinces. Je veux parler de ce que cela signifie pour le citoyen de n'importe quelle ville canadienne désireux d'obtenir des services satisfaisants.

Qu'est-ce que cela signifie lorsque le gouvernement dit qu'il ne financera plus l'éducation postsecondaire comme il l'a fait dans le passé? Qu'est-ce que cela signifie pour un jeune de 18 ou 19 ans qui songe à ses études? Cela signifie qu'il a intérêt à se préparer et à économiser, s'il le peut, en prévision de hausses très importantes des frais de scolarité.

Il n'est pas impensable que les frais de scolarité atteignent 3 000 $ dans un très proche avenir. Les gens se demandent pourquoi étudier coûte si cher. Lorsque les députés de cette Chambre ont fréquenté l'université, ils ont probablement dû payer entre 400 $ et 900 $ de frais de scolarité, selon la province où ils ont étudié.

Nous disons maintenant aux jeunes que 3 000 $ par année, ce n'est pas énorme et qu'ils ne doivent pas s'inquiéter s'ils s'endettent de 20 000 $. Nous leur dirons ensuite de prendre connaissance des projets de loi C-69 et C-20 pour comprendre comment le gouvernement fédéral a commencé à retirer son financement au système. Ce genre de chose peut être très difficile à comprendre pour un étudiant, pour ceux qui sont actuellement à l'école secondaire.

Nous demandons donc aujourd'hui au gouvernement de repenser sa stratégie fiscale, de ne pas prendre à la gorge les universités, de trouver un autre moyen de financer le pays, par une réforme fiscale ou par la croissance économique, mais de ne pas se laisser aveugler par le déficit.

• (1100)

Cette loi reprend par ailleurs la stratégie présentée pour la première fois dans le budget, selon laquelle le gouvernement élargira ses pouvoirs en vertu de Loi canadienne sur la santé.

Cette loi a été conçue par le dernier gouvernement libéral en vue de conférer au ministre de la Santé et du Bien-être social l'autorité et les pouvoirs financiers voulus pour limiter les paiements aux provinces qui ne respectent pas les normes du programme national d'assurance-maladie. On sait que ce programme se fonde sur cinq principes, et que ce sont ces principes qui protègent notre régime d'assurance-maladie. Si ces principes s'avèrent suffisants et si toutes les provinces les respectent, la nécessité d'invoquer la Loi canadienne sur la santé sera très limitée.

Si le gouvernement désire tellement protéger le régime d'assurance-maladie, c'est qu'il se rend compte que les gens se méfient de ce qu'il peut faire. Ils craignent pour l'avenir de l'assurance-maladie. À la conférence des ministres des Finances, hier, à Charlottetown, voilà ce qu'on disait: le gouvernement fédéral détruit l'assurance-maladie; nous ne pouvons pas financer nos régimes dans l'état actuel des choses, et nous le pourrons encore moins à l'avenir, lorsque le fédéral procédera à d'autres coupes dans les paiements de transfert.

Le gouvernement actuel sait très bien que c'est ce que pensent les Canadiens. Il a donc le choix entre deux solutions: il peut prendre acte de cette préoccupation et reconnaître que l'assurance-maladie est au coeur même de la perception que les Canadiens ont d'eux-mêmes, ou instituer un autre régime; il peut couper les paiements de transfert et forcer les provinces à trouver ailleurs les crédits nécessaires tout en prétendant qu'il protège le régime; il peut couper les fonds, mais continuer de jouer cette farce. Car c'est une farce, tous savent que c'est une farce et on se souviendra de cette histoire comme d'une farce.

Le gouvernement pourrait protéger l'assurance-maladie au moyen de la Loi canadienne sur la santé et d'un financement suffisant aux régimes provinciaux actuels. Il n'a pas besoin de sabrer dans les transferts ni de menacer les provinces.

Comme la loi n'est pas très précise à l'égard des mesures qui s'offrent à nous, le débat actuel nous fournit peut-être une bonne occasion de préciser, dans l'intérêt des Canadiens, ce qu'on entend exactement par «autres mesures».

Le gouvernement fédéral transfère des fonds aux provinces dans le cadre de divers programmes. Il ne faut pas oublier que s'il parvient à faire adopter cette mesure, le gouvernement pourra couper les paiements de transfert destinés à n'importe lequel de ces programmes si les provinces ne respectent pas les principes établis pour l'assurance-maladie. Cela semble être une bonne idée, puisque le gouvernement cherche à protéger l'assurance-maladie. Mais je répète que la meilleure façon de le faire, c'est de financer le régime et non d'aller chercher l'argent ailleurs.

Ainsi, par exemple, dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral partage à parts égales avec les provinces le coût de leurs programmes de soutien du revenu et de services sociaux. Les dépenses à ce titre seront probablement de 5,7 milliards de dollars en 1991-1992. Si le gouvernement fédéral décidait qu'une province ne dépense pas correctement les fonds dont elle dispose au titre de l'assurance-maladie, il pourrait retenir les paiements de transfert destinés à l'assurance-maladie dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. C'est donc, en fait, une attaque contre les pauvres. La garde des enfants est payée dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Si le gouvernement fédéral n'est pas satisfait de la façon dont fonctionne l'assurance-maladie, parce que ses sondages d'opinion le préviennent qu'il vaut mieux être prudent en ce qui concerne l'assurance-maladie, il pourrait retirer l'argent du secteur de la garde des enfants. C'est écrit noir sur blanc dans le projet de loi.

L'assurance-récolte, voilà une question marrante. Le gouvernement pourrait forcer les agriculteurs à compenser l'argent qui manque au titre de l'assurance-maladie. Il a le droit de supprimer l'assurance-récolte. Le gouvernement fédéral se partage avec les provinces et les agriculteurs les frais d'administration et les cotisations des programmes d'assurance-récolte. Les contributions fédérales pour l'année en cours sont estimées à plus de 200 millions de dollars.

Le gouvernement pourrait réduire le budget des langues officielles et de l'enseignement. Les paiements de transfert versés aux provinces dans le cadre du Programme des langues officielles dans l'enseignement offre aux Canadiens de meilleures possibilités d'apprendre une seconde langue officielle. Le coût pour le présent exercice financier est maintenant estimé à quelque 263 millions de dollars. Cela aussi peut-être supprimé.

Un certain nombre de programmes destinés aux personnes handicapées et classés dans la catégorie des autres services de santé et de bien-être social absorbent jusqu'à 170 millions de dollars. Songez-y! Le gouvernement veut pouvoir préciser dans le projet de loi que, en cas de besoin, il pourra retirer 170 millions de dollars aux personnes handicapées.

Une voix: C'est une honte!

M. Walker: C'est incroyable. Pourquoi le gouvernement souhaiterait-il disposer d'un tel mécanisme si ce n'est qu'il songe au fond à presser tellement les provinces qu'elles ne sauront plus comment financer l'assurance-maladie. On va aller dire aux Canadiens qu'on va tout faire, tout sauf débloquer des fonds, tout sauf réformer la fiscalité, tout sauf renverser la tendance au Canada. Ce n'est tout simplement pas comme cela que le Canada doit être gouverné.

À propos des services à l'intention des jeunes contrevenants, le gouvernement fédéral a conclu des ententes avec les provinces et les territoires pour le partage des coûts engagés au titre des services juridiques relevant de la Loi sur les jeunes contrevenants. La quote-part de ce dernier atteint à l'heure actuelle 158 millions de dollars.

Parcourons donc la liste. Ils peuvent aller puiser l'argent dans la poche des agriculteurs, des jeunes, des personnes handicapées, des assistés sociaux, des pauvres gens. S'agit-il de la stratégie utilisée pour protéger le régime d'assurance-maladie?

Continuons. Ils peuvent puiser dans l'enveloppe de la justice. L'une des choses qui préoccupent le plus les gens c'est la sécurité des villes. Le gouvernement fédéral verse aux provinces 77 millions de dollars pour l'application des programmes d'assistance judiciaire en matière de droit pénal ainsi que pour ceux qui visent à dédommager les victimes de délits d'agression. Ainsi, le gouvernement pourrait aussi aller puiser dans les poches de ces victimes.

Les transports. Ceci inclut les transferts fédéraux aux provinces et aux municipalités au titre des services de transport maritime, de l'établissement et de l'exploitation des aéroports ainsi que l'étagement des voies. Soixante neuf millions qui deviennent vulnérables.

La péréquation que le gouvernement fixe à 8,4 milliards de dollars est aussi une source importante. Le financement territorial pour les gouvernements des territoires, un autre milliard dont ne disposera pas le gouvernement fédéral.

Peut-être ce que j'aime le plus, et je suis convaincu que mon collègue de Kingston et les Îles sera heureux de l'apprendre, c'est que le gouvernement veut englober dans ce train de mesures les subventions tenant lieu d'impôts fonciers. Le gouvernement verse des subventions aux gouvernements provinciaux et municipaux au lieu de leur verser les impôts fonciers levés sur les biens fédéraux et diplomatiques. On estime que les subventions versées aux municipalités se chiffrent à l'heure actuelle à 344 millions de dollars.

Autrement dit, s'il y a un hôpital en Ontario dont le gouvernement pour une raison quelconque n'aime pas le mode d'exploitation, peut-être parce qu'il impose un ticket modérateur ou que sais-je, le gouvernement peut déclarer à la ville de Kingston qu'il ne lui donnera pas d'argent. Il pourrait dire à la ville d'Ottawa qu'il ne va pas lui verser d'argent, que la municipalité doit faire rentrer la province dans les rangs.

Quel régime de terreur est-on en train d'instaurer si on dispose du pouvoir législatif de dresser les municipalités contre les provinces et contre le gouvernement fédéral? Est-ce là le fédéralisme coopératif, dont l'ancien ministre des Finances parlait avec tant d'éloquence lorsqu'il avait le luxe de siéger dans l'opposition? Il n'avait peut-être jamais imaginé être au pouvoir et devoir être responsable de notre pays. Une des bonnes nouvelles est peut-être qu'il n'est plus responsable du financement de notre pays et que l'on va trouver une meilleure façon de procéder.

À notre avis, cette nouvelle arme dont se sert le gouvernement fédéral pour attaquer notre pays est absolument inappropriée. Nous déploierons donc tous nos efforts pour faire connaître aux Canadiens cet élément précis du projet de loi, auquel nous nous opposerons énergiquement.

Si les choses s'arrêtaient là, nous serions attristés, mais le gouvernement ne cesse jamais de nous communiquer de mauvaises nouvelles. Le projet de loi s'attaque ensuite à l'assurance-chômage. Il annonce tranquillement une augmentation de 30 p. 100 des primes, qui passent de 2,25 $ à 2,85 $. Il faut s'arrêter pour réfléchir, car cette mesure fait suite au projet de loi dont le gouvernement se réjouit tant, le projet de loi C-21. Il n'y a pas deux ans à la Chambre, le gouvernement a retiré sa participation à l'assurance-chômage après une longue lutte âpre et a laissé les particuliers et les sociétés se débrouiller.

Nous apprenons maintenant qu'il faut augmenter les primes parce que, sans l'aide du gouvernement, la caisse s'est considérablement endettée. Parle-t-on de formation dans ce projet de loi ou dans le discours du ministre? A-t-il dit quoi que ce soit au sujet de la formation? Non.

• (1110)

Alors, d'un côté, vous avez le premier ministre qui parcourt le pays en signalant à quel point le ministère des Finances s'intéresse à la formation et à quel point les gouvernements provinciaux sont incompétents en matière d'enseignement. De l'autre côté, vous découvrez que le gouvernement cherche, dans les mesures législatives qu'il présente à la Chambre, à plafonner et même diminuer les subventions à l'enseignement postsecondaire.

Le gouvernement parle de la caisse d'assurance-chômage, mais aborde-t-il la question de la formation? Non. Comment les chômeurs sont-ils censés réintégrer le marché du travail si le gouvernement oublie même d'en faire mention dans son discours, de s'en préoccuper? Il oublie même la promesse qu'il a faite à ce sujet.

Les conservateurs, qui se sont fait élire en soulignant la nécessité de réduire le déficit et de prendre d'autres mesures du genre, s'attaquent aux travailleurs du pays à tel point que ceux-ci ne sentent plus qu'ils peuvent vivre pleinement et en toute sécurité dans leur pays.

Tant que ces attaques se poursuivront, la récession persistera et le climat d'incertitude continuera de régner au pays. Il incombe au ministre des Finances de prendre les choses en main et de comprendre à quel point une mesure législative comme celle-ci est destructive.

Récemment, le Conseil national du Bien-être, organisme que consulte le gouvernement fédéral, a étudié ce projet de loi et le budget. Il a publié un rapport intitulé *Les dangers qui guettent le financement de la santé et de*

l'enseignement supérieur. Cet ouvrage alimente la chronique depuis dix jours. C'est un excellent rapport, rédigé par un organisme qui effectue des recherches dans ce domaine depuis vingt ans. Il a réussi à maintenir un équilibre délicat entre son rôle de critique du gouvernement et son statut de créature de l'État, et à être à la fois le porte-parole des pauvres du Canada et responsable dans sa façon de juger.

Comme recherchiste, j'ai eu l'occasion au fil des années de me servir de ses documents et je puis attester du sérieux de son travail. Le Conseil a été au centre d'une controverse la semaine dernière quand il a déclaré que les paiements accordés aux provinces allaient disparaître.

Comme le gouvernement le sait très bien, les transferts qu'il effectue dans le cadre, par exemple, des programmes de santé, se composent de deux éléments: un transfert de points d'impôt, établi en grande partie en vertu de l'entente de 1977 concernant le financement des programmes établis, et aussi des paiements de transfert. Dans son analyse, le Conseil national du Bien-être arrivait à la conclusion que ces paiements de transfert aux provinces commençaient à disparaître. Ces paiements de transfert commenceront par disparaître pour le Québec d'ici cinq ans, et pour le reste des provinces et des territoires d'ici quinze ans.

Quand on examine l'analyse, on commence à comprendre le dilemme auquel fait face le gouvernement fédéral. Comme il refuse de pratiquer une fiscalité adéquate, il est à court d'argent. Comme il n'a pas de stratégie globale pour le pays, les recettes diminuent. Il a par ailleurs un énorme déficit dont les trois quarts sont attribuables à sa propre stupidité. Quand on réunit ces éléments, on se rend compte de ce dont le Conseil national du Bien-être nous prévient. On examine ensuite de nouveau le projet de loi C-20 et on se rend compte soudainement de quoi tout cela retourne.

Le gouvernement tente de sortir de son domaine traditionnel. Tandis qu'il parle de normes nationales et tente d'introduire dans le débat constitutionnel une discussion sur des normes nationales, il retire son argent de la table. Et à mesure qu'il retire cet argent, pour l'assurance-maladie en particulier, les provinces disent qu'elles «en ont besoin pour l'assurance-maladie. Nous avons du mal. Il nous faut choisir entre l'enseignement et l'assurance-maladie.» Le gouvernement hausse les épaules: «L'assurance-maladie est protégée par la Loi canadienne sur la santé et, si vous malmenez ce régime, nous avons tout un arsenal dont nous pouvons nous servir contre vous.»

Le Conseil national du Bien-être signale, dans ses excellentes observations: «Les soins de santé et l'enseignement supérieur sont des services essentiels au bien-être des Canadiens.» On ne devrait pas avoir besoin de le réaffirmer, mais il faut pourtant le faire, parce que, en ce moment, nous perdons de vue ces réalités. Ces services sont l'une des raisons qui ont motivé notre regroupement, au départ. On nous prévient que, si ces mesures sont adoptées, les habitants des provinces les plus pauvres vont devoir se contenter de services de santé inférieurs à ceux offerts aux Canadiens des provinces riches.

Pensons-y. Pensons à mon collègue de Gander—Grand Falls qui va devoir rentrer dans sa circonscription et dire que, même si la vie est difficile dans sa province, même s'il faut faire des pieds et des mains pour s'en sortir, sa seule bonne nouvelle, ce printemps, c'est que les primes d'assurance-chômage augmentent et que le régime d'assurance-maladie va probablement péricliter. Soit dit en passant, si vous voulez faire des études supérieures, vous pouvez toujours essayer de fréquenter l'université de cette province, payer vos 3 000 $, mais, en fait, les services seront meilleurs dans d'autres régions du pays.

On ne peut pas s'occuper des familles de cette façon. Il faut dire aux citoyens qu'ils sont là comme pêcheurs, bûcherons, mineurs ou agriculteurs. Les gens connaissent tantôt de bonnes années, tantôt de mauvaises. C'est bien le sort des agriculteurs de l'Ouest. Mais que faire si on commence à démolir le régime d'assurance-maladie? Faut-il habiter trois mois dans les exploitations agricoles du Manitoba et aller ensuite passer l'hiver à Toronto pour pouvoir bénéficier d'un bon régime d'assurance-maladie?

Mais à quoi pensent donc les conservateurs? Le Conseil national du Bien-être dit ceci: «Soyez prudents. C'est là le système que vous êtes en train de mettre en place. Nous voulons que vous fassiez bien attention parce que, si vous laissez le gouvernement légiférer dans ce sens, dans dix ans, vous vous retrouverez sans aucun paiement du gouvernement fédéral.» Et le gouvernement fédéral dit qu'il n'a pas l'argent mais qu'il ira en chercher quelque part, et qu'il essaie d'en arriver à une bonne entente constitutionnelle pour que tout le monde trouve que le Canada est un pays juste.

C'est pourquoi le gouvernement n'a aucune crédibilité, et c'est pourquoi le Canada se portera beaucoup mieux dès que les conservateurs auront quitté le pouvoir.

Il y a certaines recommandations bien précises du conseil national qui valent la peine d'être présentées à la Chambre. Lorsque le comité législatif étudiera ce projet de loi, je voudrais qu'il examine aussi certaines de ces

recommandations et qu'il voie à ce que le projet de loi soit conforme à ces points importants.

Premièrement, le gouvernement fédéral devrait continuer de jouer un rôle de premier plan dans le financement des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire.

Deuxièmement, tout changement touchant le financement des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire devrait découler de négociations fédérales-provinciales et non être imposé par Ottawa. Quel message!

Après des années de fédéralisme coopératif qui ont commencé dans les années 60 sous Lester B. Pearson, après les ententes spéciales faites par Mackenzie King pour que l'assurance-chômage devienne un programme national, après ce que Paul Martin, père, a fait pour que le Canada ait un régime d'assurance-maladie malgré les problèmes fédéraux-provinciaux, après la mise en oeuvre des programmes de développement régional dans les années 70 dans le contexte des ententes fédérales-provinciales, après les ententes de développement économique et régional au début des années 80, un groupe consultatif se voit soudainement obligé, au début des années 1990, de faire la plus élémentaire des affirmations, soit qu'Ottawa ne devrait pas imposer de nouvelles ententes.

Pourquoi faut-il faire une telle affirmation? Parce que personne ne fait plus confiance au gouvernement, spécialement ceux qui s'intéressent à la politique sociale au Canada.

Troisièmement, tout nouvel arrangement négocié pour le financement des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire devrait prévoir avant tout des paiements du gouvernement fédéral. Dans le monde des affaires, et en particulier le milieu des petites entreprises, une fois qu'un marché a été conclu, on se pose souvent la question de savoir qui a l'argent nécassaire. Il serait peut-être bon de se rappeler ce cliché lorsqu'on traite avec le gouvernement fédéral. Qui a les fonds nécessaires?

Le gouvernement fédéral n'a pas cet argent parce qu'il ne veut pas le percevoir, et étant donné qu'il n'a rien, il ne donnera rien aux provinces. Nous savons que les particuliers au Canada n'ont pas d'argent, que les provinces n'ont pas d'argent, et que le fédéral dit qu'il n'a pas d'argent. La question est de savoir qui en a.

Lorsque le ministre des Finances a abordé le problème, il a dit: «Je n'ai absolument pas d'argent. Vous, de l'opposition, devriez le savoir.» Je dis qu'il y a de l'argent dans ce pays; la question est de savoir qui le possède. Si le plus gros percepteur d'impôt au pays nous dit qu'il n'a pas d'argent, où cet argent se trouve-t-il? A-t-il été gaspillé? Auquel cas le gouvernement ne devrait plus gouverner. Le problème est-il qu'il ne sait pas comment le percevoir équitablement? Pourquoi n'a-t-il pas d'argent? C'est la question que je pose au ministre. Peut-être pourra-t-il revenir sur ce point plus tard.

Enfin, le financement fédéral des soins de santé devrait être distinct du financement de l'enseignement postsecondaire. Les lois fédérales pertinentes devraient stipuler que les sommes reçues par une province pour les programmes de santé et d'enseignement supérieur doivent être affectées aux fins prévues.

Je pense que l'un des changements les plus subtils et les plus dangereux apportés aux arrangements fiscaux dans notre pays consiste à attirer l'attention sur le régime d'assurance-maladie, sans doute l'un des programmes les plus importants que nous ayons, sinon le plus important. La santé est essentielle à la vie. Lorsqu'on se concentre sur le régime d'assurance-maladie, il faut songer un instant aux autres aspects. Si vous n'avez pas l'argent nécessaire pour appliquer le régime d'assurance-maladie, où allez-vous le trouver? C'est une question à laquelle les ministres provinciaux des Finances doivent trouver une réponse. On puise cet argent dans les budgets réservés à l'enseignement postsecondaire. Il y a tellement de provinces qui ont détourné les sommes qui leur étaient versées pour l'enseignement postsecondaire afin de s'en servir dans d'autres secteurs.

• (1120)

Ces provinces détournent alors une partie de leur avenir. Ce geste équivaut à voler les étudiants qui ont besoin de recevoir une formation de premier ordre. Je ne veux pas parler ici de 50 ou 60 étudiants d'une classe de sciences politiques dont les livres datent de quatre ans. Ne nous faisons pas d'illusions. Nous avons besoin de gens qui ont développé leurs talents linguistiques et qui seront capables de faire du commerce à l'échelle internationale. Comment pouvons-nous établir un système pour faire du commerce à l'échelle mondiale, comme ces ministres nous le disent, si nous n'avons pas de gens capables de parler plusieurs langues? Comment peut-on parler plusieurs langues si on ne reçoit pas la formation nécessaire?

Les ministériels parlent de pénétrer les marchés en Asie. Qui donc ira trouver de nouveaux débouchés en Asie et quelles compétences ces personnes auront-elles?

Les ministériels parlent de trouver de nouveaux marchés pour notre blé ou encore de créer de nouveaux produits sur les marchés du blé. Où les travaux de recherche nécessaires seront-ils réalisés? On n'y parviendra pas en lisant un livre vieux de quatre ans dans une bibliothèque universitaire. Il faut des établissements scolaires de premier ordre pour ce faire.

Le Conseil national du Bien-être a absolument raison de déclarer qu'il faut «cesser de détourner les fonds versés pour l'éducation parce que personne ne s'en est aperçu hier ou ne s'en aperçoit aujourd'hui». Un bon jour, tout le monde s'en apercevra, tout le monde paniquera, mais il sera peut-être alors trop tard parce qu'on

ne peut pas refaire tout d'un coup un étudiant. On ne peut pas non plus créer du jour au lendemain une nouvelle bibliothèque universitaire ou un nouveau collège communautaire. Tout cela requiert du temps et de nombreux efforts. Ainsi, si nous ne nous mettons pas à la tâche dès maintenant, il nous faudra 20 ans pour rattraper notre retard.

Voici donc nos commentaires au sujet du projet de loi C-20. Comme vous pouvez le voir, nous avons de sérieuses réserves à ce sujet. Nous sommes très inquiets que le gouvernement réduise les paiements de transfert aux provinces. Nous croyons que cette stratégie n'a pas été élaborée avec réalisme et dans le cadre du développement des programmes, de la réforme de la fiscalité ou de la réduction du déficit.

Nous sommes tout aussi préoccupés que le gouvernement au sujet de la dette que celui-ci a créée, et je veux que le compte rendu signale qu'il s'agit bien de la dette du gouvernement et de personne d'autre. Le gouvernement avait un ministre des Finances depuis sept ans. Il connaissait bien l'importance de la dette. Il prévoyait chaque année être en mesure d'obtenir de meilleurs résultats. Il a échoué. Il a maintenant refilé ce dossier à un autre ministre. Il est trop tard pour agir dans leur cas, mais le pays se retrouve avec le fruit de leurs erreurs: une dette de 400 milliards de dollars.

Notre parti est très conscient de la nécessité de réduire ce déficit, mais il croit aussi, comme je l'ai signalé dans mon discours, qu'il ne faut pas le faire au détriment des agriculteurs—et il existe des preuves à ce sujet—des municipalités, des provinces et des gens qui sont vulnérables dans notre société. On ne renforce pas sa position en s'attaquant aux plus faibles.

Il ne faut pas hésiter à dénoncer cette offensive contre les plus faibles et c'est pourquoi notre parti s'oppose à ce projet de loi et continuera à le dénoncer.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Madame la Présidente, nous avons eu ce matin une manifestation remarquable de la suffisance du gouvernement actuel devant la situation économique qui sévit dans l'ensemble du pays et qui fait du tort à des êtres humains, qui détruit des collectivités, qui réduit les perspectives d'avenir de notre pays et de nos jeunes. Voilà la réalité économique du Canada en 1991.

Le Nouveau Parti démocratique vient de terminer une visite de 15 collectivités dans le cadre de sa tournée sur le thème du redressement économique. Il a eu l'occasion de rencontrer plus de 75 groupes, notamment des groupes d'agriculteurs, de femmes, des coopératives, des groupes représentant les autochtones du Canada, des syndicats, des groupes de gens d'affaires, qu'il s'agisse d'institutions de grande envergure comme la Banque de Nouvelle-Écosse ou de petites entreprises comme les magasins de détail Caplan à Hamilton.

Le message qui nous est parvenu ne correspond pas à celui que le ministre des Finances a essayé de transmettre à la Chambre ce matin. Il a laissé entendre que les choses progressent, que le gouvernement est sur la bonne voie et que le redressement économique qui s'amorce sera durable. Voilà bien ce qu'il a dit!

Je dois dire que le ministre et le gouvernement sont assurément sur la voie. Ils sont sur la voie qui mène ce pays vers la pire situation économique de son histoire depuis les années trente.

Il ne fait aucun doute que le Parti libéral nous a entraînés dans la récession en 1981-1982, que les conservateurs ont alors attaquée parce qu'elle leur prouvait que les libéraux ne faisaient aucun cas de la population. Les conservateurs avaient sans doute raison; les libéraux ne faisaient aucun cas de la population. Ce que les conservateurs ont prouvé, par leur façon de gérer l'économie, c'est qu'ils peuvent non seulement répéter les erreurs commises par les libéraux au début des années 80, mais qu'ils peuvent le faire avec une insensibilité, une froideur et une insouciance face à l'avenir de notre pays tout entier qui, en 1991, mettent l'avenir de ce pays en péril.

Nous avons tenu une série d'audiences à Montréal. De nombreux groupes francophones sont venus témoigner devant nous, tels que l'Union des producteurs agricoles du Québec, la Confédération des syndicats nationaux, les représentants de groupes environnementaux et de groupes de développement social au Québec. Nombre d'entre eux avaient déjà renoncé à se prononcer sur l'avenir du Québec et du Canada.

Ces groupes ont dit: «Le Québec devrait devenir indépendant.» Pourquoi? Ils nous ont expliqué à quel point les politiques économiques de ce gouvernement étaient épouvantables pour le Québécois ordinaire, pour celui qui travaille à faire avancer la société québécoise. Pourtant, ce gouvernement déclare être sur la bonne voie.

Je ne cite pas un texte du Nouveau Parti démocratique, d'un syndicat, d'un regroupement d'agriculteurs ou d'un de ces groupes qui sont connus partout au Canada et que nous avons rencontrés au cours des audiences, mais bien d'une publication parue hier, c'est-à-dire *La Revue des affaires* de la Banque de Montréal.

On peut difficilement qualifier ce document de socialiste. Il vient d'une des plus importantes sociétés commerciales du Canada, la Banque de Montréal. On peut y lire ce qui suit:

> La récession actuelle est de toute évidence beaucoup plus grave qu'on ne l'avait prédit.

• (1130)

Il est bon de rappeler qu'il y a à peine six mois, soit à l'automne dernier, le gouvernement a déclaré qu'il se produisait un ralentissement temporaire, une pause qui devait nous permettre de reprendre notre souffle. On a constaté depuis qu'il se trompait. En effet, la récession s'est révélée beaucoup plus dure qu'on ne s'y attendait.

Ce gouvernement a aussi déclaré que le reste du monde était en récession. Permettez-moi de rapporter les propos de la Banque de Montréal rapporte à cet égard:

> Un ralentissement se produit actuellement, en Allemagne et au Japon, mais il semble peu probable qu'une récession se produira dans ces deux pays.

Ce gouvernement a prétendu qu'il y avait un ralentissement. Or, l'économie canadienne ne ralentit pas, elle recule et sa croissance est étouffée. Le recul s'est traduit par une baisse de la production au Canada. Cette situation ne se manifeste, et ne se manifestera, ni en Allemagne ni au Japon, selon des observateurs économiques comme la Banque de Montréal.

Ce matin, le ministre a laissé entendre que la situation était favorable et qu'il y avait de nombreux indicateurs positifs, les mises en chantier, les livraisons de produits fabriqués et le regain de la confiance des hommes d'affaires.

En réalité, et encore une fois je ne cite pas le Nouveau Parti démocratique, mais bien une publication du ministère des Finances qui est parue vendredi dernier, les recettes découlant de la perception de la TPS au cours du dernier trimestre dépassaient de 400 millions de dollars le montant prévu dans le budget de février dernier. Je dis bien 400 millions de dollars sur une base de 1,8 milliard de dollars.

Ce gouvernement serait donc allé chercher directement dans les poches des Canadiens 25 p. 100 de plus qu'il ne devait percevoir—la TPS aurait produit 25 p. 100 de recettes de plus. Le ministre considère cela comme un indicateur positif. Laissez-moi vous dire que beaucoup de mes électeurs et beaucoup d'autres habitants du pays avec lesquels je me suis entretenu disent que c'est précisément le problème. Le gouvernement puise dans les poches des Canadiens l'argent qu'ils auraient pu dépenser pour acheter des produits et des services, ce qui aurait permis de conserver les emplois.

Le ministre parle d'indicateurs positifs. Il ne s'est pas trouvé à mentionner le taux mensuel de chômage annoncé vendredi dernier, lequel est passé à 10,3 p. 100. Cette hausse du taux de chômage se traduit par la perte de 13 000 emplois pour les jeunes dans notre pays.

Les chiffres désaisonnalisés qui portent sur le chômage indiquaient que 15 000 personnes de plus étaient sans emploi le mois dernier. Est-ce là un indicateur positif? Si nous comparons les chiffres qui ont été annoncés tout juste vendredi dernier à ceux de l'année dernière, quelle est la réalité?

La réalité, c'est que le nombre d'emplois à plein temps a baissé de 330 000 depuis avril de l'année dernière. Le gouvernement ne peut certes pas dire que ce sont là des signes positifs pour l'avenir de notre pays!

Cette baisse ne s'est pas produite uniquement dans le secteur de la fabrication, qui a été si durement frappé. Soit, 174 000 emplois y ont été perdus, mais 65 000 autres ont également été perdus dans le secteur des services.

De telles statistiques nous montrent bien que notre pays ne connaît pas une relance durable. Il est toujours en récession. Lorsque la relance sera amorcée—il le faudra bien un jour, puisque c'est ainsi que fonctionnent les cycles économiques—quelle sorte de relance aurons-nous?

Permettez-moi de citer encore une fois la Banque de Montréal, qui est habituellement dans le camp du gouvernement. Elle ne dit pas que ce sera une relance durable, mais plutôt une relance faible.

> On prévoit qu'une faible croissance du revenu constituera un des principaux obstacles à une relance plus robuste.

On prévoit que l'expansion sera lente. Mais le gouvernement se satisfait peut-être d'une relance lente et faible. Je vous le dis: on a perdu 330 000 emplois en une seule année. Il est certainement honteux pour le gouvernement de se contenter d'une relance lente. À mon avis, il ne fait aucun doute que le gouvernement adopte une attitude bien trop béate devant ce qui se passe.

Les taux d'intérêt sont encore beaucoup trop élevés. L'écart de 3 points de pourcentage entre le Canada et les

États-Unis est de loin le plus élevé de tous les temps. Nous n'avons jamais connu cela auparavant.

Le dollar se maintient régulièrement maintenant à plus de 87 cents américains. Toutes les institutions qu'il est possible de consulter au Canada, du Conseil économique du gouvernement jusqu'à l'Association des exportateurs canadiens et aux syndicats qui sont si durement touchés par les pertes d'emplois causées par la récession, sont unanimes sur un point. Le gouvernement a réussi à mettre les syndicats et le patronat d'accord sur un point très important: le dollar canadien est beaucoup trop élevé et nous devons réduire davantage les taux d'intérêt pour le faire descendre à un niveau compétitif. Le Conseil économique, l'organisme consultatif du gouvernement, a suggéré de le réduire à 78 ou 80 cents.

Le gouvernement a modifié le régime d'assurance-chômage de façon à ce que beaucoup plus de gens soient forcés de vivre l'expérience destructrice de la dépendance de l'assistance sociale.

Il a détruit notre base manufacturière. Nous avons besoin d'investissements dans l'avenir, dans l'éducation, dans la recherche et le développement et dans de nouvelles institutions pour canaliser les capitaux dans la reconstruction du secteur manufacturier.

Au lieu de s'orienter dans cette direction, le gouvernement nous donne le projet de loi dont nous sommes saisis ce matin. C'est un projet de loi aussi mesquin, chiche et borné que tous ceux qu'il a présentés au cours des sept dernières années.

• (1140)

Le projet de loi à l'étude prévoit une réduction encore plus draconienne des fonds versés actuellement aux gouvernements provinciaux à une époque où l'unité nationale est en crise. Avec ce projet de loi, le gouvernement viole les promessses qu'il a faites aux provinces et s'imagine qu'il contribuera ainsi à l'unité nationale.

Toute personne sensée qui se préoccupe de l'unité du Canada a certainement une chose à dire au gouvernement: «Pour maintenir l'unité du Canada, ne faites pas cela; ne violez pas vos promesses, comme vous l'avez fait l'an dernier pour un an et comme vous le faites encore, cette année, pour trois autres années, jusqu'en 1994-1995.»

On ne peut pas espérer, si les choses continuent ainsi, que le régime d'assurance-santé, auquel les gens tiennent tellement, survivra. Il est impossible de pressurer un bon système, un système qui fonctionne beaucoup mieux que son équivalent aux États-Unis. Si vous regardez la situation dans ce pays, vous constaterez que leur système coûte 2 200 $ US par personne et par an, alors que les Canadiens ne dépensent que 1 600 $ par personne et par an. Aux États-Unis, la journée moyenne d'hospitalisation coûte 360 dollars, alors qu'elle coûte 210 dollars au Canada.

Voilà donc un système qui aide à nous rendre compétitifs, qui nous aide à concurrencer efficacement les États-Unis, car il est beaucoup plus efficace, beaucoup plus humain et beaucoup plus accessible. Mais le gouvernement s'y attaque en réduisant les fonds qui y sont consacrés.

Mon collègue, notre critique de la santé, en parlera plus en détail dans la suite du débat, car c'est l'un des aspects les plus dangereux de cette mesure législative. Le gouvernement déclare qu'il va pouvoir retenir d'autres transferts en espèces. Tout ce que cela va faire, c'est accroître les difficultés des provinces, exacerber les conflits avec les provinces.

[*Français*]

Quand nous avons une situation avec des problèmes d'unité nationale, est-ce raisonnable de réduire les transferts aux provinces? Je pense que non, madame la Présidente.

[*Traduction*]

Ce projet de loi prévoit d'autres mesures. Il y a la limitation des augmentations des indemnités des députés. Nous n'avons rien contre cela. Il y a des modifications à la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique; certains de mes collègues en parleront. Il y a des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage; là encore certains de mes collègues se concentreront sur cet aspect. Dans l'ensemble, ce que nous avons devant nous est un autre exemple de la manière constipée et dévastatrice que le gouvernement utilise pour gérer notre économie. Tous les Canadiens en souffrent, et en souffrent âprement.

Tout ce que j'espère, c'est que ce débat fasse reprendre conscience au gouvernement, qu'il l'amène à reconnaître qu'il doit changer de direction pour protéger l'avenir du pays et de ses habitants.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, je voudrais dire quelques mots au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui vise comme le disait le ministre des Finances à modifier certaines lois afin que le budget soit pleinement mis en oeuvre. Ce projet de loi touche précisément les transferts fédéraux et la Loi sur les arrangements fiscaux, laquelle régit les transferts de fonds du Trésor fédéral aux gouvernements provinciaux.

Le ministre des Finances vient de faire une déclaration à la Chambre que je vais contester. Je vais déposer des documents faisant état de faits absolument contradictoires avec ce qu'il a dit aujourd'hui et ce que le gouvernement du Canada a déclaré dans son budget. Le gouvernement et le ministre ont dit en effet que, malgré des coupes dans les transferts aux gouvernements provinciaux, aux chapitres de l'éducation et de la santé, ainsi que dans les paiements de péréquation, le montant réel attribué en dollars ne se trouvait pas réduit. C'est ce que le gouvernement a dit. Il dit que le taux d'augmentation a été réduit, mais que, dollar pour dollar, les Trésors provinciaux ne subiront aucune réduction.

J'ai en main les tableaux officiels préparés par le ministère des Finances, qui m'ont été remis par les autorités de ce ministère. Ils révèlent quelques faits intéressants. Ils montre par exemple que, dans le cas de Terre-Neuve, cette province recevra cette année en paiements de péréquation 16,9 millions de dollars de moins que l'an dernier.

Qu'est-ce que la péréquation? La péréquation, telle que définie par le ministre des Finances dans une lettre qu'il m'a envoyée, c'est ceci:

> [...] une formule établie dans la loi qui compare les gouvernements provinciaux quant à leur capacité de tirer des recettes des sources généralement exploitées par tous les gouvernements provinciaux.

Autrement dit, les gouvernements provinciaux reçoivent chaque mois une somme d'argent, seulement les plus pauvres d'entre eux, pour compenser les sommes qu'ils auraient reçues s'ils avaient pu lever les mêmes impôts que les autres, reçoivent la péréquation.

C'est donc ce qui détermine la valeur totale de l'actif des provinces les plus pauvres. Quelles sont les trois provinces les plus pauvres au Canada?

• (1150)

La province qui recevra le plus d'argent en paiements de péréquation du gouvernement fédéral, c'est le Québec. De la somme totale allouée cette année en paiements de péréquation, soit 8,4 milliards de dollars, le Québec recevra environ 4 milliards. Vienent ensuite le Manitoba, qui recevra environ 1 milliard de dollars, et la Nouvelle-Écosse, avec environ 1 milliard. Par conséquent, les trois provinces qui reçoivent la plus grande partie de la somme totale transférée aux gouvernements provinciaux à partir du Trésor fédéral sont le Québec, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse.

En examinant ces chiffres année après année, on constate les tendances suivantes. La province qui jouit cette année de la plus forte augmentation de ses paiements de péréquation est le Manitoba, avec 90 millions de dollars de plus que l'an dernier, selon le Trésor fédéral. Viennent ensuite les Territoires du Nord-Ouest, qui reçoivent ces sommes dans le cadre de ce qu'on appelle le financement territorial. Ils ne reçoivent pas de paiement de péréquation comme les gouvernements provinciaux, mais un financement territorial de 90 millions de dollars. Viennent ensuite la Saskatchewan, qui recevra 70 millions de dollars de plus, le Québec, 60 millions de plus, le Yukon, 36 millions de plus, le Nouveau-Brunswick, 25 millions de plus, la Nouvelle-Écosse, 23 millions de plus, et enfin l'Île-du-Prince-Édouard, 5 millions de plus.

Voilà les augmentations des paiements de péréquation annoncées par le ministère fédéral des Finances pour l'exercice 1991-1992.

Madame la Présidente, vous remarquerez que les données que j'ai lues ne portaient que sur neuf provinces et les territoires. J'ai omis une province. Je n'en ai pas parlé parce que cette province ne verra pas ses paiements augmenter. En fait, ils accuseront une baisse, mais pas simplement une baisse de 1 million de dollars, 2 millions, 3 millions, 4 millions, 5 millions ni même de 10 millions de dollars. Non. Ils baisseront de 20 millions de dollars cette année. C'est expliqué clairement, en anglais et en français, si le ministre des Finances ne comprend pas. Cette année, Terre-Neuve recevra du fédéral des paiements de péréquation moins élevés que l'an dernier.

Voyons maintenant le total des transferts aux provinces. Rappelons que nous ne parlons pas seulement des paiements de péréquation. En effet, le gouvernement fédéral verse aux provinces pauvres de l'argent pour compenser le fait qu'elles sont moins bien nanties et qu'elles ne peuvent obtenir, au moyen des impôts, les mêmes recettes que les autres. Mais ce n'est pas tout. Il y a aussi les transferts aux fins de la santé et de l'éducation, les subventions au titre des taxes foncières, la réciprocité fiscale, les services publics, les transferts d'impôt sur le revenu, les subventions législatives, le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes et les points d'impôt pour diverses questions. Si l'on additionne tous ces élé-

ments, on obtient le total des transferts du Trésor fédéral aux provinces.

Les données sur le total des transferts aux provinces sont intéressantes. Pour l'exercice qui vient, ces transferts totaliseront 36,472 milliards de dollars. J'ai bien dit 36,4 milliards. Au Canada, c'est le Québec et l'Ontario qui reçoivent le plus. Elles reçoivent chacune 10 milliards de dollars. Viennent ensuite la Colombie-Britannique, avec 3,2 milliards de dollars, l'Alberta, avec 2,7 milliards, le Manitoba, avec 1,98 milliard, la Nouvelle-Écosse, avec 1,78 milliard, le Nouveau-Brunswick, avec 1,623 milliard, la Saskatchewan, avec 1,453 milliard, et la liste continue ainsi et comprend également les territoires. Terre-Neuve vient au neuvième rang. Comme je l'ai dit, les trois qui sont en tête de liste pour les paiements de péréquation sont le Québec, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse.

J'ai présenté tous ces chiffres pour démontrer clairement que le ministre des Finances fait erreur et qu'une province recevra bel et bien cette année des paiements de péréquation inférieurs à ceux de l'an dernier, qu'une province canadienne recevra des paiements de transfert moins élevés que l'an dernier et que la province en question, c'est Terre-Neuve.

Et comme si ça ne suffisait pas comme ça, une autre chose étrange s'est produite, cette année. Vous remarquerez que les tableaux que je vais déposer font état des transferts fédéraux estimatifs aux provinces, aux territoires et aux municipalités pour l'année financière. On parle de transferts estimatifs parce qu'ils sont effectués avant que le gouvernement fédéral ne sache le montant qu'il doit réellement verser aux gouvernements provinciaux.

Autrement dit, au début de chaque année, le gouvernement fait une estimation pour l'année et envoie par la poste un chèque aux gouvernements provinciaux, qui les recevront vers la fin du mois. Le montant total pour l'année n'est qu'une estimation, que le gouvernement fédéral réévalue à la fin de l'année. Mais ce n'est qu'une fois qu'il a toutes les données en main, au bout de 36 mois, c'est-à-dire trois ans plus tard, qu'il peut déterminer le montant réel qui aurait dû être versé aux gouvernements provinciaux.

Alors, ce qui se produit de temps à autre en ce qui a trait à ces arrangements fiscaux, c'est qu'on s'aperçoit que les gouvernements provinciaux n'ont pas touché assez d'argent, ou encore qu'ils doivent en remettre au gouvernement fédéral.

En mars dernier, le ministère fédéral des Finances à Ottawa a procédé à une vérification des transferts fiscaux aux provinces. En d'autres mots, on a calculé le montant que les provinces avaient encaissé grâce aux taxes sur les cigarettes, sur l'alcool, sur l'essence et autres.

En faisant l'addition, on a ainsi trouvé le montant que le gouvernement leur a versé, le montant qu'elles allaient recevoir par la péréquation et on a dressé ensuite le bilan. À la fin de mars de l'année dernière, le gouvernement fédéral s'est rendu compte que quatre provinces touchaient des sommes en trop depuis trois ans. Il s'agit de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve.

Savez-vous ce que cela signifie? Cela veut dire que maintenant, ces provinces doivent rembourser les trop-payés. Il existe une formule pour calculer les sommes à remettre. Les provinces sont tenues de rembourser les trop-payés, mais, selon la formule, elles n'ont pas à remettre plus de 60 $ par habitant par année. Voyons les chiffres. Qui doit de l'argent à qui?

• (1200)

Dans l'ensemble, pour 1988, les provinces de l'Atlantique doivent 90 millions de dollars au Trésor fédéral. Pour 1989, elles doivent 85 millions. Ces sommes exigibles ont ceci d'intéressant que sur les 90 millions versés en trop aux Maritimes en 1988, Terre-Neuve en doit 37, selon le ministère fédéral des Finances; selon lui, 37 des 90 millions de dollars versés en trop aux quatre provinces de l'Atlantique par le fédéral en 1988 ont été accordés à Terre-Neuve.

En 1989, selon le ministère, cette même province a touché 34 des 85 millions de dollars payés en trop par le fédéral à l'ensemble des provinces de l'Atlantique. Donc, comme je l'expliquais tout à l'heure, l'échéancier de remboursement, qui permet au gouvernement provincial de verser 60 $ par habitant par année afin de ne pas se surcharger indûment chaque année, signifie que la province va rembourser cette somme pendant les trois prochaines années financières.

En d'autres termes, la seule province canadienne qui rembourse le gouvernement fédéral des sommes que ce dernier prétend avoir versées en trop en 1988 et 1989, la seule province qui doive rembourser l'excédent cette année et pour une partie de l'année prochaine, c'est Terre-Neuve, parce que le Trésor fédéral estime qu'elle a trop reçu en 1988 et 1989.

Considérons ces deux faits ensemble, à savoir que, toute proportion gardée, Terre-Neuve va recevoir beaucoup moins cette année que l'an dernier et qu'en plus, elle va devoir rembourser des millions de dollars. Toutes les deux semaines, la province envoie un chèque au Trésor fédéral en remboursement des sommes que ce dernier réclame, car les livres montrent qu'elle a trop reçu en 1988 et 1989.

Si l'on vous demandait dans quelle province vous aimeriez être ministre des Finances, vous ne choisiriez certainement pas Terre-Neuve, n'est-ce pas? Le fédéral réduirait vos paiements de péréquation et en même temps réclamerait le remboursement de sommes payées en trop au gouvernement qui aurait précédé le vôtre. Imaginez un peu: le gouvernement précédent. En 1988 et 1989, il y avait à Terre-Neuve un gouvernement progressiste-conservateur, un gouvernement tory.

Une voix: Le fédéral n'exigeait pas de remboursement à ce moment-là.

M. Baker: Voici que le gouvernement fédéral vient dire: «Oh, comme nous leur avons versé trop d'argent alors, nous allons envoyer maintenant une facture au Trésor terre-neuvien et il va devoir rembourser cet argent en-dedans de trois ans. En outre, non seulement nous allons lui faire rembourser ce que l'ancien gouvernement conservateur a reçu il y a trois ans, mais nous allons réduire dollar pour dollar ce qu'il touche en paiements de péréquation et en paiements totaux de transfert. Nous allons l'isoler et lui réduire proportionnellement ces paiements. Il va perdre 16,9 millions de dollars dans un secteur, 20 millions de dollars dans un autre.» Pourquoi? Selon ces estimations, non seulement les paiements de transfert au comptant vont diminuer, mais tous les paiements de transfert. Ses paiements de péréquation vont diminuer. Ses liquidités vont diminuer. Ses paiements de transfert en général pour cette année vont diminuer, et le ministre des Finances vient dire à la Chambre qu'aucune province ne sera pénalisée. «Oh, il y a une réduction, dit-il, mais toutes les provinces reçoivent plus que l'an dernier.»

Oh non, cela n'est pas exact. En fait, non seulement vont-elles recevoir moins que l'an dernier, mais elles vont devoir rembourser l'argent qu'elles ont touché il y a quatre ans. Et le ministre des Finances de Terre-Neuve va devoir rembourser l'argent que l'ancien gouvernement conservateur a touché il y a trois ans. Il est en train de préparer son budget et voilà qu'on lui dit: «Toutes proportions gardées, on va vous donner beaucoup moins que l'an dernier.» Et pour couronner le tout, le gouvernement fédéral impose une nouvelle taxe de 7 p. 100 qui se trouve à retirer 7 p. 100 de l'économie de toutes les provinces du Canada.

Je dois dire aux fins du compte rendu que j'ai entendu un journaliste interviewer à ce sujet le premier ministre Clyde Wells, de Terre-Neuve, qui a dit: «Si la province de Terre-Neuve doit cet argent, elle va le rembourser. S'il est écrit dans les livres, s'il est prévu dans les comptes qu'on le doit, on va le rembourser.» D'autres dirigeants auraient décrété un jour de deuil et auraient demandé à tous leurs administrés de porter un brassard noir. Ils auraient organisé des cortèges funèbres. Oui, tout autre gouvernement aurait réagi de cette manière. Mais le premier ministre de Terre-Neuve dit que si les Terre-Neuviens doivent cet argent, ils vont le rembourser. L'honnêteté, l'intégrité de l'homme, son attitude non politique, apolitique en fait, à l'égard de toute cette affaire, soulèvent l'admiration.

C'est une décision scandaleuse de la part du gouvernement fédéral et je lui demanderai de faire deux choses: d'abord, d'oublier le paiement excédentaire; après tout, on vient d'annuler les dettes de plusieurs pays étrangers et de plusieurs banques étrangères. Ensuite, et je vais terminer là-dessus, madame la Présidente; je sais que vous essayez de me faire comprendre que mon temps est expiré, mais j'ai bientôt terminé—il faudrait prévoir une formule selon laquelle aucune province ne devrait perdre d'argent, toutes proportions gardées, par rapport à l'année précédente, afin de faciliter les choses à ces gouvernements provinciaux.

Mme le vice-président: Le député sait que la seule chose que j'essayais de faire, c'était de lui signaler que son temps de parole était expiré. Je ne faisais aucune allusion à ce qu'il disait.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, les propos du député m'ont beaucoup intéressé et je me suis demandé s'il laissait entendre, lorsqu'il parlait du remboursement de sommes d'argent par Terre-Neuve, que ce trop-perçu en 1988 était attribuable à des motifs politiques parce que des élections approchaient dans cette province et que le gouvernement essayait de renflouer ses amis conservateurs.

Puis en 1990, on a exigé le remboursement de cet argent après la défaite du gouvernement conservateur de Terre-Neuve, lorsque les gens se sont libérés du joug des conservateurs. Je sais bien qu'ils voudraient l'avoir fait aussi au palier fédéral. Je me demande si le député pourrait nous dire si, d'après lui, le paiement a été fait pour des motifs politiques. Pense-t-il que le gouvernement conservateur d'Ottawa, n'ayant pas réussi à renflouer son ami conservateur à Terre-Neuve, a estimé qu'il devrait exiger le remboursement de cet argent afin de punir les habitants de cette province d'avoir voté

contre les conservateurs? Laisse-t-il entendre cela dans son discours? Dans l'affirmative, pense-t-il que c'est une bonne attitude pour un gouvernement fédéral qui est censé avoir à coeur l'unité nationale?

M. Baker: Madame la Présidente, il y a des gens qui m'ont laissé entendre qu'on avait peut-être surestimé le montant des paiements de péréquation qui était dus au gouvernement conservateur précédent de Terre-Neuve qui devait faire face à des élections. Je ne suis pas de cet avis parce que, bien que le système s'y prête, il n'est pas fondé sur le montant d'argent transféré, mais sur une estimation. Le gouvernement fédéral évalue combien d'argent le gouvernement provincial pourrait percevoir s'il disposait des mêmes recettes fiscales que la moyenne canadienne des autres provinces soi-disant riches.

• (1210)

Je pense qu'il s'est agi d'une erreur involontaire de la part du Trésor fédéral. Je ne crois pas cependant qu'un gouvernement fédéral devrait demander au premier ministre Wells ni à aucun autre premier ministre provincial de notre pays de rembourser de l'argent qu'une administration précédente a reçu trois ans plus tôt.

Je lisais une lettre—et je peux la déposer—que le ministre des Finances m'avait adressée pour m'expliquer tout le processus et la raison pour laquelle Terre-Neuve est la seule province du Canada qui rembourse de l'argent cette année et l'année prochaine, parce que, voyez-vous, pour les trois autres provinces qui ont touché des paiements excédentaires le trop-perçu était si faible qu'elles ont pu le rembourser en un an. C'est donc la raison pour laquelle il m'a expliqué en détails pourquoi cette province recevait ainsi ce traitement spécial. Puis il a joint à mon intention les tableaux qui montrent également que cette province a eu un traitement spécial; Terre-Neuve était la seule province au Canada qui a reçu ce paiement supplémentaire, ce qui représente une réduction de l'ensemble de ses transferts. Il a fait également remarquer sur le tableau que cette province se place au neuvième rang en ce qui concerne les sommes d'argent reçues du Trésor fédéral et que Terre-Neuve ne se classe pas parmi les trois provinces qui percoivent les paiements de péréquation les plus élevés.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'aimerais dire quelques mots à mon collègue. Je crois qu'il est important de signaler le moment où cela s'est produit, parce que, lorsque le député a mentionné cet incident au début, la première chose que je me suis demandée est la suivante. Si, tout à coup, on me versait par exemple mille dollars de plus sur mon chèque de paye à la fin du mois, je crois que je le saurais, je suis convaincu que je le saurais. Il n'en tiendrait qu'à moi de communiquer avec le commis de la paye pour lui signaler l'erreur. Ainsi, j'ai naturellement pensé que, bon sang, si plusieurs millions supplémentaires ont été versés au Trésor, le bénéficiaire aurait dû remarquer qu'il s'agissait là d'une énorme somme d'argent, très supérieure à ce qu'il aurait dû recevoir. Il aurait alors dû communiquer avec le pourvoyeur de ces fonds et lui signaler qu'il y avait sûrement erreur et qu'il ne s'attendait pas à recevoir une telle somme.

Je me suis donc d'abord demandé pourquoi le gouvernement libéral n'avait pas relevé la chose. Mais mon collègue vient tout juste de m'informer que ce n'est pas le gouvernement libéral qui a touché l'argent. En d'autres mots, celui-ci n'a découvert l'erreur que beaucoup plus tard et n'a pas participé à la transaction. Je crois qu'il est important que le député fasse peut-être un commentaire là-dessus, à savoir qu'une longue période s'est écoulée entre le moment où le montant a été versé et celui où le nouveau gouvernement s'est rendu compte de l'erreur.

M. Baker: Madame la Présidente, c'est un point très intéressant.

Voyez-vous, selon cette lettre signée par le ministre des Finances, dont il m'a envoyé une copie juste l'autre jour, l'ex-gouvernement progressiste-conservateur de Terre-Neuve a reçu, d'après les calculs du ministère des Finances, 71 millions de dollars en trop.

Eh bien, comme vient de le souligner le député, bon sang, ils auraient dû au moins réagir en voyant le montant des subventions et dire: «Seigneur, d'où nous vient ce supplément?» Parce que, enfin, il s'agissait de 71 millions de dollars. Pas 5, 10 ou même 20 millions, mais bien 71 millions de dollars.

Il aurait dû se dire, il me semble: «C'est une somme plutôt exorbitante qu'on vous verse.»

Les informations dont on a fait état aujourd'hui n'ont pas été mentionnées, à ma connaissance. Il faut se demander, bien sûr, si la situation dans laquelle se retrouve Terre-Neuve est juste, et ce pour deux raisons: premièrement, la province recevra moins d'argent cette année que

l'an dernier et deuxièmement elle doit rembourser tout ce trop-perçu.

C'était peut-être une démarche légitime si elle était justifiée politiquement, à l'époque. Le gouvernement de Terre-Neuve et son premier ministre ont adopté la position suivante: «Si cette somme figure dans nos livres et si Terre-Neuve doit la rembourser, ne vous en faites pas, nous allons payer.» Je crois que c'est une décision qui fait honneur au premier ministre de Terre-Neuve.

Comme je l'ai mentionné, de nombreux autres politiques au pays auraient invoqué toutes sortes d'arguments politiques et auraient ameuté le peuple. Ils auraient cherché à politiser l'affaire. Le premier ministre de Terre-Neuve a décidé d'agir autrement, mais pour ce faire, il a dû procéder à des compressions budgétaires.

Il a imposé de multiples restrictions dans tous les domaines, afin de pouvoir rembourser tous les mois l'argent qu'il doit. Toutes les deux semaines, le gouvernement de Terre-Neuve envoie un chèque, remboursant ainsi, jusqu'au dernier sou, tout l'argent qu'il a reçu en trop au fil des ans.

Quant au gouvernement de Terre-Neuve, comment peut-il respecter ses engagements s'il doit rembourser tout cet argent? Terre-Neuve n'est sûrement pas l'endroit idéal pour ceux qui aspirent à devenir ministre des Finances.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, la mesure dont nous sommes saisis aura de graves conséquences pour les provinces que nous considérons comme les plus pauvres.

Elle comporte en effet des dispositions prévoyant la diminution des montants versés aux provinces. Je comprends ce que le député de Gander—Grand Falls veut dire quand il parle de l'injustice de la situation, mais je voudrais lui poser une question générale.

Le Conseil national du Bien-être a publié cette année un rapport intitulé *Les dangers qui guettent le financement de la santé et de l'enseignement supérieur*. On peut y voir à la page 30 un tableau montrant que Terre-Neuve, par exemple, verra ses paiements réduits à presque rien en l'an 2005.

Je voudrais lui demander comment on peut croire que le pays restera uni si les provinces riches peuvent continuer à fournir des services dans les domaines de l'enseignement postsecondaire, de la santé et autres comme le Régime d'assistance publique du Canada, alors que les provinces pauvres sont appelées en moins de quinze ans à se débrouiller sans les contributions fédérales pour les aider à assurer ces excellents programmes canadiens? Voilà qui me paraît une question très importante.

M. Baker: C'est peut-être la question la plus importante de toutes, madame la Présidente.

Comme vous le savez, nous nous accordons tous à reconnaître que s'il est deux choses importantes dont l'État devrait s'occuper, c'est bien la santé et l'éducation. Ce sont les hôpitaux et les écoles. Or s'il est une chose à laquelle il ne faudrait pas toucher, une chose qu'il faudrait soutenir et qu'il faudrait épargner dans un budget, c'est bien les hôpitaux.

On ne devrait donc jamais imposer de compressions budgétaires aux hôpitaux, mais voici ce qui se passe en l'occurrence. Comme le financement des programmes à frais partagés se fait maintenant selon une formule dite de «financement global» et non plus de partage à égalité, lorsque le gouvernement fédéral soumet le financement global aux compressions budgétaires, le gouvernement provincial doit trouver des fonds ailleurs.

Cela est tout simplement impossible, car on ne peut pas utiliser les fonds destinés à payer les fonctionnaires pour tâcher de garder les hôpitaux en activité.

• (1220)

Il faut payer les salaires. Il faut entretenir les routes et ainsi de suite. Voilà à quoi les gouvernements provinciaux en sont réduits. Dans le cas de Terre-Neuve—ce tableau est très instructif—les paiements versés au gouvernement provincial en seraient réduits à zéro. Pas d'argent du tout dans le cadre du financement global. Si on veut garder les hôpitaux ouverts à Terre-Neuve, le gouvernement provincial doit trouver l'argent ailleurs. C'est tragique.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-20.

Je n'avais pas l'intention, madame la Présidente, de faire des commentaires sur les sommes d'argent provenant du gouvernement fédéral et allant à la province de Terre-Neuve, mais après le discours de mon collègue, je me dois de rétablir certains faits.

D'une part, madame la Présidente, la façon dont les montants d'argent sont transférés du gouvernement fédéral aux provinces, et en l'occurrence à Terre-Neuve, le sont par législation et par approximation pour s'assurer justement que les provinces, annuellement—et je dirais quasiment à l'avance—reçoivent l'argent qui leur est promis selon les différents programmes existants.

Lorsque j'entends mon collègue se plaindre que la province de Terre-Neuve doit rembourser de l'argent au fédéral, madame la Présidente, je dois lui dire que Terre-Neuve a reçu plus d'argent que le montant auquel elle avait droit lorsque la fin des calculs s'est fait. Je reviendrai plus tard sur la façon dont se font les calculs.

Il est donc normal, à partir de ce moment-là, qu'elle rembourse au gouvernement, comme toutes les autres provinces, qu'il s'agisse de l'Alberta, de la Colombie-Britannique ou du Québec. Donc, toutes les provinces sont régies par la même législation. D'autre part, madame la Présidente, mon collègue—et j'ignore comment il a fait ses calculs—disait que Terre-Neuve recevrait moins d'argent cette année ou l'an prochain. Cela, encore une fois, est absolument faux. La province de Terre-Neuve va recevoir, en 1991-1992, plus d'argent dans tous les programmes—et j'en expliquerai certains tout à l'heure—donc, dans tous les programmes, Terre-Neuve va recevoir, en 1991-1992, plus d'argent qu'elle n'en a reçu en 1990-1991. Cela s'applique à tous les programmes, qu'il s'agisse de la péréquation, le financement des programmes établis, etc.

Or, madame la Présidente, je voulais rétablir les faits parce que mon collègue y est allé à fond de train, probablement avec des chiffres imprécis, mais la province de Terre-Neuve n'est en aucune façon pénalisée.

Si je reviens, madame la Présidente, au projet de loi C-20, ce dernier touche différents aspects. Je pense que les deux principaux sont d'une part les arrangements fiscaux, justement entre le gouvernement fédéral et les provinces, et d'autre part, la Loi sur le Parlement. Il est important, madame la Présidente, lorsqu'on parle des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, de bien les comprendre parce qu'il y en a plusieurs. Vous le savez, au Québec entre autres, on a l'esprit lorsqu'on parle d'argent du fédéral venant au Québec, de la péréquation. La péréquation est un item parmi les sommes d'argent qui sont transférées. Il y a également le financement des programmes établis.

Or, pour faire un bref résumé, madame la Présidente, le financement des programmes établis est un montant d'argent qui est distribué annuellement par le gouvernement fédéral à toutes les provinces de façon égale. C'est un montant d'argent qui correspond à la population de chacune des provinces. C'est le même montant partout à travers le Canada, que je demeure à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique ou au Québec, le gouvernement fédéral envoie une somme égale partout.

La péréquation—et c'est là la différence—est un programme spécial pour aider les provinces qui en ont le plus besoin, soit au niveau de la santé ou au niveau de l'éducation. La péréquation est reçue bon an mal an par quatre provinces des Maritimes, le Québec et, certaines années, le Manitoba. C'est à ce niveau-là qu'il est important de bien faire la distinction.

Dans le calcul de l'argent qui part du gouvernement fédéral et qui s'en va aux provinces, cet argent-là s'en va aux provinces de deux façons: sous forme de transfert de points d'impôt, et en *cash*.

Le gouvernement fédéral donne donc cette année, au Québec, environ 11 milliards de dollars. Il le donne par le biais du programme de péréquation et par la FPE, le financement des programmes établis. Maintenant, comment le paie-t-il? C'est là tout le débat. Il le paie de deux façons: par les points d'impôt et par un chèque qu'il signe. Et spécialement au Québec, les points d'impôt sont plus élevés. Vous vous souviendrez, madame la Présidente, vous avez fait dernièrement votre rapport d'impôt comme tous les Québécois, et vous en étiez très heureuse, je le vois, il y a une petite ligne dans le rapport d'impôt pour les résidents du Québec, où il y a 16,5 p. 100 qui apparaît, parce que justement, le Québec ramasse plus de ses résidents en impôt que les autres provinces. Ce qui veut donc dire que le chèque que le gouvernement fédéral émet à la province de Québec est moins élevé, parce que déjà la province de Québec l'a collecté par le biais du rapport d'impôt que vous avez rempli au 30 avril comme tout bon citoyen du Québec.

Alors, deux programmes par lesquels le Québec reçoit de l'argent, et deux façons par lesquelles le fédéral paie à la province: l'impôt perçu directement par la province auprès des résidents du Québec, et le montant du chèque émis par Ottawa.

Madame la Présidente, dernièrement, on a vu différents reportages et différents commentaires qui disaient que d'ici quelques années, le Québec ne recevrait plus d'argent, de chèques émis par Ottawa. Probablement que cela va arriver. Cela ne signifie pas que le fédéral donne moins d'argent à la province. Au contraire,—et je vous citerai les chiffres tout à l'heure—annuellement, le montant d'argent reçu par la province de Québec, tout comme la province de mon collègue de l'Ontario comme dans toutes les provinces, augmente à tous les ans, mais en termes du chèque émis par le gouvernement fédéral, il peut diminuer, parce que justement le système de l'impôt perçu directement par la province augmente.

Vous me permettrez, madame la Présidente, de vous citer quelques chiffres importants aux fins de la discussion et pour que mes collègues de l'opposition comprennent le projet de loi C-20, et la population en général aussi.

En 1984-1985, madame la Présidente, le Québec recevait 8,1 milliards du gouvernement fédéral, ce qui veut dire 1 256 $ par personne. Le fédéral versait à la province un équivalent de 1 256 $ par personne au Québec, en 1984-1985. Et en 1990-1991, le montant est de 10,1 milliards, ce qui veut dire, madame la Présidente, un montant de 1 503 $ par personne qui sera reçu en

1990–1991 par le Québec, montant d'argent versé par le fédéral aux provinces.

Une voix: Qu'aurait–il été?

Mon collègue de l'opposition dit: qu'aurait–il été? La question n'est pas là. La question est que, annuellement, le fédéral transfère aux provinces en pourcentage un montant supérieur à ses dépenses par ailleurs. Les dépenses du gouvernement fédéral sont de l'ordre de 3 p. 100 par année et on a à ce jour maintenu cela, malgré le fait que l'opposition nous dise, d'une part, de réduire le déficit et, d'autre part, de dépenser plus. Nous disons: On travaille sur le déficit, et on maintient nos dépenses à 3 p. 100, exception faite des transferts aux provinces qui sont quasiment de 4 p. 100 de plus par année.

Alors, il faut être conscient de ces chiffres–là. Si on regarde les administrations provinciales, madame la Présidente, on s'aperçoit que l'augmentation de leurs dépenses est d'environ 6 p. 100. Vous savez, madame la Présidente, la dette nationale porte bien son nom. La dette nationale est la dette de tous les Canadiens et Canadiennes. Que je demeure en Colombie–Britannique ou à l'Île–du–Prince–Édouard, comme Canadien j'ai un problème qui s'appelle la dette nationale. Présentement, la dette nationale c'est plus de 15 000 $ par individu, par Canadien et Canadienne. De l'enfant qui naît à la personne âgée, on doit, chacun d'entre nous, 15 000 $. Il faut régler ce problème–là.

Les mesures qui sont prises par le fédéral sont draconiennes dans certains cas, je l'admets.

• (1230)

Je participais, vendredi midi, à la ligne ouverte du poste radiophonique CHLM à Trois–Rivières et l'animateur, Michel Charland, soulignait justement que les Canadiens considèrent qu'ils paient beaucoup, sinon trop d'impôts. Je lui disais oui, on paie beaucoup d'impôts, mais on a beaucoup de services et on a une dette énorme. Cette dette–là, madame la Présidente, il faut qu'elle soit réglée, sinon—et si on continue à dépenser à raison de 6, 7 ou 8 p. 100 d'augmentation dans les dépenses, annuellement—les générations futures ne pourront même pas penser à instaurer quelque programme que ce soit.

Quand on pense, madame la Présidente, qu'environ 35c. de chaque dollar perçu en taxes, en impôts par le gouvernement fédéral s'en vont en paiements d'intérêt, non pas au remboursement du capital, mais au paiement des intérêts sur la dette qui nous a été léguée par le gouvernement libéral. Il faut appeler les choses par leur nom. On est arrivé au pouvoir et il y avait une dette de 200 milliards de dollars. Vous allez me dire oui, mais elle a augmenté. C'est vrai, madame la Présidente. Mais la dette nationale a augmenté du montant des intérêts qu'on a dû payer annuellement. Et si en 1984, je n'avais pas eu de dettes, donc pas d'intérêts à payer, je n'aurais pas eu de déficit annuel.

Cela choque l'opposition, madame la Présidente, quand on parle de la dette qu'ils nous ont léguée, mais c'est la vérité. La dette est là et il faut vivre avec.

Donc, je reviens au projet de loi C–20, madame la Présidente. Cela a du bon, car ils se réveillent, madame la Présidente, quand je parle de leur dette et de notre dette. J'essaie d'expliquer à mon collègue de l'opposition que si je n'avais pas eu d'intérêts à payer sur les 200 milliards de dollars, je n'aurais pas eu de déficit annuel et si je n'avais pas eu de déficit annuel, je n'aurais pas augmenté la dette. C'est aussi simple que cela. Il y a 35c. sur chaque dollar qui vont pour payer des intérêts sur votre dette qui est la dette de tous les Canadiens.

Il faut, madame la Présidente, que le gouvernement fédéral continue à administrer comme il l'a fait depuis 1984, tout en reconnaissant que les provinces ont des besoins aux niveaux de l'éducation, de la santé, etc. Je vais continuer dans mes chiffres, madame la Présidente: en 1992–1993, au Québec, on recevra 10,8 milliards de dollars du gouvernement fédéral, ce qui correspond à 1 575 $ par personne. Vous vous souviendrez que je soulignais que cette année, en 1990–1991, il s'agit de 1 503 $.

Alors, il y a une augmentation annuelle et je peux y aller, madame la Présidente, avec toutes les provinces car toutes auront un montant supplémentaire à ce qu'elles ont cette année, l'an prochain. Mais le projet de loi C–20 veut également restreindre cette augmentation et faire en sorte, justement, que les provinces participent, nous aident à régler le problème de la dette nationale et du déficit que nous avons.

On pourrait augmenter le transfert aux provinces encore plus, on pourrait le faire, mais la question resterait toujours la même: où allons–nous prendre l'argent? Si je pouvais, demain matin, rayer ma dette nationale, ce qui signifie que je n'aurais plus de déficit, je n'aurais plus d'intérêts à payer. J'aurais, madame la Présidente, environ 30 milliards de dollars par année pour établir et aider les Canadiens et les Canadiennes; 30 milliards par année qui me serviraient pour des nouveaux programmes, pour la création d'emplois, qui me serviraient pour tout ce que je peux imaginer, pour rendre la qualité de vie des gens du Québec et du Canada encore meilleure. Ce sont 30 milliards par année de plus que je dois prendre à ce moment–ci pour payer des intérêts. La carte de crédit est pleine, madame la Présidente, comme elle l'était aussi en 1984. Et depuis 1984, ce qu'on tente de faire, c'est justement de payer les intérêts et en venir, en 1994, à ne plus avoir à emprunter et à pouvoir commencer à rembourser de façon normale, de la façon dont un pays doit être

administré. Et c'est un des facteurs que l'on retrouve dans le projet de loi C-20.

Vous savez, madame la Présidente, en 1984, le gouvernement fédéral dépensait annuellement 15 milliards—ce ne sont pas des *peanuts* là—pas 15 millions, 15 milliards de plus qu'il n'entrait d'argent dans ses coffres. Les Canadiens et Canadiennes recevaient donc, en programmes de toutes sortes, 15 milliards de dollars de plus qu'ils ne contribuaient en impôts. Cela faisait partie de l'augmentation annuelle du déficit avec la dette nationale.

Cette année, nous allons dépenser en programmes 10 milliards de dollars de moins que ce que nous allons recevoir en impôts. Cela c'est administrer sainement. C'est ce que tous ceux qui nous écoutent font, le père de famille, la mère de famille qui administre son budget de la maison; ils dépensent moins que ce qu'ils gagnent et ils en mettent un peu de côté. C'est ce qu'on a réussi à faire en cinq ans. Partir d'un trou de 15 milliards de dollars et en venir à un profit de 10 milliards de dollars, et ce en cinq ans, madame la Présidente. Cela veut dire un renversement de 25 milliards, et cela n'a pas été facile. Comment on a réussi à faire cela? On a fait des coupures qui n'ont pas fait plaisir, mais qui se devaient d'être faites et on a augmenté les impôts quelque peu. Mais ces 25 milliards-là de changement de côté de la colonne proviennent à 70 p. 100 de coupures faites à l'intérieur du gouvernement et de 30 p. 100 d'augmentation de taxes. Simplement 30 p. 100 d'augmentation de taxes, et non pas comme l'opposition le laisse entendre, 100 p. 100. Pour réussir cela, on a coupé dans les dépenses de l'État à 70 p. 100. Il y a encore des choses à faire, madame la Présidente. Ce n'est pas le bonheur total, parce qu'on a encore un problème majeur qu'il faut régler.

Mon souhait le plus cher, madame la Présidente, serait que l'opposition aujourd'hui, avec le projet de loi C-20, nous dise: Oui, nous sommes d'accord. Oui, il faut enfin qu'on se mette tout le monde ensemble, que ce soit le NPD, les Libéraux avec le gouvernement, pour régler la situation financière du pays; régler le fait que parmi les pays industrialisés au monde, nous sommes présentement le plus endetté; régler le fait que chaque Canadien et Canadienne doit 15 000 $ en dette, sans avoir rien reçu, rien fait encore. Et je pense que leur appui, que leur prise de position positive au projet de loi C-20 serait appréciée.

L'autre élément du projet de loi C-20, madame la Présidente, dont j'ai très peu entendu parler à ce jour, est au niveau du gel des salaires pour les députés de la Chambre, soit les députés du parti au pouvoir, de l'opposition, les ministres, le premier ministre. Dans le projet de loi C-20, il y a une mesure qui fait en sorte que l'augmentation possible des salaires des députés et ministres l'an prochain ne pourra être supérieure à la hausse moyenne qu'aura la Fonction publique fédérale. Et si la Fonction publique fédérale n'a pas d'augmentation, bien les députés n'en auront pas non plus, madame la Présidente. Et vous savez qu'on ne vise pas nécessairement à ce que les fonctionnaires aient une augmentation.

Alors, j'espère que l'opposition va appuyer cette mesure-là pour donner l'exemple aux Canadiens et Canadiennes. Si elle vote contre le projet de loi C-20, cela signifie, madame la Présidente, qu'elle vote pour une augmentation de salaire. Je pense qu'en cette période où ils se font un malin plaisir de dire que c'est une période difficile, les députés de l'opposition, comme le premier ministre, les ministres et les députés du gouvernement doivent donner l'exemple et doivent faire ce qui doit être fait.

L'autre mesure qui est dans le projet de loi C-20 et qui n'a pas été publicisée beaucoup, c'est le gel du budget d'immobilisation et de fonctionnement de tous les ministères fédéraux pour une période de quatre ans, le gel du budget de chacun des ministères au niveau du fonctionnement et au niveau de l'immobilisation. Ce qui veut dire, madame la Présidente, que peu importe le ministère, l'an prochain, qui voudrait construire quelque chose ou qui voudrait augmenter, au niveau de son fonctionnement, il pourra le faire mais avec le montant d'argent dont ce ministère dispose cette année. Il ne pourra pas aller cogner à la porte du Conseil du Trésor, du ministre des Finances ou de quiconque pour dire: Il faut que j'augmente mon budget parce que j'ai une dépense spéciale, etc. Non. C'est gelé pour l'immobilisation et le fonctionnement.

• (1240)

S'ils veulent dégeler cela, cela va prendre un autre projet de loi qui viendra dire que le ministère X peut dépenser plus que ce qui était prévu dans son budget de 1990-1991. Il sera donc nécessaire d'avoir une autre loi. Donc, c'est gelé pour vrai, je pense.

En terminant, madame la Présidente, parce que je m'aperçois que vous m'indiquez que mon temps de parole achève, je voudrais souligner à nouveau le fait que toutes les sommes d'argent provenant de la TPS sont et seront, comme toutes celles provenant de la privatisation, investies strictement et uniquement pour réduire notre dette nationale. Cet argent ne pourra servir d'aucune façon pour de nouveaux programmes, de nouveaux budgets ou quoi que ce soit d'autre. Et cela, madame la Présidente, je pense que c'est important et c'est ce qui fera en sorte que la qualité de vie et la qualité économique du pays va grossir et s'améliorer dans le futur.

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, je veux faire quelques remarques et peut-être poser une ou deux questions au député au sujet de cette mesure législative.

Je crois que le député essaie de dire que les Canadiens devraient se préoccuper de l'argent, mais pas de la vie des gens. Ce projet de loi prévoit une réduction des fonds versés aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé et il entraînera de nombreuses complications également.

Je tiens à signaler à la Chambre que la réduction des paiements de transfert aux provinces entraînera une réduction des fonds affectés à l'enseignement postsecondaire. Nous savons déjà qu'il y a plus d'un million d'enfants pauvres au Canada et que la pauvreté les obligera à quitter l'école avant d'avoir terminé leurs études. Nous avons également entendu des députés à la Chambre et d'autres Canadiens nous dire que nous devons être concurrentiels dans le monde. Le député peut-il nous dire comment, si notre population n'a pas l'instruction nécessaire, elle peut livrer concurrence aux autres pays?

Dans le même ordre d'idées, je me demande si le député a lu le rapport sur la pauvreté publié par le Sénat en janvier de cette année. Ce document contient une merveilleuse analyse qui nous dit que, si on dépense 5 milliards de dollars aujourd'hui pour les pauvres de notre pays, particulièrement pour les enfants pauvres, on réduira de 186 000 le nombre de décrocheurs. Sur une période de 20 ans, on réalisera un gain net de quelque 27 milliards de dollars.

Je veux demander au député s'il accepte les résultats de cette analyse bien fouillée et s'il est d'accord avec moi pour dire que ce n'est pas accroître le déficit que de dépenser aujourd'hui 5 milliards de dollars qui en rapporteront 27 milliards grâce à une augmentation de la productivité, des recettes et des cotisations au régime d'assurance-chômage, et à une diminution des prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale.

Je voudrais comprendre la logique du gouvernement sur le plan économique.

Pendant que j'ai la parole, je veux poser une autre question au député. Il a fait allusion à la dette nationale en disant ce qu'elle représentait pour chaque Canadien, et je crois que c'est là une analyse très simpliste. Le député doit dire aux Canadiens comment la dette nationale est répartie. À qui devons-nous l'argent? Selon les renseignements que j'ai obtenus de la Bibliothèque du Parlement, le Canada doit au moins 20 p. 100 de sa dette totale à la Banque du Canada. À qui appartient la Banque du Canada? Au gouvernement du Canada.

Une voix: C'est faux.

M. Pagtakhan: Le député dit que c'est faux. Veut-il dire que l'argent qui va à la Banque du Canada ne provient pas des recettes du gouvernement du Canada? Je voudrais bien qu'il fasse des recherches pour vérifier ce qu'il avance.

J'ai ici un relevé des dépenses au titre de la santé pour certaines années entre 1960 et 1990. Ces dépenses sont exprimées en pourcentage du produit national brut. En 1960, elles s'élevaient à environ 2,1 milliards de dollars, ce qui représentait 5,5 p. 100 du produit national brut. En 1984, elles atteignaient 37 milliards, soit 8,6 p. 100 du PNB, et en 1990, elles totalisaient 60 milliards, soit environ 9,2 p. 100 du PNB. Ainsi, depuis 1984, les dépenses au titre de la santé n'ont augmenté que de 0,6 p. 100 en pourcentage du produit national brut. Le PNB est un indice de notre capacité de payer.

Mme le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais celui-ci sait-il que la parole lui a été cédée pour poser une question ou faire une observation? Si vous le voulez bien, disons que nous en sommes à la période des observations et des questions. Je regrette d'avoir interrompu le député. Je croyais qu'il se lançait dans le débat. J'imagine qu'il voudra accorder un peu de temps au secrétaire parlementaire pour répondre. Il reste environ trois minutes pour répondre à la question posée par le député de Winnipeg-Nord.

M. Pagtakhan: Madame la Présidente, je comprends ce que vous dites. Je vais terminer en signalant que, depuis 1975, le taux de croissance des dépenses nationales de santé est à peu près le même que celui du produit national. Les Canadiens ont donc été en mesure de fournir les sommes nécessaires. J'aimerais que le député nous explique la justification du gouvernement et son point de vue en ce qui concerne les dépenses donnant lieu à un déficit. Parlons donc du déficit lié à la vie.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je m'aperçois que je dispose de très peu de temps pour répondre à mon collègue.

Je voudrais donc au départ répéter un point qui m'apparaît primordial et que mon collègue n'a pas compris. Il parle du fait que nous coupons dans les montants d'argent qui sont accordés aux provinces. Madame la Présidente, j'ai donné l'exemple; nous ne coupons pas, nous réduisons l'augmentation qui va aux provinces. Une coupure—et les gens du comté de Trois-Rivières vont comprendre tout de suite—signifie que si tu gagnes 500 $ par semaine et que ton *boss* te dit: Non, maintenant tu gagnes 400 $ par semaine. Cela, c'est une coupure. Mais si tu gagnes 500 $ par semaine, qu'il était prévu que tu en gagnerais 550 $ mais que le *boss* te dit: Non, tu en gagnes 525 $. Ce n'est pas une coupure de salaire parce que j'en

ai plus, une fois que mon augmentation m'a été accordée qu'avant.

Donc, ce qui est transféré aux provinces, ce n'est pas une coupure, c'est une réduction de l'augmentation, madame la Présidente. Il faudrait que mon collègue comprenne cela parce qu'à partir du moment où on ne parle pas de la même chose, on a des problèmes quand on a des questions et des réponses. Or, il n'y a pas de coupure aux provinces, mais il y a une réduction de l'augmentation qui était prévue.

Maintenant, une des questions de mon collègue était de savoir à qui on doit la dette. C'est en partie à des Canadiens et en partie à des gens de l'extérieur du Canada. Mais la question de savoir à qui on doit la dette, madame la Présidente, c'est la vieille philosophie libérale: ce n'est pas grave, la dette, car on doit cela aux Canadiens. Si je dois 100 000 $ à mon frère et 200 000 $ à ma soeur et 300 000 $ à mon père et que je n'ai pas d'argent, quand je vais aller à la banque pour emprunter, je vais leur dire: non, non, je ne dois pas d'argent, je dois cela à ma parenté. Quand je fais mon bilan pour la banque, madame la Présidente, peu importe à qui je le dois, je le dois!

C'est le même point ici. La dette du Canada qui est détenue en partie par des Canadiens et en partie par des gens de l'extérieur, on la doit, peu importe à qui je la dois, que ce soit à des Canadiens ou à des non-Canadiens, je la dois quand même. Et quand, au niveau international, les autres pays regardent le Canada et la dette, ils disent: Canada, ta dette, c'est 400 milliards de dollars. Ils ne demandent pas à qui et comment elle est répartie. C'est 400 milliards.

J'ai eu la chance, madame la Présidente, d'être au Japon et on en a parlé de cela. Ils ne demandent pas à qui et comment elle est répartie, mais elle est de 400 milliards. Ils ne demandent pas à qui on la doit. Ils demandent: est-ce bien ça qu'on doit? Oui, c'est cela qu'on doit.

• (1250)

Madame la Présidente, je pense qu'il faut s'enlever de l'esprit cette philosophie libérale qui dit que ce n'est pas grave, que l'on emprunte des Canadiens. Madame la Présidente, c'est grave! Et quand je parle des 400 milliards que le fédéral doit, je ne tiens pas compte des dettes que chacun des gouvernements provinciaux doivent, en plus. Et si je suis un investisseur qui cherche dans quel pays aller investir pour que cela soit intéressant, puis qu'il regarde le Canada, et qu'il fait l'addition de tout ça, on n'est pas dans une position intéressante par rapport à d'autres pays. Et c'est pour cela qu'il faut faire en sorte de régler ce problème.

Madame la Présidente, mon temps de parole est écoulé. Je vous remercie de votre patience.

[*Traduction*]

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, je prends la parole pour participer au débat sur le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991. Ce débat porte sur les valeurs et les idéaux fondamentaux de notre société ainsi que sur les institutions par le biais desquelles nous assurons le maintien d'une norme nationale. Ces idéaux et ces valeurs sont rapidement en train de disparaître des institutions au Canada.

Dans ce budget, tout comme dans le budget précédent, le ministre des Finances continue de refiler ses responsabilités aux provinces. Le gouvernement central a tout simplement transféré les problèmes fiscaux fédéraux à d'autres ordres de gouvernement.

Je voudrais ici porter à votre attention une déclaration faite à la Chambre il y a dix ans, soit en mars 1982, par le député d'Etobicoke-Centre. Celui-ci avait accusé le gouvernement de l'époque de faire porter un fardeau financier aux provinces en réduisant les paiements de transfert. Cette déclaration est on ne peut plus vraie aujourd'hui.

Le gel de cinq ans qui vise le FPE, c'est-à-dire le financement des programmes établis, entraînera une diminution importante des fonds disponibles pour les provinces. En procédant à un gel des transferts aux provinces, le gouvernement est clairement en train de détruire systématiquement les programmes de soins de santé et d'enseignement postsecondaire, et ce précisément au moment où les Américains s'efforcent de trouver des façons de mettre en oeuvre un régime de soins de santé dans leur pays.

Chaque année, à mesure que la population augmente et qu'un nombre plus grand d'étudiants prennent conscience de la nécessité de poursuivre des études supérieures, les besoins en installations augmentent aussi, tandis que le nombre d'enseignants pour un groupe donné d'étudiants diminue, en même temps que le financement.

Les frais de scolarité des étudiants sont maintenant plus élevés. L'université de l'Île-du-Prince-Édouard (UPEI), prévoit en septembre une augmentation de 15 p. 100 des frais de scolarité. À cela s'ajoute le fait qu'il n'y a pas beaucoup d'emplois disponibles pour les étudiants. Ainsi, les frais de scolarité sont plus élevés, les salles de cours sont trop pleines, et les provinces sont contraintes d'assumer d'autres frais.

Le financement fédéral de l'enseignement postsecondaire est essentiel pour empêcher que les frais de scolarité ne deviennent trop élevés pour la plupart des Canadiens, ainsi que pour assurer un meilleur accès à l'enseignement supérieur pour les personnes à faible revenu. C'est une nécessité. Nous ne pouvons pas laisser

notre système d'enseignement devenir un système réservé exclusivement aux riches du pays.

Il n'est pas surprenant que nous ayons un problème d'unité nationale. Le gouvernement fédéral force les provinces à se faire concurrence les unes les autres à cause d'un financement insuffisant.

Au cours des deux prochaines années, l'Île-du-Prince-Édouard perdra 12 millions de dollars en paiements de transfert. Cette situation se traduira par des impôts plus élevés, l'abolition de programmes sociaux, et surtout l'élimination d'un programme vital pour la région de l'Atlantique.

Ce qui s'annonce est très clair. Ce sont les programmes sociaux et l'assurance-maladie qui semblent voués à disparaître les premiers. Les petites provinces et les territoires ne pourront pas maintenir le régime ni concevoir des programmes de santé nouveaux ou innovateurs. Comment le gouvernement fédéral peut-il croire qu'une petite province va appliquer les normes nationales en matière de services de santé, alors qu'il réduit radicalement sa contribution au FPE?

Je vous rappelle encore ce que disait le député d'Etobicoke-Centre en 1982: tous les Canadiens vont être victimes d'une diminution des services d'enseignement supérieur et de santé à cause des coupes dans le financement des programmes établis.

Au fur et à mesure que nos services de santé progressent, les gens vivent plus longtemps et le coût du matériel de haute technologie et de l'équipement médical s'accroît. Mais comme les paiements de transfert sont coupés, les provinces sont obligées ou bien de supprimer des services essentiels ou bien de percevoir de nouveaux impôts auprès de contribuables déjà saignés à blanc.

Pour citer de nouveau le député d'Etobicoke-Centre, le gouvernement ne semble pas être conscient qu'il y a un seul contribuable qui doit acquitter les impôts à tous les niveaux, fédéral, provincial et municipal. Il importe peu au contribuable de savoir d'où viennent les services. Tout ce qu'il veut, ce sont des services qui répondent à ses besoins. Mais ce gouvernement, comme le disait si bien mon collègue il y a près de dix ans, affiche le mépris le plus total pour le contribuable.

À une époque, le Canada faisait respecter des normes nationales pour les services de santé et d'autres services de base, mais ce temps est révolu. Lors du dernier budget, le gouvernement fédéral s'est engagé à faire respecter des normes nationales en recourant à de nouvelles mesures législatives. À vrai dire, nous avons déjà une norme nationale: celle d'un lent déclin des services de santé, car c'est désormais la règle dans toutes les provinces.

Il nous faut une forte présence fédérale dans tous les programmes sociaux pour garantir à tous les Canadiens l'accès à des services et des avantages semblables, où qu'ils vivent. Or, une forte présence fédérale ne se conçoit pas sans un vigoureux soutien financier. Privées de l'appui des autorités fédérales, les provinces pourront imposer un ticket modérateur pour les services médicaux et hospitaliers, et il est probable qu'elles le feront. Ce sera un recul. Les pauvres seront privés des soins dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit.

Par ailleurs, les Canadiens pourraient avoir du mal à obtenir une protection complète en matière d'assurance-maladie lorsqu'ils se rendent à l'étranger. Le gouvernement a-t-il oublié que c'est à cause de l'apport fédéral dans le domaine de la santé que le régime d'assurance-maladie a pu s'implanter dans toutes les provinces et tous les territoires? Les disparités régionales ont toujours posé des difficultés tout au long de notre histoire. Sans une contribution fédérale importante, elles ne feront que s'accroître et notre niveau de vie national s'en ressentira.

Il est inconcevable que des provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard puissent se permettre ne fût-ce que la moitié des modestes programmes sociaux qui existent aujourd'hui, à moins d'un solide appui financier des autorités fédérales pour faire respecter les normes nationales.

Il sera difficile, il sera beaucoup plus difficile aux provinces pauvres d'offrir à leurs citoyens des programmes faciles d'accès et d'un coût abordable.

Chez moi, dans la circonscription de Hillsborough, bien des gens ont des revenus fixes ou faibles ou bien n'ont qu'un emploi saisonnier. Ce n'est pas que cela leur plaise, j'insiste là-dessus, ni qu'ils soient paresseux. Ces gens-là ont maintenant cette charge supplémentaire qu'est la TPS. Le gouvernement fédéral ne veut même pas accorder le crédit pour TPS aux contribuables de moins de 19 ans.

Par le passé, les paiements fédéraux permettaient aux Canadiens d'avoir des services de santé et d'enseignement supérieur très développés. Toute compression qui menace l'intégrité de ces programmes est un atteinte directe aux valeurs fondamentales, aux principes des Canadiens.

En guise de conclusion, je dirai que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard sont parfaitement conscients du problème de déficit que nous avons sur les bras et ils ne demandent pas mieux que de faire leur part. Mais le gouvernement fédéral doit prendre conscience qu'il ne peut faire payer aux administrations provinciales et municipales les conséquences de sa mauvaise gestion financière.

Article 31 du Règlement

Mme le vice-président: Malheureusement, j'ai le regret d'interrompre le député pour lui souhaiter bon appétit. Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, même si plus d'un mois s'est écoulé depuis que les camionneurs canadiens, frustrés par l'inaction du gouvernement, ont bloqué des routes principales de l'Ontario, le gouvernement n'a encore pris aucune mesure pour réparer tous les dégâts qu'il a causés avec la déréglementation de cette industrie. Pourtant, de nombreux gestes pourraient être posés si le gouvernement souhaitait vraiment agir.

Ainsi, en raison de la déréglementation, des permis de transport représentant un investissement de 100 millions de dollars n'ont plus aucune valeur. Cette situation a eu des répercussions dévastatrices sur les capitaux propres des entreprises de camionnage.

Aux États-Unis, lorsque l'industrie du camionnage a été déréglementée en 1980, le gouvernement américain a autorisé les transporteurs à amortir de façon accélérée, c'est-à-dire sur une période de trois ans, le coût de ces permis. J'exhorte le gouvernement à prendre les mêmes mesures pour les camionneurs canadiens et à leur offrir des garanties d'emprunt jusqu'à ce que les entreprises aient pu rétablir leur situation financière.

Les camionneurs ne peuvent se permettre d'attendre plus longtemps que le gouvernement prenne des mesures. De plus, comme nous l'avons vu il y a un mois, si le gouvernement n'agit pas, l'été pourrait être long, chaud et lent sur les autoroutes du pays.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, il y a une nouvelle expression déconcertante qui s'est insinuée dans le débat sur l'unité canadienne et qui est fréquemment utilisée afin de fausser les valeurs qui sous-tendent notre Loi sur les langues officielles. Je veux parler de l'expression «bilinguisme forcé». Ces mots laissent sous-entendre que le bilinguisme est une exigence qu'il faut obligatoirement remplir et qui est imposée, de façon peut-être injuste, aux Canadiens.

En réalité, c'est l'inverse qui est vrai. Plutôt que d'imposer l'une ou l'autre des deux langues officielles à tout citoyen, le concept de bilinguisme accorde en fait à chacun de nous la liberté de n'utiliser toujours que l'une des deux langues officielles du pays si c'est ce que nous souhaitons. C'est là la base même du bilinguisme.

La Loi sur les langues officielles prévoit que les Canadiens peuvent et doivent être servis par le gouvernement fédéral dans la langue de leur choix. Cette loi vise donc à accorder la liberté linguistique et non à imposer le bilinguisme. Il est certain que le bilinguisme force les gouvernements à disposer de ressources linguistiques spéciales afin de servir les gens. L'objectif fondamental de la loi demeure toutefois de laisser les Canadiens libres de demeurer unilingues et de se servir uniquement du français ou de l'anglais au Canada.

Parler de bilinguisme forcé, c'est réellement oublier la véritable nature de la liberté linguistique que doit offrir la société canadienne pour être considérée comme une nation généreuse et tolérante.

* * *

LA PAUVRETÉ

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, hier, on nous a rappelé que la féminisation de la pauvreté n'était pas une simple théorie, mais plutôt un fait reconnu.

À l'occasion du colloque organisé par le gouvernement sur les femmes et la loi, M^me^ Jean Swanson de l'Organisation nationale anti-pauvreté a fait remarquer que de nombreuses femmes devaient, pour survivre, commettre des crimes comme émettre des chèques sans provision, faire du vol à l'étalage et se prostituer. Elle a ajouté que cela était attribuable à l'insuffisance des mesures de protection sociale au Canada.

Le gouvernement fédéral revient au moyen-âge en sabrant dans les programmes sociaux. Il considère l'aide aux Canadiens à faible revenu comme de la charité et non comme un droit. Il sabre dans l'assurance-chômage, plafonne les prestations au titre du Régime d'assistance publique du Canada et maintient le salaire minimum à un niveau tout à fait insuffisant pour vivre.

Tous les Canadiens, et surtout les femmes chefs de famille monoparentale et leurs enfants à charge, sombrent de plus en plus dans la pauvreté. Combien d'autres preuves faudra-t-il fournir au gouvernement pour qu'il se rende compte que sa politique sociale désuète force

tous les Canadiens, et surtout les femmes, à faire des choix impossibles pour simplement survivre?

C'est tout à fait déplorable et les Canadiens devraient en être outrés.

* * *

LE PREMIER RÉGIMENT DE GÉNIE

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'interviens pour signaler aux Canadiens les efforts du Premier Régiment de génie et ses activités en cours dans le golfe Persique.

La guerre du Golfe est terminée et la majorité des médias s'intéressent maintenant à d'autres questions. Personne ne se soucie de la tâche extrêmement dangereuse et importante qu'accomplissent nos soldats et officiers du génie dans la région. Ce n'est pas un travail prestigieux, mais cela fait partie intégrante des efforts des Nations Unies pour rétablir la paix et la sécurité dans la région frontalière entre le Koweït et l'Irak.

Quelle est donc cette tâche pénible qui appelle 250 de nos soldats loin de leur base à Chilliwack? Pour quelles raisons des familles canadiennes sont-elles séparées et inquiètes? Ces hommes et ces femmes très braves trouvent et désamorcent à la frontière entre le Koweït et l'Irak des obus et des bombes qui n'ont pas explosé, afin d'éviter que des innocents ne soient blessés ou tués. Ces soldats risquent leur vie tous les jours et font tout ce qu'il faut pour assurer la sécurité des gens de la région.

Je rends hommage à ces braves qui appartiennent au Premier Régiment de génie de Chilliwack. Je leur souhaite bonne chance et je prie pour leur sécurité. Je tiens à rendre hommage aux familles de Chilliwack qui s'inquiètent en attendant le retour de leurs êtres chers. Je leur souhaite d'avoir la force de surmonter cette épreuve. Les Canadiens les remercient pour tout ce qu'ils font.

* * *

LA LOI 178

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, les Canadiens d'expression anglaise qui vivent au Québec, la province francophone du Canada qui est caractérisée par la pluralité et la diversité culturelles, veulent aussi que leurs droits de citoyens canadiens soient respectés.

Article 31 du Règlement

Les Québecois d'expression anglaise croient qu'il est temps de réaffrimer leur rôle dans un Québec dynamique et dans un Canada dynamique. Ils veulent freiner l'exode des Québecois, des jeunes Québécois.

La suppression de nos droits de présence nous met mal à l'aise et nous voulons l'abrogation de la Loi 178. Cette loi ne respecte pas nos droits. Elle a un caractère offensif et elle n'est ni raisonnable ni justifiée. La disparition de la Loi 178 ferait que tous les Canadiens se sentiraient chez eux au Québec et n'importe où ailleurs au Canada, où le fait de parler ou de travailler en français ou en anglais représente un atout économique, social et culturel.

La langue n'est pas en cause ici. Les droits et les libertés démocratiques constituent plutôt l'enjeu.

J'espère sincèrement que le ministre responsable des Affaires constitutionnelles se rappellera, lors des discussions qu'il aura avec le premier ministre Bourassa et avec d'autres leaders, cette croyance profondément ancrée chez les Canadiens, à savoir qu'on ne fait pas progresser une société ni sa majorité en diminuant les droits d'une minorité, qu'elle soit anglophone, francophone, autochtone ou autre.

* * *

[*Français*]

LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, l'endettement du gouvernement canadien est un problème sérieux, mais ce n'est pas la catastrophe que l'on décrit trop souvent. En fait, c'est un problème qu'Ottawa contrôle beaucoup mieux aujourd'hui qu'il ne le faisait il y a quelques années, malgré les apparences comptables ou la grosseur des chiffres.

À certains égards, on est en train de faire la même chose quand on tente de faire le bilan de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Une étude récente de la Banque du Canada constate qu'en 1990, l'économie canadienne a enregistré une balance positive d'investissements étrangers de 4,3 milliards de dollars. C'était la première fois en 16 ans que le Canada enregistrait un tel résultat positif. Pour certains économistes, cette balance positive est attribuable au seul fait que les investissements canadiens à l'étranger ont diminué l'an dernier. La Banque du Canada y voit plutôt un effet positif de l'Accord de libre-échange qui a rendu le Canada attrayant pour les investisseurs étrangers.

Monsieur le Président, un fait demeure: le Canada n'avait pas affiché un tel résultat depuis 16 ans.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, M. George Erasmus quitte aujourd'hui ses fonctions de chef de l'Assemblée des premières nations.

J'ai connu Georges Erasmus il y a une quinzaine d'années, alors que je siégeais à la Commission Berger dans le Nord. Le Canada a alors eu un premier aperçu de ce qui allait être une génération de dirigeants autochtones canadiens remarquablement doués. Georges Erasmus, un Déné des Territoires du Nord-Ouest, est l'un d'eux.

Je tiens à saluer devant la Chambre des communes le travail qu'il a accompli lors des conférences constitutionnelles et en tant que dirigeant de l'Assemblée des premières nations, ainsi que l'énergie et la détermination dont il a fait preuve au nom des premiers habitants du Canada. Il a été un adversaire coriace et redoutable du gouvernement, de tous les gouvernements. Il nous a mis en garde contre les griefs explosifs des collectivités autochtones.

J'espère que M. Erasmus ira passer quelque temps dans la région de Gray Lakes, dans les Territoires du Nord-Ouest, le temps de retrouver sa sérénité, et qu'il reviendra ensuite pour servir les premières nations et le Canada comme il l'a fait si efficacement jusqu'à maintenant.

* * *

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le premier ministre Getty, de l'Alberta, affirme que nous avons besoin d'une plus grande décentralisation, mais de récentes audiences publiques ont démontré que les Albertains sont en faveur d'un gouvernement fédéral plus fort, pas plus faible.

Le ministre Rémillard, du Québec, affirme que sa province ne participera pas à une assemblée constituante, mais un récent sondage démontre que 57 p. 100 des Québécois sont en faveur de la tenue d'une assemblée constituante.

Si les recommandations d'une assemblée constituante étaient soumises au peuple dans le cadre d'un référendum organisé par le gouvernement fédéral et si les résultats en étaient présentés province par province, la volonté réelle du peuple serait clairement connue par ses représentants fédéraux et provinciaux.

Après tout, le premier ministre Getty et M. Rémillard ne seraient pas les premiers hommes politiques dont les opinions ne correspondent pas à la volonté de ceux qui les ont élus.

* * *

LES DROGUES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, hier, des députés des deux côtés de la Chambre ont rencontré les membres du comité de la législation sur la drogue et de l'application de la loi rattaché au groupe de travail sur les drogues formé par le maire de Toronto. Les dirigeants municipaux ont besoin de l'aide fédérale sous deux aspects.

Je veux savoir pourquoi le gouvernement n'a rien fait même après avoir reçu des demandes répétées. Quand la ministre de la Justice remettra-t-elle aux corps policiers municipaux l'argent des transactions clandestines? En ce moment, la police doit consacrer de l'argent aux achats clandestins de drogue nécessaires à ses enquêtes. Lorsque les revendeurs sont pris, le gouvernement fédéral conserve l'argent. Cet argent devrait être remis aux collectivités d'où il provient pour les aider à lutter contre la drogue.

Par ailleurs, il faut procéder à un examen complet de la décision de la Cour suprême dans l'affaire Duarte. On a dit aux policiers qu'ils ne pouvaient pas utiliser de matériel d'enregistrement audio et audio-visuel, mais ils ont besoin de ce matériel pour amasser des preuves lors de leurs enquêtes.

Nous allons perdre toute une génération à moins que nous cessions de temporiser et que nous commencions à travailler sérieusement pour gagner la guerre contre la drogue.

* * *

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, le magasinage aux États-Unis constitue une forme de protestation contre les taxes adoptée par des milliers de Canadiens. Permettez-moi de souligner que ces Canadiens estiment avoir entièrement le droit de traverser la frontière et d'aller faire leurs achats aux États-Unis malgré le grand tort qu'ils causent aux commerçants canadiens mais ils ne sont absolument pas en droit de croire qu'ils peuvent devenir des contrebandiers.

• (1410)

Je tiens aujourd'hui à faire l'éloge du ministre du Revenu national. Il a consacré beaucoup de temps à étudier les facettes complexes de ce problème et à écouter les gens qui vivent dans les collectivités frontalières.

Il vient maintenant de passer à l'action. Bientôt, ceux qui veulent rapporter des articles en contrebande auront à faire face à du personnel supplémentaire à la frontière et seront passibles d'amendes sévères sur les articles qu'ils essaient de cacher. Ils ne seront plus au-dessus des lois. Il ne faut pas qu'ils pénalisent le reste des contribuables canadiens en tâchant d'éviter de payer des taxes qui permettent d'assurer les excellents services dont bénéficie ce pays. Il faut leur donner une leçon et c'est exactement ce que le ministre a eu le courage de faire.

* * *

LA JOURNÉE À LA MÉMOIRE DES MINEURS

M. David Dingwall (Cap Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, aujourd'hui, le 11 juin, marque la Journée à la mémoire des mineurs dans la circonscription du Cap-Breton. Également connue sous le nom de Journée Davis, cette journée vise à rendre hommage aux nombreux mineurs qui sont morts dans les mines de charbon.

Ces mines font partie intégrante de l'histoire du Cap-Breton et ont fait beaucoup de victimes. Les puits froids, sombres et lugubres ont pris à bien des gens un père, un frère, un oncle, un fils.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à ces braves hommes et nous accordons une pensée particulière aux familles qui se souviennent de cette journée avec beaucoup de tristesse et de déchirement.

L'industrie minière a changé au cours des années, mais pourtant, les mines et les mineurs font toujours l'orgueil de tous les habitants du Cap-Breton. Nous considérons nos mines de charbon avec un sentiment de respect, mais aussi, de crainte.

Je voudrais me joindre à mes électeurs, en cette Journée à la mémoire des mineurs, pour me rappeler ceux qui sont disparus et pour prier pour la sécurité de ceux qui maintiennent l'excellente tradition des mineurs du Cap-Breton.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, comme nous le savons, l'environnement est une question qui nous touche tous. Il ne connaît pas de frontières, fussent-elles géographiques, politiques ou idéologiques.

Maintenir un environnement sain pour l'avenir exige un niveau extraordinaire de collaboration. Le nettoyage du Fraser, qui a été annoncé le 1er juin dans ma circonscription de Delta, est le produit d'une telle collaboration.

De nombreux groupes—écologistes, industries, municipalités, gouvernements fédéral et provincial—ont joué un rôle important dans la création de ce programme de nettoyage.

Le défi, maintenant, sera d'utiliser le partenariat qui s'est établi et de l'étendre à tous ceux qui vivent dans le bassin du Fraser. Comme le disait le ministre de l'Environnement: «Le Fraser est à un stade critique. En travaillant ensemble et immédiatement, nous pouvons sauver le Fraser, de sorte que les prochaines générations puissent l'utiliser et en jouir.»

Le titre du *Vancouver Province* se lisait ainsi: «Bonne nouvelle pour le poisson», mais ce programme de nettoyage de 100 millions de dollars n'est pas une bonne nouvelle pour le poisson seulement, c'est une bonne nouvelle pour tous les habitants de Colombie-Britannique.

* * *

L'INDUSTRIE DU BLEUET

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, l'industrie du bleuet prend de l'expansion en Nouvelle-Écosse, sa production étant passée de un million de livres en 1953 à environ 20 millions de livres aujourd'hui. Pour la province, elle représente des recettes de quelque 30 millions de dollars. La majeure partie des bleuets récoltés sont conditionnés et exportés, ce qui en fait la culture horticole exportée la plus précieuse du Canada atlantique.

Compte tenu de cette croissance formidable, de l'importance de cette industrie pour l'économie et de sa capacité de soutenir la concurrence des produits d'autres pays, il a été décevant d'apprendre, il y a quelques années, que la station de recherches du ministère de l'Agriculture située à Nappan, en Nouvelle-Écosse, abandonnait ses travaux sur le bleuet. L'industrie s'inquiète aujourd'hui de la menace qui pèse sur les activités qui se poursuivent encore à la station de recherches de Kentville.

Ces travaux portent sur les variétés, les produits chimiques, la production et la récolte. La recherche concerne aussi les machines et l'équipement qui sont utilisés et, dans le passé, elle a abouti à de remarquables progrès dans la production de bleuets.

Il faut absolument que le ministère de l'Agriculture continue cette recherche pour que l'industrie poursuive sa croissance et soit concurrentielle.

Questions orales

L'INDUSTRIE DE LA CONTRUCTION NAVALE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, samedi, à Halifax, à son congrès national, le Nouveau Parti démocratique a adopté une résolution qui montre clairement que l'industrie de la construction navale canadienne sera prise au sérieux par un gouvernement néo-démocrate.

Cette résolution donne un appui équilibré à tous les aspects de l'industrie, la construction, la fourniture des pièces, la formation et la main-d'oeuvre et précise que la Loi sur la marine marchande du Canada sera modifiée pour exiger que le transport des marchandises canadiennes se fasse à bord de navires canadiens construits dans des chantiers navals canadiens par des ouvriers canadiens et manoeuvrés par des équipages canadiens.

Actuellement, n'importe quel navire construit n'importe où dans le monde peut se dire canadien s'il bat pavillon canadien. C'est une erreur qui met en péril la survie de l'industrie canadienne de la construction et de la réparation des navires, une industrie qui est actuellement en difficulté.

Quand cette résolution sera appliquée, la situation changera. Pour la première fois de son histoire, l'industrie de la construction navale du Canada a l'assurance qu'un gouvernement du Canada fera tout ce qu'il peut pour la protéger.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, nous avons appris, en juin, dans le *Globe and Mail*, la triste nouvelle du scandale environnemental de la rivière Barbara Weit, dans l'ouest de l'Île-du-Prince-Édouard.

Étouffée par l'amidon provenant du traitement des pommes de terre à l'usine de la Cavendish Farms appartenant à la famille Irving et par les eaux-vannes non traitées de la ville de Kensington, la rivière est si polluée que même les algues n'y pousseraient pas.

N'est-ce pas que ça aurait été une bonne idée d'annoncer, durant la Semaine de l'environnement, que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial appuient ces bons citoyens, les Irving, et les encouragent à construire une usine d'éthanol en utilisant les pommes de terre de rebut et l'amidon qu'elles contiennent au lieu de construire une nouvelle station de traitement d'eaux résiduaires de 10 millions de dollars.

Les Irving pourraient ensuite utiliser cet éthanol comme source d'octane pour leurs moteurs à essence tout en fournissant des emplois diversifiés à la région de Summerside.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social.

Depuis des mois, son gouvernement continue à nier qu'on coupe dans les paiements de transfert aux provinces pour les programmes de santé et d'éducation. Maintenant on sait, suite à la documentation déposée hier par le ministre des Finances québécois, que dans six ans, les paiements de transfert au Québec pour la santé seront réduits à zéro, à rien, seront nuls.

Est-ce que le gouvernement est maintenant prêt à admettre que ces coupures mettent en danger notre système de santé universel?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, on ne répétera jamais assez comment la députée de Hamilton-Est est mal informée et déforme la réalité constamment.

Monsieur le Président, la députée doit savoir que les paiements de transfert aux provinces, dans le domaine de la santé, sont basés sur deux facteurs: les transferts d'argent directs, ou d'argent comptant, et les points d'impôts.

En 1977, quand son parti était au pouvoir, le gouvernement d'alors avait accepté, particulièrement pour le Québec, des transferts d'impôts plus importants pour donner—nous l'imaginons—au Québec plus de responsabilités et de flexibilité. Et pour cette raison-là, monsieur le Président, en 1996, le gouvernement du Québec va gérer des montants d'argent fédéraux à partir des transferts d'impôts.

J'aimerais que la députée dise aux Québécois qui l'écoutent aujourd'hui qu'elle est contre le fait que les Québécois gèrent davantage leur régime de santé, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Les contribuables canadiens veulent faire valoir un seul message, clair et unanime, à la réunion des ministres des Finances: «Nous sommes trop imposés par trop d'ordres de gouvernement.»

Le gouvernement peut-il nous expliquer en quoi le fait d'engager un plus grand nombre de percepteurs va rendre le système plus équitable pour les Canadiens ordinaires?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis sûr que le chef suppléant de l'opposition conviendra que nous avons effectivement au Canada un grave problème fiscal. Je crois que tous les gouvernements, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, comprennent qu'ils doivent s'efforcer de remédier à toute insuffisance du système et essayer d'assurer leurs services de façon plus efficace et plus compétente.

Tous les gouvernements souscrivent à cette idéologie fondamentale. Il ne s'agit pas de réduire les services, mais bien d'offrir les mêmes services de qualité de façon plus efficace et plus compétente.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, selon le rapport publié hier par le ministre des Finances du Québec, la participation fédérale au financement des soins de santé va passer, entre 1990 et 1995, de 40 à 32 p. 100. Le financement du fédéral glisse sur une pente savonneuse qui est en train de provoquer une crise dans le secteur des soins de santé au Canada.

Le ministre des Finances a-t-il en fait comme programme non avoué de réduire les paiements de transfert au point où le gouvernement fédéral ne sera plus responsable du programme universel des soins de santé? Ne projette-t-il pas, en fait, d'obliger les provinces à assumer aussi la responsabilité financière de ce secteur?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée n'ignore sûrement pas que, au cours du présent exercice financier, quelque 37 milliards de dollars seront transférés aux provinces sous la forme de paiements au comptant et de points d'impôt. Cette somme va augmenter et non diminuer chaque année.

En fait, au cours des cinq prochaines années, elle va s'accroître de quelque 3,7 p. 100 par année, vu que les hausses annuelles par habitant seront de 4,7 p. 100 pour les provinces nanties et de 5,5 p. 100 pour les démunies.

• (1420)

Non seulement le taux de croissance a-t-il augmenté au cours des cinq dernières années, mais il va continuer d'augmenter au cours des cinq prochaines années.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, Sidbec-Dosco a annoncé 600 mises à pied, dont 275 dans mon comté, à Ville Émard. La cause est claire. Je cite le président de la compagnie:

> Le dollar nous massacre. Il est le grand coupable. L'acier américain rentre au Canada à tour de bras et à vil prix.

Pendant que ce gouvernement se ferme les yeux, les compagnies ferment leurs portes. Ma question est la suivante: Combien de temps le gouvernement va-t-il rester figé dans ses politiques suicidaires? Combien d'autres usines, monsieur le Président, doivent fermer leurs portes avant que le Canada ne frappe à la porte de Saint-Jude?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour le député en tant qu'homme d'affaires. J'aimerais savoir à quel niveau il laisserait descendre le dollar canadien et comment il ferait pour le soutenir.

Il sait pertinemment que de nombreux facteurs contribuent à déterminer la valeur du dollar, notamment la confiance qu'il inspire aux Canadiens, du point de vue tant économique que politique, le taux d'intérêt relatif, le taux d'inflation relatif, les prix des marchandises et le marché des capitaux.

Tous ces facteurs ont un effet sur la valeur du dollar. Compte tenu de tout cela, j'aimerais bien savoir comment le député déterminerait la valeur du dollar, à combien il l'établirait et comment il s'y prendrait pour le soutenir.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, nous répondrons à ces questions tout de suite après les prochaines élections.

Des voix: Bravo!

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Si vous ne pouvez y répondre vous-même, abandonnez votre poste et laissez la place à quelqu'un qui s'y connaît.

La réponse du ministre n'a aucun sens. Elle est dure et gratuite. Depuis 1980, le gouvernement américain injecte plus de 30 milliards de dollars par année dans l'industrie de l'acier, mais le gouvernement du Canada n'a rien

trouvé de mieux à faire pour rétablir l'équilibre que de pousser notre dollar au niveau suicidaire de 87 cents.

Qu'on ne s'y méprenne pas. Le gouvernement pourrait réduire les taux d'intérêt de deux points de plus. Il pourrait faire savoir au monde entier qu'il est aussi important pour lui de soutenir notre base industrielle que de lutter contre une inflation créée par les taxes.

Il n'y a qu'une question: si le gouvernement est en mesure d'assurer à l'industrie canadienne de l'acier des règles du jeu équitables, pourquoi ne le fait-il pas?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, lorsque j'ai demandé au député ce qu'il ferait, tout ce qu'il a trouvé à faire, c'est de se défiler complètement.

Nous savons tous très bien que, comme c'est toujours le cas avec les libéraux, nous nous retrouverions avec des taux d'intérêt de 22 p. 100 et un taux d'inflation de 13 p. 100.

Je trouve plus qu'étrange que le député nie le fait que les Canadiens ont confiance dans notre dollar, dans notre économie et dans le Canada en tant qu'entité politique.

Pourquoi insiste-t-il pour dénigrer et rabaisser l'économie canadienne et pour sous-estimer la confiance que les investiseurs mettent dans notre pays?

* * *

LA CONSTITUTION

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il y a près d'un an, j'ai dit à la Chambre qu'il nous fallait un nouveau mécanisme pour élaborer notre Constitution, un mécanisme qui nous semblerait susceptible de réussir et dans lequel les Canadiens pourraient croire.

À l'époque, j'avais proposé d'envisager un mécanisme du genre des assemblées constituantes. Le premier ministre avait alors déclaré que l'idée méritait considération. Pourtant, avant même que l'on présente les rapports du comité Edwards-Beaudoin et de la commission Spicer, il semble que le gouvernement ait entièrement rejeté cette idée.

Pourquoi le premier ministre a-t-il rejeté l'idée de se doter d'un mécanisme qui serait davantage ouvert et qui permettrait ainsi aux Canadiens de se faire entendre dans le processus de modification de la Constitution?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, les discussions assez constructives et complexes sur l'unité nationale tenues dans le cadre du congrès du Nouveau Parti démocratique, qui a eu lieu récemment, à Halifax, n'ont pas manqué d'intéresser tous les députés de la Chambre.

Je pense que cela permet de souligner les difficultés des questions que nous devons régler, ainsi que l'importance de faire preuve d'originalité et de tolérance quand nous nous occupons de ces questions. Je tiens à féliciter personnellement le chef des néo-démocrates et son parti pour la façon dont ils ont traité de ces questions complexes.

Nous n'avons pas du tout écarté la possibilité d'utiliser un mécanisme davantage ouvert, bien au contraire. Nous avons jugé, compte tenu qu'il faut redonner confiance aux Canadiens, qu'il serait plus utile de tirer le meilleur d'un système parlementaire qui nous a bien servis jusqu'à maintenant, tout en ajoutant d'autres éléments qui permettraient aux gens qui se sentent actuellement exclus de prendre part aux décisions qui influeront sur la Constitution et sur l'avenir de notre pays.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Il a raison de dire qu'au congrès de mon parti, qui s'est tenu en fin de semaine, nous avons réuni des gens venant de régions très différentes, ayant des points de vue très divers, et que cela n'a pas été facile. Il a raison, ce n'est pas facile. Mais je vais vous dire qu'après une journée entière passée à parler d'unité nationale et de ce sur quoi nous pourrions nous entendre, j'ai renouvelé ma foi et raffermi ma certitude que, chaque jour, tous les Canadiens ont quelque chose d'utile à dire sur la Constitution et que nous devons chercher un moyen de les faire participer au processus.

Oui, nous devons tenir compte de l'opinion des politiciens. Ils ont d'ailleurs participé aux discussions en fin de semaine. Il ne s'agit pas d'oublier les élus. En fait, je dis que le processus que nous suivons permet d'entendre les politiciens élus des trois ordres de gouvernement et l'élite des autres groupes qui se sont sentis exclus. Ce sont ces différentes voix réunies qui nous guident dans l'examen que nous faisons de la Constitution et de l'avenir de ce pays.

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je pense que la question porte sur la possibilité que le gouvernement envisage des méthodes qui combinent les différents éléments mentionnés par le chef du Nouveau Parti démocratique. La réponse est oui.

J'espère pouvoir faire deux choses: d'abord discuter avec elle des moyens d'y parvenir dans le cadre de notre proposition, ensuite lire le rapport du comité Beaudoin–Edwards, que nous attendons au plus tard le 1er juillet.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, si nous devons entreprendre un nouveau processus, nous devrions adopter une nouvelle méthode dès le début.

[*Français*]

Le gouvernement propose un comité formé uniquement de politiciens à ce moment–ci, dont un grand nombre de sénateurs non élus en feraient partie. Ce comité est chargé simplement d'étudier les propositions du gouvernement. Le gouvernement va–t–il abandonner ce processus tout à fait inadéquat et considérer un autre processus, consulter avec les autres partis, et instaurer cet autre processus maintenant, dès le début?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, la question ici est de savoir si nous sommes prêts à abandonner un processus dont j'ai discuté de façon générale avec d'autres parties, dont les leaders des communautés autochtones, avec un des comités qui représentent les femmes au Canada, avec le Conseil ethnoculturel du Canada et avec les premiers ministres des provinces.

Non, nous n'avons pas l'intention d'abandonner une approche basée sur les institutions parlementaires, mais nous sommes parfaitement ouverts aux idées qui peuvent impliquer, qui peuvent donner l'occasion à tous les citoyens canadiens de participer pleinement. J'ai déjà discuté de certaines approches de ce genre avec, par exemple, les chefs de file autochtones du pays.

Je suis prêt à considérer d'autres moyens, mais je crois que dans un pays comme le nôtre, quand on parle de l'importance de nos traditions, de nos institutions, c'est préférable de respecter notre système parlementaire comme la base de notre approche.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Hier, lorsque je lui ai demandé où était passée la note de service secrète qui a été égarée au bureau de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, voici ce que l'actuelle ministre m'a répondu:

> Nous sommes en train de chercher le document dans le ministère. .

• (1430)

La ministre a eu trois mois pour chercher ce document qui met directement en cause la crédibilité et la responsabilité du gouvernement.

Comment la ministre peut–elle se montrer aussi arrogante et désinvolte au sujet d'un document secret égaré dans les méandres de son ministère depuis plus de trois mois?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne peux que répéter ce que j'ai dit hier. Je peux toutefois ajouter que, parce que le document n'a pas suivi la filière habituelle et qu'il n'était pas assorti de la fiche d'acheminement normalement utilisée, il est un peu plus difficile à retracer. Nous le cherchons. Que dire de plus?

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, si la ministre prenait cette question le moindrement au sérieux, elle saurait que la note de service a été envoyée dans une enveloppe portant la mention «Secret». Les députés de ce côté–ci de la Chambre prennent cette question au sérieux, même si on ne peut en dire autant de la ministre.

Comme il est important de faire la vérité sur cette affaire, si le document demeure introuvable, la ministre est–elle disposée à demander l'intervention de la GRC pour qu'on le retrouve et que les Canadiens puissent connaître la vérité?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si le député faisait son travail avec autant de sérieux que moi, il se serait rendu compte que, depuis le moment ou l'on m'a confié ce portefeuille, d'autres événements importants se sont produits dans le monde, mais qu'il n'a posé aucune question à leur sujet.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit le 16 mai qu'elle se réjouissait de la tenue d'une enquête parlementaire sur l'affaire Al–Mashat. Le même jour, elle a déclaré que le gouvernement était disposé à divulguer tous les faits.

Hier, le leader parlementaire du gouvernement a fait savoir aux médias qu'il ne servait à rien de pousser plus loin l'enquête parlementaire et que le gouvernement proposerait de mettre fin aux délibérations du comité au cours de l'après-midi.

Ma question s'adresse au premier ministre. Comme le Parlement n'a de toute évidence pas terminé d'enquêter sur cette affaire, le premier ministre va-t-il promettre à la Chambre que le gouvernement tiendra parole et qu'on procédera à une enquête complète?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): La députée a mal compris ce que j'ai dit aux journalistes. Je n'ai pas dit que le gouvernement imposerait la clôture. J'ai dit que c'était aux membres du comité de décider. Les faits ont été établis. Elle le sait; nous le savons tous. Le comité prendra la décision.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. Étant donné que chaque jour de nouveaux faits ahurissants font surface, nous voulons savoir ce qu'essaie de nous cacher le gouvernement et nous voulons que le premier ministre nous promette que l'enquête se poursuivra. Autorisera-t-on le comité à poursuivre son travail et à découvrir le fin fond de cette affaire?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Ce qui est stupéfiant, c'est la façon dont ils banalisent le Parlement en posant de telles questions.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne les achats effectués de l'autre côté de la frontière.

Le Centre canadien du marché du travail et de la productivité a rapporté que le dollar canadien vaut maintenant 11 p. 100 de plus qu'en 1980 pour les achats effectués aux États-Unis.

Pourquoi celui-ci ne réduit-il pas plus catégoriquement les taux d'intérêts afin de faire baisser la valeur du dollar et de venir ainsi en aide aux localités frontalières canadiennes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait que pour faire baisser les taux d'intérêt et les garder bas à long terme, il faut remédier aux problèmes de base, c'est-à-dire s'attaquer aux pressions, à la psychologie et aux attentes inflationnistes. C'est ce que nous faisons. En conséquence, nous avons vu depuis un an les taux d'intérêt baisser de plus de cinq points, l'écart se combler entre les taux d'intérêt américains et canadiens et partir d'un maximum de 5,5 ou 5,6 p. 100 pour aboutir à environ 2,5 p. 100. Je suis certain que le député conviendra que c'est un bon bilan. Si nous pouvons continuer dans cette voie et nous attaquer aux causes de l'inflation, nous pourrons, espérons-le, faire baisser les taux d'intérêt encore davantage; ce sera la clé de la croissance, de la création d'emplois et de la prospérité.

M. Steven W. Langhdon (Essex—Windsor): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Il ne fait aucun doute que le gouvernement a créé un problème. À cause de la TPS, chose incroyable, 22 p. 100 de personnes de plus ont traversé la frontière au cours des quatre premiers mois de cette année.

Pourquoi le gouvernement a-t-il recours à la politique du gros bâton, comme l'a annoncé le ministre du Revenu national. Pourquoi ne change-t-il pas ses programmes économiques de sorte que les gens n'aient pas à exprimer leur désapprobation pour sa politique de taxes, de dollar et de taux d'intérêt élevés en allant faire leurs achats de l'autre côté de la frontière?

Hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le ministre des Finances vient de répondre à cette question.

Puisque le député fait allusion à ma politique du gros bâton, j'avais pensé que ma déclaration d'hier allait dans la bonne voie jusqu'à ce que je lise ce qui suit: «Ce sont toutes de bonnes mesures. Je me réjouis des efforts du gouvernement fédéral pour augmenter les droits de douane dans le cadre d'une politique visant à décourager les gens de faire des achats de l'autre côté de la frontière.» Je cite Bob Rae, le premier ministre de l'Ontario.

* * *

L'IMMIGRATION

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je voudrais en revenir à la note d'information disparue.

Le gouvernement laisse entendre que c'est par pure coïncidence qu'une note d'information très secrète concernant l'affaire Al-Mashat est disparue. Je voudrais savoir, si elle a été perdue, qui l'a perdue? Si elle a été volée, qui l'a volée? Et si elle a été détruite, qui l'a détruite?

Je voudrais poser une question au solliciteur général du Canada. Lui qui est responsable de la sécurité nationale, pourquoi n'a-t-il pas fait intervenir la GRC pour retracer cette note d'information?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): C'est parce qu'on ne me l'a pas demandé, monsieur le Président.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le solliciteur général veut-il dire qu'il attend que le premier ministre lui téléphone pour faire enquêter sur la disparition d'une note d'information très secrète?

Je pose encore une fois la question au solliciteur général. La disparition de cette note met en cause la crédibilité du ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Le ministre est responsable des questions de sécurité nationale. Fera-t-il son travail et chargera-t-il la GRC d'enquêter sur ce qu'est devenue cette note d'information, ou continuera-t-il de protéger ses collègues du Cabinet?

M. le Président: La question était bien formulée jusqu'à cette dernière phrase. Il est complètement déplacé d'accuser le solliciteur général de protéger un collègue; je demanderais donc au député de retirer son allégation.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je voudrais retirer ces paroles et poser une question au solliciteur général. Ne reconnaît-il pas qu'il est responsable des questions de sécurité nationale? Ne reconnaît-il pas que la GRC devrait être appelée à enquêter pour retracer une note d'information très secrète qui a été adressée au cabinet de l'ex-secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Comment se fait-il qu'il y ait deux mesures en justice, l'une pour les Canadiens ordinaires et l'autre pour ses collègues du Cabinet?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Ce qui est parfaitement clair, monsieur le Président, c'est que toute l'information concernant cette affaire a été présentée au comité. Nous avons été très francs. L'information a révélé que certaines erreurs avaient été commises. Il n'y a rien eu de répréhensible, comme le député n'a pas réussi à le prouver depuis de nombreux mois et parce que nous avons fourni très volontiers l'information.

Voilà ce qu'il en est, c'est tout, il n'y a rien de plus. Je regrette, John, mais il n'y a rien de plus.

• (1440)

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 14 mai dernier, la ministre a déclaré que M. Raymond Chrétien n'avait pas pris de mesures pour s'assurer que son sous-ministre était informé de l'affaire Al-Mashat. Or, des documents rendus publics hier, par elle-même, démontrent clairement qu'elle s'est trompée, car en effet, d'après ces documents rendus publics par elle-même, M. Chrétien, dès le 27 février, a pris des mesures concrètes pour informer le sous-ministre Demontigny Marchand. Est-elle prête aujourd'hui, en cette Chambre, à faire la chose honorable, à reconnaître son erreur et rectifier les faits?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il y a une divergence d'opinions entre les fonctionnaires au bureau du sous-ministre et ceux au bureau de M. Chrétien. Toute information est devant le comité. Tout est clair devant le comité. C'est au comité à déterminer la vérité entre les deux.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Je suis certain, monsieur le Président, que le comité prendra ses responsabilités. Ce que l'on essaie ici, de ce côté-ci de la Chambre, c'est de s'assurer que des ministres prennent aussi leurs responsabilités.

D'après les documents rendus publics par la ministre elle-même, hier, il est clairement établi que M. Chrétien est le seul haut fonctionnaire à avoir pris des mesures concrètes, à la fois pour informer et son ministre et son sous-ministre. Or, à la lumière de ces informations, est-ce que la ministre ne serait pas prête décemment, justement de reconnaître qu'elle s'est trompée au sujet de M. Raymond Chrétien et qu'elle adresse des excuses à ce dernier pour avoir ainsi terni inutilement sa réputation, le 14 mai dernier, comme elle l'a fait?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous nous sommes engagés à donner toute l'information au comité et en public. C'est cela que nous avons fait et c'est tout ce que nous pourrons faire. Ce qui s'est passé devant le comité est clair, et c'est leur détermination.

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Avant même que les Canadiens aient pu participer à une évaluation environnementale, les barrages Rafferty-Alameda et Oldman ont été construits. Avant que les travaux de construction de route ou de barrages débutent, avant que des terres soient inondées, y aura-t-il une évaluation environnementale complète unique sur la phase II du projet de la baie James, à Grande-Baleine?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la députée sait probablement qu'il y a eu des entretiens entre le gouvernement du Québec, les Cris et les Inuit. Il s'agissait de voir s'il y avait moyen de faire une évaluation unique. Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de son ministre de l'Environnement, M. Paradis, s'est dit prêt à examiner la question et à en rediscuter avec nous. J'attends une réponse officielle, et nous verrons, le moment venu, ce qu'il y a lieu de faire.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il y a quatre semaines, la Cour fédérale du Canada a annulé l'entente concernant le projet Kemano, a invalidé le décret du conseil en vertu duquel ce projet bénéficiait d'une exemption et a ordonné une évaluation environnementale de ce gigantesque projet d'exportation d'électricité de l'Alcan en Colombie-Britannique.

Comme la cour a conclu que les questions environnementales devaient être réglées avant que les travaux de construction ne commencent, le ministre s'acquittera-t-il sans tarder de ses obligations aux termes de la loi en nommant une commission qui sera chargée d'examiner le projet Kemano II de l'Alcan?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme le député le sait, le gouvernement est en train d'examiner la décision qui a été rendue. Il y a des considérations juridiques et des considérations environnementales dont il faut tenir compte.

J'ai un point à ajouter. Selon les renseignements dont je dispose, et on me corrigera si je me trompe, la cour demandait que nous fassions une évaluation préalable qui pourrait mener à un examen par une commission, mais pas nécessairement. Si je me trompe, je rectifierai mon erreur. Si je me souviens bien, c'est cette évaluation préalable que nous devons faire.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, il semble que les mesures prises par les sénateurs pour retarder l'adoption de la TPS aient maintenant de graves conséquences pour certaines personnes. Ces retards ont contraint à repousser la construction du centre de traitement de la TPS à Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard. Cela crée beaucoup d'incertitude dans une collectivité déjà éprouvée par la fermeture de la base militaire en raison des compressions budgétaires.

Ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Peut-il dire à la Chambre quelles mesures il prendra pour concrétiser la déclaration suivante qu'il faisait en septembre dernier: «Le bien-être des employés civils de la base qui perdront leur emploi en 1991 est de la plus haute priorité pour nous»?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, cette déclaration est encore vraie aujourd'hui. En raison des retards provoqués par le Sénat l'automne et l'hiver derniers, nous avons dû repousser les travaux préparatoires à l'installation d'un centre de traitement à Summerside. Cependant, avec la coopération d'autres ministères fédéraux, nous avons pu rattraper le temps perdu. Nous commencerons le recrutement et la formation dès le début de l'an prochain et les activités pourront débuter progressivement.

J'en profite pour faire savoir au député que je rencontrerai cet après-midi des représentants des employés civils de la Défense venant de Summerside pour réitérer les engagements pris l'an dernier par le gouvernement.

* * *

[*Français*]

LA BANQUE DU CANADA

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Le premier ministre doit être au courant que quelques organismes fédéraux ont commencé une politique de retrait préventif du Québec, notamment la Banque du Canada. Hier, on apprenait que la Banque du Canada fermait, dès le 1er juillet, sa Division internationale à Montréal et retirait le poste de cambiste-conseil qui

existe depuis plus de 20 ans pour aider les institutions financières québécoises.

Ma question au premier ministre: Dans les circonstances et étant donné que le tiers des transactions sur les marchés de change se font du Québec, est-ce que le premier ministre est prêt à demander à la Banque du Canada de reconsidérer cette décision qui va à l'encontre des intérêts de Montréal et du Québec?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord rassurer l'honorable député qui s'inquiète souvent pour de mauvaises raisons. J'aimerais lui dire tout d'abord qu'il n'y aucun service, aucun poste, aucune personne qui n'a été mutée de Montréal à Toronto par la Banque du Canada à la faveur des remaniements dont il parle.

Ce qui est arrivé, monsieur le Président, c'est une chose très simple qui a atteint tous les ministères, tous les organismes du gouvernement. Nous avons demandé à ceux-ci de contribuer à l'effort de réduction du déficit et c'est un fait que la Banque du Canada, à travers ses bureaux, y compris celui de Montréal, a coupé dans certains postes. À Montréal, c'est à peu près 2,5 années-personnes. Ces personnes-là, on leur a offert des emplois dans d'autres positions à Montréal ou ailleurs, mais ce n'est rien de plus, monsieur le Président.

* * *

LA SOCIÉTÉ AIR CANADA

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Je désire adresser ma question supplémentaire au très honorable premier ministre, monsieur le Président.

Un autre organisme sous la juridiction du gouvernement qui a été privatisé en partie, soit Air Canada, a aussi changé une décision concernant son centre de formation à Montréal, a déménagé les simulateurs de vols à Toronto, et je viens d'apprendre que la réorganisation de toutes les opérations de vols d'Air Canada va laisser, sur 16 directeurs, un francophone et trois seulement à Montréal, tous les autres dans le reste du Canada.

Est-ce que le ministre peut justifier pourquoi encore une saignée comme celle-là sur le dos de Montréal?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est bien connu de tout le monde que la Société Air Canada a été privatisée il y a quelques années et qu'elle est devenue une entreprise commerciale qui cherche à rationaliser ses opérations comme toute entreprise commerciale de façon à survivre pendant le plus longtemps possible et à assurer aux Canadiens un système de transport efficace.

Je suis surpris que mon collègue d'en face s'indigne du fait qu'une entreprise fasse les efforts voulus pour assurer sa stabilité et être capable effectivement de procurer des emplois à ses employés pendant de nombreuses années encore.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai en main un opuscule que le premier ministre connaît fort bien, j'en suis persuadé. Il porte sur les responsabilités des fonctionnaires en ce qui concerne les comités parlementaires. Il a été publié par le Bureau du Conseil privé en décembre 1990 et il insiste sur la doctrine de la responsabilité ministérielle.

À la page 6, on déclare que ce sont les ministres et non les fonctionnaires qui exercent le pouvoir constitutionnel de la Couronne et que ce sont eux, et non leurs collaborateurs, qui doivent rendre des comptes au Parlement.

Le premier ministre pourrait-il nous confirmer que c'est bien là la politique de son gouvernement?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je sais que cela s'est produit avant l'élection du député dans cette enceinte, mais, en 1985, le comité McGrath sur la réforme parlementaire a consacré beaucoup de temps à la responsabilité ministérielle et il a conclu, dans son troisième rapport, à la page 23, si je ne m'abuse, que la doctrine de la responsabilité ministérielle telle qu'on l'entendait depuis toujours était désuète et ne reflétait plus la réalité d'aujourd'hui.

Il a recommandé ensuite que le gouvernement s'assure que les fonctionnaires soient prêts à comparaître devant des comités, afin que les députés puissent, en fait, avoir accès à eux directement. Cette recommandation a été unanime. Tous les partis de la Chambre l'ont appuyée. Le gouvernement l'a acceptée. Je me demande pourquoi le député s'y refuse.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je ne me reporte pas au rapport des années 80, mais à un document publié par le Bureau du Conseil privé en décembre 1990, il y a six mois.

À la page 1, on affirme que les ministres doivent rendre des comptes à la Chambre sur toutes les questions qui relèvent de leur compétence. Le premier ministre aura-t-il l'honnêteté et le courage d'accepter cette déclaration. . .

M. le Président: Un instant. Le député peut demander si le premier ministre souhaite faire autre chose, mais ses paroles mettent en cause l'honneur et l'honnêteté de députés.

M. Wappel: Je vais reformuler ma question. Le premier ministre va-t-il accepter cette déclaration et demander à ses ministres impliqués dans l'affaire Al-Mashat d'accepter leur responsabilité ministérielle pour les gestes posés par leurs collaborateurs?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, tous les ministres qui ont joué un rôle dans cette affaire sont ici et sont prêts à répondre aux questions. Ils témoignent devant un comité.

Tous les fonctionnaires intéressés se sont présentés devant le comité et ont répondu à toutes les questions posées par les députés de l'opposition conformément aux recommandations du comité McGrath, même si certaines étaient offensantes et choquantes.

Ainsi, le fait est qu'en étant ici pour répondre à des questions, même à celles qui sont irrecevables, que pourrait poser le député, nous assumons notre responsabilité. Nous essayons de respecter entièrement ce document, ainsi que la politique adoptée par la Chambre à la suite d'une recommandation unanime formulée par tous les membres du comité McGrath.

À mon avis, s'il veut être juste, le député reconnaîtra que nous assumons pleinement notre responsabilité.

* * *

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Les manifestations organisées par les camionneurs sur la colline du Parlement et dans d'autres villes au cours des dernières semaines ont attiré l'attention de tous sur l'industrie canadienne du camionnage. Le ministre avait mentionné à l'époque qu'un certain nombre d'études étaient en cours.

Le ministre peut-il nous dire si des mesures ont été prises pour atténuer les problèmes des camionneurs artisans de ces camions?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question et le rassurer car j'ai effectivement rencontré de nombreux intervenants de ce secteur, notamment les représentants des principaux syndicats, l'Association canadienne du camionnage et la coalition nationale des camionneurs artisans.

Je veux souligner au député que les syndicats ont participé à part entière aux activités du groupe de travail. En fait, ce sont eux qui ont proposé la création du groupe de travail en juin 1990.

Je veux aussi garantir au député que j'assisterai à la réunion que tiendra le groupe de travail demain et jeudi à Toronto, en compagnie de la ministre d'État chargée des Transports, et que je suis impatient de voir les travaux réalisés au cours des huit derniers mois donner des résultats concrets. Je prévois une réunion très occupée et fructueuse.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Depuis deux jours, des députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre demandent à des ministres pourquoi le gouvernement n'a pas vraiment fait d'efforts pour retrouver une note de service ultra-secrète qui a disparu. Deux jours de suite, les ministres ont fait montre d'un manque flagrant d'intérêt en ne faisant aucun effort pour retrouver la note en question. Il est incroyable que le solliciteur général déclare aujourd'hui qu'il n'a pas ordonné à la GRC de faire enquête parce que personne ne le lui a demandé.

Je voudrais que le premier ministre, qui a qualifié d'acte criminel la disparition d'un document budgétaire, qui a traité ceux qui le détenaient de criminels avant même la tenue du procès, je voudrais, dis-je, que le premier ministre s'engage à demander au solliciteur général d'envoyer la GRC aux Affaires extérieures pour trouver le document qui manque ou, si celui-ci demeure introuvable, chercher à savoir ce qu'il en est advenu. Le premier ministre va-t-il nous donner cette assurance, compte tenu de l'intérêt qu'il porte à la recherche de documents ultra-secrets manquants?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai dit à la Chambre, hier, que le gouvernement fera appel à la GRC s'il le juge nécessaire. Or, nous ne pensons pas que c'est le cas. Nous cherchons le document en question. Je l'ai dit à plusieurs reprises. Nos recherches se poursuivent.

Il n'y a rien à rajouter. Je demande au député de faire preuve d'un peu de patience.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. La réponse de la ministre me pousse à demander au premier ministre de s'occuper de cette affaire. Il est clair qu'après trois mois de prétendues recherches, qui ne sont pas urgentes d'après la ministre, il faut dès maintenant faire appel à un organisme indépendant, comme la GRC, pour retrouver le document.

Le premier ministre va-t-il demander au solliciteur général de charger la GRC de faire toute la lumière sur cette affaire de note de service clé qui est disparue. Le gouvernement ne semble pas vouloir la trouver. N'est-il pas important de savoir la vérité? Trouvez-la, cette note!

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le fait est que ce n'est pas avec des cris qu'on fera avancer les choses. C'est ridicule aussi de dire que cela fait trois mois qu'on cherche la note en question. Nous avons commencé à produire les documents, comme nous l'avions promis, lorsque nous avons appris que cette personne était entrée au pays sans l'approbation des ministres.

Nous avons coopéré le plus possible. Les faits sont connus. L'opposition n'a pas trouvé de preuves accablantes et n'en trouvera pas. L'affaire est close, et ils le savent.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Don Blenkarn (Mississauga Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du renouveau constitutionnel. Le ministre a-t-il abordé, au cours des nombreuses discussions qu'il a eues avec les premiers ministres provinciaux et d'autres au sujet de la Constitution et des droits, la question des droits de propriété et du droit des gens de posséder des biens et de ne pas en être privés autrement qu'en vertu d'une procédure équitable et moyennant une indemnisation, conformément aux dispositions de la Déclaration des droits déposée devant cette Chambre par le très honorable John Diefenbaker?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, la question des droits de propriété présente un intérêt très réel, sans doute pas pour M. Tobin, mais pour les autres députés de la Chambre des communes et pour l'ensemble des Canadiens. La question a été abordée au cours des diverses discussions constitutionnelles. Le député voulait savoir si j'avais discuté de cette question au cours des consultations que j'ai eues avec les gouvernements provinciaux. Cet aspect n'a pas été abordé, mais nous aurons sans doute, au cours des prochains mois, plusieurs occasions de discuter de cette question et d'autres questions constitutionnelles, y compris à la Chambre.

* * *

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Forêts. Hier, le ministre du Commerce extérieur a déclaré à la Chambre que le gouvernement n'est pas parvenu à un consensus avec les provinces au sujet du protocole d'entente concernant le tarif du bois d'oeuvre, alors qu'il doit informer les Américains demain que le Canada entend mettre fin à cette mauvaise entente.

Ma question est la suivante: Quelles mesures précises le ministre et le gouvernement ont-ils prises pour obtenir l'accord de toutes les provinces en vue de pouvoir dire à Carla Hills demain que nous voulons mettre fin au protocole d'entente?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, nous tenons constamment des discussions avec les provinces.

• (1500)

Nous avons convenu de l'approche à adopter au cours des discussions avec les États-Unis. Le ministre du Commerce extérieur s'occupe de la situation. Des rencontres ont eu lieu aujourd'hui avec le ministre de la Colombie-Britannique, qui est actuellement présent à la tribune. Nous avons les choses bien en main.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Beaucoup de gens de ma circonscription de Haldimand—Norfolk et de tout le Canada rural paient la TPS chaque fois qu'ils ouvrent le robinet. Alors que les gens des villes peuvent remplir leur piscine sans payer un sou de TPS, les habitants des campagnes qui ne sont pas reliés à un réseau d'aqueduc municipal doivent payer la TPS sur l'eau utilisée pour la boisson, la cuisine et le lavage.

Quand le ministre mettra-t-il un terme à cette discrimination injuste envers les Canadiens ruraux?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député parle des agriculteurs, s'ils paient la TPS, ils peuvent réclamer un crédit d'impôt pour intrant et la récupérer.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Adrien Sibomana, premier ministre et ministre du Plan de la République du Burundi.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Claude Richmond, ministre des Forêts de la province de Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DES DÉPUTÉS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne désire pas prendre trop de temps, mais je voudrais quelques directives. Je comprends assez bien comment fonctionne le système.

En ce qui concerne les présences à la tribune je dirais, avec le plus grand respect, que cela pourrait s'insérer entre les déclarations et la période des questions, de façon à ne pas perturber l'enchaînement.

Vous pouvez prendre cela en considération, monsieur le Président, et quelque chose d'autre en même temps. Il s'agit des directives concernant les déclarations que tous les députés peuvent faire. Je comprends certaines des règles et je sais que vous n'avez pas de liste, car ce serait porter préjudice à l'indépendance de la présidence. Je sais que vous ne voudriez pas en entendre parler.

J'ai été ici pendant toute la période lundi et mardi et j'ai fait mes gesticulations parlementaires comme je le prévoyais. Je n'ai pas été insulté par le fait que beaucoup d'excellents députés de la majorité aient fait des déclarations, certaines assez provocantes, d'autres un peu politiques. Je proteste, ayant été ici de 14 heures à 14 h 15, lorsque je vois que sept députés de la majorité avaient pris la parole hier et qu'aujourd'hui, huit députés de la majorité ont eu la parole, dont cinq l'avaient déjà eue hier.

Je suis persuadé qu'assis au fauteuil, un égal parmi des égaux, vous regardez également de tous les côtés de la Chambre et vous donnez la parole aux députés qui font leurs gesticulations parlementaires en vue de prendre la parole. Vous n'avez certainement pas de liste vous disant à qui donner la parole, votre indépendance étant votre seul guide.

M. le Président: Je fais certainement attention à ce que mentionne le député. J'espère que nous pourrons lui donner satisfaction ainsi qu'aux autres députés.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES DÉCLARATIONS FAITES PAR LE LEADER DU GOUVERNEMENT À LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège dont je vous ai donné avis plus tôt aujourd'hui.

J'aimerais parler des déclarations faites par le leader parlementaire du gouvernement et dont ont fait état les médias, déclarations qui, à mon avis, visaient à entraver les travaux de l'un des comités permanents de la Chambre.

Une telle ingérence dans les travaux de la Chambre, ingérence qui concerne également les travaux des comités lesquels, comme vous le savez ainsi que tous les députés, monsieur le Président, sont après tout des créations de la Chambre, constitue à mon avis un outrage à cette Chambre.

M. le Président: Avant que le député poursuive, si cette question est valable, je l'entendrai certainement. J'ai été très attentif pendant la période des questions et le député de Cap-Breton—Richmond-Est aussi, j'en suis sûr. Je me demande si la réponse du leader du gouvernement à la Chambre à une question sur le point qui a été présenté modifierait l'intervention du député. Je porte cette question à l'attention du député.

M. Dingwall: Merci, monsieur le Président. Comme je l'ai indiqué à la présidence et à tous les députés présents, je me reporte à l'ouvrage d'Erskine May, 21e édition, page 115, où il est indiqué que:

> [. . .] tout acte ou omission qui entrave la Chambre ou le Parlement dans l'exercice de ses fonctions, ou qui entrave tout député ou fonctionnaire de cette Chambre dans l'exercice de sa charge, ou qui a tendance, directement ou indirectement, à produire de tels résultats, peut être considéré comme un outrage même s'il n'existe aucun précédent à cet égard.

Cela se trouve à la page 115 de l'ouvrage d'Erskine May, 21e édition.

Il importe de signaler qu'à plusieurs reprises les ministres d'en face ont fait des promesses très claires à la Chambre. De fait, notre vis-à-vis, le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes a fait la déclaration qui paraît à la page 254 du hansard du 17 mai dernier, c'est-à-dire:

> [. . .] nous souhaitons que cette affaire soit portée devant le comité le plus rapidement possible pour que tous les agents compétents puissent témoigner parce que nous sommes tout à fait convaincus que les faits que nous avons rapportés deviendront évidents pour ceux qui font preuve d'ouverture d'esprit.

C'était le 17 mai 1991. Le hansard du 23 mai rapporte ensuite, à la page 477, que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré ce qui suit:

> Monsieur le Président, le député ainsi que tous les autres députés de la Chambre auront l'occasion, au comité permanent, de répondre à toutes les questions qui ont été soulevées. On a déjà indiqué qu'on a fait rapport et le rapport a été rendu public.
>
> S'il y a des questions supplémentaires sur lesquelles on veut aller plus en détail, le comité est chargé de ce travail et j'espère qu'il le fera.

Le hansard du 28 mai 1991 indique, à la page 680, que l'actuelle secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait la déclaration suivante:

> Je dirais également que nous avons accepté qu'il y ait une enquête publique et honnête. [. . .]Nous avons promis dès le début que nous laisserions tout le monde comparaître et que nous produirions tous les documents utiles dans la mesure du possible.
>
> J'ai pris cet engagement devant la Chambre dès le début et le député le sait.

Selon le hansard du 30 mai 1991, à la page 822, le vice-premier ministre et ministre des Finances a déclaré:

> Je ne m'y oppose pas du tout, mais cette question doit indubitablement faire l'objet d'une étude appropriée au comité, où tous les témoins que demande ou exige le comité pourront être entendus.

Monsieur le Président, le journal *Ottawa Sun* annonce en manchette aujourd'hui que les conservateurs mettront un terme à l'enquête, comme le demande le leader à la Chambre. Le ministre aurait dit que le comité a déjà établi comment l'ancien ambassadeur d'Irak à Washington était entré au Canada grâce à un traitement accéléré.

On signale également qu'il aurait déclaré ignorer quels autres faits pouvaient bien être tirés au clair.

Monsieur le Président, en d'autres termes, le leader du gouvernement à la Chambre se mêle des travaux du comité qui était censé mener une enquête publique et honnête. Il avertit le comité que ce dernier va bientôt toucher aux faits et doit s'arrêter avant de mettre au jour la vérité.

Monsieur le Président, les députés. . .

M. le Président: Un moment. J'ai déjà indiqué au député de Cap-Breton—Richmond-Est qu'il pouvait étudier attentivement ce que le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré au cours de la période de questions, mais il est certain que cette dernière observation s'apparente à une allégation qui risque d'entraîner bien des complications.

Je crois que je donne au député de Cap-Breton—Richmond-Est toute la possibilité de faire valoir son argument, mais je doute que les déclarations signalées à la Chambre traduisent une ingérence dans les travaux du comité.

Le ministre a déjà éclairci ce point, du moins dans une certaine mesure. D'après moi, l'interprétation que donne le député de Cap-Breton—Richmond-Est va plus loin que l'exige l'exposé de son argument.

M. Dingwall: Monsieur le Président, bien sûr, le député d'en face aura une occasion de répondre aux préoccupations que j'ai exposées à la présidence. J'ai entendu, comme d'autres députés, quelques-unes des observations qu'il a faites, et il aura une occasion de s'expliquer entièrement dans quelques instants, à condition que la présidence me permette de terminer mes observations.

• (1510)

Les membres de mon parti et de ce comité ont dit clairement qu'il faut prévoir un certain nombre de séances et de témoins supplémentaires. Ils ont proposé comme témoin l'ancien secrétaire du Cabinet, M. Gordon Robertson, expert reconnu et impartial en matière de responsabilité ministérielle. Ils ont également demandé que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration comparaissent à nouveau pour clarifier leur rôle, à la lumière des renseignements qui ont été recueillis depuis leur dernière comparution. Pour les mêmes raisons, ils désirent convoquer à nouveau M. David Daubney. Ils voudraient égale-

ment entendre les témoignages d'un ancien adjoint législatif du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

En conclusion, le leader du gouvernement à la Chambre a annoncé qu'il ordonnait essentiellement au comité de clore ses travaux. On ne peut interpréter ses déclarations que comme des ordres donnés à la majorité ministérielle qui siège au comité de faire ce qu'il dit. À mon avis, il intimide le comité et, par conséquent, met obstacle à la poursuite de ses travaux. Cela représente non seulement un revirement de la politique gouvernementale à l'égard des travaux du comité, mais également une ingérence directe et, selon moi, inacceptable dans les travaux du comité et, partant, de la Chambre.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député vient d'abuser de la Chambre en débattant une question qui n'a pas sa place ici. La question de privilège n'était pas fondée. Vous remarquerez qu'il n'a pas proposé la motion requise quand on soulève cette question. Il n'a pas du tout prouvé que mes déclarations l'avaient empêché d'exercer ses fonctions. C'était un prétexte pour abuser de la Chambre et je pense que le député doit mettre fin à cet abus s'il veut manifester envers cette institution le respect dont il parle si souvent.

Parlons de ses allégations. Il a prétendu que j'avais donné des ordres au comité pour qu'il termine ses travaux. Pour commencer, il sait qu'en raison de la réforme parlementaire et des changements que le gouvernement a apportés au Règlement, le leader parlementaire ne peut pas ordonner à un comité de siéger ou de ne pas siéger. Je n'ai pas ce droit.

Il a ensuite cité plusieurs passages des débats de la Chambre où d'autres députés et moi avons dit que nous aimerions que le comité siège. Il ne considérait pas cela comme une ingérence dans les affaires d'un comité du Parlement. Mais quand, d'après lui, j'ai déclaré à l'extérieur de la Chambre que j'aimerais que le comité termine ses audiences, il considérait que c'en était une. Comment peut-il se contredire ainsi? D'un côté, comment peut-il être parfaitement valable de suggérer qu'un comité siège et de l'autre, comment peut-on considérer comme une intolérable violation des privilèges de ce député le fait de suggérer qu'il ne siège pas? Quelle absurdité et quel gaspillage du temps de la Chambre!

Il abuse aussi de la Chambre en dénaturant ce que dit le journal. Si quelqu'un a des raisons de soulever la question de privilège, c'est moi, parce qu'il dénature délibérément le contenu de cet article. Voici ce que dit le journal qu'il cite: «"Je ne sais pas quels autres faits peuvent être prouvés", a déclaré Andre aux journalistes.» Voilà ce que j'ai dit. Fin de la citation. Quand un leader parlementaire dit une chose aussi outrageante, monsieur le Président, il viole les privilèges de la Chambre. Ciel, que va-t-il arriver à la Chambre si j'ose faire une suggestion pareille?

Monsieur le Président, si vous pensez que cela constitue une violation de privilège, que le député présente sa motion et je me défendrai d'avoir blessé sa sensibilité en disant que je ne savais pas quels autres faits pouvaient être prouvés. Mon Dieu, je ne me rendais pas compte que je disais quelque chose d'aussi outrageant.

Ça suffit. Nous perdons notre temps. Je propose que nous passions à autre chose et que le député cesse de gaspiller du temps de cette façon.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'estime réellement devoir formuler quelques observations, particulièrement suite au comportement plutôt hystérique du leader du gouvernement à la Chambre.

Je me joins à mon collègue, le leader parlementaire de l'opposition, qui a été étonné ce matin, comme la plupart des Canadiens raisonnables, de lire dans le journal *The Ottawa Sun* que le leader à la Chambre voudrait que l'on laisse tomber l'enquête Al-Mashat. Nous nous souvenons tous que le leader du gouvernement à la Chambre a répété à maintes reprises, tout comme d'autres ministres de premier plan, afin d'éviter un débat sur cette question à la Chambre, qu'un comité constituait la formule appropriée pour éclaircir cette affaire.

Je ne me souviens pas des paroles exactes, mais je me rappelle la déclaration selon laquelle tous les témoins nécessaires seraient les bienvenus au comité. Cette déclaration laissait entendre que si les membres du comité jugeaient à propos d'entendre certaines personnes pour tirer les choses au clair, ils ne devaient pas hésiter à le faire.

Par conséquent, lorsque le leader parlementaire déclare qu'il n'est pas certain que d'autres faits peuvent être fournis, il dit incontestablement à ses collègues au sein du comité que c'est assez et que les conservateurs entendent mettre fin à l'enquête.

La vérité sortira peut-être au cours des prochains jours, pour ce qui est de savoir si tous les témoins appropriés pourront encore être convoqués. Nous reviendrons peut-être sur cette question à ce moment-là.

Je veux simplement me joindre à mon collègue pour dire qu'il me semble que le leader du gouvernement à la Chambre présume du travail accompli par le comité. Les observations qu'il a formulées comportent certainement un élément d'ingérence. Après tout, celui-ci nous dit régulièrement de cesser de soulever cette question à la Chambre, parce que c'est à un comité qu'il convient d'en confier l'étude. Pourtant, voilà qu'il déclare maintenant qu'en ce qui le concerne le comité connaît suffisamment les faits et que, vraisemblablement, celui-ci devrait mettre un terme à ses travaux.

Je veux simplement dire qu'il importe que nous allions au fond de cette affaire. Il importe, s'il y a lieu, qu'un ministre assume la responsabilité de cet épisode très répugnant. Or, c'est le comité qui peut faire la lumière sur toute cette affaire.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je pense que le leader du gouvernement à la Chambre a protesté un peu trop dans ses déclarations. Je voudrais citer quelques autres autorités afin d'aider la présidence dans cette affaire.

Le député de Cap-Breton—Richmond-Est a déjà fait allusion aux déclarations en question. Je me suis reporté à la page 231 de l'ouvrage de Maingot, intitulé *Le privilège parlementaire au Canada*, où le savant auteur cite l'un de vos distingués prédécesseurs, M^me^ Sauvé. Voici ce qu'elle a dit:

> Le Président déclarait récemment: «[. . .]le mépris de l'autorité du Parlement a une telle étendue que rien n'empêchera la Chambre de constater la violation des privilèges des députés, ou de la Chambre. C'est précisément pour cette raison que, bien que nos privilèges soient définis, la violation de privilège n'est pas circonscrite. On aura beau inventer de nouvelles façons de s'immiscer dans nos délibérations, la Chambre pourra toujours conclure, dans les cas pertinents, qu'il y a eu violation de privilège.

Je fais valoir qu'il y a eu tentative, de la part du leader du gouvernement à la Chambre, de museler le comité. C'est là une violation du privilège de la liberté de parole des députés, qui est l'un des privilèges fondamentaux dans cette chambre.

Une tentative a été faite afin de nous priver de la liberté de parole. Si c'est le cas, je fais valoir qu'il s'agit d'une violation d'un privilège de la Chambre. Si ce n'est pas le cas, il s'agit certainement d'un outrage à la Chambre, parce qu'il s'agit de l'un de nos privilèges fondamentaux.

Je me reporte aussi à l'ouvrage intitulé *Halsbury's Laws of England, Fourth Edition*, à la page 608, où l'on établit une distinction entre l'outrage et la violation de privilège. Il s'agit de la citation 1500 dans l'ouvrage. Encore une fois, je cite:

> Le pouvoir des deux Chambres du Parlement de sanctionner l'outrage est un pouvoir général semblable à celui que détiennent les tribunaux supérieurs et ne se limite pas à la punition des violations de privilèges reconnus. Tout acte ou omission qui gêne l'une ou l'autre Chambre dans l'accomplissement de ses travaux, ou qui gêne un membre ou un fonctionnaire de la Chambre dans l'accomplissement de ses tâches, ou qui a tendance à produire un tel résultat, peut être considéré comme un outrage, même s'il n'existe aucun précédent.

Je n'ai pas besoin d'aller plus loin. Je fais toutefois valoir que, dans ce cas, il existe clairement des opinions pertinentes. Si la présidence juge qu'il y a eu violation *prima facie* de privilège, moi-même ou le député de Cap-Breton—Richmond-Est seront heureux de proposer la motion appropriée afin que la question soit confiée au Comité de gestion de la Chambre pour faire l'objet d'une enquête complète.

• (1520)

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le sentiment qu'on abuse de mes privilèges depuis une quinzaine de minutes. En effet, je suis assez occupé, et des comités doivent siéger, et cette discussion dure depuis déjà un bon moment.

Monsieur le Président, si vous deviez juger que le fait qu'un nombre important de députés parlent aux médias, de ce que les comités devraient faire constitue une atteinte aux privilèges de la Chambre, je crois que la plupart des députés de l'autre côté seraient coupables. Au cours des deux ou trois dernières semaines, j'ai vu plus d'une fois des députés de l'autre côté, de l'opposition officielle et du tiers parti, accorder des entrevues à la télévision et dans les journaux et disserter à qui mieux mieux sur ce que le comité chargé de l'affaire Al-Mashat ou celui des affaires extérieures devrait faire.

Si cela constitue une atteinte aux privilèges de la Chambre, la liberté d'expression connaît aujourd'hui un triste jour. Mais l'obstruction systématique dont la question fait l'objet est une négation de cette liberté, et je crois qu'on devrait y mettre un terme immédiatement.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement quand vous m'avez recommandé de bien réfléchir aux propos tenus par le leader parlementaire du gouvernement pendant la période des questions. C'est pourquoi j'ai fait mon intervention sans, bien sûr, présenter la motion habituelle. Selon le leader parlementaire à

la Chambre, c'est une grave omission aux procédures parlementaires.

Je croyais que le leader parlementaire profiterait de l'occasion pour s'expliquer et pour demander à la Chambre et aux membres du comité de l'excuser pour ses activités.

S'il ne le fait pas, j'estime, en me fondant sur les faits que j'ai présentés et sur les autres témoignages qui ont été donnés, qu'il y a nettement eu atteinte aux privilèges de la Chambre. Si le Président juge que la question de privilège paraît fondée de prime abord, la motion pertinente sera présentée.

M. le Président: Je vais rendre ma décision immédiatement.

Le député de Cap-Breton—Richmond-Est a soulevé la question de privilège au sujet de ce qu'il dit être un outrage à la Chambre. Il s'agit des propos qu'aurait tenus le leader du gouvernement à la Chambre, qui sont rapportés dans un journal aujourd'hui.

Les propos cités donnent le point de vue du leader du gouvernement au sujet des délibérations du comité. Il ne fait pas de doute qu'il s'agit de l'opinion du leader du gouvernement à la Chambre.

L'argument du député de Cap-Breton—Richmond-Est est qu'il s'agit d'une ingérence inacceptable dans les affaires du comité, et que cela constitue donc un outrage à la Chambre.

Je demande au député de Cap-Breton—Richmond-Est et à l'ensemble des députés de garder à l'esprit ce que le leader du gouvernement à la Chambre a dit au cours de la période des questions. Je pense qu'on peut nettement conclure, à partir de la réponse qu'il a donnée à une question, qu'il croit bien avoir dit—si je me souviens bien de ses paroles—qu'il a certainement dit que le comité était tout à fait libre de sa décision.

Le député de Calgary-Ouest a alors pris la parole et a rappelé aux députés que beaucoup de commentaires avaient probablement été faits. On a formulé énormément de commentaires sur ce comité hors de cette enceinte. On en a fait à la Chambre, mais ils respectaient la plupart du temps les critères fixés par la présidence au sujet des questions.

J'ai écouté attentivement les propos du député de Kamloops, dont les commentaires bien documentés se sont ajoutés à ceux des députés de Cap-Breton—Richmond-Est et de Kingston et les Îles.

Je dois dire que, dans l'ensemble, ayant pris connaissance des deux faces de cette affaire, je ne suis pas persuadé que la question de privilège repose sur des présomptions suffisantes. Je remercie les députés de s'être contenus en présentant leur argument à la présidence.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement relativement à la période des questions et à la réponse qu'a donnée le ministre de l'Environnement à une question qui lui avait été posée sur le projet Kemano II de l'Alcan.

J'ai remis au ministre les parties pertinentes du jugement de la Cour fédérale, lequel a été rendu le 14 mai 1991 par le juge Alison Walsh.

Le ministre a dit que ce que recommandait le jugement, c'était peut-être seulement la tenue d'une évaluation environnementale initiale. À mon avis, les deux brèves citations suivantes montreront au ministre et à la Chambre que ce n'était pas là le sens du jugement de la cour. Voici ce qui est indiqué au bas de la page 36:

> Je conclus que le parachèvement du projet Kemano II exige une évaluation dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et que les ministres concernés, notamment celui de l'Environnement, avaient l'obligation de prendre les dispositions nécessaires à sa réalisation et celle de ne pas l'empêcher par l'entente signée en 1987, ni par l'ordonnance du ministre, elle-même confirmée par un décret du conseil qui précisait que pareille évaluation n'était pas nécessaire.

Voici ce que dit le jugement quelques phrases plus loin:

> Se prononcer contre une évaluation de ce projet dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, alors qu'en réalité, il est évident qu'une évaluation s'impose, voilà qui dépasse carrément l'exercice équitable des pouvoirs discrétionnaires contre lequel les tribunaux ne peuvent rien et qui devient un manquement à une obligation prévue par la loi. Les mêmes remarques valent aussi, quoique dans une moindre mesure, pour les autres ministres intimés. Il ne suffit pas d'être persuadé que[. . .]

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il me semble que nous poursuivons un débat résul-

tant de la période des questions au lieu de prendre connaissance d'un rappel au Règlement.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'ai presque terminé la phrase que j'étais en train de lire.

> Les mêmes remarques valent aussi, quoique dans une moindre mesure, pour les autres ministres intimés. Il ne suffit pas d'être persuadé qu'une étude, aussi approfondie soit-elle, menée par l'auteur d'une proposition, même en collaboration avec les ministres intéressés; il faut qu'une évaluation publique soit effectuée par un groupe indépendant qui entendrait toutes les parties intéressées.

Ce sont là les extraits les plus importants, je crois, et je suis persuadé que le ministre est au courant des conclusions auxquelles en est arrivé le tribunal fédéral en rapport avec le même jugement.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie le député de Skeena de m'avoir fait remettre un exemplaire des décisions dont il vient de citer des extraits. La page 36 manque mais cela n'a pas importance pour ce que j'ai à dire.

Premièrement, permettez-moi de répéter que je m'en tiens à la réponse que j'ai donnée au cours de la période des questions. Je crois qu'il s'agit ici entre le député de Skeena et moi-même d'une question d'interprétation plutôt que d'un différend sur le propos de la décision. Permettez-moi de bien me faire comprendre pour qu'il y ait le moins de confusion possible quant à l'objet du processus d'évaluation environnementale.

Autant que je puisse voir d'après les pages que j'ai sous les yeux, je crois que lorsque le juge parle de processus, il le fait dans un sens général plutôt que particulier.

Le processus lui-même comporte deux parties telles que le précisent les lignes directrices. La première partie exige qu'un ministère du gouvernement fédéral procède à ce que nous appelons une évaluation initiale. Une fois cette évaluation terminée, il s'agit alors pour celui-ci de déterminer s'il lui est possible ou non de prendre des mesures atténuantes à l'égard d'un projet précis et s'il peut ensuite être convaincu que ces mesures sont prises et ne pas demander la constitution d'une commission d'évaluation publique. Il peut également demander que soit mise sur pied une commission d'évaluation s'il y a ce que nous appelons un intérêt public suffisant.

Dans le cas qui nous intéresse, je crois comprendre que le tribunal signale que les ministres en cause devraient procéder à l'évaluation environnementale dans le sens général et qu'il faudrait pour cela procéder à l'évaluation initiale. Permettez-moi de me reporter à la page 38 de la même décision du tribunal sous la rubrique «Conclusions spécifiques». Voici ce que renferment les cinq dernières lignes ce cette page 38 où le juge déclare: «[...]en ce qui a trait au paragraphe 4 on émettra une ordonnance de mandamus dans laquelle on exigera des divers ministres nommés qu'ils satisfassent aux exigences de l'ordonnance relative aux lignes directrices du PEEE et qu'ils soumettent la proposition à une commission de surveillance et d'évaluation environnementales conformément aux dispositions de l'article 10.»

• (1530)

Il s'agit là, compte tenu de l'information dont je dispose, d'une ordonnance de mandamus adressée aux ministres en cause—non au ministre de l'Environnement, mais aux ministres en cause—les priant d'entreprendre ce à quoi j'ai fait allusion dans le processus initial.

En terminant, permettez-moi de vous faire remarquer que selon les directives actuelles, le ministre de l'Environnement n'a pas le pouvoir d'agir seul lorsqu'il s'agit de mettre sur pied une commission. Il faudrait pour cela qu'un ministère prenne l'initiative de le demander au ministre de l'Environnement. Lorsque cette demande est présentée au ministre de l'Environnement, il ne peut qu'ordonner l'établissement d'une commission. Mais cette demande doit se faire en premier et c'est la raison pour laquelle j'ai répondu comme je l'ai fait à la période des questions.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, c'est à regret que j'invoque le Règlement, car je sais que la présidence fait face à une situation difficile.

Je voudrais signaler que j'étais, hier, le quatrième intervenant du gouvernement pendant la période des questions. Je vous ferais remarquer que les ministériels ont pu poser cinq questions hier et j'ai été quelque peu inspiré du privilège que nous avons de poser des questions. Par conséquent, j'ai préparé aujourd'hui une question sur un sujet que personne n'a abordé à la Chambre des communes, mais je n'ai pas eu l'occasion de la poser.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, au sujet du même rappel au Règlement, je comprends la frustration que ressent mon collègue et je la partage, tout comme, si je puis dire, de nombreux autres députés qui voudraient poser des questions importantes.

Voilà pourquoi je voudrais proposer aujourd'hui même, afin de faciliter le travail de mon collègue et de bien d'autres, de prolonger la période des questions de trente minutes chaque jour d'ici le 21 juin, afin que les députés aient l'occasion de poser ces questions importantes.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): J'invoque moi aussi le Règlement à ce sujet, monsieur le Président.

Nous n'avons pas besoin de modifier le Règlement, monsieur le Président, comme on vient de vous le suggérer. Je voudrais vous citer les articles 409 et 410 de la sixième édition de Beauchesne, qui précisent que, pendant la période des questions, «le préambule n'a pas à dépasser une phrase unique, soigneusement formulée»

et que «les questions supplémentaires ne nécessitent pas de préambule».

D'après mes calculs, 32 questions ont été posées aujourd'hui pendant la période des questions et aucune d'entre elles ne respectait les dispositions des articles 409 et 410 de Beauchesne. Ces dispositions figurent également au paragraphe 37(1) du Règlement annoté, dont les explications remontent jusqu'à la première édition de Beauchesne, celle de 1922, et même jusqu'aux délibérations du parlement britannique du 18 juillet 1862, il y a de cela 129 ans.

Il suffirait aux députés de collaborer et de respecter le Règlement. Nous n'avons pas besoin de le modifier, simplement de le respecter. Les dispositions sont très claires et simples; tout le monde ici peut les comprendre. Le Règlement n'est pas compliqué, il est fort simple. Si nous le respectons tous, nous aurons l'occasion de poser les questions qui s'imposent, et nous devons avoir l'occasion de le faire.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis étonné de voir le député persister dans cette veine, car il est évidemment très sélectif dans ses citations de Beauchesne. Il passe sous silence une autre règle fondamentale que je signale à la présidence, le commentaire 417 de la 6e édition de l'ouvrage de Beauchesne qui s'énonce ainsi: «Les réponses aux questions devraient être aussi brèves que possible, porter sur la question soulevée et ne pas provoquer de débat.»

Or, nous avons obtenu aujourd'hui des réponses qui étaient évasives, qui faisaient injure à la Chambre car elles ne répondaient pas à la question posée. Des ministres ont eu le culot de dire à la Chambre qu'on était en train de chercher des documents sans demander à la police d'intervenir parce que les documents étaient disparus depuis trois mois. Des ministres ont dit que tout allait bien alors qu'il n'en est manifestement rien. Des ministres abusent constamment des règles de la Chambre en donnant de longues réponses tortueuses qui dérivent en tous sens.

Le député a tout à fait tort de soutenir, comme deux autres l'ont fait, qu'ils ont été privés du droit de poser des questions à cause des questions posées de ce côté-ci de la Chambre. Ces députés-là devraient apprendre que la période des questions existe pour l'opposition.

Elle ne devrait pas fournir aux députés ministériels d'arrière-ban l'occasion de poser des questions faciles à leurs ministres pour leur permettre de répondre comme ils veulent.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! La Présidence a entendu les points de vue des porte-parole des trois principaux partis de la Chambre. Je refais la suggestion que je faisais la semaine dernière, que le Comité de gestion de la Chambre est peut-être le forum le plus approprié pour poursuivre les échanges que les honorables députés veulent faire sur cette question.

Alors, j'en appelle à la collaboration de tous et je suggère bien humblement que les députés soulèvent cette question au Comité de gestion de la Chambre pour approfondir les questions soulevées à la période des questions.

[*Traduction*]

LE *FINANCIAL TIMES*

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos d'autre chose. Il s'agit plus précisément d'une intervention que j'ai faite hier au cours du débat sur une motion qui avait pour objet le chômage chez les jeunes.

J'ai cité un article du *Financial Times* dans lequel un reporter non identifié de ce journal soutenait que Hilton Works, entreprise de ma circonscription qui emploie 7 000 personnes, allait annoncer sa fermeture permanente en août prochain. Ce journaliste ajoutait que les services de police de Hamilton avaient été expressément prévenus pour qu'ils puissent prévoir des effectifs plus nombreux en août, afin de prévenir la violence que pourrait provoquer l'annonce de la fermeture définitive d'une usine qui tourne depuis plus de 100 ans.

Vous comprendrez que cet article a suscité de vives inquiétudes à Hamilton. Mon téléphone n'a pas dérougi. Je me suis entretenue avec les services de police et la haute direction de Stelco. On m'a dit que cet article était dénué de tout fondement, qu'on n'avait nullement l'intention de fermer Hilton Works, qui emploie effectivement plus de 7 000 personnes et où on a fait des investissements de plus de 100 millions de dollars depuis un an afin de moderniser les installations.

Il m'a semblé important de faire cette rectification, car, dans un économie malmenée comme celle de Hamilton, il n'est guère utile à notre collectivité que des sources anonymes reprennent des rumeurs pour en faire l'objet d'articles. . .

Une voix: Oh, oh!

Mme Copps: Le député rigole et dit que c'est moi qui ai répandu la nouvelle. Effectivement, j'en ai parlé à la Chambre. Lorsque le *Financial Times* publie un article disant que 7 000 de mes électeurs vont être mis à pied, il me paraît normal de vouloir en parler à la Chambre.

Lorsque j'ai appris que cette information était inexacte, je tenais, dans l'intérêt de tous mes électeurs, à signaler ce fait pour que tous les Canadiens sachent que Hilton Works ne fermera pas ses portes. Les gens qui colportent des rumeurs comme celles-là ne devraient pas pouvoir les présenter comme des informations.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant un projet d'impôt concernant le fonctionnement d'un recouvrement des créances salariales et à modifier en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu, déposée sur le Bureau le lundi 10 juin 1991, soit agréée.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 6 juin, de la motion de M. Corbeil: Que le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque l'étude du projet de loi C-11 a été interrompue à la Chambre, il restait 10 minutes à la période réservée aux questions et aux observations qui suivait le discours du député de Gander—Grand Falls.

• (1540)

Je donnerai maintenant la parole aux députés qui veulent poser des questions ou faire des observations.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, lorsque j'ai entendu le discours de collègue de Gander—Grand Falls sur ce sujet, j'ai été particulièrement frappé par sa connaissance de ce secteur au Canada atlantique.

Je veux parler ici des objectifs réels de cette mesure présentée en 1966. Ses deux objectifs principaux consistaient, premièrement, à s'assurer que les ports de l'est du Canada puissent livrer concurrence aux ports américains et, deuxièmement, à permettre aux ports de Halifax et de Saint John de livrer concurrence au port de Montréal et aux autres ports du Saint-Laurent.

Comme le soutient le comité des transports des provinces atlantiques, les documents budgétaires dans lesquels cette mesure est prévue ne précisent pas les objectifs réels du programme et justifient la décision d'y mettre un terme simplement par l'absence de concurrence entre les ports américains et les ports canadiens.

Cela étant dit, je veux poser une question au député. Si je voulais faire un appel—et je suppose que ce serait un numéro sans frais—pour obtenir des renseignements sur les services de transport de marchandises ou autres, où devrais-je téléphoner? Qui répondrait à mon appel?

M. Baker: Monsieur le Président, à cette période de l'année, beaucoup de gens planifient des vacances en voiture à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard ou ailleurs.

La société Marine Atlantique, une filiale du CN, avait un numéro sans frais jusqu'à il y a environ un mois. Ce numéro était le 1-800-565-7421. On a même entendu des petits couplets publicitaires à la radio et à la télévision qui visaient à faire connaître aux gens ce numéro sans frais.

Ce numéro sans frais n'existe plus. Cependant, si vous êtes aux États-Unis, au Texas par exemple, il y a un numéro sans frais que vous pouvez composer. Si vous êtes en Alabama ou dans n'importe quel autre État américain, il y a un numéro sans frais, et c'est le 1-800-347-19981. Prenez-en note au cas où vous iriez aux États-Unis.

Si vous êtes au Canada, il n'y a pas de numéro sans frais où vous pouvez téléphoner pour avoir des renseignements sur les traversiers ou les autres bateaux dans l'est du Canada qui se rendent dans ces îles. Si vous habitez

aux États-Unis, il y a un numéro sans frais. Et ce n'est pas la fin de l'histoire.

Lorsque vous comparez les tarifs, c'est étonnant. Je me souviens du débat que nous avons eu pour décider si nous allions nous joindre au Canada ou non. Beaucoup de gens disaient à l'époque que nous devrions nous joindre au Canada parce que cela présentait des avantages. L'une des choses qui étaient prévues relativement à la Loi sur les chemins de fer, la loi dont nous parlons aujourd'hui, c'est que les tarifs exigés pour le transport des voyageurs et des marchandises à destination de Terre-Neuve seraient comparables aux tarifs exigés pour parcourir la même distance par voie terrestre. Cela faisait partie des conditions de l'union.

Si on regarde les nouveaux tarifs, il faut payer 99 $ pour la voiture pour aller de North Sydney à Argentia. La cabine coûte 96,25 $, TPS comprise. Si on veut une fenêtre, le prix monte à 99,77 $. Un fauteuil inclinable coûte 12,04 $, TPS comprise, 41 $ pour les adultes. Je parle ici du traversier qui va à Argentia. C'est assez cher. Lorsqu'on additionne tout cela, on arrive à presque 700 $.

Au retour, sur le traversier qui part de Port-aux-Basques, le coût atteint presque 400 $ pour une voiture et quatre adultes. À Argentia, on se dit que, avec des prix pareils, on peut aller à l'Île-du-Prince-Édouard 20 fois. À propos de votre question sur la concurrence avec les États-Unis, je dois dire que non seulement il y a un numéro 1-800 aux États-Unis pour se renseigner sur nos services, dans nos îles, mais qu'il n'y a pas non plus de TPS si on téléphone à Bar Harbor, au Maine. Si vous appelez Bar Harbor au sujet de Marine Atlantique, filiale du CN, qui assure la liaison entre Bar Harbor et Yarmouth, vous remarquerez qu'il n'y a pas de TPS. Vous pouvez aussi vous procurer un billet aller-retour. Vous savez ce que cela veut dire: les prix sont réduits. Nous en sommes là. Le numéro 1-800 existe encore aux États-Unis, mais plus au Canada. Si vous vous trouvez au Texas, à Dallas, vous avez droit à une communication gratuite, mais pas si vous êtes au Canada. La TPS n'est pas perçue sur la liaison entre le Canada et le Maine à partir du Canada et on a droit à des billets retour à un tarif spécial, inférieur à ce qu'on paierait pour un aller simple dans l'autre sens.

J'estime que les prix pratiqués par le CN et ses filiales sont une dérogation aux conditions de l'union entre Terre-Neuve et le Canada. Comme s'il ne suffisait pas de supprimer les subventions, on a aussi enlevé les rails à Terre-Neuve. Mieux, on a enlevé jusqu'aux traverses. Il est plutôt difficile de se promener sur ces chemins de fer où il n'y a plus un rail, plus une traverse. Tous les trois ou quatre pieds, on tombe dans un trou. Voilà ce qui reste. Tout est disparu, rails, traverses, train, subventions. Et la compagnie de téléphone a aussi été vendue, comme je l'ai déjà dit. L'année dernière.

Le gouvernement conservateur nous a trahis.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je déduis des observations de l'orateur précédent que la décision, prise au moment du budget, d'éliminer ce programme parce qu'il n'y avait pas de concurrence entre les ports américains et canadiens repose sur une fausse hypothèse comme tant d'autres mesures de ce budget.

Le député pourrait-il commenter?

M. Baker: Monsieur le Président, l'ensemble du projet de loi à l'étude montre bien ce que le gouvernement du Canada est en train de faire. Il ne tient aucun compte de nos aspirations à l'égalité, pas plus dans le domaine des transports qu'ailleurs. Il nous laisse aller à la dérive et c'est le Cabinet qui prend les décisions sans même attendre que les parlementaires adoptent le projet de loi.

Si vous examinez ce projet, vous constaterez qu'il s'applique en fait à la farine et aux céréales qui ont été chargées à bord de wagons en 1988. En somme, il n'a aucune application, à moins que la farine et les céréales ne soient pas encore arrivées à destination. La subvention a été supprimée en 1988 ou en 1989, et le gouvernement n'a même pas attendu l'adoption du projet de loi. Et il nous présente maintenant ces mesures législatives. Je ne voudrais vraiment pas me servir de cette farine qui séjourne à bord d'un train depuis trois ans, celle qui est visée par ce projet.

C'est peut-être pour cela que je ne réussis jamais mon pain. C'est peut-être de cette farine que nous nous servons tous.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président,je voudrais intervenir brièvement au sujet du projet de loi C-11. Vous me permettrez peut-être, en passant, de formuler une observation qui, vous en conviendrez, j'en suis persuadé, touche le débat en cours ou concerne du moins un participant à ce dernier. J'ai écouté à nouveau avec beaucoup d'intérêt l'intervention de mon collègue de Gander—Grand Falls il y a un instant, lorsqu'il a répondu à des questions du député de Lambton—Middlesex. Lorsqu'il a dit se rappeler des événements qui se sont produits avant 1949 dans la bataille qui opposait les partisans de la Confédération et ses adversaires, deux pensées me sont venues à l'esprit. La première, c'est qu'il ne peut pas avoir un très bon souvenir de tout ceci, car il est bien trop jeune pour cela et la deuxième, c'est combien il est source de sagesse.

• (1550)

Très peu de gens connaissent ses liens directs avec cette période, et je tiens à dire au député de Calgary-Sud-Est que mon collègue est également, entre autres, l'éditeur et le producteur d'un disque de longue durée qui a connu un gros succès et dont le titre est *Oh, What a Battle It Was*. Les mordus de l'histoire et les autres personnes intéressées peuvent ainsi réécouter certains discours de M. Smallwood et d'autres protagonistes au cours du grand congrès qui a précédé l'adhésion de Terre-Neuve à la Confédération en 1949.

Je ne suis pas payé pour vous dire cela, mais je suis sûr que quelqu'un doit encore avoir quelques exemplaires de ce disque dans son sous-sol. Personnellement, j'en ai un et je serai heureux de le faire entendre au député de Calgary-Sud-Est. Il pourra ainsi prendre connaissance de certains grands discours remarquables de M. Peter Cashin, l'oncle de Richard Cashin, ainsi que de Joey Smallwood et d'autres personnes de cette époque.

À part. . .

M. Sobeski: Quel est le lien avec le débat?

M. Simmons: Ah, le député de Cambridge s'inquiète de la pertinence de mes propos. À part mon envie de toujours lancer des fleurs à mon ami de Gander—Grand Falls, il est tout à fait approprié de revenir à ces débats que mon ami a jugé bon d'immortaliser. Il est allé fouiller dans les archives de Radio-Canada lorsque ses activités d'éditeur du hansard, ou de greffier de l'assemblée législative de Terre-Neuve, lui en laissaient le temps. Il était très occupé à une certaine époque, mais il a quand même trouvé le temps de consulter les archives de Radio-Canada pour publier ces discours à l'intention de la population. Des milliers de Terre-Neuviens ont ces enregistrements et je suis convaincu qu'après la publicité qu'ils reçoivent aujourd'hui, les demandes afflueront à nouveau. Je veux lui dire que ma part des profits sera versée à des oeuvres de charité.

Que le député de Cambridge sache qu'il y a un lien logique. Pendant ces grands débats, mis à part les discours ampoulés—comme nous en entendons parfois ici—typiques de l'époque, le major Peter Cashin menait les forces anti-confédération, les forces indépendantistes terre-neuviennes, si vous voulez, qui s'appelaient la Ligue pour le gouvernement responsable, et Joey Smallwood menait les forces adverses—en passant, je parlais tout à l'heure au téléphone à un ami qui a rendu visite à Joey cet après-midi; il se porte comme un charme, il fait encore trois ou quatre promenades par jour dans son jardin et il est en excellente forme. Il aura 91 ans la veille de Noël, mais il est très en forme. C'est le seul Père de la Confédération encore vivant.

Lorsque Joey, le major Peter Cashin et leurs partisans sont arrivés au congrès national à St. John's pour le débat sur l'avenir de Terre-Neuve, ils ont présenté les différents arguments que l'on retrouve sur l'enregistrement dont je parlais tout à l'heure. Certains arguments sont favorables à la confédération, d'autres lui sont défavorables. Dans sa dernière réponse, mon ami de Gander—Grand Falls a fait allusion à un de ces arguments. Joey Smallwood et d'autres ont réussi à convaincre la population des avantages de l'union des deux dominions, celui de Terre-Neuve et celui du Canada. Que ceux qui se préparent à refaire le pays gardent à l'esprit ce que les Terre-Neuviens ont fait en 1949. Rappelez-vous ce que les Terre-Neuviens ont fait en 1949. Ils ont renoncé à leur statut un pays, même s'ils étaient au plus un demi-million à l'époque. Ils ont délibérément et consciemment voté—rappelez-vous qu'il a fallu tenir un double vote—pour renoncer à leur statut de dominion et de petit pays et membre à part entière du Commonwealth britannique. N'oubliez pas que Terre-Neuve était l'un des quatre dominions mentionnés dans la Loi de Westminster de 1931, avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Canada. Elle était un des quatre premiers dominions. Durant la période qui a précédé 1949, Terre-Neuve a choisi de renoncer, lors d'un scrutin populaire, à son statut de dominion et de pays pour devenir une province canadienne.

Pour ouvrir une parenthèse, que j'estime importante, je dirai à ceux qui redessinent actuellement la carte du Canada et définissent son avenir que l'un des nombreux facteurs dont ils doivent tenir compte est qu'à la différence des autres provinces, à l'exception, je suppose, des quatre provinces initiales, soit le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Québec et l'Ontario, qui ont adhéré à la Confédération en tant que provinces, Terre-Neuve et le Labrador est la seule province qui a adhéré en tant qu'entité distincte; elle est la seule province à avoir adhéré sans que son territoire ne soit constitué de terres appartenant au dominion du Canada; Terre-Neuve a adhéré en tant que province et non pas en tant que partie d'une région ou d'une province. Cela faisait partie du marché.

Je vous préviens que quand viendra le temps pour les Terre-Neuviens de choisir entre la lutte pour ce principe et un fatras de régions étrangères aux rêves et aux aspirations qu'avaient en 1949 des gens comme mon père et ma mère et les parents du député de Gander—Grand Falls, et d'autres, nous saurons sans aucun doute quelle décision prendre. Mais réservons ce débat pour plus tard.

Je parlerai de l'effet rétroactif du projet de loi dans un instant. Le projet de loi constitue en soi un affront dont les effets remontent directement à la grande bataille qu'a livrée Terre-Neuve au sujet de son adhésion à la Confédération. Une partie du projet, si vous voulez, qui a été proposé aux électeurs lorsqu'on leur a demandé de choisir entre le maintien de leur statut de dominion ou la constitution de Terre-Neuve en une province canadienne, c'est-à-dire un mariage avec le Canada, avait trait à des questions de transport et d'accès aux denrées alimentaires à des prix raisonnables.

Maintenant, 42 ans plus tard, nous voici, les habitants de Terre-Neuve, comme ceux de bien d'autres provinces, mais pour nous c'est plus poignant, c'est plus direct, parce que nous avons évalué le pour et le contre du rattachement à ce pays dans l'état où il était à cette époque. Tenons compte des avantages substantiels de l'appartenance à ce pays. Je les énumérerais si j'en avais le temps; qu'il suffise, pour l'instant, de mentionner non seulement les avantages liés au transport, mais aussi ceux qui ont trait au filet de sécurité sociale, les allocations familiales, les pensions, etc. que le gouvernement est en train de rogner de tous bords à la moindre occasion.

Le maintien des services ferroviaires faisait partie de l'entente, mais c'est fini maintenant.

M. Mills: Le gouvernement renonce à son rôle sur le plan national.

M. Simmons: Comme le dit si bien mon collègue de Broadview—Greenwood, le gouvernement abdique son rôle sur le plan national. Il renonce à son mandat. Que devient un gouvernement s'il renonce à sa raison d'être même? S'il se saborde?

• (1600)

Le projet de loi C-11 n'est autre que le projet de loi C-26 qui est resté en plan à l'étape de la troisième lecture lors de la session précédente. Le gouvernement l'a ramené en douce à la Chambre malgré les objections.

Monsieur le Président, si on remonte aux années 1200, à 1215 plus précisément, l'année de la Grande Charte, voire à 1066 comme le dit mon collègue de Regina—Lumsden, si on remonte, dis-je, aux origines de la démocratie parlementaire, on constatera que le peuple a toujours été protégé. C'est pourquoi cette assemblée s'appelle la Chambre des communes, c'est-à-dire la Chambre des «gens du commun», du peuple. Telle est l'origine du mot Communes.

Cependant, nous, les députés de l'opposition, nous avons plus de difficulté à représenter nos électeurs lorsque le gouvernement adopte de nouveaux règlements tous les jours de la semaine. C'est comme si vous faisiez partie d'une équipe de base-ball perdante. Dieu sait si ces gens d'en face forment maintenant une bande de perdants. C'est donc comme s'ils faisaient partie d'une équipe de base-ball perdante et qu'ils ne cessaient de changer les règles parce qu'ils ne peuvent gagner avec les règles existantes. Ils décident donc que nous continuerons à jouer à neuf, mais qu'ils joueront eux à 13. Ils décrètent qu'ils présenteront deux frappeurs en même temps, qu'ils ne courront qu'un but plutôt que trois et qu'ils raccourciront de moitié la distance entre les buts.

Ce serait facile de gagner une partie si vous pouviez changer les règles à votre guise. Y a-t-il un député qui soit surpris de voir cette bande de perdants ne recueillir l'appui que de 14 p. 100 de la population et réussir quand même à faire adopter de force un projet de loi à la Chambre? Comment peuvent-ils y parvenir? Ils y parviennent en modifiant les règles du jeu constamment. C'est la seule raison qui explique la présence de ce projet de loi devant nous. Le projet de loi ne devrait même pas nous être soumis puisqu'il est mort à l'étape de la troisième lecture, au cours de la dernière session. Si le gouvernement souhaitait le présenter de nouveau, il aurait dû avoir l'honnêteté de suivre la procédure habi-

tuelle plutôt que de nous l'imposer en compagnie de trois autres.

Monsieur le Président, le projet de loi lui-même mettra un terme à une série de subventions qui existaient depuis longtemps et qui avaient été établies par un autre gouvernement—et je peux vous dire qu'il ne s'agissait pas d'un gouvernement conservateur—parce qu'il considérait qu'il fallait protéger les ports de Saint John, de Montréal, de Halifax et d'autres villes situées sur les bords du Saint-Laurent.

Il est vrai que ce projet de loi avait été adopté afin de réagir à des mesures semblables prises aux États-Unis en 1959. C'est pour cette raison que nous avons modifié la Loi sur les chemins de fer dans les années 60.

Il est vrai que ces subventions américaines ne sont plus versées aujourd'hui. Avant d'éliminer ces mesures, nous nous devons toutefois de remonter aux gens qui les ont proposées au départ. Je suis content de déclarer qu'elles ont été présentées par un homme du nom de Jack Pickersgill, un Manitobain. J'ai toujours dit qu'on ne choisissait pas son lieu de naissance. Ce n'est pas que le Manitoba soit un endroit si mal que cela, mais ce monsieur y était né et avait travaillé dans de nombreux endroits, notamment aux États-Unis et au Canada. Puis, il a eu la très bonne idée de chercher à se faire élire au Parlement et il a réussi à représenter une circonscription de Terre-Neuve.

Mon grand ami et grand parlementaire, Jack Pickersgill représentait donc la circonscription de Bonavista—Trinity—Conception qui portait alors un nom différent. Je pense que c'était Gander—Twillingate.

À titre de ministre des Transports, il a proposé l'adoption de la loi dont le gouvernement veut éliminer l'essentiel. Il avait alors signalé que l'une des raisons pour lesquelles cette loi devait être adoptée était, comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'il fallait offrir à Montréal, Saint John, Halifax et aux autres ports en cause des avantages semblables à ceux qui étaient consentis aux ports marins de l'Est des États-Unis. C'est pour cette raison qu'il a proposé l'adoption de cette loi. Mais il l'a déposé pour une autre raison. Il vaut la peine de citer les propos exacts qu'il a tenus à ce moment-là.

Monsieur le Président, il a dit: «Pour nous assurer d'avoir des droits qui inciteront et encourageront les expéditeurs à utiliser les installations des ports de l'Atlantique.» Il a parlé d'incitation et d'encouragement.

Je voudrais demander aux députés de l'autre côté de la Chambre qui représentent ces ports de l'Atlantique: Où sont-ils, maintenant que les emplois disparaissent à Halifax et à Saint John? On ne veut pas simplement être alarmiste. Cela s'est produit au cours des dernières semaines. Les élévateurs ferment. Les gens perdent leurs emplois à Halifax. Nous avons entendu les reportages. Nous les avons vus dans la presse. Où sont les députés qu'ils nous ont envoyés pour se faire leurs porte-parole? Où sont les députés qui devraient faire dès maintenant ce que Jack Pickersgill a dit qu'il fallait faire il y a 30 ans? Ces députés conservateurs nous disent-ils, ainsi qu'à leurs électeurs, que les expéditeurs n'ont plus besoin d'encouragements pour utiliser ces installations?

Ces députés devraient s'ouvrir les yeux. Lorsqu'ils retourneront dans leur circonscription, s'ils en ont le courage, ils devraient aller déambuler aux alentours des ports de Halifax, de Saint John ou de Montréal et ailleurs pour voir ce qui se passe, pour voir la dévastation et la douleur qu'inflige ce projet de loi avant même qu'il n'entre en vigueur. Pourquoi ce projet de loi peut-il infliger de la douleur avant son adoption? Parce que le gouvernement a non seulement déposé ce projet de loi en cachette, mais a également supprimé les subventions à compter de juillet 1989.

Le gouvernement tente maintenant d'obtenir l'autorisation législative pour faire ce qu'il a déjà fait il y a deux ans. Il y a 23 mois, le gouvernement a supprimé cette subvention sans tenir de débat. C'est une vraie honte. Il est tragique de constater que la protection fondamentale à laquelle ont droit les gens dans une démocratie est minée par un gouvernement qui modifie les règles du Parlement selon ses caprices, qui joue les gros bras, qui modifie les subventions et les lois sans même l'autorisation pour la forme du Parlement. Il a la majorité pour le faire et s'il planifiait correctement et estimait important de se débarrasser de ces subventions, il procéderait de façon méthodique en commençant d'abord par modifier la loi.

Ce n'est pas trop demander, lorsque des producteurs se trouvent sur la corde raide, lorsque des agriculteurs voient leurs prix dégringoler déjà à la suite de cette initiative.

Monsieur le Président, vous rendez-vous compte que les exportations de grain à partir des ports de Halifax et de Saint John ont cessé? Que le silo de Saint John est fermé? Cinquante-cinq personnes à Saint John au Nouveau-Brunswick ont perdu leur emploi, 27 autres à Halifax. Autant de victimes en chair et en os de la folie à laquelle le gouvernement se livre avec le projet de loi C-11.

Il y a tant d'autres choses que j'aimerais dire mais vous m'indiquez que mon temps est pratiquement écoulé.

Le ministre des Finances actuel, le vice-premier ministre, est un homme qui a la réputation d'appeler les choses par leur nom. Voyons un peu ce qu'il a à dire à propos d'une tentative précédente en vue de supprimer cette disposition, cette subvention des tarifs de l'Est. Voici ce qu'il a dit lorsqu'il faisait partie de l'opposition, le monsieur qui représente une circonscription agricole en Alberta. À cette époque, lorsqu'il était question de se débarrasser de cette subvention, il avait dit que le gouvernement ne devait pas la supprimer. Puis, il a ajouté ce qui suit:

> L'élimination de cette subvention pourrait se traduire par une perte pour le Canada de l'ordre de 28 millions de dollars en activité de transformation à valeur ajoutée.

Il s'était légèrement trompé sur le chiffre; il était beaucoup trop faible. Le montant de cette perte dépasse déjà de plusieurs millions le chiffre de 28 millions qu'il a mentionné à l'époque.

Rien ne désillusionne plus le public que ceux qui déclarent une chose lorsqu'ils font partie de l'opposition et autre chose lorsqu'ils font partie du gouvernement. Je n'aurais jamais pensé que le ministre des Finances actuel serait de ceux-là.

Je vois que vous êtes sur le point de m'arrêter parce que mon temps est écoulé. Comme le temps file quand on s'amuse.

• (1610)

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Comme seulement 10 députés sont présents, je demande qu'on vérifie s'il y a quorum.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je constate qu'il n'y a pas 20 députés. Convoquez les députés.

Et le timbre s'étant arrêté:

Le président suppléant (M. DeBlois): Je constate qu'il y a quorum. Nous reprenons donc le débat.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat, mais j'ai la désagréable impression que j'ai déjà pris la parole à l'étape de la troisième lecture, ce qui m'interdit de continuer. Je me demande si la présidence peut m'apporter quelque clarification et me dire. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Vous avez raison.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je tiens à dire à mes collègues, surtout ceux d'en face, que je ferai n'importe quoi pour avoir un auditoire. J'espère que vous resterez pour que je vous rappelle certains programmes dans le Canada atlantique que vous allez contribuer à détruire.

Pendant presque 100 ans, le Canada a eu un certain nombre de programmes de subvention spécialement conçus pour que le transport des marchandises et des voyageurs continue de s'effectuer sur l'axe est-ouest et pour empêcher les transporteurs des États-Unis de nous envahir.

À diverses époques au cours des 100 dernières années, divers gouvernements ont pris de sages décisions, parfois malgré eux et parfois de leur propre initiative. Ces programmes de subvention des transports étaient conçus pour tenir compte de notre géographie, de notre climat, des endroits où se concentraient les Canadiens et de la distance qui nous séparait des points d'exportation.

Au Canada, le grain doit parcourir 900 milles, en moyenne, avant d'arriver à ces points. Aux États-Unis, cette distance est d'environ 700 milles. Les États-Unis ont l'avantage de disposer d'un réseau de voies navigables très développé et une grande partie de leur grain est cultivé beaucoup plus près de leurs ports de mer.

• (1620)

L'Australie et l'Argentine, deux autres importants concurrents du Canada, produisent leur grain à moins de 200 milles de leurs points d'exportation. C'est la même chose en Europe. À l'ouest de la Pologne inclusivement, le grain n'est jamais à plus de 300 ou 400 milles des ports.

Cela signifie que le Canada doit prendre des mesures particulières pour être sur le même pied que ses compétiteurs, étant donné l'avantage dont ceux-ci jouissent. Ces programmes visaient donc à donner aux ports de Québec, Saint John et Halifax des chances égales à celles de leurs concurrents. Telle était la raison d'être des tarifs du Nid-de-Corbeau et de plusieurs autres programmes qui ont été supprimés par le gouvernement précédent et par le gouvernement actuel.

Notre système de transport se heurte à de très graves problèmes. À cause de la déréglementation et de l'Accord du libre-échange, nos chemins de fer, nos lignes aériennes et notre industrie du transport routier se retrouvent dans une situation impossible.

Quelqu'un a justement fait état, à la Chambre aujourd'hui, de la situation de l'industrie du camionnage. En effet, l'amortissement accéléré accordé à l'industrie du transport routier aux États-Unis s'applique aussi aux chemins de fer, ce qui fait que les industries canadiennes du transport routier et du transport ferroviaire sont toutes deux désavantagées. Mais nous subventionnons les frais de transport pour des fins que j'ai mentionnées plus tôt, mais aussi, dans une certaine mesure, pour nous accorder des chances égales face à la concurrence américaine dans le domaine des transports.

Comme d'autres avant elle, y compris le tarif du Pas du Nid-du-Corbeau, tout ce que cette mesure a fait c'est d'augmenter les coûts pour les céréaliculteurs. Cette mesure touche aussi le Québec, l'Ontario et les provinces de l'Ouest, tout particulièrement le Manitoba et la Saskatchewan.

Les députés d'en face peuvent-ils me dire où diable se trouvent les députés conservateurs de l'Atlantique, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan? Il ne nous en reste que quatre en Saskatchewan et, très bientôt, il n'en restera plus. Où sont-ils passés? Cette mesure empêche la Commission canadienne du blé de gérer efficacement l'exportation de la farine, du blé de mouture et des céréales fourragères. Cela nuit également à la Commission ontarienne de commercialisation du blé.

Le projet de loi dont nous sommes saisis n'influe pas uniquement sur 200 ou 300 emplois dans le Canada atlantique, au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse plus précisément. Un projet de loi de ce genre a une incidence qui dépasse ces frontières. De fait, je prétends que le gouvernement canadien n'a rien eu à payer pour ce programme. Le plus qu'il ait jamais eu à verser au titre de cette subvention est 40 millions de dollars, le coût variant entre 10 et 40 millions de dollars par année. Si l'on tient compte du nombre d'emplois qui dépendaient de ce programme partout au pays, non seulement dans les terminaux et les minoteries de Saint John et de Halifax, des avantages qu'en retiraient les éleveurs en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, qui faisaient un peu d'argent et payaient des taxes, et de l'aide qu'il apportait aux terminaux et aux transporteurs céréaliers des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent, le programme rapportait plus au gouvernement qu'il ne lui en coûtait grâce aux taxes perçues. Le programme ne lui a strictement pas coûté un seul cent.

Monsieur le Président, quatre silos à céréales ont fermé depuis que le tarif de l'Est a été éliminé: deux à Midland, un à Port McNicoll et un à Prescott. Ceux de Midland et Port McNicoll sont dans la circonscription d'un ancien ministre des Transports—non pas le ministre actuel, ni le précédent, mais celui d'avant. Nous avons connu tellement de ministres des Transports qu'on devrait poser une porte à tambour au bureau du ministre.

Une voix: On voit que ça les tient à coeur.

M. Benjamin: C'est le quatorzième ou le quinzième que je vois passer.

Les minoteries de l'Ontario ont perdu des contrats d'exportation depuis que le gouvernement a mis fin à la subvention, et elles doivent demander un prix plus bas sur le blé pour rester compétitifs avec celles du Québec, des États-Unis ou de la Communauté européenne. Elles baissent donc leur prix, et quelques producteurs de plus se retrouvent en faillite, en Ontario comme au Manitoba et en Saskatchewan.

Je dois dire qu'à mon avis, nous avons un Président de premier ordre, à la Chambre, mais tout comme nous, il n'est pas parfait. Je pense qu'il devrait être très strict face aux projets de loi du gouvernement qui sont appliqués plus d'un an avant d'être même débattus à la Chambre.

Nous avons traîné le gouvernement fédéral devant les tribunaux au sujet d'un autre projet de loi, dans les années 70. La Cour fédérale a été saisie de l'affaire et sa décision a contraint le gouvernement fédéral à payer ce qu'il devait payer. Il devait continuer de payer une partie du coût d'entreposage du grain au Canada. Je ne sais pas pourquoi les gouvernements des provinces atlantiques ont laissé faire dans le cas présent. Ils auraient pu traduire le gouvernement en justice à cet égard, parce qu'il faut que ce soit une partie ayant des intérêts directs dans l'affaire qui en appelle devant les tribunaux. J'ignore où la Dover Flour Mills est située. Pourquoi n'intervient-elle pas? J'ignore aussi où sont les administrateurs et les propriétaires des silos portuaires de Halifax et de Saint John. Celui de Saint John est fermé depuis plus d'un an maintenant. Nous avons besoin de ces installations.

Le Canada ne consomme que 20 p. 100 de sa production de céréales et exporte le reste. Aux États-Unis, c'est exactement le contraire; le pays consomme 80 p. 100 de sa production et exporte le reste. Nous devrions donc faire tout ce que nous pouvons pour donner à nos producteurs leur juste part de ces marchés.

La première fois que nous avons étudié ce projet de loi, au cours de la session précédente, nous avons rencontré des gens de Halifax et de Saint John et des éleveurs de Nouvelle-Écosse, et nous avons discuté avec eux. Savez-vous jusqu'où ils estimaient qu'ils devraient aller pour avoir du grain? Bon sang, ils songaient à importer du maïs des États-Unis et des céréales fourragères d'Europe,

alors que dans l'ouest du pays et en Ontario, nous en avons par-dessus la tête. Mais que sommes-nous donc en train de faire, pour l'amour du ciel?

Cette mesure est mal avisée, stupide, contraire au gros bon sens économique en matière de transport. C'est tout simplement insensé. Je sais que certains députés conservateurs des provinces Atlantiques n'aiment pas du tout ce projet de loi. Pourtant, il leur suffit de faire savoir à leur whip qu'ils ne seront pas à la Chambre au moment du vote ou qu'ils voteront contre le projet de loi et de passer de la parole aux actes. Quand une mesure est mauvaise pour le pays et mauvaise pour la région qu'ils représentent, les députés doivent persuader le gouvernement de faire marche arrière ou faire tout ce qu'ils peuvent pour que le projet de loi soit rejeté, où qu'ils siègent à la Chambre.

Un gouvernement minoritaire n'aurait jamais osé présenter ce projet de loi. Jamais.

• (1630)

Le silo portuaire de Halifax est d'une importance vitale pour les éleveurs de la région parce qu'il les approvisionne en céréales de l'Ontario et de l'Ouest. L'on s'en sert comme d'un réservoir intermédiaire. On le remplit complètement. Après avoir décidé combien d'espace il faut pour le grain de meunerie et pour le grain de qualité supérieure destiné à l'exportation, on remplit le reste avec des céréales fourragères. Lorsque les éleveurs ont besoin de céréales fourragères, il s'en font livrer par camion du silo portuaire jusqu'à leurs parcs d'engraissement ou jusqu'à leurs usines de transformation. Ils y vont presque par la bande. Le silo portuaire de Halifax fait à peine ses frais; ses jours sont comptés.

Je voudrais revenir à ce que je disais tout à l'heure, à savoir que la présidence n'a pas eu tout à fait raison d'autoriser l'application rétroactive de projets de loi avant même que le Parlement, c'est-à-dire les deux Chambres, n'ait eu le temps de les étudier, avant même la sanction royale.

Comment est-ce possible, monsieur le Président? Cela dépasse mon entendement.

À mon avis, nous avons suffisamment de problèmes avec les subventions consenties dans le cadre du programme américain de subventions aux exportations et avec celles versées par la Communauté européenne. Pourtant nous nous compliquerons l'existence en supprimant ce miniscule programme.

Nous devrions chercher d'autres marchés pour notre farine. Nous avons déjà exporté beaucoup de farine à Cuba. C'était aux termes d'une entente tripartite avec l'Union soviétique. Celle-ci signait un contrat prévoyant l'envoi de 2 millions, 3 millions ou 4 millions de tonnes de céréales et précisant la quantité devant être moulue en farine. La farine était ensuite expédiée à Cuba, à partir de Halifax ou de Saint John.

Pour payer leur farine, les Cubains envoyaient aux Soviétiques du sucre, de la mélasse et du rhum. Quant aux Soviétiques, ils nous payaient en espèces. Cette façon de procéder a duré 12 ou 14 ans. En passant, les Soviétiques disent que les Cubains font du très bon rhum. Ils préfèrent la vodka, mais ils boivent aussi du rhum. Il s'agissait d'un semi-troc. Les pays des Antilles, dont Cuba, ont vraiment besoin de céréales fourragères et de farine. Que faisons-nous? Nous mettons un terme à toutes nos activités dans le Canada atlantique. Jusqu'où peut aller la bêtise du gouvernement? Où sont les députés conservateurs de l'Atlantique, des régions rurales de l'Ontario, des ports des Grands Lacs ou de ceux du Saint-Laurent? Où sont les députés conservateurs du Manitoba et de la Saskatchewan? Ne parlons pas de ceux de l'Alberta car, de toute façon, ils sont déjà suffisamment dans le pétrin. Le grain de l'Alberta est presque entièrement envoyé à Vancouver.

M. Riis: Pas cette semaine.

M. Benjamin: Non, pas cette semaine.

N'est-ce pas étrange que personne ne dise mot quand il y a lock-out. Quand il s'agit d'une grève, par contre, on demande d'adopter une loi pour forcer le retour au travail. Il y a actuellement un lock-out. Comment se fait-il que le gouvernement n'adopte pas de loi pour obliger les entreprises céréalières à reprendre le travail? Je ne comprends pas.

Toutefois, comme rien ne bouge vers l'ouest, on expédie vers l'est. Le problème, c'est qu'on a perdu le tarif du Nid-de-corbeau et qu'on perd maintenant les tarifs de l'Est. C'est absurde. Cela ne contribue en rien à réduire le déficit.

En mettant à pied autant de gens, on réduit d'autant les exportations effectuées à partir de ces terminus et de ces ports et partant, les recettes gouvernementales, et on perd probablement plus d'argent que ne représentent les subventions.

Il n'y a pas que le coût net, car le secteur de l'élevage des Maritimes dépend des céréales. On estime à 10 $ la tonne la hausse des frais de transport des grains de provende qui découlera de la suppression de cette subvention. On estime à 5 000 les emplois qui seront perdus dans l'élevage, les meuneries de provende, les abattoirs et les entreprises laitières.

Certes, c'est prendre un gros risque, quand le montant de la subvention est si peu élevé.

Comme je l'ai dit au début, c'est cette subvention qui permet au Canada de compenser sa géographie, son climat et l'éloignement des endroits où sont produits les biens et services, et voici qu'on le supprime. Cela nous met sur un pied d'égalité avec nos concurrents américains et européens, et voici que ces crétins veulent l'annuler.

J'espère que mon collègue, qui a une exploitation agricole dans le sud de la Saskatchewan, va essayer de justifier la suppression de ces tarifs. J'espère qu'il dira aux producteurs de grain de provende et aux producteurs de blé de mouture de première qualité qu'ils vont perdre une partie du soutien et de l'aide dont ils bénéficient à l'exportation, que cela va empêcher la Commission canadienne du blé de faire mieux qu'elle ne fait déjà à l'heure actuelle.

Selon les statistiques dont je dispose, la fermeture de la minoterie de la Dover Flour Mills va coûter de 45 à 60 emplois, celle du terminus de Halifax, 483 emplois au port même et 250 emplois indirects. La Dover Flour Mills est la seule minoterie encore en activité, je crois, à l'est de Montréal. C'est la seule qui reste. Je crois comprendre qu'elle est rentable, qu'elle fonctionne bien et qu'elle produit de la bonne farine. Pourquoi voudrait-on la fermer? Pourquoi forcer sa direction et son propriétaire à la fermer? N'y a-t-il aucune limite à la crétinerie du gouvernement?

Les minoteries de l'Ontario nous disent qu'elles ont perdu des contrats d'exportation et qu'elles veulent que les prix du blé baissent. Donc, on a seulement réussi à nuire encore davantage aux producteurs céréaliers. On ne peut pas les blâmer d'avoir essayé.

Le terminus de Halifax joue un rôle primordial pour les éleveurs de bétail et pour l'industrie du transport du grain et de la farine dans les provinces de l'Atlantique. Il en a toujours été ainsi. Pourquoi fermer ce terminus. Vous avez déjà mis la clé sur la porte d'un autre terminus qui a cessé ses activités depuis février 1990.

J'espère que dans les derniers jours de cette session le gouvernement décidera qu'il n'a pas besoin de prendre maintenant cette mesure. Une subvention ne représente pas un coût net pour le gouvernement. Les pertes d'emplois et autres conséquences seront plus coûteuses que les subventions qui étaient versées. Il en coûtera plus cher en pertes de contrats d'exportation qu'en subventions. Ce n'est et n'a jamais été un coût net pour le gouvernement.

J'espère que le gouvernement reviendra sur sa décision. Je l'en féliciterai s'il le fait. Cette mesure est tout à fait inutile et ne changera rien au déficit. J'espère que le gouvernement décidera de retirer ce projet de loi.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, j'espère que, dans l'esprit actuel de courtoisie et d'absence de sectarisme qui règne, espérons-le, au Parlement, je peux exhorter encore une fois le député de Regina—Lumsden à reconnaître la réalité de cette situation telle qu'elle s'applique aux changements apportés au tarif de l'Est et à la suppresion de cette forme de subventionnement.

Je ne veux pas le provoquer davantage. Je veux seulement revoir, très brièvement, l'historique du changement apporté par le budget.

Tout d'abord, depuis juillet 1989 aucune céréale, produit céréalier, notamment la farine, n'a été expédié dans le cadre du système du tarif de l'Est. Le port de Halifax et d'autres ports de la côte est ne reçoivent pas en fait d'expédition de farine en vertu du tarif de l'Est depuis exactement deux ans maintenant. Il s'agit donc d'un *fait accompli* en ce qui concerne ce qui se passe réellement.

• (1640)

Or nous pouvons débattre, et nous l'avons fait à maintes reprises, de la question de savoir si le subventionnement du tarif de l'Est aurait dû être supprimé. Le député a fait simplement remarquer que le gouvernement n'a peut-être réalisé aucune économie dans un sens, et cela a fait l'objet d'un débat, et je ne vois pas la nécessité de rappeler les arguments pour ou contre à ce sujet. En conséquence, et je le répète, les céréales et la farine ne sont pas expédiés par le port de Halifax en vertu du tarif de l'Est. Les emplois qui ont été perdus et le tort qui a pu être causé au port de Halifax sont déjà de l'histoire ancienne.

Ce que nous, dans le port de Halifax, voudrions faire, et je pense que d'autres députés de l'Atlantique seront d'accord avec moi, c'est trouver des compensations à la suppression du tarif de l'Est.

Le député de Regina—Lumsden sait que la Commission des transports des provinces de l'Atlantique a dit dès le départ: «Nous ne défendrons pas le tarif de l'Est; nous ne nous opposerons pas à sa suppression.»

Mais nous, de l'industrie des transports qui nous intéressons particulièrement aux ports de la côte est comme celui de Halifax, voulons des compensations. Nous nous sommes efforcés d'en créer. Une de ces compensations serait l'assurance que le silo à céréales du port de Halifax reste en activité et on a accompli beaucoup de travail pour l'obtenir.

Il y a aussi la question des répercussions sur le secteur agricole; on y voit! Mais la solution à ce problème est de réaliser l'autosuffisance pour les céréales fourragères, et on a beaucoup travaillé dans ce sens.

J'exhorte donc le député de Regina—Lumsden à ne pas bloquer l'adoption de ce projet de loi, et je vais vous dire pourquoi. C'est parce que ce projet de loi n'a pas encore été adopté que nous sommes aux prises avec un litige, bien qu'il s'agisse d'un litige sans portée pratique, qui a retardé dans une certaine mesure la ratification d'une entente visant à offrir des compensations qui minimiseraient les conséquences de la suppression du tarif de l'Est.

Nous pourrions poursuivre le débat. Le parti du député a contesté la légalité de cette mesure, a traîné cette affaire devant les tribunaux, mais il reste qu'aucun expéditeur n'utilise le tarif de l'Est et qu'aucun d'entre eux n'a l'intention de le faire. Je le répète, c'est de l'histoire ancienne.

Je ferai remarquer au député que le rejet de ce projet de loi comporterait de véritables désavantages, comme l'a découvert la société Dover Mills Limited, de Halifax, puisque les navires qui transportent des céréales ou de la farine se rendent directement à Thunder Bay d'où, grâce aux subventions au transport des céréales de l'Ouest, on achemine directement les céréales qui, autrement, auraient été envoyées à Halifax.

Le rejet de cette mesure législative comporterait donc des inconvénients; voilà ce que je voudrais que mon collègue comprenne.

M. Benjamin: Monsieur le Président, il y a une très bonne raison pour laquelle les céréales ne transitent plus par Halifax et Saint John. Quand les compagnies de chemins de fer ont appris que si elles transportaient ces céréales, elles ne recevraient plus de subventions à partir du 30 janvier 1990, elles ont refusé de transporter, sauf au plein tarif commercial. Voilà pourquoi les céréales ne passent plus par Saint John et Halifax.

Ils ont été avertis, tout comme la Commission canadienne du blé: si les subventions ne sont pas versées, nous ne pouvons nous permettre de transporter ces céréales, et cela a coûté encore plus cher aux agriculteurs.

Le député a soulevé un autre point, mais il m'a tellement ulcéré que je ne me souviens plus de l'argument qu'il a utilisé. Peu importe, ce n'était pas un très bon argument, puisque je m'apprêtais à le démolir.

De toute façon, c'est une machination qui s'ourdit depuis plus de deux ans.

M. Crosby: C'est de l'histoire ancienne, Ben.

M. Benjamin: Ce n'est pas une chose du passé. Retirez le maudit projet de loi et continuez à payer les tarifs de l'Est. Cela pourrait peut-être vous attirer des compliments des gens de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et des provinces de l'Atlantique, pour changer.

Vous n'arrêtez pas de rogner les rares avantages que possèdent nos producteurs de céréales et nos systèmes de transport, à tel point qu'il ne reste plus de voie ferrée à Terre-Neuve. Le CP veut abandonner cet embranchement à Halifax. Maintenant que les tarifs de l'Est disparaissent, il n'en a plus besoin. Nous avons perdu 3 000 milles de voies ferrées dans les trois provinces des Prairies. Nous avons perdu le tarif du Nid-de-Corbeau. Notre industrie du camionnage est dans une situation désespérée, et nos chemins de fer aussi.

Le gouvernement continue à dire qu'il va réduire le déficit. Mais cela va coûter plus cher que ce que coûtent les programmes, et cela va coûter plus cher à beaucoup d'autres égards.

Nous avions jadis le meilleur réseau ferroviaire au monde. Nous avions deux sociétés aériennes de premier plan. Nous avions un excellent système de camionnage, des camionneurs qui étaient responsables.

Puis vint la déréglementation. Eh bien maintenant, si on peut obtenir un prêt d'une banque, louer deux ou trois avions et embaucher deux ou trois équipages au chômage, on est lancé en affaires; mais tout ce qui arrive, c'est que ces entreprises font faillite les unes après les autres. C'est la même chose dans le secteur du camionnage. Voilà ce que la déréglementation nous a apporté.

J'espère que tous mes collègues ont lu cette série de trois articles que le *Ottawa Citizen* a publiés en fin de semaine et qu'ils se sont rendu compte de tout ce dont les témoins entendus par le Comité des transports nous avaient prévenus en 1985, 1986 et 1987. Le gouvernement en a été prévenu à maintes reprises, mais il a décidé de ne pas en tenir compte.

Il est grand temps que le gouvernement comprenne que, tout comme le Président, il n'a pas toujours raison, loin, très loin de là. Il s'est trompé sur ce point comme sur plusieurs autres. Il a une mauvaise politique économique et une mauvaise politique des transports. Quand donc va-t-il s'en rendre compte et retirer ce projet de loi?

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter mon collègue pour un excellent discours. Je voudrais qu'il nous parle de la relation qui pourrait exister entre, d'une part, la suppression du programme du tarif de l'Est il y a deux ans, subvention qui facilitait, dans une certaine mesure, le transport ferroviaire des céréales vers Halifax et Saint John et, d'autre part, le fait que les chemins de fer s'inquiètent beaucoup aujourd'hui de la capacité des chemins de fer américains de leur enlever une partie du transport à destination de Halifax. Je ne parle pas ici du

transport des céréales, mais bien du transport des conteneurs. Bien que nous en ayons vu qui ont été expédiés par bateau, je me demande si, en supprimant le programme du tarif de l'Est, le gouvernement est directement responsable de la diminution d'autres mouvements vers les ports du Canada atlantique.

M. Benjamin: Je tiens à assurer à mon collègue que cette mesure a des répercussions dans d'autres secteurs comme le tranport des conteneurs et le transport des marchandises diverses. Les chemins de fer américains et les ports américains, principalement celui de Boston, offrent des tarifs préférentiels et des contrats confidentiels qui entraîneront une diminution encore plus importante du transport de marchandises autres que les céréales vers Halifax et Saint John.

Je veux soulever un dernier point. Mon collègue du Canada atlantique m'a posé une question. Il a cité la Commission des transports des provinces de l'Atlantique. Je ne sais pas s'il assistait à la séance du comité, mais lorsque le ministre a témoigné—c'était M. Lewis—nous lui avons demandé pourquoi les solutions de rechange à l'élimination du tarif de l'Est proposées par les provinces atlantiques il y a plus d'un an n'avaient pas encore été étudiées. Mon collègue nous parle de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique qui a envoyé cette étude au ministre des Transports il y a plus d'un an. Il dit au Comité des transports qu'il ne l'a pas encore examinée. Il n'avait manifestement pas l'intention de l'examiner.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée.

Avant que la Chambre reprenne le débat, en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement:

[*Français*]

l'honorable député de York-Sud—Weston—L'immigration; l'honorable député de Saint-Léonard—Le développement régional du Québec; l'honorable député de Davenport—L'environnement; l'honorable député de Don Valley-Est—Le logement; et l'honorable député de Northumberland—L'immigration.

• (1650)

[*Traduction*]

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part à ce débat et d'énoncer certains faits et certains chiffres, non seulement pour la Chambre des communes, mais aussi pour tous ceux qui nous regardent et qui s'intéressent vivement à ce débat et à cette mesure législative.

Nous devons reconnaître que, depuis que le programme du tarif de l'Est a été mis en place en 1967, d'énormes changements se sont opérés dans l'économie mondiale et dans le domaine du transport des marchandises. Nos marchés céréaliers ont beaucoup changé, et nous devons expédier nos produits là où nous pouvons les vendre.

En 1967, lorsque la loi a été adoptée, le gouvernement de l'époque avait établi une subvention pour le transport du grain et de la farine destinés à l'exportation jusqu'à Buffalo, dans l'État de New York, et plus loin vers l'est. Je me demande parfois dans quelle mesure nous comprenons la situation qui existait lorsque cette mesure a été adoptée et pourquoi elle a été adoptée. Mon collègue était peut-être ici à ce moment-là. Je ne sais pas en quelle année il est arrivé à la Chambre, mais c'est possible qu'il ait été ici.

L'objectif de cette mesure était de préserver des emplois en encourageant l'utilisation des installations ferroviaires et portuaires canadiennes pour le transport du grain et de la farine destinés à l'exportation, au lieu qu'elles soient expédiées à partir des ports de la côte est des États-Unis. Grâce à ce programme, les tarifs ferroviaires ont été gelés aux niveaux en vigueur en 1960 pour le grain et aux niveaux en vigueur en 1966 pour la farine. Le programme s'appliquait au grain et à la farine expédiés depuis les ports de la baie Georgienne, du lac Huron, du lac Ontario et du haut Saint-Laurent à destination des ports du bas Saint-Laurent et des ports maritimes aux fins d'exportation.

Lorsque le programme a été mis en place, les plus grands marchés pour notre grain et notre farine étaient en Europe. Personne ne peut dire le contraire. Par exemple, pour la campagne agricole 1967-1968, le Royaume-Uni a été notre plus grand marché, important 1,8 million de tonnes de blé et de farine. Le Canada a exporté 4,6 millions de tonnes de blé et de céréales, c'est-à-dire 50 p. 100 de toutes nos exportations, vers l'Europe cette année-là, et 3,1 millions de tonnes, ou 35 p. 100, vers l'Asie.

C'était il y a 23 ans. Bien des choses ont changé depuis. Les principaux débouchés pour nos céréales se trouvent maintenant dans les pays du Pacifique. En 1988-1989, le Canada a exporté 4,4 millions de tonnes de blé et de farine, soit 25 p. 100 de toutes nos exportations, vers

l'Europe, et 6,7 millions de tonnes, soit 38 p. 100, vers l'Asie.

Cette évolution de nos marchés a eu des répercussions sur les transports. Une plus grande partie de nos exportations transite par la côte ouest et la concurrence des ports américains n'est plus considérée comme une menace pour nos ports de l'Est.

Cette subvention n'est plus nécessaire pour garantir que les céréales canadiennes seront expédiées par les ports canadiens. La majorité des intéressés ont admis que la subvention n'était pas rentable et n'était plus utile pour faire transiter les céréales par les installations canadiennes. Ils se sont dit prêts à envisager d'autres solutions.

Les tarifs de l'Est n'ont fait qu'encourager le choix de routes plus coûteuses au lieu de celles, plus économiques, que dicte le marché. Ainsi, les céréales de l'Ontario étaient expédiées à rebours, vers l'ouest, afin de transiter par la baie Géorgienne et ainsi être admissibles à la subvention. Celle-ci a également encouragé la manutention et l'entreposage dans ces ports. Nous ne pouvons nous payer le luxe d'utiliser notre argent pour des choses semblables. Il nous faut être très responsables dans nos dépenses. Il nous faut adopter d'autres programmes. La subvention a coûté entre 21 et 48 millions de dollars dans les années 80.

En 1988, 655 348 tonnes de céréales et 201 677 tonnes de farine destinées à l'exportation ont été transportées au tarif de l'Est. Plus de 95 p. 100 de ces exportations ont transité par Halifax et Saint John. La subvention, pour cette seule année, a coûté 32 millions de dollars.

Les céréales d'exportation dont le transport était subventionné représentaient la quasi totalité des céréales manutentionnées au port de Saint John et 60 p. 100 du volume des céréales passant par Halifax.

L'élimination du programme a été annoncée dans le budget d'avril 1989 et la mesure est entrée en vigueur le 15 juillet de la même année. Les cargaisons en transit, au 15 juillet, pouvaient bénéficier de la subvention si elles étaient exportées avant le 31 janvier 1990.

À la suite de la suppression du programme, le silo portuaire de Halifax a perdu un certain volume des céréales qu'il recevait auparavant, et celui de Saint John a depuis fermé.

Du point de vue de l'industrie agro-alimentaire, les répercussions ont été minimales. Le silo portuaire de Halifax procure au chemin de fer un facteur important de concurrence pour le transport des grains de provende vers la région. On évalue à environ 10 $ la tonne l'économie que cette concurrence permet de réaliser sur les coûts de transport des grains de provende. La capacité d'emmagasinage du silo-élévateur assure également qu'il y a toujours un approvisionnement suffisant en grains de provende pour la région.

Cela n'a pas changé. Le silo portuaire de Halifax continue de servir les éleveurs et les minoteries de provende et de farine. Le silo portuaire de Saint John qui a fermé recevait presque exclusivement des grains d'exportation de l'extérieur de la région. Sa fermeture n'a donc eu que des répercussions minimales sur le secteur agro-alimentaire de la région de l'Atlantique.

Le programme des tarifs de l'Est faisait l'objet d'une révision depuis un certain nombre d'années. On reconnaît généralement qu'il n'était pas rentable. Le programme avait fait l'objet d'une évaluation en 1984 de la part de la Commission canadienne des transports qui avait constaté que pendant la période de 1971 à 1981, l'élément de la subvention consacré aux céréales avait créé environ 330 emplois, au coût moyen de 86 780 $—en dollars de 1981. En 1985, le groupe de travail Nielsen a recommandé d'abandonner le programme comme mesure de réduction des dépenses. Depuis le rapport du groupe de travail Nielsen, la Commmission des transports des provinces de l'Atlantique, la CTPA, a fait un certain nombre de propositions visant surtout à maintenir l'activité économique dans les provinces de l'Atlantique.

En mai dernier, le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État chargé des Céréales ont annoncé qu'une étude de la viabilité des silos-élévateurs de l'Atlantique serait entreprise dans le cadre du programme Grains 2000. Ce programme est mis en oeuvre à partir du Bureau national des grains à Winnipeg, et il a été choisi précisément parce qu'il était conçu pour permettre la participation de l'industrie à ses projets. L'industrie a participé pleinement à cette étude, un consultant a été choisi et un comité directeur de 24 membres représentant les intérêts de l'agriculture et des transports dans la région de l'Atlantique a été formé pour guider le consultant dans son travail.

Le consultant choisi était établi à Halifax et a effectué son étude conjointement avec d'autres consultants établis au Nouveau-Brunswick. Le consultant a rencontré plusieurs fois le comité directeur et a rencontré également d'autres représentants de l'industrie dans la région. Il a également examiné des propositions comme celles qu'avaient présentées la CTPA et la société de développement du port de Halifax-Dartmouth.

L'étude conclut en disant que l'élévateur à grains de Halifax est viable à court terme et pourrait l'être à long terme, à un coût beaucoup moins élevé que dans le cadre du programme du tarif de l'Est. Le rapport laisse entendre que Halifax peut devenir viable en égalisant les taux

de transport maritime et de fret de céréales entre Halifax et les ports du Saint-Laurent, moyennant un paiement d'environ 3 $ la tonne sur 100 000 à 200 000 tonnes supplémentaires de céréales. Le coût de mise en oeuvre de cette recommandation serait de l'ordre de 300 000 $ à 600 000 $ par année.

L'élévateur de Saint John a des besoins particuliers, et sa viabilité à long terme nécessiterait un point de déchargement maritime, ainsi qu'une capacité d'entreposage supplémentaire pour répondre au volume accru. En outre, une aide fédérale de plus de un million de dollars par année serait nécessaire pour égaliser les taux de fret maritime entre Saint John et les ports du Saint-Laurent.

Les auteurs de l'étude ont aussi examiné la possibilité d'avoir un élévateur maritime à l'Île-du-Prince-Édouard. Ils ont toutefois conclu que le volume des grains transportés vers cette province et en provenance de celle-ci ne justifie pas, pour le moment, une installation à vocation unique.

Le rapport recommandait que Transports Canada envisage de remplacer l'installation de manutention des pommes de terre à Summerside par une installation permettant la manutention de plusieurs produits.

Les ministres ont maintenant en main le rapport sur le Programme Grains 2000 et sont prêts à lui donner suite. Le gouvernement est conscient du fait que la viabilité de l'élévateur de Halifax est importante pour les minoteries locales. Le gouvernement est également conscient de son importance pour les producteurs de bétail et il reconnaît que l'élimination du tarif de l'Est a entraîné une réduction du volume des grains qui passent par ce port. Pour les industries du bétail et des provendes, Halifax représente une solution de rechange acceptable au transport par chemin de fer des provendes vers les provinces maritimes.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 heures, conformément à l'article 30(7) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1700)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

MESURE MODIFICATIVE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona) propose: Que le projet de loi C-204, Loi modifiant la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique (suppression de l'exploitation et de l'exportation d'articles et de substances réglementés), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, j'espère que ce projet de loi déclenchera un débat qui se fait attendre depuis longtemps au sujet des engagements du Canada et de sa participation active en ce qui concerne le cycle du combustible nucléaire et tout ce que cela suppose, de l'extraction de l'uranium à l'élimination des déchets.

C'est un débat qui, lorsque j'ai été élu en 1979, semblait sur le point d'avoir lieu. Le nouveau gouvernement conservateur élu le 22 mai 1979 promettait une enquête parlementaire sur l'énergie nucléaire. Ses intentions n'étaient pas entièrement pures.

En effet, l'industrie nucléaire au Canada avait été créée par les gouvernements libéraux qui s'étaient succédé. Les conservateurs étaient prêts à procéder à une enquête qui en plus de soulever certaines questions fondamentales que d'aucuns avaient à l'esprit, permettrait de découvrir les fautes des libéraux dont la plus grande était d'avoir été incapables de commercialiser avec plus de succès les réacteurs canadiens.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement est tombé et, avec le retour des libéraux, les choses ont repris leur cours normal pour le gouvernement et l'industrie nucléaire. On a étouffé toutes les tentatives faites pour obtenir la tenue d'un débat public sur la question.

J'ai essayé, par exemple, sans succès, en 1980, d'amener le ministre de l'Énergie d'alors, M. Marc Lalonde, à tenir des audiences sur la construction proposée d'un laboratoire de recherche souterrain à Lac du Bonnet, au Manitoba. J'ai également présenté à l'époque un projet de loi d'initiative parlementaire qui réclamait un moratoire, une enquête et un référendum sur l'énergie nucléaire. Il a été discuté pendant une heure et a ensuite disparu comme la plupart des autres projets de loi d'initiative parlementaire à l'époque.

Depuis, on a procédé à une réforme qui permet à certains projets de loi d'initiative parlementaire de faire l'objet d'un vote et d'un débat prolongé. Ainsi, des projets de loi qui auraient normalement été débattus et oubliés sont parfois adoptés et promulgués, car les députés n'ont pas à respecter la position de leur parti, comme dans le cas des initiatives ministérielles, et il leur arrive d'appuyer une mesure donnée.

Cela a été notamment le cas de l'ancien projet de loi C-204 parrainé par l'ancienne députée de Broadview—Greenwood, Lynn McDonald qui, je pourrais ajouter, a également son mot à dire dans ce projet de loi en tant que dirigeante d'une campagne pour l'élimination progressive du nucléaire. J'espère donc vivement que ce projet de loi pourra être adopté et entrer en vigueur.

Cela étant dit, j'exhorte tous les députés, qu'ils soient en faveur ou non de l'industrie nucléaire, à adopter ce projet de loi en deuxième lecture de manière à ce qu'il puisse être transmis à un comité pour faire l'objet d'un débat absolument nécessaire.

Pour revenir à l'absence de débat dont j'ai parlé plus tôt, tout ce que nous avons obtenu des libéraux entre 1980 et 1984, c'est une étude interne d'un ministère qui, ce qui n'est pas surprenant, concluait que tout était normal.

En 1984, on espérait un peu que les conservateurs reviennent à leur position de 1979 et qu'ils proposent la tenue d'une enquête, mais ils n'en ont rien fait. Maintenant, l'actuel ministre de l'Énergie, le député de Provencher, fait des discours un peu partout au pays afin de parler de l'importance de l'industrie nucléaire pour l'avenir énergétique du Canada.

Pas plus tard qu'aujourd'hui, le ministre de l'Énergie, prenant la parole lors d'une réunion de l'Association nucléaire canadienne tenue à Saskatoon, a offert des fonds fédéraux au gouvernement de la Saskatchewan pour lui aider à construire un réacteur nucléaire dans cette province. Voilà l'exemple classique d'un gouvernement n'ayant absolument aucun mandat qui négocie avec un autre gouvernement qui n'a lui non plus absolument aucun mandat dans quelque domaine que ce soit, et certainement pas le mandat de décider de construire un réacteur nucléaire dans cette province.

Comment le ministre de l'Énergie et l'ensemble du gouvernement ont-ils pu décider de prendre cet étrange engagement? Certainement pas après un processus parlementaire, politique ou publique visible. Certains comités ont bien pu étudier des aspects isolés de toute la question nucléaire parce que ceux-ci sont encore libres d'examiner les dossiers de leur choix.

Un comité s'est penché sur la question de l'irradiation et s'est prononcé contre l'utilisation de ce procédé. Le ministre de la Santé de l'époque n'a pas tenu compte de cette recommandation. Et qui était le ministre de la Santé? Le député de Provencher, l'actuel ministre de l'Énergie et principal promoteur de l'option nucléaire.

Un autre comité qui a étudié la question du traitement des déchets hautement radioactifs a produit un rapport, intitulé *La Onzième Heure*, qui contenait plusieurs bonnes recommandations, mais le gouvernement les a pour la plupart ignorées. Est-ce pure coïncidence que les travaux de recherche actuels sur le traitement des déchets hautement radioactifs, sans parler des installations de recherche nucléaire de Whiteshell, se trouvent dans la circonscription du député de Provencher, qui, lorsqu'il était ministre de la Santé, a systématiquement retenu l'information que possédait son ministère au sujet des niveaux de rayonnements relevés au Canada après l'accident de Tchernobyl?

Je ne veux pas trop m'attarder sur le député de Provencher, car il est simplement l'archétype des personnes qui ont un parti pris pour l'industrie nucléaire et, pour faire bonne mesure, il n'a pas oublié la circonscription qu'il représente.

Bien sûr, le ministre de l'Énergie et l'industrie nucléaire ont découvert l'environnement, en particulier l'effet de serre. Ceux qui pendant des années ont hésité entre la tentation d'accabler les environnementalistes de leur mépris ou de ne pas en tenir compte prétendent maintenant avoir été des partisans de Greenpeace, pour faire oublier leur attitude durant ces années, et proposent de soustraire la planète au danger de l'effet de serre en misant davantage sur l'inoffensive énergie nucléaire pour produire l'électricité.

La Chambre a récemment reçu un rapport unanime d'un comité qui pendant 18 mois a étudié la question de l'effet de serre. Le rapport unanime ne recommandait aucunement que le Canada opte pour l'énergie nucléaire pour régler le problème de l'effet de serre. Or, le député de Provencher et ministre de l'Énergie nous répète sans cesse, et je lis fidèlement ses discours dès qu'on les dépose sur mon bureau, que l'énergie nucléaire est la solution à l'effet de serre. Encore une fois, il fait fi l'opinion unanime d'un comité de la Chambre, comme il l'a fait dans le cas de l'irradiation des aliments. Si c'est là ce qu'on appelle la réforme parlementaire, si on prétend ainsi permettre aux députés de jouer un plus grand rôle

dans l'établissement de la politique gouvernementale, je ne comprends rien à la rhétorique du gouvernement.

Il va sans dire que j'estime que la stratégie de l'industrie nucléaire en ce qui concerne l'effet de serre est répréhensible, surtout lorsqu'elle se manifeste sous forme d'annonces télévisées de l'Association nucléaire canadienne, un organisme dont les principaux membres sont des entités financées à même l'argent des contribuables comme l'EACL. En l'absence d'un véritable débat ou d'une décision du Parlement, pourquoi les deniers publics devraient-ils servir à faire la promotion d'un seul côté de la médaille? Il faut qu'on ait un vrai débat. Adoptons ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Renvoyons-le au comité pour qu'on puisse l'étudier sous toutes ses coutures, y compris la question de savoir si le nucléaire est la solution au problème de l'effet de serre.

S'il vote contre ce projet de loi et empêche ainsi son étude en comité, le gouvernement devrait au moins fournir des fonds à la campagne d'abandon du nucléaire ou à Enquête énergétique ou aux habitants du Manitoba ou aux divers groupes écologiques pour leur permettre de faire passer à la télévision des annonces qui donneraient le revers de la médaille, qui montreraient une autre version que celle de l'Association nucléaire canadienne.

Dans les quelques instants qu'il me reste, je voudrais entrer dans le vif du sujet et donner mon point de vue sur le rejet du nucléaire, point de vue que je défends depuis le début des années 70 où j'ai commencé à militer activement dans le mouvement anti-nucléaire, soit bien avant mon arrivée à la Chambre.

À la base de mon opposition au nucléaire se trouve une sorte de réaction luddite, une réaction négative de principe aux nouvelles technologies et au progrès.

• (1710)

La technologie est très présente autour de moi et ma qualité de vie dépend beaucoup de la technologie et d'applications technologiques que j'apprécie. Mon opposition à l'option nucléaire repose fondamentalement sur le raisonnement très rationnel, dont on peut débattre, voulant que le risque associé à l'énergie nucléaire soit inacceptable, d'autant plus que nous avons d'autres options. Lorsque survient un incident dans une centrale nucléaire, toutes les années d'exploitation sécuritaire, toutes les assurances données, toute la technologie source d'orgueil ne tiennent plus. Les dommages, les perturbations et toutes les autres conséquences négatives s'étendent sur plus d'une génération.

On a dit de la technologie nucléaire qu'elle ne pardonnait pas, qu'elle était le pari de Prométhée, qu'elle ne peut conduire qu'à la tragédie, peu importe combien de temps il faut attendre avant cette tragédie. J'ai vu de mes propres yeux les conséquences d'une telle tragédie en Ukraine, sur la route qui relie l'aéroport à la ville de Kiev. Lorsque j'y suis passé, on était en train de démolir de vieilles maisons unifamiliales pour construire des immeubles en hauteur pour loger les quelque deux millions et demi de personnes évacuées ou devant être relocalisées à la suite de l'accident de Tchernobyl.

Je sais que le réacteur de Tchernobyl n'était pas identique aux réacteurs Candu. Je sais que notre système est meilleur. Je sais que dans l'accident de Tchernobyl, il y avait une part d'erreur humaine, mais à moins que nous acceptions de croire que notre système est parfaitement sûr et que nos techniciens sont infaillibles, nous devons nous demander si la perspective de l'évacuation de Toronto et de ses environs, aussi improbable soit-elle, est un risque qu'il vaut la peine de prendre puisqu'il y a d'autres options.

Je dis que c'est un risque inacceptable et inutile que nous prenons en adoptant entièrement une politique énergétique dictée par les intérêts égoïstes de l'industrie de l'approvisionnement énergétique du Canada, et dans cette politique, le conflit d'intérêts le plus flagrant réside dans la façon dont on demande à EACL de commercialiser les réacteurs nucléaires et d'émettre des jugements succeptibles d'avoir une incidence sur la commercialisation de ces réacteurs.

Un bon exemple de ce conflit est la participation de EACL à l'évacuation des déchets radioactifs sur une grande échelle. Il est essentiel de pourvoir dire que le problème de l'élimination des déchets à été résolu pour réussir à vendre des réacteurs à l'étranger. Pour cette même raison, ça ne devrait surtout pas être EACL qui décide si des options d'évacuation sont acceptables. Ça ne devrait pas être ceux à qui il importe qu'on croie qu'ils ont trouvé une solution à ce problème qui sont chargés de décider si une solution a vraiment été trouvée.

Un autre exemple encore meilleur de ce conflit d'intérêts réside dans la façon dont EACL s'est arrangée pendant des années pour ne pas voir que le site du réacteur de Cernavoda, en Roumanie, était, en fait, un camp de travaux forcés où les gens étaient obligés de travailler et qu'il y avait des défauts structurels dans les travaux exécutés à cet endroit. La société a feint de ne pas voir ça pour ne pas nuire à ses chances de vendre des réacteurs à l'étranger.

De toute façon, il arrive souvent que les humains refusent de prendre un risque en raison de la gravité et non de la probabilité des conséquences de ce risque. C'est ce que font beaucoup de Canadiens quand ils rejettent l'énergie nucléaire. C'est ce que l'industrie nucléaire semble faire elle-même en exigeant des choses comme la Loi sur la responsabilité nucléaire au cas où se produirait le genre d'accidents dont elle ne cesse de dire au public canadien qu'il est si improbable. Si ces accidents sont si improbables, pourquoi l'industrie nucléaire a-t-elle cherché et reçu ce genre de protection contre les conséquences d'accidents qu'elle déclare elle-même improbables et pourquoi cherche-t-elle à la conserver aujourd'hui? Parce qu'elle est arrivée à la même conclusion logique, à savoir que la portée des conséquences fait de l'énergie nucléaire un cas à part. C'est ce que disent ceux qui, comme nous, s'opposent à l'énergie nucléaire.

Pour ce qui est de l'extraction de l'uranium et de l'évacuation des déchets radioactifs, il s'agit, à mon avis, d'exemples classiques de questions morales où nous sommes appelés à nous demander sérieusement si nous avons le droit de léguer aux générations à venir un monde rempli de résidus d'extraction de l'uranium et de déchets dangereux, sans compter les questions de justice envers les autochtones que soulève l'extraction de l'uranium même dans le nord de la Saskatchewan, par exemple.

Enfin, il y a le lien entre l'énergie nucléaire et les armes nucléaires, qui est finalement à l'origine de toute la mystique qui entoure l'industrie nucléaire au Canada et ailleurs depuis le projet Manhattan et le développement de la bombe atomique. C'est le lien avec le fléau ultime de la destruction de la planète qui a conféré à l'industrie nucléaire une immunité unique, lui évitant l'obligation de rendre compte et la participation à un débat authentique, car sa stratégie consiste à détourner l'attention du public de l'utilisation des atomes à des fins guerrières en mettant l'accent sur son utilisation à des fins pacifiques.

L'énergie nucléaire a été protégée pendant des années parce que c'est la façon dont la technologie nucléaire à des fins de destruction planétaire a été blanchie moralement et politiquement. La commission Bruntland elle-même a esquivé la question, ce qui pour moi témoigne de l'importance de cette question et de ses liens avec les questions de sécurité nationale et d'armement nucléaire.

En juillet 1986, après l'accident nucléaire de Tchernobyl, le caucus du NPD fédéral a lancé sa propre enquête publique sur tous les aspects du cycle du combustible nucléaire au Canada. Je coprésidais ce comité, à titre de critique NPD de l'environnement à cette époque, avec l'ancien député de Vancouver—Kingsway, Ian Waddell, qui était critique de l'énergie. Nous avons tenu des audiences dans tout le Canada, nous avons reçu de nombreux mémoires et entendu de nombreuses interventions, et nous avons fait des recherches complémentaires sur une variété de sujets. Aucun rapport n'a jamais été publié en raison d'un remaniement des postes de critiques qui nous a amenés dans d'autres secteurs avant la fin du travail.

Je voudrais vous faire profiter de certaines des principales conclusions qui se dégageaient de ce processus et qui toutes sont dans l'esprit de ce projet de loi.

Premièrement, la chaîne du combustible nucléaire, depuis l'extraction de l'uranium jusqu'au traitement des déchets hautement radioactifs pose des risques inacceptables pour la santé des humains et l'environnement.

Deuxièmement, l'énergie nucléaire et les armes nucléaires sont inextricablement liées.

Troisièmement, l'énergie nucléaire est inutile pour répondre aux besoins énergétiques des Canadiens. Il y a d'autres solutions meilleur marché, notamment la réduction de la demande grâce à une plus grande efficacité énergétique.

Quatrièmement, l'industrie nucléaire canadienne a coûté très cher à l'État. Des investissements dans des énergies de remplacement créeraient davantage d'emplois de longue durée et conduiraient à un développement économique mieux équilibré.

Cinquièmement, il conviendrait d'éliminer progressivement toute production, fabrication, vente et utilisation de matériaux et de technologie nucléaires au Canada, à l'exception des applications médicales.

Sixièmement, ces mesures d'élimination progressive ne devraient pas être perçues négativement, mais vues comme une occasion de revitaliser et de rééquiper l'économie canadienne en réduisant la surconsommation d'énergie coûteuse et en s'orientant vers une utilisation beaucoup plus efficace de l'énergie.

Nous pourrions enfin avoir une politique énergétique qui ne représenterait pas seulement les intérêts très limités de l'industrie énergétique, une industrie qui, loin d'être intéressée à une croissance durable, poursuit l'idée d'une croissance illimitée dans un monde fini, comme le disait le Club de Rome il y a environ 20 ans.

• (1720)

Monsieur le Président, vous me faites signe que je n'ai plus beaucoup de temps. Je me demande si la Chambre n'aurai pas la bonté de me permettre de terminer mes remarques.

Des voix: D'accord.

M. Blaikie: Septièmement, la Loi sur la responsabilité nucléaire devrait être abrogée et les concepteurs, fournisseurs et exploitants d'installations nucléaires devraient être rendus entièrement responsables des dommages qui pourraient être causés par des réacteurs ou d'autres installations nucléaires.

Huitièmement, les exploitants de réacteurs nucléaires et des autres installations en exploitation devraient être contraints de mettre en oeuvre les meilleures techniques possibles pour réduire les risques et l'exposition aux rayonnements.

Neuvièmement, il faudrait établir des normes maximales autorisées en ce qui concerne l'exposition à la radioactivité des travailleurs de chaque centrale nucléaire et de la population avoisinante, des normes individuelles et collectives dont la violation serait sanctionnée.

Deuxièmement, le gouvernement canadien devrait exiger la fermeture des installations nucléaires américaines présentant un danger pour la population et les villes canadiennes, notamment celles de Perry, de Fermi II et du réacteur nucléaire de Hartford, de l'État de Washington, en attendant une étude publique réalisée avec la collaboration de fonctionnaires de l'organisme canadien de la réglementation de l'énergie nucléaire.

Onzièmement, il faudrait conclure un accort réciproque avec les États-Unis pour assurer la surveillance constante de tous les risques nucléaires transfrontaliers. La Commission mixte internationale pourrait servir de mécanisme d'application d'un tel accord.

Douzièmement, tous les aspects de la navigation en eaux canadiennes des navires propulsés au nucléaire ou pouvant être dotés d'armes nucléaires devraient faire l'objet d'une enquête distincte effectuée en consultation avec des gouvernements municipaux et provinciaux concernés, comme l'a proposé en 1986 Gretchen Brewin, maire de Victoria. En attendant les rapports de ces enquêtes, on ne devrait pas autoriser de tels passages.

Treizièmement, et je n'en ai plus pour longtemps, la construction de nouveaux réacteurs nucléaires serait suspendue afin d'étudier d'autres sources d'énergie et de réduire ainsi l'accumulation de plus de déchets très radioactifs.

Quatorzièmement, une interdiction permanente et légalement assortie de sanctions serait imposée sur les importations de déchets nucléaires provenant de l'étranger.

Quinzièmement, il faudrait interdire le recyclage des déchets venant du Canada et de l'étranger, et mettre un terme à la recherche sur cette technologie qu'effectuent l'EACL et d'autres organismes financés par le gouvernement.

Seizièmement, la gestion des déchets ne devrait plus relever de l'EACL mais plutôt d'une commission indépendante devant rendre des comptes au ministère de l'Environnement et faisant appel à l'entière participation de la population à toutes les étapes du processus décisionnel ainsi qu'à un financement généreux du développement de compétences spécialisées indépendantes.

Dix-septièmement, il faudrait prévoir une garantie légalement assortie de sanctions selon laquelle aucune installation pour recevoir des déchets nucléaires ne sera construite au Manitoba ni dans les autres provinces ne possédant aucune centrale nucléaire.

Dix-huitièmement, ceux qui produisent des déchets devraient assumer tous les coûts d'une gestion efficace des déchets, dont ceux du financement des intervenants, des audiences, de la recherche effectuée entre autres par Environnement Canada, des indemnités versées aux collectivités hôtes, de l'assurance responsabilité civile et ainsi de suite. Les coûts réels des produits du nucléaire devraient être connus et ressentis sur les marchés. Je le déclare à mes collègues d'en face qui suivent avec intérêt les activités du marché.

Dix-neuvièmement, le Canada devrait tenter de faire modifier le mandat. . .

M. Kilgour: Sauf votre respect, il y a un certain nombre de députés qui veulent prendre la parole dans ce débat. J'espère que le député ne parlera pas pendant plus de quelques instants encore.

M. Blaikie: Dix-neuvièmement, le Canada devrait tenter de faire modifier le mandat de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour qu'elle ne soit plus chargée de promouvoir l'énergie nucléaire ainsi que d'empêcher son utilisation à mauvais escient à des fins militaires. L'engagement de l'AIEA envers l'énergie nucléaire a nui à sa capacité de faire rapport objectivement sur des accidents nucléaires.

Il faudrait publier un rapport complet de toutes les formes de subvention et de soutien publics de l'énergie nucléaire et mener une étude des répercussions des pertes d'emplois prévues dans le secteur nucléaire, afin d'élaborer des stratégies pour faire la transition vers une économie postérieure à l'énergie nucléaire.

Juste un dernier mot à ceux qui travaillent dans le secteur nucléaire. Il ne faudrait pas penser qu'il n'y aura plus d'emplois dans ce secteur si on supprime graduellement les centrales nucléaires. Il y aura des emplois pendant plusieurs décennies, car il faudra mettre les réacteurs nucléaires hors de service et chercher à savoir ce qu'il faut faire avec tous les déchets hautement radioac-

tifs avec lesquels nous sommes déjà aux prises. Les seules conséquences d'une suppression graduelle des centrales nucléaires, c'est que les meilleurs cerveaux du secteur nucléaire devront désormais chercher à nous sortir du pétrin dans lequel nous nous trouvons déjà au lieu de nous y enfoncer encore davantage.

Je regrette que mon temps de parole soit expiré et que j'aie peut-être abusé de l'indulgence de la Chambre. J'avais encore d'autres choses à dire, mais j'ai hâte d'entendre d'autres députés.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je prends la parole dans le présent débat, car certains des commentaires que j'ai entendus m'inquiètent grandement. Je ne m'attarderai que très brièvement sur deux points intéressants qu'a soulevés le député.

Le député a dit que le gouvernement dont je fais partie n'a pas le mandat de traiter avec le gouvernement de la Saskatchewan, qui, selon lui, n'a pas le mandat non plus de traiter avec le fédéral. Il nous faut bien comprendre que nous parlons d'un gouvernement qui détient la majorité des sièges à la Chambre et qui traite avec un autre gouvernement qui a la majorité des sièges dans une autre assemblée. Voyons qui peut bien nous accuser de ne pas avoir de mandat. C'est un député dont le parti ne représente que 22 p. 100 des voix au Canada, et qui n'a que quelques sièges à la Chambre. Alors, je ne pourrais pas vous dire qui a reçu un mandat et qui n'en a pas.

Je me permets de suggérer au député de bien chercher qui a le mandat et le droit de prendre des décisions au nom de ce pays.

L'autre point qu'il a soulevé et qui, à mon avis, est assez exceptionnel porte sur des questions de générations. En effet, il a dit que nous ne devrions pas léguer à nos enfants et à nos petits-enfants certaines des choses que nous avons aujourd'hui. J'aimerais bien que son parti ait la même attitude à l'égard des dépenses. Je souhaiterais qu'il s'en préoccupe chaque fois que ses membres se lèvent à la Chambre et nous disent de dépenser, de ne pas avoir peur de dépenser et de laisser les autres générations s'arranger avec le reste. Mais le débat actuel n'a rien à voir avec cela.

Il porte plutôt sur l'énergie nucléaire et les avantages qu'elle présente pour le Canada. Je veux que vous compreniez bien de quoi il s'agit. En premier lieu, je dois vous dire que c'est à Pickering, dans ma circonscription, que se trouve la plus importante et la plus ancienne centrale nucléaire en opération au Canada. Ses huit réacteurs produisent à peu près 20 p. 100 de l'électricité consommée dans la province de l'Ontario. Donc, la question m'intéresse directement en tant qu'électeur et député. Cette centrale fonctionne sans anicroche et sans qu'aucun de ses employés ait subi quelque tort que ce soit du fait qu'il s'agit d'une centrale nucléaire, depuis 1964, je crois.

Que propose-t-on dans cette résolution? Que la Commission de contrôle de l'énergie atomique n'accorde plus de permis à des réacteurs nucléaires à compter de janvier 1992 et cela, pendant 50 ans. On parle d'une cinquantaine d'années.

Quelle en serait l'incidence sur l'économie canadienne et sur l'environnement, à brève comme à longue échéance? Je tiens à dire quelques mots là-dessus, car certaines des répercussions à court terme seraient plutôt tragiques pour le Canada et particulièrement catastrophiques pour une certaine région que je me trouve à représenter. Je ne parle pas seulement de la circonscription d'Ontario, mais de toute la province de l'Ontario.

Les consommateurs de la province où je vis et que je représente seraient parmi les premiers à en souffrir. Le projet de loi C-204, celui-là même qui est ici proposé, empêcherait la centrale nucléaire de Darlington, qu'exploite Hydro-Ontario, d'obtenir un permis pour ses deux derniers réacteurs, soit les n^{os} 3 et 4. Les contribuables ontariens, les consommateurs d'électricité de l'Ontario, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, qui a investi 14 milliards de dollars dans la construction de la centrale de Darlington, seraient empêchés par les néo-démocrates qui siègent ici de commander et de mettre en place un réacteur qui fournira 10 p. 100 de l'électricité de l'Ontario.

C'est étonnant qu'ils proposent cela. Même le Nouveau Parti démocratique de l'Ontario n'a pas le courage de faire une chose pareille et pourtant, ces gens-ci, dans leur tour d'ivoire, proposent cette merveilleuse mesure. Ma foi, je trouve cela plutôt inacceptable, d'autant plus que ces réacteurs doivent entrer en activité en juin prochain et en mars de l'année suivante.

Si l'on ne pouvait décrocher de permis d'exploitation pour ces deux réacteurs, cela aurait de graves conséquences. Quelque 935 000 consommateurs ontariens ne pourraient avoir accès à l'électricité que ces réacteurs auraient produit et dont ils auront besoin d'ici un an à un an et demi.

Où allons-nous prendre cette électricité? Je sais où ils proposeraient qu'on aille la chercher. Ils se tourneraient tout de suite vers l'Ohio, car il n'y a aucune capacité de production en Ontario. On obligerait les génératrices à essence de l'Ohio à se mettre en marche et les précipitations acides qui en découleraient tomberaient sur l'Ontario et le Québec. Voilà ce qu'ils préfèrent faire. Quoi d'autre encore? Peut-être aller endiguer deux ou trois autres rivières du nord du Québec et inonder deux ou trois autres étendues de terre. On ne peut pas endiguer des rivières en un an et demi, mais c'est ce qu'ils nous demanderaient de faire. Ou peut-être est-ce parce que le député est de Winnipeg? Il préférera aller à Winnipeg ou ailleurs au Manitoba acheter l'électricité produite par l'un des barrages qu'ils se proposent de construire.

• (1730)

Les néo-démocrates se préoccupent-ils de tout cela? Chez eux, le fait qu'ils discutent de ces autres questions ne signifie rien. Je veux dire que dans l'immédiat, dans un an ou un an et demi, ils gaspilleraient 8 ou 9 milliards de dollars sans même y penser. Évidemment, c'est le NPD. Cela ne devrait donc pas me surprendre.

Tout part de là. Cette résolution aurait un autre impact: nous avons vendu un réacteur CANDU VI à la Corée. De nos jours, le gouvernement essaie d'exporter la technologie et le savoir-faire canadiens et de faire du Canada un pays de plus en plus technologique. Mais leur motion demande de faire avorter cette vente. Si nous le faisions, nous détruirions aussi beaucoup de perspectives et d'emplois pour les Canadiens.

Que perdrions-nous? Nous perdrions une activité économique de 400 millions de dollars et de 28 000 années-personnes. Ce parti, qui parle de créer des emplois au pays, éliminerait d'un simple coup de plume, par cette simple motion, 28 000 années-personnes de travail. Je ne peux croire qu'il—en fait, je peux le croire, car c'est sa manière de faire les choses. Je trouve seulement que ce qu'il propose est la suite logique de sa philosophie.

La motion nous demande d'adopter le projet de loi afin que nous puissions le renvoyer à un comité pour l'étudier. Adopter le projet de loi serait signifier aux pays qui désirent acquérir de nouveaux réacteurs, de la nouvelle technologie, que le Canada n'est peut-être plus certain de vouloir en exporter et qu'ils feraient bien de chercher ailleurs.

Peut-on imaginer qu'on veuille faire cela à l'industrie canadienne! C'est ce que l'on fera avec ce projet de loi. Mais je peux vous dire que le gouvernement auquel j'appartiens ne le fera pas, parce que ce serait de la folie pure.

Je voudrais poursuivre sur le sujet de notre réputation internationale, parce que la question est importante. À supposer que nous annulions ce contrat avec la Corée ou toute autre vente qui pourrait être intéressante, il convient de rappeler que, jusqu'à maintenant, les contribuables canadiens ont investi 4,2 milliards de dollars pour mettre sur pied cette industrie au Canada—4,2 milliards de dollars. D'un trait de plume, nous balaierions tout cela. Étonnant! Voilà la pensée socialiste du NPD. Allons-y, annulons tout sans tenir compte des conséquences. Voilà 4,2 milliards de dollars qui s'envolent.

Une voix: Ils imprimeront ensuite des billets de banque.

M. Soetens: Ensuite, ils imprimeront des billets de banque, comme l'a indiqué un des mes collègues. C'est toujours la même chose, et voilà évidemment la conséquence immédiate. Oublions les répercussions environnementales immédiates dont ils ne semblent pas vouloir parler. Je trouve l'ensemble de leur proposition d'un ridicule consommé.

Imaginons toutefois la question d'une autre perspective. Le député dit qu'il ne faut pas s'inquiéter, qu'il n'y aura aucune perte d'emplois car d'autres seront créés pour le déclassement des centrales. N'est-ce pas ridicule? N'est-ce pas complètement ridicule? Premièrement, que fait-on de l'électricité? Le député a esquivé la question tout au long du débat. Qui produira de l'électricité quand on déclassera les centrales? Et qu'adviendra-t-il de la technologie nécessaire à l'exploitation du réacteur nucléaire de Bruce, de celui de Pickering et de celui de Darlington? En sonnant le glas de cette industrie, on risque de s'apercevoir qu'à moins de pouvoir compter sur cette technologie en permanence, rien ne va plus. Je trouve fort déplorable d'entendre le député dire qu'il y aura beaucoup d'emplois disponibles si l'industrie cesse ses activités.

En Ontario, la province que je représente, les investissements totalisent 30 milliards de dollards—30 milliards de dollars que les contribuables et les consommateurs d'énergie de l'Ontario ont investis. Il nous dit de tout annuler et de fermer cette industrie.

La liste continue. Elle continue car il y a certaines répercussions à court terme. Il y en a également d'autres, dont certaines concernent l'économie et l'environnement, l'environnement à l'échelle mondiale. Ils en discutent au sein de leur parti. Je sais qu'ils ne sont pas sérieux

au sujet de l'environnement, mais ils en parlent quand même.

Nous avons 17 réacteurs en Ontario. Il y en a un au Nouveau-Brunswick et un au Québec. Je parle des grands réacteurs qui produisent de l'électricité. Vous savez, ils génèrent quelque 11 000 mégawatts. C'est énorme—16 p. 100 de toute l'électricité produite au Canada, 44 p. 100 de toute celle qui est consommée en Ontario et 40 p. 100 de celle qui l'est au Nouveau-Brunswick. Même en faisant un gros effort d'imagination, on ne peut pas dire que ce sont des chiffres négligeables, et dans certaines régions du Canada, il serait très coûteux de remplacer ces réacteurs et ils ne pourraient certainement pas l'être du jour au lendemain. Le projet de loi empêcherait leur construction.

Dans la veine des observations précédentes, je voudrais faire une récapitulation d'une ou deux minutes, si la Chambre m'y autorise. Je sais que mon temps est écoulé, mais je demande à la Chambre son autorisation.

À mon avis, il est important de ne pas nous lier les mains pour 50 ans—car on parle d'un moratoire de 50 ans. Il est important que nous continuions de produire de l'électricité et que nous puissions encore recourir à cette solution.

J'en aurais long à dire.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, l'auteur de la motion a bien défendu son idée selon laquelle cette question devrait être renvoyée à un comité afin qu'elle fasse l'objet d'un débat complet.

Je crois comprendre qu'on cessera d'en discuter à 18 heures et qu'on en reparlera à l'automne. Le discours que j'allais faire, essentiellement sur les questions nucléaires, n'aura donc pas une forte influence sur le vote du Parti libéral à cet égard.

Il y a toutes sortes d'opinions parmi nos membres sur cette question, et je vous assure que nous ne faisons pas bloc.

Le fait de cesser complètement de fabriquer ou d'exporter des substances nucléaires, des réacteurs et du matériel nucléaires ainsi que les matériaux nécessaires à la construction de réacteurs nucléaires—ce qui est le but final du projet de loi, je pense que le député sera assez honnête pour l'admettre—serait un recul pour le Canada, du point de vue économique.

Le nucléaire est le gagne-pain de nombreux Canadiens et nous avons acquis dans ce domaine une réputation internationale. Nous possédons en effet environ 39 p. 100 des réserves mondiales d'uranium et nous avons mis au point chez nous une industrie nucléaire fructueuse et relativement sûre. Cette industrie vend pour environ 1 milliard de dollars d'uranium par année à des services d'électricité, au pays et à l'étranger.

Pendant des années, le Canada a été le plus grand pays exportateur d'uranium au monde. En 1984, dépassant les États-Unis, il est devenu le plus grand producteur mondial.

Après une décennie de très faible croissance de l'industrie nucléaire canadienne, les années 1990 laissaient espérer une expansion intéressante. Les marchés internationaux donnaient des signes de reprise intéressants, pour ce qui est de la vente de centrales nucléaires sûres. EACL prévoit que ses ventes vont tripler au cours des quatre prochaines années, passant de 191 millions de dollars pour l'exercice financier en cours à environ 660 millions de dollars.

La centrale nucléaire vendue à la Corée du Sud permettra d'injecter 400 millions de dollars dans l'économie et créera environ 7 000 emplois sur quatre ans. Étant donné l'inquiétude grandissante que font naître les pluies acides et l'effet de serre, l'industrie nucléaire canadienne a saisi l'occasion pour défendre une technologie qui libère de faibles quantités de SO_2 et de CO_2 dans l'atmosphère.

L'uranium, comme le savent les députés, se vend dans une large mesure comme combustible pour alimenter les réacteurs nucléaires utilisés pour la production d'électricité. D'ici l'an 2020, on s'attend que l'utilisation de l'énergie nucléaire à cette fin passe de 15 p. 100, niveau où elle se situe à l'heure actuelle, à 20 p. 100.

L'accroissement de la demande d'énergie nucléaire fera augmenter celle de l'uranium et créera des débouchés pour la Saskatchewan qui possède de vastes réserves de ce métal. Elle fournit plus de 20 p. 100 de tout l'uranium produit dans le monde occidental.

La solution de rechange repose malheureusement dans l'énergie nucléaire et les ressources des provinces s'épuisent. Le potentiel hydro-électrique est limité en Alberta, en Ontario, en Saskatchewan ainsi que dans les provinces de l'Atlantique. La Saskatchewan doit trouver de nouveaux moyens de produire de l'électricité au cours des quatre ou cinq prochaines années et l'énergie nucléaire constitue une option viable.

Je suis le premier à reconnaître que l'énergie nucléaire doit faire l'objet d'une évaluation très critique. Nombreux sont les scénarios indiquant qu'il sera difficile de répondre aux besoins énergétiques et aux exigences écologiques sans recourir à l'énergie nucléaire. Rien n'est parfaitement sécuritaire et cela vant aussi pour la production d'électricité au moyen de l'énergie nucléaire. La tragique catastrophe de Tchernobyl en 1986 a amené le monde entier à s'interroger.

Cet accident a incité l'Agence internationale de l'énergie atomique à proposer deux nouvelles conventions internationales. Je n'en donnerai pas les détails vu le peu de temps dont je dispose. Nous avons signé ces deux documents.

L'incident est attribuable à une incroyable série d'erreurs humaines, à l'incompétence, à l'arrogance et aux arguties de bureaucrates dans un régime alors totalitaire. La liste des infractions n'en finit plus. Nul besoin de dire que les mesures de sécurité étaient inexistantes à Tchernobyl.

Malheureusement, partout ailleurs dans le monde, les répercussions sociales et politiques de l'accident de Tchernobyl semblent aussi durables que ses retombées radioactives. Cet accident a permis aux opposants de l'énergie nucléaire de refourbir leurs armes. Ce fut une accident de parcours catastrophique dans l'histoire de l'énergie nucléaire.

Le type de réacteur utilisé à Tchernobyl—on ne peut trop insister sur ce point—n'est utilisé qu'en Union soviétique et ne pourrait être autorisé dans notre pays.

• (1740)

Les partisans de l'énergie nucléaire sont convaincus qu'une nouvelle ère de construction de réacteurs commerciaux est proche, grâce aux diverses grandes découvertes effectuées dans le domaine de la technologie nucléaire. Les réacteurs perfectionnés sont plus sûrs que les modèles existants et peuvent être construits plus rapidement et à moindre coût. Plusieurs réacteurs mis au point aux États-unis, comme le réacteur surrégénérateur PRISM de General Electric, le réacteur SAFR de Rockwell et le réacteur modulaire à haute température et à réfrigérant gazeux du département de l'Énergie des États-Unis, comportent des mécanismes de fermeture automatique qui n'exigent aucune intervention mécanique, électrique ou humaine.

Il reste, comme nous nous en rendons tous compte, à convaincre un public très sceptique. J'en faisais partie moi-même, mais je pense que les faits commencent à me convaincre que l'énergie nucléaire commerciale est plus fiable que jamais.

Le principal inconvénient économique de construire des centrales nucléaires est leur coût qui est très élevé. Par exemple, au milieu des années 1990, Hydro-Ontario a annoncé que le coût total de Darlington dépassera 12,7 milliards de dollars. On ignore toujours combien coûtera la mise hors service d'une centrale nucléaire lorqu'elle sera arrivée à la fin de son cycle de vie.

Pourtant, une fois en opération, les centrales nucléaires produisent une énergie unitaire qui est meilleur marché que celle des centrales thermiques.

Depuis la catastrophe de Tchernobyl, l'utilisation de l'énergie nucléaire a continué d'augmenter dans le monde. En 1986, 26 pays exploitaient 396 centrales nucléaires qui fournissaient 15,5 p. 100 de l'énergie électrique du monde. En 1990, 25 pays exploitaient 424 centrales nucléaires qui fournissaient environ 17 p. 100 de l'électricité mondiale. L'essor continuel de l'énergie nucléaire dans le monde depuis Thernobyl prouve la sécurité et les avantages des centrales nucléaires de type occidental. Si je ne m'abuse, dans le monde entier, l'énergie nucléaire a remplacé plus de 15 milliards de barils de pétrole et a fait économiser 240 milliards de dollars.

Dans notre pays, l'énergie nucléaire fournit près de 16 p. 100 de notre production d'électricité. Deux nouveaux réacteurs CANDU ont été conçus depuis l'incident de Tchernobyl. En tout, 20 réacteurs CANDU fonctionnent au Canada; 18 en Ontario, un au Nouveau-Brunswick et un au Québec. Deux autres, bien sûr, sont en train d'être construits en Ontario. En 1989, quatre réacteurs CANDU figuraient parmi les 10 meilleurs réacteurs au monde. La centrale de Pointe Lepreau, au Nouveau-Brunswick, est l'une des installations les plus productives au monde, ayant produit de l'énergie 93 p. 100 du temps depuis qu'elle est entrée en service il y a huit ans.

Et que se passe-t-il à l'étranger? En France, le nombre de centrales nucléaires est passé de 49 en 1986 à 56 en 1990. Ces centrales produisent environ 75 p. 100 de l'électricité consommée en France, soit l'équivalent de 68 millions de tonnes de pétrole. La France poursuit ses travaux en vue de l'élaboration d'un surrégénérateur pouvant produire à partir de l'uranium 50 fois plus d'énergie qu'un réacteur à eau ordinaire.

En Suède, pays que mes collègues néo-démocrates adorent citer en exemple, j'ai cru comprendre que le gouvernement revient sur sa décision d'éliminer l'énergie nucléaire d'ici l'an 2010. Le gouvernement suédois aurait conclu qu'il ne pouvait se permettre de perdre une source d'électricité aussi propre et peu coûteuse. En janvier 1991, les trois partis politiques avaient décidé de fermer deux centrales en 1995 et en 1996. Je ferai pourtant remarquer encore une fois au député qui propose cette motion que les sondages effectués en Suède montraient l'an dernier que 75 p. 100 des Suédois étaient convaincus que l'énergie nucléaire allait encore être utilisée après l'an 2010.

L'Italie, qui a fermé ses centrales nucléaires après la catastrophe de Tchernobyl, songe maintenant à changer d'idée, puisque l'énergie nucléaire est la seule solution de rechange valable. En effet, l'Italie dépendant totalement des importations d'énergie et du pétrole.

Et le Japon? Le gouvernement japonais a adopté une stratégie à long terme selon laquelle l'énergie nucléaire devrait produire 43 p. 100 de toute l'électricité d'ici l'an 2010, comparativement à 26 p. 100 à l'heure actuelle. Pour atteindre cet objectif, il faudra construire 40 nouveaux réacteurs.

Il semble que la transformation des déchets en substances chimiques stables sous forme solide et l'élimination permanente des déchets ne présentent aucun problème technique insurmontable, mais l'opposition des dirigeants politiques a retardé la réalisation de projets précis dans de nombreux pays. L'élimination des déchets est donc une question réglée sur le plan technique, mais sa mise en oeuvre tarde baucoup trop, par rapport aux progrès qu'il faut réaliser si nous voulons que l'énergie nucléaire joue un rôle de plus en plus important dans les prochaines décennies.

Les Français et les Japonais transforment leurs déchets les plus toxiques en une substance vitreuse et stable qu'ils stockent dans des réservoirs en béton enfouis à plusieurs centaines de mètres sous terre. Cela ne représente qu'une solution temporaire tant que les spécialistes n'auront pas trouvé une façon d'éliminer de façon permanente ces déchets.

Le transport de combustible et de déchets nucléaires, ainsi que l'entretien et le déclassement des vieilles centrales nucléaires à la fin de leur vie utile, présentent évidemment des problèmes. Lorsque le matériel et les bâtiments sont devenus radioactifs, le stockage doit être assuré pendant longtemps dans de bonnes conditions de sécurité. Le coût de déclassement devient prohibitif et la rentabilité économique de la prochaine génération de centrales sera encore plus difficile à atteindre.

Cependant, l'effet de serre est souvent un puissant argument en faveur de l'utilisation de l'énergie nucléaire, si les problèmes de sécurité et de stockage des déchets peuvent être réglés.

Je pose aux députés la question suivante: Est-ce que la société est mieux protégée par le déversement d'énormes quantités de SO2, NOx ou de CO2 et autres contaminants dans l'atmosphère ou par le stockage localisé de quantités relativement faibles de déchets radioactifs?

Une analyse objective du rôle de l'énergie nucléaire et de la lutte contre le réchauffement global a été présentée aux audiences du Comité permanent de l'environnement par une personne irréprochable sur le plan environnemental, M. James Bruce. Il disait:

> Si l'option nucléaire paraît raisonnable sur le plan économique dans une situation particulière, alors je pense que c'est sans doute aussi une meilleure solution qu'une centrale thermique sur le plan de la protection de l'atmosphère mondiale.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Votre temps de parole est terminé.

M. Kilgour: Je pourrais peut-être demander une autre faveur, si je vais plus vite, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Soyez bref.

M. Kilgour: Merci. Je vais sauter une page et demie, monsieur le Président.

L'énergie nucléaire est différente, non seulement de l'énergie fossile, mais aussi de l'énergie solaire. Tôt ou tard, les combustibles fossiles s'épuiseront, pas le solaire et le nucléaire. Contrairement à l'énergie solaire, l'énergie nucléaire permet le déploiement de nombreuses installations dans un avenir prévisible.

Enfin je voudrais citer... Mais non, je ne le ferai pas, je vais arrêter là. Merci beaucoup, monsieur le Président.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des discussions entre les partis, et je suis certain que vous trouverez qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour que la motion suivante soit présentée:

> Que, lorsqu'il n'y aura plus de député pour prendre la parole le mardi 11 juin 1991 dans le cadre du débat sur la motion portant troisième lecture du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), le Président ajournera le débat; et
>
> Que le débat reprendra sur ladite motion le vendredi 14 juin 1991, permettant à un orateur de chaque parti reconnu à la Chambre de prendre la parole pendant au plus dix minutes, après quoi la question sera mise aux voix et toute demande de vote par appel nominal sera différée jusqu'au mardi 18 juin à 15 heures.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre consent-elle unanimement à ce que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre propose cette motion?

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux qu'on me confirme que la partie de la motion qui dit que le Président mettra fin au débat veut dire que, à ce moment-là, la Chambre passera immédiatement au débat d'ajournement. Autrement dit, aucune autre mesure ne sera mise en délibération, et le débat d'ajournement commencera

quand arrivera ce moment magique où aucun autre député ne demandera la parole, si c'est avant 22 heures.

M. Cooper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je peux confirmer que, même si nous avons une longue liste de mesures à étudier, nous ne mettrons aucune autre mesure en délibération et nous passerons immédiatement au débat d'ajournement.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les choses ont peut-être changé depuis qu'on a modifié le Règlement mais, lorsque j'avais le poste qu'occupe le secrétaire parlementaire, si je me souviens bien, nous ne prenions pas la parole pendant l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires pour faire cela. Nous faisions cela à la fin de l'étude des initiatives parlementaires, et je me demande pourquoi cela ne se passe pas comme cela aujourd'hui.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, pour montrer encore une fois au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre que nous sommes prêts à collaborer, j'accepte le but visé par cette motion. Toutefois, si ma mémoire m'est fidèle, selon ce qui a été dit à notre réunion de cet après-midi, cette motion devait être présentée plus tard dans la soirée, lorsqu'il n'y aurait plus de députés qui voudraient participer au débat sur le projet de loi C-11, si cela arrivait. J'accepte néanmoins le but visé par cette motion présentée par mon collègue d'en face et j'espère que, comme nous, mes collègues qui sont à ma gauche y consentiront.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je ne suis pas ici pour exprimer mon désaccord. Je comprends qu'il y a eu des discussions. Toutefois, je demanderais que le temps qu'il a fallu pour faire cette intervention soit ajouté à la fin de l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires et que nous puissions continuer après 18 heures.

Des voix: D'accord.

• (1750)

M. Cooper: Évidemment, nous ne voyons aucune objection à ce que les quelques minutes qu'il a fallu pour faire cette intervention soient ajoutées à la fin de l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence a bien noté les propos qui viennent d'être dits à la Chambre. Est-ce que l'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement a le consentement unanime pour déposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion? Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LOI SUR LE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Blaikie (p. 1465)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de m'adresser à la Chambre relativement au projet de loi C-204 déposé par le député de Winnipeg Transcona.

J'aimerais prendre les prochaines minutes, monsieur le Président, pour parler de l'industrie nucléaire dans le contexte canadien et dans le contexte international également. Monsieur le Président, le gouvernement du Canada se fait l'ardent promoteur des choix en matière d'approvisionnement en énergie électrique, combustibles fossiles et énergie nucléaire compris, de même que des diverses formes d'énergie renouvelable comme la biomasse, l'énergie éolienne et l'énergie solaire.

L'économie de l'énergie est également appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans le contexte global futur de la production de l'électricité. Qui plus est, l'énergie électrique produite à partir du nucléaire se compare avantageusement à d'autres sources sur le plan des répercussions environnementales globales et n'entraîne ni précipitations acides, ni effet de serre.

En prenant fait et cause pour une industrie nucléaire forte et viable, le gouvernement du Canada continue d'appuyer le développement de l'industrie minière de l'uranium comme il le fait depuis plus de 40 ans. Pendant des décennies, le Canada a été le principal exportateur mondial d'uranium et se classait au deuxième rang derrière les États-Unis pour la production.

En 1984, le Canada déclassait les États-Unis et devenait le premier producteur d'uranium du monde occidental. Il en produit maintenant deux fois plus que son principal concurrent, soit le tiers de la production mondiale. De nos jours, l'industrie de l'uranium emploie près de 3 000 personnes et génère des revenus annuels de l'ordre de 1 milliard de dollars. Environ 85 p. 100 de l'uranium produit au Canada est exporté en grande partie aux États-Unis, au Japon et en Europe de l'Ouest où il

contribue pour beaucoup aux programmes énergétiques nationaux.

Nos exportations d'uranium revêtent une importance critique pour l'amalgame de l'offre d'électricité de nos partenaires commerciaux. Ainsi, monsieur le Président, combien savent qu'en France, l'approvisionnement total en électricité provient à 70 p. 100 de source nucléaire; en Belgique, ce chiffre est de 66 p. 100; en Suède, de 47 p. 100; en Suisse, de 37 p. 100; en Finlande et en Espagne, de 36 p. 100; au Japon, de 27 p. 100; et au Royaume-Uni et aux États-Unis, d'environ 20 p. 100. Ces contributions ne sont pas négligeables et le Canada est une importante source d'alimentation pour bon nombre de ces programmes nationaux.

Dans ce dernier contexte, monsieur le Président, l'industrie canadienne de production d'uranium revêt une importance primordiale face aux obligations que nous fait l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, mis en application au début de 1989. L'Accord profite nettement aux deux pays. En effet, il garantit aux producteurs canadiens l'accès aux marchés des États-Unis, tandis qu'il offre aux services publics des États-Unis la possibilité de se procurer l'uranium canadien à des conditions concurrentielles.

L'uranium arrive au sixième rang des produits canadiens métalliques pour ce qui est de la valeur de production après le cuivre, le zinc, l'or, le nickel et le minerai de fer. Comme produit énergétique, il prend beaucoup plus d'importance. En 1987, sur le plan de l'énergie thermique, la production canadienne d'uranium équivalait à la production combinée de pétrole et de gaz naturel ou presque quatre fois la production canadienne de charbon. Le Canada a des ressources en uranium prouvées, non exploitées, qui lui permettront de conserver sa position dominante sur les marchés mondiaux longtemps encore au cours du prochain siècle.

Toutefois, tout comme ses concurrents, l'industrie canadienne d'uranium se trouve aujourd'hui face à un marché incertain dont les prix au comptant sont bas et changeants, aux prises avec des excédents importants, alors même que l'Europe de l'Est est en mesure de fournir de l'uranium à bas prix.

Monsieur le Président, le projet de loi proposé affaiblirait les industries canadiennes de l'uranium et du nucléaire, et entraînerait la perte de milliers d'emplois et de millions de dollars de revenus. Il ne fait aucun doute, monsieur le Président, que l'industrie canadienne de l'uranium a besoin plus que jamais de l'appui entier de nos gouvernements, puisque l'uranium demeure une source énergétique de grande valeur pour le Canada et pour ses principaux partenaires commerciaux.

Monsieur le Président, les préoccupations accrues que suscite la protection de l'environnement sont pour une bonne part centrées sur les industries de l'uranium et du nucléaire. Les craintes exprimées par le public à cet égard sont partagées par tous ceux qui conviennent qu'il faut éviter de polluer notre environnement naturel. En ce qui concerne l'extraction de l'uranium, le gouvernement du Canada a la conviction que les mécanismes de surveillance mis en place par les organismes de réglementation, tant provinciaux que fédéraux, et que les normes strictes imposées par ces derniers ont concouru à réduire le plus possible les conséquences pour l'environnement et à protéger la santé et à assurer la sécurité des mineurs comme celle du public.

L'industrie de l'uranium est l'une des activités industrielles les plus sévèrement réglementées, monsieur le Président. Il y a lieu de souligner que toutes les activités canadiennes dans le domaine de l'uranium entrent dans la catégorie des installations nucléaires. De ce fait, elles sont régies par la Commission de contrôle de l'énegie atomique, en vertu des dispositions de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique et de ses règlements d'application.

La CCEA ne délivre de licences d'exploitation des mines d'uranium qu'après s'être assurée que leur exploitation n'aura pas de répercussions importantes pour la santé et la sécurité des travailleurs des mines et du public, et qu'après avoir examiné les mesures prises dans le but d'assurer convenablement la protection de l'environnement.

Monsieur le Président, le Canada est résolu à veiller à ce que la mise en valeur future de ses ressources en uranium n'entraîne pas des répercussions sérieuses pour l'environnement. En avril 1991, la CCEA a confié l'examen de six nouveaux projets de mines d'uranium en Saskatchewan à un groupe indépendant qui en fera l'examen public, conformément au Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Des représentants des gouvernements fédéral et de la Saskatchewan se sont entendus à propos du mandat confié à un groupe mixte des gouvernements fédéral et de la Saskatchewan qui veillera à ce que soient pleinement évaluées les répercussions de ces projets pour l'environnement, pour la santé, pour la sécurité et pour l'activité socio-économique.

Je suis convaincu que ce processus d'examen fera la preuve que l'industrie de l'extraction de l'uranium peut mener ses activités de façon responsable sans risque pour l'environnement. Je me réjouis au plus haut point de voir que deux paliers de gouvernement ont collaboré pleinement à mettre sur pied ce processus d'examen conjoint.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le Canada exporte de l'uranium aux seuls pays qui se sont engagés envers la Communauté internationale à ne pas utiliser l'uranium ou ses dérivés dans le but de produire des

engins explosifs nucléaires et qui ont signé avec le Canada un accord bilatéral reconnaissant cet engagement.

Le gouvernement du Canada demeure profondément convaincu que les mesures de non-prolifération en vigueur permettent au Canada de contribuer efficacement à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de faire bénéficier le monde entier de ses bienfaits, tout en lui permettant de s'assurer que ne survient aucun détournement de cette énergie à des fins belliqueuses. Les mesures de sauvegarde adoptées par le Canada figurent au nombre des plus sévères à être appliquées de par le monde. Et le gouvernement du Canada estime que la vente d'uranium par le Canada se fait dans le respect de nos objectifs nationaux de non-prolifération.

Monsieur le Président, le fait que nous prenions aujourd'hui de plus en plus conscience des avantages de l'énergie nucléaire est de bon augure pour l'avenir de cette forme d'énergie et pour celui de l'industrie canadienne de la production d'uranium.

En août 1988, le Comité parlementaire permanent de l'énergie, des mines et des ressources publiait un rapport intitulé «Démystification de l'énergie nucléaire» dans lequel le comité faisait clairement connaître sa position et je cite:

> Le maintien de l'option du nucléaire est vital aux intérêts du Canada, autant qu'il l'est pour les intérêts de la société en général. Il est impératif de favoriser la poursuite du développement du nucléaire, en raison de l'insuffisance future des ressources pétrolières classiques et en raison de la dégradation de l'environnement que produit la combustion de quantités de plus en plus grandes de charbon dans les centrales thermiques de production d'électricité.

Monsieur le Président, l'honorable député de Winnipeg Transcona sera sans doute intéressé de savoir qu'un sondage réalisé en novembre 1988 par Decima Research indiquait que huit Canadiens sur dix estiment que l'énergie nucléaire est un choix utile et réaliste pour la production d'électricité à grande échelle et qu'elle sera une source d'énergie importante dans l'avenir. Le même sondage a aussi fait ressortir que six Canadiens sur dix étaient en faveur de l'énergie nucléaire, au nombre de sources possibles de production d'électricité.

• (1800)

Alors, monsieur le Président, je terminerai sur ces quelques notes en rappelant au député de Winnipeg Transcona que l'industrie de l'uranium et du nucléaire au Canada est une industrie importante, une source future d'énergie fiable et une source future d'énergie propre. Son projet de loi, même s'il est bien intentionné, ne fait pas de sens dans le contexte national et mondial et, pour cette raison, monsieur le Président, la Chambre doit le rejeter.

[*Traduction*]

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je demande immédiatement à être le premier à prendre la parole concernant ce projet de loi, à la prochaine séance de la Chambre.

Nous, les Canadiens, avons la merveilleuse habitude de créer de grandes choses pour le Canada et pour le monde, comme ce fut le cas avec le réacteur Candu et l'énergie nucléaire. Plus de 50 p. 100 de l'énergie consommée en Ontario est d'origine nucléaire.

Pourtant, il y en a toujours qui veulent détruire des inventions canadiennes qui sont utiles à notre population, et qui nous rendent compétitifs sur le marché international.

L'énergie constitue l'un des grands atouts de notre pays. L'énergie nucléaire est l'un des types d'énergie les moins chers. En effet, votre compte d'électricité serait actuellement plus élevé d'environ 20 p. 100 si vous deviez vous approvisionner d'une autre source.

Prenons, par exemple, l'appareil Arrow de la société Avro. Nous l'avons conçu, puis nous l'avons détruit. Il faut aller à l'étranger pour trouver des personnes qui ont confiance en notre industrie, en notre créativité et en nos milieux scientifiques.

Lorsque la navette spatiale Challenger a explosé, les spécialistes ont trouvé la pièce défectueuse, un joint torique. Immédiatement, les Américains et la communauté internationale se sont rendus compte que les Canadiens avaient la même pièce sur leur réacteur Candu et qu'ils n'avaient jamais eu un seul accident.

Parlons un peu de sécurité. Il faut mettre un frein à la campagne de peur qui est menée contre cette extraordinaire source d'énergie. Je serais très heureux que l'on tienne un débat sur cette question. Je suis l'un des plus ardents partisans de l'énergie nucléaire, parce qu'il s'agit de l'une des plus importantes réalisations du Canada.

Cessons de faire allusion à Tchernobyl. Les Soviétiques ont construit leur centrale sans système de sécurité, n'ajoutant ceux-ci qu'après l'accident. Au Canada, nous prévoyons d'abord les systèmes de sécurité, et ceux-ci sont conçus de façon à nous protéger de l'erreur humaine. En fait, c'est leur raison d'être. Les travaux se poursuivent à partir de là, et le réacteur nucléaire vient à la toute fin.

Permettez-moi de vous donner un simple exemple de la campagne de peur qui est menée. Une jeune fille arrive à la maison et dit à sa mère: «Maman, j'ai reçu deux offres d'emplois d'été. Je peux travailler à la centrale nucléaire de Darlington, ou je peux travailler dans un restaurant situé en haut de la Tour du CN, à Toronto.» Et la mère de répondre: «Oh mon Dieu, je pense que tu devrais opter pour le restaurant de la Tour du CN.» Or, la mère ne sait pas que sa fille, si elle travaille dans ce restaurant, sera deux fois plus exposée aux rayonnements

que si elle travaillait à la centrale de Darlington. Pourquoi? Parce que, d'une part, la centrale est dotée de dispositifs de sécurité et, d'autre part, parce que plus vous vous élevez, plus vous êtes exposé aux rayonnements. Par conséquent, la Tour du CN est l'endroit le plus exposé aux rayonnements à Toronto.

Monsieur le Président, je vous remercie. Je poursuivrai mes observations plus tard.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre tombe au bas de la liste de priorités au *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Corbeil: Que le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Je suis très heureux de pouvoir conclure mes observations. Nous parlions de l'importance de l'élévateur à grain de Halifax, qui est la seule installation de stockage de blé de mouture de toute la région.

Le gouvernement montrera qu'il soutient les secteurs de la meunerie et du bétail de la région de l'Atlantique en faisant en sorte que l'élévateur de Halifax reste ouvert. Nous sommes déterminés à le maintenir en activité. Nous avons examiné diverses possibilités à cet égard, dont le programme de péréquation prévu dans le rapport Grains 2000. Nous faisons un suivi de la situation à Halifax et nous sommes prêts à intervenir rapidement pour veiller à ce que l'élévateur continue de jouer un rôle de premier plan dans l'industrie agro-alimentaire de la région. Le gouvernement est prêt à offrir le même soutien à l'élévateur de Saint John.

Le gouvernement a pris d'autres initiatives pour servir les intérêts du secteur agro-alimentaire de la région de l'Atlantique. Ainsi, des programmes ont été créés pour aider la région à devenir autosuffisante dans la production de céréales fourragères. Nous savons qu'il est très important de développer ce genre de production.

Le 14 décembre 1989, le gouvernement a annoncé une initiative de six millions de dollars pour le développement des productions fourragères dans la région de l'Atlantique afin d'apporter un soutien temporaire aux secteurs du mouton, du boeuf et du cochon de la région pour une période de trois ans.

Les tarifs d'aide au transport des céréales fourragères ont également été réévalués pour tenir compte du stockage à l'élévateur de Halifax. L'aide au transport des céréales fourragères permet d'égaliser les prix entre les régions excédentaires et déficitaires. C'est un des programmes qui font l'objet d'un examen dans le cadre de la réévaluation de la politique agricole.

L'aide au transport des céréales fourragères sera aussi comprise dans l'examen global des politiques de transport des produits agricoles, qui fait partie de *Partenaires dans la croissance*, la réévaluation de la politique agricole.

Lorsque les ministres de l'Agriculture se sont rencontrés à Prince-Albert, en Saskatchewan, en août 1989, ils ont convenu de revoir les politiques de transport. Ils ont alors décidé que l'aide au transport des céréales fourragères, que la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et que les tarifs compensatoires minimaux pour les produits de canola devaient être revus à la lumière de l'évolution de l'économie et des marchés. Le document de travail *Partenaires dans la croissance* parlait d'une réforme axée sur quatre piliers: une plus grande sensibilité aux marchés, une plus grande autonomie du secteur agro-alimentaire, une politique nationale tenant compte de la diversité régionale et une meilleure protection de l'environnement. Ce sont là des questions importantes.

Le comité des transports mis sur pied dans le cadre de cet examen des politiques a étudié les divers changements possibles et les conséquences de ces différentes options. Il a présenté son rapport lors de la réunion des ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture tenue à Moncton en août 1990.

Par la suite, les fonctionnaires fédéraux et provinciaux ont préparé un plan-cadre sur les options qui s'offrent concernant l'utilisation des fonds actuellement consacrés à l'aide au transport des céréales fourragères et à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Ce document, présenté aux ministres à Winnipeg en novembre, accompagne le rapport du comité pour servir de fondement aux consultations.

Agriculture Canada a travaillé très fort afin de mettre en place un programme de soutien du revenu pour les producteurs de céréales et d'oléagineux qui permettra de venir en aide aux agriculteurs de tout le pays, notamment à ceux des provinces de l'Atlantique. Ce programme comporte deux composantes: le Régime d'assistance-revenu brut (RARB), soit le régime universel, et un Compte de stabilisation du revenu net (CSRN). Ensemble, ces deux programmes fournissent aux agriculteurs des paiements de stabilisation prévisibles et constituent probablement la loi la plus complète à avoir jamais été adoptée dans l'histoire de l'agriculture. Il s'agit d'une mesure législative d'une très grande importance et nous estimons que ces programmes sont utiles. Les producteurs et les autres intervenants ont tous pris part à l'élaboration de ces programmes et nous estimons qu'ils seront très avantageux, en plus d'offrir les garanties de stabilité si nécessaires à la viabilité à long terme de l'agriculture.

Agriculture Canada travaille aussi de concert avec l'industrie à l'examen de la stratégie de production fourragère dans la région de l'Atlantique. Un groupe de travail dirigé par le conseil des agriculteurs de l'Atlantique évalue tous nos programmes pour s'assurer qu'ils apportent une contribution optimale au développement du secteur de l'élevage dans la région. Le groupe de travail devrait produire un rapport préliminaire que les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture étudieront lors de leur rencontre de Kananaskis en juillet prochain.

• (1810)

En conclusion, je dirai que le gouvernement n'a pas oublié les besoins des agriculteurs du Canada atlantique ni d'aucune autre région de notre grand pays.

Nous travaillons de concert avec les provinces et avec les groupes d'agriculteurs à l'élaboration de nouveaux programmes répondant aux besoins du secteur.

Il nous faut aussi réévaluer les programmes en place depuis un certain temps. Si nous constatons qu'ils ne sont plus utiles, comme le tarif de l'Est, nous devons prendre les mesures qui sont dans l'intérêt des agriculteurs et du pays pour les adapter ou les éliminer afin que les agriculteurs et le gouvernement retirent le maximum de leur argent.

J'ai été très heureux que les partis à la Chambre s'entendent pour terminer le débat vendredi et mettre cette importante mesure législative en oeuvre.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je tiens à remercier de sa contribution le secrétaire parlementaire qui s'intéresse sincèrement à l'agriculture, et j'ai été très heureux qu'il mentionne dans ses observations l'étude commandée par le ministre d'État chargé des Céréales qui est connue, si je ne m'abuse, sans le nom de Grains 2000 et qui porte sur les ports de l'Atlantique.

Je sais que le secrétaire parlementaire est lui-même un agriculteur qui réussit fort bien, bien que ce ne soit pas dans la culture des mêmes céréales, je pense. J'ignore si ce sont des pois qu'il cultive, mais je sais qu'il ne s'agit pas des mêmes produits. Je voudrais à ce stade-ci lui poser la question suivante. Est-ce qu'il a lu, comme je le suppose, le rapport sur cette étude et, dans l'affirmative, sait-il que si l'on ne fait pas transiter par cet élévateur plus de céréales destinées à l'exportation, l'existence de cet élévateur est compromies?

En tant qu'agriculteur lui-même, peut-il s'imaginer que les députés représentant des circonscriptions rurales de l'Atlantique acceptent sans rien dire qu'on supprime un programme de subventions qui remonte aussi loin que le tarif du Nid-de-Corbeau, ou pas tout à fait, car c'était en 1966, sous l'impulsion de J.F. Pickersgill? Je siégeais dans cette enceinte lorsqu'il a expliqué comment ce tarif de l'Est allait favoriser l'expédition de céréales via les ports de Halifax et de Saint John.

Oubliez Saint John. L'élévateur a disparu et on ne lutte pas pour son rétablissement, malgré la perte d'emplois. Cependant, en tant qu'agriculteur et pas nécessairement à titre de secrétaire parlementaire, s'il devait aller porter ses produits à un élévateur qui, selon un comité de 25 personnes qu'il connaît bien et qui a effectué l'étude Grains 2000, va disparaître s'il ne reçoit pas l'aide voulue, resterait-il sans rien faire et laisserait-il le gouvernement adopter ce projet de loi sans tenir un véritable débat? Serait-il prêt à faire cela sans qu'on revienne sur ce dont nous parlons depuis deux ans et demi à trois ans en ce qui concerne la nécessité de reconnaître qu'il existe des différences sur le plan commercial, comme sur bien d'autres plans dans le monde, mais en admettant une chose que le secrétaire parlementaire n'a pas reconnue, c'est que depuis deux ans et demi à trois ans, les ministères de l'Agriculture, des Transports, des Céréales et le reste essaient d'établir un train de mesures compensatoires pour contrebalancer la perte de cette subvention de 28 à 40 millions de dollars qui, comme d'autres députés l'ont déclaré aujourd'hui, comme source de financement, permettait d'accroître le revenu des agriculteurs et les rentrées fiscales des gouvernements et de réduire les prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale

beaucoup plus que ne le fera l'annulation de cette politique?

Le secrétaire parlementaire resterait-il les bras croisés? Que dit-il à mes électeurs qui cultivent la terre dans la vallée d'Annapolis et qui écoutent depuis trois à quatre ans, de bonne foi, les promesses de mesures compensatoires et de programmes destinés à contrebalancer l'annulation de cette politique? Nous savons tous qu'en théorie, les subventions vont à l'encontre du bon fonctionnement du marché, mais elles permettent aux gens de survivre dans certains cas. Que dit-il à ces agriculteurs de ma circonscription et aux autres Canadiens de la région de l'Atlantique si les recommandations du groupe d'étude Grains 2000 ne sont pas mises en oeuvre? Comme le secrétaire parlementaire le sait—du moins je le pense— le gouvernement n'a pris aucune mesure concrète ni aucun engagement précis pour combler par des mesures compensatoires le vide laissé par l'élimination de cette subvention? Quelle est donc la position du secrétaire parlementaire à ce sujet?

M. Cardiff: Monsieur le Président, le député me demande de parler en tant que secrétaire parlementaire et aussi en tant qu'agriculteur. J'aime beaucoup parler en cette double qualité lorsque j'en ai la chance.

Le député soutient que la région de l'Atlantique a subi des pertes de 28 millions à 48 millions de dollars dans le cadre du programme du tarif de l'Est. Je tiens à rappeler aux députés que l'argent a été utilisé aussi dans le centre du Canada aussi bien que dans la région de l'Atlantique. Il est donc faux d'affirmer que toutes les pertes ont été subies par les provinces de l'Atlantique, puisque l'Ontario a aussi été touchée, ainsi que les agriculteurs de la circonscription que je représente.

Nous avons cependant des élévateurs qui nous permettent d'expédier et de recevoir du grain et nous avons un terminus intérieur à Goderich qui est doté de toutes les installations nécessaires pour charger pleinement les navires de haute mer.

Une voix: Et la navigation.

M. Cardiff: Oui, tout cela est possible. Mais nous devons aussi dépenser l'argent des contribuables de façon avisée et équitable. Nous avons dit que nous accorderions tout le soutien possible à l'élévateur de Halifax, et nous le ferons. Nous avons offert la même aide aux installations de Saint John, à condition que les responsables veulent s'en prévaloir.

Nous voulons aussi aider le secteur de l'élevage et celui des céréales fourragères dans la région de l'Atlantique. Le développement de la production céréalière dans cette région est de la plus haute importance car il permet de créer des emplois. En outre, il pourrait probablement assurer compte tenu des nouvelles variétés dont on fait maintenant la promotion, toutes sortes de débouchés de nouvelles espèces grains et de d'oléagineux dans la région de l'Atlantique.

Nous entendons également travailler avec les agriculteurs pour réaliser cet objectif.

Comme je le disais, il existe deux programmes dans la région: l'initiative de développement des productions fourragères dans la région de l'Atlantique et le Programme spécial de développement des productions animales de l'Atlantique. Nous espérons que nous pourrons continuer d'aider les agriculteurs partout au Canada et en particulier dans la région de l'Atlantique.

M. Nowlan: Madame la Présidente, si je peux aussi poser une question, je serais heureux d'entendre la réponse du secrétaire parlementaire à celle-ci.

J'étais à la Chambre lorsque J.W. Pickersgill a expliqué la raison d'être des tarifs de l'Est. Quand la présidence me donnera à nouveau le droit de parole, je n'insisterai pas tellement pour fournir des détails sur les pertes d'emploi et les autres problèmes, car mes collègues qui ont participé au débat ce soir se sont bien acquittés de cette tâche. Je tiens à faire remarquer que cette question est tellement symbolique pour le Canada atlantique et qu'elle revient, pour les producteurs qui tiennent à la terre, à trancher le noeud gordien.

Selon un de mes principes de base, plus on est près de la terre, plus on tient à l'essentiel, plus on se rapproche des villes et de ses vallées en ciment, et c'est comme la vie, plus les choses se compliquent et deviennent artificielles.

Une voix: Du calme, Pat.

M. Nowlan: Merci, car je tiens à éviter les attaques personnelles. Je n'ai pas encore commencé mon discours.

Le secrétaire parlementaire, le député de Calgary—Sud-Ouest, est un jeune homme affable et intéressant, à l'esprit logique et fort habile. Cependant, il a entamé ce débat en disant que le projet de loi à l'étude visait à éliminer une subvention qui n'avait plus sa raison d'être et qui était devenue un fardeau pour le trésor public. Le secrétaire parlementaire pourrait-il m'expliquer la distinction entre la subvention du transport vers les ports de l'Est et celle du transport du grain de l'Ouest?

M. Cardiff: Madame la Présidente, je suppose qu'elles se ressemblent à certains égards mais nous devons reconnaître que les marchés que nous approvisionnons ont considérablement changé depuis l'adoption du projet de loi en 1967 et nous l'admettons.

• (1820)

Dans la première partie de mon discours, j'ai indiqué à combien s'élevaient les exportations de grain à destination de l'Europe à cette époque.

Le député n'est pas sans savoir que depuis, nous avons trouvé d'importants débouchés pour le grain en Asie, en Chine et ailleurs. En raison d'autres éléments comme le programme de subvention des exportations aux États-unis, les programmes d'autres pays européens, de nombreux pays qui étaient des importateurs nets de blé sont depuis devenus des exportateurs de blé. Bien des choses ont changé. Nous devons trouver les meilleurs moyens possibles d'exporter notre produit. Nous devons être compétitifs à l'échelle mondiale et expédier notre produit de la façon la plus économique possible.

Je crois que nous agissons de façon responsable à cet égard. Je sais pertinemment bien que l'abolition du tarif de l'Est ne touche pas la population et les producteurs de l'Ontario autant que ceux des régions de l'Atlantique. Comme je l'ai déjà dit, nous allons travailler en collaboration avec ces gens, avec les gouvernements provinciaux, avec les producteurs, afin de nous assurer qu'ils reçoivent une forme d'indemnisation propre à leur donner un avenir viable en agriculture.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je suis heureux de cette occasion de parler en détail du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, en ce qui concerne les subventions pour le grain et la farine.

Je dois admettre que je suis un peu surpris d'être appelé à parler de nouveau de ce projet de loi. Il me semblait qu'il était mort au *Feuilleton* à la fin de la dernière session.

Assis chez moi, à Thunder Bay, devant la télévision, j'ai vu la condamnation de cette folie par mon très capable et très éloquent collègue, le député de Gander—Grand Falls, qui a fait l'historique des tarifs de l'Est depuis leur création en 1956. J'ai trouvé cela très intéressant.

Que ce projet de loi soit présenté de nouveau est quelque peu une surprise. J'ai cru, hélas, que le gouvernement avait reconsidéré sa position et qu'il avait décidé de ne pas présenter la mesure à cette session. Or, nous en parlons maintenant en troisième lecture.

Il y a un certain côté déplaisant à la façon dont on a procédé. Il y a deux ans, le gouvernement a présenté son projet d'abolir le tarif de l'Est et les effets de cette mesure législative ont immédiatement été mis en oeuvre par décret. Ce que nous faisons aujourd'hui n'est que débattre d'un projet de loi qui est déjà en vigueur depuis deux ans. Nous faisons donc une mise à jour administrative pour le gouvernement, afin de lui permettre de légaliser les initiatives prises il y a deux ans.

Comme certains de mes collègues, je ne suis ici que depuis deux ou trois ans, mais j'ai toujours pensé que pour entrer en vigueur, un projet de loi devait d'abord avoir été débattu et adopté à la Chambre et ensuite appliqué. Par quelle procédure a-t-on pu mettre en vigueur une loi prévoyant la suppression de ces subventions et faire débattre ce projet de loi deux ans plus tard? Ça me dépasse.

Mes collègues qui sont ici depuis longemps m'ont dit que ce projet de loi a été appliqué par décret et que c'est la façon dont le gouvernement fonctionne à la Chambre depuis 1988. Ajoutée aux motions de clôture, entre autres, cette pratique a enlevé la responsabilité de gouverner aux gens comme nous qui ont été élus pour venir ici faire ce travail. Le gouvernement a pratiqué une forme de gouvernement administratif sans égard pour le processus parlementaire. Je proteste énergiquement contre cette façon de procéder.

Puisque qu'il a été appliqué, je vais raconter en détail l'histoire du projet de loi à l'étude, mais comme je l'ai dit, cela n'a vraiment pas d'importance parce qu'il est appliqué depuis deux ans.

Les subventions en question étaient connues sous le nom de tarif de l'Est. Cela signifie que de Buffalo à la côte est, un programme en place depuis le milieu des années 1960 maintenait un tarif fixe pour le transport du grain et de la farine par chemin de fer vers les ports de l'est du Canada où ils étaient surtout exportés.

Parce que les tarifs ferroviaires étaient bloqués à cette époque, le coût du transport du grain de tous les ports de la partie sud des Grands Lacs à d'autres endroits comme Halifax et Saint John était une subvention payée aux compagnies de chemin de fer pour le transport de ce grain. Comme le député qui est derrière moi l'a dit pendant la période de questions, cette subvention s'élevait à 40 millions de dollars.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne diront pas que 40 millions de dollars ne représentent pas beaucoup d'argent, mais lorsqu'on parle des subventions qui sont accordées pour les expéditions de céréales au Canada, ce montant ne représente pas beaucoup si l'on considère que nous dépensons 3,5 milliards de dollars pour le transport de céréales et les subventions connexes.

Le programme des tarifs de l'Est a été créé après que les sociétés ferroviaires américaines ont réduit le taux de transport des céréales en 1959. Encore une fois, le projet de loi visait à ce que les agriculteurs de l'est du Canada puissent concurrencer ceux des États-Unis qui cultivaient les mêmes produits et qui les vendaient aux mêmes clients.

Depuis lors, nous avons été témoins de la ronde de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il semble que nous ne puissions tout simplement pas parvenir à une solution ou un accord de principe au sujet des subventions accordées aux céréaliculteurs, non seulement du Canada et des États-Unis, mais également des pays de la Communauté européenne.

Depuis ce temps-là, nous revenons constamment à une question qui prend de l'importance: Que font les Américains avec leur Programme de subvention des exportations? Comme vous le savez bien, madame la Présidente, ce programme est désastreux pour le secteur céréalier canadien.

Généralement parlant, le régime de production et de transport de céréales servait très bien tous les Canadiens autrefois. Il servait les céréaliculteurs, ceux qui cultivaient les produits dans leurs exploitations agricoles. Il servait les minoteries, les exportateurs de farine, les compagnies de transport et les sociétés ferroviaires. Il a bien servi les travailleurs des silos, tant à Thunder Bay, la région que je représente, qu'en Colombie-Britannique et à Prince-Rupert.

Je repense toujours à cette expression que nous entendons si souvent—le mouvement du grain est devenu 10 p. 100 protéinique et 90 p. 100 politique. En 1985, avec l'arrivée de ce gouvernement, nous avons vu diminuer le mouvement du grain de l'Ouest vers le port de Thunder Bay et le long du Saint-Laurent, où nous avions déjà vu passer 50 p. 100 de ce marché d'exportation. Il est maintenant inférieur à 35 p. 100.

Avec la sécheresse de 1988, le programme américain dont je viens de parler—j'ai expliqué comment on subventionne l'industrie du grain aux États-Unis—a fait courir un grand danger à tous les céréaliculteurs du pays et à tous ceux qui travaillent pour cette industrie.

Les agriculteurs eux-mêmes ont connu des difficultés. Le secrétaire parlementaire du premier ministre—je ne veux pas le mettre dans l'embarras en citant ces chiffres—a déclaré ce matin au comité de l'Agriculture que le prix d'un boisseau de grain était de 5,80 $ en 1983. Ce sont là les problèmes qui frappent aujourd'hui l'industrie du grain.

En 1983, le prix d'un boisseau de grain était de 5,80 $.

• (1830)

En 1991, il n'est plus que de 2,75 $. Ce qui s'est produit, c'est que le gouvernement était représenté par notre côté de la Chambre en 1983, quand le prix d'un boisseau s'établissait à 5,80 $, et dans les sept années qui ont suivi, à cause de mauvaises politiques de gestion du grain, le prix a diminué presque de moitié, pour atteindre 2,75 $.

Je pense que lorsqu'on parle de l'industrie du grain et du transport du grain, tous les ports et toutes les villes le long de la voie maritime du Saint-Laurent ont souffert de cette difficulté créée par le gouvernement. Touts les ports, de Thunder Bay jusqu'à Halifax, comme Saint John et les ports situés en aval et à l'est de Montréal, ont subi les conséquences de l'indifférence de ce gouvernement et de ce que j'estime être son ignorance totale de ce qu'est l'industrie du grain.

L'industrie céréalière ne consiste pas uniquement à cultiver et à vendre le grain. C'est une industrie très très complexe qui est strictement minutée du moment où le grain est récolté dans les Prairies jusqu'au moment où il est chargé dans les wagons à céréales et de ceux-ci dans les bateaux. Ces opérations doivent être coordonnées avec la vente du produit à nos amis, habituellement dans les pays de l'Europe de l'Est. Il s'agit donc d'une industrie très complexe qui nécessite de nombreux intervenants, et surtout l'intervention d'un gouvernement qui comprenne les problèmes auxquelles se heurtent tant les collectivités que les gens qui cultivent ce produit, et qui cherche à les régler.

À une certaine époque, nous n'avions à faire face qu'à la concurrence des États-Unis. Toutefois, avec l'avènement du Marché commun européen en 1992, nous nous rendons compte que notre plus grande compétition pourrait désormais venir des pays européens et non plus des États-Unis. De fait le Marché commun européen accorde une subvention qui suscite un grave dilemme dans l'industrie canadienne du blé.

Tout comme les fermiers et les villes situées le long de la Voie maritime du Saint-Laurent, les transporteurs maritimes se butent à de sérieux problèmes depuis sept ans. Je me souviens de l'époque où on comptait de 160 à 170 navires ou bateaux qui transportaient le grain à partir du port de Thunder Bay jusqu'aux ports en aval du fleuve, de l'autre côté de Montréal. Maintenant, il en reste tout au plus 75 qui font le même trajet. Le nombre de bateaux diminue parce que nous n'utilisons la Voie maritime du Saint-Laurent que neuf mois par année. Alors, les transporteurs qui acheminent le grain vers les ports en aval du fleuve disent qu'ils ne peuvent plus se permettre d'exploiter ces bateaux.

Nous nous trouvons donc devant un autre dilemme. Je tiens à dire au gouvernement qu'il arrivera encore que nous ayons des récoltes exceptionnelles, que nous devrons alors exporter ce grain et que nous devrons pour cela emprunter les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent. Malheureusement, à cause de son ineptie, lorsque nous aurons besoin des silos élévateurs de Thunder Bay, qui peuvent contenir 22 millions de tonnes de grain, et des cargos qui sillonnent les Grands Lacs et la Voie maritime, ils ne seront plus là. Ils auront été vendus à d'autres pays ou envoyés à la casse. Ces installations magnifiques que nous avons tout au long de la Voie maritime, à partir de Thunder Bay, n'existeront plus. Elles fonctionnent très bien depuis de nombreuses années; nous ne pourrons jamais les remplacer. Voilà l'un des dilemmes devant lesquels nous sommes maintenant, à cause de la politique des transports du gouvernement actuel.

Un autre phénomène nous cause aussi des problèmes, et c'est celui de la saturation du marché du blé. Nous savons tous ce qu'il est advenu des tonnes de grain que nous n'avons pu vendre ou que nous avons parfois dû vendre aux prix dérisoires qui ont fait suite à la conclusion de l'Accord de libre-échange et à la baisse des prix des produits canadiens. La faiblesse des prix place les céréaliculteurs canadiens devant un autre dilemme.

Les employés des silos élévateurs du Canada sont dans une situation épouvantable. Je viens d'en entendre parler à la télévision.

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Je dois dire que je n'ai pas fait cela depuis très longtemps, depuis que j'ai été dans l'opposition, mais je me trouve maintenant dans cette situation singulière, entre le gouvernement et l'opposition, et je constate qu'il n'y a pas le quorum à la Chambre.

Je constate qu'il n'y a aucun ministre de la Couronne présent à la Chambre au moment où nous étudions ce que je considère être une question fondamentale, les affaires de la Couronne, celles du contribuable, le portefeuille des Canadiens, mais il n'y a aucun. . .

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

[*Français*]

Et le timbre s'étant arrêté:

Mme le vice-président: Le nombre nécessaire au quorum est maintenant à nouveau rétabli.

M. Ricard: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député de Laval-Ouest invoque le Règlement.

M. Ricard: Madame la Présidente, ça fait deux fois aujourd'hui que des députés demandent le compte du quorum. Ça fait sept ans que je suis ici et à chaque fois qu'un député a un discours intéressant à faire, il a toujours un auditoire. Alors, je me demande pourquoi certains députés qui se lèvent à la Chambre pour demander de vérifier le quorum le font, probablement parce qu'ils. .

Mme le vice-président: Je ne pense pas que l'honorable député veuille faire de tels commentaires sur la qualité d'un discours de l'un ou l'autre de ses collègues. Je pense que la chose la plus sage à faire en ce moment est de continuer avec l'honorable député d'Annapolis Valley—Hants.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Au sujet du même rappel au Règlement, je veux simplement donner une explication à mon collègue. Ce n'est pas celui qui avait la parole qui a demandé qu'on vérifie s'il y avait le quorum. Son discours était tellement édifiant que j'ai pensé qu'il fallait que d'autres députés l'entendent. J'ai donc demandé qu'on vérifie s'il y avait le quorum.

M. Comuzzi: Madame la Présidente, je me permets de remercier mon collègue, le député d'Annapolis Valley et

ancien président, du reste excellent, du Comité des transports.

Pour en revenir à la grave question de l'industrie céréalière et de la collectivité agricole du Canada, je dirai que nous voyons dans tous les aspects du secteur canadien des transports ce qui arrive à un pays et à un gouvernement qui n'ont pas de politique en matière de transports.

Un pays aussi grand que le Canada souffre de ne pas avoir de politique des transports, comme en souffrent les agriculteurs et tout le secteur des transports. Non seulement le pays souffre, mais il perd son sang et dans certains cas, comme celui que nous voyons aujourd'hui, il survient une hémorragie qu'on ne peut arrêter.

• (1840)

Le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis n'est qu'un autre exemple de cela. La semaine dernière, nous avons discuté ici d'une autre affaire de transports qui avait rapport à la Loi sur l'aéronautique, à laquelle on proposait d'apporter des bribes de modifications et, il y a deux semaines, la Chambre était saisie d'un projet de loi concernant le transfert d'aéroports. Ce ne sont là que quelques-unes des questions qui nous sont proposées par bribes.

Voyons ce qui s'est passé au Canada depuis 1984 faute d'une politique des transports dont nous avions tellement besoin. Pas plus tard que cette semaine, le journal d'Ottawa a publié un magnifique article en trois volets par Mark Kennedy, intitulé: *Ten Steps to the Dryden Disaster*. L'absence de réglementation a joué un rôle important dans cette catastrophe. Voyez ce qui est arrivé ces dernières semaines ici même, à Ottawa, avec la déréglementation de l'industrie du camionnage. Voyez ce qui arrive à toutes les personnes âgées du Canada qui ne peuvent pas réaliser leur rêve de visiter leur pays parce qu'il n'y a plus de service ferroviaire-passagers au Canada.

Le gouvernement refuse de considérer la Voie maritime du Saint-Laurent comme une artère de transport valable au Canada. Il refuse d'adopter une politique nationale en matière de transports qui tienne compte des autoroutes nationales et de s'engager à entretenir l'autoroute transcanadienne, qui est maintenant dans un état catastrophique ou presque. Voilà ce qui dérange les Canadiens et qui les amène à s'interroger sur ce qui fait le Canada. Sans moyens de transport, il n'y a pas d'unité nationale et sans unité, il n'y a pas de Canada.

Ce qu'il nous faut et ce que le gouvernement devrait absolument mettre au point, c'est une politique nationale des transports qui profite aux agriculteurs, aux transporteurs et à tous ceux qui souffrent tellement de la situation actuelle.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, j'aimerais demander à mon collègue, le député de Thunder Bay—Nipigon, qui a été un membre très précieux et très créateur du Comité des transports, de quelle façon il voit le symbolisme, en tant que député du Canada central, de Thunder Bay d'où partent un grand nombre de ces bateaux-céréaliers, ce qu'il pense de l'annulation de ce qui était de l'aveu général un programme de subventions qui a profité et était censé profiter aux ports du Canada de l'Atlantique, même s'ils font parfois concurrence au port de Thunder Bay.

M. Comuzzi: Je remercie mon collègue d'Annapolis Valley de cette question. J'essaierai d'y répondre en étant le plus bref possible. Lorsqu'on élabore et applique une politique nationale de transport à l'échelle du Canada, il faut bien comprendre qu'on ne peut pas s'intéresser à une seule région du pays et demander qu'on améliore le sort de cette dernière aux dépens d'une autre. Lorsqu'on élabore une politique, il faut tenir compte du Canada tout entier.

Comme je l'ai déjà dit, l'élaboration de plans et de mécanismes pour l'avenir nous amènera dans le XXI^{e} siècle en ce qui concerne le transport ferroviaire et l'utilisation de la Voie maritime du Saint-Laurent. Nous devrions mettre au point une politique qui garantira que la navigation des navires marchands sur les Grands Lacs continuera et sera facilitée et qui nous permettra de tirer avantage de la Voie maritime du Saint-Laurent et du réseau d'élévateurs à grain.

Je pense à un article qui a paru cette semaine dans le journal de Thunder Bay et qui parlait de Herbie Danaher, l'agent d'affaires syndical de tous les travailleurs des élévateurs. Il y était question de ses tribulations en tant qu'agent syndical ainsi que de ce qu'il avait dû faire au fil des ans. À une certaine époque, il y avait 1 800 travailleurs sur le quai; il n'y en a plus maintenant que 800. L'article nous dit comment il a dû régler ces problèmes et avoir affaire avec des gens qui connaissaient à fond l'expédition du grain.

Il s'agit là des domaines qui préoccupent grandement tout député qui s'intéresse à cette industrie très cruciale. Le problème c'est que nous ne fonctionnons pas dans le cadre d'un système; nous n'avons pas de plan d'ensemble qui mette en valeur toutes les collectivités et toutes les régions du pays.

M. Nowlan: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de la réponse qu'il m'a fournie. Il a partiellement répondu à ma question supplémentaire en parlant d'un réseau national de transport et de la nécessité d'un programme équilibré qui améliorerait tous les différents aspects du programme.

Je voudrais demander de nouveau à mon collègue d'expliquer son point de vue aux ministériels et aux Canadiens qui viennent peut-être de tomber sur ce débat à la télé.

Je sais que le député est un homme très juste, même s'il vient du centre du pays et que nous, les habitants de l'Est, trouvons parfois que les mesures tarifaires du centre du Canada et d'autres décisions laissent beaucoup à désirer. Toutefois, j'aimerais savoir ce que le député de Thunder Bay—Nipigon pense d'un programme de subventions en vertu du tarif de l'Est qui a varié entre 28 et 40 millions de dollars? C'est la différence observée pendant la période où ce programme était en vigueur.

J'aimerais savoir ce qu'il pense de l'annulation de ces subventions, de même que du maintien des subventions au chapitre du transport des céréales de l'Ouest, qui permettent aux agriculteurs des Prairies d'acheminer leurs céréales vers les marchés de l'Ouest en passant par les ports de Vancouver ou de Prince George. Ces subventions nous coûtent entre 700 et 800 millions de dollars.

Le député de Thunder Bay—Nipigon croit-il que c'est un état de choses qui contribuera à convaincre les habitants du Canada atlantique qu'ils reçoivent un traitement équitable?

M. Comuzzi: Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'Annapolis Valley—Hants pour cette question. Loin de moi la pensée de le reprendre, mais la Loi sur le transport du grain de l'Ouest augmente et facilite non seulement l'expédition des céréales vers les ports de la côte ouest de Vancouver et de Prince Rupert, mais aussi l'expédition des céréales l'été vers le port de Churchill dans le nord du Manitoba. Elle subventionne également l'expédition des céréales vers le port de Thunder Bay, mais pas l'expédition des céréales du port de Thunder Bay vers les ports en aval.

Nous avons ici une industrie que le gouvernement subventionne d'une certaine façon à raison d'environ 3,5 milliards de dollars par an. À mon avis, ce que nous devons faire—je reviens à la politique que nous devons élaborer—c'est prendre ces 3,5 milliards de dollars et en faire un meilleur usage qu'actuellement. Ils ne doivent pas être dépensés à l'exclusion de régions comme celles que représente mon collègue. Ce que nous devons faire, c'est persuader les gens de cette industrie au Canada qu'il ne faut plus tolérer les conditions terriblement instables sur nos côtes dont on est témoin à Thunder Bay, comme à Vancouver, à Prince-Rupert et à Churchill.

• (1850)

Étant donné les sommes que déboursent les contribuables de notre pays et ces 3,5 milliards de dollars supplémentaires, nous pourrions assurer à ces travailleurs, qui ont consacré leur vie à cette industrie, qu'au moins ils connaîtront une certaine stabilité et une certaine sécurité d'emploi de sorte qu'ils n'aient pas à s'inquiéter de mises à pied au bout de 18 mois. À la fin de cette période de 18 mois, même s'ils ont été employés par des coopératives comme la Saskatchewan Wheat Pool ou la Manitoba Pool ou encore par Cargill ou n'importe quelle autre société, ils ne sont plus leurs employés; c'est injuste et cela concerne toutes les régions de notre pays.

Nous devons stabiliser la main-d'oeuvre dans ces régions qui se consacre à l'industrie cruciale des céréales, de leur production et et de leur expédition au Canada.

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, je prends la parole ce soir pour participer au débat sur le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer en ce qui concerne les subventions pour le grain et la farine. J'interviens après avoir écouté de nombreux députés qui ont de solides connaissances du problème, par exemple les députés de Gander—Grand Falls, de Regina—Lumsden, de Halifax-Ouest, et de Thunder Bay—Nipigon, ainsi que le député d'Annapolis Valley—Hants, qui a pris la parole pendant la période des questions et observations et a déjà été président du comité des transports, et bien d'autres députés. Ce débat m'a fait comprendre, ainsi que, je l'espère, à bien d'autres dans cette grande institution, que le gouvernement du Canada, quel qu'il soit, devra continuer de jouer un rôle dans les transports, parce que notre pays est trop vaste et trop divers pour que les seules lois du marché régissent ce secteur d'activité.

Nous voyons déjà les résultats de ce projet de loi, car les subventions prévues dans le programme du tarif de l'Est ont été éliminées en juillet 1989. Pourtant, ces subventions ont aidé le Canada atlantique à devenir plus concurrentiel en ce qui concerne l'expédition des céréales par ses installations portuaires. Ces dispositions finan-

cières disparaissent au moment même où on réduit les paiements de transfert.

Les effets de cette mesure sont déjà visibles au silo de Saint John, où des emplois ont été éliminés. S'il faut que le silo de Halifax ferme, ce sera encore un autre coup dur pour cette région.

J'admets, tout comme la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, que le tarif en question était inefficient et faussait les choix, mais je n'admets pas les méthodes brutales que le gouvernement emploie pour résoudre le problème. Les subventions ne doivent pas être éliminées tant qu'on n'aura pas les moyens d'atténuer par d'autres programmes les effets de pareille mesure.

L'élimination de ces subventions du tarif de l'Est aura de graves conséquences économiques pour les ports maritimes, comme je l'ai déjà dit, et aussi pour les activités connexes qui dépendent de l'acheminement, par ces ports, des exportations de grains et de farine. Les activités dans les silos et l'emploi dans les ports et les chemins de fer seront très touchées.

Le projet de loi nuira aussi aux minoteries et au transport intérieur de céréales fourragères dans la région de l'Atlantique.

Il est absolument crucial de garder ouverts des silos comme celui de Halifax. C'est une entreprise rentable qui est indispensable à toute l'économie de la région de l'Atlantique. Outre l'activité créée par le transport du grain d'exportation, le silo joue un rôle vital dans l'entreposage et la manutention des céréales fourragères et du blé de mouture. Si le silo de Halifax ne peut se maintenir, l'aviculture et la production d'oeufs en souffriront; l'élevage du boeuf aussi, mais dans une moindre mesure.

De plus, le silo de Halifax est le seul lieu d'entreposage du blé de mouture utilisé par la seule minoterie de l'Atlantique.

L'utilisation de l'élévateur de Halifax pour les provendes canadiennes constitue la seule solution de rechange adéquate à l'acheminement par chemin de fer des stocks nécessaires à l'industrie locale de l'élevage du bétail et de la volaille. L'utilisation de petits bateaux jusqu'à Halifax, puis de camions de livraison au-delà de ce point constitue la seule concurrence à laquelle font face les chemins de fer dans le transport des provendes canadiennes.

Quand le gouvernement se rendra-t-il compte de la situation? Quand cessera-t-il de causer ce grave préjudice à l'économie de la région atlantique?

Comme je l'ai déjà mentionné en parlant des industries locales de l'élevage du bétail et de la volaille, les provinces maritimes sont extrêmement désavantagées par rapport à la concurrence au Québec et en Ontario, en ce qui a trait au coût des provendes. Une fois encore, le gouvernement accorde la priorité aux provinces prédominantes, sans tenir compte de la région de l'Atlantique.

Les députés de Thunder Bay—Nipigon et d'Annapolis Valley—Hants ont parlé de cette question. C'est encore une façon de liguer les régions les unes contre les autres. Nous parlons d'unité nationale. Tant que nous contraindrons les diverses régions du pays à se faire concurrence, nous ne pourrons espérer en arriver à cette unité si vivement souhaitée par la plupart des Canadiens.

Je dis au gouvernement qu'il faut cesser ce jeu. Lorsque d'autres moyens seront mis en place et que les régions du pays pourront se tenir sur leurs deux pieds, lorsque ces régions, qu'il s'agisse de l'Atlantique, de l'Ouest ou du Nord, auront un niveau de vie équivalent à celui des grandes provinces, je pense que nous tendrons alors vers une plus grande unité canadienne. Le problème n'est pas uniquement d'ordre linguistique.

Les expéditions de farine destinée à l'exportation au port de Halifax contribuent aussi à créer des emplois à cet endroit. Ces expéditions sont importantes aussi pour les chemins de fer en ce sens qu'elles favorisent l'acheminement dans les provinces maritimes de wagons servant au transport intérieur. Ces dernières semaines, on a aussi soulevé la question des conteneurs qui quittaient le port de Halifax parce que les compagnies ferroviaires n'ont pas les moyens de les déplacer.

Les wagons utilisés pour l'expédition vers Halifax de la farine destinée à l'exportation sont ensuite repositionnés dans la région atlantique pour assurer l'expédition du fret intérieur. Comme je le dis, le tarif de l'Est a une incidence importante pour cette région, et en particulier pour les villes de Halifax et Saint John.

Au cours de la dernière année normale, près de 90 p. 100 du tonnage total a été exporté à partir de ports de l'Atlantique. Au cours de cette période, les grains destinés à l'exportation et transportés dans le cadre du programme représentaient près de 100 p. 100 du volume à l'élévateur de Saint John, et 60 p. 100 de celui de l'élévateur de Halifax. L'interruption du programme du tarif de

l'Est a déjà eu, et continuera d'avoir, de graves conséquences pour l'économie des provinces maritimes.

Selon la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, cette région a subi une perte de 14,5 millions de dollars, au plan de l'activité économique; or, cette perte est directement imputable à la décision du gouvernement. L'élimination du tarif de l'Est pénalise non seulement les travailleurs dont les emplois sont liés à l'activité dans les ports et sur les chemins de fer, mais aussi le secteur agricole de la région de l'Atlantique.

Les industries locales de l'élevage du bétail et de la volaille sont déjà nettement désavantagées par rapport aux producteurs de la région centrale du Canada, en ce qui a trait au coût des provendes.

L'Île-du-Prince-Édouard ne produit que 80 p. 100 des céréales fourragères dont ses éleveurs de bétail et de volaille ont besoin. Cette proportion n'est que de 35 à 40 p. 100 au Nouveau-Brunswick et de 20 p. 100 en Nouvelle-Écosse. Les provinces maritimes dépendent beaucoup des céréales qui viennent de l'ouest et du centre du Canada.

Les frais de transport plus élevés feront certainement monter le prix de ces céréales. Ces industries en souffriront, ce qui entraînera une autre baisse de l'activité économique et de l'emploi dans la région. Si on doit fermer l'élévateur à Halifax, cela pourrait aggraver encore davantage la situation économique au Canada atlantique.

Comme le député de Halifax-Ouest l'a dit plus tôt, nous devons prendre des mesures pour empêcher que la région de l'Atlantique ne subisse d'autres conséquences économiques désastreuses.

• (1900)

Le gouvernement doit appuyer le Canada atlantique sur cette question. Il doit respecter les promesses qui lui ont permis d'accéder au pouvoir et il doit cesser de faire la sourde oreille aux appels que lui lance le Canada atlantique.

Encore une fois, je n'aime pas le répéter, mais ce n'est qu'une autre preuve que le gouvernement veut fermer le Canada atlantique, qu'il veut fermer le Canada rural, qu'il veut opposer les régions du pays les unes aux autres.

En terminant, je veux dire que le programme du tarif de l'Est est peut-être désuet, mais il incombe au gouvernement d'aider les industries touchées, que ce soit les céréaliculteurs de l'ouest et du centre du pays, les employés des chemins de fer, les éleveurs de bétail de l'Atlantique ou les ports de la côte est. Il doit faire quelque chose pour les protéger durant la période de transition et après celle-ci.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Je voudrais simplement demander au député s'il pense que la suppression du tarif de l'Est résulte directement de l'accord de libre-échange dans le cadre duquel les partenaires ont convenu de réduire leurs subventions. Cette mesure a bien sûr été annoncée dans le budget de 1989 où le gouvernement sabrait près de 4 milliards de dollars dans divers programmes agricoles: il réduisait de 200 millions de dollars le budget de l'assurance-récolte, de 60 millions celui du tarif de l'Est, de 48 millions celui du programme de remise en état des embranchements ferroviaires, de 54 millions celui des paiements anticipés pour le grain et les récoltes, de 12 millions celui des encouragements aux exportations de produits laitiers, de 15 millions celui des prêts basés sur les prix et de 10 millions celui de la Commission canadienne du lait.

Pensez-vous que le gouvernement était très naïf quand il a opéré toutes ces compressions budgétaires, car il est évident que les Américains n'en ont pas fait autant? Comme ils n'ont pas effectué de compressions budgétaires, comme nous avons déjà sabré dans nos programmes, et comme ces programmes sont en voie de disparaître ou ont déjà été abandonnés, les Américains occuperont-ils ce marché au détriment des producteurs canadiens?

M. Proud: Je tiens à remercier mon collègue de sa question. Je répondrai tout simplement par oui, je crois que c'est ce qui s'est passé. Nous savons que le mot «subvention» est tabou ici depuis un certain temps. Les subventions pour le secteur agricole, pour celui des transports, sont supprimées presque quotidiennement à cause, en effet, de l'accord de libre-échange, et aussi parce que nos voisins du Sud exercent des pressions sur les participants aux négociations du GATT. C'est une chose qui se fait depuis un certain nombre d'années. La suppression du tarif de l'Est et le maintien des subventions aux États-Unis montrent bien que nous en avons trop fait, que nous avons mal jugé notre coup dans cette affaire.

Il est certain que le monde agricole, que le secteur des transports au Canada, comme je l'ai dit il y a quelques minutes, ont besoin de subventions, ont besoin d'aide pour que notre pays puisse demeurer fort et puissant. À cause de la suppression de cette subvention ici, nous verrons évidemment l'expédition de ces produits se faire en passant par d'autres routes chez nos voisins du Sud.

Oui, je crois que cela résulte directement de l'accord de libre-échange, car au cours des négociations et après la signature de l'accord, on a dit qu'il fallait supprimer nos subventions pour les céréales et autres produits

agricoles, ainsi que pour le transport, sinon nous ne pourrions pas bénéficier de cet accord de libre-échange.

Je crois que nous sommes sortis perdants de cet arrangement. Nous devons maintenant retourner à la table où un autre accord commercial est en voie de négociation, et y renégocier ces points dont la Commission Macdonald avait parlé en disant que certains de ces aspects devaient être négociés et protégés pour nous au Canada.

Cela ne s'est pas fait, mais nous ferions bien de nous en occuper sérieusement, sinon il ne restera plus de secteur manufacturier au Canada et nous devrons nous approvisionner en produits agricoles aux États-Unis.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Merci, madame la Présidente. Vous avez presque paru surprise que je participe au débat sur un projet de loi. Cela fait peut-être si longtemps.

Quoi qu'il en soit, je voudrais dire au départ que je ne suis pas heureux de discuter du projet de loi C-11. Je n'apprécie pas ses répercussions sur la région de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et les Prairies. Cependant, c'est là un exemple qui montre bien que le gouvernement conservateur ne comprend pas le Canada et son fonctionnement, ainsi que les raisons pour lesquelles il demeure un pays distinct des États-Unis.

Au cours de mon intervention sur ce projet de loi ce soir, je veux bien faire ressortir ce point, madame la Présidente.

Ce projet de loi a pour objet d'éliminer l'aide financière apportée au titre du transport du grain et de la farine d'une région du pays à une autre pour laisser jouer les lois du marché. Nos vis-à-vis affirment que les subventions faussent les règles du jeu, qu'elles ne sont plus nécessaires, qu'elles n'ont plus aucune utilité.

Eh bien, dites cela aux 5 000 hommes et femmes environ, et à leurs familles, qui ont perdu ou vont perdre leur emploi à la suite de l'élimination, il y a deux ans, du tarif de l'Est.

Fondamentalement, nous sommes un pays qui s'est bâti au nord du 49e parallèle dans une très étroite bande de terre allant d'un océan à l'autre, et on ne retrouve que quelques villages éparpillés en direction de l'autre océan. Les diverses régions du pays sont reliées d'Est en Ouest. Pourtant, si on laissait jouer les lois du marché, les matières premières, dans ce cas-ci le grain, seraient transportées de l'endroit où elles sont cultivées vers les régions les plus peuplées ou vers les endroits d'où elles peuvent être exportées.

Or, sur ce continent, les lois du marché veulent que nos échanges se fassent vers le sud où on retrouve un voisin dont la population est dix fois plus importante que la nôtre. Les économies d'échelle interviennent, et ce n'est que grâce à l'intervention des gouvernements conservateurs et libéraux dans le passé que nous avons pu demeurer indépendants.

Nous avons maintenant un gouvernement conservateur qui a décidé que le marché était plus important que la survie du pays. Il est en train de couper tous les liens qui gardaient ce pays uni.

N'est-il pas ironique que le même mois où le tarif de l'Est a été aboli, la moitié des services ferroviaires de transport de voyageurs au Canada ont été éliminés? Cela a été un dur coup pour le Canada atlantique.

Il n'est pas étonnant qu'un an et demi ou deux ans après l'élimination du tarif de l'Est, d'autres éléments des services de fret dans le Canada atlantique soient amoindris. Les chemins de fer canadiens sont très inquiets de la concurrence américaine. On craint maintenant que les conteneurs qui étaient transportés par rail jusqu'au port de Halifax, dans le Canada atlantique, prennent la direction de New York à cause des réductions de tarifs, tant dans les chemins de fer que dans les ports, aux États-Unis. On a déjà vu une partie des conteneurs devant être embarqués sur des navires étrangers à Halifax être réorientés vers Montréal. Des voies ferrées sont abandonnées, le transport aérien dans le Canada atlantique est entièrement restructuré et c'en est au point où vous ne pouvez aller nulle part sans d'abord passer par Halifax. C'est une bénédiction pour Halifax, mais qu'en est-il des autres collectivités qui avaient auparavant de meilleurs services pour aller ailleurs au Canada?

Selon moi, madame la Présidente, l'élimination du tarif de l'Est n'est qu'un autre symptôme d'une grave maladie qui afflige le Canada et qui s'appelle le conservatisme et la mise en oeuvre d'un programme de droite.

Mais le Canada atlantique n'est pas la seule région atteinte. La majeure partie des céréales et de la farine transportée dans le Canada atlantique grâce au tarif de l'Est est transportée par train. Seulement un tiers de ce qui va à Halifax est transporté par bateau.

• (1910)

Ce sont les cheminots du Québec, ceux qui s'occupent de l'entretien des trains et qui les conduisent, les gens des collectivités qui fournissent des biens et des services aux employés des chemins de fer, qui ont perdu leur emploi à cause de la décision.

En Ontario, le problème comporte deux volets—je me reprends— trois volets. Les emplois sont perdus dans les chemins de fer, dans les silos et sur les navires; ces hommes et ces femmes qui naviguent sur les Grands Lacs et la voie maritime du Saint-Laurent ont encore moins de céréales à transporter. Ces céréales n'ont pas été réorientées vers d'autres moyens de transport reliant l'Ouest et l'Est, elles ne sont tout simplement plus transportées. C'est pourquoi des silos ont été désaffectés en Ontario et dans le Canada atlantique.

En Ontario, on parle même d'entreposer des pneus usagés dans un des silos. Pouvez-vous croire cela? Mais c'est là leur seul espoir de survie, soit le stockage des déchets des autres dans leur élévateur à grain. Même les rats vont s'en aller faute de nourriture.

Dans son discours, mon collègue de Regina—Lumsden a fait allusion au fait qu'on estime à 5 000 les pertes d'emplois. Eh bien, la subvention annuelle s'élève à environ 32 millions de dollars par année.

M. Benjamin: En moyenne.

M. Angus: J'ai fait les calculs. La subvention annuelle moyenne est de 32 millions de dollars. Savez-vous à combien cela s'élève par tête de pipe? C'est 6 300 $ par travailleur.

Je pense que j'ai entendu il y a quelque temps à la Chambre qu'un des aspects de certaines des activités d'exploitation extracôtière dans la région de l'Atlantique était que le coût de création des emplois dans ces projets se chiffrait à 190 000 $ par emploi. Ici, pour épargner de l'argent, on réduit les subventions de 6 300 $ par emploi existant. Ces 5 000 travailleurs paient plus d'impôt sur le revenu. Ils contribuent à l'économie plus que ce qu'ils retirent du tarif de l'Est. Ça n'a aucun sens. Le tarif de l'Est était un investissement dans l'avenir de la région de l'Atlantique ainsi que dans les travailleurs de cette région, comme du Québec, de l'Ontario et des Prairies. Quelle conception stupide de l'économie. Ce sont les conservateurs qui ne savent pas comment gérer le pays, ni même un petit magasin du coin.

Bob Rae, par contre, ne craint pas d'investir dans les gens. Il ne s'inquiète pas des milieux d'affaires de Bay Street. Il sait ce qu'il faut faire pour la population de la province et il va continuer de faire de l'excellent travail, je vous le dis.

Une voix: Demandez aux travailleurs de la construction s'ils abondent dans ce sens.

M. Angus: Madame la Présidente, je pense que j'ai attiré leur attention.

M. Benjamin: Pour ce que vous allez en faire.

Une voix: Ils sont sensibles, très sensibles.

M. Angus: Examinons certains aspects précis du projet de loi.

Quelque 944 000 tonnes de grain et de farine ont été acheminées en 1988, dont à peu près 90 p. 100 vers les ports de Halifax et de Saint John. La Commission de développement du port de Halifax—Dartmouth déclare que le transport de grain jusqu'au port en 1988 a produit des recettes de 25,9 millions de dollars et a représenté 263 emplois, tandis que le transport de la farine assurait des recettes de 28,4 millions de dollars et 220 emplois. Près de 500 emplois directs sont donc visés dans la seule région de Halifax—Dartmouth. À Saint John, la société portuaire signale que, dans le cadre du programme, le transport de grain en vrac en 1988 a rapporté 8,5 millions de dollars, et représentait 90 emplois directs. On nous dit qu'en tout, outre les 573 emplois directs dans les deux ports, 250 autres emplois indirects pourraient être perdus dans ces deux seules collectivités. Tous ces emplois dépendent d'un seul trait de plume du ministre responsable du programme.

Le gagne-pain de tous ces gens et de tous les travailleurs du chemin de fer, des travailleurs maritimes et des agriculteurs qui n'auront plus la possibilité d'acheminer ou de vendre leurs produits est entre les mains du ministre.

Un élévateur a été fermé, celui de Saint John. Les effets se font sentir ailleurs. Les tarifs de transport du grain vont augmenter dans l'ouest du Canada.

Permettez-moi de faire une mise au point. C'est l'élévateur de Saint John qui a été fermé, mais il y a eu aussi l'élévateur de transbordement de Port McNicoll, en Ontario. Je pense que cette localité se trouve dans la circonscription que représentait l'ancien ministre des Transports, une des nombreuses personnes qui se sont succédé à ce poste sous les gouvernements libéral et conservateur, comme quoi ni l'un ni l'autre parti ne comprend vraiment l'importance des transports.

Aucun de ces deux partis ne comprend l'importance des transports car autrement ils auraient laissé le ministre en place suffisamment longtemps pour qu'il apprenne son métier. Cela dit, le seul qui ait accédé au poste avec

un minimum de connaissances était le premier des ministres conservateurs des Transports. Quoique nous ayons été fondamentalement en désaccord avec lui au sujet de la politique qu'il suivait, il savait au moins de quoi il parlait lorsqu'il est arrivé.

L'industrie de l'élevage, les minoteries, les usines d'emballage de viande et les laiteries auront à souffrir de cette décision du gouvernement.

On prévoit que les tarifs ferroviaires pour les grains de provendes domestiques augmenteront d'au moins 10 $ la tonne. Comme l'industrie des animaux d'élevage dans les Maritimes dépend des grains de provendes de l'Ontario et de l'ouest du Canada, si les frais de transport augmentent de 10 $ la tonne, on prévoit que 5 000 emplois disparaîtront dans cette industrie, de même que dans les minoteries de provende, dans les abattoirs et dans l'industrie laitière. Cela représente 20 p. 100 de l'ensemble des personnes employées dans cette industrie et dans les industries connexes dans le Canada atlantique. Ces chiffres proviennent du directeur exécutif de l'Atlantic Farmers' Council, M. Keith Russell.

Les silos ferment, les uns après les autres. Deux à Midland, un à Port McNicoll, un à Prescott. Deux de ces derniers dans la circonscription de l'ancien ministre des Transports.

Les minoteries ontariennes ont perdu des contrats d'exportation et il faut que les prix du blé soient moins élevés afin qu'elles puissent faire concurrence aux minoteries du Québec pour obtenir des contrats de l'ACDI. Parallèlement, les agriculteurs de l'Ontario reçoivent déjà des prix qui n'ont jamais été aussi bas et ne peuvent se permettre de les voir baisser.

En ce qui concerne la Commission ontarienne de commercialisation du blé, le tarif de l'Est lui permettait d'entreposer le blé plus longtemps avant de l'expédier et d'obtenir ainsi un meilleur prix. L'abolition du tarif de l'Est a forcé les installations d'entreposage à la baie Georgienne à fermer et a rendu plus coûteuse l'expédition du blé aux ports de mer pendant l'hiver.

Je voudrais aborder un autre point. L'existence du tarif de l'Est assurait une certaine souplesse au port de Thunder Bay. Comme vous le savez, le port de Thunder Bay est fermé pendant deux à trois mois, chaque hiver, pour ce qui est des activités marines. La période varie mais à un moment qui se situe normalement entre la mi-décembre et la mi-janvier, nous fermons le port et nous le rouvrons lorsque la glace disparaît.

À la fin de l'automne, après la fermeture du canal de Welland, nous pouvons encore déplacer le grain sur l'eau vers les ports de la baie et l'entreposer là pour qu'il puisse bénéficier du tarif de l'Est. Cela permet d'aller chercher plus de céréales dans les Prairies pendant les mois d'hiver et de remplir les élévateurs de Thunder Bay, tout en offrant la possibilité de mettre sur pied un programme de transport ferroviaire en hiver.

En supprimant le programme du tarif de l'Est et les élévateurs des Grands Lacs dont j'ai parlé, nous avons perdu un peu plus de souplesse.

En outre, grâce à cette politique et au manque d'action concrète de la part du gouvernement pour s'attaquer aux injustices de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, de nombreux navires ont été détournés pour être utilisés ailleurs dans le monde plutôt que sur les Grands Lacs ou pour être envoyés à la ferraille, de sorte que notre flotte des Grands Lacs ne peut plus transporter une récolte surabondante.

Les conséquences de telles décisions, prises à cause d'un désir de se conformer à l'économie de marché, ont réellement miné une partie du tissu canadien et notre capacité de produire d'excellentes céréales, les meilleures au monde dans les Prairies, et de les acheminer vers les marchés, en passant par les ports de l'Est ou par ceux de l'Ouest ou du Nord. Ce n'est qu'un clou de plus dans le cercueil de l'industrie céréalière au Canada.

• (1920)

Le gouvernement a commis une erreur monumentale, tant dans la théorie que dans la pratique. Il faut que cette situation change, et c'est un autre gouvernement qui s'en occupera, car cette question est trop importante pour être laissée aux caprices du marché.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre indulgence. Encore une fois, je voudrais conclure en disant que je ne suis pas heureux de prendre la parole sur ce projet de loi. À mon avis, nous ne devrions pas l'étudier et c'est pourquoi nous voterons contre.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, comme d'autres députés qui ont participé à ce débat, j'éprouve des sentiments partagés pour diverses raisons, mais je ne consacrerai pas le peu de temps dont je dispose ce soir à expliquer mes raisons et je m'en tiendrai aux principes fondamentaux de ce projet de loi.

Il s'agit maintenant du projet de loi C-11, qui était auparavant le projet de loi C-26. Le député de Thunder Bay—Atikokan, qui a participé de façon très constructive au débat et qui compte parmi les membres les plus actifs et les plus positifs du Comité des transports que j'ai déjà eu l'honneur de présider, connaît fort bien les détails de ce projet de loi, tout comme son collègue de Thunder Bay—Nipigon, qui fait aussi partie du comité. Il a donné un aperçu très équitable de la mesure législative. De

toute évidence, je n'approuve pas toute la portée de ses réflexions, mais je comprends pourquoi lui et son leader à la Chambre ainsi que d'autres qui ont pris la parole ont dit qu'ils désapprouvaient ce projet de loi qui, comme le député de Regina—Lumsden l'a dit plus tôt dans la journée, a un effet rétroactif qui légalise ce qu'un budget a fait en 1989.

Monsieur le Président, j'ignore où vous avez étudié le droit, même si je sais que cet endroit doit être très bien tout comme l'institution que j'ai fréquentée d'ailleurs, mais nous avons appris que les lois les plus injustes et les plus odieuses étaient les lois rétroactives qui légalisaient ce qui était déjà fait et qui modifiaient les règles en cours de route.

En raison de la rétroactivité, ce projet de loi n'aurait jamais dû être présenté à la Chambre, car—je ne perdrai pas davantage de temps à parler de la procédure de mutation, de la mutation parlementaire intéressante qui découle de l'aberration de la prorogation, quand les choses meurent au *Feuilleton* ou sont avortées, mais, bien sûr, l'aberration et l'avortement ne sont pas des sujets dont on peut traiter à la légère à la Chambre —la prorogation signifiait habituellement que l'on recommençait à zéro. Un projet de loi qui n'était pas encore adopté mourait au *Feuilleton*.

Cette façon de procéder, monsieur le Président, comme nous le savons tous deux, favorisait grandement la conclusion d'ententes. Quand j'étais encore novice à la Chambre, des gens comme George McIlraith, Davie Fulton et d'autres qui comprenaient bien le système parlementaire se réunissaient et disaient: «Bon, le débat sur cette mesure a assez duré.» Évidemment, c'était avant l'arrivée de la télévision qui prolonge les débats en exigeant que l'on aille au coeur d'un sujet. Même Carol Burnett n'a pas résisté plus de dix ans alors que bon nombre de ces débats semblent prendre plus qu'une décennie. Je le dis avec regret, mes anciens collègues du gouvernement, qui sont d'ailleurs honorables, ne comprennent pas le processus parlementaire. C'est leur talon d'Achille.

Je pourrais prononcer tout un discours sur ce thème. Je ne mentionnerai même pas le premier ministre qui n'avait aucune expérience parlementaire avant de venir ici. Cela pourrait être une partie du problème aussi.

Certains d'entre nous ont gagné leurs gallons dans les tranchées et ne sont pas passés des conseils d'administration au conseil des ministres. C'est une partie du problème que nous avons aujourd'hui, monsieur le Président.

Nous avons souvent parlé de l'horrible tragédie que nous venons de connaître dans le golfe Persique. Je n'en parlerai pas ce soir. Nous avons quelque chose de serein, de stable et de fondamental et c'est le modèle de tous les parlements dont nous sommes tous censés nous être inspirés et que nous sommes censés avoir adopté et adapté à notre géographie, à notre histoire, à nos traditions et à nos moeurs.

L'une des règles fondamentales du Parlement était qu'à la prorogation, tout ce qui était au *Feuilleton* expirait. Le gouvernement devait alors mettre de l'ordre dans ses affaires et renégocier les nouveaux projets de loi parce qu'ils n'avaient pas été adoptés dans la session précédente.

La présidence ayant approuvé ce sinistre avis de motion, je dois dire avec tristesse, monsieur le Président, que je suis presque prêt à prédire qu'elle s'engagera sur une pente glissante à cause de la décision qu'elle a rendue sur cet avis de motion par lequel d'un trait de plume, Mandrake le magicien a ressuscité cinq projets de loi morts au *Feuilleton*.

Le leader parlementaire a redonné le souffle de vie à ces projets de loi avec une espèce d'assentiment du Parlement. La résurrection de Lazare n'était rien à côté de celle de ces cinq projets de loi que cette déplaisante motion a rendue possible.

C'est de cela que nous discutons ici, ce soir. Nous sommes saisis de l'un de ces projets de loi qui aurait dû être rétabli par négociation et par consentement unanime.

Il n'aurait peut-être pas dû prendre le temps qu'il prend maintenant au Parlement. Je suis d'accord avec certains commentaires d'en face, surtout ceux de mon collègue de Halifax-Ouest. Je ferais mieux de ne pas trop insister parce que cela le touche de trop très.

Je suis d'accord que les subventions versées en vertu des tarifs de l'Est, annulées en vertu le projet de loi C-26, qui est maintenant le projet de loi C-11, n'existent plus depuis le 16 juillet 1989. Évidemment, comme le député de Regina—Lumsden l'a dit: «Une fois les subventions coupées, il est un peu ridicule de parler de transport du grain vers l'Est.»

Je ne l'aurais jamais pensé, mais me voici dans l'opposition. C'est un partie du problème de cette Chambre. Il y a beaucoup de députés de la majorité qui n'ont jamais été dans l'opposition ou qui ont oublié ce que cela voulait dire.

Je suis d'accord avec certaines des remarques de mes anciens collègues qui ont parlé ce soir. On ne peut pas les blâmer nommément en disant qu'ils sont hypocrites, mais ils disaient une chose quand ils formaient l'opposition et en disent maintenant une autre, par qu'ils forment le gouvernement.

Vous savez une chose, monsieur le Président, il y a un gars du nom de Preston Manning, qui fait de beaux discours au centre municipal aujourd'hui. Ma collègue de Beaver River me disait qu'il y aurait 2000 personnes ce soir pour entendre ce nouveau messie de la politique. Il a beaucoup de choses à dire.

Une des choses qu'il dira, c'est que cette institution, qui était jadis le premier tribunal du pays, ne devrait plus être la plus grande tribune d'hypocrites au pays, car avec la télévision nous ne pouvons plus nous permettre de dire une chose dans l'opposition, puis de faire le contraire une fois arivés au pouvoir. C'est arrivé trop souvent.

En fait, le député de Burin—Saint-Georges a cité—le ministre chargé des Céréales est ici, c'est un de mes bons amis—des observations de l'actuel vice-premier ministre à propos des tarifs de l'Est, lorsqu'il était dans l'opposition. C'était très intéressant. Il n'a rien dit de différent de ce que je dis ce soir, car ce qu'il disait est vrai. Ce que je dis ce soir est vrai.

• (1930)

Pour en revenir à la réalité de ce débat, c'est le ministre des Transports de l'époque qui a mis sur pied—et je pense qu'il l'a dit pendant le débat sur la Loi sur les transports nationaux, quand j'étais déjà député en 1966—la Commission canadienne des transports et qui est devenu le premier président de l'Office des transports du Canada par la suite, chose intéressante à l'époque. C'est Eric Nielsen qui préside maintenant cet Office; les choses n'ont donc pas bien changé.

M. Pickersgill a dit beaucoup de choses, mais je vais aller à l'essentiel. Mes collègues d'en face me disent que le projet de loi est mort, que c'est fini, c'est de l'histoire ancienne, mais c'est qu'ils oublient d'où ils viennent. Parce que la raison d'être du tarif de l'Est, dans ce petit coin de notre pays qui s'efforce de survivre par lui-même, est celle-ci. M. Pickersgill, mon adversaire à l'époque où je n'étais que simple député—et franchement, je siégeais alors à trois rangées d'ici, sur la droite, ce qui fait que j'ai vraiment fait tout le circuit—M. Pickersgill, dis-je, siégeait dans la rangée de devant. Je l'ai entendu faire son discours inimitable. Je n'essaierai pas de reproduire son style et ses tics; l'important, c'est ce qu'il disait au sujet du tarif de l'Est. Il disait en substance qu'il avait pour objet d'assurer des tarifs propres à inciter les transporteurs maritimes à utiliser les installations des ports de l'Atlantique. Et il en avait beaucoup plus long que cela à dire sur le sujet.

Lorsque j'entends mes amis de l'autre côté dire que le tarif de l'Est est de l'histoire ancienne rien qu'à cause de l'application du décret du Cabinet du 16 juillet 1989, je me demande si l'on peut dire cela du silo élévateur qui reste à Halifax. Cette question est au coeur du débat.

Je ne peux imaginer d'autre facteur qui ait des conséquences aussi graves sur les provinces de l'Atlantique que la disparition du tarif de l'Est. En fait, je crois qu'un jour, dans les officines du gouvernement, un bureaucrate qui cherchait des moyens de couper à tout prix dans les dépenses est tombé sur ce tarif et, ne sachant pas ce que c'était, a demandé des éclaircissements à un confrère qui, on peut facilement l'imaginer, n'en savait pas plus long que lui. Et comme la subvention variait de 28 à 40 millions de dollars—c'est une approximation, puisqu'elle changeait d'année en année—ils ont tout naturellement cru que sa suppression serait un très bon moyen de réduire les dépenses.

Madame la Présidente, savez-vous ce que nous avons découvert lorsque le ministère a comparu devant le Comité des transports? Je crois que mes honorables collègues de Thunder Bay—Atikokan et de Thunder Bay—Nipigon étaient là, et il y en avait bien d'autres. Le comité entendait ce jour-là des fonctionnaires des ministères des Finances et des Transports, entre autres. J'ai le nom de l'un d'eux sur le bout de la langue, mais je n'ai pas l'habitude de citer des fonctionnaires par leur nom lorsqu'ils ne sont pas là pour se défendre, même quand le sujet est du domaine public. En fait, nous avons découvert, dans le compte rendu des séances du comité qui portaient sur le tarif de l'Est—cela remonte à deux ans—que quelqu'un avait laissé entendre—je dois paraphraser, mais je pourrais trouver ses propos exacts dans le texte—que le ministère avait supprimé la subvention par erreur, mais que les règles du GATT et les conséquences internationales d'une subvention aux exportations l'empêchaient de la rétablir.

C'est là l'une des choses qui sont ressorties lors des séances du comité qui étudiait la question du tarif de l'Est.

Madame la Présidente, je ne sais pas combien de temps il me reste. Pourriez-vous me le dire par un signe de la main? Cinq minutes? Parfait.

Je me réjouis de constater que le ministre est ici présent, car j'ai vraiment beaucoup de respect pour lui. Je sais que cette affaire l'angoisse. Mais, madame la Présidente et monsieur le ministre, croyez-vous sincèrement ce que déclare le secrétaire parlementaire, le prodige de l'informatique de la circonscription de Calgary-Sud-Ouest, qui est très brillant, mais qui manque de coeur et de compassion? Il ne le sait pas, mais si le Parti réformiste fait tellement de ravages en Alberta, c'est que de nombreux députés compétents accomplissent là-bas du bon travail, mais machinalement et sans compassion pour la population. Si le secrétaire parlementaire était un député de la région de l'Atlantique, il n'aurait jamais commencé, jeudi dernier, le 6 juin, le discours d'ouverture du présent débat par la phrase suivante: «Monsieur le Président, le projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie tend à supprimer une subvention qui ne sert plus son objectif initial et qui est devenue un fardeau financier pour les contribuables.»

Je demande au secrétaire parlementaire de reconnaître ici publiquement que la Loi sur le transport du grain de l'Ouest prévoit d'octroyer au transport des céréales une subvention qui fausse le marché et qui n'est plus utile. Je crois que le secrétaire parlementaire n'a même pas compris l'origine du tarif de l'Est, pour lequel le ministre des Transports de l'époque, M. Pickersgill, que j'ai cité, voyait un objectif très précis. Comme l'a déjà dit le député de Regina—Lumsden, entre autres, il était stupide de supprimer cette subvention, car ce que le gouvernement réussira ainsi à économiser sera plus que perdu en prestations accrues de l'assistance publique et de l'assurance-chômage et en ralentissement de l'activité économique et en pertes d'impôts que cette activité aurait pu générer. Nous savons que les emplois sont perdus. L'élévateur de Saint John n'existe plus. On n'essaie même pas de le remettre en service.

Mais ce qui est trompeur dans ce débat et ce qui me fâche le plus lorsque tout le monde parle de se débarrasser des vieilleries, c'est que personne ne dit ce qu'a fait alors le ministre. C'est le ministre qui est ici ce soir qui a commandé l'étude sur le programme Grains 2000, je crois. Cette étude est terminée. En novembre 1990, ils ont remis au ministre un rapport qui a finalement été rendu public en février 1991. Et n'allons surtout pas dire ce qu'a dit le jeune secrétaire parlementaire de Calgary-Sud-Est, ce petit génie de l'informatique: «Bon, nous allons surveiller la situation.» Je le cite, à la page 1289 du hansard:

> [. . .] au besoin il est prêt à assurer le maintien de l'élévateur de Halifax pour le bien des secteurs de l'élevage et des minoteries de l'Atlantique.

Qu'est-ce que ce jeune député informaticien de Calgary-Sud-Est, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, pense que l'étude sur les ports, Grains 2000, a conclu? L'étude a conclu qu'à moins d'avoir de l'aide, à moins que les exportations de grain soient stimulées, ce silo élévateur allait à sa perte, tout comme c'est maintenant le cas de celui de Saint John. Et lorsqu'un silo court à sa perte, il est inutile de tenter de le récupérer. C'est le même faux raisonnement qu'a fait Preston Manning, pour revenir aux réformistes, quand il a dit: «Nous ne voulons pas du Québec, à moins que le Québec s'engage à rester.» A-t-on déjà vu un divorce pour lequel on fixerait les dispositions de vie ultérieure? On pourrait présenter les faits autrement, mais c'est bien ce qui se passe pour ce silo élévateur.

Une voix: Débarrassez-vous-en.

M. Nowlan: Il n'est pas possible de se débarrasser de ce silo et de venir dire ensuite que le bon gouvernement va le ressusciter. Nous savons qu'il n'y a pas tellement d'argent disponible. J'ai parlé auparavant de la résurrection de Lazare, mais ça ne se produira pas pour un silo stérile quand, en fait, les marchés mondiaux l'ont contourné. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture a évidemment raison au sujet de l'influence des changements commerciaux dans le mouvement du grain, mais ce qu'il ne dit pas, c'est que nous avons déjà perdu des ventes à certains de nos vieux clients parce que le tarif de l'Est n'existe plus. Le commerce du grain s'en trouve encore un peu plus faussé.

Je ne sais pas si le ministre va prendre la parole avant la fin de ce débat, mais je le félicite d'avoir présenté le rapport Grains 2000 qui dit, comme moi et tous les députés du Canada atlantique, et ses fonctionnaires le lui ont dit, qu'on ne peut appuyer le projet de loi C-11, à moins d'engagements un peu plus fermes que ceux du secrétaire parlementaire du ministre des Transports

lorsqu'il dit: «Nous allons exercer une surveillance et, au besoin, nous ferons telle ou telle chose.»

J'ai été président du Comité des transports pendant deux ou trois ans et peut-être même davantage, et je n'hésite pas à le rappeler. Nous avons alors entendu des témoins venus se prononcer sur la question, et nous avons essayé d'empêcher l'adoption du projet de loi afin que les fonctionnaires proposent ce que l'on a appelé des indemnités.

Une voix: Des compensations.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Des compensations, des indemnités, c'est du pareil au même. Elles ont toutefois eu les mêmes répercussions.

Une voix: Des retombées.

• (1940)

M. Nowlan: Des retombées, des indemnités, des répercussions. Les pourparlers ont duré trois ans et il n'en est rien ressorti de plus que ce voeu pieux selon lequel, au besoin, on serait peut-être disposé à garantir le maintien du silo élévateur si c'était dans l'intérêt de l'industrie agricole, de la minoterie et des emplois.

Si ce projet de loi portait atteinte à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, aucun député du caucus de l'Ouest, même s'il appartenait au parti ministériel, n'aurait laissé les choses en venir là. Je déplore qu'il n'y ait pas, de part et d'autre de la Chambre des communes, plus de députés du Canada atlantique pour se prononcer sur cet enjeu collectif qui est dénué de partialité ou qui, du moins, devrait l'être, mais qui en sera teinté, à moins que les députés n'y voient. Je sais qu'au sein du caucus ministériel, d'excellents députés essaient d'obtenir des compensations, mais il n'y en a pas aujourd'hui. Nous avons alors attendu et nous avons rongé notre frein jusqu'au rapport d'étude sur les céréales.

Madame la Présidente, je vous sais gré de votre amabilité et de votre générosité exceptionnelles aujourd'hui, mais je comprends que mon temps de parole est presque écoulé sur le sujet en question. Je ne vais pas abuser davantage.

Je dis que nous n'avons aucune des compensations concrètes dont nous parlons depuis trois ans à la Chambre et au comité, où nous avons entendu les délégations et la Commission des transports des provinces de l'Atlantique. Nous avons fait des propositions qui ont été rejetées. En fait, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique m'a parlé aujourd'hui des lettres du Atlantic Farmers' Council du 31 mai, de l'Association canadienne des industries de l'alimentation animale, de Co-op Atlantic du 17 mai et du Maritime Advisory Council du 3 juin et d'autres personnes qui ont écrit au ministre pour savoir ce qu'il allait faire au sujet du programme de compensations.

Qu'est-ce qu'ils ont obtenu? Ils ont reçu une gifle en plein visage, on n'a pas répondu à leurs lettres, sinon par ce projet de loi dont la Chambre est saisie. Je conclurai par ces mots. Un de mes collègues d'en face qui est un de mes amis dit que c'est de l'histoire ancienne. Cela n'a pas d'importance parce que cela n'existait plus; en effet, le 16 juillet, les paiements se sont arrêtés et les chemins de fer ne l'ont pas fait. Si cela n'existait plus, pourquoi. . .

Mme le vice-président: Je dois interrompre le député. Ma mère avait coutume de dire: «Il faut user, mais ne pas abuser», à moins que la Chambre ne donne son consentement unanime. Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt l'intervention dans le cadre de ce débat de mon collègue, le député d'Annapolis Valley—Hants. Peut-être aurions-nous dû le laisser parler un peu plus au Comité des transports. Son opposition au projet de loi est tout ce qu'il y a de plus raisonnable.

Je me demande si le député voudrait réagir à la déclaration suivante: si pour survivre en tant que pays, nous devons neutraliser les frais de transport des produits que nous exportons, plus particulièrement les produits céréaliers comme le blé, la farine,—en d'autres mots, il ne devrait rien coûter pour acheminer ces produits à nos ports de sorte qu'une fois que nous les aurions atteints le marché international découlerait de source. De cette façon, il n'y aurait aucune distortion interne pour ce qui est de la direction est-ouest et nous ferions en sorte que la valeur ajoutée puisse jouer à l'avantage du pays tout entier plutôt que simplement à des points clés. Je me demande s'il voudrait donner son opinion à ce sujet.

M. Nowlan: Madame la Présidente, je crois que si je comprends bien mon collègue, il s'agit là d'une question tendancieuse. Je suis d'accord. C'est en effet ce que le tarif de l'Est essayait de faire.

Il a parlé du pays. Nous pouvons tous faire des discours compatissants sur le Canada. Je ne peux assez insister sur le fait que dans le Canada Atlantique, même s'il y a des gens qui ne le comprennent pas, les agriculteurs, les producteurs et les gens de l'industrie maritime et des transports ont compris que c'est là un autre coup d'épée qui cherche à trancher le noeud gordien qui nous garde unis.

Comme tous l'ont dit au cours du débat, c'était trois fois rien lorsqu'on donnait quelque 28 ou 40 millions au Canada Atlantique comparativement aux 700 ou 800 millions qu'on versait au transport du grain de l'ouest; je sais que des facteurs différents entrent en jeu, mais il n'en reste pas moins que la subvention subsiste dans l'Ouest. On élimine d'un côté et on maintient de l'autre. Pourtant les gouvernements disent qu'ils vont reconsidérer la subvention; ils le feront peut-être au même titre qu'ils vont reconsidérer la survie de l'élévateur de Halifax. Je vous le dis, dans le Canada Atlantique, je ne me suis pas senti aussi mal depuis un bon bout de temps car un tel état de choses compromet l'unité nationale.

Cela nous amène tout droit à monsieur tout-le-monde. Vous pourriez lire cela dans le journal demain et vous dire, mon Dieu, que se passe-t-il à Ottawa? Ont-ils vraiment perdu la tête ou l'été leur brouille-t-il vraiment l'esprit?

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, j'aimerais savoir ce que mon ami le député d'Annapolis Valley—Hants pense d'une question fort intéressante du point de vue de l'égalité des chances pour le région de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, le Saint-Laurent et les ports des Grands Lacs, à savoir les services de brise-glaces. À Halifax et à Saint John, ils n'ont pas besoin de tels services.

Mes collègues et moi ne nous plaignons pas du fait que les contribuables assument le coût de ces services. Cela ne nous inquiète pas trop. Nous savons que la glace est un phénomène naturel dont le gouvernement du Canada tient compte. Nous faisons notre possible pour venir en aide aux gens de ces régions, pour qu'ils disposent de services de brise-glace.

Le député sait-il si le coût des services de brise-glace fournis à Québec, à Montréal, dans le haut Saint-Laurent ou dans les Grands Lacs dépasse celui du tarif de l'Est? En a-t-il une vague idée?

M. Nowlan: Madame la Présidente, c'est là une bien bonne question que me pose mon ami le député de Regina—Lumsden. En toute franchise, je dois avouer que, pour la première fois en de nombreuses années de participation à toutes sortes de débats, je ne sais que répondre. J'ignore si en fait il y a équivalence entre le coût des uns et le prix de l'autre, pas plus que je ne sais l'avantage qu'il y a à éliminer le paiement de la subvention aux chemins de fer qui avait cela de bon qu'elle donnait de l'emploi aux gens même si, j'en conviens, ce n'était pas le moyen le plus efficace de transporter le grain. La plupart des gens ne comprennent pas que, durant des années, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique a proposé des modes nouveaux et différents de transporter le grain.

C'est une excellente question. C'est sûrement quelque chose à laquelle le gouvernement aurait dû penser. À Washington, ils ont un bureau du contrôleur des finances ou quelque chose du genre. Cette question mérite une réponse. Je suis tout à fait d'accord avec mon ami. Je n'ai rien contre les ports de Montréal, de Québec et du Saint-Laurent, mais il est question ici de dépenses supplémentaires qu'on n'a même pas à Halifax, qui est pourtant l'un des plus grands ports ouverts toute l'année dans le monde.

Halifax n'a pas non plus aucune compensation à la suite de l'élimination de la subvention. Quelles sommes sont en cause, et d'autres ont soulevé ce point avant moi, par suite de la perte d'emplois, du recours accru à l'assurance-chômage ainsi qu'à l'assistance sociale et à la perte de recettes fiscales due au ralentissement de l'économie? Je dirais que, dans un cas comme dans l'autre, en ce qui a trait tant aux aides à la navigation qu'aux services des brise-glaces, les sommes dont on parle sont comparables au montant des subventions versées aux ports de l'Atlantique.

M. Benjamin: On leur verse beaucoup plus.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Peut-être plus. On peut toujours jongler avec les chiffres; tout dépend de la base des calculs.

Ensuite, et il est important de le noter, l'élimination complète de la subvention ne produira pas un bénéfice net pour le gouvernement, mais bien un déficit net.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet du projet de loi C-11, qui porte sur le tarif de l'Est. Je tiens à féliciter le député d'Annapolis Valley—Hants, parce. . .

Mme le vice-président: Avant que le député n'aille plus loin, dois-je assumer qu'il partage la période de vingt minutes avec un collègue? Il serait alors plus facile à la présidence d'avertir le député quand son temps sera écoulé.

• (1950)

M. Foster: Madame la Présidente, je présume que nous aurons peut-être à demander le consentement unanime chaque fois qu'un député voudra avoir 40 minutes, mais nous ferons l'impossible.

Le projet de loi C-11, dont nous sommes saisis aujourd'hui, remplace l'ancien C-26, et je crois que le débat de ce soir porte véritablement sur le fait que le gouverne-

ment a réintroduit ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture sans le consentement unanime.

Il y a un aspect de ce débat qui est absolument essentiel à la survie du Canada atlantique. Je crois que le député d'Annapolis Valley—Hants a exprimé son opinion de deux points de vue intéressants, premièrement qu'il a présidé de façon remarquable et pendant de nombreuses années le comité des transports et qu'il a eu ainsi l'occasion d'entendre tous les témoignages et de consulter tous les mémoires des céréaliculteurs, des expéditeurs, ainsi de suite, et deuxièmement parce qu'il vient d'une des régions agricoles les plus productives de la Nouvelle-Écosse. Son évaluation de la situation est probablement bien fondée. Il a parlé des mesures que le pays doit absolument prendre pour avoir une une importante industrie agricole diversifiée.

Au cours du débat sur le libre-échange, notre caucus a tenu des audiences publiques à Fredericton. La plupart des témoins entendus s'opposaient à l'Accord, certains l'appuyaient. La déclaration qui m'a le plus frappé et qui m'a montré à quel point l'Accord de libre-échange ravagerait le Canada atlantique, une bonne partie de l'Ontario et de nombreuses autres régions du pays a été faite, à la fin d'une longue journée, par quelqu'un qui nous recommandait, si nous voulions voir les répercussions que pourrait avoir le libre-échange au Nouveau-Brunswick, de nous rendre dans le Maine pour constater ce que le libre-échange lui a apporté. Le Maine pratique le libre-échange avec les autres États des États-Unis depuis 50 ou 100 ans.

Quand on pense à l'agriculture au Canada atlantique, on pense à leurs spécialités, comme la pomme de terre, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard. Ces provinces ont un climat particulier et un sol particulier et tout le reste. Elles ont aussi une industrie laitière, dont le Maine n'a pas l'équivalent; elles ont une industrie du porc, dont le Maine n'a pas l'équivalent non plus; pourtant des deux côtés de la frontière on trouve les mêmes ressources en général.

Des entreprises comme Irving, et McCain's en particulier, une entreprise de transformation des produits alimentaires de réputation internationale, sont nées au Nouveau-Brunswick. À ma connaissance, on ne trouve pas d'entreprises de réputation internationale du genre de McCain's dans le Maine. C'est parce que nous avons organisé notre agriculture en favorisant le développement d'unités de production de taille moyenne, très efficaces, et parce que nous voulons produire du lait et du fromage et tous les autres produits laitiers partout au Canada.

Aux États-Unis, c'est au Wisconsin ou au Minnesota, en Floride ou en Californie que se trouvent les principales régions de production laitière. Notre système, que les conservateurs sont rapidement en train de détruire—et Dieu nous vienne en aide s'ils gouvernent encore deux ans et demi car ils y auront réussi dans une large mesure—visait à favoriser le développement d'une industrie largement diversifiée grâce à l'action d'offices de commercialisation, de la gestion de l'offre et d'outils de commercialisation comme ça. La Commission canadienne du blé est, dans une certaine mesure, un autre outil permettant de diversifier et de stimuler l'agriculture.

Le débat de ce soir ne porte pas tant sur la question de savoir si le tarif de l'Est mourra effectivement, comme l'a dit le député d'Annapolis Valley—Hants. Il est mort effectivement le 16 juillet 1989 quand on a cessé de verser la subvention. Il y a beaucoup de députés à la Chambre, dont celui qui vient de parler, qui prennent vraiment à coeur les intérêts de leur circonscription, qui veulent voir ce genre d'agriculture subsister au Canada.

Les conservateurs tiennent mordicus à un autre système d'économie de marché. Ils pensent qu'ils résoudront ainsi tous les problèmes. Ce sera un désastre pour le Canada, car le genre d'agriculture diversifiée que nous voyons au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard sera détruit si l'on détruit ces outils spéciaux que nous avons mis en place, dont le tarif de l'Est.

On a déjà démontré qu'il en coûtera aux producteurs agricoles de la région de l'Atlantique environ 21 $ la tonne pour leurs grains de provende. Cela n'a peut-être pas l'air de grand-chose, tant qu'on n'a pas parlé aux éleveurs de porcs de l'Île-du-Prince-Édouard, comme je l'ai fait il y a une quinzaine de jours, lorsque je me suis rendu là-bas avec le député de Prince Edward—Hastings. Ils se demandent s'ils vont pouvoir arriver ou non.

La suppression des subventions et la remise en question de tout le régime des offices de commercialisation n'ont peut-être pas des effets macro-économiques considérables dans le pays, mais ils ont une profonde influence sur les producteurs à titre individuel. Des centaines et des milliers de producteurs qui réussissent avec une exploitation moyenne très efficace, voilà ce qui donne au Canada rural la vitalité que nous tenons à préserver.

Je suis étonné d'entendre et de lire les commentaires d'un député conservateur de Halifax qui prétend que nous n'avons pas besoin de ces subventions que nous

pouvons nous débrouiller sans elles. C'est là un aspect de la question agricole.

Mais il y a aussi les emplois dans l'industrie. Déjà, le terminus de Saint John a fermé ses portes, privant de leur travail 55 citoyens des Maritimes, ce qui est un nombre considérable pour cette ville. Le terminus de Halifax subira peut-être le même sort. Ce sont 27 emplois qui sont en jeu là-bas, semble-t-il, et peut-être plusieurs centaines si on tient compte des débardeurs, des employés de chemin de fer, etc. Le tarif de l'Est a donc un impact très considérable.

En proposant ce tarif, nous cherchions à nous rapprocher du coût du transport entre Buffalo et les ports de l'Atlantique, car les prix sont deux ou trois fois plus élevés que ceux du transport entre Buffalo et New York, les distances étant aussi deux ou trois fois plus grandes.

Ce débat est important, car c'est la viabilité du Canada atlantique qui est en cause, la rentabilité de l'agriculture, la diversification de l'économie, et il ne faut absolument pas que le gouvernement s'en tire à si bon compte lorsqu'il supprime les programmes de soutien pour notre industrie la plus vitale, l'agriculture.

Mme le vice-président: Questions et observations. La période est de cinq minutes. Le député de Cap-Breton—Richmond-Est utilisera la deuxième partie des 20 minutes de débat.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, je veux soulever trois points au cours du débat sur le projet de loi C-11.

Le premier point concerne la procédure, le deuxième porte sur le fond du projet de loi lui-même, et le troisième est lié au caractère injuste de cette mesure législative.

Le député d'Annapolis Valley—Hants a mentionné dans ses remarques qu'il s'agit ici d'un projet de loi qui portait le numéro C-26 à la dernière session et qui a été rétabli en vertu d'une motion omnibus présentée par le gouvernement. Les membres de mon parti ont dit clairement qu'ils étaient frustrés et mécontents que le gouvernement essaie de rétablir un projet de loi qui, sur le plan de la procédure, était mort au *Feuilleton* suite à la décision du gouvernement de proroger la Chambre.

• (2000)

De nombreux députés de notre caucus ont parlé contre cette mesure législative, certains avec beaucoup d'émotion. Ils se fondaient tous sur des renseignements qui nous ont été fournis par divers groupes d'intérêt dans nos régions respectives, que nous venions de l'Ouest ou du Canada atlantique.

Je crois qu'on peut dire que la plupart des députés de ce côté-ci de la Chambre—et je peux parler seulement au nom des membres de mon caucus et du Parti libéral—s'opposent catégoriquement au rétablissement de ce projet de loi par le gouvernement. Nous ne le faisons pas seulement à des fins politiques, mais parce que nous nous opposons au fond de ce projet de loi, comme l'ont dit plusieurs orateurs qui m'ont précédé.

Je veux parler un peu du fond de ce projet de loi. Il vise à mettre en oeuvre une décision annoncée dans le budget d'avril 1989, soit la suppression, à compter du 15 juillet 1989, de ce qu'on appelle communément le tarif de l'Est. Il y a déjà presque deux ans de cela. Ce tarif de l'Est est précisé à l'article 272 de la Loi sur les chemins de fer. Aux termes de cet article, par exemple, les expéditeurs du Canada atlantique paient le tarif de 1960 pour le transport ferroviaire du grain destiné à l'exportation et le tarif de 1966 dans le cas de la farine. Ces tarifs n'ont pas été gelés aux niveaux de ces années-là.

Le gouvernement du Canada paie la différence, ce qui, ces dernières années, représente de 20 à 40 millions de dollars par année. Pour donner un chiffre plus juste, le gouvernement a payé environ 37,3 millions de dollars pour l'exercice 1988-1989. Voilà le fond du projet de loi C-26, qui est maintenant devenu le projet de loi C-11. C'est une subvention versée par le gouvernement du Canada à des personnes qui se trouvent à habiter certaines régions de notre pays.

Je vois le ministre qui s'occupe, dans une certaine mesure, du développement économique régional dans notre pays. Je me demande pourquoi un gouvernement, dans le contexte économique actuel, voudrait se débarrasser de cette subvention, qui touche essentiellement une petite région du pays. Trente-deux millions de dollars ne représentent pas une dépense importante pour le gouvernement du Canada, compte tenu de son budget total.

Le troisième point que j'ai soulevé au début de mon intervention, je sais que le temps presse, est celui de l'équité. Nous subventionnons le transport du grain de l'Ouest. Je pense qu'on a parlé de 700 ou de 800 millions de dollars, alors que les sommes requises pour la région de l'Atlantique sont de l'ordre de 32 millions de dollars. Au cours des années où j'ai siégé ici au Parlement, je n'ai jamais entendu un député de ce côté-ci de la Chambre

contester la nécessité ou l'importance des subventions au transport du grain de l'Ouest pour cette région du pays.

La majorité sinon la totalité des députés appuient avec enthousiasme ces subventions accordées à cette région du pays. Il en est ainsi parce que ces subventions sont justes, appropriées et équitables.

Ce qui nous perturbe dans la région de l'Atlantique c'est le fait que l'on parle d'une somme de 32 millions de dollars, comparativement à 700 millions de dollars dans l'Ouest.

Je pose la question à la présidence: Où est l'équité? Le fait est qu'il n'y a pas d'équité. Le gouvernement cause délibérément un préjudice économique à ceux d'entre nous qui vivent dans la région de l'Atlantique. S'il visait un autre but, le gouvernement n'agirait pas de la sorte.

Nous avons entendu les belles paroles du genre: «Nous allons examiner la possibilité de sauver les élévateurs à grains dans le port de Halifax. Nous allons étudier la question plus tard.» C'est là une tactique dont ce gouvernement s'est servi à maintes reprises pour ne rien faire. Ceux qui sont victimes de la politique du gouvernement dans la région de l'Atlantique sont démoralisés d'apprendre qu'une subvention de 32 millions de dollars va être supprimée alors que des subventions de plus de 700 millions de dollars sont versées à une autre région du pays.

Qu'est-ce que je veux dire lorsque je parle de 32 millions de dollars? J'ai mentionné les chiffres de 32, 37,3, 30 ou 40 millions de dollars. Vous pouvez établir la moyenne si vous le voulez. L'incidence économique de l'élimination du tarif de l'Est se traduit par une perte de 3 375 000 $ pour les élévateurs à grains. Cette somme s'élève à 3 200 000 $ dans le cas des meuneries à Halifax. Ces chiffres incluent les salaires et les avantages versés par les meuneries à Halifax, ainsi que les produits et services achetés.

En ce qui a trait aux élévateurs à grains, les chiffres incluent les salaires et avantages versés aux employés des élévateurs à Saint John et à Halifax, ainsi que les produits et services achetés par les élévateurs.

Le coût supplémentaire des provendes pour le bétail et la volaille s'élève à 18 millions de dollars par année. Ce montant a été calculé par la Commission des transports des provinces de l'Atlantique en se servant du tonnage des grains de provendes manutentionnés dans le cadre du Programme de développement du secteur des aliments pour animaux et en vertu du tarif de fret ferroviaire qui, en l'absence de l'élévateur de Halifax, s'appliqueraient au lieu du tarif actuel.

La production locale de grains: 950 000 $; les emplois dans le port et les compagnies ferroviaires: 8 280 000 $. Encore une fois, on obtient, si l'on fait le total, un chiffre qui se situe entre 32 et 37,3 millions de dollars annuellement. Ce chiffre correspond à la subvention et c'est à ces fins que celle-ci sert.

Nous de la région de l'Atlantique demandons non pas un tarif spécial ou préférentiel, mais bien le respect des règles de l'équité et de la dignité des gens de cette région. Il n'est pas surprenant que ceux-ci se disent: «Il faut repenser ces institutions nationales qui ont une incidence si négative sur notre économie et notre population.»

En terminant, permettez-moi de proposer ce bref amendement. Je propose:

> Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «Que» pour les remplacer par ce qui suit:
>
> «le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais soit lu une troisième fois dans six mois à compter d'aujourd'hui.»

Des voix: Bravo!

Mme le vice-président: Avec la permission de la Chambre, je voudrais réfléchir à la question quelques minutes. Nous poursuivrons le débat et je soumettrai ensuite la motion à la Chambre lorsque je serai certaine de sa recevabilité.

Y a-t-il des questions ou des observations?

• (2010)

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député du Cap-Breton qui a prononcé un excellent discours et qui a prononcé un amendement tout à fait pertinent.

Cet amendement dit en fait au gouvernement fédéral que les gens de la région de l'Atlantique en ont assez. Je voudrais poser la question suivante au député. Comment le député perçoit-il la décision du gouvernement fédéral de mettre un terme à cette subvention pour le transport du grain et de la farine vers l'est du pays, alors que le marché est maintenant inondé par des importations de grain fortement subventionné en provenance de la Communauté économique européenne?

Comment, selon lui, cela s'inscrit-il dans l'attitude générale de ce gouvernement à l'égard de sa région du pays, surtout en ce qui concerne ce projet de loi sur les chemins de fer?

M. Dingwall: Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier mon collègue de Gander—Grand Falls d'avoir l'intelligence de poser cette question à cette heure-ci de la soirée.

En bref, je pense qu'on doit aborder d'un certain nombre de points de vue les mesures dont le gouvernement nous saisit ce soir. Plus précisément, en ce qui concerne la question soulevée par le député qui a maintenant signalé à la Chambre que la région va crouler sous les importations en provenance de la Communauté économique européenne, je pense que cela cadre parfaitement avec l'objectif économique global du gouvernement qui est manifestement ceci.

Notre pays est extrêmement étendu et que nous avons une petite population dispersée sur cet immense territoire. Pourtant, nous allons renier le rôle du gouvernement national lorsqu'il s'agit de rassembler les régions et les gens grâce à notre réseau de transport.

Le gouvernement ne veut plus de cela. Il souhaite laisser le libre marché fonctionner, mais le fait est qu'il suffit de voir d'où viennent les énormes quantités de produits, pour s'apercevoir que ces produits sont fortement subventionnés par le pays étranger qui les exporte au Canada.

C'est là l'idéologie économique, si vous le voulez, et la thèse de ce gouvernement: il s'agit de nier aux Canadiens des régions les plus pauvres du pays la possibilité de placer leur confiance et leur foi dans d'autres régions et d'autres Canadiens et de faire dépendre plutôt leur situation d'une puissance étrangère, qu'il s'agisse d'un pays du tiers monde, de la Communauté économique européenne ou de nos voisins du Sud.

En réponse au député, je trouve plutôt inquiétant qu'au Canada, au titre de législateurs nationaux, nous tolérions cette façon d'agir, lorsque nous savons parfaitement qu'en tant que Canadiens, cela nous coûte notre gagne-pain en définitive. Le gouvernement nous rend dépendants sur la scène internationale; nous devons compter sur les marchés étrangers et sur les économies étrangères pour fournir aux Canadiens et, dans ce cas particulier, à ceux de la région de l'Atlantique, un produit à un prix raisonnable dans les circonstances.

Mme la Présidente: La période des questions et des commentaires est maintenant terminée.

J'ai consulté le greffier et j'informe la Chambre que l'amendement du député de Cap-Breton—Richmond-Est est recevable.

Nous reprenons maintenant le débat.

Tous les discours ont une durée d'au plus dix minutes et il n'y a pas de période consacrée aux questions et observations. Le député de Gander—Grand Falls a la parole.

Nous assistons à une très belle ronde de «après vous, Gaston», sauf qu'il n'y a personne ici qui s'appelle Gaston.

Le député de Gander—Grand Falls avait la parole et pour ne pas perdre son tour, il doit intervenir maintenant. Le député de Gander—Grand Falls a la parole.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, je réfléchissais lorsque le leader de l'opposition de Sa Loyale Majesté à la Chambre a pris la parole et lorsqu'il a présenté sa motion. Il représente un coin du Canada qui s'appelle Cap-Breton. Au sujet du chemin de fer, il n'y a pas si longtemps, en fait c'était l'an dernier, le gouvernement fédéral a décidé de supprimer le service voyageurs entre la circonscription que représente le député et leader de l'opposition à la Chambre qui a présenté cette motion et Truro, en Nouvelle-Écosse.

On a mis fin au service voyageurs transcanadien du CN, Terre-Neuve n'étant plus reliée à la Colombie-Britannique. C'était fini. La décision prise l'an dernier au sujet du Cap-Breton a eu pour effet de supprimer la liaison.

Pensez-y un instant. Le gouvernement fédéral subventionne une entreprise d'autocars de Terre-Neuve; si vous n'arrivez pas à temps au traversier de Port-aux-Basques, vous devrez y passer la nuit; si le traversier ne rejoint pas à temps les lignes d'autocar Acadia de North Sydney, vous devrez passer une autre nuit dans cette localité et, enfin si la société d'autocars privée ne vous permet pas de rejoindre à temps le train de Truro en Nouvelle-Écosse, vous devrez attendre une autre nuit. On voit donc à quel point les choses ont changé en un an. C'est pour cette raison que j'appuie la motion présentée par le leader de l'opposition à la Chambre.

Quand on y songe, c'est plutôt intéressant. La présence du gouvernement fédéral dans des régions rurales comme le Cap-Breton et Terre-Neuve a pratiquement disparu. Les bureaux de poste ferment l'un après l'autre. Des emplois sont ainsi perdus définitivement. Dans bon nom-

bre de ces petites collectivités, on ne verra plus flotter le drapeau canadien car le bureau de poste était le seul immeuble où il flottait.

On ne verra plus le train arriver sur la voie ferrée parce que le CN a fermé et a mis ses employés à pied. On a fait pour eux de beaux projets de pension, on leur a donné un cadeau d'adieu, mais les emplois sont perdus et le gouvernement fédéral est parti.

La présence fédérale a donc disparu avec les trains et avec les bureaux de poste, seuls symboles de la présence du gouvernement.

• (2020)

Il y a ensuite les transports aériens. Air Canada, une société d'État, a vu son budget diminué, de sorte qu'elle n'est plus présente dans les régions rurales. Il y a maintenant des contrôleurs aériens au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. Au nom de la réduction des années-personnes, le gouvernement du Canada avait commencé à engager des Américains. Il les engageait à contrat pour travailler à Toronto, dans nos centres de contrôle du trafic aérien, parce que de cette façon on ne peut les considérer comme des fonctionnaires. Je pense que c'est ça la raison derrière tout cela, car il ne manque pas de jeunes Canadiens qui voudraient bien occuper ces emplois très bien rémunérés, voire les mieux payés au sein de la fonction publique fédérale.

Et, pourtant, on engageait des Américains à contrat l'an dernier. Voici maintenant que la Chambre est saisie d'un projet de loi sur la cession des aéroports aux autorités locales. Des fonctionnaires fédéraux vont encore une fois disparaître complètement de certaines localités du pays et devenir des employés des entreprises privées qui vont désormais gérer les aéroports.

Certains d'entre nous ont reçu du courrier récemment. J'ai reçu une lettre aujourd'hui qui ressemble à une autre lettre qui m'a été adressée en 1989 et qui portait sur la rumeur de la fermeture du phare de Burnt Point. Voici ce que dit l'auteur de cette lettre: «Aucune masse de terre imposante ne nous sépare de l'Europe et de l'Afrique et, à maintes reprises dans le passé, le fait qu'on pouvait toujours contacter le gardien de phare au moyen d'un poste bande publique a sans doute fait la différence entre être rescapé ou perdu.»

Aujourd'hui, le contrat a été accordé pour la fermeture du phare de Burnt Point à Terre-Neuve et de onze autres phares. Il en coûtera un million de dollars au Trésor fédéral pour chacune de ces fermetures. J'ai bien dit un million de dollars pour supprimer une année-personne absolument nécessaire. Et 22 autres seront fermés. Les contrats sont accordés. Je dis, pour que cela figure au compte rendu, qu'un membre du gouvernement du Canada, le député de St. John's-Est, a fait jouer son poids politique pour que le phare de l'île Bell, à Terre-Neuve, soit rayé de la liste. Il s'agit là d'une ingérence à des fins politiques du député de St. John's-Est.

Le gouvernement du Canada nous dit aussi que nous ne pouvons pas utiliser nos brise-glaces. Non, ils sont à quai. La nouvelle politique veut que l'on garde les brise-glaces à quai. Il y en a sept d'amarrés à Québec, cinq à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. Deux autres sont, bien sûr, à St. John's, où on en répare les moteurs. Entre temps, il y a des glaces partout. La politique, c'est que le gouvernement étudie le système de transport dans l'Arctique et lorsqu'un gros navire se prend dans les glaces, il envoie un brise-glace de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, jusqu'au Groenland. Et cela, pour économiser. Il coûte moins cher de garder ces navires à quai que de les faire travailler.

Telle est la politique du gouvernement fédéral. Peu importe où vous regardez, le gouvernement fédéral se désengage du Canada atlantique. C'est pourquoi il est si important de renvoyer ce projet de loi à six mois, de faire obstacle à ce projet de loi qui met fin à la subvention du transport des céréales dans l'Est du Canada parce que c'est un autre article d'une longue liste de mesures que prend le gouvernement du Canada pour se désengager sur terre, sur mer et dans les airs. Les députés devraient voter avec le leader parlementaire de l'opposition officielle et adopter cette motion qui renvoie à six mois le projet de loi. Tous les ministériels qui voteront en faveur de cette motion en seront félicités aux prochaines élections.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je ne participe pas de gaîté de coeur au présent débat. En fait, j'ai déjà pris la parole à deux reprises au sujet de la loi sur le tarif de l'Est, la première fois le 12 février 1990.

À cette époque, j'avais signalé qu'entre 400 000 et 500 000 tonnes de blé étaient envoyées en vertu du règlement sur le tarif de l'Est par la Commission canadienne du blé et que la Commission ontarienne du blé expédiait à elle seule entre 150 000 et 200 000 tonnes annuellement en vertu de ces dispositions.

Je veux féliciter le leader de l'opposition à la Chambre pour cet amendement. Je me souviens d'avoir proposé un amendement semblable le 5 juin 1990 afin de retarder l'entrée en vigueur de cette loi jusqu'en 1995.

Si le gouvernement avait en fait suivi les conseils que lui donnaient non seulement l'opposition officielle, mais aussi les témoins venus comparaître devant le comité législatif étudiant ce projet de loi, il se serait aperçu qu'il était en train de commettre une grave erreur.

Lorsque nous examinons l'étude Grains 2000 de novembre 1990 et pensons au délai que nous proposions à ce moment-là, nous voyons bien que le gouvernement aurait pu étudier les conséquences de ces mesures, se rendre compte de son erreur, retirer ces propositions, permettre aux industries de l'élevage et de la volaille des provinces de l'Atlantique de redevenir concurrentielles et sauver tous ces emplois liés aux minoteries et aux élévateurs de cette région.

Le gouvernement est lent, très lent à réagir. Il suffit de revenir au mois de mars 1989 ou en fait au 12 avril 1989, lorsque nous lui avons demandé de faire quelque chose au sujet du boeuf de qualité inférieure qui était alors importé au Canada à raison d'un million de livres par semaine. Depuis cette intervention, ces importations ont triplé. Ainsi, six usines d'emballage ont fermé leurs portes en Ontario depuis. Ce boeuf de qualité inférieure a dévasté l'industrie du boeuf de l'est du Canada.

L'ancien ministre de l'Agriculture a finalement reconnu qu'il y avait une crise et déclaré à l'Association canadienne des éleveurs de bovins qu'il avait ordonné aux fonctionnaires d'exiger que le boeuf américain, qu'il soit classé ou non, soit identifié à l'intention des consommateurs.

Deux ans et deux mois après que le problème eut été porté à son attention, le gouvernement a finalement décidé de l'étudier.

Je dois ajouter que je soupçonne fortement la cafétéria de l'édifice de la Confédération de m'avoir servi, ce midi, de ce boeuf américain non classé et de qualité inférieure. Il était coriace comme de la semelle de botte. Le genre que vous devez mâcher longtemps.

Lorsque le gouvernement actuel a réduit cette subvention, comme je l'ai mentionné plus tôt, je soupçonne qu'il voulait en partie s'en débarrasser pour se conformer à l'Accord de libre-échange. Il considérait cela comme une subvention en matière de transport à supprimer, en oubliant complètement que l'entretien de la voie navigable du Mississippi relève du ministère américain de la Défense et que cela constitue, dans les faits, une subvention de l'industrie céréalière des États-Unis.

Si on jette un coup d'oeil aux autres subventions accordées par les États-Unis—je n'en donnerai qu'un exemple—le programme de subvention des exportations qui a versé, en 1989, 777 millions de dollars, en 1990, 556 millions et en 1991, 900 millions, soit un total de 5,33 milliards depuis sa création en mai 1985.

Le gouvernement est sans doute très naïf d'avoir conclu une entente sans avoir demandé aux États-Unis de réduire leurs subventions au même moment où nous réduisons les nôtres.

• (2030)

De fait, il est assez amusant d'observer le gouvernement se tourner les pouces et ne rien faire à propos de ces subventions. En fait, l'accord de libre-échange renferme une clause qui prévoit des consultations si l'autre pays conserve ses subventions. Une disposition prévoit également une indemnisation. Le gouvernement n'a invoqué aucune de ces clauses. À la place, il a ouvert ses frontières aux céréales et aux produits céréaliers des États-Unis et nous savons tous ce qui va se passer dans le Canada atlantique lorsque les subventions dont bénéficie les céréales des États-Unies paraîtront si intéressantes aux acheteurs de céréales. Ce marché ne sera pas approvisionné en céréales canadiennes mais en céréales en provenance d'autres pays.

L'une des constatations intéressantes que j'ai faites l'autre jour, c'est que l'une des très grandes sociétés céréalières en Amérique du Nord, installée aux États-Unis, a vraiment profité de ces subventions, à l'exportation comme à l'importation. En fait, elle a utilisé le programme de subvention des exportations pour transporter des céréales vers les marchés à l'extérieur des États-Unis, puis elle a accepté une subvention du Marché commun européen pour transporter de l'orge—c'est-à-dire le produit qu'elle a exporté à l'origine—depuis la Suède jusqu'aux États-Unis. Elle a donc reçu des subvention d'exportation et d'importation, alors que le gouvernement canadien se croise les bras et réduit nos subventions au transport, qui ont été établies en 1966 pour assurer un approvisionnement suffisant de céréales au Canada atlantique lorsque la voie maritime est gelée, des céréales qui sont transportées par chemin de fer à partir de l'Ouest ou de l'Ontario jusque dans le Canada atlantique, où elles sont utilisées ou exportées.

Je dois également prendre le gouvernement à partie et lui demander de réagir à une autre situation qui m'a été signalée il y a à peine quelques jours. C'est que le Chicago Board of Trade a tout récemment adopté une résolution demandant que les programmes de subvention des exportations ne visent que des produits américains. Par conséquent, cette résolution ne permet pas aux sociétés américaines d'acheter des céréales canadiennes, car elles pourraient ensuite les exporter.

Si le gouvernement laisse cette situation se produire sans rien faire, c'est là une autre entorse à l'Accord de libre-échange. L'industrie ontarienne du soya est durement touchée, car les États-Unis représentent son plus grand marché d'exportation, 70 000 tonnes y ayant été expédiées cette année.

Avec les pressions qui sont imposées aux producteurs canadiens, l'année dernière, plus de 70 usines de transformation alimentaire ont fermé leurs portes au Canada, dont 32 en Ontario. Je sais que le ministre aime se vanter des 50 nouvelles usines qui ont ouvert leurs portes, mais je lui rappelle que d'après la liste que son ministère m'a remise, une de ces usines, une usine d'irradiation des aliments, se trouvait en Arizona et une autre, une usine de trituration du canola, était située à Butte, dans le Montana. Ce ne sont certes pas des usines canadiennes! Deux autres étaient des usines d'embouteillage d'eau, certaines des entrepôts, d'autres des usines qui avaient fermé leurs portes antérieurement et qui les avaient rouvertes.

Mais le fait est que l'industrie de la transformation alimentaire au Canada est soumise à de fortes pressions. En supprimant le programme des tarifs de l'Est et en ouvrant les frontières au transport de la farine, du blé et de ces autres produits américains, ces débouchés seront perdus pour les producteurs canadiens, qui cultivent la plus haute qualité de céréales au monde, aussi efficacement que les producteurs des États-Unis. Le gouvernement n'a pas su reconnaître que leurs coûts d'intrant, qui sont directement sous son contrôle dans bien des cas—je parle ici des taux d'intérêt et des coûts du carburant—les empêchent dorénavant d'exercer une concurrence.

Je demande au gouvernement de reconnaître son erreur et de rétablir cette loi dont le Canada a tellement besoin à ce moment-ci.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, les Canadiens de l'Atlantique se demandent pourquoi le gouvernement fédéral leur en veut. En effet, il s'en prend constamment au Canada atlantique, mais il ne fait rien pour aider l'industrie des pêches, même s'il sait bien qu'elle traverse une crise depuis déjà quelque temps. Les réductions de l'assurance-chômage ont eu des conséquences néfastes sur la région et les réductions des paiements de transfert compliquent de plus en plus le financement par les gouvernements provinciaux de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire. Les coupes effectuées chez VIA Rail ont beaucoup nui au déplacement de la population à l'intérieur des régions touchées. Des bureaux de poste ont fermé leurs portes. On a attaqué le Canada atlantique et, comme je viens de le dire, les habitants de cette région se demandent pourquoi. Pourquoi cette aigreur du gouvernement fédéral à leur égard?

Toutes ces choses se passent au moment même où les Canadiens de l'Atlantique font face à une conjoncture économique difficile et à des taux de chômage absolument inacceptables.

La situation au Canada atlantique fait évidemment suite à des décennies d'abandon par une succession de gouvernements fédéraux et provinciaux qui ont refusé de prendre les choses en main.

La fin de semaine dernière, quelque 1 200 membres du Nouveau Parti démocratique se sont réunis à Halifax pour notre congrès annuel. Pour ma part, j'avais déjà visité le Canada atlantique à maintes reprises et j'ai compris que ses habitants en avaient assez des politiques qui leur font du tort, qui minent leur capacité de créer des emplois et de faire fonctionner leur coin de pays en tant que région viable du Canada.

Ils exigent que le gouvernement fédéral se penche sur leurs inquiétudes légitimes et ils ont le droit de l'exiger.

Comme je viens de la Saskatchewan, je peux facilement comprendre l'inquiétude et la colère du Canada atlantique. En fait, toutes les régions du Canada ont été négligées à cause de l'obsession du gouvernement pour son programme axé sur la libre entreprise et le marché. Le projet de loi dont nous sommes saisis actuellement, le projet de loi C-11, qui privera d'environ 35 millions de dollars de plus l'économie du Canada atlantique, est un autre exemple de l'obsession du gouvernement pour une politique axée sur le marché, dans le domaine des transports dans ce cas-ci.

La raison d'être de la subvention qui s'élevait à environ 35 millions de dollars était d'abord d'aider les ports du Canada atlantique à concurrencer les ports américains.

Elle était aussi conçue pour faire en sorte que les expéditeurs seraient incités à utiliser les installations des ports de l'Atlantique et c'est l'une des raisons que le ministre des Transports de l'époque a données pour la verser. Autrement dit, les tarifs de l'Est visaient à permettre aux ports de Halifax et de Saint John de concurrencer Montréal et les autres ports du Saint-Laurent.

La suppression de ces tarifs a entraîné de graves conséquences. Les élévateurs à grain, l'emploi dans les ports et les chemins de fer, les minoteries et le transport de nos céréales fourragères ont déjà souffert de leur suppression. Presque tout le tonnage de grain de Saint John et une grande partie de celui de Halifax sont transportés grâce aux tarifs de l'Est. Naturellement, la subvention crée des distorsions sur le marché des transports; néanmoins, elle a donné à ces ports la possibilité de créer de l'emploi et de l'activité économique dans la région.

Ce n'est pas que les gens aient fait fi des préoccupations du gouvernement en matière de politique des transports; d'ailleurs, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique a recommandé certaines modifications, certains changements de politique qui auraient été dans le sens préconisé par le gouvernement tout en protégeant les ports de Halifax et de Saint John.

La Commission des transports des provinces de l'Atlantique a proposé de réduire le recours au Trésor fédéral en diminuant ou en éliminant les distorsions et les inefficacités, mais en maintenant le mouvement des grains et de la farine d'exportation vers ces ports de l'Atlantique, de façon à maintenir la viabilité commerciale des deux ports de Halifax et Saint John. Elle proposait que les tarifs gelés des ports du Saint-Laurent soient autorisés à augmenter jusqu'à un niveau de compensation et soient maintenus à ce niveau annuellement par l'Agence nationale des transports, et que les tarifs des ports de Halifax et de Saint John soient fixés à un certain niveau au-dessus de ces tarifs pour maintenir la relation de concurrence entre les ports du Saint-Laurent et ceux de l'Atlantique.

• (2040)

Selon des chiffres assez récents, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique a conclu que l'adoption de cette proposition économiserait au gouvernement fédéral environ la moitié de ses paiements, mais maintiendrait malgré tout la viabilité des ports de Halifax et de Saint John.

En réponse à ces propositions, en réponse au débat actuel et en réponse aux craintes de pertes d'emplois dans les provinces atlantiques, le gouvernement a proposé un projet de loi qui, comme je l'ai dit, enlèvera 35 millions à l'économie de la région atlantique. Voilà la façon dont le gouvernement écoute les Canadiens et répond à leurs craintes.

Nous avons déjà vu les conséquences de la suppression de cette subvention. Nous avons vu que l'élévateur de Saint John a fermé, mettant 90 employés en chômage. L'élévateur de Halifax fonctionne à la limite de rentabilité et son avenir est fort compromis.

Si l'élévateur de Halifax ferme, la seule minoterie de la région atlantique sera obligée de fermer. Sans l'élévateur de Halifax il ne sera plus possible d'expédier des grains de provendes par navire des Grands Lacs, via le port de Halifax. Les tarifs ferroviaires vont probablement augmenter de quelque 10 $ la tonne. Le secteur de l'élevage des Maritimes, qui dépend des céréales de l'Ontario et de l'ouest du Canada, en souffrirait aussi. En fait, des études donnent à penser que si les frais de transport augmentent de 10 $ la tonne, il se perdra 5 000 emplois dans les meuneries de provende, les abattoirs et l'industrie laitière, qui représentent 20 p. 100 des travailleurs du secteur de l'élevage et des secteurs connexes.

La fermeture de l'élévateur à grain de Halifax entraînerait à elle seule la perte de 480 emplois à Halifax et peut-être de 250 de autres emplois indirects, et la fermeture de la minoterie qui est si étroitement associée à l'élévateur à grain entraînerait la perte de 45 autres emplois.

Autrement dit, cela nuirait énormément à l'économie régionale qui est déjà gravement compromise.

Des répercussions se feraient sentir aussi en Ontario.

Ma foi, quand c'est assez, c'est assez. Les Canadiens de la région de l'Atlantique n'ont jamais eu aussi peu d'estime que maintenant pour le gouvernement fédéral. Je suppose que la popularité de celui-ci pourrait tomber sous les 10 p. 100, mais il est peu probable que les Canadiens de l'Atlantique oublient jamais cette terrible attaque contre leur économie.

Les Canadiens de l'Atlantique et les Canadiens en général ne demandent que leur juste part et veulent que le gouvernement fédéral s'inquiète un peu de ce qui leur arrive et les aide dans les périodes difficiles au lieu de

supprimer des programmes qui contribuent à créer et à garder des emplois dans la région.

Au congrès néo-démocrate, la semaine dernière, le NPD a réitéré son appui au secteur des pêches, aux localités de pêche et aux travailleurs de ce secteur et est devenu le premier et le seul parti au Canada à adopter une politique globale de promotion de l'industrie de la construction navale, le second secteur extrêmement important de la région canadienne de l'Atlantique qui emploie énormément de monde. Ces deux secteurs n'ont reçu que peu ou pas d'appui du gouvernement actuel. Une fois que les trois navires que j'ai visités la semaine dernière auront été remis en état aux chantiers de Halifax, 1 400 personnes seront sans travail.

À l'heure actuelle, les chantiers de Dartmouth emploie 16 personnes alors qu'ils pourraient en employer plusieurs centaines.

Quiconque se soucie de justice et de ce que les gens aient un emploi et la possibilité de nourrir leur famille dans la région de l'Atlantique comme dans tout le pays ne peut que s'opposer à cette dernière attaque contre la région canadienne de l'Atlantique.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord d'expliquer à quiconque pourrait se le demander pourquoi le député de Bonavista—Trinity—Conception prend la parole sur le projet de loi portant sur le tarif de l'Est.

J'ai plusieurs raisons de le faire. En tout premier lieu, je suis originaire du Canada atlantique. En second lieu, je suis très préoccupé de l'incidence qu'aura ce projet de loi sur les provinces de l'Atlantique, surtout sur les ports de Saint John et de Halifax puisque je connais très bien ces deux ports et ces deux villes. En fait, j'ai probablement vécu le tiers de ma vie à Halifax. Je connais également les répercussions économiques que le projet de loi aura sur la région atlantique. Et avant de terminer, je voudrais établir une comparaison entre ces répercussions et d'autres choses qui pourraient se produire et qu'on considérerait comme désastreuses.

Un autre motif pour lequel je veux prendre part à ce débat, et que je tenais tant à le faire, c'est que l'un des architectes de cette mesure est un des députés qui m'ont précédé. Le député d'Annapolis Valley—Hants a souvent mentionné l'honorable J. W. Pickersgill. M. Pickersgill habite toujours la région d'Ottawa. Je lui parle souvent et je sais qu'il est très intéressé par le débat de ce soir.

Même si cela a été fait souvent ce soir, je voudrais rappeler ce que signifie le tarif de l'Est, et ce aussi bien pour moi-même que pour les autres. J'avais entendu cette expression souvent sans savoir, je l'avoue franchement, ce qu'elle voulait dire.

Le tarif a été instauré en 1959. Il s'agit d'un programme de subvention du grain et de la farine qui est géré par l'Office national des transports du Canada. Il a deux fonctions: subventionner essentiellement le transport des céréales à partir des Grands Lacs jusqu'aux ports situés à l'est de Montréal, soit jusqu'à Halifax et Saint John, ainsi que le transport ferroviaire de la farine à partir de ports situés à l'est de Thunder Bay jusqu'aux ports situés à l'est de Montréal, soit jusqu'aux ports de Halifax et de Saint John.

Si le tarif a été créé en 1959, c'est parce que les sociétés ferroviaires américaines réduisaient leurs tarifs à l'est de Buffalo, dans l'État de New York. Ainsi, aux États-Unis, le point à l'est duquel les tarifs étaient réduits était Buffalo. Au Canada, c'était essentiellement Montréal. En raison de la réduction des tarifs américains, les Canadiens avaient du mal à demeurer concurrentiels, avec le résultat que nos producteurs faisaient transporter leur grain et leur farine sur les chemins de fer américains. En 1959, donc, le Canada a adopté le tarif de l'Est dont nous discutons ce soir.

Il a été très utile jusqu'au budget du 27 avril 1989, dans lequel on annonçait son abolition. Le gouvernement a alors cité comme raison d'être du tarif les faits que je viens d'énoncer, mais il a dit que le problème de compétitivité n'existait plus parce que le coût du transport ferroviaire vers les ports américains était maintenant beaucoup plus élevé que celui du transport par bateau sur les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent.

Comme beaucoup d'intervenants l'ont dit aujourd'hui, la compétitivité n'était qu'une des raisons à l'origine du tarif. Encore une fois, pour citer le ministre des Transports de l'époque, l'honorable Jack Pickersgill, le gouvernement envisageait aussi cette mesure pour inciter ou encourager les transporteurs maritimes à utiliser les ports de l'Atlantique. Autrement dit, la principale raison d'être de cette politique était probablement de permettre aux ports de l'est du Canada de concurrencer ceux des États-Unis. De plus, le gouvernement de l'époque estimait juste de permettre aux ports de Halifax et de Saint John de concurrencer celui de Montréal et d'autres ports

de la Voie maritime du Saint-Laurent. À mon avis, c'était raisonnable à l'époque et ce l'est encore aujourd'hui.

Je voudrais maintenant parler de la manière détestable et impitoyable dont le gouvernement actuel s'y est pris pour abolir le tarif. Le couperet est tombé quelques mois après le budget. Le tarif a été aboli et le gouvernement essaie depuis de faire adopter une loi d'application rétroactive, le pire genre de loi qui soit, si j'en crois des amis avocats. Cette loi cherche à faire d'un mal un bien.

La Chambre, dans sa sagesse, n'avait pas encore adopté le projet de loi. Mais le gouvernement est quand même revenu à la charge grâce à une tactique qui, pour beaucoup de députés, confine à l'antiparlementarisme. Ce projet de loi a été présenté de nouveau au moyen d'une motion qui le ramène au point où nous en sommes aujourd'hui.

• (2050)

En soi, cela ne me donne pas une très bonne impression, en tant que nouveau député, de la façon dont les choses se passent à la Chambre des communes. Je ne veux pas épiloguer plus longtemps là-dessus, parce que ce n'est pas mon propos.

À quoi cela servira-t-il? Essentiellement, si ce n'est pas à dévaster le port de Halifax, cela entraînera du moins une forte réduction de son économie.

Madame la Présidente, je ne sais pas à quel point vous connaissez la question des ports. J'ai passé plus de la moitié d'une vie dans les ports, à naviguer de l'un à l'autre. Je vous assure que j'ai connu bien des ports dans le monde, et Halifax est parmi les meilleurs, comme Saint John, au Nouveau-Brunswick. Ce sont d'excellents ports.

On peut toujours dire que, même s'ils sont bons, ils sont inutiles s'ils ne servent pas. Or, je pense qu'il y a toutes sortes d'éléments à prendre en considération. Permettez-moi de vous en citer un, pour commencer.

On a lancé beaucoup de chiffres. On a parlé de divers emplois. On a parlé d'une perte possible de 400, 500 et même 600 emplois, tout considéré. En y ajoutant les emplois indirects de deuxième et troisième échelon, ce chiffre pourrait bien grimper jusqu'à 1 000 emplois.

Le chiffre que nous entendons constamment et celui que donnait le gouvernement quand il a présenté cette motion est 35 millions de dollars. Comme le disait le député de Cap-Breton—Richmond-Est, 35 millions de dollars, ce n'est pas beaucoup d'argent pour le gouvernement du Canada. Je puis vous assurer cependant que c'est énorme pour le Canada Atlantique, quand on considère les conséquences de tous les changements qui se sont produits, avec VIA Rail, la modification de l'assurance-chômage, les effets du libre-échange et toutes les autres compressions, à la Société des postes et ailleurs. Je pourrais passer tout le temps qu'il me reste à poursuivre mon énumération, avec tous les maux qu'on a endurés.

On ne montre aucune compassion lorsqu'il est question de la région que je représente. Je ne suis pas porté à critiquer gratuitement un gouvernement ou un parti, quel qu'il soit, car je sais qu'il n'est pas facile de diriger un pays. C'est une tâche très ardue. Les erreurs sont inévitables. Quand on fait des affaires, les erreurs administratives sont inévitables, quoi que l'on fasse.

Mais ce genre d'erreur, c'est un couteau planté dans le coeur du Canada atlantique, sans compter que cette région n'avait vraiment pas besoin de cela. Les effets que nous constaterons ne seront pas dévastateurs en eux-mêmes, mais il s'agira d'un autre clou planté dans le cercueil. Il n'en faut pas beaucoup d'autres. La région est moribonde à l'heure actuelle.

Laissez-moi vous expliquer ce que signifient 35 millions de dollars. J'ai déjà pris la parole devant la Chambre de commerce de Halifax et j'avais alors expliqué que les retombées de la présence de la marine dans la région de Halifax-Dartmouth représentaient environ 25 p. 100 de l'économie, compte tenu des répercussions directes et indirectes, des familles, de leurs dépenses, des médecins, des dentistes et des professionnels que rendait nécessaires la présence de ces gens dans la région de Halifax.

Madame la Présidente, savez-vous ce que cela représentait? Cela représentait quelque 350 millions par année à l'époque. C'était il y a environ trois ans. Trente-cinq millions de dollars, c'est le dixième de cette somme. Si 350 millions de dollars représentent le quart de l'économie de la région de Halifax-Darmouth, on peut imaginer l'importance que le dixième de cette somme peut avoir pour cette région.

Qu'arrive-t-il lorsque des emplois sont perdus? Qu'arrive-t-il des prestations d'aide sociale? Qu'arrive-t-il des prestations d'assurance-chômage? Qu'arrivera-t-il de tout le reste?

Comme nous le savons tous, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique est chargée de diriger le programme du tarif de l'Est. Elle devra trouver d'autres solutions pour les céréales et la farine qui ne sont pas acheminées vers l'est du pays.

Savez-vous ce qu'elle va faire? Elle envisage la possibilité, croyez-moi ou non, d'importer du blé, de l'avoine et de l'orge non pas des États-Unis, mais de la France et de l'Europe.

Voici comment cela se passe. Nous faisons grimper les tarifs, ce qui fait que nous ne pouvons plus obtenir de farine et de céréales. Que faisons-nous par la suite? Nous importons des céréales, de la farine, du blé, de l'avoine et de l'orge de l'Europe et de la France. Par conséquent, nous ne subventionnerons pas le tarif-marchandises pour l'Est du Canada parce que, pour une raison ou une autre, cela n'est pas considéré comme rentable. Je ne ferai pas de comparaisons odieuses avec l'Ouest. Ensuite, nous subventionnons la Communauté économique européenne, l'un de nos principaux concurrents. J'essaie de comprendre, mais je n'y arrive pas. Je doute qu'il y ait ici quelqu'un qui y comprenne quelque chose. À la Chambre, j'ai voté pour et contre bien des choses. Mais lorsque je me lèverai pour voter contre cette mesure, je le ferai avec un maximum de rogne parce que je crois que c'est l'un des pires projets de loi à être présentés à la Chambre depuis que je suis député.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, je voudrais seulement féliciter le député de Bonavista—Trinity—Conception pour son discours très réfléchi au sujet d'une question très complexe que, franchement, beaucoup de gens ne comprennent pas. Je suis de son avis. En ma qualité de membre du Comité des transports pendant de nombreuses années, je peux dire qu'en ce qui concerne les témoins qui ont comparu devant ce comité et les membres qui le composaient le tarif de l'Est est un titre absolument inepte pour un programme de subventions. Si nous l'appelions porc ou haricots, ou tout ce que vous voulez, alors cela donnerait un peu de vie à la chose. Comme vous l'avez dit, c'était le tarif à l'est de Buffalo.

Dans le budget de 1989, le ministre des Finances d'alors n'a donné qu'une raison pour expliquer pourquoi, à son avis, il ne s'appliquait plus, et il n'a pas parlé de l'autre raison que M. Jack Pickersgill avait donnée à la Chambre en 1966, quand il a concrétisé le tarif de l'Est dans une mesure législative.

Je ne veux pas parler trop longtemps ici, et je ne vais pas répéter tout ce que j'ai assurément déjà dit. Plusieurs de mes collègues d'en face ont déclaré que c'était une affaire classée, puisque la subvention n'a pas été payée de fait depuis le 16 juillet 1989, je pense, par une ordonnance du Cabinet. Par conséquent, ce projet de loi met vraiment fin à un programme de subventions qui, certes, a peut-être eu sa raison d'être, mais les choses changent. C'est terminé. C'est de l'histoire ancienne.

Comme je l'ai dit, en me répétant un peu, le député de Bonavista—Trinity—Conception a abordé un peu le sujet de mes inquiétudes. Il a montré pourquoi il était grand amiral de la flotte du Commandement maritime en évaluant très lucidement la situation.

Je ne crains pas ce soir de faire l'historique d'un programme de subventions. Je serai le premier à admettre qu'un grand nombre de programmes de subventions doivent changer, doivent être supprimés, éliminés progressivement et réadaptés aux circonstances nouvelles. Mon inquiétude au sujet de l'histoire concerne ce silo. Je ne peux pas insister assez ce soir, aussi impartialement que je le peux, pour dire que je suis déçu que davantage de Canadiens de l'Atlantique de tous les côtés de la Chambre n'aient pas participé à cette partie du débat. Si ce silo est supprimé, l'apport de 35 millions de dollars dans l'économie dont mon collègue a parlé disparaît et en fait, relativement parlant, je me hâte d'ajouter, c'est une bien modeste évaluation des répercussions que cela aura sur le secteur agricole, sans parler de la minoterie qui est la seule qui soit viable et prospère dans le Canada atlantique.

Ce qui m'ennuie vraiment à propos de l'autre aspect du programme de subventions, c'est l'effet multiplicateur qu'on obtient de certaines subventions. Mon collègue de Regina—Lumsden m'a posé une question après que j'aie fini de parler précédemment et je dois dire qu'on ne m'avait pas encore posé cette question et que quelqu'un devrait y répondre. Personne ne va y répondre ce soir et il est très probable qu'on n'y trouvera pas de réponse avant que nous votions sur ce projet de loi.

Avec tout le respect que je dois à notre système parlementaire britannique, c'est lui qui doit faire l'objet d'une réforme en profondeur pour faire de la Chambre un endroit où nous aurons des débats plus positifs et où nous obtiendrons des conseils plus objectifs. Je veux parler du système américain, en partie, où ils ont leur OMB, leur Bureau de la gestion et leur autre organisme qui procède à des évaluations et à des études sur l'incidence des mesures législatives.

Au cours de toutes ces années où le tarif de l'Est a été débattu à la Chambre je n'ai rien vu. J'espère que s'il existe quelque chose qui pourrait réfuter mes dires, que le gouvernement le produira avant que nous votions. Il s'agissait fondamentalement de la première partie de la question posée par le député de Regina—Lumsden. Le coût de la subvention a varié de 28 à 40 millions de dollars. C'est la raison pour laquelle elle est si difficile à manier. Elle change d'une année à l'autre, selon les expéditions de grain et l'exportation de farine, ou les deux.

• (2100)

Grosso modo, elle est passée de 28 à 40 millions de dollars depuis son entrée en vigueur. Mais est-ce que le coût de cela est supérieur ou inférieur à ce qu'elle apporte à l'économie de la côte est? Mon commandant maritime possède peut-être même des chiffres là-dessus. Mais soyons sérieux, est-ce là le coût d'une subvention qui a un effet multiplificateur parce qu'il aide la communauté agricole ainsi que toute la collectivité? Dieu sait comment le gouvernement la récupère au moyen des taxes. Il ne s'agit donc pas vraiment de débourser entre 28 et 40 millions de dollars, selon l'année, étant donné qu'un montant incroyable de cette somme revient au gouvernement sous forme de taxes étant donné l'activité économique que créent les 35 millions de dollars dont mon collègue a parlé.

Mais ensuite vous avez encore le coût de l'équipement de navigation et des brise-glaces nécessaires pour garder le Saint-Laurent ouvert, sans compter les ports de Montréal et de Québec. Je n'ai jamais vu d'estimation de l'équivalence relative de ces coûts ou s'il y a déficit ou exédent. Je croirais qu'il faudrait en savoir un peu plus long là-dessus avant d'abolir cette subvention. Nous savons tous qu'une fois la décision prise, elle est irrévocable, ce qui m'amène à mon dernier point.

On me trouvera peut-être plus agressif que le député qui a pris la parole avant moi. Il est mûr et placide. Je m'efforce de le devenir à mon tour. Toutefois, je siège ici depuis un certain nombre d'années et le gouvernement n'a toujours rien fait, après que nous ayons débattu ad nauseam la question du tarif de l'Est, pour aider à compenser la perte de cette subvention et le déclin de l'activité économique qui en découlera.

J'ai des amis en face. Je ne mentionnerai pas leur circonscription parce que je risquerais de vendre la mèche, mais je vous dirai qu'il s'agit d'amis et de voisins que j'ai en Nouvelle- Écosse. Ils m'ont dit: «On pourrait faire ceci et cela. On pourrait utiliser des wagons à deux niveaux ou des trains-blocs partant de Halifax. On pourrait avoir tout cela, et tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes.» Or, nous savons qu'il y a des réalités auxquelles on n'échappe pas.

Ce qui me déplaît dans cette mesure législative—et je n'entrerai pas dans les dédales procéduriers qui nous ont mené jusqu'ici—c'est que, si cette pratique n'a effectivement plus cours, comme semble l'indiquer l'arrêt des versements le 16 juillet 1989, qu'est-ce qui s'oppose à l'adoption de l'amendement proposé par le leader parlementaire de l'opposition? En fait, cela donnerait six mois de sursis et, au moins, le projet de loi ne serait pas adopté, de sorte qu'il resterait un certain pouvoir de négociation à exercer auprès de la bureaucratie. Nous répondons tous aux pressions. Nous savons cela dans notre monde. En fait, on exerce des pressions sur la bureaucratie pour qu'elle trouve certaines de ces mesures compensatoires mythiques.

C'est ce qui me dérange et c'est pourquoi je trouve tout à fait valable l'amendement proposé par le leader parlementaire de l'opposition. Je sais qu'il y a des députés et quelques ministres sincères du côté ministériel qui essaient de concevoir un programme utile pour contrebalancer la perte de cette subvention, afin que les gens de la région de l'Atlantique ne soient pas abandonnés à leur sort comme nous le sommes à tant d'égards. Certains de mes collègues l'ont très bien montré ce soir.

C'est pourquoi tous les députés de la région de l'Atlantique au moins devraient souscrire à l'amendement du leader parlementaire de l'opposition. S'il n'est pas adopté, alors pour le respect de leur conscience et au nom de leurs électeurs, ils ne devraient avoir aucune hésitation à se prononcer contre un projet de loi qui n'aura pas l'effet escompté de toute façon, à savoir économiser les deniers publics. En fait, il va avoir des répercussions négatives sur l'économie d'une région qui est déjà dans une situation précaire.

Je le répète, en ce qui concerne l'amendement du leader parlementaire de l'opposition, je suis heureux d'avoir eu à nouveau l'occasion d'intervenir. J'espère simplement que les députés de tous les côtés, et surtout ceux du côté ministériel qui viennent de la région de l'Atlantique, vont décider que s'il faut parfois s'en tenir à la position du parti, il faut avant tout représenter les intérêts des électeurs. Dans le cas de ce projet de loi, il n'y a aucun doute sur la façon dont les députés devraient se prononcer.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, j'ai écouté le débat sur cette motion. Est-ce le C-11 ou le C-26? Il nous est présenté une deuxième fois, n'est-ce pas?

Une voix: Nous étudions le C-11 aujourd'hui.

M. Fisher: Oui, et le fait qu'il nous soit présenté sous la même forme qu'avant la prorogation du Parlement constitue selon moi un indice des problèmes que connaît la Chambre, et ce, non seulement avec ce projet de loi.

J'ai écouté le débat sur le projet de loi C-11, lors de sa présentation à la Chambre la première fois et depuis qu'il a été amendé aussi, et je vois les intervenants chercher désespérément à le décrire dans les termes les plus horribles. Il semble que personne ne parvienne à trouver un superlatif qui permette de décrire à quel point ce projet de loi est horrible.

Une voix: C'est grotesque.

M. Fisher: Grotesque? Non, le mot est loin d'être assez fort.

Les Américains ont le chic pour distiller la langue anglaise. Si nous étions Américains, nous pourrions dire: «Je suis du Missouri et je n'ai pas confiance en cette mesure. Je n'y crois pas. Elle ne marchera pas.» Nous avons «les bonnes choses et les moins bonnes», expression qui est presque devenu un cliché. Dans le C-11, la version régurgitée du C-26, il n'y a pas de bonnes choses. Nous en sommes arrivés au point où le scénario du pire, pour reprendre la formule de l'opposition, et de l'ensemble de la Chambre—je dois le dire en toute justice—se trouve transformé, dans le monde réel, comme l'a dit le dernier intervenant, en bonne chose! Le scénario du pire devient une bonne chose!

Prenez par exemple le libre-échange. Nous avons décrit le pire des scénarios, mais la réalité a été encore plus désastreuse; le libre-échange n'a pas été la meilleure chose, mais seulement une chose. C'est encore pire qu'on ne l'avait imaginé. Les changements prévus dans le projet de loi C-21 sont encore plus dévastateurs que l'opposition ne l'avait prédit en matière de paiements de transfert, quand elle soutenait que le gouvernment refusait de tenir compte de l'effet de l'inflation. En ce qui concerne les études postsecondaires et les soins de santé, même notre prédiction la plus pessimiste s'est révélée moins sombre que ce qui s'est produit dans les faits.

L'histoire se répète avec cette mesure législative-ci. Le tarif de l'Est n'était qu'un moyen de compenser les dépenses supplémentaires qu'exigeait le transport du grain d'exportation jusqu'au port de Saint John ou d'Halifax l'hiver, quand le Saint- Laurent est fermé à la navigation et que les producteurs canadiens se trouvent ainsi privés d'un moyen économique d'expédier leur blé ou leur grain.

Cela avait pour effet d'assurer la viabilité de l'élévateur de Saint John et de celui de Halifax et, en même temps, de donner du travail à bien des gens. C'est très positif, et j'aurai des chiffres à citer à ce sujet. Je disais donc que le tarif de l'Est n'était essentiellement qu'un moyen extraordinaire d'aider les producteurs de grain de l'Ouest et de l'Ontario, d'aider les meuniers ainsi que les éleveurs de bétail et de volaille des Maritimes et d'empêcher leurs dépenses d'augmenter et aussi le prix de leurs produits que consomment les gens de la région. Il y a eu un effet d'entraînement positif dans ce cas aussi.

Ce qui a été proposé a en outre été rejeté. Au cours du débat précédent sur le même sujet, un ministériel a dit: «C'est fini; c'est passé.» Je crois que c'est ce qui attend le gouvernement, avec les programmes abominables qu'il propose, ceux que j'ai mentionnés précédemment tout comme celui-ci d'ailleurs.

• (2110)

L'un des orateurs qui m'ont précédé a parlé de la disparition des phares en rappelant qu'un gardien de phare lui disait qu'il avait presque les Européens et les Africains comme plus proches voisins. Avec ce genre de mesure législative et d'autres mesures qu'il nous a déjà proposées, le gouvernement fédéral est tout aussi proche des Canadiens; il en subira les conséquences.

Le silo portuaire de Halifax dont j'ai déjà parlé injecte environ 29,5 millions de dollars par année dans l'économie de la ville et de la région et fournit un emploi permanent à environ 480 personnes, et cela uniquement pour la manutention des céréales.

En pouvant emmagasiner les grains pour les minoteries de la région, il fait entrer grâce à cette activité et grâce à celle des minoteries encore 28,4 millions de dollars dans l'économie de la région, pour un total de 54 millions.

Le tarif de l'Est coûtait environ 40 millions de dollars au gouvernement fédéral; nous pouvons donc constater rien que pour le port de Halifax un effet bénéfique d'environ 14 millions de dollars dans l'économie canadienne. Si l'on inclut le port de Saint John, l'autre port ouvert à l'époque où la Voie maritime du Saint-Laurent est encombrée par les glaces, qui injecte, lui, environ 8,5 millions dans l'économie et fournit environ 90 emplois, on peut voir que les répercussions économiques totales pour la région sont extrêmement positives par rapport aux dépenses.

Nous, les néo-démocrates, avons soutenu, en accord avec la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, que le chiffre de 40 millions pouvait peut-être être réduit étant donné les moyens technologiques accrus

et les changements qui se produisent dans le domaine. La Commission des transports soutient qu'un chiffre de 20 millions pourrait encore faire l'affaire et garder les ports ouverts et en activité comme c'était le cas avec les 40 millions dépensés auparavant pour le tarif de l'Est.

Si l'on compare ce chiffre de 20 millions à celui de presque 60 millions, il y a là un avantage énorme pour les Canadiens.

La suppression du tarif de l'Est entraînera probablement une hausse des coûts de transport de 10 $ la tonne, mais elle pourrait peut-être provoquer aussi la fermeture de minoteries. Elle pourrait peut-être provoquer aussi celle d'établissements de transformation de la viande. Il est probable que l'industrie de l'élevage et celle des meuneries provendes seront aussi touchées. Les répercussions pourraient être de l'ordre de 5 000 emplois dans les activités agricoles connexes, ce qui représente près du cinquième des personnes employées dans le secteur agricole de la région.

Des répercussions seront aussi ressenties en Ontario. Quatre élévateurs à grains fermeront leurs portes, ou l'ont déjà fait, parce que le tarif de l'Est a été supprimé. Deux sont situés à Midland, un à Port McNicoll et un autre à Prescott.

Il est intéressant de noter que l'élévateur de Midland et celui de Port McNicoll sont tous deux situés dans la circonscription de l'actuel solliciteur général. Je ne sais pas si c'est un signe de bravoure de la part de ce monsieur, mais il est intéressant de noter que celui-ci était ministre des Transports lorsque la décision a été prise.

Le pire scénario possible est que, par suite de l'élimination de cette subvention, il est probable que le volume d'un bon nombre des autres produits transportés par chemin de fer jusqu'aux provinces Maritimes diminue au point où il pourrait ne plus y avoir de trains, comme c'est le cas à Terre-Neuve.

Je peux imaginer le jour où il n'y aurait plus de services ferroviaires entre la circonscription du solliciteur général et la région de l'Atlantique, à l'exception peut-être du service de CP Rail qui relie Montréal et Boston.

Madame la Présidente, mon temps est écoulé. J'ai essayé de présenter le pire scénario possible, mais je puis vous assurer que les choses seront encore bien pires.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, je veux faire quelques remarques au sujet de ce projet de loi et soulever quelques questions qui se posent, je crois, dans l'esprit de certains Canadiens. Si je ne m'abuse, le dernier sondage révélait qu'environ 86 p. 100 des Canadiens ne peuvent pas accepter ni comprendre ce que le gouvernement actuel est en train de faire à ce pays. Comme certains orateurs l'ont dit ce soir, les Canadiens se demandent vraiment ce que les conservateurs vont faire encore au cours des deux prochaines années.

La façon dont le gouvernement s'y est pris pour supprimer le programme du tarif de l'Est qui jouissait de l'appui des céréaliculteurs des Maritimes, de l'Ouest et de l'Ontario me porte vraiment à me demander ce que le gouvernement essaie de faire au Canada rural et pourquoi il agit ainsi. Il ferme les bureaux de poste. Je ne viens pas de l'Ouest, mais j'ai eu l'occasion d'aller là-bas et je n'exagère pas lorsque je dis que j'ai passé dans des localités rurales où il y avait des feuilles de contre-plaqué de quatre sur huit dans les fenêtres et les portes des boutiques et des magasins.

Je ne peux pas comprendre pourquoi le gouvernement essaie continuellement de forcer les habitants des régions rurales à quitter ces régions où la qualité de vie est sans égal, où l'on peut tout avoir, où c'est plus agréable d'élever une famille, et à s'en aller vivre dans les régions urbaines où, malheureusement, certains des problèmes de notre société d'aujourd'hui semblent être beaucoup plus répandus et beaucoup plus graves.

Nous savons que le tarif de l'Est a été établi il y a un certain nombre d'années pour plusieurs raisons. Il visait à donner aux producteurs un autre moyen de transporter leurs céréales vers un port ouvert toute l'année. Il visait aussi à créer des emplois dans les provinces maritimes, là où on en avait besoin et où on continuera d'en avoir besoin. Je sais qu'il ne visait pas à aider les éleveurs de bétail des Maritimes. Ce n'était pas l'un des buts visés. C'était pour faciliter le transport des céréales et de la farine, mais je ne serais pas honnête si je n'admettais pas qu'il a eu des effets secondaires positifs.

Une grande partie des céréales fourragères dont la région des Maritimes a besoin pour l'élevage du bétail doit venir d'ailleurs et, indirectement, le tarif de l'Est a eu un effet positif pour les éleveurs.

Pour poser la question encore une fois, qu'est-ce que le gouvernement essaie de faire et quel est son motif, le Comité permanent de l'agriculture a entendu ce matin des témoignages de la Commission ontarienne de commercialisation du blé et des syndicats du blé des Prairies. Ce matin, la discussion a porté sur l'ouverture de nos frontières aux importations de grain américain. J'ai passé toute ma vie dans l'agriculture et dans le secteur agro-alimentaire, et je n'arrive vraiment pas à comprendre quels sont les objectifs ou les motivations qui se cachent derrière ces mesures.

Il ne semble y avoir aucune réponse. Malheureusement, il y a des choses qui se disent et que je ne saurais répéter à la Chambre parce que ce n'est pas très poli et que je ne veux pas dire ce genre de choses.

• (2120)

Dans l'ensemble des Maritimes, à l'heure actuelle, le taux de chômage est d'environ 15 p. 100. Nous savons que ce programme a coûté de 30 à 40 millions de dollars par le passé. C'est beaucoup d'argent, je l'admets. Mais nous savons aussi que, pour faire de l'argent, il faut savoir en dépenser. Les retombées de ce programme ont été extraordinaires. Ce n'est pas seulement un petit groupe qui en a profité. Les producteurs de l'Ouest, ceux de l'Ontario, les transporteurs, les minotiers des Maritimes, les exploitants des ports et des silos, une foule de gens en ont profité.

Pourquoi le gouvernement fait-il cela? Comment les députés et les ministres originaires des Maritimes peuvent-ils tolérer qu'on fasse cela à leurs gens? Et le comble, c'est que le gouvernement a pris ces mesures en juillet 1989. Je n'étudie pas le processus parlementaire depuis aussi longtemps que certains de mes collègues, mais je croyais que, lorsque la session était prorogée, tout ce qui était au *Feuilleton* restait en plan.

Je suppose que je n'aurais pas dû faire certaines réponses à mes électeurs au cours de réunions cet hiver. Ils m'ont demandé: «M. Vanclief qu'arrive-t-il aux mesures encore à l'étude à la Chambre?» J'ai répondu: «Lorsque la session est prorogée, tout reste en plan au *Feuilleton*.» Je vais maintenant devoir aller leur expliquer que ce n'est pas tout à fait ça. Nous revoici avec la même mesure. Pourquoi? C'est là une autre raison de se demander ce que le gouvernement essaie de faire en tentant de manipuler l'ordre du jour de la Chambre et le Règlement de la Chambre, puis d'influencer ce que les Canadiens continuent de vouloir penser de la Chambre cette merveilleuse enceinte dans laquelle nous siégeons ce soir et tous les jours.

Comme un collègue de l'autre endroit l'a déclaré lorsqu'il est venu dans ma circonscription il n'y a pas très longtemps, lorsqu'on examine le système dans son ensemble et une grande partie des modifications que le gouvernement actuel y apporte, ainsi que la façon dont les ministériels utilisent ce système pour parvenir à leurs fins, en toute franchise, on ne peut comprendre en quoi consiste l'objectif du gouvernement.

Il semble vouloir détruire complètement le système sans tenir compte des répercussions pour les gens, qu'il s'agisse de producteurs de produits primaires, de cols bleus ou de je ne sais qui. Il faut pratiquement faire un effort pour oublier que ce sont les amis du gouvernement qui souhaitaient l'Accord de libre-échange et la TPS et que le gouvernement a pris ces mesures pour le bien de quelques nantis au détriment sans aucun doute de la majorité des Canadiens.

La Chambre est saisie d'un amendement. J'invite le gouvernement à s'arrêter, à voir ce qu'il fait au juste et ce qu'il s'apprête à faire. En particulier, dans l'opposition, nous avons dit aux ministériels qu'ils se trompaient en ce qui concerne la manutention du grain. C'était il y a quelques mois, au sujet du programme de paiement anticipé des récoltes. Nous avons supplié le gouvernement à l'époque. S'ils sont honnêtes envers eux-mêmes et les Canadiens, nos vis-à-vis ne peuvent que reconnaître aujourd'hui que nous avions alors raison. En effet, ils ont rétabli le paiement anticipé. Je leur demande de revenir sur leur position, au nom des producteurs primaires, de tous les travailleurs touchés—ouvriers, manutentionnaires de céréales, débardeurs et ceux qui veulent acheter des céréales canadiennes à ce moment-ci de l'année. Ils ouvriront ainsi un nouveau marché, et donneront une destination aux navires. Dieu sait que nous devons saisir toutes les occasions qui se présentent.

Le gouvernement parle de la compétitivité du Canada et dit que nous devons rester concurrentiels, mais il nous enlève les uns après les autres tous nos avantages concurrentiels, tous ces instruments dont nous disposons pour commercialiser nos céréales et nos cultures. Le gouvernement tient deux langages. Il y a de quoi se poser de sérieuses questions.

En terminant, je demande au gouvernement de repenser à l'amendement à l'étude ce soir, car il lui donne la possibilité de réexaminer ce qui a été fait et ce qu'il se prépare à officialiser en adoptant le projet de loi. Lorsque les ministériels voteront selon leur conscience, j'espère qu'ils penseront que ce qu'ils font nuit à tant de gens. Je leur demande d'appuyer l'amendement présenté ce soir par le leader de l'opposition à la Chambre.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, c'est pour moi un honneur—quoique je n'aie pas eu l'intention d'intervenir dans ce débat, je dois reconnaître que je n'y ai pas été forcé, mais que j'avais une bonne raison de prendre la parole. Après avoir passé trois heures ici, je pense que c'est indiqué. Ma présence ici m'aura appris encore une fois qu'on gagne beaucoup à écouter un débat à la Chambre. Les Canadiens savent certainement qu'il n'y a pas plus d'une vingtaine de députés ici, et j'espère qu'une bonne partie d'entre eux en auront aussi appris beaucoup au sujet d'une question qui revêt une très grande importance pour l'est du Canada.

En écoutant les idées qui étaient exposées, je me demandais quel rapport elles avaient avec la circonscription que je représente. Plus j'écoutais, plus je me rendais compte qu'il était possible d'établir un lien; en effet, je me trouvais dans l'est du Canada en fin de semaine: je passe évidemment beaucoup de temps dans la circonscription que je représente, et j'ai constaté que dans les deux cas la situation était similaire. Nous sommes tous des voix dans le désert qui crient: «S'il vous plaît, prêtez attention. Ne nous faites plus d'injustice économique.»

En songeant à la subvention de 35 millions de dollars et au tarif de l'Est, j'ai pu établir un lien avec ma circonscription et avec les transports. Sault Ste. Marie est située au confluent des Grands Lacs. Nous avions à Sault Ste. Marie une belle écluse; elle est fermée depuis trois ans. Il en coûterait 35 millions de dollars pour la refaire au complet. Nous avons imploré tous les ministres des Transports pour qu'ils investissent dans le canal, car il constitue un lien canadien entre les Grands Lacs. Le gouvernement nous a répondu qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un lien canadien, et que nous pouvons utiliser les écluses américaines. Un montant de 35 millions de dollars représenterait un investissement considérable dans notre collectivité. L'écluse figure sur le drapeau même de notre ville. Le gouvernement veut-il que nous supprimions cette image? Voilà pourquoi il est facile d'établir un lien avec la question du tarif de l'Est.

Je me rends compte maintenant de l'importance extrême de la subvention pour l'est du Canada. Il s'agit probablement d'un montant insignifiant comparativement aux coûts des programmes sociaux qu'il faudra mettre en place pour venir en aide aux personnes dont la vie a été perturbée, et je crois savoir que quelque 5 000 personnes ont perdu leur emploi à cause de la décision qui a été prise. Je suis certain que cette décision coûtera beaucoup plus que 32 millions de dollars.

Je crois comprendre que les recettes encaissées à Halifax et à Saint John dépassent les 32 millions de la subvention. Il s'agit donc en fait d'un gain net. Pourquoi donc cette décision?

Je crois que tous les députés de l'est du Canada ont fait la même observation. Nous ne pouvons pas comprendre la raison de cette décision. La raison invoquée par le gouvernement le 21 avril 1989 est que la subvention a pour effet de détourner le trafic de la voie maritime au profit des transports ferroviaires subventionnés, ce qui n'est pas conforme à la politique de transport du gouvernement qui est axée sur les lois du marché. Voilà le fond de la question. Ce n'est pas conforme à la politique de transport qui est axée sur les lois du marché, comme dans le cas de VIA Rail. Dans un autre domaine, il y a la Société canadienne des postes et Petro Canada. C'est de cela qu'il s'agit, de la présence du gouvernement fédéral, qui commence à nous manquer dans l'Est du Canada et dans le nord de l'Ontario. Le gouvernement fédéral se fait plus discret, il renonce à son obligation d'assurer une présence fédérale dans les régions éloignées, aux extrémités du pays. Cela est extrêmement malheureux, et le mot n'est pas assez fort.

• (2130)

De temps à autre, il monte, involontairement sans doute, une région contre une autre. Les 32 ou 35 millions de dollars accordés à l'Est ne pèsent pas lourd dans la balance comparativement aux 700 millions de dollars de subventions versées à l'Ouest. Mais pourquoi donc monter l'Ouest contre l'Est? De temps à autre, vous opposez le centre du pays à l'Est, qui fait les frais de l'affrontement pour soutenir le centre. Je déteste pareille attitude parce que le centre du Canada, soit le Québec et l'Ontario, est aux prises avec de très graves difficultés économiques, pires sans doute que partout ailleurs. Compte tenu de la perte d'emplois dans le secteur manufacturier, on

ne peut plus envier le centre du pays. L'Est connaît des problèmes semblables.

Il est sûrement difficile de définir ce qu'est une subvention, comme on l'a vu dans le cas de l'Accord de libre-échange. Les subventions ont leur raison d'être. Si on s'en sert à bon escient, les subventions peuvent aider les régions du pays qui en ont besoin. On ne peut tout simplement pas supprimer toutes les subventions parce que c'est une décision budgétaire ou comptable. Il ne faut pas le permettre.

Il faut voir l'ironie de la situation. Nous livrons concurrence aux Européens qui sont fortement subventionnés dans le domaine de l'agriculture et aux Américains qui sont eux aussi fortement subventionnés. Nous, nous sommes les bons gars, les commerçants justes qui, une fois de plus, plient devant tout le monde et disent: «Nous allons diminuer nos subventions ou nous allons les éliminer complètement.»

Je peux une fois de plus observer la même situation dans la circonscription que je représente. L'industrie de l'acier est subventionnée aux États-Unis à raison de 30 millions de dollars. Au Canada, nous manifestons une toute petite intention de subventionner cette industrie et les Américains nous imposent des droits compensateurs. Ils nous harcèlent avec des décisions carrément frivoles. Lorsque vient le temps de conclure une entente ou de faire trancher le litige, ils ne sont plus aussi frivoles puisque la commission rend une décision qui leur est favorable.

Toute cette question des subventions est par conséquent très délicate et extrêmement difficile à cerner, mais notre gouvernement fait toujours preuve de timidité et de faiblesse dans ses rapports avec le gouvernement américain.

Madame la Présidente, je pense que nous sommes en train de discuter du démembrement du pays et les coûts liés à cette division représentent peu de choses par rapport à ce que le tarif de l'Est a permis de réaliser depuis 1966.

Différentes personnes ont mentionné le caractère rétroactif du projet de loi. Je ne siège ici que depuis deux ans et demi et je ne me souviens que d'un autre projet de loi qui a eu un effet rétroactif. Il est difficile d'imaginer qu'une loi puisse être appliquée d'une manière rétroactive. Il y a beaucoup de lois dont nous aimerions nous débarasser, que nous aimerions abroger rétroactivement, si seulement nous le pouvions.

En terminant, je voudrais m'excuser de n'avoir peut-être pas réussi du tout à comprendre ce tarif de l'Est et toutes les conséquences de l'élimination de cette subvention pour l'est du Canada.

Je commence à saisir cette question, mais je comprends très bien la doctrine et les théories du gouvernement et je sais qu'elles sont nocives non seulement pour l'est du Canada, mais aussi pour l'ensemble du pays.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, je n'avait pas l'intention de prendre la parole à propos de ce projet de loi mais j'écoute patiemment depuis quatre heures, en compagnie de mon collègue de Broadview—Greenwood, tous les arguments contre ce projet de loi.

Je n'ai vu aucun conservateur assez courageux pour prendre la défense du projet de loi C-11. Si cette loi est aussi bonne qu'on le dit, où sont les conservateurs? Les Canadiens ont le droit de savoir. S'il s'agit d'une bonne loi et qu'elle est défendable, pourquoi ne font-ils pas alors leur travail? Ils sont grassement payés pour venir prendre la parole, en cette enceinte, au nom de leurs électeurs.

La question qu'on doit se poser est la suivante: où sont les conservateurs? Où sont les ministres? Nous n'avons que deux misérables conservateurs dans cette Chambre.

Mme le vice-président: Je suis sûr que le député de York-Sud—Weston voudra reformuler cette partie de son discours.

M. Nunziata: Je comprends qu'il est antiparlementaire de traiter un conservateur de misérable. Je retire par conséquent le mot «misérable».

Là où je veux en venir, c'est que nous avons quatre ministres qui viennent des régions de l'Atlantique. Où sont-ils? Le ministre des Anciens combattants, le ministre des Travaux publics, le ministre des Pêches et des Océans et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Mme le vice-président: Le député de York-Sud—Weston siège dans cette Chambre depuis aussi longtemps que moi. Il sait très bien qu'il est non parlementaire et que cela ne doit pas se faire à l'occasion d'un discours, particulièrement lorsque cela est fait de façon aussi délibérée que maintenant, de mentionner la présence ou l'absence de députés ou de ministres à la Chambre. Le député le sait parfaitement bien.

Comme il est dans cette Chambre depuis les quelques dernières heures, je suis sûre qu'il pourrait trouver un autre moyen de parler du projet de loi à l'étude ou de l'amendement que son leader parlementaire a déposé.

M. Nunziata: Madame la Présidente, je ne faisais aucune observation sur leur présence à la Chambre, ni sur leur absence. Je soulignais simplement leur manque de participation au débat.

La distinction est très nette. Je pourrais prétendre qu'ils sont présents à la Chambre, mais je ne peux déclarer qu'ils ont participé au débat, car ce n'est pas le cas. Voilà l'argument que je veux faire valoir et cet argument est conforme aux usages parlementaires.

Je soulignerai les points forts du projet de loi C-11. Je ferai de brèves observations et j'espère que des membres du Cabinet prendront la parole au nom du gouvernement du Canada pour expliquer pourquoi tant de gens doivent perdre leur emploi par suite de l'élimination de la subvention pour le transport vers les ports de l'Est.

Ils pourront peut-être expliquer à la population canadienne pourquoi ils ont décidé de faire adopter le projet de loi de façon rétroactive. Comme d'autres orateurs l'ont indiqué, la subvention a vraiment pris fin il y a environ deux ans. Le gouvernement, au cours la dernière législature, a présenté le projet de loi C-26, puis il a décidé de proroger le Parlement.

Quand un gouvernement proroge le Parlement, les mesures législatives inscrites au *Feuilleton* restent en plan. C'est ce qui aurait dû se produire dans le cas du projet de loi C-26. Il était mort au *Feuilleton*, mais le gouvernement a tenté de le rétablir. En fait, c'est ce qui est arrivé grâce à une manoeuvre parlementaire. Le projet de loi est revenu devant la Chambre.

Ainsi, nous débattons maintenant du projet de loi C-11 qui en est rendu à l'étape de la troisième lecture. Non seulement ce projet de loi est rétabli mais, en fait, il doit s'appliquer de façon rétroactive pour mettre fin à une subvention octroyée à partir du milieu des années 1960 jusqu'à il y a deux ans.

Le gouvernement n'a fourni aucune explication pour mettre fin à une subvention qui se situe annuellement entre 33 et 35 millions de dollars. Pour certains, c'est beaucoup d'argent. Bien sûr que c'est beaucoup d'argent. Mais il n'est absolument pas logique, sur le plan économique, que le gouvernement ait décidé de supprimer cette subvention; encore une fois, c'est dans le cadre d'un plan systématique pour détruire le Canada atlantique.

• (2140)

Le gouvernement ne se rend-il pas compte des répercussions que ce projet de loi aura sur l'économie de la région de l'Atlantique? Mes collègues ont souligné avec beaucoup d'éloquence les effets économiques négatifs que ce projet de loi aura à Halifax, par exemple, et à Saint John. Comme vous le savez, on a mis fin au transport vers Halifax et Saint John de céréales destinées à l'exportation, de sorte que l'élévateur à grain de Saint John a été fermé et que 55 personnes ont perdu leur emploi.

Certes, les 55 personnes qui travaillaient dans le port de Saint John, les employés de l'élévateur à grain, ont le droit d'entendre leurs représentants ministériels leur expliquer pourquoi ils n'ont plus d'emploi aujourd'hui. Le gouvernement n'a pas le courage de le leur dire. La viabilité de l'élévateur de Halifax est également menacée à cause de ce projet de loi.

Le gouvernement expliquera-t-il aux 27 employés du port de Halifax qui ont déjà perdu leur emploi pourquoi ils sont au chômage aujourd'hui? Ce projet de loi soutirera à l'économie de l'Atlantique non pas 35 millions de dollars, mais peut-être cinq fois ou dix fois plus, si l'on tient compte des retombées économiques que procurait cette activité.

Il n'est absolument pas logique de mettre 500 ou 750 personnes à pied lorsqu'on pense que le gouvernement du Canada finira par payer beaucoup plus en prestations d'assurance-chômage et en subventions de toutes sortes accordées aux régions du Canada atlantique qui sont touchées par ce projet de loi régressif et déraisonnable. Si elles travaillent, ces personnes paieront des impôts. C'est pourquoi ce projet de loi n'a aucun sens: il met des Canadiens au chômage. Et quand on ne travaille pas, on ne peut pas payer de taxes. Alors le gouvernement dit: nous voulons épargner 35 millions de dollars, c'est pourquoi nous allons mettre fin à cette subvention qui est en place et qui joue un rôle utile parce qu'elle subventionne le transport du grain vers les ports situés à l'est de Buffalo, si je comprends bien.

Alors l'amendement proposé par mon leader parlementaire, le leader parlementaire de l'opposition officielle, est très raisonnable. Quel effet aurait-il? Il retarderait de six mois l'adoption de ce projet de loi. Je suis convaincu que si les ministériels y pensaient un peu, s'ils étudiaient la documentation que j'ai étudiée ces dernières heures, s'ils ont écouté les députés de l'opposition qui

ont parlé, ils seront convaincus eux aussi que ce projet de loi est mauvais et inopportun. Le Canada est en récession et le gouvernement aggrave le problème dans une région qui a besoin d'autant d'assistance que possible.

Comme je l'ai dit, ce n'est pas la première mesure du gouvernement qui enfonce un autre clou dans le cercueil de l'économie du Canada atlantique. Il y en a eu d'autres et mes collègues de la région de Halifax et des autres régions de l'Atlantique défendent souvent leurs électeurs et ceux des députés conservateurs qui n'ont pas le courage de défendre cette mesure législative, si elle est défendable.

Voici le projet de loi C-11. Il n'a que deux ou trois pages, mais ses répercussions sont pour le moins importantes pour l'économie de deux ports en particulier et de tout le Canada atlantique.

Je demanderais en terminant que le gouvernement reconsidère ce projet de loi et le retire du *Feuilleton* pour six mois, comme mon leader parlementaire l'a demandé, et dans cette période, je suis convaincu que l'opposition sera capable de convaincre le gouvernement qu'il a tort de le présenter.

M. Milliken: Madame la Présidente, j'écoutais l'excellent discours du député de York-Sud—Weston et je constate que le gouvernement a présenté hier une motion pour modifier les heures de séance de la Chambre qui ajournera maintenant à 22 heures pendant presque toute la période de deux semaines qui reste.

Mon rappel au Règlement, comme le secrétaire parlementaire doit le savoir, c'est qu'il n'y a pas de ministre présent. Alors que les députés sont contraints de rester ici jusqu'à 22 heures pour discuter des mesures législatives du gouvernement, les ministres sont partis se coucher.

Je n'apprécie pas cela. Les ministres ont l'obligation d'être présents. Il doit y en avoir au moins deux ici. Ils ne devraient pas être bien bordés dans leur lit pendant que nous discutons de leurs mesures législatives pourries.

Mme le vice-président: Le député sait très bien que cela n'est pas un rappel au Règlement et je dois dire que je suis stupéfaite qu'il puisse même imaginer de mentionner où peuvent être ou ne pas être les ministres.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, je tiens à participer aussi à ce débat à cette heure tardive et j'aurais aimé également, tout comme mon collègue, que les ministres soient ici pour entendre nos arguments. Ce débat porte fondamentalement sur les valeurs canadiennes du partage, de la justice et de l'égalité entre les régions.

Le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), aussi connu comme le projet de loi sur le tarif de l'Est, jette réellement le discrédit sur nos valeurs canadiennes.

Permettez-moi seulement de dire au gouvernement, aux quelques députés qui sont présents, que pour moi le projet de loi C-11 met des vies humaines en danger, surtout les citoyens de la région de l'Atlantique, et il constitue selon moi un outrage de la part du gouvernement envers cette grande institution qu'est le Parlement.

Pourquoi? D'abord, le projet de loi C-11 a été présenté, comme nous le savons, au cours de la dernière session. C'était alors le projet de loi C-26. Il est mort au *Feuilleton* en troisième lecture. Avec une attitude méprisante envers le Parlement, envers les citoyens canadiens qui sont représentés ici au Parlement, le gouvernement conservateur a ressuscité le projet de loi C-26. Il a cherché à le reprendre à la même étape au début de la session, tentant ainsi de passer outre à une série de lectures et de débats, afin que les Canadiens ne puissent pas en connaître les défauts.

J'avance également que le gouvernement fait un outrage au Parlement du fait que les subventions du transport du grain par voie ferrée ont pris fin en juillet 1989 et qu'aujourd'hui, deux ans plus tard, on tente de faire adopter un projet de loi qui légaliserait ce qui ne l'était pas à l'époque.

Je me souviens d'un enseignement de base qu'on m'a inculqué à l'école secondaire: l'un des principes fondamentaux du droit, c'est qu'une loi ne doit pas rendre un acte punissable s'il ne l'était pas au moment où il a été commis. Autrement dit, il ne faut pas adopter de lois rétroactives.

Où seront les limites du gouvernement à l'avenir, si nous lui permettons de légiférer sur des événements du passé par ce projet de loi, en invoquant, et je dirais même que le mot précis serait en usurpant, le pouvoir et l'autorité de décréter des lois?

Le transport vers Halifax et Saint John du grain destiné à l'exportation a été arrêté et c'est la raison pour laquelle le silo élévateur de Saint John a fermé, après la mise à pied de 55 personnes.

• (2150)

Aux yeux du gouvernement, 55 personnes, c'est peut-être peu, mais toute personne qui perd son emploi doit être prise en charge par le gouvernement. Aucune excuse

n'est valable. Cette personne a une famille à faire vivre et à nourrir.

Les répercussions économiques sur cette région du pays seront vraiment dévastatrices si nous adoptons ce projet de loi.

De plus, dans un sens, ce projet de loi témoigne de la mauvaise administration agricole du gouvernement. Il montre aussi que le gouvernement mine la saine commercialisation au Canada. Il supprime la possibilité d'entreposer le grain et oblige les producteurs à le vendre au moment de la récolte, ce qui crée une surabondance et a les conséquences que nous connaissons sur les prix.

Il aura aussi des répercussions négatives très graves sur notre capacité d'exporter nos céréales et notre farine.

Quand on songe que trois études gouvernementales ont sérieusement mis en doute l'opportunité de supprimer le tarif de l'Est, comment peut-on dire aux Canadiens que le gouvernement écoute les spécialistes du pays? À mon avis, cela montre bien l'arrogance du gouvernement.

Comme je l'ai dit au début, ce projet de loi jette le discrédit sur nos valeurs canadiennes, du bien-être de nos citoyens, quels qu'ils soient, de la garantie d'équité pour l'Est, l'Ouest et le Nord, ainsi que de notre devoir de parlementaires de défendre le principe de l'égalité des régions et des provinces, quelle que soit leur taille. Nous sommes tous des Canadiens.

Il y a quelques semaines, j'ai eu le privilège de visiter Saint John et j'ai été impressionné par la beauté de la région. J'ai été impressionné par le sentiment d'appartenance et le sens civique de ses habitants, choses à entretenir. Donnons un peu d'espoir aux Canadiens des provinces de l'Atlantique. Moi, qui suis de l'Ouest, du Manitoba, une autre province «pauvre», je ressens avec encore plus d'acuité la misère de mes compatriotes de l'est du pays.

Donc, en terminant, comme le Parti libéral tient à ce que les Canadiens des provinces de l'Atlantique obtiennent justice, il a proposé de modifier la motion en supprimant tous les mots après le mot «que» pour les remplacer par ce qui suit:

> le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais qu'il soit lu une troisième fois dans six mois à compter d'aujourd'hui.

Pourquoi avons-nous proposé cet amendement? Parce que nous voulons donner au gouvernement une dernière chance de réfléchir et d'éviter de poser un geste qu'il regrettera plus tard, une chance de se raviser et d'éviter le remords, le temps de revenir sur sa décision afin que les Canadiens puissent préserver les valeurs auxquelles ils tiennent.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je me réjouis de participer au débat et de ce que mon recours au Règlement de tout à l'heure, que Votre Honneur a jugé non fondé, a amené des ministres à se montrer. Je suis ravi que les ministres aient été ici pour entendre les observations de mon collègue, le député de Winnipeg-Nord, et je suis persuadé qu'ils resteront pour entendre les observations que j'ai à présenter sur ce projet de loi, au risque de susciter un autre recours au Règlement.

Je sais que, en dépit du fait que le ministre des Approvisionements et Services adore téléphoner—et je suis sûr que son ministère favorise ce penchant—il voudra rester pour entendre mes observations. J'ai eu la politesse de l'écouter jusqu'au bout, l'autre soir, lorsqu'il a pris la parole à une assemblée de la Société historique de Kingston, à l'occasion du centenaire de la mort de sir John A. Macdonald. Je sais que le ministre était ravi d'être là. J'étais ravi de l'accueillir dans ma circonscription et j'espère qu'il nous fera bientôt le plaisir d'une autre visite à Kingston.

Il dit n'avoir vraiment pas eu le choix de m'écouter aussi et je sais qu'il a trouvé cela aussi agréable que ce soir.

Ce que je tenais à signaler concernant ce projet de loi, c'est que j'ai trouvé que le gouvernement s'y était pris de façon plutôt inquiétante.

M. Vanclief: C'est dégoûtant.

M. Milliken: Le député de Prince Edward—Hastings dit que c'est dégoûtant, et cela décrit fort bien la façon dont on a agi en cette matière.

M. Mifflin: Méprisable.

M. Milliken: Le député de Bonavista—Trinity—Conception emploie le qualificatif «méprisable». Toutes les expressions conviendraient peut-être dans le cas présent, mais je mesure naturellement mes paroles et j'essaye d'utiliser les termes dont j'ai déjà fait usage dans ce débat quand nous avons discuté de la recevabilité de la motion que le gouvernement a présentée pour rétablir ce projet de loi devant la Chambre.

Ce projet de loi a connu une histoire mouvementée. Il a été présenté au cours de la dernière session de cette législature et a franchi toutes les étapes jusqu'à celle de la troisième lecture. On n'avait pas commencé le débat sur la troisième lecture. En effet, le gouvernement hésitait à passer à cette étape pendant la dernière session parce qu'il savait qu'il y aurait un débat très long et qu'il serait probablement très passionné puisqu'il serait animé en particulier par les députés de l'est du Canada. Il ne faut pas oublier que les électeurs de l'est du Canada ont jugé bon lors des élections de 1988 de se débarrasser de la

plupart des conservateurs qui les représentaient à la Chambre de 1984 à 1988.

Le député de Bonavista—Trinity—Conception, mon vaillant collègue, en est la preuve vivante. Si cette preuve ne suffisait pas, je pourrais citer bien d'autres qui en fait ont été élus dans le Canada atlantique pour représenter les intérêts de cette région à la Chambre. Ce projet de loi est une abomination pour le Canada atlantique. Il a franchi toutes les étapes, sauf la troisième lecture au cours de la dernière session, et nous nous retrouvons maintenant dans une situation où le gouvernement au lieu de passer à la troisième lecture, de siéger deux ou trois jours de plus et de subir deux ou trois périodes de questions supplémentaires a décidé que la meilleure chose à faire était d'ajourner la Chambre, puis de la proroger, de commencer une nouvelle session et de reprendre le débat sur ce projet de loi.

Il était peu enclin à repasser par la première et la deuxième lecture, l'étape du rapport et l'étape du comité pour ce projet de loi. Il a décidé qu'il ferait mieux de le rétablir à l'étape de la troisième lecture de façon qu'il n'ait pas à passer par les autres étapes et à écouter les arguments qu'il considérait comme ennuyeux et dépourvus d'intérêt. Plutôt que de le rétablir normalement, il a décidé de faire quelque chose qui est absolument sans précédent dans l'histoire de notre Parlement.

Le ministre des Approvisionnements et Services font signe que non. Je lui dis que cela est tout à fait sans précédent et que s'il prenait le temps d'examiner la jurisprudence, il serait d'accord avec moi. Il n'est jamais arrivé auparavant qu'un gouvernement ait proposé unilatéralement de ramener un projet de loi à la Chambre à une certaine étape en contournant toutes les autres.

M. Sobeski: Parlez-nous du projet de loi et non de la procédure.

M. Milliken: Le député dit «Parlez-nous du projet de loi et non de la procédure.» Nous n'avons que faire de la procédure, dit-il. Je rappelle au député que la procédure revêt une très grande importance dans ce pays. Arthur Meighen a perdu une élection pour une question de procédure. Il a appelé cela des futilités constitutionnelles et il a été battu au scrutin et je le rappelle au député. Voilà un souvenir qui pourrait être bien utile au député quand viendra 1992 ou 1993. Il se rendra peut-être compte que les procédures adoptées par lui et le gouvernement auquel il donne son appui ont entraîné de tels abus des privilèges des députés que la population canadienne en aura assez et mettra ce gouvernement à la porte. Ils seront chanceux, après les prochaines élections, s'ils détiennent autant de sièges que le Bloc québécois n'en a à l'heure actuelle.

Je ne veux pas discuter des prochaines élections. Je préférerais parler du présent; je veux parler de la procédure et du fait que ce projet de loi nous a été présenté subrepticement. Un gouvernement n'a jamais auparavant déposé une motion pour rétablir des projets à n'importe quel étape sans le consentement unanime de la Chambre.

M. Dick: Voyez à quel point nous étions raisonnables lorsque nous siégions dans l'opposition.

M. Milliken: Toutes les fois où l'occasion s'est présentée, il y a eu consentement unanime.

Le député dit «Voyez à quel point nous étions raisonnables lorsque nous siégions dans l'opposition.» Le consentement a rarement été donné pour la simple raison qu'il a rarement été demandé.

Lorsque le député était dans l'opposition, nous avions au Canada un gouvernement qui savait diriger la Chambre des communes. Il savait organiser ses affaires de manière qu'au moment de la prorogation d'une session, il n'avait plus de pain sur la planche et qu'il recommençait une nouvelle session avec un nouveau programme, tout le contraire de la situation que nous vivons ici aujourd'hui.

• (2200)

Il n'y a pas de nouveau programme. Nous discutons de ces vieux projets de loi qui sont réintroduits de façon détournée pour éviter un débat et une critique légitimes à la Chambre et dans notre pays. C'est ce qui se passe dans ce cas et dans beaucoup d'autres. Cinq projets de loi ont été introduits en recourant à cette technique scandaleuse et tout à fait sans précédent.

Le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement a fait. . .

Madame la présidente suppléante: À l'ordre, s'il vous plaît. Dois-je comprendre que le député n'a pas terminé?

M. Milliken: Certainement pas, madame la présidente. Il semble que le temps tire à sa fin.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU QUÉBEC

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, j'aimerais discuter d'une question que j'avais posée l'autre jour ici en cette Chambre. Le Canada vit présentement une des pires récessions de son histoire. Encore plus grave est le fait que cette récession a été créée par ce même gouvernement conservateur qui a été élu pour protéger et améliorer le bien-être de la population. Il est évident que ce gouvernement a failli misérablement à sa tâche, madame la Présidente.

Je me lève ce soir dans l'espoir de sensibiliser les députés du gouvernement sur le fait qu'il y a des régions au Canada qui souffrent plus que d'autres durant ces temps difficiles, et ce n'est pas seulement l'avis des Libéraux. Le *Conference Board* du Canada croit lui aussi que le Québec est plus sévèrement affecté par la récession que d'autres provinces.

Le 4 juin dernier, nous, Libéraux, avons consacré une journée complète pour attirer l'attention du gouvernement sur la situation économique déplorable de la région de Montréal qui est durement affectée par la récession. Le secteur manufacturier en est un exemple, car usine après usine ferment leurs portes. Je pense à la *General Motors* de Boisbriand, à la Henkel, dans mon ancien comté, dans Ville d'Anjou, une ville à côté de Saint-Léonard, mon comté actuel. Le magasin Pascal, une des plus anciennes chaînes de quincaillerie à Montréal, a fermé ses portes, et je pourrais continuer avec toute une liste de compagnies, d'usines où des emplois ont été perdus, madame la Présidente. C'est ironique, ce soir, de parler d'emploi, alors que ce gouvernement a été élu en 1984 sous la promesse de créer des emplois.

[*Traduction*]

La campagne des conservateurs, en 1984, annonçait la création d'un grand nombre d'emplois. Et pourtant, voyez où nous en sommes.

[*Français*]

L'industrie hôtelière de Montréal subit elle aussi les effets néfastes de cette récession. À Montréal, plus de 4 000 emplois ont été perdus dans les hôtels, depuis 1988. En terme de région populeuse, la région de Montréal avait un taux de chômage de 4 p. 100 plus élevé que celui de la région de Toronto, en avril dernier. Madame la Présidente, ce gouvernement a créé, fabriqué par pièces cette récession, et cela est intolérable!

Regardons maintenant la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, une des plus belles régions du Canada. Cette région souffre d'un taux de chômage de plus de 27 p. 100. Quel espoir les jeunes ont-ils pour leur avenir dans cette région qui n'offre aucune possibilité d'emplois durables? Ce n'est pas avec une coquille vide comme celle présentée par le ministre de la Santé à la fin de mai que nous allons raviver l'espoir et la confiance des jeunes de cette région.

Le député conservateur de Gaspé connaît très bien les difficultés qu'il y a dans cette région. Malheureusement, il n'a pas eu le courage de défendre les intérêts de ses commettants auprès du gouvernement. Je me réfère à l'article du journal *Le Soleil* de Québec du 7 mars dernier.

La privatisation des usines d'appâts ou à boëtte, par Pêche et Océans et Travaux publics, semble favoriser les producteurs au détriment des pêcheurs. Cependant, c'est cette industrie qui est à la base de l'économie de la région.

Or, madame la Présidente, comment le ministre de la Santé peut-il faire croire aux habitants de la région que son annonce de la fin mai les aidera, quand il ne fait rien pour aider la base même de l'économie de cette région?

J'aimerais aussi savoir, de la part de ce gouvernement, ce qu'il entend faire pour prévenir un exode des jeunes à la recherche d'emplois durables faute de possibilités dans cette région.

Madame la Présidente, vous me signalez que mon temps de parole est terminé et je vous en remercie.

[*Traduction*]

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, je voudrais prendre un instant pour réitérer une fois de plus l'engagement de notre gouvernement de travailler au développement des régions du Canada et de réduire les inégalités régionales dans l'ensemble du territoire.

Pour atteindre cet objectif, nous disposons de divers instruments dont, bien sûr, les programmes d'aide financière. Il y a maintenant près de deux semaines, c'est dans cet esprit que le gouvernement canadien a rendu publique une série de mesures concrètes qu'il entend mettre en application pour soutenir le développement économique de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et y stimuler la création d'emploi.

Je voudrais donc rappeler la teneur de ces mesures. La première porte sur la création de la Société de développement économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Cette société, en plus de s'employer au développement de la région, participera à des activités de prospection économique, d'investissements et de promotion industrielle et touristique, tant au Canada qu'à l'étranger.

Notre gouvernement assumera les frais d'exploitaiton de cette société pour une période de cinq ans en lui versant au total 1,7 million de dollars. Dans la même foulée, le gouvernement canadien accordera une subvention de 2 millions de dollars à la nouvelle société pour lui permettre de commanditer la nouvelle société de capital de risque connue sous le nom d'Investissements Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine Enr.

Cette société en commandite investira, sous forme de placements de capitaux de 50 000 $ à 400 000 $, dans des titres d'entreprises en développement ou en croissance. Elle soutiendra aussi, de temps en temps, des entreprises qui démarrent dans les secteurs manufacturier et tertiaire; grâce à ces investissements, les entreprises les plus prometteuses pourront disposer d'une saine capitalisation.

Un nouveau programme d'assurance-prêt a également été annoncé le 30 mai dernier. Il s'appliquera exclusivement à la région de la Gaspésie et des Île-de-la-Madeleine et permettra la réalisation de projets importants pour ces régions, projets qui ne pourraient démarrer autrement, faute de financement adéquat.

Ainsi, le gouvernement pourra consentir des assurances-prêts pour une somme totalisant 6,4 millions de dollars d'ici au 31 mars 1993.

* * *

L'IMMIGRATION

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, comme vous le savez, j'ai posé au gouvernement un certain nombre de questions concernant le cas de Mohamed Al-Mashat. Celui-ci est l'ancien ambassadeur de l'Irak à Washington qui a bénéficié d'une procédure accélérée pour être admis au Canada.

Nous étions en train d'examiner cette question lorsque le gouvernement a décidé aujourd'hui de mettre un terme à tout le processus. Le comité avait eu l'occasion d'inviter un certain nombre de témoins à comparaître. Il avait eu l'occasion de poser des questions et, de toute évidence, il était sur le point de découvrir la vérité. Or, le gouvernement a décidé aujourd'hui que l'enquête avait assez duré. Il ne souhaite pas que celle-ci se poursuive plus longtemps, malgré les promesses explicites qu'il a faites, selon lesquelles il faisait tenir une enquête afin de faire la lumière sur ce qui s'est passé, et de comprendre comment il se pouvait qu'un ancien ambassadeur d'un pays avec lequel nous étions en guerre puisse arriver au Canada à titre d'immigrant reçu, en l'espace de quelques semaines, alors qu'il faut normalement des mois et parfois même des années pour être ainsi admis au Canada.

Nous avons donc ouvert une enquête. Plusieurs ministres étaient mal à l'aise suite à certains témoignages entendus. J'imagine que le gouvernement n'est plus intéressé à savoir exactement ce qui s'est passé dans l'affaire Al-Mashat.

Nous savons que le gouvernement a présenté plusieurs versions des faits. Il y a eu la version A, la version B, ensuite la version C, puis la version D. En fait, nous ne savons vraiment pas combien d'autres versions il pourrait y avoir. Ce que nous savons toutefois, c'est que le soir du 13 mai, plusieurs ministres, notamment l'ancien ministre des Affaires extérieures, l'ancienne ministre de l'Immigration, et plusieurs autres ministres, étaient présents à une rencontre avec des fonctionnaires. À cette occasion, il a été décidé de blâmer le neveu du chef de l'opposition officielle, M. Raymond Chrétien, qui occupe le deuxième poste en importance au ministère des Affaires extérieures.

Lors de cette réunion, il a aussi été décidé de blâmer M. David Daubney, ancien député conservateur à la Chambre et chef de cabinet de l'ancien ministre des Affaires extérieures. M. Daubney a lui-même déclaré au comité qu'on l'avait blâmé afin d'assurer un équilibre. C'est la terminologie qui a été employée lors de cette réunion. Le gouvernement n'a, en aucune façon, permis à l'opposition de bien comprendre ce qui s'est passé lors de la réunion du 13 mai. Toutefois, nous savons qu'un rapport a été réécrit par des personnes du bureau du Conseil privé. Ce rapport mentionnait déjà qu'une personne du nom de Shortcliff avait été dépêchée auprès de M. Daubney et de M. Raymond Chrétien pour leur dire qu'ils avaient présenté des excuses. En fait, M. Chrétien

a indiqué très clairement au comité qu'il n'avait pas de raison de s'excuser et qu'il ne s'excusait pas.

• (2210)

Madame la Présidente, je vois que mon temps est écoulé. Le député d'en face pourrait peut-être expliquer aux Canadiens pourquoi le gouvernement met fin au processus, alors qu'il avait promis la tenue d'une enquête complète sur cette affaire.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, la journée a été longue et je vous remercie de la patience dont vous faites preuve en me permettant de répondre de nouveau à des questions auxquelles nous avons souvent eu l'occasion de répondre à la Chambre.

Je réponds aux questions posées à la Chambre le 30 mai par l'honorable député de York-Sud—Weston, concernant l'affaire Al-Mashat.

Lors d'un échange avec la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le député s'interrogeait sur les différences dans les chronologies rendues publiques les 14 et 30 mai. Depuis le début des audiences du comité parlementaire sur l'affaire Al-Mashat, des ministres et des fonctionnaires ont, à maintes reprises, répondu à cette question.

Je tiens à souligner que le gouvernement a acquiescé à la requête du Comité en lui fournissant les documents portant sur cette affaire. Je crois comprendre que l'offre faite aux libéraux et néo-démocrates membres du Conseil privé de prendre connaissance du dossier d'Immigration de M. Al-Mashat tient toujours.

Permettez-moi, pour le bénéfice de l'honorable député, de résumer brièvement les faits. Des vérificateurs des Ministères des Affaires extérieures et de la Commission d'Emploi et d'Immigration ont été nommés dès que le ministre Valcourt a déclaré que cette question fera l'objet d'une enquête. Cette vérification a été menée en se fondant sur des preuves corroborantes et sur des faits pouvant alors être confirmés.

Après la publication de la première chronologie, le 14 mai, de nouveaux renseignements ont été reçus, suite à des déclarations publiques. Certaines inexactitudes documentées ont aussi été relevées dans le document, ce que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a reconnu devant le comité parlementaire le 30 mai.

En raison de ces inexactitudes qui ont été reconnues, les ministres ont demandé des renseignements additionnels et les vérificateurs ont alors procédé à d'autres entrevues, y compris avec des personnes ne faisant pas partie du gouvernement. C'est pourquoi une chronologie plus complète a été rendue publique le 30 mai. On y retrouvait un compte rendu plus détaillé de la façon dont le cas de M. Al-Mashat a été traité et on y soulignait les imprécisions relevées dans la première chronologie.

Le 30 mai, à l'occasion d'une question complémentaire à l'intention de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le député de York-Sud—Weston soulignait une erreur de fait entre les deux chronologies. Il a alors demandé à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures à quelle date le comité d'examen des cas de transfuges a déterminé que M. Al-Mashat n'était pas un transfuge.

Cette question a aussi été soulevée devant le comité parlementaire, mais j'y répondrai tout de même.

Il manquait à la chronologie du 14 mai un mot clé. Le comité d'examen des cas de transfuge avait déterminé le 1er mars que M. Al-Mashat n'était probablement pas un transfuge. Une décision finale devant être prise uniquement après l'entretien de M. Al-Mashat avec les fonctionnaires de notre ambassade de Vienne. Cet entretien a eu lieu le 5 mars.

L'ambassade de Vienne nous a fait parvenir l'évaluation du cas de M. Al-Mashat au moyen d'un télex reçu le 7 mars. Le comité d'examen des cas de transfuge s'est réuni ce même jour pour examiner le rapport et à conclu que M. Al-Mashat ne pouvait être considéré comme un transfuge puisqu'il n'était pas en mesure de fournir des renseignements importants.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, j'ai demandé la semaine dernière au ministre de la Santé si le gouvernement était prêt à accélérer l'élimination graduelle des chlorofluorocarbures et autres substances chimiques destructrices d'ozone d'ici 1995 au lieu de 1997 comme prévu.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement a répondu par la négative. Mais si on faisait valoir ce soir de bonnes raisons pour le faire, le gouvernement pourrait peut-être accepter de les éliminer d'ici 1995 plutôt que d'ici 1997.

D'après les prévisions des médecins, plus de 46 000 Canadiens pourraient être atteints du cancer de la peau cette année. L'incidence du mélanome, la forme la plus

dangereuse de cancer de la peau actuellement connue, a en outre plus que doublé depuis vingt ans.

L'Association canadienne de dermatologie soutient que ces chiffres ne reflètent pas encore les répercussions de l'appauvrissement de la couche d'ozone, et que les risques de cancer de la peau continueront d'augmenter pendant le XXIe siècle.

En avril de cette année, des scientifiques appartenant à l'Administration américaine de l'aéronautique et de l'espace ont publié de nouveaux chiffres qui démontraient que la couche d'ozone s'appauvrisait à un rythme deux fois supérieur à celui qu'on avait initialement prédit. Cela a amené l'Agence américaine de protection de l'environnement à conclure que la diminution de l'ozone au-dessus des États-Unis provoquera environ 6 millions de plus de cas de cancer de la peau et 200 000 décès de plus au cours des cinquante prochaines années.

Par rapport à il y a dix ans, il y a maintenant, d'après les milieux scientifiques, 5 p. 100 de moins d'ozone en moyenne dans la stratosphère au-dessus du sud du Canada.

Ces constatations ont donc de très graves implications pour la santé publique. La couche d'ozone est en effet le seul bouclier naturel de la terre contre les dangereux rayons ultra-violets du soleil. L'exposition accrue à ces rayons fera augmenter l'incidence du cancer de la peau et des maladies des yeux, affaiblira notre système immunitaire et fera diminuer également les rendements de certaines cultures importantes.

J'en reviens à la cause, soit les chlorofluorocarbures. Le gouvernement canadien prévoit actuellement les éliminer graduellement d'ici 1997. Mais d'autres pays agissent plus rapidement que le Canada.

L'Allemagne cessera de produire des chlorofluorocarbures en 1995. L'Australie, la Norvège et la Suède auront éliminé 95 p. 100 de leurs chlorofluorocarbures d'ici 1995 également.

Étant donné ces faits, on se demande si le ministre de l'Environnement ou le ministre de la Santé et du Bien-être social ou qui que ce soit en leur nom élimineront d'ici 1995 les susbtances chimiques destructrices d'ozone et plus particulièrement les chlorofluorocarbures, les halons et les méthylchloroformes afin de protéger la santé des générations actuelles et futures de Canadiens.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, les données de satellite sur la couche d'ozone et les données des stations canadiennes ne changent pas considérablement notre perception de la situation concernant la couche d'ozone, mais confirment la nécessité de mesures internationales énergiques.

Au Canada, l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone diminue plus rapidement que ce qui est prévu dans le Protocole de Montréal. En 1990, notre utilisation de CFC a été inférieure de 33 p. 100 au niveau de 1986 qui a servi de point de repère pour le Protocole de Montréal.

Nous nous sommes engagés à réduire à néant notre utilisation de CFC d'ici 1997, soit une avance de trois ans sur l'échéancier international.

L'objectif est de réduire à néant notre utilisation d'autres importantes substances appauvrissant la couche d'ozone d'ici l'an 2000, soit cinq ans plus tôt que ce qui est prévu dans l'échéancier international. En ce qui concerne l'ensemble des substances appauvrissant la couche d'ozone, nous devançons de plus de deux ans l'échéancier international.

On remarque d'importantes diminutions dans plusieurs autres pays industrialisés. Conformément aux engagements pris dans le plan vert, le Canada poursuivra ses initiatives de réduction et de recyclage des CFC, de concert avec les provinces.

Le Conseil national de recherches du Canada travaille avec l'industrie pour évaluer des solutions de rechange aux CFC. Notre programme de réglementation prévoit l'élimination d'utilisations précises de substances appauvrissant la couche d'ozone à mesure que des substances de remplacement adéquates sont disponibles.

LE LOGEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, je voudrais vous parler d'une de mes électrices, Hyacinth Vernon.

Mme Vernon est une mère seule qui a quatre enfants et travaille. Jusqu'à récemment, elle et ses enfants habitaient dans un appartement près de mon bureau de circonscription, O'Connor Drive, mais elle a dû déménager parce que le propriétaire voulait y installer des parents, ce qui est parfaitement légitime.

Il n'y a pas beaucoup d'endroits où peut se loger de nos jours une mère seule qui a quatre enfants, est pauvre et travaille. Dans le Grand Toronto, le taux d'inoccupation était jusqu'à tout récemment de moins de 1 p. 100. Il était en fait de 0,3 p. 100. Elle était sur la liste d'attente des logements sociaux, dans la région torontoise, depuis 1986, soit environ cinq ans. Elle a dû emménager avec sa

cousine, le mari et les deux enfants de sa cousine dans un appartement d'une chambre à coucher.

Trois adultes et six enfants dans un appartement semblable, nous savons bien que ça ne pouvait pas durer. Elle a dû partir. Où aller? Rien à louer nulle part, aucun logement public. Elle se trouve maintenant avec ses quatre enfants dans une chambre du motel Americana sur le chemin de Kingston, à Toronto.

Elle travaille tous les jours. Elle remet son chèque hebdomadaire de 283 $ au services sociaux et communautaires, qui paient la location de la chambre. On lui remet assez de tickets d'autobus pour aller au travail et revenir et on lui donne 26 $ par jour pour nourrir, vêtir et soigner ses quatre enfants et elle-même.

On me dit aux services sociaux du Grand Toronto que le cas de M^me^ Vernon n'est pas isolé. Il y en aurait une centaine dans la région de Toronto. Je me demande comment M^me^ Vernon fait pour ne pas tout flanquer là. De toute évidence, elle a de la force de caractère.

M^me^ Vernon ne peut pas obtenir un logement social parce qu'il y a environ 17 000 citoyens canadiens et immigrants reçus sur la liste d'attente dans le Grand Toronto. Qui plus est, le ministre ontarien du Logement vient de dire que, à cause d'une décision de la Cour suprême du Canada, il va désormais admettre dans les logements sociaux les personnes qui demandent le statut de réfugié. Or, il y a 90 000 personnes dans cette situation au Canada en ce moment, dont 60 000 en Ontario. Elles ont maintenant droit aux logements sociaux.

Où allons nous mettre tous ces gens? Ceux qui demandent le statut de réfugié sont du ressort du gouvernement fédéral. La SCHL n'a pas d'argent. Emploi et Immigration non plus. Où donc, monsieur le ministre, allons-nous caser ces gens qui sont de la responsabilité du gouvernement fédéral?

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir répondre à la question du député sur les réfugiés qui profitent du programme de logements subventionnés du gouvernement fédéral.

Le député n'ignore pas que le gouvernement fédéral, par l'entremise de la SCHL, partage avec les provinces la responsabilité de la gestion et du financement du programme de logements à prix abordable.

La Loi nationale sur l'habitation ne limite en aucune façon ces avantages aux citoyens canadiens ou aux immigrants reçus. En fait, l'imposition de restrictions contreviendrait à la Charte des droits et libertés.

Le député a raison de dire que la demande de logements subventionnés est très élevée, dans la région de Toronto en particulier, où vit un grand nombre de demandeurs du statut de réfugié. Je suis heureux d'informer le député que des représentants de la SCHL, du ministère du Logement de l'Ontario et d'Emploi et Immigration Canada ont joint leurs efforts pour évaluer la demande et ses effets sur le stock de logements subventionnés disponibles.

Dans tout le Canada, des familles, des groupes religieux, des sociétés multiculturelles et des organismes sans but lucratif travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie des derniers arrivants au pays. Nous avons vu, par exemple, des collectivités faire des efforts remarquables pour venir en aide à des réfugiés chassés de leur pays par la guerre ou l'oppression.

Le député se souviendra sans doute des images dramatiques qui montraient le navire chargé de Tamouls abordant sur la côte rocailleuse de la Nouvelle-Écosse. Les gens des villages environnants les ont trouvés. Ils les ont abrités, vêtus, nourris. Ils leur ont donné toutes les formes possibles de secours.

Ce sont des manifestations de bonté et de compassion. Ce sont des réactions très spontanées et personnelles à la nécessité.

Comme l'a dit le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement dans une réponse qu'il donnait plus tôt, lorsque les réfugiés de la mer vietnamiens sont arrivés au Canada, il y a un certain nombre d'années, ils recherchaient désespérément des logements. À cette époque, la SCHL a pu leur permettre de s'installer dans les appartements vacants des immeubles qu'elle administrait par l'intermédiaire de son programme de gestion de l'assurance hypothécaire.

Il est intéressant de souligner que ces réfugiés se sont établis très rapidement et ont pu trouver leur propre logement. Il convient aussi de mentionner que certaines des personnes qui ont reçu ce genre d'aide du gouvernement l'ont vu comme un prêt temporaire et ont remboursé le gouvernement.

Je suis heureux de pouvoir répondre à la question du député.

[*Français*]

Mme le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée.

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 24.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 juin 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: le député parle en inuktitut.*]

Monsieur le Président, hier les chefs du Canada se sont réunis à Winnipeg pour choisir leur nouveau chef national. Six excellents candidats ont brigué cet honneur dans une très bonne campagne. Tôt ce matin, les chefs ont arrêté leur choix.

Je tiens à offrir mes félicitations à tous les candidats et au nouveau chef national, M. Ovide Mercredi. En ces temps cruciaux, une lourde tâche attend les dirigeants du pays, tant autochtones que non autochtones.

Dans notre quête d'un renouveau constitutionnel pour ce pays, dans notre souci de faire du Canada un pays encore meilleur pour nos enfants, unissons nos efforts dans un esprit ouvert, avec générosité et honnêteté. Il y a de la place pour nous tous au Canada.

Le ministre des Affaires indiennes et le gouvernement actuel feront bien d'écouter M. Ovide Mercredi et son discours d'acceptation dans lequel il a parlé de ses jeunes années.

Tous mes meilleurs voeux au chef national.

* * *

LE PARLEMENT DU CANADA

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Beaucoup de Canadiens qui ont perdu foi dans notre régime politique et ses dirigeants veulent changer non seulement les politiciens qui les représentent, mais également notre régime de gouvernement.

Notre régime parlementaire actuel, qui existe depuis 150 ans, est fondé sur l'union des pouvoirs exécutif et législatif du gouvernement. Cela signifie que chaque ministre du Cabinet doit avoir un siège dans l'une des chambres du Parlement et, du moins en théorie, que le Cabinet rend des comptes à la Chambre des communes. Dans la pratique, toutefois, la Chambre des communes relève maintenant en fait du Cabinet, puisqu'elle adopte uniquement des projets de loi qu'il choisit et ce, dans les délais qu'il fixe.

Si nous voulons rétablir la foi des Canadiens dans notre régime politique, nous devons nous assurer non seulement que les députés expriment les opinions de ceux qui les ont élus pour les représenter, mais également que le Cabinet relève de ces députés aussi bien dans la pratique que dans la théorie.

* * *

L'INDE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, la semaine dernière, c'était l'anniversaire de la prise d'assaut du Temple d'or situé à Amritsar.

Les dates du 4 au 7 juin resteront marquées pendant des générations dans la mémoire des sikhs partout dans le monde. Les sikhs du Canada ont été scandalisés par cette profanation du premier lieu saint de leur religion.

Nous offrons notre sympathie à la communauté sikh à l'occasion du septième anniversaire de l'«opération Étoile bleue», nom de code donné par le gouvernement indien à l'attaque contre le Temple d'or.

[*Français*]

Monsieur le Président, les Sikhs, partout dans le monde, n'oublieront pas cet événement. Cela a atteint leur identité et leur âme. Je partage avec la communauté sikh le souvenir de cet événement tragique et j'espère que tous les députés se joindront à moi pour souligner ce jour.

Article 31 du Règlement

L'ÉCONOMIE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le taux de chômage a atteint 15,4 p. 100 au mois d'avril dernier en Abitibi-Témiscamingue. Ce taux est en bonne partie attribuable au fait que plus de gens se sont cherché du travail en raison du ralentissement économique.

Si l'on compare le mois d'avril 1990 à celui de 1991, nous constatons que la population active est passée de 66 000 à 68 000 personnes. L'économiste Marie-Josée Marcoux note des points positifs quant aux statistiques d'avril dernier. Elle remarque que par rapport à l'année dernière, la région a gagné 1 000 nouveaux emplois. Ce phénomène à la hausse ne s'était pas produit dans la région lors des 14 derniers mois. Selon elle, l'économie québécoise a enregistré un gain d'emplois depuis les trois derniers mois et la tendance à la hausse devrait se maintenir, ce qui promet pour les prochains mois.

Le pire de la récession semble être passé même si l'économie régionale connaît encore des difficultés, surtout en ce qui concerne les producteurs forestiers. Mais puisque toutes les coupures ont été réalisées dans le secteur forestier, celui-ci doit donc faire du rattrapage.

Le ministre des Forêts du Québec, M. Albert Côté, devrait prendre au sérieux les revendications des secteurs d'Amos, Senneterre, Barraute, Malartic et Matagami.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, conformément à ce qui a été mentionné précédemment, hier soir, les membres de l'Assemblée des premières nations ont élu comme chef national M. Ovide Mercredi, qui vient du nord du Manitoba.

Au nom du Nouveau Parti démocratique, je voudrais lui offrir nos sincères félicitations. M. Mercredi jouera un rôle important dans les prochains débats constitutionnels qui porteront nécessairement sur la question et la représentation des autochtones.

En raison de son instruction et de son expérience, le nouveau chef national est particulièrement qualifié pour assurer ce leadership. Pourtant, l'ironie veut que, pendant la majeure partie de sa vie, le gouvernement du Canada ait refusé de le reconnaître en tant qu'autochtone. Après son élection d'hier, ce statut ne peut plus être mis en doute.

La Chambre félicite M. Ovide Mercredi et les autres candidats, et espère que le gouvernement traitera bien les nouveaux représentants des premières nations du Canada.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière le Nouveau Parti démocratique a publié une version révisée de son dictionnaire à son congrès de Halifax. Voici les changements: Au mot «profit»: le profit n'est plus tabou, il est même le résultat acceptable et permis de l'exploitation d'une entreprise.

Le dictionnaire contient le mot «capitalisme». Ce n'est plus une terrible maladie, c'est maintenant une méthode pour atteindre l'excellence en créant de nouvelles richesses.

La «libre entreprise» y est également définie. Ce n'est pas la destruction systématique de l'humanité par des requins de la finance—les chefs d'entreprise—c'est maintenant une méthode pour développer notre économie, améliorer notre niveau de vie et générer une nouvelle prospérité.

Le Nouveau Parti démocratique aurait dû m'appeler il y a longtemps. Je lui aurais vendu un dictionnaire du Parti progressiste conservateur à un bon prix.

* * *

L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, féliciter le nouveau grand chef de l'Assemblée des premières nations à l'occasion de son élection à ce poste. La lutte a été difficile, mais il a remporté la victoire.

Le chef Mercredi assume la tâche difficile de poursuivre la consolidation et l'amélioration des relations entre presque 600 premières nations et les gouvernements des provinces et du Canada.

Les rapports que j'ai eus avec les trois organisations autochtones de ma circonscription, durant ma brève expérience comme député fédéral, m'ont permis de comprendre à quel point les cultures sont dissemblables, mais qu'elles doivent quand même coopérer dans l'intérêt de toutes les parties. Même à ce niveau, je peux sentir les frustrations et ce n'est qu'un aperçu de ce à quoi le chef Mercredi doit faire face.

J'ai eu l'occasion de voir le chef Mercredi à l'oeuvre au comité et en interview et je suis sûr que son attitude lui permettra de résoudre les nombreux problèmes en suspens entre les autochtones et les gouvernements. Je lui souhaite sincèrement bonne chance dans ses entreprises et j'espère que j'aurai l'occasion de lui être utile.

* * *

LES ADDITIFS À L'ESSENCE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, aujourd'hui, les Amis de la Terre, Greenpeace et l'Association canadienne du droit de l'environnement se sont groupés pour condamner l'exportation d'un additif à base de plomb utilisé dans l'essence.

Les usines de l'Ethyl corporation ont doublé leur production de plomb tétraéthyle, une substance hautement toxique, en vue de l'exporter en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud. Au Canada, l'essence au plomb est à toutes fins pratiques interdite à cause des effets dévastateurs de l'empoisonnement dû au plomb chez les jeunes enfants. Il est moralement, tout à fait répréhensible de pratiquer une telle politique de deux poids, deux mesures. Comment pouvons-nous justifier la protection de la santé et de la vie de nos propres enfants, alors que nous nous enrichissons en empoisonnant de jeunes enfants dans des pays en voie de développement?

• (1410)

Les Canadiens veulent savoir ce que le gouvernement a fait depuis qu'il a été informé, il y a plus d'un mois, des projets de la société Ethyl. Le gouvernement va-t-il interdire l'exportation de ce poison ou croit-il plutôt que les Canadiens préfèrent des emplois, quitte à les payer de la vie d'enfants?

* * *

LA VIOLENCE FAMILIALE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour souscrire à une décision prise le mois dernier par les deux chaînes de télévision western.

Elles ont interdit la diffusion d'un clip contenant des scènes très réalistes de violence familiale.

Le problème de la violence familiale a pris des proportions effrayantes en Amérique du Nord, et à mon avis, sa représentation nous rend insensibles à la terreur et à la douleur qui l'accompagnent toujours. Or, comment peut-on espérer surmonter ce problème si les médias nous en bombardent constamment.

Le Nashville Network et Country Music Television ont refusé de se prêter plus longtemps à ce processus de désensibilisation, et j'applaudis à leur courage et à leur initiative qui, je l'espère, marquera le début d'un mouvement au Canada.

* * *

LE GROUPE DES 22

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, la question est réglée; il n'est pas nécessaire de tenir une assemblée constituante, et il est certainement inutile de mêler plus de gens encore au débat.

En effet, nous avons maintenant le Groupe des 22, composé de personnes représentant l'élite du «vieux Canada» et basé sur le principe des deux peuples fondateurs, imperturbable et inflexible à l'égard de la participation des premières nations, des minorités ethnoculturelles ou ethniques ou du reste de la plèbe.

Évidemment, ces vingt-deux personnes disent parler pour tous les Canadiens et elles ont décrété leur vision du Canada après en avoir vigoureusement discuté entre elles. Dans ce Canada, le gouvernement fédéral se retire des domaines des soins de santé, de l'éducation et des programmes sociaux.

La plupart des Canadiens pensent que cela va détruire le pays. Maurice Sauvé dit que le premier ministre a été impressionné. Pas surprenant: le Groupe des 22 voudrait qu'il termine le travail qu'il a amorcé.

* * *

LES DROGUES ILLÉGALES

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, les drogues, leur consommation illégale et leur trafic mettent à rude épreuve les ressources de nos corps policiers. Je veux expliquer deux modifications législatives qu'il faudrait apporter pour aider les forces de police à enrayer ce problème.

Premièrement, tous les biens ou sommes d'argent actuellement confisqués doivent être remis au gouvernement fédéral et ne sont jamais retournés aux municipalités qui assument les coûts d'application de la loi. En conséquence, elles ne peuvent se permettre d'affecter suffisamment de ressources aux enquêtes liées à la drogue.

Deuxièmement, par suite de l'affaire Duarte, il est maintenant illégal pour les policiers d'utiliser, par mesure de sécurité, des appareils audiovisuels durant les enquêtes visant à infiltrer les millieux de la drogue. Cela entrave grandement le travail des policiers et met leur sécurité en jeu.

Je me suis entretenu ce matin avec le chef de police de la région de York, M. Don Hillock. Ces deux questions le préoccupent beaucoup, notamment la sécurité de ses agents.

Appuyons les hommes et les femmes admirables qui font partie de nos corps policiers.

J'exhorte la ministre de la Justice à examiner ces deux questions.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, les députés conservateurs de l'arrière-ban, tel le député de Halton—Peel, essaient désespérément de quitter le navire conservateur de l'État qui est en train de couler et d'avoir l'air de n'être nullement responsable de son naufrage.

Lundi, au cours de la période des questions, le député de Halton—Peel a posé la question suivante au ministre chargé de la privatisation: «La semaine dernière, nous avons appris que la TPS du gouvernement a rapporté 400 millions de dollars de plus que prévu en 90 jours seulement [. . .]Ceci signifie-t-il que mes électeurs peuvent espérer un répit pour les contribuables à revenus moyens?»

L'idée de défendre les intérêts de ses électeurs à la Chambre est-elle finalement venue au député? Ses électeurs n'étaient-ils pas au nombre des 80 p. 100 de Canadiens qui ont contesté la taxe dès le début?

Je rappelle à ses électeurs que, le 2 octobre 1989, le député de Halton—Peel avait ceci à dire au sujet de la TPS dont il essaie maintenant de se dissocier: «Y aura-t-il des perdants? Oui. Y aura-t-il des gagnants? Oui. La proposition est-elle juste? Oui, elle l'est, absolument.»

Le député reconnaissait alors qu'elle allait faire du tort à ses électeurs, mais il s'est quand même prononcé en faveur. Voici maintenant que la TPS se révèle être une vache à lait, comme il le dit lui-même, grâce aux contribuables canadiens. Voyons voir combien d'autres conservateurs de l'arrière-ban vont quitter le navire à l'approche certaine des prochaines élections.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, de toute évidence le plus grand défi que nous devons relever dans le cadre de notre mission canadienne de réforme constitutionnelle et d'unité nationale consiste à faire en sorte que tous les Canadiens estiment qu'ils ont le droit de prendre part au processus. Même si nombre d'entre eux décideront peut-être de ne pas participer directement au débat constitutionnel, il n'en reste pas moins qu'ils doivent sentir que l'occasion leur en est offerte. Le Forum des citoyens sur la Constitution, par exemple, a permis de faire intervenir les citoyens ordinaires beaucoup plus qu'on peut le reconnaître pour l'instant.

Chaque député joue un rôle et assume une responsabilité dans l'entretien du dialogue national. Nombreux sont ceux qui organisent déjà dans leurs localités des réunions publiques où les problèmes constitutionnels et d'unité sont au premier plan.

Une autre solution que pourrait adopter chaque circonscription serait de rassembler des comités de citoyens sur la Constitution sous les auspices du député de l'endroit. Il s'agit d'une démarche qui a donné de bons résultats par le passé chez mes électeurs relativement aux questions linguistiques et culturelles et qui, je crois, promet tout autant à l'avenir pour le dialogue constitutionnel.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Aujourd'hui, les ministres du Commerce du Canada, des États-Unis et du Mexique se rencontreront à Toronto pour discuter d'un nouvel accord de libre-échange. Il y a six mois, un comité regroupant des membres de tous les partis a déposé à la Chambre un rapport dans lequel il reprochait au gouvernement de ne s'être pas documenté suffisamment. Il déclarait, et je cite: «Nous sommes franchement étonnés par l'absence d'analyse économique détaillée des coûts et des avantages d'un accord de libre-échange nord-américain.»

Je voudrais donc poser au premier ministre suppléant la question suivante: Pourquoi le gouvernement poursuit-il ces négociations quand même ses membres admettent qu'il ne s'est pas suffisamment documenté?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, les raisons pour lesquelles ces négociations sont nécessaires nous apparaissent tout à fait évidentes. Nous voulons étendre nos échanges commerciaux à toute l'Amérique du Nord. Nous voulons protéger la propriété intellectuelle et nous voulons améliorer les mécanismes de règlement des différends que nous pourrions avoir avec les Mexicains. C'est une très bonne position de départ à adopter dans le cadre de ces négociations et le gouvernement du Canada en est très fier.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, 600 mises à pied cette semaine à Montréal.

[*Traduction*]

Et dans ma circonscription de Hamilton-Est, une autre aciérie a fermé ses portes cette semaine.

[*Français*]

Les États-Unis et le Mexique semblent avoir une bonne idée où ils s'en vont avec ces discussions. Je veux donc demander au ministre: Pourquoi les Canadiens ont-ils été tenus dans l'ignorance par ce gouvernement? Pourquoi le gouvernement commence-t-il ces discussions à un moment où ses politiques économiques sont en train de détruire le secteur manufacturier de notre pays, ici au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la députée ne pose pas vraiment de questions, elle ne fait que des allégations.

L'objet de ces discussions est très clair. En participant à ces négociations, le Canada sera en mesure d'accroître ses échanges commerciaux. Notre gouvernement croit que le développement du commerce extérieur ne peut pas nuire à l'économie d'un pays. Au contraire, c'est en adoptant des mesures protectionnistes et en imposant des restrictions qu'on fait du tort à l'économie d'un État.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, même le président des États-Unis s'est engagé à offrir des garanties environnementales minimales. Il a également promis des programmes précis d'adaptation de la main-d'oeuvre à l'intention des travailleurs américains qui perdront leur emploi à cause de cet éventuel accord continental de libre-échange.

Notre premier ministre n'a pas encore répondu aux milliers de Canadiens qui ont perdu leur emploi à la suite de la ratification du dernier accord et à qui on avait promis des programmes d'adaptation qui n'ont jamais vu le jour.

Je voudrais poser au premier ministre suppléant la question suivante: Comment se fait-il que les Américains se soient engagés à respecter certaines conditions environnementales et à mettre sur pied des programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre, quand notre propre gouvernement n'est pas disposé à offrir les mêmes garanties aux travailleurs canadiens?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Notre gouvernement, avec l'appui de tous ses députés, a créé le climat qui nous a permis de conclure l'accord nord-américain le plus important de l'histoire sur les pluies acides.

La députée n'a pas à nous faire la leçon sur la façon de traiter les questions environnementales. Il existe aussi un processus à trois ou quatre phases pour ces discussions. Il s'agira d'un processus très complet, analogue à celui utilisé pour discuter des questions environnementales dans le cadre des négociations sur l'ALENA.

En ce qui concerne les programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre, aucun gouvernement en Amérique du Nord n'en offre d'aussi bons que les nôtres.

* * *

• (1420)

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Statistique Canada a signalé aujourd'hui qu'en mars dernier, c'est-à-dire après le dépôt du plus récent budget du gouvernement, son indicateur avancé composite, qui sert à mesurer les tendances de l'économie, a baissé pour le quatorzième mois d'affilée.

Le ministre des Finances admettra-t-il enfin que son budget de 1991 se révèle un mauvais budget présenté au mauvais moment? A-t-il l'intention d'en présenter un nouveau qui comportera un plan de relance économique accélérée? Pourquoi n'en fait-il pas davantage pour les milliers de gens qui font les frais des programmes économiques peu judicieux du gouvernement conservateur?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): La réponse est non, monsieur le Président. Le député sait bien que le budget a été déposé vers la fin de février et que ces données sont pour le mois de mars.

Or, le député en conviendra, un certain nombre d'indicateurs pour avril et mai, dont la confiance des entreprises, les mises en chantier, la revente de maisons et même la création d'emplois, étaient positifs. Quelque 73 000 emplois ont été créés au cours des deux derniers mois. Les bienfaits du budget sont manifestes, et nombreux sont les indicateurs qui le prouvent.

Je sais que le député aime mieux jouer le prophète de malheur que de faire preuve d'un peu d'optimisme. Il serait peut-être temps qu'il commence à voir les choses sous un jour un peu moins sombre.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je puis assurer à mon ami que je ne demanderais pas mieux que d'être optimiste pour les milliers de chômeurs de ma circonscription et du pays, mais ce que le ministre n'a pas l'air de comprendre, c'est que l'indicateur global établi par son propre bureau de la statistique a baissé pour le quatorzième mois d'affilée. C'est le signe d'une économie en perte de vitesse.

Pourquoi le ministre applique-t-il, pour nous sortir de la récession, les mesures mêmes qui nous ont justement plongés dans cette récession? Pourquoi refuse-t-il de reconnaître que l'économie se dégrade encore? Pourquoi refuse-t-il d'agir dès maintenant pour stimuler une reprise rapide? Pourquoi ne fait-il toujours rien?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait que ce ne sont pas des solutions simples comme celles qu'il a proposées qui vont régler le problème auquel nous sommes confrontés. Il faut s'attaquer aux causes profondes de l'inflation. Il faut rationaliser les finances publiques. Il faut que les bases soient bien établies et nous sommes sur la bonne voie, parce que les statistiques d'avril et de mai donnent des signes d'amélioration. C'est encourageant.

J'aimerais bien que le député soit également de cet avis. En tout cas, bien d'autres Canadiens pensent comme moi. Nous ne sommes peut-être pas encore tout à fait sortis de l'ornière, mais les indicateurs donnent à penser que la situation va changer très bientôt.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Aujourd'hui, la délégation canadienne est à Toronto pour entreprendre des négociations commerciales avec les États-Unis et le Mexique, mais les Canadiens ignorent complètement l'enjeu de ces négociations. Il n'y a eu aucun véritable débat parlementaire sur cette question. Il n'y a eu aucun vote ici sur la participation du Canada à ces négociations avec le Mexique. À mon avis, c'est irresponsable de la part du gouvernement d'entreprendre des pourparlers avec les Mexicains et les Américains avant d'en parler aux Canadiens.

Le vice-premier ministre dira-t-il aujourd'hui aux Canadiens sur quoi exactement portent ces négociations et qui en a décidé ainsi?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis très heureux de dire à la députée que des consultations continuelles et intensives accompagneront ces discussions. Grâce aux Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur et à d'autres mécanismes, les industries, les travailleurs et les Canadiens en général seront consultés.

Les grands objectifs présentés aux Canadiens aujourd'hui à la Chambre de même qu'à la réunion qui se tient à Toronto sont clairs: premièrement, essayer de faciliter les échanges commerciaux en supprimant les entraves au commerce, y compris les barrières tarifaires et non tarifaires; deuxièmement, élaborer un mécanisme de règlement des différends qui vise aussi le Mexique; et, troisièmement, voir si nous pouvons mieux protéger la propriété intellectuelle. La réalisation de tous ces objectifs sera avantageuse pour les Canadiens.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Question supplémentaire, monsieur le Président. Nous ne savons toujours pas ce qui est négociable. L'un des collègues du ministre a dit durant la période des questions que tout était négociable. C'est ce que nous voulons savoir. La culture est-elle négociable? Qu'est-ce qui est négociable?

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord commercial avec les États-Unis, 315 000 Canadiens ont perdu leur emploi et, au cours de la dernière année, 36 usines de pièces d'automobile ont dû fermer leurs portes. Le 9 juin, le président de Magna International a annoncé que cette société dépenserait jusqu'à 15 millions de dollars pour établir une nouvelle usine au Mexique. Le président de Magna a suivi l'exemple du gouvernement et a conclu que, pour faire des profits, il n'y avait que l'argent qui comptait. L'argent n'a pas de coeur, pas d'âme, pas de conscience et pas de patrie.

Je veux poser au vice-premier ministre la question suivante: qu'est-ce que le gouvernement du Canada fait dans ces pourparlers pour s'assurer que les emplois resteront au Canada?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la députée est allée trop loin. Si elle prend le temps de regarder attentivement l'annonce faite par Magna hier, elle verra que ce que le président a dit est fort intéressant. Il a dit qu'aucune partie de la production du Mexique ne servira à approvisionner les marchés canadien et américain. Les usines de montage au Canada et aux États-Unis continueront de s'approvisionner au Canada.

Permettez-moi de citer les paroles du président de la société: «Il n'est pas question de fermer une usine ici pour aller en ouvrir une au Mexique. Je suis convaincu que nous pouvons garder nos employés ici, au Canada.»

Une voix: Vous ne voulez pas qu'il y ait des emplois au Mexique, Howard?

M. Hockin: La théorie des néo-démocrates est la suivante: s'il y a des nouveaux débouchés dans un autre pays, des débouchés que nous n'avons jamais eus auparavant, on devrait interdire aux sociétés canadiennes d'en profiter, à moins qu'elles ne le fassent à partir du Canada.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je crois que le ministre voudra dire aux travailleurs de ces 36 usines de pièces d'automobile qui ont fermé leurs portes au Canada pourquoi ils ont perdu leur emploi à cause de la politique du gouvernement.

[*Français*]

Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre du Commerce extérieur nous a dit qu'il était difficile de voir les résultats positifs du libre-échange avec les États-Unis. Je suis certaine, monsieur le Président, que 1,5 million de sans-emploi sont d'accord avec le ministre.

Est-ce que le gouvernement peut nous assurer que, avant de poursuivre ces discussions sur le libre-échange avec le Mexique, il fera deux études exhaustives: l'une sur les résultats du libre-échange entre les États-Unis et le Canada, et l'autre sur les effets du libre-échange entre les États-Unis, le Mexique et le Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): J'espère que l'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, si nous en arrivons à un accord, donnera d'aussi bons résultats que ce que nous avons vu depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec les États-Unis, il y a deux ans. Grâce à cet accord, notre balance commerciale est passée de 14 milliards à 17 milliards de dollars. Il y a trois ans, nous avions un investissement net négatif de 2,5 milliards de dollars. Aujourd'hui, nous avons un investissement net positif de 4 milliards de dollars. Tout cela nous a aidés lorsque nous sommes entrés dans cette récession.

J'ai ici une liste, mais j'ai bien peur que le Président ne me permette pas de la lire au complet. Il s'agit d'une liste de trois pages d'usines de pièces d'automobile en Ontario et au Québec, pour ne prendre que ces provinces, qui ont pris de l'expansion et qui ont accru leur production depuis 1989.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le 30 mai, le vice-premier ministre a déclaré à la Chambre, au sujet de l'enquête sur l'affaire Al-Mashat, que «. . .tous les témoins que demande ou exige le comité pourront être entendus.»

Hier, sur les instructions du leader du gouvernement à la Chambre, les membres conservateurs du comité se sont opposés à la comparution de personnes que nous avions demandé à entendre, ce qui est tout à fait contraire à l'engagement pris par le vice-premier ministre le 30 mai.

Ma question est la suivante: Pourquoi le gouvernement a-t-il ordonné à ses députés d'entraver le travail du comité ainsi que le processus démocratique? Qu'est-ce que le gouvernement essaie de cacher?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, cette allégation est tout à fait fausse.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Les ministériels ont paralysé le comité. Ce ne sont pas des histoires, c'est la vérité.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Que le député de Winnipeg-Sud-Centre pose sa question.

M. Axworthy: Monsieur le Président, si le gouvernement et le vice-premier ministre disent qu'ils n'ont rien à cacher, le gouvernement va-t-il. . .

Des voix: Posez votre question.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Un peu de patience. J'y arrive. Le gouvernement fera-t-il ouvrir une enquête judiciaire qui oblige à témoigner sous serment, qui permettrait d'enquêter vraiment sur les notes manquantes, et que les députés ministériels ne pourraient pas faire avorter? Le gouvernement fera-t-il ouvrir une telle enquête?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais parler de la note de breffage, à laquelle on fait régulièrement allusion.

• (1430)

Hier, le député et ses collègues ne pouvaient se décider quant à savoir s'il s'agissait d'une note secrète ou très secrète. Il s'agit d'une note secrète, et non très secrète. Nous prenons la chose très au sérieux, toutefois, le contrôle de telles notes ne se fait pas comme celui d'un document très secret.

Les responsables de la sécurité au ministère font enquête. Rien ne permet de penser qu'un acte criminel ait été commis, malgré le fait que le document original ne puisse être trouvé. Des copies ont toutefois été fournies.

Je voudrais également citer les propos du député de Burnaby—Kingsway au sujet des travaux du comité. Il a dit: «Certains membres conservateurs du comité ont proposé d'inviter Allen Gotlieb à comparaître, mais je pense que les Canadiens s'attendent à ce que nous fassions rapport, sans tarder, sur ce qui s'est passé et sur la façon dont Al-Mashat a été admis au pays.» Les membres du comité sont des adultes. Ils doivent se réunir demain, et ils prendront eux-mêmes leurs décisions.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le 16 mai, la ministre, en parlant du rapport rendu public sur l'affaire Al-Mashat, a déclaré à la Chambre que «toute l'information sur la situation a été publiée et rendue publique», que «les ministres ont pris la responsabilité de voir à ce que l'information soit diffusée au public» et que «jusqu'à maintenant, la véracité de cette information n'a pas été démentie».

Or, la véracité de cette information a été démentie pendant que la ministre était à l'extérieur du pays. Nous savons maintenant que Raymond Chrétien n'a présenté aucune excuse, contrairement à ce qu'on peut lire dans la lettre que la ministre a rendue publique.

La ministre rétablira-t-elle maintenant les faits devant la Chambre?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il y a une chose qui m'étonne vraiment de la part de l'opposition: je suis secrétaire d'État aux Affaires extérieures depuis le 21 avril, mais on ne m'a pas posé une seule question sur quelque chose de vraiment important, par exemple sur les raisons pour lesquelles j'étais à l'extérieur du pays, à savoir pour assister à une réunion de l'OTAN à Copenhague et à une réunion de l'Organisation des États américains à Santiago.

Je serais certainement heureuse qu'on m'interroge sur la politique étrangère du pays. Il est dommage que les députés d'en face ne s'intéressent pas à la politique étrangère. Ils continuent plutôt à essayer de trouver des fautes, sans avoir réussi à en trouver une seule.

En définitive, les ministres se sont présentés devant le comité et étaient prêts à parler franchement. Les députés d'en face ont décidé de quitter la salle. Nous avons déposé des documents. Le comité se prononcera sur les témoignages qu'il a entendus de la part de M. Chrétien et d'autres.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, nous demandions à la ministre de corriger une information erronée.

Ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre et porte sur le même sujet. Le 15 mai, la secrétaire d'État a déclaré à la Chambre: «Le rapport est très clair. Il fournit une multitude de détails sur tout ce qui concerne cet incident.»

Nous savons maintenant que le rapport que la ministre a déposé le 14 mai ne révélait pas tous les faits qui lui avaient été fournis le 13 mai par ses propres enquêteurs. En fait, il ne disait pas que tous les principaux intéressés n'avaient pas été interrogés avant que le rapport ne soit rendu public.

La ministre s'excusera-t-elle maintenant d'avoir rendu public un rapport incomplet et inexact?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le rapport était ni incomplet ni inexact. Si l'on examine le rapport initial, on ne peut trouver aucune divergence de fond entre ce qui a été révélé dans ce premier rapport et ce qui a été révélé par la suite.

La députée sait que le premier rapport reposait sur les témoignages que les enquêteurs avaient pu confirmer quelque temps après le fait à l'aide de documents écrits.

Or, s'il y a certaines divergences de mémoire sur les dates, il n'y a encore aucun changement de fond. Ces divergences furent par la suite rectifiées de notre propre initiative. C'est nous-mêmes qui avons revu le rapport et qui en avons communiqué une version très légèrement rectifiée.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, puisque nous n'avons pas pu poser d'autres questions à la ministre au comité, je voudrais lui en adresser une qui découle d'un témoignage récent au sujet de la question fondamentale de la responsabilité ministérielle.

La ministre n'est pas sans savoir que le 8 avril, son adjoint parlementaire a informé l'adjoint parlementaire du solliciteur général d'alors de l'entrée de M. Al-Mashat au Canada.

La ministre pourrait-elle nous expliquer pourquoi son adjoint parlementaire aurait informé l'adjoint parlementaire du solliciteur général le 8 avril de ses préoccupations au sujet de cette affaire alors qu'à en croire le témoignage de la ministre, il n'aurait même pas pris la peine de lui en parler avant un certain temps. Que se passe-t-il au sein de son ministère?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce jour-là, je n'étais pas en ville.

Mon adjoint parlementaire a très bien agi dans les circonstances en cherchant à se renseigner davantage avant de me soumettre la question. Permettez-moi de vous signaler une fois de plus que c'était pas mal de temps après.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, chose certaine, ses collaborateurs ont été avisés de tout ceci bien à l'avance.

Une voix: Vous connaissez le Règlement.

M. Robinson: Ils n'ont pas été blâmés, eux.

Ma question supplémentaire s'adresse au président du Comité permanent des affaires étrangères. Le président du comité, le député de Don Valley-Ouest, pourrait-il nous expliquer pourquoi ses collègues conservateurs et lui-même ont refusé de permettre au comité d'entendre d'autres témoignages. . .

M. le Président: Je ne crois pas que cette question soit recevable. Le député de Burnaby—Kingsway peut demander au président du comité ce qu'il entend faire par la suite ou quelque chose du genre, mais c'est là une question qui touche au coeur même du comité. Le député peut reformuler sa question s'il le souhaite.

M. Robinson: Monsieur le Président, le président du comité permanent pourrait-il nous préciser les mesures que ses collègues conservateurs et lui-même sont disposés à prendre pour que le comité puisse terminer ses travaux et entendre les témoins qu'il doit faire comparaître, si on veut connaître toute la vérité sur cette affaire?

M. le Président: La question du député aurait probablement été recevable s'il s'en était tenu aux intentions du président et du comité. Dans le cas présent, le député aborde une question qui ne concerne pas simplement les activités du comité.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Hier, lorsque j'ai demandé au solliciteur général pourquoi on n'avait pas fait appel à la GRC pour retrouver la note de breffage. secrète, il a répondu: «Parce qu'on ne me l'a pas demandé».

J'ai donc adressé par écrit une demande officielle au solliciteur général et au Commissaire de la GRC. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: . . .pour qu'on cherche à retracer la note de breffage.

Le solliciteur général peut-il s'engager devant la Chambre à ordonner à la GRC de faire immédiatement enquête afin de savoir ce qu'il est advenu de cette note?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Non, monsieur le Président.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je voudrais maintenant interroger le gouvernement au sujet de sa politique concernant les manquements à la sécurité.

Selon la politique du gouvernement du Canada, la perte de la note de service constitue un manquement à la sécurité. Les lignes directrices prévues dans cette politique stipulent que tout manquement présumé constituant une infraction criminelle doit être déclaré aux autorités policières compétentes. La politique prévoit qu'un rapport doit être fait par écrit dans les dix jours suivant l'incident et précise les sanctions devant être prises.

Ma question s'adresse au gouvernement canadien. Compte tenu qu'une note de breffage secrète a disparu il y a trois mois, le gouvernement peut-il expliquer pourquoi la politique de sécurité qu'il a déposée à la Chambre n'a pas été appliquée? Le gouvernement peut-il préciser pourquoi la GRC n'a pas été avisée et pourquoi des sanctions n'ont pas été prises contre M. David Daubney?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député écrivait dans sa lettre: «Je crois qu'il existe des motifs raisonnables et vraisemblables de croire que le document a été égaré délibérément.»

• (1440)

Le Code criminel ne renferme, à ma connaissance, aucune disposition prévoyant que l'on peut intenter des poursuites en cas de perte délibérée d'un document. Le député doit savoir que la population canadienne s'attend à ce que la GRC intervienne contre des crimes véritables, tout comme elle s'attend à ce que ses représentants élus s'occupent des vrais problèmes. La démarche du député ne sera pas mentionnée aux informations à Orillia.

Une voix: Les habitants d'Orillia ont-ils renoncé à lire les journaux?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé, et à la lumière de ce que le solliciteur général vient de dire. La question est d'autant plus importante parce qu'il semble que si le document a été égaré délibérément, ce n'est pas la même chose.

J'aimerais que le ministre nous dise clairement, compte tenu du fait que dans le scandale du Watergate, le Président Nixon a égaré 18 minutes d'enregistrement, est-ce que dans le scandale Al-Mashat, le ministre aurait égaré un mémo secret? Et est-il capable de nous dire en cette Chambre aujourd'hui, catégoriquement, que ce document secret n'a jamais été dans son porte-documents?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, non et oui.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Donc, le ministre admet que le document secret que l'on recherche, qui pourrait élucider bien des choses, certainement disculper les fonctionnaires, mais condamner les ministres, a été dans le porte-documents du ministre.

Mme Copps: C'est ce que vous venez de dire.

M. Ouellet: C'est ce que le ministre vient de nous dire. Alors, je lui demande de nous dire clairement s'il peut affirmer que ce document n'a pas été délibérément détruit, soit à la demande du ministre ou soit par un de ses associés politiques?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Oui, monsieur le Président, je peux donner cette affirmation, ce qui pourrait mettre fin à la question. Peut-être que mon français n'est pas assez clair, du moins pour l'autre côté de la Chambre. Mais je crois que si le député veut regarder les bleus, il verra qu'il a posé deux questions. Ma réponse à la première question a été non. Le Parti libéral ne prend pas le Parlement au sérieux, mais moi je le prends au sérieux, et la question est réglée.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement qui sait que le plomb provoque des défaillances mentales et physiques irréversibles chez les enfants. Parce que le plomb est beaucoup plus néfaste pour la santé qu'il n'est utile comme additif à l'essence, le gouvernement en a sévèrement limité l'utilisation au Canada en 1990.

Malheureusement, les restrictions imposées au Canada ne s'appliquent pas à l'exportation de ce produit chimique toxique, même si nous savons que le plomb empoisonne des enfants.

Le ministre modifiera-t-il le règlement sur l'essence, qui a été adopté en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, pour interdire l'exportation de plomb tétraéthyle dans les pays qui n'ont pas une réglementation sur l'utilisation du plomb au moins aussi rigoureuse que le Canada?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si je comprends bien, le député fait allusion à la décision du gouvernement d'interdire l'utilisation du plomb dans l'essence pour les automobiles à compter de décembre 1990, ce qui constitue, je crois, pour tous les députés, une importante mesure de protection de l'environnement.

J'examinerai la requête du député et je profite de l'occasion pour lui faire savoir que le ministère étudiera la possibilité d'adopter, en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, des mesures de contrôle des exportations des produits contenant du plomb.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Il me paraît évident que si nous interdisons un produit au Canada en raison de ses effets néfastes sur la santé, nous ne pouvons pas en appuyer la production en vue de l'exportation.

Je remercie le ministre de bien vouloir étudier ma requête. Je me demande s'il ne pourrait pas en même temps étudier la possibilité de convaincre les pays vers qui nous exportons d'adopter des règlements sur la protection de l'environnement aussi rigoureux que les règlements canadiens?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Par souci de précision, monsieur le Président, je dirai que le gouvernement a interdit l'utilisation de ce produit comme additif à l'essence pour les automobiles, qui est sa principale utilisation. Cependant, le plomb a encore des utilisations limitées.

Ainsi, il n'est pas catégoriquement interdit dans le carburant à usage agricole et le carburant pour les avions. Je répète que je suis très réceptif à l'idée du député, et mon ministère examinera cette question le plus rapidement possible.

* * *

LES ÉLÉVATEURS À GRAIN

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Les entreprises d'élévateurs à grain du port de Vancouver ont décrété un lock-out en raison d'un conflit patronal-syndical. La convention collective est échue depuis 18 mois, ce qui montre l'échec du processus de négociations collectives.

Au nom de mes collègues des régions rurales et des agriculteurs canadiens, je voudrais savoir qui va faire les frais de cette impasse? Est-ce que ce sera les entreprises appartenant aux agriculteurs, le syndicat ou les agriculteurs?

Le ministre peut-il nous le dire?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): D'abord, je voudrais remercier le député de s'inquiéter encore du sort des agriculteurs de l'Ouest.

Nous nous préoccupons beaucoup de la gravité de la grève dans le port de Vancouver. Nous nous en inquiétons à cause de la chute des ventes qui pourrait s'ensuivre, de la perte financière que cela signifierait pour l'Ouest et des effets que cela pourrait avoir sur l'excellente réputation du Canada dans le domaine du transport du grain.

C'est pourquoi j'ai dépêché hier à Vancouver mes principaux collaborateurs, qui offriront leurs services pour la médiation et la conciliation. Ils sont en ce moment même en réunion avec les parties en cause à Vancouver. Je m'attends à recevoir des nouvelles d'eux plus tard dans la journée.

Je presse les parties d'en venir à une entente dans le cadre du processus de négociations collectives habituel. Cependant, en cas d'échec, je vous assure que le gouvernement n'hésitera pas à intervenir.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Le chef de cabinet du ministre, M. David Daubney, a publiquement admis non seulement avoir reçu la note de service secrète du 8 mars dont on a perdu la trace, mais aussi l'avoir lue. Il est aussi clair que M. David Daubney a été la dernière personne à être en possession de la note de breffage secrète.

Cette note est maintenant perdue et nous savons que M. Daubney n'en a pas parlé à M. Clark.

Le guide des fonctionnaires publié par le Bureau du Conseil privé en 1990 précise clairement que les ministres sont responsables devant la Chambre de tout ce qui est fait sous leur autorité.

Le ministre acceptera-t-il de se déclarer responsable de la négligence de son chef de cabinet?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je dois dire que je suis content d'entendre un député libéral déclaré qu'il est maintenant connu et accepté que ce document ne m'a pas été transmis. Puisque le Parti libéral a maintenant signalé qu'il est connu et accepté que ce document ne m'a pas été transmis, je suppose que le dossier est clos.

Certaines questions liées à la responsabilité ministérielle ont été soulevées, et j'en ai traité devant le comité.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai demandé très clairement au ministre s'il accepterait de déclarer devant la Chambre qu'il est responsable de la négligence de son chef de cabinet et il refuse de répondre.

Je lui pose donc une question supplémentaire. Nous savons que la note de breffage secrète du 8 mars a été envoyée au cabinet du ministre, conformément aux méthodes mises en place par M. Daubney et approuvées par le ministre. On ne sait plus maintenant où se trouve cette note de service secrète.

Est-ce que le ministre est au moins prêt à reconnaître qu'il est responsable des lacunes des méthodes mises en place dans son propre cabinet?

• (1450)

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, j'ai l'habitude d'assumer mes responsabilités conformément à la tradition parlementaire bien établie.

J'aurais espéré que l'on manifeste un sens de la responsabilité parlementaire plus évident. . .

Mme Copps: Vous avez rompu avec la tradition, Joe. Que faites-vous du terme «mensonge».

M. Nunziata: Que faites-vous de votre mensonge à la télévision?

M. Clark (Yellowhead): Le député de York-Sud—Weston et la députée de Hamilton-Est me demandent ce que je pense du terme «mensonge». Je me demande, monsieur le Président, si vous ne pourriez pas leur demander de retirer ces paroles.

M. le Président: Si les députés ont bien fait cette allégation, je m'attends à ce qu'ils la retirent immédiatement.

Mme Copps: J'accepte certainement de la retirer.

M. le Président: Nous devrions maintenant poursuivre nos travaux. La parole est au député de Fredericton—York—Sunbury.

* * *

LA CITOYENNETÉ

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Il s'agit d'une question supplémentaire qui fait suite à celle que je lui ai posée avant-hier.

Dans la réponse qu'il m'a donnée à ce moment, le ministre a fait valoir son engagement à promouvoir la citoyenneté canadienne, comme principe fondamental de l'unité nationale. Je crois qu'à cet égard, une des expériences les plus émouvantes pour un député consiste à participer à une cérémonie de remise de certificats de citoyenneté à de nouveaux Canadiens.

Ne serait-il pas possible de faire de même pour tous les Canadiens, y compris ceux qui sont nés ici, afin de confirmer leurs droits et leurs responsabilités, et de les inviter à les exercer?

Le ministre serait-il prêt à considérer diverses possibilités pour délivrer un certificat de citoyenneté à chaque jeune Canadien à un moment opportun au cours de ses études primaires?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec l'opinion du député concernant la cérémonie du Bureau de la citoyenneté et j'encourage tous les députés à y assister.

J'approuve entièrement la proposition du député, que j'ai d'ailleurs l'intention de rencontrer sous peu pour voir s'il peut me fournir d'autres détails. Je suis aussi prêt à rencontrer les autres députés qui auraient des idées pouvant aider les Canadiens à mieux comprendre la signification de la citoyenneté.

Ce serait une façon merveilleuse d'offrir aux jeunes Canadiens un programme bien pensé de sensibilisation à la citoyenneté.

* * *

L'IMMIGRATION

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Le ministre sait que l'exercice de ses obligations fiduciaires en tant que ministre principal comporte un élément implicite: la confiance.

J'aimerais demander au ministre responsable des Affaires constitutionnelles de bien avoir l'obligeance d'indiquer à la Chambre s'il a ou non détruit le document, la note de breffage secrète du 8 mars, et dans la négative. . .

Des voix: Oh, oh.

Une voix: Qu'y a-t-il de mal à ça? C'est une question directe.

M. le Président: Une voix a dit: «Qu'y a-t-il de mal à ça? C'est une question directe.» C'est également une allégation directe. Je demande au député de formuler sa question de façon plus correcte.

M. Dingwall: Le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre s'il a, oui ou non, détruit le document ou s'il l'a égaré ou fait preuve de grave négligence. . .

Des voix: Oh, oh.

M. le Président: Cette question n'est rien de plus qu'une accusation directe. Il est loisible au ministre de répondre.

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, la réponse est non dans les deux cas. Je tiens à bien préciser à l'intention de la Chambre, et je dis cela en tant que député et en tant que quelqu'un qui, je crois, a acquis dans ce pays une réputation d'intégrité, je profite de cette occasion pour bien préciser à la Chambre. . .

Mme Copps: Vous aimiez ça avant.

M. Clark (Yellowhead): Si la députée d'Hamilton-Est veut bien se taire un instant pour me laisser répondre. . .

M. Simmons: Quel faux jeton!

Des voix: Oh, oh.

Des voix: Quelle honte!

Une voix: À l'ordre!

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être achever sa réponse.

M. Clark (Yellowhead): Je profite de cette occasion pour informer la Chambre que j'ai d'abord eu connaissance de ce document lors de mon séjour à Iqaluit ou dans les Territoires du Nord-Ouest. Je l'affirme sur ma réputation d'homme politique qui a servi ce pays pendant 20 ans et de député.

Je ne l'ai pas vu. Je n'ai jamais ordonné que l'on fasse quoi que ce soit de ce document. J'en ignorais l'existence jusqu'à ce que cette controverse devienne publique. Pour ceux qui sont justes et honnêtes, cette affirmation devrait suffire à mettre un terme à la controverse.

Des voix: Bravo!

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, un ministre de premier plan a répondu non aux deux questions.

Expliquera-t-il, cependant, aux Canadiens et en particulier aux députés, pourquoi le ministre qui est maintenant responsable des Affaires constitutionnelles a attendu plus de trois mois et n'a absolument rien fait pendant ce temps pour retrouver la note de breffage secrète du 8 mars? Pourquoi a-t-il attendu si longtemps pour la chercher? Qu'essaie-t-il de cacher?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, une chose est claire pour les Canadiens, c'est que j'assume des responsabilités très délicates et très lourdes, soit les affaires constitutionnelles. Si nous prolongions délibérément et sans raison cette controverse, cela pourrait nuire à ma capacité d'assumer ces responsabilités.

M. Dingwall: Répondez à la question. Vous prolongez la controverse.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je sais que la question est tendancieuse, mais je voudrais, néanmoins, que le ministre y réponde.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je pense que la plupart des Canadiens espèrent qu'il y a des limites à l'esprit de parti à la Chambre, même dans ce cas-ci.

En ce qui concerne la question, le leader parlementaire de l'opposition officielle, un haut fonctionnaire de la Chambre, sait que la responsabilité de retrouver ce document, lorsque sa disparition a été constatée, incombait au ministre en exercice à ce moment-là. Il sait que ce n'était pas moi.

Il m'a posé cette question délibérément, avec préméditation, et j'y réponds pour qu'il soit bien clair que c'est une affaire dans laquelle je ne pouvais pas intervenir pour des raisons constitutionnelles bien connues, après avoir cessé d'être secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

* * *

LES QUESTIONS ORALES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Comité de la gestion de la Chambre. C'est une journée très appropriée, semble-t-il, pour poser cette question.

Plusieurs députés, y compris moi-même, ont invoqué le Règlement au sujet de la violation flagrante et systématique de dispositions très claires qui portent sur la période de questions et qui sont énoncées à l'article 37 du Règlement annoté et dans les commentaires 409 et 410 du Beauchesne.

Le Comité de la gestion de la Chambre examinera-t-il ces rappels au Règlement? Acceptera-t-il d'étudier une motion portant que tous les députés respectent le Règlement absolument?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je peux confirmer au député que le Comité de la gestion de la Chambre a étudié le cas de la période de questions et de la performance des députés des deux côtés de la Chambre pendant cette période.

Nous ne sommes pas encore parvenus à un consensus. Nous continuerons d'examiner la question et j'espère que le comité pourra redonner un semblant de rationalité à notre institution pour que les Canadiens nous acccordent un peu de crédibilité.

* * *

• (1500)

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications.

En octobre 1990, la Commission du droit d'auteur du Canada fixait les redevances dans le secteur de la câblodistribution. En vertu de cette décision, les Québécois et les Québécoises doivent maintenant payer 11,8 millions de dollars en redevances, dont 85 p. 100 s'en vont aux États-Unis et aux Américains.

Or, on sait très bien que les Québécois ne regardent pas la télévision américaine ou presque pas, du moins beaucoup moins que le Canada anglais. Monsieur le Président, on sait qu'au Québec, le secteur de la télévision française et québécoise a beaucoup besoin de ces millions de dollars.

Qu'entend faire le ministre pour donner suite au rapport du ministre des Communications du Québec, qui a été présenté en novembre 1990, car pendant qu'on se penche sur des études, tous ces millions s'en vont aux États-Unis?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, mon collègue est un peu en retard. Il y a deux jours, j'ai annoncé devant l'Association canadienne de télévision par câble que le ministre des Consommateurs et des Sociétés et moi-même allions donner des directives qui contribueraient à régler ce problème.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune du comité présidentiel de la République du Botswana, dirigé par l'honorable Archie Mogwe, ministre des Mines et des Eaux.

Des voix: Bravo!

* * *

LE DÉCÈS DU SÉNATEUR DAVID CROLL

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais aviser la Chambre que le sénateur David Croll est décédé hier, et je voudrais rendre hommage à ce grand Canadien.

Voilà un homme qui a consacré sa vie au service du public. Il appartenait à un groupe minoritaire et il avait dû se battre, dans les années 30, pour se faire élire. Il a réussi à atteindre des postes très élevés. Il a été maire de Windsor et la première personne de confession juive à siéger au Cabinet ontarien et à devenir sénateur.

J'ai eu le privilège d'être membre du caucus du Parti libéral avec le sénateur Croll pendant plus d'un quart de siècle. C'était une personnalité impressionnante. Il n'avait qu'une préoccupation, c'était de défendre les membres de notre société qui sont sans défense, c'était de se battre pour ceux qui ont besoin de l'aide de leurs concitoyens. Il travailla à la mise en place de tous les programmes sociaux dont nous sommes si fiers aujourd'hui, et cela depuis les années 20 et 30.

Le sénateur Croll a toujours dit que dans un pays comme le Canada, personne ne devrait aller se coucher le ventre vide, personne ne devrait être sans abri, personne ne devrait souffrir, car nous avons assez pour assurer des conditions décentes à tout être humain.

[*Français*]

Le sénateur Croll a été un de ces réformateurs qui ont marqué notre pays. Il a été élu très jeune, il a servi comme maire, comme ministre et il a servi comme sénateur. Mais sa contribution a toujours été envers les plus démunis de notre société.

Lorsque nous cherchions notre voie comme parti politique, les fois où nous avions des doutes, les fois où le Parti libéral était désorienté un peu, le sénateur David Croll se levait pour nous dire où était la bonne voie et il avait toujours comme principe d'accorder le bénéfice du doute aux plus faibles de notre société. Il était un grand libéral, il fut un grand éducateur pour nous tous dans cette Chambre et je pense que son départ très rapide sera une très grande perte, non seulement pour mon parti, mais pour le Sénat et pour le pays.

Il y a eu très peu de politiciens qui, comme lui, ont eu cette mentalité.

[*Traduction*]

Il n'y a rien que le Canada ne puisse faire et faire bien. Il faut faire des choses dont nous pouvons être fiers, sachant que ceux qui ont moins, ceux qui ont été relégués en raison de leur foi, de leur couleur, de leur sexe ou d'autres différences, sont nos égaux au Canada.

Ce qui est important chez l'être humain, c'est toujours l'être humain lui-même. David Croll était presque un père pour moi et pour beaucoup d'autres, car chaque fois que nous avions un doute—cela m'est arrivé souvent durant ma carrière—nous demandions à David Croll ce qu'il fallait faire.

Il disait toujours: «Vous devez vous ranger du côté de ceux qui ont besoin d'aide, du côté de la justice et de la dignité.» Cet homme a marqué le Canada et je voudrais présenter mes sincères condoléances à sa famille. J'espère que la société canadienne aura beaucoup d'autres David Croll dans les années à venir.

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je veux moi aussi rendre hommage au sénateur David Croll au nom de mon parti et de tous mes électeurs de Toronto qui admiraient le défunt sénateur.

Comme bien des Canadiens distingués, il n'est pas né au Canada. Venu de Moscou, il a grandi et étudié ici, pour faire une brillante carrière parmi nous.

Il a été le premier juif à devenir ministre, le premier juif à devenir sénateur, et il a fait une contribution dynamique dans le cadre de ces fonctions.

Il a aussi été membre des Forces canadiennes. Enrôlé en 1939, il a combattu pour le Canada. Engagé comme simple soldat, il était colonel quand il a quitté l'armée à la fin de la guerre. C'était un homme d'un grand courage, d'une grande distinction et ayant une vision du monde fort large. Je pense qu'il nous manquera à tous, à la Chambre, et que nous n'oublierons pas sa contribution marquante.

Permettez-moi de me joindre au chef de l'opposition pour souhaiter qu'il y ait beaucoup d'autres Canadiens de son envergure qui choisissent la vie publique au service de leur pays.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, nous voulons nous joindre à nos collègues libéraux et conservateurs pour rendre hommage au sénateur David Croll, le doyen du Sénat qui vient de mourir à l'âge de 91 ans.

Je me souviens du moment où il a déposé un rapport sur la pauvreté. C'était en 1971, au cours de mon premier mandat à la Chambre. Il était alors président du Comité sénatorial sur la pauvreté. Son rapport était très révélateur de la situation de l'époque. Il faisait plusieurs recommandations sur l'aide qui pouvait être offerte aux pauvres du pays.

C'était un homme qui se dévouait passionnément pour une cause. Il importe qu'on se souvienne du sénateur Croll comme d'un homme qui défendait une cause. Il poursuivait un but en choisissant la vie publique, et il a oeuvré sur bien des tableaux pour l'atteindre.

Ses premières fonctions politiques ont été celles de maire de Windsor, en 1930. Plus tard, il est devenu député au Parlement provincial de l'Ontario. Il a géré deux ou trois portefeuilles à titre de ministre et, en 1945, il est devenu député fédéral de la circonscription de Toronto—Spadina. En 1955, il était nommé sénateur pour la province de l'Ontario.

[*Français*]

Monsieur le Président, il était un grand Canadien, il était un grand démocrate. Il était un exemple pour tout le monde ici dans cette Chambre, dans l'autre Chambre et pour tous les Canadiens.

Monsieur le Président, au nom de mon parti, je désire offrir mes condoléances à sa famille et à ses amis.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, pendant au-delà de 10 ans que j'ai eu l'occasion de servir à l'intérieur du caucus libéral, il y a certaines personnes qui nous impressionnent, et je pense que le sénateur David Croll est de cette catégorie. Peu de politiciens sont des idéalistes perpétuels. Plusieurs d'entre nous devenons cyniques avec le temps. Le sénateur Croll fut un idéaliste perpétuel, selon moi. Aucun opportunisme, aucun calcul politique, c'était toujours en vertu de ses principes et surtout dans la défense de la dignité humaine. Très peu de politiciens méritent le respect de tous les députés de la Chambre. Je pense que le sénateur Croll a été un compas pour plusieurs d'entre nous qui croyons dans la philosophie et dans la dignité humaine et

je pense que sa famille mérite nos condoléances. J'espère qu'il demeurera un compas et un guide pour nous tous.

[*Traduction*]

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, j'aimerais dire quel immense honneur ce fut pour moi de siéger au Parlement et au caucus libéral avec David Croll.

Je n'énumérerai pas en détail tous les points saillants de sa carrière, car d'autres l'ont déjà fait avant moi. De plus, nous en entendrons certainement parler plus amplement dans les prochains jours.

• (1510)

Je voudrais toutetois mentionner qu'en 1971, alors qu'il était déjà âgé de 71 ans, il a présidé le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté qui a recommandé l'instauration du revenu annuel garanti pour toutes les familles et tous les particuliers. Il avait déclaré plus tard qu'il s'agissait du seul moyen permettant de donner aux gens le minimum vital auquel ils avaient droit.

J'aimerais surtout vous dire comment c'était d'écouter David Croll parler. C'était un homme doux au regard pétillant. Il parlait d'une voix douce, mais qui savait nous captiver. Chaque fois qu'il ouvrait la bouche, le silence tombait sur l'auditoire. Les gens l'écoutaient car tous savaient qu'il avait quelque chose d'important à dire. Il défendait toujours les besoins des personnes âgées, des pauvres et des malades et il disait que nous avions le devoir de réagir aux choses qui les touchaient.

[*Français*]

J'avais une appréciation et une affection particulières pour David Croll. Il est né le 12 mars 1900, au tournant du siècle, et mon père est né le 1er janvier 1900. Donc, il y avait une certaine ressemblance dans leur façon de parler.

[*Traduction*]

Je voudrais offrir mes condoléances à la famille du sénateur Croll. Nous nous souviendrons de lui pendant très très longtemps, et nous nous ferons un point d'honneur de nous engager à lutter pour les idéaux et les principes qu'il a défendus.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Une grande partie de la vie du regretté sénateur David Croll a été étroitement liée à la ville de Windsor, et comme un secteur de sa circonscription provinciale de Windsor—Walkerville recoupe ma circonscription de Windsor-Ouest, vous comprendrez pourquoi je tiens à prendre quelques minutes pour lui rendre hommage.

Jusqu'à la fin de sa vie, il a toujours été un fervent défenseur de la justice sociale, des nécessiteux, des personnes âgées, des retraités, des handicapés et des démunis.

Il est remarquable qu'il soit mort après avoir passé la journée entière à s'acquitter de son travail de sénateur. Je suis d'ailleurs certain qu'il attendait avec impatience l'occasion de participer à notre caucus libéral de ce matin. Il était toujours le premier arrivé. J'avoue qu'il sera étrange d'arriver à notre séance du caucus et de ne pas y voir le sénateur Croll déjà prêt à y participer. Lors de nos caucus, il était toujours favorable au progrès, aux réformes et au libéralisme, dans les deux sens de ce terme mais surtout dans ce qu'il a de plus noble.

Je suis sûr que ses idées et ses attitudes témoignaient de son expérience de fils d'immigrant arrivé à Windsor avec sa famille, en provenance d'Europe de l'Est. Je suis sûr qu'elles s'inspiraient beaucoup des valeurs de son patrimoine hébreu. Je suis sûr qu'elles étaient également représentatives des préoccupations de la région de Windsor, ville de travailleurs acharnés venus de toutes les parties du monde afin de s'y refaire une vie meilleure, pour eux et leur famille.

Dave Croll a toujours oeuvré pour l'égalité, l'équité et les réformes. Maire de Windsor dès l'âge de 30 ans, il a aidé sa ville à surmonter une récession dévastatrice. Windsor, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est le résultat des efforts qu'il a déployés pour réunir des villes autrefois voisines.

Son travail à titre de député et de ministre provincial ont beaucoup aidé la province à surmonter les problèmes et les difficultés de la crise des années 30.

On se souviendra qu'à titre de député et de ministre provincial, il a aidé à établir en Ontario des programmes fondamentaux de normes du travail et d'aide sociale dont se sont inspirés de nombreux autres programmes qui font maintenant notre fierté.

La priorité de Dave Croll, c'était les gens.

Il nous en a d'ailleurs donné la preuve lorsqu'il a démissionné du Cabinet ontarien parce qu'il ne partageait pas les vues du premier ministre sur l'organisation des travailleurs au sein de syndicats. Il a alors dit qu'il préférait marcher avec les travailleurs plutôt que de rouler carrosse grâce à la General Motors.

Un biographie récente de David Croll s'intitule *The People's Senator*, le sénateur du peuple. Avant d'être le sénateur du peuple, il a été le député torontois du peuple au Parlement, le député provincial du peuple, le ministre du peuple et le maire du peuple à Windsor. La ville de Windsor a toujours été fière de Dave Croll et elle le sera toujours. Comme je l'ai déjà dit, cette ville faisait partie intégrante de sa vie et de sa carrière.

Je veux exprimer mes condoléances les plus sincères à sa famille, à son frère et à ses soeurs. Je veux dire à la Chambre que la meilleure façon pour nous d'honorer la mémoire de Dave Croll, c'est de nous assurer que les idéaux qu'il a défendus continueront d'inspirer tous ceux d'entre nous qui veulent défendre l'intérêt public, à la Chambre et partout au Canada.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots, parce que le sénateur Croll, lorsqu'il était député, représentait ma circonscription. Quand on sait que sa dernière journée de travail a duré onze heures, on se rend compte que cet homme était un sénateur différent des autres. Cela montre à quel point il était dévoué au Parlement. Windsor voyait vraiment en lui un symbole. Il a laissé sur la ville une empreinte indélébile. Il était aimé des pauvres, des travailleurs qui trimaient pour gagner leur vie, des membres des nombreux groupes ethniques de Windsor qui cherchaient un porte- parole qui les représenterait comme égaux.

Il nous manquera à tous, mais nous ne perdrons pas ce qu'il a laissé aux citoyens de Windsor, c'est-à-dire son esprit de générosité et de bienveillance, esprit qui l'a animé tout au long de sa carrière au Parlement.

Je voudrais donc, au nom de ma circonscription et de mon parti, faire part de mes plus sincères condoléances à sa famille et l'assurer que nous nous joignons à elle dans la douleur que lui inspire sa disparition.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je tiens à signaler à la Chambre une infraction à l'article 37 du Règlement commise aujourd'hui, pendant la Période des questions, et rappeler les commentaires 409 et 410 de Beauchesne. Le commentaire 409 prévoit ce qui suit:

> Le préambule n'a pas à dépasser une phrase unique, soigneusement formulée. La question supplémentaire ne doit exiger aucun préambule.

Le commentaire 410 dit:

> Une question supplémentaire doit découler de la réponse du ministre.

Je tenais simplement à signaler qu'à mon avis, cette règle a encore été violée aujourd'hui.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais dire quelque chose au sujet de ce rappel au Règlement. Je tiens à vous signaler que les passages de Beauchesne que le député cite comme des règles n'en sont pas du tout. Ce sont des lignes directrices que des présidents ont formulées pour informer la Chambre de la façon dont ils envisagent la période des questions.

Il est tout à fait conforme au Règlement que vous agissiez comme bon vous semble pour assurer l'équité pendant la période des questions, puisque vous avez été élu par la Chambre pour cette raison et que vous avez été investi des pouvoirs nécessaires à cette fin.

Personnellement, j'ai une entière confiance en votre aptitude à vous acquitter de cette tâche; vous n'avez pas besoin que certains députés du gouvernement s'efforcent chaque jour, en se fondant sur des arguments qui ne se défendent pas, de faire de la période des questions ce qu'elle n'a jamais été jusqu'à maintenant, surtout pas lorsque le parti d'en face était dans l'opposition.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire—et je crois que nous le savons tous, car nous en avons souvent la preuve—c'est que ce que voient les Canadiens qui suivent nos délibérations à la télévision leur fait perdre le respect qu'ils devraient avoir pour le Parlement. Je crois que ce qu'ils regardent surtout, c'est la période des questions et ce qu'ils voient n'est pas de nature à leur inspirer le respect qu'ils devraient avoir à l'égard du Parlement.

Dans ce contexte, je trouve valable la réponse du président du comité de la gestion qui nous dit qu'un comité constitué de représentants de tous les partis étudie la question de ce qu'il faudrait faire pour regagner le respect de la population; nous devrions le laisser agir.

• (1520)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je tiens à dire au nom de mon parti que nous respectons les décisions que vous prenez chaque jour au cours de la période des questions. Vous estimez devoir intervenir à l'occasion pour rappeler à l'ordre les députés, de l'opposition comme du gouvernement, dans leurs questions ou leurs réponses. Je considère que votre compétence et votre jugement sont ainsi mis à l'épreuve tous les jours. Il est parfaitement clair, monsieur le Président, que vous faites de votre mieux pour présider cet endroit le plus sérieusement possible.

Je tiens à dire à mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement, que les Canadiens en ont assez non pas tant du Parlement que du gouvernement et de ce que celui-ci ne tient aucun compte de leurs préoccupations au sujet de la TPS, de l'Accord de libre-échange ou de quoi que ce soit d'autre.

Je considère ce genre d'intervention comme une contestation directe de la façon dont vous dirigez la Chambre en notre nom. Je crois que c'est absolument injustifié.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je prends aussi la parole au sujet du recours au Règlement de mon collègue de la Nouvelle-Écosse, concernant la façon dont la période des questions se déroule à la Chambre. Je dois convenir avec mon collègue, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, que cette remise en question quotidienne du déroulement de la période des questions par les députés ministériels revient finalement à une contestation du jugement de la présidence.

Nous sommes absolument sûrs que la présidence dirige les affaires de la Chambre en conformité avec le Règlement et la tradition de la Chambre. Si le leader parlementaire du gouvernement ne cesse de prétendre que le problème vient du fait qu'on manque d'égards envers tous les députés, c'est peut-être qu'il se regarde trop souvent dans le miroir.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

DÉPÔT DU TARIF DES HONORAIRES D'ÉLECTIONS

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, au nom du très honorable Joe Clark, président du Conseil privé et ministre responsable de la Réforme constitutionnelle, j'aimerais déposer trois documents.

Le premier document, je le dépose en vertu de l'article 198 de la Loi électorale du Canada. Vous trouverez en annexe, dans les deux langues officielles, copies du Tarif des honoraires d'élections fédérales, copies du Tarif des honoraires des élections des Territoires du Nord-Ouest, et copie du Tarif des honoraires d'élections générales applicable en vertu des règles électorales spéciales.

Conformément à ladite loi, je vous prie de prendre les dispositions nécessaires afin que ces documents soient immédiatement déposés devant la Chambre des communes.

* * *

L'ADMINISTRATION DU PIPE-LINE DU NORD

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je dépose le deuxième document en vertu de l'article 72 de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Nous déposons, dans les deux langues officielles, copies des rapports de l'Administration du pipeline du Nord pour la période se terminant le 31 mars 1991.

Je vous prie de prendre les dispositions nécessaires pour que ces rapports soient immédiatement déposés devant la Chambre des communes.

* * *

LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

DÉPÔT DU 8E RAPPORT ANNUEL

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Enfin, monsieur le Président, je dépose le troisième document, en vertu de l'article 72 de la Loi sur l'accès à l'information.

Nous déposons dans les deux langues officielles, une copie du huitième rapport annuel de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 1991.

Conformément à ladite loi, nous vous prions de prendre les dispositions nécessaires afin que ce rapport soit immédiatement déposé devant la Chambre des communes.

[*Traduction*]

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Le rapport en question, adopté à l'unanimité, porte sur l'évaluation des dispositions relatives à l'incarcération et propose 16 modifications au gouvernement. Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose dans les 150 jours une réponse globale à ce rapport.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR LE COMPTE DE SERVICE ET DE RÉDUCTION DE LA DETTE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-21, Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service de réduction de la dette du Canada.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

DÉFENSE NATIONALE ET AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

> Que le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants soit autorisé à se rendre à Toronto les 18 et 19 juin pour visiter le Sunnybrook Health Science Centre et que le personnel nécessaire l'accompagne.

(La motion est adoptée.)

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'invoque le Règlement, monsieur le Président, au sujet de la loi sur les langues officielles.

L'article 49 dispose qu'«un commissaire est nommé par commission sous le grand sceau après approbation par résolution du Sénat et de la Chambre des communes.»

Nous savons tous que le commissaire aux langues officielles quitte ses fonctions vendredi. À compter de samedi nous n'aurons donc plus de commissaire aux langues officielles.

Je demande à mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement si le gouvernement entend présenter une motion avant vendredi ou bien disposerons-nous d'un certain temps avant d'adopter une motion portant nomination d'un nouveau commissaire?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je ne peux pas dire au député à quelle date exactement ce sera fait, mais on le fera très prochainement, monsieur le Président.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire, avec quelques détails peut-être, dans quelle mesure des consultations vont avoir lieu à propos de cette nomination?

Le Commissaire aux langues officielles, comme le sait le député, est un haut fonctionnaire de la Chambre et la coutume veut, je crois, qu'il y ait des consultations constructives avec les partis respectifs en ce qui concerne cette nomination.

M. Andre: Je ne veux pas être obligé d'entrer dans les détails, mais il se pourrait bien que les projets de voyage du premier ministre aussi bien que ceux du chef de l'opposition aient empêché de tenir ces consultations. Mais je sais qu'on a l'intention de le faire.

* * *

PÉTITIONS

LE TEMPS DES BÛCHER

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par 200 Canadiens qui s'opposent à ce que les deniers publics servent à financer et à distribuer le film anti-catholique et historiquement inexact *Le temps des bûchers* réalisé par l'Office national du film. Par la présentation, d'inexactitudes historiques et de commentaires tendancieux et hostiles à l'égard de l'Église catholique, le film essaie de faire détester et méconnaître la religion catholique.

Les pétitionnaires, par conséquent, prient humblement le Parlement de demander que le film *Le temps des bûchers* soit retiré de la circulation et que l'Office national du film présente publiquement des excuses aux catholiques.

LES ÉTATS BALTES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Cette pétition est signée par 150 Canadiens.

Attendu que le Canada n'a jamais reconnu l'annexion forcée de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie par l'Union soviétique, et attendu que le gouvernement de la Lituanie a répondu en lançant un appel urgent pour obtenir l'appui immédiat de tous les pays démocratiques pour protéger l'indépendance, la démocratie et la liberté de la Lituanie, de l'Estonie et de la Lettonie, les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître immédiatement le gouvernement élu de la République de Lituanie et d'établir des relations diplomatiques avec lui.

• (1530)

Les pétitionnaires exigent en outre que l'Union soviétique retire toutes ses troupes de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie et que pour recevoir l'aide internationale inconditionnelle qu'on lui accorde sous la forme de crédit et de céréales fourragères, l'Union soviétique retire ses troupes des États baltes et règle la crise dans cette région.

DEMANDE D'INSTITUTION D'UNE SEMAINE DE LA FIERTÉ NATIONALE

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 880 enseignants et étudiants de l'École secondaire de Streetsville qui se déclarent fiers d'être Canadiens.

Les signataires constatent que les gens sont de moins en moins fiers d'être Canadiens. Ils demandent donc au Parlement d'instituer une semaine de la fierté nationale, dans le but d'encourager tous les Canadiens et les organismes scolaires à célébrer l'histoire, les réalisations et les possibilités du Canada.

Conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition a été jugée correcte quant à la forme et au contenu.

LE TIMBRE COMMÉMORATIF

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition jugée correcte quant à la forme et au contenu conformément à l'article 36 du Règlement.

Les gens d'Ottawa veulent signifier qu'il conviendrait d'honorer Marie Sklodowska Curie pour sa contribution à la science.

Les signataires estiment également que Marie Sklodowska Curie, qui a découvert le radium, qui a été deux fois lauréate du prix Nobel et qui est la première femme à être reconnue dans l'histoire des sciences, mérite d'être honorée par le Canada.

Ils sont d'avis que cette scientifique polonaise, qui a servi l'humanité et qui ne s'est pas laissé corrompre par la célébrité, devrait être honorée par le Canada comme elle l'a été par de nombreux autres pays. Aussi, ils prient humblement la Chambre de demander à la Société canadienne des postes d'honorer Marie Sklodowska Curie en émettant un timbre commémoratif à l'occasion du 125e anniversaire de sa naissance, le 7 novembre 1992.

LE CONTRÔLE DES SALAIRES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition d'habitants de Moncton, ainsi que de North Bay, en Ontario.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter l'imposition de tout contrôle des salaires et de réaffirmer son appui à la libre négociation collective pour les travailleurs canadiens.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement.

Elle est signée par 125 habitants de nombreuses villes, soit Smiths Falls, Nepean, Ottawa, Greely, Kanata, Gloucester, Orléans, Hull, Almonte, Richmond, Vars, Gatineau, Aylmer, Stittsville et Cornwall. Elle porte sur l'intention du gouvernement conservateur de geler les augmentations de salaires des fonctionnaires pour l'exercice 1991-1992.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter l'imposition de tout contrôle des salaires et de réaffirmer son appui à la libre négociation collective pour les travailleurs canadiens.

LE TIMBRE COMMÉMORATIF

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, c'est un plaisir que de présenter une pétition qui a été signée par plusieurs habitants de l'agglomération de Vancouver.

Ces pétitionnaires estiment que M^me^ Marie Curie, la célèbre scientifique, devrait être honorée pour ses contributions scientifiques à l'humanité, dont la découverte du radium et son application médicale partout dans le monde.

Ils sont donc d'avis qu'il est temps d'honorer M^me^ Curie. Cette dernière, on le sait, a découvert le radium et a reçu par deux fois le prix Nobel. Elle est la première femme à s'être taillée une place dans l'histoire des sciences.

Ils pressent Postes Canada d'honorer Marie Curie en émettant un timbre commémoratif à l'occasion du 125^e^ anniversaire de sa naissance, le 7 novembre 1992.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai 14 pétitions portant environ 600 noms d'habitants des localités de Sicamous, Tappen, Salmon Arm, Lunby, Celista, Enderby, Grindrod, Sorrento et Eagle Bay, dans la circonscription d'Okanagan—Shuswap.

Les pétitionnaires prient le gouvernement de revenir sur sa décision de réduire sa part du financement des services de la GRC en Colombie-Britannique.

Ils exhortent le gouvernement à profiter des négociations en cours pour rétablir un niveau suffisant de financement.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines d'habitants ici et là au Canada, dont un certain nombre d'étudiants, d'employés et de professeurs de l'Université St. Francis Xavier en Nouvelle-Écosse.

Monsieur le Président, les pétitionnaires écrivent qu'en octobre 1985, le Sous-comité des droits à l'égalité du Comité permanent de la justice et des questions juridiques a présenté un rapport unanime à la Chambre recommandant que la Loi canadienne sur les droits de la personne soit modifiée afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans tous les domaines de compétence fédérale.

Ils indiquent par ailleurs qu'en mars 1986, soit il y a plus de cinq ans, le gouvernement a accepté le rapport et ses recommandations et a dit qu'il y donnerait suite.

Enfin, ils constatent que le gouvernement n'a toujours pas présenté cette importante modification, malgré l'insistance de la Commission canadienne des droits de la personne et d'autres intéressés. Par conséquent, ils demandent instamment au gouvernement de présenter sans tarder une modification destinée à ajouter l'orientation sexuelle aux motifs de discrimination interdits par la Loi canadienne sur les droits de la personne.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs de Kamloops et des localités voisines qui s'inquiètent parce que le gouvernement a l'intention de réduire le financement de la Gendarmerie royale du Canada. Ils reconnaissent que cette décision a été retardée pour au moins 12 mois, mais ils prient le gouvernement de continuer de financer entièrement les activités de la GRC pour assurer le maintien de la protection policière dans la région.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition d'un certain nombre d'habitants respectés de Osoyoos, en Colombie-Britannique.

Ces pétitionnaires se plaignent que les instruments qui permettraient de construire un meilleur Canada sont abandonnés, que des institutions nationales importantes sont sous-financées et ensuite privatisées et que le gouvernement a réduit les fonds de Radio-Canada de 140 millions de dollars depuis quatre ans, ce qui a entraîné la disparition de 1 200 emplois et 10 stations régionales, à Calgary, Corner Brook, Goose Bay, Sydney, Sept-Îles, Toronto, Saskatoon, Windsor et dans d'autres régions.

Les pétitionnaires prient le Parlement de rétablir le financement de Radio-Canada à un niveau convenable pour que cette société puisse remplir son mandat et jouer son rôle de reflet du Canada, et de réévaluer les priorités du gouvernement, en ce qui concerne la réduction du financement des institutions canadiennes et l'importance accordée à la privatisation.

Les crédits

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. Milliken: Monsieur le Président, je prends la parole à contrecoeur. Je sais que le secrétaire parlementaire fait de son mieux, mais ma question nº 17 est au *Feuilleton* depuis le 13 mai. Le leader du gouvernement à la Chambre trouve peut-être cela amusant, mais ça ne l'est pas.

En fait, cette question est au *Feuilleton* depuis le 25 février. Elle a été inscrite au cours de la dernière session et j'avais demandé une réponse dans les 45 jours. Plus de 45 jours se sont écoulés au cours de la dernière session et le gouvernement n'y a toujours pas répondu.

Cette question porte sur les dépenses que le gouvernement a effectuées pour faire élire le député de Lac-Saint-Jean, avant de se rendre compte que le député ne lui serait d'aucune utilité. Il a dépensé beaucoup d'argent. Dans ma question, je demande l'état détaillé des dépenses, quels programmes promis ont été annulés, quels programmes ont été mis en vigueur et combien d'argent a été dépensé pour chacune des promesses que le gouvernement a faites dans cette circonscription.

Le gouvernement ne devrait pas avoir de mal à trouver ces renseignements. Il a eu de nombreux mois pour le faire et, sauf votre respect, j'enjoins le secrétaire parlementaire à insister auprès des personnes qui sont censées lui fournir ces réponses. Je sais que ce n'est pas son rayon, mais pour l'amour du ciel, il ne faudrait pas laisser cette question sans réponse et permettre qu'une telle négligence se poursuive!

Je sais que le gouvernement a du mal à retrouver des documents et des dossiers, mais la réponse à cette question a sûrement été préparée pendant la législature précédente et on pourrait la trouver et la présenter rapidement à la Chambre.

M. Cooper: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de m'avoir signalé cette question. Je voudrais l'informer que, pas plus tard qu'hier, j'avais l'intention de la vérifier, mais comme il le sait peut-être, Peter Gzowski avait un tournoi très important sur l'analphabétisme au Canada et des députés et moi-même sommes allés défendre la cause de l'alphabétisation. Je devrai donc remettre cela à aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1540)

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre) propose:

> Que la Chambre déclare solennellement que les ministres sont individuellement et collectivement responsables envers la Chambre des communes de tout ce que fait le gouvernement, et notamment de la gestion et de la conduite de la fonction publique; qu'individuellement, les ministres sont responsables de l'administration des décisions prises par le gouvernement ainsi que des actions des fonctionnaires qui relèvent de leur compétence, et que, collectivement, ils sont responsables des décisions de l'ensemble du gouvernement ainsi que des actions de tous leurs collègues.

—Monsieur le Président, le 8 mai, les médias rapportaient en détail comment un ancien ambassadeur irakien à Washington, M. Al-Mashat, avait bénéficié d'un entrée très rapide au Canada, apparemment en contournant certaines procédures exigées par la Loi sur l'immigration. Cette nouvelle avait soulevé de nombreuses questions quant au traitement privilégié et prioritaire qui est accordé à des invités spéciaux du gouvernement.

Depuis ce temps, l'affaire a pris beaucoup d'ampleur et elle s'est aggravée au point que sa signification dépasse de beaucoup la question de la simple entrée de M. Al-Mashat au Canada. De bien des façons, elle met en cause le principe même de la responsabilité du gouvernement dans un régime parlementaire. Elle met en cause la crédibilité même de plusieurs des ministres de premier plan du gouvernement actuel. Elle souligne la nécessité d'observer la confiance, la vérité et l'honnêteté à la Chambre, des notions qui ont été trop souvent dévalorisées comme nous avons pu le voir depuis trois semaines.

Aujourd'hui encore, nous avons entendu le ministre chargé des Affaires constitutionnelles se plaindre, voire geindre sur son banc, parce que toutes ces discussions et cette enquête entachent sa crédibilité, comme si c'était la faute de l'opposition, comme si c'était l'opposition qui était à blâmer pour toutes ces dérobades pour échapper à la responsabilité.

On a tenté encore une fois de fuir la responsabilité d'une grave décision que personne n'avait le courage, la décence ou encore la dignité de parlementaire de revendiquer.

Je lisais récemment un commentaire de Malcolm Fraser, premier ministre de l'Australie en 1982, qui me paraît être un bon conseil pour les députés d'en face. Il disait: «Notre gouvernement a toujours défendu le principe fondamental qui veut que la responsabilité ministérielle et l'intégrité, véritable et apparente, soient indispensables à notre système de gouvernement.» L'intégrité et la responsabilité sont indispensables à notre système de gouvernement, un système que l'Australie et le Canada ont en commun.

Dans les milliers de mots qui ont été échangés, je n'ai jamais entendu une seule fois un député de la majorité admettre que l'intégrité et la responsabilité sont indispensables à notre système de gouvernement. S'ils l'avaient admis, l'histoire serait bien différente. La chronologie des événements aurait été bien différente. Les ministres auraient pris la parole et auraient dit: «Oui, nous avons autorisé l'entrée de M. Al-Mashat et nous en prenons la responsabilité. Si vous n'êtes pas d'accord, que proposez-vous de faire?» En d'autres mots, ils auraient défendu les gestes de leur gouvernement.

Mais non, tout ce que nous avons eu, ce sont des faux-fuyants, des camouflages, des dérobades et, ce qui est peut-être pire, une tentative d'incriminer deux fonctionnaires, de les montrer du doigt et de dire: «Ce sont eux les coupables, c'est leur erreur de jugement, pas la nôtre.»

Voyons les faits. Il y a d'abord l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre chargé des Affaires constitutionnelles, qui n'arrête pas de dire: «Je ne vois rien de mal, je n'entends rien de mal, je n'en savais rien, je ne suis pas responsable, on ne peut m'accuser de quoi que ce soit. Ce n'était qu'une décision de mon chef de cabinet, la personne que j'ai nommée moi-même, pas un fonctionnaire, pas un obscur agent des affaires extérieures à Ankara ou à Vienne, non, la personne qui était dans le bureau à côté du mien.» Pourtant, il refuse toute responsabilité. C'est une déformation du principe fondamental de la responsabilité ministérielle.

Puis, pour empirer les choses, le ministre en question et d'autres ont jeté le blâme sur le sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures à qui ils reprochent de ne pas les avoir informés.

Nous avons même entendu la version des faits du sous-secrétaire d'État. Il semblerait que ce dernier aurait de fait été informé conformément aux modalités énoncées par le ministre même. Ce qui est en cause, ce n'est pas un oubli de la part du sous-secrétaire associé. Il n'a pas décidé de ne pas aviser le ministre. Il a plutôt donné l'ordre à un haut fonctionnaire, le chef de la Division de la sécurité aux Affaires extérieures de rédiger une note de breffage expliquant en détail qu'Al-Mashat avait été refusé à titre de transfuge, mais qu'on étudiait maintenant la possibilité de l'admettre comme retraité.

Cette note a été transmise au commis ministériel principal du cabinet du ministre qui l'a inscrite. La note est arrivée dans une enveloppe scellée à la cire rouge et estampillée «Secret». De là, elle a été transmise au bureau du chef de cabinet, qui admet l'avoir lue, mais qui dit ne pas se rappeler ce qu'il en a fait. Il a soudainement été frappé d'une crise d'amnésie qui dure depuis trois mois.

Je crois que c'est plutôt le ministre de la Santé et du Bien-être qui serait plutôt responsable, car il n'a pas fait subir un examen médical exhaustif aux adjoints ministériels, aux adjoints exécutifs, aux chefs de cabinet ni aux ministres, à tous ces gens du côté du gouvernement qui semblent avoir été touchés par une épidémie d'amnésie. En effet, tout ce qu'on a entendu dans les témoignagnes, ce sont des: «Je ne m'en souviens pas. Je ne m'en rappelle pas. Je n'étais pas là. Je ne sais pas. Je n'en suis pas certain.»

En fait, le ministre des Affaires constitutionnelles est entièrement responsable de ce qui se passe dans son cabinet.

Je vais le croire sur parole. Il a déclaré aujourd'hui à la Chambre qu'il ne l'avait pas vue. On ne peut pas mettre en doute la parole d'un député.

Mais en même temps, cela nous pousse à nous interroger sur ce qui est arrivé à cette note de service. Croyez-vous vraiment—est-ce que quelqu'un au pays peut croire qu'une note de breffage portant la mention «secret» et transmise selon la procédure d'usage au ministère des Affaires extérieures, probablement le ministère le plus consciencieux en matière de sécurité, qu'une telle note de service puisse simplement disparaître sans laisser de trace? Elle semble s'être volatilisée.

Ce n'est pas ce qui est arrivé. Cette note de service sur la sécurité est quelque part, mais le gouvernement ne fait aucun effort pour la retrouver. Aucun. J'irai même jusqu'à faire ce reproche et cette accusation au gouvernement: si vous tentez de protéger les actes de certains ministres, comment pensez-vous y parvenir en ne faisant aucun effort réel pour obtenir une enquête de la GRC sur ce qui est arrivé à cette note ou sur les personnes qui en étaient responsables?

La fois qu'il s'est produit une petite fuite sur le budget et qu'elle est parvenue aux oreilles d'un reporter de Global Television, Doug Small, la moitié de la GRC a été mobilisée pour ratisser le pays à la recherche du coupable.

Quand les députés d'opposition reçoivent une enveloppe brune contenant un document du gouvernement, il ne se passe pas 24 heures avant qu'un policier de la GRC arrive à leur bureau pour leur demander comment ils ont obtenu ce document.

Le gouvernement prend des mesures extraordinaires pour acheminer les documents ministériels dactylographiés, les documents secrets afin de pouvoir les suivre à la trace. Mais voilà que dans ce cas particulier, on aurait procédé de façon assez désinvolte.

L'actuelle ministre des Affaires extérieures dit qu'elle n'est pas au courant, qu'elle n'était pas là, qu'elle ne sait pas. La ministre semble gérer ses affaires de façon complètement absente, et elle n'assume pas sa responsabilité qui est de trouver ce document, de façon qu'on puisse connaître la vérité.

Je viens d'entendre le secrétaire parlementaire dire: «Nous l'avons.» Encore un autre gros mensonge. Un autre document complètement mythique. Encore une fois, la propagande prend le dessus parce que le secrétaire parlementaire sait très bien que l'original a disparu, et il sait que cet original. . .

M. Friesen: Je crois que le député—et il le sait, je pense—devrait retirer l'observation qu'il vient de faire. S'il veut respecter le Règlement, il doit se rétracter.

• (1550)

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne crois pas qu'il ait traité qui que ce soit de menteur. Je crois qu'il a fait une déclaration. Poursuivez. J'examinerai les bleus.

Si le député, qui siège ici depuis aussi longtemps sinon plus que nombre d'entre nous, estime avoir dit quelque chose qu'il n'aurait pas dû dire ici, à la Chambre, je sais qu'il va se rétracter.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Certes, consultez les bleus. Ce que j'ai dit, c'est que le gouvernement essaie tous les jours de déformer les faits à cet égard.

Le secrétaire parlementaire veut donner à entendre que nous avons le document alors qu'il sait pertinemment que le document original, qui porte un tampon indiquant qui l'a reçu et comment on l'a utilisé, a disparu. Si quelqu'un doit s'excuser, c'est bien le secrétaire parlementaire, qui a lui-même mis fin au comité d'enquête en refusant de répondre à quelque question que ce soit.

Connaissant le député, je sais qu'il ne s'excusera pas. Je sais quand viendront les excuses: le jour où il devra affronter à nouveau l'électorat de sa circonscription. Ses électeurs vont exiger les excuses suprêmes en le mettant pour toujours à la retraite.

Passons au second cas de responsabilité ministérielle. Encore là, je tiens à rapporter très clairement les circonstances et les événements que nous connaissons.

Une fois qu'il a été découvert qu'Al-Mashat était au Canada et que la nouvelle en a été publiée, le gouvernement tout entier s'est empressé de réduire les dégâts.

Nous savons que s'est tenue, le 13 mai, une réunion des principaux ministres, y compris la ministre des Affaires extérieures, l'ancien solliciteur général, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre des Affaires constitutionnelles, le greffier du Conseil privé et le secrétaire principal du premier ministre. Se sont-ils réunis pour discuter, comme on ne cesse de nous le répéter, des avertissements de la ministre des Affaires extérieures d'en arriver à l'essentiel?

Se sont-ils réunis pour parler de ce qui se passait au Koweït ou du sort des réfugiés kurdes? Non. Ils s'étaient réunis pour planifier la façon dont ils pourraient s'y prendre pour publier un rapport qui serait édulcoré, qui serait épuré et qui sélectionnerait soigneusement l'information que leur avaient fournie les vérificateurs de la Fonction publique pour la reformuler dans un document plus acceptable, en omettant des détails, des faits et des éléments importants.

Ces mêmes ministres ont eu le front et l'audace de déclarer publiquement le 14 mai: «Il s'agit d'un document complet qui expose tous les faits, tout ce que vous devez savoir. Inutile d'en dire plus.»

La veille, ce comité supérieur de ministres et de hauts fonctionnaires s'était occupé à en épurer les parties importantes, à en modifier le sens et la portée ainsi qu'à le réécrire. Pour aggraver une fois de plus le problème, ils se sont engagés dans ce que je ne peux que qualifier d'extortion politique. Ils ont intégré à ce rapport les excuses ou les confessions de M. Raymond Chrétien, le sous-secrétaire d'État associé et de M. Daubney, même si personne n'a demandé à l'un ou l'autre de ces messieurs s'il était disposé à présenter des excuses. On ne leur a jamais donné l'occasion de raconter leur version des faits devant ce comité. C'était un comité secret et arbitraire, une parodie de tribunal. On jette ces personnes au loup.

Après que les faits ont été révélés, que l'information a été publiée et que nous avons su qu'un groupe de ministres et de fonctionnaires de haut échelon s'étaient engagés dans ce genre de chantage politique, aucun d'entre eux n'a eu le courage d'intervenir à la Chambre pour s'excuser auprès des personnes en cause pour avoir ruiné leur réputation. En fait, ils se sont frotté les mains.

La ministre des Affaires extérieures a déclaré au cours d'une conférence de presse: «Bien sûr, cela va nuire à leur réputation.» Eh bien! La réputation de plusieurs personnes a été ternie, mais pas celle du sous-secrétaire d'État associé. C'est celle de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du ministre des Affaires constitutionnelles ainsi que du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. C'est vraiment là où réside le noeud de toute l'affaire.

Personne n'est obligé de me croire sur parole.

Accordez-moi quelques instants pour que je puisse vous lire les commentaires de gens qui, à mon avis, possèdent une longue et vaste expérience du gouvernement. Dans un article paru le 23 mai dans le *Citizen*, M. Al Johnson, ex-sous-ministre déclarait: «Il est insensé de laisser les ministres n'assumer leurs responsabilités qu'à leur gré. Ils peuvent alors décider s'ils acceptent ou non la responsabilité de certaines décisions. Naturellement, ils l'acceptent quand tout va bien et rejettent le blâme sur les fonctionnaires au moindre ennui.»

Permettez-moi aussi de vous citer un extrait de la décision rendue par le juge Lieff dans l'affaire Goyer en 1978. Le juge déclarait: «Il existe depuis longtemps une convention en matière de démocratie parlementaire et une doctrine visant la responsabilité ministérielle, qui préservent l'anonymat des fonctionnaires. Un ministre ne doit pas pouvoir condamner ou châtier personnellement un fonctionnaire ou un ministère sous son autorité.»

Passons à une troisième autorité en la matière. J'espère que le gouvernement écoutera ce qu'elle a à dire, puisqu'il s'agit d'une autorité que la ministre des Affaires extérieures a cité *ad nauseam*, soit le professeur Kenneth Kernaghan. Au sujet du concept général de la responsabilité ministérielle, il disait: «Si jamais les agents d'un ministère prennent de mauvaises décisions, les ministres doivent, selon les conventions tant de la responsabilité ministérielle que de la neutralité politique, protéger l'anonymat des responsables en refusant de dévoiler publiquement leur identité.»

Il poursuit en expliquant que c'est aux ministres d'assumer la responsabilité.

Permettez-moi également de vous citer encore une fois J.R. Mallory, autorité sur laquelle se fondait la ministre des Affaires extérieures pour expliquer pourquoi elle n'avait pas à assumer cette responsabilité. M. Mallory affirmait: «Seul le ministre est responsable de la politique de son ministère, le fonctionnaire ne peut être tenu responsable des énoncés de politique ou de ses actions.» C'est là l'opinion d'un éminent politicologue, J.R. Mallory.

Il importe que la Chambre admette l'existence de ce problème et qu'elle s'y attaque, que les députés des deux côtés de la Chambre appuient cette motion, parce qu'il faut reconnaître le tort qui a été causé. Tant que nous n'aurons pas réaffirmé le principe fondamental de la responsabilité, la confiance des fonctionnaires canadiens continuera de s'effriter. Quel agent des Affaires extérieures pourra de nouveau avoir confiance en un ministre qui aura poussé un de ses hauts fonctionnaires vers le déshonneur afin de camoufler son erreur?

Tous les fonctionnaires au pays se disent actuellement: «Je ne prends pas cette responsabilité. Je ne prends pas cette décision parce que ces ministres vont me laisser me débrouiller seul.»

C'est une raison pour laquelle la Chambre doit réaffirmer ce principe. Nous devons aussi réitérer notre confiance dans la manière dont le gouvernement fonctionne parce que si on voit, maintes et maintes fois, les ministres éviter la vérité, ne pas indiquer les faits en détail, rejeter la responsabilité sur d'autres personnes, et accuser les fonctionnaires, alors on manifeste ce scepticisme dont nous parlons tous. Alors que le discours du Trône dit si éloquemment que nous devons rétablir la confiance dans le système parlementaire, je ne peux imaginer une plus grave érosion de ce système que l'attitude de ces ministres qui n'assument pas la responsabilité de leurs actes. Ce sont eux qui sont les vrais responsables. C'est ainsi que la confiance est minée, quand les ministres prennent la parole à la Chambre et refusent de reconnaître leurs propres responsabilités. Ce n'est pas ainsi qu'ils doivent agir.

Au cours des années, le gouvernement a entrepris une croisade de démolition. Il s'est attaqué à Radio-Canada et à notre réseau de transport public. Il a compromis l'économie de notre pays et les gens l'ont payé chèrement. Maintenant, non content d'avoir détruit la structure économique et sociale du Canada, il essaie maintenant de s'attaquer au Parlement du Canada et au système même que nous avons tous juré de défendre et de protéger.

Jusqu'à ce que nous puissions réaffirmer ce qui est important, jusqu'à ce que nous puissions dire aux Canadiens, très clairement, que nous allons essayer de reconstruire ce système et montrer aux ministres, qui sont élus pour rendre des comptes, que la responsabilité leur incombe et à personne d'autre, on n'aura pas confiance dans ce système de gouvernement et on ne croira pas que les gens peuvent être gouvernés avec honnêteté et véracité.

Le gouvernement a mis fin à l'enquête parlementaire probablement parce que nous étions trop près de la vérité. Il peut se racheter en demandant une enquête judiciaire qui ne soit pas soumise aux majorités parlementaires, de sorte que la responsabilité ministérielle ne soit pas un mythe, pour qu'on mène une enquête appropriée et que nous puissions être vraiment éclairés.

Si le gouvernement n'est pas disposé à le faire, il existe une alternative. Je voudrais me reporter aux commentaires de lord Carrington, qui a été un éminent ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures de la Grande-Bretagne.

• (1600)

Le président suppléant (M. Paproski): La période allouée au député est écoulée. Il devra obtenir le consentement unanime de la Chambre, s'il veut poursuivre. L'a-t-il?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, pourrions-nous entendre la citation que le député s'apprêtait à nous lire?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je remercie la députée de Hamilton-Est de sa courtoisie que les minitériels m'ont refusée.

Je voudrais lire ce qu'a déclaré lord Carrington dans son autobiographie. Voici: «Le pays estime qu'une faute a été commise. Quelqu'un doit bien en être responsable. Cette faute, il faut l'expier, et c'est au ministre responsable qu'il incombe de le faire.»

Je crois que les ministres actuels des Affaires constitutionnelles et de l'Emploi et de l'Immigration seraient bien avisés de suivre ce conseil judicieux. Lorsqu'une faute est commise, il faut l'expier, et seul le ministre responsable peut le faire.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député, et nous ne manquerons pas de lire les bleus pour le vérifier, qu'il devra se rétracter.

Pour commencer, je voudrais dire un mot au sujet du long sermon sur la note secrète dont il a copie, comme d'ailleurs tous les députés de son parti qui sont membres du comité ainsi que le député de Burnaby—Kingsway—j'ai bien dit une note secrète—et la presse.

Mme Copps: Où est l'original?

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais entendre les commentaires et la question du député. C'est impossible quand les interventions fusent de part et d'autre de la Chambre.

M. Friesen: Tous ces députés peuvent obtenir copie de cette note de service. Ils persistent à parler de la note secrète qui est disparue, et c'est vrai. L'original est disparu, une fois que toutes les copies ont été faites.

Pourraient-ils apprécier la différence entre une copie et une autre? Amenez la GRC avec les photocopieuses.

Mme Copps: Je vous croyais avocat.

M. Friesen: Non, je ne le suis pas. Je suis honnête.

Pourraient-ils, étant donné la technologie moderne, apprécier la différence entre l'original et la copie? J'en doute.

Le député a commencé son intervention en fulminant contre ce qu'il a appelé l'accès rapide et accéléré au Canada dont a bénéficié M. Al-Mashat. Il a parlé d'accès spécial sur un ton furieux et avec une indignation artificielle contre ce processus.

Je voudrais ramener le député quelques années en arrière lorsqu'il y avait vraiment lieu de s'indigner. Je voudrais le ramener à la page 2646 du hansard du 8 juillet 1980, à l'époque où il était ministre de l'Immigration. J'ai déjà évoqué ce cas, et le député sait ce qui s'en vient.

Le président suppléant (M. Paproski): Encore une fois, je voudrais dire au député de Scarborough-Ouest que je ne peux pas entendre l'orateur quand on hurle de part et d'autre de la Chambre. J'aimerais savoir en quoi consiste l'observation et la question. Je devrai peut-être me prononcer sur quelque chose qu'il dit.

M. Friesen: Monsieur le Président, ils défendent la liberté d'expression, mais ils huent ceux qui veulent parler.

M. Gauthier: Soyez raisonnable. Je veux poser des questions moi aussi.

M. Friesen: D'accord. Vous aurez votre tour. Vous voulez encore entendre parler de Giuseppe Calamusa, n'est-ce pas? On interrogeait le député au sujet du traitement spécial ou ce que nous appellerions l'accès rapide et accéléré, l'accès spécial qu'il avait donné, à l'époque où il était ministre de l'Immigration, à un certain Giuseppe Calamusa qui avait déménagé de Niagara Falls à Winnipeg pour se rapprocher un peu plus du bureau du ministre de l'époque afin de pouvoir obtenir un accès rapide et accéléré au Canada.

Je vais vous donner les références de cet individu. S'agissait-il d'une personnalité, d'un honnête homme? Il avait été condamné à trois reprises pour des délits criminels dans le pays où il vivait précédemment, ce qui ne l'empêchait pas, soit dit en passant, de bénéficier de l'aide de l'organisateur électoral du député. On lui a même fourni le logement pour cet accès rapide et facile au Canada. Et quand on lui a posé une question à propos d'expulsion, voici ce que l'ancien ministre a répondu: «La procédure à suivre consiste à accorder à ceux qui font l'objet d'un arrêté d'expulsion»—des mots très soigneusement choisis—«un permis qu'ils peuvent par la suite produire lorsqu'ils rentrent au pays.»

Depuis quand quelqu'un faisant l'objet d'un arrêté d'expulsion peut-il rentrer au pays? La règle la plus fondamentale veut pourtant que les gens faisant l'objet d'un tel arrêté ne puissent pas rentrer au Canada. Ce député-là lui a non seulement accordé un permis pour rentrer au pays, il a envoyé des agents d'immigration en voiture officielle à Emerson, au Manitoba, faire un circuit autour de cette ville pour le faire rentrer au Canada. Voilà l'homme qui s'indigne tellement de voir que M. Al-Mashat ait pu entrer rapidement et facilement au Canada. Monsieur le Président, l'indignation de cet homme n'est qu'artificielle. Après une pareille décision, comment pourrait-il s'opposer à ce qu'un autre homme entre au Canada grâce à un traitement spécial et bénéficie d'un accès rapide et accéléré?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le député s'intéresse à l'histoire, parce que je pense qu'il devrait tirer une leçon de cet épisode.

Rétablissons d'abord les faits. Je me souviens très bien du cas. Le député a fait allusion aux événements de façon quelque peu sélective, comme le font ses ministres dans l'affaire Al-Mashat. Il a notamment omis de mentionner que la famille Calamusa avait aussi un enfant qui était à l'article de la mort et qui ne pouvait être traité qu'au Canada. La famille a ainsi obtenu un permis, parce qu'en vertu de la Loi sur l'immigration, le ministre doit aussi fonder sa décision sur des raisons ou des motifs humanitaires. Dans ce cas, l'enfant aurait pu mourir s'il n'avait pas reçu le traitement requis au Canada. Je signale en passant que les membres de cette famille sont devenus de bons citoyens canadiens. Je suis heureux de dire que, pour autant que je sache, la famille est toujours propriétaire d'une pâtisserie qu'elle exploite et qui fournit de l'emploi à plusieurs Canadiens.

Monsieur le Président, il y a toutefois une différence: J'ai pris cette décision à titre de ministre de l'Immigration et j'en ai assumé la pleine responsabilité à la Chambre. Je n'ai pas essayé de me cacher de quelque façon que ce soit. J'ai fait face à toute la pression que le député pouvait exercer—ce qui n'était pas très difficile, parce que celui-ci n'est guère capable d'exercer des pressions d'ordre intellectuel sur quoi que ce soit. Il reste que j'ai assumé l'entière responsabilité de cette décision et que je n'ai pas essayé de me cacher comme ses ministres l'ont fait. J'ai assumé la responsabilité ministérielle. Monsieur le Président, c'est là toute la différence.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais en savoir plus sur cette affaire. Je pense que le député essaie de brouiller les cartes. J'aimerais que mon collègue de Winnipeg-Sud-Centre nous en dise plus au sujet du cas qu'il a eu à trancher.

Les crédits

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, il s'agissait d'un cas qui m'avait été transmis par le ministère de l'Immigration. Un certain nombre de recommandations pertinentes étaient faites afin de m'aider à rendre une décision concernant ce monsieur, qui avait une grosse famille de six enfants, tous nés au Canada, quant à savoir si l'on devait autoriser cette famille à rester au pays ou la forcer à partir.

Nous avons reçu des opinions divergentes, comme c'est le cas dans la plupart des dossiers d'immigration. Ces opinions avaient trait à la sécurité et aux aspects médicaux, qui ont été déterminants. J'y reviendrai, mais je voudrais parler de la notion de responsabilité.

J'ai pris ma décision après avoir tenu compte de tous les éléments, et après avoir pris directement connaissance de la note de mon fonctionnaire. Je ne m'en suis pas remis à l'avis d'un adjoint ou d'un chef de Cabinet quelconque, mais plutôt à mon propre jugement. J'ai décidé d'accorder un permis de courte durée à la famille, afin que l'enfant puisse recevoir le traitement nécessaire, et afin de voir si les membres de la famille pouvaient s'établir adéquatement au Canada et montrer leurs aptitudes à être de bons citoyens. En vertu de ce permis, la famille aurait pu être expulsée à n'importe quel moment si elle n'avait pas respecté ces conditions.

Heureusement, c'était une bonne décision. Cela dit, le facteur déterminant, c'est-à-dire la vraie différence, c'est que j'étais prêt à venir ici à la Chambre à chaque jour pour assumer mes responsabilités relativement à cette décision. Si l'opposition ne voulait pas qu'un enfant malade puisse se faire soigner de façon appropriée, c'était son affaire, mais j'ai pris cette décision et j'en suis fier.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat. Le leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je me souviens de cette affaire. L'individu en question avait un casier judiciaire, avait été déporté et était revenu illégalement.

• (1610)

Il ne fait pas de doute que la majorité des fonctionnaires étaient d'avis qu'il ne devrait pas être autorisé à rester au Canada à cause de son casier judiciaire. Le ministre de l'Immigration lui a quand même permis de rester. Il dit qu'il l'a fait pour les bonnes raisons. Peut-être, mais son indignation devant les privilèges spéciaux accordés dans l'affaire récente est plutôt, disons, discutable, compte tenu de ce qu'il a fait dans l'autre cas dont nous venons de parler.

La motion à l'étude aujourd'hui dit:

> Que la Chambre déclare solennellement que les ministres sont individuellement et collectivement responsables envers la Chambre des communes de tout ce que fait le gouvernement.

En fait, nous ne nous opposons pas à cette motion, mais nous allons devoir voter contre parce que c'est une question de compétence.

Je me demande ce que l'ancien chef du député avait à dire au sujet de la responsabilité ministérielle. Je cite un passage du hansard du 2 mars 1983, passage qui porte sur l'affaire Gillespie. Mon collègue, le député de Surrey—White Rock—South Langley, avait alors cité à la Chambre des déclarations du premier ministre, M. Trudeau, tirées de la page 22938 du hansard. Ce dernier avait dit:

> Oui, madame le Président, nous sommes collectivement responsables des politiques du gouvernement[. . .] Le gouvernement dans son ensemble n'est pas collectivement responsable d'un accord particulier. . .

Puis, M. Trudeau a dit:

> Toutefois, personne ne peut condamner tout le gouvernement comme tel à cause de la façon d'agir d'une personne en particulier, à moins que tout le gouvernement n'ait participé à la prise de la décision. De même, si de l'autre côté de la Chambre, un député agit de façon illégale, tout le caucus n'est pas à blâmer.

Ah! ah! que faites vous de la responsabilité ministérielle collective, M. Trudeau? Non, non, on ne peut pas condamner tout le gouvernement à cause de la façon d'agir d'une personne en particulier, à moins que tout le gouvernement n'ait participé à la prise de décision. M. Trudeau a dit ensuite:

> Si le député parle de la signification de gouvernement responsable cela veut dire au sens propre du terme que le gouvernement est comptable au Parlement et ne peut continuer à exercer ses pouvoirs qu'en vertu de l'autorité parlementaire, c'est-à-dire avec l'appui de la majorité des députés. Telle est la signification de l'expression gouvernement responsable.

Rien de plus, rien de moins, selon M. Trudeau. Puis, le secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du développement économique à l'époque, M. Jim Peterson, qui est maintenant de retour à la Chambre, a dit ce qui suit durant le débat d'ajournement le 15 mars 1983, citant les paroles du premier ministre. Il a dit:

> . . .le premier ministre a dit: «Si quelqu'un agit de façon inconvenante dans les circonstances, ce n'est pas tout le gouvernement comme tel qui agit ainsi. Si un ministre agit de façon inconvenante ou illégale, il faut le réprimander. Toutefois, personne ne peut condamner tout le gouvernement comme tel à cause de la façon d'agir d'une personne en particulier, à moins que tout le gouvernement n'ait participé à la prise de la décision.»

Et pourtant, voici une motion, doublée des vociférations du député d'en face, qui dit que les ministres sont responsables individuellement et collectivement de l'affaire Al-Mashat. Son ancien chef n'a absolument rien dit. C'est parfaitement absurde. Et je crois qu'il a appuyé son chef à l'époque. J'ignore s'il le fait toujours. Je reprends la citation de M. Trudeau:

> . . .littéralement, cela signifie que le gouvernement du jour est responsable devant le Parlement, et il ne peut continuer à exercer ses pouvoirs qu'avec l'autorisation de celui-ci. . .

Rien de plus.

> Le gouvernement refuse de prendre à son compte une erreur de jugement ou une incurie de la part de l'un de ses membres. Pour le processus gouvernemental, on est obligé de déléguer des pouvoirs. Le Cabinet doit accorder à tous ses ministres d'importants pouvoirs discrétionnaires quant au choix des questions dont ils veulent le saisir. Celui qui fait une erreur doit en assumer personnellement la responsabilité.

Ce dernier passage est attribué à sir Ivor Jennings, que M. Peterson présentait comme une des plus grandes autorités du XX^{e} siècle en matière de gouvernement responsable.

Il est intéressant de constater à quel point leur opinion sur la responsabilité évolue avec le temps.

Monsieur le Président, les néo-démocrates se sont mis de la partie, eux aussi. Voyons ce que le premier ministre de l'Ontario a à dire de la responsabilité ministérielle. Selon un article de Chris Hall paru dans le *Ottawa Citizen*, M. Rae aurait dit, à propos de l'affaire Farnan: «Replaçons les choses dans leur contexte. L'opposition parle de responsabilité ministérielle. J'ai étudié les précédents et je n'ai pas pu trouver un seul cas, au cours des 50 dernières années, où un ministre a dû écoper parce qu'on avait fait quelque chose sans qu'il soit au courant. C'est curieux comme les points de vue changent, dépendant de la position qu'on occupe et de la cible.»

Monsieur le Président, n'allons pas plus loin que le rapport du comité McGrath, qui a été appuyé par la Chambre. Ce comité était formé de représentants de tous les partis. Le député de Papineau a signé le rapport. Tout le monde était d'accord.

Mme Copps: Il n'a jamais été adopté.

M. Andre: La Chambre l'a adopté. La députée de Hamilton-Est prétend le contraire. Elle raconte n'importe quoi. Elle dit que le député de Papineau n'était pas le porte-parole des libéraux, qu'il a perdu la tête. Il croyait probablement que M. Trudeau avait raison. C'est probablement cela. Quoi qu'il en soit, le rapport dit: «La notion selon laquelle le ministre doit être responsable de toute ce qui se passe dans son ministère était peut-être réaliste à une certaine époque, mais elle a depuis longtemps cessé de refléter la réalité. Comme le ministre ne peut absolument pas être au courant de tout, la doctrine de la responsabilité ministérielle limite la responsabilité de celui qui devrait être tenu responsable, à savoir le plus haut fonctionnaire du ministère.»

Comme les temps changent. C'était une doctrine merveilleuse en 1985, car tous les partis l'ont acceptée. Maintenant, elle est scandaleuse et il faut y renoncer.

Mme Copps: Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. Andre: Je le sais très bien. Ce rapport a été présenté à la Chambre, le gouvernement y a répondu et il a accepté la recommandation qui en découlait. Le parti de la députée n'a pas élevé une seule protestation, et elle le sait.

Mme Copps: Pas du tout! C'est un mensonge.

M. Andre: Elle affirme qu'il n'y a rien de vrai là-dedans. Je voudrais bien qu'elle nous cite un seul mot d'opposition, car j'ai parcouru le compte rendu et je n'en ai trouvé aucun. Elle sait qu'elle a tort et elle s'est fait prendre.

Chose intéressante, dans le compte rendu des travaux du comité McGrath, il est parfois question de la responsabilité ministérielle, mais je voudrais vous citer un passage du compte rendu des travaux du comité daté du 7 février 1985, à la page 6:12. . .

M. Harvard: Ce sont pratiquement des fouilles archéologiques.

M. Andre: . . .où on parle de Doug Fisher. Cet éditorialiste qui a témoigné devant le comité a déclaré: «Vendredi dernier, dans mon émission de télévision, Gordon Robertson a dit que toute l'idée de la responsabilité ministérielle était dépassée».

Je pense qu'il a raison. Il a déclaré que nous devions commencer. . .

M. Harvard: Quel archéologue! Je n'apprendrai jamais rien de Doug Fisher.

M. Andre: Un instant. Écoutez ceci, John Harvard, vous pourriez peut-être apprendre quelque chose.

Il a affirmé que nous devions commencer à demander des comptes aux fonctionnaires. . .

M. Harvard: Je n'ai rien à apprendre de Doug Fisher.

M. Andre: Vous avez raison. Vous ne pouvez rien apprendre. Il faut une certaine intelligence pour cela.

Il cite les propos de Gordon Robertson, et si vous pouviez vous la fermer, vous pourriez entendre ce que j'ai à dire.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous? Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, les faits montrent que dans le cas présent, il y a souvent deux poids deux mesures pour ne pas dire autre chose; c'est de la. . . vous savez quoi. D'un côté les libéraux et les néo-démocrates affirment que cette notion est dépassée. Nous sommes d'accord là-dessus.

Les fascistes d'en face essaient de me faire taire. C'est typique de leur part. Ils n'aiment pas ce qu'ils entendent, c'est pourquoi ils essaient de m'empêcher de parler. Ce sont les chemises brunes libérales.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Hamilton-Est souhaite invoquer le Règlement.

Mme Copps: Je ne suis pas fasciste et je veux que le député retire ses paroles immédiatement.

M. Andre: Je suis bien prêt à le faire, si elle promet, pour sa part, de se taire pour me permettre de terminer mon intervention. Elle pourra ainsi me prouver que j'avais tort, même si elle se comporte de la sorte.

Mme Copps: Monsieur le Président, je m'oppose avec véhémence au terme «fasciste» et je veux que le député retire dès maintenant ses paroles.

M. Andre: Monsieur le Président, nous discutons sérieusement d'un principe tout à fait fondamental qui est celui de la responsabilité ministérielle et qui sous-tend tout notre système de gouvernement responsable.

Les récents événements que tous les députés connaissent bien donnent lieu à toutes sortes d'observations de la part de députés, de gens ordinaires et de la presse sur la nature de ce principe et sa mise en application. En fait, la motion dont nous sommes saisis montre qu'on attache encore beaucoup d'importance à ce principe dans cette enceinte, comme ce devrait être le cas. Je remarque, cependant, monsieur le Président, que certaines des observations sur la responsabilité ministérielle que nous entendons et lisons depuis quelques semaines renferment des idées fausses sur ce principe qui sèment sans aucun doute la confusion sur son application au Canada.

Je suis donc heureux de participer aujourd'hui à ce débat et d'énoncer pour la gouverne de la Chambre et, par le fait même, des Canadiens les éléments fondamentaux de ce principe essentiel de notre système démocratique de gouvernement.

Je voudrais d'abord parler de la motion en tant que telle. Il s'agit en fait d'une motion simple qui demande aux députés d'adhérer à la doctrine de la responsabilité ministérielle. Le moyen utilisé, comme le Parti libéral l'a admis lors de la présentation d'une autre motion de crédits plus tôt cette année, celle sur l'assurance-maladie, est une motion de défiance, dont l'adoption forcerait le gouvernement à démissionner. On ne peut pas dire que cette motion soit une profession de foi sans parti pris du Parti libéral en faveur des principes qui sous-tendent cette doctrine que le gouvernement a respecté à la lettre lors des récents événements.

Je vais donc exposer à la Chambre la nature et les éléments de cette doctrine.

Les ministres exercent des pouvoirs qui leur sont conférés par la Couronne au Parlement et occupent leur poste au gré de celle-ci. L'exercice de ces pouvoirs pour lesquels les ministres sont comptables au Parlement constitue la base d'un gouvernement responsable.

La concentration des responsabilités dans les mains des ministres reflète le principe démocratique fondamental suivant lequel le pouvoir de l'État doit être exercé sous l'autorité de fonctionnaires élus qui sont comptables aux représentants du peuple.

Cela permet au Parlement de confier les responsabilités des affaires de l'État aux députés qui occupent des charges ministérielles et qui doivent, en dernière analyse, répondre de leurs actes et de ceux de leurs subordonnés au Parlement et, partant, au peuple. Collectivement, les ministres sont responsables des décisions du gouvernement dans son ensemble ainsi que des activités de leurs collègues, même si M. Trudeau n'était pas de cet avis. C'est le ciment de notre système de gouvernement. Quoique la responsabilité collective, à la différence de la responsabilité individuelle, ne soit pas prévue par la loi, mais découle plutôt de la coutume, elle est conçue de manière à faciliter l'exercice de la responsabilité individuelle.

• (1620)

Ainsi, la responsabilité constitutionnelle des ministres, tant individuellement que collectivement, permet au Parlement d'avoir la certitude que le pouvoir est exercé d'une façon responsable dans tout le système de gouvernement.

La responsabilité directe et quotidienne des ministres au Parlement est un rouage essentiel de notre système. La doctrine prévoit essentiellement que les ministres, et seulement les ministres, répondent devant la Chambre de la façon dont sont exercées les pouvoirs qui leur sont conférés.

Les principes de la responsabilité, la concentration des pouvoirs de la Couronne dans les mains des ministres et l'assujettissement du pouvoir ministériel au contrôle parlementaire renforcent la responsabilité des ministres et les obligent à être en mesure de démontrer à la Chambre qu'ils exercent leurs pouvoirs de façon responsable.

Les ministres remplissent leurs responsabilités et sont appelés à démontrer à la Chambre des communes qu'ils exercent les pouvoirs qui leur sont conférées par la loi conformément aux usages et aux conventions. Toutefois, depuis les origines de notre système, les circonstances politiques, plutôt que l'application à la lettre du principe de la responsabilité ministérielle, régissent la responsabilité ministérielle. Comme le faisait remarquer le professeur J.R. Mallory, la responsabilité du ministre est d'ordre politique.

Les ministres sont responsables de toutes les mesures prises sous leur autorité. Même s'il est vrai que la responsabilité des ministres à l'égard des actes de leurs fonctionnaires dépend des circonstances politiques et du fait qu'un ministre peut ne pas être au courant de gestes clairement inacceptables que peut avoir posés un de ses fonctionnaires, il n'en demeure pas moins que le ministre est responsable du point de vue constitutionnel. Cette règle est essentielle pour savoir qui doit répondre de quoi et devant qui.

L'obligation de rendre des comptes découle directement de la responsabilité des ministres. Les ministres sont responsables devant le Parlement et doivent défendre la façon dont eux ou leurs fonctionnaires exercent leur autorité, qui trouve sa légitimité dans la responsabilité constitutionnelle des ministres.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Je vois que les chemises brunes s'en prennent encore à moi.

Le Parlement exige que les ministres soient responsables et les contacts étroits qu'il entretient avec eux lui permettent de rendre des comptes.

Les sous-ministres tiennent presque toute leur autorité des ministres. Ils les conseillent et gèrent les programmes mis en oeuvre en vertu des pouvoirs conférés par la loi aux ministres. Les sous-ministres sont loyaux envers leur ministre et ils sont tenus d'apporter leur soutien actif et de participer à la politique et aux décisions administratives des ministres, à titre individuel et collectif. En termes simples, les sous-ministres sont comptables aux ministres.

Les fonctionnaires ne sont évidemment pas responsables du point de vue constitutionnel, mais ils jouent vis-à-vis du Parlement un rôle qui, à certains égards importants, vient compléter celui du ministre. Même si les fonctionnaires ne sont pas constitutionnellement responsables ni ne partagent la responsabilité du ministre, ils partagent dans une certaine mesure sa responsabilité devant le Parlement.

Ils appuient les ministres qui doivent répondre aux questions des comités de la Chambre à la condition que cela ne place pas de fonctionnaires au centre de débats sectaires et ne porte pas atteinte aux pouvoirs et aux responsabilités des ministres. Ce rôle des fonctionnaires a été précisé et renforcé dans le rapport McGrath qui recommandait que les fonctionnaires soient plus disponibles pour les comités parlementaires. Le gouvernement avait dit qu'il appuyait cette recommandation et les récents événements ont confirmé notre engagement à cet égard.

La concentration des responsabilités entre les mains des ministres est le fondement du parlementarisme. Toutefois, on sait que le gouvernement est une grosse entreprise administrative. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les ministres ne peuvent pas savoir tout ce qui passe au sein des organismes sous leur contrôle. Le phénomène est simplement plus accentué aujourd'hui qu'il l'était il y a un siècle et cela ne constitue pas une présomption suffisante de la non-pertinence de la responsabilité ministérielle. Les ministres passent la majeure partie de leur temps à fournir des informations au Parlement ce qui démontre la nécessité pour un ministre d'être capable de répondre à des questions et de partager des renseignements, sans, cependant, partager ses responsabilités.

Par conséquent, les éléments essentiels de la doctrine de la responsabilité ministérielle sont les suivants:

Le pouvoir est obtenu de la Couronne et est exercé par les ministres qui doivent rendre des comptes au Parlement;

Les ministres sont responsables des gestes de leurs fonctionnaires, qu'ils en aient été informés au préalable ou pas;

Les fonctionnaires informent les ministres et doivent leur rendre des comptes;

Lorsqu'une erreur est commise sans que le ministre le sache, le ministre s'occupe d'éclaircir les faits, de corriger l'erreur et de prendre les mesures pour qu'elle ne se reproduise pas;

Le ministre informe la Chambre de la mesure prise.

Je souligne que tous les précédents au palier fédéral et toutes les sources canadiennes soutiennent cette interprétation de la doctrine.

Le professeur Kenneth Kernaghan a signalé qu'il est presque universellement reconnu qu'il serait déraisonnable de tenir un ministre personnellement responsable des erreurs administratives de ses subordonnés et de le contraindre de démissionner pour de telles erreurs.

Habituellement, le ministre fait savoir au Parlement qu'une erreur a été commise par ses agents et il promet de prendre les mesures disciplinaires contre les coupables et de corriger leurs erreurs.

L'opposition exige souvent la démission de ministres en raison d'erreurs administratives réelles ou supposées commises au sein de leur ministère, mais dans la réalité, au Canada, les ministres ne démissionnent pas pour expier les maladresses de leur ministère. Ils ne l'ont jamais fait dans notre pays.

Les professeurs S.E. Finer et Geoffrey Marshall, des Britanniques qui sont des autorités dans ce domaine, résument la doctrine de la responsabilité ministérielle de la manière suivante:

> Par responsabilité individuelle d'un ministre, nous entendons uniquement qu'on demande habituellement à un ministre ou à une autre personne de fournir des explications aux Chambres du Parlement concernant tout acte ou toute négligence des fonctionnaires, mais que seuls les ministres peuvent le faire.

M. Milliken: Mais ils ne le font pas, ils refusent de répondre.

M. Andre: Le député sait très bien que ce n'est pas vrai, et j'aimerais qu'il cesse de m'interrompre. Il pourra prendre la parole par la suite.

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre dispose encore de quatre minutes et s'il peut terminer, les députés pourront ensuite formuler des questions ou commentaires.

M. Andre: M. Marshall a dit:

> Lorsque des mesures sont prises et que le ministre les désapprouve ou qu'il n'en a pas été informé au préalable, il n'est nullement tenu de les approuver, de défendre les erreurs de ses fonctionnaires ou encore de démissionner.

Il n'est pas arrivé une seule fois depuis le début de la Confédération qu'un ministre ait démissionné en raison d'une erreur d'un fonctionnaire.

Compte tenu de cette doctrine et des faits relatifs à l'affaire Al-Mashat, je voudrais formuler les remarques suivantes:

Les ministres ne savaient rien de l'affaire Al-Mashat jusqu'à ce que M. Al-Mashat immigre légalement au Canada. Tout le monde l'a reconnu.

Lorsqu'ils ont été informé de cette affaire, ils ont pris leurs responsabilités et cherché à établir les faits.

M. Milliken: Afin d'accuser d'autres personnes.

M. Andre: Le voilà qui remet ça. Les chemises brunes entrent de nouveau en action. On ne me laissera pas terminer.

Lorsque les faits ont été établis, ils ont pris les mesures voulues pour faire en sorte que cette situation ne se reproduise pas et ils ont demandé aux personnes en cause de fournir des explications.

Les ministres ont ensuite informé la Chambre de la façon dont ils s'étaient acquittés de leurs responsabilités.

Étant donné qu'ils se sont engagés à participer à une enquête approfondie et à rendre publics les faits dans cette affaire et vu les conclusions de cette enquête et le rapport qui en a découlé, il est devenu inévitable que l'on divulgue l'identité des principaux fonctionnaires impliqués.

J'ai expliqué la doctrine de la responsabilité ministérielle—les voilà repartis. Ils n'aiment pas. . .

M. Milliken: Monsieur le Président, le député ne cesse de protester qu'on l'empêche de parler et pourtant nous l'écoutons patiemment depuis un bon bout de temps. Je voudrais lui rappeler, lui qui tient absolument à invoquer Beauchesne, que le commentaire 473 dit ceci, et je vous demanderais, monsieur le Président, d'en tenir compte:

> Bien qu'il ait souvent été décidé qu'en prenant la parole à la Chambre, les députés ne doivent pas donner lecture d'un discours préparé à l'avance, il leur est traditionnellement permis d'utiliser des notes détaillées.

Je suis désolé de devoir le dire, mais le ministre est en train de lire textuellement ce document et je vous demanderais d'attirer son attention sur. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense qu'il s'agit de notes choisies. J'aimerais entendre le leader du gouvernement à la Chambre. Il a deux minutes.

M. Andre: Je ne comprends pas. Je viens d'écouter les remarques assez choquantes du porte-parole de son parti. Je me demande pourquoi ils sont incapables de faire preuve de la plus simple courtoisie et de me laisser terminer mes observations sans interruption, sans chahut, sans cris et sans hurlement, mais cela semble être leur façon de procéder. Si vous n'aimez pas ce que dit l'autre côté, criez pour le faire taire, et tout ça au nom d'un gouvernement responsable.

Lorsque nous en avons parlé à propos du décorum et de ce que les gens qui nous regardent doivent penser, on nous a accusés d'avoir des intentions déloyales. Je ne sais pas ce que vous en pensez mais lorsque j'observe ce qui se passe, je me sens coupable en pensant aux salaires que nous, parlementaires, recevons des citoyens.

J'ai parlé assez longuement de la doctrice de la responsabilité ministérielle et de son application directe aux éléments de l'affaire dont la Chambre est en train de débattre. J'ai énoncé la doctrine telle qu'elle s'applique au Canada et j'ai indiqué la façon dont les ministres de ce gouvernement ont agi dans l'affaire Al-Mashat.

J'aimerais être sûr que les députés reconnaissent—voilà la tête sans cervelle de Winnipeg qui recommence.

Les éléments de cette affaire sont assez clairs pour quiconque veut les voir. On a téléphoné à M. Raymond Chrétien et c'est lui qui a fait en sorte que la demande d'Al-Mashat soit traitée rapidement. Il n'en a pas informé son ministre. Les ministres n'ont appris que la demande avait fait l'objet d'un traitement accéléré qu'après l'arrivée de l'intéressé au Canada.

• (1630)

Des voix: Et la note de breffage?

M. Andre: La note de breffage dont ils parlent, ils en ont eu des copies dès le jour où ils les ont demandées. Je vais vous confier un secret: une photocopieuse fait des copies fidèles. L'original et la copie sont identiques. Par conséquent, ils connaissent le contenu de la note de breffage. Ils se livrent tout simplement à une chasse aux sorcières.

Nous sommes d'accord avec le contenu de la motion, mais nous devons voter contre, parce qu'il s'agit d'une motion de censure. Je rappellerais aux députés ce que leur ancien chef, M. Trudeau, a dit. Je les renverrais à des citations du hansard et je souhaite qu'ils reconnaissent que parfois un peu d'intégrité et de cohérence et un peu moins de vertueuse indignation, surtout quand cette indignation n'est pas fondée, serait meilleur pour le Canada. Notre pays a des problèmes importants à résoudre. La question de savoir si la photocopieuse, a produit une copie exacte ou inexacte n'est pas un problème.

Voilà l'ancien ministre de l'Immigration qui a trouvé une façon rapide d'accepter des immigrants en les amenant dans des voitures du ministère au Dakota du Nord et qui proteste maintenant contre le traitement de faveur réservé à Al-Mashat, sans égard au fait que les ministres n'ont violé aucun règlement dans ce cas-ci, contrairement à ce qui a été fait dans son cas.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'aurais tout d'abord un commentaire..

Une voix: Ce sera bref?

M. Gauthier: Oui, oui ça va être bref.

Monsieur le Président, la question devant nous touche à la responsabilité ministérielle. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): S'il vous plaît, je voudrais entendre les questions et les commentaires du député d'Ottawa—Vanier.

[*Français*]

M. Gauthier: Je serai très bref, monsieur le Président. Il y a deux volets importants à la question devant nous aujourd'hui. Responsabilité ministérielle sous-entend responsabilité administrative. Dans le rapport McGrath que nous avons tous lu, on l'a lu au chapitre I et ainsi de suite: les ministres sont tenus responsables de leurs agissements et de leur ministère et ils sont également tenus responsables de l'administration de ce ministère. Et le ministre, dans le discours qu'il vient de prononcer, a confirmé qu'en fait son opinion n'était pas différente.

Voici que nous avons devant nous une motion qui affirme tout simplement un principe fondamental de la démocratie canadienne et je demande au ministre: Vraiment c'est de «charrier» un peu trop que de dire que cette motion en appelle à la confiance de la Chambre. Il sait que McGrath l'a dit et je vais lui lire textuellement, s'il veut bien m'entendre, mais je n'ai pas le temps, monsieur le Président, et je le réfère à la page 10 où c'est tout expliqué. Il y a à peu près cinq ou six résolutions très claires où on dit que le gouvernement, lorsque le peuple s'est prononcé, qu'il y a une majorité au pouvoir, ne doit pas à tout bout de champ invoquer la confiance pour essayer de se défaire d'une motion qui en fait, monsieur le Président, est une motion excellente qui appuie tout simplement la responsabilité ministérielle. Je lui demande encore une fois: Pourquoi continue-t-il à nous faire ce genre de problème en cette Chambre?

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, nous avons déjà discuté au moins deux ou trois fois de cette question, durant cette session. Comme vous le savez, ces journées réservées à l'opposition remplacent la façon traditionnelle dont les parlements faisaient rendre des comptes aux gouvernements, en contestant les projets de loi de crédits. C'est l'honorable Donald Macdonald, quand il était leader parlementaire pour le Parti libéral, qui a proposé que cette tradition soit remplacée par des journées de l'opposition dont certaines comporteraient des votes qui seraient considérés comme des motions de censure, parce qu'ils remplaceraient des votes sur des projets de loi de crédits.

Comme je le disais, je pense que nous devrions étudier la question—j'ai demandé au Comité de la gestion de le faire—mais il s'agit d'une règle que le Parti libéral a imposée en 1969 et elle fait toujours partie de notre système. Elle est peut-être dépassée—je suis d'accord là-dessus—mais c'est la règle que nous avons actuellement et jusqu'à ce qu'elle soit modifiée, nous sommes obligés de la suivre.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, celui qui m'a précédé a parlé de cette note de service, des photocopieuses et de diverses autres choses. Je désire faire une observation, puis poser une question bien précise au ministre et leader à la Chambre.

Nous avons la certitude que la note originale datée du 8 mars a été envoyée par les Affaires extérieures de la façon habituelle, comme l'avait demandé le ministre qui est maintenant responsable des Affaires constitutionnelles, et qu'elle a été remise à un membre de son personnel. Cette personne l'a alors, littéralement, portée personnellement à l'attention de la secrétaire du chef de cabinet du ministre responsable des Affaires constitutionnelles, qui était alors ministre des Affaires extérieures. Le chef de cabinet admet l'avoir reçue, il admet l'avoir lue—nous parlons du chef de cabinet, une personne choisie par le ministre.

Donc, le chef de cabinet, le bras droit du ministre des Affaires extérieures, a vu l'original, il l'a eu entre les mains, mais maintenant cette note a disparu. Le ministre a affirmé catégoriquement n'avoir jamais vu cette note de service, et nous acceptons sa parole comme celle de tous les députés.

Il est donc évident que son bras droit ne l'a pas informé. C'était deux semaines au moins avant que M. Al-Mashat n'entre au pays.

Dans ces circonstances, est-ce tellement déraisonnable que de demander que le ministre prenne la responsabilité de la négligence de son chef de cabinet qui ne lui a pas montré cette note de breffage? Est-ce vraiment déraisonnable?

M. Andre: Le député a parlé de la note de breffage du 8 mars. Elle est bien datée du 8 mars, mais elle n'est parvenue au cabinet du ministre que le 14 mars. Je pense qu'il en conviendra avec moi. Il fait un signe affirmatif.

Se peut-il que la livraison ait pris six jours? On ne peut blâmer Postes Canada. De toute façon, ces faits sont établis. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était furieux car à ce moment-là, il était au Moyen-Orient pour recontrer des dirigeants de pays de cette région. Il avait raison d'être furieux de ne pas avoir été mis au courant par son sous-ministre principal, celui qui avait envoyé la note de breffage, parce que l'affaire risquait de se savoir et de lui causer de l'embarras.

Le secrétaire principal, chef de cabinet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a comparu devant le comité, où il a dit ignorer ce qui était arrivé à la note de breffage et ne pas s'être rendu compte de son importance parce qu'il n'y avait aucune marque ou mention avertissant que la note devait être lue par le ministre.

Il a reconnu qu'il aurait peut-être dû faire preuve d'initiative et la présenter au ministre, et c'est une des raisons pour lesquelles il a présenté des excuses.

Par la suite, comme le député le sait, il y a eu un remaniement ministériel. Il est certain qu'il y a eu des entretiens entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre à ce sujet. Des préparatifs ont été effectués, ainsi que des déménagements de bureaux. De toute façon, la note en question avait une apparence assez ordinaire—oui, elle portait la mention «secret», mais j'ai déjà reçu des coupures de journaux avec cette mention. Lorsqu'un document est très important pour la sécurité nationale, il reçoit une cote de sécurité beaucoup plus élevée. La note de service était introduite dans l'ordinateur; il en existe de nombreuses copies qui circulent, de sorte que tout le monde l'a vue. À voir ce document, on ne supposerait jamais qu'il devrait être traité comme s'il s'agissait d'un secret d'État.

Cependant, la note contenait des renseignements qui ne devaient pas être communiqués aux médias à ce moment. Toutefois, ce n'était pas un document «secret» qui compromettait la sécurité du pays et qui nécessiterait l'intervention de la GRC.

Voilà probablement l'explication. Selon l'actuelle secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le document original reste introuvable. Or, cela a peu d'importance puisque, si on en veut une autre copie, on n'a qu'à mettre l'ordinateur en marche et en imprimer une.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Monsieur le Président, j'ai une observation, qui est plutôt une question adressée à l'opposition, car je suis absolument convaincu que si les députés ministériels votaient pour cette motion, ce serait comme s'ils demandaient la chute du gouvernement, car c'est une des journées avec une motion devant être mise aux voix—selon nos procédures—et c'est pourquoi, bien sûr, nous devons voter contre, même si nous sommes d'accord avec le fond de la motion.

Je n'ai pas trop bien suivi le débat. Je n'ai entendu aucun député parler de la décision de la Cour suprême. En effet, il existe à ce sujet une décision de la Cour suprême sur ce qu'on a appelé, si je me souviens bien, «l'affaire Bhatnager». Ne se répercute-t-elle pas sur la responsabilité ministérielle? A-t-on informé le comité à ce sujet? Parce que l'affaire Bhatnager a été tranchée par la Cour suprême du Canada.

M. Andre: J'ignore si le comité a été informé, mais vous avez raison. Cette affaire concernait une ordonnance judiciaire voulant que le gouvernement prenne certaines mesures.

• (1640)

On a accusé d'outrage au tribunal la ministre de l'Immigration et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque parce que leurs fonctionnaires n'avaient pas obtempéré à l'ordonnance.

Ce sont leurs fonctionnaires qui n'ont pas obtempéré, mais ce sont les ministres qui ont été accusés d'outrage au tribunal. Une cour d'appel fédérale les a reconnus coupables. L'affaire a été portée devant la Cour suprême, qui les a reconnus non coupables, statuant qu'ils ne pouvaient pas être tenus responsables du fait que leurs fonctionnaires n'avaient pas obtempéré à une ordonnance judiciaire.

Si cela est vrai—et c'est une décision de la Cour suprême—il est certes également vrai qu'ils ne peuvent pas être tenus responsables d'un acte de commission ou d'omission de leurs fonctionnaires. Je vois le député de Winnipeg-Sud-Centre hocher la tête.

Il invoque une autorité morale supérieure, mais la Cour suprême a tranché. À propos, cela coïncide avec les paroles de son ancien chef. Si vous ne croyez pas la Cour suprême, croirez-vous Pierre Trudeau? Allez-vous continuer de faire preuve d'opportunisme politique au lieu...

Les crédits

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et d'observations est terminée. Débat.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je regrette que la période allouée pour les questions et observations ne m'ait pas permis d'interroger le ministre. Je m'étais levé pour demander à le faire.

Je suis heureux que la Chambre ait le temps de débattre de cette question très importante, d'autant plus qu'en raison des tactiques d'intimidation dont les membres conservateurs du Comité des affaires extérieures usent pour influencer le comité, celui-ci est malheureusement incapable de jouer le rôle qui lui a été confié, c'est-à-dire faire la lumière sur cette affaire.

Au point où en sont les choses, nous sommes dans la regrettable obligation de poser nos questions à la Chambre.

Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a renvoyés au hansard. Il nous a demandé d'examiner les précédents; je veux qu'il sache que c'est précisément ce que j'ai fait.

Je voudrais lui rappeler, ainsi qu'aux députés ministériels, ce qui s'est passé à la Chambre il y a quinze ans, à quelques jours près.

En juin 1976, un ministre libéral, Jean-Pierre Goyer, a blâmé un haut fonctionnaire pour une entente qui visait l'achat d'avions militaires et qui avait été bâclée. Le fonctionnaire en question s'appelait Stopforth et était l'un des principaux mandarins du cabinet du ministre.

Le ministre avait dit à la Chambre qu'il n'était pas responsable, que le seul à blâmer était ce fonctionnaire. Et quelle a été la réponse des députés conservateurs, qui, à l'époque, étaient dans l'opposition, notamment le député de Surrey—White Rock—South Langley? Qu'a-t-il trouvé à dire à ce sujet, à l'époque? J'ai ici le numéro du hansard dont le député a parlé tout à l'heure.

Qu'a dit le député de Yellowhead, Joe Clark, qui était alors le chef de l'opposition, au sujet de la façon dont le ministre tentait de se délester de sa responsabilité sur le dos de fonctionnaires? Sa question découlait de la tentative faite par le ministre, la veille, de faire porter à un cadre moyen le blâme de la grossière incompétence de son gouvernement dans l'affaire Lockheed. Il a dit que c'était une honte que de se défiler ainsi devant sa responsabilité.

Le critique conservateur en matière de défense nationale, Allan McKinnon, a accusé le ministre de tenter de rendre ses subordonnés responsables de sa propre incompétence et de son manque de rigueur dans sa supervision de l'affaire.

Il est intéressant de noter que lorsqu'il est dans l'opposition, le Parti progressiste-conservateur est prêt à défendre les fonctionnaires, alors que maintenant qu'il est au pouvoir, il se défile de la façon la plus basse devant sa responsabilité dans l'octroi à Mohammed Al-Mashat du droit d'entrer au pays.

Il y a deux poids, deux mesures, et je crois que les Canadiens s'en rendent tout à fait compte.

Tout d'abord, je voudrais prendre deux ou trois minutes pour situer la question dans son contexte. Dans son allocution, le député de Winnipeg-Sud-Centre a bien présenté la situation en ce qui a trait à ce qui s'est passé avant l'arrivée d'Al-Mashat au pays. Mais il faut également voir ce qui s'est passé après.

Je crois que bon nombre de Canadiens se posent deux questions fondamentales. Premièrement, comment cet homme a-t-il pu entrer au pays sans que les ministres en soient informés? Et, deuxièmement, que signifie cette comédie absurde, dangereuse et destructrice de la part des ministres qui tentent de nier leur propre responsabilité, d'arranger des arguments, d'arracher des confessions de leurs fonctionnaires et qui disent que les documents sont disparus? Monsieur le Président, il y a deux questions sur le tapis. Dans la première, l'originale, on se demande comment cet homme a pu entrer au pays. Mais la seconde, c'est-à-dire la question fondamentale que les députés conservateurs ne veulent pas que le comité examine, porte sur la responsabilité ministérielle.

Tout ce que fait la motion dont la Chambre est saisie, c'est de réaffirmer un principe qui, selon les propos tenus par la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lors de sa comparution devant le comité le 30 mai dernier, représente la politique du gouvernement canadien. En fait, la motion reprend textuellement la déclaration de la sécrétaire d'État.

Comment les députés conservateurs peuvent-ils maintenant voter contre cette déclaration qui est censée représenter la politique du gouvernement actuel? Il ne faut pas oublier que le leader parlementaire du gouvernement nous a dit que le gouvernement tomberait si les députés appuyaient cette déclaration. Pourtant, en 1986, les ministériels, le leader parlementaire du gouvernement y compris, ont appuyé le rapport McGrath. Que dit-on des questions de censure présentées pendant une journée réservée à l'étude des crédits dans le rapport McGrath?

On y dit que c'est le gouvernement qui doit juger si une motion présentée une journée réservée à l'opposition est de fait une motion de censure. Par conséquent, la Chambre ne devrait pas tenir compte de toutes ces absurdités qui ont été débitées portant que le gouvernement allait tomber, allait être renversé si les députés réaffirmaient ce principe de la responsabilité ministérielle.

Avant de clôturer mes remarques, je proposerai un amendement à la motion à l'étude en vue de préciser que le seul fait d'appuyer la motion dont la Chambre est saisie ne constitue pas une censure à l'égard du gouvernement. Il y aurait certainement beaucoup d'autres raisons pour adopter une motion de censure contre ce gouvernement, mais on ne pourra pas dire que c'est le but de cette motion.

Je veux parler de l'obligation qu'ont les ministres de rendre des comptes. Je veux examiner le rôle que les ministres ont joué dans ce processus. Mais tout d'abord, je pense qu'il importe aussi de remettre cette question dans son contexte, de rappeler ce qui s'est produit et la colère qu'ont ressentie les Canadiens depuis le 7 ou le 8 mai, jour où ils ont appris que quelque chose de très étrange s'était produit, que Mohammed Al-Mashat, ancien ambassadeur de l'Irak aux États-Unis, avait non seulement été admis au Canada à titre d'immigrant, mais qu'il avait reçu un traitement royal, qu'on avait déroulé le tapis rouge pour lui.

Nous savons qu'il a des amis en haut lieu. Apparemment, Allan Gotlieb et John Godfrey, et d'autres peut-être, ont fait des instances auprès de hauts fonctionnaires pour réclamer son admission au pays. Nous ne connaissons que trop bien les antécédents d'Al-Mashat. Nous savons, par exemple, que lorsqu'il était ambassadeur d'Irak au Royaume-Uni, il a fortement encouragé un jeune journaliste du *London Observer*, Farzard Bazoft, à se rendre en Irak. Après l'arrestation de M. Bazoft en Irak et sa fausse accusation d'espionnage, condamnées par beaucoup de pays, dont le Canada, Al-Mashat l'a dénoncé comme étant un espion. Il a jugé le procès secret et la pendaison de Bazoft tout à fait justifiés.

Nous savons que cet homme était un membre important du Parti baas, au pouvoir. Nous savons qu'il a justifié la prise en otages de ceux qu'on appelait des invités en Irak, parmi lesquels se trouvait des Canadiens innocents, pendant la période qui a précédé la guerre. Nous connaissons le passé de cet homme. Nous devons nous demander pourquoi, malgré tout, on lui a servi un traitement royal. Quelles ententes ont été conclues, par exemple, entre le Département d'État américain, les services du renseignement américains et le Canada, pour que cet homme mérite un tel traitement privilégié?

C'est une offense particulièrement grave pour les Canadiens—et ils sont nombreux—qui ont dû affronter la paperasserie du ministère de l'Immigration pendant deux, trois ou quatre ans, cherchant à réunir leur famille, à retrouver des êtres chers. En voyant une chose pareille, ils sont évidemment en colère, et ils veulent savoir qui est le responsable, mais les ministres tentent de se défiler.

Les réfugiés qui ont attendu au Canada qu'on reconnaisse enfin leur admissibilité, ce qui en a même poussé quelques-uns au suicide, se demandent maintenant pourquoi Al-Mashat jouit d'un traitement particulier tandis que le système ne permet pas de rendre justice aux réfugiés. Ils savent pourquoi. Ils ont vu les Kurdes désespérés fuir l'injustice et ils se demandent pourquoi il y a deux poids et deux mesures pour Al-Mashat et les Kurdes.

• (1650)

Permettez-moi d'ajouter qu'Al-Mashat a déjà dit au sujet des Kurdes qu'il n'y avait jamais eu de guerre chimique ni d'utilisation de gaz de quelque sorte que ce soit, contre les Kurdes de Halabja, en 1988, bien que le monde entier ait vu exactement ce qui se passait là-bas.

Pourquoi alors déroulons-nous le tapis rouge pour cet individu? Le 8 mai, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a levé les mains au ciel et a dit: «Personne n'était au courant, monsieur le Président. Je viens juste de l'apprendre. Nous venons tous de l'apprendre, et c'est terrible.» Je ne crois pas que les Canadiens acceptent cela.

Peu à peu, nous avons appris que les ministres étaient en fait au courant avant cela. Ainsi, nous avons appris que le solliciteur général en a été informé le 11 avril. Nous avons appris que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a découvert le pot-aux-roses le 16 avril. Qu'a-t-elle fait alors? Elle dit qu'elle a grimpé dans les rideaux. Elle dit qu'elle était en colère. Mais a-t-elle demandé la tenue d'une enquête pour mettre à jour les bavures? Bien sûr que non.

Selon des documents et des déclarations de la ministre, lorsqu'ils sont informés d'affaires semblables, les ministres doivent, entre autres choses, assumer l'entière responsabilité de l'affaire en prenant les mesures qui s'imposent pour établir la vérité. La ministre a-t-elle fait cela? S'est-elle conformée à ses propres lignes directrices? Non. Elle n'a absolument rien fait lorsqu'elle a découvert l'affaire le 16 avril. Elle n'a pas dit au nouveau ministre, son successeur, M. Valcourt: «Bernard, une erreur a été commise. Il faut tirer l'affaire au clair.» Elle n'en a informé ni le premier ministre, ni Joe CLark, l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Après tout, elle et M. Clark avaient déjà refusé la demande présentée par un autre diplomate irakien. Elle ne lui a pas téléphoné et ne lui a pas parlé pour lui dire qu'une erreur avait été commise. Elle n'a parlé à personne. Elle n'a pas demandé la tenue d'une enquête. Elle n'a rien fait. Pourtant, elle blâme Raymond Chrétien et David Daubney et dit qu'ils doivent accepter l'entière responsabilité de cette affaire.

On nous dit que le premier ministre a été informé—quand?—seulement le 30 avril. Selon des témoignages recueillis par le comité, le greffier du Conseil privé savait le 12 mars qu'Al-Mashat allait venir au Canada, c'est-à-dire bien avant son arrivée. Le greffier du Conseil privé savait qu'il était déjà passé en tête de liste, qu'il avait eu des entrevues, qu'il avait subi son examen médical, qu'il avait fait l'objet d'une vérification de sécurité et que tout avait été fait. L'affaire était dans le sac.

Le ministère de l'Immigration était au courant, tout comme le SCRS, et pourtant, on nous demande de croire que personne n'en a informé les ministres. Voilà ce qu'on nous demande de croire. Le fait est que même après qu'Al-Mashat fut admis au Canada et que le bureau du Conseil privé en fut informé, le 2 avril, cela a pris encore 29 jours. Qu'a-t-on fait alors? Rien, selon le bureau du Conseil privé. Le greffier du Conseil privé n'en a même pas informé le premier ministre avant le 30 avril, soit quatre semaines après l'avoir appris.

L'adjoint législatif du premier ministre était au courant, le secrétaire de presse adjoint du premier ministre était au courant, le solliciteur général était au courant, le ministre de l'immigration était au courant et on veut nous faire accroire que le premier ministre ne l'a su que le 30 avril et que l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures et actuel ministre responsable des Affaires constitutionelles ne l'a appris que le 7 mai. C'est incroyable, monsieur le Président, absolument incroyable.

Nous nous préoccupons d'une réunion de ministres, d'une clique de lynchage du Cabinet décidée à obtenir une confession de hauts fonctionnaires. Pour des raisons d'uniformité, ils ont décidé d'accuser le chef de cabinet du ministre. C'est lors d'une réunion du Cabinet qu'on a décidé de publier sciemment un document trompeur et inexact, une fausse chronologie des faits. Que dit le ministre responsable des Affaires constitutionnelles quand nous tentons de tirer ces questions au clair? Il dit: «Ne me touchez pas! Ne posez pas de questions au sujet de ma crédibilité, car vous risquez de nuire à ma crédibilité de Capitaine Canada.» Incroyable, monsieur le Président. Voilà ce que le ministre dit aux Canadiens. Ne me posez pas de questions délicates! Ne me mettez pas sur la sellette, car cela pourrait nuire à ma crédibilité.

Sa crédibilité et celle de ses collègues ministres est déjà compromise, vu l'incompétence dont ils ont fait preuve dans cette affaire.

Que dire des événements qui ont mené à l'admission d'Al-Mashat au Canada? Nous savons qu'un certain nombre de hauts fonctionnaires savaient pertinemment qu'il serait admis en priorité. Nous savons qu'une note de service en date du 7 mai établit clairement qu'Al-Mashat avait déjà été admis à titre conditionnel en tant que retraité. Il avait passé sa visite médicale. Pourtant, en dépit de cela, les agents de l'immigration n'ont pas alerté leur ministre. Les fonctionnaires du bureau du Conseil privé n'ont pas alerté leur ministre, le premier ministre. Les responsables du SCRS n'ont pas alerté le solliciteur général.

Le seul fonctionnaire qui a essayé d'alerter son ministre a été la seule personne que le gouvernement a voulu tenir pour responsable. C'est honteux. Le seul fonctionnaire qui a suivi les lignes directrices alors en place, et ce sont des ministres qui sont chargés de ces lignes directrices, est tenu pour responsable par ces ministres.

Pourquoi n'ont-ils rien fait pour mettre en cause Arthur Kroeger, le sous-ministre de l'Immigration qui a admis devant le comité qu'il aurait dû dire quelque chose aussi, mais qu'il s'était abstenu? Pourquoi n'ont-ils pas montré du doigt Paul Tellier qui a avoué être au courant mais ne pas avoir averti le premier ministre avant le 30 avril? La raison pour laquelle ils n'ont accusé qu'un seul fonctionnaire est très évidente.

Naturellement, ils ont aussi accusé David Daubney par souci de symétrie, et quelle raison ont-ils donné à Daubney pour le mettre sur la sellette? Ils ont invoqué le fait que Raymond Chrétien se trouvait à être le neveu de Jean Chrétien et ils ont pensé que cela ne ferait pas très bon effet.

Monsieur le Président, vous avez certainement raison. Les Canadiens trouvent que toute cette question ne fait pas très bon effet parce qu'ils savent qu'il s'agit d'une tentative pour décharger les ministres de cette responsabilité et la faire retomber sur un seul fonctionnaire qui, en fait, avait suivi les procèdures en place.

À mon avis, il n'est pas insensé de laisser entendre dans toutes ces circonstances qu'étant donné la gravité que pouvait avoir l'entrée d'Al-Mashat dans notre pays, Raymond Chrétien aurait pu en fait prendre des mesures supplémentaires pour veiller à ce que cette question soit portée à l'attention du ministre responsable. Je ne conteste pas le fait qu'il ait accepté apparemment qu'une notre de service soit envoyée par M. Vincent, mais d'après ce que je crois comprendre, il n'y a pas eu de suivi. Il a rencontré le sous-ministre à quelques reprises et le ministre à quelques autres reprises aussi. On peut dire que, compte tenu de la gravité de la situation, qu'il a lui-même reconnue, M. Chrétien aurait peut-être pu prendre des moyens supplémentaires pour s'assurer que le ministre soit mis au courant.

Mais de là à le pointer du doigt comme l'unique responsable de l'affaire et à déclarer publiquement que M. Chrétien avait présenté des excuses, quand on sait très bien que ce n'est que pur mensonge, c'est cela que les Canadiens trouvent répréhensible!

Je profiterai du temps qu'il me reste pour rappeler à tous mes collègues députés ce que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures actuelle a déclaré en conférence de presse quand elle a décidé de rejeter la responsabilité de l'affaire sur Raymond Chrétien. Elle a dit: «Je crois que personne ne devrait sous-estimer l'effet que ceci pourrait avoir sur la réputation de certaines personnes. Vous connaissez le dicton qui parle de la réputation ternie.»

Je crois que les Canadiens et les Canadiennes jugeront le gouvernement conservateur, et ils le jugeront sévèrement, non seulement pour avoir laissé Mohammed Al-Mashat entrer au pays en lui réservant un accueil princier mais aussi pour la façon scandaleuse dont certains ministres ont tenté de se décharger de leur responsabilité en trouvant un bouc émissaire.

• (1700)

En essayant de rejeter la responsabilité sur des fonctionnaires, ils ont gravement compromis les rapports qu'entretiennent la fonction publique et le gouvernement, et ils devront répondre de cette responsabilité devant les Canadiens.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'arrive pas très souvent que je sois d'accord avec le député, mais je souscris à l'un des points qu'il a soulevés. C'est souvent le cas lorsque des ministériels, par exemple, prennent des positions auxquelles ils auraient pu s'attaquer lorsqu'ils siégaient dans l'opposition. Sans aucun doute, des membres de l'opposition s'attaqueront à des positions qu'ils défendaient lorsqu'ils formaient le gouvernement. C'est vrai, non seulement pour les libéraux ou les conservateurs mais aussi pour les néo-démocrates. Il n'y a vraiment pas de différence.

J'ai lu les propos qu'a tenus le premier ministre Bob Rae à l'assemblée législative de l'Ontario. «L'opposition parle de responsabilité ministérielle. J'ai examiné les précédents et je n'ai trouvé aucun cas depuis 50 ans où l'on s'attendait à ce qu'un ministre paie les pots cassés parce qu'une initiative avait été prise à son insu.»

Il semble que le premier ministre Rae et l'assemblée législative de l'Ontario adhèrent à une doctrine que n'épousent pas les néo-démocrates ici à Ottawa. Pourquoi Rae et Robinson n'adoptent-ils pas la même position? Il me semble que s'il veut critiquer les gens parce qu'ils prennent des positions contradictoires, selon qu'ils siègent au sein du gouvernement ou dans l'opposition, il devrait inclure les néo-démocrates. Ils sont vraiment pris dans la même galère que nous.

Il dit que les Canadiens sont irrités du fait qu'Al-Mashat soit entré au Canada trop rapidement. Je vous crois qu'ils sont furieux et il en va de même pour le gouvernement. Chacun d'entre nous a dans ses dossiers un cas qui traîne depuis trop longtemps, que nous aimerions voir régler. Nous avons des électeurs qui voudraient voir des parents et des amis immigrer au Canada et qui n'ont pu les faire venir. Ils sont outrés tout comme nous. De grâce, il est téméraire pour le député d'être offensé dans sa dignité, en s'imaginant que seule l'opposition et d'autres personnes sont outrées. Nous sommes tout aussi révoltés qu'eux et nous voulons que cela cesse.

Les crédits

Au début de son intervention, le député a mentionné les tactiques d'intimidation utilisées pour mettre un terme aux délibérations du comité.

Mme Copps: Il a raison.

M. Friesen: Il fallait s'attendre à ce que la députée de Hamilton-Est partage son avis. Elle ne nous déçoit jamais.

Il reproche au comité d'avoir mis fin à ses travaux; pourtant, le 7 juin, il y a presque une semaine, il a déclaré sur les ondes de Radio-Canada: «Je ne crois pas qu'on puisse faire durer cette enquête indéfiniment. Certains députés conservateurs qui siègent au comité ont proposé de demander à Allan Gotlieb de témoigner, mais je crois que les Canadiens s'attendent à ce que nous déposions bientôt un rapport expliquant les erreurs qui ont été commises et la façon dont Al-Mashat a pu entrer au pays.»

Il va devoir choisir un jour. J'ai une question à lui poser. Il se dit outré par l'examen accéléré du dossier de M. Al-Mashat, mais je me souviens de l'époque lointaine où il a été élu à la Chambre pour la première fois. Il a rencontré un marin latino-américain qui avait déserté son navire à Vancouver. Ce marin avait visité plusieurs pays depuis son départ d'Amérique latine et avait déserté son navire à Vancouver. Le député de Burnaby—Kingsway avait soudain décidé de lui-même qu'il s'agissait d'un réfugié. Il lui a donc offert l'hospitalité, l'a abrité chez lui et a harcelé le ministre de l'Immigration de l'époque pour que ce marin qu'il hébergeait soit reconnu comme un réfugié.

Aujourd'hui, le député se dit scandalisé parce que le dossier de M. Al-Mashat a été étudié en priorité, bien qu'il ait lui-même par le passé tenté d'utiliser la méthode accélérée pour faire entrer certaines personnes. Eh bien, qu'il se décide!

M. Robinson: Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je vais répondre aux questions du député.

Galindo Madrid était un jeune réfugié chilien qui avait dirigé un mouvement étudiant. Il avait été torturé au Chili. Le député se rappelle peut-être qu'Amnistie internationale, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et la Commission des réfugiés des Nations Unies ont tous dit que c'était scandaleux, que la vie de cet homme était menacée. Pourtant, le gouvernement conservateur de l'époque, dont le député était membre, était prêt à renvoyer ce réfugié qui allait être de nouveau torturé et peut-être même tué.

Comme bien d'autres personnes, y compris des dirigeants de diverses Églises, dont l'Église mennonite—le député les aurait peut-être écoutés à l'époque—, j'ai alors dit: «Nous n'allons pas rester là à ne rien faire pendant qu'on renvoie un réfugié chilien qui tombera aux mains d'une dictature militaire sanguinaire, qui sera torturé et mis à mort.»

C'est une décision que je prendrais encore aujourd'hui, et je suis très heureux de pouvoir dire que cette personne est aujourd'hui un excellent citoyen canadien.

Le gouvernement doit rendre des comptes dans ses domaines de responsabilité. Il ne devrait pas se décharger sur d'autres niveaux de gouvernement, sur une province, par exemple. Le député pourrait peut-être m'expliquer pourquoi le premier ministre a pris la parole à la Chambre le 15 mai et dit que le greffier du Conseil privé avait recommandé qu'on n'accepte pas Al-Mashat.

Nous savons très bien que cela n'est pas vrai. Nous savons que le greffier du Conseil privé a dit au comité le 4 juin: «Je n'ai certainement pas dit que le visa ne devrait pas être accordé.» Voilà ce qu'a déclaré M. Tellier, le bureaucrate le plus haut placé au Canada.

J'inviterais le député à répondre à cette question supplémentaire, pourquoi le premier ministre du Canada n'était-il pas disposé à dire la vérité aux Canadiens à propos du rôle du greffier du Conseil privé et pourquoi n'a-t-il pas encore présenté d'excuses pour avoir induit la Chambre en erreur?

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je veux formuler une observation relativement aux propos du député de Burnaby.

Je tiens à ce qu'il soit clair, relativement au dialogue qui s'est déroulé entre le premier ministre du Canada et le greffier du Conseil privé, M. Paul Tellier, que ce dernier a dit au comité—et le député l'a entendu—que les propos du premier ministre était en exacts à 100 p. 100.

Consultez le compte rendu. C'est écrit et c'est du domaine public.

Permettez-moi une autre observation au sujet des remarques du député. Celui-ci porte un jugement personnel sur les immigrants. Nous ne voulons pas de cela. Le Canada a des normes objectives en matière d'immigration, et nous tenons à ce que celles-ci soient respectées.

Il est ironique, dans ce cas-ci, que le député de Burnaby et celui de Winnipeg-Sud-Centre se soient rendus à Bagdad. Ceux-ci ont dit: «Nous devons traiter avec les Irakiens. Nous devons favoriser la paix. Nous devons négocier. Nous devons discuter.»

Dès qu'un ancien fonctionnaire de l'Irak, soit l'ambassadeur de ce pays aux États-Unis, est arrivé au Canada, ceux-ci ont dit: «Cela ne devrait pas se faire.» J'aurais cru que ces députés auraient souhaité la bienvenue au Canada.

C'est le gouvernement qui a décidé de prendre des mesures contre l'Irak. C'est lui qui est entré en guerre, et ce sont les députés néo-démocrates d'en face qui ont dit: «Non! Pas de guerre.» Le chef de l'opposition a dit: «Rapatriez nos soldats.»

Ma question porte sur un autre point. Je veux parler de ce qui a été dit au comité, et dont le député est bien au courant. M. Anthony Vincent a fait une déclaration au comité, dans laquelle il expliquait exactement ce qu'il avait fait. Celui-ci tenait aussi à assumer, avec M. Raymond Chrétien, tout blâme qui pourrait être porté.

M. Vincent a clairement dit que M. Raymond Chrétien avait été publiquement associé à l'affaire Mohamed Al-Mashat. «Je tiens aussi à ce qu'il soit clair qu'en tant que président du Comité interministériel d'étude des cas de transfuges, j'ai participé directement à la gestion de ce dossier.»

«Même si j'apprécie énormément l'empressement de M. Chrétien à assumer toute la responsabilité publique au nom du ministère, j'estime qu'il est juste que le public soit au courant de mon propre rôle relativement aux récents événements.»

Il est très clair que les fonctionnaires du ministère ont jugé qu'ils avaient pris les mesures ayant permis à Al-Mashat de venir au Canada. M. Anthony Vincent a fait cette déclaration devant le comité. Il a fait allusion à son lien avec M. Chrétien.

Comment le député peut-il laisser entendre que des personnes autres que M. Chrétien et M. Vincent aient pu être responsables de l'admission de Al-Mashat au Canada?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député dispose d'une minute pour répondre.

M. Robinson: Le député de Halifax-Ouest vient de le dire.

Le fait est qu'un fonctionnaire était prêt à dire qu'on avait tort de s'en prendre uniquement à Raymond Chrétien. Il a reconnu que ce n'était pas juste. Les intéressés ont dit: «Nous voulons un bouc émissaire, Raymond Chrétien. Nous ne parlerons pas des hauts fonctionnaires de l'Immigration, ni des hauts fonctionnaires du Conseil privé ni d'aucun autre haut fonctionnaire des Affaires extérieures. Nous allons rejeter le blâme sur Raymond Chrétien.»

• (1710)

Tous les députés à la Chambre savent pourquoi ils ont rejeté le blâme sur Raymond Chrétien. C'est parce qu'il est le neveu de Jean Chrétien, et c'est la vérité, et c'est ce que les députés. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est écoulée.

Nous reprenons le débat.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de parler très longuement. Les faits entourant l'affaire Al-Mashat ont été extrêmement bien exposés par les deux députés qui sont déjà intervenus de notre côté.

Pour ma part, je trouve cette histoire bien sûr incroyable, et je sais que beaucoup de Canadiens ne peuvent pas croire la version du gouvernement. Nous savons qu'il y avait apparemment des problèmes au ministère des Affaires extérieures, mais trois ministères étaient mêlés à cette affaire. Nous avons maintenant découvert, au comité, qu'il y avait des fonctionnaires dans tous ces ministères qui étaient depuis longtemps au courant de la demande d'admission de M. Al-Mashat. Il y a eu toutes sortes de communications entre ces ministères et ainsi de suite.

Il y avait dans un cas une fonctionnaire du nom de McCallion qui travaillait au cabinet du ministre des Affaires extérieures de l'époque et qui s'occupait des questions de sécurité. Elle s'en allait en vacances. Quiconque a été ministre des Affaires extérieures ou a occupé quelque portefeuille que ce soit sait bien à quel point le ministère des Affaires extérieures prend au sérieux tout ce qui peut toucher à la sécurité; c'est là-bas un domaine très important qu'on prend extrêmement au sérieux. Avant de partir en vacances, cette employée a dit à M. Daubney, le patron du cabinet du ministre: «Attention, il s'agit d'une affaire très délicate et extrêmement urgente. Je pars, mais assurez-vous que le ministre soit informé.»

Mais pour s'assurer que tout se passe bien, elle décida de sa propre initiative, d'après son témoignage, d'en parler à d'autres membres du cabinet du ministre pour faire en sorte que le ministre soit mis au courant.

Cela a dû être la même chose dans tous les autres ministères, mais nous ne le savons pas. Tout ce que nous savons, c'est que personne dans d'autres ministères n'a été blâmé pour quoi que ce soit. Nous sommes tous très surpris qu'on n'ait pas informé le solliciteur général, qui est, je le répète, le ministre spécialiste des questions de sécurité. Ce sont des choses qu'il nous est difficile de croire. Il y a des douzaines de bureaucrates qui devaient être au courant de l'affaire. Nous constatons soudainement que des employés subalternes au cabinet du ministre s'assurent que l'autre ministère est au courant de ce qui se passe, mais l'information ne se rend jamais jusqu'en haut.

J'ai été ministre pendant 17 ans, et je sais que, lorsqu'on décidait qu'un document devait être soumis au ministre, c'est le document officiel signé par le fonctionnaire qui aboutissait sur son bureau. C'est ce qu'il fallait faire. Jamais on ne donnait une copie au ministre; on lui donnait le document officiel signé par les bureaucrates. C'était la procédure à suivre.

Personne d'autre que M. Daubney n'a eu l'original. Selon les règles en vigueur aux Affaires extérieures, c'est à lui que le document original est allé. Mais ce document n'existe plus. Comme on l'a dit à la Chambre aujourd'hui, c'est une question de sécurité. Le gouvernement panique parfois pour des affaires beaucoup moins importantes.

Vous souvenez-vous de ce qui est arrivé lorsque le budget a fait l'objet d'une fuite? Nous n'avions jamais vu autant de policiers sur la colline du Parlement. La GRC demandait à tous les députés qui recevaient des enveloppes brunes d'où elles venaient. Nous parlons ici d'un document qui est au coeur d'une importante controverse, et ce document a disparu. Personne ne sait où il est.

Une voix: C'est étrange.

M. Chrétien: C'est effectivement très étrange.

[*Français*]

Vous savez, monsieur le Président, j'ai de la difficulté à expliquer une telle chose. Quand j'étais jeune, on disait que c'était un mystère. Qu'est-ce qu'un mystère? Un mystère, c'est quelque chose qu'on ne peut pas comprendre, mais qu'on est obligé de croire parce que Dieu l'a révélé.

Alors, dans ce cas-ci, c'est parce que le premier ministre l'a révélé ou parce que l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a révélé. Mais c'est un mystère! Tout le monde le savait au ministère. Comme le disait un des députés il n'y a pas longtemps, même le chauffeur du ministre le savait! Et cela a été réparti dans trois ministères, tout le monde le savait, mais aucun des ministres ne le savait.

Seulement, comment se fait-il—et c'est une question à laquelle on n'a pas répondu dans cette Chambre—que les trois ministres impliqués dans le dossier Al-Mashat aient soudainement changé d'emploi? Parce qu'en vertu des principes parlementaires, lorsqu'on est ministre d'un ministère, on est obligé de répondre à la Chambre. Alors, durant l'intervalle, il y a eu des changements dans le Cabinet. Celui qui était ministre des Affaires extérieures et qui est maintenant ministre des Affaires constitutionnelles ne peut plus répondre aux questions internes relatives au ministère des Affaires extérieures. La ministre qui était responsable de l'Immigration a été transféré aux Affaires extérieures, donc elle ne peut plus répondre maintenant au nom du ministère de l'Immigration. Et soudainement, il y avait un solliciteur général qui, à mon avis, faisait un assez bon travail et qui est disparu. Il a eu une grosse promotion: on ne sait plus quel ministère il a! Qu'est-ce qui s'est passé? C'est un mystère! On est obligé de le croire, même si on ne le comprend pas. Voilà l'aspect un peu ridicule de la situation. À mon avis, il y a un élément qui est encore plus important: Que Al-Mashat ait été admis au Canada ou pas, on peut en discuter, mais il est évident qu'il y a eu, à un moment, une conspiration. Comment pouvons-nous nous sortir de ce merdier? Le 13 mai, la journée avant la déclaration du nouveau ministre de l'Immigration et de la nouvelle ministre des Affaires extérieures, il y a eu une réunion. C'est là, à mon sens, le moment le plus grave, parce que cela s'est passé, à ce moment-là, en présence de ministres et de bureaucrates.

[*Traduction*]

Il avait des ministres et des bureaucrates et ils se sont demandé comment s'en sortir. Des agents très responsables leur avaient préparé un rapport. Lorsqu'ils en ont pris connaissance, ils ont ordonné qu'on le modifie. Après cela, ils se sont demandé comment s'en sortir. Ils ont donné l'ordre d'obtenir des excuses. Il était incroyable, tout d'abord, que le chef de cabinet du ministre des Affaires extérieures, un ancien député, ait été informé—il a dit que personne ne lui avait posé de question—et ait à s'excuser et à assumer la responsabilité. . .

Mme Copps: Par souci de symétrie.

M. Chrétien: Par souci de symétrie. Après cela, ils ont choisi un fonctionnaire pour porter tout le blâme. Ils lui ont dit de s'excuser et d'accepter le blâme. Qui a fait cela? Ce sont des ministres canadiens qui se sont réunis pour décider qui était coupable, puis ils ont fait connaître leur décision à leurs victimes sans leur laisser la possibilité de s'expliquer.

Des voix: C'est une honte.

Une voix: Une parodie de tribunal.

M. Chrétien: C'est ce jour-là qu'ils ont décidé de sacrifier deux personnes honorables. Supposons que M. Daubney, qui a déjà siégé à la Chambre, désire se présenter à nouveau. Il ne le pourrait pas parce qu'il doit jouer les idiots pour sauver son gouvernement. Vous savez qu'ils l'ont sacrifié. C'est ce qui est arrivé.

J'ai été ministre pendant 17 ans et j'ai eu ma part de critiques. J'en porte beaucoup de cicatrices, mais jamais dans ma vie je n'aurais osé blâmer quelqu'un d'autre pour une chose dont j'aurais été responsable.

Des voix: Bravo!

• (1720)

M. Chrétien: Quand on est ministre et que ses collaborateurs font du bon travail, on s'en attribue le mérite. C'est ce que j'ai toujours fait. Je n'ai jamais dit à la Chambre: «Ne me remerciez pas pour cela, remerciez plutôt tel fonctionnaire.» Jamais. Je disais: «Merci beaucoup.» Et je m'en attribuais le mérite. Par contre, si je commettais une erreur, j'en prenais toute la responsabilité. Je n'ai jamais eu peur de le faire. C'est la seule manière.

Je suis revenu aujourd'hui de la région de l'Atlantique et j'ai rencontré à l'aéroport un jeune fonctionnaire du gouvernement du Québec. Il venait à Ottawa. Puisque le vol était retardé, nous avons attendu le départ ensemble. Je lui ai parlé de cette question. Il m'a dit: «Je doute de pouvoir continuer d'occuper mon emploi, car je dois prendre des décisions tous les jours.» Il m'a donné des exemples, et j'ai bien compris l'élément politique de certains de ses problèmes. Il a ajouté: «Je me demande si je vais être capable de continuer parce que j'ignore si le ministre de qui je relève ne va pas se lever un jour à l'Assemblée nationale pour me blâmer pour une décision. Je suis fonctionnaire depuis 20 ans et j'ai toujours supposé que le ministre se porterait à ma défense si je faisais une erreur. J'aurais été blâmé peut-être même rétrogradé ou remplacé, mais personne ne l'aurait su.

Or, c'est exactement l'inverse qui arrive dans le cas présent. Deux personnes ont été blâmées par le gouvernement, mais elles conservent leur poste. On leur dit que c'est une simple réprimande, et on leur demande d'accepter le blâme. Normalement, si elles avaient fait quelque chose qu'elles n'auraient pas dû faire, personne n'en aurait rien su. L'une de ces personnes a été nommée chef du cabinet par le ministre lui-même. Ce poste a été créé par le gouvernement actuel. Sous bien des rapports, cette nomination a été une vraie gifle pour les fonctionnaires. Les ministériels ont considéré qu'ils avaient besoin d'une personne qui ne fasse pas partie de la fonction publique à un poste très élevé dans chaque ministère et que tout devait passer par cette personne.

Pendant 17 ans, j'ai occupé le poste de ministre au sein de huit ministères différents. Je n'avais besoin de personne entre moi et mon sous-ministre. Je savais que ces personnes étaient là pour me servir du mieux qu'elles le pouvaient. Je savais que ma performance serait bonne si leur performance était bonne et que l'inverse était aussi vrai. C'est moi qui étais félicité si ces personnes faisaient bien leur travail, mais c'est aussi moi qui allais devoir être blâmé si une erreur était commise.

Nous savons aujourd'hui qu'un certain nombre de ministres se sont réunis, mais nous ne savons pas lesquels. Nous ne savons pas qui était à cette réunion.

Une voix: Ils ne veulent nous le dire.

M. Chrétien: Un certain nombre de fonctionnaires se sont réunis, mais nous ne savons pas ce qui s'est passé lors de cette rencontre. Un comité a siégé pendant quelques jours. Personne n'a été assermenté. Parfois, lorsqu'une situation très délicate se présentait devant le comité, des fonctionnaires ou d'autres personnes étaient invités à venir prêter serment afin de les libérer. Dans ce cas-ci, rien de cela n'a été fait. De plus, on met un terme aux travaux du comité le plus rapidement possible.

Il y avait donc un certain nombre de ministres à cette rencontre. Je ne sais pas lesquels. J'ai ma petite idée là-dessus. Ce sont ceux qui occupent des postes très importants, qui devront traiter avec des fonctionnaires, qui leur demanderont de prendre des décisions et qui leur demanderont de se servir de leur jugement du mieux qu'ils peuvent.

Comment peuvent-ils les regarder en face et leur dire: «J'ai confiance en vous», ou leur demander: «Avez-vous confiance en votre ministre?» C'est là la question, car la confiance est la clé de toute charge publique. L'exemple qu'a donné tout à l'heure le député de Winnipeg-Sud-Centre au sujet de lord Carrington montre bien ce qu'il y a de noble dans la vie publique.

Il a déclaré: «On est dans le pétrin et quelqu'un doit accepter la responsabilité. Puisque c'est moi qui dirige, je suis donc responsable.» Il n'a pas essayé de trouver un bouc émissaire. Il n'a pas dit qu'il n'avait pas été informé ou qu'on ne l'avait pas réveillé au beau milieu de la nuit, ou je ne sais quoi. Il a pris ses responsabilités et a agi de façon honorable en se retirant.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Il ne s'est pas déchargé de ses responsabilités sur d'autres.

M. Chrétien: Il ne s'est pas défilé. Il a accepté le blâme.

La seule chose que je demande à ces ministres, maintenant que nous sommes dans une période extrêmement difficile de notre histoire, c'est s'ils peuvent s'acquitter de leur tâche. Après pareil cafouillage, alors que le secrétaire principal du premier ministre, le secrétaire du Cabinet, les sous-ministres et les ministres compétents se sont réunis et ont choisi de blâmer deux bureaucrates sans même leur demander ce qu'ils avaient fait, comment les Canadiens peuvent-ils faire confiance à ces ministres maintenant?

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Au début de cette session, le gouvernement nous a demandé de collaborer avec lui pour faire face aux graves problèmes auxquels nous sommes confrontés et nous avons offert notre collaboration, car nous avons jugé que c'était notre devoir. Cependant, il est inadmissible que le gouvernement se comporte ainsi. La règle est très simple. Lorsqu'il y a un problème, les ministériels doivent accepter leurs responsabilités et ne pas rejeter le blâme sur qui que ce soit. C'est ce qu'une personne honorable fait.

C'est pourquoi je n'ai pas participé à ce débat et je n'ai posé aucune question pour des raisons évidentes. Cependant je siège dans cette enceinte depuis 1963, et aujourd'hui, je sais que le principe de la responsabilité ministérielle est très important.

Lorsqu'on devient ministre, on doit assumer ses responsabilités jusqu'au bout. C'est là la règle qui devrait s'appliquer. C'est la seule qui peut permettre aux politiques de conserver la confiance des gens.

Selon moi, les normes d'honnêteté et de confiance ont été violées le 13 mai, lorsque des hauts fonctionnaires et des ministres de premier plan, des ministres qui n'avaient plus rien à voir avec toute cette affaire, se sont réunis pour se protéger, en invoquant le raison d'État et de toutes les façons possibles plutôt que d'assumer leurs responsabilités.

C'est pourquoi je vote avec mon parti sur cette motion qui touche au coeur même du gouvernement responsable. Nous ne devons pas violer ce principe. Ceux qui sont élus pour servir leur pays doivent assumer toutes leurs responsabilités, défendre ceux qu'ils ont choisis pour faire leur travail, pouvoir les renvoyer s'ils reconnaissent avoir commis une erreur au lieu de les montrer du doigt, car ce serait mal de le faire. Seul le ministère des Affaires extérieures a fait sorte que le ministre soit informé.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Il est inconcevable qu'on blâme un fonctionnaire du ministère et ses collaborateurs qui avaient fait leur travail. Pourtant on ne l'a pas fait au ministère de l'Immigration, alors qu'il s'agissait d'une question d'immigration.

• (1730)

Cette affaire touchait au plus haut point à la sécurité, et personne chez le solliciteur général ni au SCRS n'a été pointé du doigt. Il est inacceptable que le gouvernement mette la question sous le tapis aujourd'hui. Il peut le faire car il a la majorité, mais nous voterons contre.

Je tiens cependant à dire aux Canadiens que lorsque nous formerons le gouvernement, chaque ministre du Cabinet que je présiderai devra assumer l'entière responsabilité de ce qui se passera dans son ministère. Si des maladresses sont commises dans un ministère, personne ne sera pointé du doigt, sauf le ministre qui sera entièrement responsable. Si des erreurs sont commises, certaines personnes seront peut-être déplacées, mais ceux qui ne sont pas en mesure de se défendre ne seront pas pointés du doigt ni sacrifiés en public. C'est honteux. Voilà un comportement indigne que nous n'avons pas vu au Canada depuis longtemps, et c'est pour cette raison que je suis intervenu aujourd'hui.

Si le principe de la responsabilité et de l'intégrité ministérielles n'est pas respecté, si les ministres ne peuvent plus se regarder dans le miroir pour se deamnder s'ils ont la confiance de leurs employés et des Canadiens, s'ils évitent de le faire afin de pouvoir garder leur emploi, la fonction publique canadienne perdra la confiance de la population.

Des voix: Bravo!

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, avant d'interroger le chef de l'opposition, j'aimerais le féliciter pour son discours très éloquent dans lequel il expose clairement les principes fondamentaux de la responsabilité du Cabinet—principes que le premier ministre Audrey McLaughlin ne manquera pas de mettre en vigueur lorsqu'elle formera le gouvernement après les prochaines élections fédérales.

Je veux demander au député, compte tenu de sa longue expérience—17 ans je crois en tant que ministre—s'il peut commenter deux aspects en particulier: tout d'abord, le chef de l'opposition a parlé de David Daubney et de la façon dont on s'en est pris à lui pour des fins de symétrie. Je crois toutefois, en toute justice, qu'il faut signaler que M. Daubney était après tout chef de cabinet du ministre responsable à l'époque, le secrétaire d'État aux affaires extérieures, qu'il a indiqué qu'il ignorait qui était Al-Mashat, qu'il n'en avait aucune idée, qu'il aurait pu être n'importe lequel de toute une série d'anciens ambassadeurs d'Irak aux États-Unis. Il a déclaré que la note de breffage n'avait pas de mention spéciale et par conséquent il ne l'a pas portée à l'attention du ministre.

Bien que je convienne qu'il ait servi de bouc émissaire, je crois que le chef de l'opposition conviendra qu'étant donné les circonstances, il n'a pas fait son travail. Cependant, c'est le ministre qui est censé en être responsable. C'est le ministre qui l'a engagé, en fait je pense que c'est le premier ministre qui nomme les chefs de cabinet. C'est le premier ministre, en consultation avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui l'a gardé dans son poste.

Je me demande donc si le chef de l'opposition pourrait commenter cet aspect de la responsabilité, et particulièrement la responsabilité du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, maintenant ministre responsable des Affaires constitutionnelles, à l'égard de son propre fonctionnaire.

Deuxièmement, monsieur le Président, très brièvement, si le chef de l'opposition pouvait commenter la défense invoquée plus tôt aujourd'hui à la Chambre par le ministre responsable de la Constitution qui a demandé qu'on ne l'attaque pas parce qu'il n'était pas juste de s'en prendre au ministre responsable de l'avenir du pays, au ministre responsable de la Constitution. Que pense le chef de l'opposition de l'argument selon lequel nous devrions cesser d'interroger ce ministre en raison de ses responsabilités constitutionnelles actuelles?

M. Chrétien: En ce qui concerne M. Daubney, je suis désolé pour lui. Il a été placé dans une position intenable. Il a mal servi son ministre et il aurait dû être licencié. On peut se demander pour quelle sinistre raison il n'a pas été remercié.

C'est probablement parce qu'il a accepté de prendre le blâme, comme on le lui demandait. C'est assez évident. «Nous avons besoin de deux boucs émissaires et vous en êtes. Vous allez devoir prendre le blâme, mais en échange nous allons vous garder.» C'est une situation impossible, d'autant plus qu'il n'a même pas eu la possibilité de s'expliquer devant ceux qui procédaient à l'enquête.

C'est le seul qui a admis qu'on ne lui avait pas remis le document et qu'il ne savait pas où se trouvait l'original. C'est chez lui qu'aboutissent tous les originaux et il ne sait pas où il se trouve. Mais, il en a accepté la responsabilité et on ne l'a pas mis dehors. Il a conservé ses fonctions.

On ne peut pas le blâmer, on ne peut que blâmer celui qui l'a mis là. Pas lui. Je ne sais pas comment le ministre peut dire, aujourd'hui: «Ne me posez pas de questions.» Il travaille toujours pour lui, ce qui veut dire qu'il a encore sa confiance, il devait donc l'avoir aussi avant.

La relation entre le ministre et le personnel de son cabinet n'est pas celle que l'on a avec des fonctionnaires. Le ministre est totalement responsable de son personnel. Personne ne le choisit pour lui.

C'est comme lorsque j'étais avocat. Je n'étais pas toujours au bureau. Si un document est délivré par un huissier, la minute que le document est déposé, même si je ne suis pas là, je ne peux pas aller au tribunal une semaine plus tard et dire que je ne suis pas responsable. Il suffit en effet que l'huissier déclare que le document a été livré au bureau de M. Chrétien, ou de la société Chrétien-Landry-Duchesnes ou Lang-Mitchener ou une autre. Je ne veux pas faire de publicité pour qui que ce soit. Dès qu'il est déposé le document m'appartient. S'il y a un délai à respecter, à moins qu'il ne soit déjà expiré, je ne peux pas me lever et dire: «Je m'excuse, on ne m'avait pas prévenu. Vous avez remis le document à ma secrétaire.» Ce n'est pas une excuse. Il est certifié que votre bureau a reçu le document. Nous avons connu des avocats qui ont dû payer de fortes sommes parce qu'ils avaient égaré un document.

Le ministre, aujourd'hui, nous dit: «Je n'y suis pour rien, inutile de me blâmer.» Pourquoi? Je n'ai jamais fui mes responsabilités. Je n'ai jamais pris la parole à la Chambre pour dire: «Je suis le premier ministre des Finances Canadien français, laissez-moi tranquille. Ça n'a peut-être pas l'air merveilleux, mais je suis le premier. Si j'échoue, il n'y en aura pas d'autre.» Je n'ai jamais dit cela. J'ai encaissé les coups. C'est pour cela que j'ai le nez cassé aujourd'hui.

Je ne comprends pas, mais il est évident qu'il ne se sent pas à l'aise, on peut le voir par son comportement à la Chambre. C'est à eux de décider, pas à nous. Je sais que lorsque nous formerons le gouvernement, les ministres sauront à quoi s'attendre. Dans 25 ans nous aurons peut-être formé un néo-démocrate à être un premier ministre responsable, mais pas avant.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais me joindre à mes collègues pour féliciter le chef de l'opposition de son excellent discours.

Voici la motion à l'étude:

> Que la Chambre déclare solennellement que les ministres sont individuellement et collectivement responsables envers la Chambre des communes de tout ce que fait le gouvernement, et notamment de la gestion et de la conduite de la fonction publique. . .

Je veux que le compte rendu indique qu'aucun ministre n'était présent à la Chambre pendant ce discours. Nous protestons contre cette pratique et cette conduite, et nous condamnons absolument. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et d'observations est maintenant terminée. Le secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires extérieures.

• (1740)

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'affaire appelée couramment «l'affaire Al-Mashat» a connu de nombreux rebondissements surprenants. La première surprise, c'est qu'il était au Canada. De toute évidence, les Canadiens ont été non seulement surpris, mais également choqués de l'apprendre. Il y a eu certaines autres révélations et surprises au fur et à mesure des réunions du comité, dont la moindre n'est pas que le sous-secrétaire d'État adjoint ait souligné au comité à quel point il lui importait de toujours mettre les choses par écrit. Il aimait consigner les faits. Il a dit: «Je n'aime pas le téléphone. On ne se souvient pas des appels téléphoniques, alors qu'en mettant les choses par écrit, on les trouve toujours dans les dossiers.» C'est ce que le sous-secrétaire d'État adjoint a dit au comité.

Or, il n'a signé aucun morceau de papier sur cette affaire, aucun!

Comment y voir clair? Je suis étonné que cet homme puisse comparaître devant le comité et dire qu'il en a fait plus qu'il ne fallait, alors qu'on ne trouve la trace d'aucun morceau de papier. Comment voir clair dans tout cela?

La plus grande surprise qu'ont eue les Canadiens qui ont suivi cette affaire—et je doute qu'ils étaient aussi nombreux que l'opposition ne le pense—, c'est la résurrection et la renaissance de la «meute». Nous nous souvenons de son arrivée il y a environ sept ans, peu après les élections de 1984. Un groupe de députés de l'opposition avait décidé de se constituer en meute et cette meute a attaqué férocement. Peu importe ce qu'elle disait, peu importe les indignités qu'elle exprimait, elle attaquait.

Peu de temps après, les Canadiens ont commencé à se poser deux questions importantes: Où est le chef de l'opposition dans tout cela? Ou bien il le sait et l'approuve ou bien il le sait et ne l'approuve pas, mais ne peut rien y faire.

Maintenant que la meute est ressuscitée, tôt ou tard, les Canadiens vont dire la même chose au sujet du chef actuel. La meute poursuit ses activités et crie toutes sortes de grossièretés et bientôt. . .

M. Milliken: Des grossièretés?

M. Friesen: Oui, des grossièretés. Vous n'étiez pas au comité.

Bientôt les Canadiens vont demander si le chef actuel de l'opposition approuve la façon dont ces gens se conduisent ou s'il la connaît et la désapprouve, mais ne peut rien y faire. Cela pourrait bien entraîner sa perte.

Nous savons que l'ancien chef était un homme honnête et honorable et qu'il n'approuvait pas cela, mais il ne pouvait pas contrôler ces gens. On peut dire la même chose de cet homme. C'est un homme honnête et honorable et les Canadiens vont se rendre compte très rapidement que ces gens sont incontrôlables et tôt ou tard, la réputation du chef de l'opposition en souffrira.

Comme le leader parlementaire du gouvernement l'a dit, nous ne trouvons rien à redire à la motion dont nous sommes saisis. Elle énonce un principe évident qui a été énoncé bien avant que cette motion ne soit proposée et nous approuvons ce principe. Elle porte essentiellement sur la responsabilité ministérielle et il semble que tout le monde à la Chambre l'appuie. Il semble aussi, cependant, que tout le monde interprète ce principe de façon différente et que personne ne l'invoquerait au même moment.

Je voudrais revenir au rapport McGrath, comme d'autres l'ont fait. J'ai été membre de ce comité, comme le député de Papineau—Saint-Michel et je dois ajouter qu'il y a bien travaillé, comme le député de Winnipeg Transcona. Voici exactement ce que le rapport McGrath dit, à la page 23:

> La notion selon laquelle le ministre doit être responsable de tout ce qui se passe dans son ministère était peut-être réaliste à une certaine époque, mais elle a depuis longtemps cessé de refléter la réalité. Comme le ministre ne peut absolument pas être au courant de tout, la doctrine de la responsabilité ministérielle limite la responsabilité de celui qui devrait être tenu responsable, à savoir le plus haut fonctionnaire du ministère.

Le comité McGrath disait que si on est du même avis que certains députés, aujourd'hui, on relève les fonctionnaires du ministère de leurs responsabilités, ce qui n'est pas dans l'intérêt du Parlement ni des Canadiens.

Par conséquent, la recommandation est la suivante:

> Les ministres devront faire preuve de coopération à l'endroit des comités en autorisant leurs fonctionnaires à comparaître devant les comités qui les convoquent.

Voilà ce que le comité McGrath a déclaré. Je crois qu'avec le temps, les députés ont tendance à l'approuver. C'est très bien d'accepter une responsabilité ministérielle et une déclaration s'y rapportant quand on procède avec enthousiasme à une réforme parlementaire, mais cela se révèle un peu plus difficile lorsque le mécontentement se manifeste.

Un jour ou l'autre, nous devons mettre ce principe en vigueur, c'est ce que nous avons essayé de faire et c'est ce que les ministres ont essayé de faire. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est levée à la Chambre et a déclaré: «Nous avons assumé l'entière responsabilité.» La doctrine sur la responsabilité ministérielle consiste à dire: «Nous allons examiner ce qui a été de travers. Nous nous occuperons des fonctionnaires. Nous corrigerons les erreurs. Nous allons implanter une nouvelle façon de fonctionner.» C'est cela la responsabilité ministérielle.

Aujourd'hui, l'opposition semble insister pour faire tomber des têtes, mais uniquement celles des hauts fonctionnaires, ce qui n'est pas conforme à la doctrine. Ce n'est pourtant pas ce que disait l'ancien chef du député de Winnipeg St. James, M. Trudeau, selon lequel quand une erreur est commise dans un ministère, les hauts fonctionnaires en place ne sont pas renvoyés d'office. Le leader du gouvernement à la Chambre a rappelé cette déclaration plus tôt aujourd'hui.

Mme Finestone: Il vous suffit d'admettre que vous avez commis une erreur.

M. Friesen: C'est exact, il suffit de reconnaître son erreur. Des erreurs ont été commises, mais le ministre n'en était pas responsable. Je voudrais bien que ma collègue de Mount-Royal m'explique comment on peut commettre une erreur quand on ignore ce qui se passe. Le savez-vous? Les députés de son parti et ceux du Nouveau Parti démocratique ont tous reconnu que les ministres n'étaient pas au courant. Comment peut-on corriger une erreur qu'on ignore?

En réalité, la motion dont nous débattons aujourd'hui et la commission McGrath sont conformes à la pratique courante de responsabilité ministérielle. Une des choses dont nous avons convenu, c'est que la délégation des responsabilités est incluse dans la responsabilité ministérielle. En effet, il faut reconnaître que, si le ministre a des responsabilités, il doit certainement être habilité à en déléguer. En outre, quand il délègue, il peut tenir la personne à qui des pouvoirs ont été délégués responsable de la façon qu'elle s'est acquittée de ses fonctions. Je crois que le député de Montréal doit abonder dans le même sens. Cela semble logique.

Les gens d'affaires ont compris que quand le président de la compagnie délègue des responsabilités au vice-président, qui en délègue au gérant et que ce dernier commet une bévue, ils savent que le gérant devra rendre des comptes au vice-président. Ils ne voient rien d'anormal à ça.

Les gens le comprennent. Ils ont tout de suite saisi et compris ce dont il s'agit. Mais ils ne n'arrivent pas à comprendre pourquoi les députés de la Chambre remettent ce principe en question. Pourquoi faudrait-il soudainement changer de régime dès qu'une erreur se produit? Non, non, il ne faut absolument pas toucher aux personnes qui font des erreurs, cela voudrait dire que l'on s'attaque à la bureaucratie. Cela voudrait dire qu'on ne peut leur demander des comptes, n'est-ce pas? La population ne sait que penser de ce qui se passe ici.

• (1750)

Lorsque des ministres délèguent des responsabilités, ils ont le droit d'exiger des résultats, et lorsqu'ils n'en obtiennent pas, ils ont le droit de demander des comptes. Voilà ce que les ministres ont toujours fait depuis que nous sommes au pouvoir.

Comme je l'ai dit, le monde des affaires comprend cette règle. Les journalistes aussi. Cette affaire est devenue publique parce qu'un journaliste de Toronto a appelé le ministère des Affaires extérieures pour lui signaler un individu susceptible de vouloir fuir son pays. Un journaliste.

Après cet appel au ministère, des panels ont discuté de tout cela à la télévision au cours d'émissions d'affaires publiques. Des journaux en ont parlé. Des éditorialistes se sont penchés sur la question de savoir s'il était convenable qu'un journaliste ou un journal qui prétendent parler au nom de tous accordent une attention particulière au cas d'un seul individu. Un journaliste devrait-il plaider ou faire des démarches au nom d'une personne en particulier? Ce journaliste a-t-il commis quelque chose d'irrégulier?

On a parlé de cela publiquement pendant quelques jours, peut-être une semaine. Ce qui est curieux, c'est que le journaliste en question a déjà été renvoyé. Il n'est plus rédacteur en chef de son journal.

Évidemment, le journal a dit que cela n'avait rien à voir avec l'affaire Al-Mashat. Avec un clin d'oeil, bien sûr. Quelle coïncidence curieuse nous avons là.

Une voix: On lui a confié une autre affaire.

M. Friesen: Donc, il a déjà vidé les lieux. Je tiens à dire à mon ami de Montréal que le journaliste en question n'est plus rédacteur en chef du *Financial Post*.

Les journalistes comprennent cela. Ils savent que lorsqu'on a pour rôle de parler au nom du public, on ne peut faire des démarches au nom d'un seul. On ne peut impliquer son journal dans des démarches qui ne profitent qu'à un seul. On doit rendre des comptes à l'éditeur. Les journalistes comprennent cela, et le journaliste en question à perdu son poste.

Il a maintenant un autre genre d'emploi, probablement au même journal. Ce qui me dépasse complètement, c'est comment il se fait que les journalistes comprennent cela lorsqu'il s'agit d'un des leurs, mais pas lorsqu'il s'agit du gouvernement.

Nous avons à l'heure actuelle une quarantaine de ministres et environ 250 000 fonctionnaires. Un quart de million. Et il se trouve des gens, dans l'opposition et dans les médias, pour penser que 40 ministres devraient arriver à surveiller tout ce que font ces 250 000 fonctionnaires. Cela n'a aucun sens. C'est insensé et c'est contraire au principe de la responsabilité auquel les fonctionnaires tiennent.

Je ne vois pas comment l'opposition peut ne pas comprendre cela. Comme je l'ai souligné tout à l'heure, au cours de la période de questions et réponses, le premier ministre de l'Ontario, M. Rae, le comprend très bien maintenant qu'il est au pouvoir. Lorsqu'il était dans l'opposition, il ne devait pas le comprendre lui non plus. Mais maintenant qu'il est au pouvoir, il tient un tout autre discours.

Maintenant, il dit: «L'opposition parle de la responsabilité ministérielle. J'ai examiné les précédents et, au cours des 50 dernières années, je n'ai trouvé aucun cas où un ministre a dû payer les pots cassés et devenir un bouc émissaire en raison d'un événement dont il n'était pas au courant. Ce ne sont pas les ministres qui démissionnent. Ils sont en rapport avec des subalternes. Ils s'assurent que les systèmes fonctionnent et que les employés travaillent.» Voilà en quoi consiste la responsabilité ministérielle.

Je voudrais faire une autre remarque au sujet de la déclaration de la ministre. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a comparu devant le comité et elle a lu un document de huit pages dans lequel elle a expliqué en détail la responsabilité ministérielle.

À la page 4, voici ce qu'elle dit: «Les fonctionnaires doivent rendre des comptes aux ministres. Ils conseillent ceux-ci et administrent les programmes exécutés en vertu du pouvoir exercé par les ministres. Les ministres doivent rendre des comptes à la Chambre des communes. Les fonctionnaires aident évidemment les ministres à répondre aux questions des comités de la Chambre pourvu que, ce faisant, ils ne se trouvent pas mêlés à une controverse partisane ni ne minent l'autorité et la responsabilité des ministres.»

Voilà l'élément à retenir, l'élément clé. Les fonctionnaires comparaissent devant les comités et ils y accompagnent les ministres, pourvu que, ce faisant, ils ne se trouvent pas mêlés à une controverse sectaire et qu'ils ne minent pas l'autorité ou la responsabilité de leurs ministres.

La semaine dernière, la ministre est venue témoigner devant le comité en compagnie de ses fonctionnaires. Elle a lu cette déclaration, et à la fin, voici ce qu'elle a déclaré. Je veux vous lire la citation: «Maintenant, pour situer cette affaire dans le contexte de la procédure d'immigration canadienne suivie en temps normal, M. Kroeger expliquera[. . .] comment elle s'applique dans certaines affaires, et M. Marchand fera ressortir les grandes lignes de cette affaire ainsi que les changements qui ont été apportés à la procédure depuis. Ensuite, M. Valcourt et moi serons disposés à répondre à vos questions.»

Je veux signaler à ma collègue de Montréal que lorsque la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que les fonctionnaires allaient donner des précisions, les députés d'en face ont quitté la pièce.

Une voix: C'est faux.

M. Friesen: Le député de Burnaby—Kingsway a été le premier à se lever. Le député de Winnipeg l'a suivi, comme les autres membres du comité. Ils sont partis. Il faut que les députés d'en face se branchent lorsqu'il s'agit de la responsabilité ministérielle. Si les fonctionnaires ont des comptes à rendre au ministre, ils doivent avoir des responsabilités à assurer envers lui. Et si ces fonctionnaires accompagnent un ministre devant un comité, ils relèvent alors du ministre.

À mon avis, c'est logique, et les députés reconnaîtront qu'ils relèvent du ministre et que celui-ci en est responsable. Mais ce que les députés voulaient faire était de les prendre à partie un par un et d'amener ces fonctionnaires à rendre des comptes non pas au ministre, mais au comité. Il n'y avait rien de mal à cela, et la ministre a dit très clairement que le personnel de son ministère allait pouvoir témoigner devant le comité.

Il y a cependant un différence entre le fait de témoigner devant un comité, de donner des renseignements au comité, et lui rendre des comptes. Ils ne peuvent pas jouer sur les deux tableaux. Ils disent qu'ils veulent que les ministres aient des comptes à rendre au sujet de leurs fonctionnaires, de ce qu'ils font, de leur production, de leur rendement, et qu'ils rendent aussi des comptes au comité. Ils ne peuvent pas faire cela. Tôt ou tard, ils devront faire un choix.

En sortant, ils ont obtenu un reportage télévisé de 30 secondes ou une minute, en faisant tout un esclandre devant les caméras, et ils ont sacrifié le principe même qu'ils disaient défendre, soit la responsabilité ministérielle.

En rejetant cette occasion, ils signalaient qu'ils voulaient que les fonctionnaires leur rendent des comptes à eux et non au ministre.

M. Wappel: Y étiez-vous, Benno?

M. Friesen: J'y étais. Et ces gens doivent faire un choix. S'ils croient vraiment en la responsabilité parlementaire et en la responsabilité ministérielle, ils prendront les travaux du comité au sérieux et tiendront les ministres responsables du travail de leurs fonctionnaires, et ils permettront aux ministres, ou plutôt ils exigeront des ministres qu'ils demandent des comptes à leurs fonctionnaires. Et si l'un d'eux demande que tout soit consigné au compte rendu afin qu'on puisse en prendre connaissance, afin qu'il puisse en prendre connaissance, mais que rien n'est jamais consigné par écrit, si bien qu'on ne peut pas retracer ce qui s'est fait, le ministre a alors évidemment le droit de demander ce qui s'est passé au fonctionnaire responsable.

Ce serait une question raisonnable, n'est-ce pas? S'il dit qu'il n'aime pas utiliser le téléphone, sauf en cas d'urgence, parce qu'il aime que tout soit par écrit, nous avons peut-être le droit de chercher ces notes de service disparues, surtout si le grand patron se promène au Moyen-Orient et ne sait rien de ce qui se passe ici.

• (1800)

Je tiens à faire valoir un autre point au sujet de la fameuse note de breffage prétendument secrète, dont on trouve des copies un peu partout, qui est datée du 7 mars, qui a été récrite le 8 mars sans que la date en soit modifiée, qui a été modifiée à nouveau le lundi et qui n'est pas arrivée avant le 14 mars. Elle a été écrite par M. Vincent et était adressée à M^me^ McCallion et non au ministre. Elle n'était pas adressée au ministre et si le député de Winnipeg est si fâché, c'est que ce très important document secret n'est pas parvenu au ministre, ne lui était même pas adressé.

Il ne lui était même pas adressé et pourtant, il fait semblant d'être enragé parce que quelque chose a mal fonctionné ici.

Nous croyons dans cette motion. Nous ne pourrons peut-être pas nous prononcer en faveur de cette motion à cause de la tradition de la Chambre mais nous y croyons et nous avons agi en fonction des exigences de cette motion, comme peuvent en témoigner les ministres.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos de mon honorable collègue ayant trait à la description de la responsabilité ministérielle. Je serais même prêt à franchir une certaine distance avec lui dans sa description de la responsabilité ministérielle dans la mesure où le ministre ou les ministres disent qu'ils n'étaient pas au courant.

Ma question, monsieur le Président, est celle-ci: Comment peut-on, dans cette Chambre, ou même comment le peuple canadien peut-il accepter le fait que, alors qu'on était en guerre avec un pays, il tente de nous faire croire qu'un ambassadeur de cette importance n'était pas surveillé par le SCRS et des organismes de sécurité de notre pays, que personne n'était au courant de ses activités, et qu'il ait pu entrer dans un pays tel que le Canada? Il ne s'agit quand même pas d'une république de bananes, il est entré au Canada. Comment peut-on croire à cette histoire, à savoir que personne n'était au courant?

[*Traduction*]

M. Friesen: Je suis heureux que le député ait soulevé la question, car elle met exactement en évidence le problème dont nous discutons au comité.

Le premier appel téléphonique date du 27 février et était pour le sous-secrétaire d'État adjoint. Celui-ci ne s'est pas donné la peine d'en informer le ministre. Au lieu de cela, il a téléphoné à Vienne pour avertir que quelqu'un allait peut-être faire défection et passer au Canada, mais il n'en a pas informé le ministre, son patron. C'est le lendemain, je crois, que le ministre devait se rendre à Washington pour s'entretenir avec M. Baker des affaires du Moyen-Orient. Il l'a laissé partir sans l'informer qu'un Irakien voulait passer au Canada. Il s'est contenté de notes de service et de discussions. Rien—aucune note de service n'a été écrite pour avertir et consulter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Des notes de service générales, d'accord mais aucune d'elles ne disait: «À l'attention de», «Nous voulons une réponse», «Nous voulons que le député nous donne des directives».

Je vais vous dire pourquoi. Parce qu'une semaine auparavant, deux ministres avaient déclaré: «Il y a un autre cas qui nous est soumis, un autre diplomate de l'Irak. On ne devrait pas lui accorder de privilèges spéciaux».

Ils connaissaient l'attitude du ministre à cet égard. Il veut savoir comment cela s'est produit. Je vais vous dire pourquoi. Parce tout a été approuvé à la vapeur par la Division de la sécurité des Affaires extérieures. Je ne dis pas que c'est fautif. Je ne dis pas qu'ils voulaient faire quelque chose de louche. Ils essayaient de servir ce qu'ils croyaient être les meilleurs intérêts d'une personne qui estimait être en danger. Je crois qu'il faut chasser de notre esprit l'idée qu'ils essayaient de faire quelque chose de louche.

La Division de la sécurité vérifie si la personne est vraiment un transfuge. Elle décide que non, il est pas considéré comme transfuge.

Elle contacte un agent de l'immigration à Vienne. Vienne fait rapport aux Affaires extérieures mais ne répond pas directement au ministère de l'Immigration—pas un télex n'a été transmis directement au ministère de l'Immigration ici; on est toujours passé par les Affaires extérieures. C'est ainsi que le 11 mars «l'affaire était classée.. Ils ont été acceptés à titre provisoire le 5 mars, le jour suivant la première entrevue.

M^me^ Al-Mashat est arrivée le soir du 4 mars, M. Al-Mashat est arrivé le lendemain et ils ont tous les deux été acceptés à titre provisoire lors de l'entrevue à la condition qu'ils réussissent les examens médicaux et de sécurité. La Division de la sécurité s'est assurée qu'ils franchissent cette étape.

Ainsi, le processus a été expéditif. Ce n'était pas illégal. Le processus était, je crois, abusif, mais il n'était pas illégal et vu que le système en l'occurence a fonctionné avec une extrême efficacité, ces personnes ont été acceptées tandis que des milliers d'autres de par le monde voulaient entrer au Canada. C'était très injuste. Mais, notez bien, j'insiste sur le fait que les agents n'ont rien fait de mal, légalement ou techniquement. Ils ont cru bien faire, mais ce ne fut pas le cas.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je me demandais seulement si le député ne pensait pas qu'on accorde à cette question une importance exagérée. Il me semble que nous consacrons une grande partie de notre temps ici à la période des questions et du temps de la Chambre à discuter d'une question qui remonte à plusieurs mois.

Quand je demande à mes électeurs s'ils s'en inquiètent ou s'ils suivent cette question, je constate que les gens de ma circonscription ne la suivent pas du tout de près. Ils ont posé des questions au début et, comme vous venez de le dire, bien des gens qui avaient effectivement des parents et des amis qu'ils voulaient faire venir au Canada et qui se donnaient beaucoup de mal peut-être depuis des années pour y parvenir, ont été très déçus de voir cela se produire. J'en conviens. Mais, en toute honnêteté, n'accorde-t-on pas à cette question une importance exagérée, si on tient compte du fait que, comme vous l'avez dit, il n'y avait pas préméditation—il y a peut-être eu une divergence d'opinion dans le jugement dont on a fait preuve, et je pense que c'est vrai—peut-être a-t-on commis des erreurs, mais il n'y a pas eu préméditation ni intention de commettre un délit. En conviendrez-vous?

De même, vous avez parlé il y a quelques instants dans vos remarques préliminaires de la déclaration que M. Trudeau a faite en 1983 à propos de la responsabilité ministérielle. Je voudrais que vous approfondissiez un peu plus la question si possible. C'était une remarque intéressante et je voudrais savoir ce que vous en pensez.

M. Friesen: En toute justice justement, monsieur le Président, je ne crois pas qu'il y ait d'exagération possible quand il s'agit de réparer les fautes. Il faut le faire. La ministre a donc pris des mesures. Elle a mis en oeuvre une nouvelle méthode pour donner l'assurance aux Canadiens que—dans les limites de ce qu'il est humainement possible de faire, bien sûr, car c'est à des êtres humains que nous avons affaire et, comme on le sait, l'erreur est humaine—nous respectons les principes d'équité dans nos opérations pour traiter tous les Canadiens sur un pied d'égalité.

Sous ce rapport, il n'y a pas d'exagération. Sous celui de la publicité, il y en a assurément, car entre-temps, comme la secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a signalé, elle est allée au Chili et s'est penchée sur des questions incroyables concernant l'Organisation des États américains pour rendre la collaboration entre États plus active et viable, dans l'intérêt de l'Amérique du Nord aussi bien que celui de l'Amérique du Sud, et peut-être aussi sur des questions liées au problème de la pauvreté et des questions de sécurité touchant notre hémisphère.

Elle s'est rendue à Copenhague pour traiter de questions touchant l'OTAN, notamment l'opportunité de modifier les rapports entre les pays membres de l'Alliance. Elle a assisté à une réunion des ministres des affaires extérieures de l'OTAN. Cela a des incidences d'une portée considérable pour notre pays, mais aucune ne recevra l'attention qu'elle mérite tant qu'on cherchera à savoir où est passée cette fameuse note secrète. C'est en cela que je trouve le débat néfaste. Il n'y pas de mal à exiger que les ministres répondent de leurs actes, ni à vouloir s'assurer que le système est équitable, comme il se doit. Mais c'est autre chose que de déformer une question à un tel point qu'elle finit par éclipser toutes les questions nationales ou internationales, tout cela pour un clip de quelques secondes à la télé.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste deux minutes à la période des questions et observations. J'accorde une minute à la députée de Mount-Royal et une autre à la réplique.

• (1810)

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je voudrais remercier sincèrement mon collègue pour le ton qu'il a employé en faisant bon nombre de ses remarques.

Je lui signalerai que la question de la note est importante, parce qu'il ne s'agit pas d'une note de service ordinaire. Elle portait sur un homme qui a fait l'objet de discussions à des rencontres internationales auxquelles mon collègue et moi avons participé, un homme vraiment désagréable, dictateur très médiocre d'un pays, l'Irak, contre lequel nous étions en guerre. Il serait juste de dire que M. Al-Mashat, dont il est question ici, se faisait l'apologiste de ce dictateur.

S'il ne s'agissait que d'un simple morceau de papier ou d'une note de service bien ordinaire, j'imagine qu'on pourrait dire que nous poussons les choses un peu trop loin. Mais ce n'est pas une note ordinaire. Je ne crois pas que vous devriez déformer les choses ainsi.

Deuxièmement, comme vous et la plupart des députés, nous connaissons des centaines de cas d'immigrants et de réfugiés. Je n'ai pas besoin de vous en dire plus, nous en avons déjà discuté. Il y a notamment le cas d'hommes mariés qui sont installés ici depuis trois ans, mais qui n'ont pas le plaisir de vivre avec leur épouse et même leurs enfants, parce que leur demande de statut d'immigrant ou de réfugié n'a pas encore été examinée.

Si on consulte la déclaration qu'a faite la ministre, et elle s'est présentée devant le comité accompagnée de membres de son personnel pour discuter du processus et de la procédure, cela me paraît logique. Il y a plusieurs questions à élucider et nous avons bien des raisons d'être fâchés que cet homme, Al-Mashat, défenseur de Saddam Hussein, ait trouvé refuge ici. Voilà pourquoi nous estimons que notre demande est bien fondée.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, mais la période réservée aux questions et aux observations est écoulée. Reprise du débat.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais simplement vous avertir que je vais prendre les dix premières minutes de la période de vingt minutes qui m'est accordée et mon collègue de Northumberland prendra les dix dernières minutes, avec votre permission.

J'aimerais examiner toute cette affaire en tenant compte de deux facteurs, l'honnêteté et l'intégrité. Premièrement, étudions le thème précis de ce débat. Nous parlons essentiellement de responsabilité ministérielle.

Mon collègue de Winnipeg-Sud-Centre a proposé une motion très précise. Les gens qui suivent le débat ou qui en liront certains extraits dans le hansard pourraient, s'ils ne le savent déjà, se demander, pour l'amour du ciel, d'où nous vient ce libellé.

Je tiens à ce que tout le monde sache que le texte de la motion figure tel quel dans le Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique qui a été déposé, au nom du premier ministre, le 12 décembre 1990. Rappelons que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a très souvent cité cet ouvrage au cours de son témoignage devant le comité chargé d'étudier l'affaire Al-Mashat. Pourquoi cette formule est-elle importante?

Elle est importante parce qu'elle figure dans un énoncé de principe du gouvernement au sujet de la responsabilité ministérielle. On y dit entre autres que les ministres sont individuellement et collectivement responsables envers la Chambre et donc envers les Canadiens de tout ce que fait le gouvernement, et je cite:

> Les ministres sont responsables de l'administration des décisions prises par le gouvernement ainsi que des actions des fonctionnaires qui relèvent de leur compétence.

Ce principe est intouchable et les députés ministériels ne le contestent pas, du moins c'est qu'on nous dit. Il serait bien illogique qu'ils le fassent, puisque leur propre ministre s'y est montrée favorable. Mais comment cela s'applique-t-il dans l'affaire Al-Mashat? C'est le noeud du problème.

J'ai pensé utiliser le temps qui m'est imparti pour passer simplement en revue la chronologie des événements. Les députés d'en face s'intéressent à l'histoire lorsque cela les arrange. Je voudrais traiter de quelques faits.

Remontons à 1984. L'actuel premier ministre était alors chef de l'opposition, et il a mené une longue et vigoureuse campagne sur les thèmes de l'honnêteté et de l'intégrité, sur la confiance que les gens doivent avoir dans leur gouvernement, sur la confiance qu'il mériterait lorsqu'il deviendrait premier ministre. Malheureusement, il n'a pas tenu parole et les Canadiens sont amèrement déçus. L'affaire Al-Mashat aurait pu et pourrait encore être pour le gouvernement l'occasion rêvée de ranimer chez les Canadiens la foi dans le processus politique, de faire renaître le sentiment d'honnêteté et d'intégrité. Mais comment? En faisant preuve d'ouverture, d'honnêteté, d'intégrité dans cette affaire.

Voyons maintenant les faits. Nous étions en guerre contre l'Irak, c'est un fait. Al-Mashat était ambassadeur de ce pays aux États-Unis. Quand? En janvier et en

février. Le 27 février, à un moment où le cessez-le-feu avait été décrété j'en conviens, notre gouvernement est prévenu que cet homme veut venir chez nous. Fort bien. Nous savons ce qui s'est passé ensuite, mais à quel moment les ministres ont-ils été mêlés à l'affaire? À mon sens, ce doit être entre le 8 et le 14 mars.

Pourquoi? Une note de service du 8 mars a été adressée au cabinet du ministre des Affaires extérieures. On y lit: «Vous voudrez peut-être signaler cette affaire à votre ministre.» Nous savons que les procédures du ministre, établies par son chef de cabinet et approuvées par lui disent expressément que toutes les notes de service doivent être portées à l'attention du chef de cabinet. Les formalités administratives ne prévoyaient pas que les notes devaient être portées à l'attention du ministre. Elles ne stipulaient pas que les sous-ministres et leurs subalternes devaient téléphoner au ministre. Elles mentionnaient expressément que toutes les notes devaient être envoyées au chef de cabinet. C'est exactement ce qui a été fait.

Nous savons que le chef de cabinet a reçu le document, parce qu'il a admis l'avoir reçu conformément aux directives établies par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque. Nous savons qu'il a lu le document. Quand? Celui-ci ne s'en souvient plus très bien. Il pense que ce pourrait être le jeudi 14, peut-être le vendredi 15, certainement pas au cours de la fin de semaine, mais plus probablement le 18 ou le 19, c'est-à-dire le lundi ou le mardi. Quoi qu'il en soit, il a lu le document au moins dix jours avant que Al-Mashat n'obtienne son visa.

Les Canadiens veulent savoir pourquoi cette personne a été admise au Canada et comment elle s'y est prise pour y parvenir en 28 jours. Le 14 du mois, une note se trouvait au bureau du ministre des Affaires extérieures de l'époque, conformément aux procédures administratives qu'il avait lui-même approuvées. Son chef de cabinet reconnaît avoir lu le document, mais ne pas l'avoir montré au ministre, ni lui en avoir parlé, à une époque où ce dernier se disait préoccupé par ces questions, parce qu'il se rendait au Moyen-Orient.

Il s'agit incontestablement d'un manquement de la part du chef de cabinet. Qui est responsable d'une telle faute de sa part? Les Canadiens connaissent la réponse. Vous n'avez pas besoin d'un professeur ni d'un diplôme en droit, pour connaître la réponse à cette simple question. Qui est responsable des actes du chef de cabinet? C'est la personne qui l'a recruté; c'est la personne dont il relève directement. Dans ce cas-ci, c'est l'actuel ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Il ne s'agit pas ici d'une question complexe qu'il faut confier à la Cour suprême du Canada. C'est une simple question de bon sens. Le chef de cabinet est comptable au ministre. Le ministre est responsable des erreurs de son chef de cabinet. C'est tout. Personne ne peut contester ce fait.

Je laisse aux Canadiens le soin de décider eux-mêmes, parce que je sais que ceux-ci font preuve de bon sens et que c'est une question de bon sens dont il s'agit.

Qu'est-ce qui se passe? La note n'est pas portée à l'attention du ministre. Rendons-nous dans un autre ministère. Le 11 mars, Paul Tellier est informé. Le greffier du Conseil privé est informé le 11 mars, non pas le 11 avril ou le 11 mai, mais bien le 11 mars, soit presque 18 jours avant l'arrivée de Al-Mashat. Le greffier téléphone-t-il à son patron, le premier ministre du Canada? Non. Pourtant, c'est Raymond Chrétien qui est pointé du doigt comme étant la personne qui aurait dû téléphoner directement au ministre pour l'informer. On ne blâme ni Paul Tellier, qui aurait dû téléphoner au premier ministre, ni le chef de cabinet, David Daubney, qui aurait dû lui aussi faire quelque chose. Non, la personne blâmée est la seule qui ait rédigé, ou fait rédiger une note qui, dans le cours ordinaire des événements et conformément aux directives du ministre lui-même, est parvenue au bureau de ce dernier et à son chef de cabinet.

• (1820)

Voilà l'essentiel de l'affaire. Quelqu'un devrait assumer la responsabilité des erreurs commises non seulement au sein du ministère, mais au sein même du cabinet du ministre. C'est là qu'intervient la question d'honnêteté et d'intégrité.

Quand on est un ministre et qu'un membre de son personnel a commis une erreur, il faut avoir l'intégrité de ne pas se dérober. Personne n'a parlé de démission. Si l'on vérifie au hansard, on verra que personne n'a réclamé de démission. Qu'on me corrige si je fais erreur, mais je ne le pense pas.

Ce que nous demandons, c'est que quelqu'un ait le courage de dire: «Je suis le ministre. Je suis responsable.» Nous n'avons rien vu de tel, et cela est déplorable pour les Canadiens.

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au député de Scarborough-Ouest. Je demande au député de préciser les activités par lesquelles un ministre est responsable devant la Chambre, et de m'indiquer laquelle exigerait la démission d'un ministre?

[*Traduction*]

M. Wappel: Monsieur le Président, je commencerai par répondre à la deuxième question.

Je réclamerais certainement la démission d'un ministre si ce dernier était au courant d'un fait mais niait à la Chambre connaître ce fait. Cela, à mon avis, serait induire la Chambre en erreur et exigerait la démission.

Quant à la première question concernant les lignes directrices,il me semble qu'elles sont très clairement énoncées dans une petite brochure intitulée: «Notes sur les responsabilités des fonctionnaires devant les comités parlementaires», publiée en décembre 1990 par le Bureau du Conseil privé.

J'en recommande la lecture au député. Je me contenterai d'en citer un passage: «Nous avons un système de gouvernement responsable, parce que le gouvernement doit conserver la confiance de la Chambre des communes et parce que les ministres sont responsables envers la Chambre de tout ce qui se fait sous leur autorité. Ils sont responsables devant le Parlement et ses comités.»

Cela ne veut pas dire qu'ils doivent démissionner chaque fois qu'il arrive quelque chose. Cela veut dire qu'ils ne doivent pas se dérober à leur responsbilité.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le député qui vient de parler est le critique de l'opposition officielle en matière d'immigration.

Comme il le sait, il y a des milliers de revendicateurs du statut de réfugié qui ne peuvent pas voir leur famille immédiate pendant trois, quatre ou cinq ans parce que leur demande n'a pas encore été traitée.

En tant que critique, quelles plaintes le député reçoit-il des Canadiens? Se plaignent-ils du fait que M. Al-Mashat n'a pas attendu son tour ou du fait que les ministres refusent d'admettre leur erreur à la Chambre? De quoi se plaignent-ils? Est-ce surtout du traitement rapide de la demande de M. Al-Mashat ou du manque d'honnêteté et d'intégrité du gouvernement?

M. Wappel: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

En fait, ils se plaignent de trois choses. Ils se plaignent du manque, ou du manque apparent, d'honnêteté et d'intégrité du gouvernement. Ils se plaignent aussi du fait que des milliers de gens qui sont au Canada veulent faire venir leurs parents et doivent attendre des années sans même recevoir de réponse du ministre de l'Immigration, alors que le dossier de cette personne a été traité en 28 jours. Et il y a un troisième point.

Il y a aussi le fait que cette personne n'est pas n'importe qui, mais bien l'ancien ambassadeur de l'Irak aux États-Unis, l'ancien ambassadeur d'un pays avec qui nous étions en guerre, un homme qui a défendu le gouvernement de ce pays. Ce sont là les trois choses qui rendent furieux les gens qui m'appellent.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je veux poser une question au sujet de la façon dont le suivi a été assuré dans cette affaire.

Nous avons entendu le député parler de l'importance de cette personne. Selon ce que j'ai entendu au comité, une décision a été prise le 7 mars. Les bureaucrates ont commencé à rédiger la note de service ce même jour et ont fini de la rédiger le vendredi 8 mars.

Encore une fois, le député a dit que c'était une affaire très sérieuse. Pourtant, la personne à qui la note de service a été envoyée ne l'a reçu que presque une semaine plus tard. Il a reconnu devant le comité n'avoir lu la note que le 18 ou le 19 mars.

Voulez-vous dire que, lorsqu'un bureaucrate envoie une note de service de cette importance, selon la procédure établie, il ne doit pas vérifier, six, sept, huit ou dix jours plus tard, si le destinataire de cette note importante l'a bel et bien reçue? Croyez-vous qu'il convient pour un bureaucrate d'attendre aussi longtemps avant de donner suite à une note de service aussi importante?

M. Wappel: Premièrement, je crois qu'il est parfaitement normal qu'un fonctionnaire respecte les consignes dictées par un ministre. Deuxièmement, je crois qu'il est parfaitement normal qu'un bureaucrate respectant ces consignes ait supposé que sa note de service serait portée à l'attention du ministre qui a dicté ces consignes. Troisièmement, oui, je crois qu'il aurait dû y avoir suivi. Mais le suivi n'aurait pas été nécessaire si la note de service avait été portée à l'attention du ministre comme elle aurait dû l'être. Dans un tel cas, toute cette affaire serait maintenant du passé.

Les crédits

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je suis heureuse, après des semaines de discussions sur la question, de pouvoir prendre part à un débat sur la motion de mon collègue de l'opposition officielle qui, je m'en réjouis, a mentionné qu'elle était tirée textuellement de la publication du gouvernement même, *Fonction publique 2000*, déposée à la Chambre en décembre 1990.

Cette motion nous amène à discuter de la responsabilité ministérielle. Mais il y a plus que cela, comme il ressort de la motion, différentes couches de responsabilité ministérielle ont été mises au jour ces dernières semaines.

Il est clair que si les ministres du gouvernement actuel avaient pris leurs responsabilités selon les grandes lignes énoncées dans leur propre document *Fonction publique 2000*, la population canadienne ne se serait pas vu imposer le débat que nous avons depuis si longtemps. Il ne fait aucun doute que les Canadiens aimeraient que le gouvernement s'occupe des questions qu'ils jugent très importantes comme l'économie, les pertes d'emploi—chaque emploi est important pour le citoyen qui l'occupe—et la Constitution.

On a détourné notre attention sur une affaire et sur le principe de la responsabilité ministérielle telle que présentée dans la motion à l'étude aujourd'hui. Toutefois, j'aimerais déclarer qu'il existe, comme je l'ai dit, un autre niveau de responsabilité au-delà du principe de la responsabilité ministérielle, et c'est la responsabilité que le gouvernement doit assumer à l'endroit des deux fonctionnaires qui ont été désignés dans le document comme les responsables de toute l'affaire Al-Mashat et qui ont été publiquement blâmés dans un document rendu public et déposé ici à la Chambre le 14 mai.

La publication de ce document, qui comprenait une chronologie des événements tels qu'ils se sont produits et qui avait été prétendument préparé avec soin par le gouvernment, avait été précédée d'une déclaration des ministres Valcourt et McDougall qui disaient, et je cite: «Le très honorable Joe Clark regrette que le sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures, M. Raymond Chrétien, n'ait pas surveillé de manière efficace ce dossier délicat. M. Chrétien s'est excusé. M. Clark regrette aussi que son chef de cabinet, M. David Daubney, ne l'ait pas informé de ce dossier. M. Daubney a présenté ses excuses au ministre.»

L'historique de ce dossier nous apprend que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque, qui occupe actuellement le poste de ministre des Affaires constitutionnelles, a déclaré sur une chaîne de télévision de notre pays que M. Chrétien s'était excusé auprès de lui.

L'actuelle secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré ici à la Chambre ce qui suit, et voici la citation: «Le rapport est très clair. Il fournit une multitude de détails sur tout ce qui concerne cet incident.»

• (1830)

Le 16 mai, elle va plus loin en déclarant ici à la Chambre, à propos du rapport:

> Premièrement, toute l'information sur la situation a été publiée et rendue publique. Deuxièmement, les ministres ont pris la responsabilité de voir à ce que l'information soit diffusée au public et, jusqu'à maintenant, la véracité de cette information n'a pas été démentie.

Monsieur le Président, nous savons maintenant que M. Chrétien ne s'est excusé auprès de personne pour les mesures qu'il a prises dans cette affaire, qu'il croit plutôt qu'il en a fait davantage que ce qu'on attendait de lui à titre de sous-ministre associé des Affaires extérieures, qu'il a fait tout ce qu'il pouvait pour informer les ministres responsables des éléments de ce dossier et, je le répète, qu'il ne s'est pas excusé pour le rôle qu'il a joué dans cette affaire.

Après cette surprenante déposition, nous avons entendu M. Daubney qui, suite au rapport lui-même, nous a dit qu'il n'avait pas été interviewé par le vérificateur chargé par le ministre d'enquêter sur l'affaire. Le premier fonctionnaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas été questionné par le vérificateur, même si on savait qu'il avait eu un rôle à jouer dans l'affaire. M. Daubney a également déclaré qu'il n'avait pas approuvé la déclaration publique qui le blâmait.

En fait, comme on l'a déclaré ici plus tôt aujourd'hui, un comité composé de ministres et de fonctionnaires dont les noms ne sont pas révélés s'est réuni le 13 mai au soir. Les membres du comité ont rédigé la déclaration du ministre qui devait être rendue publique le lendemain et dans laquelle ils blâmaient MM. Chrétien et David Daubney. Plus tard, le même soir, les membres du comité ont présenté la déclaration aux deux personnes intéressées pour connaître leurs commentaires, mais, en réalité, ces derniers ont été placés devant un fait accompli qu'ils n'ont d'ailleurs nullement accepté.

La question a une portée étendue, car il ne s'agit pas simplement de savoir comment Al-Mashat est entré au Canada. Les Canadiens sont très préoccupés par cette affaire. J'ai parlé à des électeurs de la circonscription que je représente et ils m'ont dit qu'ils se posaient bien des questions au sujet du grand principe de la responsabilité ministérielle. Comme on l'a déjà dit ici, ce principe est une réalité et la ministre l'a confirmé dans la déclaration qu'elle a faite à la Chambre en citant les propos suivants de M. Kernaghan: «En pratique, les ministres au Canada ne démissionnent pas à cause des bourdes administratives commises dans leur ministère».

Pourquoi les ministres n'ont-ils pas assumé leurs responsabilités dans cette affaire, comme le veut la tradition. Pourquoi n'ont-ils pas reconnu leurs responsabilités et fait enquête, afin que les Canadiens puissent passer à d'autres questions importantes? Une procédure qui jusque-là avait toujours été respectée à la Chambre des communes et au gouvernement est maintenant battue en brèche, parce que les ministres n'ont pas su assumer leurs responsabilités.

En fait, la notion même de gouvernement au Canada est remise en question parce qu'il semble que moins un ministre en sait, moins il peut être blâmé. Moins il est informé, plus les fonctionnaires de son ministère seront tenus responsables et plus ils seront blâmés pour ce qui ne va pas. Quant aux ministres, ils récolteront évidemment les louanges pour les belles réalisations de leur ministère.

Le précédent établi par le gouvernement dans cette affaire crée beaucoup d'inquiétude, non seulement parmi les électeurs au Canada mais aussi dans la fonction publique, et je trouve cette situation désolante.

De plus, quand on parle de responsabilité ministérielle et de niveaux de responsabilité, il est curieux que l'ex-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et actuel ministre des Affaires constitutionnelles, ait, en réponse à une question qu'on lui a posée aujourd'hui à la Chambre au sujet de la note de service disparue, blâmé l'actuelle secrétaire d'État aux Affaires extérieures parce que cette note n'a pas encore été retrouvée.

L'actuelle secrétaire d'État aux affaires extérieures n'a pas trouvé bien drôle d'être tenue responsable de la disparition de la note de service qu'on cherche en vain depuis trois mois.

Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays se préoccupent de cette question, même s'ils ont d'autres problèmes à soumettre au gouvernement. Cependant, nous craignons aussi que le gouvernement ne nous ait enlevé la possibilité de découvrir ce qui s'est réellement passé. La ministre et secrétaire d'État actuelle aux Affaires extérieures a fait une déclaration à notre comité. Sur les neuf pages de cette déclaration, sept étaient consacrées à la question de la responsabilité ministérielle. Pourtant, le gouvernement s'oppose à ce que le comité chargé de cette affaire fasse comparaître Gordon Robertson, un éminent spécialiste de la question de la responsabilité ministérielle. Il refuse de laisser cet expert réputé venir parler de la responsabilité ministérielle devant le comité.

Un article de journal paru hier dans le *Star Phoenix* de Saskatoon résume fort bien la pensée de mes électeurs à ce sujet. Voici ce qu'on dit dans cet article: «Quelle que soit l'explication, ce qui frappe le plus dans toute cette affaire, c'est la façon dont des ministres de premier plan ont décliné toute responsabilité. Les McDougall, Clark et compagnie sont tenus de savoir ce qui se passe dans leur ministère. Telle est l'essence du gouvernement responsable. Les ministres sont responsables de tout ce qui se passe dans leur ministère. Si une erreur est commise, c'est eux qu'il faut blâmer, et non les fonctionnaires qu'on force à s'excuser.»

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à revenir une fois de plus sur les mesures réellement prises dans l'affaire Al-Mashat par les ministres intéressés, car la députée a déclaré à nouveau que ces ministres n'auraient jamais dû mentionner publiquement le rôle des fonctionnaires dans cette affaire.

Lorsqu'ils ont appris l'arrivée de M. Al-Mashat au Canada en tant qu'immigrant aux termes des dispositions

sur les retraités, les ministres ont fait procéder à une enquête au sein de leurs ministères respectifs. Comme la députée le sait pertinemment pour avoir siégé aux audiences du comité des affaires étrangères et entendu les témoignages pertinents, l'enquête a révélé que deux hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures savaient, avant l'entrée de M. Al-Mashat au Canada, qu'on lui accorderait probablement le statut d'immigrant et qu'il arriverait au Canada avant le 30 mars 1991.

Ces deux fonctionnaires ont participé au processus dès le départ. En fait, l'un d'eux, M. Raymond Chrétien, avait reçu d'Allan Gotlieb un coup de téléphone qui était à l'origine de toute cette affaire.

La députée sait cela et elle n'ignore pas qu'il incombait à ces hauts fonctionnaires d'aviser le ministre, en l'occurrence le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ils ont choisi, pour ce faire, de transmettre une note de breffage en date du 8 mars 1991, dans laquelle ils précisaient que M. Al-Mashat entrerait probablement au Canada avant le 30 mars.

Au sujet de cette note de breffage, M. Raymond Chrétien a déclaré lorsqu'il a témoigné devant le comité, qu'il l'avait lue et en avait conclu que puisque M. Al-Mashat n'était plus un transfuge, la procédure normale d'immigration s'appliquerait et les ministres responsables, c'est-à-dire la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures seraient informés. C'est ce qu'il a dit alors.

Voilà que deux hauts fontionnaires et non des ministres, M. Paul Tellier, greffier du Conseil privé et M. Demontigny Marchand, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ont déclaré que c'était une erreur de jugement que de supposer que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures serait avisé. C'est la raison pour laquelle M. Raymond Chrétien a été mis en cause.

Un député pourrait-il maintenant répondre à cette question? Ces deux hauts fonctionnaires du gouvernement ont-ils tort d'affirmer qu'on a commis une erreur de jugement? En qui la députée a-t-elle confiance, M. Chrétien ou MM. Tellier et Marchand.

• (1840)

Mme Stewart: Monsieur le Président, manifestement nous avons entendu au comité le témoignage de diverses personnes qui ont donné des versions différentes de ce qui s'est passé dans l'affaire Al-Mashat.

Assurément, il n'est pas nécessaire que nous jugions s'il y a eu erreur ou non. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré elle-même à la Chambre que lorsqu'une erreur est commise et que le ministre n'est pas au courant, il lui appartient d'établir les faits, de corriger l'erreur et de voir à ce qu'elle ne se reproduise plus.

Assurément, si une erreur a été faite ou si quelque chose va de travers et qu'il y ait faute, le ministre doit effectivement assumer une certaine responsabilité une fois qu'il a accepté la responsabilité de ce qui s'est passé. Il doit assumer une responsabilité supplémentaire, à savoir chercher à déterminer ce qui s'est passé et tâcher de corriger des procédures de manière à ce que ce genre d'incident ne se reproduise plus.

Ce qui est également assez intéressant—nous avons entendu les témoignages de différentes personnes et de différents ministères qui ont comparu devant le comité—c'est que de l'avis de nombreux membres du comité, certains autres ministères étaient aussi responsables que le ministère des Affaires extérieures. Pourtant, les responsables du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et le Conseil privé même n'ont assumé aucune responsabilité, ni reçu de blâme pour ce qui s'est passé. C'est assurément suspect.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler du principe le plus fondamental de notre système de gouvernement responsable, celui de la responsabilité constitutionnelle des ministres.

Des événements récents, dont nous sommes tous au courant à la Chambre, ont donné lieu à beaucoup de commentaires de la part des députés—comme nous le constatons aujourd'hui et pendant la période des questions depuis quelques semaines— de même que dans le public et dans les médias concernant la nature de ce principe et sa mise en oeuvre. En fait, la motion dont nous discutons aujourd'hui montre bien que l'intérêt pour ce principe est bien vivant au Parlement, comme il se doit.

Je voudrais parler tout d'abord de la motion elle-même. Il s'agit à première vue d'une motion très simple et sans détour invitant les députés à déclarer leur appui à la doctrine de la responsabilité ministérielle. L'outil choisi à cette fin, comme l'admet l'opposition libérale, est une motion de censure. Or, si elle était adoptée, elle obligerait le gouvernement à démissionner.

Mais nous, du côté du gouvernement à la Chambre, ne pouvons guère accepter cette motion comme un simple effort de la part du Parti libéral pour encourager un soutien de tous les partis aux principes qui sous-tendent cette doctrine, auxquels le gouvernement a d'ailleurs souscrit fidèlement lors d'événements récents.

Il s'agit plutôt d'un stratagème politique destiné à embarrasser le gouvernement. Voilà tout ce que c'est. Je vais donc décrire pour la gouverne de la Chambre la nature et les éléments de la doctrine de la responsabilité ministérielle.

Les ministres exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la Couronne au Parlement et détiennent leur portefeuille aussi longtemps qu'il plaît à la Couronne. L'exercice de ces pouvoirs, dont les ministres sont constitutionnellement responsables devant le Parlement, constitue le fondement du gouvernement responsable.

La concentration de la responsabilité entre les mains des ministres témoigne du principe démocratique fondamental voulant que le pouvoir de l'État soit exercé sous l'autorité de personnes élues qui rendent des comptes aux représentants des électeurs.

Cela permet au Parlement d'attacher la responsabilité de la conduite des affaires publiques à ceux de ses membres qui détiennent un portefeuille et qui doivent finalement rendre personnellement compte devant le Parlement et donc devant l'électorat de leurs actes et de ceux de leurs subordonnés.

Les ministres s'acquittent donc de leurs responsabilités et doivent rendre compte à la Chambre des communes de l'exercice de leurs pouvoirs conformément aux pratiques et à l'usage établi. Depuis les origines de notre système, cependant, ce sont les circonstances politiques plutôt que l'application littérale du principe de la responsabilité ministérielle qui ont régi cette reddition de comptes. Comme l'a fait remarquer le professeur J. R. Mallory, la responsabilité des ministres est politique.

Cela veut dire qu'ils ont la responsabilité d'établir la politique. Il ne s'agit pas de la responsabilité quotidienne de diriger leur ministère. Les sous-ministres reçoivent presque tous leur pouvoirs des ministres. Ils conseillent les ministres et administrent les programmes exécutés en vertu des pouvoirs exercés par les ministres. La tradition veut que les sous-ministres soient loyaux envers les ministres. Ils doivent participer activement aux décisions politiques et administratives prises par les ministres individuellement et collectivement et les appuyer. En termes simples, les sous-ministres doivent rendrent des comptes aux ministres.

Les sous-ministres aident également les ministres à répondre aux questions des comités de la Chambre, pourvu que, ce faisant, ils ne se trouvent pas mêlés à une controverse partisane, ni ne minent l'autorité et la responsabilité des ministres. Ce rôle que jouent les fonctionnaires a été renforcé par le rapport McGrath, qui recommandait que les fonctionnaires soient mis davantage à la disposition des comités parlementaires. Le gouvernement a dit à ce moment-là qu'il appuyait cette recommandation, et il l'a prouvé lors des récents événements.

La concentration de responsabilités entre les mains des ministres est le fondement du régime parlementaire. Il est toutefois évident que le gouvernement est une vaste machine administrative. Il est très important de reconnaître que les ministres ne peuvent pas savoir tout ce qui se fait dans les domaines qui relèvent de leur compétence. Ce n'est pas là un phénomène récent, sauf qu'il est plus marqué aujourd'hui qu'il y a un siècle. Ce n'est pas là une preuve que le principe de la responsabilité ministérielle ne tient pas. Les ministres passent une grande partie de leur temps à fournir des renseignements au Parlement, ce qui veut dire que le ministre doit partager sa capacité de donner des renseignements sans toutefois partager sa responsabilité finale.

Le professeur Kenneth Kernaghan a dit: «Il est maintenant accepté presque universellement qu'il n'est pas raisonnable de tenir un ministre responsable des erreurs administratives de ses subordonnés en exigeant sa démission. L'usage veut que le ministre informe le Parlement que la faute incombe aux fonctionnaires qui relèvent de lui et qu'il promette que les responsables feront l'objet de mesures disciplinaires et que leurs erreurs seront corrigées. Bien que les partis d'opposition exigent souvent la démission d'un ministre qu'ils rendent responsable d'une mauvaise gestion ministérielle réelle ou présumée, en pratique, les ministres ne démissionnent pas à cause de maladresses administratives survenues dans leur ministère.»

Le professeur Geoffrey Marshall, une autorité britannique en la matière, résume la doctrine et la pratique de la responsabilité ministérielle comme suit: «Lorsque sont prises des mesures qu'un ministre désapprouve et—voici la partie qui nous intéresse le plus—dont il n'avait pas connaissance, rien ne l'oblige à les appuyer, ni à défendre les erreurs commises par ses subalternes, ni à démissionner.»

En fait, depuis la Confédération, aucun ministre n'a démissionné à cause d'une erreur commise par un fonctionnaire. Si j'applique cette doctrine au cas Al-Mashat qui nous occupe, je peux faire certaines observations. Tous les témoignages entendus par ceux d'entre nous qui ont siégé au comité chargé d'examiner cette affaire nous permettent de tirer les conclusions suivantes :

Premièrement, nous savons que les ministres n'ont été mis au courant de l'affaire Al-Mashat qu'une fois que celui-ci était entré légalement au Canada.

Deuxièmement, lorsqu'ils en ont été informés, les ministres ont assumé l'entière responsabilité de l'affaire en établissant les faits.

Troisièmement, lorsque les faits ont été établis, les ministres ont pris des mesures pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise et ont demandé aux intéressés de s'excuser.

Quatrièmement, les ministres ont ensuite informé la Chambre de la façon dont ils s'étaient acquittés de leur responsabilités.

Cinquièmement, et finalement, comme les ministres s'étaient engagés à mener une enquête approfondie et à rendre les faits publics et, étant donné les constatations de l'enquête et la nature du rapport qui en est issu, il est devenu inévitable que l'identité des principaux fonctionnaires concernés soit divulguée.

• (1850)

Dès le début du débat au comité, j'ai communiqué avec la Bibliothèque du Parlement et j'ai demandé à ses chercheurs de faire une étude sur la responsabilité ministérielle dans la perspective de cette affaire. Je vais lire un passage de la conclusion du document que j'ai reçu. Il s'intitule *Individual Ministerial Responsibility, Resignation of Ministers in the U.K. and Canada*. Je lis à la page 18:

> La responsabilité ministérielle individuelle existe au Canada et en Grande-Bretagne comme une coutume constitutionnelle importante, dans la mesure où les ministres doivent répondre de la politique et des activités de leur ministère. La prétendue obligation de démissionner lorsque des fonctionnaires commettent des fautes graves ne semble exister ni dans un pays ni dans l'autre.

La citation est fort claire.

Il y a également l'étude qui a été adoptée par les trois partis à la Chambre, le rapport du comité McGrath, qui a abordé la question de la responsabilité ministérielle. On y lit:

> La responsabilité individuelle du ministre s'étend à l'administration du ministère dont il a la charge. Mais il n'est plus raisonnable de dire qu'un ministre doit être tenu responsable lorsque, sans qu'il n'y soit pour rien. Ses hauts fonctionnaires abusent de leurs pouvoirs.

Je passe au paragraphe suivant:

> La notion selon laquelle le ministre doit être responsable de tout ce qui se passe dans son ministère était peut-être réaliste à une certaine époque, mais elle a depuis longtemps cessé de refléter la réalité. Comme le ministre ne peut absolument pas être au courant de tout, la doctrine de la responsabilité ministérielle limite la responsabilité de celui qui devrait être tenu responsable, à savoir le plus haut fonctionnaire du ministère.

Ce dernier point est rarement rappelé par les députés de l'opposition.

En étudiant tous les témoignages recueillis par le comité, on se rend compte sans difficulté que les ministres n'ont été mis au courant qu'une fois Al-Mashat entré au Canada.

M. Flis: Cela ne tient pas debout.

M. Reimer: Le député dit que cela ne tient pas debout. Il n'était même pas là.

Deuxième point, le sous-ministre, M. Chrétien, a été mis au courant de l'affaire dès le premier jour, le 27 février, et il y a été mêlé. Vous ne pouvez le contester, car tout le monde l'a admis au comité. Le sous-ministre a aussi admis que c'était une question politique très délicate.

Après avoir réuni tous les faits—et je le félicite de l'avoir fait, cela a pris quatre jours—il s'est aussi enquis auprès du comité des transfuges et il a appris que nos agents d'immigration à Vienne avaient déjà approuvé provisoirement la candidature des Al-Mashat dans la classe des retraités. Qu'a-t-il fait ensuite?

J'y arrive, mais le sous-ministre, en me répondant et en répondant à quelques autres questions au comité, nous a appris que, même si les nouvelles procédures mises en place par le chef de cabinet du ministère s'appliquaient depuis le 1er janvier, il s'était souvent servi d'autres moyens pour communiquer directement avec le ministre entre le 1er janvier et le 27 février. Il lui téléphonait, lui parlait directement et lui adressait des notes.

Nous disons maintenant qu'il se retranchait derrière ces procédures. Eh bien non, il a admis qu'il se servait souvent d'autres moyens. Je ne vois pas pourquoi certains ne le reconnaissent pas. Il nous l'a dit, et c'est clair.

Comme j'insistais, il a admis qu'il ne s'était pas contenté des nouvelles procédures, mais qu'il avait aussi communiqué directement avec le ministre. Il n'est donc pas vrai qu'il s'est contenté de suivre les procédures, comme le dit le député de Winnipeg–Sud–Centre. Ce n'est pas vrai. Il s'est servi d'autres moyens. Il a reconnu qu'il s'agissait d'une affaire très délicate sur le plan politique. Il savait aussi que son ministre se rendait à Washington, aux Nations Unies, puis au Moyen–Orient. A ce moment–là, il savait déjà quelles proportions l'affaire risquait de prendre. Il savait que c'était une affaire délicate sur le plan politique. Pourquoi n'a–t–il pas téléphoné à son ministre? Pourquoi ne s'est–il pas rendu au bureau de son ministre pour lui parler? Il aurait pu le faire. On n'en fait pas mention ici. Je ne sais pas pourquoi l'opposition ne mentionne pas ce fait.

En outre, il savait que le SCRS avait dit: «Ce n'est pas un transfuge.» Il savait que cet organisme avait dit: «Il n'a aucune valeur pour le Canada.» Il savait aussi que le BCP avait dit: «Aucun traitement spécial dans ce cas.» Il savait en outre que les fonctionnaires de l'immigration avaient dit: «Aucun traitement spécial dans ce cas.» Il savait tout cela. Puis, lorsque son ministre se rend dans l'endroit le plus délicat relativement à cette question, soit précisément la région d'où vient cet ambassadeur, la région de son pays d'origine, il ne l'informe même pas du cas. Cela me semble tout à fait incroyable.

Le sous–ministre savait où le ministre se rendait, et il savait que celui–ci risquait de se retrouver dans une situation délicate du point de vue politique, si l'on apprenait soudainement que Al–Mashat cherchait à venir au Canada. Le sous–ministre était conscient de ce risque. Qu'a–t–il fait? Au lieu de communiquer directement avec le ministre, comme il le fait souvent, de son propre aveu, relativement à d'autres questions, il n'a rien dit. Au lieu d'envoyer directement une note à l'attention du ministre, il a communiqué par le bas, c'est–à–dire par l'entremise de M. Vincent, puis de M^me^ McCallion, pour ensuite remonter au chef de cabinet, sans même indiquer la mention: «À l'attention du ministre». C'est incroyable. On croirait presque qu'il ne voulait pas que le ministre voie cette note.

Si vous voulez déjouer le système, vous retardez tout le processus de cinq ou six jours. C'est ce qu'on a fait. Je trouve cela incroyable de la part du sous–ministre, parce qu'il communique directement avec le ministre relativement à d'autres questions.

Une voix: Cette personne n'est pas ici et ne peut se défendre.

M. Reimer: Écoutez les braillards d'en face. Leur tour viendra. Monsieur le Président, je ne les ai pas interrompus. Par conséquent, vous serez d'accord avec moi pour dire qu'ils ne devraient pas m'interrompre.

Au lieu de porter sur la responsabilité ministérielle, le débat d'aujourd'hui devrait plutôt traiter de la responsabilité des hauts fonctionnaires au sein de leurs ministères. Je voudrais citer une personne qui a assisté à toutes les audiences. Il s'agit d'une représentante des médias. Je parle de M^me^ Marjorie Nichols, du journal *The Ottawa Citizen*, qui a écrit:

> À mon avis, Raymond Chrétien ainsi que l'ancien chef de cabinet aux Affaires extérieures, David Daubney, auraient dû être congédiés dès que Brian Mulroney et Joe Clark ont découvert qu'ils avaient été trahis par leurs propres fonctionnaires. Il pourrait aussi y avoir matière à blâme dans le cas d'autres personnes.

Il est intéressant de constater que des fonctionnaires du ministère de l'Immigration ont au moins accepté une partie du blâme et présenté des excuses. Je cite de nouveau:

> Il n'y a toutefois aucun doute que Raymond Chrétien est le grand responsable dans cette affaire.

Les députés du Parti libéral sont en train de marmonner de l'autre côté. Je ne m'attarde pas à M. Raymond Chrétien parce qu'il est le neveu du chef de l'opposition. Je le fais parce qu'il est le sous–ministre principal au ministère, qu'il parle souvent avec le ministre, qu'il a reconnu qu'il s'agissait d'une affaire délicate au plan politique, et qu'il en savait plus sur cette affaire que tout autre fonctionnaire. Voilà pourquoi je m'attarde à son cas.

En conclusion, lorsque vous examinez les faits, vous faites les constatations suivantes:

(1) Aucune loi n'a été transgressée et rien de contraire à l'éthique n'a été fait dans cette affaire.

(2) L'admission au Canada de M. Al–Mashat n'était liée à aucune influence étrangère, ni à aucun motif secret d'espionnage.

Si les députés d'en face écoutaient au lieu de toujours hurler, ils auraient compris que c'est ce que révèlent les témoignages entendus jusqu'à maintenant.

(3) Les ministres n'ont rien su de l'affaire avant que Al–Mashat n'arrive au Canada.

• (1900)

Quatrièmement: il ne fait aucun doute que cette affaire a placé le gouvernement dans une situation délicate. Cela dit, il faut mettre les choses dans leur contexte. La sécurité du Canada n'a pas été menacée et aucune loi n'a été transgressée. Le traitement accéléré de ce cas a permis à un personnage important d'être admis rapidement au Canada sans que les ministres n'en aient connaissance. Par suite d'une erreur de jugement de la part de hauts fonctionnaires, des ministres se sont retrouvés dans une situation délicate.

Toutefois, à une époque où le Canada doit relever d'importants défis, notamment celui de son unité, de sa situation économique et de sa compétitivité sur les marchés internationaux, que faisons-nous? Nous nous acharnons sur une simple comédie d'erreurs. Voilà ce que nous faisons.

L'opposition veut s'en prendre à un ministre ou à un autre. Les ministres ont fait tout ce qu'ils pouvaient à partir du moment où ils ont été informés de l'affaire. Le problème n'est pas lié à la responsabilité ministérielle, mais plutôt à la responsabilité des hauts fonctionnaires. Voilà toute la question. Comme je l'ai dit en citant Marjorie Nichols, il y a deux personnes qui ne se sont pas acquittées de leurs responsabilités et elles devraient être congédiées.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'affirme en toute honnêteté n'avoir jamais vu une telle mascarade pour décharger sa responsabilité sur le dos d'une personne qui ne peut même pas se défendre ni se protéger. D'après moi, nous sommes témoins d'une violation de privilège à la Chambre.

Le député a abondamment cité diverses sources. Je veux simplement me reporter à la politique gouvernementale pour démontrer comment cette politique a été violée à maintes reprises depuis le début de cette affaire.

Dans les consignes données aux fonctionnaires sur la façon dont ils doivent se comporter quand ils se présentent devant un comité, on dit que le maintien d'une relation de confiance entre les ministres et les fonctionnaires est essentiel au bon fonctionnement du gouvernement. Le député a rappelé l'effet qui s'exerce sur un pays quand de grandes difficultés surviennent.

Ces consignes indiquent en outre que les questions et les controverses de nature politique sont plus ou moins exclusivement réservées aux ministres, surtout parce qu'en matière de politique, l'obligation de rendre des comptes pour les fonctionnaires risque de les impliquer dans la controverse, d'anéantir l'utilité de leur permanence pour le régime et de miner vraiment le pouvoir et la responsabilité de leurs ministres.

L'exécution de la volonté de la Chambre dépend de l'impartialité et de l'anonymat des fonctionnaires. Quand, le 10 décembre dernier, il a annoncé bruyamment, en tant que politique gouvernementale, le programme *Fonction publique 2000*, le président du Conseil du Trésor a déclaré: «La fonction publique est au coeur de la stucture de notre démocratie. Le pouvoir est entre les mains de l'État et il est exercé par les ministres, qui doivent rendre des comptes au Parlement. Le rôle des fonctionnaires est de conseiller les ministres et de leur rendre des comptes. La responsabilité constitutionnelle des ministres est la pierre angulaire de l'obligation de rendre des comptes des fonctionnaires.»

Voici la politique du gouvernement. On y lit aussi: «Les ministres sont individuellement et collectivement responsables envers la Chambre des communes de tout ce que fait le gouvernement, et notamment de la gestion et de la conduite de la fonction publique; qu'individuellement, les ministres sont responsables de l'administration des décisions prises par le gouvernement ainsi que des actions des fonctionnaires qui relèvent de leur compétence, et que, collectivement, ils sont responsables des décisions de l'ensemble du gouvernement ainsi que des actions de tous leurs collègues.» On dit bien tous leurs collègues.

C'est l'énoncé de la politique que ce gouvernement a formulée lui-même. Je peux seulement me reporter aux observations qu'a faites Dian Cohen, à *Canada A.M.*, la semaine dernière: «Comment le gouvernement prévoit-il, comme il le dit dans FP 2000, transférer aux fonctionnaires davantage de responsabilité, de pouvoir décisionnel, d'indépendance et une plus grande créativité, comme celle dont nous avons besoin dans un monde qui évolue rapidement, s'ils sont ensuite frappés d'ostracisme en public par des ministériels, y compris par leur propre ministre, qui doit être responsable de la conduite des affaires de leur ministère?»

Le gouvernement a montré clairement qu'il viole sa propre politique. Comme Dian Cohen l'a dit, Fonction publique 2000 est à l'eau.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. La période de questions et d'observations n'est pas le moment opportun pour prononcer un nouveau discours ou une nouvelle allocution. C'est le moment de poser une question ou de faire une observation. Si vous voulez une réponse de l'orateur précédent, il est temps de mettre fin à votre observation ou votre question.

Mme Catterall: Ce que je voudrais savoir de l'orateur précédent, c'est: comment le gouvernement compte-t-il réparer les terribles dégâts qu'il a causés? Suivra-t-il les recommandations du Comité des comptes publics et créera-t-il un comité spécial de la Chambre des communes chargé d'étudier ces questions et de prendre des mesures pour commencer à rétablir un sentiment de confiance dans la fonction publique, afin que les fonctionnaires puissent prendre des décisions, qu'ils ne soient pas frappés d'ostracisme en public et qu'ils ne soient pas paralysés en s'inquiétant davantage de savoir si leurs décisions plairont à leurs dirigeants politiques que de savoir si ces décisions sont bonnes ou non?

M. Reimer: Monsieur le Président, je vais répéter à la députée une chose que j'avais citée et qui avait son appui. Son parti a appuyé le rapport de la Commission McGrath.

Dans ce rapport on dit: «La notion selon laquelle le ministre doit être responsable de tout ce qui ce passe dans son ministère était peut-être réaliste à une certaine époque, mais elle a depuis longtemps cessé de refléter la réalité. Comme le ministre ne peut absolument pas être au courant de tout. . .» Je pense que la députée accepte cela.

On dit ensuite: «. . .la doctrine de la responsabilité ministérielle limite la responsabilité de celui qui devrait être tenu responsable, à savoir le plus haut fonctionnaire du ministère.»

Je ne l'ai pas entendue parler de cette partie. Voyez-vous, il y a deux choses là. Il y a la responsabilité ministérielle pour la définition de la politique et le fonctionnement du ministère. Mais il y a aussi une deuxième facteur que mentionne le rapport McGrath, et c'est celui de la responsabilité des hauts fonctionnaires.

Si l'on s'arrête sur l'un, à l'exclusion de l'autre, comment pouvons-nous avoir une responsabilité réelle des hauts fonctionnaires du ministère.

Je pense donc que ce cas est très simple. L'opposition ne voit qu'un côté de la médaille. J'essaie de voir les deux. Les ministres sont responsables, il n'y a pas de doute là-dessus, mais les hauts fonctionnaires le sont aussi.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, pour commencer, le grand discours du député était une attaque en règle contre des fonctionnaires qui n'ont pas l'occasion de se défendre. Je suis d'accord avec la députée qui vient de l'interroger pour dire que cette conduite est inacceptable pour un député.

La question à l'étude est celle de la responsabilité des ministres. La thèse que le député défend permettrait aux ministres de décliner toute responsabilité pour leurs décisions. La question qui sous-tend ce débat et qui choque tellement les Canadiens dont les parents et les amis doivent attendre leur tour pendant des mois est que cette personne a été autorisée à passer avant les autres. Ce gouvernement-ci et ces ministres-ci sont responsables de cette décision.

M. Reimer: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait soulevé ce deuxième point dans sa question.

Il n'y a aucun doute que beaucoup de Canadiens sont très déçus que leurs amis et leurs parents ne puissent pas entrer au Canada. Ils doivent attendre des mois, voire des années et voici qu'une personne que peu de Canadiens voudraient admettre au Canada, s'ils étaient mieux informés à son sujet, réussit à entrer très rapidement

Cela nous choque tous et je suis d'accord avec le député sur ce point. Je suis indigné qu'une personne passe avant les autres comme celle-là l'a fait. Je trouve cela choquant. Mais la question qui se pose maintenant est: Comment cela est-il arrivé?

• (1910)

Qui a fait cela? Pas un seul ministre n'était au courant de cette affaire avant l'arrivée de cette personne ici. C'est le point essentiel. Alors, comment est-ce arrivé? C'est arrivé parce que certaines personnes ont malheureusement oublié d'informer leur ministre.

Je suis convaincu que si le sous-ministre de ce ministère était allé voir directement le ministre, comme il l'a souvent fait auparavant, à ce qu'il m'a dit, le ministre lui aurait répondu: «Il n'est pas question d'admettre cet homme au moment où je m'en vais au Moyen-Orient. Qu'il attende son tour. Nous verrons plus tard.»

Il n'y a aucun doute que cela se serait passé ainsi. Je suis d'accord avec le député pour dire que cet homme n'aurait jamais dû être autorisé à passer avant les autres. Pourquoi a-t-il pu le faire? Parce que des hauts fonctionnaires l'ont permis.

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, à l'époque où je faisais partie du gouvernement de Dave Barrett, lorsque quelque chose clochait, un de mes collègues, Ernie Hall, citait ce qu'il disait être un proverbe anglais selon lequel lorsque quelque chose arrive une fois, c'est un événement fortuit, que lorsque cela arrive deux fois, c'est une coïncidence, mais que lorsque cela se produit trois fois, il y a quelqu'un derrière tout cela.

Le député de Kitchener nous a donné une liste longue comme le bras de circonstances qui ont fait qu'aucun membre du Cabinet n'était au courant de l'incident, du cas de cet homme qui voulait entrer au Canada.

On nous demande de croire que si personne ne savait rien, c'était à cause non d'un événement, ni de deux, ni même de trois, mais d'une foule de circonstances. C'est difficile à croire. Je ne dis pas qu'on nous ment, mais simplement que c'est difficile à croire.

Comme je le disais, deux fois, c'est une coincidence. Lorsque cela arrive trois fois, on ne peut plus y croire. Mais quand treize ou trente-trois événements fortuits se produisent pour amener un certain résultat, on ne peut alors que se demander s'il n'y a pas un maître d'oeuvre derrière tout cela.

Un peu plus tôt au cours du débat, quelqu'un a demandé si nous n'accordions pas à cette affaire beaucoup plus d'importance qu'elle n'en a vraiment. J'incline à penser que oui.

Je me demande certainement autant que les autres députés comment cet homme a pu réussir à passer devant tout le monde aussi facilement et aussi rapidement. Je dois bien avoir dans mon bureau les dossiers d'une centaine de personnes qui attendent d'être autorisées à entrer au Canada. Certains d'entre eux remontent même aux élections de 1988, mais les personnes visées n'ont toujours pas franchi toutes les étapes. Or, cet homme a réussi à entrer en 28 jours seulement.

Si l'une des quelque cent personnes dont je m'occupe du cas en ce moment arrivait tout à coup à passer devant tout le monde, je me dirais que quelque chose a cloché dans le système, que c'était trop facile, comparativement à tous les autres cas.

Quand une personne aussi en vue réussit à passer avant son tour, je ne peux m'empêcher de me poser des questions. Je ne peux pas affirmer que toutes ces personnes mentent, mais je ne peux faire autrement que de me demander, compte tenu du nombre de personnes qui attendent pour immigrer au Canada, comment tous ces événements fortuits auraient pu se produire en même temps sans permettre à une personne ordinaire d'entrer. Cette personne en particulier est celle, parmi toutes les autres, qui a eu la chance de profiter de tous ces joyeux événements qui étaient arrangés de façon à s'assurer qu'elle puisse entrer légalement au Canada.

C'est à la limite de la crédibilité. J'ai énormément de mal à croire que cela puisse être si facile pour une personne d'une telle renommée alors que les gens dont je m'occupe ne peuvent même pas entrer dans les délais habituels.

Cela étant dit, j'estime encore que nous passons plus de temps qu'il n'en faut sur cette question que nous grossissons hors de toute proportion. Ce qui m'inquiète dans la motion présentée par l'opposition officielle—je n'ai souligné que quelques mots—, c'est la partie portant que les ministres sont responsables des actions des fonctionnaires qui relèvent de leur compétence.

Ayant déjà été ministre, je suis tout à fait d'accord avec ce point. Or, cela ne s'applique pas seulement aux ministres. Vous vous rappelez sûrement que le chef de l'opposition a parlé tout à l'heure de son expérience comme avocat. Pour ma part, lorsqu'on livrait un document à mon bureau, j'étais responsable de ce document même si j'étais en vacances—j'ai eu une entreprise de comptabilité jusqu'à peu de temps après les élections, quand j'ai dû laisser tomber cette partie de ma vie. Si un client se présentait et se plaignait qu'on avait perdu quelque chose lui appartenant, je n'allais pas voir mon personnel pour tenter de trouver qui était le coupable et pouvoir dire ensuite au client que c'est la faute d'Untel. Je voulais savoir ce qui s'était passé. Je voulais trouver qui avait reçu la pièce, retracer son cheminement, essayer de la retrouver ou obtenir de mon personnel qu'il la retrouve. Mais il était certainement inutile d'aller dire au client qui était à blâmer. La responsabilité me revenait.

J'ai déjà été éleveur de volaille, producteur d'oeufs. Il faut mirer les oeufs pour en vérifier la qualité, et en examiner aussi l'extérieur. Je ne pondais pas les oeufs, mais si un client se plaignait de la qualité d'un des oeufs que je lui avais vendus, il était inutile de blâmer la poule, de trouver quelle poule avait pondu cet oeuf et de rapporter que c'était elle la coupable. C'était moi le responsable. J'étais le propriétaire, et c'était moi qui assumait toute la responsabilité.

C'est la même chose pour les ministres. J'ai été ministre, et j'ai eu des problèmes au sein de mon ministère. Il ne m'est jamais venu à l'esprit de chercher le responsable des problèmes dans le but de pouvoir dire aux gens de l'extérieur de qui il s'agissait et qu'est-ce qu'il ou elle avait fait. C'était moi qui étais responsable. Je suppose que c'est en des circonstances très différentes que le président Truman a dit, en beaucoup moins de 20 minutes, de façon très concise en fait: l'affaire s'arrête là.

J'étais ministre, et mon ministère était ma responsabilité. Lorsque les choses allaient mal, je cherchais qui avait fait l'erreur et pourquoi, et je tentais de fixer une procédure qui assurerait que le problème ne se produise plus, mais je n'ai jamais connu ce genre d'accumulation d'événements fortuits. Il a pu y avoir des coïncidences, mais jamais au point de tout remettre en cause. C'est de cela qu'il s'agit, quand on parle de responsabilité ministérielle.

Dans ce cas-ci, on veut nous faire accroire, je le répète, que les ministres n'étaient pas au courant. Quatre membres du Cabinet, qui ont été nommé au cours des délibérations de la Chambre, auraient dû en savoir quelque chose; des documents existaient et ils auraient dû être au courant. On a laissé entendre que certains d'entre eux n'avaient pas trouvé le moyen de lire leur courrier. Ma foi, nous sommes nombreux à ne pas trouver le moyen de lire notre courrier, mais lorsqu'il s'agit de courrier important, nous veillons à ce qu'on s'en occupe sur-le-champ. Si ce n'est pas fait, nous tenons à savoir pourquoi.

Si l'un de nos collaborateurs n'a pas bien fait son travail, nous savons comment réagir. Dépendant de la gravité de l'incident, différentes mesures sont possibles. Mais il ne me viendrait certes jamais à l'idée de blâmer l'un des mes collaborateurs parce qu'un électeur n'aurait pas été servi correctement ou que le travail n'aurait pas été bien fait. Je ne peux pas tout faire et aucun d'entre nous ne peut tout faire. Nous avons besoin d'aide, mais nous sommes responsables de tout ce qui provient de nos bureaux et de tout ce qui se fait dans nos bureaux de comté.

Il arrive à l'occasion, pas souvent, qu'on nous félicite, mais lorsqu'on nous critique, nous ne pouvons pas rejeter le blâme sur quelqu'un d'autre. C'est nous qui sommes à blâmer; c'est nous qui sommes responsables.

C'est comme cela que les choses doivent se passer au Cabinet. Les fonctionnaires et les employés fédéraux n'ont aucun moyen de s'exprimer. S'ils le font, cela peut être une cause de renvoi. Dans le cas qui nous occupe, des fonctionnaires ont été nommés avant même que le comité ait commencé à siéger et à examiner les faits. Cela n'est pas juste pour des gens qui ne peuvent aucunement se défendre. Ils peuvent parler à leur ministre, à la personne à qui ils doivent rendre des comptes, mais ils n'ont aucunement le droit de dire la moindre chose à l'extérieur du cabinet du ministre. Ils en ont fait le serment.

C'est donc une question de responsabilité et de loyauté.

Les collaborateurs du ministre lui doivent loyauté; autrement, ils n'ont rien à faire là et feraient mieux de se trouver un autre emploi. Le ministre doit exiger la loyauté. Il ne peut se permettre d'avoir un subalterne qui, dans quelque circonstance que ce soit, lui tire le tapis sous les pieds.

Cela m'est arrivé une seule fois. Le coupable m'a dit qu'il plaisantait et qu'il ne voulait pas mal faire, mais jamais personne n'a fait la même erreur au sein du ministère. Le coupable n'a pas été congédié, mais le message qu'une telle conduite était inacceptable a certainement été bien compris.

En revanche, personne au sein de mon ministère n'a jamais craint de ne pas avoir mon appui. S'il y avait une bavure, j'en discutais avec la personne concernée, mais il ne m'est jamais arrivé de dire publiquement que quelqu'un de mon ministère avait commis une erreur ni de me disculper si quelque chose n'allait pas. En d'autres termes, je n'ai jamais dit que je n'avais rien à me reprocher, mais que des personnes dont j'allais donner les noms étaient les coupables.

• (1920)

Cela ne fonctionne pas ainsi. C'est inacceptable. La population a le droit de savoir qui est responsable. Le premier ministre d'une province ou du pays en discute avec le ministre et il ne devrait pas aller plus loin. Le ministre ne devrait pas dire au premier ministre qui est à blâmer. Ce sont des choses entre lui et son personnel.

La loyauté n'existe que si elle joue dans les deux sens. Quel genre de loyauté règne au sein des ministères en cause dans cette affaire? Comment les hauts fonctionnaires peuvent-ils se sentir en sécurité par rapport au travail qu'ils exécutent? On nous dit qu'ils ont accepté le blâme, qu'ils ont accepté la responsabilité, que des aveux ont été obtenus—devrais-je dire arrachés? Des indices permettent certainement de croire qu'ils n'ont pas été offerts de bon gré.

M. Harvard: Extorqués.

M. Stupich: Quelque'un m'a proposé le mot «extorqués» et je crois qu'il convient dans les circonstances.

Si des aveux ont été obtenus de cette façon, comment quiconque travaille avec ce ministre pourra-t-il éprouver un sentiment de loyauté ou de confiance envers celui-ci? Si quelque chose d'autre va mal, le ministre a trouvé un moyen facile de s'en sortir et il y recourra probablement de nouveau un jour. Ne serait-ce pas la crainte, monsieur le Président, ressentie par quiconque travaille dans les services de n'importe lequel de ces ministres?

Bien sûr que je pourrais pardonner à une personne d'éprouver un tel sentiment, mais les hauts fonctionnaires en cause, même dans le feu de l'action, même quand leurs noms ont été rendus publics et même lorsque leurs graves erreurs ont été déclarées, n'ont rien dit publiquement jusqu'à ce qu'on les convoque devant un comité. Là, ils n'avaient pas le choix. Ils ont été fidèles envers le ministre, mais les ministres, trois ou quatre d'entre eux, n'ont manifestement aucune loyauté envers leurs hauts fonctionnaires.

C'est inacceptable, monsieur le Président. Ce ne sont pas les têtes des hauts fonctionnaires qui devraient tomber. Ce sont celles des ministres qui auraient dû dès le début nous exposer les faits. S'ils ont accéléré son entrée à court préavis, pourquoi ne pas le dire et qu'on en finisse une fois pour toutes. Que peut-on faire s'ils admettent leur tort? S'ils le font, l'affaire sera classée. On ne peut poursuivre une affaire lorsque tous les faits sont connus.

Mais les choses traînent depuis maintenant un mois. Petit à petit, nous en avons appris davantage, mais je pense qu'il nous reste encore à découvrir toute la vérité. Je doute que cela se produise à moins que quelqu'un n'écrive ses mémoires et que ceux-ci soient publiés dans l'avenir.

Un des députés a laissé entendre qu'il n'y a rien à redire à la motion, que le principe de la responsabilité du Cabinet a été accepté. Nous l'avons tous accepté et, comme je l'ai dit, cela ne s'arrête pas au Cabinet, cela concerne nos vies tout entières. Nous devons être responsables envers les gens, faire preuve de loyauté à l'égard des gens qui travaillent avec nous et que nous supervisons, et ils doivent être loyaux à notre égard, que ce soit dans les affaires, chez nous, ou que ce soit en tant que ministre. Cela n'a rien de vraiment bizarre, sauf que les ministres ont prêté serment, comme les hauts fonctionnaires. Il existe cette exception, mais ce principe ne présente vraiment rien de nouveau ni de différent.

Je me réjouis de la remarque de l'un des orateurs du gouvernement qui a dit qu'il pourrait l'appuyer, qu'il voudrait l'appuyer et y croire, mais qu'à cause de la manière dont fonctionne le Parlement, en tant que ministériel il devait voter contre cette motion.

Le rapport McGrath a été cité à plusieurs reprises et l'une des conclusions de la commission m'a été communiquée. La rapport a été adopté par la Chambre il y a cinq ans, me dit-on, en 1986. Il précisait que les motions de l'opposition ne devaient pas être considérées comme des motions de censure. Je crois comprendre que, depuis que ce rapport a été approuvé par la Chambre, deux motions de l'opposition ont été bel et bien adoptées par la Chambre, pas par un vote mais par consentement unanime.

Cela étant, et pour que tous les ministériels ou certains d'entre eux puissent voter en faveur de cette motion pour montrer ce qu'ils pensent de la responsabilité ministérielle, je veux proposer un amendement à la motion dont nous sommes saisis qui ajouterait les mots: «et que l'adoption de cette motion ne soit pas considérée comme un manque de confiance envers le gouvernement.»

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je vais prendre en délibéré durant quelques minutes la motion présentée par l'honorable député. Nous allons donc poursuivre avec questions et commentaires.

[*Traduction*]

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'écoute depuis une bonne partie de l'après-midi les interventions de mes collègues d'en face. Il n'y a pas très longtemps, nous avons entendu la députée d'Ottawa-Ouest et plus récemment, le dernier orateur, qui pourra peut-être répondre à ma question.

Ces deux députés laissent entendre que les ministres devraient toujours défendre, c'est le mot, je crois, que l'un d'eux a utilisé, les décisions prises par leurs hauts fonctionnaires. J'imagine qu'ils veulent dire qu'il faudrait écouter en tout temps les fonctionnaires qui ont été embauchés, de toute évidence, à cause de leur expérience, de leur intelligence et de leur discernement. Du moins, c'est ce que j'ai cru comprendre.

Toutefois, si c'était le cas, si les ministres devaient toujours approuver les décisions de leur personnel, les appuyer et les adopter, il faudrait en conclure que les députés sont en train de nous dire qu'ils croient que les bureaucrates, les hauts fonctionnaires ont pris une bonne décision en laissant M. Al-Mashat entrer au Canada sans en informer leur ministre.

Ce n'est probablement pas ce qu'ils ont voulu dire, car ce serait prétendre alors que ce ne sont pas les représentants élus, mais les bureaucrates qui devraient gouverner et que les députés n'ont aucun pouvoir, aucune autorité, et qu'ils ne sont pas en mesure de prendre des décisions critiques quand la situation l'exige.

J'ai un peu de mal à accepter ce raisonnement. Il me semble que si les hauts fonctionnaires étaient inquiets au sujet d'une décision aussi critique que celle-là, allant même jusqu'à rédiger des notes et, de toute évidence, à consigner par écrit le fait qu'ils prenaient cette affaire très au sérieux, ils auraient dû veiller à en informer les ministres personnellement. Il n'aurait alors fait aucun doute que les ministres étaient au courant.

La seule autre conclusion que je peux tirer de la position exprimée par le député, c'est qu'il croit véritablement que nous devrions être dirigés par des hauts fonctionnaires qui n'auraient aucun compte à rendre; ils détiendraient énormément de pouvoir et d'autorité, mais ne seraient jamais tenus responsables des erreurs de jugement qu'ils pourraient parfois commettre.

M. Stupich: Monsieur le Président, je ne sais trop si la députée était présente tout au long de mon allocution, mais j'avais cru faire comprendre clairement un peu plus tôt que je doutais que les ministres n'aient pas été informés de cette affaire. Je pense avoir expliqué avec force détails qu'il est presque incroyable qu'un tel enchaînement d'événements, ou une telle série de coïncidences, si vous préférez, ait eu lieu sans qu'un seul des ministres en entende même parler.

Il s'agit de hauts fonctionnaires, de personnes de l'entourage des ministres et ceux-ci ne savaient pas qu'il se passait quelque chose. Je trouve cela difficile à croire, mais la députée demande si les ministres doivent accepter toutes les erreurs de leurs employés supérieurs. Bien sûr que non.

Ce que je dis, c'est que lorsque j'étais ministre de l'Agriculture et que mon ministère commettait une bévue, j'en assumais la responsabilité. Je ne cherchais pas à savoir qui avait fait quelque chose de mal, et même si je savais qui, j'en assumais la responsabilité. C'était moi le ministre, et personne d'autre. Je parlais de l'affaire en privé avec la personne qui avait commis l'erreur.

• (1930)

Lorsque le premier ministre se disait préoccupé par une situation, je prenais le blâme, je ne le faisais pas porter à un subalterne. C'est tout ce que je dis. C'est la responsabilité d'un ministre. Le ministre est responsable. Le premier ministre est responsable. On ne peut pas aller plus haut que cela.

Truman disait que l'affaire arrêtait là. Pendant tout mon mandat de ministre de l'Agriculture, j'étais responsable.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'essaierai d'être bref. On a beaucoup parlé de cette question qui, à mon avis, se résume à deux choses. Ou bien les ministres étaient au courant, ou ils ne l'étaient pas. S'ils savaient quelque chose, nous faisons face à un scandale en bonne et due forme. Ils affirment qu'ils ne savaient rien, mais beaucoup de Canadiens en doutent.

J'ai entendu dire que les résultats d'un sondage pourraient être publiés dès demain. D'après ce sondage, 78 p. 100 des Canadiens ne croient pas les déclarations du gouvernement.

Voyons voir pour un instant l'optique du gouvernement. Les ministres soutiennent qu'ils n'étaient pas informés de l'affaire, que les fonctionnaires ne leur ont pas communiqué l'information. Si c'est vrai, est-ce qu'il ne leur incombait pas de reconnaître tout simplement leur responsabilité et de dire: «Oui, une erreur ou une maladresse a peut-être été commise, mais, en tant que ministres, nous en prenons toute la responsabilité».

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Drummond a la parole pour un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Guilbault: Monsieur le Président, je croyais que l'honorable député avait une question à poser. Je m'étais levé justement pour débattre de la question.

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous en sommes toujours à la période de questions et commentaires et je redonne la parole au député de Winnipeg St. James en lui demandant de conclure s'il vous plaît.

[*Traduction*]

M. Harvard: J'achève.

Au lieu d'assumer la responsabilité, le gouvernement et les ministres ont agi comme des poltrons. Ils ont préféré chercher des boucs émissaires, des fonctionnaires sans défense. Je crois que ce qui préoccupe le plus les Canadiens, c'est la lâcheté dont a fait preuve le gouvernement et le fait qu'il n'a pas voulu reconnaître sa responsabilité.

Ma question à l'orateur précédent est simple. Ne croit-il pas qu'il aurait été plus honorable pour le gouvernement de reconnaître tout simplement sa responsabilité?

M. Stupich: Monsieur le Président, je crois que la décision des ministres de mettre en cause publiquement des fonctionnaires, avant que le comité ne se réunisse, est tout à fait répréhensible. S'ils avaient agi de façon honorable, les ministres auraient accepté d'assumer la responsabilité, comme le disait le député. Ils auraient dû ensuite s'occuper des aspects de la question qui concernaient leurs ministères respectifs, ce qui n'est pas du domaine public, et assumer la responsabilité pour tout ce qui était du domaine public.

Les crédits

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de reprendre le débat, je suis maintenant en mesure de rendre ma décision dans le cas de la motion présentée par le député de Nanaimo—Cowichan.

Cet amendement n'est pas recevable pour deux raisons. La première, c'est qu'elle introduit un concept étranger à la motion principale, et là-dessus je me réfère à Beauchesne, 6e Édition, l'édition française, l'article 579(1): «L'amendement qui aborde une question étrangère à la motion principale n'est pas pertinent et ne peut être présenté.»

La deuxième raison, toujours dans la 6e Édition de Beauchesne, à l'article 929:

[*Traduction*]

Pendant les travaux des subsides, un jour désigné, on ne saurait présenter une proposition d'amendement donnant lieu à un débat tout différent de celui que vise la motion originale.

[*Français*]

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui en cette Chambre pour parler d'un des principes fondamentaux de notre système de gouvernement démocratique et responsable qui est celui de la responsabilité constitutionnelle des ministres.

Comme vous le savez, des événements récents, dont nous sommes très bien au courant ont donné lieu à bon nombre de commentaires de la part de plusieurs députés ainsi que dans le public et les médias concernant la nature de ce principe et de sa mise en pratique.

Comme il se doit d'ailleurs, la motion que nous débattons en ce moment démontre que l'intérêt pour ce principe est bien vivant dans ce Parlement. Je noterais cependant, monsieur le Président, que certains des commentaires sur la responsabilité ministérielle que nous avons entendus et lus au cours des dernières semaines contenaient de fausses idées à propos de ce principe, de fausses idées qui ont certainement contribué à confondre plutôt qu'à élucider la façon dont cette doctrine est appliquée au Canada.

Il me fait donc plaisir de participer à ce débat aujourd'hui et d'avoir ainsi l'occasion de tirer au clair pour les membres de cette Chambre et à travers eux, pour le public canadien, et de pouvoir traiter des éléments clés de ce principe fondamental de notre système de gouvernement démocratique.

J'aimerais d'emblée traiter de la motion elle-même. Pour commencer, il s'agit d'une motion simple et sans détour qui demande aux députés de déclarer leur appui à la doctrine de la responsabilité ministérielle.

Le véhicule choisi à ces fins, tel que l'a d'ailleurs concédé l'opposition libérale lors d'une motion de subsides antérieure sur l'assurance-maladie, est une motion de censure.

Si celle-ci était adoptée, monsieur le Président, le gouvernement serait tenu de démissionner. On ne peut certainement pas accepter cette façon de procéder comme étant une simple tentative de la part du Parti libéral d'encourager un appui non partisan aux principes qui sous-tendent cette doctrine, principes auxquels le gouvernement a par ailleurs souscrit fidèlement lors de ces récents événements.

Permettez-moi donc de décrire, pour la Chambre, la nature et les éléments de cette doctrine. Les ministres exercent les pouvoirs que leur confère l'État au Parlement pour assurer la gestion et la conduite du gouvernement et ils sont constitutionnellement responsables devant la Chambre de leurs actions et des actions des fonctionnaires qui relèvent d'eux.

La concentration des responsabilités entre les mains des ministres témoignent du principe démocratique fondamental selon lequel le pouvoir de l'État doit être exercé par des élus qui rendent compte aux représentants de l'électorat. Les fonctionnaires, monsieur le Président, doivent donc rendre des comptes aux ministres. Ils conseillent ceux-ci et administrent les programmes exécutés en vertu des pouvoirs exercés par les ministres.

Monsieur le Président, l'ancien vérificateur général du Canada, M. Kenneth Dye, me disait assez souvent que certains fonctionnaires étaient au courant de ce qui se passait dans les ministères mais que les ministres ne l'étaient pas, justement parce que la machine est trop grosse.

Donc, ces pouvoirs sont conférés aux ministres par le Parlement et les ministres doivent rendre des comptes à la Chambre des communes.

Comme de raison, les fonctionnaires aident évidemment les ministres à répondre aux questions des comités de la Chambre pourvu que, ce faisant, ils ne se trouvent pas mêlés à une controverse partisane, ni ne minent l'autorité et la responsabilité des ministres.

Les ministres s'acquittent donc de leurs responsabilités et doivent rendre compte à la Chambre des communes de l'exercice de leurs pouvoirs, conformément aux pratiques et à l'usage établis. Comme l'a indiqué le professeur J.R. Mallory, la responsabilité des ministres devant la Chambre est une responsabilité politique.

Il est évident, monsieur le Président, que le gouvernement est une vaste machine administrative. Les ministres ne peuvent tout savoir ce qui se fait dans tous les domaines qui relèvent de leur compétence. Ce n'est pas un phénomène récent, monsieur le Président, seulement qu'il est plus marqué aujourd'hui qu'avant.

La façon dont les ministres assument leurs responsabilités à l'égard des fonctionnaires qui relèvent d'eux dépend des circonstances et de la question de savoir si un fonctionnaire a commis, par exemple, une action tout à fait inacceptable dont le ministre n'avait pas connaissance. Comme de raison, monsieur le Président, si le ministre n'est pas informé, il ne peut pas être tenu responsable.

En bref, voici les éléments essentiels de cette doctrine. L'autorité découle de la Couronne et est exercée par les ministres, qui en sont responsables au Parlement.

Les ministres sont responsables des actions des fonctionnaires qui relèvent d'eux, qu'ils en aient eu ou non connaissance. Lorsqu'une erreur est commise dont il n'est pas au courant, le ministre doit établir les faits, corriger l'erreur et s'assurer qu'elle ne se reproduira plus. Le ministre informe la Chambre des mesures prises.

• (1940)

Monsieur le Président, je constate que tous les précédents survenus au niveau fédéral au Canada appuient cette interprétation de la doctrine. Le professeur Kenneth Kernagnan, dans un article intitulé *Power, Parliament and Public Servants in Canada: Ministerial Responsibility Reexamined*, publié dans le *Canadian Public Policy*, volume 3, 1979, a écrit ce qui suit, et je vous en fais la traduction: Il est maintenant accepté presque universellement qu'il n'est pas raisonnable de tenir un ministre responsable des erreurs administratives de ses subordonnés en exigeant sa démission. C'est à la page 36.

Monsieur le Président, l'usage veut que le ministre informe le Parlement que la faute incombe aux fonctionnaires qui relèvent de lui et qu'il promette que les responsables feront l'objet de mesures disciplinaires et que leurs erreurs seront corrigées. C'est à la page 387.

Le professeur Kernagnan a également écrit ce qui suit: Bien que les partis d'opposition exigent souvent la démission d'un ministre qu'ils rendent responsable d'une mauvaise gestion ministérielle réelle ou présumée, en pratique, au Canada, les ministres ne démissionnent pas à cause de maladresses administratives survenues dans leur ministère. C'est à la page 386.

Traitant du même sujet dans un livre intitulé *Ministerial Responsibility*, Oxford, 1989, les professeurs S.E. Finer et Geoffrey Marshall, qui sont des autorités britanniques en la matière, résument la doctrine et la pratique de la responsabilité ministérielles comme suit, et je vous en fais encore la traduction: [. . .]lorsque nous parlons de la responsabilité individuelle d'un ministre, nous voulons simplement dire que, tout acte ou toute négligence commis par les fonctionnaires, un ministre ou un autre doit fournir des explications aux Chambres du Parlement: Cette tâche, seuls les ministres peuvent s'en acquitter. (Finer, page 118.)

Lorsque sont prises des mesures qu'un ministre désapprouve et dont il n'avait pas conaissance, rien ne l'oblige à les appuyer ni à défendre les erreurs commises par ses subalternes, ni à démissionner. (Marshall, page 386.)

Monsieur le Président, si nous appliquons cette doctrine au cas Al-Mashat qui nous occupe, nous pouvons faire les observations suivantes: Premièrement, nous savons que les ministres n'ont été mis au courant de l'affaire Al-Mashat qu'une fois que celui-ci était entré légalement au Canada.

Deuxièmement, lorsqu'ils en ont été informés, les ministres ont assumé l'entière responsabilité de l'affaire en établissant les faits.

Troisièmement, lorsque les faits ont été établis, les ministres ont pris des mesures pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise et ont demandé aux intéressés de s'excuser.

Quatrièmement, les ministres ont ensuite informé la Chambre de la façon dont ils s'étaient acquittés de leurs responsabilités.

Cinquièmement, et finalement, comme les ministres s'étaient engagés à mener une enquête approfondie et à rendre les faits publics et, étant donné les constatations de l'enquête et la nature du rapport qui en est issu, il est devenu inévitable que l'identité des principaux fonctionnaires concernés soit divulguée.

Si nous plaçons ceci dans le contexte de l'histoire politique et constitutionnelle du Canada, on ne peut que conclure que le gouvernement a agi en harmonie avec les principes et la doctrine que j'ai énoncés plus tôt, car depuis le début de la Confédération, aucun ministre n'a jamais démissionné à cause d'une erreur commise par un fonctionnaire.

Initiatives parlementaires

Monsieur le Président, j'ai parlé longuement de la doctrine de la responsabilité ministérielle et de son application directe au cas qui nous préoccupe aux termes de cette motion. Je ne doute pas que les honorables députés reconnaîtront que le gouvernement a pleinement appliqué cette doctrine dans ses récentes actions.

Je crois comprendre que mon temps de parole est terminé, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 19 h 45, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix, sur-le-champ, toute question nécessaire à l'expédition des affaires relatives à cette motion, conformément à l'article 81(14) du Règlement.

En conséquence, la question porte sur la motion de M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

Et le timbre s'étant arrêté:

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le whip en chef du gouvernement et le whip en chef de l'opposition m'ont demandé de déférer le vote à plus tard.

[*Traduction*]

En conséquence, conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à demain, à 10 heures. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

[*Français*]

M. Gagliano: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable whip de l'opposition a la parole sur un rappel au Règlement.

M. Gagliano: Il y a eu accord entre le whip du gouvernement et moi-même pour que le vote se tienne demain matin à 10 heures. Je sais que vous avez ordonné cela, mais vous n'avez pas spécifié, vous avez dit plus tard. Peut-être que pour l'information des membres, il serait bon de spécifier d'être ici demain à 10 heures.

Le président suppléant (M. DeBlois): Pour bien m'assurer que les honorables membres connaissent bien les précisions, c'est que, comme d'habitude, les cloches vont sonner à 10 heures, mais le vote sera tenu à 10 h 15.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – MOTIONS

[*Français*]

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

LE RETRAIT DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager le retrait de la TPS à cause des effets imprévus et très néfastes pour l'économie canadienne, ce qui aura pour effet de prolonger inévitablement la récession.

—Monsieur le Président, si j'ai eu l'occasion ce soir de me prononcer sur le sujet de la TPS, c'est avec plaisir évidemment que je le fais, car je voudrais souligner des éléments très importants qui ont eu cours depuis que la TPS est entrée en vigueur.

Comme vous l'avez lue, monsieur le Président, la motion parle d'effets imprévus et très néfastes sur l'économie canadienne et c'est pourquoi j'en demande le retrait car, inévitablement, elle contribue à prolonger la récession.

Monsieur le Président, je ne m'attends évidemment pas à ce que le gouvernement, du jour au lendemain, effectue des changements à la loi pour enrayer la TPS, la taxe sur les produits et services. Cela, j'en suis très conscient. Je ne voudrais pas que les députés de cette Chambre ou le public pensent que c'est une motion qui traite d'une affaire simpliste. Mais qu'est-ce que je prévois? C'est que, vu les effets néfastes, vu les répercussions dans le domaine du détail et, de plus, l'effet psychologique de l'entrée en vigueur de cette nouvelle taxe, c'est comme la goutte qui a fait déborder le verre.

• (1950)

Je prétends que nous sommes toujours prêts à envisager des réformes. On devrait donc envisager la possibilité de réduire graduellement la TPS. Je crois que, psychologiquement, cela serait extrêmement important pour l'ensemble des Canadiens et pour l'ensemble de l'économie, évidemment. La TPS a eu un effet négatif, et les chiffres démontrent que les prix et l'inflation ont fait un saut. Quand on regarde le nombre de personnes qui traversent les frontières américaines pour aller faire leurs emplettes, leurs achats, cela nous donne une idée jusqu'à quel point les gens sont, disons, révoltés à cause de cette nouvelle taxe. Il arrive donc un moment où nous ressentons les effets d'une récession.

Tous les experts dans le domaine, et je pourrais vous en lire des extraits plus tard, ont démontré que c'est un temps inopportun, que cela est arrivé au moment où l'économie a connu un ralentissement. Avec l'arrivée d'une nouvelle taxe substantielle qui va rapporter des milliards et des milliards de dollars, cela a beaucoup nui à la progression d'une économie normale.

Monsieur le Président, si on examine toutes les statistiques des derniers mois, on se rend compte qu'il y a eu une réaction très négative de la part des Canadiens. Je voudrais faire remarquer que lorsqu'il y a eu cette transition, lorsqu'on a éliminé la taxe sur les produits manufacturés, toutes les compagnies et tous les magasins de vente au détail devaient réduire leurs prix en proportion de la taxe qu'ils avaient payée sur les marchandises manufacturées. Effectivement, le gouvernement a répété à maintes et maintes reprises dans cette Chambre que plusieurs produits connaîtraient une réduction de prix. Mais les faits ont été autres, avec peut-être l'exception de la vente d'automobiles. Nous n'avons pas connu de réduction de prix dans plusieurs genres de magasins. Que ce soit de la quincaillerie, des vêtements ou n'importe quel autre produit, il n'y a pas eu de baisse. Donc, il était impensable de croire que dans l'ensemble de l'économie canadienne, il y aurait une réduction de prix sur tous les produits frappés de la taxe sur les produits manufacturés, qu'ils étaient pour réduire leurs prix, que la TPS serait appliquée, et qu'il y aurait une épargne. Ce n'est pas du tout le cas.

[*Traduction*]

J'ai présenté à la Chambre une motion au sujet de la taxe sur les produits et services, la TPS, qui, en plus d'être une augmentation d'impôt importante, a eu un effet psychologique. Il suffit d'examiner les chiffres sur les ventes au détail pour s'apercevoir qu'elles ont chuté dans de nombreux secteurs de notre économie.

Il y a eu sans aucun doute une réaction, qu'il s'agisse du magasinage aux États-Unis ou de la réduction des dépenses à la consommation. On pourrait ajouter que non seulement les dépenses à la consommation ont baissé, mais que nous avons subi également une forte chute de notre pouvoir d'achat. Si on tient compte de tous ces facteurs, on s'aperçoit que la TPS nuit énormément à l'économie.

Au moment même où nous pouvions constater un ralentissement de l'économie et l'approche d'une récession, il aurait été sensé, semble-t-il, de reporter au moins la mise en oeuvre de la TPS.

Les répercussions ont été négatives et vont en s'aggravant. D'autres solutions s'offraient à nous. Les chiffres ne mentent pas et nous pouvons constater les résultats.

Quand on songe qu'il y avait une autre solution sur la façon dont nous imposons les Canadiens, nous croyons que le gouvernement aurait pu trouver un moyen plus simple d'obtenir davantage de recettes fiscales sans pour autant pénaliser tout le pays et nuire à notre économie au point de nous faire entrer en récession. Il a fallu de nombreuses semaines à nos vis-à-vis pour reconnaître que nous sommes plongés dans une récession.

Dans certains documents qui ont été écrits sur la question, toutes les personnes versées en matière d'économie mondiale ont affirmé que le fardeau fiscal des Canadiens a augmenté de façon très marquée. Ces experts ont d'ailleurs si bien exprimé leur pensée que je ne pourrais faire mieux. Voici ce qu'a dit l'un d'eux: «Au risque de simplifier à l'extrême, on peut résumer la réforme fiscale du gouvernement conservateur de la façon suivante.»

Il poursuit en ces termes: «Le régime fiscal est ainsi moins équitable et plus complexe. On a amélioré les choses en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés. Il est plus stable et constitue une source de recettes plus prévisible. Il est plus neutre et plus efficace.» On parle ici de l'impôt sur les sociétés. Il a baissé. On affirme que fondamentalement, la TPS se révèle être plus complexe et qu'un grand nombre de petites entreprises qui n'avaient jamais dû se préoccuper de la taxe sur les ventes des fabricants ont été les grandes perdantes dans toute cette affaire, à l'instar des Canadiens.

Je prétends qu'il ne faut pas être un diplômé en économie pour se rendre compte que le simple bon sens est toujours la meilleure façon d'aborder une question donnée, et cela s'applique à l'économie également.

Ce qui est fondamental dans le cas présent, c'est que le gouvernement a présenté une mesure fiscale importante sans procéder à une réforme majeure du régime d'imposition. Le meilleur exemple de tous est la Nouvelle-Zélande.

Deux ans avant de mettre en place la taxe sur les produits et services, le gouvernement de ce pays a procédé à une réforme majeure de sa fiscalité. Ce fut une réforme assez remarquable. Ils ont diminué de beaucoup les impôts. Avant de mettre en place la TPS, ils ont réduit considérablement l'impôt sur le revenu des particuliers.

Dernièrement, je lisais que le gouvernement de la Nouvelle-Zélande n'était pas impressionné par la façon dont le gouvernement canadien avait mis en place la TPS. Le gouvernement néo-zélandais avait compris que l'opinion du public était très importante. Il souhaitait éliminer les échappatoires et il voulait que la TPS constitue vraiment un impôt progressiste.

Donc, avant d'appliquer la TPS, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a réduit de beaucoup l'impôt sur le revenu des particuliers. Ce faisant, il a obligé un grand nombre de citoyens à payer cette taxe alors qu'ils ne payaient probablement pas d'impôts avant. Si le gouvernement néo-zélandais a réussi avec beaucoup de brio ce transfert normal, pourquoi notre gouvernement ne s'est-il pas inspiré de sa démarche lorsqu'il a mis la TPS en oeuvre?

De toute façon, tout ce problème réside principalement dans le fait que le gouvernement a décidé d'ajouter cette taxe aux autres. Ce qui fait que non seulement sommes-nous actuellement surtaxés, mais nous observons aussi des signes de révolte fiscale. Bien sûr, le gouvernement ne l'admettra pas. Les chiffres le prouvent cependant. Nous savons que les taxes directes ou indirectes que doit payer la population canadienne ont été augmentées au cours des dernières années. Ces taxes ont nui au pays.

Je ne dis pas que le gouvernement en est entièrement responsable. Je pense que notre pays a besoin depuis 10 ou 15 ans d'une réforme majeure de la fiscalité, mais que celle-ci n'a pas été réalisée. Il existe une élite au sein de notre pays qui dicte au gouvernment ce qu'il doit faire. Elle lui trace pratiquement la voie à suivre.

Les taxes constituent certainement l'un des éléments les plus fondamentaux d'une démocratie. Pourtant, le gouvernement ne cesse d'improviser. Le gouvernement n'a fait aucun effort et n'a montré aucune volonté politique d'améliorer notre régime fiscal pour le rendre juste et équitable. Combien de Canadiens croient que notre régime fiscal est juste et équitable? Aucun.

• (2000)

Je vois un député là-bas. Dieu merci, j'ignore quelle est votre circonscription et votre nom parce que vos électeurs vous en voudraient sûrement. Vous devriez vous mettre davantage à l'écoute de vos électeurs.

M. Sobeski: Dites-leur que vous voulez taxer la nourriture comme en Nouvelle-Zélande. Parlez-nous de la taxe sur les aliments de la Nouvelle-Zélande.

M. Assad: Excusons son ignorance.

[*Français*]

Monsieur le Président, comme je le mentionnais, un élément des plus fondamental dans une démocratie, c'est la façon dont on taxe le peuple. Il y a plusieurs années, pas depuis que ce gouvernement est au pouvoir, mais depuis au moins 10 ou 15 ans, il y avait un besoin pour une réforme, en profondeur, de notre système de taxation.

Nous avons un système de taxation qui est devenu tout à fait inéquitable et injuste. Ça ne prend pas un diplôme en économie pour se rendre compte que des changements s'imposent. Partout dans notre pays, des gens se plaignent que le fardeau de taxation est devenu intolérable, qu'on a de moins de moins de marge de manoeuvre. L'épine dorsale d'une société, c'est la classe moyenne. Si la classe moyenne est surtaxée, comment voulez-vous que l'économie soit saine et progressive? C'est impossible!

Donc, le but de la motion que je présente ce soir—et je ne m'attends nullement à ce qu'on la modifie du jour au lendemain—c'est que l'on reconnaisse au moins qu'une réforme s'impose. Il faut le répéter car l'élite financière de notre pays nous dit que tout va bien dans le meilleur des mondes, mais c'est loin d'être le cas. S'il y a des personnes au Canada qui devraient être au courant, c'est bien nous, car on représente cette population-là et on est très conscient qu'on en est rendu à un point de saturation.

Peu importe le parti politique qu'on représente en cette Chambre, on est rendu «au coton»; les gens en ont assez du système de taxation et ils veulent que nous ayons la volonté politique, le courage et l'honnêteté de dire: Nous allons avoir une réforme en profondeur de notre système de taxation. Si nous, qui représentons l'ensemble de la population, ne sommes pas en mesure de reconnaître la nécessité et les vrais intérêts de tous les Canadiens, quel rôle joue-t-on dans cette Chambre?

Sommes-nous les porte-parole de l'élite financière du pays dans cette Chambre-ci, ou sommes-nous les porte-parole de tous les Canadiens, et plus particulièrement de la classe moyenne qui est l'épine dorsale de notre société? Ce sont des choses dont il faut se parler et il faut reconnaître la nécessité, pour le peuple canadien, de faire une réforme. On ne le répétera jamais assez.

Si ceux qui prennent les décisions au sein du gouvernement n'écoutent pas l'ensemble des représentants des 295 circonscriptions à travers tout le pays, quel espoir peut-on avoir?

Le but de cette motion c'est d'espérer qu'il y aura un dialogue qui ira en augmentant, en s'assurant que tous les organismes économiques et même sociaux vont le reconnaître et qu'ils exerceront des pressions sur ceux qui les représentent dans cette Chambre afin de leur faire savoir que le temps est venu de regarder aux intérêts de l'ensemble de la population de ce pays.

[*Traduction*]

En conclusion, je m'étonne parfois des réactions de certains de nos vis-à-vis. Je ne peux pas croire qu'ils pensent que leurs électeurs estiment que le régime fiscal ne doit pas être changé, qu'il est juste et équitable.

Nous ne sommes pas les porte-parole de l'élite financière du pays. Au contraire, nous représentons tous les Canadiens, surtout la classe moyenne qui est l'élément fondamental de notre société. Si nous n'avons pas le courage politique ou l'honnêteté nécessaire pour faire ce que la population attend de nous, quel espoir nous reste-t-il?

Je voudrais savoir en quoi le reste des Canadiens peut bien espérer. S'il existe une autre composante de notre système démocratique qui soit plus fondamentale que le régime fiscal, je voudrais bien qu'on me dise ce que c'est. Il y a sans doute deux grandes priorités dans notre pays, ce sont la question constitutionnelle et nos problèmes financiers. Si nous ne faisons pas face à la musique, nous n'avons aucune chance de nous en tirer.

[*Français*]

Monsieur le Président, je ne sais pas si mon temps de parole est écoulé, mais je vous demanderais quelques minutes seulement pour résumer.

Je crois que pour mes collègues d'en face, ça ne leur ferait pas de tort de retourner dans leurs comtés respectifs, et d'aller sonder l'opinion de leurs électeurs. Il n'est pas nécessaire que je vous le dise, vous le savez ce qu'ils disent. Mais chacun de nous a un devoir individuel ici. Peu importe quel parti politique nous représentons dans cette Chambre, nous avons des obligations individuelles, et ces obligations-là sont de refléter les inquiétudes, si vous voulez, les préoccupations et surtout l'inquiétude matérielle que les Canadiens ressentent au Canada.

C'est pour cela que je voudrais que l'ensemble de nos Canadiens exercent des pressions ou sollicitent l'appui du député qui les représente dans cette Chambre, afin de donner leurs points de vue et, ensemble, on pourrait convaincre les mandarins, si vous voulez, du gouvernement et dire: Écoutez, on ne demande pas de changements miraculeux, on demande qu'il y ait une réforme de notre système de taxation. Ce serait un premier pas, et je suis convaincu, monsieur le Président, que dès le moment où on pourra avoir accès à une véritable réforme dans notre système de taxation, ce sera reconnaître le problème auquel on fait face et reconnaître qu'on a le courage et la volonté politique d'y faire face et de le régler.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais vous avouer que j'avais préparé un discours ce soir pour répondre à mon collègue, mais en entendant les commentaires du député de Gatineau—La Lièvre, je lui donnerai raison sur deux points. Le premier point, lorsqu'il mentionne. . .

M. Assad: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Gatineau—La Lièvre invoque le Règlement.

M. Assad: Monsieur le Président, si j'ai bien compris, en vertu du Règlement, il n'y a pas de questions ni de commentaires pendant l'heure réservée aux affaires émanant des députés. Si le député a un discours à faire, qu'il le fasse, monsieur le Président.

M. Vincent: J'ai un discours, monsieur le Président, mais je préfère répondre aux commentaires saugrenus de mon collègue de Gatineau—La Lièvre. Je lui disais donc que je lui donnais raison sur deux points. Le premier, il a mentionné que depuis 15 ans, on avait besoin d'une réforme fiscale au Canada. C'est pour cela qu'on a été élu en 1984. Le deuxième point, que je pardonnerai à mon collègue, il y a eu la réforme fiscale, partie 1, en 1988—malheureusement, mon collègue n'était pas dans cette Chambre à ce moment-là—où on a diminué l'impôt des particuliers. Et cela, mon collègue n'étant pas ici, je peux comprendre qu'il ne s'en souvienne pas.

Il parle également d'un régime fiscal plus juste et plus équitable. Monsieur le Président, c'est le gouvernement progressiste-conservateur qui a innové après avoir pris le pouvoir et qui a mis en place un crédit d'impôt pour la taxe de vente fédérale, la taxe archaïque que nous avions, c'est ce parti-ci et ce gouvernement-ci qui a instauré un crédit d'impôt. C'est également le parti conservateur qui a enlevé les exemptions personnelles à tous les Canadiens et qui les a remplacées par un crédit d'impôt, ce qui a eu pour résultat, monsieur le Président, qu'avant, sous le régime libéral, quelqu'un qui gagnait 100 000 $ et qui avait une exemption personnelle de 3 000 $, économisait 1 500 $ d'impôt. Et son voisin, qui avait un revenu de 10 000 $ par année, la même exemption personnelle de 3 000 $, économisait 200 $ ou 300 $ d'impôt. Nous avons changé cela, monsieur le Président. Que tu gagnes 10 000 $ ou que tu gagnes 100 000 $, tu as droit à un crédit d'impôt de 1 000 $ par année. Ce qui veut dire que la personne à faible revenu est avantagée et cela signifie également que la personne qui gagne 100 000 $ paie plus d'impôt. Cela, monsieur le Président, c'est rendre un système plus juste et plus équitable.

• (2010)

Monsieur le Président, je l'écoutais parler de la réforme fiscale. Il a oublié de mentionner son ex-collègue, le ministre des Finances, Marc Lalonde qui, en 1984. . .

M. Della Noce: Oh, le M. Petro-Canada!

M. Vincent: . . .a instauré un crédit d'impôt à la recherche scientifique, lequel, monsieur le Président, en dix mois, a coûté aux Canadiens, aux gens du comté de Trois-Rivières comme à ceux du comté de Gatineau—La Lièvre, 10 milliards de dollars, monsieur le Président. Non pas 10 millions, mais 10 milliards de dollars que le ministre Marc Lalonde a fait dépenser en imbécilités aux Canadiens en l'espace de 10 mois, un milliard par mois, monsieur le Président.

C'est un milliard de dollars par mois que ce gouvernement libéral du temps a jeté à l'eau et c'est le ministre des Finances, M. Wilson—et ce fut son premier geste—qui a fermé le robinet de ce crédit d'impôt à la recherche scientifique qui était un vacuum de l'argent des contribuables canadiens.

Alors je pense, monsieur le Président, qu'on n'a pas de leçon à recevoir du député libéral de Gatineau—La Lièvre. Il m'arrive avec la TPS et il me parle de la TPS. Je voudrais le corriger sur certains points.

Tout d'abord, monsieur le Président, je l'invite dans le comté de Trois-Rivières à venir voir dans les quincailleries, etc., les prix qui ont effectivement baissé le 1er janvier. Dans les pharmacies, les prix ont baissé et vous comprendrez que je ne peux pas faire de publicité, mais dans le secteur de l'automobile, cela a baissé aussi, monsieur le Président, et c'est mon premier point.

M. Della Noce: Et les ventes ont augmenté!

M. Vincent: Et le deuxième point, monsieur le Président, c'est que la taxe de vente fédérale avait 65 ans; elle était inconnue, elle était invisible, etc. Tout le monde la payait sans savoir qu'elle était là.

Lorsque j'étudiais à l'Université de Sherbrooke, alors que je faisais ma maîtrise en fiscalité, en 1978, on avait un cours spécifique sur la taxe de vente fédérale, parce qu'elle était complexe. Le professeur que nous avions, un éminent fiscaliste de Montréal, M. Normand Guérin, disait à ce moment-là: «J'espère que le gouvernement fédéral va «scraper» cette taxe de vente qui est mauvaise pour le Canada, qui est mauvaise pour les industries, qui est mauvaise pour tout le monde». On disait cela en 1978, monsieur le Président.

Le Parti libéral était au pouvoir, il a été réélu mais il n'a jamais eu le courage, justement, d'abolir une taxe de vente fédérale qui faisait perdre au Canada, annuellement, 9 milliards de dollars de production de biens. Trente-cinq mille emplois vont être créés cette année par le fait que les entreprises canadiennes vont produire plus. Et pourquoi produiront-elles plus, monsieur le Président? La raison en est très simple: le Canada était le seul pays au monde à avoir encore une taxe au niveau du manufacturier, c'était le seul pays au monde. Ce qui avait comme résultat que la compagnie de Trois-Rivières qui voulait vendre à l'extérieur du pays, arrivait en Europe, au Japon, aux États-Unis et avait, dans son prix de vente, un coût supplémentaire de 13,5 p. 100 au niveau du manufacturier.

Certaines compagnies étaient souvent non compétitives au niveau international. . .

Une voix: Ce n'est pas vrai!

M. Della Noce: Mais oui, c'est vrai.

M. Vincent: Monsieur le Président, j'ai été poli et j'ai écouté mon collègue. Alors, il pourrait peut-être faire la même chose. Soyez au moins polis!

M. Della Noce: Ils ne connaissent pas cela, les Libéraux, la politesse.

M. Wappel: Ce n'est pas possible.

M. Vincent: Ce n'est pas possible d'être poli. Cela, je le comprends qu'avec les Libéraux, il ne soit pas possible d'être poli.

Alors, monsieur le Président, je disais donc que cette compagnie-là, de Trois-Rivières, au niveau international, n'avait pas la compétitivité au niveau des prix. Elle était donc empêchée de vendre à l'extérieur du pays. Pire que cela, monsieur le Président, la compagnie d'Europe qui arrivait au Canada avec ses prix et ses produits n'avait pas, dans le coût de son produit, une taxe au niveau du manufacturier, parce qu'il n'y en avait pas en Europe. Donc, les produits qui entraient au Canada coûtaient moins cher que les produits fabriqués au Canada, monsieur le Président. Tout cela, à cause, encore une fois, de la taxe de vente fédérale.

Il fallait une réforme majeure et elle a été faite. La TPS va faire en sorte que nos compagnies canadiennes, au Canada, seront plus compétitives en regard des produits importés et en plus, nos compagnies canadiennes seront plus compétitives lorsqu'elles exporteront à l'extérieur du Canada. Ce qui veut dire que si elles produisent plus de biens, elles embauchent des gens. Et cela, monsieur le Président, il est important de le souligner.

Mon collègue de l'opposition, le député de Gatineau—La Lièvre, disait: Les Canadiens sont taxés, ils sont rendus au «coton». On est d'accord avec lui là-dessus, monsieur le Président, mais s'il veut être sérieux dans l'allocution qu'il a faite. . .

Une voix: Qu'il dise pourquoi ils sont rendus au «coton».

M. Vincent: S'il veut vraiment être sérieux, pourquoi le Parti libéral ne travaille-t-il pas avec le gouvernement en place pour deux choses: une, réduire le déficit et; deux, qu'ils arrêtent pour un certain temps de demander de nouveaux programmes et de demander de l'argent supplémentaire dans tous les secteurs de l'économie. Qu'ils arrêtent de demander au gouvernement de dépenser plus, si on veut vraiment arrêter de taxer les citoyens, parce que le gouvernement, qu'est-ce qu'il fait? Il va chercher l'argent dans les poches des citoyens, il la redistribue en programmes divers de toutes sortes. Je n'ai pas passé une journée en sept ans dans cette Chambre sans que l'opposition libérale ou néo-démocrate ne demande plus d'argent pour tout.

Mais, monsieur le Président, la carte de crédit du Canada est au maximum. Le banquier a dit: Je ne te prête plus. Commencez par payer vos dettes. Commencez par payer les 3 millions que ça coûte de l'heure, en intérêts, et après cela, vous pourrez penser. . .

M. Della Noce: L'héritage libéral!

M. Vincent: Oui, l'héritage libéral, comme le souligne si bien mon collègue de Laval-Est. Vous pourrez penser à recommencer à mettre en place des nouveaux programmes.

Monsieur le Président, je m'aperçois que mon temps de parole est déjà terminé, mais je voudrais inciter mon collègue de Gatineau—La Lièvre, en terminant, à prendre conscience des réalités économiques du Canada et qu'il travaille de concert avec le gouvernement pour qu'on règle, premièrement, le déficit et, deuxièmement, automatiquement la qualité de vie des Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkey Valley): Monsieur le Président, au cours de la brève période dont je dispose ce soir, je suis heureux de prendre la parole à propos de cette motion que nous pouvons assurément appuyer. Je crois en effet qu'il y a longtemps que nous n'avons pas été saisis d'une motion sincère provenant des libéraux.

Une partie de cette motion traite des répercussions de la taxe sur les produits et services sur les Canadiens, et dont nous avons manifestement eu connaissance ces derniers jours. Bien entendu, c'est le ministère des Finances lui-même qui, la semaine dernière, a fourni la matière pour cette motion, et c'est ainsi que le gouvernement, soit délibérément, soit avec sa maladresse habituelle, a indiqué que les recettes recueillies par le gouvernement grâce à la TPS sont beaucoup plus élevées qu'on ne l'avait prévu.

En fait, les recettes nettes provenant de la TPS se sont élevées à 2,2 milliards de dollars au cours des trois premiers mois de cette année. Cela représente donc une augmentation de 22 p. 100 par rapport à la somme de 1,8 milliard de dollars prévue par le gouvernement il y a quelques mois dans le budget de 1991. Les recettes brutes provenant de la TPS, compte tenu du crédit pour TPS à l'intention des personnes à faible revenu, s'élevaient à 2,78 milliards. On peut donc constater que la motion est le reflet fidèle de notre situation économique, laquelle est attribuable à l'adoption, à toute vapeur, de la taxe sur les produits et services par le gouvernement conservateur. Maintenant, bien sûr, les milieux d'affaires, les consommateurs et les Canadiens partout au pays doivent faire face à cette crise économique, à la récession causée par la politique que suit le gouvernement actuel. Le gouvernement a favorisé cette récession en adoptant la taxe sur les produits et services.

Monsieur le Président, vous vous souvenez du débat qui a eu lieu à la Chambre à propos de la taxe sur les produits et services et au cours duquel le ministre des Finances de l'époque avait indiqué qu'il n'existait aucune solution de rechange, aucune autre voie à suivre. C'était la TPS ou rien. «Proposez-nous d'autres options, avait-il dit, dites-nous ce que vous feriez à la place.»

Nous avons évidemment entendu le gouvernement dire comment il alourdissait encore plus le fardeau des consommateurs canadiens. Vous avez aussi certainement entendu les néo-démocrates qui ont présenté—et nous étions le seul parti à le faire dans cette Chambre—une solution de rechange détaillée à la taxe sur les produits et services. Nous avons énoncé les plans que nous jugeons susceptibles d'engendrer des recettes pour le gouvernement. Nous pourrions procéder à une réforme de la taxe sur les ventes des fabricants, afin de permettre au gouvernement de réaliser des recettes et de mettre en oeuvre les programmes dont les Canadiens ont besoin.

• (2020)

C'est pourquoi, à mon avis, toute discussion sur la TPS doit tenir tenir compte des politiques fiscales générales que ce gouvernement a suivies. Si l'on pense à certaines des politiques et des idées que notre caucus a proposées, on constate qu'elles produiraient beaucoup de recettes. Il faut reconnaître que, malgré toutes ces années, ce gouvernement et ses amis du Parti libéral n'ont pu parvenir à percevoir des recettes auprès des riches sociétés.

Un graphique tracé à partir de données obtenues auprès des propres services du gouvernement est très révélateur. On constate clairement ce que les Canadiens savent tous, c'est-à-dire qu'en vertu des politiques fiscales suivies par les libéraux et maintenant par les conservateurs, l'impôt sur le revenu des particuliers n'a cessé d'augmenter et celui des sociétés, de diminuer.

Ce graphique très intéressant peut servir de document de base et je me ferai un plaisir de le faire parvenir à tous ceux qui regardent ou écoutent le débat de ce soir.

Je voudrais simplement mentionner l'effet de cette taxe sur une collectivité. Que signifie donc la TPS pour une collectivité comme Prince George? Des études révèlent qu'en raison de la TPS, un Canadien versera au moins 600 $ de plus au gouvernement. On me dit que ce chiffre est très prudent, car en réalité il sera beaucoup plus élevé. Cela veut dire qu'à Prince George, par exemple, 70 000 contribuables verseront 600 $ de plus et que le Parti conservateur du Canada ira donc chercher un montant additionnel de 42 millions de dollars dans cette collectivité. Pas étonnant que la population souffre. Comme je l'ai mentionné plus tôt cette semaine lorsque nous avons discuté du chômage chez les jeunes, il n'est pas étonnant que des entreprises de la région soient en difficulté. Elles ne peuvent pas embaucher d'étudiants en raison des difficultés que leur cause la taxe sur les produits et services.

Dans ma circonscription, dans une localité située juste à l'ouest de Prince George, à Burns Lake plus précisément, il y a un homme, M. Brown, qui met vraiment ses principes en application. Je lui ai parlé au téléphone plus tôt en soirée. Il est propriétaire d'un petit commerce appelé Process 4 et il ne perçoit pas la TPS. Il ne la perçoit pas par principe, parce qu'il ne croit pas en cette taxe et il attend avec impatience le jour où des percepteurs du gouvernement fédéral viendront le rencontrer et le traîner devant les tribunaux, car il est prêt à lutter pour ce à quoi il croit. Rares sont ceux qui agiraient ainsi, mais lui, il le fait, et je pense qu'il mérite notre appui car, dans sa lutte contre cette taxe, il vit en accord avec ses principes.

En fait, c'est un oiseau rare. Des touristes qui ont entendu parler de lui entrent dans son commerce et lui achètent spontanément quelques articles parce qu'il ne leur fait pas payer la TPS. Pour l'avoir constaté dans votre propre circonscription, vous connaissez, monsieur le Président, le ressentiment qu'éprouvent les Canadiens à l'égard de cette taxe très injuste. Elle prouve bien que, sous les régimes conservateurs, les contribuables ont la vie dure.

J'espère que lors de la prochaine campagne électorale, lorsque le programme de notre parti sera comparé à celui des autres partis, il apparaîtra clairement aux Canadiens que les néo-démocrates se distinguent entre tous par leur prise de position. Même les réformistes esquivent maintenant la question de la TPS—ils ne savent pas s'ils doivent l'appuyer ou s'y opposer. Quant aux libéraux, on ne sait jamais vraiment ce qu'ils pensent.

Lors de notre dernier congrès à Halifax, les délégués ont adopté une partie d'une résolution présentée par ma circonscription et proposant d'abolir la TPS et d'instituer un régime fiscal équitable. C'est le message que je livrerai quand je ferai à nouveau du porte-à-porte, lors de la prochaine campagne électorale, quel que soit le moment où elle se tiendra. Ce que les Canadiens de tout le pays devraient faire lorsque les agents électoraux du Parti conservateur leur téléphonent—vous savez comme ils vous dérangent à l'heure du dîner—pour solliciter leur appui, c'est demander à être remboursés. Les Canadiens devraient dire aux agents électoraux du Parti conservateur qu'ils veulent ravoir leur argent parce qu'ils trouvent injuste la politique fiscale du gouvernement. Après les prochaines élections, lorsque nous, néo-démocrates, formerons le gouvernement, nous allons adopter une fiscalité qui soit juste pour tous les Canadiens. Nous allons nous assurer que le gouvernement dispose de suffisamment d'argent pour établir les mesures et les programmes qui s'imposent. Nous ne pourrons pas faire mieux.

J'invite les députés ministériels d'en face à faire preuve de courage et à appuyer cette motion. L'information même du gouvernement leur prouve que la motion est exacte. Qu'ils se joignent au reste de la population! Qu'ils rejettent la taxe sur les produits et services et adoptent une fiscalité équitable!

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de participer à ce débat sur une affaire d'initiative parlementaire et de pouvoir m'opposer avec la plus grande vigueur à la motion du député de Gatineau—La Lièvre.

Je suis déçu de cette motion, car elle propose au gouvernement d'abandonner la TPS, mais sans offrir la moindre solution de rechange, ce qui est tout à fait conforme à la tradition libérale.

Il est impossible que le gouvernement actuel, ou un de ceux qui lui succéderont, envisagent d'éliminer une taxe de vente, quelle qu'elle soit. Je crois que l'expérience des cinquante dernières années nous a appris que l'ancienne taxe de vente fédérale, la taxe sur les ventes des fabricants, était fondamentalement défectueuse, qu'elle n'était pas adaptée à notre société moderne et qu'il fallait

tout simplement la remplacer par une autre, mieux conçue. Voilà ce qui a présidé à l'adoption de la taxe sur les produits et services.

Aucun des autres partis n'a jamais su proposer de solution de rechange pratique et réalisable. Le Parti libéral n'a jamais rien eu à proposer, et c'est toujours le cas.

Le député néo-démocrate qui m'a précédé a dit que son parti avait proposé toutes sortes de solutions de rechange, et en toute honnêteté, il faut dire que c'est vrai. Mais si ma mémoire est bonne, aussi mauvaise qu'ait pu être l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants, aussi injuste qu'elle ait pu être pour les fabricants, dont elle rendait les produits moins concurrentiels que les importations, en dépit de tout cela et sachant tout cela, le NPD aurait quand même maintenu cette taxe dépassée, moyenâgeuse. Il en aurait simplement abaissé le taux de 13,5 p. 100 à 9 p. 100.

Pour amasser ce que l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants n'aurait pu lui rapporter, le NPD aurait augmenté le taux de l'impôt sur le revenu autant qu'il l'aurait fallu et aurait rétabli l'impôt sur les successions. Comme c'est merveilleux. C'est le NPD, en Saskatchewan, qui a été le dernier à conserver l'impôt sur les successions. Si je me souviens bien, cet impôt a finalement été éliminé en 1977, parce qu'il était devenu très impopulaire.

Ce que le NPD présente comme solution de rechange à la TPS, c'est l'idée qu'après une vie de labeur, après avoir payé de l'impôt tous les ans, il faudrait encore en payer après sa mort sur le peu qu'on a pu amasser.

Je suis vraiment surpris que le député ait présenté cette motion après tout ce qu'on a vu et entendu au cours des derniers mois et des dernières années, sur la taxe de vente. C'est peut-être que la position des libéraux ne change tout simplement jamais.

Je me souviens qu'il y a quelques années, le porte-parole en matière de finances du Parti libéral—je crois que c'était le député d'Etobicoke-Nord, M. MacLaren—avait été démis de ses fonctions de porte-parole des finances parce qu'il disait la vérité. Il avait déclaré honnêtement: «Bien sûr, le déficit pose un problème. Le déficit que nous les libéraux avons créé depuis 20 ans, la dette nationale, est un problème qu'il faut régler.» Il avait dit aussi qu'il fallait de toute évidence une réforme de la taxe de vente. On lui a retiré ses fonctions parce qu'il avait dit cela et fait quelques autres déclarations honnêtes.

Il est intéressant de noter qu'aujourd'hui, le porte-parole associé du parti en matière de finances, le député d'Ottawa-Sud, est cité dans le *Toronto Star*. Nous savons tous que si c'est dans le *Toronto Star*, c'est comme parole d'Évangile. Je n'hésite donc pas à le rapporter ici.

• (2030)

Le critique associé actuel en matière de finances du parti libéral dit que les libéraux ont simplement éludé la question du déficit, se contentant d'accuser le gouvernement de mal gérer les finances du pays, mais ne précisant pas quelles mesures ils prendraient.

Le critique en question, le député d'Ottawa-Sud, disait que cela peut marcher pour un parti de l'opposition, mais cela ne convaincra pas les Canadiens que les libéraux sont en mesure de gouverner. Et il exhortait ses collègues à faire la transition. Eh bien! c'était il y a un ou deux jours, et il est malheureux que le député qui a présenté la motion dont nous discutons maintenant, n'ait pas entendu cela, vu que la proposition est très sensée.

Malheureusement, le député de Gatineau—La lièvre est tombé dans le vieux piège cher aux libéraux qui consiste à ne pas tenir compte de la réalité. Retirez simplement la TPS, dit-il, nous ne nous inquiéterons pas des quelque 18 ou 20 millions de dollars qu'elle rapporte et nous n'avons aucune autre solution à offrir. Nous nous contenterons d'emprunter davantage. Aucune difficulté. Peut-être que d'ici à la fin de la décennie, nous en viendrons au point où chaque cent de recettes du gouvernement sera affecté au service de la dette. Il ne restera plus rien pour les programmes gouvernementaux à l'intention des autochtones.

Mais cela importera peu, parce que nous pourrons alors contracter une deuxième et une troisième hypothèques sur l'avenir de notre pays. Il s'agit là de la position ruineuse du parti libéral. Il la défend depuis 20 ans. Cette stratégie nous a imposé une énorme dette nationale. Les frais d'intérêt sur cette dernière paralysent notre pays et les libéraux nous offrent encore la même chose.

J'estime que la position qu'adopte le député dans cette motion est assurément aberrante. J'ai été stupéfait de l'entendre, et je crois le citer fidèlement, reprocher vivement au gouvernement de manquer de courage politique et d'honnêteté pour faire ce que veulent les gens.

C'est proprement stupéfiant, car ce que les gens veulent, et ils l'ont fait savoir à maintes et maintes reprises, c'est qu'on s'attaque au déficit. Il s'agit à leurs yeux du problème numéro un au Canada. Ils veulent qu'on le réduise et qu'on finisse par l'éliminer.

Comment diable peut-on y arriver? Comment peut-on réduire le déficit à moins de faire entrer plus de recettes d'un côté et de freiner ou de réduire les dépenses de l'autre? Telle est clairement l'alternative.

Que proposent le député et son parti: pas de hausses d'impôts ou de taxes. En fait, il propose de supprimer la TPS, de ne pas la remplacer, de perdre 18 ou 20 milliards de dollars de recettes, et en même temps, jour après jour à la Chambre, lui et son parti s'opposent à toutes les propositions du gouvernement visant à réduire les dépenses.

Si nous voulons parler de courage politique et d'honnêteté pour faire face au problème, c'est-à-dire la dette que le Parti libéral a créée durant les années Trudeau et les intérêts à payer sur cette dette, si nous voulons avoir le courage et l'honnêteté de l'affronter, il me semble que c'est en réduisant les dépenses d'un côté et, oui, en faisant entrer plus de recettes de l'autre. Il n'y a pas d'autre choix.

Le seul autre choix éphémère consisterait à continuer d'emprunter. C'est la solution libérale. Il suffit de continuer à hypothéquer l'avenir pour payer les programmes d'aujourd'hui. Il n'en est pas question. Je pense que tout le monde au Canada se rend bien compte que cela n'est plus la chose à faire.

Il est bien clair, je pense, pour la plupart des gens que la TPS devait arriver. Il serait tout à fait irresponsable de supprimer la TPS à l'heure actuelle. Le plus étonnant, c'est qu'on ne propose rien pour la remplacer. C'est incroyable. La réforme de la taxe de vente s'est fait attendre pendant un demi-siècle. Tous les députés, y compris ceux d'en face, savent que la réforme de la taxe de vente a été proposée pour la première fois en 1940, si ma mémoire est bonne, par la Commission Powell-Sirois. La taxe fédérale sur les ventes des fabricants était en vigueur depuis 15 ans environ. Même à cette époque, il y a 50 ans, il était évident que cette taxe défavorisait les fabricants canadiens et engendrait des problèmes dans ce secteur. Des modifications ont donc été proposées.

D'autres commissions et d'autres experts ont par la suite recommandé des changements. Des gouvernements se sont penchés successivement sur la question. Parfois, ils sont venus bien prêts d'agir. Le Parti libéral, qui formait alors le gouvernement, est venu bien prêt d'agir à quelques reprises, mais il n'a pas eu le courage et l'honnêteté dont a parlé le motionnaire, il n'a pas eu les qualités nécessaires pour apporter les changements, mais s'est contenté de la solution de facilité que constitue l'endettement.

Il s'est contenté d'emprunter encore plus d'argent pour financer les programmes offerts à la population. Nous n'allons pas lui imposer les mesures fiscales requises pour régler l'addition. Non, non, nous allons emprunter. Nous allons hypothéquer l'avenir pour financer les programmes d'aujourd'hui.

C'est une véritable tragédie. C'est pourquoi, bien sûr, notre gouvernement est finalement passé à l'action, qu'il a donné suite aux recommandations énoncées il y a plus d'un demi-siècle, pour enfin entrer dans le monde moderne en faisant comme 48 autres pays, comme 19 des 24 membres de l'OCDE, comme la plupart des pays industrialisés, c'est-à-dire en adoptant une taxe sur la valeur ajoutée pour remplacer la taxe complètement désuète que nous avions.

Le temps nous donnera raison. Cette taxe va permettre l'extension du tissu manufacturier du Canada. Elle va accroître la capacité industrielle du pays. Elle va entraîner une augmentation de nos exportations et placer nos fabricants sur le même pied que leurs concurrents. Le Canada a besoin du commerce international.

Je vois que nous me faites signe que mon temps de parole est presque écoulé, monsieur le Président. Je voudrais simplement terminer en disant que le Canada a grand besoin du commerce mondial. Un emploi sur trois en dépend. La TPS n'est qu'une des initiatives—le libre-échange avec d'autres pays, dont les États-Unis, en est une autre—que nous avons prises pour accroître la compétitivité du Canada, créer des emplois et assurer l'avenir de nos enfants. C'est tout cela, la TPS.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, nous avons avisé la présidence que j'entends partager la période de dix minutes à ma disposition avec mon collègue de Winnipeg.

Je veux tout d'abord féliciter mon ami d'avoir présenté cette motion. Dans les cinq brèves minutes que j'ai, je souhaitais soulever quelques points, mais je dois tout d'abord au moins répondre brièvement à certaines observations qui ont été formulées par nos vis-à-vis.

Je ne veux pas m'arrêter sur la fiction et les contes de fées, mais sur les faits.

L'honorable secrétaire parlementaire a eu l'audace d'affirmer que le gouvernement avait mis en oeuvre un régime fiscal équitable. Selon moi, ce n'est pas du tout le cas.

Le fait est qu'il y a eu au moins 33 augmentations d'impôt distinctes depuis 1984. Il est vrai également que le Canadien moyen paie à l'heure actuelle 1 500 $ de plus d'impôts par année qu'en 1984. Il ne faut pas oublier également que durant cette période, les Canadiens à revenu moyen ont subi une augmentation d'impôt alors que ceux à revenu élevé ont profité d'une baisse. Selon moi, on ne peut donc parler d'un régime fiscal équitable, et je suis persuadé que de nombreux Canadiens partagent mon point de vue.

La secrétaire parlementaire a affirmé que la taxe sur les ventes des fabricants causait un problème important à nos exportateurs. C'est également faux.

Le fait est que la majeure partie des exportations n'étaient pas assujetties à la taxe sur les ventes des fabricants, si ce n'est dans le cas des immobilisations et qu'il s'agissait en réalité d'une excuse utilisée pour justifier l'annulation de cette taxe. Elle devait, sans aucun doute, être révisée, mais tenons-nous en aux faits au lieu de faire toutes sortes de fausses affirmations.

L'honorable secrétaire parlementaire a déclaré que les quincailleries de Trois-Rivières ont immédiatement commencé à réduire leurs prix le 1er janvier. Je n'étais pas là, mais je peux dire à la députée que je me trouvais en fait à Prince Albert à environ la même époque, et je me suis fait dire, non pas par un mais deux propriétaires de quinquaillerie, qu'ils n'avaient absolument pas l'intention de passer en revue les 10 000 articles en stock dans leur magasin et de modifier les prix, même s'ils n'auraient pas à verser la taxe sur les ventes des fabricants et obtiendraient une exemption. En fait, leurs prix n'ont pas baissé. Il se peut qu'ils n'aient pas monté, mais ils n'ont pas été réduits.

J'ai beaucoup de difficulté à croire que cela se soit produit à Prince Albert, mais pas à Trois-Rivières.

Que dire des répercussions de la taxe sur les produits et services? Le gouvernement n'a sans aucun doute pas prévu une bonne partie des problèmes qu'amène la taxe sur les produits et services.

Je voudrais soulever le fait que la TPS n'était pas censée s'appliquer sur les articles de première nécessité, et s'il y a une chose qui tombe dans cette catégorie, ce sont bien les produits d'hygiène féminine, je le dis en toute sincérité. Les articles de toilette pour femme ne sont pas un luxe, mais une nécessité, et le gouvernement a choisi de les taxer. C'est une abomination. Lorsque j'étais porte-parole de l'opposition officielle pour les questions de revenu, des électeurs et des femmes de partout au Canada m'ont écrit pour se plaindre de cette situation. Les députés de ce côté-ci ont porté la question à l'attention du gouvernement, mais jusqu'à maintenant, il n'a pas manifesté la moindre sympathie à l'égard des Canadiennes. Il ne s'en soucie pas.

Qu'en est-il du reste de la taxe sur les produits et services? Le gouvernement prétendait que cette taxe devait contribuer à réduire le déficit, ce qui est une sottise. Lorsque la taxe sur les produits et services a été instituée, il n'a jamais été question de constituer un fonds de réduction de la dette. Aucun des budgets précédents du ministre des Finances ne parlait d'un fonds de réduction de la dette, jusqu'à ce que le gouvernement se rende compte que la taxe sur les produits et services serait une véritable vache à lait. Comme il savait que 80 à 85 p. 100 des Canadiens étaient contre la taxe sur les produits et services, le gouvernement s'est dit qu'il devait faire quelque chose, d'où le prétendu fonds de réduction de la dette.

D'où me vient cette information? Comment est-ce que je sais qu'il s'agit d'une mesure de dernière minute? Parce que j'ai reçu aujourd'hui une lettre du ministre des Approvisionnements et Services qui recommande aux députés de répondre à leurs électeurs d'une certaine façon. Le ministre commence par nous dire: «Qu'en est-il du fonds de réduction de la dette?» Il admet qu'il en a été question dans le budget de février 1991 et que la loi n'est pas encore prête.

La loi n'est pas encore prête, tout simplement parce qu'il s'agit d'une trouvaille de dernière minute à laquelle le gouvernement a eu recours pour essayer d'éviter la défaite certaine et absolue dans les sondages, autant sur cette question comme sur d'autres.

Parlons de faits plutôt que de fiction. Il ne fait aucun doute que tout le monde souhaite une réduction de la dette et, pour ma part, si nous devons supporter cette taxe onéreuse dont ne veulent absolument pas les Canadiens, je me réjouis que l'argent soit versé dans un fonds de réduction de la dette qui servira à abaisser le déficit, au lieu d'être versé dans le Trésor que le gouvernement peut utiliser à sa guise. J'applaudis au moins à cette décision du gouvernement.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'espère que j'aurai mes cinq minutes au complet.

D'entrée de jeu, je veux dire que le projet de loi et le débat tombent à point et je remercie mon collègue de Gatineau—La Lièvre d'avoir présenté cette motion. Je le félicite aussi pour son discours.

La taxe sur les produits et services est une mesure très cruelle. Pensez qu'au moment de son entrée en vigueur, les taxes étaient déjà très élevées. Nous savons tous que le gouvernement a imposé quelque 33 augmentations de taxes depuis sa formation en 1984. Nous savons tous aussi que depuis 1984, depuis la formation du gouvernement Mulroney, le fardeau fiscal de la classe moyenne a augmenté de 1 500 dollars par famille. C'est pourquoi cette taxe est une mesure cruelle et c'est pourquoi la population est en colère et ne s'en laissera plus imposer, pour reprendre une image connue.

Cette mesure est cruelle aussi parce que le moment de son entrée en vigueur n'aurait pas pu être plus mal choisi. L'économie entrait en récession. En dépit de toutes nos mises en garde, de tous les avertissements des Canadiens, le gouvernement s'est entêté et a mis sa taxe en oeuvre. Cela montre bien à quel point il écoute les Canadiens et à quel point il n'est plus sur la même longueur d'ondes qu'eux. C'est pourquoi je dis que cette taxe est une mesure cruelle.

De plus, et c'est pourquoi les Canadiens sont si en colère et se sentent trahis, les députés conservateurs ont clamé sur tous les toits: «D'accord, au départ, elle ne devait générer aucun nouveau revenu, puis nous devions dégager un léger excédent, mais léger seulement, et nous déciderons plus tard quoi faire de cet argent.»

On nous dit maintenant que selon les données préliminaires, la taxe générera environ 400 millions de dollars de plus que ce qui était prévu au premier trimestre. Le ministre des Finances a l'incroyable culot de dire qu'il est «surpris». À d'autres! Si vous pouvez croire cela, vous pouvez croire n'importe quoi. Le gouvernement n'est pas surpris. Il savait d'avance que la taxe rapporterait tout cet argent. Il savait d'avance que ce serait une excellente vache à lait.

Les Canadiens sont en colère parce que les conservateurs nous avaient promis une réforme de la fiscalité. En 1984, ils nous avaient promis une réforme de la fiscalité et qu'avons-nous obtenu? Tout ce que nous avons eu, c'est une complication de la fiscalité et un accroissement des taxes. Quel exemple de réforme de la fiscalité!

Je voudrais finir sur une note positive. Je ne peux prendre la parole ici aujourd'hui sans proposer une solution de rechange à la TPS. La TPS ne fonctionne pas. Il s'agit d'une taxe cruelle et les Canadiens n'en veulent pas.

Il nous faut cependant repenser notre fiscalité. Les gens sont très en colère. Ils paient trop de taxes et d'impôts. Ils votent actuellement avec leurs pieds. C'est pour cette raison qu'ils se rendent aux États-Unis. C'est pour cette raison qu'ils traversent la frontière.

Chaque fois qu'ils se rendent chez nos voisins du Sud pour y acheter quelque chose, ils disent aux gens d'en face que les taxes sont trop élevées, qu'il faut réformer le régime fiscal de notre pays.

Je crois du fond du coeur qu'il faut restructurer notre régime fiscal. Il faut le rendre plus équitable. Il faut le rendre plus juste.

C'est un engagement que j'ai pris et je pense que je peux parler pour à peu près tout le monde de ce côté-ci. Nous savons que le régime fiscal n'est pas juste, qu'il doit être réformé. Eh bien! Nous nous engageons à le réformer.

Cette taxe est injuste. Les Canadiens n'en veulent pas. Ils ne cessent de le répéter aux conservateurs. Non seulement le leur disent-ils avec leurs pieds lorsqu'ils vont faire des achats aux États-Unis, mais ils le leur disent aussi dans les sondages.

C'est pourquoi ils sont à 14 p. 100 dans les sondages. C'est pour cette raison qu'ils vont descendre jusqu'à 10 p. 100. Ils seront peut-être même rejetés complètement, mais ce sera à cause de ce sacré régime fiscal avec lequel ils ne cessent de nous assener des coups.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expiré.

[*Français*]

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 20 h 47, la Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 20 h 47.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 13 juin 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE *FEUILLETON*

M. le Président: Je désire informer la Chambre qu'il manque une page au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à cause d'une erreur d'impression. L'Ordre des travaux devrait se trouver à la page 7 et comprendre les deux projets de loi émanant du gouvernement qui peuvent être présentés, aujourd'hui, pour dépôt et première lecture, ainsi que le projet de loi nº 1 émanant des députés.

Vous pouvez maintenant vous procurer cette page auprès des greffiers du bureau.

Je prie les députés d'excuser tout inconvénient que cet incident aurait pu leur causer.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 12 juin, de la motion de M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Que la Chambre déclare solennellement que les ministres sont individuellement et collectivement responsables envers la Chambre des communes de tout ce que fait le gouvernement, et notamment de la gestion et de la conduite de la fonction publique; qu'individuellement, les ministres sont responsables de l'administration des décisions prises par le gouvernement ainsi que des actions des fonctionnaires qui relèvent de leur compétence et que, collectivement, ils sont responsables des décisions de l'ensemble du gouvernement ainsi que des actions de tous leurs collègues.

M. le Président: Comme il est 10 heures, conformément à l'article 45(5)*a)* du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé relatif aux travaux des subsides portant sur la motion de M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre).

Convoquez les députés.

(La motion, mise au voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote nº 13)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Berger
Blackburn (Brant)	Blondin
Breaugh	Brewin
Caccia	Campbell (South West Nova)
Catterall	Chrétien
Clancy	Dingwall
Duceppe	Ferguson
Finestone	Flis
Fontana	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor West)	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hopkins	Hunter
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Leblanc (Longueuil)
Lee	MacLaren
MacLellan	MacWilliam
Maheu	Manley
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy	Mifflin
Milliken	Mills
Murphy	Nowlan
Nunziata	Nystrom
Ouellet	Pagtakhan
Phinney	Pickard
Proud	Prud'homme
Riis	Robinson
Rocheleau	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Vanclief	Walker
Wappel	Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—84

Affaires courantes

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Boyer
Browes	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Crosby (Halifax West)	Danis
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Epp
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Jacques
James	Johnson
Joncas	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski
McDermid	McKnight
McLean	Mitges
Monteith	Moore
O'Kurley	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reimer
Ricard	Richardson
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tétreault	Thacker
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vincent
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Worthy—117

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Arseneault	Atkinson
Dionne	Foster
Hockin	Haughes
Marin	McGuire
Merrithew	Nault
Nicholson	Parent
Rideout	Schneider
Thompson	Wood

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

(La motion est rejetée.)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1040)

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-9

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF F

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif F sur le projet de loi C-9, Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité, sans amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR LE RECOUVREMENT DES CRÉANCES SALARIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)) demande à présenter le projet de loi C-22, Loi édictant la Loi sur le

recouvrement des créances salariales et modifiant la Loi sur la faillite et d'autres lois en conséquence.

Le président suppléant (M. Paproski): Je précise que ce projet de loi est accompagné d'une recommandation royale.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)) demande à présenter le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Le président suppléant (M. Paproski): Le projet de loi s'accompagne d'une recommandation royale.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LE TIMBRE COMMÉMORATIF

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des gens de ma circonscription et celle, voisine, de St. Catharines. Le sujet en est Marie Curie.

La citation dit ceci: «Nous croyons que le Canada devrait reconnaître la valeur de la découverte du radium comme moyen de guérir les malades du monde entier». Je souscris de tout coeur à cette pétition et demande au gouvernement d'en tenir compte dans ses délibérations.

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES SALAIRES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, au nom de plusieurs citoyens de Val-des-Monts, entre autres, et des Îles-de-la-Madeleine de vous présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement.

Ces gens demandent que le gouvernement rejette l'imposition de contrôle sur les salaires et réitère son appui au libre exercice du droit de tous les travailleurs canadiens à la négociation collective.

L'ÉDUCATION

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai été engagé dans une initiative concernant le projet d'éducation et j'ai reçu une réponse extraordinaire des pétitionnaires à travers tout le Canada.

Ces derniers invoquent l'argument que le Canada souhaite demeurer concurrentiel sur le plan international et conserver son statut de pays de premier plan; que le Canada souhaite réduire son taux d'alphabétisme fonctionnel qui est actuellement de 38 p. 100 pour pouvoir mieux former ses travailleurs.

À ces causes, ces pétitionnaires, monsieur le Président, demandent que le Parlement presse le gouvernement de promouvoir et d'encourager l'établissement de normes nationales en matière d'éducation en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, avec les professionnels de l'éducation, les patrons et les travailleurs, les parents, les jeunes, les organismes bénévoles et les citoyens ordinaires.

Ces pétitionnaires, monsieur le Président, que j'ai l'honneur de représenter et pour lesquels je présente ces pétitions signées par eux, proviennent du Québec, de l'Ontario, et plus précisément de Nepean, d'Ottawa-Centre, d'Orléans et de Gloucester.

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES SALAIRES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour présenter une pétition signée par des citoyens d'Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que de Prince Rupert, de Penticton, de North Vancouver, de Vancouver, de Kelowna et de Westbank, en Colombie-Britannique. Ces citoyens s'opposent tous au projet du gouvernement de geler les salaires de ses employés. Ils soulignent que pareil gel est une atteinte injustifiée aux droits de négociation collective de tous les travailleurs du Canada, et que l'inflation résulte, non pas des demandes salariales abusives des travailleurs de toutes les régions canadiennes, mais bien des taux d'intérêt élevés, de la politique de surévaluation du dollar et des 33 nouvelles hausses d'impôt et de taxes que nous impose le gouvernement. Ils estiment aussi qu'en retirant leur pouvoir d'achat aux consommateurs, le gouvernement ne fait qu'aggraver et prolonger la récession.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je voudrais présenter à la Chambre deux pétitions. Elles ont toutes deux été certifiées par le greffier, conformément à l'article 36 du Règlement. Elles sont parfaitement en règle.

La première est très importante et porte sur les services de la GRC d'un océan à l'autre.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à garantir un financement suffisant pour la GRC. Nous savons que l'entente actuelle a été reconduite pour un an et nous nous en réjouissons. Il est évidemment essentiel que le gouvernement accorde à la GRC l'importance qu'elle mérite et qu'en Colombie-Britannique notamment, il lui accorde un financement satisfaisant, comme l'a demandé là-bas le caucus néo-démocrate.

VIA RAIL

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, la seconde pétition que j'ai à présenter concerne VIA Rail.

Elle fait partie de la politique néo-démocrate visant à «remettre le Canada sur la voie» grâce à un bon service VIA Rail. C'est particulièrement important dans le nord de la Colombie-Britannique, compte tenu de la décision gouvernementale à venir sur le sort des services en régions éloignées.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs de Merritt, en Colombie-Britannique, de Hepler Creek, en Colombie-Britannique, de Savona, en Colombie-Britannique, de Vernon, Pritchard et Kamloops qui, comme l'a signalé mon collègue, craignent que le gouvernement ne réduise le financement de la GRC.

Ils craignent par conséquent que cela n'alourdisse considérablement le fardeau fiscal des contribuables à l'échelon municipal. Dans la ville de Kamloops, cela accroîtrait les coûts de 500 000 $.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de maintenir le présent niveau de financement afin d'assurer une force policière viable dans les localités de la Colombie-Britannique.

En outre, monsieur le Président, vous comprendrez que les pétitionnaires veulent un symbole viable de l'unité canadienne.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 33 marquée d'un astérisque?

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre que l'on passe à la question nº 33 marquée d'un astérisque?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES LANGUES OFFICIELLES

*Question nº 33—**M. Gauthier:**

Le gouvernement du Canada a-t-il l'intention de réglementer la langue de travail et la participation équitable tel que lui permet la Loi sur les langues officielles et, dans l'affirmative, quand?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):

—Le pouvoir de faire des règlements en matière de langue de travail et de participation équitable n'a été inclus dans la *Loi sur les langues officielles* que pour être utilisé dans le cas d'un besoin manifeste de clarifier les obligations en droit.

—Les obligations et engagements clés sont déjà énoncés dans la *Loi sur les langues officielles* ainsi que dans des politiques gouvernementales établies de longue date.

—Nous allons bien sûr continuer à examiner sur une base continue les questions reliées à la langue de travail et à la participation, et réviser les politiques et lignes directrices lorsque nécessaire.

[*Traduction*]

M. Langlois: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1991-1992

L'hon. Marcel Danis (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1992 soit adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme c'est aujourd'hui le dernier jour désigné de la période de crédits se terminant le 30 juin 1991, en vertu de l'ordre adopté le jeudi 23 mai 1991, la Chambre procédera de la façon habituelle pour examiner et mettre aux voix le projet de loi de crédits, conformément à l'usage récent. Plaît-il à la Chambre que le projet de loi soit distribué maintenant?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Marcel Danis (au nom du président du Conseil du Trésor): propose:

Que le crédit 1, au montant de 30 645 000 $, sous la rubrique PARLEMENT—Sénat—Dépenses du Programme, Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1991 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit adopté.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui de demander l'adoption du Budget des dépenses principal ainsi que du Budget supplémentaire (A) pour l'exercice 1991–1992.

Le budget principal des dépenses se chiffre à 158 milliards de dollars. À cet égard, le gouvernement demande au Parlement d'approuver de nouveaux crédits au montant de 47 milliards de dollars. Les 111 autres milliards qui restent représentent des dépenses législatives qui ont déjà été approuvées par le Parlement. Ce budget principal témoigne de notre engagement à limiter les dépenses du gouvernement.

Depuis son arrivée au pouvoir en 1984, l'actuel gouvernement s'est surtout attaché à diminuer les dépenses de fonctionnement de l'administration tout en continuant à offrir aux Canadiens les programmes et les services dont ils ont besoin.

Cela confirme notre engagement à l'égard d'une saine gestion et d'une utilisation prudente de l'argent des contribuables. À cet égard, le bilan des six dernières années est remarquable.

La croissance annuelle des dépenses de programmes a été ramenée en moyenne à 3,7 p. 100 entre 1984–1985 et 1990–1991.

• (1050)

La croissance annuelle des dépenses de fonctionnement, y compris les salaires de la fonction publique, et des dépenses en capital est tombée à 3,3 p. 100 en moyenne, ce qui est bien au-dessous du taux annuel d'inflation.

La taille de la fonction publique a été réduite depuis 1984–1985 et est revenue pour ainsi dire à son niveau du milieu des années 1970. Ces réalisations confirment l'engagement qu'avait pris le gouvernement d'être plus efficace en mettant un frein aux dépenses et en adoptant des pratiques de gestion innovatrices.

Monsieur le Président, nous avons obtenu de très bons résultats et nous sommes convaincus d'être sur la bonne voie.

L'augmentation dans le budget principal découle d'un certain nombre de décisions touchant les budgets des 142 programmes offerts par 118 ministères, organismes et sociétés d'État qui y figurent. Cette augmentation peut se diviser en deux grandes catégories: le rajustement des postes législatifs, lequel se chiffre à 7,2 milliards de dollars, ainsi que les changements apportés aux crédits votés, lesquels atteignent 2,7 milliards de dollars. Ainsi, 27 p. 100 seulement de l'augmentation dans le budget principal se rapporte aux crédits votés.

Ces prévisions reflètent globalement les répercussions qu'a eu la deuxième année le plan de contrôle des dépenses annoncé par le ministre des Finances dans son budget de février 1990 ainsi que les économies de 1991–1992 attribuables aux mesures de réduction des dépenses et d'amélioration de la gestion annoncées par l'ancien président du Conseil du Trésor en décembre 1989.

Sans ces mesures, le budget des dépenses principal de 1991–1992 serait de quelque 2,7 millliards plus élevé. Je le répète, ces changements témoignent de l'engagement pris par le gouvernement de réduire les dépenses et de favoriser la reprise économique.

Dans son discours du budget en février dernier, le ministre des Finances a établi une stratégie de reprise économique pour nous sortir de la récession et nous lancer sur le chemin de la croissance continue et de la prospérité renouvelée. L'un des éléments de ce plan consiste à orienter les finances gouvernementales sur la voie qui mène à un budget équilibré. Nous faisons en sorte que la dette publique, ou son accroissement, ne soit plus un facteur inflationniste.

À cette fin, le plan de contrôle des dépenses annoncé dans le Budget de 1990 restera en application trois ans de plus, c'est-à-dire jusqu'en 1994–1995. De plus, le gouvernement légifère actuellement pour fixer des plafonds obligatoires concernant les dépenses de programmes. Ainsi, on donne aux Canadiens et aux Canadiennes l'assurance que les dépenses de programme seront gérées conformément au cadre financier.

Nous constituons un Fonds de service et de réduction de la dette—cette mesure a été présentée à la Chambre hier—qui servira exclusivement à éponger les coûts afférents à la dette publique. En vertu de la loi, toutes les recettes de la taxe sur les produits et services seront affectées au service et à la réduction de la dette.

Dans le dernier budget, le ministre des Finances a également annoncé un certain nombre de réformes visant à réaliser des économies immédiates et à accroître de façon durable l'efficacité des programes et services gouvernementaux.

Outre les mesures que je viens de mentionner, le gouvernement a décidé de contrôler rigoureusement ses dépenses de fonctionnement, ce qui devrait permettre d'économiser près de 870 millions de dollars pour l'exercice en cours. D'ici la fin de la période de planification quiquennale, en 1995–1996, les économies réalisées totaliseront plus de 5,2 milliards de dollars.

Le budget prévoit aussi des mesures qui auront pour effet de limiter, à compter de 1991–1992, les dépenses de programmes et de fonctionnement des ministères et organismes fédéraux.

Pour commencer, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations à l'égard des programmes existants seront gelées au niveau où elles étaient en 1990–1991. À cette fin, on réduira de 3 p. 100 le budget principal ainsi que les budgets de fonctionnement et d'immobilisations de tous les ministères. Nous avons de plus gelé l'enveloppe salariale des ministères pour 1991–1992 et nous venons tout juste d'avertir les chefs syndicalistes de la fonction publique que nous ne sommes plus en mesure de négocier quelque augmentation de salaire que ce soit cette année.

Deuxièmement, le gouvernement réduira le coût des subventions et des contributions de 75 millions de dollars. L'honorable Harvie Andre, le leader du gouvernement à la Chambre, a rencontré ses collègues et a discuté avec eux de la façon la plus efficace de réaliser ces réductions.

Troisièmement, le gouvernement rationalisera ses opérations en réduisant de 10 p. 100 le nombre de ses cadres. Cette réduction se fera en vertu d'un programme à l'échelle de tout le gouvernement visant à supprimer trois niveaux de cadres en-dessous du poste de sous-ministre. Cette mesure permettra de rationaliser les opérations des ministères, de réduire les coûts, d'accélérer le processus de prise de décisions et d'accroître d'une manière générale les responsabilités des employés de la fonction publique dans les régions et au niveau de la prestation des services.

Ces trois mesures à elles seules permettront de réaliser des économies de 760 millions de dollars. Ces économies serviront à préserver les programmes et les services essentiels. La lutte pour réduire le déficit se poursuit, comme nos efforts pour trouver des moyens plus efficaces et plus rentables d'offrir les programmes et les services.

Donc, monsieur le Président, les pratiques de gestion innovatrices resteront une priorité du gouvernement. Celui-ci a redoublé d'efforts pour étendre le principe du paiement par l'usager dans un esprit de justice et d'équité. Grâce à ces efforts, la responsabilité du financement des activités qui apportent des avantages à certains usagers est assumée davantage par eux que par les contribuables en général.

Les recettes provenant des frais d'utilisation externes dépassent maintenant trois milliards de dollars, ce qui représente plus du double de celles de 1984–1985. Le gouvernement continue à chercher de nouveaux secteurs où il conviendrait d'imposer des frais d'utilisation. Ce programme favorise une plus grande discipline de gestion et une meilleure rentablitié opérationnelle, puisque les forces du marché s'exercent à la fois sur la demande de services et sur l'offre.

De l'avis du gouvernement, il vaut mieux que de nombreux services et de nombreuses fonctions sont assurés par les employés de la fonction publique. Cependant, pour offrir une gamme complète d'options en vue de fournir des services aux Canadiens, certaines fonctions sont mieux remplies à contrat lorsque c'est dans l'intérêt du public, qu'il s'agisse de coûts, d'efficacité ou de qualité du service.

Des organismes de service spécial restent un moyen valable d'améliorer la prestation de services au public et de faire en sorte que le contribuable en a pour son argent. Depuis un an, nous avons créé cinq de ces organismes, notamment le bureau des passeports qui a donné de bons résultats. Dans le Budget des dépenses, on annonce la désignation de six autres organismes, y compris l'Office des normes générales du Canada et l'Institut canadien de conservation. On choisira au cours de l'année d'autres organismes, en accordant la préférence aux agences qui desservent directement la population et dont les services pourraient être grandement améliorés.

La privatisation demeure l'une des grandes priorités du gouvernement. Celui-ci a déjà remis 18 sociétés d'État et d'autres intérêts qu'il détenait dans des sociétés entre les mains du secteur privé et d'autres niveaux de gouvernement. Il entend privatiser la CN Exploration Inc., une société pétrolière et gazière, et se défaire de Corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale ainsi que de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada. Ces mesures viennent appuyer les efforts continus que le gouvernement déploie depuis 1984 pour contrôler le coût des opérations gouvernementales. On s'attend également à ce que le gouvernement modifie considérablement la façon de faire des ministères et des organismes gouvernementaux, notamment la nature et le genre de ressources utilisées comme intrants dans les techniques qu'il appliquent ainsi que dans l'organisation et les méthodes d'exécution des programmes.

Le Budget des dépenses dont il est question ici prouve à quel point le gouvernement tient à imposer des restrictions et à procéder à une réforme. Nous sommes bien déterminés à réduire les dépenses ainsi qu'à organiser et à planifier les opérations gouvernementales en fonction des besoins réels des Canadiens.

Je dois avouer, monsieur le Président, que, après avoir examiné l'une des motions dont nous sommes saisis aujourd'hui, je ne sais plus très bien ce que le Nouveau Parti démocratique pense du Sénat. J'espère que le député de Kamloops pourra m'éclairer, mais j'ai toujours cru que son parti voulait abolir le Sénat, s'en débarrasser.

• (1100)

Pourtant, aujourd'hui, les néo-démocrates semblent dire, du moins d'après ce que j'ai lu dans les journaux, qu'ils ne tiennent peut-être pas à abolir le Sénat, qu'ils aimeraient le préserver, puisqu'il s'agit de l'une des institutions gouvernementales du Canada. Si tel est le cas, le député pourrait-il nous expliquer pourquoi ils ont changé d'idée, parce que depuis que je siège ici, et cela fait déjà quelques années, j'ai toujours cru que le Nouveau Parti démocratique cherchait à supprimer et à abolir le Sénat.

Dans le même esprit, je ne crois pas que l'un d'entre eux, ou que bon nombre d'entre eux aient déjà accepté un poste. Il faut alors se demander si le Nouveau Parti démocratique espère un jour pouvoir nommer au Sénat certains de ses distingués députés qui l'auront soutenu pendant de nombreuses années. J'aimerais que le député de Kamloops nous fasse part des intentions de son parti.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, permettez-moi de signifier très clairement au député de Burlington. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Puisqu'il n'y a pas de question ou de commentaire, la parole est au député de Kamloops.

M. Riis: Je remercie les députés de leur obligeance. Ils me permettent ainsi d'assister à une importante séance de comité. Je dois dire dès le départ, pour la gouverne du député de Burlington, que, dans un régime parlementaire, l'actuel Sénat du Canada me paraît obscène.

J'estime que le Sénat actuel n'est pas démocratique et qu'il n'a pas sa place dans une démocratie moderne. C'est ce que nous disons depuis toujours. Je dois dire que, comme membres du Nouveau Parti démocratique, nous n'avons jamais accepté une seule de ces nominations scandaleuses. Nous n'accepterons pas de nomination, nous n'allons pas devenir comme ces vieux routiers de la politique, ces argentiers ou relationnistes qui se réfugient au Sénat. Le Nouveau Parti démocratique n'acceptera pas de nomination au sein de cette assemblée qui n'a pas sa place dans notre régime démocratique de type parlementaire. Voilà qui doit rendre notre position relativement claire.

Le député de Burlington a signalé des mesures par lesquelles le gouvernement souhaite épargner de l'argent. Permettez-moi de lui donner une excellente manière d'économiser. Je propose une motion qui nous ferait épargner 30 645 000 $, en supprimant le budget de fonctionnement du Sénat du Canada.

Certains objecteront peut-être que les sénateurs font pas mal de boulot. Je vais vous donner quelques renseignements qui ont de quoi rendre malade n'importe quel Canadien qui se respecte. Est-ce que le Sénat travaille? Les sénateurs travaillent-ils dans notre intérêt, dans l'intérêt des citoyens du Canada?

Au cours de février, le Sénat a siégé en tout neuf heures et cinq minutes. Ce mois-là, les Communes ont siégé tous les jours. Les comités ont siégé tous les jours aussi, et le Sénat a réussi à siéger, lui, neuf heures et cinq minutes.

Pis encore, ce même groupe voulait se donner un per diem de 153 $ pour assister aux séances. Les sénateurs ne feraient pas beaucoup d'argent, à en juger par le nombre des séances.

Je dois dire que la situation a été encore pire en janvier. Certains jours, la séance a duré à peine une heure. Un autre jour, une heure et 40 minutes. Grosse journée. En mars, le Sénat a siégé 12 heures et 40 minutes. Même chose en avril. En mai, il a siégé 15 heures et 50 minutes.

Autrement dit, le Sénat a mis quatre mois pour faire une semaine de travail moyenne. C'est obscène. C'est inadmissible. C'est un abus du régime parlementaire. C'est contraire à la démocratie.

Le député a eu des observations cyniques sur ce qu'il pense être notre position, mais il fait partie d'un gouvernement qui a nommé huit sénateurs supplémentaires. Nous avions trop de sénateurs, mais le gouvernement s'est dit que, pour forcer le Sénat à adopter une loi à laquelle la majorité des Canadiens s'opposaient, il devait recourir à une disposition qui n'avait jamais été invoquée dans toute notre histoire parlementaire. Il a nommé huit nouveaux sénateurs conservateurs. Il a trouvé quelques

fidèles, des personnes membres du parti depuis longtemps et il leur a donné, si vous voulez. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais simplement faire remarquer au député que, quoi qu'il en pense, nous avons encore du respect pour l'autre endroit; il devrait donc faire très attention à ce qu'il dit en exprimant son opinion au sujet de l'autre endroit. Je voulais simplement le lui faire remarquer, et je pense qu'il comprend ce que je veux dire.

M. Riis: Du respect pour l'autre endroit. D'après mes paroles, monsieur le Président, on pourrait peut-être penser que je n'ai pas de respect pour l'autre endroit, mais en principe, je suppose qu'on doit dire que nous respectons la Chambre haute, le Sénat, l'autre endroit.

Le président suppléant (M. Paproski): Je me contenterai de signaler au député, qui siège maintenant ici depuis longtemps, que le terme «obscène», par exemple, pour qualifier l'autre endroit est antiparlementaire. Il n'a qu'à se reporter au chapitre de l'ouvrage de Beauchesne portant sur les règles du débat, à la page 113, pour s'en rendre compte. Mais je voudrais qu'il manifeste un peu de respect pour les membres de l'autre endroit, car je ne pense pas qu'ils parlent ainsi de nous ici à la Chambre.

M. Riis: En toute déférence, monsieur le Président, je pense que la règle de Beauchesne stipule qu'on ne peut qualifier un député d'obscène. Je parle d'une institution que je considère obscène. Je pense donc que cela ne contrevient pas aux règles parlementaires.

Si le mot paraît choquant à certains, je peux en utiliser d'autres encore meilleurs.

M. Baker: Monsieur le Président, si le député qui a présentement la parole voulait vérifier, il trouverait non seulement dans l'ouvrage de Beauchesne mais aussi dans celui d'Erskine May, dans le Règlement de la Chambre et celui de toutes les autres assemblées législatives du Canada, que non seulement la coutume mais aussi la règle écrite interdit de tenir de quelque façon que ce soit des propos désobligeants à l'égard de l'autre endroit ainsi désigné ou à l'égard de la magistrature.

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'ai pas besoin d'ajouter quoi que ce soit d'autre. Le député de Kamloops comprend très bien. Je lui rends la parole.

M. Riis: Je n'en reviens tout simplement pas, monsieur le Président. Voilà que les libéraux essaient de justifier leurs nominations au Sénat, qui sont tout aussi inacceptables.

Des voix: Respectez les règles de la Chambre.

M. Riis: Les règles? Écoutez, monsieur le Président, ceux qui me demandent de respecter les règles sont justement ceux qui les enfreignent le plus souvent à la Chambre.

Des voix: Qui?

M. Riis: Je parle des gens d'en face qui ont créé un nouveau phénomène, si je peux m'exprimer ainsi, et se sont moqués de toutes les traditions et de toutes les règles que nous ayons jamais eues à la Chambre. Et voilà que je ne peux même pas faire allusion à l'autre endroit et que je ne peux pas m'écarter des traditions.

D'accord, je ne dirai plus ce que je pense du Sénat, comme je l'ai fait plus tôt, mais je dirai quand même que le gouvernement actuel, en nommant huit sénateurs supplémentaires, en ne respectant pas des conventions de longue date. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais interrompre le député encore une fois. Je ne veux pas me disputer avec lui, mais j'attire son attention sur l'article 18, chapitre 2, de la nouvelle version de notre Règlement:

> Aucun député ne doit parler irrévérencieusement du Souverain ou d'un autre membre de la famille royale, ni du Gouverneur général ou de la personne qui administre le gouvernement du Canada. Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres. Aucun député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

M. Riis: Oh, monsieur le Président, je vais respecter le Règlement, mais je tiens à vous dire que je ne le fais pas avec enthousiasme. L'opinion que j'ai de cette institution est bien connue et je n'ai peut-être pas à la répéter.

M. Darling: Pourquoi la répéter?

M. Riis: Mon collègue demande pourquoi la répéter. C'est parce que je ne crois pas qu'il comprenne ce qui se passe là-bas. Il est prêt à continuer à dépenser des millions et des millions et des dizaines de millions de dollars qui nous viennent des contribuables pour garder telle quelle cette institution historique si gracieuse et compétente. À mon avis, c'est une erreur. C'est de l'argent gaspillé. Je suis certain, monsieur le Président, que si vous parcouriez le Canada pour demander leur avis aux 26 millions de Canadiens, tous, sauf environ 112, seraient en faveur de l'abolition du Sénat sous sa forme actuelle. C'est ce que je veux dire dans cette motion.

M. Mills: Ils voudraient nous faire disparaître aussi.

M. Riis: Mon collègue de Toronto dit qu'il voudrait aussi se débarrasser de nous.

Je tiens à souligner qu'en vertu des heures de séance du Sénat, soit 9 heures en février, 12 heures en mars, 12 heures en avril et 15 heures en mai, cela revient à environ 2 425 $ la minute. Je me demande ce que le Sénat nous apporte. Que retirons-nous de cette institution? Les sénateurs formulent-ils des critiques à l'égard des projets de loi et ainsi de suite? Je ne le pense pas.

• (1110)

Une voix: Ils s'amusent avec des mirlitons.

M. Riis: C'est exact. Ils soufflent dans des mirlitons et font toutes sortes d'autres choses intéressantes.

Cette activité vaut-elle 2 424 $ la minute? Je ne le pense pas, et mon parti non plus. C'est la raison pour laquelle nous présentons cette motion et allons demander aux députés de voter sous peu, afin d'éliminer dans la loi la disposition qui accorde à Sa Majesté le pouvoir d'approuver certaines sommes pour les dépenses du gouvernement du Canada au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1992. Nous proposons de réduire de 30 645 000 $ le montant visé par ce projet de loi, de façon à ce qu'il n'y ait pas de budget de fonctionnement pour le Sénat. Cette mesure exprimera très clairement ce que nous pensons de l'autre Chambre.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, en qualité d'un des 26 millions de Canadiens, je suis surpris de constater que le NPD ait maintenant une telle opinion du Sénat.

Je suis plutôt d'accord avec le député lorsqu'il critique le Sénat et les pertes de temps qui s'y produisent. Toutefois, mon collègue devrait aussi regarder ce qui se passe ici et constater le temps qui est parfois perdu par des députés des deux côtés de la Chambre, tant du côté du gouvernement que de celui de l'opposition.

En ce qui a trait au fait d'accepter une nomination au sein d'une assemblée élue, je ne pensais pas que le député soulèverait cette question, surtout à la lumière de la dernière série de nominations dont ont bénéficié des députés des deux côtés de la Chambre, ou d'anciens députés qui occupent maintenant des postes très en vue au sein de diverses commissions et organismes.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des personnes très compétentes au Sénat. Cette institution regroupe effectivement des personnes très qualifiées qui se sont bien acquittées de leurs tâches, tant au sein de la collectivité qu'à la Chambre.

Par conséquent, je ne pense pas qu'il soit juste de s'en prendre au Sénat et de contester la crédibilité de cette institution, du point de vue de la qualité des personnes qui y siègent. Je pense que si nous étudions la question, nous devrions examiner sur le système dans son ensemble.

Le chef de l'opposition ainsi que des députés du NPD demandent depuis un certain temps que l'on opte pour un Sénat élu. Je crois savoir que le gouvernement se penche actuellement sur cette question. À mon avis, nous devrions nous orienter dans cette direction. Le fait de s'en prendre à la crédibilité du Sénat n'apportera rien à l'une ou l'autre des Chambres. On trouve toujours des pommes pourries dans un arbre, et il en est de même dans notre société. Seul le temps dira qui ne fait pas de bon travail au Sénat, à la Chambre ou au sein de tout organisme et je crois que ceux qui se révèlent inefficaces seront évincés.

Je félicite le député d'avoir au moins soulevé la question même si je suis en désaccord avec certains aspects de son discours. J'espère que le gouvernement et l'opposition saisiront l'occasion qui leur est donnée d'aller de l'avant avec des réformes en profondeur, surtout au Sénat et à la Chambre des communes.

Je profite du temps qui m'est accordé pour dire à quel point j'ai été déçu de voir dans les journaux d'hier et des dernières semaines, les comptes rendus de la sérieuse attaque lancée contre nos hauts fonctionnaires.

J'achève. S'il y a des réformes, c'est un secteur qu'il ne faudra pas oublier. Aucun ministre, aucun député, aucun élu ni à la Chambre ni au Sénat n'a le droit d'attaquer les fonctionnaires. Ces gens servent extrêmement bien les Canadiens et ne devraient jamais plus être victimes d'une telle attaque.

Je pense que tous les partis à la Chambre ont pris part à cette attaque. Je termine en demandant à mon collègue si la NPD a changé d'opinion au sujet des nominations au sein des conseils et des agences ou s'il vise uniquement le Sénat.

M. Riis: La motion concerne uniquement le Sénat. Je ne peux pas parler des nominations à d'autres organismes. Je ne dis pas que personne ne devrait être nommé à des organismes utiles qui ne ménagent pas leurs efforts, mais seulement que le Sénat ne fait aucune contribution au Canada.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, si j'ai bien compris le sens des propos du député de Kamloops, il ne s'en prenait pas à la personne des sénateurs. Il a simplement dit qu'on pouvait faire des économies au Sénat.

L'heure étant à la réorganisation dans tout le pays, les deux Chambres du Parlement ne peuvent certes pas se soustraire au processus d'élimination du gaspillage.

Je pense qu'il pourrait faire part de ses préoccupations au sujet du gaspillage de fonds, qui pourraient être dépensés à meilleur escient, à ses collègues néo-démocrates de la province de l'Ontario. Nous ne voulons pas que cette province se retrouve dans une situation difficile qui peut arriver à n'importe quel gouvernement en place depuis très longtemps. Cette semaine, notre premier ministre provincial, pour qui j'ai beaucoup de respect sur le plan intellectuel, vient d'annoncer, et l'année est loin d'être terminée, que chaque réponse que prépare l'équipe de rédaction pour les questions posées pendant la période réservée à cette fin coûte près de 1 000 $ aux contribuables de l'Ontario.

Je suis donc persuadée qu'il faut éliminer le gaspillage au Sénat, mais je pense aussi qu'on doit transmettre ce message aux autres gouvernements parce que les contribuables canadiens se préoccupent du gaspillage à tous les paliers de gouvernement.

M. Riis: Je remercie mon collègue de son intervention. Il est vrai que les Canadiens s'inquiètent de la façon dont tous les niveaux de gouvernement dépensent les deniers publics.

La raison d'être de cette motion aujourd'hui, c'est que s'il y a unanimité au Canada sur une question, c'est sur la nécessité d'abolir le Sénat sous sa forme actuelle. Je n'ai pas encore rencontré une seule personne dans ma vie qui m'ait dit que le Sénat actuel accomplit un travail merveilleux et qu'il vaut bien les 30 millions de dollars par année qu'on y consacre.

Personne ne m'a encore dit que le Sénat valait bien 2 425 $ la minute de travail. Je n'ai jamais rencontré une seule personne prête à faire cette affirmation. C'est pourquoi je crois fermement qu'en ce qui concerne cette question, nous pouvons tous nous entendre pour dire que le Sénat sous sa forme actuelle ne joue pas un rôle utile et valable dans une société démocratique. En fait, il s'agit d'une institution antidémocratique par définition.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai été sidéré d'entendre le discours du député de Kamloops. Quand on sait ce qu'il a dit sur le Sénat dans cette enceinte récemment, le fait qu'il ait eu le culot de faire cette déclaration, constitue une des plus extraordinaires prestations que j'ai eu l'occasion de voir sur la scène politique canadienne au cours des dernières années. C'est le pire des imposteurs. Le député le sait pertinemment. Je suis persuadé qu'il veut s'opposer à ceci.

Une voix: J'invoque le Règlement.

M. Milliken: Tout se déroule dans l'ordre.

M. Breaugh: J'invoque le Règlement. J'ai écouté la présidence reprocher vertement au député de Kamloops d'utiliser un langage antiparlementaire. Je l'invite à écouter très attentivement ce que le député de Kingston et les Îles vient de dire et à en lire le compte rendu; je pense que vous vous apercevrez sans aucun doute qu'il a utilisé un langage antiréglementaire.

• (1120)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kingston et les Îles sait fort bien que s'il a fait une déclaration contraire au Règlement, il devra naturellement présenter des excuses à la Chambre.

M. Riis: Monsieur le Président, vous vous rappelez que j'ai dit de l'autre endroit qu'il s'agissait d'une institution obscène. À ce moment-là, la présidence est intervenue pour déclarer que l'utilisation de ce mot était antiparlementaire.

Or, je me suis reporté à la 6e édition de Beauchesne et j'ai pu constater au commentaire 490 qu'on avait jugé cette expression tout à fait parlementaire.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député était tout prêt d'utiliser un langage antiparlementaire et je voulais porter cela à son attention. Cette expression était

acceptable à ce moment-là, mais dans le cas présent, mon intervention a été motivée par l'article 18 du Règlement.

Lorsque le député a commencé son intervention, il était en train de condamner l'autre endroit et j'ai jugé bon de l'arrêter à ce moment-là. Je comprends.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'ai cherché très soigneusement dans la liste des expressions antiparlementaires du Beauchesne et j'ai le regret d'informer le député de l'Ontario qu'«imposteur» n'y figure pas. Je veux maintenant expliquer ce que j'entends par cette expression lorsque je l'utilise pour décrire le député de Kamloops. Il vient de déclarer qu'il veut se débarasser du Sénat et il a d'ailleurs présenté une proposition aujourd'hui qui aurait pour effet d'interrompre le versement de toute somme d'argent au Sénat dans l'espoir d'empêcher cette institution de poursuivre ses travaux.

Il y a quelques mois seulement, je me souviens pourtant de l'avoir entendu exhorter le Sénat, l'autre endroit, à bloquer la taxe sur les produits et services et à se servir de tous les pouvoirs que lui confère la Constitution pour bloquer cette taxe.

Le député de Kamloops soutient que son parti est fermement résolu à abolir le Sénat. D'un côté, son parti déclare donc qu'il souhaite abolir le Sénat et, de l'autre, il prie les sénateurs de bloquer un projet de loi majeur du gouvernement et les exhorte quotidiennement à le faire. Je ne sais pas, monsieur le Président, mais un parti peut-il être plus hypocrite? Il se révèle aussi hypocrite...

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Oshawa a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Breaugh: Monsieur le Président, pour la deuxième fois en peu de temps, vous avez permis à un député d'accuser un de ses collègues d'être hypocrite. Si ce langage n'est pas antiparlementaire, je peux m'en permettre. Je connais des tas d'expressions que je pourrais utiliser. Toutefois, je siège comme député depuis un certain temps et je suis d'avis que ce genre d'expression est antiparlementaire. Dans ce contexte, la présidence sait que...

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais naturellement vérifier dans le Beauchesne, dans l'ouvrage d'Erskine and May et dans d'autres publications parlementaires. Je vais faire ces vérifications et je suis certain que le député de Kingston et les Îles acceptera de s'excuser auprès de son collègue si cette expression est vraiment antiparlementaire.

M. Milliken: Bien sûr, monsieur le Président, si c'est antiparlementaire. J'ai vérifié dans les ouvrages faisant autorité, notamment le Beauchesne, et je suis convaincu que ce n'est pas antiparlementaire. Si toutefois Votre Honneur arrive à des conclusions différentes, je m'y conformerai.

Ce que je veux faire, c'est préciser la position adoptée par le Nouveau Parti démocratique. D'une part, il propose d'abolir le Sénat et, d'autre part, il l'exhorte à bloquer les projets de loi d'initiative gouvernementale. C'est...

Mme Catterall: Les syndicats le lui ont demandé.

M. Milliken: Bien sûr, les syndicats ont appuyé le Sénat à ce sujet, comme l'ont fait beaucoup de Canadiens. C'est pour cette raison que le Nouveau Parti démocratique a jugé préférable de suivre le mouvement.

M. Simmons: Comment dites-vous?

M. Milliken: Le parti a jugé préférable d'abandonner sa politique d'abolition et de soutenir le Sénat. Lorsqu'il était politiquement rentable d'appuyer le Sénat, les néo-démocrates ont dépêché les meilleurs d'entre eux, rappelant sans cesse la valeur du Sénat et lui conseillant de bloquer un projet de loi. Toutefois, lorsqu'il a vu que le Sénat ne suivait pas son conseil, parce qu'on le remplissait de sénateurs conservateurs, le Nouveau Parti démocratique a fait une proposition qui donnait à penser qu'il avait encore une fois changé d'idée—, du moins d'après ce que dit le député de Kamloops.

Mais le député s'est déjà trompé à ce sujet et je l'ai pris a partie. Je lui ai fait valoir que l'abolition du Sénat, qu'il a défendu si bruyamment à la Chambre il y a environ un an, n'était pas conforme à la position du parti. J'ai ici quelques documents qui en témoignent, notamment un article du *Star* de Toronto—le député ontarien connaît sûrement bien ce journal, qui est publié dans sa région.

L'article fait état de la situation dans laquelle s'est retrouvé le Nouveau Parti démocratique juste une semaine avant son congrès. Excusez-moi, monsieur le Président, j'ai oublié le nom de la circonscription qu'il représente. Le député se disait favorable à un Sénat réformé. Il souhaitait une assemblée élue, mais il tenait beaucoup à ce que la moitié des sièges soient réservés aux femmes. Le député a apparemment présidé un comité constitutionnel du Nouveau Parti démocratique. Il semble donc

être en quelque sorte un spécialiste de la question. Je présume qu'il possède une certaine autorité, sans doute plus que le député de Kamloops dont les discours à la Chambre ont témoigné d'un manque de suite dans les idées. Sauf le respect que je lui dois, il s'est écarté de la ligne du parti.

Le comité a déposé un rapport qui semble avoir été préparé avant la grande rencontre de la fin de semaine dernière à Halifax. On peut lire, dans cet article du *Toronto Star*, que le comité, dont le rapport sera étudié à l'occasion du congrès du parti à Halifax cette fin de semaine, n'indique pas s'il serait préférable de réformer le Sénat ou de conserver la promesse de longue date du NPD de l'abolir. En d'autres mots, ils hésitent encore et attendent de voir ce que pense le public canadien. Car si le Sénat devient populaire, celui que vous savez va décider d'appuyer le Sénat. Si, par contre, le Sénat reste impopulaire, celui que vous savez voudra l'abolir.

Le Nouveau parti démocratique s'abstient de prendre position, une nouvelle technique qu'il vient d'adopter et qu'il a apprise de ses collègues ontariens. Il s'est fait élire à coups de promesses irréfléchies et maintenant il hésite à les mettre en oeuvre parce qu'il sait que ces mesures sont très impopulaires.

M. Simmons: Comment appelez-vous ça? La «valse-hésitation».

M. Milliken: C'est bien la «valse-hésitation», comme l'indique mon collègue.

Penchons-nous un peu plus sur ce comité et sur ses hésitations. Après tout, il s'agit du parti qui, selon son chef, la députée du Yukon, est devenu le preux chevalier de la politique canadienne—celui qui prend des décisions dans tous les sens, qui démolit les autres partis. Eh bien, nous savons tous que cela est de la foutaise.

Voici ce que l'on peut lire: le député de Yorkton—Melville a déclaré aux journalistes. «Il n'existe aucun consensus au sein du parti quant à l'opportunité d'avoir une chambre ou deux au Parlement.» Le parti n'arrive même pas à s'entendre sur des principes de ce genre. Il devrait peut-être y avoir une chambre, ou deux, ou trois. On n'a pas l'impression qu'il le sait. Ce parti n'a pas la moindre idée de ce qu'il doit faire du Parlement canadien. Et c'est ainsi qu'agit un Nouveau parti démocratique qui se vante d'avoir des principes. Quels sont-ils? Que sont devenus ces principes?

Auparavant, il considérait que le Sénat n'avait pas de raison d'être et qu'il fallait l'abolir. Or, maintenant, il semble avoir de sérieuses réserves à cet égard. On peut dire que ces principes en prennent pour leur rhume.

Puis, il dit—je continue à citer le député de Yorkton—Melville—«Cependant, c'est sans doute la première fois qu'un groupe du NPD a envisagé la possibilité d'un Sénat élu détenant certains pouvoirs.»

Peut-être bien, sauf qu'à l'occasion d'un congrès précédent, cette possibilité a été débattue et j'ai réussi à trouver une citation, à l'intention du député de Kamloops, il y a environ un an et demi, indiquant que cette question avait été étudiée à la suite d'un congrès quelconque. Je ne sais pas de quoi parle le député de Yorkton—Melville. Peut-être est-ce la première fois qu'il envisageait cette possiblité.

Puis l'article poursuit: Selon le député, «il est absurde de proposer un Sénat ayant une représentation égale pour chaque province, mais le comité a esquivé la question de savoir le nombre exact de sièges que chaque région devrait avoir». Je peux comprendre que le comité veuille éluder cette question. S'il n'était pas prêt à accepter la notion de représentation égale, il devait trouver autre chose, mais c'est un peu difficile. Vous savez, lorsqu'on abandonne des principes et qu'on n'a rien à proposer en échange, comment peut-on trouver la réponse à quelque question que ce soit? Nous savons tous que le comité a entièrement abandonné ces principes.

J'espérais que le député de Kamloops nous éclairerait sur ce qui s'est passé au congrès. Je pensais qu'il pourrait peut-être nous dire ce qui est advenu du rapport de ce comité. Mais je comprends que, les sondages d'opinion publique n'ayant donné aucun résultat, cette question, comme tant d'autres, a été escamotée. Je crois qu'elle a été renvoyée au comité afin qu'il puisse l'examiner à nouveau et faire d'autres recommandations.

Les députés qui sont ici étaient au congrès de Halifax. Ils pourraient peut-être nous éclairer plus tard au cours de la journée. Je serais simplement curieux de savoir ce qui s'est passé.

Mais les néo-démocrates sont dans l'entre-deux, comme le dit le député de Broadview—Greenwood. Ils ne savent réellement pas ce qu'ils vont faire, alors ils attendent de voir les résultats des sondages. Si ces derniers vont dans tel sens, le NPD ira sans aucun doute dans le même sens. Les néo-démocrates cherchent toutes les occasions de plaire au public ces jours-ci, car ils estiment que s'ils peuvent lui plaire, peut-être pourront-ils suivre l'exemple donné par leurs collègues de l'Ontario et remporter les élections.

Franchement, je ne crois pas que cela soit probable. Je pense que le Nouveau Parti démocratique s'en est mieux tiré en recueillant 20 p.100 des intentions de vote lorsqu'il a adhéré à ses principes. Mais il semble qu'il soit prêt à les abandonner, dans un effort désespéré pour ramasser des votes destinés au Parti libéral. Je remarque maintenant que ce n'est plus nous qui adoptons leurs principes—ce dont il avait toujours l'habitude de nous accuser—mais c'est plutôt lui qui adopte les nôtres en série. Je me réjouis de voir qu'il appuie dans une certaine mesure bon nombre des positions que notre parti a préconisées. Je remarque que l'abandon de la politique de nationalisation des banques a transpiré à Halifax. Tous les dogmes socialistes qui rongent les néo-démocrates depuis les années 1930 s'envolent en fumée.

• (1130)

Une voix: Ils deviennent libéraux.

M. Milliken: Ils deviennent libéraux. Je me réjouis de voir qu'ils se repentent un extremis.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne sais pas si je dois juger que ces propos sont antiparlementaires. Le député de Kingston et les Îles a la parole.

M. Milliken: Monsieur le Président, je regrette d'avoir soulevé un tollé pareil à ma gauche.

Je m'adresse maintenant aux gens d'en face parce qu'après tout, ce sont eux qui soulèvent des difficultés aujourd'hui et c'est leur budget que nous discutons.

Hier après-midi, j'étais à la Chambre et j'écoutais avec ravissement le beau discours du chef de l'opposition sur la responsabilité ministérielle. En fait, je devrais peut-être dire sur l'irresponsabilité ministérielle. Il est malheureux que le député de Churchill n'ait pu être ici pour entendre ce discours. Il aurait été enchanté. Il aurait pu bénéficier de ce cours de droit constitutionnel et en faire profiter le comité pour lequel j'espère qu'il travaille, pour tenter de régler les problèmes constitutionnels du Nouveau Parti démocratique.

En réalité, le gouvernement s'est empêtré, au cours des dernières semaines, parce qu'il n'a pas réussi à punir convenablement ses gens et parce qu'il a malmené des fonctionnaires. Nous avons eu l'occasion hier de discuter de cette question et cela en valait la peine. D'après moi, le gouvernement cherche à réécrire les règles concernant la responsabilité ministérielle.

Je remarque ce matin que les ministériels ont voté contre une motion qui reprenait textuellement ce qui figurait dans le rapport *Fonction publique 2000* qui est pourtant l'interprétation gouvernementale de la responsabilité ministérielle. Comme c'est un principe que le gouvernement a abandonné, ils l'ont rejeté. Le gouvernement s'oppose à ce principe. Il laisse tomber des principes établis dans notre constitution. Les députés qui l'approuvent devraient avoir honte d'appuyer une action aussi scandaleuse, aussi conforme, si je peux dire, à la tendance qui, avec les années, a contribué à affaiblir considérablement nos institutions démocratiques.

Je voudrais passer brièvement en revue la liste des principaux abus qu'a commis le gouvernement et qui, à mon avis, ont fait du tort à cette institution, à la fois au Sénat et à la Chambre des communes.

Tout d'abord, il y a le recours excessif à la clôture et à l'attribution de temps. Jamais au cours des législatures précédentes, on n'a autant utilisé ces mesures. La clôture a été appliquée 15 fois au cours de cette législature. C'est un record. D'ailleurs, il y a déjà un bout de temps que le record a été établi, dès la septième fois, si je ne m'abuse.

Je n'ai pas ma liste ici pour me dire combien de fois l'attribution de temps a été utilisée, mais je pense que c'est sept ou huit fois.

De plus, le Règlement de la Chambre a été modifié unilatéralement, au moyen de la clôture. Certains changements ont été négociés, je l'admets, mais pour beaucoup d'autres, le gouvernement sait qu'il a procédé unilatéralement et contre la volonté expresse des deux partis d'opposition. Il a utilisé la clôture pour les imposer après un débat très court. Ces changements limitent le droit des députés de l'opposition d'exercer leurs responsabilités à la Chambre. Ils ont été conçus pour protéger le gouvernement contre la critique, parce qu'à 14 p. 100 dans les sondages, il sait qu'il a un problème. Tout ce qu'il peut faire pour réduire ses critiques au silence est une bénédiction. C'est exactement ce qu'il cherche, une occasion de réduire ses critiques au silence. Il fait exactement la même chose à l'autre endroit.

Jusqu'en décembre dernier, les sénateurs de notre parti avaient la majorité. Rien ne pouvait contrarier davantage le gouvernement d'en face que d'avoir à subir des critiques à l'autre endroit quand les projets de loi qui y étaient envoyés n'étaient pas bons. La majorité libérale du Sénat, dont le député de Kamloops parle maintenant de façon si méprisante, était en fait un groupe de discussion très efficace et très compétent qui effectuait un second examen très objectif des projets de loi affreux que le gouvernement imposait à la Chambre. Il exposait ces projets de loi à un examen public. Il permettait au public de voir à quel point ils étaient mauvais. Il parcourait le pays pour entendre l'opinion des Canadiens, alors que le gouvernement n'en tenait pas compte, même si les débats duraient des jours et des mois à la Chambre.

En fait, les débats ne duraient pas des mois, mais seulement quelques jours. C'est à la période des questions que le gouvernement ne tenait pas compte des questions que nous lui posions pendant des mois à ce sujet. Le député le sait. Il sait que je dis la vérité. Comme s'il ne suffisait pas de truffer le Sénat—parce que nous savons tous qu'il a farci le Sénat en y ajoutant huit sénateurs conservateurs pour obtenir une majorité suffisante—il modifie actuellement le Règlement de l'autre endroit. La nouvelle majorité a proposé un nouveau Règlement qui limitera les débats à l'autre endroit pour en faire une machine à voter les politiques pourries du gouvernement qui font tant de tort au Canada.

Ce n'est qu'un autre exemple scandaleux des violations des traditions et des coutumes du Parlement que le gouvernement se permet. Tout d'abord vous manipulez le processus de nomination et ensuite vous modifiez le Règlement.

Pas de problèmes pour dire cela avec le plus grand sérieux et le député est sûrement d'accord avec moi. Je suis surpris qu'il ait voté contre la doctrine de la responsabilité ministérielle ce matin. Les mots de la motion étaient ceux de la déclaration de son gouvernement et pourtant, lui aussi, il a voté contre.

Je voudrais passer maintenant à la nomination du Commissaire à la protection de la vie privée, un autre exemple de manipulation du processus parlementaire. La loi prévoit que pour certaines nominations, dont celle du commissaire à la protection de la vie privée, il faut une résolution de la Chambre des communes et du Sénat. Le gouverneur général ne peut procéder à la nomination qu'après avoir obtenu l'approbation des deux chambres.

Le gouvernement a présenté une motion pour faire nommer le commissaire à la protection de la vie privée sans avoir consulté l'opposition, ce contre quoi les députés de l'opposition se sont élevés, et il a imposé son choix. Autrement dit, il n'y a pas eu de discussion. Aucun des critères fixés n'a été respecté.

La pratique normale pour toutes ces nominations est de procéder à des consultations entre le gouvernement et l'opposition, puis de s'entendre sur la personne à nommer. Ensuite, mais ensuite seulement, une résolution est présentée à la Chambre et adoptée, après le minimum de débat, par consentement unanime.

Il n'y a pas eu de telles consultations dans ce cas. Il s'agissait purement et simplement de quelque chose d'imposé. On a imposé à la Chambre la nomination d'un ancien employé du premier ministre, on a fait entériner par celle-ci le favoritisme et le retour des faveurs. Ce n'est rien d'autre. L'opposition s'est, à juste titre, opposée à cela et la motion a été retenue à l'autre endroit jusqu'à ce que les fiers-à-bras du gouvernement aient réussi à la faire adopter après avoir, comme je le disais, manipulé le processus de nomination des sénateurs.

On pourrait mentionner maintenant la récente tentative du gouvernement de modifier la période des questions. Il s'est aperçu que celle-ci lui faisait beaucoup de tort, car il faut que les ministres soient là pour répondre à des questions impromptues, ce qui les montre sous un mauvais jour. Ils ont eu l'air particulièrement lamentables ces deux dernières semaines, à propos de l'affaire Al-Mashat, quand ils se contentaient de se lever, puis de se rasseoir après avoir dit: «Je ne vais pas répondre, monsieur le Président, car la question fait l'objet d'une enquête par un comité.» C'est une abdication complète de leurs responsabilités envers la Chambre.

Ces ministres peuvent répondre devant la Chambre et, au cas où le public ne serait pas tout à fait au courant de nos usages, j'ajoute que les ministres ont le droit, et à mon avis, le devoir de répondre aux questions, quel qu'en soit le sujet, même lorsque l'affaire est à l'étude devant un comité. Ils auraient donc dû être présents pour répondre à la Chambre et lui donner les faits. Mais au lieu de cela, ils ont renvoyé l'affaire à un comité dont ils ont interdit la télédiffusion des séances pour que les Canadiens ne puissent voir à quel point ces ministres se sont

mal conduits et avec quelle incompétence ils dirigent leurs ministères respectifs.

Nous pourrions aussi parler de la motion que le gouvernement a présentée et portant que plusieurs projets de loi remontant au moins au début de la législature actuelle et étudiés au cours de la dernière session soient réputés avoir été adoptés à diverses étapes.

J'en ai parlé récemment, il y a à peu près une semaine et demie, et je soutiens, monsieur le Président, que c'est là un autre cas d'outrage à la Chambre et d'abus de sa procédure. Le gouvernement s'est servi d'une motion pour rétablir cinq projets de loi et a ensuite appliqué la clôture au débat sur la motion afin de ne pas avoir à les défendre et d'empêcher l'opposition de les critiquer à chaque étape.

Enfin, le gouvernement a failli à son devoir de rendre des comptes et n'a pas su défendre les fonctionnaires qui travaillent pour lui, alors que l'actuelle secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est démenée pour défendre son prédécesseur, lequel est maintenant ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Il aurait vraiment dû admettre qu'il était responsable de l'admission au Canada de M. Al-Mashat.

• (1140)

Le ministre n'aurait jamais dû dénoncer un fonctionnaire de son bureau ou de son ministère. Les ministres sont collectivement responsables de tout ce qui se passe dans leurs ministères. Il ne suffit pas qu'ils n'aient pas été au courant d'une chose pour ne pas en être responsables.

Il se passe bien des choses au gouvernement fédéral dont les ministres ne sont pas informés. Lorsqu'un ministre prétend ne pas être responsable parce qu'il ne savait pas ceci ou ignorait cela, que c'est la faute d'un tel, il manque totalement à sa responsabilité ministérielle.

Cette conduite est révoltante. Les ministres impliqués dans cette affaire auraient très bien pu défendre leurs actes, même au prix de quelques critiques de la part des Canadiens; après tout, ils sont payés pour cela.

Mais au lieu de cela, ils ont cherché des boucs émissaires. Ils ont cherché à faire porter le chapeau à quelqu'un d'autre. Ils se sont réunis comme du temps de la Chambre étoilée et ont décidé entre eux que tel et tel autre seraient coupables. «Nous allons leur faire porter le blâme, dire à la population qu'ils se sont excusés, et l'affaire sera réglée», se sont-ils dit.

C'est exactement ce qu'ils ont fait en l'occurrence. C'est honteux et dégoûtant. Étant donné la façon dont ils se sont conduits, ces trois ministres devraient démissionner immédiatement. Tous les trois.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Je voudrais dire au député de Kingston et les Îles, par votre entremise, monsieur le Président, que certains des commentaires qu'il a faits sur la conduite des députés méritent qu'on y réfléchisse. Par contre, il a tout à fait tort de dire qu'un seul parti politique devrait changer de comportement.

Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations qui tiennent compte de mes 17 années d'expérience ici.

Pour la plupart, les commentaires suivants font encore partie, aujourd'hui, de la jurisprudence parlementaire de Beauchesne et d'Erskine May. En effet, une question orale posée pendant la période des questions ne doit pas exprimer un argument.

Alors, le député de l'opposition officielle, qui représente Kingston et les Îles, peut-il me dire, après y avoir bien réfléchi, s'il a entendu des questions comportant un argument? Je crois bien que oui.

Il ne doit pas y avoir de préambules. Or, quiconque fait un examen objectif de la période des questions se rend compte que les préambules sont beaucoup plus longs que les questions proprement dites. Ce sont là des manquements au Règlement, dont les fautifs pour la plupart viennent du parti du député qui vient de prendre la parole.

D'après le Règlement, il est inopportun, malséant et mal de faire des insinuations. Je ne peux pas me rappeler d'une période de questions où personne n'a fait d'insinuation contre quelqu'un. En fait, on a accusé des gens, on les a presque condamnés pour le seul fait d'avoir été mis en accusation.

Le député de Kingston et les Îles se prend pour un modèle de vertu dans le Saint des Saints. Il croit avoir le droit d'accuser tous les autres parce que, à son avis, il y a eu atteinte au Règlement. Il dit que les députés du gouvernement veulent changer la période des questions. À cela, je lui réponds que si nous mettions actuellement sur l'Île-du-Prince-Édouard toutes les personnes au Canada qui estiment que la période des questions est un mécanisme approprié, et sur l'île de Vancouver tous ceux qui croient qu'il y a quelque chose qui ne va pas et que des changements sont nécessaires, l'Île-du-Prince-

Édouard se trouverait du coup à 3 000 pieds au-dessus du niveau de la mer à cause de la redistribution du poids.

Les Canadiens sont d'avis que la période des questions ne satisfait ni leurs besoins ni leurs aspirations quant à la direction que devrait prendre le pays.

Je rappelle au député de Kingston et les Îles, par votre entremise, monsieur le Président, que les questions ne doivent pas être répétitives, selon Erskine May.

À mes débuts à la Chambre, les présidents avaient l'habitude de dire: «Si le député veut bien se donner la peine de lire le hansard de telle date, il trouvera sa réponse.» Il reportait ainsi le député à la date exacte où cette même question avait été posée, deux semaines auparavant. Il arrive maintenant que la même question soit répétée cinq, six, même sept fois au cours d'une seule période des questions.

Le député devrait savoir que les infractions au Règlement ne sont pas toujours du même côté. Il appartient d'ailleurs à un parti qui a joué un rôle actif dans l'abrogation de règles qui étaient établies clairement depuis longtemps à la Chambre. Nous devons rester immobiles lorsqu'on déplace la masse, et pourtant les députés manquent très souvent de respect envers ce symbole. Lorsque le Président se lève, tous les députés doivent être assis à leur place, et pourtant nous voyons souvent le Président se lever tandis que des députés sont debout dans les allées à regarder ce qui se passe. Lorsque le Président se lève, tous les députés devraient être assis et garder le silence.

J'ai parlé suffisamment, monsieur le Président, et vous pourriez vous lever de votre fauteuil—je devrais alors m'asseoir. Mais je demande au député s'il peut me donner une réponse franche là-dessus: n'avons-nous pas tous des raisons de réfléchir sur la modification du Règlement à ce sujet, afin que le débat soit plus efficace? C'est une question qui est non partisane. C'est le Parlement qui est en jeu et chacun de nous, dans l'intérêt de nos électeurs de tous les coins du pays, avons le devoir de faire en sorte que les travaux de la Chambre se déroulent plus efficacement.

M. Milliken: Monsieur le Président, je suis évidemment d'accord avec cette partie de la déclaration du député. À sa dernière question, je réponds par l'affirmative bien sûr. Nous avons tous cette responsabilité et nous ne la prenons pas du tout à la légère.

Je ne suis toutefois pas d'accord avec lui, et il devrait le savoir, lorsqu'il laisse entendre que la période des questions est aujourd'hui complètement différente. Ce n'est pas mon avis. Je pense que la période des questions n'est pas différente de ce qu'elle était en 1984, 1983, 1982 et 1981, années où le parti qu'il représente était dans l'opposition. Le Nouveau Parti démocratique a été dans l'opposition durant toute cette période, et je ne pense pas que ses questions aient changé depuis 10 ou même 20 ans.

Le député croit qu'elles ont peut-être changé, mais s'il lit un article récent de Don McGillivray, paru dans l'*Ottawa Citizen* d'hier, je crois, il constatera que d'après les recherches effectuées par ce journaliste sur une période de 20 ou 30 ans, j'ai oublié à combien d'années en arrière il est remonté. . .

Une voix: Trente ans.

M. Milliken: Il est revenu trente ans en arrière. Pour chaque décennie, il a examiné la période des questions de la même journée et il a analysé ce qui s'était alors produit. Il a constaté qu'elle était très semblable à celle d'aujourd'hui. Presque toutes les questions étaient posées par l'opposition. D'ailleurs, si je me souviens bien, pendant deux des journées visées, toutes les questions avaient été posées par l'opposition. Nous laissons maintenant le parti ministériel poser certaines questions, ce qui est nouveau, à ma connaissance. En outre, les questions étaient critiques, elles comportaient des préambules et des insinuations et elles étaient imbues de partialité. Tout cela fait partie du jeu. Il n'y a là rien de nouveau.

Ce qui a changé toutefois, c'est la popularité du gouvernement d'après les sondages. Elle a dégringolé à 14 p. 100. Les conservateurs pensent donc qu'il doit y avoir quelque chose qui ne fonctionne pas avec la période des questions. C'est là leur crainte.

À mon avis, ils font fausse route et devraient plutôt examiner attentivement la situation et se poser la question suivante: «Essayons-nous de changer cela pour les mauvaises raisons?» En son for intérieur, le député sait que c'est exactement ce qui se produit. Ce n'est pas vraiment le caractère partial de la période des questions qui les préoccupe, car ils s'en réjouissaient lorsqu'ils étaient dans l'opposition et qu'ils pouvaient poser des questions. Cependant, leur régime est tellement pourri qu'ils ne cessent de dégringoler dans les sondages et que la période des questions ne les aide pas à rehausser leur image. Voilà pourquoi ils veulent y apporter des changements. Ils veulent que les députés du parti ministériel posent des questions plus conciliantes de façon que, de temps à autre, les ministres puissent faire bonne figure lorsqu'ils répondent à une question. Ils ne font pas bonne figure quand ils doivent répondre à nos questions, car la plupart du temps, ils n'y répondent pas.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je m'attendais à ce que le député de Crowfoot se rasseoit lorsque vous m'avez accordé la parole.

Je dois rappeler aux deux députés que la Chambre est maintenant saisie d'une proposition de mon parti, à savoir que le gouvernement pourra réduire ses dépenses en réduisant le montant alloué au Sénat. Il est intéressant de signaler que, chaque fois que nous faisons cette proposition, les libéraux s'empressent de défendre le Sénat et de nous démolir à tous propos.

Le fait est qu'une assemblée qui a accompli aussi peu que le Sénat ces quatre derniers mois n'a aucune raison d'être. Et si les libéraux défendent le Sénat, c'est non seulement parce qu'ils l'utilisent à des fins de népotisme, mais parce qu'il leur sert à planifier leur campagne électorale. Le Parti libéral du Canada ne peut pas se passer du Sénat, à l'heure actuelle, car c'est lui qui planifie sa campagne électorale.

Considérez le cas de divers sénateurs—et je ne citerai aucun nom ni aucune province—et vous verrez que leur raison d'être est de recueillir des fonds ou d'organiser des campagnes dans diverses provinces ou encore de diriger des campagnes au provincial ou au fédéral.

• (1150)

J'ai remarqué que le député libéral de Kingston et les Îles avait dit: «Ma foi, le NPD est toujours en train de plagier nos idées.» Il a employé le mot «hypocrisie». Je crois qu'il devrait peut-être se regarder lui-même. Je me souviens d'avoir lu la proposition que les libéraux avaient présentée à la Commission royale d'enquête sur la Loi électorale. Les libéraux avaient pris mon projet de loi privé, y avaient ajouté quatre mots et avaient prétendu que c'était leur projet de loi. Oh, il dit qu'ils nous en avaient accordé le mérite. Non, ils avaient dit que nous avions traité d'une affaire similaire.

J'ai une proposition à faire. Je devrais donner au député de Kingston et les Îles la chance de l'entendre maintenant de telle sorte qu'il puisse rédiger son propre projet de loi. Nous proposons d'apporter des modifications à notre définition des dépenses électorales; lorsque nous le ferons, j'espère qu'il sera prêt à emboîter le pas.

Je crois qu'on pourrait notamment proposer que le coût du Sénat soit partagé. Les conservateurs feraient entrer les sénateurs dans leurs dépenses électorales et les libéraux conviendraient de tenir compte de leurs sénateurs, car ils travaillent à plein temps pour la campagne électorale et cela, aux frais de la princesse. Il n'est que juste, je crois, qu'ils incluent le coût du Sénat, de chacun des sénateurs libéraux, dans leurs dépenses électorales puisqu'ils nous volent nos idées en ce qui concerne les dépenses électorales.

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorde une minute au député pour terminer.

M. Milliken: J'espère bien.

Le président suppléant (M. Paproski): Ma foi, la période des questions et des observations est déjà expirée depuis deux minutes.

M. Milliken: Eh bien, c'est vous qui lui avez accordé la parole. Ce n'était pas mon idée à moi.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant terminée. Le débat reprend.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, comme à l'accoutumée le NPD a soumis ce que je crois être une proposition tout à fait fascinante. Je veux dire quelques mots à ce sujet et traiter de certains autres points dans les quelques minutes dont je dispose.

Je veux dire à mon collègue de Kingston et les Îles, qui s'y connaît beaucoup sur le fonctionnement du gouvernement, que je crois qu'il a réagi de manière exagérée. Je lui dis cela par bonté d'âme. Je crois qu'il a dramatisé ce matin les magouilles des néo-démocrates. C'est tout ce qu'ils savent faire de toute façon.

Une voix: Maintenant il emploie un langage parlementaire.

M. Simmons: Le député d'Oshawa parle de ce qui est parlementaire. Je crois qu'il aurait bien fait ce matin de connaître lui-même les règles, de se rendre compte que s'il devait continuer à se lever pour interrompre sans cesse ce qui était un bon discours de mon collègue de Kingston et les Îles, il aurait dû au moins avoir une référence. Il n'en n'avait pas parce que le mot «hypocrite» est tout à fait parlementaire. Il est aussi très juste dans les circonstances. Que pourriez-vous demander de mieux à un mot qu'il soit, dans un premier temps, parlementaire et, dans un deuxième temps, juste. Que pourrions-nous trouver de mieux que le mot «hypocrite» pour qualifier ce à quoi se livre le NPD à l'égard de cet amendement en particulier.

Essayons de comprendre à quoi les néo-démocrates veulent en venir. Ils veulent éliminer les dépenses de fonctionnement qui seraient prévues dans le budget des dépenses principal pour l'exercice en cours, en ce qui a trait aux activités du Sénat.

Pour ce faire, le député de Kamloops allègue—il a fait des calculs et nous supposerons qu'ils sont corrects—que le Sénat coûte 2 000 $ la minute. Bien sûr, je suppose que pour arriver à ce montant il a pris le nombre d'heures ou de minutes que siège le Sénat et le montant des dépenses de fonctionnement qui figure dans les prévisions et a divisé le deuxième par le premier. C'est ainsi qu'il en est arrivé à ce montant de deux mille dollars la minute. Une question intéressante se pose. Il nous dit qu'à son avis les sénateurs ne travaillent que lorsqu'ils siègent au Sénat.

Parce que c'est ce à quoi riment ses calculs; il divise le chiffre total des dépenses de fonctionnement du Sénat par les heures où les sénateurs y siègent. Il déduit donc hardiment que le seul moment où les sénateurs travaillent c'est lorsqu'ils sont au Sénat.

Je vous demande donc à vous, monsieur le Président, ainsi qu'à lui le député de Kamloops, où qu'il se trouve: Comme il n'est pas physiquement présent à la Chambre maintenant, il ne travaille pas, n'est-ce pas? Est-ce qu'il veut nous dire par là qu'il ne devrait pas être payé pour les tâches qu'il accomplit maintenant? Enfin, c'est tout à fait ridicule.

M. Gardiner: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ferai rapidement deux remarques. Premièrement, le député connaît sûrement la règle qui porte sur la mention de la présence ou de l'absence des députés à la Chambre. Deuxièmement, le député de Kamloops assiste actuellement à une réunion très importante. Il le sait très bien et il devrait respecter le Règlement de la Chambre.

M. Simmons: Je remercie le député de Prince George—Buckley Valley. Il ne devrait pas nous dire que le député de Kamloops assiste en ce moment à une réunion parce qu'il attire ainsi notre attention sur son absence à la Chambre et, voyez-vous, il enfreint le Règlement.

Cependant, je voudrais remercier le député de Prince George—Buckley Valley. Je vais le prendre comme exemple. Vous voyez, il est à la Chambre. J'ai le droit de constater la présence de quelqu'un. Il est présent à la Chambre. Je le vois. Il se trouve physiquement à la Chambre.

La question, bien que tout fait théorique, est la suivante: si le député de Prince George—Buckley Valley n'était pas à la Chambre—alors qu'il y est, je m'empresse d'ajouter—et que l'on appliquait l'arithmétique et la logique de son collègue de Kamloops—qui, je dois le supposer, est à la Chambre, sauf qu'on vient de me dire qu'il pourrait être à une réunion quelque part—, on ne devrait, selon lui, payer leurs frais que quand ils sont présents à la Chambre. Je vous demande alors, monsieur le Président, et c'est une question toute théorique, si mon collègue de Prince George—Buckley Valley devrait être payé lorsqu'il n'est pas à la Chambre?

Encore s'il était sorti pour assister à une réunion quelque part, pour parler à un électeur au téléphone, pour remplir ses fonctions de membre d'un comité permanent ou pour faire l'une ou l'autre des mille choses qui nous incombent lorsqu'on est député. Est-ce bien là la thèse qu'avance le député de Kamloops? On ne considère les députés au travail que lorsqu'ils sont physiquement présents à la Chambre, quand ils viennent s'époumoner ici, comme je le fais actuellement, ou écouter les autres le faire? C'est complètement absurde! Quelle hypocrisie!

Il serait peut-être utile que je fasse part à mon collègue le député d'Oshawa du bruit qui court au sujet de son ami le député de Kamloops. J'ai entendu dire récemment que, si l'idée venait au gouvernement de puiser dans la fortune qu'il est en train d'amasser grâce à la TPS pour nous offrir disons un bassin de natation. . .

Une voix: Vous avez dit bassin de natation ou de décantation?

M. Simmons: De natation. Si le député préfère l'autre, soit. Je m'en tiendrai pour l'instant à l'exemple de la piscine.

Toujours est-il que le bruit court que, si le gouvernement décidait qu'il faut faire construire une piscine sur la colline du Parlement, le député de Kamloops s'empresserait de faire deux choses: il se lèverait d'un bond pour présenter une motion condamnant cette décision, puis il téléphonerait à sa secrétaire et lui demanderait d'aller lui acheter un maillot.

Une voix: Peut-être pourrait-on utiliser la piscine de Pierre.

M. Simmons: Monsieur le Président, chose certaine, le député n'en aura jamais l'occasion.

En tout cas, pour en revenir à ce que je disais—voilà que je digresse à mon tour, moi qui ai reproché à un collègue de le faire—il n'y a pas lieu de prendre au sérieux un parti qui cherche à tout avoir. Pourquoi s'en faire? Ce parti a moultes principes qui, outre les rares qui sont compatibles, car il y en a, s'excluent généralement les uns les autres? Évidemment, les Néo-Démocrates sont à la fois pour et contre le Sénat. Depuis le temps,

mon ami le député de Kingston et les Îles devrait pourtant savoir qu'ils sont pour tout et contre tout. Dans la motion qu'ils ont présentée aujourd'hui, ils se disent contre le Sénat parce que cela leur donne une occasion de prendre la parole. J'avais pourtant lu dans le journal, samedi, à Halifax, qu'ils étaient pour le Sénat.

• (1200)

Une voix: C'est aussi ce que j'avais entendu.

M. Simmons: Ils se sont dits pour l'OTAN et contre l'OTAN. J'ai le texte de résolutions adoptées lors du congrès néo-démocrate de Montréal, il y a quelques années, et une autre pour prouver qu'ils sont tantôt pour et tantôt contre l'OTAN. Ils sont pour un Canada uni, encore que le député de Chambly, lui, préconise un Québec souverain.

Je le répète à mon ami le député de Kingston et les Îles: il n'y a pas lieu de prendre au sérieux une clique qui veut tout avoir. Ne prenez pas cette clique trop au sérieux, car la plupart de ses principes sont contradictoires. Ne prenez pas trop au sérieux le NPD lui-même, qui peut vous sortir un nouveau principe tous les jours, simplement en réfutant les principes qui existent déjà. Cela ne les embête nullement.

Une voix: Parlez-nous des banques, des vraies questions d'actualité.

M. Simmons: Monsieur le Président, il semblerait qu'ils font une nuance maintenant. Le NPD aurait ajouté une nouvelle dimension à ses méthodes d'élaboration de politique. Ce n'est plus aussi simple, ils ne sont plus carrément pour ou contre certaines choses maintenant. Ils veulent désormais conserver le Sénat, mais sans avoir à le financer. Ils veulent un genre de Sénat bienveillant et bénévole, vous comprenez.

Ils nous disent que le Sénat ne fait rien. C'est vrai, le Sénat est inutile. Je viens d'entendre le député de Kamloops affirmer que le Sénat ne sert à rien. Rappelez-vous les commentaires que les néo-démocrates ont faits à Halifax, il y a trois jours. Ils réclamaient que la moitié des sénateurs soient des femmes. Est-ce là leur concept de l'égalité? Les nommer à un organisme inutile?

Je me dis parfois que, s'ils ne répandaient pas leur venin et ne proféraient pas leurs allégations de façon aussi perfide, ils seraient amusants. En faisant ce genre d'allégations au sujet du Sénat, en prétendant qu'il coûte 2 000 $ la minute, comme il vient juste de le faire, le député de Kamloops ne fait que tergiverser, que déformer certains aspects essentiels du Sénat. Premièrement, lorsque les sénateurs ne siègent pas au Sénat, ils assistent à de nombreuses réunions de comité.

Deuxièmement, les Canadiens, que ce soient des représentants d'organismes ou de simples citoyens, n'hésitent pas à communiquer avec bon nombre de sénateurs, comme ils le font avec les députés. C'est à la fois lâche et malhonnête d'intervenir à la Chambre des communes pour démolir l'autre endroit et les sénateurs en leur absence, surtout en faisant délibérément et directement de fausses déclarations. J'ai rarement vu une démarche aussi lâche que celle-là.

J'ai mon opinion sur le Sénat et je puis vous la donner. Premièrement, les sénateurs devraient être élus. Le Sénat actuel remplit-il une fonction utile? Oui. Quiconque pense le contraire devrait vérifier la raison d'être de cette institution. Si Macdonald et les autres pères de la Confédération ont prévu un Sénat, c'est, entre autres choses, pour protéger les régions.

Ceux qui vivent dans des petites provinces, Terre-Neuve et le Labrador par exemple, attendent et ont toujours attendu du Sénat une certaine protection pour leur région. Le Sénat s'acquitte-t-il de sa tâche aussi bien qu'il le devrait? Non. Mais on pourrait poser la même question à propos de la Chambre.

J'en arrive à ce qu'a dit le député conservateur de Crowfoot, parce que cela se rattache au point que je veux faire ressortir. Il a parlé de la période des questions. Selon lui, les Canadiens ne pensent pas que la période des questions répond à leurs attentes. C'est une affirmation défendable. Il a dit: les Canadiens ne croient pas que la période des questions répond à leurs attentes. S'il voulait être plus juste, il devrait dire: certains Canadiens, que cela corresponde à 99 p. 100 ou à 15 p. 100 des Canadiens.

Je rencontre bien des Canadiens qui me demandent de soulever certains problèmes pendant la période des questions, des gens comme ce chroniqueur qui disait hier: «Malgré toutes ses imperfections, la période des questions est une excellente institution qu'il faut conserver.»

Mais je m'éloigne de ce que je voulais dire au député de Crowfoot.

Selon le député, les Canadiens ont l'impression que la période des questions ne répond pas à leurs attentes. Il a raison, certains le pensent, et ils sont peut-être plus nombreux que nous ne le voudrions.

J'ai une question à poser au député. Elle se rapporte plus précisément à la TPS. Depuis quand lui et ses collègues se soucient-ils de ce que les Canadiens peuvent penser?

Il y avait environ 85 p. 100 des Canadiens qui, selon les sondages, ne voulaient pas de la TPS, mais le gouvernement l'a adoptée malgré tout. Si nous suivons la même stratégie, je ne vois pas pourquoi nous nous presserions de modifier la période des questions tout simplement parce que les Canadiens ne l'aiment pas.

S'il faut apporter des modifications à la période des questions, je suis sûr que ce sera fait. Il ne faut pas le faire pour les mauvaises raisons. Le gouvernement est en train de castrer cette institution. La période des questions est l'une des rares occasions où celui-ci doit rendre des comptes. Je reconnais que les débats sont parfois un peu houleux, mais l'argument selon lequel on veut améliorer la situation ne doit pas servir d'excuse pour faire un eunuque du Parlement.

Lorsqu'un membre du gouvernement parle de changements au Parlement, il a habituellement en tête le mot «museler». On peut supposer, n'est-ce pas, que si tout allait bien pour le gouvernement, celui-ci ne parlerait pas de changements. Pourquoi vouloir changer quelque chose qui fonctionne bien pour vous?

Le fait même que des députés parlent tous les jours d'apporter des changements me porte à penser qu'ils n'apprécient plus l'expérience qu'ils vivent. Peut-être éprouvent-ils des problèmes. Lorsque je les entends parler de changements avec des grands mots, je lis entre les lignes et je constate qu'ils veulent en fait museler notre institution. J'ai l'intention de m'opposer de toutes mes forces à une telle mesure.

Il ne faut pas oublier qu'au-delà de la motion malveillante déposée par mon collègue et ami de Kamloops, toujours très présent, ce débat porte sur le Budget des dépenses principal et sur les milliards de dollars que le gouvernement veut consacrer à toutes sortes d'activités. Il s'agit en fait de 157 milliards de dollars.

L'ancien premier ministre de Terre-Neuve, Joey Smallwood, avait une manière bien à lui, que j'aimerais bien pouvoir imiter, pour attirer l'attention sur une importante somme d'argent. À l'échelle de Terre-Neuve, 157 milliards de dollars représentent une somme astronomique. Joey s'y prendrait en s'éloignant du sujet, puis en y revenant petit à petit. Il dirait: «Vous rendez-vous compte que nous parlons ici de 157 milliards de dollars. Nous ne parlons pas de 10, de 20, de 30, de 50 ou même de 100 milliards de dollars. Nous parlons de 157 milliards de dollars.» Ensuite, il traduirait ce chiffre en centaines de millions de dollars et ainsi de suite.

Il convient de souligner, pour le bénéfice des Canadiens et des députés ici présents, que cette somme de 157 milliards de dollars est extrêmement élevée.

Il y a une question que je dois poser au nom des 85 000 électeurs qui m'ont envoyé ici, c'est-à-dire des pêcheurs, des agriculteurs, des journaliers de chantiers navals, des travailleurs ferroviaires—le gouvernement s'est d'ailleurs débarrassé des chemins de fer il y a quelques années—des débardeurs, des chômeurs et des étudiants: Le gouvernement dépense-t-il cette somme de 157 milliards de dollars de la meilleure façon possible?

Une partie est affectée aux dépenses législatives. Il serait difficile de changer certaines de ces dépenses, même si nous le voulions; toutefois, le gouvernement dispose d'une certaine marge de manoeuvre. Celui-ci sera le premier à souligner qu'une fraction importante de cette somme est consacrée au service de la dette. Toutefois, il se garde bien de dire que cette dette a doublé. Quoi qu'il en soit, il dispose d'une certaine marge de manoeuvre relativement à une partie de ces dépenses.

• (1210)

Je voudrais aborder rapidement deux ou trois questions. La première est celle des pêches. Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps est écoulé. J'aimerais bien avoir quelques minutes de plus, mais comme ce n'est pas possible, permettez-moi de dire très rapidement que j'aurais aimé en dire plus sur l'industrie des pêches et sur ce qui s'y passe actuellement, alors que les stocks diminuent, que la population— c'est-à-dire les pêcheurs, les travailleurs dans les usines et les collectivités—ont besoin d'aide pour combler le manque, et que le gouvernement ne se sert pas de la meilleure façon possible de ses fonds limités pour aider ce secteur de l'économie. Je pourrais parler des étudiants, en particulier ceux qui fréquentent l'université, qui sont laissés en plan parce que le gouvernement a réduit le montant des paiements de transfert pour l'enseignement postsecondaire. Je pourrais aussi parler des nouvelles inquiétudes des personnes âgées et d'autres groupes, par suite des compressions des sommes accordées par le gouvernement aux provinces pour les soins de santé.

La liste est longue. Il y a encore bien des points que nous voulons soulever aujourd'hui avant d'approuver

l'adoption de tout budget des dépenses. Mon temps est écoulé, mais peut-être aurai-je l'occasion de revenir sur cette question plus tard aujourd'hui.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Burin—Saint-Georges qui a malheureusement dû s'interrompre faute de temps au milieu de son discours sur les dépenses des programmes, car il s'agit d'une question qui est importante non seulement pour sa circonscription mais pour toutes les nôtres à l'heure actuelle parce que nous avons évidemment affaire à un gouvernement qui a non seulement réduit radicalement les dépenses des programmes depuis cinq ou six ans en invoquant le déficit qui a doublé, mais qui a augmenté en même temps ses recettes fiscales de près de 50 p. 100 depuis son arrivée au pouvoir.

Non seulement le gouvernement injecte moins de stimulant dans l'économie, mais il y fait des ponctions fiscales encore plus fortes.

Je voudrais que le député de Burin—Saint-Georges élabore un peu sur l'importance du financement des programmes et peut-être aussi sur le fait qu'il existe naturellement des domaines qui sont protégés par la loi, auxquels le gouvernement ne peut et ne devrait pas toucher. Il a bien cherché à toucher aux prestations prévues par la loi pour les personnes âgées notamment, et, bien sûr, au financement de nos programmes établis. Je voudrais que le député élabore sur l'importance de ces dépenses pour stimuler nos petites entreprises et tous les secteurs, qu'il s'agisse des pêches ou du tourisme. Il pourrait peut-être élaborer un peu à ce sujet.

M. Simmons: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Broadview—Greenwood. Il y a un jour ou deux, lui et moi comparions des notes sur la grave récession dont souffre l'économie de nos régions respectives. Il représente une circonscription urbaine du centre-ville de Toronto, et j'ai le plaisir de représenter une circonscription très rurale regroupant 158 localités dont la plus grande compte environ 8 000 habitants et la plus petite environ 12.

Nous parlons donc de deux mondes très différents, mais il était intéressant de noter dans notre conversation d'il y a un jour ou deux qu'à cause de la dévastation semée dans l'économie, certaines similarités se présentent dans les événements et dans la façon dont les gens y réagissent.

Il m'a fait remarquer, et ça ne l'ennuiera sûrement pas que je le mentionne, que le secteur de la petite entreprise éprouve de très réelles difficultés. Il m'a dit en passant que les gens de Toronto commencent à comprendre ce que nous, du Canada rural, avons éprouvé. Chez nous, l'activité est souvent cyclique; si l'industrie de la pêche va bien, la petite entreprise est florissante, mais si elle va mal, qu'il s'agisse du marché, de l'abondance des stocks de poissons et ainsi de suite, les petites entreprises sont plongées dans le marasme.

À propos plus précisément de sa question, il nous faut prendre du recul et nous demander à quoi sert un gouvernement. Le gouvernement, je crois, ne devrait pas se substituer à l'entreprise privée, ou ne devrait rien faire que l'entreprise privée puisse faire mieux.

Je crois que le gouvernement a été institué avant tout, et c'est la raison pour laquelle il continue d'exister, pour accomplir des choses que l'entreprise privée, les entreprises grandes ou petites, le secteur privé, ne peuvent pas faire pour nous. C'est quand l'économie va vraiment mal, quand il faut quelque chose pour combler les lacunes, qu'on est heureux d'avoir un gouvernement vers lequel on puisse se tourner.

Je veux parler non seulement des petites entreprises, mais aussi du secteur des pêches dans la circonscription de Burin—Saint-Georges et partout au Canada atlantique. Il ne faut pas oublier que 100 000 hommes et femmes dans la région atlantique, des travailleurs d'usine et des pêcheurs, dépendent de la pêche. C'est donc une très grosse industrie. Par exemple, à Terre-Neuve, un emploi sur quatre est dans le secteur des pêches.

C'est lorsque l'économie connaît un repli que nous avons le plus besoin du gouvernement. C'est lorsque l'entreprise privée ne peut pas nous aider que le gouvernement devrait être capable d'intervenir.

Il y a un argument auquel souscrit l'ancien ministre des Pêches, maintenant ministre de l'Emploi. Le nouveau ministre des Pêches, mon collègue de Terre-Neuve, le député de St. John's-Ouest, ne souscrit pas encore à cet argument, et c'est tout à son honneur. J'espère qu'il aura le bon sens de ne jamais le faire, parce que des gens de

son parti nous disent que, dans quatre ou cinq ans, les stocks de poisson se seront renouvelés.

Si c'est le cas, et si le secteur des pêches peut redevenir prospère dans cinq ans, pourquoi nous empressons-nous d'éliminer notre capacité de traitement? Pourquoi nous empressons-nous de recycler tous ces pêcheurs pour les envoyer travailler dans le sud de l'Ontario, en Alberta ou ailleurs? Pourquoi ne trouvons-nous pas une façon de garder ces installations de traitement en état de fonctionner pendant les quatre ou cinq prochaines années? Il se peut que nous devions en fermer quelques-unes, mais ne les démolissons-pas.

Pourquoi ne trouvons-nous pas une façon de permettre à ces habitants de Gaultois, de Grand Bank et d'autres localités de ma circonscription de garder leurs compétences et de garder leur style de vie pendant les trois ou quatre prochaines années? Il faudra peut-être que nous leur trouvions quelque chose à faire dans l'intervalle. Il faudra peut-être que nous leur donnions de la formation. C'est tout à fait conforme aux règles du jeu, mais ne leur demandons pas de partir en laissant derrière eux leur système de valeurs et leur mode de vie.

C'est là que le gouvernement devrait dépenser une partie de son argent pendant les périodes difficiles. Imaginez, le gouvernement a fait 400 millions de dollars de plus que ce qu'il avait prévu durant les quatre premiers mois. C'est beaucoup d'argent de poche, 100 millions de dollars de plus par mois.

Avec ces 100 millions de dollars de plus par mois, le gouvernement peut certainement trouver quelques sous pour aider les pauvres pêcheurs et les pauvres travailleurs d'usine dont je parle, au lieu de leur demander de faire leurs valises et de dire adieu à tous ceux qui leur sont chers. J'espère que cela répond à la question.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec intérêt et je voudrais lui poser une courte question. Il s'est passablement employé à démontrer son enthousiasme pour le Sénat. Voilà une prise de position intéressante. Le député doit se sentir bien seul, mais je demande si, selon lui, le Sénat est rentable quand on sait qu'en février, un mois de 28 jours, cette assemblée n'a siégé que neuf heures, puis 12 heures en mars et avril et, enfin, après une période d'absence générale, 15 heures durant tout le mois de mai.

Étant donné le travail accompli par le Sénat et le temps consacré par les sénateurs à travailler pour le Canada, et puisque le député a dit qu'il croyait dans la libre entreprise et qu'il voulait que nous en ayons pour notre argent, croit-il qu'il vaille la peine de payer près de 2 500 $ la minute pour un pareil niveau de rendement?

M. Simmons: Je tiens tout d'abord à dire au député de Kamloops qu'il n'est pas le seul à dire qu'il faudrait avoir un Sénat élu. Des milliers de Canadiens sont du même avis. Presque tous les Canadiens éclairés, qui comprennent notre système de gouvernement, vous diront qu'il nous faut une seconde Chambre. D'après la position qu'ils ont adoptée en fin de semaine, les gens de son propre parti vous diront que nous avons besoin d'un Sénat élu et d'une seconde Chambre.

• (1220)

J'en viens maintenant au véritable objet de la question du député qui concerne le coût de 2 000 $ la minute. Il a peut-être écouté mon discours, mais il a raté la phrase où j'ai justement parlé de cela. Je lui ai dit, ainsi qu'à la Chambre, que je trouvais malhonnête de sa part de prétendre que les sénateurs ne travaillent que lorsque le Sénat siège. Je renvoie la question au député: Estime-t-il qu'il ne travaille que lorsqu'il siège à la Chambre? Je le comprends s'il fait son travail de député, car je suis aussi député et je puis vous dire que lorsque je quitte la Chambre, il me reste quelques autres tâches à accomplir. Il arrive que des gens m'appellent, et je dois passer un certain temps au téléphone. Je signe des lettres de temps à autre. Je participe à des séances de comité et je connais quelques sénateurs qui font la même chose. J'ai déjà vu un sénateur à une séance.

Une voix: Une seule fois.

M. Simmons: Plusieurs fois, en fait. Ce que je veux dire, c'est que le député de Kamloops sait bien qu'il n'a pas du tout raison, et c'est pourquoi il se lève encore une fois pour nous lancer ce montant de 2 000 $ la minute.

Il lui faudra être plus convaincant ou aller s'acheter un de ce maillot de bain dont je lui ai parlé.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est terminée. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Oshawa a la parole.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, je pense que ce qu'on a appris ce matin est peut-être ce qui rend les gens perplexes. Le député de Burlington a présenté la motion du gouvernement de façon tout à fait désinvolte et cela n'a causé, semble-t-il, aucune réaction dans cette enceinte. Il a parlé des difficultés que le

gouvernement fédéral éprouve à l'heure actuelle pour résoudre ses problèmes financiers.

Il a ajouté, d'un air de rien pratiquement, que les ministériels en étaient arrivés au point où ils ne peuvent offrir à leurs fonctionnaires une augmentation de salaire cette année.

Je pense que c'est une déclaration vraiment remarquable. On parle de graves difficultés financières dans le cas présent. C'est certes une insulte à l'égard de tous les hommes et les femmes qui travaillent pour le gouvernement fédéral et qui offrent les services à la population, car ces pauvres gens ne sont pas comme les députés dans cette enceinte; ils ne peuvent se payer le luxe de lire dans un sondage d'opinion publique que les Canadiens sont insatisfaits. Ils ne sont pas en mesure de demander à qui que ce soit d'envoyer une lettre à certains électeurs mécontents. Ce sont eux qui doivent traiter directement avec le public, qui travaillent à un guichet quelque part et doivent accepter tous les reproches que les gens leur adressent au sujet d'un système qu'ils n'ont pas conçus, de mesures avec lesquelles ils ne sont peut-être pas d'accord. J'ai souvent pensé qu'il serait utile de demander au ministre des Finances de se placer à la barrière d'un garage à étages pour percevoir la TPS au moment où les gens sortent; il pourrait ainsi entendre ce que les gens ont à dire en face, plutôt que de s'en tenir à des sondages d'opinion et à des rapports présentés par ses collaborateurs pour prendre le pouls de la population. Il devrait s'adresser directement à eux et voir ce que les Canadiens pensent de la politique du gouvernement.

Or, on me dit que ceux qui sont chargés de cette tâche peu enviable n'obtiendront pas d'augmentation de salaire. C'est une insulte à l'égard du travail qu'ils accomplissent. Les fonctionnaires fédéraux sont les dernières personnes de notre société à ne pas avoir besoin d'une augmentation de salaire, à ne pas éprouver de problèmes financiers à la suite de l'augmentation de leur loyer et du coût des aliments, ainsi que de l'application de la TPS. Tous les jours, qu'ils le veuillent ou non, ils représentent le gouvernement fédéral, car ils portent sur leur manche un petit insigne qui dit: «Nous travaillons pour le gouvernement du Canada» ou encore «Le gouvernement fédéral offre ses services à partir de ce bureau», lorsqu'ils travaillent dans un bureau.

Tous les jours, ils sont témoins de l'exaspération des gens au sujet de tout un tas de problèmes relatifs à l'immigration par exemple. Ils peuvent voir la situation tragique de gens et de familles confrontés à un système d'immigration qui est extrêmement complexe et plutôt injuste à bien des égards. C'est à eux qu'on adresse tous les reproches.

Or, le gouvernement leur a dit qu'il n'a pas d'argent dans la caisse pour leur accorder une augmentation cette année.

La deuxième chose que le député a dite de façon presque désinvolte là encore, c'est que le gouvernement voit d'un très bon oeil la notion de ticket modérateur. Comme je suis député depuis pas mal de temps, j'ai déjà assisté à pareils débats dans d'autres assemblées. C'est toujours tentant pour un gouvernement d'imposer des frais à l'usager quand on pense que c'est formidable de pouvoir faire payer les gens une deuxième fois pour des services déjà payés.

Je sais qu'on avance comme argument que les contribuables ont peut-être payer pour faire construire l'hôpital, mais pas pour les services et qu'il faut donc qu'ils paient de nouveau. S'ils osent recourir aux services de l'hôpital, on va les faire payer un ticket modérateur. S'ils osent aller à la pêche, on va leur vendre un permis de pêche. S'ils osent rouler sur les routes que nous avons construites avec leurs impôts, nous allons leur faire payer de nouveau. C'est une autre bonne source de revenus.

Eh bien, on trahit les principes politiques canadiens quand on pense ainsi. L'une des choses qui distingue le Canada d'un grand nombre d'autres pays, c'est que, collectivement, en tant que pays, nous mettons ensemble nos impôts pour offrir des services à notre population. Ainsi, nous construisons des routes, des hôpitaux et nous offrons des services. Les gens ont le droit d'utiliser les services sans avoir à payer une deuxième fois. L'expression paiement par l'usager est un autre euphémisme pour le mot impôt.

À l'instar de nombreux Canadiens, je me demande où est la limite. Combien d'impôts pense-t-on que les gens peuvent payer? Appeler les impôts d'une autre façon, ne change rien. Un impôt reste un impôt. Les consommateurs canadiens se rendent maintenant compte que les taxes, la taxe de vente provinciale et la TPS notamment,

augmentent sensiblement les prix des biens et services. On en est rendu au point où les gens, en prenant connaissance de leur facture, s'écrient: «Un instant, s'il vous plaît. Pour qui le gouvernement me prend-il? Il a beau appeler ça autrement, je ne suis pas dupe et je reconnais une taxe quand j'en vois une?»

Pensez-vous que les gens ne vont pas voir la différence entre faire leurs achats à Kingston, en Ontario, ou n'importe où dans la région des Mille îles, à Clayton ou à Alexandria Bay? Pensez-vous que les gens ne verront pas la différence entre le régime fiscal des deux pays? Pensez-vous qu'en imposant une taxe supplémentaire à la frontière, vous allez empêcher les gens de faire leurs achats aux États-Unis? Pas le moins du monde.

Les gens doivent comprendre que le niveau de taxation a atteint un tel point au Canada que cela se répercute sérieusement sur les contribuables, la masse de gens qui ont peut-être un chèque de paie hebdomadaire ou sont rémunérés à l'heure, ceux que l'on appelle parfois la classe moyenne. Si l'on disait simplement que l'on va rendre le régime d'impôt sur le revenu équitable et que ceux qui font plus d'argent paieront plus d'impôts, les gens n'aimeraient peut-être pas cela, mais au moins ils saisiraient la logique: ceux qui peuvent payer doivent payer. Ce que les contribuables n'acceptent pas, c'est d'être constamment harcelés par de nouvelles taxes.

Peu leur importe que le préposé aux pompes de leur station service ait l'air d'un percepteur d'impôt. Ils commencent à comprendre que c'est ce qu'il est. Peu leur importe que l'employée du dépanneur du coin ait l'air d'une agent du gouvernement du Canada. Ils savent maintenant que cette femme consacre la majeure partie de sa journée à percevoir des taxes pour le gouvernement du Canada et cela les enrage, et avec raison.

Ils ont raison d'être en colère. Ils ont raison d'être enragés de savoir que des services qu'ils ont déjà payés leur sont retirés et qu'en plus, on leur demande un supplément pour ces mêmes services. Ils ont raison d'être en colère et de dire au gouvernement qu'il est temps de mettre fin aux sondages et de renvoyer tous les agents de relations publiques qu'il a embauchés pour enfin écouter les Canadiens.

Ces derniers jours, j'ai entendu des députés conservateurs, de l'arrière ban il est vrai, mais conservateurs quand même, exprimer à la Chambre des sentiments allant dans le sens de ce que je dis. Peut-être est-il vrai qu'il ne suffit pas d'entendre l'opposition dire que la politique financière du gouvernement est impopulaire. Je suis certain que pour avoir été au Parlement depuis un certain temps, vous l'avez entendu dire aussi au sein des réunions à huis clos de votre propre caucus.

• (1230)

Maintenant, nous l'entendons de plus en plus au Parlement. Ce message ne se rend toutefois pas jusqu'à ses destinataires. Certains n'auront aucune pitié—et je suis de ceux-là—et déclareront que le gouvernement n'est pas populaire en ce moment. Il est en train de se constituer une caisse spéciale, une cagnotte pour les prochaines élections générales et, d'ici celles-ci, il y a très peu de Canadiens qui ne recevront pas un chèque du gouvernement du Canada, un rabais, une quelconque subvention, un prix, un genre de remboursement pour l'argent qu'ils ont versé comptant.

Je voudrais mettre en garde les Canadiens. Si quelqu'un vous dérobe aujourd'hui de l'argent sur la rue, le garde pendant deux ans et vous rembourse ensuite une partie de cet argent, devriez-vous l'en remercier? Je ne le pense pas et je parie que d'ici les prochaines élections, les citoyens de notre pays comprendront cette réalité fondamentale et indéniable: vous avez puisé de l'argent dans leurs poches et il importe peu de savoir si vous allez leur en remettre une partie avant les prochaines élections. Il leur faut se rappeler de ce que vous avez fait et des résultats définitifs de vos politiques financières.

Le député a proposé d'une façon très désinterressée que le gouvernement examine quelques solutions de rechange comme l'impartition. Lorsque je siégeais au sein d'une assemblée provinciale et que j'ai vu cette petite expérience être tentée, je me suis dit que c'était peut-être une mesure que nous devrions examiner. J'ai toutefois découvert plus tard des situations étranges. Lorsque les gouvernements parlent d'impartition, ce qu'ils entendent, c'est qu'un fonctionnaire perdra son titre d'employé permanent rémunéré, mais continuera à travailler exactement au même bureau, au même endroit, tout en portant un titre différent. C'est cela, l'impartition. La semaine suivante, cette personne fera exactement le même travail, au même endroit et tout ce qu'elle aura perdu, c'est son statut d'employé.

Les gouvernements aiment prétendre ensuite qu'ils peuvent produire d'énormes rapports et déclarer du même coup à la fin de l'exercice jusqu'à quel point ils ont réussi à sabrer dans la fonction publique. Je ne sais pas le terme qui convient pour décrire à la Chambre cette façon de procéder, mais je sais bien que ce sont les mêmes personnes qui continuent à travailler dans les mêmes immeubles et à faire le même travail, et que quelqu'un a trouvé un moyen de calculer que ces gens ne sont pas là, que quelqu'un a disparu. Fait étrange, ce sont toujours les amis du gouvernement qui dirigent les entreprises qui obtiennent tous ces contrats et il en coûte toujours plus cher et non moins cher d'avoir recours à leurs services.

Ce que les gouvernements tentent donc de faire, c'est de vous montrer qu'il y a moins de foncitonnaires. En allant voir de plus près, on constate qu'en réalité, ce n'est pas le cas et que cela ne coûte pas vraiment moins cher. C'est tout simplement qu'on les désigne différemment.

C'est la même démarche que le gouvernement adopte à l'heure actuelle dans le régime fiscal. On croit qu'en désignant une taxe par un autre nom, ce n'est plus une taxe. Les gens qui la payent tous les jours commencent à voir clair. Ils commencent à comprendre que peu importe comment on la désigne, c'est toujours une taxe. Peu importe que vous adoptiez une loi prévoyant que tout cet argent sera versé dans un fond spécial de réduction du déficit et non plus au Trésor. Eh bien, pas besoin de scruter cette loi à la loupe pour constater que rien n'est changé. Tout cet argent est versé au Trésor. Par la suite, le gouvernement établira un nouveau processus comptable qui permettra de le transférer à un autre compte. Avant la fin de l'exercice financier, il prendra cet argent et s'en servira pour payer une partie du déficit. Il promet dans cette loi qu'il proposera le même genre de mesure l'année d'après.

Les gens comprennent que l'important, ce n'est pas d'avoir une tirelire ou deux sur la table de cuisine. L'important, c'est l'argent qu'on met dedans. Or, il faut plus d'argent pour acheter la deuxième tirelire et c'est à ce genre de tour de passe-passe que le gouvernement actuel se livre.

L'une des choses que je ne cesse d'entendre là où je travaille, lorque je visite ma circonscription, c'est que les gens remettent en question le rôle de l'ensemble de nos institutions. S'ils ont regardé le débat ce matin, ils auront vu qu'ils ont raison. Ils ont raison de se demander s'ils ont vraiment payé quelqu'un pour aller à Ottawa et jouer à tous ces petits jeux ridicules? Qu'on puisse employer un mot et pas un autre pour qualifier quelqu'un, quelle importance cela a-t-il? Aucune et ils le savent.

On peut citer Beauchesne et Erskine May jusqu'à en perdre la voix. Cela marche ici. Essayez de le faire dans une salle de billard. Allez au bingo du coin et essayez de leur dire que les mots qu'ils utilisent ne figurent pas sur la liste. Beauchesne n'en approuve pas l'utilisation, par conséquent vous ne pouvez pas vous en servir. Voyez un peu si l'argument porte. Cela ne changera rien. Ce qui est honteux, c'est que des députés croient que si l'on apprend à jouer avec les mots, cela changera quelque chose, mais ce n'est pas vrai. On s'illusionne en pensant qu'il suffit de lire le Beauchesne, de trouver une liste dans Erskine May ou de jouer un jeu quelconque pour savoir si tous sont des honorables députés, et croire que c'est cela le Parlement, mais c'est faux.

Les gens nous regardent tous les jours et entendent les paroles aimables qui sortent de cette Chambre. Ils disent: «Quelle bande de gens stupides! Ne savent-ils pas qu'il y a un grave problème dans notre pays et que nous devons nous arrêter et revoir toutes nos institutions?»

Ne savez-vous pas que les habitants de tout le Canada se posent cette question intéressante: «Pourquoi les sénateurs jouent-ils du mirliton?» Est-ce là leur rôle? Le Sénat est-il une institution si importante? Comment se fait-il que le gouvernement peut simplement décider un beau jour que le Sénat n'agit pas comme il est censé faire et que, par conséquent, il devrait y ajouter d'autres joueurs?

Pensez-vous que les Canadiens ne comprennent pas ce que c'est que tricher? C'est sûr qu'ils le comprennent. Ils l'ont vu faire un million de fois; chaque fois qu'on ne s'entendait pas, quelqu'un dit: «Le débat va dans un sens, mais nous, nous disons: «Non, le débat ne va pas dans ce sens-là, parce que nous amenons nos troupes.»»

Ils ont probablement vu un compte rendu d'un congrès d'investiture des libéraux. Ils savent ce que signifie «truffer». Ils ont participé à un débat comme celui-là. Ils comprennent tout cela.

Je ne l'ai pas entendu, peut-être parce que nous utilisons effectivement un langage parlementaire. Le pays se porterait peut-être mieux si on mettait de côté le Beauchesne une journée en disant: «Réunissons-nous et rapportons mot pour mot, au profit de la population canadienne, ce que chacun de nous a entendu sur la rue dans sa circonscription la semaine dernière.»

Une voix: Bravo!

M. Breaugh: J'avoue que le débat serait intéressant. Je suis certain que bien des Canadiens seraient offusqués du langage qui serait utilisé, mais un certain message devrait toutefois se dégager. Toutefois, il ne se formule peut-être pas en langage parlementaire.

Les grands admirateurs du Sénat pourraient peut-être sortir dans la rue dans leur circonscription et discourir sur la Chambre du second examen objectif et tout ça.

Notre objectif est sûrement le même que celui de toute entité politique au Canada. Je ne comprends pas pourquoi certains croient que l'élection d'un Sénat dans sa forme actuelle pourrait résoudre le problème.

Or, je sais une chose. Il y a des gens au Canada qui pensent sérieusement que les inégalités régionales, dont le gouvernement du Canada ne s'est pas occupé depuis belle lurette, peuvent uniquement être aplanies en transformant l'autre endroit. Je ne suis pas aussi simple d'esprit. Au moins, je suis prêt à écouter ce que les Canadiens ont à dire. Je suis au moins disposé à écouter leurs arguments. Si l'on peut concevoir un moyen d'avoir un Sénat élu, bien. Si l'on peut me dire ce que ces sénateurs feront une fois élus, c'est nettement mieux. Si l'on peut proposer des changements efficaces aux relations entre le Sénat et la Chambre des communes, je suis prêt à écouter et à approuver, et il devrait en être ainsi pour tous les députés.

La méfiance se manifeste à l'égard de tous les paliers de gouvernement au Canada, et les termes que les gens utilisent pour l'exprimer ne sont ni savants ni polis. On les entend dans les rues, les usines, les terrains de jeux et les stades, tous les jours, au Canada et il semble que le gouvernement ne s'en rend pas compte. Quelle tragédie!

J'observe depuis quelques temps la déception que le gouvernement éprouve à l'égard de la période des questions. Je la vois ici et à l'autre endroit. Je suis étonné que quelqu'un puisse penser que si nous limitons la durée des questions à 30 secondes, cela réglera le problème. Le problème n'est pas là.

J'ai entendu dans d'autres assemblées législatives de très bonnes questions qui duraient beaucoup plus que 30 secondes. Si les gens connaissent leur sujet, ils sont raisonnablement sûrs de ce qu'ils avancent et leurs arguments sont valables, ce qui compte, ce n'est pas que la question dure 29 secondes ou quatre minutes, c'est sa pertinence.

Quand mes électeurs me parlent de la Chambre, la question qu'ils me posent est la suivante: «À quoi rime ce qui se passe à la Chambre?» Je dois admettre que j'ai de la difficulté à leur répondre. Je ne le sais pas moi-même. J'écoute les débats. Je suis ici tous les jours. Je vois tout ce qui se passe à la Chambre et pourtant, je ne comprends pas.

J'ai vu une manchette l'autre jour. Je pense que c'est Preston Manning qui a dit que le Parlement était une honte pour le pays. Je dois admettre que je suis d'accord avec lui. C'est une honte que le gouvernement national du Canada, notre parlement le plus important, ne soit pas capable de mieux fonctionner. Pourquoi ne fonctionne-t-il pas mieux? Je ne sais. Je viens d'arriver.

• (1240)

Est-ce parce que les députés ont une trop haute opinion d'eux-mêmes? Pourtant, j'exerce ce métier depuis un certain temps et je sais qu'il n'y a rien de mal à être fier de soi-même en politique, sinon on ne peut pas survivre. Mais les débats se limitent-ils à cela? Ne sont-ils que des joutes verbales? Si c'est le cas, réduisons les frais. Trouvons un bel endroit pour réunir tous ces faiseurs de beaux discours pour l'été. Ça ne leur coûtera que 1,95 dollar. Payons-leur un repas gratuit et amenons-les là-bas et appelons-les notre assemblée constituante.

Je peux trouver toutes sortes de gens qui seraient prêts à siéger dans cette assemblée pour rien. Nous n'avons pas à appeler cela un Sénat, nous n'avons pas à prétendre que c'est un parlement, c'est juste une bande de gens qui jacassent dans un endroit.

À ceux qui pensent que les parlements sont des endroits distingués, je voudrais rappeler que le tout premier/3 parlement n'était rien d'autre qu'une bande de gens qui jacassaient dans un endroit du nom de Runnymede. Ils prétendaient que personne dans leur milieu ne pouvait répondre aux besoins des gens du commun et

c'est pour cela qu'ils se sont appelés la Chambre des communes.

Ensuite ils se sont mis à écrire des livres sur le sujet. Ce fut probablement l'erreur. L'erreur du système parlementaire fut sans doute de rédiger des choses comme Beauchesne ou Erskine May. Ce sont maintenant des sortes de bibles du fonctionnement des parlements. Pas besoin que le parlement fasse quelque chose d'utile, du moment qu'il suit les règles.

Je parie que je sais ce que dirait une personne de ce pays, si vous l'ameniez ici et si vous lui disiez: «Bon, vous avez deux minutes, dites à ces gens ce que vous pensez d'eux.» Son discours ne serait probablement pas parlementaire, il exprimerait sans doute une grande frustration, une grande gêne que tout cela se passe dans son pays. Elle dirait qu'elle pensait que vous étiez d'honnêtes personnes, que vous aviez une contribution à faire, mais qu'elle ne vous voit pas la faire.

Je suis et j'ai toujours été en faveur du processus parlementaire. Il est préférable, à mon avis, au système de congrès, mais il a ses défauts et certains sont patents. Dans notre système, une fois que vous êtes élu on vous enlève le cerveau. Une fois que vous avez quitté la salle du caucus, où vous avez discuté des questions de l'heure, vous n'avez plus la liberté d'en parler.

Une partie de notre petite motion dit: «Commençons à étudier les institutions du Canada. Voyons si nous ne pourrions pas trouver un meilleur moyen de donner un rôle au Sénat, si vous en voulez un. Voyons si nous ne pourrions pas au moins le rendre démocratique. Voyons si on ne pourrait pas lui trouver une fonction.»

Mais je peux vous dire une chose, monsieur le Président, la deuxième entrée sur ma liste, c'est cet endroit-ci. Cet endroit est une honte et il ne devrait pas en être ainsi.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, n'étant député que depuis un peu moins de trois ans, je dois dire que le député d'Oshawa, qui est néo-démocrate, a prononcé le meilleur discours que j'aie eu l'occasion d'entendre à la Chambre. Je tiens à ce qu'il sache qu'il a dit exactement ce qu'on dit dans ma circonscription. Je ne pourrais y changer une seule virgule.

Je voudrais tout de même lui poser une question. Au début de son allocution, il a parlé de la frustration que les gens, tout particulièrement les gens de la classe moyenne, ressentent à cause du système fiscal. Encore là, je suis entièrement d'accord avec lui. En effet, j'ai passé les deux dernières semaines et demie dans ma circonscription et non à la Chambre, et j'ai pu constater que tout le monde, que ce soit les petites, les moyennes ou les grosses entreprises, tout le monde est très frustré à cause de ce qui se passe.

Comme ils viennent de remplir leurs déclarations de revenus, les gens sont donc naturellement davantage frustrés de la complexité du système fiscal. Leur frustration est d'autant plus intense quand on sait que bon nombre d'entre eux sont actuellement au chômage ou ont peur de perdre leur emploi. Il existe de nombreuses tensions dans la société d'aujourd'hui et le moral est au plus bas. À titre de chefs de file dans nos communautés, nous sommes en quelque sorte des marchands d'espoir. Or, pour reprendre les mots du député, nous semblons avoir des difficultés à nous organiser. J'aurais une question portant sur un point très précis à poser au député. Comme il a eu l'expérience de siéger à deux Chambres, c'est-à-dire au provincial et au fédéral, est-ce qu'il a des idées précises sur la façon dont nous pourrions nous y prendre pour faire des réformes dans le système fiscal en vue d'y inclure les principes d'équité et d'efficacité, entre autres, qui permettraient peut-être de redonner espoir aux communautés et de les encourager? A-t-il des idées à ce sujet?

M. Breaugh: Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion d'observer des assemblées législatives et parlementaires un peu partout au monde, depuis un bon bout de temps. Tous les Parlements sont différents; ils ont tous leurs propres coutumes et mettent au point leur propre régime fiscal. Ils ont cependant des comptes à rendre à la population, à savoir si le régime est juste.

Actuellement, je pense qu'il serait exact de dire que le régime fiscal du Canada est injuste car on est imposé à tout bout de champ. Ce qui choque les gens, c'est que les impôts sont partout.

Une voix: Que devrions-nous faire?

M. Breaugh: Par exemple, si le principal élément du régime fiscal est quelque chose comme une taxe sur les produits et services, qui est perçue au magasin du coin: les gens vont au magasin pour se procurer des produits et

des services, pas pour payer des impôts, ils s'opposent donc à cette façon de faire. Donc, s'il ne s'agit pas d'une formule qui fait qu'on peut, à la fin de l'année, se demander ce qui est juste, quelle est la juste part à payer, et si tout le monde paie sa juste part. . . ce concept de justice est totalement absent du régime fiscal au Canada.

Certains ont parlé d'impôt minimum ou d'impôt uniforme pour tout le monde. C'est peut-être un peu simpliste dans notre monde, mais ces propositions ont un certain mérite: lorsque les gens constatent autour d'eux que certaines personnes gagnant beaucoup plus d'argent qu'eux ne paient absolument pas d'impôt sur le revenu, ils trouvent que quelque chose ne va pas dans le système—et ils ont raison. Il faut donc qu'il y ait un niveau d'imposition de base, qu'on pourrait selon moi fixer en fonction du revenu.

Par ailleurs, je suis toujours confondu de voir tous les ordres de gouvernement présenter leurs petits trucs pour éviter l'impôt. Je pense que la population canadienne a aussi saisi le message. Ce que les gens ne comprennent pas, et moi non plus, c'est comment les plus riches, les sociétés commerciales les plus riches, peuvent parvenir à ne pas payer d'impôt, tandis qu'eux en paient constamment.

Je pense donc que le premier principe à imposer au système, c'est un certain sens de la justice. Pour être clairs, disons que les gens pensent qu'ils se font avoir. C'est d'ailleurs la vérité, et ils s'en rendent bien compte. Ils savent aussi qu'un système d'imposition qui permet la levée d'impôts dans les dépanneurs est un mauvais régime. Il faut donc voir à réduire grandement ce type d'imposition.

Je ne veux absolument pas dire que ce serait simple à faire, mais je pense que si l'on ne revient pas au principe de la justice pour tous, le régime fiscal ne sera jamais accepté par l'ensemble de la population, et il n'y a pas de raison qu'il le soit non plus.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je veux poser une question au député au sujet des observations qu'il a faites sur la présente assemblée, sur le Parlement et sur les assemblées législatives au Canada. Si l'on relit le compte rendu des délibérations de la Chambre, au fil des années, et des Assemblées législatives de toutes les provinces ou presque, je suppose, on se rend compte que les mêmes critiques à l'endroit du régime canadien reviennent au fur et à mesure de son évolution.

Étant donné que le député a visité diverses assemblées législatives et qu'il a émis tout à l'heure une opinion sur la formule du Congrès, je me demande s'il en est venu à une conclusion sur la façon de modifier, comme il dit, la procédure de la Chambre des communes afin, comme il le désire, qu'elle soit plus adaptée à l'année 1991. Et quelles seraient, à son avis, les principales modifications à appporter? Qu'a-t-il à reprocher à la formule du Congrès? En effet, il a fait remarquer il y a un instant que notre système était meilleur que celui du Congrès.

• (1250)

Croit-il que l'un des principaux problèmes découle peut-être du fait que, conformément au Règlement actuel, les députés ne peuvent pas enquêter individuellement sur le gouvernement ni d'ailleurs modifier la loi en dépit de leur rôle de législateurs?

M. Breaugh: Monsieur le Président, ceux d'entre nous qui ont siégé dans d'autres assemblées législatives du Canada salivent littéralement lorsqu'ils vont aux États-Unis assister à une séance du Congrès, car chacun de ses membres a beaucoup de pouvoir. Quand on voit le genre de renseignements et de statistiques qu'ils arrachent à leur gouvernement, on se dit que ce serait magnifique si notre Comité des finances avait en main, dès la présentation d'un budget, tous les renseignements financiers que le gouvernement aurait en sa possession. À partir de là, le comité ferait ses recommandations sur ce qu'il conviendrait que le gouvernement fasse. Le principal défaut du système en vigueur au Congrès, c'est évidemment que tous ses membres sont des joueurs isolés, car lorsqu'une assemblée législative américaine compte cent membres, c'est comme si cent partis politiques y siégeaient; ce sont tous des agents libres.

Le grand avantage du système parlementaire est sa cohérence. Sa grande faiblesse est que, comme c'est le cas au Canada, quand on est membre d'un parti et qu'on évolue dans un système parlementaire, on ne peut contester son parti s'il est au pouvoir. Comment se fait-il qu'à Westminster, le fouet claque autant des deux côtés de la Chambre? Au Canada, le système parlementaire a dû déraper quelque part, et les députés sont plus fidèles à leur parti qu'ils ne devraient.

Je sais que ce que je dis en choque plusieurs, mais ce serait magnifique si les députés de tous nos partis recouvraient leur liberté de pensée et en usaient librement. Ce serait magnifique, dans notre système parlementaire, si le gouvernement, quel qu'il soit, avant de donner ses grandes orientations et d'élaborer ses mesures, avant de présenter les projets de loi qu'il jugerait indiqués, devait d'abord convaincre ses propres députés de leur bien-fondé, et si, à défaut de les faire adopter par son caucus, il n'avait pas le droit de les présenter à la Chambre.

Je suis en politique depuis assez longtemps pour savoir que tout cela, c'est de la théorie. C'est ainsi dans les livres, mais dans la pratique, les ministres imposent leur volonté à la Chambre et tout le monde doit suivre. Si seulement nous avions le bon sens de signaler les risques ou les dangers des mesures proposées et de refuser de les adopter tant qu'on ne nous aurait pas convaincus de leur bien-fondé, je crois que notre système parlementaire fonctionnerait comme il était censé fonctionner à l'origine.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Je suis désolé, le temps est écoulé. La période des questions et observations est maintenant terminée.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui le plaisir de prendre. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député invoque-t-il le Règlement ou poursuit-il le débat?

M. Baker: Monsieur le Président, lorsque vous avez demandé à la Chambre si elle était prête à se prononcer, est-il exact que vous parliez seulement de la première partie de la motion et qu'une fois que nous nous serons prononcés par un vote oral sur celle-ci, nous passerons à la deuxième partie de la même motion dont la Chambre est saisie? Faut-il comprendre que tous les députés, même ceux qui ont déjà pris la parole, pourront encore, après ce vote, débattre de la même motion principale, mais sous une rubrique différente?

Le président suppléant (M. Paproski): C'est exact. Il est actuellement question de la motion nº 1. Que cette motion soit adoptée ou non, nous passerons ensuite à la motion nº 2. Nous avons jusqu'à 10 heures ce soir. Le député veut-il toujours parler de la motion nº 1? Autrement, je vais procéder au vote.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le représentant du whip en chef du gouvernement, m'a demandé de différer le vote.

En conséquence, conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à plus tard aujourd'hui. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

Allons-nous dire qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 58.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATION DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

RADIO-CANADA INTERNATIONAL

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, le président conservateur du Comité sénatorial permanent des transports et des communications a condamné la décision du gouvernement de sabrer dans le service canadien de radiodiffusion internationale.

Le sénateur Finlay MacDonald fait observer qu'on a réduit au silence la voix du Canada dans le monde. Radio-Canada International a supprimé sept services en langue étrangère et les trois quarts de sa programmation à destination de l'étranger. Ces compressions draconiennes à un service de réputation mondiale a suscité une intense indignation tant au pays que dans le reste du monde.

La nouvelle a fait les manchettes au Japon, où le premier ministre a inauguré récemment une ambassade.

Article 31 du Règlement

Il est paradoxal qu'un gouvernement qui veut à tout prix élargir son commerce extérieur ne se rende pas compte que RCI est le meilleur moyen dont le Canada dispose pour promouvoir son commerce dans le reste du monde.

J'exhorte donc le premier ministre à écouter l'avertissement de ses collègues. RCI constitue le lien du Canada avec le reste du monde. Nos programmes, nos industries y étaient efficacement expliqués à l'échelle de la planète. N'allons pas supprimer un service inestimable qui donne au Canada son identité internationale.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Les Canadiens à revenu moyen trouvent qu'ils paient trop d'impôt. À leur avis, le régime fiscal est injuste et beaucoup trop compliqué. Ils savent que, si leur fardeau est si lourd, c'est parce que le gouvernement précédent a trop dépensé. Là n'est pas la question. L'injustice et la complexité du régime restent néanmoins inexcusables.

Il faut arriver à se retrouver dans les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants, le crédit d'impôt pour l'enfant à charge, le crédit équivalent pour personne entièrement à charge, la déduction pour frais de garde d'enfants, le crédit pour TPS, la déduction relative au conjoint et une foule de programmes à frais partagés. Et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg.

Les Canadiens à revenu moyen savent également que le régime est injuste. En effet, un couple marié avec deux salariés qui gagne 60 000 $ par année et qui a trois enfants paie plus d'impôt, toutes choses étant égales par ailleurs, qu'un couple marié sans enfants. Les écarts sont encore plus marqués et les aberrations fiscales plus flagrantes dans le cas d'autres structures familiales.

Je prie instamment le gouvernement d'intervenir sans délai pour simplifier le régime fiscal et le rendre équitable pour tous les contribuables, quel que soit le mode de vie qu'ils aient choisi.

* * *

[*Français*]

LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, termine demain le mandat que lui a confié ce Parlement en septembre 1984. Une nouvelle Loi sur les langues officielles, une réglementation lente à venir, les tergiversations du gouvernement conservateur, les contestations judiciaires, les conflits linguistiques, autant d'embûches et de défis importants ont marqué la mission de M. D'Iberville Fortier. S'il y avait un poste, monsieur le Président, peu envié ou convoité au cours des dernières années, ce fut bien celui de M. Fortier.

En tant que porte-parole libéral en matière de langues officielles, j'ai été témoin des luttes et des combats juridiques qu'il a dû mener pour faire respecter les droits de minorités. Le courage qu'il a manifesté au cours de ces sept dernières années, malgré les critiques, malgré l'émergence de groupes radicaux, est remarquable, monsieur le Président, et nous lui en sommes redevables.

Le nouveau ou la nouvelle Commissaire aux langues officielles devra démontrer autant d'énergie et de vigueur et faire preuve d'autant de dynamisme qu'a démontré M. Fortier. Ce n'est qu'avec des gens comme lui, qui ont vraiment à coeur le respect des lois des minorités linguistiques canadiennes, que nous pourrons un jour assurer l'équité des deux langues officielles au pays. Merci monsieur Fortier et bon succès dans la nouvelle voie que vous choisirez.

* * *

LA LOI SUR LA FAILLITE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, le ministre des Consommateurs et des Sociétés a déposé aujourd'hui un nouveau projet de loi touchant la faillite et l'insolvabilité.

Le 29 novembre 1985, sous le nº 245, j'ai présenté un avis de motion et j'ai déposé à la Chambre des communes le 20 mai 1988 une motion qui a été adoptée, afin que le gouvernement envisage l'opportunité d'établir un fonds de protection d'assurance-salaire spécial ou d'une société qui serait chargée d'assurer aux travailleurs leurs salaires en souffrance au moment où l'entreprise canadienne pour laquelle ils travaillent a déclaré faillite.

Monsieur le Président, je peux vous dire que c'est avec joie que j'accueille ce projet de loi qui propose des mesures traitant des réorganisations commerciales, des concordats et faillites personnelles, crée un programme de recouvrement des créances salariales, instaure des droits visant les fournisseurs impayés, et enfin inclut diverses modifications techniques destinées à rendre l'administration de la loi plus facile et moins coûteuse. Il s'agit là d'une initiative qui est de nature à favoriser tous les Canadiens et Canadiennes et toutes les entreprises qui doivent faire face à une période difficile.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES EMPLOIS POUR ÉTUDIANTS

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, aujourd'hui les grands titres des journaux locaux de Northumberland n'ont donné aucune assurance aux étudiants qui cherchent du travail pour cet été.

Plus des deux tiers des étudiants inscrits à un centre d'emploi pour étudiants ne peuvent pas trouver un emploi d'été. En attendant, on n'a pas augmenté les fonds accordés au Programme emploi d'été/expérience de travail, aussi connu sous le nom de EEET.

Le fait est que le taux de chômage dans ma circonscription est plus élevé que la moyenne utilisée pour calculer les affectations à EEET.

En outre, on a enregistré une baisse marquée et inexpliquée des affectations, depuis 1989, ce qui veut dire que de nombreux organismes importants de ma circonscription ont dû suspendre leurs programmes d'été, qui non seulement emploient de nombreux étudiants, mais ont beaucoup avantagé les collectivités du point de vue économique et social.

Le ministre s'en engagé à redistribuer les crédits au profit des régions où le taux de chômage dépasse le plus la moyenne provinciale et, par conséquent, je l'exhorte vivement à revoir les chiffres de Northumberland et à augmenter le financement du EEET afin de refléter de façon plus réaliste la situation désespérée dans laquelle se trouvent les jeunes de ma circonscription.

* * *

LE CAPITAINE ROSELLA BJORNSON

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, le capitaine Rosella Bjornson fut la première Canadienne à être embauchée comme pilote d'un avion commercial. Récemment, pendant la Semaine nationale des transports, elle a été honorée et a reçu, au cours d'une cérémonie tenue à Halifax, le 30 mai dernier, un prix national soulignant sa brillante carrière. À Winnipeg, le 6 juin dernier, on lui a également décerné le prix du Manitoba pour le rôle de premier plan qu'elle a joué et l'immense succès qu'elle a remporté et qui lui a permis d'ouvrir le secteur de l'aviation aux femmes.

Le capitaine Bjornson est née et a grandi en Alberta. C'est en 1973 que la société Transair, aujourd'hui les Lignes aériennes Canadien, l'a embauchée. Dix-huit ans plus tard, elle reste la seule femme à occuper un poste de capitaine d'avion à réaction chez une compagnie aérienne régulière au Canada.

Félicitations au capitaine Bjornson. Et félicitations au Canada.

* * *

LA JOURNÉE DE L'INDÉPENDANCE DES PHILIPPINES

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le 12 juin est une date historique pour les Canadiens d'origine philippine. Bien que nous soyons désormais des citoyens canadiens, nous gardons toujours le souvenir de ce jour, il y a 93 ans, où nos arrière-grands-parents se sont libérés du joug de l'Espagne.

À ce moment-là, les Philippins ont compris ce qu'était l'indépendance. Ce n'est pas se retrouver seuls pour défendre ses propres intérêts, mais bien s'unir pour atteindre de grands objectifs.

Aujourd'hui, même en sol canadien, nous gardons de notre mère-patrie cet esprit d'indépendance.

En effet, nous croyons qu'indépendance signifie unité et collaboration pour le bien-être de la collectivité. C'est l'une des valeurs, avec la bonne volonté et la tolérance, que nous apportons au Canada. Par bonheur, ce sont également des valeurs que partagent tous les Canadiens.

J'espère que les Phillipins du Canada et que tous les Canadiens célébreront avec nous la journée de l'indépendance des Phillippines et s'uniront à nous pour trouver une façon de préserver l'unité canadienne.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, le 5 décembre 1990, la Société Radio-Canada fermait ses trois stations de télévision dans l'est du Québec. Elle privait ainsi les gens du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles d'un véhicule de communication très important.

Alors voilà que cette situation a entraîné un dangereux sous-financement pour les stations radio de la Société d'État, car les administrateurs de stations de télévision et de radio, dans leur souci de rationalisation, avaient précédemment supprimé le dédoublement des coûts de radio et télévision en faisant en sorte que les frais d'exploitation de la radio soient absorbés en grande partie par le budget de la télévision.

Monsieur le Président, mes concitoyens sont inquiets face à cette situation et craignent que ne se répète pour la radio ce qui est arrivé à leur télévision.

Monsieur le Président, je partage avec eux ces craintes. Alors, je demande au ministre responsable de la Société

Article 31 du Règlement

Radio-Canada de voir à pallier immédiatement cette situation.

* * *

[*Traduction*]

LA DE HAVILLAND

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, il est intéressant de voir ce qu'il est advenu de la société De Havilland depuis sa privatisation.

Le gouvernment commence par la vendre à Boeing, ou, devrions-nous dire, il paie Boeing pour l'en débarrasser. Investissement Canada, comme toujours, juge la transaction excellente. Mais, trouvant qu'elle en a plein les bras, Boeing décide de la revendre au consortium ATR. La privatisation a donc ramené au secteur public, mais pas le nôtre.

L'opposition avait prédit dès le début que cette initiative allait se traduire par des pertes au niveau des emplois, de la recherche et du développement et de la production de la série canadienne des appareils Dash-8. Après tout, l'avion de transport régional d'ATR est en cocurrence directe avec le Dash-8.

Notre gouvernement ne voyait aucun problème parce que la privatisation est bonne. Investissement Canada ne voyait aucun problème non plus parce que l'investissement étranger est bon.

La Communauté européenne s'inquiète, contrairement à notre gouvernement, de la baisse de la concurrence dans le secteur des avions de transport régional, et examinera la question.

Maintenant que la vente est retardée, la survie de la société De Havilland est menacée par la perte de commandes causée par le climat d'incertitude et de doute et par la stupidité du gouvernement actuel.

Que fera le gouvernement pour redresser la situation? Racheter De Havilland?

* * *

• (1410)

LE PARTI RÉFORMISTE

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, le chef du Parti réformiste a prononcé un discours mardi soir à Ottawa. Il a parlé fort longtemps, mais il s'est gardé de dire qu'il voulait contrôler les dépenses de l'État en réduisant la gestion intermédiaire dans l'administration fédérale. C'est là sa politique, et elle n'est pas sans conséquence pour les habitants d'Ottawa.

Il n'a pas fait allusion non plus à sa politique de réduction générale de 15 p. 100 des dépenses fédérales au titre des programmes, réduction qui n'épargnerait aucun secteur. Cette réduction de 15 p. 100 se traduirait, pour les personnes âgées qui touchent à la fois la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, par une perte de revenu de 120 $ par mois ou 1 427 $ par année. Il semblerait que le héros de la réforme dise une chose à Calgary et une autre à Ottawa.

Pourquoi ne dit-il pas la même chose partout au Canada?

* * *

LES COOPÉRATIVES

L'hon. Jean Chrétien (Beauséjour): Monsieur le Président, je voudrais parler d'une question très importante pour mes électeurs, dont beaucoup sont membres de coopératives.

Le mouvement coopératif occupe une grande place dans le Canada atlantique. Au niveau local, les agriculteurs, les pêcheurs, les consommateurs ont étudié leurs problèmes et décidé de les résoudre par la formule coopérative. Ils ont remporté un succès éclatant. Aujourd'hui, 174 000 familles possèdent 174 coopératives.

En imposant la TPS, le gouvernement a créé, du point de vue fiscal, une injustice qui désavantage les coopératives. En effet, si quelqu'un de Shédiac ou de Bouctouche décide aujourd'hui d'acheter une part sociale dans une coopérative, il doit payer la TPS.

Par contre, si quelqu'un veut investir dans une grande multinationale, il peut acheter des actions sans payer la TPS.

[*Français*]

De plus, la TPS est imposée sur certains aliments achetés directement d'une coopérative, mais elle ne s'applique pas aux mêmes aliments achetés d'une chaîne multinationale. À cause de ces deux mesures, les coopératives des provinces de l'Atlantique subiront des pertes de plus d'un million de dollars. Cette région a besoin d'un mouvement coopératif solide.

À mon avis, le gouvernement devrait réviser ce problème et donner justice aux coopératives dans tout le pays.

* * *

LA LOI SUR LA FAILLITE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le ministre des Consommateurs et des Sociétés et député conservateur de Bellechasse, l'honorable Pierre Blais, a déposé aujourd'hui une nouvelle législation touchant la faillite et l'insolvabilité.

Il s'agit d'une législation qui introduit des dispositions protégeant les travailleurs touchés par la faillite et qui perdent leurs emplois et, trop souvent, le salaire qui leur est dû.

Désormais, ces travailleurs, qui en plus de perdre leurs emplois se voient privés de leur salaire, pourront être remboursés pour leur salaire impayé jusqu'à concurrence de 2 000 $ plus 1 000 $ pour les dépenses des voyageurs de commerce. Durant cette période difficile, ils se verront remboursés dans une période de 4 à 6 semaines.

Voilà, monsieur le Président, une mesure destinée à venir en aide à tous les travailleurs et travailleuses canadiens.

Bravo au gouvernement conservateur!

* * *

[*Traduction*]

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, le dernier numéro du rapport sur l'activité à la frontière soulignait l'important rôle de Douanes Canada relativement au problème du magasinage outre-frontière.

À Sarnia—Lambton, cette activité préoccupante pour les commerçants locaux est évidente lorsqu'on voit les longues files d'attente aux poste frontière.

Il s'agit d'un problème grave pour lequel il n'existe pas de solution miracle. Il faudra que les intervenants collaborent de façon efficace. Cela dit, le gouvernement fédéral examine attentivement nos politiques, dans la mesure où elles favorisent les déplacements outre-frontière. Cet examen englobe le rôle de Douanes Canada.

Au niveau local, on pourrait prendre des mesures telles que la mise à l'essai d'un programme modifié de traitement des voyageurs, l'établissement de lignes réservées aux touristes, ou le recours à de nouvelles techniques de pointe. De telles mesures pourraient contribuer à améliorer le service à la frontière, en particulier dans le cas des Canadiens et des Américains qui font la navette entre les deux pays, ou qui se rendent aux nombreuses attractions touristiques de notre région.

Au pont Blue Water, une augmentation de l'effectif aidera à atténuer le problème des files d'attente. À cet égard, j'ai écrit directement au ministre du Revenu national pour lui demander d'affecter un plus grand nombre d'employés des Douanes au pont Blue Water.

L'augmentation de l'effectif à cet endroit, ainsi que la prise d'autres mesures, permettront d'atteindre notre objectif, qui est de percevoir tous les droits et taxes applicables. Nous ne voulons plus devoir laisser passer les automobilistes à cause de files d'attente trop longues au pont Blue Water.

Article 31 du Règlement

BELLA COOLA

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, pendant de nombreuses années, les villages autochtones et blancs de Bella Coola ont partagé la même source d'approvisionnement en eau.

Toutefois, lorsque le gouvernement fédéral a installé un nouveau système sur la réserve, le village blanc s'est retrouvé avec de l'eau très contaminée. Récemment, on a découvert que l'eau des autochtones est également contaminée, ce qui exigera encore d'importants travaux.

Le ministre des Affaires indiennes travaille maintenant avec les deux parties pour résoudre le problème. C'est tout à fait logique que les deux villages collaborent pour établir un bon système qui soit sûr au lieu d'avoir deux installations coûteuses.

Je prie instamment toutes les parties de travailler ensemble pour assurer à tous, et non seulement à une partie de la population, une source d'approvisionnement en eau qui ne présente aucun danger. Ce sont des exemples de collaboration, et non de confrontation, entre les Blancs et les autochtones que nous avons besoin de voir.

* * *

LA PROTHÈSE MAMMAIRE MEME

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, bien que la prothèse mammaire Meme ait été retirée du marché, des milliers de Canadiennes s'inquiètent encore profondément du manque d'information disponible sur l'innocuité des prothèses mammaires.

Il est maintenant évident que la recherche sur la prothèse Meme est guidée non pas par le désir de fournir des renseignements impartiaux basés sur des faits, mais par des considérations politiques.

À Montréal, un chirurgien a dit à une femme qu'il lui enlèverait sa prothèse mammaire Meme à condition qu'elle la donne à l'Université McGill aux fins d'un projet de recherche dirigé par le Dr Carolyn Kerrigan. Cette dernière fait des travaux de recherche qui sont financés par le fabricant de la prothèse Meme, et c'est elle qui a présenté au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social un rapport dans lequel elle soutient que cette prothèse ne présente aucun risque pour la santé.

Les membres de la profession médicale préfèrent-ils maintenant manipuler la recherche au lieu de découvrir la vérité et d'apaiser les craintes des Canadiennes qui ont la prothèse mammaire Meme? Ont-ils l'aide du gouvernement qui a prouvé ces dernières années qu'il n'a pas les ressources pour nous donner des réponses concernant la prothèse Meme et qu'il n'a pas non plus l'intention de les donner?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Je sais que le ministre a déclaré hier à la Chambre qu'il n'aime pas être bousculé durant la période de questions. Je lui rappellerai cette phrase de Harry Truman: «Que ceux qui trouvent la situation intenable s'en aillent.»

On a annoncé hier que M. Gordon Smith, secrétaire du Cabinet chargé des Relations fédérales-provinciales, est réaffecté à l'étranger. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi on a laissé partir M. Smith? Pourquoi le principal conseiller constitutionnel du gouvernement est-il envoyé à l'étranger, moins de 60 jours avant que le gouvernement ne dévoile sa position à toute la population canadienne?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je trouve plutôt étrange qu'un grand nationaliste canadien aussi connu que le chef de l'opposition cite un Américain. S'il veut nous décocher un coup, ne pourrait-il pas au moins citer un Canadien? Sa question est sérieuse cependant.

Je tiens à rappeler que tous les membres de ce gouvernement, et sans aucun doute aussi le député qui a eu l'occasion de travailler avec Gordon Smith, tiennent M. Smith en haute estime pour sa compétence professionnelle. C'est un fonctionnaire de premier ordre et nous entendons continuer de collaborer étroitement avec lui dans ses nouvelles fonctions.

Il s'agit d'un dossier prioritaire pour le gouvernement canadien. Il nous a semblé plus logique de demander au premier haut fonctionnaire au Canada, parce qu'il connaît bien le dossier, de travailler avec moi avec le premier ministre et avec notre comité; nous pourrons ainsi réaliser le plus de progrès possible sur la voie du renouvellement du Canada, dans le sens que veulent le chef de l'opposition et certainement les députés ministériels.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Ce que le ministre tente de nous dire n'est pas très clair. On ne sait pas s'il a été congédié ou non. Je voudrais demander ceci au ministre. Est-ce qu'il a discuté lui-même des plans de carrière avec M. Smith hier? Ou a-t-il délégué à M. Paul Tellier le sale boulot de l'aviser qu'il était muté? Ou est-ce que M. Smith lui-même a demandé d'être affecté à un autre poste? Qu'est-ce qui s'est passé? Le Canada veut savoir ce qui s'est passé à ce moment-ci? Pourquoi avons-nous demandé à M. Smith de s'en aller outre-mer, loin de ce dossier, alors que le gouvernement l'avait rappelé en moins d'une année pour le faire travailler dans ce dossier important?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles: Monsieur le Président, au moins maintenant le chef de l'opposition cite les Canadiens et non pas les Américains. Ça c'est un progrès.

J'ai déjà répondu je crois à la question. Il y a eu une décision qui a été prise par le premier ministre. J'ai été consulté. La première conversation comme d'habitude, comme il est normal dans les circonstances, a été entre le greffier et le sous-ministre. Et puis j'ai eu une conversation personnelle avec quelqu'un pour qui j'ai beaucoup d'estime, quelqu'un que je considère comme un ami, M. Smith.

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (Chef de l'opposition): Monsieur le Président, la nomination du bras droit du premier ministre, M. Tellier, au poste de secrétaire du Cabinet chargé des Relations fédérales-provinciales signifie que le premier ministre a repris le dossier constitutionnel en main.

Le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a été nommé précisément parce qu'il était sensé avoir une certaine crédibilité et parce qu'il n'a pas été directement mêlé au processus constitutionnel l'an dernier. Comment le ministre peut-il agir librement lorsque lui-même et le premier ministre ont le même bras droit?

J'ai déjà fait ce travail et je voudrais poser une question très sérieuse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Comment peut-il continuer d'occuper son poste de ministre puisque le premier ministre, qui a si peu

confiance en lui, a fait de lui son digne secrétaire parlementaire?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, il est déjà arrivé que deux parlementaires, deux Canadiens, soient candidats à la direction de leur parti politique. L'un des deux a remporté la victoire et l'autre est allé bouder dans son coin.

Le premier ministre et moi avons donné l'exemple. En effet, nous avons tous deux été candidats à la direction de notre parti, mais lorsque le premier ministre a été élu chef de mon parti et premier ministre, j'ai continué de collaborer très étroitement avec lui. Je continue de le faire et je n'en suis nullement troublé.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Apportez les sandwichs et le café. Quel travail de collaboration!

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Avant d'accepter ses nouvelles responsabilités, les journaux ont rapporté que le ministre avait insisté pour avoir ses coudées franches avec le premier ministre. Or, comment peut-il aujourd'hui nous dire qu'il continue d'avoir ses coudées franches alors que son sous-ministre ne se rapporte plus à lui, mais se rapporte directement au premier ministre?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, ici au moins on travaille en équipe et je suis absolument confiant qu'on peut continuer de le faire.

Je serais bien intéressé, parce que je sais que mon honorable collègue est le porte-parole de son parti dans les affaires constitutionnelles, je serais bien intéressé de voir si l'équipe libérale peut être aussi unie et aussi efficace que notre équipe en ce qui concerne les questions constitutionnelles. J'espère que oui, parce que si la réponse est affirmative, ce sera bon pour le pays.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Je comprends, monsieur le Président, que le ministre, aujourd'hui, a énormément de difficulté à garder le semblant de crédibilité qu'il voulait avoir dans le dossier constitutionnel.

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: Il est évident que les réponses des derniers jours, et surtout les réponses d'aujourd'hui, remettent en question sa capacité de vraiment s'occuper lui-même du dossier constitutionnel et de ne pas avoir en arrière de lui un premier ministre qui est prêt à «gambler», à tirer les dés sur l'avenir constitutionnel du Canada.

Or, ma question au ministre est la suivante: Peut-il confirmer en cette Chambre qu'il a suggéré au premier ministre d'avoir pour nouveau sous-ministre M. de Montigny Marchand mais que le premier ministre aurait refusé et lui aurait imposé M. Tellier?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, le député est aussi mal informé en ce qui concerne la situation aux Affaires extérieures, dans ce dossier comme dans d'autres.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du Commerce extérieur.

Par suite de la réunion d'hier sur le libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, six comités ont été créés, à ma connaissance, pour déterminer les secteurs prioritaires au moment des négociations. Or, sur cette liste de priorités, il n'est fait aucune mention des questions environnementales, des normes en matière d'emploi, ni des programmes sociaux.

Le ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre qu'il va tenter d'obtenir une entente sur les droits des travailleurs, les normes environnementales et les programmes sociaux ou qu'il n'y aura pas d'accord de libre-échange jusqu'à ce que ces garanties soient offertes à la population des trois pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les discussions que nous avons tenues hier étaient liées aux négociations commerciales en tant que telles. Elles n'avaient pas trait au travail parallèle que nous entreprendrons avec les Mexicains et les Américains sur des questions que la députée vient de soulever, soit les normes en matière d'emploi et d'environnement.

Comme la députée le sait sans doute, nous avons conclu, il y a un peu plus d'un an, une entente de principe avec le Mexique en vertu de laquelle nous discutons de la question de l'environnement. Ces pourparlers vont se poursuivre.

Je me suis entretenu avec mon homologue, M. Serra, et lui ai dit que nous aimerions envoyer un groupe à Mexico pour discuter de cette question en regard des négociations commerciales.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, pendant toute la durée des négociations sur l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis, le ministre a déclaré qu'il s'agissait simplement d'une entente commerciale qui ne touchait pas ces autres secteurs. Cependant, si nous parlions aux 313 000 personnes qui ont perdu leur emploi depuis la signature de cet accord ou au 1,5 million de chômeurs au Canada, si on s'entretenait avec les gens qui travaillaient dans le secteur de la fabrication, mais qui ont vu, depuis 1989, un sixième des emplois dans ce secteur disparaître, on entendrait un autre son de cloche. Le gouvernement doit prendre au sérieux les préoccupations des travailleurs et s'inquiéter de leur avenir et de celui de leurs familles.

Comme le ministre le sait pertinemment, une bonne partie des emplois ont déjà été transférés au Mexique, et je pourrais lui donner une longue liste d'emplois qui ont été perdus à Burlington, Cambridge, Waterloo, Penetanguishene et dans tout le pays à la suite du départ d'entreprises. Comme un représentant d'une société l'a déclaré récemment, il s'agit d'emplois qui ne reviendront plus jamais au Canada.

Au cours des dernières négociations commerciales, nous avons parlé. . .

M. le Président: J'invite l'honorable chef du NPD à poser sa question.

Mme McLaughlin: Le ministre a déclaré qu'il était inutile de prévoir des programmes d'adaptation des travailleurs dans le cadre de ces pourparlers. Va-t-il défendre les intérêts des travailleurs canadiens et s'assurer qu'il y aura des programmes de ce genre au Canada? Il ne l'a certes pas fait dans le passé. Va-t-il prendre au sérieux les préoccupations des travailleurs cette fois?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, permettez-moi de signaler que les répercussions des négociations commerciales avec le Mexique sont très limitées par rapport à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Dans le cas présent, il est question d'échanges s'élevant à 2,2 milliards de dollars environ avec le Mexique, alors que nos échanges bilatéraux avec les États-Unis sont supérieurs à 200 milliards de dollars.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, nous avons fait passer de 500 millions à 800 millions de dollars les crédits consacrés aux programmes de formation. Nous répondons aux besoins des gens qui changent d'emploi.

Ma collègue a parlé des répercussions de l'Accord de libre-échange. Je comprends qu'elle ait du mal à faire la distinction entre les effets de la récession et ceux du libre-échange.

• (1430)

J'ai signalé l'autre jour à la Chambre que, depuis 1988, l'Accord de libre-échange avait permis de faire passer notre excédent commercial avec les États-Unis de 14 à 17 milliards de dollars et d'augmenter nos exportations de 12 p. 100. En outre, en chiffres nets, nous avons reçu quelque six milliards et demi de dollars de plus en investissements étrangers directs. Il y a de nombreux exemples dans le livre que j'ai en main.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Je voudrais poser une question supplémentaire. Je suis persuadée que tous les sans-emploi du pays aimeraient bien voir ce livre, mais ils ne peuvent malheureusement s'en nourrir. Il leur faut acheter de la nourriture et pour ce faire, ils ont besoin d'emplois. Par ailleurs. . .

[*Français*]

Hier, Carla Hills qui négocie pour les États-Unis l'entente de libre-échange avec le Mexique et le Canada, son pays, répondait aux journalistes que d'après elle tout était sur la table. Rien n'est exclu. Mais hier le ministre a refusé de dire si la culture était exclue des négociations sur l'entente avec le Mexique et les États-Unis. Je demande au ministre responsable de ces négociations: Que va-t-il faire pour que les États-Unis comprennent que la culture n'est pas négociable?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai répété à je ne sais combien de reprises que la culture n'était pas négociable. Ce que M^me^ Hills a déclaré hier, c'est que ces questions n'ont pas été abordées hier, car ce n'était pas la tribune voulue pour ce type de discussions, mais si je demandais à M^me^ Hills si le transport maritime est visé par les négociations, elle me répondrait par un non catégorique. J'obtiendrais la même réponse si je demandais à Jaime Serra Puche, du Mexique, si le contrôle des réserves pétrolières de son pays est à négocier.

De même, si l'un d'eux voulant savoir si la culture est négociable, je répondrais qu'il n'en est pas question.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, selon les documents publics, le 30 avril, M. Paul Tellier, le premier fonctionnaire en importance au Canada, a informé le premier ministre que la version officielle pour les médias de l'affaire Al–Mashat était, et je cite: «que les ministres répondent que M. Al–Mashat remplissait les conditions exigées en tant que retraité, que son dossier a été traité conformément aux normes minimales et qu'aucun traitement de faveur ne lui a été accordé».

Aujourd'hui, dans des reportages parus dans les médias, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré que cette version officielle des faits constituait un mensonge. En fait, le ministre a déclaré que le bureau du Conseil privé, dans un rapport transmis directement au premier ministre, conseillait aux ministres de mentir au Parlement. Qu'est–ce que le vice–premier ministre ou le premier ministre ont fait pour enquêter sur ces allégations extraordinaires?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais déclarer tout d'abord que je me suis peut–être mal exprimé. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Valcourt: . . .ou que j'ai peut–être été trop sévère lors de l'entretien que j'ai eu hier avec un journaliste. Il n'a jamais été dans mon intention de dire que des fonctionnaires étaient venus me voir afin de me demander de mentir aux Canadiens.

Ce que j'ai voulu dire, c'est que nous aurions induit les Canadiens en erreur si nous avions repris telle quelle la version officielle qui nous était fournie afin d'expliquer l'entrée de M. Mashat au Canada. C'est pour cette raison que nous avons décidé, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi, de rendre public un rapport sur les faits entourant cette affaire le 14 mai dernier. Le comité est en possession de tous les faits et rien n'a changé.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, des ministres du gouvernement ne cessent de faire de la gymnastique verbale depuis trois semaines.

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le député n'a peut–être pas de mauvaises intentions, mais je ne vois pas où il veut en venir. Je le prie donc de poser sa question.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, voici où je veux en venir. Étant donné ces allégations, la déclaration du ministre à la Chambre et le fait qu'il change une nouvelle fois sa version, je pense qu'il est absolument essentiel que le gouvernement intervienne et je demande au vice–premier ministre de le faire. N'est–il pas impérieux que le gouvernement relance l'enquête parlementaire que ses propres représentants ont interrompue ce matin? Allons–nous oui ou non connaître la vérité dans cette affaire? Le vice–premier ministre acceptera–t–il de demander au comité de se réunir cet après–midi afin d'interroger le ministre?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis, pour ma part, d'avis que l'opposition ne s'intéresse pas réellement aux faits dans cette affaire. Elle cherche plutôt à confirmer ses propres théories et allégations, allégations qu'elle n'a pas encore réussi à prouver.

Les ministres ont comparu devant le comité. Ils ont retracé la chronologie de ces événements. Les fonctionnaires ont eux aussi comparu devant le comité, mais les députés de l'opposition souhaitent toujours se lancer dans une chasse aux sorcières en se fondant sur leurs propres allégations et théories. Eh bien, ils ont eu leur chance; pourquoi n'ont–ils pas fait leur travail correctement?

Si les députés de l'opposition sont incapables de prouver la validité de leurs théories et allégations, pourquoi ne se taisent–ils pas?

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration et elle a trait à une déclaration étonnante qu'il aurait faite aujourd'hui. Je le cite parce que ce n'est pas une phrase très complexe, il a dit: «Ils voulaient que je mente.»

L'histoire ne dit pas clairement qui sont ces «ils». Mais cette déclaration est très troublante, car elle remet en question l'intégrité même. . .

Des voix: Oh, oh.

M. le Président: Je prie le député de poser sa question.

M. Wappel: Monsieur le Président, cette déclaration remet en question l'intégrité même des fonctionnaires et des politiques. De ce côté–ci, nous voulons connaître les faits. Le ministre nous dira–t–il pourquoi il a dit: «Ils voulaient que je mente»?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que j'avais peut-être mal choisi mes mots hier. Je ne voulais pas être malveillant.

Le député parle de l'intégrité de la fonction publique et je sais en quelle estime surtout le Parti libéral ainsi que le NPD, tiennent la fonction publique. J'ai vu la façon dont ils ont traité M. Tellier, aussi je comprends son inquiétude.

Je n'ai jamais voulu remettre en question l'intégrité de la fonction publique. Ce que je voulais dire, c'est que si j'avais repris telle quelle la version proposée, j'aurais induit les Canadiens en erreur et cela, je ne le voulais pas. Un comité est saisi de la question et tous les faits lui ont été communiqués, mais le député tient à sa chasse aux sorcières. Qu'il continue.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, les mots du ministre sont clairs: «Ils m'ont dit de mentir.» Il n'a pas expliqué qui «ils» étaient. C'est une grave insinuation dirigée contre toute la fonction publique.

Que va faire le ministre? Les fonctionnaires n'ont aucune tribune publique où se défendre. Que fera le ministre pour dissiper les soupçons qu'il a lui-même fait planer sur les fonctionnaires par ses paroles inconsidérées?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué que ces paroles étaient peut-être un peu dures. Si le député se soucie vraiment des faits, qu'il relise les témoignages entendus par le comité. Pensez à la version donnée par les médias et dites-moi ce que j'aurais fait si j'avais adopté la même devant les Canadiens. Je les aurais induits en erreur et je ne voulais pas induire le faire. Le gouvernement ne veut pas les Canadiens en erreur et nous ne l'avons pas fait. Tous les faits sont du domaine public, mais vous semblez tenir à garder les Canadiens dans le noir. Allez-y, continuez!

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

Le ministre a déclaré que la version proposée était fautive. Étant donné que, selon les témoignages présentés au comité, la version offerte le 30 avril avait été rédigée par Paul Tellier, greffier du Conseil privé, je veux poser une question directe au ministre.

Qui sont ces fonctionnaires dont il parle quand il dit: «Ils voulaient que je mente et j'ai refusé de mentir»? Qui sont ces fonctionnaires qui voulaient qu'il mente et qui lui ont suggéré une version? Qui a rédigé la version qu'il allait présenter comme le lui conseillaient des fonctionnaires? Clarifiez la situation ou cessez les insinuations.

• (1440)

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. Si le député veut vraiment connaître les faits, il n'a qu'à consulter les témoignages présentés au comité, lequel, soit dit en passant, n'a pas encore fait rapport à la Chambre.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je viens de renvoyer le ministre aux témoignages faits devant le comité. Ils indiquent que la version à communiquer aux médias, rédigée pour le premier ministre par le greffier du Conseil privé, conseillait aux ministres de mentir en disant que l'intéressé n'avait pas reçu de traitement préférentiel.

Je pose au ministre une question directe. Qui a dit au ministre que la version officielle devait vraiment indiquer que Al-Mashat n'avait pas bénéficié d'un traitement préférentiel? Qui lui a dit de mentir et qui a concocté le mensonge à l'origine? Est-ce le greffier du Conseil privé?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le comité a étudié tous les témoignages qui lui ont été présentés. Je crois que la réponse à la question du député se trouve dans ces témoignages.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, malheureusement, au comité, les ministres ne témoignaient pas sous serment.

Hier, le ministre disait. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Un moment, je voudrais faire une observation. Les députés savent que lorsqu'il y a une question brûlante, les parties ont tendance à être très agressives ou à répondre sur le même ton.

Deuxièmement, nous nous efforçons depuis quelques jours de trancher une question qui n'est pas simple, vu qu'il s'agit d'une affaire qui se passe partiellement en comité et partiellement à l'extérieur. Je pense que je manquerai à mon devoir en tant que Président si j'autori-

sais des introductions qui, bien qu'astucieusement déguisées, n'en restent pas moins des accusations qu'une personne ne dit pas la vérité.

Je voudrais demander aux députés de se souvenir de cela. J'espère que ce n'était pas l'intention du député de York-Sud-Weston. Veuillez poser votre question.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le ministre disait hier: «Ils voulaient que je mente. J'ai refusé de mentir.» Il y a quelques minutes, le même ministre a dit: «Si j'avais fait ce qu'on voulait que je fasse, j'aurais induit les Canadiens en erreur.» C'est la même chose. Il accuse les fonctionnaires de lui avoir conseillé de mentir.

Je voudrais demander au ministre, si c'est bien le cas, si des fonctionnaires lui ont conseillé de mentir aux Canadiens et au Parlement, pourquoi il ne l'a pas dit dans la version A, ou la version B, ou la version C ou la version D? Pourquoi a-t-il attendu jusqu'à hier pour faire cette allégation?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, quiconque prend la peine de regarder les faits qui ont été présentés au comité se rendra compte que je n'ai rien dit de nouveau, hier. Tout a été exposé au comité et celui-ci tirera ses propres conclusions, tout comme les Canadiens j'espère.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le ministre confirme pourquoi 71 p. 100 des Canadiens sont d'avis que le gouvernement ne dit pas la vérité dans l'affaire Al-Mashat.

Je voudrais poser une autre question au ministre. Je voudrais lui demander ce qu'il voulait dire exactement lorsqu'il a parlé, hier, de fonctionnaires et de mensonge et lorsqu'il a répété cela à la Chambre, aujourd'hui; et pourquoi n'a-t-il pas informé les Canadiens plus tôt que de hauts fonctionnaires lui conseillaient de mentir?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les libéraux donnent raison au vieil adage qui dit que la réalité est souvent plus étrange que la fiction. Ils ne semblent pas capables d'avaler la vérité. Ils l'ont, le comité l'a et il fera un rapport à la Chambre.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le ministre a de la difficulté à garder la même version de son histoire pendant plus de 30 secondes.

Le fait est que, d'après les journaux, il aurait dit qu'on voulait qu'il mente et qu'il a refusé. Maintenant, il déclare que ce n'est pas ce qu'il voulait dire. Or, aujourd'hui, à midi, il était interviewé par Radio-Canada et il a réitéré le fait qu'on lui aurait demandé de mentir et ce, dans les deux langues officielles; *in English* et en français, il a prétendu qu'on lui a demandé de mentir.

Je demande au ministre qui lui a demandé de mentir? En quoi consistait le mensonge? Comparaîtra-t-il devant un comité parlementaire?

Des voix: Oh, oh.

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la réponse que j'ai donnée tout à l'heure tient encore.

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, une question supplémentaire. Permettez-moi de faire preuve de gentillesse et de demander au ministre de nous décrire, dans ses propres mots, s'il préfère, ce qu'on a tenté de lui faire faire— Nous accepterons tous les adjectifs qu'il voudra. Mais nous dira-t-il au moins ce que certaines personnes, dont l'identité n'a pas été révélée, ont essayé de lui faire faire en usant de leur influence et de nous indiquer pourquoi il n'a pas indiqué au comité parlementaire devant lequel il a comparu l'influence excessive et abusive qui a été exercée sur un ministre, quelle que soit la façon dont il veuille qualifier cet acte. Il n'y a qu'un seul mot que les Canadiens comprennent: camouflage, dissimulation et mensonge.

Le Président: Je demanderais au député de retirer sa remarque.

M. Tobin: Monsieur le Président, en raison du grand respect que j'ai pour la présidence, je retire le mot «mensonge».

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada.

Le gouvernement dit qu'il s'inquiète beaucoup parce que les gens font leurs achats de l'autre côté de la frontière. Si c'est vrai, le ministre peut-il expliquer pourquoi les camions qui transportent presque tout le courrier du Canada, y compris celui qui va de Toronto à Vancou-

ver, Winnipeg et Calgary empruntent des routes américaines et évitent, par conséquent, de payer la taxe sur les produits et services, d'acheter de l'essence et de payer des taxes au Canada?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je vous garantis que Postes Canada paie ses taxes au Canada. À vrai dire, sous la direction du gouvernement actuel, la société a cessé de coûter 400 millions de dollars de taxes au Canada et l'an dernier, elle a versé 50 millions de dollars de dividendes sur les bénéfices de 150 millions de dollars qu'elle a réalisés.

Postes Canada s'est engagée à livrer le courrier conformément aux normes convenues. Des vérificateurs contrôlent son rendement tous les trimestres. Elle assure maintenant le service postal le plus efficace du monde. Elle livre le courrier de Toronto à Calgary ou de Toronto à Vancouver et vice versa aussi rapidement que possible en utilisant des transporteurs privés. En fait, presque tout le courrier est transporté par avion, sur ces distances. Il arrive parfois que les avions survolent les États-Unis pour se rendre à destination.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Pourquoi le gouvernement du Canada encouragerait-il ou même, dans ce cas-ci, forcerait-il, par son système de soumissions, les sociétés à transporter le courrier en passant par les États-Unis? C'est une grande partie et non une petite partie du courrier qui passe par les États-Unis. Par conséquent, ces sociétés ne paient pas de taxes au Canada sur les services qu'elles achètent. Elles ne fournissent pas d'emplois aux Canadiens. Quelle sorte de politique le gouvernement a-t-il?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je me demande bien pourquoi le député pose cette question. Postes Canada s'efforce de livrer le courrier avec le plus de rapidité, d'efficacité, de précision et d'économie que possible.

• (1450)

Quatre-vingt dix p. 100 du courrier, soit presque tout le courrier, est transporté par avion. Les camions sont utilisés pour les colis, entre autres, mais ils essaient de se rendre du point A au point B aussi rapidement que possible. La société utilise des camionneurs, des chauffeurs canadiens et elle verse maintenant des bénéfices aux contribuables canadiens qui ont trop longtemps souffert de la façon dont les postes étaient gérées autrefois.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Les Canadiens ont l'impression d'être taxés à mort et exigent que des compressions soient faites dans l'énorme bureaucratie fédérale. J'ai été heureux d'apprendre en février dernier que les traitements des fonctionnaires seront bloqués cette année. Dans le budget de février, le gouvernement s'est également engagé à supprimer plusieurs paliers de gestion et 10 p. 100 des postes de direction au sein de la fonction publique, soit au moins 475 postes.

De nombreux gens d'affaires ont dû réduire la taille de leur entreprise et mettre des employés à pied pour survivre, et ils ont été obligés de prendre ces mesures rapidement. Plus de trois mois se sont écoulés depuis l'annonce faite dans le budget. Je voudrais savoir si le gouvernement a accompli des progrès considérables dans ses efforts pour supprimer au moins 475 postes de hauts fonctionnaires et éliminer des niveaux de gestion.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais informer le député que, selon les renseignements que nous avons recueillis auprès de divers ministères, la réduction progresse plutôt bien.

J'ai demandé qu'on me remette un rapport d'ici le 1er septembre 1991. Je voudrais rappeler au député que nous avons indiqué dans le budget que 475 postes de direction seraient supprimés en deux ans.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le gouvernement sait depuis plus d'un an que le mandat du commissaire aux langues officielles doit prendre fin cette semaine. Pourtant, il n'a pas encore consulté l'opposition ni déposé de résolution parlementaire en vue de nommer un nouveau commissaire.

Compte tenu du débat constitutionnel qui se tient actuellement et des attaques perpétrées contre la dualité linguistique de notre pays, ce niveau d'incompétence n'est pas acceptable.

Quand le gouvernement entend-il amorcer les négociations ou les consultations avec l'opposition en vue de nommer un nouveau commissaire? La résolution portant la nomination d'un nouveau commissaire sera-t-elle déposée à la Chambre avant que celle-ci ne s'ajourne la semaine prochaine?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne peux pas garantir que cette décision sera prise avant la fin de la semaine, mais je vais certainement tenir compte de la question du député.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, comme je l'ai fait remarquer, le gouvernement sait depuis longtemps que le mandat doit prendre fin cette semaine, et il n'a aucune excuse pour ce retard.

[*Français*]

Monsieur le Président, les communautés linguistiques minoritaires dans ce pays sont très conscients que la situation est délicate et urgente. Est-ce que le gouvernement est prêt à suggérer un successeur à M. Fortier, avant l'ajournement la semaine prochaine? C'est très important.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit au député, je suis certain que l'on s'occupe de cette question.

Je ne dispose pas de tous les faits pour le moment, mais je communiquerai avec le député le plus tôt possible.

* * *

LES HEBDOMADAIRES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications, et je la présente en une phrase unique, soigneusement formulée, tel qu'exigé par le Règlement.

Les propriétaires d'hebdomadaires ont eu le bonheur d'apprendre que le coût des envois postaux fixé selon le code tarifaire 2 sera maintenu jusqu'en mars 1992. Certains hebdomadaires postés suivant le code tarifaire 3 ne pourront profiter de cet avantage. Pourrait-on accorder le même sursis aux hebdomadaires auxquels s'applique le code tarifaire 3?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, je pense que c'est une excellente question.

Un programme touchant le code tarifaire 2 a été annoncé il y a quelques jours. Ce taux s'applique aux journaux communautaires. Dans le cas du code tarifaire 3, applicable aux hebdomadaires régionaux et nationaux, un programme a été annoncé le 1er mars par mon prédécesseur. Spécialement conçu pour ces journaux, le programme prévoit une aide de quelque 2 millions de dollars par année pour les trois prochaines années.

* * *

LES COMMUNICATIONS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, les Canadiens paient des millions et des millions de dollars de redevances aux radiodiffuseurs américains, parce que le gouvernement n'a pas compris, n'a pas consulté et n'a pas suffisamment défendu l'industrie culturelle du Canada, au cours de la dernière ronde de négociations sur le libre-échange.

Pourquoi les Canadiens de Toronto—ou de n'importe où au Canada—doivent-ils payer deux fois plus que les Américains pour chaque canal—pour les mêmes canaux? Que pense faire le ministre à cet égard?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, mes collègues ont fait un excellent travail lorsqu'ils ont négocié les dispositions protégeant la culture canadienne, dans le cadre de l'Accord de libre-échange canado-américain. C'est précisément pour cette raison que Mme Carla Hills cherche aujourd'hui à rouvrir l'entente, et c'est pourquoi nous refusons.

Pour ce qui est de la retransmission par câble, je dois dire que ma collègue était présente au déjeuner offert il y a trois jours par l'Association canadienne de télévision par câble. J'y ai prononcé un excellent discours présentant toutes les positions que nous défendons à cet égard.

Des voix: Oh, oh!

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, tant mieux si le ministre est heureux de sa prestation. Tout ce que je peux vous dire, c'est que les câblodistributeurs ne le sont pas autant que lui. Ils attendent depuis six mois que le ministre tienne parole et donne à la Commission du droit d'auteur des lignes directrices régissant l'établissement des redevances, mais il n'a encore rien fait.

Si le ministre n'a pu établir cette réglementation et la présenter au Parlement, n'est-ce pas en fait parce que les Américains veulent obtenir des Canadiens encore plus que les 75 ou 80 p. 100 qu'ils soutirent déjà? Quand le gouvernement va-t-il dire «Assez!»? Ne croyez-vous pas

que 38 millions de dollars sur un total de 51 millions, c'est trop?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai surveillé la députée de près pendant tout mon discours. Quand j'ai abordé la question des redevances, elle n'a pas avalé son dessert de travers. Elle était très heureuse et tout à fait satisfaite de l'initiative prise par le gouvernement.

Si l'industrie a attendu six mois avant que je prenne des mesures, elle en a passé quatre et demi à attendre que je devienne ministre des Comunications. Je n'occupe ce poste que depuis six semaines. Ce que j'ai dit dans mon discours, c'est que mon collègue, le ministre des Consommateurs et des Sociétés, et moi-même donnerions des directives à la Commission du droit d'auteur, et c'est ce que nous allons faire. Il y aura des audiences publiques au cours desquelles nous pourrons étudier toutes les préoccupations soulevées par la députée.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Carole Jacques (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Nous savons, monsieur le Président, qu'hier, le Comité des citoyens de Guybourg a fait parvenir une mise en demeure au ministre de la Défense nationale afin que soit entreprise, immédiatement et sans délai, la décontamination des terrains de la garnison Longue-Pointe.

Alors, j'aimerais savoir, monsieur le Président, ce que mon ministre entend faire pour décontaminer les terrains.

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la question est sérieuse et le ministère de la Défense, comme le ministère de l'Environnement du Canada, sont préoccupés par la situation qui découle de plusieurs années de développement industriel dans la région.

Plusieurs études ont été faites depuis quelques années et actuellement, une dernière étude est en cours qui va déterminer les actions à prendre. La députée peut être assurée, ainsi que la population de la région, que nous ferons tout notre possible dans ce dossier important.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au président du Comité de la défense, le député de Crowfoot. Je veux d'abord le féliciter de sa réélection à la présidence de ce comité.

Le député a-t-il l'intention de faire siéger le Comité de la défense durant les mois d'été, pour qu'il étudie la démission du contre-amiral Thomas ou le document de la Défense avant que le Cabinet ne nous annonce ce qui sera fait?

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, le Comité de la défense a l'intention d'étudier certaines questions liées aux affaires des anciens combattants, ce qu'il fait actuellement du reste. Nous allons visiter l'hôpital Sunnybrook mardi prochain.

La question que vient de soulever le député sera la prochaine à l'étude. À mon avis, la question du député d'Annapolis—Hants est très pertinente; le comité doit effectivement examiner la politique de la défense. D'après certaines indications que nous avons eues, un énoncé de politique sera annoncé très prochainement, au début de l'été. Le comité a l'intention d'examiner cette politique une fois qu'elle sera annoncée; la population du Canada pourra alors se prononcer sur celle-ci, par l'entremise du comité, et ce dernier en fera ensuite l'analyse et formulera des recommandations.

[*Français*]

• (1500)

M. le Président: L'honorable député de Shefford, une seule question s'il vous plaît.

* * *

LES CENTRES BANCAIRES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). En décembre 1987, le premier ministre annonçait à Montréal, à grand renfort de publicité, que Montréal deviendrait un centre bancaire international. Trois ans plus tard et aujourd'hui même, j'aimerais demander au ministre combien de banques montréalaises sont opérationnelles comme centres bancaires internationaux, et combien d'emplois ont été créés grâce à l'initiative de son gouvernement en matière de centre bancaire international?

[*Traduction*]

M. le Président: La question s'apparente beaucoup au genre de questions qui devraient figurer au *Feuilleton*. Si le ministre veut y répondre. . .

[*Français*]

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Ce que je peux dire à l'honorable député, monsieur le Président, si vous me le permettez, c'est que nous avons comme gouvernement répondu à une demande qui nous a été faite par Montréal de mettre à leur disposition certains mécanismes. Nous les avons faits. C'est à Montréal qu'il faut demander quel a été le résultat de notre collaboration.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

Mme le vice-président: Le député comprendra que j'attends que la Chambre se calme un peu pour que tous les députés et moi puissions l'entendre.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, je voudrais bien que le leader parlementaire du gouvernement nous donne une idée des travaux qui sont prévus pour demain, pour lundi et pour le reste de la semaine prochaine.

Pendant qu'il y sera, pourrait-il répondre à la question que je lui ai posée et qui a été adressée aujourd'hui au vice-premier ministre au sujet de la nomition d'un commissaire aux langues officielles?

Pourrait-il nous dire où en sont les choses en ce qui concerne cette nomination et quand, en fait, les députés de l'opposition et, en particulier, le chef de l'opposition seront informés et consultés sur ce sujet très important? Je crois comprendre que le vice-premier ministre a considéré ma question comme une instance, mais je lui avais posé la question pour qu'il y réponde.

Le leader parlementaire du gouvernement pourrait-il me dire s'il entend discuter de mandat, plus tard aujourd'hui, à l'égard de la motion concernant les affaires constitutionnelles? Je suis en train d'écrire au ministre pour lui expliquer brièvement quelques-uns des points qui nous préoccupent à cet égard et peut-être voudra-t-il attendre d'avoir reçu ma lettre avant d'y répondre de façon détaillée.

Enfin, le gouvernement pourrait-il nous faire savoir s'il va ou non déposer avant le 21 juin un projet de loi visant à bloquer les salaires des fonctionnaires? Le ministre a-t-il l'intention de prendre cette décision d'ici au 21 juin?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, aujourd'hui, nous allons poursuivre le débat sur les crédits qui se terminera à 22 heures avec la présentation et l'adoption des projets de loi pertinents qui découlent du Budget des dépenses principal.

Demain, en conformité d'un ordre de la Chambre, nous procéderons à l'étude en troisième lecture du projet de loi C-11. Par la suite, je voudrais également mettre un terme à l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-10, la Loi sur la taxe d'accise, ainsi que terminer l'étude à l'étape du rapport et en troisième lecture du projet de loi C-2, la Loi sur l'Office national à l'énergie. J'ai également discuté avec mon collègue, le ministre du Travail, et les représentants des deux partis d'opposition au sujet de la présentation d'un projet de loi tendant à mettre un terme à l'arrêt de travail des manutentionnaires du grain sur la côte ouest, qui entraîne d'énormes problèmes financiers pour les agriculteurs déjà durement frappés par la chute des prix sur le marché mondial, la perte de marchés et le reste.

Lundi, j'ai l'intention de poursuivre l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-20, la loi d'exécution du budget. Pour le reste de la semaine, j'espère avoir des entretiens avec les deux leaders parlementaires de l'opposition pour déterminer comment nous pourrons terminer le plus rapidement possible nos travaux au cours de la semaine suivante.

En ce qui concerne le Commissaire aux langues officielles, je le répète, le premier ministre avait certes l'intention de s'entretenir avec les chefs des partis. Je sais que le premier ministre et le chef de l'opposition ont de la difficulté à se rencontrer, car lorsque l'un était en ville l'autre n'y était pas et inversement. Cependant, on mènera certes les consultations voulues au sujet de la nomination d'un commissaire, et je devrais en reparler au député pour lui dire précisément les efforts qui sont faits pour régler cette question le plus tôt possible.

Si je ne m'abuse, les deux partis ont été saisis du mandat du comité mixte sur la Constitution aux fins d'examen. Le président du Conseil privé a eu des entretiens avec le porte-parole du Parti libéral en matière constitutionnelle, ainsi qu'avec le chef du Nouveau Parti démocratique au sujet de ce mandat. Je crois comprendre

qu'il est en général bien accepté, mais bien entendu, je suis persuadé qu'on se penchera sur toute recommandation tendant à améliorer ce mandat.

Le gouvernement souhaite recevoir l'approbation du Parlement au sujet de ce comité, afin qu'il soit en mesure d'entreprendre ses travaux à l'automne au moment où le document du gouvernement fédéral sera prêt. Bien entendu, nous espérons tous de tout coeur que les travaux du comité auront une conclusion heureuse et qu'ils permettront de renforcer encore l'unité nationale.

Je ne suis pas en mesure de confirmer ou de nier qu'un projet de loi sera déposé au sujet d'un gel des salaires dans la fonction publique, mais je peux simplement vous dire que les engagements généraux et les intentions exprimés par le gouvernement dans le budget, tiennent toujours. Le gouvernement n'a pas changé de position au sujet de ce qu'il a annoncé alors.

M. Dingwall: Madame la Présidente, par votre entremise, je remercie le leader du gouvernement à la Chambre de ses observations sur les travaux de demain. Je me demande toutefois s'il peut, en raison des projets de voyage de certains de nos porte-parole, faire en sorte qu'on discute des projets de loi C-10 et C-11.

Le ministre a fait allusion au mandat du comité constitutionnel. Il est vrai qu'il y a eu des discussions entre les divers partis. Nous avons certaines préoccupations que je vais mettre par écrit et transmettre sur-le-champ au leader du gouvernement, de sorte qu'on puisse en parler plus tard dans la journée, ce qui serait fort utile.

Enfin, en ce qui concerne la nomination du nouveau Commissaire aux langues officielles, et je le dis très sérieusement, j'espère que le gouvernement ne tardera pas à fournir les renseignements pertinents aux députés de l'opposition. Bien que les députés voyagent beaucoup et que les programmes varient d'un député à l'autre, le premier ministre pourrait peut-être mettre par écrit son point de vue sur cette question, ce qui pourrait accélérer cette décision qui revêt une très grande importance pour notre pays et, bien sûr, le bilinguisme officiel.

• (1510)

Le leader du gouvernement peut-il nous donner quelque assurance en ce qui touche le projet de loi, le comité constitutionnel et le Commissaire aux langues officielles?

M. Andre: En ce qui concerne le projet de loi j'accepterais sans aucun doute cette suggestion. Il n'y a aucun problème à cet égard. Pour ce qui est des greffiers au Bureau, l'ordre, peut-être modifié serait C-10, C-11, C-2, compte tenu des discussions sur le projet de loi visant à mettre fin à l'arrêt de travail et à la grève des manutentionnaires de grain sur la côte ouest.

En ce qui concerne le mandat, je n'ai vraiment rien à ajouter pour le moment. Je ne peux faire des conjectures au sujet du contenu de la lettre du député, mais je suis toujours heureux de recevoir du courrier qu'il m'envoie. J'espère simplement qu'il utilisera le bon code postal.

Le troisième point avait trait au commissaire aux langues officielles. Je vais assurément transmettre au premier ministre la demande du député.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, au sujet du même point, en l'occurence le dernier point traité par le leader parlementaire du gouvernement en ce qui concerne le commissaire aux langues officielles, je me demande si le leader du gouvernement pourrait assurer la Chambre que le poste ne restera pas vacant tout l'été. Il sait qu'une résolution et de la Chambre et du Sénat est nécessaire pour cette nomination. Je me demande donc s'il pourrait simplement nous garantir que le nouveau titulaire de ce poste sera nommé dans le courant de la semaine prochaine.

M. Andre: Je peux volontiers assurer le député que nous ne ménagerons aucun effort en ce sens.

Mme le vice-président: J'ai reçu l'avis de la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE VANDALISME

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Madame la Présidente, J'ai remis plus tôt cette semaine à la présidence une lettre contenant une question de privilège que je veux soulever aujourd'hui.

Il s'agit d'événements qui se sont produits la semaine dernière alors que les bureaux de circonscription de plusieurs députés ont été l'objet d'actes de vandalisme, des affiches ayant été collées sur les fenêtres. J'ai appris en fin de semaine, en lisant le journal, qu'une employée du bureau de circonscription du député d'Edmonton-Est avait dit avoir participé à la planification de cet incident.

À mon avis, il est tout à fait déplacé qu'un député ou son personnel participent à des actes de vandalisme délibérés à l'égard de biens du gouvernement ou de la Chambre des communes parce que j'ai dû, en l'occurence, faire enlever ces affiches, à l'instar d'autres députés, et il y a des factures qui finiront par être payées par la Chambre des communes et, cela va de soi, par les contribuables.

À mon avis, il existe des précédents d'outrage au Parlement à propos de la pose et de la publication d'affiches. Je ne veux pas faire perdre son temps à la Chambre aujourd'hui à les énumérer tous, mais on peut les trouver, notamment dans Parliamentary Functions, Practice and Procedure de Griffiths.

Il y a deux remarques ici que je voudrais faire. Tout d'abord, je crois que cette question pourrait être résolue de plusieurs façons. À mon avis, si les personnes responsables sont prêtes à payer pour réparer les dégâts, cela pourrait être considéré comme satisfaisant. Cependant, madame la Présidente, le député et une personne qui est employée par la Chambre des communes devraient être prêts à vous fournir les noms et les renseignements détaillés. Si on le juge bon, le Bureau de régie interne ou le Comité de la gestion pourrait être saisi de l'affaire. Je pense qu'on a la responsabilité de le faire.

Madame la Présidente, en dehors de cela, si vous vous prononcez dans ce sens, je serais prêt naturellement à proposer la motion appropriée. Cependant, comme je l'ai dit, il y a peut-être d'autres manières de régler cette question.

Je crois qu'il est important de la régler, parce que nous, à la Chambre, savons ce qui arrive avec les précédents et, à mon avis, même quand nous enfreignons une règle et que ce n'est pas une infraction grave, nous devons régler l'affaire parce qu'on se rend compte à quel genre d'escalade cela peut mener. Je vous demanderais d'étudier cette question et les citations de Beauchesne à ce propos, puis de tenir compte du fait que, dans le passé, ce genre de chose a été considéré comme un outrage au Parlement.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Malheureusement, madame la Présidente, je crains que, comme c'est souvent le cas en pareilles circonstances, il faudra plus de temps pour réfuter les accusations qu'il n'en a fallu pour les porter. Je tiens à dire dès le départ que ni moi ni mes collaborateurs, autant que je sache en tout cas, ne préconisons, n'approuvons ni ne tolérons le vandalisme et la destruction intentionnelle de la propriété d'autrui, qu'elle soit publique ou privée.

Cela étant dit, je voudrais parler de l'acte de vandalisme perpétré au bureau du député, des auteurs présumés de cet acte et des circonstances qui ont entouré sa perpétration. J'espérais que le député allait nous fournir, dans son exposé, des éléments d'information plus fouillés qu'une simple extrait d'un article publié dans le *Edmonton Journal* du 7 juin. Malheureusement, il n'en fut rien. Je me permettrai donc d'éclairer sa lanterne sur quelques points.

Premièrement, à propos de la réunion dont il est question dans l'article. Laissez-moi vous lire le passage pertinent: «Curran»—on parle ici de mon adjointe de circonscription qui est, dit-on membre du Action Canada Network, lequel ne compte pas à proprement parler de membres, mais passons—«affirme avoir assisté à la séance d'organisation de la campagne d'affichage à titre personnel.»

J'ai appris en parlant avec mon adjointe que la réunion en question—et ce n'est pas elle, mais bien le journaliste qui a mis cette réunion sur le tapis—était en fait l'assemblée générale annuelle du Action Canada Network d'Alberta, qui s'était déroulée du vendredi au dimanche, il y a plusieurs fins de semaines de cela. J'y étais, moi aussi. Une foule de sujets ont été abordés lors de cette réunion, mais aucune décision n'a été prise à cette occasion concernant des mesures précises.

De plus, je me suis renseigné et j'ai découvert que la décision de faire imprimer des affiches et de les distribuer aux sympathisants du groupe émane en fait du comité de direction provisoire du Action Canada Network, dont M^me^ Curran ne fait pas partie. Les partisans étaient libres de décider ce qu'ils allaient faire avec ces affiches. Je le répète, M^me^ Curran n'a absolument rien eu à voir là-dedans.

Enfin, je tiens à signaler que personne n'a allégué que M^me^ Curran avait effectivement participé aux actes de vandalisme qui semblent tellement affliger le député. C'est bien, car je peux vous garantir qu'elle n'y est pour rien.

Le député a fait erreur quand il a déclaré, au cours de l'exposé qu'il a fait à la Chambre, et je cite: «M^me^ Curran a participé à la planification de cet incident.»

M. Dorin: C'est elle-même qui l'a avoué.

M. Harvey: Non, je m'excuse. Permettez-moi de paraphraser ce qu'elle a dit. M^me^ Curran a déclaré avoir assisté, à titre de simple citoyenne, à la réunion où la diffusion des affiches a été planifiée. Ce que mon adjointe a voulu dire au journaliste, c'est qu'elle assistait à l'assemblée générale annuelle de l'Action Canada Network, au cours de laquelle toutes sortes de sujets ont été abordés. Si le député avait pris le temps de discuter de

l'affaire avec le journaliste, l'association de la circonscription, ou même n'importe quel dirigeant de l'Action Canada Network, il aurait découvert ces faits. Faute de quoi, nous monopolisons la Chambre avec cette histoire.

De toute façon, en guise de conclusion, j'ajouterais qu'aucun signe ne laisse croire que mon adjointe de circonscription a participé, d'une façon ou d'une autre, à une activité incorrecte et que je suis très contrarié par ces allégations.

Mme le vice-président: Le député d'Edmonton-Nord-Ouest a informé la présidence d'actes de vandalisme commis récemment à son bureau de circonscription d'Edmonton. Dans son exposé, le député a mentionné qu'il était possible qu'une personne du bureau de circonscription du député d'Edmonton-Est ait pu jouer un rôle dans cet incident.

J'ai évidemment permis au député de répondre, puisque c'était son droit.

Le député d'Edmonton-Nord-Ouest pourrait avoir un motif de grief. Toutefois, la notion de privilège s'applique uniquement à son rôle à la Chambre ou en comité. Je comprends comment il a pu se sentir lorsqu'il est arrivé à son bureau et qu'il y a constaté des actes de vandalisme. Il y a certainement matière à grief. Le député pourrait même essayer d'obtenir réparation devant les tribunaux. Cela dit, je ne vois pas comment il pourrait y avoir eu atteinte à son privilège, à la Chambre ou en comité, ni comment on pourrait voir là un outrage à la Chambre.

• (1520)

M. Dorin: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je ne veux en aucune façon contester l'opinion de la présidence, mais j'aimerais remettre au Bureau un rapport de recherche rédigé à mon intention par la Bibliothèque du Parlement, à titre de document de base concernant cette affaire. Ce rapport vise à renseigner les greffiers du Bureau ainsi que le Président.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, à propos du même rappel au Règlement. Existe-t-il une disposition en vertu de laquelle le député peut déposer un tel document auprès du Bureau? Dans l'affirmative, j'avais demandé au député de me fournir copie de ce document et il avait convenu de le faire. Par conséquent, il n'y a pas de problème.

Mme le vice-président: Le député a proposé de déposer le document auprès du Bureau, mais il ne s'agirait pas d'un dépôt officiel.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL, 1991-1992—ADOPTION DU CRÉDIT 1, MINISTÈRE DES FINANCES

L'hon. Pauline Browes (pour le président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 1, au montant de 56 606 000 $, sous la rubrique FINANCES—Programme des politiques financières et économiques—Dépenses du Programme, Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1992 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole au sujet de la motion nº 2 de l'ordre des travaux d'aujourd'hui.

La motion donne à penser que le gouvernement devrait renoncer à ses politiques financière et économique. Au contraire, il est essentiel que nous en poursuivions l'application pour la très bonne raison que notre programme financier et économique vise expressément à aider le Canada à sortir de la récession actuelle, à relancer l'économie, ainsi qu'à favoriser la création d'emplois.

Le plan de relance économique du gouvernement, qui a été présenté dans le budget de février, insiste sur le contrôle des dépenses et la diminution du taux d'inflation. Ces mesures sont essentielles pour faire baisser les taux d'intérêt et ainsi favoriser la consommation et les investissements qui assureront la croissance ainsi que la création de nouveaux emplois.

Certains contestent évidemment cette façon de procéder, et cela n'est pas surprenant. Après tout, au début des années 1980, les Canadiens étaient dirigés depuis près de 20 ans par un gouvernement dont la politique fiscale pouvait se résumer en une ligne: Mettez ça sur mon compte. En 1984, le gouvernement dépensait 1,33 $ en programmes et services pour chaque dollar perçu en impôt. Une telle politique a eu des conséquences graves.

Nous payons maintenant un prix très élevé pour avoir, pendant de trop nombreuses années, consommé plus de services gouvernementaux que nous n'étions prêts à en financer. C'est la raison pour laquelle notre dette nationale atteindra 400 milliards de dollars au milieu de l'année, ce qui représente environ 15 000 $ pour chaque homme, femme et enfant au Canada. Cette somme n'inclut pas une dette supplémentaire de 100 milliards de dollars contractée par les autres paliers de gouvernement.

L'intérêt sur la dette fédérale se chiffrera à plus de 43 milliards de dollars l'an prochain. Cette somme représente 36c. sur chaque dollar payé en impôt par les Canadiens. C'est plus que le gouvernement ne consacre à la sécurité de la vieillesse, à l'assurance-chômage, aux pensions des anciens combattants et aux allocations familiales combinés. Voilà pourquoi le budget fédéral refuse d'acheter une reprise à court terme au prix d'un retour aux déficits grandissants et à l'endettement galopant. Les leçons des vingt dernières années nous l'ont appris brutalement. Cette conception dépensière ne fait que créer un cercle vicieux de taux d'inflation et d'intérêt élevés, ce qui nous ramène à l'inévitabilité du déclin économique, de la perte d'emplois et de la baisse des recettes de l'État.

Nous avons plutôt pris une voie différente, en nous appuyant sur un engagement ferme à freiner les déficits et l'endettement. Le budget de février limite rigoureusement les dépenses de fonctionnement du gouvernement, y compris les traitements et salaires du premier ministre, des membres du Cabinet, des députés et les fonctionnaires fédéraux. Il prolonge le plan de contrôle des dépenses établi pour deux ans en 1990, y compris les limites imposées à la croissance des paiements de transfert aux provinces, de sorte qu'il s'appliquera jusqu'en 1994-1995 et permettra de faire des économies totalisant plus de 15 milliards de dollars.

Mais ce qui fait que ce budget marque un grand tournant, c'est qu'il prend également des mesures radicales en vue d'opérer rien moins qu'un changement fondamental dans la culture politique des dépenses publiques. Ces mesures qui s'imbriqueront l'une dans l'autre feront passer la bonne gestion des finances publiques du domaine des promesses et de la volonté politique à celui de la réalité en la consacrant dans la loi. Ce faisant, ces mesures pourront beaucoup contribuer à changer les attentes des Canadiens concernant les dépenses publiques aux paliers municipal et provincial aussi bien que fédéral.

Dans le cadre de ce changement fondamental, nous présenterons une mesure législative visant à imposer des limites obligatoires aux dépenses de programmes annuelles pour les cinq prochaines années. La flexibilité sera limitée à un ensemble très restreint d'éventualités. Cela n'empêchera pas de nouveaux programmes de répondre à de nouveaux besoins, mais ces programmes devront être financés dans les limites du plafonnement des dépenses prévu par la loi. Bref, il sera bientôt illégal pour l'État de dépasser ses budgets.

Le deuxième volet de notre engagement à contrôler les dépenses réside dans le projet de loi instituant un Fonds de service et de réduction de la dette qui a été présenté hier à la Chambre. Ce fonds assurera que toutes les recettes provenant de la TPS seront utilisées pour le service et la réduction de la dette, et non pour le financement de nouvelles dépenses de programmes.

Le troisième volet de notre stratégie consistait à annoncer des objectifs précis de réduction de l'inflation pour en faire baisser le taux à 2 p. 100 d'ici la fin de 1995.

En nous efforçant d'atteindre ces objectifs, nous pouvons établir les conditions qui permettront une diminution soutenue et durable des taux d'intérêt. Cela contribuera à réduire les frais d'intérêt sur la dette nationale.

Cette stratégie dont les éléments s'imbriquent l'un dans l'autre produira des résultats concrets et concluants. Les déficits pour 1990-1991 et l'exercice suivant seront limités à 30,5 milliards malgré les difficultés occasionnées par la récession, ce qui est bien inférieur aux 35 milliards qu'il nous fallait envisager au début de la planification budgétaire.

Ensuite, en 1992-1993, à la faveur de la reprise économique, de taux d'intérêt plus faibles et de la compression des dépenses du gouvernement, le déficit accusera une baisse très marquée pour s'établir à 24 milliards. Trois ans après, en 1995-1996, il ne sera plus que de 6,5 milliards. Ce sera le déficit le plus faible en près de 20 ans.

Le besoin de nouveaux emprunts de l'État sur les marchés financiers sera éliminé plus tôt que cela, en 1994-1995. L'objectif fixé dans le budget de 1989 sera ainsi atteint. Ce sera la première fois en 25 ans qu'aucun emprunt nouveau ne sera nécessaire.

Enfin, nous n'aurons plus à emprunter pour payer les intérêts sur les emprunts déjà contractés.

Si nous pouvons obtenir ces résultats, ce sera grâce aux changements vraiment révolutionnaires que le plan apporte dans la politique de l'établissement des budgets. Je tiens à expliquer clairement ce que cela veut dire: tout gouvernement fédéral qui voudrait dépasser des limites spécifiques ou se servir des recettes de la TPS pour autre chose que la réduction de la dette devra s'adresser au Parlement pour faire modifier la loi.

• (1530)

Il devra expliquer aux contribuables pourquoi il veut dépenser davantage de leur argent et justifier publiquement les conséquences que cela aura sur le déficit et sur la dette, sur les impôts et sur sa propre crédibilité.

J'ai dit que ces contrôles des dépenses font du budget un point tournant. Mais ils poussent aussi plus loin l'engagement à assurer une saine gestion financière qui est à la base du programme du gouvernement depuis 1984.

Certains ne partagent pas cette conception. Il est facile, après coup, de dire que nous aurions du prendre des mesures encore plus rigoureuses, mais il faut aussi mesurer tout le chemin parcouru, prendre conscience des réels progrès accomplis dans le règlement des problèmes financiers dont le gouvernement a hérité il y a près de sept ans.

Le fait est que les programmes de dépenses du gouvernement fédéral et ses services sont assujettis à des contrôles stricts depuis 1984–1985. Cela a exigé des mesures sévères et souvent impopulaires.

Il a fallu réduire les montants versés à VIA Rail et à la Société Radio–Canada. Nous avons éliminé les programmes d'isolation des maisons et de remplacement du pétrole. Les programmes de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales ont été restructurés de manière que ces transferts soient récupérés auprès des Canadiens à haut revenu qui n'en ont pas besoin. Nous avons beaucoup réduit le nombre de fonctionnaires, qui s'établit à peu près au même niveau qu'au début des années 1970.

Grâce à ces mesures, nous avons limité l'augmentation des dépenses à un taux annuel de 3,7 p. 100 à peine. Cela est bien inférieur au taux d'inflation et à la croissance des dépenses de l'ensemble des provinces.

Dans les 15 années précédant 1984–1985, les dépenses fédérales au titre des programmes ont augmenté en moyenne de 13,8 p. 100 par année. Nous avons opéré un revirement tout à fait remarquable.

La compression des dépenses a donné de bons résultats. En pourcentage de l'économie canadienne, les dépenses de programmes sont passées de 19,6 p. 100 en 1984–1985 à 16 p. 100 cette année, soit le niveau le plus bas depuis les années 1960.

Sans cette compression, les dépenses de programmes cette année auraient été plus élevées de 30 milliards de dollars, et notre déficit aurait plus que doublé pour atteindre presque 70 milliards de dollars.

Cette compression des dépenses a également ralenti considérablement la croissance de la dette nationale. En 1984–1985, la dette s'accroissait à un taux annuel d'environ 25 p. 100. Aujourd'hui, le taux de croissance est de moins de 10 p. 100, ce qui est encore inacceptable. Grâce à nos mesures budgétaires, nous éliminerons complètement la nécessité d'emprunter de l'argent d'ici quatre ans.

Lorsqu'ils entendent ces chiffres, beaucoup de Canadiens demandent: «Pourquoi le déficit est–il si élevé et la dette continue–t–elle de s'accroître?» C'est à cause de l'intérêt composé que nous devons payer sur la dette de 206 milliards de dollars dont nous avons hérité. Si nous avons un déficit aussi élevé aujourd'hui et si notre dette a presque doublé, c'est uniquement à cause de l'intérêt que nous payons sur la dette de 1984.

La prochaine question que les gens posent souvent est la suivante: «Pourquoi ne faites–vous pas des coupes absolues dans les dépenses de programmes au lieu de simplement en limiter la croissance afin de réduire le déficit encore plus rapidement?» C'est en raison des besoins importants auxquels ces dépenses servent à répondre.

Plus de la moitié des dépenses de programmes consistent dans des transferts à des personnes ou à d'autres niveaux de gouvernement. Les transferts aux personnes comprennent les prestations mensuelles de sécurité de la vieillesse, les allocations familiales, les pensions aux anciens combattants et les prestations d'assurance–chômage.

Comme la moitié de ces transferts vont directement aux personnes âgées, le vieillissement de la population et la pleine indexation des prestations sur le taux d'inflation ont fait de ce secteur des dépenses gouvernementales celui qui s'accroît le plus rapidement.

L'autre grand secteur des dépenses de programmes est, évidemment, les paiements de transfert, qui servent à financer les soins de santé, l'éducation, les services d'aide sociale et d'autres services dont les Canadiens bénéficient directement. Au cours des six dernières années, ce secteur a affiché une croissance moyenne de 6 p. 100, soit juste un peu moins que la croissance des transferts aux personnes.

Le reste des dépenses de programmes englobent tous les autres aspects de l'activité gouvernementale, y compris la défense nationale, le fonctionnement interne du gouvernement, l'aide étrangère, les programmes scientifiques et l'aide régionale. Dans nombre de ces secteurs, nous avons imposé une discipline rigoureuse. Par exemple, les paiements de transfert aux entreprises pour les dépenses dans les domaines des sciences, de la technologie et du développement régional ont été réduits, passant de 4,7 milliards de dollars en 1984–1985 à un peu plus de 3,6 milliards de dollars cette année. Pendant la même période, les dépenses de fonctionnement du gouvernement n'ont augmenté que de 1,2 p. 100 par année, en moyenne. Si on tient compte de l'inflation, le coût véritable du fonctionnement du gouvernement est actuellement inférieur de 25 p. 100 à ce qu'il était il y a six ans.

Ces données montrent qu'il n'y a guère de marge de manoeuvre pour d'autres compressions. On ne peut réduire encore les dépenses de programmes sans nuire gravement à ceux qui sont destinés aux défavorisés.

Ce qui ne veut pas dire que la lutte contre le déficit est perdue d'avance. Cette bataille, nous la gagnerons grâce à une rigoureuse restriction des dépenses combinée aux effets de la baisse des taux d'intérêt et de la hausse des revenus rendues possibles par la reprise économique. C'est pour veiller à ce que le travail soit fait que nous légiférons le plafond des dépenses prévu dans le budget.

Je répète que ce n'est pas faire preuve d'un optimisme exagéré ni jongler avec les chiffres que de dire que le déficit va être ramené à 24 milliards de dollars en 1992-1993. Nous n'aurons plus à faire face aux charges transitoires de la TPS, ce qui représente une économie de deux milliards de dollars. Les dépenses de la guerre du Golfe sont derrière nous. Le Plan de contrôle des dépenses permettra d'autres économies de 2,3 milliards de dollars. La baisse des taux d'intérêt allégera le fardeau du service de la dette. Et la reprise économique va réduire les charges d'assurance-chômage et entraîner un accroissement des recettes de l'État.

Éventuellement, cette diminution marquée du déficit, combinée à la reprise économique, va être suivie d'une baisse de la dette en proportion du PIB. Une fois ce seuil atteint, les recettes du gouvernement, grâce au fléchissement continu des taux d'intérêt et des plafonds de dépenses, seront suffisantes pour que le gouvernement n'ait pas à contracter de nouveaux emprunts en 1994-1995, comme il est prévu dans le budget.

Les plafonds des dépenses inscrits dans la loi et les objectifs liés à l'inflation devraient pousser les Canadiens à se rendre compte que nous ne pouvons plus obtenir des services du gouvernement à crédit. Et ce sont aussi de puissants outils dont les Canadiens peuvent se servir pour continuer à insister auprès de leurs représentants à propos des dépenses.

Notre programme financier et économique donne déjà des résultats. Certes, l'économie présente encore des signes de faiblesse, mais nous sommes confiants qu'elle va se rétablir au cours du deuxième semestre de l'année et qu'elle se redressera fortement en 1992.

Il ne s'agit pas seulement du point de vue du gouvernement. Les Perspectives de l'économie mondiale, publiées par le Fonds monétaire international au printemps, entérinent ce point de vue et prévoient une croissance de 3,5 p. 100 de l'économie canadienne en 1992, c'est-à-dire, selon les projections du FMI, le taux de croissance le plus élevé de tous les pays du Groupe des Sept, sauf le Japon.

Le relâchement continu des pressions inflationnistes prévu à court terme favorisera une forte reprise à moyen terme. Selon nos prévisions, le PNB croîtra en moyenne de 4 p. 100 entre 1993 et 1996.

Comme je le disais, il y a tout lieu de croire que la croissance reprendra d'ici six mois.

Après avoir atteint un sommet en mai de l'an dernier, les taux d'intérêt à court terme ont diminué de 5 p. 100. Le taux réel des effets de commerce de 90 jours est passé de 9,6 p. 100, il y a un an, à 3,2 p. 100 en avril dernier. L'écart des taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis s'est rétréci, passant d'un sommet de 500 points de base à moins de 300 points de base.

La baisse des taux d'intérêt a favorisé une reprise escomptée de l'industrie du logement au Canada, qui constitue un indicateur important de reprise. En avril, les mises en chantier ont augmenté de 30 p. 100 par rapport à mars. Elles ont connu une autre hausse de 16,4 p. 100 en mai, ce qui situe le nombre de mises en chantier, sur une base annuelle, à 149 000 unités. En fait, le nombre total de mises en chantier en avril et en mai avait augmenté de 41 500, soit 44 p. 100 de plus que durant la même période l'an dernier. L'emploi a poursuivi sa remontée pour un troisième mois consécutif, alors que 34 000 emplois, presque tous des emplois à temps plein, ont été créés en mai. Le taux de chômage s'est légèrement redressé le mois dernier, après avoir descendu de 10,5 p. 100 en mars à 10,2 p. 100 en avril, mais la hausse est davantage imputable à un accroissement de la main d'oeuvre qu'à des pertes d'emplois.

• (1540)

Ce ne sont pas les seuls effets positifs. Les expéditions des fabricants de produits automobiles, autre important indicateur, ont affiché une hausse marquée en mars. L'indice de confiance des entreprises, établi par le Conference Board du Canada, a grimpé de 29 p. 100 durant le premier trimestre, car le nombre de dirigeants d'entreprises qui prévoient une amélioration de la situation économique est plus élevé qu'à tout moment depuis 1984.

En ce qui concerne les règlements salariaux négociés, source importante d'inflation qui fait monter les taux d'intérêt, les augmentations de salaire consenties n'ont été que de 3,4 p. 100 en avril soit une baisse marquée par rapport à une augmentation moyenne de 6,2 p. 100 au cours du premier trimestre.

Permettez-moi de dire que nous ne sommes pas encore tirés d'affaires. Nous pourrions encore remettre en question la relance si nous abandonnions notre programme d'austérité et nos mesures tendant à juguler l'inflation. Nous ne pouvons permettre que cela se produise. Le gouvernement s'y refuse, car cela irait à l'encontre des engagements que nous avons pris pour ce qui est d'assurer l'avenir économique de tous les citoyens, notamment ceux qui éprouvent encore de graves difficultés.

Bien des faits montrent que nos politiques financières et économiques donnent d'excellents résultats et permettent de replacer le Canada sur la voie d'une croissance soutenue et d'une force activité économique au cours des années à venir. Je demande aux députés de garder cela à l'esprit lorsque la Chambre sera saisie de la motion.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait nous dire ce qu'il pense des finances publiques et des compressions qui ont poussé l'Association des infirmières et infirmiers du Canada à exercer des pressions auprès des députés ces derniers jours? Le rapport du Conseil canadien du bien-être social qui a été rendu public il y a quelques jours seulement prévoyait que les paiements de transfert aux provinces au titre des soins de santé seraient réduits à néant au cours des prochaines années. Plus précisément, de nombreuses personnes et plus particulièrement les infirmières qui ont mené la charge au cours des derniers jours, ici à Ottawa ont manifesté beaucoup d'inquiétude à ce sujet.

J'aimerais que le député nous dise ce qu'il pense des préoccupations qui sont actuellement exprimées au sujet du programme national d'assurance-santé. Étant donné qu'il siège à la Chambre depuis de nombreuses années, je me demande s'il pourrait nous faire part de son opinion générale à ce sujet ainsi que de la position du gouvernement?

M. Kempling: Madame la Présidente, en termes généraux—et je suis conscient que des groupes d'infirmiers et d'infirmières et d'autres groupes se sentent défavorisés en n'ayant pas d'augmentation de salaire—notre principale préoccupation, ce sont les effets à long terme sur le Canada de la croissance continue de la dette publique et du déficit.

Nous entrons dans une nouvelle ère, l'économie se mondialise, et nous percevons des changements radicaux dans le secteur manufacturier partout dans le monde. Les nouvelles installations de production nécessitent des immobilisations massives et les services qu'exige la population augmentent constamment le poids de la dette.

Nous devons trouver un équilibre dans tout cela et c'est ce que nous faisons du mieux que nous pouvons. Il se peut qu'en cours de route, certains groupes se sentent défavorisés par les mesures que nous choisissons. Mais nos objectifs sont de créer des emplois, de moderniser nos entreprises pour qu'elles puissent soutenir la concurrence sur le marché mondial, d'abattre les barrières au commerce interprovincial pour que les biens et les services circulent librement au Canada. Ce sont là nos objectifs. Nous ne voulons pas nous en prendre aux fonctionnaires, au personnel infirmier ou à qui que ce soit en particulier. Nous jugeons la situation si critique que nous estimons que tous les Canadiens doivent faire leur part. Je sais que lorsque des personnes se sentent au bord du gouffre, qu'elles n'ont plus rien à partager, nous éprouvons de la sympathie pour elles et nous faisons tout ce que nous pouvons par l'intermédiaire des programmes qui existent pour aider les gens dans le besoin.

Par contre, si vous regardez les revenus du gouvernement au fil des ans et si vous pensez que depuis un certain nombre d'années nous devons aller à l'étranger chaque année emprunter 30 milliards de dollars, vous comprenez que nous n'avons presque plus aucune marge de manoeuvre. Vous présentez un budget et que se passe-t-il? Vos revenus sont de 30 milliards de dollars inférieurs à ce qu'il vous faut, alors vous continuez d'emprunter jusqu'à ce que vous accumuliez une dette publique sur laquelle les intérêts composés ont des effets ahurissants, la faisant doubler et quadrupler en très peu de temps. Puis un jour, vous constatez que vous ne pouvez plus agir à l'extérieur du pays. Le taux d'inflation et les taux d'intérêt du pays sont touchés. Cela avait assez duré et il nous fallait faire quelque chose. C'est pourquoi nous avons mis différents programmes en place pour tenter de corriger une situation héritée du passé.

Je ne veux pas m'arrêter à expliquer pourquoi cela s'est produit, comment ou dans quel climat politique et dans quel climat social. J'ai vécu cette époque et le député aussi. Nous connaissons tous deux très bien le contexte.

Je crois que nous avons choisi la bonne voie. Le temps dira si nous avions raison.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, avant de passer à un autre sujet, j'aimerais revenir sur la réponse du député qui a indiqué que l'on empruntait de l'argent à l'étranger. J'ai cru comprendre que nous empruntions approximativement 30 milliards de dollars à l'étranger chaque année. Je trouve cela quelque peu inquiétant. J'aimerais donner au député l'occasion de rectifier cette déclaration si effectivement ce n'est pas ce qu'il a dit. Je pense qu'il voudrait probablement rectifier cela. Je crois comprendre que 18 à 25 p. 100 des emprunts destinés à combler le déficit sont faits à l'étranger par opposition aux emprunts faits au pays.

Je demande au député de bien vouloir apporter des précisions à cet égard.

Deuxièmement, aujourd'hui dans son discours, il a parlé de réduire le déficit à un niveau plus acceptable. J'aimerais plus précisément qu'il parle un instant, à la Chambre et à la population canadienne, de la loi, annoncée dans le discours du Trône et dans le budget, concernant la création d'un fonds de service et de réduction de la dette. On en a donné diverses interprétations.

M. Belsher: On est sur la bonne voie, n'est-ce-pas?

M. Whittaker: Le député de Fraser Valley-Est dit que le gouvernement est sur la bonne voie. Je crois que s'il arrive à contrôler le déficit, il sera sur la bonne voie. J'aimerais que le député de Burlington m'indique qu'il ne s'agit pas uniquement d'un tour de passe-passe. Il me semble que le budget a fait mention de diverses sommes d'argent prévues pour le service de la dette nationale.

En fait, à l'heure actuelle, nous sommes en train d'assurer le service de la dette. Ce sont les frais d'intérêt que nous payons; 35 cents pour chaque dollar que nous percevons sont destinés au service de notre dette nationale. Ce fonds de service et de réduction de la dette n'est-il rien de plus qu'une manoeuvre de relations publiques?

Je ne comprends pas très bien et les Canadiens auxquels j'ai parlé non plus. Le gouvernement essaie-t-il d'en faire accroire à la population? J'aimerais que le député réponde à cela.

• (1550)

M. Kempling: Lorsque j'ai fait mention d'un emprunt de 30 milliards de dollars à l'étranger, je parlais en termes très généraux. Je sais que le pourcentage que nous empruntons à l'étranger varie d'une année à l'autre, compte tenu des conditions qui règnent au Canada et de la situation sur les marchés étrangers.

Ces dernières années, nous sommes passés des effets et des obligations à moyen terme à des emprunts à court terme. Nous avons pu réduire ces emprunts, de sorte que nous n'empruntons pas la totalité de ces 30 milliards à l'étranger. En fait, je me souviens d'une époque, au début de mon arrivée à la Chambre, où le gouvernement du Canada encourageait les provinces à emprunter à l'étranger pour relever la valeur du dollar canadien. Cela ne se fait plus.

En ce qui concerne la dernière partie de l'observation du député, la caisse de service et de réduction ne constituent pas un tour de passe-passe. Nous sommes en meilleure posture que certaines provinces, car beaucoup d'entre elles ont émis des obligations à assez long terme et doivent les laisser arriver à échéance avant de les rembourser, ou payer une pénalité si elles les remboursent tôt. La plupart de nos titres d'emprunt sont relativement à court terme, bon nombre arrivant à échéance en moins d'un an et d'autres en moins de deux ans. Avec le service de la dette et le fonds de réduction, à mesure que l'argent sera versé dans le fonds, nous pourrons rembourser ces obligations et, par conséquent, nous n'aurons pas besoin de payer autant d'intérêts. Cela permettra de réduire le déficit et en même temps la dette nationale.

C'est facile de dire qu'on va réduire le déficit. Il y a 19 ans que je suis député, et j'ai entendu ces propos si souvent qu'ils sont pratiquement tatoués sur mon front. Mais je pense qu'il vaut la peine de faire quelque chose pour convaincre les gens que c'est effectivement ce que nous allons faire. L'objectif était de dire: «Nous allons mettre les recettes provenant de la TPS dans le fonds de service et de réduction de la dette.»

Beaucoup de gens m'ont dit: «Je n'y vois pas d'inconvénients. Si vous utilisez la TPS à ces fins, c'est très bien. Il en va de même pour la vente de sociétés d'État. Que faites-vous avec cet argent? Si vous l'utilisez pour le service et la réduction de la dette, c'est parfait.» Et c'est ce que nous avons fait.

Tout ce que je peux dire au député, c'est que ce n'est pas un tour de passe-passe. Je lui propose simplement de surveiller la situation attentivement, de garder les yeux ouverts, et je suis sûr qu'il le fera, car je sais qu'il est un député honnête et intègre et qu'il m'écoutera. Nous verrons dans un an comment la situation aura évolué.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, je voudrais commenter le budget des dépenses du gouvernement conservateur. Je tiens, entre autres, à traiter du problème mythique que ce gouvernement a tenté de créer.

Les crédits

Le gouvernement est arrivé au pouvoir en 1984 en présentant un programme de gestion financière, en disant à la population qu'il pouvait gérer les aspects financiers de notre économie mieux que quiconque l'avait fait jusque là.

J'avoue que je manquais d'expérience en 1984 et que j'ai pensé qu'il y arriverait peut-être. Je dois dire que j'ai été extrêmement déçue, tout comme le reste de mes concitoyens d'ailleurs, parce que les conservateurs ont continué à dire une chose en public et à faire à leur guise en cachette.

Dès le départ, il arrivent avec une série de prévisions budgétaires. Ces budgets de dépenses comportent une multitude de chiffres et ils ont plutôt bonne apparence. Or, il faut d'abord se rendre compte que ces chiffres ne représentent pas nécessairement l'argent qu'ils comptent dépenser. Ces chiffres induisent souvent en erreur, parce que le gouvernement n'a pas besoin d'une grosse excuse pour présenter un budget des dépenses supplémentaire. La situation change soudainement, et le gouvernement n'a pas vraiment expliqué à la population ce qu'il avait fait.

Je voudrais traiter d'une autre question. J'ai été élue en 1988 et, l'année suivante, on m'a nommée membre du Comité des comptes publics. Je tenais beaucoup à entendre la présentation des rapports du vérificateur général qui étaient tous rendus publics. Depuis ce temps, j'ai pris la peine de revoir de nombreux rapports du vérificateur général.

J'ai découvert notamment que, si l'on prend les rapports de 1985 à 1989 inclusivement, on relève une longue liste de cas où l'argent a été mal géré, les dépenses ont été présentés incorrectement ou pas du tout et les coûts ont été dépassés. Tous ces cas sont rendus publics et bon nombre d'entre eux ont déjà fait l'objet de reportages, mais leur effet cumulatif confond l'imagination.

Si on additionne soigneusement certains de ces chiffres, on se rend compte que si on s'était attaqué à ces problèmes dès le début, on aurait épargné des milliards de dollars. Il n'y pas de quoi rire. Le gouvernement aurait certainement pu s'attaquer à ces problèmes quand il est arrivé au pouvoir.

L'autre problème, c'est que le gouvernement utilise une comptabilisation créatrice. J'aime utiliser cette expression, parce que les comptables la comprennent. Quand on ne veut pas vraiment divulguer un problème, on change la façon de présenter les données. Cela rend la comparaison entre les années très difficile.

J'ai décidé d'examiner les budgets du gouvernement de 1985 à 1989—j'ai choisi ces années-là parce que les rapports du vérificateur général étaient disponibles pour ces années-là—je voulais les examiner l'un après l'autre, de 1985 à 1989, pour calculer les augmentations annuelles totales, compte tenu de l'inflation, et les augmentations par postes de dépenses, défense, santé, bien-être, par exemple, et soustraire les sommes consacrées aux paiements de transfert, parce que le gouvernement a évidemment très peu de contrôle sur ces fonds—en tout cas, pas autant qu'il le voudrait—sauf qu'il peut les réduire.

Quelle ne fut pas ma surprise quand j'ai constaté que je ne pouvais pas le faire. Il était impossible de comparer les années entre elles. Savez-vous pourquoi? Avant 1987-1988, les budgets du gouvernement étaient dressés par enveloppes budgétaires—il n'y a rien de mal à cela—et ces enveloppes étaient le développement économique et régional, le développement social, les services gouvernementaux, le Parlement, la défense, les affaires extérieures et les arrangements fiscaux. Ainsi, on pouvait suivre les dépenses autorisées pour chaque secteur d'une année à l'autre.

Toutefois, en 1987-1988, il y a eu une initiative brillante. Le gouvernement fédéral a changé sa présentation, théoriquement pour faciliter la comptabilité, mais à mon avis pour d'autres raisons. De toutes façons on ne saura jamais.

Seules les dépenses pour la défense sont restées dans une même enveloppe. Ailleurs, les enveloppes par programmes ont été remplacées par des catégories plus générales comme les transferts aux personnes et les transferts aux autres gouvernements. Alors que les plans financiers antérieurs contenaient des tableaux relatifs aux dépenses de programmes par catégorie, cela aussi a disparu.

En 1989-1990, la présentation du budget a été changée de nouveau, cette fois pour ajouter trois nouvelles catégories: les subventions, les sociétés d'État et le fonctionnement de l'État. Ces catégories, qui n'existaient pas auparavant, représentaient 32 milliards de dépenses.

Voyez-vous où je veux en venir? Il est très facile de dire: «Vous voyez que nous réussissons», car il y a énormément de place pour camoufler et trafiquer.

Le résultat de tous ces changements de présentation, c'est que même si l'on peut comparer les dépenses de programmes cumulatives, d'une année à l'autre, il n'est plus possible de déterminer quelles sont les augmentations dans un secteur donné de dépense. Étrange, n'est-ce pas?

Il est bon de noter, toutefois, que les dépenses de programmes qui étaient de 87 milliards en 1984–85, l'année où les conservateurs ont pris le pouvoir, sont aujourd'hui de 103,5 milliards. Intéressant aussi. Il n'est pas question ici des taux d'intérêt, mais des dépenses de programmes. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Pourquoi cette hausse énorme? Qu'elle soit justifiée ou non, lorsqu'on lit le rapport du vérificateur général, on voit qu'on aurait pu économiser au moins 500 millions de dollars dans les budgets de ces programmes si on avait géré les fonds en se préoccupant un tant soit peu d'économie et d'efficience.

• (1600)

Il est extrêmement fréquent de constater, dans les rapports du vérificateur général, que les objectifs des programmes ne sont pas atteints, et c'est peut-être dû à l'ingérence politique, comme le vérificateur le laisse entendre. Il ne va pas jusqu'à l'affirmer, mais lorsqu'un centre correctionnel est construit à un endroit qui ne convient pas, mais qui se trouve dans la circonscription du chef du parti, cela devient évident.

J'ai ici des détails sur cette affaire. Cette dépense est rapportée au titre de l'année 1986 comme ayant été engagée cette année-là, donc avant mon élection; je ne fais donc que répéter ce que le vérificateur général en a dit à l'époque. Il dit ceci:

> Les objectifs politiques l'ont emporté sur les objectifs des programmes. Ainsi, le Service correctionnel du Canada a dû construire des établissements non justifiées par les besoins et les construire dans des régions économiquement défavorisées pour y créer des emplois.

C'était peut-être une bonne idée, mais c'était certainement de la mauvaise gestion financière.

Autrement dit, le Service correctionnel du Canada a été obligé de construire des pénitenciers plus sécuritaires qu'il n'était nécessaire, comme des unités d'isolement protecteur, alors que ses pénitenciers en comptaient déjà suffisamment. Cela se passait en 1986.

Dix milliards de dollars ont été gaspillés à cause du retard dans la décision d'annuler la construction de l'unité spéciale de détention de l'Établissement de l'Atlantique, ce qui a donné lieu à une obligation d'un million de dollars à l'égard de l'entrepreneur. Et cela continue sur la même lancée.

On entend dire que des coûts supplémentaires de 4,6 millions de dollars ont été occasionnés parce qu'on a modifié des plans en profondeur. C'est plus qu'une somme rondelette. Pensez un peu: 4,6 millions de dollars! Mais pour le gouvernement, c'est une goutte dans l'océan. Le gouvernement parle de déficits et de la qualité de sa gestion. Voici un autre cas: 1,7 million de dollars pour briqueter un mur de béton. Coûts supplémentaires.

En lisant tout cela, je me suis rendu compte qu'il est presque immanquable, lorsque le gouvernement attribue un contrat, qu'il s'attende à ce qu'il y ait des coûts supplémentaires. Cela fait réfléchir. Le gouvernement attribue un contrat, et après, il accorde un surplus pour les coûts supplémentaires. Et c'est comme cela partout. Pas besoin de chercher bien loin. C'est comme cela bon an, mal an.

J'ignore quel genre de contrôle le gouvernement exerce sur sa procédure d'appel d'offres, mais les exemples sont éloquents. Dans le rapport du vérificateur général, ils sautent aux yeux.

L'un des cas les plus récents—je pense qu'il a été rapporté en 1990—est le paiement fait par le ministère de l'Expansion industrielle régionale en février 1987 à une société albertaine pour la mise au point d'un turbocompresseur, malgré la réticence du CNRC. En janvier 1989, le nouveau ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest a repris ce programme et fait un deuxième paiement, même si l'information n'avait pas été fournie comme prévu dans l'entente. Le comble survient en mars 1989. On apprend alors que le prototype avait été détruit en 1987, mais le dernier paiement a quand même été fait. Après tout, c'était probablement un ami du gouvernement? Comment peut-on justifier cela?

Ce sont des exemples tirés directement du rapport du vérificateur général. Vous pouvez tous obtenir le rapport et en tirer de tels exemples. Une somme de 148 500 $ a été approuvée pour la construction d'un terrain de golf, y compris un remboursement des coûts rétroactif, même si les critères du programme interdisaient tout engagement contractuel important avant qu'une demande de fonds ait été présentée. Lorsqu'on a finalement réclamé de l'argent, le projet était presque terminé. Une bonne affaire, n'est-ce pas? J'aimerais bien pouvoir le faire. Je vais me faire construire une maison et ensuite je demanderai de l'argent pour la payer, et on va m'en donner. Je pense qu'un tel système plairait à bien des Canadiens.

Une voix: Absolument.

Mme Marleau: C'est le genre de chose qui se produit régulièrement, même si le gouvernement se targue de sa bonne gestion et de son sens des responsabilités, sur le plan financier.

Le premier mythe créé par le gouvernement fut l'idée que les libéraux étaient terriblement dépensiers. Ils étaient tellement dépensiers qu'ils ont légué cette terrible dette. L'une des choses que les conservateurs n'ont pas mentionnées, c'est que pour l'exercice 1984–1985, Marc Lalonde, le ministre des finances d'alors, avait prévu un déficit d'un peu plus de 29 milliards, ce qui était très élevé, mais c'était à la fin d'une grave récession.

Ce que le gouvernement n'a pas dit, c'est qu'il a laissé le déficit s'élever à 38 milliards de dollars, parce qu'il obtenait ainsi une bonne marge de manoeuvre. À la fin de l'exercice 1984-1985, le déficit était de 38 milliards, au lieu de 29 milliards. Permettez-moi de préciser que la récession touchait à sa fin. Les choses se replaçaient et la conjoncture était très bonne.

Établissons les faits clairement. Le gouvernement a passé d'un déficit prévu de 29 milliards à un déficit réel de 38 milliards de dollars, et il a dit que c'était la faute des libéraux, même s'il avait pris le pouvoir en septembre 1984. L'exercice financier était bien loin d'être terminé. Ils ont fait la fête; ils ont payé tous ceux qui devaient être payés et ils ont construit tout ce qui devait être construit. Je suis très heureuse quand je les entends réagir, parce que je sais ainsi. . .

Mme Maheu: Ça veut dire que vous frappez en plein dans le mille.

Mme Marleau: . . .que je frappe dans le mille. C'est l'une des vérités qui n'a pas été dite.

Le gouvernement a ensuite continué de dépenser, durant les meilleures années que nous ayons connues depuis la Seconde Guerre mondiale; il a continué d'afficher des déficits élevés, et ce, même s'il a augmenté les impôts plus de 31 fois. Aujourd'hui, nous nous trouvons donc dans une situation où nous payons des impôts faramineux et où le gouvernement demande aux Canadiens et aux fonctionnaires de se serrer la ceinture, où il leur refuse des augmentations et où il leur impose des interdictions.

Mais le gouvernement s'impose-t-il les mêmes restrictions? Donne-t-il l'exemple? Absolument pas. Pensez-y seulement un instant. Au Canada, la population totalise 26 millions. Combien y a-t-il de ministres? Quarante? Reprenez-moi si je fais erreur. Il y en a tellement que c'est difficile de le savoir. Le gouvernement en nomme de nouveaux; il en destitue d'anciens, mais il y en a toujours un nouveau quelque part. Il y a environ une quarantaine de ministres. Les États-Unis, qui ont une population de combien de fois supérieure. . .

Mme Maheu: Leur population est de 150 millions.

Mme Marleau: Elle dépasse les 150 millions. Combien de ministres y a-t-il là-bas pour administrer les affaires du pays? Moins de 20. Si les Américains y arrivent avec moins de 20 ministres, je me demande bien pourquoi nous n'y parvenons pas. Les conservateurs aiment bien imiter les Américains. D'ailleurs, s'ils demeurent au pouvoir encore longtemps, c'est ce que nous deviendrons. Nous serons tous des Américains et nous serons sous la coupe des États-Unis.

À ce chapitre toutefois, ils devraient peut-être s'en inspirer davantage. Ce que je peux dire aux Canadiens, c'est qu'au sein de chaque ministère, le ministre doit se bâtir un petit empire. S'il a un personnel très restreint, il n'a aucun poids. Il doit donc se bâtir un petit empire, disposer de grands bureaux, avoir beaucoup de personnel et justifier son existence. C'est pourquoi les budgets doivent augmenter. Et la lutte continue. Tel ministre écrit à tel autre, celui-ci lui répond, et l'on trouve beaucoup de justifications aux emplois.

Si l'on veut créer de l'emploi à ce niveau, c'est parfait. Mais il ne faut pas se targuer d'être financièrement prudent, car pareil comportement ne témoigne pas de prudence sur le plan financier. J'ai très hâte de voir le gouvernement prendre des mesures et réellement montrer à la population canadienne qu'il peut être financièrement responsable, au lieu de dire simplement aux autres de l'être. À mon avis, c'est ce qu'il devrait faire. On crée des ministères qui sont censés aider diverses régions du pays. On parle de développement régional et, je dois admettre que les subventions sont parfois intéressantes, mais souvent, elles valent moins que rien.

• (1610)

C'est évident, d'après certaines des choses que j'ai découvertes dans le rapport du vérificateur général. Des ponts qui mènent nulle part. Nous en avons déjà tous entendu parler. On a construit des autoroutes pour des motifs qui n'étaient pas conformes aux critères du programme. On a signalé un tas d'exemples de cas de ce genre, en 1989, au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources relativement au Fonds de développement Canada-Nouvelle-Écosse.

À l'époque, nous avions soulevé de nombreuses questions à la Chambre à ce sujet qui sont, bien sûr, restées sans réponse.

Quand nous disons que les Canadiens n'ont absolument plus confiance dans le gouvernement au pouvoir, nous savons pourquoi. En effet, le gouvernement dit une chose et fait exactement le contraire. Par exemple, il a dit que la TPS n'aurait aucune incidence sur les recettes. De toute évidence, c'est le contraire qui se passe.

Un des députés de la majorité, le président du Comité des finances, a répété maintes et maintes fois que ce serait une vache à lait. Le programme semble rapporter des sommes énormes, ce qui soi-disant n'était pas prévu.

J'attends pour voir ce que le gouvernement va faire maintenant qu'il a compris. Il a désormais un compte de réduction de la dette. J'adore ça. Je crois que c'est une idée formidable. Quand je retournerai chez moi, j'ouvrirai un autre compte et je commencerai à y déposer de l'argent.

Mais un seul problème se pose: comment vais-je faire pour couvrir ce nouveau compte si je n'ai pas d'autres revenus? Comment va-t-il grossir? On n'a qu'un certain nombre de poches et qu'une certaine somme d'argent. On peut jongler autant comme autant, mais en réalité le problème est toujours là.

Vous devez être plus responsables. Voilà ce que nous vous demandons. Que cela vous plaise ou non, nous vous disons que vous ne l'avez pas été. Je vous demande de retourner à vos ministères et de vous organiser, de rationaliser vos activités.

Pardon, je devais m'adresser à madame la Présidente. Je vous prie de m'excuser. J'ai oublié de le faire dans l'excitation de voir mes collègues d'en face boire mes paroles. J'ai cru comprendre qu'ils allaient immédiatement retourner à leurs ministères pour leur intimer de rationaliser leurs activités, d'arrêter de faire semblant et de tout simplement commencer à être honnête.

Peut-être ainsi les Canadiens commenceront-ils à être contents de ce qui se passe. Cela pourrait difficilement aller plus mal.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement la députée de Sudbury. Elle nous demande d'aller rationaliser les dépenses des ministères.

Pour épargner de l'argent en rationalisant les dépenses des ministères, il faut réduire le nombre des fonctionnaires. Est-ce là ce que la députée nous demande de faire? Veut-elle que nous réduisions les effectifs de la fonction publique? Je la soupçonne de le laisser entendre aujourd'hui.

Je crois qu'elle le propose sans se rendre compte de ce que cela représente. Je ne suis pas sûr qu'elle le souhaite vraiment.

Elle parle des projections que l'ancien ministre des Finances avait faites, dans l'exposé budgétaire qu'il avait prononcé ici au printemps de 1984, l'année où nous avons pris le pouvoir. Elle n'arrive pas à comprendre le document économique que le très compétent ministre des Finances qu'était alors l'hon. Michael Wilson avait présenté en novembre de cette année-là, ni comment nous comptions essayer de contenir les dépenses publiques.

Si la députée consultait le *Citizen* d'aujourd'hui, elle pourrait y lire que les conservateurs ont complètement modifié le tableau canadien de la fiscalité en ajoutant 30 milliards par année à la colonne de l'actif du bilan national.

Autrement dit, on consacrait auparavant aux programmes et aux paiements de transfert aux particuliers quelque 16 milliards de dollars de plus qu'on ne touchait de recettes. Ajoutez cela au service de la dette de 200 milliards de dollars et vous verrez que cela fait toute une différence.

Nous avons renversé la vapeur. Cela a exigé et exige encore beaucoup de travail. Si la TPS rapportait par hasard davantage que prévu, nous allons nous servir de cet argent pour réduire le déficit et non pour financer d'autres programmes.

C'est ce que réclament les Canadiens et si la députée était franche avec nous aujourd'hui, elle reconnaîtrait que c'est ce que ses électeurs lui demandent au sujet de la TPS. C'est ce que me demandent mes électeurs et je suppose qu'il ne doit pas en être autrement des siens. Elle dit avoir examiné les divers rapports du vérificateur général. Ne sait-elle pas que le vérificateur général a dit ceci, il y a environ trois ans: «Je puis enfin dire que l'argent est dépensé comme prévu.» C'était la première fois que cela arrivait depuis le début de son mandat, qui est de six ans. Je crois qu'il a pu faire cette déclaration la cinquième ou la sixième année de son mandat.

La députée ne conviendra-t-elle pas que c'est là une observation très positive de la part du vérificateur général, une observation qui prouve que le gouvernement sait enfin comment l'argent est dépensé? Il est vrai qu'on dépense trop. J'en conviens avec la députée. Mais celle-ci devra admettre que des projets de loi avaient déjà été promulgués et qu'il nous a donc fallu modifier la structure, et c'est exactement ce que nous avons fait avec la TPS. Nous avons apporté un changement structurel. C'est difficile. Un changement structurel n'est pas facile.

J'ajouterai que le parti de la députée ne s'est pas forcé pour nous aider. Il avait beaucoup à redire, mais jamais de suggestions constructives à faire sur la façon d'améliorer les choses. On se contentait de nous dire de ne rien faire, de laisser les choses telles qu'elles étaient. Les choses ne fonctionnaient pas telles qu'elles étaient.

Je dois terminer ici mes observations. Mais la députée ne conviendra-t-elle pas que ce qu'on lit aujourd'hui dans le *Citizen* d'Ottawa et à la page 28 de notre *Quorum* est tout à fait conforme à la réalité? Je l'encourage à en envoyer un exemplaire à ses électeurs et à leur demander ce qu'ils en pensent.

Mme Marleau: Madame la Présidente, je vais commencer par le premier point dont il a parlé: Est-ce que je veux que l'on mette à pied tous les fonctionnaires qui travaillent pour ces ministres?

Ce que je veux dire, c'est que dans toute cette affaire la faute n'est pas imputable aux fonctionnaires, mais aux ministres. Vous avez par exemple un ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et un ministre d'État des Affaires indiennes et du Nord canadien et ce dernier ne fait absolument rien ou à peu près rien. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi il faut deux ministres avec chauffeur, voiture et grand bureau. Vous pourriez transmettre tout un message. L'idée de faire des compressions de personnel me plaît.

Au contraire, le gouvernement a essayé de blâmer les fonctionnaires. Je crois qu'il est tout à fait honteux qu'il songe à bloquer les salaires des fonctionnaires, surtout ceux qui sont les moins payés.

Savez-vous que dans notre pays nombreux sont les fonctionnaires dont le salaire n'atteint pas le seuil de la pauvreté. Et vous gelez leurs salaires! Malgré tout, vous venez vous vanter de votre efficacité. Si vous voulez vraiment geler les salaires, faites-le alors pour tout le monde. Ne vous en prenez pas à un groupe de gens qui se dépensent beaucoup pour vous. Vous créez un autre problème en étant peu commode, vos gens ne peuvent pas bien travailler pour vous.

Si vous traitez toujours dûrement vos fonctionnaires, comment pensez-vous qu'ils se sentiront? Croyez-vous qu'ils se rendront au travail jour après jour, parfaitement heureux et très productifs. Absolument pas, croyez-moi.

Pour ce qui est des taxes et de l'insigne gestion financière, je vais vous raconter ce qui se passe dans ma circonscription ainsi que dans tout l'Ontario.

Pendant les premières années de la récession, surtout à Sudbury, nous avons été très touchés. Nous nous sommes regroupés pour consolider nos points forts c'est-à-dire notre industrie de ressources. Nous avions un entrepreneur qui a fait du bon travail. Il s'appelle Ken Burgess. Il a monté une affaire et il s'est lancé dans l'industrie de la fabrication. Il a remporté un succès spectaculaire. Ses affaires ont pris de l'expansion et il a ouvert six usines d'un bout à l'autre de l'Ontario.

Je vais vous dire la déclaration qu'il a faite mardi dernier. Il ferme toutes ses usines de fabrication. Il dit que les augmentations d'impôts et la valeur élevée du dollar canadien causent beaucoup de tort à ce groupe de huit sociétés et il a décidé tout simplement de fermer.

L'une de ses usines se trouvait à Cambridge. Voici un passage d'un article du *Sudbury Star* qui cite M. Burgess:

> Un immeuble sur trois est vide maintenant à Cambridge. Toute les semaines des centaines de sociétés quittent la région de Toronto pour aller s'installer aux États-Unis. . . Je pense que les jours de l'industrie de fabrication sont comptés dans notre pays à moins que nos gouvernements ne se réveillent.

Dites-moi, n'est-ce pas typique de ce que l'on entend un peu partout? Je l'entends à la Chambre tous les jours. Je ne sais pas ce que vous entendez, mais je m'inquiète lorsque quelqu'un d'aussi heureux en affaires que cet homme l'était dans des temps très difficiles nous annonce tout à coup en 1991 qu'il ferme toutes ses usines de fabrication parce qu'il ne peut pas être concurrentiel.

• (1620)

Quand le gouvernement va-t-il se rendre compte de ce qu'il a fait aux Canadiens avec ces taxes? Il est absolument honteux que nous ne puissions pas être concurrentiels parce que le climat n'a pas été créé pour la concurrence, et le jour où le gouvernement commencera à le reconnaître et à prendre des mesures pour y remédier, les choses iront beaucoup mieux pour tout le monde. Il ne s'agit pas seulement de dire une chose et d'en faire une autre, mais d'unir nos efforts. Aucun de nous n'est parfait, surtout pas les gens d'en face.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, la députée a laissé entendre dans ses commentaires que nous avions ajouté d'une manière ou d'une autre 9 milliards de dollars au déficit quand nous sommes arrivés au pouvoir. Je voudrais lui dire d'où viennent ces 9 milliards de dollars et elle peut s'adresser au vérificateur général pour qu'il lui explique.

Nous sommes arrivés au pouvoir avec un budget qui était déjà en place accusant un déficit de 29,5 milliards de dollars. . .

Mme Marleau: Je ne le crois pas un instant. Vous diriez la même chose du NPD.

M. Kempling: Le vérificateur général est venu nous dire qu'il y avait 9 milliards de dollars de dépenses qui avaient été classées comme des dépenses en immobilisations et qui ne l'étaient plus, c'était des dépense linéaires, par conséquent il fallait augmenter le déficit de 9 milliards de dollars. C'est ainsi que cela s'est produit. Nous n'y avons pas contribué. C'était de l'argent dépensé par Marc Lalonde et ses collaborateurs. C'est la première chose.

Adressez-vous au vérificateur général, renseignez-vous, et il vous dira la vérité.

La députée parle de réduire le nombre des ministres. Quand je suis arrivé ici il y a des années, nous n'avions pas de ministre d'État pour les Petites entreprises. À la suite de pressions exercées par diverses personnes, nous en

avons brusquement eu un. Il avait coutume de nous envoyer d'en face des questions et des notes qui disaient: «Posez-moi une question, je vous prie. Je n'ai rien à faire.» En 1979, quand nous sommes allés à son bureau pour voir ce que nous ferions de son ministère, nous avons trouvé qu'il y avait un ministre d'État pour les Petites entreprises, une secrétaire, un rédacteur de discours, un chauffeur et un recherchiste. Voilà en quoi consistait le ministère. Il n'avait aucune responsabilité hiérarchique. Il n'était responsable d'aucune loi. Il allait siéger à la Chambre des commune et envoyait des notes à l'opposition qui disaient: «Posez-moi une question, je vous prie. Je me sens seul.»

C'est ce qu'a fait votre gouvernement.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, si je peux me permettre d'intervenir. J'ai entendu aujourd'hui des choses fascinantes en matière de dette et de déficit. Le moment me semble donc bien choisi pour commencer à parler du déficit et des moyens de le réduire.

J'ai été à même de constater depuis que je siège ici, et plus particulièrement depuis 1984—cela remonte évidemment à plus loin encore, comme l'a signalé le député de Fraser Valley-Est—que tant les libéraux que les conservateurs auraient beaucoup à apprendre des écureuils. En effet, ceux-ci profitent de l'été, période d'abondance, pour se constituer des réserves de noix pour l'hiver.

Il me semble que l'un et l'autre partis oublient que l'hiver approche à grands pas. Depuis 1984, quand nous avons connu des périodes d'abondance, c'est-à-dire quand l'activité économique a été assez soutenue, le gouvernement conservateur a oublié que l'hiver viendrait—on est en plein hiver maintenant—et qu'on se retrouverait sans la moindre noix. Il n'a pas cueilli de noix, il n'en a pas stocké, il les a dévorées sur-le-champ, sans penser au lendemain. Les conservateurs n'a pas noté que, dans l'histoire—ils n'en ont tenu aucun compte—il y a des cycles, une alternance de phases ascendantes et descendantes. Ils font la même chose chaque année depuis que je suis ici. J'ai vérifié les budgets: l'un après l'autre, ils promettent qu'ils vont réduire le déficit. Or, quand arrive la fin de l'exercice, je constate que le déficit n'a pas été réduit. Pour une raison ou pour une autre, que ce soit la guerre du Golfe, les taux d'intérêt ou autre chose, l'objectif n'a pas pu être atteint.

Si je me souviens bien, il y a deux ans, cet objectif était fixé à 28,5 milliards de dollars. L'an dernier, le déficit atteignait presque de nouveau 31 milliards. Cette année, le même objectif a été fixé, soit 28 milliards de dollars, et peut-être bien que, cette fois, le gouvernement va arriver à l'atteindre, car il a enfin écouté l'opposition. Il a écouté le NPD et commencé à réduire les taux d'intérêt.

Je me souviens que, lors de sa comparution devant le comité, il y a deux ans, le ministre d'État chargé des Petites entreprises m'avait demandé du tac au tac: «Que veut la petite entreprise? Que pensez-vous qu'elle veuille?» Je me souviens lui avoir répondu qu'elle voulait que les taux d'intérêt se stabilisent à un niveau plus bas. Eh bien, on commence à voir baisser les taux d'intérêt. Si c'est à l'instigation du ministre, je l'en félicite. Ils ont finalement commencé à nous écouter, après deux longues années de dur labeur. Le ministre d'État chargé des Petites entreprises a réussi à faire comprendre au ministre des Finances que c'est bien ce que voulaient les petites entreprises, ce dont elles avaient besoin pour survivre.

Mais avant que le ministre ne se gonfle d'orgueil, je voudrais lui citer un bref extrait d'un document de recherche publié par son organisme préféré, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui l'a rédigé à leur demande en janvier dernier, si je ne m'abuse. On y dit: «Les mesures gouvernementales, et plus particulièrement les politiques fiscale et monétaire du gouvernement fédéral, ont indéniablement aggravé la conjoncture économique. À cause de la stratégie des taux d'intérêt élevés, les petites entreprises doivent porter un fardeau particulièrement lourd, d'autant plus qu'elles ne possèdent pas la souplesse financière des grandes entreprises. Le bâtiment, les industries de fabrication et le secteur de la vente au détail ont été très durement touchés. De plus, la taxe sur les biens et services imposée par le gouvernement fédéral n'a fait qu'aggraver les répercussions dévastatrices des taux d'intérêt que le gouvernement s'entête à maintenir à un niveau élevé, et de la forte valeur du dollar canadien en pleine récession.»

Madame la Présidente, les taux d'intérêt baissent et nous espérons, dans l'intérêt des petites entreprises, qu'ils continueront de baisser et qu'ils se stabiliseront. Cependant, nous sommes encore aux prises avec la taxe sur les produits et services. Depuis janvier, soit depuis l'entrée en vigueur de cette taxe ignoble, peu importe les régions du pays que je visitais, j'entendais toujours les petites entreprises se plaindre de l'application et de l'administration de la TPS et des frais que cela entraîne. J'ai parlé à des avocats et à des petits entrepreneurs, de même qu'à des propriétaires de moyennes entreprises, ceux qui possèdent des ordinateurs et qui nous disent: «Nous pouvons faire le travail, mais cela exige énormément de temps et d'argent.»

Les criminalistes m'ont avoué qu'ils avaient l'habitude d'exiger une somme ronde, soit 1 000 $, 2 000 $, 3 000 $ ou 2 500 $, pour défendre une personne accusé d'un délit criminel. Ils doivent donc augmenter leurs honoraires de 500 $ pour obtenir un chiffre rond, ce qu'ils ne croient pas être en mesure de faire en cette période de récession, ou alors absorber la TPS. Les criminalistes à qui j'ai parlé ces deux derniers mois m'ont dit qu'ils absorbaient eux-mêmes la TPS.

J'ai également rencontré des agents d'assurance, installés dans des petites localités un peu partout au Canada, qui m'ont signalé que, à cause des exemptions prévues dans la taxe sur les produits et services, ils ne pouvaient pas déduire leurs dépenses en immobilisations, ou s'ils le font, ils n'ont pas droit à la remise pour la TPS, c'est-à-dire au crédit de taxe sur intrants.

• (1630)

Cela occasionne un fardeau injustifié. Que font-ils? Ils doivent une fois de plus refiler les coûts au consommateur ou rogner sur leurs maigres bénéfices.

Les détaillants de produits alimentaires des localités de ma circonscription ou de ma province comme Super Values, IGA, Giant Foods vendent à la fois des produits alimentaires, des aliments préparés et d'autres articles, comme les produits d'hygiène féminine qui sont frappés par la TPS. Un des exemples que j'ai donnés témoigne d'une injustice pour les femmes, car les serviettes hygiéniques sont aussi importantes pour les femmes que peuvent l'être les aliments. Le gouvernement devrait en tenir compte lorsqu'il fera le point et étudiera les conséquences de cette taxe.

Et cela continue. Je me suis rendu à quelques endroits récemment. J'ai vu des petits commerces familiaux fermés et j'en ai parlé aux gens. On m'a répondu qu'ils avaient fermé juste après la période de Noël en 1990 et avant tous les problèmes de la TPS, parce que les commerçants ne voulaient pas se donner tout ce mal à cette étape de leur vie. Certains avaient un certain âge, ils étaient en affaire depuis de longues années et ne voulaient pas absorber ce fardeau supplémentaire de la taxe.

Il faut parler aux agriculteurs qui appartiennent à la petite entreprise. Leur réaction est fort bien résumée par un producteur de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard: «Nous travaillons de l'aube jusqu'au crépuscule. Rentrés à la maison, nous allons au lit aussitôt après avoir mangé et c'est la même chose le lendemain. Nous n'avons pas envie de faire ce travail supplémentaire de comptabilité, à cause de la TPS, lorsque nous rentrons d'une longue et dure journée passée dans les champs.» C'est ce qui s'est passé.

Le gouvernement a toujours fait du tort à la petite entreprise.

Il est intéressant de parler des conséquences des politiques budgétaire et monétaire du gouvernement. Il y a deux ans, nous avons averti le gouvernement que, s'il imposait la TPS, nous nous retrouverions en pleine crise économique. C'était il y a deux ans. Je ne suis pas économiste, mais je le savais, et le gouvernement a continué de faire la sourde oreille. Voilà que nous avons aujourd'hui le plus haut taux de faillites commerciales et personnelles jamais vu au Canada. Il est plus élevé qu'il l'était au coeur de la récession de 1981-1982.

Selon les derniers chiffres dont je dispose, il y a eu au total 11 642 en 1990, et on remarque déjà une augmentation de 32 p. 100 cette année. Pour la première fois, nous avons dépassé le nombre record de 10 765 faillites qui avait été enregistré durant la récession de 1982. Il s'agit d'une augmentation de 34 p. 100.

Le gouvernement est fier de ses politiques budgétaire et monétaire. Il nous dit que toute fonctionne à merveille et, pourtant, nous voyons nos entreprises souffrir pendant cette récession d'origine purement canadienne comme elles n'ont jamais souffert dans l'histoire moderne de notre pays. C'est incroyable.

Le gouvernement continue de nous dire que tout fonctionne à merveille, que ses politiques budgétaire et monétaire sont extraordinaires. Il n'y a qu'un mot pour décrire cela: foutaise. Il y a bien des choses qui ne vont pas.

Je vais citer encore une fois un passage de ce document de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. On y lit ceci: «Il y a toutefois un contraste marqué entre la position des banques aujourd'hui comparativement au début des années 1980.»

Cela vous dit quelque chose? Qui verse 30 000 $ par année dans les coffres du gouvernement? Certainement pas les petites entreprises. Cependant, nous voyons un contraste marqué entre la position des banques aujourd'hui comparativement à celle des petites entreprises.

Je cite un autre extrait du document de la Fédération qui porte sur les années 1980:

> À l'époque, les banques devaient assumer le fardeau des pertes subies par suite des prêts énormes qu'elles avaient consentis à de grandes entreprises et à des pays du tiers monde. De nos jours, la situation des banques est bien meilleure et celles-ci pourraient certainement se permettre d'être plus patientes avec les entreprises qui luttent pour survivre dans un contexte économique incertain et difficile.

Il semble que les amis du gouvernement, c'est-à-dire les riches, s'enrichissent, tandis que les pauvres s'appauvrissent. La politique fiscale du gouvernement le confirme bien. Si nous examinons les chiffres des dernières années, nous constatons que le fardeau qui était auparavant assumé par ceux qui avaient les revenus les plus élevés a maintenant été transféré aux Canadiens qui ont un revenu faible ou moyen.

Si nous examinons la situation globale avec les banques et la TPS, nous constatons, relativement aux cartes de crédit telles que VISA, MasterCard ou American Express, que le montant qui doit être versé par les marchands, et qui va de 2 à 5 ou 6 p. 100 dans certains cas, est ajouté au total qui inclut déjà la taxe de vente provinciale ainsi que la taxe sur les produits et services. Ainsi, dans le cas d'un article coûteux, un marchand peut finir par payer 2,25 ou 3 p. 100 des 7 p. 100 qui ont été versés au titre de la TPS.

Si vous prenez le montant des achats faits avec des cartes de crédit sur l'ensemble d'une année au Canada, que vous y ajoutez la TPS, puis que vous multipliez le résultat par le pourcentage exigé du marchand, vous constatez que les banques, par suite de l'application de la taxe sur les produits et services, touchent environ 16 millions de dollars de plus grâce à l'ajout, à la TPS, du montant exigé du marchand. Ce chiffre est obtenu en se servant des données pour l'année 1989. Je pense que le montant serait encore plus élevé aujourd'hui, compte tenu du fait qu'il y a, ou qu'il y a eu, augmentation du nombre de cartes de crédit en souffrance au Canada, ainsi que du nombre de transactions effectuées avec ces cartes.

Il est intéressant de voir la collaboration étroite qui existe entre le gouvernement et les grandes banques. Dans le même ordre d'idée, parlons des faillites, puisque le gouvernement a déposé aujourd'hui la nouvelle Loi sur la faillite. Cette mesure est intéressante. Le gouvernement a créé un autre fonds, ce qui à mon avis est une bonne idée, afin de s'assurer que les employés de sociétés, de compagnies ou d'autres entreprises qui déclarent faillite puissent toucher leurs salaires.

C'est intéressant de voir ce qu'ils ont fait. Dorénavant, les employeurs verseront 10 c. par semaine par employé dans le fonds. Si je comprends bien, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux contribueront aussi à ce fonds.

Nous observons là encore une fois l'effet de ruissellement, car les gouvernements municipaux ne peuvent pas financer le déficit par l'emprunt contrairement aux gouvernements provinciaux et fédéral. Ils devront tirer cet argent de leur budget. Où prennent-ils l'argent? Ils haussent les impôts fonciers que doivent payer les citoyens ordinaires et les chefs de petite entreprise de leur municipalité.

Je voudrais savoir pourquoi on n'a pas établi de système de priorité. Le ministre des Consommateurs et des Sociétés nous a dit essentiellement que cela ne semblait pas être la voie à suivre, que si on en établissait un, il s'agirait d'un système séparé, autogéré. Si l'on y regarde de plus près, cela revient à dire que les banques n'ont pas voulu renoncer à leur priorité au profit d'un créancier privilégié comme le salarié.

• (1640)

Or, si l'on jette un coup d'oeil aux lois sur les normes de travail dans toutes les provinces, elles garantissent que les salaires passent en priorité avant tout le reste qui relève de leur compétence.

Le gouvernement fédéral, Revenu Canada, ne relèvent évidemment pas de leur compétence. Il était intéressant de noter également que le ministre des Consommateurs et des Sociétés s'est préoccupé des recettes du pays. C'est admirable de décréter que les administrateurs et les membres de l'exécutif d'une société seront tenus collectivement et individuellement responsables des dettes de la société.

Je n'ai pu trouver nulle part dans le projet de loi une disposition qui donne au chef de petite entreprise le même avantage qu'au gouvernement fédéral. C'est une chose dont le gouvernement devrait se préoccuper s'il croit vraiment en la petite entreprise.

En poursuivant mon examen des prévisions budgétaires, les compressions budgétaires, la centralisation des services qui y sont annoncées et le reste me rappellent que nous avons souvent tendance aussi bien au gouvernement je suppose que chez nos fonctionnaires qui nous aident à rédiger les lois et à élaborer les mesures, à ne pas tenir compte des petites localités et de l'importance que les divers services y revêtent.

À Penticton, la plus grande localité de ma circonscription, le bruit court qu'un bureau chargé de s'occuper des questions touchant la pension de vieillesse, le supplément de revenu garanti et le Régime de pensions du Canada sera fermé pour en centraliser les services à Kelowna, dans la circonscription voisine.

Vous me direz que cela reste dans la vallée de l'Okanagan. Bien sûr. Mais si vous considérez la chose du point de vue des gens, c'est tout à fait différent. Dans la région, les personnes âgées de plus de 65 ans constituent près de 35 p. 100 de la population. Souvent, elles n'aiment pas parler au téléphone. Ils préfèrent profiter d'une occasion qu'un voisin leur offre ou encore prendre leur propre voiture et aller rencontrer quelqu'un en personne dans un petit bureau. Lorsque vous ne disposez que d'un revenu limité et que vous devez vous rendre d'Osooyos à Kelowna, c'est-à-dire franchir entre 140 et 150 kilomètres et conduire pendant quatre heures, c'est tout un fardeau que d'aller rencontrer un fonctionnaire afin de discuter d'un problème relatif à la sécurité de la vieillesse.

Mon bureau est situé dans le même immeuble que le bureau dont je parle et je peux voir le nombre de personnes qui s'y rendent. Un certain nombre de ces personnes en profitent aussi pour s'adresser à mon bureau lorsqu'elles rencontrent certaines difficultés. C'est vraiment pratique pour elles. Ce n'est pas comme s'il s'agissait d'un petit bureau local. Ce bureau dessert une région très vaste.

Parfois, je m'interroge au sujet de certaines des positions qu'adopte le gouvernement. Il lui faudrait se préoccuper davantage des gens et moins de politique et des amis. Selon moi, le budget des dépenses et les politiques financière et monétaire établies par le gouvernement laissent beaucoup à désirer, et je pense que je parle pour la plupart des électeurs que je représente. Je parle aussi pour la plupart des petites entreprises et à titre de porte-parole de mon parti, le Nouveau Parti démocratique, lorsque je dis qu'il faut y remédier.

Comme le ministre l'a signalé, les taux d'intérêt ont commencé à diminuer. C'est un début. Toutefois, si nous voulons continuer sur cette voie, si nous voulons vraiment nous occuper des gens avant tout, il faudra nous attaquer à cette tâche ici au Parlement.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, je voudrais poser quelques questions au député, qui a fait plusieurs déclarations philosophiques au début au sujet de la façon dont, selon lui, le gouvernement devrait administrer sa politique financière pour aider les petites entreprises.

Le député a parlé de déficits et a dit craindre que le gouvernement fédéral n'ait dépensé trop d'argent. Il est stupéfiant d'entendre un député néo-démocrate tenir ce langage car, depuis mes débuts à la Chambre, je n'ai jamais entendu le Nouveau Parti démocratique émettre une idée sur la façon de réduire les dépenses. Ses propositions vont toujours dans le sens d'une augmentation des dépenses.

De toute manière, le député soutient que nous aurions dû réduire les dépenses davantage que nous ne l'avons fait, mais les néo-démocrates ne nous ont jamais proposé de solution pour y parvenir. Je lui parlerai d'une autre province, l'Ontario, qui est actuellement dirigée par un gouvernement néo-démocrate.

J'ai ici un communiqué de presse qui annonce que la Société Moody's Investors Services a réduit de deux crans la cote de crédit de la province. La Société canadienne d'évaluation du crédit, la Société d'évaluation du crédit Dominion Bond et la Standard and Koors lui ont aussitôt emboîté le pas.

La Standard and Koors a émis le commentaire suivant au sujet du gouvernement néo-démocrate. «La réduction de la cote est due aux augmentations budgétaires importantes rendues nécessaires pour gérer le déficit général durant l'année financière se terminant le 31 mars 1992. Les réductions très modestes du déficit qui sont prévues s'échelonnent sur trois années consécutives».

Le gouvernement néo-démocrate doublera la dette de l'Ontario en quatre ans. Il a fait grimper le déficit à des niveaux records. En conséquence de quoi, l'Ontario ne jouit plus de la cote de crédit la plus élevée de toutes les provinces canadiennes et la réduction qu'on lui a imposée lui coûtera 15 millions de dollars de frais d'intérêt supplémentaires cette année seulement. Chaque fois qu'Hydro Ontario empruntera un milliard de dollars, il devra payer 2,5 millions de dollars de frais d'intérêt supplémentaires.

Les gouvernements sont comme tout le monde. Plus le risque est élevé, plus les emprunts leur coûtent cher. Le chef fédéral du Nouveau Parti démocratique, qui siège dans cette enceinte, déclare qu'elle est fière de la façon dont le Nouveau Parti démocratique gère les finances ontariennes. «Fière» est le mot qu'elle a employé.

Le Nouveau Parti démocratique augmente ses dépenses de 13 p. 100 en un an et accuse un déficit annuel record. Il n'y a pas de quoi être fier quand on fait peur aux investisseurs et qu'on perd sa cote de crédit.

Je voudrais que le député me dise si le Nouveau Parti démocratique a renoncé au paiement initial pour laisser nos enfants payer plus tard.

M. Whittaker: Madame la Présidente, je réponds à cette question avec plaisir.

Il est remarquable de voir un ministre se lever pour dire effrontément à la population canadienne que les mesures du gouvernement conservateur sont efficaces.

On a reconnu en Ontario que cette récession d'origine canadienne résultait de la mauvaise gestion des conservateurs depuis 1984. Et voilà que le ministre vient nous faire des remontrances et nous dire d'économiser alors que ce gouvernement fait des largesses aux grosses entreprises qui sont ses amies et se moque de la population.

Le gouvernement ontarien accorde enfin la priorité à sa population. Il pense aux gens d'abord, contrairement aux libéraux et aux conservateurs qui se sont succédé pendant des années. Nous avons eu droit à la même bêtise année après année.

Finalement, on constatera que l'Ontario a maintenant une marge de crédit comparable à celle d'autres provinces, des provinces menées par des gouvernements conservateurs qui les ont ruinées au cours des ans. La dette dont a parlé le ministre n'est pas aussi effroyable qu'il le laisse entendre. Par habitant, elle est inférieure à celle que le gouvernement fédéral nous inflige depuis quelques années.

Permettez-moi de dire un mot sur ce que j'appelle une mentalité d'entreprise, selon laquelle ce gouvernement n'hésite pas à distribuer de l'argent à ses amis tout en ignorant la petite entreprise, les gens ordinaires. Il faudrait donner une chance aux gens ordinaires.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je suis désolée d'avoir manqué une partie du discours du député, car j'étais à une réunion.

Je crois que le député devrait savoir que dans la province de l'Ontario—je mords en quelque sorte à son hameçon à ce sujet—, un des problèmes auxquels nous nous heurtons, c'est que le gouvernement néo-démocrate a peur de prendre des décisions.

• (1650)

Je veux traiter spécifiquement du secteur de l'habitation. En Ontario, l'habitation crée autant de revenus que d'emplois, notamment des emplois pour les conducteurs de camions à benne, les plombiers, les menuisiers et autres. Ce secteur touche également les biens de consommation, et ainsi de suite. Pourtant, le gouvernement ontarien, le gouvernement de Bob Rae, n'a pas approuvé un seul plan de lotissement depuis sa prise du pouvoir, il y a plus d'un an. Ces plans représentent des milliers et des milliers de maisons à des prix abordables. Des emplois seraient aussi créés immédiatement, du jour au lendemain. Ainsi, les mesures aggravant le déficit, que le gouvernement ontarien a prises dans son dernier budget, n'auraient plus de raison d'être.

Au lieu de taxer davantage les contribuables, pourquoi ne pas utiliser plutôt ceux qui pourraient susciter de la richesse et ainsi créer des recettes fiscales. Ces gens veulent travailler. En fait, ils préféreraient de loin travailler que d'attendre que le ministre des Affaires municipales signe les plans de lotissement. Malgré la situation actuelle du marché, alors que les gens se désespèrent de trouver des maisons abordables à 150 000 $ en Ontario, le gouvernement ne fait rien. Par conséquent, je vous conseille d'être très prudent quand vous vantez les mérites du gouvernement néo-démocrate et que vous tentez de justifier son déficit, parce qu'il a de nombreux moyens à sa disposition pour débloquer la capacité productive de la province, qui en a si désespérément besoin.

M. Whittaker: Madame la Présidente, il est assez intéressant, en fait, qu'un député libéral s'attende à ce qu'un gouvernement puisse faire des miracles en très peu de temps. C'est presque ce que le gouvernement de l'Ontario a fait, si j'ai bien compris. Il a hérité environ 2,5 milliards de dollars du déficit de cette année du gouvernement précédent, ses paiements de transfert ont été amputés de 3,5 milliards. . .

Une voix: Des compressions.

M. Whittaker: Ces compressions ont été faites par le gouvernement fédéral. Si j'ai bien compris. . .

Une voix: C'est un libéral.

M. Whittaker: Si j'ai bien compris. . .

Une voix: Restez dans le Parti libéral.

M. Whittaker: C'est magnifique, madame. . .

Mme le vice-président: C'est curieux, mais j'ai l'impression qu'on ne s'occupe pas beaucoup de moi dans cet échange où, sauf erreur, tout le monde est censé s'adresser à moi.

M. Beatty: C'est une querelle d'amoureux entre libéraux et néo-démocrates.

Mme le vice-président: Le député a encore une minute.

M. Whittaker: Quoi que le ministre en dise, le Nouveau Parti démocratique ne s'est jamais senti près du Parti libéral, ni du Parti progressiste-conservateur. Le NPD ne cessera jamais de lutter contre les mesures régressives et répressives des libéraux et des conservateurs à l'endroit des Canadiens ordinaires.

Le budget de l'Ontario poursuit sur la lancée du programme de lutte à la récession de 700 millions de dollars annoncé l'an dernier en affectant en tout, pour l'année en cours, 4,3 milliards de dollars aux immobilisations dans les hôpitaux, les écoles et d'autres éléments d'infrastructure, et en créant des programmes pour aider les travailleurs et les entreprises en difficultés à traverser la récession. Le gouvernement de l'Ontario vient de montrer comment un gouvernement néo-démocrate peut nous sortir du pétrin que nous ont légué les libéraux.

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame la Présidente, nos collègues d'en face voudront peut-être noter certains des chiffres et des faits que je vais citer, afin qu'ils puissent voir comment fonctionne un gouvernement vraiment efficace. Par ailleurs, je réserve certains propos pour la fin, parce que je n'ai pas eu la chance de poser une question à mon collègue.

Le budget des dépenses principal s'élève à 158 milliards de dollars cette année. Par ce budget, le gouvernement veut obtenir du Parlement l'autorisation de dépenser 47 milliards de dollars supplémentaires. La différence de 111 milliards est constituée par des paiements législatifs déjà approuvés par le Parlement.

Ce budget des dépenses principal montre notre persistance à contrôler les dépenses et à restreindre les coûts du gouvernement, la nécessité de faire de gros changements dans le mode de fonctionnement du gouvernement et notre engagement à agir le plus efficacement possible dans la prestation des services à la population.

Depuis qu'il a pris le pouvoir en 1984, ce gouvernement s'est fait une priorité de réduire le coût de fonctionnement du gouvernement, tout en maintenant les programmes et les services nécessaires au bien-être des Canadiens. À cet égard, on a fait beaucoup de progrès depuis six ans. La croissance annuelle des dépenses de programme a été réduite, en moyenne, à 3,7 p. 100. Il faut considérer également la croissance annuelle des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital, qui incluent les salaires de la fonction publique: elle a chuté à 3,3 p. 100 en moyenne. La fonction publique a été réduite depuis 1984-1985; elle a maintenant à peu près la taille qu'elle avait dans les années 1970.

Ces réalisations montrent la volonté du gouvernement d'augmenter l'efficacité en contrôlant rigoureusement les dépenses et en appliquant des procédures de gestion innovatrices. Ces réalisations reflètent la volonté du gouvernement de gérer soigneusement l'argent des contribuables. Le résultat est un succès.

L'augmentation du budget des dépenses principal par rapport à l'année dernière est la conséquence d'un certain nombre de décisions modifiant les budgets de chacun des 142 programmes relevant des 118 ministères, agences et sociétés d'État énumérés dans le budget. Cette augmentation peut se diviser en deux grandes catégories: un ajustement des postes législatifs, qui représente 7,2 milliards de dollars, et des modifications aux crédits votés, qui s'élèvent à 2,7 milliards. Par conséquent, seulement 27 p. 100 de la croissance du Budget des dépenses principal est attribuable aux crédits votés.

Les dépenses législatives représentent 110,6 milliards de dollars, ou 70 p. 100 de l'ensemble du budget, et elles augmenteront de 7 p. 100. Les dépenses à ce chapitre comprennent notamment les importants transferts fédéraux aux provinces, au titre de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti et des allocations familiales, ainsi que les transferts aux provinces, aux fins de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale.

Il importe de signaler que le principal facteur qui explique la croissance de la partie votée du Budget des dépenses principal, c'est le report des postes de dépense financés à l'origine dans le Budget des dépenses supplémentaire de 1990-1991. Les postes préalablement approuvés dans le Budget supplémentaire représentent 44 p. 100 de la croissance annuelle des postes votés du Budget des dépenses principal. Les autres éléments, comme les coûts de personnel élevés, la charge de travail accrue et les nouveaux programmes, tiennent à ce chapitre une place relativement mineure.

Dans l'ensemble, quatre éléments représentent plus de 80 p. 100 du total des dépenses budgétaires autorisées: Les frais de la dette publique représentent 27,4 p. 100 de ce total; les programmes sociaux, 36,1 p. 100; les arrangements fiscaux, près de 11 p. 100; et les dépenses militaires, 8,1 p. 100.

Les programmes sociaux sont la composante la plus importante de toutes les dépenses. Au cours de l'exercice 1991-1992, le gouvernement fédéral consacrera 57 milliards de dollars, soit 36 p. 100 du Budget des dépenses principal autorisé, à l'amélioration de la condition sociale des Canadiens. Les ministères canadiens de la Santé et du Bien-être social, des Affaires indiennes et du Nord ainsi que de l'Emploi et de l'Immigration sont à l'origine de plus de 90 p. 100 des dépenses dans ce secteur.

Par ces programmes sociaux, le gouvernement poursuit ses efforts pour aider les plus nécessiteux, notamment grâce à des programmes d'aide à l'intention des économiquement démunis. Les programmes et mesures du gouvernement continueront de garantir à tous les Canadiens une égalité d'accès à tous les avantages que peut leur offir la société canadienne.

• (1700)

M. McCurdy: Madame la Présidente, je suis sûr que le député sait qu'il est antiparlementaire de lire son discours à la Chambre. Par conséquent, je dois en conclure que le député lit des extraits d'un document. S'il lit un document, nous pouvons le faire nous-même et à cette fin, je lui demanderais de le déposer pour notre information.

Mme le vice-président: Je suis sûre que le député autorisera son collègue à agir comme ses collègues le font parfois et à prendre la parole tout en ayant des notes sous les yeux.

[*Français*]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame la Présidente, comme je le mentionnais au début de mon discours. . .

Mme le vice-président: La parole est à l'honorable député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame la Présidente, comme je le mentionnais plus tôt, j'ai beaucoup de chiffres dans mon discours, mais il est évident que l'opposition n'aime pas les chiffres et n'aime pas les faits.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Cependant, cela fait partie de ma responsabilité, madame la Présidente.

[*Traduction*]

J'enverrai une copie de mon discours à mon collègue d'en face.

Ces prévisions rendent entièrement compte des répercussions, au cours de la deuxième année, du plan de contrôle des dépenses annoncé par le ministre des Finances dans le budget de 1990. Dans ce budget, le ministre des Finances a annoncé un certain nombre de réformes destinées à permettre de réaliser des économies immédiates et d'assurer un rendement durable des programmes gouvernementaux.

La clé de ce programme d'austérité réside dans la poursuite du programme de contrôle des dépenses, conjuguée à des mécanismes serrés de contrôle du coût de fonctionnement du gouvernement et qui devraient permettre aux contribuables canadiens de réaliser des économies de l'ordre d'environ 870 millions de dollars durant l'exercice en cours.

Au cours de la période de planification quinquennale, qui prend fin en 1995-1996, les Canadiens réaliseront des économies cumulatives de plus de 5,2 milliards de dollars. Le plan de contrôle des dépenses a été prolongé jusqu'en 1995-1996. Le budget renferme également d'autres mesures à compter de 1991-1992, destinées à restreindre les dépenses de programmes et de fonctionnement des ministères et organismes fédéraux.

Le gel effectif des dépenses globales de fonctionnement et de capital pour les programmes existants entrera en vigueur en 1990-1991. On réduira en effet de 3 p. 100 le budget de 1991-1992 et les budgets des immobilisations de chaque ministère.

De plus, les ministères seront tenus d'absorber toute augmentation des coûts salariaux découlant des nouvelles conventions collectives. Par conséquent, toute augmentation de salaire s'accompagnera d'une réduction équivalente du nombre d'emplois. Selon les résultats des négocations collectives, cela pourrait se traduire par une réduction de 6 000 emplois dans la fonction publique.

Ensemble, ces mesures ont renforcé notre message aux Canadiens, qui dit que l'époque des dépenses inconsidérées du gouvernement est terminée depuis longtemps. Cette réalité est d'autant plus significative que nous sortons d'une période de récession et de ralentissement économiques associées à des pressions extérieures imprévisibles exigeant de nouvelles dépenses.

Notre budget contenait aussi d'autres initiatives importantes. Tout d'abord, le ministre des Finances, au nom du gouvernement, y présente un projet de mesure législative qui fixera des limites légales aux dépenses. Cela devrait donner aux Canadiens l'assurance que les dépenses de programmes seront gérées dans les limites des moyens disponibles.

Deuxièmement, le gouvernement réduira les subventions pour lesquelles il a un pouvoir discrétionnaire à 75 millions de dollars. Le leader à la Chambre, Harvie Andre, a discuté avec des collègues de la façon de procéder au mieux à ces réductions.

Troisièmement, le gouvernement simplifiera ses opérations et réduira le nombre des hauts fonctionnaires de 10 p. 100.

Ces réformes sont nécessaires pour qu'il existe des fonds pour les programmes et services essentiels. Toutefois, la réduction des coûts n'est qu'un des aspects des réformes effectuées par notre gouvernement. Ces mesures témoignent aussi du fait que nous avons réalisé que le coût et la complexité de l'administration ne pouvaient plus être justifiés aux Canadiens. Si le gouvernement veut servir convenablement les Canadiens, il doit le faire

par l'intermédiaire de services et d'organismes gérés plus efficacement.

Donc, pour améliorer l'efficacité de la fonction publique, le gouvernement continuera à donner la priorité aux pratiques administratives novatrices.

Le gouvernement a mis en pratique tout un tas d'initiatives, depuis qu'il a pris le pouvoir en 1984, pour améliorer la gestion de ses dépenses budgétaires. Des mesures ont été prises et continueront d'être prises et elles produiront des résultats pour tous les Canadiens et tous les contribuables canadiens.

Par exemple, les recettes provenant des frais demandés aux utilisateurs externes dépassent actuellement 3 milliards de dollars, ce qui représente un montant deux fois plus élevé qu'en 1984–1985. Le gouvernement continue de chercher de nouveaux domaines où l'imposition de ces frais est opportune.

Grâce à des initiatives comme celle–là, le gouvernement a adopté une stratégie de gestion fondée sur une attitude plus méthodique et plus économique dans l'exercice de ses activités. Il semble que cela aille à l'encontre des positions de nos collègues, les députés du Nouveau Parti démocratique.

Le gouvernement a pris des mesures pour réaliser des économies et a amélioré les pratiques administratives afin d'exécuter les programmes plus efficacement. Il y est parvenu grâce à des initiatives comme la sous–traitance, le recours à des organismes de service spéciaux et la privatisation.

Le gouvernement estime que les employés de la fonction publique sont les mieux en mesure d'assurer bon nombre des services et des fonctions. Cependant, pour offrir une gamme complète d'options permettant d'assurer des services au public canadien, il est préférable de recourir au secteur privé au moyen de la sous–traitance.

Les organismes de service spéciaux constituent toujours un moyen viable d'améliorer la prestation de nos services très importants au public canadien.

Le recours à six organismes supplémentaires, l'Office des normes générales du Canada et l'Institut canadien de conservation, a été annoncé dans ce Budget des dépenses principal. On trouvera d'autres candidats au cours de l'année qui vient, et nous insisterons beaucoup sur des organismes qui servent directement le public et où des améliorations sont possibles.

La privatisation restera une priorité pour le gouvernement. Conformément à son programme, le gouvernement a déjà cédé plus de 18 sociétés d'État qui possèdent d'autres biens au secteur privé et à d'autres paliers de gouvernement. Il privatisera CN Exploration et une société pétrolière et gazière et il fermera la Société Petro–Canada pour l'assistance internationale et l'Administration des terres pétrolières et gazéifères.

Les initiatives en question ont beaucoup aidé le gouvernement à gérer ses activités d'une façon plus productive. Il maintiendra sa politiques à deux volets qui consiste en une approche descendante en matière de restrictions des budgets des ministères et en des principes de gestion qui modifient l'environnement institutionnel et le milieu de travail des gestionnaires de la fonction publique.

Ces mesures renforcent les initiatives cohérentes que le gouvernement a prises depuis 1984. Nous devons contrôler le coût du fonctionnement du gouvernement. On s'attend aussi à ce que nous changions profondément la façon dont les ministères et les organismes fonctionnent, c'est–à–dire la nature et le type de ressources utilisées comme intrants, la technologie appliquée et l'organisation et les méthodes employées dans l'exécution des programmes.

En changeant l'atmosphère dans laquelle le gouvernement travaille, il est plus facile de rendre les structures plus semblables à celles des entreprises. Dans ce but, le gouvernement éliminera les systèmes de contrôle des années–personnes et s'orientera vers les budgets de fonctionnement.

Le système de contrôle des années–personnes est un mécanisme qui sert à limiter le nombre moyen d'employés qu'un ministère ou un organisme gouvernemental peut utiliser dans l'exécution de ses programmes. Une année–personne représente l'utilisation d'une personne à temps plein par année ou l'équivalent de trois personnes pour quatre mois.

Ce système est utilisé par le Conseil du trésor pour compléter les contrôles budgétaires classiques. Il a servi pendant des années à limiter la taille et le coût de la fonction publique et à encourager la recherche d'une efficacité qui permet d'économiser la main d'oeuvre et qui peut aussi servir à réduire les coûts. Cela a été confirmé dans le rapport du Groupe de travail *Fonction publique 2000* et dans le septième rapport du Comité permanent des comptes publics.

• (1710)

Le Conseil du Trésor a commencé à relaxer son contrôle des autorités chargées du contrôle des années–personnes là où sont en place des mesures et des stimulants fondés sur le budget qui favorisent les économies dans la prise de décisions de gestion et l'utilisation optimale des ressources.

Je terminerai en disant que lorsque nous parlons de budget principal et de budget supplémentaire au nom du gouvernement, que toute cette préoccupation autour des budgets de fonctionnement traduit notre engagement envers les Canadiens à promouvoir de saines pratiques de gestion au sein de la fonction publique. Je le répète, le Groupe de travail FP 2000 et le Comité permanent des comptes publics en ont convenu.

Le gouvernement est persuadé que les budgets de fonctionnement vont favoriser une meilleure utilisation des deniers publics. Cette modification est un autre exemple de la détermination de notre gouvernement à réformer les choses, à veiller à mieux servir les Canadiens.

En ce qui concerne les autres observations qu'a présentées mon collègue d'en face, et sans parler plus abondamment du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, je dois dire que s'il y a une chose que j'ai apprise depuis 1984, en tant que député—et l'on sait que lorsqu'on vient du Québec, c'est parfois un peu plus difficile que si l'on vient d'autres coins du pays—s'il y a une chose que mes électeurs m'ont apprise depuis 1984, c'est qu'ils veulent bien payer parce qu'ils veulent des services. S'ils ne paient pas, les services sont réduits.

Deux options s'offrent au gouvernement comme à tout gouvernement: hausser les impôts ou réduire les services. Notre gouvernement trouve plus humain de faire un peu les deux, et c'est ce que nous essayons de faire. Le gouvernement NPD ne le fera pas; lorsqu'il parle de sociétés parasites, c'est un de leurs sujets favoris, ils oublient que ces dernières procurent des centaines de milliers d'emplois dans notre pays. En Ontario, les entreprises s'opposent au gouvernement parce qu'elles désapprouvent son budget.

Nous ne pouvons insulter tout le monde, mais en tant que gouvernement nous devons être très humain et très chrétien, si je puis vous faire part du point de vue d'un chrétien puisque je partage moi-même cette croyance, sans insulter quelque religion que ce soit au Canada, nous administrerons le présent gouvernement pour que tous les Canadiens puissent avoir les services dont ils ont besoin et nous serons là.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, excusez-moi, j'ai trouvé la lecture initiale du document que le député a présenté assez stérile et dénuée de toute l'humanité dont il parle à la fin de son discours. Je soupçonne qu'il y a un bon nombre de chrétiens dans notre pays. Nous devrions peut-être exclure 14 p. 100 des chrétiens de notre pays qui seront très offensés de cette prétention que les programmes du gouvernement sont fondés sur le christianisme.

Je voudrais pendant un moment seulement parler du budget de l'Ontario puisque ce sujet a été abordé. Je pense qu'on ferait bien de réfléchir aux composantes de ce déficit de 9 milliards de dollars qui a provoqué la colère des riches libéraux et des riches conservateurs.

Signalons d'abord seulement ce petit déficit sournois de 2,5 milliards de dollars que le parti libéral a laissé derrière lui quand il a été si brutalement rejeté par les Ontariens. Il faut aussi garder présent à l'esprit, madame la Présidente, comme je suis sûr que vous l'avez fait, les paiements de transfert de 3,8 milliards de dollars qui ont été retirés à l'Ontario par le gouvernement, en se souvenant que cette province paie la majeure partie de ces paiements de transfert aux autres provinces.

Il faut aussi tenir compte du fait qu'environ 200 000 emplois industriels ont été perdus en Ontario. Cela se traduit par deux choses, une énorme augmentation de la charge imposée à l'aide sociale et aussi une diminution spectaculaire des recettes dont disposent l'Ontario. Cette province se trouve dans une situation où elle doit réparer le tort causé aux simples Ontariens, qui sont des Canadiens, par le gouvernement qui semble vouloir insister pour dire que l'Ontario ne correspond pas à son image du Canada en ce qui concerne la politique économique.

Je n'ai pas entendu parler ici par exemple du besoin urgent de l'intervention du gouvernement qui a été reconnu par des études du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, ni de la nécessité que le gouvernement entame un programme visant à augmenter la recherche et le développement dans l'industrie des pièces détachées. Je doute que j'en entende jamais parler puisque le gouvernement a abandonné toute notion d'objectifs en matière de recherche et de développement.

Mais je n'ai pas pris la parole ici pour me lancer dans un long discours qui me porterait assez facilement à ridiculiser les libéraux comme les conservateurs pour leur perfidie, mais pour poser seulement deux questions. Premièrement, le député a parlé au début de son discours de réaliser des économies pour le contribuable. On a beaucoup discuté ces derniers jours de cette possibilité. Parmi ses collègues, il y a, je pense, ceux qui considèrent ce surplus déjà accumulé de 400 millions de dollars prove-

nant de la TPS et qui disent: «Eh bien maintenant, pourquoi ne ramène-t-on pas cette TPS à 5 p. 100?» Je me demande si le député est d'accord avec ses collègues qui l'ont proposé, dont certains sont très éminents et des experts en matière de financement. Je me demande s'il est de leur avis.

Deuxièmement pourrait-il nous éclairer après nous avoir donné une définition très complète, quoique inutile, de ce qu'est une année-personne, s'il a tenu compte du nombre d'années-personnes qui ont été remplacées par d'autres rubriques du budget, ce qui fait que le même nombre de personnes travaillent dans les divers ministères mais elles ne sont pas comptées comme années-personnes parce que ce sont des entrepreneurs engagés par contrat ou des employés à temps partiel—habituellement des femmes qui se font exploiter, à propos, madame la Présidente. Je voudrais voir s'il a une estimation de combien de ces années-personnes ont été remplacées par dépenses pour des personnes qui ne sont pas du tout comptées dans ce calcul parce qu'elles entrent dans une autre catégorie de dépenses.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame la Présidente, naturellement, mon collègue parle toujours avec circonspection. Au sujet de la TPS, je me demande s'il nous proposait de l'abaisser de 7 à 5 p. 100. Nous pourrions peut-être alors utiliser la différence pour absorber le déficit des néo-démocrates en Ontario.

Nous prenons toujours les questions d'argent au sérieux, car ce sont les contribuables canadiens qui paient. Ce qu'il faut retenir, c'est que nous avons plus de 400 milliards de dollars à payer. Je laisse aux Canadiens le soin de décider si la TPS devrait baisser de 7 à 5 p. 100, à eux de décider s'ils veulent utiliser le nouveau fonds pour résorber le déficit ou s'ils veulent que le ministre des Finances abaisse la taxe à 5 p. 100. Voilà pour cette question.

Chose certaine, le gouvernement néo-démocrate ne diminuera pas l'impôt sur le revenu en Ontario.

En ce qui concerne les marchés de service, je voudrais demander à mon collègue si, avec toutes les mesures que le gouvernement fédéral a prises depuis que nous sommes au pouvoir pour rendre le système efficace et plus rentable et pour améliorer le service offert aux Canadiens, peut-il prouver. . .

[*Français*]

. . .que, au contraire, ça fonctionne mal, madame la Présidente, je leur demanderais de fournir des informations là-dessus, et je vous remercie beaucoup.

[*Traduction*]

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, je voudrais interroger le député à propos d'une chose qui se produit ici depuis deux ou trois mois. Il semble que le programme des travaux du gouvernement depuis deux ou trois mois ait à toutes fins pratiques détourné et saboté la procédure parlementaire de l'étude des crédits, moyen par lequel le Parlement, par l'intermédiaire de ses comités, examine les dépenses du gouvernement.

• (1720)

Pour le domaine très restreint dont je m'occupe, celui du ministère de la Justice, je puis dire que nous avons eu une heure et demie en tout au comité pour examiner les dépenses du gouvernement dans le cadre du processus même d'étude des crédits dans lesquel nous sommes engagés aujourd'hui. C'est presque rien pour étudier des budgets de plusieurs milliards de dollars.

Pour être juste envers le gouvernement, je reconnais qu'à certains égards, ses initiatives actuelles pour réduire le déficit et lutter contre la récession actuelle, en partie créée au Canada par ses mesures, ont affaibli ce processus. Cependant, le député pourrait-il nous dire comment nous pourrions améliorer cette procédure à la Chambre afin que ce détournement de la procédure d'étude des crédits que je viens de décrire ne se produise jamais plus, de sorte que nous puissions accomplir notre travail de parlementaires à la Chambre. Que recommande-t-il de faire pour que cela ne se répète plus?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame la Présidente, en posant sa question, le député devrait tenir compte du recours aux Communes et aux comités permanents. C'est toujours possible. Je crois savoir, par exemple, que le comité de l'administration gouvernementale a une représentation assez égale de tous les partis. Une autre fois, selon ce que disent les sondages, vous devrez peut-être faire participer les partis.

Quant à la participation, elle existe. En ce qui concerne le contrôle pour s'assurer que les erreurs ne se reproduisent pas, il faut dire qu'il revient en dernier recours à la population canadienne. Ce qui ne se dit pas à la Chambre, ni au comité, et le député le sait puisqu'il siège dans l'opposition, finit par se dire dans les médias. Il y a donc tout un système de contrepoids.

Même s'il peut être exaspérant de siéger dans l'opposition, comme mon parti a déjà dû le faire, je dois dire au député que la procédure actuelle, avec tous ses contrepoids, est assez bien équilibrée. Comme député conservateur, je dirais même que, à mon goût, elle me semble un peu plus équilibrée pour lui que pour moi.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, les belles paroles du député à l'égard du programme de compressions du gouvernement, dont les effets se font sentir dans chaque foyer et dans chaque entreprise au pays, m'incitent à intervenir. En 1984–1985, les dépenses dans le cadre du programme se sont élevées à 86,6 milliards de dollars. Je parle ici de dépenses de programme. Pour le présent exercice, ces dépenses s'élèvent à 108,3 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 22,3 milliards de dollars. Par ailleurs, en 1984–1985, les recettes budgétaires se sont chiffrées à 70,8 milliards de dollars. Pour le présent exercice, ces recettes sont de 120,7 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de près de 50 milliards de dollars.

Ainsi, vous avez non seulement augmenté vos dépenses de programme depuis 1984–1985, mais vous avez aussi retiré de l'économie une somme supplémentaire de 50 milliards de dollars, sous forme de recettes fiscales.

Ma question au député est la suivante: Que répondez-vous à vos électeurs lorsqu'ils vous disent: «Vous êtes en train de nous faire mourir avec vos taxes et vos impôts. Le fardeau administratif lié à la TPS et aux autres mesures fiscales est incroyablement lourd. Vous êtes en train de nous transformer en bureaucrates.» Que répondez-vous à ces personnes qui subissent les conséquences de la pire récession de l'histoire de notre pays?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame la Présidente, je dirais à mes électeurs que le budget dont nous avons hérité de l'ancien gouvernement libéral, lorsque j'ai été élu en 1984, accusait un déficit annuel de 40 milliards de dollars. En 1988, 1989 et 1990, ce déficit a baissé à 28, 29 ou 30 milliards de dollars. Il s'agit d'une diminution de 10 milliards de dollars.

Vous avez parlé d'une augmentation des dépenses liées au programme, et vous avez mentionné des chiffres. Malheureusement, je n'ai pas ces chiffres avec moi.

En ce qui a trait aux nouveaux programmes, j'ai mené ma campagne en 1984 en parlant du programme «Canada au travail». La seule chose que nous pouvions faire dans ma région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine était de construire des tables de pique-nique afin que les jeunes et les femmes puissent toucher des prestations d'assurance-chômage durant dix semaines. Nous avons changé cette situation grâce à notre stratégie de création d'emplois.

Si l'on crée de nouveaux programmes qui sont profitables à l'ensemble des Canadiens, nous n'hésiterons pas à augmenter les budgets en conséquence.

Ce qui est certain, c'est que le déficit est passé de 40 milliards de dollars à environ 30 milliards de dollars, et c'est tout à l'honneur du premier ministre et du ministre des Finances. Nous avons réduit les dépenses au lieu de les augmenter comme l'ont fait plusieurs provinces.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole à ce sujet aujourd'hui. Il y a de nombreux points dont nous pourrions parler en examinant le budget du gouvernement. Nous pourrions parler des choix que le gouvernement fait dans bien des secteurs et des conséquences de ces choix sur la vie de tous les jours des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Je n'ai qu'à regarder ce qui se passe dans ma propre circonscription; je n'ai qu'à penser aux banques d'alimentation, au nombre d'étudiants qui ne trouvent pas d'emploi, au fardeau fiscal énorme dont les gens d'affaires me parlent, à l'inquiétude exprimée par ceux qui ont faim, les pauvres, la malades et les personnes âgées au sujet des soins de santé et de la réduction des paiements de péréquation, des paiements de transfert qui étaient fort utiles dans bien des domaines.

Aujourd'hui, j'ai choisi de parler plus particulièrement de ce que le budget nous révèle sur la façon dont le gouvernement s'est acquitté de ses responsabilités dans le secteur de la culture et des communications au cours des sept dernières années.

Il n'y avait pas un mot au sujet de la culture dans le discours du Trône. Pas un mot au sujet de cette industrie si importante. Dans un discours du Trône et un budget qui sont censés être axés sur l'unité nationale, sur la création d'un consensus dans notre pays, sur la Constitution, nous n'avons pas vu un seul mot nouveau au sujet de l'édification de ce nouveau Canada. Il n'y a pas une once de mortier pour lier les briques dans notre pays.

C'est vrai que le gouvernement a une majorité dans une société démocratique. Nous devons respecter son droit de gouverner. Cependant, on peut contester les mauvais choix qu'il a faits pour les Canadiens. Il n'y a pas un endroit où c'est aussi clair et évident que dans le domaine de la culture.

Je peux dire que le gouvernement a reçu une mine de renseignements précieux d'un nombre infini de groupes de travail et d'études qui ont coûté plus de dix milliards de dollars à trois ministres des Communications et de la Culture, ou plutôt deux puisque le dernier vient d'arriver.

[*Français*]

Et ce, à la loupe, pour voir ce qui se passe dans tout le secteur des communications et de la culture. Cela va bien, sauf qu'il faut agir. Mais il faut agir dans un sens positif, non pas en coupant et en coupant les racines qui forment un pays.

[*Traduction*]

Savez-vous que ces groupes de travail coûtent 10 milliards de dollars. Après tout ce temps et ces efforts, après toutes ces présumées consultations et tous ces travaux de comités permanents, le gouvernement n'a pas d'excuse pour ne pas assumer ses responsabilités dans le domaine de la culture et des communications, qui sont, à mon avis, comme mon parti l'a d'ailleurs montré, essentielles au développement de notre identité nationale et à l'unité du pays.

L'importance de ce secteur pour notre économie, notre main-d'oeuvre et notre industrie touristique ne fait guère de doute. Il donne au Canada son identité et son caractère distinct. Il constitue un outil très particulier grâce auquel nous pouvons nous identifier comme Canadiens sur la scène mondiale.

• (1730)

Il ne fait pas de doute que ces moyens d'expression de notre identité, que ce soit la danse, le théâtre, la chanson, la télévision, le cinéma ou la radio, nous permettent de nous distinguer des autres. Mon collègue le sait fort bien, lui qui défend tellement le travail des chanteurs et des compositeurs francophones!

[*Français*]

Je pense à Michel Séguin, mais il y en a beaucoup d'autres qui sont très importants dans la vie culturelle du Canada.

[*Traduction*]

C'est ainsi que la culture est non seulement un élément capital de l'édification de notre pays et le ciment de l'unité nationale, mais encore un secteur important de l'économie. Savez-vous que la culture est le secteur qui croît le plus rapidement au Canada? Saviez-vous cela? C'est absolument fondamental. En 1987, la main-d'oeuvre engagée dans les activités culturelles était estimée à 400 000 personnes. Ce sont les chiffres avancés par Statistique Canada, d'après Allen Gotlieb, l'actuel président du Conseil des Arts du Canada.

La main-d'oeuvre oeuvrant dans le secteur culturel était aussi élevée que celle du secteur agricole. En fait, l'industrie culturelle représentait le quatrième secteur en importance au Canada pour ce qui est de la main-d'oeuvre. Estimés à 13,7 milliards de dollars en 1987, les revenus culturels ont considérablement augmenté depuis, comme je vais le montrer dans quelques instants. Les répercussions de ce secteur ont été énormes pour l'ensemble de l'économie et les revenus qu'il a procurés, avec le tourisme et tous les autres avantages, qu'il s'agisse des hot-dog, des arachides, du maïs ou du coke et du pepsi que l'on vend dans les cinémas et que nous aimons tous, totalisent près près de 29 milliards de dollars. Cela fait beaucoup de zéros. Tout cet argent permet à plusieurs de manger et de travailler et place cette industrie sur le même pied que l'industrie des mines et des métaux sur le plan des recettes.

M. Belsher: Ainsi, peu importe ce qu'on fait pour la culture, nous l'aidons.

Mme Finestone: Il s'agit d'un secteur très important et utile de notre société. Je voudrais que le député aille lire le rapport de la Commission Massey-Lévesque qui portait sur le développement national des arts, des lettres et des sciences et qui a été déposé au début des années 1950, c'est-à-dire au moment où le gouvernement fédéral intervenait peu dans le domaine des arts. Les auteurs de ce rapport avaient réalisé qu'il fallait intervenir pour permettre à l'identité culturelle canadienne de survivre

et qu'il fallait que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les gouvernements municipaux et le secteur privé collaborent pour ce faire. C'est de cette façon que le Canada a pris sa place à l'échelle mondiale. Notre pays a su produire des artistes dont nous pouvons être très fiers et qui constituent l'expression de ce que nous sommes en tant que Canadiens. Je suis certaine que vous êtes tous d'accord avec cette opinion.

Lorsque je dis que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans ce domaine, je ne veux pas dire que les gouvernements provinciaux ne doivent pas être des intervenants importants dans ce secteur. Toutefois, je suis d'avis que les initiatives provinciales sont plus efficaces lorsqu'elles sont complétées par une intervention du gouvernement fédéral.

Par exemple, cette intervention est utile si un gouvernement provincial souhaite contenir le flot d'activités culturelles étrangères et que les moyens dont il dispose ne lui permettent pas de le faire. Ainsi, il est préférable que nous travaillions tous ensemble, d'un bout à l'autre du pays, afin de régler les problèmes très spéciaux que nous pose notre proximité géographique avec notre voisin amical, les États-Unis. Le caractère envahissant et la puissance de la machine culturelle américaine, avec son industrie du film, de la télévision, de la musique, l'intégration de toutes ces industries, leurs réseaux de distribution et de commercialisation font en sorte que tout système fragmenté de soutien et de promotion du secteur culturel serait facilement déjoué. Il nous faut nous serrer les coudes, entre Canadiens d'un océan à l'autre, en anglais ou en français, peu importe.

Le gouvernement se doit d'être vigilant. Il suffit de jeter un coup d'oeil à l'un des titres du *Globe and Mail* qui dit: «Différend lors du premier jour des entretiens commerciaux.» Que dit cet article? On lit: «Le Canada et les États-Unis ne s'entendent pas sur les industries culturelles.» Bien sûr qu'ils ne s'entendent pas parce que la Canada a réussi—et continuera de le faire—à freiner l'homogénéisation culturelle du monde par les États-Unis en disant que tout pays a le droit d'avoir accès à un certain pourcentage de son propre marché. Si vous avez déjà 94 p. 100 de notre marché du film, combien voulez-vous encore? Cent pour cent ou pouvons-nous conserver 3, 4, 5 ou 6 p. 100? Pouvons-nous aller jusqu'à 10 p. 100 de notre propre marché? Je serais tentée de croire que nous devrions y avoir droit. Si le peuple américain, si les Américains moyens comprenaient ce que les Jack Valentes et les Carla Hills du monde veulent faire, ils diraient: «Arrêtez, cessez de harceler nos bons amis et voisins, les Canadiens.»

La Constitution du Canada a dominé de notre programme avec la Commission Bélanger-Campeau et le rapport Allaire, et je crois que les discussions actuelles sur la cession des pouvoirs sur la culture et les communications aux provinces ont de quoi nous inquiéter.

Le retrait total du gouvernement de ces domaines aurait des conséquences désastreuses sur l'unité nationale et sur la souveraineté culturelle du Canada, ne nous laissant qu'une union purement politique et économique.

La Conférence canadienne des arts affirme: «Le Canada cesserait d'être une nation pour devenir une entreprise.» De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons que le gouvernement fédéral a un rôle nécessaire et complémentaire à jouer aux côtés des provinces, des municipalités et des entreprises privées pour garantir la viabilité des activités culturelles. Radio-Canada, le Centre national des arts, Téléfilm Canada, les musées, les Archives nationales, la Bibliothèque nationale, l'Office national du film, le Conseil des arts du Canada et d'autres organismes et d'autres programmes fédéraux sont, à notre avis, importants et jouent un rôle clef.

Il faut les conserver pour faire connaître les Canadiens aux Canadiens. Sans un gouvernement fédéral actif dans le domaine culturel, le Canada ne sera rien d'autre qu'une association économique d'États. Il serait alors très difficile de développer notre propre personnalité devant les influences étrangères.

Dans son budget de 1991, le gouvernement fédéral a durement frappé la communauté artistique. En tout, la culture a perdu 169 millions de dollars pour 1991-1992 et ce n'est peut-être pas tout. Les grands perdants seront les quatre grands projets, à savoir les centres des arts d'interprétation de Toronto, d'Edmonton et de Montréal, ainsi que le centre de recherches sur la culture annoncé par l'ancien ministre des Communications quelques jours avant la présentation du budget.

Nous avons besoin de cette institut. Je me fiche de l'endroit où vous l'installez, mais il faut le créer et l'intégrer aux travaux que nous avons entrepris, afin que nous puissions travailler intelligemment avec l'argent nécessaire à la réalisation de l'objectif fixé pour l'avenir de notre pays.

Le gouvernement prétend que ces quatre projets, qui s'élèvent au total à 151 millions de dollars, n'ont été que retardés. Ce qui inquiète surtout la communauté artistique, c'est l'intention du gouvernement de réduire de 575 millions de dollars ses subventions et contributions globales dans tous les secteurs au cours des cinq prochaines années.

Cette année, la réduction sera de 75 millions de dollars et elle s'élèvera à 125 millions de dollars au cours des années suivantes. On ignore encore les répercussions de ces compressions sur le Conseil des Arts du Canada, Téléfilm Canada, le Programme d'appui aux musées, le Programme d'initiatives culturelles et le Programme de tarifs postaux préférentiels.

En ce qui concerne ce dernier programme, nous avons entendu aujourd'hui le ministre dire à quel point tout fonctionne bien depuis la privatisation de la société, mais il a oublié de mentionner qu'il avait épargné 110 millions de dollars sur le dos des industries culturelles canadiennes, des journaux, des magazines et des journaux communautaires.

Lorsqu'on examine le graphique qui nous a été présenté ce matin au comité, on trouve extrêmement intéressant de voir que le gouvernement s'enorgueillit de la façon dont il répartit les deniers publics. C'est bien beau, sauf qu'il oublie l'inflation. Tout le monde sait qu'à l'heure actuelle, une bouteille de lait ou un pain coûtent plus cher qu'en 1984–1985.

Nous sommes maintenant en 1991–1992. Si on compare les dollars actuels au pouvoir d'achat en dollars constants, on s'aperçoit que les crédits accordés par le gouvernement ont baissé de façon marquée.

Je ne vais pas vous donner les chiffres exacts maintenant, mais si vous voulez en prendre connaissance et si un député souhaite en savoir davantage plus tard, je serai heureux de vous donner une ventilation de ces chiffres. Ce qui se passe jusqu'à présent, c'est que l'honorable Harvie Andre, le leader du gouvernement à la Chambre des communes, examine maintenant en coulisses les décisions qui sont prises par le gouvernement.

Je prétends qu'il n'est peut–être pas très bien placé pour examiner les choses dont nous parlons. Son étude me rappelle celle du comité Nielsen qui a abouti à des mesures draconiennes.

En outre, on nous a dit à quel point nous sommes bons pour nos jeunes. Nous savons tous qu'ils peuvent compter sur le programme de Planification de l'emploi et le programme d'emplois d'été. Ces programmes ont de bien beaux noms, mais ce que cela signifie, c'est que les étudiants et les groupes communautaires ont besoin d'aide et qu'il faut prévoir des effectifs supplémentaires pour une certaine période qui est généralement l'été. Les fonds de ces programmes ont été réduits de 20 p. 100 dans la région que je représente. La communauté des arts et de la culture est très inquiète parce que la réduction imposée à la stratégie de l'emploi se chiffre à 100 millions de dollars environ, c'est–à–dire une diminution de 5,5 p. 100. Cette réduction survient au moment où les organisations essaient d'obtenir de nouveaux programmes de formation et de mise en valeur des ressources humaines pour les organisations de jeunes et les organisations culturelles naissantes qui sont pleines d'énergie et de dynamisme. Si vous vous intéressez, comme je le fais, aux programmes de théâtre pour jeunes et aux programmes de perfectionnement pour amateurs, si vous vous rendez dans les parcs, où dans les Cégeps, pour voir les activités qui s'y déroulent. . .

• (1740)

M. Mills: Degrassi Junior High.

Mme Finestone: Et aujourd'hui, merci. Degrassi Junior High est un parfait exemple. On y trouve énormément de talents, mais nous devons trouver les moyens qui permettent aux jeunes de faire la preuve de leurs talents, de produire, et il doit y avoir une direction nationale.

En ce qui concerne la Société Radio–Canada, le manque de vision et d'engagement du gouvernement nuit considérablement au radiodiffuseur national. En fait, depuis 1984, le gouvernement a réduit le réseau d'État à la famine. Si on tient compte des réductions imposées par le gouvernement, de l'inflation et de l'augmentation des coûts liée à la TPS, de l'absence de mesures visant à protéger les droits d'auteur éphémères, Radio–Canada a perdu entre 240 millions et 400 millions de dollars en sept ans seulement. En décembre dernier, la société, étranglée par le gouvernement, a été contrainte de fermer les stations de Goose Bay, Matane, Toronto, Cornerbrook, Sydney, Rimouski, Setp–Îles, Windsor, Saskatoon et Calgary pour pouvoir compenser la réduction de 108 millions de dollars de ses ressources.

[*Français*]

J'étais à Rimouski au moment où près de 5 000 personnes manifestaient à la suite de cette décision. Les gens étaient furieux. Je suis allée à Terre–Neuve, à Cornerbrook, et j'ai vécu la même expérience, avec des centaines de personnes qui ont manifesté leur désaccord avec les coupures, nécessaires parce que les actions du gouvernement étaient inacceptables mais forcées. Il y a eu des pétitions et des actions de la part des travailleurs et travailleuses, des personnes impliquées, de même que les personnes à l'écoute. Mais ce gouvernement est sourd, il a les oreilles bouchées. Ils n'ont rien compris, ils n'ont rien fait, et les artistes étaient mal pris. Et ils le sont toujours, avec un salaire moyen d'environ 15 000 $ annuellement.

[*Traduction*]

Cela explique que les productions locales aient cessé dans la plupart des régions. Les services de Radio–Canada International ont été réduits, tout comme ceux de la chaîne parlementaire. Nous n'occupons l'antenne que par intermittence. On parle toujours de privatiser le droit qu'ont les députés de parler à leurs électeurs sans avoir à se demander si l'entreprise privée aime ce qu'ils disent, l'utilisation qu'ils font du temps d'antenne, si l'utilisation du temps d'antenne a été exemptée, et qui passera à la télévision. C'est ridicule.

Les réductions ont entraîné la perte de 1 100 emplois parce que le gouvernement ne comprend pas que nous avons besoin d'un radiodiffuseur public. Le réseau d'État fait ce que nul autre réseau ne peut faire: il transmet la voix du Canada sur tout le territoire. Aucun autre radiodiffuseur n'a les ressources nécessaires pour le faire. Le réseau d'État le fait, et le fait bien. Il est par ailleurs important que nous conservions ce lien et prévoyions, parmi ce vaste éventail de choix à notre disposition, que ce soit des États-Unis, de l'Europe, de la Grande-Bretagne, de la France, tous des choix formidables—et il faut que ce choix existe—une voix nationale qui établit les normes. Nous ne pouvons nous permettre de continuer à décimer ce service partout au Canada.

Nous avons maintenant une loi sur le statut de l'artiste, bien accueillie par la Chambre et les milieux artistiques. J'aurais toutefois aimé qu'elle soit un peu plus étoffée, car à bien des égards, c'est un peu de la frime puisqu'elle ne permet pas encore d'améliorer concrètement le pouvoir de dépenser et le revenu des milieux artistiques. Nous avons oublié de prévoir l'étalement du revenu. Ces milieux artistiques savent très bien qu'une année, on peut avoir un emploi, ce mois-ci on peut travailler et pas le mois suivant. Si vous prenez de bons artistes et ceux qui se font un nom, les peintres qui commencent à vendre, ils peuvent vendre beaucoup une année et rien l'année d'après. Il faut donc qu'on leur permette d'étaler leur revenu.

Le gouvernement ne veut pas entendre parler de changements au code du revenu, ni à la Loi sur le revenu; or, ces changements ont du sens en ce qui concerne la situation particulière des membres des milieux artistiques.

Nous n'avons rien prévu en ce qui concerne la protection en cas de faillite, qui est d'ailleurs un élément fondamental. Nous n'avions rien prévu en ce qui concerne le droit de prêt au public. Comme nous sommes en train de faire la transition d'un atelier fermé à un atelier ouvert et vous, madame la Présidente, comprenez l'Union des artistes et l'ACTRA qui savent qu'elles doivent assurer des emplois à leurs propres artistes avant que des étrangers viennent les prendre. Les Américains quant à eux, sont passés d'un atelier ouvert à un atelier fermé. Merci bien. Nous n'aurons même plus accès à la scène américaine. Les Américains par contre peuvent venir ici et prendre les emplois de nos travailleurs.

Dans le cas de Radio-Canada International, je pense que le meilleur argument est celui que l'ami du premier ministre, le président du Comité sénatorial des transports et des communications, Findlay MacDonald, a employé quand il a parlé. Cet argument a été abondamment cité dans les médias et je voudrais bien lire une partie de son discours mais je tiens plutôt à attirer votre attention—il me reste une minute—sur le fait que nous ne pouvons pas oublier le Centre national des arts et les musées.

Nous avons un Musée de la guerre. Nous avons envoyé nos soldats à la guerre. Nous sommes fiers de ces gens que nous avons envoyés pour nous représenter et nous défendre et pourtant, nous les traitons si mesquinement dans la façon dont nous nous occupons de nos musées, alors que nous investissons des millions de dollars dans la brique et le mortier, à Québec. Ça m'est égal qu'on déménage le Musée de la guerre à Québec, mais, au moins, traitons nos citoyens, le travail qu'ils ont accompli et la bravoure dont ils ont fait preuve d'une façon qui les honore au lieu de leur faire honte et qui n'empêche pas de voir la beauté des oeuvres d'art et des artefacts que nous leur devons.

Le Centre national des arts est aussi une source de graves inquiétudes. Il a un déficit de 369 000 dollars, il n'y a pas de responsabilité dans son système et son conseil d'administration et ses directeurs sont complètement indifférents à ce qui s'y passe. C'est inquiétant.

J'aimerais avoir lu ce que Findlay MacDonald a dit parce que je pense que cela montre que le gouvernement est incapable de se donner une perspective d'avenir culturelle et de comprendre qu'il importe que le Canada ait une voix, non seulement sur le plan provincial et fédéral, mais sur le plan international, puisqu'il l'a muselée. Ce faisant, il a muselé le Canada. Nous sommes parfaitement ridicules dans la façon dont nous gérons notre budget et dont nous faisons nos choix.

Ça ne veut pas dire que je ne comprends pas que nous devons réduire le déficit—nous devons certainement le réduire et mieux gérer nos finances—mais le gouvernement avait l'occasion de faire des choix et il a fait des choix scandaleux, surtout dans le monde des arts où nous devons soutenir nos artistes et faire honneur à notre pays.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, je prends la parole tout d'abord pour féliciter la députée d'avoir su si bien présenter l'ensemble des questions au ministère des Communications et de la Culture, c'était toute une éducation que de l'écouter. Je lirai ses remarques avec intérêt. J'ai l'honneur de siéger avec elle au Comité des communications et de la culture. C'est la deuxième fois aujourd'hui que j'ai une expérience enrichissante, car plus tôt ce matin nous avons eu une présentation de fonctionnaires de ce ministère qui était aussi très intéressante et très vaste.

Je voudrais demander à la députée si elle pourrait. . .

Mme Finestone: C'est quoi sa circonscription?

M. Bird: Fredericton—York—Sunbury.

Mme Finestone: Très bien, merci.

M. Bird: J'aimerais demander à la députée si elle pourrait identifier les domaines des communications et de la culture où l'on pourrait s'attaquer au déficit, c'est-à-dire quelles sont les priorités secondaires et les priorités principales? J'ai peut-être manqué des bouts de son discours, mais je partage son opinion que nous devons être financièrement responsables. Dans sa conclusion, j'avais presque l'impression d'entendre un conservateur et, en tant que néophyte des communications et de la culture, j'aimerais bien savoir dans quelles parties du ministère on pourrait trouver des possibilités de réduction du déficit.

• (1750)

De plus, pendant qu'elle aura la parole, elle a mentionné, fort justement je pense, qu'on peut trouver dans tout le domaine des communications et de la culture des moyens de contribuer à la solution de notre crise d'unité nationale. J'aimerais, pour mon information et celle d'autres députés, qu'elle nous signale quelques-unes des possibilités qu'elle envisage.

Je serai très heureux de travailler avec elle durant les prochains mois au comité et je vais certainement écouter avec intérêt sa réponse à mes questions.

Mme Finestone: Je me réjouis de la question du député de Fredericton.

Au moment où la Chambre est sur le point de s'ajourner et où nous sommes tous un peu accablés par le nombre de réunions auxquelles nous assistons et le nombre d'heures que nous passons—bien que le public s'imagine que nous ne travaillons pas, j'ai tenté de calculer ce que représentent vraiment nos journées de 18 heures—je me rends compte plus que jamais du genre de travail que nous avons à accomplir.

Je voudrais que le public sache—si je peux répondre à mon collègue, qui est maintenant président de ce comité, et je lui souhaite également du succès dans cette tâche—que, à mon avis, nous pouvons examiner ensemble le genre de questions qu'il vient de me poser.

Il a fait une charmante petite observation. Il a dit: «Vous aviez presque l'air d'un conservateur», parce que j'ai parlé de la responsabilité financière. Je présume, cher collègue, que la différence, c'est que je ne suis assurément ni conservatrice, ni néo-démocrate. J'ai choisi d'être libérale, car je crois à la responsabilité financière. Je crois qu'il faut appuyer les valeurs et les besoins sociaux du pays, tout en mettant les besoins économiques dans la balance.

Il faut que cette balance soit juste et équitable au cours d'un mandat et, pour sa part, le gouvernement conservateur a bénéficié de sept années fastes. S'il avait fait preuve de responsabilité financière pendant ces sept années, au cours des sept années de vaches maigres qui viennent—et j'espère qu'elles ne seront pas aussi longues—, nous aurions eu des économies qui nous auraient permis de vivre de façon beaucoup plus raisonnable.

Quant au caractère équitable que j'aurais respecté en essayant de déterminer où effectuer des réductions et où assumer une plus grande responsabilité financière, j'ai tenté d'indiquer ce matin que le ministère des Communications devrait examiner comment nous dépensons notre argent pour produire des films—des vidéos, bien entendu—, qui comptent parmi les outils de communication les plus efficaces parce qu'ils ont le plus d'incidence sur notre société. Nous savons qu'un adulte consacre à la télévision environ 24 heures par semaine et que les enfants passent plus de temps devant cet appareil qu'ils n'en passent à l'école. Par conséquent, la production et la distribution de ces véhicules de la communication, la télévision et les vidéos, représentent la solution idéale. Par ailleurs, si nous établissons des priorités afin de dépenser notre argent de manière plus efficace, sans l'éparpiller dans divers programmes et diverses institutions, je crois que nous pourrons obtenir de meilleurs résultats.

Avant toutes choses, je préfère ne pas avoir de déficit ni de réductions. Je voudrais que l'on examine attentivement comment nous dépensons notre argent—notre but est de développer une industrie culturelle canadienne qui cimentera l'unité nationale, grâce à une meilleure connaissance et à une bonne compréhension de l'évolution du pays, de son histoire, de ses grands personnages, des héros exemplaires que nous avons dans tous les domaines d'activité, autant que n'importe quel autre pays. Bien sûr,

nous avons des personnages aussi extraordinaires que les Américains, sauf que nous ne les avons pas mis en valeur.

Donc, je n'effectuerais pas de réductions financières. Je réaménagerais les priorités parce que je pense que nous ne pouvons faire autrement. Nous ne pouvons nous permettre de réduire nos biens et nos organismes culturels, mais nous pouvons faire des coupes ailleurs. C'est une question de priorités, selon moi.

Au sujet de la troisième question concernant le fédéral et les provinces, j'ai souligné qu'il était absolument essentiel que nous maintenions une présence partout au pays grâce à nos institutions nationales, afin de stimuler la recherche de l'excellence d'un océan à l'autre.

Cela n'enlève pas aux provinces et aux municipalités l'obligation et le droit de stimuler, dans leurs domaines de compétence, ce fondement de grandeur que sont le folklore et la culture en général.

Mais, on pourrait créer des programmes complémentaires comme le fait actuellement le Québec pour aider l'industrie du cinéma. On se rend compte du potentiel d'investissements que représentent les déductions pour amortissement et les autres abris fiscaux. Ils le savent. Si quelqu'un le sait, ce sont les Québécois, et moi aussi je fais partie de ces Québecois.

Nous savons qu'il faut absolument protéger et soutenir le secteur du chant, de la danse, des films et des vidéos, car ces activités artistiques assurent l'épanouissement de notre culture. Les Québécois se sont servis de la politique fiscale pour permettre le développement de ce secteur. C'est ce que je ferais en termes de relations fédérales-provinciales.

Je ne supprimerais ni la présence du fédéral ni ses institutions, pas du tout. Ce que je ferais plutôt, c'est le partage des compétences, et je tiendrais également compte du secteur privé.

[*Français*]

Mme le vice-président: L'honorable député de Saint-Maurice pour un court commentaire ou une question.

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Madame la Présidente, je serai très bref. J'ai déjà reconnu en cette Chambre que je trouvais malheureux que le gouvernement n'ait pas retenu un certain nombre de services de Radio-Canada Internationale. La députée de Mount Royal en a fait référence, notamment en ce qui a trait au service polonais qui comptait, jusqu'à tout récemment, 2 926 000 auditeurs en Pologne, lesquels avaient la voix du Canada à l'antenne.

J'ai trouvé malheureux et j'ai déploré ce retrait. Cependant, j'aimerais poser la question suivante à l'honorable députée, la critique de l'opposition en matière de communications. Ne serait-il pas temps de reconnaître que les ondes courtes, en particulier, ne sont plus un moyen de communication aussi efficace, aussi valable à travers le monde qu'elles ne l'étaient il y a quelques années? Je prends un seul exemple, soit celui de la France; auparavant, le seul contact que les Français avaient avec les Québécois, c'était par Radio-Canada Internationale sur ondes courtes. Maintenant, les Français peuvent voir, madame la Présidente, *Le Téléjournal* de Radio-Canada et également, grâce à TV5, toute une série de productions télévisuelles en provenance du Canada.

N'est-ce pas là la meilleure façon, pour le Canada, de se faire connaître à travers le monde, par la télévision et non pas par les ondes courtes, dont la cote d'écoute a considérablement diminué à travers le monde. Maintenant, seulement en Afrique et en Asie, les gens utilisent encore ce moyen de communication.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Il y a certainement cette façon, mais il y en a d'autres aussi. J'aimerais vous dire que la coproduction qu'on fait avec la France, qui va certainement faire la distribution, sur le plan mondial, des produits culturels en films et en musique, tout comme en vidéos, serait répartie sur le plan mondial en français. J'aimerais bien un jour voir plus de coproductions en anglais qui refléteraient notre réalité aussi.

Cela dit, il n'en demeure pas moins qu'on a certainement à regarder de près tous les précieux instruments dont nous disposons et la façon de les utiliser de manière plus efficace ici au Canada. Je veux reconnaître, madame la Présidente, le travail acharné qu'a entrepris notre collègue de Saint-Maurice à l'égard de ce dossier de Radio-Canada Internationale. Je sais à quel point il tenait à garder cet important instrument international, je sais qu'il a fait une bataille rangée non seulement au Comité des communications et de la culture, mais également derrière la scène avec le ministre et ainsi de suite.

Je sais que la coupure de 19 langues et la coupure de tous les postes et le fait qu'on n'ait pas ce magnifique instrument qui nous a mis sur la carte internationale et qui disparaît dans la brume, c'est quelque chose qu'il ne souhaitait pas. Je crois qu'il a peut-être été appuyé dans ses remarques quand on voit que même Moscou a lancé une plainte à l'égard de cette coupure.

Donc, j'aimerais remercier mon collègue pour le travail qu'il a fait et j'espère qu'il va continuer à revendiquer la présence, la remise de tout l'argent nécessaire et du personnel nécessaire pour que Radio-Canada Internationale devienne ce qu'elle était auparavant, la voix du Canada à l'extérieur du Canada, ce qui faisait de nous un pays de merveilles reconnu sur le plan mondial.

Les crédits

• (1800)

M. André Harvey (Chicoutimi): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui. La motion devant la Chambre néglige de prendre en considération tous les aspects positifs de notre politique économique et financière. Avant de commencer, je voudrais souligner que ça prend beaucoup de patience et de retenue pour entendre de tels discours, plus particulièrement ceux du Parti libéral du Canada, lorsque nous entendons les remarques de la députée de Mount Royal au sujet des restrictions et des coupures effectuées par notre gouvernement dans des secteurs aussi importants, entre autres, que celui de la péréquation. Cet après-midi, je suis allé vérifier auprès du ministère des Finances au sujet des transferts aux provinces qui comportent, évidemment, trois volets. Je pense qu'il y a beaucoup de confusion au sein du Parti libéral et du NPD sur les transferts aux provinces. Cela comprend trois secteurs: le financement des programmes établis, la péréquation et le Régime d'assistance publique du Canada.

J'écoutais la députée de Mount Royal parler de la péréquation. J'aimerais, au cours des prochains jours, qu'elle puisse vérifier les vrais chiffres, qu'elle puisse vérifier qu'au niveau de la péréquation, entre autres au Québec, on est passé, en 1984, de 3 milliards à 3 milliards 800 millions de dollars, en 1991-1992, et à 4 milliards de dollars. Il s'agit donc, pour le Québec, sur une période de huit ans, d'une augmentation de 100 p. 100 dans le domaine de la péréquation.

Il est difficile, en politique, d'essayer de retenir son excès de partisanerie pour ne pas affirmer n'importe quoi. Je demande donc au Parti libéral du Canada d'analyser les chiffres concernant les transferts aux provinces. Depuis 1984, il y a eu des augmentations allant jusqu'à 6 p. 100 par année. Ça été le secteur dans lequel notre gouvernement a été le plus généreux. Donc, je pense que j'ai les chiffres complets ici et j'aurai peut-être l'occasion d'y revenir d'ici la fin de mon discours, madame la Présidente. Mais je pense que lorsqu'on affirme des choses devant la Chambre, il faut essayer d'avoir les bons chiffres.

Strictement concernant les transferts au Québec, en 1984, c'était 8 milliards 153 millions, madame la Présidente; et en 1992-1993, ce sera près de 11 milliards de dollars. C'est une augmentation de près de 35 p. 100. Je ne vois pas de diminution dans une augmentation semblable.

Somme toute, madame la Présidente, dans un discours comme celui qui remet en cause aujourd'hui les capacités de notre gouvernement de bien gérer toute la question financière, je pense qu'aucune question ne devrait se poser au sujet de l'importance de notre programme de développement économique qui a été souligné lors du Budget du 26 février. Le Budget poursuit un objectif primordial: sortir le Canada de la récession actuelle et le ramener sur la voie de la croissance et de la création d'emplois.

Ce qu'il faut souligner, c'est que notre gouvernement essaie de modifier complètement toute la culture politique canadienne qui avait été véhiculée et alimentée par l'ancien gouvernement libéral. Cette orientation reconnaît que la clé de la reprise économique et de la prospérité durable, au cours des prochaines années, repose dans l'établissement d'un climat propice à l'abaissement et au maintien à la baisse des taux d'inflation et d'intérêt.

Un message clair et vigoureux nous a été lancé par tous les Canadiens lors de la période de consultation qui a été réalisée par l'ancien ministre des Finances, et l'avenir nous permettra de juger de l'efficacité de ses mesures et de sa gestion. Le message le plus clair était la nécessité de la réduction des taux d'intérêt en respectant, évidemment, le marché libre, pour que toutes les entreprises canadiennes puissent être en mesure de faire face à la concurrence internationale.

Pour atteindre cet objectif, le plan expose des objectifs précis visant à réduire l'inflation par étapes, pour la ramener à 2 p. 100 d'ici la fin de 1995.

Nos principales interventions visent particulièrement trois secteurs pour atteindre nos objectifs, madame la Présidente. Le premier touche le contrôle des dépenses fédérales. Il est bon de souligner ici que c'est le gouvernement fédéral, depuis six ans, qui a manifesté le plus de retenue dans ses dépenses, incluant les municipalités et les gouvernements provinciaux. Les dépenses du gouvernement ont été maintenues en deça de 3 p. 100 d'augmentation. Il n'y a pas d'autres secteurs, madame la Présidente, qui ont maintenu ce rythme. Cette performance a été reconnue par tous les organismes internationaux, et par l'OCDE, entre autres.

Il y a aussi le deuxième aspect qui est la réduction du déficit et de la dette. Il faut avoir pas mal de culot, madame la Présidente, pour venir dire, en tant que député libéral, que notre gouvernement a manqué de responsabilité, que notre gouvernement aurait dû faire preuve de plus de responsabilité. On est allé jusqu'à mentionner le nom de Marc Lalonde, madame la Présidente, qui a pris la dette à 18 milliards et qui l'a montée à 200 milliards, qui a doublé le déficit en une année, de 14 à 28 milliards. On vient nous dire qu'on a manqué, qu'on n'a pas le sens des responsabilités! Cela m'apparaît inacceptable dans cette Chambre d'affirmer des choses aussi incroyables et aussi peu vraies. En ce qui touche la compression plus que jamais des coûts de fonctionnement du gouvernement, surtout des salaires, madame la Présidente, les critiques se font entendre, évidemment, particulièrement des Libéraux et du NPD, sur notre stratégie. Cela est normal de la part des partis d'opposition, parce que pendant 20 ans, on a assisté à une philosophie de gestion qui pourrait s'intituler «portez à mon compte». On dépensait, on dépensait sans jamais payer.

Il faut le faire! On nous a jusque rendus responsables du déficit de 1984, il y a quelques minutes, de 40 milliards de dollars. Et c'est avec l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement que le déficit a commencé à baisser. Il a baissé de 25 p. 100 depuis notre arrivée au pouvoir.

C'est la raison pour laquelle, madame la Présidente, que notre plan de relance économique ainsi que notre budget ont rejeté de façon spécifique cette approche d'augmentation irresponsable des dépenses publiques et de l'augmentation du déficit. Son coût engendrerait sans doute un retour à des déficits à la hausse et d'une dette effrénée qui nous ramènerait immanquablement à une autre période de ralentissement de l'économie. Le budget vient plutôt réaffirmer la réalité qu'un meilleur contrôle des finances publiques constitue un élément essentiel du cadre économique équilibré que nous devons instaurer pour assurer la reprise et la prospérité durables.

Le public se trouvera ainsi assuré sur les chances que nos progrès dans la réduction de l'inflation et des taux d'intérêt, ainsi que dans l'amélioration de la productivité et de la prospérité individuelle ne soient engloutis dans les sables mouvants des déficits et de la dette publique, avec les hausses d'impôt qui en résulteraient pour faire face à cette situation qui nous a été léguée par des gens qui faisaient preuve d'irresponsabilité.

Pour élaborer notre plan de reprise économique, nous nous sommes tournés vers l'avenir, mais nous avons aussi tiré des leçons des enseignements qui ressortaient de notre évolution économique passée. Ça prenait beaucoup de courage, madame la Présidente, pour relever les livres de Marc Lalonde et compagnie. Pendant près de 25 ans, de 1950 à 1973 inclusivement, les Canadiens ont vu progresser considérablement leur économie et leur prospérité individuelle. Leur niveau de vie a quasiment doublé en l'espace d'une génération. Cette croissance n'était due ni au hasard, ni à la fatalité, elle était le fruit de politiques économiques saines. L'inflation était alors inférieure à 3 p. 100, ce qui contribuait à maintenir les taux d'intérêt à un bas niveau. Les déficits annuels du gouvernement fédéral étaient faibles ou inexistants. Je vous rappelle que c'est particulièrement avec MM. MacEachen et Marc Lalonde que les déficits effrénés et incontrôlés ont été amorcés en 1974.

Les déficits annuels du gouvernement fédéral étaient faibles ou inexistants, dis-je. Les entreprises accroissaient fortement leurs investissements. Nous devenions plus productifs et plus prospères, et l'emploi progressait de façon importante. Malheureusement, ces leçons ont été oubliées de 1974 à 1984. Les gouvernements ont laissé l'inflation s'envoler pour ensuite essayer de mettre les freins en adoptant des politiques monétaires restrictives. Cependant, ces politiques ont toujours été assouplies avant que ne soit vraiment rétablie la stabilité des prix. Donc, chaque cran des politiques a en fin de compte eu pour résultat de faire entrer fermement dans l'esprit du public des attentes inflationnistes, des mauvaises habitudes, et le gouvernement a aggravé ce problème en dépensant beaucoup plus qu'il ne recevait en taxes et en impôts.

La philosophie de choix était de vivre au-dessus de ses moyens. C'est pour cela qu'il a été si difficile, madame la Présidente, en 1984, de devenir un gouvernement responsable et de s'engager à baisser le déficit. C'est ainsi que le déficit est grimpé à 38 milliards, près de 40 milliards, madame la Présidente, avec un budget à ce moment-là qui était autour de 100, 105 milliards, tandis que la dette nationale passait de 27 à plus de 200 milliards. Il ne faut donc pas s'étonner que la période 1974-1984 ait vu la croissance économique et la production diminuer. Les entreprises devaient alors lutter sur deux fronts: confrontées qu'elles étaient, d'une part, à l'alourdissement des interventions, des prélèvement fiscaux et de la dette de l'État—évidemment, il fallait que le gouvernement le fasse—et d'autre part, à l'intensification de la concurrence internationale. Dieu sait que ce facteur ne va pas en diminuant.

Le fléchissement du dollar canadien n'était pas suffisant pour contrecarrer ces tendances. Nous continuons aujourd'hui encore à payer la note de cette période incroyable. Si ce n'était des intérêts à payer, madame la Présidente, sur la dette dont nous avons héritée en 1984, nous n'accuserions pas de déficit et notre dette n'aurait pas atteint la barre des 400 milliards qu'elle franchira cette année.

• (1810)

Depuis 1984, le gouvernement travaille à la reconstruction de fondations qui pourront soutenir une prospérité économique durable. Notre bilan témoigne des progrès bien réels qui ont été établis. J'en profite pour vous répéter que c'est reconnu par des organismes internationaux, madame la Présidente. Le Canada, actuellement, a une politique et un plan de relance économiques qui font l'envie de bien d'autres pays, en particulier si l'on songe à la situation de départ qui nous avait été léguée.

La croissance de la dette a été considérablement freinée de 22 p. 100 en taux annuel à environ 8 p. 100, madame la Présidente. Le déficit, bien que trop élevé encore, a été réduit de moitié en proportion du revenu national. L'inflation a été contenue à un niveau équivalent à environ la moitié du taux moyen de la période de 1974-1984.

Cependant, pour aider le Canada à surmonter les problèmes actuels et renforcer encore les conditions d'une prospérité durable, il faut accomplir davantage pour rétablir la santé des finances publiques. Le plan de reprise économique propose des mesures fondamentales et décisives à cette fin—et, madame la Présidente, il me fait plaisir de vous les mentionner: la restriction des hausses salariales des parlementaires et des fonctionnaires fédéraux au cours des quatre prochaines années; la prolongation, jusqu'en 1994–1995, du plan de contrôle des dépenses instauré l'an dernier qui va nous permettre, à cette date–là, d'en arriver à un déficit de 6 milliards de dollars, lequel se situait à 40 milliards de dollars quand nous avons pris le pouvoir, madame la Présidente; adoption de mesures législatives imposant des plafonds absolus aux dépenses des programmes du gouvernement fédéral au cours des cinq prochaines années.

Il faut le faire, madame la Présidente, c'est un des seuls gouvernements au monde qui procédera par législation pour la mise en place de son plan de relance économique.

On va affecter les surplus dus à la TPS, entre autres, pour un meilleur contrôle de la dette fédérale. Cela ne s'était jamais vu dans l'histoire du pays. Il y aura inscription dans la loi de l'obligation d'affecter le produit de la taxe sur les produits et services exclusivement pour juguler la dette effrénée, et non pour financer de nouvelles dépenses comme nous le demande tous les jours le Parti libéral et le Parti néo–démocrate.

Ces mesures produiront des résultats concrets, madame la Présidente. Pour 1990–1991 et le prochain exercice, le déficit sera maintenu à 30,5 milliards de dollars, malgré les difficultés entraînées par la récession. À cause de la récession, nous aurions pu avoir un déficit de 35 milliards, mais dû encore au contrôle des dépenses effectué par notre gouvernement, ce sera 30 milliards.

Ensuite, en 1992–1993, le déficit diminuera considérablement pour tomber à 24 milliards, et trois ans plus tard, en 1995–1996, il sera descendu à 6,5 milliards seulement, son plus faible niveau en près de 20 ans. Ce sera la première fois en 25 ans que le gouvernement fédéral n'aura aucun emprunt nouveau à effectuer à cette période–là, madame la Présidente.

Une question dont il faut traiter franchement est celle de la crédibilité des objectifs que nous avons fixés en matière de réduction du déficit et du contrôle de la dette. De 1985 à 1990, madame la Présidente, nos estimations annuelles de la croissance du produit intérieur brut, de l'inflation, du chômage et des taux d'intérêt ont toujours été parmi les plus exactes comparativement à celles des 14 principales organisations du secteur privé.

En fait, une étude récente de la revue économique trimestrielle du ministère des Finances montre que pour la période de 1985 à 1990, le bilan de prévisions globales du gouvernement nous place au premier rang. Donc, c'est avec confiance que nous devons nous orienter vers 1995.

Parallèlement, nous nous considérons réalistes lorsque nous déclarons que le déficit tombera à 24 milliards d'ici 1992–1993. C'est facile à comprendre, madame la Présidente. Nous n'aurons plus à subir les coûts transitoires de la TPS; ce sera une économie de près de 2 milliards de dollars. Il n'y aura évidemment pas d'autre guerre dans le golfe Persique. Le plan de contrôle des dépenses permettra de réaliser d'autres économies parce que nous limitons à sa plus stricte expression l'augmentation de nos dépenses dans chacun de nos ministères, madame la Présidente. Cela ne dépassera pas 3 p. 100.

Il y a eu des années, justement sous le règne de Marc Lalonde comme ministre des Finances, où les dépenses augmentaient de 15 à 19 p. 100 par année. Il faut le faire! La baisse des taux d'intérêt, aussi, madame la Présidente, atténuera le fardeau du service de la dette. C'est déjà commencé d'ailleurs. La reprise économique réduira les frais d'assurance–chômage et renforcera les recettes publiques.

À son tour, cette forte baisse du déficit, combinée à la reprise de l'économie nationale, favorisera une diminution de la dette en proportion de notre économie pour la première fois depuis 1974–1975, là où le désastre avait commencé sous le règne de M. Pierre Elliott Trudeau.

Cet important réaménagement structurel signifiera que les recettes publiques, réunies au maintien des avantages résultant de la baisse des taux d'intérêt et des restrictions des dépenses plafonnées par voie législative, seront suffisantes pour éliminer la nécessité de nouveaux emprunts en 1994–1995, non pas en 2020, madame la Présidente, en 1994–1995. C'était l'objectif établi dans le budget de 1989, malgré les difficultés rencontrées depuis. En raison de taux d'intérêt plus élevés et de la récession, nous n'avons pas changé la date et nous avons pris davantage de mesures financières pour nous ramener sur la bonne voie.

J'aimerais souligner, madame la Présidente, que toutes les restrictions salariales, tant aux parlementaires qu'à tous les membres de la Fonction publique, nous permettent d'indiquer à tous les Canadiens, à la fois du secteur public et du secteur privé, les balises que notre pays doit respecter en matière d'augmentations salariales s'il veut réussir à faire baisser l'inflation et les taux d'intérêts. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre d'accorder des augmentations salariales qui feraient grimper l'inflation.

Cela m'amène directement à parler de l'autre volet du plan de reprise économique. Comme je l'ai mentionné au début de mon allocution, pour faire baisser les taux d'intérêt, nous devons baisser l'inflation et réduire nos attentes inflationnistes, modifier nos habitudes comme société canadienne. Ce n'est donc pas étonnant si depuis 10 ans, les pays où l'inflation est au plus bas, notamment l'Allemagne et le Japon, profitent des taux d'intérêt les moins élevés. C'est donc une bonne leçon et nous devons persister dans cette voie, madame la Présidente.

Le contrôle des dépenses fédérales et la restriction des salaires sont des étapes importantes permettant d'alléger les tensions inflationnistes. Mais le plan de reprise économique va plus loin. Il comporte des objectifs précis qui feront en sorte que l'inflation sera ramenée à 2 p. 100 à la fin de 1995.

Ces objectifs ajouteront une dimension publique qui renforcera et appuiera les politiques monétaires et financières de notre gouvernement, madame la Présidente. L'établissement d'objectifs précis et réalistes incitera les Canadiens à réduire leurs attentes à l'égard de l'inflation et nous aidera à stabiliser les prix plus rapidement et avec beaucoup moins de perturbation.

Nous y parviendrons parce que ces objectifs réitèrent et précisent mieux que jamais l'attachement du gouvernement à la stabilité des prix. Fort de l'appui total du gouvernement, la Banque du Canada verra à atteindre ces objectifs et le plafonnement des dépenses renforcera cet engagement. Ces mesures raviveront la confiance des Canadiens et leur offriront des motifs de modifier leur comportement, qu'il s'agisse des prix déterminés par les entreprises, des contrats à long terme, des règlements salariaux négociés ou de la prime de risque inflationniste qu'exigent les investisseurs. Ils seront moins exigeants parce qu'ils sauront que la valeur de leurs revenus, de leurs placements et de leurs épargnes sera préservée. Cela facilitera la transition vers des taux d'intérêt moins élevés et renforcera la compétitivité des entreprises et des travailleurs face à la concurrence internationale de plus en plus présente dans chacun de nos foyers, madame la Présidente.

Comme vous le voyez, le plan de reprise économique n'est pas qu'un simple engagement de progrès économique et de saine gestion financière, c'est une stratégie concrète et durable visant à établir la confiance dans l'économie et dans sa croissance, de même que la prospérité et la sécurité à long terme des Canadiens sur des bases solides, déjà amorcée depuis 1984.

Le plan de reprise économique se base sur des réalités fondamentales du monde d'aujourd'hui. Pour demeurer concurrentiels, les pays et les entreprises doivent placer leur compétitivité dans l'économie mondiale au sommet de leur liste de priorités, de planification et d'établissement des politiques. Cette conviction était la force motrice du programme de renouveau économique que nous avons présenté en 1984, et des réformes structurelles que nous avons mises en oeuvre pour nous débarrasser des entraves à l'efficience industrielle et pour stimuler le potentiel de notre économie et notre capacité de concurrencer.

Parmi ces réformes structurelles, madame la Présidente, on note la déréglementation des secteurs de l'énergie et des transports. Tous les Canadiens connaissent les conséquences de ces mesures, madame la Présidente. La prise de mesures visant à aider les chômeurs à acquérir de nouvelles compétences et à obtenir la formation dont ils ont besoin pour trouver des emplois et les garder dans une économie globale en évolution rapide, dans ce secteur, madame la Présidente, nous avons modifié l'ancien principe des Libéraux qui permettait à des gens au bout de quelques semaines de vivre aux crochets du gouvernement le restant de l'année. Ce n'est pas ce que les Canadiens veulent. C'est pour cela que nous avons mis l'emphase.

• (1820)

Nous avons investi plusieurs milliards de dollars consacrés à la formation, étant donné qu'actuellement le niveau de l'emploi—il y a des changements d'emplois qui se font de façon très rapide, on change d'emploi environ tous les cinq ans—donc, il fallait mettre des sous à la disposition des travailleurs canadiens pour le recyclage, et nous l'avons fait, madame la Présidente.

J'aurais aimé relever certains affirmations des Libéraux, entre autres, qui ont été faites au cours de l'après-midi concernant la situation financière du pays qui ne cesse de s'améliorer. Le déficit se situait à 40 milliards lorsque que nous avons pris le pouvoir, et il se situera à 25 milliards d'ici quelques années. J'aurais aimé parler des transferts aux provinces où les augmentations n'ont pas cessé depuis 1984. Il se fait beaucoup de démagogie actuellement, dans ce secteur-là en particulier, et je puis vous dire qu'au Québec, les augmentations ont été de 35 p. 100 concernant les transferts depuis 1984, et j'en suis très fier.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, mon collègue a parlé de la question du déficit national. Il indiquait que lorsque les Libéraux étaient au pouvoir, le déficit était élevé.

Si mon collègue se souvient bien, en 1983 ou 1984, la dette se situait aux alentours de 170 milliards de dollars. Entre les années 1984 et 1991, le montant de la dette accumulée est de 400 milliards de dollars, ce qui implique que c'est environ trois fois le montant de la dette que les Libéraux avaient laissée.

Je veux simplement indiquer à mon collègue que si on ferme les portes du gouvernement, si on arrête de produire et de donner des services pour le peuple canadien, il est certain qu'on pourra payer le déficit et la dette en totalité d'ici cinq ans, probablement d'ici dix ans. Mais ce

n'est pas l'objectif d'un gouvernement sensible, un gouvernement populaire, un gouvernement qui est vraiment intéressé au bien-être social, au bien-être de la population.

Comme l'un de mes collègues l'a déjà indiqué, on ne devrait pas vendre l'ameublement pour payer le loyer. C'est justement, monsieur le Président, ce que l'on constate depuis 1984 jusqu'à aujourd'hui. On n'a qu'à penser aux coupures imposées dans les domaines de la santé et de l'éducation, au gel des dépenses dans ces deux domaines d'ici cinq ans. C'est quelque chose d'incroyable à un moment où, au contraire, on devrait investir plus dans ces deux domaines.

Et que dire de l'universalité de notre régime de santé qui est menacée, la Loi canadienne sur la santé en matière de soins de santé. C'est quelque chose d'incroyable, surtout quand on voit les pays occidentaux, de même que les pays de l'Orient, qui sont en train de regarder le modèle canadien. Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement parle d'un projet de loi pour traiter de la question de la productivité et de la question de l'éducation d'ici dix ans. Ils ont un programme plus ou moins ambitieux. D'un autre côté, on voit que les coupures prennent place au fur et à mesure, depuis 1984 jusqu'à maintenant.

En ce qui a trait aux coupures dans le domaine du logement, cette question intéresse particulièrement les Libéraux et le peuple canadien. Si on regarde le dossier des sans-abri, présentement, il y a environ 230 000 sans-abri, par tout le Québec, en Ontario, dans l'ouest du pays et dans le nord du pays. Alors, faire des coupures dans le domaine du logement, ce n'est pas quelque chose de raisonnable et de logique.

La fonction publique, monsieur le Président, a aussi subi des coupures. Malheureusement, c'était le mauvais domaine. J'aurais aimé voir le gouvernement faire une étude pour vérifier si on a vraiment un surplus.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Je ferai remarquer à l'honorable député que nous en sommes à la période de questions et commentaires et non pas à l'étape des discours.

J'aimerais qu'il en arrive à sa question ou qu'il termine son commentaire puisque d'autres députés veulent également poser des questions et faire des commentaires.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, malheureusement, je ne voulais pas vraiment entrer dans ce débat. Mais vu que le député a passé à peu près 80 p. 100 de son temps à attaquer MM. Lalonde et Trudeau et d'autres distingués députés, c'est vraiment pour cette raison, monsieur le Président, que je n'ai pas eu d'autre choix que de commenter sur cela.

Alors ma question est la suivante: Vu que dernièrement le taux d'impôt ici au Canada est le plus élevé de tous les pays de l'Ouest, est-ce que le député peut indiquer ses intentions et l'intention de son gouvernement vis-à-vis une stratégie nationale pour traiter des questions d'iniquité et des questions de développement régional économique dans tout le Canada?

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, je je savais que les anciens Libéraux n'étaient pas forts en chiffres, mais je ne pensais pas que les nouveaux étaient aussi pires. Je répète, monsieur le Président, qu'il ne faut pas être gêné pour nous accuser de manquer de contrôle dans la gestion des affaires de l'État. Si vous n'avez pas les chiffres, si vous les citez à peu près, moi je les ai. J'ai fait l'effort, cet après-midi, d'aller au ministère des Finances et de les faire sortir. Vos anciens amis MacEachen et Lalonde étaient là en 1981-1982 et le déficit était à 15 milliards. Un an plus tard, il était de 29 milliards! C'est beaucoup d'augmentation, 100 p. 100 en un an, n'est-ce pas?

Donc, vous me demandez si on a fait preuve du sens des responsabilités. Oui, parce que depuis que nous sommes au pouvoir, c'est en 1984 que le déficit a commencé à décroître et il va continuer, parce que d'ici deux ou trois ans, on espère même en arriver à un déficit nul et à un budget équilibré, monsieur le Président. Mais permettez-moi de faire allusion à la question des transferts aux provinces. Encore là, ils n'ont pas les chiffres. Ils peuvent se permettre d'affirmer n'importe quoi, parce qu'ils n'ont jamais les chiffres. Je les ai, monsieur le Président, et je peux me permettre de les déposer. Ce sont des chiffres très récents sur les transferts aux provinces. Je peux lui donner les chiffres concernant le financement des programmes établis, entre autres. Je peux lui donner les chiffres concernant la péréquation; je peux lui donner les chiffres concernant le Régime d'assistance publique au Canada. Cela touche à la fois aux soins de santé, à l'éducation, au bien-être social et à tous les secteurs où il y a des transferts. Je peux vous dire que dans tous les secteurs, il n'y pas eu diminution. Au contraire, il y a eu une augmentation de près de 6 p. 100 par année, depuis 1984.

Mais le message que nous envoyons, comme gouvernement responsable, est de demander aux gouvernements provinciaux d'essayer de limiter davantage leurs dépenses, d'essayer de rationaliser leurs coûts dans les opérations où ils ont la pleine juridiction, même si nous participons financièrement. Et concernant le développement régional, je vous prie d'analyser en détail toutes les agences qui ont été créées dans l'Ouest, dans les Maritimes et aussi au Québec, où nous intervenons en collaboration avec le gouvernement du Québec à coup de plusieurs centaines de millions par année pour faire du développement dans les régions périphériques, ce que les Libéraux n'ont jamais fait. On a des programmes bien

précis, monsieur le Président, des sommes qui sont gelées pour les régions, particulièrement la mienne, en collaboration avec le gouvernement du Québec, où on peut livrer la marchandise.

Monsieur le Président, j'aurais bien aimé poursuivre dans cette voie, mais on aura l'occasion d'y revenir.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député d'Abitibi, brièvement.

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): J'aimerais faire un commentaire et poser une question au sujet des Libéraux qui parlent de la situation financière. Monsieur le Président, si on revient à 1983 et 1984, en janvier 1984, Marc Lalonde crée le crédit d'impôt à la recherche scientifique. Et pour stimuler la recherche privée, cette mesure innovatrice, dit-il, coûtera au gouvernement environ 100 millions par année. C'était un programme de 200 millions. Erreur, monsieur le Président! Le cap est franchi dès le premier jour. C'est la ruée, car il s'agit d'une fabuleuse échappatoire fiscale. Les grandes entreprises, les grandes maisons de courtage et les grands cabinets d'avocats se paient une joyeuse tournée aux frais des contribuables. Ils empochent des millions sans rien risquer, avant même que la recherche scientifique ne commence en toute légalité, et puis il y a les autres, les fraudeurs.

Monsieur le Président, un documentaire de *l'Actualité* dit que c'est «le vol du siècle» fait par le gouvernement libéral. Et le successeur conservateur, Michael Wilson, arrête la machine en catastrophe. C'est son premier geste officiel, mais il est déjà trop tard. En neuf mois, la facture a atteint près de 3 milliards, soit un dizième du déficit national. Monsieur le Président, de quoi construire 50 hôpitaux au Canada.

Ma question est la suivante: Est-ce que le député de Chicoutimi peut nous dire ce soir que le fiasco de ce programme libéral, de 1983-1984, a contribué au déficit fédéral?

• (1830)

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, je vous remercie et permettez-moi de remercier mon collègue de l'Abitibi qui fait un travail extraordinaire pour ses concitoyens et qui s'implique beaucoup dans tous les débats. Tous les jours, quotidiennement, il travaille très, très fort pour les gens de sa région.

C'est ce qu'on a appelé, cher collègue, «le trou Lalonde»: 3 milliards de dollars de plus dans la dette fédérale, monsieur le Président. C'est cela, le désastre; c'est cela, l'incurie des Libéraux qui administraient. On a fait une découverte à la veille du budget: ce n'est pas grave, on va couper 200 millions, on va rajouter 200 millions. Les millions et les milliards, les Libéraux, cela ne les concernait pas du tout. C'est pour cela qu'on avait besoin d'un gouvernement plus responsable afin de s'attaquer à la tâche.

Concernant la recherche et le développement, j'aimerais souligner à mon collègue que notre stratégie est d'intervenir auprès des petites entreprises, auprès des PME, non pas pour garrocher l'argent à des multinationales pour faire de la recherche, mais strictement comme incitatifs pour faire de la recherche, on donne des crédits, monsieur le Président, jusqu'à 100 p. 100 de crédits affectés à la recherche et au développement. Cela, c'est structurant pour l'économie canadienne parce qu'on est persuadés, on est convaincus que les gens qui sont dans le milieu, les petites PME, les propriétaires d'entreprises vont faire de la recherche dans des secteurs d'avenir qui sont prometteurs de création d'emplois.

[*Traduction*]

Mme Coline Campbell (South West Nova): Nous débattons ce soir du budget des dépenses du gouvernement. J'ai écouté ce que mon collègue de l'autre côté a dit au sujet de la dette nationale, mais j'attends depuis février ce projet de loi qui, d'après le gouvernement, affectera toutes les recettes excédentaires de la TPS au service de la dette. Il n'a pas encore été présenté. À mon sens, il est irresponsable de la part du gouvernement de ne pas avoir encore fait en sorte que ces sommes soient versées au Trésor, et de les laisser grossir les recettes fiscales, qui ne servent pas à éponger la dette. Ce projet de loi sera présenté en septembre; nous verrons alors s'il s'appliquera rétroactivement à janvier dernier.

Le gouvernement ne sait pas ce que signifie le mot «responsabilité». Nous l'avons écouté fustiger la fonction publique, nous l'avons vu imposer la TPS contre la volonté des Canadiens. Le gouvernement ne sait pas ce qu'implique la responsabilité envers la fonction publique ni envers les Canadiens.

Ce soir, je voudrais parler de deux exemples de son irresponsabilité qui visent la défense et les pêches et qui s'appliquent à une région qui ne devrait pas avoir tous les embêtements que le gouvernement lui a créés.

Nous savons que le gouvernement est, paraît-il, en train de de revoir notre politique de défense. C'est la deuxième fois en quatre ans. Il ne peut même pas planifier à long terme. Cet examen a pour but de voir quels devraient être les objectifs de notre politique de défense et comment le ministère dépense son budget de presque 12,6 milliards de dollars qui figurent dans le Budget des dépenses pour l'exercice 1991-1992.

Les médias nous ont communiqué toutes sortes de rumeurs et de fuites émanant du ministère au sujet de ce à quoi cet examen servira vraiment. Il pourrait entraîner la relocalisation de bases, peut-être même la fermeture de certaines, notre retrait de l'OTAN, et quoi encore. Ce gouvernement adore laisser les gens dans le doute.

Par ailleurs, le gouvernement n'a pas fait connaître aux Canadiens sa conception du rôle du ministère de la Défense nationale. Nous ne savons pas s'il s'agit d'un examen rentable; nous ne savons pas si ce n'est qu'une baudruche, un ballon d'essai qui permettra de connaître la réaction de la population.

Les Canadiens veulent que l'on fasse un tel examen. Ils veulent savoir comment ce gouvernement prévoit dépenser le budget de près de 12,6 milliards de dollars. Ils veulent connaître l'orientation de la politique de défense pour les 20 prochaines années, et les fonctions qui devraient être attribuées aux forces armées, au Canada. Autrement dit, ils veulent un processus d'examen ouvert, juste et responsable.

Jusqu'à maintenant, ce n'est pas ce qui s'est produit. Les Canadiens veulent savoir qu'ils obtiendront la meilleure défense possible pour leur argent—et ils n'ont rien su de cette question jusqu'ici.

Aux États-Unis, où il semble qu'on soit en train de faire un examen semblable, les représentants élus consultent la population pour constater les réactions et connaître l'opinion du public sur les politiques de défense souhaitables. Mais ce n'est pas ainsi que ça se passe au Canada. Nous procédons en laissant la presse diffuser des hypothèses.

En fait, il y a un certain nombre de domaines dans lesquels ont pourrait économiser ou redistribuer les fonds sans réduire la force militaire. Je pense même que nous pourrions économiser suffisamment pour inverser la tendance actuelle et entreprendre la reconstitution de nos forces.

Examinons quelques chiffres. Une enquête publiée en mars 1988 dans la revue *Armed Forces International* a placé le Canada au premier rang parmi les pays occidentaux pour le nombre de ses généraux, soit 16,2 pour chaque tranche de 10 000 militaires en service. À cette époque, je pense qu'il y avait au Canada quelque 80 000 ou 85 000 de ces militaires.

Le rapport de 16,2 généraux pour 10 000 militaires en service est plus élevé qu'aux États-Unis. C'est plus qu'au Royaume-Uni et même qu'aux Phillipines. Dans le *Globe and Mail* du 27 mai, Donald Grant a fait une excellente analyse de la question. Voici ce qu'il a dit: En 1990-1991, il y avait chez nous—au Canada, pas ailleurs—122 personnes détenant un grade de brigadier-général ou un grade supérieur. Leur salaire moyen allait de 94 000 $ à 131 000 $ par année.

Monsieur le Président, il dit que nous avons plus de généraux que de chars d'assaut. Nous avons 122 généraux et 113 chars. Mais c'est très bien, monsieur le Président, il est important de pouvoir compter sur un général de secours en cas de panne d'un des chars d'assaut.

Il y a au Canada plus d'officiers que de soldats: 16 096 soldats et 18 861 officiers. Pour couronner le tout, voici ce que dit Donald Grant, et je le remercie de son analyse parce qu'il est spécialiste des affaires militaires, qu'il écrit dans le *Globe and Mail* et que, partant, ce qu'il dit doit être vrai. Voici donc ce qu'il écrit: Pour couronner le tout, le budget de la défense, qui frise les 12,6 milliards de dollars, ne prévoit des fonds que pour 10 000 militaires qui sont prêts à aller au combat ou qui sont des renforts pour les troupes prêtes à y aller.

M. Grant dit que nos forces armées témoignent du triomphe de la bureaucratie sur le bon sens. Je sais que le gouvernement laisse cette situation persister. Tant que nous n'aurons pas au Canada un débat public équitable sur ce que devraient être nos forces militaires, nous continuerons d'avoir une armée où les hauts gradés sont trop nombreux, plus que partout ailleurs.

Le ministre de la Défense prend-il ce facteur en considération? Va-t-il nous présenter une armée rentable qui accorde la priorité aux soldats en service actif et à la formation?

Examinons à nouveau les données du budget pour voir quelles autres dépenses sont discutables. Dans le budget de 1990-1991, 90,4 millions de dollars ont été dépensés pour les autres services professionnels et spéciaux. C'est une force militaire qui compte déjà trop de généraux, mais aussi d'«autres services professionnels et spéciaux.» Il n'y a pas de décompte précis pour justifier ces services, un seul chiffre figure dans la colonne.

Nous constatons aussi que 21,8 millions de dollars ont été consacrés à des services de conseillers, quel que soit le sens qu'on donne à cette expression. On aurait dû la définir.

On a consacré 30,4 millions à l'administratrion des contrats. Ces chiffres à eux seuls totalisent 182 millions de dollars et pas un de ces dollars n'a servi directement à armer nos navires, à accroître le nombre de nos soldats ou de nos pilotes. Bref, pas un de ces dollars n'a servi à la défense de notre pays.

Le ministère de la Défense nationale n'a pas besoin de dépenser des millions de dollars en services de conseillers. Demandez simplement à la population quelles devraient être ses priorités. Demandez aux généraux de soumettre leur politique de défense au public afin de déterminer si elle correspond à la volonté des Canadiens.

Je pourrais vous amener tout un groupe de femmes de la circonscription de South West Nova qui savent mieux boucler leur budget que le ministre de la Défense nationale. Je suppose que le ministre ne voit pas à quoi pourrait servir un véritable débat public sur la défense nationale. Je ne prétends pas avoir toutes les réponses, mais je crois connaître quelques-unes des bonnes questions à poser pour élaborer une politique de défense.

J'espère notamment que le ministre s'emploiera d'abord à faire des économies dans le cadre du budget actuel avant qu'il n'incise davantage dans notre muscle militaire.

• (1840)

J'espère qu'il examinera aussi les objectifs de notre politique nationale de défense.

En ce qui concerne l'étendue de son territoire, le Canada arrive au deuxième rang parmi tous les pays. Nous avons un énorme littoral qu'il faut défendre contre les menaces commerciales et militaires; nous devons faire respecter notre autorité dans la zone des 200 milles. Nous revendiquons la souveraineté de l'Arctique que nous conteste notre plus proche et très puissant voisin, malgré tout nous ne pouvons en être maître. Nous avons renoncé au Polar-8.

Notre espace aérien est gigantesque. Nous faisons face à des situations d'urgence qui requièrent la participation des forces militaires. Et nous possédons une expertise en matière de maintien de la paix qui risque d'être très en demande étant donné la fin de la guerre froide. Et pourtant, lorsqu'est venu le temps d'envoyer des unités de combat au Moyen-Orient, nous n'avions pas assez d'hommes.

Ce sont les objectifs appropriés de la politique de défense du Canada, et je crois que tous les Canadiens veulent avoir une débat public et ouvert à ce sujet.

Ce que nous devons débattre publiquement partout au Canada, c'est la manière d'établir les priorités, mais, si nous voulons satisfaire ces besoins, il nous faudra accroître et non réduire les dépenses directes pour le recrutement et la formation des effectifs. Il faudra que nous augmentions considérablement la taille de nos services actifs.

Selon les chiffres de 1989, le Canada est à l'avant-dernier rang, parmi les pays de l'OTAN, notre personnel de défense représentant 1 p. 100 de la population active. Nous venons derrière la Grèce, la Belgique, la Turquie et même le Portugal.

Au sein de l'OTAN, le personnel de défense de la Grèce, par exemple, représente 5,6 p. 100 de la population active. Chez nous, c'est 1 p. 100. Nous sommes presque au dernier rang, juste avant le Luxembourg qui n'est pas très loin avec 0,9 p. 100. Nous sommes le plus grand de tous ces pays de l'OTAN et nous ne pouvons pas égaler la Grèce, la Turquie, la Belgique, la France, les États-Unis, le Portugal—la moyenne de l'OTAN, 2,5 p. 100, est atteinte là-bas—les Pays-Bas, l'Italie, la Norvège, l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni, le Danemark et enfin le Canada et le Luxembourg. La moyenne des pays de l'OTAN est de 2,5 p. 100.

Il nous faut donc plus de monde dans nos forces armées et non réduire les effectifs comme semblent le souhaiter les très nombreux généraux, au lieu de chercher une approche réaliste pour utiliser un budget de 12,6 milliards.

Nous devons protéger notre souveraineté. Nous n'avons pas besoin de rabaisser le rôle de nos marins entraînés et de nos autres forces qui ne peuvent pas compter sur une relève. Lorsqu'il s'est agi d'envoyer trois navires au Moyen-Orient, il a fallu faire de la formation en cours de route. Heureusement, le matériel était là, attendant la signature d'un contrat d'installation qui n'a pas encore été complètement rempli, et il a fallu faire de la formation pendant le parcours. Cela ne me semble pas une formule très logique.

Avant de passer aux pêches, je tiens à ajouter qu'il est profondément injuste que le gouvernement laisse aller bon train les spéculations sur la révision de la politique du ministère de la Défense nationale. C'est injuste pour les Canadiens qui souhaitent un débat public complet sur les objectifs de la politique de défense. C'est injuste pour les militaires qui ont si bien servi leur pays et enfin c'est injuste pour les nombreux Canadiens qui dépendent directement ou indirectement de la chose militaire.

Les Canadiens veulent des militaires dont ils puissent être fiers, qui soient capables, comme je l'ai dit, de répondre aux besoins.

Changeons de sujet. Je voudrais parler des pêches. L'industrie de la pêche demande s'il est juste de l'obliger, elle qui survit à peine, à payer le système de surveillance, coût qu'elle ne peut récupérer nulle part. Le marché ne lui permettra pas de se rembourser les frais du système de surveillance.

Les contingents correspondent au tiers du volume des prises dans le passé. La somme d'une ou deux cents la livre qu'ils devront payer à l'avenir relativement au système de contrôle représente le bénéfice qu'ils auraient réalisé.

J'espère que le ministre des Pêches sera en poste plus longtemps que ses deux prédécesseurs. En deux ans et demi, nous avons eu trois ministres des Pêches. C'est très révélateur de la mauvaise politique des pêches. J'espère que le ministre, qui a été invité à rencontrer tous les intervenants dans l'industrie, c'est-à-dire les petites et les grandes compagnies, ainsi que ceux qui pratiquent la pêche côtière et hauturière, rencontrera ces personnes afin de discuter de cette politique stupide. Il ne l'a pas

encore fait. Cette question est très importante. Nous avons vu ce qui s'est passé à Terre-Neuve.

Le ministre n'a même pas encore nommé dans son cabinet un représentant pour la région Scotia Fundy. Il n'a pas d'adjoint responsable de cette région. Comment va-t-il régler le problème s'il n'y a personne dans son bureau à qui les gens peuvent s'adresser? Moi-même, qui suis députée et qui ait demandé à le recontrer depuis le début, j'ai perdu espoir d'y parvenir.

Je voudrais expliquer comment fonctionne le système de contrôle à quai. Ce système est appliqué dans la région de Scotia Fundy, dans le cadre d'un programme d'emploi du centre de main-d'oeuvre. En vertu du programme, 133 personnes reçoivent une formation, non pas pour le ministère des Pêches, mais pour les pêcheurs et les compagnies qui devront, dans l'avenir, payer afin qu'une personne vienne contrôler et peser leurs prises.

Je préciserai plus loin l'origine de ce programme. Ce n'est pas l'industrie qui a demandé une telle mesure. Permettez-moi de vous expliquer ce qui s'est passé dimanche dernier dans un petit port. Un bateau venait du banc George. Imaginez un chalutier de 65 pieds qui arrive du banc George avec seulement 30 000 livres de poisson de fond, à cause de la réglementation. Ce bateau a probablement navigué durant 12 heures pour se rendre à cet endroit, et il doit téléphoner. C'est comme ça que fonctionne le système de contrôle à quai. Vous devez appeler. Cela signifie que vous devez vous servir d'un téléphone que certains petits bateaux n'ont jamais eu auparavant. Ceux-ci doivent maintenant avoir un téléphone afin de pouvoir communiquer avec le quai. Vous devez téléphoner six heures avant de débarquer vos prises. Six heures avant, peu importe qu'il y ait une tempête ou quoi que ce soit. Si vous arrivez après le délai de six heures, vous devez attendre le long du quai pendant trois heures.

Le chalutier est arrivé à temps. Il avait dit qu'il serait là à 8 h 30 pour la pesée. N'oubliez pas que nous sommes dimanche. Le chalutier ne peut dire quand il ira pêcher. Le temps qu'il fait influe beaucoup sur le moment où les pêcheurs peuvent s'adonner à leur activité. Bon, le chalutier est parti. Il faisait assez chaud en Nouvelle-Écosse la semaine dernière. La plupart diraient que c'était de belles journées où vous ne voudriez pas que le poisson attende trop longtemps à la chaleur. En effet, cela risquerait de faire baisser son prix sur le marché.

Toutefois, le ministère des Pêches n'accorde aucune importance à cela. C'est sans conséquence. Le bateau est donc arrivé à 8 h 30, comme il l'avait dit, avec ses 30 000 livres de poisson. Personne n'était là, sauf les débardeurs de la compagnie qui étaient rémunérés à taux double parce que c'était dimanche. Personne n'est venu. Finalement, le propriétaire a dû monter dans son camion et parcourir une bonne distance pour demander à un agent des pêches de venir vérifier s'il avait bien la quantité de poisson qu'il avait dit lorsqu'il avait annoncé son arrivée six heures auparavant. Personne n'était là pour vérifier.

Je sais que vous me faites signe, monsieur le Président, mais c'est très important. Je veux que vous compreniez bien. Le ministre doit se rendre compte que c'est une autre insulte qu'ont fait aux gens.

Il y a deux choses qu'il faut examiner. C'est un programme imposé par le ministère pour l'aider à surveiller les stocks de poisson.

• (1850)

Le ministère pense que personne n'irait pêcher s'il n'y avait pas de poisson. Je ne connais pas de pêcheur qui irait pêcher s'il n'y avait pas de poisson.

Deuxièmement, je ne connais pas de pêcheur qui n'aurait pas respecté les règlements en téléphonant pour déclarer sa cargaison, en tenant son livre de bord et en se soumettant advenant le cas, à une inspection de sa cargaison. Mais le ministère ne tient pas compte de cela. Il faut qu'il envoie des gens sur le quai pour voir le poisson et le peser.

J'ai encore une minute, mais j'espère que quelqu'un ici me posera une question à ce sujet parce que j'en ai encore long à dire.

En plus de cela, le ministre doit venir voir lui-même ce qui se passe. Il doit marcher dans les rues. Il doit aller dans un restaurant et voir comment ces gens sont insultés.

Une des municipalités a écrit ce qui suit au ministre il y a quelques temps:

> Le conseil municipal du district de Digby désire s'opposer à ce que les agents des pêches portent des armes de poings, spécialement dans les endroits publics comme les banques, les bureaux de poste, les magasins. . .

Vous savez, le ministre des Pêches a beaucoup à apprendre et peu de temps pour l'apprendre. La première chose qu'il pourrait faire, c'est commencer à consulter les gens qui veulent se faire consulter, l'industrie. Il n'est pas encore allé là-bas pour parler de ce contrôle à quai et de

la menace que représente une personne armée pour un pêcheur innocent.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à la députée. J'ai reçu aujourd'hui le double des permis émis en 1990 dans la région de Scotia-Fundy à des navires de pêches étrangers. Il y avait 80 chalutiers-usines étrangers qui prenaient les quotas nationaux. Il y avait 36 permis pour de grands navires qu'ils appellent flotte de soutien. Il y avait 18 navires étrangers qui pêchaient en faisant de la recherche, sans observateur à bord. Il y avait 48 permis spéciaux à des chalutiers-usines, soit 249 au total.

J'ai aussi reçu—cela intéressera la députée—une modification à un permis concernant ce que l'on appelle des prises accessoires qui dit: «pendant sa pêche au merlu argenté et au maquereau, le navire», un navire étranger, «peut enregistrer des prises accessoires de hareng n'excédant pas 30 p. 100 du poids total de maquereau».

Il me semble—la députée me reprendra si je me trompe—que cela démontre un incroyable favoritisme envers ces navires étrangers qui ont des permis canadiens pour pêcher près des côtes de la province de la députée, la Nouvelle-Écosse.

Je me demande si elle peut commenter cette situation, c'est-à-dire le favoritisme dont bénéficient les étrangers et la discrimination contre les pêcheurs canadiens.

Mme Campbell (South West Nova): Je remercie mon collègue de sa question. Je m'inquiète moi aussi de tous ces chiffres. Une fois qu'il eut dépassé 106 pour les étrangers, j'ai pensé à la lettre que j'ai reçue aujourd'hui d'un de mes électeurs. Je vais revenir au maquereau. En d'autres termes, ils pouvaient pêcher tout le maquereau et prendre quand même 30 p. 100 de hareng. Je crois que cela a de quoi démonté tous les pêcheurs de hareng de la circonscription que je représente et, comme le député le sait, notre industrie du hareng est assez florissante.

Je veux simplement dire quelques mots au sujet de ces chiffres. Après vous avoir entendu mentionner 80 navires-usines et 36 gros bateaux, j'ai cessé de compter parce qu'on parle dans ce document de contingents par bateau, dans cette lettre que j'ai reçue et qui porte la date du 10 juin. En 1990, la même année, le député parle de tous les bateaux étrangers, des 105 spécialistes C-1, et je suis certaine que mes collègues savent tous ce qu'est un spécialiste C-1. C'est un bateau. Un bateau de 45 pieds. Environ 50 p. 100 des 105 étaient indépendants. Maintenant, six mois après le début de l'application des contingents par bateau pour 1991, il n'en reste plus que 10 p. 100.

Dites-moi maintenant comment on peut expliquer à quelqu'un qu'il ne reste plus que 10 p. 100 de spécialistes C-1, alors qu'il y en avait auparavant 105. Vous venez juste de me dire qu'environ 165 permis de pêche avaient été accordés à des étrangers pour les zones où ces bateaux avaient l'habitude de pêcher. Quelle est la logique de cette politique?

Je ne veux pas me lancer dans ce débat, mais cette situation est attribuable au fait que ces titulaires de permis se voient accorder des contingents par bateau très peu élevés. Ces contingents étaient inférieurs à 150 000 livres par permis. Je veux ajouter que ces 36 gros bateaux capturent des prises accessoires. Leurs prises de poisson de fond accessoires s'élèveront à plus de 150 000 livres. Les contingents par bateau sont allés à ces gens.

Il est triste de penser que nous en sommes rendus à ce point, que nous accordons ces contingents à des étrangers et que nous ne permettons pas aux gens vivant dans ces régions de pêcher dans nos propres eaux. Il est triste de penser que nous n'arrivons pas à avoir un ministre qui soit capable d'étudier la politique des pêches et de dire aux gens: «Ça c'est insensé.»

J'espère que le nouveau ministre des Pêches, qui vient de Terre-Neuve, sera en mesure de faire ce genre de raisonnement. Il est certain que les deux autres n'en ont pas été capables et qu'ils se sont fait mettre à la porte.

Lorsqu'un pays a comme politique d'accorder davantage de contingents hauturiers sous forme de prises accessoires—nous n'avons aucune politique de commercialisation pour mettre en marché ce poisson—aux étrangers qui viennent pêcher chez lui, il faut se demander ce qui ne va pas dans ce pays.

Cela nous ramène au sens des responsabilités du gouvernement actuel, qui ne veut pas écouter ses propres citoyens, mais qui écoutera volontiers les Américains.

J'ai trouvé comique de voir cet après-midi le ministre responsable des Affaires constitutionnelles citer un Américain en réponse à une question de mon chef. Les Américains sont les seules personnes que le gouvernement acceptera d'écouter. Il faudrait peut-être que je leur trouve une citation d'un Américain. Le gouvernement ne veut pas écouter les Canadiens.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée de South West Nova pour son bel exposé.

Je prends bonne note de ce qu'elle a dit au début de son discours au sujet de la politique de défense, du budget militaire et l'importance de la base des Forces canadiennes de Cornwallis qui, par un concours de cir-

constances, se trouve dans la circonscription qu'elle représente.

Monsieur le Président, si vous voulez bien m'accorder quelques minutes, je prendrai l'exemple de cette base et de la politique de défense pour vous expliquer, ainsi qu'à la Chambre, pourquoi les mesures gouvernementales et leur orientation nous préoccupent.

À l'heure actuelle, et ce depuis la Seconde Guerre mondiale, la base des Forces canadiennes de Cornwallis sert de base d'entraînement pour les membres anglophones des Forces canadiennes. Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point la présence d'une base de cette importance influe sur l'économie. Il s'agit d'une base d'importance majeure.

Il y a huit mois environ, la députée me parlait de la fermeture possible de la base. Des rumeurs circulaient. J'ai répondu: «Nous n'avons pas à nous préoccuper de cela pour l'instant, car nous n'avons pas de politique de défense.»

Tant que nous n'aurons pas de politique de défense, je ne peux concevoir qu'il y ait d'autres fermetures, depuis celles qui sont survenues en 1989. Monsieur le Président, j'espère, comme la députée, que j'ai toujours raison.

J'entends toutes sortes de rumeurs fallacieuses au sujet de la base de Cornwallis. Il est question de cette base parce qu'elle intéresse la députée, mais on pourrait aussi parler des bases fédérales canadiennes de Calgary, de Shilo et de bien d'autres encore. Ce n'est pas ainsi qu'on administre une politique de défense ou qu'on dirige un pays.

Il y a ces bases militaires. En premier lieu, toutes ces rumeurs créent chez les militaires un terrible sentiment de préoccupation, d'insécurité et de tension. Sans parler de leur participation au conflit du Golfe, je pense qu'ils méritent beaucoup mieux.

Il y a toujours des rumeurs qui courent au sein d'un gouvernement, mais autant que je sache, le gouvernement actuel ne fait rien pour les filtrer. Il ne les réfute pas, mais je n'entends pas parler de politique de défense.

En fait, j'ai une question et une observation. J'aimerais que la députée y réponde. Croit-elle qu'une politique de défense sera établie avant que ne se concrétisent toutes ces mesures qui font l'objet de rumeurs depuis trois ou quatre mois, et quelles en seront les retombées dans sa circonscription?

• (1900)

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je voudrais remercier le porte-parole du Parti libéral pour la défense, qui a fait de l'excellent travail. C'est vrai que la base de Barrington a déjà fait partie de la circonscription de South West Nova, mais sa délimitation a été modifiée. Je sais ce qu'a signifié la perte de la base pour Barrington. Nous avons celle de Greenwood et ses retombées. La base de Cornwallis dessert une région d'environ 20 000 personnes. Elle est à l'origine, à mon avis, directement et indirectement, de 30 à 40 p. 100 des activités économiques de la région.

Je dis cela parce que nous avions les pêches, mais le plus gros employeur de la région est la base de Cornwallis dans Annapolis West, la circonscription du ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse. C'est là ainsi que dans la région de Didgy où il y a des retombées.

Il reste encore beaucoup à dire, monsieur le Président. Il y a un comité des plus efficaces qui est composé de fonctionnaires et autres intéressés et qui veille à ce que le gouvernement soit bien informé et tente de participer aux discussions publiques qui devraient accompagner les programmes nationaux de défense.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir dans le débat d'aujourd'hui.

La motion dont nous sommes saisis nous offre l'occasion de nous pencher sur l'objectif de la politique économique que le gouvernement a suivie au fil des années et qu'il a poursuivie dans le budget qu'il a présenté en février 1991.

Puisque nous abordons ce débat, il faut préciser très clairement sur quoi il porte exactement. Il ne s'agit pas de s'attarder sur le détail des dépenses de programmes de certains ministères, et dans le cas de la motion nº 2, plus précisément, celles du ministère des Finances.

Les articles du Budget des dépenses principal auxquels on s'oppose sont ceux qui concernent d'abord et avant tout l'élaboration de la politique économique. On ne s'arrête pas sur des domaines précis comme l'imposition ou les transferts du gouvernement fédéral aux provinces, mais sur la politique économique en général et dans son ensemble.

Je suis donc très heureuse de participer à ce débat, car je peux prendre le temps d'analyser la façon dont le gouvernement aborde l'économie dans le sens le plus large possible. Pour ce faire, je voudrais commencer par le début. Quelle était donc notre situation économique et

dans quel état étaient les finances de l'État lors de l'arrivée des conservateurs au pouvoir à la fin de 1984?

Nous nous rappelons tous de la récession du début des années 1980 qui a entraîné des taux d'intérêt extrêmement élevés, une inflation galopante et la suppression d'emplois; le gouvernement de l'époque ne voulait pas ou était incapable de prendre des mesures efficaces pour résoudre les problèmes fondamentaux de l'économie.

Le gouvernement est arrivé au pouvoir bien décidé à s'attaquer à ces problèmes et à rendre nos entreprises plus compétitives et notre économie plus efficace. Je me rappelle très bien de l'état lamentable des finances publiques. Les dépenses de programmes du gouvernement représentaient 19,6 p. 100 du produit intérieur brut en 1984–1985, comparativement à une moyenne de 17,7 p. 100 dans les années 1970. Bien entendu, cela ne tient pas compte de l'argent consacré au service de la dette publique croissante.

Le déséquilibre entre nos recettes et nos dépenses était si important que les recettes ne suffisaient même pas à financer les dépenses de programmes et encore moins à répondre aux besoins en ce qui concerne le paiement de l'intérêt sur la dette publique.

Le déficit au cours de l'année financière 1984–1985 s'est élevé à 38,5 milliards de dollars ou 8,7 p. 100 du produit intérieur brut. Il s'agissait là d'un montant énorme et c'était le signe d'un malaise profond en ce qui concerne les finances nationales.

En 1984, la dette augmentait à un taux annuel de 25 p. 100 environ. Lorsqu'il s'est attaqué à ces problèmes, le gouvernement n'a pas cédé à la panique en prenant des mesures hâtives et en adoptant une politique fragmentaire. Nous n'avons pas essayé de régler les problèmes à coups de dollars en espérant que d'une façon ou d'une autre, ils disparaîtraient. Nous étions conscients qu'il fallait mettre de l'ordre dans nos finances et établir des lignes directrices très claires.

Après avoir pris le temps qu'il fallait, le ministre des Finances de l'époque a présenté à la Chambre et à la population du Canada un programme de renouveau économique. C'était en novembre 1984. Ce programme énonçait les principes qui sous-tendent les mesures prises depuis cette époque et qui continuent à former la base de nos mesures aujourd'hui.

Ce programme faisait clairement ressortir la nécessité de rétablir la compétitivité de notre économie et de remettre de l'ordre dans les finances de l'État. Le gouvernement n'a jamais cessé de tenir compte de ces principes fondamentaux dans la formulation de sa politique et dans l'élaboration de mesures. Ce sont eux qui ont dicté notre façon d'aborder les problèmes et qui nous ont permis de prendre des décisions difficiles et impopulaires en sachant, en tout temps, qu'elles s'inscrivaient dans le cadre d'un plan global en vue de faire ce qui s'imposait pour le Canada.

Maintenant j'aimerais récapituler, très brièvement, les mesures et la politique marquantes depuis 1984, années au cours desquelles des particuliers, le gouvernement et l'ensemble du pays ont réalisé de grands progrès économiques.

Grâce à nos mesures, les possibilités d'expansion économique et de prospérité ont connu un essor remarquable. C'est là le résultat de décisions cohérentes et de grande portée, prises par le gouvernement actuel pour contrôler notre déficit national et libérer le secteur privé des obstacles et des fardeaux structurels qui entravent son efficacité et sa compétitivité.

Un objectif important consiste à conserver et à créer des emplois. Pour ce faire, nous devons être compétitifs. L'une des conditions préalables à une telle compétitivité consiste à créer un environnement économique stable et sain qui favorise les investissements dans des entreprises productives. C'est pourquoi le but premier du gouvernement actuel depuis 1984 a été de créer un environnement économique plus favorable aux affaires en prenant des mesures dans les deux secteurs qui influent directement sur l'économie et qui présentent les plus grands avantages à long terme.

• (1910)

Il s'est agi dans un premier temps de prendre des mesures pour réduire le déficit. De la stabilité financière défend notre compétitivité étant donné qu'elle libérera l'épargne intérieure nécessaire au financement du déficit. Cette épargne pourra alors servir à des investissements plus productifs qui revigoreront l'économie et la rendront plus productive.

Nous avons fait d'importants progrès à cet égard. Nous avons diminué le gaspillage et l'inefficacité au sein du gouvernement. Nous avons réussi à l'obliger à vivre selon ses moyens, surtout du côté du fonctionnement. Ces succès dans une proportion de 70 p. 100 sont attribuables, aux compressions de dépenses et non aux hausses des recettes.

La réussite en matière de compressions de dépenses contribuera à rendre l'économie plus concurrentielle et à créer un climat propice à la croissance économique. Elle permettra des épargnes plus importantes destinées à des investissements productifs et apportera la richesse et des emplois aux Canadiens. Bref, elle rendra l'économie plus concurrentielle.

De concert avec nos efforts pour freiner les dépenses, nous avons renforcé la capacité du secteur privé à soutenir la concurrence en accroissant l'assiette économique pour tous les Canadiens. Nous avons commencé par transformer un obstacle décourageant pour l'investissement en un mécanisme positif de tamisage et d'examen—

Investissement Canada. Cet organisme entretient à l'heure actuelle un climat amical, réceptif et salutaire.

Nous avons aussi renforcé et amélioré le climat pour encourager la libre entreprise par l'entremise d'une nouvelle législation commerciale cadre qui protège la concurrence loyale. La nouvelle Loi sur la concurrence apporte la stabilité longtemps attendue à l'environnement concurrentiel; de même, les modifications apportées à la Loi sur les brevets viennent renforcer les droits relatifs à la propriété intellectuelle revendiqués depuis longtemps.

Pour encourager un secteur privé plus dynamique et plus actif, nous avons remanié et réformé presque entièrement le cadre réglementaire. Toutes les fois que cela est possible, nous supprimons les restrictions inutiles et nous écartons les nouveaux règlements qui ne sont pas indispensables.

Notre mesure la plus spectaculaire est peut-être la déréglementation des secteurs de l'énergie et du transport qui a permis une approche plus axée sur le marché et répondant à ses lois.

Des mesures visant à réformer le secteur financier ont également été présentées à la Chambre. Nos réformes permettront à ce secteur de rester sain et concurrentiel. Ce faisant, nous mettons en place le système financier le plus solide et le plus fiable au monde.

Nous avons un solide réseau d'institutions de dépôt, un marché de capitaux vigoureux et des compagnies d'assurance de calibre mondial. Nous sommes en mesure de financer nos besoins en capitaux d'une manière très efficace et productive.

Un autre important moyen nous sert à diminuer le rôle du gouvernement dans l'économie: La vente de sociétés d'État à des sociétés privées.

Depuis 1984, nous avons privatisé plus de 20 sociétés d'État. Nous allons continuer de les privatiser et nous allons vendre nos titres de participation lorsque nous estimerons que la propriété gouvernementale n'est plus essentielle à la réalisation des objectifs de la politique gouvernementale.

Nous avons, en même temps, favorisé la croissance économique au moyen de diverses mesures visant à encourager l'entreprise. Nous avons également pris des mesures pour inciter le secteur privé à faire plus dans le domaine de la recherche et du développement. Le Canada est le pays industrialisé, après l'Australie, qui offre le traitement fiscal le plus favorable pour les dépenses de recherche et de développement.

Pour pouvoir soutenir la concurrence dans l'économie de plus en plus informatisée d'aujourd'hui, il nous faut une main-d'oeuvre qualifiée et polyvalente. C'est pourquoi nous avons élaboré une Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Cette stratégie, qui a été déposée au Sénat il y a près d'une année maintenant, fait une plus large place au recyclage et au perfectionnement de la main-d'oeuvre. La stratégie prévoit une augmentation des fonds fédéraux engagés pour le perfectionnement de la main-d'oeuvre et cherche des moyens pour inciter le secteur privé à doubler ses efforts de formation.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis se trouve au centre des efforts déployés par notre gouvernement pour bâtir une économie plus susceptible de soutenir la concurrence, et qui serait plus propice à la croissance économique. Comme le Canada dépend des échanges commerciaux pour 30 p. 100 de son produit intérieur brut, il est d'une importance capitale que nous nous assurions une voie d'entrée chez notre plus important partenaire commercial. Le fait d'avoir un accès sûr au vaste marché américain signifie des ventes et des emplois supplémentaires.

Cela veut aussi dire une productivité accrue. Cela encourage les investissements dans des usines d'envergure mondiale et dans la technologie de pointe en vue de soutenir la concurrence internationale. Cela permet de pratiquer des économies d'échelle et de se spécialiser. Cela veut aussi dire une croissance économique accrue.

Nous envisageons maintenant de négocier un accord de libre-échange nord-américain avec les États-Unis et le Mexique. Un accord trilatéral ferait passer le nombre de consommateurs de la zone de libre-échange de 275 à 360 millions, ce qui en ferait un marché plus considérable que les douze pays de la Communauté européenne.

La libéralisation du commerce a été un élément clé de notre succès économique. C'est pourquoi nous continuerons de rechercher activement les occasions d'assurer, voire même d'élargir notre accès à nos marchés les plus importants.

Nous ne pouvons pas avoir en même temps une économie saine et en croissance et un système fiscal qui fausse la prise des décisions et pénalise ceux qui prennent des initiatives économiques. C'est pourquoi nous sommes déterminés à poursuivre la réforme de la fiscalité. La réforme de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des particuliers adoptée en 1987 a rendu notre système fiscal plus juste, plus simple et plus efficace, des qualités qui contribuent à raffermir notre économie et à améliorer la qualité de la vie au Canada. Elle nous a donné un système compétitif sur le plan international.

Nous avons aussi procédé à une réforme importante de la taxe de vente lorsque nous avons adopté la taxe sur les produits et services. Dans notre monde de concurrence féroce, la TPS est un outil vital de progrès économique. Cinquante ans d'études et de rapports réclamaient l'abolition de la taxe de vente fédérale alors en vigueur.

• (1920)

L'ancienne taxe de vente fédérale était surannée et injuste et ne servait qu'à supprimer des emplois et à décourager la croissance. Pas un seul pays industrialisé ne perçoit encore aujourd'hui une taxe comme celle-là sur les ventes des fabricants.

Nous l'avons remplacée par la TPS, une taxe moderne et efficace du genre de celle qu'ont déjà mis en place 48 autres pays. Elle supprime totalement le fardeau fiscal caché qui s'appliquait auparavant à tellement d'entreprises de biens et de services. Elle assure que les biens importés ne soient plus injustement favorisés par rapport à ceux que nous produisons chez nous. Elle permet à nos exportateurs d'avoir un meilleur accès aux marchés internationaux. Grâce au crédit remboursable au titre de la TPS, elle va aussi constituer une taxe plus juste pour les Canadiens à revenu moyen et faible. En fait, les trois quarts des familles monoparentales ou dont le chef est une personne âgée auront un meilleur revenu après impôt avec la TPS que selon l'ancien système.

Le budget de février a marqué un progrès dans la mise au point de la politique économique. Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a démontré que, en dépit de la récession—et il ne faut pas oublier que nous sommes encore en période de récession partielle en ce moment—la politique gouvernementale porte fruit. Il a aussi présenté des mesures pour renforcer et accentuer l'efficacité de cette politique.

Le plan de relance économique compte trois principaux éléments: premièrement, des objectifs clairs et réalistes en matière d'inflation, deuxièmement, des finances publiques strictement conformes à un budget équilibré; et, troisièmement, des activités gouvernementales soigneusement restreintes.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je remercie ma collègue pour son discours encourageant. Si on ne savait rien de ce qui s'est passé en cette enceinte depuis quelques années, on pourrait croire qu'on est sur la bonne voie.

Je ne veux pas déprécier les propos de la députée de Wild Rose, mais j'aimerais rectifier quelques-unes de ses affirmations. Je suis sûr qu'elle ne les a pas volontairement cités hors contexte, mais si possible, je veux bien préciser le contexte dans lequel je crois les avoir entendues.

Pour commencer, je remonte à novembre 1984. Examinons les tout débuts du budget de ce gouvernement. Je ne pense pas que ce soient des hypothèses en l'air, je pense qu'il est exact de dire que le gouvernement conservateur a hérité d'une économie en pleine croissance à l'époque—précisément un croissance de 4,7 p. 100. C'était une reprise très remarquable, après la récession de 1981-1982. On avait connu une récession tout comme aujourd'hui durant cette période, mais c'était différent parce que c'était l'une des pires récessions qu'ait connues le Canada depuis la Seconde Guerre mondiale. Cependant, cette récession n'avait pas frappé seulement le Canada, mais aussi les États-Unis, l'Amérique du Nord, l'Europe et même le monde. Il n'est donc pas juste d'établir un parallèle.

La présente récession est différente, et je pense que le gouvernement l'admet lui-même. C'est une récession d'origine canadienne. En fait, le gouvernement s'est même vanté d'avoir créé les conditions qui ont servi de toile de fond à la présentation de ce budget particulier. C'était le premier point.

Je veux maintenant rappeler encore une fois quelques faits et quelques chiffres à la députée. Nous les avons entendus à quelques reprises, mais je les présenterai dans un contexte légèrement différent. Quand M. Wilson a présenté son premier budget en novembre 1984, il prévoyait un déficit de 34,5 milliards de dollars. Il a bien dit que suivant ces prévisions, si la politique restait inchangée, le déficit pour cet exercice serait de 34,5 milliards. Il a dit: «C'est de cela que nous avons hérité», et je pense que la députée a fait allusion à cette affaire.

Monsieur le Président, 34,5 milliards de dollars, c'était le repère établi à l'époque, mais nous savons qu'en 1984, le déficit a grimpé à 38,3 milliards de dollars, ce qui est devenu notre nouveau repère. Celui-ci n'a toutefois pas été établi par un gouvernement précédent.

Certains ont laissé entendre que le gouvernement avait dû emprunter pour rembourser la dette. En 1984-1985, elle était de 199 milliards de dollars. À la fin du dernier exercice financier, elle avait atteint 388,5 milliards de dollars. Bien entendu, l'an prochain elle dépassera les 400 milliards de dollars.

Il convient de souligner que le service de la dette l'an prochain s'élèvera à environ 419 milliards de dollars, d'après les propres prévisions du gouvernement. À supposer que les conservateurs ne soient absolument pas responsables du déficit de 1984-1985—ce qui n'est pas nécessairement vrai—le Canada paie actuellement des intérêts sur une dette de 189 milliards de dollars, et au

cours du prochain exercice il en paiera sur une dette de 220 milliards de dollars des conservateurs.

Pour la première, la deuxième ou la troisième année, je pouvais comprendre qu'ils jettent le blâme sur les libéraux. Mais après quatre, cinq, six ou sept ans, le moment n'est-il pas venu de reconnaître votre responsabilité? Quand allez-vous cesser ce petit jeu?

Mme Feltham: Monsieur le Président, je voudrais répondre d'abord à la dernière question de mon collègue et je répondrai peut-être aussi par inadvertance à sa première question.

Mon collègue parle de l'année 1984 et d'une dette de 199 milliards de dollars. Étant moi-même propriétaire d'une petite entreprise et m'étant toujours intéressée aux finances, je peux très bien comprendre comment un déficit ou une dette qui existait déjà en 1984 a pu augmenté avec les intérêts qui sont venus s'ajouter à ces 199 milliards de dollars. En tant d'années je pense qu'il est très facile de comprendre comment nous en sommes arrivés à une dette de 400 milliards de dollars.

Je voulais aussi parler du fait qu'on n'a pas seulement légué au gouvernement une dette de 199 milliards de dollars. S'il n'avait hérité que de cette dette, nous ne serions plus endettés aujourd'hui, je pense. Nous avons assumé non seulement une dette nationale, mais aussi un déficit sur les programmes. Nous réagissons à cette situation, comme nous l'avons lu dans un journal local de la plume d'un éminent journaliste selon lequel c'était comme si on faisait des achats en se servant de sa carte de crédit. Quand on utilise une carte de crédit pour faire des achats, on sait qu'il va falloir les payer un jour.

Tous les achats qui avaient été effectués avant 1984, nous sommes non seulement en train de les payer maintenant, mais il y a toujours des intérêts qui s'accumulent tous les jours sur ces achats. Je pense aussi qu'il est très important que tous les côtés de la Chambre considèrent ce que nous avons fait en ce qui concerne ces 16 milliards de dollars qui étaient en place et les dépenses pour les programmes. Aucune entreprise, personne, ne pourrait hériter de programmes et d'une politique déjà en place et dire que le gouvernement doit continuer à fournir les services qui ont été établis, et nous ne pouvions pas faire des restrictions budgétaires de 16 milliards de dollars en un an, en deux ans ni en trois ans.

Comme je l'ai si bien dit—je pense—dans mon discours, le gouvernement est arrivé au pouvoir avec un plan, avec un but et nous l'avons suivi au cours des années. Nous avons conservé cette politique.

• (1930)

Aujourd'hui nous sommes sûrs de nous parce qu'à ce stade nous disposons maintenant des crédits nécessaires pour financer les programmes. Nous affectons aussi tous les ans des sommes d'argent au remboursement de la dette. C'était un défi hors du commun, mais je pense que nous l'avons très bien relevé.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Je dois dire que la députée a suscité beaucoup d'enthousiasme chez ses collègues par l'excellente lecture qu'elle a faite de son discours. Elle a parlé des avantages de la privatisation, notamment, et je voudrais lui poser une question sur la déréglementation et ses grands avantages.

Quels avantages voit-elle dans la vente de la société de Havilland à Boeing, transaction dans laquelle le gouvernement a payé Boeing pour se débarrasser de la société, et dans la revente prochaine, par Boeing, de cette société privatisée à un consortium gouvernemental comprenant une société française et une société italienne.

En d'autres termes, nous avons vendu aux Européens, par l'entremise des États-Unis, une entreprise qui fabriquait des avions, et cela veut dire que le Dash-8 sera vendu aux fabricants de l'avion de navette ATR.

La direction de la CEE a dit que c'était peut-être une entente qui ne nuirait pas à la concurrence.

La députée pourrait-elle décrire brièvement les avantages de cette vente, les avantages pour les travailleurs, pour la R-D au Canada? Que se passera-t-il si les dirigeants de la Communauté européenne rejettent la vente parce qu'elle limiterait injustement la concurrence?

Mme Feltham: Monsieur le Président, mon collègue m'a posé une question à propos de laquelle il a de toute évidence recueilli beaucoup plus d'information que moi et s'est formé une opinion différente de la mienne.

Je n'ai pas vu les chiffres dont il parle, et s'ils existent, ils se prêtent, encore une fois, à plusieurs interprétations. Je tiens cependant à lui dire que lorsque le NPD formera le gouvernement, il pourra peut-être nous donner des tuyaux sur la façon de vendre nos sociétés privatisées.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat de ce soir.

Je voudrais parler des priorités de dépenses du gouvernement, ce qui constitue bien sûr le sujet dont nous discutons. Je voudrais en parler à la lumière du concept de valeurs communautaires.

J'espère être capable de démontrer que lorsqu'on examine les priorités de dépenses telles qu'établies par ses prévisions bugétaires, il est évident que le gouvernement ne comprend vraiment pas et ne se soucie vraiment pas de la communauté et des valeurs communautaires.

Que veut dire, tout d'abord, se soucier de la communauté? Que veut vraiment dire communauté? Pour commencer, cela veut dire soutenir le dépanneur de son quartier où son enfant pourrait courrir un matin d'été acheter une friandise, et espérer mettre sur pied au niveau fédéral le genre de mesures et de programmes qui permettront à ce dépanneur de rester viable, de ne pas faire faillite parce qu'on l'étrangle avec de la paperasse et des taxes additionnelles et qu'on prive ce petit détaillant des moyens de gagner sa vie dans cette communauté.

Que veut dire communauté? Cela veut dire soutenir les services policiers locaux de la GRC. Cela veut dire fournir un financement suffisant pour assurer des services policiers adéquats dans toutes nos localités, de sorte que les responsables disposent du budget et des effectifs nécessaires pour assurer un bon service dans la localité et suffisamment d'agents disponibles pour répondre aux urgences qui se présentent, mais aussi pour être vus, patrouiller les rues, parler aux gens, assurer une véritable présence dans la localité. Je reviendrai à la GRC tout à l'heure. Ce corps policier est un manifestation visible de l'identité canadienne à l'échelle locale, que vous parliez d'une petite localité des Maritimes ou d'une petite localité de ma circonscription d'Okanagan—Shuswap. La présence de la GRC rend visible notre «canadianité».

L'esprit communautaire nous fait appuyer nos journaux locaux grâce à des programmes de subvention comme ceux qui permettaient aux journaux locaux de survivre grâce à des tarifs postaux raisonnables. Jusqu'à tout récemment, nous avions un programme à mon avis sensé pour aider ces journaux locaux, mais le gouvernement se pique d'éliminer ce genre de subventions. Il a reculé sur ce point, Dieu merci, pour un certain temps, ce qui permettra à beaucoup de ces journaux sérieusement menacés de se ressaisir. Nous espérons, mes collègues de ce côté-ci et moi, réussir à convaincre le gouvernement que l'élimination de ces subventions aux journaux locaux portera un coup dur aux collectivités de tout le Canada.

L'esprit communautaire veut aussi dire le soutien des bureaux de poste locaux et leur maintien au sein de la collectivité. Dans beaucoup de petites localités de la Colombie-Britannique, et j'en suis sûr, d'autres provinces, les habitants des localités rurales ont souvent le bureau de poste local comme lieu de rencontre, comme centre de la vie sociale, si vous voulez. Les gens s'y rencontrent, ramassent leur courrier et leur colis, parlent du beau temps et de ce qui se passe dans la collectivité. Le bureau de poste est un centre social pour la collectivité. Ce gouvernement a de plus démontré qu'il ne comprend pas ce qu'est une collectivité, puisqu'il veut éliminer les bureaux de poste ruraux et il l'a fait d'ailleurs. Je crois que plus de 500 à 600 de ces bureaux ont été fermés. Si le gouvernement agit à sa guise, presque tous les comptoirs postaux des régions rurales partout au Canada fermeront. Ces gens seront privés du centre postal, qui est le coeur de la ville, et le service sera assuré par contrat dans divers commerces au détail.

Selon moi, et selon mes amis et mes collègues qui habitent de petites localités comme Enderby, Sicamous, Salmon Arm, Celista, dans le nord de Shuswap, et Sorrento, ainsi que dans les régions de Lumby et Falkland, cela démontre très clairement que ce gouvernement ne comprend tout simplement pas ce qu'est une collectivité.

L'appui à la collectivité et à ses valeurs se traduit aussi par la mise sur pied de programmes régionaux de création d'emplois et de recyclage pour ceux qui ont été mis à pied par suite des erreurs dans les politiques budgétaire et financière du gouvernement ces dernières années. Cela veut dire aussi qu'il faut permettre à ces gens de réintégrer le marché de l'emploi, leur redonner leur fierté et leur raison d'être. Voilà ce que signifie appuyer la collectivité—des programmes régionaux de création d'emplois devraient aider les travailleurs de l'industrie forestière et des scieries qui ont perdu leur emploi dans ma collectivité, soit dans la région de Canoe, Sicamous et Salmon Arm, car le taux de chômage dans ces petites collectivités atteint parfois 40 p. 100. C'est le cas de Sicamous et de Malakwa, en particulier. Ces gens ont perdu leur travail avant Noël.

Pourquoi? Eh bien, à cause de priorités budgétaires de ce gouvernement. Je reviendrai là-dessus plus tard.

L'appui à la collectivité et à ses valeurs signifie aussi qu'il faut trouver un moyen de redonner du travail à ces gens et, le gouvernement, pour une raison ou une autre, ne comprend pas cela. L'appui à la collectivité, c'est faire en sorte que nos jeunes de l'intérieur de la Colombie-Britannique ne quittent pas la ville où ils ont grandi pour aller trouver du travail ailleurs. Ils devraient pouvoir bénéficier de programmes de formation professionnelle et d'enseignement postsecondaire sans devoir aller dans les grands centres urbains comme Vancouver ou Edmonton, ce qui empêcherait l'exode de jeunes talents des collectivités rurales vers les centres urbains.

• (1940)

Appuyer la collectivité, c'est permettre à nos jeunes de rester dans la collectivité où ils ont grandi de sorte qu'ils en seront fiers, qu'ils sentiront qu'ils en font partie et qu'ils travaillent pour leur avenir au sein de la collectivité.

La vision de Mulroney, qui est celle du gouvernement, ne tient pas compte des valeurs de la collectivité. Je m'empresse même de dire que les Canadiens ne la partagent pas. La vision que le gouvernement a du Canada et de son avenir englobe ce qui ne peut être décrit que comme les priorités des entreprises, où le succès se mesure en termes monétaires, plutôt qu'en termes socio-économiques.

Le Canada est beaucoup plus que le solde dans le bilan d'une entreprise, et ce qui est bon pour Bay Street et pour les huiles d'Ottawa n'est pas nécessairement bon pour le reste du Canada. Les habitants des régions me comprennent lorsque je dis cela, car ils savent très bien que les gens en place à Ottawa ne reflètent pas leurs aspirations, leurs priorités, leur sentiment d'appartenance et leur perception de notre pays. C'est pourquoi le gouvernement court tout droit à une défaite électorale.

Les mesures imaginées par le gouvernement dans les officines enfumées de l'Édifice Langevin, de l'autre côté de la rue, ne reflètent pas les buts, les aspirations et les préoccupations des Canadiens ordinaires, ceux qui habitent dans une petite localité, que ce soit en Colombie-Britannique ou au Labrador.

Il y a plus de 50 ans, près de 60 ans maintenant, le mouvement social-démocrate a vu le jour au Canada. Il est né d'un sentiment d'aliénation. À cette époque, au début des années 1930, on avait une aversion et une méfiance profondes pour les forces élitistes d'Ottawa et les huiles de Bay Street. Pendant cette période difficile des années 1930, ce mouvement a formé une coalition d'agriculteurs et de travailleurs de l'Ouest, de Canadiens de pratiquement tous les milieux, car ils se souciaient de l'avenir de leur collectivité, de leur province et de leur région. Ils se sont rendu compte que le pays était dirigé par un groupe élitiste ne recherchant que son autoglorification. Ils ont dit alors que cela devait cesser.

Cinquante ans plus tard, nous livrons toujours la même bataille. Nous combattons toujours cette obsession d'un Canada central où ceux qui prennent les décisions dans ce pays le font en fonction de ce qui est le mieux pour le Canada central plutôt que de ce qui est le mieux pour l'ensemble du Canada.

Le mouvement social-démocrate a été établi sur un principe simple; le principe selon lequel ce pays doit être dirigé dans l'intérêt de tous et non d'une petite élite.

Le mouvement social-démocrate, sous la direction de l'ancien CCF, maintenant le Nouveau parti démocratique, n'a jamais eu l'occasion de former un gouvernement national au Canada. Je tiens toutefois à dire qu'au fil des ans, ce mouvement, ce mouvement de réforme traditionnelle, si vous préférez, a joué un rôle essentiel et capitale dans l'amélioration des valeurs communautaires. Il a insisté pour que le gouvernement de l'époque mette sur pied de véritables programmes de réforme sociale et économique.

Je veux dire que le mouvement néo-démocrate, l'ancien CCF et maintenant le Nouveau Parti démocratique du Canada a été le vrai mouvement de réforme sociale du Canada. Nous avons été les premiers à réclamer des programmes progressistes comme un régime public d'assurance-maladie. . .

Une voix: De quoi parlez-vous?

M. MacWilliam: Vous savez très bien de quoi je parle. Rappelez-vous seulement M. J. Caldwell et Tommy Douglas. Vous savez très bien que c'est eux qui se sont préoccupés de l'application des principes démocratiques au Canada. C'est eux qui ont réclamé un régime public d'assurance-maladie, des pensions de vieillesse, l'égalité des droits et la protection des travailleurs au Canada. C'étaient des programmes qui reconnaissaient et soulignaient la valeur de la communauté.

Ces programmes qu'ils ont obtenus après des années de lutte sont maintenant menacés par le gouvernement qui ne comprend pas ce que c'est qu'une communauté.

Je dois toucher une corde sensible là-bas, monsieur le Président. Ils commencent à s'enflammer.

Une voix: Vous avez réveillé le député de Cariboo—Chilcotin.

M. MacWilliam: Enfin, ils s'éveillent à la réalité.

Il suffit de jeter un coup d'oeil aux prévisions de dépenses et aux priorités budgétaires du gouvernement pour se rendre compte qu'il ne s'intéresse pas à la communauté. Il ne se soucie pas de l'érosion de l'excellent régime d'assurance-maladie du Canada, ni du prix de plus en plus élevé que nos étudiants doivent payer pour poursuivre des études postsecondaires.

Il se fiche de la communauté scientifique. Considérez simplement le pourcentage de recherche et le développement qui se fait dans notre pays par rapport au PNB. C'est scandaleux. Vous savez très bien que le Canada, l'un des pays membres de l'OCDE, compte parmi les pays qui investit le moins dans la recherche et le développement. C'est la raison pour laquelle il y a un tel exode de nos scientifiques et de nos universitaires.

Comme le gouvernement ne comprend pas qu'il faut financer la recherche et le développement ainsi que les milieux scientifiques au Canada nous sommes aux prises avec un problème de cette envergure.

Ils veulent que nous soutenions la concurrence sur les marchées internationaux. J'ai entendu le député qui m'a précédé parler à maintes reprises de la nécessité d'être compétitif. Eh bien! une société ne peut être concurrentielle si elle ne dispose pas de gens ayant les compétences voulues. La seule manière de former ces gens c'est de leur donner une solide éducation.

Une voix: Et il vous suffit de regarder de l'autre côté et de constater à quel point cela fait mal.

M. MacWilliam: En effet cela fait mal. Regardez ils partent déjà, ils ne peuvent supporter plus longtemps.

Le gouvernement se soucie peu également de la communauté culturelle. Regardez les compressions imposées à la Société Radio-Canada, 108 millions de dollars. Ils ont refusé d'écouter. Lorsque le conseil d'administration de la société s'est présenté devant eux et lui ont dit: «Comme il nous manque 108 millions de dollars nous devrons mettre 1 100 personnes à pied et fermer 11 stations régionales, aidez-nous». Le gouvernement a fait la sourde oreille et a baillé d'ennui.

Le gouvernement ne se soucie pas de la communauté culturelle du Canada. Il a gelé les fonds dans ce secteur. Il a coupé les vivres à Téléfilm Canada. Il prive d'argent nos artistes exécutants. Saviez-vous que le revenu moyen d'un acteur, au Canada, n'est que de 15 000 $? Pourtant le gouvernement n'a pas hésité à faire des réductions radicales dans le secteur culturel. Cela représente 18,1 millions de dollars de moins pour la programmation. Il a sabré, réduit, anéanti. Mais, du même coup, il a accordé une augmentation de 13 p. 100 à ses propres bureaucrates, au ministère des Communications, qui ont reçu une augmentation de 41 millions de dollars. Est-ce qu'il entend par priorités communautaires? Le gouvernement ne comprend pas la communauté culturelle, ni la communauté scientifique d'ailleurs.

Comme je vous l'avais dit, je reviens à la question de la GRC. C'est un bel exemple de ce dont je parle.

• (1950)

L'année dernière, le gouvernement a réduit le budget de la GRC de 19,4 millions de dollars. C'était, paraît-il, pour aider à payer les frais engagés dans la guerre du Golfe. Cela représentait 4,1 millions de dollars de moins pour la GRC en Colombie-Britannique. Elle a donc dû sabrer dans ses programmes, c'est-à-dire qu'elle a dû réduire les effectifs ou retirer des détachements dans plusieurs petites localités de la Colombie-Britannique.

Dans ma circonscription, on a retiré les détachements de trois petites localités, soit Falkland, Enderby et Lumby. L'administation a été centralisée dans une plus grande localité. Pourquoi? Parce que la GRC n'avait pas assez d'argent pour faire le travail qu'elle avait à faire. Voilà ce qui arrive aux petites localités quand on commence à leur enlever le financement nécessaire pour mettre les programmes en marche.

C'est alors que l'ancien solliciteur général en est venu à la conclusion suivante: «Mince! si cela a si bien marché lorsque nous avons supprimé 19,4 millions de dollars, essayons de renégocier les contrats avant qu'ils n'expirent, le 31 mars, de façon à supprimer 5 p. 100 du financement et à les faire supporter par la province et les municipalités.» Cette réduction fédérale de 5 p. 100 signifiait que des petites localités de toute la Colombie-Britannique, comme Vernon et Salmon Arm, allaient devoir absorber une hausse de 10 à 25 p. 100 de leurs impôts municipaux pour garder leurs forces policières. Cela ne prouve-t-il pas que le gouvernement ne comprend absolument rien aux valeurs comunautaires?

On a fermé des bureaux de poste. J'en ai déjà parlé. Le gouvernement a fermé des centaines de bureaux de poste. L'un des principaux bureaux de poste ruraux à avoir été fermés, ajouterai-je, est celui de la petite ville d'Enderby, qui a aussi subi le contrecoup des réductions du financement de la GRC. À Enderby, on se demande vraiment où le gouvernement veut en venir. On s'y sent complètement et totalement abandonné. On n'y a plus de bureau de poste ni de GRC. Faut-il s'étonner de ce que les gens s'y demandent ce qui diable peut bien se passer à Ottawa?

Monsieur le Président, je ne sais pas si vous voulez me signifier que mon temps de parole est expiré. Pouvez-vous me donner une idée du temps qu'il me reste, s'il y a lieu? Je ne sais pas si vous me faisiez signe ou si vous vous grattiez simplement l'oreille.

Je vois que le temps mis à ma disposition est effectivement expiré. Mais si je pouvais seulement résumer, la meilleure façon de le faire serait de citer le livre des Proverbes—ce que je ne fais pas très souvent—car cela convient parfaitement dans ce cas-ci. On y dit simplement—et cela décrit le gouvernement: Faute de vision le peuple vit sans frein.

Des voix: Bravo!

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, mon collègue néo-démocrate vient de faire quelques remarques générales qui sont très faciles à réfuter. Premièrement, il veut augmenter les dépenses. Il ne veut payer aucun impôt ni taxe. Il ne veut pas rembourser la dette nationale. Même les dépanneurs au Canada ne peuvent fonctionner ainsi.

À propos de Radio-Canada, il a parlé de 1,4 milliard de dollars par année. Ce sont là les dépenses que les contribuables canadiens paient annuellement, 1,4 milliard de dollars. Examinons maintenant les cotes d'écoute de la radio de Radio-Canada à St. John's (Terre-Neuve), par exemple: 75 p. 100 des Canadiens qui vivent à St. John's n'écoutent jamais la radio de Radio-Canada. Toujours dans la même province, 90 p. 100 des personnes qui vivent à Grand Falls n'écoutent jamais la radio de Radio-Canada. Par contre, 77 p. 100 de celles qui vivent à Toronto écoutent la radio de Radio-Canada. Pour ce qui est d'Edmonton, 89 p. 100 des gens qui y vivent n'écoutent jamais la radio de Radio-Canada. À Prince-Rupert, 61 p. 100 des citoyens n'écoutent jamais la radio de Radio-Canada. La télé et la radio de Radio-Canada sont évidemment très importantes pour les Canadiens, mais il faut se rappeler une chose. Il y a aussi des stations de radio et de télé privées au Canada qui ne reçoivent jamais un sou du gouvernement fédéral.

Elles existent et elles sont très concurrentielles. Elles présentent une excellente programmation, mais ça, jamais les libéraux et les néo-démocrates ne parlent des stations privées canadiennes qui font de l'excellent travail.

[*Français*]

Ils parlent toujours de Radio-Canada, monsieur le Président. Je pense que c'est important, et ce gouvernement dépense, annuellement, 1,4 milliard de dollars pour Radio-Canada, ce qui est beaucoup d'argent pour un réseau de télévision sur l'ensemble des réseaux que nous avons. Je pense que nous sommes très généreux. Le gouvernement actuel est très généreux envers *CBC* et Radio-Canada.

Mon collègue du Nouveau parti démocratique parlait également, monsieur le Président, et je conclurai là-dessus, du système de santé au Canada. Il est en train de faire peur aux personnes âgées en disant qu'on est en train de le détruire et qu'on ne les soignera pas.

Il y a quand même une réalité très concrète qu'il faut retenir, c'est que cette année, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux vont dépenser 91 milliards de dollars dans le système national de santé au Canada. Cela représente à peu près 2 800 $ par Canadien en commençant par les bébés jusqu'aux personnes âgées. C'est quand même passablement d'argent!

La différence entre le Nouveau parti démocratique et les gens de ce côté-ci, c'est qu'eux autres, ils veulent dépenser plus d'argent pour la santé, alors que nous disons qu'il y a déjà suffisamment d'argent là-dedans et

cet argent-là doit être appliqué de façon plus efficiente, de façon plus efficace.

Je pense que la solution qui est préconisée par le gouvernement, monsieur le Président, est meilleure que celle du Nouveau parti démocratique qui veut dépenser plus d'argent mais qui ne veut pas rationaliser.

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Lorsqu'un député prend la parole à la Chambre et lit des statistiques tirées d'un document, il ne peut le faire sans déposer ce document ou, à tout le moins, sans dire d'où proviennent ces statistiques.

Le député ne peut simplement citer des statistiques inventées de toutes pièces et dire que les Terre-Neuviens n'écoutent pas la radio de Radio-Canada alors que c'est la seule station que bon nombre peuvent capter.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Saint-Maurice voudrait-il citer brièvement d'où il tire ses chiffres?

M. Pronovost: Monsieur le Président, il me fait plaisir de fournir au député en question les chiffres de la firme de sondage BBM, qui fait des sondages non seulement au Québec, mais en Ontario, non seulement dans l'Ouest, mais également à Terre-Neuve et ces chiffres-là sont du domaine public. Ils peuvent être obtenus par n'importe quel député de cette Chambre.

La députée de Mount Royal possède ces chiffres-là et il lui fera un grand plaisir de pouvoir les lui remettre à n'importe quel moment, pour n'importe quelle ville à travers le Canada.

Des voix: Règlement!

M. Pronovost: Les députés n'ont qu'à vérifier ce genre de chiffres qui existent effectivement et qui sont du domaine public.

Des voix: Règlement!

M. Pronovost: Si cela fâche les Libéraux, monsieur le Président, c'est une réalité. Ce n'est pas ma faute si les Canadiens n'écoutent pas *CBC Radio*, c'est une réalité...

Des voix: Règlement!

[*Traduction*]

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, mais mon rappel au Règlement ne sera pas déduit du temps de parole de mon collègue. C'est déraisonnable. Il aurait dû déposer ses chiffres, comme le Règlement l'enjoint de le faire.

M. Soetens: Monsieur le Président, je veux prendre la parole à l'appui du dernier rappel au Règlement car je voudrais entendre une réponse à la très éloquente question qui a été posée, pour vérifier si le néo-démocrate peut en formuler une.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, je serais heureux de répondre aux allégations que vient de faire mon collègue.

Je ne sais pas d'où il tient ses chiffres, mais il vient de démontrer à quel point il ne comprend pas la raison fondamentale de cette compression de 108 millions. Il ne parle que de la compression de 800 millions et soutient que personne, ici ou ailleurs, n'écoute la radio de Radio-Canada.

Il ne sait pas de quoi il parle, parce qu'en ce moment, il est question des coupures faites non au réseau radiophonique de Radio-Canada, mais au réseau de télévision de la société. Il soutient que le manque d'auditeurs justifie les compressions à la radio de Radio-Canada alors que cela n'a rien à voir. Cela montre qu'il ne comprend pas grand-chose à ce dont nous sommes en train de parler.

Quant à ce que le député a dit du système de soins de santé du Canada, il ne semble pas savoir que le coût par habitant du système des États-Unis est de quelque 25 p. 100 supérieur à celui de notre système universel.

• (2000)

Le député semble ne tenir aucun compte du fait que les États-Unis songent maintenant à se doter d'un système semblable au système canadien parce qu'ils reconnaissent que son coût unitaire, c'est-à-dire le coût par habitant, est bien en-deçà du coût unitaire du leur pour des services équivalents. À mes yeux, cela montre que le fait que le Canada ait étatisé les soins de santé n'a absolument pas entraîné d'augmentation anarchique des coûts. Notre système est très bien contrôlé, ce que le député refuse de reconnaître.

J'ai une dernière chose à dire en réponse à l'affirmation du député selon laquelle le gouvernement ne peut pas continuer indéfiniment de dépenser sans compter. Nous ne disons pas qu'il devrait continuer, mais simplement qu'il ne devrait pas réduire les crédits qu'il a toujours consacrés à ces programmes. Le problème, c'est que les priorités fiscales du gouvernement sont tout à l'envers. Le fait est qu'au Canada, l'impôt sur les sociétés n'est actuellement que de 14 p. 100 environ alors que les particuliers assument 85 p. 100 du fardeau fiscal. Voilà le problème. Ce qu'il nous faut, c'est une véritable réforme fiscale.

Une voix: Bravo!

M. MacWilliam: Tant que ce ne sera pas fait, nous allons souffrir de ces injustices.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Très brièvement, je veux dire au député d'Okanagan—Shuswap que je suis un peu troublé quand j'entends quelqu'un dire à la Chambre qu'un parti en particulier est le seul à avoir des principes et commencer ensuite à citer de célèbres néo-démocrates. J'aimerais lui rappeler que c'est le Nouveau Parti démocratique qui a travaillé toute une nuit à Toronto, il y a quelques mois à peine, pour parvenir à faire échouer notre soumission pour les Olympiques de 1996. Les Olympiques auraient créé des emplois d'un océan à l'autre et auraient engendré des retombées importantes au point de vue du tourisme. Le Nouveau Parti démocratique n'a absolument rien fait pour appuyer cette démarche. Ne venez donc pas nous parler de votre budget.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, je ne sais pas si vous m'entendez, mais je vais essayer de répondre à la question. Merci, monsieur le Président. Le député parle de décisions prises récemment par le gouvernement provincial de l'Ontario.

Une voix: Non, par le gouvernement municipal.

M. MacWilliam: Très bien, c'était le gouvernement municipal. Tout ce que je peux répondre au député, c'est qu'il y a parfois de ces décisions difficiles qui doivent être prises.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui pour participer à ce débat sur les prévisions budgétaires. Il y a quelques mois à peine j'ai eu l'occasion d'intervenir dans ce débat et à un certain moment j'ai eu la chance de faire épargner aux contribuables ou ou deux millions de dollars.

Je n'ai pas de solutions immédiates qui auront le même effet à cette étape du débat, mais je veux commencer par faire un ou deux commentaires très directs qui sont, à mon avis, très appropriés au débat d'aujourd'hui.

Récemment, M. McKenna, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, a fait des observations très pertinentes qui ont été reprises dans The Globe and Mail du 28 février, à peu près au moment du débat sur le budget. Il a dit: «Les gouvernements doivent se conduire comme de simples citoyens: emprunter au besoin pour des immobilisations comme une nouvelle maison, mais payer comptant pour des dépenses courantes comme l'épicerie.»

J'ai cru qu'il s'agissait d'une déclaration très pertinente de M. McKenna et que je suivrais la chose de près juste pour voir ce qui se produirait dans les prévisions budgétaires que nous examinons aujourd'hui et celles sur lesquelles nous nous sommes penchés par le passé. Mais tout à fait par hasard est paru dans l'édition d'aujourd'hui du Ottawa Citizen un article que j'aimerais également citer et qui est tout à fait approprié au débat qui se déroule maintenant. Il s'agit d'un article de Marjorie Nichols, journaliste de l'*Ottawa Citizen*. J'aimerais en citer l'extrait suivant: «Les chiffres du déficit budgétaire faussent la réalité de la situation financière. Au cours de l'exercice 1984-1985, le déficit budgétaire libéral était de 38,3 milliards de dollars, dont 16 milliards servaient à payer l'épicerie, soit les programmes fédéraux et les salaires. Par contre, au cours de l'exercice 1991-1992, le déficit conservateur sera de 30,5 milliards de dollars, et ce montant sert entièrement à payer l'intérêt de la dette nationale.»

Alors, je trouve cela intéressant de voir M. McKenna affirmer que les gouvernements ne devraient pas emprunter pour leurs dépenses d'épicerie, ce que, de toute évidence, les gouvernements précédents ont fait. Et voilà maintenant Marjorie Nichols qui réplique en disant: «Incroyable quand même, le gouvernement n'emprunte pas pour acheter l'épicerie, il emprunte simplement pour pouvoir payer les intérêts de la dette.» Je vous rappelle que cette dette s'accumule sans cesse depuis le début des années soixante-dix.

Je suis donc heureux de participer à ce débat pour cette raison et pour bien d'autres. Mais je voudrais tout d'abord remercier le secrétaire parlementaire qui m'a invité à participer au début et m'en a avisé aussi longtemps d'avance. Cela me donne sûrement l'occasion de vous prêter mes notes.

Dans ce budget des dépenses, nous traitons en réalité de prévisions de dépenses totalisant environ 158 milliards de dollars. Fidèles à leur habitudes, les membres des partis d'en face se sont querellés tantôt entre eux et voilà qu'un d'eux nous dit maintenant que 158 milliards de dollars, c'est trois fois rien. C'était également leur avis quand ils dépensaient 100 milliards de dollars, et aujourd'hui encore, ils pensent que 158 milliards de dollars, c'est trois fois rien.

Cela étant dit, il y a deux aspects à retenir. De cette somme globale, 111 milliards de dollars sont en fait directement affectés à certains secteurs qui ont été approuvés dans les budgets antérieurs. Il s'agit de dépenses qui reviennent d'une année à l'autre. Le reste, soit 47 milliards de dollars, est réservé à d'autres programmes de dépenses.

Ce sont ces programmes et ces contrôles des dépenses qui permettent au gouvernement d'équilibrer ces dépenses. Ce que je trouve intéressant, entre autres, c'est le fait que, l'an dernier, le gouvernement a déposé avec son budget un document intitulé *Où va l'argent de vos impôts*, qui contient un graphique que vous avez sûrement eu l'occasion de consulter, monsieur le Président. On y parle des divers programmes que finance le gouvernement et de la façon dont le gouvernement dépense l'argent.

Il y a en particulier une partie du graphique qui porte sur les coûts de fonctionnement de l'État. Ces coûts comprennent les frais des fonctionnaires, de déplacement, de publicité, d'entretien et de location d'immeubles, des téléphones, du papier, et les frais de fonctionnement de cet endroit.

C'est intéressant, parce qu'on apprend que le gouvernement dépense moins en 1990-1991 qu'il ne le faisait en 1984, et ce même après avoir absorbé des hausses d'environ 35 p. 100 dues à l'inflation. C'est dans ces domaines que les Canadiens s'attendent à ce que nous contrôlions les dépenses, dans le simple fonctionnement de l'appareil gouvernemental, et je crois que nous avons fait un travail remarquable. Et je me base sur des données de 1990-1991. Dans le budget des dépenses de 1991-1992, il est clair que nous avons réussi essentiellement à geler les coûts de fonctionnement de l'État. C'est donc dire qu'en six ans nous n'avons pas augmenté ces dépenses et qu'aujourd'hui, à la septième année, nous n'allons sûrement pas les laisser augmenter.

C'est malheureux en un sens, parce que j'ai une très grande considération et une très grande sympathie pour beaucoup de fonctionnaires qui sont touchés par ce gel en particulier. C'est dommage que nous devions dire aux employés du gouvernement canadien que nous ne pouvons hélas pas leur accorder des hausses salariales de 3, 6 et 9 p. 100. Cette année nous n'avons pas plus d'argent que l'an dernier. Ce n'est pas une chose facile à leur dire. Mais nous devons freiner nos dépenses; c'est ce que nous faisons, et c'est dommage qu'ils écopent. Mais je suppose que vous êtes d'accord, monsieur le Président, qu'ils sont touchés et que nous le serons tout autant nous mêmes. Ainsi donc l'effort que nous demandons à nos employés, nous, les gestionnaires de ces lieux—si vous voulez nous appeler ainsi—le faisons également.

Ainsi, les compressions que nous préconisions sont des restrictions dont nous pouvons avoir raison d'être très fiers étant donné que nous faisons la même chose ici pour nos propres activités.

• (2010)

Mais cela va plus loin. Lorsque nous parlons de prévisions budgétaires, nous devons aussi parler de toute une série d'autres choses. Je trouve intéressant d'avoir écouté un de mes collègues d'en face. Ceux-ci parlent de ce que nous les épouvantables conservateurs faisons de terrible à tous ces programmes sociaux au Canada.

Bien sûr, notre contribution à nombre de programmes sociaux revêt la forme de transferts aux provinces. J'aimerais parler plus spécialement d'une province, et il se fait que j'y habite, et plus particulièrement si je puis relier mes propos à ma circonscription et au Trésorier de l'Ontario qui, il va sans dire, est député d'une autre circonscription de cette province.

Dans leur exposé budgétaire les néo-démocrates ont surtout parlé d'un énorme déficit. Ce déficit, je peux vous le dire, mes électeurs le trouvent inacceptable comme ceux de toute la province. Qu'ont-ils dit dans leur exposé budgétaire? Ils ont dit que le gouvernement du Canada réduisait ses transferts à la province d'Ontario et que le déficit de cette dernière était attribuable à ce manque à gagner de 3,4 milliards de dollars. C'est du moins ce qu'ils ont dit.

Il se trouve que j'ai eu l'occasion de vérifier cela. J'ai noté qu'entre 1984-1985, l'année où nous avons été élus pour la première fois, et 1990-1991, le gouvernement fédéral à augmenté ses transferts à l'Ontario de 3,2 milliard de dollars, ce qui donne un taux moyen d'augmentation de 7,3 p. 100 par année. Imaginez qu'au cours d'une période où l'inflation est de 4 ou 5 p. 100, le gouvernement du Canada augmente de 7,3 p. 100 ses transferts à l'Ontario. Je pourrais difficilement dire que le gouvernement du Canada a été malhonnête ou injuste envers l'Ontario en lui transférant autant d'argent.

Pourtant, les néo-démocrates, que ce soit au niveau provincial—et je suppose que leurs collègues au niveau fédéral sont du même avis qu'eux, du moins d'après les déclarations du chef du Nouveau Parti démocratique à la Chambre. Elle a dit que si les néo-démocrates formaient le gouvernement du Canada, ils dépenseraient l'argent de la même façon que le gouvernement de l'Ontario. Cela veut dire qu'elle donnerait à cette province ces 3,4

milliards de dollars. Je suppose que la province trouve qu'elle n'en a pas assez. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que, dans le budget de cette année, le gouvernement aurait dû accroître de 42 p. 100 ses transferts à l'Ontario. Pouvez-vous vous imaginer cela? Une augmentation de 42 p. 100. Et les néo-démocrates ont l'audace de dire que c'est le genre d'augmentation que nous devrions avoir. Oui, 42 p. 100, alors que le taux d'inflation est de 5 p. 100.

Mais ce n'est peut-être pas ce qu'ils veulent dire. Peut-être qu'ils veulent dire que, si le gouvernement n'avait pas réduit les transferts un petit peu chaque année depuis sept ans, ils n'auraient pas à donner à la province 42 p. 100 de plus en un an. Qu'est-ce que cela veut dire? Je peux vous le dire. Cela veut dire que, au lieu d'accroître les transferts à la province au rythme de 7,3 p. 100 par année, nous aurions dû les accroître au rythme de 14,6 p. 100 par année.

N'est-ce pas énorme, 14,6 p. 100 d'augmentation par an à l'Ontario? Je ne sais pas d'où ils croient que vient l'argent, mais mes électeurs le savent et se plaignent. Cette grève des camionneurs dont nous avons tous été témoins il y a quelques semaines a commencé à l'angle du chemin Wesley et de l'autoroute 401, en plein coeur de ma circonscription. Je peux vous dire que beaucoup de mes électeurs sont mécontents des dépenses que font tous les niveaux de gouvernement, y compris celui-ci et celui de l'Ontario.

Lorsque j'écoute les députés d'en face se plaindre des dépenses, je peux vous dire que le gouvernement du Canada n'a rien à se reprocher en ce qui concerne ses transferts à l'Ontario. En fait, cette année, nos transferts à cette province augmenteront de quelque 220 millions. Ils ne baisseront pas, ils augmenteront. Alors, lorsqu'ils parlent des programmes qui sont décimés, ce n'est certainement pas à cause de ce que le gouvernement fédéral a fait à l'Ontario. C'est une coïncidence que j'aie ici ces chiffres pour le reste du Canada, mais je remarque, par exemple, que nous avons augmenté nos transferts à la Colombie-Britannique au rythme de 5,6 p. 100 par année au cours des six dernières années. Encore une fois, c'est une proportion assez considérable.

À Terre-Neuve, je suis heureux de vous le dire, nous les avons accrus au rythme de 7 p. 100 par année. Encore une fois, ce n'est pas si mal compte tenu d'un taux d'inflation de 5 p. 100.

Cela dit, nous sommes bien conscients qu'il y a des sacrifices que nous demandons aux Canadiens de faire dans le but de mettre de l'ordre dans nos affaires financières. Nous ne pouvons tout simplement pas ne pas en tenir compte plus longtemps.

La gestion financière, la gestion financière responsable, constituait notre engagement en 1984. Comme je n'étais pas ici pendant les quatre premières années, je ne commencerai pas à dire si nos résultats ont été bons, mauvaise ou quelconques. Je dirai cependant que je me suis porté en candidat en 1988 et que j'ai été élu en novembre de cette année-là. Je me trouve donc ici et je puis dire que j'ai pu apporter quelque chose. J'ai effectivement apporté quelque chose au budget de 1989, à celui de 1990 et à celui de 1991. J'ai eu des occasions de le faire.

Je n'ai aucune diffilculté à intervenir à la Chambre et à dire: «J'ai eu quelque chose à voir avec ce budget. Voici l'argent que nous dépensons. Voici comment nous allons le dépenser.» Est-ce parfait? Bien sûr que non. Nous aimerions tous dire: «Nous pourrions faire un peu plus ici; nous pourrions faire un peu moins là,» mais nous sommes conservateurs. Nous n'obtenons que 98 p. 100. C'est la meilleure note que nous pouvions obtenir.

Je compare ce 98 p. 100 à la note que je donnerais aux néo-démocrates de l'Ontario; j'ai peut-être un préjugé, mais je dirais qu'ils n'ont certainement pas la note de passage. Le député du NPD voudrait peut-être intervenir et faire un commentaire.

Que faisons-nous à partir de là? En 1989, nous avons présenté un budget qui établissait certains plans financiers à moyen terme visant à réduire notre déficit et à mettre fin aux emprunts de l'État sur les marchés financiers d'ici 1994-1995, et le budget a réconfirmé ce plan en 1990, et nous le reconfirmons à nouveau en 1991 dans nos prévisions de dépenses.

En 1984, le gouvernement fédéral dépensait 1,33 $ en programmes et services pour chaque dollar qu'il percevait en impôt. Pouvez-vous imaginer cela? Dépenser 1,33 $ pour chaque dollar perçu. C'était une véritable aubaine pour les Canadiens. Malheureusement, ceux-ci ne se rendaient pas compte de ce qui les attendait. Ils auraient dû se lever en 1980, 1981, 1982, 1983 et 1984, et dire: «C'est assez. Arrêtez de dépenser parce que nous savons que nous allons y perdre au change dans l'avenir.» Malheureusement, c'est là où nous en sommes aujourd'hui. Il n'y a plus d'aubaine. Il n'est pas surprenant que les Canadiens soient mécontents, puisque pour chaque dollar qu'ils payent en impôt, ils n'obtiennent que l'équivalent de 66 cents en service.

Je serais mécontent moi aussi si l'on me disait dans un magasin: «Ce sera 10 $», puis qu'on m'enlevait l'équivalent de 3,40 $ sur l'article que j'aurais acheté, en me disant: «Voici l'équivalent de 6,60 $ sur l'article de 10 $».

C'est ce que nous faisons habituellement avec l'argent des impôts, et c'est pourquoi je suis heureux que l'on parle des dépenses dans ce débat. Le gouvernement se comporte de façon très responsable en contrôlant les dépenses afin que, dans l'avenir, lorsque les Canadiens dépenseront le dollar qu'ils auront payé en impôt, ils en auront véritablement pour leur argent.

C'est un énorme défi à relever, mais si on ne s'y était pas attaqué en 1989, en 1990, en 1991 et maintenant encore, il serait trop tard. Cela dit, nous ne sommes pas des sans-coeur: Nous avons une conscience. Le ministre d'État responsable des céréales et oléagineux est présent et ses observations montrent qu'il se préoccupe de la situation. Il serait très facile pour quelqu'un comme moi, du sud de l'Ontario, de dire tout simplement: «Pourquoi avons-nous dépensé 3 milliards de dollars supplémentaires pour aider les agriculteurs du Canada?»

Les députés d'en face ne veulent pas avouer que nous nous préoccupons de la situation. Nous aurions pu arriver avec un déficit de 27,5 milliards de dollars, mais nous n'avons pas voulu qu'il en soit ainsi parce qu'il s'agissait d'une dépense qui devait être faite pour venir en aide aux agriculteurs du Canada. Je suis tout à fait d'accord avec cette décision.

C'est là un secteur. Plus tôt, nous avons parlé d'autres secteurs auxquels le gouvernement consacre des sommes et quelqu'un a fait observer que le gouvernement du Canada ne faisait pas sa part en matière de recherche et de développement. On nous a comparé à d'autres pays de l'OCDE.

C'est exact et le député avait raison de se demander si le Canada contribuait autant à la recherche et au développement que le font d'autres pays? La contribution du Canada par habitant n'est pas aussi élevée. Toutefois, si vous poussez l'analyse un peu plus loin, vous constatez que le gouvernement du Canada n'a rien à se reprocher au niveau de la contribution globale par habitant, loin de là. Ce qui manque, c'est le milieu des affaires, un contexte favorable aux affaires. Ce qu'il leur faut, d'une manière ou d'une autre, c'est un encouragement à faire leur part de R-D pour s'assurer que le niveau de cette activité soit ce qu'il doit être au Canada. Le problème ne réside pas dans l'apport financier des autorités fédérales. Il est clair que celles-ci contribuent de manière tout à fait convenable.

• (2020)

Où en sommes-nous donc? Avec ce budget, notre dette totale atteindra 400 milliards à peu près au milieu de l'exercice. Cela représente 15 000 $ pour chaque homme, femme et enfant au Canada. L'intérêt sur cette dette coûtera 43 milliards.

Lundi ou mardi dernier, j'ai reçu un groupe de jeunes de l'école publique Bayview, à Pickering, dans ma circonscription. Il y avait une quarantaine d'élèves de huitième année. Je leur ai demandé s'ils savaient que chacun d'eux avait une dette d'environ 15 000 $. Ils m'ont regardé avec étonnement et m'ont répondu: «Non. Pourquoi ça? Je n'ai pas de dette.» Je leur ai dit: «Vous avez effectivement une dette parce que nous, vos parents, dépensons plus d'argent que nous ne voulons payer pour les services, dont vous profitez dans certains cas.» Les enfants m'ont alors demandé si ce n'était pas mon rôle de faire en sorte que leurs parents et nous ne dépensions pas trop, afin d'éviter que la dette n'augmente. J'ai répondu que, bien sûr, c'était une partie de mon rôle. C'est pourquoi en 1988, lorsque j'ai été élu, le principal élément de ma campagne a été de dire que, si j'étais choisi comme député, je ferais tout mon possible pour que le gouvernement du Canada réduise ses dépenses, y mette de l'ordre, afin que nous puissions réduire le déficit.

En guise de conclusion, je voudrais dire que, comme gouvernement, nous avons le meilleur bilan aux deux niveaux de gouvernement, provincial et fédéral. Depuis sept ans, nous contrôlons nos dépenses, dont l'augmentation reste inférieure au taux d'inflation, bien inférieure. Nous n'avons pas réglé toutes les difficultés du pays en matière de finances et d'endettement, mais je suis bien à l'aise pour dire que nous sommes dans la bonne voie.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, j'envoie au député qui vient de prendre la parole certains documents. Il s'agit de graphiques du ministère des Finances comparant les paiements de transfert aux provinces entre 1990-1991 et 1991-1992. Le page dépose maintenant ces documents sur son pupitre.

J'attire son attention sur le fait qu'en 1991–1992, cette année, Terre–Neuve recevra moins en paiements de péréquation qu'en 1990–1991. Le ministre, dans la première rangée, tente de dire au député qu'en effet, le gouvernement de Terre–Neuve a trop reçu. Est–ce ce qu'il dit, trop reçu? Mais c'est faux. Je peux aussi déposer une lettre du ministre des Finances disant qu'en plus de ces réductions prévues, Terre–Neuve doit rembourser 71 millions de dollars à raison de 34 millions par année. Le ministre hoche la tête, il sait donc de quoi je parle.

En d'autres mots, la province de Terre–Neuve est très différentes des autres parce que nous recevons moins en paiements de transfert. Je voulais lui demander s'il savait que son collègue qui a pris la parole avant lui et qui parle maintenant au ministre, vient de me remettre une feuille avec les cotes de la maison BBM qu'il citait. Il a dit qu'à Terre–Neuve, il y a une station de Radio–Canada qui n'a qu'un petit pourcentage du marché. Il citait un document où il était dit que dans Gander—Grand Falls, la SRC n'a que 10 p. 100 de l'auditoire et qu'il y a un certain nombre de stations en ondes, 11 stations de radio à Gander, Terre–Neuve—11 stations de radio à Gander et 11 à Grand Falls, Terre–Neuve. C'est le marché et, par conséquent, la SRC n'a que 10 p. 100 du marché.

Le député devrait savoir que nulle part à Terre–Neuve et au Labrador on ne peut capter 11 stations de radio.

Maintenant qu'il a pu consulter les documents que je lui ai envoyés, je demande au député qui a pris la parole avant moi s'il admettra que Terre–Neuve reçoit beaucoup moins d'argent cette année en paiements de transfert, contrairement à toutes les autres provinces du Canada?

M. Soetens: Je tiens à remercier le député de m'avoir envoyé ces graphiques. Comme vous pouvez voir, il y a beaucoup de très petits chiffres, mais je serai heureux de répondre parce que je constate que dans le budget des dépenses de 1990–1991, si je lis le graphique correctement, on dit qu'il y a un paiement de transfert de 1,5 et 5 milliards de dollars. Ou, si on additionne les transferts en espèces et en points d'impôt, on obtient 1 461 000 000 $. Dans le graphique suivant, en utilisant la combinaison espèces et points d'impôt, on obtient le montant de $1 454 000 000, ce qui donne en fait, si on lit bien ce graphique, une réduction de sept millions de dollars.

C'est donc moins, je vous le concède, mais ce que le député ne mentionne pas, c'est que la province a reçu sept millions de dollars de moins la dernière année parce qu'elle en avait reçu 71 millions de trop l'année d'avant. Le fait est qu'à y regarder de près, les montants ne sont pas du tout les mêmes.

Malheureusement, je n'ai pas eu l'occasion d'envoyer ce graphique avant de parler; je le ferai donc après. J'ai un graphique que je vous remettrai en personne et qui montre qu'en 1990–1991, Terre–Neuve a reçu 2 427 $ par habitant en paiements de transfert du gouvernement fédéral. C'est le paiement de transfert le plus élevé de ce graphique que j'ai obtenu du ministère des Finances. Je vais vous en faire part. Les paiements de transfert étaient de 2 427 $ par personne en 1990–1991, de 2 474 $ par personne en 1991–1992, soit une augmentation d'environ 50 $ par personne.

Le député dira dire qu'une augmentation de 50 $ ce n'est pas beaucoup, et j'en conçois. Je voudrais bien pouvoir lui dire qu'on va accorder une hausse de 500 $, mais c'est impossible parce qu'on n'a pas l'argent. J'espère que cela va clarifier les choses. J'ai cependant encore d'autres magnifiques graphiques.

Tout ce que je puis dire, c'est que je comprends que le ministre des Finances de Terre–Neuve ait dit que nous avions un bon budget, car 47 p. 100 des fonds de la province proviennent du gouvernement fédéral. Il ne peut donc faire autrement que de dire que nous avons un bon budget. De quoi vous plaignez–vous donc? N'êtes–vous pas de Terre–Neuve?

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, le député, que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, s'accorde une note de 98 et il avoue que cette note n'est pas objective. Nous pouvons lui ajouter une certaine objectivité en l'abaissant à 14 p. 100. C'est la note qu'accorde actuellement à son parti la population canadienne, et je suppose que cela veut dire qu'il n'aura pas à se soucier de son avenir pour les quatre prochaines années.

Le député s'est donné beaucoup de mal pour nous expliquer—et nous avons eu, pour notre part, beaucoup de mal à comprendre—que ceux d'entre nous qui soutiennent que le déficit ne devrait pas être augmenté, mais qu'il faudrait plutôt changer les priorités, soutiennent en quelque sorte qu'il faudrait augmenter le déficit.

Mais écartons ce raisonnement tout de suite. Le député a aussi déclaré que des enfants lui ont demandé ce qu'il faisait au sujet de cette dette de 15 000 dollars. Selon une habitude chère à ce parti, les conservateurs essaient d'exploiter les jeunes et de les convaincre de faire de la propagande. Je me demande s'il a réussi à expliquer à ces jeunes comment ils pourraient parvenir un jour à amasser ces 15 000 dollars. Ce qu'il n'a pas dit, c'est qu'il leur sera difficile, dans 20 ans d'ici, de gagner suffisamment d'argent pour pouvoir même verser cette somme en vue d'acquérir une Honda si les politiques de l'actuel gouvernement dans les domaines des sciences et de la technologie sont maintenues.

• (2030)

Il ne semble pas s'inquiéter trop de la position relative de notre pays au sein des pays de l'OCDE. Pourtant, tous les pays de l'OCDE s'intéressent à cette question. Presque tous ceux qui ont étudié notre économie s'intéressent à cette question. J'oserais dire que ces enfants sont conscients du fait qu'il n'y aura pas d'emplois pour eux si la situation ne change pas.

Je voudrais savoir en vertu de quel ordre de priorité il peut justifier que nous consacrions jusqu'à environ 1,7 milliard de dollars à un programme spatial dont les Américains ne sont même pas convaincus de la nécessité. Je voudrais qu'il nous explique pourquoi le gouvernement a décidé qu'il fallait déménager un centre scientifique à 100 milles d'ici au coût de presque 500 millions. Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement a investi 2,7 milliards dans un champ pétrolifère, alors que ce projet entraînera plus de développement technonogique aux États-Unis qu'au Canada?

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Soetens: Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre. Je reconnais qu'il y a du vrai dans ce que le député a dit. J'ignore si c'est 14 p. 100 ou 16 p. 100, mais les chiffres tournent autour de cela.

La seule chose que je pourrais dire c'est qu'avant le budget et par la suite, nous sommes demeurés à 14 p. 100. Par contre, en Ontario, avant la présentation de leur budget, les néo-démocrates recueillaient 56 p. 100 des intentions de vote. J'ose prétendre que leur popularité est en chute libre et qu'ils risquent fort de ne pas s'arrêter à 14 p. 100.

Il y a un autre point dont j'aurais voulu que le député parle. Il critique notre politique, car il craint que ses quatre enfants ne puissent conduire une Hyundai. Étant donné que le député vient d'une ville où il y a tant d'usines d'automobiles, j'aurais souhaité qu'il parle d'acheter une petite automobile Ford, Chrysler ou GM. Mais non, cela ne l'intéresse pas. Il préfère les autos importées. Je suppose que c'est bien là l'exemple de ce dont nous parlons.

Il est question de priorités dans le cas présent. Permettez-moi de vous faire part d'une autre priorité du gouvernement, car je sais qu'il y a d'autres députés qui souhaitent intervenir. Le député n'est pas d'accord avec les priorités que nous avons établies dans notre budget.

Or, en Ontario, le secteur de la fabrication est confronté à un très grave problème. Nous le reconnaissons tous.

Ainsi, si c'est là une priorité, vous devriez savoir que dans le budget présenté en Ontario, seul le ministère de l'Industrie a vu son budget réduit. C'est le ministère même qui éprouve des problèmes qui subit des compressions de la part du gouvernement néo-démocrate. Nous connaissons maintenant les priorités des néo-démocrates.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je remercie le ministre de ses aimables observations.

J'avais rédigé des notes, mais étant donné le niveau élevé de la discussion et d'intelligence dont j'ai été témoin ce soir, j'ai décidé d'adopter une approche légèrement différente. Je citerai plutôt quelques statistiques. . .

Une voix: Demandez à la GRC de chercher vos notes.

M. Mifflin: Non, non, ce n'est pas nécessaire, je peux les trouver tout seul. Monsieur le Président, je serai forcé d'avoir recours à quelques statistiques parce, comme le député de Gander—Grand Falls, j'utilise toujours des statistiques qui présentent un intérêt. Celles que je citerai, à l'intention de tous ceux que ça intéresse, proviennent, bien sûr, des documents budgétaires préparés par le ministre des Finances.

Mais auparavant, et je surveillerai de près le temps dont je dispose, monsieur le Président, parce que je ne veux pas que vous me coupiez la parole encore une fois, je parlerai de prédictions. Les téléspectateurs de Terre-Neuve sont parfois confus lorsqu'ils entendent des choses comme PIB, CEE, OCDE, autant de choses qui sont parfois pour moi, et pour bien d'autres aussi sans doute, un véritable charabia.

Je voudrais parler d'une chose qui me ramène à mes origines terre-neuviennes et à mon passé de simple marin.

J'essaie de voir les choses de la façon la plus simple possible. Je parlerai ici de prédictions. Quand on vit de la mer—et la plupart des Terre-Neuviens, par définition, connaissent la mer—on ne peut se permettre de faire de fausses prédictions, au risque d'en subir les terribles conséquences.

Je vous donnerai quelques exemples. Si vos prédictions concernant l'ampleur d'une marée sont erronées, notre bateau risque de s'échouer. Cela s'est souvent produit.

Si vous prédisez par erreur un temps calme et que les bateaux de pêche restent amarrés, la tempête les poussera à la dérive et les lignes de pêche seront rompues.

Si vous vous trouvez en mer et que vous vous trompez sur l'emplacement de l'oeil de la tempête, vous risquez de vous retrouver dans l'oeil de la tempête sans le savoir. Vous risquez alors de perdre votre bateau ou encore beaucoup de matériel ou des membres de l'équipage.

Si vous ne savez pas bien évaluer ces divers facteurs dont dépendent les marins, vous arriverez à votre destination au mauvais moment. À quelques minutes près, cela ne pose pas de problème, mais les pêcheurs n'aiment pas avoir une marge d'erreur de plus de cinq minutes. Même une marge d'erreur de cette ampleur est considérée comme à la limite du professionnalisme.

Monsieur le Président, pouvez-vous imaginer quelqu'un qui a un passé de marin, qui a l'habitude de faire des prédictions qui se révèlent justes et qui entend ensuite des prédictions à la Chambre des communes? Il les écoutera avec beaucoup d'attention, prendra des notes, vérifiera les tendances et les projections, puis il entendra une autre prédiction, et il se dira alors: «Seigneur, ce n'est certainement pas la prédiction qui a été faite plus tôt.»

Monsieur le Président, il y a relativement peu longtemps que siège à la Chambre et je dois avouer que je suis très déconcerté. Je m'explique. Je crois qu'il vaut mieux que je remonte à 1983-1984 et je ne veux pas répéter ce que j'ai dit plus tôt ici ce soir.

Pour résumer, le dernier gouvernement libéral avait prévu un déficit de 31,3 milliards de dollars et il a atteint 32,4 milliards. Ce n'était pas tout à fait exact mais pas loin.

Jetons un coup d'oeil à certaines autres prévisions. Jetons un coup d'oeil au budget de 1984. Je n'ai pas l'intention d'aller dans les détails mais je dirai—le ministre faisait remarquer à quel point nos prévisions étaient exactes ou erronées—le déficit prévu en 1984, soit dans le premier budget du gouvernement actuel, était de 34,5 milliards de dollars. Or, à combien s'est-il élevé en réalité? À 38,3 milliards.

En fait, le gouvernement actuel utilise maintenant ce montant de 38,3 milliards comme repère au lieu du précédent. C'est une prédiction. Certaines prédictions ne se réalisent pas. Je n'ai pas l'intention de passer en revue chaque budget qui a suivi mais j'aimerais commencer lorsque j'ai été élu en 1988. Je suis arrivé à la Chambre des communes en 1988. C'était mon année.

Au cours de la campagne, on ne savait trop à quoi s'en tenir à propos du budget. Je me souviens qu'en février 1988, le ministre des Finances avait prédit une croissance de 2,8 p. 100 cette année-là. En fait, elle a été de 5 p. 100. Pour moi, compte tenu de mon passé de simple marin, cela était une indication que les forces de l'inflation étaient à l'oeuvre et cela aurait dû et aurait pu être reconnu à l'époque.

L'a-t-on reconnu? Je me souviens très bien des promesses qui ont été faites de construire une prison dans ma circonscription dans la ville de Harbour Grace. Il n'y avait pas eu autant d'excitation dans ma ville depuis qu'elle avait été incendiée dans les années 1900.

On a promis la construction d'une prison et bien d'autres promesses ont été faites. Je pense que le coût de ces promesses s'élevait à 13 milliards de dollars à l'époque. C'est le calcul que l'on avait fait.

• (2040)

Pendant les élections de 1988, j'ai essayé de rester au courant de tous les dossiers, mais je n'ai jamais entendu une seule fois l'expression «le problème que posent notre déficit, notre budget, notre dette nationale». Ce problème n'a jamais été soulevé une seule fois, il n'a jamais été un enjeu dans la campagne électorale.

Je suis arrivé à la Chambre peu après le budget de 1988. À quoi ai-je alors assisté? Au dépôt d'un budget intitulé: Perspectives économiques du Canada: Vers les années 90. Puis, tout à coup, nous avons entendu toutes sortes de nouvelles expressions que je n'avais pas entendues pendant la campagne électorale. On a cerné un certain nombre de problèmes: tout d'abord, des hausses de l'inflation, la montée des taux d'intérêt, puis le terme «déficit», le gros déficit avec lequel nous étions aux

prises, de même que la faiblesse des économies intérieures et la croissance de la dette extérieure. C'étaient tous de nouveaux concepts pour moi.

J'ai écouté avec un vif intérêt la présentation du budget de 1989, qui insistait sur les aspects suivants, ce qui n'a rien d'étonnant: la nécessité de faire ceci et cela, mais on encourageait toujours les taux d'intérêt et les taux de change élevés, on devait hausser les impôts et comprimer les dépenses. Le ministre des Finances pensait que la croissance et la demande seraient modérées, que la croissance des dépenses des consommateurs serait modérée, mais robuste—je crois que c'est le terme qu'il a employé—et que les pressions sur le marché du travail s'apaiseraient, tout comme les pressions sur les coûts.

Que s'est-il passé? Je ne fais pas de conjectures ni de la politique sectaire. Ce sont les faits. À la fin de 1989, le déficit était demeuré au même niveau qu'en 1984, le taux de change était passé de 75,4c. à 84,5c. par rapport au dollar américain, et la croissance était tombée de 5 p. 100 à 3 p. 100 en 1988.

Nous avions eu des signes avant-coureurs que la conjoncture économique serait difficile, et le ministre des Finances avait réellement eu, à mon avis, une chance de corriger la situation, car ces signes ne pouvaient pas tromper. Qu'a-t-il fait? Il a poursuivi la même politique et en fait, si vous regardez le budget de 1990, il n'a présenté qu'une suite du budget de 1989, sans tenir compte du fait que les temps avaient changé. Si vous mettez les deux documents ensemble, il est clair que l'un est la suite de l'autre, en dépit des signes avant-coureurs que chacun pouvait voir.

Dans son budget de 1990, le ministre exprimait sa confiance que «après un ralentissement économique de courte durée, dans la première moitié de l'année, les déséquilibres auront été corrigés par les forces naturelles de l'économie»—et je ne suis jamais sûr de ce que cela veut vraiment dire—«. . .et une croissance soutenue reprendra en 1991.»

On prévoyait que l'inflation passerait de 5,5 p. 100 en 1989 à 4,5 p. 100 en 1990 et à 3,5 p. 100 à la fin de 1991. On prévoyait une baisse des taux d'intérêt et une croissance de 1,3 p. 100. Le taux de chômage à cette époque était de 7,5 p. 100 et on prévoyait qu'il monterait à 8,5 p. 100 pour redescendre ensuite à 7,6 p. 100. Pourquoi 7,6 plutôt que 7,5 ou 7,7 ou 7,8? Je ne sais pas, mais c'était 7,6 p. 100 entre 1992 et 1995.

Même les plus bienveillants des observateurs économiques considéraient ces prévisions comme improbables. Si elles s'étaient avérées correctes, et je l'espérais alors, nous ne serions pas dans la situation dans laquelle nous sommes actuellement. Je rappelle à la Chambre que les prévisions faisaient passer le déficit de 28,5 milliards cette année-là à 14 milliards en 1993.

Nous savons maintenant que la récession a commencé au deuxième trimestre de 1990. Techniquement, ce n'est peut-être pas le début réel, mais elle remonte à cette époque. Il y a un an, l'économie déclinait rapidement.

Je me rappelle que pendant longtemps, lors de la période des questions, le ministre des Finances et le premier ministre se sont refusés à utiliser le mot «récession». Ils ne voulait pas qualifier la situation.Ils utilisaient toutes sortes d'euphémismes.

L'expression que je me rappelle si bien est «période d'ajustement». Qu'est-ce que cela peut bien signifier? Ça m'échappe complètement?

Rappelez-vous le contexte dans lequel le budget de 1991 a été présenté. Il n'est pas agréable, mais il faut que nous nous le rappellions. Le chômage augmente. Le fardeau fiscal est si élevé que les gens commencent à faire des choses étranges. L'inflation augmente. Les faillites atteignent un niveau record.

Nous sommes en plein coeur, non pas d'une récession mineure, mais d'une récession majeure d'origine canadienne et non mondiale, comme celle de 1981-1982. Les finances publiques sont hors de contrôle et le pays a de graves problèmes.

Voilà le contexte du budget de 1991. Voilà la situation que le gouvernement admet avoir créée et même se vante d'avoir créée. Voilà le triste décor dans lequel le budget de 1991 a été conçu.

Je ne vais pas commenter tout le budget de cette année parce qu'il y a eu beaucoup de discours là-dessus. Je pense que tous les côtés de la Chambre en ont cité et commenté des passages, selon leurs points de vue, et que cela a été très instructif pour les Canadiens. Je ne vais pas m'engager dans un débat partisan pour dire qui a fait quoi et pour quelle raison.

Je vais m'en tenir aux projections et aux prédictions. En remontant à 1984-1985, je suis stupéfait et atterré de l'inexactitude des prédictions qui ont été faites. En vérité, si un marin faisait des prédictions comme celles que nous avons eues au cours des six ou sept dernières années, nous serions échoués, à la dérive ou en train de couler.

J'espère que ce n'est pas ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui. Je suis plus optimiste que cela. je crois fermement au Canada. Je suis persuadé qu'on se sortira de ce pétrin, mais il va falloir quelque chose de mieux que cela, quelque chose de mieux.

Ce qui a été essayé six ou sept ans n'a pas marché. Ce n'est pas du sectarisme de ma part. J'en reviens à ma vie de marin où lorsque vous remplacez l'officier de quart ou le commandant du navire, pendant deux semaines vous pouvez les blâmer de ce qui va mal. Vous essayez d'éviter de le faire, mais si les ancres manquent vous pouvez dire «elles n'étaient pas là lorsque j'ai pris les commandes.»

Après six mois, vous ne pouvez plus dire c'est de la faute du commandant. . . celui d'avant. Si vous le faisiez personne ne vous croirait.

Je souhaiterais, entre autres choses, que ceux de l'autre côté cessent de blâmer le gouvernement précédent après un certain temps. La population canadienne ne les croit pas, ils ne se font donc pas de bien. Je souhaiterais qu'ils n'essaient pas, car c'est parfaitement ridicule.

Monsieur le Président, je voudrais vous rappeler, avant de conclure, que dans son budget de 1985 le ministre des Finances prévoyait remener le déficit à 20 milliards en 1990. Nous sommes maintenant en 1991 et il est de 30,5 milliards, la même chose que la deuxième année de pouvoir de la bande d'en face.

Si on veut faire des prévisions, on peut en faire de toutes sortes. Si j'avais plus de temps, je répondrais à certaines des questions intellectuelles et perspicaces qui m'ont été posées, mais je sais que nous surveillons tous la pendule et il se pourrait que j'arrête même quelques minutes avant l'heure fixée.

Je fais parfois un peu de musique, une habitude à Terre-Neuve. Oui, je suis Terre-neuvien. J'aime la mer. Il m'arrive de faire des prévisions au sujet de la mer. J'aime jouer de la musique. J'aime chanter. Si l'on demande à un Terre-neuvien ce qu'il pense des budgets que nous avons eus—excusez-moi là bas, je tiens à vous dire une chose—que répondra-t-il?

Il dirait que, six années de suite, les budgets nous ont prédit que les beaux jours étaient revenus. On nous l'a répété six années de suite. Or si on lui demande ce qu'il y avait dans ces budgets, il répondra que les beaux jours n'y étaient pas en tout cas.

• (2050)

M. John Manley (Ottawa-Sud): Merci, monsieur le Président. Je voudrais revenir sur l'un des points qu'a soulevés mon collègue de Terre-Neuve. Il a semblé susciter une foule de commentaires dans les rangs d'en face lorsqu'il a parlé de l'exercice de 1984-1985, qui a été le premier du gouvernement conservateur. Étant donné que, comme l'a dit le député, cet exercice est souvent cité par les conservateurs comme exercice de référence, je crois qu'il est important. Et il importe, je crois, que les Canadiens comprennent où nous en sommes et d'où nous venons. Les conservateurs ne cessent de parler de 1984-1985 comme de la dernière année des déficits libéraux. Ils disent que le dernier déficit du gouvernement libéral était de plus de 38 milliards de dollars.

Je voudrais que mon collègue développe ce thème, car voici mon problème. Nous en sommes aujourd'hui au point, au Canada, où les gens commencent à en avoir un peu assez des mythes que véhicule le gouvernement pour se défendre, alors qu'il n'a tout bonnement aucune excuse. Le dernier budget prévoyait cette année-là un déficit budgétaire de 29,6 milliards de dollars pour 1984-1985.

Une voix: Qui était l'auteur de ce budget?

M. Manley: Le député entendrait mieux s'il cessait de parler.

En novembre 1984, le nouveau gouvernement présentait un exposé économique établissant que le déficit excéderait effectivement les prévisions de M. Lalonde. Celui-ci avait prédit un déficit de 29,6 milliards de dollars. En novembre 1984, M. Wilson, qui étail alors ministre des Finances, annonçait que le déficit pour l'année en cours, qui était déjà plus qu'à moitié écoulée, serait de 34,5 milliards de dollars. Il disait dans son exposé économique, et je cite: «Avec ces prévisions et aucune modification de politique, le déficit pour le présent exercice sera de 34,5 milliards de dollars. Voilà de quoi nous avons hérité.»

Quelques mois plus tard, on avait terminé l'année en ayant réussi à dépenser 4 autres milliards. C'est là la référence du gouvernement.

Mon collègue ne conviendra-t-il pas que c'était là un effort délibéré de la part d'un nouveau gouvernement de gonfler les dépenses du gouvernement fédéral pour cette année-là de façon à atteindre le plus haut niveau possible et à invoquer ensuite indéfiniment cette raison pour justifier d'avoir eu à payer des intérêts aussi élevés?

M. Mifflin: Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue d'avoir apporté cette précision. Les gouvernements sont très astucieux dans leur conduite. Ils sont parfois obscurs, mais ils ne le sont pas toujours autant qu'ils pourraient ou devraient l'être. Dans ce cas, ce qui s'est produit me semble évident. Je ne veux pas mettre en doute les méthodes utilisées, mais comme mon collègue, je constate qu'en l'espace de quatre ou cinq mois, bref, en une période relativement courte, sans aucun changement d'orientation, comme l'a indiqué le ministre des Finances de l'époque, le déficit est passé de 34,3 à 38,3 milliards de dollars, et ce montant est devenu le repère. Cela me rappelle étrangement le budget de 1988, année d'élections générales où tous les indicateurs donnaient à penser que l'inflation allait être beaucoup plus élevée que prévue; si les mesures appropriées avaient été prises à ce moment, nous ne nous serions pas trouvés dans la situation que nous avons connue en 1989, en 1990 et en 1991.

Il faut comprendre les motifs du gouvernement et, sans essayer de lancer quelque accusation que ce soit, se dire: «Voici ce qui s'est produit dans le passé.» Je ne vais pas prédire l'avenir, mais je m'inquiète des 400 millions de dollars supplémentaires qui ont été perçus. Ces 400 millions de dollars ne signifient rien à moins de les mettre en perspective. Il est question de 400 millions de dollars qui ont été perçus en sus du montant de 1,8 milliard prévu. Cela représente 22 p. 100 de plus.

Il y a beaucoup de spécialistes au ministère des Finances, et je ne veux pas faire montre de préjugés à leur endroit. Ce sont des spécialistes qui sont probablement aussi compétents que leurs confrères du monde entier, mais le mieux qu'ils puissent faire, c'est de faire une prédiction avec une marge d'erreur de 22 p. 100 pour une taxe sans incidence sur les recettes perçue durant trois mois. Si c'est là une prédiction et si c'est là la précision avec laquelle ils peuvent prédire ce qui se produira l'an prochain, eh bien, mon Dieu, nous sommes dans le pétrin.

Mais nous ne sommes pas dans le pétrin justement, car il y a une justification à ces 400 millions de dollars. Je pense qu'il existe quelque part une petite caisse spéciale et que, le moment venu, nous n'entendrons pas beaucoup parler de la dette créée par ce gouvernement, ni de la responsabilité fiscale, ni des surplus recueillis au moyen de la TPS. Nous allons devoir apprendre combien il faudra pour construire un autre pénitencier à Harbour Grace, par exemple, ou pour construire quelques écoles—bref, pour acheter le vote des électeurs avec leur propre argent. C'est scandaleux, ignoble et injuste.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Bonavista—Trinity—Conception de l'excellent discours qu'il a prononcé à la Chambre, aujourd'hui. J'aurais bien aimé qu'il ait eu une demi-heure de plus et même davantage pour parler des difficultés auxquelles nous nous heurtons dans l'industrie des pêches.

Je voudrais lui poser une question, mais il peut toujours commenter sur la politique des pêches s'il le veut. Le député a entendu, bien sûr, l'échange qui a eu lieu à la Chambre plus tôt quand un ministériel, qui siège au Comité des communications, a pris la parole. On a fait circuler un document, et je l'ai vu, qui cite la BBM, le service officiel de mesure de l'écoute dans les stations radiophoniques au Canada. Le comité a reçu un document selon lequel CBG à Gander n'a que 10 p. 100 de la cote d'écoute et CBT à Grand Falls, 24 p. 100 seulement. CBN à St. John's n'en aurait que 25 p. 100. Selon le député, ces pourcentages montrent que c'est un gaspillage d'argent. C'est ce qu'il a dit. D'après le document qui a été présenté aux députés et au comité—avec l'intention manifeste de faire fermer ces stations—, il y aurait neuf stations de radiodiffusion MA à St. John's, onze à Grand Falls et onze à Gander qui seraient en concurrence avec Radio-Canada.

Le député pourrait-il commenter cette affirmation? Est-ce qu'il y a vraiment onze stations de radio à Gander, onze à Grand Falls et neuf à St. John's? Peut-il se prononcer sur cette question très importante?

M. Mifflin: Monsieur le Président, tout comme le député, je circule en voiture dans ma circonscription. On y capte trois postes de radio, peut-être quatre avec un peu de chance. D'où viennent donc les onze postes de Grand Falls, ou les neuf de Gander?

Ils viennent du même endroit que les projections faites dans le budget: de leur imagination.

Plus sérieusement, car je veux parler sérieusement, à mon arrivée à la Chambre, le discours du Trône faisait état d'un certain nombre de points. Il y a un point en particulier que je veux commenter très sérieusement. Dans le discours du Trône de 1989, on trouve un paragraphe qui se lit comme suit: «Mon gouvernement proposera des modifications au programme d'assurance-chômage afin de le rendre plus efficace et plus équitable. Ces changements permettront. . .»

Monsieur le Président, laissez-moi vous dire ce que le gouvernement a dit qu'il ferait. Tout le monde s'est dit à l'époque que ces changements étaient merveilleux.

Voici ce qu'il a fait. À l'époque où ce discours a été rédigé, l'assurance-chômage fonctionnait ainsi: l'employeur en payait 43 p. 100, l'employé 31 p. 100 et le gouvernement, 26 p. 100. À ce moment, en 1989, la contribution du gouvernement s'élevait à 3 milliards de dollars, sur un total de 13 milliards.

En moins de deux ans, pour compenser la perte engendrée par le retrait du gouvernement—qui n'avait pas dit qu'il s'en retirerait, il avait même dit, en 1988, qu'il ne changerait rien à ce programme, absolument rien. Il disait que tout allait très bien se passer, qu'il ne fallait pas s'inquiéter du libre-échange. L'assurance-chômage ne changerait jamais.

• (2100)

Si ce n'est pas un changement qui s'est produit, c'est tout comme une autre projection du gouvernement. C'est une chose que je ne comprends pas. En moins de deux ans, pour compenser le retrait du gouvernement sur deux ans, pour chaque tranche de 100 $ du revenu admissible de l'employé, le montant de la cotisation est passé de 1,95 $—c'est ce qui était établi—à 2,80 $. C'est une augmentation de 85c. ou de 45 p. 100.

La contribution de l'employeur est passée de 2,73 $ à 3,92 $, une autre augmentation de 45 p. 100. Je vais me permettre une prédiction. Je ne crois pas que ce soit terminé encore. Je pense qu'il y a d'autres augmentations à venir, que vous appeliez ça de l'inflation ou non. Je vais conclure là-dessus.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée d'appuyer le Budget des dépenses principal et le Budget des dépenses supplémentaire pour l'exercice 1991-1992.

Je voudrais cependant être bref. Contrairement au dernier intervenant, j'ai préparé des notes et je vais m'y tenir.

Je vais d'abord citer des propos que le premier ministre travailliste de Grande-Bretagne a tenus à un congrès de son parti, en 1976. Il a dit ceci: «Nous croyions qu'on pouvait sortir d'une récession et créer des emplois en réduisant les impôts et en augmentant les dépenses. Je puis vous dire en toute honnêteté que nous ne pouvons plus recourir à cette solution et que chaque fois que nous l'avons fait, nous avons engendré l'inflation. Chaque fois, le taux de chômage moyen a augmenté. D'abord la montée de l'inflation, ensuite celle du chômage. C'est ce que nous connaissons depuis vingt ans.»

James Callahan, premier ministre travailliste de Grande- Bretagne, a tenu ces propos au congrès de septembre 1976 de son parti.

Voici un extrait d'un discours du budget d'un ministre des Finances. Vous allez l'aimer aussi. Je cite: «Nous avons l'intention de continuer à exercer un contrôle strict. L'expérience de l'année écoulée et les prévisions pour celle qui vient nous obligent à reconnaître que le problème principal est de contrôler les dépenses publiques.»

Beaucoup d'entre vous ont certainement cru entendre l'actuel ministre des Finances, mais ces propos sont d'Edgar Benson et remontent à octobre 1968.

Une voix: N'était-il pas libéral?

M. Sobeski: En effet. C'est le ministre des Finances libéral d'il y a vingt-deux ans, et il disait «Attention».

Voici un extrait d'un autre discours du budget. Le député n'aimera pas ce qu'il va entendre. Le ministre des Finances disait ceci: «Le fait de réduire les impôts au lieu d'augmenter les dépenses prouve que le gouvernement est déterminé à s'opposer à tout contrôle de ses dépenses.» C'était en février 1973, et le ministre des Finances en question est John Turner.

En mai 1976, lorsque les libéraux ont imposé des contrôles des salaires et des prix, ils ont déclaré: «Comme de très nombreux Canadiens pensnt que les circonstances actuelles exigent une modération des dépenses du gouvernement. . .» Pour notre part, nous ne sommes pas surpris, si nous comparons les dépenses de 1973 et de

1976. Les Canadiens n'étaient pas surpris, car le gouvernement dépensait beaucoup.

J'ai ici un autre article de Mike Duffy, le jumeau du secrétaire parlementaire du Conseil du Trésor.

Des voix: Oh, oh!

M. Sobeski: Il écrit: «Les Canadiens, qui vivent dans un pays vraiment choyé, sont d'une humeur exécrable. Sans cesse, on leur raconte qu'il y a une solution facile, mais ces conservateurs de Mulroney sont trop entêtés pour l'essayer.» Duffy écrit: «Allons donc. Connaissez-vous un seul homme politique qui préfère prendre une décision difficile s'il y a une solution plus facile, plus simple au problème? Le fait est que, dans notre situation économique actuelle, il n'y a pas de solution facile.»

Plus loin dans l'article, il s'adresse aux journalistes.

Le député a du mal à croire qu'un journaliste ait pu écrire cela. Il a dit que les Canadiens avaient eu le choix. Il y a dix ans, John Crosbie était ministre des Finances. C'est lui qui a le mieux résumé la situation en déposant le budget de 1979: un sacrifice à court terme pour obtenir des gains à long terme. L'expression revient sans cesse depuis. C'était le fameux budget imposant une taxe de 18c. sur le gallon d'essence.

Que s'est-il passé aux élections? Les Canadiens ont dit qu'ils ne voulaient pas payer. Ils ont donc réélu les libéraux. Ceux-ci, de retour au pouvoir, ont continué à dépenser l'argent qu'ils n'avaient pas. Ils ont fait valser la carte de crédit.

En 1980, le déficit du Canada était de 11,5 milliards. Les Canadiens ont refusé de payer 18c. le gallon, ils ne voulaient pas en entendre parler. Et puis, ils ont réélu les Libéraux, et le déficit est passé de 11,5 à 38,3 milliards de dollars—même avec un petit escompte pour faire plaisir au député d'Ottawa—, il reste que le déficit annuel a triplé au cours de ces quatre années.

Outre ces observations de premiers ministres et de ministres des Finances britanniques, je peux aussi vous faire part de celles d'électeurs canadiens. En novembre dernier, j'ai demandé aux habitants de ma circonscription de me faire part de leur opinion pour que je la communique au ministre des Finances qui préparait son budget. Voici donc des observations qui m'ont été communiquées trois ou quatre mois avant la publication du budget. Elles me viennent de Canadiens et de Canadiennes, de gens ordinaires de je ne sais trop quelle allégeance politique, mais qui appuient probablement le Canada.

Voici ce que l'un d'entre eux m'a dit: «Quand j'ai du mal à boucler mon budget, je suis obligé de couper les dépenses non essentielles, comme les dons de charité. Charité bien ordonnée commence par soi-même. Le gouvernement devrait faire de même et maintenir toutes les dépenses de programme au niveau d'avant 1989-1990.» C'était l'avis d'un électeur.

Un autre m'a dit ceci: «Un plus grand resserrement général des dépenses s'impose, si l'on veut qu'elles cessent d'augmenter.»Voilà un homme plein de bons sens qui nous dit de nous serrer la ceinture.

Un autre encore m'a dit, avec beaucoup de sagesse: «Il n'y a pas de solution facile quand il faut réduire les dépenses lorsqu'il sort déjà plus d'argent de vos coffres qu'il n'en rentre. Au bout du compte, ce sont tous les Canadiens qui doivent payer la note.»

Voici ce que m'a écrit un autre électeur: «J'en ai assez de porter le gros du fardeau fiscal. Le gouvernement devrait prêcher par l'exemple et réduire ses dépenses.»

Enfin, un dernier m'a écrit ceci: «Cela prend du courage pour dire à un pays entier qu'il doit vivre selon ses moyens, sans quoi on s'expose à une dévaluation de notre devise pour réduire la dette publique, ce qui aurait pour effet de ruiner les gens qui, comme moi, ont eu la prévoyance d'économiser.»

Cette personne était consciente du fait que, si l'on ne maîtrise pas la dette et laisse l'inflation monter jusqu'à 20 p. 100, les Canadiens prévoyants vont voir leurs économies fondre comme neige au soleil à cause de l'inflation.

J'inviterais les Canadiens à s'interroger sur le déficit projeté de 30,5 milliards de dollars pour l'exercice 1990-1991 et 1991-1992, à se demander si le gouvernement mérite sa réputation de défenseur acharné des dépenses excessives.

Si les montants ne changent pas, comment alors le gouvernement peut-il prétendre lutter contre le déficit? La mesure du progrès devrait être le niveau que le déficit aurait pu atteindre si l'on avait continué de dépenser sans restriction comme les gouvernements précédents.

Au cours de l'exercice en cours, le gouvernement n'aura besoin de faire appel aux marchés financiers publics que pour répondre à seulement 15,7 p. 100 de ses besoins en liquidités, comparativement à 27,3 p. 100 en 1984-1985.

Une voix: Un programme vraiment remarquable. Excellent!

M. Sobeski: Exprimons-le en termes clairs. Ce dont il s'agit ici, c'est qu'en 1984-1985, quand le gouvernement dépensait de l'argent, il devait en emprunter 27 p. 100 sur le marché public. Aujourd'hui, dans ce budget, nous

empruntons 15 p. 100, parce que les recettes du gouvernement ont augmenté également.

• (2110)

À mon avis, si les Canadiens considèrent cette question sous cet angle, ils peuvent comprendre que, si on est obligé d'emprunter moins d'argent, on doit contrôler son déficit.

Quand nous sommes arrivés au pouvoir, Ottawa était obligé d'emprunter assez d'argent pour payer tous les frais de service de sa dette et les 16,1 milliards de dollars de dépenses pour les programmes venaient s'y ajouter. En 1984–1985, le gouvernement percevait des recettes d'environ 70 milliards de dollars. Mais les dépenses du gouvernement—sans compter les intérêts sur la dette—s'élevaient à quelque 87 milliards de dollars. Voilà qu'en tant que gouvernement, que nation, nous avions des recettes de 70 milliards de dollars et nous dépensions 87 milliards de dollars pour des programmes que les Canadiens avaient à l'époque demandé à leurs gouvernements d'établir.

Il y avait un trou de quelque 17 milliards de dollars dans ces programmes. Ce qui s'est passé au cours des sept dernières années, c'est que les recettes du gouvernement ont augmenté. Pourquoi ont-elles augmenté? Parce que davantage de Canadiens travaillent depuis 1984 et que, effectivement, le gouvernement a augmenté les impôts. Personne ne cherche à le nier. Ce qui est arrivé, c'est qu'au lieu d'avoir un déficit de 17 milliards de dollars sur les programmes, nous avons maintenant un excédent de quelque 12 milliards de dollars. Nous avons donc réalisé des améliorations en ce qui concerne les dépenses sur les programmes. Grâce à cette amélioration, nous disposons de ces 12 milliards de dollars d'excédent, et est-ce que nous les dépensons pour financer de nouveaux programmes? Non, nous essayons de contrôler nos dépenses et nous nous servons de cet argent pour payer les intérêts qui se sont accumulés au cours des années.

Nous avons vu aussi bien des manières différentes d'envisager la dette. Certaines personnes ont laissé entendre que la dette s'élevait en 1984 à quelque 200 milliards de dollars et elles ont raison, la dette a doublé au cours des sept dernières années. Eh bien, c'est vrai, la dette a doublé. Mais pour quelle raison? En partie parce qu'il y a cet endettement de 200 milliards de dollars et quel que soit le gouvernement il devra payer les intérêts sur ces 200 milliards de dollars.

Les Canadiens qui connaissent un peu ce qu'est l'intérêt composé savent qu'il faut porter ce fardeau et que cela représente une bonne partie de la dette avec laquelle nous sommes aux prises aujourd'hui.

La Chambre de commerce du Canada a demandé aux Canadiens d'entreprendre un régime pour réduire le déficit. Il leur suffirait de refréner leur appétit pour les programmes gouvernementaux.

La Chambre de commerce affirme que nous ne pouvons plus, lorsque nous avons besoin de quelque chose, d'un programme communautaire par exemple, nous tourner automatiquement vers un niveau de gouvernement pour lui demander d'en assumer les frais. Elle soutient que les Canadiens ne doivent pas s'attendre à autant de la part du gouvernement. Le secteur privé le premier devrait réduire sa consommation des deniers publics. Cependant, la Chambre de commerce nous dit qu'il nous faut l'appui de la population si nous voulons que les gouvernements puissent maîtriser leurs dépenses et par conséquent résorber leur déficit et juguler la dette.

Comme les principaux paiements de transfert aux autres niveaux de gouvernement représentent presque 25 p. 100 de toutes les dépenses du gouvernement fédéral, ces programmes doivent absolument être réexaminés par le ministre des Finances. Dans le cadre du financement des programmes établis, le gouvernement fédéral offre à toutes les provinces une aide financière égale par habitant, pour leur permettre de respecter leurs obligations en matière de soins de santé et d'enseignement postsecondaire.

Depuis 1984–1985, les crédits affectés au financement des programmes établis ont augmenté de 5,4 milliards de dollars pour atteindre près de 20 milliards de dollars. Grâce au programme des paiements de péréquation, le gouvernement peut venir en aide aux provinces les plus démunies. Ce programme permet à toutes les provinces, les mieux nanties comme les plus démunies, d'offrir à la population des services de qualité relativement comparables, y compris dans les domaines de la santé et de l'enseignement postsecondaire, à des niveaux d'imposition relativement comparables.

Les paiements de péréquation, qui ont augmenté d'environ 8,2 milliards de dollars, affichent une hausse moyenne de 7,1 p. 100 pour les six dernières années.

Enfin, dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral rembourse aux provinces 50 p. 100 des dépenses admissibles au chapitre des prestations d'aide sociale et des services offerts aux personnes nécessiteuses.

Les dépenses du Régime d'assistance publique du Canada sont passées de 4 milliards à un peu moins de 6 milliards de dollars en six ans.

Comme mon temps de parole tire à sa fin, je voudrais parler du coût du service de la dette. Encore une fois, nous parlons en termes de milliards de dollars. Il est difficile pour n'importe qui de comprendre ce que c'est/3 exactement qu'un milliard de dollars. Le coût du service de la dette en 1968 se chiffrait à environ 12c. pour chaque

dollar d'impôt de 1968. En 1984, c'était maintenant 32c. de chaque dollar d'impôt qui servaient à payer les intérêts de la dette. Aujourd'hui, c'est près de 35c. pour chaque dollar d'impôt.

Cela montre qu'une fois qu'on a cette dette autour du cou, ce fardeau de la dette, il est bien difficile de s'en débarrasser à moins de faire de deux choses l'une. Nous essayons de limiter les dépenses.

Il n'est pas facile de réduire le déficit. Il faut faire des choix difficiles. Mais les budgets des dernières années, ces prévisions budgétaires, font partie d'un enssemble bien équilibré. Avec ces budgets, nous tâchons de bâtir l'avenir, non d'emprunter sur l'avenir. C'est pourquoi notre gouvernement s'attaque au principal objectif pour l'avenir, régler le problème de la dette croissante. Notre dette constitue un problème, et nous devons travailler à le régler.

Certains pensent peut-être que réussir à réduire la dette nous coûtera extrêmement cher, mais si nous n'y réussissons pas, le coût en sera inimaginable.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Ouest): Merci de m'accorder la parole, monsieur le Président.

Je veux simplement faire quelques observations au sujet de la dette et du déficit. Lorsque nous, le gouvernement conservateur, sommes arrivés au pouvoir en 1984, la dette nationale s'élevait à environ 180 milliards de dollars, non 200 milliards comme quelqu'un l'a dit. La dette annuelle à cette époque se chiffrait à environ 41 milliards. Depuis ce temps, la dette a augmenté à 400 milliards, mais nos recettes en 1984 étaient de 70 milliards et nous avions un déficit de 40 milliards. Le budget total était donc de 110 milliards de dollars.

Or, nos recettes se chiffrent à l'heure actuelle à environ 110 ou 120 milliards de dollars, et le déficit est encore de plus de 30 milliards de dollars par année. Comparons avec quelqu'un qui a une hypothèque de 180 000 $, par exemple, et qui, après six ans, doit emprunter parce que son hypothèque a grimpé à 400 000 $. Entretemps, son revenu a augmenté de 40 p. 100. Que penserait-on d'une telle personne? On dirait qu'elle doit boire, qu'elle dépense sans compter.

C'est ainsi que le gouvernement a géré l'économie. Les conservateurs disent qu'ils ont hérité d'une dette nationale d'environ 180 milliards, mais n'oublions pas que cette dette s'est accumulée à cause de fortes dépenses durant les 20 années précédentes.

• (2120)

Cela n'est pas arrivé soudainement. Le gouvernement conservateur a doublé la dette en six ans environ, tout en augmentant les impôts.

Je veux donc demander au député s'il pense que c'est là une gestion responsable des finances publiques.

M. Sobeski: Je suis heureux de me faire poser une question par un député qui s'est fait élire deux fois à la Chambre des communes. Il s'est évidemment fait élire comme conservateur les deux fois, mais il a oublié de le dire. Toutefois, j'aime son exemple de l'hypothèque, parce que c'est quelque chose que tous les Canadiens peuvent comprendre. Un personne s'achète une première maison. Disons que l'acheteur paie cette maison 150 000 $ et qu'il a un revenu de 30 000 $. Il prend une hypothèque pour cinq ans. Tous les Canadiens comprennent cela. Durant ces cinq premières années, compte tenu du revenu dont cette personne dispose, il peut payer l'intérêt mais, au bout de cinq ans, il n'a remboursé qu'une très petite partie du capital. Cependant, au moment de renouveler l'hypothèque, son revenu est peut-être passé de 30 000 $ à 37 000 $, ce qui fait que, pour les cinq prochaines années, il est en mesure de réduire davantage le montant de l'hypothèque. La troisième fois qu'il la renouvelle, son revenu atteint maintenant 50 000 $ et il peut alors vraiment commencer à payer sa maison.

Le député sait cela. Tous les Canadiens le comprennent. Dans sa question, le député a admis que les recettes du gouvernement se sont accrues parce que, depuis 1984, il y a environ 1,2 million de plus de Canadiens qui travaillent, ce qui fait que les recettes gouvernementales ont augmenté. La stratégie du Parti conservateur ne diffère pas de la stratégie des Canadiens qui achètent une maison; leur revenu augmente, et ils sont alors mieux placés pour rembourser leur hypothèque, et c'est exactement ce que fait le gouvernement. La seule différence, c'est que lorsque nous ferons une fête parce que nous aurons fini de rembourser l'hypothèque, vous ne serez pas invités parce que vous ne mériterez pas d'être invités.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): J'ai sous les yeux le numéro du 8 juin du *Economist* et je voudrais donner quelques statistiques à la personne qui vient de parler et lui demander de les commenter.

La production industrielle a baissé de 7,4 p. 100 au Canada. Le seule pays de l'OCDE qui ait fait pire est l'Espagne, où le recul a été de 10 p. 100.

PNB ou PID: baisse de un point au Canada depuis l'an dernier. Je parcours la liste rapidement, mais le seul pays qui ait fait pire est le Royaume-Uni, avec moins 1.5. Et aussi l'Australie, moins 1.5.

Ventes au détail: recul de 15 p. 100 en un an. Aucun pays n'a fait pire l'an dernier.

Chômage: le Canada se situe à 10,2 p. 100. Un seul pays de l'OCDE est en plus fâcheuse position, semble-t-il, l'Espagne, avec 15 p. 100.

Prix et salaires: la hausse a été de 6 p. 100 au Canada, grâce à ces génies de la finance. Les seuls pays qui aient fait moins bonne figure sont l'Italie, avec 6,8 p. 100, la Suède, avec 10 p. 100 et le Royaume-Uni avec 6 p. 100.

Masse monétaire: selon la définition la plus large de la masse monétaire, celle du Canada a augmenté de 8 p. 100. Les seuls pays qui ont de moins bons résultats sont l'Italie, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni.

Ce que je voudrais demander, en fait. . . Je sais que les gens d'en face ne savent parler que de déficit. Si certains pensent qu'ils vont sauver leur peau de cette façon aux prochaines élections, qu'ils lèvent la main. Aucune main ne se lève, monsieur le Président. Enfin, une.

Le député voudrait-il nous parler de cette performance étincelante du gouvernement qui fait si bien briller le Canada auprès des autres pays de l'OCDE?

M. Sobeski: Monsieur le Président, je comprends que la question soit posée. Évidemment, nous sommes curieux de savoir à quel parti le député appartiendra au moment où se tiendront les prochaines élections.

Il pose une question et je vais lui fournir une réponse sérieuse. Ma circonscription englobe aussi la ville de Kitchener. Tous ici savent que la ville de Kitchener, où se trouve l'usine B.F. Goodrich-Uniroyal, risque de perdre 2 000 emplois. La question porte sur les investissements à long terme et sur l'orientation que nous devrions prendre.

Au milieu des années 1970, la stratégie du gouvernement libéral a été la suivante: «Établissons une industrie compétitive en Nouvelle-Écosse, avec Michelin. Servons-nous des impôts payés par les Canadiens pour construire des usines de pneus en Nouvelle-Écosse, même s'il en existe déjà en Ontario.» Telle était la stratégie des libéraux.

Nous avons donc en Ontario une vieille industrie qui fait concurrence à une nouvelle industrie financée avec l'argent du gouvernement canadien. Voilà où nous en sommes, 14 ans plus tard, à cause de cette stratégie d'investissement. . .

Mme Clancy: Quels sont les chiffres pour les services?

M. Sobeski: En fin de compte, cette stratégie était bonne pour la Nouvelle-Écosse, mais ce sont les habitants de ma circonscription, à Kitchener, qui en ont fait les frais.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de poser une question à mon bon ami de Cambridge. Lui et moi entreprenons une relation spéciale en ce sens que nous représentons tous deux des Terre-Neuviens. En effet, on compte plusieurs milliers de Terre-Neuviens en exil dans sa circonscription de Cambridge.

J'ai une question à poser au député de Cambridge. Il y a tellement d'excitation de ce côté-là de la Chambre. Je n'ai jamais vu personne être aussi enthousiaste face à une future défaite électorale.

Le député de Cambridge a prononcé une brillante allocution. Il ne s'est toutefois pas particulièrement attardé sur la manne de 400 millions de dollars supplémentaires découlant de l'application de la TPS. . .

Mme Campbell (Vancouver-Centre): C'est excellent; cela nous permettra de réduire le déficit.

M. Simmons: Je sais que la ministre de la Justice aimerait bien faire son premier discours, et je l'invite à le prononcer lorsque j'aurai terminé. En attendant, j'apprécierais qu'elle la ferme.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. Avant la reprise du débat, le secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Kempling: Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir. . .

Mme Clancy: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je vais entendre le rappel au Règlement.

M. Kempling: Je demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir aux rapports des comités.

Des voix: Non.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-2

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif C sur le projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, sans propositions d'amendement.

Le comité législatif C chargé d'étudier le projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, a l'honneur de faire rapport du projet de loi à la Chambre conformément à l'ordre adopté le jeudi 23 mai 1991. Votre comité a étudié le projet de loi C-2 et a accepté d'en faire rapport sans propositions d'amendement. Vous trouverez ci-joint une copie des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1991-1992—ADOPTION DU VOTE 1, MINISTÈRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle (p. 1646).

Les crédits

M. Simmons: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, car j'étais en train de poser une question. J'ai cédé la parole sur l'ordre de la présidente pour permettre à un député d'invoquer le Règlement. On serait en mesure de penser qu'une fois ce prétendu rappel au Règlement réglé, nous reprendrions le débat là où nous en étions.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Lorsque je vous ai donné la parole, je vous ai demandé d'être très bref. La période réservée aux questions et aux observations était terminée lorsque j'ai donné la parole au député de Burlington.

M. Sobeski: Monsieur le Président, je serais très heureux d'écouter la question et d'y répondre.

• (2130)

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, il est très intéressant de constater que nos vis-à-vis sont, semble-t-il, victimes d'une distorsion du temps. Ils paraissent incapables de voir au-delà de 1984.

Je pense en particulier au député de Cambridge. En effet, au moment où je commence mon intervention sur le Budget des dépenses principal, si tout est aussi merveilleux que le député voudrait nous le faire croire, je voudrais bien savoir pourquoi lui-même et sa clique ne sont pas plus populaires. Peut-être parce que je viens des Maritimes et que nous avons parfois des difficultés à comprendre ces choses. Comme aurait dit le célèbre roi du Siam, il y a de quoi être perplexe.

Si tout va si bien, comme le député le prétend, comment se fait-il que nous ayons subi 32 ou même 33 augmentations d'impôt au cours des six dernières années. Je veux savoir pourquoi des subventions ont été éliminées. Je veux surtout savoir pourquoi le tarif de l'Est applicable au transport des céréales vers les ports de l'Est a été aboli. Si tout est si merveilleux et si le gouvernement a vraiment la situation bien en mains, pourquoi n'aide-t-on pas le port de Halifax?

Je veux même savoir pourquoi nous ne pouvons pas obtenir de réponse lorsque nous demandons pourquoi on n'aide pas le port de Halifax. Je veux savoir pourquoi il n'y a pas de régime fiscal plus juste pour le Canadien National afin que le port de Halifax cesse de perdre ses clients à un rythme effréné comme ces derniers mois. Je veux savoir, si tout est si merveilleux, pourquoi les flottes étrangères surpêchent dans l'Atlantique et pourquoi les pêcheurs des provinces atlantiques doivent rester chez-eux, pourquoi ils ne peuvent pas prendre suffisamment de poisson pour atteindre leur quotas.

Je veux savoir, si tout est si merveilleux, pourquoi le régime d'assurance-chômage a été modifié pour en ex-

clure les travailleurs saisonniers des provinces atlantiques qui se retrouvent devant la perspective d'être la moitié de l'année sans emploi, sans assurance-chômage, sans programmes de formation et sans aucune forme d'aide du gouvernement fédéral. Je veux savoir, si tout est si merveilleux, pourquoi seulement trois trains de VIA Rail quittent Halifax en une semaine alors qu'auparavant, il en partait deux chaque jour.

Une voix: À cause du taux d'utilisation.

Mme Clancy: Non. Le député se trompe. Les trains de VIA Rail étaient remplis à 98 p. 100 dans l'Atlantique. Selon les mots de Casey Stengel, «vous pourriez améliorer l'utilisation.» Peut-être pas vous, mais quelqu'un d'autre pourrait peut-être.

Si tout est si merveilleux, pourquoi la SRC a-t-elle été taillée en pièces par le gouvernement? Si tout est si merveilleux et c'est peut-être le plus révélateur, pourquoi mes vis-à-vis sont-ils si énervés? Il doit y avoir de la vérité dans ce que je dis pour susciter une telle réaction sur les banquettes d'en face.

M. Soetens: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Mme Clancy: Monsieur le Président, il invoque le Règlement, laissez-le parler.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député d'Ontario pour un rappel au Règlement.

M. Soetens: Monsieur le Président, la députée pose des questions très importantes depuis cinq minutes, aussi je voudrais savoir si je peux prendre 15 minutes de son temps pour lui répondre. Elle aurait alors les réponses à ses questions.

Le président suppléant (M. DeBlois): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Mme Clancy: Je continue de dire que le député de la Boîte à surprises là-bas fait tellement de bruit qu'il doit bien y avoir quelque chose qui l'énerve. Peut-être que la seule chose qu'il puisse faire, c'est s'énerver.

Des voix: Oh, oh!

Mme Clancy: Si tout va bien dans le meilleur des mondes — et c'est reparti mon kiki. Ils s'énervent encore. Mais enfin, vont-ils se calmer?

J'ai traversé le pays d'est en ouest ces derniers jours pour parler aux Canadiens. J'ai rencontré des gens à Vancouver, en Ontario et en Nouvelle-Écosse. J'ai parlé à des gens de toutes sortes, des chauffeurs de taxi, des serveuses, des employés d'hôtel, de centre de congrès et j'ai constaté qu'il y avait un malaise.

Je voudrais parler encore d'une chose qu'on ne peut qualifier autrement que d'épine au pied du Canadien moyen, il s'agit de la TPS, cette taxe infernale. Je le répète, si vous ne comprenez pas l'allusion, messieurs, renseignez-vous.

Cette taxe a causé les pires souffrances que le pays ait jamais vues. Le taux de faillite n'a jamais été aussi élevé dans toute l'histoire du pays. Nous avons connu une crise.

M. Pronovost: Nous devons payer les intérêts sur vos dettes.

Mme Clancy: Il est clair que quelque chose énerve le député de Saint-Maurice. Mais j'aimerais mieux qu'il n'invoque pas le Règlement. Qu'il vienne me parler plus tard ou qu'il m'écrive une note. Il sait écrire.

Cette taxe a causé les pires souffrances. J'ai écouté des chauffeurs de taxi, des gens travaillant au salaire minimum me dire toutes les souffrances qu'a provoquées le gouvernement en imposant cette taxe, la pire de toute l'histoire du pays.

Revenons maintenant à cet abominable budget que propose le gouvernement du Canada.

Il y a beaucoup de choses que je n'arrive pas à accepter à titre de députée de la grande ville de Halifax, mais je reviens encore une fois à la question du tarif de l'Est pour les céréales.

J'ai pris la parole cinq fois, six fois au cours des dernières semaines, pour demander au ministre des Transports et à la ministre associée des Transports de venir en aide au port de Halifax.

Je me demande ce que pensent ces députés d'en face qui sont si contents de détruire le pays que nous connaissions, d'éliminer toute trace d'infrastructure.

M. Belsher: D'essayer de l'améliorer, Mary.

Mme Clancy: 20 dollars, 5 dollars au-dessus du prix mondial pendant 20 ans, Ross, rappelle-toi seulement de cela.

Le gouvernement tente de détruire les infrastructures que possédait notre pays d'un océan à l'autre, les ports, les trains, quand il travaille à la privatisation d'Air Canada et de Petro-Canada, qu'il transforme notre pays afin qu'il soit conforme à la conception qu'il se fait d'une économie fondée sur la libre entreprise, où le gouvernement n'intervient pas et où le gouvernement ne se soucie pas des gens parce qu'il croit que c'est le plus fort qui gagne et que le diable emporte les autres. Que le diable emporte les faibles, que le diable emporte les pauvres, que le diable emporte les provinces de l'Atlantique, le Nord et des parties de l'Ouest. Mais le diable emportera aussi quelqu'un et il le fera très bientôt.

Je regarde ces députés d'en face qui semblent se demander pourquoi nous sommes si choqués, alors que tout semble aller si bien. Si j'étais dans votre position et que je croyais que tout va bien dans le meilleur des mondes, je m'assiérais, en souriant béatement, et je dirais: «L'opposition! Elle n'a pas de raison de se plaindre puisque nous accomplissons un travail si extraordinaire que la population canadienne nous aime tous et nous réélira.»

Je ne connais pas les données pour le reste du pays, mais je sais que mon parti recueille 61 p. 100 des voix dans les provinces de l'Atlantique. Ce chiffre date d'hier. C'est peut-être 63 p. 100 aujourd'hui.

M. Hudon: Mais il n'y aura pas d'élections aujourd'hui.

Mme Clancy: Non, mais elles arrivent et probablement plus vite que vous ne le pensez.

Si les députés ministériels sont tellement heureux de la situation qui prévaut actuellement au Canada, pourquoi tant d'excuses? Pourquoi entendons-nous parler de tout sauf de la réalité? Pourquoi ces réponses défensives aux questions de l'opposition?

• (2140)

Pourquoi entendons-nous ces choses, monsieur le Président? Parce qu'ils savent qu'ils sont en difficulté. Ils savent que les Canadiens moyens les jugent indignes de leur confiance, qu'ils ne les considèrent pas capables de remettre le Canada sur la voie de la relance et de la réussite, qu'il s'agisse d'économie, de constitution ou de simple décence.

Les conséquences des politiques gouvernementales pour le Canada sont indécentes. À cause de ces politiques, des Canadiens souffrent et vivent leur désespoir en silence. Des femmes ont perdu leur emploi—il ne s'agissait pas d'emplois mirobolants parce que le gouvernement n'a jamais été très enclin à créer ce genre d'emplois pour les femmes—mais elles ont néanmoins perdu ce qu'elles avaient.

On sait qu'il y a eu de nombreuses faillites au Canada, que de petites entreprises ferment, que des commerces de détail disparaissent. Qui travaille dans ces entreprises? Je vous dirai qui occupe ces emplois faiblement rémunérés. Ce sont les femmes. Les femmes ont été les principales victimes de ce gouvernement depuis son arrivée au pouvoir.

Le député est-il fatigué? Je m'excuse. Pourquoi ne va-t-il pas faire un petit somme?

Je tiens à dire qu'on se souviendra de ce gouvernement. Selon les paroles de Franklin Delano Roosevelt, ce gouvernement vivra dans l'infamie à cause de ce qu'il a fait au Canada. Je connais une phrase célèbre. . .

M. Kempling: Quelle connerie!

Mme Clancy: Je vous prierais d'employer un langage plus décent.

Je connais une autre phrase célèbre, mais j'ignore le nom de l'auteur. La première personne que j'ai entendu prononcer cette phrase était un ministre du Cabinet conservateur en Nouvelle-Écosse. Le ministre avait dit: «Rien ne sert de chercher une solution à un problème qui n'existe pas.» Le gouvernement aurait dû connaître cette phrase car il n'y avait pas de problème au Canada en 1984. Il ne fait cependant aucun doute qu'il est actuellement au bord de la rupture. Le Canada est certainement en voie d'être transformé et il deviendra probablement un terrain de stationnement pour nos voisins du sud, en raison des mesures adoptées depuis sept ans en toute connaissance de cause par le gouvernement.

Les subventions ont disparu; l'infrastructure est en train de disparaître; les traditions et les croyances des Canadiens ont été ébranlées dans leur fondement même; le gouvernement n'offre rien, absolument rien, qui permette aux Canadiens de se dire qu'ils ont quelque chose à quoi ils peuvent s'accrocher, quelque chose en quoi ils peuvent croire, qui peut leur donner confiance en l'avenir, que ce soit pour eux, pour leur famille, pour les générations futures.

Il est terrifiant de voir ce que le gouvernement a fait, de constater la destruction de l'infrastructure d'un pays. Il est encore plus terrifiant d'enlever à tout un pays ses rêves, ses ambitions et ses espoirs et de les piétiner. C'est ce que le gouvernement a fait et c'est ce qu'il continue de faire.

Ils sont silencieux de l'autre côté maintenant. C'est bien, cela fait changement et j'en suis heureuse. Compte tenu de ce silence, de leur incapacité à répliquer aux accusations que j'ai faites, je déclare aux ministériels: réfléchissez bien, non pas en fonction de votre avenir électoral mais en fonction de votre confiance dans un pays que nous sommes tous censés représenter.

Les crédits

Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg–Sud): Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question à la députée. Elle a parlé des rêves et des espoirs de toute une nation. J'ai trouvé cela intéressant parce que, selon moi, le gouvernement libéral qui précédait vivait de rêves et d'illusions pour le Canada, qui ne pouvaient absolument pas se matérialiser.

Il avait engendré un espoir tellement fou que, par la suite, les Canadiens ne pouvaient plus faire de rêves de peur d'être déçus.

Je voudrais que la députée m'explique pourquoi elle pense que notre vision pratique, terre–à–terre et réaliste du Canada ne lui semble pas devoir produire des résultats un jour. La députée parle de rêves, d'illusions et de visions comme s'il s'agissait de réalités. D'après moi, la réalité, c'est ce que nous vivons chaque jour, ce qui consiste à se demander comment obtenir son pain et son beurre, dépenser selon ses moyens, ne pas dire aux gens ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas avoir et ne pas leur dire qu'un jour, quelque magicien paiera pour tout ce que nous allons leur donner maintenant dans le but d'être réélus.

Notre gouvernement a eu le bon sens et la détermination de faire ce que nous jugeons devoir faire parce que nous savons que c'est absolument essentiel pour l'avenir de notre pays. Le Canada n'a pas été bâti seulement avec des rêves, mais bien grâce à une politique économique et financière saine et solide. Je demande à la députée de donner sa définition d'une telle politique.

Mme Clancy: Monsieur le Président, il y a deux questions ici. Tout d'abord, je voudrais dire que, moi aussi, je crois que les gouvernements reposent sur une saine gestion financière, et ce serait bien si celui–ci savait comment s'y prendre pour atteindre cet objectif. De toute évidence, il ne le sait pas et ne l'a pas su pendant sept années. La députée parle comme si le gouvernement a fait certaines de ces choses tout à fait délibérément, ce dont je ne l'ai même pas accusé. Je songe à la suppression du programme des tarifs de l'Est, par exemple, qui entraînera la fermeture des élévateurs à grain de Halifax, lesquels fonctionnent actuellement au quart de leur capacité, et la perte de 426 emplois dans cette ville. Ce programme a déjà entraîné la fermeture de l'élévateur de Saint John, au Nouveau–Brunswick, où 80 emplois ont été perdus. J'ai peut–être tort, mais un de mes collègues me reprendra. Nous prévoyons la perte de 250 000 emplois dans le secteur manufacturier de l'Ontario pendant la période postérieure au libre–échange.

Ces emplois ne représentent sans doute que des broutilles pour le gouvernement; or, un être humain et son histoire se cachent derrière chacun de ces emplois perdus. Je voudrais que la députée de Winnipeg se rende à Halifax et s'entretienne avec les 426 familles qui n'ont pas de chèque de paie et qui ne peuvent même pas songer, à cause des mesures du gouvernement, à obtenir des prestations d'assurance–chômage pour leur permettre de passer le plus dur. Si c'est là votre perception d'une saine gestion financière, eh bien, je dis que c'est de la foutaise.

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint–Maurice): Monsieur le Président, on ne peut quand même pas passer sous silence certains des propos qui ont été tenus par l'honorable députée de Halifax.

Elle a commencé son allocution en parlant du *ridership* des trains de VIA Rail dans la région de Halifax et elle a dit que, avant les coupures à VIA Rail, les trains de VIA étaient remplis à 98 p. 100 dans la région de l'Atlantique.

Je regrette d'avoir à corriger l'honorable députée de Halifax, mais c'est tout à fait faux. Il s'agissait de 38 p. 100, monsieur le Président, et ces chiffres–là sont d'ordre public; ils peuvent être vérifiés n'importe quand et tous les citoyens du Canada peuvent les vérifier.

La circulation la plus dense était entre Montréal et Toronto. Mais dans le cas de la région de l'Atlantique, c'était 38 p. 100. Elle a parlé de VIA Rail, mais elle a oublié de dire, monsieur le Président que ce gouvernement–là a pris le taureau par les cornes parce qu'entre Senneterre (Québec) et Cochrane (Ontario), en 1988, les citoyens canadiens qui sont ici ce soir et qui nous écoutent ont pris de leurs poches 1,2 million de dollars pour maintenir cette voie ouverte, alors que la ligne en question n'a rapporté que 69 000 $ de revenus.

Je pense qu'il faut tout de même être raisonnables. Il faudrait également dire que 65 000 citoyens canadiens ont des laissez–passer gratuits pour voyager à bord des trains de VIA Rail. Cela fait partie des gens qui sont dans les trains, et c'est compté. Il y a tout de même une réalité à ce sujet qu'il faut corriger.

La députée de Halifax est également venue nous dire que le gouvernement est en train de détruire le système de la santé, le système social au Canada. Cette année seulement, monsieur le Président, le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux vont dépenser 91 milliards de dollars pour la santé nationale. Cela

représente une somme de 2 600 $ par Canadien. Je pense que notre gouvernement est généreux.

Je vais conclure avec ce qu'elle a dit au sujet de Radio-Canada, qu'on est en train de détruire cette Société. Cette année, les contribuables canadiens vont dépenser de leurs impôts, monsieur le Président, 1,4 milliards de dollars pour maintenir la Société Radio-Canada ouverte. Je vais vous donner un exemple seulement. On est généreux, parce que, à Halifax, monsieur le Président, *CBC Radio* à Halifax, il y a 83 p. 100 de la population de Halifax qui n'écoute jamais *CBC Radio*. Il y a 93 p. 100 de la population de Halifax qui n'écoute jamais *CBC FM Stereo*, monsieur le Président. C'est une réalité.

• (2150)

Mme Clancy: Ce n'est pas vrai!

M. Pronovost: Et la députée de Halifax dit que ce n'est pas vrai.

Je vais conclure en disant que ces chiffres sont du domaine public. Ce sont les chiffres de la firme de sondage BBM, et demandez à votre collègue de Mount Royal qui va vous confirmer cela n'importe quand, à n'importe quel moment.

[*Traduction*]

Le gouvernement est très généreux envers la SRC. Il continuera de l'être, mais il y a aussi des entreprises privées de radiodiffusion qui ne reçoivent aucuns fonds du gouvernement fédéral. Elles accomplissent un excellent travail. Le Parti libéral et le NPD ne reconnaissent jamais la contribution des radiodiffuseurs privés dans notre pays.

Mme Clancy: Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre aux observations de l'actuel député de Saint-Maurice. Je veux lui dire que ces statistiques sont merveilleuses. Tout d'abord, ce sont des statistiques qui lui ont été fournies par un merveilleux groupe de gens qui pensent qu'il y a 11 stations de radio à Gander et Grand Falls, à Terre-Neuve. Ils pensent aussi qu'il y en a six à Glace Bay, en Nouvelle-Écosse. Venant moi-même de Glace Bay, une des principales villes de la circonscription de Cape Breton—Richmond-Est, je peux dire que suis sûre que notre leader à la Chambre serait surpris d'entendre cela, il aurait une facture de publicité passablement plus élevée lors des campagnes électorales si c'était vrai.

Je dirais donc que les statistiques que nous cite l'actuel député de Saint-Maurice sont pas mal suspectes. S'il veut vérifier ses statistiques, il verra que sur les trains Scotian et Ocean, au départ de Halifax, le coefficient de remplissage était de 98 p. 100.

Je dois dire aussi que je ne saurais laisser passer sans la relever l'affirmation que 83 p. 100 des gens de Halifax n'écoutent pas Radio-Canada. C'est un vilain bobard que l'on ne saurait laisser se répandre sans protester. Je peux dire, à titre de seule députée à avoir reçu des fleurs de Radio-Canada que, lorsque je travaillais pour la société à Halifax, nous avions 84 p. 100 du marché. Ce chiffre a peut-être baissé depuis que je m'adresse maintenant à cette assemblée, mais je peux pourtant vous dire que vendredi dernier j'ai assisté avec des milliers de gens de Halifax et de Nouvelle-Écosse à une fête anniversaire de Information Morning. Si personne n'écoute Radio-Canada, je me demande comment il se fait qu'il était impossible de trouver un stationnement des milles à la ronde, pourquoi le Sheraton et ses environs étaient pleins d'auditeurs heureux? Si personne à Halifax n'écoute Radio-Canada, je me demande comment il se fait que tout le monde parle de ce qu'il a entendu le matin à la radio nationale.

Je peux dire à l'actuel député de Saint-Maurice que s'il venait à Halifax il connaîtrait peut-être un peu mieux la situation. En attendant, il ferait peut-être aussi bien de me laisser le soin de représenter cette ville.

Attendez, autre chose. Je n'ai pas fait un seul commentaire—et je m'en excuse—sur ce que le groupe d'en face fait au régime d'assurance-santé de notre pays. J'aurai certainement pu. J'en serais heureuse, car c'est une honte et un désastre. Mais ça ne sert à rien, le député n'écoute pas ou écoute quelqu'un d'autre.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai une petite histoire à vous raconter. J'espère avoir le temps de me rendre jusqu'à la fin de cette histoire qui finit bien, parce qu'elle finit au moment où les conservateurs sont arrivés au pouvoir au Canada.

Revenons un peu en arrière et parlons du régime qui se rendait compte qu'il était en train de perdre le pouvoir et qui se demandait comment le garder.

Je regrette de prêter des intentions peu honorables à d'anciens députés, mais je pense qu'il est évident que les gouvernements précédents ont suivi délibérément un plan destiné à les aider à garder le pouvoir, en utilisant l'opium du peuple, son propre argent, grâce au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, pour maintenir les gens dans un état second et pour leur faire croire que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes et qu'on n'aura jamais à payer la facture.

J'ai vécu cette époque-là. J'étais jeune fille, en fait, à cette époque. Je me souviens de l'époque de 1967, par exemple, où nous étions au sommet de notre puissance internationale et où le gouvernement avait un excédent.

Le marchand de rêves est arrivé avec des choses merveilleuses à vendre, mais c'étaient surtout des illusions. Il a convaincu les Canadiens que s'ils suivaient son plan pour construire une société juste, un nouveau Canada, tous leurs rêves se réaliseraient.

Monsieur le Président, je vous rappellerais qu'il se passait d'autres choses dans le monde, dans ce temps-là. C'était l'époque du pouvoir des fleurs, le *flower power*. C'était l'époque où tout le monde agissait un peu étrangement et fumait de drôles d'herbes, par exemple. Les Canadiens et le reste du monde avait un peu perdu contact avec la réalité.

On peut pardonner aux Canadiens d'avoir écouté le charmeur et d'avoir cru à ces rêves utopiques qui disaient: «Nous pouvons tout avoir dès maintenant. Tout ce que nous voulons, nous l'aurons. Personne n'aura à payer.»

Comme tout les contes de fées, celui-ci a eu une fin. En fait, le charmeur n'avait pas de rêve à nous proposer. Tout cet argent qu'il dépensait pour nous nous grisait, tel un opium du peuple. C'étaient nos propres deniers qu'on dépensait pour assouvir la population, pour ne pas qu'elle s'agite et souffre d'insécurité, pour lui faire croire que tout allait pour le mieux.

Cette grosse bulle a fini par éclater, et nous avons été confrontés à la dure réalité. En 1983-1984, je me rappelle dans quel état de consternation se trouvait la population, tant comme simple citoyen que comme membre de la Chambre de commerce de Winnipeg. Il y avait pénurie d'emplois. Nos jeunes n'avaient pas d'avenir devant eux. Nous ne pensions pas que le Canada s'en remettrait, alors qu'il était submergé de dettes, sans personne pour présider à sa destinée, sans programme, ni imagination, ni perspective d'avenir.

Tout cela a changé en 1984, avec l'arrivée du premier ministre actuel et de son gouvernement. Ils avaient un programme, une vision d'avenir, une orientation. Ils ont engagé le pays sur la voie d'une belle réussite. Ce n'est pas un rêve, mais une promesse bien concrète.

Je suis fière de contribuer à sa réalisation et très fière de faire partie du gouvernement conservateur. J'espère que vous n'avez pas trouvée trop ennuyeuse. Ma collègue d'en face semble avoir apprécié mon discours au plus haut point. Je l'ai vue applaudir. Elle était encore une fois d'accord avec tout ce que j'ai dit.

Les Canadiens écoutent ce que nous disons et nous regardent agir. Ils savent que nous jetons des bases solides pour l'avenir. Il existe quelque part, ce Canada dont nous pouvons tous être fiers et qui est porteur d'espoir pour chacun d'entre nous et pour tous nos enfants.

Les Canadiens sont fiers. Nous célébrerons dans deux semaines la Fête du Canada. Ce sera l'occasion pour nous de réfléchir à ce qui nous inspire ce sentiment de fierté, cette vision d'avenir et cette volonté de former une nation. Cela repose en partie sur le sentiment d'avoir une assise économique solide et un gouvernement qui a le sens du leadership, une orientation et de l'imagination. Les Canadiens seront heureux que le conte de fées ait pris fin en 1984.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 22 heures, j'ai le devoir, conformément à l'article 81(6) du Règlement et de l'ordre adopté le jeudi 23 mai 1991, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toute motion relative aux crédits.

[*Français*]

La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé de la motion nº 1, inscrite au nom de l'honorable président du Conseil du Trésor.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(*Vote nº 14*)

POUR

Députés

Andre	Beatty
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Blackburn (Jonquière)	Bosley
Bouchard (Roberval)	Boyer
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbeil
Corbett	Danis
Darling	de Cotret
Desjardins	Dick

Dobbie
Duplessis
Feltham
Fontaine
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Hawkes
Holtmann
Horning
Jacques
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
MacDonald (Rosedale)
Martin (Lincoln)
Mazankowski
Monteith
O'Kurley
Pronovost
Reid
Richardson
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
White
Worthy—91

Domm
Epp
Ferland
Friesen
Greene
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horner
Hudon
James
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Mayer
McKnight
Oberle
Porter
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Wilbee

CONTRE

Députés

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin
Breaugh
Clancy
Ferguson
Fisher
Fulton
Gagliano
Harvard
Hunter
Karpoff
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Maheu
Marleau
McLaughlin
Mills
Pagtakhan
Prud'homme
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Whittaker—47

Baker
Blondin
Campbell (South West Nova)
Dingwall
Finestone
Flis
Gaffney
Harb
Harvey (Edmonton East)
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Laporte
Lee
MacWilliam
Manley
McCurdy
Mifflin
Nystrom
Parker
Robinson
Simmons
Taylor

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Atkinson
Crosby (Halifax Ouest)
Dorin
Fontana
Hockin
Keyes
MacLaren
McGuire
Merrithew
Nicholson
Nunziata
Proud
Schneider

Arseneault
Attewell
Dionne
Edwards
Foster
Hughes
Leblanc (Longueuil)
Marin
MeGuire
Nault
Nowlan
Parent
Rideout
Stewart

Thompson
Tremblay (Rosemont)
Van de Walle
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wood

Thorkelson
Vanclief
Vincent

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

[*Traduction*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, si vous cherchez à savoir s'il y a consentement unanime, vous verrez que l'on consent à ce que les résultats du vote sur la motion nº 1 s'appliquent à la motion no 2 et à la motion nº 3.

M. le Président: Le député de Kingston et les Îles à propos du même rappel au Règlement.

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que l'on ajoute mon nom à la liste des «non» pour les motions nos 2 et 3. Je n'ai malheureusement pas pu arriver à la Chambre à temps pour participer au vote sur la motion nº 1.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai le même dilemme. J'aimerais que mon nom soit ajouté à la liste des Libéraux qui voteront contre cette motion, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Mme Catterall: Monsieur le Président, je n'étais pas ici pour le premier vote, mais je voudrais que mon nom figure à la liste des «non» pour les motions nos 2 et 3.

[*Français*]

M. le Président: Qu'il en soit ainsi ordonné.

La Chambre procédera maintenant au vote différé sur la motion no 2 inscrite au nom de l'honorable président du Conseil du Trésor.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote nº 15)

POUR

Députés

Andre
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Darling
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Feltham
Fontaine
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson

Beatty
Bernier
Bird
Bosley
Boyer
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cook
Corbeil
Danis
de Cotret
Dick
Domm
Epp
Ferland
Friesen
Greene
Harvey (Chicoutimi)

Hawkes
Holtmann
Horning
Jacques
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
MacDonald (Rosedale)
Martin (Lincoln)
Mazankowski
Monteith
O'Kurley
Pronovost
Reid
Richardson
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
White
Worthy—91

Hicks
Horner
Hudon
James
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Mayer
McKnight
Oberle
Porter
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Wilbee

CONTRE

Députés

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin
Breaugh
Catterall
Dingwall
Finestone
Flis
Gaffney
Gauthier
Harvard
Hunter
Karpoff
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Maheu
Marleau
McLaughlin
Milliken
Nystrom
Parker
Robinson
Simmons
Taylor

Baker
Blondin
Campbell (South West Nova)
Clancy
Ferguson
Fisher
Fulton
Gagliano
Harb
Harvey (Edmonton East)
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Laporte
Lee
MacWilliam
Manley
McCurdy
Mifflin
Mills
Pagtakhan
Prud'homme
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Whittaker—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Atkinson
Crosby (Halifax West)
Dorin
Fontana
Hockin
Keyes
MacLaren
McGuire
Nault
Nowlan
Parent
Rideout
Stewart
Thorkelson
Vanclief
Vincent
Creek—Assiniboia)

Arseneault
Attewell
Dionne
Edwards
Foster
Hughes
Leblanc (Longueuil)
Marin
Merrithew
Nicholson
Nunziata
Proud
Schneider
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Van De Walle
Wilson (Swift Current—Maple
Wood

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

ADOPTION DU CRÉDIT 1—REVENU NATIONAL

L'hon. Harvie Andre (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 1, au montant de 820 602 000 $, sous la rubrique Revenu national—Douanes et Accise—Dépenses de fonctionnement, Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1992 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote nº 16)

POUR

Députés

Andre
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Darling
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Feltham
Fontaine
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Hawkes
Holtmann
Horning
Jacques
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
MacDonald (Rosedale)
Martin (Lincoln)
Mazankowski
Monteith
O'Kurley
Pronovost
Reid
Richardson
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
White
Worthy—91

Beatty
Bernier
Bird
Bosley
Boyer
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cook
Corbeil
Danis
de Cotret
Dick
Domm
Epp
Ferland
Friesen
Greene
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horner
Hudon
James
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Mayer
McKnight
Oberle
Porter
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Wilbee

CONTRE

Députés

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Benjamin	Blondin
Breaugh	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Dingwall	Ferguson
Finestone	Fisher
Flis	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hunter	Jordan
Karpoff	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacLellan	MacWilliam
Maheu	Manley
Marleau	McCurdy
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mills
Nystrom	Pagtakhan
Parker	Prud'homme
Robinson	Rodriguez
Simmons	Skelly (Comox—Alberni)
Taylor	Whittaker—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand	Arseneault
Atkinson	Attewell
Crosby (Halifax West)	Dionne
Dorin	Edwards
Fontana	Foster
Hockin	Hughes
Keyes	Leblanc (Longueuil)
MacLaren	Marin
McGuire	Merrithew
Nault	Nicholson
Nowlan	Nunziata
Parent	Proud
Rideout	Schneider
Stewart	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Vanclief	Van De Walle
Vincent	Wilson (Swift Current—Maple
Creek—Assiniboia)	Wood

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

[*Traduction*]

ADOPTION DU BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL

L'hon. Harvie Andre (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1992, déposé sur le Bureau le mardi 14 mai 1991, à l'exception des crédits adoptés plus tôt aujourd'hui et moins les sommes votées au titre des crédits provisoires, soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Les crédits

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 17)

POUR

Députés

Andre	Beatty
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Blackburn (Jonquière)	Bosley
Bouchard (Roberval)	Boyer
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbeil
Corbett	Danis
Darling	de Cotret
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Duplessis	Epp
Feltham	Ferland
Fontaine	Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Jacques	James
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)	Mayer
Mazankowski	McKnight
Monteith	Oberle
O'Kurley	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Richardson	Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Valcourt	Vankoughnet
White	Wilbee
Worthy—91	

CONTRE

Députés

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Benjamin	Blondin
Breaugh	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Dingwall	Ferguson

Finestone	Fisher
Flis	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hunter	Jordan
Karpoff	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacLellan	MacWilliam
Maheu	Manley
Marleau	McCurdy
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mills
Nystrom	Pagtakhan
Parker	Prud'homme
Robinson	Rodriguez
Simmons	Skelly (Comox—Alberni)
Taylor	Whittaker—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand	Arseneault
Atkinson	Attewell
Crosby (Halifax West)	Dionne
Dorin	Edwards
Fontana	Foster
Hockin	Hughes
Keyes	Leblanc (Longueuil)
MacLaren	Marin
McGuire	Merrithew
Nault	Nicholson
Nowlan	Nunziata
Parent	Proud
Rideout	Schneider
Stewart	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Vanclief	Van de Walle
Vincent	Wilson (Swift Current—Maple
Creek—Assiniboia)	Wood

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Gagliano: Monsieur le Président, vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour appliquer le résultat du vote sur le budget des dépenses principal au budget supplémentaire, ainsi qu'au projet de loi portant affectation de crédits, aux étapes de la deuxième lecture, du rapport, du comité plénier et de la troisième lecture.

M. Dingwall: Monsieur le Président, comme le président du Conseil du Trésor n'est pas là, je demande au leader du gouvernement à la Chambre si la Loi portant affectation de crédits se présente sous la forme habituelle.

M. Andre: Je puis donner cette assurance au leader de l'opposition officielle à la Chambre.

M. le Président: En conséquence, le Budget des dépenses supplémentaires (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1992, déposé sur le bureau le lundi 27 mai 1991, est agréé. En conséquence, le projet de loi C-24, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1992 est lu pour la première fois, imprimé, lu pour la deuxième fois, renvoyé au comité plénier; rapport est fait du projet de loi sans propositions d'amendement, le projet de loi est agréé à l'étape du rapport, lu pour la troisième fois et adopté.

ADOPTION DU BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (A), 1991-1992

L'hon. Harvie Andre (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Que le Budget des dépenses supplémentaire (A), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1992, déposé sur le Bureau le lundi 27 mai 1991, soit adopté.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 18)

POUR

Députés

Andre	Beatty
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Blackburn (Jonquière)	Bosley
Bouchard (Roberval)	Boyer
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbeil
Corbett	Danis
Darling	de Cotret
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Duplessis	Epp
Feltham	Ferland
Fontaine	Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Jacques	James
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)	Mayer
Mazankowski	McKnight
Monteith	Oberle
O'Kurley	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Richardson	Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Valcourt	Vankoughnet
White	Wilbee
Worthy—91	

Les crédits

(Vote nº 19)

CONTRE

Députés

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Benjamin	Blondin
Breaugh	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Dingwall	Ferguson
Finestone	Fisher
Flis	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hunter	Jordan
Karpoff	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacLellan	MacWilliam
Maheu	Manley
Marleau	McCurdy
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mills
Nystrom	Pagtakhan
Parker	Prud'homme
Robinson	Rodriguez
Simmons	Skelly (Comox—Alberni)
Taylor	Whittaker—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand	Arseneault
Atkinson	Attewell
Crosby (Halifax West)	Dionne
Dorin	Edwards
Fontana	Foster
Hockin	Hughes
Keyes	Leblanc (Longueuil)
MacLaren	Marin
McGuire	Merrithew
Nault	Nicholson
Nowlan	Nunziata
Parent	Proud
Rideout	Schneider
Stewart	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Vanclief	Van de Walle
Vincent	Wilson (Swift Current—Maple
Creek—Assiniboia)	Wood

M. le Président: La motion est adoptée.

M. Andre (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C-24, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1992, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

M. Andre (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

POUR

Députés

Andre	Beatty
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Blackburn (Jonquière)	Bosley
Bouchard (Roberval)	Boyer
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbeil
Corbett	Danis
Darling	de Cotret
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Duplessis	Epp
Feltham	Ferland
Fontaine	Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Jacques	James
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)	Mayer
Mazankowski	McKnight
Monteith	Oberle
O'Kurley	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Richardson	Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Valcourt	Vankoughnet
White	Wilbee
Worthy—91	

CONTRE

Députés

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Benjamin	Blondin
Breaugh	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Dingwall	Ferguson
Finestone	Fisher
Flis	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hunter	Jordan
Karpoff	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacLellan	MacWilliam
Maheu	Manley
Marleau	McCurdy
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mills
Nystrom	Pagtakhan

Parker
Robinson
Simmons
Taylor
Prud'homme
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Whittaker—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Atkinson
Crosby (Halifax West)
Dorin
Fontana
Hockin
Keyes
MacLaren
McGuire
Nault
Nowlan
Parent
Rideout
Stewart
Thorkelson
Vanclief
Vincent
Creek—Assiniboia)
Arseneault
Attewell
Dionne
Edwards
Foster
Hughes
Leblanc (Longueuil)
Marin
Merrithew
Nicholson
Nunziata
Proud
Schneider
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Van de Walle
Wilson (Swift Current—Maple
Wood

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)

En conséquence, le projet de loi est réputé avoir été examiné par le comité plénier et avoir fait l'objet d'un rapport sans propositions d'amendement.

M. Andre (au nom du président du Conseil du Trésor) propose que le projet de loi soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 20)

POUR

Députés

Andre
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Darling
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Feltham
Fontaine
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Hawkes
Holtmann
Horning
Jacques
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Beatty
Bernier
Bird
Bosley
Boyer
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cook
Corbeil
Danis
de Cotret
Dick
Domm
Epp
Ferland
Friesen
Greene
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horner
Hudon
James
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Layton
MacDonald (Rosedale)
Martin (Lincoln)
Mazankowski
Monteith
O'Kurley
Pronovost
Reid
Richardson
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
White
Worthy—91
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Mayer
McKnight
Oberle
Porter
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Wilbee

CONTRE

Députés

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin
Breaugh
Catterall
Dingwall
Finestone
Flis
Gaffney
Gauthier
Harvard
Hunter
Karpoff
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Maheu
Marleau
McLaughlin
Milliken
Nystrom
Parker
Robinson
Simmons
Taylor
Baker
Blondin
Campbell (South West Nova)
Clancy
Ferguson
Fisher
Fulton
Gagliano
Harb
Harvey (Edmonton East)
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Laporte
Lee
MacWilliam
Manley
McCurdy
Mifflin
Mills
Pagtakhan
Prud'homme
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Whittaker—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Atkinson
Crosby (Halifax West)
Dorin
Fontana
Hockin
Keyes
MacLaren
McGuire
Nault
Nowlan
Parent
Rideout
Stewart
Thorkelson
Vanclief
Vincent
Creek—Assiniboia)
Arseneault
Attewell
Dionne
Edwards
Foster
Hughes
Leblanc (Longueuil)
Marin
Merrithew
Nicholson
Nunziata
Proud
Schneider
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Van de Walle
Wilson (Swift Current—Maple
Wood

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Andre (au nom du président du Conseil du Trésor) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Les crédits

(Vote nº 21)

POUR

Députés

Andre	Beatty
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Blackburn (Jonquière)	Bosley
Bouchard (Roberval)	Boyer
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbeil
Corbett	Danis
Darling	de Cotret
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Duplessis	Epp
Feltham	Ferland
Fontaine	Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Jacques	James
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)	Mayer
Mazankowski	McKnight
Monteith	Oberle
O'Kurley	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Richardson	Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Valcourt	Vankoughnet
White	Wilbee
Worthy—91	

CONTRE

Députés

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Benjamin	Blondin
Breaugh	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Dingwall	Ferguson
Finestone	Fisher
Flis	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hunter	Jordan
Karpoff	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacLellan	MacWilliam
Maheu	Manley
Marleau	McCurdy
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mills
Nystrom	Pagtakhan
Parker	Prud'homme
Robinson	Rodriguez
Simmons	Skelly (Comox—Alberni)
Taylor	Whittaker—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand	Arseneault
Atkinson	Attewell
Crosby (Halifax West)	Dionne
Dorin	Edwards
Fontana	Foster
Hockin	Hughes
Keyes	Leblanc (Longueuil)
MacLaren	Marin
McGuire	Merrithew
Nault	Nicholson
Nowlan	Nunziata
Parent	Proud
Rideout	Schneider
Stewart	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Vanclief	Van De Walle
Vincent	Wilson (Swift Current—Maple
Creek Assiniboia	Wood

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[*Français*]

M. le Président: Comme il est 22 h 38, conformément à l'ordre adopté le lundi 10 juin 1991, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 22 h 38.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 14 juin 1991

(La séance est ouverte à 10 heures.)

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Perrin Beatty (au nom du minitre d'État (finances et privatisation)): propose que le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir une occasion de prendre la parole sur ce projet de loi important qui mettra en oeuvre les mesures budgétaires visant à hausser les taxes d'accise et les droits sur les produits du tabac.

Tous les députés connaissent le lien crucial qui existe entre la réduction du déficit et la relance économique. Or, il ne fait aucun doute que les changements apportés aux taxes sur le tabac auront des conséquences très bénéfiques sur nos efforts pour assainir les finances publiques du Canada. Mais je voudrais souligner que si nous avons effectué ces changements, ce n'était pas essentiellement pour accroître les impôts ou recueillir plus de recettes, mais parce que, chaque année, environ 35 000 Canadiens meurent de maladies liées à l'usage du tabac.

Tous les Canadiens devraient être préoccupés par ce problème. Les mesures fiscales permettront de recueillir des recettes supplémentaires de 1,4 milliard de dollars pendant l'année financière 1991-1992 et ces recettes diminueront progressivement pour atteindre 980 millions d'ici 1994-1995. Il est évident qu'en termes monétaires, cette initiative est logique, mais j'estime qu'on peut faire valoir l'importance de ce projet de loi d'une manière beaucoup plus éloquente en examinant ses effets probables sur la santé des Canadiens.

Une chose qui m'est apparue très claire pendant mes deux années en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, c'est le lien inextricable entre la politique fiscale et la diminution de l'usage du tabac. Les faits se passent d'explications: dans le budget de 1989, nous avons augmenté considérablement les taxes sur le tabac. Nous avons allié à cette mesure des programmes étendus de promotion de la santé, une loi visant à mettre fin à la publicité sur le tabac et un règlement exigeant que des messages santé figurent sur les paquets de tabac. Toutes ces mesures ne pouvaient que porter fruit.

Résultat: en 1989, la consommation de tabac par habitant a baissé d'un taux incroyable de 8 p. 100, le plus élevé dans l'histoire. Je pense que les Canadiens peuvent s'enorgueillir un peu du fait que, au cours des deux dernières années, notre pays a été en tête des autres pays du monde pour la diminution de l'usage du tabac. Cela nous permettra ainsi de réduire les frais médicaux au Canada. Surtout, cela nous aidera considérablement à maintenir en vie des milliers de Canadiens qui, autrement, auraient été victimes des cruelles maladies provoquées par le tabagisme.

Du point de vue fiscal, la formule est très simple: lorsque les cigarettes sont moins abordables, elles sont moins attrayantes, surtout pour nos enfants. D'après les tendances antérieures de consommation et les décès prévus en raison de l'usage du tabac, il est probable que ce projet de loi empêchera jusqu'à 125 000 jeunes de devenir esclaves du tabac, ce qui signifie 35 000 décès en moins dans ce seul groupe d'âge.

Si ces chiffres paraissent difficiles à visualiser, imaginez-vous qu'un avion de ligne s'écrase tous les deux jours; ou mieux, imaginez-vous que la population d'une ville comme Cornwall soit anéantie chaque année. Si les décès se passaient ainsi, cela ferait les manchettes, pas seulement au Canada, mais dans le monde entier. Pourtant, en raison de la nature des décès provoqués par le tabac, parce que ce sont des événements privés, on n'en entend pas parler; c'est quelque chose de personnel. La mort silencieuse frappe régulièrement. C'est un gaspillage tragique de vies humaines, une immense souffrance, pour ceux qui sont frappés par la maladie et pour les

survivants qui doivent poursuivre leur vie sans l'être cher. Tout cela n'est pas perçu par les autres.

• (1010)

Il est temps qu'à titre d'individus et de société, nous commencions à réaliser le coût énorme de l'usage du tabac pour la population. C'est particulièrement vrai pour ceux qui pensent que la plus importante chose que nous puissions faire pour nos enfants, c'est leur laisser une société où la santé est la première préoccupation. Il est certainement temps de prendre cette mesure et de faire ce que nous pouvons pour réduire la consommation de tabac et contribuer à sauver des vies.

Pour en revenir aux aspects financiers, considérons que chaque année les maladies provoquées par le tabagisme, comme le cancer et les maladies cardio-vasculaires, coûtent des millions à notre régime d'assurance-santé, sans compter la perte de productivité et les souffrances des familles.

Arrêtons-nous quelques minutes à la mécanique de cette mesure législative. Le projet de loi prévoit une augmentation de la taxe d'accise de 3 cents par cigarette ou 6 $ par cartouche, ainsi qu'une augmentation proportionnelle de la taxe sur les autres produits du tabac. Cela signifie que la taxe d'accise sur les autres produits comme le tabac en vrac à coupe fine augmentera de 4,08 $ par contenant de 200 grammes. La taxe d'accise sur les cigares passera de 40 à 65 p. 100 de la valeur. Ces augmentations de taxe ont pris effet le 27 février 1991.

Ce projet de loi prend aussi en considération le fait que le tabac en vrac utilisé pour rouler ses propres cigarettes et les bâtonnets de tabac étaient taxés différemment. Avant le budget, les bâtonnets étaient taxés comme des produits de coupe fine, fonction de la masse. Toutefois, comme ils pèsent généralement moins que les cigarettes, ils se trouvaient moins taxés.

Les bâtonnets de tabac seront désormais taxés à l'unité et la taxe d'accise comme les droits les concernant seront équivalents à ceux imposés sur les autres produits de coupe fine du tabac, soit aux deux tiers environ du taux imposé sur les cigarettes commerciales. Comme la taxe d'accise sur les produits du tabac est imposée au niveau du fabricant, les taux d'imposition les plus élevés prévus dans le budget s'appliqueront uniquement aux produits du tabac vendus par les fabricants après le 26 février.

Pour que les hausses de taxe soient appliquées de façon uniforme à différents niveaux de vente, les hausses de la taxe d'accise proposées dans le budget vont s'appliquer aux stocks que les grossistes et les détaillants détenaient lorsque les nouveaux taux sont entrés en vigueur. Pour que les choses soient plus simples pour les petits et moyens détaillants, la taxe ne s'appliquera pas au premier millier de cartouches de cigarettes et un volume équivalent de produits du tabac que les établissements de détail avaient en stock le jour de la présentation du budget.

Comme pour l'impôt sur le revenu, ce projet de loi prévoit aussi l'imposition d'un intérêt pour tout retard dans le paiement des hausses de taxe et de droits sur les produits du tabac au-delà de la période au cours de laquelle les taxes existantes sont habituellement réglées, de même qu'en cas de paiement tardif ou insuffisant de la taxe sur les stocks de tabac. L'imposition d'un intérêt sur les paiements tardifs va garantir que les contribuables qui paient volontiers les hausses de taxe annoncées dans le budget et ceux qui attendent que les hausses entrent en vigueur soient traités de la même façon.

Ce projet de loi constitue un élément important du plan gouvernemental visant à assurer que l'économie canadienne soit bien gérée mais, je le répète, il représente surtout un élément clé de notre stratégie de réduction de la consommation du tabac au Canada. Dans les deux cas, nous avons la chance de faire énormément de bien en assurant la santé et la prospérité de nos enfants.

En arrivant à maîtriser les finances de notre pays, nous pouvons garantir que nos enfants aient accès aux mêmes programmes et à la même prospérité dont nous avons bénéficié pour la plupart toute notre vie. En nous assurant que nos enfants constituent la première génération de non-fumeurs au Canada, nous allons leur laisser une société beaucoup plus saine que celle dont nous avons hérité. À ce propos, je crois que nous avons accompli des progrès encourageants. Toutefois, il reste manifestement beaucoup à faire. Ce projet de loi qui va rendre le tabac moins accessible à nos enfants constitue un pas important dans cette direction. Permettez-moi de conclure simplement en disant à la Chambre que, quelle que soit la durée de notre passage ici, la plus importante contribution que nous puissions laisser à notre pays, c'est de prendre des mesures qui améliorent nettement la santé et l'espérance de vie de nos concitoyens.

C'est ici l'occasion pour tous les députés de faire front commun pour veiller à ce que les Canadiens jouissent d'une meilleure santé et vivent plus longtemps. C'est l'occasion pour chacun d'entre nous, des deux côtés de la Chambre, de faire notre possible pour promouvoir la santé de nos enfants. C'est l'occasion de réduire les souffrances humaines.

Si la Chambre appuie aujourd'hui unanimement et fermement ce projet de loi, nous aurons fait quelque chose d'important, non seulement pour la génération actuelle mais pour les générations futures de Canadiens.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Madame la Présidente, chers collègues et membres du gouvernement, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C–10, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

Ce projet de loi présente une taxe que certains appellent «une taxe sur le vice». D'autres personnes qualifient le projet de loi d'arnaque fiscale. En tant que critique libéral de la santé nationale et du bien–être social, je considère ce projet de loi d'un point de vue différent. Pour moi, c'est un projet de loi qui a le potentiel de créer une taxe pour la santé. Bien plus, il peut devenir le projet de loi qui montre que le gouvernement se soucie vraiment des Canadiens.

L'argent provenant de ce projet de loi devrait servir à promouvoir la santé, à informer les gens des dangers que présente le tabac, à aider les producteurs de tabac et les travailleurs de cette industrie et devrait être versé à l'assurance-maladie pour fournir les meilleurs soins possibles aux personnes atteintes de maladies liées au tabac.

Si le gouvernement permettait que ce projet de loi crée une taxe pour la santé, comme le désire le ministre qui vient de parler, alors le projet de loi C–10 constituerait un nouvel espoir dans la lutte contre les maladies causées par le tabac.

Cette année seulement, à cause de l'augmentation des taxes sur le tabac, on s'attend à ce que 700 000 Canadiens arrêtent de fumer. Cela représente plus de 200 000 personnes qui seront sauvées de la mort. Un tiers de ces 700 000 Canadiens seraient morts de maladies liées au tabagisme.

Au cours du premier trimestre de cette année, Statistique Canada a signalé que les ventes de tabac n'ont jamais été aussi basses et a enregistré une diminution de 12,2 p. 100. Mais les statisticiens pensent que ce chiffre a peut–être baissé à cause des gens qui arrêtent pendant seulement une ou deux semaines en réaction à l'augmentation du prix des cigarettes.

Qu'arrive–t–il à ces gens? Assurément, ils ne sont pas que des statistiques. Ce sont des gens qui veulent arrêter de fumer mais qui ne peuvent pas se libérer de cette dépendance. Pourquoi? Il s'agit bien plus que d'une question de volonté. Le tabac crée l'une des dépendances les plus fortes qu'on connaisse, qui est comparable à celle de l'alcool et de l'héroïne. Nous connaissons tous quelqu'un qui essaie d'arrêter de fumer, ou qui s'est arrêté. Se libérer du joug de la nicotine est une pénible et laborieuse épreuve. Il faut quelquefois faire plusieurs tentatives avant que quelqu'un puisse finalement se libérer de la dépendance du tabac.

Les fumeurs sont confrontés à trois obstacles: il y a la dépendance à l'égard de la nicotine, le besoin physiologique qu'elle crée. Puis il y a les habitudes et le mode de vie, on fume après un repas ou avec des amis à la pause–café. Troisièmement, il y a une réaction émotionnelle qui peut être aussi forte que le chagrin éprouvé lors de la perte d'un être cher. Nous comprenons tout cela .

Certaines personnes essaient à maintes reprises de se libérer de cette dépendance, mais elles en sont incapables. Ces personnes ont besoin de davantage d'aide. Elles doivent apprendre à connaître la nature de l'ennemi et quels sont les meilleurs moyens de combattre cette dépendance. L'acupuncture, la thérapie laser, le sevrage brutal, l'hypnose, est–ce là les moyens auxquels les gens ont recours pour se libérer de cette dépendance? Il s'agit d'un problème médical qui a besoin de l'appui de la médecine et de resources pour renseigner les gens sur l'usage du tabac.

La plupart des 6,4 millions de fumeurs canadiens détestent les taxes élevées, se considérant comme les cibles d'un système conçu pour les exploiter. Et pourquoi pas? Je vous rapppelle que le gouvernement a haussé les taxes à 32 reprises depuis 1984. D'autres considèrent les taxes sur le tabac comme une atteinte à leurs droits et libertés. Rien n'est jamais aussi simple. Les opposants à l'usage du tabac ne sont pas là pour juger du mode de vie des autres, ils se soucient simplement de leur santé et de celle des autres. Ils ne veulent pas de mal aux travailleurs de l'industrie du tabac, mais il y a des faits indéniables quant à la nature des compagnies de tabac.

Elles prennent pour cible les enfants. Elles font fi des lois fédérales et ne tiennent absolument aucun compte des graves risques que le tabagisme représente pour la santé.

• (1020)

Je crois fermement que si elles se préoccupaient vraiment du bien–être de leurs travailleurs, elles consacreraient une partie de leur argent et de leurs bénéfices à leur donner une nouvelle formation professionnelle.

Ce qui est très intéressant, c'est que le président du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, un ami très proche du premier ministre, n'admettra jamais que l'usage du tabac cause des maladies. Dans une lettre qu'il a adressée au ministre des Finances, il parlait des «présumés risques associés à l'usage du tabac». J'aimerais insister sur l'adjectif «présumés», les présumés risques associés à l'usage du tabac. Au Canada, 35 000

fumeurs meurent chaque année. Il ne s'agit pas là d'un concours de circonstances. Ce n'est pas un risque présumé, mais une réalité. Ces personnes meurent de maladies dues à leur dépendance.

La mort n'est jamais amusante, nous le savons tous, plus particulièrement les décès que l'on peut atttribuer à l'usage du tabac. Le goudron et les produits chimiques accumulés dans les poumons pendant des décennies détruisent cet organe, le carbonisent et le rendant cancéreux. L'emphysème empêche le fumeur de respirer; celui-ci est toujours à bout de souffle. Seules les maladies cardio-vasculaires frappent plus rapidement. À d'autres moments, le tabagisme handicape le malade qui vit dans la crainte que n'apparaisse cette douleur paralysante qui le transperce du côté gauche de la poitrine.

Les non-fumeurs ne sont pas plus immunisés contre les maladies attribuables au tabac. La fumée des autres tue également. On dénombre chaque année aux États-Unis 53 000 décès qui seraient attribuables à cette cause. Au Canada, où la population est moindre, c'est à peu près un dixième des chiffres américains, c'est-à-dire 5 000 Canadiens.

L'usage du tabac fait du tort aux innocents. Les membres de la famille, les collègues de travail; même le foetus recroquevillé dans le ventre de sa mère peut subir les effets des produits chimiques véhiculés par le sang.

Non, on ne doit jamais oublier les enfants. Cela pourrait être les vôtres, les miens—attirés par l'aura de la cigarette. Peut-être sont-ils attirés par le tabac parce que leurs parents ou leurs amis fument. Ils sont peut-être les victimes des campagnes de publicité de l'industrie du tabac qui tente de les convaincre que c'est génial, c'est super de fumer, que ça va faire d'eux des adultes.

Ces jeunes garçons et filles n'ont peut-être jamais voulu devenir des fumeurs, avec tous les dommages qu'un paquet de cigarettes par jour peut causer à leurs poumons, mais ce sont des choses qui arrivent. C'est ce qu'on appelle une dépendance. Ça attire les jeunes et ça leur vole leur vie.

Au pays, un demi-million d'enfants sont des fumeurs invétérés. Grâce aux taxes élevées, on s'attend à ce qu'au moins 100 000 jeunes cessent de fumer cette année. Et le coût élevé du tabac devrait dissuader 30 000 autres jeunes de commencer à fumer.

Vos enfants et les miens pourraient devenir les fumeurs de demain, à moins que nous ne prenions les mesures pour les en empêcher.

Cependant, ce projet de loi comporte de graves lacunes en ce qui concerne le suivi à effectuer. Il exerce un effet de dissuasion, mais n'offre aucune aide aux personnes les plus touchées.

Je crois que les taxes élevées peuvent exercer un effet de dissuasion auprès des fumeurs, comme le prouve une récente étude intitulée «Effects of Pricing on Cigarette Use among Teenagers and Adults in Canada, 1980-1989» et diffusée en février 1991 par la Fondation de la recherche sur la toxicomanie, de Toronto, la Direction de la promotion de la santé, du ministère de la Santé de l'Ontario, et la Section des produits du tabac, de Santé et Bien-être Canada.

Cependant, je ne crois pas que nous devrions taxer les fumeurs invétérés sans leur offrir de soutien. Cette taxe ne devrait pas devenir une autre TPS. Le gouvernement prétend que cette taxe «fait partie d'une stratégie globale visant à réduire l'usage du tabac au Canada».

Alors pourquoi ne pas pousser les choses un peu plus loin et utiliser les recettes de cette taxe pour aider les fumeurs? Ou est-ce simplement une arnaque fiscale qu'on essaie de camoufler en parlant de politique de la santé? En réalité, j'ai ici une document qui provient du cabinet du ministre d'État aux finances et qui décrit le projet de loi. Dans l'avant-dernier paragraphe, à la dernière ligne, on dit: «Ces mesures (fiscales) permettront également de renforcer la stratégie globale du gouvernement visant à réduire l'usage du tabac au Canada.» Cela m'a tout l'air d'une pensée qui leur est venue après coup. Si le gouvernement tient sincèrement à aider les fumeurs, et non simplement à leur soutirer de l'argent, il devrait, avec les recettes qu'il enregistrera grâce au projet de loi C-10, financer quatre causes ou programmes. Premièrement, des programmes de promotion de la santé et d'information afin de renseigner les gens sur l'usage du tabac. Les résultats d'un récent sondage montrent que la majorité des fumeurs n'ont pas encore assimilé les messages leur expliquant les dangers du tabagisme. Il faut accroître nos efforts anfin d'informer les gens.

Deuxièmement, il faut des programmes de soutien pour aider les gens qui veulent cesser de fumer. Le tabac cause l'une des plus fortes dépendances qu'on connaisse. Pour s'en défaire, il faut compter sur l'appui de nombreuses personnes, des parents, des amis, ainsi que des professionnels de la santé. De nos jours, les ressources sont tout simplement insuffisantes.

J'ai reçu récemment un rapport qu'a diffusé l'Association des infirmières et infirmiers du Canada en octobre 1990. Les infirmières canadiennes lancent un appel à l'aide. Elle ont besoin d'aide dans la mise en oeuvre de leurs programmes antitabagisme à l'intention des élèves-infirmières et du personnel infirmier. Aidons-les!

Troisièmement, nous devrions constituer un fonds spécial pour les soins de santé. Il est cruel de la part du gouvernement de prendre l'argent des fumeurs sans par ailleurs leur offrir d'aide pour soigner cette dépendance qu'entraîne la nicotine. On dirait que le gouvernement veut entretenir leur dépendance peut-être pour mieux garnir ses coffres. L'argent ainsi recueilli devrait être

réinvesti dans le régime d'assurance-maladie pour qu'on dispose des ressources humaines et du matériel nécessaires pour sauver le plus grand nombre de fumeurs possible.

Quatrièmement, la baisse du nombre de fumeurs a une très forte incidence sur un autre groupe, à savoir les producteurs de tabac. Qu'arrivera-t-il à ces hommes et à ces femmes si la demande de tabac baisse? Ils ont besoin de programmes leur permettant de réorienter leurs cultures. La diversification s'imposera dans les années à venir.

Si j'ai bien compris, il existe deux programmes à l'intention des producteurs de tabac. Le premier, le Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac, était destiné à faciliter leur transition quand ils reconçaient à la culture du tabac. Il supposait qu'on élimine les contingents octroyés en les rachetant aux producteurs et en faisant une perte sèche. Belle initiative, en effet!

Le programme a été mis en oeuvre en 1986, mais son financement n'a débuté qu'en 1987. En mars prochain, le programme, ou ce qu'il en reste, cessera d'exister. Déjà, il n'existe plus depuis mars dernier en Ontario, qui compte pas moins de 1 200 producteurs de tabac. Il n'est plus offert au Nouveau-Brunswick depuis 1989. La Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec, qui regroupent, en tout et pour tout, moins de 150 producteurs de tabac, ont obtenu que le programme soit prolongé jusqu'en mars prochain.

Ce programme avait un budget de 53,2 millions de dollars. Or, le projet de loi C-10, à lui seul, permettra au gouvernement de recueillir 1,4 milliard de dollars en un an. Je voudrais attirer l'attention des Canadiens et des Canadiennes sur le point suivant: il faut faire dire au gouvernement s'il est vraiment sincère ou si cette taxe pour la santé n'est qu'une arnaque fiscale de plus.

L'autre programme, appelé Programme de remplacement des entreprises et visant la reconversion des terres à tabac, a été proposé aux agriculteurs pour faciliter la recherche de nouvelles cultures. Le tabac se cultive dans des terres sablonneuses légères qui ne conviennent pas à beaucoup d'autres cultures, selon ce que je lis dans un rapport d'Agriculture Canada, mais on garde l'espoir de trouver une autre production qui soit commercialement rentable. C'est là qu'intervient l'élément recherche du programme de reconversion. Il a fallu des années de recherche avant que le colza de type canola fasse son apparition dans les exploitations agricoles au Canada. Des recherches plus poussées pourraient bien déboucher sur une solution pour les producteurs de tabac.

Combien le gouvernement consacre-t-il à ce type de recherche, de développement et d'études? Seulement 15 millions de dollars. Et, sur ce montant, selon certaines sources à Agriculture Canada, entre 10 et 11 millions seulement ont été affectés. Par ailleurs, le gouvernement tirera cette année des taxes sur le tabac des recettes de 4 milliards.

Il y a aussi autre chose qu'il faut savoir. Le gouvernement annule le programme de reconversion à la fin de l'exercice en cours.

Quels sont les plans du gouvernement pour ce secteur d'activité? Est-il possible qu'une stratégie considérée comme complète ne prévoie aucune aide pour les producteurs?

En mars, les producteurs de tabac ont rencontré les anciens ministres des Finances et de l'Agriculture. Le gouvernement pourrait témoigner de son appui et d'une sollicitude sincère s'il relançait les programmes d'aide à la réorientation des producteurs de tabac et de reconversion des terres à tabac.

On me dit au cabinet du ministre d'État aux Finances que les modifications apportées aux droits d'accise sur le tabac et la nouvelle taxe sur les stocks de tabac auront pour effet de faire augmenter les recettes de 1,4 milliard pendant l'exercice de 1991-1992. Au cours des trois années suivantes, on percevra ainsi 1,14 milliard, 1,03 milliard et 980 millions. Je le répète, cette année, les taxes rapporteront 4 milliards au gouvernement.

• (1030)

On pourrait certainement prendre une partie de ces recettes pour aider ceux qui n'arrivent pas à arrêter de fumer, pour informer tous les milieux de la société et pour aider les producteurs de tabac. Le gouvernement doit faire preuve de sincérité et dépenser un peu d'argent pour ceux qui en ont besoin. Les taxes sur le tabac rapportent gros au gouvernement, des milliers de millions de dollars. Il est tout aussi clair, étant donné la loi des rendements décroissants, que les consommateurs vont de plus en plus renoncer au tabac au fur et à mesure que les taxes sur le tabac vont augmenter, tant et si bien que les recettes provenant de ces taxes vont diminuer.

Et alors? On estime qu'on dépense 7 milliards de dollars par année pour soigner les gens qui souffrent de maladies liées à l'usage du tabac. Il est impossible de juger de la valeur de ces vies pour la société et les proches. Il s'agit d'êtres humains; il ne s'agit pas de vaches à lait que l'on doit exploiter. D'autres le font déjà: les compagnies de cigarettes. Celles-ci visent les enfants dans leur publicité, tout en faisant valoir qu'elles essaient plutôt de convaincre les gens de changer de marque. Ça ne colle tout simplement pas. Il y a environ 10 000 Canadiens par mois qui allument une cigarette pour la première fois. La plupart de ces personnes sont âgées de moins de 18 ans.

Si les compagnies n'incitaient pas les jeunes à fumer, elles n'auraient plus de clients et l'industrie du tabac disparaîtrait. Tous les fumeurs finiront par cesser de fumer. Cette industrie a besoin d'une clientèle nouvelle. Malheureusement, ce genre d'industrie n'est pas ce que veulent les Canadiens à ce moment-ci. Nous devons toutefois aider cette industrie à se réorienter. C'est essentiel si l'on veut avoir une véritable stratégie globale contre le tabagisme.

En vertu du projet de loi C-10, l'écart entre le coût des bâtonnets de tabac et du tabac à cigarettes est réduit. Le marché des bâtonnets pourrait effectivement en souffrir. Les Canadiens ont certainement le droit de protester contre les taxes, à mon avis, mais ce mouvement ne devrait pas compromettre la campagne menée contre la cigarette et qui vise à sauver les vies de nos jeunes. Le gouvernement ne doit pas accorder plus d'importance aux profits qu'aux personnes. Si celui-ci se préoccupait vraiment des Canadiens, il profiterait de ce débat pour montrer qu'il est du côté de la population du Canada. Il n'y a pas d'excuse.

Je demande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires. Je l'exhorte aussi à aider les Canadiens à se débarrasser de leur dépendance à l'égard du tabac. Il faut sensibiliser et prévenir tout le monde. Il ne faut pas se laisser tromper par les belles paroles de l'industrie. Le gouvernement doit prendre les recettes qui découleront de l'entrée en vigueur du projet de loi C-10 et s'en servir pour briser le cycle de dépendance. Il doit aider les agriculteurs à exploiter d'autres récoltes. Le gouvernement ne doit pas se contenter de demi-mesures s'il veut réellement sauver les Canadiens.

Je termine en lisant un l'article intitulé *Heavy Smoker—My Father* de Janice Kennedy, qui a été publié dans le journal *The Ottawa Citizen* la semaine dernière:

> Mon père a passé les quatre derniers mois de sa vie dans un hôpital. Il était trop faible pour sortir du lit. De toute façon, la plupart du temps il était branché sur un appareil quelconque. Le dernier mois de sa vie, il ne pouvait même plus parler, puisqu'il avait subi une trachéotomie qui facilitait un peu sa respiration, mais qui l'avait rendu muet.
>
> Durant ses derniers jours, son regard était étrange et hagard. Il est parti lorsque le tube en plastique qui lui permettait de respirer s'est rempli et qu'il luttait désespérément, en silence, pour avoir de l'air.

Si le projet de loi à l'étude prévoit véritablement une taxe favorisant la santé, il doit venir en aide aux personnes qui aimeraient arrêter de fumer ou qui sont malades à cause de la cigarette. Nous devrions aussi aider l'industrie à réorienter son activité; ainsi, nous comporterons-nous comme de véritables Canadiens préoccupés par la santé et la subsistance de tous.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Cooper: Madame la Présidente, il y a eu des discussions en vue d'approuver la motion suivante:

> Que, nonobstant le Règlement et les pratiques habituelles de la Chambre:
>
> Sous rubrique «Affaires courantes» de l'ordre du jour du vendredi 14 juin 1991, un projet de loi émanant du gouvernement concernant les activités de manutention du grain en Colombie-Britannique, dont préavis a été donné le jeudi 13 juin 1991, soit déposé et lu une première fois et réputé avoir été imprimé;
>
> au plus tard, à 12 h 30, le ministre du Travail propose que ledit projet de loi soit lu une deuxième fois;
>
> au plus tard à 13 heures, le Président interrompe les travaux alors en cours et mette aux voix, sur-le-champ et sucessivement, sans débat ni amendement, toutes les questions nécessaires pour disposer du projet de loi à toutes les étapes, pourvu qu'aucune demande de vote par appel nominal inscrit ou différé sur l'un ou l'autre de ces questions ne soit acceptée par le Président;
>
> la Chambre revienne en suite à l'ordre des travaux réguliers du vendredi;
>
> si à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien, la Chambre n'a pas encore reçu un message du Sénat concernant la sanction royale dudit projet de loi, elle suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence, tant qu'un tel message n'aura pas été reçu; et
>
> Qu'après cette sanction royale, le Président ajourne la Chambre jusqu'à 11 heures, le lundi 17 juin 1991.

M. Rod Murphy: Madame la Présidente, nous avons un certain nombre de réserves au sujet de cet ordre de la Chambre que nous trouvons très restrictif.

D'abord, sous sa forme actuelle, cet ordre de la Chambre ne garantit pas que le Nouveau Parti démocratique aura la chance de dire quelque chose ou de poser des questions au ministre. Par conséquent, avant que nous donnions notre approbation, nous devons être certains que nous aurons l'occasion d'énoncer notre position et de poser des questions au ministre.

Deuxièmement, et c'est tout aussi important pour nous, notre critique en matière de travail a un certain nombre de questions à poser au ministre avant que nous approuvions un ordre de la Chambre.

Nous voulons simplement nous assurer que nous savons quelles sont les intentions du ministre avant d'approuver une mesure qui, en réalité, enlève à l'opposition toute possibilité de retarder ce que le gouvernement veut faire.

Nous voulons donc savoir exactement ce que le ministre va garantir aux travailleurs et à leurs familles dans cette situation avant d'approuver un ordre de la Chambre.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, mon collègue a exprimé les préoccupations que nous avons relativement à cette mesure législative. Il y a trois questions que je voudrais poser au ministre afin

qu'il me réponde de façon claire avant que nous adoptions cette motion.

Premièrement, le ministre assurera-t-il aux travailleurs de la Grain Workers' Union et à leurs familles qu'il n'acceptera pas que l'arbitre impose des périodes de travail de 12 heures sans que les deux parties se soient entendues à ce sujet, car cela constituerait une infraction à d'autres mesures législatives?

Deuxièmement, si l'arbitre le propose, approuvera-t-il la nomination d'une commission indépendante qui serait chargée d'étudier l'impact des périodes de travail de 12 heures sur la santé et la sécurité des travailleurs et de leurs familles? Cette commission sera-t-elle formée, par exemple, d'un avocat, d'un médecin et d'une autre personne? De plus, le ministre accepterait-il de travailler avec moi pour améliorer la législation fédérale afin d'essayer d'éviter les situations de ce genre à l'avenir?

Troisièmement, acceptera-t-il de proclamer la Partie II de façon préventive avant qu'il y ait un conflit à Prince Rupert?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, pour répondre aux trois questions qu'a posées la porte-parole du NPD en matière de travail au sujet des quarts de douze heures de travail continu, le Code canadien du travail interdit maintenant une telle pratique à moins que les deux parties n'y consentent.

Si elles s'entendent, par une convention collective volontaire, sur un tel système de travail, je serai très probablement d'accord moi aussi. Par ailleurs, si un quart de douze heures de travail continu était imposé par un arbitre dans le cadre d'une convention collective, je ne pense pas qu'il s'agirait d'un accord librement conclu de la part des travailleurs. Dans ce cas-là, ce serait quand même contraire au Code du travail et je ne voudrais bien sûr pas enfreindre le Code du travail.

• (1040)

Deuxièmement, la députée demande si je consentirais à la tenue d'une enquête industrielle si le médiateur-arbitre le demandait. Je rappellerai que j'ai donné des instructions à mes hauts fonctionnaires à ce sujet lorsqu'ils sont allés à Vancouver au début de la semaine pour rencontrer les parties. Lorsque M. McDermott a rencontré les représentants syndicaux, cette idée d'enquête industrielle a été bien reçue. Par contre, elle n'a pas été bien reçue de la part de la direction.

Si le médiateur-arbitre me demandait de procéder ainsi, je serais bien sûr tout à fait d'accord pour en faciliter la tenue.

Elle me demandait, troisièmement, si je serais d'accord pour travailler avec elle à améliorer les relations de travail dans le secteur fédéral au Canada; j'y serais certes tout à fait disposé, mais je lui rappelle en même temps que le ministère fédéral du Travail a vraiment le meilleur bilan parmi tous les gouvernements provinciaux pour ce qui est du règlement de conventions collectives, car nous en réglons plus de 90 p. 100 sans arrêt de travail. Cela ne veut cependant pas dire qu'il n'y a pas de place pour de l'amélioration. Je serais évidemment très heureux de travailler avec elle pour étudier la question et voir comment nous pouvons améliorer les contrats dans l'industrie au Canada.

La députée me demandait enfin comment nous proclamerions la Partie II du projet de loi; je puis lui donner ma parole qu'on n'en fera pas la proclamation à moins d'un arrêt de travail. Même dans ce cas, il n'y aura pas de proclamation avant que le gouvernement n'ait eu des consultations avec nos collègues de l'opposition.

M. Cooper: Madame la Présidente, je veux préciser qu'il y a aussi la question du temps de parole du NPD.

Nous, de ce côté-ci, sommes prêts à accorder 10 minutes au ministre. Je crois savoir que l'opposition officielle est prête à coopérer. Nous voulons aussi faire savoir aux néo-démocrates que nous sommes disposés à faire tout en notre pouvoir pour qu'ils aient le temps de se prononcer et de poser les questions qu'ils jugent nécessaires à l'étape de l'examen du projet de loi en comité plénier.

Mme Langan: Madame la Présidente, d'abord, je tiens à remercier le ministre pour ses réponses directes. Je lui suis reconnaissante d'avoir donné ces réponses ici. Je crois qu'il respectera ses engagements et je l'en remercie.

Je remercie également le secrétaire parlementaire qui va droit au but comme moi d'avoir accepté que les néo-démocrates aient la possibilité d'exprimer leur point de vue sur le projet de loi en posant des questions au cours de l'examen en comité plénier. Nous sommes d'accord avec cet arrangement.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je comprends donc que nous sommes prêts à étudier le projet de loi. Compte tenu des assurances données par le ministre et par le secrétaire parlementaire, nous sommes prêts à collaborer en nous entendant pour que chaque parti dispose de 10 minutes et ait la possibilité de poser des questions lors de l'examen en comité plénier, ce qui, à mon avis, est une affaire distincte.

Je suis heureux de donner mon appui à la motion.

Mme le vice-président: la Chambre a entendu la motion lue par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Jim Karpoff (Surrey Nord): Madame la Présidente, je prends la parole pour poursuivre le débat sur le projet de loi C-10 et je me trouve dans une situation étrange car j'appuie entièrement ce projet de loi d'initiative ministérielle.

J'estime qu'une mesure législative qui accroît la taxe sur le tabac, si elle est considérée comme une mesure de protection de la santé plutôt que comme une source de recettes, mérite notre soutien. Le projet de loi accroîtra le prix de la cartouche de cigarettes d'environ 6 $, ou 3c. la cigarette. Il entraînera des recettes d'environ 1,4 milliard de dollars cette année, puis le montant diminuera graduellement pour atteindre 980 millions de dollars dans trois ans. Cette taxe permettra de recueillir 1,4 milliards la première année.

Je trouve intéressant que le ministre des Communications et ancien ministre de la Santé ait pris la parole au sujet du projet de loi. Je pense qu'il faut l'en féliciter car lorsqu'il était ministre de la Santé, il a proposé un certain nombre d'initiatives, qu'on peut considérer comme des mesures anti-tabac, qui se sont révélées bénéfiques pour les Canadiens.

Nous avons constaté qu'il existe un lien direct entre le taux de la taxe et le nombre de fumeurs. Une hausse de la taxe sur les cigarettes entraîne immédiatement une réduction de 8 à 12 p. 100 de la consommation du tabac. On a estimé qu'une augmentation de 20 p. 100 de la taxe sur les cigarettes aurait pour effet de réduire de 800 000 le nombre total de fumeurs, si l'on tient compte du nombre de personnes qui renonceraient à la cigarette et de celles qui décideraient de ne pas commencer à fumer.

Depuis que le gouvernement a accéléré la hausse des taxes et a lancé des campagnes anti-tabac, notamment en interdisant la publicité depuis 1984, on a enregistré, à la fin de 1990, une réduction de 40 p. 100 du nombre de fumeurs au Canada. Le Canada affiche un des meilleurs bilans de tous les pays industrialisés.

Il importe de mettre en perspective les conséquences de ces mesures pour la société canadienne et la consommation du tabac. Les maladies liées au tabac tuent actuellement 38 000 Canadiens par année, soit plus que l'alcool, la droque, les accidents de la route, les accidents de travail, les incendies, les meurtres, les suicides et le SIDA combinés. Le tabagisme constitue donc l'une des principales causes de décès au Canada.

Le tabagisme occasionne en outre des milliards de dollars de coûts cachés dans le système de soins de santé, en raison des soins qu'il faut donner aux personnes souffrant de maladies liées au tabagisme. Alors que la société lutte contre l'augmentation des coûts des soins de santé et essaie de trouver des moyens pour rendre le système plus efficient et réduire les dépenses, la meilleure chose que puisse probablement faire le gouvernement pour réduire les dépenses dans le domaine des soins de santé est de réduire la consommation du tabac.

Je voudrais parler brièvement de la réaction des fabricants de produits du tabac. Sous l'impulsion de Bill Neville, un ami du gouvernement, ils ont lancé une campagne postale pour essayer de convaincre le gouvernement de réduire la taxe sur les produits du tabac.

• (1050)

Cette campagne postale viole manifestement la Loi réglementant les produits du tabac. Je continue de penser que le gouvernement fédéral aurait dû immédiatement s'adresser à la Cour suprême pour obtenir une injonction interdisant cette campagne en attendant la décision de la Cour du Québec sur la légalité ou la constitutionnalité de cette législation.

Il est intéressant de remarquer qu'une des raisons que les compagnies de tabac avaient invoquée pour s'opposer notamment à la Loi réglementant les produits du tabac, c'est qu'elles ne pouvaient pas pour des raisons techniques insérer dans les produits du tabac des mises en garde sur les dangers de l'usage du tabac. Elles disaient ne pas être en mesure de respecter le délai du 1er juin et elles ont donc fait traîner les choses.

Or, pendant ce temps pour vous montrer à quel point elles sont hypocrites, elles ont tout à coup décidé de lancer une campagne postale. Elles ont immédiatement trouvé le moyen technique d'imprimer et d'insérer dans les paquets de cigarettes un message qui s'adresse au premier ministre.

Cette une sorte d'hypocrisie de la part de l'industrie du tabac est tout à fait typique. Il est très important que les Canadiens se rendent compte de ce que les compagnies de tabac font pour promouvoir leurs produits.

Les documents déposés devant la Cour supérieure du Québec montrent très clairement, comme l'a dit le député de North York, que les publicitaires de cette industrie utilisent des tactiques insidieuses, pernicieuses et immorales pour vendre la mort aux jeunes et à d'autres clients en bonne santé.

Ces documents précisent très clairement ce que l'industrie du tabac et les professionnels de la santé savent déjà. Pour amener les gens à fumer, il faut les inciter à le faire tôt. Quatre-vingt-dix p. 100 de tous les fumeurs commencent à faire usage du tabac avant l'âge de 18 ans. Une étude effectuée au Royaume-Uni le montre très clairement. En effet, 90 p. 100 de tous les fumeurs ont commencé à fumer avant l'âge de 19 ans.

Je suppose que je suis bien placé pour en parler. J'ai commencé à fumer à l'âge de 13 ou 14 ans et j'ai fumé pendant de trop nombreuses années. Jusqu'au début de la trentaine, je fumais deux à trois paquets par jour. Je sais très bien le genre d'image que projetait l'industrie du tabac. Toute sa publicité était orientée vers les jeunes et c'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai commencé à fumer. Cela se répète constamment.

À partir des notes de service confidentielles qui ont été obtenues par le tribunal, au Québec, on a pu constater que l'industrie du tabac visait les jeunes dès l'âge de 12 ans. Cette affaire portée devant les tribunaux a révélé notamment que, malgré les nombreuses études établissant un lien entre l'usage du tabac et les décès par suite de cancer et de crises cardiaques, les compagnies de tabac faisaient encore d'importantes recherches sur les jeunes fumeurs.

Cela montre clairement que l'industrie est dominée par des compagnies dont les promoteurs savent très bien répondre aux besoins des jeunes fumeurs. Les compagnies de tabac ont découvert que, pour survivre, elles devaient s'occuper des jeunes fumeurs. Des études réalisées en Angleterre ont montré qu'elles devaient recruter 300 nouveaux fumeurs par jour pour remplacer ceux qui disparaissent. C'est ce que font les compagnies. Elles se rendent compte que les jeunes sont leur principal groupe cible. Dans les documents déposés au tribunal, on précisait très clairement ceci: «Les jeunes fumeurs représentent le principal débouché pour l'industrie de la cigarette. Nous devrions donc déterminer leurs attitudes face à l'usage du tabac et à la santé car ces attitudes pourraient changer avec le temps.» Ces documents signalent ensuite qu'ils «se rendent compte que c'est entre 12 et 13 ans que la plupart des jeunes cherchent sérieusement à apprendre à fumer.» Ils mentionnent aussi qu'ils ont établi que les jeunes qui commencent à fumer ne croient pas aux dangers du tabagisme et ils supposent tous que ces risques ne s'appliquent pas dans leur cas.

C'est là une attitude caractéristique des jeunes à l'égard de tous les types de dangers. Ils ont tendance à braver le danger et à prendre des risques tout en pensant que ces risques ne s'appliquent pas dans leur cas, qu'il s'agisse de faire de la vitesse en voiture, de faire l'aventurier en plein air ou de commencer à fumer. Ils aiment prendre des risques. Ils se disent simplement: «Ces risques ne s'appliquent pas dans notre cas et nous sommes prêts à les prendre si nous y gagnons quelque chose.»

Bien entendu, l'une des choses que l'industrie du tabac a découvertes dans ses recherches, c'est que les très jeunes qui commencent à fumer choisissent les cigarettes Export A parce qu'elle sont un symbole de masculinité et de rébellion et qu'elles leur permet d'établir leur position dans un groupe. En d'autres termes, l'industrie du tabac a mené des recherches sur la dynamique des adolescents et a fabriqué un produit qui fait appel à leur sens de la rébellion, à leur masculinité et à leur désir de se faire accepter par leurs pairs, des facteurs qui sont extrêmement importants pour les adolescents.

À l'heure actuelle, l'industrie du tabac essaie désespérément de protéger son marché et ses profits. Elle a lancé une campagne postale, non parce qu'elle s'intéresse aux taxes, mais parce qu'elle a peur que le gouvernement réussise à convaincre les gens de cesser de fumer comme ce semble être le cas. Le gouvernement déploie d'ailleurs des efforts sur deux fronts. Il augmente les taxes et il interdit certains types de publicité.

La publicité sur le tabac est, selon moi, un domaine où le gouvernement n'a pas montré suffisamment de détermination. Il a pris certaines mesures législatives en vertu de la Loi réglementant les produits du tabac, mais il n'a pas rigoureusement cherché à les appliquer. Il n'a pas fait preuve d'initiative pour adopter les règlements qui étaient censés entrer en vigueur le 1er juin. Il n'a pas

Article 31 du Règlement

stoppé la campagne postale et il n'a pas donné suite à d'autres recommandations.

Le comité de la santé a étudié cette question et les gens n'ont pas cessé de réclamer une interdiction totale de toute la publicité relative au tabac, notamment des efforts de promotion de cette industrie. En effet, les entreprises de ce secteur aiment bien déclarer qu'elles ne font pas de publicité, «elles font la promotion d'événements sportifs ou culturels.» Cependant, elles utilisent bien sûr leur marque de commerce, leur logo, tous ces éléments de marketing comme les couleurs qui sont associées à leur marque et aux paquets de cigarettes, pour faire la promotion de leur produit.

La Nouvelle-Zélande a mené une importante étude dans 33 pays afin d'étudier les conséquences de l'interdiction de la publicité relative au tabac. Les conclusions de cette étude ont révélé de façon concluante que l'interdiction de la publicité relative au tabac avait des répercussions très importantes sur le nombre de fumeurs et sur le recrutement de nouveaux fumeurs.

Je voudrais maintenant traiter des mesures que le gouvernement devrait prendre au sujet des recettes qu'il tire. . .

Mme le vice-président: Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés en vertu de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES JUIFS DE SYRIE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, le Réseau des étudiants juifs de l'Amérique du Nord regroupe des étudiants juifs de tous les coins du pays. La situation des juifs de Syrie les inquiète beaucoup.

À l'heure actuelle, il faut de toute urgence prendre des mesures contre le gouvernement de la Syrie, qui ne cesse de torturer et d'opprimer les juifs dans ce pays. Ces gens, qui ne peuvent émigrer, sont souvent battus, torturés, enlevés et emprisonnés. Ils sont privés des droits fondamentaux que leur garantit pourtant la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont la Syrie est signataire.

Prenons le cas, par exemple, de Selim et Elie Swed qui ont été emprisonnés pendant trois ans et demi sans être inculpés et qui ont été constamment torturés. Ils ont récemment été condamnés à une peine de six ans et demi d'emprisonnement au terme d'un procès au cours duquel ils n'ont pas eu le droit de recourir aux services d'un avocat ni de se défendre eux-mêmes. Aucune accusation n'a été rendue publique.

Le gouvernement du Canada a toujours appuyé la cause des juifs opprimés et des droits de la personne. Au nom de tous les députés, je presse donc le gouvernement de la Syrie de respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU et d'autoriser ces juifs syriens à émigrer, si tel est leur souhait.

* * *

LA LÉGISLATURE DU CANADA-UNI

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, il y a 150 ans, en 1841, jour pour jour, la première législature du Canada-Uni s'est ouverte à Kingston, en Ontario. Cet événement a marqué la réunion du Haut et du Bas-Canada en une seule province et a constitué le prélude à la Confédération qui devait naître 26 ans plus tard.

La première session de la nouvelle assemblée a commencé très lentement, de sorte que les journaux de l'époque l'ont traitée de session de bavardage. Mais, stimulée par les plans de développement du gouverneur général Sydenham, l'assemblée a fini par adopter des lois prévoyant l'achat et le prolongement du canal Welland, l'amélioration des aides à la navigation sur le Saint-Laurent et la construction de routes. En outre, une commission des travaux publics a été créée pour superviser les projets de construction.

Madame la Présidente, au moment où nous discutons de l'avenir du pays, il importe de ne pas oublier le travail de nos prédécesseurs du siècle dernier. Ils savaient ce dont nous devons nous souvenir aujourd'hui, c'est-à-dire que notre prospérité réside dans l'unité, et non dans le morcellement.

* * *

LA CHINE

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Madame la Présidente, comme j'ai récemment eu l'occasion de visiter la République populaire de Chine, je prends la parole aujourd'hui afin d'encourager le gouvernement du Canada à s'acheminer vers la normalisation des relations commerciales avec ce pays.

Northern Telecom, Ingersoll-Rand Canada, Alcan et Lamko Tool & Mold sont des exemples d'entreprises en participation récentes qui ont été couronnées de succès en Chine.

Ma visite récente m'a permis de constater que l'accroissement du commerce avec la Chine permettrait à la population chinoise de relever son niveau de vie, sans compter qu'une telle initiative créerait également des emplois au Canada.

Il faut encourager la politique de réforme et d'ouverture au monde extérieur puisque c'est la voie qui mènera la Chine à la prospérité économique et sociale.

Le Japon, l'Italie, l'Australie, la Grande-Bretagne et les États-Unis ont pris des mesures pour normaliser leurs relations avec la Chine. J'encourage le Canada à faire de même.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Rey Pagkakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour dénoncer un rapport venant d'être publié par un groupe d'anciens politiciens et des industriels qui se désignent sous l'appellation Groupe 22. Ce groupe exhorte le gouvernement fédéral à se retirer complètement du régime national de soins de santé. Le rapport indique que le gouvernement fédéral ne devrait jouer aucun rôle dans les soins de santé et que la participation fédérale actuelle, qui consiste à maintenir des normes nationales et à interdire la facturation complémentaire et les frais modérateurs, devrait disparaître.

Nous savons que le premier ministre a eu une séance d'information avec les membres du groupe en question et il aurait indiqué que ce rapport l'avait réellement intéressé et impressionné. Les Canadiens aimeraient connaître exactement les recommandations qui ont intéressé et impressionné le premier ministre.

Madame la Présidente, le 29 mars de cette année, le gouvernement a voté contre une motion libérale déclarant que la Chambre réaffirme son engagement envers le régime d'assurance-maladie. Les commentaires récents du premier ministre renforcent l'absence d'engagement de son gouvernement, non seulement envers le régime d'assurance-maladie mais également envers le bien-être de l'ensemble des Canadiens.

Je demande instamment au premier ministre et à son gouvernement de ne tenir aucun compte de cet aspect du rapport et de conserver des normes nationales de soins de santé en vertu de la Loi canadienne sur la santé et d'assurer un financement suffisant de l'assurance-maladie au Canada, qui fait l'envie du reste du monde.

Article 31 du Règlement

L'ÉRYTHRÉE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, je prends la parole pour appuyer le Front populaire de libération de l'Érythrée qui réclame un référendum libre, loyal et public sur l'avenir de ce pays.

Il y a 40 ans, les grandes puissances ont forcé la malheureuse Érythrée à se joindre à son ennemi traditionnel, l'Éthiopie. La guerre qui s'ensuivit causa entre 250 000 et 350 000 morts, en Érythrée seulement.

Maintenant la guerre est apparemment terminée, mais la stabilité à long terme est loin d'être garantie. Les luttes sectaires continuent dans la Corne de l'Afrique et des millions de personnes meurent encore de faim et de maladies qui pourraient être évitées. La sécurité de la voie d'acheminement de l'aide qui leur est destinée ne sera pas garantie tant que la guerre civile inutile et destructrice ne sera pas terminée en Éthiopie.

[*Français*]

En particulier, l'obtention d'une solution permanente aux problèmes de cette région exigera une résolution paisible du statut de l'Érythrée qui respecte la volonté de la majorité du peuple érythréen.

[*Traduction*]

Par conséquent, je prie le gouvernement canadien de suivre l'exemple de la Suède, du Danemark, de la Norvège et d'autres pays et d'appuyer le droit des Érythréens de définir leur propre avenir.

* * *

[*Français*]

LE PARTI RÉFORMISTE DU CANADA

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Madame la Présidence, c'est avec étonnement et déception que j'ai pris connaissance des vues étroites et dépassées du *Reform Party* concernant le multiculturalisme.

Des déclarations de ce genre contribuent à répandre des idées fausses au sujet de notre politique en la matière. Le multiculturalisme est fondé sur la notion que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes ont les mêmes droits économiques, politiques et sociaux. C'est une approche en faveur de l'égalité et contre le racisme et la discrimination.

Le *Reform Party* et son chef incitent les Canadiens à se rattacher à des mythes qui ne peuvent que semer la discorde. À une époque où les Canadiens cherchent à solidifier leur unité, le multiculturalisme demeure une

Article 31 du Règlement

des forces les plus puissantes que notre pays ait jamais possédées pour réaliser cette unité.

Je tiens à réitérer aux membres du *Reform Party* la volonté du présent gouvernement de contribuer, par tous les moyens, à la formation d'une identité canadienne que tous et toutes pourront vraiment partager.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, le ministère des Pêches et des Océans est sur le point d'imposer une autre politique désastreuse aux pêcheurs de l'Atlantique, le contrôle à quai payable par l'usager.

Le gouvernement avait deux autres solutions. Il aurait pu conserver l'ancien système d'arraisonnements, de journaux de pêche et de contrôles au hasard qui aurait donné un peu plus de travail aux agents des pêches. Il aurait pu opter pour un système, que l'industrie voulait appeler «la folie du papier» parce qu'il exige beaucoup de paperasserie de la part des pêcheurs et des usines de traitement qui doivent tenir des registres précis pour le ministère des Pêches car celui-ci ne fait confiance à personne.

Qu'est-ce que les pêcheurs ont obtenu? Ils ont obtenu la solution que le ministère préférait, le système de contrôle du poids, un programme d'emploi parrainé par le ministère des Pêches et des Océans qui entraînera des attentes plus longues et des frais beaucoup plus élevés pour les pêcheurs qui doivent en acquitter la note.

Personne n'appuie ce nouveau système, comme on l'a vu à Terre-Neuve et comme on le verra en Nouvelle-Écosse et dans d'autres régions.

Le ministère des Pêches et des Océans n'a pas tenu compte des pêcheurs, encore une fois, et il a appliqué une politique qui ne comporte aucun avantage pour les administrés.

* * *

LA PRESSE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Madame la Présidente, après avoir lu la chronique de Marjorie Nichols dans le *Citizen* du 13 juin, je me suis réjouie à la pensée que cette journaliste au moins prenait le temps de bien se documenter avant d'écrire, de sorte qu'elle relatait les faits véridiques et non des faussetés.

Il ne faut pas s'étonner que, d'un bout à l'autre du pays, les Canadiens soient si négatifs, car on ne leur sert constamment que des nouvelles alarmistes, déformées et manipulées.

Les médias doivent commencer à prendre au sérieux leur rôle dans la société et à agir sans parti pris et d'une façon responsable pour donner aux Canadiens uniquement des faits et les laisser se faire une idée quant à l'efficacité des politiques de ce gouvernement.

* * *

LE MULTICULTURALISME

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Madame la Présidente, au bout du compte, le multiculturalisme est au coeur de l'unité canadienne. En effet, grâce au multiculturalisme, tous les Canadiens peuvent collaborer pour bâtir un Canada plus uni et plus fort.

La Loi canadienne sur le multiculturalisme adoptée à l'unanimité par le Parlement cherche à éliminer les barrières qui nous divisent, c'est-à-dire celles du racisme et de la discrimination.

Dans ses nombreuses attaques contre le multiculturalisme, le Parti réformiste et son chef démontrent leur quasi-ignorance ce que représente ce pays magnifique.

Par contre, selon un sondage commandité en avril par le *Globe* et Radio-Canada, 84 p. 100 des Canadiens ont déclaré que tout arrangement constitutionnel devait tenir compte du caractère multiculturel du Canada. Il est très facile de susciter les craintes et les inquiétudes de la population. Cependant, il est très difficile de bâtir une société juste qui offre des chances égales à tous. M. Manning a choisi la voie facile. Ce gouvernement, qui a tant fait pour donner une nouvelle vision aux Canadiens, ne fera pas comme lui.

* * *

• (1110)

[*Français*]

L'ÉCONOMIE DE MONTRÉAL

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, à plusieurs reprises, à la Chambre, j'ai soulevé la question de la situation dramatique de Montréal. Nous avons organisé un débat en cette Chambre sur la situation économique de Montréal et la population de Montréal s'inquiète davantage, à tous les jours. Récemment, le caucus du Québec, dont j'ai l'honneur de présider, a débattu de la question tragique du dépérissement de l'économie, de l'appauvrissement, du manque d'emploi de la région de Montréal. J'ai eu l'honneur d'appuyer cette motion à laquelle notre chef du parti, Jean Chrétien, a participé activement. Et voilà que le ministre responsable de Montréal, le député d'Anjou—Rivière-des-Prairies et ministre des Transports se lave de nouveau les mains en disant qu'il n'est pas responsable, que

«ainsi va l'économie», au moment où des postes à Air Canada et à la succursale du service des changes étrangers de la Banque du Canada déménagent à Toronto. Le ministre, une fois de plus, néglige de s'occuper du rôle qui lui a été attribué.

Mme le vice-président: Je regrette, le temps de parole de l'honorable député est écoulé. La parole est à l'honorable député d'Okanagan—Shuswap.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, jusqu'au tiers des librairies du Québec devront peut-être fermer leurs portes parce que la TPS entraîne une baisse vertigineuse des ventes. Un peu partout au Canada, les éditeurs rapportent que leurs recettes ont baissé de 20 à 30 p. 100.

La coalition contre la taxation des livres soutient que la dégringolade des ventes est directement attribuable à la TPS. Le secteur des revues du Canada est au désespoir et les éditeurs sont ébranlés sous un triple assaut: la récession, les hausses imminentes des frais postaux et la TPS détestable.

Il y a quelque temps, le premier ministre a dit publiquement d'un air songeur que son gouvernement réexaminerait la sagesse d'avoir cette taxe sur l'alphabétisation. Il s'est engagé récemment, dans le discours du Trône, à favoriser la valorisation du savoir au Canada et d'y promouvoir l'alphabétisation.

J'enjoins donc le premier ministre à honorer cet engagement de façon concrète en saisissant l'occasion d'agir. Qu'il abroge immédiatement la TPS sur les livres et les revues et qu'il aide à redonner un peu de vie à l'industrie canadienne de l'édition. Qu'il supprime cette taxe injuste et punitive!

* * *

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ONTARIO

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, pendant quelques instants hier, j'ai vu des politiciens faire preuve de bon sens; il s'agissait des libéraux et des néo-démocrates de l'Assemblée législative de l'Ontario, mais pas des conservateurs. Le premier ministre Rae venait d'annoncer que deux nouveaux ministres avaient remis leur démission pour avoir chacun commis une erreur. J'ai été heureux, et même fier d'être politicien lorsque le chef du Parti libéral, Bob Nixon, a pris la parole et a laissé entendre qu'il conviendrait peut-être que M. Rae refuse ces démissions. J'ai pensé que cette attitude était pleine de bon sens.

Je ne connais aucun autre secteur d'activité raisonnable où l'on obligerait quelqu'un à démissionner à cause d'une seule erreur. Il y a une différence entre commettre des erreurs et avoir de mauvaises intentions, et il faudrait traiter les deux différemment.

Je félicite M. Nixon pour sa position initiale à cet égard, car c'est celle que la plupart des Canadiens adopteraient dans la réalité. Or, malheureusement, la politique ne ressemble pas beaucoup à la réalité.

* * *

LES AFFAIRES CULTURELLES

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Madame la Présidente, on oublie souvent le rôle que jouent nos artistes dans la société. L'Association professionnelle des théâtres canadiens a récemment exprimé avec éloquence ce à quoi se résume ce rôle, et j'abonde entièrement dans le sens de l'association et je lui accorde tout mon appui.

L'association a déclaré:

> Les artistes incarnent l'imagination d'une culture, d'un pays. Grâce à leurs activités créatrices, les artistes permettent à la communauté de ne pas perdre de vue d'où elle vient, ce qu'elle est et où elle va.
>
> Les compressions exercées par le gouvernement dans le financement des institutions culturelles canadiennes ont saigné à blanc les organismes des arts et les artistes indépendants du Canada. Sans artiste, qui reflétera l'expérience unique, variée et riche de toutes les régions de ce pays?
>
> Devant les défis complexes auxquels le Canada sera confronté dans le nouveau millénaire, le pays a besoin de donner encore plus libre cours à la puissance de l'imagination artistique, et non pas de l'étouffer.
>
> À titre d'artistes du théâtre, nous demandons au gouvernement fédéral non seulement de rétablir le financement du Conseil des Arts du Canada, du Centre national des Arts, de la Société Radio-Canada, de l'Office national du film et des musées canadiens mais de l'augmenter. Nous prions le gouvernement de faire davantage pour développer une vision créatrice pour le Canada et non pas seulement d'agir pour la forme.

J'ajouterais, à titre d'avertissement à l'intention du gouvernement actuel, que dans l'intérêt de l'unité nationale et de l'identité canadienne. . .

Mme le vice-président: Le temps de période de la députée est écoulé.

Questions orales

L'AGRICULTURE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la Présidente, par un extraordinaire tour de force, le comité qui était chargé d'examiner la décision rendue par le groupe spécial chargé de régler les différends commerciaux aux termes de l'Accord de libre-échange a maintenu la position de l'industrie canadienne du porc.

Permettez-moi de vous dire l'importance que cette décision revêt pour le Canada. Ainsi, on dit à tous les Canadiens que l'Accord du libre-échange peut fonctionner à condition qu'on lui en laisse la chance. Nous nous réjouissons, bien sûr, de la décision rendue par le comité. Les résultats montrent que le groupe bilatéral chargé de régler les différends en matière de libre-échange a fait ses preuves et qu'il se montrera à la hauteur de la situation dans d'autres cas.

Je souhaite bonne chance aux producteurs de porc canadiens maintenant que leurs produits peuvent passer la frontière sans problème.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Avant-hier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a dit qu'on avait conseillé au gouvernement de mentir dans l'affaire Al-Mashat. Hier, le même ministre a dit qu'on avait seulement conseillé au gouvernement d'induire la population en erreur. Cela revient au même.

Le vice-premier ministre va-t-il confirmer à la Chambre ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré hier à la presse, à savoir que le conseil en question qui était donné aux ministres figurait sur les «questions orales anticipées» et se lisait comme ceci: «M. Al-Mashat satisfaisait aux conditions en tant que retraité; sa candidature a été traitée conformément aux normes habituelles et n'a bénéficié d'aucun traitement de faveur.»

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a répondu hier à la Chambre de même qu'à l'extérieur de celle-ci, je crois, à des questions de ce genre. Je n'ai rien à ajouter.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Le miistre de l'Emploi et de l'Immigration a dit à des députés et aux médias nationaux qu'on avait conseillé au gouvernement fédéral d'induire les Canadiens en erreur.

Le vice-premier ministre voudrait-il dire à la Chambre quelle information au juste visait à induire la population en erreur?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le député devra poser la question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui n'est malheureusement pas ici présent.

M. Tobin: Dans quel pays lointain l'avez-vous expédié?

M. Mazankowski: Le ministre est à la fois député et membre du Cabinet. Il a d'importantes fonctions à assumer, comme le comprendra, je crois, mon collègue de Terre-Neuve.

Le ministre a expliqué la situation et il a aussi laissé entendre que son mauvais choix de mots avait fait qu'on l'avait mal interprété. Je crois qu'il s'est comporté d'une manière qui fait honneur à l'intégrité de notre assemblée et à sa propre intégrité.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, voici la doctrine en matière de responsabilité ministérielle telle que l'a énoncée la secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 30 mai. Je cite:

> Lorsqu'une erreur est commise dont il n'est pas au courant, le ministre doit établir les faits, corriger l'erreur et s'assurer qu'elle ne se reproduira plus.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Lorsque le gouvernement a appris qu'on avait conseillé à un ministre d'induire les Canadiens en erreur, quelles mesures a-t-il prises à l'endroit de ceux qui lui ont recommandé pareille conduite? Le vice-premier ministre peut-il aussi dire à la Chambre quelles mesures ont été prises à l'endroit du fonctionnaire le plus haut placé du pays, M. Paul Tellier?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, nous avons appliqué notre politique à la lettre. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit à la Chambre que des

correctifs avaient été pris afin que ce genre d'erreur ne se reproduise pas.

Au cas où le député aurait des idées saugrenues quant à la façon dont le principe de la responsabilité ministérielle devrait être appliqué dans notre démocratie parlementaire, la Commission McGrath a établi des critères et des lignes directrices tout à fait explicites à ce sujet, et le gouvernement s'y conforme en tout point. Si le député a des suggestions à faire ou s'il tient à approfondir la question dans le cadre de la réforme parlementaire, il devrait peut-être en aviser le comité concerné. Cela pourrait nous intéresser.

M. Tobin: Quel comité? Vous le démantèleriez.

M. Mazankowski: Un comité chargé d'étudier la procédure. Il y a beaucoup de comités permanents. Nous aimerions bien savoir quel écart le député voudrait faire corriger dans l'application des principes en vigueur en matière de responsabilité ministérielle.

• (1220)

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, la réponse du vice-premier ministre n'est pas claire. La chronologie officielle, selon la version B, semble bien indiquer que c'est Paul Tellier, le greffier du Conseil privé, qui aurait conseillé aux ministres d'induire les Canadiens en erreur.

Je voudrais adresser ma question à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre de l'Immigration disait que les fonctionnaires lui avaient conseillé de mentir aux Canadiens. Je demande donc à la ministre si on lui a aussi conseillé de mentir aux Canadiens, et si oui, qui lui a donné ce conseil?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, tout cela a été clairement expliqué par le ministre à la Chambre, hier, la fiche préparée en anticipation d'une question à la Chambre donne une chronologie très claire. Tout cela a été exposé au comité. Le ministre a fait sa déclaration hier et il n'y a rien d'autre à ajouter.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, est-il surprenant que les Canadiens ne croient pas ce que leur dit le gouvernement à ce sujet? Est-il surprenant que les éditoriaux de tout le pays condamnent le gouvernement pour la façon dont il se comporte dans cette affaire?

Madame la Présidente, parlant des ministres, le *Montreal Gazette* disait aujourd'hui: «Ils se sont comportés comme des cafards à la recherche d'une cachette lorsque la lumière. . .»

Mme le vice-président: Le député voudrait-il poser sa question.

M. Nunziata: À la recherche d'une cachette. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-elle. . .

Mme le vice-président: La députée du Yukon.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, j'adresse ma question au ministre des Finances.

Statistique Canada a de nouveau confirmé aujourd'hui que l'inflation demeure à 6,2 p. 100. Ce que les Canadiens ont constaté depuis très longtemps, c'est qu'il leur est de plus en plus difficile de joindre les deux bouts et de mettre du pain sur la table. Alors que l'inflation est de 6,2 p. 100, les hausses salariales, elles, équivalent à la moitié de ce pourcentage.

De toute évidence, en s'en prenant aux salaires, le gouvernement a décidé de s'attaquer au mauvais problème. Au lieu de cela, pourquoi ne réajuste-t-il pas son tir et ne prend-il pas des mesures vraiment efficaces, en modifiant par exemple sa politique sur la TPS, en abaissant les taux d'intérêt et en ramenant le dollar canadien à un niveau qui permettra aux familles canadiennes de joindre à nouveau les deux bouts?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je pense que la baisse du taux d'inflation est encourageante. Celui-ci est passé de 6,3 p. 100 à 6,2 p. 100. C'est une baisse modeste, mais au moins c'est un pas dans la bonne direction. Il faut comprendre que les données sur l'inflation englobent les répercussions directes et indirectes des différents budgets d'un océan à l'autre. En l'occurrence, elles reflètent les budgets de l'Ontario, du Québec et d'autres budgets qui doivent être intégrés au système.

La TPS est effectivement en cause, et nous l'avons reconnu dès le début. Mon prédécesseur a dit, et nous l'avons confirmé, que la TPS aurait un effet ponctuel sur les pressions inflationnistes. Toutefois, il était important de mettre cette mesure en place, dans l'intérêt de l'industrie manufacturière. La députée dit que nous devons créer des emplois et améliorer notre compétitivité, et

c'est précisément ce que fait la TPS pour le secteur manufacturier.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Je voudrais poser une question supplémentaire, madame la Présidente. Je conseille au ministre d'aller dans certaines villes frontalières canadiennes, d'examiner les statistiques sur les faillites et de constater les bienfaits réels de ses politiques pour l'économie de notre pays.

J'adresse ma question supplémentaire au ministre responsable du commerce car, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, les salaires canadiens ont chuté et selon des spécialistes des questions commerciales, la libéralisation des échanges avec le Mexique les fera baisser encore davantage.

Quelles garanties le ministre responsable du Commerce extérieur peut-il donner aux travailleurs canadiens pour leur fournir l'assurance que les salaires ne baisseront pas? S'il ne peut donner aucune garantie, suspendra-t-il les négociations jusqu'à ce qu'il puisse donner cette assurance aux travailleurs canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je ne sais pas pourquoi la députée en arrive à cette conclusion. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, les salaires au Canada ont augmenté plus rapidement qu'aux États-Unis. Il n'y a donc absolument aucun lien avec les négociations ou les échanges commerciaux proprement dits.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, 200 000 personnes à Montréal sont sans emploi. Une personne sur quatre dépend de l'assurance-chômage ou du bien-être social.

Il y a quelques semaines, à Montréal, j'ai rencontré des employés de l'industrie du vêtement. Le libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, pour ces employés, cela veut dire d'autres pertes d'emplois. Et pourtant, le gouvernement va de l'avant.

Le ministre va-t-il avoir la décence d'aller parler à ceux et celles qui sont menacés, avant de poursuivre ces négociations? Regardez la réalité.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, il serait bon que la députée comprenne que si la société John Forsythe Canada Limited étudie les possibilités d'ouvrir une usine au Mexique, c'est pour transférer là-bas des emplois qui se trouvent actuellement en Extrême-Orient, pour être en mesure de mieux servir le marché canadien à partir du Mexique plutôt qu'à partir d'endroits comme Taiwan ou Hong Kong.

* * *

LA DETTE NATIONALE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Au début de la semaine, le ministre des Finances a présenté un projet de loi visant à créer un fonds de réduction de la dette, qui avait été annoncé dans le budget de février. Le ministre peut-il confirmer que ce fonds de réduction de la dette sera lui-même déficitaire de presque 27 milliards de dollars d'ici la fin de l'exercice financier, et qu'après cinq ans, il aura un déficit accumulé de presque 122 milliards? Si c'est à ce rythme qu'on compte réduire la dette, nous pourrions avoir de gros problèmes avant longtemps.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je remercie le député de sa question, parce qu'il ne fait que montrer l'ampleur du problème que nous avons. Jour après jour, les libéraux et les néo-démocrates réclament que nous dépensions plus d'argent. Il a fallu mettre un peu d'ordre dans notre façon de dépenser.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Plus de 90 p. 100 de la hausse de la dette depuis notre arrivée au pouvoir est la conséquence des intérêts composés calculés sur une dette dont nous avons hérité. Les Canadiens feraient mieux de ne pas oublier ça.

Sous le régime libéral, la hausse annuelle des dépenses de programme était de 14 p. 100. Elle a été réduite à 3,7 p. 100 avec l'arrivée des conservateurs au pouvoir. Nous avons mis de l'ordre dans la façon de dépenser les recettes fiscales, tandis qu'eux n'en faisaient rien.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, je sais que le ministre a l'impression que 1984, c'était hier, mais il est temps qu'il commence à prendre en compte ce qu'il a fait depuis sept ans.

Maintenant qu'on sait que le gouvernement devra emprunter de l'argent pour financer un fonds de réduction de la dette, le ministre ne veut-il pas admettre que cette mesure n'est qu'une tentative du gouvernement de récupérer un élément des Comptes publics du Canada pour se faire bien voir de la presse et distraire les Cana-

diens du fond de la question, soit la mauvaise gestion de ce gouvernement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, avec des calculs pareils, ce n'est pas étonnant qu'on ait vu tripler la dette nationale sous le régime libéral, entre 1981 et 1984.

Le fait est que le service de la dette coûtera à lui seul 43 milliards de dollars cette année. Ce que nous disons, c'est que nous voulons affecter à ce fonds l'argent perçu au moyen de la TPS et, éventuellement, rembourser la dette nationale. Nous espérons avoir l'appui du député d'en face, surtout lorsque nous proposons des lois visant à mettre un plafond aux dépenses, parce que c'est ainsi que nous réussirons à mettre de l'ordre dans les dépenses, à utiliser les fonds publics de façon plus intègre et plus crédible dans le cadre de notre programme d'assainissement financier.

* * *

• (1130)

LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

En décembre dernier, le président du Conseil du trésor a publié Fonction publique 2000, la politique du gouvernement en matière de renouvellement et de stimulation de la fonction publique. Les secteurs de responsabilité y étaient clairement énoncés: «Les ministres sont individuellement et collectivement responsables de tout ce que fait le gouvernement, et notamment de la gestion et de la conduite de la fonction publique.»

Étant donné que le gouvernement a voté à l'unanimité contre cette motion confirmant sa propre politique, je demande au ministre: si cette déclaration de responsabilité ministérielle ne représente pas la position que défend le gouvernement, que serait-elle alors?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je crois que la position du gouvernement exprimée dans le Livre blanc sur la Fonction publique 2000 est sans équivoque.

Nous avons mentionné dans ce document les changements importants que nous entendons apporter à l'administration du gouvernement actuel et nous le ferons avec le concours de la fonction publique. Je puis vous dire qu'après avoir visité un grand nombre de villes du Canada, je suis convaincu que les fonctionnaires nous apportent leur entière collaboration.

Je puis dire aujourd'hui que les choses vont bien malgré les temps difficiles que nous traversons.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, le ministre n'a de toute évidence aucune explication à donner au fait que la politique du gouvernement et le vote de mercredi dernier sont en contradiction.

On lit aussi dans le Livre blanc: «Les fonctionnaires seront encouragés à utiliser leurs énergies créatrices, à faire preuve d'une plus grande initiative et à montrer plus de souplesse. On encouragera et on récompensera ceux qui sauront prendre des risques.»

Le ministre admettra-t-il qu'à la suite de l'affaire Al-Mashat, le goût du risque et l'innovation ne sont pas les principales préoccupations des fonctionnaires. Admettra-t-il que Fonction publique 2000, pour citer Dian Cohen, «est une affaire flambée».

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je ne suis pas d'accord parce que la députée sait très bien que ce n'est pas le cas.

Elle a fait allusion à un vote qui a eu lieu à la Chambre. Elle sait qu'il s'agissait d'un vote de confiance. Ces votes sont des astuces que nous comprenons très bien. Tout le monde ne les comprend peut-être pas, mais nous savons très bien les interpréter.

En ce qui concerne Fonction publique 2000, je peux répéter ce que j'ai déjà dit. Le processus suit son cours avec le concours de plusieurs milliers de fonctionnaires que j'ai rencontrés. Nous travaillons à améliorer l'habilitation des fonctionnaires.

Il est difficile de passer d'une organisation centrée sur la surveillance à une autre qui serait au service des citoyens, mais nous y travaillons et nous nous tirons très bien d'affaire.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a affirmé que le mensonge auquel faisait allusion hier le ministre de l'Immigration était fondé sur la réponse préparée à une question orale anticipée des Affaires extérieures, dont j'ai copie ici. Je n'y ai pas trouvé le moindre mensonge.

Compte tenu du fait que le seul mensonge à avoir été formulé est celui qui figure dans le document émanant du greffier du Conseil privé, Paul Tellier, à savoir que M. Al-Mashat n'avait pas eu droit à un traitement de faveur, voici la question que je veux poser à la ministre.

La ministre peut-elle nous dire si des fonctionnaires lui ont conseillé de mentir aux Canadiens ou de les induire en erreur? Dans l'affirmative, qui sont-ils? Quelles mesures a-t-elle prises à la suite des déclarations de son collègue?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, tout ce qui touche la question orale anticipée a été expliqué clairement dans la génèse de l'affaire ainsi que devant le comité.

Ces faits sont du domaine public depuis un certain temps, et je suis persuadée que le comité aura des observations à formuler à leur sujet. Je n'ai rien à ajouter à ce que mon collègue a déclaré hier, ni à ce que j'ai moi-même déclaré hier devant le comité.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire à poser.

Le collègue de la ministre a déclaré hier que des fonctionnaires des Affaires extérieures l'avaient incité à induire les Canadiens en erreur. Ma question est toute simple.

La ministre a-t-elle eu un entretien à ce sujet avec son collègue? Sait-elle qui sont les fonctionnaires qui lui ont conseillé de mentir aux Canadiens ou de les induire en erreur? Lui a-t-on conseillé la même chose?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, je trouve un peu difficile de répondre, étant donné qu'on a déjà traité de toutes ces questions au comité et que la chronologie des événements est claire. Je serai heureuse de voir ce que le comité pense de tout cela. Mon collègue et moi nous sommes entretenus de nombreux aspects de cette affaire, comme le député le sait, et nous avons pris des dispositions pour faire en sorte que ce genre de situation ne se reproduise pas. C'est la tâche qui nous incombe et c'est ce que nous faisons.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Plus tard dans la journée, je déposerai une pétition qui a été signée par 50 000 Canadiens ou plus de tout le pays. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à supprimer la taxe sur les produits et services pour les produits d'hygiène féminine.

Étant donné la nature apparemment discriminatoire de cette application de la TPS, et puisque la pétition est adressée au ministre des Finances, je la remettrai personnellement dans quelques instants à la ministre responsable de la Situation de la femme.

Je voudrais demander au ministre des Finances s'il va supprimer la TPS sur les produits d'hygiène féminine?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question. Tout d'abord, je ne crois pas qu'on fasse preuve de discrimination en imposant les produits d'hygiène féminine. Comme le sait le député, l'objet de la TPS a été d'élargir l'assiette fiscale au taux le plus bas possible. Ainsi la TPS couvre une gamme étendue de produits et de services.

Il serait très difficile d'envisager de nombreuses exemptions sans modifier le taux de la TPS. Ainsi, plus on accorderait d'exemptions, plus la taxe serait élevée. Et il serait très difficile d'envisager de le faire actuellement.

De nombreux produits de première nécessité sont taxés et, bien que je comprenne le point de vue du député sur cette question, il serait très difficile d'augmenter le nombre des exemptions qui existent déjà et qui sont essentiellement la nourriture et les services médicaux.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Anciens combattants, ou peut-être même au premier ministre suppléant.

Le 22 juin, dans une semaine demain, environ 2 500 Canadiens et Canadiennes recevront la médaille du volontaire qu'ils ont pleinement méritée. Ces médailles leur seront conférées par le gouvernement canadien qui veut ainsi souligner leur contribution à la guerre dans le Golfe persique.

Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi son gouvernement ne pourrait pas en même temps décerner la médaille canadienne du volontaire aux Canadiens et Canadiennes qui ont faite la guerre de Corée pour reconnaître leur participation à la guerre de Corée au nom du

Canada, ou du moins annoncer son intention de leur accorder bientôt cette distinction bien méritée?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je peux signaler au député que cette question, soit la remise de la médaille du volontaire aux soldats ayant participé à la guerre de Corée, fait en ce moment l'objet d'une étude sérieuse. J'espère que nous serons en mesure d'annoncer dans un avenir rapproché que nous décernerons cette médaille à ces anciens combattants.

Je remercie le député de l'intérêt qu'il porte à cette question. Je m'y intéresse personnellement et je peux garantir au député que la contribution de ces soldats canadiens sera reconnue ainsi qu'il convient.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Étant donné la réponse que vient de nous donner le premier ministre suppléant, serait-il juste de supposer que le gouvernement entend très, très bientôt, accorder aux anciens combattants de la guerre de Corée un traitement favorable et généreux? Serait-il juste de présumer que le gouvernement annoncera bientôt aux Canadiens quand ces médailles leur seront conférées, où la cérémonie se déroulera, qui sera décoré et précisera si les médailles seront remises à titre posthume aux familles des soldats qui ont été tués en Corée ou qui sont décédés depuis?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, au nom du ministre des Anciens combattants, je suis heureux d'accepter l'instance que présente le député.

Je signale au député que le ministre des Anciens combattants et le ministre de la Défense nationale étudient actuellement cette question. Ils feront part de leur décision à la Chambre très bientôt et prendront certainement en considération les suggestions du député.

* * *

LES DROITS DE L'ENFANT

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Comme elle le sait, le gouvernement a coparrainé et signé la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Or, cette convention prévoit notamment que «tout enfant privé de liberté sera séparé des adultes, à moins que l'on n'estime préférable de ne pas le faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant.»

• (1140)

Le gouvernement continue pourtant à loger et à détenir des enfants et des jeunes délinquants avec des criminels adultes, et la chose empirera avec les dispositions contenues dans le projet de loi C-12 visant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants.

Pourquoi la ministre n'avoue-t-elle pas tout simplement que le gouvernement ne peut pas ratifier cette convention parce que ses propres politiques l'en empêchent?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je pense que le député ne devrait pas parler des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants pendant la période des questions puisque la Chambre en est déjà saisie et qu'il aura l'occasion de dire ce qu'il en pense quand nous en ferons l'étude.

Le député reconnaîtra également que c'est son parti qui a fait adopter la Loi sur les jeunes contrevenants, et que la société éprouve d'énormes difficultés à faire des distinctions entre les jeunes délinquants et les adultes, ainsi qu'à créer un système qui soit juste et équitable.

Mon collègue, le solliciteur général, se préoccupe beaucoup des installations de détention pour tous ceux au Canada qui violent la loi. Je dirais que nous sommes fermement engagés à mettre en place un système qui rende justice aux Canadiens de tous les âges, et que mes homologues provinciaux et moi nous soucions toujours de fournir des installations appropriées aux jeunes contrevenants.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, le comité législatif a terminé en décembre ses travaux sur le projet de loi C-58, la mesure qui a précédé celle-ci, et nous attendons toujours.

Par ailleurs, lorsque le gouvernement libéral précédent a fait adopter la loi actuelle, il y était prévu que les jeunes délinquants seraient détenus séparément des criminels adultes.

Cela fait maintenant un an que cette convention a été signée et coparrainée par le gouvernement actuel, mais elle n'a pas encore été ratifiée. Je comprends que les provinces doivent donner leur accord, mais elles devaient également accepter de garder les jeunes délinquants à part des autres détenus, une disposition sur laquelle le gouvernement n'a tout simplement pas insisté.

Pourquoi n'avoue-t-il pas qu'il n'a pas l'intention de remplir le mandat de la charte de l'ONU sur les droits de l'enfant et, s'il a bien l'intention de le faire, quand cette

convention très importante sera-t-elle ratifiée au Canada?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, le premier ministre a confié le dossier des enfants au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et, comme l'a déjà dit mon honorable collègue, la convention doit être acceptée par les provinces. Nous continuons de travailler avec les autorités provinciales à la ratification de la convention. Cela devrait normalement se faire à l'automne. Les consultations vont bon train.

Les provinces font preuve d'une grande collaboration, mais mon honorable collègue comprendra que ces efforts prennent du temps, et si je travaille avec les provinces, il faut prendre tout le temps nécessaire. Le dernier sommet a eu lieu en septembre dernier. Nous espérons être en mesure de donner satisfaction à mon honorable collègue et à tous les Canadiens. Encore une fois, je crois que la convention sera ratifiée et que ce sera chose faite au début de l'automne.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre du Commerce extérieur.

L'un des éléments très positifs de l'Accord de libre-échange est le mécanisme de règlement des différends. Le Canada et les États-Unis, nous le savons tous, sont engagés dans un affrontement au sujet des importations de produits canadiens aux États-Unis. Je crois savoir que la décision du tribunal a été rendue publique.

Le ministre pourrait-il nous en faire part et nous en expliquer les conséquences pour le Canada et pour la rentabilité des élevages de porc partout au pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, c'est une question extrêmement importante. Je dois dire que, du côté du gouvernement, nous sommes très heureux, comme les députés d'en face aussi, j'en suis certain, des résultats de la contestation extraordinaire que nous avons appris aujourd'hui. Nous espérons que ce sera le point final dans cette affaire. La décision rendue aujourd'hui par le comité de contestation extraordinaire lie les deux parties. Les droits compensateurs seront annulés. Les trois membres du comité se sont entendus sur ce point.

Une voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il y a un aspect très important dans cette décision, que je voudrais citer brièvement: «La demande de contestation extraordinaire est rejetée parce qu'elle ne satisfait pas aux critères fixés dans l'Accord de libre-échange pour ce genre de contestation.»

Je dois dire que le dispositif a maintenant été mis à l'épreuve, et cela confirme très nettement la position que le gouvernement du Canada a adoptée tout au long de ces démarches. . .

Des voix: Bravo!

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. Celui-ci a laissé entendre, lorsqu'il a répondu à mon chef, que le taux d'inflation avait diminué le mois dernier.

En fait, il n'y a eu aucun changement dans les prix en avril, mais le taux d'inflation a grimpé de 0,5 p. 100 au cours du dernier mois, soit en mai. La hausse pour l'année écoulée a été particulièrement élevée à Québec, avec un taux de 8,4 p. 100, à Montréal, avec 8,1 p. 100, et à St. John's, avec 7,7 p. 100. Or, ces villes sont toutes situées dans des provinces où la TPS a été intégrée à la taxe de vente provinciale.

Le gouvernement reconnaît-il maintenant que c'est la TPS qui est le principal facteur faisant grimper le coût de la vie, et réduira-t-il le taux de cette taxe de façon à faire baisser le coût de la vie?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je tiens à préciser que l'augmentation, sur douze mois, de l'indice d'ensemble des prix à la consommation a été de 6,2 p. 100 en mai, comparativement à 6,3 p. 100 en avril et en mars. Il s'agit d'une diminution modeste, mais c'est quand même une diminution et mon collègue sera d'accord pour dire que nous allons dans la bonne direction.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, permettez-moi de citer la première ligne du communiqué publié ce matin par le propre service de la statistique du gouvernement. Le communiqué dit: «L'indice d'ensemble des prix à la consommation au Canada a augmenté de 0,5 p. 100 entre les mois d'avril et de mai, après être resté stable le mois précédent.» Il s'agit d'une augmentation et le ministre devrait le reconnaître.

Compte tenu de cette augmentation et du risque que celle-ci entraîne une hausse des taux d'intérêt au pays, le gouvernement s'engagera-t-il à continuer de faire bais-

ser ces taux, de façon que la valeur du dollar diminue, qu'il y ait plus d'emplois, qu'il y ait expansion du marché des exportations, et que l'on se sorte de cette récession?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je suis certain que le député aura noté que les taux d'intérêt, c'est-à-dire le taux de la Banque du Canada, ont diminué de quatre points de base hier. C'était probablement la treizième ou la quatorzième baisse consécutive, et à mesure que les pressions inflationnistes diminueront, les taux d'intérêt continueront de baisser. Je pense que cette nouvelle est très encourageante.

Le fait que les pressions inflationnistes diminuent, comme le prouvent les statistiques, est une bonne nouvelle, puisqu'il pourrait s'ensuivre une baisse encore plus marquée des taux d'intérêt. C'est du moins ce que nous souhaitons et prévoyons; toutefois, il n'en sera ainsi que si nous nous attaquons aux causes mêmes de l'inflation, c'est-à-dire aux pressions et aux attentes inflationnistes.

Je suis convaincu que mon collègue est heureux que les taux d'intérêt aient diminué de plus de cinq points de pourcentage au cours de la dernière année, et que l'écart entre les taux au Canada et aux États-Unis soit d'environ 2,5 p. 100 dans le cas des effets de commerce de 90 jours. C'est une amélioration remarquable par rapport à l'écart de 5,6 p. 100 d'il y a un an.

* * *

LE PORT DE HALIFAX

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, encore une fois, je prends la parole à la Chambre pour attirer l'attention du gouvernement sur la crise que connaît actuellement le port de Halifax.

Il y a plus d'un mois, le ministre des Transports a promis de faire tout en son pouvoir pour aider le port de Halifax.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement n'a rien fait? Pourquoi le port de Halifax continue de péricliter? Pourquoi le gouvernement n'accorde-t-il aucune aide?

• (1150)

Je vois que, encore une fois, personne ne connaît la réponse.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, je crois que le ministre a répondu maintes et maintes fois à cette question.

Je suis certain qu'il sera heureux d'y répondre encore à son retour lundi.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, cette réponse me laisse presque sans voix. Presque.

Des voix: Oh, oh!

Mme Clancy: Oh, oui, c'est très drôle. C'est très drôle pour le gouvernement que le port de Halifax ferme et que 500 emplois disparaissent. On ne peux pas bâtir un pays en abandonnant une région.

Les Canadiens de la région atlantique et les habitants de Halifax savent que seul le gouvernement fédéral peut sauver ce port. Si le gouvernement est au courant de la situation, pourquoi refuse-t-il encore d'agir? Pourquoi ne fait-il pas ce qu'il faut faire? Pourquoi? N'y a-t-il personne de ce côté qui soit conscient de ce qui se passe?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le ministre des Transports et la ministre d'État chargée des Transports s'occupent tous les deux très activement de ce dossier. Comme la députée le sait, c'est une situation complexe qu'une seule solution simple ne pourra pas régler.

L'un des facteurs en jeu est que la capacité excédentaire de transport maritime fait baisser les tarifs.

Le ministre des Transports s'est entretenu avec des représentants du CN. Cette société est en train de mettre au point des wagons porte-conteneurs à deux niveaux qui accroîtront la productivité et l'efficacité.

Je sais que le CN et les sociétés de conteneurs négocient une nouvelle série de tarifs marchandises qui, espérons-le, seront concurrentiels et aideront Halifax à garder sa part des mouvements de conteneurs. Je suis d'accord avec la députée pour dire que c'est une question très importante et je lui assure que le gouvernement la prend au sérieux.

* * *

LA JUSTICE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, en l'absence du solliciteur général, je voudrais adresser ma question au procureur général. Elle porte sur Kitty Nowdluk-Reynolds, une Inuit victime d'un crime.

M^me^ Nowdluk-Reynolds a été arrêtée à tort l'été dernier lorsqu'un mandat a été émis contre elle à titre de témoin important. Elle a été amenée, menottes aux poignets, de Surrey, en Colombie-Britannique, à Edmonton puis à Yellowknife, puis de nouveau à Edmonton, à Ottawa et, enfin, à Iqaluit. Cette semaine a été un véritable cauchemar et tout cela à cause d'un procès auquel elle n'a même pas été appelée à témoigner.

Une voix: Menottes aux poings?

M. Kilgour: Oui. La ministre pourrait-elle nous dire pourquoi aucun représentant du gouvernement, y compris elle-même ou le solliciteur général, n'a jusqu'à maintenant, dix mois plus tard, présenté des excuses pour cette affaire ni pris des mesures pour s'assurer que cela ne se reproduise plus?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Je suis heureuse qu'il s'y intéresse, étant donné que je m'en occupe depuis plusieurs mois. Toute cette affaire a été rendue publique il y a quelque temps déjà. Il est intéressant qu'elle ait enfin été portée à son attention.

J'ai en main les lettres que j'ai envoyées à M^me^ Nowdluk en mars dernier. J'ai effectivement fait quelque chose.

Mme Campbell (South West Nova): Pourquoi n'avez-vous rien fait si cette affaire remonte à si longtemps?

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Je me demande si nos vis-à-vis souhaitent entendre la réponse à cette question très importante.

Madame la Présidente, j'ai écrit à M^me^ Nowdluk-Reynolds et j'ai, en fait, adressé une lettre au solliciteur général pour réclamer la tenue d'une enquête de la GRC sur toute cette affaire. Je reconnais que c'est une question extrêmement importante.

Je me suis penchée sur la question et j'ai pris les mesures qui s'imposaient. Je le répète, je suis heureuse que ma collègue s'intéresse enfin à cette affaire.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Le père de la ministre est procureur de la Couronne en Colombie-Britannique depuis de nombreuses années. Je me demande qui a porté ce cas à son attention.

Tout ce que l'intéressée a reçu en fait de correspondance jusqu'à maintenant, ce sont les propos d'un inspecteur de la GRC, en Colombie-Britannique, qui a déclaré: «Quels que soient les motifs de leur arrestation, tous les prisonniers sont traités de la même façon».

La ministre accepte-t-elle ce genre d'idioties de la part d'un inspecteur? Quelle est sa politique? Est-elle prête à faire faire une enquête indépendante pour faire en sorte, je le répète, que ce genre de situation ne se reproduise plus?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je peux garantir au député que mon père serait enchanté de savoir qu'il lui a laissé un si bon souvenir.

Malheureusement, en tant que ministre de la Justice, je ne suis pas responsable de la GRC et, lorsqu'on m'a demandé de me pencher sur cette affaire, je l'ai portée à l'attention de mon collègue, le solliciteur général, qui l'examine actuellement. Si je ne m'abuse, la GRC fait enquête sur toute cette affaire. Je suis persuadée que mon collègue fera rapport à la Chambre ou aux autorités compétentes lorsqu'il connaîtra le résultat de cette enquête.

* * *

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, le gouvernement de l'Ontario a annoncé hier qu'il entamera dès demain des négociations au sujet des revendications territoriales de la nation algonquine du lac Golden.

Les terres ancestrales des Algonquins du lac Golden s'étendent sur 14 000 milles carrés de la vallée de l'Outaouais. La colline du Parlement, où nous procédons actuellement à nos travaux, fait partie des terres que les Algonquins n'ont pas cédées.

En dépit du nouveau programme du premier ministre concernant les revendications territoriales, ce programme dont il a fait grand cas, et des intérêts évidents que présente la capitale nationale pour le gouvernement, celui-ci déléguera, pour participer aux négociations, un observateur qui ne sera pas pleinement mandaté pour négocier.

Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement fédéral refuse de participer aux négociations sur les revendications territoriales des Algonquins, malgré les conséquences importantes qu'elles peuvent avoir pour la vallée de l'Outaouais, la capitale nationale et l'ensemble de la nation?

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, le député sait que le gouvernement prend très au sérieux les revendications territoriales. Il n'ignore pas que nous avons institué une politique qui a porté, et qui continue de porter, des fruits. La situation évolue continuellement.

Je sais que le ministre s'intéresse tout autant à la question que n'importe qui et qu'il répondra au député lorsqu'il sera de retour à la Chambre la semaine prochaine.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, nous avons vu l'été dernier, à une heure de route de la capitale, les résultats des atermoiements et de la duplicité dont a fait preuve le gouvernement fédéral à l'égard des revendications des Mohawks.

La frustration des autochtones a finalement coûté des millions de dollars, ruiné la réputation du Canada sur le plan international et causé la mort d'un policier au Québec.

Le ministre ne considère-t-il pas important, compte tenu des intérêts qu'a le gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale et de sa compétence dans le domaine des affaires autochtones, que le gouvernement participe à part entière aux négociations tripartites avec les Algonquins du lac Golden?

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, les événements de l'été dernier ont été une tragédie pour le Canada. Ils ont montré à tous les Canadiens qu'ils ont encore beaucoup à apprendre. Vous constaterez sûrement que le ministre a appris toutes les leçons qu'il avait à apprendre.

Le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que les revendications territoriales se règlent équitablement et aussi rapidement que possible à la grandeur du pays.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Dans le Budget du mois de février, le gouvernement a annoncé la publication d'un document sur la prospérité économique du Canada pour le printemps. Or, l'été débute la semaine prochaine et nous n'avons pas encore vu ce fameux document.

Je sais que parler de prospérité est gênant pour ce gouvernement. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement entend toujours publier ce document et, dans l'affirmative, quand?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je trouvais que le député posait une bonne question jusqu'à ce qu'il aille tout gâcher en utilisant quelques termes péjoratifs.

La compétitivité, à mon avis, est une question d'un grand intérêt pour les Canadiens et pour les députés de tous les partis. J'aurais espéré que nous puissions tenir sur cette question le débat impartial que nous avons annoncé comme objectif dans le discours du Trône.

Nous souhaitons publier ce document le plus tôt possible. Il ne sera peut-être pas possible de le faire avant la fin du printemps, comme nous le voulions, mais les travaux sont avancés.

J'espère que nous pourrons commencer un grand débat pancanadien sur la question et que les députés de tous les partis y prendront part.

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Madame la Présidente, la semaine dernière, un journal rapportait que des fonctionnaires faisaient des pieds et des mains pour produire un document pour le 19 juin, mais «que l'on ne s'entend pas au sein de la bureaucratie sur la question de savoir si les idées ont été assez développées pour permettre de respecter cette date d'échéance.»

Le ministre admettra-t-il que ce désaccord entre bureaucrates reflète la confusion de leurs maîtres politiques et que le gouvernement ne sait pas quoi faire pour assurer la prospérité du Canada et pour créer des emplois pour les Canadiens?

• (1200)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, si le député pense aux politiques que nous avons adoptées, il admettra qu'elles ont toutes une dimension économique propre à améliorer la compétitivité du Canada et, de là, à assurer la prospérité que nous souhaitons tous. Ces politiques, qu'il s'agisse des politiques générales de contrôle du déficit et de l'inflation, de déréglementation et de réforme fiscale ou de politiques portant sur un secteur précis de l'économie, visent toutes à améliorer la position concurrentielle du Canada.

Le document doit s'inscrire dans la foulée de ces politiques. Il n'y a aucune confusion. Notre démarche a été extrêmement cohérente depuis notre arrivée au pouvoir en 1984 et nous en sommes maintenant à ce dialogue dont l'aboutissement sera l'adoption d'une série de politiques qui nous mènera jusqu'au terme de la décennie et à l'aube du prochain siècle.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, j'ai une question pour le ministre du Commerce extérieur qui touche aussi à ses responsabilités en tant que ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Ma question porte sur la résistance commerciale de plus en plus forte que rencontrent les produits forestiers canadiens en Europe maintenant que certains groupes environnementaux canadiens mal informés ont délibérément fait la promotion d'un boycott de ces produits. Ma question est la suivante: Comment l'industrie forestière canadienne et le gouvernement canadien réagissent-ils à ce très grave problème commercial menaçant notre plus important produit d'exportation?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, comme mon ami le sait bien, lui qui s'intéresse beaucoup à cette question particulière de même qu'à l'avenir de l'industrie forestière, nous nous sommes attaqués à ce problème de plusieurs façons.

De nombreux parlementaires ont ainsi rencontré des représentants du Parlement européen au cours d'une visite que ces derniers ont effectuée il y a quelques semaines. Je crois que ces discussions ont contribué à convaincre la Communauté européenne de renoncer aux mesures qu'elle envisageait de prendre avant leur arrivée.

Nous avons aussi porté ce combat dans les diverses capitales européennes, par l'entremise de nos délégués commerciaux. Le premier ministre abordera d'ailleurs cette question lors de son voyage, s'il ne l'a pas déjà fait en Allemagne cette semaine. Nous rejetons la position prise par ces gens qui sont en désaccord avec la démarche que nous avons suivie dans ce domaine et que nous continuerons à combattre leur point de vue le plus vigoureusement que nous le pourrons.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION AU BRÉSIL ET AU CHILI

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, je voudrais demander à la Chambre la permission de déposer le rapport d'une délégation parlementaire. J'ai dû me rendre dans le hall pour aller chercher ces documents.

Mme le vice-président: Je suis certaine que la Chambre sera d'accord pour que l'on revienne à ce point de l'ordre du jour.

M. Bird: Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer le rapport d'une délégation parlementaire qui s'est rendue au Brésil et au Chili plus tôt au cours de l'année. Cette délégation était composée de deux députés ministériels, d'un député de l'opposition officielle et d'un député du Nouveau Parti démocratique.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA MANUTENTION DES GRAINS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme le vice-président: Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, M. Danis, appuyé par M. Andre, demande la permission de déposer un projet de loi.

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail) demande à présenter le projet de loi C-25, Loi portant reprise et continuation des opérations de manutention des grains dans les ports de Vancouver et de Prince-Rupert, en Colombie-Britannique.

[*Traduction*]

Mme Langan: Madame la Présidente, pourriez-vous clarifier une chose pour moi? Il me semble que vous avez dit «forçant le retour au travail des employés». Or, c'est une loi qui force les employeurs à reprendre leurs activités. C'est un lock-out, pas une grève.

Mme le vice-président: Le projet de loi se lit comme suit: Loi portant reprise et continuation des opérations de manutention des grains. . . Il dit la même chose en anglais. Je l'ai lu en français, et les interprètes ont peut-être eu de la difficulté à me comprendre.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Langan: Madame la Présidente, je n'ai pas l'intention de perturber les travaux, mais je voudrais avoir la certitude que la version française du projet de loi ne dit pas «forçant le retour au travail des employés».

Mme le vice-président: Non, le sens est le même dans les deux versions, à ma connaissance.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Mme le vice-président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? Plus tard aujourd'hui, conformément à l'ordre adopté plus tôt.

* * *

LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-234, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (procédure d'appel).

—Madame la Présidente, en 1988, le Comité mixte de l'examen de la réglementation a adopté un rapport dans lequel il recommandait que des modifications soient apportées à la réglementation relative à la procédure d'appel de la Commission de la fonction publique.

Le rapport du comité a, semble-t-il, été adopté par la Chambre. Une réponse devait être fournie. Cette réponse a été donnée vers la fin de la session, avant les élections de 1988, et la commission, qui est comptable au Parlement, a décidé de ne donner suite à aucune des recommandations.

Compte tenu de l'intransigeance de la commission, ce projet de loi a été présenté pour rendre obligatoires dans la loi certaines des recommandations faites par le comité dans le rapport qu'il a déposé au Parlement. J'espère que tous les députés l'appuieront.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord) demande à présenter le projet de loi C-235, Loi modifiant le Code criminel (infractions d'ordre sexuel).

—Madame la Présidente, le système judiciaire actuel traite injustement les victimes d'infractions sexuelles. Les deux mesures contenues dans ce projet de loi corrigeront en partie cette injustice. La première assurera aux victimes que leur droit à la protection de leur vie privée est reconnu, la deuxième exigera que les avocats de la défense prouvent au juge que leurs clients ne représentent pas un danger pour leurs victimes ou pour d'autres personnes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1210)

PÉTITIONS

LES ÉTATS BALTES

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée en grande partie par des habitants d'Edmonton et de Toronto qui prient le Parlement de reconnaître le gouvernement démocratiquement élu de la Lituanie et d'établir des relations diplomatiques avec ce pays.

Les pétitionnaires demandent aussi à l'Union soviétique de retirer toutes ses forces militaires de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie. Ils demandent qu'une médiation internationale intervienne dans toutes les négociations entre l'Union soviétique et la Lituanie.

Enfin, ils demandent que le versement de l'aide internationale à l'Union soviétique sous forme de crédits et de céréales fourragères soit conditionnel au retrait des troupes soviétiques des États baltes et au règlement de la crise dans cette région.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 50 000 Canadiens d'un océan à l'autre qui exigent que le gouvernement actuel exonère les produits d'hygiène féminine de la taxe sur les produits et services.

Cette pétition a été lancée par un groupe nommé Taboo. Jackie Burnett, de Sarnia, et Barbara Saunders, de Kitchener, considèrent que les produits d'hygiène féminine sont des produits sanitaires de première nécessité.

Cinquante trois pour cent de la population canadienne n'a pas la possibilité de boycotter ces produits. Lorsque des portions individuelles de yogourt, de la trempette pour croustilles et des dons de sperme peuvent être exonérés de la TPS, ces 50 000 personnes et moi-même estimons que l'exonération des produits d'hygiène féminine s'impose.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente à la Chambre, au nom des premières nations du Canada, une pétition sur l'immunité contre la TPS.

Les premières nations du Canada sont exemptées d'impôt en vertu de leurs droits ancestraux découlant de traités. Ces droits ont été affirmés par la proclamation royale de 1763, l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et par des arrêts récents de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Spiro.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, j'ai le privilège de présenter aujourd'hui une pétition dûment autorisée au nom de résidents de la Saskatchewan, provenant en majeure partie de ma circonscription de Dundurn, des localités de Allan et de Hanley mais également de Saskatoon et Moose Jaw.

Les pétitionnaires condamnent la manière dont le gouvernement actuel s'en prend au mode de vie rural en réduisant les services de VIA, en abandonnant des lignes ferroviaires, en négligeant les pêches et les forêts et tout particulièrement, en fermant les bureaux de poste des régions rurales.

Ils demandent instamment au Parlement de rejeter les mesures prises par le gouvernement actuel en vue de fermer les bureaux de poste ruraux.

LES ÉTATS BALTES

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par une centaine d'Albertains, sur la situation en Lituanie.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes et au Sénat du Canada de reconnaître immédiatement le gouvernement légitime démocratiquement élu de la Lituanie et d'établir des relations diplomatiques avec ce pays.

Les pétitionnaires exigent en outre que commencent les pourparlers entre l'Union soviétique et la Lituanie, et veulent avoir l'assurance qu'il y aura une médiation internationale au cours de ces négociations.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, je voudrais présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition d'habitants de la région du lac Williams, en Colombie-Britannique.

Les pétionnnaires sont très préoccupés par la demande dont est actuellement saisi le CRTC, concernant la soumission d'Unitel Communications pour entrer sur le marché des appels interurbains.

Les pétitionnaires demandent au ministre des Communications de s'opposer à la soumission d'Unitel qui lui permettrait de concurrencer les compagnies de téléphone canadiennes sur le marché des interurbains. De plus, ils pressent le ministre des Communications de tenir des audiences publiques auprès de toute la population avant de décider du sort du réseau canadien des télécommunications.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai aussi le privilège de présenter une pétition signée par un grand nombre de personnes du Lower Mainland de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires exhortent encore une fois le gouvernement fédéral à s'occuper de la demande qu'a faite Unitel au CRTC. En particulier, ils veulent faire en sorte qu'on tienne des audiences publiques dans tout le pays pour que la collectivité puisse être consultée avant que l'on détruise notre industrie du téléphone.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, je prends la parole pour présenter des pétitions émanant surtout de la localité de Simpson dans ma circonscription. Cent dix-neuf habitants de cette région qui se servent du bureau de poste local sont consternés par ce que Postes Canada a décidé unilatéralement de le supprimer. Ils s'inquiètent vivement de l'avenir du service postal dans cette circonscription et demandent au gouvernement de fournir un service postal en le considérant comme un service et non comme une entreprise à but lucratif.

J'ai aussi une pétition émanant de plusieurs habitants de la localité de Bramalea, située également dans ma circonscription, qui s'inquiètent aussi de leur bureau de poste. Ils savent ce que c'est que de ne pas en avoir. Ils n'en ont pas depuis 1990, quand on a fermé le comptoir postal. Le service postal a connu plusieurs perturbations à Bramalea, notamment concernant l'accès au courrier pendant l'hiver et la confusion qui règne dans la distribu-

tion des colis, ce qui cause de très graves problèmes aux habitants de cette localité.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Finalement, je prends la parole pour présenter une pétition qui m'a été remise par plusieurs agriculteurs de la Saskatchewan. Ils demandent au gouvernement de leur donner la possibilité de placer l'avoine sous le contrôle de la Commission canadienne du blé et de les protéger en modifiant la Loi sur la Commission candienne du blé afin de donner à l'avoine et à l'orge la même protection que le blé.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Sid Parker (Kootenay–Est): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais moi aussi présenter une pétition au nom des habitants de certaines régions rurales de Colombie–Britannique. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'exhorter le ministre des Communications à s'opposer à l'offre de la société Unitel, qui veut faire concurrence aux compagnies de téléphone canadiennes dans le domaine du service interurbain. Les signataires exhortent également le ministre des Communications à consulter tous les intéressés, et en particulier les citoyens ne vivant pas dans les régions urbaines du pays, puisque ceux–ci seront durement touchés par la déréglementation. Ils exhortent aussi le ministre des Communications à tenir des audiences dans leurs localités avant de décider du sort du réseau téléphonique canadien.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, j'interviens au nom de pétitionnaires de l'île de Vancouver et d'ailleurs en Colombie–Britannique, qui exhortent le ministre des Communications à s'opposer à la demande de la société Unitel, qui veut faire concurrence aux compagnies de téléphone canadiennes dans le domaine du service interurbain.

Les pétitionnaires s'inquiètent particulièrement des répercussions que pourrait avoir la déréglementation du réseau téléphonique sur les citoyens qui ne vivent pas dans les régions urbaines et pour qui les communications téléphoniques constituent un service essentiel.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui à la question nº 44.

[*Texte*]

LES RÉGIMES DE PENSIONS

Question nº 44—**M. Gauthier:**

Selon les derniers renseignements reçus par le gouvernement, quel est le pourcentage des employés du secteur privé couvert par des régimes de pensions qui sont membres *a*) de régimes non cotisables dont la caisse est entièrement financée par les employeurs, *b*) de régimes à la caisse desquels les employeurs versent plus de la moitié du total des cotisations de l'employeur et de l'employé?

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): De l'honorable Michael H. Wilson, ministre responsable de Statistique Canada Selon Statistique Canada: Il y avait dans le secteur privé, au 1er janvier 1989, 2 753 756 membres de régimes de pensions financés par des employeurs.

a) Presque 54 p. 100 de ces employés étaient membres de régimes dont la caisse est entièrement financée par l'employeur (régimes non cotisables).

Les autres employés, qui représentaient 46 p. 100 du total, étaient membres de régimes dont la caisse est financée à la fois par l'employé et l'employeur (régimes cotisables).

b) On ne connaît pas le pourcentage d'employés membres de régimes cotisables à la caisse desquels les employeurs versent plus de 50 p. 100 des cotisations. Toutefois, la législation en vigueur dans six provinces et qui régit les régimes fédéraux prévoit que les cotisations des employés, y compris les intérêts, ne peuvent dépasser 50 p. 100 de la valeur commutative des prestations de retraite accumulée après la date prévue.

Source: Base de données sur les régimes de pensions, Section des pensions, Statistique Canada.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: On a répondu à la question désignée par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme le vice-président: Il reste cinq minutes au député de Surrey-Nord pour terminer son discours.

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Évidemment, nous entendrons les remarques du député qui a la parole au sujet du projet de loi C-10. Cependant, je me demandais si, après cela, nous pourrions entendre le député de notre parti et passer ensuite à la motion concernant le port de Vancouver. Cela veut dire que nous pourrions aller un peu au-delà de l'heure prévue, qui est 12 h 30. Je me demande si la Chambre serait disposée à ce que nous procédions de cette façon.

M. Cooper: Madame la Présidente, nous sommes évidemment prêts à collaborer avec le Nouveau Parti démocratique et à permettre au député libéral de terminer ses remarques, à condition qu'il soit bien entendu que nous reprendrons les cinq ou dix minutes nécessaires pour avoir une heure complète de débat.

Mme Langan: Madame la Présidente, par suite de l'explication du secrétaire parlementaire qui nous assure que nous aurions quand même une heure complète de débat, nous sommes prêts à collaborer avec les libéraux pour permettre à leur orateur de terminer ses remarques.

Une voix: D'accord.

• (1220)

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, je vais conclure assez rapidement. L'une des choses que nous devrions éclaircir est la question de ce que le gouvernement fait des ressources dont il dispose pour régler le problème de l'industrie du tabac.

Je crois que nous avons bien fait ressortir que cette augmentation de taxes à elle seule—et je ne parle pas des recettes globales tirées des taxes sur le tabac, mais seulement de l'augmentation de taxes prévu dans ce projet de loi—rapportera 1,4 milliard de dollars la première année pour tomber juste en dessous du niveau d'un milliard de dollars par année par la suite. Il faut tenir compte de ce que le gouvernement dépense pour lutter contre le tabagisme et ses effets néfastes sur la santé.

Par exemple, il ne consacre que 3,3 millions de dollars à la stratégie nationale de lutte contre le tabagisme. C'est extrêmement peu, comparativement à ce qu'il affecte à d'autres secteurs du domaine de la santé. Il affecte 41 millions de dollars à la Stratégie nationale antidrogue et 38 millions à la recherche sur le SIDA.

Ce sont deux causes très nobles, et j'encourage certes le gouvernement a accroître son soutien financier à ces programmes. Mais quand on voit qu'il ne consacre que 3,3 millions de dollars à la lutte contre le tabagisme, alors que l'augmentation des taxes sur les produits du tabac lui rapporte 1,4 milliard de dollars de plus, on ne peut que se demander quelles sont ses priorités.

Sachant que le gouvernement a amplement les moyens de le faire, je voudrais qu'il s'implique beaucoup plus vigoureusement dans les domaines suivants. Il devrait faire la promotion de la santé en général et des modes de vie sains. Voilà une chose positive qu'il pourrait faire. Il devrait créer un programme de promotion de l'abandon du tabac, des programmes visant surtout à dissuader les jeunes de prendre l'habitude de fumer. Il pourrait en outre instituer des programmes visant à aider les fumeurs à vaincre leur dépendance et à abandonner le tabac.

Le gouvernement consacre des millions et des millions de dollars aux centres de désintoxication et aux services de counselling à l'intention des toxicomanes, mais presque rien pour aider les fumeurs à se libérer de la nicotine.

Il pourrait affecter des fonds à la recherche sur la santé. Ces deux dernières années, le gouvernement a sérieusement réduit son soutien financier à la recherche médicale au moment où nous devrions l'accroître. Voilà des fins positives auxquelles le gouvernement pourrait utiliser cette hausse massive de 1,4 milliard de ses recettes.

Il y a une autre chose à laquelle le gouvernement devrait s'employer très activement: il devrait instituer des programmes d'aide à l'adaptation à l'intention des tabaculteurs et des travailleurs de l'industrie. En effet, il devrait aider les producteurs de tabac à s'orienter vers de nouvelles cultures et à trouver des débouchés pour leurs produits, et mettre sur pied des programmes de formation et d'adaptation à l'intention des travailleurs de l'industrie du tabac afin de faciliter leur réorientation sur le marché du travail. N'oublions pas que grâce à cette hausse de 1,4 milliard de dollars de ses recettes fiscales, le gouvernement a parfaitement les moyens de le faire.

Cette façon de procéder serait extrêmement populaire. La firme Environics a fait un sondage auprès des Canadiens pour savoir s'ils appuyaient l'utilisation, dans divers domaines, des recettes additionnelles provenant de taxes sur le tabac. D'après les résultats du sondage, 84 p. 100 des Canadiens sont en faveur d'utiliser ces recettes pour la recherche médicale, 84 p. 100 appuient également leur utilisation pour la prévention du tabagisme chez les jeunes; 78 p.100 sont en faveur de leur utilisation pour aider les gens à cesser de fumer et 78 p. 100 appuient l'utilisation de ces recettes pour la promotion d'un mode de vie plus sain.

Il est très intéressant de noter que le public est contre leur utilisation à diverses fins, notamment pour la réduction de la dette.

Autrement dit, les Canadiens considèrent cette taxe comme une taxe pour promouvoir la santé et non pas pour générer des recettes Ils ne veulent pas que le gouvernement l'utilise pour réduire la dette ou les effets de sa mauvaise gestion de notre économie. Mais, ils sont bien prêts à l'appuyer si nous en faisons une taxe pour la santé.

Je crois bien que mes collègues néo-démocrates et moi-même sommes d'accord sur ce point, et c'est pourquoi nous allons appuyer ce projet de loi émanant du gouvernement.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je félicite mon collègue de son excellent exposé sur la question.

Comme vous le savez, j'ai déjà fait à la Chambre un certain nombre de discours visant à réduire le tabagisme, cette habitude qui fait des ravages au Canada. Je suis donc tout à fait en faveur de la hausse de la taxe d'accise qui est proposée sur les cigarettes et les produits du tabac.

Comme mon collègue, je pense toutefois qu'on ne devrait pas dire qu'il s'agit d'une taxe d'accise car la population croira alors qu'elle sera simplement versée au Trésor public et que, comme tout ce qui y est versé, elle sera engloutie dans divers programmes publics.

Au moment de son étude en comité, cette taxe pourrait peut-être être rebaptisée prime d'assurance maladie supplémentaire car, comme mes collègues qui ont participé au débat l'on dit, le tabagisme fait des milliers de victimes d'un océan à l'autre. Il est aussi nocif pour la santé de dizaines de milliers de Canadiens et, en raison des pertes de vie et des ennuis de santé qu'il occasionne, il coûte aux contribuables canadiens des centaines de millions de dollars en soins de santé et en frais d'hospitalisation. Ce ne sont pas seulement les fumeurs, mais tous les Canadiens qui doivent assumer ces coûts.

Si on appliquait aux cigarettes une prime d'assurance maladie supplémentaire plutôt qu'une taxe d'accise, la population comprendrait clairement la nature du problème.

J'espère aussi que le gouvernement adoptera une ligne de conduite semblable dans d'autres secteurs, qu'il cessera de subventionner la culture du tabac, qu'il cessera de subventionner, par l'entremise du régime fiscal, la publicité à son sujet, qu'il mettra progressivement un terme à l'importation de produits du tabac et à leur exportation, qu'il établira des programmes d'adaptation de l'industrie pour aider les agriculteurs qui cultivent actuellement le tabac à se tourner vers d'autres cultures et d'autres programmes, et qu'il aidera les travailleurs de l'industrie du tabac à se recycler quand ils quitteront leur emploi, pour qu'ils ne subissent aucune perte de revenu ni détérioration de leur situation socio-économique.

Je félicite donc ceux qui ont pris la parole aujourd'hui des points de vue qu'ils ont exprimés, et tout particulièrement mon collègue de Surrey-Nord, qui a fourni à la Chambre d'excellents renseignements.

M. Karpoff: Madame la Présidente, je dois dire que l'idée très innovatrice du député, de dire qu'il s'agit d'une taxe pour la santé, d'une prime d'assurance-maladie supplémentaire cadre bien avec la volonté de la population canadienne, parce que les sondages montrent clairement que le public appuierait cette taxe si l'argent recueilli en était investi dans le domaine de la santé—par exemple dans des campagnes visant à inciter les jeunes à ne pas fumer, à aider les gens à cesser de fumer ou à promouvoir de meilleures habitudes de vie.

Mais le public n'aime pas l'idée d'utiliser cet argent pour réduire le déficit ou remplacer l'apport publicitaire qu'assuraient les compagnies de tabac aux organisations sportives.

Parallèlement, il y a un fait très intéressant qui, selon moi, est lié à cette question. Non seulement la population n'aime-t-elle pas que cet argent se perde dans les recettes du gouvernement, elle manifeste clairement que des organismes indépendants, non gouvernementaux, devraient être chargés de le dépenser. Je pense que c'est un indice du manque de confiance des Canadiens dans la sagesse du gouvernement, dans la façon dont il gère ses dépenses.

Les Canadiens disent donc approuver l'idée d'une taxe pour la santé, mais ils pensent que l'administration de ces dépenses devrait être confiée à quelqu'un de fiable.

• (1230)

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour protester vigoureusement contre le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

Voyons les choses comme elles sont dans ce projet de loi. Le gouvernement cherche à brouiller les choses, à dissimuler ses intentions véritables. Il s'agit, ni plus ni moins, d'une mesure fiscale, d'une arnaque fiscale.

Le projet de loi prévoit une augmentation de la taxe fédérale d'accise de 3c. la cigarette, ce qui devrait rapporter au gouvernement, d'après ses propres calculs, 1,4 milliard de dollars de plus.

L'intention réelle qui se cache derrière ce projet de loi est d'accroître les recettes de l'État, pas de protéger la santé des Canadiens et des Canadiennes. Il vise uniquement à puiser dans les poches des citoyens ordinaires. C'est une taxe régressive, injuste et inutile.

Je tiens à prévenir le gouvernement, en ma qualité de porte-parole de la circonscription de Haldimand—Norfolk, que les gens qui y habitent ne veulent pas de cette taxe. Je suis contre cette taxe parce qu'elle n'encouragera pas tant les fumeurs à cesser de fumer qu'à aller s'approvisionner outre-frontière ou à acheter des cigarettes volées ou passées en contrebande.

Je m'oppose à ce projet de loi parce que, sans programmes fédéraux de transition, les producteurs de tabac vont se retrouver Gros-Jean comme devant.

Ce n'est pas une mesure pour favoriser la santé. Le gouvernement est tout à fait justifié, c'est même son devoir, de prendre position sur le tabagisme et de mettre les Canadiens en garde contre les dangers de la cigarette. Là n'est pas la question.

Le problème, c'est qu'on se sert du régime fiscal pour mettre un fardeau énorme sur les épaules de gens qui, après avoir tenu compte des mises en garde ont décidé de continuer à fumer; or, c'est un droit qui leur appartient.

Si cela inquiète tant le gouvernement de voir les jeunes commencer à fumer, il devrait mettre en oeuvre des programmes comme l'ont fait les Américains pour sensibiliser les élèves dès la première année de l'élémentaire aux dangers du tabac. On décerne même des certificats à la fin du programme.

Herbert Laframboise, un ancien sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, affirmait récemment dans un article que ce programme américain bombarde littéralement les enfants de mises en garde contre les dangers et les maux associés au tabagisme et qu'il pourrait former l'embryon d'une société sans fumée de demain. Selon lui, l'une des raisons qui retiennent le gouvernement canadien d'appliquer un tel programme préventif au lieu de majorer les taxes et les impôts, c'est qu'il exige des sorties de fonds sans produire de recettes en contrepartie.

Je me réjouis que le gouvernement se préoccupe de la santé des Canadiens mais j'estime qu'il ne devrait pas se limiter aux questions qui ne feront que garnir ses coffres.

Je trouve un peu paradoxal que le gouvernement, d'une part, tente de faire passer une importante arnaque fiscale pour une mesure visant à protéger la santé et, d'autre part, qu'il ferme les yeux sur d'autres programmes de santé importants ou d'autres craintes sérieuses qu'éprouvent les Canadiens au sujet de leur santé.

Je pense au problème réel que pose l'additif MMT que l'on utilise à l'heure actuelle dans l'essence au Canada. Les députés d'en face connaissent sans doute le grave danger que représente le MMT. Mon collègue, le député de Lambton—Middlesex, nous en a parlé à maintes reprises.

Les États-Unis ont interdit en 1978 que l'on ajoute le MMT à l'essence. Un sous-comité du House Energy Commerce Committee aux États-Unis a fait parvenir l'an dernier à l'agence américaine de protection de l'environnement une lettre dans laquelle il disait: «nous sommes très inquiets des graves répercussions sur la santé que pourrait avoir l'essence contenant du MMT. Le

manganèse est considéré comme un toxique volatil pouvant entraîner de graves effets neuro-toxiques.»

Le gouvernement le sait et, pourtant, il ne fait rien. Je l'exhorte à s'attaquer aux graves problèmes de santé auxquels sont confrontés les Canadiens en interdisant l'utilisation du MMT, et à ne pas limiter ses interventions en matière de santé aux seuls problèmes qui lui permettraient de justifier une arnaque fiscale de 5 milliards de dollars.

La consommation de tabac a diminué au Canada. La consommation de cigarettes qui atteignait 63 milliards de dollars en 1983 est tombée à 47 milliards en 1989. Cette baisse est attribuable aux préoccupations grandissantes en matière de santé ainsi qu'aux règlements et aux taxes imposés par le gouvernement pour freiner l'usage du tabac.

Selon M. Laframboise, que je cite de nouveau:

> Plusieurs des personnes qui ont cessé de fumer n'avaient pas une forte dépendance à l'égard du tabac.
>
> Un nombre étonnant d'anciens fumeurs qui grillaient une cigarette à l'occasion pour faire comme les autres et pour des raisons encore inexpliquées, ne sont jamais devenus des fumeurs invétérés.

M. Laframboise poursuit en parlant des personnes qui n'ont pas autant de chance, de ceux qui ont besoin de leur dose de nicotine. Il écrit: «Ce sont ces irréductibles qui sont le plus coincés et le plus punis par les taxes élevées sur le tabac. Ils fument depuis pas mal de temps. Leur imposer des taxes aussi élevées que maintenant peut être assez justement qualifié d'exploitation cruelle d'une population victime d'une dépendance à l'égard d'un produit vendu en toute légalité.»

Les tabaculteurs ont aussi été exploités par le gouvernement. Avec cette dernière augmentation de taxes, le gouvernement percevra en taxes sur le tabac plus de 4 milliards de dollars par an à même la sueur et le labeur des tabaculteurs. Quelle fraction de ces 4 milliards et plus a été rendue aux producteurs de tabac cette année pour les aider à faire face à ce qui est, pour bon nombre d'entre eux, la perte de leurs moyens de subsistance? Rien. Absolument rien.

Le gouvernement a arrêté en mars dernier d'accepter les demandes dans le cadre du programme de réduction de la production de tabac, qui doit aider les producteurs à renoncer à cette culture. Il y a maintenant plus de 600 producteurs de tabac sur la liste d'attente du programme, qui est à cours de fonds depuis des mois. Le gouvernement n'a toujours pas débloqué de nouveaux crédits. Les producteurs de tabac sont dans une situation financière précaire, et le gouvernement les laisse à la merci des événements.

Même histoire lamentable dans le cas du programme de reconversion des terres à tabac. Le gouvernement laisse tomber les producteurs. Ce programme devrait aider les agriculteurs à trouver des cultures de remplacement. Le budget est à sec depuis des mois. Le programme a-t-il un avenir? Le gouvernement ne donne pas le moindre indice. Un producteur qui a 18 acres en culture produit environ 45 000 livres de tabac séché, ce qui lui rapporte un revenu brut, avant déduction des frais de production, de 66 000 $. Là-dessus, le gouvernement touche des taxes de 4,5 millions, soit 68 fois ce que l'agriculteur tire de sa propre production.

Chaque paquet rapporte à l'agriculteur 7,3c. Les taxes fédérales représentent 2,31 $ et celles de la province, l'Ontario par exemple, 2,04 $. Les taxes sont donc de 4,35 $ en Ontario.

Depuis 1984, 900 producteurs ont renoncé à la culture du tabac. Il en reste environ 1 200 qui tentent de s'accrocher. La transition a été considérable et très rapide. Mais cette transition et les bouleversements qu'elle entraîne ont eu dans ma circonscription, Haldimand—Norfolk, des effets plus importants que partout ailleurs, car cette région a toujours été la plus grande productrice de tabac au Canada.

Beaucoup de producteurs ont perdu leur exploitation. Certains ont trimé dur pour se lancer dans une autre culture; ils ont acheté un outillage et du matériel différents et ils ont souvent essuyé des pertes pendant les quelques premières années. Mais il y a une limite au nombre d'agriculteurs qui peuvent trouver de nouvelles productions sans inonder le marché, et rares sont ceux qui ont réussi.

L'agriculture est un élément vital de l'économie de Haldimand—Norfolk et même de tout le Canada. Lorsque les agriculteurs ont du mal, toute la circonscription de Haldimand—Norfolk, tout le Canada en souffrent. Les petits détaillants d'alimentation où les agriculteurs font leurs achats en souffrent. Tout comme les petites entreprises où ils achètent leurs outils. Et les étudiants qui vont travailler aux champs et qui comptent là-dessus pour continuer leurs études. Tous les Canadiens en souffrent.

Après avoir perçu des milliards de dollars, chaque année, du fruit du labeur de ces agriculteurs canadiens, le gouvernement les place maintenant dans une situation telle qu'ils ne peuvent quitter l'industrie du tabac sans perdre leurs exploitations agricoles ainsi que leur fonds de retraite. Même lorsque, par le passé, le gouvernement a affecté des sommes à ces programmes, le financement était tout à fait inadéquat. Pour chaque 300 $ perçu sur le tabac, le gouvernement remettait moins de 1 $ aux producteurs qui avaient perdu leur moyen de subsistance. Voilà maintenant que ce même gouvernement se contente de tergiverser et de donner des miettes.

Le Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune a travaillé très fort afin que les producteurs de tabac reçoivent un traitement équitable de la part du gouvernement fédéral. Cet organisme a demandé à maintes reprises au gouvernement de délaisser son ap-

proche décousue en matière d'indemnisation des producteurs de tabac. Pourtant, au moment où toute l'industrie du tabac est compromise, le gouvernement refuse même de donner à la Commission une idée du montant de l'indemnisation, si indemnisation il y a, qui sera versée cette année aux exploitants agricoles qui quittent l'industrie.

• (1240)

Imaginez l'incertitude et le stress causés par ce gouvernement sans-coeur aux agriculteurs déjà durement éprouvés. Ceux-ci ne demandent qu'à être traités équitablement.

Ce gouvernement est celui dont l'actuel ministre des Finances, l'ancien ministre de l'Agriculture, avait déclaré ce qui suit aux producteurs de tabac de ma circonscription, il y a deux ans et demi, juste avant les élections:

> Le gouvernement fédéral tient à dire clairement à l'industrie qu'il est là pour soutenir les producteurs de tabac si ceux-ci sont en difficulté et doivent se recycler.

Ma question au gouvernement et au ministre est la suivante: Qu'est-il advenu de cette promesse?

La population de Haldimand—Norfolk a le sentiment d'avoir été trahie par le gouvernement.

En dernier recours, certains producteurs de tabac se sont regroupés pour manifester leur désenchantement et poser un geste de défi. En effet, 950 producteurs agricoles, 30 exploitants et 20 propriétaires de petites entreprises se sont ligués pour intenter une poursuite contre les gouvernements fédéral et provincial. Ces personnes ont formé le groupe FACT, qui signifie en anglais *Fair Compensation for Tobacco*. Dirigé par Fred Homeniuk, ce groupe veut obtenir justice devant les tribunaux, parce que nos gouvernements ont refusé de les traiter de façon équitable.

M. Homeniuk dit que la poursuite intentée était «une tentative de recouvrer notre dignité».

Ces gens veulent savoir si les gouvernements ont le droit, sur le plan constitutionnel, de taxer un produit légal au point où les producteurs touchés sont privés de leur droit à un gagne-pain et à une juste compensation.

Comment nos gouvernements ont-il répondu à leurs demandes? Ils ont essayé de faire en sorte que la poursuite soit rejetée avant même que le tribunal n'entende la cause. Heureusement, le gouvernement a échoué dans cette tentative et cette poursuite a été maintenue.

Les agriculteurs ne sont pas les seuls à en avoir assez des razzias fiscales du gouvernement. Les Canadiens répondent à la campagne actuelle contre les taxes injustes sur le tabac avec un enthousiasme qui ne peut être que le témoignage d'une colère et d'une exaspération profondes.

Sur les formules de protestation, qui sont envoyées au premier ministre et qui, si je comprends bien, s'empilent dans une pièce de l'édifice Langevin sans que le celui-ci ne les lise, on lit notamment ceci:

> Je suis en âge de voter. Je vous demande de cesser de taxer injustement les produits du tabac au Canada. Qu'allez-vous faire à ce sujet? J'attends votre réponse.

Au cours des deux premières semaines de la campagne seulement, on a reçu 453 600 cartons de protestation. Selon les provinces, les taxes sur les cigarettes représentent 70 à 80 p. 100 du coût d'un paquet de cigarettes à 6 $. Ainsi, pour un fumeur de l'Ontario qui consomme un paquet par jour, les taxes s'élèvent à 1 599 $ par année.

Lorsque les taxes sont trop élevées, le marché noir devient florissant et les cigarettes canadiennes n'échappent pas à la règle.

Des études récentes montrent que l'année dernière, 11 millions de cartouches de cigarettes volées ont été écoulées illégalement au Canada. Selon les autorités, les vols de cigarettes ont augmenté de façon marquée depuis la dernière augmentation de taxes qui fait l'objet du projet de loi dont nous parlons aujourd'hui.

Voici ce qu'on lisait dans un article paru récemment dans le *Western Report*: «Les criminels, toujours sensibles aux demandes du marché, volent des cigarettes à un rythme sans précédent.» À Calgary, il y a chaque jour six vols de cigarettes.

En février, 13 personnes ont été prises alors qu'elles tentaient de s'emparer de cigarettes pour une valeur de 3,6 millions de dollars dans deux trains du CP.

En mars, deux voleurs se sont introduits dans un entrepôt et, après avoir menacé un commis avec un révolver, ils ont pris la fuite avec 25 000 $ de cigarettes. Selon le surintendant de la police de Calgary, Gerry Baxter, les cigarettes sont les principales cibles à l'heure actuelle.

Le trafic de cigarettes entre les États-Unis et le Canada a augmenté de façon marquée depuis la dernière majoration de taxes.

Voici les conclusions d'une étude effectuée par la firme Peat Marwick Thorne:

> Ce fardeau fiscal supplémentaire accroît en fait la demande pour les produits de contrebande, car les personnes intéressées veulent éviter de payer cette nouvelle taxe.

Ray Thibault, un agent du renseignement et de la répression aux Douanes a déclaré qu'on avait constaté une augmentation marquée des saisies au cours des trois derniers mois.

L'étude de la firme Peat Marwick Thorne cite des chiffres des autorités policières qui montrent bien que le trafic de cigarettes a augmenté de 10 à 20 p. 100 au cours des derniers mois. Selon cette étude, le trafic accru découlant de l'augmentation des taxes coûterait au gouvernement fédéral 30 millions de dollars.

La différence d'imposition entre le Canada et les États-Unis est devenue si importante que la contrebande et les achats aux États-Unis nuisent énormément à l'économie canadienne. En Colombie-Britannique, le prix d'un paquet de cigarettes canadiennes inclut 3,06 $ de taxes de plus que son équivalent américain au Montana. Entre l'Ontario et le Michigan, les taxes additionnelles sont de 2,93 $ par paquet. Et au Nouveau-Brunswick, les taxes sur un paquet de cigarettes représentent 3,59 $ de plus que dans l'État américain voisin, le Maine.

Nos taxes sur les cigarettes incitent les Canadiens à aller acheter leurs cigarettes aux États-Unis où ils peuvent économiser entre 20 et 30 dollars sur une cartouche. Cela couvre bien plus que le prix de l'essence nécessaire à la plupart des Canadiens pour se rendre aux États-Unis.

De plus, une fois aux États-Unis, les Canadiens peuvent faire le plein d'essence et économiser encore beaucoup. Et tant qu'à y être, qui sait quels autres articles les Canadiens y achèteraient au lieu de se les procurer au Canada, voire, dans ma propre circonscription qui n'est qu'à une heure de voiture de la frontière.

Toute loi du gouvernement fait des gagnants et des perdants. Je m'oppose à ce projet de loi parce que je ne suis pas convaincu qu'il fait les bons gagnants et les bons perdants.

Les gagnants sont le Trésor fédéral, les vendeurs américains de cigarettes, les contrebandiers de tabac et les voleurs. Les perdants sont les honnêtes contribuables canadiens qui fument et qui respectent les lois, les producteurs canadiens de tabac, l'industrie et les travailleurs du tabac.

J'ai l'intention de proposer des amendements au projet de loi lors de son examen en comité et à l'étape de la troisième lecture pour remédier à de graves lacunes et à d'autres défauts.

Je proposerai des amendements pour que les producteurs de tabac ne soient plus les boucs émissaires du gouvernement. Je proposerai que les 1,4 milliard de recettes additionnelles générées par les dernières augmentations de taxes soient remis aux producteurs de tabac pour que ceux qui veulent partir puissent le faire sans perdre leur exploitation agricole ni leur pension et que ceux qui veulent rester puissent compter sur des débouchés pour leurs cultures.

Je proposerai que le gouvernement s'engage à informer les producteurs de tabac des augmentations de taxes sur leur produit dix ans à l'avance pour qu'ils ne soient plus les victimes des augmentations décidées à la dernière minute et puissent planifier leur avenir.

Madame la Présidente, je vois qu'il ne me reste plus de temps, mais j'ai une dernière mise en garde à adresser au gouvernement. Les Canadiens ne toléreront plus ces augmentations de taxes imposées sous couvert de lois de promotion de la santé. Les Canadiens en ont assez du gouvernement actuel et de ses majorations de taxes.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, je voudrais répondre très rapidement au député et traiter de quelques-uns des problèmes qu'il a soulevés.

Premièrement, il est essentiel de signaler que le rôle important que la taxation pouvait jouer pour atténuer ce grave problème de santé publique que constitue le tabagisme est le principal facteur dont a tenu compte le gouvernement lorsqu'il a décidé d'augmenter les taxes sur le tabac dans le cadre du dernier budget.

Ainsi, on prévoit que la consommation de cigarettes et d'autres produits du tabac diminuera d'environ 9 p. 100 au cours du prochain exercice en raison des augmentations de taxes sur le tabac qui sont proposées dans le projet de loi et des autres mesures prises par le gouvernement pour réduire le tabagisme au Canada.

Je pense qu'il est important de signaler que l'augmentation du prix des cigarettes constitue une mesure particulièrement efficace pour décourager les jeunes Canadiens de commencer à fumer. Ainsi, une augmentation de 10 p. 100 du prix des cigarettes pourra entraîner une réduction allant jusqu'à 14 p. 100 de la consommation de tabac chez les jeunes Canadiens.

Will Osler m'a fait savoir qu'on prévoit que 100 000 jeunes Canadiens renonceront à commencer à fumer grâce aux augmentations de taxes annoncées dans le budget.

• (1250)

Je peux comprendre les préoccupations du député de Haldimand—Norfolk. Il représente une région productrice de tabac. Le gouvernement s'est toutefois attaqué à ce problème aussi. Dans le cadre de la stratégie complète qu'il a adoptée afin de réduire la consommation de tabac au Canada, le gouvernement a mis sur pied le Programme d'aide aux producteurs de tabac, il y a plusieurs années déjà, afin d'aider ces derniers à tracer la voie à l'industrie et à encourager la diversification économique des régions productrices de tabac. À la suite de l'aide consentie par les administrations fédérale et provinciales, près de la moitié de tous les producteurs de tabac du

Canada ont abandonné cette culture au cours des cinq dernières années.

M. Speller: Madame la Présidente, je représente la circonscription de Haldimand—Norfolk, et non pas celle de Northumberland.

À vrai dire, je suis quelque peu surpris par ses commentaires. S'il avait pu parler aux deux députés de son parti, le député d'Oxford et le député d'Elgin, au sujet des régions de culture du tabac, et si ces deux députés avaient été à la Chambre, ils aurait pu lui dire qu'en fait, il n'y a plus de fonds pour les programmes dont il vient de parler.

En effet, il n'y a plus d'argent cette année pour aider les producteurs de tabac à passer à d'autres cultures. Il n'y a plus d'argent pour le Programme de remplacement des entreprises, afin d'aider les producteurs à se lancer dans de nouvelles entreprises.

Je voudrais dire au député qu'avant de baratiner à la Chambre pour le compte du gouvernement, il ferait peut-être mieux de parler au député d'Elgin et au député d'Oxford lorsqu'ils seront de retour à la Chambre.

M. Jim Karpoff (Surrey- Nord): Madame la Présidente, je suis toujours stupéfait quand je vois le parti libéral défendre passionnément les deux côtés de la question, quoique après deux ou trois ans de présence à la Chambre, je ne devrais sans doute plus m'en étonner, car il s'agit là d'une attitude normale pour le parti libéral.

Une voix: Les libéraux connaissent bien ce jeu.

M. Karpoff: Je voudrais également dire au député qu'il a oublié de parler des perdants, les 35 000 Canadiens qui meurent chaque année. Qu'advient-il de leurs familles, de ceux qu'ils aimaient, de leurs parents, de leurs enfants? Ces gens sont tous perdants.

Vous prétendez qu'il n'y a pas de corrélation entre le fait d'augmenter le prix du tabac et la diminution du nombre de fumeurs, même si on a clairement démontré l'existence d'un tel lien. Le seul point sur lequel je suis d'accord avec vous concerne la négligence du gouvernement conservateur à l'égard des programmes d'ajustement pour les producteurs de tabac. Le gouvernement pourrait utiliser les 1,4 milliard de dollars pour faire en sorte que l'industrie du tabac ne puisse plus subsister au Canada. C'est l'objectif que nous devrions poursuivre, c'est-à-dire faire en sorte que l'industrie du tabac ne puisse plus survivre au Canada.

M. Speller: Madame la Présidente, je désapprouve le député de Surrey-Nord qui conteste mon droit de défendre à la Chambre les intérêts de mes électeurs. Dieu merci, le chef de mon parti me permet de prendre la parole à la Chambre pour défendre les intérêts de mes électeurs.

Mes électeurs sont inquiets. Ils savent bien que le projet de loi n'est rien d'autre qu'une razzia fiscale déguisée en mesure de protection de la santé. Lorsque le député en recevra la permission de son chef, et lorsque le premier ministre autorisera ses députés à prendre la parole en Chambre au nom de leurs électeurs, la Chambre sera alors peut-être plus représentative de l'ensemble des Canadiens.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, je devrais inciter mon collègue à ne pas être trop surpris. Le député de Surrey-Nord montre souvent que le marxisme-léninisme fleurit toujours au sein du NPD. Quoi qu'il en soit, je partage ses inquiétudes.

Je voudrais dire d'abord que je suis en faveur du rôle dissuasif que joue la fiscalité pour inciter les gens à ne pas consommer des substances dangereuses. Je pense que la preuve est faite, comme je l'ai dit, que c'est une bonne stratégie.

La première réserve que j'ai à faire sur le projet de loi est liée, comme l'a rappelé le député, à l'alliance historique entre le mouvement de la tempérance et les contrebandiers d'alcool en Ontario, qui avaient tous intérêt à ce que l'on maintienne la prohibition de l'alcool. Le problème, c'est qu'à un certain point, le rôle dissuasif de l'impôt finit toujours par profiter à d'autres que ceux dont la santé est mise en danger par la consommation de tabac.

La deuxième chose qui me préoccupe—je la vois dans le budget que j'ai devant moi—, c'est qu'en analysant le budget, il est difficile d'accepter le principe que c'est seulement une taxe de promotion de la santé.

Le budget met en évidence la précarité de la situation financière du gouvernement du Canada. Il témoigne de l'état lamentable des finances publiques. Il établit la nécessité de créer le Fonds de réduction de la dette, qui sera lui-même déficitaire de 122 milliards de dollars d'ici cinq ans.

On voit ensuite la taxe sur le tabac qui, selon le budget, va produire en quatre ans des recettes de plus de 4,5 milliards de dollars, dont pas le moindre sou ne sera consacré aux programmes visant à dissuader la consom-

mation de tabac ou à aider les tabaculteurs qui veulent se recycler dans d'autres cultures.

Qu'est-ce que le député de Haldimand—Norfolk peut répondre à cela? Je trouve particulièrement étonnant, puisqu'il n'est pas le seul député d'en face à représenter une circonscription comptant des tabaculteurs, que personne chez nos vis-à-vis ne semble s'inquiéter du sort des tabaculteurs.

M. Speller: Madame la Présidente, il est étonnant parfois de voir d'où vient la moralité dans cette Chambre.

Je tiens à remercier le député de ses commentaires. Le ministre de l'Agriculture est présent à la Chambre maintenant. Je sais que ce portefeuille est nouveau pour lui. Il pourra donc transmettre certains de mes commentaires aux fonctionnaires du ministère et leur demander de faire le nécessaire.

S'il tient à s'opposer à l'usage du tabac dans ce pays, il aurait intérêt à aider certains de ces agriculteurs à se recycler ailleurs. Je suis sûr que le ministre de l'Agriculture a discuté de cette question avec ses fonctionnaires.

Je tiens simplement à dire à mon collègue qu'il a raison. Ce n'est rien de plus qu'une ponction fiscale. Si le gouvernement actuel voulait vraiment que les Canadiens cessent de fumer, particulièrement les jeunes, pourquoi ne pas interdire tout usage du tabac? Pourquoi ne prend-il pas d'autres mesures susceptibles d'inciter les Canadiens à cesser de fumer? Ce n'est rien de plus qu'une ponction fiscale et le gouvernement le sait.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, je suis moi aussi stupéfaite par la réponse de l'industrie du tabac. Il ne fait aucun doute que lorsque que nous avons mis sur pied ce programme destiné à aider les producteurs de tabac à changer de profession, c'était pour eux l'occasion de cesser cette activité meurtrière.

En ce qui me concerne, je pense que les frais publics exorbitants qu'entraîne l'usage du tabac constituent une preuve accablante. Le gouvernement n'a qu'à jeter un coup d'oeil au budget des soins de santé, entre autres. En fait, lorsqu'on examine les budgets d'entretien public dans cette enceinte, on baisse les yeux. Prenons les édifices publics. Leur entretien entraîne des coûts énormes. Il y a des incendies. De nombreux incendies sont causés par les fumeurs. Je trouve particulièrement odieux les coûts que doit assumer le régime de soins de santé mais ces autres coûts sont également des coûts publics.

S'il s'agissait d'un stupéfiant qu'on envisageaitt de mettre sur le marché aujourd'hui, il ne fait aucun doute qu'il serait interdit. Cela ne fait aucun doute. Le coût que doit assumer le public est énorme et la cigarette n'a absolument aucune utilité. Elle n'aide pas les fumeurs à relaxer. Elle ne les aide en rien. C'est une dépendance dont même les fumeurs ne veulent pas.

Ce que je trouve particulièrement insidieux à propos de cette campagne, c'est le fait qu'on encourage les fumeurs à envoyer des documents de protestation. Ce que sont en train de faire les producteurs de tabac et les sociétés qui protestent, c'est une autre campagne insidieuse qui associe l'usage du tabac à la rébellion, particulièrement contre le gouvernement.

Mme le vice-président: La période de questions et d'observations est maintenant terminée.

M. McKnight: Madame la Présidente, étant donné ma récente nomination comme ministre de l'Agriculture, je pense qu'en toute honnêteté, je dois informer mes collègues que je suis affecté d'une dépendance mortelle, autrement dit, je suis un fumeur.

• (1300)

Mme le vice-président: La période de questions et d'observations est maintenant écoulée. Je suis certaine qu'avant de continuer, la Chambre accorderait au député, s'il le désire, 30 secondes pour faire une observation. La Chambre y consent-elle?

Une voix: Non.

M. Speller: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais souligner que la députée de Don Valley quelque chose m'a lancé une question, puis elle s'est opposée au consentement unanime qui m'aurait permis de lui répondre. Cela illustre bien le comportement du Parti conservateur au Canada.

Mme Green: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député avait amplement le temps de fournir une réponse et il ne l'a pas fait.

Mme le vice-président: D'après ce rappel au Règlement, dois-je comprendre que la députée accepterait que l'on accorde quelques secondes au député pour répondre?

M. Speller: Madame la Présidente, en réalité, si le parti, le gouvernement dont elle fait partie voulait interdire l'usage du tabac au Canada, rien ne l'en empêcherait. Or, si elle veut faire valoir de tels arguments, elle devrait le faire auprès du ministre de l'Agriculture en lui conseillant de prendre les 4 milliards de dollars qu'il perçoit sous forme de taxes et de les remettre aux agriculteurs de tabac canadiens pour les aider à abandonner leur culture.

Son argument est ridicule et je crois qu'elle a tort de souligner l'absence de ses deux collègues, les députés d'Oshawa et d'Elgin, en disant qu'ils savaient qu'ils seraient mieux de ne pas être ici.

Mme le vice-président: La députée n'aurait pas dû souligner l'absence de députés à la Chambre.

La période de questions et d'observations est maintenant terminée. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LOI SUR LA MANUTENTION DES GRAINS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail) propose: Que le projet de loi C-25, Loi portant reprise et continuation des opérations de manutention des grains dans les ports de Vancouver et de Prince Rupert, en Colombie-Britannique, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

M. Murphy: Madame la Présidente, étant donné que le débat sur la question précédente a duré assez longtemps et que ce temps n'était pas prévu à l'ordre du jour, je suppose que tous les partis sont d'accord pour que la période complète prévue pour ce débat-ci commence à partir de maintenant.

M. Dingwall: Madame la Présidente, sur le même rappel au Règlement, je serais entièrement d'accord avec mon collègue du Nouveau Parti démocratique pour que nous ayons une heure entière de débat, si nécessaire, sur la question que le ministre du Travail soulèvera.

M. Danis: Je suis d'accord, moi aussi, avec la recommandation de mon collègue de Churchill et du leader parlementaire de l'opposition officielle.

Mme le vice-président: C'est ce que la présidence a compris aussi quand la députée de Mission—Coquitlam a invoqué le Règlement plus tôt.

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, rien ne m'aurait fait plus plaisir aujourd'hui que de pouvoir annoncer aux députés qu'un règlement négocié était intervenu dans le conflit sur la manutention des grains sur la côte ouest du Canada.

Malheureusement, ce n'est pas le cas. Je dois, au contraire, présenter à la Chambre un projet de loi portant reprise des opérations de manutention des grains dans le port de Vancouver.

Il est nécessaire de présenter ce projet de loi pour mettre fin aux difficultés économiques que connaissent les producteurs agricoles du Canada par suite de cet arrêt de travail et pour préserver la réputation d'exportateur fiable de grains du Canada.

La plupart des députés savent que le conflit ouvrier en question concerne la B.C. Terminal Elevator Operators Association, qui représente cinq sociétés exploitant des silos à céréales du port de Vancouver et la section 333 du Grain Workers Union, qui représente environ 650 travailleurs de silos à céréales.

La convention collective de ces employés a expiré le 31 décembre 1989 et les deux parties ont négocié directement entre février et novembre 1990 dans un effort pour se mettre d'accord sur une nouvelle convention. Malgré ces efforts, les deux côtés ont été incapables de s'entendre et un conciliateur du Service fédéral de médiation et de conciliation, de Travail Canada, a été nommé le 4 décembre 1990 pour les aider à résoudre leurs différends.

Même avec l'aide d'un tiers, l'association et le syndicat ont été incapables de trouver un terrain d'entente pour régler le différend.

Après réception du rapport de l'agent de conciliation, j'ai avisé les parties de ma décision de ne pas nommer de commissaire-conciliateur ni de constituer une commission de conciliation.

Comme les députés le savent, le processus de négociation collective, à la Partie I du Code du travail du Canada, demande aux parties à la négociation de faire les compromis nécessaires pour parvenir à une solution acceptable de leurs différends.

Dans le cas de ce différend, j'ai dit aux parties que je m'attendais à ce qu'elles prennent leurs responsabilités au sérieux et à ce qu'elles réussissent à s'entendre au lieu de dépendre du gouvernement pour les tirer d'embarras.

[*Français*]

En mai 1991, les parties ont négocié face à face, sans résultat. Pendant ce temps, plus précisément le 8 mai dernier, le *Grain Workers' Union* a interdit à ses membres de faire des heures supplémentaires. Au cours de la période du 30 mai au 4 juin, les parties se sont rencontrées en présence d'un médiateur du secteur privé, M. Vince Ready, mais celui-ci s'est par la suite retiré du conflit indiquant que les positions des deux parties étaient trop opposées en ce qui concerne la question en litige pour que le processus de médiation puisse suivre normalement son cours.

Après le départ du médiateur, des ralentissements de travail sont survenus dans certains élévateurs à grain et, le 10 juin, le *B.C. Terminal Elevator Operators' Assocation* a imposé un *lock-out* à toutes ses installations.

[*Traduction*]

Étant donné les sérieuses conséquences de ces arrêts de travail, j'ai demandé à deux hauts fonctionnaires du Service fédéral de médiation et de conciliation de se rendre à Vancouver et de rencontrer les parties, afin de faire une évaluation précise de la situation. Michael McDermott, sous-ministre adjoint principal, et Warren Edmonston, directeur général du Service fédéral de médiation et de conciliation, ont rencontré les deux parties à Vancouver le 12 juin et leur ont fait part de ma grande inquiétude au sujet de l'absence de règlement de ce conflit.

On a également avisé les parties que le gouvernement n'avait pas l'intention de regarder sans rien faire la paralysie prolongée du trafic des grains sur la côte ouest.

Elles savaient donc que le gouvernement n'était pas prêt à tolérer le coût que représenterait un long arrêt de travail pour les agriculteurs de l'Ouest, ni les pertes possibles de ventes et une atteinte à notre réputation internationale de fournisseur fiable.

Malgré ces incitations, les parties n'étaient toujours pas prêtes à accepter les compromis nécessaires au règlement du litige. Après des consultations avec mes fonctionnaires, j'en suis arrivé à la conclusion qu'il n'y a pratiquement aucune possibilité que les deux parties règlent ce conflit dans un avenir prévisible.

• (1310)

Comme je l'ai dit, le gouvernement n'est pas disposé à attendre passivement dans les coulisses et à être témoin des dommages énormes qu'un arrêt de travail de cet ampleur risque de causer à l'économie du pays.

Par conséquent, je suis assuré que les députés des deux côtés de la Chambre comprendront que, bien qu'elle soit regrettable, la présentation de la Loi sur la manutention des grains en Colombie-Britannique est une mesure que le gouvernement prend au nom de tous les Canadiens.

Le projet de loi dont la Chambre est saisi fait mention de deux conflits qui portent sur la manutention des grains. Je le répète, le conflit entre la B.C. Terminal Elevator Operators Association et la section 333 du Grain Workers Union est actuellement à l'étape du lock-out.

Les députés sauront que l'autre conflit mentionné dans le projet de loi oppose Prince Rupert Grain Limited et toujours la section 333 du Grain Workers Union, et se trouve actuellement à l'étape de la conciliation par un agent. Toutefois, ce conflit ressemble à celui qui porte sur les opérations des élévateurs terminus en ce sens que, pour la plupart, ces questions sont analogues. Si elle est proclamée et appliquée par décret, la partie II du projet de loi prévoira le règlement du conflit au moyen de la nomination d'un médiateur-arbitre.

Bien entendu, nous ne demanderons la proclamation de cette partie du projet de loi que si les parties demeurent incapables de régler leurs différends et que si un arrêt de travail qui nuit gravement au transport des grains destinés à l'exportation devait s'ensuivre.

La partie I du projet de loi prévoit la reprise immédiate des opérations de manutention des grains dans le port de Vancouver et la nomination d'un médiateur-arbitre chargé d'examiner toutes les questions qui font toujours l'objet d'un différend entre les parties. Selon le projet de loi, la durée de la convention collective est prolongée du 1er janvier 1990 jusqu'au 31 décembre 1991.

Aux termes du projet de loi, le médiateur-arbitre a 90 jours ou un délai plus long que peut accorder le ministre, pour s'efforcer d'intervenir dans toutes les questions qui lui sont soumises. Si le médiateur-arbitre nommé en vertu du projet de loi ne peut pas trouver un terrain

d'entente à l'égard d'une question, il doit rendre une décision arbitrale sur cette question.

[*Français*]

La loi proposée, monsieur le Président, n'empêche nullement les parties de s'entendre pour modifier toute disposition de la convention, sauf celle se rapportant à la durée de celle-ci. Le projet de loi contient aussi des dispositions pour obliger les deux parties à se conformer à la loi.

[*Traduction*]

Tout en mettant un terme à l'arrêt de travail actuel, la Loi sur la manutention des grains en Colombie-Britannique offre aux parties une solution de rechange à un règlement imposé. En prévoyant la nomination d'un médiateur-arbitre, le projet de loi offre aux deux parties au différend sur la manutention des grains une nouvelle occasion de se prévaloir de l'aide d'une tierce partie neutre pour en arriver à une solution acceptable au différend qui les oppose.

J'exhorte les négociateurs de la B.C. Terminal Elevator Operators Association et du Grain Workers Union à saisir cette occasion et à ne ménager aucun effort pour en arriver à entente sur les questions encore en litige.

Pour la gouverne des députés, j'ajouterai que les principaux points en litige au cours de la présente ronde de négociations concernent la parité salariale avec les débardeurs de la côte ouest, le travail ininterrompu et la contribution de l'employeur au régime de retraite. Ces questions font depuis longtemps l'objet de négociations entre les deux parties.

Bien qu'il n'y ait eu aucun arrêt de travail aux silos terminus de Vancouver depuis 1974, on a souvent maintenu la paix dans les relations de travail en mettant de côté les questions les plus épineuses pour les étudier plus en profondeur ultérieurement. C'est ce qui s'est produit pour la question des heures supplémentaires rendues nécessaires parce que l'employeur exige un travail ininterrompu. En réalité, cette question a déjà fait l'objet de discussions, sous une forme ou une autre, depuis 1971. Lors des rondes de négociations de 1982 et de 1984, les commissaires-conciliateurs avaient recommandé d'examiner la question plus en profondeur et d'établir ensuite un mode de fonctionnement en conséquence. Celui-ci n'a toutefois pas été suivi de façon concluante, si bien que le problème est demeuré entier.

Les députés se demanderont peut-être pourquoi le projet de loi proposé ne prévoit pas une étude spécifique de la question du travail ininterrompu qui est au coeur du présent conflit.

Toutes les questions non résolues dans le conflit sont essentiellement de nature économique et, en tant que telles, elles ne peuvent être isolées les unes des autres dans le projet de loi. Toutefois, si un examen approfondi de cette question s'imposait jamais au cours du processus de médiation-arbitrage, et si le médiateur-arbitre le demandait, je me ferai certes un plaisir d'offrir toute l'aide que Travail Canada peut fournir.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, ce n'est pas de gaité de coeur que je présente un tel projet de loi en ma qualité de ministre du Travail. Toutefois, les parties à ce conflit ont eu amplement le temps de résoudre les questions en litige, mais n'y sont pas parvenues en dépit, notamment, de l'aide généreuse d'une tierce partie. Elles ont fait subir le contrecoup de leur conflit aux producteurs céréaliers de l'Ouest, tout en rejetant toutes les occasions de régler celui-ci au moyen des mécanismes reconnus de résolution des différends.

Notre gouvernement a le devoir de veiller à protéger non seulement les intérêts économiques du secteur agricole de notre pays, mais aussi la réputation du Canada en tant qu'exportateur fiable de céréales. Ce projet de loi prouve que le gouvernement prend ses responsabilités à cet égard.

Pour terminer, je tiens à remercier de l'appui que nous accordent aujourd'hui les membres du caucus du gouvernement sur l'agriculture et, notamment, le ministre de l'Agriculture et le ministre responsable des Céréales et des Oléagineux.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, la tâche qui nous attend à l'instant est bien triste. Elle n'a rien dont on puisse être fier. Ce projet de loi nous attriste, moi et mon parti, car nous respectons énormément la négociation collective, les travailleurs et leurs droits, tout comme les céréaliculteurs. C'est bien triste de s'immiscer là où les négociations collectives ont échoué. C'est bien triste de devoir dicter un règlement.

Toutefois, on nous demande de faire notre devoir et c'est ce que nous allons faire. À notre avis, notre devoir est d'appuyer le projet de loi dont nous sommes saisis pour assurer la réouverture des installations et la reprise des services de manutention des grains dans le port de Vancouver.

Permettez-moi de vous faire part de ma vision personnelle des choses. J'ai déjà été syndiqué. De fait, j'ai déjà eu l'honneur d'être président d'un syndicat. Par conséquent, j'ai beaucoup de respect pour les travailleurs et leurs droits. C'est donc à contrecoeur que je m'immisce dans l'exercice de leurs droits. Ils ont lutté longuement et avec acharnement pour tout ce qu'ils ont obtenu et

personne d'entre nous, de ce côté de la Chambre, ne voudrait les voir perdre ces droits.

J'ai également un très grand respect pour les agriculteurs. Mon père en était un et ma famille pratiquait l'agriculture. De fait, j'ai passé ma jeunesse dans une ferme. Je suis au courant, comme tous les députés de ce côté de la Chambre, de la situation précaire dans laquelle se trouvent les fermiers à l'heure actuelle. Nous connaissons leur grande dépendance à l'égard des marchés internationaux. Nous savons aussi l'importance que revêt le port de Vancouver pour eux, car c'est là que transitent les céréales. Les agriculteurs arrivent à la fin de leur campagne agricole. Ils sont occupés à faire expédier leurs céréales pour se préparer pour la prochaine récolte.

Je suis donc déchiré, comme tout le monde ici, car nous ne pouvons nous dérober à nos responsabilités. Il faut rouvrir le port de Vancouver. Je ne ferai pas l'historique des événements qui ont provoqué l'impasse actuelle. Je me contenterai de dire que les manutentionnaires de grains travaillent sans contrat depuis dix-huit mois environ. Les négociations et la conciliation se poursuivent depuis des mois, et pourtant les deux parties sont toujours aussi loin d'une entente sur les questions épineuses des salaires et de l'adoption d'un horaire continu sur sept jours pour la manutention des grains. On en est au point mort; c'est l'impasse. Nous sommes convaincus qu'il faut rouvrir le port maintenant pour que la circulation des grains puisse reprendre.

Nous espérons que le gouvernement nommera très bientôt le médiateur-arbitre, tel que prévu dans le projet de loi, afin que cette personne puisse mener à bonne fin la tâche délicate de trouver une solution à ce problème complexe. Monsieur le Président, le lock-out actuel a commencé lundi dernier, et ses effets sont dramatiques. J'aimerais vous faire comprendre la situation.

• (1320)

Actuellement, 21 navires attendent leur chargement dans le port de Vancouver et 35 autres arriveront d'ici le 30 juin. En avril, les envois destinés à l'exportation qui ont transité par le port de Vancouver se chiffraient à quelque 1,7 million de tonnes métriques; en mai, ils ont représenté 1,6 million de tonnes métriques. Pour le mois de juin, on prévoit pour 1,6 million de tonnes métriques d'exportations, en juillet un peu plus de 2 millions de tonnes et en août, 1,6 million de tonnes.

Il y a eu un ralentissement de travail au port avant le déclenchement du lock-out. On a déchargé 2 908 wagons pendant la semaine se terminant le 11 mai. L'objectif pour cette période était en fait de 3 550. Pour la semaine se terminant le 18 mai, on a déchargé 3 191 wagons, l'objectif étant de 3 550. La même chose s'est reproduite pendant tout le mois de mai et jusqu'en juin.

Maintenant, avec le lock-out, il n'y a évidemment plus rien qui transige par le port, ce qui signifie une perte d'environ 54 000 tonnes métriques par jour—54 000 tonnes métriques. Pour exprimer cette perte en dollars, monsieur le Président, c'est une somme de quelque 7 millions de dollars par jour qui est perdue pour l'économie agricole de l'ouest du Canada. C'est une catastrophe économique.

Nous connaissons tous l'importance de l'agriculture pour l'économie canadienne, surtout dans l'Ouest. Les agriculteurs prévoyaient des recettes de 21,7 milliards de dollars pour 1991. Or, en 1990, les exportations agricoles ont représenté de 40 à 50 p. 100 de ces recettes et 8 p. 100 du total des exportations canadiennes.

Le blé, avec 70 à 80 p. 100 des récoltes, le canola, avec 65 p. 100 des récoltes et l'orge, avec 40 p. 100, constituent la plus grande partie de nos exportations agricoles. Au dernier compte, le secteur primaire de l'agriculture, celui de la production à proprement parler, représentait 459 000 emplois. Celui de la transformation des aliments, le deuxième en importance au pays, soit dit en passant, en comptait 225 000, qui injectent environ 43 milliards de dollars dans l'économie. Cinquante-deux p. 100 des 250 000 exploitations agricoles du pays sont spécialisées dans les cultures industrielles.

Nous connaissons tous la précarité de la situation des agriculteurs. Leur revenu net devrait, selon les prévisions, tomber de 22,5 p. 100 en 1991 par rapport à celui de 1990. Il va baisser de 45 p. 100 en Saskatchewan, de 43 p. 100 en Alberta et de 35 p. 100 au Manitoba. Cette chute des revenus agricoles nets globaux est principalement attribuable à la faiblesse des prix internationaux du grain et à la baisse catastrophique du soutien financier fédéral constatée ces deux dernières années.

Peu de Canadiens savent que si le revenu moyen d'une ferme familiale est d'un peu plus de 37 000 $, 55 p. 100 de ce revenu provient d'emplois à l'extérieur de la ferme. Je dis bien à l'extérieur de la ferme.

Un autre phénomène prouve à quel point les temps sont difficiles pour nos agriculteurs, et c'est le nombre de faillites. Du 1er janvier au 31 mars 1990, il y en a eu 113 au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Au cours de la même période, en 1991, leur nombre a bondi à 140.

Tout bien considéré, nous estimons que tout plaide en faveur de la reprise immédiate des opérations de manutention des grains dans le port de Vancouver. Nous croyons que ce projet de loi est absolument nécessaire. Je voudrais vous parler de deux autres sujets. Une partie du projet de loi porte sur le silo portuaire de Prince Rupert. Comme tous le savent, il y a aussi un conflit de travail à cet endroit. Il pourrait se produire à Prince Rupert la même chose qu'à Vancouver. Le gouvernement propose d'appliquer cette loi au silo portuaire de Prince Rupert. Nous ne sommes pas du tout certains que ce soit une bonne idée, et nous y reviendrons un peu plus tard, à l'étape du rapport du projet de loi.

Il y a autre chose. En fait, par ce projet de loi, le gouvernement demande aux parlementaires de trancher la question. Or, cela nous inquiète, parce que nous nous demandons vraiment si les parlementaires sont les mieux placés pour statuer en pareille situation. Je voudrais donc demander au gouvernement, et plus particulièrement au ministre du Travail, d'étudier la situation et de voir s'il ne serait pas possible d'amender le projet de loi de manière à décharger les parlementaires de cette responsabilité très singulière. Il devrait au moins faire un genre de sondage ou d'enquête pour voir s'il n'y aurait pas une meilleure méthode propre à éliminer la nécessité de faire jouer ce rôle aux parlementaires.

En terminant, je tiens à dire que la manutention du grain doit reprendre au port de Vancouver dans l'intérêt des agriculteurs, de la situation économique de l'agriculture et de l'ensemble de l'économie canadienne. Le port de Vancouver doit être rouvert. Nous appuyons le projet de loi et demandons instamment à la Chambre de l'adopter sans tarder.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le Grain Workers' Union et la B.C. Terminal Elevator Operators Association sont confrontés à une loi de retour au travail après avoir été à la table des négociations pendant 18 mois. Il est important, à mon avis, qu'en commençant cette discussion, on précise que ce n'est pas le syndicat qui a fait grève, mais bien les employeurs.

Le syndicat connaît les besoins des agriculteurs de notre pays et les besoins ou les attentes de l'employeur. Mais dans ce différend, il semble qu'on ait affaire à deux groupes isolés. Les agriculteurs de la Sakatchewan qui peuvent à peine subsister en vendant leur blé à 2,50 $ le boisseau qui va probablement tomber à 1,75 $ ces prochains jours et qui en fait valait 2 $ en 1947.

Les manutentionnaires de grains travaillaient 12 heures par jour et 48 heures par semaine en 1947. Les employeurs des silos de Vancouver exigent que le syndicat revienne à la journée de 12 heures et à la semaine de 48 heures.

Monsieur le Président, cela vous intéresserait peut-être, ainsi que le ministre et les autres députés, de savoir qu'en 1948, le Grain Workers' Union nouvellement fondé a fait grève pendant six mois sans pouvoir compter sur un salaire de gréviste afin d'obtenir la journée de 8 heures et la semaine de 40 heures.

Six mois, c'est long pour une famille qui subsiste sans aucun revenu pour obtenir la journée de 8 heures et la semaine de 40 heures. Aujourd'hui, on demande au syndicat de renoncer à un avantage pour lequel d'énormes sacrifices avaient été consentis. Les mères ne pouvaient plus servir de repas à leur famille. Les enfants allaient à l'école le ventre vide. Les gens étaient expulsés de leur logement parce qu'ils ne pouvaient pas payer leur loyer étant donné qu'ils étaient en grève sans toucher de salaire de gréviste.

Certains pourraient demander pourquoi les agriculteurs devraient s'en soucier. Cela s'est produit en 1947. En fait, les agriculteurs aujourd'hui livrent une terrible bataille seulement pour subsister dans leurs exploitations agricoles. D'autre part, l'autre groupe isolé pourrait se demander pourquoi les manutentionnaires de grains devraient se soucier des agriculteurs qui sont largement subventionnés de toute façon.

Je crois que les manutentionnaires de grains et les agriculteurs prennent à coeur leurs intérêts mutuels. Un grand nombre de ces manutentionnaires de grains sont originaires des Prairies et sont issus de familles d'agriculteurs.

• (1330)

Un grand nombre des agriculteurs en question ont des parents qui travaillent aux élévateurs de tête de ligne. À mon avis, les uns et les autres sont victimes des circonstances, victimes des mesures peu judicieuses que le gouvernement conservateur a prises en matière de commercialisation du grain.

La baisse des prix est principalement attribuable au différend qui oppose la Communauté européenne aux États-Unis. En effet, les Américains ont subventionné directement le grain vendu sur des marchés traditionnellement canadiens, tant et si bien que, pour ne pas perdre ces marchés, la Commission canadienne du blé a dû réduire radicalement ses prix. En fait, le retard occasionné par ce différend dans l'expédition du grain va coûter neuf millions de dollars par semaine aux agriculteurs.

Ce qu'il nous faut, c'est un gouvernement qui se préoccupe à la fois d'assurer la survie des exploitations agricoles familiales et des collectivités rurales et d'encourager de bonnes relations industrielles dans le pays.

Nous avons également besoin, dans ce domaine, d'un climat qui permette aux manutentionnaires de grains et aux autres travailleurs relevant des pouvoirs publics fédéraux de négocier. Ce projet de loi nous en fournit la preuve. Si le syndicat déclenche la grève, le retour au

travail sera imposé par voie législative. Si l'employeur déclenche la grève, le retour au travail sera également imposé par voie législative. Pourquoi négocier, alors?

Il serait temps que le Parlement fasse savoir clairement qu'il ne se substituera pas aux tribunaux canadiens du travail. Il serait temps d'examiner le processus et de décréter que le droit du travail doit prévoir une tribune où il serait possible de négocier librement et en toute bonne foi dans le cas d'organismes qui relèvent de l'autorité fédérale.

Le ministre a dit que 90 p. 100 des conflits de travail sont réglés grâce à la négociation collective. Je crois que c'est un résultat dont les deux camps peuvent s'enorgueillir. Parmi les conflits qui ne sont pas réglés et dont nous sommes saisis, il y a ceux qui sont régulièrement renvoyés à la Chambre afin que nous légiférions, le système n'ayant pu trouver de solutions adéquates.

Je ne veux pas m'attaquer ici aux employeurs de l'industrie céréalière, car je crois qu'ils doivent composer avec de mauvaises décisions politiques. Je veux cependant leur signaler que je comprends leur besoin de travailler 12 heures par jour, 48 heures par semaine, afin d'assurer la continuité des opérations. Toutefois, je me demande également pourquoi nous parlons de journées de 12 heures et de semaines de 48 heures.

J'étais contente d'entendre le ministre nous affirmer qu'il n'acceptera pas de décision arbitrale en raison des restrictions prévues dans le Code canadien du travail et que les deux parties devront par conséquent négocier le différend.

Récemment, un certain nombre de syndicats ont librement négocié et accepté la journée de 12 heures. Si ça leur convient, tant mieux. Par contre, nous commençons à peine à redécouvrir les conséquences à long terme des journées de travail de 12 heures. Il y a la fatigue, la maladie, le stress, les troubles du sommeil, les problèmes de digestion et les accidents de travail. Ce n'est pas par hasard que, depuis 40 ans, on a eu tendance à raccourcir plutôt qu'à prolonger les heures de travail. Pourquoi était-ce si important d'entendre le ministre déclarer qu'il appuyait, si l'arbitre le recommandait, la création d'une commission d'enquête industrielle sur la santé, la sécurité et la vie familiale de ces travailleurs. C'est parce que nous ne pouvons nous permettre d'avoir des lieux de travail dangereux et des travailleurs malades. Nous ne pouvons tout simplement pas nous le permettre dans notre société industrielle.

Je suis consciente, comme le mentionnaient le ministre et le député de Parti libéral, que ce conflit coûte très cher. Mais je sais aussi qu'on expédiait auparavant par le port de Vancouver 5 millions de tonnes par an avec des milliers de travailleurs. De nos jours, on en expédie 17 millions avec 750 ouvriers. En fait, le syndicat estime qu'il est possible d'expédier 20 millions de tonnes si l'on apporte les changements technologiques appropriés.

Il ne suffirait que d'un peu de bonne volonté. Ce qu'il nous faut, c'est de comprendre qu'un rapport existe depuis longtemps entre les règlements qu'obtiennent les camionneurs et ceux des manutentionnaires de grains. En fait, en 1987, ces derniers ont conclu un contrat de trois ans dans le cadre duquel ils ont obtenu 0 p. 100 en 1987, 2,1 p. 100 en 1988 et 2,8 p. 100 en 1989. Les débardeurs ont eu droit à la même époque à 7, 7 et 7 p. 100. En fait, au cours de cette ronde de négociations, l'employeur leur a offert 4 p. 100 alors qu'ils sont déjà en avance de 18 p. 100.

Il en va de même à Prince Rupert. Les négociations achoppent. Mais le fait que le gouvernement prenne une mesure préventive avant qu'un conflit n'éclate et adopte une mesure législative est déjà d'après moi un premier empiètement. Je veux dire par là que le ministre cherche peut-être à mette en place une mesure législative; nous pouvons tous l'adopter et dès qu'un conflit surgira, nous pourrons la proclamer. Cette mesure ne prévoit pas la libre négociation collective. Nous nous opposons à la mesure préventive visant Prince Rupert qui constitue la partie II de la mesure législative.

En terminant, j'aimerais que vous sachiez que nous nous opposons à une loi qui oblige les travailleurs à retourner au travail comme le fait la mesure proposée. Nous sommes contre une mesure législative préventive du genre de celle que contient la partie II de ce projet de loi. Et nous espérons que le ministre encouragera la commission indépendante à enquêter sur la santé et la sécurité de la vie familiale des travailleurs que vise la mesure actuelle.

Toutes les statistiques du monde, toutes les lois du monde, ne permettront pas à un lieu de travail de prospérer. Seule la bonne volonté de part et d'autre de la table de négociation y parviendra.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: À l'ordre, je vous prie. La Chambre siège en comité plénier pour étudier le projet de loi C-25, Loi portant reprise et continuation des opérations de

manutention des grains dans les ports de Vancouver et de Prince Rupert, en Colombie-Britannique.

(L'article 2 est adopté.)

Le vice-président: L'article 3 est-il adopté?

Article 3—*Définitions*

M. Dingwall: J'ai une brève question à poser au ministre. Dans les définitions, il est question de médiateur-arbitre. Le ministre pourrait-il expliquer rapidement et succinctement ce que le médiateur-arbitre entend faire dans les jours qui suivront l'adoption de ce projet de loi?

M. Danis: J'espère que la personne choisie fera tout en son pouvoir pour amener les parties à conclure un accord avec l'aide de la médiation. Je crois que ce serait là une première étape. C'est uniquement après avoir constaté l'impossibilité d'un accord que nous passerions à l'étape de l'arbitrage.

M. Dingwall: Je ne voudrais surtout pas compromettre quoi que ce soit dans l'intervention du médiateur-arbitre, mais je suppose que celui-ci agira avec célérité.

• (1340)

J'espère qu'on ne passera pas trop de temps à essayer une médiation pour s'apercevoir, en fin de compte, que les possibilités sont nulles. Le ministre voudrait-il commenter?

Le vice-président: L'article 3 est-il adopté?

Une voix: Le ministre n'a pas répondu.

M. Danis: Monsieur le président, la personne dont nous parlons en l'occurrence est l'arbitre.

Pour ce qui est du délai, je suis d'accord avec mon honorable collègue, le leader à la Chambre. J'espère que la personne en question agira avec célérité pour ce qui est de la première phase. Le délai prévu pour toute cette opération est de 90 jours. L'arbitre peut toujours demander plus de temps au ministre. Je suis persuadé que la personne qu'on nommera arbitre saura qu'il y a un délai de 90 jours.

(L'article 3 est adopté.)

Article 4—*Reprise des opérations*

Mme Langan: Monsieur le président, je voudrais que le ministre nous explique pourquoi, à l'article 4, on parle des employés. Pourrait-il nous expliquer pourquoi l'article est ainsi libellé? Je pense qu'il sait ce qui me préoccupe.

M. Danis: Monsieur le président, je crois que c'est l'article qui est généralement inscrit dans ce genre de mesure législative, car c'est un article au libellé impartial qui s'applique également aux deux parties, qu'il s'agisse d'une grève ou d'un lock-out comme c'est actuellement le cas.

(L'article 4 est adopté.)

Article 5—*Obligations des employeurs*

M. Dingwall: Monsieur le président, à propos du paragraphe 5(1):

> 5. (1) Il est interdit à l'employeur, ainsi qu'à ses dirigeants et représentants

Quelles sont les sanctions si on n'observe pas ces dispositions?

M. Danis: Monsieur le président, les sanctions figurent à la section concernant les infractions; on y prévoit que l'individu qui contrevient aux dispositions de la loi et est jugé coupable d'infraction encourt une amende maximale de 50 000 $

> dans le cas d'un dirigeant ou d'un représentant de l'employeur, ou d'un dirigeant ou d'un représentant du syndicat qui agit dans l'exercice de ses fonctions au moment de la perpétration;
>
> *b*) une amende maximale de 1 000 $ dans les autres cas.

Il y a en outre le paragraphe 11(2) à la section concernant les infractions.

(L'article 5 est adopté.)

(Les articles 6 et 7 sont adoptés.)

Article 8—*Médiateur-arbitre*

Mme Langan: Monsieur le président, le paragraphe 8(4) prévoit ceci:

> (4) Les modifications sur lesquelles le syndicat et l'association patronale se sont entendus à la suite de l'intervention du médiateur-arbitre et les décisions que celui-ci a rendues sur les questions qui ont été soumises à son arbitrage peuvent ne s'appliquer que pendant une partie seulement de la durée de la convention collective.

Le ministre pourrait-il expliquer ce que cela veut dire? Je pense qu'il comprend ce que je veux dire. Je croyais comprendre—à la suite de nos discussions—qu'il y aurait

rétroactivité à la date d'expiration de la dernière convention collective.

M. Danis: Monsieur le président, la façon dont cette disposition est rédigée n'empêche absolument pas l'arbitre de décider que la période d'application remontera à la date d'entrée en vigueur de la convention collective ou à un autre moment par la suite. Cela donne plus de flexibilité à l'arbitre, mais cela ne veut pas dire que ce que la députée vient de dire ne peut pas se concrétiser.

Mme Langan: Cette question qui concerne la période d'application m'inquiète beaucoup. Les conditions de travail des travailleurs sont soumises à l'arbitrage pour une période clairement déterminée, ou du moins elle l'était hier, mais voilà que nous apprenons aujourd'hui que les décisions de l'arbitre peuvent ne s'appliquer que pendant une partie seulement de la durée de la convention collective. Si ce n'était pas précisé, je ne m'inquiéterais pas. Le ministre pourrait peut-être nous donner des détails sur la façon dont cette disposition s'appliquera.

M. Danis: Il s'agit ici d'une disposition facultative qu'on a incluse dans le projet de loi seulement pour plus de certitude. Je proposerais que nous reportions l'étude du paragraphe 8(4), avec le consentement unanime de la Chambre, et que nous fassions le reste. Nous reviendrons plus tard au paragraphe 8(4).

M. Murphy: Nous acceptons de reporter l'étude de cette disposition. Il semble qu'elle n'était pas là lorsque nous avons discuté du projet de loi plus tôt. Cela pose un des problèmes que nous avons lorsque le gouvernement présente une mesure législative à la Chambre et veut que nous terminions toutes les étapes de l'étude le même jour. Nous voudrions savoir pourquoi cette disposition a été ajoutée au projet de loi et pourquoi nous n'en avons pas été avisés.

M. Danis: J'ai proposé à mes collègues que nous reportions l'étude de cette disposition. Nous y reviendrons lorsque nous aurons terminé les autres.

Le vice-président: L'étude de l'article 8 est reportée.

(Les articles 9 et 10 sont adoptés.)

Le vice-président: L'article 11 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Mme Langan: Étant donné que nous sommes trois à débattre ce projet de loi ici, à la Chambre, ce serait bien si nous avions au moins le temps de voir de quel article il est question. Nous n'avons même pas eu le temps de lire cette mesure législative.

Je sais que le ministre est très impatient de faire adopter cette mesure, mais ce serait seulement faire preuve de courtoisie que de nous permettre de voir de quel article il s'agit avant de continuer. Je n'ai même pas le temps de regarder pour voir ce que c'est avant que vous disiez «adopté». Je demande respectueusement que nous allions un peu plus lentement. Je ne crois pas que nous soyons si pressés.

M. Dingwall: Mon collègue fait allusion à l'article qui est maintenant à l'étude. Toutefois, j'aimerais revenir à la disposition dont l'étude a été reportée.

Mon interprétation de cette disposition est que chaque partie de l'article 4 peut s'appliquer uniquement à une certaine période de la durée de la convention collective. Toute modification apportée à cette disposition ne s'appliquerait que pour la durée de la convention collective, soit de la date A à la date B, de sorte qu'elle pourrait aussi avoir un caractère rétroactif.

M. Danis: Je suis d'accord avec vous, mais lorsque j'ai parlé de caractère rétroactif, je faisais allusion à la décision de l'arbitre, depuis l'entrée en vigueur de la convention collective, jusqu'à son expiration. Nous sommes d'accord sur ce point.

Le vice-président: Je cède maintenant la parole à la députée de Mission—Coquitlam, relativement à l'article 11.

Article 11—*Individus*

Mme Langan: Monsieur le président, je note à l'article 11, sous la rubrique Infractions, qu'il y a eu diminution des peines prévues. Je ne suis pas certaine s'il y a lieu de s'en réjouir ou d'être consternée.

Il est très curieux que, dans notre pays, une compagnie puisse polluer des lacs ou des rivières et s'en tirer avec une amende de 20 000 $, alors qu'un travailleur, ou un employeur, qui refuse d'obtempérer à un ordre se voit imposer une amende de 100 000 $. Je pense qu'il y a lieu de s'interroger sur nos priorités. Je sais que ce conflit coûte très cher, mais je me demande si le ministre pourrait expliquer pourquoi nous imposons une peine cinq ou six fois plus élevée à un travailleur qu'à une grande compagnie qui pollue.

• (1350)

M. Danis: Monsieur le président, je ne veux certainement pas me lancer dans un débat sur l'environnement. Je me contenterai de dire à ma collègue que les chiffres qu'elle mentionne sont les peines maximales prévues. Les amendes de 50 000 $ ou de 100 000 $ sont strictement des peines maximales et je pense qu'il n'est pas juste de laisser entendre qu'un travailleur se verrait imposer automatiquement une amende de 50 000 $ ou de 100 000 $. Les amendes maximales prévues dans les

autres lois de notre pays, y compris les lois pénales, sont rarement imposées.

Le vice-président: La présidence peut-elle poursuivre avec l'article 12? La députée de Mission—Coquitlam a la parole.

Mme Langan: Nous allons trop vite, monsieur le président; nous ne pouvons vous suivre.

Je comprends que le ministre ne veuille pas se lancer dans un débat sur l'environnement. Je comprends également que ce sont des maximums. Cependant, ce que je n'apprécie pas dans ce genre d'amendes et de sanctions, ce que je reproche à ce type de législation, c'est qu'il fait du travailleur ou de l'employeur, dans ce cas-ci, les méchants qu'on doit punir pour les forcer à se plier à la loi. Dans le cas présent, je crois qu'on va peut-être un petit peu loin que ce qui est nécessaire pour faire respecter la loi.

Le vice-président: La parole est à l'honorable ministre du Travail. Y a-t-il d'autres observations?

M. Danis: Je voudrais simplement préciser, monsieur le président, que dans la loi, pour ce qui est des travailleurs eux-mêmes, le maximum est de 1 000 $. Ce sont les sociétés qui paient les grosses amendes.

Le vice-président: L'article 12 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 12 est adopté.)

(L'article 13 est adoptée.)

Article 14—*Définitions*

Le vice-président: La parole est à l'honorable leader parlementaire de l'opposition officielle.

M. Dingwall: Monsieur le président, ma collègue et moi-même. . .

M. Cooper: Sommes très inquiets.

M. Dingwall: . . .sommes très inquiets. Nous avons jugé bon d'unir nos voix pour nous opposer à cet article dans cette partie du projet de loi, qui comprend les articles allant de l'article 14 à la fin du projet de loi, l'article 25 et l'annexe.

Je comprends les raisons du ministre de vouloir poursuivre avec la partie II, sur la manutention des grains à Prince Rupert, mais étant donné que nous respectons le processus de négociation collective, nous croyons que ce processus devrait suivre son cours avant qu'on ne prenne des mesures préventives pour empêcher une grève de la part des employés ou un lock-out des employeurs. Le ministre ne devrait pas aller de l'avant avec cette partie. Nous écouterons les réponses que le ministre nous donnera pour justifier son intervention dans le cas de la manutention des grains à Prince Rupert, mais je tiens à lui dire, comme je le lui ai déjà précisé en privé, que nous ne sommes pas d'accord avec les dispositions prévues à ce sujet dans la partie II, à ce stade-ci.

Mme Langan: Monsieur le président, j'ai des réserves à faire au sujet de l'article 14 du projet de loi et de toute la Partie II sur Prince Rupert. Il est absolument inacceptable de proposer des mesures législatives avant même que les travailleurs ne soient en situation de conflit patronal-syndical. Je suis heureuse, et je ne doute pas que le ministre va le réitérer dans ce débat, de savoir que ce dernier n'a pas l'intention de proclamer la loi avant d'avoir consulté les partis de l'opposition et avant l'éclatement d'un conflit à Prince Rupert.

Le fait de dire qu'il y a eu un précédent ne change rien à l'affaire.

Je répète que le fait de légiférer sur le processus de négociations collectives, comme on le fait dans la Partie II du projet de loi, au lieu de laisser ce processus se dérouler librement sans intervention du gouvernement d'un côté ou de l'autre n'est pas de nature à améliorer les choses. Je voudrais savoir ce qu'en pense le ministre.

M. Danis: Monsieur le président, j'aurais certainement préféré que ce projet de loi ne comprenne pas la partie II en question. En fait, j'aurai préféré ne pas avoir de partie I non plus, mais je pense que le gouvernement n'avait pas le choix.

Je ne peux que répéter ce que j'ai dit dans mon discours tout à l'heure, à savoir que le gouvernement n'a pas l'intention de proclamer la Partie II. J'ai dit à la Chambre que les problèmes relatifs à la Partie II à Prince Rupert étaient semblables à ceux de Vancouver. Nous pensons faire ce qui doit être fait. Encore une fois, j'assure à la députée de Mission—Coquitlam, au leader parlementaire et au député de Winnipeg St. James, qui a parlé au nom de l'opposition officielle, que si jamais il survient un arrêt de travail pour lequel le gouvernement songe à proclamer la Partie II, nous ne ferons sûrement pas avant d'avoir consulté les partis de l'opposition.

(L'article 15 est adopté.)

(L'article 16 est adopté.)

Article 17—*Prolongation de la convention collective*

Mme Langan: Monsieur le président, au sujet de l'article 17. Cet article prolonge à compter du 1er janvier 1990 jusqu'au 31 décembre 1992, la durée de la convention collective. Compte tenu de l'article du projet de loi visant Prince Rupert, cela signifie-t-il que la convention collective est en vigueur et qu'il n'y a pas lieu de négocier pour l'instant? Habituellement une négociation ne débute pas un an et demi avant la signature d'une entente. Je me demande si le ministre pourrait nous expliquer pourquoi cet article se trouve dans la Partie II.

M. Danis: La convention collective à Prince Rupert est arrivée à échéance le 31 décembre 1989. La situation est exactement la même que dans le cas de Vancouver.

Mme Langan: Je sais que la convention collective est arrivée à échéance à Prince Rupert, mais en fait les parties sont encore à la table de négociation. Les choses ne sont pas les mêmes qu'à Vancouver, où l'employeur a imposé un arrêt. Les parties sont donc toujours à la table des négociations et, pour l'essentiel, une convention collective est imposée jusqu'en 1992, à moins que le médiateur ne rende une décision arbitrale.

Ce que je veux dire, c'est que dans l'état actuel des choses, la Partie II interfère ou s'impose dans le processus, sauf si les négociations collectives échouent. En fait, c'est comme si nous disions aux gens de Prince Rupert qu'il y a un plan tout tracé et qu'ils n'ont qu'à s'asseoir et à attendre qu'on s'occupe d'eux.

M. Danis: En ce qui concerne Prince Rupert, ce n'est pas comme si les négociations n'avaient pas commencé. Je crois savoir que les négociations sont dans la même impasse qu'à Vancouver. C'est ce qui fait problème dans le cas de Prince Rupert.

M. Dingwall: Le ministre du Travail a raison sur ce point. Il y a des difficultés, mais le processus de négociation collective n'est pas encore complètement terminé. Il s'agit donc d'une mesure préventive—on peut employer un autre mot si on veut, mais en fait il s'agit d'une mesure préventive—car le processus de négociation collective n'est pas encore complètement achevé.

M. Danis: Je ne suis pas certain de pouvoir convaincre ceux d'en face au sujet de la Partie II, mais lorsque le député dit qu'il s'agit d'une mesure préventive, je lui rappelle qu'elle ne sera pas proclamée s'il y a un arrêt de travail.

(L'article 17 est adopté.)

(L'article 18 est adopté.)

Article 19—*Médiateurs-arbitre*

Mme Langan: Monsieur le président, je voudrais parler de plusieurs choses à ce sujet.

• (1400)

Je voudrais tout d'abord demander au ministre, si le médiateur-arbitre demande l'intervention d'une commission d'enquête, dont nous avons déjà parlé—et le ministre a déjà dit à la Chambre qu'il accepterait la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner les heures de travail, les questions reliées à la santé et à la vie familiale des travailleurs—le ministre pourrait-il nous donner une idée de la façon dont il conçoit une telle commission? Sera-t-elle indépendante? Qui en ferait partie? Je ne lui demande pas de préjuger de ce qui se fera, mais qu'il nous confirme au moins, si une commission est effectivement constituée, qu'elle sera indépendante et que l'enquête ne sera pas effectuée par l'arbitre.

M. Danis: Monsieur le président, je remercie la députée pour sa question.

La création d'une commission d'enquête industrielle a été discutée cette semaine par M. McDermott, qui est maintenant avec moi, et les parties. Je croyais à ce moment qu'une telle commission serait peut-être le seul mécanisme permettant de régler le différend.

M. McDermott a proposé la création d'une commission d'enquête industrielle aux deux parties. L'idée a été bien accueillie par le syndicat, mais pas par la direction.

Par conséquent, je suis encore favorable à cette idée et la députée peut avoir l'assurance que si l'arbitre me demande, en tant que ministre du Travail, d'invoquer le Code du travail et de former une commission d'enquête industrielle, je me rendrai à sa demande.

La députée peut aussi avoir l'assurance, bien sûr, que les membres de cette commission seront indépendants.

Mme Langan: Monsieur le président, je remercie le député pour sa réponse.

J'imagine que le seul avantage de l'inclusion du port de Prince Rupert dans le projet de loi est que cela nous permet de faire d'une pierre deux coups au moment de l'examen article par article.

C'est la même chose avec le paragraphe 8.(4). Puis-je parler de cette disposition maintenant, monsieur le président? Je crains que nous manquions de temps pour examiner ce paragraphe.

Le vice-président: Je suggère que vous en parliez maintenant, il ne reste que trois minutes avant les votes. Faites comme bon vous semble.

Mme Langan: Je poserai ma question au ministre parce que nous nous étions entendus pour revenir à cette disposition. Cette clause est très restrictive. Elle pourrait être invoquée pour limiter le calcul rétroactif des salaires, ce qui serait une manière bien commode de régler cette question.

Je voudrais une garantie du ministre. Cette disposition est superflue. Le pouvoir discrétionnaire sur le calcul de la rétroactivité existe ailleurs. J'espère que le ministre acceptera d'enlever cette disposition.

M. Danis: Dans un esprit de coopération avec nos vis-à-vis, monsieur le président, je n'ai aucune objection à éliminer le paragraphe 8(4). Si j'ai le consentement unanime, monsieur le président, je propose:

Que le projet de loi C-25 soit modifié en supprimant les paragraphes 8(4) et 19(4).

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

(L'article 19 modifié est adopté.)

(Les articles 20 à 25 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 8 modifié est adopté.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 14 h 5, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toute question nécessaire pour faire franchir au projet de loi à l'étude toutes les étapes voulues.

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail) propose: Que le projet de loi modifié soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, avec dissidence)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le projet de loi doit-il être lu pour la troisième fois? Ai-je le consentement de la Chambre pour cette étape?

Des voix: D'accord.

M. Danis propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Corbeil: Que le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit lu pour la troisième fois et adopté, ainsi que de l'amendement de M. Dingwall (p. 1498).

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement concernant la motion relative au projet de loi C-11 qui a été adoptée par la Chambre et qui prévoyait que le débat se poursuivrait au besoin le vendredi après-midi, un député de chaque parti prenant la parole.

Je suis d'avis que cette motion est nulle et n'a aucun effet sur nos délibérations d'aujourd'hui. Elle ne peut donc empêcher des députés de prendre la parole sur ce projet de loi. En effet, cette motion comporte deux volets. Je suis content que le secrétaire parlementaire soit de retour parce que nous avons eu de bonnes discussions concernant ce projet de loi. L'élément le plus important est que nous n'en avons pas fini avec le premier volet de la motion. Le débat n'est pas terminé. En fait, le débat a continué jusqu'à 22 heures. Comme on l'a signalé, mon collègue de Kingston et les Îles avait alors la parole. Il est présent ici et il est prêt à épuiser son temps de parole.

Monsieur le Président, le personnel du bureau vous a peut-être informé qu'un certain nombre de députés ont épuisé leur temps de parole et que nos discours sont de 10 minutes. Par conséquent, le débat n'est pas terminé.

Je suis donc d'avis que le deuxième volet de la motion ne peut s'appliquer puisque nous n'en avons pas fini avec le premier, le débat n'étant pas terminé.

Le secrétaire parlementaire vous dira que la motion renferme deux parties distinctes. Or, ce ne sont pas deux motions distinctes, car la motion n'a pas été présentée comme telle à la Chambre. Il n'a pas été convenu à l'unanimité qu'il s'agissait de deux motions distinctes. Il a été convenu qu'il s'agissait d'une seule motion.

• (1410)

Monsieur le Président, je sais que vous avez un rôle très important à jouer comme président et arbitre de nos délibérations. Bien sûr, vous savez pertinemment que le Beauchesne vise à protéger la minorité et, aussi, à accroître toutes les chances des députés de participer à un débat qu'ils estiment pertinent.

Je tiens à informer la Chambre et vous, monsieur le Président, que les députés de Kingston et les Îles, de South West Nova, de Halifax et de Cap-Breton Highland—Canso et d'autres sont ici en ce vendredi après-midi pour participer à un débat extrêment important sur le projet de loi C-11 ou le programme des tarifs de l'Est.

J'espère que vous tiendrez dûment compte non seulement de ces députés qui désirent prendre la parole, mais également de l'argument que j'ai fait valoir au sujet de la procédure: cette motion n'est pas recevable, étant donné qu'on n'a pas respecté son aspect le plus fondamental, c'est-à-dire que le débat de jeudi soir a cessé avant l'heure de l'ajournement fixée habituellement à 22 heures. Donc, le député de Kingston et les Îles a toujours la parole.

M. Cooper: Monsieur le Président, puis-je demander au greffier la page exacte où se trouve la motion.

Le président suppléant (M. Paproski): Le mardi 11 juin.

M. Cooper: Monsieur le Président, je tiens à faire quelques commentaires sur cette motion si j'arrive à la trouver. Le premier, c'est qu'il y a eu discussions parmi les trois partis.

Nous avions convenu que le débat se poursuivrait le 11 juin et qu'à la fin de ce débat, que ce soit tôt ou tard, nous ajournerions le débat. Nous pourrions alors le reprendre aujourd'hui et permettre à un orateur de chaque parti de prendre la parole pendant au plus dix minutes.

Le premier argument que je veux présenter, c'est qu'en fait la Chambre fonctionnait selon une entente conclue par des représentants des trois partis.

Le deuxième argument, c'est qu'en fait, il s'agit de deux motions. Si vous examinez la motion attentivement, et je me fie à ma mémoire parce que je n'ai pas le texte devant moi, vous constaterez qu'elle comporte deux parties—c'est-à-dire deux paragraphes séparés par un point-virgule et le mot «et», en d'autres mots, deux clauses distinctes.

Mon argument est le suivant: la motion qui a permis à la Chambre de lever la séance le mardi, avant 22 heures, sans qu'il y ait obligation de poursuivre le débat, visait à protéger les députés et à leur assurer la possibilité de prendre la parole cet après-mid.

Or, que mon collègue du Parti libéral tente maintenant de changer tout d'abord l'entente, puis de soutenir qu'étant donné qu'une partie de la motion ne se termine pas exactement comme prévu et que par conséquent, la deuxième partie est inopérante, j'estime que cela est manifestement irrecevable. En effet, cette motion dit ceci: «Que, lorsqu'il n'y aura plus de députés pour prendre la parole le mardi 11 juin dans le cadre du débat».

L'important à propos de ce libellé, c'est que le Président n'aurait peut-être pas dû tenir compte de la pendule. Nous aurions dû continuer à siéger, à terminer cette partie, à la rendre opérante et nous trouver avec ce dont nous avions déjà convenu.

Je soutiens que nous sommes devant deux motions distinctes, qu'en fait les trois partis étaient arrivés à une entente et que la Chambre doit s'en tenir à cette entente.

Le président suppléant (M. Paproski): Le leader parlementaire de la loyale opposition de Sa Majesté invoque le Règlement.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le député mérite son titre de député de Peace River et représentant du leader parlementaire du gouvernement. Je ne veux faire pas faire trop de remarques sur les échanges qui ont eu lieu entre les leaders à la Chambre et les représentants des divers partis concernant ce projet de loi particulier. Je ne peux

me rappeler si le député était présent ou non pendant ces délibérations.

Supposons qu'il était présent. Au sujet de cette motion, celle qui a été présentée subséquemment, le 10 juin si je ne m'abuse, le député sait bien que la motion devait être présentée une fois que le débat aurait été terminé. Or, le député a présenté la motion avant la fin du débat et je crois que si l'on consulte le hansard, monsieur le Président, on constatera que j'ai invoqué le Règlement et j'ai fait valoir cet argument particulier en présence du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes. Voilà ce que je tenais à dire d'abord.

Ensuite, si le député soutient maintenant que nous pouvons présenter cinq motions différentes d'un paragraphe chacune sur une même feuille de papier et que nous n'avons plus qu'à nous entendre pour adopter toutes ces motions sans que chacune fasse l'objet d'une lecture individuelle et sans que le Président ait à demander le consentement unanime pour chacune d'elles, je crois qu'il va à l'encontre d'un usage parlementaire.

Le député a présenté une motion. La première partie de cette motion indiquait que le débat devait être terminé—ce qui n'était pas le cas. Le député de Kingston et les Îles avait la parole.

Je soutiens qu'il n'y a pas eu d'entente—comme le laisse entendre le secrétaire parlementaire—il y aurait eu entente si le débat avait été terminé avant que la motion soit déposée. Si le député n'était pas certain qu'il en était ainsi, il aurait dû demander le consentement unanime pour présenter une autre motion.

Compte tenu des opinions exprimées par mes collègues de Cap-Breton—Highlands—Canso, Cap-Breton—The Sydneys et de Kingston et les Îles, la députée de Halifax et, j'en suis certain, mes collègues du Nouveau Parti démocratique, je suis d'avis que, dans le temps qu'il reste, ils devraient pouvoir prendre part à un débat qui est d'une importance primordiale pour nous tous, qui venons du Canada atlantique.

Permettez-moi en outre de dénoncer, monsieur le Président, les tactiques inutilement injustes et intimidantes des ministériels, surtout quand on pense que cette subvention de 32 millions de dollars et les subventions que l'on octroie aux agriculteurs de l'Ouest. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie les deux députés, mais je vais laisser le débat continuer avant de rendre une décision. Permettez-moi de prendre quelques minutes pour rendre une décision, s'il vous plaît. Je vais donner la parole au député de Kingston et les Îles.

Le secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Les députés devraient savoir qu'en dépit du fait que le leader parlementaire de l'opposition prétend avoir trouvé une échappatoire dans une entente conclue de bonne foi mardi, je voudrais simplement vous renvoyer au dialogue qui s'est poursuivi après la présentation de la motion où le leader parlementaire de l'opposition a dit, ici, qu'il était d'accord sur le but visé. Je cite:

> Pour montrer encore une fois au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre que nous sommes prêts à collaborer, j'accepte le but visé par cette motion.

Le but visé par cette motion a été clairement approuvé par tous les députés et il était entendu que nous mettrions fin au débat et que nous reviendrions aujourd'hui et que nous aurions trois orateurs. Tel était le but visé. S'il y a un problème technique mineur dans la formulation, nous étions cependant tous d'accord sur le but visé et les libéraux ne tiendraient pas parole, s'ils s'opposaient maintenant à cette motion.

• (1420)

M. Milliken: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Si nous continuons à invoquer le Règlement le député pourrait avoir ses dix minutes. J'espère que cela me donnera le temps d'étudier la question avant de rendre une décision. Est-ce suffisant?

M. Dingwall: Je vais suivre vos instructions et donner au député de Kingston et les îles l'occasion de terminer son discours. J'espère, cependant, qu'avant de rendre votre décision, vous nous donnerez plus de temps de ce côté-ci pour présenter nos rappels au Règlement concernant une disposition en particulier.

À mon avis—mais c'est à vous d'en juger—le député qui vient de parler a mis en doute mes motifs au sujet des remarques que j'ai faites et il a parlé de discussions qui ont eu lieu à une réunion de leaders parlementaires à laquelle il n'était pas présent et où nous ne nous sommes entendus sur aucun point, sauf sur le fait que la motion s'appliquerait quand le débat serait terminé. Tel était le but visé.

Je voudrais donc avoir l'occasion, un peu plus tard, d'aider la présidence en lui fournissant de l'information et des arguments additionnels au sujet du rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Si vos arguments son brefs, je vais les entendre immédiatement, avant de rendre ma décision.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai interprété la motion comme voulant dire que toute personne désireuse de prendre la parole pourrait le faire. Je suis sûre que tous les députés qui étaient ici lors du dernier débat sur ce sujet pensaient avoir l'occasion de parler. Le débat n'est pas épuisé ce soir là. Mon collègue de Kingston et le Îles avait la parole à l'heure de l'ajournement, mais cela ne veut pas dire que le débat s'était épuisé.

J'espère que vous prendrez en considération le fait que d'autres députés veulent prendre la parole au sujet de cette importante mesure et de ses conséquences pour l'est du Canada, en particulier.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais attirer votre attention sur le libellé de la motion elle-même. Ses premiers mots sont ceux-ci: «. . . lorsqu'il n'y aura plus de député pour prendre la parole le mardi 11 juin 1991. . .» Voilà ce que dit la motion. Des députés se sont levés pour parler jusqu'à 22 heures, le mardi 11 juin. Il s'ensuit clairement que si des députés voulaient encore prendre la parole à 22 heures la motion ne s'appliquait pas. Elle était nulle et non avenue. Je pense que c'est parfaitement clair et je ne vais pas me lancer dans des tas d'arguments sectaires au sujet des intentions de la motion. Le libellé est là. Votre Honneur ne participe pas aux discussions qui ont lieu entre les députés, ce sont les résultats qui vous sont communiqués. Ce sont les résultats des ententes et dans ce cas-ci le libellé est très clair. Il y avait encore des députés désireux de prendre la parole à 22 heures. La motion ne s'applique donc pas, elle est nulle et non avenue. C'est ce que je vous demande de décider,

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Paproski): Daccord, je suis prêt à rendre ma décision. Le mardi 11 juin 1991, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion portant que lorsque plus aucun député ne voudrait prendre la parole, le mardi 11 juin 1991, dans le cadre du débat en troisième lecture du projet de loi C-11, le Président ajournerait le débat et que d'autres choses se produiraient le vendredi 14 juin et le mardi 18 juin.

Je rappelle aux députés que, mardi dernier, on croyait que le débat sur le projet de C-11 prendrait fin avant l'ajournement à 22 heures et que les dispositions de cet ordre spécial prendraient alors effet. Toutefois, à 22 heures mardi dernier, le débat sur le projet de loi C-11 n'était pas encore terminé. La Chambre se rappellera que le député de Kingston et les Îles avait alors la parole et que je l'ai interrompu pour ajourner nos travaux. Conformément au Règlement, je lui ai demandé s'il avait terminé son intervention et il m'a répondu que non.

Personne n'a soulevé d'objection à ce moment-là pour demander si l'ordre spécial s'appliquait toujours. Je dois maintenant déterminer si la seconde partie de cet ordre s'applique toujours comme la première partie spéciale ne s'est pas réalisée mardi dernier.

À mon avis, elle ne s'applique pas. L'ordre ne comporte qu'une phrase qui dit «quelque chose se produira, deux autres choses subséquentes devront suivre.» D'après moi, si le premier événement ne s'est pas produit, les événements subséquents ne peuvent pas logiquement suivre conformément à cet ordre. Il faut donc présenter un nouvel ordre. Par conséquent, le député de Kingston et les Îles a la parole.

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir poursuivre mon intervention de l'autre soir, que l'ajournement de la Chambre a interrompue. À ce moment-là, j'ai bien sûr eu le plaisir de voir le ministre des Approvisionnements et Services m'interrompre constamment, d'une façon très amusante, d'ailleurs, pour dire que j'aurais mieux fait de discuter du bien-fondé du projet de loi au lieu de souligner les irrégularités de la procédure employée, lesquelles préoccupaient vivement les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Comme les députés s'en souviendront, ce projet de loi est l'un de ceux qui ont été rétablis par cette motion incroyable du gouvernement.

Mme Clancy: C'est une honte.

M. Milliken: La députée de Halifax a parfaitement raison; c'est une honte.

M. Mifflin: C'est scandaleux.

M. Milliken: Parfaitement, comme le dit si bien le député de Bonavista—Trinity—Conception. C'est scandaleux parce que le gouvernement a présenté cette mo-

tion après la prorogation afin de réinscrire ces projets de loi au Feuilleton à l'étape où en était arrivée leur étude au moment de la prorogation, le 12 mai dernier.

Le projet de loi dont nous sommes actuellement saisis a été rétabli à l'étape de la troisième lecture ou, autrement dit, comme s'il avait été débattu et amendé à toutes les autres étapes et que rapport en avait été fait à la Chambre. Évidemment, les députés de ce côté-ci de la Chambre ne s'attendaient pas du tout à cela.

Nous voulions étudier ce projet de loi depuis l'étape de la première lecture parce que nous le jugeons particulièrement pernicieux. En effet, il prive les Canadiens des provinces de l'Atlantique de leur gagne-pain. C'est à cela qu'il se résume.

Mme Clancy: Effectivement.

M. Milliken: La députée de Halifax est d'accord, et je sais qu'ils ont éprouvé dernièrement là-bas des problèmes qui seraient considérablement allégés si les dispositions de la loi actuelle étaient appliquées et si les subventions qui étaient disponibles et qui le sont encore étaient plus accessibles aux Canadiens.

Ce que cette bande de radins, en face, est en train de faire, soit dit très respectueusement—excusez-moi—mais le fait est que cette bande de radins a le pouvoir de distribuer au compte-gouttes l'argent de l'aide au transport ferroviaire, au transport en général, des céréales de l'ouest vers l'est du Canada.

La loi prévoit effectivement aujourd'hui que ces fonds soient dépensés à cette fin, mais cela fait deux ans et demi que l'avare ministre des Finances et ses copains, que l'avare ministre des Transports et ses copains et que le ministre du Canada atlantique, qui fait partie intégrante de tout ce groupe—il s'agit du ministre des Travaux publics, je crois—et que le ministre des Pêches, que tous ces gens-là, qui sont censés défendre au Cabinet les intérêts des Canadiens de la région de l'Atlantique et qui sont censés faire au moins quelque chose pour rapprocher les diverses régions du pays, ne font absolument rien pour le compte de leurs électeurs, ni au Cabinet ni à la Chambre.

Au lieu d'insister en ce sens, le député de Cumberland—Colchester a donné un beau spectacle de valse-hésitation. Mardi soir, lorsque nous avons débattu ce projet de loi, il est resté assis et silencieux. Par son silence, il consent au pillage et au non-respect des droits de la population du Canada atlantique, et en particulier des éleveurs de bétail, ainsi privés de leur gagne-pain par ce gouvernement avare et âpre au gain. Il devrait avoir honte. Je le vois sourire de façon ironique.

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'entends pas vraiment les propos du député. Je sais qu'il fait un discours intéressant, mais il y a tellement d'effervescence à la Chambre en ce vendredi après-midi, c'est incroyable.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'ai de la difficulté à m'entendre penser, mais je n'hésite pas à dire que le problème vient en partie du fait que ce débat est très émotif. Ce projet de loi a certainement eu des conséquences très dures d'un bout à l'autre du pays, mais c'est pire dans la région atlantique. Je vois que beaucoup de députés de cette région sont présents et, naturellement, ce projet de loi représente beaucoup pour eux, du moins de ce côté de la Chambre. Ce qui nous surprend, c'est que personne de l'autre côté ne prend la parole pour défendre la redoutable politique du gouvernement.

Mme Clancy: C'est scandaleux.

M. Milliken: Comme le dit la députée de Halifax, c'est scandaleux, et je pense que s'ils ne disent rien pour la défense du projet de loi, c'est en partie parce qu'il est indéfendable. Ce projet de loi légalise ce que le gouvernement fait déjà depuis deux ans et demi. Autrement dit, c'est un projet de loi visant à légaliser rétroactivement une situation.

• (1430)

Mme Clancy: La pire sorte.

M. Milliken: La pire sorte, comme le dit la députée de Halifax. Elle s'y connaît dans le domaine, elle est avocate. Je sais qu'elle a étudié à la faculté de droit de l'université Dalhousie. Elle sait ce qu'est un très mauvais projet de loi. On enseigne cela en faculté, et il y a peut-être des députés de l'autre côté qui ont aussi fait leur droit et qui en savent quelque chose. Peut-être qu'ils n'auraient pas osé présenter eux-mêmes ce projet de loi.

Je suis d'accord avec la députée de Halifax pour dire que ce projet de loi en est un de la pire espèce, parce qu'il légalise des mesures que le gouvernement applique déjà depuis deux ans et demi, en ne faisant pas les paiements que ce Parlement avait déjà autorisés.

Mme Clancy: Exactement.

M. Milliken: Le Parlement a dit qu'on pourrait verser de l'argent à ces gens, sous forme de subvention; le gouvernement a ensuite dit qu'il n'allait pas le faire, et nous allons maintenant adopter une loi afin qu'il soit

pour nous illégal de le faire. Voilà le but du projet de loi C-11.

Celui-ci est tellement désastreux pour le Canada atlantique où il ira chercher 35 millions de dollars dans les poches de ceux qui auraient pu bénéficier de ces subventions. Quand on songe que les députés du parti ministériel qui ont été élus dans le Canada atlantique—même s'il faut bien reconnaître qu'ils ne sont pas nombreux—restent silencieux et acceptent ce projet de loi sans élever la moindre protestation. . .

Mme Clancy: Sans compter que leurs circonscriptions en seront durement touchées.

M. Milliken: Durement touchées? Mais c'est toute la région qui le sera.

Quand on songe que ces députés restent là sans mot dire, c'est très révélateur de la qualité de représentation au Parlement que les Canadiens de l'Atlantique obtiennent de leurs députés conservateurs.

Mme Clancy: C'est triste.

M. Milliken: Ils devraient avoir honte. Ils devraient bondir et dénoncer ce projet de loi—voilà ce qu'ils devraient faire—et ils devraient dire à quel point il est épouvantable que leur Cabinet ait même envisagé la possibilité de présenter un projet de loi comme celui-ci.

Au lieu de cela, ils demeurent muets. . .

Mme Clancy: De vrais moutons.

M. Milliken: . . .des moutons muets. Des moutons que l'on mène à l'abattoir. Le député là-bas sourit. Le député de Bonavista—Trinity—Conception devrait être mieux avisé que ça.

Ceux qui ont pris la parole avant moi ont abondamment expliqué les pertes d'emploi, et je veux revenir sur cette question parce qu'au silo élévateur de Halifax, les répercussions économiques se sont traduites par la perte de 27 emplois, perte résultant directement des compressions gouvernementales dans cette région, comme en témoigne ce projet de loi, du reste.

Pour l'économie de Halifax seulement, les conséquences directes des compressions prévues dans le projet de loi et de la politique gouvernementale antérieure sont de l'ordre de 14,4 millions de dollars. La fermeture du silo élévateur de Halifax, à la suite de l'adoption du projet de loi, se traduira par la perte d'encore 13,2 millions de dollars. Ce n'est pas une somme dérisoire. Si pareille situation se produisait dans ma circonscription de Kingston et les Îles, l'hôtel de ville serait drapé de noir.

Il se trouve que Halifax est une ville beaucoup plus grande. Elle peut peut-être encaisser le coup un peu plus facilement, mais pas beaucoup. Au lieu de protester, les députés d'en face se contentent de se murer dans leur silence et leur indifférence.

En effet, rien ne nous permet de penser que, lors des réunions du caucus conservateur ou du Cabinet, il y ait eu la moindre rébellion ou protestation. Habituellement, il y a quelqu'un comme le député de Hamilton-Wentworth qui se lève et qui présente une pétition dénigrant la mesure législative et exhortant le gouvernement à changer d'idée, mais nous n'avons eu rien de tout cela sur ce projet de loi. . .

Mme Clancy: Rien, pas un mot.

M. Milliken: . . .le silence total. Les seules objections ont été soulevées par les vaillants députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont le courage d'intervenir constamment et de condamner le gouvernement pour l'attitude atroce qu'il adopte envers la Chambre.

Je veux revenir sur ce sujet qu'illustre bien ce projet de loi, car jamais dans l'histoire d'un autre parlement du Commonwealth y a-t-il eu une situation comme celle-là.

En réalité, jamais dans l'histoire des pays du Commonwealth, un gouvernement a-t-il agi ainsi, malgré les objections formulées par l'opposition, et je tiens à préciser que seule l'opposition s'est opposée à ces mesures. Pas un seul député ministériel n'a protesté. Des moutons. Le gouvernement a présenté une résolution visant à rétablir ce projet de loi et quatre autres mesures législatives et l'a fait adopter au moyen de la clôture, à la Chambre. Personne de l'autre côté n'a protesté.

M. Weiner: Pas vous.

M. Milliken: *Et tu, Brute! Et tu, Brute!*, voilà ce que je dis au ministre. Il sait qu'il a baigné dans ce complot. Il sait qu'il est l'un de ceux qui ont assené un coup déloyal au Parlement à cette occasion-là. Il a appuyé la résolution. Il a approuvé l'application de la clôture. C'est scandaleux, et le ministre le sait fort bien. Et voilà qu'aujourd'hui cela le fait sourire.

Je vous le dis, monsieur le Président, il est temps que le gouvernement commence à réfléchir. Il est temps qu'il cesse de bafouer les droits des Canadiens et des parlementaires et qu'il abandonne ce projet de loi. Je prie le ministre d'intervenir, lui seul désormais peut décider de retirer cette mesure législative. Rétablissez les paiements dans ce cas-ci. Mettez de côté votre avidité et votre maladresse quand vous avez affaire aux habitants du

Canada atlantique. Remettez-leur les subventions et le financement que le Parlement leur a déjà votés.

Des voix: Bravo!

M. Rod Laporte (Moose-Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de vous entretenir de ce projet de loi pour la dernière fois je suppose. Une chose que je trouve surprenante—et j'en suis très heureux—c'est que le Parti libéral a découvert que le projet de loi sur le tarif de l'Est existe bel et bien.

Mme Clancy: Sortez d'ici, sortez d'ici.

M. Laporte: C'est un parti qui, depuis deux ans, n'a presque rien dit au sujet de ce projet de loi. Je suis heureux qu'il le fasse maintenant, mais c'est un parti qui représente cette région-là du pays et qui n'y a presque prêté aucune attention jusqu'à la semaine dernière. Je suis heureux qu'il s'en occupe enfin. S'il le fait c'est parce que le Nouveau Parti démocratique est le parti qui a. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Halifax a la parole pour un rappel au Règlement ou une question de privilège.

Mme Clancy: Une question de privilège, monsieur le Président. J'estime que les paroles prononcées par le député attaquent directement les députés de la région de l'Atlantique et plus particulièrement moi-même, la députée de Halifax. J'ai siégé au comité législatif lors de l'étude de prédécesseur de ce projet de loi et je crois que le député va trop loin et j'en suis vraiment outrée. J'exige des excuses.

Une voix: Il ne s'agit pas d'une question de privilège.

Une voix: C'est une question de privilège.

Le président suppléant (M. Paproski): Quel débat! Le député de Moose-Jaw a la parole.

M. Laporte: Monsieur le Président, je me ferais un plaisir de consulter les débats du hansard, du Comité des transports, du Comité de l'agriculture et du comité législatif pour voir combien de fois cette députée a pris la parole, ou n'importe quel autre membre du Parti libéral. Ils ont deux fois plus de membres que nous dans le pays. Nous ne comptons pas de députés dans le Canada atlantique, mais nous avons parlé de cette question bien plus souvent. Nous sommes le parti qui a soulevé cette question et je suis heureux que le Parti libéral l'ait finalement reconnu. Je félicite la députée de Halifax pour avoir manifesté finalement de l'intérêt pour sa propre circonscription.

C'est un projet de loi dont le gouvernement ne devrait pas être fier. C'est une mesure qui devrait scandaliser tout le pays à cause de la manière dont le gouvernement s'est comporté à cet égard. C'est un projet de loi très important pour les Maritimes. Des représentants de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique ont dit au gouvernement: «Vous gaspillez de l'argent. Vous devriez procéder différemment. Nous pouvons vous montrer comment vous pouvez réduire le financement de ce programme de 60 p. 100 sans en diminuer l'efficacité». Le gouvernement n'en a pas tenu compte. Finalement en 1989, quand on l'a proposé au moment du budget, on n'a pas reconnu le travail effectué par ces braves gens des Maritimes. Quand la question a été soulevée à la Chambre et au comité, on ignorait qu'en fait ces études avaient été effectuées.

Ce programme a été annoncé en se souciant très peu ou pas du tout des diverses répercussions qu'il allait avoir sur la région.

Je sais que plusieurs choses ne plaisent pas à la députée de Halifax. Elle est dotée d'une très belle voix. Si elle veut parler, je suis certain qu'elle en aura la possibilité plus tard.

Il a eu des répercussions énormes sur les ports de Halifax et de Saint John. Les députés de mon parti ont décrit en long et en large ce qu'il en coûtera en emplois et en dollars de fermer le silo élévateur de Halifax et celui de Saint John ainsi que les répercussions que cela risque d'avoir sur la région. Sans compter que cela pourrait avoir un effet dévastateur non seulement sur les débardeurs, mais sur les éleveurs de bétail des Maritimes. C'est un projet de loi à ramifications multiples. La disparition du programme va faire des ravages dans cette région si aucune solution de rechange n'est offerte.

C'est un sujet qui inquiète vivement tout l'ouest du pays y compris ma province, la Saskatchewan. La commercialisation du grain est un problème de taille au Canada aujourd'hui. Toutes sortes de questions se posent, nombre d'entre elles ayant trait à la guerre commerciale que se livrent Européens et Américains depuis quelque temps déjà.

• (1440)

L'un des principaux facteurs qui nous ont permis de conserver notre tranche du marché est l'existence de la Commission canadienne du blé. Elle a vraiment fait beaucoup pour défendre le créneau qu'occupent les producteurs de grain de l'Ouest.

Comme la Commission l'a signalé dans son témoignage devant notre comité, la perte des ports de Halifax et de Saint John fera un tort considérable à l'industrie canadienne du grain d'exportation parce qu'ils sont les deux seuls ports toute saison dans la région de l'Atlantique.

Comme la Commission canadienne du blé l'a déclaré devant le comité législatif, toutes choses étant égales par ailleurs, il est fort probable qu'un navire-céréalier en provenance d'un port en eau tempérée ne veuille pas se rendre jusqu'à Montréal l'hiver pour ne pas avoir à naviguer dans les glaces, ce qui pourra faire perdre des ventes à la Commission.

La Commission canadienne du blé fait ce qu'elle peut pour expédier des grains à l'élévateur de Halifax à chaque année. La Commission n'a pas les moyens d'expédier des grains par chemin de fer en hiver ce qui, à la longue, lui fera perdre des ventes.

L'autre aspect est le fait qu'à long terme l'élévateur de Halifax devra cesser son activité, à moins qu'un volume plus important ne soit acheminé à cet endroit. En fait, c'est uniquement parce qu'il a été placé dans une situation délicate que le gouvernement a décidé qu'une étude devait être menée sur l'avenir des élévateurs à grains dans la région de l'Atlantique.

Les auteurs de l'étude ont conclu—l'élévateur de Saint John ayant déjà fermé ses portes—qu'à moins que les recettes grossissent à l'élévateur de Halifax, celui-ci devra cesser son activité. Ce serait une tragédie, non seulement pour la région de l'Atlantique, mais pour tous les Canadiens.

Ce projet de loi est très frustrant, parce qu'il existait d'autres solutions. En fait, il existait une solution très viable. Il y a des questions très importantes. Celles-ci ont été soulevées à la Chambre et en comité, mais le gouvernement a préféré ne pas en tenir compte. Il a adopté cette politique dangereuse pour les Canadiens.

Je pense, comme de nombreux Canadiens, que ce comportement confirme bien que le gouvernement ne s'intéresse aucunement au sort de la plupart des régions du pays. Ce gouvernement est dur et sans pitié; il fait ce qu'il veut et c'est tout. Il manifeste ainsi l'attitude des gouvernements qui ont obtenu un deuxième mandat, et cette attitude nuit au Canada et à ses régions.

Un bon gouvernement tient compte de tous les facteurs pertinents, puis prend la décision qui profitera au plus grand nombre, tout en lésant les autres le moins possible. Encore aujourd'hui, le gouvernement n'a pas adhéré à ce principe très simple.

On se préoccupe beaucoup de l'unité dans le pays. La Constitution est quelque chose d'extrêmement important. Elle exige notre attention, mais il y a aussi d'autres aspects liés à l'unité nationale qui sont, eux aussi, importants. En fait, aux yeux de nombreux Canadiens, ces autres aspects sont tout aussi importants.

À bien des égards, le gouvernement a autant nui à l'unité nationale qu'il ne l'a favorisée. On se préoccupe des communications et des transports, mais non des régions.

Il fut un temps où le Parlement se préoccupait des régions du pays. En fait, le rêve national de John A. Macdonald correspondait beaucoup à une politique de développement régional favorisant la croissance de l'Ouest canadien.

Notre pays n'est vraiment en difficulté que lorsque les gouvernements cessent de porter attention aux régions. Les gens des provinces maritimes me disent: «Qu'avez-vous fait à notre région?» Par suite de l'élimination du tarif de l'Est, beaucoup de grains ont été transportés par le CN jusqu'à Halifax. Les services de VIA Rail ont été réduits. Cela comporte des coûts.

Maintenant que nous sommes en régime de libre-échange, CP Rail, qui a acheté des voies aux États-Unis pour rejoindre la côte est, fait la promotion du transport des marchandises de Montréal à New York. C'est moitié moins long que la liaison Montréal-Halifax. Si cette dernière liaison perd encore du trafic, le CN demandera à abandonner la ligne.

Dans cette situation de libre-échange, la mentalité de droite est en train de détruire l'unité nationale. Bien des habitants des Maritimes se demandent pourquoi ils resteraient rattachés au Canada, où ils paient des impôts très lourds, la TPS et ainsi de suite. Ils pourraient acheter leurs céréales en Europe à 60 $ la tonne et faire venir du maïs des États-Unis, ce qui leur serait plus profitable.

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin. Il me suffira de quelques secondes pour terminer en disant ceci: un autre débat s'annonce sur le transport du grain, monsieur le Président. Il portera sur la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, qui intéresse l'ouest du Canada. Je souhaite vraiment que le gouvernement soit plus attentif à cette région qu'il ne l'a été pour les Maritimes. Au comité, la députée de Halifax a demandé au gouvernement de supprimer le tarif du Nid-du-Corbeau aussi,

puisqu'il supprimait le tarif de l'Est. Ce n'est pas une bonne attitude. J'espère que la députée changera d'idée.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): J'ai pensé que je pourrais intervenir un moment dans le débat.

Je tiens à dire, que la mesure à l'étude existait avant la prorogation. On lui avait consacré plusieurs heures d'étude, autant à la chambre qu'au comité. Nous avons dû faire adopter un ordre spécial de la Chambre au moyen d'une motion permettant d'en reprendre l'étude où on l'avait laissée de sorte que nous n'ayons pas à gaspiller le temps de la Chambre en répétant l'étude de cette mesure étape par étape.

Je tiens donc à dire aux gens qui suivent nos délibérations, aux gens qui se préoccupent de cette question, que nous avons effectivement consacré beaucoup de temps au débat de cette mesure. D'après les arguments que nous avons entendus avant aujourd'hui, il y avait clairement, à notre point de vue, et à mon point de vue, une entente que nous estimions avoir respectée. Je crois comprendre que les députés ont témoigné par leurs actions du grand intérêt qu'ils portent à cette mesure et de leur vif désir d'en discuter davantage.

Je veux leur en donner l'occasion. Nous avons adopté plus tôt aujourd'hui un ordre de la Chambre, et je veux m'assurer qu'il soit bien compris que, peu importe ce qui va se passer dans quelques instants, la motion qui a déjà été adoptée et transformée en ordre de la Chambre concernant la sanction royale continue d'être en vigueur. Je veux maintenant proposer, en vertu du paragraphe 26.(1) du Règlement:

> Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire d'ajournement, afin de poursuivre l'étude à l'étape de la troisième lecture du projet de loi émanant du gouvernement C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine) et tous les amendements y découlant.

Des députés crient «C'est honteux!» pendant que je propose ma motion. Ils ont siégé ici et nous ont expliqué à quel point l'opposition veut discuter du projet de loi; je ne comprends pas qu'ils puissent trouver à redire parce que nous sommes disposés à leur donner plus de temps justement pour le faire.

Le président suppléant (M. Paproski): Que les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever à leur place.

Et moins de quinze députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 26.(2) du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, c'est la quatrième ou la cinquième fois que je prends la parole pour participer au débat sur cette mesure législative, que ce soit dans sa version actuelle, qui porte le numéro C-11, ou dans sa version précédente, qui portait le numéro C-26.

Je veux rendre hommage au député de Kingston et les Îles pour les remarques éloquentes qu'il a faites plus tôt. Je veux aussi le féliciter de défendre énergiquement cette institution qu'est le Parlement et, par conséquent, les habitants du Canada atlantique.

• (1450)

Je voudrais seulement apporter des précisions à mon collègue qui est à mon extrême gauche concernant le nombre de députés qui ont participé au débat sur ce projet de loi au cours de la dernière année et demie, et qui ils étaient. À l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-26, qui a eu lieu le 12 février 1990, le 20 février 1990 et le 30 avril 1990, il y a eu au total 24 orateurs. De ce nombre, 15 étaient des membres du Parti libéral. La modestie m'empêche de vous dire combien d'entre eux venaient du Canada atlantique, mais je peux vous assurer. . .

Une voix: Il vient de partir.

Mme Clancy: Il ne voulait pas rester pour entendre la vérité, alors il s'est enfui.

Quinze des 24 orateurs étaient des libéraux, et six étaient des néo-démocrates. Dans deux de ces trois jours de débat, ce sont des libéraux qui ont mis fin au débat. Le premier jour, les trois derniers orateurs étaient des libéraux, et le deuxième jour, les deux derniers orateurs étaient des libéraux, ce qui veut dire que les néodémocrates n'étaient manifestement pas à la Chambre pour prendre la relève. Ils s'étaient enfuis aussi.

À l'étape du rapport, il y a eu 13 orateurs, dont sept étaient des libéraux et quatre étaient des néo-démocrates.

M. Milliken: Ils disent que c'est eux qui ont soutenu le débat.

Mme Clancy: Ils ont fait leur part, les pauvres, mais je suppose qu'il ne se rendaient pas compte que c'est nous qui faisions le plus gros du boulot.

Maintenant, nous avons le projet de loi C-11. Quel que soit le numéro qu'on lui donne, c'est une mesure législative qui est directement liée à la survie de Halifax, du port de Halifax et de bien d'autres choses partout dans le Canada atlantique. Les envois de grain pour l'exportation

via Halifax et Saint John, au Nouveau-Brunswick, ont complètement cessé, avec comme résultat—et j'espère que les ministres écoutent—que l'élévateur à grain de Saint John, au Nouveau-Brunswick, est fermé. Il est fermé, parti, disparu, et avec lui 55 emplois.

Hier soir, lorsque j'ai parlé de ces prévisions, j'ai posé des questions, et j'ai notamment demandé si le gouvernement se préoccupait de la situation.

M. Milliken: Que vous a-t-on répondu?

Mme Clancy: On ne m'a pas répondu. Je pose de nouveau la question. La ville de Saint John vient de perdre 55 emplois. Cette situation préoccupe-t-elle le gouvernement?

Des voix: Non.

Mme Clancy: Je ne le crois pas non plus.

Dans le cas de Halifax, les conséquences économiques pour l'élévateur sont dévastatrices. Jusqu'à maintenant, on a enregistré la perte de 27 emplois directs et l'économie de la ville a perdu 14,4 millions de dollars. Il ne fait aucun doute, et mes collègues de Cap-Breton—The Sydneys et Cap-Breton Highlands—Canso en conviendront, la ville de Halifax demeure la ville la plus prospère de notre région accablée. La plus prospère sans doute, mais comme le disait un de mes neveux lorsqu'il était petit: «Le patron de personne ne dirige pas grand-chose.» Nous nous tirons peut-être mieux d'affaire qu'ailleurs dans notre région, mais j'ai l'impression qu'avec des mesures comme le projet de loi C-11, le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour priver complètement les habitants de Halifax de tout sentiment de sécurité financière. C'est ce qu'a fait le gouvernement dans le cas de Saint John et il semble qu'il s'apprête à faire la même chose à Halifax.

Lorsque l'élévateur fermera, et ce sera sûrement le cas si le gouvernement n'intervient pas rapidement pour relever la situation et accroître les envois de grain vers le port de l'Atlantique, l'économie de Halifax perdra encore 13,2 millions de dollars.

En l'espace d'un an et demi, l'économie du grand Halifax, qui compte 250 000 habitants, a perdu au bas mot 27,6 millions de dollars. C'est beaucoup d'argent et une perte considérable. Les habitants de Halifax ne sauraient accepter une telle situation sans réagir.

Ce n'est pas seulement cette attaque directe et concertée contre les ports de l'Est, et en particulier le port de Halifax qui nous préoccupe, car moi-même, le député de Dartmouth et plusieurs autres députés demandons au gouvernement depuis deux ans et demi de faire quelque chose pour les ports éprouvés de l'Est.

On parle beaucoup du sens de la justice. Or, les Canadiens de la région de l'Atlantique n'attendent plus aucune équité de la part du gouvernement. Ils ont perdu tout espoir, toute confiance. Ils en ont trop vu. Ils n'ont plus confiance.

Le gouvernement ne manifeste plus aucun sens de l'histoire, de l'intérêt national ou des origines; en fait, il ne manifeste plus aucun bon sens.

Halifax est le port situé le plus près de l'Europe. C'est le plus ancien port de la côte est du Canada, et aussi le plus important port libre de glaces au monde. Pas seulement au Canada, pas seulement en Amérique du Nord, mais à l'échelle mondiale. Les navires des plus importantes marines du monde peuvent venir jeter l'ancre dans le bassin de Bedford, derrière le port de Halifax. Ils peuvent y entrer et en sortir librement. Les navires peuvent reprendre l'eau après avoir été réparés et approvisionnés 24 heures sur 24, 365 jours par année. Le havre est toujours libre de glace. Il est tout le temps ouvert.

Les habitants de Halifax et de Dartmouth ont l'habitude des activités portuaires. Le port représente pour eux non seulement un gagne-pain, mais aussi une activité dont ils sont fiers, qui les distingue des autres villes du pays.

Je vois que mon collègue de Terre-Neuve vient d'entrer à la Chambre. Il connaît lui aussi la fierté des habitants de la ville de Halifax, car il y a fait son service dans la Marine royale canadienne. Il sait ce que la marine représente pour Halifax, et vice versa. Il sait ce que le port représente et ce qu'il devrait représenter dans le contexte historique et commercial de notre pays.

Il devrait, de temps à autre, représenter quelque chose aussi pour ce gouvernement. Mais ça fait des semaines que je plaide cette cause à la Chambre devant le gouvernement. Dieu sait que ce n'est pas facile de plaider pour des habitants de la région de l'Atlantique. Nous sommes très fiers. Nous n'aimons nous abaisser à implorer qui que ce soit, et encore moins des représentants de ce gouvernement.

Mes collègues et moi avons imploré l'aide du gouvernement pour le port de Halifax. Qu'avons-nous obtenu? Rien. Rien que des promesses mensongères et des mots creux.

Il y a quatre semaines, jour pour jour, le ministre des Transports m'a dit à la Chambre qu'il ferait tout son possible pour aider le port de Halifax. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le ministre ne peut pas grand-chose. Quatre semaines se sont écoulées depuis, et nous attendons toujours.

Aujourd'hui, en réponse à une question, le vice-premier ministre du Canada a dit clairement que le gouvernement n'en avait pas la moindre idée. Personne au sein du gouvernement ne savait ce qui se passait au port de Halifax. Absolument personne.

M. Milliken: Quelle honte!

Mme Clancy: Je remercie le député de Kingston et les Îles.

Le gouvernement n'en avait pas la moindre idée. Le vice-premier ministre a pris la parole et a déclaré: «Nous préparons quelque chose au sujet des tarifs de fret.» Monsieur le Président, Les tarifs de fret entre le Canada atlantique et le centre du pays sont un objet de honte nationale et la situation empire. Le port risque de fermer purement et simplement. Nous pourrions tout perdre.

J'invite mes vis-à-vis, qu'ils soient de l'Ontario, du Québec, de l'Alberta ou d'ailleurs, à imaginer ce que serait le Canada sans le port de Halifax.

Une voix: L'un des meilleurs ports du monde.

Mme Clancy: Parfaitement.

Mme Sparrow: Oh! Oh!

Mme Clancy: Avez-vous un port en Alberta, Bobby? Vous ne pourriez même pas trouver un quai. Vous ne reconnaîtriez pas un poisson même s'il venait vous frapper en plein visage.

Le port de Halifax est absolument essentiel à la trame du Canada. C'est un port sur lequel nous avons tous un droit acquis, et pas seulement moi en tant que députée de Halifax.

Adopter ce projet de loi qui a été imposé de force à la Chambre des communes n'est pas seulement inacceptable, c'est pire encore, c'est anti-Canadien.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA PAUVRETÉ INFANTILE

LES PROGRÈS DE LA LUTTE VISANT À L'ÉLIMINER

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait établir des indicateurs particuliers pour évaluer les progrès de la lutte contre la pauvreté infantile au Canada de façon à pouvoir l'éliminer d'ici l'an 2000.

—Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir intervenir pour essayer de tracer au gouvernement la voie à suivre pour respecter l'engagement que tous les partis ont pris il y a quelque temps d'éliminer la pauvreté infantile au Canada d'ici à l'an 2000.

Je pense que nous savons tous que sans un programme, des objectifs et des indicateurs bien précis, il est très improbable que nous sachions exactement où nous en sommes dans la lutte contre la pauvreté infantile.

Je voudrais profiter de l'occasion pour parler à la Chambre du cas de Jessica, qui compte parmi les 913 000 enfants qui vivent sous le seuil de la pauvreté au Canada et les 560 000 qui dépendent les banques d'alimentation pour se nourrir.

Ce sont des enfants comme Jessica qui forment le plus important groupe de pauvres et d'utilisateurs des banques d'alimentation au Canada. Je prends le cas de Jessica pour donner un visage à la pauvreté. Ce n'est pas simplement une statistique comme celles que je vous donnerai tout à l'heure, mais une petite fille de quatre ans au doux sourire, aux dents de lait et aux grands yeux bruns qui réclame notre aide. Jessica a besoin de nous, à l'instar des autres 913 000 enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada.

Sa mère a dû quitter son emploi à 28 000 $ par année, car sur son salaire de 1 800 $ par mois, elle ne pouvait se permettre de verser 800 $ en garde d'enfants. Elle doit maintenant compter sur des prestations d'aide sociale pour faire vivre sa famille, mais ce n'est manifestement pas suffisant. Des études ont montré que les enfants venant de familles prises en charge par le bien-être social ont une fois et demie plus de problèmes de santé chroniques que les autres enfants, et que 31 p. 100 des enfants assistés sociaux âgés de 6 à 16 ans souffrent de troubles psychiatriques. Les enfants des familles les plus pauvres

ont deux fois plus de chances de mourir avant l'âge de 14 ans que les enfants de familles nanties.

Comme vous le savez, les problèmes ne s'arrêtent pas là. Jessica aura quatre fois plus de chances d'échouer à l'école et deux fois plus de chances de décrocher avant de terminer ses études secondaires; il est en outre fort probable qu'elle ne pourra décrocher que des emplois mal rémunérés ou qu'elle se retrouvera au chômage. Elle a également davantage de risques de se livrer à des activités criminelles ou de devenir alcoolique en grandissant.

Monsieur le Président, c'est manifestement inacceptable pour tous les Canadiens.

Je ne parle pas simplement des difficultés de Jessica, mais également de celles d'une enfant sur six au Canada. Nous connaissons les statistiques et leurs conséquences, et nous devons faire plus que de déplorer ce problème dans cette enceinte. C'est là toute une génération d'enfants qui ont besoin de notre aide, et la situation ne va pas en s'améliorant. Les tendances actuelles montrent que le revenu des familles va en diminuant au Canada. Même si le gouvernement s'enorgueillit de la création de nombreux emplois, la grande majorité de ces emplois sont peu rémunérés ou à temps partiel.

Voyons ce que le gouvernement fait. Comme nous le savons tous, durant la campagne électorale de 1988, le premier ministre a déclaré: «Nous allons mettre en oeuvre un programme national de garderies qui constituera le principal progrès social au Canada depuis le Régime de pensions du Canada, il y a un quart de siècle».

Eh bien, en novembre 1989, l'ancien chef de mon parti, Ed Broadbent, a présenté une motion tendant à mettre fin à la pauvreté infantile d'ici à l'an 2000 et la Chambre l'a adoptée à l'unanimité. Puis, dans un discours prononcé à l'occasion du sommet sur l'enfance organisé par les Nations Unies en septembre dernier, le premier ministre a parlé de la nécessité de faire preuve de volonté politique pour répondre aux besoins de nos enfants et il a défié ces derniers de bien écouter notre discours au cours des prochaines années afin de s'assurer que nous respecterons nos engagements. Il a aussi déclaré: «J'espère qu'aucun d'entre nous ne manquera à ses promesses.»

Non seulement les mesures prises par le gouvernement au cours de la dernière année n'ont-elles pas permis d'améliorer la situation tel que promis, mais elles l'ont en fait aggravée. Nous sommes maintenant impatients de défier le premier ministre et le gouvernement de tenir les promesses et engagements qu'ils ont pris et de prouver au Canada que ces paroles ne constituaient pas qu'un simple truc de relations publiques.

Les enfants de notre pays ont besoin de beaucoup plus que de simples paroles pour réussir à terminer chaque journée.

Le gouvernement a bien mis sur pied un bureau sur l'enfance l'an dernier et nommé un ministre responsable de ce dossier, mais ces mesures n'ont jusqu'à maintenant donné aucun résultat et aucune stratégie n'a encore été rendue publique par ce bureau afin d'éliminer la pauvreté chez les enfants.

Si un tel plan existe, j'espère qu'on le rendra public, mais aucun signe nous laisse croire actuellement qu'il en existe un. J'espère certainement que ce bureau ne se portera pas à la défense des politiques du gouvernement qui ont nettement pour effet d'accroître chaque jour le nombre d'enfants pauvres.

Pour éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000, comme le gouvernement l'a promis et comme tous les députés du gouvernement et de l'opposition l'ont promis, il faut prendre des mesures dès maintenant.

Pour nous en convaincre, il suffit de jeter un coup d'oeil sur certaines données. Ainsi, selon des chiffres publiés tout récemment par Statistique Canada, l'organisme du gouvernement chargé de recueillir des statistiques, 3,5 millions de Canadiens ou 13,6 p. 100 de la population canadienne vivaient sous le seuil de la pauvreté au cours de la première semaine de décembre et 934 000 enfants, c'est-à-dire près d'un million de jeunes de moins de 18 ans, ou si vous aimez mieux un jeune sur six, vivaient sous le seuil de la pauvreté.

Les bébés autochtones nés au Canada ont quant à eux autant de chances de célébrer leur premier anniversaire de naissance que ceux qui vivent en Jamaïque et au Costa Rica, et ils courent de plus grands risques que les bébés nés à Cuba et à Singapour.

Les enfants pauvres des milieux urbains du Canada vivent une situation semblable. En d'autres mots, le taux de mortalité infantile de notre pays ne se compare pas d'une manière très avantageuse à celui des pays en développement.

Ces chiffres montrent clairement que nous nous trouvons dans une situation de crise. Pour s'attaquer au problème de la pauvreté chez les enfants, il faut à tout prix examiner les causes profondes de la pauvreté.

Le Sous-comité de la Chambre sur la pauvreté a appris que les enfants qui vivent dans la pauvreté sont les fils et les filles de parents qui vivent dans la pauvreté, comme on peut s'y attendre. Il a appris qu'il est impossible de séparer la situation économique des enfants de celle des parents. Pour que toute politique ou tout programme destiné à éliminer la pauvreté chez les enfants soit effica-

ce, il faut absolument qu'ils se penchent sur les causes sous-jacentes de la pauvreté et sur ses répercussions.

Loin d'accomplir cela à l'aide de mesures législatives, le gouvernement conservateur actuel n'a fait qu'aggraver le sort des enfants pauvres. Pour commencer, le projet de loi C-69 diminue le financement des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire dans l'ensemble des provinces et impose un plafond aux prestations versées dans le cadre du régime d'assistance publique du Canada pour la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario.

Plus de la moitié des assistés sociaux, de tous les Canadiens pauvres, vivent dans ces provinces. Le taux de pauvreté chez les enfants au Canada est accablant, selon les normes internationales. Parmi les pays industriels, les États-Unis sont le seul pays où les niveaux de pauvreté familiale sont pires qu'au Canada. Nos taux sont trois fois plus élevés que ceux des pays scandinaves pour ce qui est des familles qui vivent dans la pauvreté et cinq fois plus élevés en ce qui concerne les familles monoparentales dans le besoin.

Même la Grande-Bretagne, qui a subi dix ans de thatcherisme, affiche un taux de pauvreté inférieur de moitié à celui qu'enregistre le Canada.

La situation des enfants a également été aggravée par l'inertie et la négligence du gouvernement actuel. Je fais allusion à l'absence d'une stratégie nationale en matière de garderies. Il faut que cela devienne une priorité si nous voulons avoir l'espoir de supprimer la pauvreté chez les enfants au Canada d'ici l'an 2000, comme le gouvernement l'a promis.

Pendant des décennies, nous avons été dirigés par des gouvernements successifs, libéraux et conservateurs, qui ont adopté des lignes de conduite destinées à servir les intérêts des entreprises plutôt que ceux des Canadiens, particulièrement des Canadiens les plus défavorisés.

Combien de temps devons-nous attendre encore pour nous rendre compte que ces politiques ne sont pas efficaces et qu'elles nuisent à ceux qui ont le plus besoin d'aide?

Il y a autant d'enfants qui vivent dans la pauvreté aujourd'hui qu'il y en avait en 1980, et ce problème s'aggrave encore davantage pour les enfants et les familles. Ce qui est particulièrement alarmant, c'est la gravité de la pauvreté. En effet, le nombre de personnes qui vivent à 50 p. 100 et 60 p. 100 du seuil de la pauvreté s'est accru.

Nous sommes actuellement aux prises avec une récession. Nous sommes en récession et le nombre d'enfants qui vivent dans la pauvreté est encore une fois en hausse, après une décennie de gouvernements libéral et conservateur. La situation n'a toujours pas réellement changé.

On peut définir la pauvreté comme un accès insuffisant à des produits, des services et des opportunités de base qui sont couramment à la disposition des Canadiens non pauvres et qu'on reconnaît comme étant nécessaires à un niveau de vie décent.

Cependant, les répercussions de la pauvreté sont beaucoup plus graves. Les enfants qui grandissent dans la pauvreté ont tendance à avoir des problèmes de comportement et un faible respect d'eux-mêmes, à être moins motivés à apprendre, à avoir un développement cognitif lent et des résultats scolaires inférieurs. Ils abandonnent l'école secondaire en plus grand nombre et leur taux de mauvaise santé est 150 p. 100 supérieur à la moyenne nationale.

En décembre 1990, l'Association canadienne des banques alimentaires a diffusé des chiffres préliminaires provenant de son Camp de la faim de 1990. Ces chiffres indiquent que 500 000 Canadiens recourent chaque mois aux banques alimentaires, soit 30 p. 100 de plus que l'année dernière, et que 40 à 50 p. 100 des bénéficiaires sont des enfants. Lorsqu'on lui a demandé ce qu'elle voulait pour ses enfants, la mère de Jessica a répondu: «Seulement que la vie puisse être normale, pas que mes enfants aient tout ce qu'ils veulent, mais uniquement la même chose que les autres enfants, comme des vêtements chauds et de bonnes bottes pour l'hiver, des aliments nourrissants et une vie décente. Ce serait bien d'avoir le soleil et la lune, mais soyons raisonnables, nous voulons juste l'essentiel.»

• (1510)

À mon avis, la mère de Jessica ne demande pas beaucoup, mais c'est plus que ce qu'elle a actuellement. En fait, personne ne devrait avoir à demander des choses essentielles. On devrait les tenir pour acquises, surtout dans un pays aussi riche que le nôtre.

L'article 27 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant dit que tout enfant a droit à un niveau de vie suffisant pour permetre son développement physique, mental, spirituel, moral et social et que les pays ont le devoir, dans la mesure de leurs moyens, de mettre en oeuvre ce droit, en offrant une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.

Depuis que le gouvernement s'est engagé à ratifier la convention, les enfants du Canada et moi attendons pour voir les mesures qui seront prises et les résultats qu'elles donneront. Je demande au gouvernement de prouver qu'il ne se contentera pas de parler des enfants, mais qu'il s'occupera activement d'eux. Autrement, comment se propose-t-il de mettre fin à la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Comme nous l'avons vu, il n'agira certainement pas de sa propre initiative. En ne tenant pas compte du problème, il ne fera que l'aggraver.

Les programmes de type Head start comme les suppléments alimentaires pour les femmes enceintes et les activités préscolaires pour les enfants défavorisés allègent apparemment le fardeau des pauvres aux États-Unis. Parmi les avantages qui en découlent, on compte une meilleure éducation, un taux d'emploi plus élevé et une meilleure santé.

Ces programmes sont insuffisants, cependant, et des solutions à long terme s'imposent. Ces jeunes enfants doivent avoir la priorité dans les programmes du gouvernement. Des solutions comme des lieux de travail, des garderies, des horaires variables et des congés parentaux prolongés sont nécessaires pour aider les parents quand leurs enfants ont besoin non seulement de confort matériel, mais aussi de soins parentaux.

Les enfants qui vivent déjà dans la pauvreté auront besoin de programmes d'assistance spéciaux pour leur assurer un bon départ, mais surtout pour leur permettre de rattrapper les enfants plus favorisés. La mise sur pied d'une stratégie complète de lutte contre la pauvreté chez les enfants exigera un effort concerté du gouvernement, du secteur privé et du public canadien en général.

Je voudrais profiter de cette occasion pour faire quelques suggestions sur la façon d'éliminer la pauvreté des enfants d'ici l'an 2000. Ce n'est que dans huit ans et demi, et il reste beaucoup à faire. Il n'y a pas de doute que de nombreux travailleurs canadiens courent maintenant de plus grands risques de pauvreté que jamais. Bien qu'il n'y ait pas de solution miracle au problème des travailleurs indigents, on devrait se concentrer principalement sur l'enseignement et la formation.

Vu que le risque de pauvreté et de chômage est plus grand pour ceux qui ont une moins bonne éducation, il faudrait un renversement complet de la politique actuelle du gouvernement, et il faudrait certainement supprimer des projets de loi comme le C-69 et le C-21.

Ces dernières années, sous le gouvernement conservateur, nous avons vu une érosion progressive de l'aide aux familles. Le gouvernement a réduit les allocations familiales, une reconnaissance universelle, acceptée de longue date, de l'importance du rôle des parents dans notre société.

Le Nouveau Parti démocratique est d'avis que le droit à des allocations familiales ne devrait jamais être enlevé aux parents, car le retirer aux familles dites privilégiées revient à en faire une forme d'aide sociale, quelque chose que l'on ne donne qu'aux moins bien nantis de notre société et qui ne fait que stigmatiser les pauvres. Les allocations familiales ont toujours été considérées par les contribuables canadiens comme un programme social légitime profitant à tous, riches ou pauvres. Le moment où on l'enlève à certains pour le laisser à d'autres est le moment où il devient une charité et non un droit.

Dans un premier temps, la récupération des allocations familiales devrait être abolie et dans un deuxième, on devrait remettre l'indexation complète en fonction du coût de la vie. Les avantages de cette mesure ne se limitent pas au fait de donner de l'argent à ceux qui en ont besoin; les allocations familiales permettent de reconnaître le rôle important que jouent les parents dans notre société, et pas seulement de mettre de l'argent à la disposition des consommateurs qui le dépenseront et stimuleront ainsi l'activité économique.

À longue échéance, le gouvernement devrait axer ses efforts sur une politique de plein emploi. Ceux qui disent que les politiques de plein emploi qui ont été appliquées n'ont jamais fonctionné ne connaissent simplement pas les faits. En vérité, à ce jour, le gouvernement fédéral, qu'il soit libéral ou conservateur, s'est contenté de discourir sur la notion de plein emploi. Si l'on pense à la philosophie qui la sous-tend, on se rend compte qu'elle est logique et, de toute évidence, applicable, selon les dernières études que j'ai consultées.

Il est vrai que bien des chômeurs sont pauvres, par conséquent, il est logique de penser qu'une réduction du taux de chômage serait un bon moyen de diminuer le niveau de pauvreté. Le salaire est la source de revenus la plus stable dont disposent les Canadiens. Assurer un salaire à tous les Canadiens constitue donc le meilleur moyen de garantir que l'on prend soin des Canadiens. Il faut faire en sorte que l'économie canadienne favorise les Canadiens. Qu'un gouvernement comme celui-ci considère normal un taux de chômage de 10 p. 100 et persiste à exporter des emplois partout dans le monde est scandaleux et cruel. Selon la politique de plein emploi, la création d'emplois au salaire minimum ou à temps partiel n'est pas particulièrement efficace. Environ la moitié des Canadiens qui sont pauvres travaillent et ce fait doit sûrement être symptomatique de problèmes graves.

Il est clair que si des emplois au salaire minimum devaient être offerts en tant que solution possible au chômage, il faudrait hausser considérablement le salaire minimum.

Le principe du plein emploi ne se limite pas à la création d'emplois. Il comprend également l'engagement de fournir suffisamment de systèmes sociaux de soutien pour aider les infortunés qui sont sans emploi depuis une période de temps plus ou moins longue.

Pour arriver à une économie viable, il faut satisfaire la demande de services de garderie qui soient abordables, de haute qualité et sans but lucratif. Il faut en outre l'équité en matière d'emploi, de bons salaires, de bons régimes de pension et de bonnes conditions de travail.

Nous devrions créer des garderies sans but lucratif, accessibles à tous, et fixer une limite de temps pour leur ouverture. La Politique de plein emploi doit également énoncer l'engagement de favoriser l'éducation, la formation et le recyclage.

L'augmentation du nombre de banques d'alimentation au Canada est un autre héritage tragique que nous ont laissé les gouvernements libéral et conservateur précédents. Ces banques ont commencé à voir le jour au début des années 80 pour aider les gens à survivre pendant la récession qui avait cours à cette époque. Il y a de cela près de dix ans maintenant. Cette récession a pris fin, et d'autres ont suivi. Pourtant, le nombre de banques d'alimentation et des personnes qui se prévalent de leurs services ne cesse de croître.

Malheureusement, il est facile de voir pourquoi elles sont essentielles. Les prestations d'assistance sociale accordées partout au pays n'atteignent en moyenne que la moitié du seuil de pauvreté. Une mère seule, qui habite l'Île-du-Prince-Édouard, touche à peu près 70 p. 100 du montant considéré comme le seuil de pauvreté, mais si elle habitait à Winnipeg, elle n'en toucherait que 50 p. 100.

Les rangs des assistés sociaux ont grossi grâce à la récession, au chômage élevé et à des changements législatifs radicaux. En Ontario, les municipalités inscrivent des assistés sociaux à un rythme alarmant à cause de tous ceux qui déménagent dans la province dans l'espoir d'y trouver un emploi.

Un grand nombre d'enfants figurent parmi ces assistés sociaux et, je le répète, les enfants forment à eux seuls le groupe le plus important d'assistés sociaux au Canada.

Que fait le gouvernement? Il dit être préoccupé par la pauvreté chez les enfants et pourtant, il a décidé de limiter les paiements de transfert à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique, où vivent la moitié des pauvres du Canada.

Le gouvernement est probablement en train de se défiler de ses responsabilités en comptant sur les provinces pour réparer les pots cassés. Et pourtant, la situation financière des provinces n'est guère plus reluisante que celle du gouvernement fédéral. Les gouvernements provinciaux ont de plus en plus de mal à soutenir le régime de l'assistance sociale. Il s'ensuit finalement que les enfants souffrent et continuent à vivre dans la pauvreté.

Comment le gouvernement peut-il dire qu'il va supprimer la pauvreté chez les enfants d'ici à l'an 2000, alors qu'il ne cesse de prendre des mesures qui ont pour effet d'augmenter le nombre des pauvres? Je suis toujours heureux qu'on prenne la défense des enfants mais, à en juger par le bilan du gouvernement actuel, les enfants ne devraient pas trop compter sur lui pour les aider.

Que pourrait-on faire à la place des mesures rétrogrades qu'a prises le gouvernement? Comment mesurer les progrès accomplis? La première priorité, je le répète, doit être la création d'une politique de plein emploi. En redonnant du travail aux Canadiens, on est sûr d'alléger la pauvreté chez les enfants.

Il faut adopter une stratégie nationale de garde des enfants qui soit accessible à tous. Il faut construire au plus vite des logements à loyer modéré. Il faut hausser les prestations d'aide sociale et le gouvernement fédéral encouragera les provinces à ce faire en revenant aux paiements de transfert à parts égales au titre du Régime d'assistance publique du Canada.

Il faut accroître considérablement le salaire minimum fixé par le gouvernement fédéral. Il faut recommencer à indexer pleinement les allocations familiales et annuler la tentative de récupération qui les frappe. La meilleure façon d'évaluer le succès dans ces domaines, c'est de surveiller le nombre d'enfants qui vivent dans la pauvreté.

Nous pouvons sûrement dire que d'ici 1995, c'est-à-dire à mi-chemin du tournant du siècle, nous devrions avoir réduit la pauvreté infantile de moitié. Nous ne pourrons prétendre avoir réussi si les chiffres sont en baisse lorsque l'économie se porte bien, mais qu'ils augmentent dans le cas contraire, comme cela s'est produit durant les années 80.

Nous devrions aussi nous fixer des objectifs précis quant au pourcentage de places nécessaires en garderie. Nous pourrions par exemple établir que, d'ici 1995, nous devrions avoir atteint la moitié de notre objectif. La disponibilité de logements pour les personnes à faible revenu pourrait aussi être évaluée de la même façon.

Il est évident que toute mesure d'une stratégie visant à réduire la pauvreté coûtera de l'argent. Un gouvernement qui a le courage et la prévoyance d'engager ces dépenses dès maintenant, à titre d'investissement dans l'avenir, est un gouvernement qui recevra l'appui des enfants et des familles du Canada.

L'engagement de fonds à ce chapitre est un investissement indispensable dans l'avenir du Canada et il assurera une économie plus prospère à notre pays ainsi qu'un avenir plus prometteur à ses habitants. L'alternative, c'est

d'accepter la pauvreté infantile et de sacrifier des générations d'enfants canadiens.

Cette question a reçu un appui impartial de part et d'autre de cette Chambre. Tous les partis appuient en effet l'idée d'éliminer la pauvreté d'ici l'an 2000, mais j'espère que nous pourrons nous entendre sur les normes et les objectifs qu'il est nécessaire de fixer, de façon que nous puissions enrayer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000, comme nous en avons tous reconnu la nécessité.

• (1520)

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui sur ce problème social important qu'est la pauvreté chez les enfants du Canada, sujet qui a été soulevé par mon collègue de Saskatoon—Clark's Crossing.

Je dois dire que son discours était très émouvant et documenté de façon réfléchie. Je pense que nous l'avons tous écouté très attentivement parce que nous savons que la pauvreté et ses effets sur les enfants et leur famille est très préoccupante.

Pour ma part, c'est vraiment une question qui nécessite plus de temps, d'efforts et d'attention de tous les Canadiens, afin que nous puissions mettre au point un programme adéquat. En fait, l'un des principaux objectifs de ce gouvernement est d'investir ses efforts dans les enfants, afin qu'ils soient plus instruits, mieux protégés et mieux nourris, et qu'ils soient ainsi en mesure d'apporter leur propre contribution à notre avenir en ce pays.

En 1990, nous avons vu les enfants prendre une importance nouvelle dans la politique mondiale, grâce au Sommet mondial pour les enfants, qui a été co-présidé par notre premier ministre. Les chefs de 70 pays ont adopté la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, et le plan d'action qui l'accompagne.

En signant cette déclaration, le Canada a reçu pour mandat de mettre au point un plan d'action, et c'est ce que fait maintenant le gouvernement.

À la suite de ce sommet, le premier ministre a chargé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de présenter des recommandations au Cabinet à propos de ces documents. L'une des priorités de M. Bouchard est d'assurer une meilleure coordination et plus de constance dans le traitement des questions touchant les enfants.

À cette fin, un Bureau de l'enfance a été établi récemment au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendement le projet de loi C-25, Loi portant reprise et continuation des opérations de manutention des grains dans les ports de Vancouver et de Prince Rupert, en Colombie-Britannique.

* * *

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre. J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que nous venons de recevoir la communication suivante:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

Le 14 juin 1991

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Peter C. Cory, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, aujourd'hui, le 14 juin 1991, à 15 h 20, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.
La Secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant.

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

• (1530)

Et de retour:

M. le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au projet de loi suivant:

Projet de loi C-25. Loi portant reprise et continuation des opérations de manutention des grains dans les ports de Vancouver et de Prince Rupert, en Colombie-Britannique—chapitre 25.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA PAUVRETÉ INFANTILE

LES PROGRÈS DANS SON ÉLIMINATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) (p. 1778).

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je mentionnais simplement l'établissement au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Bureau de l'enfance.

Depuis 1984, le gouvernement fédéral a pris une série d'initiatives visant à améliorer la situation des familles canadiennes et à protéger l'avenir de leurs enfants.

Dans le premier cas, le gouvernement a encouragé l'auto-suffisance chez les Canadiens en adoptant des programmes socio-économiques qui ont contribué à créer un climat propice à la création d'emplois. À cet égard, le récent budget fédéral s'attache surtout à un plan de redressement économique qui nous permettra de triompher de la récession et nous apportera croissance et prospérité.

Ce plan expose les importantes initiatives et mesures qui seront prises pour garantir la responsabilité financière au sein du gouvernement et imposer par voie législative des limites au pouvoir de dépenser du gouvernement. Nous savons tous que le déficit et la dette constituent de graves problèmes qu'il nous faut régler. Chaque année nous consacrons au service de la dette 1 650 $ pour chaque homme, femme et enfant canadiens.

Nous ne pouvons tout simplement pas continuer à vivre d'emprunts, que nos enfants devront rembourser.

Même en ces temps de restrictions financières, toutefois, le gouvernement a pris des mesures pour mieux venir en aide aux familles à faible revenu ayant des enfants. En fait,depuis 1984, le gouvernement a haussé de plus de 50 p. 100 la valeur maximale du crédit d'impôt pour enfants et a introduit un nouveau supplément à ce crédit pour les enfants d'âge préscolaire. Il a aussi atténué les répercussions économiques des ruptures de mariage en offrant aux parents seuls des services les aidant à localiser les conjoints qui ne versent pas la pension alimentaire et en faisant des saisies sur les prestations émanant du gouvernement fédéral.

Nous avons mis en place le crédit relatif à la taxe sur les produits et services ce qui fait que la situation des familles dont le revenu est inférieur à 30 000 $ est meilleure depuis la réforme fiscale.

En outre, le gouvernement fédéral a récemment annoncé un programme de 136 millions de dollars d'une durée de quatre ans pour continuer les efforts visant à réduire la violence familiale au Canada. La nouvelle initiative concerne la violence contre les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés ainsi que dans les collectivités indiennes et inuit.

L'aide sociale et les services sociaux sont des questions qui relèvent de la compétence provinciale. Les provinces prennent des mesures concernant ces services; néanmoins le gouvernement fédéral partage le coût des dépenses provinciales admissibles aux termes du Régime d'assistance publique du Canada. Les dépenses fédérales dans le cadre de ce Régime s'élevaient à environ 6 milliards de dollars en 1990-1991.

De plus, le gouvernement fédéral collabore avec les provinces pour répondre aux besoins des Canadiens défavorisés en matière de logement. En 1990, les projets de construction ou de rénovation domiciliaire de plus de 42 000 ménages ont été financés dans le cadre de programmes fédéraux de logements sociaux auxquels contribuent le plus souvent les provinces ou territoires pour répondre à leurs besoins d'hébergement.

Plus de 640 000 ménages reçoivent ainsi une aide financière chaque année. Les jeunes Canadiens et leurs parents ont en outre bénéficié d'une série de nouveaux programmes destinés à mieux préparer les parents à participer au marché du travail. Notons en particulier le programme de préparation à l'emploi, réalisé de concert avec les gouvernements provinciaux, qui vise à aider les assistés sociaux à faire la transition, disons, entre l'assistance sociale et le marché du travail, le programme de prestations parentales et de maternité accrues, destiné à faciliter pour des milliers de parents la transition entre le marché du travail et la maison à l'occasion de la naisssance d'un enfant, puis la réintégration du marché du travail, et enfin, le projet «l'école avant tout» qui permet de lutter contre le décrochage et, par conséquent, de mieux préparer les nouveaux venus sur le marché du travail à un futur emploi.

Grâce à ces mesures et à d'autres initiatives, depuis que nous sommes au pouvoir, soit depuis 1984, le nombre de personnes à faible revenu au Canada a diminué d'environ 956 000, et cela comprend 300 000 enfants. De plus, nous nous sommes engagés à élaborer un plan d'action canadien pour les enfants, qui nous permettra d'aborder un vaste éventail de questions touchant les enfants, y compris les services de garderie.

À l'heure actuelle, nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces en vue de la ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits de

l'enfant, ce qui devrait se faire en 1991. La Convention est une étape importante en vue de la reconnaissance des droits fondamentaux des enfants. Je tiens à préciser aux Canadiens que l'un des principaux objectifs du gouvernement est de protéger les nécessiteux et d'accroître le bien-être des enfants canadiens. Cet objectif figurera clairement dans le plan d'action, où nous expliquerons comment le Canada entend mettre en oeuvre les dix recommandations que contient la déclaration internationale signée par notre premier ministre au Sommet mondial pour les enfants qui a eu lieu en septembre dernier.

Nous nous sommes engagés à préparer ce plan d'ici la fin de 1991. Nous nous préparons pour la fin du siècle, et c'est à cela que servira notre plan.

Nous devons tous reconnaître que nous avons le devoir de chercher des solutions innovatrices et efficaces pour rompre le cercle dévastateur de la pauvreté.

• (1540)

Les Canadiens reconnaissent également que le gouvernement fédéral ne peut résoudre ce problème à lui seul. Nous ne pouvons pas résoudre tous les problèmes auxquels font face les familles canadiennes et les enfants. Il y faut un travail d'équipe entre les familles canadiennes et les gouvernements fédéral et provinciaux. Nous avons besoin du secteur privé et nous avons besoin des organismes de bénévoles. Nous devons tous travailler ensemble. Et nous continuerons de le faire pour améliorer le bien-être de tous les Canadiens.

En résumé, je dois dire à mon collègue du NPD qu'il a présenté des arguments très intéresssants et très bien construits. Il a dit qu'il fallait fixer des objectifs et des cibles, ce qui est vrai. Je compte beaucoup sur le plan qu'on présentera à la Chambre à la fin de 1991. Nous avons pris des mesures pour améliorer le bien-être économique des enfants et de leurs familles, et le gouvernement compte bien poursuivre ses efforts dans cette voie.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que, au nom de mon parti, je dirai quelques mots sur cette importante question qu'est la pauvreté chez les enfants. Pour commencer, je félicite le député de Saskatoon—Clark's Crossing d'avoir présenté cette motion, dont le texte sincère et très bien rédigé porte sur ce problème de la plus grande importance qui est si troublant pour les Canadiens, la pauvreté chez les enfants. Je le félicite également d'avoir esquissé une solution dans sa motion au lieu de se contenter de décrire le problème sans songer à un plan d'action.

Il est certain que la pauvreté chez les enfants atteint au Canada une ampleur renversante. Elle devrait figurer au premier rang des priorités de la politique d'intérêt public de tous les gouvernements, fédéral et provinciaux, mais surtout du gouvernement central, compte tenu de la dimension du problème. Je veux simplement citer encore quelques statistiques pour donner à la Chambre une idée de l'ampleur du problème: 3,5 millions de Canadiens vivent sous le seuil de la pauvreté, dont un million sont des enfants. Le nombre d'enfants qui vivent dans la pauvreté a décuplé depuis 1980, et la proportion d'enfants pauvres est plus élevée au Canada que dans quatre autres pays occidentaux, dont les États-Unis. Le Canada vient au deuxième rang pour ce qui est de la proportion d'enfants qui vivent dans une pauvreté extrême, c'est-à-dire dans une famille dont le revenu ne représente que 75 p. 100 du seuil de la pauvreté. Soixante quatre pour cent des enfants canadiens sont considérés comme extrêmement pauvres; seuls les États-Unis affichent une proportion plus élevée, soit 57 p. 100.

Ce sont, de toute évidence, des statistiques accablantes pour un pays aussi prospère que le nôtre, compte tenu des ressources naturelles dont le Canada dispose à la fin du XX^{e} siècle. Les Canadiens ne doivent pas tolérer, ni continuer d'accepter cette réalité dans laquelle vivent un si grand nombre de nos enfants, surtout si on tient compte des nombreux autres problèmes qui se rattachent à la pauvreté chez les enfants: la criminalité; le fait que les enfants pauvres deviennent des adultes pauvres; l'analphabétisme; le fait qu'un aussi grand nombre de nos enfants pauvres sont des autochtones. Les conséquences de la pauvreté dans nos réserves sont un désastre national.

On aurait donc pu croire que l'élimination de la pauvreté chez les enfants serait la grande priorité du gouvernement. Je cherchais une déclaration en ce sens; une indication dans le discours du Trône selon laquelle le gouvernement a réellement l'intention d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici la fin de la décennie, surtout compte tenu du fait que le gouvernement a commencé à préciser ses objectifs et ses mesures de rendement dans d'autres aspects de ses politiques.

Par exemple, le dernier budget insistait clairement sur son plan pour réduire et éliminer les déficits fédéraux. On ne tient pas compte du fait qu'en établissant ses plans, au cours des sept dernières années, l'ancien ministre des Finances a complètement raté le bateau. Dans son dernier budget, le gouvernement a effectivement énoncé des

plans à court et à moyen terme pour réduire et éliminer le déficit. Il présentera vraisemblablement des mesures législatives qui limiteront ses propres dépenses.

De plus, il a parlé de créer des emplois d'ici la fin du siècle et fixé un objectif à cette fin. Dans le domaine de l'éducation, il a fixé aussi des objectifs ayant trait à l'analphabétisme, afin que plus de Canadiens obtiennent des diplômes d'études secondaires de même que des diplômes d'études supérieures en mathématiques, en sciences et en génie, ce qui rendrait le Canada plus concurrentiel à l'échelle internationale. Nous ne pouvons blâmer le gouvernement d'avoir établi ces objectifs. Nous pouvons discuter la nature des objectifs, mais ces objectifs devraient figurer dans le discours du Trône.

Malheureusement, même si le premier ministre présidait le Sommet de l'enfance à New York, l'été dernier, et si le gouvernement a pris de engagements précis à la suite de ce sommet, dans le discours du Trône, le gouvernement a inclus bien peu d'engagements à s'attaquer au problème des enfants pauvres en prenant des mesures concrètes.

Au lieu de cela, on fait quelques allusions très vagues sur la nécessité de prendre des mesures pour remplir ces engagements et pour s'assurer que les Canadiens sont mieux instruits, ce qui permettra en partie d'éliminer le problème de la pauvreté chez les enfants, mais cela n'amène pas réellement le gouvernement à s'attaquer directement à ce problème fondamental. C'est ce qu'il faut, en réalité, et ce que demande le député de Saskatoon—Clark's Crossing dans sa motion.

Si le gouvernement est sérieux lorsqu'il parle de faire face au problème de la pauvreté chez les enfants, il doit le placer en haut de son programme politique. Il doit s'assurer que le débat sur la pauvreté des enfants a la plus haute priorité. Il doit faire en sorte que cette priorité soit aussi élevée que l'élimination du déficit fédéral, qui est imposant, je l'admets, mais elle doit guider les politiques du gouvernement.

Si l'élimination de la pauvreté des enfants ne guide pas la politique du gouvernement, nous aurons des politiques qui ne feront qu'aggraver le problème, comme cela a déjà souvent été le cas avec ce gouvernement.

Ma collègue d'en face, la députée de Calgary-Sud-Ouest, mentionnait la taxe sur les produits et services et disait que le crédit au titre de la TPS était une initiative pour éliminer la pauvreté chez les enfants. Je dois dire que cela me laisse pantois, car la taxe elle-même est quelque chose qui contribue à la pauvreté chez les enfants. Elle fait partie de toutes ces taxes dirigées spécialement contre les pauvres et ceux qui sont dans des situations dont ils ne peuvent se sortir.

Nous avions un débat, plus tôt dans la journée, sur le projet de loi C-10 qui augmente les taxes sur le tabac. Je suis d'accord que nous devons faire tout notre possible pour éliminer l'usage du tabac dans ce pays et que les taxes sont un moyen d'y parvenir. Mais ce n'est certainement pas le seul moyen, loin de là.

• (1550)

Une des réalités auxquelles nous devons faire face, et que mon collègue de Haldimand—Norfolk a soulevée, c'est que le revenu des personnes qui se sont laissées prendre au piège, les fumeurs, sera davantage taxé. Et ce sont les enfants qui en feront les frais.

Il s'agit du genre de mesures régressives qui, si elles ne sont pas neutralisées par d'autres mesures qui permettraient aux pauvres de se renflouer, de gagner de l'argent, de travailler et de susciter des occasions concrètes permettant à leurs enfants de faire des études postsecondaires afin d'atteindre. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je regrette que mon collègue n'ait pu terminer son discours, mais j'ai des choses très importantes à dire moi aussi, parce que c'est une question très importante qui concerne l'élimination de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000, et c'est un souhait que tous et toutes souhaitons voir arriver.

Les enfants d'une nation représentent les assises de cette dernière—c'est évident—donc son avenir. C'est pourquoi au cours des 150 dernières années, tous les gouvernements du monde ont pris des mesures pour soutenir les familles et les enfants. L'établissement par les Nations Unies d'une convention sur les droits de l'enfant en est la manifestation la plus récente. Au pays, le Canada a adopté une approche systématique en matière de soutien aux familles. L'un des éléments-clés du système de soutien canadien est le partage des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Du point de vue constitutionnel, c'est donc aux provinces qu'il revient principalement d'assurer le bien-être des enfants, par le biais notamment de leurs systèmes de service social et d'aide sociale. Le gouvernement fédéral aide les provinces, évidemment, à s'acquitter de ces responsabilités ou leur facilite la tâche en leur transférant des fonds à la faveur des programmes comme le Régime d'assistance publique du Canada ou le financement des programmes établis.

La notion fédérale d'une prestation familiale destinée aux enfants date de 1918, année où des modifications apportées à la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu ont introduit l'exemption d'impôt pour enfants. Par la suite, en 1945, le programme d'allocations familiales est entré en vigueur, apportant la preuve que le Canada reconnaissait ses obligations à l'égard de l'éducation des enfants. Ce programme se voulait un mécanisme par lequel le gouvernement pourrait suppléer au revenu des familles en les soulageant d'une partie de leurs dépenses pour les soins et l'éducation de leurs enfants.

Depuis l'entrée en vigueur des allocations familiales, plusieurs changements ont été apportés dans le but de mieux adapter le système des prestations aux familles dans le besoin. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral verse près de 2,8 milliards de dollars d'allocations familiales à plus de 3 500 000 familles pour 6 500 000 enfants. Les prestations sont versées chaque mois, généralement à la mère. En 1991, la prestation mensuelle était d'environ 34 $ par enfant.

Le soutien apporté aux familles par le gouvernement fédéral ne se résume pas aux allocations familiales. À celles-ci s'ajoutent diverses prestations pour enfants, offertes pour la plupart, dans le cadre du système d'impôt sur le revenu des particuliers. Par exemple, le Programme du crédit d'impôt pour enfants, qui vise les familles à faible revenu, représente une autre grande source de soutien pour les familles.

Depuis sa venue au pouvoir en 1984, le gouvernement a majoré substantiellement la valeur maximale du crédit, de plus de 50 p. 100—il faut qu'on le dise, ce n'est peut-être pas la fin, mais c'est un bon commencement—de sorte que la prestation réelle est passée de 367 $ par enfant en 1984 à 585 $ en 1991. Le gouvernement fédéral a introduit en 1988 un supplément au crédit d'impôt pour enfants, pour les enfants de six ans et moins. Ce supplément s'élève à 207 $ par enfant.

Le gouvernement a pris également d'autres mesures pour soutenir le revenu des familles avec enfants. Par exemple, l'entrée en vigueur de l'ensemble de mesures relatives aux produits et services, lequel, considéré globalement, assure une meilleure situation économique aux familles dont le revenu est inférieur à 30 000 $. Ainsi, les mesures en question mettent à la disposition de ces familles un crédit amélioré d'impôt, qui leur est versé chaque trimestre; la valeur maximale du crédit est de 190 $ par adulte et de 100 $ par enfant.

Nous aidons également les parents à recourir à des formules de garde non parentales, qui ne soient pas trop onéreuses. Par le biais du système d'impôt sur le revenu des particuliers, les familles ont la possibilité de déduire de leurs impôts jusqu'à 4 000 $ de dépenses de garde d'enfants, liée au travail évidemment, pour leurs enfants d'âge préscolaire, et jusqu'à 2 000 $ pour leurs enfants d'âge scolaire.

Monsieur le Président, dans le cadre du programme d'assistance publique du Canada, qui est un programme qui prévoit le partage des frais engagés par les provinces, le gouvernement fédéral contribue au paiement des dépenses provinciales admissibles pour l'assistance sociale et les services sociaux. En 1991-1992, les dépenses seront de 6,3 milliards de dollars. À travers ce programme, le gouvernement estime verser quelque 250 millions de dollars pour la garde d'enfants.

Le gouvernement fédéral a l'intention d'augmenter son soutien à la garde des enfants par son plan d'action canadien qui portera sur un grand nombre de questions qui ont des incidences sur les enfants.

Les familles avec des nouveau-nés recevront un soutien supplémentaire par suite des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage. Ces modifications, en effet, instaurent un système à plusieurs échelons qui prévoit l'octroi de prestations de maternité, de parent et de maladie: plus précisément, 15 semaines de prestations de maternité au cours de la période entourant la naissance de l'enfant; 10 semaines de prestations de parent, pour les parents naturels ou adoptifs—cela n'existait pas, c'est nouveau et c'est notre gouvernement qui a introduit cette mesure-là—qu'il s'agisse de la mère ou du père; et 15 semaines de prestations de maladie.

Le nouveau régime d'assurance-chômage permettra au requérant de toucher ses prestations—et jusqu'au montant maximal pour chaque type de prestations—aussi longtemps que la durée cumulative des prestations spéciales n'aura pas dépassé 30 semaines.

Nous le savons tous et toutes, monsieur le Président, il arrive qu'une famille cesse de fonctionner normalement par suite de contraintes ou de pressions de l'extérieur.

Les familles sont le noyau fondamental de la société canadienne. Le gouvernement fédéral est préoccupé par ces problèmes et par le moyen de permettre aux familles de rester efficaces et efficientes dans leur manière de fonctionner. Il sait également que le secteur public peut contribuer puissamment, directement et indirectement, à aider les familles en période de crise. Plusieurs initiatives fédérales ont été lancées récemment dans le but d'apporter un tel soutien.

C'est ainsi que nous avons retenu comme prioritaires la question d'exploitation sexuelle des enfants en particulier, et celle de la violence familiale en général, et que nous nous efforçons d'intervenir en ce domaine.

Monsieur le Président, c'est incroyable qu'une société aussi avancée que la nôtre, société aussi pluraliste, aussi démocratique, tolère encore cette violence que l'on fait aux enfants et aux femmes. Encore hier, nous étions témoins à la télévision d'un homme, évidemment très mal pris, qui retenait en otage son ex-conjointe. Ce même homme avait kidnappé sa jeune enfant dans les semaines précédentes. C'est un geste désespéré, j'en conviens, mais c'est intolérable.

Comment se fait-il, monsieur le Président, malgré les mesures que je viens d'énoncer, qu'il y ait encore beaucoup de familles pauvres, qui sont incapables de s'en sortir? Comment faudrait-il subvenir aux besoins? Est-ce que ce serait sous forme d'un revenu minimum garanti? Il y a quelqu'un de mon comté qui me disait, l'autre fois, peut-être que si vous donniez aux parents—plutôt qu'un crédit d'impôt ou un chèque par la poste—des bons d'achat dans des épiceries, lesquels ne pourraient être échangeables autrement que pour de la nourriture, peut-être cela ferait-il en sorte que les enfants qui ont faim mangeraient avant d'aller à l'école le matin.

Bref, monsieur le Président, il y a tellement de choses à dire, mais je partage l'opinion des députés, à savoir que la pauvreté et l'exploitation sexuelle des enfants doivent cesser maintenant.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période consacrée à l'étude des affaires d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du Feuilleton.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Corbeil portant que le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit lu pour la troisième fois et adopté, et de l'amendement de M. Dingwall (p. 1768).

Le président suppléant (M. Paproski) : La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur l'amendement inscrit au nom du député de Cap-Breton—Richmond-Est.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les «non» l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal sur l'amendement est reporté à 18 heures, le lundi 17 juin 1991.

Comme il est 16 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures, lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 16 h 01.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 17 juin 1991

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES DU CANADA

M. Jim Fulton (Skeena), appuyé par M. Martin, propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de préserver et de maintenir dans son état naturel 12 p. 100 de chacun des écosystèmes du Canada.

—Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue d'avoir appuyé la motion, qui s'énonce ainsi:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de préserver et de maintenir dans son état naturel 12 p. 100 de chacun des écosystèmes du Canada.

Avec l'aide de Kevin McNamee, de la Fédération canadienne de la nature, mon collègue, M. Martin, a élaboré un amendement visant à établir clairement la responsabilité partagée à cet égard, et proposera d'ajouter après le mot «naturel»:

12 p. 100 du Canada en travaillant en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et en les aidant à compléter le réseau de zones protégées d'ici l'an 2000.

Il est important d'apporter ce genre d'éclaircissement, et cela me paraît un bon amendement, correct et utile.

Je suis convaincu que, grâce à cet amendement, la motion pourra être mise aux voix à la Chambre et peut-être adoptée aujourd'hui avec le consentement de tous les partis. Il est essentiel de revigorer le processus politique en sommeil par une résolution forte de l'appui de tous les partis pour inciter au moins à protéger 12 p. 100 du territoire canadien d'ici la fin du siècle.

Le territoire canadien a une superficie totale de 9 922 000 kilomètres carrés, et n^{os} 34 parcs nationaux ont une superficie totale de 182 272 000 kilomètres carrés. Les parcs, les réserves écologiques et les aires de nature sauvage des provinces et des territoires, actuellement au nombre de 1 160, totalisent 138 000 kilomètres carrés, soit une superficie bien inférieure à celle que représente actuellement notre réseau de parcs nationaux.

Parmi ces 1 160 sites protégés aux niveaux provincial et territorial, 43 seulement sont désignés comme aires de nature sauvage et représentent une superficie totale de 8 680 kilomètres carrés. Si l'on fait la somme de toutes les zones dites protégées, cela représente 6,3 p. 100 du territoire canadien, ou à peine plus de 320 000 kilomètres carrés. Si l'on en retranche les parcs nationaux, provinciaux et territoriaux où sont autorisées l'exploitation forestière, la chasse, l'exploitation minière et autres genres d'activité, ce total tombe à 254 000 kilomètres carrés ou 2,6 p. 100 de notre territoire national.

Un groupe de travail fédéral a confirmé il y a plusieurs années que la possibilité de garder des terres en réserve et de compléter notre réseau de parcs nationaux aura disparu d'ici l'an 2000 surtout parce que ces terres auront été sacrifiées à la construction de routes, de lignes de transmission d'électricité et d'installations hydro-électriques, à l'exploitation forestière et à l'exploitation minière ou à l'extension des banlieues et à tous ces autres usages que l'on fait des terres de notre vaste pays.

En 1979, il y a 12 ans, le Cabinet avait approuvé l'objectif de garder des terres en réserve afin d'établir un parc dans chacune de nos régions naturelles. On compte 39 régions naturelles terrestres et 29 régions naturelles marines au Canada. Les 34 parcs nationaux existants sont éparpillés dans 21 des 39 régions naturelles terrestres et leur superficie totalise 182 272 kilomètres carrés, soit 1,8 p. 100 de celle du Canada.

• (1110)

Tout ce secteur n'est pas protégé. Par exemple, la société *Daishowa Canadian Forest Products* fait présentement de l'exploitation forestière dans notre plus grand parc national, celui de Wood Buffalo, qui est situé en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest.

En vertu des plans prévoyant l'aménagement de cinq nouveaux parcs nationaux d'ici 1995, il en restera 13 autres à créer dans les cinq années allant de 1995 à l'an 2000. Je suis en mesure de démontrer que le gouvernement devra affecter beaucoup plus d'années-personnes à ce projet, et peut-être beaucoup plus de fonds aussi, s'il veut avoir une chance réaliste de compléter notre réseau de parcs nationaux au cours des neuf prochaines années.

À l'heure actuelle, le Canada compte 213 espèces qui sont menacées d'extinction, ou qui sont déjà disparues. Vingt espèces ont été ajoutées à la liste cette année. Celles-ci incluent certains des animaux les plus nobles du continent, notamment le grizzli, l'ours polaire et le caribou de Peary. Ces espèces sont maintenant en danger d'extinction et, jusqu'à maintenant, aucune province ni aucun territoire n'a encore pris des moyens afin d'appliquer directement la mesure sur laquelle les biologistes s'entendent relativement à ces trois espèces, à savoir l'aménagement de zones de protection ainsi qu'une diminution dramatique des pressions exercées sur ces espèces en raison de l'activité industrielle et humaine.

Le Plan vert promet la création de trois parcs marins nationaux d'ici 1995, puis de trois autres avant l'an 2000, y compris les parcs marins de Moresby-Sud/Gwaii-Haanas et du Saguenay, ainsi qu'un autre. Il s'ensuit qu'environ 21 régions marines ne seront toujours pas protégées après l'an 2000.

Un grand nombre se demande d'où vient l'objectif de 12 p. 100. Ce chiffre fait l'objet d'un consensus au sein de la communauté scientifique internationale, et c'est aussi celui qui est avancé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Brundtland, publié en 1987. Au chapitre 6, on dit ce qui suit:

> Près de 4 p. 100 de la surface de la Terre sont en effet aménagés explicitement pour préserver des espèces et des écosystèmes; les pays sans parcs nationaux sont très peu nombreux.

On poursuit, à l'article 72 du chapitre 6-18 en disant:

> Depuis 1970, ces réseaux se sont accrus de plus de 80 p. 100, dont les deux tiers dans le Tiers Monde. Mais il reste tant à faire; les spécialistes s'accordent pour estimer que la superficie totale des zones protégées doit être au moins triplée pour pouvoir constituer un échantillon représentatif des écosystèmes de la planète.

Ainsi, on a conclu, dans l'un des rapports les plus complets à avoir été rédigés dans le monde, sous l'égide des Nations Unies et la présidence du premier ministre Brundtland, qu'il faut préserver au moins 12 p. 100 de la superficie totale.

Le rapport Brundtland a reçu l'appui de l'actuel premier ministre du Canada, Brian Mulroney, le 29 septembre 1988. Dans son allocution prononcée devant les Nations Unies, celui-ci a dit:

> Le monde est aux prises avec une crise environnementale sans précédent. La nature nous envoie un message urgent dont nous ne tenons pas compte, et cela à nos risques. Les manifestations de cette crise sont partout présentes. Il y a pénurie de bois d'oeuvre, nos sols sont épuisés; il y a aussi la désertification, la diminution des stocks de poisson, les phoques qui meurent dans la mer du Nord et les bélugas qui viennent s'échouer sur les rives du Saint-Laurent. Certains soutiennent même que la survie de l'espèce humaine est aussi en péril.
>
> Le premier ministre Brundtland, président de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, a déclaré que seul le spectre d'une guerre nucléaire est plus grave que la menace qui pèse sur notre sécurité environnementale.»

Ces propos de notre actuel premier ministre ont été repris par les deux anciens ministres de l'Environnement, ainsi que le ministre actuellement en poste, et nous trouvons dans la partie 3 du Plan vert, publié à Ottawa le 11 décembre 1990, une rubrique intitulée Les espèces et les espaces exceptionnels. On y fait mention de l'affectation d'une somme de 175 millions de dollars, au cours des six prochaines années, pour la protection de zones écologiques uniques. L'objectif fixé est le suivant: «Mettre en réserve, dans des aires protégées, 12 p. 100 de l'ensemble du territoire canadien.» Le Plan vert traite de certains des points auxquels j'ai fait allusion, notamment la création de cinq nouveaux parcs nationaux d'ici 1996, ainsi que la négociation d'ententes, pour l'aménagement d'ici l'an 2000, des 13 autres parcs devant compléter le réseau de parcs terrestres d'ici l'an 2000. Bien des gens m'ont demandé, ainsi qu'à d'autres députés, j'en suis persuadé, ce que cet engagement signifiait. Pourra-t-il être tenu? Quelles sont les régions qui ne sont pas encore sous-représentées? Fort peu de Canadiens le savent, mais il est scientifiquement établi que le Canada compte 13 régions biologiques naturelles et 39 systèmes naturels, et que seulement 21 d'entre eux sont représentés dans notre réseau de parcs nationaux, composé de parcs comme celui de Banff, créé en 1885.

Je voudrais citer, justement à ce sujet, une lettre signée le 31 janvier 1991 par le ministre de l'Environnement:

> Comme vous le savez, le Plan vert publié récemment par Environnement Canada prévoit la création d'au moins cinq nouveaux parcs nationaux d'ici à 1996 et la négociation d'accords pour les 13 autres parcs d'ici à l'an 2000. Il prévoit aussi l'établissement de trois nouveaux parcs nationaux en milieu marin d'ici à 1996, trois autres devant s'ajouter d'ici à l'an 2000.

Il poursuit:

> Au cours des prochains mois, mon ministère prévoit aussi publier un plan d'action précisant des stratégies spécifiques et des dates cibles pour l'établissement de parcs nationaux dans chacune des 18 régions naturelles non représentées.

C'était en janvier, mais aucune initiative n'a encore été rendue publique.

Voici les régions terrestres qui ne sont pas encore représentées, régions où il y a des projets de parc à l'étude: région 15, lac Bluenose; région 17, East Arm; région 27, Churchill; région 36, île Banks; région 37, île de Baffin.

Les régions où il n'y a pas de proposition active pour l'instant sont la région 16, baie Wager; la région 21, monts Mealey; la région 24, monts Torngat.

Les régions ayant des zones représentatives identifiées comme des secteurs naturels d'importance pour le Canada, mais où des études plus poussées s'imposent avant qu'on ne puisse formuler une proposition, sont la région 3, secteurs de Fraser-Chilcotin Junction et de Churn Creek; la région 7, secteurs du plateau Spatsizi et du mont Edziza, de Kluane/Aishihik, du fleuve Yukon et des monts Ogilvie. Il faut mentionner également la région 14, secteurs de Long Point et du lac Little Limestone; la région 22, secteur du golfe Richmond; la région 25, secteur de la baie Leaf et des îles Nastapoka; la région 38, le secteur de la péninsule Bjorne et de l'île Bathurst.

Les régions où les études régionales ne sont pas encore terminées sont la région 2, c'est-à-dire les basses terres du détroit de Géorgie, en Colombie-Britannique; la région 20, soit les hautes terres boréales des Laurentides, allant en gros d'Ottawa à Québec; la région 23, qui est celle de la rivière à la Baleine et la région 28, au nord-est de Churchill, connue sous le nom de Southampton.

Le cas du Québec est particulier et je sais que cela vous intéressera, monsieur le Président, car la région de la rivière à la Baleine, actuellement à l'étude, est celle qu'on propose d'inonder pour aménager les installations hydro-électriques de la Grande-Baleine, que beaucoup connaissent comme la première partie de la baie James II. Les terres inondées pour les parties I et II des installations hydro-électriques de la baie James ont une superficie énormes de 25 834 kilomètres carrés, soit 2 p. 100 des terres du Québec. Ce seul projet se soldera par l'inondation d'une superficie six fois plus grande que celle qui est protégée par tous les parcs fédéraux et provinciaux de toute la province. Il y a énormément de travail à faire relativement à la stratégie des parcs provinciaux et nationaux dans cette province, qui vient au deuxième rang sur le plan de la superficie, sans parler du 12 p. 100.

Le premier débat et le premier vote portant sur la protection de 12 p. 100 du territoire et sur le réseau des parcs nationaux ont eu lieu à la Chambre le 1er février 1990. La motion disait ceci:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre des mesures pour compléter le réseau des parcs nationaux (terrestre et marins) d'ici l'an 2000 et devrait mettre en oeuvre le recommandation de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland) voulant que le Canada protège au moins 12 p. 100 des zones terrestres et marines.

Malheureusement, la Chambre n'était pas prête à adopter une motion de ce genre. Depuis ce temps, on a laissé entendre que le libellé aurait pu être clarifié, ce que mon collègue qui s'intéresse aux questions environnementales, M. Martin, fera aujourd'hui, du moins en ce qui concerne le 12 p. 100, afin de donner à la Chambre l'occasion de s'exprimer moralement sur cette question qui est vraiment une question de survie.

• (1120)

La plupart des biologistes à qui j'ai parlé depuis la publication du rapport Brundtland sont d'accord pour dire que 12 p. 100 ne devrait pas être un maximum mais plutôt un minimum, car nous perdons actuellement environ 20 000 espèces par année uniquement à cause des activités de l'homme. C'est dans les régions tropicales que les pertes sont le plus lourdes en raison de la multitudes d'espèces qui vivent dans la jungle.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons perdu 20 espèces au Canada cette année et 20 espèces ont été ajoutées à la liste des espèces en voie d'extinction dans notre pays, de magnifiques bêtes comme le grizzli. Comment est-ce possible dans un pays comme le nôtre? Il n'y a même pas une seule zone où les grizzlis sont protégés dans un pays aussi grand que le nôtre, un pays immense comparativement aux autres pays du monde. Même les États-Unis protègent 8,1 p. 100 de leur territoire, grâce en grande partie à des États comme l'Alaska où 37 p. 100 du territoire a été intégré au réseau de parcs nationaux à perpétuité.

Dans les années qui ont mené à la publication du rapport Brundtland et depuis ce temps, on a vu des pays plus pauvres adopter ce genre de politique parce qu'ils en comprenaient bien les avantages, tant sur le plan de la spéciation et de la diversité biologique que sur d'autres plans. Par exemple, la Tanzanie a désigné 17 p. 100 de son territoire pour la protection des grands mammifères qui y habitent et que les gens veulent voir, comme le lion et l'éléphant, mais aussi pour la protection des prairies et de certaines des espèces uniques qu'on y trouve.

Je suis donc prêt à écouter le ministre aujourd'hui, un peu plus tard cet avant-midi j'espère, et aussi mon collègue qui parlera de la façon de rendre le libellé assez clair pour que nous comprenions qu'il incombe aux territoires, aux provinces et surtout au gouvernement fédéral d'isoler les zones qui sont vitales pour diverses espèces.

Nous avons actuellement environ 11 espèces d'oiseaux migrateurs qui sont en difficulté parce qu'elles sont en train de perdre leurs principales aires d'alimentation le long de leurs routes de migration. Lorsque ces oiseaux montent vers le nord ou redescendent vers le sud, il y a d'immenses régions où ils ne trouvent pas suffisamment de nourriture.

Il est très important que tout notre système biologique soit intégré, afin que les animaux puissent poursuivre leurs migrations à l'intérieur des systèmes naturels et que les oiseaux et autres créatures, comme les insectes, puissent compter sur le type d'environnement dont ils ont besoin pour survivre sur notre planète.

Dans le cadre de ce débat, d'aucuns prétendent que le gouvernement fédéral assume déjà presque sa pleine responsabilité. Ils affirment que nous sommes rendus à une proportion de 1,8 p. 100 et qu'au moment où nous aurons atteint les 3 p. 100, le gouvernement fédéral aura fondamentalement rempli son rôle. Je ne souscris absolument pas à cette affirmation. Comme je l'ai signalé dans mes observations, les systèmes provinciaux et territoriaux sont à l'heure actuelle, beaucoup plus petits que le système fédéral. En outre, dans le cadre de la seule grande enquête nationale sur la question, qui a été effectuée en 1987 par la firme Gallup, 96 p. 100 des Canadiens se sont dits tout à fait en faveur d'une intervention importante du gouvernement en vue de protéger la faune et la flore.

Cette année-là, les Canadiens ont consacré 5,1 milliards de dollars à des activités reliées à la faune et à la flore, ainsi qu'aux parcs. Ce montant a augmenté de façon marquée chaque année depuis et cela s'applique tant aux Canadiens et qu'aux touristes étrangers. Quand on leur pose une question très simple sur les problèmes environnementaux, pratiquement tous les Canadiens du moins une bonne partie et une majorité croissante, considèrent que c'est au gouvernement fédéral et non aux gouvernements provinciaux ou territoriaux de donner l'exemple en ce qui concerne la désignation et la protection des espèces et des terres.

Ainsi, j'espère que ce débat et le nouveau libellé proposé vont permettre de préciser clairement qu'il s'agit d'une responsabilité partagée. Les gouvernements provinciaux ont leur large part de responsabilité, et ils ne les assument pas. Je prends l'exemple des études effectuées par le gouvernement fédéral dans la région de la rivière à la Baleine. Si les phases I et II du projet de la Baie James se déroulent comme prévu, une région six fois plus étendue que toutes les terres protégées au Québec sera inondée.

Ainsi, il me paraît évident que le gouvernement fédéral et tous les partis dans cette enceinte ont beaucoup à faire pour convaincre nos collègues provinciaux et territoriaux de déployer tous les efforts nécessaires en vue de prévoir d'autres terres et d'autres programmes qui répondront aux besoins des gens des régions touchées. Ils pourraient en fait profiter de ce type de désignations de terres qui sont souvent présentées comme une cause de suppression d'emplois. On s'aperçoit que c'est loin d'être le cas quand on se penche sur les études effectuées, non pas simplement dans toute l'Amérique du Nord, mais également sur d'autres territoires où les gouvernements planifient comme il se doit ces désignations de terres, afin que les activités des autochtones, des collectivités avoisinantes et des gens qui ont un emploi relié à ces terres, ne soient pas indûment ou injustement perturbées.

En conclusion, j'espère que le débat d'aujourd'hui sur la motion 330, telle que modifiée, sera fructueux. J'espère également que l'opposition officielle et le gouvernement profiteront de l'occasion pour réclamer que des mesures soient prises immédiatement. C'est là une voix morale dont nous avons grand besoin. Si on nous donnait maintenant la possibilité de mettre de côté le parc national de Banff, ce parc si étendu et majestueux, je me demande seulement si nous aurions ou non l'envergure voulue sur les plans intellectuel et moral pour le faire. Je souhaite que le débat d'aujourd'hui montre que la Chambre a la prévoyance de commencer dès aujourd'hui à prendre les mesures qui s'imposent pour au moins préserver au moins 12 p. 100 dont les générations futures auront besoin pour survivre et pour profiter comme nous de tous les avantages qu'offre notre pays.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat sur cette motion importante pour le Canada, pour l'environnement. Je veux féliciter mon collègue de Skeena pour le discours qu'il vient de prononcer. Le Parti libéral appuie sans réserve la campagne pour protéger les espaces et les écosystèmes menacés. Il faut compléter le réseau des parcs nationaux en établissant au moins une région représentative protégée dans chacune des 39 régions terrestres pour l'an 2000, et dans chacune des 29 régions marines pour l'an 2010. Vingt-et-une régions terrestres sont déjà représentées à l'intérieur du système des parcs nationaux. Pour compléter le système, 18 parcs supplémentaires seront nécessaires.

Malgré ces ajouts, monsieur le Président, l'ensemble de ces parcs ne protégera qu'environ 3 p. 100 du territoire canadien; ça en prend 12 p. 100.

[*Traduction*]

Par conséquent, nous pressons le gouvernement d'adopter une stratégie pour protéger les 9 p. 100 qui restent.

Pour que toutes les régions naturelles du pays soient protégées, nous allons avoir besoin de la collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces 12 p. 100 devront comprendre non seulement des parcs nationaux, mais encore des parcs provinciaux et territoriaux ainsi que des zones de conservation et des rivières du patrimoine.

Cela va exiger d'importantes contributions des gouvernements provinciaux et territoriaux aussi bien que du gouvernement fédéral. De l'aide financière pourrait bien être nécessaire. Les 175 millions de dollars prévus dans le Plan vert pour les espèces et endroits particuliers devront être débloqués. La campagne d'exploration étant courte, on ne peut se permettre de retards dans l'obtention des autorisations et la promotion sans repousser davantage l'établissement de nouveaux parcs et de zones de conservation.

Soit dit en passant, monsieur le Président, cet été, je vais descendre la rivière Taft, qui se trouve dans le nord de la Colombie-Britannique, dans la circonscription du député d'ailleurs. À la toute fin de cette excursion, j'aurai peut-être l'occasion de rencontrer des libéraux dans cette circonscription. Sinon, j'aimerais bien rencontrer des néo-démocrates qui pourraient se convertir.

Je le mentionne parce que la Taft devrait être considérée comme une rivière du patrimoine. Or, la Colombie-Britannique et l'Alberta ne font pas encore partie de la Commission du réseau des rivières du patrimoine canadien.

• (1130)

Il est à espérer que cette question, à l'instar d'une foule d'autres, comme la proposition de création du parc national de Banks Island, sera réglée rapidement.

Le député de Skeena a fort bien souligné l'importance primordiale de la protection de la diversité des espèces.

Le Canada a une énorme responsabilité vis-à-vis du monde entier. Il doit non seulement protéger l'immense territoire dont il a eu la chance d'hériter, mais aussi donner l'exemple au reste du monde. Comment pourrons-nous inciter les autres pays à protéger l'environnement, surtout les pays en développement, si nous ne prenons pas d'abord les moyens pour protéger notre environnement.

Je regrette infiniment que mon temps de parole soit écoulé. Cependant, c'est avec un plaisir non dissimulé que, pour ces raisons et de nombreuses autres, je propose, l'amendement suivant.

Je propose, avec l'appui de M. Caccia, le député de Davenport:

> Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après l'expression 12 p. 100 et en ajoutant les mots qui suivent:
>
> «. . .du Canada en travaillant en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et en les aidant à compléter leur réseau de zones protégées d'ici l'an 2000».

M. Friesen: Je n'invoque pas le Règlement pour m'en prendre aux observations ou à la motion des députés, mais cela m'intrigue que le même député appuie la motion principale et l'amendement. Est-ce que du point de vue de la procédure. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je m'excuse, M. Caccia a appuyé la motion proposée par le député de Skeena. Le député de LaSalle—Émard a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Martin: Monsieur le Président, je voudrais exprimer ma reconnaissance au député d'en face et je propose, appuyé par le député de Prince-Édouard—Hastings, M. Vanclief:

> Que la motion soit amendée en supprimant tous les mots figurant après l'expression «12 p. 100» et en y ajoutant les mots suivants:
>
> «. . .du Canada en travaillant en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et en les aidant à compléter leur réseau de zones protégées d'ici l'an 2000.»

Je suis très reconnaissant envers le député d'en face.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, la Présidence va prendre en délibéré dans les prochaines minutes la recevabilité de la motion proposée par le député de LaSalle—Émard.

La parole est à l'honorable de Surrey—White Rock—South Langley.

[*Traduction*]

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il me fait plaisir de pouvoir prendre la parole au sujet de la motion. Le fond de la motion me semble très à propos.

Il faut rappeler constamment à tous les Canadiens que la question revêt une importance immédiate pour eux, et qu'elle en aura encore plus pour leurs enfants et leurs petits-enfants, si nous entendons préserver le pays et les écosystèmes qui sont si importants.

Selon moi, le fond de la motion est pertinent, mais je crois que la motion elle-même est superflue parce que le gouvernement a déjà fait connaître son intention de faire exactement ce que prévoit la motion ou ce qu'elle demande au gouvernement de faire. Deuxièmement, le gouvernement a déjà pris des dispositions pour faire connaître son intention d'agir conformément à ce qu'il a déjà annoncé.

Je dis à mon collègue de Skeena que ls meilleure preuve en est l'annonce faite il y a deux ou trois semaines par le ministre de l'Environnement lorsqu'il s'est rendu en Colombie-Britannique pour dévoiler le plan Fraser dans le cadre duquel le gouvernement affecte 100 millions de dollars aux travaux d'assainissement du fleuve. Je sais que cette mesure ne concerne pas précisément la motion dans la mesure où elle ne crée pas de nouveaux parcs ni ne protège un nouvel écosystème, mais elle est néanmoins urgente dans la mesure où elle constitue une tentative de restauration un écosystème menacé. Je dis simplement que les mesures prises par le gouvernement et par le ministre de l'Environnement témoignent du sérieux avec lequel le gouvernement considère le Plan vert et prouvent son intention de remplir ses engagements conformément aux programmes du Plan vert. C'est pourquoi je dis que le fond de la motion n'est pas superflu, bien que la motion elle-même le soit.

C'est toujours facile d'aborder un tel sujet en termes généraux. Tout le monde veut protéger l'environnement et les écosystèmes qui sont tellement importants. C'est beaucoup plus difficile d'être précis. Les douairières de New York ont beau jeu de parler de la protection du parc marin de la Reine Charlotte, et d'autres mesures semblables.

Je me souviens d'un débat que nous avons tenu ici à la Chambre, il y a presque an de cela, sur l'importance de la protection de l'environnement. Le collègue du député de Skeena, le député de Comox—Alberni, nous avait abondamment parlé des problèmes environnementaux du pays et en particulier de Temagami, ici en Ontario, mais il n'avait pas mentionné une seule fois la vallée de Carmanah, dans la circonscription que lui-même représente, alors que cette vallée constitue probablement le dossier environnemental le plus discuté en Colombie-Britannique. Le député de Comox—Alberni n'a toutefois jamais pensé qu'il aurait été très important que la population canadienne connaisse sa position sur ce dossier et sache s'il souhaite réellement protéger cette vallée ou voir les sociétés forestières la raser. Je suis certain qu'il ne souhaite pas que les forêts de cette vallée soient coupées, mais les électeurs qu'il représente ont eux-mêmes demandé quelle était la position du député dans le dossier de la vallée de Carmanah. Il est facile de rester vague plutôt que de parler de façon précise de ces diverses questions.

M. Fulton: Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement. Je vais être bref parce que je ne veux pas accaparer le temps du député. Je voudrais simplement dire officiellement que la vallée de Carmanah n'est pas située dans la circonscription que représente le député de Comox—Alberni, mais bien dans celle du député de Nanaimo.

M. Friesen: Pour être précis, disons que ce sont les électeurs de la circonscription du député d'Alberni qui travaillent au projet de la rivière Franklin, tout à côté de la vallée de Carmanah, et je pense que le député le sait. Ce sont ces électeurs qui sont concernés, ce sont les électeurs du député de Comox—Alberni.

Enfin, dans cet ordre d'idées, je voudrais simplement me reporter au rapport Brundtland, l'excellent document publié il y a quelques années déjà.

Voici comment commence le chapitre 2 de ce rapport préparé sous la direction de M^me^ Brundtland: «Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion: le concept de «besoins», et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, qui méritent qu'on leur accorde la plus grande priorité, et l'idée des limites qu'imposent notre technonologie et notre organisation sociale et qui diminuent la capacité de l'environnement répondre aux besoins actuels et à venir.»

Il s'agit là de critères cruciaux qui ont été établis dans ce rapport. Je suis donc d'accord avec le député de Skeena lorsqu'il déclare que le gouvernement doit faire preuve d'initiative dans ce domaine, parce que je suis d'avis que c'est ce qu'il fait déjà. Le Plan vert du Canada énonce clairement que l'objectif à long terme de notre pays doit être de protéger 12 p. 100 de sa superficie, un objectif qui doit aussi être poursuivi par les provinces et territoires, les gestionnaires du secteur privé et le gouvernement fédéral, comme les deux députés qui ont déjà pris la parole à ce sujet l'ont peut-être déjà souligné.

De plus, le Plan vert renferme aussi de nombreuses mesures que le gouvernement fédéral est prêt à prendre pour permettre d'atteindre cet objectif le plus rapidement possible. Le parachèvement, d'ici l'an 2000, du réseau canadien de parcs nationaux, l'un des plus anciens et des plus renommés dans le monde, est un exemple des projets de préservation des espèces et des espaces exceptionnels prévus dans le Plan vert pour atteindre l'objectif de 12 p. 100.

J'estime moi aussi qu'il y a urgence à cet égard parce que ce qui reste d'espaces sauvages au Canada est lentement, mais sûrement, en train de disparaître. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent agir maintenant avant qu'il soit impossible de désigner de nouveaux espaces zone protégée.

Chaque gouvernement doit se hâter d'ajouter la zone la moins touchée de son territoire à son inventaire de zones protégées pour le plaisir l'éducation de la génération actuelle et des générations futures de Canadiens.

Je dois préciser, cependant, que tout ce qui se dit sur l'exploitation forestière apparemment incontrôlée dans les parcs n'ajoute rien au débat puisque nous ne précisons pas si cette exploitation touche des régions infestées ou des forêts à maturité qui deviennent un danger.

• (1140)

Nous devons préciser ce à quoi nous faisons allusion lorsque nous parlons d'exploitation forestière dans ces régions. Il ne suffit pas de dire qu'il y a exploitation forestière.

Il me fait plaisir de déclarer à la Chambre que le gouvernement accomplit des progrès réels. Le ministre de l'Environnement, en collaboration avec ses homologues provinciaux et territoriaux, travaille d'arrache-pied à la création de nouveaux parcs nationaux. En ce moment, on retrouve sur sa courte liste de régions susceptibles d'être transformées en parcs nationaux l'île Banks—déjà mentionnée—le nord de l'île de Baffin, le lac Bluenose, le bras est du Grand lac des Esclaves et la baie Wagger, dans les Territoires du Nord-Ouest, les plaines d'Old-Crow, au Yukon, la région du cap Churchill, au Manitoba, et les monts Torngat, dans la région de Terre-Neuve et du Labrador.

Il serait utile, à ce moment-ci, de rappeler brièvement d'où vient l'idée de fixer à 12 p. 100 du territoire national la superficie des parcs et réserves. Je pense que le chiffre de 12 p. 100 tire son origine dans les articles 1 et 72 du chapitre 6 de *Notre avenir à tous*; autrement dit le rapport Brundtland.

Ce rapport que l'on appelle communément le rapport Brundtland, propose une série de mesures pour mettre un frein à l'extinction des espèces et à la dégradation irréversible des écosystèmes sur la terre. On faisait remarquer que même si près de 4 p. 100 des terres émergées de la planète sont réservées à la protection des espèces et des écosystèmes, il reste encore beaucoup à faire.

On disait qu'il fallait au moins tripler la surface totale des zones protégées pour disposer d'un échantillon représentatif des écosystèmes de la terre. L'application de cet objectif au contexte canadien a été lancée par le Fonds mondial pour la nature (Canada), l'une des organisations non gouvernementales de conservation la plus prestigieuse au pays dans le cadre de sa campagne de 1989 *Endangered Spaces: The Future of Canada's Wilderness* (Les espaces menacés: l'avenir des réserves naturelles du Canada).

Cette campagne, qui s'étale sur dix ans, veut inciter le gouvernement, l'industrie, les groupes environnementaux et les Canadiens à prendre des mesures dans deux grands domaines: dans un premier temps, intégrer les méthodes de conservation de la nature ou de développement durable à la gestion des terres et des eaux qui servent à la production de ressources; et dans un deuxième temps, protéger un échantillon représentatif des régions naturelles non perturbées du pays de façon à ce qu'un minimum de 12 p. 100 de la superficie du pays bénéficie d'une protection en tant que réserve naturelle.

Cette proposition voulant qu'au moins 12 p. 100 du pays soit protégé a suscité un débat considérable parmi les organismes gouvernementaux, l'industrie et les organisations de conservation. Nombre d'entre eux ont soutenu que l'on n'avait convenu d'aucune formule ou de pourcentage pour déterminer ce qui constituait une proportion suffisante des ressources du patrimoine naturel à protéger.

Par exemple, le rapport Bruntland recommande un objectif de 12 p. 100 mais l'Alliance mondiale pour la nature, dans son rapport intitulé *From Strategy to Action* de 1989, indique que si seulement 10 p. 100 de la surface de la terre était protégée, on endiguerait, à l'échelle de la planète, la disparition des espèces et des écosystèmes.

Les opinions varient quant au pourcentage souhaité. Je tiens simplement à souligner que bien que ce sujet reste pertinent et jamais superflu, la motion est superflue parce que le gouvernement a pris un engagement à cet égard et que l'objectif visé devrait prendre la forme d'un pourcentage précis. Cet objectif devrait permettre de préserver ces écosystèmes.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais aussi féliciter le député de Skeena d'avoir présenté la motion et mon collègue de LaSalle—Émard d'avoir proposé l'amendement.

Je ne peux en dire autant du député de Surrey—White Rock—South Langley, qui a déclaré à deux reprises que la motion était superflue. Par contre, il a jugé qu'il devait en parler pendant dix minutes, ce qui prouve qu'au fond, la motion ne doit pas être tout à fait superflue.

Compte tenu de l'attitude du gouvernement dont il fait partie, aucune motion n'est superflue dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature.

Je voudrais vous signaler, monsieur le Président, le paragraphe suivant du rapport Brundtland: «Il ne s'agit pas de décider si oui ou non la conservation de la nature est une bonne chose, mais bien de déterminer comment la mener à bien dans l'intérêt national et en fonction des moyens dont dispose chaque pays.» Le député de Surrey—White Rock se demande s'il est souhaitable de fixer un pourcentage et si la question mérite qu'on y consacre tant d'énergie. Bien sûr, dans certaines circonstance, une certaine souplesse est appréciable. Toutefois, étant donné les pressions dues au développement et à la croissance de la population, il paraît essentiel de devoir établir un pourcentage en tant qu'objectif ou de limite minimale. Par conséquent, le pourcentage devient comme la ligne directrice d'une politique très importante sans laquelle les normes seraient très variées d'un continent à l'autre et d'un pays à l'autre, de sorte qu'au bout du compte, nous ne pourrions jamais atteindre le but fixé dans le rapport Brundtland.

Monsieur le Président, dans le Plan vert, le gouvernement s'était engagé à respecter un pourcentage. En effet, il y est indiqué que 6,9 p. 100 du territoire canadien est actuellement protégé. Le pourcentage soulève cependant une controverse et il faut que cela soit inscrit quelque part. Le Fonds mondial pour la nature au Canada en est venu à la conclusion qu'environ 3,4 p. 100 du territoire canadien était conforme aux critères exigés. Par conséquent, ce que déclare le gouvernement dans le Plan vert ne semble pas être corroboré par le Fonds mondial pour la nature, qui est peut-être l'organisation non gouvernementale la plus active dans cette sphère précise de la conservation de la nature.

Le débat permet de se demander quelles sont les activités et les intentions du présent gouvernement. Par exemple, ce gouvernement, auquel appartient le député de Surrey—White Rock—South Langley, annoncera-t-il la date de la fin de la mise en place du réseau des parcs marins nationaux? Ce réseau sera-t-il en place d'ici l'an 2000, ce qui nous permettrait alors de préserver au moins 3 p. 100 du territoire canadien?

Le gouvernement annoncera-t-il une stratégie pour encourager la protection des 9 p. 100 restants?

Une autre chose qu'il faut savoir, c'est quand le gouvernement fédéral fournira l'aide financière nécessaire pour que le gouvernement territorial puisse créer des parcs territoriaux et atteindre l'objectif fixé de 12 p. 100. Par exemple, en ce qui concerne le fonds de développement, est-ce que le gouvernement auquel appartient le député encouragera les provinces à contribuer à l'objectif de 12 p. 100 en fournissant des fonds de développement régional?

Il y a aussi la question du réseau des rivières du patrimoine canadien, un programme phénoménal, extrêmement positif, qui a été lancé il y a déjà longtemps, mais auquel, malheureusement, ni la Colombie-Britannique ni l'Alberta n'ont adhéré. Par conséquent, il est bon de se demander, même si cela échappe à notre compétence, quand ces deux provinces adhéreront au réseau des rivières du patrimoine canadien. Le gouvernement canadien peut tout de même exercer certaines pressions.

Il faut aussi attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le plan vert contient un engagement de 175 millions pour nos espaces et nos espèces particuliers. Quand ces fonds seront-ils débloqués? De toute évidence, il y aura de la compétition pour ces fonds et plus ils seront affectés tôt mieux nous serons en mesure d'atteindre l'objectif que le député de Skeena envisage, comme nous tous.

• (1150)

Il y a toujours la question en suspens du parc national de l'île Banks. Le service des parcs travaille à cet accord depuis quelque temps, en fait depuis 1978. La plupart des questions sont réglées, peut-être même toutes, et la seule chose qui manque c'est l'approbation du cabinet.

Quand le Cabinet trouvera-t-il le temps de faire cela? Comme vous pouvez le voir avec cet exemple du parc national de l'île Banks, il faut des années pour créer un parc national. Ce n'est pas l'affaire d'une journée. J'irais même jusqu'à dire que depuis 1984, tous les parcs nationaux qui ont été déclarés par le gouvernement actuel l'ont été à la suite du travail assidu et intense du gouvernement précédent. Nous avons donc maintenant l'occasion de terminer un travail entrepris en 1978.

À propos de cette motion, nous devons mentionner la nécessité d'inclure dans la Loi sur les parcs nationaux, le Programme des sites canadiens. La dernière fois que nous avons débattu la loi, le programme a malheureusement suscité beaucoup d'opposition et, malgré les efforts que nous avons faits à la deuxième lecture et à la Chambre, il a été rejeté. Par conséquent, il est nécessaire que nous soulevions ce point parce que le Programme des sites canadiens n'est pas inclus dans la nouvelle politique revisée des parcs qui est en cours de rédaction.

Nous prions le gouvernement de l'inclure, au contraire, parce qu'il comporte divers avantages. C'est un moyen de favoriser la coopération fédérale-provinciale et de stimuler la participation du public et surtout de le sensibiliser à l'importance et à la nature de nos terres domaniales, les parcs nationaux et au rôle qu'ils jouent dans la détente et les loisirs des Canadiens et évidemment, dans la préservation des espèces végétales et animales et des terres de valeur.

Pour terminer, monsieur le Président, je dirais qu'une occasion exceptionnelle s'offre à nous et que le gouvernement devrait la saisir aujourd'hui en n'étouffant pas la motion amendée du député de Skeena qu'elle mais en reconnaissant qu'elle exprime l'opinion publique et reflète extrêmement bien une priorité que tous les Canadiens ont à coeur et que le gouvernement devrait prendre très au sérieux et respecter. Elle porte, en effet, comme les orateurs précédents l'ont dit, sur les espaces que nous devons réserver aux générations futures et sur une décision politique qui doit être prise maintenant, tandis qu'il est encore possible de la prendre. Il y des continents où il n'est plus possible de protéger ainsi 12 p. 100 des terres. Au Canada, c'est encore possible et nous espérons que les ministériels sont suffisamment éclairés pour qu'aucun d'entre eux ne veuille avoir sur la conscience l'étouffement de cette motion, le 17 juin 1991.

[*Français*]

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat d'aujourd'hui sur une motion, très importante, présentée par le député de Skeena que je voudrais féliciter d'avoir présentée en cette Chambre pour un débat. Je n'irai pas jusqu'à qualifier cette motion d'inutile parce que, au contraire, elle nous permet de parler d'un objectif que nous comme gouvernement avons placé à l'intérieur du Plan vert. Dans la section III du Plan vert, nous parlons de l'objectif de 12 p. 100 de préserver notre patrimoine naturel d'ici l'an 2000 avec tous les objectifs que nous retrouvons dans le Plan vert. Le député de Davenport a même parlé du budget que notre gouvernement consacrait à ce projet qui est de l'ordre de 175 millions. Alors, on ne peut pas demander mieux que de laisser les gens de l'opposition parler dans le sens des actions du gouvernement au niveau du Plan vert.

Cela dit, le député de Skeena, je sais qu'il a mis ce sujet en priorité au niveau du Comité de l'environnement sur lequel il travaille, et je suis assuré qu'avec les députés qui travaillent sur le Comité de l'environnement, c'est sûrement un sujet sur lequel notre comité se penchera pour faire des recommandations au gouvernement.

Cela dit, monsieur le Président, il faut reconnaître que la motion du député de Skeena sur la protection de 12 p. 100 des espaces canadiens, est une motion qui est complexe et qui fait en sorte qu'il n'y a pas seulement le gouvernement fédéral qui est impliqué dans la réalisation de cet objectif de la protection de nos écosystèmes. Cela fait appel également à la collaboration de toutes les provinces, des municipalités et de tous les groupes d'intérêt au Canada, dont les autochtones, et du grand public. Alors, c'est un sujet qui est éminemment complexe et qui fait appel à la collaboration de l'ensemble des composantes de la société canadienne. Mais quand le député dit que le gouvernement fédéral doit donner l'exemple et faire preuve de leadership, c'est exactement ce que nous faisons, et par le Plan vert, et par les projets que nous retrouvons à l'intérieur du service de Parcs Canada, et du réseau de nouveaux parcs nationaux que Parcs Canada veut mettre en place dans les prochaines années.

Le Service canadien des parcs—et on l'a dit—a pour but de représenter par un parc national chacune des 39 régions terrestres du Canada d'ici l'an 2000. À l'heure actuelle, 21 de ces régions sont représentées. Il faut donc aménager 18 parcs pour compléter le réseau des parcs nationaux. Pour atteindre ce but, le ministre de l'Environnement s'engage à créer au moins cinq nouveaux parcs nationaux d'ici 1996 et à négocier des ententes concernant les 13 autres parcs d'ici l'an 2000. C'est donc un objectif que nous serions en mesure de réaliser d'ici l'an 2000.

Nous avons fait un pas important en ce sens en publiant en décembre 1990 le projet de réseau des parcs nationaux. Ce document établit clairement l'état des parcs dans chacune des régions terrestres et identifie les régions où nous devons concentrer nos énergies pour la création de nouveaux parcs. De plus, monsieur le Président, en collaboration avec les provinces et les territoires, nous sommes à préparer un plan d'action qui déterminera des stratégies spécifiques et des échéanciers pour la création de parcs nationaux dans les régions où il n'y en a pas à l'intérieur de leur territoire. Le plan d'action devrait être prêt cet été. Il est entendu que l'échéancier prévu par le Service canadien des parcs ne pourra être respecté qu'avec l'appui des provinces et des territoires concernés, ainsi qu'avec la collaboration des populations vivant près des régions visées et des populations autochtones là où leurs intérêts pourraient être en jeu.

Monsieur le Président, je suis aussi d'accord avec le député lorsqu'il dit que la situation est urgente. C'est pourquoi je suis heureux d'annoncer à la Chambre que le Service canadien des parcs étudie en ce moment huit propositions pour la création de nouveaux parcs nationaux. Le premier se situe à Churchill au Manitoba. Une étude de faisabilité a été entreprise à la fin de 1989, sous la direction d'un groupe de travail conjoint, composé de représentants des niveaux fédéral, provincial et local. La bonne marche de cette étude a été rendue possible grâce à la participation active des représentants locaux. Bien que les consultations publiques se soient faites surtout à Churchill, la collectivité voisine de Gillam ainsi que les bandes autochtones qui s'intéressent à la région où l'on compte établir le parc, ainsi que d'autres Manitobains ont aussi été consultés. Les bandes autochtones, surtout, jouent maintenant un rôle plus actif dans le processus d'évaluation et l'on croit que la collectivité de Churchill et les bandes autochtones seront bientôt en mesure de déterminer s'ils peuvent appuyer la négociation d'une entente fédérale-provinciale concernant la création d'un parc national. S'ils appuient cette négociation, le Service canadien des parcs espère conclure une entente d'ici 1991 ou le début de 1992.

Parmi les propositions à l'étude, cinq portent sur des régions qui se trouvent dans les Territoires du Nord-Ouest, où la représentation est faible. Dans la région des basses terres de l'Arctique de l'Ouest, les consultations avec la population de Sachs Harbour concernant la possibilité de créer un parc national sur l'île Banks progressent bien. Sachs Harbour est le seul village sur l'île et la population aimerait conclure une entente concernant ce parc d'ici l'été de 1991.

• (1200)

Vous me faites signe, monsieur le Président, de conclure. Mais permettez-moi juste de vous rappeler qu'à l'heure actuelle, et on l'a dit, le réseau des Parcs nationaux du Canada couvre 1,8 p. 100 du territoire canadien. Lorsqu'il sera complété, on estime que le réseau couvrira environ 3 p. 100 des terres du Canada. Et l'honorable député sera heureux de savoir cependant que lorsque les autres acteurs qui ont soulevé ce défi national auront complété leur réseau respectif de parcs, de réserves écologiques, de sanctuaires fauniques et de terres protégées, le Canada sera près d'atteindre son objectif de mettre en réserve dans des aires protégées, 12 p. 100 de l'ensemble de son territoire, tel que proposé dans le Rapport Brundtland et tel que nous le retrouvons dans le Plan vert du Canada.

Monsieur le Président, je suis d'avis que le Canada avance à grands pas dans la protection de son riche patrimoine naturel et je suis convaincu qu'avec la coopération de tous les intervenants, nous allons atteindre. . .

[*Traduction*]

M. Fulton: Monsieur le Président, je crois que si vous vérifiez auprès de la Chambre, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que la motion soit réputée adoptée à la fin de ce débat. Tous les députés, tant du gouvernement que de l'opposition, et moi-même, avons pris la parole en sa faveur.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Une voix: Non.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas de consentement unanime.

[*Traduction*]

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1991

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 11 juin 1991, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je voudrais terminer les observations que j'ai commencées l'autre jour. Lorsque je terminais, j'ai demandé au gouvernement de se rappeler de ne pas faire des hôpitaux, des universités et des collègues du pays des champs de bataille avec les autres provinces, qui cherchent toutes à obtenir plus de fonds et à savoir comment s'en sortir dans les années à venir.

Lorsque je me suis rendu dans ma circonscription le week-end dernier, j'ai discuté avec mes électeurs des intentions de ce projet de loi, des changements qu'il compte apporter au financement de la santé. Je sais que, dans ma circonscription, la semaine dernière, il y avait à la radio une tribune téléphonique, comme dans beaucoup d'autres circonscriptions. Ce jour-là, le sujet de conversation étaient les changements qu'on apporterait peut-être au régime d'assurance-maladie, en déléguant aux provinces la responsabilité de s'assurer que les normes sont maintenues.

Comme je l'ai dit il y a quelques jours dans mon discours, dans les petites provinces, comme l'Île-du-Prince-Édouard, il sera pratiquement impossible de maintenir les normes qui existent depuis 25 ans, faute de ressources. Elles n'ont pas les ressources voulues, de sorte que les impôts deviendront exorbitants ou que les services seront réduits.

Après avoir écouté la tribune téléphonique, je ne crois pas que les Canadiens soient prêts à accepter une réduction des services. Nous devons trouver une meilleure solution. Dans les mois et les années à venir, nous devons pouvoir maintenir ce programme de soins de santé qui fait l'envie du monde entier. Nous devons pouvoir le faire.

J'estime que la population du Canada est prête à payer le prix qu'il faudra, car je ne pense pas que les provinces aient les ressources nécessaires pour s'occuper de ce programme. J'ai donc demandé au gouvernement fédéral de le maintenir.

Comme je l'ai dit l'autre jour, je sais nous avons une dette énorme, un déficit énorme, à rembourser. Les habitants des provinces moins importantes sont prêts à faire leur part, mais il y a une limite à ce qu'ils peuvent faire. Les fonds dont ils disposent sont aussi limités.

Selon moi, et je l'ai déjà dit, les gouvernements, et le gouvernement fédéral en particulier, doivent s'intéresser à bon nombre de choses, notamment au régime public d'assurance-maladie, à l'éducation postsecondaire et aux transports. J'ai toujours dit que, dans un pays aussi varié et grand, mais si peu peuplé que le nôtre, le gouvernement doit conserver un droit de regard dans ces domaines. Je prie encore le gouvernement de ne pas faire en sorte que les universités et les hôpitaux doivent se disputer le financement disponible.

Les frais de scolarité augmenteront et nous sommes tous prêts à l'accepter dans une certaine mesure. D'ailleurs, je ne crois pas que personne se plaigne de ce qu'ils augmentent en même temps que tout le reste. Mais s'ils devenaient tellement exorbitants que les gens n'auraient plus les moyens de les payer, nous risquerions de nous trouver dans une situation où seule l'élite pourrait fréquenter les collèges et les universités.

Nous aurions tort de laisser cela se produire. En effet, nous avons tous lutté, comme nos ancêtres avant nous, pour que nos enfants aient accès aux études collégiales ou universitaires. C'était l'objectif des gens qui étaient ici avant nous et ce n'est certainement pas nous qui devrions y changer quelque chose. Si nous changions cela, nous retournerions à la situation où seules certaines personnes pourraient se permettre de fréquenter.

Je demande au gouvernement fédéral de faire bien attention dans ce dossier et surtout de ne pas dire aux provinces: «Voilà, nous nous déchargeons de ce secteur sur vous, parce que nous estimons ne plus en être responsables.»

Monsieur le Président, j'estime que si nous laissions cela se produire, que nous perdions, que nous aurions tort de diluer notre responsabilité. L'unité est au coeur des discussions dans le pays à l'heure actuelle. L'unité ou la désunion dépendent de différents motifs. À mon avis, ceci pourrait constituer un motif de désunion. Si une province ne pouvait se doter d'un régime de soins médicaux d'aussi bonne qualité que celui d'une autre province parce qu'elle était dans l'impossibilité d'en assumer le coût, je suis certain que cela nuirait plus à l'unité du pays que certaines causes des tensions actuelles.

Je demande de nouveau au gouvernement de ne pas permettre qu'un tel état de choses aussi inacceptable devienne celui des Canadiens. Ne les forcez pas à descendre dans la rue, comme le craignait un participant à une ligne ouverte récente, pour vous faire savoir qu'ils ne veulent pas perdre leurs programmes de soins médicaux et de santé.

N'engendrez pas entre les étudiants du pays une ségrégation qui limiterait l'accès aux études universitaires aux jeunes de familles riches.

Je tiens à dire au gouvernement qu'il y a diverses façons de résoudre ce problème. Nous savons que nous avons une dette à éponger, mais le fédéral ne peut se décharger de sa responsabilité dans ces divers domaines en les laissant relever uniquement des provinces, parce qu'elles n'ont pas la compétence ni les moyens fiscaux nécessaires pour l'assumer et qu'elles devront pour y arriver relever leurs propres impôts, ce que leur population ne peut se permettre.

Le gouvernement fédéral a mis un pied dans les champs de compétence des provinces, et celles-ci empiètent maintenant sur celui des municipalités. Il y a une limite à tout cela. Je supplie le gouvernement de réfléchir sérieusement à ce qui est proposé dans ce projet de loi et de ne pas permettre que cela arrive dans notre magnifique pays.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté mon collègue, le député de Hillsborough, que je tiens à féliciter pour l'excellence de ses observations. Celles-ci m'inspirent, toutefois, une ou deux questions. Au sujet du financement des programmes établis, notamment, je crois comprendre que son parti et lui souhaitent qu'il n'y ait aucune limite à des choses comme les paiements de transfert aux provinces, même si notre gouvernement et notre pays sont aux prises avec un grève problème d'endettement qu'il nous faut absolument régler.

Par exemple, il me semble éminemment raisonnable de la part du gouvernement d'autoriser non pas une réduction, mais une croissance de 3,7 p. 100 des paiements de transfert, tout en se limitant la croissance de ses propres dépenses à 3,4 p. 100. Je ne crois pas déraisonnable de demander aux responsables d'une bonne partie de ces problèmes financiers, lesquels ont dépensé sans compter, de partager les restrictions visant à les résoudre.

Mon collègue a fait allusion, notamment, à l'enseignement supérieur. Il ne fait aucun doute que la région canadienne de l'Atlantique est desservie par un bon nombre d'universités. Ma propre province, la Nouvelle-Écosse, en compte 13. La province du député, l'Île-du-Prince-Édouard, a une université, même si elle compte à peine plus d'une centaine de milliers d'habitants. Le Nouveau-Brunswick a 4 universités, je crois. Bonté divine, les Maritimes regroupent un million et demi de personnes et compte davantage d'universités que la province de l'Ontario avec quelque neuf millions d'habitants.

• (1210)

Le député peut-il garantir sans équivoque à la Chambre que, tant du point de vue de l'enseignement que de celui des soins de santé, les provinces en général et les Maritimes en particulier utilisent effectivement de façon optimale les fonds dont elles disposent? Ou pourraient-elles utiliser plus efficacement les fonds réservés aux soins de santé et à l'enseignement supérieur?

M. Proud: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations et questions. À mon avis, quand on dit qu'il y a eu une augmentation des transferts, tout dépend des données que l'on examine. Celles dont je dispose montrent clairement qu'il y a eu un gel du FPE dans le Canada atlantique, et que l'Île-du-Prince-Édouard y perdra à cause de ces 12 millions de dollars pour les deux prochaines années.

La prudence est toujours de mise; cela ne fait aucun doute. Il y a beaucoup d'universités dans le Canada atlantique. J'espère que nous continuerons de les y maintenir et que c'est aussi ce que souhaite mon collègue. De nombreux diplômés éminents sont issus de ces universités, mais ces dernières sont en difficulté à cause d'un financement insuffisant. Certaines doivent rénover leur infrastructure. Je pense que les universités ont utilisé leur budget le plus efficacement possible. Évidemment, il est toujours bon d'examiner la situation de près et de s'en assurer, mais à mon avis, aucune somme n'a été gaspillée dans ce secteur. S'il existe de meilleures façons de faire les choses, je serai le premier à m'en réjouir.

Ne laissons pas les universités se détériorer au point où elles ne pourront plus soutenir la concurrence ni poursuivre leurs activités. J'espère que c'est aussi ce que souhaite mon collègue d'en face.

Pour l'enseignement postsecondaire, notamment dans le Canada atlantique, il y a eu un gel des paiements de transfert. L'université de ma province à laquelle mon collègue a fait allusion a annoncé qu'en septembre 1991, les frais de scolarité augmenteront de 15 p. 100. C'est une forte hausse pour les jeunes actuellement à la recherche d'un emploi, en cette période où les emplois se font très rares. Cet été, il y a très peu d'emplois dans le secteur privé et dans la fonction publique pour les étudiants des niveaux secondaire ou universitaire.

À mon avis, il faut toujours surveiller le financement et s'assurer qu'il est utilisé avec circonspection. Mais nous ne devons pas non plus y mettre fin sous prétexte que nous avons une dette à rembourser. Examinons bien la situation et, s'il faut toucher à un autre secteur, eh bien, allons-y. Mais assurons-nous de ne pas toucher à notre système de santé, ni à nos universités.

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je me demande si le député de Hillsborough pourrait répondre en son âme et conscience à la question que le député de South Shore vient de lui poser.

Je trouve intéressant d'apprendre qu'il y a 13 universités en Nouvelle-Écosse et j'aimerais en connaître la raison. En tant que député de l'Ontario, où il y a moins d'universités, j'aimerais savoir pourquoi il en est ainsi.

J'ai aussi une autre question pour le député. Quelle est sa position sur la question de l'union économique des provinces atlantiques? Pense-t-il qu'elle pourrait éventuellement être une solution viable en vue d'égaliser les différents contextes économiques qui prévalent au pays? Ce sont mes deux questions.

M. Proud: Monsieur le Président, pour ce qui est de la première question sur le grand nombre d'universités, je suppose que le besoin s'est fait sentir au fil des ans. Il y a toujours eu beaucoup d'étudiants intéressés à venir étudier dans les universités des provinces de l'Atlantique et c'est encore le cas. Je ne suis pas porté à croire qu'elles ne devraient pas exister. Si nous pouvions en avoir 13 de plus, je suis sûr que le député de South Shore voudrait qu'elles soient toutes à Bridgewater et Lunenburg. Il ne fait pas de doute que ces établissements ont connu beaucoup de succès depuis leurs débuts. Ce sont des universités très reconnues.

Les provinces atlantiques constituent la plus vieille partie du pays et c'est dans cette région que le réseau universitaire a vu le jour, comme d'autres choses d'ailleurs. Les tout premiers mouvements syndicaux du pays ont pris naissance dans la province de mon collègue, la Nouvelle-Écosse. La province est donc capable de produire des diplômés très compétents, capables d'accomplir bien des tâches importantes pour leur pays.

En ce qui a trait à l'union économique du Canada atlantique, c'est une chose qui est actuellement examinée très sérieusement par le Conseil des premiers ministres des Maritimes. Je suis sûr qu'il vaut la peine de voir si ce ne serait pas un moyen d'éliminer les recoupements dans ce domaine. J'espère qu'ils tiendront compte des intérêts de l'ensemble des provinces atlantiques.

Évidemment, il faut nous reporter en 1864, à l'époque où les pères de la Confédération, comme il est maintenant convenu de les appeler, sont venus rencontrer un groupe de personnes à Charlottetown pour parler non seulement d'union économique, mais d'union politique dans les provinces atlantiques. Cela ne s'est pas réalisé encore et je ne m'attends pas à ce que cela se produise bientôt, mais je l'espère, et je sais que les premiers ministres des quatre provinces se rencontrent aujourd'hui pour discuter encore une fois de cette possibilité.

J'aimerais seulement dire que l'Île-du-Prince-Édouard a produit plus de recteurs d'université que toute autre province au Canada. Je pense donc que nous avons du succès. Je ne pense pas qu'il faille laisser la situation se détériorer. Mon collègue de South Shore me demande si je crois que cet argent est utilisé à bon escient. Oui, je crois qu'il l'est. On peut vérifier que c'est bien le cas, car il y a toujours place pour l'amélioration; je ne m'y oppose pas. Je dis seulement au gouvernement actuel qu'il ne faut pas couper les fonds.

M. Turner (Halton—Peel): Un petit éclaircissement, monsieur le Président. Les remarques du député m'ont intéressé, mais je n'ai pas bien compris s'il souscrivait au concept d'une union politique pour la région de l'Atlantique. Je me demande s'il peut nous donner son avis sur ce point.

M. Proud: La première question du député portait sur l'union économique et maintenant il me demande mon avis sur l'union politique.

Non, je ne suis pas prêt pour le moment à considérer l'union politique des provinces de l'Atlantique.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, le budget de 1991 établit un plan de redressement économique, une solide reprise qui non seulement nous débarrasserait de la récession, mais nous apporterait une croissance permanente et un regain de prospérité. Le plan exige que les Canadiens travaillent plus diligemment et de concert pour atteindre la prospérité.

Pendant des décennies, le gouvernement fédéral a fait de plus en plus de largesses aux provinces. Pour cette année seulement, les transferts globaux à ces derniers, y compris les transferts en espèces et fiscaux, atteindront presque 37 milliards de dollars. Les transferts en espèces à eux seuls représentent un cinquième de toutes les dépenses fédérales au titre des programmes. Ces derniers sont tout simplement trop importants pour être exclus du programme de restrictions des dépenses. Le déficit étant un problème d'envergure nationale il exige une solution à l'avenant.

Qui plus est, on devrait comprendre qu'en ralentissant la croissance des paiements de transferts, le gouvernement fédéral cherche à encourager tous les paliers de gouvernement à vivre réalistement selon leurs moyens, comme le gouvernement fédéral le fait pour ses autres programmes.

Les deux paliers de gouvernement profiteront des mesures budgétaires qui feront baisser les taux d'intérêt, mèneront à la reprise économique et amélioreront la concurrence économique à long terme. Les deux paliers de gouvernement ont donc tout intérêt à collaborer.

Il convient de noter que le budget de 1991 n'a eu aucune répercussion sur les transferts effectués pendant l'exercice en cours. Pour ce qui est des transferts de 1991-1992, ils ont été calculés en fonction du budget de février 1990, budget sur lequel les provinces ont déjà fondé leur planification.

Dans le budget de cette année, le gouvernement a annoncé que les mesures de gestion des dépenses biennales touchant les transferts et qui ont été mises en place en février 1991, seront reportées sans aucune modification pendant encore trois ans, c'est-à-dire jusqu'en 1994-1995. Cela donne plus d'une année de préavis aux provinces—un délai raisonnable pour leur permettre de s'adapter.

Les transferts fédéraux aux provinces représentent 23 p. 100 des sommes que nous consacrons aux programmes. Elles atteindront de nouveau plus de 37 milliards de dollars.

• (1220)

Ces paiements de transfert sont simplement trop élevés pour être exemptés des efforts que nous déployons pour résorber notre déficit. En 1989, Ottawa a décidé timidement de ralentir l'augmentation des paiements de transfert fédéraux pour le financement des programmes établis en les réduisant à 1 p. 100 ou à 200 $ à partir de 1990-1991. Rétrospectivement, c'était bien trop peu.

En espèces et en impôts, Ottawa affecte 20 milliards de dollars par an à ce seul programme, pour aider vraisemblablement les provinces à financer l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire. Puisque les paiements de transferts sont versés sous la forme d'une subvention globale assujettie à aucune condition certains des crédits peuvent être affectés à des secteurs provinciaux qui n'ont aucun rapport avec la santé et l'enseignement.

Ce qui est bien plus irritant pour les personnes qui établissent le budget fédéral et qui se heurtent à cet énorme problème financier et politique, c'est la négligence apparente avec laquelle certaines provinces dépensent les dossiers publics en général, et les paiements de transfert fédéraux en particulier.

Certaines provinces, comme l'Alberta et la Saskatchewan, en sont presque arrivées au même niveau que le gouvernement fédéral en matière de réduction des dépenses pour les programmes. Mais l'Ontario, notre plus riche province et celle qui aggrave notre situation inflationniste, a augmenté ses dépenses de plus de 10 p. 100 par an, et ce n'est simplement pas équitable.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement en 1984, l'augmentation des dépenses pour les programmes fédéraux a été maintenue à une moyenne annuelle de 3,7 p. 100. En comparaison, les dépenses des gouvernements provinciaux se sont accrues en moyenne de 7,2 p. 100 par an au cours de la même période. Les dépenses provinciales annuelles ont varié de plus de 10 p. 100 dans une province—et je parle ici de l'Ontario—à juste eviron 3 p. 100 dans certaines provinces de l'Ouest. En dépit des demandes faites aux provinces d'aider à réduire le déficit, les paiements de transfert fédéraux ont continué à augmenter à un taux annuel de 6,5 p. 100, ce qui représente deux fois le taux de dépenses qu'Ottawa s'est permis.

Le message communiqué au ministre des Finances pendant la période précédant le budget était que les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement supporte sa part des compressions budgétaires. Dans un budget qui est pénible pour tous les paliers de gouvernement, le ministre des Finances a déclaré la guerre au déficit. Le budget comprenait un ensemble de mesures en vue de contrôler les dépenses du gouvernement, notamment l'adoption d'une loi pour imposer un plafond au montant que peuvent dépenser les hommes politiques, l'utilisation des fonds provenant de la TPS pour réduire le déficit au lieu d'instaurer de nouveaux programmes et l'établissement d'objectifs en matière d'inflation pour que le public comprenne ce que la stabilité des prix veut dire.

De même, en déclarant que le déficit est un problème national qui a besoin d'une solution nationale, le ministre des Finances ne demande aux provinces que ce que le gouvernement fédéral fait lui-même. Il serait temps que les gouvernements fédéral et provinciaux cessent de pointer un doigt accusateur et qu'ils coopèrent enfin les uns avec les autres.

Le message véhiculé dans le budget est que les gouvernements doivent arrêter de vivre au-dessus des moyens des Canadiens. Comme il est indispensable de réduire le déficit, le gouvernement du Canada, en tant que plus gros employeur du pays, lance un programme d'austérité salariale d'une durée de trois ans dans la fonction publique fédérale. Le gouvernement tient cependant à souligner que les fonctionnaires fédéraux ne sont pas les seuls visés par ces meures d'austérité. Les temps sont durs pour tous les Canadiens. Chacun d'entre nous connaît des gens qui ont perdu leur emploi ou qui sont en disponibilité.

Pour faire face à la conjoncture, le gouvernement doit également réduire ses dépenses. Les compressions de salaires sont particulièrement importantes à l'échelon provincial et municipal, y compris en matière d'enseignement et de services de santé.

Une voix: Parlez nous donc de l'Ontario.

M. Sobeski: Dans ces secteurs, les traitements et salaires représentent 45 p. 100 des dépenses totales, et les ententes salariales ont été supérieures à l'inflation et dépassent, par conséquent, notre capacité financière. Certaines provinces ont déjà annoncé dans leur budget des programmes de limitation des augmentations de salaire. Mon collègue me rappelle que l'Ontario fait preuve de négligence omettant de le faire dans son dernier budget.

Le gouvernement conservateur présentera cette année une mesure législative sans précédent afin de limiter rigoureusement l'augmentation des dépenses relatives à tous les programmes fédéraux. Une nouvelle loi permettra de garantir aux Canadiens qu'à des impôts plus élevés ne correspondront pas des dépenses plus élevées. Les Canadiens ne veulent pas que leurs impôts servent à augmenter les dépenses. Ils enjoignent les gouvernements de contrôler leurs dépenses. Si j'en juge par les commentaires que m'ont addressé certains de mes électeurs, les Canadiens et les Canadiennes ne croient pas les gouvernements soient capables de le faire. À mon avis, les contrôles imposés par voie législative sont un moyen d'assurer aux gens qu'Ottawa va tenir les cordons de la bourse bien serrés.

Cette loi révolutionnera la gestion des dépenses publiques. Les nouveaux programmes devront être financés à même l'enveloppe législative totale, car le gouvernement ne pourra pas majorer les impôts pour financer de nouveaux programmes. La limitation des dépenses de programmes prévue par la loi sera en vigueur pour cinq ans. Ainsi, les dépenses de tous les programmes ou presque augmenteront d'au plus 3 p. 100 par an. Grâce à ce plafonnement, si l'on se fonde sur les économies que devraient permettre de réaliser les coupures déjà annoncées dans le budget, il sera possible d'atteindre les objectifs fixés dans la loi sans autres compressions budgétaires.

Une autre mesure importante annoncée dans le budget avait trait à la création d'un fonds de service et de réduction de la dette en réaction directe aux inquiétudes des contribuables qui craignent que les recettes provenant de la TPS servent à financer de nouvelles dépenses au lieu de réduire le déficit. Toutes les recettes de la TPS seront versées au nouveau fonds et serviront exclusivement à faire diminuer le déficit et à freiner la croissance de la dette publique.

D'après les documents budgétaires, la TPS fera entrer 16,4 milliards de dollars dans les coffres de l'État au cours de la prochaine année financière, et 18,3 milliards l'année suivante. On prévoit que ces recettes augmenteront sensiblement en 1992–1993 à cause du coût qu'il ne faudra payer qu'une fois pour abandonner l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants, que les partis d'en face voulaient conserver, et la remplacer par la TPS.

Ce coût inclut le paiement d'une ristourne de transition aux petites entreprises. Les entreprises canadiennes recevront en effet environ 2,3 milliards de dollars pour compenser la taxe fédérale de vente qu'ils avaient payée sur leurs stocks. Le montant entier de 16,4 milliards de dollars servira à payer le coût du service de la dette qui se chiffre à 42 milliards de dollars pour l'exercice financier en cours. Le reste proviendra des recettes générales.

Encore une fois, nos correspondants expriment leur crainte que les recettes provenant de la TPS puissent servir à financer de nouveaux programmes de dépenses au lieu de contribuer à réduire le déficit. Mais la décision d'inscrire dans la loi un plafonnement des dépenses et celle de consacrer toutes les recettes de la TPS à la réduction du déficit devrait atténuer les inquiétudes de ceux qui craignent qu'on gaspille cet argent à de nouveaux programmes.

Par une audacieuse initiative visant à réduire le taux d'inflation du Canada à son taux le plus bas depuis 20 ans et à en faire l'un des plus bas du monde industrialisé, le gouvernement fédéral et la Banque du Canada ont annoncé des objectifs visant à ramener le taux d'inflation à 2 p. 100 d'ici 1995.

Le gouvernement a dit vouloir réduire la croissance annuelle de l'indice des prix à la consommation à 3 p. 100 d'ici la fin de 1992, à 2,5 p. 100 d'ici le milieu de 1994, et à 2 p. 100 d'ici la fin de 1995.

L'exposé budgétaire faisait remarquer que les objectifs de réduction du taux d'inflation constituaient l'un des principaux moyens de parvenir à la stabilité des prix. Ils devraient mieux faire comprendre aux consommateurs canadiens, aux entreprises canadiennes, aux travailleurs et aux investisseurs que la stabilité des prix peut être réalisée rapidement et le sera. Cela devrait réduire la résistance à la réduction de l'inflation, ce qui aura plus rapidement et plus facilement des conséquences heureuses.

On ne peut nier le lien direct entre l'inflation et les taux d'intérêt. Notre histoire économique le prouve. Pendant les années 1950 et 1960, quand l'inflation était faible, oscillant à moins de 3 p. 100 en moyenne par année, les taux d'intérêt étaient faibles. Quand les taux d'inflation ont grimpé en flèche dans les années 1970, les taux d'intérêt en ont fait autant. À moins qu'on ne dise aux Canadiens ce que la stabilité des prix veut dire et quel en sera probablement le résultat, ils seront inévitablement peu disposés à commencer à adapter leur comportement en conséquence. Toutefois, si l'on se fixait comme objectif d'atteindre un taux de 2,5 p. 100 dans deux ans, les investisseurs, les gens d'affaires, les consommateurs

et les travailleurs canadiens pourraient commencer à planifier maintenant.

Si le Canada devait maintenant renoncer aux objectifs de stabilisation des prix et de réduction du taux d'inflation, le pays se condamnerait à un avenir caractérisé par l'inflation et probablement l'isolement, puisqu'il serait l'exception avec son taux d'inflation élevé. En fait, même si le reste du monde ne s'orientait pas vers une diminution du taux d'inflation, le Canada pourrait et devrait se fixer la stabilisation des prix comme objectif personnel.

• (1230)

Si, en tant que nation, nous fixions à 6 p. 100 notre taux d'inflation, un article qui coûte aujourd'hui 100 $ coûterait 200 $ dans 12 ans. Le prix de cet article doublerait à tous les 12 ans, de sorte qu'après 24 ans il coûterait 400 $.

Par contre, si le taux d'inflation était de 3 p. 100, il faudrait 24 ans avant que le même article qui coûte actuellement 100 $ atteigne le prix de 200 $. C'est là que le taux d'inflation prend son importance. Si nous n'agissons pas dès aujourd'hui, ceux qui nous suivront ici à la Chambre dans 25 ans se poseront la question suivante: Pourquoi les prix ont-ils quadruplé au Canada, tandis qu'aux États-Unis ou dans le reste du monde ils ont seulement doublé? Si nous ne réagissons pas, notre pays éprouvera de graves difficultés.

L'inflation entraîne aussi des problèmes très réels dans la négociation des échelles de traitement. Les employeurs et les employés ont souvent des attentes très différentes en raison de l'inflation, de sorte qu'il est plus difficile de s'entendre sur un règlement équitable. Ainsi, il n'est pas surprenant que lorsque le taux d'inflation est élevé au Canada, on constate une augmentation parallèle du nombre de jours de travail perdus en raison de grèves.

Prenons un exemple des répercussions de l'inflation sur les conventions collectives. Une compagnie s'attend à ce que ses recettes n'augmentent que de 3 p. 100 l'an prochain. Si celle-ci augmente ses prix, elle risque de perdre des ventes aux mains de ses concurrents dont les prix sont moins élevés. Par conséquent, elle offre à ses employés une augmentation salariale de 3 p. 100.

Les travailleurs, quant à eux, s'attendent à ce que le taux d'inflation soit de 5 p. 100. Ils veulent donc obtenir au moins l'équivalent, afin de maintenir leur niveau de vie. Ainsi, la compagnie se retrouve dans une situation impossible. Si elle accorde une augmentation de 5 p. 100, elle pourrait devenir moins rentable et même devoir fermer ses portes. Par contre, si elle ne donne pas satisfaction à ses employés, ceux-ci pourraient déclencher une grève qui risquerait aussi d'entraîner des pertes de ventes et des mises à pied.

Cet exemple illustre pourquoi personne n'est gagnant lorsque le taux d'inflation est élevé. Il faut reconnaître que les problèmes sont nombreux et fixer des objectifs en conséquence. On peut contester l'indice des prix à la consommation comme indicateur de l'inflation. Il y a certainement des fluctuations imprévues dans les prix, notamment lorsque le prix du pétrole augmente de façon spectaculaire. Ces imprévus pourraient nous empêcher d'atteindre l'objectif visé par le gouvernement et la Banque du Canada, mais ce n'est pas une raison suffisante pour éviter de se fixer des objectifs précis en matière d'inflation et de politique monétaire.

Si nous voulons une économie durable, nous devons mieux contenir les pressions inflationnistes. Notre objectif national ne doit pas se limiter à juguler l'inflation, mais bien à en faire baisser le taux de façon marquée et à maintenir ce taux bas. En d'autres mots, nous devons rechercher la stabilisation des prix.

Les avantages socio-économiques qui en découleront sont énormes. Des taux d'intérêt moins élevés sont l'un des avantages de cette stabilité, qui est essentielle pour que les consommateurs et les compagnies canadiennes puissent soutenir la concurrence dans le contexte global actuel.

J'aimerais conclure en citant une déclaration faite en septembre 1976 par un ancien premier ministre du parti travailliste. M. James Callaghan a dit:

> Nous avons déjà pensé que l'on pouvait se sortir d'une récession en dépensant, et créer des emplois en réduisant les impôts et en augmentant les dépenses gouvernementales. Je vous dis en toute franchise que cette possibilité n'existe plus et, si elle a déjà existé, elle avait comme effet secondaire de provoquer une inflation dans l'économie. À chaque fois, le taux de chômage moyen a augmenté. Au cours des 20 dernières années, un taux d'inflation plus élevé a toujours été suivi par un taux de chômage plus élevé.

Je termine avec ces propos formulés en 1976 par le chef du parti travailliste. Avant de reprendre mon siège, je propose:

> Que la question soit maintenant mise aux voix.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je relève plusieurs inexactitudes dans l'intervention du député, qui a dit que nous, libéraux, étions en faveur du maintien de la taxe sur les ventes des fabricants.

Il sait pertinemment qu'il est notoire que nous voulions éliminer cette taxe, qui nous semblait mauvaise à nous aussi. Il sait que, au comité, nous n'avons pas appuyé la taxe existante, et pourtant il répand ces fausses vérités à la Chambre pour tenter de discréditer l'opposition. Cela a été si efficace que, comme le montrent les sondages, son parti plafonne à 14 p. 100. Je ne veux pas parler de sondages, mais attirer l'attention sur les manoeuvres honteuses auxquelles le député et le ministre des Finances ont eu recours au sujet de la taxe sur les biens et services et de l'utilisation de son produit pour réduire le déficit. Nous savons que c'est là le plus bel exemple de brassage de papiers que nous ayons vu depuis bien des années dans l'administration publique du Canada.

Le député n'admet-il pas que, dans ses calculs, alors que le déficit fédéral est de 30 milliards—il sera sans doute de 30 milliards, mais peut-être de 31 milliards cette année—les recettes de la taxe sur les produits et services sont inférieures à ce montant, puisqu'elles doivent être de 22 ou 23 milliards selon les estimations initiales. Elles seront sans doute plus élevées que cela, car le gouvernement doit les sous-estimer délibérément. Admet-il qu'il n'y a aucune difficulté à affecter tout le produit de la TPS à la réduction du déficit du gouvernement? On pourrait soutenir qu'il faudrait accroître la TPS pour réduire le déficit, car elle ne le réduit aucunement, elle ne fait qu'en payer une partie.

Ce que le gouvernement fait dans ce cas, à mon avis, c'est créer un fonds bidon, le fonds de réduction du déficit, pour y verser le produit de la TPS, prétendant qu'il ne s'en sert pas pour d'autres dépenses. N'est-il pas disposé à admettre que c'est une supercherie?

M. Sobeski: Monsieur le Président, en tant que membre du comité des finances qui a assisté pendant 18 mois aux auditions sur la TPS durant lesquelles un certain nombre de sociétés nous ont présenté des suggestions, je crois que le député sait que la recommandation que son parti a faite dans son rapport minoritaire était que le ministre des Finances démissionne. Je tenais à signaler cela parce que, à mon avis, c'est important que tous les partis et particulièrement tous les gouvernements, fédéral, provinciaux et municipaux, travaillent ensemble pour résoudre ce problème.

Le député laisse entendre dans sa question que ces calculs ne sont qu'un écran de fumée. Je crois que c'est ce qu'il dit. La réalité est que, si le gouvernement a prévu un déficit de 30 milliards cette année et que la TPS rapporte 1 milliard de recettes supplémentaires, alors, à la fin de l'année, toutes choses étant égales par ailleurs, le déficit ne devrait être que de 29 milliards de dollars. Les Canadiens peuvent donc voir clairement que l'argent supplémentaire a été utilisé pour réduire le déficit annuel. Ils pourront vraiment le voir.

Je sais que le député est déçu parce que son parti est encore là à planifier comment dépenser ces 400 millions dont on a parlé dans les médias. Les néo-démocrates ont probablement déjà trouvé bien des façons de dépenser cet argent.

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, le député a parlé de l'impact des mesures budgétaires du gouvernement de l'Ontario sur la scène fédérale. Étant donné que le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à doubler l'augmentation de salaire que le gouvernement fédéral a accordé à ses fonctionnaires, étant donné que les dépenses provinciales sont en hausse de 13 p. 100 par rapport à l'année dernière, étant donné que les hauts fonctionnaires de l'Ontario recevront des bonis de 11 000 $ chacun et étant donné que l'Ontario affiche un déficit de 9,7 milliards de dollars, plus un autre milliard de dollars en hausses d'impôt, est-ce que cela risque d'avoir un impact sur le genre de cibles dont parle le député? Autrement dit, est-ce que les mesures budgétaires du gouvernement provincial ont des répercussions au niveau fédéral, se trouvant ainsi à nuire à tous les Canadiens? J'aimerais que le député fasse quelques remarques à ce sujet.

M. Sobeski: Certes, beaucoup d'Ontariens ne s'inquiètent pas seulement du déficit prévu dans le budget du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario, mais aussi des déficits annuels de 8 milliards de dollars anticipés pour les quatre prochaines années. Les Ontariens et tous les Canadiens doivent se demander comment on peut renverser la vapeur une fois lancé sur cette voie.

• (1240)

En 1968, lorsque Edgar Benson a présenté un budget équilibré, le gouvernement fédéral consacrait environ 12 cents de chaque dollar généré par ses taxes et ses impôts au service de la dette et, en 1984, il y consacrait 32c.

Le député a parfaitement raison, une fois que vous avez ce fardeau à porter, cela représente aujourd'hui, c'est près de 34 ou 35c.

En ce moment, le gouvernement de l'Ontario consacre 11c. par dollar de revenu au service de la dette. Si vous appliquez l'exemple du Canada à l'Ontario, on voit dans quelle situation se retrouvera cette province à moins qu'elle prenne des mesures radicales. Je suis convaincu qu'au moment des audiences sur le budget, le gouvernement néo-démocrate écoutera les préoccupations qui seront exprimées, de la même manière que le gouvernement du Canada écoute les préoccupations qui lui sont exprimées.

Pendant que j'y suis, monsieur le Président, au moment où j'ai proposé le vote sur la question, j'ai oublié de mentionner que j'étais appuyé par M. Bouchard. Merci.

M. Karpoff: Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement.

Je crois en effet que le Règlement de la Chambre ne permet pas de proposer une motion à l'étape des questions et commentaires. La motion n'a pas été présentée au moment voulu, c'est-à-dire lorsque le député a pris la parole. Il ne peut donc pas se reprendre et la présenter au cours de la période réservée aux questions et commentaires.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je pense que vous avez raison puisque la motion n'a pas été présentée avec. . .

[*Français*]

La motion proposée par l'honorable député de Cambridge n'avait pas d'appuyeur et par conséquent, elle n'est pas recevable à ce moment-ci.

Il reste trois minutes à la période de questions et commentaires. L'honorable député de Kingston et les Îles a la parole.

[*Traduction*]

M. Milliken: Monsieur le Président, j'ai une autre question pour le député puisqu'il a aussi parlé dans son discours de cette merveilleuse politique que, selon lui, le gouvernement présente. Étant donné que le projet de loi n'en traite pas du tout, je me demande pourquoi il en a parlé. Je suppose qu'un discours est un discours. Ainsi, il a parlé de cette merveilleuse politique que le ministre des Finances a annoncée dans le budget et qui prévoit que la Chambre adoptera une loi afin de restreindre les dépenses futures du gouvernement.

Je sais que ce projet de loi vise à empêcher ses collègues du Cabinet de gaspiller l'argent des contribuables. Je sais que c'est là l'objectif poursuivi, mais laissons cette question de côté pour un moment. Ce qu'il soutenait au sujet de ce projet de loi, c'est qu'il allait beaucoup plus loin que ça. Il essayait de nous convaincre que le projet de loi empêcherait d'une certaine façon les gouvernements futurs de proposer l'adoption de nouveaux programmes, à moins que de l'argent ne soit recueilli sous forme d'impôts pour en assumer les coûts.

N'est-il pas d'accord avec moi pour dire que cette déclaration est manifestement fausse parce que tout gouvernement proposant l'adoption d'un nouveau programme n'a qu'à proposer aussi une modification au projet de loi, une fois qu'il est adopté et qu'il est devenu loi, et à déclarer que ce nouveau programme est exempté des dispositions de cette loi? Ou encore ce gouvernement n'a qu'à abroger cette fichue loi et le tour est joué.

En d'autres mots, le projet de loi n'impose aucune restriction que ce soit au Parlement. Il s'agit simplement d'une mise en scène visant à faire croire à la population canadienne que le gouvernement a finalement fait quelque chose au sujet du déficit, après sept ans d'inaction.

M. Sobeski: Monsieur le Président, je crois qu'il était important que le gouvernement prévoie un contrôle des dépenses, comme il le fait dans ce projet de loi, et qu'il ne fasse pas comme les États-Unis qui ont déposé un projet de loi semblable, mais qui ont essayé d'établir des projections concernant les recettes et les dépenses. La limite vise uniquement les dépenses du gouvernement fédéral.

Le problème tient certainement au bilan du gouvernement, car les Canadiens sont préoccupés, et cela, en partie parce qu'ils doivent surveiller les habitudes de dépenses du gouvernement fédéral depuis quelques années. Ils savent que le député représentait un parti qui a ouvert les coffres, mais qui n'a pas su les refermer. Tôt ou tard, un gouvernement pourra décider de modifier la loi. C'est effectivement une possibilité.

Je crois cependant que le gouvernement a fait preuve de retenue dans ses dépenses. Les électeurs canadiens auront notamment à décider s'ils vont continuer de faire confiance à un gouvernement qui a présenté une telle mesure ou s'ils vont plutôt finir par ouvrir les portes et permettre aux libéraux de laisser l'inflation échapper à tout contrôle? Dans ce cas, le Canada se retrouverait dans de graves difficultés dans une vingtaine d'années.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je pourrais parler du projet de loi pendant des heures. Il me sera donc difficile de limiter mon intervention aux 20 minutes dont je dispose.

Durant cette brève période qui m'est accordée, je voudrais parler de deux ou trois éléments importants du projet de loi. Je voudrais tout d'abord parler de la question générale de la dette, car le gouvernement conservateur a adopté à l'égard de la dette et de la réduction du déficit une approche qui consiste à se décharger de sa responsabilité sur les autres niveaux de gouvernement. Le gouvernement n'a pas réduit ses dépenses, il a tout simplement dit: «Nous n'honorons plus les accords historiques concernant les paiements de transfert au Canada.»

Les conservateurs font grand cas du déficit de l'Ontario, mais ils ne disent pas que ce déficit est notamment attribuable au fait que le gouvernement fédéral réduit sa participation financière de trois milliards.

La hausse des primes d'assurance-chômage prévue dans le projet de loi C-20 représente 150 $ par travailleur pour ceux qui gagnent 27 000 $ par année. C'est beaucoup. C'est une hausse d'impôt qui frappe les travailleurs, surtout ceux qui touchent un revenu peu élevé ou un revenu fixe. C'est aussi une hausse d'impôt pour les petites entreprises, qui ont déjà de la difficulté à payer leurs cotisations majorées au complet d'assurance-chômage.

Entre temps, le gouvernement fédéral s'est soustrait à sa responsabilité historique dans le domaine de l'assurance-chômage.

Je parlerai brièvement des effets qui en résulteront pour la collectivité de Surrey que je représente. Quelles seront les conséquences? Les modifications apportées à l'assurance-chômage signifient que les municipalités de Surrey devront réunir 300 000 $ de plus pour financer les primes d'assurance-chômage cette année. Autrement dit, il faudra hausser les impôts fonciers, ce qui n'est pas juste pour les habitants de Surrey. Le conseil scolaire devra aller chercher un million de dollars dans les fonds consacrés à l'éducation et donner cet argent à l'assurance-chômage qui était la responsabilité du gouvernement fédéral. Quelles seront encore les conséquences d'une telle mesure? Des postes d'enseignants seront supprimés. Les programmes spéciaux destinés à aider les enfants ayant des problèmes d'apprentissage ont dû être réduits. Ce n'est pas juste pour ma collectivité.

Que dire du Surrey Memorial Hospital? Les compressions dans le régime d'assurance-chômage forcent les gens de l'endroit à trouver 350 000 $ de plus au titre des cotisations d'assurance-chômage. On a déjà de longues listes d'attente à cet hôpital. Ces listes vont maintenant s'allonger à cause des compressions d'effectifs et des réductions de services qui en découlent. Tout cela a des répercussions sur les gens au niveau local, et des localités comme Surrey doivent supporter le gros du fardeau.

Le gouvernement fédéral se décharge de ses responsabilités sur les contribuables des localités et les municipalités. À cause de leur mauvaise gestion et de leur incompétence sur le plan financier, nos vis-à-vis ont été forcés de dire aux gens: «Nous sommes dépassés par la situation, nous allons refiler tous nos problèmes aux gouvernements des régions et nous espérons qu'ils pourront les résoudre ou que les provinces seront en mesure de le faire.»

À la suite de la réduction des transferts au titre du Régime d'assistance publique du Canada pour les trois principales provinces, ces trois gouvernements provinciaux devront sabrer dans les crédits destinés aux services d'aide sociale et de protection offerts aux enfants et dans les services sur lesquels peuvent compter les chefs de famille monoparentale qui dépendent de l'aide sociale ou combler eux-mêmes la différence.

Selon moi, la façon dont le gouvernement fédéral a choisi de s'attaquer au déficit va entraîner non seulement une réduction de services dans tout le pays, mais également de très graves difficultés au niveau local.

Je voudrais consacrer plus de temps aux soins de santé, car notre système de soins de santé est une source de fierté nationale. C'est une des caractéristiques fondamentales du Canada et c'est ce qui nous distingue en particulier des États-Unis.

• (1250)

Au Canada, les considérations financières n'empêchent pas les gens de se faire soigner. Le système est relativement efficace et il a l'appui de la population en général. Les Canadiens vont d'une région à une autre par affaires, pour leurs vacances ou pour se trouver un emploi et ils savent qu'on applique les mêmes normes de soins de santé dans toutes les provinces et dans tous les territoires. Cela favorise l'unité nationale et nous donne une identité bien à nous.

Les Canadiens s'opposent à toute modification qui entraînerait une réduction de nos programmes nationaux. Or, nous sommes témoins d'attaques constantes contre notre système national de soins de santé, et cela ne date pas d'hier. Elles n'ont pas commencé en 1984, mais sous le gouvernement libéral précédent, en 1975.

Le gouvernement libéral a plafonné les paiements de transfert aux provinces pour l'assurance-maladie, tout comme le font maintenant les conservateurs. Il a plafonné arbitrairement les paiements de transfert. Puis, en 1977, il a imposé le financement global aux provinces. Le Nouveau Parti démocratique a été le seul à s'opposer à cette forme de financement.

En 1982, les libéraux ont présenté un projet de loi pour supprimer le revenu garanti, ce qui a coûté quatre milliards de dollars aux provinces au cours des cinq années suivantes et les a privées de revenus pour l'assurance-maladie. Sous les libéraux, la part du gouvernement fédéral dans les dépenses d'assurance-maladie est passée de 50 à 43 p. 100 et, sous les conservateurs, elle est passée de 43 à 37 p. 100. Selon les prévisions de la semaine dernière, on pense maintenant qu'elle va chuter à 32 p. 100 d'ici cinq ans.

Les libéraux ont parti le bal et les conservateurs leur ont emboîté le pas dans la lutte contre l'assurance-maladie. Ils ont été d'excellents élèves et ont même dépassé le maître. Ils ont appris très vite. La première

chose qu'ils ont faite, c'est limiter les augmentations projetées au titre des programmes établis.

Voyons en quoi consistait le financement des programmes établis. Il était fondé sur l'accroissement du PIB. En d'autres termes, si l'économie croissait, les paiements de transfert augmentaient. Si l'économie stagnait, les transferts restaient au même point. Or, même si l'économie était en pleine expansion, les conservateurs ont présenté un projet de loi arbitraire et unilatéral pour limiter la hausse des paiements de transfert.

En 1986, quand ils ont adopté cette loi, la hausse devait se limiter à 2 p. 100 de moins que le PIB. En 1989, elle devait se limiter à 3 p. 100. L'an dernier, en 1990, les paiements de transfert ont été gelés pour deux ans et maintenant, dans ce projet de loi, ils vont être gelés pour cinq ans. La perte de revenus que les provinces s'attendaient de recevoir pour l'assurance-maladie va être catastrophique.

D'ici 1995, des provinces comme la Colombie-Britannique, d'où je viens, vont recevoir 3,5 milliards de dollars de moins pour l'assurance-maladie. L'Ontario va recevoir 10,58 milliards de dollars de moins.

D'ici l'an 2000, c'est 62 milliards de dollars que le gouvernement fédéral va enlever à l'assurance-maladie, sans compter les réductions des libéraux, qu'on estime à 1 ou 1,2 milliard de dollars par année.

C'est donc une très forte diminution de l'aide fédérale consacrée à l'assurance-maladie. Ces estimations des pertes de revenus des provinces ont été à maintes reprises confirmées par des organismes comme le Conseil canadien du Bien-être, la Bibliothèque du Parlement et l'Association des universités et collèges du Canada. Pourtant, le gouvernement fait comme s'il l'ignorait.

En 1995-1996, on ne fera plus de paiements en espèces au Québec. Quelques années plus tard, on n'en fera plus à aucune province. Autrement dit, dans quelques années, il n'y aura plus de véritable régime national d'assurance-maladie. Nous ferons comme les Américains.

Nous devrions faire attention en empruntant cette voie. Aux États-Unis, les dépenses au titre de l'assurance-maladie représentent 10,63 p. 100 du PNB, contre 8,62 p. 100 au Canada. Il paraît que là-bas, 37 millions de personnes n'ont aucune assurance-maladie et 20 millions d'autres ont une assurance insuffisante. C'est la situation qui risque de se produuire si nous suivons la voie tracée par le gouvernement actuel en ce qui concerne le régime national d'assurance-maladie.

J'aimerais me pencher quelques instants sur les répercussions des compressions budgétaires sur le régime d'assurance-maladie et tout d'abord, sur la façon dont la réduction des paiements de transfert influe sur la prestation des services. Les répercussions sont tout à fait différentes sur les provinces riches et sur les provinces pauvres. Les provinces riches conservent une certaine capacité financière d'absorber certaines des coupes par le gouvernement fédéral sans qu'il y ait une diminution grave des services. Or, cela n'est pas le cas des provinces moins favorisées.

Dans des provinces comme Terre-Neuve, 10 p. 100 du personnel infirmier a dû être mis à pied en raison de la réduction des fonds fédéraux. Cette province n'a pas eu le choix. Il s'agit d'une province qui consacre déjà 9 p. 100 de son PIB aux soins de santé. Ce pourcentage est le même pour l'Î-P-É. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick y consacrent 7,5 p. 100 de leur PIB. Elles se trouvent déjà à consacrer un pourcentage important de leur PIB aux soins de santé, soit bien plus que les provinces plus riches, comme le ministre doit le savoir. L'Ontario ne consacre que 5,5 p. 100 de son PNB aux soins de santé, l'Alberta, 5,8 p. 100 et la Colombie-Britannique 6 p. 100.

Les provinces dont la situation financière est la plus précaire et qui consacrent déjà la majeure partie de leur PIB aux soins de santé n'ont d'autre choix que de réduire considérablement les services médicaux dans leur province et de fermer des hôpitaux.

M. Bouchard (Roberval): Vous avez toujours un choix. L'Ablerta n'est la province la plus pauvre du Canada.

M. Karpoff: Peut-être pas, mais parlez aux gens de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba. Demandez-leur si les réductions unilatérales et inutiles apportées au régime d'assurance-maladie par le gouvernement actuel n'ont pas de répercussions sur leur capacité d'assurer des services de santé.

On a déjà pu constater. . .

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher d'invoquer le Règlement. Le député de Surrey-Nord, qui est d'ailleurs le porte-parole de l'opposition en matière de santé, a indiqué à quelques reprise que le gouvernement avait réduit ses paiements de tranfert. C'est faux, monsieur le Président. Nous avons augmenté les paiements de transfert chaque année. Nous avons ralenti le rythme de ces transferts mais il est faux de dire aux Canadiens que nous les avons réduits. Ce n'est pas le cas et nous disposons de tous les chiffres qui prouvent que le député a tort.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Il s'agit de matière d'opinion et je dois redonner la parole au député de Surrey–Nord. Mais avant de lui accorder la parole, je dois quand même apporter une correction.

Tout à l'heure, lorsque l'honorable député de Cambridge a proposé que la question soit maintenant mise aux voix, en relisant la transcription des *Débats*, j'ai réalisé que la motion avait été proposée de façon correcte et qu'il est dans l'habitude du Président de s'assurer, en regardant du côté du proposeur, qu'un député appuie la motion, chose que j'ai négligée de faire. Et dans les circonstances, je suis prêt à corriger mon erreur et à reproposer devant la Chambre la motion qui a été proposée correctement par l'honorable député de Cambridge.

• (1300)

[*Traduction*]

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Excusez–moi, monsieur le Président, je n'ai pas saisi toute l'incidence de votre décision.

Êtes–vous en train de dire que la motion avait vraiment été appuyée? Personne à la Chambre ne l'a appuyée et le député n'a certes pas indiqué qu'un député l'avait appuyée.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il est dans la tradition que le Président regarde du côté du parti d'où vient la motion et habituellement, il y a une personne qui, volontairement, appuie la motion. Mais dans les circonstances, je ne l'ai pas fait.

Alors, en toute équité, je suis obligé de revenir à la motion proposée par l'honorable député de Cambridge et de refaire ce que je n'ai pas fait au moment où cette motion a été proposée. J'en appelle à la collaboration de la Chambre. La motion a été présentée par l'honorable député de Cambridge, à la fin de son discours. Par conséquent, je regarde à nouveau du côté du gouvernement et je constate qu'il y a un député qui appuie la motion.

Par conséquent, je pose à nouveau la question.

[*Traduction*]

. . .M. Sobeski, appuyé par M. Bouchard, propose que la motion soit maintenant mise aux voix.

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Karpoff: Quand je pense à toute cette question des réductions, j'ai l'impression que le gouvernement a voulu rouler la population canadienne. Il y avait une formule en place qui prévoyait une hausse des paiements, mais il a décidé ne pas respecter cette formule, qui avait été acceptée, et de ne pas faire passer les augmentations.

C'est comme si on avait une convention salariale prévoyant des pourcentages d'augmentation répartis sur les années à venir, mais qu'un jour, l'employeur décidait de ne pas respecter la convention.

Aujourd'hui, les travailleurs sont privés de cet argent et le gouvernement aura beau faire, aura beau aire, mais, d'ici l'an 2000, les provinces auront reçu 62,4 milliards de dollars de moins et cela causera beaucoup de tort au régime d'assurance–maladie au Canada.

J'ai peu parlé des incidences qu'il y aura sur la capacité des provinces d'assurer les services de santé. Les provinces ont entrepris tout un train de mesures.

Elles ont réduit leur participation aux coûts des examens de la vue et des bilans de santé. Elles ont congédié du personnel et fermé des hôpitaux. Elles ont commencé à envisager l'imposition d'un ticket modérateur et d'une facturation complémentaire, si bien qu'au Québec, un projet de loi a été présenté justement dans le but d'appliquer ces mesures dans les salles d'urgence.

Plus d'un ministre provincial de la Santé a commencé à dire: «Écoutez, si vous nous privez de cet argent et si vous continuez à réduire les paiements de transfert qui étaient prévus, nous nous organiserons pour pouvoir gérer notre régime d'assurance–maladie comme nous l'entendons.»

Le ministre fédéral de la Santé a confirmé à la Chambre, la semaine dernière, que d'ici 1995–1996, le Québec serait en mesure de gérer son régime d'assurance–maladie comme il l'entend parce que le ministre ne pourra plus faire respecter les normes.

Le gouvernement tente de jouer sur cette question de normes nationales. Il dit qu'il peut réduire les fonds, tout en insistant pour que les provinces respectent ces normes, que les Canadiens ont appris à accepter dans notre régime de soins de santé: universalité, accessibilité, gestion sans but lucratif, intégralité et transférabilité. Or, une fois que le gouvernement fédéral ne pourra plus appliquer ces normes à l'échelle nationale, nous n'aurons plus un programme d'assurance–maladie national, mais plutôt douze compétences différentes qui auront douze ensembles différents de normes et douze objectifs différents, y compris des dispositions comme le ticket modérateur et la surfacturation.

Le gouvernement fédéral dit ne pas croire que c'est ce qui se passera, qu'il peut réduire les fonds en insistant tout de même pour que les provinces respectent ses normes.

Je pense que c'est un peu naïf de sa part. Ce projet de loi dit que le gouvernement fédéral fera d'autres paiements de transfert. Je lui dis qu'en cette période de relations délicates dans tout le Canada, il est inconcevable que, politiquement ou légalement, il puisse maintenir cette position, à savoir qu'il pourra puiser des fonds dans d'autres programmes qu'il réduit, s'il ne transfère pas des paiements en espèces pour le régime d'assurance-maladie.

Je crois que le Conseil canadien du Bien-être a résumé clairement la situation dans un rapport qu'il a publié l'année dernière: «Selon la proposition budgétaire, Ottawa compte apparemment retirer les paiements fédéraux autres que les paiements pour les soins de santé, aux provinces et aux territoires qui ne respecteront pas les principes de la Loi canadienne sur la santé une fois que les paiements en espèce versés au titre du FPE seront épuisés.»

Le Conseil national du Bien-être ne peut pas s'imaginer que les provinces et les territoires vont accepter cette proposition sans protester. Les services de santé sont de compétence provinciale, selon la Constitution. C'est seulement le pouvoir fédéral de dépenser qui permet au gouvernement fédéral d'intervenir dans ce domaine. Il est difficile d'imaginer comment Ottawa pourra y maintenir sa présence quand les paiements de transfert destinés à l'assurance-maladie cesseront.

En tout cas, il est évident que c'est la Cour suprême et non le Parlement qui aura le dernier mot à dire sur ce projet de loi. Nous préférerions que le gouvernement fédéral change son plan d'action et rende ce projet de loi inutile.

Nous savons que la Colombie-Britannique et d'autres provinces ont déjà contesté devant les tribunaux la décision du gouvernement fédéral de réduire les paiements au titre du Régime d'assistance publique. Dans ce cas-là, le gouvernement fédéral était seulement obligé de donner un préavis d'un an et il ne l'a pas fait.

Donc, à une époque où l'unité nationale est très très fragile au Canada et où nous avons besoin de la coopération et de la bonne volonté de toutes les provinces, je ne vois pas comment le gouvernement fédéral peut prétendre, d'un côté, qu'il réduira les paiements de transfert et, de l'autre, qu'il continuera de dire aux provinces quoi faire dans un domaine dans lequel il n'a aucune compétence constitutionnelle.

Je pense que les provinces ont déjà dit. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Un député invoque le Règlement.

M. Bouchard (Roverval): Monsieur le Président, je ne veux pas intervenir dans le débat. Le député a commis une erreur quand il a dit que nous disons aux provinces quoi faire. C'est faux. Elles ont toute la latitude nécessaire, même pour faire payer les usagers, si elles le veulent.

• (1310)

Autrement dit, je désire corriger le député et dire que nous n'avons pas le pouvoir de dire aux provinces quoi faire. Elles ont toute la latitude possible pour utiliser les fonds que nous leur versons.

M. Karpoff: Une fois de plus, le ministre essaie d'induire les Canadiens en erreur. Il est vrai que, techniquement, il est impossible d'ordonner quoi faire aux provinces, mais il est possible de leur imposer de telles pénalités financières qu'elles n'ont plus le choix.

Pour chaque dollar économisé ou prélevé en imposant un ticket modérateur ou en autorisant la surfacturation, vous enlevez un dollar aux paiements de transfert. C'est par des moyens financiers que vous forcez les provinces à faire certaines choses ou à ne pas en faire.

Il est vrai qu'elles peuvent se suicider en imposant un ticket modérateur, alors vous gardez l'argent, mais il est vrai que, techniquement, vous ne pouvez les empêcher de le faire. Il y a d'autres articles de la Loi canadienne sur la santé qui indiquent que vous pourriez rendre obligatoire certaines choses. Vous pourriez imposer des pénalités en plus de la simple récupération de l'argent perçu.

Il est vrai que le gouvernement fédéral n'a pas d'autres pouvoirs en vertu de la Loi canadienne sur la santé pour faire appliquer les normes qu'il veut faire suivre aux provinces. Je vois que mon temps de parole est terminé.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'aimerais corriger toutes les inexactitudes qu'a dites mon collègue, mais il me faudrait plus de 10 minutes.

Je vais me contenter d'une observation et de quelques questions. Mon observation, c'est que les Canadiens savent que les provinces pauvres reçoivent davantage du fédéral que les provinces riches. Le député le sait très bien. C'est le montant par habitant, bien sûr.

Ainsi, Terre-Neuve reçoit environ 2 500 $ par personne et par an, tandis que l'Ontario ne reçoit que 965 $. Autrement dit, nous traitons les provinces pauvres différemment compte tenu de leur capacité de financer ce que l'on considère être le meilleur système de santé au monde.

Mon collègue le sait très bien, car il a vu comme moi, la fin de semaine dernière, ce que l'on disait aux États-Unis de la Loi canadienne sur la santé. On n'a pas dit: «Elle ne sera pas bonne demain.» On a dit: «C'est la meilleure au monde aujourd'hui.» Nous l'avons depuis sept ans, ce qui veut dire que nous y sommes pour quelque chose.

La croissance pour les provinces pauvres a été plus forte que pour les provinces riches. Elle est de 4 p. 100 plutôt que de 3 p. 100. Je pourrais continuer à citer des chiffres, mais je voudrais donner à mon collègue la possibilité de m'expliquer une chose au sujet du fait que nous payons 38 p. 100. Les provinces paient en moyenne 62 p. 100, plutôt que la moitié du coût de la santé.

J'aimerais que mon collègue m'explique exactement pourquoi et comment cela a été changé. J'ai peut-être tort, mais il me semble que cela a été changé par l'ancien gouvernement en 1977. Comment était-ce auparavant? Pourquoi est-ce ainsi, maintenant?

M. Karpoff: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de répondre aux questions du ministre.

Mettons d'abord les choses au point. Tout ce que vous aviez à faire était de prendre connaissance des derniers budgets provinciaux pour savoir que les provinces pauvres n'avaient pas d'autre choix que de sabrer radicalement les services médicaux, à cause de la réduction des paiements effectués dans le cadre du Financement des programmes établis qu'elles s'attendaient à recevoir.

Il ne sert à rien de vous agiter et de faire des beaux discours. Sous votre gouvernement, il y aura eu 62,4 milliards de dollars de moins d'investis dans nos services médicaux d'ici l'an 2000.

Vous avez raison de dire que l'érosion des services de santé a commencé sous le régime libéral. Avant 1975, le programme était partagé moitié-moitié. Les provinces en assumaient 50 p. 100 des coûts et le gouvernement fédéral payait le reste. On a alors imposé unilatéralement un plafond à la contribution fédérale.

C'est à la suite de cette mesure qu'on a créé le FPE. C'était un mécanisme de financement global qui limitait la somme du transfert du gouvernement fédéral. Le ministre connaît bien la question, probablement beaucoup mieux que moi. Cette mesure limitait ce que le gouvernement fédéral transférait aux provinces en fonction d'une formule basée sur les dépenses des années précédentes, l'augmentation de la population et la croissance du PNB et du PIB.

Cette formule a été appliquée jusqu'au moment où le gouvernement actuel l'a totalement démolie en 1986, alors que les libéraux l'avaient déjà tripatouillée au début des années 80. Elle devait permettre de calculer l'argent transféré aux provinces en fonction de la croissance de l'économie. L'économie a connu une certaine croissance et le gouvernement fédéral a modifié la formule unilatéralement, sans consultation, et sans s'inquiéter des conséquences que cela aurait sur la capacité des provinces d'assurer les services de santé. La formule a d'abord été calculée à 2 p. 100 de moins que le PIB, puis 3 p. 100 de moins, puis elle a été gelée pour deux ans, et maintenant pour cinq ans.

Je suis sûr que mercredi prochain, lorsque le ministre rencontrera les ministres de la santé des provinces, il les entendra tous dire que les mesures prises par ce gouvernement ont gravement nui à leur capacité d'offrir des services de santé efficaces et accessibles dans leur province.

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je voudrais aviser le député qu'il s'est quelque peu trompé en expliquant la façon dont les choses se passaient en 1977.

Ce n'est pas mon rôle d'expliquer les gestes d'un gouvernement précédent, mais je tiens à dire que ce n'est pas le gouvernement fédéral qui a pris la décision de changer la formule à ce moment-là. Il l'a fait à la demande des provinces. Celles-ci voulaient plus de souplesse, puisqu'elles devaient déterminer exactement quels types de soin elles fourniraient à leurs électeurs dans les provinces.

Autrement dit, si la Colombie-Britannique décide de payer les frais d'ambulance entre Vancouver et l'hôpital, elle peut le faire, car cela relève de ses compétences. Mais, cela ne constitue pas—et les provinces sont du même avis—un service médical dispensé par un médecin ou un hôpital, et c'est pourquoi un tel service relève des provinces et que c'est à elles seules de le payer.

Nous transférons deux points d'impôt qui étaient utilisés au Québec, ainsi qu'en Ontario dans une moindre mesure et dans d'autres provinces. En d'autres mots, quand vous parlez de 38 p. 100, vous devriez dire aux Canadiens que cela a été fait à la demande des provinces qui veulent gérer leur propre système et avoir plus de souplesse. Nous n'avons pas le droit de leur demander de payer moitié-moitié, comme nous le faisons pour les services sociaux, mais les provinces doivent quand même prendre à leur charge une partie du fardeau, comme elles l'ont fait en 1978-1979, pour offrir leurs propres services. Il s'agit ici de tout autre chose, monsieur le Président, et j'estime qu'il faut bien l'expliquer, car c'est pourquoi nous offrons de bons services. Nous avons de solides principes. Les services doivent être dispensés par un médecin ou dans un hôpital. Ce sont les seules exigences. Les provinces peuvent agir à leur guise. C'est tout à fait différent.

M. Karpoff: Premièrement, je voudrais féliciter le ministre d'être à la Chambre pour cet important débat. Il est rare que nous ayons la chance de discuter de ce genre de questions avec les ministres.

On dit que le fait de modifier la formule se répercutera sur la souplesse du système, et c'est vrai; le financement global conférait une plus grande souplesse aux provinces, mais elles demandaient cette souplesse parce qu'elles avaient déjà une formule qui leur garantissait des paiements de transfert pour l'avenir. Elles s'imaginaient—à tort—qu'effectivement, le fédéral accepterait l'idée d'une gestion améliorée et plus souple des crédits affectés aux soins de santé, croyant qu'il savait combien d'argent il verserait aux provinces cette année, l'an prochain, dans cinq ans ou dans dix ans. C'est à cela que devait servir le FPE.

Les provinces ont donc assumé le rôle de mieux gérer les crédits affectés à la santé. Elles ont accepté l'idée de la souplesse. Puis, évidemment, le fédéral les a complètement roulées, parce que les gouvernements libéraux et conservateurs—et surtout les conservateurs, depuis 1986—ont unilatéralement abandonné la formule. Voilà ce qu'on a fait du régime de soins de santé au Canada.

• (1320)

Les provinces y ont adhéré parce que la formule qu'elles avaient leur fournissait une garantie. Et soudainement, cette garantie n'a plus rien valu.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question a trait à l'assurance-chômage. Mon collègue a parlé de l'augmentation tant pour les employeurs que pour les employés.

Aux termes du projet de loi C-21, qui a été adopté par la Chambre et envoyé au Sénat, il faudra travailler un plus grand nombre d'heures pour être admissible et, si ma mémoire est fidèle, mon collègue n'était pas d'accord sur ce point.

Le projet de loi a été adopté par la Chambre, puis envoyé au Sénat qui ne l'a pas adopté. Mon collègue aurait-il préféré que l'on ne prolonge pas la période de référence, ce qui aurait coûté plus cher aux employeurs et aux travailleurs? Estime-t-il que l'assurance-chômage est un mode de vie, et non une mesure provisoire pour aider les chômeurs?

M. Karpoff: Monsieur le Président, si les conservateurs restent au pouvoir pendant encore quelques mandats, l'assurance-chômage va devenir un mode de vie pour beaucoup de gens, si ce n'est pas l'assistance sociale. Il y a une forte augmentation du nombre de prestataires depuis un an ou deux ans. C'est devenu un mode de vie.

Je n'étais pas favorable—ni mon parti d'ailleurs—aux modifications apportées au régime et qui allaient obliger les Canadiens à travailler plus longtemps encore pour toucher moins de prestations.

De plus, nous n'avons pas accepté que le gouvernement fédéral abandonne—une fois de plus—la responsabilité qu'il a toujours eue de financer en partie la caisse d'assurance-chômage. Il l'a tout simplement rejetée sur les épaules des employeurs et des travailleurs, ce qui a nui aux petites entreprises, aux municipalités, aux hôpitaux et aux commissions scolaires du pays.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je participe aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février de cette année.

De quoi s'agit-il en réalité? Le projet de loi porte sur maintes questions qui auront des répercussions négatives sur les Canadiens, mais il en est une dont je voudrais parler tout particulièrement en ma qualité de porte-parole en matière de santé et de bien-être social.

D'entrée de jeu, je voudrais dire clairement que le projet de loi propose de modifier la Loi sur le Parlement du Canada, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

En ce qui concerne la Loi sur l'assurance-chômage—j'ai écouté certaines des questions posées par les députés du parti ministériel—je voudrais rappeler à la Chambre qu'au moment du débat sur le projet de loi C-21, Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement avait donné certaines assurances que même s'il mettait fin à ses contributions directes, il continuerait de participer au financement de ce programme dans les moments difficiles.

Nous vivons actuellement une période difficile. La récession persiste. Voici ce que M. Wilson avait indiqué dans ses *Documents budgétaires* de 1989: «L'État continuera de contribuer au financement du programme en périodes de difficultés économiques, lorsqu'il sera inopportun d'augmenter les cotisations et prudent de laisser les déficits s'accumuler au Compte de l'assurance-chômage.»

Voici ce qu'a déclaré un sénateur du parti ministériel, le 22 octobre 1980: «L'autre endroit a obtenu de M. Wilson l'assurance qu'en cas de crise prolongée, celui-ci débloquerait les fonds nécessaires pour renflouer le Compte de l'assurance-chômage.»

Ce n'est pas ce qui s'est produit et je voulais simplement que tout le monde le sache.

Comme je l'ai dit précédemment, je voudrais parler plus particulièrement de l'avenir que nous réserve ce projet de loi. À mon avis, cet avenir, c'est la fin de l'assurance maladie.

Après minuit, hier soir, j'étais à mon bureau et je triais des pages de coupures de presse qui étaient étalées devant moi—et comme vous le voyez, j'en ai beaucoup. J'y ai trouvé une foule d'articles provenant de journaux de toutes les régions du pays, de même que des rapports, des communiqués ainsi que tous les discours que j'ai prononcés. Tous étaient unanimes. L'assurance maladie est condamnée à mort. Qui tient le poignard qui l'achèvera? C'est le gouvernement. Son poignard, c'est le projet de loi C-20 dont nous sommes saisis.

À mon avis, la condamnation à mort prononcée contre l'assurance maladie remonte au projet de loi C-69 et aux deux budgets que ce gouvernement sans coeur a présentés par la suite. Je me suis demandé comment le gouvernement pouvait s'attendre à réussir s'il détruisait l'assurance maladie. Comment peut-il penser sauver notre pays s'il saborde une de nos institutions nationales sacrées?

Je crois avoir trouvé la réponse dans ce que le premier ministre a dit lors de la période des questions du 4 juin dernier et qui figure dans le hansard. Lorsqu'on lui a posé une question sur la réduction des paiements de transfert, le premier ministre a donné une réponse qui ressemblait à la bouée de sauvetage d'un gouvernement en train de sombrer. Par sa réponse, il a tenté d'amener les Canadiens à accepter le blâme pour l'incompétence du gouvernement. Voici ce qu'il a répondu:

> Nous sommes tous en faveur d'un programme médical qui soit le plus avancé, le plus moderne et le plus généreux du monde. Mais il va falloir qu'on le paie. Il va falloir trouver les fonds pour le payer. Ces fonds-là proviennent des contribuables.

Il a ajouté, en parlant de couper les impôts et d'améliorer les services, que, et je cite:

> Les deux ne fonctionnent pas.

Le premier ministre essaie de convaincre les Canadiens que leurs attentes sont trop élevées pour ce qu'ils déboursent. Il leur faut accepter de faire des sacrifices et de ne pas tout avoir parce qu'ils ont vécu au-dessus de leurs moyens. Comme le prouvent deux élections, les Canadiens ont cru dans l'idéal financier des conservateurs et c'est bien triste car, depuis qu'il est au pouvoir, le caucus conservateur se caractérise par une politique sociale à la dérobée. Cela n'est pas la conclusion d'une analyse régionale, mais bien d'une analyse effectuée par M. Gratton Gray dans un excellent article publié récemment dans *Policy Options*.

Autrement dit, le gouvernement est en train de détruire notre régime de programmes sociaux, dont l'assurance-maladie, sous prétexte de bonne gestion financière.

N'oubliez pas que nous avons connu 32 hausses d'impôt en six ans. C'est absolument phénoménal. Des filets de sécurité si bas qu'il faut tomber très bas avant d'y avoir droit, plus d'un million d'enfants qui vivent dans la pauvreté, les emplois qui disparaissent à une vitesse folle à cause du libre-échange. Voici maintenant que les Canadiens vont magasiner aux États-Unis, que les hôpitaux arrivent à peine à joindre les deux bouts, mais tout cela est la faute de la population canandienne; le premier ministre voudrait nous faire croire que les Canadiens ont vécu au-dessus de leurs moyens et nourri des attentes trop élevées. Le temps est venu de payer pour les méfaits des dernières décennies.

Je dis que ce n'est pas vrai. Il n'y a rien d'important à redire au sujet de notre régime fédéral de soins de santé. En fait, c'est l'un des meilleurs et des plus efficace au monde. C'est ce qu'a laissé entendre plus tôt, ce matin, au cours du débat, le ministre de la Santé. Si le régime est vraiment aussi bon qu'il le dit, pourquoi donc s'efforce-t-il de le détruire? Cela n'a aucun sens.

Je dois dire que notre régime d'assurance-maladie a été récemment loué par le contrôleur général des États-Unis devant un comité du Congrès, et je cite:

> En 1987, les États-Unis ont dépensé cinq fois plus par habitant au titre de l'assurance que le Canada. Le Canada dépense moins parce son régime public à payeur unique n'entraîne pas les coûts associés à la commercialisation de polices d'assurance-maladie concurrentielles, à la facturation et à la perception des primes et à l'évaluation des risques.

Le Canada a dépensé 34 p. 100 moins par personne que les États-Unis, en 1987, sur le chapitre des services des médecins. Cet écart est en grande partie attribuable au fait que les honroraires des médecins sont restreints au Canada. En outre, il en coûte moins cher aux médecins canadiens qu'à leurs homologues américains en frais de facturation et en primes d'assurance au titre de la négligence professionnelle.

En ce qui concerne les services hospitaliers, le Canada a déboursé, en 1987, 18 p. 100 moins par personne que les États-Unis.

• (1330)

Le même comité du Congrès a entendu le témoignage d'un couple d'Américains dont la petite fille coûte tellement cher à traiter que plus une seule compagnie ne veut l'assurer. Cette famille envisageait de se sauver au Canada à titre de «réfugiée de la santé». Et nous voudrions détruire notre régime d'assurance-maladie, monsieur le Président?

Voilà ce qui arrive lorsque des organismes privés d'assurance ont droit de regard sur l'assurance-maladie. Aux États-Unis, on compte près de 1 500 compagnies d'assurance. Les médecins et leurs collaborateurs passent beaucoup de temps à traiter administrativement avec ces compagnies—facturation, versements, communication.

Le modèle canadien est économique en argent et en efforts, permettant aux professionnels de la santé de se consacrer à ce pour quoi ils ont été formés.

Oui, le régime d'assurance-maladie est précieux; c'est un droit pour les citoyens canadiens. Il est toutefois plus que cela; c'est une nécesité nationale.

Un pays ne peut être prospère si ses citoyens sont malades. Aux États-Unis, 31 millions de personnes n'ont pas d'assurance médicale et de nombreux autres n'ont pas une assurance suffisante. Ils ont peur de tomber malade un jour et de se retrouver sur la paille.

La semaine dernière, à l'Île-du-Prince-Édouard, le ministre fédéral des Finances a haussé les épaules lorsque son homologue provincial lui a demandé plus d'argent pour les services. J'aimerais le citer. «Nous faisons de notre mieux», a été la réponse réconfortante qu'il leur a donnée pour ramener chez-eux alors que leurs régimes de santé traversent de temps de crise. «Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre l'escalade des années passées.»

Eh bien! j'aimerais dire, aux fins du compte-rendu, que le prochain rapport du Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social sera déposé, je crois, avant la fin de la semaine et que les crédits réservés au régime national d'assurance-maladie représentent ou moins depuis 1975 un pourcentage du produit national brut. Les Canadiens devraient l'envisager comme une mesure de notre capacité à payer. Nous devons donc prendre garde lorsque le gouvernement essaie d'effrayer les Canadiens et leur dit que nous avons trop dépensé.

Nous avons sans aucun doute besoin de réformes, mais nous ne devons pas pour ce faire supprimer le régime d'assurance-maladie. On ne soigne pas un malade en le tuant, mais en lui donnant les remèdes dont il a besoin.

En dollars réels, le coût des transferts par habitant en 1978-1979 s'élevait à 705 $, tandis qu'aujourd'hui il atteint 805 $. Dans trois ans, ce chiffre tombera à 649 $, selon le Conseil national du Bien-être.

Il est beaucoup moins réconfortant de penser à la prédiction du Conseil comme quoi les paiements de transfert cesseront en l'an 2010. Cette date est vraiment une réalité tangible, elle est très proche. D'autres personnes disent que c'est un calendrier optimiste et donnent moins d'années au système pour disparaître. Pendant ce temps, si les paiements de transfert continuent comme le gouvernement le propose maintenant, celui-ci économisera au moins 97,6 milliards de dollars au cours des neuf prochaines années. Quand nous parlons d'économiser 97,6 milliards de dollars, cela a l'air formidable.

Mais le gouvernement ne nous dit pas que ce n'est pas une économie pour les Canadiens. La charge de cette dépense sera transferée aux provinces et qui va payer les impôts? Les Canadiens.

Monsieur le Président, c'est véritablement une supercherie politique. Cet argent devra être remplacé par les provinces si elles doivent assurer des soins de santé de qualité.

Le gouvernement accuse l'opposition d'être alarmiste quand nous disons qu'il conduit le Canada à un système de soins de santé à deux volets. Les personnes qui surveillent le gouvernement le voient présenter le projet de loi C-69, qui a été adopté, et le projet de loi C-20 dont nous sommes saisis. Elles voient que les paiements de transfert sont réduits et bloqués, et que doivent-elles croire? Il en est question dans tous les reportages de journaux. Devrions-nous fermer les yeux et prétendre que tout va bien? Devrions-nous prétendre que les hôpitaux ne réduisent pas leur capacité d'accueil? Devrions prétendre que nos infirmières et nos médecins ne sont pas surchargés de travail et qu'il n'y a pas de liste d'attente pour toutes les opérations, y compris celles qui peuvent sauver des vies?

Le financement des programmes établis doit augmenter au même rythme que le produit national brut, et non pas comme celui-ci moins 3 p. 100. Cela n'aide guère de nombreuses provinces, en particulier celles qui sont défavorisées, que les points d'impôt soient augmentés alors que les transferts en espèces diminuent. Le gouvernement ne nie pas que cela se produit, mais il continue à ne pas admettre que l'assurance-maladie va vraiment disparaître. Je voudrais secouer le gouvernement pour le réveiller afin qu'il sauve notre institution canadienne sacrée.

Écoutez encore une fois ce que dit un ministre des Finances, celui de l'Île-du-Prince-Édouard. Il trouve «excellent» de discuter de la triste situation de l'assurance-maladie. Selon lui: «Chaque fois que le gouvernement fédéral réduit ses paiements aux provinces, il nous met dans le pétrin.»

Prenons le cas du ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, qui a dit ceci, et je cite:

> Les fonds venant du gouvernement fédéral diminuent et tout porte à croire qu'ils continueront de diminuer. Nous avons beaucoup de difficulté à respecter les normes prévues dans la Loi canadienne sur la santé.

Monsieur le Président, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve consacrent déjà 11 p. 100 de leur produit intérieur brut aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire, malgré les paiements de péréquation qu'elles reçoivent. Dans le cas de l'Ontario, une des provinces nanties, cette proportion est de 6 p. 100. Comment peut-on s'attendre à ce que les provinces pauvres trouvent plus d'argent pour combler les lacunes laissées par le gouvernement fédéral?

Sans l'argent nécessaire, comment les normes prévues dans la Loi canadienne sur la santé peuvent-elles être respectées?

Dans le dernier budget fédéral, le gouvernement a promis de présenter une mesure législative visant à protéger les normes nationales. J'ai pensé que le gouvernement envisageait au moins de protéger le régime d'assurance-maladie. Pour tenir sa promesse, le gouvernement a présenté le projet de loi C-20. C'est donc une autre promesse non tenue parce qu'il n'y a rien qui puisse nous porter à croire que le projet de loi C-20 vise à protéger le régime d'assurance-maladie. Au contraire, lorsqu'on regarde le projet de loi C-20 et qu'on voit que les sanctions imposées aux provinces qui ne respectent pas les normes nationales prévues dans la Loi canadienne sur la santé seront appliquées à d'autres paiements fédéraux aux provinces, on ne peut que conclure que nous nous trouvons à pénaliser d'autres programmes. Nous pénaliserons des programmes comme les paiements de péréquation, les paiements aux territoires, les subventions en remplacement d'impôts, le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, les subventions législatives, le Régime d'assistance publique du Canada, les contributions à l'assurance-récolte, les divers transferts au titre de la santé et du bien-être social, les services aux jeunes contrevenants, les transferts au titre de la justice et ceux au titre des transports.

Monsieur le Président, le projet de loi C-20 aura des conséquences néfastes dans plus d'une douzaine de secteurs. Qui fait encore confiance au gouvernement? Il ne fait que retarder l'échéance. Il détruit petit à petit, à son gré, notre filet de sécurité sociale. Nous avons déjà ce moyen d'intervention qu'est la Loi canadienne sur la santé. Il suffit en fait de fournir une contribution financière qui soit suffisante pour répondre aux besoins. Cette ligne directrice devrait être considérée comme le critère que les Canadiens peuvent accepter.

• (1340)

On fait des coupes dans le régime d'assurance-maladie ainsi que dans le financement de l'enseignement et du Régime d'assistance publique du Canada. Le remplacement de paiements de transfert par des points d'impôt ne rapporte pas grand-chose aux provinces démunies.

Dans le temps qu'il me reste, je tiens à signaler que, jour après jour, on rogne notre régime d'assurance-maladie au point qu'il est, pour reprendre ce que dit le gouvernement, un «luxe» que moi et les autres Canadiens pouvons bien nous permettre. La confiance est une denrée précieuse, de nos jours, surtout la confiance dans le gouvernement, compte tenu de ses antécédents.

Comme je suis un député de l'opposition, on dira qu'il est normal que je me méfie du gouvernement, mais qu'on me permette de dire que nos objections ne s'expliquent pas que par le fait que nous sommes dans l'opposition. Nous nous opposons à cette mesure parce que nous nous faisons les interprètes de l'opinion des Canadiens, bien exprimée dans une publication récente du Conseil national du Bien-être, *Danger Looming*, document que, faute de temps, je ne peux citer longuement. Qu'il me suffise de dire que cet organisme est vraiment inquiet.

Les compressions ne font pas du tort qu'au régime d'assurance-maladie. Elles ont des conséquences directes sur nos enfants. La situation est catastrophique au point que, la semaine dernière, l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, participant à la plus grande conférence jamais tenue au Canada sur les garderies, a publié un communiqué demandant au gouvernement fédéral de supprimer ce plafonnement des dépenses du Régime d'assistance publique du Canada.

Pour conclure, je dirai que le projet de loi C-20 doit être rejeté. Le gouvernement doit négocier avec les provinces et rétablir un financement suffisant pour l'assurance-maladie. Le gouvernement a déjà les moyens de protéger la Loi canadienne sur la santé. Notre régime d'assurance-maladie est devenu une institution canadienne qui garantit à tous les Canadiens, sans égard à leurs revenus, et particulièrement aux pauvres, des servi-

ces de santé lorsqu'ils tombent malades parce qu'ils s'appauvrissent toujours davantage.

Notre pays connaît des temps difficiles. Les forces de dissension sont partout présentes. Que le régime d'assurance-maladie soit le ciment qui nous gardera unis comme Canadiens de l'est à l'ouest et du nord au sud.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement mon collègue de Winnipeg-Nord. Je voudrais lui poser une question.

Où pourrais-je me procurer l'une de ces merveilleuses cartes de crédit que possèdent les libéraux et qui permettent de dépenser à volonté, en laissant l'intérêt s'accumuler, et sans jamais devoir acquitter le compte?

Mon collègue fait allusion à des tactiques visant à effrayer la population relativement au régime d'assurance-maladie. Je me souviens de tactiques semblables employées en 1988 pour terroriser les personnes âgées de ma région, à qui l'on racontait que le régime d'assurance-maladie allait être détruit par l'Accord de libre-échange. Que se passe-t-il maintenant? Les Américains viennent ici afin d'étudier comment fonctionne notre régime, parce que celui-ci est tellement bon. Pourquoi est-il bon? Parce que nous avons les moyens de nous l'offrir.

Le débat porte sur la question de savoir si nous allons encore bénéficier de ce régime dans l'avenir. Si notre gouvernement avait continué à dépenser de façon aussi débridée que son prédécesseur qui lui a laissé un déficit de 38 milliards de dollars, ce déficit serait aujourd'hui de 99 milliards de dollars.

Mon collègue parle d'assurance-chômage. Il se plaint de l'augmentation des cotisations. Selon moi, un programme d'assurance fonctionne si les cotisations couvrent les dépenses. Si les dépenses augmentent, les contributions doivent aussi augmenter. Cela ne fait aucun doute dans ce cas-ci. Lorsqu'il a présenté le projet de loi C-21, le gouvernement avait l'intention de fixer le taux des cotisations pour une période de trois ans. Toutefois, il y a eu une récession au pays. Nous savons tous que cette récession a été moins grave qu'elle ne l'aurait été si le gouvernement n'avait pas adopté certaines mesures.

Le gouvernement a la responsabilité de gérer le programme d'assurance-chômage. Or, si le montant des cotisations n'avait pas été relevé, le déficit lié à l'assurance-chômage serait de 6 milliards de dollars à la fin de 1992. C'est inacceptable. Ce serait irresponsable de la part du gouvernement. Même avec une augmentation à 280 $, le déficit se chiffrera à 500 millions de dollars et le gouvernement devra le combler, conformément à l'engagement qu'il a pris lorsqu'il a déposé le projet de loi C-21 il y a environ un an. Le fait est que l'augmentation du taux coïncidera avec la relance économique, de sorte que son impact ne se fera pas sentir autant que mon collègue le laisse entendre.

Mon ami croit-il pas qu'il incombe au gouvernement de dépenser en fonction de ses moyens, ou pense-t-il que la façon d'être prospère dans l'avenir consiste à laisser les déficits s'accumuler indéfiniment?

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je suis heureux de répliquer à ces observations.

Croyons-nous que nous devons continuer à dépenser sans cesse? Non. Croyons-nous que nous devrions dépenser efficacement pour le régime de soins de santé? Je réponds oui. Dans la prémisse à sa question, le député parlait des dépenses consacrées au régime d'assurance-maladie. C'est le sujet dont on parle.

Je passe un instant à sa question sur l'assurance-chômage. Le député n'écoutait peut-être pas très attentivement ce que j'ai dit à ce sujet. L'ex-ministre des Finances, M. Wilson, avait déclaré en 1989, et cela a été entériné par la Chambre et par le Sénat en 1990, que l'État continuerait de contribuer au financement du programme en période de difficultés quand il serait inopportun de hausser les cotisations et prudent de laisser croître le déficit de la caisse de l'assurance-chômage. M. Wilson a répété à nouveau en 1990 par le truchement du sénateur Simard que des fonds seraient débloqués pour alimenter le compte de l'assurance-chômage de sorte qu'on n'ait pas à porter à un niveau indûment élevé les cotisations payées par les employeurs et par les employés.

L'ancien ministre des Finances lui-même a reconnu ce fait. Or, le député refuse de reconnaître la déclaration de l'ex-ministre des Finances.

Je ne comprends vraiment pas la logique du gouvernement actuel.

Quant aux cotisations à payer, je crois qu'elles devraient augmenter s'il est nécessaire de les hausser pour le bien du Régime de l'assurance-chômage, mais ce qui manque et ce qu'il omet de reconnaître, c'est la nécessité d'un soutien de la part de l'État. Le Régime de l'assurance-chômage n'est pas un programme d'assurance ordinaire, privé, au Canada, c'est un programme public administré par l'État, et le gouvernement doit garder la responsabilité de jouer son rôle s'il veut honorer ses engagements.

Quant à savoir si nous nous préoccupons du déficit, bien sûr que oui, mais nous nous préoccupons autant, sinon davantage, du déficit en vies humaines que provoquerait le démantèlement de notre régime d'assurance-maladie.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député de Winnipeg Nord.

M. Horner: Plutôt difficile à suivre, non?

Mme Callbeck: Non, je crois que c'était un excellent discours qui comportait beaucoup de bonnes idées. Il est regrettable que les députés de l'autre côté n'en appliquent pas certaines.

Le député avait raison lorsqu'il disait que le gouvernement fédéral essaie de se délester d'une partie de la dette qu'il a lui-même créée.

Le député a parlé des effets qu'aurait, selon lui, la réduction des paiements de transfert sur le système de soins de santé. Je me demande s'il ne pourrait pas prendre quelques minutes pour nous résumer les conséquences que cette mesure aura, selon lui, sur l'éducation. Dans ma province de l'Île-du-Prince-Édouard, les étudiants devront faire face l'an prochain à une hausse de 15 p. 100 des frais de scolarité. Les fonds consacrés aux programmes de prêts aux étudiants n'ont pas augmenté depuis 1984. Les prêts aux étudiants sont maintenant assujettis à des frais de 3 p. 100, et les étudiants ressentent les effets de la TPS puisque cette taxe s'applique aux livres.

De nombreux étudiants viennent à mon bureau de circonscription dans l'espoir de trouver des emplois d'été, des emplois qu'ils ne peuvent pas trouver à cause des politiques du gouvernement qui ont entraîné une récession au Canada.

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense que seront les répercussions de la réduction des paiements de transfert sur l'éducation?

• (1350)

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son excellente question. Avant d'y répondre, je voudrais préciser que l'Ouest à lui seul perdra 8,5 milliards de dollars au cours des trois prochaines années à cause de la réduction des paiements de transfert.

Avant de parler de l'éducation, je rappelle que mes commentaires visaient à mettre en évidence les répercussions qu'aura la réduction des fonds consacrés aux soins de santé sur la santé physique et mentale des Canadiens. Ma collègue a parlé d'une autre forme de santé tout aussi importante, soit la santé des Canadiens dans le domaine de l'éducation. Les frais de scolarité au Manitoba ont à n'en pas douter augmenté à cause de la réduction des paiements de transfert. Les programmes de bourses sont moins nombreux et les universités se retrouvent dans une situation critique à cause de cette réduction.

En fin de compte, les réductions auront pour effet de priver les jeunes des ressources économiques nécessaires. Si nous voulons vraiment être compétitifs, comme le signalait un excellent discours intitulé «Les Canadiens veulent-ils vraiment être compétitifs?», nous devons faire ce qu'il faut pour cela. Il ne fait aucun doute que la réduction des paiements de transfert et la diminution des fonds nécessaires à l'éducation auront des effets douloureux pour les jeunes, qui sont notre force et nos dirigeants de demain.

Pour cette raison supplémentaire, je demande au gouvernement de retirer le projet de loi C-20.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'intervenir aujourd'hui et de participer au débat sur le projet de loi C-20. Cette mesure tend notamment à geler le financement des programmes établis par habitant et à sabrer dans les transferts au titre du Régime d'assistance publique du Canada versés aux provinces les plus riches, ce qui va réellement nuire à la qualité de nos systèmes d'éducation et de soins de santé et pourrait même faire disparaître carrément nos normes élevées dans ces domaines. Au moment même où nos voisins du sud se penchent sur notre excellent système de soins de santé et souhaitent l'adopter, notre gouvernement veut le détruire.

J'ai le devoir et l'honneur de d'exposer le point de vue de mes électeurs de Parkdale—High Park à la Chambre. Ils m'ont élu pour exprimer leurs préoccupations sur les questions de compétence fédérale, et je voudrais tout d'abord répondre à une question que m'a posée l'un deux. Il m'a demandé: «Jesse, n'est-ce pas exaspérant à la Chambre de savoir que quoi que ce soit que vous disiez, le gouvernement réunit tous les députés dont il a besoin pour faire adopter de force les mesures législatives qu'il veut?»

Il m'a rappelé ensuite qu'il y avait eu un débat sur l'Accord de libre-échange, mais que toutes les tentatives que nous avions faites pour le modifier n'avaient abouti à rien. Il m'a rappelé également que les Canadiens ne voulaient pas de la TPS, mais que le gouvernement a fait fi du débat dans cette enceinte, des audiences qui ont eu lieu dans tout le pays, des milliers de pétitions déposées à la Chambre et à l'autre endroit, ainsi que de l'intention de nombreux sénateurs de bloquer la TPS. Il a nommé huit nouveaux sénateurs et il a imposé sa volonté au peuple.

En Union soviétique et en Europe de l'Est, les gens luttent contre cela depuis 50 ans, et que faisons-nous au Canada? Nous adoptons les aspects de leur système politique qu'ils rejettent.

Fondamentalement, mon électeur m'a demandé pourquoi je n'abandonnais pas et ne laissais pas le gouvernement passer outre à toute opposition. Il a laissé entendre que le Canada était une dictature pire que celle qu'il avait quittée en Europe de l'Est. Là-bas, sous le régime communiste, au moins les gens savaient qu'il n'y avait aucun espoir de faire changer d'idée à leurs dirigeants. Il est venu au Canada en s'imaginant que notre démocratie parlementaire permettrait à la volonté du peuple de s'exprimer, et il s'est aperçu que ce n'était pas toujours le cas.

Si le nouveau ministre des Finances, qui a montré au fil des ans qu'il prenait la démocratie au sérieux—je l'ai connu lorsque nous avons siégé ensemble au Comité des transports, et je le dis en toute sincérité—, étudie de plus près ce projet de loi, qui est l'oeuvre du ministre précédent, et s'il prend le temps d'écouter ce que, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons à dire à ce sujet, il va prendre la décision qui est dans l'intérêt de la majorité des Canadiens. Il va faire ce qui s'impose, c'est-à-dire retirer le projet de loi C-20.

Il est encore temps de rétablir la foi de mes électeurs en la démocratie. Il est encore temps de veiller à maintenir les excellentes normes dont profitent les Canadiens dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Ce projet de loi va avoir pour effet de réduire les paiements de transfert en espèces pour l'enseignement postsecondaire et la santé. Si les réductions se poursuivent, comme le propose le gouvernement, le Conseil national du Bien-être estime, qu'en 1997 les paiements de transfert en espèces aux provinces pour la santé et l'enseignement postsecondaire vont cesser complètement.

Cette estimation est fondée sur le scénario optimiste qui prévoit que la récession va prendre fin très bientôt. Les Canadiens devraient-ils accepter une chose pareille? Nos systèmes d'éducation et de santé font l'envie du monde entier. Selon nos règles d'égalité dans la prestation de services, les enfants pauvres ont les mêmes droits aux soins de santé et à l'éducation que les enfants riches.

Il s'ensuit que tous les Canadiens ont la possibilité de vivre sainement et de s'instruire afin de trouver un bon emploi et de jouir d'un bon niveau de vie.

En réduisant les paiements de transfert, le gouvernement fait en sorte que les enfants des provinces moins prospères seront condamnés à la pauvreté. Leur incapacité à se payer une formation les forcera à occuper des emplois peu rémunérateurs ou à vivre de l'aide sociale. La réduction des sommes versées au titre des services de santé fera en sorte que ce seront les diverses provinces qui prendront en main le réseau des services de santé.

Ce phénomène créera inévitablement des écarts dans la qualité des services offerts aux Canadiens. Je voudrais citer une fois de plus le Conseil national du Bien-être: «Nous pourrions nous retrouver avec 12 régimes d'assurance-maladie provinciaux ou territoriaux très différents les uns des autres.» Les résidants des provinces pauvres devraient se contenter de services de santé d'une qualité inférieure aux services dont bénéficient les Canadiens qui vivent dans des provinces plus riches.

Cela entraînera-t-il l'imposition d'honoraires supplémentaires et de frais modérateurs? Je pense que ce sera le cas. Cela voudra-t-il dire qu'il est préférable que vous n'accouchiez pas d'un prématuré dans les provinces maritimes parce que celles-ci n'auront pas d'incubateurs? Si vous souffrez d'une crise cardiaque à Toronto y aura-t-il un lit pour vous?

Une voix: Vous essayez de faire peur aux gens.

M. Flis: Le député dit que j'essaie de faire peur aux gens. Un de mes amis qui vit à Toronto attend actuellement qu'un lit se libère pour qu'il puisse subir un pontage coronarien. S'il n'en obtient pas un bientôt, il devra être transporté par avion en Saskatchewan, et s'il ne peut être opéré dans cette province, il devra être transporté par avion jusqu'aux États-Unis. Voilà ce que le député appelle «essayer de faire peur aux gens».

Les Canadiens vivant dans le Nord perdront-ils leurs ponts aériens vers de grands hôpitaux? Le projet de loi risque donc d'entraîner de nombreux changements, mais celui dont j'ai le plus peur, c'est ce que j'appelle la médecine «au comptant».

Les Canadiens qui ont terminé des études postsecondaires et qui ont un travail pourront se payer des soins médicaux. Les Canadiens qui auront une 12e année ou moins et qui occuperont des emplois peu rémunérateurs ne le pourront pas. La médecine au comptant n'est pas acceptable. Je ne veux pas être obligé de montrer ma carte de crédit avant de pouvoir entrer au service d'urgence du centre de santé St. Joseph's qui est situé dans la circonscription que je représente et qui est probablement l'un des meilleurs au monde. Il ne le sera toutefois plus si le gouvernement réussit à faire adopter le projet de loi C-20.

Je ne veux pas qu'un des électeurs que je représente ne puisse un jour bénéficier de soins médicaux parce qu'il est pauvre. Un grand nombre de ceux-ci font déjà la ligne dans les banques d'alimentation et l'attente est de plus en plus longue depuis que le gouvernement a pris le pouvoir. Je veux que ces gens puissent recevoir des services de santé de première classe lorsqu'ils en ont besoin.

Je n'accepte pas non plus que les riches puissent recevoir un enseignement postsecondaire, alors que les pauvres n'ont qu'une 12e année. L'enseignement constitue un investissement dans l'avenir, mais les frais de scolarité sont déjà si élevés que de nombreuses personnes doivent faire des pieds et des mains pour envoyer leurs enfants à l'université ou au collège.

Comment pourront-ils leur payer une formation postsecondaire si le gouvernement fédéral réduit les subventions et si les frais de scolarité montent en flèche? Ils en seront tout simplement incapables.

Monsieur le Président, je sais que mon temps est épuisé. Je voudrais simplement terminer en priant le gouvernement de retirer le projet de loi C-20.

[*Français*]

M. le Président: Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

M. RAYMOND BISSON

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, la semaine dernière, les nombreux chefs indiens du Canada se sont donnés un nouveau chef national, M. Ovide Mercredi. Nous lui souhaitons tout le succès possible.

Hier, une autre élection importante a eu lieu.

[*Français*]

La Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, anciennement connue comme la

FFHQ, a élu son nouveau président, M. Raymond Bisson. M. Bisson, maintenant le président actuel de la Société franco-manitobaine, devient le président d'environ un million de francophones qui habitent à l'extérieur du Québec. Il travaille avec acharnement pour les francophones et il en est le revendicateur par excellence, tout en reconnaissant les autres réalités du Canada, la majorité, les peuples autochtones et les Canadiens et Canadiennes d'autres sources, d'autres origines.

Je suis convaincu que M. Bisson contribuera énormément à l'épanouissement de la francophonie, tout en respectant autrui. Nous lui offrons nos meilleurs voeux de succès.

* * *

LES PRODUCTEURS DE PORC

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, le Canada vient de remporter une victoire importante relativement aux exportations de porc aux États-Unis. Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange en janvier 1989, le Canada vient de l'emporter dans une ronde finale contre les États-Unis dans un des secteurs commerciaux les plus chaudement disputés entre les deux pays, soit la production du porc frais, gelé et surgelé.

Cette décision du Comité pour contestation extraordinaire aura des conséquences heureuses pour les producteurs canadiens de porc. En effet, puisque l'ordonnance d'imposition d'un droit compensateur sur la viande de porc sera révoquée, la perception des droits arrêtée, environ 20 millions de dollars en droits déjà perçus seront remboursés aux producteurs canadiens. Cette conclusion du comité nous confirme les avantages offerts par le système de révision par un groupe spécial binational de l'ALE en ce qui concerne les différends en matière de droits antidumping et compensateurs. Une belle victoire, monsieur le Président, pour les 4 300 producteurs et abattoirs québécois qui sont nombreux dans mon comté.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ NATIONALE ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, les Canadiens peuvent-ils compter sur Santé et Bien-être social Canada pour réglementer les appareils médicaux?

De toute évidence, la réponse est un retentissant «non». Une modification extraordinaire apportée en 1989 aux dispositions des règlements de Santé et Bien-être national concernant les éponges contraceptives permet la vente sur le marché canadien de produits spermicides qui n'ont pas fait l'objet de tests et de vérifications en garantissant l'innocuité et l'efficacité.

Article 31 du Règlement

Nous entendons maintenant dire que ces contraceptifs ont un taux d'efficacité de moins de 90 p. 100, et même de près de 70 p. 100, c'est-à-dire qu'il sont moins efficaces que tous les autres moyens contraceptifs.

Comme l'implant mammaire Même, ces produits inefficaces sont maintenant sur le marché parce que Santé et Bien-être social a passé outre à l'avis de ses chercheurs compétents.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, il se pourrait maintenant que le Canada soit le seul pays développé qui ne teste pas ses produits spermicides.

Il est grand temps de mener une enquête sur l'émission des permis de mise en marché des appareils médicaux au Canada. Refuser de faire au moins cela serait tromper les Canadiens, surtout les femmes, qui doivent pouvoir se fier aux appareils médicaux sur le marché.

* * *

CHYPRE

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, la résolution 541 du Conseil de sécurité des Nations Unies condamne la division de l'île de Chypre et la formation d'un État turco-chypriote. Les dispositions concernant la fin de l'occupation de la partie nord de Chypre et le retrait des troupes turques doivent être respectées et appliquées.

La Turquie, qui a bénéficié d'un solide appui politique et économique durant la guerre du golfe Persique, devrait manifester sa bonne volonté en facilitant le règlement du problème chypriote.

Le temps est venu pour la Grèce, la Turquie et Chypre d'entreprendre un dialogue sincère et sérieux en vue de créer un nouveau climat de confiance et de compréhension afin d'obtenir des résultats concrets et durables.

La guerre du Golfe a montré qu'il est essentiel pour assurer la sécurité dans le monde que tous les pays respectent les principes fondamentaux du droit international et évitent d'employer la violence dans les relations internationales.

* * *

LA SOCIÉTÉ NOVA SCOTIA CLAM COMPANY

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, il y a six semaines, la Nova Scotia Clam Company fermait ses portes et mettait à pied ses 250 employés.

Hier, j'ai participé à un rassemblement en leur faveur qui se tenait à l'usine de coques et de palourdes de Auld's Cove. Leur message à la société, aux syndicats, au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial était simple: «Nous voulons ravoir nos emplois dès maintenant.»

J'espère que leur appel sera entendu. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre 250 autres emplois dans Highlands—Canso et cette entreprise a un brillant avenir à Auld's Cove, si on lui donne un appui approprié.

Il existe au Japon un nouveau marché d'exportation prometteur pour son produit. L'entreprise a appris les dures leçons nécessaires pour pénétrer ce marché et surtout, elle a les travailleurs qu'il lui faut. Ce sont des travailleurs responsables et fiers de leur travail. Ce n'est pas le temps pour la société ou le gouvernement de les abandonner.

Deux solutions s'imposent. Premièrement, l'entreprise a besoin d'une aide financière pour poursuivre ses activités. Cette solution est faisable, semble-t-il. Deuxièmement, elle doit avoir un accès assuré à cette aide financière pour traiter les coques et les palourdes à Auld's Cove.

C'est le travail du ministre des Pêches. Il ne doit pas faire disparaître cet accès et ces emplois en approuvant la délivrance de nouveaux permis pour traiter ces myes ailleurs, pour inonder le marché japonais, pour encourager une concurrence destructive et pour étouffer cette jeune entreprise.

* * *

LE MARATHON ANNUEL ISMAÏLIEN

M. Bill Attewel (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, hier j'ai eu le plaisir d'assister aux cérémonies du 7e marathon annuel ismaïlien de 10 km. On prévoit que plus de 1 300 coureurs participeront à cette activité de bienfaisance.

Je tiens à remercier les jeunes ismaïliens qui préparent cet événement depuis plus de six mois et à louer le leadership du président Nizar Kanji et de bien d'autres chefs de file de la communauté, dont bon nombre viennent de Markham.

La somme nette que permettra de recueillir ce marathon, qui devrait s'élever à plus de 50 000 $, est destinée à la campagne lancée par l'hôpital général de North York. Les fonds recueillis grâce aux marathons précédents ont servi à de bonnes causes telles que la Société du cancer, la Société Alzheimer et la Fondation des maladies du coeur.

Je tiens à remercier tout spécialement Apotex Inc., une société pharmaceutique canadienne, qui a versé une contribution de 20 000 $.

Comme je l'ai dit lors de l'allocution que j'ai prononcée à cette occasion, la communauté ismaïlienne musulmane mérite les félicitations de tous les Canadiens pour son programme d'action directe dans les communautés. Son réel souci humanitaire et son sens du partage en font un modèle à suivre pour l'ensemble des Canadiens.

* * *

LA LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, en 1986, c'est-à-dire il y a cinq ans, un comité multipartite spécial a demandé instamment et unanimement au gouvernement fédéral de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, c'est-à-dire l'homosexualité.

Cette modification a reçu à l'époque l'appui de tous les partis et du gouvernement. Le gouvernement actuel a dit qu'il apporterait une telle modification à la Loi sur les droits de la personne. Or, le gouvernement jusqu'à présent a impudemment refusé d'agir.

Cette modification est d'une plus grande portée que les dispositions de la charte et protège de la discrimination dans les secteurs public et privé qui relèvent de la compétence fédérale. Plus de 1,2 million de Canadiens appartiennent à ces secteurs. Il y a 100 000 homosexuels au Canada. Il s'agit d'une protection importante pour ces hommes et ces femmes. Tous les partis ont convenu que cette protection est légitime et nécessaire. Le moment est venu pour le gouvernement actuel de passer aux actes.

* * *

LE PARTI CONSERVATEUR

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, la *Gazette* de Montréal d'aujourd'hui publie un article intitulé: «Branle-bas chez les simples députés—Des conservateurs critiquent le gouvernement».

L'article mentionne mon nom et ceux de plusieurs collègues de mon caucus, comme si nous étions des sortes de rebelles. Il cite également un député de l'opposition qui disait que des députés du caucus conservateur, comme moi-même, auraient été rappelés à l'ordre par les dieux politiques du Parti conservateur.

J'ai des nouvelles pour l'opposition. La liberté et l'indépendance des députés est un objectif du gouvernement. Le discours du Trône en a fait mention, ce qui a encouragé encore davantage les députés du caucus à faire exactement ce que les gens qui ont voté pour eux veulent qu'ils fassent.

Les Canadiens veulent que les députés ne soient ni des moutons ni des claqueurs. Ils ne veulent pas d'un esprit sectaire aveugle, mais plutôt des députés qui ont du bon sens à la Chambre des communes. Il n'y a pas de révolte, mais simplement un groupe de députés ministériels qui font leur travail.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, le week-end dernier, 135 habitants du Québec ont été accueillis par ceux de Gananoque, une ville située sur les rives du Saint-Laurent, dans l'est de l'Ontario.

Cette rencontre se voulait un geste de bonne volonté parrainé par les gens ordinaires de Gananoque et s'intitulait «entre voisins». Les habitants de Gananoque qui ont lancé ce projet ont aujourd'hui toutes les raisons de se sentir très fiers d'avoir prouvé aux Canadiens de partout que la meilleure façon de promouvoir l'unité et la compréhension entre Canadiens, c'est d'aller les uns vers les autres.

• (1410)

Nos félicitations à Gananoque et que la bonne volonté dont vous faites preuve entre voisins devienne un exemple que tous les autres Canadiens du pays voudront suivre.

Oui, les Canadiens veulent demeurer unis et la meilleure preuve que nous en ayons vue, ce sont des projets comme celui qu'a lancé la population de Gananoque, qui a reçu 135 visiteurs du Québec le week-end dernier.

* * *

[*Français*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la population de l'Abitibi et moi-même tenons à vous féliciter et vous remercier pour avoir eu la courageuse initiative d'annuler la réception que vous donniez annuellement à votre résidence de Kingsmere au coût approximatif de 15 000 $.

Article 31 du Règlement

Voilà un exemple de bonne volonté que notre gouvernement démontre en cette période de récession. Dans cette optique, j'invite tous les ministères du gouvernement canadien, le Gouverneur général du Canada et le Sénat à appliquer un «ticket modérateur» sur les festivités de cet été. Sinon, qu'ils annulent immédiatement leurs parties d'été que les contribuables paient de leurs impôts.

Monsieur le Président, au nom des Canadiens et Canadiennes, merci pour votre geste.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, selon certaines rumeurs qui circulent au Canada, le ministère de la Défense nationale reviendrait au concept de trois armes distinctes avec chacune ses propres installations d'entraînement.

C'est à la BFC de Cornwallis que s'effectue actuellement l'entraînement des recrues pour toutes les armes des Forces canadiennes. Cette formule permet d'éviter le dédoublement des coûts qui s'imposerait si chaque arme devait avoir ses propres installations d'entraînement.

L'entraînement de base des recrues des forces armées se donne surtout à deux endroits: en anglais, à Cornwallis et, en français, à Saint-Jean au Québec.

En 1990, seulement 5 600 recrues ont achevé leur entraînement, dont un tiers à Saint-Jean et deux tiers à Cornwallis. Le coût par recrue a été de 3 200 $ à Cornwallis et de 5 300 $ à Saint-Jean.

Si le Cabinet veut vraiment faire des économies, il devrait repenser au montant de 12,8 milliards de dollars et ne pas songer à réduire l'entraînement de base d'un nombre de recrues à peine suffisant au Canada.

* * *

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, une des raisons qui attirent les Canadiens à faire leurs achats au sud de la frontière, c'est le prix de l'essence. En effet, ce sont les taxes élevées sur l'essence qui poussent les consommateurs vers le sud.

De notre côté de la frontière, l'essence se vend 56 p. 100 plus cher le litre que du côté américain. Environ 76 p. 100 de la différence de prix est attribuable au taux élevé des taxes fédérales et provinciales.

Selon une grande enquête réalisée par Ernst and Young, 72 p. 100 des répondants étaient allés faire des courses aux États-Unis dans les 30 jours précédents. L'achat d'essence représentait 36 p. 100 du total de leurs dépenses. Soixante-huit p. 100 des répondants ont déclaré que si le prix de l'essence était comparable, ils n'effectueraient pas leurs achats aux États-Unis.

En réalité, c'est l'essence bon marché qui attire le consommateur canadien vers le sud et, quand il s'y trouve, il fait d'autres achats.

Pour que nous restions concurrentiels, il faut que le gouvernement fédéral et les provinces repensent sérieusement aux taxes prélevées sur l'essence. On devrait étudier diverses méthodes, entre autres, des taux progressifs, une réduction générale, peut-être financée par les recettes de la TPS provenant de l'économie clandestine, pour essayer de résoudre ce problème des achats aux États-Unis.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS DE HONG KONG

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, on ne saurait se contenter des excuses tardives des Japonais aux survivants canadiens de leurs camps de prisonniers.

Jamais des groupes de prisonniers de guerre canadiens n'ont connu autant de souffrances et de brutalités, et vécu dans des conditions aussi ignobles et aussi inacceptables. Le souvenir de ces quatre années de traitement pénible et cruel continue de hanter de nombreux anciens prisonniers et leur famille.

L'Association des anciens combattants de Hong Kong réclame une indemnité juste et raisonnable devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, à Genève, pour le travail d'esclave fourni à la pointe du fusil.

Le premier ministre leur a dit que c'était une revendication futile et qu'ils devraient chercher compensation auprès de leur propre gouvernement, ce en quoi il a raison. Toutefois, il a tout à fait tort lorsqu'il dit qu'il n'y a pas d'argent pour eux.

Les circonstances de leur détention sont particulières et justifient une indemnité. Ils devraient l'obtenir immédiatement de leur pays pour lequel ils ont tant souffert, mais qu'ils ont servi si bravement.

LES ANCIENS COMBATTANTS DE LA GUERRE DE CORÉE

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, cette fin de semaine j'ai été interrogé par des personnes dans deux branches de la Légion royale canadienne qui voulaient savoir si le Canada allait reconnaître les anciens combattants de la guerre de Corée et si oui, quand?

Je suis sûr que ces deux anciens combattants et tous les députés sont heureux de la déclaration qui a été faite aujourd'hui, annonçant qu'une médaille canadienne du volontaire serait présentée aux anciens combattants de la guerre de Corée.

Cette nouvelle arrive à point, car les anciens combattants s'apprêtent à commémorer le jour de la Corée au monument commémoratif de la guerre du Canada et à tous les monuments aux morts du pays, dimanche prochain.

Nous pouvons être fiers des volontaires canadiens qui ont servi avec les Nations Unies, et nous ne devons pas oublier le sacrifice suprême de 516 Canadiens morts pour la défense de la Corée du sud.

Depuis 40 ans ces anciens combattants veulent que leur pays reconnaisse leurs services volontaires. L'annonce d'aujourd'hui est une reconnaissance méritée bien que tardive.

* * *

LES GARDERIES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le gouvernement trouve des fonds pour faire la guerre, mais n'en a pas pour nos enfants.

En 1984, le premier ministre avait promis qu'il donnerait la priorité absolue à l'établissement d'un programme national de garderies. En 1986, un groupe de travail chargé d'examiner la situation des garderies a fait une tournée du Canada. On nous a répété à maintes reprises que plus d'un million d'enfants d'âge préscolaire avaient un besoin urgent de garderies accréditées, et qu'un grand nombre d'enfants étaient, comme on dit, à risque.

Le gouvernement a réagi en donnant 200 $ pour la forme aux mères qui restaient à la maison, mais n'a rien donné aux garderies.

En 1990, dans le cadre du Sommet mondial en faveur des enfants qu'il présidait, le premier ministre demandait instamment aux pays d'assurer un meilleur avenir à tous les enfants. Ensuite, il est revenu au pays et a réduit les fonds versés pour la garde des enfants en sabrant le Régime d'assistance publique du Canada.

Aujourd'hui, une autre génération d'un million d'enfants ont besoin de services de garderie—87 p. 100 d'entre eux sont placés dans des garderies non accréditées ou n'ont accès à aucun service de garde. Leurs mères, qui travaillent à l'extérieur du foyer, sont désespérées.

Quand le gouvernement au pouvoir apprendra-t-il, à l'instar de la plupart des pays européens, que les garderies sont un service essentiel et un investissement social?

Virons les conservateurs et organisons-nous.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Au cours de son séjour en Allemagne, le premier ministre a dit qu'il entendait réduire les forces armées canadiennes stationnées en Europe, mais il n'a pas dit de combien.

Il me semble qu'il aurait été préférable d'abandonner la politique actuelle en la matière et d'en annoncer une nouvelle, et non de procéder à des retraits ici et là sans trop savoir où nous allons.

Je voudrais donc que le vice-premier ministre me dise pourquoi le gouvernement annonce à l'Europe qu'il entend réduire les forces canadiennes qui s'y trouvent, mais refuse de révéler notre nouvelle politique de défense aux Canadiens.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je crois que tout d'abord il faut que les choses soient très claires. Le Canada croit en l'OTAN. Le Canada participe à l'OTAN. Le Canada croit que dans sa politique de défense sa participation à l'OTAN est un rôle clé.

Deuxièmement, la situation géostratégique en Europe a été profondément modifiée par la disparition du Pacte de Varsovie, par la réunification des deux Allemagnes, et l'ensemble des alliés, y compris l'OTAN, revoit sa politique de défense en Europe. Dans cet esprit, le gouvernement du Canada a déjà annoncé le retrait de 1 400 militaires lors de son budget de 1990. Cet exercice est en cours. De plus, le gouvernement comme la quasi-totalité de ses alliés est à revoir sa politique de défense et, une fois discutée et acceptée par les collègues du Cabinet, elle sera rendue publique. Maintenant le gouvernement, le ministre de la Défense et plusieurs ministres ont clairement laissé entendre depuis quelques semaines que le Canada diminuera sa présence en Europe.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Nous sommes tout à fait d'accord, monsieur le Président, que le temps est venu d'avoir une nouvelle politique de défense, parce que celle de 1987 était basée sur la notion de la guerre froide et on savait que la guerre froide était déjà terminée. Alors, il est tout à fait normal d'avoir une nouvelle politique. Seulement, nous voudrions savoir de la part du ministre, monsieur le Président, pourquoi on annonce une politique de défense en Europe, comme celle-ci, sans en avoir une nouvelle au Canada, sans avoir demandé aux Canadiens leur point de vue en la matière? Et je voudrais savoir de l'honorable ministre si oui ou non, et, si oui, quand les Canadiens seront consultés avant qu'on annonce les politiques morceau par morceau comme on l'a fait en fin de semaine?

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je comprends fort bien que le chef de l'opposition doit être informé d'un ensemble de situations au Canada, mais je tiens à lui rappeler qu'à plusieurs reprises, depuis le début du mois de mai, j'ai eu à répondre à cette question. Et régulièrement, y compris dans des textes rendus publics, j'ai clairement indiqué que le Canada diminuerait sa présence en Europe, tout en restant présent dans les stratégies de l'OTAN. Il n'y a là rien de neuf. Ces questions-là sont déjà connues par ceux qui voulaient les connaître. Mais il est bon par contre que le Canada, faisant partie d'une alliance, consulte ses principaux alliés lorsqu'il s'agit de définir en termes concrets et pratiques, lorsque cela sera soumis au Cabinet, l'information et la position de nos alliés, monsieur le Président.

• (1420)

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'adresse mon autre question au général Masse. . . je m'excuse, au ministre de la Défense et au maréchal Foch. . .

Je voudrais tout simplement demander au ministre de la Défense: Dans les déclarations du premier ministre en fin de semaine, il a indiqué que le gouvernement avait l'intention de fermer certaines bases militaires au Canada. Donc, je demande au ministre si cette fois-ci le gouvernement agira avec prudence et, s'il doit fermer des bases militaires au Canada, s'il prendra les moyens pour avoir des politiques économiques pour prévenir les problèmes auxquels les villes affectées auront à faire face après l'annonce des fermetures de bases et non pas attendre que le désastre soit arrivé et essayer de trouver des palliatifs.

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je répondrai au capitaine du Parti libéral que telle est mon intention.

[*Traduction*]

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au vice-premier ministre.

Vendredi dernier, le premier ministre a fait une déclaration de principe très importante en matière de défense au sujet de notre position militaire au sein de l'OTAN. Il l'a faite après avoir été «gagné et ému par le chancelier allemand» au cours de ses consultations avec lui. Enfin, je crois que ce sont les termes qu'il a employés.

Puisque nous n'avons pas de politique de défense depuis trois ans, le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre quand le gouvernement va consulter les Canadiens et se laisser «gagner et émouvoir» par eux?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, lorsque les discussions avec mes collègues seront terminées et que la décision sera prise, vous pouvez être certain qu'elle sera rendue publique.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Est-ce que le ministre peut nous assurer qu'avant d'annoncer la fermeture des bases militaires, on entreprendra des études des impacts économiques, qu'on rendra ces études publiques et encore une fois, que des alternatives économiques viables seront déposées?

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les bases et l'infrastructure de bases au Canada doivent d'abord et avant tout répondre aux besoins des Forces canadiennes dans le cadre d'une politique de défense. C'est le premier objectif d'une base.

Il est évident que ces bases apportent également, sur le plan régional, des retombées économiques. Mais leur première qualité, c'est de servir les Forces canadiennes.

Troisièmement, c'est un secret de polichinelle qu'il y a trop de bases au Canada pour les besoins des Forces canadiennes. Il est évident qu'elles seront diminuées, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Lors de la formation de la commission Spicer, on a dit aux Canadiens que celle-ci serait à leur écoute et qu'elle leur présenterait directement son rapport, et que ce serait pas un rapport préalablement approuvé par le gouvernement. Pourtant, je crois savoir qu'hier, des députés du parti ministériel ont obtenu copie de certaines parties sinon de la totalité du rapport, avant que ne soit présenté aux Canadiens.

Le ministre responsable déposera-t-il immédiatement les parties du rapport que le gouvernement a en main, ou le rapport complet, le cas échéant, de façon que nous puissions conserver la confiance des Canadiens et dire que le rapport de la commission Spicer sera d'abord livré aux Canadiens et non pas approuvé préalablement par le gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir donner cette assurance à la Chambre. Je n'ai pas vu ce rapport, ni aucune partie de celui-ci. De plus, je n'ai certainement pas l'intention de l'approuver au préalable.

À mon avis, ce genre de participation de la population canadienne est exactement le genre d'innovation dont nous avons besoin et qu'il faut utiliser de concert avec le régime parlementaire qui a, pendant longtemps, fort bien servi notre pays.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire.

Si j'ai bien compris, le ministre dit que le gouvernement n'a vu aucun exemplaire de ce rapport. Sinon, le ministre déposera-t-il les rapports qu'il a vus?

Mais changement de propos, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, traduisant en cela l'opinion d'une vaste majorité de Canadiens, a aujourd'hui relancé l'idée d'avoir un processus constitutionnel plus ouvert. Malgré cela, le gouvernement crée encore un comité parlementaire comprenant 10 sénateurs non élus, un comité tout à fait semblable à ceux qui l'ont précédé.

Le ministre écoutera-t-il des groupes comme le Comité national d'action, de nombreux autres groupes d'un océan à l'autre, ainsi que les Canadiens qui estiment que, cette fois, nous avons besoin d'un processus constitutionnel plus ouvert? Va-t-il revenir sur sa proposition et en faire une nouvelle qui n'exclura pas les Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Non, monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de revenir sur notre proposition. J'ai pris connaissance de la proposition du Comité national d'action. J'ai constaté avec étonnement qu'il proposait de mettre sur pied une assemblée constituante pour le reste du Canada, une assemblée dont le Québec serait, par définition, exclu.

Je ne peux m'empêcher de vous signaler une article de Lysiane Gagnon, publié dans le *Globe and Mail* de samedi et portant sur le congrès que le parti de la députée a tenu à Halifax. Voici ce que disait l'article:

> Le NPD a tenu un congrès auquel le Québec n'a pas assisté.

Je ne veux pas d'une situation où le pays tiendrait des pourparlers constitutionnels auxquels le Québec ne participerait pas.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le ministre sait très bien qu'il peut y avoir des représentants du Québec. Je présume qu'il y aura des représentants du Québec au sein de son comité parlementaire. Ces mêmes députés pourraient également faire partie d'une assemblée constituante.

* * *

[*Français*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'aimerais traiter d'un autre sujet, monsieur le Président. Le gouvernement a gardé les portes closes ce matin et a refusé de rencontrer le Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Pourtant, 52 p. 100 de la population, les femmes, vivent dans la peur. La violence envers les femmes fait toujours des ravages. Qu'est-ce que ce gouvernement compte faire pour rendre cette violence socialement inacceptable, *zero tolerance* comme on dit en anglais? Ce gouvernement va-t-il enfin comprendre qu'il faut une combinaison d'abris, d'un programme d'éducation publique, d'une formation anti-raciste pour tout le système de la justice?

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je peux assurer à la députée que toute la question de la violence faite aux femmes est d'une importance primordiale dans le programme du gouvernement. Bien des ministres qui ont déjà pris la parole y accordent la même importance pas seulement le ministre de la Santé et du Bien-être social, qui a annoncé le projet de subventions à la famille de 136 millions de dollars, mais aussi le secrétaire d'État, le solliciteur général et la ministre de la Justice, qui collaborent tous à la présentation de projets à cet égard. Parmi

ces projets, on compte bien sûr le plus important, l'enquête nationale annoncée dans le discours du Trône.

J'en ai discuté avec mes collègues des deux côtés de la Chambre. Nous espérons réellement que cette enquête aidera le pays à réagir à ce problème et à trouver les vraies solutions et les plans d'action qui inciteront les femmes en général et les provinces à s'engager, ainsi que nous-mêmes, afin que nous puissions enfin trouver une solution à ce problème pour tout le Canada.

* * *

[*Français*]

LE PROJET GRANDE-BALEINE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Mardi, à la Chambre, le ministre a dit qu'il attendait la décision de Québec sur le projet Grande-Baleine avant d'agir. La même journée, Québec a fait connaître sa décision, c'est-à-dire les routes et le projet seront scindés. Ça fait un an que le fédéral cherche des raisons et des excuses pour ne pas assumer ses responsabilités, mais là il n'y a plus d'excuse, là il n'y a plus d'échappatoire possible. Ma question est la suivante: Compte tenu de la décision finale de Québec, le ministre a-t-il l'intention de mettre sur pied immédiatement une évaluation fédérale complète et publique sur le projet dans son ensemble, c'est-à-dire, monsieur le Président, une étude non scindée?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, justement avant d'aller plus loin dans la façon dont nous allons aborder l'étude environnementale du projet Grande-Baleine, nous allons sonder les parties, incluant le gouvernement du Québec, incluant les Inuit et les Cris. L'honorable député devrait savoir que la réponse du Québec est venue justement suite à une réunion qui réunissait autour de la même table les Inuit, les Cris, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral pour que nous puissions faire le point sur la façon d'aborder l'étude environnementale du projet Grande-Baleine. Nous avons affirmé, et le ministre de l'Environnement du Québec a lui aussi affirmé qu'il préférait faire une seule étude pour l'ensemble du projet. Maintenant, il semble qu'ils aient maintenu leur position initiale. Nous allons voir de quelle façon nous pourrons aborder ce projet-là, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, on a déjà sondé tout ce qu'on avait à sonder. Le collègue du ministre, le ministre des Affaires indiennes, s'est dit plutôt perplexe, ce matin, face à la position gouvernementale à l'égard de la baie James.

• (1430)

Il y a quelques semaines, le ministre québécois de l'Environnement a supplié le gouvernement fédéral d'appuyer la cause environnementale, et je cite:

> Il faut que le gouvernement fédéral fasse son travail. L'absence du gouvernement fédéral dans les secteurs de compétence fédérale me laisse perplexe.

Voilà ce que disait le ministre québécois de l'Environnement. Il n'est pas le seul à être perplexe. Le ministre des Affaires indiennes l'est. Les Canadiens aussi.

Le ministre va-t-il affirmer clairement ici que le gouvernement ne permettra jamais qu'un projet important relevant de sa compétence, et pas seulement celui de la baie James, aille de l'avant n'importe où au Canada sans qu'une évaluation environnementale approfondie ait été menée publiquement et complétée avant la première pelletée de terre.

Au lieu de faire la leçon aux Allemands en matière environnementale, le ministre ou le premier ministre feraient mieux de s'assurer qu'ils n'ont eux-mêmes rien à se reprocher.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député dit que des gens sont perplexes. Je dois avouer que quant à moi, c'est l'attitude du député de LaSalle-Émard qui me laisse perplexe; en effet, il voudrait que nous intervenions tout bonnement là-dedans sans nous entretenir avec le gouvernement du Québec. Il y a deux semaines à peine, il accusait ici même le gouvernement de s'ingérer dans les affaires de compétence provinciale en ce qui concerne le développement économique régional. C'est ce que son parti affirmait ici, à la Chambre. Il estimait que la seule véritable façon de faire les choses au Canada était de s'entretenir avec l'autre ordre de gouvernement.

Nous proposons de régler cette affaire dans le respect de la compétence des divers ordres de gouvernement. Notre attitude dans le cas de Grande-Baleine est fondée sur nos préoccupations environnementales et sur la nécessité de procéder à une évaluation environnementale approfondie. Nous nous proposons de nous en tenir à cela et le député devrait nos aider à remplir ce mandat.

LES PROGRAMMES À L'INTENTION DES FEMMES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au Président du Conseil du Trésor.

Le ministre va-t-il aujourd'hui à la Chambre assurer aux Canadiennes qu'il n'effectuera pas d'autres compressions importantes au financement tant des programmes à l'intention des femmes que des groupes de femmes.

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, j'aimerais simplement répéter ce que j'ai dit à des groupes de femmes la semaine dernière. Cette année, au Canada, les programmes à l'intention des femmes ne subuiront aucune autre compression.

Les crédits consacrés à ces derniers seront en fait majorés. Chaque groupe a reçu, si vous voulez, un paiement anticipé représentant le quart du montant auquel il avait eu droit l'an dernier. Le montant final des sommes affectées sera révélé à chaque groupe avant la fin du mois.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, étant donné ces soi-disant bonnes nouvelles et étant donné les pressions qu'exercent le CNA auprès de certains caucus à la Chambre, j'aimerais demander au ministre s'il veut se lever et s'engager à ramener les crédits consacrés aux programmes à l'intention des femmes et aux groupes de femmes aux niveaux où ils se situaient avant 1988 et à les indexer.

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, comme je viens de le dire, j'ai pris cet engagement. J'ai rencontré la présidente et certains membres du Bureau exécutif du CNA mercredi dernier et le groupe au grand complet vendredi. Nous avons parlé de tout ceci.

L'engagement est fort simple et on peut le trouver à une place assez habituelle. Regardez à la Partie 111 des prévisions budgétaires. Les crédits y figurent clairement. Ils seront maintenus et je peux dire également qu'on y énumère aussi les priorités.

Voici quelles sont ces priorités. Nous nous préoccupons beaucoup de la violence, de la violence faite aux femmes, de la violence familiale. Nous nous intéressons aux femmes qui sont doublement désavantagées. De toute évidence, nous améliorerons certains programmes dans ce domaine. Nous sommes particulièrement très attentifs à l'ensemble des efforts que nous déployons et avons déployé pour la pleine égalité des femmes et leur pleine participation à la société canadienne.

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, aujourd'hui, les Canadiennes de toutes les régions du pays sont indignées devant l'épidémie de violence dont les femmes sont victimes et qui continue de détruire leur vie.

Le gouvernement prétend vouloir régler incessamment ce problème. Il parle constamment du programme de 136 millions de dollars qu'il annonçait récemment dans le cadre de son initiative contre la violence familiale. Mais ce programme n'est qu'un rideau de fumée servant à camoufler les véritables décisions du gouvernement.

En réalité, seulement le tiers de cet argent sera dépensé avant les prochaines élections. Entre-temps, les programmes d'aide aux femmes et aux enfants en danger seront réduits de 155 millions de dollars, à cause du plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada.

Je voudrais poser au vice-premier ministre la question suivante: Pour mettre fin à la violence faite aux femmes, acceptera-t-il d'abolir le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada et de dépenser l'argent consenti au programme de lutte contre la violence familiale avant les prochaines élections?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous respecterons le programme que mon prédécesseur a annoncé en février dernier et nous consacrerons 126 millions de dollars sur une période de quatre ans à la lutte contre la violence familiale. Il n'a jamais été question de ne pas verser cet argent.

Par ailleurs, nous planifions actuellement une stratégie d'aide aux enfants, à la lumière de l'engagement que le premier ministre a pris à un congrès auquel il participait en septembre dernier. Cependant, en tant que bons gestionnaires et contrairement à vous, nous ne dépensons jamais l'argent avant que la décision soit prise, nous attendons toujours la décision avant d'agir.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nous donne toujours ce genre de réponse vague. Le fait est que, selon les statistiques du gouvernement, celui-ci réduit de 155 millions de dollars les programmes d'aide aux familles et aux femmes en plafonnant le Régime d'assistance publique du Canada.

Le ministre de la Santé annoncera-t-il aujourd'hui à la Chambre qu'il s'engage véritablement à mettre un terme à la violence faite aux familles dans notre société ainsi qu'au plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il n'y a pas un Canadien au pays qui ne veuille pas freiner la violence faite aux femmes—je ne parle pas simplement des ministres, des députés, mais de tous les Canadiens qui veulent mettre fin à ce genre d'affronts faits aux femmes.

Mais vouloir mettre un terme à cette violence ne suffit pas. Nous avons consacré 126 millions de dollars à ce problèmes. Nous avons versé un milliard de dollars en paiements de transfert aux provinces.

En tant que ministre de la Santé, je veux continuer de collaborer avec les provinces. C'est ce que nous faisons et ce que nous continuerons de faire. Je rencontre mes homologues à Toronto, cette semaine, et nous examinerons les problèmes que pose le Régime d'assistance publique du Canada.

Mais, j'aimerais poser la même question à ma collègue: Êtes-vous prête à m'aider à lutter contre la violence faite aux femmes?

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du logement.

Présentement, il y a 17 000 familles dans la ville de Toronto qui sont sur la liste d'attente pour être admis aux logements publics. Les réfugiés ont été admis aussi comme clients possibles sur cette liste.

Je voudrais poser la question au ministre et lui demander ce qu'il entend faire, à titre de ministre responsable du logement, pour résoudre cette question de logements dans la ville de Toronto?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je dois rencontrer le ministre du Logement de l'Ontario. Mon collègue d'en face sait que nous disposons seulement de certaines ressources dans ce domaine, mais nous sommes disposés à prendre tous les engagements que nous pourrons pour améliorer le sort de ces gens. Je peux lui assurer que nous prendrons toutes les mesures possibles en l'occurence.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en dehors de ces 17 000 familles, il y a 5 000 personnes âgées et plus de 2 000 personnes qui ont des besoins spéciaux.

Est-ce que le ministre pense que la réponse qu'il vient de donner suffira pour fournir un toit à tous ces gens qui attendent dans la région de Toronto?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, mon collègue sait que depuis 1986 notre politique a été d'accorder des ressources à ceux qui en ont le plus besoin, et on a réservé des ressources considérables dans notre politique de logements aux personnes âgées et à celles qui ont des besoins spéciaux, et nous continuerons à le faire.

Mais il sait également que le gouvernement fédéral ne peut tout faire. Nous cherchons à nous associer à des groupes publics, privés et autres pour nous aider dans cette entreprise. Nous continuerons à essayer de donner l'exemple.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, je vais m'adresser au vice-premier ministre.

Lorsque le Plan vert a été annoncé, en décembre dernier, 250 millions de dollars ont été réservés aux Affaires indiennes, afin de dresser un plan d'action pour régler les problèmes d'eau et d'égout des collectivités les plus pauvres au Canada, c'est-à-dire les réserves.

Le ministre sait-il que, par la suite, le ministère des Affaires indiennes a décrété que les raccordements aux réseaux seraient à la charge des occupants des maisons?

• (1440)

Autrement dit, les Canadiens les plus pauvres, dans des localités où deux propriétaires de maison sur trois sont chômeurs, où le revenu moyen est de 9 000 $, doivent payer 10 000 $ pour le raccordement au réseau d'égout. Comment peut-on croire que ces gens vont trouver 10 000 $ pour faire installer les égouts et l'eau courante dans leurs maisons?

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député a raison. Un montant très important a été prévu expressément pour les réseaux d'égout et de distribution d'eau dans les localités autochtones.

Il y a eu des entretiens suivis avec ces groupes, notamment au Manitoba. Comme les budgets de base des Affaires indiennes sont administrés à 60 p. 100 par les bandes, ces discussions se poursuivent, et je crois que c'est de cette manière que nous pourrons résoudre le problème que le député soulève.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Même si les entretiens se poursuivent, le ministre ne semble pas conscient que les Affaires indiennes ont adopté ce qui semble être un excellent thème de relations publiques, donnant beaucoup d'argent à ces collectivités, mais que le ministère continue d'appliquer les anciennes méthodes, obligeant les occupants à payer les raccordements.

Près de la moitié de la saison de la construction est passée. Je voudrais que le ministre me donne l'assurance qu'on ne ménagera aucun effort pour accélérer le programme afin que les travaux commencent cet été.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il y a eu des réunions, surtout au Manitoba, et des entretiens entre les représentants du ministère et un sous–comité formé de chefs du Manitoba. Une réunion doit avoir lieu avant la fin du mois et une autre encore est prévue pour discuter des modalités.

Tout comme le député, je souhaite que le problème se règle grâce la collaboration entre le gouvernement et les bandes.

* * *

FP–2000

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Le gouvernement négocie actuellement avec l'Alliance de la Fonction publique. Nous savons que le gouvernement a offert 0 p. 100 la première année, et 3 p. 100 les deuxième et troisième années.

Le ministre est–il conscient du fait que la moitié des membres de l'Alliance sont des femmes, dont la plupart sont au bas de l'échelle salariale? Se rend–il compte qu'un gel des traitements la première année signifie une baisse de salaire pour ces femmes qui vivent déjà près du seuil de la pauvreté? Le ministre peut–il nous dire ce que cela signifie relativement à l'engagement du gouvernement à l'égard de l'équité salariale?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à assurer à la députée que l'équité salariale sera mise en application. Dans le dernier budget, nous avons dû prendre des décisions très difficiles dans un certain nombre de domaines, y compris la décision de geler le budget des traitements, ce qui touche tous les fonctionnaires.

Je suis très conscient de l'impact de cette mesure, particulièrement sur les employés dont le traitement est peu élevé. Par ailleurs, la réforme FP–2000 pourrait présenter une menace pour nos femmes fonctionnaires. Nous avons donc demandé à nos gestionnaires de faire très attention pour que ce projet ne nuise pas à l'équité en matière d'emploi ni à l'équité salariale.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'espère que, lorsque le ministre dit que l'équité salariale restera là, cela ne veut pas dire qu'elle restera sur les tablettes.

Le ministre doit présenter demain une mesure législative concernant le projet FP–2000. Peut–il assurer aux femmes qui travaillent dans le secteur public qu'elles ne se retrouveront pas aux prises avec une méthode de gestion axée sur les récompenses, ce qui veut dire en réalité, «Si le patron vous aime, vous n'avez rien à craindre; par contre, s'il ne vous aime pas, faites bien attention»? Le ministre peut–il assurer aux femmes qu'il n'y aura rien de la sorte dans cette mesure législative?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois que les progrès que notre gouvernement a réalisés depuis qu'il est au pouvoir sont assez éloquents.

Je rappelle à la députée la situation dans laquelle nous étions à notre arrivée au pouvoir en ce qui concerne les postes de gestion. Nous avions seulement deux femmes ambassadeurs; nous en avons maintenant 13. Nous avions sept femmes sous–ministres; nous en avons maintenant 22. Nous avions 16 femmes membres de conseils d'administration; nous en avons maintenant 31. Et je pourrais continuer ainsi encore longtemps.

Le gouvernement est sensible à ces questions. Chaque année, nous avons dépensé 76 millions de dollars au titre de l'équité salariale. Au total, nous avons versé 317 millions de dollars pour améliorer la situation, ce que les libéraux n'ont jamais fait. Ce sont là des faits réels.

Questions orales

L'INDUSTRIE DU GAZ NATUREL

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adressse au ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources.

Il est clair que la California Public Utilities Commission et le comité de l'énergie du Sénat américain mènent une attaque concertée contre l'industrie canadienne du gaz naturel.

Forte de l'amendement Dominici Wirth—et d'autres conditions empêchent les producteurs canadiens de gaz naturel d'obtenir en Californie le même prix que leurs homologues américains et qui soumettraient les gazoducs canadiens à l'autorité américaine— la commission tente de passer outre aux contrats et aux engagements formels pris dans le cadre de l'accord de libre-échange.

Le gouvernement albertain prend des mesures pour s'y opposer. Qu'est-ce que notre gouvernement est disposé à faire?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): J'ai deux choses à dire, monsieur le Président.

Tout d'abord, la California Public Utilities Commission a tenu des audiences dans le but de rouvrir les contrats qui existent entre l'Alberta et les expéditeurs et les fournisseurs californiens.

L'Alberta surtout, mais aussi tout l'ouest du Canada ont été d'excellents fournisseurs de gaz naturel à la Californie depuis 1961. L'amendement Dominici Wirth, que le comité du Sénat propose d'apporter à la stratégie énergétique nationale, est libellé de telle façon qu'il vise directement les gazoducs canadiens.

Nous avons présenté nos instances directement au gouvernement américain. Je les ai adressées personnellement au secrétaire à l'Énergie, l'amiral Watkins. Notre ambassade à Washington a été parfaitement mise au courant et transmet assidûment nos objections, tant au gouvernement qu'au Congrès américains.

Nous estimons qu'il s'agit non seulement d'une violation des obligations contractuelles convenues entre les deux parties, mais aussi que c'est contraire à l'esprit de l'accord de libre-échange.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et l'Immigration.

Quarante milles membres du temple sikh Khalsa Dabar à Mississauga, en Ontario, ont dû avoir recours aux tribunaux, afin d'obtenir pour leurs prêtres les droits qu'une directive du Bureau de l'immigration de la région du Québec garantit à tous les prêtres, à savoir qu'ils peuvent présenter une demande de statut de réfugié sans avoir à subir une entrevue ou une audience.

En parlant de ces prêtres, le ministre a déclaré qu'ils en étaient à la fin de la procédure et qu'ils devraient partir tout simplement. Peut-il nous dire alors s'il a lu leur dossier avant de décider de s'ingérer dans une affaire en cours?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme le député l'a signalé, les tribunaux sont saisis de cette affaire et il ne conviendrait pas que j'en parle à ce stade-ci.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, il a déjà formulé des observations à ce sujet.

La correspondance échangée entre le Bureau de la région de l'Ontario et les avocats des prêtres intéressés montre que ni l'Administration centrale ni le Bureau régional n'étaient au courant des dossiers avant que le ministre ne décide de faire ces déclarations publiques. En outre, ces prêtres peuvent avoir recours à au moins 12 autres procédures administratives avant d'arriver à une audience concernant leur statut de réfugié.

Comment le ministre peut-il s'attendre maintenant à ce que les intéressés reçoivent une audience équitable au Canada ou ailleurs, alors qu'il se prononce sans avoir examiné au préalable les dossiers, même si cela échappait à sa compétence?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est le député qui a organisé une conférence de presse. Durant sa conférence de presse sur cette question, avant que cette action ne soit entreprise, il a dit six choses tout à fait inexactes aux gens de cette collectivité.

Tout ce que je peux dire au député, c'est que, dans le cas présent les personnes intéressées demandaient à obtenir le statut de réfugié. Notre système d'établissement de statut de réfugié est probablement le plus généreux au monde. Le ministre n'a absolument aucun rôle à jouer dans toute la procédure, et elle suit son cours normal dans ce cas particulier.

S'il veut que je m'ingère dans un système tout à fait indépendant, je tiens à lui dire que je n'en ai absolument pas l'intention

LA FISCALITÉ

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

À l'occasion d'une réunion qu'ils ont tenue à l'Île-du-Prince-Édouard la semaine dernière, le ministre des Finances et ses homologues provinciaux ont discuté de la mise en oeuvre d'un processus accordant aux provinces le pouvoir de fixer leurs propres niveaux d'impôt sans l'intervention du gouvernement fédéral.

Ma question porte là-dessus.

• (1450)

Le ministre a dit qu'il est en faveur de l'adoption d'un système simple qui ne compliquerait pas le système actuel, mais j'ai aussi entendu dire qu'il a dit que le nouveau système ou la nouvelle méthode, si on l'adopte, ne fera que donner l'impression aux provinces qu'elles ont une plus grande autonomie en matière fiscale.

S'agit-il de changements véritables ou de modifications déguisées qui ne vont qu'embrouiller davantage les choses pour les contribuables?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, contrairement à ce que prétend le député, aucun pouvoir ne va être accordé. Ce que nous avons décidé, c'est d'analyser toute la question au moyen d'un document de discussion.

Comme les députés le savent, depuis 1962, les gouvernements fédéral et provinciaux ont conclu des ententes fiscales qui ont favorisé l'harmonisation et la coordination. Ce sont clairement les objectifs visés par les deux paliers de gouvernement.

Les provinces veulent avoir plus de flexibilité en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers. C'est pourquoi elles ont demandé au gouvernement fédéral d'amorcer des discussions sur de nouvelles ententes fiscales qui soient conformes à la politique axée sur la coordination, la transparence, l'harmonisation et la simplicité.

C'est dans cet esprit que nous allons amorcer un dialogue public pour voir si on peut améliorer le système.

* * *

[*Français*]

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Certains organismes, tels que la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, anciennement connue comme la FFHQ, ont manifesté de graves inquiétudes face aux changements qui pourraient être apportés aux langues officielles.

Est-ce que le vice-premier ministre peut promettre à cette Chambre et au peuple canadien qu'aucun changement constitutionnel initié par son gouvernement ne mettra en péril ou ne menacera les droits linguistiques de nos minorités?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je pense que je peux répondre en soulignant les réalisations de ce gouvernement-ci et de notre premier ministre, M. Mulroney, au cours des années dans la défense des droits linguistiques, de la dualité linguistique au pays, en particulier, une défense très soutenue pour les droits des minorités linguistiques hors Québec et les droits des minorités linguistiques au Québec.

Et si on se fie à ce qu'on a fait depuis 1984, je pense que c'est garant de la position qu'on va prendre dans l'avenir.

[*Traduction*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Étant donné l'acrimonie, l'amertume, les conflits et, en fait, le mécontentement suscités par des lois comme la loi 178 sur l'affichage au Québec de même que par les décisions législatives prises respectivement par la Saskatchewan et l'Alberta de réduire le statut du Français, le ministre confirmera-t-il à la Chambre que le gouvernement n'a pas l'intention de confier aux provinces ou aux territoires la responsabilité de la politique sur la langue de la minorité ou la mise en oeuvre de cette politique?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je voudrais répéter en anglais, à l'intention du député, ce que je viens de dire en français.

Nous avons toujours été de farouches défenseurs des droits des minorités linguistiques, c'est-à-dire des francophones hors Québec et des anglophones du Québec. C'est un engagement que nous avons pris il y a longtemps. Nous avons aussi pris des mesures pour respecter cet engagement. C'est un engagement que nous maintenons et que nous respecterons dans les années à venir.

Questions orales

LES SOINS DE SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice–premier ministre.

Lors de la réunion de ce matin du Comité national d'action sur la situation de la femme, les participantes ont exprimé des préoccupations devant l'érosion de notre système national de soins de santé. Pourtant, la semaine dernière, le Groupe des 22 nous a demandé de renoncer à notre régime national d'assurance–maladie.

De plus, le ministre de la Santé, en réponse à une question concernant ce régime, a dit qu'en 1996, le Québec pourrait l'administrer comme il lui plaît.

Le vice–premier ministre peut–il dire à la Chambre si son gouvernement appuie la position du Groupe des 22 et le ministre de la Santé ou peut–il dire à la Chambre que le Canada conservera un régime d'assurance–maladie assorti de normes nationales et financé par l'ensemble de la nation?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, j'ai répondu, à l'extérieur de la Chambre, à des questions concernant les travaux très utiles du Groupe de 22 Canadiens éminents dont faisait notamment partie Allan Blakeney, pour ne nommer que lui.

À mon avis, il serait prématuré pour quiconque ici de se prononcer sur le détail des propositions faites par ce groupe d'experts des affaires constitutionnelles provenant de différents horizons.

Je crois qu'il est utile que des Canadiens sérieux et informés représentatifs de presque tous les jeunes Canadiens portent leur attention sur des moyens de réformer notre fédération. Les députés et d'autres personnes auront aussi la possibilité de se prononcer à l'automne si la Chambre accepte de former le comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat qui sera pour nous, dans le respect de la tradition parlementaire canadienne, un instrument permettant au Québec de prendre part aux discussions.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Santé. Je ne suis pas étonné, après avoir entendu une telle réponse, que les Canadiennes soient inquiètes au sujet du système de soins de santé.

Le ministre de la Santé peut–il nous donner l'assurance que lors de la rencontre fédérale–provinciale des ministres de la Santé, qui aura lieu mercredi à Toronto, il ne présentera aucune proposition constitutionnelle fédérale faisant du système des soins de santé la responsabilité exclusive des provinces? Donnera–t–il aux ministres de la Santé l'assurance que le gouvernement fédéral va rétablir les paiements en espèces, de manière que le système de soins de santé soit de nouveau, conforme aux normes nationales partout au Canada?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, je suis heureux que mon collègue ait posé une question au sujet du système de soins de santé au Canada. Il sait très bien que même les Américains estiment que nous avons le meilleur système au monde. Ils ne le disaient pas en 1984, mais ils le reconnaissent aujourd'hui. La raison est que le gouvernement a fourni aux provinces les ressources nécessaires pour leur permettre de gérer les soins de santé.

Lors de la rencontre avec les ministres de la Santé, nous essaierons de faire en sorte, même si nous traversons une période de restriction des ressources, que les Canadiens, les hommes mais surtout les femmes, les enfants et les personnes âgées reçoivent les meilleurs services.

Je suis heureux de dire que le gouvernement a tellement bien servi les intérêts du système de soins de santé que tous les pays viennent au Canada pour voir comment il fonctionne.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Depuis plusieurs mois, les gardiens de prison du Service correctionnel d'un bout à l'autre du pays menacent de faire la grève cet été en raison des salaires peu élevés, des effectifs réduits et de la formation insuffisante.

Le ministre peut–il indiquer à la Chambre comment son ministère entend procéder si les gardiens de prison déclenchent vraiment la grève? Comment s'y prendra–t–il pour que la sécurité publique ne soit pas menacée? Enfin, quand commencera–t–il à s'occuper des doléances du personnel des prisons?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme la Chambre le sait, les négociations sont entre les mains du président du Conseil du Trésor. Je suis certain que les employés de Service correctionnel Canada agiront comme il le faut.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, le gouvernement n'hésite pas à consacrer 3 millions de dollars à l'achat d'uniformes pour les gardiens pour qu'ils paraissent moins institutionnels aux détenus, par contre, il ne semble pas vouloir faire des dépenses pour répondre aux doléances légitimes des gardiens de prison. Le ministre peut-il nous dire comment, et surtout quand, il compte s'occuper des doléances des employés du Service correctionnel? Évitera-t-il la confrontation et s'engagera-t-il à corriger leurs salaires, augmenter le personnel et améliorer les programmes de formation de sorte que le SCC puisse mieux remplir son mandat?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux que le député soulève la question des uniformes. Premièrement, ils coûtent moins cher que les anciens. Deuxièmement, leur port entre en vigueur de façon graduelle. Troisièmement, ils ont été approuvés après consultation des syndicats.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS DE LA GUERRE DE CORÉE

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Anciens combattants. Je suis sûr que tous les députés sont heureux de la déclaration qui a été faite aujourd'hui, annonçant que les anciens combattants canadiens de la guerre de Corée auront droit à la médaille canadienne du volontaire.

Toutefois, cette déclaration ne disait rien de tous ceux qui ne sont plus parmi nous, ceux qui ont été tués au combat ou qui sont morts depuis, et je voudrais savoir si les parents auront droit à cette médaille au nom de la personne décédée et, si oui, comment ils doivent procéder pour la demander?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je pense qu'il est important de se souvenir que quelque 26 000 Canadiens et Canadiennes ont servi volontairement avec les troupes canadiennes des Nations Unies qui se sont battues en Corée il y a 40 ans. Je suis heureux que le gouvernement, avec l'appui de presque tout le monde, peut-être même de tous les députés de cette Chambre, ait accepté que l'on accorde la médaille du volontaire pour ces services.

• (1500)

J'ajouterais qu'il y a un processus permettant aux parents des 516 Canadiens morts au combat de demander cette médaille. Il y a un ordre normal d'admissibilité. Ils peuvent faire la demande selon une procédure qui sera rendue publique très prochainement.

* * *

[*Français*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Depuis plusieurs mois, je travaille pour que le retrait préventif de la travailleuse enceinte dans les entreprises fédérales au Canada soit inscrit dans le Code canadien du travail. À ce jour, j'ai la collaboration des députés conservateurs, des députés libéraux et NPD de cette Chambre, à l'exception du Bloc québécois. Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui que cette question sera prise au sérieux par le gouvernement canadien cette année?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, premièrement, je voudrais remercier l'honorable député d'Abitibi de l'intérêt qu'il porte à cette question. Effectivement, comme le député le sait, le Code canadien du travail a plusieurs mesures de protection pour les travailleurs, incluant naturellement les femmes enceintes et les femmes qui allaitent. Actuellement, je suis en train de consulter avec les groupes qui représentent ces femmes en cause, ainsi que les employeurs, et j'ai bon espoir à l'automne qui vient de pouvoir présenter un projet de loi à cet effet.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de l'hon. Don McInnes, ministre des Affaires des consommateurs et des Sociétés et ministre responsable du logement de la province de Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

Affaires courantes

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA MOTION Nº M-330

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, à la suite d'un débat, ce matin, au sujet de la motion nº M-330 présentée par le député de Skeena.

Si j'ai bien compris le débat de ce matin, il y avait un large consensus sur la teneur de cette motion. Un amendement avait également été présenté par le député de LaSalle—Émard, appuyé par le député de Davenport.

Les députés de Timiskaming et de Surrey—White Rock—South Langley ont également participé à ce débat, tout comme le député de Davenport et, bien sûr, ceux de LaSalle—Émard et de Skeena.

Après consultation, sous réserve de l'approbation de la présidence et du consentement de la Chambre, je propose, appuyé par le député de LaSalle—Émard et, bien sûr, le député de Skeena, la motion suivante:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de préserver et de maintenir dans son état naturel au moins 12 p. 100 du Canada, en travaillant de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et en les aidant à compléter les réseaux de zones protégées d'ici l'an 2000.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, non seulement nous sommes d'accord avec le ministre, mais nous voulons féliciter tous les députés de cette Chambre pour l'initiative que nous venons de prendre qui reflète la volonté, j'en suis sûr, de tous les Canadiens et Canadiennes. Nous appuyons la motion.

[*Traduction*]

M. Jim Fulton (Skeena): Je voudrais remercier le ministre et le député de LaSalle—Émard, ainsi que la Chambre, pour l'étude de cette importante motion qui traite de l'environnement.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, malheureusement, nous n'avons pas eu l'opportunité comme les autres de regarder les différents éléments de la motion et nous réservons donc notre jugement. Par conséquent, il est impossible pour nous de donner notre consentement unanime à ce moment-ci sans consultation au préalable.

M. Charest: Bien, monsieur le Président, si j'ai bien compris le sens des propos de l'honorable député de Shefford, il a dit qu'il préférait réserver son consentement. Il est vrai qu'on n'a pas eu la chance, on n'a pas consulté le député de Shefford. Si cela vous convient, je me proposerais, à l'aide de mes collègues de LaSalle—Émard et de Skeena, de consulter le député de Shefford et de vous revenir le plus rapidement possible sur la question du consentement unanime.

[*Traduction*]

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je pense qu'on est d'accord pour surseoir pendant quelques minutes à cette question afin de donner l'occasion de consulter tous les députés.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE COMITÉ DU DROIT FAMILIAL

DOCUMENT DE TRAVAIL PUBLIC

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer, au nom de la ministre de la Justice, le rapport du Comité fédéral-provincial-territorial du droit familial, intitulé *Pensions alimentaires pour enfants, document de travail public, Child Support, Public Discussion Paper.*

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA SECTION CANADIENNE DE L'AIPLF

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame la Présidente, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport des activités de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

* * *

[*Traduction*]

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre aujourd'hui le premier rapport du Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation. Le rapport traite du mandat du comité et de certains aspects procéduraux de ses travaux.

Je soulignerai, à l'intention des leaders parlementaires, que selon la coutume des 20 dernières années, le premier rapport du présent comité est adopté par la Chambre. J'en parlerai au cours des deux prochains jours.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'ai une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions et signée par des habitants de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'appuyer le projet du NPD en vue de rétablir le service de VIA Rail supprimé le 15 janvier 1990, de le maintenir là ou cela s'impose, d'améliorer les services aux régions éloignées sur lesquels comptent de nombreux Canadiens de prévoir dans une loi le mandat de VIA Rail et de lui fournir les ressources dont elle a besoin pour devenir un service de transport ferroviaire de passagers comparable à ceux assurés ailleurs dans le monde occidental.

UNITEL

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, j'ai une pétition certifiée conforme à l'article 36 du Règlement. Les pétitionnaires demandent au ministre des Communications de s'opposer à la soumission de Unitel visant à concurrencer les compagnies de téléphone du Canada dans le service interurbain.

Ils exhortent le ministre des Communications de consulter toutes les parties intéressées et de tenir des audiences dans leurs localité avant de décider le destin du système de télécommunications du Canada.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première pétition vient d'un certain nombre d'agriculteurs de la Saskatchewan qui s'inquiètent des attaques du gouvernement contre la Commission canadienne du blé.

Ils demandent au gouvernement de replacer l'avoine sous la compétence de la Commission canadienne du blé et de donner à l'avoine et à l'orge la même protection que celle dont le blé bénéficie déjà dans la Loi sur la Commission canadienne du blé.

UNITEL

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, j'ai aussi une pétition d'un certain nombre de Canadiens qui s'inquiètent au sujet de Unitel.

Ils prient le ministre des Communications de s'opposer à la soumission de Unitel en vue de concurrencer les compagnies de téléphone du Canada dans le service interurbain et de consulter toutes les parties concernées, et surtout les citoyens qui vivent à l'extérieur des régions urbaines du Canada qui seront touchés par cette déréglementation.

Ils s'inquiètent pour l'avenir du Canada rural.

LA SPRUCE FALLS POWER AND PAPER

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 3 523 habitants de ma circonscription de Cochrane—Supérieur, plus particulièrement de la ville de Kapuskasing et des localités environnantes, au sujet de la mise en oeuvre possible du projet Amos à Spruce Falls.

La mise en oeuvre de ce projet entraînerait la perte de 1 200 emplois directs et de 5 000 à 6 000 emplois indirects. Une telle entreprise anéantirait l'économie locale, compromettrait la capacité des municipalités de fonctionner efficacement et susciterait l'exode massif de la main-d'oeuvre qualifiée de la région.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement canadien d'appuyer la Spruce Falls Power and Paper.

• (1510)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente quelques pétitions relativement à l'imposition des livres, car imposer les livres, c'est imposer l'ignorance. Les pétitionnaires continuent à protester contre la TPS parce que son application aux livres impose un lourd hypothèque sur notre avenir et qu'elle affecte excessivement la vente de revues et de livres canadiens. En effet, l'achat de livres par nos écoles et nos bibliothèques a baissé de 10 p. 100.

Les pétitionnaires veulent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que certains éditeurs étrangers ont refusé d'expédier des livres et autres documents au Canada parce que les libraires canadiens sont tenus de devenir des percepteurs d'impôts pour le Canada. La bureaucratie est peut-être florissante sous le règne de la TPS, mais ce n'est pas le cas pour le livre.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au gouvernement, qui a déclaré dans le discours du Trône qu'il voulait enrayer l'analphabétisme, améliorer l'éducation et veiller à ce que la population soit mieux instruite, de supprimer la taxe sur les produits et services et de rétablir les subventions postales pour les journaux communautaires et les revues canadiennes.

VIA RAIL

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition. Les pétitionnaires soussignés exhortent le Parlement à appuyer la proposition du NPD, qui vise à rétablir les services de VIA Rail interrompus le 15 janvier 1990; à maintenir et, au besoin, à améliorer les services dans les régions éloignées, services dont dépendent de nombreux Canadiens; à inscrire dans la loi le mandat de VIA Rail et à mettre à la disposition de VIA les ressources dont cette société a besoin pour assurer un service-voyageurs qui soit moderne et à la hauteur de ceux offerts en Occident.

Cette pétition a été signée par de nombreux citoyens, d'Allardville, au Nouveau-Brunswick, jusqu'à Kitchener, en Ontario.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition que des Canadiens d'un océan à l'autre, et tout particulièrement du Québec et de l'Ontario, ont signée pour demander au Parlement de proposer, sans plus tarder, une modification incluant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle au nombre des motifs de discrimination interdits dans la Charte canadienne des droits de la personne.

Je voudrais d'ailleurs signaler que le Québec, l'Ontario, le Manitoba et le Yukon ont déjà adopté des dispositions en ce sens.

VIA RAIL

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, la société VIA Rail semble pour ainsi dire disparue, mais on ne l'a pas oubliée pour autant.

Je prends la parole au nom de nombreux pétitionnaires de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve qui demandent au gouvernement d'étudier la possibilité de rétablir les services de VIA Rail, d'assurer un service satisfaisant et d'améliorer celui dans les régions éloignées, de façon que les Canadiens puissent compter sur un système de transport excellent et efficace.

UNITEL

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, je désire présenter une pétition signée par un certain nombre de citoyens de la Colombie-Britannique, surtout Chilliwack, Nanaimo et Vancouver, mais aussi d'autres endroits de la province.

Les pétitionnaires se préoccupent vivement de la demande faite par Unitel Communications, dont le CRTC est actuellement saisi, et demandent instamment au ministre des Communications de s'opposer au projet d'Unitel, qui désire concurrencer les compagnies canadiennes du téléphone dans le marché de l'interurbain.

En outre, ils demandent instamment au ministre de tenir des audiences publiques dans les localités rurales et de l'arrière-pays avant d'arrêter le sort du système de télécommunications du Canada.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition signée par un grand nombre de résidents de la Colombie-Britannique et qui porte sur la promesse que le gouvernement a faite en 1986 de prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'orientation sexuelle ne soit plus un motif valable de discrimination.

Les pétitionnaires font observer que la Commission canadienne des droits de la personne a demandé au gouvernement de le faire et que trois provinces et un territoire ont déjà prévu des dispositions en ce sens dans leurs lois relatives aux droits de la personne.

Ils demandent donc au gouvernement fédéral de tenir parole.

UNITEL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, je voudrais présenter, aux termes de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des personnes de divers endroits de la Colombie-Britannique et par certains habitants de Toronto en Ontario.

Les pétitionnaires se disent convaincus qu'avant de prendre quelque mesure que ce soit à la suite de la demande présentée par Unitel, il y aurait lieu de consulter toutes les parties qui seraient touchées par d'éventuels changements au services téléphoniques interurbains de la province.

Ils estiment aussi que les audiences du CRTC sur la demande d'Unitel devraient faire partie intégrante d'une politique canadienne globale des télécommunications. À cette fin, ils demandent instamment au ministre des Communications de s'opposer à la demande d'Unitel et de consulter toutes les parties susceptibles d'être touchées par la décision du CRTC, surtout les Canadiens qui n'habitent pas les régions urbaines du pays et sur qui une déréglementation et une hausse des tarifs dans les régions rurales auraient de graves conséquences.

LA LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, je prends la parole au nom d'un bon nombre de pétitionnaires, de presque partout au pays, qui demandent au Parlement de présenter immédiatement un amendement pour ajouter l'orientation sexuelle parmi les motifs de discrimination interdits, dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Ils mentionnent que la Chambre des communes avait, en 1985, chargé le Comité permanent de la justice et des questions juridiques de préparer un rapport sur le droit à l'égalité. Ce rapport a été déposé en 1986, mais le gouvernement n'a toujours pas agi.

La Commission canadienne des droits de la personne a toujours réclamé cette modification. Elle a déclaré récemment que l'inaction du gouvernement jetait des doutes sur cet engagement pris il y a quatre ans.

Nous demandons au gouvernement d'honorer son engagement à cet égard.

LE DRAPEAU CANADIEN

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par de nombreux habitants de la circonscription de Kingston et les Îles. Ils demandent au Parlement d'adopter une loi qui établirait comme un délit le fait de profaner ou de détruire le drapeau du Canada de quelque façon.

Une voix: Que veut dire «nombreux»?

M. Milliken: Le secrétaire parlementaire me demande ce que j'entends par «nombreux». S'il répondait aux questions que j'ai inscrites au *Feuilleton*, ce serait un plaisir pour moi de répondre à la sienne. Je précise volontiers que la pétition compte un peu plus de 60 signatures.

LA LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter des pétitions invitant la Chambre à inclure dans la Déclaration canadienne des droits de la personne le droit à la liberté indépendamment de toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Je signale que le sous-comité sur les droits à l'égalité du Comité permanent de la justice et des questions juridiques a appuyé un rapport en ce sens, que des provinces, tels le Québec, l'Ontario et le Manitoba, de même que le territoire du Yukon offrent une telle protection et qu'il est temps que la Chambre prenne position et s'assure que toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle soit contraire à la Charte canadienne des droits et des libertés.

J'ai aussi le devoir et l'honneur de présenter une pétition au nom de mes électeurs du Yukon. Comme le gouvernement fédéral refuse d'étendre aux travailleurs du secteur public le plein droit à la négociation collective et préfère donner du travail à la pige plutôt que de compter sur la compétence des employés du secteur public, les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger les droits à la négociation collective des employés du secteur public, de ne pas bloquer leurs salaires et de ne pas recourir davantage à la pige.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES DU CANADA

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, après avoir consulté le député de Shefford et les représentants des autres partis, je voudrais, avec votre permission, madame la Présidente, reprendre la motion que je viens de proposer à la Chambre, avec une modification. Je voudrais dire que la motion est appuyée par le député libéral de Prince Edward—Hastings, qui, si j'en juge par des conversations que j'ai eues avec le député de LaSalle—Émard, il s'intéresse tout spécialement à cette question.

Je serais on ne peut plus heureux de proposer que le député appuie cette motion, qui a évidemment aussi l'appui du député de Skeena. À moins d'indications contraires, le député de Shefford donne aussi son assentiment à cette motion, madame la Présidente.

M. Martin (LaSalle—Émard): Je me permets de répéter que nous sommes d'accord là-dessus avec le ministre.

M. Fulton (Skeena): Je tiens aussi à remercier le ministre et le député qui vient de prendre la parole, de même que mon ami, le député de Shefford.

M. MacDougall (Timiskaming): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Cela m'inquiète beaucoup qu'on adopte une motion concernant tout le pays, y compris les régions rurales, lorsqu'on parle d'un objectif global de 12 p. 100.

J'espère seulement qu'on sera très prudent dans la poursuite de cet objectif et qu'on verra à ce qu'il ne nuise pas aux régions qui sont en voie de développement et qui ont besoin d'emplois pour survivre.

Mme le vice-président: Je crois comprendre que malgré ce conseil le député donne toujours son consentement.

• (1520)

La Chambre a entendu la motion présentée par le ministre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, si la question nº 7 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre de transformer la question nº 7 en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

L'ÉDUCATION

Question nº 7—**M. Duhamel:**

Depuis 1987-1988, pour chaque année financière, *a*) combien le gouvernement a-t-il affecté en tout à l'enseignement (primaire, secondaire et postsecondaire), *b*) combien a-t-il affecté à chaque programme, *c*) quelle est la description de chaque programme?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Comme j'ai répondu si rapidement à la question que m'a posée le secrétaire parlementaire il y a un instant—j'ai répondu en 10 secondes—je me demande s'il peut dire à la Chambre quand il pourra répondre à une question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 13 février. Cela fait plus de quatre mois et je lui saurais gré de prier ses collègues d'obtenir une réponse à cette question, surtout que la Chambre doit s'ajouner à la fin de la semaine pour un long congé d'été.

M. Cooper: Madame la Présidente, je crois que mon collègue a besoin de tirer une leçon de ceci. Je lui ai posé une question très claire et très concise à laquelle il a pu répondre immédiatement; il comprend donc les problèmes que nous pose la sienne.

Mme le vice-président: On a répondu à la question nº 7 marquée d'un astérisque. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1991

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski que le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, et de la question soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comtié législatif, ainsi que de la motion de M. Sobeski (p. 1799)

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je voudrais informer la Chambre qu'une fois que mon collègue de Parkdale-High Park aura terminé son intervention, nous proposerons conformément au Règlement de partager notre temps, soit 10 minutes de discours et 5 minutes et de questions et de réponses.

Pendant que j'ai la parole, je me demande si je pourrais poser une question au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre à propos des futurs travaux de la Chambre pour aujourd'hui, en particulier des travaux qui suivront le vote à 18 heures ce soir. Qu'a-t-il l'intention de faire? Reprendre l'étude du projet de loi C-20? Ou voudrait-il débattre des dispositions du projet de loi draconien, mieux connu sous le nom de projet de loi C-11?

M. Cooper: Madame la Présidente, je veux faire savoir à la Chambre et à mon collègue que, effectivement, s'il est nécesaire de continuer le débat sur le projet de loi C-20 après le vote ce soir, nous avons l'intention de le faire.

Si le débat sur le projet de loi C-20 prend fin c'est-à-dire si personne ne prend la parole pour y participer avant 22 heures, nous serions très heureux de nous lançer dans ce qui sera nous l'espérons un débat rapide sur le projet de loi C-11.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, quand j'avais la parole avant la période des questions, je débattais du projet de loi C-20 dont le titre est le suivant: «Loi d'exécution du budget 1991, Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé». Il serait plus approprié qu'il soit intitulé: «Loi en vue de la destruction du Canada», car c'est un autre des projets de loi du gouvernement qui détruit la structure même de notre pays.

J'ai l'honneur et le plaisir de représenter Parkdale—High Park qui est caractéristique de notre beau pays. Dans cette circonscription, j'ai des Canadiens qui ont la bonne fortune d'habiter des maisons avec piscines et qui ont trois voitures dans leur allée, des terrains donnant sur des ravins et autres agréments. J'ai aussi des Canadiens moin chanceux qui dépensent la plus grande partie de leur revenu pour se loger et auxquels il reste très peu d'argent pour s'habiller et se nourrir. Pour joindre les deux bouts, certains d'entre eux doivent, chaque fin de mois, faire la queue devant les banques d'alimentation afin d'obtenir des aliments pour leurs enfants. Et entre ces deux extrêmes se situent les autres habitants de ma circonscription.

Peu importe qui a créé l'univers ou comment nous sommes arrivés sur cette terre, il y a dans la vie un facteur égalisateur. C'est la mort. Malheureusement, avant de mourir, bon nombre d'entre nous auront besoin de soins médicaux et devront séjourner à l'hôpital, et, de l'avis général, je crois, tout le monde devrait obtenir des soins égaux et un service égal.

Avant la période des questions, un ministre conservateur du Québec a déclaré que cela ne le dérangeait pas qu'un patient soit transporté de Québec à Vancouver en ambulance, si c'est le choix de la province. Eh bien, quand les ambulanciers doivent parcourir un mille pour amener un de mes électeurs à l'hôpital, je veux que le service d'ambulance soit disponible. Je ne veux pas que le service soit réduit ou supprimé, parce que le gouvernement diminue ses paiements de transfert.

Mes électeurs ont accès à d'assez bons services de santé. Dans l'ouest de la ville de Toronto, il y a le Runnymede Hospital qui offre des soins à des malades chroniques âgés de plus de 80, 90 et même 100 ans. J'ai l'honneur de participer aux festivités organisées pour souligner le centenaire de certains patients, qui franchissent cette étape grâce aux soins qu'ils reçoivent dans cet établissement.

Il y a également dans ma circonscription le Queen Elizabeth Hospital, qui fournit des soins de qualité aux personnes handicapées. Celles-ci peuvent alors vivre dans la dignité et le respect.

Vendredi dernier, j'ai eu l'honneur d'ouvrir dans ma circonscription la clinique Frank O'Leary, centre de soins communautaire où peuvent se rendre en toute quiétude les citoyens de 55 ans et plus. Nous avons le Parkdale Community Health Centre, qui n'est pas situé dans la circonscription mais qui dessert néanmoins le secteur Parkdale. Il s'agit d'un centre où l'on peut se présenter sans rendez-vous. Ce centre et d'autres centres comme le Frank O'Leary Health Centre contribuent à décongestionner les salles d'urgence des hôpitaux, et ça devrait être la même chose partout.

Dimanche dernier, j'ai participé à une activité, dans le secteur High Park, qu'on avait organisée dans le but de recueillir des fonds pour le St. Joseph's Health Centre, dans ma circonscription. J'étais très heureux de voir que les gens sont venus du secteur Parkdale, du secteur High Park et du secteur Baby's Point, et qu'il n'y avait aucune distinction entre les riches et les pauvres, entre ceux qui ont des piscines et ceux qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Ils étaient tous là pour recueillir des fonds au profit du St. Joseph's Health Centre parce que le gouvernement fédéral ne cesse de réduire les transferts aux provinces et que, par conséquent, les provinces donnent de moins en moins d'argent aux centres de santé et aux hôpitaux.

Le St. Joseph's Health Centre a une clinique médicale et une clinique d'hygiène mentale. Il a une salle d'urgence. Il offre un programme d'éducation familiale. Il a un centre de médecine familiale. Il offre des programmes de dépistage prénatal. Il a un centre de santé pour les femmes. Il y a aussi le centre pour malades chroniques Our Lady of Mercy, où je suis chaque année le 1er juillet pour aider ces gens à célébrer la Fête du Canada.

C'est pour toutes ces raisons que je dis que les électeurs de ma circonscription ont accès à de bons services, mais ils s'inquiètent parce qu'ils voient déjà des réductions à cause des paiements de transfert moins élevés.

J'ai parlé des malades chroniques parce que nous oublions parfois ces gens le jour de la Fête du Canada. Durant ce week-end, je visite les hôpitaux, les foyers pour personnes âgées et tous les gens qui ne peuvent pas aller célébrer la Fête du Canada dans les parcs et dans les rues. Je vais à leur chevet et je leur remets un drapeau du Canada en leur souhaitant une joyeuse Fête du Canada.

• (1530)

Il est à espérer que, grâce à nos services de santé, ces personnes seront en mesure de célébrer d'autres Fêtes du Canada avec nous.

Madame la Présidente, si vous me le permettez, j'aimerais souhaiter une joyeuse Fête du Canada à toutes les personnes qui sont dans des institutions, et en particulier à celles qui ne pourront sortir la fin de semaine du 1er juillet.

L'obsession du gouvernement à réduire le déficit pose une menace à notre mode de vie. Le gouvernement estime que si nous dépensons de moins en moins d'argent, nous pourrons nous servir des sommes ainsi économisées pour éponger le déficit. Cette politique a comme conséquence de paralyser notre économie.

Imaginez que le ministre des Finances dise au premier ministre: «Monsieur le premier ministre, lorsque vous vous rendez à Hong Kong, je vous saurais gré, au lieu de prendre un vol nolisé qui coûte 100 000 $, de patienter deux heures et de prendre un vol régulier.» Une telle mesure permettrait d'économiser 100 000 $ réels.

On pourrait se servir de cette somme pour réduire la dette, mais non pas de l'argent destiné aux hôpitaux ou à l'éducation. Le projet de loi C-20 ne permettra pas d'économiser de l'argent, en tout cas pas vraiment. Le fait de réduire les sommes transférées aux provinces pour l'enseignement postsecondaire entraînera une hausse des frais de scolarité.

Or, lorsque les frais de scolarité augmentent, les chances que le Canadien moyen obtienne une formation adéquate et un emploi diminuent sensiblement. Le gouvernement est en train de mettre en place un cycle de pauvreté et de manque de formation qui me fait très peur.

Avant d'arriver à la Chambre, j'ai passé 28 années dans le secteur de l'éducation, à titre d'enseignant, de vice-principal, de principal, de superviseur, et de coordonnateur de l'enseignement spécialisé aux étudiants souffrant de handicaps. J'ai travaillé avec des adolescents, dans des centres de traitement psychiatrique, dans des hôpitaux et ailleurs; par conséquent, je sais combien il est important de poursuivre des études.

L'éducation n'est pas un luxe: C'est une nécessité. L'argent dépensé afin de permettre aux Canadiens de poursuivre des études postsecondaires est le meilleur investissement que nous puissions faire pour l'avenir de notre pays.

Le gouvernement fédéral a l'obligation d'investir sagement l'argent qu'il perçoit auprès des contribuables. Le fait de consacrer des sommes à l'égalité des chances, aux programmes d'étude ainsi qu'aux soins médicaux constitue un bon investissement.

Je prie instamment le gouvernement de réévaluer ce projet de loi. J'exhorte aussi le ministre à songer à l'avenir. Je suis un peu déçu de voir qu'il y a si peu de députés conservateurs qui participent au débat; ceux-ci savent sans doute que s'ils prennent la parole pour défendre ce projet de loi, ils perdront leur siège aux prochaines élections. Ils le savent et c'est pour cela qu'ils restent assis et refusent de participer au débat sur cet important projet de loi.

Les projections pour l'an 2000 montrent que le gouvernement fédéral réduira de 100 milliards de dollars sa contribution aux régimes de santé et aux systèmes d'éducation des provinces. Si le fédéral réduit sa contribution financière, son influence dans ces deux secteurs s'en trouvera d'autant diminuée. Lorsqu'on en arrivera là, l'assurance-maladie universelle sera chose du passé. De même, l'éducation ne sera plus à la portée que de quelques privilégiés.

Si des changements doivent être apportés, ils doivent l'être dans le cadre de négociations fédérales-provinciales. Ils ne doivent pas être imposés unilatéralement par le gouvernement fédéral, sans tenir compte des conséquences pour les provinces et les personnes auxquelles j'ai fait allusion. Des normes minimales doivent être maintenues dans toutes les provinces et tous les territoires; or, seul le gouvernement fédéral peut faire en sorte qu'il en soit ainsi.

Si le gouvernement n'assume plus le rôle de chef de file qui est le sien depuis de nombreuses années, ce seront d'abord les plus pauvres, dans les régions les plus, défavorisées du pays, qui en souffriront. Toutefois, il ne faudra guère de temps avant que toutes les régions et tous les Canadiens ne se ressentent d'une telle décision.

Ce n'est pas l'idée que je me fais du Canada. Mon pays est un endroit où l'on favorise l'égalité des chances, et où chacun jouit des mêmes droits fondamentaux. Il est encore temps de revoir cette approche. Il est temps de renoncer aux mesures qui sont en train de nous mener à notre perte et de redevenir un pays jouissant d'un des plus hauts niveaux de vie au monde.

Il est encore temps de préserver notre système d'enseignement postsecondaire et notre régime d'assurance-maladie, et c'est pourquoi je prie le ministre d'écouter les Canadiens et de prendre la mesure qui s'impose, c'est-à-dire de savoir retirer le projet de loi C-20.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat de ce projet de loi. L'orateur qui m'a précédé, le député de Parkdale—High Park, se demandait pourquoi il y avait si peu de conservateurs qui se portaient à la défense de la mesure à l'étude. Eh bien moi, je suis un conservateur qui n'a absolument aucun mal à la défendre, et j'en suis fier. Non seulement je suis fier de la défendre cette année, mais j'étais ici l'an dernier quand la Chambre a été saisie du projet de loi C-69, une mesure qui limitait elle aussi les dépenses il y a un an, et je n'ai aucune hésitation à intervenir et à appuyer l'austérité gouvernementale.

Pendant trop longtemps dans notre pays, dans cette ville, dans ce Parlement à l'époque où les libéraux étaient au pouvoir, aucun député libéral n'a pris la parole pour dire au gouvernement de modérer ses dépenses, de les réduire, de cesser de les faire augmenter, de dépenser à ceci ou à cela. Je songe à un cas particulier qui illustre bien la bêtise des gouvernements libéraux précédents et qui nous porte à nous demander où étaient donc les députés d'en face, pourquoi ils n'intervenaient pas pour la dénoncer.

Une entreprise de camionnage avait cessé ses activités à cause d'une faillite, ou d'un risque de faillite. Que croyaient les libéraux? Ils croyaient que si on laissait disparaître cette petite entreprise de camionnage, rien ne pourrait circuler entre Toronto et Montréal puisqu'il n'y aurait plus aucun moyen de trapsporter les marchandises entre ces deux villes, aussi, en l'absence totale de toute réaction de la part des députés d'en face à l'époque où ils étaient au pouvoir, le gouvernement du Canada a donné 29 millions de dollars à une entreprise de camionnage qui fit plus tard faillite de toute façon. C'est à cause de ce genre de bêtise de la part des gouvernements précédents que nous devons maintenant présenter cette mesure législative qui vient s'ajouter à celle de l'année dernière et plafonner encore davantage les dépenses de l'État.

Que contient au juste le projet de loi, et dans quelle direction va-t-il? Avant de passer à cette question, je voudrais parler de certaines des mesures très sérieuses que nous avons prises l'année dernière et que nous reconduisons cette année. L'une de ces mesures du budget de l'année dernière qui me paraît très positive réside certes dans la récupération fiscale appliquée à divers programmes publics dont bénéficient aussi les Canadiens à revenu élevé, qu'il s'agisse des allocations familiales ou des pensions de vieillesse.

Une autre mesure dont on ne parle pas beaucoup aujourd'hui, car je suppose que l'opposition ne veut pas nous en reconnaître le mérite, c'est l'impôt spécial auquel nous avons soumis les grandes sociétés, de sorte que les grandes institutions financières et bancaire ne puissent se prévaloir des dispositions fiscales pour éviter de payer un minimum d'impôt sur le revenu. Cette mesure se trouvait dans le projet de l'an dernier auquel je fais allusion.

Évidemment, nous avons aussi arrêté ou plutôt freiné la croissance des paiements de transfert aux provinces. C'est une mesure très positive, selon moi.

J'étais ici il y a environ une heure pour la période des questions et j'ai écouté les députés de l'opposition parler de leur manière de comprimer les dépenses, j'ai écouté leurs réflexions sur le budget de cette année et sur ce qu'ils feraient s'ils pouvaient imposer leurs vues.

On a exigé que le gouvernement augmente le financement accordé pour le Régime d'assistance publique du Canada, soit un financement non plafonné, par opposition au plafonnement que nous appliquons dans trois provinces. J'ai d'ailleurs l'honneur de représenter l'une d'elles. L'opposition voudrait que nous leur donnions tout l'argent qu'elles demandent. Une des questions a porté là-dessus.

Une autre question a été posée à la blague: pourquoi dépenser 126 millions au cours des quatre prochaines années pour lutter contre la violence dont les femmes sont victimes? Pourquoi ne pas dépenser le même montant sur deux ans de manière à avoir tout dépensé avant les prochaines élections?

C'est que, bien entendu, nous ne réglons pas les dépenses sur les programmes électoraux. Il y a aussi le fait que, si nous le faisions, on nous reprocherait de dépenser cet argent sur deux ans uniquement parce que les élections s'en viennent. Ce n'est pas notre façon de faire.

L'opposition demande aussi plus d'argent pour le logement. Même si nous avons beaucoup augmenté, en six ans, les ressources affectées aux logements sociaux, elle demande encore plus. Les députés de l'opposition déplorent aussi les compressions des dépenses en matière de défense que nous sommes en train de faire en Europe. Ils réclament aussi plus d'argent pour les bandes indiennes, même si nous avons beaucoup augmenté leurs ressources depuis quelques années. Et, bien sûr, ils s'opposent à la limitation des augmentations de salaire dans la fonction publique. Puis, l'opposition a demandé un financement illimité des programmes de santé. Si, madame la Présidente, les habitudes de dépense antérieures avaient été conservées depuis 1984, nous aurions un déficit de 96 ou de 98 milliards de dollars plutôt que celui que nous avons maintenant.

• (1540)

On voit l'attitude que les libéraux et les néo-démocrates adoptent dans les débats. Il est remarquable qu'après avoir été sensibilisés pendant six ans aux graves problèmes financiers que nous avons, ils n'aient pas changé de point de vue. Leur solution à tous les problèmes du Canada c'est tout simplement de dépenser encore plus d'argent. Je suis l'un de ceux qui affirment fièrement que nous ne sommes pas d'accord; en fait, la vraie solution passe justement par une réduction des dépenses.

Qu'avons-nous fait? Dans le budget du 26 février, nous avons demandé aux Canadiens, à beaucoup de Canadiens, de contribuer davantage au programme de compressions budgétaires adopté par le gouvernement.

Nous savons, et je l'entends souvent dire par des électeurs de ma circonscription, que des Canadiens ont déjà fait toutes sortes de gros sacrifices au nom des compressions. Nous savons aussi que beaucoup d'entre eux ne sont guère enclins à accepter qu'on leur impose encore plus de compressions; mais si nous n'avions pas pris de mesures pour régler le problème de la dette qui s'aggrave constamment et pour redresser la situation financière du Canada, le déficit serait beaucoup plus marqué que ce qui a été prévu pour les cinq prochaines années. La situation serait telle que nous ajouterions 215 milliards de dollars à la dette publique—215 milliards de dollars que mes électeurs ne peuvent pas se permettre de payer, que ni les enfants de mes électeurs, ni leurs petits-enfants ne peuvent se permettre de payer et j'irais jusqu'à dire, qu'aucun Canadien ne peut se permettre de payer.

Donc, où en sommes-nous? Nous avons présenté un projet de loi visant des objectifs précis. Pour donner une idée de notre entreprise, je reprends des paroles prononcées le 21 février dernier par M. McKenna. Je tire ma citation du *Globe and Mail* du 28 février: «Tous les gouvernements devraient être tenus de présenter un budget équilibré de quatre ans. Aucun dirigeant ne devrait acheter la popularité aujourd'hui en hypothéquant l'avenir. Les dirigeants des années 1960 et 1970 ont souscrit une première hypothèque sur le Canada de demain; les dirigeants des années 1980 et 1990 en sont à la deuxième hypothèque sur les mêmes actifs; il ne nous reste plus de capital. Nous devons lever une fois pour toutes le fardeau suffoquant de la dette que nous imposons à nos enfants.»

J'ai aimé ces paroles de M. McKenna et je crois que le projet de loi à l'étude va dans le bon sens, en arrêtant le gouvernement actuel et les gouvernements futurs de dépenser uniquement pour dépenser.

Qu'est-ce qui inquiète tant l'opposition dans ce projet de loi? Bien sûr qu'un des objectifs est de réduire les paiements de transfert aux provinces. Oui, ils vont être diminués. Mais je trouve intéressant de voir qu'ici, dans la province de l'Ontario, notre nouveau gouvernement provincial jette l'argent par les fenêtres. J'ai pensé que vous trouveriez intéressant de savoir ce que le gouvernement du Canada propose pour le système de soins de santé et diverses autres choses.

Quand le gouvernement de l'Ontario a présenté son budget il y a quelques mois, il a dit que la province accusait un déficit de 9,8 milliards de dollars parce que le gouvernement du Canada avait diminué ses paiements aux provinces de quelque 3,4 milliards de dollars. Eh bien, c'est très loin de la vérité, madame la Présidente. En fait, depuis 1984, le gouvernement du Canada a augmenté les paiements de transfert aux provinces de quelque 3,2 milliards de dollars, ce qui représente des augmentations annuelles d'environ 7,5 p. 100.

Le gouvernement de l'Ontario estime qu'il n'a pas reçu assez d'argent. Il aurait fallu, d'après lui, que nous lui en versions le double. Comment pourrais-je justifier devant mes électeurs une augmentation de 15 p. 100 par année des paiements de transfert à ma province? Quand le taux de chômage est de 5 p. 100, mes électeurs n'accepteraient sûrement pas des augmentations des paiements de transfert aux provinces leur permettant de hausser leurs dépenses de 15 p. 100.

Maintenant, s'ils estiment que l'augmentation n'aurait pas dû être faite au cours des six dernières années, mais qu'elle aurait dû être apportée l'année dernière seulement, il faut comprendre que le gouvernement de l'Ontario voudrait que le gouvernement fédéral augmente ses paiements de transfert à la province de quelque 45 p. 100 cette année. J'ignore dans l'esprit de qui ce chiffre de 45 p. 100 serait acceptable.

Une voix: Les socialistes.

M. Soetens: Je suppose que oui. Malheureusement pour nous, nous avons un gouvernement socialiste en Ontario. Cependant, heureusement pour le Canada, ce sont les conservateurs qui sont au pouvoir à Ottawa. En effet, je tiens à vous garantir que le gouvernement ontarien n'obtiendra pas de nous 45 p. 100 de plus cette année et, je l'espère, pendant les années où je vais siéger ici. C'est très clair.

Que faisons-nous cette année? Nous augmentons les transferts en Ontario. Malgré toutes les belles paroles du gouvernement ontarien et de certains de nos vis-à-vis, nous augmentons les transferts à cette province d'environ 2 p. 100 cette année.

Une voix: Une augmentation de combien?

M. Soetens: Elle s'élève à 200 millions de dollars environ, ce qui n'est pas une petite somme. C'est un assez gros montant. Étant donné qu'en fait, à Ottawa, nous réussissons à limiter nos dépenses, nous ne voyons aucune raison pour que les autres provinces et les autres niveaux de gouvernement n'en fassent pas autant.

Il est vrai que dans le projet de loi dont nous sommes saisis, nous limitons le taux d'augmentation de nos transferts à la province, mais je tiens à dire très clairement que je souscris sans hésitation à cette restriction. Les Canadiens de toutes les régions exhortent tous les gouvernements à accroître leur efficacité et à beaucoup mieux contrôler les dépenses gouvernementales et je pense que c'est exactement ce que nous faisons dans ce projet de loi.

Certains de nos vis-à-vis ont prétendu vendredi encore, et aujourd'hui notamment, qu'à cause de cette limitation des transferts aux provinces, le gouvernement perdra son pouvoir, sa capacité de mettre en vigueur la Loi canadienne sur la santé ainsi que nos règles et règlements régissant la prestation des services. Si les provinces ne respectent pas la législation pertinente, le gouvernement ne pourra pas les menacer de sanctions pécuniaires puisqu'il ne contribuera pas au régime.

Bien entendu, vous savez que la deuxième partie de ce projet de loi renferme certaines modifications qui donnent manifestement au gouvernement fédéral le pouvoir de prendre des sanctions financières touchant des transferts autres que ceux reliés aux soins de santé, ce qui nous permettra de pénaliser une province donnée qui déciderait de ne pas respecter les normes établies par le gouvernement fédéral.

Le projet de loi comporte un autre aspect qui, à mon avis, ne va pas assez loin, surtout en ce qui concerne les députés. Nous pourrions peut-être parler à cet égard de la rémunération qui sera accordée aux députés et aux sénateurs.

Comme vous le savez, le gouvernement du Canada a annoncé—et le projet de loi y donne suite à cette annonce—que la rémunération des députés sera calculée selon des taux fixes. On sait que leur rémunération est déjà déterminée en fonction de certains critères. Le premier prévoit une hausse de 1 p. 100 de moins que l'indice des prix à la consommation; deuxièmement, sauf erreur, l'augmentation est limitée à 1 p. 100 de moins que la hausse salariale moyenne accordée dans l'industrie au Canada. Une troisième restriction viendra s'ajouter, c'est-à-dire que les députés ne pourront recevoir de hausse plus élevée que celle accordée aux employés de la fonction publique.

Comme vous le savez, d'après ce qu'on peut lire dans certains médias, la fonction publique négocie une hausse salariale, mais le gouvernement a fait savoir qu'il n'accorderait aucune hausse cette année. Les employés de la fonction publique ne recevraient donc aucune hausse salariale cette année, puis toucheraient 3 p. 100 l'an prochain et 3 p. 100 l'année suivante. Le projet de loi prévoit donc que les députés et les sénateurs recevront la même hausse, ou moins, si l'indice des prix à la consommation est moins élevé.

Les Canadiens ont demandé que les députés et les sénateurs soient également assujettis aux mesures de restriction, et vous pouvez constater très clairement que les dispositions pertinentes du projet de loi ont pour effet de nous y assujettir.

J'ajouterai que certains Canadiens pourraient être favorables à une remise en question de la partie non imposable de l'indemnité versée aux députés et à tous les politiques au Canada. Cette idée pourrait faire l'objet d'un projet de loi d'initiative parlementaire.

Selon moi, les députés et les sénateurs se sont de toute évidence soumis aux restrictions auxquelles ils ont demandé à la fonction publique à Ottawa et ailleurs au Canada de se soumettre.

Cela dit, j'ai quelques interrogations au sujet du traitement accordé aux employés de la fonction publique. Ils sont effectivement soumis à des restrictions, et cela depuis quatre ou cinq ans. Quand j'écoute parler des employés de la fonction publique dans la circonscription que je représente—et j'ai eu la chance de m'entretenir avec bon nombre d'entre eux en fin de semaine—je sympathise avec eux. On leur demande, alors que l'inflation oscille entre 4 et 5 p. 100, d'accepter de ne recevoir aucune augmentation de salaire cette année, alors que, l'an dernier, ils ont déjà eu moins que l'augmentation accordée aux employés de la fonction publique provinciale, et peut-être même municipale. Il y a un tas de fonctionnaires qui disent: «Pendant les quatre ou cinq dernières années, on nous a demandé, à nous les fonctionnaires fédéraux, de ronger notre frein beaucoup plus que les autres fonctionnaires.» Je suppose que cela est vrai. J'aimerais bien qu'on ait plus d'argent à leur donner. Ils travaillent probablement plus fort ou au moins aussi efficacement que les autres fonctionnaires, mais il demeure que nous n'avons plus d'argent. Nous pourrions choisir de mettre des gens à pied afin d'économiser de l'argent pour pouvoir accorder des augmentations supérieures aux fonctionnaires qui ont conservé leur emploi.

• (1550)

Je ne suis pas certain que ce soit nécessairement la bonne chose à faire. Je ne pense pas que nous devrions licencier des fonctionnaires pour le plaisir de licencier des fonctionnaires. Je ne pense pas que nous devrions prendre une telle mesure pour pouvoir dire aux autres: «Nous vous avons accordé une augmentation de traitement.» Ce que nous leur disons dans les circonstances actuelles, et les circonstances conviennent tout à fait pour ce genre de discours, c'est que le gouvernement fédéral a un problème. Nous devons tous nous serrer la ceinture. Votre contribution consistera à renoncer à toute augmentation de traitement. Je suis en faveur de cette démarche, même si je comprends jusqu'à quel point il peut être difficile d'accepter cette situation pour bon nombre des fonctionnaires.

Le projet de loi traite aussi d'un certain nombre d'autres questions. Ainsi, il porte aussi sur la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. De nombreuses entreprises d'utilité publique de tout le Canada devraient payer de l'impôt sur le revenu et cet impôt est transféré aux provinces. Ce que le projet de loi fait, c'est plafonner l'impôt ainsi tranféré aux provinces. Ce sont principalement l'Ontario et l'Alberta qui paient la facture à ce sujet.

L'Alberta a par hasard adopté un projet de loi qui empêche en fait ces sommes d'être aussi transférées aux municipalités. Elle est d'accord essentiellement avec ce que nous proposons dans ce projet de loi. Elle a pris des mesures beaucoup plus sévères que celles que nous proposons.

Ce projet de loi prévoit également des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage. Lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir en 1984, la caisse d'assurance-chômage accusait un énorme déficit, c'est-à-dire qu'elle versait beaucoup plus aux chômeurs qu'elle ne recueillait de primes payées par ceux qui avaient un emploi.

C'est un régime d'assurance et le gouvernement du Canada a décidé que pour avoir un régime de ce genre, il fallait absolument qu'il s'autofinance. Au cours des dernières années, nous avons mis sur pied un programme destiné à assurer l'autofinancement intégral de la caisse d'assurance-chômage. Comme vous le savez, cette caisse, une fois de plus, ne s'autofinance plus. Bien entendu, comme bon nombre de députés de l'opposition l'indiqueront, cela est malheureusement dû au nombre important de chômeurs qui ne sont pas en mesure de cotiser au régime.

Ce projet de loi vise à augmenter les primes versées par les travailleurs. Elles passent de 2,25 $ à 2,80 $ par tranche de 100 dollars de gains assurables. La contribution des employeurs passe de 3,15 $ à 3,92 $. Le but d'une telle mesure est évidemment d'assurer l'autofinancement de la caisse. Cela ne se fera pas du jour au lendemain mais devrait prendre environ un an.

Quel en est l'avantage? Éviter un déficit et éviter aux futurs cotisants de devoir payer de l'intérêt sur la dette de la caisse d'assurance-chômage. Ce genre de mesure est adéquat, car si les gouvernements libéraux précédents n'avaient pas malheureusement dépensé à tort et à travers, nous n'aurions pas aujourd'hui à nous procurer de l'argent par toutes sortes de moyens simplement pour rembourser l'intérêt. Au sujet de la caisse d'assurance-chômage, nous disons que nous ne tolérerons pas qu'une dette s'accumule, de sorte que ceux qui cotiseront à l'avenir n'auront pas à acquitter d'abord et avant tous les intérêts échus.

Voilà certains des principaux éléments de cette mesure législative et ce sont, sans contredit, des éléments très positifs.

Pour expliquer vraiment pourquoi on affirme voir la lumière au bout du tunnel, je me reporte à la chronique de Marjorie Nichols, publiée dans *The Ottawa Citizen* le 13 juin dernier.

Je voudrais vous citer quelques paragraphes. Voici le premier:

> Les chiffres concernant le déficit budgétaire ne disent pas toute la vérité. Au cours de l'exercice 1984-1985, le déficit budgétaire des libéraux s'établissait à 38,3 milliards de dollars, dont 16 milliards de dollars étaient affectés aux «nécessités», soit les dépenses de programmes et les salaires fédéraux.
>
> Par contre, au cours de l'exercice 1991-1992, le déficit des conservateurs atteindra 30,5 milliards de dollars et servira entièrement à acquitter les intérêts sur la dette nationale.

Les députés se réjouiront d'apprendre qu'au moins 85 p. 100 de ces intérêts portent sur la dette qui existait au moment où ils étaient au pouvoir.

J'espère donc avoir présenté certains des principaux éléments de ce projet de loi. Je suis fier de pouvoir dire que je l'appuie, malgré tout le chahut que font les députés d'en face.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais me concentrer sur quelques observations précises que le député a faites. Il a parlé avec beaucoup d'éloquence du fait que la fonction publique sera privée de toute hausse salariale, alors que nous, députés, touchons beaucoup plus que les 19 000 $ par année que gagnent un grand nombre de femmes dans la fonction publique, de même que ceux qui sont en haute mer à exécuter des opérations de sauvetage, au péril de leur vie. Ces dizaines de milliers de personnes qui touchent moins de 19 000 $ par année verront leur salaire bloqué exactement de la même façon que les députés, qui touchent près de 100 000 $ par année.

Je me demande pourquoi le député qui vient de parler croit que cela est juste. Je me demande également pourquoi il estime qu'il est juste que des gestionnaires supérieurs de la fonction publique qui touchent 100 000 $ et plus reçoivent des primes et des hausses salariales équivalentes à l'augmentation de l'IPC, alors que les personnes qui touchent moins de 20 000 $ ne reçoivent aucune augmentation cette année.

Je ne peux pas m'empêcher de me demander pourquoi il veut lier les hausses salariales des députés à celles des fonctionnaires, au lieu de proposer un ensemble de restrictions salariales spéciales pour ceux qui touchent beaucoup plus que les 68 000 fonctionnaires qui ont un revenu se situant au-dessous du seuil de la pauvreté.

Pense-t-il réellement qu'il est juste que 68 000 personnes, dont le revenu est déjà au-dessous du seuil de la pauvreté, devraient gagner moins l'année prochaine? Pense-t-il que le prix du pain va baisser? Il voudra peut-être, par la même occasion, commenter le fait qu'il a bien dit que des fonctionnaires fédéraux obtiennent des hausses salariales qui se situent bien au-dessous du taux d'inflation depuis maintenant cinq ans et substantiellement au-dessous des hausses salariales dont bénéficient d'autres employés du secteur public.

Il a cependant oublié de mentionner que ces hausses salariales sont encore bien inférieures aux augmentations dans le secteur privé et que, dans bien des localités, les augmentations dans ce secteur sont en hausse cette année et font accroître le prix des biens et des services. Or, les personnes qui n'auront aucune hausse salariale vivent dans les mêmes localités et paient exactement les mêmes prix que les employés du secteur privé qui reçoivent des hausses considérables.

Voudrait-il commenter un de ces points?

M. Soetens: Madame la Présidente, je serais heureux de répondre aux questions qu'elle a soulevées.

Je n'ai pas entendu la députée dire qu'elle appuierait ce projet de loi parce qu'il prévoit une limitation des salaires des députés. Il serait intéressant de voir si elle appuiera au moins cette partie du projet de loi parce qu'aucun député d'en face n'en a vraiment parlé.

Elle a parlé des salaires élevés des gestionnaires supérieurs. Cependant, je ne l'ai pas entendu dire que nous avions annoncé dans le budget que 10 p. 100 d'entre eux perdraient leur emploi. Elle a aussi parlé des augmentations de salaires. Oui, j'ai mentionné que la fonction publiques fédérale a reçu moins d'argent que les fonctions publiques provinciales. Je trouve cela malheureux et très difficile, mais parce que d'autres gouvernements au Canada, et surtout en Ontario, préfèrent dépenser plus que de raison, cela ne signifie pas nécessairement que nous devrions en faire autant.

Mme Catterall: Que faites-vous du secteur privé?

M. Soetens: Cela dit, si certaines provinces étaient aussi coincées financièrement que le gouvernement fédéral, je suis sûr qu'elles décideraient de plafonner les salaires de leurs fonctionnaires, elle aussi.

• (1600)

Enfin, évidemment, elle crie: «Que faites-vous du secteur privé?» Dans le secteur privé, il est évident que les sociétés florissantes accordent des hausses de salaires à leurs employés, mais celles qui font face à la faillite ou qui ne font pas de bénéfices les mettent plutôt à pied à moins qu'elles ne bloquent ou ne réduisent leurs salaires.

En fait, dans notre situation, aucun de nos employés ne risque de perdre bientôt son emploi parce que notre société, le gouvernement du Canada, ferme ses portes. Nous n'avons pas imposé le partage d'emplois à nos employés, ni réduit le salaire de personne et nous n'avons certainement fermé aucune porte, comme le secteur privé.

Alors, quand la députée d'en face crie: «Que faites-vous du secteur privé?», j'ai pensé signaler qu'il y a dans ce secteur, des facteurs dont elle ne semble pas tenir compte dans son discours.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, j'ai un plaisir mitigé à parler du projet de loi C-20, et je ne pense pas avoir assez de 10 ou 20 minutes pour dénigrer les actes et les politiques de ce gouvernement.

Je citerai de temps en temps le discours que le premier ministre Bob Rae a prononcé à Halifax, parce que je sais que ses propos intéressent vivement mes collègues du caucus libéral qui viennent du nord de l'Ontario. Je sais que ce que dit Bob Rae intéresse aussi les députés d'en face et même les Japonais.

Je cite le discours qu'il a prononcé à Halifax parce que je pense que c'était un discours propre à susciter l'enthousiasme, non seulement chez les néo-démocrates, mais chez l'ensemble des Canadiens. Je cite donc ses propos. «Construisons quelque chose ensemble. Construisons ensemble quelque chose d'utile plutôt que de futilement couper, sabrer, retrancher, couper encore, pour finalement nous apercevoir avec surprise que le pays ne semble pas bien se porter. Ainsi dirigé, avec une telle attitude, je vous demande un peu comment il pourrait bien se porter.»

Le ministre des Finances, l'actuel ministre des Finances dit que «nous maintenons le cap. Nous avons établi un itinéraire en 1984 et nous maintenons toujours le cap.»

Nous avons cependant emprunté des chemins détournés, surtout depuis 1988. Il est difficile de maintenir le cap quand on cherche à tromper les gens. Le gouvernement a subitement changé d'attitude; nous n'avons pas besoin de remonter plus loin que 1988. Son orientation était alors très, très différente de ce qu'elle est actuellement.

Prenons un exemple dans le discours conservateur—je ne parlerai pas de promesses, parce qu'il ne s'agissait certainement pas de promesses. Je ne sais pas ce que c'était, mais on parlait de quelque 12 à 16 milliards qui devaient être dépensés au pays, et tout cet argent était prévu au budget. Il figurait au budget des dépenses. On s'en occupait.

Voici certaines de ces promesses: «Le libre-échange entraînera une baisse des prix pour les consommateurs canadiens, de meilleurs emplois et plus de possibilités.» Dès octobre 1988, le premier ministre déclarent à l'Île-du-Prince-Édouard: «Le Canada fera désormais plus pour chacun de vous, et non pas moins. Tant que je serai premier ministre, les avantages sociaux seront accrus et non réduits, surtout pour les personnes âgées, car notre gouvernement tient à la justice sociale et à l'équité pour tous les Canadiens.» Nous savons que cela ne devait pas s'avérer vrai.

Il ajoute ensuite: «Nous maintiendrons nos politiques visant à faire de l'égalité des chances une réalité pour tous les Canadiens, en leur permettant d'accroître leur formation et leurs compétences et en améliorant les programmes dans le cadre de la Planification de l'emploi.» C'était en 1988. En 1991, on retranche 100 millions de dollars du programme Planification de l'emploi.

Il renchérit en disant: «Les programmes sociaux seront raffermis. Nous affecterons des millions de dollars de plus à combattre l'analphabétisme et la toxicomanie. Nous sommes prêts à soumettre toutes les entreprises fédérales et tous les projets entrepris dans le champ de compétence fédéral à une évaluation environnementale complète.» Une autre promesse qui n'a pas été tenue.

La question ici n'est pas tant les promesses non tenues, mais le fait qu'on maintient le cap dans une direction donnée.

Ce cap a changé radicalement à compter de novembre 1988. Nous suivons une nouvelle direction prise par le gouvernement à la suite de sa conversion subite par le révérend Ike ou James Baker ou quiconque lui a soudainement dit: Voici la direction qu'il faudra suivre dorénavant. Et c'est tous azimuts sur les déficits.

Nous disons que l'Ontario et le fédéral ont deux façons différentes de faire face à la récession. Je vais vous parler de la situation dans ma circonscription. Le gouvernement de l'Ontario dit qu'il préfère combattre que de changer, qu'il ne veut pas de l'opération Tempête du désert en Ontario, au Canada ou dans la circonscription de Sault Ste. Marie.

Les paiements de transfert ont été réduits. Ces compressions n'auraient pas pu être effectuées à un pire moment. Permettez-moi de vous citer des statistiques sur un hôpital de ma localité. Le gouvernement provincial a systématiquement accordé une augmentation de 6 p. 100 à tous les hôpitaux. Certains hôpitaux auraient pu recevoir jusqu'à 11 p. 100 selon les services qu'ils offrent. Pourtant, les hôpitaux nous disent que ce n'est pas suffisant.

Les services hospitaliers doivent composer avec une inflation de 6,4 p. 100. Par conséquent, malgré l'augmentation qui leur a été accordée par le gouvernement provincial, on doit encore supprimer des lits dans les hôpitaux de ma communauté. Je suis certain que c'est le cas dans tous les hôpitaux du pays.

Le gouvernement dit qu'il ne peut pas augmenter les paiements de transfert aux provinces. L'Ontario a pourtant essayé, et malgré cette tentative, il y a encore des compressions dramatiques dans le système médical du pays.

Le gouvernement ne transfère pas des paiements, il transfère plutôt des responsabilités, et c'est là la différence la plus marquée. Il saigne le gouvernement provincial qui n'a aucun recours pour se défendre. Tous les autres gouvernements du pays ont choisi de suivre le courant plutôt que d'y résister.

C'est le seul gouvernement à avoir le courage d'aller à contre-courant afin d'aider les Canadiens au moment où ils en ont le plus besoin. Il le fait maintenant, au beau milieu d'une récession.

Nous discutons de l'assurance-chômage et des cotisations plus élevées que doivent payer les employeurs et les travailleurs. Le gouvernement prétend qu'il s'agit là d'un filet de sûreté. Le problème, madame la Présidente, c'est d'obtenir les prestations que l'on croit mériter de droit lorsqu'on en a besoin, comme cela a été le cas de beaucoup de mes électeurs qui ont vécu un conflit de travail de seize semaines. Même lorsqu'on a obtenu un règlement ou gagné en appel, ou même lorsqu'on a gagné devant la Cour fédérale, il n'est pas exclu que le gouvernement ne vous traîne pas jusque devant la Cour suprême du Canada pour ne pas avoir à vous verser des prestations.

Le gouvernement a eu l'audace d'ajouter l'insulte à l'injure lorsque des grévistes ont touché leur paie de vacances, dont ils avaient désespérément besoin. Il a continué de prélever les cotisations d'assurance-chômage sur ce salaire même s'il leur refusait des prestations. C'était insultant ou, au mieux, navrant.

Le régime d'assurance-chômage est truffé de contradictions. Il est presque impossible d'obtenir des hautes instances des prestations pour lesquelles on cotise depuis longtemps. Je n'ai rien contre les bureaux locaux d'assurance-chômage, mais plus on monte dans l'appareil, plus il est difficile d'obtenir des prestations, même lorsqu'on a travaillé pendant 25 ou 26 ans sans avoir jamais touché un sou en prestations, alors que la raison d'être du régime est de protéger les travailleurs qui ont besoin d'aide.

• (1610)

La procédure d'appel est interminable. Six ou huit mois après le premier appel, on n'est toujours pas sorti de l'auberge.

Des localités entières sont en jeu, et je parle de la mienne, bien entendu. Le gouvernement dit que nous devons réduire le déficit, nos dépenses, les paiements de transfert, l'admissibilité à l'assurance-chômage et les services de Via Rail, et que tout cela est bon. Il dit que nous devons ramener le taux d'inflation à zéro et maintenir le dollar à un niveau élevé, au mépris de l'opinion de tout le monde, y compris des alliés du gouvernement.

De l'avis de tous, cette politique, qui consiste à maintenir le dollar à un niveau aussi élevé, n'est si sensée, ni pratique, que ce soit sur le plan économique, sur le plan fiscal ou sur n'importe quel autre plan. Elle étouffe littéralement la base industrielle du pays. L'Algoma Steel Corporation, dans ma circonscription, dit que si le dollar était plus bas, nous aurions une chance. Nous aurions une chance de vendre de l'acier sur le marché américain. Mais on s'empresse immédiatement d'ajouter que, même si le dollar canadien était plus bas, l'accord de libre-échange nous empêcherait de vendre de l'acier aux États-Unis.

L'acier américain que nous importons actuellement est de l'ordre de 15 à 17 p. 100. Un taux cinq fois plus élevé qu'il ne l'était avant l'accord de libre-échange. Si le dollar canadien était plus bas, cela améliorerait bien sûr les choses mais ce n'est pas la seule solution à cet important problème.

Même si on réduit tout: le déficit, les dépenses, les paiements de transfert, l'admissibilité, les services de VIA Rail, l'inflation, à quoi cela sert-il vraiment si on porte un coup fatal à une collectivité, si l'on mène un pays à la ruine? Le gouvernement a-t-il avantage à prendre toutes ces mesures si, au bout du compte, il ne peut plus couper nulle part parce ce qu'il n'y a pas d'industrie, il y a moins d'entreprises, moins de travailleurs, moins de taxes à percevoir. En admettant que la politique du gouvernement soit judicieuse, nous sommes voués à la ruine. C'est bien beau tout cela, mais s'il n'y a rien au bout du compte, quel bien avez-vous fait? Vous avez provoqué une catastrophe économique dans le pays.

Quand on procède à la dernière compression—et c'est à cela que tout se résume—tout ce qui vient ensuite, c'est une série ininterrompue de compressions; très peu de choses ont échappé au couperet.

Que fera-t-on alors? Qu'arrivera-t-il si, après avoir suivi le plan d'action du gouvernement pendant un an, rien ne se produit? Il y a un vide dans de nombreuses circonscriptions, pas seulement dans celle de Sault Ste. Marie. Le gouvernement peut-être venu à bout de l'inflation, mais il est aussi venu à bout des citoyens de nombreuses localités de notre pays.

Je vais faire une digression pour parler un instant de la TPS. Le ministre du Revenu dit que les Canadiens sont surtaxés. Celui des Finances prétend le contraire. De nombreux députés du parti ministériel estiment qu'ils sont effectivement surtaxés, alors que la TPS censément sans effet sur les recettes a permis de recueillir 400 millions de plus que prévu au cours des trois premiers mois de 1991. Les Canadiens remercient le ciel que nous connaissions une récession. Si la conjoncture était meilleure, le gouvernement aurait doublé la note. De nombreux députés du parti ministériel laissent entendre que nous sommes surtaxés. Eh bien, donnez un répit à tout le monde. Quel moment pourrait être mieux indiqué qu'une période de récession? Laissez-les tranquilles. Dites-leur que vous allez ramener la taxe à 5 p. 100, et il sera toujours temps de se préoccuper de la réduction du déficit. Vous pourriez la ramener à 5 p. 100 et faire quelques heureux. Soyez positifs. C'est tout ce que les Canadiens demandent—quelques mesures positives du gouvernement.

Vous pouvez critiquer ce que le gouvernement de l'Ontario a fait—alors qu'avant le dépôt de leur budget, vous demandiez aux néo-démocrates à quel moment ils allaient tenir leurs promesses. Le gouvernement ne tient aucune de ses promesses. Aussi, lorsque les néo-démocrates ont présenté leur budget et qu'ils ont tenu certaines de leurs promesses et certains de leurs engagements financiers, le gouvernement a dit: Vous dépensez trop. Branchez-vous. On ne peut pas tout avoir.

Que veut-on au juste? Veut-on des promesses ou n'en veut-on pas?

Mes électeurs se félicitent vraiment des initiatives qu'a prises le gouvernement ontarien. Notre collectivité va bénéficier de 25 millions de dollars—et elle s'en réjouit. Et les seules personnes à être malheureuses à Toronto sont les gars de Bay Street, qui ont finalement eu l'occasion de descendre dans la rue—et nous nous en réjouissons pour eux—de sortir de leurs bureaux, où ils étaient enfermés depuis des années, pour aller manifester. Et c'était magnifique de les voir faire.

Et que dire de Fax Floyd? Nous allons lui télécopier que nous n'aimons pas le budget. Ma foi, je crois que le trésorier de l'Ontario sait vraiment quoi répondre; il s'inquiète davantage des gens qui n'ont pas de télécopieur.

Nous nous réjouissons donc de ce que certaines personnes soient mécontentes. Et, pas plus tard qu'en fin de semaine, j'ai lu que des adversaires du budget ontarien avaient loué un bureau au centre-ville de Toronto—à grands frais, sans aucun doute—d'où ils ont l'intention de contester ce budget jusqu'à ce que les néo-démocrates perdent le pouvoir. Encore là, cela montre à quel point ce qu'ils disent est illogique. Les pauvres de l'Ontario ne pourraient certes pas louer une salle au centre-ville de Toronto en vue de virer le gouvernement, car ils n'en auraient pas les moyens. Ils devraient se réunir dans un sous-sol, quelque part—ce qui serait probablement mieux de toute façon.

Bien sûr, j'ai mentionné que lorsque le premier ministre est allé au Japon, la première chose que le chauffeur de taxi lui a demandé, à Tokyo, a été: «Que faut-il penser du budget ontarien?» N'est-ce pas terrible? Il n'a rien dit du budget fédéral, mais il était préoccupé par le budget provincial de Bob Rae. Surprise, surprise! Tout le monde semble préoccupé par cela, mais je ne suis pas si sûr que cela que les Ontariens s'en inquiètent. Je sais que mes électeurs ne sont pas inquiets. Et s'ils l'étaient, je suis convaincu qu'ils s'en plaindraient à mon bureau, comme ils le font pour d'autres choses—mais ils ne se sont pas encore plaints du budget ou du déficit de l'Ontario.

Celui-ci a créé des emplois dans la collectivité et dans la province. Nous nous rendons compte effectivement que le déficit constitue un problème. Mais nous ne pouvons pas nous y attaquer pour l'instant; nous ne pouvons subir une diminution des paiements de transferts, alors que la capacité d'accueil des hôpitaux diminue, alors qu'il y a d'importants licenciements dans l'enseignement—malgré l'augmentation des paiements de transferts que la province verse aux municipalités—nous ne pouvons tout simplement pas nous le permettre, c'est impossible. Parce que, comme l'a dit le ministre des Finances, le contribuable est le seul de son espèce. Et si le gouvernement fédéral continue de serrer la vis au palier fédéral, c'est à l'autre bout que nous en sentons les effets, si nous voulons maintenir les services. Un gouvernement ne peut pas indéfiniment effectuer des compressions sans se soucier des conséquences.

Je crois que les Canadiens ne demandent pas mieux que de payer leur écot, et même davantage lorsque les circonstances s'y prêtent. Mais ce n'est pas le cas. Ce budget est mauvais et il vient au mauvais moment. Un ou deux choix s'offrent à nous—faire des compressions sans se soucier des conséquences comme le fait le gouvernement et supprimer la présence du gouvernement fédéral dans toutes les régions du pays.

• (1620)

J'ai eu le privilège l'autre soir d'intervenir à propos du tarif de l'Est, un sujet que je connaissais très peu jusqu'à ce que j'aie écouté ici pendant deux ou trois heures d'autres orateurs et que je me sois rendu compte de l'illégitimité, du raisonnement illogique dont s'inspire ce projet de loi qui supprimerait 35 millions de dollars en subventions et ferait disparaître des revenus de 40 millions de dollars.

Quelqu'un a tout simplement pris la décision et a déclaré: «Eh Bien! nous devons comprimer les dépenses quelque part. Jetons un coup d'oeil à ce tarif de l'Est qui est en vigueur depuis 1966. Voilà une bonne façon de comprimer les dépenses.»

Le choix consiste donc à faire des compressions avec indifférence ou à lutter vaillamment. Je crois que le gouvernement a choisi la première option et a éliminé la présence fédérale dans tout le pays. Le Nouveau Parti démocratique de l'Ontario a choisi une voie différente et je crois que c'est celle qui convient.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon collègue de Sault Ste. Marie. Je dois dire que certaines de ses remarques m'ont quelque peu abasourdi.

Avant de poser certaines questions, et je serai bref, je voudrais rectifier une chose qu'il a dite. Il a cité le ministre du Revenu qui aurait déclaré que les Canadiens sont trop imposés. Il n'était peut-être pas à la Chambre quand le ministre a fait la mise au point.

Les remarques du ministre concernaient la taxe sur l'essence. Il estimait que les Canadiens étaient trop taxés ou je crois qu'effectivement il a dit qu'ils étaient taxés au maximum. Il ne l'a pas dit en général. Il l'a expliqué très clairement à la Chambre. Si mon collègue n'était pas là pour entendre cette mise au point, je l'en informe maintenant.

Je pourrais faire des commentaires sur tant de choses qu'a dites mon collègues. Je pense qu'il avait le même rédacteur de discours que le député de Surrey-Nord que nous avons entendu précédemment. Ils devraient ensemble se porter candidats pour le prix du gouverneur général attribué pour le meilleur roman à entendre ce qu'ils avaient à dire.

Les deux questions que je voudrais lui poser en particulier sont les suivantes: l'une porte sur la planification de l'emploi. Il déplore la réduction de 100 millions de dollars apportée au budget de ce programme. Je me rappelle il y a plus d'un an alors que je voyageais à travers le pays avec le comité chargé de l'étude du projet de loi C-21, que certains de ses collègues à maintes reprises, jour après jour, de ville en ville, ont répété que la planification de l'emploi était une perte d'argent. D'après eux, la formation fournie était une perte de temps et d'énergie et elle n'aidait absolument pas les gens. Maintenant qu'on a réduit le budget de 3 p. 100, tout à coup il semble que l'opinion des néo-démocrates ait changé à ce sujet. Je voudrais qu'il nous explique cette contradiction apparente.

L'autre point porte sur la question des procès devant les tribunaux. Si j'ai bien compris mon collègue, il déplore le fait que le gouvernement ait jugé bon d'avoir recours aux tribunaux pour mettre les choses au point. Je crois que son propre parti a porté plainte devant les tribunaux contre des initiatives du gouvernement avec lesquelles il n'était pas d'accord. Veut-il laisser entendre qu'il ne convient d'avoir recours aux tribunaux que pour faire des procès au gouvernement? Voudrait-il laisser entendre que tous les Canadiens ont le droit de veiller à ce que justice soit faite et que, en fait, la loi soit appliquée comme elle est censée l'être?

M. Butland: Madame la Présidente, en ce qui concerne le ministre du Revenu, pas un jour ne se passe sans qu'il tente de clarifier une de ses déclarations. Je me rappelle qu'il a déjà déclaré au sujet de la forte circulation sur le pont reliant Sarnia à Port-Huron: «S'il y a trop de circulation sur le pont, il suffit d'en construire un autre», et ce, à la grande consternation d'à peu près tout le monde, et surtout des hauts fonctionnaires qui l'accompagnaient. Je ne suis pas surpris de voir le ministre consacrer beaucoup de temps à essayer de corriger une déclaration qui a été citée textuellement.

Le député ne cite aucun de nos collègues en particulier quand il parle du Programme de la planification de l'emploi. Même si c'est un homme très honorable, il se peut qu'il cite inexactement certains de mes collègues qui ont participé aux audiences que le comité a tenues un peu partout au pays.

Si les fonds réservés à la formation sont dépensés de façon coordonnée, j'estime qu'ils peuvent être utiles. Je peux comprendre cependant qu'ils puissent être mal utilisés. Cela s'est déjà produit dans ma circonscription. C'est très difficile, parce que, jusqu'à tout dernièrement, je n'avais pas vraiment connu ce genre de situation. Il est très difficile de convaincre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de contribuer aux programmes de formation professionnelle. Je crois qu'il s'agit d'une initiative extrêmement importante.

Ce qui m'irrite le plus cependant, c'est ce que le député a dit à propos de notre système juridique. Hors contexte, il a laissé entendre, et ce n'est qu'un élément de son discours qui m'a offusqué, que la Cour fédérale s'était contentée de statuer, que les travailleurs avaient remporté une victoire en appel devant arbitre. Ils ont effectivement gagné en arbitrage et ils ont remporté une victoire en règle devant le tribunal. Bref, tout le monde disait: «Ces travailleurs ont droit à leurs prestations d'assurance-chômage.» Le gouvernement, lui, déclarait: «Nous ne voulons rien savoir de toutes ces décisions. Nous voulons encore prendre les mesures nécessaires pour que vous ne touchiez pas de prestations; nous sommes encore convaincus que c'est la bonne décision à prendre.»

Je n'ai pas le temps de vous donner tous les détails, mais c'est tout simplement consternant. Le gouvernement voulait diviser les 4 000 métallos en deux groupes de 2 000 travailleurs, un qui recevrait des prestations, l'autre qui n'en recevrait pas. On aurait alors effectivement assisté à un affrontement entre les deux groupes, entre partenaires, entre collègues. C'était un système abominable.

Permettez-moi de finir mon histoire, madame la Présidente, parce que nous avons finalement eu gain de cause. Nous avons tour à tour harcelé et cajolé le gouvernement fédéral, en lui disant: «Comprenez qu'il vous faut agir ainsi». Il nous a finalement répondu: «D'accord, nous allons payer les travailleurs, mais ne le dites à personne. Si vous le dites, nous reviendrons sur notre décision.» Il faut avoir de l'audace pour dire: «D'accord, nous allons vous payer, mais il faut garder cela entre nous, d'accord? Nous ne voulons pas que la nouvelle se propage. Un travailleur d'une autre circonscription pourrait l'apprendre et réclamer, lui aussi, des prestations.» Ce à quoi j'ai répondu: «Il n'en est pas question. Nous allons l'annoncer et si vous voulez alors revenir sur votre décision, ce sera votre affaire». Ils n'en ont rien fait.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je constate que dans son discours très habile, le député nous a épargné les arguments habituels des députés de son parti. À cet égard, j'aimerais le remercier. Je crois qu'il s'agissait là d'une importante contribution au débat et, dans une large mesure, nous pouvons faire nôtres ses déclarations et ses critiques concernant les politiques gouvernementales.

Je suis surtout d'accord sur sa critique des compressions budgétaires du gouvernement et de son manque d'imagination pour ce qui est de régler le problème du déficit fédéral qu'il a créé par sa propre inaction depuis sept ans. Je sais qu'il conviendra avec moi que si le gouvernement avait fait preuve d'un minimum d'initiative au début de son mandat, il ne serait pas obligé aujourd'hui de payer plus de 30 milliards de dollars par année en intérêts.

Cela dit, je sais que le député s'inquiète comme moi du fait que c'est la dette nationale très considérable qui a placé le gouvernement dans une situation où il doit faire des paiements d'intérêts renversants. Il sait aussi bien que moi que le gouvernement de l'Ontario, qu'il appuie, je le sais, a récemment annoncé un programme qui placera la province dans une situation identique dans quatre ans. Je crois que le récent budget annoncé en Ontario, qui ne comportait aucun nouveau programme, a augmenté le déficit à un point tel et qu'on prévoit le maintenir aussi élevé pendant les quatre prochaines années qu'il doublera alors la dette provinciale.

Ne reconnaît-il pas que les politiques désastreuses adoptées par le gouvernement conservateur depuis sept ans sont exactement les mêmes que celles actuellement adoptées par le gouvernement socialiste en Ontario? Ne pense-t-il pas qu'il devrait reprocher à ce gouvernement d'adopter des politiques qui manquent autant de vision et qui sont vraiment ridicules?

M. Butland: Je remercie le député de ses observations positives. Il s'est sans doute montré facétieux parce que je sais que l'on ne s'amuse pas du tout à pérorer à sa gauche.

Les libéraux provinciaux et fédéraux n'ont vraiment aucune raison de formuler des observations. Au moins, je leur donne ce qui leur revient. Les députés d'en face savent ce qui les attend, du moins pour les prochaines années. Toutefois, on ne sait jamais trop quelle est la position du parti que le député représente si adéquatement.

• (1630)

Vous comparez la politique des néo-démocrates à la politique fiscale de ce gouvernement? D'où sortez-vous? C'est vous qui avez créé ce gâchis. C'est vous qui avez tout commencé; ces gens-là poursuivent simplement ce que vous avez amorcé.

Une voix: Deux poids deux mesures.

M. Butland: Je reviens encore une fois à la politique du gouvernement de l'Ontario. Nous avions au départ un déficit de 3 milliards de dollars, et nous avons dû porter celui-ci à 9 milliards de dollars uniquement pour assurer le *statu quo*. Et vous osez nous critiquer pour cela. Vous dites que c'est terrible. D'un côté vous dites que c'est terrible, mais de l'autre vous prétendez qu'il n'y a rien de nouveau, que nous aurions dû prendre quelques initiatives positives et originales. Que ce serait-il passé si nous avions porté le déficit à 11 ou 12 milliards de dollars? Qu'auriez-vous dit alors?

Les libéraux veulent toujours gagner sur tous les plans. Ils ne sont jamais contents. Nous savons comment vous fonctionnez: Vous n'osez pas prendre de décisions difficiles.

[*Français*]

Mme le vice-président: Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre—Les affaires autochtones; l'honorable député d'Edmonton-Sud-Est—Les permissions de sortie accordées aux détenus; l'honorable député d'Eglinton—Lawrence—La fiscalité; l'honorable députée de Halifax—Le port de Halifax; et l'honorable député de Prince George—Bulkley Valley—L'environnement.

Reprise du débat. La parole est à l'honorable députée d'Ottawa-Ouest.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, le débat d'aujourd'hui me rappelle une allocution que j'ai prononcée il y a une quinzaine de jours devant un groupe de personnes qui ont immigré au Canada au cours des six ou sept dernières années. Ces gens venaient de tous les coins du monde: Iran, Éthiopie, Nicaragua, El Salvador, Cambodge, Vietnam. Ils me disaient avoir du mal à comprendre pourquoi le gouvernement passait son temps à démolir au lieu de construire. Ce genre de réflexion s'applique parfaitement au projet de loi à l'étude. Celui-ci continue, sur les plans financier, social et culturel, ce programme qui consiste à détruire une grande partie de ce qu'il y a de bien au Canada, de ce qui fait notre fierté comme Canadiens, de ce qui fait l'envie du reste du monde.

Cela me rappelle la séquence de Lucy au football, dans la bande dessinée *Peanuts*. Lucy tient le ballon que Charlie Brown est censé botter. Elle lui promet chaque année de ne pas retirer le ballon au dernier moment, et qu'il ne va pas s'affaler par terre. Chaque année, il se laisse convaincre et, chaque année, elle retire le ballon. C'est ainsi que le gouvernement se comporte depuis sept ans. Chaque année, me semble-t-il, il parle en des termes plus ronflants du déficit et de la dette, mais déficit et dette continuent d'augmenter, malgré la relative prospérité des six dernières années.

À chaque budget, à chaque discours du Trône, on nous promet d'éliminer le déficit et la dette et on nous demande de faire des sacrifices pour atteindre cet objectif et pour que, en bout de ligne, nos enfants héritent d'un avenir meilleur.

Madame la Présidente, cela ne vient jamais. Le déficit ne semble jamais diminuer, et la dette continue de croître. Et pourtant, on nous demande d'accepter encore des sacrifices, encore des compressions, au point que nous sommes en train de perdre des programmes extrêmement précieux. Nous perdons également notre capacité d'être solides et compétitifs dans la décennie et dans le siècle à venir, et de former une société prospère, saine, assez égalitaire et juste.

Les Canadiens ont dit très clairement qu'ils veulent des programmes nationaux solides et des normes nationales d'un bout à l'autre du Canada, car après tout, c'est sur ces valeurs que notre pays a été bâti. Nous voulons un pays uni d'un océan à l'autre, dont les habitants jouissent de normes communes, d'avantages communs et d'égalité peu importe la région où ils habitent et leur place dans l'échelle socio-économique.

Il faut nous demander si, en nous imposant ces sacrifices, le gouvernement réussit à faire des économies. Non, il ne fait que transférer des dépenses publiques à d'autres paliers de gouvernement. J'ai siégé au palier inférieur de gouvernement, à un conseil municipal, et cela se produit actuellement d'un bout à l'autre du pays où les sacrifices et la souffrance de nos concitoyens deviennent évidents. Ainsi, même si les paliers supérieurs de gouvernement réduisent les montants destinés aux soins de santé et aux services sociaux, en désinstitutionnalisant pour faire des économies, c'est le palier municipal qui finit par être aux prises avec le problème des gens qui dorment dans les rues ou passent la nuit dans des garages, qui doit fournir les services de banques alimentaires, de refuges d'urgence et les quelques dollars supplémentaires pour aider les gens à parvenir à la fin du mois sans mourir de faim. On n'économise pas d'argent, on ne fait que se décharger du problème sur un autre palier de gouvernement qui est moins en mesure d'assurer ces programmes.

Avec les réductions des paiements de transfert et les réductions du partage des recettes fiscales fédérales, nous avons vu changer insidieusement la structure du pays, la structure de la fédération canadienne; nous avons vu passer davantage d'obligations de dépenser sur les épaules des provinces et des municipalités dont la capacité de payer pour les programmes est encore moindre qu'au niveau fédéral, et compromettre entièrement la capacité nationale d'établir des normes et des critères.

La réduction des montants destinés à l'assurance-maladie et aux services sociaux, et de la marge de manoeuvre des municipalités et des provinces de fournir des services de garderie parce que le gouvernement ne respecte pas son contrat, ne respecte pas son obligation de partager ces coûts, frappent les régions les plus pauvres et les plus défavorisées de notre pays. Ce n'est pas aux gouvernements, aux politiciens ou aux fonctionnaires qu'on nuit, mais aux gens. On nuit aux enfants pauvres, et ils sont un million au Canada. Le taux de décès par suite d'accidents, d'accidents de la circulation, d'homicides et de suicides est deux fois plus élevé chez les enfants pauvres que chez les enfants de familles plus aisées. Le taux d'abandon scolaire est aussi quatre fois plus élevé chez les enfants pauvres.

Le projet de loi à l'étude, qui vise à réduire la proportion dans laquelle le gouvernement fédéral partage nos obligations sociales d'un bout à l'autre du Canada, contribuera à aggraver encore davantage ces statistiques. Les enfants seront plus pauvres, les femmes seront plus pauvres, les personnes handicapées seront plus pauvres. Les régions pauvres de notre pays seront encore plus pauvres parce que ce sont celles qui sont le moins en mesure d'offrir aux gens les services dont ils ont besoin.

Nous parlons de l'assurance-maladie. Les Américains viennent ici pour examiner notre régime d'assurance-maladie. J'ai entendu un Américain qui disait à la télévision la semaine dernière: «Nous sommes ici pour examiner ce que vous faites parce que vous êtes capables d'offrir des services médicaux à tous vos gens mieux que nous et à un coût moins élevé.» Les services médicaux coûtent beaucoup plus cher aux États-Unis, et 30 millions d'Américains n'ont absolument aucune forme d'assurance-maladie.

L'assurance-chômage. On nous dit que nous traversons une période difficile parce que nous luttons contre l'inflation. Pourquoi alors le gouvernement a-t-il augmenté les cotisations au régime d'assurance-chômage de plus du tiers depuis le début de l'année dernière s'il veut lutter contre l'inflation? Pourquoi dit-il aux mêmes gens à qui il dit qu'ils n'auront aucune augmentation de salaire cette année qu'ils devront payer 204 $ de plus s'ils gagnent entre 35 000 $ et 40 000 $? Les cotisations au régime d'assurance-chômage leur coûteront 204 $ de plus par année. Ils n'obtiendront pas de hausse salariale, mais on attend d'eux qu'ils donnent davantage au gouvernement fédéral au titre de l'assurance-chômage.

C'est tout à fait contraire aux promesses qu'avait faites le ministre des Finances, qui déclarait que le gouvernement continuerait de contribuer au financement du programme en période de difficultés économiques. Si nous ne traversons pas une période de difficultés économiques, je me demande bien ce que c'est.

Durant la campagne électorale de 1988, on nous avait promis que les prestations augmenteraient et que les primes diminueraient, et c'est exactement le contraire qui s'est produit.

Un député a déclaré plus tôt cet après-midi qu'aucun d'entre nous n'avait parlé de l'imposition de restrictions salariales aux députés. Je crois que tous les députés reconnaîtront que s'il doit y avoir des restrictions salariales, nous devrions être les premiers visés. Ce n'est cependant pas ce qu'a fait le gouvernement. Les personnes nommées par le gouvernement à des postes très bien rémunérés, avec des traitements dépassant parfois les 500 000 $, continuent de toucher leurs hausses salariales alors que les femmes et les autres qui gagnent moins de 20 000 $ par année, et il se trouve que la plupart sont des femmes, n'auront droit à aucune augmentation salariale cette année.

• (1640)

Le gouvernement a bien pris soin de ne pas assujettir dès cette année la rémunération des parlementaires au gel prévu dans le projet de loi, mais quelque 250 000 travailleurs à l'emploi de la fonction publique canadienne sont cependant visés. Ils devront attendre l'an prochain pour toucher une hausse de 3 p. 100, mais ils n'auront rien cette année.

Le gouvernement s'est bel et bien protégé contre les restrictions qu'il impose à tous les autres.

Je terminerai sur la réflexion suivante. Le gouvernement devrait peut-être songer à remettre les gens au travail. Que se passerait-il si les quelque 1,5 million de personnes, au lieu de retirer de l'assurance-chômage et de dépendre de l'aide sociale, travaillaient et payaient des impôts. Quel effet aurait, sur le déficit national, une baisse de 1 p. 100 du taux de chômage?

Au lieu de restreindre les dépenses comme il le fait, de détruire les programmes d'assurance-chômage et d'aide sociale, le gouvernement devrait prendre des mesures pour remettre les gens au travail et leur permettre de contribuer financièrement au remboursement de la dette et à la réduction du déficit.

Nous serions peut-être alors en mesure de trouver des solutions à nos problèmes, au lieu de continuer d'exacerber et d'aggraver les problèmes qui assaillent la majorité des Canadiens, au lieu de continuer d'élargir l'écart entre les riches et les pauvres, au point que les premiers pourront continuer de se payer de bons soins de santé, alors que les autres ne le pourront plus.

Ce projet de loi est une mesure désastreuse et porte atteinte à la fibre même du sentiment de solidarité qui unit les Canadiens. Il constitue un désastre pour le Canada et ses conséquences seront ressenties très longtemps après la fin de la présente législature.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement les observations de mon collègue, même si j'étais à l'extérieur pendant une partie de son intervention.

Il existe, selon moi, une différence fondamentale entre l'idéologie des députés de ce côté-ci de la Chambre et celle de nos vis-à-vis. Nos collègues d'en face croient que créer des emplois revient à créer du travail. Pour eux, il suffit d'engager le plus grand nombre de fonctionnaires possible et de dépenser sans compter les deniers publics.

Malheureusement, c'est cette façon de penser qui nous a placés dans la situation financière catastrophique dans laquelle nous nous trouvons et dont nous essayons de nous sortir maintenant. Au moment où nos vis-à-vis ont quitté le pouvoir, ils dépensaient chaque année 16 milliard de dollars de plus qu'ils ne percevaient, sans compter la dette nationale et l'intérêt sur la dette nationale.

À l'instar de la plupart des Canadiens, notre gouvernement croit que malheureusement, il faut payer la note un jour ou l'autre. Si le gouvernement précédent avait eu ce point de vue, nous ne serions peut-être pas dans la même situation à l'heure actuelle. Nos vis-à-vis nous reprochent de sabrer sans compter dans le régime de soins médicaux. Or, quelle est la raison d'être de ces compressions, selon vous? Elles découlent du fait que nous devons payer 43 milliards de dollars d'intérêts par année sur la dette nationale.

Trente-six p. 100 des recettes fiscales du gouvernement fédéral servent à payer l'intérêt sur la dette. Si nous ne parvenons pas à remédier à la situation, que va-t-il se passer à l'avenir? Si nous avions dépensé au même rythme que le gouvernement précédent, qui nous a laissé un déficit annuel de 38 milliards de dollars, le déficit annuel serait maintenant de 99 milliards de dollars.

Quel type de programmes pourrions-nous financer à ce moment-là? En fait, serions-nous en mesure d'administrer le pays ou serions-nous plutôt mis en tutelle par le Fonds monétaire international?

Ma collègue ne pense-t-elle pas qu'il est important que les gouvernements administrent les deniers publics de façon responsable? Croit-elle qu'il convient de laisser indéfiniment les déficits grandir et d'hypothéquer ainsi l'avenir de nos enfants en accumulant une dette nationale que nous ne pourrons jamais juguler?

Mme Catterall: Madame la Présidente, bien sûr que oui. C'est d'ailleurs pourquoi je suis contre ce projet de loi et ce gouvernement parce qu'il adopte délibérément des politiques budgétaires qui aboutiront au licenciement de 12 millions de personnes cette année.

Est-ce ainsi qu'il faut réduire la dette et le déficit, en forçant les gens au chômage? Le gouvernement a tout fait. Le député d'en face a dit exactement ce pourquoi nous accusons le gouvernement d'irresponsabilité sur le plan financier? Il admet en effet que 36c. par dollar de recettes vont servir à payer les intérêts sur la dette, tout en demandant aux Canadiens et à la Chambre de le croire quant il dit que le gouvernement agit de façon responsable en gérant les affaires du Canada.

Au moins, il y a huit ans, le déficit servait à payer des programmes aux Canadiens et à les garder au travail. Il ne servait pas à payer les intérêts sur la dette, que le gouvernement conservateur a laissé croître de plus du double depuis son arrivée au pouvoir il y a plus de sept ans.

On ne renforce pas un pays ni son économie en diminuant la santé des Canadiens, en diminuant les chances des enfants d'acquérir une bonne instruction pour pouvoir être prospères et contribuer au bien-être à long terme de la société. Nous ne voulons pas que les enfants aient faim, que les gens soient sans abri et qu'ils ne puissent se faire soigner que s'ils en ont les moyens.

Mon vis-à-vis a de toute évidence oublié qu'il fut un temps dans notre pays où les gens devaient se demander s'ils avaient les moyens de faire soigner leur enfant, s'ils avaient les moyens de se payer une opération sans laquelle ils étaient condamnés à mourir. C'était avant la création du régime d'assurance-maladie. C'est ce que j'ai vécu dans mon enfance et ce que je ne veux pas imposer à mes petits-enfants.

L'hon. Charles L. Caccia (Davenport): Avant que le gros riche de la rive sud ne fasse son intervention étrange, ma collègue d'Ottawa-Ouest était en train de terminer d'une manière très réfléchie son analyse de ce projet de loi qui porte le titre suivant: Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991.

Sous ces mots apparemment innoffensifs se cache une réalité vraiment très dangereuse qui doit être décrite et expliquée à la population canadienne.

Je suis d'avis que ce projet de loi révèle le programme réellement cruel que le Parti progressiste conservateur entend appliquer à long terme dans notre pays et, en particulier, ses intentions dans le domaine des services de santé et de l'enseignement postsecondaire.

Pour compliquer encore davantage les choses, le gouvernement a réussi à livrer son budget de février dernier dans un discours libéral, avec un petit «l», de manière à en camoufler le sens réel, à en faire un document libéral et progressiste. Pourtant, une fois qu'on a eu la chance de l'analyser de près, on se rend compte qu'il cache des mesures profondément régressistes qu'aucun simple député du Parti progressiste conservateur n'oserait défendre lors de la prochaine campagne électorale.

J'aimerais une fois de plus faire consigner au compte rendu ce que disait très récemment un écrivain canadien très connu, M. Gratton Gray, au sujet de la politique sociale furtive appliquée par le gouvernement:

> La politique sociale furtive s'appuie beaucoup sur des modifications de forme apportées aux impôts et aux paiements de transfert qui sont aussi difficiles à expliquer qu'elles sont difficiles à comprendre. Elles passent donc largement inaperçues dans les médias et dans le public. Elle permet de camoufler des changements régressifs dans la théorie de l'équité afin de tenter de convaincre les Canadiens que les augmentations d'impôts sont en fait des réductions d'impôts et que les réductions de prestations sont en fait des augmentations de prestations. En compliquant encore davantage le labyrinthe déjà complexe des impôts et des programmes sociaux, le gouvernement au style furtif confond l'électorat et se met donc à l'abri des critiques. La performance des conservateurs dans le domaine fiscal et social constitue en fait une variation de la troisième loi du mouvement de Newton. Pour chaque mesure positive qui est prise, un changement négatif égal est apporté dans le sens contraire. Il en résulte qu'un régime fiscal et des paiements de transfert plus équitables, plus simples et plus rationnels constituent toujours un objectif aussi lointain que jamais.

Nul n'aurait pu mieux décrire le projet de loi à l'étude, le projet de loi C-20.

• (1650)

Qui sera frappé par les mesures comprises dans le projet de loi? Qui en souffrira? Ce sera évidemment les gens qui sont les moins en mesure de se défendre, ceux qui travaillent au salaire minimum, les familles monoparentales, les travailleurs qui touchent des revenus fixes peu élevés, toutes ces personnes qui doivent pour leur bien-être pouvoir avoir accès à des soins de santé adéquats, non pas aujourd'hui, non pas l'an prochain nous signalent les tableaux, mais dans deux, trois, quatre ou cinq ans d'ici, laissons le temps faire son oeuvre. Quel sorte de Canada nous donneront ces mesures, une fois qu'elles auront été entièrement mises en oeuvre?

Ce sera un ensemble de régimes d'assurance-maladie et de programmes d'enseignement postsecondaire différents atteignant un certain niveau de qualité dans les provinces les mieux nanties, mais se détériorant graduellement dans les autres.

Qui en profitera, comme le demandait si à-propos la députée d'Ottawa-Ouest? Les riches de notre société, ceux qui auront assez d'argent pour se soustraire aux répercussions de la mesure. En d'autres mots, nous sommes devant un exemple classique de politique progressiste conservatrice dont on cache la vraie nature derrière un langage recherché, qui est, à vrai dire, le langage des libéraux. C'est ce qui agace tant dans la méthode.

J'attire votre attention sur un fait, madame la Présidente. Avec l'adoption du projet de loi, le gouvernement fédéral privera le régime d'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire de 97,6 milliards de dollars, près de 100 milliards, d'ici l'an 2000. Pour être plus précis, selon les prévisions, le dernier paiement comptant du gouvernement fédéral au titre de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire à des provinces démunies sera de 238 000 $ et sera versé au Yukon en 2008. Après cette année-là, aucune province ou territoire ne recevra un cent du gouvernement fédéral.

Dans le cas du Québec, les paiements comptants prendront fin au cours de l'année financière 1996-1997. Madame la Présidente, vous voudrez peut-être vous en souvenir lors de la prochaine campagne électorale.

Dans le cas de l'Ontario, les paiements comptants prendront fin en 2002-2003.

Les autres provinces et territoires perdront tous les paiements comptants du gouvernement fédéral au titre de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire quelques années après l'Ontario. C'est ce qui nous attend quelques années après la mise en oeuvre du projet de loi.

La question qui se pose donc est de savoir comment Ottawa pourra continuer de légiférer sur les cinq principes de notre régime d'assurance-maladie lorsqu'il ne versera plus rien à ce régime. Il n'y aura alors pas deux programmes provinciaux ou territoriaux identiques au Canada, ce sera un véritable fouillis.

Les modifications proposées dans le projet de loi risquent de miner tous les programmes de paiements de transfert fédéraux sans exception. Jusqu'à maintenant, j'ai parlé de l'enseignement postsecondaire et de l'assurance-maladie.

À la suite de ce projet de loi, le gouvernement fédéral pourra, s'il le veut et quand il le veut, retenir les paiements de transfert dans le cadre des paiements de péréquation destinés au financement des territoires, aux subventions tenant lieu de taxes, au transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, aux subventions législatives, au Régime d'assistance publique du Canada, à l'assurance-récolte; dans le cadre des paiements en matière d'éducation en ce qui concerne les langues officielles, les divers programmes de santé et de bien-être, les services à l'intention des jeunes contrevenants, la justice et les transports.

Il est impossible, même dans le temps limité dont je dispose, de mentionner que, dans le discours du budget, le ministre des Finances a annoncé qu'il allait faire payer aux employeurs et aux employés 2 milliards de dollars de plus, en augmentant leurs primes, et ce, à une époque où le Canada compte environ un million et demi de chômeurs. Dans le budget, nous n'avons pas réussi à trouver une seule mention des mesures destinées à réduire le chômage, à établir des politiques en vue de créer des emplois. Ne s'attendrait-on pas, à une époque où le Canada compte un million et demi de chômeurs, à ce que le discours du budget propose des solutions au problème du chômage, cherche à relancer l'économie dans les régions les plus durement touchées de manière à les soulager?

Nous n'avons rien trouvé en ce sens. Malheureusement, madame la Présidente, vous m'indiquez que mon temps est écoulé et je devrai donc me retenir de vous indiquer comment le gouvernement du Canada gaspille l'argent du contribuable par ses politiques peu réfléchies en matière de défense, particulièrement en insistant pour maintenir la présence de ses troupes en Europe à l'heure actuelle. J'en parlerai une autre fois.

Mme le vice-président: Comme nous reprenons maintenant le débat, j'informe la Chambre que les 12 premières heures sont maintenant terminées, de sorte que tous les discours seront dorénavant d'une durée de dix minutes et qu'il n'y aura pas de période réservée aux questions et aux observations. La Chambre reprend le débat.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, étant donné le peu de temps dont nous disposons, je voudrais limiter mes remarques à un seul aspect de la mesure législative dont la Chambre est saisie aujourd'hui. En limitant la portée de mon discours, je n'ai nullement l'intention de diminuer les autres aspects importants de la mesure législative, surtout en ce qu'elle concerne les modifications à la Loi sur le Parlement du Canada, ni d'atténuer ses effets ni signifier que je me désintéresse de ces changements dans la mesure où ils modifient le rôle de l'assurance-chômage si jamais ils entrent en vigueur par suite de d'adoption de ce projet de loi.

Ces changements se répercuteront considérablement sur les montants que les petites entreprises au Canada devront verser pour appuyer le programme d'assurance-chômage, mais ils se traduiront aussi par un montant beaucoup plus élevé—de l'ordre de 24 p. 100—que chaque personne qui a la chance de travailler aujourd'hui au Canada devra verser comme supplément à la caisse d'assurance-chômage. Jusqu'à maintenant au Canada, cette caisse était la responsabilité de ce gouvernement, une responsabilité qu'il a préféré de pas assumer. Il impose maintenant la charge d'assurer les salaires dans ce pays carrément sur le dos de chaque employé et de chaque petit entrepreneur au Canada. Et tout cela se produit au moment où ces gens sont le moins en mesure de supporter ces augmentations.

• (1700)

Je voudrais aborder une autre question très cruciale que soulève ce projet de loi, ainsi que ses répercussions sur le programme national de santé au Canada.

Nous participons tous aujourd'hui au débat constitutionnel et au débat sur l'unité, et nous savons que, selon l'article 92 de la Loi constitutionnelle, la responsabilité des soins de santé incombe à chacune des provinces. Comme pour l'enseignement et d'autres secteurs, la responsabilité de la santé et des services de santé au Canada relève des provinces. Le gouvernement fédéral perçoit ses recettes fiscales et en transfère une partie aux provinces. En faisant ces paiements de transfert aux provinces, le gouvernement peut ensuite fixer des conditions à leur versement, de sorte qu'il a en fait usurpé aux dépens des provinces la responsabilité des soins de santé au Canada et, à cause des conditions qu'il impose aux paiements de transfert, il s'est chargé de cette responsabilité, mais pas entièrement.

Il y a plusieurs années, nous avons vu que si une province décidait de ne pas accepter ces fonds, elle pouvait assurer ses propres soins de santé. Or, avec l'adoption de cette méthode de paiements de transfert, il pourrait très bien y avoir dans notre pays plusieurs sortes de régimes de soins de santé, ce qui, à mon avis, est contraire à l'essence même du régime que nous avons appris à comprendre et à accepter: un régime universel de soins de santé pour tous les Canadiens qui vivent ici.

Je suis stupéfait, en écoutant ce débat, de voir que nous n'avons pas encore abordé un des problèmes clés qui vont être créés par la diminution des paiements de transfert aux provinces. Ceux qui ont construit ce pays vont être touchés. Je voudrais vous dire de quelle façon les personnes âgées seront touchées.

Lorsque je parle de personnes âgées, je dois dire qu'un certain nombre d'entre nous s'approchent dangereusement de l'âge fatidique. Je ne parle pas de vous, madame la Présidente. Je parle de mes collègues, ici.

Je disais donc que j'allais parler de la façon dont les personnes âgées seraient touchées. De quel droit le gouvernement—que ce soit celui au pouvoir aujourd'hui ou un gouvernement futur, qui sera libéral je présume, ou un gouvernement provincial—joue-t-il avec le droit fondamental de tout citoyen, un droit non pas accordé à tous les citoyens de ce pays, qu'ils soient nés ici ou qu'ils aient choisi d'y venir, mais un droit acquis au cours de 40 ans ou plus de travail et de dévouement. Ce n'est pas un privilège, c'est le droit inaliénable de tout citoyen d'avoir accès à un système de prestation des soins universel, exempt de toute restriction.

Laissez-moi redire cela autrement. C'est le droit inaliénable de tout citoyen d'avoir accès sans restrictions aucunes à un système universel de prestation de soins. Je pense qu'il appartient à un gouvernement fédéral de garantir le maintien de cet important aspect de notre système de santé.

Ceux qui sont menacés, comme le disait mon collègue de Toronto, sont ceux qui peuvent le moins facilement payer pour des services, les pauvres de ce pays. Je voudrais concentrer mes remarques sur la situation des personnes âgées, que nous ne devrions pas menacer, nous ne devrions même pas envisager de leur faire payer un jour ce que l'on appelle un ticket modérateur pour augmenter le montant disponible pour payer les frais médicaux de l'ensemble du pays.

Les chiffres pour 1988 et 1989 sont les suivants: les dépenses des gouvernements provinciaux pour les soins médicaux se sont élevées à 23,9 milliards de dollars, les transferts fiscaux—c'est le sujet du débat d'aujourd'hui que le gouvernement essaie de limiter—à 6,6 milliards, les dépenses du gouvernement fédéral à 8,2 milliards, celles des municipalités à 0,6 milliard et celles du secteur privé, à 14,8 milliards. Cela fait 54,1 milliards en tout pour la prestation de soins de santé au Canada. Je pense que le gouvernement fédéral a la responsabilité de s'assurer que cet argent est dépensé d'une façon sage, mesurée, prudente et responsable pour tous les citoyens du Canada.

Je suis très fâché quand j'entends dire que les fonds consacrés aux soins médicaux sont gaspillés—et je pense aux 500 000 dollars qui ont été versés récemment à un organisme, aux États-Unis, pour une seule personne. En ce qui concerne le financement des soins médicaux, surtout ceux destinés aux personnes âgées, la responsabilité du gouvernement fédéral devrait être de s'assurer que les fonds versés aux hôpitaux sont dépensés sagement et que les usagers des dix provinces et des deux territoires ne sont pas assujettis au paiement de droits ou de frais d'hospitalisation et que ces fonds sont dépensés dans les intérêts bien compris des Canadiens.

Une voix: Bravo!

M. Comuzzi: Je vous remercie de me donner l'occasion de faire ces remarques au nom des personnes âgées du Canada qui, avant de voter aux prochaines élections, se rappelleront certainement que le gouvernement leur a imposé la disposition de récupération alors qu'il leur avait promis que leurs prestations ne seraient pas touchées, qu'il soumet maintenant ce projet de loi au Parlement alors qu'il s'était engagé à laisser intacte l'assurance-maladie. C'est en leur nom que je parle, aujourd'hui, madame la Présidente.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, à l'instar de mon collègue libéral, je limiterai ma participation à ce débat à un domaine précis, les transferts aux provinces. Je ne parlerai pas des changements que subiront les programmes de soins de santé ou les programmes sociaux en général vu les réductions dans le financement des programmes établis ainsi qu'au chapitre du Régime d'assistance publique du Canada. Je ferai quelques observations sur le financement des programmes établis en ce qui a trait à l'éducation postsecondaire.

Vous vous rappellerez, j'en suis sûr, que lorsque le présent gouvernement a été élu, nous nous sommes inquiétés du fait que les provinces ne versaient pas leur juste part de fonds aux universités comparativement aux montants que le gouvernement fédéral leur versait et nous avons fait valoir que nous devrions avoir des niveaux de financement garantis pour les universités, qu'il devrait y avoir une participation provinciale garantie et que certaines ententes devraient être conclues à cet égard.

• (1710)

La question a pris beaucoup d'importance depuis que d'autres ont commencé à le reconnaître. Maintenant, presque tout le monde reconnaît que la vraie source de richesse vient de l'esprit, de la créativité et de l'innovation. C'est ainsi que tous reconnaissent maintenant deux grandes composantes au développement économique: l'éducation et la formation d'une part, les sciences et la technologie de l'autre.

Bref, nous savons fort bien maintenant que nous devons améliorer, à l'échelon national, notre connaissance de l'écrit, notre éducation et notre formation pour susciter le genre de développement économique qui conduira le Canada au XXI^{e} siècle.

Malheureusement, si nous regardons ce qui est arrivé au fil des ans, nous n'avons aucune raison de nous réjouir. Nous constatons maintenant que les changements apportés en 1977 aux mécanismes du financement des programmes établis ont libéré les provinces de leur obligation de payer leurt juste part des coûts, alors établie à 50 p. 100 pour l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement libéral de l'époque a non seulement changé les modalités, en libérant ainsi les provinces de leur obligation, mais à la suite des changements qu'il est convenu d'appeler «programme des six et cinq p. 100» et d'autres modifications, le gouvernement libéral a privé le système d'enseignement postsecondaire de 5,7 milliards de dollars. Lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir, les universités ressentaient déjà l'effet des compressions faites dans le financement.

Qu'est-il arrivé depuis? En 1986, le gouvernement actuel a adopté le projet de loi C-96. Après les vigoureux coups de hache des libéraux, c'était le premier venant des conservateurs, et il établissait le facteur de progression du financement des programmes établis au taux d'augmentation du produit national brut moins 2 p. 100. Cela a coûté cher au système, mais comme si cela ne suffisait pas, le projet de loi C-69 a été adopté, en 1985, qui portait à 3 p. 100 le pourcentage à déduire du taux d'augmentation du produit national brut pour calculer celui du financement des programmes établis. De plus, il gelait le FPE pour deux ans. Maintenant, on nous présente le projet de loi C-20, qui intensifie l'offensive contre l'enseignement universitaire, cette fois en gelant le financement des programmes pour trois ans.

Que signifie tout cela? Cela signifie que les mesures législatives et budgétaires adoptées le gouvernement actuel ont fait perdre en tout 13,8 milliards de dollars à l'enseignement alors que presque tout le monde insiste sur l'importance cruciale de l'éducation. Dans le discours du Trône, le gouvernement a énoncé un certain nombre d'objectifs à atteindre dans le domaine de l'éducation dont un, et non le moindre, consiste à doubler le nombre de diplômés en sciences et en génie. Le gouvernement a déclaré qu'il allait quadrupler le nombre de travailleurs spécialisés, supprimer l'analphabétisme et augmenter le nombre de diplômés de l'école secondaire.

Entre-temps, le gouvernement débite des platitudes sur l'importance de l'éducation. Le premier ministre dit qu'il ferait de son mieux pour que tous les jeunes Canadiens aient toutes les armes en matière d'éducation qui leur permettraient de gagner leur vie.

Pourtant, depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, tout comme celui qui l'a précédé, il a réduit son engagement envers l'éducation postsecondaire. Il l'a fait même si les gens sont désormais convaincus de l'importance de l'éducation, y compris de l'éducation postsecondaire. En effet, 93 p. 100 des Canadiens sont d'avis que le gouvernement fédéral devrait maintenir et non pas réduire son rôle dans le financement des institutions d'enseignement postsecondaire.

Les deux tiers des personnes interrogées sont en faveur d'un financement accru de l'éducation postsecondaire. Pourtant, le gouvernement persiste à jouer des mots au lieu d'agir et, de ce fait, cause de graves dommages au système.

Prenons l'Université Memorial, par exemple, où on sabre les programmes et on réduit le personnel. La même chose se produit à l'Université de Calgary et à l'Université de l'Alberta. Mon Dieu, les frais de scolarité et le coût de la vie ont tellement augmenté au collège Mount Royal en Alberta qu'on a monté une banque d'alimentation à l'intention des étudiants. Les bibliothèques se détériorent partout au pays. Les étudiants n'ont plus accès au système. De fait, un programme spécial d'accès aux études en génie de l'université du Manitoba sera supprimé faute de fonds. Les frais de scolarité augmentent de 10 p. 100, de 15 p. 100 ou de 20 p. 100 par année, si bien que les étudiants paient une proportion toujours de plus en plus grande des coûts de l'éducation postsecondaire tandis que la participation du gouvernement fédéral, elle, diminue constamment.

L'actuel gouvernement est censé comprendre l'importance du savoir pour notre croissance économique à venir. Voici le type de discours qu'un député du parti ministériel peut tenir: «J'ai parlé à un jeune et je lui ai dit qu'il aurait une dette de 15 000 $ qu'il lui faudrait rembourser quand il sera adulte, à cause de ce que ses aînés ont fait.» Ce que le député n'a pas dit la semaine dernière, c'est que le jeune à qui il a parlé risque fort de ne pouvoir rembourser ces 15 000 $ parce qu'il n'y aura pas d'emplois. En d'autre termes, le déficit va continuer de grossir.

Le déficit augmente pour un certain nombre de raisons, dont la moindre n'est pas la croissance économique insuffisante. Si personne ne gagne de revenus et qu'il faut payer des coûts sociaux, le déficit va augmenter parce que l'État ne pourra percevoir de recettes des salariés ou des sociétés. En somme, dans la conjoncture économique canadienne actuelle, si les choses ne changent pas très rapidement, le déficit va augmenter encore et encore car personne n'aura de revenus ou ne réalisera de bénéfices pour payer les impôts.

La raison d'une telle situation, c'est que le gouvernement n'a pas compris qu'il faut effectivement faire quelque chose pour réduire le déficit, mais qu'il vaut mieux mobiliser les ressources ainsi que les compétences humaines nécessaires et exploiter les possibilités dont la population a besoin pour s'instruire, ce qui favorisera la croissance économique et permettra de réduire le déficit.

Le projet de loi C-20, comme de nombreuses autres mesures prises par le gouvernement, est un pas dans la mauvaise direction. Si le gouvernement reste au pouvoir, nous aurons droit à d'autres discours tandis que notre système d'éducation postsecondaire continuera de se détériorer et qu'il lui sera impossible de relever le défi qui lui est posé, parce que le gouvernement aura causé non seulement sa ruine, mais aussi celle des Canadiens et certainement celle de nos enfants.

M. Hockin: Y a-t-il des questions ou des observations, madame la Présidente?

Mme le vice-président: Non. Les cinq premières heures sont terminées. Nous en sommes actuellement au débat.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, le ministre a probablement oublié qu'on a établi à la Chambre des méthodes draconiennes et antidémocratiques qui ne nous permettent même pas d'approfondir le moindrement les graves problèmes que doit surmonter notre pays. Il nous ne reste plus qu'à en parler de façon très superficielle.

C'est un honneur pour moi de prendre ici la parole au nom de mes électeurs de Mount Royal et, certes, de bien des Canadiens de tout le pays, mais c'est avec inquiétude, et regret même, que je le fais aujourd'hui, compte tenu de la mesure régressive que représente le projet de loi C-20, portant exécution du budget de 1991, un projet de loi par lequel le gouvernement cherche à se retirer de son domaine de compétence traditionnel et à se décharger de ses responsabilités traditionnelles et, notamment, à accroître la pression sur les programmes déjà comprimés de l'enseignement supérieur, de la santé, de la promotion de la santé et de divers programmes relevant de l'assurance-chômage.

• (1720)

Certes, j'inclus aussi là-dedans le régime canadien de l'assurance-maladie. C'est ainsi que le gouvernement limite les paiements de transfert aux provinces jusqu'en 1995-1996, ce qui constitue une façon plutôt retorse de transmettre un message et d'imposer une structure sociale qui est absolument contraire au mode de vie canadien. Le débat renvoie au coeur même des mesures que prend le gouvernement pour miner le contrat social fondamental de notre pays. Il laisse tomber notre objectif d'établir une société vraiment juste et cela, au nom du déficit, qui est important.

Le plan d'action que le gouvernement s'est fixé ne tient aucun compte des principes qui font la manière canadienne et, notamment, du grand principe voulant qu'on poursuive les deux objectifs du rendement économique et de la justice sociale qui ont toujours caractérisés le Canada et son mode de vie.

Pour moi, cela vient de porter un coup au Canada qui a acquis une telle renommée dans le monde. En passant, c'est la raison pour laquelle les Américains étudient maintenant notre régime d'assurance-maladie, beaucoup moins cher que le leur et accessible à tous, tandis que leur système ne touche même pas 37 millions d'habitants, sur l'ensemble de leur population. Pourtant, ce gouvernement semble déterminé à faire disparaître cet élément fondamental de la réalité canadienne.

Il n'y a qu'à regarder ce qui se passe tous les jours dans les rues de la circonscription de Mount Royal, dans les centres communautaires, dans les banques d'alimentation. On y voit des images de la faim, des besoins sociaux criants qui ne sont pas comblés; on rencontre des gens qui ont déjà occupé des postes de cadres à revenu moyen ou élevé mais qui ont perdu leur emploi—ils traînent une image de soi altérée et ont perdu le sens de leur propre valeur; tout cela à cause de la méthode peu brillante qu'a choisie le gouvernement pour combattre le déficit. Ce gouvernement continue pourtant son petit bonhomme de chemin avec des projets de loi et des mesures comme ceux qu'on étudie aujourd'hui, en disant qu'il ne peut pas faire plus, qu'il a les mains liées, que le déficit est beaucoup trop important. Il dit qu'il aurait bien aimé pouvoir aider, mais qu'il ne peut pas se le permettre. Je dis que la question n'est plus la même: nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de ne pas aider. Ce gouvernement ne comprend pas qu'il faut aussi des mesures économiques pour réduire le déficit.

M. Noël Alexander, le président de l'association jamaïcaine de ma circonscription, a porté à notre attention le fait que 67 p. 100 des Jamaïcains sans emploi à Montréal sont des jeunes de 18 à 25 ans. Cette statistique me trouble au plus haut point.

Des milliers d'emplois ont été perdus dans ma circonscription depuis la signature de l'accord de libre-échange avec les États-Unis—dans le textile, le vêtement, et la transformation des aliments. Le taux élevé du dollar et les faibles taux d'intérêt ont entraîné la fermeture de beaucoup, beaucoup de nouvelles usines. Ce gouvernement fonce droit devant, en cette période de grave récession, sans aucune prévenance. Il a déstabilisé la population entière.

Il a imposé une taxe sur les produits et services, et le ministère des Finances nous dit maintenant que son propre ministre ne connaissait absolument pas la portée réelle qu'avait cette taxe. Il a dit que la TPS avait produit au cours du dernier trimestre d'exercise 400 millions de dollars de recettes de plus qu'on avait prévu. Cela représente 400 millions de dollars sur une base de 1,8 milliards de dollars que le gouvernement a perçu, ce qui constitue 25 p. 100 d'argent de plus que prévu extorqué aux Canadiens. Il n'est pas étonnant que ceux-ci aient des problèmes, qu'ils aillent faire des achats aux États-Unis et qu'ils n'aient pas de nourriture ni d'argent pour en acheter ni pour mener le genre de vie auquel nous nous attendons pour les Canadiens.

Pendant tout ce temps, des néo-Canadiens sont arrivés dans ma circonscription et dans tout le pays, bien qu'il y ait de longues listes d'attente, mais Al-Mashat est arrivé avant eux. Comme n'importe quelle autre population, ils veulent à tout prix travailler pour avoir droit à leur juste part du rêve canadien. Mais la récession a fait disparaître les quelques emplois qui restaient et les étudiants qui arrivent sur le marché du travail cet été se trouvent dans une triste situation. On a supprimé dans ma circonscription plus de 15 p. 100 de l'aide accordée pour trouver des emplois d'été.

Songez à ce qui va arriver aux frais de scolarité, aux taxes sur les livres, à tous les frais nécessaires pour instruire une population.

L'histoire de la pauvreté dans ma circonscription, j'en suis certaine, bouleverserait bien des députés, mais elle se répète dans tout le pays. Il y a littéralement des milliers de gens qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté, qu'ils travaillent ou qu'ils vivent de l'aide sociale. Des milliers de gens, j'ajouterai, qui ne recoivent aucun signe d'espoir de la part du gouvernement; des mères célibataires qui se chiffrent par milliers; des personnes âgées qui comptent qu'on leur fournisse chez eux des soins de santé subventionnés ou seulement de simples repas parce que leurs besoins dépassent leur moyens.

Les banques d'alimentation servent beaucoup plus de repas qu'autrefois à Montréal, dans ma circonscription et dans tout le pays. Les enfants doivent de plus en plus aller à l'école le ventre vide et compter sur des programmes scolaires d'alimentation pour se nourrir. Non, ce ne sont pas les années 1930.

Or, aujourd'hui le gouvernement est si déterminé à user de moyens détournés pour étudier des projets de loi techniques comme celui-ci que les journaux s'alarment rarement qu'on porte gravement atteinte aux programmes sociaux, depuis les soins de santé à l'enseignement, qui ont toujours toujours été le fondement du contrat social de notre pays.

C'est vraiment ce qui nous inquiète, c'est pourquoi nous n'appuierons pas ce projet de loi et pourquoi on ne devrait pas abréger le débat. La population devrait commencer à exercer des pressions sur les dinosaures d'en face pour que quelque chose soit fait.

Non seulement le gouvernement fédéral fait-il des compressions draconiennes, mais il y a pire: il les fait d'une manière sournoise et pleine de faux-fuyants qui commence à nous être que trop familière. Comme mon ami le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a dit dans le discours exceptionnel qu'il a fait aujourd'hui à la Chambre: «C'est bien beau en parole. Le gouvernement parle d'équité, de sentiment et de saine gestion. Le gouvernement parle d'or.»

Je dirais qu'il parle si bien après sept années de pratique qu'il est bien dommage qu'il n'ait pas encore joint le geste à la parole. Où sont les gestes concrets, les programmes et les fonds qui inspirent ces belles paroles?

Il faut que les Canadiens et les Canadiennes sachent ce que fait le gouvernement. Nous débattons actuellement de modifications très techniques, bien arides et peu excitantes. Cela rend d'autant plus important un examen approfondi des litanies du gouvernement.

Je pourrais vous citer des chiffres tous plus incroyables les uns que les autres. La population les trouverait certainement aussi indigestes que le projet de loi C-69, un autre exemple où le gouvernement n'a pas permis assez de discussions et d'échanges.

En l'occurence, on cherche à saper le Régime d'assistance publique du Canada en étendant le plafonnement à la garde d'enfants, aux subventions de contrepartie, aux prestations d'invalidité et de bien-être, ce qui revient à s'en prendre aux plus démunis. C'est bien de cela qu'il s'agit. On s'attaque aux programmes de péréquation, à notre régime d'assurance-maladie et à notre système d'enseignement postsecondaire. Ajoutez à cela l'augmentation des primes d'assurance-chômage pour les employeurs comme pour les employés et vous vous rendez compte que le gouvernement n'assume pas sa juste part de responsabilité.

Le gouvernement conservateur est en train de se retirer d'un champ de compétence qu'il a toujours occupé. Le moment n'aurait pas pu être plus mal choisi pour prendre une décision aussi malheureuse, étant donné l'incertitude constitutionnelle qui règne en ce moment.

Dans nos déplacements de par le monde pour apprendre comment les choses se font ailleurs et pour nous entretenir sur ce qu'il y a à faire à mesure que le monde se transforme en petit village planétaire, la question suivante revient tout le temps: Qu'est-ce qui vous prend, là-bas? Vous êtes en train de courir à votre perte, de détruire de pays que des millions et des millions de gens rêvent d'habiter un jour. Vous êtes en train d'en changer les structures, la fiscalité, ainsi que les dimensions sociales et culturelles. Vous êtes en train de le détruire et, avec lui, vous détruisez les rêves de millions de gens.

Je me suis rendue dans les camps de réfugiés de Hong Kong dont le premier ministre a parlé avec tant d'aisance. On y trouve des milliers de personnes qui ont bien hâte de venir au Canada. Ils dorment dans de grands lits empilés sur trois niveaux. Et que faisons-nous ici? Nous démolissons tout ce que ces gens souhaitent trouver chez nous.

Qu'est-ce qui ne tourne pas rond dans ce gouvernement? Il aurait besoin de revoir ses objectifs, de comprendre notre pays. Je voudrais transplanter les membres du gouvernement en Europe centrale ou en Europe de l'Est, en Asie, en Inde. En rentrant au Canada, ils s'estimeraient trop heureux et se prosterneraient pour baiser le sol.

Le projet de loi C-20 coupe les paiements de transfert au titre de la santé et de l'enseignement qui sont versés aux provinces. Il retire, en 1992 et 1993, 338 millions de dollars de la contribution fédérale aux services de santé et d'enseignement et un montant énorme, 2,3 milliards, à la contribution aux hôpitaux, cliniques médicales et établissements d'enseignement supérieur au cours des cinq prochaines années.

Quiconque a un peu de cervelle et s'ouvre les yeux sait bien, en examinant les études démographiques, que notre population a deux grands déséquilibres. Nous faisons venir des immigrants parce que notre population ne se reproduit pas suffisamment. Nous avons donc une grosse masse de jeunes. Au sommet de la pyramide, se trouve un autre grand groupe, celui des personnes âgées. Il faut pour ce groupe des soins de santé au foyer, il a des besoins en matière de logement et de services de soutien. Que faisons-nous? Nous comprimons les budgets des soins hospitaliers.

• (1730)

Madame la Présidente, les augmentations d'impôt que le gouvernement tente de faire passer pour des diminutions d'impôt et les coûts qu'il essaie de refiler aux provinces, sont totalement inacceptables. Il prend des moyens détournés, il met les provinces dans une situation financière intenable, il fait passer des augmentations d'impôt pour des diminutions et des diminutions d'avantages sociaux pour des augmentations. Il essaie de semer la confusion dans la population et de se mettre à l'abri des critiques qu'il mérite tant.

Nous attirons l'attention sur ce qui se passe, nous demandons aux journalistes d'en parler, de soulever la population, de la renseigner. Les coupes opérées dans les programmes sont tout à fait inacceptables.

Madame la Présidente, je conclus dans une minute. Je voudrais dire en terminant que nous vous demandons de protéger l'assurance-maladie, de protéger la possibilité d'étudier qui est maintenant donnée aux gens qui n'ont pas de grands moyens. Il ne faut pas que les listes d'attente s'allongent dans les hôpitaux. Il ne faut pas que les gens aient à parcourir de grandes distances pour obtenir des soins de santé, il ne faut pas pénaliser les personnes handicapées, ni les victimes de crimes avec violence. C'est pourtant ce que fait ce projet, si on y regarde de près. C'est totalement inacceptable.

Mme la vice-présidente: Je suis convaincue que la députée sait qu'il ne s'agit pas de ma permission, mais bien celle de la Chambre. Je m'efforce simplement de respecter les règles telles qu'elles existent.

[*Français*]

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Madame la Présidente, il me fait plaisir de participer à ce débat, même si le sujet est assez pénible. Il est clair pour ceux d'entre nous qui sont à l'écoute de la population que la question n'est pas seulement de savoir ce qui se passe avec la législation proposée par le gouvernement, mais que c'est plutôt une question d'attitude, une question d'inquiétude pour une grande majorité de notre population.

Je passais la fin de semaine dans ma circonscription et les gens me posaient des questions à savoir si les fonds d'assurance-chômage allaient être en mesure de répondre aux besoins d'une société qui, dans certaines régions de notre pays, voit des taux de chômage au-delà de 30 p. 100. Qui peut offrir cette garantie, madame la Présidente, maintenant que le gouvernement a décidé que les employeurs et employés doivent payer la note?

Lorsqu'on visite des personnes âgées, elles demandent, tout comme ceux d'entre nous d'ailleurs qui sont en train de vieillir, à être assurées d'un système de soins de santé équivalent à celui que l'on connaît depuis maintenant des décennies. Il est très difficile de répondre à ces questions, madame la Présidente, car si cela ne relevait que de la question du financement du gouvernement, la capacité du gouvernement du Canada de payer la note, on pourrait peut-être dire: Eh bien, même si les temps sont pénibles, sont difficiles à travers le pays, il y a quand même un engagement sérieux de la part du gouvernement qui nous démontre qu'à l'avenir, tous les efforts seront déployés pour assurer la population canadienne que la sécurité que nos gens ont toujours connue depuis 30, 40 et même 50 ans sera toujours en place.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, lorsque des personnes demandent si le Régime de pensions du Canada est en train de faire faillite ou si le régime d'assurance-chômage va continuer d'assurer une protection fondamentale aux travailleurs et travailleuses du pays, lorsque les gens discutent de ce qui se passe dans certaines provinces avec les infirmières et les médecins, lorsqu'ils constatent que les administrateurs d'hôpitaux sont très préoccupés par l'avenir de notre régime d'assurance-maladie—il est très difficile pour un député ou pour toute personne sensible à ces questions de les rassurer.

Je me demande si, à un certain point dans l'étude des mesures législatives, non seulement ce projet de loi mais d'autres qui sont déposés par le gouvernement, nous pourrions obtenir une nouvelle déclaration d'intention du gouvernement. Quelle est son idéologie?

Lors des élections de 1984, un grand nombre ont voté pour le gouvernement parce qu'il parlait «d'emplois, d'emplois et encore d'emplois». Or, voilà que nous sommes aux prises avec «des pertes d'emplois, des pertes d'emplois et encore des pertes d'emplois». En 1988, un grand nombre de Canadiens ont voté pour le gouvernement parce qu'ils croyaient, suite aux déclarations de ce dernier, que celui-ci était le plus apte à gérer les affaires de l'État et que son équipe était la plus capable de s'acquitter de la lourde tâche qui consiste à gouverner le pays et à trouver des fonds suffisants pour préserver les programmes fondamentaux, tout en parvenant à maintenir un équilibre entre la dette et les revenus.

Or, les déficits ne sont pas les plus hauts jamais vus, ils se situent à 30 milliards de dollars. La dette est de 400 milliards de dollars.

Les Canadiens ont le droit de connaître la vision du gouvernement en ce qui a trait au 21e siècle et à la population qui vieillit. Quelle garantie le gouvernement est-il prêt à donner aux Canadiens, dans le sens de ce qu'il leur avait promis en 1988, à savoir que certains programmes sociaux étaient sacrés?

Il n'y a pour ainsi dire plus personne au Canada qui s'illusionne relativement aux problèmes de financement des opérations gouvernementales, qu'il s'agisse du fédéral, des provinces ou des municipalités. Toutefois, si le gouvernement devait poursuivre sa politique qui consiste à changer radicalement le visage du Canada et la notion de sécurité sociale pour les Canadiens, non seulement du point de vue de la Constitution, mais en ce qui a trait à la santé, à l'emploi et à la pension, ce gouvernement prend un virage dramatique.

Nous avons entendu parler de compétitivité, nous parlons des changements qui s'opèrent dans notre système économique et dans nos relations commerciales avec les États-Unis, nous savons ce qui se passe en Europe et nous reconnaissons la place de plus en plus grande qu'occupent les géants asiatiques. Le gouvernement déploie de gros efforts pour convaincre les Canadiens que nous ne pouvons plus nous payer le genre de programmes que nous avions et qui donnaient au Canadiens un sentiment de sécurité, des programmes comme l'assurance-chômage, l'assurance-maladie et le Régime de pensions du Canada. Si c'est le cas, je crois qu'il incombe au gouvernement de montrer qu'il a un plan en ce qui concerne ce genre de programmes à l'approche du XXI^{e} siècle.

Au nom des Canadiens, je veux implorer le gouvernement aujourd'hui de dire à la population ce à quoi elle peut s'attendre. Pendant de nombreuses années, certains principes étaient sacro-saints dans notre pays. Si vous étiez malades, vous receviez des soins médicaux. Si vous n'aviez pas d'emploi, vous receviez des prestations d'assurance-chômage. Si vous deveniez vieux, vous n'aviez pas seulement droit à la pension de vieillesse comme telle, mais aussi, si vous aviez travaillé, vous étiez admissible au Régime de pensions du Canada. C'étaient ces principes qui contribuaient à faire du Canada un pays différent de la plupart des autres pays du monde.

Il nous incombe à nous tous ici de dire aux Canadiens quel genre de Canada nous aurons à l'avenir pour les malades, les personnes âgées et tous ceux qui auront contribué à notre société.

[*Français*]

Madame la Présidente, le temps est venu de faire une revision, par exemple, du programme d'assurance-chômage. Le gouvernement et les ministres responsables du pilotage du dossier du projet de loi sur l'assurance-chômage, l'an dernier, assuraient la population canadienne, les travailleurs, les travailleuses qu'il y aurait des programmes considérables qui permettraient le recyclage et la formation.

Avec la venue du Traité de libre-échange avec les États-Unis, on nous avait promis des programmes d'ajustement et on sait que si ces programmes étaient en place, il y a certainement une clientèle considérable qui serait disponible pour en profiter. Que ce soit à Toronto, que ce soit dans ma circonscrition d'Acadie—Bathurst, que ce soit dans l'Ouest canadien, il y a des hommes et des femmes qui se demandent à qui ils doivent s'adresser afin de pouvoir bénéficier des programmes de formation et de recyclage. À qui doivent-ils s'adresser pour se trouver un emploi ou se préparer à se trouver un emploi lorsqu'ils ont été mis à pied lors de la fermeture d'une usine ou d'une entreprise quelconque?

La crise qu'on est en train de vivre au pays, madame la Présidente, sur le plan constitutionnel, est sans doute l'élément qui, jour après jour, préoccupe une vaste majorité de Canadiens sur le plan national. Mais sur le plan entièrement personnel, il n'y a aucun doute que les Canadiens et les Canadiennes sont inquiets devant une réalité qui change rapidement. Et c'est pour cette raison, madame la Présidente, qu'il me semble être tout à fait normal, d'ici peu de temps. . . Je m'attendais, d'ailleurs, dans le discours du Trône, d'entendre peut-être des échos de la vision conservatrice de ce que serait le Canada à la fin du XX^{e} siècle et au début du XXI^{e} siècle.

Mais si ce n'est pas possible, j'espère qu'on ne dépensera pas toutes nos énergies simplement sur la question constitutionnelle, aussi importante puisse-t-elle être, car si on veut redonner confiance aux Canadiens, il va falloir tracer une voie dans laquelle ils se sentiront en sécurité.

• (1740)

[*Traduction*]

Pour beaucoup de Canadiens, il est déjà trop tard: les Canadiens ont perdu confiance dans les programmes qui, pendant des années, ont permis aux personnes les plus vulnérables d'avoir confiance dans notre pays.

Je ne crois pas qu'il soit utile de réprimander le gouvernement ou de dire qu'il n'aurait pas dû agir ainsi. C'est maintenant chose faite. Je voudrais que le gouvernement soit franc et direct quant à ce qu'il compte faire pour corriger la situation. Par exemple, envisage-t-il un revenu annuel garanti? Va-t-il supprimer un certain nombre de programmes de soutien et examiner de nouvelles façon novatrices d'aider les gens?

Je dirai en terminant, et je pense parler au nom de nombreux Canadiens, que j'espère que le gouvernement conservateur nous fera bientôt part de sa nouvelle vision en ce qui concerne l'assurance-maladie, le Régime de pensions du Canada et l'assurance-chômage et qu'il nous montrera le genre de gouvernement généreux auxquel les Canadiens d'un bout à l'autre de notre grand pays peuvent s'attendre d'ici la fin du siècle.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'interviens pour parler contre le projet de loi C-20, tout comme le reste de mes collègues du Nouveau Parti démocratique, parce que nous déplorons que le gouvernement se soit attaqué à la tâche de réduire le déficit national simplement en faisant glisser sur les épaules des gouvernements provinciaux le fardeau du coût des programmes. C'est comme si le type qui éprouve des ennuis financiers allait voler le dépanneur du coin: il ne ferait que transférer ses problèmes financiers au propriétaire du dépanneur.

Le gouvernement fédéral ne fait donc pas vraiment diminuer les problèmes financiers du Canada. En fait, il ne fait pas du tout diminuer le problème avec la mesure à l'étude. Il ne fait que transférer aux gouvernements provinciaux le fardeau du déficit fédéral attribuable aux politiques fédérales que les gouvernements libéraux et conservateurs ont suivies depuis quelques décennies. Nous voyons les gouvernements provinciaux transférer à leur tour ces problèmes aux administrations locales, comme l'a fait remarquer mon collègue de Surrey-Nord, ou aux particuliers comme dans le cas des fonctionnaires mis à pied ou dont le traitement ou les avantages sociaux sont réduits. On ne fait que transférer les problèmes créés par le gouvernement fédéral aux gens qui sont le moins en mesure d'en payer le coût au Canada.

Ce n'est pas ainsi qu'on remédie à ses problèmes. Le gouvernement actuel devrait plutôt s'attaquer franchement à ses propres problèmes au lieu de s'en débarrasser sur les autres paliers de gouvernement.

Nous discutons d'un projet de loi qui reconduit les pires dispositions du projet de loi C-69 qui avait été adopté plus tôt en prolongeant pour trois ans de plus le plafonnement de divers programmes fédéraux de transfert et en créant encore plus de problèmes pour les provinces qui sont chargées d'assurer des programmes comme les soins de santé, les services sociaux et l'enseignement postsecondaire.

Quelles solutions s'offrent à ces provinces? Je le répète, elles peuvent soit absorber les compressions elles-mêmes et s'endetter, soit les refiler aux gouvernements locaux, qui sont leurs créatures, ou aux particuliers. En fait, on a des exemples des deux et mon collègue de Surrey-Nord en a parlé. Il a dit qu'à Terre-Neuve, le gouvernement libéral avait décidé de sabrer dans les services de soins de santé, de fermer certains lits dans les hôpitaux et de licencier 10 p. 100 environ des infirmières de la province pour faire face aux compressions imposées par le gouvernement libéral.

Qui supporte le fardeau de la réduction du déficit fédéral? On le refile à ces niveaux de gouvernement et aux gens ordinaires à Terre-Neuve à ceux qui sont le moins bien placés pour absorber ce choc.

Il est intéressant de voir que, face aux efforts que fait le gouvernement ontarien pour protéger les habitants de la province contre les pires répercussions de la récession, les conservateurs ne réagissent pas de la même façon que lorsqu'ils parlent de ce qui se passe à Terre-Neuve.

Ils voient, semble-t-il, d'un bon oeil ce qui se produit à Terre-Neuve où le gouvernement licencie ses employés et sabre dans les programmes sociaux et les programmes de santé et d'éducation. Le gouvernement conservateur considère que c'est là une façon satisfaisante de s'attaquer à ce type de problème.

Le gouvernement ontarien affirme, pour sa part, qu'il est là pour servir le peuple et les gens ordinaires et qu'il entend les protéger contre les terribles effets de la récession en attendant la reprise économique. Il ajoute que les gens pourront mieux s'en sortir, car ils seront mieux instruits et pourront compter sur de meilleurs soins de santé, ce qui leur permettra de retourner plus facilement sur le marché du travail et de reprendre leur vie productive. Or, les ministériels sont tout à fait contre cette façon de procéder.

Le gouvernement de l'Ontario a décidé d'attaquer le problème de front. Il a annoncé son intention d'assumer ses responsabilités. Il a ajouté qu'il fallait faire face aux problèmes et qu'il lui incombait de défendre les citoyens de l'Ontario contre les pires répercussions de la récession qui, soit dit en passant, était l'oeuvre du gouvernement conservateur à Ottawa. Sans sa politique de maintien des taux d'intérêt et du dollar à un niveau élevé et sans sa politique commerciale, de nombreuses provinces ne seraient pas confrontées à l'heure actuelle, à ces graves problèmes économiques.

Il est intéressant de noter que l'Ontario a décidé de suivre cette voie, car le gouvernement provincial croit, tout comme Tommy Douglas, que l'économie est là pour servir les gens et non le contraire. M. Douglas avait l'habitude de dire que les citoyens étaient la chose la plus importante dont un gouvernement devait s'occuper. Ils étaient sa responsabilité.

Je voudrais féliciter le gouvernement ontarien pour la façon dont il a choisi d'aborder le problème. Une fois que la récession sera terminée, que les problèmes économiques seront du passé, ce qui va probablement coïncider avec la chute du gouvernement conservateur, la population de l'Ontario va être en meilleure posture pour créer une nouvelle économie qui sera bénéfique aux Canadiens. Je suis donc d'avis que le gouvernement de M. Rae a fait ce que tout gouvernement responsable aurait fait. Il pourra s'occuper du problème des dépenses dès que l'économie de la province se rétablira parce que la population sera mieux en mesure de faire face aux problèmes.

La vraie tragédie dans tout ça, c'est que les programmes sociaux sont loin d'être la principale cause de nos problèmes avec le déficit. Le déficit du pays n'est pas attribuable principalement au régime d'assurance-maladie, ni à l'éducation postsecondaire, ni à l'assurance-chômage, ni à l'aide sociale.

Je voudrais parler d'un article paru le 13 mars 1991 dans le *Winnipeg Free Press*. Frances Russell, l'auteur de cet article, dit que des études de Statistique Canada montrent que la dette actuelle de 400 milliards de dollars est attribuable à plusieurs causes. Par exemple, elle dit que 44 p. 100 de ces 400 milliards de dollars sont imputables aux programmes d'aide aux sociétés qui ont été créés par le gouvernement conservateur et le gouvernement libéral qui l'a précédé, ainsi qu'aux programmes de remises d'impôt créés par le gouvernement Trudeau et le gouvernement Mulroney.

La moitié du déficit est, selon Statistique Canada et Frances Russell, attribuable aux taux d'intérêt composé sur les montants résultant de ce problème de cadeaux faits aux sociétés ces 20 ou 25 dernières années.

En fait, voici ce que M^me^ Russell dit dans son article du 13 mars: «À peine 6 p. 100 seulement du déficit peut être attribué au—et elle cite—fait de vivre au-dessus de nos moyens ou au dérapage des dépenses du gouvernement, ce que les conservateurs appellent programmes sociaux.»

Ce ne sont donc pas les programmes sociaux qui sont à l'origine de la dette que nous accumulons depuis 20 vingt. Les vrais responsables, ce sont les cadeaux que les gouvernements libéral et conservateur ont fait aux sociétés et aux riches ces dix dernières années.

Il est intéressant de voir de quelle manière l'économie influe sur les gens au Canada. Ma femme a eu une conversation avec une coiffeuse ici, à Ottawa il y a quelques jours. Cette coiffeuse vie seule avec son enfant.

• (1750)

Elle travaille huit heures par jour. Elle travaille dur, elle fait bien son travail et elle touche le salaire minimum, rien de plus. De plus, parce qu'elle est chef de famille monoparentale, elle doit suivre son budget de façon très serrée et c'est ce qu'elle fait. Après avoir comparé ses revenus et ses dépenses, elle s'est rendu compte que ses dépenses dépassaient ses revenus de 70 $ par mois. On peut vraiment dire qu'elle suit son budget de façon serrée si elle observe un écart de 70 $ par mois.

Vous me demandez de conclure, mais je dois faire un discours de 20 minutes en dix minutes.

Mme le vice-président: Les discours ne sont plus que de 10 minutes à cette étape-ci.

M. Skelly (Comox—Alberni): Si je peux me permettre, afin de conclure mon intervention, j'aimerais simplement en terminer avec cette dame parce que son histoire est vraiment dramatique. Elle s'est adressée aux centres de services sociaux d'Ottawa et s'est fait dire qu'il lui faudrait quitter son emploi pour pouvoir obtenir cette somme de 70 $ de l'aide sociale et avoir suffisamment d'argent pour absorber ses dépenses.

Dans quel sorte de pays vivons-nous? Quelle sorte de politique le gouvernement conservateur applique-t-il lorsque des gens qui travaillent fort, qui font bien leur travail, qui ont une famille à faire vivre et qui suivent de près leur budget se font conseiller de demander de l'aide sociale pour réussir à survivre? C'est le genre de politique que nous devons subir avec l'actuel gouvernement conservateur.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, j'aimerais prendre part à ce débat sur le projet de loi C-20, ce projet de loi qui prévoit des modifications à quatre lois importantes du Parlement. Ces quatre lois étant: la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi sur le Parlement du Canada, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique et, finalement, la Loi sur l'assurance-chômage.

Madame la Présidente, ce débat-ci cet après-midi découle du budget que le gouvernement, le ministre des Finances en Chambre avait déposé le 26 février dernier. Je croyais à l'époque, et encore aujourd'hui d'ailleurs, que ce budget était mauvais pour l'ensemble des Canadiens. Ce budget n'a rien fait pour sortir les Canadiens de la récession créée par les politiques malsaines de ce gouvernement conservateur. En fait, les mêmes politiques économiques qui sont responsables pour cette récession se retrouvent dans le dernier budget et c'est pour cette raison que je dois m'opposer à un projet de loi qui porte exécution de ces politiques.

Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours du ministre des Finances ouvrant le débat, en deuxième lecture, sur ce projet de loi. Il a fait quelques remarques et j'aimerais en reprendre quelques-unes. Premièrement, le ministre nous a dit, et je cite le hansard du 11 juin 1991: «. . .que son gouvernement avait choisi une voie qui consistait à exiger moins du gouvernement et des contribuables.»

Le ministre, madame la Présidente, a la mémoire courte, car deux jours plus tôt, lors de la réunion des ministres des Finances du Canada et des provinces à Charlottetown, il disait que les Canadiens étaient taxés à la limite. Aussi, il semble avoir oublié que les Canadiens de classe moyenne paient 1 500 $ de plus en taxes depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 1984. Or, la voie choisie par ce gouvernement n'est pas celle qui nous conduit vers une société juste, au contraire. Et je voyais tantôt, par exemple, ici à la Chambre, le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme). Dans ce projet de loi C-20 qu'on essaie de débattre cet après-midi, il y a une augmentation de 24 p. 100 du taux de cotisation que les employés et employeurs devront payer de plus.

Madame la Présidente, on sait très bien qu'au Canada, au moins 75 p. 100 des entreprises canadiennes sont des petites et moyennes entreprises. Cela veut dire que ces entreprises-là, qui vont recevoir une taxe déguisée et qui devront payer 24 p. 100 de plus, sont justement la base de notre économie. Voilà comment le gouvernement cherche à nous sortir d'une récession qui a été créée par ses propres politiques: politique d'un dollar trop élevé, politique de taux d'intérêt élevés, et, comme qui dirait, pour ajouter la cerise sur le gâteau, on a la TPS dont le gouvernement, après trois mois d'application, a perçu 400 millions de dollars de plus.

Donc, vous voyez dans quels problèmes le gouvernement nous a mis, pas seulement avec le budget du 26 mai dernier, mais aussi avec toutes ses politiques économiques depuis 1984.

Madame la Présidente, avant la signature de l'Entente de libre-échange, le gouvernement avait promis que les travailleurs qui perdraient leurs emplois pourraient suivre des cours de formation pour favoriser un retour au travail. Trois ans plus tard, nous attendons encore ces cours de formation, madame la Présidente. Qu'est-ce que le gouvernement a fait depuis que l'Entente de libre-échange est entrée en vigueur pour s'assurer qu'on ait des programmes d'ajustement afin que les gens qui ont perdu leur emploi à cause justement de cette Entente, des transferts de technologie, puissent se recycler et trouver un autre emploi? Encore rien, madame la Présidente.

Quand le gouvernement a adopté le projet de loi C-21, il avait promis 800 millions de dollars qui auraient servi à la formation de la main-d'oeuvre. Combien de ces 800 millions de dollars ont été investis, madame la Présidente? Aujourd'hui encore, ils veulent faire adopter un projet de loi qui va pénaliser ceux qui travaillent, ceux qui donnent du travail, avec une augmentation de 24 p. 100 sur les primes d'assurance-chômage et ainsi, madame la Présidente, bien sûr, on n'a aucune formation et on voit qu'il y a encore un taux de chômage très élevé. Et le gouvernement continue à maintenir cette politique du dollar élevé.

Vous savez très bien, madame la Présidente, quand on tient compte de la politique du dollar élevé, des taux d'intérêt élevés, de la TPS, on n'a pas à se demander pourquoi les Canadiens, la fin de semaine, vont magasiner aux États-Unis. La réponse est très claire: elle se trouve dans ces politiques économiques du gouvernement qui continue, madame la Présidente, à aider les compagnies, premièrement l'avec l'Accord de libre-échange, maintenant avec ses politiques économiques, à déménager dans le Sud, qui encourage les contribuables canadiens. . . Des statistiques ont été publiées, madame la Présidente, et il est incroyable combien de Canadiens. . . On y parle de milliards de dollars de l'économie canadienne qui sont dépensés dans l'économie américaine.

Lorsque le gouvernement avait conçu le projet de libre-échange, est-ce qu'il avait pensé à cela? Est-ce qu'il avait pensé à une politique monétaire qui aurait permis aux Canadiens de respecter et de pouvoir continuer à prospérer dans leur propre pays au lieu de déménager dans le Sud, madame la Présidente?

Je constate que mon temps de parole est presque terminé, mais j'aimerais dans les quelques instants qui me restent, madame la Présidente, et je sais que mes collègues vont continuer avec l'extension des heures, vont poursuivre le débat sur ces points, car aujourd'hui, en termes de politiques économiques, je pense que les Canadiens en ont—et je n'utiliserai pas le terme, parce que vous pourriez me rappeler à l'ordre, me rappeler de ne pas utiliser des mots anti-parlementaires, madame la Présidente—mais je pense que c'est important que nous poursuivions le débat.

Depuis une heure que je suis à la Chambre, pas un seul député conservateur ne s'est levé pour prendre la parole. Eh bien, levez-vous, c'est le temps de dire aux Canadiens que vos politiques économiques ne fonctionnent pas. C'est le temps de donner aux Canadiens une politique économique prospère, de même qu'aux jeunes afin qu'ils puissent trouver de l'emploi et qu'ils puissent continuer à travailler dans leur pays au lieu de vouloir s'en aller dans le sud du Canada, aux États-Unis.

Madame la Présidente, on le voit tous les jours, les gens s'en vont magasiner aux États-Unis, les compagnies déménagent dans le Sud à cause des politiques économiques de ce gouvernement.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ce projet de loi, et je vais le démontrer dans mon discours, démontre de façon très claire et très précise la mauvaise attitude de ce gouvernement. Il indique en même temps une façon assez sournoise d'approcher la question de gouverner le pays. Finalement, je vais démontrer que ce gouvernement, par ce projet de loi, tente de voiler la vérité en ce qui concerne les points qu'il a soulignés.

Mme le vice-président: Je pense qu'il serait peut-être plus facile pour l'honorable député si, ensemble, nous disions qu'il est 18 heures. Je le reconnaîtrai à nouveau après le vote.

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 14 juin 1991, de la motion de M. Corbeil: Que le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit lu pour la troisième fois et adopté, et de l'amendement de M. Dingwall (p. 1498).

Mme le vice-président: Comme il est 18 heures, conformément à l'article 45(6) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement de M. Dingwall à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-11.

Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant.)

(Vote N° 22)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Bélair
Benjamin
Black
Caccia
Catterall
Comuzzi
Duhamel
Ferguson
Flis
Gaffney
Gardiner
Harb
Hopkins
Hunter
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
Lee
MacLellan
Maheu
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Nault
Pagtakhan
Pickard
Prud'homme
Rompkey
Simmons
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—75

Althouse
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Brewin
Callbeck
Clancy
Dingwall
Edmonston
Finestone
Fontana
Gagliano
Gauthier
Harvard
Hovdebo
Karpoff
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLaren
MacWilliam
Manley
McGuire
Mifflin
Mitchell
Ouellet
Parker
Proud
Riis
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Cardiff
Charest
Clark (Yellowhead)
Collins
Corbeil
Crosbie (St. John's West)
DeBlois
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Mazankowski
McDermid
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley

Atkinson
Beatty
Bernier
Bjornson
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Chartrand
Cole
Cooper
Couture
Darling
de Cotret
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Guilbault
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
James
Johnson
Jourdenais
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Masse
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Plourde

Porter	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vien
Weiner	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—119

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Corbett	Foster
Jacques	Keyes
MacAulay	Marleau
Redway	Tremblay (Québec-Est)

Mme le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté. La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion principale?

Des voix: Non!

* * *

• (1830)

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1991

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski portant que le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif ainsi que de la motion de M. Soetens (p. 1799)

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, il y a quelques minutes, j'ai commencé à parler brièvement du projet de loi C-20. J'ai déclaré que, durant mon allocution, je démontrerais que le gouvernement ne savait pas gouverner en général, comme en témoignent certaines choses qu'essaie de faire le gouvernement. Le gouvernement agit de façon sournoise et essaie de dissimuler la vérité.

En quoi consiste le projet de loi C-20? Il concerne les transferts, les paiements de transfert et bien entendu, la prolongation des mesures de gel, le gel de la santé, de l'éducation, du RAPC, le Régime d'assistance publique du Canada, mais il vise également un certain nombre d'autres programmes qui sont particulièrement importants pour les Canadiens et pour les provinces, notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation, le Régime d'assistance publique du Canada, la péréquation, et je pourrais en nommer d'autres.

Le projet de loi est en outre une mesure très malicieuse parce qu'il constitue un recours à la manière forte, à la loi de la jungle.

Permettez-moi de citer un rapport de recherche qui a été produit à ce sujet et sur ce projet de loi qui contrôle les transferts de sommes considérables aux provinces et aux territoires du Canada et qui donne au gouvernement, pour peu qu'il décide de s'en servir, un moyen de retenir les fonds dans de nombreux domaines. Je crois qu'il est important de les mentionner tous. Les paiements de péréquation, environ 8,4 milliards; le financement des territoires, au-delà d'un million de dollars; les subventions au lieu d'impôts, 344 millions; les paiements de transfert de l'impôt sur le revenu au titre des services publics, environ 280 millions; les subventions législatives, environ 36 millions en 1991; le Régime d'assistance publique du Canada, comme je l'ai dit, 6,4 milliards; l'assurance récolte, 207 millions; le Programme des langues officielles dans l'enseignement, 243 millions; les divers paiements au titre de la santé et du bien-être social, 170 millions; les services aux jeunes contrevenants, 158 millions; la justice, 77 millions et les transports, 69 millions de dollars.

Si le projet de loi C-20 est adopté, le gouvernement pourra, s'il le veut, et je cite: «Retenir les paiements de transfert aux provinces et territoires contrevenants» au titre des programmes que je viens de mentionner. Voilà pourquoi je soutiens qu'il s'agit d'une mesure malicieuse et extrêmement trompeuse.

C'est aussi un projet de loi qui s'inscrit dans le droit fil de l'idéologie du gouvernement parce qu'il pénalise les provinces pauvres comme le Manitoba, la Saskatchewan et les provinces atlantiques. Les faibles deviendront encore beaucoup plus faibles à moins que les choses ne changent, et rapidement.

Je vous donne un exemple de mots particulièrement durs.

[*Français*]

C'est dans le domaine de l'éducation. J'ai déjà parlé à plusieurs reprises du tarif administratif de 3 p. 100 qu'on impose sur les prêts aux étudiants, les plus pauvres des étudiants évidemment, parce qu'ils n'emprunteraient pas d'argent s'ils en avaient. Pour ce qui est de l'aide aux étudiants, j'ai déjà mentionné que les critères n'ont pas changé depuis 1984, même si le taux d'inflation a augmenté de 30 p. 100, et même plus, depuis 1984. Là aussi, on voit que les étudiants ont payé beaucoup plus qu'ils n'auraient dû. C'est malheureux.

On y parle aussi de la TPS qui est imposée sur le matériel d'apprentissage et de livres dont ont besoin les étudiants.

[*Traduction*]

Je vous cite un document porté à mon attention par un collègue et un ami de ma circonscription qui voulait que je vous fasse part d'une grave répercussion de l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services. Selon un document reçu par mon ami d'un éditeur américain, le prix des commandes canadiennes sera fixé sous la rubrique «Autres pays» et non pas en vertu de la catégorie «États-Unis et Canada» comme c'était le cas naguère.

Ils expliquent que cela découle des frais administratifs élevés liés à la TPS entrée en vigueur le 1er janvier 1991. Les membres canadiens doivent aussi payer une TPS de 7 p. 100 sur toutes les commandes expédiées au Canada.

L'éditeur ajoute: «Nous ajouterons ce 7 p. 100 au total des factures envoyées à la Société et celle-ci devrait dire à ses membres d'ajouter cette TPS à leurs paiements.»

L'éditeur invoque les frais d'administration élevés liés à la TPS et, en conséquence, il augmente les prix exigés de ses clients canadiens. Ces hausses varient de 14 à 19 p. 100.

C'est là un exemple de la TPS de 7 p. 100 qui ne frappe pas seulement l'éducation, sans parler de tout ce qu'elle entraîne, mais entraîne des hausses de prix qui compensent les frais administratifs liés à cette taxe.

Je trouve cela odieux et je le déplore parce que le gouvernement a toujours soutenu qu'il ne s'agissait que d'une taxe de 7 p. 100 à laquelle s'associaient des frais d'administration minimes.

J'ai dit que le projet de loi était une tentative de contrôle du transfert de fonds. Vous n'êtes pas sans savoir que l'éducation et la santé sont sérieusement touchées.

De 1986 lorsque le gouvernement a commencé à altérer la formule, lorsqu'en 1995, la date à laquelle il a prolongé la période de gel, la manque à gagner sera de 30 milliards de dollars au titre de la santé et de l'éducation. Cela sans compter les frais additionnels que j'ai mentionnés, les 3 p. 100 de frais d'administration, l'absence de changements dans les critères d'aide aux étudiants depuis 1984, la taxe sur les produits et services et les frais additionnels qui ont été rajoutés, l'absence d'augmentation au chapitre de la formation et du recyclage et, bien entendu, la limitation de la croissance de la recherche et du développement. Je pourrais continuer. J'ai mentionné que la dette étudiante augmentait à une vitesse vertigineuse et que les frais de scolarité grimpaient en flèche. Le gouvernement a vraiment fait un gâchis de ce domaine.

C'est dommage, parce qu'il aurait pu corriger un certain nombre de choses. Lorsque l'on regarde ce qu'il a fait à l'économie, les 30 milliards de déficit, les 400 milliards de dette, en dépit du fait que les recettes qui étaient de 70 milliards en 1984 sont de plus de 130 milliards maintenant, on se demande où passe l'argent.

Il se vante de leur limite de croissance de 3,8 p. 100. C'est vrai qu'il y est parvenu. Il s'est déchargé sur les provinces, qui se sont déchargées sur les municipalités, les hôpitaux, les collèges, les universités, les jeunes hommes et femmes qui essaient d'obtenir une éducation pour contribuer pleinement à l'avenir du Canada et à notre compétitivité en tant que nation.

Ce qui m'inquiète vraiment, c'est qu'il se soit attaqué aux pauvres, aux provinces pauvres, aux étudiants, aux handicapés et à beaucoup d'autres Canadiens.

Les augmentations des cotisations d'assurance-chômage sont un autre exemple de méthode détournée, car il a imposé là une augmentation de 20 p. 100 aux employés et aux employeurs. C'est un impôt indirect.

• (1840)

Nous n'avons pas regardé cela suffisamment, car nous trouverions d'autres augmentations massives imposées à tous les Canadiens.

[*Français*]

Donc, je demanderais au gouvernement de poser un geste vraiment honorable, en retirant ce projet de loi immédiatement.

[*Traduction*]

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, dans ce pays aujourd'hui, l'unification est un sujet qui suscite beaucoup de préoccupations. Dans notre pays, le débat sur la Constitution semble n'avoir jamais cessé.

Il existe d'autres facteurs en plus de la Constitution qui unissent ce pays. Il existe de réels intérêts communs en dehors de la Constitution qui nous permettent de rester unis, notamment un souci, manifesté par les Canadiens, envers toutes les régions du pays.

Nous sommes un pays composé de régions, qui s'étend sur de vastes espaces. Nous sommes un très grand pays.

Ce que nous avons constaté dans l'histoire de ce pays, c'est que pour qu'il reste uni, pour assurer un niveau de vie élevé à l'ensemble des Canadiens, nous avons mis sur pied au fil des ans certains programmes et certaines politiques. Certains, et non les moins importants, ont porté sur la santé et l'éducation. C'est le Canada qui a montré la voie. La Saskatchewan a été la première province à mettre sur pied un programme de soins de santé et le reste du pays a suivi. Or, ce qui se passe maintenant, c'est que le gouvernement actuel est en train de transférer ces responsabilités, les responsabilités qu'il a assumées dans les domaines de la santé et de l'éducation, aux provinces.

Ces programmes nationaux ont été mis sur pied avant tout pour parer à l'incapacité de certaines provinces d'assurer la même qualité de soins de santé et d'enseignement que d'autres régions du pays. Ce que nous observons maintenant, c'est un retour en arrière.

Lorsque nous transférerons ces responsabilités, nous constaterons à nouveau que certaines régions du pays souffriront encore plus qu'elles ne souffrent à l'heure actuelle. Nous avons déjà été témoins des réductions des soins en santé à Terre-Neuve. Dans ma province, la Saskatchewan, les soins de santé ont fait l'objet d'importantes réductions et d'autres domaines connaîtront sans doute le même sort.

À moins que le gouvernement décide de répondre aux besoins des pauvres, des malades et des jeunes, notre pays ne sera pas un pays sain. Le seul gouvernement de ce pays aujourd'hui qui ait décidé de s'occuper de ces secteurs de notre société est le gouvernement de l'Ontario, sous la direction de Bob Rae.

Le gouvernement néo-démocrate a fait l'objet de nombreuses critiques en raison de son budget récent et de l'orientation qu'il a prise. Cette orientation diffère de celle du gouvernement fédéral et de celle des autres gouvernements provinciaux. Il a décidé de maintenir un niveau aussi élevé que possible d'enseignement, de soins de santé et de soutien pour les personnes qui en ont besoin et il a pris un engagement à cet égard.

Il se trouve dans une meilleure situation que bien des gouvernements provinciaux, mais il a choisi de suivre une voie différente. Le Nouveau Parti démocratique a toujours choisi une voie différente dans l'histoire de notre pays. Notre parti s'est engagé à défendre la cause des moins favorisés et à offrir des possibilités à tous les Canadiens, pas seulement à quelques-uns.

Si le Canada doit rester uni, s'il doit respecter les engagements qu'il a pris envers lui-même, il doit avoir un régime d'assurance-maladie et un système d'éducation qui soient viables. En un mot, le sujet du débat d'aujourd'hui, c'est la poursuite du démantèlement de ces structures.

Si nous ne changeons pas d'attitude, ce recul continu causera encore plus de tort à l'unité nationale que n'importe quel changement constitutionnel ait pu en causer. Ce gouvernement doit se résoudre à répondre à certaines questions. Il doit expliquer aux Canadiens pourquoi il prend cette attitude. Pourquoi ce gouvernement a-t-il décidé de laisser tomber l'assurance-maladie? Pourquoi a-t-il décidé de réduire les paiements de transfert? Pourquoi donc? Pourquoi oblige-t-il les provinces à prendre des décisions très difficiles concernant les hôpitaux, les soins de santé et l'instruction?

Les domaines qui sont le plus en difficulté sont ceux qui peuvent le moins les tolérer. Au Canada, aujourd'hui, de grandes régions rurales sont en difficulté à bien des égards. Il y a des problèmes dans les transports; certains services sont perturbés, c'est le cas des services postaux, qui ont été réduits. Ce gouvernement a effectué des coupes sombres dans le service postal et il se prépare à en effectuer d'autres. En fait, le gouvernement a indiqué très clairement qu'il souhaitait la privatisation du service postal. Là aussi, il faut aujourd'hui faire des bénéfices et non plus servir les Canadiens. Ceux qui vivent dans les régions rurales en souffrent.

Dans la province de Terre-Neuve, l'université Memorial vient de retirer un programme qu'elle subventionnait et qui consistait à fournir des services dont de nombreuses collectivités de la province avaient besoin. Ce programme d'éducation permanente de l'université Memorial a disparu. On compte 700 ou 800 petites collectivités dans la province. L'université Memorial, avec son département de l'éducation permanente, offrait un enseignement pratique là où le besoin se faisait sentir. Les réductions que vient d'effectuer le gouvernement de Clyde Wells, ainsi que ses propres priorités—qui ne sont pas dans les meilleurs intérêts des Terre-Neuviens—ont fait du tort à la province et à ces petites collectivités. Cette situation se répète souvent.

Dans ma province, en Saskatchewan, j'ai souvent parlé des difficultés qu'éprouvent les Canadiens des régions rurales et des répercussions qu'elles ont sur les collectivités. Ces difficultés se répercutent aussi sur les centres urbains. Par exemple, Moose Jaw est sans contredit victime des programmes de ce gouvernement. Aucune partie de la Saskatchewan n'est à l'abri.

Ce dont nous avons réellement besoin, c'est d'un gouvernement qui s'engage à assurer les services essentiels au Canada, sur la base de partage non pas des bénéfices, mais des coûts des services, qui garantira que tous les Canadiens, à Toronto ou à Waterford, auront un certain niveau de service. Les Canadiens doivent avoir l'assurance de pouvoir envoyer leurs enfants à l'école et que ceux-ci auront des chances de fréquenter l'université, que le régime d'enseignement demeura toujours une institution de grande qualité. Il doivent avoir la certitude que le régime des soins de santé restera une institution cruciale, comme elle l'est encore aujourd'hui, encore qu'elle commence à s'effriter.

Je voudrais terminer en disant que le gouvernement devrait justifier l'orientation qu'il fait prendre au pays. Il devrait donner des réponses sur l'orientation qu'il veut que prennent les régions rurales, car il ne fait aucun commentaire à ce sujet.

• (1850)

Je pense que les Canadiens voudraient que certains députés ministériels nous disent quelle est leur position exacte à l'égard de ce programme, des régions rurales et des régions en général.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat aujourd'hui, car le projet de loi dont nous sommes saisis est le projet de loi C-20, qui met en oeuvre les récentes restrictions budgétaires sur les transferts aux provinces. C'est un projet de loi extrêmement important du point de vue des relations fédérales-provinciales et, aussi, très important du point de vue du fonctionnement des hôpitaux, des installations médicales en général et des établissements d'enseignement de tout le pays, plus particulièrement dans la circonscription de Kingston et les Îles, où l'employeur qui arrive au deuxième rang en importance est l'Université Queen's de Kingston. Il y a deux universités; l'autre est le Collège militaire royal, qui ne sera pas touché par ces compressions, car il reçoit ses fonds directement du gouvernement fédéral. Cependant, les hôpitaux et les universités de Kingston sentent les effets des modifications qui sont prévues dans ce projet de loi C-20. Je désire donc manifester ma très vive opposition à ce que fait le gouvernement dans ce cas-ci.

Je voudrais me reporter à un récent rapport du Conseil national du bien-être, qui a exposé l'historique des compressions faites dans le FPE ces dernières années, particulièrement depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir. Le gouvernement n'a pas contesté ce rapport. Dans tous les discours qui ont été prononcés par les députés ministériels aujourd'hui, nous n'avons eu aucune preuve qui indique que le rapport était inexact de quelque façon que ce soit. Pour montrer clairement ce qui se passe, je voudrais passer en revue quelques-uns des éléments de ce rapport.

En 1986, le gouvernement a annoncé que les versements au titre du financement des programmes établis n'augmenteraient plus au même rythme que l'économie, comme auparavant, mais au même taux que la croissance économique, moins 2 p. 100. En 1989, le gouvernement a remplacé ce 2 par un 3, de sorte que la hausse des versements a été limitée au taux de croissance économique, moins 3 p. 100. Dans le budget de 1990, il a annoncé un blocage total des versements pour deux ans. Il s'agit des deux années suivant le budget de 1990 après lesquelles les versements étaient censés croître de nouveau au même rythme que le produit national brut, moins 3 p. 100, autrement dit, à l'ancien taux.

Dans le dernier budget—et c'est la raison pour laquelle nous sommes saisis de ce projet de loi aujourd'hui—le gouvernement a annoncé que le blocage des versements durerait jusqu'à la fin de l'année financière 1994-1995 et qu'après cela, la formule PNB moins 3 p. 100 s'appliquerait de nouveau.

Ce blocage a pour effet de priver les provinces de sommes d'argent très considérables. Consultons le tableau du Conseil national du Bien-être pour plus de précisions.

En 1986-1987, les versements normaux s'élevaient à 16,8 milliards au Canada et les coupes ne représentaient que 10 millions, soit un dizième de milliard. En 1991-1992, cependant—cette année—la réduction équivaut à 4 milliards de dollars par année, par suite des changements effectués par le gouvernement. Autrement dit, les provinces reçoivent 4 milliards de moins qu'elles auraient reçu, si ces changements n'avaient pas été réalisés.

À la fin de l'année financière qui se terminera le 31 mars 1995, ce chiffre aura plus que doublé, passant à 9,2 milliards de dollars, soit une réduction très considérable de la contribution fédérale aux programmes provinciaux dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Les événements prennent un tour de plus en plus désastreux.

Je veux maintenant parler de la façon secrète dont le gouvernement a agi dans ce dossier. La députée de Mount Royal a expliqué dans un brillant discours aujourd'hui de quelle façon secrète et sournoise le gouvernement s'y prenait avec le public.

M. Volpe: Sournoise, en tout cas.

M. Milliken: Je pense que «secret» s'applique également. Il prétend que les bénéfices augmentent. J'en ai un exemple dans une réponse donnée l'autre jour à la Chambre par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il répondait à une question posée par notre très compétent chef adjoint, la députée de Hamilton-Est. J'aimerais lire la question si vous le permettez. Je pense qu'elle n'a pas besoin d'explication. Je cite la page 1202:

> Le premier ministre sait-il qu'à la suite des réductions imposées l'an dernier par son gouvernement, les provinces seront privées de fonds permettant de financer l'équivalent de 10 000 lits d'hôpital d'un bout à l'autre du pays? Sait-il qu'au moins 10 000 Canadiens devront attendre cette année pour recevoir des soins de santé à cause des réductions que son gouvernement a imposées aux provinces?

Le ministre a répondu:

> Comme d'habitude, monsieur le Président, la députée de Hamilton-Est se trompe.

Cela montre à quel point le ministre connaît mal les faits. Il a poursuivi ainsi:

> Les montants versés cette année aux provinces sont plus élevés que l'an dernier; c'est la façon dont nous versons l'argent qui est peut-être différente.

C'est différent, en effet. Il ne verse pas cet argent. Il a été coupé. Les chiffres fournis par le Conseil national du bien-être montrent bien qu'il y en a eu une, et je peux montrer que le chiffre qui figure à son tableau est 4 milliards de moins que ce que les provinces auraient reçu si le gouvernement n'avait pas fait les changements qu'il a apportés dans les budgets de 1986, 1989, 1990 et 1991.

Je pense que les états de service du gouvernement sont honteux et désastreux. L'objectif de l'éducation au pays, surtout de l'éducation postsecondaire, est évidemment de doter nos jeunes Canadiens talentueux des compétences dont ils ont besoin pour réussir sur le marché du travail. Nous avons au Canada un besoin pressant de scientifiques, d'experts dans une foule de domaines scientifiques, et de gens ayant un haut niveau de scolarité dans de nombreux domaines. Nous savons que nous en avons besoin, parce que des emplois sont offerts partout au pays pour de tels spécialistes.

Pourtant, à une époque où on a besoin d'améliorer la formation et les écoles au Canada, le gouvernement veut réduire les chances des établissements d'enseignement de prendre de l'expansion et d'offrir de meilleurs services. Les compressions du gouvernement ont donc exactement l'effet contraire à celui qu'il faudrait.

Dans ma propre province, l'Ontario, les universités sont beaucoup moins en mesure de respecter leurs programmes. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais je suis sûr de respecter les faits en disant que les paiements versés aux universités pour assurer leur fonctionnement n'ont pas suivi le taux d'inflation. Dans tout l'Ontario, les universités ont donc dû effectuer des compressions majeures dans tous les domaines afin de pouvoir continuer à payer un salaire raisonnable à leurs employés.

Je ne cours pas grand risque non plus en disant que ces salaires ne sont pas très généreux. La capacité des universités de payer ces salaires est grandement réduite. Les services sont réduits. Le nombre d'étudiants par classe a beaucoup augmenté.

Récemment, j'ai participé à une activité organisée ici sur la colline par l'université de Toronto. Lorsque j'ai mentionné que pendant mes années à l'Université Queen's, je faisais partie de classes de 15 à 20 étudiants, j'ai appris avec surprise que cela n'était plus chose courante en Ontario de nos jours, que l'on trouvait désormais de 50 à 60 étudiants par classe.

Cela tient seulement aux réductions budgétaires et non au fait que les universités ont connu une expansion formidable depuis ce temps. Ce qui s'est produit, c'est que les universités ont été incapables de maintenir les niveaux de personnel. Elles ont connu des réductions au chapitre de la dotation, du personnel, des classes, de

l'entretien des immeubles, de leur capacité de conserver les campus et de les doter adéquatement. À mon avis, ces réductions, ce problème s'expliquent en partie par l'attitude du présent gouvernement telle qu'illustrée dans le projet de loi C-21.

J'aurais souhaité que le gouvernement fasse preuve de plus de perspicacité dans son approche pour régler le problème. Je ne comprends pas comment il peut se vanter de vouloir favoriser la recherche et l'éducation au Canada, puis s'engager dans ce genre de chose ensuite faire des déclarations comme celle faite l'autre jour par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il est certainement vrai que les provinces reçoivent, sur le plan financier, légèrement plus cette année que l'an dernier mais de fait, c'est beaucoup moins que ce qu'elles auraient reçu si le gouvernement n'avait pas annoncé le gel dans le budget de cette année et de l'an dernier.

• (1900)

Donner à penser qu'elles reçoivent plus et que, par conséquent, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes est trompeur, erroné et incorrect, et le ministre le sait. Il sait qu'il ne devrait pas faire de telles déclarations et, de fait, qu'il devrait revenir là-dessus, s'excuser pour ses déclarations et retirer ce projet de loi immédiatement.

Puisque j'ai la parole, pourrais-je. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Une voix: Non.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, voilà un autre exemple de situation où le gouvernement dit une chose, mais en fait une autre.

À maintes reprises, nous avons vu le premier ministre, ses ministres et des députés de son caucus prendre la parole pour dire à quel point l'enseignement postsecondaire est important au Canada, à quel point, l'éducation des jeunes est importante, à quel point il est important pour notre croissance économique de pouvoir compter sur une population bien formée et bien scolarisée.

Devant les caméras de télévision de la Chambre des communes, ils tiennent ce discours avec un regard pénétrant et sérieux et donnent l'impression qu'ils sont vraiment favorables à l'enseignement postsecondaire. Ils présentent ensuite un projet de loi comme le projet de loi C-20 dont nous débattons ce soir, un projet de loi qui maintient les compressions à l'endroit des provinces dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Ils font cela au moment où, dans les provinces, les universités augmentent leurs frais de scolarité. Ils font cela alors qu'ils ont réduit le financement disponible pour les emplois d'été pour étudiants et au moment où il est très difficile de trouver un emploi en raison d'un taux de chômage extrêmement élevé.

Quel sera le résultat? Compte tenu des effets conjugués de toutes les mesures prises par le gouvernement, de moins en moins de gens auront accès à l'université.

Les frais de scolarité augmenteront en raison des compressions que le gouvernement inflige aux provinces, et les étudiants ne pourront pas, grâce à des emplois dans le secteur privé ou la fonction publique, gagner les revenus qui leur ouvriraient la porte des universités, parce qu'il n'y a tout simplement pas d'emplois et que le gouvernement réduit sa participation aux programmes d'aide.

Quelles autres compressions sont prévues dans ce projet de loi? Voilà un autre exemple de situation où le gouvernement dit une chose et en fait une autre. Certains qualifient cette politique de politique des beaux discours, de miroir aux alouettes qui permet au premier ministre, avec ce regard très sérieux dont j'ai déjà parlé, de donner l'impression qu'il est vraiment favorable aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire. Il adopte ensuite à leur sujet d'autres mesures de compression.

Le régime de santé ne fait pas exception à la règle. Le gouvernement parle beaucoup de son engagement à l'égard de notre régime soins de de santé; c'est l'un des meilleurs du monde. L'assurance-maladie du Canada était l'une des meilleures du monde. Mais une fois encore, le gouvernement sabre ces programmes.

Si l'on considère les sommes que le gouvernement fédéral devait à l'origine, soit en 1986, verser aux provinces dans le cadre du financement des programmes établis—financement par lequel le gouvernement fédéral aide les provinces au titre de l'enseignement postsecondaire et de l'assurance-maladie—et les projets de loi au moyen desquels il réduit ces contributions à compter de 1986, on se rend compte que, entre 1986 et l'an 2000, le gouvernement fédéral aura enlevé, par suite de ce projet de loi et d'autres projets de loi similaires, 97,6 milliards de dollars aux provinces, soit près de 100 milliards de dollars. Ma foi, cela représente beaucoup d'argent pour les provinces, qui doivent entretenir leurs universités, leurs hôpitaux, leurs centres de recherches médicales et autres choses du genre.

En disant que cela ne changera pas grand-chose ou en voulant donner l'impression que le gouvernement ne réduit pas vraiment son financement, mais l'accroît au contraire, les députés ministériels trompent la population canadienne.

Le gouvernement essaie de nous faire croire qu'il accroît son financement au lieu de le réduire parce que les sommes sont plus élevées. En fait, les provinces, les universités et les établissements de soins de santé se sont fait dire qu'ils allaient obtenir telle et telle somme en 1990-1991, telle et telle somme en 1991-1992, et ainsi de suite. Mais, à cause de projets de loi comme celui-ci, ils ne toucheront pas ces montants. Ils vont devoir rester sur leur faim, pour ainsi dire.

Ce qui est aussi très insidieux dans ce genre de projet de loi, c'est que plus les compressions fédérales se multiplient, plus les disparités régionales s'aggravent au Canada. Conformément à la formule du financement des programmes établis, le gouvernement fédéral redistribue l'argent aux provinces aux fins des soins de santé et des universités afin de s'assurer que les provinces de l'Atlantique et d'autres provinces, tels le Québec et la Saskatchewan, qui ne sont pas aussi riches que l'Ontario et la Colombie-Britannique, bénéficient d'établissements équivalents. Il garantissait à tous les Canadiens, quel que soit l'endroit où ils habitaient au Canada, l'accès à des hôpitaux, à des soins de santé et à des universités de très grande qualité.

En enlevant des fonds, comme il le fait avec le projet de loi à l'étude, le gouvernement fédéral dit aux Canadiens que s'ils habitent une province riche comme l'Ontario—relativement aux autres car l'Ontario traverse actuellement elle aussi une grave période de récession—ce qu'il dit c'est que les gens qui habitent l'Ontario ont accès à de meilleures établissements de santé et à de meilleures universités, étant donné le plus grand nombre d'industries et le plus grand essor qu'on y trouve, que ceux qui habitent Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard ou la Nouvelle-Écosse, où il faut compter davantage sur les ressources provinciales. Comment peut-on s'attendre à ce que les provinces puissent se tenir à la hauteur? Voilà ce que fait le projet de loi C-20.

Jusqu'à maintenant, j'ai seulement traité des compressions exercées dans les soins de santé et dans l'éducation postsecondaire et universitaire. En passant, l'éducation postsecondaire comprend aussi les collèges communautaires et les cégeps au Québec, non pas uniquement les universités. Elle comprend tout ce qui est au-delà des études secondaires.

Par ce projet de loi, le gouvernement revient sur une autre de ses promesses relativement aux cotisations à l'assurance-chômage. J'étais très engagé dans cette mesure. Quand le gouvernement a introduit, il y a quelques années, le célèbre projet de loi C-21 visant à réduire les prestations d'assurance-chômage et à transférer une partie du financement à des programmes de formation, le ministre s'était engagé à préserver les mêmes taux de cotisation à l'assurance-chômage pendant quelques années, soit en 1990, en 1991 et en 1992. À la même époque, le gouvernement retirait sa contribution à la caisse d'assurance-chômage, ce qui représentait une somme très importante. À l'époque, la loi prévoyait que si le taux de chômage excédait un certain pourcentage—6 p. 100, si je ne m'abuse—le gouvernement fédéral devait financer les prestations supplémentaires à verser.

Avec le projet de loi C-21, le gouvernement a mis fin à la contribution du fédéral, ce qui signifie que les employeurs et les travailleurs devront maintenant financer à eux seuls la caisse du régime. Dans la même mesure, le gouvernement gelait les cotisations des uns et des autres à 2,80 $ pour chaque tranche de 100 $ de revenu et promettait qu'elles n'augmenteraient pas. Mais qu'a-t-il annoncé dans son dernier budget et que nous demande-t-il d'approuver dans le projet de loi C-20? Le gouvernement a trahi sa promesse, et maintenant, tout juste un an après l'avoir faite, il hausse les cotisations et inflige ainsi une taxe supplémentaire aux employeurs et à leurs employés.

Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement ne cesse de faire le contraire de ce qu'il dit. Je ne vois pas comment il peut croire les Canadiens assez stupides pour ne pas voir son manège. Mais ils ne sont pas stupides. Ils voient clair en dépit des écrans de fumée et des jeux de miroirs du gouvernement, comme le prouve le taux de popularité de 14 p. 100 qu'il obtient dans les sondages. Les Canadiens ne sont pas dupes. Ils ne croient pas le premier ministre lorsqu'il fait ses belles déclarations à la télévision, lorsqu'il dit qu'il croit sincèrement à l'éducation et aux soins de santé et qu'il va faire ceci et cela. Ils en sont venus à ne plus rien croire de ce que le gouvernement leur dit. Le gouvernement n'a plus aucune crédibilité. Pourtant, il persiste à nous présenter ce genre de projet de loi, à nous demander d'approuver des compressions qu'il a promis de ne pas faire. Nous n'appuierons pas ce projet de loi. Ce que nous voulons faire dans ce débat, c'est le signaler aux Canadiens, parce que nous savons que nous ne pouvons à nous seuls amener le gouvernement à changer d'idée. Il reste complètement sourd aux arguments des partis de l'opposition. Il ne nous écoute même pas, bien que nous représentions un grand nombre de Canadiens. La télédiffusion des débats nous permet d'expliquer aux Canadiens ce que le gouvernement est en train de leur faire en espérant que s'ils manifestent et le condamnent à grands cris, il fera marche arrière et abandonnera le projet de loi.

• (1910)

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, lorsque le premier ministre a été élu la première fois dans le premier discours qu'il y a prononcé à la Chambre, il a déclaré: «Donnez-nous 20 ans et vous ne reconnaîtrez plus ce pays».

Moins de dix ans plus tard les Canadiens ne sont que trop conscients de la terrible réalité de ces mots prononcés par le premier ministre. Le Canada d'aujourd'hui est un pays à la croisée des chemins. Le gouvernement a mené implacablement notre pays pour qu'il concorde à la vision qu'il avait d'un nouveau monde. Il s'agit d'une vision d'entreprise.

Le projet de loi C-20, dont nous discutons ici aujourd'hui, cherche à limiter les paiements fédéraux aux provinces dans les domaines des soins de santé, de l'enseignement post-secondaire et de l'aide sociale. Ce projet de loi est un des instruments de cette vision du gouvernement. Il s'agit d'une vision où le progrès se mesure en fonction des entreprises et non pas sur le plan social. C'est une vision qui ne tient pas compte de la valeur de la collectivité et que peu de Canadiens partagent.

C'est une vision centraliste d'un Canada où les régions sont sacrifiées lentement mais sûrement au profit des «richards» d'Ottawa et de Bay street. Il y a presque 60 ans, dans les dures années trente, le movement social démocrate est né d'une méfiance grandissante à l'égard de cette vision centraliste du Canada. Il a émané d'une coalition regroupant des cultivateurs des Prairies, des débardeurs de la Colombie-Britannique et de gens de toutes les couches de la société qui ont déclaré au gouvernement de l'époque, qu'ils en avaient assez. Presque 60 ans plus tard nous continuons de livrer les mêmes batailles, cette fois pour sauver les programmes sociaux et régionaux pour la mise en oeuvre desquels nous avons luttés inlassablement au cours des années.

Je veux dire, monsieur le Président, et nous en avons parlé il y a quelques jours à la Chambre, que le gouvernement ne comprend tout simplement pas ce qu'est une collectivité, ce que sont des régions; il ne comprend pas les gens. Comme l'a dit avec tant d'éloquence mon collègue qui vient tout juste de parler, c'est la raison pour laquelle le gouvernement est si impopulaire au Canada et voilà pourquoi il va à coup sûr vers une défaite électorale.

Comprendre le concept de la collectivité suppose que l'on souscrit aux valeurs mêmes que ce projet de loi cherche à faire disparaître. Cela signifie qu'on est en faveur de notre régime universel d'assurance-maladie, que l'on vient en aide aux chômeurs qui ont perdu leur travail à cause des gaffes économiques de ce même gouvernement.

En Colombie-Britannique, la province d'où je viens, et plus particulièrement dans ma circonscription à l'intérieur de la C.-B. , Okanagan—Shuswap, les travailleurs forestiers et les ouvriers sont devenus accessoires du fait de la politique du gouvernement que ce soit les taux d'intérêt élevés, un dollar artificiellement élevé, une récession pure laine et plus particulièrement sa capitulation devant les États-Unis au sujet du taux de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre.

Dans quelques secteurs de ma circonscription, notamment la partie nord de la région Simacous—Malakwa, le taux de chômage atteint 40 p. 100. Le gouvernement a tout à fait négligé ces gens. Il a complètement méconnu la nécessité de créer des emplois et de mettre en oeuvre des programmes emplois et formation dont ce projet de loi ne tient absolument pas compte. Comprendre les valeurs d'une collectivité implique un financement suffisant des services provinciaux et municipaux de la GRC.

Cela implique que l'on protège les bureaux de poste ruraux où les gens se réunissent tous les jours pour échanger des histoires. Cela implique que l'on finance les programmes régionaux de création d'emplois qui remettront les chômeurs dans la vie active. Cela implique un financement suffisant de l'enseignement postsecondaire pour que nos jeunes ne soient pas obligés de quitter leurs collectivités pour obtenir une formation professionnelle ou faire des études supérieures.

Nous avons un vrai défi à relever. Nous traversons une crise économique: personne ne le contestera. Comme le projet de loi dont nous sommes saisis le prouve, la réponse du gouvernement à ce genre de défi est de s'attaquer aux programmes sociaux du Canada, à notre assurance-maladie de première classe. Sa réponse est de voler 100 millions de dollars au Programme canadien de planification de l'emploi qui était un programme régional de création d'emplois vraiment efficace et qui aidait les gens à retrouver un emploi.

Sa réponse à ce défi est de ne plus financer les programmes d'assurance-chômage et de transférer ce fardeau aux travailleurs et aux petites entreprises avec ce genre de projet de loi qui augmente les primes que ces entreprises et ces travailleurs doivent payer.

La réponse du gouvernement au défi économique d'aujourd'hui est de plafonner le financement élargi des programmes versé aux provinces, ce qui va priver essentiellement celles-ci des crédits nécessaires pour maintenir les normes de qualité des soins de santé et de l'enseignement.

Au cours des cinq prochaines années, nous voyons qu'à la suite de ce projet de loi, il va coûter à la Colombie-Britannqiue et aux contribuables de cette province plus de 911 millions de dollars pour assurer le financement qui lui est retiré par ce genre de projet de loi que le gouvernement fédéral veut adopter.

Nous demandons au gouvernement de reconnaître les besoins d'aide accrus pour les provinces, en particulier pour celles qui sont le plus touchées par cette récession d'origine canadienne. Quelle est sa réponse à l'idée d'étendre le plafond de 5 p. 100 au Programme d'aide du Canada, forçant les provinces à supporter le fardeau supplémentaire des prestations au titre du soutien du revenu?

Le gouvernement invoque l'argument qu'il est tout simplement fauché. Il prétend qu'il doit se serrer la ceinture, qu'il n'arrive plus à maîtriser la dette nationale. S'il n'arrive plus à le faire, c'est à cause et non pas en dépit des programmes économiques de ce gouvernement.

La dette totale accumulée en 117 ans, depuis la Confédération jusqu'à 1984, atteignant 187 milliards de dollars. Depuis 1984, elle a plus que doublé. Depuis huit ans que ce gouvernement est au pouvoir, elle a doublé, dépassant plus de 389 milliards. Huit années d'un régime conservateur et la dette accumulée depuis la Confédération a plus que doublé.

Cette dette croissante a-t-elle été mentionnée au cours des dernières élections? Pas un traître mot à son sujet. Pas un. Le ministre des Finances qui était de retour à cette époque, a déclaré que la situation financière du pays était excellente. Lors des élections, le coût de ses promesses atteignait à 20 milliards de dollars notamment pour les programmes de services de garde d'enfants, les sous-marins nucléaires et une aide accrue pour les programmes de services sociaux. Sitôt élu, voilà que d'un seul coup le pays est pauvre.

Plutôt que conserver les programmes qu'il avait promis, que fait le gouvernement? Il sabre à grands coups dans des programmes comme Via Rail, la Société canadienne des postes, les services de la GRC, la Société Radio-Canada, les programmes nationaux de soins de santé, l'assurance-chômage, l'enseignement postsecondaire et les fonds pour la recherche et le développement.

Pendant ce temps, les sociétés ont autant d'échappatoires en matière de defalcations fiscales. Je pourrais m'étendre sur la nécessité d'une véritable réforme fiscale, ce que le gouvernement semble ne faire aucun cas à en juger par ce type de mesure législative.

En résumé, si l'on juge du succès des mesures économiques d'un gouvernement par l'écart qui sépare les classes privilégiées et les classes moins favorisées dans ce pays, on est obligé de conclure que le gouvernement a totalement échoué.

• (1920)

Le gouvernement a été une véritable catastrophe pour le Canada. Il s'est laissé convaincre de signer un accord de libre-échange dont nous ne voulions pas. Il a matraqué nos programmes nationaux. Il a créé sa propre récession «faite au Canada». Il a poussé des emplois et des gens hors du pays. D'un seul coup de dés, il nous a amenés au bord du gouffre. Il est temps que nous nous en débarrassions.

Comme on l'a dit, et je l'ai déjà répété, ce gouvernement manque totalement de vision, et faute de vision, les gens périssent.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, après avoir entendu tous ces éloquents et savants discours sur les supplices que le gouvernement a infligés à notre pauvre pays, je me demande si je serai à la hauteur de mes collègues.

De toute évidence, nous ne pouvons qu'exprimer notre indignation devant le projet de loi C-20. Une telle mesure législative ne sert qu'à miner certains de nos programmes de base, comme nos importants programmes d'éducation, de soins médicaux et nos programmes sociaux, qui sont devenus la marque de notre pays. Qui plus est, nous le faisons de façon sournoise, avec un projet de loi qui paraît tellement anodin et si technique qu'il pourrait presque passer inaperçu.

Comme vous avez pu le constater, aujourd'hui, tout au long du débat à la Chambre, mes collègues ont signalé tous les éléments du projet de loi qui sont si négatifs qu'ils ne peuvent être qualifiés que de facteurs contribuant à l'érosion de nos programmes.

Cependant, que signifie ce projet de loi en ce qui concerne les relations fédérales-provinciales au pays? Il signifie, comme certains de mes collègues de caucus l'ont déjà mentionné, que le gouvernement ne veut pas jouer de rôle actif pour le Canada au moment où notre pays a besoin d'un gouvernement qui cherche activement à unir les gens, à rapprocher les régions et à attirer les provinces à la table des négociations.

Que fait le gouvernement? Il dit non. Son principal objectif est d'équilibrer le budget, de veiller à réduire les dépenses en fonction de la dette publique, de dompter le déficit, ce dragon qui a toujours refusé d'obéir au cours des sept dernières années.

Parce qu'il veut, dit-il, contrôler le déficit, le gouvernement refuse d'assumer toutes ses responsabilités qui lui permettraient de bâtir un pays, de rapprocher les gens et de veiller à ce que tous les Canadiens aient le sentiment de pouvoir tirer avantage de notre pays. Les Canadiens estiment que ces avantages ne se concrétiseront que si l'argent qu'ils ont durement gagné, les sacrifices qu'ils ont faits et les engagements qu'ils ont pris envers leur collectivité, leur province et leurs concitoyens se traduisent en programmes confirmant leur identité canadienne et leur participation patriotique aux programmes de soins de santé et d'éducation, en ces normes qui nous définissent, selon nos aspirations et nos réalisations, normes qui illustrent pour chacun d'entre nous les intérêts que nous défendons, tant ceux des jeunes que ceux des moins jeunes.

Je sais que je m'adresse à une personne qui s'intéresse vivement à la question et aux statistiques que je voudrais vous signaler. Comme vous le savez, d'ici la fin de la décennie, 14 p. 100 de notre population sera en âge d'entrer dans la catégorie des personnes âgées. Face au vieillissement de la population, que faisons-nous? Le gouvernement prétend qu'il va exercer les compressions nécessaires pour que ces personnes âgés aient assez d'argent elles qui n'auront peut-être pas eu le bonheur d'avoir un emploi leur permettant de conserver en vieillissant le niveau de vie auquel elles étaient habituées, et qui baissera indépendamment de leur volonté.

Nous allons nous décharger de la responsabilité que nous avons envers les Canadiens qui ont contribué à l'essor de notre pays à la sueur de leur front, aminés du désir de faire en sorte que la structure politique, économique et sociale du pays soit telle que chacun d'entre nous puissent compter dessus au moment où ils en ont le plus besoin.

Le plus triste, c'est que la réduction du financement des programmes fait courir un risque plus grand à nombre de ces personnes âgés qui comptent sur leurs cotisations au Régime de pensions du Canada et sur leur pension de vieillesse qui, dans la mesure où elles auront été des participants à part entière au programme précédent, leur donneront, en tout et pour tout, à peine plus que 900 $ par mois, somme qui décroîtra sans cesse. Elles n'iront vraiment pas loin avec ce maigre montant de 900 $ par mois à Toronto. Le coût de la vie dans une ville comme Toronto, quand on pense à ce que coûte le logement et l'épicerie, est tel qu'il ne reste à peu près rien aux gens de la catégorie des personnes âgées.

Et que fait le pays pour eux? Comme je l'ai dit plus tôt, nous les abandonnons à leur sort, refusant d'assumer nos responsabilités envers les gens qui ont grandement contribué à créer un système dont ils ne peuvent plus rien tirer. Il est presque criminel de devoir vous citer cet exemple. Vous savez que nous avons au Canada beaucoup de Canadiens originaires d'autres pays. Au moins huit millions de Canadiens ne sont pas originaires de notre pays, mais sont néanmoins fiers d'être Canadiens. Ils ont contribué à la richesse de notre pays. Ils continuent d'en renforcer la structure sociale et culturelle, mais ils conservent des liens culturels, spirituels, ailleurs.

Les pays qui les ont vus naître reconnaissent encore leurs contributions. Je pourrais en citer un en fait. L'Italie verse en effet une contribution aux anciens citoyens italiens qui en ont perdu la citoyenneté pour devenir citoyens canadiens. L'Italie leur verse une contribution et veille à leur bien-être; elle distribue dans notre pays plus de 250 millions de dollars par année en pension, un quart de milliard de dollars par année qu'elle injecte dans notre économie tout simplement parce que ces gens existent.

Or, notre gouvernement perçoit auprès de ces bénéficiaires plus de 50 millions de dollars d'impôt grâce notamment à des conventions fiscales de réciprocité avec l'Italie et d'autres pays. Notre gouvernement ne redistribue même pas la moitié de ces impôts perçus uniquement sur ces pensions. Et pourtant, ces citoyens représentent une énorme richesse pour nous par leur seule présence, étant donné cet apport de revenus de pension. Cela permet au gouvernement de ne pas donner donner toute l'attention qu'il devrait aux difficultés des citoyens, car il sait qu'il entre au Canada un quart de milliard de dollars par année provenant d'un généreux gouvernement étranger. Il sait qu'il peut en tirer encore 50 millions de dollars d'impôt sur ces revenus.

Le gouvernement néglige encore davantage d'exercer sa responsabilité financière pour le bien de ses citoyens. Et qu'arrive-t-il? Ces citoyens, comme tant d'autres qui doivent payer des impôts fonciers croissants, des impôts provinciaux croissants, doivent maintenant payer une TPS de 7 p. 100.

Nous avons vu ce qui est arrivé. La TPS a poussé des centaines de milliers de Canadiens à traverser la frontière en quête de meilleures aubaines pour leur argent dûrement gagné. Toutefois, les personnes âgées n'ont pas cette chance. Nous, les députés du Parlement du Canada, tournons le dos à ceux qui ont le plus besoin de notre aide. Qui prend la défense de ces personnes, sinon les députés de ce côté-ci de la Chambre qui soulignent toutes les lacunes du projet de loi C-20? Je félicite mes collègues d'avoir si bien relevé les failles de cette mesure législative. Je les félicite aussi d'avoir fait ressortir toutes les questions liées au programme d'assurance-chômage, pour lequel nous nous sommes battus avec tant d'ardeur l'an dernier, avant l'adoption du projet de loi C-21. On commence maintenant à voir les conséquences infâmes de cette mesure, conséquences que nous avions prédites et que le gouvernement niait. En fait, au cours de l'année écoulée, le ministre des Finances a jugé bon d'augmenter de 24 p. 100 les cotisations exigées des travailleurs.

Très peu d'entre nous ont critiqué le gouvernement pour s'être complètement retiré du régime, et pour avoir imposé un fardeau supplémentaire aux travailleurs et aux employeurs qui ont encore la chance d'avoir ou de fournir du travail, malgré le programme économique du gouvernement.

• (1930)

Qu'a fait le gouvernement? Dans ma ville de Toronto, qui fut l'un des endroits les plus prospères au Canada, le taux de chômage est plus élevé que celui de n'importe quelle combinaison de deux provinces atlantiques. Si vous êtes en chômage, peu vous importe l'endroit où vous êtes. Vous n'avez pas de revenu, pas de nourriture pour votre famille, pas d'autre façon d'obtenir de l'argent, non plus que la possibilité de stimuler d'autres activités économiques en dépensant.

Que se passe-t-il? Le gouvernement abandonne les étudiants et les chômeurs avec son programme EEET. Or, dans la ville de Toronto, une somme moyenne de 14 000 $ par circonscription est consacrée à un programme EEET.

Je ne peux qu'être d'accord avec mes collègues pour dire que les priorités établies en vertu du projet de loi C-20 sont tout à fait mal orientées. En fait, un plus grand nombre d'entre nous devraient s'élever contre le geste posé par le gouvernement. Nous devrions nous opposer au projet de loi C-20 ainsi qu'à certains programmes financiers que le gouvernement essaie de nous imposer.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'Eglinton—Lawrence de son exhortation fort convaincante. Je crains malheureusement qu'elle ne tombe dans des oreilles de sourds.

M. Weiner: Pas du tout. Nous n'avons pas perdu un mot.

Mme Clancy: Le ministre dit qu'il n'a pas perdu un mot. Il a peut-être tout écouté, depuis deux ans et demi, mais il n'a pas réussi à infléchir la politique du gouvernement dans cette direction. Ce qui fait que nous avons eu droit notamment à quelques manifestations contre le ministre, mais laissons cela.

M. Weiner: J'arrive de Halifax.

Mme Clancy: Où il y a eu une autre de ces manifestations dont le ministre a fait les frais.

M. Arseneault: Ce n'est pas très gentil.

Mme Clancy: Ah non?

M. Arseneault: Non.

M. Weiner: Un peu d'élévation, Mary.

Mme Clancy: Monsieur le Président, le ministre me conseille de faire preuve d'un peu d'élévation. Il admettra avec moi que ce n'est pas facile lorsque vous êtes un citoyen de l'Atlantique et que vous assistez depuis sept ans à tout ce que ce gouvernement inflige délibérément et effrontément à ces quatre provinces qui s'accrochent à la côte est du Canada.

Je ne compte plus le nombre d'interventions que j'ai faites à la Chambre recourant tour à tour à la logique, à la flatterie, à la colère pour implorer le gouvernement de ne pas fermer les yeux sur la misère humaine de plus en plus grande qu'on voit dans les provinces de l'Atlantique.

Mon collègue d'Eglington—Lawrence a dit que le nombre de chômeurs, à Toronto, était supérieur à celui de deux provinces de l'Atlantique. Ce sont des données renversantes, mais les 20 députés de ce côté-ci qui représentent des circonscriptions de l'Atlantique peuvent vous dire que des chiffres comme ceux-là sont monnaie courante depuis bien trop longtemps en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Les coupes dans le financement des programmes établis sont comme du sel versé sur une blessure peut-être déjà mortelle. Il y a deux domaines que je voudrais aborder pendant les quelques minutes qui me sont accordées ce soir pour parler de ce très important projet de loi, les soins de santé et l'enseignement supérieur.

À propos des soins de santé, l'*Ottawa Citizen* d'aujourd'hui rapporte que le président élu de l'Association canadienne de santé publique aurait dit que, selon les recherches de son association, la réduction du financement fédéral se traduira par une perte de 3,3 milliards dans les budgets disponibles pour les services de santé cette année, et par une perte de 30 milliards d'ici à la fin de 1996.

Trente milliards de dollars. Je ne sais pas si c'est la même chose pour vous, mais j'ai beaucoup de difficulté à saisir l'ampleur de ce montant. Il est beaucoup trop élevé. Alors, qu'est-ce je suis en mesure de comprendre? Je peux comprendre le fait que la réduction du financement des programmes établis prévue dans ce projet de loi porte un coup mortel aux soins de santé dans le Canada atlantique. Le problème est le même dans l'ensemble du Canada, mais il est plus accentué dans les quatre provinces atlantiques.

Je reviendrai plus tard à la question des soins de santé, mais je veux aussi parler très brièvement de l'enseignement postsecondaire, encore une fois dans les provinces atlantiques. Je ne sais pas combien de fois j'ai pris la parole à la Chambre pour implorer et réprimander le gouvernement au nom des universités de la région atlantique. Je connais par expérience la situation de ces universités. Au cours des dix dernières années, j'ai enseigné à temps partiel dans trois universités différentes. Croyez-moi, les professeurs à temps partiel savent à quel point les professeurs sont mal payés. La situation est tellement grave que, à l'école de médecine de l'université Dalhousie de Halifax, les médecins doivent payer pour pratiquer et pour enseigner. Voilà à quel point la situation est grave à Halifax.

Nous avons un certain nombre d'universités dans le Canada atlantique. Je suis diplômée de deux d'entre elles, soit l'université Mount St. Vincent, la seule université de femmes dans le Commonwealth britannique, et l'université Dalhousie, dont la réputation n'est plus à faire au Canada, particulièrement en ce qui concerne ses écoles professionnelles.

J'ai été membre du conseil d'administration de ces deux universités et j'y ai enseigné, en plus d'y avoir étudié. En outre, j'ai été présidente du conseil national des anciens de l'université Mount St. Vincent. Je connais donc très bien les rouages et les besoins financiers de ces institutions. Croyez-moi, les compressions dans le financement des programmes établis mettent des bâtons dans les roues des universités, et là encore, cela pourrait leur être fatal à l'avenir.

Dans le cas des universités de la région de l'Atlantique, ce sont elles dont les installations sont les plus vétustes dont les salaires des professeurs sont les plus faibles et les frais de cours les plus élevés.

Mon collègue d'Eglinton—Lawrence nous a signalé que les subventions au titre du programme Emploi d'été/Expérience de travail avaient été réduites cet été. C'est bien le cas. D'une part, les frais de cours sont très élevés dans la région de l'Atlantique et d'autre part, à la suite des compressions dans tous les domaines aux niveaux provincial, notamment en Nouvelle-Écosse, et fédéral, les emplois pour les jeunes et les étudiants universitaires seront très rares cet été.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Mon jeune cousin a décidé de lancer à Halifax une entreprise qui donnera du travail à six ou sept personnes. Il y a deux semaines, il a organisé des entrevues et 400 jeunes se sont présentés—400, imaginez! Il est nouveau en affaires et il a trouvé très difficile de rejeter 393 candidatures au moins. Ce sont des gens qui veulent travailler qui ont besoin de travail pour payer les frais de cours encore plus élevés qu'on doit exiger pour empêcher la fermeture des universités de la région de l'Atlantique. Or, quels sont les débouchés pour eux? Ils sont pratiquement inexistants.

Je vois que vous me dites qu'il ne me reste qu'une minute. Je pourrais peut-être glisser dans cette minute tous les appels, toutes les cajoleries, tous les reproches et quelques-unes des insultes que j'adresse à nos vis-à-vis depuis deux ans et demi que je siège ici et que j'ai le plaisir de représenter les gens d'Halifax et la douleur de constater les répercussions que la politique délibérée du gouvernement a sur ma région. Ainsi, monsieur le Président, je tiens à inviter le ministre présent et tous les ministériels qui sont parmi nous à réfléchir à ce qu'ils font. Pensez aux conséquences de vos gestes. Nous faisons partie du Canada également. Nous sommes des citoyens canadiens égaux et fiers et nous avons tout autant le droit que les autres de profiter des joies et des avantages de la citoyenneté canadienne. Nous nous offuscons particulièrement de la façon dont vous nous traitez, ainsi que notre région du pays, et nous voulons vous rappeler que ce ressentiment va finir par s'exprimer.

• (1940)

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur le projet de loi C-20. Je tiens à intervenir, car je suis tout à fait en désaccord avec les politiques économiques et budgétaires non seulement de ce gouvernement, mais des gouvernements successifs, depuis la Confédération en fait.

Nous avons la chance de vivre dans un des coins les plus privilégiés de la planète. Nous avons une population relativement restreinte et un niveau de développement technologique relativement élevé; pourtant, nous constatons que nous sommes en train de dilapider notre héritage à une vitesse croissante.

Je crois que tout budget, y compris le budget de cette année et le projet de loi à l'étude, doit répondre à trois critères: Premièrement, que fait-il pour remédier à l'inégalité dans la répartition des richesses au Canada? En dépit de notre richesse, nous constatons que le Canada est, parmi les pays industrialisés, l'un de ceux où l'écart entre les riches et les pauvres est le plus marqué, nous sommes à cet égard l'un des pires pays du monde. Plus d'un million de Canadiens, dont beaucoup d'enfants et une majorité de femmes, vivent dans un état de pauvreté chronique. Ces six dernières années—et on pourrait, en fait, remonter jusque dans les années 1970—que les gouvernements aient été libéraux ou conservateurs, l'écart entre les riches et les pauvres s'est élargi. Le budget, le projet de loi, ne satisfait pas au critère de la correction des inégalités de revenus au Canada.

Le deuxième critère, c'est la question de savoir comment le gouvernement, en l'occurrence le gouvernement fédéral, utilise son budget et ses politiques économiques pour introduire des politiques sociales et environnementales progressistes. Il semble que pratiquement tous les députés croient que le marché a sa place, qu'il est un outil efficace pour la prise en compte de certaines considérations d'ordre économique et pour la mise en valeur de certains aspects de notre richesse.

Je crois cependant que nous reconnaissons tous que les décisions liées au marché ne font pas intervenir les facteurs sociaux et environnementaux. Le gouvernement et le Parlement ont la responsabilité de protéger certaines valeurs sociales et environnementales, notamment le droit à la négociation collective, l'application de normes équitables au travail, l'équité en matière de rémunération, la fin de la discrimination et des politiques environnementales sensées. Ce budget a pour effet d'éliminer les politiques plus ou moins adéquates qui existent déjà.

L'un après l'autre, les orateurs ont attiré l'attention de la Chambre sur l'incapacité pitoyable du gouvernement de prendre ses responsabilités et d'assurer le maintien de normes sociales et environnementales. Le transfert des responsabilités aux provinces, la baisse de la qualité des soins de santé, l'aide indéquate aux pauvres et aux programmes pour les femmes, l'incapacité totale du gouvernement de prendre l'initiative de préserver l'environnement, sont autant de faits qui montrent que ce budget n'est pas à la hauteur.

Le troisième critère d'évaluation consiste à voir si ce budget contribue à la création de la richesse, à la subsistance des Canadiens. J'ai eu la chance de me rendre à Halifax, il y a dix jours, et j'ai pu y visiter les chantiers maritimes. Je connais, pour l'avoir constaté dans la circonscription de Victoria que je représente la situation de l'industrie de la construction navale, qui s'est effondrée à cause des politiques inadéquates des conservateurs et des libéraux depuis deux décennies.

Qu'il s'agisse d'une industrie ou de l'autre, l'industrie des pêches par exemple, les politiques des libéraux ont consisté à privatiser les sociétés et le gouvernement actuel n'a pas su faire face au désastre qui s'en est suivi pour l'industrie des pêches des deux littoraux. Qu'il s'agisse de la destruction de l'industrie agricole au Canada, de l'Accord de libre-échange et de ses effets néfastes sur l'industrie manufacturière, presque toutes les industries et à peu près tous les modes de subsistance ont été sacrifiés par le gouvernement au profit du marché, un marché qui appartient de plus en plus aux États-Unis et aux capitaux étrangers dont les intérêts ne sont pas canadiens mais consistent à assurer des revenus aux investisseurs étrangers.

Par conséquent, nos sources de subsistance fuient rapidement vers l'étranger. Dans le discours du Trône, le gouvernement aborde du bout des lèvres la question de l'éducation et de la recherche. Il y déclare que ces deux domaines sont essentiels à notre compétitivité. Mais où est l'argent? Où est le leadership? Que fait le gouvernement? Il ne fait rien, monsieur le Président, absolument rien. Le gouvernement oublie les générations futures de Canadiens en ne faisant pas ce qu'il faut pour que l'éducation, la formation et la recherche au Canada soient de première qualité. S'il faisait preuve d'un sens de la responsabilité nationale, le gouvernement traiterait l'éducation, la formation et la recherche comme des priorités absolues. C'est notre seule façon de pouvoir concurrencer les autres à l'avenir et le gouvernement ne pourra plus se contenter de faire de belles déclarations dans le discours du Trône. Avec ce projet de loi et ce budget, le gouvernement a laissé tomber les Canadiens.

Que faisons-nous maintenant? Nous allons regarder où l'argent a été dépensé. Je suis le porte-parole de notre parti pour la défense et le désarmement et j'ai étudié les prévisions budgétaires pour la défense. Regardons un peu où le gouvernement a décidé de dépenser de l'argent. Il a réduit les programmes destinés aux personnes âgées, les programmes destinés aux femmes, les programmes destinés aux enfants et les programmes de prévention du crime par le truchement de mesures sociales. Il a en fait réduit de façon générale les programmes qui viennent en aide aux Canadiens ordinaires.

Regardons maintenant où il dépense l'argent. Dans la circonscription que je représente, soit celle de Victoria, le budget prévoit des déboursés de 1 597 millions pour la construction d'une nouvelle salle à dîner au collège militaire Royal Roads et près d'un million pour des quartiers supplémentaires pour les cadets. Dans le cadre d'autres

projets réalisés ailleurs, le gouvernement a l'intention de dépenser plus de 16 millions de dollars pour de nouvelles installations dans des zones d'essai et d'expérimentation des Forces canadiennes dans les provinces maritimes, 241 000 $ pour de nouveaux quais, 695 000 $ pour un nouveau mess des officiers, 3,7 millions pour des programmes réalisés à Kingston, en Ontario, pour un manège de la réserve navale, un million pour la division de la réserve navale de London, quatre millions pour Moose Jaw, et près de huit millions à Chilliwack, l'une des bases qui devraient fermer ses portes.

Région après région, le gouvernement dépense ainsi de l'argent. Une somme de 1,2 million sera consacrée au maintien de troupes en Europe, alors que la guerre froide est terminée depuis des années. Les prévisions budgétaires de cette année signalent que le gouvernement consacrera plus d'un milliard de dollars à du matériel qui ne pourra pratiquement être utilisé qu'en Europe. Dans toutes les secteurs, le gouvernement ne met pas son argent aux bons endroits.

Ce que nous disons, nous du Nouveau Parti démocratique, c'est qu'il est tout d'abord temps de donner aux gens l'occasion de nous dire comment l'argent des contribuables devrait être dépensé. Monsieur le Président, si vous allez demander aux gens de Victoria s'ils veulent dépenser deux millions de dollars pour un nouveau mess des cadets au collège militaire Royal Roads, ils vous répondront par la négative. Le traitement des eaux usées est plus important dans la région de Victoria. L'enseignement et la formation, de même que l'aide aux universités et collèges communautaires constituent des questions plus importantes dans notre région. Le financement des services de santé et des installations du réseau de services de santé constitue une question plus importante dans notre région. Même les douanes et les parcs publics sont gravement négligés par le gouvernement.

• (1950)

Il est temps de vraiment changer la façon dont notre pays est gouverné. Depuis trop longtemps, le Canada est gouverné par des partis qui ont eu essentiellement comme mandat de servir les intérêts des entreprises, qui appartiennent maintenant surtout à des étrangers. Il est temps de procéder à des changements, d'élire un nouveau gouvernement. Il est temps que la population donne franchement son avis et déclare: «Ce budget est mauvais. Ce projet de loi est mauvais. Nous exigeons un changement.»

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ce projet de loi est sans doute le plus agressif que le gouvernement du Canada ait jamais présenté.

C'est un projet de loi qui est implacable envers les provinces. Pour utiliser une métaphore nautique, on pourrait dire que le gouvernement pousse les provinces au bout de l'embarcadère les yeux bandés. Il les empêche d'offrir des programmes auxquels les gens sont habitués depuis des années.

Il ne s'agit pas seulement de la santé et de l'éducation. Le gouvernement a commencé par réduire le financement des programmes établis. Ce qui a pour effet que la province de Terre-Neuve et du Labrador doit supprimer des lits d'hôpitaux. Des provinces comme elle dépendent beaucoup des paiements de transfert du gouvernement fédéral pour faire fonctionner les hôpitaux et les écoles.

Elles ont grand besoin de ces paiements. Si ceux-ci sont réduits, deux choses peuvent se produire: la province en cause peut hausser les frais parce qu'elle ne peut augmenter les impôts au-delà d'un certain point ou elle peut fermer des écoles et supprimer des lits d'hôpitaux. De fait, c'est ce qui est arrivé à Terre-Neuve et au Labrador, en raison des mesures restrictives et régressives du gouvernement du Canada.

Des lits ont été supprimés et des écoles ont été fermées à Terre-Neuve et au Labrador. Je dirais aussi que cela arrive à l'ère qui est censée être celle de l'information, où les connaissances et l'instruction sont plus importantes que jamais.

Dans la province où le taux de chômage est le plus élevé du pays, les jeunes gens qui veulent se trouver un emploi, amorcer une carrière et vivre décemment ne peuvent le faire au moment où ils y aspirent le plus. Ce sont les répercussions de la politique gouvernementale. Ce n'est pas uniquement la faute du dernier budget. Les derniers budgets ont systématiquement freiné la croissance du financement des programmes établis pour Terre-Neuve et le Labrador.

Maintenant le gouvernement déclare que si, à la suite des réductions qu'il a apportées aux paiements de transfert pour les services de santé, les provinces, comme Terre-Neuve et le Labrador, imposent des coûts supplémentaires aux personnes qui reçoivent ces services de soins de santé et d'enseignement, elles seront pénalisées. Comment seront-elles pénalisées? De la façon la plus draconienne que vous puissiez imaginer. En réduisant tout paiement de transfer à ces provinces.

Le projet de loi C-20 permet au gouvernement du Canada de réduire tout programme faisant l'objet d'une entente avec Terre-Neuve et le Labrador parce que si ce gouvernement provincial essaie de maintenir le niveau de services offert auparavant en augmentant les coûts, ce qu'il serait obligé de faire si le financement des programmes établis fait l'objet de réductions, il sera pénalisé en voyant ses paiements de péréquation diminuer.

Terre-Neuve essaie d'augmenter ces paiements de péréquation. Ils risquent d'être réduits par le gouvernement du Canda si la province de Terre-Neuve ose établir des coûts destinés uniquement à maintenir le niveau de services assuré à l'heure actuelle.

Que peut-on réduire d'autre, à part les paiements de péréquation? Les subventions tenant lieu d'impôts. La communauté de Goose Bay n'est probablement pas la seule au Canada.

C'est une de ces localités qui n'a pas un secteur privé fort et bien établi. Elle dépend beaucoup des installations du gouvernement du Canada. En fait, il y a une base de l'aviation à Goose Bay qui fait vivre environ 2 000 personnes directement ou indirectement. La municipalité en est tributaire, comme d'autres le seraient de l'Abitibi Asbestos Mining Company Ltd, de la Iron Ore Company of Canada ou de la MacMillan Bloedel.

À Goose Bay, le gouvernement du Canada est exactement comme un grand contribuable. Il transfère chaque année à la municipalité une grande partie de son budget, dont elle se sert pour assurer les services habituels à ses habitants.

Si le projet de loi C-20 est adopté, le gouvernement du Canada pourra supprimer les subventions tenant lieu d'impôt. Si Terre-Neuve ose augmenter les coûts pour maintenir les services à un certain niveau, le gouvernement pourra désormais supprimer les subventions tenant lieu d'impôt à Goose Bay et dans toute autre localité semblable du Canada.

Quoi d'autre peut-il supprimer?

Les autochtones, les Inuit et les Innu qui vivent au Labrador comptent, pour leurs écoles, leurs services de santé, leurs études postsecondaires et pour bien des services offerts dans leur localité, sur des accords fédéraux-provinciaux entre le gouvernemnt du Canada et celui de Terre-Neuve et du Labrador, car le gouvernement du Canada transfère à Terre-Neuve un montant égal à celui qu'il paie en moyenne pour chaque autochtone qui vit ailleurs dans le pays. Il transfère ce montant chaque année à Terre-Neuve pour qu'elle assure des services aux autochtones.

Si le projet de loi C-20 est adopté et si la province de Terre-Neuve et du Labrador a la témérité d'augmenter les coûts pour maintenir un niveau décent de services, les subventions à la province pour les autochtones pourraient être réduites.

Quoi d'autre pourrait être réduit?

De nombreuses femmes désirant entrer sur le marché du travail sont des mères seules. En fait, 70 p. 100 de tous les étudiants à temps partiel au niveau secondaire sont des femmes. Beaucoup, probablement la majorité, sont des mères seules. Pourquoi cherchent-elles une formation? Parce que c'est le seul passeport pour le succès.

Que font-elles de leurs enfants pendant qu'elles poursuivent leur passeport? Elles doivent les faire garder.

Si ce projet de loi est adopté, ce projet de loi C-20, le Régime d'assistance publique du Canada, le principal véhicule des fonds pour les garderies pour ceux qui ont des enfants et désirent suivre l'enseignement secondaire, peut être arbitrairement réduit par le gouvernement du Canada si la province de Terre-Neuve et du Labrador ose augmenter ses dépenses pour maintenir les services suite aux réductions du gouvernement du Canada au titre du financement des programmes établis et d'autres articles du budget. Si le gouvernement provincial fait cela, le gouvernement du Canada, en vertu du projet de loi C-20, a le droit de réduire le Régime d'assistance publique du Canada.

C'est déjà dur partout au pays, mais c'est doublement dur dans les régions rurales où les villes ne dépendent que d'une industrie, loin des centres urbains, et plus encore dans le nord du Canada. Les effets peuvent être catastrophiques.

Je viens de citer l'exemple de Goose Bay, une ville d'environ 8 000 habitants qui pourrait être gravement touchée si l'on réduit les subventions tenant lieu d'impôts fonciers.

Je pensais que le gouvernement du Canada s'était rendu compte qu'il ne pouvait tout simplement pas traiter tout le monde au Canada sur le même pied, qu'il y avait des gens plus forts et d'autres plus faibles, que certains bénéficiaient d'un secteur privé fort et d'autres d'un secteur privé faible. Il y en a qui ont des économies bien développées et il y en a d'autres qui ont des économies moins bien développées et si on traite tout le monde de la même façon, ceux qui habitent les régions éloignées souffrent plus que les autres.

Je pensais que le gouvernement du Canada s'était rendu compte de cela parce qu'il manifestait une certaine compréhension dans sa politique sur l'imposition des avantages accordés aux résidents du Nord. En fait, je dirais que la politique du gouvernement actuel est plus généreuse et plus complète que celle du gouvernement précédent. Tout ce que nous étions capables de faire, c'était de maintenir l'exonération d'impôt de ces avantages. Le gouvernement actuel a mis sur pied un programme plus large et plus généreux. Je pensais qu'il comprenait les besoins particuliers du nord du Canada, mais ce n'est évidemment pas le cas.

• (2000)

En vertu du projet de loi à l'étude, la mesure législative la plus régressive que nous ayons jamais connue, il a le droit de sabrer dans les paiements aux autochtones, aux étudiants, aux patients dans les hôpitaux, aux mères célibataires et à tous les défavorisés, où qu'ils vivent au Canada, que ce soit dans les villes ou ailleurs, mais en particulier dans les régions éloignées.

Nous ne devons pas laisser adopter ce projet de loi. Les députés doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour l'arrêter. Nous devons dire maintenant à tous les Canadiens qui nous écoutent qu'il est temps que nous ayons une révolution comme celle que les personnes âgées ont faite quand le gouvernement a essayé de toucher à leurs pensions. Elles ont créé dans tout le Canada un mouvement si fort qu'il a forcé le gouvernement à annuler cette initiative. Nous devons utiliser la même force, le même pouvoir politique, dans ce cas-ci.

Si ce projet de loi est adopté, il donnera au gouvernement une poigne de fer qui lui permettra d'écraser sans merci l'avenir économique des jeunes et des vieux et de tous les Canadiens, citadins ou ruraux.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ce projet de loi C-20 continue la triste série de réductions que les conservateurs effectuent dans les paiements de transfert aux provinces. S'il n'y avait pas de réduction, ce projet de loi serait absolument inutile. La vie suivrait son cours normal. Le gouvernement contribuerait toujours au régime d'assurance-maladie.

Le gouvernement soutient que le projet de loi a pour objet de lui permettre de faire respecter les dispositions de la Loi canadienne sur la santé. S'il se retire de l'assurance-maladie dans quelques années, il ne sera plus en mesure de dire un mot sur le régime canadien de la santé.

Les conservateurs—et tout cela est conforme à leur philosophie—ont présenté ce projet de loi qui est censé punir les provinces qui ne respecte pas la Loi canadienne sur la santé. C'est la façon dont les conservateurs disent qu'ils se soucient de l'assurance-maladie. Eh bien, n'en croyez pas un mot. Méfiez-vous. Il ne faut pas y croire car il se peut fort bien que, si ce projet de loi est adopté, il sera annulé par les tribunaux.

Selon notre Constitution, l'administration de l'assurance-maladie est un pouvoir exclusif des provinces; elles contesteront la constitutionnalité de toute loi qui les punit pour la façon dont elles gèrent leur régime d'assurance-maladie.

Les conservateurs fédéraux ont eu leur mot à dire sur l'assurance-maladie depuis qu'ils sont arrivés au pouvoir en 1984, mais seulement parce qu'ils fournissaient de l'argent. Si cet argent disparaît, il en ira de même de leur pouvoir de diriger l'assurance-maladie. Tout dépend s'il y aura un projet de loi C-20 ou non, c'est aussi simple que cela. En d'autres termes, ce projet de loi, c'est une imposture. Si le gouvernement se préoccupe vraiment de l'assurance-maladie comme il le prétend, il doit la financer. C'est la seule chose à faire et c'est exactement ce que lui demande la population canadienne. Il lui faut financer comme il le faut l'assurance-maladie, dont tous les Canadiens sont si fiers. Il s'agit d'un des éléments les plus forts de notre civilisation. Ce régime constitue une des plus merveilleuses distinctions qui nous différencient des Américains. Ceux-ci nous envient notre notre régime public d'assurance-maladie. Ils aimeraient bien avoir le même tout comme ils souhaiteraient avoir des représentants responsables qui le leur donneraient.

Les Canadiens ont été bouleversés par la publication du rapport du Conseil national du bien-être social, l'autre jour. D'après le rapport, bientôt, et je cite: «Le régime d'assurance-maladie ne sera plus un régime *national* d'assurance.» Ce n'est pas un parti politique partial qui a fait une telle affirmation, mais un organisme consultatif auprès du gouvernement même, un groupe très respecté.

Selon le Conseil, si la tendance actuelle se maintient, les paiements comptants disparaîtront en premier au Québec, et ce d'ici cinq ans seulement. De plus, si la tendance actuelle se poursuit toujours, le dernier paiement fédéral comptant serait versé au Yukon, au cours de l'exercice 2009-2010.

Que va-t-il se produire alors? Je vais vous donner l'opinion d'un organisme impartial. Voilà ce que le Conseil national du bien-être social a à dire à ce sujet: «Les disparités régionales seraient amplifiées sans d'importants paiements comptants de la part de l'administration fédérale, et les résidents des provinces moins nanties devraient se contenter de services de santé de moins grande qualité que les services dont bénéficient les Canadiens habitant des provinces plus riches.»

Dans ma province, le Manitoba, les gens le comprennent. Ils savent que si le fédéral les laisse financer l'assurance-maladie tous seuls, ils ne pourront pas se permettre les soins de santé que les provinces riches, comme l'Ontario, ont les moyens de se payer. Si cela arrive, les Manitobains deviendront en un sens des citoyens de deuxième zone, ce qui m'est absolument inacceptable. À mes yeux, tous les Canadiena sont des citoyens de première classe.

Je suis très intimement convaincu que les Canadiens châtieront tout parti politique qui n'appuiera pas inconditionnellement l'assurance-maladie, et c'est pourquoi je suis certain qu'ils vont se débarrasser du gouvernement actuel à la première occasion. Les Canadiens aussi lancent cet avertissement. Ils demandent à tout le monde de se méfier des politiciens qui préconisent le transfert de l'assurance-maladie aux provinces. Que tous soient prévenus: ce n'est qu'une façon détournée de dire que le gouvernement veut s'en débarrasser. Ces politiciens savent très bien que les provinces les plus pauvres ne peuvent s'offrir les soins de santé auxquels nous nous sommes habitués.

Et à quoi nous sommes-nous habitués? À un programme national trop ambitieux pour nos moyens? Jamais de la vie. Notre régime est une aubaine, surtout lorsqu'on le compare à celui de notre grand et riche voisin, les États-Unis d'Amérique. Nous n'y consacrons que 9 p. 100 de notre richesse, et à ce prix-là, nous sommes entièrement couverts.

Combien la santé coûte-t-elle, aux États-Unis? Le régime d'assurance-maladie des Américains leur coûte 12 p. 100 de leur richesse nationale, et pourtant, 40 millions de citoyens ne sont pas couverts du tout et 100 millions ne le sont que partiellement. Réfléchissez à cela. Nous dépensons 9 p. 100 de notre richesse pour assurer toute la population; ils en dépensent 12 p. 100 pour n'assurer qu'une partie de leur population.

Il y a autre chose, et c'est important qu'on le sache: nous ne dépensons pas plus qu'il y a dix ans, en pourcentage de notre richesse pour l'assurance-maladie. C'est un fait absolu.

Je voudrais dire quelques mots sur l'éducation postsecondaire. Je veux en parler parce que les coupes dans les paiements de transfert aux provinces modifient aussi le soutien du fédéral à nos collèges et universités. Le financement fédéral a permis à un très grand nombre de Canadiens d'aller au collège et à l'université sans avoir à payer de frais de scolarité exorbitants. C'est une autre de ces merveilleuses différences qu'il y a entre nous et les Américains. Mais je trouve très inquiétant toute coupe dans le domaine de l'éducation postsecondaire, et il en est de même pour la plupart des Canadiens, car il y a vraiment un lien entre la pauvreté et le niveau d'éducation.

Le Conseil du Bien-être a publié un tableau qui montre très clairement le lien entre la pauvreté et le niveau d'éducation. Dans ce tableau, on voit que près de 20 p. 100 des chefs de famille ayant une scolarité de niveau primaire vivent sous le seuil de la pauvreté, et que c'est aussi le cas de 60 p. 100 des particuliers ayant la même scolarité, au Canada. Qu'en est-il chez ceux qui sont allés à l'université? Environ 4 p. 100 des chefs de famille et de 12 à 13 p. 100 de l'ensemble de ceux qui sont allés à l'université vivent sous le seuil de la pauvreté. C'est le lien entre l'éducation postsecondaire et la pauvreté, et c'est une situation que nous ne devrions pas tolérer.

• (2010)

Les conservateurs parlent d'augmenter notre compétitivité à l'échelle mondiale. Comment ferons-nous pour nous montrer compétitifs sur le marché mondial si nous réduisons le financement de l'éducation?

Ce projet de loi devrait être défait, et dès maintenant, parce qu'il signifie que l'érosion se poursuivra dans le financement fédéral du régime d'assurance-maladie et de l'éducation postsecondaire.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de discuter ce soir de ce projet de loi. Il s'agit d'un projet de loi qui favorise la décharge des responsabilités fédérales sur le dos des provinces et, comme c'est le cas pour d'autres questions, sur le dos des municipalités également.

Nous, en Saskatchewan, ne sommes que trop conscients des résultats du transfert des programmes fédéraux aux provinces et aux municipalités; de fait, grâce aux efforts des membres de la Saskatchewan Urban Municipalities Association, la question du financement de la GRC a été examinée et étudiée à nouveau par le présent gouvernement. Le financement de la GRC est un facteur qui ravagerait la base de financement des petites collectivités de la Saskatchewan, et grâce au maire Carlson de Melfort, qui a dirigé l'équipe de négociation de la Saskatchewan Urban Municipalities Association et aux nombreux députés de cette Chambre qui ont fait des représentations, le gouvernement s'est à nouveau penché sur la question.

Nous ne pouvons qu'espérer qu'il étudiera également—je parle ici du gouvernement—les mesures qu'il prend pour ce qui est de se décharger aussi des dépenses en matière d'éducation et de soins de santé.

Chose certaine, il limite ainsi la capacité des provinces de s'acquitter de leurs autres responsabilités. Je pense ici aux infrastructures de financement des provinces qui visent à garantir que nous possédons des installations de qualité pour les soins de santé et l'éducation, mais aussi pour les réseaux d'égouts et d'aqueduc, les réseaux routiers et les autres structures sur lesquelles nous comptons pour améliorer notre qualité de vie.

Une province comme la Saskatchewan, de nature surtout rurale, compte beaucoup sur l'infrastructure de soutien du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral. Dans les années du CCF, en Saskatchewan, l'infrastructure de soutien a contribué à l'électrification rurale ou plutôt devrais-je dire à l'électrification des zones rurales, sans laquelle nous ne pourrions survoler la Saskatchewan aujourd'hui et voir les milliers de lumières qui l'illuminent.

Cela signifie également que si la province a un bon financement pour l'éducation et les soins de santé, elle peut soutenir les autres secteurs économiques qui relèvent directement des gouvernements provinciaux.

Je fais allusion ici, venant de la Saskatchewan, aux questions agricoles. Personnellement, j'aimerais que le gouvernement soit plus actif, qu'il prenne plus de responsabilité dans les questions d'agriculture. À mon avis, les provinces ne devraient pas avoir le niveau de responsabilité qu'elles sont forcées d'accepter au chapitre de l'agriculture. Toutefois, une chose est sûre: si des fonds étaient disponibles pour financer adéquatement l'éducation et les soins de santé, les provinces seraient plus libres de pouvoir financer des programmes comme ceux de l'assurance-récolte et de l'assurance-revenu qui ont été élaborés récemment. Je critique aussi le programme actuel d'aide à l'agriculture.

Je suis très fier du travail effectué par les Néo-démocrates à notre congrès qui a eu lieu Halifax, il y à peine quinze jours. Des membres du Parti sont venus de toutes les régions du Canada pour assister à un congrès national dans le Canada atlantique. L'une des principales résolutions présentées à ce congrès portait sur la politique agricole dans les Prairies. Il m'a été très agréable de constater l'appui unanime qu'accordent tous les Canadiens à notre politique agricole.

J'aimerais en signaler certains éléments à la Chambre, d'abord parce que rien n'est plus important, à mon avis, que la communication, l'échange d'information et la compréhension. L'une des choses qui m'ont impressionné au cours de notre congrès à Halifax, c'est que des Canadiens de milieux aussi divers se soient rassemblés pour examiner certaines questions, dont la Constitution. Cette politique agricole a été mise au point par des gens qui s'intéressent à la construction navale, à l'exploitation minière, à l'immobilier, à l'enseignement, aux petites et moyennes entreprises, et des personnes qui s'intéressent aux gens en général.

Les délégués au congrès ont reconnu le bien-fondé du Régime d'assurance-revenu brut, un programme conjoint appuyé par le gouvernement fédéral et négocié avec les provinces, mais les représentants au congrès ont admis que ce programme ne rapporte pas aux cultivateurs l'équivalent de leurs coûts de production. À leur avis, il était très important que le gouvernement mette sur pied des programmes qui le fassent. Les délégués, qui ont examiné très attentivement la façon dont le RARB est administré, ont déclaré que cela déchargeait sans nul doute le gouvernement qui refilerait ses responsabilités aux provinces. C'était encore un de ces programmes qui obligeaient les provinces à débourser des fonds quand ce ne devrait pas être à elles de le faire.

Le gouvernement fédéral finance une partie du programme, mais les producteurs, les agricluteurs de cette province, n'ont pas accès à ces fonds à moins que les provinces n'acceptent d'entériner également le programme et d'y consacrer des fonds.

En Saskatchewan, le gouvernement conservateur est maintenant obligé d'harmoniser le système fiscal de la province avec la TPS du gouvernement fédéral pour pouvoir financer le programme fédéral d'aide à l'agriculture.

Cette façon de se décharger ainsi de ses responsabilités a vraiment nui aux habitants de la Saskatchewan. Je n'ai pas à le leur rappeler, mais je dis aux députés du Parti conservateur présents à la Chambre que les citoyens qui, il y a à peine quelques mois, ne payaient pas de taxe sur les repas pris au restaurant ou sur les vêtements d'enfants, réalisent maintenant qu'il doivent payer une TPS de 7 p. 100, qu'une nouvelle taxe provinciale de 7 p. 100 s'ajoute maintenant et que, bientôt, tous les services, les frais des mécaniciens, les honoraires des comptables, ceux des avocats et tout ce qui n'était pas taxé auparavant par les gouvernements provincial ou fédéral, seront désormais assujettis à cette taxe.

Lorsque ces personnes ont étudié la politique agricole, ils ont constaté qu'il y avait des problèmes très importants à régler. Le Nouveau Parti démocratique a proposé un programme d'aide à l'agriculture que ses membres de Terre-Neuve à l'île de Vancouver ont appuyé.

Le parti a fait une proposition très précise. Il demande que les programmes agricoles, quels qu'ils soient, ne transfèrent pas les coûts aux territoires, aux provinces ni aux agriculteurs. Il demande que tout programme agricole soit fondé sur le coût de production et non pas sur des chiffres artificiels calculés par le gouvernement ou quelqu'un d'autre. Il propose, pour les versements, des plafonds raisonnables. En d'autre termes, il veut éviter que les gros exploitants agricoles ne raflent la part du lion du financement offert par les programmes d'aide, afin que celle-ci soit répartie équitablement et que les petits et moyens producteurs touchent plus que leur juste part du financement disponible. Mais surtout, notre parti propose que la Commission canadienne du blé se charge de la commercialisation de toutes les céréales et de tous les oléagineux et qu'elle soit rebaptisée Commission canadienne des grains, ce qui indiquerait que les grains destinés à l'exportation comprendraient les oléagineux et les céréales.

• (2020)

Notre parti est évidemment en faveur du rétablissement d'une politique canadienne prévoyant deux prix pour le blé, politique que le gouvernement a mise en application pour aider à réduire le prix du pain au Canada, ce qui devait nous permettre de réduire le prix du blé destiné aux minoteries, alors qu'en réalité, quiconque a acheté du pain au Canada sait que la modification du système des deux prix pour le blé ne s'est faite qu'au détriment de l'agriculteur sans comporter d'avantage pour le consommateur.

Notre politique prévoit et exige aussi que l'on reconduise de façon permanente le programme des avances de fonds sans intérêt et prévoit un programme d'assurance du marché dans le cadre duquel les agriculteurs se feraient payer le grain invendu à la fin de l'année-récolte, de même que les frais de stockage de ce grain. Enfin, le programme devrait tenir compte des préoccupations environnementales et de la nécessité d'une production soutenue.

Des provinces comme la Saskatchewan ont un urgent besoin d'une politique agricole forte. Des programmes de ce genre sont impossibles si les provinces ont les mains liées par une politique fédérale de versement du financement.

Il est temps que le gouvernement et ses partisans reconsidèrent leur façon de restreindre les dépenses gouvernementales et mettent au point des programmes beaucoup plus justes et globaux à l'intention de la population canadienne.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion ce soir d'exprimer mon opinion sur le projet ce loi C-20, loi permettant au gouvernement de plafonner le financement des programmes établis.

Comme les députés le savent, ce projet de loi réduit les paiements comptants que le gouvernement fédéral doit verser aux provinces au chapitre de l'éducation et de la santé. Il confirme également l'augmentation des cotisations à la caisse d'assurance-chômage que nous annonçait, entre autres choses, le dernier budget.

Depuis déjà quelque temps, le gouvernement nous rappelle à quel point le Canada doit soutenir la concurrence au niveau international. Personne ne conteste cet objectif, mais un gouvernement est jugé, ou devrait l'être, non pas selon ses paroles ou ses promesses, mais selon ses actions et ses politiques.

En 1991, l'ex-ministre des Finances a déclaré que la compétition au niveau international devenait de plus en plus féroce. Je voudrais vous citer ses propos. Selon lui, le problème fondamental, c'est que notre capacité sous-jacente à soutenir la concurrence sur le marché international a progressivement diminué par rapport à celle de nos partenaires commerciaux.

Je félicite le gouvernement d'avoir cerné le problème, mais je le condamne, parce qu'il n'a rien fait pour le solutionner. En réalité, le gouvernement continue de prendre des mesures qui nuisent aux établissements chargés de former et d'instruire notre main-d'oeuvre de demain et de la préparer à relever les défis que comporte la compétition sur le marché international.

Comment allons-nous pouvoir rivaliser sur ce marché international où la compétition est féroce si notre main-d'oeuvre n'est pas préparée à cette fin?

Le projet de loi dont nous sommes saisis ce soir maintient la plafonnement des paiements de transfert que le gouvernement fédéral verse au chapitre de la santé et de l'éducation. Déjà, à l'heure actuelle, les universités subissent d'énormes pressions à cause des compressions budgétaires que le gouvernement leur a imposées jusqu'à maintenant. Nous devrions encourager les Canadiens à fréquenter les établissements d'enseignement postsecondaire. Le gouvernement prend plutôt des mesures qui nuisent non seulement à la qualité de l'enseignement, mais également à la capacité des jeunes Canadiens de payer leurs études.

Je regarde ce qui se passe dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, où l'University of Prince Edward Island a récemment annoncé qu'elle devait augmenter ses frais de scolarité de 15 p. 100. Les prêts aux étudiants n'ont pas augmenté depuis 1984. Les étudiants ressentent, eux aussi, les effets de la TPS. Ils paient même cette taxe sur les livres. On leur a également imposé des frais d'administration de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. Toutes ces mesures leur causent du tort.

Pour vous illustrer à quel point elles nuisent aux étudiants, permettez-moi de vous citer les propos d'un étudiant. Il s'agit d'un étudiant de 21 ans qui fait une license en physique à l'université de l'Île-du-Prince-Édouard et dont les propos ont été cités dans un journal de l'île: «La faute en incombe à Mulroney. Il a découragé l'éducation supérieure en réduisant les subventions tous azimuts et en bloquant les crédits versés aux provinces. On n'a pas à se poser de question.»

Les programmes du gouvernement entraîne une détérioration de notre système d'éducation du point de vue de la qualité et de l'accès. Il n'y a pas que les étudiants, les éducateurs et les membres de l'opposition au Parlement s'inquiètent aussi de voir que le gouvernement n'apporte aucun soutien à l'éducation. En fait les auteurs du rapport du Conseil national du Bien-être social, qui a été publié ce mois-ci, que de nos provinces moins prospères ne puissent pas assumer cette dette accrue que le gouvernement fédéral leur refile.

Les auteurs d'un autre rapport ont avoué dans leur conclusion qu'ils s'inquiètent en permanence du fait que les moins bien nantis de toutes les régions de ce pays, ainsi que les Canadiens des régions moins prospères, se voient refuser des chances égales de réussite si le gouvernement fédéral continue sur sa lancée.

Si vous jetez un coup d'oeil à la participation de chaque province au Produit national brut au titre de la santé et de l'éducation, vous pouvez constater très rapidement que les provinces de l'Est se retrouveront nettement désavantagées alors que le gouvernement fédéral réduit les crédits qu'il consacre à ces deux secteurs.

Dans ma province de l'Île-du-Prince-Édouard, les dépenses dans ces deux domaines équivalent à 5 p. 100 du PNB, tandis, qu'en moyenne au Canada, elles sont légèrement supérieures à 7 p. 100. Ce qui signifie que lorsque nous payons 10,5 p. 100 du PNB comparativement à 7 p. 100, le fardeau du financement de l'éducation est beaucoup plus élevé dans des provinces comme l'île-du-Prince-Édouard. Cette diminution des engaments financiers du gouvernement fédéral a beaucoup plus de répercussions sur cette région que sur n'importe quelle autre.

Autrement dit, je dis que les provinces dotées d'une économie plus prospère et plus importante auront moins de difficultés à percevoir ces recettes fiscales que celles qui ont une économie plus faible.

Ce genre de politique gouvernementale, si elle continue, conduira sans aucun doute à des inégalités régionales dans la qualité de l'enseignement et dans son coût. Cela signifiera que les étudiants des provinces plus prospères qui ont les moyens de conserver et d'augmenter leur niveau de financement pour l'enseignement auront de meilleures chances de réussir que les étudiants d'une région moins prospère.

• (2030)

Il en résultera qu'un grand nombre de nos jeunes n'obtiendront pas la formation, l'enseignement ni les compétences nécessaires pour être concurrentiels sur un marché planétaire hautement compétitif.

J'ai parlé de l'avenir, mais je voudrais parler quelques instants de ce que ce projet de loi fera à notre capacité actuelle d'être concurrentiels. Assurément la petite entreprise est considérée aujourd'hui comme le moteur de l'économie. À peu près trois nouveaux emplois sur quatre sont créés par de petites entreprises. On penserait que si un gouvernement voulait renvoyer les gens au travail et stimuler l'économie, il adopterait des mesures pour aider les petites entreprises.

Il n'en est rien. En fait, il adopte des mesures qui nuisent à celles-ci. Dans ce projet de loi dont nous sommes saisis ce soir, les primes d'assurance-chômage seront augmentées de 24 p. 100. Cette majoration entre en vigueur le 1er juillet, et fait suite à une augmentation record, de 77 p. 100, du nombre de faillites le printemps dernier.

Je crois que ce qu'il y a de plus frustrant, entre autres, dans l'absence de politiques touchant la petite entreprise, c'est de voir le gouvernement s'en prendre à la petite entreprise, sachant que la petite entreprise, ce n'est tout de même pas l'élite de Bay Street. Ce ne sont pas des richards au mode de vie huppé, qui fréquentent les clubs privés et qui ont un yacht mouillant dans la marina. Ce sont les agriculteurs, les pêcheurs, les exploitants d'entreprise touristique, le boulanger du coin et les antiquaires.

Il y a beaucoup de ces gens dans ma circonscription, et ils consacrent beaucoup de temps et d'énergie à leur travail. Pourtant, le gouvernement revient constamment à la charge avec des taxes supplémentaires, plus de paperasse et plus de raisons de réduire la population active que de l'accroître.

En terminant, je recommande au gouvernement de retirer ce projet de loi. Ce faisant, il contribuera à faire en sorte que la population active du Canada acquière l'éducation et les compétences nécessaires pour être compétitive dans une économie planétaire en constante évolution. Cela aiderait en outre à renforcer l'économie canadienne et à la rendre plus compétitive.

[*Français*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de participer à ce débat sur le projet de loi C-20. Comme vous le savez, monsieur le Président, cette mesure législative traite des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et des contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de la santé.

Depuis 1977, le gouvernement fédéral contribue à la santé et à l'enseignement supérieur au moyen des paiements de transfert d'impôt et des paiements comptant. Le soutien fédéral à la santé et à l'enseignement postsecondaire devait suivre chaque année la croissance économique globale. Malheureusement, depuis 1986, ce soutien a été réduit suite à une série de décisions prises par le gouvernement conservateur sous prétexte de réduire le déficit. Si cette tendance se maintient, selon le dernier rapport du Conseil national du bien-être social, la somme en entier que le gouvernement fédéral verse en argent comptant pour la santé et l'enseignement supérieur en vertu des arrangements fiscaux de 1977 disparaîtra d'ici quelques années.

En outre, si le soutien fédéral continue d'être réduit, le Canada se retrouvera aux prises avec 12 différents régimes provinciaux et territoriaux plutôt qu'avec le régime national d'assurance-maladie que nous connaissons et qui varie peu d'un bout à l'autre du pays. Et si une balkanisation se produit, nous verrons probablement renaître, dans plusieurs régions, des honoraires supplémentaires et les frais modérateurs hospitaliers que la Loi canadienne de 1984 sur la santé avait réussi à faire disparaître presque entièrement.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-20 portant exécution du budget prévoit la modification de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi sur le Parlement du Canada, la Loi sur le transfert de l'impôt sur les revenu des entreprises d'utilité publique et la Loi sur l'assurance-chômage.

Il s'agit d'un projet de loi est extrêmement régressif qui influera sur les arrangements fiscaux entre les provinces et le gouvernement fédéral, c'est-à-dire toutes les provinces ainsi que les territoires et le gouvernement fédéral.

Il pourra avoir une incidence sur des domaines tels que les soins de santé, la garde d'enfants, les prestations d'aide sociale, les impôts, les subventions tenant lieu de d'impôt versées aux municipalités, les subventions versées aux autochtones et ainsi de suite.

Les agriculteurs seront touchés, du fait que l'assurance-récolte pourra être réduite. Les étudiants qui font des études supérieures seront tout particulièrement touchés, ainsi qu'un secteur dont il a été peu question dans le débat aujourd'hui, à savoir les langues officielles et l'éducation, le seront aussi. La possibilité que ces transferts aux provinces soient coupés aura une incidence sur les services aux jeunes contrevenants.

Les programmes d'aide juridique pourraient aussi être touchés et enfin, mais ce n'est pas la moindre des choses, les subventions aux provinces et aux municipalités au titre des transports pourraient l'être aussi.

C'est là un autre domaine qui me préoccupe beaucoup, car les ressources accordées pour l'exploitation des aéroports pourraient fort bien s'en ressentir. L'aéroport de Shiloh, qui se trouve dans ma circonscription, a constamment grand besoin de financement et il ne peut se permettre de compressions.

Le projet de loi C-20 a aussi des répercussions sur l'assurance-chômage. Les dispositions sur ce programme que contient le projet de loi sont la négation même d'une promesse du gouvernement, qui s'était engagé à aider au financement du programme en période difficile.

Revenons un peu en arrière, au budget de 1989. Le ministre des Finances de l'époque a pris l'engagement suivant: «Le gouvernement continuera à financer les déficits éventuels du compte de l'assurance-chômage en

période de difficultés économiques, lorsqu'il ne serait pas opportun de laisser les cotisations augmenter.»

Compte tenu de la conjoncture extrêmement pénible que les Canadiens connaissent en ce moment, il est évident que le gouvernement devrait contribuer à alimenter la caisse. C'est renversant. Dans l'Est, nous ne parlerions probablement de promesses rompues. Nous serions beaucoup plus directs et nous utiliserions un terme qui est banni de cette assemblée. Chose certaine, nous sommes très inquiets de voir dans quelle direction le gouvernement évolue en ce moment.

Lorsqu'on envisage le projet dans son ensemble, on s'aperçoit que la majeure partie concerne les paiements au titre de l'assurance-maladie et de l'enseignement supérieur. À ce propos, il faut feuilleter le rapport que le Conseil national du Bien-être a publié récemment. L'organisme il semble étayer ses affirmations. Je vais simplement donner lecture d'un des communiqués: «Les paiements de transfert fédéraux au titre de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire disparaîtront en quelques années, à moins que de nouveaux arrangements fiscaux ne soient négociés avec les provinces et les territoires.»

J'ai remarqué que quelques-uns de mes collègues s'étaient inspirés aujourd'hui de ce rapport, mais je dois signaler que le Conseil national du Bien-être n'est pas un organisme libéral. Ni conservateur. Il est impartial. Il s'agit d'un groupe de personnes qui doivent conseiller le ministre dans le domaine des affaires sociales, au sujet de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, etc. Il s'agit d'un groupe chargé de conseiller le ministre. Or, que dit-il? Il dit, entre autres, que si l'on continue de faire des compressions, nous pourrions nous retrouver avec 12 régimes d'assurance-maladie très différents dans les provinces et les territoires, avec un système d'honoraires supplémentaires, avec des frais aux patients dans les hôpitaux—cela s'est déjà vu dans le passé, et avec l'élimination de lits d'hôpitaux. En fait, l'une des statistiques mentionnées révèle que ces compressions entraîneront la disparition d'environ 10 000 lits dans les hôpitaux du Canada.

• (2040)

C'est certainement une préoccupation dans ma région de l'Atlantique, et celle-ci est aussi liée aux disparités régionales. Selon le Conseil national du Bien-être, les disparités régionales seront plus marquées. Par conséquent, moi et les députés de la région de l'Atlantique sommes certainement préoccupés par cet aspect.

Monsieur le Président, on dit ce qui suit à la page 6 du document: «Sans le soutien du fédéral, les provinces plus pauvres se retrouveront essentiellement avec deux possibilités peu réjouissantes: Elles devront soit augmenter leurs impôts provinciaux jusqu'à des niveaux intolérables pour soutenir les régimes de santé et d'éducation supérieure en place, soit éliminer tous les services médicaux et d'enseignement, à l'exception des services de base.»

Ce que le Conseil essaie de nous dire, c'est que nous risquons de nous retrouver avec un système pour les riches et un autre pour les pauvres. Nous risquons de retourner à l'époque du moyen-âge.

Au cours de la fin de semaine, j'ai eu l'occasion de rencontrer certains de mes électeurs. Une question qui m'a été posée—et qui revient souvent—est la suivante: Que se passe-t-il à Ottawa? Qu'est-ce qui ne va pas avec le gouvernement? Celui-ci ne se rend-il pas compte de la situation? Ce projet de loi est un autre pas dans la même voie. Les Canadiens ne peuvent comprendre comment un gouvernement peut être insensible au point de déposer ce genre de projet de loi.

Le projet de loi C-20 constitue une attaque délibérée menée contre la population rurale du Canada et contre l'ensemble du Canada. Il n'est certainement pas acceptable pour la grande majorité des Canadiens. Cette mesure législative aura pour effet de forcer des provinces comme la mienne, c'est-à-dire le Nouveau-Brunswick, à prendre des décisions difficiles; or, ces provinces ont déjà dû prendre des décisions difficiles. La population du Nouveau-Brunswick est consciente du fait que le gouvernement de sa province est contraint de prendre de telles décisions parce qu'à Ottawa fait des compressions relativement aux arrangements fiscaux.

[*Français*]

Monsieur le Président, à un moment où le Canada vit une période critique de son histoire, le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires afin de promouvoir l'unité nationale et réduire la disparité régionale. Par contre, si le gouvernement fédéral continue de réduire les paiements comptant, les disparités régionales ne pourront qu'être amplifiées. Les résidants des provinces moins bien nanties devront alors se contenter de services de santé et d'éducation postsecondaire de moins grande qualité que ceux dont bénéficient les Canadiens des provinces plus riches.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je prie tous les députés de voter contre le projet de loi.

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, le député de Markham semble avoir finalement arrêté sa position sur le projet de loi. Je pourrais peut-être lui offrir d'autres éléments de réflexion avant qu'il ne commence.

Je voudrais rester et entendre ce qu'il a à dire, mais je voudrais tout d'abord me faire l'écho. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Markham—Whitchurch—Stouffville invoque le Règlement.

M. Attewell: Je voudrais peut-être mettre à l'épreuve la générosité de mon collègue d'en face. Nous avons siégé ensemble au Comité des finances, et sommes devenus de très bons amis parce que le courant passe entre nous et ainsi de suite, et peut-être était-ce un oubli de votre part, monsieur le Président, mais je croyais que je devais commencer mon intervention tout de suite.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'était vraiment pas un oubli, j'ai simplement voulu donner au député un peu plus de temps pour se préparer. La parole est au député d'Ottawa–Sud.

M. Manley: Merci, monsieur le Président.

Je voudrais me faire l'écho d'un certain nombre d'observations qui ont été faites à la Chambre sur une question très similaire, et je voudrais les faire consigner au compte rendu, car l'orateur qui m'a précédé a parlé de la façon dont le gouvernement fédéral finance les soins de santé et l'enseignement postsecondaire en coopération avec les provinces.

Ces observations ont été faites dans le contexte des changements que le gouvernement fédéral de l'époque proposait d'apporter à ces arrangements.

> Le gouvernement avait des revenus plus importants dans les premières années; il a établi un certain nombre de programmes et imposé sa volonté aux provinces. Il s'est immiscé dans les domaines provinciaux de l'enseignement et des soins médicaux, mais maintenant il n'a plus d'argent ni la volonté de restreindre ses dépenses afin de continuer à financer ces programmes et à assumer ses responsabilités à leur égard. Il veut maintenant renvoyer le problème aux gouvernements provinciaux; il veut refiler aux provinces le problème de l'énorme déficit, qu'il a laissé s'accumuler.

Il poursuit:

> Ce n'est pas le temps de nous affronter ni de prendre des décisions unilatérales. L'époque que nous traversons exige plutôt un esprit de coopération pour entretenir les relations délicates existant entre les deux paliers de gouvernement.

Ces paroles furent prononcées le 23 mars 1982 par le député d'Etobicoke–Centre de l'époque, l'actuel ministre du Commerce extérieur. Il disait encore certaines autres choses que je voudrais faire consigner au compte rendu. Il dit:

> Le problème est, en partie d'ordre financier. Le gouvernement a un gros déficit qui n'a cessé de s'amplifier depuis dix ans. À mon avis, il faut régler ce problème. Néanmoins, il s'agit de savoir comment. Le gouvernement doit-il imposer des restrictions budgétaires unilatérales et combler son déficit aux dépens d'un autre palier de gouvernement ou doit-il chercher à résoudre le problème lui-même?

Il dit ensuite:

> Le gouvernement n'a pas l'air de comprendre que le contribuable doit payer des impôts à la fois au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et aux gouvernements municipaux. Peu lui importe d'où viennent les services. Il les veut, un point c'est tout. Le contribuable veut les services dont il a besoin. Voilà pourquoi les gens affichent un tel scepticisme à l'égard du gouvernement. En agissant de la sorte le gouvernement manifeste un mépris souverain pour le contribuable. Il faut donc repenser tout ce système, le système des relations fédérales-provinciales, mettre un terme à ces querelles de mauvais goût entre les deux niveaux de gouvernement, comme s'il s'agissait de savoir à qui le mérite doit revenir et sur qui retombe la facture en fin de compte. Il faut que les gouvernements travaillent main dans la main.

C'est la fin de la citation. Le député d'Etobicoke–Centre, qui est actuellement ministre de Commerce extérieur, le ministre des Finances qui a déposé le budget qui contenait ces modifications au financement des programmes établis, avait entièrement raison. Il avait parfaitement raison. Ce n'était pas le temps à l'époque, ce n'est pas le temps aujourd'hui et ce n'est jamais le temps dans une fédération comme le Canada pour le gouvernements d'agir unilatéralement en ce qui concerne des questions fondamentales qui ont une incidence sur les relations entre les gouvernements.

Le problème que nous avons aujourd'hui et que ce projet de loi vise à corriger est seulement en partie d'ordre financier. Je crois que nous aurions tort de ne pas reconnaître qu'il existe un problème financier et que nous devons le régler. Cependant, le problème fondamental que nous avons ici va bien au delà de cela. En quoi consiste le Canada fondamentalement? Quelle est la nature du contrat social qui nous lie en tant que Canadiens? Pourquoi une nation qui s'étend de l'est à l'ouest contrairement à l'attraction géographique normale et qui est composée d'un ensemble très hétérogène de gens a su rester unie pendant près de 125 ans? Quel genre d'engagements prenons-nous les uns envers les autres chaque fois que nous payons nos impôts et chaque fois que nous allons aux urnes? Que nous disons-nous les uns aux autres? Je prétends que nous ne parlons pas simplement de l'endroit où nous sommes nés ou de notre citoyenneté, mais également de la nature des relations que nous voulons établir entre nous-mêmes, en tant que particuliers, et le gouvernement.

Je vais me pencher un instant sur les dispositions présentées dans ce budget au sujet de l'assurance-chômage. Là encore je voudrais citer le député d'Etobicoke-Centre qui a présenté le budget de 1989 dans lequel on prévoyait de modifier la caisse d'assurance-chômage, afin qu'elle soit entièrement financée par les employeurs et les employés.

• (2050)

Il a déclaré que le gouvernement continuerait de contribuer au financement du programme en période de vaches maigres, lorsqu'il ne convient pas d'augmenter les cotisations et qu'on peut se permettre d'accumuler un déficit dans la caisse d'assurance-chômage.

Je ne sais pas si quelqu'un l'a remarqué, mais nous avons été en récession à partir du deuxième trimestre de 1990 jusqu'à la présentation de ce budget. Manifestement, il ne convient pas d'augmenter les cotisations, pour reprendre les termes du ministre.

Lorsqu'on revient sur le passé, on voit ce qui s'est fait six jours avant les élections de 1988, quand nous n'étions certes pas en récession. En fait, en 1988, la croissance de l'économie était de près de 5 p. 100. Qu'a dont fait la ministre de l'Emploi à ce moment-là? Le 15 novembre 1988, six jours avant les élections, elle a annoncé qu'on allait réduire les cotisations des employeurs et des employés et accroître les prestations hebdomadaires. Cette décision, au moment même où l'économie était en pleine croissance, était tout à fait honteuse.

Que s'est-il produit quelques mois plus tard? Face à la surchauffe de l'économie, on a dû adopter une politique de taux d'intérêts élevés alors que durant l'année précédente, non seulement on avait réduit les cotisations d'assurance-chômage, mais également les impôts sur le revenu et on avait également assoupli indûment, selon le Gouverneur de la Banque du Canada, la politique monétaire du pays, tout cela juste avant des élections. Nous arrivons donc en 1989 et le gouvernement doit augmenter les taux d'intérêt; quelles ont été les répercussions? Dès le deuxième trimestre de 1990, nous étions en récession.

En 1982, lorsqu'il a fait la déclaration que je vous ai citée en premier, le député qui est peu de temps après devenu ministre des Finances a parlé du cynisme des Canadiens à l'égard du gouvernement. Il n'avait rien vu à ce moment-là. Le cynisme est vraiment à l'ordre du jour à l'heure actuelle au Canada et je tiens à vous dire que les mesures que le gouvernement prend en matière de politique fiscale, d'assurance-chômage et de paiements de transfert est la cause d'une bonne partie de ce cynisme qu'on peut constater au Canada de nos jours.

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je tiens à mentionner certains faits parce que quelques déclarations entendues ce soir n'étaient pas nécessairement factuelles.

Je me reporte à quelques commentaires entendus ces derniers jours. Lorsque nous parlons des transferts aux provinces, la plupart des gens, ou en tout cas, beaucoup de gens, semblent convaincus que nous réduisons le montant des paiements et, bien sûr, je veux qu'il soit clair que ce n'est pas le cas. Depuis que nous sommes au pouvoir, le montant de ces transferts a augmenté de milliards de dollars. Nous prévoyons qu'ils continueront d'augmenter. Donc, qu'il soit bien clair que le montant, exprimé en dollars, augmente. Les augmentations représentent un pourcentage moindre, mais il y a quand même accroissement.

À cause peut-être des médias et peut-être des partis d'opposition, vous avez l'impression que nous réduisons le budget de la SRC de plusieurs centaines de millions de dollars. Ce n'est pas le cas. Nous verserons cette année entre 800 et 900 millions de dollars à la SRC et ce montant augmente.

En toute honnêteté, je dis que nos mesures de compression ont été très remarquables. L'augmentation moyenne de nos dépenses depuis près de sept ans est d'environ 3,6 ou 3,7 p. 100. Comparez ce pourcentage aux augmentations des dépenses des provinces pendant la même période. La moyenne est d'environ 7,2 p. 100. Malheureusement, l'Ontario mène le bal. Sous les libéraux, la moyenne des augmentations y était d'un peu plus de 10 p. 100. Aussi incroyable que cela paraisse, sous le nouveau gouvernement néo-démocrate ontarien, l'accroissement des dépenses sera de l'ordre de 14 p. 100.

Nous avons pris des mesures visant la privatisation d'Air Canada, de Petro Canada, de de Havilland, ce qu'aucun autre parti n'aurait jamais fait. Tout récemment, nous avons pris des décisions très difficiles au sujet de nouvelles compressions qui sont nécessaires. Le salaire de fonctionnaires sera gelé cette année. Nous nous sommes engagés à réduire le nombre de niveaux de gestion dans la bureaucratie, ce qui veut dire l'élimination de 10 p. 100 des postes de gestion ou au moins 475 postes de cadres.

Plutôt que de parler encore de ces réalisations, en ma qualité de député ministériel, je vais donner un autre son de cloche.

Il s'agit d'un article de Marjorie Nichols paru le 13 juin dernier dans le *Citizen* d'Ottawa. Cette journaliste est sûrement impartiale et très respectée sur la colline du Parlement. Voici ce qu'elle dit:

Les historiens qui veulent connaître les causes de la baisse vertigineuse de popularité des conservateurs fédéraux n'ont pas à chercher plus loin que les désastres de relations publiques provoqués par leurs politiques budgétaires.

Au lieu d'expliquer la réalité budgétaire aux contribuables, les conservateurs ont succombé à leur faiblesse fatale: fausser la réalité.

Le fait est que le Canada maîtrise la situation sur le plan de de la dette et qu'il a adopté le plus rigoureux plan de restrictions des dépenses de tous les pays occidentaux.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Marjorie Nichols.

Et pourtant le Canada donne toujours l'impression d'un pays géré par une bande de dépensiers irresponsables et sur le bord de la faillite.

En vérité, les conservateurs ont réussi depuis sept ans à renverser la vapeur sur le plan budgétaire.

Le gouvernement du Canada a maintenant un surplus de 13 milliards de dollars. L'an prochain, on estime qu'il y aura un surplus de 20 milliards de dollars.

Autrement dit, si ce n'était des intérêts à payer sur la dette nationale, le Canada aurait un énorme surplus en espèces.

Les dépenses de programmes sont les seules dépenses du gouvernement, hormis les paiements sur la dette accumulée, qui s'élève à 400 milliards de dollars.

Les conservateurs ont changé complètement les données budgétaires du pays en ajoutant 30 milliards de dollars par année du côté positif du bilan.

Les libéraux, à la fin de leur règne, empruntaient pour les programmes, une situation qu'on pourrait comparer au contribuable qui utilise sa carte de crédit pour payer le loyer et la nourriture.

Les conservateurs ont changé du tout au tout la situation budgétaire désastreuse que leur ont léguée leurs prédécesseurs. Au lieu d'avoir à emprunter pour payer les factures, ils remboursent maintenant leur compte de carte de crédit.

Les chiffres sur le déficit budgétaire déforment en fait la situation financière réelle du pays. Au cours de l'exercice 1984-1985, le déficit du budget libéral s'élevait à 38,3 milliards, dont 16 milliards qui servaient à payer «l'épicerie», c'est-à-dire les programmes et les fonctionnaires fédéraux.

Au cours de l'exercice 1991-1992, par contre, le déficit conservateur s'élèvera à 30,5 milliards et sera uniquement constitué de frais d'intérêt sur la dette nationale.

Plutôt que de se vanter de sa gestion financière, le gouvernement Mulroney a décidé immédiatement après le budget de novembre 1988 d'essayer de persuader les Canadiens que la dette nationale était sur le point de pousser le Canada dans un gouffre financier.

Le ministre des Finances de l'époque, M. Michael Wilson, a lancé sa campagne de sensibilisation dans le discours du budget de février 1989.

«Nous avons au Canada un problème grave: une dette publique importante et croissante. Pendant le temps que durera la présentation de mon budget, cette dette augmentera de 3 millions.»

Les conservateurs ont aussi exagéré la dette nationale en incluant dans les comptes des dettes de près de 100 milliards de dollars ne portant pas intérêt. Des choses comme les prestations de retraite futures de la fonction publique.

Ces mesures visaient à faire peur aux gens et la campagne de persuasion du gouvernement a remporté un succès retentissant. Tous les conservateurs ayant accès à un microphone ont entretenu les feux de l'enfer financier avec des remarques pertinentes.

L'une des idées les plus séduisantes du Parti réformiste—peut-être même sa plus séduisante—est le plaidoyer que son chef fait en faveur de la discipline budgétaire. Ainsi, M. Preston Manning se promène dans tout le pays en promettant de réduire de 15 p. 100 le nombre de cadres intermédiaires au sein de la fonction publique fédérale.

Le miracle, c'est qu'il attire des foules avec de telles absurdités. Depuis l'arrivée des conservateurs, 50 000 postes ont été retranchés à la fonction publique et les dépenses fédérales ont augmenté d'une moyenne annuelle de 3,7 p. 100 seulement, un résultat inégalé.

Le bon sens a maintenant rattrapé les conservateurs, eux qui avaient commencé à dire la vérité toute nue à la population concernant la situation financière du pays.

Comme d'autres, je suis restée sceptique lorsque le premier ministre a nommé M. Don Mazakowski au poste de ministre des Finances. M. Mazankowski était un homme d'affaires dans une petite ville et il n'est pas un spécialiste de l'économie.

La nomination de M. Mazankowski pourrait cependant se révéler être un coup de maître. L'opposition n'a pas réussi à coincer cet ancien vendeur d'automobiles de Vegreville, en Alberta, reconnu pour son franc-parler et son style direct.

Il est aussi difficile d'envoyer «Maz» au tapis à la Chambre des communes que d'épingler du jello sur un babillard.

Le Canada a un avenir financier prometteur, mais le problème est que les Canadiens l'ignorent à cause des doreurs d'image conservateurs.

• (2100)

J'ai tout dit; j'en ai terminé des citations. De toute évidence, nous avons un gros effort de communication à faire. Nous avons pris des décisions plus difficiles au cours des trois dernières années que sans doute n'importe quel autre gouvernement au cours des 50 dernières années, et toute décision prise dans l'intérêt à long terme des Canadiens a son prix. Il est facile de prendre des décisions à court terme et de distribuer de l'argent ici et là. Je suis cependant fier d'être membre de ce gouvernement. Nous entendons aller de l'avant et continuer de progresser à mesure que nous ferons passer notre message.

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est): Monsieur le Président, j'aimerais connaître la raison pour laquelle il a fallu au député 15 à 20 minutes pour se préparer à lire une chronique de Marjorie Nichols. S'il a fait plus que cela durant son discours, je ne l'ai pas remarqué.

M^me^ Nichols a de nombreuses qualités, surtout celle d'être née et d'avoir été élevée en Alberta. Je ne crois pas qu'elle se soit jamais fait passer pour une analyste financière.

Le fait incontournable pour le député, c'est que pendant six ans, les députés d'en face ont accru de 210 milliards de dollars la dette nationale des enfants, des parents et des grands–parents de ce pays. Ce sont loin d'être des modèles de responsabilité financière. Je sais que les députés croient que l'intérêt composé n'a commencé à courir qu'en 1984. C'est faux. Cela a commencé au tout début lorsque malheureusement les déficits ont commencé à se glisser dans nos pratiques nationales.

Il faut y mettre fin. À cet égard, je suis tout à fait d'accord avec le député et ceux d'en face qui ont parlé de combattre le déficit. Chaque fois qu'ils prennent la parole, c'est pour nous dire qu'ils ont combattu le déficit. Or, le fait est que le ministre des Finances a aggravé le déficit comme jamais ne l'ont fait les autres ministres des Finances de l'histoire canadienne, pendant six bonnes années économiques.

Monsieur le Président, avant que vous me disiez que je ne parle pas du projet de loi C–20, je demanderais aux députés de rejeter ce projet de loi, entre autres, pour les raisons suivantes.

Il limitera effectivement l'accès à l'enseignement postsecondaire pour bien des gens. Il continue à bloquer la croissance des paiements de transfert dans le cadre du financement des programmes établis jusqu'en 1995. Je suis sûr que de nombreux députés ont déjà traité de ces aspects et je ne répéterai pas ce qui a été dit.

Permettez–moi toutefois de dire que la Loi de 1977 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces prévoit une aide fédérale pour les soins de santé et l'enseignement postsecondaire de deux façons: des paiements de tranfert et des subventions fédérales établis en fonction de la productivité nationale. Dans un effort, quoique pas très fructueux, mais néanmoins un effort pour rendre équitables pour toutes les régions ces transferts au titre du FPE, la valeur des transferts d'impôt a été pleinement équilibrée.

Selon le Conseil national du bien–être, les versements au titre du FPE pour 1991–1992 s'élèveront à 20,4 milliards de dollars. C'est un montant énorme, semble–t–il. Mais si nous examinons le montant que le gouvernement fédéral a réellement consacré à ces programmes en 1977–1978, en dollars de 1991, les dépenses totales au titre du FPE se sont chiffrées à 16,4 milliards. Le budget de 1990 a bloqué tous les versements au titre du FPE pendant deux ans. Après quoi, la formule de financement des subventions fédérales a été établie en fonction du PNB, moins 3 points de pourcentage, à compter de l'année financière 1992–1993.

Comme si ce n'était pas assez, dans le budget de 1991 on nous a dit que le gel du FPE demeurera en vigueur jusqu'en 1994–1995, ce qui m'amène à parler du projet de loi C–20 qui légalise cette forme de terrorisme financier contre les provinces et les gens ordinaires du Canada, les gens qui n'habitent pas, je peux dire, Markham, du moins, si je connais bien les revenus des habitants de Markham.

Si le projet de loi est adopté et que ses dispositions sont mises en oeuvre, le gouvernement fédéral privera les Canadiens, jusque l'an 2000, de ressources évaluées à 97,6 milliards de dollars pour les services de santé et les établissements postsecondaires.

Ce montant aurait été versé aux provinces si le taux de croissance s'était situé en moyenne à 7,5 p. 100 par année et si le gouvernement conservateur n'avait pas décidé de faire écoper les provinces. Ce qui bouleverse encore plus des groupes de santé et d'enseignement comme la Fédération des étudiants, le Conseil national du bien–être et l'Association canadienne des professeurs d'université, c'est la valeur des points d'impôt remis aux provinces. Cette valeur augmentera probablement de 8 p. 100 par année depuis que les conservateurs ont commencé à s'attaquer au FPE.

À mesure que les transferts en espèces augmentent, les contributions fédérales deviennent graduellement chose du passé, à un point tel que d'ici l'an 2005, le gouvernement fédéral ne financera plus directement les programmes au titre du FPE, mais les financera uniquement au moyen des transferts d'impôt. C'est honteux.

L'incidence sur l'enseignement supérieur est renversante. Quiconque a fréquenté l'université récemment ou aidé à payer les frais de l'enseignement supérieur donné à son fils ou sa fille sait que les gouvernements fédéral et provincial ont tous deux abandonné leurs responsabilités à cet égard.

Permettez-moi de citer l'expérience d'un diplômé de l'université de l'an dernier. Quand il s'était inscrit la première année, les frais de scolarité et les livres ne lui avaient coûté que 1 500 $. Quatre ans plus tard, soit en 1990, il a versé plus de 2 000 $ seulement pour marcher sur les terrains de l'université la dernière année. À seulement 23 ans, il doit 11 000 $ au programme canadien de prêts aux étudiants, et ce seulement pour un diplôme de baccalauréat. Comme la grande majorité des étudiants, il ne s'opposerait pas à payer encore plus cher pour s'instruire au Canada. La hausse des frais de scolarité permettrait de libérer quelques places dans des classes surchargées, d'acquérir plus de ressources pédagogiques, d'augmenter le personnel et de faire des dépenses d'immobilisations.

Cependant, nous savons tous que les provinces n'ont pas pris un grand intérêt dans l'enseignement supérieur, responsabilité que leur confie pourtant l'AANB de 1867. En gros, la hausse des frais de scolarité a seulement compensé les pertes subies par suite des réductions des subventions provinciales annuelles de fonctionnement.

En vertu de l'accord sur les transferts fiscaux, l'argent versé n'est pas affecté à l'enseignement supérieur. Si les provinces avaient vraiment consacré à l'enseignement supérieur les montants prévus, nous ne serions pas confrontés à la situation actuelle où bon nombre d'universités et de collèges communautaires manquent de personnel et disposent d'un équipement inadéquat.

Nous avons été témoins de plusieurs commissions d'enquête, dont la commission Macdonald, et elles ont toutes recommandé au gouvernement fédéral de jouer un rôle plus actif pour garantir le respect d'une norme nationale dans le domaine de l'enseignement supérieur. En fait, il a été question dans le discours du Trône de normes nationales.

À l'âge de la mondialisation l'attachement renouvelé à un enseignement supérieur de qualité n'a jamais été aussi important. Sur le plan constitutionnel, le gouvernement pourrait fort bien avoir le droit d'entreprendre cela, car nous contribuons notablement aux frais de fonctionnement des établissements postsecondaires et nous avons donc le droit de nous assurer qu'ils servent l'intérêt national et le bien commun.

Je prétends que l'enseignement postsecondaire n'est pas seulement un autre service payé par le produit de l'impôt. C'est un des investissements les plus importants que la société puisse faire. Il suffit de regarder les miracles économiques de la bordure du Pacifique et on verra que ces pays ont investi des sommes énormes dans l'enseignement et la R & D. Ces pays ne sont pas devenus des puissances économiques par accident. Ils ont fait l'investissement initial et maintenant ils en récoltent les bénéfices.

Je dis cela pour mes collègues d'en face qui méprisent les députés de ce côté sous prétexte que nous avons des habitudes de dépense irresponsables. N'importe quel économiste vous dira qu'une société n'a que la valeur de sa capacité à soutenir la concurrence. Regardez Singapour. Regardez Taïwan. Regardez le Japon. S'il y a une chose qui peut nous sortir de cette récession et du cycle permanent des hauts et des bas, pour faire de nous une société réellement prospère, c'est une volonté constante d'amélioration de l'enseignement, tant du point de vue de la qualité que de l'accessibilité.

J'ai assisté à des séances de remise des diplômes à Edmonton et ce que je me demande, c'est où ces jeunes, plein de talent, d'énergie et d'intelligence, vont trouver les emplois, les carrières dont ils ont besoin, dont nous avons besoin et dont tout le pays a besoin. Je pense qu'il est clair que le gouvernement fédéral ne doit pas abdiquer ses responsabilités en matière d'enseignement et de formation.

Mais, qu'ont fait ce gouvernement et ses partenaires provinciaux? Ils ont coupé, ils ont sabré et pour parler au figuré, ils ont brûlé. En dollars de 1977, les subventions générales de fonctionnement versées aux universités et aux collèges s'élevaient à 5 426 dollars, en moyenne pour chaque étudiant à temps plein, en 1978. En 1988, elles s'établissaient à 4 492 dollars en moyenne par étudiant, toujours en dollars de 1977, selon Statistique Canada.

• (2110)

Pourquoi est-ce si difficile pour ceux d'en face de comprendre pourquoi nous ne pouvons pas concurrencer beaucoup d'autres économies de calibre mondial. L'enseignement postsecondaire ne peut pas être considéré seulement comme la clé d'un meilleur avenir pour nos enfants. C'est la clé d'un meilleur avenir pour tous les Canadiens. Si nous ne pouvons pas avoir une économie forte, nous ne pouvons pas nous payer nos programmes sociaux.

Comment peut-on faire comprendre à ceux d'en face qu'il est essentiel que nous ayons une économie forte pour que nos retraités et nos handicapés, entre autres, puissent bénéficier des avantages sociaux dont ils ont besoin. Les conservateurs ne veulent pas prendre cette responsabilité, comme ils ont évité d'en prendre beaucoup d'autres.

Le projet de loi C-20 aura pour conséquence que le gouvernement fédéral n'aura plus aucun moyen de faire respecter des normes nationales dans le domaine de l'enseignement supérieur comme celles de la Loi canadienne sur la santé. Je regrette de dire aussi que la qualité de l'éducation ne restera pas la même dans toutes les régions. De fait, il est certain, comme le député de l'Île-du-Prince-Édouard l'a fait remarquer tout à l'heure, que les provinces plus riches auront des normes beaucoup plus élevées que les moins nanties.

Les provinces n'ont pas les ressources voulues pour prendre en charge cette responsabilité, compte tenu de leur assiette fiscale et de leurs pouvoirs. Le projet de loi C-20 permettra certainement de mener à bien toute tentative de destruction du fédéralisme coopératif qui pourrait exister. L'ancien ministre des Finances n'a certainement pas rendu service au pays en présentant ce projet de loi. Il veille tout simplement à ce que le Canada soit réduit en dix petits fiefs minables qui essaient de s'accaparer des crédits d'impôt.

Je voudrais conclure en proposant un scénario aux députés d'en face. On estime que, selon la nouvelle formule du FPE mise de l'avant dans ce projet de loi, les contributions du gouvernement fédéral au titre des soins de santé et de l'éducation supérieure deviendront choses du passé.

Selon le Conseil national du bien-être social, le montant des paiements fédéraux versés aux provinces au prorata de leur population dans le cadre du FPE sera moins élevés que ne l'était le montant initial versé en 1978. En 1995, les transferts fédéraux aux provinces représenteront 689 $ par personne. En dollars de 1978, cela équivaut à 705 $. Bref, ce projet de loi fait tout pour briser le pays et nuire à la Confédération.

J'aimerais que des députés de l'autre côté défendent le projet de loi. Comment nos enfants pourraient-ils être fiers d'un pays qui ne se soucie pas assez de leur bien-être pour leur fournir la formation dont ils ont besoin et les ressources voulues pour projeter le pays dans les grandes sphères de la compétition. Si le gouvernement tient à rendre l'éducation supérieure inaccessible à ceux qui n'en ont pas les moyens, soit. Il n'a qu'à fixer des frais de scolarité à 15 000 $, comme c'est le cas aux États-Unis.

Mais qu'il arrête de jouer la comédie. Le gouvernement fédéral participe actuellement à une stratégie nationale sur l'éducation postsecondaire.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat aujourd'hui. C'est un plaisir pour moi que de discuter de cette question et de faire connaître certaines de mes opinions et certaines des opinions de mon parti, plaisir toutefois assombri par l'objet de notre débat de ce soir.

Je rapelle que l'objet de nos discussions est le projet de loi C-20, Loi portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février dernier. Nous commençons à peine à mettre en oeuvre certaines des mesures prévues.

Il est remarquable, pour les gens qui nous écoutent à la maison, de voir ce qu'un gouvernement peut faire en six pages. Le projet de loi compte six pages, et il est remarquable de voir tout ce qu'un gouvernement peut faire pour tenter de détruire ce qui a été accompli jusqu'à maintenant et pour littéralement mettre en pièces une grande part de la collaboration établie entre le gouvernement fédéral et les provinces pour développer tant notre système d'éducation postsecondaire que notre système de soins de santé, qui sont des composantes importantes de ce projet de loi.

Cette loi vise notamment à modifier une autre loi qui porte un titre très long. Il s'agit fondamentalement de la loi énonçant les dispositions financières selon lesquelles le gouvernement fédéral du Canada transfère des fonds aux provinces pour la santé et pour l'éducation postsecondaire.

Dans les budgets déposés par le présent gouvernement, nous avons appris que de toute évidence, la loi visant à mettre en oeuvre ces mesures consiste, pour le présent gouvernement, en un retrait permanent du secteur de l'aide aux Canadiens en matière de santé et d'éducation au pays. L'avenir de nos universités, nos collèges et nos établissements de santé est clairement menacé par le présent gouvernement.

Pourquoi le gouvernement se comporte-t-il ainsi? Je pense en connaître la raison, et je crois que beaucoup de Canadiens partagent mon avis: le présent gouvernement ne croit pas aux soins de santé. Il ne croit pas à l'éducation dans ce pays. C'est par les lois que nous avons cherché à atteindre nos objectifs, car nous avons amené le gouvernement fédéral à partager avec les provinces les coûts de bon nombre de ces mesures importantes.

Une chose est claire: toutes les économies avancées du monde d'aujourd'hui sont celles qui ont investi dans l'éducation, dans l'éducation postsecondaire, et qui ont développé leurs normes de santé en tant que droit.

Ce projet de loi va manifestement faire que le gouvernement aura plus que jamais la possibilité de se retirer de ce secteur.

Je me demande pourquoi et, franchement, j'ai été soulagé, la semaine dernière, je crois, lorsque les ministres des Finances se sont réunis à Charlottetown. J'espère qu'ils ont eu, comme moi, l'occasion de visiter *Province House* et d'admirer le berceau du Canada. Si le premier ministre n'a jamais visité *Province House*, il devrait peut-être y aller et voir un peu comment on construit un pays, car cela fait beaucoup réfléchir de voir où les Pères, et maintenant les Mères, de la Confédération ont vraiment commencé à édifier notre pays. J'ai été soulagé d'entendre pour la première fois depuis longtemps un ministre

des Finances—et je veux parler du ministre des Finances de la grande province de l'Ontario—défendre les Canadiens moyens, les gens qui ont besoin qu'on les protège, les Canadiens qui ont besoin des soins de santé et de l'éducation postsecondaire, qui sont nécessaires à l'édification d'un Canada meilleur.

J'ai été soulagé parce qu'après les légions de ministres des Finances conservateurs et libéraux que nous avons du endurer et écouter depuis un certain nombre d'années pendant qu'ils démolissaient certains programmes innovateurs qui ont été mis au point au Canada, il était rafraîchissant d'entendre un ministre des Finances provincial parler des gens et des services qu'un gouvernement peut offrir à ses administrés.

Il suffit d'examiner ces entreprises de démolition et le bilan tragique des gouvernements antérieurs, tant conservateurs que libéraux, et je songe notamment au projet de loi dont nous sommes saisis à l'heure actuelle et qui traite du transfert de fonds aux provinces au titre de la santé et de l'enseignement.

Je songe surtout aux modifications qui ont d'abord été apportées en 1977, comme vous le savez, lorsqu'a été adoptée la formule du financement par blocs voulant que le gouvernement fédéral donne essentiellement un chèque en blanc aux provinces pour qu'elles dépensent ces paiements de transfert à leur guise.

Dans ma province, comme je l'ai déjà signalé à la Chambre, beaucoup prétendent que les créditistes ont pavé les autoroutes avec l'argent des soins de santé et de l'enseignement.

Il aurait été important, je crois, que le projet de loi C-20 modifie la loi antérieure de façon à obliger le gouvernement fédéral à montrer clairement aux Canadiens que lorsqu'il transfère l'argent de leurs impôts, l'argent de nos impôts, aux provinces aux fins des soins de santé et de l'enseignement, il entend que ces fonds soient précisément conmsacrés à ces fins.

Voilà un principe important que le projet de loi passe sous silence. Il devrait en tenir compte, et j'espère qu'à l'avenir, le gouvernement, quel qu'il soit, songera à légiférer en ce sens, parce que c'est le moyen par lequel le gouvernement fédéral peut, au nom du pays et de tous ses citoyens, concevoir, avec les gouvernements provinciaux, les programmes d'enseignement et de formation susceptibles de faire du Canada un chef de file dans ce domaine, de le rendre concurrentiel dans le monde farouchement compétitif dont nous parle le nouveau ministre d'État chargé du Commerce extérieur et de lui permettre de révolutionner la prestation de soins de santé complets, de la naissance jusqu'à la mort. Nous avons maintenant besoin de ce genre de soins de santé plus que jamais auparavant. À cause de ce projet de loi, le gouvernement ne pourra pas faire cette révolution, qu'il s'agisse du gouvernemenet actuel ou des députés de l'autre côté, lorsqu'ils prendront le pouvoir. De toute façon, cela ne les intéresse absolument pas. Comme je l'ai dit au début de mon discours, si un projet de loi doit permettre aux conservateurs de détruire les programmes sociaux du Canada, c'est bien cette mesure de six pages dont nous débattons ce soir. C'est affolant de voir tout ce que le gouvernement peut détruire en six petites pages.

• (2120)

J'espère que les députés du gouvernement vont voir l'évidence et voter contre le projet de loi, afin de nous aider à donner au Canada un bon système d'éducation et un régime solide d'assurance-maladie.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, lors des dernières élections, les libéraux ont tenté de prévenir les Canadiens de ce qui se produirait si le pays était gouverné par les conservateurs pendant quatre autres années. Ces prédictions semblent maintenant plutôt prophétiques, puisque nous voyons les décisions de ce gouvernement causer les difficultés que nous connaissons en 1991.

La Chambre est aujourd'hui saisie du projet de loi C-20, le plus récent chapitre du guide conservateur en matière le darwinisme social. L'assurance-maladie, l'éducation postsecondaire et l'assurance-chômage représentaient un espoir pour les pauvres et une sécurité pour la classe moyenne. Le projet de loi C-20 marque la fin de cet espoir et de cette sécurité pour autant de Canadiens.

Ironiquement, le Canada est considéré comme le dernier espoir pour les malades réfugiés des États-Unis. Nous avons tous pris connaissance dernièrement des audiences d'un comité du Congrès américain où l'on a décrivait le sort tragique de personnes condamnées à voir mourir leurs enfants parce que la compagnie d'assurance refuse dorénavant de les assurer et qu'elles n'ont pas d'argent pour payer le traitement indispensable à leur survie. Jusqu'à maintenant, on a épargné cette tragédie aux Canadiens, grâce à un régime d'assurance-maladie plus humain, qui a été mis au point et amélioré sur plusieurs décennies par une série de gouvernements libéraux.

Ce gouvernement s'acharne sur ces institutions qui ont profité à tous les Canadiens et qui ont attiré tant de gens du monde entier.

Les derniers ministres de la santé et du bien-être social ont tenté de défendre la position du gouvernement face au sous-financement de l'assurance-maladie en accusant l'opposition de chercher à effrayer les vieillards, les malades et les pauvres. Mais ce seront réellement les vieillards qui devront s'inquiéter de savoir si leur hôpital local aura les fonds pour leur assurer le traitement constant dont ils ont besoin; ce seront les malades qui devront passer des journées sur des civières à attendre l'un des rares lits qui ne seront pas supprimés faute de fonds, et ce seront les pauvres qui ne pourront échapper à la liste d'attente pour chirurgie cardiaque en faisant un voyage aux États-Unis et en payant le traitement de leur poche.

Pour bon nombre de ces personnes, il est trop tard pour être effrayés. Ils ont fait confiance au gouvernement pour découvrir ensuite que leur confiance a été à l'origine de leur propre malheur. De nombreux Canadiens réalisent aujourd'hui qu'en plaçant leur bulletin de vote dans l'urne en 1988, ils ont sonné le glas de l'assurance-maladie.

Les ministres du gouvernement ont essayé d'établir un lien entre leurs décisions financières et celles des simples ménagères. Je ne connais toutefois pas beaucoup de ménagères qui refuseraient de dépenser l'argent nécessaire pour acheter des médicaments à leurs enfants. Je connais pas beaucoup de parents qui refuseraient de s'absenter du travail pour mener leur enfant à l'hôpital. Je ne crois pas que beaucoup de ménagères annuleraient leur assurance-maladie, leur assurance-invalidité ou leur régime dentaire pour publier des annonces ridicules dans les journaux. Cette année, le gouvernement va encore réduire le financement de l'assurance-maladie de 338 millions de dollars, mais il a décidé d'engager 3 milliards de dollars pour la publicité, les relations publiques et les services d'experts-conseils.

Le gouvernement dépense de l'argent pour maquiller les cicatrices laissées par les compressions budgétaires. Les Canadiens savent que si le gouvernement a un choix à faire entre leur santé et son image, ce sont les agences de publicité qui sortiront gagnantes.

Contrairement à ce que prétend le gouvernement, ce n'est pas ainsi qu'on met de l'ordre dans les finances du Canada. On parle toujours du déficit pour justifier les compressions. Mais le déficit ne baisse jamais. Cette année, il atteint 12 milliards de dollars de plus que ce que l'ancien ministre des Finances conservateur avait prévu en 1985.

Si vous cherchez des réponses, contentez-vous d'examiner le taux de chômage. Il y a au Canada 1,5 million de chômeurs. La solution du gouvernement, c'est d'accabler davantage les employeurs et les travailleurs en augmentant les cotisations à l'assurance-chômage. Il est maintenant encore plus difficile pour les petites entreprises de maintenir leurs effectifs.

Nous nous rappelons tous que le premier ministre a dit au cours de la dernière campagne électorale que le meilleur programme social, c'est de détenir un emploi. Les Canadiens se rendent maintenant compte que le meilleur programme social consiste à faire perdre son emploi au premier ministre. En ce qui concerne ceux qui se tournent vers les universités pour améliorer leurs chances d'avancement, le gouvernement a élevé de nouveaux obstacles financiers. Les frais de scolarité augmentent à cause des compressions effectuées par les conservateurs aux paiements de trasfert. Une nouvelle surtaxe sur les prêts aux étudiants a été levée et la TPS a été imposée sur les livres, peut-être pour décourager les étudiants canadiens de se renseigner sur notre régime inefficace de perception d'impôts qui dilapide des milliards de dollars, année après année.

Si la surtaxe sur les prêts aux étudiants demeure et si les frais de scolarité continuent d'augmenter à leur rythme actuel, dans peu de temps les Canadiens des classes pauvre et moyenne seront aussi désespérés que les Américains qui n'ont pas les moyens de se qualifier et de devenir aptes à l'emploi.

En fait, le concept d'ordre du gouvernement a acculé à la faillite un nombre incalculable de Canadiens. Si ces Canadiens se sont retrouvés dans cette situation, c'est que le gouvernement a perdu toute notion de moralité. Il préfère dépenser l'argent des contribuables pour polir son image que pour satisfaire aux besoins essentiels des gens ordinaires.

Presque toutes les institutions distinctement canadiennes ont été victimes des attaques du gouvernement, qui s'en est pris aux pilliers de notre structure sociale comme l'assurance-maladie, l'éducation et l'assurance-chômage. À VIA Rail, la Société Radio-Canada, Air Canada, Petro-Canada et la Société canadienne des Postes. Il met tout en vente.

Le projet de loi C-20 ne se porte pas à la défense de la Loi canadienne sur la santé. À chaque instant, l'engagement du gouvernement fédéral dans les domaines de la santé, de l'éducation et des emplois continue de s'affaiblir sous le couvert de l'austérité financière et de la force économique. Les conservateurs suivent à la lettre un plan tracé par l'accord de libre-échange. Le projet de loi C-20 n'est simplement qu'un autre exemple de la façon dont les conservateurs ont renoncé au dépôt sacré.

C'est plutôt comme un parent cruel qui affame son enfant et discute de punition lorsque celui-ci donne des signes de malnutrition. Les Canadiens se rendent compte maintenant que pour sauver des institutions comme l'assurance-chômage, ce gouvernement doit disparaître.

M. Francis G. LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je me réjouis de la possibilité qui m'est donnée ce soir de dire quelques mots au sujet du projet de loi C-20 qui, comme d'autres avant moi l'ont mentionné, est une loi modificative portant exécution du budget du 26 février dernier.

Le projet de loi proroge jusqu'à l'exercice 1994-1995 l'applicatin des dispositions mises en oeuvre par suite du budget de l'an dernier en ce qui a concerne les transferts fédéraux aux provinces en vertu de la Loi sur le financement des programmes établis. Le projet de loi modifie la Loi sur l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique de façon à limiter les paiements faits aux provinces à l'égard de certaines entreprises privées d'utilité publique. Il modifie la Loi sur l'assurance-maladie pour majorer les taux de primes. On risque de n'y rien comprendre, à cause du jargon technique employé dans les lois citées. Il faut donc faire abstraction du jargon de juriste et dégager l'essence de ce que le gouvernement cherche à accomplir au moyen de cette mesure législative.

• (2130)

Au fond, ce que le gouvernement cherche à faire grâce au projet de loi C-21 et à son pitoyable budget de février, c'est de demander aux pauvres, aux malades, aux chômeurs, aux universitaires ainsi qu'aux régions défavorisées du pays de payer pour ses erreurs de gestion colossales.

Le projet de loi C-20 n'est rien de plus qu'une trahison. En effet, il va à l'encontre de l'engagement que le gouvernement conservateur avait pris envers les travailleurs et les employeurs canadiens de ne pas augmenter les primes d'assurance-chômage avant 1992 et de contribuer au financement du programme d'assurance- chômage en cette période difficile. Cet engagement a été pris pas plus tard qu'en 1989, dans le budget, et il a été réitéré dans le projet de loi C-21, qui a modifié le programme d'assurance-chômage.

Au lieu de cela, le ministre des Finances augmente les cotisations d'assurance-chômage de 24 p. 100, ceci en plein milieu d'une récessions maison. Cette augmentation des cotisations constitue une taxe directe sur les emplois et accentuera le taux de chômage déjà élevé.

Le projet de loi C-20 trahit l'engagement qu'il a pris lors du dernier discours du Trône, un engagement qui, dit-il, est essentiel si l'on veut que le Canada soit compétitif dans une économie planétaire.

Ce projet de loi trahit le régime public d'assurance-maladie, universel, et les normes nationales en matière de santé. Il trahit la forme de fédéralisme coopératif grâce à laquelle notre système national de soins de santé fonctionnait.

Avec le projet de loi C-20, le gouvernement retire aux gouvernements provinciaux d'importantes sommes qu'il leur accordait pour financer l'enseignement postsecondaire et la santé. Le ministre de la Santé a prétendu aujourd'hui que le gouvernement ne faisait que ralentir l'augmentation de ces paiements au cours des trois prochaines années.

L'annexe VI du dernier budget de la Nouvelle-Écosse, brosse un tout autre tableau. Les transferts fédéraux estimatifs en vertu de l'élément Financement des programmes établis du budget de la Nouvelle-Écosse devraient tomber de 351,9 millions de dollars en 1989-1990 à 331,3 millions en 1991-1992, une baisse de près de 21 millions.

De l'exercice financier 1982 à l'exercice financier 1994-1995, l'impact cumulatif de ces transferts devrait atteindre 1,5 million de dollars. Il est dit dans le budget provincial et je cite:

> La réduction de l'aide financière accordée par le gouvernement fédéral pour les programmes et services en Nouvelle-Écosse crée de nouvelles pressions financières pour la province qui devra prélever sur ses propres recettes la somme nécessaire pour combler la différence.

Par conséquent, le budget de cette année a perpétué la pratique amorcée l'an dernier et visant à réduire les services de santé de base à l'intention des habitants de la Nouvelle-Écosse, de limiter la croissance des programmes, y compris l'éducation sanitaire et les services sociaux à 2 p. 100, d'abaisser l'âge limite en ce qui concerne l'assurance frais dentaires pour enfants; de réduire le nombre autorisé d'examens de la vue remboursés par l'assurance, de fermer et de regrouper les écoles, de faire payer aux personnes du troisième âge 20 p. 100 du montant de la facture de médicaments au lieu de 3 $.

Nous pouvons nous disputer avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse au sujet de ses priorités en matière de dépenses et nous le faisons. Nous pouvons ne pas être d'accord avec les objectifs qu'il s'est fixés pour réduire le déficit, et c'est le cas. Nous savons que ces dix dernières années, le gouvernement provincial a mal géré ses propres finances. Mais nous ne pouvons nier que la réduction des transferts de paiements à la province qui sera autorisée en vertu de ce projet de loi, se traduira par une réduction des services de base à l'intention des plus nécéssiteux.

En effet, le Conseil national du Bien-être dans son rapport sur le financement des soins de santé et de l'enseignement supérieur intitulé à juste titre *Danger Looming* (Danger menaçant) a suggéré que le projet du gouvernement fédéral d'étendre le blocage du financement des programmes établis pourrait signifier la fin de l'assurance-maladie comme programme national dans

moins de cinq ou six ans. Comme le gouvernement retire son engagement financier aux normes nationales de soins de santé aux termes de la Loi canadienne sur la santé, il réduit sa couverture et son influence sur les provinces pour encourager le respect des principes médicaux fondamentaux d'accessibilité, d'universalité et de transférabilité. Cela sape le fondement même d'un programme qui a été une source de fierté pour tous les Canadiens: notre système d'assurance-maladie universel.

Le gouvernement dit de ne pas s'inquiéter. Bien qu'il supprime la carotte des paiements de transfert aux gouvernements provinciaux pour encourager leur conformité à la Loi canadienne sur la santé, avec le projet de loi C-20, il se donne une arme efficace. Ce projet de loi permettra au gouvernement de punir une province qui essaye de résoudre ses difficultés financières en diminuant ses services de soins de santé. Ces difficultés dans les provinces pauvres comme la Nouvelle-Écosse sont causées par les réductions des paiements de transferts fédéraux effectuées par le gouvernement. Ce projet de loi punira cette province en retirant les paiements fédéraux versés aux termes de n'importe loi du Parlement ou accord avec cette province conclu avant ou après ce projet de loi. C'est ce qu'autorise le paragraphe 23(2) du projet de loi C-20.

Cette disposition étonnante signifiera que le gouvernement pourra s'attaquer aux programmes de transfert des gouvernements provinciaux aux termes de la formule de paiement de péréquation, du financement aux territoires, des subventions versées, à la place des impôts payés aux gouvernements provinciaux et municipaux par le gouvernement fédéral sur les biens fédéraux ou diplomatiques. Le gouvernement pourra réduire les subventions prévues par la loi, ses obligations aux termes d'ententes fédérales-provinciales, ainsi que les programmes non liés aux soins de santé nationaux, ce qui lui permettra d'imposer aux gouvernements provinciaux certaines normes devant s'appliquer à des programmes qu'il ne veut pas financer lui-même.

En cette époque où les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces deviennent de plus en plus tendues, ce genre de disposition lance un signal, un peu comme si le gouvernement fédéral déclarait la guerre aux provinces. C'est absolument incompatible avec toute tentative que pourrait faire un gouvernement provincial pour promouvoir un fédéralisme global ou coopératif, en cette époque où les gouvernements fédéral et provinciaux devraient collaborer pour offrir les services essentiels.

Cela signifie également que les pauvres devront payer deux fois. Ils devront payer à cause de la réduction des paiements de transfert que le gouvernement verse aux provinces pour subventionner les services que les citoyens consomment et ils paieront à cause des sanctions que le gouvernement fédéral imposera aux provinces qui ne peuvent financer elles-mêmes ces services.

Ce projet de loi est abominable. Tous les députés, y compris les ministériels, devraient le dénoncer. Ce serait le premier pas à franchir pour corriger la politique fiscale que le gouvernement s'entête à suivre, recouvrer le bon sens et rétablir la collaboration entre les divers niveaux de gouvernement en vue de la gestion de nos finances nationales.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour parler du projet de loi C-20, même si ce dernier n'est pas lui-même une heureuse initiative. Lorsque je m'arrête à y penser, c'est un projet de loi qui va grandement limiter le financement de l'enseignement postsecondaire par le gouvernement fédéral; il aura aussi de graves répercussions sur les soins de santé, une fois de plus en cause au gouvernement fédéral. Enfin, il créera à coup sûr un fardeau pour les chômeurs et il accroîtra les cotisation des employeurs Canadiens.

Je dois m'arrêter et réfléchir. Comment en sommes-nous arrivés là au fait?

• (2140)

Le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir en 1984 en faisant toutes sortes de promesses. Celles de réduire le déficit et de redresser notre situation financière notamment. Sept budgets plus tard, nous nous retrouvons au point où les taxes ont augmenté de 81 p. 100 et où nous devons vivre avec la TPS. Nous avons accru nos dépenses de 50 p. 100. Le déficit a plus que doublé. Les taxes ont été augmentées une trentaine de fois sans compter la TPS. J'ai entendu des députés de l'autre côté de la Chambre en rejeter le blâme sur le gouvernement libéral.

Vient un moment où certaines personnes doivent assumer leur responsabilité. Huits années de règne des Conservateur sans qu'ils n'acceptent encore aucune responsabilité. C'est un triste état de choses. Mais nous sommes parvenus là où nous sommes à cause d'un soi-disant groupe doué en affaires. Tant et si bien qu'ils ont mis le pays aux abois.

Lorsque le gouvernement parle d'affecter 40c. par dollar au remboursement de la dette, c'est de la dette qu'il a lui-même accumulée dans les sept derniers budgets qu'il parle. M. Wilson a si carrément raté les objectifs qu'il s'était fixés en 1984 que c'est vraiment pitoyable.

Il est intéressant, cependant, d'examiner le projet de C-20 sous cet éclairage aujourd'hui parce que c'est la énième fois que le gouvernement conservateur n'arrive pas à faire face à la réalité. Cette fois-ci, il renonce à toute responsabilité dans les domaines des soins de santé, de l'enseignement postsecondaire et du chômage et refile à d'autres le soin de l'assumer. Après avoir majoré les taxes de 80 p. 100, il veut maintenant que les provinces, les entreprises et les particuliers s'arrangent pour payer ces dettes.

À quoi rime le projet C-20 pour les gens de la circonscription d'Essex—Kent que je représente? À prime abord, il donne certainement à penser que beaucoup d'étudiants qui aspiraient sérieusement à faire des études supérieures ne pourront pas le faire. Je ne peux m'empêcher de penser à mes enfants, à ceux de tous les députés et de tous les Canadiens dont les chances de faire des études supérieures sont radicalement réduites par ce projet de loi.

Pour les universités, il signifie qu'il sera absolument impossible de maintenir le niveau de service actuel, à moins que les provinces n'assument les frais supplémentaires.

Pour la santé? Il signifie dans ce cas que beaucoup de familles à faible revenu, de personnes âgées et d'autres Canadiens et Canadiennes d'un bout à l'autre du pays vont devoir s'arrêter à penser s'ils ont les moyens de payer les frais médicaux qu'ils pourraient devoir assumer. Il va dissocier ceux qui ont l'argent pour payer le système de soins de santé et qui ne s'inquiètent pas du coût supplémentaire du médecin et les éléments plus faibles de notre société.

Les ministériels sont censés se présenter comme des gens compatissants qui dirigent une société humanitaire. Eh bien ceci est exactement l'opposé d'une société humanitaire.

Ces programmes, l'enseignement postsecondaire, les soins de santé et l'assurance-chômage, ont toujours été des initiatives libérales significatives dans notre pays, et le gouvernement conservateur les ont démantelés.

Alors que je m'arrête pour réfléchir, mes collègues du Nouveau Parti démocratique ont critiqué le Parti libéral, cependant ils n'ont jamais dit la vérité, à savoir qu'il s'agit de programmes libéraux, de programmes que tous les gouvernements libéraux ont encouragés dans notre pays pour que nous puissions être une société prospère.

Le problème que j'entrevois maintenant, c'est que nous sommes lancés dans une voie sans vraiment aucune issue si nous continuons dans cette direction.

Le premier ministre a déclaré très clairement que nous devons être très instruits. Nous devons utiliser la science, la recherche et le développement pour acquérir les compétences nécessaires pour être copétitifs durant les années 1990 et au-delà. Comment le projet de loi C-20 peut-il soutenir cette idée? Il fait exactement le contraire. Son adoption condamnera les jeunes de ma circonscription et du reste du pays à ne pas jouir de ces avantages.

Si nous nous arrêtons à y penser, le gouvernement a proposé tout cela sous prétexte de réduire le déficit. Comme mon collègue de Mississauga l'a fait remarquer un peu plus tôt, il est très important de comprendre que la réduction du déficit se produit quand les entreprises sont florissantes, quand l'économie fonctionne très bien, quand il se crée des emplois partout au Canada.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour résoudre ces problèmes? Il a mis la TPS en oeuvre, ce qui a fait perdre des emplois au Canada. Il a conclu un accord de libre-échange, ce qui a coûté des emplois au Canada.

Qu'a-t-il fait pour rendre la société plus florissante? Il a fait augmenter le cours du dollar, ce qui a provoqué une hausse des taux d'intérêt et acculé à la faillite le chef de petite entreprise qui est le principal employeur au Canada. J'ai vu une politique après l'autre ne faire rien d'autre depuis sept ans que démolir et désunir le pays.

Le projet de loi C-20 va certes plus loin. Il met fin à l'universalité d'accès aux programmes. Il s'attaque au fondement de notre système d'éducation et nous amène à nous demander ce qui pourra bien arriver de pire.

J'ai parcouru ma circonscription et de nombreuses régions du pays, et j'ai constaté que les solutions viennent des gens qui souhaitent la tenue de nouvelles élections.

Il est très clair pour moi que les politiques qui nous sont proposées sont certainement impopulaires et certainement inacceptables pour les Canadiens. Je demande au gouvernement de changer d'orientation, de se soucier de la prospérité de notre pays et des moyens de soutenir la concurrence et de survivre, et de renoncer à des politiques qui ne peuvent que diviser davantage le pays.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je veux vous dire, au cas où certain d'entre vous auraient des doutes, que je sais sans l'ombre d'un doute que, lorsque ce projet de loi sera mis aux voix, je voterai contre cette mesure.

Je vais vous dire pourquoi. Je n'ai pas eu beaucoup de difficulté à prendre une décision à cet égard. Je veux expliquer aux gens en quoi consiste cet affreux projet de loi C-20 dont tout le monde parle ce soir. Que fait cette mesure législative? Comment un seul projet de loi peut-il causer tant de dommages et déranger tant de gens? Comment?

Il semble très inoffensif. Le titre dit: «Projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991», le dernier budget.

Ce projet de loi vise à modifier certaines lois. Il y en a trois, ou plutôt deux qui m'inquiètent, et je veux en parler ce soir.

La première est la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, et la deuxième est la Loi sur l'assurance-chômage.

Ce que je veux faire, c'est prendre un couple fictif dans ma circonscription. Ce couple peut venir d'Old Perlican, de Grates Cove ou de Baie de Verde, de beaux petits villages de pêcheurs situés à une extrémité de ma circonscription, ou il peut venir de localités comme Wesleyville, Valleyfield, Brookfield, Lumsden, Newton ou Templeman, à l'extrémité nord de ma circonscription. Il peut venir de n'importe laquelle de ces localités.

• (2150)

Prenons l'exemple d'un couple et voyons comment celui-ci sera touché par l'application du projet de loi C-20. Je tiens à dire, au départ, que ce sont les personnes qui, en 1988, lorsque je faisais campagne avec mes adversaires et d'autres députés d'autres partis, écoutaient ce que nous avions à dire. Elles entendaient le député d'alors, qui représentait le gouvernement, leur dire de ne pas s'en faire. Il leur disait de ne pas se préoccuper de l'Accord de libre-échange, que Mifflin et les autres étaient des prophètes de malheur parce que le régime d'assurance-chômage allait demeurer intact—M. Crosby et le premier ministre ont donné leur parole que rien ne serait changé. Vous pouvez vérifier dans les journaux. Ne vous en faites pas. N'écoutez pas ces pessimistes. Ne les écoutez pas lorsqu'ils disent que si vous votez pour ce gouvernement et que l'Accord de libre-échange entre en vigueur, vous allez vous retrouver dans une position telle qu'on vérifiera votre crédit avant votre pouls.

Je n'ai personnellement jamais dit cela, mais l'expression a été employée. C'était plutôt préoccupant, mais on disait que cela n'allait jamais se produire, que c'était des prophètes de malheur et qu'aucun gouvernement ne ferait jamais cela à sa population. Nous avons un système qui, s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer. Or, parce que nous l'avons, nous n'oserions même pas envisager de nous en débarrasser.

Les coûts liés à l'éducation ont été abordés. Il n'y avait aucun lien direct entre ce qui se passait et les coûts actuels, mais je pense que, déjà en 1988, la population savait que ces coûts n'allaient certainement pas diminuer et, qu'en toute probabilité, ils allaient augmenter comme cela avait été le cas pour tout le reste au cours des quatre années précédentes.

Je veux revenir encore une fois aux couples dans ma circonscription, qui sont au milieu de la quarantaine, avec trois ou quatre enfants, et qui ont un emploi. Voici comment ils seront touchés. Pour commencer, il faut expliquer ce que cela signifie en termes monétaires pour la province que je représente, c'est-à-dire Terre-Neuve.

Cette province ne dispose pas d'un budget très important. En fait, la moitié de son budget provient de paiements de transfert du fédéral, sous une forme ou une autre, et nous en sommes très reconnaissants au gouvernement. Nous sommes reconnaissants, mais lorsque pratiquement la moitié de votre budget provient d'une certaine source et qu'on ferme soudainement le robinet, vous êtes en difficulté, particulièrement dans les secteurs de l'assurance-chômage, de l'enseignement postsecondaire—c'est-à-dire au niveau universitaire—et de la santé.

Qu'est-ce qui peut être plus important que ces trois domaines pour les Canadiens de tous âges?

En 1990, on a annoncé dans le budget un blocage de deux ans des paiements de transfert fédéraux. Ce blocage devait coûter à Terre-Neuve 19 millions de dollars en 1990 et 34 millions en 1991-1992. Cela a été annoncé l'année dernière seulement. Toutes choses égales par ailleurs, c'est ce qu'il devait en coûter à Terre-Neuve.

Lors du dernier budget fédéral—et c'est ce qui nous occupe en ce moment, les conséquences du projet de loi C-20— le gel a été prolongé de trois ans. Si on ajoute ce blocage à celui d'avant et à tous les autres blocages des paiements de transfert à Terre-Neuve qui ont été décrétés depuis six ans que le gouvernement est au pouvoir, c'est une perte de un demi-milliard de dollars que Terre-Neuve essuiera d'ici à la fin de 1992. En 1991-1992, l'exercice en cours, la perte sera d'environ 150 millions. C'est une honte, et l'affaire est grave.

J'ai parlé en des termes généraux du coût des études. Quelle sorte d'avenir aurons-nous si nous ne pouvons nous permettre d'éduquer nos enfants? Nous savons bien que nous ne sommes plus dans la course avec les Européens et les Japonais. Nos gens ne reçoivent pas la formation qu'il faudrait. Ce n'est pas une solution que d'augmenter les frais de scolarité, ce qui sera pourtant l'une des conséquences du projet de loi C-20 qui sera adopté ce soir.

Passons maintenant à la santé.

M. Weiner: La vôtre est bonne?

M. Mifflin: Excellente, et la vôtre? Je pense qu'elle ne sera pas aussi bonne quand le vote sera passé, je vous l'assure. Voici ce qui se produit dans le domaine de la santé. Dans 15 ans d'ici, au train où vont les choses, nous n'aurons plus rien de ce que nous avons maintenant.

Monsieur le Président, je vais vous parler encore du ème couple. Dans un coin de la circonscription se uve l'hôpital Wilkinson. C'est un hôpital très correct. e couple va y faire des visites et les enfants aussi, rsqu'ils ne sont pas à l'université et paient des frais de olarité plus élevés. Habituellement, ils ont des parents t ils vont faire des visites aussi.

Monsieur le Président, vous m'interrompez un peu rapidement, je crois. En raison des compressions, cet hôpital a réduit ses services et un autre hôpital, à l'autre bout de la circonscription, celui de Brookfield, près de Wesleyville, a fait de même. Donc, les personnes âgées qui doivent se rendre dans ces hôpitaux locaux doivent maintenant conduire leur automobile une heure ou deux, beau temps mauvais temps. Donc, ils subissent des inconvénients, ils doivent dépenser plus d'essence, et le reste.

Ce sont là deux choses. Troisièmement, il y a le particulier à qui on avait dit qu'il ne devrait pas payer plus pour l'assurance-chômage lorsqu'il payait 1,95 $ pour chaque tranche de gains de 100 $. Aujourd'hui, il paie 2,80 $. C'est une augmentation de 50 p. 100. Lorsque l'on parle de 85c. ou de 95c., cela ne semble pas beaucoup, mais en additionnant tout cela et la part de l'employeur, passée de 2,73 $ à 3,92 $ par tranche de 100 $, on arrive à deux milliards de dollars; deux milliards.

Je vous demande où est l'équité dans tout cela, monsieur le Président. En 1985, ce même gouvernement déclarait qu'il ne voulait pas imposer de hausse de 11 p. 100 parce que cela serait nuisible à l'économie, nuisible aux petites entreprises—à une époque de grande croissance économique. Voilà maintenant qu'en plein milieu d'une récession, ce gouvernement n'a aucun scrupule à imposer une hausse de 24 p. 100 par rapport à l'an dernier et de 50 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Et l'équité? La logique? Ce gouvernement n'a-t-il donc pas de coeur?

Monsieur le Président, je voudrais terminer sur une note positive, si je peux. S'il y a jamais un geste que j'aurai posé avec énormément de plaisir, ça aura été de voter contre ce projet de loi ignoble et vous pouvez être certain que mes collègues se joindront à moi avec une joie et un enthousiasme débordants.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion inscrite au nom de M. Sobeski. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés;

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote. En conséquence, conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à demain, quinze heures. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Peut-être pour corriger le compte rendu, vous avez mentionné le whip du gouvernement. Il n'est pas présent et c'est le whip de l'opposition qui a demandé de différer le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): De toute façon, votre apparence est de loin supérieure à celle du whip du gouvernement.

Comme il est 22 heures, conformément à l'article 38 du Règlement, une motion est réputée avoir été présentée afin d'ajourner les travaux de la Chambre.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

Une motion d'ajournement de la Chambre est réputée avoir été présentée en vertu de l'article 38 du Règlement.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. David Walker (Winnipeg Nord-Centre): Monsieur le Président, je tiens à remercier la présidence de m'avoir permis de soulever une question très importante, non seulement au nom des habitants de Winnipeg et du Manitoba, mais de tous les Canadiens.

La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de prendre la parole à la Chambre au sujet du financement fédéral du Pow-wow international de la mère Terre. À première vue, mon intervention pourra être considérée comme une intervention de plus de la part d'un député de l'opposition qui essaie d'obtenir de l'argent pour un groupe de la circonscription qu'il représente. Toutefois, la collectivité autochtone subit actuellement des transformations qu'il est très important que tous les Canadiens, en particulier les députés, comprennent. Les autochtones ont connu des périodes où ils étaient désespérément dans le besoin, et à cause de la pauvreté, du chômage et des questions liées au logement et à l'aide sociale, ils éprouvent toujours des besoins considérables.

Le leadership autochtone subit actuellement une transformation qui pénètre la jeunesse et en fait une force beaucoup plus positive au sein de notre société qu'aucun d'entre nous n'aurait pu l'imaginer il y a cinq ans.

La semaine dernière, un nouveau chef du Grand conseil pour le Canada de l'Assemblée des Premières nations a été élu. Le nouveau chef saura représenter efficacement les autochtones et négociera dans l'honneur, au nom de son peuple.

Immédiatement après, la société culturelle autochtone a tenu un pow-wow, auquel j'ai été très fier de participer. La rencontre, qui s'est tenue au Centre des congrès de Winnipeg durant la fin de semaine, a attiré des milliers de participants de partout en Amérique du Nord et même d'ailleurs. Des milliers de Manitobains y étaient également.

L'Assemblée des Premières nations a adressé une demande de financement très modeste, mais non seulement le gouvernement fédéral a-t-il refusé de lui accorder de l'argent, ce que peut choisir de faire n'importe quel gouvernement, il a également refusé de les rencontrer. En fait, la seule réponse qu'ont obtenue les autochtones du Secrétariat d'État est une lettre cassante, dont je cite ici un extrait: «Un projet semblable pourrait normalement être financé sous le volet du développement social et culturel du Programme des citoyens autochtones. Malheureusement, comme vous le savez peut-être, ce volet était visé dans le budget et il a été supprimé à compter du 1er avril 1990.»

En d'autres termes, la triste réalité, c'est que le gouvernement n'a plus de place dans ses programmes pour répondre aux besoins des autochtones dans nos villes.

Même avec la meilleure volonté du monde, les fonctionnaires ne peuvent même pas trouver une façon de soutenir des groupes comme celui-ci. Ainsi, on pourrait bien ne consacrer aucun crédit à la plus grande assemblée d'Indiens jamais tenue dans une ville, à l'occasion d'un pow-wow qui était peut-être l'un des plus importants de toute notre histoire; c'est vraiment regrettable. Le nouveau ministre responsable des négociations constitutionnelles parle parfois dans cette enceinte en termes éloquents de la nécessité d'obtenir une plus grande participation des autochtones et au moment même où on aurait pu concilier la participation des autochtones avec négociations constitutionnelles et la chance pour les intéressés de se rassembler pour s'amuser et de partager leurs cultures, dans bien des cas pour la première fois, le gouvernement fédéral s'est détourné deux et a même refusé de les rencontrer.

J'interviens aujourd'hui pour exhorter la Chambre à réexaminer la position du gouvernement fédéral. Je demande au Cabinet de revenir sur sa décision de ne pas financer des programmes comme le Pow-wow international de la mère Terre et de rencontrer les intéressés le

plus tôt possible, afin de leur accorder le financement voulu.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, il me fait plaisir de souligner le succès obtenu par la Société culturelle autochtone dans l'organisation du pow-wow international de la mère Terre qui s'est tenu à Winnipeg les 14 et 16 juin derniers.

[*Traduction*]

On dit que près de 500 chefs d'un bout à l'autre du Canada ont participé à ce pow-wow, qui comprenait des activités pour les enfants, une foire culturelle et artistique et un forum des aînés.

Les organisateurs de ce forum ont demandé de l'aide financière au gouvernement fédéral, et je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que M. Robert de Cotret a donné son accord au versement d'un montant de 10 000 $.

[*Français*]

La Société culturelle autochtone devrait être félicitée pour cette initiative qui vise à amenuiser les tensions sociales entre autochtones et non-autochtones au Canada, tout spécialement à ce moment critique de notre histoire.

Le gouvernement reconnaît que le dossier de la réforme constitutionnelle autochtone n'a pas été réglé. Il reconnaît, comme l'a déclaré le premier ministre, que nous avons encore beaucoup à faire.

Aujourd'hui, monsieur le Président, nous traversons une période où nous avons à relever des défis sérieux en tant que nation. Nous sommes appelés à oeuvrer à l'édification d'un pays qui reflète davantage ce que nous sommes comme nation et ce que nous aspirons à être.

Toute réflexion sur l'avenir du Canada doit comprendre un examen de la place qu'occupent les peuples autochtones et du rôle fondamental qu'ils ont à jouer. Le gouvernement fédéral entend faire en sorte qu'ils participent pleinement à ces discussions. M. Clark a discuté des moyens d'y parvenir avec les dirigeants autochtones.

[*Traduction*]

Il est essentiel qu'on consulte les autochtones et qu'on sollicite leur participation pour tout changement important concernant leur place au sein du Canada. Notre gouvernement ne tenterait pas de modifier la Constitution en ce qui touche la définition du rôle, de la place et des droits des autochtones sans entendre leurs points de vue et sans en tenir pleinement compte.

Notre gouvernement est déterminé à tout faire pour que le Canada du XXI^e^ siècle fasse place à une nouvelle relation avec les peuples autochtones.

LES PERMISSIONS DE SORTIE ACCORDÉES AUX DÉTENUS

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, comme j'en ai parlé dans une question posée le 29 mai, la Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada se sont lancés dans ce que beaucoup de gens considèrent comme une expérience très dangereuse, en laissant sortir dans la société un condamné pour viols multiples en lui accordant des permissions de sortie temporaire surveillée.

Larry Takahashi n'est pas un criminel ordinaire. Il était autrefois considéré comme un citoyen modèle jusqu'à ce que la police vienne l'interroger en 1983. Il a fallu le maîtriser avec du gaz lacrymogène avant que les agents de police en viennent à bout.

La police d'Edmonton a estimé, lors de son procès en 1984, qu'il était responsable de bien plus de 100 agressions sexuelles. Il a été accusé de 138 agressions sexuelles, mais après que des éléments de preuve ont été fournis sur seulement 14 cas, les autres victimes ont été renvoyées chez elles et leurs causes ont été abandonnées. Il a été condamné à trois peines consécutives d'emprisonnement à perpuité pour les 14 accusations, en plus de 73 années supplémentaires d'incarcération.

Le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles ne sont pas aussi convaincus que les victimes, les juges et un groupe de psychiatres, qu'il constitue une menace pour le public.

Il semble qu'on lui ait accordé des permissions de sortie temporaire surveillée et qu'il ait pu sortir de l'établissement de Mountain Prison, à Aggasiz, en Colombie-Britannique, tous les mois depuis juillet 1989. À plusieurs occasions, lui et un condamné pour meurtre ont joué un parcours de neuf trous de golf dans un club des environs, accompagnés seulement d'une escorte non armée, qui était davantage un caddy.

Comme le solliciteur général semble s'être engagé davantage envers la réadaptation des criminels, et c'est un aspect auquel nous croyons tous, il a semblé se désintéresser de ses responsabilités en tant que grand responsable du maintien de l'ordre au Canada.

Ce n'est que le 31 mai qu'il a convenu de revoir sans tarder les privilèges de sortie de M. Takahashi. La Commission nationale des libérations conditionnelles délivre des permis d'absence temporaire aux détenus qui purgent des peines d'emprisonnement à perpétuité ou indéterminée, c'est-à-dire les criminels professionnels violents. En 1988-1989, le rapport annuel du solliciteur général indiquait que la Commission nationale des libérations conditionnelles avait reçu 311 demandes d'absence temporaire de ce type de détenus. Un total de 277 demandes, soit 89,1 p. 100, ont été approuvées.

Les permis d'absence sont accordés officiellement pour les raisons suivantes: congé pour raisons humanitaires, funérailles d'un membre de la famille; rencontre avec la famille des occasions spéciales, participation occasionnelle à des événements dans la communauté; congé administratif et comparution devant les tribunaux. Je ne crois pas qu'une partie de golf réponde à l'un de ces critères. Quel est votre avis?

Tout examen des privilèges de sortie de M. Takahashi devrait comporter un examen psychiatrique par la même équipe de médecins qui l'ont examiné avant que sa peine soit prononcée en 1984. Fait partie de cette équipe, le Dr Herbert Pascoe, un psychiatre de renom qui a aidé à établir les normes d'évaluation de la mentalité criminels. Il a décrit M. Takahashi comme un délinquant sexuel unique: «rusé, calculateur, extrêmement intelligent», a-t-il prétendu, qui terrorisait les femmes par sport alors que la plupart des violeurs sont motivés par la vengeance ou par une satisfaction primaire.

Si le Dr. Pascoe conclut que la mentalité criminelle de M. Takahashi s'est améliorée au point qu'il ne représente plus un danger déraisonnable pour les femmes, on pourrait alors convaincre le public qu'il devrait recevoir des privilèges de sortie faisant l'objet d'un contrôle rigoureux. En attendant, la sécurité du public est menacée sans raison tant que Takahashi est en liberté, pour quelque raison que ce soit.

Il y a des cas où un auteur d'infractions sexuelles avec violence a convaincu tous les membres du système judiciaire qui s'occupent de son cas qu'il est une personne dangereuse offrant peu d'espoir de réadaptation. Quand il s'occupe de ces cas, la première responsabilité du solliciteur général est de protéger les citoyens respectueux de la loi contre les condamnés. Dans le cas de Larry Takahashi, il me semblerait à moi, monsieur le Président, ainsi qu'à vos électeurs et aux nôtres, que le solliciteur général ne s'est pas acquitté de cette responsabilité.

• (2210)

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je réponds au député d'Edmonton-Sud-Est qui est en face, en disant que je partage son inquiétude concernant le détenu en question car il est maintenant dans ma circonscription. J'ignore depuis combien d'années il y est, mais la sortie sans escorte dont il a bénéficié a également eu lieu dans ma circonscription.

J'ajoute que la sécurité de la société canadienne représente la principale priorité du solliciteur général, du commissaire et des employés du Service correctionnel du Canada. Cependant, dans ce pays, comme dans la plupart des pays occidentaux, la majorité des condamnés réintégrent tôt ou tard la société.

Pour faciliter cet inévitable réintégration, le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles ont élaboré un programme de libération graduelle, contrôlé et surveillé. Le risque est le principal critère à évaluer chaque fois qu'il est question de la libération d'un détenu. Après avoir discuté avec le solliciteur général, le commissaire du Service correctionnel du Canada a recommandé une évaluation indépendante du cas de M. Takahashi par un psychiatre légiste. Le rapport de cette évaluation sera examiné par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

On m'informe qu'à l'heure actuelle, M. Takahashi n'a pas droit à une autre absence temporaire avec escorte.

LA FISCALITÉ

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, suite à la question que j'ai posée au ministre du Revenu national le 4 juin 1991, après qu'il eut admis que les Canadiens étaient surimposés, je voulais ajouter quelques commentaires pour entendre ce que le secrétaire parlementaire aura à dire.

De 1984 à 1989, ce qui montre bien que les Canadiens sont trop imposés, le gouvernement a perçu 66 p. 100 d'impôts en plus, pour un total de 25,457 milliards, alors que les revenus personnels dans les premiers quatre ans n'ont augmenté que de 36,5 p. 100. En fait, le revenu disponible n'a guère augmenté que de 7,2 p. 100 par année pendant cette période.

Parallèlement, le gouvernement a perçu 34 p. 100 de moins en impôts sur le revenu des sociétés en 1989 qu'en 1984, alors que les bénéfices de ces sociétés ont augmenté de 41,2 p. 100 avant impôt et 54,4 p. 100 après impôt.

Ce que nous montrent ces chiffres, c'est que du point de vue de la compétitivité, les entreprises canadiennes devraient au moins être capables d'absorber la stratégie du gouvernement ou la politique énoncée qui visent à augmenter notre compétitivité. Mais non, les impôts ont augmenté et augmenté et dans son budget de 1991, le gouvernement indique qu'il va percevoir 1,4 milliard de plus en 1991-92 sur les produits du tabac, puis 1,14 milliard de plus en 1992-93, 1,03 milliard de plus en 1993-94 et encore 980 millions de plus en 1994-95.

En dépit de toutes ces taxes sur le tabac seulement, le gouvernement ne nous a pas dit quels genres de programmes il allait mettre sur pied pour s'occuper des problèmes de santé associés à la consommation de tabac.

Pourtant, ce gouvernement nous dit que nous devons devenir compétitifs. Ce même gouvernement qui de 1984 à 1989 a augmenté la part des impôts dans les recettes de l'État de 9,03 p. 100 et a diminué l'impôt sur le revenu des sociétés de 34 p. 100.

Le ministre responsable, l'ancien ministre des Finances Michael Wilson, a reconnu que les réformes fiscales instaurées en 1987 constituaient une mauvaise politique pour l'époque, car elles avaient stimulé une économie déjà forte, d'où la hausse des taux d'intérêt. Selon le député de Mississauga-Sud, qui était alors président du Comité des finances, ces taux d'intérêt à la hausse représentaient le transfert par le gouvernement de sommes enlevées à ceux qui sont relativement pauvres au profit des relativement mieux nantis.

Pourtant, le gouvernement tient à faire passer le fardeau des impôts, du déficit, de la dette publique et des dépenses gouvernementales sur le dos des Canadiens ordinaires. Il devrait chercher d'autres solutions.

La TPS n'est pas une solution, car elle représente un fardeau encore plus lourd. Le ministre l'a admis. Son ministère a révélé que le gouvernement avait perçu au moins 400 millions de dollars de plus que ce qu'il prévoyait grâce à la TPS.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre chargé de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je réponds au député d'Eglington.

Selon des statistiques émanant de l'OCDE, les recettes fiscales totales de tous les paliers des pouvoirs publics du Canada représentent environ le tiers du Produit intérieur brut du pays, c'est-à-dire moins qu'en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Italie.

L'impôt sur les sociétés représente 2,6 p. 100 du PIB, tandis que les taxes à la consommation et les impôts indirects, à 13 p. 100 du PIB, ce qui correspond à peu près à la situation des autres pays du Groupe des 7.

L'étude faite par Global Economics donne au gouvernement une note élevée pour les changements qu'il a apportés à l'impôt sur les sociétés. On peut y lire, en particulier, que les changements effectués par les conservateurs ont pour effet de rendre le système fiscal plus efficient. Comme l'étude le souligne, cela a entraîné une hausse de l'investissement et de l'activité économique qui est gage de croissance économique et de création d'emplois.

De plus, comme l'étude le précise, les recettes tirées de l'impôt sur les sociétés ont augmenté plus lentement que celles provenant des autres impôts à cause de la baisse des profits des sociétés qui, en 1991-1992, seront inférieurs de 8,4 p. 100 à ce qu'ils étaient en 1984-1985. En dépit de ce recul, les recettes tirées de l'impôt sur les sociétés ont augmenté de 17,3 p. 100 au cours de la même période.

Cette hausse résulte directement des mesures discrétionnaires que le gouvernement actuel a prises pour que les sociétés assument leur part de l'effort national de réduction du déficit, notamment les mesures consistant, dans le cadre de la réforme fiscale, à élargir l'assiette fiscale, et le nouvel impôt sur les grandes sociétés.

Le rapport présenté par Global Economics accorde également une bonne note au gouvernement pour sa réforme de la taxe de vente. Le rapport dit plus exactement ceci: «Dans l'ensemble, cependant, sur le plan de l'efficacité, le gouvernement mérite une bonne note pour s'être finalement débarrassé de la taxe sur les ventes des fabricants, qui était dépassée, et avoir adopté une taxe à la consommation moderne.»

En adoptant la taxe sur les produits et services, on a augmenté le crédit de taxe sur les ventes pour faire en sorte que la situation financière des Canadiens à faible revenu soit améliorée à la suite de cette réforme.

Il en résulte donc d'une part une hausse des recettes, mais on a procédé de façon juste et équitable. Des mesures comme la surtaxe pour les contribuables à revenu élevé et l'impôt minimum de remplacement garantissent que les Canadiens à revenu élevé paient leur juste part.

LE PORT DE HALIFAX

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je voudrais à nouveau parler de la question extrêmement importante et extrêmement critique de l'aide du gouvernement fédéral au port de Halifax.

Je suis heureuse de voir que la réponse me sera probablement fournie par le député de Calgary-Sud-Est. J'attends peut-être trop de cette réponse, mais j'aimerais dès maintenant mettre fin à la rumeur selon laquelle les problèmes du port de Halifax et surtout les problèmes associés au trafic de conteneurs et aux compagnies de conteneurs qui quittent Halifax pour Montréal et d'autres points, sont attribuables à l'augmentation du tonnage dans la région.

Je soupçonne qu'il s'agit d'une affaire inventée par le ministre des Pêches, reprise par le ministre des Transports, par le ministre associé des Transports et, plus récemment, par le vice-premier ministre en réponse à une question posée la semaine dernière.

À la question «Pourquoi partez-vous?», le président de la dernière compagnie de conteneurs à quitter Halifax a répondu clairement et directement: «Pour deux raisons: la première et la principale, c'est à cause du problème des tarifs marchandises entre Halifax et Montréal. Ces tarifs ne sont tout simplement pas concurrentiels. Par conséquent, nous perdions des affaires au profit de Montréal, au Canada ou dans les ports de l'est des États-Unis, dont la plupart, fait intéressant à noter, sont desservis par un chemin de fer appartenant au Canadien Pacifique qui est lui-même largement subventionné, depuis longtemps, par le gouvernement fédéral. Le deuxième problème cité par le président de cette compagnie de conteneurs, c'était encore une fois la structure fiscale injuste.

• (2220)

Nous ne demandons pas grand-chose. Nous demandons de l'action. Depuis plusieurs années, nous demandons que des mesures soient prises concernant les tarifs marchandises imposés entre Halifax et le centre du Canada. Nous avons répété notre demande maintes et maintes fois. Quelle réponse avons-nous reçue? L'une des réponses que nous avons reçues, c'est le projet de loi C-11, l'ancien projet de loi C-26, qui porte sur l'annulation des subventions au tarif de l'Est. Ce n'est pas la réponse que les Haligoniens et les Néo-Écossais attendaient. Nous voulons de vraies mesures de la part du gouvernement.

Il y a quatre semaines, dans cette Chambre, le ministre des Transports m'a déclaré, et je cite, comme je l'ai déjà fait, qu'il «ferait tout en son pouvoir pour aider le port de Halifax». Vendredi dernier, le vice-premier ministre du Canada a déclaré: «Nous prenons la situation au sérieux. Nous la prenons autant au sérieux que la députée de Halifax, et nous allons prendre des mesures».

Il y a plusieurs semaines, j'ai posé une question à la ministre d'État aux Transports, et elle aussi m'a dit qu'il fallait faire quelque chose. Malheureusement, ces paroles me rappellent, ainsi qu'aux Haligoniens qui ont une mémoire historique, les paroles que le roi d'Angleterre, Édouard VIII, a prononcées lorsqu'il a visité des bassins houillers du pays de Galles et qu'il a constaté l'ampleur du chômage. Il a dit: «Il faut faire quelque chose.»

Deux semaines plus tard, il a abdiqué. Le gouvernement se soustrait lui aussi à ses responsabilités à l'égard de Halifax et de sa population. Il faut faire quelque chose et non pas se contenter de belles paroles. Il faut de l'aide. Le port de Halifax et la population de Halifax ont besoin d'aide en ce moment.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie une nouvelle fois le député de Halifax, qui s'est appliqué à exposer cette question à la Chambre.

Comme nous l'avons dit auparavant, le problème qui afflige le Port de Halifax actuellement est le résultat de toute une série de facteurs économiques, dont la plupart sont de portée internationale et qu'aucune entité canadienne ne saurait régler. Les problèmes sont dus en majorité à l'expédition par conteneurs, où il y a partout une capacité excédentaire. La réduction des importations a donné lieu en ce qui concerne le transport à une offre qui excède la demande de plus de 30 p. 100 dans certains secteurs, dont le plus marquant est le secteur canado-européen.

Les compagnies internationales de navigation ont dû réduire leurs frais d'exploitation et procéder à d'autres ajustements, le marché ne laissant aucune latitude. Il ne faut pas oublier cependant que les hauts et les bas font partie du cycle normal du commerce international et reflètent la situation sur le marché du transport maritime mondial. Ce qui est plus difficile à accepter, c'est la mesure dans laquelle ces cycles influent sur les opérations mettant en cause plusieurs secteurs, en l'occurence les ports et les chemins de fer canadiens.

On a estimé que le départ annoncé de *Hapag Llyod* du port de Halifax entraînera pour le port une perte à court terme de 40 000 à 50 000 unités équivalentes à vingt pieds, qui est la dimension d'un conteneur ordinaire. Ce niveau, qui représente quelque 12 p. 100 du tonnage dont dispose le port en conteneurs est bien sûr important, mais il faut se rappeler qu'entre 1980 et 1982, le port en avait perdu une quantité encore plus grande, qu'il a vite recouvré et accru durant la période ultérieure.

Ce gouvernement sait que toutes les personnes qui s'intéressent aux ports et aux routes canadiennes doivent s'efforcer de développer à l'égard du trafic intermodal une approche à long terme intéressant tout le système de façon à ce que nos ports soient compétitifs. Il nous faut l'aide de toutes les intéressés pour mettre au point un plan global et efficace de services intermodaux.

À long terme, il se peut qu'il leur soit nécessaire de former des alliances stratégiques pour veiller à la compétitivité de nos ports et de nos routes, notamment le port de Halifax. Le ministère entend actuellement ce que les intéressés ont à dire et je puis vous assurer que l'on s'efforcera de trouver une solution adéquate à long terme et de la mettre en oeuvre.

L'ENVIRONNEMENT

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le 3 juin dernier, j'ai posé au ministre des Pêches et des Océans une question sur la nécessité de procéder à une évaluation environnementale complète du projet Alcan, comme l'avait ordonné la Cour fédérale du Canada le 16 mai. Ce jour-là, le ministre des Pêches et des Océans a déclaré que la question était à l'étude et que le gouvernement annoncerait, dans un délai raisonnable, les mesures qu'il envisageait de prendre.

Les détails de ce projet et les préoccupations de la population ont été assez bien expliqués, surtout dans certains rapports que diffusent actuellement certains ex-spécialistes du ministère des Pêches et des Océans. Les rapports et les renseignements de ces spécialistes illustrent les risques considérables que court l'habitat du poisson de la rivière Nechako et à la longue celui du fleuve Fraser et décrivent de nombreuses autres inquiétudes connexes, y compris le grand problème à régler, soit la réduction du débit causée par le projet Alcan. Permettez-moi de vous citer un extrait de la décision que le Cour fédérale a rendue le 16 mai dernier, parce qu'on y signale clairement les mesures que le gouvernement devrait prendre et que le secrétaire parlementaire pourrait, nous l'espérons, annoncer ce soir. Je vous cite donc un extrait de cette décision:

> Je conclus que, conformément au processus d'examen des évaluations environnementales, le projet Kemano II doit faire l'objet d'une évaluation et que les ministres concernés et particulièrement le ministre de l'Environnement se devait de prendre les dispositions nécessaires à cette fin et non pas de refuser de se plier à cette exigence, en invoquant l'accord signé en 1987, puis finalement la directive du ministre, confirmée par le décret. . .

Qui a été émis à la fin de la dernière année. Et ce qui est encore plus important:

> Il ne faut pas se satisfaire d'une évaluation si exhaustive qu'elle soit qu'aurait effectuée le proposant d'un projet, même avec le concours des ministres concernés, s'il n'y a pas d'évaluation publique menée par un comité indépendant habilité à entendre toutes les parties concernées.

Il est donc évident, à la lumière de cette décision, que le juge rejetait l'accord original Nechako et faisait référence au décret qui exemptait ce projet d'une évaluation environnementale.

J'espère que le secrétaire parlementaire annoncera ce soir deux mesures. Bien que la société ait décidé vendredi dernier d'en appeler de la décision, le gouvernement devrait annoncer ce qu'il entend faire à cet égard. Il devrait aussi annoncer qu'il a décidé de procéder à une évaluation environnementale complète du projet Alcan.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre chargé de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, en réponse à la question du député de Prince George—Bulkley Valley, en face, et à une question similaire qui a été posée le 3 juin dernier, je suis heureux de fournir des renseignements additionnels sur l'historique de cette affaire.

À la fin des années 70, le ministère des Pêches et des Océans craignait que le débit réduit du premier barrage Kemano, construit dans les années 50, ne menace les populations de saumon chinook et de saumon sockeye des rivières Nechako et Stuart, en Colombie-Britannique. Il a donc obtenu une injonction obligeant la société Alcan à laisser passer plus d'eau qu'elle n'était tenue de le faire conformément à la *British Columbia Water Licence* de 1950.

Lorsque la société Alcan a proposé de construire le second barrage Kemano, au début des années 80, et a essayé en outre de faire casser l'injonction, le ministre des Pêches et des Océans a conclu un accord avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et la société Alcan afin d'assurer une protection à long terme des stocks de poisson. L'accord prévoyait les débits nécessaires pour protéger les ressources de poisson et obligeait l'Alcan à prendre des mesures pour réduire l'incidence potentielle du barrage sur les poissons et leur habitat.

Avant que cet accord ne soit conclu, le ministère avait procédé à de nombreuses analyses de l'incidence potentielle du barrage Kemano proposé. L'accord a été conclu après qu'un comité d'examen indépendant, présidé par le président de l'Université de la Colombie-Britannique, eut révélé que les spécialistes des pêches s'entendaient pour dire que cette incidence pourrait être atténuée. Le ministère a appliqué les principes de sa politique de gestion des habitats du poisson, prévoyant qu'aucun habitat ne soit perdu de même qu'une gestion responsable de cette ressource. L'accord prévoyait notamment que soit établi un mécanisme visant à assurer que l'incidence du barrage sur les poissons et leur habitat soit atténuée en permanence. C'est ainsi que chaque fois que se présente un problème non prévu au départ, un mécanisme est en place spécialement pour le régler.

On peut voir que l'accord tient compte d'une incidence potentielle. Il en tient énormément compte, en fait. Lorsque l'accord a été conclu, il était entendu que le ministre des Pêches et des Océans prendrait les mesures qu'il jugerait nécessaires et opportunes pour assurer la protection du poisson et de ses habitats.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 22 h 30.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 juin 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PROJET DE LOI C-6

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de faire rapport du projet de loi C-6, Loi concernant l'exportation, l'importation, la fabrication, l'achat et la vente de certaines armes ainsi que d'autres opérations sur celles-ci, avec des propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances) demande à présenter le projet de loi C-26 intitulé: Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois liées à la fonction publique du Canada.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE JOUR DU PATRIMOINE NATIONAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley) demande à présenter le projet de loi C-236 intitulé Loi concernant le Jour du patrimoine national.

—Madame la Présidente, ce projet de loi vise à faire du troisième lundi de février le Jour du patrimoine national pour donner l'occasion aux Canadiens de célébrer leur patrimoine, leurs us et coutumes, leur architecture et leur histoire.

Le projet de loi modifiera un certain nombre de lois en vue de prévoir l'établissement d'un congé statutaire. Comme le Canada fêtera son 125e anniversaire en 1992, je pense que ce serait une bonne façon de commencer l'année.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud) demande à présenter le projet de loi C-237 intitulé Loi modifiant la Loi sur l'intérêt (calcul des intérêts des cartes de crédit).

—Ce projet de loi a pour but de modifier la Loi sur l'intérêt, afin de régulariser l'imposition des taux d'intérêt exigés par les compagnies émettrices de cartes de crédit.

À l'heure actuelle, si une personne ne paie pas le solde au complet lorsqu'elle reçoit son premier relevé, la société de crédit impose des frais d'intérêt sur le plein montant du solde à partir de la date d'achat des biens au départ. Cela donne des frais d'intérêt absolument incroyables. J'ai déjà vu des frais d'intérêt s'élever à plus de 1 000 p. 100 par année, ce qui paraissait tout à fait acceptable selon notre système bancaire.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE CASIER JUDICIAIRE

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud) demande à présenter le projet de loi C-238 intitulé Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et modifiant le Code criminel en conséquence.

• (1010)

—Madame la Présidente, ce projet de loi a été présenté à la Chambre à deux reprises au cours de la dernière session. Il vise à modifier la Loi sur le casier judiciaire, afin qu'une personne obtenant une absolution inconditionnelle ou sous condition n'ait plus de casier judiciaire.

À l'origine, les dispositions pertinentes du Code criminel visaient à exempter une personne qui obtenait une absolution inconditionnelle ou sous condition pour qu'elle n'ait plus de casier judiciaire. Cependant, le système fonctionne de telle façon que même un député à la Chambre, qui aurait été condamné il y a quelque temps pour une infraction tout à fait mineure et qui aurait reçu une absolution incondittionnelle, aurait quand même un casier criminel qui le suivra toute sa vie, à moins qu'il ne décide à un moment donné de présenter une demande officielle pour le faire détruire.

C'est une situation tout à fait ridicule qu'on doit corriger. Je suis surpris que le gouvernement n'ait pas déjà présenté un projet de loi en ce sens. Étant donné qu'il refuse de prendre les mesures tout à fait sensées qui s'imposent, je présente à nouveau ce projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. John Harvard (Winnipeg St. James) demande à présenter le projet de loi C-239, Loi modifiant le Code criminel (examen des condamnations).

—Madame la Présidente, je présente aujourd'hui ce projet de loi dans l'espoir de remédier à certaines lacunes graves de notre système judiciaire. S'il est adopté par la Chambre, le projet de loi permettra un examen judiciaire réel et équitable des condamnations criminelles, grâce à la création d'un organisme indépendant, la Commission d'examen des condamnations. La commission serait chargée d'examiner les questions ou les affaires criminelles dans les cas où de sérieux doutes ont été soulevés et elle en ferait un examen objectif, indépendant et équitable.

Si cette commission existait déjà, je suis convaincu que l'affaire David Milgaard aurait été portée à nouveau devant les tribunaux.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke) demande à présenter le projet de loi C-240, Loi modifiant le Code canadien du Travail (renvoi injustifié).

—Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre, à l'étape de la première lecture, un projet de loi modifiant les dispositions du Code canadien du travail relatives aux renvois injustifiés.

Le projet de loi ferait en sorte qu'aucun employeur ne pourrait suspendre ou congédier un de ses employés, lui imposer une pénalité financière ou autre genre de sanction ou prendre toute autre mesure disciplinaire sous prétexte que cette personne aurait refusé d'accomplir un acte parce qu'elle avait un motif raisonnable de croire qu'il était illégal.

Cette mesure, qui constituerait un élément essentiel de toute loi de dénonciation, n'est pas directement reliée à la santé et à la sécurité. Elle vise plutôt les domaines où il n'existe actuellement aucune mesure de protection qui permette notamment aux employés de contribuer à l'application des lois concernant la protection de l'environnement, la sécurité publique, l'expédition et le stockage de marchandises dangereuses, et le transport de marchandises au-delà des frontières nationales.

Cette mesure aiderait les employés et leurs surveillants à faire en sorte que les lois du pays soient appliquées rigoureusement.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur) demande à présenter le projet de loi C-241, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes (drapeau national du Canada).

—Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter ce projet de loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes (drapeau national du Canada). Ce projet de loi fera en sorte que le drapeau soit arboré sur les édifices abritant un bureau de poste ainsi qu'à l'intérieur des bureaux de poste.

[*Traduction*]

Ce projet de loi vise à faire en sorte que le drapeau canadien flotte sur les édifices abritant un bureau de poste et qu'il soit également déployé dans tout bureau de poste.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Stan Keyes (Hamilton—Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition signée par des centaines et des centaines de personnes qui résident dans la rue Locke ou autour, dans la circonscription de Hamilton-Ouest que je représente. Ces personnes s'opposent à la disparition de la succursale postale de la rue Locke.

Nous déclarons qu'il est commode que cette succursale soit située au centre d'une collectivité active et prospère, près d'un grand nombre d'entreprises qui profitent de ses services et à un endroit facilement accessible par les transports en commun.

Quel argument les pétitionnaires font-ils valoir pour appuyer leur demande? Le bureau de poste est situé dans la rue Locke depuis 48 ans.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de 120 des électeurs du nord de la circonscription que je représente, plus précisément des localités de Lumsden, Newtown, Wesleyville, Templeman, Pound Cove, Badger's Quay, Pool's Island et Brookfield.

Tout en n'étant pas isolées, ces localités de ma circonscription demeurent quand même très éloignées des centres urbains. Les gens y regardent beaucoup la télévision pour entretenir leur vie culturelle.

Ces personnes signalent que la Société Radio-Canada a toujours constitué un élément clé de l'engagement pris par le gouvernement fédéral sur le chapitre de l'intégrité culturelle et de l'unité nationale. Elles sont très inquiètes de constater que la SRC a retranché de sa programmation l'émission *Land and Sea* qui incarne peut-être le plus les antécédents culturels de Terre-Neuve et des Maritimes. Cette émission remportait d'ailleurs du succès depuis 20 ans dans la région.

Ils prient donc humblement le Parlement de veiller à ce que la programmation de la SRC ne change pas dans la région et, en particulier, à ce que l'émission *Land and Sea* reprenne sa place à l'antenne.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter conformément à l'article 36 du Règlement.

La première a trait à la réduction du budget de la SRC. Les pétitionnaires, provenant de différentes localités de ma circonscription, des environs de Penticton et de Summerland, demandent instamment au Parlement d'exhorter le gouvernement à envisager de rétablir un niveau de financement suffisant à la SRC pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat et continuer d'être le miroir du Canada.

Ils demandent au gouvernement de réexaminer ses priorités dans les compressions budgétaires imposées aux institutions canadiennes ainsi que son programme de privatisation.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, cette deuxième pétition a trait à la Gendarmerie royale du Canada.

Les pétitionnaires félicitent le nouveau solliciteur général d'avoir maintenu le financement de cet organisme, mais ils dénoncent les compressions budgétaires des dernières années.

Ils demandent instamment au Parlement d'exhorter le gouvernement à envisager d'accorder à nouveau un niveau de financement suffisant à la Gendarmerie royale du Canada pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat et bien remplir son rôle de seule force policière dans les collectivités de la Colombie-Britannique, pour qu'elle demeure un vibrant symbole de l'unité canadienne.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai le privilège et l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs de la Colombie-Britannique.

• (1020)

Les pétitionnaires sont préoccupés par les compressions budgétaires imposées par la gouvernement à la GRC, ce qui l'a amenée à fermer des postes de sous-divisions et à diminuer la protection policière qu'elle assure dans un certain nombre de collectivités.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de maintenir au moins le niveau traditionnel de financement. Sans cela, le gouvernement contraindrait les contribuables locaux à assumer de lourdes charges financières et minerait un excellent symbole de l'unité canadienne.

Initiatives ministérielles

PETRO-CANADA

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par quelque 46 électeurs de Castlegar, Nelson, Revelstoke, Slocan, Salmo et de South-Slocan qui pressent le Parlement de revenir sur sa décision concernant la privatisation de Petro-Canada.

L'une des raisons évoquées par les pétitionnaires, c'est que la société Petro-Canada n'a jamais vraiment rempli le rôle que l'on attendait d'elle au chapitre de la protection de l'environnement au Canada.

Les pétitionnaires demandent que Petro-Canada devienne la première société énergétique «verte» qui incite les consommateurs à choisir des types d'énergie ne détruisant pas l'environnement.

Ces pétitionnaires estiment que même si le Parlement a déjà pris des mesures à cet égard, il devrait se pencher à nouveau sur la question—une proposition populaire ces temps-ci en Colombie-Britannique—et proposer à nouveau que Petro-Canada remplisse le rôle qu'elle pourrait et qu'elle devrait remplir dans l'exploitation des ressources de notre pays.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui à la question nº 16.

[*Texte*]

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Question nº 16—**M. Milliken:**

Depuis la proclamation, le 1er janvier 1989, du chapitre 51 des Lois du Canada (1988), quelle est la valeur totale des sommes et des biens confisqués par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social aux termes de la loi à la suite d'«infractions désignées en matière de drogue», et, le cas échéant, quelle partie de ces sommes et biens le ministère a-t-il versée à d'autres gouvernements, et de quels gouvernements s'agissait-il?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le chapitre 51 des Lois du Canada (1988) prévoit la confiscation des biens obtenus ou dérivés directement ou indirectement des infractions désignées à la Loi sur les stupéfiants et à la Loi des aliments et drogues. Les confiscations pour les années civiles 1989 et 1990 sont indiquées ci-dessous:

1989 320 000 $
1990 1 060 000 $

Les informations pour l'année 1991 ne sont pas encore disponibles.

Les modifications requièrent que le Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social dispose des biens confisqués. Toute somme obtenue des dispositions est déposée dans le Fond du revenu consolidé. Par conséquent, aucune somme ne peut être versée à d'autres gouvernements.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Nous avons répondu à la question indiquée par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

J'espère que le député de Kingston et les Îles apprécie le fait que je sois resté debout tard hier soir pour répondre à la question qu'il avait posée.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles) propose:

Que soit constitué un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes qui sera chargé d'examiner, en vue de présenter des recommandations au Parlement, les propositions relatives au renouvellement du Canada contenues dans les documents dont pourra le saisir le gouvernement;

Que le Comité mixte spécial soit constitué de quinze députés et de dix sénateurs, et que les députés membres du Comité soient désignés lorsque le Comité permanent de la gestion de la Chambre fera rapport, lequel rapport sera réputé avoir été adopté au moment de son dépôt ou, si la Chambre ne siège pas au moment du rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre ledit rapport sera jugé en accord quand il sera déposé auprès du Greffier de la Chambre des communes;

Que le Comité soit autorisé à créer, parmi ses membres, les sous-comités qu'il peut juger bon de créer et à leur déléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre des communes et les périodes d'ajournement;

Que le Comité, ou l'un de ses sous-comités, soit autorisé à se déplacer au Canada et à tenir des audiences publiques;

Que le Comité donne l'occasion aux Canadiens de participer pleinement à l'élaboration du plan d'action du gouvernement canadien pour le renouvellement du Canada;

Que le Comité soit autorisé à tenir des séances conjointes avec des comités ou des députés d'assemblées législatives provinciales ou territoriales;

Que le Comité mette au point des mécanismes qui permettront aux peuples autochtones de participer pleinement à l'élaboration du plan d'action du gouvernement canadien pour le renouvellement du Canada, et, en particulier en ce qui concerne les questions qui les intéressent particulièrement;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression;

Que le Comité soit autorisé à mettre en place des mécanismes dans le but d'encourager et de faciliter la participation des individus et des groupes de Canadiens;

Que le Comité soit habilité à autoriser, s'il le juge opportun, la radiodiffusion et la télédiffusion de la totalité ou d'une partie de ses délibérations et de celles de ses sous-comités, conformément aux principes et partiques qui régissent la diffusion des délibérations de la Chambre des communes;

Que des allocations soient accordées au Comité afin de lui permettre de retenir les services d'experts;

Que le Comité soit autorisé à retenir les services d'employés professionnels, de bureau et en sténographie que les co-présidents jugeront à propos;

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 28 février 1992. Toutefois, si la Chambre ne siège pas, le rapport sera réputé avoir été présenté le jour où il sera déposé auprès du Greffier de la Chambre des communes et du Greffier du Sénat;

Que les changements dans la liste des membres du Comité s'appliquent immédiatement après que le député qui agit comme whip en chef de tout parti reconnu en a déposé avis sous sa signature auprès du greffier du Comité;

Que le quorum soit fixé à treize membres du Comité lorsque celui-ci doit voter, se prononcer sur une résolution ou prendre une décision, à condition que les deux Chambres soient représentées, et que les co-présidents soient autorisés à tenir des séances, à entendre des témoignages et à en autoriser l'impression lorsque neuf membres du Comité sont présents, à condition que les deux Chambres soient représentées; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat le priant de se joindre à la Chambre pour les fins susmentionnées et de choisir, s'il le juge opportun, dix sénateurs pour la représenter audit Comité mixte spécial.

—Madame la Présidente, cela fait presque un an cette semaine que la Chambre et le pays vivent avec l'échec de l'Accord du lac Meech. Nous savons tous que des questions constitutionnelles très profondes ont été soulevées. Nous savons que cette fois-ci, il sera plus difficile de régler ces questions que ce n'aurait été le cas si nous n'avions pas essuyé un échec l'an passé. Nous ne sommes pas ici pour déplorer le passé, mais pour essayer de bâtir ensemble un avenir solide.

Il importe, je crois, de bien comprendre quelques-uns des défis particuliers qui nous attendent maintenant. Avec l'approche propre à l'accord du lac Meech, il était possible d'aborder les questions une à la fois selon la méthode qui avait été établie par les premiers ministres des provinces et du Canada lorsqu'ils se sont rencontrés à Edmonton pour s'entendre au sujet de la stratégie qui devait être appliquée plus tard dans cet accord. C'est maintenant chose du passé. Nous n'avons plus désormais le luxe en tant que pays ou Parlement de traiter ces questions une à la fois. Ce que nous devons faire, et c'est beaucoup plus compliqué, c'est de trouver des moyens qui nous permettront de nous occuper de plusieurs questions complexes à la fois.

Pour exprimer cette façon de faire, on peut parler de la ronde de négociations Canada. On veut aussi qu'il soit très clair que les préoccupations des peuples autochtones revêtiront une grande importance parmi les questions abordées; que la réforme des institutions jouera un grand rôle dans les négociations; que d'autres questions qui revêtent un intérêt particulier pour certains groupes du pays ou régions du pays occuperont une grande place dans ces négociations.

Nous comprenons tous à la Chambre, je pense, que, bien que les autres questions soient naturellement très importantes, il faut résoudre un problème crucial qui est de trouver le moyen par lequel notre pays, qui a été fondé il y a plus d'un siècle comme une association extraordinaire de deux peuples qui en ont ensuite attiré d'autres, peut conserver la nature de cette association de manière que les Canadiens francophones et les Canadiens anglophones décident de vivre ensemble comme associés dans un pays commun.

Cette motion porte, madame la Présidente, sur le mandat de ce comité. Les partis en ont discuté et j'ai eu le privilège de participer moi-même à certaines de ces discussions. Il y a certaines divergences de vue quant aux besoins. Je ne crois pas qu'il y ait de désaccord quant aux objectifs que nous voulons atteindre ici. Nous cherchons

un moyen pour que le Parlement du Canada puisse remplir ses fonctions afin de créer un climat et envisager une série de recommandations qui permettent au pays de faire des progrès considérables dans la réalisation de changements radicaux à notre entente constitutionnelle.

• (1030)

Tout le monde sait que notre pays se trouve à un carrefour. Deux chemins se présentent à nous. L'un d'eux est le chemin de la division. L'autre est le chemin du renouvellement. Dans les mois à venir, les Canadiens décideront quel chemin ils veulent suivre. Le choix est simple. Il s'agit soit d'accepter de vivre ensemble, soit de décider de vivre séparés.

[*Français*]

C'est un choix que les Canadiens feront eux-mêmes. Le document poussiéreux que nous appelons une constitution ne suffira jamais à nous garder unis. Notre pays, le Canada, ne demeurera uni que par la volonté de ses citoyens et par la force d'un consensus. Si cette volonté et ce consensus n'existent plus, aucune constitution n'aura la moindre signification. Non pas simplement parce que nous ne parviendrons pas à un accord, mais parce qu'un pays est plus qu'un simple document juridique. Les pays ne survivent pas parce qu'ils ont leur nom sur des cartes géographiques. Ils survivent parce qu'ils ont une place dans l'âme et le coeur de leurs citoyens.

Cette réalité ne changera jamais. Mais il y en a une autre qui définit également la tâche que nous avons maintenant devant nous. Et c'est le fait que partout au pays des Canadiens et Canadiennes veulent participer directement aux discussions qui décideront de notre avenir collectif. Le peuple veut qu'on lui donne la chance de s'exprimer.

Les citoyens veulent participer au processus qui déterminera si le Canada continuera ou cessera d'exister. C'est une attente légitime. Et l'obligation nous incombe aujourd'hui de leur accorder ce droit.

Et nous, députés, avons une autre obligation. Celle de faire de cette assemblée—des représentants que se sont donnés les Canadiens—un élément de la solution que nous cherchons ensemble. Nous sommes loin d'être parfaits, tant comme individus qu'en tant qu'institution. Mais cette assemblée représente tout le pays. Nous sommes la seule institution qui le fait. Si quelqu'un peut prétendre parler au nom des Canadiens, c'est bien nous les parlementaires. Et le temps est venu de parler pour le Canada, et de décider ensemble comment réaliser les profonds changements dont la nation a besoin.

Tel est, madame la Présidente, l'objet de la motion dont la Chambre est saisie. Elle est destinée à rapprocher les parlementaires du peuple et à rapprocher entre eux les parlementaires d'Ottawa et ceux des provinces et territoires. Elle vise aussi à amener les citoyens à discuter, modifier et façonner ensemble des propositions précises pour le renouvellement du Canada.

Dans le discours du Trône, le gouvernement a exposé les grandes lignes d'un processus en quatre étapes de renouvellement du pacte canadien. Il s'agit là, à mon avis, du processus le plus ouvert jamais mis en place pour permettre aux Canadiens de décider eux-mêmes de l'avenir de leur pays.

La première phase de ce processus est presque terminée. Dans les jours qui viennent, nous recevrons le rapport du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada et du Comité mixte spécial sur le processus de modification de la Constitution. Ces comités ont accompli de l'excellent travail.

Les deux rapports aideront le gouvernement à élaborer une série de propositions en vue d'un renouvellement du pacte canadien. Cette série de propositions sera publiée à l'automne. Il s'agira de propositions précises, et non pas de nature générale. Elles seront de nature publique, et n'auront aucun caractère privé. Elles porteront sur des changements dans la répartition des pouvoirs, dans nos institutions nationales et dans notre façon de traiter nos concitoyens autochtones, entre autres questions. Et les citoyens canadiens seront invités à les étudier et à les améliorer.

La mission de ce Comité mixte spécial sera de nous faire passer des généralités aux détails, des assertions aux solutions; de nous faire sortir du passé et de nous mener sur la voie d'un avenir plein de promesses.

Avant de constituer ce comité, nous avons consulté l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique. Et pendant que nous débattons de cette motion, je veux qu'on sache que le gouvernement considérera attentivement toute proposition sérieuse de modification du mandat du comité qui pourrait aider le Parlement dans sa tâche.

Je voudrais faire connaître les critères fondamentaux sur lesquels nous nous sommes fondés pour constituer ce comité.

Premièrement, ce devra être un comité de parlementaires, c'est-à-dire constitué de personnes dont l'ultime devoir actuellement est d'aider les Canadiens à trouver une formule qui leur permettrait de continuer de vivre ensemble.

Mais ce doit aussi être, comme deuxième critère, un comité du peuple. Ce ne sera pas le genre de comité qui siégerait uniquement à Ottawa et qui n'écouterait que les opinions de ses membres ou celles d'avocats et de bureaucrates. C'est un comité qui ira rencontrer les gens dans leur localité et qui leur demandera d'échanger leurs points de vue et de se prononcer sur les propositions que nous leur soumettrons.

Troisièmement, ce comité reflétera, par sa façon de procéder, la nature coopérative de la fédération qu'il doit aider à renouveler. Pour la première fois dans l'histoire du pays, un comité sera autorisé à se réunir avec d'autres comités ou groupes de législateurs dans chacune des provinces et chacun des territoires.

[*Traduction*]

Ces parlementaires ne se rencontreront pas face à face, mais autour d'une table de négociations. Et ils ne vont pas simplement se rencontrer, ils auront le pouvoir de tenir des audiences ensemble, des audiences mixtes, dans un processus conçu pour faire de notre fédération un instrument de coopération et non de division entre les Canadiens. Ce dialogue exceptionnel peut devenir à la fois un moyen et un exemple du consensus que nous cherchons à réaliser.

J'écris aujourd'hui aux premiers ministres provinciaux et aux chefs territoriaux du Canada pour leur demander leur appui. Ce sont eux et leurs collègues qui doivent prendre des décisions au sujet de leurs assemblées législatives. Mais j'espère que toutes les provinces et tous les territoires trouveront un moyen de collaborer avec ce comité parlementaire exceptionnel.

Quatrièmement, le comité élaborera des modalités spéciales pour faire en sorte que les peuples autochtones du Canada participent pleinement au processus de renouvellement de notre pays, à la fois sur les questions générales qui les intéressent en tant que Canadiens et celles qui les concernent plus particulièrement en tant qu'autochtones.

J'ai rencontré les chefs des quatre associations autochtones nationales du Canada pour leur demander leur aide afin de se mettre d'accord sur une marche à suivre. Très récemment, j'ai communiqué par téléphone avec M. Ovide Mercredi, le nouveau chef national. L'énoncé du mandat nous donne une souplesse maximale pour créer un système qui respecte le pouvoir de décision du Parlement et qui reconnaisse pourtant que les Canadiens autochtones ont une optique et des intérêts différents dont on ne peut pas tenir compte dans le contexte d'un comité normal.

Une autre solution était de désigner certains chefs autochtones comme membres *ex officio* du comité parlementaire. J'ai étudié sérieusement cette proposition. On risquerait alors de nous demander de nommer d'autres représentants d'office, ce qui aurait pour effet d'affaiblir la position du comité et des peuples autochtones. Le modèle que nous examinons donne largement la possibilité aux autochtones d'influencer les décisions, ce qui ne serait pas le cas si nous les nommions représentants d'office.

Je tiens à préciser cela clairement, afin qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet. Ce que nous proposons, c'est un système qui n'empêchera en rien les associations nationales d'autochtones de venir témoigner. Au contraire, non seulement elles pourront profiter de ce droit offert à tous les autres Canadiens, mais le comité chargé de faire des recommandations sur l'avenir de notre pays sera en mesure d'examiner régulièrement et en profondeur le point de vue des autochtones.

• (1040)

Enfin, on donnera à ce comité parlementaire toute la souplesse et toutes les ressources dont il aura besoin pour être ouvert et novateur et pour être le plus représentatif possible. Il pourra créer autant de sous-comités qu'il le voudra. S'il le souhaite, certains de ces sous-comités pourront prendre la forme d'une assemblée constituante sur des questions précises, mais, dans tous les cas, ils devront faire rapport au comité mixte du Parlement.

Le comité sera en mesure d'autoriser les émissions de radio et de télévision qu'il juge souhaitables. Il pourra créer de nouveaux mécanismes, qu'il s'agisse de tables rondes, de groupes d'experts ou des canaux de communication novateurs pour faire en sorte que le débat soit le plus exhaustif, le plus démocratique et le plus constructif possible.

J'estime que ce processus et ce comité nous donnent une occasion en or de faire l'unité de notre pays. Il s'agit d'un comité parlementaire qui fera appel à la participation de la population. Le comité rencontrera tous les autres comités provinciaux et territoriaux semblables; cette action commune devrait nous aider à renouveler le fédéralisme lui-même.

Les audiences du comité seront publiques. Il invitera les Canadiens de toutes les régions du pays à y participer. Il sera souple et non rigide. Il sera ouvert et non fermé. Il cherchera à représenter tous les intérêts et on accordera à ses travaux toute l'importance voulue. C'est en fonction des succès remportés par ce comité que les Canadiens décideront alors comment nous allons procéder aux modifications visant à renouveler notre fédération.

Le comité a la possibilité et le mandat de changer le ton et le contenu des discussions constitutionnelles au Canada. S'il y parvient, il pourra dégager un consensus sur les changements qui devraient être proposés par le gouvernement canadien et par les gouvernements pro-

vinciaux et territoriaux, ainsi que sur les changements que tout le monde ensemble devrait apporter.

M. Lapierre: Pas tout le monde.

M. Clark (Yellowhead): Le député, qui a été élu comme fédéraliste et qui porte maintenant d'autres couleurs, déclare: «Pas tout le monde.» Il aura l'occasion de participer au débat à titre de député. Même si sa formation n'a pas le statut de parti à la Chambre, il pourra participer aux discussions à titre de député et nous espérons qu'il le fera avec un esprit ouvert. Il y a des gens ici et un peu partout au Canada qui voudront bien connaître son point de vue. Nous espérons sincèrement qu'il aura assez d'ouverture d'esprit à l'égard de notre pays, qui lui a déjà tant donné, pour être prêt à entendre le point de vue des autres.

Je ne crois pas qu'il soit exagéré de déclarer que jamais dans l'histoire de notre pays un comité aura-t-il eu à assumer une si grande responsabilité. Si ce comité réussit sa mission, il pourrait être un catalyseur important du renouvellement et de la réforme des structures de notre pays.

Certains proposent des mécanismes différents pour faire l'unité de notre pays. L'assemblée constituante serait une solution de rechange populaire et séduisante. Je n'écarte pas cette proposition pas plus que je ne doute de la sincérité des personnes qui privilégient cette option. Toutefois, après les discussions et les pourparlers sérieux que nous avons tenus avec divers intervenants, nous sommes d'avis que ce choix n'est pas le meilleur dans les circonstances. Toutefois, je n'élimine pas totalement cette possibilité. Notre jugement sur cette option et les autres possibles dépendra à la fois des recommandations du comité mixte étudiant la formule de modification de la Constitution et des succès que remportera le comité dont nous débattons actuellement de la formation.

Je voudrais cependant formuler quelques observations concernant le concept de l'assemblée constituante. Premièrement, il n'y a pas actuellement de consensus sur la formation et le fonctionnement d'une telle assemblée. Même le premier ministre de l'Ontario, un ardent défenseur de cette option, a récemment reconnu ce fait. Les différences d'opinions sont déjà tellement importantes et sérieuses au sein de notre pays que je serais porté à croire qu'il faudrait y penser à deux fois avant de créer un autre désaccord concernant un nouveau processus qui n'a jamais été mis à l'essai. Combien de temps faudrait-il avant que l'on puisse s'entendre sur le forum et sur le fonctionnement d'une assemblée constituante? Quelles nouvelles tensions cela susciterait-il? Quelles passions cela soulèverait-il? Après nous être entendus sur le forum, si jamais nous nous entendons, combien de temps faudrait-il pour mener le processus à bien?

Et il me semble qu'il ne serait guère inspiré d'adopter un processus qui a été rejeté par la province dont la participation nous est essentielle pour compléter notre Constitution. Qu'est-ce que cela donnerait? Comment serait interprété notre geste si nous adoptions le processus que la province de Québec a rejeté? Cela défie toute logique. Cela défie l'entendement. Comment en arriver à un consensus constitutionnel en adoptant le mécanisme qui écarterait dès le départ ceux que nous voulons ramener en notre sein?

Le pays y trouvera mieux son compte si nous améliorons notre institution parlementaire que si nous la remplaçons. Comme le disait le premier ministre Ghiz récemment: «Nous avons des traditions vivantes et nous ne devrions pas les abandonner.» Le premier ministre Bourassa a fait écho à cette déclaration en disant: «Moi, je fais confiance à la démocratie parlementaire.»

Enfin, je le répète, je ne crois pas que la formation d'un comité parlementaire nous prive des meilleurs avantages d'une assemblée constituante. En fait, nous nous efforçons justement de garder le meilleur des deux options en adoptant des mesures spéciales pour garantir la participation pleine et entière des autochtones, pour favoriser la tenue de réunions conjointes avec des comités des assemblées législatives provinciales, et en donnant comme mandat au comité de trouver des moyens innovateurs de faire participer individuellement ou en groupe les Canadiens à ses travaux.

Je crois que nous avons réussi à allier les meilleurs éléments de la tradition parlementaire aux plus grandes qualités de l'assemblée constituante.

Je dois dire, sans fausse modestie, qu'en examinant toutes les propositions d'assemblée constituante, je conclus que la formule que j'ai présentée est la plus pratique de toutes celles qui ont été proposées—et, bien sûr, je suis prêt à entendre d'autres suggestions nous permettant d'atteindre tous les buts que nous visons, y compris la capacité pour le Québec de prendre part à nos travaux.

Ce comité qui fera l'histoire exigera énergie, imagination et un coup de pouce de la Providence. Les accès de colère de l'an dernier se sont calmés, mais ils peuvent resurgir. Les blessures subies par beaucoup commencent à guérir, mais elles ne se sont pas totalement refermées. Le sentiment d'exclusion, d'incompréhension et de méfiance qui s'est répandu partout au pays doit encore être dissipé.

Depuis ma nomination à mon nouveau portefeuille, il y a huit semaines, j'ai écouté les Canadiens de tous les coins du Canada. Je suis volontairement allé au-devant de ceux qui se sont sentis exclus ou rejetés. Je suis allé dans le Nord, dans l'Ouest et dans les provinces atlantiques. Je me suis entretenu avec des autochtones et avec plusieurs de leurs chefs. J'ai visité l'Ontario et le Québec et rencontré les représentants d'organisations féminines, de collectivités ethnoculturelles et bien d'autres encore. Bien que les Canadiens soient toujours furieux de constater à quel point les choses vont mal dans notre pays, ils cherchent maintenant des solutions pour tâcher de redresser la situation.

Je pense que le comité dont la Chambre discute aujourd'hui est une de ces solutions. Il consultera les Canadiens au sujet des propositions précises et les aidera à apprendre à se connaître, à comprendre, à accepter et même, du moins je l'espère, à apprécier la diversité que ce pays a le bonheur de posséder, la diversité qui a fait du Canada le pays tolérant, compréhensif et libre qu'il est.

Au cours des mois qui viennent, les Canadiens doivent réfléchir à leur pays, à ce qu'il a accompli, au royaume pacifique qu'il est devenu et à l'avenir prometteur qu'il peut leur réserver s'il reste uni. Les réalisations du Canada sont uniques, car nous sommes un pays compatissant et courageux, un pays où les provinces riches aident les provinces pauvres, où les soins de santé sont un droit et non un privilège, où nos forces armées s'enorgueillissent de leur rôle de meilleurs gardiens de la paix au monde.

Nous oublions parfois à quel point nous sommes exceptionnels ou bien nous refusons de le reconnaître. Nous oublions que ce pays a obtenu sa liberté sans révolution sanglante. Nous oublions que nous avons conservé notre unité sans guerre civile. Nous oublions que pendant que tant d'autres ont choisi la conquête et l'empire, les Canadiens ont été les premiers à privilégier la coopération et la courtoisie internationales.

• (1050)

J'aimerais citer Joseph Howe, un grand homme d'État de la Nouvelle-Écosse. Je tiens auparavant à souligner, comme vous le constaterez sans aucun doute, qu'il vivait à une époque où le langage était moins attentif à l'égalité des sexes. Ce que Joe Howe a dit, il y a plus d'un siècle, c'est «Vantez votre pays, les gars». Eh bien! les Canadiens ne se vantent pas beaucoup. Il y en a d'autres dans le monde qui savent ce dont nous devrions nous vanter.

Lorsque les Japonais veulent en savoir plus sur le maintien de la paix, ils viennent au Canada pour voir comment nous nous y prenons. Ceux, ailleurs dans le monde, qui s'intéressent à la façon dont les gens vivent ensemble dans des collectivités, qui veulent voir des villes qui fonctionnent, se tournent vers le Canada. Lorsque les mères des disparus en Argentine ont voulu savoir comment mettre sur pied une institution qui garantisse les droits de la personne et assure le respect de ces droits, elles sont venues au Canada pour s'inspirer de nos réalisations. Lorsque les braves démocrates de la nouvelle Europe de l'Est ont voulu se renseigner sur la démocratie ou sur les rouages du gouvernement municipal, ou ont voulu apprendre comment établir un système de sécurité sociale, ils sont venus au Canada. Lorsque les Américains veulent savoir comment mettre sur pied un meilleur régime de soins de santé, ils viennent au Canada. Et lorsque les Sud-Africains, noirs et blancs, veulent se familiariser avec un système électoral juste et légal et des droits de la personne universels, ils viennent au Canada.

Maintenant que nous arrivons à ce stade du débat, nous devons nous demander si tous les autres ont tort à propos de ce pays et si le Canada est un pays aussi ordinaire, aussi commun et aussi facilement remplaçable que certains voudraient nous le faire croire? N'avons-nous pas construit ici un pays unique qui mérite d'être conservé?

Les Canadiens doivent se poser ces questions et nous devons y répondre. Les Canadiens doivent apprendre à se connaître les uns les autres. Non pas pour se convaincre les uns les autres qu'ils ont raison, mais pour apprendre à accepter et à célébrer la diversité de notre extraordinaire pays. Nous ne pourrons construire un consensus au sujet du Canada que si les Canadiens de partout comprennent pourquoi les autres ont des priorités différentes des leurs.

Je me souviens d'un soir, il y a quelques semaines, où je sortais d'une réunion dans l'édifice de l'Ouest du Parlement. Je venais de rencontrer successivement les députés

des caucus conservateurs de l'Alberta et du Québec. C'est beaucoup pour une soirée.

M. Lapierre: Les deux caucus, aussi?

M. Clark (Yellowhead): Dans mon cas, j'ai rencontré les deux caucus et dans le cas du député, je suppose qu'il faudrait dire les deux députés.

Je sortais donc de l'édifice de l'Ouest et il y avait un autobus plein d'étudiants. Ils criaient après moi. Évidemment, cela n'arrive pas aussi rarement que je voudrais qu'on le croie, sauf que dans ce cas-ci, ils criaient des choses gentilles. Je suis monté dans l'autobus et j'ai parlé aux étudiants qui étaient là. Ils faisaient partie du Forum pour jeunes Canadiens. Un jeune Montréalais m'a dit: «M. Clark, la semaine dernière, j'étais séparatiste, mais c'était parce que je n'avais jamais rencontré personne du reste du Canada et je ne le suis plus maintenant.»

Trop de Canadiens n'ont jamais rencontré de gens du reste du Canada. Nous nous voyons les uns les autres à travers des filtres, des idées préconçues, qui sont souvent fausses. Nous gardons nos distances, nous ne demandons l'avis de personne. Nous ne devrions pas agir ainsi.

Le comité dont la Chambre discute aujourd'hui aidera les Canadiens à se parler les uns les autres et il aidera les députés, qu'ils ont élus, à construire notre pays sur les meilleures bases possibles. L'an prochain, le Canada aura 125 ans et nous célébrerons ses funérailles ou son succès. Ce sont les Canadiens qui choisiront. Aujourd'hui, nous avons l'obligation de leur donner la chance de faire ce choix d'une façon intelligente, directe, judicieuse et sage.

C'est dans cet esprit et pour cette raison que le gouvernement a proposé l'établissement de ce comité qui favorisera les discussions qui conduiront peut-être à une unité renouvelée pour les Canadiens.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, il me fait plaisir de participer à ce débat aujourd'hui, et mes premières paroles seront dans la suite des propos de conclusion du très honorable ministre.

Il est évident que beaucoup de Canadiens ne comprennent pas ce qui se passe dans ce pays, alors que certains veulent le briser, alors que tant de personnes de par le monde voudraient venir vivre ici. Qu'il y ait dans ce pays des gens qui ne croient plus dans les valeurs fondamentales de ce pays et qui veulent le briser est l'objet de grande incompréhension de par le monde.

Or, je me permets de dire dès le début de mes remarques que l'opposition officielle en cette Chambre partage les sentiments exprimés par le ministre, au nom du gouvernement, de la nécessité de régler rapidement, objectivement et justement cette impasse constitutionnelle. C'est pourquoi, au nom de l'opposition officielle, il me fait plaisir de dire au très honorable ministre que nous sommes prêts à coopérer avec la démarche suggérée par le gouvernement.

Le 21 avril dernier, le chef de l'opposition a présenté les grandes lignes d'une démarche permettant de trouver une solution aux problèmes constitutionnels canadiens. «L'heure d'une ronde de négociations au Canada est arrivée», le chef de l'opposition a-t-il déclaré. «Il faut», a-t-il dit, «un processus et un cadre constitutionnels fondés sur des principes qui permettront de résoudre rapidement la présente impasse de façon équitable et pour le Québec, et pour le Canada tout entier».

Le chef de l'opposition a rappelé qu'il incombe au gouvernement actuel, au gouvernement conservateur de rendre publiquement, rapidement sa proposition de réforme constitutionnelle afin que les députés, et surtout les Canadiens et Canadiennes puissent répondre aux initiatives qui leur seront proposées par le gouvernement.

Le chef de l'opposition avait alors promis—et je le répète aujourd'hui—que le Parti libéral travaillerait de manière constructive avec tous les partis représentés à la Chambre des communes afin de régler la question de l'unité nationale. Le chef de l'opposition, en notre nom, avait suggéré au gouvernement la tenue d'un référendum national pour légitimer le projet de réforme constitutionnelle. C'est ainsi qu'en tentant de dégager un vaste consensus par la voie de ce référendum, on pourrait faciliter l'adoption de résolutions constitutionnelles à la fois par le Parlement du Canada, et par les dix législatures provinciales.

Évidemment, le chef de l'opposition a parlé d'agir rapidement. Pourquoi a-t-il suggéré un processus rapide? C'est que pour nous du Parti libéral du Canada, nous reconnaissons les échéances fixées par les Québécois.

• (1100)

Il y a eu, au Québec, la création d'une commission parlementaire élargie, la Commission Bélanger-Campeau qui a recommandé à l'Assemblée nationale du Québec de créer deux comités parlementaires, l'un pour étudier les avenants et aboutissants de la séparation du Québec, de la souveraineté du Québec, mais aussi un

autre comité parlementaire qui, lui, serait habilité à recevoir des propositions de changements constitutionnels profonds venant et du gouvernement canadien et des autres législatures provinciales.

La Commission Bélanger–Campeau a recommandé, à la suite de ces études faites par les deux comités parlementaires, qu'un référendum se tienne au Québec ou sur ces offres constitutionnelles venant des autres provinces canadiennes et du gouvernement canadien, ou carrément et simplement sur la souveraineté du Québec.

Or, nous, du Parti libéral du Canada, croyons que ces échéances sont véridiques, sont très claires et nous voulons respecter cet échéancier tel qu'exprimé par des Québécois éminents qui siégeaient sur cette commission parlementaire élargie. Il nous apparaît donc très important que ce processus de révision constitutionnelle soit très rapide.

Nous aurions évidemment préféré que le gouvernement du Canada soit plus prompt, soit plus rapide à réagir à ce qui se passait et ce qui se passe toujours au Québec. C'est pourquoi nous avons regardé avec un certain scepticisme, avec une certaine curiosité, pour ne pas dire un certain ébahissement, la création de la Commission Spicer, une espèce de commission de défoulement collectif qui a sans doute joué un certain rôle pour recueillir les avis, les suggestions, les commentaires et surtout les frustrations de beaucoup de Canadiens. Mais nous étions pleinement conscients que cette Commission n'avait pas le mandat de changer la Constitution de ce pays et de régler l'impasse constitutionnelle.

Or, plusieurs mois plus tard, nous attendons, nous aussi, avec impatience les recommandations, les conclusions de cette Commission et nous osons espérer que tous ces millions dépensés n'auront pas été inutiles.

Par ailleurs, nous avons accepté la création de ce Comité parlementaire mixte de la Chambre et du Sénat que l'on appelle communément le Comité Beaudoin–Edwards qui avait pour mandat d'étudier la formule d'amendement constitutionnel et deuxièmement, l'implication de la population dans le processus de modification constitutionnelle. Or, dès le début, au nom de l'opposition officielle, nous avons présenté une proposition d'amendement pour élargir le mandat de ce Comité car il nous semblait évident que de n'étudier que la formule d'amendement n'était pas l'objet principal de l'actuelle frustration constitutionnelle ou de l'actuelle impasse constitutionnelle.

La création du nouveau comité, proposé aujourd'hui, avec le mandat qui lui est donné par le gouvernement, est le véritable enjeu du débat constitutionnel. C'est pourquoi nous saluons l'initiative du gouvernement et nous acceptons que ce comité soit créé parce que nous pensons qu'on donne à ce comité parlementaire le véritable mandat qui aurait dû être donné dès le début au Comité Beaudoin–Edwards.

C'est donc avec un certain retard que le gouvernement assume ses responsabilités. Mais nous sommes très heureux de voir le gouvernement enfin assumer ses responsabilités et nous dire qu'il déposera très bientôt une proposition concrète d'amendements constitutionnels, tel que le suggérait le chef de l'opposition.

Nous sommes d'autant plus heureux que le ministre nous a dit que cette proposition ne sera pas une proposition à prendre ou à laisser, mais qu'elle pourra être bonifiée, qu'elle pourra être amendée par ceux et celles qui siégeront sur ce comité parlementaire, et surtout qu'elle pourra être amendée par ceux et celles qui viendront témoigner, qui viendront exprimer leur point de vue devant ce comité parlementaire. C'est précisément ce que le chef de l'opposition avait demandé. Pourquoi sommes–nous actuellement dans une impasse constitutionnelle? Ai–je besoin de rappeler que malheureusement la dernière initiative du gouvernement conservateur était une initiative à prendre ou à laisser? Le fameux Accord du lac Meech était une entente où l'on ne pouvait faire aucune bonification sur cet accord. Et malheureusement, lorsqu'un comité parlementaire a étudié l'Accord du lac Meech, beaucoup de témoins sont venus comparaître devant ce comité parlementaire, des représentants des autochtones, des représentants des minorités francophones qui vivent ailleurs que dans la province de Québec, des représentants des mouvements féminins qui nous ont dit que cet Accord du lac Meech ils ne pouvait l'accepter pour des raisons qui touchaient à leur domaine respectif, quoique leurs oppositions à l'Accord du lac Meech n'avaient rien à voir avec une opposition aux demandes légitimes du Québec.

Et beaucoup de ces gens qui ont comparu devant le comité qui avait été créé pour étudier l'Accord du lac Meech et ensuite la résolution d'accompagnement, le fameux comité Charest, ces gens qui ont témoigné devant ces comités nous ont dit à maintes reprises qu'ils acceptaient les cinq demandes du Québec, mais qu'il y avait des choses dans l'Accord du lac Meech qui étaient absolument inacceptables pour des personnes qui se sentaient rejetées, qui se sentaient mises à part, qui ne se sentaient pas partie à cette opération de réforme constitutionnelle. J'ai à l'esprit en particulier plusieurs témoins représentant les différents groupes ethniques qui composent maintenant la mosaïque canadienne, qui est bien différente de ce qu'elle était au début du siècle, au moment où la Constitution a été rédigée.

Or, tous ces gens sont venus nous dire: Nous n'avons rien contre le Québec, mais il y a dans cet Accord du lac Meech des choses que nous ne pouvons accepter parce que nous sommes laissés pour compte et l'Accord du lac Meech aura pour effet de rendre la Constitution quasi

«inamendable» dans le futur. Et c'est pour ça que nous ne pouvons pas l'accepter.

Or, je dis ces choses, madame la Présidente, pour rappeler dans quel contexte nous sommes aujourd'hui. C'est pourquoi il est très important que la démarche constitutionnelle du gouvernement cette fois-ci soit une démarche canadienne, non pas une démarche québécoise ou une démarche en faveur de certains groupes au détriment d'un autre groupe. Il faut que la proposition constitutionnelle du gouvernement canadien ait non seulement l'apparence, mais aussi la substance d'une proposition constitutionnelle juste et équitable pour tous les Canadiens, y compris bien sûr les Québécois, mais tous les Canadiens.

C'est pourquoi le chef de l'opposition, dans ses remarques du 21 avril, a tant insisté pour que ce soit une ronde Canada. Et je suis très heureux aujourd'hui de voir que le ministre, dans ses remarques, nous a justement dit qu'il était dans l'intention du gouvernement de faire une proposition qui à la fois répondrait positivement aux aspirations légitimes des Québécois, mais aussi en même temps aux aspirations longtemps frustrées des peuples autochtones qui veulent de plus en plus avoir leur place au soleil et être reconnus comme tel à l'intérieur de notre pays et être traités justement et équitablement comme des citoyens à part entière.

• (1110)

Je pense qu'il est essentiel que cette démarche constitutionnelle du gouvernement tienne compte des aspirations légitimes des régions du pays. Depuis longtemps, les représentants de l'Ouest canadien se sont sentis incorrectement ou inadéquatement représentés au niveau fédéral. Or, comment se fait-il qu'aujourd'hui, tant de gens de l'ouest du pays veulent une réforme du Sénat, un Sénat élu, un Sénat qui réponde davantage aux aspirations des régions?

Si l'on fait l'historique des gouvernements canadiens, la force de l'électorat a fait que très souvent, dans le passé, le gouvernement canadien libéral était majoritairement représenté par des députés du centre du pays, du Québec et de l'Ontario. Donc, très souvent, les portefeuilles, les ministères les plus importants étaient dévolus, par la force des choses, à des députés qui—comme il y avait très peu de députés venant de l'Ouest canadien—donc, il y avait forcément plus de ministres venant du Québec et de l'Ontario.

Or, ce malheur électoral pour les Libéraux a fait que trop souvent, les gens de l'Ouest ne se sont pas retrouvés, ne se sont pas sentis correctement représentés par les ministres et le premier ministre canadiens. Or, le Parti conservateur a pris le pouvoir et là, pour la première fois depuis longtemps, les gens de l'Ouest se retrouvaient dans des ministres venant de leurs provinces, de leurs régions, des ministres qui occupaient des tâches importantes. Les gens de l'Ouest se sont dit: Enfin, nous serons représentés adéquatement au niveau fédéral.

Toutefois, l'une des premières décisions prises par le gouvernement conservateur a été d'octroyer un contrat pour les CF-18 à une firme de Montréal, alors que la firme de Winnipeg avait été le plus bas soumissionnaire. Les gens de l'Ouest ont très mal pris cette décision du gouvernement et je dirais que cela a été le déclin de l'Ouest canadien face au gouvernement canadien. Pour la première fois, ils espéraient être adéquatement représentés au Parlement canadien, depuis longtemps. Ils se disaient: Enfin, nous avons des ministres qui nous représentent. Mais cette décision du gouvernement conservateur a eu pour effet de dire et de faire dire aux gens de l'Ouest: «Tant et aussi longtemps que la force numérique des députés de l'Ontario et du Québec jouera, nous n'aurons jamais une chance équitable d'avoir notre part du gâteau dans le Canada».

C'est pourquoi la réforme du Sénat et une représentation plus forte, plus numérique et plus importante venant des régions de l'Ouest canadien—et ce que je viens de dire s'applique aussi bien aux Maritimes—est devenue si importante dans le processus d'amendement constitutionnel que nous aurons à approuver dans les prochains mois.

Donc, madame la Présidente, il est important que le gouvernement, dans sa démarche constitutionnelle, réponde oui aux demandes du Québec, mais en même temps, réponde aux aspirations de tous les autres Canadiens qui veulent avoir une Constitution qui les satisfasse pleinement.

C'est pourquoi le chef de l'opposition a proposé un plan de réforme constitutionnelle en neuf points. D'abord, il suggère une déclaration sur la nature du Canada.

J'écoutais tout à l'heure le chef de l'opposition qui faisait un éloge, une description magnifique de ce qu'est le Canada. Or, certaines des paroles qu'il a prononcées tout à l'heure pourraient très bien se retrouver dans la Constitution en donnant une description adéquate de ce qu'est aujourd'hui le Canada. Lorsque les Pères de la Confédération ont écrit la Constitution en 1867, le Canada n'était pas ce qu'il est aujourd'hui.

Or, il serait utile et important que l'on ait une déclaration sur la nature du Canada qui indiquerait la volonté des Canadiens de cohabiter dans un État fédéral, qui énoncerait de façon claire les principes fondamentaux du fonctionnement de cet État, qui énoncerait également les valeurs que nous partageons en tant que Canadiens, notre attachement aux deux langues officielles que nous considérons absolument primordial, fondamental, pierre angulaire de cet État canadien. Et également que nous constations cette nouvelle réalité, qui est la nôtre aujourd'hui, du Canada moderne de cette fin du XX^{e} siècle, c'est-à-dire la diversité de notre patrimoine culturel. Et nous devrions de façon claire et précise évidemment

reconnaître la place, le rôle et l'importance des autochtones dans la société canadienne.

Nous pensons également que le Canada, dans sa réforme constitutionnelle, ne peut pas retourner en arrière. En 1981–1982, les Canadiens se sont dotés d'une Constitution enfin rapatriée chez nous, une Constitution canadienne, avec une formule d'amendement canadienne, mais aussi avec une Charte des droits et des libertés fondamentales qui est insérée dans la Constitution canadienne et qui est aussi une autre pierre fondamentale de notre Constitution.

Il serait donc important que tous les Canadiens se fassent dire et se fassent réaffirmer, parce qu'on a su à quel point les Canadiens y tiennent, le renforcement et la préservation de leurs droits et de leurs libertés via la Charte. Il nous apparaît essentiel que les modifications constitutionnelles suggérées par quelque gouvernement que ce soit, présent et futur, ne puissent pas et ne doivent pas réduire la primauté de cette Charte. Je pense que témoignage après témoignage, des gens qui ont comparu devant différents comités parlementaires ont vanté les mérites de cette Charte canadienne, ont exprimé de façon claire et précise la volonté que cette Charte ait primauté et qu'elle continue à demeurer le document le plus important pour protéger et garantir les droits que nous avons donnés il y a déjà une dizaine d'années aux Canadiens.

Nous pensons que le moment est venu, compte tenu de l'évolution économique mondiale, de reconnaître que notre fédération se doit de se donner les outils économiques nécessaires pour mieux compétitionner sur le marché mondial. Au moment où nous venons de signer un Accord de libre–échange avec les États–Unis, au moment où nous voyons l'explosion des frontières en Europe et la création d'un marché commun économique européen, il nous apparaît absolument essentiel que notre Constitution canadienne garantisse sur notre territoire canadien, dans toutes les provinces du pays, la possibilité d'une liberté de mouvement des biens, des individus bien sûr, mais aussi des services, parce que comment pourrons–nous, Canadiens, compétitionner les grandes entités économiques du monde, si nous n'avons pas nous–mêmes sur notre territoire canadien un marché économique canadien?

• (1120)

Or, nous pensons que le temps est venu d'assurer le renforcement de l'union économique canadienne par la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. Nous croyons que l'heure est venue de supprimer toutes les barrières interprovinciales qui font obstacle au commerce au Canada.

C'est, bien sûr, une décision qui ne peut être prise seule par le gouvernement du Canada. Il faut que les provinces reconnaissent cette nouvelle réalité. Ce qui nous apparaît assez intéressant, c'est de constater que trois premiers ministres des Maritimes viennent de se réunir justement pour parler de cette question. L'une des recommandations faites par la Commission Bélanger–Campeau au Québec a justement été une recommandation semblable. De plus, mon collègue, le député de Winnipeg–Sud–Centre a également proposé, pour les provinces des Prairies, une approche semblable.

Partout, cette initiative est accueillie avec énormément de réponses approbatives. Or, il faut que le gouvernement du Canada saisisse cette situation propice pour être à l'avant–garde de ce changement et que le gouvernement du Canada, justement, amène à l'intérieur des négociations constitutionnelles qui s'amorcent, la possibilité d'affirmer cette union économique canadienne qui est essentielle à la prospérité de notre pays.

Je le dis avec d'autant plus de conviction que j'ai l'impression que le gouvernement s'apprête à faire des concessions aux provinces dans certains domaines. Nous serons, nous, du parti de l'opposition, certainement les premiers à souhaiter qu'il y ait une meilleure répartition des pouvoirs et que les provinces assument, dans certains domaines, des responsabilités qu'elles auraient dû, au premier chef, assumer. Mais si justement, on fait ces échanges entre Ottawa et les provinces, c'est le temps pour Ottawa, tout en donnant certains domaines aux provinces, d'indiquer clairement, à l'occasion de cette réforme constitutionnelle, qu'il y a des choses qui doivent rester, qui doivent être du domaine du gouvernement canadien.

Nous, de l'opposition officielle, ne pouvons accepter de diminuer de façon excessive l'importance, le rôle et le mandat d'un gouvernement central. Nous sommes profondément convaincus qu'il en va de la prospérité de tous les Canadiens, il en va de la prospérité de notre économie canadienne d'avoir un gouvernement canadien qui a les moyens et qui a la responsabilité de jouer ce rôle au niveau économique.

Or, nous avons l'impression, bien sûr, que le temps est venu de réécrire certains aspects de notre Constitution quant à la répartition des tâches. On ne peut pas, en 1991, penser en termes de Constitution canadienne comme on pensait en 1867. Il est certain qu'il faut moderniser notre Constitution; il est certain que certaines responsabilités qui sont actuellement assumées par Ottawa ou qui sont conjointement assumées par Ottawa et les provinces devraient être réaffectées en fonction des citoyens.

L'approche proposée par le chef de l'opposition en est une pratique. Ce que le chef de l'opposition a dit au nom du Parti libéral du Canada c'est qu'il n'y a aucun pouvoir de sacré. On peut revoir de fond en comble la Constitution du Canada, mais ne pas le faire en fonction de donner un petit peu plus de pouvoir à un palier de gouvernement ou un petit peu moins à un autre palier de gouvernement, mais de revoir la Constitution en fonc-

tion de ce qui est le plus pratique, de ce qui est le plus économique, de ce qui est le plus utile pour les citoyens.

Voilà l'objectif premier que nous devrions avoir dans notre réforme constitutionnelle, de nous assurer que cette nouvelle répartition des tâches entre le gouvernement du Canada et les provinces en soit une qui a à l'esprit le mieux-être des citoyens canadiens. Comment peut-on mieux servir les Canadiens et Canadiennes? Quel gouvernement est le mieux placé pour faire ce travail et au meilleur compte possible? Et c'est dans cette optique que nous sommes prêts à accueillir et à étudier d'une façon positive toutes les suggestions qui seront faites par le gouvernement du Canada à cet égard.

Nous avons également parlé qu'il était essentiel de ne pas oublier à l'occasion de cette réforme constitutionnelle un groupe de Canadiens que l'on a souvent négligé et je dirais même que l'on a souvent et parfois malheureusement traité injustement. Et j'ai à l'esprit les peuples autochtones. Nous n'avons pas à parler très longtemps pour nous rappeler ce qui s'est passé dans les derniers temps de l'Accord du lac Meech, que l'on a très clairement senti de la part des chefs représentant ces peuples autochtones leur désir d'être partie prenante à toute réforme constitutionnelle. Et j'ai personnellement siégé sur le comité parlementaire présidé par le député de Sherbrooke, M. Charest. Témoignage après témoignage, ces gens sont venus nous dire qu'ils avaient été oubliés dans cette ronde constitutionnelle et qu'ils ne pouvaient plus accepter cette situation, et qu'ils insistaient sur le fait qu'à l'avenir ils devaient être partie prenante à toute négociation constitutionnelle.

Or, le chef de l'opposition, au nom de notre parti, a clairement indiqué qu'il était important que le projet de réforme constitutionnelle du gouvernement consacre le droit des peuples autochtones à l'autonomie; qu'il était absolument essentiel de se pencher sur le statut, les droits et les revendications des peuples autochtones. Nous pensons qu'il y a assez de niveaux de compréhension et d'acceptation dans ce pays pour recommencer à zéro nos rapports avec les chefs des peuples autochtones; que le dialogue et l'esprit de coopération doivent être absolument essentiels dans le futur Canada que nous voulons avoir.

C'est donc avec une certaine anxiété que nous nous préparons de ce côté-ci de la Chambre aux travaux de ce comité parlementaire. Nous sommes très heureux de voir que le gouvernement a accepté que ces audiences soient publiques et télévisées, que ce comité parlementaire se promène à travers le pays et qu'il essaie de rencontrer le plus de gens, le plus de groupes possibles et qu'ils s'assoient et discutent, si possible, avec les représentants des différentes législatures et des gouvernements des territoires. Nous trouvons que c'est là la solution logique, pratique, à ce moment-ci.

• (1130)

Comme je le disais, madame la Présidente, au début de mes remarques, le temps presse. Il faut agir rapidement. Les élus du peuple, les députés de la Chambre des communes peuvent faire ce travail, doivent faire ce travail, et ils ont été élus justement pour faire ce travail. C'est pourquoi nous pensons que dans ce contexte-ci, la création d'une assemblée constituante, quoique belle sur papier, en pratique, n'est pas la solution la plus utile à ce moment-ci.

Il y a une impasse constitutionnelle, il y a des délais qui nous ont été impartis et que nous devons respecter. C'est pourquoi, nous, du Parti libéral, alors qu'en théorie, on pourrait trouver intéressante la création d'une assemblée constituante, nous ne pouvons, à ce moment-ci, jouer avec le futur du Canada. Nous ne pouvons accepter la proposition, surtout, proposée par le Nouveau parti démocratique, de créer une assemblée constituante d'une centaine de personnes: 50 élus du Parlement et 50 personnes choisies par les parlementaires. Une centaine de personnes appelées à voyager à travers le pays, à discuter de Constitution à ce moment-ci, cela aurait l'air d'une espèce de tour de Babel ambulante qui risquerait de compromettre l'avenir constitutionnel de notre pays.

M. Gérin: La tour de Babel du Canada!

M. Ouellet: Nous n'avons pas les moyens, à ce moment-ci, de nous permettre une telle fantaisie. C'est une fantaisie qui risque de compromettre l'avenir du pays. Au moment où l'on sait que le gouvernement du Québec a clairement et catégoriquement rejeté l'idée d'une constituante et veut plutôt avoir des propositions précises du gouvernement, nous nous demandons, nous de l'opposition officielle, pourquoi certains parlementaires continuent à promouvoir une option qui est déjà rejetée par l'un des partenaires canadiens très importants.

Il nous apparaît inutile de vouloir imposer une procédure qui n'est pas acceptable à l'une des parties importantes de notre entité canadienne. C'est pourquoi nous préférons la proposition du gouvernement qui, d'une part, va permettre l'implication et la participation du public par l'entremise de sous-comités qui pourront être créés par le Comité parlementaire.

Nous pensons également qu'il est essentiel que l'on fasse des invitations à tous ceux et celles qui voudront comparaître devant ce Comité. Donc, dans notre esprit, il y aura trois façons d'impliquer le public, ce qui m'apparaît bien meilleur qu'une assemblée constituante qui serait composée de quelques choisis, une certaine petite élite qui se retrouverait dans un comité et qui déciderait toute seule de notre future Constitution.

Nous ne pensons pas que ce soit la solution de l'heure. Nous préférons davantage impliquer de trois façons le public canadien. D'une part, en ayant la possibilité d'avoir des sous-comités du Comité parlementaire proposé par le gouvernement où siégeront des représentants de groupes intéressés aux amendements constitutionnels; deuxièmement, d'avoir des audiences publiques où des individus, des groupes, des associations, seront invités à venir témoigner et à suggérer des amendements à la proposition originale du gouvernement. Voilà une démarche qui nous apparaît absolument essentielle.

Finalement, une façon de vraiment impliquer de façon démocratique les Canadiens et les Canadiennes, ce serait par la tenue d'un référendum sur ce consensus qui se dégagerait du comité parlementaire. Il m'apparaît évidemment important, cette fois-ci, de ne pas se tromper comme nous l'avons fait dans la dernière démarche de l'Accord du lac Meech, mais d'impliquer d'une façon positive, dès le début, en cours de procédé, et à la fin du processus, la population canadienne.

C'est pourquoi le chef de l'opposition a suggéré qu'il y ait un référendum qui soit tenu à la fin du travail de ce comité parlementaire et que la proposition émanant du comité parlementaire soit soumise à l'approbation du public canadien. Il nous apparaît important que la population canadienne puisse aussi s'associer à cette nouvelle Constitution que nous voulons nous donner.

Il n'y a rien de plus beau, de plus patriotique que de voter en faveur de sa Constitution. Et je pense que les Canadiens et Canadiennes sont prêts et désirent exprimer leur acquiescement à ce travail qui sera fait par le gouvernement en consultation avec les provinces et en consultation avec ceux et celles qui voudront bonifier la proposition gouvernementale.

Nous, du Parti libéral du Canada, nous pensons que ce n'est pas à quelques choisis, à quelques élus, à une cinquantaine de privilégiés, comme le propose le Nouveau parti démocratique, qu'il incombe de décider de notre Constitution. Mais c'est à l'ensemble de la population canadienne qui, par référendum, pourra se prononcer majoritairement à travers le pays, mais aussi majoritairement dans chacune des grandes régions du Canada, sur la réforme constitutionnelle.

Voilà donc les éléments qui sont là pour nous permettre de faire un pas important vers la solution de la crise constitutionnelle que nous traversons. Il nous apparaît essentiel que, par-delà les formations politiques, par-delà la partisanerie politique, les hommes et les femmes qui siègent au Parlement du Canada et au Sénat canadien s'unissent pour offrir à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes, une proposition constitutionnelle juste et équitable pour tous les Canadiens, du Québec comme d'ailleurs. Que, dans cette nouvelle proposition constitutionnelle, chacun et chacune se retrouvent et que personne au pays ne se sente moins bien traité par la démarche constitutionnelle que d'autres. Il ne faut surtout pas donner l'impression de vouloir seulement régler le problème d'un groupe en particulier, ou le problème d'une province en particulier.

Il faut régler, à la canadienne, d'une façon juste et équitable, notre problème constitutionnel qui nous préoccupe tous, quel que soit l'endroit où nous vivons dans ce pays.

Nous aimerions, en terminant, madame la Présidente, rappeler qu'il est essentiel que le comité parlementaire qui siégera soit le plus représentatif possible. La motion que nous avons devant nous propose la nomination de quinze députés. Nous pensons que ce n'est pas suffisant pour refléter adéquatement la mosaïque canadienne.

Nous avons la bonne fortune d'avoir, dans ce Parlement, des députés, hommes et femmes, qui peuvent très adéquatement représenter les intérêts de ces groupes qui constituent notre pays.

• (1140)

Nous avons la bonne fortune d'avoir également des représentants ici au Parlement de plusieurs groupes ethniques qui sont venus s'ajouter à ceux et celles qui étaient là au début de ce pays et qui sont maintenant partie intégrante et partie importante de ce qu'est le Canada. Nous pensons qu'un comité parlementaire assez élargi pourrait justement permettre à chaque formation politique de mieux refléter cette nouvelle réalité canadienne.

Nous avons également la bonne fortune d'avoir comme députés des représentants des peuples autochtones et nous pensons qu'il est esentiel que cette fois-ci, dans cette démarche constitutionnelle, ceux et celles qui siègent au Parlement canadien et qui représentent les peuples autochtones puissent siéger de plein droit au comité parlementaire.

C'est donc dans cet esprit que nous suggérons au gouvernement d'augmenter le nombre de députés pour permettre une plus adéquate représentation. Il est essentiel que les députés qui représentent les minorités linguistiques officielles du Canada puissent aussi siéger au comité parlementaire. Il y a plus de francophones hors Québec au Canada actuellement qu'il y en avait lorsque le Canada a commencé. Cette réalité française hors Québec est extrêmement importante. Et je ne peux pas faire autrement que de regretter que certains esprits québécois s'imaginent que la langue française est exclusivement l'affaire du gouvernement du Québec. La réalité française déborde les cadres du Québec. Elle va bien au-delà des frontières du Québec. La réalité française au

Canada, c'est le meilleur paravent qui puisse exister contre l'influence culturelle américaine. Et la minorité francophone qui existe dans les autres provinces, qui entourent le Québec, sont des gages de succès et de survie du fait français en Amérique du Nord. Il ne faut pas l'oublier.

Il y a aussi une minorité importante qui existe dont on ne doit pas oublier l'existence et dont on doit reconnaître l'importance: c'est cette minorité anglophone qui existe dans la province de Québec. Le Québec a connu des élans de prospérité économique semblables et étroitement liés à la générosité et au traitement équitable que l'on a accordé à la minorité anglaise au Québec. Et je n'ai aucune hésitation à dire que très souvent les mésaventures économiques au Québec ont été directement liées à l'existence d'un mouvement séparatiste, souverainiste au Québec. Quand le mouvement souverainiste prend de l'ampleur au Québec, l'économie s'«effoire», s'écrase. Quand le mouvement souverainiste faiblit au Québec, la prospérité du Québec augmente. Et je demande aux Québécois d'avoir ceci à l'esprit: le traitement juste et équitable de cette population anglophone du Québec est essentiel à la survivance et à la prospérité économique de la province de Québec.

Donc, pour toutes ces raisons, je voudrais rappeler au gouvernement l'importance de traiter équitablement les partis d'opposition. Je présume que le Nouveau parti démocratique présentera ses doléances au gouvernement pour améliorer ce comité parlementaire. Je voudrais faire trois remarques par la voie de trois petits amendements qui, pour nous, seraient importants dans le contexte des travaux de ce futur comité parlementaire que nous souhaitons ardemment, que nous espérons voir à l'oeuvre le plus tôt possible avec un rapport le plus tôt possible parce que, je le répète, l'échéancier est très serré et l'urgence est évidente.

Madame la Présidente, je n'ai pas à dire à quel point l'économie canadienne souffre de l'incertitude dans laquelle nous sommes au point de vue constitutionnel. Combien d'investissements ne sont pas réalisés au Canada parce que des gens se disent: Est-ce que le Québec qui représente le quart de la population du Canada sera toujours dans le Canada dans deux ans, dans trois ans? Combien d'investissements qui pourraient se faire, se concrétiser tant au Québec que dans d'autres parties du Canada, ne se font pas présentement parce qu'il y a cette incertitude constitutionnelle? On ne peut chiffrer ce montant, mais il est là, il existe. Il y a cette incertitude qu'il faut absolument clarifier dans les plus brefs délais.

C'est pourquoi nous suggérons au gouvernement de présenter sa proposition le plus vite possible, au comité parlementaire de présenter ses conclusions le plus vite possible, et surtout d'amener la population canadienne à se prononcer sur cette nouvelle Constitution canadienne qui satisfera les Québécois et Québécoises et qui correspondra aux aspirations des autres Canadiens.

Donc, en terminant, je voudrais proposer:

[*Traduction*]

> Que la motion présentée par le très honorable ministre soit amendée en supprimant le mot «quinze» au paragraphe deux et en le remplaçant par le mot «vingt» et en supprimant le paragraphe douze et en le remplaçant par le paragraphe suivant: Que des allocations soient accordées aux partis représentés au comité afin de leur permettre de retenir les services d'experts dont ils ont besoin pour participer aux travaux du comité, et qu'elles le soient proportionnellement à leur représentation à la Chambre des communes. Et en supprimant les mots «le 28 février 1992» dans le paragraphe 14 et en les remplaçant par les mots «le 31 décembre 1991».

Mme le vice-président: La présidence va étudier cette motion pendant quelques instants. Je ferai rapport à la Chambre un peu plus tard.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours du ministre chargé des Affaires constitutionnelles et celui de l'opposition officielle. C'est certainement avec plaisir que je prends part à cet important débat, qui jette vraiment les bases sur lesquelles nous bâtirons notre avenir constitutionnel. Ce débat m'apparaît donc déterminant pour l'avenir de notre pays.

L'objet de nos discussions aujourd'hui consiste à rechercher la meilleure façon de garantir l'avenir de notre nation, de trouver le moyen de former un pays plus solide et de nous assurer un fédéralisme renouvelé, qui non seulement répondra à nos besoins immédiats, mais qui nous fera entrer sans problème dans le XXIe siècle.

Le parti que je dirige et moi-même partons de l'hypothèse que nous voulons un Canada renouvelé, juste et uni. Pour cela, notre parti est d'avis qu'il faudra plus qu'un engagement de renouveler la Constitution. En effet, il faudra aussi s'engager à bâtir une économie équitable et prospère, à offrir le genre de programmes d'aide sociale et de santé auxquels tous les Canadiens auront également accès et, à remettre en bon état le milieu naturel que nous partageons.

Aujourd'hui, notre débat concerne la proposition constitutionnelle et la façon dont nous, les parlementaires, entendons répondre aux attentes des Canadiens et rechercher le consensus qui nous fera vraiment entrer dans le XXIe siècle.

• (1150)

Je crois qu'en tant que parlementaires, nous sommes tous engagés envers l'avenir de ce pays et qu'en tant que Canadiens, nous le sommes envers l'avenir de nos enfants. Nous tenons à la réussite du Canada et de tout ce qu'il représente dans le monde.

Comme mon parti, je pense que le succès du pays dépend de l'entière participation des Canadiens au processus de renouveau national.

C'est avec regret que je constate que la motion du gouvernement dont nous sommes saisis ne permet pas cette entière participation. Encore une fois, le gouvernement propose la création d'un comité parlementaire. Je voudrais proposer un amendement à cette motion du gouvernement. Cet amendement vise avant tout la création d'une structure qui suppose la participation de tous les Canadiens dès le départ. Je sais qu'un tel amendement sera jugé irrecevable. Pendant les 20 minutes qui me sont attribuées, je ne veux pas prendre du temps pour débattre cela, mais plutôt pour émettre l'opinion qu'il y a un autre moyen, un moyen différent de procéder, et ce moyen nous permettra de réussir.

Encore une fois, le gouvernement propose la création d'un comité parlementaire où, rappelez-vous, il aurait un contrôle majoritaire. L'objet du comité est de discuter la proposition du gouvernement. Là encore, nous avons un comité composé de sénateurs et de députés auquel les Canadiens sont invités à témoigner, mais un comité qui appartient uniquement à des politiciens.

Encore une fois, les Canadiens se retrouvent simples spectateurs.

Mon parti ne peut pas appuyer la motion du gouvernement. Nous disons qu'il est temps de trouver un nouveau moyen, de faire participer pleinement les Canadiens au processus. Nous sommes à une période extraordinaire qui exige des mesures également extraordinaires. Nous devons relever les défis de notre pays en faisant preuve d'innovation, d'imagination et d'ouverture, et les Canadiens doivent participer et sentir qu'ils participent à ce processus.

Bien que le gouvernement et le Parti libéral appuient la création du comité parlementaire mixte, mon parti a proposé, à la Chambre et ailleurs, que nous cherchions plutôt à établir une assemblée constituante. Nous proposons cette forme d'assemblée car un pays ne peut créer une Constitution qu'en parvenant à un consensus social. Nous estimons que le meilleur moyen d'y arriver est de créer le genre d'assemblée que nous proposons, une assemblée qui représenterait un vaste échantillon de Canadiens et qui garantirait la réalisation de ce consensus.

Il n'existe pas de solution parfaite. Nous ne prétendons pas avoir la solution parfaite, mais nous avons la conviction profonde que nous devons chercher de nouveaux moyens et prendre le temps qu'il faut.

Le député de Papineau, qui parle au nom du Parti libéral du Canada, dit que le fait d'adopter cette nouvelle façon de faire reviendrait à jouer avec l'avenir du Canada. Je ne suis pas d'accord. Ce que nous voulons, c'est que les Canadiens participent à la définition de l'avenir de leur pays et parlent pour eux-mêmes.

Le député de Papineau dit, toujours au nom de son parti, qu'il serait utopique de penser pouvoir former une assemblée constituante qui écouterait les Canadiens et tiendrait compte de leurs opinions. Personnellement, il me semble qu'il est plus que temps d'écouter vraiment les Canadiens, parce que si les députés partent du principe que le fait de les écouter est un caprice, où vont-ils aller chercher le consensus nécessaire pour sauver le pays?

Je voudrais faire ressortir certaines des différences qu'il y a entre un comité parlementaire mixte et une assemblée constituante. Je crois que la Chambre trouvera irréfutable certains de mes arguments en faveur d'une assemblée constituante.

Le gouvernement soutient que le public aura un rôle à jouer dans les travaux du comité parlementaire. D'après lui, comme le comité se déplacera, tous les Canadiens pourront venir témoigner devant lui et ainsi exprimer leurs opinions.

Aux yeux du gouvernement, cela constitue une pleine participation du public, mais il y a une différence entre témoigner devant un comité et en être membre. Les membres peuvent ne tenir aucun compte des opinions de certains témoins ou les oublier au cours des débats qui servent à dégager un consensus, alors que leurs opinions à eux ne peuvent être ignorées. Les membres d'un comité peuvent toujours faire en sorte que leurs opinions soient publiées et connues.

[*Français*]

Voilà pourquoi, madame la Présidente, nous devons créer une entité, comme une assemblée constituante. Ses membres seront des Canadiennes et Canadiens provenant de divers groupes et communautés, qui sont en quelque sorte exclus du processus de la politique électorale et y sont sous-représentés: les femmes, les populations aborigènes, les communautés ethnoculturelles, les Canadiens de diverses couches sociales.

Nous nous assurerons de cette façon que les vues de chacun seront reflétées dans le produit final d'un véritable processus de consultation.

J'ai parlé aux leaders d'un certain nombre d'organisations représentant des millions de Canadiennes et de Canadiens. Ils m'ont dit qu'ils en ont vraiment assez de préparer des mémoires qu'ils présentent devant les membres de divers comités, pour réaliser à la fin que leurs vues et opinions sont toujours laissées pour compte.

Encore hier, j'ai rencontré les membres du Comité canadien d'action sur la situation de la femme, et elles m'ont expliqué en termes très clairs qu'elles ne continueront plus à participer à ce processus de consultation dépassé. Et pourquoi le feraient-elles, madame la Présidente? Pourquoi les milliers de Canadiennes et Canadiens qui ont comparu devant la Commission Spicer et le Comité Beaudoin-Edwards voudraient-ils comparaître devant ce comité? Pourquoi devraient-ils le faire lorsqu'ils voient le gouvernement aller de l'avant avec ses projets, poursuivre son propre programme de travail, et ce, avant même que ces comités aient présenté leur rapport et leurs conclusions?

Madame la Présidente, c'est une véritable insulte à l'intelligence des Canadiennes et Canadiens qui ont présenté des mémoires réfléchis et constructifs devant la Commission Spicer et le Comité Beaudoin-Edwards. Le gouvernement n'a même pas la décence d'attendre le dépôt des rapports de cette commission et de ce comité et d'écouter leurs propositions.

Ce n'est pas de la consultation, madame la Présidente, mais bien un gaspillage de temps, d'efforts et de dynamisme des Canadiennes et Canadiens.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, dans notre débat au sujet du comité proposé, il faut dire qu'il sera inévitablement composé en majorité de ministériels et que ses discussions porteront sur des documents que le gouvernement lui aura fournis. Autrement dit, le gouvernement contrôlera le comité, la portée de ses débats et la rédaction du rapport final. Lorsque le parti politique au pouvoir exerce un contrôle aussi étendu, il m'est difficile de le croire lorsqu'il s'engage à agir avec impartialité, parce que mon parti est d'avis que la Constitution du pays n'appartient pas au gouvernement conservateur, mais aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: La Chambre et les Canadiens ont déjà l'expérience des comités contrôlés par le gouvernement. L'Accord de libre-échange et la TPS ont été examinés par de tels comités. Ils ont tous tenu des audiences publiques, et nous savons ce que les Canadiens en ont pensé.

Personne n'a été surpris que tous ces comités se rangent du côté du gouvernement. Celui-ci a mis ses politiques à exécution, sans tenir compte de l'avis exprimé par les Canadiens. Nous ne devons pas permettre qu'une telle chose se produise sur cette question fondamentale.

Nous ne pouvons pas permettre qu'un comité chargé de préparer l'avenir du Canada soit obligé d'obéir à de tels ordres. Il ne doit pas servir les intérêts et le programme d'un parti politique. Il doit plutôt servir les intérêts et le programme du peuple canadien.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Madame la Présidente, j'ai une dernière remarque à faire au sujet de la composition du comité proposé.

• (1200)

Le Parti libéral a proposé d'augmenter le nombre de membres qui siègent au comité. Or, je dois admettre qu'à mon avis, quand les Canadiens demandent une plus large place dans le débat, la réponse qu'ils attendent du gouvernement n'est pas qu'il nomme au comité dix sénateurs non élus et qui ne représentent personne.

Pourquoi alors a-t-on donné aux sénateurs un si grand rôle à jouer au comité? Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte du point de vue des Canadiens qui ne sont pas représentés à la Chambre? Voilà ce que voudront savoir les Canadiens qui attendent une réponse du gouvernement.

Le gouvernement a décidé de créer un comité parlementaire mixte et le Parti libéral lui a donné son aval, car c'est toujours ainsi qu'ils procèdent. On a toujours eu des comités parlementaires mixtes, mais nous sommes dans les années 90, et la situation n'a rien d'ordinaire.

Nous n'avons rien contre les comités, même pas contre les comités parlementaires mixtes. Mais, selon nous, la situation est extraordinaire et il nous faut maintenant trouver de nouvelles solutions, de nouvelles façons de procéder. Cessons de recourir aux anciennes méthodes et faisons preuve de créativité.

Mon parti et moi-même croyons qu'un organisme comme une assemblée constituante pourrait être la nouvelle formule que veulent les Canadiens. Elle permettrait d'inclure les Canadiens dans le processus de renouvellement et donnerait du poids à leur participation. Elle assurerait également qu'ils se fassent entendre car leurs voix comptent.

Je me permets d'ajouter que la majorité des Canadiens est du même avis que mon parti sur l'établissemet d'une assemblée constituante qui serait à l'écoute des Canadiens. Sauf erreur, le comité Edwards-Beaudoin a entendu 158 groupes qui étaient en faveur d'une assemblée constituante, alors que 23 groupes seulement s'y opposaient.

[*Français*]

Le présent gouvernement et le Parti libéral sont tous deux opposés au principe de l'assemblée constituante. Le gouvernement a expliqué qu'il a deux raisons pour s'y opposer. Il affirme que le Québec en serait exclu et qu'une telle assemblée viendrait court-circuiter les politiciens élus.

J'aimerais répondre à ces deux affirmations. D'abord, j'aimerais demander au gouvernement comment le Québec participera-t-il aux travaux de ce Comité par le biais de députés et de sénateurs non élus?

Une assemblée constituante compterait aussi des députés du Québec, madame la Présidente. Mais elle pourrait aussi avoir des représentants du milieu syndical, des groupes de femmes et d'autres groupes de la société québécoise.

En bref, une assemblée constituante permettrait une plus grande participation des Québécois et des Québécoises et l'expression avec une plus grande précision de leurs aspirations.

Je voudrais rappeler à cette Chambre que les Québécoises et les Québécois ne s'opposent pas à l'idée d'une assemblée constituante. Le gouvernement du Québec a simplement dit qu'il n'y participerait pas, mais il n'a pas d'objection à la création d'un forum de ce genre.

La réalité, c'est que tôt ou tard, nous aurons une proposition constitutionnelle. La question est de savoir comment nous y parviendrons. Cette proposition viendra-t-elle d'un comité gouvernemental ou des gens eux-mêmes. Les Québécois, comme tous les autres Canadiens, préféreraient, je crois, que cette proposition provienne d'une très large section de la population.

[*Traduction*]

Le gouvernement conservateur et les libéraux soutiennent aussi qu'une assemblée constituante irait d'une certaine façon à l'encontre de la tradition parlementaire et du processus parlementaire. Ce n'est tout simplement pas le cas. Une assemblée constituante comprendrait des hauts fonctionnaires élus et rendrait des comptes au Parlement.

Je rejette l'argumentation voulant que le régime parlementaire se trouverait court-circuité car, conformément à la Constitution actuelle, c'est le Parlement qui, de concert avec les provinces, a le dernier mot. Je rejette cette argumentation. Nous savons que la responsabilité commence ici. Nous savons que les parlementaires auront le dernier mot sur les propositions formulées. La question est de savoir comment en arriver à un consensus de telle sorte que toute la Chambre puisse collaborer à la réalisation de ce consensus et de l'avenir de notre pays qui nous préoccupe tous tellement.

Les autres partis représentés à la Chambre soutiennent que c'est aux seuls politiciens élus qu'il revient de proposer des réponses. Je conviens que les hommes et les femmes politiques ont un rôle important à jouer, un rôle primordial même, mais je dois dire que nous, en tant que politiciens élus, n'avons certes pas le monopole de la créativité, de l'intelligence et que nous ne sommes pas les seuls à nous préoccuper du sort de notre pays.

Il est non seulement inexact, mais encore arrogant de prétendre que, dans les démocraties de cette fin du XX^{e} siècle, nous soyons les seuls vrais représentants de la volonté du peuple.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Le fait est que le gouvernement a dit aux Canadiens que la Chambre constitue une forme d'assemblée constituante. Il est vrai que nous avons tous été élus pour représenter les habitants de nos circonscriptions respectives. La majorité des gens présents dans cette Chambre s'acquittent bien de cette tâche. Il y a d'autres groupes qui n'y sont pas aussi bien représentés et, pour cette raison, on ne peut dire que la Chambre est le reflet fidèle de la population canadienne. Lorsque vous regardez autour de vous à la Chambre, vous n'y voyez pas nécessairement un microcosme du Canada. Vous n'y voyez pas nécessairement le Canada tel qu'il est en 1991.

Prenons le cas des femmes; elle représentent plus de 50 p. 100 de la population mais seulement 14 p. 100 des députés. Les minorités visibles et les autres communautés ethnoculturelles sont gravement sous-représentées, de même que les autochtones, les personnes handicapées, les syndicats, les Canadiens à revenu moyen et les familles de travailleurs.

Ces gens ont des idées à proposer dans le débat sur l'avenir de leur pays. Ils ont quelque chose à dire. Nous devons créer un forum où ils pourraient s'exprimer et se faire entendre. Nous devons créer un forum où tous les Canadiens pourront participer aux discussions sur la Constitution.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Madame la Présidente, alors que nous nous apprêtons à entreprendre cette tâche—des plus importantes, il faut le dire—nous devons brosser le nouveau portrait de notre pays tel que nous le voulons. Nous ne pouvons confier cette tâche à un petit groupe de peintres qui n'ont qu'une seule façon de voir le Canada. Il doit y avoir un grand rassemblement de peintres et d'artistes, un groupe diversifié, chacun offrant quelque chose d'unique et tous se réunissant pour en arriver à une vision commune d'un paysage commun, un portrait en lequel tous les Canadiens puissent se reconnaître.

Nous pouvons créer un Canada nouveau, un Canada plus prospère, plus généreux et plus compréhensif si nous amenons les Canadiens à participer à cette tâche. C'est là le but d'une assemblée constituante, et c'est beaucoup mieux que ce que le gouvernement propose.

Je termine en disant que je n'ai aucun plaisir à déclarer à la Chambre que le Nouveau Parti démocratique ne peut pas appuyer une initiative ministérielle sur la Constitution. Je le dis honnêtement, j'aurais aimé appuyer le gouvernement à cet égard. J'aurais aimé appuyer la position du Parti libéral, mais je ne le peux pas. Il reviendra donc à mon parti, même si nous assumons fièrement cette responsabilité, d'exprimer publiquement les préoccupations des Canadiens qui cherchent de nouvelles façons de renouveler notre pays.

Je continuerai de m'opposer à la reprise de certains processus constitutionnels qui ont échoué lamentablement par le passé. Je persisterai à répéter le message de mon parti, que le processus doit être ouvert à tous les Canadiens. Je ne suis pas sûre qu'il n'y ait qu'un seul moyen d'y arriver, mais je sais qu'un million de Canadiens croient qu'il est temps que les citoyens de différentes origines et conditions sociales aient voix au chapitre et droit de vote dans le processus.

Pour nous, un processus permettant la participation du public offrirait la meilleure chance de renouveler le pays. C'est ce qui permet le mieux d'aspirer à un Canada plus juste, plus prévenant et plus uni. Je peux vous assurer, madame la Présidente, que je ne laisserai pas tomber cette perspective. Je vais continuer à dire ce que j'ai à dire. Mon parti continuera à faire connaître sa position tant que ce Canada ne sera pas devenu réalité.

Des voix: Bravo!

• (1210)

Mme le vice-Président: Avant de passer à la période des questions et observations, je présente à la Chambre l'amendement proposé plus tôt par le député de Papineau—Saint-Michel, qui a été jugé recevable.

Nous passons maintenant à la période des questions et observations faisant suite au discours de la députée du Yukon.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je voudrais demander une question à la députée de Yukon. Elle semble s'objecter assez sérieusement à la motion du gouvernement et elle a invoqué, à l'appui de son argumentation, certaines dispositions, en particulier l'assemblée constituante comme étant une des solutions ou un des moyens, si vous voulez, à utiliser.

[*Traduction*]

Dans son discours, la députée a dit, et je voulais la citer correctement aussi j'ai pris des notes ici, en parlant de l'assemblée constituante que c'était, à son avis, une solution et que tout autre moyen ne refléterait pas les nombreux groupes qui ne sont pas représentés à la Chambre.

Elle a demandé comment on pourrait atteindre un consensus.

Le NPD est convaincu qu'il ne faut pas limiter ce comité aux représentants élus, étant donné le fait historique qu'il n'y a jamais eu d'assemblée constituante dans notre pays, même pas pour rédiger notre Constitution de 1867. C'est un groupe de personnes élues qui a rédigé notre première Constitution.

Étant donné que dans le monde, on n'a recours à des assemblées constituantes qu'après une révolution ou une guerre civile ou lorsqu'une nouvelle constitution doit être établie—je pense à l'Allemagne, à l'Australie et à la France, en particulier—la question qu'il faut régler est la suivante: comment choisit-on les membres de cette assemblée constituante pour qu'elle garde des proportions raisonnables. Et, en fait, la question est de savoir comment on obtient un consensus de ce groupe de personnes.

Je voudrais lui demander sincèrement quelle est la réponse à la question suivante: comment va-t-on choisir les personnes qui siégeront à cette assemblée constituante? A-t-elle des propositions à faire à la Chambre? Elle n'en a fait aucune dans son discours.

Enfin, pourrait-elle nous dire comment on choisirait ces personnes qui ne seraient pas élues—d'après ce que j'ai cru comprendre, elle nommerait des membres de divers groupes. Elle a parlé, entre autres, des femmes, des autochtones, des syndicats et des familles de travailleurs. Comment ferait-elle pour les choisir? Elle demanderait une représentation appropriée et donnerait à ces personnes un mandat qui serait, à mon avis, très difficile à remplir.

Mme McLaughlin: Madame la Présidente, mon collègue cite l'histoire, mais si celle-ci avait si bien tourné, nous ne connaîtrions les difficultés qui se posent à l'heure actuelle. Ce que je veux dire, c'est que nous devons envisager de nouvelles façons de procéder.

Le député a posé une très bonne question: Comment nommerions-nous les gens ou comment trouverions-nous des gens pour siéger au sein de cette assemblée?

J'aimerais faire ressortir un point. Premièrement, nous sommes en mesure au Canada de définir le genre d'assemblée que nous voulons, une assemblée qui ne se fonderait pas sur un modèle qu'a utilisé un autre pays. Les autres pays peuvent bien sûr nous apprendre quelque chose, mais nous pouvons créer notre propre assemblée. Je dirais qu'il existe un moyen très simple d'y parvenir.

Il va sans dire que des parlementaires y siégeraient. Depuis un an que je parle de cette question, c'est toujours l'opinion que j'ai soutenue à cet égard. Il ne faut toutefois pas oublier un certain nombre d'organismes nationaux qui représentent un large éventail de groupes qui ont un intérêt particulier dans la constitution et que nous avons écartés par le passé. Je crois que nous devrions demander à ces organisations de nommer un ou deux membres et il serait en fait possible, très possible même il me semble, que nombre d'entre elles décident de nommer une personne du Québec et une autre venant d'ailleurs au Canada—ce qui, en fait, permettrait au Québec d'avoir une voix plus forte au sein de l'assemblée constituante qu'elle ne le pourrait le faire dans le cadre d'une autre tribune.

Je dirais au député que nous sommes capables de former une assemblée qui, bien qu'imparfaite, représenterait au moins les principaux participants au processus. Il me semble que ces organisations nationales qui sont reconnues par leurs membres ainsi que par les députés de cette Chambre, étant donné que nous en rencontrons souvent les représentants, seraient tout à fait en mesure de choisir les membres qui siégeraient au sein d'une telle assemblée. Ce n'est pas si compliqué que cela.

Toutes les fois que les politiques veulent démolir une idée, ils disent qu'elle est trop difficile à réaliser. Eh bien! je leur dis que ce n'est pas le cas et que c'est un projet réalisable pourvu qu'on ait la volonté politique de l'entreprendre.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Madame la Présidente, nous avons été extrêmement surpris d'entendre la position du NPD à l'effet qu'on pouvait se passer dans une assemblée constituente éventuelle du gouvernement du Québec ou des membres de l'Assemblée nationale. Quelle injure, madame la Présidente, pour tout le Québec et voici bien l'image du NPD telle qu'elle est comprise au Québec. Et voici qu'on veut refaire probalement le même coup fourré qui nous avait été fait en 1982 par les Chrétien, Ouellet et autres qui ont voulu à l'époque amender la Constitution canadienne sans le Québec. Et voici ce qu'on peut faire. À cette époque-là, le premier ministre Trudeau disait: On n'a pas besoin des députés du Québec, on a ici des députés pour représenter le Québec. Et voici ce à quoi on s'oppose. Ça n'avait aucun sens à l'époque. Ça été dénoncé par les Conservateurs. Ça été dénoncé par les NPD et voici que ce parti, à double face, le propose aujourd'hui. Pas mieux pour le président du Conseil privé qui vient dire que dans la composition de son comité il va se passer de plus de 50 p. 100 de la population québécoise en ayant aucun député du Bloc québécois sur sa commission.

Alors, si le NPD et tous les autres drôles à la Chambre ici veulent avoir une assemblée constituante pour définir ce qu'est le Canada anglais, pour définir, eux, le pays qu'ils veulent avoir, leur pays, non pas le pays des Québécois, leur pays auquel ils ont droit, c'est très bien, mais qu'ils le disent clairement. Qu'ils n'essaient pas de faire croire aux Québécois et Québécoises qu'ils sont en train de faire un Canada pour tous les Canadiens, y compris les Québécois. Ils ont peut-être droit à leur propre pays. Ils ont peut-être droit à leur culture, à leur tradition, mais qu'ils le disent clairement, sinon c'est une farce monumentale.

Madame la Présidente, je voudrais demander ceci à la députée de Yukon: L'appui, l'ignominie du président du Conseil privé qui veut exclure dans la proposition tout député du Bloc québécois parce que ces députés-là ne partagent pas l'opinion de Joe Clark et des autres du gouvernement conservateur, est-ce qu'elle est d'accord avec ça?

[*Traduction*]

Mme McLaughlin: Tout d'abord, je tiens à dire qu'il est évident que le député a mal interprété mes propos sur la participation du Québec. Ce que j'ai dit, c'est qu'il va de soi que le Québec devrait faire partie de l'assemblée constituante. Nous souhaitons qu'il en fera partie, non seulement le gouvernement du Québec, mais tous les divers groupes qui, à notre avis, composent une assemblée constituante au Québec et qui ont bien des opinions à exprimer. Nous voulons entendre ce que tous les Québécois ont à dire.

• (1220)

Une voix: Y compris le Bloc québécois.

Mme McLaughlin: Ensuite, j'aimerais rappeler au député que la commission Bélanger–Campeau créée au Québec était certes très représentative. Le député, je dirais même les libéraux, sont-ils en train de dire à la Chambre que cette commission, qui comptait des représentants des syndicats, du monde des affaires, des corps élus et non élus, que cette commission, dis-je, n'a pas bien fait son travail? Moi, je vous dis qu'elle a bien servi le Québec et qu'une assemblée constituante. . .

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme le vice-président: La période de questions et commentaires étant terminée, nous reprenons le débat avec l'honorable député de Beauharnois—Salaberry.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, dans un an, la Confédération canadienne ou la nation canadienne célébrera un anniversaire en un lieu magnifique, s'étendant de l'Atlantique au Pacifique, de la toundra canadienne jusqu'aux frontières américaines. Il y a près d'un siècle et quart que nous sommes conviés à cette fête.

Pourtant, la tenue de cet événement, madame la Présidente, m'angoisse et elle m'angoisse car je crains parfois que ce jour-là, personne dans ce pays n'ait le coeur à la fête, que personne, cette journée-là, ne soit là pour souffler les 125 chandelles.

Madame la Présidente, je crois qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que les Canadiens et les Canadiennes sont à bout de souffle. De 1867 à ce jour, ils ont couru à perdre haleine après leur destinée, manquant presque d'étouffer en 1982 et retenant leur souffle, l'année dernière, madame la Présidente, dans les eaux troubles du lac Meech. Assis autour de la table de cuisine, debout dans d'immenses champs de blé, les deux pieds ancrés au fond d'une barque, au plus profond des mines ou derrière leurs bureaux, les Canadiennes et les Canadiens discutent à voix basse. De confidence en confidence, ils apprennent à manier un nouveau vocabulaire: société distincte, séparation, identité nationale. C'est à en perdre ses mots! Et ici, je ne parle ni de l'anglais ni du français.

Je parle, madame la Présidente, du langage de la déception, de messages parfois négatifs, parfois contradictoires, parfois incompris et incompréhensibles qui fusent de part et d'autre, de dialogues de sourds, de tours de Babel, de mots perdus et d'attitudes perdantes.

Madame la Présidente, n'est-il pas temps pour les Canadiennes et les Canadiens des dix provinces et des deux Territoires, citoyens de vieille souche, des premières nations, les nouveaux arrivants et tous les autres, de cesser de prêcher pour leur propre paroisse?

Je crois que l'heure est venue d'asseoir toute la parenté canadienne à une même table, de laver notre linge sale en famille et de régler nos querelles de clocher avant que ne sonne le tocsin.

Peut-être me trouverez-vous un peu téméraire de parler de la sorte, mais loin de moi l'idée de simplifier le problème. Je sais très bien qu'il n'est pas facile d'établir un dialogue réel et durable d'un bout à l'autre de cet immense territoire. Je sais aussi que ce n'est pas une mission impossible. Il suffit de constater ce qui se passe ailleurs.

De l'autre côté de l'Atlantique, douze pays de cultures et de langues diverses s'apprêtent, outrepassant leurs différends, à jumeler leurs forces économiques. Ils vont amalgamer leurs visions d'avenir pour affronter l'an 2000 dans un climat d'unité et de respect mutuel. Et ce, en 1992, cette même année qui soulignera chez nous, 125 ans de survie nationale.

Je crois que l'heure est venue, madame la Présidente, pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, qu'ils soient de Valleyfield, de Lethbridge, d'Iqualuit, de Goose Bay, de Verdun, de Kanesatake ou d'ailleurs, de voir ce qui se joue dans la cour du voisin, de se brancher sur les grands courants mondiaux, de régler les querelles intestines afin de ne pas manquer le bateau du nouveau millénaire. On n'a jamais fait de grandes découvertes en restant sur un quai, madame la Présidente.

L'an dernier, le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada a fait la preuve que les Canadiens étaient fort intéressés à connaître leur point de vue, qu'ils pouvaient faire preuve de créativité et d'ingéniosité quant à la tournure que prendrait leur avenir commun.

M. Gérin: J'invoque le Règlement, madame la Présidente!

Mme le vice-président: Sur un rappel au Règlement, l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead.

M. Gérin: J'aimerais faire un recours au Règlement, madame la Présidente, qui est très clair à l'effet qu'un député doit prononcer un discours sans lire. De toute évidence, le député actuellement lit un discours qui a été préparé dans les officines de quelconque ministère et ne dit pas ses propres paroles.

Mme le vice-président: Je pense que si on s'en remet au Règlement, tel qu'il est, il est fort possible à un député de se baser sur des notes qui sont devant lui ou devant elle. Et pour le moment, voilà comment j'interprète ce que fait l'honorable député de Beauharnois—Salaberry. La parole est à l'honorable député de Beauharnois—Salaberry.

M. Hudon: Madame la Présidente, après avoir été si éloquemment arrêté, laissez-moi vous parler du nouveau Comité mixte parlementaire qui vient d'être proposé ce matin, un comité qui arrive à point, compte tenu qu'il y a, comme on dit chez nous, de la chicane.

Au fil des ans, madame la Présidente, ce climat instable a entraîné un certain refroidissement au niveau des relations fédérales-provinciales et un réel désenchantement au niveau de la population. Bref, le drap constitutionnel ne semble plus assez grand pour réchauffer tout le pays. Les chiffres confirment les craintes. Notre avenir est certes en danger lorsque 70 p. 100 des Québécois s'attendent à quitter le reste du Canada; lorsque 61 p. 100 des Canadiens de l'Ouest répondent: «S'ils veulent partir, qu'ils s'en aillent!». Il faudrait bien plus que des voeux pieux pour régler les différends qui nous opposent. Mais nous n'en sommes pas encore rendus à l'étape des miracles. Disons plutôt qu'il est temps de passer aux actes de foi et de confiance.

Le nouveau Comité mixte parlementaire sur l'unité dont il est question aujourd'hui, madame la Présidente, a ceci de particulier, qu'il parle en dix langues pour les dix provinces et les deux territoires. Il écoute les paroles d'autochtones, de gens de la rue, de citoyens de longue date, de nouveaux arrivants, bref, il veut communiquer. Le mandat du Comité, on le sait, est de recueillir les opinions des Canadiens et Canadiennes quant aux propositions du gouvernement. Rien de très innovateur, diront certains.

Pourtant, il y a du nouveau dans l'air. Pour la première fois dans les annales du pays, un gouvernement s'engage à mettre sur pied un comité qui, par des méthodes nouvelles et dynamiques, entraînera l'ensemble des provinces et territoires dans une aventure hautement démocratique.

En termes concrets, le Comité mixte parlementaire sur l'unité sera autorisé à tenir des séances conjointes avec les comités ou des députés d'assemblées législatives provinciales et territoriales. Il pourra aussi créer parmi ses membres des sous-comités dotés de nombreux pouvoirs.

En cette époque où le vent est au partenariat, le gouvernement du Canada met toutes voiles dehors. Il préconise une formule polyvalente, une philosophie de consultation élargie qui permettra à toutes les entités du pays de devenir des partenaires à part égale et de décider ensemble de leur destinée commune.

D'autre part, madame la Présidente, ce comité donnera l'occasion à la nation de participer pleinement à l'élaboration du plan d'action du gouvernement canadien en vue de rétablir le pays. Mais pour que la structure constitutionnelle tienne bon, il faudra une base solide et une architecture de pointe.

Le Comité mixte parlementaire sur l'unité constitue un modèle démocratique à deux étages: au premier palier, un comité formé de parlementaires fédéraux représentatifs de l'ensemble des Canadiens et Canadiennes; au second étage, des élus du peuple provinciaux et territoriaux qui, échangeant à égalité avec leurs homologues fédéraux, auront le mandat de faire valoir les besoins et les attentes de régions bien distinctes.

C'est à dessein que je parle de régions distinctes, madame la Présidente. Voilà un terme que la nation québécoise, dont je fais fièrement partie, a fait connaître d'un océan à l'autre l'an dernier. Mais les distinctions ne doivent pas faire oublier les liens et les liens ne doivent pas devenir des chaînes.

J'invite donc du fond du coeur le Québec à participer pleinement avec l'enthousiasme, la persévérance et l'énergie qui ont tissé son passé, à la mise en oeuvre du nouveau Comité mixte parlementaire sur l'unité canadienne. J'invite chaque autre province et territoire à faire de même. Je les encourage à faire clairement valoir leur propre perspective des choses, tout en s'ouvrant au fait qu'il existe, à l'intérieur de nos frontières, d'autres visions, d'autres distinctions qui valent aussi la peine d'être mises en lumière, appréciées et préservées.

En ce sens, madame la Présidente, je suis très heureux de ce que le comité portera une attention toute particulière à la présence et à la participation des peuples des premières nations. Il existe présentement quelque 604 tribus autochtones au pays. Autant de modes de vie, de perceptions, d'expériences qui contribueront à enrichir l'oeuvre du comité. Autant de préoccupations légitimes sur lesquelles l'ensemble du pays devra se pencher.

• (1230)

Autour de la table, les premières nations seront au premier rang, tout comme les représentants provinciaux et territoriaux. Lors de la tenue de rencontres provinciales, il pourrait même y avoir lieu d'organiser des rencontres parallèles avec des groupes aborigènes. Autant de mesures qui permettraient d'accorder toute l'attention voulue à chaque point de vue et à chaque besoin.

Malgré les problèmes qui tiraillent le pays en tous sens, les Canadiens et les Canadiennes n'en ont pas moins la chance, voire même le privilège, d'habiter une terre libre et prospère. Nous avons accès aux meilleurs soins médicaux possibles, nos enfants jouissent d'une qualité d'éducation du plus haut calibre, nos universités, nos industries, nos institutions forment des spécialistes prisés de par le monde pour leur savoir et leurs compétences.

Le nouveau Comité mixte parlementaire sur l'unité a l'intention de faire bon usage de cette ressource naturelle exceptionnelle. Il réservera une place de choix aux chercheurs, aux penseurs, aux entrepreneurs, aux universitaires et aux autres spécialistes canadiens.

Il leur fournira une occasion unique de mettre leurs connaissances et leurs idées au profit de la nation entière, afin d'aider la population à atteindre le consensus. Divers moyens seront envisagés pour ce faire, soit la tenue de tables rondes ou même de conférences qui permettraient, par le choc des idées, de trouver réponse à des questions délicates ou complexes.

Madame la Présidente, le projet dont je vous fais part aujourd'hui ne doit pas servir à panser les blessures constitutionnelles des Canadiens et des Canadiennes. Il ne s'agit pas d'une mesure compensatoire visant à faire oublier les échecs. Le passé se doit de faire la leçon à l'avenir.

Les déceptions de la dernière décennie nous ont appris bien des choses. Elles nous ont montré que le Canada n'est pas une entité homogène, mais une nation formée de petits nationalismes régionaux qui ne demandent pas mieux que de s'épanouir sous l'égide d'un gouvernement central souple et respectueux de leurs droits.

Elles nous ont forcés à nous regarder bien en face et à analyser les diverses facettes de notre identité nationale. Elles nous ont sensibilisés au fait qu'au Canada, un Canadien est toujours un Canadien, que ses ancêtres aient défriché les terres vierges de l'Abitibi, trimé dur sur les rizières d'Asie ou triomphé du désert.

Cela dit, la difficile quête de notre identité nationale présente un défi qui ne doit pas nous décourager pour autant. Si les Canadiennes et les Canadiens n'ont jamais été aussi divisés sur la question, n'y aurait-il pas lieu de faire de cette divergence un cri de ralliement?

Le Comité mixte parlementaire sur l'unité entend faire écho à ce cri. Dans la lignée de la Commission Spicer, l'opinion du grand public n'aura jamais été autant sollicitée et prisée, qu'il s'agisse de mettre en place une ligne directe pour recueillir les propos de la population ou encore de favoriser toutes les chances de rencontres et d'échanges.

On dit que les voyages forment la jeunesse. Dans les mois à venir, ils formeront aussi la nation. Le Comité, de même que ses divers sous-comités, sillonneront le pays.

Non seulement rencontreront-ils à maintes occasions leurs homologues provinciaux et territoriaux, mais encore tiendront-ils aussi des audiences publiques ou récolteront-ils les points de vue et suggestions de tous les groupes et individus intéressés.

Vous tous ici présents, tout comme moi, devez assumer un rôle de meneur à ce chapitre. Dans vos comtés, dans vos régions, il vous reviendra d'inciter vos concitoyens à participer. Il y aura lieu d'entamer un dialogue informel avec les membres des communautés que vous représentez et qui vous ont accordé leur confiance. Qu'ils profitent de toutes les occasions possibles pour prendre position en faveur de l'avenir de ce pays.

Dans les mois à venir, les Canadiennes et les Canadiens seront non seulement appelés à être des acteurs du renouveau constitutionnel, ils seront aussi tenus à la fine pointe des progrès dans ce dossier essentiel. Le gouvernement publiera, à leur intention, nombre de documents pertinents rédigés dans un langage clair et précis. Mais il ira beaucoup plus loin encore.

La couverture télévisuelle des travaux du Comité assurera un suivi régulier des progès en cours, soit par la télédiffusion par câble ou à la télévision communautaire d'émissions mettant en évidence les faits saillants des plus récentes audiences du Comité ou par la présentation de courts reportages factuels sur les dernières rencontres provinciales. Chose certaine, le gouvernement du Canada prendra les moyens nécessaires pour transmettre efficacement son message d'unité.

Madame la Présidente, je sais que nous avons vécu une période difficile. En tant que Canadien, j'ai été à même de constater les failles grandissantes du régime constitutionnel actuel. À titre de député québécois, j'en ai entendu de toutes les couleurs et sur tous les tons.

Notre enfance s'est moulée à même les grands espaces. La vastitude de cette contrée n'a cessé de séduire les nouveaux arrivants. Ne serait-il donc pas temps d'emprunter à la nature canadienne un peu de sa générosité? Il est certain que notre avenir ne se bâtira pas à coups de comités, mais à coups de bonne volonté.

Pourtant, puisqu'il nous faut des outils de changement, des processus, des structures, des comités, retroussons nos manches, chacun de notre côté. Parlons-nous. Regardons-nous agir. Réagissons ensemble pour de meilleurs lendemains.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'aimerais poser deux questions à mon honorable collègue. La première est la suivante: Je ne sais pas s'il a eu le temps de regarder le texte de notre amendement, mais l'intention est vraiment d'élargir, si vous voulez, la composition afin de s'assurer qu'on ait autant de représentants que possible qui représenteraient les différentes «réalités canadiennes» si vous voulez, le fond de ce qu'est le Canada. La deuxième question est au sujet de certains commentaires qui ont été faits par le Nouveau parti démocratique: Est-ce que vous croyez que la proposition qu'a soumise le gouvernement ce matin peut quand même impliquer de façon très importante un nombre de groupes, je dirais même les groupes qu'a mentionnés ce parti, je l'espère?

M. Hudon: Oui, j'ai pris connaissance des propositions et des amendements qui ont été présentés par le Parti libéral et sous beaucoup d'aspects, ils sont intéressants. Écoutez, je pense que le gouvernement,—et je n'engage pas le gouvernement, je ne fais pas partie du comité exécutif ou du Cabinet—mais je pense que le gouvernement n'a pas intérêt à mesquiner nécessairement sur le nombre. Et je fais un parallèle avec sa deuxième question sur l'assemblée constituante. Tant et aussi longtemps. . . On peut dire qu'on n'a pas intérêt à mesquiner sur le nombre, mais il y a quand même une limite. Quand je regarde la proposition qui est arrivée du Nouveau parti démocratique, où on laissait croire qu'une seule assemblée constituante pouvait refléter l'avenir des Canadiens, je pense qu'il y a une limite. Le Nouveau parti démocratique n'a pas fait connaître de proposition précise quant à la constitution de cette assemblée constituante. Et dans une assemblée consituante, on sait où on commence, mais on ne sait pas où on arrête. Et leur problème à eux, c'est qu'ils se sont promenés à travers tout le Canada en écoutant à peu près n'importe qui, qui avait des choses à dire et en leur promettant: Vous devriez être entendus. Donc, en disant «vous devriez être entendus, vous allez avoir une place à la table de l'assemblée constituante», ce n'est pas possible. Qui va être sur cette assemblée constituante? J'aimerais que. . . et ils ne font pas la liste des gens qui devraient être sur l'assemblée constituante de peur d'en oublier et de peur de revenir toujours avec des amendements, parce qu'une assemblée constituante a du bon, mais on ne sait pas où arrêter là-dedans.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Président, j'ai écouté mon collègue, et quand il parlait contre cette idée d'une assemblée constituante, je ne comprends pas tellement bien, parce qu'au Québec, nous avons eu notre propre assemblée constituante. Nous avons eu notre comité constituant. Ça s'appelait Bélanger-Campeau. Et moi je trouve ça, quand j'entends les libéraux et les conservateurs dire qu'ils s'entendent sur le sujet, alors je commence à dire oh, oh! Il y a une certaine manigance là-dedans, parce que sur toute cette question de comité constituant, ils utilisent les mêmes arguments, les deux. Et moi une fois pour toutes, vous m'écoutez, une fois pour toutes, laissez-moi répondre à ces deux arguments-là. Un. Comment on peut représenter dans un comité constituant, une assemblée constituante tout le monde. On ne peut pas, pas tout le monde.

Le député, le leader du NPD a dit: Aucun système est parfait. On ne recherche pas la perfection, autrement la plupart du monde ici n'est pas parfait, ils ne seraient pas ici. Mais on cherche ce qu'on appelle la démocratie. On cherche à avoir le monde extra politique à y participer, et non pas participer dans le panel, tel que suggéré par le gouvernement qui semble être endossé par les libéraux, un panel dans lequel les gens seront consultés.

Juste pour conclure, madame la Présidente, j'ai été souvent consulté comme avocat des consommateurs et je trouve que la consultation ne vaut pas grand chose si vous n'avez pas le droit de voter et le droit d'agir dans un comité comme Bélanger-Campeau.

• (1240)

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Il y a quelque chose de contradictoire, madame la Présidente, dans ce qu'il vient de dire. Est-ce que cela veut dire que dans l'assemblée constituante, les membres auront le droit de voter? J'ai rarement entendu parler de cela.

Ce que j'aimerais dire, dans Bélanger-Campeau, c'est un comité formé de députés d'abord, et en majorité de députés. Donc, ce n'était pas une assemblée constituante, Bélanger-Campeau, c'était un comité formé par l'Assemblée législative et composé en majorité de députés.

Deuxièmement, vous savez fort bien, monsieur, comme député qui vient du Québec, que si vous pouvez le faire, dites à votre chef qu'elle dépose des propositions. Vous savez fort bien—et vous avez, au NPD, laissé tomber le Québec—donc, vous savez fort bien que l'assemblée constituante, le Québec a refusé cela. C'est encore une façon élégante de la part du NPD d'ignorer totalement environ 20 à 25 p. 100 de la population canadienne dans un processus qui devrait être le plus élargi possible.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, le député—et je l'ai écouté attentivement—a touché à un des volets de l'amendement devant nous, c'est-à-dire l'amendement de mon collègue de Papineau—Saint-Michel, amendement qui veut d'abord augmenter le nombre à 20 députés. Je pense qu'il a répondu à cela en disant que le gouvernement ne serait pas mesquin là-dessus et je prends pour acquis que c'est donc une réponse positive de la part du gouvernement. On reçoit attentivement cette proposition.

Le deuxième volet demande que des fonds soient disponibles pour les autres partis de cette Chambre, proportionnellement au nombre des députés du Comité. Je pense qu'on l'a fait avec d'autres comités au cours des années passées et je pense que c'est une proposition qui est valable. Je voudrais que le député me parle également de cela.

Troisièmement, il s'agit de la date. Nous avons toujours pensé que c'était une question urgente pour le Canada d'en venir à une solution et nous proposons d'amender la date de la motion qui est le 28 février au 31 décembre 1991, c'est-à-dire qu'on rapproche, on comprime le travail du Comité et on enlève quelque deux mois de délai. Est-ce que le député pourrait nous parler de sa position à lui, sur l'amendement en question, concernant les sommes d'argent disponibles et la date?

M. Hudon: Je suis content, madame la Présidente, que mon honorable collègue d'Ottawa—Vanier ait fait la distinction que je le recevais favorablement. Je n'ai pas à décider, mais je trouve que les trois propositions sont très intéressantes.

Tout d'abord, en ce qui a trait au nombre, je me dis qu'il ne faut pas lésiner sur les moyens. Il est évident que le Cabinet aura à se pencher sur la question et à en faire part d'ici demain, effectivement. La question des fonds est très importante. Je vois davantage dans la proposition libérale la question des fonds qui pourraient être mis à la disposition du Comité pour les services de recherches comme étant encore la plus importante des deux.

Remarquez que si les fonds sont très importants, la date du mois de décembre va peut-être. . . L'étude va peut-être demander un peu plus de temps. Il y a certainement de la place à l'utilisation des talents des Canadiens pour pouvoir ressourcer les gens qui vont faire partie de ce Comité-là.

Quant à la date, moi aussi je trouve que la question est urgente. On devrait déjà avoir commencé le travail de ce Comité-là. J'appelle les gens et je demande aux gens qui ont quand même plus d'expérience que moi dans ce domaine, d'être réalistes quant aux dates. Si vous croyez honnêtement qu'on peut en arriver à quelque chose pour le mois de décembre—et je crois qu'avec ce qu'on a connu autant dans la Commission Spicer qu'avec le Comité Beaudoin-Edwards sur la formule d'amendement—je pense qu'il y a beaucoup de déblayage qui a été fait. Il s'agit de ramasser tout cela. Donc, je pense que cela peut être possible.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, je me permets un petit préambule très bref.

[*Traduction*]

Dans un esprit de coopération, les porte-parole de mon parti ont déjà fait savoir que nous voulons participer, contribuer à la construction d'un nouveau Canada, d'une Constitution plus solide pour tous les Canadiens.

J'espère que le gouvernement prendra en considération dans le même esprit les trois amendements que nous venons de proposer. Ils portent sur l'augmentation du nombre des membres du comité afin d'assurer une meilleure représentantion, sur la question du financement de même que sur la date de présentation du rapport.

J'aimerais que le Nouveau Parti démocratique fasse des critiques constructives également. Le chef du parti a dit qu'il n'existait pas de solutions parfaites, pas de formules parfaites. J'espère qu'elle admettra que ce que propose le gouvernement n'est pas nécessairement ni plus ni moins parfait que ce qu'elle propose.

Il est à espérer, dans l'intérêt du Canada et de tous les Canadiens, qu'on fera des observations constructives afin que nous puissions nous atteler à la tâche. Le Canada et les Canadiens ont maintenant besoin de nous. Ils ont besoin que nous nous attaquions au problème, aussi ne faut-il pas se défiler quand une tâche difficile nous attend. Il ne faut pas la refiler à d'autres.

Les Canadiens nous invitent à titre de parlementaires à nous atteler à la tâche. Ne la refilons pas à d'autres quand nous sentons qu'elle peut être ardue, que ce ne sera pas une tâche facile. En même temps, n'excluons pas les autres qui veulent se faire entendre et qui ont besoin d'être entendus.

Je veux aborder quatre points.

[*Français*]

Le premier, l'objectif si vous voulez, les intentions, le pourquoi de la commission. En deuxième lieu, je vais vous parler de la composition et troisièmement, le processus et finalement, le quatrième point majeur, la substance ou le contenu de ce qui sera proposé.

[*Traduction*]

Rappelons-nous, au moment d'entreprendre cette tâche énorme et historique, que la Constitution appartient à tous les Canadiens: à vous, à moi, à nous tous. Nous devons garder cela comme objectif primordial. Rappelons-nous également que nous tâchons maintenant de corriger ce qui ne fonctionne pas, de remédier à nos problèmes actuels qui sont nombreux, et rappelons-nous enfin que nous voulons opérer des changements durables pour créer un Canada qui soit uni, et qui possède une plus grande stabilité économique, sociale et politique.

Rappelons-nous surtout que nous devrions nous demander ce que c'est que le Canada. Que voulons-nous faire de ce grand pays? Comment fonctionnera-t-il? Nous devons, en effet, assurer une plus grande équité, une société plus juste et plus compétitive dans le véritable esprit de notre époque de sorte que nous puissions être beaucoup plus sensibles aux besoins de tous les Canadiens. Essayons de nous donner une constitution qui, en fin de compte, soit meilleure pour toutes les régions, toutes les provinces, pour tous les Canadiens, où qu'ils habitent.

Voilà les objectifs que je perçois pour le moment. Au moment de choisir les membres de ce comité, il ne faut pas oublier d'être attentif aux provinces, aux diverses régions et notamment aux territoires. Nous devons être réceptifs à l'égard des divers groupes de Canadiens: les autochtones, les Canadiens d'origine française, ceux qui viennent de pays anglophones et enfin ceux qui ne sont ni francophones ni anglophones par leurs origines.

La composition du comité doit aussi assurer la représentation la plus égale possible des deux sexes. La représentation des hommes et des femmes doit être la plus équitable possible.

Nous devons nous rappeler aussi, et c'est un élément fondamental, que nous tentons de corriger, de modifier, de créer une constitution qui est destinée aux Canadiens et à ceux qui étaient ici avant nous. Il est certain qu'elle doit tenir compte du passé, mais nous devons écrire une constitution, bâtir un pays pour les jeunes Canadiens.

Lorsque nous nous lançons dans des travaux comme ceux-ci, nous avons tendance à oublier les jeunes.

[*Français*]

Madame la Présidente, il ne faut pas oublier ce que nous avons comme vision de ce pays en ce qui concerne le Canada, que ce soit vis à vis nos politiques sociales, culturelles économiques ou autres. Les préjugés que j'ai et ceux qui m'ont précédé ne sont pas les mêmes que ceux des jeunes d'aujourd'hui.

Le Canada aujourd'hui n'est pas le même qu'il était. Le Canada aujourd'hui doit faire concurrence dans le monde entier et lorsqu'on se penche sur cette question fondamentale, assurons-nous de ne pas oublier la jeunesse du pays, ces jeunes hommes et ces jeunes femmes, vos enfants, mes enfants, vos petits-enfants. On veut bâtir un pays qui leur servira, qui répondra à leurs besoins, qui facilitera leurs tâches dans la vie, qui apportera un plus grand élément de justice, justice à tous points de vue.

[*Traduction*]

En essayant de reconstruire notre pays, n'oublions pas que nous le faisons pour l'ensemble des Canadiens, et n'oublions surtout pas les jeunes. Il est si facile de s'occuper de soi et d'oublier les autres.

• (1250)

Je voudrais dire un mot du processus à suivre. Nous avons déjà dit que, cette fois-ci, les travaux constitutionnels doivent porter sur l'ensemble du Canada et tenir compte de tous les Canadiens. Nous devons essayer de rejoindre tous ceux qui ont quelque chose à dire sur la Constitution, qui est le texte fondamental de notre pays.

La démarche doit être transparente, il faut éviter tous les objectifs cachés, les ensembles de propositions non modifiables. Écoutons avec attention, sincérité, sérieux ce que les Canadiens ont à dire. Engageons-nous aujourd'hui à faire participer tous les Canadiens qui veulent parler de la loi fondamentale de notre pays.

J'ai parlé des autochtones, des Canadiens d'origine française, anglaise ou autre, mais n'oublions pas les pauvres. Ils n'ont pas toujours l'occasion d'exposer, comme ils le voudraient, leur point de vue, un peu comme les Canadiens handicapés, qui ne peuvent pas toujours s'exprimer aussi souvent et avec autant de force et de vigueur qu'ils le désireraient, sans parler des mouvements syndicaux, des travailleurs non syndiqués et des gens d'affaires.

En général, il faut donner aux Canadiens l'occasion d'exprimer leur opinion et nous engager à les écouter, peu importe la région, la province ou le milieu d'où ils viennent.

Et après les avoir écoutés attentivement, essayons de leur répondre de façon franche. Essayons de les écouter vraiment et de proposer des solutions qui permettraient réellement de corriger et de régler bon nombre de ces problèmes.

Je faisais partie du comité constitutionnel Beaudoin-Edwards, dont le rapport devrait bientôt paraître. J'ai donc parcouru le Canada et discuté avec mes électeurs. Ceux-ci m'ont fait savoir qu'ils souhaitaient le dénouement immédiat de la crise constitutionnelle. Ils aspirent à l'unité nationale, convaincus que cela leur apportera la stabilité économique, le progrès social ainsi que la stabilité politique. Ils en ont assez des interminables discours où les gens se demandent où s'en va le pays, qui approuvera une nouvelle entente, qui la rejettera, et dans quelles circonstances.

Tentons de régler le problème, peut-être pas à tout jamais, mais pour un bon bout de temps.

Je voudrais aborder la question de fond. Il y a un certain nombre de principes que nous devons respecter. Permettez-moi de vous en énumérer quelques-uns que mon parti a formulés et que le chef de mon parti a mentionnés dans une de ses déclarations.

[*Français*]

Et puis les voilà. Je crois qu'on a vraiment besoin d'une déclaration sur la nature du Canada et j'aimerais bien que cette déclaration englobe un nombre de points que j'ai mentionnés; qu'on reconnaisse les régions, les provinces, les peuples de différentes origines. J'aimerais bien qu'on puisse avoir un attachement profond à la Charte des droits et libertés. Je crois que c'est fondamental, si on veut être un pays au premier rang, qu'on accorde une importance extraordinaire à cette Charte des droits et libertés.

J'aimerais bien voir le renforcement de l'union économique canadienne. Je comprends mal pourquoi on parle de libre-échange avec d'autres pays, tandis que dans le nôtre, on a encore toutes sortes de barrières qui nous empêchent de travailler de façon beaucoup plus facile, beaucoup plus simple ensemble.

Je voudrais avoir, comme je crois, tout le monde, une réforme institutionnelle afin que nos institutions, nos grandes institutions, que ce soit la Cour suprême, le Sénat, la Chambre des communes et bien d'autres répondent aux besoins des Canadiens et Canadiennes. La répartition des pouvoirs est une question qui doit être abordée. J'ai essayé de discuter de cette question lorsque je faisais partie de la Commission Beaudoin-Edwards, et puis on en a discuté un peu, mais ça ne faisait pas partie intégrale du mandat. Donc, ça été mis de côté, je crois, malheureusement. Mais cette fois-ci, on ne peut pas la mettre de côté.

Le pouvoir de dépenser est une question qui est de très grande importance, non seulement au Québec, mais à toute province, à toute région du Canada et c'est une autre question qui doit être tranchée par ce comité.

La question de l'immigration est une question qui est extrêmement sensible. On a certains accords et les Canadiens et Canadiennes ne les connaissent pas très bien. Et puis je ne suis pas convaincu, et je ne dis pas cela de façon méchante, qu'on sait exactement où on s'en va avec la question de l'immigration. Mais c'est quelque chose qu'on doit absolument aborder et essayer de solutionner. La Cour suprême du Canada est une institution de la plus grande importance. Est-ce qu'il y a des changements qu'il nous faut? Les nations autochtones, on en a beaucoup parlé et je suis tellement fier que nous, comme parlementaires, et que les Canadiens et les Canadiennes, ayons davantage reconnu l'importance et le rôle clé qu'ont joué les aborigènes, les peuples aborigènes du Canada.

Finalement, il me paraît qu'il y a une bonne chance qu'on pourra répondre de façon très sensible et de façon très importante, je l'espère, à leurs besoins. La formule d'amendement doit être une formule, je crois, qui soit

souple, sensible et qui réponde aux besoins d'un Canada moderne, qui réponde aux besoins de ce pays qui est en train de changer rapidement afin de faire concurrence dans le monde entier.

De plus, s'il est nécessaire, il faudrait qu'il y ait un référendum national afin qu'on puisse absolument régler cette question comme je le disais, peut-être pas une fois pour toutes, mais espérons pour longtemps.

[*Traduction*]

À la fin de ce processus, à la fin des travaux de cette nouvelle commission, je crois que les Canadiens doivent pouvoir dire que c'était effectivement la ronde du Canada, que nous nous sommes préoccupés du sort du Québec, du Nord, des provinces atlantiques, des provinces de l'Ouest et, bien sûr, de l'Ontario. Ces négociations doivent porter sur l'ensemble du Canada et des Canadiens et, à la fin du processus, les gens doivent pouvoir dire que c'était vraiment le cas. Les Canadiens doivent pouvoir dire que les parlementaires ont fait tous les efforts possibles pour aller vers eux, pour écouter ce qu'ils avaient à dire et pour leur répondre.

Les Canadiens doivent pouvoir dire aussi, à la fin des travaux de cette commission, que le processus était vraiment ouvert, qu'il n'était pas teinté d'esprit de parti et que le but le plus important était le Canada et l'avenir des Canadiens. C'est ce qui doit ressortir de tous les voyages, les débats et les discussions.

Les Canadiens doivent pouvoir dire que les parlementaires ont écouté avec une grande ouverture d'esprit. Ils doivent pouvoir dire que tous les groupes de Canadiens ont été représentés de façon juste et équitable: les autochtones, les francophones, les anglophones, les communautés ethnoculturelles et multiculturelles, les hommes et les femmes. Ils doivent pouvoir dire que nous avons été attentifs à la situation des jeunes, des pauvres, des personnes handicapées et des autres Canadiens qui veulent être entendus et qui veulent être inclus dans cette loi fondamentale de notre pays.

À la fin du processus, les Canadiens doivent pouvoir dire que le comité a été sensible à tout ce qui lui a été communiqué. Ils doivent pouvoir dire: «Nous avons une bonne solution; il n'existe pas de solution parfaite, mais c'est une bonne solution.»

Je crois que les Canadiens doivent pouvoir constater à la fin du processus que les grandes nations du monde, qui nous regardent aujourd'hui et qui continueront de suivre de près notre crise constitutionnelle et les autres crises que nous traversons, ont reconnu notre succès et disent: «Nous voyons maintenant un Canada plus fort et plus uni qui a un meilleur sens de l'orientation non seulement en ce qui concerne les questions constitutionnelles, mais sur d'autres questions également.» Si nous sommes capables de faire cela, je suis certain que nous aurons un meilleur pays.

Pour ce qui est des amendements, je veux seulement dire quelques mots. J'en ai parlé brièvement au début de mes remarques.

[*Français*]

J'ai mentionné que dans un esprit de coopération, nous nous sommes engagés comme partis, j'espère qu'on pourra et que le gouvernement pourra regarder à nos amendements dans le même esprit afin de voir si on ne pourrait pas essayer de répondre à ce que nous avons proposé. Nous croyons, comme je l'ai mentionné, que cela nous aiderait davantage comme Parlement, à répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes en ce qui concerne leur Constitution.

Mme le vice-président: L'honorable député aura quelques minutes pour conclure ses remarques lorsque nous reprendrons le débat sur cette motion.

Pour le moment, comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA FISCALITÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, à plusieurs reprises depuis le dernier mois, des commettantes et commettants de l'Abitibi m'ont exprimé leur volonté qu'à revenus égaux et à charges égales, tous les contribuables et toutes les familles soient traités par les gouvernements de la même façon en tenant compte de leurs charges réelles, c'est-à-dire le nombre d'enfants, etc, peu importe leur état civil, mariés, conjoints de fait, etc, et peu importe que les revenus d'une famille proviennent d'une ou de plusieurs personnes.

Monsieur le Président, je tiens à souligner le travail exceptionnel du député conservateur de Calgary-Nord, Al Johnson qui, avec le comité conservateur sur les mesures fiscales des familles, s'efforce à trouver des solutions à ces problèmes.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA SEMAINE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLES

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, c'est actuellement la Semaine de la santé et de la sécurité professionnelles au Canada, période où nous devrions exprimer notre gratitude aux milliers de Canadiens qui travaillent fort quotidiennement, soit à titre de bénévoles ou comme employés à plein temps, pour faire des lieux de travail du Canada des endroits sécuritaires et sains.

À titre de parlementaires, nous devons aussi renouveler notre engagement à mettre un terme à la succession de décès, de blessures et de maladies professionnelles que nous connaissons trop bien et qui continuent d'affliger les travailleurs canadiens et leurs familles, au rythme alarmant d'un mort toutes les trois heures de travail.

Je suis certain que nous sommes tous sincères lorsque nous annonçons nos objectifs, mais deux questions me viennent toutefois à l'esprit. Premièrement, pourquoi le ministre du Travail et le Parti libéral n'ont-ils pas répondu à l'invitation du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, lequel les invitait à participer à une rencontre qui s'est tenue le week-end dernier, à Sudbury, afin d'assurer la rentabilité financière et de maintenir l'indépendance du Centre?

Deuxièmement, pourquoi le gouvernement tarde-t-il à proclamer les parties de la Loi sur les relations de travail au Parlement qui concernent la santé et la sécurité, alors que cette loi a été adoptée il y a cinq ans et que, au chapitre de la santé et de la sécurité, ces parties garantiraient aux travailleurs de la colline du Parlement la même protection qu'aux autres Canadiens.

Finissons-en avec les beaux discours et passons aux actes.

* * *

[*Français*]

L'USAGE DU TABAC

M. Clément Couture (Saint-Jean): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir d'apprendre que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a donné aujourd'hui la réponse du gouvernement à la campagne lancée par les compagnies de tabac pour protester contre le taux des taxes. Même si les taxes ne sont jamais populaires, je sais que les Canadiens comprennent le besoin d'éloigner, par tout moyen raisonnable, nos jeunes de l'habitude de fumer, car cette expérience devient trop souvent une accoutumance néfaste. En réplique aux efforts des compagnies de tabac qui mettent l'emphase sur les taxes, alors que le vrai problème demeure la santé, notre gouvernement, quant à lui, accorde aux taxes une place dans la stratégie nationale pour la diminution de l'usage du tabac. Le Canada est au premier rang sur le plan mondial pour la diminution de l'habitude de fumer et le ministre a clairement énoncé que malgré les protestations des compagnies de tabac, il a l'intention de maintenir cette présente politique. Le ministre insiste également sur la nécessité de promouvoir le programme «Fumer c'est fini» pour ainsi sensibiliser la population canadienne aux dangers causés par l'usage du tabac.

* * *

[*Traduction*]

LES PETITES ENTREPRISES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, en raison des politiques de l'actuel gouvernement, un nombre record de petites entreprises ont déclaré faillite. La récession que le gouvernement a contribué à créer a placé de nombreuses petites entreprises dans une situation très précaire.

La TPS, qui est entrée en vigueur en janvier dernier, a eu des répercussions négatives importantes sur les petites entreprises de tout le pays.

C'est le 1er juillet prochain qu'entrera en vigueur l'augmentation de 24 p. 100 des charges sociales décrétée par le gouvernement relativement à l'assurance-chômage.

La semaine dernière, le projet de loi sur les faillites a été présenté et les petits entrepreneurs de tout le pays ont été bouleversés d'apprendre que le gouvernement leur imposera une nouvelle augmentation des cotisations sociales afin de financer le fonds d'assurance-salaire. Cette mesure se traduira par un accroissement des coûts et de la paperasse pour les petites entreprises, elles qui sont déjà accablées de taxes et de tracasseries administratives.

Au moment où le pays a tant besoin de créer de nouveaux emplois et de connaître la croissance économique, le gouvernement semble résolu à appliquer des politiques qui décourageront les petites entreprises d'embaucher du personnel et d'étendre leurs activités, tout en poussant un grand nombre d'entre elles vers la faillite.

* * *

LE COCHON

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, après avoir été méprisé pendant des siècles, le cochon prend maintenant une nouvelle importance. Au moment même où j'interviens, des cochons futuristes produisent de l'hémoglobine humaine dans leur sang.

À la station de recherches du New Jersey, on a relevé un taux d'hémoglobine humaine de 10 à 20 p. 100 dans le cochon le mieux étudié. Ce cochon incroyable sauvera bientôt des vies humaines. Ces animaux désintéressés pourraient être des donneurs dont le sang ne renferme

aucun virus et, après avoir reçu un certificat marquant leur centième don de sang, ils pourront toujours aboutir dans votre assiette.

La prochaine fois que vous rencontrez un cochon ou un éleveur de cochons en allant au travail, ne les regardez pas avec mépris. Amenez-les voir un match de football ou payez-leur une bière.

Le cochon mérite à nouveau notre respect. Il pourrait très bien nous sauver la vie.

* * *

LES PORTS

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le vendredi 14 juin, deux pêcheurs de ma circonscription ont failli trouver la mort à cause d'un grave problème d'envasement à l'entrée du port de Dingwall. Le coût des travaux de dragage ont été évalués à 350 000 $ et, même s'il ne s'agit pas d'une solution à long terme, le gouvernement n'a même pas jugé bon de débloquer ces crédits.

L'envasement est un problème important dans les ports de ma circonscription. Bay St. Lawrence, Sugar Loaf et Ingonish sont d'autres endroits où ce phénomène cause de graves dificultés aux pêcheurs.

Si ces deux pêcheurs n'avaient pu compter sur un moteur très puissant, ils auraient pu facilement chavirer et se noyer.

Le cabinet du ministre des Pêches et des Océans a déjà reçu la demande de crédits depuis un certain temps. J'espère que le ministre l'examinera et l'approuvera immédiatement. Il vient d'une région où la pêche constitue une industrie essentielle pour de petites localités et il doit se rendre compte des dangers quotidiens auxquels les pêcheurs sont confrontés.

Le gouvernement ne croit-il pas que la vie des pêcheurs vaut bien 350 000 $? J'exhorte le ministre à s'occuper sans tarder de cette très importante question.

* * *

LE SÉNATEUR STAN WATERS

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, c'est avec grand regret que nous apprenons que le sénateur Watters souffre d'épuisement. De son propre aveu, il est épuisé parce qu'il a fait la promotion du Parti réformiste, une entreprise sans aucun doute épuisante.

Article 31 du Règlement

Il a également déclaré que cette tâche prenait 80 p. 100 de son temps et qu'il n'en consacrait donc que 20 p. 100 à ses fonctions sénatoriales.

Les Canadiens sont en droit de se demander si, pour avoir la conscience tranquille, Preston Manning va demander au sénateur Watters de rembourser 80 p. 100 de son traitement au gouvernement fédéral ou si, au contraire, le chef du Parti réformiste est en faveur de l'utilisation des deniers publics pour appuyer son mouvement populiste?

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes a annoncé qu'elle fermera le bureau de poste de Brandon, au Manitoba, le mois prochain. Ce bureau de poste dessert plus de 38 000 personnes. Cette décision devrait être un signal évident pour tous les Canadiens. Aucun bureau de poste n'est à l'abri.

Des milliers de Canadiens, et j'en suis, sont en colère contre la Société canadienne des postes pour avoir pris cette décision arbitraire qui entrera en vigueur dans six semaines. Nombre de localités comme Guelph et Charlottetown ne reçoivent que des services extrêmement réduits à leur bureau de poste. Beaucoup de localités rurales sont privées de tout comptoir postal.

Les Canadiens ont droit à des services postaux de premier ordre. En réalité, ils sont forcés d'aller à des comptoirs d'assurance ou dans des pharmacies qui n'ont pas l'équipement nécessaire pour offrir des services sûrs et efficaces.

La Société canadienne des postes a investi près de 200 000 $ dans une loge de luxe au SkyDome pour épater ses amis du milieu des affaires. Ce genre de dépenses est obscène quand on sait que les Canadiens moyens sont privés de services.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, le gouvernement a reconnu que la taxe sur les produits et services lui a rapporté des sommes énormes et ce, au détriment des coopératives d'un bout à l'autre du Canada.

La TPS s'applique au capital-actions des coopératives.

Dans l'industrie alimentaire, les entreprises qui font concurrence aux coopératives n'ont pas de TPS à acquitter sur leur capital de risque.

Article 31 du Règlement

Par exemple, l'application inéquitable de la TPS coûte à une coopérative de détail de Moncton environ 20 000 $ par année.

De plus, la TPS s'applique aux cotisations hebdomadaires demandées par les coopératives. La ventilation des ventes de ces dernières a révélé que 40 p. 100 d'entre elles étaient assujetties à la TPS alors que 60 p. 100 étaient détaxées. Cette application inégale de la TPS sur les aliments coûte à ces coopératives environ 40 000 $ par année. Les coopératives sont donc défavorisées.

Il y a quelques mois, des représentants de coopératives ont proposé de modifier la loi pour que les coopératives soient traitées au même titre que les coopératives de crédit. On ne leur a pas encore répondu. Ces modifications semblent faciles à adopter et corrigeraient certaines des inégalités que les coopératives subissent avec la TPS.

* * *

L'HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE GEORGETOWN

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, s'il existe une façon de mesurer la compassion d'une collectivité, c'est sans doute en évaluant comment elle s'occupe de ses malades et de ses aînés. Selon une telle norme, la ville de Georgetown en Ontario, qui se trouve dans ma circonscription, est vraiment compatissante et humanitaire.

Au cours des 30 dernières années, les chefs de file municipaux et les bénévoles de cette communauté ont contribué à voir à ce que l'hôpital communautaire de Georgetown protège et soigne les citoyens qui sont venus à en dépendre.

Je suis fier de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre afin de remercier et de louer ces personnes.

Dans quelques jours, l'hôpital entrera officiellement dans sa trentième année. Au cours de cette période, il a agrandi ses installations et comprend maintenant un excellent centre de soins pour les personnes âgées.

La population de Georgetown est fière de cette réalisation et bien que souvent la rancoeur et les récriminations règnent à la Chambre, je tiens à rappeler à tous les députés que nos collectivités se trouvent enrichies par des établissements locaux tels que celui-là, ce pour quoi nous devons être des plus reconnaissants.

* * *

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, l'Ontario demande une refonte en profondeur de son régime d'assistance sociale et la région de Peel est outrée. Pourquoi? Parce que ces changements prévoient un mécanisme d'autodéclaration.

• (1410)

On pourra demander des prestations d'aide sociale par la poste. Les visites à domicile seront abolies à moins qu'on en fasse la demande et les jeunes de 16 et 17 ans seront désormais admissibles aux prestations d'assistance sociale.

L'assistance sociale deviendra une forme de charité au lieu d'aider les gens à s'en sortir. Les coûts grimperont en flèche.

La région est incapable d'assumer ce fardeau supplémentaire et nous non plus.

Notre gouvernement fédéral contribue à 50 p. 100 du financement de ce programme et détient 50 p. 100 d'intérêt dans le bien-être de la population ontarienne.

Nous aussi nous devrions être outrés.

Nous devrions avoir le droit d'exiger des négociations entre les partenaires du financement.

Nous devrions nous assurer que le régime d'assistance sociale n'accable pas encore davantage une région déjà en difficulté.

Nous le devrions mais le ferons-nous?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, j'ai pris la parole lors du rassemblement sur l'environnement qui a été organisé par l'Aboriginal Cultural Society hier, à Winnipeg. Ce rassemblement visait à accroître la solidarité entre les autochtones en examinant les questions environnementales avec lesquelles notre planète est aux prises et en partageant les valeurs traditionnelles qui sont propres à notre mère la Terre.

Je félicite les organisateurs de cet événement important et ceux qui y ont participé. David Suzuki était du nombre. Comme les députés le savent très bien, sa capacité de concilier les intérêts de la science et ceux de l'humanité en ont fait un des scientifiques les plus connus et peut-être le plus grand de notre époque.

Jeannette Armstrong, de la réserve de Penticton, a dit: «Les autochtones de ce pays ont adopté un mode de vie grâce à une vision mondiale exceptionnelle, fondée sur la santé de l'individu au complet.»

De nombreuses personnes ont assisté au rassemblement, y compris des aînés. Ce sont nos aînés et les gens qui vivent toujours dans les réserves qui renforcent ma conviction que les autochtones peuvent protéger la planète en combinant des valeurs environnementales traditionnelles et spirituelles et de nouvelles connaissances scientifiques.

Je crois que l'environnement est le fondement de notre bien-être. C'est ce que les aînés nous ont enseigné et ce que j'appelle «des connaissances traditionnelles». Je crois que tous les Canadiens veulent protéger l'environnement de la destruction. En fin de compte, c'est la vision qui permettra d'unir notre pays.

* * *

LA FAMILLE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je crois que la cellule familiale est essentielle à la qualité de la vie au Canada.

C'est dans la cellule familiale que les valeurs sont formées, que la foi est nourrie et fortifiée et que la tolérance, la bonne volonté et la générosité sont cultivées.

Par conséquent, je suis très fâché quand un gouvernement présente des projets de loi qui affaiblissent directement ou indirectement la famille ou qui sont discriminatoires à son égard.

Notre régime fiscal actuel pénalise de nombreux Canadiens mariés en leur faisant payer des milliards de dollars de plus que s'ils n'étaient pas mariés, selon le rapport publié hier par Statistique Canada.

D'après ce rapport, à cause des différences dans l'application des déductions et crédits prévus dans le régime fiscal et les paiements de transfert, 58 p. 100 des couples mariés avaient un revenu disponible moins élevé, en 1989, que s'ils vivaient en union libre.

Je félicite le député conservateur de Calgary-Nord d'avoir pris l'initiative au cours des deux dernières années de faire les recherches et les enquêtes nécessaires pour faire la lumière sur cette question. Agissons rapidement pour corriger ces mesures fiscales injustes.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, depuis que le gouvernement a signé, avec les États-Unis, le protocole d'entente touchant le droit à l'exportation du bois d'oeuvre, des milliers d'emplois ont disparu dans l'industrie forestière.

Article 31 du Règlement

Le Canada a cédé aux États-Unis la capacité de gérer ses propres forêts.

Ce droit, confirmé par l'Accord de libre-échange, est un autre exemple des graves faiblesses de la politique commerciale du gouvernement.

Le gouvernement n'a pas réussi, jusqu'à maintenant, à mettre fin à ce protocole d'entente.

Le ministre devrait dire aux représentants américains, quand il les rencontrera ce mois-ci, que nous voulons l'annuler. Le gouvernement devrait agir avant que d'autres emplois ne disparaissent.

Puisque le gouvernement a vendu notre souveraineté, reprenons-la.

* * *

LE SÉNATEUR STAN WATERS

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, à l'instar du député de Regina—Wascana, je suis désolé que le sénateur Waters ait dû se faire hospitaliser à cause d'épuisement.

Je lui souhaite un prompt rétablissement.

Ce qui me dérange, c'est que le sénateur Waters n'attribue que 20 p. 100 de ses problèmes de santé à ses fonctions sénatoriales. Le gros de sa fatigue serait attribuable au fait qu'il s'est surmené pour son parti.

Après avoir fait tellement de publicité autour du fait qu'il donnait une petite partie de son traitement à des oeuvres de charité, peut-être devrait-il faire preuve d'un esprit vraiment charitable et ne toucher que la partie de son traitement pour laquelle il travaille, soit 20 p. 100, et appliquer le solde à la réduction des frais de fonctionnement du gouvernement, qu'il aime tant critiquer.

C'est le moment propice d'ajouter le geste à la parole.

* * *

L'IMMIGRATION UKRAINIENNE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Je prends la parole aujourd'hui pour marquer les 100 ans de l'immigration ukrainienne au Canada.

Attirés par la promesse d'un avenir meilleur pour leurs familles, les premiers immigrants ukrainiens sont arrivés à Montréal le 7 septembre 1891. Ils ont été suivis de près de 200 000 immigrants, qui constituèrent un des peuples fondateurs de l'ouest du pays.

Aujourd'hui, on compte plus de 600 000 citoyens d'origine ukrainienne au Canada. Nous partageons avec eux un attachement profond et une loyauté envers le Canada, Nous respectons leur héritage distinctif et la contribution qu'ils ont apportée à notre pays.

Pour reprendre les paroles d'un ancien premier ministre, Lester B. Pearson, les Canadiens d'origine ukrainienne ont donné de la valeur, de la force et de la couleur aux Canadiens.

Comme la Chambre sera ajournée le jour anniversaire de ces débuts historiques, remercions dès aujourd'hui nos voisins ukrainiens. Travaillons ensemble pour que nous puissions conserver encore pendant très longtemps la prospérité qu'ils nous ont aidé à acquérir.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais poser ma première question au vice-premier ministre.

Le Canada fait face encore une fois à un nouveau conflit commercial d'importance: le service des douanes américain examine de très près les manufacturiers asiatiques qui produisent des voitures au Canada. On nous informe que le gouvernement entend prélever des droits de douanes, rétroactivement, sur les voitures fabriquées ici au Canada, puisqu'ils disent que ces voitures ne rencontrent pas les conditions du Pacte de l'automobile.

Je voudrais donc savoir du gouvernement: Est-ce que c'est vrai que les manufacturiers asiatiques qui produisent des voitures, en Ontario et au Québec, ne rencontrent pas les conditions du Pacte de l'automobile?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le chef de l'opposition n'ignore pas, je crois, que cela vient des médias et ne découle pas de quelque chose que nous aurions reçu ni que la société aurait reçu.

Il s'agit ici d'une fuite que nous ne sommes pas en mesure de commenter. Si quelque chose semble ne pas satisfaire, aux yeux des Américains, les conditions de l'Accord de libre-échange, nous chercherions certes à savoir ce qu'il en est.

Toutefois, je signale à mon collègue que nous avons pu constater la semaine dernière, avec l'issue très satisfaisante de l'affaire des droits compensateurs sur le porc, à quel point le Canada a eu raison d'adopter la position qu'il a prise et de contester cette démarche puisque la décision a été unanime en sa faveur, trois à zéro. Je crois que cela montre à l'évidence que le mécanisme de règlement des différends fonctionne bien.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ou bien ces sociétés respectent le Pacte de l'automobile, ou bien elles ne le respectent pas. Je suis très étonné que le gouvernement n'en sache absolument rien. Il devrait surveiller cela.

Si le gouvernement n'en sait rien, pourquoi est-ce le cas? S'il est au courant, qu'a-t-il l'intention de faire pour s'assurer que ses décisions commerciales ne nuisent pas aux travailleurs canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le chef de l'opposition fait là une observation absolument ridicule.

Pour l'instant, la question fait l'objet d'une vérification régulière, normale et confidentielle de la part des autorités américaines, une vérification comparable à celles que nous faisons au Canada au sujet de la règle du pays d'origine aux fins de l'Accord de libre-échange.

Il est ridicule que le député laisse entendre que quelque chose ne va pas et que nous ne savons pas ce qui se passe au sein du gouvernement américain. Mais lorsque nous connaîtrons les conclusions de cette vérification, nous serons alors en mesure de faire quelque chose, s'il y a lieu.

Mais je crois que le député ferait bien d'attendre la publication de ces résultats avant de commencer à faire de telles allégations.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis terriblement surpris que le ministre ne sache pas ce qui se passe. Il devrait savoir si ces fabricants satisfont ou non aux exigences du Pacte de l'automobile. C'est son travail, pas le mien.

Un analyste très respecté du secteur de l'automobile, M. Denis Desrosiers, a déclaré ceci: «Compte tenu des négociations commerciales qui débuteront bientôt avec les Américains et les Mexicains, il se peut qu'on démolisse complètement le Pacte de l'automobile.» Le ministre peut-il garantir aux Canadiens et à la Chambre que le Pacte de l'automobile ne sera pas visé par les négociations entre le Canada, les États-Unis et le Mexique?

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Oui, monsieur le Président, je puis garantir cela au député, mais je tiens aussi à l'informer que le plus important commerce entre le Canada et le Mexique est celui des pieces d'automobile et des véhicules assemblés. Les Mexicains ont de solides barrières commerciales qui nuisent à la vente de nos voitures chez eux et je croirais que le chef de l'opposition nous encouragerait à négocier l'exportation de nos voitures sur le marché mexicain.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international. La représentante au commerce des États-Unis a déclaré que les États-Unis et le Mexique négociaient des ententes particulières en matière d'immigration, de droits pétroliers et miniers et d'environnement sans la participation du Canada.

Le Canada a-t-il choisi de ne pas participer à ces négociations ou en a-t-il été exclu? Le Canada s'est-il assuré une véritable participation aux négociations trilatérales, ou pourrait-il en être partiellement exclu si les États-Unis et le Mexique le désiraient?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le Canada participe aux négociations en tant qu'égal des deux autres pays. Certains éléments étrangers à la question strictement commerciale font l'objet de discussions entre les États-Unis et le Mexique ou entre les États-unis et le Canada. Nous avons conclu avec le Mexique une entente bilatérale en matière d'environnement que le premier ministre a signée lors de son voyage au Mexique, il y a environ un an.

Ces discussions se poursuivent, mais nous avons convenu, lors de notre rencontre de la semaine dernière, que ces entretiens bilatéraux pourraient devenir des discussions trilatérales. Les trois pays vont s'informer mutuellement de ce qui se passe à ces discussions, et s'ils jugent indiqué de faire de certains entretiens bilatéraux des échanges trilatéraux, cela pourrait facilement s'arranger.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, permettez-moi d'être un peu plus précis. La représentante au commerce des États-Unis a annoncé que les États-Unis ont accepté de ne pas assujettir les droits pétroliers et miniers mexicains aux négociations sur le libre-échange nord-américain.

Le ministre peut-il expliquer aux Canadiens pourquoi la propriété de l'ensemble des droits miniers et pétroliers n'est pas négociable dans le cas du Mexique, alors qu'elle l'est dans celui du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis désolé, mais je n'ai pas entendu la dernière partie de la question.

M. MacLaren: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de la répéter. Le ministre peut-il nous expliquer comment il se fait que la propriété de l'ensemble des droits miniers et pétroliers soit exclue des négociations dans le cas du Mexique, mais qu'elle soit incluse dans le cas du Canada?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, au Canada, la propriété des droits miniers est de compétence provinciale. Elle relève des gouvernements provinciaux. En fait, ils leur appartiennent, et c'est à eux qu'il revient d'en disposer.

Lorsque nous avons négocié l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, nous voulions gagner l'accès au marché américain afin d'y vendre les produits découlant de l'exploitation de ces droits miniers, notamment le pétrole et le gaz naturel.

C'est le choix que nous avons fait. C'est la décision que notre gouvernement a prise, et je crois que c'était la bonne.

* * *

LA SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au premier ministre. Hier, j'ai demandé au ministre de la Santé des détails sur la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé qui se déroulera mercredi à Toronto dans le secret, à huis clos. Je crois comprendre qu'aucun ordre du jour n'a été établi et que cette conférence sera limitée aux ministres seulement. De toute évidence, un ministre peut proposer des changements à notre système de soins de santé comme l'autonomie provinciale, le désengagement, les frais d'utilisation ou la surfacturation.

Le premier ministre peut-il dire à cette Chambre si, dans les propositions que son gouvernement présentera à la réunion, le gouvernement fédéral continuera de jouer un rôle important dans les soins de santé, y compris dans le financement direct et dans le maintien de normes nationales?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, cette réunion ne doit pas être si secrète puisque mon collègue sait tout à ce sujet.

Mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, assistera à cette conférence et je suis sûr qu'il se fera un plaisir d'en faire le compte rendu aux députés à son retour.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): De toute évidence, les Canadiens s'inquiètent de leur régime de soins de santé et ils ne sont sûrement pas rassurés par les questions et les réponses qui viennent d'en face.

Des voix: Oh, oh!

M. Karpoff: Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Hier, le ministre de la Santé a déclaré que le régime canadien des soins de santé était considéré comme l'un des meilleurs au monde. Le premier ministre peut-il dire à cette Chambre pendant combien de temps encore le régime canadien conservera ce titre lorsque son propre gouvernement entend réduire de 62,4 milliards de dollars les fonds consacrés aux soins de santé d'ici l'an 2000? Quelles garanties financières précises proposera-t-il aux ministres provinciaux de la Santé demain pour que les Canadiens puissent continuer d'avoir le meilleur régime de soins de santé?

L'hon. Pierre Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis certain que les Canadiens seraient beaucoup plus rassurés si nous décidions nous-mêmes des questions à soulever. Mais bien sûr, c'est là le privilège des députés de l'opposition.

En ce qui a trait à la conférence, comme je l'ai indiqué, mon collègue le ministre de la Santé y participera demain et je suis certain qu'après la conférence, il sera en mesure de nous en faire le compte rendu.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre qui répond au nom du ministre de la Santé. Dans une lettre qu'il a fait parvenir récemment au rédacteur de *Saturday Night*, le sous-ministre de la Santé écrit que «le gouvernement a élaboré, pour la réglementation des prothèses, une formule qui se fonde sur la limitation du risque, le respect volontaire et la coopération internationale.»

On s'est posé de sérieuses questions au sujet de l'innocuité de l'implant mammaire Meme. Selon des rumeurs persistantes, la prothèse Meme sera remise sur le marché à l'automne. Le ministre assurera-t-il aux femmes que cette prothèse ne reviendra pas sur le marché tant que son innocuité n'aura pas été prouvée?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme les députés le savent, de nombreuses questions ont déjà été posées sur ce sujet au ministre de la Santé. Il a donné une idée des mesures prises par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sur cette question particulière et je suis convaincu que le ministre continuera d'assurer à ma collègue que tout sera fait pour protéger la santé et le bien-être des utilisatrices.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Vendredi dernier, la secrétaire au Commerce des États-Unis a dit que son pays et le Mexique vont négocier dans le contexte du libre-échange une entente environnementale séparée, c'est-à-dire sans la participation du Canada. C'est une claque! C'est la seule entente envisagée dans le contexte du libre-échange, selon Carla Hills.

En comité, le 5 juin, le ministre de l'Environnement a promis que nos intérêts seraient protégés dans une négociation continentale. Monsieur le Président, les raisons commerciales qui militent en faveur de la présence du Canada à la table valent aussi pour l'environnement.

Voici donc ma question: Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour s'assurer que le Canada ne soit pas exclu de cette négociation, que nous aurons une «entente tripartite» sur l'environnement?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suppose que le fait de ne pas avoir de frontière commune avec le Mexique, c'est une claque! Quant aux États-Unis et au Mexique, c'est pour cette raison qu'ils tiennent de nombreuses discussions bilatérales, car cette frontière est le théâtre d'un grand nombre de problèmes environnementaux.

J'ai répondu à son collègue que nous avions des discussions parallèles avec le Mexique sur les questions environnementales qui touchent nos deux pays de plus près. Nous avons convenu mercredi dernier, à la rencontre marquant le début des négociations sur le libre-échange en Amérique du Nord, que les trois pays seraient assez ouverts entre eux sur ce qui se dirait dans les deux séries d'échanges bilatéraux. Donc, s'il devenait justifié que nous participions à leurs discussions, les échanges américano-mexicains, ou qu'ils participent aux nôtres, les échanges canado-mexicains, cela pourrait se faire.

• (1430)

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Il serait approprié de le faire. Si ce gouvernement ne commence pas à comprendre ce que serait une intégration absolue de l'environnement et du commerce, nous allons nous faire plumer dans toutes les négociations commerciales à venir.

Le 8 avril, des groupes environnementalistes du Canada qui comprennent la question ont écrit au premier ministre pour réclamer une rencontre qui aurait permis de mettre au point la position canadienne en vue des négociations mexicaines. On n'a même pas eu la courtoisie de leur envoyer une réponse ou un accusé de réception. Le fait que des ONG vouées à l'environnement ne participent pas aux préparatifs compromet déjà le programme canadien et place le Canada loin derrière les États-Unis dans les préparatifs en vue des négociations.

Ma question est la suivante: le ministre acceptera-t-il de rencontrer les organismes intéressés cette semaine? Par ailleurs, le ministre s'engagera-t-il à la Chambre à définir une procédure de consultation officielle d'ici la fin du mois, avant que nous nous mettions dans une situation encore plus précaire?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Permettez-moi d'être bien clair, monsieur le Président, il y a des questions environnementales qui sont vraiment au coeur des négociations commerciales, et ces questions seront abordées au cours des négociations sur la zone nord-atlantique de libre-échange. Il y en a d'autres qui n'ont aucune importance sur le plan commercial, mais qui font l'objet de deux séries d'entretiens bilatéraux parallèles, une entre les États-Unis et le Mexique et l'autre entre le Canada et le Mexique.

Pour ce qui est de la lettre dont parle mon collègue, je serai heureux de me renseigner sur cette affaire et de lui en reparler.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Dans le cadre des pourparlers sur le libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, des entreprises canadiennes comme nos institutions bancaires veulent un accès aux marchés américains. Mais les Américains veulent aussi quelque chose en échange; ils ont annoncé, clairement et depuis longtemps, leurs visées sur la culture canadienne. J'adresse donc ma question au ministre du Commerce extérieur.

N'est-il pas en train de maquignonner la culture canadienne pour satisfaire ses amis de Bay Street? Dans le cas contraire, pourquoi le ministre se contente-t-il de dire à Carla Hills que la culture est—pour reprendre ses propres paroles—«une question délicate»? Pourquoi ne lui dit-il pas à la table des négociations que la culture n'est pas visée par l'entente et qu'elle n'est tout simplement pas négociable? Pourquoi ne lui dit-il pas cela?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je l'ai dit à M^me^ Hills; je l'ai dit à M. Serra, je l'ai dit à M. Katz, je l'ai dit à M. Blanco et je suis très heureux de pouvoir le répéter pour la dix-septième fois à ma collègue de Mont-Royal.

Si elle se préoccupe de cette question commerciale et de ce qui est négociable ou ne l'est pas, elle devrait se rappeler les propos de M^me^ Hills, qui a précisé que, pour les États-Unis, certains aspects ne sont pas négociables non plus.

Cela fait donc partie des négociations auxquelles nous allons participer, mais je puis donner à ma collègue l'assurance que la position que j'ai prise, aussi bien publiquement qu'au cours de mes entretiens avec M^me^ Hills, est sans équivoque: notre position à l'égard des industries culturelles canadiennes n'est pas négociable.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Nous, les députés de cette Chambre, savons ce que le ministre a dit. Toutefois, les médias semblent laisser entendre que Carla Hills, elle, ne le sait pas.

Dans la mesure où les Mexicains ont réussi à soustraire leur pétrole aux négociations et où les Américains ont pu y soustraire leur immigration, pourquoi le ministre et son gouvernement n'ont-ils pas réussi à soustraire aux négociations les industries culturelles? Voilà ce que je veux savoir.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je vous signale d'abord que l'immigration n'est pas une question commerciale. Elle ne fait jamais l'objet de négociations commerciales.

Si les Mexicains ont réussi à retirer de la table des négociations leur droit de propriété sur leurs ressources énergétiques, c'est qu'à l'heure actuelle, leur Constitution ne leur permet pas de donner, aux Américains ou à nous, ce que nous pourrions vouloir. Mais, si la députée se taisait un instant pour m'écouter, elle comprendrait peut-être ce que je dis. Je vais le répéter pour la dix-huitième fois:

Les produits de nos industries culturelles seront complètement exclus des négociations commerciales.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre du Commerce extérieur.

Les autorités douanières américaines accusent la société Honda et probablement d'autres fabricants asiatiques établis au Canada de ne pas respecter les exigences en matière de contenu nord-américain. Elles accusent également Honda de faire du dumping sur le marché américain.

Je voudrais que le ministre nous dise si le gouvernement rendra publics les résultats de la vérification effectuée par Revenu Canada et s'il nous fera savoir si ces résultats confirment ou non les conclusions américaines. Quoi qu'il en soit, le gouvernement nous dira-t-il quelle mesure il entend prendre pour protéger des emplois canadiens qui, après tout, sont également des emplois nord-américains?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les Américains examinent nos exportations et nous examinons les leurs. À moins d'infraction aux règles commerciales, les résultats de ces vérifications restent confidentiels.

Les autorités américaines sont encore en train de mener la vérification à laquelle mon honorable collègue fait allusion. Il me paraît inopportun et probablement irresponsable de sa part de commencer à tirer des conclusions d'une vérification qui n'est pas terminée et de nous demander de rendre publics les résultats d'une vérification incomplète.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Les Américains parlent déjà de prendre des mesures à partir de cette vérification secrète.

Selon un responsable du secteur, si les entreprises canadiennes pensent éprouver des ennuis à l'heure actuelle, elles n'ont encore rien vu. Dennis Desrosier, un expert réputé dans le secteur de l'automobile, dit que la controverse pourrait faire éclater le Pacte de l'automobile.

Nous sommes actuellement engagés dans des discussions trilatérales sur le libre-échange. Je voudrais savoir ce que le gouvernement va faire, au moment de s'engager dans des négociations trilatérales avec le Mexique, pour empêcher de vider de sa substance le Pacte de l'automobile, comme il avait déjà commencé à le faire dans le cadre des négociations bilatérales sur le libre-échange. Comment allons-nous sauver les emplois canadiens? Comment allons-nous sauver l'industrie canadienne de l'automobile?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député tient des propos très prématurés. Depuis deux ans et demi que l'accord de libre-échange est en vigueur, nous avons manifesté une très forte capacité à défendre l'industrie canadienne contre les attaques de l'autre côté lorsque celles-ci sont injustifiées. Nous en avons vu l'illustration la plus récente la semaine dernière lorsque nous avons remporté une très grande victoire, dont mon honorable collègue d'en face n'a pas encore parlé; nous avions alors démontré très clairement la position que nous avons prise contre la position américaine. Notre position a été appuyée à l'unanimité par le groupe spécial. C'est le genre de résultat que nous pouvons attendre du mécanisme de règlement des différends prévu dans l'accord de libre-échange, dont mes collègues d'en face avaient dit dès le début. . .

* * *

L'EMPLOI

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Depuis janvier 1989, le Canada a perdu plus de 280 000 emplois dans le secteur de la fabrication, la plupart, j'insiste sur ce fait, à cause de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En fait, 180 000 de ces emplois ne réapparaîtront jamais.

Compte tenu de cette dure réalité, je pose la question suivante. Étant donné que le Congrès américain s'est déjà engagé à mettre en oeuvre des programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre avant que ne soit conclu un accord avec le Canada et le Mexique, le ministre s'engagerait-il aujourd'hui, au nom du Canada, à faire la même chose pour protéger les travailleurs qui perdront leur emploi à cause des ententes de libre-échange qui seront négociées?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne pense pas que le député saisisse les différences qui existent entre les programmes d'adaptation proposés aux travailleurs américains et canadiens. Ce qui s'est peut-être passé, c'est que les Américains ont étudié les programmes d'adaptation du Canada et estimé qu'ils conviendraient aussi aux travailleurs américains.

• (1440)

Nous avons déjà 400 programmes d'adaptation. Combien en faut-il de plus?

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Si le gouvernement a effectivement une stratégie nationale et des programmes de recyclage, comme le ministre le prétend, celui-ci pourrait-il nous donner les détails précis sur les programmes offerts aux 10 800 travailleurs qui ont perdu leur emploi dans l'industrie de l'automobile et aux 9 200 qui ont perdu le leur dans la sidérurgie.

Comment ces travailleurs pourront-ils se recycler? Vers quels secteurs peuvent-ils s'orienter?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, m'accordez-vous les 20 prochaines minutes pour parcourir la liste de tous les programmes offerts?

Dans le cadre de la Planification de l'emploi, ces travailleurs et tous les autres, partout au Canada, peuvent se prévaloir du programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre spécialisée, qui facilite l'acquisition de compétences dont l'offre est insuffisante et accorde une aide à la mobilité.

Les employeurs à la recherche de travailleurs spécialisés dans des domaines où il y a pénurie peuvent profiter de ce programme. Au cours du dernier exercice, les dépenses de ce programme ont atteint 265 millions de dollars. Il y a aussi un programme d'acquisition de compétences qui. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Valcourt: Monsieur le Président, il s'agit de la liste que le député a demandée. Venez me voir après la période des questions, je vais vous communiquer cette liste des excellentes initiatives que nous prenons dans l'intérêt des travailleurs canadiens.

L'AFRIQUE DU SUD

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

Je veux commencer d'abord par féliciter la secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour la déclaration qu'elle a faite hier au sujet des changements apportés à la loi sur l'apartheid en Afrique du Sud. Elle a dit qu'elle accueillait favorablement cette mesure, mais que notre gouvernement continuerait d'exhorter ce pays à faire d'autres changements relativement aux prisonniers et aux exilés politiques. Je crois que c'est là une déclaration importante au nom des Canadiens.

En même temps, la ministre a dit que le gouvernement envisageait de modifier sa politique en matière de sanctions.

Compte tenu de la violence qui persiste en Afrique du Sud et compte tenu du fait que des prisonniers politiques n'ont pas été libérés et que les négociations sont au point mort, pourquoi le gouvernement envisage-t-il maintenant de modifier son programme de sanctions? Prévoit-il présenter ces changements à la réunion des ministres des Affaires extérieures des pays membres du Commonwealth qui doit avoir lieu en juillet?

Quelle est la véritable position du gouvernement en ce qui concerne les sanctions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la véritable position du gouvernement est celle qui a été énoncée à la Chambre il y a quelque six ans.

Nous avons toujours suivi et défendu cette position au sein du Commonwealth, aux Nations Unies et ailleurs, y compris aux sommets du Groupe des Sept. Cette position, c'est que les sanctions sont indispensables à la suppression des piliers de l'apartheid. Selon nous, cela s'est avéré tout à fait juste.

En réponse aux requêtes du nouveau secrétaire général du Commonwealth et d'autres, le Canada participe à un réexamen des principes établis par le Commonwealth au sujet de l'apartheid pour voir s'il convient de les modifier compte tenu des importants changements apportés par le président de Klerk.

Cette décision n'a pas encore été prise parce que le Canada a toujours considéré que ces changements devaient être irréversibles pour ce qui est de l'élimination de l'apartheid.

Les ministres des affaires extérieures du Commonwealth se réuniront en juin et les chefs des États membres du Commonwealth se réuniront à Harare en octobre. À ce moment-là, le Canada énoncera clairement sa position comme il l'a fait dans le passé.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, cela a peut-être été énoncé clairement par le passé, mais je n'ai pas très bien compris la réponse du premier ministre.

Étant donné que le Canada participera à la réunion des ministres des Affaires extérieures et que nombreux sont ceux qui exigent des modifications aux sanctions ainsi que l'abolition des restrictions relatives aux déplacements, aux visas et à la participation à des partis, je voudrais savoir en particulier si le gouvernement du Canada envisage aujourd'hui d'apporter des changements aux sanctions?

Accédera-t-il à ces requêtes ou prendra-t-il en considération les graves problèmes que continue de poser la discrimination qui persiste réellement en Afrique du Sud, respecterons-nous les sanctions annoncées par les divers gouvernements qui se sont succédé?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Quels gouvernements qui se sont succédé? Monsieur le Président, c'est notre gouvernement, et uniquement le nôtre, qui a mis sur pied ce programme de sanctions.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je crois que mon collègue devrait se rafraîchir la mémoire. En ce qui concerne les changements, si nous devons les apporter, nous le ferons avec la collaboration de nos alliés du Commonwealth. Mon collègue nous demande de préciser notre position. Notre position correspond à celle qui a été adoptée par le Commonwealth, à Nassau, en octobre 1985, et qu'est venue par la suite appuyer une série d'initiatives approuvées par les pays, sous la présidence de l'ex-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. D'ailleurs, dans le discours que Nelson Mandela a prononcé à la Chambre des communes, il a tenu à féliciter notre collègue lorsqu'il a adressé ses félicitations au Canada et à notre gouvernement.

* * *

L'INDUSTRIE DE L'ACIER

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je crois que tout le monde sait que l'industrie canadienne de l'acier est sérieusement menacée en ce moment, surtout l'Algoma Steel. Le succès de la rationalisation de cette entreprise nécessitera des mesures originales comme un programme de rachat par les employés.

Le 27 mai, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie s'est dit en faveur d'un tel programme. Je me demande si le ministre des Finances est d'accord avec son collègue et si lui aussi appuiera cette idée.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a eu des réunions de même que des conversations téléphoniques à ce sujet avec des représentants des syndiqués et du gouvernement de l'Ontario.

Nous espérons que les mécanismes déjà en place seront suffisamment souples pour permettre la mise en oeuvre d'un programme comme celui dont parle le député. Cependant, je dois lui dire qu'il reste beaucoup à faire avant cela et que nous espérons qu'en bout de ligne, le député et les travailleurs pourront atteindre leur objectif. Nous ferons de notre mieux pour utiliser les mécanismes en place afin d'atteindre cet objectif.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Je remercie le ministre de ses commentaires. Je crois qu'il est favorable à l'idée, mais il est évident que les mécanismes en place ne suffiront pas. Pour que cette solution soit mise en oeuvre plus vite, il faudra à coup sûr modifier la politique fiscale fédérale pour qu'elle s'harmonise à toute mesure que le gouvernement provincial, nous l'espérons, envisage prendre en ce moment.

Le ministre peut-il dire quelle mesure précise il envisage prendre et quand, parce que le temps joue contre nous?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, nous espérons que les mécanismes en place pourront donner des résultats satisfaisants.

Le député fait non de la tête. Je ne sais pas s'il a assisté aux réunions, mais il y en a eues, comme il y a eu des conversations téléphoniques et il y en aura d'autres. Nous tenterons d'être le plus coopératifs possible afin de trouver le moyen d'atteindre l'objectif que vise le député.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, dans une publication de Statistique Canada, *Tendances sociales*, nous avons appris que près de 60 p. 100 de couples mariés payaient plus d'impôt que s'ils n'étaient pas mariés. La différence est, au total, de quelque 5,6 milliards de dollars.

Dans le discours du Trône, notre gouvernement a promis d'examiner toutes les politiques fédérales relatives à la famille.

Le ministre peut-il nous dire s'il a notamment pour priorité de se pencher sur le régime d'imposition des familles? En outre, peut-il garantir à la Chambre qu'il va, de concert avec ses collaborateurs, examiner de très près cette question au cours de l'été et nous soumettre à l'automne des propositions qui feront du principe de l'équité la pierre angulaire de notre politique fiscale à l'égard des familles?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis tout à fait au courant des préoccupations du député et de certains de ses collègues qui se sont penchés sur cette question. Il est évident que le régime fiscal du Canada doit tenir compte des diverses situations familiales, et c'est ce que nous essayons de faire.

Je remercie le député du rôle extrêmement constructif qu'il joue en me soumettant des propositions qui seront à coup sûr examinées en vue d'établir un régime fiscal juste et équitable, surtout à l'endroit des familles.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il est vrai que ce n'est qu'hier que Statistique Canada nous a signalé que la plupart des couples mariés payaient plus d'impôt sur le revenu que les couples non mariés, mais les problèmes fiscaux qui se posent depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement ne remontent pas à hier. Ce sont les couples mariés dont le revenu familial varie entre 10 000 $ et 20 000 $ qui sont le plus durement frappés. En moyenne, le revenu dont ils disposent chaque année est réduit de quelque 2 500 $.

• (1450)

Pourquoi le ministre ne s'engage-t-il pas aujourd'hui à modifier les politiques fiscales qui sont discriminatoires à l'endroit des couples mariés, surtout les familles à faible revenu? Pourquoi ne prend-il pas cet engagement aujourd'hui, afin de créer un régime fiscal plus équitable pour tous les Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le lourd fardeau de la dette que nous devons supporter n'est pas le fait de notre gouvernement et il ne remonte pas à hier non plus. C'est là la dure réalité à laquelle nous sommes confrontés.

Comme je l'ai déjà signalé à mon collègue, nous nous penchons sur des propositions extrêmement constructives. Si le député en a, je l'invite à m'en faire part. Nous les examinerons en vue de parvenir à un régime fiscal plus équitable pour les familles canadiennes.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, si le ministre des Finances s'inquiète tellement du lourd fardeau de la dette dont il a parlé, pourquoi ne reconnaît-il pas que ce fardeau remonte à l'arrivée au pouvoir de son gouvernement? Il a doublé depuis 1984. Il est inadmissible que 69 p. 100 des couples mariés ayant des enfants et 75 p. 100 des couples mariés âgés paient davantage d'impôt sur le revenu que les couples en union libre tombant dans la même catégorie.

[*Français*]

Je demande donc ceci au ministre des Finances: Pourquoi persiste-t-il à imposer des politiques fiscales qui créent cette discrimination contre les couples mariés, avec enfants, et les couples mariés âgés. Pourquoi persiste-t-il avec ce manque d'équité fiscale?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je me dois de signaler aux Canadiens que 90 p. 100 de la dette accumulée au cours des six dernières années découle de l'intérêt et de l'intérêt composé sur la dette dont nous avons hérité en 1984.

En 1981 et 1982, pour sortir de la récession, les libéraux ont fait toutes sortes de dépenses, et de 1981 à 1984, ils ont fini par tripler le déficit. Cela nous rend manifestement la vie plus difficile et nous n'avons pas toute la latitude voulue pour résoudre un certain nombre de problèmes que le député soulève aujourd'hui.

Je le répète, des députés de ce côté-ci de la Chambre soumettent des propositions extrêmement constructives. Nous les examinons sérieusement, et j'accueillerai certes avec plaisir toute proposition que le député pourrait également faire.

Questions orales

LE CONGÉ PARENTAL

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Ralph et Irena Lawrenson de Markham ont adopté une jeune Roumaine du nom de Deirdre. En vertu des règles en vigueur, seuls les parents naturels ont droit au congé de maternité de 15 semaines.

Avant d'en arriver à ma question, je voudrais dire que je trouve cette forme de discrimination injuste. Comme je suis moi-même un parent adoptif, je sais que la plupart des parents adoptifs traversent une période très difficile émotivement et psychologiquement au cours du processus d'adoption.

Ma question est donc la suivante: Le ministre va-t-il réexaminer ces pratiques discriminatoires?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député de poser cette question.

Je tiens à dire au député et à tous les autres que la Loi sur l'assurance-chômage n'est pas discriminatoire envers les parents adoptifs et les parents naturels. Ces deux catégories ont toutes deux droit au congé parental d'un maximum de dix semaines, qui est prévu dans la loi.

Dans le cas de la mère naturelle—pour les motifs invoqués par la Cour fédérale dans la décision en cause—, elle a droit à un congé de récupération de 15 semaines qui ne s'applique pas dans le cas de la mère adoptive ou du père adoptif. Il n'y a donc pas de discrimination.

La prochaine chose est importante. Pour les enfants qui ont des besoins particuliers, la loi prévoit un congé supplémentaire de cinq semaines, dont peuvent se prévaloir les parents adoptifs et naturels.

Telle est la situation, et je vous assure qu'il n'y a pas de discrimination.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement a décidé de former un comité spécial du Sénat et de la Chambre pour faire la lumière sur la vérité politique du pays. Ce Comité va sonder les reins et les coeurs des Canadiens et des Québécois au cours des prochains mois.

Il se trouve que le gouvernement a décidé d'exclure de ce comité tout représentant du Bloc québécois. Pourtant, le Bloc québécois est le seul groupe dans cette Chambre à représenter une tendance incontournable du Québec, la tendance souverainiste.

Ma question: Est-ce que le gouvernement ne trouve pas irréaliste de se masquer la réalité juste avant d'entreprendre un pareil exercice?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, nous avons l'intention de suivre les Règlements bien établis de la Chambre des communes.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je comprends donc qu'après le désastre de la taverne Spicer et l'échec de la commission bidon Beaudoin-Edwards, on va maintenant créer le comité des autruches, monsieur le Président!

J'aurais une autre question à poser au ministre, puisque c'est lui qui répond. Est-ce que le ministre a l'intention d'imiter M. Robert Bourassa, l'ami du premier ministre, qui lui a étudié, dans son comité parlementaire à Québec, les deux hypothèses, la souveraineté et le fédéralisme? Ainsi donc, est-ce que le gouvernement envisage d'élargir le mandat du comité pour permettre d'étudier les comportements du Canada une fois que le Québec sera devenu souverain?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Non, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

L'ENDETTEMENT DES AGRICULTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État chargé de l'Agriculture. La semaine dernière, le ministre a proposé des modifications à la Loi sur la faillite afin d'aider les petites entreprises insolvables à renégocier leurs dettes. Le ministre sait que les dettes agricoles s'élevaient à 23 milliards de dollars l'année dernière. Une étude récente effectuée par le comité de l'agriculture révèle que quelque 48 000 agriculteurs sont sur le point de devenir insolvables et de perdre leurs terres.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si ce projet de loi renferme des dispositions spéciales afin de venir en aide aux agriculteurs qui doivent rembourser des dettes très élevées?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, tout d'abord, je me dois de rappeler au député que nous avons mis sur pied en 1986-1987 le Bureau d'examen de l'endettement agricole qui a joué un rôle très utile auprès des agriculteurs de tout le pays.

Cette loi a permis à un grand nombre d'agriculteurs de s'asseoir avec leurs créanciers pour trouver des moyens de conserver leur entreprise. Le nouveau projet de loi déposé la semaine dernière aidera aussi les agriculteurs qui, comme tous les autres Canadiens, auront accès à de nouveaux outils. Je serai plus qu'heureux de voir mon collègue et tous mes collègues des deux partis de l'opposition appuyer cette initiative ministérielle parce qu'il s'agit d'un projet de loi qui aura des conséquences très heureuses pour les Canadiens.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre. Celui-ci sait que le chapitre 12 de la loi américaine sur la faillite aide de façon précise les agriculteurs à renégocier leurs dettes. En fait, l'endettement agricole a diminué de 40 p. 100 aux États-Unis au cours des dernières années tandis qu'il a continué à augmenter au Canada de telle sorte qu'il dépasse aujourd'hui les 23 milliards de dollars.

Pourquoi le gouvernement n'offre-t-il pas aux agriculteurs canadiens une aide semblable à celle dont ont pu bénéficier les agriculteurs américains afin de leur permettre de renégocier leurs dettes?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il faut bien comprendre que lorsque le gouvernement intervient avec une modification à la Loi sur la faillite, il faut s'assurer que tous les intervenants, particulièrement les gens qui prêtent de l'argent, on doit maintenir un équilibre entre les différents intervenants dans ce secteur-là.

Je puis vous assurer et je puis assurer mon honorable collègue car j'étais à Regina hier et j'ai rencontré tous les représentants du secteur. Oui, j'étais également à Vancouver hier. Je puis vous assurer, monsieur le Président, que les gens qui sont impliqués ont reçu très favorablement ces amendements à la législation et je suis persuadé qu'avec la collaboration des autres membres de la Chambre, nous pourrons mettre cela en place. Cela pourra aider et les fermiers et également tous les Canadiens, monsieur le Président.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le ministre sait certainement que des documents secrets de l'armée américaine ont récemment confirmé qu'un nuage radioactif 325 fois plus dangereux que celui qui s'est échappé de la centrale de Three Mile Island a été libéré du centre de production de bombes atomiques de Hanford, dans le cadre de l'expérience Green Run, effectuée le 2 décembre 1949.

Le ministre a-t-il l'intention de débloquer des fonds du Plan vert en vue d'étudier les effets à long terme, sur les habitants de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, des rayonnements atomiques libérés lors de cette expérience, étant donné que des demandes faites en ce sens par des associations médicales de la Colombie-Britannique et du Canada ont déjà essuyé un refus?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je considérerai la question du député comme une demande pressante. J'examinerai la question et je lui communiquerai la réponse.

* * *

[*Français*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Il me fait plaisir de porter à l'attention de la Chambre la présence à la tribune de M^me^ Catherine Lalumière, secrétaire générale du Conseil de l'Europe.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Il me fait aussi plaisir de porter à l'attention de la Chambre la présence à la tribune de l'honorable Gilles Morin, vice-président de l'Assemblée législative de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

L'HONORABLE STANLEY KNOWLES

SON 83E ANNIVERSAIRE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis certain que tous les députés voudront se joindre à moi pour rendre hommage à l'honorable Stanley Knowles à l'occasion de son 83e anniversaire.

Des voix: Bravo!

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais également présenter mes meilleurs voeux à M. Knowles, au nom de mon parti et au nom des électeurs de la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre. M. Knowles, dont le nom est gravé dans la mémoire de ses électeurs, est un homme très respecté et c'est un honneur d'être avec lui le jour de son anniversaire.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, j'aimerais soulever une question de privilège. J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre. Je sais qu'il y a répondu selon les dispositions de la loi, mais les parents adoptifs connaissent d'énormes difficultés. Ce couple, en particulier, a dû se rendre en Roumanie, comparaître devant les tribunaux, on lui a demandé si. . .

M. le Président: Le député a soulevé une question plus tôt au cours de la Période des questions et une réponse lui a été donnée. Je crains que le député ne puisse demander un réponse supplémentaire en invoquant une question de privilège. Le député pourra, s'il le désire, poser à nouveau cette question ou l'inscrire au débat d'ajournement mais il ne s'agit pas d'une question de privilège et il m'est impossible de lui permettre de la poser.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CORRECTION DE PROPOS TENUS

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je profite de cette occasion, qui est d'ailleurs la première occasion que j'ai, de soumettre à l'attention de la Chambre une correction au hansard, à la page 1757, où j'ai fait mention d'une dépendance légale dont je suis affecté. J'ai vérifié les enregistrements et j'ai effectivement employé l'expression «dépendance légale» et non «mortelle».

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1991

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 17 juin, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif F, ainsi que de la motion de M. Sobeski (p. 1804).

M. le Président: Conformément à l'alinéa 45(5)*a)* du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la question précédente, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991.

Convoquez les députés.

(La motion, mise au voix, est adoptée.)

(*Vote Nº 23*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Cooper	Corbeil
Couture	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gibeau	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques

James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Masse
McCreath
McKnight
Mitges
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Weiner
Wilbee
Winegard
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Marin
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Monteith
Oberle
Plourde
Redway
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vien
Wenman
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—127

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bellemare
Black
Blaikie
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Callbeck
Chrétien
Comuzzi
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Flis
Foster
Gaffney
Gardiner
Gérin
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Manley
Marleau
McGuire
Mifflin
Mitchell
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Plamondon
Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Blondin
Butland
Catterall
Clancy
Copps
Dionne
Edmonston
Finestone
Fontana
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hovdebo
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
Lee
MacLaren
MacWilliam
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nowlan
Nystrom
Parker
Pickard
Prud'homme
Rideout
Robinson
Rodriguez
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Volpe
Walker
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)
Riis
Rocheleau
Rompkey
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Waddell
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—106

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Corbett
MacAulay

• (1530)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée. Le prochain vote porte sur la motion principale.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, je crois que la Chambre consentira de façon unanime à ce que le résultat du vote qui vient d'être pris soit appliqué au prochain vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la suggestion du whip de l'opposition. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Mazankowski, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote N° 24)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Couture
Crosby (Halifax West)
Della Noce
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Browes
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Corbeil
Crosbie (St. John's West)
de Cotret
Desjardins
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner

Affaires courantes

Horning	Hudon
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	Marin
Masse	Mazankowski
McCreath	McDermid
McKnight	Merrithew
Mitges	Monteith
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Plourde
Porter	Redway
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Weiner	Wenman
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard	Wilson (Etobicoke Centre)
	Worthy—127

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Bélair
Bellemare	Benjamin
Black	Blackburn (Brant)
Blaikie	Blondin
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Butland
Callbeck	Catterall
Chrétien	Clancy
Comuzzi	Copps
Dingwall	Dionne
Duhamel	Edmonston
Ferguson	Finestone
Flis	Fontana
Foster	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Gérin	Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Lapierre	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
MacLellan	MacWilliam
Manley	Marchi
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
McGuire	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mitchell	Murphy
Nault	Nowlan
Nunziata	Nystrom
Pagtakhan	Parker
Peterson	Pickard
Plamondon	Prud'homme
Rideout	Riis
Robinson	Rocheleau
Rodriguez	Rompkey
Samson	Simmons
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Tobin	Vanclief
Volpe	Waddell
Walker	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—106

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Corbett	MacAulay

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et déféré au comité législatif F.)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, sur un rappel au Règlement; des discussions ont eu lieu entre les partis, et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement pour qu'on mette la motion suivante aux voix sans discussion:

Je propose:

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, relativement à l'alinéa 8(2)*c*) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le Solliciteur général fasse déposer lors d'une séance à huis clos du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général, des exemplaires du rapport intégral de M. John Weir sur l'évasion de Daniel Gingras et du rapport de la commission d'enquête du Service correctionnel canadien sur Allan Légère;

Que, pendant la séance à huis clos du comité, s'appliquent toutes les protections normalement accordées sur la plan de la procédure pour les séances a huis clos, y compris l'interdiction de publier le compte rendu des délibérations du comité et de divulguer tout renseignement contenu dans lesdits rapports qui peut être protégé en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*; et

Que la Chambre prenne note du premier rapport du Comtié permanent des privilèges et élections déposé à la Chambre le 29 mai 1991 et renvoyé pour étude au Comtié permanent de la gestions de la Chambre ledit rapport et tous les témoignages et délibérations sur lesquels le rapport se fonde.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Est-ce que la Chambre est d'accord?

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Encore une fois, le gouvernement a été insensible et n'a pas consulté. Donc, je demanderais au solliciteur général, au lieu d'arriver avec des motions surprise comme cela, ça prend le consentement unanime, et vous ne l'aurez pas sans consultation.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il n'y a pas de consentement unanime, la Chambre ne peut considérer la motion du solliciteur général du Canada.

M. Lopez: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Lors du premier vote cet après-midi, j'ai entendu mentionner le nom du député de Longueuil comme s'il avait été présent à la Chambre. Je tiens à souligner et à aviser la Chambre que le député de Longueuil n'était pas à la Chambre à ce moment-là.

Le président suppléant (M. DeBlois): Vous avez parfaitement raison, et la correction a déjà été apportée par les greffiers à la table ici à la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens relatif aux cotisations particulières imposées aux sociétés d'assurance et aux sociétés de secours mutuel. Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Clark (Yellowhead) visant l'institution d'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'examiner les propositions relatives au renouvellement du Canada, ainsi que de l'amendement de M. Ouellet (p. 1924).

Le président suppléant (M. DeBlois): À la suspension du débat, la parole était au député de Saint-Boniface qui disposait encore de trois minutes au maximum.

• (1540)

[*Traduction*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, juste avant que nous arrêtions pour la pause, j'ai demandé au gouvernement de prendre note de l'esprit dans lequel nous nous étions engagés à travailler ouvertement et en collaboration pour tenter de répondre d'une manière très créatrice, très significative et très complète aux besoins de tous les Canadiens de toutes les régions et les provinces.

J'ai également expliqué pourquoi ce comité avait été créé. Son objet principal était réellement de tenter de trouver des solutions durables aux besoins des Canadiens.

J'ai aussi parlé de la composition du comité. J'ai indiqué que, dans notre amendement, il y avait une possibilité d'élargir cette représentation, pour que nous puissions en fait nous assurer qu'un certain nombre de groupes y seraient représentés, ce qui permettrait peut-être de satisfaire davantage tous les Canadiens.

J'ai abordé la question du processus et dit que nous devons être à l'écoute. Nous devons être ouverts, nous devons écouter et donner suite aux renseignements que nous obtiendrons.

Enfin, j'ai dit que nous devons avoir une proposition de fond qui reflète réellement les opinions que nous avons entendues.

[*Français*]

Comme Canadien, comme Manitobain, comme député de la circonscription fédérale de Saint-Boniface, je vous rappelle tous que le Canada et les Canadiens ont besoin de nous maintenant. Ils ont besoin d'un effort de notre part. Ils veulent qu'on règle leurs problèmes.

[*Traduction*]

Le temps presse vraiment. Nous avons une tâche à accomplir et nous ne pouvons nous y dérober, même si elle s'avère difficile. Ce n'est pas le temps de confier la question à un autre groupe pour qu'il trouve une solution. En travaillant ensemble, nous y parviendrons sûrement.

[*Français*]

Ensemble, de façon coopérative, j'espère de façon constructive, pour le bien-être de tout le Canada, avec tout le Canada, mettons-nous à l'oeuvre, bâtissons un Canada moderne, non seulement pour les citoyens d'aujourd'hui, mais aussi pour notre jeunesse et pour les gens qui nous suivront.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours de mon collègue de Saint-Boniface et j'aimerais lui rendre hommage, le féliciter pour un discours pondéré, très bien présenté, lequel formulait en gros l'orientation à suivre.

J'ai, comme lui, des hésitations tout de même avec certaines parties de la solution au problème, dont les méthodes à employer, par exemple, pour consulter les Canadiens. On sait que les Néo-démocrates s'objectent à ce qu'on mette de côté l'assemblée constituante. Ils ont été incapables d'éclaircir ce matin comment ils feraient, comment ils procéderaient pour nommer les gens qui feraient partie de la constituante. Ils ont tout de même essayé de faire croire que c'était la seule et unique solution à adopter.

Nous savons que les dispositions constitutionnelles canadiennes ne prévoient pas de constituante actuellement. Il y en a très peu—en fait, je n'en ai pas connu une encore, aucune Constitution d'aucun pays—qui prévoient une formule d'assemblée constituante pour modifier sa Constitution, autre que lorsque, à la suite d'une révolution, d'une guerre civile, un pays—il y en a eu plusieurs mais je ne les nommerai pas—ont obligatoirement choisi cette formule pour rédiger une nouvelle constitution pour le pays.

Mais je veux lui poser une question très spécifique. Il s'agit du référendum, un outil qui peut être très utile, un instrument qui pourrait être très dangereux pour certains d'entre nous qui craignons encore que le référendum, s'il est utilisé pour confirmer un projet de société, pour confirmer une entente, très bien, mais la question—et je voudrais l'adresser à mon collègue, monsieur le Président—est-ce qu'il est du même avis que moi, à savoir que tout référendum qui se tiendra sur une question éventuelle pour confirmer soit une entente ou un arrangement canadien au niveau constitutionnel ne doit, d'aucune façon, réduire les droits des Canadiens garantis par la Charte?

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup la question. Tout d'abord, il y a une contradiction flagrante dans la position du Nouveau parti démocratique. Comme vous l'avez soulevé, ils ont proposé une assemblée constituante. C'est un genre d'assemblée constituante, il y en a plusieurs. Ils ont dit qu'ils n'avaient pas la solution parfaite. Celle-ci n'est pas parfaite non plus. Donc, je ne sais pas pourquoi la leur serait plus parfaite que celle-ci. J'ai l'impression qu'il y a de l'imperfection un peu partout. Et je trouve encore un peu contradictoire que ces gens disent qu'ils veulent une assemblée constituante pour impliquer plus de gens et refusent d'avoir un référendum. Pour moi, c'est l'ultime assemblée constituante, donc c'est à eux à s'expliquer.

En ce qui concerne votre question précise, bien sûr, on ne crée pas un pays, et je l'ai dit à plusieurs reprises, et j'apprécie tellement la question: En enlevant les droits des gens—cela a été dit à plusieurs reprises lorsqu'on recevait des témoignagnes d'un peu partout à travers le Canada, on crée un pays, on bâtit un pays plus fort, plus uni, plus stable en essayant de maintenir, en s'assurant de maintenir les droits des Canadiens et Canadiennes, les droits acquis.

Donc, lorsque je parle de référendum, je parle d'un référendum sur un projet de loi, une refonte constitutionnelle si vous voulez, qui prend tous les droits que nous avons en ce moment et espérons qu'il en ajoutera d'autres pour peut-être les peuples aborigènes et d'autres groupes qui n'ont pas été suffisamment bien traités jusqu'à présent.

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier le député de Saint-Boniface, qui a prononcé un discours bien documenté, original et exhaustif sur une question qui revêt effectivement une grande importance nationale et qui concerne la survie même de notre pays. Je félicite le député de son exposé.

Le pays traverse des temps difficiles. Il s'étend sur une très grande superficie, de sorte qu'il nous faut un immense coeur pour nous comprendre tous. Une maxime latine me vient à l'esprit: *Salus populi suprema lex esto*, c'est-à dire: Que le salut du peuple soit la loi suprême.

Il me semble que l'on doit tenir compte du salut du peuple en premier lieu, car c'est là le principal devoir de ce grand pays. Par conséquent, notre proposition devrait idéalement faire l'objet d'un référendum. Je voudrais savoir l'opinion du député à cet égard, car il a indiqué que le NPD voulait une assemblée constituante afin d'avoir la participation d'un plus grand nombre de Canadiens.

Pour moi, c'est presque un paradoxe, parce qu'un référendum tiendrait compte de la Charte des droits, les droits des minorités seraient protégés et du coup tous les Canadiens pourraient faire connaître leur avis.

Le député pourrait-il faire des observations à cet égard?

M. Duhamel: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses questions.

Pour la première, j'ai déjà dit et je répète: les députés de tous les partis devraient s'occuper principalement de notre grande nation, la deuxième sur le plan géographique, la 31e quant à la population et la huitième sur le plan économique. Le pays où la plupart des gens voudraient émigrer s'ils le pouvaient. Il ne faut jamais oublier que c'est l'objectif premier.

Le deuxième point, c'est qu'il y a une contradiction flagrante lorsque l'on dit que leur modèle d'assemblée constituante ferait participer plus de gens, mais que l'on n'est pas prêt à accepter le modèle ultime en matière de participation, le référendum.

Je répète une fois encore qu'un référendum doit respecter les droits de tous les Canadiens et, idéalement, ajouter aux droits de nombreux Canadiens qui bénéficient d'une protection insuffisante. Je pensais aux droits des autochtones, mais il y en a d'autres. Il y a les droits des femmes, des handicapés, des travailleurs, et cetera. Nous laisserons le comité en décider, mais il n'y a pas de doute que nous devons tenir compte des droits de tous les Canadiens. Il y a donc une contradiction.

Le dernier point est important. Il faut être prudent en matière de sémantique, car beaucoup de députés se souviendront que dans l'assemblée constituante de 1864 tous les membres étaient des parlementaires. C'est un modèle d'assemblée constituante.

• (1550)

J'espère que nous pourrons attirer d'autres personnes dans le processus, écouter leurs doléances et y répondre. Le NPD a proposé un modèle. Je ne l'ai pas vu présenter à la Chambre—je suppose que c'est parce qu'il malaise de signaler tous les groupes qui ont été oubliés. Ce qu'il fait est donc politiquement adroit, mais est-ce pour le plus grand bien du Canada? C'est la question fondamentale.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Je vais être bref. Je pense que j'ai été très étonné d'écouter le député de Saint-Boniface qui aujourd'hui semble avoir des remèdes à tous les maux, mais c'est lui qui, lors du débat sur l'Accord du lac Meech, ne voulait pas reconnaître la société distincte pour le Québec; c'est lui qui était contre l'Accord du lac Meech, puis aujourd'hui il va proposer un référendum où la population québécoise, les Québécois, les Québécoises en entier se trouveraient dilués dans un ensemble canadien. Alors, je lui dis au député de Saint-Boniface qu'il a le droit de faire pour le Canada anglais, son propre pays, vous avez le droit à votre propre culture, vos propres traditions. Vous avez droit à cela. Mais ne venez pas faire un tour de passe-passe pour encore une fois essayer de fourrer le Québec comme vous l'avez fait en 1982 avec votre parti.

M. Duhamel: Même si je trouve les commentaires exagérés et déplorables, je répondrai que c'est pour cela que mon collègue et son parti n'iront pas tellement loin, à cause de ce qu'il a dit. Je n'ai pas dit que j'étais contre l'Accord du lac Meech. J'ai dit que je l'appuierais avec les propositions qu'avait avancées le Parti libéral, parce que l'accord mettait de côté le reste du Canada.

Une voix: Vous êtes des hypocrites!

M. Duhamel: Et je trouve déplorable que ces gens élus par le peuple essaient de me faire dire ou essaient de faire croire aux Canadiens que j'ai dit autrement. Les voilà tout souriants. . .

Une voix: Un autre Chrétien!

M. Duhamel: . . .arrogants, insensibles, essayer d'interpréter pour moi ce que je pense, ce que j'ai dit. Vous n'irez pas très loin messieurs avec des commentaires comme ça. Vous êtes en train de tomber. Vous allez vous noyer avec votre arrogance, avec vos mensonges et avec vos exagérations. Je connais aussi bien le pays que ces gens. J'ose croire que je connais l'ensemble du pays encore mieux. Je trouve intéressant qu'on me pose une question, mais lorsqu'ils se font matraquer, ils veulent que j'arrête. Bien je regrette, je pourrais en dire beaucoup plus, monsieur le Président, mais l'arrogance, les mensonges que vous avez racontés vont venir vous laver!

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, il faut d'abord convenir que le désir que le gouvernement a exprimé, de former un comité spécial de la Chambre et du Sénat, pour examiner ce qui se passe au pays et pour voir comment le gouvernement et l'ensemble des institutions doivent traiter avec la situation, est une démarche légitime.

Et en ce qui me concerne, je ne peux faire qu'appuyer le souhait du Parlement central, du Parlement fédéral, des institutions suprêmes du Canada de se pencher sur une crise qui est en train de diviser le pays et de chercher à voir d'abord la réalité, ensuite qu'est-ce qu'on peut faire.

Et en ce sens, il faut aussi féliciter tous les partis de la Chambre de vouloir s'élever au-dessus des lignes partisanes, de former une sorte de groupe très large, le plus large qui soit, pour examiner la réalité. Pourquoi les partis ont-ils cet instinct si peu traditionnel, parce qu'on sait bien que les partis en général se livrent des combats à des niveaux beaucoup moins élevés et se fragmentent autour des questions qui les opposent, pourquoi cette fois-ci les partis éprouvent-ils le besoin de s'unir dans la démarche? Pourquoi? Parce que les partis savent bien que la crise est telle qu'il faut englober tous les reflets du problème, qu'il faut examiner tous les aspects du problè-

me. On ne peut pas se permettre devant une pareille situation, de se diviser, de masquer les aspects de la réalité. On veut donc que tous les partis soient là, parce que tous les partis eux-mêmes par leur existence témoignent du fait que la réalité politique est multiforme, qu'elle n'est pas monolithique, qu'il y a plusieurs facettes et qu'il faut toutes les représenter, ce qu'ils font par les élections qui les a amenés ici à la Chambre dans leurs représentants. Mais là où la démarche des partis en cette Chambre est trompeuse, là où elle trompe la réalité, c'est qu'elle s'arrête lorsqu'il s'agit de refléter dans la composition du comité un des aspects de la réalité politique du pays, l'aspect du mouvement du Québec vers la souveraineté.

Autrement dit, cette espèce d'unanimité qui se dégage de la Chambre, ce souci de vérité, cette recherche de l'honnêteté, cela s'arrête ici. Il y a une espèce de cadre, une espèce d'échancrure dans cette Chambre qu'on veut rejeter. On veut se fermer les yeux sur l'existence de l'aspect le plus critique de la crise, le fait que cette crise ait provoqué un mouvement souverainiste au Québec, le fait qu'il y ait présentement au Québec de 57 à 59 p. 100 de Québécois, selon les derniers sondages, qui veulent avoir la souveraineté.

Je comprends bien que pour un Parlement fédéral, je comprends bien que pour un pays comme le Canada, c'est un immense problème, c'est une chose qu'il faut regarder, il faut essayer de voir ce qu'on va faire. Si j'étais un fédéraliste canadien, je tenterais aussi de voir ce que je pourrais faire avec un pareil problème. Mais là le Québec, dans sa majorité, est en train de se diriger vers la souveraineté. Donc, réflexe normal de cette Chambre que de vouloir créer un mouvement au-dessus des partis, une démarche au-dessus des partis pour voir la réalité.

Mais ce faisant, monsieur le Président, ce gouvernement et les partis qui sont en face de lui, se bouchent les yeux, s'enfoncent la tête dans le sable et disent: «Oui, on va tout examiner, tous les aspects du problème, mais pas la souveraineté». Le problème, c'est la souveraineté. Il n'aura pas à l'examiner; on ne va pas examiner les problèmes fondamentaux du Québec.

Il y a donc dans cette tentative qui s'amorce aujourd'hui un échec immédiat. C'est une tentative larvée. Il est évident que ce que vous entreprenez aujourd'hui, sans nous—non pas parce que vous nous excluez nous, en tant qu'individus mais parce que vous excluez ce que nous représentons—est une démarche vouée au désastre, au même titre que les deux autres qui l'ont précédée. Autrement dit, on va tout examiner, sauf le problème.

Monsieur le Président, il n'y pas que l'attitude que manifeste la formation du comité et l'exclusion des représentants du Bloc québécois qui montrent qu'on vit dans un monde surréaliste, il y a en particulier le discours du député de Papineau—Saint-Michel, ce matin, qui, à l'instar de tous les autres qui parlent ici de la souveraineté du Québec, a stigmatisé ce mouvement. Il a, encore une fois, tenté de parler d'une façon péjorative de quelque chose de parfaitement légitime, de quelque chose qui colle à une réalité profonde, qui s'inscrit dans une continuité historique de l'épanouissement d'un peuple vers son achèvement ultime.

Quand on parle de la souveraineté comme on en parle, monsieur le Président, encore une fois, on se cache les yeux. Quand on nous dit que les valeurs fondamentales du pays ne s'incarnent que dans le fédéralisme, on oublie que la souveraineté du Québec est aussi légitime que celle du Canada et que même le Canada, dans son façonnement actuel, ne peut plus rendre compte des valeurs qui l'ont incarné au début.

Le rêve canadien, monsieur le Président, ne fonctionne plus, même avec les valeurs qui ont été les siennes, même avec les valeurs qui l'ont nourri. Ce n'est pas la faute du Québec, monsieur le Président, ce n'est pas la faute de la souveraineté si le Canada, depuis 20 ans, a perdu sa place dans le monde, si le Canada n'est plus compétitif, si le Canada n'est plus productif, si le Canada n'est plus reconnu comme un grand partenaire international. Ce n'est pas la faute du Québec, c'est la faute d'un mal de vivre, monsieur le Président. Ce n'est pas la faute du Québec, non plus, si en 1981-1982, on a imposé au Québec le coup de force que vous connaissez.

Car enfin, cette Chambre s'aveugle, cette Chambre oublie la réalité, oublie la raison pour laquelle nous sommes dans la situation actuelle. N'oublions pas, monsieur le Président, car nous du Québec, nous ne l'oublions pas! Et nous savons bien que vous non plus ne l'avez pas oublié, même si vous n'en parlez pas, même si vous n'en tenez pas compte dans vos décisions. Nous n'oublions pas, au Québec, qu'en 1981-1982, neuf provinces plus le gouvernement fédéral, avec l'appui du Parlement de Westminster, avec l'accord de la Cour suprême, ont imposé au Québec la déchirure du pacte confédératif, ont fait en sorte qu'une constitution d'un pays démocratique soit modifiée pour changer à la baisse les pouvoirs d'un des deux peuples signataires, d'un des deux peuples fondateurs, pour faire en sorte que malgré sa répudiation, malgré ses protestations, le Québec s'est vu imposer une constitution qui le régit encore aujourd'hui, huit ans plus tard, sans l'avoir signée.

Ce Parlement se croit démocrate et il l'est en très grande partie et il l'est en son essence, je veux bien en convenir, mais ce Parlement a voté une Constitution sur le dos du Québec, malgré le vote presque unanime de l'Assemblée nationale du Québec, pas uniquement des Péquistes et pas uniquement des séparatistes, comme on aime le dire ici. On a imposé au Parlement du Québec, à l'institution légitimement élue du Québec, à tout ce qui existe au Québec, une Constitution dont nous ne sommes pas partie, qui bien sûr nous régit légalement, mais qui n'est pas légitime au point de vue politique, car nous savons tous qu'une constitution est plus qu'un document, monsieur le Président, c'est plus qu'une loi. Une constitution, c'est l'incarnation des valeurs pour lesquelles on veut vivre ensemble. C'est quelque chose pour quoi on est prêt à mourir s'il le faut, qu'on va défendre avec notre sang. La Constitution, c'est l'incarnation de ce qui fait que nous avons une âme de peuple, puisque nous sommes un pays. Or, cette constitution, monsieur le Président, ne nous représente pas, n'est pas une âme. Cette constitution nous a été, d'une façon tout à fait inacceptable, enfoncée dans la gorge.

• (1600)

Nous avons essayé, monsieur le Président, au cours des années 1987, 1988, 1989 et 1990 de la signer. Nous du Québec avons décidé de poser un autre acte de confiance envers le Canada pour signer cette constitution, même si elle était le symbole du déshonneur pour nous. Nous étions prêts à accepter des choses minimales, qu'on reconnaisse que le Québec est distinct. Ça ne changeait même pas les pouvoirs. Tout le monde savait que cela n'altérait pas l'équilibre des pouvoirs.

Alors, on nous a dit non. Ce qui veut dire que non seulement on nous a imposé une injustice, une injustice inqualifiable, ce qui ne sera jamais effacé des annales de l'Histoire du Canada, tant qu'on ne sera pas revenus, qu'on ne l'aura pas admis, ce qu'on ne veut pas faire, même aujourd'hui, au prix de perdre le Québec, mais en plus, on a refusé de réparer l'injustice, monsieur le Président.

Alors, qu'on ne nous dise pas que la souveraineté est un mouvement négatif pour détruire un beau pays. Ce pays, monsieur le Président, est en train de se détruire lui-même s'il ne l'a pas déjà fait par son intolérance, par son refus de voir la réalité. Nous avons un problème politique, monsieur le Président. Je ne crois pas que le refus de Meech soit inspiré par la malveillance.

[*Traduction*]

Selon moi, l'échec de l'accord du lac Meech n'a pas été motivé par un sentiment de malveillance à l'endroit du Québec. Je pense que les Canadiens anglais croient qu'ils ont un pays, le Canada. Ils aiment leur pays. Ils l'ont à coeur et ils ont le droit d'avoir cette attitude. Je les comprends très bien. Leurs fils, leurs pères et leurs grands-pères ont défendu leur pays et ils sont eux-mêmes prêts à en faire autant si c'est nécessaire.

C'est pour cette raison que, si vous leur demandez d'accepter une transformation qu'ils jugent profonde, ils refuseront, parce que c'est leur pays. Je comprends cela.

Toutefois, vous devez reconnaître la réciproque, parce que le Québec n'est pas reconnu dans ce pays. Ce pays est le vôtre, avec ses institutions fédérales et son régime. Tout cela peut être légitime pour vous, mais ce ne l'est pas pour nous. Il existe deux visions, deux allégeances, aussi respectables l'une que l'autre; par conséquent, il nous faut trouver une solution politique.

Il existe un besoin de maturité politique, et il faut reconnaître que le Québec a le droit d'avoir son propre pays, tout comme les Canadiens ont le droit d'avoir leur pays. Les deux groupes ont le même droit.

Il y a des décisions mûres mais difficiles à prendre, parce que nous devons composer avec la réalité. Or, que faites-vous maintenant? Vous avez recours à une solution ultime pour régler le problème et, comme des autruches, vous refusez de voir la réalité, c'est-à-dire l'aspect fondamental du problème.

Je n'entends parler que de «ronde du Canada». Cet exercice sera la ronde du Canada. Quand a eu lieu la dernière «ronde du Québec»? Je vous pose la question. La dernière ronde du Québec s'est déroulée en 1867, lorsque Macdonald et Cartier ont fait un compromis et décidé de bâtir un pays. Plus de 100 ans après cette entente, l'une des parties a déchiré l'accord.

Je pense que c'est un échec. Le comité échouera, tout comme le Forum des citoyens et la Commission Beaudoin-Edwards. Pourquoi? Parce que certaines personnes n'ont pas le courage de reconnaître qu'il faut examiner deux réalités. Voilà pourquoi des changements sont nécessaires. Je formule une proposition honnête parce que nous, les souverainistes, savons parfaitement bien que la décision sera prise au Québec l'an prochain. Entre-temps, si l'on veut agir de façon rationnelle, responsable et réaliste, il faudrait d'abord accepter notre offre de siéger au comité. Nous n'y siégerons pas de gaieté de coeur; nous ne sommes pas ici pour ça. Mais d'une certaine façon, ce serait, comme nous l'avons dit dans la lettre, une façon de permettre au Canada anglais de faire un peu plus au sujet des motivations du Québec, de chercher à savoir ce qui se passe au Québec et pourquoi. Ce serait donc reconnaître la réalité et servir la démocratie.

Deuxièmement, je pense vraiment que ce serait faire preuve de responsabilité et de réalisme que de penser à ce qui va se passer quand le Québec prendra sa décision. Ce serait formuler des voeux pieux que d'espérer que le Québec ne prenne pas cette décision.

Actuellement, l'Assemblée nationale est saisie d'un projet de loi qui oblige le gouvernement a organiser un référendum sur la souveraineté au plus tard en octobre 1992. Le gouvernement sera alors tenu de poser la question aux Québécois. La réponse suivra: nous sommes souverainistes; je pense que la réponse sera oui.

Qu'arrivera-t-il au Canada si la réponse est oui? Ce ne sera pas un gentil petit rapport préparé pour la forme par un comité qui a camouflé ou évité l'idée de la souveraineté qui y préparera le Canada anglais. Le Canada anglais doit se préparer lui-même à ce qui se produira l'année prochaine quand les Québécois auront assumé leurs responsabilités, parce qu'il devra aussi prendre les siennes. C'est pourquoi le deuxième amendement à la proposition devrait être d'élargir le mandat du comité et de permettre à ses membres de prévoir ce que devrait faire le Canada advenant que le Québec devienne souverain.

Il faudra alors prendre des décisions d'une importance capitale. Quels genres d'accords économiques pourront être conclus? Quelles mesures devrons-nous prendre relativement, par exemple, au système monétaire, à la dette, au partage des biens, et ainsi de suite? Ce sont des questions très importantes qu'il faut aborder. C'est ce que nous faisons au Québec. Nous ne le faisons pas uniquement pour savoir ce qui va se produire quand nous serons souverains. Nous avons aussi créé à l'Assemblée nationale une commission chargée d'examiner les offres que fera le gouvernement fédéral. N'oubliez pas que la commission ne tiendra pas compte des offres qui ne lient pas immédiatement le gouvernement fédéral et les provinces.

Parlons franchement. Ayons le courage de nos actes. Soyons réalistes. Ce pays n'a pas été construit sur des voeux pieux. Il a été construit par des gens qui regardaient la réalité en face. Ils étaient réalistes et nous ne le sommes pas. Nous écoutons des discours superficiels donnés par des orateurs qui, comme le ministre, ne peuvent même répondre à une simple question sur le fond de la motion, sur le coeur de la crise. Tout ce qu'ils peuvent faire c'est de prendre la parole pour nous lancer des insultes, et s'adonner à des petits jeux. Le moment de la vérité a sonné et nous exigeons qu'on nous parle franchement, maintenant.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et commentaires. L'honorable député de Chambly.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les commentaires de l'honorable député de Lac-Saint-Jean. Je n'ai pas fait une seule remarque pendant qu'il parlait parce que je savais qu'il méritait un certain respect. Je dois dire qu'ici en Chambre, monsieur le Président, ce que j'ai donné en respect au Bloc québécois, aux membres du Bloc québécois, aux indépendants, je ne l'ai jamais reçu moi-même. La plupart des gens ici et même ceux du côté gouvernemental ont souvent été harcelés. Même que j'ai entendu cet après-midi le député de Hull—Aylmer dire à l'un des ministres «putain».

M. Rocheleau: J'invoque le Règlement!

M. Edmonston: Je trouve cela inacceptable. Il sait qu'il l'a dit et je l'ai entendu. Je ne l'ai pas rappelé à l'ordre au moment, mais il l'a fait et c'est ce qui arrive souvent. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député de Hull—Aylmer invoque le Règlement.

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je voudrais que le député de Chambly retire ses paroles parce que je n'ai absolument pas prononcé ces paroles-là, sur ma foi et sur mon honneur, monsieur le Président. Si le député de Chambly a entendu des paroles semblables, c'était peut-être à l'intérieur de son propre «coco».

• (1610)

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Chambly saura sûrement retirer ses paroles, si tel est le cas.

M. Edmonston: Monsieur le Président, j'ai trop de respect pour vous pour refuser de ne pas retirer mes paroles. Mais, monsieur le Président, je sais ce que j'ai entendu.

Pour continuer mes commentaires. . .

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. L'honorable député de Shefford invoque le Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je suis convaincu que le député de Chambly qui prétend être un homme honorable va retirer ses paroles. Moi j'ai passé toute la période des questions ici et moi aussi, sur mon honneur, je peux jurer que le député de Hull—Aylmer n'a pas prononcé ces paroles, et je mets mon intégrité en jeu aussi, monsieur le Président.

M. Edmonston: Monsieur le Président, je ne suis pas ici pour m'argumenter avec les gens qui sont assis derrière moi. Le point que je voulais faire valoir, c'est que j'ai entendu, je sais ce que j'ai entendu. Mais si les autres personnes qui sont impliquées n'ont rien entendu, alors j'accepte leur parole.

Pour terminer mes commentaires, j'aimerais bien vous dire. . .

M. Gérin: Non, ce n'est pas correct ça. J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Edmonston: Monsieur le Président, ils sont en train de faire. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead invoque le Règlement.

M. Gérin: Monsieur le Président, il y a un député dans cette Chambre qui vient de porter une accusation. Le député de Chambly vient de porter une accusation qu'il n'est pas capable de soutenir. On ne peut tout simplement pas laisser aller le député comme cela. Le député accuse le député de Hull—Aylmer d'avoir dit quelque chose qui n'a jamais été dit. On ne peut pas se permettre de laisser aller cela. Monsieur le Président, vous avez des devoirs, vous avez des obligations. Exigez du député de Chambly qu'il retire ses paroles ou qu'il sorte. Il n'a pas d'affaire ici, s'il n'est pas assez *gentleman*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je crois que l'honorable député de Chambly a retiré tout à l'heure ses paroles à l'endroit du député de Hull—Aylmer. Si le député de Chambly a quelque chose à ajouter sur cette question, j'aimerais qu'il en finisse pour qu'on en revienne aux questions et commentaires.

M. Edmonston: Monsieur le Président, il semble que le sens de mon intervention a été réussi. J'ai voulu indiquer qu'il y a un certain décorum ici en Chambre et qu'il faut prêter un certain respect aux gens. C'était là le sens de mon intervention. Pour continuer mes commentaires, monsieur le Président, j'aimerais bien vous dire que chaque fois que quelqu'un veut critiquer. . .

M. Rocheleau: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je vais reconnaître encore une fois le député de Hull—Aylmer sur un recours au Règlement, mais j'aimerais bien qu'on en dispose le plus rapidement possible et qu'on en revienne à la substance du débat. La parole est à l'honorable député de Hull—Aylmer.

M. Rocheleau: Monsieur le Président, vous allez disposer de la question sûrement. Par contre, je ne suis pas satisfait des accusations qu'a portées le député de Chambly à mon égard. Je vous ai dit tantôt, sur mon honneur, que je n'avais jamais prononcé ces paroles-là, et je veux que le député de Chambly s'excuse auprès du député de Hull—Aylmer ou qu'il quitte cette place.

Le président suppléant (M. DeBlois): On pourra toujours vérifier le *hansard*, le journal des *Débats*. Mais, à ma connaissance, l'honorable député de Chambly a retiré ses paroles qui auraient pu être attribuées au député de Hull—Aylmer. Sous réserve de vérification, je crois que cet aspect a été fait. Maintenant, je ne crois pas que des députés aient été nommément mentionnés par l'honorable député de Chambly.

M. Edmonston: Monsieur le Président, pour continuer mes commentaires, j'étais très intrigué quand l'honorable député de Lac-Saint-Jean a dit: Nous sommes tous des souverainistes, nous du Bloc québécois. Et je lui demande si cela inclut le député de Shefford qui détient toujours sa carte du Parti libéral. Et je me pose la question: Est-ce que c'est une carte du Parti libéral provincial qui était émise samedi soir quand le Parti libéral provincial était des indépendantistes, des souverainistes, ou est-ce que c'est une carte du Parti libéral?

M. Lapierre: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Avant d'accorder la parole sur le rappel au Règlement, je veux faire remarquer au député de Chambly que les questions et commentaires s'adressent à l'orateur précédent, lequel était le député de Lac-Saint-Jean.

À cet égard, je ne pourrais pas reconnaître le député de Shefford pour une réponse à la question du député de Chambly. J'aimerais bien qu'il termine puisque d'autres députés ont demandé à prendre la parole.

L'honorable député de Shefford invoque le Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je suis certain que le député de Chambly reconnaîtra que ce n'est pas le temps de se servir d'un boomerang pour essayer de connaître les convictions ou de savoir de quel parti on est membre. Moi, je suis membre effectivement, monsieur le Président, du Parti libéral du Québec et j'en suis fier. Je ne fais pas comme le député de Chambly, soit se prétendre souverainiste dans son comté et fédéraliste au NPD. Voilà la différence. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Le temps s'étant écoulé, j'aimerais reconnaître un autre député qui a également demandé à faire un commentaire, à moins que le député de Lac-Saint-Jean veuille répondre, s'il y a eu une question de la part du député de Chambly.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je voudrais répondre à la question car il avait posé une question.

M. Lapierre: Ou à son commentaire. Vas-y!

M. Edmonston: J'invoque le Règlement, monsieur le Président!

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! J'en appelle à la collaboration du député de Chambly. La période de questions et commentaires est de dix minutes. Il y a déjà sept minutes et demie qui sont écoulées et d'autres honorables députés désirent prendre la parole. J'aimerais beaucoup reconnaître le député de Saint-Denis.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, vous m'aviez reconnu afin que je puisse répondre!

Le président suppléant (M. DeBlois): Très brièvement, le député de Lac-Saint-Jean.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je pense que le député de Chambly n'a pas compris ce qu'est le Bloc québécois.

Le Bloc québécois, monsieur le Président, c'est le rassemblement de tous les souverainistes du Québec, de quelque parti qu'ils soient au Québec. Je peux vous dire qu'à Sorel, en fin de semaine, il y avait beaucoup de Néo-démocrates avec nous, beaucoup de gens qui en ont assez de votre parti, de son hypocrisie et de ses deux langages!

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Saint-Denis pour une question ou un commentaire.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je remarque, et je le fais avec beaucoup de regret et de tristesse, que nous avons descendu le débat à un tel niveau. Il s'agit pour moi, de l'avenir de mon pays. Je suis un de ceux qui croient passionnément que Marcel Prud'homme peut rester pour toujours Marcel Prud'homme à l'intérieur d'un pays qui s'appelle le Canada mais où j'ai le droit d'évoluer, où j'ai le droit de respirer, où j'ai le droit de rester avec moi-même.

Le seul commentaire que je voudrais adresser à cette Chambre, en présence du ministre responsable—je regrette que ce député ne se taise pas! La raison est simple, en d'autre temps, dans d'autres débats, mon Dieu, on peut y aller allègrement comme des écoliers, mais pas lorsque l'on parle de l'avenir d'un pays ou de la possibilité de la désintégration d'un pays.

Dans ce sens-là, je regrette la teneur du débat et je dois dire que c'est l'honorable député, lequel est un ami, qui n'a pas aidé cet après-midi à élever le débat. J'ai écouté attentivement les propos du député chef du nouveau parti—pas du Nouveau parti démocratique, parce que je ne sais pas où ils s'en vont—mais du Bloc québécois et il m'a fait réfléchir. Je souhaiterais que tous les gens au moins aient la décence d'écouter ce qu'il avait à dire.

Quand il a dit—et c'est une phrase avec laquelle je suis d'accord—lorsqu'il a dit qu'il faut revenir à l'esprit de Cartier Macdonald. C'est pour cela que je suis Canadien et moi, je ne suis pas de l'aile du Bloc, même si toute la passion que je semble dégager à ce moment-ci—et je termine là-dessus—que je ferai dans les mois à venir, en présence du ministre responsable.

Mais il y avait dans son discours des choses qui peuvent nous porter à réfléchir.

[*Traduction*]

Je souhaite que tous les habitants du Canada anglophone lisent son discours avec calme et attention et qu'ils se rendent compte de la validité de sauvegarder ce pays, en retournant à ce qu'on appelle l'esprit Cartier-Macdonald.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'accorde la parole au député de Lac-Saint-Jean pour un dernier élément de réponse, très brièvement.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je remercie le député pour ses paroles. Je déplore moi aussi de ne pas avoir eu, du représentant du Parti néo-démocrate, une réponse aux propos que j'ai tenus. J'aurais espéré susciter une réflexion. Mais je suis convaincu qu'il la conduira ailleurs qu'en cette Chambre.

J'aimerais que le gouvernement en particulier examine la nécessité dans laquelle il se trouve comme responsable des destinées du Canada et du Québec qui, pour le moment, en fait partie, de se comporter avec réalisme, avec responsabilité et d'une façon ouverte.

En ce qui nous concerne, nous du Bloc québécois, nous voulons parler au Canada anglais. Nous considérons que c'est un aspect essentiel de notre mission. Et nous voulons absolument que des solutions politiques soient apportées à des problèmes politiques.

• (1620)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): En conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Prince Edward—Hastings—L'agriculture; le député de Markham—Whitchurch—Stouffville—La pornographie; le député de Nepean—L'emploi; le député d'Eglinton—Lawrence—L'immigration; le député de Moncton—Les autoroutes.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à cet important débat sur la création d'un comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat chargé de consulter les Canadiens au sujet de la Constitution et de mettre au point des propositions constitutionnelles à soumettre aux provinces et, plus particulièrement, au Québec.

Au cas où certains se demanderaient pourquoi tout cela est nécessaire et comment nous en sommes arrivés là, je vais l'expliquer brièvement. En 1981-1982, comme beaucoup de Canadiens le savent, nous avons rapatrié la Constitution et y avons inséré une nouvelle formule d'amendement. Auparavant, la Constitution ne prévoyait pas de formule d'amendement à proprement parler. Lors du rapatriement, nous avons aussi inscrit dans la Constitution une Charte canadienne des droits et libertés et d'autres dispositions nouvelles reconnaissant notamment les droits des autochtones, le droit à la péréquation, etc.

À l'époque, le Parti québécois était au pouvoir au Québec et, pour une raison ou une autre, mais, à mon avis, parce qu'il tenait moins au Canada qu'à l'indépendance du Québec, il n'a pas signé l'accord constitutionnel de 1982, avec le résultat que le Québec s'est retrouvé isolé constitutionnellement.

Aussi, quelques années plus tard, lorsque M. Bourassa a pris le pouvoir, il a fait au gouvernement fédéral et aux autres provinces une proposition en cinq points selon laquelle le Québec signerait la Constitution de 1867 et celle de 1982, la Constitution composite qui était alors la nôtre. Les gouvernements ont alors étudié les cinq points en question.

Par suite de ces discussions, le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces, a élaboré l'Accord du lac Meech, diverses modifications à la Constitution du Canada qui auraient traité des préoccupations du Québec et, surtout, du programme en cinq points proposé par le premier ministre Bourassa mais qui auraient tenir compte également de certaines autres questions que M. Bourassa n'avait pas soulevées du tout mais qui s'étaient dégagées des discussions avec les autres provinces.

Nous savons tous ce qui est arrivé. Il y a environ un an, l'ensemble composite de propositions visant à modifier la Constitution connu sous le nom d'Accord du lac Meech n'a pas obtenu l'appui nécessaire. Certaines parties de l'accord devaient être approuvées par sept des dix provinces. L'accord dans son ensemble était accepté assez facilement, mais si je ne m'abuse, trois grandes parties devaient être approuvées à l'unanimité par les provinces. Finalement, deux provinces n'ont pas donné leur approbation, et l'accord a échoué.

Par suite de cet échec, les réactions ont été très fortes au Québec. En partie parce qu'ils avaient été mal renseignés et en partie à cause des agissements démagogiques de certains journalistes et de certains politiciens, entre autres, de nombreux Québécois se sont sentis rejetés par le reste du Canada. Tel n'était pas le cas dans les faits: on oubliait, et je pense que c'est malheureux, que l'Accord du lac Meech avait recueilli l'appui de huit provinces et du Parlement. La majorité des partis de cette Chambre avaient appuyé l'Accord du lac Meech, tout comme le Sénat, et cela, malgré ses failles.

À deux occasions, notre propre parti a proposé neuf modifications à l'Accord du lac Meech, mais le gouvernement est demeuré inflexible. Je crois qu'il a eu tort d'adopter une telle attitude. Il n'a accepté aucune des modifications proposées malgré le fait que l'Accord du lac Meech comportait des failles. En fin de compte, l'accord a été appuyé par cette Chambre, par le Sénat et par huit provinces. Il n'y avait donc aucun rejet du Québec de la part des autres provinces—qui sont parfois appelées au Québec le «Canada anglais», appellation que je désapprouve—je n'aime pas que le Canada à l'extérieur du Québec soit appelé le «Canada anglais» parce

qu'il se compose de nombreux éléments, dont un million de francophones et de gens de tous les coins du monde, sans oublier nos autochtones.

Le reste du Canada n'a pas rejeté le Québec. Mais c'est ainsi que la chose a été perçue, ce qui a suscité une vive réaction qui a fait réapparaître et a revitalisé le mouvement indépendantiste, le mouvement séparatiste ou souverainiste—peu importe le nom qu'on lui donne. Voilà pourquoi le gouvernement du Québec dirigé par le premier ministre Bourassa, en collaboration avec M. Parizeau, le chef du Parti québécois, a mis sur pied la Commission Bélanger-Campeau dont les travaux se sont échelonnés sur la plus grande partie de l'année dernière. De plus, le Parti libéral du Québec, le parti provincial, a effectué sa propre étude par l'entremise de la Commission Allaire. Le gouvernement fédéral a de son côté créé la commission dirigée par Keith Spicer et la Chambre ainsi que le Sénat ont formé le comité Beaudoin-Edwards. Toutes ces commissions se sont penchées sur différents aspects de la constitution et sur les moyens que nous pourrions prendre pour résoudre la crise constitutionnelle attribuable à l'échec de Meech et, pour remonter encore plus loin, au fait que le Québec n'avait pas signé la Constitution de 1982.

Le gouvernement a présenté cette motion pour que le travail se poursuive au niveau fédéral et il a proposé la création de ce comité. Notre parti approuve cette initiative. Nous avons proposé quelques changements au fonctionnement du comité ainsi qu'à sa composition, mais nous souscrivons en principe à ce qu'essaie de faire le gouvernement, c'est-à-dire élaborer en consultation avec les Canadiens de toutes les régions du pays, ouvertement et en profondeur, des propositions constitutionnelles qui satisferont non seulement le Québec, mais tous les Canadiens.

Je suis optimiste de nature, monsieur le Président, je suis né à Montréal et j'y ai vécu presque toute ma vie. J'ai aussi vécu en Ontario, au Nouveau-Brunswick ainsi qu'en Nouvelle-Écosse, mais je suis un Québécois de la cinquième génération. Je parle avec mes amis et mes connaissances, les gens avec qui j'ai travaillé dans des études d'avocats au Québec—il m'est arrivé une fois d'être le seul avocat anglophone parmi 45 Montréalais. J'ai joué au hockey au Québec dans des équipes formées surtout de Canadiens français, et je reste en rapport avec ces personnes. Je suis profondément convaincu que les Canadiens du pays tout entier ont beaucoup plus de choses qui les unissent que de choses qui les séparent.

Nous partageons de grandes valeurs. Nous partageons le territoire, la beauté et les ressources de ce pays. Et, par conséquent, ce que nous cherchons, c'est une formule constitutionnelle qui reflétera nos points de vue et nos valeurs communes.

Je crois donc que c'est possible. Si une grande division entre les gens de ce pays l'emportait sur les choses qu'ils partagent, je dirais alors qu'il s'agit là d'une mission désespérée. Mais, au fond de moi-même, je sais—en tant que Québécois anglophone, j'ai beaucoup plus en commun avec mes collègues francophones du Québec qu'avec les Américains, et même qu'avec des Canadiens de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Si nous ne pouvons trouver une formule constitutionnelle légale qui reflète cette communauté de vues, cette vision que les Canadiens partagent, quelle chance le monde a-t-il?

C'est pour cette raison que les hommes d'État du monde entier sont tout à fait étonnés que nous puissions même envisager de morceler ce grand et merveilleux pays. Ils voient Yves Fortier aux Nations Unies, ou Claude Jodoin, l'un des plus grands dirigeants syndicaux que notre pays ait connus. Nous avons eu trois premiers ministres du Québec, le Québec a fourni des personnes de grande valeur à l'échelle canadienne.

• (1630)

Je n'ai pas dit à l'échelle du Québec. Il va de soi que les Québécois francophones se sont hissés aux plus hauts niveaux dans leur province, que ce soit dans le domaine du théâtre, de la danse, de la musique, de la politique, du travail, du milieu universitaire, et ainsi de suite.

Je suis optimiste de nature. Il y a beaucoup plus de choses qui nous rapprochent que d'éléments qui nous divisent. Ce que nous devons faire, et ce que nous espérons trouver avec ce comité, c'est une façon d'intégrer cette communauté d'intérêts dans une formule constitutionnelle.

Je m'intéresse à cette question depuis longtemps. J'ai fait partie du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes en 1970-1971. Ce comité était présidé par le sénateur Molgat et par Mark MacGuigan de cette Chambre. Soit dit en passant, ce comité mixte avait siégé pendant plus d'une année, et un bon nombre des recommandations formulées dans son rapport sont toujours très valables.

Nous nous sommes déplacés dans tout le pays et nous avons entendu des gens tout comme le gouvernement recommande de faire à ce nouveau comité. Les choses étaient différentes alors, c'était dans les premières années du mouvement séparatiste au Québec. Il existait à cette époque-là d'autres pressions constitutionnelles en provenance de l'Est et de l'Ouest.

J'ai aussi siégé avec un autre comité mixte en 1980-1981, le Comité Joyal-Hayes, qui a étudié les propositions en vue de rapatrier la Constitution et d'établir une Charte des droits et libertés.

J'ai eu aussi la bonne fortune d'être un membre à part entière du Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens en 1981-1982 qui a parcouru le pays pendant plus d'un an pour rencontrer des peuples autochtones et qui s'est finalement prononcé en faveur de l'autonomie politique des autochtones de notre pays.

Le message que je veux transmettre au ministre et aux députés de la Chambre des communes est que, en discutant de ces propositions, nous ne pouvons pas oublier les minorités de notre pays. Certaines personnes ont dit que notre pays était constitué de minorités, qu'il n'y avait pas vraiment de majorité.

C'est peut-être le cas, mais quelquefois quand les dirigeants des provinces se réunissent, ils représentent l'opinion majoritaire de ces provinces et quelquefois—trop souvent—ils oublient les minorités.

Quand je suis arrivé pour la première fois au Parlement, nous parlions des deux peuples fondateurs. À l'époque, cela pouvait avoir un certain sens. Lorsque nous avons entamé ces discussions avec les Indiens du Canada, les Inuit et les Métis, nous avons vite appris combien il était ridicule de considérer les Anglais et les Français comme les deux peuples fondateurs alors que des milliers d'années avant eux il y avait eu les premières nations, l'Assemblée des premières nations, comme on l'appelle maintenant.

Ces peuples, notamment les Cris, les Micmacs, les Ojibways, les Montagnais sont ici depuis des milliers d'années. Ils ont été oubliés lors des pourparlers constitutionnels. Évidemment, sauf dans les Territoires du Nord-Ouest et, dans une certaine mesure, au Yukon, ils ne sont majoritaires au sein d'aucune entité politique au Canada. Par conséquent, ils ne peuvent exposer leurs vues politiques ni exercer de pressions parce qu'ils ne disposent pas des structures politiques nécessaires pour le faire. Environ 1 million d'autochtones sont disséminés un peu partout au Canada.

Nous devons trouver une solution. Je me réjouis de ce que le ministre et notre chef veuillent trouver une façon de faire participer les autochtones aux pourparlers constitutionnels. À défaut de le faire, nous n'aurons jamais une Constitution qui répondra aux besoins des Canadiens de façon équitable et durable.

Je me souviens très bien de l'été dernier; je me trouvais à Genève pour participer à une conférence sur le désarmement lorsque la crise d'Oka a éclaté. Le Canada a fait la une des journaux européens, mais en termes peu élogieux. Les manchettes parlaient de l'oppression des autochtones au Canada.

Trop souvent hélas, les comptes rendus des journaux simplifiaient les choses à l'extrême. On n'y expliquait pas vraiment la situation mais le message qui, au fin fond, était juste, c'est que nous avons oublié nos autochtones, que nous les avons ignorés et que nous ne les avons pas traités convenablement. Voici maintenant pour nous l'occasion de faire amende honorable.

Pour ce qui est de nos deux langues officielles, c'est un fait reconnu que la population du Canada est fort diverse; notre chef a d'ailleurs proposé de reconnaître dans le préambule de la nouvelle Constitution les peuples qui ont conjugué leurs efforts pour bâtir notre pays, qu'ils soient Anglais, Français ou autochtones—et je ne les nomme pas ici en ordre d'importance—et les millions d'immigrants qui sont venus de toutes les régions du monde, mais qui représentent maintenant plus du tiers de notre population. Nous devons reconnaître toutes ces personnes qui sont venues d'Europe, d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique et qui constituent pour notre pays une force positive exceptionnelle.

Le Canada s'est donné une politique de multiculturalisme qui nous permet de tirer le meilleur de toutes ces cultures. Le Canada n'est pas un creuset. Nous ne voulons pas oublier l'apport exceptionnel des gens de diverses nationalités qui immigrent chez nous. Nous voulons conserver le meilleur de leur culture pour en enrichir la nôtre.

Nous avons deux langues officielles et je ne peux pas comprendre les gens qui cherchent à dénigrer l'utilisation des deux langues officielles, qui la contestent, qui la considèrent comme un fardeau. À mon avis, le fait d'avoir deux langues officielles constitue un atout pour un pays, particulièrement quand il s'agit du français et de l'anglais, deux des plus belles langues au monde.

Nos deux langues sont non seulement grandement parlées dans le monde entier, mais elles sont aussi associées à de grandes oeuvres dans les domaines de la littérature, de la culture et du théâtre ainsi qu'aux écrits de grands philosophes et de grands théoriciens de la politique. C'est un atout pour nous d'avoir ces deux langues magnifiques comme langues officielles. Contrairement à bien d'autres pays, le Canada peut faire des affaires en français et en anglais. Nous pouvons entretenir des relations diplomatiques en français et en anglais. Nous pouvons écrire des livres en français et en anglais. Nous produisons des pièces de théâtre et des émissions de télévision en français et en anglais. Nous avons de grandes universités de langue française et de langue anglaise. Nous avons de grandes bibliothèques de langue française et de langue anglaise.

Les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et l'Italie n'ont qu'une seule langue. Toutes ces activités que je viens de mentionner, ces pays ne les font que dans une seule langue. Nous avons cet atout remarquable, cet avantage extraordinaire que représentent les deux langues officielles, et nous devrions en profiter au maximum. Nous devrions nous en servir pour attirer les touristes, les gens d'affaires et les associations internationales des Nations Unies, par exemple. Je me rappelle que, dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'OACI et l'IATA ont été attirées par Montréal, parce que cette ville possédait deux langues officielles et de nombreuses autres cultures, italienne, grecque, etc. Cela a incité ces organisations internationales à s'installer à Montréal. De grands congrès internationaux peuvent se dérouler au Canada, parce que nous pouvons travailler dans deux langues. Nous pouvons en tirer un certain avantage. Nous pouvons considérer cela comme un facteur positif.

Le bruit court que, pour en arriver à une entente constitutionnelle, on pourrait rogner sur la politique établie de dualité linguistique ou de bilinguisme officiel. Soit dit en passant, la politique de bilinguisme n'oblige pas et n'a jamais obligé tous les Canadiens à parler les deux langues officielles. Elle oblige simplement le gouvernement à pouvoir servir les Canadiens dans leur langue, l'anglais ou le français, là où le nombre le justifie, et cela me paraît bien raisonnable. Cela ne fait de mal à personne. Certains disent que nous devrions adopter le modèle suisse. La Suisse, où j'ai vécu et travaillé quelque temps, compte 22 cantons, dont la grande majorité sont soit germanophones, soit italophones, soit francophones, mais il n'existe, à ma connaissance, que deux cantons qui soient bilingues.

Au Canada, un million de Canadiens francophones vivent à l'extérieur du Québec. Comme on l'a déjà fait remarquer dans le débat aujourd'hui, ce nombre d'un million de francophones est supérieur à celui des francophones qui vivaient au Québec au moment de la Confédération en 1867. Ils sont également moins nombreux qu'il y a quelque temps, malheureusement. Par ailleurs, de 700 000 à 800 000 anglophones vivent au Québec et y sont très profondément enracinés. Ils ont développé de nombreux coins des Cantons de l'Est et, avec les Inuit et les Indiens, ils ont développé le Nord par l'intermédiaire de la Compagnie de la Baie d'Hudson grâce au commerce des fourrures dans le Grand Nord québécois. Les anglophones ont de très profondes racines au Québec.

On aurait tort de passer à une situation où l'on dirait que le Québec est une province francophone—je m'expliquerai mieux dans un instant—et toutes les autres provinces sont anglophones. Je reconnais et j'ai toujours reconnu que la langue première au Québec devrait être le français, et j'ai toujours reconnu que le Québec devrait être une société distincte. Il l'est d'ailleurs depuis le début.

• (1640)

Dans la Constitution de 1867, le Québec était la seule province qui devait avoir le droit civil; toutes les autres provinces devaient avoir la common law. Le Québec était la seule province à ce moment-là à avoir des responsabilités relativement aux deux langues officielles en vertu de l'article 133. Le Québec était aussi la seule province à avoir des comtés protégés.

D'autres différences sont apparues depuis se temps. Le Québec a son propre régime de pensions, la Régie des rentes du Québec, alors que les autres provinces ont le Régime de pensions du Canada. Le Québec perçoit lui-même son impôt sur le revenu, alors que ce n'est pas le cas des autres provinces. Le Québec et l'Ontario sont les deux seules provinces où la GRC ne joue pas le rôle de service de police provincial.

Ce que je veux dire, c'est que le Québec a des caractéristiques très distinctes depuis plus de 100 ans. Nous devrions reconnaître ce fait et, là où c'est essentiel, donner à cette province les pouvoirs qui vont de pair avec ce caractère distinct. Cela ne veut pas dire que nous devrions aller aussi loin que le proposait le rapport Allaire, mais nous pourrions établir un équilibre qui soit juste pour le Québec et pour le reste du Canada, et c'est ce que ce comité cherche à faire.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, j'ai écouté l'honorable député dans son discours parler du Québec et on sent bien qu'il aime le Québec. D'ailleurs, une famille qui est établie au Québec depuis aussi longtemps est véritablement québécoise.

On sait, nous du Québec, qu'on peut se côtoyer, les deux communautés, francophone et anglophone, sans difficulté. Je le trouve cependant un peu optimiste parce qu'il a beaucoup d'expérience en politique et on sait que depuis plus de 30 ans, il y a des tentatives pour essayer de réformer la Constitution canadienne qui est complètement un anacronisme.

Or, depuis 1960, l'honorable député sait qu'au Québec, le premier ministre Duplessis, suivi de M. Lesage, de M. Johnson, M. Bourassa, M. Lévesque et encore M. Bourassa, tout le monde s'est essayé, mais sans y arriver. Je lui pose la question, pourquoi plus de 30 ans de discussions constitutionnelles sans qu'il puisse y avoir une entente entre le Québec et le reste du Canada?

Je voudrais lui demander aussi si, à son avis, le gouvernement est bien engagé dans l'étape ultime qui s'amorce, avant le mois d'octobre 1992, où les Québécois alors se prononceront probablement en faveur de la souveraineté du Québec, est-ce que le député peut dire ce qu'il pense lorsque le gouvernement, à la veille de déposer cette motion qu'il considère importante, envahit le système de l'éducation qui a toujours été réservé au Québec et cela, je pense que tant les anglophones que les francophones du Québec s'entendent là-dessus, un domaine de juridiction provinciale. Le gouvernement vient dire ici qu'il veut envahir ce champ de juridiction ainsi que la formation de la main-d'oeuvre, ainsi que le développement régional.

Or, est-ce que le député ne croit pas que les actes réels posés par le gouvernement conservateur sont plutôt des actes en vue de détruire le pays et convaincre finalement le Québec et encore plus de Québécois et de Québécoises d'accéder à la souveraineté du Québec?

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, en réponse aux questions du député, je dois dire que je me réjouis que nous comptions parmi nous des représentants qui exposent le point de vue que le député a exprimé à la Chambre, car cela nous donne l'occasion de discuter de toutes les opinions possibles. Si nous n'avions pas les députés du Bloc québécois, je ne crois pas que le débat serait aussi complet. Je ne suis pas d'accord avec eux, mais il me semble important que, dans un débat tel que celui-ci, nous entendions tous les points de vue. C'est dans cet esprit que je respecte sa question.

J'admets que la situation est exaspérante. Le député dit que, en plus de 30 ans, ils n'ont pu obtenir les modifications constitutionnelles souhaitées. Ce n'est pas tout à fait juste.

Je siège à la Chambre depuis 25 ans. J'étais ici lorsque des dispositions ont été prises pour que le Québec, au lieu de participer au Régime de pensions du Canada, crée le Régime des rentes du Québec. Les deux régimes se ressemblent beaucoup, mais celui du Québec est complètement contrôlé par la province et il est distinct du Régime de pensions du Canada.

J'étais ici également lorsque des arrangements ont été conclus avec le Québec en matière d'immigration, pour que la province contrôle dans une mesure beaucoup plus grande la politique d'immigration, le choix des immigrants, leur accueil, la promotion de l'immigration, etc.

Il y a eu des réalisations importantes dans les négociations à l'intérieur de la Constitution actuelle, même si celles-ci n'ont pas toujours eu un caractère constitutionnel, pour permettre au Québec d'élaborer sa propre politique et de faire les choses à sa façon.

Il n'en demeure pas moins qu'il peut être exaspérant d'attendre que se fassent les modifications constitutionnelles qu'on propose. Je rappelle au député qu'il a fallu presque 50 ans pour adopter notre propre formule de modification, en 1981-1982. Il a fallu plus de 100 ans pour faire insérer une Charte des droits et libertés dans la Constitution. Certains Canadiens le réclamaient depuis bien longtemps.

Voyons ce qui se passe aux États-Unis. Il nous a fallu attendre longtemps avant qu'une Charte des droits et libertés ne soit inscrite dans notre Constitution mais les femmes américaines se battent depuis plus de 25 ans pour faire inscrire dans la leur l'égalité des droits pour les femmes. Elles ont présenté cet amendement à maintes reprises et n'ont jamais obtenu l'appui nécessaire ni des États ni du Congrès. Oui, il est difficile de modifier une Constitution étant donné toutes les formalités très difficiles à remplir.

On a tort de penser, je crois, que simplement parce que le Québec n'a pas obtenu toutes les modifications constitutionnelles qu'il voulait, il ne contrôle pas plus pour autant sa propre destinée. Il est devenu, au contraire, l'une des exceptionnelles communautés francophones du monde, l'un des plus grands centres culturels de la francophonie dans le monde.

En ce qui concerne l'éducation, je respecte entièrement la compétence du Québec et de toutes les provinces dans ce domaine. Je ne sais pas au juste ce qui s'est passé. Je sais que dans le discours du Trône le gouvernement a proposé certaines mesures en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire; il s'agit d'un domaine dont s'occupe le gouvernement fédéral depuis un certain temps.

S'il a fait ces propositions sans consulter le Québec, il est alors à blâmer. Mais dans le passé, sous le gouvernement Lesage, et je crois également sous celui de Johnson ainsi que sous d'autres gouvernements, des ententes ont été conclues avec le Québec en matière d'enseignement postsecondaire. Le Québec a toujours conservé sa compétence, mais il a accepté d'une certaine manière l'aide du gouvernement fédéral pour régler la question des inégalités ainsi que celles de l'enseignement et de la formation dans la langue de la minorité, etc. Oui, nous devons respecter la compétence actuelle de la province de Québec ainsi que celle de toutes les provinces.

Oui, les tentatives visant à modifier la Constitution sont frustrantes, mais dans ce domaine la persévérance et la volonté politique sont la clé de la réussite.

[*Français*]

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi aujourd'hui d'avoir l'opportunité de m'exprimer sur la présente motion, soit la formation d'un comité mixte spécial chargé d'étudier les offres constitutionnelles pour un renouvellement du Canada.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, le comité mixte spécial dont on propose la formation permet de combiner les aspects les plus intéressants d'une assemblée constituante et l'obligation de rendre des comptes prévue dans notre régime parlementaire. En définitive, c'est le Parlement fédéral qui tracera la voie à notre pays et façonnera son avenir. Le Parlement représente la plus haute autorité, le niveau politique où les questions et les problèmes donnent lieu à des idées et des solutions. Il est donc tout à fait opportun de charger un comité parlementaire de soumettre aux Canadiens les propositions du gouvernement en ce qui concerne le renouvellement de notre pays. Il saisira ensuite la Chambre des modifications et des ajouts proposés, afin qu'elle prenne une décision.

Le Parlement, la Chambre des communes, constitue la principale assemblée constituante du pays.

Le comité pourra compter sur les voeux de succès de tous les députés ainsi que sur l'appui de tous les partis, j'en suis persuadé.

• (1650)

Le comité n'aura certes pas la tâche facile, mais en définitive, ses travaux devraient permettre d'unir à nouveau notre pays et de lui donner un nouveau souffle.

Les Canadiens souhaitent ardemment participer à ce processus et ce comité nous donnera les mécanismes voulus pour élaborer notre constitution et bâtir notre avenir en fonction des espoirs et des aspirations des Canadiens.

Je suis persuadé que tous les députés dans cette enceinte croient que nous sommes les gens les plus privilégiés de la terre. Aucun de nous ne choisirait de vivre ailleurs. Contrairement aux crises qui ont agité la plupart des autres pays du monde, le débat national actuel au Canada ne porte pas sur l'économie, sur la religion ou les droits fondamentaux de la personne. Il s'agit plutôt de savoir si nous choisissons ou non de continuer de vivre ensemble, si nous voulons et pouvons mieux comprendre les besoins et les préccupations des autres et enfin, si nous avons, en tant que société, l'assurance voulue pour accepter facilement les différences culturelles, linguistiques et autres qui nous distinguent sur les plans individuel et collectif et qui font en définitive du Canada une nation plus forte, plus riche et plus mûre.

Comme nous le savons tous, notre pays traverse à l'heure actuelle une des périodes de développement les plus importantes de son histoire. Nous voyons le Canada comme une nation riche et généreuse, qui possède de grandes richesses matérielles, mais surtout un pays aux très grandes valeurs humaines basé sur la diversité des deux langues officielles et de nombreuses origines culturelles, notamment celles des peuples autochtones qui ont été les premiers habitants de cette terre. C'est là une vision sans pareille dans le monde d'aujourd'hui, tant par l'immensité des possibilités qu'elle offre que par la complexité de sa réalisation.

Malheureusement, pour des raisons qui restent obscures pour la plupart d'entre nous, Canadiens, et qui sont totalement incompréhensibles pour les habitants du reste du monde pour qui le Canada est pour ainsi dire la terre promise, cette vision est obscurcie par les préoccupations que suscitent les problèmes que pose la réalisation de cette vision. Nous avons vécu des confrontations sur la langue, sur les droits des autochtones, sur le sectarisme et le racisme, sur le sentiment d'aliénation des régions, sur la stabilité financière et même sur la responsabilité politique.

Au moment même où nous parlons, aujourd'hui même, des forces montantes cherchent à détruire la vision du Canada que certains d'entre nous chérissent tant. Il faut affronter ces forces et leur faire obstacle, non pas par la violence et l'hostilité, mais plutôt par la connaissance, par la compréhension, par la tolérance, par la

force de la raison et par la ferme volonté de voir notre vision survivre.

Il incombe à chacun d'entre nous de réfléchir à sa vision du Canada et de s'identifier à la cause de l'ensemble de la nation.

Si je devais décrire par une seule expression mon sentiment d'être Canadien, je dirais que c'est le sens de véritable liberté que donne la vie ici: liberté d'exister et de vivre dans un pays si vaste où il y a de la place pour tout le monde; liberté de grandir et de m'épanouir dans une société ouverte, généreuse et tolérante; liberté de participer à une démocratie juste et accessible; et liberté de rêver dans un milieu qui regorge de possibilités.

C'est ce qui me vient à l'esprit lorsque je pense au privilège unique d'être Canadien. C'est un état d'esprit difficilement réalisable dans la plupart des autres régions du monde aujourd'hui où les horizons se rétrécissent, où la densité de population est écrasante, où des sociétés sont de plus en plus passagères, où la démocratie est toujours plus fragile et où les rêves sont de moins en moins réalisables.

À mon avis, il est capital que notre vision du Canada tienne toujours compte de la réalité toute spéciale qu'est la liberté individuelle que notre pays nous offre à tous. C'est une valeur supérieure à toutes les autres et sur laquelle devrait être fondée toute vision de notre nation.

Les arguments économiques peuvent être importants, mais ils ne nous permettront pas de gagner la partie. La compréhension, la sensibilité et un désir constant d'édifier notre nation ensemble, voilà les forces qui nous permettront de façonner notre avenir.

Ce qui est peut-être le plus important, c'est que nous apprenions à mieux écouter les autres. Nous voulons encourager une explosion d'intérêt et même une ferveur pour les affaires de l'État. Malheureusement, les Canadiens ne sont pas très portés à parader le drapeau de leur pays et à montrer publiquement leur patriotisme, mais la plupart d'entre nous sommes profondément attachés à notre pays.

Ce comité parlementaire spécial permettra de canaliser ces sentiments. Ce comité parlementaire spécial discutera de questions liées à la citoyenneté canadienne, et j'aimerais répéter certains des propos que j'ai tenus devant la Chambre il y a quelques semaines. Certains clichés utilisés partout au monde véhiculent plus clairement notre vision de la liberté et de la démocratie que l'expression «citoyenneté canadienne». Ainsi, on déclare souvent que le passeport canadien est le plus recherché à l'échelle internationale. Pourtant, il arrive souvent que les Canadiens vivant ici au pays soient peu sensibles aux valeurs rattachées à leur citoyenneté, comme si leur pays avait presque perdu son sens, comme s'ils n'en étaient pratiquement plus fiers et comme s'ils ne ressentaient à peu près plus de sentiment patriotique.

Il s'agit certainement d'une attitude que nous devons ranimer à la fois pour nous-mêmes et pour les générations futures de Canadiens. Il est sûr que ce dénominateur commun que constitue la citoyenneté canadienne doit être renforcé afin de nous permettre de réaliser tout le potentiel que recèle notre patrimoine bilingue et multiculturel. C'est un défi que chacun d'entre nous doit relever, un défi plus important que jamais auparavant.

Personne ne sortira gagnant de l'épreuve que traverse le Canada actuellement si nous ne parvenons pas à aplanir les graves différences qui nous séparent. Notre indépendance même serait compromise et il est certain que notre autonomie serait au mieux grandement diminuée. Personne, sauf peut-être quelques rêveurs peu réalistes, ne souhaite la dislocation du Canada. D'autres pays ont cependant glissé dans ce genre de situation en faisant preuve d'indifférence et en tardant à prendre des mesures courageuses et intelligentes au moment opportun.

La situation actuelle est grave, mais beaucoup de facteurs nous sont favorables. Ce qui est le plus important, c'est que nous formons un peuple civilisé qui est habitué à prendre des décisions seulement après des débats déchirants, des examens de conscience, des prières, des flatteries, oui, et même des compromis. Nous procédons ainsi depuis près de 125 ans et je suis convaincu que nous serons en mesure de continuer ainsi, s'il le faut, pendant 125 autres années. Nos enfants et nos petits-enfants ont le droit de s'attendre à ce que nous fassions de notre mieux, à ce que nous mettions de côté nos intérêts égoïstes et notre esprit de parti et que nous cherchions des solutions acceptables pour toutes les régions du pays.

Il n'y aura que des perdants, tous les Canadiens seront perdants, si nous ne réussissons pas à trouver une solution pratique à l'impasse actuelle. Nous devons redoubler d'efforts car notre réputation de pays stable et fiable est déjà en danger. Chacun d'entre nous est en train d'en payer le prix.

Certains Canadiens sincères ont fortement préconisé l'établissement d'une assemblée constituante. Le gouvernement n'a pas écarté une telle option. Cependant, ajouter un autre palier législatif et consultatif à un système déjà complexe est loin d'être la solution idéale à nos maux. Ce ne serait pas la garantie d'une solution rapide. Et, au bout du compte, les décisions finales devront toujours être prises au Parlement, peu importe la méthode adoptée. Nous n'arriverons à rien en nous démettant de nos responsabilités sur un autre organisme, particulièrement lorsque le travail préparatoire n'a pas été fait. Nous ne ferions que retarder le processus et c'est une situation où le fait de retarder les choses ne réglera pas le problème. Ce retard ne fera qu'aggraver la situation car ceux qui voudraient détruire notre pays ne sont pas en train d'attendre leur heure; ils ont déjà le vent dans les

voiles et veulent réaliser la séparation avant que le reste d'entre nous aient pu les rattraper.

Quels que soient les moyens retenus pour accomplir notre objectif d'un Canada uni et fort, ces moyens doivent bénéficier de l'appui et de la participation sans réserve de l'ensemble des intervenants. Une telle partie ne se joue pas qu'avec quelques membres de l'équipe; nous devons la jouer pour gagner. Je suis convaincu que le comité parlementaire proposé disposera des ressources, de la substance et du pouvoir nécessaires pour amener le Canada à un consensus qui aboutira à l'unité de ce pays.

Comme le temps me manque, je couperai court à mes observations. J'aimerais proposer, appuyé par le député de Beauharnois—Salaberry, la motion suivante:

Que l'amendement du député de Papineau—Saint-Michel soit modifié en supprimant tous les mots qui suivent les mots «Chambre des communes».

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, la Présidence est en mesure *prima facie* de déclarer recevable le sous-amendement proposé par l'honorable député de Fredericton—York—Sunbury.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1700)

[*Traduction*]

LOI CANADIENNE SUR LES RÉFÉRENDUMS ET LES PLÉBISCITES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale) propose: Que le projet de loi C-201, Loi concernant la tenue de référendums et de plébiscites au Canada sur des questions publiques, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je voudrais dire d'abord pourquoi je propose ce projet de loi sur la tenue de référendums et de plébiscites. Deuxièmement, je ferai quelques observations sur les origines de ce projet de loi et, troisièmement, je parlerai du processus législatif qu'il entraînera. Je conclurai par quelques observations générales sur le processus des référendums et des plébiscites dans notre pays.

Le but du projet de loi C-201, Loi canadienne sur les référendums et les plébiscites, est de donner au Canada le moyen légal d'organiser des consultations au niveau national dès que le Parlement juge à propos de soumettre une question à la population.

Sept de nos provinces ont déjà ce genre de mesure législative. Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, c'est une toute petite loi de 5 ou 6 articles, alors que dans le cas du Québec, c'est un document incroyablement complexe. Le moment semble venu, au niveau national, d'avoir à notre disposition une mesure législative permettant au Parlement, s'il le désire, de procéder directement à la consultation de la population sur une question particulière.

Récemment, il y a eu pas mal de discussions pour savoir si, oui ou non, nous devrions avoir des référendums. Cette discussion est interminable. Je trouve que cela ressemble parfois au débat entre adolescents qui se demandent qui devrait obtenir son permis de conduire. Personne ne se préoccupe de savoir s'ils auront une voiture à conduire au cas où ils l'obtiendraient.

En fait, ce projet de loi permettrait de tenir des votes directs, et il serait très bon que notre pays l'ait à sa disposition lorsque le besoin s'en fera sentir.

Il ressemble à la Loi électorale du Canada, qui est la loi habilitante en vertu de laquelle des votes sont tenus lorsqu'il y a des élections au Parlement.

L'objet de ce projet de loi est d'énoncer toutes les règles et les procédures: qui vote, comment les listes des électeurs sont préparées, comment on formule les questions et le vote des deux Chambres du Parlement pour les approuver, la formation de deux comités cadres, un pour les partisans du «oui» et l'autre pour les partisans du «non», les règles régissant la levée et la dépense de fonds, ainsi que les règles régissant la radiodiffusion, la publicité et la campagne. Ce sont là toutes les procédures auxquelles, à la fin du XX^{e} siècle, les Canadiens doivent s'attendre pour avoir un processus électoral juste et libre.

Comme je l'ai dit, le projet de loi est exhaustif. Lorsqu'il a été déposé pour la première fois en juillet 1988—et je l'ai redéposé à quatre reprises depuis—le greffier a dit que c'était le plus gros projet de loi d'initiative parlementaire jamais déposé à la Chambre des communes. Aujourd'hui, c'est la première occassion qu'a la Chambre des communes du Canada d'examiner réellement ce projet de loi. Je ne m'enorgueillis pas tant du fait qu'il s'agit d'un projet de loi aussi volumineux, mais de ce qu'il est aussi complet que peut l'être la Loi électorale du Canada et du fait qu'il traite à fond de toutes les procédures qui garantissent la liberté du processus, son équité et l'irrévocabilité des résultats, parce que les résultats sont obtenus au moyen de modalités prévues et connues.

Cela dit, j'aimerais parler brièvement du fondement de ce projet de loi. Dans le passé, d'autres députés ont proposé la tenue de plébiscites ou de référendums. Ils faisaient ces propositions principalement sous forme de résolution ou de motion ou laissaient le libellé de la Loi électorale du Canada s'appliquer *mutatis mutandis*, ce qui signifie, dans le jargon des juristes, dans la mesure du possible.

Il serait très injuste que le Parlement du Canada confie au directeur général des élections et à son personnel la responsabilité de décider, dans le feu d'un référendum national ou un plébiscite, de la façon exacte dont certaines des règles de la Loi électorale du Canada devraient s'appliquer dans le cas d'un suffrage direct. C'est pourquoi je pense qu'il est très important que le Parlement aille de l'avant avec cette mesure.

[*Français*]

En ce qui concerne les sources législatives pour ce projet de loi, monsieur le Président, une première source est le projet de loi déposé ici devant la Chambre des communes par l'ancien ministre de la Justice, M. Lalonde, sous le gouvernement Trudeau, quand ce gouvernement a décidé de créer une telle loi visant à permettre les plébiscites et les référendums. Ce projet de loi de M. Lalonde représentait un effort louable de la part de ce gouvernement et de tous les avocats du ministère de la Justice afin de préparer un excellent projet de loi. C'est donc une première source pour ce projet de loi.

Une deuxième source, c'est la Loi sur les référendums au Québec. C'est une loi excellente qui prévoit, par exemple, des dispositions pour les deux comités: le comité du oui et le comité du non. Dans cette loi, on prévoit également que l'Assemblée nationale peut décider, au moment d'adopter devant la Chambre la résolution portant sur les plébiscites, la question exacte, de voter une certaine somme d'argent, égale pour les deux côtés: le comité du oui et le comité du non. Ces mêmes idées sont reprises ici dans ce projet de loi. Et, en passant, monsieur le Président, il est intéressant de noter que la Loi sur les référendums au Québec est en effet basée sur la loi britannique sur les plébiscites en ce qui concerne l'adhésion au marché commun européen. C'est donc une deuxième source: la Loi sur les référendums au Québec, qui est une excellente loi.

La troisième source, le projet de loi de ce gouvernement, de la dernière législature, le projet de loi C-79, avec toutes les réformes nécessaires pour le processus électoral, en vertu de la Charte des droits et libertés, et les autres réformes basées sur les recommandations annuelles du chef des élections du Canada. C'est une troisième source. Ces dispositions sont incluses dans ce projet de loi.

J'ai également trouvé d'autres idées. Par exemple, dans la *Direct Legislation Act* de la Saskatchewan, au début de ce siècle, il y avait des dispositions sur les brochures publicitaires. C'est inclus dans ce projet de loi, mais adapté à la moderne, avec une disposition également pour une vidéo afin de permettre aux deux côtés, le comité du oui et le comité du non, de faire valoir leurs arguments, leurs idées, leur philosophie, leurs politiques en ce qui concerne les deux côtés de la question. De plus, j'ai ajouté quelques idées basées sur des discussions avec les députés. Mais en ce qui concerne le processus législatif, monsieur le Président, je suis profondément convaincu que nous sommes membres d'une législature et qu'il y a un processus législatif. Pour cette raison, je voudrais voir ce projet de loi devant un comité législatif de cette Chambre pour une étude soigneuse afin d'apporter des amendements, des changements nécessaires. Par exemple, en vertu des recommandations émanant du Comité mixte Beaudoin-Edwards, il est possible qu'il y ait des idées en ce qui concerne la tenue de référendums, dans le processus d'amendement de notre Constitution. Si cela est possible, ce sera également possible pour un comité législatif d'apporter des amendements, et je suis entièrement en faveur de cela.

• (1710)

Pour la tenue de référendums, sur un amendement constitutionnel, il faut faire des changements dans ce projet de loi, même si nous avons maintenant la garantie dans la formule de notre Constitution basée sur l'appui de sept provinces avec plus de 50 p. 100 de la population, il faut ajouter des amendements à cet égard. Et, après les recommandations du Comité mixte, ce sera possible.

Voilà pour le processus législatif. J'espère donc avoir l'appui des députés de chaque côté de la Chambre, d'échanger des idées et des recommandations, et le processus sur le projet de loi C-201 ne s'en portera que mieux.

[*Traduction*]

J'aimerais faire quelques observations générales sur le rôle des référendums et des plébiscites dans notre pays. Je crois que ces observations s'imposent pour que le présent projet de loi puisse être perçu dans un contexte autre que celui que je viens tout juste de décrire comme le besoin d'avoir une loi habilitante.

Le premier point que j'aimerais souligner, c'est que nul ne devrait considérer un référendum ou un plébiscite comme une menace pour nos institutions parlementaires ou pour le rôle des représentants élus.

Je suis un représentant élu. Je n'essaie sûrement pas de réduire le rôle que chacun de nous, représentants élus, possède à ce titre dans le processus, mais il peut s'agir d'un processus, comme cela a été le cas par le passé—le suffrage direct—qui vient compléter le rôle du Parlement. Cela s'ajoute au rôle du Parlement. Ce projet de loi renferme notamment une disposition qui prévoit la participation constante du Parlement du Canada.

Je crois qu'il s'agit là d'une protection nécessaire, vu les préoccupations exprimées par de nombreux députés et par le ministre responsable des Affaires constitutionnelles qui insistent pour que nous puissions voir, par exemple, le rôle du Parlement dans le vote pour approuver le libellé de toute question qui serait proposée aux Canadiens et aussi le rôle des parlementaires dans l'établissement du comité du *oui* et du comité du *non*, les deux organismes cadres.

Ce n'est pas une démarche distincte de celle du Parlement. Cela ne va pas à son encontre non plus, mais lui est complémentaire. Cela peut avoir un effet positif surtout si on pense aux deux plébiscites nationaux que nous avons eus, aux 60 plébiscites et plus tenus dans les provinces et des quelques milliers d'autres tenus sur des questions municipales aux urnes locales. Les plébiscites font donc partie inhérente de notre infrastructure démocratique. De fait, 94 ou 96 lois provinciales distinctes, partout au pays, donnent le droit aux citoyens de se prononcer sur des questions spécifiques.

En second lieu, un autre point d'ordre général sur les plébiscites porte sur leur rôle éducatif. Vous vous rappelez sûrement qu'après les dernières élections, on a longuement débattu de la question de savoir si ces élections étaient en fait un plébiscite ou un référendum sur le libre-échange. En 1911, on s'est demandé si les élections avaient fait fonction de référendum sur la réciprocité avec les États-Unis, et au Québec, le référendum sur la loi de la marine.

En réalité, lorsqu'on se trouve en pleines élections générales, un grand nombre de questions sont soumises toutes à la fois. De plus, les personnalités des candidats et des chefs des partis entrent en jeu. Il n'est à peu près pas possible dans notre système électoral, de se concentrer spécifiquement pendant une période de quatre, six ou huit semaines sur une question spécifique comme on le ferait lors d'une campagne plébiscitaire. C'est une bonne occasion pour les Canadiens de se sensibiliser à la question, en entendant le pour et le contre sur la question qui se pose maintenant au pays, puis en développant un intérêt personnel pour l'information à ce sujet parce qu'ils savent que lundi prochain, ils devront se prononcer. Les hommes et les femmes du pays devront se rendre aux urnes et marquer d'un X la case vis-à-vis du oui ou du non. C'est une chose qui nous amène tous à faire un cheminement instructif, et je pense que ça peut être très important pour le pays.

Mon troisième point est quelque peu lié au précédent. La campagne référendaire peut constituer pour tous, en l'occurrence pour nous les Canadiens, une période où l'on est appelé à se redéfinir. Par exemple, il y a trois ans, le premier ministre Ghiz a demandé l'avis de la population de l'Île-du-Prince-Édouard sur la construction d'un lien fixe avec le continent. Bien qu'on avait déjà discuté de cette question et qu'on avait promis aux gens un tunnel ou un pont à l'occasion des cinq élections précédentes, c'était la première fois dans l'histoire de l'Île-du-Prince-Édouard que les citoyens avaient l'occasion d'en discuter entre eux, de décider si c'était une bonne chose. On disait que ce serait bon pour l'économie, mais que cela changerait l'esprit insulaire des habitants, et d'autres considérations du genre. Ils ont vidé la question, tout comme les Québécois ont dû le faire il y a 10 ans. Ils ont dû s'autodéfinir, c'est-à-dire décider eux-mêmes qui ils étaient et ce que cela voulait dire que d'être Québécois ou Canadien ou les deux à la fois. Les même chose

lorsqu'ils ont dû se prononcer par référendum sur la question du partage des territoires.

C'est une question très importante, et chez nous, où les gens ont trop souvent le loisir de rester des spectateurs passifs, j'y vois une occasion intéressante pour les Canadiens de participer activement et de formuler par le fait même une définition plus solide de ce que nous sommes réellement en tant que Canadiens.

Le point suivant a trait à la possibilité qu'offre une campagne référendaire de discuter publiquement des sentiments qui prévalent au sein de la population. Pourquoi attendre trois, quatre ou cinq ans, jusqu'aux prochaines élections générales, pour dire aux Canadiens: «C'est maintenant le moment, le seul moment de vraiment dire votre mot.» Tout le monde à la Chambre des communes, je crois, sait quel est le pouls du pays à l'heure actuelle. Je crois qu'il convient de sonder de temps à autre les Canadiens, certes pas à tout propos, mais au sujet de questions d'importance nationale, pour qu'ils participent tous et expriment publiquement ce qu'ils en pensent. La discussion publique de ces questions est donc aussi très importante dans une démocratie comme le Canada.

En outre, je crois que la participation du peuple est fondamentale, car le Canada a un régime parlementaire qui est finalement fondé sur le consentement des administrés et non sur la contrainte. Plus ils participeront en grand nombre, plus notre démocratie sera forte et partant, plus leur participation et leur consentement seront authentiques en ce qui concerne les grandes lignes de notre politique.

Enfin, je ne crois pas que référendums et plébiscites constituent une solution magique à laquelle on peut recourir sans risque. Ils doivent être utilisés avec sagesse, prudence et savoir-faire, mais ils constituent une option pour la démocratie qu'est notre pays. L'histoire du Canada montre effectivement que, dans l'ensemble, le recours au scrutin direct a été positif et constructif.

• (1720)

Nous allons bien servir notre pays en adoptant la loi habilitante de sorte que, au moment opportun et lorsque les Canadiens de tout le pays doivent être consultés directement, ce ne soit pas la panique. Les règles seront en place et nous pourrons les invoquer simplement de manière calme et réfléchie pour faire participer tous les Canadiens à l'avenir de leur pays.

[*Français*]

M. Gérin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead invoque le Règlement.

M. Gérin: J'invoque l'article 29(3) du Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors effectivement, je constate qu'il n'y a pas quorum. Par conséquent, que l'on convoque les députés.

Et le timbre s'étant arrêté:

Le président suppléant (M. DeBlois): Je constate qu'il y a quorum, donc nous pouvons reprendre le débat. Je reconnais le député de Kingston et les Îles.

M. Milliken: Monsieur le Président, je regrette l'interruption stupide que nous avons eue.

M. Gérin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Mégantic—Compton—Stanstead sur un rappel au Règlement.

M. Gérin: Monsieur le Président, l'honorable député vient de dire que l'arrêt que nous avons eu est un arrêt stupide.

Une voix: C'est vrai.

M. Gérin: Ce n'est pas stupide que de demander qu'il y ait à la Chambre des communes 20 députés sur 295 pour assurer le quorum. Il n'y avait aucun ministre ici présent. Il y avait au plus quatre députés conservateurs. S'ils ne sont pas intéressés au déroulement de la Chambre, bien ce n'est pas stupide. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Mégantic—Compton—Stanstead a demandé l'application d'un article du Règlement de la Chambre et la Présidence n'avait d'autre choix que d'appliquer cette règle. J'en appelle à la collaboration du député de Kingston et les Îles de voir à des termes plus parlementaires quant à qualifier cette situation.

M. Milliken: Monsieur le Président, je n'ai pas référé à l'honorable député directement et alors je crois que ce que j'ai dit est correct.

En tout cas, je veux dire quelque chose concernant ce projet de loi C-201, introduit par l'honorable député de Etobicoke—Lakeshore. Je veux le remercier pour son effort. Je crois qu'il a travaillé très fort en préparant ce

projet de loi qui a plus de 200 pages. C'est un projet de loi avec beaucoup d'intérêt pour tous les Canadiens, surtout ceux qui s'intéressent au sujet des référendums comme moyen d'adopter des projets de loi dans ce pays.

L'honorable député a trouvé beaucoup d'articles dans la loi concernant les élections et je note qu'il a amené beaucoup à ces dispositions, beaucoup à ces articles pour qu'ils soient beaucoup plus modernes, et c'est une très bonne chose qu'il a faite.

[*Traduction*]

Je tiens cependant à dire qu'en général, j'ai de sérieuses réserves à l'égard des référendums. Permettez-moi de digresser un peu du débat sur le projet de loi. J'estime qu'en démocracie parlementaire, les référendums doivent être très rares. Je ne crois pas qu'il faille y recourir à la légère ni fréquemment. Je crois que grâce au système électoral que nous avons, les Canadiens sont bien représentés par leurs députés tant fédéraux que provinciaux.

À l'instar du député d'Etobicoke—Lakeshore, je reconnais que les représentants élus ont quelque peu perdu l'estime des Canadiens au cours des dernières années. Je me rends bien compte que les Canadiens sont méfiants, ou plutôt qu'ils ont l'impression que les opinions dissidentes ne sont pas suffisamment défendues à la Chambre, et je le regrette. Je crois que c'est dû en partie au fait qu'ils trouvent le gouvernement peu sensible à ce qu'ils pensent. Je conviens avec eux que c'est parfois le cas. Mais je pense que le gouvernement peut se montrer sensible à leurs préoccupations et qu'il le fait parfois.

Comme j'ai chaque jour l'occasion de critiquer le gouvernement, je vais tâcher de ne pas le faire dans le cadre de ce débat. Mais je dois dire qu'à mon avis, le sentiment des Canadiens à l'égard de leurs députés vient en partie de ce qu'ils n'ont pas confiance dans leur système, parce que, comme je l'ai dit, ils estiment que le gouvernement ne se préoccupe pas d'eux.

En tant que député de l'opposition, je préférerais certainement que le gouvernement tienne davantage compte des opinions que nous exprimons au sujet des projets de lois que nous étudions. Toutefois, quand il s'agit de questions d'importance mineure concernant mes électeurs, je dois dire qu'en général, le gouvernement se montre coopératif. Mais pour des questions et des projets de loi importants, j'estime que l'opinion de l'opposition justifie peut-être un examen plus approfondi.

Assurément, les arguments au sujet des référendums vont dans le même sens, parce que ceux qui croient que le Parlement n'est pas représentatif prétendent qu'on peut remédier à ce manque de représentation en consultant les gens au sujet de projets de loi ou de questions sur lesquels on peut alors ainsi se prononcer. Alors qu'à l'occasion il faut recourir à une solution aussi inhabituelle, à mon avis, l'usage habituel devrait toujours être que les représentants élus du Parlement décident de la présentation et de l'étude des projets de loi, que les lois de notre pays soient adoptées ici à la Chambre et à l'autre endroit, selon le processus législatif normal, et que l'on envisage d'augmenter les possibilités de participation du public au processus législatif plutôt que d'avoir recours aux référendums comme moyen de trancher.

• (1730)

La difficulté avec les référendums ces dernières années, je crois—et je songe aux exemples récents du Québec—se situe au niveau des passions qui peuvent se déchaîner dans une campagne de sorte que toute discussion, pensée et conduite rationnelle deviennent plus difficiles. Quand ce principe est appliqué à l'échelle nationale, il devient de plus en plus difficile de contrôler la montée des passions, l'intervention d'un enthousiasme généralisé et peut-être la discorde et les déceptions à propos du système alors que l'on fait naître les aspirations ou les espoirs des gens au cours d'une campagne.

J'y vois un danger qui, si on devait y avoir recours fréquemment, causerait de graves perturbations dans notre pays. Je ne pense pas qu'il présente une grande utilité comme moyen de règlement des différends, parce que les gens ne prennent pas le temps dans les référendums, s'il y en a constamment, de voter rationnellement et de discuter de toutes les questions d'une manière lucide, claire et simple; cela devient plus compliqué dans la plupart des cas.

Néanmoins, je pense que le projet de loi présenté par le député représente un très bon effort visant à permettre la tenue au Canada de référendums de façon rapide et efficace. C'est un début. Je serais personnellement heureux—et je sais que mon parti le serait également—que cette question soit renvoyée à un comité où elle pourrait être étudiée plus en détail. Nous pourrions en étudier chacune des dispositions et des articles, et peut-être y apporter des améliorations, chercher des moyens pour l'arranger et l'améliorer davantage. Nous pourrions ne pas trouver beaucoup d'améliorations à y apporter et

nous serions peut-être satisfaits de l'étude article par article en comité.

Mais je suis prêt à dire que nous appuyons le principe du projet de loi, en dehors des réserves que j'éprouve au sujet du référendum en général. Et, naturellement, j'espère avoir l'occasion plus tard dans la journée de discuter de la possibilité d'un référendum constitutionnel lorsque nous discuterons plus tard, pendant les initiatives ministérielles, la motion portant établissement d'un comité mixte spécial afin d'étudier la Constitution. La position de mon parti, comme les députés l'auront appris, est que nous appuyons un référendum selon les conclusions de ce comité. C'est la position que nous adoptons—je l'adopte moi-même et j'en suis ravi et j'espère avoir quelque chose à ajouter plus tard à ce sujet.

Mais en ce qui concerne ce projet de loi, nous soutenons cette initiative. Nous félicitons le député d'Etobicoke—Lakeshore pour ses efforts. Nous sommes tout à fait disposés à appuyer le projet de loi en deuxième lecture et à le renvoyer à un comité.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux moi aussi de participer au débat cet après-midi sur ce projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-201, présenté par le député d'Etobicoke—Lakeshore.

Je veux moi aussi féliciter le député. Je sais la somme de travail que représente pour un député l'élaboration d'un tel projet de loi, sans compter peut-être les conseils qu'il a dû aller chercher ailleurs. Le député doit sans aucun doute être félicité, de toutes façons, d'avoir préparé un document aussi volumineux qui compte plus de 200 pages, comme vous le savez. Ce document représente toute une somme de travail. Voilà qui indique, je crois, l'intérêt que le député porte à ce projet de loi, une mesure législative sur les référendums et les plébiscites. Je le félicite donc de son initiative à cet égard.

Nous serions donc heureux de souscrire au renvoi de ce projet de loi à un comité pour étude. Je pourrais sans doute faire quelques observations d'ordre général sur les plébiscites et les référendums; je ne crois pas que les députés devraient nécessairement les redouter, mais il convient de faire preuve de prudence. Je crois que le député qui présente le projet de loi l'a mentionné cet après-midi au début de son intervention.

Il peut arriver que l'on considère qu'on nous tire simplement une épingle du pied en tenant un référendum ou un plébiscite. Cela signifie alors que les députés ou les membres d'autres assemblées législatives ne sont pas vraiment tenus de prendre une décision et cela nous facilite la tâche. L'aspect auquel je souscrirais et que nous devrions étudier plus à fond au comité, c'est qu'il donne certainement aux gens l'occasion, par l'entremise d'un référendum ou d'un plébiscite, d'exercer démocratiquement leur droit de citoyens et de prendre des décisions sur des sujets revêtant une très grande importance pour le pays.

Je crois que cela est particulièrement important en ce qui concerne les questions constitutionnelles. Je ne veux pas limiter sa portée, mais je crois, particulièrement en ce qui a trait aux questions constitutionnelles, qu'il y a matière à s'y arrêter.

Je manquerais d'honnêteté envers moi-même et envers la Chambre si je ne signalais pas certains écueils qu'il faut éviter. Je ne me pose pas en historien, mais je songe à deux exemples récents où si le gouvernement d'alors avait pu recourir au référendum ou au plébiscite—je pense aux événements qui sont survenus à l'automne de 1970 au Québec—nous, le gouvernement du Canada, aurions écrasé le Québec. L'histoire montre aujourd'hui que la réaction du gouvernement de l'époque a été excessive. Aussi répugnants qu'aient été les événements auxquels on s'attaquait, je pense que l'histoire nous a bel et bien démontré que nous avons manqué de mesure dans notre réaction. Il me semble que nous aurions regretté avec le temps d'avoir agi trop précipitamment en l'occurence.

Pour certains, c'est un appel à la prudence. Cependant, ceux qui étaient contre l'Accord du lac Meech, je pense qu'il ne serait pas faux de dire qu'au moment où le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces, même si je n'approuve pas la démarche, ont pris une décision au sujet de l'accord, je pense que si l'on avait utilisé la voie référendaire, l'accord serait passé. Pour certains, ce serait un volte-face. Dans certains cas, des gens qui étaient contre l'Accord du lac Meech approuvent l'idée de tenir un référendum sur la question même qu'ils combattent. Cela étant, à mon avis, l'accord aurait probablement passé.

Je conclurai sur un rappel à la prudence. Je pense à ce qui s'est passé dans ma province, la Colombie-Britannique; le député a mentionné que les assemblées législatives provinciales pouvaient recourir au référendum. Nous avons été tout près d'en faire l'expérience, lorsque l'ancien premier ministre voulait utiliser ce moyen source de discorde pour régler les revendications territoriales en Colombie-Britannique. Je pense qu'il s'engageait là dans une situation très dangereuse. Il a reculé quand il a compris dans quoi il s'engageait.

Si nous prenons collectivement, au niveau du pays ou d'une province, une décision, bonne ou mauvaise, il faut évidemment en accepter les conséquences. Nous pourrions peut-être constater plus tard que nous nous sommes trompés. Quoi qu'il en soit, le député a certes présenté une mesure qu'il vaut absolument la peine d'étudier. C'est pourquoi nous pouvons en appuyer le renvoi au comité.

J'ose espérer qu'il n'y a personne qui ne soit disposé à discuter des avantages et des inconvénients des référendums et des plébiscites. C'est clairement ce que le député cherche à faire avec son projet de loi. Je serais certes heureux pour ma part de participer à ce débat et à me servir de son projet de loi pour discuter de la question dans ma circonscription.

Je félicite de nouveau le député qui a manifestement consacré beaucoup de travail à son projet de loi. J'espère que cela pourra être pour nous tous une occasion d'apprendre que nous pouvons tous devenir meilleurs dans le gouvernement de notre pays et en donner autant l'occasion que possible à tous les Canadiens.

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots pour appuyer le projet de loi proposé par le député d'Etobicoke—Lakeshore. L'excellent projet de loi C-201 porte, comme vous le savez, sur la tenue de référendums et de plébiscites au Canada sur des questions d'intérêt public. J'insiste sur ce dernier point: il doit s'agir de questions d'intérêt public.

• (1740)

Inutile de vous dire que le principe du projet de loi, soit la notion même de référendum et de plébiscite, est appuyé de tout coeur par les Canadiens. C'est ce que je crois, et vous aussi sans doute. Ils l'appuient avec enthousiasme, comme a permis de le constater leur participation aux travaux du groupe de consultation des citoyens. En effet, le rapport provisoire de la Commission Spicer dit clairement que la majorité des participants estiment que les politiques ne sont pas conscients de leur responsabilité devant leurs électeurs. C'est pourquoi les Canadiens ont proposé à la Commission Spicer un certain nombre de moyens de stimuler cette prise de conscience de leurs responsabilités, et de le faire de façon très convaincante, chez leurs représentants, vous, moi et les autres députés.

Une de ces propositions est la tenue de référendums. Il ne s'agit pas de tenir des référendums sur tout et sur rien, mais sur les questions constitutionnelles et d'autres grandes questions ou encore, comme le député le dit dans le titre du projet, sur des questions publiques.

Évidemment, ce projet de loi revêt une importance particulière en ce moment, compte tenu des problèmes d'unité nationale et de la crise constitutionnelle dans lesquels nous sommes plongés. Au cours du débat sur l'accord du lac Meech, les Canadiens sont devenus de plus en plus déçus de cette façon de régler les modifications constitutionnelles derrière des portes closes. Ils réclamaient un processus auquel ils pouvaient participer. Fait intéressant, avec le temps, ce ne sont plus seulement les simples citoyens, mais aussi ceux qui avaient pris part au processus, c'est-à-dire les premiers ministres, qui disent que nous ne pourrions plus jamais procéder de cette manière, qu'il faut trouver une autre formule.

Quelle autre formule? Je n'ai rien vu de mieux que les référendums comme moyen de faire participer tous les Canadiens.

Vous savez que j'ai proposé, comme démarche constitutionnelle, la création d'une assemblée constituante. Je ne suis certainement pas le seul à avoir mis de l'avant cette idée. Bien d'autres l'ont fait. Selon le concept que j'ai proposé, une assemblée constituante fait des recommandations, qui sont ensuite proposées à la population dans un référendum fédéral dont les résultats sont compilés pour chaque province et chaque territoire. Ces résultats sont ensuite soumis aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin d'être mis en application conformément à la procédure de modification de la Constitution du Canada prévue dans la Loi constitutionnelle de 1982.

De cette façon, il me semble que nous ferions en sorte que tous les Canadiens participent au processus et que les représentants provinciaux et fédéraux sachent bien ce que les gens qui les ont élus pensent de la question. On n'imposerait donc pas la décision d'une majorité nationale. Comme les résultats seraient compilés par province, les représentants des provinces et du fédéral connaîtraient l'opinion de leurs électeurs sur la question.

Évidemment, le problème que pose le processus que j'ai proposé, c'est que nous n'avons pas de mesure législative concernant la tenue d'un référendum. C'est pourquoi je dois féliciter le député d'Etobicoke—Lakeshore d'avoir présenté ce projet de loi à un moment qui, à mon avis, est extrêmement important. Ce n'est pas la première fois qu'une mesure législative de ce genre est présentée à un niveau de gouvernement ou à un autre. Nous en

avons au niveau provincial de même qu'au niveau municipal. Il y a eu un référendum au Québec en 1980 sur la question de la séparation. Un débat sur le projet de loi 150, qui porte sur la question de la souveraineté et sur la tenue d'un référendum en octobre 1992, est actuellement en cours à l'Assemblée nationale, à Québec. Nous avons eu des référendums au Canada sur la conscription lors de la Première Guerre mondiale et de la Deuxième Guerre mondiale. Ce concept n'a rien de révolutionnaire. C'est quelque chose que nous avons déjà fait, et je ne vois pas pourquoi nous n'aurions pas une mesure législative qui nous permette de le faire de nouveau en cas de besoin.

Ce genre de mesure législative existe dans d'autres pays. Aux États-Unis, quelque 30 États distincts et le District de Columbia ont des mesures de ce genre, et elles vont plus loin que la portée de ce projet de loi. Elles ne portent pas seulement sur des référendums tenus par le gouvernement, mais aussi sur des référendums que les électeurs eux-mêmes peuvent exiger au moyen d'une pétition. La Californie, dont la population est égale à celle du Canada, soit 26 millions d'habitants, a une telle mesure législative qui permet aux électeurs de présenter une pétition demandant qu'une question soit soumise à un référendum. C'est ce qu'ils appellent là-bas la démocratie directe. Si 5 p. 100 des personnes qui ont voté aux dernières élections pour choisir le gouverneur de l'État de la Californie en font la demande, la question est inscrite sur le bulletin de vote. La plus connue des questions sur lesquelles les Californiens ont dû se prononcer est la proposition 13 qui traitait de la réforme de l'impôt foncier. En 1990, dans l'État de la Californie, 14 propositions distinctes figuraient sur le bulletin de vote, ce qui fait 14 référendums distincts. La Californie n'est pas le seul État à vivre cette situation aux États-Unis. Bien d'autres grands État se servent de ce procédé.

Nous avons besoin d'un système similaire au Canada. Ce soir, nous avons entendu de nombreux députés critiquer ce procédé. Nous savons que certains d'entre eux estiment que cela donnerait à la majorité l'occasion de bafouer les droits des minorités. On a déjà allégué que nous élisons des députés pour nous représenter, parce que ceux-ci peuvent alors étudier en détail les questions sur lesquelles il faut légiférer. Il y a naturellement la théorie de la démocratie prônée par Edmund Burke, selon laquelle dès que nous sommes élus, nous prenons nos propres décisions et au diable les autres jusqu'aux prochaines élections.

Tous les arguments avancés et toutes les critiques formulées ont quelque chose de valide. Par contre, le concept du référendum est, lui aussi, extrêmement valide, surtout quand les électeurs sont appelés à se prononcer sur des questions importantes. Une question comme la Constitution pourrait à tout le moins faire l'objet d'un référendum, surtout si le référendum est tenu par le gouvernement fédéral, comme le prévoit ce projet de loi, et que les résultats sont compilés par province.

Pour pouvoir agir ainsi, il nous faudrait une loi en ce sens. Voilà pourquoi il est tellement important que la Chambre adopte ce projet de loi ce soir.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais féliciter le député d'Etobicoke—Lakeshore d'avoir présenté ce projet de loi qui, j'en suis certain, tombe juste au moment propice de notre histoire où beaucoup de Canadiens se posent des questions sérieuses sur le processus enclenché par les propositions de modification constitutionnelle.

Tout le débat, monsieur le Président, autour de l'assemblée constituante, du référendum, du plébiscite. . . De toute façon, je voulais tout simplement dire quelques paroles, je serai bref, sur la proposition devant nous, le projet de loi C-201, Loi concernant la tenue des référendums et des plébiscites au Canada sur des questions publiques.

Dans ce projet de loi, monsieur le Président, qui est assez volumineux, on retrouve des dispositions qui permettraient de consulter les Canadiens et les Canadiennes sur une foule de sujets, incluant des modifications à notre Constitution. C'est surtout là-dessus que je voulais faire quelques commentaires, parce que notre expérience canadienne là-dessus n'est pas tellement grande.

Nous avons eu deux plébiscites. Les plébiscites, tels que définis dans ce projet de loi, ne sont pas des consultations qui engagent le gouvernement, contrairement à des référendums qui eux engagent le gouvernement. Je lis la définition du mot référendum à la page 8:

> «référendum» S'entend d'un scrutin direct où les électeurs décident, d'une façon obligatoire, d'une question qui leur est soumise par proclamation prise en vertu des alinéas 10*a*), *c*) ou *d*).

En opposition à plébiscite, monsieur le Président, qui est défini... De toute façon, dans le plébiscite, cela n'engage pas, je l'ai ici en anglais, je vais le lire en anglais:

• (1750)

[*Traduction*]

«Plebiscite means a direct vote by which the electors express without binding force their whishes or opinions on the questions given to them pursuant to proclamation under paragraph 10(b) or (d)».

[*Français*]

Monsieur le Président, l'expérience canadienne là-dessus en 1898, pour ceux qui l'ont oublié, les Canadiens ont été consultés sur la prohibition, l'alcool, on s'en souvient, il y avait une consultation populaire, et le résultat, si ma mémoire m'est fidèle, était 51 p. 100 je pense en faveur et 49 p. 100 contre, ou à peu près, et le gouvernement n'avait absolument rien fait. Ils avaient laissé tomber la question et puis, bon, le sujet est passé à l'histoire.

En 1942, encore une fois, les Canadiens ont été consultés, à ce moment-là sur la conscription et le résultat était assez divisif, assez éloquent pour ceux qui croyaient à cela et le résultat, 65 p. 100 pour et quelque 35 p. 100 contre, a eu pour effet que cela a pris deux ans avant que le gouvernement se décide à faire quelque chose, et Mackenzie King, en 1944, a proclamé la conscription comme méthode de forcer ou d'amener les Canadiens à participer à l'effort de guerre.

Or, monsieur le Président, ces deux plébiscites dans notre histoire, dans notre expérience, ont laissé un goût amer au sein de la population canadienne. Pour nous, Canadiens français ou Canadiens d'expression française, je devrais dire, c'était synonyme de division entre les groupes, division au sein des familles, division entre les peuples, entre les régions, entre les provinces. Cela a causé un paquet de problèmes. Et c'est donc avec un certain montant d'hésitation que je verrais l'utilisation d'un référendum ou d'un plébiscite dans une question canadienne. De toute façon, il y a sept provinces qui se sont dotées de législation permettant la tenue d'une consultation populaire. Je pense que ce n'est peut-être pas une mauvaise chose que le Canada comme pays étudie la possibilité de se doter d'une telle législation. Je félicite le député d'Etobicoke—Lakeshore d'avoir apporté ceci devant la Chambre.

Pour ma part, je l'ai dit tantôt, je vais le répéter, j'ai des hésitations sérieuses. Je pense qu'un référendum qui engage le gouvernement devrait faire l'objet d'une question très précise, une question très claire, une question courte, une question qui serait, comment dirais-je, limpide. On pourrait le faire peut-être pour entériner une entente ou enfin une disposition constitutionnelle qui aurait été très bien expliquée au peuple. Mais c'est une des conditions préalables qu'il faut rencontrer.

Deuxièmement, je pense qu'il serait utile que cette question-là, si elle est posée dans un référendum ou dans un plébiscite, soit appuyée des partis politiques en cause au pays et que, comme je l'ai dit tantôt, monsieur le Président, dans une autre intervention, que cette question ne réduise en rien les droits acquis et les droits fondamentaux des Canadiens, les droits de la minorité en particulier.

Et je terminerai là-dessus, je penserais même qu'une question référendaire ou plébiscite soit soumise à la double majorité. Là-dessus, je veux dire que la majorité simple du pays pourrait peut-être prévaloir d'abord et avant tout, considérer l'ensemble du pays, mais dans l'éventualité d'une consultation régionale, ce qui ferait que les quatre grandes régions du pays auraient droit de chapitre et on tiendra compte du résultat du vote dans les quatre régions, soit l'Ontario, le Québec, les provinces maritimes, Terre-Neuve ainsi que les provinces de l'Ouest. Ça donnerait, monsieur le Président, la double majorité, ce qui pourrait peut-être me convaincre, si on respectait ces quatre conditions-là, qu'on pourrait utiliser un outil tel que le plébiscite ou le référendum dans une éventualité où les Canadiens voudraient se prononcer sur cette question-là.

Là-dessus, monsieur le Président, pour le moment, je pense que ce serait peut-être bon de référer tout cela à un comité pour étude et considération. J'appuierai la motion en deuxième lecture pour que ce projet de loi soit adopté et déféré au comité.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat sur le projet de loi C-201 présenté par notre collègue qui a travaillé, j'en suis convaincu, très fort sur le concept des référendums et des plébiscites.

Premièrement, monsieur le Président, permettez-moi de féliciter le député pour son travail. Mais cependant, le gouvernement a choisi un drôle de moment pour amener cette proposition devant cette Chambre. On sait qu'aujourd'hui même, le gouvernement veut faire adopter une motion créant un comité constitutionnel où ils ignoreront une grande partie de la population québécoise, on ne peut faire autrement que d'avoir des doutes sur la pertinence et l'à-propos d'une telle législation au moment même où le Québec veut tenir son propre référendum au plus tard à l'automne 1992.

On se souvient tous, monsieur le Président, que dans le cadre du discours du Trône, le gouvernement canadien a laissé entendre qu'il voudrait préparer une loi sur les référendums. Dans ce sens-là, je préférerais que ce soit le gouvernement qui prenne ses responsabilités, non pas essayer de passer cela par la porte arrière, par le biais

d'un projet de loi de simple député, mais plutôt que le gouvernement prenne ses responsabilités.

Personnellement, je ne suis pas opposé au concept des référendums et des plébiscites, mais je suis opposé à utiliser ces référendums et ces plébiscites tout simplement dans un but de diversion. C'est exactement, monsieur le Président, le genre de position dans laquelle le gouvernement s'est enfermé. On a peur de la réponse d'un référendum québécois et on veut se donner un instrument pour essayer de faire de la diversion pour mêler le monde pour essayer de passer outre à la volonté clairement exprimée des Québécois et des Québécoises.

En plus, monsieur le Président, dans le cas du Canada, je pense qu'on a qu'à songer à une certaine perspective historique pour se rappeler que l'ensemble des Québécois et des Québécoises sont vraiment suspects quand il s'agit d'un référendum national. Nous avons tous vécu les affres de la conscription ou, si nous ne les avons pas vécues, nous nous rappelons tous les affres de la conscription. Dans ce sens-là, je pense que tous ceux et celles qui connaissent ce pays réalisent qu'il n'y aura jamais de consensus sur quelque question que ce soit.

Par conséquent, on trouve cela douteux, à ce moment-ci et ce l'est d'autant plus que le chef libéral lui-même est d'accord avec ce principe-là et qu'il est venu nous dire à Québec qu'un référendum national pourrait passer outre à la volonté des Québécois! Cela, monsieur le Président, nous rend encore plus suspect de voir aujourd'hui le club des trois partis fédéralistes traditionnels s'entendre sur la possibilité de tenir un référendum national pour essayer de varloper le dos des Québécois.

Monsieur le Président, on ne doute pas de la bonne foi du député qui a fait ce travail gigantesque. Cependant, on doute de la bonne foi du gouvernement; on doute aussi de la bonne foi de l'opposition officielle qui va trouver tous les moyens possibles, avec l'aide du Nouveau parti démocratique, pour empêcher les Québécois et les Québécoises de s'exprimer clairement, d'en arriver à la souveraineté selon leur propre échéancier, sans subir la menace d'un référendum national tel que proposé par le député de Beauséjour.

C'est évident que cet instrument n'est fait que pour être un instrument de chantage à ce moment-ci. Si le principe de référendum était bon, pourquoi n'est-il pas bon il y a deux ans, il y a trois ans, il y a cinq ans? Pourquoi aujourd'hui, au moment même où le Québec a fait sien son choix et son échéancier, on veut essayer de nous passer cela en douce?

Monsieur le Président, il est évident que les députés du Bloc québécois ne se laisseront pas imposer un référendum national. C'est évident que nous allons tout faire pour combattre ce concept de référendum national à ce moment-ci. Comme il est 18 heures, monsieur le Président, nous pourrons reprendre ce débat en d'autres occasions.

Le président suppléant (M. DeBlois): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 91(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL MIXTE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Clark (Yellowhead), (p. 1912) et de l'amendement de M. Ouellet (p. 1924).

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots dans le cadre du débat d'aujourd'hui.

La motion dont nous sommes saisis vise à établir un autre comité parlementaire chargé d'étudier la prochaine étape du processus de modification constitutionnelle au Canada. D'entrée de jeu, je veux dire que notre priorité à tous, non seulement nous les députés du Parlement, mais aussi tous les Canadiens, c'est de trouver une solution globale et un mécanisme qui préserveront l'unité de notre pays.

Ce qui importe avant tout, c'est le Canada. Ce qui importe avant tout, c'est l'unité nationale, et ce qui importe avant tout, c'est d'essayer de trouver des aménagements et une solution globale qui préserveront l'unité de notre pays. Voilà ce qui importe avant tout.

La seule façon d'y parvenir, c'est d'établir, dans le cadre de ce que j'appellerais le Canada Round, un consensus national entre tous les Canadiens de toutes les régions du pays, dans les provinces comme dans les territoires, un consensus sur une solution globale qui ferait que toutes les régions du pays se considéreraient comme une, se sentiraient partie intégrante du Canada et voudraient demeurer ensemble. Voilà l'objectif.

J'espère que tous les députés de cette Chambre accordent la priorité à leur pays plutôt qu'à leur parti politique. La façon d'y parvenir et de vérifier comment nous y arriverons a donné lieu à certaines divergences de vues ici à la Chambre. Notre parti estime que c'est en établissant une assemblée constituante que nous aurons le plus de chances d'en arriver à un consensus national au bout du compte. Il ne suffit pas de former un autre comité parlementaire.

À proprement parler, un comité parlementaire ne représente pas tous les citoyens de ce pays. Bon nombre sont en effet sous-représentés dans notre système parlementaire. Voyez la situation à la Chambre. Les deux sexes sont loin d'y être également représentés. On y trouve très peu de représentants des minorités visibles. Quant aux communautés ethnoculturelles du Canada, elles y sont également sous-représentées. En regard du nombre d'autochtones au Canada, il n'y a pas suffisamment de représentants des premières nations ici. Il y a de nombreux autres groupes sociaux, particulièrement les démunis de notre pays, qui sont nettement sous-représentés par le système parlementaire.

Notre parti est d'avis que nous ne pouvons appuyer la motion dont nous sommes saisis car elle propose seulement la formation d'un comité parlementaire. Au lieu de cela, nous avons souvent fait valoir, au sein du comité mixte sur le processus de modification de la Constitution, à la Chambre et d'un océan à l'autre, ainsi que dans des publications et ailleurs, la nécessité de former une sorte d'assemblée constituante.

En tant que membre du comité chargé d'examiner la formule de modification, je puis vous dire, monsieur le Président, que la vaste majorité des Canadiens qui ont comparu devant le comité ont déclaré qu'il nous fallait une assemblée constituante. Nous devons élargir le processus afin que les députés ne soient pas les seuls à y participer.

Notre parti estime que les parlementaires auront un rôle très important à jouer au sein de l'assemblée, et qu'ils devraient constituer au moins la moitié de son effectif. L'autre moitié de l'assemblée serait composée de représentants de groupes minoritaires importants, en particulier les autochtones, les collectivités ethnoculturelles du Canada, les minorités de langue officielle et les minorités visibles, qui jouent un rôle très important. Ces quatre ou cinq groupes minoritaires, qui sont sous-représentés à la Chambre, devraient avoir leurs représentants au sein de l'assemblée constituante.

Il faudra également assurer une représentation équilibrée des groupes d'agriculteurs, des gens d'affaires, des travailleurs, des pêcheurs, des gens démunis et autres catégories de citoyens. La représentation égale des sexes serait relativement facile à assurer au sein d'une assemblée constituante.

L'idée d'une assemblée constituante n'est pas radicale. La chose s'est faite à de nombreuses reprises un peu partout dans le monde, soit après une révolution ou lorsque de nouvelles nations ont été constituées, ou encore lorsqu'un pays était en situation de crise. Le Canada traverse actuellement une crise et il ne faut pas laisser aux seuls parlementaires ou politiciens le soin de réaliser le consensus national.

Si nous voulons finir par réaliser un véritable consensus national, les principaux partis politiques et les principaux intervenants sur la scène fédérale et provinciale devront avoir un rôle à jouer.

En effet, en vertu de la formule de modification actuelle, la plupart des modifications ne peuvent entrer en vigueur que si elles sont approuvées par le gouvernement fédéral et par sept provinces représentant au moins les deux tiers de la population. Cinq grandes questions, dont la modification de la formule de modification elle-même, exigent le consentement unanime.

Il apparaît donc évident que même en ce qui concerne la procédure de modification juridique et technique de la Constitution du Canada, il doit y avoir un consensus national sur un projet global. Nous aurons plus de chances de réussir en permettant une participation générale et en recherchant ensemble un consensus national.

Si les autochtones sont représentés par des membres à part entière au sein du comité, de l'assemblée constituante, ou quel que soit son nom, nous aurons beaucoup plus de chances d'obtenir le soutien de ce groupe et d'éviter le genre de situation que nous avons connue l'an dernier au Manitoba, où un député de l'assemblée législative a estimé qu'il devait essayer de bloquer l'Accord du lac Meech parce qu'il ne répondait pas aux besoins des autochtones du Canada.

J'en appelle donc aux députés d'en face, et en particulier au ministre, pour qu'ils prennent en considération les faits qui militent en faveur de la création d'une assemblée constituante, à savoir *a*) que l'écrasante majorité des citoyens qui ont comparu devant le comité chargé d'examiner la formule de modification et le processus. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Shefford invoque le Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, le député de Yorkton—Melville fait un excellent discours qui mériterait l'attention du gouvernement. Est-ce que je pourrais vous faire remarquer qu'il n'y a aucun ministre en cette Chambre et que le député fait des remarques très intéressantes que le gouvernement aurait dû écouter depuis longtemps, à mon avis. Sa contribution a toujours été très bonne, mais il n'y a pas un ministre qui a la décence d'être

en Chambre. Où est le ministre des Affaires constitutionnelles?

Le président suppléant (M. DeBlois): Je reconnais à nouveau le député de Yorkton—Melville.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Shefford pour son intervention.

[*Traduction*]

Voici les raisons pour lesquelles il faut instituer une assemblée constituante: je le répète, la vaste majorité des témoins qui ont comparu devant le comité étaient en faveur de l'assemblée constituante; l'opinion publique du pays veut une assemblée constituante; si on se reporte aux derniers sondages, on constate qu'environ 70 p. 100 de la population est en faveur d'une assemblée constituante, de l'ouverture du processus.

En troisième lieu, un nombre grandissant de premiers ministres provinciaux sont très ouverts à l'idée de l'assemblée constituante. Il s'agit des premiers ministres de l'Ontario, M. Bob Rae, de la Saskatchewan, M. Devine, du Nouveau-Brunswick, M. McKenna, de la Nouvelle-Écosse, M. Cameron, et aussi, je pense, celui de Terre-Neuve, M. Wells. Ces premiers ministres sont soit en faveur de l'assemblée constituante, soit en faveur de l'ouverture du processus en ce sens.

Une voix: Qu'en pense M. Bourassa?

M. Nystrom: Le député veut savoir ce qu'en pense M. Bourassa. M. Bourassa a dit non à l'assemblée constituante.

Ce que nous pensons dans notre parti, c'est qu'on ne peut pas isoler une province ou une partie du pays, que cette assemblée constituante peut être formée des quatre ou cinq groupes dont j'ai parlé. Si nous ne pouvons obtenir de toutes les provinces qu'elles envoient des députés à l'assemblée, alors il ne faut pas inviter de représentants provinciaux pour ne pas isoler une province. Nous avons été très clairs là-dessus dès le début.

La Commission Bélanger—Campeau au Québec était composée de 18 députés de l'Assemblée nationale et, par voie de consensus, de 18 autres membres provenant de tous les milieux de la société. Si on a pu le faire au Québec, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas le faire pour le Canada tout entier, en nommant des gens de toutes les régions, des provinces et des territoires. Si les provinces ne veulent pas participer officiellement, nombre de gens qui ont de l'expérience au niveau provincial pourraient siéger à l'assemblée constituante.

[*Français*]

Je pense à Raymond Garneau, par exemple, qui était un député et un ministre au niveau provincial, au Québec, un ministre du Cabinet Bourassa lors du précédent mandat de M. Bourassa. Il a beaucoup d'expérience et il pourrait représenter le Québec au point de vue du Parti libéral au niveau provincial. Il y a beaucoup de personnes dans la province de Québec qui sont capables de représenter très, très bien la province de Québec, comme il y en a en Saskatchewan et partout au Canada.

[*Traduction*]

Voilà pourquoi nous devons instituer une assemblée constituante, pour ouvrir le processus.

Nous avons toujours soutenu dans notre parti que l'assemblée constituante ne serait pas inscrite dans la Constitution. Nous ne voulons pas avoir recours à une assemblée constituante pour traiter dorénavant de toutes les questions constitutionnelles, qu'il s'agisse de l'inscription des droits de propriété ou ancestraux des autochtones dans la Charte des droits et libertés, de la clause de dérogation ou de toute autre question importante, ou dire que c'est à prendre ou à laisser.

• (1810)

Nous traversons une grave crise d'unité nationale au Canada. C'est pourquoi il faut créer dès maintenant une assemblée constituante qui ne serait cependant pas un élément permanent du processus de modification. Nous l'avons précisé très clairement. Il n'est pas du tout question non plus de la transformer en partie intégrante du processus en vertu de la Constitution.

L'assemblée constituante ne ferait pas davantage que ce que ce comité parlementaire est censé faire. Elle essaierait d'obtenir un consensus national permettant de préserver l'unité de notre pays.

C'est exactement le mandat du comité parlementaire proposé par nos vis-à-vis; il s'agit pour ce comité de parvenir à un consensus national et d'élaborer un document susceptible d'empêcher la désintégration du Canada.

Tout ce que nous disons, dans notre parti, c'est que la composition de ce comité doit être différente de celle que le gouvernement envisage. Il doit être formé de parlementaires aussi bien que de non-parlementaires. Les ministres conservateurs affirment qu'ils ne veulent pas de membres non élus, que ce doit être un comité parlementaire.

Or, dans la motion dont ils nous ont saisis, les ministériels proposent de nommer dix sénateurs à ce comité et, si je ne m'abuse, les sénateurs ne sont pas élus. Ils ne reçoivent aucun mandat de leur circonscription, de leur province ou de leur région. Ils ne sont pas élus, mais nommés par le premier ministre.

Je sais que beaucoup de ces sénateurs peuvent apporter une contribution personnelle très utile. C'est le cas notamment des sénateurs Beaudoin ou Gigantes du Parti libéral. Ce sont toutes des personnes qui ont beaucoup à apporter, mais elles n'ont de comptes à rendre à personne et si le gouvernement peut nommer dix sénateurs non élus, pourquoi nous, à la Chambre des communes, ne pourrions nous pas nommer le grand chef de l'Assemblée des premières nations, par exemple, pour siéger à l'assemblée constituante? Pourquoi ne pas lui donner les mêmes droits de vote à cette assemblée que les représentants de notre parti, du Parti conservateur ou du Parti libéral?

Je demande aux députés d'envisager cette possibilité, afin que les Canadiens aient le sentiment d'avoir leur mot à dire dans cette assemblée et de participer vraiment au processus que nous allons entreprendre en septembre.

Je crois que nos chances de succès seront nettement meilleures si nous pouvons compter sur la pleine participation de représentants des autochtones, des minorités linguistiques, des femmes, des minorités visibles, multiraciales et ethnoculturelles et le reste. Je pense que c'est là la façon dont nous devrions procéder.

Nous ne pouvons pas prendre le risque de l'échec. L'Accord du lac Meech a échoué, mais il avait pourtant l'appui de beaucoup de députés, dont une majorité écrasante de députés des trois partis politiques nationaux.

Il a échoué parce les Canadiens ont eu l'impression que cet accord ne leur appartenait pas, qu'ils n'avaient pas pu participer aux discussions, que cet accord avait été négocié par 11 premiers ministres, puis présenté comme un fait accompli à la Chambre des communes et aux assemblées législatives provinciales.

Nous ne pouvions rien y changer. Nous ne pouvions en modifier aucune disposition. On disait que c'était une toile sans couture.

Je suppose que tout le monde a tiré quelques leçons de cette saga et que le prochain accord pourra être modifié par les députés à la Chambre des communes de même que par les assemblées législatives des provinces, y compris l'assemblée nationale du Québec.

Il me semble qu'il serait beaucoup plus facile d'atteindre un consensus si des non-parlementaires prenaient aussi part au processus à côté des parlementaires. Aucune loi, aucun précédent ne dit au Canada que la Constitution appartient aux parlementaires. Aucune loi du Canada ne dit que seuls les parlementaires doivent participer au processus. Aucune loi ne dit que seuls des parlementaires élus doivent participer. Aucune loi ne dit qu'il faut que le comité compte 40 p. 100 de sénateurs.

Je me souviens le printemps dernier, lorsque Jean Charest présidait le comité examinant une résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech. Le comité comptait 15 membres. Il n'y avait pas un seul sénateur. Ces membres étaient tous des députés élus et représentaient les trois partis à la Chambre. Pourquoi donc faisons-nous cette fois-ci appel aux sénateurs?

Nous avons déjà vu des comités parlementaires dont certains membres n'étaient pas des députés. Il y a quelques années, je me souviens que l'ancien député libéral de Cochrane, Keith Penner, a présidé un comité sur les droits des autochtones dont les membres étaient des représentants des autochtones du Canada. Il y a donc un précédent. Si le gouvernement souhaite vraiment s'affranchir de tout esprit de parti, il ne doit pas alors craindre de perdre la maîtrise de ce comité. Selon moi, il s'agit là du principal problème.

Si ce comité était composé pour une moitié de parlementaires et pour une moitié de non-parlementaires, le gouvernement y serait minoritaire. Au bout du compte, pour que la nouvelle entente puisse franchir l'étape du processus de modification, il faut qu'elle soit le fruit d'un consensus national. Commençons donc de cette façon. Nous allons essayer de constituer un comité qui témoigne de la réalité nationale de notre pays, qui soit le reflet de ce qu'est réellement le Canada.

Je voudrais terminer en précisant que les membres de notre parti attachent tellement d'importance au processus lui-même que nous devons refuser d'entériner cette proposition visant à établir un comité composé uniquement de parlementaires. Nous estimons que ce genre de comité compromettra le processus même qui vise à dégager un consensus national et à établir un projet qui soit acceptable pour tous les partis politiques représentés ici à la Chambre et pour tous les partis politiques des diverses provinces et territoires du Canada.

Si nous pouvons accroître nos chances de réussir à dégager un consensus national en nommant plus de personnes au sein de ce comité, pourquoi ne pas élargir celui-ci et inviter des non-parlementaires à en faire partie aussi? C'est là le coeur de la question qu'il faut trancher parce que ce qu'il importe de faire avant tout, c'est de garder ce pays uni.

Après avoir beaucoup voyagé dans tout le pays au cours des quatre derniers mois, à titre de membre du comité chargé d'étudier la formule de modification, je peux vous dire que je suis beaucoup plus optimiste aujourd'hui que je ne l'étais il y a quelques mois.

[*Français*]

Je crois, monsieur le Président, qu'il y a des changements, non seulement dans la province de Québec, mais aussi dans les autres provinces canadiennes. Je pense que la plupart des Canadiens et Canadiennes veulent trouver un consensus national, veulent trouver une accommodation nationale et j'ai l'impression que peut-être maintenant la majorité des Québécois et Québécoises veulent avoir un fédéralisme renouvelé si le Québec est reconnu comme société distincte, si nous pouvons faire quelque chose concernant le partage des pouvoirs et d'autres choses importantes pour la province de Québec ainsi que pour la population québécoise. J'ai aussi l'impression que dans les autres neuf provinces canadiennes et dans les deux territoires canadiens, il y a maintenant un esprit plus ouvert qu'il y a cinq ou six mois. Je pense que la plupart des Canadiens hors Québec veulent trouver une accommodation, veulent trouver un compromis avec la province de Québec, veulent trouver un compromis pour garder notre pays solide. J'ai bien cette impression et j'ai aussi l'impression, monsieur le Président, que la population canadienne veut voir les trois partis politiques nationaux et toutes les autres formations politiques de notre pays et les politiciens canadiens travailler ensemble dans un effort pour trouver cette solution nationale.

[*Traduction*]

Je pense que nous pouvons trouver cette solution. Les Canadiens veulent avant tout que le Parlement prenne l'initiative, qu'il mette de côté les luttes et les conflits partisans qui se déroulent tous les jours, ici, comme un élément naturel de nos travaux, et que nous fassions passer l'intérêt du Canada en premier et que nous trouvions ce consensus national.

Je sais que c'est possible. Même le printemps dernier, quand l'Accord du lac Meech était en difficulté, le comité parlementaire présidé par Jean Charest a rédigé un rapport unanime qui reflétait, pensions-nous, un consensus national et un compromis national. Il a échoué à cause de certains événements, notamment parce que le chef actuel du Bloc québécois a rompu avec les ministériels et aussi en raison de l'intransigeance de certains premiers ministres provinciaux qui tenaient à proposer de nouveaux moyens de résoudre la crise nationale.

Ne laissons pas passer l'occasion une fois de plus. Il n'y en aura peut-être plus d'autres. C'est peut-être notre dernière chance. Mon parti et moi, nous soutenons que nous avons plus de chances de résoudre le problème qui déchire notre pays si nous élargissons le processus et si, au lieu d'un comité parlementaire, nous créons une assemblée constituante formée de parlementaires et de non-parlementaires qui travailleraient ensemble pour construire un consensus national et pour trouver une solution afin d'aider le Canada à résoudre ses problèmes constitutionnels et à s'attaquer aux vrais problèmes auxquels les Canadiens font face dans le monde moderne.

• (1820)

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Comme le député de Shefford l'a dit, il y a un instant, il n'y a toujours pas de ministres à la Chambre. Nous discutons des initiatives ministérielles et je suggère que la Chambre s'ajourne jusqu'à ce qu'un ministre arrive.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Je dois rappeler à tous les députés de cette Chambre que la présence ou l'absence d'un député en Chambre n'est pas l'objet d'un rappel au Règlement.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je reconnais l'honorable député d'Ottawa—Vanier sur un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Vous avez absolument raison, monsieur le Président, de dire qu'on ne doit pas en cette Chambre faire allusion à la présence ou à l'absence de députés. Mais comme le député de Kingston et les Îles l'a bien dit, il s'agit d'une initiative ministérielle du gouvernement du Canada, quelque chose qui est très important pour le Canada, et voici que depuis 15 h 30 cet après-midi, il n'y a aucun ministre en Chambre. Monsieur le Président, je trouve cela absolument inacceptable.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'odre s'il vous plaît. Je pense que le Règlement est très clair et je reviens encore là-dessus. Les députés n'ont pas à signaler la présence ou l'absence d'un député en cette Chambre. Questions et commentaires.

M. Hudon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures invoque le Règlement.

M. Hudon: Je tiens à vous rappeler, monsieur le Président, et rappeler à mon honorable collègue que le ministre responsable du Conseil privé et de la réforme constitutionnelle a été présent en cette Chambre jusqu'à 17 heures cet après-midi.

M. Gauthier: Voilà justement pourquoi on ne doit pas soulever la question, mais si le député persiste, je vais lui dire que depuis 17 heures, il est 18 h 20, on n'a pas vu un ministre dans cette Chambre et c'est une initiative du gouvernement. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Alors, je pense que les messages ont été passés de part et d'autre et j'en appelle à votre collaboration. Pour la période de questions et de commentaires, je reconnais l'honorable député de Laval-Ouest.

M. Ricard: Monsieur le Président,. . .

M. Langlois: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Manicouagan invoque le Règlement.

M. Langlois: Monsieur le Président, je ne suis pas à mon fauteuil, monsieur le Président, je m'excuse.

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et commentaires, La parole est à l'honorable député de Laval-Ouest.

M. Ricard: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours de mon collègue du Nouveau parti démocratique qui parle au nom d'une assemblée constitutante et je pense que son argument principal est le fait qu'il y ait dix sénateurs et quinze députés sur le comité que le gouvernement veut former. Les sénateurs qui sont au Sénat actuellement, il a raison, sont nommés par les gouvernements en place, soit par les Libéraux du temps qui étaient au pouvoir ou par les Conservateurs depuis qu'ils sont au pouvoir, et je suis persuadé que si jamais le Nouveau parti démocratique avait exercé le pouvoir dernièrement, ils auraient aussi nommé des sénateurs.

Sur cette commission-là qui représente des gens qui viennent à peu près de partout au Canada, les sénateurs sont quand même des Canadiens, des gens avec une citoyenneté canadienne. Or, je me demande pourquoi le député du Nouveau parti démocratique de la Saskatchewan a quelque chose contre le fait que des sénateurs soient sur cette commission? Or, je lui demanderais qu'il m'explique pourquoi il a quelque chose contre cela? Ce sont des Canadiens à part entière tout comme nous, et je suis fier de participer à ce débat et de participer aussi à ce comité qui va donner les grandes lignes sur notre avenir politique, notre avenir canadien?

M. Nystrom: Alors, la réponse est très simple, monsieur le Président, parce que le Sénat du Canada n'est pas élu et s'il y avait des sénateurs non élus. . .

Une voix: Ils sont Canadiens.

M. Nystrom: Oui, ils sont Canadiens, mais M. Ovide Mercredi, le président des groupes autochtones est aussi Canadien et le mandat du groupe autochtone de notre pays. . . si un sénateur pouvait être membre de ce comité-là qui est non-élu, pourquoi pas M. Mercredi qui est le président du groupe autochtone canadien? Je dis seulement que nous pouvons avoir neuf ou dix sénateurs non élus dans notre comité, même si j'ai beaucoup de respect pour M. Beaudoin et M. Gigantes. Mais si nous pouvons avoir quelqu'un qui n'est pas du tout élu, qui vient du Sénat du Canada, pourquoi pas M. Mercredi? Pourquoi pas un chef d'entreprise? Pourquoi pas le chef d'un syndicat canadien? Pourquoi pas. . .

[*Traduction*]

Pourquoi ne pas avoir la parité des sexes dans ce comité? Élargissons le processus, c'est tout ce que je demande.

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'ai écouté avec une grande attention l'allocution du député de Yorkton—Melville qui est reconnu de ce côté-ci de la Chambre comme un ami du Québec.

Il a fait plusieurs allocutions dans ce sens-là lors du débat sur l'Accord du lac Meech et je dois dire que c'est intéressant de pouvoir échanger avec lui.

Il a mentionné cependant un certain nombre de points, à savoir qu'il fallait absolument avoir une assemblée constituante pour représenter tous les groupes minoritaires, les groupes visibles qui existent au Canada. C'est un beau principe, monsieur le Président, mais j'ai de la difficulté avec cela.

Par exemple, on sait qu'il y a environ 70 à 75 nationalités au Canada et le député pourra me corriger si je fais erreur. Est-ce qu'il entend par là qu'une assemblée constituante devrait avoir un représentant de chacune des nationalités qui existent au Canada? Est-ce qu'on devrait avoir un représentant de la communauté vietnamienne, italienne, chinoise, mongole, de tous les pays du monde? Est-ce que c'est ce qu'il souhaite? Est-ce que c'est la façon selon laquelle il voudrait qu'elle soit constituée?

Je pense, monsieur le Président, que nous sommes en train de perdre un temps considérable à vouloir étudier quel genre de forum il faudrait pour régler les problèmes constitutionnels du Canada. On devrait peut-être plutôt passer au coeur même du problème et non pas passer notre temps à discuter sur la formule qui serait la plus parfaite que nous pourrions avoir pour ce forum-là.

Le deuxième point que je voudrais mentionner à mon collègue, c'est que la Constitution est quelque chose d'important pour un pays. Tout le monde le dit souvent. Cependant, je pense qu'il ne faudrait pas tomber malade avec cela, monsieur le Président.

Je me rappelle, à l'Université d'Ottawa, mon professeur de sciences politiques m'avait indiqué un de ces jours, il nous avait dit dans la classe que le plus beau document constitutionnel qui existait sur la planète, monsieur le Président, c'était—et je conclus là-dessus—celui de l'Union soviétique. C'était le plus beau document constitutionnel. Pourtant, s'il y a un pays au monde, monsieur le Président, qui a complètement échoué, c'est celui-là.

Dans cette perspective, est-ce que le député de Yorkton—Melville pourrait ne pas reconsidérer sa question d'une assemblée constituante et ne pas préférer plutôt le Parlement du Canada qui est l'assemblée constituante légalement élue par la population canadienne à tous les quatre ou cinq ans?

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, mon ami de Saint-Maurice est négatif envers l'idée de l'assemblée constituante. Mais la Commission Bélanger-Campeau au Québec est une assemblée constituante, c'était un groupe de 18 élus et de 18 non élus et ce fut une commission qui a trouvé un accord, dans la province de Québec, et qui a fait beaucoup de propositions pour les Québécois et les Québécoises.

Nous avons proposé un modèle comme celui-là au niveau fédéral. C'est la façon d'obtenir un processus plus ouvert ou plus démocratique pour la population canadienne. C'est comme la Commission Bélanger-Campeau. C'est une commission qui comptait des représentants du groupe syndical, des hommes d'affaires et beaucoup d'autres Québécois et Québécoises. Si je me souviens bien, ils ont dit aussi qu'ils avaient accordé un siège aux groupes autochtones du Québec mais que ces derniers l'avaient refusé. Mais c'est un groupe qui était représentatif de la population québécoise. Nous pouvons faire exactement la même chose ici au niveau fédéral partout au Canada.

Nous avons beaucoup d'organisations.

[*Traduction*]

Il a mentionné les groupes ethnoculturels, les Canadiens d'origine chinoise ou vietnamienne. Nous avons le Conseil ethnoculturel du Canada. Laissons-le choisir deux, trois ou quatre de ses membres pour le représenter à l'assemblée constituante. Notre parti suggère que cette assemblée compte entre 80 et 100 membres.

L'un des premiers ministres a suggéré plutôt entre 70 et 80 membres. Il y a des organisations nationales qui représentent les autochtones et les groupes ethnoculturels. Nous avons les minorités linguistiques. . .

[*Français*]

Je pense aux francophones hors Québec, à Alliance Québec qui représente les Anglo-Québécois dans la province de Québec.

[*Traduction*]

Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas inviter ces groupes à déléguer un ou deux de leurs membres à cette assemblée. Ça élargirait le processus. Cette idée n'est pas si radicale. Elle est conforme à ce que 70 p. 100 des Canadiens réclament, selon les sondages et elle répond aussi aux demandes des témoins qui ont comparu devant le comité créé par la Chambre, en décembre dernier, je crois, pour étudier la formule et le processus de modification de la Constitution.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je suis légèrement étonné par certains des exemples que nous a donnés le député de Yorkton—Melville. Il donne l'exemple de la commission Bélanger-Campeau en tant qu'assemblée constituante. Or, elle n'assurait certainement pas une représentation paritaire des deux sexes et

ment pas une représentation paritaire des deux sexes et ne se souciait d'aucune façon que des membres autochtones y soient représentés.

• (1830)

Par contre, il nous a donné l'exemple du comité Charest qui représentait un système de comité efficace, lorsque fonctionnait le Parlement et ce n'est pas le genre d'assemblée constituante qu'il envisage puisqu'elle ne se composait d'aucun membre non élu.

Cela me déroute. J'aimerais lui faire part très rapidement de mes préoccupations. Je crois comprendre ce qu'il veut dire et j'entends la même chose que lui mais ce qui me préoccupe, c'est de constater que l'on semble s'écarter d'une démocratie représentative comme moyen de permettre à tous les intérêts du Canada de s'exprimer. Voilà ce qui me préoccupe.

Le deuxième aspect qui me préoccupe, c'est comment pense-t-il que nous pourrons respecter les contraintes de temps qui nous sont imposées, si le mécanisme même pour régler les questions dont nous sommes saisis, reste à être inventé et créé.

M. Nystrom: Nous ne pouvons risquer l'échec et les travaux d'une assemblée constituante de 80 à 100 personnes ne prendraient pas plus de temps que ceux d'un comité ministériel. Une assemblée constituante est plus susceptible de réussir à obtenir un consensus et d'assurer la participation pleine et entière des autochtones et des autres intéressés, à titre de membres de cette assemblée.

En ce qui concerne l'autre point qu'il a soulevé à propos de la commission Bélanger-Campeau: c'était une forme de convention constitutionnelle et certains de ses aspects ne me plaisaient pas à moi non plus. Je l'ai bien fait comprendre dans mes observations. Si nous assurions une représentation paritaire des deux sexes, nous aurions peut-être plus de facilité à obtenir un consensus national.

Le député parle de démocratie représentative. Je ne suis pas sûr que les sénateurs non élus y apportent une contribution utile puisque n'étant pas élus, ils n'ont de comptes à rendre à personne. Si nous voulons une formule plus représentative, je pense que nous devrions prévoir, en plus de la participation des députés, celle de représentants des organisations importantes de ce pays et des petits groupes minoritaires d'un océan à l'autre.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de prendre la parole à la Chambre des communes pour commenter la motion visant l'institution d'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'examiner les propositions relatives au renouvellement du Canada.

Tout d'abord, permettez-moi de rappeler que je représente une circonscription des Territoires du Nord-Ouest. Mes électeurs sont des autochtones et je suis porte-parole du Parti libéral du Canada.

On a clairement établi devant le comité Beaudoin-Edwards qu'une étude de toute la question constitutionnelle devrait tenir compte de six principes. Ces principes ont été énoncés par le ministre de la Justice des Territoires du Nord-Ouest, selon qui, le succès de l'étude dépend de l'attention accordée à ces principes. Il a indiqué que les gouvernements devaient posséder un mandat clair leur permettant de modifier la Constitution canadienne.

Il a décrit le rôle de la population, en disant qu'une nouvelle formule de modification devait garantir la participation des Canadiens à toutes les étapes d'une modification constitutionnelle importante.

Quant au rôle des assemblées législatives, il a déclaré qu'une nouvelle formule de modification devait prévoir qu'il fallait une majorité importante des voix pour faire ratifier les modifications. Il a proposé que le vote soit libre.

Il a ensuite souligné qu'une nouvelle formule de modification supposait un équilibre entre le rôle du pouvoir exécutif du gouvernement, celui de la population canadienne et celui de ses représentants élus aux assemblées législatives.

Selon lui, le rôle des nations autochtones devait être garanti dans tout processus de modification constitutionnelle qui concerne les intérêts des autochtones.

Il a ensuite traité du rôle des territoires, qui sont une prolongation du gouvernement fédéral sans être vraiment des provinces. Une loi régit le fonctionnement des territoires, ce qui présente une situation très spéciale qui soulève des difficultés particulières, dont les constitutionnalistes et les juristes devraient traiter en tenant compte des aspirations des habitants des territoires, afin de s'assurer qu'ils occupent la place qui leur revient dans le processus de consolidation du pays et de la Confédération, telle qu'elle existe.

Dans ce cas, il a déclaré que tout changement apporté à la formule de modification actuelle ou à une autre formule devait prévoir la participation des habitants des territoires et de leurs représentants élus dans les questions qui touchent directement l'évolution constitutionnelle dans les territoires et le rôle de leur population dans les affaires nationales.

Toute nouvelle formule de modification qui tiendra peut-être compte de la représentation régionale doit reconnaître les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon comme une région distincte, et non comme un groupe d'intérêt à consulter d'une autre façon moins officielle. J'ai l'impression qu'il y a eu un foisonnement de comités et de groupes.

Pour ma part, j'ai siégé au comité Charest avec son président, M. Charest et un certain nombre de mes autres collègues. Nous avons sillonné le pays pour consulter la population. J'avais le sentiment qu'en cette période de grands défis, nous avions fait preuve d'un peu de leadership et d'un esprit de compromis, mais on n'a pas tenu compte de nos conseils. Le processus dans lequel nous nous étions engagés était très conciliatoire. Il ne faut pas croire que nous nous entendions sur tout.

À mon avis, parlementaires et législateurs ont beaucoup à apprendre de ce genre de travail. Nous apprenons essentiellement à connaître les gens et leurs préoccupations, et il existe un peu partout dans notre pays des vues très divergentes qui sont difficiles à concilier, même avec le meilleur savoir-faire ou les meilleurs conseillers juridiques.

Mais je dois avouer que nous avons prouvé que nous pouvions nous entendre, car nous sommes parvenus à un certain consensus sur plusieurs questions très difficiles. Nous avons été chargés de trouver une position à l'égard des résolutions du Nouveau-Brunswick, et je présume que notre responsabilité était d'en choisir quelques-unes. Mais même s'il y avait une liste de recommandations, il n'était pas simple d'en choisir, en raison de leur diversité et parce que, en un sens, je présume, lorsqu'on se penche sur l'avenir d'un pays, ce sont généralement les points de vue extrêmes qui ont tendance à ressortir. Je dois dire que des opinions très divergentes ont été émises devant ce comité, mais d'après mon expérience, il vaut la peine de tenir compte de toutes les opinions qui ont trait à l'avenir de notre pays.

Cela dit, je dois dire que plusieurs choses me préoccupent. En ce qui concerne la représentation au sein du comité, je voudrais qu'il y ait une proportion plus égale des deux sexes, que les femmes et les autochtones y jouent un rôle beaucoup plus grand et que la participation soit équitable. Je veux dire par là qu'ils doivent être partenaires égaux dans toutes les négociations et toutes les consultations sur le libellé exact du préambule et du texte de la Constitution.

Il y a lieu également d'examiner un certain nombre de questions intéressant les Territoires du Nord-Ouest et les autochtones. Tout d'abord, si l'on parle de participation équitable, nous avons besoin qu'on nous garantisse que les activités en cours ne vont pas miner ou usurper le rôle que les deux chefs des Territoires, les chefs de gouvernement, jouent dans le cadre d'un programme constitutionnel qui assure l'égalité à tous les Canadiens, y compris les gens du Nord et les autochtones.

Nos chefs autochtones sont élus. Eux aussi doivent être présents à la table, ils doivent être des membres à part entière de ces négociations. Le temps où nous pouvions négliger les autochtones et les régions défavorisées est révolu. Ce n'est pas une constitution pour une région, c'est la constitution de tout un pays et chaque Canadien doit avoir son mot à dire.

Nous avons souvent parlé des Américains. Cela me surprend, car au cours de mes voyages en Amérique centrale et au Moyen-Orient, l'été dernier, j'ai été en contact avec des Américains qui parlaient de leur constitution comme si c'était leur chair et leur sang. Apporter des modifications fondamentales à la constitution ne devrait pas être l'affaire d'un groupe choisi de personnes qui risque d'aliéner le reste de la nation. Je dirais donc que mes réserves concernent la participation de ces deux types de représentants élus. Les autochtones viennent d'élire un nouveau chef, M. Mercredi; je suis sûre que celui-ci estime qu'il a un rôle à jouer, au nom des 600 chefs qui l'ont élu, dans toute modification qui pourrait être apportée à la constitution.

L'autre chose, c'est que le Nord, qui n'a pas encore rang de province, recherche une forme d'égalité. Il la cherche d'une part dans la participation aux travaux, et

d'autre part dans la façon dont ont traitera des questions essentielles.

• (1840)

Au sujet du Nord, je crois qu'il a été convenu, du moins en principe, de le diviser un jour en deux régions distinctes dont l'une serait Nunavut et l'autre porterait un autre nom.

Lorsque cela arrivera, nous pourrions choisir de devenir une province. Si les Territoires du Nord-Ouest deviennent un jour une province, les Canadiens du Nord et leurs dirigeants estiment qu'ils devraient être traités aussi équitablement que toutes les autres provinces et sur un pied d'égalité avec elles. Avant 1982, les provinces étaient créées à la suite de négociations bilatérales entre le demandeur du statut de province et le gouvernement fédéral, et nous estimons qu'il devrait en être ainsi dans notre cas.

Par ailleurs, au sujet de la question des frontières, nous sommes convaincus que si des changements doivent être apportés aux frontières des deux territoires, ceux-ci devront être consultés, et que les conditions qui prévalaient avant 1982 devront encore s'appliquer.

À l'égard des propositions constitutionnelles des autochtones, nous avons constaté, au cours de la semaine dernière, lorsque nous avons élu un nouveau chef, que les autochtones tiennent vraiment à ce que la Constitution leur reconnaisse le droit à l'autodétermination. Cette mesure fondamentale ne permettrait plus l'adoption ininterrompue de lois opprimant les autochtones ou supprimant leurs droits, mais remplacerait une façon archaïque de traiter leurs droits.

Je crois que l'aspect le plus remarquable des droits innés est justement leur caractère inné. Qu'est-ce que cela signifie? Les Canadiens veulent le savoir. Essentiellement, ce que cela signifie, c'est qu'on donne à la population le droit de décider de son propre avenir et de sa destinée, qu'on donne aux gens le droit de faire leurs propres erreurs ou de choisir ce qui est le mieux pour eux, sur le plan politique ou à d'autres points de vue. On parle de pouvoir et de représentation politiques.

Nous voulons aussi parler des dispositions qui sont offertes aux autres Canadiens, dans le cadre de la Constitution. S'il doit y avoir des dispositions fondées sur la culture et la langue, nous voulons que nos propres langues en fassent partie. Il y a 53 langues autochtones, dont trois seulement ne sont pas menacées de disparition, l'inuktitut, l'ojibway et le cri. Toutes les autres sont des langues indigènes de ce pays. Une fois qu'elles ne seront plus parlées ici, il n'y aura pas moyen de les rapatrier ou de les faire revivre en allant les réapprendre ailleurs. Je ne peux pas aller dans un autre pays pour réapprendre ces langues.

En matière de préservation de la langue et de la culture, bien des suggestions faites excluaient les autochtones. Elles ne font pas partie des négociations sur l'industrie de la culture et sur les biens culturels dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Cette situation doit être examinée, et je pense que c'est le genre de chose qui préoccupe les autochtones.

L'autre facette à examiner est la participation des autochtones aux conférences des premiers ministres. Je pense qu'on commence à être réceptif à l'idée de rétablir l'accord original avec le gouvernement du Canada—je pense qu'il s'agit du paragraphe 37(1)—qui dit que leurs droits à participer à ces négociations seraient rétablis.

Je pense qu'on commence à se montrer réceptif à toute cette idée. Il faudra encore que ce soit repris dans des rapports et tout le reste. Je ne sais pas si c'est en train de se faire, mais je pense qu'avec la quantité de négociations et de consultations et de représentations par des experts poursuivies par nos chefs autochtones élus, ce souhait a été formulé très clairement par les dirigeants autochtones.

L'autre chose que je trouve intéressante, c'est que nous avons perpétué d'une certaine façon, je crois bien, le mythe des deux peuples fondateurs. J'ai participé au congrès à la direction de l'Assemblée des premières nations. On y a conclu que ce n'était pas de cette façon que le Canada devrait être perçu historiquement. Nous ne sommes pas des cofondateurs, mais bien les premiers habitants de ce pays et c'est ce que devrait refléter l'histoire canadienne. Il faudra s'y attacher dans toutes les négociations constitutionnelles à venir.

Je pense qu'un des aspects les plus lourds de conséquences dans les négociations constitutionnelles est le choix des mots et des expressions utilisées. En effet, quand on utilise des expressions comme «deux peuples fondateurs», forcément on doit exclure quelqu'un. J'estime que ce sont des choses dont il faudra tenir compte lorsque nous nommerons les membres du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre. Je pense que les Territoires du Nord-Ouest sont la région où on reflète le mieux l'esprit de tolérance pour laquelle les Canadiens sont reconnus. Les Territoires du Nord-Ouest reconnaissent huit langues officielles. En plus de l'anglais et du français, on y reconnaît officiellement les langues autochtones. Si vous empruntiez un avion dans les Territoires du Nord-Ouest, les consignes de sécurité vous seraient données dans les diverses langues autochtones.

Si vous alliez dans un hôtel, vous verriez que les inscriptions sur la savonnette et sur tous les articles de toilette offerts sont en écriture syllabique en inuktitut. Je crois bien que nous donnons l'exemple en matière de tolérance. La diversité est acceptée, et je pense que les gens qui viennent de notre coin du monde montrent que nous ne sommes pas bornés, que nous ne sommes pas ici pour exclure les autres Canadiens. Nous sommes ici pour garder les portes ouvertes et pour prouver qu'il y a de la place pour tous au Canada.

Nous n'affirmons pas que nos négociations constitutionnelles n'ont qu'un seul objectif et que nous n'acceptons pas les compromis. Nous sommes souples. Nous comprenons que le but politique ultime du processus de réforme constitutionnelle, c'est d'atteindre l'art du possible, et que l'art du possible comporte un élément de compromis. Nous comprenons cela.

La seule exception fondamentale qui vaille, c'est que nous ne pouvons ignorer les droits des habitants du Nord. Dans les négociations sur la Constitution, il faut inclure les chefs du Nord au même titre que les autres dirigeants du pays. Nous devons rendre possibles les aspirations politiques du Nord. Il faut établir un dialogue. Nous ne pouvons pas ne pas permettre, par exemple, que des initiatives comme la commission royale, prennent trop d'ampleur, même si c'est une excellente idée et que je l'appuie. Elle sera peut-être l'un des outils pour créer de nouveaux rapports entre le gouvernement du Canada et les autochtones.

Nous ne devons pas lui permettre de remplacer des négociations bilatérales avec nos chefs autochtones élus ou d'autres négociations avec le Nord. Il faut prévoir les deux. Je crois qu'il y a place pour les deux et je pense qu'en examinant notre pays, nous constaterons que nous n'avons pas comme seuls points communs nos aspirations linguistiques ou nos buts et nos priorités linguistiques. Si c'était le cas, pourquoi n'avons-nous pas de fondation sur les langues autochtones?

Il est très symbolique de dire aux gens que la langue propre à leur peuple et à leur pays est importante, car cela les définit, c'est leur moyen d'expression. Cela fait partie du psychisme, de la psychologie. C'est le coeur du peuple. C'est très important. Pourquoi ne pas l'avoir fait? Cela peut se faire en dehors de la portée de la Constitution.

Ce sont des choses qu'on pourrait faire pour dénouer les tensions et alléger les frustrations.

Cela étant dit, je crois qu'il y a beaucoup de préoccupations dont il faut tenir compte. On se préoccupe du droit fondamental à l'autonomie politique. On s'inquiète aussi de toute la question de la disparition de notre peuple. Les autochtones estiment être des gens de parole.

Ils ont conclu des accords. Ils ont signé des traités. Ils ont conclu ces dernières années un certain nombre d'accords précis et uniques avec les gouvernements et la reine, au moyen de la proclamation royale. Ils ont honoré des ententes bien précises et ils estiment être des gens de parole.

Ils estiment que, en ce qui concerne les principales revendications territoriales, un bon marché, une poignée de main scellant le genre de compensation et d'assise territoriale qu'ils auront suffisent comme garanties. C'est la façon de traiter les gens et l'équité dont on fait preuve à leur égard qui comptent. Il est inutile de supprimer les droits des autochtones pour avoir des garanties. C'est là un mythe. Ce n'est pas la bonne façon de faire.

Pendant des années, les autochtones et les habitants du Nord ont accepté de partager leurs terres, n'ont pas surexploité les ressources naturelles et les ont rendues accessibles. On se rend compte aujourd'hui que cela ne leur a pas profité économiquement et qu'ils ont été marginalisés.

On examine toute la question de la représentation politique. Voici qu'une proposition multipartite prévoit la création de districts électoraux autochtones qui produiraient peut-être neuf députés issus des collectivités autochtones.

• (1850)

Cette proposition n'a pas pour objet de donner un statut spécial aux députés autochtones, mais de supprimer les obstacles structurels qui existent. La Loi sur les indiens, par exemple, était un document répressif qui jusqu'en 1961, n'autorisait pas les autochtones à voter. Ce sont les choses qui se sont produites et que nous devons changer et rendre équitables.

On peut juger, entre autres, si un peuple est égal par sa condition socio-économique. Je vais vous citer un chiffre qui est plutôt frappant. Dans ma localité, seulement 5 p. 100 des élèves autochtones finissent leurs études secondaires. C'est un chiffre catastrophique. D'un bout à l'autre du Canada, des collectivités non-autochtones disent que nous sommes exonérés d'impôts, nous avons beaucoup d'argent, nous l'amassons. Mais quand on habite dans une réserve où il y a 90 p. 100 de chômage, à quoi sert l'exonération d'impôt, surtout quand il existe un autre régime fiscal dont on n'est pas exempt, à savoir la TPS.

Il circule des idées contradictoires qui sont essentiellement une déformation des faits. Des députés de tous les partis essaient de fournir une base équitable, d'apporter de l'aide aux gens qui en ont le plus besoin. Je pense qu'on doit se préoccuper des personnes âgées de notre pays. Elles ont aidé à bâtir de notre pays.

Dans un sens, nous menons la bataille constitutionnelle depuis 1982 et même avant cette date et nous avons créé chez nos jeunes ce malaise et cet état d'esprit jeunes qui laissent peu de place à l'espoir. Nous devons aller sur place faire reprendre confiance et espoir à nos jeunes gens pour qu'ils cessent d'intérioriser la colère et la frustration qu'ils ressentent en raison du désespoir qu'ils ressentent à propos de notre pays.

Nous avons un très beau pays. En tant que députée, je suis fière d'être citoyenne de ce pays, de venir de la localité d'où je viens, d'être la descendante des peuples autochtones qui ont 600 puissants chefs à travers le Canada, qui ont l'ingéniosité de travailler avec différents paliers de gouvernement malgré un climat de grande tension, de défi et de frustration.

Je veux simplement vous dire ce dont nous avons besoin pour ramener l'espoir dans l'esprit et le coeur des Canadiens. Je suppose que les gens qui me tiennent le plus à coeur sont les handicapés, les autochtones et les femmes—il faut établir l'égalité des sexes étant donné que les femmes représentent 52 p. 100 de la population canadienne—ainsi que les personnes âgées. Je leur rends hommage parce que ce sont elles qui ont bâti notre pays. Je crois qu'il nous incombe maintenant de respecter toutes ces priorités alors que nous suivons les traces de ces éminentes personnes.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention de ma collègue avec beaucoup d'intérêt, comme je le fais toujours quand elle a la parole, car ses interventions contiennent habituellement une leçon à apprendre pour ceux qui écoutent attentivement.

Je suppose que je peux sembler parler avec un certain cynisme, mais je ne veux vraiment pas le faire. Je pense que le Parlement a pour rôle de consulter, d'être constructif et de tâcher de faire entrer dans la loi des instruments qui permettront à notre pays de se développer et de grandir, et de permettre aux citoyens et plus particulièrement à ceux qui sont le plus dépourvus de représentation, de trouver les moyens de participer dans toute la mesure de leur potentiel.

Mais une chose m'a frappé dans son intervention. La résolution fait grand cas de ceux qui doivent être inclus. Si je parle d'un certain cynisme, c'est que nous sommes tous coupables d'engendrer ce cynisme. La population autochtone du Canada regroupe plus d'un million de personnes. Or, c'est plus que la population de la Nouvelle-Écosse. C'est plus évidemment que la population de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, et cela équivaut peut-être à la population de certaines des provinces de l'Ouest. Or nous voici en 1991 en train de discuter de la question de savoir si nous avons les ressources nécessaires pour garder notre pays uni.

Nous créons de toute nécessité un comité chargé d'aller encore une fois écouter les Canadiens. Je pose une question à mon honorable collègue en ce qui concerne en particulier les autochtones de partout au Canada. La consultation est chose merveilleuse. C'est une excellente chose, mais la consultation ne vaut rien à moins que nous n'écoutions et à moins que ce que nous retirons de la consultation ne finisse vraiment par se refléter dans le processus et dans les structures dont j'ai parlé pour rendre le pays meilleur et permettre aux gens de participer pleinement.

Ma collègue peut-elle m'éclairer et me délivrer peut-être d'un peu du cynisme que je sens particulièrement ce soir à la Chambre autour de cette motion? Les autochtones ont été traités très injustement depuis plusieurs décennies par les Canadiens et par les divers gouvernements. Ils ont été consultés déjà, mais on ne les a pas écoutés. Elle dit qu'ils n'ont pas été autorisés à voter et à participer avant 1961. Ils ont été les premiers citoyens du pays, et pourtant nous les avons privés du droit démocratique fondamental dont ils ont une grande tradition.

Qu'est-ce qui rend ce comité différent? On a déjà promis aux autochtones de les consulter. Nous avons une commission royale d'enquête. Nous avons un comité de la Chambre des communes qui a étudié le processus de modification de la Constitution. Nous avons la Commission Spicer. Nous avons vu tout le monde aller les interroger, mais je me demande si les autochtones croient encore qu'on va les écouter et que leurs points de vue et leurs préoccupations finiront par se refléter dans des changements constructifs apportés à notre société et plus particulièrement à notre Constitution. Pense-t-elle que les autochtones croient que ce processus sera le moindrement différent des autres auxquels nous avons tous participé?

Mme Blondin: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir exprimé ses préoccupations. Il demande pourquoi les autochtones peuvent penser que ce processus a des chances d'avoir de meilleurs résultats que les nombreuses autres tentatives de modification et de réforme de la Constitution.

Mon sentiment, c'est que, après l'échec de l'accord du lac Meech, le gouvernement a dû réexaminer non seulement le processus, mais aussi le fond du débat constitutionnel. De plus, un fort sentiment d'urgence a émergé chez les autochtones. Nous ne pouvons pas avoir un pays où les premières nations peuvent être laissées pour compte dans la Constitution.

Les autochtones ont l'impression d'avoir acquis au cours des 20 dernières années la forme de leadership la plus forte qui soit, faite d'éducation, d'expérience et de courage politique. Nous avons 600 chefs dont il faut tenir compte. Nous avons aussi divers groupements de Métis dont il faut faire cas.

Il existe un groupe très fort au Manitoba, la Fédération des Métis du Manitoba, qui ne tolérera pas qu'une autre démarche constitutionnelle les exclue, eux et leurs problèmes. Ainsi, les Métis tiennent mordicus à obtenir la reconnaissance aux termes de l'article 35. Cela fera partie de leurs revendications constitutionnelles.

Le vent a tourné. Ce n'est plus le même esprit de violence que pendant les événements d'Oka, en 1990. C'est une brise tiède qui murmure aux politiques canadiens: «Écoutez, il existe un autre régime de leadership, celui des premières nations.» Nous avons élu un nouveau chef, et ce chef peut s'appuyer sur quelque chose qui n'existait pas jusqu'à récemment, c'est-à-dire un grand groupe uni de personnes qui croient que la solidarité sera l'élément crucial pour atteindre leurs objectifs. De plus, les problèmes fondamentaux ont été délimités. Ces gens ne parlent pas d'une multitude de détails. Ce dont ils parlent, c'est de leurs aspirations politiques, de leur représentation politique, de leur droit inhérent à faire garantir par la Constitution leur autonomie administrative. Il faut aussi reconnaître leurs langues et leur culture.

• (1900)

Ils ont parfaitement confiance en eux-mêmes, plus qu'en n'importe qui d'autre. C'est à eux de s'assurer que leurs enfants et leurs petits-enfants auront la place qui leur revient de droit au Canada. En fait, j'accorde mon entière confiance à ces personnes pour garantir un rôle, un avenir à nos enfants dans notre pays. Nous allons obtenir la place qui nous revient de droit dans la Confédération, non pas que nous n'ayons pas de place, mais le fait n'a pas été reconnu, et cela ne se reproduira plus.

Le cynisme qu'éprouve le député, les autochtones ne l'ont que trop connu. L'exaspération, l'intolérance et parfois l'amertume se sont emparées de bien des gens qui essayaient de régler des questions difficiles. Mais, vous le savez, nous sommes un peuple plein d'espoir. Nous avons, je crois, une place dans l'avenir du Canada. Nous croyons que si nous proposons ce que nous avons de mieux, nous avons certains des meilleurs dirigeants au Canada. Nous les appuyons, et ils s'affirmeront. Leur message est très clair. Leur position est claire. Je leur accorde mon entière confiance.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, permettez-moi de dire que c'est tout un défi que de prendre la parole après ma bonne amie et collègue qui parle avec tant de conviction. Elle parle du fond du coeur.

Comme elle, je crois que c'est une question de leadership. Je crois qu'il y a un manque de leadership de la part de certains de nos dirigeants politiques. Avant de faire mes remarques, je veux décrire le contexte.

Nous parlons ici d'un sous-amendement présenté par un député du parti ministériel, le député de Fredericton—York—Sunbury. C'est un sous-amendement à l'amendement présenté par le député de Papineau. À notre avis, cet amendement améliorerait la motion dont la Chambre est saisie. Je veux seulement situer les remarques que je vais faire dans leur contexte en parlant du sous-amendement et de l'amendement.

Tout d'abord, il convient de mentionner que l'amendement visait trois buts. Premièrement, nous voulions accroître à 20 le nombre de députés au sein du comité. Actuellement, la motion propose que le comité soit formé de 15 députés et de 10 sénateurs.

Deuxièmement, nous voulions nous assurer que des fonds soient mis à la disposition des partis de l'opposition pour qu'ils puissent embaucher des conseillers en recherche et des experts dans le domaine et avoir ainsi l'appui nécessaire pour participer aux travaux du comité.

Troisièmement, nous croyons sincèrement que la situation est tellement urgente que le comité devrait présenter un rapport d'ici la fin de l'année, c'est-à-dire d'ici le 31 décembre 1991, au lieu de la date proposée qui est le 28 février 1992.

Le sous-amendement présenté par le député de Fredericton—York—Sunbury vise à rayer de l'amendement la date du 31 décembre 1991. Comme il s'agit d'un membre du gouvernement, j'en conclus que certains députés d'en face sont quelque peu favorables à ces deux propositions, la première visant à augmenter le nombre de parlementaires pouvant siéger à ce comité et la deuxième, à accorder des fonds aux partis d'opposition pour leur permettre d'embaucher des agents de recherche et des employés professionnels.

Cela étant dit, je crois que nous devrions adopter cette motion. Je ne suis pas d'accord avec le Nouveau Parti démocratique, qui affirme que nous devrions la rejeter. Je crois que cette motion est assez détaillée pour nous permettre d'en arriver à des compromis et d'offrir aux Canadiens un processus qui serait, à mon avis, acceptable.

Je voudrais simplement vous citer quelques paragraphes de la motion, qui figure à la page 18 du *Feuilleton* d'aujourd'hui.

> Que le Comité mette au point des mécanismes qui permettront aux peuples autochtones de participer pleinement à l'élaboration du plan d'action du gouvernement canadien pour le renouvellement du Canada, et, en particulier en ce qui concerne les questions qui les intéressent particulièrement.

C'est essentiel.

> Que le Comité soit autorisé à mettre en place des mécanismes dans le but d'encourager et de faciliter la participation des individus et des groupes de Canadiens;

Cela me semble innovateur et intéressant.

> Que le Comité soit autorisé à retenir les services d'employés professionnels. . .

. . .et ainsi de suite.

Il est proposé d'inclure dix sénateurs qui font partie du Parlement car, que le NPD le reconnaisse ou non, le Sénat fait encore partie de nos institutions parlementaires canadiennes. Le député de Yorkton—Melville nous a exposé aujourd'hui la ligne dure des néo-démocrates, c'est-à-dire que nous allons faire les choses à leur manière ou que nous n'allons rien faire du tout. Ils insistent pour former une assemblée constituante—et j'en reparlerai plus tard car j'estime qu'il s'agit d'un outil ou d'un mécanisme important qu'on pourrait utiliser, mais dont il n'est pas fait mention dans cette motion. Il est toutefois précisé qu'on pourrait mettre en place d'autres structures semblables, d'autres mécanismes dans le but d'encourager et de faciliter la participation des individus et des groupes de Canadiens.

Il pourrait s'agir d'un groupe de travail, d'un groupe d'étude ou d'une sorte d'assemblée constituante. Puisque la motion autorise le comité à faire cela, je ne comprends pas pourquoi les néo-démocrates, si j'ai bien saisi ce qu'ils ont dit cet après-midi, vont voter contre la motion, sous prétexte qu'elle ne contient pas expressément les mots «assemblée constituante».

Je ne comprends pas, mais je leur demanderai peut-être des éclaircissements sur leur position.

[*Français*]

Monsieur le Président, les Canadiens et Canadiennes, à cette période de notre histoire, ne peuvent se permettre l'indolence, l'indifférence, la passivité. Monsieur le Président, la neutralité n'est pas de mise non plus. On ne peut pas être neutres quand notre pays est en jeu. Notre avenir, celui du Canada, sont en jeu. Il faut prendre position, chacun d'entre nous, s'affirmer, afin de ne pas être exclus de ce qui se passe au pays. Pour des raisons évidentes, et je le dis clairement tout de suite, mon option à moi, c'est celle d'un Canada fédéral, c'est la formule fédérale, améliorée, eh bien oui, renforcée sûrement, modifiée possiblement.

Monsieur le Président, dans son discours du Trône, le gouvernement parlait de ce comité mixte spécial. Cette commission sera chargée d'étudier le résultat de la Commission Spicer, qui fera rapport la semaine prochaine, la Commission Beaudoin-Edwards, qui, je le pense, fera rapport incessamment. Le comité parlementaire dont nous discutons et qui sera formé, suite à l'adoption de la motion, aura pour mandat de rencontrer les comités législatifs de chacune des provinces et territoires, ainsi que les groupes autochtones, et d'autres individus, d'autres groupes, comme ils le jugeront approprié, pour discuter avec eux de l'avenir de notre pays. Ce sera un comité de travail parlementaire, à majorité gouvernementale. Je le comprends.

Ils ont été élus, monsieur le Président, le 21 novembre 1988; ils ont le droit d'avoir la majorité. Le peuple canadien s'est prononcé.

• (1910)

Il y a eu, monsieur le Président, des débats dans huit provinces, je pense. Je vais les nommer ici. Nous avons eu, comme je le disais tantôt, la Commission Spicer, la Commission Beaudoin-Edwards. Il y a eu Silipo en Onta-

rio, le rapport est presque imminent; Bélanger-Campeau, au Québec, rapport que nous connaissons tous; Horsman, en Alberta. Le *British Colombia Cabinet Committee on Confederation*; le Groupe de travail manitobain sur la Constitution; la Commission du Nouveau-Brunswick sur le fédéralisme canadien; et plus récemment, la semaine passée, un autre rapport déposé, qui s'appelle le rapport du groupe des 22, quelques suggestions pratiques pour le Canada. Ce rapport a été écrit, rédigé par des Canadiens éminents, d'anciens politiciens, administrateurs, des gens d'affaires. J'ai lu le rapport, monsieur le Président, et c'est un rapport intéressant.

Or, ce comité parlementaire sur lequel nous sommes en train de discuter et qui sera formé, aura à rencontrer tous ces gens-là qui ont étudié cette question, afin de bien saisir les problèmes et trouver, nous l'espérons, les solutions pour y remédier. Après tout, monsieur le Président, le pays mérite bien que l'on déploie tous les efforts possibles pour trouver une solution ou des solutions, si on préfère, à notre problème, parce qu'on en a un problème, monsieur le Président. J'ai entendu aujourd'hui des commentaires des gens qui disaient: Bien, on a vécu Meech et puis on ne veut pas répéter l'erreur de Meech. Je sais très bien qu'il y en a ici en cette Chambre qui pensent que Meech a été défait ou Meech a été abandonné ou Meech a été rejeté à cause du contenu de Meech. Bien je m'excuse. Dans mon comté, les gens avaient sur Meech des idées partagées, des idées qu'ils voulaient faire connaître et on ne leur a pas donné l'occasion, monsieur le Président, de se faire entendre d'une façon à pouvoir améliorer, bonifier le projet. C'est ce qui a fait que les gens ont développé un genre de cynisme à l'égard de la politique, du processus engagé et ont rejeté cette proposition.

Dans cette disposition que le gouvernement nous donnera ou dans des propositions qu'il soumettra d'ici septembre, nous retrouverons, je l'espère, des propositions qui seront discutées, amendées, modifiées, travaillées et qui nous reviendront ici le 28 février en Chambre, alors qu'il déposera son rapport, pour que nous tous ici en Chambre et au Sénat puissions en prendre connaissance et suivre le cours des événements, parce que la Constitution canadienne, que l'on veuille ou que l'on ne le veuille pas, on ne peut pas l'amender dans le moment sans l'unanimité sur les questions aussi importantes que la Constitution.

Or, lorsque le Parlement canadien se sera prononcé et que les provinces, monsieur le Président, auront l'occasion elles aussi de le faire, tout le monde étant d'accord, la Constitution du pays pourra être modifiée.

Monsieur le Président, on discute des moyens à prendre pour consulter les Canadiens et je ne veux pas parler de substance, je ne veux pas rentrer dans le programme. La position libérale a très bien été expliquée ce midi par le député de Papineau—Saint-Michel, les neuf points que nous avançons en ce qui a trait aux amendements possibles. Je voudrais simplement dans les quelques instants qui me restent parler des deux processus en discussion. On a beaucoup parlé aujourd'hui de l'assemblée constituante.

On peut parler également—et j'en ai parlé aujourd'hui—de la façon de passer, par voie référendaire exécutoire ou consultative, et je suis de ceux qui hésitent encore mais qui ont accepté que finalement, le référendum pourrait être utilisé pour entériner la décision qui sera prise par les Canadiens l'an prochain.

Mais je veux revenir à la méthodologie à employer. Je pense que la constituante est une formule qui est habituellement utilisée spécialement pour refaire une société. L'assemblée constituante, dans les quelques bouquins que j'ai étudiés et que je connais, est habituellement formée de corps représentatifs spécialement désignés pour représenter l'ensemble de la société, choisie pour se réunir à titre extraordinaire afin de rédiger le texte intégral d'une constitution ou un texte de modification à la constitution existante.

En France, monsieur le Président, ils ont même un édifice complet qui ne sert qu'à la constituante lorsqu'il est question d'en établir une. Car, comme on le sait, il y a eu plusieurs républiques et chaque fois qu'il y avait un renouveau constitutionnel, on utilisait la constituante. Je ne peux pas dire qu'on n'a pas utilisé le référendum en France, on l'a utilisé également, monsieur le Président. C'est un outil qui est utilisé et bien souvent, au grand désarroi des gouvernements, ils perdent leur référendum.

Récemment, monsieur le Président, lorsqu'on m'a posé la question sur l'utilisation du référendum, parce que tous savent qu'en 1981-1982, j'étais un de ceux qui

étaient contre la question de vouloir que cet amendement constitutionnel de rapatriement de la Constitution, de l'enchâssement d'une Charte des droits et libertés, et ceatera, soit soumise à un référendum, j'étais certain, monsieur le Président, que c'était le mauvais outil à utiliser, je l'ai dit et je l'ai répété en cette Chambre maintes fois.

Aujourd'hui, je suis un petit peu plus convaincu que le référendum peut être utilisé à certaines conditions. Je vous les ai soumises, cet après-midi, mes conditions. Il faut que la question soit simple, précise, concise; que la question ne réduise pas les droits; qu'elle ait l'appui de tous les partis politiques; et que, finalement, elle soit soumise à la double majorité. Ce sont peut-être des conditions sérieuses et sévères à la tenue d'un référendum, mais je pense que c'est tellement dangereux un référendum.

Quand j'ai dit qu'il fallait avoir un référendum victorieux, il y a certains médias qui en ont ri. Ils ont dit: N'est-ce pas drôle, cette affaire-là! Eh bien, monsieur le Président, on ne fait pas un référendum quand on sait qu'on va le perdre. Alors, il faudra s'assurer que le référendum, s'il est utilisé comme outil de confirmation d'un consensus national, qu'il y ait là vraiment une chance que ce soit un référendum—entre guillemets—«victorieux».

J'en viens maintenant à l'assemblée constituante, monsieur le Président. Le Québec a dit qu'il n'y participerait pas. Le gouvernement du Québec a laissé entendre clairement à qui voulait l'entendre qu'il n'y participerait pas. D'autres—et je le sais, je l'ai entendu en cette Chambre—d'autres créent des attentes, de grandes attentes de ce processus qui, d'après moi, dépasse de beaucoup le potentiel de ces assemblées constituantes.

À ma connaissance, l'assemblée constituante ne fait partie d'aucune constitution de gouvernement démocratique. Elle a été utilisée, je l'ai dit tantôt et je pourrais donner les dates, aux États-Unis en 1787, par la Suisse en 1848, l'Inde, le Pakistan et la France évidemment. Mais seulement lors de la rédaction d'une nouvelle constitution, à la suite d'une guerre civile, à la suite d'une déclaration d'indépendance, à la suite d'événements traumatisants.

Fort heureusement, nous n'en sommes pas là, monsieur le Président. Or, voici que nous avons devant nous une proposition visant à créer une commission parlementaire constituée, je l'espère, de 20 députés et 10 sénateurs. Trente personnes qui auront à consulter les législatures provinciales, les territoires, les groupes d'intérêt, les aborigènes, les francophones hors Québec, monsieur le Président, qu'on appelle aujourd'hui les communautés francophones et acadiennes du Canada, parce qu'on a changé le nom au cours de la fin de semaine dernière. Il y a eu un grand congrès à Ottawa, de la fédération, et ils ont décidé de changer le nom. J'en suis bien content, parce que j'aime bien être identifié comme Canadien d'abord, et pas comme francophone hors Québec. Je suis Ontarien de naissance, mais je n'aime pas être identifié en vertu du Québec. Je suis Canadien d'abord, mais je parle français, que voulez-vous, ma langue maternelle que j'ai apprise quand j'étais jeune. Alors, je l'utilise encore.

• (1920)

Monsieur le Président, je vais terminer là-dessus car je vois que vous m'indiquez qu'il ne me reste que quelques minutes. Il va falloir faire des compromis. Il va falloir que le Nouveau parti démocratique, et je les invite à revoir leur position là-dessus, à faire en sorte que cette Chambre soit unanime à établir un comité parlementaire chargé d'aller consulter les Canadiens et les Canadiennes afin d'en arriver à une solution. Ce n'est pas en votant contre cette motion que cela va faire avancer le dossier constitutionnel, ni faire avancer la Constitution du pays ni faire avancer la cause que nous tenons tous à défendre, à défendre très bien, en tout cas je l'espère. Nous espérons que le NPD donnera son appui à cette motion. Sinon, on est devant une impasse difficile, parce que là il va y avoir de la partisanerie. Et, monsieur le Président, je supplie le Nouveau parti démocratique de ne pas faire de cette question une question partisane. Faites-en une question canadienne, mais n'en faites pas une question partisane. Et je décèle aujourd'hui, avec le ton que l'on donne au débat, qu'il y aura une division en cette Chambre sur la base de partis politiques, sur des fondements absolument inacceptables pour moi, et je le regrette.

M. Phillip Edmonston (Chambly): J'ai bien écouté ce que l'honorable député d'Ottawa—Vanier vient de dire. Il a posé beaucoup de questions au Nouveau parti démocratique. Je pourrais peut-être y répondre en tant que député néo-démocrate du Québec.

Dans sa première question, il a parlé de notre proposition d'avoir une assemblée constituante en se demandant si cela n'était que de la partisanerie de notre part. J'aimerais bien dire au député d'Ottawa—Vanier que j'étais un membre du caucus néo-démocrate, et je peux l'assurer que si nous exigeons une assemblée constituante ou une commission parlementaire élargie, ce n'est pas par partisanerie, mais surtout afin de donner de l'espoir aux Canadiens qu'eux aussi peuvent participer.

J'aimerais vous dire que les gens qui vont participer, le concept que nous avons, c'est le concept d'une commission élargie, telle la Commission Bélanger-Campeau, une excellente commission d'ailleurs. Malheureusement, il n'y a pas eu de néo-démocrates qui ont pu siéger sur cette commission. Mais, tout de même, je ne vais pas brailler comme le Bloc québécois, j'ai avalé ma pilule. Je me suis dis que cela était normal peut-être à cause du nombre restreint de sièges. Mais la Commission Bélanger-Campeau a accompli un très bon travail. Quand

j'entends les députés du Parti libéral ou du Parti conservateur dire qu'une assemblée constituante, ça ne peut pas marcher, ce n'est pas vrai. On en a eu justement la preuve il y a quelques mois au Québec, et moi je suis très fier de cela.

Aussi parce que mon collègue d'Ottawa—Vanier est un avocat, je crois.

M. Gauthier: Non.

M. Edmonston: Vous n'êtes pas avocat? Dans ce cas, j'en suis très heureux.

Quand j'étais au Barreau de Québec, nous utilisions une expression *audi alteram partem*, ce qui veut dire: écouter l'autre côté, ou laisser les gens être représentés. C'est une façon de ne pas accuser les gens sans leur présence, de ne pas prendre de décision sans leur présence.

La raison d'être d'une assemblée constituante, ce n'est pas seulement de consulter les gens, leur demander des informations, mais bien de les avoir comme partenaires pour chercher une solution ensemble.

[*Traduction*]

Je voudrais simplement ajouter qu'en tant que Québécois, j'ai vu comment peut fonctionner une assemblée constituante lors des audiences de la Commission Bélanger—Campeau. Je suis très fier de cette commission. Je pense qu'elle a fait du bon travail. Je pense que nous avons fait du moins bon travail quand nous avons commencé à faire de la politique avec la commission et je ne veux pas qu'on fasse de la politique avec la Constitution et la scène fédérale.

C'est pourquoi, même si mon collègue implore le NPD de faire des compromis et de ne pas réclamer une assemblée constituante, je lui rappelle que nous ne cherchons pas l'affrontement. Nous ferions un compromis si nous le pouvions. Mais il y a une différence entre faire un compromis et capituler. Or, ce qu'il demande, c'est une capitulation.

Dans leur amendement, les libéraux s'attachent essentiellement aux détails de ce comité en proposant d'augmenter le nombre de 15 à 20, en lui accordant un budget de recherche et en lui demandant de remettre son rapport deux ou trois mois plus tôt. Faites ça, et nous, les libéraux, nous serons contents et tout le monde sera content. Ce n'est pas comme ça que ça marche.

À l'heure actuelle, il y a une crise de leadership. Il faut qu'il y ait des parlementaires au sein du comité, bien sûr que oui. Mais quand on me dit que 15 parlementaires et 10 sénateurs non élus vont tout diriger avec quelques groupes d'autochtones, ce n'est pas comme ça qu'on écrit une constitution. Tout le monde sait ça.

Je voudrais encore rappeler à mon collègue d'Ottawa—Vanier que si on croit à la démocratie, il faut laisser le peuple parler parce que sur tous les mémoires présentés au Comité Edwards–Beaudoin, plus de 150 étaient en faveur de l'établissement d'une assemblée constituante et une vingtaine seulement étaient contre. Si nous croyons à la démocratie et si nous sommes vraiment à l'écoute des gens, nous devons laisser la population décider. Je pense que ceux qui ont déjà comparu devant le comité ont décidé. Le fait de dire le contraire, comme le député d'Ottawa—Vanier vient de le faire en déclarant que nous n'avons pas besoin d'une assemblée constituante, n'est rien de plus que de l'arrogance et de l'élitisme.

Je ne suis pas surpris que les conservateurs et les libéraux soient embarqués dans la même galère.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, les néo-démocrates sont des spécialistes du lapsus. Le député a déclaré que le comité serait formé de 15 parlementaires et de 10 sénateurs non élus.

Je tiens à lui rappeler que les sénateurs sont des parlementaires. Il doit le comprendre. Nous avons une certaine structure ici que l'on appelle le bicaméralisme. Il y a, d'une part, la Chambre des communes et, d'autre part, le Sénat. C'est cela, le Parlement. On dirait que les néo-démocrates essaient toujours de contourner cette réalité en affirmant que les sénateurs ne sont pas des parlementaires.

Eh bien, je le regrette. J'ai certains amis à l'autre endroit, ainsi que des ennemis. Je ne voudrais jamais aller siéger là, mais je crois que les néo-démocrates devraient apprendre que le Parlement est formé de deux chambres, les Communes et le Sénat.

[*Français*]

Dans ses commentaires, le député, je pense, doit relire la motion devant nous. La motion est assez claire. C'est du langage dans les deux langues officielles qui se lit facilement. Quand il me dit qu'il faut trouver des solutions, bien il faut mettre à profit l'expertise que nous possédons et mettre également à usage toutes les bonnes volontés. Et je lui demande de relire le paragraphe qui se lit comme suit:

> Que le Comité soit autorisé à mettre en place des mécanismes dans le but d'encourager et de faciliter la participation des individus et des groupes de Canadiens.

Monsieur le Président, on a là tout ce qu'il faut pour créer, ajouter, mettre en place des structures qui pourront répondre aux attentes, aux exigences du NPD qui veut faire une consultation plus large. On pourrait avoir, monsieur le Président, des panels ou des *task forces*, des

comités d'études qui pourraient être partie intègre de ce groupe de parlementaires et qui entendront les Canadiens et Canadiennes sur cette question importante.

• (1930)

Or, je lui rappelle que de simplement s'objecter à la motion et si j'ai bien entendu aujourd'hui leur porte-parole officiel dire qu'il voterait contre cette motion, parce qu'elle ne comprend pas ou ne contient pas une assemblée constituante, monsieur le Président, je lui dis: Moi je ne peux pas comprendre qu'on s'objecte, qu'on ne puisse pas faire ce compromis, faire en sorte de mettre de l'avant une position beaucoup plus raisonnable et qui donnerait à tous les Canadiens et Canadiennes la chance de s'exprimer.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminées. L'honorable députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe a la parole.

[*Traduction*]

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer à ce débat ce soir. En fait, c'est un honneur.

La Constitution de notre pays touche au coeur même de la perception que nous avons de notre nation. Je regrette, cependant, que nous devions nous opposer à la proposition du gouvernement. Cela me remplit quelque peu d'amertume.

Il y a deux raisons pour lesquelles nous allons nous opposer à cette motion du gouvernement. Tout d'abord, nous croyons que le moment est mal choisi et, ensuite, nous ne souscrivons pas à la composition du comité. Permettez-moi de m'arrêter sur le premier aspect.

En tant que membre du comité Beaudoin-Edwards, on m'a garanti, à moi et à mes collègues, à de nombreuses reprises que le gouvernement n'avait pas l'intention de devancer les travaux de notre comité ni le rapport de la Commission Spicer. Ce sont-là des comités qui ont été créés par le gouvernement, et c'est lui qui a décidé de la durée de leur mandat.

Je voudrais vous citer quelques propos. Le 15 mai dernier, en réponse à une question posée à la Chambre, le premier ministre a déclaré: «Il faut donc, si nous voulons être consistants, attendre d'abord et avant tout le dépôt de ces rapports de consultations massives avant de procéder avec une initiative gouvernementale.»

Le 17 mai, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a déclaré, pour sa part: «Je n'ai pas l'intention de juger le rapport de la Commission Beaudoin-Edwards avant qu'il soit reçu et je n'ai pas l'intention de rejeter les suggestions que l'on peut faire.»

Il est un peu curieux que le gouvernement ait choisi ce moment, monsieur le Président. Si le gouvernement refuse de tenir compte du contenu de ces rapports maintenant, comment pouvons-nous croire qu'il donnera suite aux recommandations du prochain comité?

La deuxième question que je veux soulever ce soir, et c'est là le principal objectif de mon argumentation, porte sur la composition de ce comité: quinze députés et dix sénateurs. Je pourrais résumer ma pensée en disant que c'est une insulte. En tant que membre du comité Beaudoin-Edwards, je parle d'expérience. Au début de nos audiences, je n'étais pas persuadée qu'une assemblée constituante était le meilleur moyen d'aborder la question, même si mon parti en avait soumis la proposition dès l'été dernier. Je partageais moi aussi les nombreuses craintes exprimées par les ministériels et les libéraux qui soutenaient qu'une assemblée constituante ne ferait que discréditer encore davantage notre régime parlementaire. En tant que députée élue très respectueuse de notre système parlementaire, je n'ai pas voulu participer à la dénigration de notre système parlementaire déjà trop fragile.

Lors des audiences du comité Beaudoin-Edwards, nous avons beaucoup entendu parler de ce qui ne va pas au Canada et des défis constitutionnels énormes que nous avons à relever. Je citerai quelques exemples seulement: la question générale du partage des pouvoirs, surtout en ce qui concerne l'environnement, une question qui m'intéresse, et les différends dans lesquels nous nous sommes laissé entraîner au sujet des compétences dans le domaine de l'environnement; ensuite, les relations avec les autochtones car il suffit de se rappeler les événements de l'été dernier pour se rendre compte de l'importance fondamentale de la question et de la nécessité d'y trouver une solution; enfin, les rapports avec le Québec.

Ce ne sont là que quelques-uns des sujets qui figurent à l'ordre du jour de la prochaine étape de négociations constitutionnelles.

Comme je le disais, nous avons beaucoup entendu parler de ce qui ne va pas au Canada, mais nous avons aussi vu beaucoup de chose positives. J'étais déjà patriotique avant de siéger au Parlement, mais je puis vous dire que mon expérience au sein du comité Beaudoin-Edwards a renforcé mon patriotisme et m'a donné une idée tout à fait nouvelle de ce qu'est le patriotisme.

Nous avons découvert un pays d'une beauté époustouflante et d'une diversité étonnante. Nous avons également rencontré ce qu'on appelle des Canadiens ordinaires—pour moi ce sont des Canadiens extraordinaires—aux prises avec ces questions très complexes. Ils ont été pour nous une source d'inspiration. La majorité des témoins que nous avons entendus ont défendu l'idée d'une assemblée constituante. Ils m'ont convaincue que ce moyen nouveau et radical pourrait nous

permettre de créer le processus crédible qui nous fait défaut.

Je tiens également à dire que tout au long des audiences et de nos longues et nombreuses journées, je n'ai pas souvent été témoin du prétendu antagonisme qui est censé exister au Canada, contre les autochtones, contre le Québec, et vice-versa. J'ai plutôt constaté un antagonisme à l'égard des politiciens. Les gens ne nous font pas confiance, et pour cause.

Le processus actuel ne nous a pas permis de surmonter le malaise constitutionnel. Pourquoi ne nous en rendons-nous pas compte? Pourquoi ne pas reconnaître qu'il faut avoir le courage d'essayer une nouvelle solution? Je suis maintenant convaincue qu'il faut créer une assemblée constituante composée non seulement de politiciens élus, que je respecte pour la plupart, mais aussi de simples citoyens.

La présence d'un public, que l'on a trop discrédité, et de politiciens élus n'amoindrirait pas notre système parlementaire, mais il aurait plutôt pour effet de le renforcer. Le gouvernement et les libéraux ne semblent pas comprendre cela.

Le gouvernement n'est pas disposé à inviter des Canadiens non élus à participer au processus de renouvellement du Canada, sauf s'il s'agit de Canadiens non élus nommés au Sénat et tirés des rangs du Parti libéral ou du Parti progressiste conservateur.

Ne voyez-vous pas l'ironie qu'il y a à exiger la présence de politiciens élus, tout en permettant à dix valets du parti non élus de siéger au comité? Si l'ironie de la situation échappe aux députés d'en face et à ceux du Parti libéral, la population canadienne, elle, n'est pas dupe.

Le gouvernement n'est pas le seul à penser ainsi. Ce matin, au cours du débat, le député de Papineau a qualifié de fantaisiste l'idée d'une assemblée constituante. Ce n'est pas la première fois que libéraux et conservateurs font preuve d'une telle arrogance, mais cela est particulièrement offensant à un moment où on estime que tous les politiciens sont à mettre dans le même sac.

Je tiens à me dissocier complètement d'une attitude aussi condescendante. Nous devons trouver une nouvelle méthode. Nous devons adopter un processus dans lequel tous les Canadiens pourront se reconnaître. De toute évidence ils ne se reconnaissent pas dans le gouvernement ou dans le Parlement. Nous avons besoin d'un processus crédible. Nous devrons trouver le moyen de restaurer la confiance du peuple dans les institutions qui les gouvernent.

• (1940)

J'ai de petites nouvelles pour les vieux partis. Nous ne pouvons pas sauver nos institutions en ne tenant aucun compte des gens qui nous ont élus. Nous ne réussirons qu'à miner davantage la confiance du public. Les Canadiens veulent que les politiciens mettent de l'ordre dans le fouillis qu'ils ont eux-mêmes créé.

Les libéraux et les conservateurs veulent parcourir le Canada une fois de plus puis revenir en sécurité à Ottawa, s'enfermer à l'abri de la réalité et produire un rapport qui ne reflète en rien les sentiments de la population.

Les néo-démocrates affirment qu'il y a longtemps que nous aurions dû adopter une nouvelle formule faisant une large place aux Canadiens plutôt qu'une formule qui les exclut.

Il est temps de faire preuve de courage. La situation exige du courage et c'est pourquoi nous nous opposons à la motion. Ce n'est pas une motion courageuse. Le gouvernement et les libéraux perpétuent les vieilles façons de procéder. Ils font preuve d'intransigeance.

Nous devons adopter une nouvelle formule. Il nous faut faire confiance au peuple canadien, comme je l'ai fait, et lui soumettre le problème pour qu'il trouve une solution. Comme membre du comité Beaudoin-Edwards, j'ai eu le courage de changer d'idée au sujet de l'assemblée constituante. J'espérais que le gouvernement ferait de même.

En terminant, je dirai que le Canada n'est pas aussi fragile que certains voudraient nous le laisser croire. C'est un pays fort et vigoureux dont le peuple est fort et vigoureux. Il a survécu à bien des épreuves. Il pourrait même survivre à un autre comité parlementaire sur la Constitution.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, je suis surpris d'entendre le NPD parler comme il parle aujourd'hui. Ils ont décrié, il y a deux ans, la façon dont le Québec avait été traité en 1982 par les Trudeau, Chrétien et Ouellet, alors qu'ils avaient signé, imposé une Constitution sans le consentement de la province de Québec. Et aujourd'hui, ces mêmes gens du Nouveau parti démocratique qui, selon toute évidence, n'ont absolument aucune conscience de ce qui se passe au Québec, ces mêmes gens-là proposent une assemblée constituante sans que l'Assemblée nationale du Québec y soit partie. Ils proposent la même chose que les Libéraux ont fait en 1982, puis qui a conduit à la crise constitutionnelle qu'on connaît. Ces gens-là disent publiquement et essaient de faire croire aux Canadiens qu'ils veulent contribuer à sauver le Canada. Bien, je vous dis,

monsieur le Président, qu'ils sont peut-être en train de sauver le Canada, mais ça va être leur Canada à eux autres, parce que le Québec va être bien loin de ça, le Québec sera à ce moment-là son propre pays.

Je leur demande peut-être même de continuer de cette façon-là. Il aident à faire comprendre aux Québécois et Québécoises que ça n'a aucun sens ce pays-là, ce qui ne veut pas dire, monsieur le Président, que le Canada anglais n'a pas droit lui aussi à son pays. Le Canada anglais, à l'image du NPD, ça me convient très bien moi, mais qu'il n'essaie pas de faire accroire aux Québécois et Québécoises qu'il les représente alors qu'il essaie de leur refaire le coup de force de 1982.

Or, je lui demande: Comment pense-t-elle qu'elle pouvait vendre ce message-là aux Québécois et Québécoises aujourd'hui? Donnez le vrai visage du NPD au Québec! Je demande aussi au député de Chambly d'aller exposer aux Québécois cette nouvelle vision du Canada qui exclut le Québec?

[*Traduction*]

Mme Hunter: Monsieur le Président, je ne serais que trop heureuse de le faire. Après avoir visité la ville de Québec pour la première fois, au cours de ce voyage avec la comité Beaudoin-Edwards, après avoir vu la beauté de cet endroit et après avoir écouté les témoignages très émouvants des Québécois, il y a en a un qui retentit encore à mes oreilles. C'est celui de cette personne qui disait: «Le Québec n'appartient pas à M. Bourassa, pas plus qu'il n'appartient à M. Parizeau. Nous voulons avoir notre mot à dire au sein de l'assemblée constituante du Canada.»

Ce sont les vieux politiciens appliquant leurs anciennes méthodes qui ont suscité la colère du Québec. Nous voulons ouvrir le processus afin que les élites n'en soient plus maîtres. Le Bloc québécois, monté sur ses grands chevaux et avec son esprit de clocher caractéristique, croit qu'il est le seul à pouvoir parler pour le Québec. Il ne parle pas pour le Québec. Je le sais, maintenant que j'ai entendu les témoignages des Québécois dans la ville de Québec.

Des voix: Bravo!

M. Charest: Monsieur le Président, je voudrais simplement dire que je souhaitais poser une question à la députée afin de clarifier son opinion concernant justement le Québec, mais je crois que celle-ci est maintenant très claire et que je n'aurai pas à poser ma question.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je ne vais pas répondre à mon honorable collègue. Je vais attendre un autre moment, peut-être plus tard.

Mais je veux bien poser une question à ma collègue. J'ai écouté son discours et j'ai été content qu'en visitant le Québec, elle ait pu voir le vrai visage du Québec. Moi aussi, je vois qu'il y a beaucoup de monde qui parle fort, il y a beaucoup de monde qui parle pour le Québec et ce ne ne sont pas juste les Libéraux, ce ne sont pas seulement le Bloc québécois, ce n'est pas le NPD, ce ne sont pas les Conservateurs. Il y a beaucoup de monde qui ne fait pas partie de ces partis politiques mais qui veut avoir une certaine rationalité, un Parlement dans lequel ils peuvent croire.

La question que je veux poser à ma collègue c'est que, grâce au travail qu'a fait le Comité Beaudoin-Edwards, quelles étaient les raisons principales qui l'ont poussée à changer son avis sur une assemblée constituante et pourquoi était-elle pour ou contre dans le passé?

[*Traduction*]

Mme Hunter: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Chambly de sa question. C'est une bonne question. Je pense que je fais maintenant confiance aux Canadiens après avoir écouté leurs points de vue au cours des travaux du comité. Je voudrais que le gouvernement et les libéraux leur fassent confiance comme j'ai appris à le faire. Je suis d'avis que nous devons faire confiance aux gens qui nous ont élus pour les représenter dans cet endroit magnifique et je souhaite que le gouvernement et les libéraux leur fassent confiance comme nous avons appris à le faire.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai une brève question pour la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe.

J'ai entendu plus tôt le porte-parole du NPD nous déclarer que son parti voterait contre la motion. Je crois comprendre que la députée est très mécontente du processus proposé. Ma question est la suivante: Le NPD participera-t-il à ce processus si la Chambre adopte la motion?

Mme Hunter: Monsieur le Président, notre caucus discutera justement de cette question demain matin.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, j'ai déjà pris la parole aujourd'hui, mais ce n'était pas au cours du débat—j'ai simplement posé des questions.

Je voudrais maintenant commenter cette motion surtout parce que l'idée d'une assemblée constituante me semble très importante et parce qu'il y a eu beaucoup d'échanges à la Chambre aujourd'hui sur la nécessité de former une telle assemblée ou non. Je ne peux me prononcer en faveur de la motion si elle ne contient pas de disposition sur une assemblée constituante.

• (1950)

En tant que parlementaire, je trouve arrogant et répréhensible le fait de ne pas tenir compte de la population, comme cette motion le fait.

J'ai lu dans un journal que le chef de l'opposition avait déclaré ce qui suit: «Une assemblée constituante? Personne ne sait ce que c'est, combien de temps elle exige, qui en fait partie, si ses membres sont élus ou non.» Il a expliqué que les Australiens en avaient une et qu'ils en étaient très satisfaits. Par contre, ils en ont débattu pendant 13 ans sans jamais publier de rapports.

On peut avoir une assemblée constituante qui ne se croise pas les bras et, comme je l'ai déjà dit, la commission Bélanger–Campeau au Québec prouve qu'une telle assemblée peut accomplir beaucoup de choses. Selon moi, elle a permis de définir les possibilités qui s'offrent aux Québécois. J'étais très fier d'être Québécois, je le suis toujours évidemment, mais je l'étais particulièrement lorsque la commission Bélanger–Campeau a tenu ses audiences au Québec.

Selon moi, quand on forme une commission pour étudier une question aussi compliquée et cruciale pour un pays qu'une constitution, il faut qu'elle se compose non seulement de parlementaires, mais aussi de représentants non élus.

Pour moi, des personnes non élues, ce ne sont pas des sénateurs. Le comité qui nous est proposé serait composé de 25 membres, dont 15 députés et 10 sénateurs. C'est une insulte pour les Canadiens quand on pense que, pour le Québec seulement, la commission Bélanger–Campeau comptait 36 membres, je crois.

J'ai été impressionné par ces 36 membres. En effet, il y avait des représentants des syndicats, du milieu des affaires et même du Parti égalité, si je ne m'abuse. On a jugé important que tous les milieux se fassent entendre. Il y avait des représentants élus et non élus.

Cette composition était satisfaisante pour le Québec, mais ce gouvernement semble manquer de confiance envers les Canadiens au point de ne pas permettre une telle participation à l'échelle fédérale. Cela m'ennuie énormément parce que je ne comprends pas ce que nous perdrions si nous avions un comité constituant ou une assemblée constituante du type de la commission Bélanger–Campeau. Que risquerions–nous? Le gouvernement peut encore nommer les personnes les plus compétentes au sein des divers groupes, c'est–à–dire des représentants non élus qui sont très qualifiés.

J'ai été impressionné par le Groupe des 22 qui a présenté des propositions se rapportant surtout à la décentralisation, mais aussi sur d'autres sujets. Je me faisais la réflexion que ces représentants non élus avaient vraiment des idées excellentes. J'ai réellement eu l'impression, tout comme aujourd'hui d'ailleurs, que si nous pouvons nous brancher sur les Canadiens et obtenir ces renseignements, nous pouvons non seulement relancer le processus et bien servir la démocratie, mais également obtenir de bons renseignements et des points de repère sur lesquels nous fonder.

Lorsque les gens participent de cette façon, ils voient le processus fonctionner et y croient. Un des problèmes avec l'Accord du lac Meech, et je pense que nous avons ici une occasion de dissiper un mythe, c'est que ce processus semblait se dérouler à huis clos. J'ai souvent entendu dire: «ces 11 hommes qui ont créé la Constitution dans une pièce close, une nuit», mais ce n'est pas exactement la vérité. Il y a réellement eu beaucoup de consultations pendant de nombreuses années. Cela n'a pas été un marché conclu derrière une porte close, mais c'est ainsi que les Canadiens ont perçu la chose—et nous avons dit qu'en politique, la perception et la réalité ne font qu'un. C'est donc ce que les gens ont cru.

Nous devrions faire de la perception une réalité en créant un comité élargi, comme le Québec l'a fait, et en faisant participer ces gens. Je sais qu'il ne sera pas parfait, car qui serait le représentant par excellence des autochtones, des femmes, des personnes âgées et ainsi de suite? Mais nous devons faire cet effort, sinon, nous nous sous–estimons et nous sous–estimons certes le Canada.

Il y a des Canadiens qui veulent participer.

Je voudrais répondre aux propos du député libéral d'Ottawa—Vanier, qui a dit que, dans sa forme actuelle, la motion permettrait tout cela.

La motion permettra de faire participer les Canadiens et le gouvernement pourra s'adresser à ces représentants et en obtenir des renseignements, mais ce n'est pas ce dont je parle. Je parle de membres du comité ayant un pouvoir et une capacité de partager le pouvoir, de gens qui sont assis à la table et qui négocient, qui parlent de ce qu'ils estiment important dans une constitution et qui ont directement leur mot à dire, au lieu d'être simplement félicités après avoir été consultés, et qui doivent ensuite retourner chez eux parce qu'on n'a plus besoin d'eux. Je parle de gens qui devraient avoir directement leur mot à dire dans la création d'une constitution qui appartient à tous les habitants du Canada. C'est à la fois la perception et la réalité que nous voulons créer.

Je ne crois pas que cela soit si difficile d'y arriver, comme je l'ai déjà dit. Il nous suffit d'élargir les paramètres et d'ajouter à la motion du gouvernement une assemblée constituante officielle ou un comité constituant. Je suis persuadé que nous pouvons sérieusement envisager une telle option. Ce dont nous ne voulons pas, c'est que l'on consulte les gens d'une manière inconséquente, sans qu'ils aient en réalité de pouvoir, que l'on se serve d'eux et dans une certaine mesure, que l'on abuse d'eux.

Quant à la composition du comité, le nombre de membres qui en fait partie, soit 15 députés élus, 10 sénateurs non élus, ce n'est pas beaucoup. Or, si l'on a l'intention de rédiger les règles d'une constitution, avec laquelle nous devrons vivre pendant des années tout en tâchant de faire face à la menace du séparatisme du Québec, il faut faire preuve de plus de sérieux et ne pas confier pareille tâche uniquement à 15 parlementaires et à 10 sénateurs non élus.

Je n'ai aucune objection à la présence des sénateurs en tant que tels. J'estime simplement que si des personnes non élues en font partie, il faut que des personnes qu'ils représentent soient également présentes, des personnes qui possèdent certaines compétences dans leur sphère d'intérêt. Ces temps-ci, nous parlons de plus en plus de décentraliser les services gouvernementaux et la prestation de ces services, de même que la façon de diriger. Je pense qu'une bonne façon de manifester notre bonne volonté à la population du Canada serait de lui demander de prendre part activement à cette commission.

Je ne crois que le fait d'opter pour cette façon de procéder plutôt que pour la solution proposée par la motion du gouvernement causera de nombreux problèmes au gouvernement. Tout ce que le gouvernement a à faire, comme je le disais, c'est d'amender sa motion et de faire un effort pour mettre sur pied un comité constituant, lui donner les pouvoirs nécessaires et s'assurer qu'il est composé de gens représentatifs de leur milieu qui sont particulièrement compétents dans leur domaine.

Je tiens maintenant à répondre à mon collègue d'Ottawa—Vanier qui a reproché au NPD de faire bande à part et de manquer d'esprit d'équipe. Ce reproche me touche particulièrement parce qu'on me l'a adressé quand j'étais aux États-Unis et que j'étais contre la guerre du Viêt-Nam. J'avais beau dire pourquoi je m'opposais à cette guerre, on ne me laissait pas le choix. C'était la patrie ou l'exil. Si je n'étais pas pour la patrie, j'étais nécessairement contre elle. Alors, je suis parti parce que j'étais contre la guerre.

Aujourd'hui, cependant, je n'ai pas l'intention d'abandonner ce débat. C'est un débat essentiel sur la démocratie et sur l'exercice du pouvoir par le peuple. Sur une question aussi importante que la Constitution. Je ne peux pas croire que je suis en train de plaider en faveur d'une assemblée constituante ou d'un comité constituant qui serait comme une commission Bélanger-Campeau élargie, devant un gouvernement composé d'un grand nombre de députés du Québec. Je ne peux pas croire que je suis obligé de leur expliquer ce qu'ils devraient connaître presque d'instinct et de leur rappeler que nous avons fait la même chose au Québec. Nous ne sommes pas obligés de faire comme les autres. Il nous suffit d'expliquer pourquoi il serait logique et pragmatique de la part du gouvernement d'établir une assemblée constituante ou un comité constituant.

• (2000)

Une assemblée constituante nous permettrait de faire appel à des dirigeants des caisses populaires et des syndicats. Au Québec, en particulier, nous pourrions y nommer des gens de la base qui veulent participer.

Je ne crois pas un instant que la souveraineté soit inévitable, comme mon collègue de Saint-Denis l'a dit plus tôt. Je ne crois pas que la séparation du Québec soit inévitable.

Je crois qu'en incluant des gens du Québec qui sont compétents dans leurs domaines respectifs, nous pouvons régler le problème de la menace séparatiste. C'est la meilleure façon de le régler. C'est mieux que de se lancer

des insultes à la Chambre ou entre partis et de dire: «Vous devez suivre les règles du jeu. Vous devez vous intégrer à l'équipe.» Nous ne parlons pas d'un sport d'équipe. Nous discutons de l'avenir du Canada. Je parle d'une suggestion très pragmatique, faite par mon parti, celle de réunir une assemblée constituante, un comité constituant, pour rallier le Québec et obtenir la participation de gens qui n'ont jamais eu la parole.

Je ne parle pas de m'adresser à ce que j'appelerais les professionnels de l'industrie constitutionnelle, qui viennent devant les comités et souvent—je suppose que l'on pourrait dire que ce n'est plus publier ou périr, mais témoigner devant un comité ou périr—non, je ne parle pas de ces gens, bien que beaucoup, j'en suis convaincu, soient bons et fassent un excellent travail. Je parle des gens qui, normalement, ne font pas partie de la structure du pouvoir, qui n'ont pas voix au chapitre alors qu'ils devraient en avoir une.

En conclusion, j'ajouterais qu'il ne faut pas voir la position du NPD comme sectaire et il ne faut pas considérer notre motion comme quelque chose de difficile à appliquer. Ce ne serait pas difficile. C'est faisable. C'est pragmatique. Le Québec l'a fait et nous en avons vu les fruits. Essayons. Si vous n'essayez pas et si vous dites: «C'est comme nous voulons ou pas du tout», vous nous forcez, en tant que parti, à voter contre votre façon de faire car, à notre humble avis, elle n'est pas démocratique.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je veux tout d'abord remercier le député de Chambly d'avoir eu le courage, ce soir, de donner son opinion personnelle sur le processus qui a conduit à la négociation et à la signature de l'Accord du lac Meech.

Je sais personnellement que beaucoup de gens ont présenté la signature de cet accord et les événements qui se sont produits subséquemment comme l'oeuvre de 11 hommes réunis dans une même pièce. Le député de Chambly a eu le courage ce soir de dire que c'est faux. J'utilise sciemment le terme «courage» pour qualifier son intervention, car ce faisant, il contredit directement, comme tous ceux qui sont ici le savent, le chef de son propre parti, la députée du Yukon, qui est l'une des personnes de ce pays qui ne cesse de répéter dans leurs discours et dans différentes interventions le mythe qu'il a eu le courage de braver et de détruire ce soir. Je veux le remercier d'avoir eu le courage de contredire le chef de son propre parti à ce sujet. Je pense que je partage son avis. Je sais qu'il est difficile pour un député de confronter directement à la Chambre des communes la plupart des députés de son propre parti et, qui plus est, son chef.

Cependant, je ne suis pas du tout d'accord avec lui quant à la forme que devrait revêtir la démocratie dans le cas d'une assemblée constituante. J'ai entendu des députés dire qu'il y a une certaine absence de légitimité parce qu'on forme un comité de la Chambre des communes. Je ne suis pas d'accord, vraiment pas. Les députés, en faisant ce genre de raisonnement, diminuent l'importance des principales institutions de notre pays, de nos institutions démocratiques.

La vérité, c'est que le Parlement et les députés qui y siègent, peu importe leurs tendances politiques, et cela comprend le Bloc québécois, le Parti réformiste, le Parti libéral et le Parti progressiste conservateur, sont démocratiquement élus par la population canadienne pour faire partie de cette institution qui est l'institution démocratique première de notre pays où un comité parlementaire est formé, et font leur travail. C'est comme cela que fonctionne le régime parlementaire britannique, et avec succès. Je crois que ce que nous entendons faire par l'entremise de ce comité va nettement dans le même sens.

J'ai du mal à accepter l'argumentation du député, lorsqu'il dit que nous pouvons étendre le processus alors que, en fait, force est de reconnaître que, au bout du compte, dans l'esprit de la démocratie et conformément aux institutions qui nous ont si bien servis et qui existent encore, c'est l'Assemblée nationale du Québec qui parle au nom des Québécois dans les domaines de compétence qui leur sont reconnus à l'heure actuelle.

Si nous avons aujourd'hui des problèmes, c'est parce que, lorsque nous avons rapatrié la Constitution, en 1982, on a soutenu que le gouvernement québécois de l'époque n'était pas un gouvernement légitime du fait qu'il était formé par le Parti québécois, et que, pour une raison ou pour une autre, c'étaient les députés fédéraux du Québec qui parlaient au nom de l'Assemblée nationale dans les domaines de compétence québécoise. C'est l'erreur fondamentale qui est à la source des problèmes constitutionnels que nous éprouvons à l'heure actuelle.

Quel que soit le processus choisi, les députés doivent reconnaître en fin de compte que c'est à l'Assemblée nationale du Québec de décider de quelle façon elle va agir au nom des Québécois.

Ce qui me pose un problème, c'est que l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec ont dit clairement qu'ils ne participeraient pas à une assemblée constituante. Or, cela ne plaît peut-être pas au député, mais passer outre à cette volonté reviendrait à écarter le Québec du processus. Je ne vois pas comment il peut en arriver à cette conclusion. Il parle de la Commission Bélanger-Campeau. Cette commission n'a pas proposé que l'Assemblée nationale ni le gouvernement du Québec participent à une assemblée constituante nationale. Pas du tout.

Comment le député peut-il dire cela aujourd'hui alors qu'il sait pertinemment que ce qu'il propose ferait que le quart de la population canadienne serait écarté?

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, premièrement, j'ai lu un éditorial de Lise Bissonnette, dans *Le Devoir*, qui a dit clairement que le Québec attend les offres du reste du Canada. C'est le moment maintenant, pour le reste du Canada, nous autres, le reste des provinces, de décider comment nous aimerions changer la Constitution, comment nous aimerions avoir des choses à offrir aux Québécois.

Dans l'éditorial de Lise Bissonnette, on y lit qu'il n'y a aucun problème que le Québec attende que nous arrangions nos affaires ensemble, nous, le reste du Canada. Je suis également de son avis, suite à son éditorial, que c'est justement ce que nous allons faire. Nous allons voir comment on peut améliorer la Constitution, comment on peut changer le système fédéral pour mieux accommoder le Québec.

Je ne vois aucun problème avec cela. À part cela, je me souviens, en 1981-1982, quand la Constitution a été rapatriée, et c'est vrai qu'il y a eu un coup de force contre le Québec, mais un des gars qui étaient le plus content, qui a même félicité M. Chrétien et compagnie et Trudeau, c'était qui? C'était Brian Mulroney. Lisez bien le discours de Brian Mulroney jusqu'après le rapatriement de la Constitution canadienne parce que là, vous allez voir que Brian Mulroney était dans le même bateau que Chrétien, Trudeau et compagnie.

Alors, attention quand vous parlez de coup de force. Je me souviens de ce coup de force-là. La dernière chose, monsieur le Président, que j'aimerais bien dire, c'est que je sais que c'est toujours dangereux pour un député d'offusquer ou d'aller à l'encontre de son leader. Je vais bien préciser mes mots, monsieur le Président, j'ai dit que la perception, cela fait la réalité. Et la perception, c'est la perception de onze individus qui ont travaillé pour le lac Meech, qui ont travaillé pour les cinq conditions minimales du Québec et nous avons eu l'impression qu'il ne s'agissait rien que de ces gens-là. Mais en réalité, ce n'était pas cela. Mais c'est l'impression que mon leader et plusieurs membres de mon parti, de même que la plupart des Canadiens ont eue.

Alors, cela n'a pas pris tellement de courage. Je voulais juste clarifier les choses.

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Très bien, monsieur le Président. J'aimerais demander à mon collègue s'il reconnaît que le véritable porte-parole pour le Québec, actuellement, c'est l'Assemblée nationale, c'est M. Bourassa qui est le premier ministre et M. Parizeau qui est le chef de l'opposition.

• (2010)

M. Edmonston: Monsieur le Président, avec plaisir. Je trouve que le véritable porte-parole maintenant pour le Québec, c'est l'Assemblée nationale, bien sûr. Aucun problème avec cela, mais ce n'est pas juste M. Parizeau, c'est tous les partis politiques qui composent l'Assemblée nationale. Et finalement, je pense aussi aux gens qui sont élus ici au Parlement, que ce soit le Bloc québécois, que ce soit le seul député néo-démocrate du Québec, ou les Libéraux, ou les Conservateurs. Eux aussi représentent le Québec, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je suis heureux que la Chambre soit enfin saisie de cette motion et que le gouvernement ait finalement proposé un mécanisme visant à résoudre l'impasse constitutionnelle qui depuis plus d'une année mine la volonté du pays. Je suis également heureux que le ministre responsable des Affaires constitutionnelles ait finalement lancé, comme il le déclarait dans son allocution de ce matin, la ronde Canada du renouvellement du pacte canadien.

Nous pouvons toujours ergoter, discuter du nombre de membres qui devraient constituer le comité, de la date où le comité devrait faire rapport. Les députés de ce côté de la Chambre ont d'ailleurs fait des suggestions à ce sujet. Nous avons fait des recommandations sur le processus que le comité devrait entreprendre, et nous avons également fait des suggestions constructives sur la façon de s'y prendre relativement à ce processus important et critique du renouvellement de la Constitution.

Mais ce qui importe, et notre chef le dit depuis des mois, c'est que les Canadiens s'attèlent à la tâche de résoudre cette impasse constitutionnelle.

Selon moi, ce n'est pas le fondement du changement constitutionnel qui mine la volonté du pays depuis des mois. En effet, en examinant les points qui distinguent entre elles les régions du Canada ou encore les Québécois des autres Canadiens, les Canadiens de l'Ouest de ceux de l'Est, les autochtones des autres Canadiens, on se rend compte que ce qui nous divise comme peuple n'est pas très profond sur le plan constitutionnel. Nous devons démontrer la volonté de résoudre ces différences. D'ailleurs, les différences constitutionnelles sont vraiment minimes quand on les place dans un contexte plus général.

L'un des paradoxes auxquels font constamment référence les observateurs de la scène politique canadienne, qui voient les Canadiens et leurs gouvernements se compliquer la vie avec leurs disputes constitutionnelles, comme ils le font depuis maintenant plusieurs mois, l'un des paradoxes qui ne cessent de surprendre les observateurs est qu'un pays comme le Canada, si riche de ressources de toutes sortes, qui fait l'envie du monde entier, auquel des millions de gens de tous les pays donneraient volontiers tout ce qu'ils ont pour avoir le privilège d'y vivre, aux frontières duquel les réfugiés font la queue au point d'en engorger le système d'admission et attendent des années dans l'espoir d'être autorisés à s'y établir, un pays aux perspectives si brillantes consacre autant d'énergie à de perpétuels affrontements à propos de menus détails constitutionnels plutôt insignifiants. Un grand nombre des problèmes que nous connaissons n'ont pris l'ampleur qu'ils ont qu'après avoir été mêlés au débat constitutionnel.

Je crois qu'en fait, c'est à cela qu'il faut attribuer une grande partie des difficultés que nous éprouvons en tant que société depuis plusieurs mois et peut-être même depuis plusieurs années, car je crois que la période qui a précédé l'échec de l'accord du lac Meech en a fourni un exemple éloquent.

À mon avis, ce qui est arrivé, c'est qu'en tentant—et je crois que nous devons reconnaître que le premier ministre a fait une tentative sincère—en tentant, dis-je, de ramener le Québec dans la famille constitutionnelle, le premier ministre a fait monter les enchères si haut et a tellement insisté sur les conséquences d'un échec que, premièrement, il est devenu virtuellement et même effectivement impossible de s'entendre et, deuxièmement, que les conséquences, les retombées de cet échec ont été si traumatisantes que les Canadiens ont mis des mois à se remettre de l'aventure. En fait, je crois que c'est l'un des faits regrettables qui ont marqué l'affaire du lac Meech.

Dans les mois qui ont suivi l'échec de l'accord, les discussions ont, à mon avis, entretenu l'acrimonie des Canadiens parce que le Québec, qui a évidemment très mal pris ce rejet, a abandonné le dialogue.

Il importe donc d'établir enfin un mécanisme—n'importe lequel—pour relancer le débat. Je conviens que celui-ci n'est sans doute pas parfait, mais au moins, il existe, et il nous permet d'étudier les éléments de base de la réforme constitutionnelle et, je crois, de les dédramatiser, afin—comme nous l'avons si souvent souhaité et comme notre chef l'a si souvent préconisé—que cette affaire devienne de l'histoire ancienne et que nous puissions enfin nous attaquer aux autres problèmes plus graves de notre pays.

[*Français*]

Je voudrais parler pour quelques instants, monsieur le Président, en tant qu'Acadien. Comme vous le savez, un aspect très important de toutes ces discussions constitutionnelles a trait à l'aspect de la culture et surtout du désir chez les Québécois et Québécoises de pouvoir avoir le contrôle sur la protection de leur langue et de leur culture.

Monsieur le Président, je peux très bien comprendre d'où vient le désir de maîtriser les leviers du pouvoir en ce qui concerne la langue et la culture et le désir chez les Québécois de protéger leur langue et leur culture. Moi je ne suis pas Québécois. Je suis Acadien et nous avons vécu une bataille constante depuis quatre siècles au Canada pour maintenir notre langue et notre culture. Nous avons maitenu notre langue et notre culture à travers des circonstances très difficiles. Les gens qui connaissent l'histoire du Canada connaissent aussi la déportation des Acadiens et le fait qu'on était dispersé à travers les États-Unis et on a été obligé de revenir chez nous dans des différentes parties des Maritimes et ce que cela a créé pour la survivance de notre population.

Aussi, moi je viens d'une partie du Cap Breton qui depuis même trois générations a vu la langue française qui était parlée couramment dans certains villages du Cap Breton. On l'a vue disparaître. On était constamment obligés de se battre pour continuer à maintenir notre langue dans nos petits villages chez nous.

• (2020)

Par exemple, ma grand-mère et mon grand-père maternels ne parlaient pas anglais. Ma mère et mon père parlaient français, mais moi, beaucoup moins que mon grand-père et ma grand-mère. Nous de notre génération, dont moi-même, mes soeurs et mes frères, mes cousins, notre génération, on était presque complètement assimilés. On ne parlait pas français du tout. J'ai été obligé de réapprendre le français que je ne parlais pas quand j'étais plus jeune.

Tout cela pour vous dire, monsieur le Président, qu'on a vécu le problème de l'assimilation et qu'on le vit tout le temps en dehors du Québec et à l'intérieur du Canada. Je peux vous dire que c'est grâce aux programmes et grâce à la volonté du gouvernement central du pays qui s'appelle le Canada qu'on a pu, dans notre coin de pays, préserver notre langue et notre culture et maintenir la langue vivante et fière chez nous.

Je pense qu'il ne faut pas oublier cela, surtout lorsqu'on parle de préserver le français, ce que tout le monde veut au Canada. Je pense que tout Canadien est fier du fait qu'on est une société qui possède deux langues officielles et on est fiers de cela parce qu'on sait, partout au Canada, que ce fait nous rend distincts en tant que société et aussi que cela aide à préserver la langue et la culture au Québec.

Si les francophones hors Québec réfléchissent sérieusement au but avec lequel tout le monde est d'accord, de préserver leur langue et leur culture, ils verront, comme d'autres ont également vu, que de faire partie d'un Canada fort, d'un Canada qui possède ces deux langues, c'est une manière et la seule de maintenir la société francophone au Québec autant qu'à l'extérieur du Québec. C'est une des raisons, c'est une des choses qui provoquent le débat constitutionnel.

Toutefois, je pense qu'il faut quand même éviter de trop dramatiser l'aspect constitutionnel de la chose. Il faut penser plutôt au but essentiel et le but qu'on partage tous et moi-même qui viens de l'Acadie et les gens du Québec, les francophones qui viennent de l'Ontario et de l'ouest du Canada, de même que les Canadiens non francophones, c'est le fait qu'on veut rester ensemble, qu'on veut maintenir notre acquis, lequel est les deux langues officielles et la multiplicité de cultures qui viennent chez nous pour augmenter, pour enrichir notre société.

Monsieur le Président, j'espère que pendant cette période de renouvellement constitutionnel, tous les Canadiens, non seulement ceux et celles qui sont ici dans cette Chambre, mais ceux et celles qui vivent à travers tout le Canada, vont pouvoir trouver le moyen d'utiliser et de se servir des mécanismes en place pour mettre cette période de modification constitutionnelle derrière nous pour qu'on puisse passer à autre chose, pour qu'on puisse relever les défis du prochain siècle et du prochain millénaire au Canada et dans le monde.

Nous avons des problèmes, dont les difficultés par exemple que les autochtones vivent au Canada actuellement et les difficultés de la pauvreté et de l'isolement dans notre société. Ces sont des difficultés qui vont bien au-delà des problèmes constitutionnels. Ce sont des difficultés que les Canadiens seront obligés, peu importe la nature de nos institutions, cela ira chercher chez les Canadiens une nouvelle volonté de vouloir vivre ensemble. Et peu importe ce qui arrive avec le Québec, dans tout cela, il va falloir qu'on puisse vivre ensemble. Je pense que si on regarde la prochaine étape de notre histoire dans cette optique, on va parvenir à résoudre nos problèmes constitutionnels, parce que, quant à moi, fondamentalement, ils ne sont pas si difficiles que cela. Il s'agit d'avoir une volonté de vouloir les résoudre. Et si on a cette volonté-là, en tant que Canadiens, je pense qu'on peut maintenir notre société, maintenir notre pays uni et passer aux prochains défis qui, à mon avis, sont beaucoup plus intéressants et beaucoup plus d'actualité que de fignoler avec des phrases constitutionnelles ou avec des textes constitutionnels. Je pense que c'est le temps maintenant de résoudre ce problème une fois pour toutes et de passer à de véritables défis pour notre société.

Alors, c'est pour cette raison-là que je suis content que le ministre responsable du dossier constitutionnel ait au moins finalement fourni un modèle de renouvellement constitutionnel. On sait que ce n'est pas parfait. Je pense qu'on va essayer de l'améliorer, mais on va travailler avec et puis on va essayer de l'utiliser pour les fins de parvenir à une solution à cette impasse.

[*Traduction*]

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de féliciter mon collègue et ami pour l'excellent discours qu'il vient de présenter à la Chambre dans les deux langues officielles.

Des voix: Bravo!

M. Comuzzi: On voit par les acclamations à quel point ses propos ont été appréciés.

Dans toutes les questions dont nous débattons à différents moments, il y a des choses avec lesquelles nous sommes d'accord et d'autres avec lesquelles nous ne le sommes pas, d'un côté et de l'autre de la Chambre. Je suis sûr que mon collègue serait d'accord pour dire que, parmi les institutions qui sont actuellement examinées au pays, il y en a beaucoup qui devraient être modifiées afin

que nous puissions arriver à créer un Canada meilleur, plus souple et plus efficace.

Les choses sur lesquelles on ne s'entend pas, alors que le Canada est sur le point de fêter son 124e anniversaire, c'est que nous avons créé en 124 ans un pays qui respecte les personnes âgées, un pays qui a pu mettre au point un régime d'assurance-maladie complet, un pays qui a pris part à deux guerres mondiales et à la guerre de Corée et qui respecte et honore ses anciens combattants, un pays qui a derrière lui 124 ans d'une glorieuse histoire.

Je me demande si mon ami pourrait commenter le fait que nous n'ayons pas honte, à cette époque particulière de notre histoire, de consacrer tellement de notre temps et de celui de la Chambre à discuter de questions constitutionnelles, jusqu'à ce que ça nous sorte par les oreilles, plutôt que de discuter réellement des valeurs importantes pour les Canadiens.

Je pense par exemple des moyens de sortir le pays de la récession, de créer des emplois, de faire en sorte que le Canada recommence à marcher rondement. Je pense que ce sont là les questions qui comptent actuellement pour le pays.

J'aimerais que mon ami me dise ce qu'il en pense parce que, comme il l'a dit, une fois que ces questions seront réglées, je suis sûr que le pays pourra régler toutes les autres; dès que les choses se seront mises en branle, on notera des progrès et on retrouvera l'élan qui a fait de nous un grand peuple depuis 124 ans, et qui nous servira pendant encore 124 ans.

• (2030)

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je veux remercier le député de ses bonnes paroles et de ses observations. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il dit. Je crois que les questions constitutionnelles accaparent beaucoup trop de notre temps au Canada. Monsieur tout-le-monde quant à lui se préoccupe beaucoup plus de questions comme l'emploi, l'économie, la recherche d'un emploi et la prise de décisions financières fondamentales, que de la Constitution.

J'aimerais développer un peu certains points parce que je crois qu'au Canada, à cette étape de notre histoire, alors que nous terminons le XXe siècle et amorçons le prochain, nous ratons en un sens notre rôle et notre place dans l'histoire en consacrant trop de nos énergies aux questions constitutionnelles, alors qu'il y a des problèmes mondiaux que le Canada est si bien placé pour régler.

Une voix: Bravo!

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Par exemple, nous avons la réputation d'etre une nation de gardiens de la paix. Le Canada est considéré dans le monde entier comme un pays qui peut résoudre ses propres conflits ainsi que d'autres au Moyen-Orient, en Asie et ailleurs dans le monde et qui pourtant chez lui est tourmenté par des problèmes constitutionnels beaucoup moins graves.

Nous faisons face dans le monde à une situation où l'environnement de la planète subit des assauts de toute parts. Ici au Canada, l'un des pays les plus vastes au monde et l'un des plus propres et des plus prometteurs sur le plan écologique, nous sommes tenus historiquement de donner l'exemple et d'assurer un avenir durable à toute l'humanité. En gaspillant notre énergie à liver ces batailles constitutionnelles, nous ne faisons pas que refuser d'admettre notre responsabilité à l'égard de nous-mêmes, nous renions celle que nous avons à l'égard de l'humanité. Je crois que c'est dans cette perspective que nous devrions envisager nos discussions constitutionnelles.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, j'ai été très intéressé d'entendre la question posée par mon collègue de la circonscription de Thunder Bay—Nipigon qui estime que les Canadiens moyens se soucient avant tout de leur situation économique et qu'une grande partie du débat constitutionnel est motivé, au Québec comme ailleurs, par une vive inquiétude à propos des répercussions des mesures du gouvernement sur leur vie quotidienne.

Pourtant, selon le gouvernement on va avoir un comité constitutionnel composé de 25 membres dont 10 seront des sénateurs et le reste se composera d'une majorité de députés qui ont l'appui d'au plus 15 p. 100 de la population. Et même la proposition libérale suggérerait d'ajouter encore cinq membres, mais en laissant toujours à ce comité une majorité de sénateurs non élus et d'hommes et de femmes qui sont responsables de la crise que connaissent les Canadiens et les Canadiennes dans leur vie quotidienne.

Par conséquent, je demande au député s'il ne conviendrait pas mieux pour apporter des changements constitutionnels d'avoir une assemblée constituante qui éliminerait la méfiance que les Canadiens ressentent certainement à l'égard des politiciens. J'aimerais avoir son avis au sujet d'une assemblée constituante et je le prierai de défendre toute autre solution, étant donné ces faits qui vont conduire les Canadiens à remettre en doute la validité du processus constitutionnel qui doit commencer avec la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): La première chose à dire est que les parlementaires ont pour première responsabilité de faire leur travail, et il s'agit bien de cela ici. J'espère qu'en tant que député il sera disposé à faire son travail.

Une voix: Il a été élu pour cela.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Deuxièmement, nous savons tous que c'est la ronde du Canada et nous voulons que toutes les régions du Canada y participent. Or, nous savons que l'assemblée constituante ne ferait pas participer le Québec. Or, le mécanisme que nous proposons permettra à toutes les régions du Canada, y compris le Québec, de participer et pour cette raison, nous devrions lui laisser une chance et lui permettre de réussir.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, la Chambre est saisie d'une motion très importante et très intéressante.

Elle porte sur la création d'un comité chargé d'examiner, en vue de présenter des recommandations au Parlement et au gouvernement du Canada, des propositions relatives au renouvellement du Canada.

Vous vous souvenez tous que le document original avait été accepté par toutes les provinces, il avait été signé par l'ancien premier ministre de Terre-Neuve, l'honorable Brian Peckford

Il comportait un article prévoyant un examen annuel de la compétence du gouvernement fédéral à l'égard de l'une de nos ressources primaires, les pêches. Par la suite, cependant, après la signature du document, cet article fut supprimé et n'y figure plus. Il a été supprimé parce que certains premiers ministres provinciaux étaient d'avis, après avoir eu, disaient-ils, des consultations avec l'industrie de la pêche, qu'on ne devrait pas remettre en question la compétence du gouvernement fédéral dans ce domaine.

Je tiens à dire qu'il faut soumettre cette question à un nouvel examen. Elle doit faire l'objet d'un examen impartial de la part des députés et des sénateurs qui feront partie du comité, en prenant en considération qu'il est constitutionnellement peu pratique d'avoir des gouvernements provinciaux qui ont l'entière compétence à l'égard des usines de transformations de poisson et un gouvernement fédéral qui à l'entière compétence en matière de poisson.

Autrement dit, en vertu de notre Constitution, tout ce qui se passe sur terre relève totalement de la compétence provinciale, et tout ce qui se passe dans l'eau ou sur l'eau, dans l'océan, relève totalement de la compétence fédérale.

Le problème que nous connaissons aujourd'hui au Canada, dans le secteur primaire des pêches, c'est que des usines de transformation de poisson relevant de la compétence fédérale en vertu de la Constitution doivent fermer leurs portes parce que le gouvernement fédéral réduit les quotas de pêche, c'est-à-dire le volume de poisson dont on peut approvisionner ces usines pour les garder en activité. C'est manifestement une situation intenable.

Les gouvernements provinciaux, dit-on, sont allés trop loin en approuvant depuis dix ans la construction de nombreuses usines de transformation du poisson le long des côtes de l'est du Canada.

• (2040)

De l'avis de nombreux experts, s'il y a tant d'usines de transformation en difficulté qui finissent par devoir fermer leurs portes, c'est parce que les gouvernements provinciaux sont entièrement responsables de la délivrance des permis pour les installations côtières.

Quant à la pêche, ce sont les fonctionnaires du gouvernement fédéral qui décident tout. Ils déterminent les quotas. Ils déterminent combien de poissons seront pêchés par les pêcheurs canadiens, par quels bateaux, par quelles sociétés et de quelle façon.

Autrement dit, le gouvernement fédéral détermine chaque année si les usines de transformation de poisson seront ouvertes ou non au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard à Terre-Neuve et en Colombie-Britannique. Le gouvernement fédéral est entièrement responsable de cela.

L'autre jour, j'ai appris une bonne nouvelle pour le secteur des pêches au Canada. Je dois ici féliciter le gouvernement fédéral. Je n'ai jamais félicité le gouvernement actuel pour quoi que ce soit qu'il ait fait dans le secteur des pêches parce que, comme vous le savez, je suis contre le fait que le gouvernement délivre des permis de pêche à des pays étrangers pour qu'ils viennent pêcher dans notre zone de 200 milles.

Voici ce qui est arrivé l'autre jour. Juste avant que le premier ministre se rende en Allemagne, le gouvernement canadien a décidé de ne plus délivrer de permis de pêche aux bateaux allemands qui pêchaient dans notre zone de 200 milles. Cela n'a peut-être pas l'air d'une annonce importante. En fait, l'annonce n'a jamais été faite et, même aujourd'hui, si on demandait au ministre des Pêches à la Chambre pourquoi l'Allemagne ne peut plus envoyer de bateau de pêche à l'intérieur de la zone de 200 milles, il essaierait probablement de donner une excuse pour justifier cette décision du gouvernement fédéral.

Donc, je dois quand même féliciter le gouvernement d'avoir pris cette décision. Je vais vous dire comment cela s'est passé il y a environ deux semaines. Normalement, sept chalutiers-usines de la flotte allemande ont des permis pour pêcher 9 000 tonnes de poisson à l'intérieur de la zone de 200 milles. Ces sept permis se trouvent à St. John's, à Terre-Neuve. Je signale que 9 000 tonnes de poisson, c'est à peu près ce qu'il faudrait pour approvisionner une usine de transformation dans l'est du Canada.

L'an dernier, lorsque la question de la réunification posait des problèmes en Allemagne, la flotte allemande n'est pas venue chercher ses sept permis. Il y a eu beaucoup de confusion. Les quotas étaient inscrits au nom de la République démocratique allemande. Alors les Allemands ne sont pas venus chercher leurs permis au port de St. John's, ceux-ci sont restés inutilisés. Les Allemands n'ont même pas pêché ce qu'on appelle le quota de la NAFO, soit 485 tonnes métriques de sébaste qu'ils peuvent pêcher dans la zone 3-LN, une zone qui chevauche la zone de 200 milles au large de la côte est de Terre-Neuve.

Cette année, cet été, il y a un grand changement. Le gouvernement fédéral a donné des ordres: on ne délivre plus de permis à la flotte allemande.

M. McCurdy: Monsieur le Président, je me casse la tête à essayer de comprendre ce que les quotas de poisson ont à voir avec la modification de notre Constitution et la structure du processus devant être utilisé à cette fin. N'y a-t-il pas cette règle de la pertinence que les parlementaires doivent respecter lorsqu'ils prennent part à un débat?

M. Nicholson: Je partage les mêmes craintes que le député de Windsor—Sainte-Claire et je songeais moi-même à invoquer le Règlement pour la même raison lorsque le député s'est mis à féliciter le gouvernement fédéral. Je crois que la Chambre consentirait unanimement à le laisser au moins aller au bout de cette idée avant de l'obliger à en revenir à la Constitution canadienne.

Le président suppléant (M. Paproski): Les propos du député ne me posent aucun problème, et je sais qu'il est sur le point d'établir le lien avec le sujet à l'étude aujourd'hui. Le député de Gander—Grand Falls a la parole.

M. Baker: Je vous remercie, monsieur le Président. Je me permets d'ajouter, pour les députés qui pourraient se demander ce que cette question a à voir avec la réforme constitutionnelle, qu'on dit que le poisson est bon pour l'intelligence.

Je conseillerais aux députés de la Chambre, du moins à certains, de manger plus de poisson. S'ils le faisaient, ils se rendraient compte qu'en vertu de la proposition originale, c'est-à-dire l'entente constitutionnelle originale qui a précédé l'échec du lac Meech, toutes les provinces du Canada, tant celles de l'Est que de l'Ouest, avaient signé un document dans lequel il était clairement énoncé que la question de la compétence dans le secteur des pêches ferait partie de la nouvelle formule constitutionnelle, et qu'à la fin de chaque année, une rencontre des premiers ministres aurait lieu afin que ceux-ci discutent expressément de cette question. C'est ce que prévoyait la proposition originale. Je fais valoir que cette question est certainement pertinente à tout débat sur la Constitution.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Monsieur le Président, comme je l'ai dit, j'étais en train de féliciter le gouvernement fédéral pour ce que le ministre des Pêches et Océans a fait l'autre jour. Celui-ci ne l'admettra pas, probablement parce qu'il pense qu'il pourrait se retrouver dans une situation délicate. En effet, nous avons ces belles discussions avec le nouveau gouvernement de l'Allemagne et, en même temps, nous annulons tous leurs permis de pêche. Voilà pourquoi aucune annonce n'a été faite. Je signale simplement cette question parce qu'elle n'a jamais été rendue publique, et pour montrer ce que le gouvernement fédéral peut faire pour donner suite à la demande formulée par les premiers ministres provinciaux.

Pourquoi cette disposition a-t-elle été incluse dans l'entente constitutionnelle originale qui a été signée par chaque premier ministre provincial? Parce qu'il existe un grave problème de compétences, entre ce qui est dans la Constitution maintenant et ce qu'on trouve dans la législation canadienne et ce qui devrait s'y trouver. Les premiers ministres des provinces le savent fort bien, on ne peut pas avoir un niveau de gouvernement, soit les provinces, qui décide du genre d'industries qu'une région peut accueillir, et un autre niveau de gouvernement, le fédéral, qui décide du genre de poissons que les pêcheurs peuvent attraper.

Voilà qui m'a pris beaucoup de temps.

Pour revenir au point que je voulais faire valoir, je dois admettre, après avoir vérifié les tableaux pour cette année, que les Allemands possèdent encore des permis de pêche à l'extérieur de la zone de 200 milles que leur a concédés la NAFO. Cependant, le gouvernement a décidé de ne pas leur accorder de permis de pêche à l'intérieur de cette zone.

Je vous signale la chose, parce que ce pays pêche 9 000 tonnes de poisson et que ces ressources pourraient permettre à des usines à poisson, approuvées par la province, de survivre dans l'est du Canada. Le problème que nous avons sur terre est lié au fait que sept autres pays étrangers peuvent aujourd'hui, grâce au ministère des Affaires extérieures et au ministère fédéral des Pêches, pêcher leur contingent de poisson à l'intérieur de la zone de 200 milles, poisson qui pourrait permettre à des usines approuvées par les provinces de survivre.

• (2050)

Voilà pourquoi je félicite les rédacteurs de l'avant-projet de ce nouvel accord constitutionnel, et je ne veux pas en attribuer le mérite à un premier ministre provincial en particulier, car je crois que tous les premiers ministres ont reconnu qu'il s'agissait d'une question grave qui ne pourrait être réglée que dans le cadre de négociations constitutionnelles.

Pourquoi organiser des discussions constitutionnelles sur les dépenses publiques, la levée de fonds, si on ne peut pas discuter de l'une des industries probablement les plus importantes de l'est du Canada et examiner la façon dont elle est dirigée par deux niveaux de gouvernement qui ne connaissent pas les mesures que l'autre prend?

L'industrie elle-même, c'est-à-dire les sociétés qui oeuvrent dans ce secteur, accepte mal que l'accord constitutionnel prévoie l'examen continu des compétences en ce qui concerne le contingentement du poisson.

Je proposerais donc que ce comité tienne des audiences, auxquelles seraient convoqués nos pêcheurs et les travailleurs des usines de poisson, et qu'il étudie la question des compétences relatives au contingentement du poisson.

Je ne sais pas si le député a parlé d'audiences (hearings) ou de hareng, mais même le hareng est important, car de nombreux pays étrangers ont droit d'en pêcher une certaine quantité à l'intérieur de la zone de 200 milles.

Je crois qu'il faudrait réexaminer toute la question, et ce malgré peut-être les objections de certains représentants de l'industrie et même de quelques premiers ministres provinciaux, qu'un tel examen a l'air de gêner.

J'estime, quant à moi, que c'est une question extrêmement importante. Il est très important de savoir si des milliers de Canadiens auront encore leur emploi l'an prochain, si des milliers de pêcheurs pourront encore vivre de la pêche.

Ces questions, que peut examiner un comité chargé d'étudier la Constitution, apportent une dimension humaine aux négociations constitutionnelles, car je vous dirai très franchement que le simple citoyen se dit de nos jours: «Si les politiciens pouvaient seulement se la fermer, nous n'aurions pas de problèmes avec la Constitution.» C'est ce que pensent la majorité des Canadiens.

Ils se plaignent du fait qu'on a eu une commission d'enquête ici, une autre au Québec; une organisée par ce parti-là, une par l'autre parti, une par le gouvernement provincial. Un autre comité est sur le point d'être créé et ils se disent: «Si les politiciens pouvaient se la fermer, le pays ne serait pas aux prises aujourd'hui avec ce problème.»

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, j'ai été vivement impressionné par les nombreuses observations du député qui a su trouver un lien entre les poissons et les politiciens forts en gueule. J'imagine qu'il voulait parler de la méfiance que nourrissent de nombreux Canadiens quant au rôle exclusif que tiennent les politiciens dans le processus constitutionnel.

Comme il n'a finalement rien dit au sujet de la motion du gouvernement, de la motion de son propre parti ou de notre proposition concernant une assemblée constituante, je voudrais dire quelques mots à ce sujet.

notre proposition concernant une assemblée constituante, je voudrais dire quelques mots à ce sujet.

Ma question est celle de quelqu'un qui, au cours de ses voyages dans le monde entier, a constaté l'énorme respect et le grand étonnement que suscite à l'étranger la situation du Canada.

Notre pays a accompli des progrès énormes et a très bien réussi à faire de la place à deux langues officielles et à deux cultures pendant la majeure partie de son histoire, et il a réussi à se transformer en un nouveau Canada qui est beaucoup plus diversifié et qui présente beaucoup de potentiel du fait de cette diversité.

À l'instar de la députée de Western Arctic qui dit que les gens qu'elle représente ont été exclus du débat constitutionnel, je dis que moi aussi je représente des gens qui ont été tenus à l'écart. Je veux parler du point de vue de quelqu'un dont la famille était au pays avant la Confédération, bien avant celle-ci même, mais qui, pourtant, n'a toujours pas été incluse dans le processus constitutionnel.

Quelqu'un a dit que les politiciens sont les porte-parole de la population. Ils sont les porte-parole de la majorité, et les droits des minorités doivent être protégés par la Constitution, et notamment par la Charte des droits. Le plaidoyer du Québec est en fait celui d'une minorité dans notre pays, mais il y a aussi d'autres minorités dont il faut s'occuper.

À titre de député de Windsor, je représente également une collectivité majoritairement composée de ce que l'on appelle, au Canada, les nouvelles minorités.

Monsieur le Président, dans toutes les démarches constitutionnelles, il a toujours été essentiellement question d'un débat entre les deux peuples fondateurs, comme s'il s'agissait des seuls à participer au débat. Par conséquent, en 1982, j'ai été très déçu de ce que les femmes aient d'abord été exclues et qu'elles aient ensuite dû lutter pour faire inclure l'égalité des sexes dans la Charte des droits et libertés. Mais j'ai aussi été très déçu de ce que la Charte des droits issue de cette ronde de négociations ait comporté la clause de dérogation qui compromet l'égalité de certains membres de la société canadienne. Cela ne serait pas arrivé si les politiciens avaient compris qu'il ne faut pas seulement reconnaître les majorités.

Voici donc la question que j'adresse au député: Comment le comité que propose d'établir le gouvernement ou le genre de comité modifié que propose son parti garantira-t-il la participation de ces autres minorités, de telle sorte que le point de vue de ces collectivités soit toujours représenté et non pas celui de leurs partis? J'aimerais savoir comment il compte y parvenir avec ce comité et ce qu'il reproche à une assemblée constituante qui assurerait la participation et l'inclusion de ceux qui ont jusqu'à maintenant été exclus.

M. Baker: Monsieur le Président, le député a, bien entendu, soulevé de nombreuses questions. Comme tout autre député, il me faudrait des heures pour répondre à chacune d'elles.

Pour ce qui est de sa proposition concernant l'assemblée constituante, je tiens à lui dire que la première assemblée du genre a été ce que nous appelions l'Assemblée nationale, en 1947. Le député pourrait être surpris d'apprendre que je m'en rappelle très bien. En 1947, 1948 et 1949, une assemblée constituante s'est réunie à Terre-Neuve pour examiner les solutions possibles. Elle a délibéré pendant trois longues années et il y a eu des campagnes. Tous les soirs, les gens se réunissaient autour de la radio, car nous n'avions pas de télévision à l'époque, pour se renseigner sur le sujet. Nous devions toujours nous rendre chez des gens qui avaient une radio, un poste à piles. Ce n'est pas tout le monde qui avait une radio et les piles avaient une durée limitée. Il n'y avait pas d'électricité dans notre coin. Nous allions donc chez quelqu'un pour écouter les délibérations de la journée qui avaient été enregistrées sur des microsillons 78 tours et qu'on nous repassait.

• (2100)

Durant trois ans, des discussions ont eu lieu à l'assemblée constituante. Il y a eu enfin un vote final. Les délibérations étaient vraiment captivantes. Là où je veux en venir, c'est qu'après ces trois années de discussions, l'Assemblée nationale, l'assemblée constituante des représentants de tous les gens de la province, a décidé de ne même pas envisager de se joindre au Canada. Il a fallu trois ans pour cela.

Savez-vous alors comment Terre-Neuve a fini par se joindre à la Confédération? Savez-vous ce qui s'est passé, monsieur le Président? Les partisans d'une union avec le Canada ont fait circuler une pétition à l'extérieur de l'assemblée constituante et ont obtenu ensuite la permission de faire de l'union avec le Canada l'une des solutions envisagées sur le bulletin de vote dans le cadre du référendum national qui a eu lieu à Terre-Neuve.

Je tiens donc à dire au député que, dans le cas présent, c'est la seule fois que nous avons eu officiellement une assemblée constituante. Elle s'est réunie pendant trois ans et elle a rendu une décision qui ne figurait même pas sur le bulletin de vote lors du référendum qui a suivi.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je suis tenté de laisser la parole au député de Terre-Neuve.

Nous pourrions l'écouter encore trois heures. Je voudrais lui poser une question. Je n'attends pas de réponse, mais je voudrais qu'il y réfléchisse. Pendant qu'il parlait, je regardais les résultats d'un sondage selon lequel près des deux tiers des Canadiens, 68 p. 100 à l'extérieur du Québec et 57 p. 100 au Québec, croient qu'une assemblée constituante pourrait aider à ouvrir une voie constitutionnelle pour la nation.

Aux fins de ce sondage, une assemblée constituante a été décrite comme étant une assemblée composée de Canadiens provenant de toutes les régions et de toutes les couches de la société, et réunis pour formuler une proposition constitutionnelle que le Canada soumettrait ensuite au Québec. Et les premiers ministres Clyde Wells de Terre-Neuve, Frank McKenna du Nouveau-Brunswick, Bob Rae de l'Ontario et Grant Devine de la Saskatchewan ont demandé une assemblée constituante pour s'assurer que les Canadiens ne se sentiraient pas exclus des prochaines négociations constitutionnelles comme ce fut le cas lors des négociations du lac Meech.

Si j'avais voulu être méchant, j'aurais dit au député: Vous êtes un libéral. Vous êtes de Terre-Neuve. Le premier ministre Wells est un libéral. Il est de Terre-Neuve. Il veut une assemblée constituante. Pourquoi ne faites-vous pas comme le premier ministre Wells? Peut-être entendrons-nous un autre discours de trois heures sur le poisson plus tard au cours du débat.

Une voix: Son frère est vice-premier ministre.

M. Waddell: Alors, il pourra demander à son frère.

J'ai pris la parole pour parler du débat constitutionnel. C'est la première fois que je prends la parole à la Chambre pour parler de Constitution depuis le débat du lac Meech. Mon dernier discours sur le sujet remonte au jeudi 22 octobre 1987. C'est avec une certaine appréhension que je prends la parole parce qu'après ce discours et après avoir voté contre l'Accord du lac Meech, j'ai perdu mes fonctions de critique et j'ai été mis au ban de mon parti, seulement pour une brève période cependant. Je ne me plains pas. Dans certains pays, on fusille les dissidents. Je n'ai subi qu'une peine relativement légère.

Je cite le discours que j'avais prononcé:

> Permettez-moi de dire tout d'abord que j'estime moi aussi qu'il est important d'avoir la signature du gouvernement du Québec à la Constitution canadienne. Mais ce n'est pas un motif suffisant pour rejeter tout le reste dans l'ombre. La véritable priorité, c'est une bonne et saine constitution pour le Canada.

Voici ce que je disais à la fin du discours:

> Je prône la reconnaissance du Québec comme société distincte pour protéger la langue et la culture du Québec. Mais l'Accord du lac Meech fait plus que reconnaître le caractère distinct du Québec, ce qui est l'essence même de cet accord, selon moi. Quel prix a-t-il fallu payer? On a donné à toutes les provinces un droit de regard sur les domaines de compétence fédérale et sur les institutions fédérales: le Sénat, les tribunaux, l'immigration, ce mécanisme très large des conférences des premiers ministres, le retrait avec compensation et le pouvoir de dépenser.

J'avais alors conclu en ces termes:

> Ils (les Canadiens) sont plus loyaux envers le Canada qu'envers les provinces. C'est là la faille de l'Accord du lac Meech et c'est pourquoi il faut le rejeter.

Je ne serais pas tout à fait humain si je n'ajoutais pas que c'est exactement ce qui est arrivé. Je pense que nous devons faire face à la réalité et trouver des réponses aux questions suivantes: Pourquoi les Canadiens ont-ils rejeté l'Accord du lac Meech? Qu'est-ce que cela signifiait pour le pays? Qu'est-ce que cela signifiait pour le Québec? Quelle importance cela a-t-il pour le présent débat et pour le comité dont on propose la création?

À mon avis, l'Accord du lac Meech a été rejeté en raison du processus suivi et du contenu de l'Accord. Les élites du Canada anglais, notamment la Chambre des communes, c'est-à-dire les députés et les partis, étaient déconnectées de la population et la population les a vaincues.

Ce qui devait être la ronde du Québec est devenue la ronde des provinces. Pour obtenir des provinces qu'elles acceptent les cinq exigences du Québec, le gouvernement fédéral a accepté d'élargir les pouvoirs de toutes les provinces. Ce n'était pas acceptable pour le Canada anglais. On dit que le rejet de l'Accord du lac Meech a ranimé le dragon du nationalisme québécois.

Je ne crois pas que cet argument soit réellement valable. À mon avis, la situation aurait été pire si l'Accord du lac Meech avait été adopté. En rejetant cet accord, nous avons préservé la Cour suprême en tant que tribunal national et nous nous sommes assurés que la réforme du Sénat ne s'est pas traduite par rien de plus qu'un Sénat qui sert de refuge aux politicards et aux médiocres provinciaux plutôt que fédéraux. Nous avons déjoué un transfert des pouvoirs aux provinces qui aurait sapé les institutions et programmes fédéraux à leur base.

Je vous demande, et je demande également au député de Saint-Denis, y-a-t-il quelqu'un qui croit réellement que si l'Accord du lac Meech avait été adopté, les nationalistes québécois, contre lesquels il s'est battu aussi vigoureusement, que les partisans de l'indépendance auraient été contents?

À mon avis, les nationalistes veulent une refonte en profondeur de la Constitution canadienne et de la place que le Québec y occupe. Les indépendantistes québécois pour leur part veulent un état souverain et le séparatisme.

Je pense qu'il est temps que nous prenions très au sérieux le mouvement du Québec vers l'indépendance. Je pense que nous devons regarder les choses en face. Nous traversons une crise nationale et nous risquons effectivement d'être témoins de l'éclatement du Canada.

J'aimerais que le député m'écoute. Moi je l'ai écouté. Je présente une position, et je pense d'ailleurs que mes antécédents me donnent un certaine crédibilité, qui traduit les vues de mes électeurs.

Nous devons réfléchir au Canada que nous voulons et nous devons le clamer bien haut et être honnêtes avec la population. Le Canada a besoin de porte-parole qui prennent sa défense. Le premier ministre s'est avéré un négociateur raté et non un bâtisseur de pays.

Le député de Yellowhead, le ministre actuel, qui est un homme honnête et décent, prône une communauté de communautés pour le Canada. Or, cette perspective du Canada est une perspective minoritaire que l'électorat canadien a systématiquement rejetée.

Lorsque sir John A. Macdonald, Pierre Trudeau et John Diefenbaker ont fait campagne sur le thème de l'unité canadienne, ils ont été portés au pouvoir et, permettez-moi d'ajouter, avec l'appui de la population québécoise.

Je crois donc qu'il ne gagnera qu'un appui minoritaire. Les premiers ministres provinciaux songent à leur province, et non au Canada.

La proposition que nous présente ce gouvernement ce soir vise l'établissement d'un autre processus comme celui du lac Meech, qui se soldera simplement par d'autres concessions aux provinces et un affaiblissement plus marqué du fédéralisme canadien.

Nous pouvons effectuer un changement. La députée du Yukon a décrit un nouveau processus, une autre façon de procéder. Cet après-midi, à la Chambre des communes, elle a déclaré: «Nous voulons que le Canada réussisse. Cette réussite dépend de l'entière participation des Canadiens dès le début des travaux.» Elle a parlé en toute franchise.

• (2110)

Cette question a été débattue au sein même du Nouveau Parti démocratique. Nous devions d'abord clarifier notre propre processus avant de pouvoir discuter de ceux que proposeraient les autres. Le chef de notre parti a donc rencontré notre comité chargé des affaires constitutionnelles, qui était un comité de dirigeants du parti, c'est-à-dire le leader fédéral et les leaders provinciaux, et elle l'a élargi de manière à y inclure des députés fédéraux et provinciaux, des représentants de groupes de femmes, d'autochtones, de minorités et ainsi de suite. Nous avons élargi la composition de ce comité et nous avons obtenu un document meilleur.

Nous avons également mis sur pied une équipe de travail formé de membres de notre caucus et nous l'avons chargé d'étudier la réforme parlementaire. Les députés à la Chambre doivent être aveugles, s'ils ne voient pas le Parti réformiste qui discute de réforme parlementaire de même que le Bloc québécois qui se penche sur une réforme parlementaire fondalement différente, bien qu'il s'agisse néanmoins d'un changement fondamental du Parlement fédéral.

Nous avons formé une équipe de travail; nous avons rencontré et discuté avec les gens. Nous avons étudié les rapports de notre comité chargé des affaires constitutionnelles et de notre équipe de travail puis, à notre congrès national à Halifax, nous avons présenté ces rapports à la population.

J'ai dit qu'il fallait être honnête. Soyons honnêtes. Nos membres, nos militants et notre parti ne veulent pas parler de la Constitution. D'autres problèmes les préoccupent.

En Colombie-Britannique, ma province, nous avons des difficultés avec nos forêts, les revendications des autochtones et l'environnement. La Saskatchewan est aux prises avec une crise agricole majeure. L'Ontario fait face à la désindustrialisation qui entraîne une perte d'emplois. Quant aux Maritimes, elles doivent diversifier leur économie. Évidemment, il est inutile de vous rappeler les problèmes du chômage à Montréal et dans les autres régions du Québec. Il y a d'autres problèmes, c'est évident.

Demandez à n'importe quel élève du secondaire et il vous dira que l'environnement est le plus grave problème du Canada.

Je suis fier de notre chef qui a orienté notre parti dans cette direction, parce que nous devons nous occuper de

cette question de la Constitution et de cette crise nationale.

Cela fait rire les députés, mais je ne pense pas que ce soit très amusant. J'essaie de présenter une position honnête sur cette question.

Dans le débat de ce soir, le Nouveau Parti démocratique propose de mettre sur pied une assemblée constituante qui serait comme un microcosme de tous les Canadiens. Le gouvernement soutient, au contraire—et il défend sa position avec force arguments et orateurs—qu'un comité parlementaire ferait mieux l'affaire et serait plus conforme à la tradition parlementaire.

Les libéraux ont parlé, eux aussi. J'ai entendu, entre autres, le député de Papineau. Je ne me rappelle pas très bien ce qu'il a dit, mais je suis sûr de connaître sa position. Il a qualifié notre position d'oeuvre d'imagination. À vrai dire, n'avons-nous pas besoin d'imagination et de créativité, au Canada? N'avons-nous pas besoin de trouver des moyens pour donner aux Canadiens une vraie participation et un vrai pouvoir dans l'élaboration de la Constitution?

La députée du Yukon a dit que le comité parlementaire sera contrôlé par le gouvernement. Le gouvernement y détiendra la majorité et il devra suivre les instructions du gouvernement. «Encore une fois, comme elle l'a dit, les Canadiens ne seront que des spectateurs.» Nous sommes dans une situation extraordinaire. Nous faisons face à la possibilité de l'éclatement du Canada dans 18 mois et c'est en partie de notre faute.

Le premier ministre a insisté sur l'impossibilité de modifier l'accord du lac Meech. Il a dit que rejeter l'Accord équivalait à rejeter le Québec. Cette prophétie est en train de se réaliser. Je comprends que les Québecois ont été blessés et je partage leurs sentiments. Je pense, cependant, qu'ensemble, nous pouvons restructurer la Constitution et nous suggérons de nouveaux moyens d'y parvenir.

Ces nouveaux moyens comprendraient une assemblée constituante dans laquelle siégeraient des députés fédéraux et provinciaux et des représentants des villes, des chambres de commerce rurales, des autochtones, des groupes multiculturels, des femmes, des représentants du patronat et des syndicats. J'ai une grande confiance envers les Canadiens et je crois qu'ils peuvent se parler les uns les autres—comme la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe s'en est aperçue quand elle a voyagé avec le comité Beaudoin—Edwards—et je crois aussi qu'ils veulent une assemblée constituante. Ils veulent se parler les uns les autres et je pense qu'ils peuvent résoudre ces graves problèmes. Nous avons plus de points communs que de divergences, au Canada.

Et le Québec dans tout ça? L'Assemblée nationale du Québec rejette le principe d'une assemblée constituante, me direz-vous. Moi je vous réponds: «Et puis après?» Qu'importe que Bourassa, ou Parizeau, ou Bouchard, ou la presse québécoise, ou les éditorialistes rejettent cela? Qu'importe? Je fais confiance au peuple québécois. J'ai confiance en son bon sens et en son jugement. Je pense qu'il devrait se débarrasser de ses élites, comme le Canada anglais l'a fait lors du lac Meech, pour faire valoir son point de vue, car je pense qu'il veut rester au Canada, mais dans un Canada restructuré.

Nous pourrions avoir une assemblée constituante qui comprenne aussi le Québec. Je désire rappeler au gouvernement qu'il est accroché au pouvoir de façon bien précaire. Il n'a que 15 p. 100 de l'électorat. Sur le plan constitutionnel, il a le pouvoir de gouverner, et nous le reconnaissons, mais sa situation est très, très précaire. C'est le gouvernement le plus impopulaire de toute l'histoire du Canada. Le premier ministre, qui est censé diriger tout ce processus, a déjà échoué au lac Meech et, en plus de ce boulet, il est le premier ministre le plus impopulaire que nous ayons jamais eu. C'est un brasseur d'affaire, pas un bâtisseur de nation.

Nous avons besoin d'un nouveau processus. Le gouvernement a besoin d'un nouveau processus, et ce pourrait être une assemblée constituante.

Le ministre du Commerce extérieur peut bien penser que c'est drôle, mais qu'il regarde ce qui s'est passé au lac Meech, pourquoi les Canadiens ont rejeté l'accord et pourquoi nous avons besoin d'un processus qui fonctionne.

Je voudrais m'adresser maintenant à notre parti et au gens qui nous regardent à la télévision. Je pense que le Nouveau Parti démocratique peut contribuer énormément à ce débat. Tommy Douglas disait que l'unité nationale était fondée sur le principe du traitement égal pour tous et des privilèges pour personne. Je pense que nous devons nous souvenir de cela.

Les trois principaux points qu'il faut ajouter à ce débat sont les suivants. Le premier, c'est qu'il faut lutter pour l'égalité sociale et économique dans notre pays. Il faut faire ressortir le fait que ce sont les paiements de transfert, le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, les paiements de péréquation et les politiques de développement régional qui ont permis d'aplanir les inégalités économiques du pays, et on peut dire qu'il y a maintenant relativement peu d'inégalités au Canada.

Nous devons insister sur les normes nationales pour les programmes sociaux. C'est comme ça qu'on a obtenu le régime d'assurance-maladie. C'est comme ça que nous allons obtenir un régime national de garderies et des programmes nationaux dans le domaine de l'environnement. Et nous devons mener la charge sur ces fronts.

Ensuite, nous devons en même temps défendre le concept de société distincte pour le Québec. Ce ne sera pas facile, vous le savez, de dire cela dans tout le Canada. Le Québec n'est pas une province comme les autres. Il est différent depuis 1774. Le Québec est la province où la langue française est prédominante. Le Québec a son propre système juridique, le Code civil. Il a son propre régime de pensions. Il perçoit lui-même ses impôts. Il a conclu une entente spéciale avec le Canada dans le domaine de l'immigration. Il ne faut donc pas avoir peur de dire que le Québec constitue une société distincte.

Maintenant, jusqu'où faut-il aller? Si on veut faire face à la vraie question, jusqu'où faut-il aller pour satisfaire les aspirations du Québec? Je pense qu'il faut aller aussi loin qu'on peut sans sacrifier le Canada et ses institutions. Il y a donc une limite. Mais en tant que Canadien anglais qui était contre le lac Meech, je voudrais dire très clairement ici ce soir que nous voulons que le Québec continue de faire partie du Canada. Le Canada a besoin du Québec, et nous sommes prêts à faire des compromis raisonnables pour qu'il ne se sépare pas du Canada. Il va falloir une certaine dose de courage pour dire cela dans l'Ouest et dans d'autres régions du pays.

En troisième lieu, je pense que notre grande contribution à ce débat pourrait être d'insister, comme nous l'avons fait en 1981-1982, pour que les peuples autochtones aient une vraie place dans notre Constitution. C'est leur Constitution à eux aussi, et nous devrions insister pour qu'ils fassent partie non seulement de l'assemblée constituante, mais aussi de la Constitution, en reconnaissant leur autonomie politique.

Je terminerai en citant l'ancien juge Tom Berger qui déclarait, depuis la Colombie-Britannique, dans le cadre des conférences Martland qui avaient lieu à Calgary: «Je veux que le Canada survive avec le Québec. Il est important que le pays reste uni, et pas seulement pour nous. Si des gens de langues, de cultures, de races et de religions différentes peuvent cohabiter harmonieusement dans un grand État fédéral, ils pourront peut-être apprendre à vivre ensemble harmonieusement dans un monde plus vaste. Le Canada a des institutions démocratiques. Et je dis cela au Bloc québécois, nous avons des institutions démocratiques, la règle du droit et une population éduquée. Si nous ne trouvons pas de moyens de coexister, quel peuple, quelle nation le pourra?

• (2120)

Le Québec, comme le Canada anglais, a intérêt à ce que de telles idées survivent dans le monde. Je pense qu'il a raison.

J'ajouterai pour terminer que nous préconisons un nouveau processus, un processus radical, différent et créatif qui, comme le disait le député du Yukon, inclura les Canadiens, comportera une assemblée constituante, un cadre d'idées constitutionnelles. Ce processus sera soumis au Parlement—peut-être au peuple d'abord puis au Parlement ensuite—le Canada aura alors une nouvelle Constitution.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement et sans l'interrompre mon collègue de Port Moody—Coquitlam. Je dois dire que je ne suis pas de son avis, mais que je comprends que chacun d'entre nous fasse valoir sa propre philosophie politique dans le débat. Tout impartiaux que nous voulions être, nous ne pouvons nous empêcher d'être nous-mêmes.

Ce qui me déçoit dans son intervention, c'est qu'il ait si bien camouflé sa philosophie. À mon avis, sa véritable pensée politique, il l'a exprimée lors de la course à la direction de son parti, il y a deux ans, si ma mémoire est bonne. J'ai suivi le congrès à la télévision locale, ici, à Ottawa. J'ai trouvé captivant de le voir se battre pour la direction de son parti. Il avait alors déclaré qu'il fallait rejeter l'Accord du lac Meech parce qu'il compromettait l'avenir de l'État-providence.

Voilà ce qui importe pour le député. Je voudrais qu'il ait la franchise de nous dire que cette idée l'obsède, qu'il tient à préserver l'État-providence et à en assurer la pérennité, quelle que soit l'orientation du gouvernement et en dépit de l'avenir très sombre qu'il prédit au Canada, que l'État-providence est le but ultime à viser. Ce qui m'agace, c'est qu'il est là, ce soir, à répéter qu'il faut garder le Québec, alors qu'il n'y a pas encore un an, il l'a sacrifié pour ne pas ébranler la structure de l'État-providence.

Le député pourrait-il nous dire si cette idée est toujours à la base de sa philosophie, s'il tient toujours à préserver l'État-providence, quelle que soit la structure politique qui émergera des travaux de l'assemblée constituante qu'il propose, mais à laquelle presque tout le monde s'oppose, ou de tout autre organisme que nous constituerons pour arrêter la nature du système politique du Canada de demain?

M. Waddell: Permettez-moi de répondre. Le député a dit qu'il a trouvé captivant de me regarder à la télévision locale. Je suis désolé, car je ne savais pas qu'il souffrait d'insomnie et qu'il avait besoin de moi pour l'endormir.

L'important pour moi, ce n'est pas l'État-providence. Il ne fait aucune doute que je suis partial et que j'ai des partis pris. Je tiens à mes positions que je vais énoncer à l'instant. Je veux sauvegarder un Canada civilisé.

Une voix: Bravo!

M. Waddell: Voilà ce que je veux sauvegarder. J'estime que le Canada est un pays civilisé et je crois franchement que le gouvernement au pouvoir est en train de le détruire. À mon avis, la combinaison du lac Meech, de la décentralisation des pouvoirs en enlevant par le fait même les pouvoirs du gouvernement national, de l'entrée des provinces dans les institutions fédérales, de la prise du contrôle du Sénat et des tribunaux, de l'institutionnalisation des conférences des premiers ministres, et le reste, tous ces facteurs confondus mettront le gouvernement fédéral dans l'incapacité de fonctionner.

Voilà ce que son parti veut faire. Le gouvernement croit dans le fait de donner toute la place au capital et de réduire celle du gouvernement. Voilà la position du député, son parti pris. Voilà ce que veut son gouvernement. Les Canadiens disent que le premier ministre n'a pas de vision. Je crois au contraire que M. Mulroney en a une. En effet, il veut déréglementer, privatiser. . .

Une voix: Une vision corporative.

M. Waddell: Il a une vision corporative du Canada et cela mène le pays à la ruine. La décentralisation telle que prévue dans l'Accord du lac Meech, ajoutée à l'Accord du libre-échange, qui oblige les Canadiens à commencer à penser de Nord en Sud au lieu d'Est en Ouest, mènent au relâchement progressif de toutes les institutions nationales et des liens qui unissent le Canada. D'ailleurs, c'est ce qui se produit actuellement. Nous sommes en train de perdre notre pays.

J'ai mes partis pris comme il a les siens. Je veux un Canada civilisé qui offre de bons services sociaux. C'est ce qui nous différencie des États-Unis, c'est ce qui fait du Canada un grand pays. C'est pourquoi il est au deuxième rang des pays où il fait bon vivre, après le Japon. Malheureusement, son gouvernement est en train de le démolir. J'ai fait campagne, et je vais continuer à le faire, pour un gouvernement fort qui puisse préserver l'unité du Canada, pour qu'un seul gouvernement agisse au nom du Canada et qui soit plus que la somme de ses parties.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'essaie, depuis des années que je siège au Parlement, de comprendre la philosophie du Nouveau parti démocratique.

Une voix: C'est impossible!

M. Prud'homme: J'ai fait des efforts considérables. J'ai beaucoup de respect pour le Nouveau Parti démocratique, j'ai beaucoup de respect pour la plupart des députés qui y siègent, ce sont des gens qui ont une conception de ce que pourrait être le Canada.

Très brièvement, parce que je sais que je ne dispose que de quelques minutes, j'aimerais inviter l'honorable député, ainsi que tous ceux qui me regardent de l'autre côté—et j'ai encerclé leurs noms mais je ne devrais peut-être pas les nommer—mais je les invite à essayer de comprendre, comme je le disais cet après-midi, ce qu'est le Canada. Qu'est-ce qui a pu faire, qu'est-ce qui a pu nous amener à créer un pays qui s'appelle le Canada?

Depuis vingt-sept ans—et j'invite l'honorable député à réfléchir là-dessus—depuis vingt-sept ans que je suis député, je reçois des centaines de jeunes par année.

[*Traduction*]

Je reçois des centaines de jeunes par année, depuis 27 ans. Et parfois, les mots me manquent pour expliquer ce qu'est le Canada. Alors, je les invite à faire une promenade autour du Parlement, et je leur dis ce qu'est le Canada en leur montrant trois monuments. Je dis au Canada anglais de prendre la peine d'aller voir derrière la Bibliothèque du Parlement pour savoir ce qu'est le Canada.

[*Français*]

Et je dis à ceux qui parlent français de ne pas se choquer si, lorsque je parle du Canada, je préfère le faire en anglais parce que c'est eux que je dois convaincre que ce pays vaut la peine d'être sauvé. *Go around*. Je m'excuse presque auprès de mes compatriotes de langue française, mais puisque M. Bouchard le fait maintenant avec élégance, je le fais aussi.

[*Traduction*]

Allez voir quel est le premier monument derrière la bibliothèque, du côté du Sénat. Baldwin et Lafontaine y sont représentés. Pourquoi? Ça remonte à très loin.

En passant, je signale au Président qu'il faudrait faire refaire les caractères de leur nom parce qu'ils se sont estompés au cours des ans, et c'est inacceptable. J'attends avec impatience que Travaux publics ou d'autres responsables réparent les monuments dédiés à Baldwin et Lafontaine. Ils représentent l'esprit des débuts du Canada allez les voir.

Pourquoi pensez-vous que ces deux monuments sont là? Le Parlement ne devrait honorer que les premiers ministres. Je dis au Canada anglais de venir sur la colline du Parlement, de faire le tour de l'édifice, et je le dis aussi au député néo-démocrate qui devrait le faire dès ce soir, et de se demander pourquoi on y trouve réunis les monuments dédiés à Baldwin et à Lafontaine. En 1867, il y avait M. Cartier et M. Macdonald. C'est contre nature, mais c'est dans cet esprit que le Canada s'est développé.

Je le dis aux millions de néo-Canadiens que j'ai toujours défendus et que je défendrai toujours pour leur fierté comparable à la mienne. Mais ils doivent comprendre l'histoire du Canada, et cette histoire peut se lire ici-même, sur la colline.

Il n'est pas nécessaire d'aller à la bibliothèque pour le faire. Il n'est pas nécessaire d'être érudit pour comprendre l'esprit qui anime le Canada. Faites le tour de l'édifice ce soir et vous rencontrerez Cartier et Macdonald—l'un était premier ministre et l'autre non. Pourtant, ils sont représentés ensemble.

Rendez-vous derrière la bibliothèque, vous mes jeunes collègues et amis. Je ne vous en veux pas, mais lorsque vous parlez du Canada, je ne peux pas faire autrement que de dire que vous devriez vous ouvrir les yeux, vous replonger dans l'esprit dans lequel s'est construit ce pays.

Ce pays est fondé sur—appelez cela comme vous voulez, une entente, un accord, un pacte ou une loi. Les constitutionnalistes feront un débat sur chacun de ces mots. Ça ne m'intéresse pas, car bien que je sois compétent dans la pratique du droit, je ne l'ai jamais réellement pratiqué.

• (2130)

Cela ne m'intéresse pas, et cela n'intéresse pas non plus les Canadiens. Ils veulent d'un pays qui fonctionne bien, où les gens sont différents. Pour cela, nous devons remonter au début de l'histoire du Canada et retrouver l'esprit du Canada. Cet exercice, vous tous, chers collègues, devez le faire. Je pourrais nommer M. Friesen, M. Domm, M. Vankoughnet, M. Horner, M^me^ Feltham et d'autres encore. Avant de partir, faites le tour du Parlement et inspirez-vous de ce que vous voyez. Retournez-y demain matin. Inspirez-vous encore de ces lieux et vous verrez que si nous faisons tous un effort pour retrouver l'esprit qui régnait au moment de la création du pays, le monde entier le saura.

Le monde entier saura qu'ensemble, nous pouvons avoir un pays différent où Marcel Prud'homme demeurera Marcel Prud'homme, où Benno Friesen, avec qui je me suis disputé sur certaines questions, demeurera Bruno Friesen, où Horner, ici présent, demeurera Horner, où, sauf votre respect, comme je dis toujours, les Paproski du Canada demeureront les Paproski du Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne pense pas qu'une réponse s'impose, mais j'accorde tout de même 30 secondes. Le député de Port Moody-Coquitlam a la parole.

[*Français*]

M. Waddell: Je suis bien content, et je remercie le député de Saint-Denis qui est très respecté par cette Chambre pour sa sagesse. Il m'a invité à aller voir la statue de deux grands Canadiens. J'accepte l'invitation, et peut-être qu'il pourrait m'accompagner après le débat.

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, j'entendais tout à l'heure une députée du Nouveau Parti démocratique qui nous expliquait qu'elle avait siégé sur le Comité Beaudoin-Edwards, qu'elle avait été à Québec siégeant sur ce comité, pour la première fois de sa vie, et qu'elle avait tout d'un coup compris... Vous pouvez vous imaginer ce que va être le résultat de ce comité: un député de l'Ouest, qui va dans la ville de Québec pour la première fois et qui, tout à coup, comprend... Un signe de Dieu peut-être? Mon oeil! Est-ce qu'à ce moment-là on ne comprend pas mieux comment il se fait que le Nouveau Parti démocratique est aussi loin du Québec, le Nouveau Parti démocratique qui prétend aujourd'hui, avec une assemblée constituante, sans la participation du Québec, sans la participation de l'Assemblée nationale du Québec, qui prétend comprendre le Québec. Mais vous êtes en train de répéter le coup de force fait par Chrétien, par Ouellet, en 1982. Vous êtes en train de répéter la même erreur, qui a coûté tellement cher et qui a choqué tellement de Québécois et de Québécoises. Et vous ne semblez même pas vous en rendre compte. Pourtant, je vous connais, depuis sept ans que je suis ici.

Vous n'êtes pas de mauvaises personnes, vous n'êtes pas de mauvais Canadiens. Je pense que vous ne comprenez tout simplement pas ce qui se passe au Québec, tout simplement pas ce qui se passe chez nous, parce que ces gens-là vivent dans d'autres provinces. Et est-ce que moi je vais leur reprocher de ne pas vouloir un pays à leur image? Bien non. Mais qu'ils en fassent un pays à leur image. Je leur souhaite le pays comme ils le veulent, avec les lois qu'ils veulent, avec leur propre culture, avec leurs propres traditions, avec leur propre langue. Et nous, au

Québec, on aura notre pays aussi, avec notre culture, nos traditions, notre langue, nos affaires.

Une voix: *Never*!

M. Gérin: Ce n'est pas *never*, mon ami de l'Ouest, c'est bientôt. On aura à ce moment-là notre propre pays. Parce que ce pays-là ici, ce sont deux pays. Ce sont deux visions totalement différentes d'un même pays. Depuis la conférence de Victoria, il y a 20 ans, il s'est passé 20 ans de négociations constitutionnelles, puis on n'a pas avancé d'un iota. On n'a même pas été capable de trouver une formule d'amendement, sauf en 1982, alors qu'on l'a fait sur le dos du Québec. Mais cela c'était la dernière fois. C'était la deuxième, c'était la première puis la dernière, parce que cela ne se reproduira plus jamais, quoi qu'en pense le NPD, quoi qu'en pensent les Conservateurs, le parti de l'*establishment* anglophone du pays, et quoi qu'en pense le Jean Chrétien qui vient de concocter un arrangement aujourd'hui avec les Conservateurs, encore une fois probablement pour fourrer le Québec, je suppose.

Cela, monsieur le Président, est tout à fait inacceptable pour les Québécois et pour les Québécoises. Pendant 20 ans,. . . puis le député de Saint-Denis qui est ici depuis 27 ans, il en a vu des conférences constitutionnelles. Il en a vu des premiers ministres québécois aller essayer de se débattre, en commençant par Duplessis, Lesage, Johnson, Bertrand, Bourassa, Lévesque et on recommence encore avec Bourassa, cela n'a jamais avancé. Puis vous pensez qu'on va continuer comme cela longtemps. Mais on est en train de mettre le pays et le Québec en faillite à cause de cette situation-là.

Dans les années 1970, Trudeau, pour acheter la paix, pour faire que le Canada ne démontre pas trop son éclatement, assuré, s'est mis à emprunter des milliards et des milliards et à acheter la paix en donnant quelque 100 millions à Terre-Neuve, quelque 100 millions dans l'Ouest du pays pour acheter la paix avec les producteurs agricoles de l'Ouest, acheter la paix avec les Maritimes, un petit peu au Québec, des grenailles pour la plupart du temps.

Aujourd'hui, on arrive en 1991, où on a un pays qui est totalement endetté avec plus de 400 milliards de déficit. Quatre cent milliards, monsieur le Président, avez-vous une idée combien de zéros ça fait cela là? Quatre cent milliards de déficit. Cette année même, on va payer tout près de 45 milliards en intérêts seulement. Alors que les Canadiens et Canadiennes paient près de 110 milliards en impôt, il y a 45 milliards de ces 110 milliards qui s'en vont pour payer les intérêts. Pourquoi? Parce qu'on n'est pas capable de régler un problème fondamental dans ce pays, un problème de fond, le problème constitutionnel. Parce qu'on se bute à essayer de régler ce qui est impossible à régler, tout à fait impossible. On a tout essayé: la méthode forte à Trudeau. On a essayé la méthode conciliante de Mulroney. Tous les premiers ministres du Québec l'ont essayé. On a essayé différentes choses, on s'est cassé la tête à essayer.

Encore aujourd'hui, on passe notre pleine journée ici, non pas pour discuter de ce que les Québécois et Québécoises voudraient entendre discuter, c'est-à-dire d'économie, de travail, d'environnement. Bien non, on entend encore des gens de bonne volonté venir dire qu'après 20 ans, il faut continuer comme le taureau qui est là sur un mur de 20 pieds d'épais, qui dit: Ça ne fait rien, on va essayer de passer à travers. Il va falloir que ça finisse. On n'a plus les moyens de se permettre cela. Les Québécois n'ont plus les moyens de se permettre cette attitude-là qui fait qu'on ne discute pas des vrais problèmes, monsieur le Président. Il va quand même falloir qu'à un moment donné, les gens prennent une décision. Au Québec, on en a pris une décision. Au Québec, on a réuni la Commission Bélanger-Campeau. Trente-six personnes, dix-huit personnes qui étaient élues. Dix-huit personnes représentant tous les milieux. Les syndicats étaient représentés. Les gens d'affaires étaient représentés. On a été gracieux, on a même permis à André Ouellet d'être là. C'est pas pire. On a même permis à Jean-Pierre Hogue d'y aller. Évidemment, il n'a pas parlé. Quand il parlait, ce n'était pas trop beau à entendre, mais en tous les cas, parce qu'il représentait le Parti progressiste-conservateur. On a même permis à Lucien Bouchard du Bloc québécois d'y aller. Et là il a établi un consensus chez nous. Le consensus, monsieur le Président, c'est un référendum sur la souveraineté, au plus tard en octobre 1992. Vous voulez savoir ici ce qui se passe, ne venez pas juste faire une petite visite dans la ville de Québec comme la députée du NPD qui pense qu'elle a eu le signe de Dieu comme Ryan.

• (2140)

Venez passer un mois au Québec, venez passer deux semaines. Venez dans mes campagnes de Mégantic—Compton—Stanstead, venez dans mes petits villages. Venez chez nous. Les gens vont vous le dire, ils sont tannés d'avoir des gouvernements comme ceux qu'on a ici, des louvoiements, des choses qui font qu'on n'aboutit à aucune solution.

Les Québécois et les Québécoises n'en peuvent plus de ce genre de gouvernement-là. Je me rappelle en 1983-1984, on faisait campagne et M. Mulroney se promenait—on pensait à ce moment-là qu'il serait bien bon—il se promenait, il regardait les Libéraux et il disait «les 74 nouilles». . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais simplement signaler au député qu'il utilise des prénoms et qu'il doit plutôt utiliser les titres comme le premier ministre, le député de Lac-Saint-Jean, etc.

Comme il est ici depuis un certain temps déjà, il comprend cette convention.

[*Français*]

M. Gérin: Si vous pensez, monsieur le Président, que cela veut dire quelque chose pour les gens de Stanstead quand je parle du député de Salaberry ou de je ne sais trop quoi, eux, ils le connaissent par son nom. Si je parle en nommant par exemple le nom de Jean-Guy Hudon, là, ils savent que c'est quelqu'un de très bien.

Cependant, ils ne comprennent pas. . . Non, j'ai bien compris, monsieur le Président, je vais continuer comme vous me l'avez indiqué, je ne nommerai. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne le dirai plus; si le député continue, je vais passer l'orateur suivant. Le décorum de la Chambre l'exige.

[*Français*]

M. Gérin: Monsieur le Président, ils savent très bien que le député de Salaberry, c'est quelqu'un de très bien, mais ils se demandent comment il se fait qu'il puisse rester conservateur. Cela, ils ne se l'expliquent pas, par exemple. Mais ils savent que c'est quelqu'un de très bien, c'est quelqu'un qui est dévoué. Mais on se demande comment le député de Salaberry et les autres du Québec qui ont remplacé «les nouilles» libérales, on se demande. . . Je n'ai nommé personne, monsieur le Président, c'était global, c'était collectif.

On se demande comment ces députés-là qui, aujourd'hui, souscrivent à une action qui nous est présentée dans le but du renouvellement du Canada, en même temps, viennent de souscrire au discours du Trône où le gouvernement officiellement vient de dire qu'il envahit le secteur de l'éducation, un secteur sacré pour le Québec. Alors, en même temps, ces gens-là, d'une part, prétendent vouloir renouveler le fédéralisme, vouloir aller dans le sens du Québec, mais en même temps, ils viennent envahir des champs de juridiction. Comment cela nous a-t-il coûté à nous, les Québécois, le fait qu'il y ait double juridiction dans à peu près tous les ministères? Allez expliquer à mon producteur agricole pourquoi il est obligé d'aller à l'Office du crédit agricole du Québec d'un bord de la rue et de l'autre bord de la rue, aller voir la Société du crédit agricole. Il y a des fonctionnaires de chaque côté de la rue, mais trop de fonctionnaires, cela ne fonctionne pas. Cela coûte des centaines et des centaines de millions de dollars et c'est cela en matière d'habitation, monsieur le Président.

C'est la même chose dans le secteur du revenu, monsieur le Présient, tout comme dans le secteur de la formation de la main-d'oeuvre. C'est ainsi dans tous les secteurs. Ils ne vont pas seulement dans l'éducation, la formation de la main-d'oeuvre où il y a un consensus, où c'est unanime au Québec, que la formation de la main-d'oeuvre doit relever uniquement de la compétence du gouvernement du Québec. Et cela, c'est facile à comprendre pourquoi cela doit relever du Québec.

L'éducation, nos cégeps, nos écoles secondaires, nos écoles professionnelles, nos universités sont là pour montrer à quelqu'un, soit leur montrer des métiers, leur montrer des études. Il est normal que nos Québécois et nos Québécoises qui ont besoin de se recycler un peu plus tard dans leur vie et dans leur vie de travail, il serait normal que ces gens-là puissent retourner encore dans le secteur de l'éducation.

Mais non! Là, il va falloir qu'ils arrivent dans un autre système, un système fédéral. Ce devrait être mieux, je suppose, parce que c'est le Canada. C'est un autre secteur sacré pour le Québec. Le ministre politique du Québec—je ne le nommerai pas, monsieur le Président, mais vous pourriez dire son nom vous aussi—le ministre politique du Québec qui vient de dire encore de former un ministère du Développement régional pour le Québec, un autre secteur où tous les gens à la Commission Bélanger-Campeau ont dit qu'il s'agissait d'un secteur réservé au Québec. Quand allez-vous vous mêler de vos maudites affaires? Quand vont-ils se mêler de leurs affaires, monsieur le Président?

Tout de suite. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, je vous prie. Il nous reste quelques minutes. Je voudrais entendre l'allocution du député. S'il ne termine pas, nous ne pourrons pas passer aux autres intervenants. Alors, je vous en prie. . .

[*Français*]

M. Gérin: C'est une vieille tactique que d'essayer d'interrompre quelqu'un qui veut parler comme ça. Au lieu d'écouter puis d'essayer de comprendre, ils font des farces, ils disent n'importe quoi, ils parlent entre eux. Là, il est trop tard, ils ne sont pas capables de lire, mais ils devraient écouter ou bien s'en aller dans leur comté puis écouter ce que les gens ont à dire. Cela donnerait peut-être de bien meilleurs résultats que les très piètres résultats du gouvernement.

Vous savez quand on est à 11 p. 100 dans les sondages, à peu près comme vous l'êtes, moi à votre place je ne rirais pas. À votre place, je me poserais des problèmes de conscience. Allez voir dans vos comtés, puis vous avez 11 p. 100. J'en vois ici qui ont 7 ou 8 p. 100, puis c'est en train de descendre. Puis au rythme où vous êtes impopulaires, d'après moi vous allez finir en bas de zéro ça ne sera pas tellement long.

Monsieur le Président, je pense que dans tout ce qui se fait ici dans cette Chambre et dans ce qui se fera plus tard dans le Canada anglais, ce qui est bon, ce qui est très bon je crois, c'est que le Canada anglais définisse leur genre de pays qu'ils voudront avoir dans l'avenir. Je suis prêt à leur donner ce pays-là.

[*Traduction*]

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pendant que le député reprend son souffle et étanche sa soif, je lui dirai que je voudrais bien qu'il ne perde pas de temps. J'aimerais bien entendre ce qu'il a à dire au sujet de certaines interjections, notamment. Je demande qu'il dispose de tout le temps possible.

Le président suppléant (M. Paproski): De toutes les 30 secondes? Le député a la parole.

[*Français*]

M. Gérin: Monsieur le Président, on arrive à la fin de la journée, il est normal qu'après être intervenu dans les débats de la façon la plus intelligente possible, qu'on puisse avoir un peu d'extinction de voix. C'est dommage, parce qu'il y aurait encore beaucoup de choses à dire.

Monsieur le Président, je veux dire à mes amis du Canada anglais qu'ils ont droit à leur propre pays. La souveraineté ce n'est pas un concept qui est très difficile à comprendre. La souveraineté, monsieur le Président, c'est le droit de pouvoir faire ses propres lois. Il est normal de faire ses propres lois, de percevoir ses propres impôts. Il est normal de percevoir ses propres impôts et de faire des ententes.

Au Québec, nous faisons actuellement nos propres lois dans à peu près la moitié des juridictions totales. Nous percevons déjà nos propres impôts. Nous avons déjà des ententes internationales. Je pense que nous serions capables de continuer à avoir les mêmes responsabilités, mais pour l'ensemble de nos juridictions. Et une fois que le Canada anglais aurait ce même droit de faire ses propres lois, pour conserver ses propres traditions, sa propre culture, je ne vois rien de mal à ce que le Québec et le Canada anglais, le Haut et le Bas Canada, comme on disait autrefois, se réunissent ensemble et bâtissent une entente non pas sur nos différences, comme nous tentons de le faire depuis 25 ou 30 ans, mais tenter de bâtir une entente, une superstructure comme appelle un certain premier ministre, ou d'autres genres d'ententes sur nos ressemblances, monsieur le Président. Entre-temps, et à une condition *sine qua non* à cette entente-là, c'est qu'elle passe par la souveraineté du Québec.

• (2150)

[*Traduction*]

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, il est vraiment triste d'entendre ici le député du Bloc québécois présenter des observations qui ne reflètent nullement le sentiment de la majorité des Québécois. Les électeurs de London-Est sont fiers de leur patrimoine national, fiers de ce que notre pays a fait pour chacun d'entre nous.

Je ne crois pas que le député parle au nom de qui que ce soit d'autre que lui-même. C'est d'une telle hypocrisie car, l'an dernier, son chef et lui ont bénéficié des largesses du peuple et du gouvernement canadiens. En fait, son chef, le député de Lac-Saint-Jean, a accepté 800 millions de dollars pour sa circonscription afin de se faire élire ici au cours d'une élection partielle. Franchement, le peuple canadien a été plus généreux envers le député que celui-ci ne l'est ce soir envers le peuple canadien. Il est absolument incroyable qu'un député puisse parler ainsi de son pays.

Je crois que le député est coincé dans une distorsion du temps. Notre pays est né de la générosité et de la tolérance de tous les Canadiens, du Québec comme de l'Ouest, de l'Atlantique comme de l'Ontario. Voilà ce qui est à l'origine de notre pays. Je ne crois pas que le député témoigne le moindrement des sentiments de la majorité des Canadiens.

Permettez-moi de lui poser une seule question bien simple. Le Bloc québécois veut essentiellement faire valoir qu'il souhaite un Québec sans le Canada, tout comme son homologue, le Parti réformiste, souhaite un Canada sans le Québec. Comment le député peut-il vouloir profiter des avantages du Canada, comme le dollar, le commerce, les liens économiques avec notre pays et renier en même temps toutes les bonnes choses qui ont fait notre pays au cours des 124 dernières années?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gérin: C'est sûr qu'on est prêt à payer une part de l'immense dette fédérale qui nous a été léguée par le beau fédéralisme canadien.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Je veux parler ce soir d'une histoire qui a cours au sujet du fait que l'Assemblée nationale du Québec parle au nom des francophones. C'est vrai pour le Québec. C'est un gouvernement provincial qui se fait le porte-parole de sa majorité. Il y a une tradition au Canada qui avait été énoncée par Henri Bourassa et sir Wilfrid Laurier et qui veut qu'à la Chambre des communes, les Québécois et les hommes politiques fédéraux soient responsables du fait français et des droits des francophones de toutes les régions du pays. C'était le rêve d'Henri Bourassa et de sir Wilfrid Laurier. On a donc tort de dire que la Chambre des communes ne joue pas son rôle de protecteur de la langue et du fait français. Il s'agit de l'opinion de révisionnistes de l'histoire.

Cela dit, ma question est la suivante: Je crois que le Bloc trompe le Québec en prétendant que la séparation se fera aussi facilement. Ne se rend-il pas compte que si le Québec se sépare, celui-ci ne sera pas représenté dans une banque fédérale, parce que ce sont les Canadiens anglais qui la gouverneront dans le nouveau Canada anglais et les Québécois n'y auront aucun droit de regard. Ne trompe-t-il pas les Québécois en disant que la séparation sera facile? Qu'en fait ils ne feront pas partie d'une banque fédérale. Il n'y aurait pas de monnaie commune. On se demande si ses agriculteurs auront accès aux marchés du reste du Canada. Pourquoi donc induisez-vous les Québécois en erreur à cet égard?

[*Français*]

M. Gérin: Vous me dites que la Banque du Canada serait contrôlée par le Canada anglais. Je ne vois pas trop trop de distinction avec ce qui se passe actuellement. La Banque du Canada est à l'avantage de Toronto. Regardez toutes les décisions de la Banque du Canada qui ont été faites pour aider Toronto, pour aider à faire baisser l'inflation à Toronto, causant un impact extrêmement négatif sur l'économie du Québec et l'économie de Montréal. Regardez ce qui est fait en matière de recherche et de développement. Toujours en faveur de Toronto. Et vous autres, les néo-démocrates, qui êtes un parti quand même assez régional, en dehors de Toronto pour la plupart, vous devriez être en mesure de comprendre cela, que le Québec s'est fait «fourrer» depuis bien des années. Et on a souvent pensé qu'en réformant la Constitution, en réformant les pouvoirs, en changeant l'ensemble de la situation constitutionnelle, qu'on pourrait en arriver à tirer notre part nous aussi du fédéralisme canadien. Mais il semble que c'est impossible, même de commencer à changer, même d'amender. C'est pour cela que nous avons, comme on dit chez nous à Mégantic—Compton, «tiré la plug».

* * *

[*Traduction*]

CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION PORTANT PROLONGATION DE LA SÉANCE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je ne veux pas prendre trop de temps dans ce débat parce que je sais que quelques autres députés aimeraient aussi prendre la parole.

Conformément au paragraphe 26(1), je propose:

Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien afin d'étudier la motion du gouvernement nº 3.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL MIXTE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Clark (Yellowhead) (p. 1912); de l'amendement de M. Ouellet (p. 1924) et du sous-amendement de M. Bird (p. 1970).

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je pense que je reconnaîtrai un certain mérite à la Chambre ce soir. Un des députés a demandé pourquoi nous prenions la peine de prolonger les heures de débat ce soir. J'ai demandé quel mal il y avait à vouloir débattre de la Constitution du Canada. C'est pourquoi nous sommes prêts à passer plus de temps à la Chambre des communes ce soir pour parler et débattre d'une question très importante non seulement pour la Chambre, mais pour tous les Canadiens de notre pays.

Juste avant d'aborder cetaines de mes remarques, je voudrais rendre hommage à deux ou trois membres de notre parti qui ont vraiment, à mon avis, accompli un travail remarquable en exposant au nom de notre parti sa position sur la Constitution. Je pense en particulier à deux députés qui ont siégé à ce qu'on est venu à appeler le comité Beaudoin-Edwards, la députée de Saanich—Les-Îles-du-Golfe ainsi que le député de Yorkton—Melville. Je voudrais aussi rendre un hommage spécial à

un orateur qui a pris la parole plus tôt dans la soirée, le député de Port Moody—Coquitlam.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais un peu de décorum à la Chambre pour que nous puissions en terminer avec nos discours.

Si les whips doivent converser, pourraient-ils avoir l'obligeance d'aller derrière le rideau? Vous vous trouvez à me cacher l'orateur. Je ne peux pas le voir. Et je sais aussi qui est le plus beau des deux. La parole est au député de Prince George—Bulkley Valley.

M. Gardiner: Je vous remercie, monsieur le Président. Je sais que vous voudrez m'avoir dans votre champ de vision.

Comme je le disais, je tiens à féliciter le député de Port Moody—Coquitlam qui a beaucoup fait dans notre parti pour faire progresser le débat constitutionnel, ainsi que notre chef, qui depuis qu'elle est à la tête de notre parti a dû, dans un certains sens, obliger un grand nombre d'entre nous à participer à ce débat.

Si quelqu'un dans notre parti et à la Chambre a beaucoup fait pour prouver que nous devons, pour construire un Canada nouveau, réviser notre Constitution, c'est assurément la députée du Yukon et le chef du Nouveau Parti démocratique qui, à notre récent congrès de Halifax, a participé également à ce qui aurait pu être un débat très houleux, un débat animé certes, mais qui aurait pu être houleux. Manifestement, vous savez comme moi que si un parti va adopter une position constitutionnelle, il doit assurément être uni et rassembler tous ses membres disparates, comme c'est le cas pour notre parti et pour bien d'autres. Je pense que c'est un défi de taille qu'elle a relevé avec succès. Nous lui en reconnaissons certes le mérite.

Nous débattons ce soir, comme vous le savez, d'une motion visant à créer un comité de la Chambre et du Sénat—il est aussi prévu d'y inclure d'autres personnes —afin de discuter en détail des propositions relatives à une Constitution canadienne. Le comité recevra finalement en septembre les propositions du gouvernement du Canada ou ce que nous considérons comme ses propositions concernant l'avenir de notre pays.

• (2200)

J'ai apprécié les observations faites plus tôt par le député de Saint-Denis qui a parlé à la Chambre avec beaucoup de passion de sa vision et de ce qui lui paraissait être en quelque sorte le sens et l'origine de notre pays, et d'où lui venait sa vision. Je voudrais partager avec lui une vision tout aussi valable de notre pays. En parcourant les routes de la région que je représente, je me forme une vision de mon pays composée des montagnes, des forêts, des rivières, des gens qui vivent et travaillent dans ce coin du monde, et je comprends ce qu'il a dit au sujet du Parlement et de ce qu'il devrait représenter dans notre pays.

Je recommande à n'importe quel député qui a voulu essayer de façonner notre pays en faisant carrière en politique de passer devant la Tour de la Paix quand elle est illuminée le soir; on ne peut que se sentir chanceux d'avoir pu participer au débat sur l'avenir du Canada. Quand les Canadiens qui suivent de temps à autre nos débats à la télévision, ceux qui ont l'occasion de venir à Ottawa visiter leur capitale, voient la Tour de la Paix, j'espère qu'ils n'y voient pas seulement la partie supérieure d'un édifice dans lequel un groupe de femmes et d'hommes politiques essaient de déterminer comment il faut diriger le pays. La Tour de la Paix devrait représenter quelque chose au Canada, elle devrait être synonyme de paix, d'unité nationale, et de leur propre vision de ce que notre pays tente d'établir.

Il est important qu'un débat intense se déroule dans le pays et à la Chambre entre nos députés, les députés du Bloc québécois et d'autres. J'oserais espérer que nous serions prêts à nous battre pour le Canada, que le sujet revête assez d'importance—qu'il suscite chez nous assez de passion—pour que nous ayons vraiment envie de nous battre pour ce en quoi nous croyons. Il faut se féliciter que le pays suscite une certaine émotion chez les gens. Ce serait terrible si la Chambre faisait franchir en une seule séance à la Constitution du pays toutes les étapes nécessaires à son adoption. Quel ennui ce serait si nous traitions ainsi notre Constitution.

Nous ne devrions pas avoir à nous excuser si des députés à la Chambre et des gens partout dans le pays laissent paraître leurs émotions en parlant de ce en quoi ils croient et de ce que notre pays devrait représenter. Je m'en réjouis, car ces gens croient manifestement en quelque chose, et nous devrions en faire autant.

Que faire au sujet de ce comité? C'est avec un certain regret que nous intervenons dans le débat sur cette motion présentée par le gouvernement. Depuis l'échec de l'Accord du lac Meech en juin dernier, nous avons eu de très intenses discussions menées par le premier ministre. Je me rappelle être parti d'Ottawa pour aller prendre la parole à l'occcasion de cérémonies de collation des grades dans ma circonscription; j'y ai parlé de l'importance de l'unité nationale et j'ai dit à quel point nous avions besoin que ces jeunes apportent leur contribution au Canada. C'était il y a un an à peine, mais on a l'impression qu'il y a longtemps que l'on n'a pas eu un débat au Canada au sujet de la Constitution.

Je le dis en toute déférence pour tous les propos tenus par d'éminents députés et pour les efforts déployés par mon chef et par mon parti pour proposer un processus élargi permettant de faire participer plus de Canadiens au processus constitutionnel, j'aurais espéré qu'après un an nous eussions accompli un peu plus, que nous eussions peut-être discuté ce soir d'autre chose que de ce qui pourrait peut-être finir par n'être qu'un autre comité parlementaire—bien que j'espère qu'il devienne plus que cela. Il est regrettable que nous ne puissions débattre ce soir de l'établissement d'une assemblée constituante ou encore régler les derniers détails de sa composition et de son mandat. Cela contribuerait grandement à montrer aux Canadiens que non seulement nous respectons l'avis, les opinions des Canadiens de toutes les sphères d'activité, des députés du Parlement canadien et des assemblées législatives des provinces, des représentants des administrations locales—groupe souvent oublié dans ce débat. Cela contribuerait grandement à montrer aux Canadiens que nous voulons qu'ils prennent part au processus. Il suffit de peu pour accomplir de grandes choses lorsqu'il s'agit de montrer aux Canadiens que nous sommes disposés à tenir compte de leur point de vue pour examiner et rédiger la Constitution du Canada.

S'il est une constante qui demeurera désormais, c'est celle du changement de notre Constitution. Il ne s'agit pas là d'une question qui sera réglée d'ici à septembre ou à l'automne de l'an prochain, ni en 1993 par des élections au printemps. Nous avons dès maintenant la possibilité de changer, de modifier notre propre Constitution.

D'autres ont participé à ce débat historique qui a abouti au rapatriement de notre Constitution. Le changement est désormais une constante et nous devons être prêts à y faire face.

J'ai énuméré certains groupes qui, à mon avis, devraient et pourraient participer à ce débat. J'ai parlé des députés des assemblées législatives, des représentants des administrations locales, dont nous n'avons pas beaucoup entendu le point de vue dernièrement. Je tiens aussi à dire, c'est très important, que les autochtones ont eu aussi leur rôle à jouer dans l'élaboration et la rédaction de notre Constitution. Nous ne pouvons pas nous permettre un autre échec. J'espère que les députés et bien d'autres sont résolus à éviter l'échec.

Nous avons eu un exemple, sans doute modeste mais un exemple tout de même, de ce qu'un gouvernement peut faire. Je songe évidemment à l'annonce récente disant que le gouvernement de l'Ontario avait signé une déclaration de relations politiques avec les Premières nations de la province. Le gouvernement ontarien a fait ce que le président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles devrait faire dans ses entretiens avec les dirigeants légitimes des organisations nationales autochtones. Notre député qui représente Port Alberni a déjà parlé avec éloquence de la question à la Chambre.

J'espère donc que, en étudiant la motion et en tenant ce débat, nous saurons déborder le cadre des règles que nous avons connues jusqu'ici et avec lesquelles nous sommes à l'aise. N'ayons pas peur d'expérimenter de nouvelles formules, d'accueillir de nouvelles idées.

Nous avons discuté de l'une de ces nouvelles idées cet après-midi. Le député d'Etobicoke—Lakeshore a présenté son projet de loi sur les référendums et les plébiscites. Il ne faut pas craindre d'étudier quelques idées de temps à autre. Nous sommes un pays jeune. Nous célébrerons notre 125e anniversaire l'an prochain. Nous avons encore de longues années devant nous. Comme pays, nous avons survécu à beaucoup de choses et j'espère que nous saurons passer au travers des difficultés actuelles. J'ai bon espoir que nous y arriverons et j'espère plus particulièrement que, en rédigeant cette constitution, nous engloberons tout le monde, dont les autochtones et les groupes que nous avons évoqués plus tôt. Mais nous n'y parviendrons pas au moyen de la motion à l'étude, ou bien il faudra parcourir un bon bout de chemin si nous voulons atteindre nos objectifs.

J'espère donc que la Chambre étudiera sérieusement notre proposition d'assemblée constituante. Notre chef a dit que la formule n'était pas parfaite. Mais où est la perfection? C'est en tout cas un effort, un signal, si l'on veut, un appel au gouvernement pour que celui-ci expose en détail un message que nous soyons prêts à transmettre aux Canadiens, pour que ceux-ci aient leur mot à dire, qu'ils puissent donner leur opinion et participer à la rédaction de notre Constitution et à communiquer aux autres les sentiments que le Canada leur inspire, l'idée qu'ils s'en font.

• (2210)

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député de Parkdale—High Park, je tiens à informer les députés qui attendent le débat d'ajournement qu'il n'y en aura pas aujourd'hui, conformément au paragraphe 38(7) du Règlement.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je crois que tous les députés ont reçu hier ou il y a quelques jours dans leur bureau un document intitulé «*Some Practical Suggestions for Canada: Report of the Group of 22*». Je félicite les membres de ce groupe parce que, au lieu de rester là à se plaindre comme beaucoup le font, ils ont uni leurs efforts pour faire quelque chose.

Ils ont rédigé ce rapport qui contient 28 recommandations sur ce qui devrait être inclus dans la Constitution canadienne. Je ne les approuve pas toutes, mais, comme je l'ai dit, je félicite ce groupe d'avoir fait quelque chose de positif.

Je veux demander au député s'il approuve la recommandation nº 14, qui dit ceci: «Nous recommandons que les quatre libertés économiques, soit le libre mouvement des travailleurs, des capitaux, des biens et des services, soient incluses dans la Constitution afin que l'union économique canadienne soit bien établie et que les citoyens puissent avoir recours aux tribunaux pour assurer le respect de ces dispositions. Nous proposons aussi la création d'un tribunal administratif qui surveillerait l'application de ces principes économiques essentiels et qui aiderait à résoudre les problèmes.»

Venant de la circonscription qu'il représente, considère-t-il que ce serait bon ou mauvais que le libre mouvement des travailleurs, des capitaux, des biens et des services soit prévu dans la Constitution?

M. Gardiner: Monsieur le Président, je voudrais répondre à la question du député en disant d'abord quelques mots au sujet de son préambule.

Il y était question de la proposition de ce groupe comme on l'appelle, composé d'érudits qui ont présenté leur vision du Canada et des suggestions sur la façon d'étudier la situation de notre pays.

C'est ce que le député a dit dans son préambule, et il a aussi fait remarquer que ces personnes ont présenté leurs propositions et leurs suggestions d'une façon positive, dans le but d'enrichir le débat.

Je voudrais parler d'une mesure simple qui, je l'espère, a aidé mes électeurs dans ce débat. Durant les négociations sur l'Accord du lac Meech, il était très intéressant de demander combien de personnes avaient effectivement lu l'accord. Dans ma circonscription, dans une salle où tous les électeurs auraient poussé les hauts cris au sujet de l'Accord du lac Meech, peut-être qu'aucun ne l'avait effectivement lu.

J'ai décidé d'envoyer mensuellement aux électeurs de ma circonscription qui s'intéressaient au débat constitutionnel une trousse de documents dressant la liste des avantages et des inconvénients présentés durant le débat. Nous inclurons d'ailleurs le mémoire de ce Groupe des 22 dans notre prochain envoi. À l'heure actuelle, environ 300 personnes de ma circonscription m'ont écrit. Évidemment, j'encourage tous les autres Canadiens à le faire. Je me ferai un plaisir de les inscrire sur notre liste d'envoi, afin qu'ils puissent se faire une idée plus éclairée sur la Constitution.

Une «idée plus éclairée» nous permettra d'avoir une vision plus juste de notre pays. Quant à la question de savoir si je verrais d'un bon oeil l'inclusion des quatre composantes dans la Constitution, je suis disposé à étudier la question. À première vue, je n'y vois pas d'objection. Je suppose que l'éventuelle controverse concernerait les provinces qui tentent de renverser les obstacles entre les différentes compétences provinciales.

Dans certains cas, les obstacles frisent le ridicule. À première vue, je n'y vois pas d'objection. Je suppose que l'économie canadienne se porterait mieux si nous améliorions les échanges à l'intérieur des trois océans qui nous bordent.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je sais qu'il est tard et je veux remercier tous les députés de la Chambre de la latitude accordée concernant la prolongation des heures de débat afin que les autres intéressés, mes collègues et moi-même ayons la possibilité de traiter de cette question des plus importantes.

Le Canada est un pays qui traverse une période agitée et difficile. C'est un pays qui se trouve à un carrefour. C'est un pays à l'avenir incertain. Il est facile de critiquer telle personne ou tel facteur qui nous a conduit à la situation grave que nous connaissons. Il est facile de blâmer le gouvernement, le premier ministre. Je pense toutefois que nous devons reconnaître que, dans une certaine mesure, nous sommes tous responsables. C'est précisément pourquoi nous devons tous faire partie de la solution.

Les Canadiens sont des gens assez peu renseignés sur leur pays, le Canada. Cela tient peut-être au fait que nous sommes constamment submergés par la culture américaine. Nous ne nous reconnaissons pas d'identité en tant que peuple. Nous sommes un vaste territoire où se trouve une population clairsemée et très variée. Nous avons tendance à nous percevoir comme deux entités

distinctes. Le problème, en fait, remonte à l'origine du Canada.

Avant la Confédération, il y avait essentiellement deux Canada et deux peuples fondateurs: les Français du Bas-Canada et les Anglais du Haut-Canada. Cependant, à mesure que le pays s'est développé et qu'il s'est étendu vers l'Ouest, les perceptions du Canada ont changé. Les francophones du Québec ont conservé le cadre de référence d'un Canada ayant, à sa base, deux pays fondateurs. Mais les anglophones, les Canadiens de langue anglaise, surtout, je dois préciser, les Canadiens de l'Ouest, ont commencé à percevoir notre pays comme un partenariat, un partenariat égal de provinces et de territoires.

Par suite de cette évolution des réalités, le Canada est devenu le lieu de cohabitation de deux solitudes. C'est un Canada où les réalités sont très différentes. C'est d'ailleurs la raison de l'échec de l'Accord du lac Meech. Cet accord proposait essentiellement des objectifs en opposition et il était appuyé par un premier ministre qui avait choisi de jouer avec l'avenir de son pays. Les exigences du Québec d'être fondamentalement un pays à l'intérieur d'un pays, doté de privilèges et de pouvoirs particuliers, étaient inacceptables du point de vue des Canadiens de l'Ouest, des Canadiens anglais.

L'utilisation de la clause de dérogation pour imposer le français comme langue unique au Québec est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase dans l'ouest du Canada. C'est pourquoi les Canadiens de l'Ouest critiquent tant le concept du bilinguisme. La question qu'ils se posent est la suivante: pourquoi le Canada anglais devrait-il tenter de s'accorder avec le Québec au moyen d'un programme national de bilinguisme tandis que dans les faits, le Québec essaie de passer outre au principe d'égalité des droits dans cette province? C'est la perception, le point de vue qu'ont les Canadiens de l'Ouest. Et c'est cette perspective que je veux exposer ici pour le compte des Canadiens de l'Ouest de telle sorte que nous puissions essayer de régler ce problème.

Les Québécois, quant à eux, ne veulent pas continuer à faire partie du Canada et préfèrent se créer un avenir bien à eux s'ils ne peuvent pas réaliser la souveraineté qu'ils considèrent être leur destin dans le cadre national. Les Canadiens de l'Ouest estiment que si les associés ne sont pas égaux, il est peut-être temps que le Québec s'en aille. Certains des sentiments exprimés dans l'Ouest témoignent de ce point de vue. Le fait est que nous nageons dans des eaux très dangereuses. Cette situation risque de faire éclater notre jeune pays.

L'échec de l'Accord du lac Meech, l'an dernier à pareille date ou presque, a paralysé le gouvernement et notre pays. Nous n'avons pas les instruments constitutionnels qu'il faut pour résoudre la crise qui nous assaille aujourd'hui.

• (2220)

La structure parlemenaire actuelle ne permet pas de régler cette crise. Les Canadiens savent qu'en tant que parlementaires, nous les avons, en quelque sorte, laissés tomber. On réclame des changements dans la façon dont fonctionne le pays.

On souhaite ardemment un mécanisme permettant de nous sortir de cette impasse constitutionnelle.

S'il y a une chose que l'Accord du lac Meech nous a apprise, c'est que les Canadiens eux-même ne sont plus disposés à rester les bras croisés et à laisser le processus se dérouler à huis clos. Ils veulent jouer un rôle actif et participer fondamentalement au processus de règlement de cette crise, malgré la colère et l'exaspération des gens des deux côtés, au Canada.

Il y a également, à mon avis, un désir croissant de cicatriser les blessures laissées par le fiasco de l'Accord du lac Meech. Les gens essaient sincèrement de parvenir à une véritable réconciliation nationale.

Je voudrais vous parler d'une petite localité située à la limite ouest de la circonscription d'Okanagan—Shuswap que je représente, la localité de Falkland qui se fait à l'heure actuelle connaître sur la scène internationale pour ses réalisations. Cette petite localité essaie de tendre la main à nos amis francophones du Québec grâce à sa campagne en faveur du Canada. Les gens font flotter des centaines de drapeaux dans leur petite ville. Ils ont des T-shirts et des macarons, et ils ont lancé des campagnes pour inciter les gens à écrire à leur concitoyens du Québec. Falkland a mis au défi d'autres localités de ma circonscription et de tout l'Ouest d'établir un dialogue avec les localités du Canada français et de dire à nos amis francophones, nos frères et nos soeurs du Québec, que nous voulons qu'ils restent. Nous souhaitons que leur province continue de faire partie du Canada.

D'autres localités ont décidé de relever le défi de Falkland. La ville de l'Utah avec laquelle Falkland est jumelée fait même flotter fièrement le drapeau canadien et elle relève le défi que constitue la nécessité de préserver l'unité nationale au Canada. Le message de Falkand

au Canada, c'est que malgré nos divergences bien réelles, nous sommes plus forts unis.

Je crois qu'il y a un espoir croissant pour un Canada uni et plus fort dans lequel nos amis du Québec auront leur place. C'est pourquoi mes collègues et moi-même souscrivons à un nouveau processus de réconciliation. Nous souhaitons ardemment le renouvellement du Canada, afin que notre pays soit équitable et surtout uni.

Il faudra plus qu'un simple engagement à l'égard d'une modification constitutionnelle. Il s'agit de s'engager à bâtir une économie équitable et prospère. Il faudra garantir le maintien de nos programmes sociaux et de santé nationaux. Nous devrons prendre toutes les mesures voulues pour assainir notre environnement.

Aujourd'hui, nous discutons d'une motion constitutionnelle et de la façon dont le Parlement cherchera à parvenir à un consensus qui, nous l'espérons, permettra d'assurer une plus grande unité au Canada au cours du XXI[e] siècle.

Notre succès dépend de la pleine participation des Canadiens au processus de renouvellement national. Malheureusement, cette motion dont la Chambre est saisie ne permet pas cette participation pleine et entière. Les Canadiens se sont exprimés très clairement. Ils souhaitent jouer un rôle. Ils n'ont plus confiance dans le gouvernement et dans les politiciens. Ils veulent avoir un rôle fondamental dans tout le processus. Ils n'ont pas l'intention de laisser leur avenir et celui de leurs enfants entre les mains d'un processus politique qui n'a pas répondu à leurs attentes dans le passé. Ils refusent que cela se reproduise.

Ils en ont assez des ententes secrètes et des coups de dés; ils ne veulent plus qu'on joue avec l'avenir de leurs enfants.

Or, face à ce défi lancé par les Canadiens, après toutes les commissions, après toutes les études, le gouvernement se contente de créer un autre comité parlementaire qu'il contrôlerait; c'est lui qui aura toutes les cartes en main et croyez-le ou non, des sénateurs non élus auront leur mot à dire et peut-être même la balance du pouvoir dans le cadre de tout ce processus. Il s'agit d'un comité de politiciens parlant à d'autres politiciens et faisant encore une fois du peuple canadien des observateurs extérieurs et c'est inacceptable. Il est temps de faire participer les citoyens ordinaires au processus.

L'opposition libérale et le gouvernement conservateur ont accepté la proposition visant à créer ce comité de l'intérêt personnel. Mes collègues et moi rejetons cette proposition. Il faut faire participer le peuple canadien à un niveau fondamentalement différent et cette proposition ne tient pas compte de cette nécessité.

Mes collègues et moi avons proposé une assemblée constituante qui est le moyen de permettre au peuple canadien de prendre part aux décisions qui se répercutent sur l'avenir de la nation. Une nation ne peut se doter d'une constitution que par l'atteinte d'un consensus social et le meilleur moyen d'atteindre un consensus social est l'assemblée constituante.

Plus tôt ce soir, le député libéral de Papineau a qualifié l'assemblée constituante de fantaisie. Eh bien, si nos amis libéraux et conservateurs croient qu'écouter la voix du peuple canadien est une fantaisie, je vous dis que nous sommes dans de beaux draps.

La Constitution du Canada, l'avenir de la nation n'appartiennent pas au gouvernement. Ils appartiennent au peuple canadien et, grand Dieu, le peuple doit avoir son mot à dire et doit pouvoir prendre part à cet avenir.

Mon collègue de Port Moody—Coquitlam l'a dit plus tôt, 68 p. 100 des Canadiens préconisent l'assemblée constituante. Les Canadiens veulent jouer un plus grand rôle dans le processus de réforme constitutionnelle et la réaction du gouvernement a été de créer un autre comité, d'y nommer 10 sénateurs non élus et non représentatifs qui pourraient très bien détenir la balance du pouvoir dans les délibérations du comité et c'est inacceptable pour le peuple canadien. Encore plus de politiciens et encore plus de programmes secrets sont aussi inacceptables.

Mes collègues et moi, du Nouveau Parti démocratique, ne sommes pas opposés au concept des comités parlementaires, mais l'impasse constitutionnelle actuelle, la crise à laquelle nous sommes confrontés, constitue une situation extraordinaire et le temps aurait été venu de faire appel à de nouvelles solutions et d'envisager l'utilisation de nouveaux outils pour régler les problèmes.

Nous devons nous détourner des anciennes formules et des vieilles idées. Une assemblée constituante, à mon avis, pourrait bien être le nouvel outil que les Canadiens recherchent. Une telle assemblée pourrait remettre les Canadiens sur la voie du renouvellement de la nation. L'assemblée constituante permettrait sans conteste aux Canadiens de se faire entendre.

Les conservateurs et les libéraux soutiennent qu'une assemblée constituante irait à l'encontre de la tradition parlementaire et du processus parlementaire, que ce serait une usurpation des pouvoirs parlementaires.

Le Parlement ne serait pas du tout amoindri par une assemblée constituante, car ce serait le Parlement qui prendrait la décision finale. Comme la chef de mon parti l'a déclaré plus tôt ce soir: «La responsabilité ultime est celle du Parlement.» Si une assemblée constituante donne au peuple canadien la possibilité de participer au processus, c'est tout de même le Parlement qui prend la décision finale.

J'ajouterais qu'une fois la décision finale prise par le Parlement, nous pourrions demander au peuple de confirmer le consensus atteint par la voie d'un référendum national. Cela garantirait que le peuple Canadien prenne part au processus du début à la fin, qu'il ait son mot à dire dans le processus et dans l'avenir du Canada.

Nous parlons ici d'une réforme fondamentale, d'une réforme constitutionnelle et d'une réforme parlementaire. Nous participons tous à l'élaboration d'un grand plan pour la nation. C'est un défi que nous devons relever avec tous les Canadiens. C'est un défi que nous devons relever et nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer.

• (2230)

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, mon collègue d'Okanagan—Shuswap a parlé de la Loi 101 au Québec en disant que cette loi était une loi qui brimait la langue anglaise au Québec. Je pense que mon collègue a peut-être trop lu une certaine presse anglophone au Canada et n'a pas suffisamment essayé d'étudier ce qui s'était passé vraiment en vertu de la Loi 101. Les seuls qui ont été brimés au Québec en vertu de la Loi 101, ce sont les francophones, des gens comme moi qui, parce qu'ils étaient unilingues francophones, que leurs épouses étaient unilingues francophones, ne pouvaient envoyer leurs enfants dans une école anglaise publique, alors qu'ils payaient des taxes pour les écoles publiques anglaises au Québec.

Mon collègue semble oublier qu'au Québec il y a de nombreuses universités anglophones, de nombreuses écoles secondaires et primaires anglophones, des maternelles, des hôpitaux, où tous les gens peuvent être servis en anglais, même dans la ville de Québec où on retrouve à peine 4 p. 100 de la population. Mon collègue ne peut pas me dire que dans son coin de pays on traite les minorités francophones de la même façon que l'on traite au Québec les minorités anglophones.

D'autre part, il a parlé du lac Meech, il a parlé de la vision qu'on avait. Le lac Meech était là pour essayer de réparer un tort qui avait été commis en 1982 alors que l'on a exclu la province de Québec de la Constitution canadienne. Je pense que Meech était juste envers l'ensemble des Canadiens. Et son parti aurait eu avantage à supporter cet accord. C'est tout ce que j'avais à dire, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Monsieur le Président, mon collègue a expliqué avec beaucoup de force sa situation particulière de francophone unilingue. Je comprends sa situation.

Compte tenu du temps mis à notre disposition dans ce débat, je ne peux être plus explicite que je l'ai été, sauf pour dire que je n'exprimais pas mon opinion personnelle sur la situation au Québec, mais bien ce que les gens de l'ouest du Canada pensent de tout le dossier de la clause de dérogation et de la Loi 101.

Cela me ramène précisément aux arguments que je défendais plus tôt, à savoir qu'il existe en fait deux réalités au Canada et qu'il y a un problème de communication entre nos amis francophones du Québec et les provinces anglophones de l'Ouest. Ces deux groupes ont des perceptions différentes. Si les Canadiens pouvaient voyager davantage dans leur pays, si les possibilités d'échanges culturels étaient plus grandes, si un plus grand nombre d'échanges étaient organisés entre des étudiants de l'Ouest, des Prairies, des Maritimes et du Québec, ces obstacles à la communication commenceraient à tomber.

Je sais qu'il existe des écoles d'immersion française dans la circonscription que je représente. Mes deux filles les plus jeunes en ont fréquenté une. Il arrive souvent que leur école organise des échanges avec des écoles du Québec. Les étudiants ont alors une chance en or d'apprendre à connaître une autre culture et les différences qui existent entre le Canada francophone et le Canada anglophone. C'est précisément ce qu'il faut faire. Nous devons apprendre à mieux nous connaître. J'espère que nous pourrons un jour dire que nous y sommes parvenus.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je suis bien content que le député d'Okanagan—Shuswap ait lancé ce débat. Nous avons eu le plaisir de représenter notre pays aux Nations Unies à un moment donné. Je sais donc que ses propos sont sincères et

qu'il a à coeur de servir du mieux qu'il peut les intérêts de notre pays.

Il a signalé que mon collègue de Papineau—Saint-Michel avait en quelque sorte démoli l'idée d'une assemblée constituante. Il a toutefois oublié de replacer ses propos dans leur contexte.

Le député de Papineau—Saint-Michel s'est bien demandé comment on pourrait parvenir à organiser une assemblée constituante alors qu'une des provinces a déjà déclaré publiquement qu'elle ne participerait pas à ce processus. Je voudrais demander au député comment son parti prévoit résoudre ce problème. Ses membres défendent cette idée à pratiquement tous les débats auxquels j'ai assisté. C'est la seule idée qu'ils ont et, pourtant, une province l'a déjà rejetée.

Je voudrais que le député m'explique comment son parti entend surmonter cette difficulté.

M. MacWillian: Le député vient de soulever un très bon point. Je le remercie de l'avoir fait et d'avoir tâché de situer dans un certain contexte le commentaire fait plus tôt ce soir par le député de Papineau—Saint-Michel.

En fait, l'argument présenté par le député concerne l'élite politique de cette province en particulier. Bien que l'élite politique indique ne pas vouloir participer à une assemblée constituante, en fait, lorsque vous demandez aux Québécois ce qu'ils pensent de la tenue d'une assemblée constituante, 57 p. 100 d'entre eux sont d'accord; en dehors du Québec, ce pourcentage est de 68 p. 100.

Les premiers ministres des provinces, Clyde Wells de Terre-Neuve, Frank McKenna du Nouveau-Brunswick, Bob Rae de l'Ontario et Grant Devine de la Saskatchewan, sont tous d'accord avec l'idée d'une assemblée constituante. Le simple fait que M. Bourassa refuse de participer à une assemblée constituante ne signifie pas que cela soit impossible. Les Québécois eux sont d'accord.

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député d'Okanagan—Shuswap. Je l'ai entendu parler de deux réalités distinctes dans ce pays. J'ai quelque peu l'impression qu'il dramatise exagérément les différences qui, de l'avis de certaines personnes, existent entre les Canadiens.

Je suis un Québécois et je ne perçois pas l'existence de deux réalités distinctes. Après tout, nous sommes tous des êtres humains. Nous sommes tous des Canadiens. Le Canada a un sens pour de nombreux Québécois, pour la grande majorité des Québécois, je dirais. Ce qui a fait défaut ces dernières années, c'est quelqu'un en mesure de formuler correctement ce que signifie le Canada pour tous les Canadiens de façon à ce que tous les Canadiens se reconnaissent dans ce grand pays.

Quelqu'un m'a rappelé que Pierre Berton avait défini un Canadien comme quelqu'un qui pouvait faire l'amour dans un canot. Je pense que nous devrions réfléchir un peu—le ministre du Commerce extérieur croit que ce n'est pas la citation exacte, mais c'est presque ça. Je propose que nous réfléchissions un peu plus aux choses que nous avons en commun plutôt qu'aux choses qui peuvent nous diviser.

[*Français*]

Monsieur le Président, dans le discours du Trône, le gouvernement a indiqué son intention de s'attaquer à la question constitutionnelle. Le gouvernement a dit qu'il allait énoncer de nouvelles propositions destinées à centrer le débat sur l'objectif d'un Canada plus uni et plus prospère.

Ces propositions seront soumises au Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes au mois de septembre et ce Comité sera appelé à consulter les Canadiens. On demandera au Comité de faire rapport au gouvernement ou au Parlement dans un délai de cinq mois.

• (2240)

Nous débattons aujourd'hui le mandat et la composition de ce Comité mixte. Dans le débat sur le discours du Trône, le premier ministre a parlé du besoin de penser à l'intérêt national. Il a souligné que cela incombe au Parlement du Canada de penser, en effet, à l'intérêt national.

Depuis fort longtemps, monsieur le Président, les membres de mon parti, du Parti libéral, ont reconnu que seulement le Parlement canadien parle au nom de tous les Canadiens et des Canadiennes. Les assemblées législatives des provinces parlent au nom des citoyens de leurs provinces respectives. Il y a des organismes nationaux qui représentent les intérêts des femmes ou des autochtones, mais la seule assemblée qui parle au nom de tous les Canadiens, c'est le Parlement du Canada ici, monsieur le Président, et c'est pour cela que je disais, il y a quelques minutes, que nous avons besoin de leaders canadiens qui puissent articuler l'intérêt national dans cette enceinte parlementaire canadienne.

Il faut se rappeler, monsieur le Président, que nous avons dans cette Chambre 295 députés élus par l'ensemble des Canadiens. Qui connaît mieux les aspirations, les besoins et les intérêts des électeurs canadiens, de la population canadienne que les députés qui les représentent ici à la Chambre des communes? De par nos fonctions, nous avons une certaine appréciation de l'intérêt général à part l'intérêt de nos électeurs qui résident dans nos comtés. Alors, qui peut mieux concilier les intérêts de nos provinces, de nos comtés, avec l'intérêt national, que ceux et celles qui se retrouvent ici dans ce Parlement, monsieur le Président?

Je suis heureux que le premier ministre ait reconnu qu'il n'y a pas de meilleure assemblée constituante que la Chambre des communes. Mais ce n'est pas la composition de la Chambre des communes que nous débattons aujourd'hui, mais la composition du Comité mixte. Il faut que ce Comité représente également l'ensemble des Canadiens. Et pour ce faire, il doit avoir un assez grand nombre de membres pour bien représenter l'ensemble de la population. Sans exagérer les distinctions, il me semble important que ce Comité puisse assurer la représentativité des Canadiens en fonction des critères, tels la région, la langue, le sexe, l'origine ethnique, l'âge et l'intérêt des membres du Comité, les intérêts, les connaissances des membres du Comité.

Or, la proposition du gouvernement ne permettra pas d'assurer cette représentativité. Regardons la situation de notre parti, monsieur le Président. Nous aurons quatre députés qui siégeront sur ce Comité. C'est presque obligatoire de choisir un membre par région. Il y aura donc un député de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest et du Nord. Le député du Québec serait forcément francophone, monsieur le Président. Il n'y aura donc pas, avec quatre députés, de député anglophone du Québec parmi la députation libérale. Il est inacceptable que les 800 000 anglophones, monsieur le Président, ne soient pas représentés au sein de la députation libérale de ce Comité si la proposition du gouvernement est adoptée.

[*Traduction*]

Un conservateur anglophone serait peut-être choisi, mais je crois que de nombreux anglophones du Québec conviendraient avec moi que leur optique du Canada a été mieux représentée ces dernières années par les libéraux que par les conservateurs.

Une voix: C'est certain.

M. Berger: Des libéraux défendraient mieux leurs intérêts au sein de ce comité. On ne croirait pas qu'il faille dire au gouvernement que les anglophones du Québec sont inquiets quant à leur avenir et veulent s'assurer que leur point de vue est pris en compte dans les importantes décisions qu'on va bientôt prendre sur l'avenir de notre pays.

En plus des critères que je viens de mentionner et dont il faudra tenir compte, à savoir la langue des membres du comité et les régions qu'ils représentent, il importera, je crois, de considérer les intérêts et les antécédents des membres du comité. Ce qui m'intéresse tout particulièrement, c'est que le comité établisse clairement la position du Canada au seuil du XXI[e] siècle. Notre chef, M. Chrétien, a parlé de la nécessité de se pencher peut-être sur la répartition des pouvoirs. . .

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, en priant le député de bien vouloir m'excuser. Il y a eu des discussions entre les partis en vue de proposer quelques motions. Je tiens à dire que je n'essaie aucunement de couper la parole à qui que ce soit. Je sais que le député d'Annapolis Valley–Hants souhaite prendre part au débat.

J'ai un certain nombre de motions à proposer à la Chambre et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement. Je propose:

> Que la Chambre ordonne, relativement à l'alinéa 8(2)*c*) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, que le Solliciteur général fasse déposer lors d'une séance à huis clos du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général, des exemplaires du rapport intégral de M. John Weir sur l'évasion de Daniel Gingras et du rapport de la commission d'enquête du Service correctionnel canadien sur Allan Légère; et
>
> Que, pendant la séance à huis clos du comité, s'appliquent toutes les protections normalement accordées sur le plan de la procédure pour les séances à huis clos, y compris l'interdiction de publier le compte rendu des délibérations du comité et de divulguer tout renseignement contenu dans lesdits rapports qui peut être protégé en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*; et
>
> Que la Chambre prenne note du premier rapport du Comité permanent des privilèges et élections déposé à la Chambre le 29 mai 1991 et renvoie pour étude au Comité de la gestion de la Chambre ledit rapport et tous les témoignages et délibérations sur lesquels le rapport se fonde.

(La motion est adoptée.)

PROJET DE LOI C-2

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

> Que, lorsque le projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, sera mis en délibération, le Président donne la parole à un député du parti ministériel, à deux députés de l'opposition officielle et à un député du Nouveau Parti démocratique pour une période ne dépassant pas dix minutes chacun, après quoi il mettra aux

voix immédiatement toutes les questions nécessaires pour terminer l'étude à l'étape du rapport et la troisième lecture dudit projet de loi.

(La motion est adoptée.)

PROJET DE LOI C-9

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que, lorsque le projet de loi C-9, Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité, sera mis en délibération, le Président donne la parole à un orateur de chacun des trois partis reconnus pour une période ne dépassant pas dix minutes, après quoi il mettra aux voix immédiatement toutes les questions nécessaires pour terminer l'étude à l'étape du rapport et la troisième lecture dudit projet de loi.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le leader parlementaire du gouvernement peut-il me dire si le gouvernement a accepté les amendements proposés au projet de loi C-9 par le Nouveau Parti démocratique, amendements qui seraient étudiés bien sûr à l'étape du rapport?

M. Andre: Le secrétaire parlementaire n'est pas ici ce soir, mais à moins qu'on ait apporté d'autres changements cet après-midi, je crois comprendre qu'un seul amendement serait accepté.

M. Riis: Monsieur le Président, nous sommes disposés à donner notre consentement, pourvu qu'il soit bien entendu que des ententes ont été conclues au sujet de cette motion particulièrement importante.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Peut-être qu'au moment où le secrétaire parlementaire se lèvera pour présenter les autres motions dans les prochaines minutes, ainsi que pour celles qui ont déjà été adoptées, il dira je suppose que ces motions seront appelées demain, à savoir le 19 juin.

• (2250)

M. Cooper: Monsieur le Président, je puis confirmer que nous avons l'intention de présenter ces divers projets de loi et motions demain, le 19 juin.

PROJET DE LOI C-19

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que le Comité permanent des finances soit autorisé à faire une étude préalable du projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires;

Que le comité ou un sous-comité entende des témoins et reçoive des témoignages selon qu'il juge bon pour donner suite au présent renvoi.

(La motion est adoptée.)

LES VOIES ET MOYENS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que le mercredi 19 juin 1991, nonobstant tout article du Règlement ou pratique habituelle de la Chambre, à la fin des délibérations sur la motion des voies et moyens concernant un projet de loi relatif aux sociétés d'assurances et aux sociétés de secours mutuels (dont avis a été donné le mardi 18 juin 1991), le projet de loi (dont avis a été donné le 17 juin 1991) fondé sur cette motion des voies et moyens soit présenté et lu pour la première fois aux termes des articles 68 et 69 du Règlement.

(La motion est adoptée.)

LOI CONCERNANT LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES ET LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que le Comité permanent des finances soit autorisé à faire une étude préalable du projet de loi du gouvernement figurant au *Feuilleton des avis* du 17 juin 1991, Loi concernant les sociétés d'assurances et les sociétés de secours mutuels; et

Que le comité ou un sous-comité entende des témoins et reçoive des témoignages selon qu'il juge bon pour donner suite au présent renvoi.

(La motion est adoptée.)

PROJET DE LOI C-22

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que le Comité permanent des consommateurs et des sociétés soit autorisé à faire une étude préalable du projet de loi C-22 du gouvernement, Loi édictant la Loi sur le recouvrement des créances salariales et modifiant la Loi sur la faillite et d'autres lois en conséquence, après qu'un député de chacun des trois partis reconnus aura prononcé un discours de dix minutes; et

Que le comité ou un sous-comité entende des témoins et reçoive des témoignages selon qu'il juge bon pour donner suite au présent renvoi.

(La motion est adoptée.)

LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que, nonobstant le Règlement et les pratiques habituelles de la Chambre, la motion suivante soit proposée par le premier ministre le 19 juin 1991 à l'appel des motions, à l'étape des Affaires courantes:

Que, conformément au paragraphe 49(1) de la Loi concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada, Lois révisées du Canada, chapitre 31 (4e supplément), la Chambre approuve la nomination de M. Victor Goldbloom au poste de commissaire aux langues officielles du Canada.

Et que le Président, au cours du débat sur ladite motion, accorde la parole à un député du gouvernement, à deux députés de l'Opposition officielle et à un député du tiers parti reconnu à la Chambre pendant une période ne dépassant pas 10 minutes chacun.

Et que, après ces discours, la motion soit réputée avoir été mise aux voix et adoptée.

[*Français*]

M. Prud'homme: Sur un recours au Règlement, monsieur le Président. Sur cette nomination du Dr Goldbloom, personnalité que j'ai l'honneur de connaître, très bien d'ailleurs. Je ne veux pas briser cette heureuse unanimité en disant qu'on ne donnera pas notre consentement à procéder aussi rapidement. Je regrette, et je veux être inscrit pour des débats éventuels à venir, à l'automne. Parce que je relis cette nomination, sur un sujet très important, avec toute la question constitutionnelle, je regrette tout simplement, et je veux déjà m'inscrire en disant que je le regrette. Mais je ne refuserai pas mon consentement, et ceci n'a rien à voir avec la personnalité du Dr Goldbloom. Mais je déplore simplement que nous ne puissions pas discuter plus longuement de cette résolution du très honorable premier ministre. Mais je ne m'inscrirai pas en faux contre cette heureuse unanimité de procéder avec le peu d'orateurs que vous nous proposez.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée.)

M. Cooper: Monsieur le Président, j'ai bien compris le député. Lui et moi avons passé beaucoup de temps aux comités ensemble. Je connais bien sa façon de s'exprimer.

LA SANCTION ROYALE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que, à tout moment pendant l'ajournement de la Chambre entre le 19 juin 1991 et le 15 septembre 1991, le Président puisse convoquer la Chambre à seule fin de donner la sanction royale à un ou plusieurs projets de loi, après quoi il ajournera immédiatement la Chambre conformément aux dispositions du présent ordre; et

Que les dispositions du paragraphe 28(3) du Règlement concernant le rappel de la Chambre pour une affaire urgente ne soient pas annulées par les dispositions du présent ordre.

(La motion est adoptée.)

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que le comité permanent des comptes publics soit autorisé à se rendre à Winnipeg (Manitoba) du 11 au 13 août 1991 pour assister à la 13e Conférence annuelle du Conseil canadien des Comités des comptes publics et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

LE COMITÉ PERMANENT DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que le Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources soit autorisé à se rendre avec le personnel nécessaire à la Conférence canadienne sur le charbon à Banff, du 14 au 17 septembre 1991.

(La motion est adoptée.)

LE COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général soit autorisé à se rendre à Whitehorse (Yukon) du mardi 3 septembre au dimanche 8 septembre 1991 afin de participer à la Conférence sur la justice et les autochtones et que le personnel nécessaire (le greffier et un attaché de recherche) accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

LE COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées soit habilité à se rendre à Montréal et à Québec les 26 et 27 septembre 1991 pour tenir des réunions relativement aux personnes handicapées et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

Travaux de la Chambre

LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS DES COMITÉS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que, nonobstant les pratiques habituelles de la Chambre, si la Chambre ne siège pas lorsque les rapports des comités seront terminés, les comités puissent faire rapport de leurs constatations en déposant leurs rapports auprès du greffier de la Chambre, et que lesdits rapports soient considérés comme ayant été déposés à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LE PROJET DE LOI C-6

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que, lorsque le projet de loi C-6, Loi concernant l'exportation, l'importation, la fabrication, l'achat et la vente de certaines armes ainsi que d'autres opérations sur celles-ci, sera mis en délibération, le Président accorde trente minutes de débat à l'étape du rapport et trente minutes de débat à l'étape de la troisième lecture, après quoi il mettra aux voix immédiatement toutes les questions nécessaires pour terminer la troisième lecture dudit projet de loi.

Et que, immédiatement après ces mises aux voix, la Chambre s'ajourne au 16 septembre 1991, à 14 heures, sous réserve de l'ordre adopté plus tôt à la Chambre.

M. Brewin: Monsieur le Président, je voulais simplement m'assurer que j'avais bien compris que le gouvernement a accepté que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur entreprenne l'étude et fasse rapport des exportations canadiennes de produits militaires, de la politique et des programmes en matière de défense, de la conversion de l'industrie de production de défense à des fins civiles et fasse des recommandations portant modification de la Loi sur les licences d'importation et d'exportation ainsi que sur les règlements d'application et le code criminel.

Il soumettra son rapport avant le 31 décembre 1991 au ministre du Commerce extérieur. Après que le projet de loi C-6 aura reçu la sanction royale et en attendant que le comité ait terminé son rapport, le gouvernement n'inclura sur la liste des pays désignés (armes automatiques), que les 10 pays avec lesquels il a conclu les accords bilatéraux requis en matière de recherche, de développement et de production de défense ainsi que l'Arabie saoudite, à la condition que les ententes envisagées pour ce pays puissent être conlues avant le 31 décembre 1991.

Toutes les demandes d'exportation d'armes automatiques à destination de pays dont le nom figure sur la liste seront étudiées individuellement conformément à la politique, aux lignes directrices et aux modalités établies. La seule vente d'armes automatiques à l'Arabie saoudite d'ici au 31 décembre sera celle qui sera effectuée par GM Diesel pour celles dont seront équipés les véhicules blindés légers aux termes du projet de contrat de vente au Royaume d'Arabie saoudite couché par General Motors.

Je crois comprendre aussi que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur constituera un sous-comité avant que la Chambre ne s'ajourne pour l'été, que ce sous-comité sera autorisé à se réunir pendant l'été et qu'il tiendra des audiences publiques, dont quelques-unes à l'extérieur d'Ottawa, qu'il disposera d'un budget de recherche raisonnable et que le programme de recherche devra être approuvé par tous les partis.

• (2300)

J'aimerais que les ministériels me disent si j'ai bien tout compris.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Tout à fait, monsieur le Président.

M. Cooper: Si la Chambre devait ajourner demain soir, il faudra peut-être attendre jusqu'à jeudi pour que le Comité des affaires étrangères se réunisse pour établir son sous-comité et que celui-ci fonctionne.

M. Brewin: Ce serait dans l'esprit de l'entente et cela conviendrait.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais seulement demander un éclaircissement. Au sujet des 30 minutes réservées pour l'étape du rapport, vraisemblablement on a convenu que cela suffirait au député de Victoria pour proposer les amendements appropriés à l'étape du rapport.

M. Cooper: Monsieur le Président, il est manifestement très difficile pour moi d'évaluer s'il y aura assez de temps parce que je ne sais pas quels amendements les députés vont proposer ni quels autres députés peuvent vouloir participer pendant quelques instants au débat. Je pense qu'en accordant ces 30 minutes, nous avons certes l'intention de coopérer avec le député en lui donnant cette possibilité ainsi qu'à d'autres.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je n'ai pas participé à un grand nombre de ces intéressantes discussions, mais je comprends certes leur but et j'apprécie le travail du secrétaire parlementaire, mais puisque nous avons eu droit à une aussi longue tirade de la part du député de Victoria au sujet de certains points précis, sur lesquels il y a eu entente, je ne dirai pas tout ce que je pense au sujet de l'absence d'opposition en face et je trouve qu'il n'est pas étonnant que le gouvernement ait le vent en poupe bien qu'il vienne en queue de liste dans les sondages. Je ne m'étendrai pas là-dessus.

Ceci serait en fait normalement le débat d'ajournement et je ne veux pas l'empêcher, mais je suis prêt à y participer. Par conséquent, puisque le député de Victoria a fait sa longue tirade avec la bénédiction de quelqu'un en face je voudrais savoir si j'ai bien compris et si cela veut dire que, dans le cas où la motion sera adoptée, le Comité de la défense ne se réunira pas pour étudier les répercussions de ce qui, nous le savons tous, vont être des déclarations intéressantes, inquiétantes et nécesaires au sujet de nos moyens de défense et de la fermeture des bases au Canada.

Deuxièmement, en tant qu'ancien président du Comité des transports, est-ce que je pourrais poser une question au secrétaire parlementaire, qui essaie de faire du bon travail et le fait bien. Il n'est pas dérangé par son leader à la Chambre ni par le whip, Dieu merci. Le secrétaire parlementaire pourrait-il faire savoir à votre humble serviteur, ancien président du Comité des transports, si cette motion signifie que le Comité des transports ne va pas se réunir pendant tout l'été jusqu'en septembre pour étudier une foule de choses et notamment la situation du port de Halifax et de nos ports de l'Atlantique, malgré la position du tarif de l'Est?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en ce qui concerne le Comité de la défense nationale, non, cela ne l'empêchera pas de se réunir pour discuter d'une nouvelle déclaration en matière de politique de défense qui pourrait avoir lieu, et telle serait l'intention du comité.

Le député de Victoria n'a déclaré son appui que parce que le Comité des affaires extérieures pourrait, bien sûr, se réunir et le faire de toute façon. Il voulait avoir l'assurance que la Chambre préciserait. Nous lui en donnons simplement l'assurance.

Quant au Comité des transports, je ne sais pas si le président est ici ce soir, mais rien certes ne lui interdit d'y passer tout le mois de juillet, et août et septembre s'il le veut.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion proposée par le secrétaire parlementaire, et les dispositions ajoutées par le député de Victoria.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Saint-Denis.

M. Prud'homme: C'est trop tard, elle a déjà été adoptée. Je voulais simplement faire remarquer—et il est bon pour moi de le faire consigner au compte rendu pour de futurs débats—qu'il me semble que lorsque Bob White parle, le NPD marche au pas.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Le leader de l'opposition à la Chambre invoque le Règlement.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je pense que tous les députés voudront exprimer leur gratitude à notre collègue, le député de Saint-Henri—Westmount, qui a eu l'amabilité de céder son temps de parole au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre pour lui permettre de présenter ces motions. Au nom de tous les députés, je le remercie de sa collaboration et de sa courtoisie.

Des voix: Bravo!

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

LA NOMINATION D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Clark (Yellowhead) (p. 1912), de l'amendement de M. Ouellet (p. 1924) et du sous-amendement de M. Bird (p. 1970).

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ce sont les applaudissements les plus chaleureux que j'aie jamais récoltés à la Chambre. Cela prouve que tout vient à point à qui sait attendre.

J'ai perdu mon auditoire de la tribune entre-temps. Mais peut-être reste-t-il encore quelques téléspectateurs?

Avant les rappels au Règlement, je disais que j'estimais particulièrement important que le comité mixte spécial sur la Constitution détermine convenablement la position du Canada à l'aube du XXI^{e} siècle.

[*Français*]

Le chef de notre parti, M. Chrétien, a abordé la division des pouvoirs dans ses propositions constitutionnelles d'il y a un mois. Il préconise une approche fonctionnelle. Les intérêts de la population doivent primer, non pas ceux des gouvernements ou des fonctionnaires. Il dit aussi que dans toute révision des compétences des gouvernements, on doit garder une flexibilité pour permettre au Canada de relever des défis du XXI^{e} siècle.

Monsieur le Président, j'ai été estomaqué par le discours du député de Mégantic—Compton—Standstead, un des représentants du Bloc québécois. Ses propos étaient complètement vides de sens, insensés. Il défendait la nouvelle thèse séparatiste que le fédéralisme canadien est à l'origine de nos problèmes sociaux et économiques.

Monsieur le Président, au cours de mes années ici au Parlement, j'ai eu le privilège d'écouter plusieurs personnes éminentes qui se préoccupent de la position du Canada dans un monde en pleine évolution.

Monsieur le Président, pas une seule de ces personnes qui se préoccupent de l'avenir du Canada dans un monde en pleine évolution attribue nos problèmes au fonctionnement du fédéralisme canadien. Loin de là, ils disent avec unanimité que nos problèmes émanent de notre incapacité de s'adapter aux changements économiques et technologiques.

Monsieur le Président, le comité doit écouter ces personnes qui ont une vision d'avenir. Je songe à des personnes telles Larkin Kerwin, au président de l'Agence spatiale canadienne, au président de l'Institut canadien des recherches avancées, au président du Conseil des sciences du Canada, ou bien à l'astronaute Marc Garneau.

• (2310)

Monsieur le Président, les arguments économiques soutiennent la thèse fédéraliste. Sylvia Ostry, autrefois présidente du Conseil économique du Canada, et qui a passé bon nombre d'années à l'OCDE, disait récemment, dans un article soumis aux médias, aux journaux, publié dans le *Globe and Mail* et dans *Le Devoir*: Que les Européens se sont réunis dans le marché commun pour des raisons économiques, parce qu'ils se préoccupaient de leurs emplois. Ils ont compris le besoin de se concerter pour faire concurrence aux Japonais et aux Américains. La recherche et le développement sont devenus aujourd'hui trop coûteux pour être entrepris par un seul pays ou par une seule compagnie, sans se concerter, sans se joindre à d'autres pays, monsieur le Président. La souveraineté n'a aucune pertinence dans le village global d'aujourd'hui. Et si les Canadiens veulent réussir, on doit, non pas se diviser, mais travailler ensemble et trouver de nouveaux mécanismes de coopération et de concertation.

Et j'espère, monsieur le Président, que le comité mixte se penchera sur ces questions si on veut assurer l'avenir des Canadiens et de nos enfants et petits-enfants.

[*Traduction*]

Pour les raisons dont j'ai parlé, j'estime que la proposition du gouvernement laisse à désirer. Je sais qu'un député de mon parti, le Parti libéral, a proposé un amendement qui aurait pour effet d'accroître la représentation, le nombre de députés qui siégeraient au sein du comité, ce qui assurerait, par conséquent, une meilleure représentation de tout le Canada et de tous les intérêts qu'il est important d'entendre dans le cadre de ce débat. Le gouvernement ne devrait pas donner suite à sa proposition à moins d'accepter notre amendement. Ce n'est pas ainsi qu'il faut amorcer l'important travail de ce comité et j'espère que le gouvernement tiendra compte de notre proposition et qu'il verra à ce que comité parte du bon pied.

M. Nowlan: J'invoque le Règlement avant que nous ne passions aux observations.

Je ne veux pas entraver la période des observations, et je comprends les difficultés qu'éprouve l'ancien ministre des Finances, l'actuel ministre de je ne sais plus quoi, à négocier une entente entre Carla Hills et les Mexicains.

Compte tenu des motions que nous venons d'approuver il y a un instant, la Chambre peut s'ajourner pour l'été. Autrement, je soulèverai cette question tous les jours. Je veux que la présidence rende une décision sur ce que je croyais être le fondement de la procédure parlementaire—mais je sais que le gouvernement n'apprécie pas beaucoup la procédure parlementaire. Je pensais qu'un ministre de la Couronne devait être présent lorsque nous étudions les affaires de la Couronne, les affaires des contribuables. Je pensais franchement—mais peut-être à tort—que lorsque nous étudions ici les affaires publiques, la présence d'au moins un ministre était obligatoire. Mais nous nous prêtons à ce jeu hypocrite et nous déposons une série de pétitions à une étape de nos travaux. Lorsque la Chambre siège, elle n'est pas censée se prêter à de tels petits jeux.

J'ai toujours pensé que la présence d'un ministre de la Couronne était obligatoire—en fait de deux ministres—l'un qui écoute et l'autre que la présidence peut nommer pour dire que selon le ministre Untel et appuyé par le ministre Untel, ce que le député d'Antigonish a dit est juste, et que nous pouvons laisser le tout se perdre dans

les méandres de la bureaucratie en attendant de voir ce qui se produira.

Je ne demande pas à ce qu'une décision soit rendue ce soir. Je ne m'inquiète pas des simples députés ministériels assis dans le coin où je m'assoyais avant de devenir un simple député de l'opposition, mais je dois dire qu'il y a 25 ans—et je suis revenu à mon point de départ puisque je suis actuellement à environ trois sièges d'où j'ai commencé—nous avions toujours deux ministres présents à la Chambre. Compte tenu de tout ce que je connais de la démocratie parlementaire et de la doctrine de la démocratie parlementaire du Parti conservateur, je n'aurais jamais pu imaginer qu'on pourrait, comme on l'a fait au cours des dernières semaines, insulter à ce point la population canadienne, l'insulte se transformant même en affront.

Monsieur le Président, je comprends le comportement des simples députés ministériels pour ce qui est des déclarations et des questions, mais je ne comprends pas que le Président accorde la parole à trois ou quatre—juste un instant.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a expliqué son point de vue, mais je vais le laisser continuer.

M. Nowlan: Voilà où je veux en venir. Je veux que la présidence prenne sur elle de se se prononcer sur cette question. Après vingt et quelques années ici, je peux être dans l'erreur et il n'est peut-être pas nécessaire que des membres du Conseil privé de Sa Majesté soient présents ici dans leurs fauteuils pour gagner leur foutue paie, pour gagner leurs foutues prestations de retraite et pour découvrir les problèmes de la population canadienne.

Si je fais fausse route, monsieur le Président, je veux que la présidence m'en informe et je ne vous importunerai plus avec cette question.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a expliqué son point de vue. Je vais l'examiner et je vais aussi. . .

M. Nowlan: Quand allez-vous rendre votre décision? Avant l'ajournement de la Chambre?

Le président suppléant (M. Paproski): Nous allons voir demain ce que nous pouvons faire pour le député.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention la présentation de notre collègue de l'opposition et mon collègue de Saint-Henri—Westmount. J'ai apprécié une grande partie de ce qu'il nous a dit, mais il va de soi que je ne peux pas aussi facilement accepter toute la présentation qu'il nous a faite, que ce soit dans son beau français, comme dans son élégant anglais. Et il me semble que je voudrais m'arrêter sur. . . Est-ce que je m'arrête, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Non.

M. Hogue: Alors, parce qu'il me semblait que M. le député de l'opposition aurait l'amabilité, s'il veut se lever et être reconnu, qu'il pourrait aussi avoir la décence d'écouter lorsque quelqu'un d'autre a la parole, monsieur le Président.

Donc, je reviens à notre collègue de Saint-Henri—Westmount et je trouve malheureux et je trouve même extrêmement malheureux que peut-être sans s'en rendre compte, il fasse un euphémisme qui du fait même que ce soit un euphémisme, ça devient très dangereux.

Au tout début de sa présentation et de son discours, il dit qu'il ne faut pas surdramatiser les différences, que nous sommes tous des êtres humains. Et je pense que c'est un euphémisme et je pense que c'est un énoncé extrêmement dangereux. En fait, la réalité humaine est basée sur la différence entre les individus. La réalité humaine et la réalité sociale sont basées sur la reconnaissance des différences. La reconnaissance des différences. . . nous ne sommes pas des citoyens du monde. Je suis un citoyen canadien, originaire de Montréal, vivant dans la province de Québec et c'est ma distinction face à l'Amérique ou face à d'autres pays. Et je suis certain que notre collègue de l'opposition voudra se reprendre ou exprimer avec moins d'audace cet euphémisme qui est dangereux et qui ne peut qu'alimenter des déclarations aussi peu structurées que celles qu'on a entendues ce soir d'un des députés du Bloc québécois.

M. Berger: Non, monsieur le Président. Je ne voudrais pas revenir sur mes propos. Je reconnais bien les différences. Je dirais même: Vive la différence. Je crois bien d'ailleurs et je dirais même que le fédéralisme est un système qui par définition reconnaît la différence. Mais cela étant dit, il me semble que j'avais dit tout à l'heure qu'il ne faut pas surdramatiser nos différences. Malgré les différences, nous avons tous des points en commun, des choses qui nous unissent, des éléments qui nous unissent et il me semble que c'est le rôle de ceux et celles qui ont le privilège de siéger dans ce Parlement de parler davantage des choses qui nous unissent plutôt que des différences. Laissons à d'autres de parler des différences.

• (2320)

M. Prud'homme: Un très court commentaire parce que c'est un débat qui ne se terminera jamais, probablement entre certains de mes collègues et moi. Après avoir écouté mon collègue, et ce n'est pas la première fois, je pense que lui et moi on ne s'entendra jamais sur certains aspects du fédéralisme. Il faut se méfier, et ça c'est bien avant que le député de Saint-Henri—Westmount, mon honorable collègue, arrive en cette Chambre, il faut se méfier de ceux qui pensent que tout ce qui est beau, tout ce qui est noble, tout ce qui est grand, tout ce qui est intelligent, ça sort toujours d'Ottawa.

[*Traduction*]

J'ai trop voyagé dans votre province et dans toutes les autres provinces canadiennes pour ne pas savoir qu'il peut en sortir beaucoup de bonnes choses. C'est pour cette raison que je ne suis pas un centralisateur absolu et que je crois que le Canada ne pourra survivre que si nous comprenons bien que les divers niveaux de gouvernement peuvent réaliser beaucoup de bonnes choses.

Je me souviens qu'à mes débuts, mon père m'a dit de me méfier de ceux qui prétendent tout savoir et considèrent les autres comme des ignorants.

Ceux qui viennent à Ottawa ont justement tendance à négliger les autres, à ne pas reconnaître les diverses régions du Canada et à oublier que beaucoup de bonnes choses peuvent sortir des divers gouvernements provinciaux.

Comme je le disais plus tôt à un de mes collègues de la région de l'Atlantique, une des choses que je crains est qu'un de ces matins nous nous réveillions sans le Canada. Simplement par lassitude, les gens laisseront tout tomber. D'autres encore—et cela est plus dangereux, diront qu'il n'y a pas de problème. C'est ce que prétend le ministre des Transports. Je crois d'ailleurs que mon collègue et le ministre des Transports partagent ce point de vue et je suis étonné qu'ils aient quelque chose en commun. Le ministre des Transports continue de dire qu'il n'y a pas de problème. Il ne va donc pas s'inquiéter de la gravité de la situation à Montréal, parce qu'il ne reconnaît pas, au départ, qu'il existe un problème.

Je puis lui dire qu'il y a des députés ministériels—le député de Bourassa, le député d'Outremont—qui sont mieux préparés que lui. Je demanderai au premier ministre du Canada de demander à ces gens s'ils croient que les choses vont si bien à Montréal. Je ne voudrais pas le mettre dans l'embarras, mais je sais qu'ils sont conscients de la gravité de la situation. Mon collègue semble pourtant nous dire de ne pas nous en faire, qu'il n'y a pas de problème.

La situation est très préoccupante. Je ne suis pas de ceux qui jouent au prophète de malheur, mais la question est sérieuse et nous ne devons pas inciter les gens à relâcher leur vigilance et leur dire de ne pas s'en faire, que tout ira bien et que nos dirigeants à Ottawa savent ce qu'ils font.

Je voudrais que mon collègue partage mon point de vue et qu'il reconnaisse que la situation est grave et, que ce n'est pas parce que nous sommes ici, à Ottawa, que tous les fonctionnaires connaissent les réponses—les provinces peuvent jouer un rôle très utile. C'est pour cette raison que je suis un décentralisateur fédéraliste.

[*Français*]

M. Berger: Je n'ai jamais dit que tout ce qui est beau sort d'Ottawa, monsieur le Président, loin de là. Mais je crois nécessaire de garder, de préserver un certain équilibre entre les provinces et le fédéral. C'est cela l'essence du fédéralisme. Je peux donner à mon collègue l'exemple de l'assurance-santé, qui est peut-être venue de la Saskatchewan, mais qui a été développée sur le plan national par le gouvernement national, finalement le seul gouvernement qui peut agir sur le plan national, au nom de tous les Canadiens.

Je rappelle aux députés l'opposition qui est venue de notre province, du Québec, au cours des années, à différentes initiatives sociales du fédéral. Dans les années 1930, les gouvernements du Québec se sont opposés aux allocations familiales. Ils citaient avec approbation Clémenceau qui avait dit que l'État a trop d'enfants pour être bon père de famille. Dans les années 1950, ce fut le tour de Duplessis de s'opposer à l'assurance-santé. Il disait que la santé était l'affaire du bon Dieu et pas des rouges d'Ottawa.

Alors, il faut se rappeler notre histoire. . .

M. Prud'homme: Ce n'est pas ce qu'il disait. Il disait que la seule assurance contre la santé, c'était la santé.

M. Berger: C'est cela. Il a dit: «La seule assurance contre la santé, c'est la santé, et cela c'est l'affaire du bon Dieu et pas des rouges d'Ottawa.»

Alors, il faut se rappeler notre histoire, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Flis: Monsieur le Président, «Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais plutôt ce que vous pouvez faire pour votre pays.» Nous savons tous de qui est cette citation. Elle sera sans doute connue tout et aussi longtemps qu'il y aura de la vie sur terre.

Ce qui manque dans tout le débat constitutionnel, dans tout le processus de formation du comité composé de 15 députés et de 10 sénateurs, c'est précisément qu'on se pose cette question: Que puis-je faire pour mon pays?

Je propose donc que, dans ses déplacements visant à sensibiliser les Canadiens de tous les coins du pays, le comité leur pose cette question: Quel est mon devoir envers mon pays? Quelles sont mes obligations envers le Canada? Les gens qui sont nés au Canada se sont rarement posé cette question parce qu'ils sont d'office des Canadiens. Ceux qui immigrent au Canada et qui font une demande de citoyenneté doivent au moins prêter serment. Dans ce serment, on insiste beaucoup sur les obligations envers la nation.

Mes obligations, mon devoir envers ce pays se résument facilement en un seul mot.

Une voix: Quel est-il?

M. Flis: Le député veut savoir quel est ce mot. Eh bien, le voici et j'espère que vous vous en rappellerez pour le restant de vos jours. C'est le mot respect. Respect pour les autres, respect pour la propriété et respect pour l'autorité. Si nous pouvons inscrire cette simple règle dans notre Constitution, que tous les enfants peuvent apprendre et devenir de meilleurs citoyens pour le reste de leur vie, le Canada n'en sera que meilleur. Respect pour les autres, pour les autochtones, pour les anglophones, les francophones, qu'ils soient minoritaires ou majoritaires. Respect pour les allophones, leur langue et leur culture. Respect pour les personnes handicapées physiquement et mentalement.

Lorsqu'il a flanqué des personnes handicapées mentalement à la porte du Queen Street Mental Hospital sans leur offrir des services de soutien, le gouvernement provincial n'a pas montré beaucoup de respect pour ces personnes-là. Il y en a beaucoup, dans la circonscription de Parkdale que je représente, qui s'en ressentent encore.

Respect pour les personnes âgées, c'est-à-dire faire en sorte de leur assurer un revenu suffisant pour le reste de leurs jours. Respect pour les enfants, soit fournir des services de garderie convenables.

Si nous pouvions au moins inscrire cette notion de respect pour les autres dans la Constitution, que c'est notre devoir à tous de respecter les autres et de veiller à ce qu'ils ne manquent de rien. Respect pour la propriété. Si les Canadiens respectent dès le début cette notion de la propriété, ils vont respecter l'eau pour veiller à ce qu'elle soit bonne à boire.

• (2330)

Ils respecteront l'air que nous respirons et ne pollueront pas. Ils respecteront la terre qui permet de cultiver nos denrées, afin de nourrir non seulement les Canadiens mais également les gens qui souffrent de la faim et en meurent en Éthiopie et dans d'autres pays. Le respect de la propriété signifie respecter nos forêts, nos arbres.

Il y a trois semaines à peine, j'étais avec la délégation Canada-Europe en Colombie-Britannique et les membres du Parlement européen ont été littéralement horrifiés de voir les coupes à blanc sur les flancs de nos montagnes. J'espère qu'ils n'adopteront pas une motion tendant à boycotter nos produits forestiers. Nous avons essayé de leur montrer les excellents programmes de reboisement que nous avons lancés, alors que nous plantons deux arbres pour chaque arbre que nous coupons. Il y a également le respect de l'autorité. Il va falloir prévoir tout cela dans la Constitution.

En tant que citoyens canadiens, il faut avoir ce respect de l'autorité, de la Chambre, de toutes les traditions parlementaires que vous essayez, monsieur le Président, de préserver, ce que vous avez fait cet après-midi encore en signalant à un député qu'il enfreignait le Règlement; je suis persuadé qu'il respectera beaucoup plus notre institution dorénavant. On doit respecter les assemblées législatives, la loi, les tribunaux, la police chargée d'appliquer les lois et la Constitution que nous élaborerons en définitive pour les Canadiens.

Je ne veux pas m'attarder encore bien longtemps là-dessus, mais je tiens à dire à mes collègues que dans la nouvelle Constitution, il faudra préciser non seulement ce que l'on peut retirer du Canada, mais également nos devoirs et nos obligations envers notre pays. Toutes les associations, tous les groupes de pression, tout le monde essaie de tirer tout ce qu'il peut du Canada. Retournons maintenant la question et demandons-nous ce que nous pouvons faire pour notre pays.

Je pense que nous pouvons résumer le tout en un mot: respect. Le respect des autres, de l'autorité et de la propriété.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et privatisation)): Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser à mon collègue. Il a prononcé un discours bien réfléchi. Il a parlé de respect et l'une des choses sur lesquelles il a insisté, c'est le respect pour les droits de propriété. Je me demande s'il est prêt à appuyer une modification à la Constitution qui garantit les droits à la propriété pour les Canadiens.

M. Flis: Monsieur le Président, comme d'habitude, le ministre n'écoutait pas et c'est pourquoi je suis content que mon collègue ait souligné que non seulement les ministres de ce côté-là sont absents mais qu'ils n'écoutent même pas quand ils le sont.

Je n'ai pas parlé de respect pour les droits de propriété mais de respect de la propriété. La table à laquelle est assis le député est sa propriété. Il ne doit pas la dégrader. Il doit la respecter. C'est que j'entends par respect de la propriété. Je n'ai pas parlé de droits. J'ai parlé de respect de la propriété, ce qu'un enfant à la maternelle ou en première année peut apprendre, en respectant du même coup la Constitution.

M. McDermid: J'essayais de lui poser une question à laquelle il n'a manifestement pas répondu. Je lui ai demandé s'il était partisan d'inscrire les droits de propriété dans la Constitution. Je veux que le compte rendu indique qu'il n'y a pas répondu.

Deuxièmement, il n'a pas respecté le règlement de la Chambre lorsqu'il a attiré l'attention de la Chambre sur l'absence ou la présence de personnes à la Chambre. Ici encore, il n'a fait preuve d'aucun respect pour le règlement de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Parkdale—High Park souhaite-t-il répondre à cela très brièvement?

M. Flis: Absolument, monsieur le Président, absolument. Je respecte le fait que le ministre écoute mes propos. Mais encore une fois il ne m'a pas vraiment écouté. J'ai fait valoir, lorsque le député de Annapolis Valley—Hants a attiré l'attention de la Chambre sur le fait qu' il n'y avait aucun ministre auparavant à la Chambre, que cela témoignait encore une fois, d'un manque de respect pour cette institution, car, selon les précédents, il doit toujours y avoir un ou deux ministres présents, en permanence.

En ne tenant aucun compte de cette règle, le gouvernement témoigne une fois de plus d'un manque de respect envers cette institution.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je voudrais participer à ce débat sur la propriété après ce que vient de dire à cet égard le député de Parkdale—High Park.

Malheureusement, le député a fait en sorte qu'on lui pose la question pour tenter manifestement de l'embarrasser au sujet du droit à la propriété. On ne peut me mettre dans l'embarras avec cette question, car je m'oppose à ce que le droit à la propriété soit inscrit dans la Constitution.

Je me souviens très clairement de la façon dont cette question a été utilisée pour blâmer des gens, des partis ou des gouvernements du fait que le droit à la propriété ne figurait pas dans la Constitution. En réalité, ce droit n'a pas été inscrit dans la Constitution en 1981 parce que des gouvernements provinciaux conservateurs s'y opposaient et parce que des partis politiques fédéraux comme le Nouveau Parti démocratique s'y opposaient. Une combinaison de diverses raisons a empêché l'inclusion du droit à la propriété dans la Constitution. En toute honnêteté, on ne peut qu'admettre ce fait. Le député était à la Chambre à ce moment et il sait que j'ai raison.

La difficulté, c'est que, dans ce pays, nous avons eu trop de respect pour la propriété privée, mais pas assez pour la propriété publique qu'on appelle l'environnement. Nous n'avons pas assez respecté notre propriété, qu'il s'agisse de la terre, de l'air, de l'eau, de la mer, du sol, tous ces éléments qui nous appartiennent à nous tous et à toutes les générations. Le député devrait réfléchir davantage à ce genre de propriété collective plutôt que de songer à inscrire dans la Constitution le droit de propriété privée qui a déjà causé beaucoup de tort à l'environnement.

M. Flis: Cela montre bien, monsieur le Président, qui écoutait mon intervention et qui ne l'écoutait pas.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole dans ce débat sur cette motion. Je sais que le temps passe et, étant donné toutes les motions que nous avons présentées plus tôt, que nous sommes pressés de sortir d'ici.

Le député de Portneuf, qui a répondu à des questions plus tôt, commence à pouffer dans la rangée arrière, après avoir parlé des deux solitudes. Il est un ami jusqu'à un certain point, mais il pourrait me voir devenir très emporté au sujet de la motion dont la Chambre est saisie. Comme le savent certains députés d'en face, c'est essentiellement une motion de ce genre, présentée il y a un an, qui a sonné mon heure de vérité avec le parti ministériel, et certains événements qui ont suivi m'ont finalement amené, comme je l'ai dit au caucus, à ne plus pouvoir endurer certaines choses que j'ai entendues et qui proviennent fondamentalement d'une malhonnêteté intellectuelle et politique. J'ai évité les réunions du caucus, puis l'automne suivant, j'ai quitté officiellement le parti ministériel dont j'avais été membre pendant une vingtaine d'années, soit pendant plus d'années qu'aucun des députés que je vois en face.

Ne plaisantons pas avec cette motion ce soir. Je me suis demandé si je devrais même prendre la parole à ce sujet, car je comprends le désir des Canadiens de tous les partis et de toutes les régions de tenter de ramener de l'ordre dans notre institution.

Humpty Dumpty était assis sur le mur il y a un an. Le 23 juin a été la date décisive, la date fatidique, l'échéance. Humpty Dumpty est tombé, l'Accord du lac Meech a échoué et le pays allait être ruiné à jamais. Oui, le pays a changé à jamais.

Humpty Dumpty est tombé du mur à cause d'un coup de dés et de toutes les choses dont on n'est pas censé parler maintenant. On n'est pas censé être négatif. On n'est pas censé parler des choses qui se sont passées; il nous faut plutôt regarder en avant et essayer de régler l'avenir.

Je suis d'accord avec cela, mais je dis au député de Portneuf et à d'autres collègues en face: à moins que vous ne vous rendiez compte de ce qui s'est passé, vous ne pourrez pas apporter une solution pour l'avenir.

• (2340)

C'est pourquoi cette motion qui nous a été soumise ce soir, à la veille de nos vacances d'été, ne recevra pas, pour des raisons évidentes, l'attention qu'elle mérite. Cependant, je félicite le gouvernement cette fois-ci—je ne l'ai pas fait la fois précédente—parce qu'il a au moins autorisé la tenue d'un vrai débat. Certains députés d'en face, surtout le whip de l'époque et un de mes amis qui est maintenant solliciteur général—il était leader parlementaire du gouvernement à l'époque—et moi, nous avons siégé pendant trois jours à la Chambre pour nous assurer qu'il y avait au moins un débat sur l'Accord du lac Meech.

À la fin, le leader parlementaire du gouvernement a reconnu ma présence et il a eu l'honnêteté de tenir un bref débat. Mes amis d'en face et de partout au Canada savent maintenant, comme moi, que le problème fondamental de l'Accord du lac Meech, en ce qui concerne le premier ministre, avec lequel je suis en désaccord à ce sujet, n'est pas seulement le fait qu'il a jeté les dés. Le problème, c'est qu'il n'y a pas eu de vrai débat à la Chambre des communes sur le lac Meech avant le 23 juin. On dira ce qu'on voudra de l'Accord de libre-échange, mais dans ce cas, il y a au eu moins un débat très important dans cette Chambre. Il y a eu une campagne électorale et ensuite, un autre débat fondamental—vous vous en souvenez—où le projet de loi a été adopté à la vapeur juste avant l'échéance de Noël et l'entrée en vigueur de l'Accord. Mais, au moins, il y a eu un débat.

Après avoir écouté mes collègues parler sincèrement d'un sujet qui nous tient tellement à coeur, si je cédais à la tentation de les critiquer, ce que je n'ai pas l'intention de faire, je leur dirais que je n'ai jamais entendu dans toute ma vie, autant de foutaises sur une question aussi fondamentale. En tout cas, nous avons au moins l'occasion d'exprimer ce que certains qualifieraient peut-être de foutaises, mais que d'autres considèrent comme des idées intéressantes.

Je pense que l'élément essentiel qui ressort de tous les discours consacrés à cette motion—et je félicite le gouvernement de l'avoir proposée et d'avoir permis à tous les députés d'en parler sans imposer la clôture, sans conclure de petit marché secret comme lorsque tous les partis ont participé à la conspiration du silence, et je le dis aux députés mous et stériles du NPD, du Parti libéral et du gouvernement—c'est que nous n'avons pas eu de débat à la Chambre des communes à cette époque, mais cette fois-ci nous en avons moins un sur la formation du comité.

Sans me laisser trop emporter par l'émotion, comme je le fais actuellement, je peux affirmer au moins que la Chambre et les Canadiens tiennent à participer. Pas seulement les damnés politiciens, pas seulement les damnés premiers ministres stériles, pas seulement le premier ministre— qui a sacrément bien joué au poker avec les premiers ministres—mais la population, le grand problème étant de savoir comment la faire participer. Est-ce au moyen d'une autre adresse à un auguste comité mixte qui va parcourir le pays?

Si le député de Vancouver ou qui sais-je veut parler à la présidence, qu'il le fasse en temps voulu. Autrement je vais lui dire ce qu'il est, mais je n'oserai pas, car je suis très sérieux là-dessus et lui aussi, je le reconnais. Il était parmi les rares dans cette Chambre à s'opposer à la conspiration du silence à propos de Meech. C'est pour cela que ça me gêne de le voir essayer d'intervenir auprès de la présidence alors que j'essaie de parler de quelque chose de fondamental, sur un sujet pour lequel le gouvernement nous a permis de parler. Je suppose que le moment venu je voterai pour la motion.

Franchement, cette motion est dépassée par les événements et c'est cela qui est triste, car alors que nous parlons de faire participer le public, celui-ci a déjà participé *ad nauseam*. La constitutionnalite a envahi tout le Canada. Tous les spécialistes vous parlent de ci ou ça. Nous savons tous que c'est important et ce qui est fondamental, c'est que le Parlement du Canada, le plus haut tribunal du pays, la Constitution du Canada, tout cela est mort. C'est irrécupérable. Il y a eu d'autres choses, au Québec avec la commission Bélanger-Campeau—et j'aimerais bien qu'un député du Québec dise, que le député de Portneuf dise, ou que l'autre député qui siégeait à la commission Bélanger-Campeau dise, le Dr Hogue, le député d'Outremont, un bon ami à moi—et j'aimerais que quelqu'un dise, en particulier parmi les libéraux, que le rapport Allaire avait été commandé par le Parti libéral avant l'échec de Meech.

Le rapport Allaire, si je ne m'abuse, devait étudier les options avec ou sans Meech. Nous avons eu ensuite la commission Bélanger-Campeau et tout le reste, et nous allons maintenant avoir le rapport Spicer, puis le rapport Beaudoin-Edwards.

Monsieur le Président, est-il surprenant que les Canadiens soient totalement confondus par ce qui se passe? Nous voici, à la veille de l'ajournement estival, à discuter tous ensemble—ce qui est important, voire même fondamental—avec tous nos effets de rhétorique; mais ce qui est triste, c'est qu'une grande partie du Canada nous échappe. Voilà pourquoi le Parti réformiste est né, et c'est très dangereux. Le Bloc québécois est né pour la même raison, et c'est tout aussi dangereux.

Je ne suis pas réformiste, mais je peux vous dire que comme le Parlement du Canada ne s'est pas prononcé sur des questions fondamentales et que la nature a horreur du vide—c'est une loi scientifique—le Parti réformiste est apparu avec un message superficiel que, franchement, il faut analyser. Je veux dire par là que c'est un message accrocheur. Je dis cela à l'intention de tous les Canadiens, et non seulement des députés, car il y en a peut-être qui écoutent notre débat à la télévision. Mais l'un des messages perfides du Parti réformiste, qui est à peu de choses près anti-francophone, anti-ceci et anti-cela, consiste à dire aux Québécois que le parti ne se préoccupera du Québec que s'il reste au Canada. Alors, il parlera aux Québécois et songera peut-être à présenter des candidats dans la province.

Monsieur le Président, vous êtes avocat, et il y a d'autres avocats à la Chambre, et nous sommes tous des gens pragmatiques, puisque nous avons été élus et que nous comprenons les gens. Qui a jamais entendu parler de discuter de l'organisation du ménage après le divorce? Cela fait pourtant partie du message accrocheur et trompeur du Parti réformiste, qui dit au Québec qu'il ne lui parlera que lorsqu'il aura décidé de rentrer dans le rang. Je suis ouvert à beaucoup de choses, mais le Parti réformiste me donne la chair de poule, à cause de l'habileté avec laquelle il séduit les Canadiens anglais et le Bloc québécois—dont je ne perdrai pas mon temps à parler, parce que je ne comprends pas ces gens-là—en leur disant que le Québec est le Canada français, mais qu'il n'est pas la totalité du Canada que nous aimons tous.

Pourtant, je peux vous dire, monsieur le Président, que beaucoup de Canadiens anglais suivent le Parti réformiste, dont nous n'avons même pas parlé ce soir, même s'il est question du Canada, parce que nous ne sommes pas censés nous abaisser à cela ni parler de la réalité telle qu'elle est.

Je vais conclure en présentant une réalité fondamentale qui ne plaira probablement pas aux députés d'en face—je ne devrais peut-être pas dire ce que je vais dire—mais j'essaie de trouver une solution, et je n'ai pas les réponses à des questions fondamentales.

Je suis d'accord avec certains des commentaires faits par les députés des deux côtés de la Chambre qui estiment qu'il s'agit peut-être d'un pseudo-comité parlementaire qui est condamné à mort, ou encore d'une pseudo-assemblée constituante.

Pour vous dire bien franchement, monsieur le Président, j'aurais peut-être agi quelque peu autrement si j'en avais eu les moyens. Toujours est-il que nous essayons de réparer les dégâts. Je dois dire que les responsables doivent accepter le blâme, car s'ils n'en acceptent pas le blâme, il s'en attribueront le mérite. Alors, le gouvernement canadien doit accepter le blâme de la situation que nous cherchons à corriger. C'est à cause du cafouillage de l'année dernière. On ne peut pas jeter le blâme sur Clyde Wells. Mais oui, il est facile de jeter le blâme sur Clyde Wells, car c'est un anglophone, un anglophone protestant de race blanche. Vous ne voulez tout de même pas jeter le blâme sur Elija Harper, un Indien avec une plume à la main, qu'il brandissait partout dans l'Assemblée législative du Manitoba. Non, il est trop facile de blâmer les autres. Ne nous attardons pas trop sur le blâme individuel. Il faut en faire porter le blâme collectif sur le gouvernement au pouvoir.

Nous voilà donc en train d'essayer de réparer les pots cassés. La commission Spicer doit présenter son rapport bientôt, ainsi que le comité Beaudoin-Edwards. Ce sont tous de bons Canadiens.

• (2350)

Ce qui me dérange, c'est que nous soyons ici pendant l'été—je suis entièrement en faveur du congé d'été et je suis content de quitter ces lieux. Toutefois, s'il s'agit d'une question fondamentale, s'il s'agit de la question qui causera la scission du pays, alors que nous avons déjà eu des guerres outre-mer qui devaient détruire le monde, pourquoi le Parlement ne se formerait-il pas en coalition nationale, en une union ou quelque chose du genre, si tels sont les enjeux? Allons-nous continuer de jouer nos petits jeux imbus de partialité?

Je pense que mon temps de parole commence à s'amenuiser. Je crois bien que je vais voter en faveur de la motion, car il s'agit d'un autre geste, d'une autre pause, d'une autre déviation de la loi que nous appelons une dénégation. En fait, on nie la question, comme ça on n'a pas besoin d'y faire face. C'est à peu près ce que nous faisons ici, au Parlement du Canada. C'est ce que nous aurions dû faire au lendemain même de l'échec de l'Accord du lac Meech, durant cet été de mécontentement que nous avons vécu l'an dernier. Mais ce n'est rien à côté de l'été de fou que nous allons connaître cette année. Puis le comité est censé disposer de moyens bien à lui et les leaders parlementaires devraient amener les 15 ou 20 membres à se réunir en septembre et à parcourir à nouveau le pays, un pays qui a vu tellement de comités constitutionnels qu'il ne s'en préoccupe plus.

Je suis d'accord avec les néo-démocrates et, peut-être, les libéraux. Non pas ce soir ni lorsque nous allons ajourner nos travaux, mercredi ou jeudi, mais lorsque nous recevrons le rapport des commissions Spicer et Beaudoin-Edwards, il faudra obtenir la réaction du gouvernement et savoir s'il y aura des gens pour se réunir. Si c'est aussi important que cela—et nous savons tous à quel point ce l'est—il faudra rappeler le Parlement du Canada et nous remettre tous au travail.

Sur cette note réjouissante et positive, j'ajouterai ceci. Je ne devrais peut-être pas, car ce n'est ni positif ni réjouissant.

Vous me dites que le temps mis à ma disposition est à peu près expiré et je le crois. Je suis triste pour le premier ministre et je ne crois pas qu'il soit triste pour moi mais, franchement, nous sommes tous deux irlandais et nous avons beaucoup à partager. J'ai une grande expérience parlementaire et il n'en a pas, et cela contribue en partie au problème. J'ai une connaissance approfondie du Canada; la sienne est limitée au Québec et aux réunions du conseil de la Iron Ore Company of Canada. Beaucoup de députés ne le savent pas, mais j'ai travaillé pour l'Iron Ore bien avant que Brian Mulroney en devienne président. J'étais topographe minier sur l'axe de l'Iron Ore, en remontant la Moisie à partir des Sept Îles, avant que la ville de Sept-Îles ait ce nom, jusqu'à Knob-Lake, en direction de Schefferville. C'est curieux de constater qu'il soit devenu président de cette société alors que j'étais simple député. Il est maintenant mon chef et nous voici réunis ici ce soir.

Voici la meilleure façon de procéder. Je suis content que le député de Brampton soit en train de rigoler, parce qu'il sera l'un des premiers touchés. Je ne veux pas adopter une attitude trop politique sur une question fondamentale; je suis sérieux. Examinons le rapport Spicer, puis le rapport Beaudoin-Edwards; voyons ensuite quelles seront les décisions du gouvernement et l'attitude du caucus. Je ne m'en prendrai pas au caucus, parce que ce sont de bons amis à moi. Franchement, le caucus aurait eu différentes options devant lui s'il avait pris une décision et s'était préparé à foncer, mais ça n'a pas été le cas.

Nous en sommes donc à ce stade. Nous allons recevoir ces rapports qui devraient définir l'avenir du Canada. Nous sommes dans une position périlleuse; je ne devrais donc pas dire ce que je vais dire. À moins que le rapport soit rendu public et que le gouvernement fasse le bon choix, à un certain moment au cours de l'année qui vient, le premier ministre, mon premier ministre, votre premier ministre, le premier ministre du Canada devra décider de ce qui est le mieux pour le Canada. J'accepte sa position: l'enjeu n'est pas les prochaines élections. Je suis d'accord. C'est le Canada qui est l'enjeu.

Si nous le croyons honnêtement, je pense que le premier ministre, pour ne pas devenir un canard boiteux, au moment et lorsque ce sera possible de poser certains actes, devra reprendre les paroles du président Johnson et dire au Canada: «Je ne suis pas ici pour préparer les prochaines élections. Je suis ici pour le bien du Canada. Espérons que nous pourrons nous entendre pour modifier complètement le fonctionnement du Canada tel qu'on le connaît maintenant»—je suis prêt à l'accepter—«mais je ne suis pas ici pour faire de la basse politique.»

Si nous ne pouvons en arriver à une coalition, et je crains bien que nous n'en soyons pas capables, je pense que c'est simple, que mon premier ministre, votre premier ministre, le premier ministre des Canadiens devra prendre une décision au moment opportun, dans la prochaine année. Il doit promouvoir le message de l'unité et dire aux Canadiens: «Écoutez, voici ce que j'ai à proposer. Voilà ce que j'ai fait. Voilà ce que les gens ont fait. Voilà ce que nous proposons et le Québec, que vous le vouliez ou non.»

Peu importe les réponses, le premier ministre, devra, à cette époque l'an prochain, s'il n'y a pas eu de revirement complet de situation—, je ne sais pas qui a dit quoi à ce sujet, mais je suis très sérieux et c'est une chose très sérieuse à dire—prendre les mesures qui s'imposent, non seulement pour le pays mais, mes amis, pour sauver le parti conservateur.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Je serai très, très bref, monsieur le Président. Mon honorable collègue connaît l'affection que j'ai toujours eue pour la famille Nowlan, car j'ai siégé avec son père, qui était un de mes bons amis quand j'étais étudiant à l'université. Il m'a énormément appris au sujet du processus et de la procédure parlementaires et beaucoup d'autres choses qu'il est intéressant d'apprendre quand on fréquente le Parlement.

Je ne puis m'empêcher de trouver extrêmement intéressante la suggestion qu'il a faite. C'est la première que je retiens, et c'est ce qu'il y a de beau dans le processus parlementaire, s'écouter les uns les autres. Certains n'écoutent pas, mais j'aime écouter ce que les gens peuvent avoir à dire, et j'oublie s'il n'y a rien qui vaille qu'on s'en rappelle.

Mais le député a fait deux propositions ce soir, et j'aimerais qu'il élabore quelques instants à ce sujet, car je sais que d'autres députés voudraient l'interroger. Si la Chambre ajourne demain soir, nous n'aurons malheureusement pas l'occasion de discuter du rapport de la Commission Spicer ni de celui du Comité Beaudoin-Edwards. Il a dit qu'il serait bon, et pourquoi pas possible, de rappeler le Parlement pour consacrer une journée de débat à chacun de ces rapports. Je n'y verrais pour ma part aucune objection. Aurait-il l'obligeance d'élaborer sur cette idée toute fraiche? Il est le seul à avoir fait cette suggestion.

M. Nowlan: J'apprécie les commentaires formulés par mon collègue de Saint-Denis. C'est exactement le point que je voulais faire valoir. Ne siégeons pas simplement pour permettre à l'opposition de se déchaîner et de débattre une multitude de problèmes. Je ne vois pas pourquoi les leaders parlementaires, qui ont conclu ce soir de nombreux accords intéressants pour nous permettre d'ajourner ce soir ou demain, ne pourraient pas conclure de façon provisoire une entente en vue de rappeler la Chambre. Je ne tiens pas à revenir ici, mais il s'agit d'une question fondamentale.

Cela permettrait tout au moins de signaler le fait que le Parlement du Canada, le premier ministre, dans un excellent discours qu'il a prononcé à la Chambre, et dans d'autres déclarations qu'il a faites à Toronto et à Québec, a affirmé que les parlementaires allaient participer activement au processus. Je trouve cela anormal. Mais quelle est la solution de rechange? Si ces rapports sont déposés au moment où la torpeur de l'été nous paralyse tous, quand nous reviendrons en septembre, en bonne forme, prêts à nous attaquer à tous nos autres problèmes individuels et à critiquer le gouvernement, ce qui est tout à fait normal, nous le comprenons, vous et moi, bien que j'hésite à le mentionner, puisque vous êtes censé être paré d'une auréole quand vous occupez le fauteuil, nous le savons tous les deux, puisque nous avons siégé dans l'opposition. Je me sens encore entre deux chaises ici.

Je suis content que le député me pose la question, parce que cela incitera le Parlement du Canada à siéger pour étudier cette question, pas une multitude de questions, peut-être qu'on pourrait même se passer de la période de questions, sauf si les questions portent sur la Constitution. On pourrait trouver une façon de procéder. Cela nous permettrait de rester dans le feu de l'action, au lieu d'essayer par la suite de rattraper le temps perdu, parce que vous verrez que, au mois de septembre, nous n'essaierons plus de combler le retard, nous serons imbus de partialité et nous serons coincés. En vérité, le Canada me semble coincé de bien des façons.

• (0000)

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, mon collègue d'Annapolis Valley—Hants a déclaré, au cours de son discours, que je n'avais pas très bien compris ce qui s'était passé lors de l'échec de Meech et que c'était peut-être un peu malheureux pour moi.

Ce que j'aimerais dire à mon collègue pour qui j'ai beaucoup de respect—c'est un vieux routier de la Chambre des communes—et j'ai du respect également pour la décision qu'il a prise lorsqu'il a décidé de siéger en tant que député indépendant parce qu'il n'acceptait pas l'Accord du lac Meech. J'ai respecté cela. Ce que je dois lui dire, c'est que l'Accord du lac Meech, pour moi, cela n'a jamais été perçu, pas plus que par l'ensemble des Québécois, comme étant un déni du lac Meech du Canada anglais, au contraire.

Tout ce que les Québécois ont vu à la télévision, comme dans l'ensemble du pays et l'ensemble des Canadiens, c'est qu'il y a dix premiers ministres provinciaux et un premier ministre fédéral qui ont signé l'Accord du lac Meech. Tout le monde l'a vu. Ce qui a été difficile de comprendre ou de faire admettre aux Canadiens, c'est que deux premiers ministres n'ont pas respecté leur parole. Le premier a préféré laisser courir et laisser passer sur le dos du représentant des autochtones plutôt que de jouer le rôle de premier ministre qu'il avait. Quant à l'autre, il a renoncé, il a renié carrément sa parole.

En tant que Québécois et en tant que Canadien, j'ai perçu cela, et je pense que l'ensemble des Canadiens ont

perçu la même chose que moi. Ce que j'aimerais que mon collègue me dise et nous explique, parce qu'il a rajouté autre chose dans son discours, il a parlé du complot du silence de Meech. Je n'ai jamais eu connaissance du complot du silence de Meech. Lui et moi, on participait au même caucus, on a reçu les mêmes informations et que je sache, il n'y a personne qui n'était pas au courant de ce que voulait dire l'Accord du lac Meech.

Or, j'aimerais qu'il clarifie pour les gens de cette Chambre ici, pour les Canadiens en général qui nous écoutent, s'il y en a encore à cette heure-ci, à savoir ce qu'il entendait par le complot du silence de Meech.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Monsieur le Président, mon collègue, qui est un député consciencieux, m'a posé une question très sérieuse. En réalité, elle comporte plusieurs volets. Je l'ai mentionné car j'ai entendu son intervention lorsqu'il a parlé de l'Accord du lac Meech et qu'il a dit que les Canadiens anglais s'étaient opposés à l'Accord du lac Meech. Voilà pourquoi j'ai cité le nom de mon collègue tout à l'heure. Les Canadiens anglais ne se sont pas opposés à l'Accord du lac Meech comme il l'a dit. Quelque 97 p. 100 des Canadiens, représentant toutes les provinces sauf une—avec le Manitoba au milieu—étaient plus ou moins en faveur de l'Accord du lac Meech. Mais la conspiration du silence a été très nette. Si le député ne l'a pas encore compris, c'est là une partie du problème du caucus conservateur. Il y a eu ensuite un accord entre le premier ministre, celui qui était à l'époque le chef du Parti libéral et celui qui était alors le chef du NPD. Ces deux derniers ont été remplacés depuis. Je puis vous dire que j'étais assis à peu près au même endroit que le député, à peu près deux rangs plus haut, dans le coin là-bas. J'y suis resté deux jours pour m'assurer qu'il y ait au moins un débat sur la motion visant à renvoyer l'Accord du lac Meech à un comité mixte qui l'aurait étudié pendant l'été. Voilà ce que je veux dire quand je parle d'une conspiration.

Don Johnston, l'ancien député de Westmount, ou d'ailleurs—il n'était plus dans les rangs des libéraux à l'époque—était assis à peu près ici. Il est maintenant président du Parti libéral, mais cela n'a pas d'importance. Lui et moi, et j'ai été présent à la Chambre plus longtemps que lui, nous avons cherché à obtenir la tenue d'un débat limité. Nous avons déjà obtenu un meilleur débat sur la motion dont nous sommes saisis, et plus d'intervenants y ont pris part qu'au moment de l'Accord du lac Meech, comme en témoigne le hansard.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis et je crois que la Chambre consentira de façon unanime à la proposition suivante.

[*Traduction*]

Je propose:

Que le débat sur la motion visant l'institution d'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'examiner les propositions relatives au renouvellement du Canada (Affaire émanant du gouvernement) se poursuive jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de député pour prendre la parole, alors que le sous-amendement de M. Bird, appuyé par M. Hudon, avec dissidence, l'amendement tel que modifié de M. Ouellet, appuyé par M. Milliken, sera réputé mis aux voix et réputé avoir été adopté, avec dissidence, et la motion telle que modifiée de M. Clark (Yellowhead), appuyé par M^me^ Vézina, sera réputé avoir été mise aux voix et un vote par appel nominal sera réputé avoir été demandé et différé jusqu'à 15h00 le mercredi 19 juin 1991, après quoi le Président ajourne la Chambre; et Que, suivant l'adoption de cette motion et jusqu'à ce que la Chambre s'ajourne plus tard aujourd'hui, aucune motion dilatoire ne soit présenté et aucune absence de quorum ne soit signalée. On passera ensuite à la motion principale. Elle sera réputée avoir été mise aux voix et le vote par appel nominal sera reporté à 15 heures demain, après quoi le Président ajournera la Chambre. Une fois cette motion adoptée jusqu'à l'ajournement, la présidence n'acceptera aucune motion dilatoire ou demande de quorum.

Je ne prétends pas que toute la motion est recevable. Je réserve mes arguments sur cette question pour un autre jour. Je propose que nous procédions ainsi et je pense que nous pourrons obtenir le consentement unanime à ce sujet.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi ordonné.

(La motion est adoptée.)

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous étiez sur le point de donner la parole au député de Winnipeg-Bird's Hill. Je voudrais juste signaler à la Chambre qu'au moment où nous discutions de la Constitution, nous avons dépassé minuit. Ainsi, le député qui a été élu dans cette enceinte alors qu'il était un tout jeune homme, à 27 ans, a atteint cet âge mûr en même temps que la Constitution. Il en a maintenant 40.

Le président suppléant (M. Paproski): Je félicite le député de Bird's Hill qui représente maintenant la circonscription de Winnipeg Transcona. Un très joyeux anniversaire.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner le temps néces-

saire pour intervenir. Je remercie également la Chambre de ses bons souhaits.

Plus tôt ce soir, j'ai évoqué des souvenirs avec le député de Yorkton—Melville. Lorsque j'ai célébré mon 30e anniversaire de naissance, nous étions au beau milieu d'une crise constitutionnelle à la Chambre. C'était en 1981. J'espère que lorsque je célébrerai mon 50e anniversaire, ce sera chose du passé.

Le député d'Annapolis Valley—Hants a formulé une observation. J'aimerais que l'on écoute ce que j'ai à dire, surtout le député de Brampton qui a pris part à ce débat. Lorsque le député d'Annapolis Valley—Hants a déclaré que le premier ministre pourrait peut-être aider à remédier à la situation en se demandant s'il n'était pas une partie du problème et s'il ne devrait pas démissionner, le député de Brampton a dit que le premier ministre n'était pas un lâcheur.

Je respecte l'opinion que le député de Brampton a du premier ministre, mais je pense que vient un temps où il n'y a rien de honteux à abandonner, surtout lorsqu'une opinion généralisée veut que le premier ministre soit en partie la cause du problème.

Nous pouvons laisser aux historiens le soin de décider si c'est bien le cas, mais c'est également là une chose que le premier ministre devrait envisager. Je crois que le député d'Annapolis Valley-Hants a formulé une proposition qui devrait être prise au sérieux par le premier ministre.

Je suis désolé, qu'il n'y ait pas plus de députés présents, et je déplore que le premier ministre ne soit pas ici pour suivre un débat qui est excellent à ce sujet. Je pense que nous devrions tenir plus souvent un débat véritable, le genre de débat que nous menaçons d'avoir ce soir.

M. Nowlan: Monsieur le Président, de façon générale, je suis d'accord avec le député de Bird's Hill. J'ai beaucoup de respect pour lui.

Il a siégé pendant des années au comité de la Chambre chargé de la Constitution. Il a été dans l'opposition en même temps que moi. C'est ça le problème avec le député de Brampton. Le problème fondamental du Parti conservateur d'aujourd'hui, c'est qu'il a oublié d'où il vient maintenant qu'il forme le gouvernement.

Il y a certes le premier ministre—il est vrai que je ne suis pas d'accord avec le premier ministre sur certains points—, mais le point fondamental, c'est que la population en 1984 et en 1988, mais surtout en 1984, a voté pour le Parti conservateur parce qu'elle voulait du changement. Nous faisions du bon travail dans l'opposition.

• (0010)

Bien avant que le député de Brampton ait quitté la Chambre de commerce là-bas dans le sud-ouest de la province pour venir à la Chambre des communes, certains d'entre nous portaient déjà le flambeau ici à la Chambre, et bien haut à part ça.

Ensuite, nous prenons le pouvoir et il y a un très grand nombre de nouveaux députés et un nouveau premier ministre, aucun d'entre eux ne connaissant rien au Parlement. Ils pensent qu'ils peuvent duper les Canadiens en leur disant le contraire de ce qu'ils professaient dans l'opposition. Habituez-vous les uns aux autres. Il pourrait y avoir des séances en soirée, de sorte que nous apprendrions à nous connaître, et certains d'entre nous ne se connaissent que trop bien. Il y a peut-être une multitude de choses, mais la chose fondamentale—je serai ici longtemps après les prochaines élections, longtemps après que le député de Brampton aura été défait.

La chose fondamentale, c'est que, malheureusement, les députés de l'opposition qui sont devenus des députés ministériels, et surtout ceux qui ont goûté au luxe du Cabinet, qui ont commencé à conduire les autos de fonction et à profiter des avantages ministériels, puis à dire au caucus quoi faire, ceux-là ont oublié que ce que nous avions l'habitude de dire ici était si méchant. Vous savez, il y a la télévision, bonne ou mauvaise, et un public éduqué; ils ne l'accepteront plus et c'est l'une des raisons du malaise.

Pour revenir à la question de Birds Hill, je suis d'accord avec le député bien sûr, mais le député de Birds Hill et d'autres députés des deux côtés, et il y a même des ministériels aujourd'hui. . . Et c'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai rompu avec le gouvernement et le député de Brampton ne vivra jamais cela. Il n'a jamais voulu voter autrement que comme on lui disait de le faire afin de pouvoir obtenir son. . .

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si nous n'accepterions pas de permettre aux pages de rentrer chez eux.

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord pour permettre aux pages de partir?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Adopté et il en est ainsi ordonné.

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, je dirais que, alors que nous renvoyons chez eux les pages, je suis reconnaissant en tant que député d'avoir la possibilité de parler à la Chambre de ce que je pense être une question très importante pour notre pays et je suis reconnaissant non seulement à l'égard des pages, de vous–mêmes et de mes collègues d'avoir permis de poursuivre le débat, mais aussi au reste du personnel qui est ici pour nous permettre de fonctionner pour qu'un grand nombre d'entre nous qui voulons parler en ayons la possibilité. Bien qu'il y ait eu une certaine discussion, nous parlons souvent pour le compte rendu. Nous avons aussi l'importante responsabilité, qui fait partie, je pense, de nos fonctions de députés, d'exprimer pour ceux qui nous ont élus nos opinions sur des questions importantes.

À mon avis, alors que nous parlons de la résolution dont nous sommes saisis visant à créer un comité constitutionnel pour étudier à nouveau des propositions relatives au renouvellement du Canada, il y a certaines choses que je voudrais aborder en tant que député.

Je suis conscient que de nombreux Canadiens et, j'en suis sûr, un grand nombre de mes électeurs, s'il y en a qui ne sont pas encore couchés, commencent à se lasser des discussions constitutionnelles. Je suis certain qu'un grand nombre d'entre eux estiment que seuls les juristes et peut–être les mordus de politique s'intéressent à des questions aussi obscures que la clause de dérogation, la division des pouvoirs et les articles 91 et 92, et ils pensent peut–être que les hommes politiques devraient se préoccuper des problèmes économiques et de résoudre certaines des autres questions importantes auxquelles nous sommes confrontés.

Dans un sens ils ont raison. Aujourd'hui les problèmes économiques au Canada sont graves et ils requièrent beaucoup de réflexion, de perspicacité et de détermination, peut–être encore plus que les problèmes constitutionnels que nous rencontrons. Je pense que ce n'est pas une question d'avoir perdu de vue ce qui est important. À mon avis, très souvent les gens ne s'intéressent pas particulièrement aux questions d'assurance jusqu'à ce qu'ils se rendent compte que leur maison brûle et je dis à mes électeurs que notre Parlement est peut–être en train de brûler et qu'il est temps de commencer à chercher nos polices d'assurance.

Le rejet de l'Accord du lac Meech et les événements qui sont survenus par la suite au Québec ont fait de la période actuelle un point tournant de l'histoire du Canada.

Aucun d'entre nous ne connaît la suite de ces événements importants, mais il est clair que des changements importants sont à venir. Ces changements se produiront certainement si le Québec décide de ne pas demeurer au sein du Canada et ils seront nécessaires si le Québec décide de rester au sein du Canada.

J'espère que les Canadiens se rendront compte avant qu'il ne soit trop tard que le Canada doit réellement être préservé. Les Canadiens n'ont pas l'habitude d'afficher leur patriotisme comme certaines autres nationalités le font. Notre pays est d'une envergure relativement modeste et notre histoire n'est pas très longue. On a déjà dit que notre géographie revêtait trop d'importance et notre histoire pas suffisamment. Notre nation n'est pas née d'une guerre ou d'une révolution, mais elle est plutôt le fruit d'une série de conférences qui ont permis de dégager une vision de compromis.

Je suppose qu'il est même vrai que nous avons tendance à nous définir davantage par ce que nous ne sommes pas que par ce que nous sommes. Nous formons probablement la nation la plus hésitante au monde. Toutefois, n'apprécions–nous pas ce que nous avons? Sommes–nous si fatigués de nos malheureux problèmes que nous ne pouvons plus célébrer la grandeur de notre pays? Sommes–nous incapables de voir que nous pouvons offrir à nos enfants et au reste de la planète une vision valable du monde qui dit qu'il n'est pas toujours préférable de chercher à être plus gros et plus fort, une vision du monde qui dit qu'il faut prendre soin des pauvres, des faibles et des malades tout en récompensant le talent et l'esprit d'entreprise, une vision du monde qui dit qu'il n'y a pas de honte à parler de compromis alors que d'autres ne parlent que de conflit.

N'arrivons–nous pas à comprendre que ce n'est pas un hasard si nous avons joué dans le monde et dans les institutions internationales, un rôle beaucoup plus important que notre taille, notre population et notre richesse ne le justifient.

Je sais que nous ne résoudrons pas nos problèmes en jetant le blâme sur qui que ce soit et le blâme ne manque pas. Je pense que le moment où nous avons commencé à faire fausse route, c'est lorsque le premier ministre du Canada a déclaré que la Constitution de ce pays ne valait pas mieux que le papier sur lequel elle était écrite.

Pouvez–vous imaginer le président des États–Unis faire une déclaration pareille? C'est pourquoi j'éprouve une très grande colère et une très grande frustration lorsque je nous vois rester là à envisager l'éclatement du Canada.

Je pense que le problème avec lequel nous sommes aux prises repose sur de faux raisonnements. L'un veut que l'opposition à l'Accord du lac Meech constituait un rejet du Québec par le Canada anglais. Tout d'abord, le Canada anglais n'est pas un monolithe. De plus, nombre des critiques dont a fait l'objet l'Accord du lac Meech n'avaient rien à voir avec le Québec. Elles concernaient les autochtones, le Nord, la rigidité de la formule de modification et d'autres choses encore.

Un autre de ces faux raisonnements dont on ne cesse de nous rabattre les oreilles, c'est que le Canada ne va pas bien. Je pense que nous traversons une période de changement dans notre pays et que nous devrions nous préparer à la réforme. Mais dire avec autant de légèreté, comme le font certaines personnes, que le Canada ne va pas bien, c'est tout simplement faux. Peut-être que ça ne va pas bien en Yougoslavie ou en Union soviétique. Mais au Canada, ça va. Le Canada, malgré toutes les lacunes qu'on pourrait lui attribuer, est l'un des pays les plus riches et les plus prospères de la planète.

Je pense que les problèmes que nous connaissons aujourd'hui sont en grande partie attribuables au fait que nous nous sommes trop attardés à ces faussetés. Nous sommes devenus trop négatifs à notre propre égard, trop critiques. Il est temps que les Canadiens fassent preuve d'un peu plus de patriotisme et parlent des choses qui sont bien à propos du Canada, des choses qui font de ce pays un endroit privilégié où tant de personnes du monde entier veulent venir s'établir.

• (0020)

Tout au long des affres prolongées de l'Accord du lac Meech, il est devenu évident que le besoin de préparer l'avenir du Canada ne pouvait être comblé par un changement caractérisé par la confrontation sans tenir compte de ce qui adviendrait au Canada. La polarisation causée par Meech était sûrement fondée sur un désaccord à savoir s'il en résulterait un renforcement de l'unité canadienne ou un affaiblissement du Canada, qui accentuerait davantage la désunion.

Même si je m'oppose à l'atmosphère de crise dans laquelle nous baignons sur cette question et qui tend à exclure la raison et l'argument logique du processus, je pense qu'il est clair que certains changements devront être effectués. Certains de ces changements sont provoqués par les préoccupations des Québécois, dont certaines ont été bien cernées dans le rapport Allaire, mais ce ne sont pas les seules.

Nous arriverons difficilement à effectuer ces changements dans le climat d'incertitude qui règne actuellement. La menace constante d'une séparation du Québec crée une atmosphère qui ne peut mener qu'à l'amertume et à la récrimination. De même, une période de désintégration prolongée—et nous la voyons peut-être venir—ne peut qu'aboutir à des difficultés économiques et au chaos politique et constitutionnel.

Il me semble que le Québec pourrait plus facilement atteindre ses buts linguistiques et culturels en restant à l'intérieur du Canada. Je pense aussi que le Canada, sans le Québec, serait considérablement appauvri de bien des façons et que son influence dans le monde serait grandement réduite. Dans l'arithmétique de la séparation, dix moins un ne fait pas neuf. Le Canada serait plus petit sans le Québec. Dans le groupe des sept pays les plus industrialisés, le G-7, les Canadiens seraient connus comme le peuple qui n'a pas réussi à garder uni un pays qui était l'un des plus favorisés de la Terre.

Ceux qui pensent que le reste du Canada serait plus facile à gouverner après le départ du Québec se trompent. La facilité avec laquelle Preston Manning et ses semblables parlent de l'existence du Canada sans le Québec devrait faire comprendre aux gens que cette hypothèse est fausse.

L'Accord du lac Meech représente une tentative de trouver une solution aux demandes du Québec qui permettrait ensuite de régler les autres problèmes constitutionnels. Il a échoué. Cet échec n'était certainement pas un rejet du Québec. C'était plutôt l'échec d'un processus et cela voulait dire que les Canadiens ne voulaient pas que leur Constitution soit modifiée à la pièce, malgré eux, d'une façon qui leur laissait peu de chances de régler leurs autres problèmes dans un délai et d'une façon raisonnables.

Ceux de l'autre côté aussi, les nouveaux alliés de Preston Manning et de son groupe, les députés du Bloc québécois, qui proposent l'indépendance du Québec, ont la lourde responsabilité de dire la vérité aux Québécois. L'indépendance ne se fera pas facilement et le fait que Jacques Parizeau affirme partout le contraire n'y changera rien.

Je pense que certains thèmes se dégagent clairement du débat constitutionnel jusqu'ici. Premièrement, nous sommes de plus en plus d'accord pour dire que les déficits et la dette doivent être réduits et que toute réforme constitutionnelle devrait en tenir compte.

D'autres thèmes se dégagent aussi de ce débat. Il en est question dans le rapport Allaire et ailleurs. Le chevauchement et l'harmonisation sont des problèmes auxquels nous devons trouver une solution constitutionnelle. Il n'est absolument pas logique que, dans divers domaines, le gouvernement fédéral et les provinces s'occupent des mêmes activités, embauchent et emploient des fonctionnaires pour exercer les mêmes fonctions. Il n'est pas logique non plus que nous continuions d'exploiter le marché canadien comme dix petits pays qui offrent de nombreux produits et services différents.

Le gouvernement a eu raison de soulever la question des barrières commerciales interprovinciales dans le discours du Trône. J'espère seulement que nous pourrons réaliser des progrès très rapides et très réels dans ces domaines. Nous voulons que le Canada soit concurrentiel à l'échelle mondiale, mais nous sommes déjà désavantagés au départ, car notre marché est relativement petit et très dispersé.

Pourquoi diable voulons-nous nous rendre la vie plus difficile en morcelant ce marché en dix? Cela n'a absolument aucun sens.

Au Québec, le rapport Allaire, qui irrite beaucoup de gens à l'extérieur du Québec, présente des propositions très claires et très valables au sujet d'une union économique au sein du Canada. Nous devrions nous servir de ces propositions, les faire connaître et essayer de les faire approuver dans tout le Canada.

L'opinion populaire qui se forme sur la position que nous devrions adopter dans le présent débat constitutionnel m'inquiète, et j'aimerais en parler brièvement. Certains pensent en effet que la solution consistera en une décentralisation des pouvoirs. À mon avis, le fait que le Canada soit un pays vaste et varié n'est pas une raison suffisante pour diviser les pouvoirs de manière à créer 10 petits pays dotés de pouvoirs gouvernementaux, alors que nous tentons d'éliminer les obstacles entre les provinces.

De fait, le monde à l'extérieur de nos frontières se dirige vers une plus grande compréhension politique, un plus grand consensus, une plus grande collaboration et un plus grand partage des pouvoirs. Le commerce et les investissements s'étendent de plus en plus à la grandeur de la planète et de diviser les pouvoirs au Canada, soit par l'indépendance du Québec, soit par une décentralisation massive, équivaut à abandonner nos commandes à un moment où les pressions se font de plus en plus grandes à l'échelle de la planète. Nous sommes sûrement plus forts unis que divisés.

Je crois qu'un Canada très décentralisé n'aurait aucune chance de résister au souffle de Washington. Autrement dit, vous pouvez retirer le pouvoir des mains du gouvernement fédéral, mais cela ne signifie pas qu'il reviendra ultimement aux provinces. Une partie finira à l'extérieur de nos frontières.

Alors que nous entreprenons de modifier la Constitution, je crois qu'il y a certains principes sur lesquels nous pouvons être d'accord. Le premier, c'est que les Canadiens devraient partager une même définition de leurs droits et libertés fondamentaux tels qu'exprimés dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Deuxièmement, tous les Canadiens devraient avoir droit, tout simplement parce qu'ils sont citoyens, à des programmes sociaux communs fondés sur des normes nationales, qui leur garantiraient les mêmes avantages que tous les autres Canadiens, quel que soit l'endroit du pays où ils habitent. Par exemple, mon régime provincial d'assurance-maladie devrait me couvrir adéquatement partout au Canada.

Troisièmement, je crois que tous les Canadiens devraient pouvoir se tourner vers un gouvernement national, élu par le peuple, qui soit capable de représenter les besoins du Canada dans son ensemble et de défendre avec autorité le Canada sur la scène mondiale.

Les Canadiens devraient pouvoir jouir d'un objectif homogène fondé sur un consensus national, recherché sincèrement et formé au niveau national. Les dirigeants politiques élus doivent se demander ce qui est dans le meilleur intérêt du Canada dans son ensemble et avoir le pouvoir de réagir à la réponse donnée. Le tout doit être plus grand que ses parties. Le gouvernement national devrait faire les efforts pour nous unir plus étroitement.

Je crois qu'il faut se doter d'un consensus national, d'une volonté nationale et de la collaboration internationale pour tenir compte des enjeux qui seront les plus décisifs pour l'avenir de notre pays sur cette planète, à l'aube du siècle prochain. Ces enjeux sont les exigences d'un environnement global, la restructuration de l'économie globale, y compris le développement du tiers monde, et le commerce international.

Nous serait-il réellement possible de faire face à ces enjeux si nous étions encore plus décentralisés que nous le sommes actuellement? Comment nos représentants internationaux pourraient-ils nous défendre dans les assemblées mondiales sur des questions aussi critiques que les changements climatiques, l'amincissement de la couche d'ozone ou le reboisement, sans avoir le pouvoir d'engager le Canada? Devons-nous signer un autre accord de libre-échange alors qu'il n'y a même pas de

libre-échange entre les provinces? Je crois que le débat devra tôt ou tard traiter en profondeur de ces questions.

• (0030)

Jusqu'à maintenant, je me suis interrogé sur le fait qu'on ne semble nullement avoir organisé ou orchestré—le mot juste serait peut-être «chorégraphié»—la façon dont nous allions nous y prendre. La présentation de cette résolution, portant création d'un comité mixte chargé d'examiner certaines propositions précises et de consulter les Canadiens, est, à mon avis, une mesure positive. Elle donne forme à ce qui est arrivé. Certains espèrent que cette opération aura une fin et qu'elle produira un résultat qui aura l'appui de tous les Canadiens.

Avant de terminer, puisque le NPD espérait que nous ayons un véritable débat, je voudrais dire, en réponse aux suggestions qu'il a faites aujourd'hui, que je regrette qu'il ne puisse pas appuyer la motion pour l'unique raison qu'elle ne propose pas la création de l'assemblée constituante qu'il espérait.

Comme je l'ai dit au député de Yorkton—Melville lorsqu'il est intervenu plus tôt au cours de la soirée, je comprends ses raisons dans cette affaire, et j'en connais d'autres qui estiment aussi que d'une certaine façon, le système les exclut.

Le NPD défend l'idée d'une assemblée constituante, mais je crains, premièrement, que cette formule ne permette pas d'arriver à des propositions constitutionnelles valables dans les délais qui nous sont imposés. Deuxièmement, je ne partage pas la thèse voulant que pour être bien représenté, chaque groupe doit envoyer un porte-parole. Cela m'agace, parce que cela sous-entend que lorsque je prends la parole ou que je vote à la Chambre à titre de député, je ne le fais pas au nom des femmes de ma circonscription. Cela sous-entend que je ne représente pas les gens d'autres origines raciales que la mienne et celle de mes électeurs. Cela ne me semble pas logique et je n'arrive pas à comprendre pourquoi les néo-démocrates insistent pour dire que les représentants élus ne sont pas en mesure de parler pour le compte des gens qui les ont élus s'ils sont différents d'eux.

Si l'on pousse cette affaire jusqu'à sa conclusion la plus absurde, on dira que quoi qu'on fasse, les enfants sont sous-représentés. Va-t-il falloir nommer des enfants à l'assemblée constituante? Peut-être devrait-on le faire.

L'autre chose qui m'inquiète, c'est qu'on laisse entendre que les politiciens sont incapables de traiter des questions importantes de l'heure. J'accepte une bonne partie des critiques qui ont été formulées à notre endroit à tous, à savoir que, pour une raison ou pour une autre, nous avons perdu la confiance des Canadiens. Franchement, le gouvernement est fort à blâmer à cet égard, mais ce n'est pas ici notre propos.

Le Canada est un pays riche de traditions démocratiques. La pierre angulaire de ces traditions, c'est le fait que nous élisons nos chefs parmi nos pairs. Par conséquent, ceux qui sont élus pour diriger le Canada comptent parmi les meilleurs, les pires et les médiocres de notre société. Si l'on souligne constamment les bévues des pires, les meilleurs ne voudront très bientôt plus participer au processus.

Je supplie les Canadiens de nous donner à tous une autre chance, de nous donner le temps d'examiner ces questions. Nous sommes capables de trouver une solution. Elle ne satisfera pas chacun des 25 millions de Canadiens. Il y aura des dissidents, des gens qui ne seront pas d'accord avec la solution proposée mais, pour l'amour de notre pays, pour l'amour de tout ce que nous avons, ne risquons pas toutes ces bonnes choses parce que nous sommes mécontents de quelques autres.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Je tiens à féliciter le député. Il a probablement prononcé l'un des discours les plus réfléchis qu'on ait entendus aujourd'hui, et je pense qu'il a signalé un certain nombre d'éléments qui nous préoccupent tous à la Chambre. Je voulais simplement me joindre à ceux qui l'ont félicité.

Toutefois, j'aimerais revenir sur une des choses qu'il a dites car il se trompe. Je tiens à rétablir les faits parce que c'est l'un des meilleurs discours que nous ayons entendus depuis longtemps à la Chambre. Il a cité le premier ministre qui a dit que la Constitution ne valait pas le papier sur lequel elle était écrite, et s'est demandé ce qui se serait produit si George Bush avait dit une telle chose de la Constitution américaine.

Il y a une légère différence. Il faut mettre les choses dans leur contexte. Le premier ministre du Canada parlait de notre Constitution en disant que si sept millions de personnes, sept millions de Canadiens, étaient exclus de la Constitution, elle ne valait pas le papier sur lequel elle était écrite. C'est le contexte. La différence, c'est que la Constitution américaine n'exclut aucun des États américains.

Si le député comprend cela et veut bien, dans l'esprit du discours qu'il vient de prononcer, d'ailleurs excellent, replacer les paroles du premier ministre dans leur con-

texte, pour être juste envers le premier ministre, il en conviendra avec moi.

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, je remercie le ministre de ses commentaires. Comme je ne connais pas le contexte dans lequel la remarque a été faite, je ne peux contester ce qu'il a dit. Si je me rappelle bien, elle portait sur la clause de dérogation étant donné que je me souviens avoir eu à ce moment les idées embrouillées, puisque l'Accord du lac Meech n'a pas supprimé cette clause.

Mais de toute façon, je veux dire deux choses: d'une part, je partage l'inquiétude que ressent, j'en suis convaincu, le ministre au sujet du fait que la province de Québec, par l'entremise de son gouvernement provincial, a rejeté les modifications constitutionnelles de 1982. Je ne suis pas sûr que cela m'amène à conclure que sept millions de personnes ont été exclues de la Constitution, étant donné que le gouvernement du Québec en 1982 favorisait la séparation.

Mais je crois que j'ai également raison de dire que si nous jetons un coup d'oeil à d'autres fédérations très réussies dans le monde, nous découvrirons des exemples d'autres pays où les choses tournent rond sans que chaque État doive accepter la constitution fédérale. Je signale que la Bavière n'a pas donné son aval à la constitution de l'Allemagne mais qu'elle travaille malgré tout très bien pour ce pays; je crois qu'un ou deux États d'Australie ont voté pour se séparer de cette fédération il y a quelques dizaines d'années. Ils n'ont pas réussi, mais cela indique que ces gouvernements étatiques rejettent la fédération. Parfois il faut persévérer.

Maintenant je ne crois pas que nous ayons encore cette option. Je crois que nous l'avions avant 1986, mais que ce n'est plus le cas à l'heure actuelle. Notre tâche consiste à mettre au point une constitution qui vaudra non seulement le papier sur laquelle elle est écrite, mais aussi l'amour et le respect du peuple qui est uni par ses conditions.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ayant proposé la résolution il y a quelques minutes concernant l'adoption des amendements, et enfin la motion, j'ai perdu mon auditoire et celui de l'honorable député d'Ottawa–Sud, et je le regrette. En tous les cas, je suis heureux que le ministre soit ici pour poser des questions et corriger les fautes pendant mon discours.

Aussi, en commençant, je veux féliciter le ministre responsable des Affaires constitutionnelles qui a introduit cette résolution cet après–midi et je crois qu'il a proposé une résolution très importante pour notre pays. Son discours fut très bon. Je crois que si nous pouvons être d'accord avec les amendements proposés par notre parti, nous aurons une bonne résolution que nous pourrons appuyer. Et nos plaintes contre le gouvernement à ce sujet sont sur deux positions seulement.

La première est le délai. Le gouvernement a proposé que ce comité aura jusqu'au 28 février 1992 pour terminer son rapport. Nous avons proposé le 31 décembre de cette année. Et je crois que cette date est plus raisonnable. C'est assez de temps pour le comité, et je crois que les exigences de la situation au Canada aujourd'hui demandent que le comité fasse son travail sans délai.

• (0040)

Deuxièmement, nous pensons que le gouvernement n'a pas produit aujourd'hui ou par le passé des propositions pour le changement ou l'amendement de la Constitution. Notre parti a fait ses propositions, mais le gouvernement n'a rien fait. Le gouvernement a indiqué que ses propositions seront déposées devant la Chambre ou devant le comité en septembre de cette année. De l'avis de l'opposition officielle, c'est trop tard. Le gouvernement a eu presque une année depuis la chute de l'Accord du lac Meech et il est temps d'en finir et de proposer ces choses devant cette Chambre et devant le comité.

[*Traduction*]

De toute façon, étant donné ces critiques, je devrais également ajouter que le gouvernement lui–même a suscité la crise constitutionnelle actuelle comme nous l'avons dit à maintes reprises à la Chambre. Je le déplore, mais il ne s'agit pas maintenant de jeter le blâme, mais d'essayer de trouver une solution.

Nous qui siégeons de ce côté–ci de la Chambre sommes heureux d'offrir notre aide et, en fait, je crois que nous l'avons fait. Je reviendrai sur ce point tout à l'heure.

Avant de parler des propositions faites par le Parti libéral, j'aimerais examiner pendant quelques instants la position proposée par le Nouveau parti démocratique qui s'oppose fondamentalement à cette motion sous prétexte qu'il vaudrait mieux former une assemblée constituante.

Lorsque j'ai entendu la première fois l'idée d'une assemblée constituante, je dois dire qu'elle m'a séduit. Elle paraissait raisonnable. Elle pouvait passer pour un

moyen de faire participer à ce processus les membres du public qui semblent tellement tenir à y participer.

J'ai examiné l'idée il y a plusieurs mois. Après l'avoir examiné quelque temps, je l'ai rejetée car elle ne me paraissait pas être un moyen raisonnable de résoudre le problème maintenant. Je la rejette pour les nombreuses raisons évoquées ce matin par le député de Papineau—Saint-Michel dans son excellente intervention, et notamment à cause du délai nécessaire pour déterminer qui ferait partie de l'assemblée constituante et comment en choisir les membres. Cela prendra des mois, et cela ne marchera pas.

On ne réussira jamais à s'entendre sur la façon de former l'assemblée constituante. En exposant dans son discours le point de vue de son parti, la députée du Yukon a en effet été très vague sur ce point. Elle n'a pas dit comment en seraient choisis les membres. Elle n'a pas dit non plus qui en ferait partie, sauf qu'il s'agirait de membres de groupes. Elle a souligné que divers groupes seraient invités à envoyer des représentants.

Qui s'entendra sur les groupes à inviter? Comment ces groupes choisiront-ils leurs délégués appelés à devenir membres de l'assemblée constituante; cela se fera-t-il ou non par élection? Quels seront les membres des groupes aux fins de l'élection? Aucune de ces questions n'a été abordée. Ces questions sont en effet si complexes qu'il faudrait des mois pour les régler avant qu'une assemblée puisse se réunir.

Le député d'Ottawa-Sud a parlé dans son intervention de ce problème qui tracasse le NPD sur ce point. Je regrette que les néo-démocrates n'aient pas vraiment concentré bien longtemps leur réflexion sur la question, car ils se seraient aperçus que leur proposition est peu pratique.

Le NPD soutient que chacun doit être représenté par quelqu'un de son espèce. Cela nous rappelle l'Arche de Noé. Tous les animaux devaient y entrer deux par deux. Si chaque variété n'y était pas représentée, il y aurait par la suite une lacune dans la représentation des vivants sur la terre, car il manquerait quelqu'un pour se reproduire.

En politique moderne, cela ne fonctionne pas ainsi. En fait, je ne crois pas me tromper en disant que ce concept de la représentation en démocratie ne date pas d'hier. Il existe depuis déjà très, très longtemps; il fait partie de la tradition parlementaire britannique depuis bien au-delà de 900 ans. Je ne crois pas devoir remonter encore plus loin, mais cette idée ne date pas d'hier. Elle existe depuis fort longtemps. Depuis des générations, des millénaires, les gens se choisissent des représentants pour gouverner. C'est exactement le régime en vigueur au Canada depuis la création de notre pays aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et des diverses lois qui l'ont précédé. C'est une solution qui reste encore très valable aujourd'hui, à mon avis.

Les députés peuvent représenter les habitants de leur circonscription. Ils ont la capacité de les représenter. Certains d'entre nous le font mieux que d'autres, et la population nous juge en fonction de notre capacité de la représenter. Il reste cependant que nous avons la capacité de le faire. Certains réussissent mieux que d'autres, mais nous avons tous la capacité et le pouvoir de le faire.

Je suis de race blanche, de sexe masculin. Je suis protestant. Il se trouve que je suis libéral, et non conservateur ou néo-démocrate. L'anglais est ma langue maternelle. Cela ne m'empêche pas pour autant de représenter tous les habitants de ma circonscription de Kingston et les Îles, même s'ils sont quelque peu différents de moi. Dans ma circonscription, il y a des gens pour qui l'anglais n'est pas la langue maternelle; il y a des femmes, des catholiques et des gens d'autres confessions religieuses; il y a des gens de couleur et des gens qui n'appartiennent pas au Parti libéral. Dans la circonscription de Kingston et les Îles, on trouve même par-ci par-là un conservateur, ou un néo-démocrate. Je demeure cependant leur représentant à la Chambre des communes pour toute la durée de mon mandat. Quand un partisan du Parti conservateur ou du NPD vient me demander de l'aide, je ne lui dis pas: «Je regrette, mais je ne peux pas vous aider, vous n'appartenez pas à mon parti.» Je ne connais pas un seul député à la Chambre qui dirait cela à quelqu'un qui lui demanderait du secours. Il y en a peut-être, mais je ne les connais pas.

À la Chambre des communes, nous siégeons tous en tant que représentants de tous les habitants de nos circonscriptions. C'est un principe essentiel et fondamental de la démocratie parlementaire canadienne. Si nous avons l'autorité, ou du moins la capacité de représenter tous les habitants de notre circonscription, nous n'avons sûrement pas besoin d'une assemblée constituante qui serait formée de tous ces divers groupes pour bien représenter la société canadienne.

Pourquoi cette assemblée serait-elle plus représentative que la Chambre des communes élue du simple fait qu'elle aurait été formée de façon à illustrer toutes les diversités du Canada? La population canadienne doit faire un choix, et si nous optons pour une assemblée constituante, le choix sera fait par des groupes restreints, à gauche et à droite, groupes à qui l'on demandera de choisir des délégués. Cela ne se fera pas dans le cadre d'une élection populaire.

D'un point de vue purement politique, je comprends pourquoi le Nouveau Parti démocratique privilégie l'idée d'une assemblée constituante.

M. Nowlan: Peter.

M. Milliken: Je suis surpris que le député d'Annapolis—Hants semble appuyer le Nouveau Parti démocratique à ce chapitre. On l'entend grommeler et grogner à l'arrière.

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Milliken: C'est de la frime, monsieur le Président, il n'y a pas de rappel au Règlement.

Le président suppléant: Le député de Kingston et les Îles a la parole.

M. Milliken: Cette pause m'a fait du bien.

En fait, les députés du Nouveau Parti démocratique voient de toute évidence un avantage politique à tirer de l'assemblée constituante. Ils croient que s'il y avait actuellement des élections pour former une assemblée constituante, ils y feraient élire plus de néo-démocrates qu'il n'y en a ici à la Chambre. À mon avis, il y aurait aussi plus de libéraux qui y seraient élus. Je soupçonne en fait, et le ministre sera sûrement de mon avis, que s'il y avait des élections demain, nous obtiendrions probablement la majorité des sièges à l'assemblée constituante et que les conservateurs en auraient très, très peu.

M. Nowlan: Le Parti réformiste en aurait davantage. . .

M. Milliken: Je ne veux pas m'engager dans une querelle sectaire car, à mon avis, ce n'est pas nécessaire. Il faut toutefois examiner la question d'une assemblée constituante, non pas en évaluant les avantages qu'elle peut procurer à un parti, mais en se demandant si c'est une méthode efficace pour dénouer l'impasse constitutionnelle dans laquelle nous nous trouvons. Je ne le crois pas. Nous devons plutôt mettre à contribution les élus qui se trouvent ici, les nommer au comité et leur confier le travail. Voilà ce que le gouvernement a proposé. Nous appuyons sa proposition, sous réserve des modifications que nous avons suggérées dans nos amendements.

• (0050)

De ce côté-ci, nous disons que nous nous efforçons de représenter tous nos électeurs en tout temps, sans égard à leurs différences. Nous essayons de parler au nom de tous. Évidemment, nous n'en sommes pas toujours capables. Sur une question ou une autre, des différends surgiront. Mais il reste que nous déployons des efforts—je crois que tous les députés de ce côté-ci, et même de l'autre côté de la Chambre, font de véritables efforts.

La surprise pour moi, c'est que le Nouveau Parti démocratique, qui se dit le parti démocratique du Canada et insiste sur son caractère vraiment démocratique, abandonne le précepte ou le concept fondamental de la démocratie canadienne en optant pour une assemblée constituante de préférence à un comité composé de membres de la Chambre.

Je souligne que l'une des principales raisons justifiant que l'on renonce à l'idée de l'assemblée constituante, c'est que la province de Québec, par la voix de son gouvernement, a fait savoir qu'elle ne voulait pas participer à une telle assemblée.

Il n'est pas étonnant que le Nouveau Parti démocratique ne tienne aucun compte du gouvernement du Québec. Lors de son récent congrès à Halifax, seulement 30 délégués sur 521 provenaient du Québec. Un quart de la population du Canada était représentée par beaucoup moins de 10 p. 100 des délégués présents. C'est une constante dans ce parti. Il n'est pas capable de changer. À mon avis, si nous examinions la répartition des délégués, et je n'ai pas les chiffres, nous constaterions qu'en fait, de larges segments du reste du pays n'étaient pas non plus représentés.

Qu'a fait le Parti libéral pour faire avancer le débat? Il a proposé un cadre dans lequel inscrire la réforme constitutionnelle. Habituellement, l'opposition attend que le gouvernement fasse des propositions, puis critique ces propositions.

Dans le cas présent, le chef de l'opposition, le député de Beauséjour, a choisi d'annoncer publiquement une série de principes et de propositions pour la modification de la Constitution du Canada. Selon moi, c'est inhabituel, mais c'est ce que nous avons fait et je peux dire que le premier ministre du Canada a adopté pratiquement toutes ces propositions et les a faites siennes. Il les a acceptées au nom de son gouvernement. Ces propositions méritent d'être prises en considération, elles sont sensées et le premier ministre est prêt à les mettre en oeuvre, toutes sauf une, celle ayant trait à un référendum.

Voyons quelles sont ces propositions.

[*Français*]

La première proposition, c'est une déclaration sur la nature du Canada. Le chef de l'opposition a proposé: notre attachement aux deux langues officielles, la diversité de notre patrimoine culturel, le caractère distinct de la société québécoise et le rôle des nations autochtones. Ce sont là quelques éléments dans la déclaration sur la nature du Canada.

[*Traduction*]

M. McDermid: On dirait Meech.

[*Français*]

M. Milliken: En effet, comme le ministre le dit, c'est comme le lac Meech. Mais tout ne se retrouve pas dans l'Accord du lac Meech.

Il a également proposé l'attachement à la Charte des droits et libertés. En particulier, il a proposé la primauté de la Charte; le renforcement de l'union économique canadienne. Il a dit qu'il faut supprimer les barrières interprovinciales qui font obstacle au commerce.

Il a proposé la réforme institutionnelle. Ceci concerne en particulier le Sénat. Il a proposé un Sénat réformé, élu, efficace et représentatif des régions, qui doit être une pièce maîtresse de la réforme constitutionnelle.

[*Traduction*]

Une voix: Égal?

[*Français*]

M. Milliken: Non, il n'a pas dit cela. Il n'a pas dit *equal*.

Il a également proposé la répartition des pouvoirs. Il a indiqué l'intérêt qu'il y avait à discuter avec les provinces, de la répartition des pouvoirs, des droits qui sont les plus importants pour chaque niveau de gouvernement: les pouvoirs pour les provinces, les pouvoirs pour le gouvernement fédéral. Tout cela a été proposé.

Sur la question de l'immigration, il a proposé que l'entente administrative actuelle qui régit l'immigration soit constitutionalisée.

Au sujet de la Cour suprême du Canada, il a proposé que les provinces aient le droit de nommer des juges, comme on l'a proposé dans l'Accord du lac Meech.

Concernant les nations autochtones, il a proposé que la réforme constitutionnelle consacre le droit des nations autochtones à l'autonomie, et c'est la position du Parti libéral.

De même, il a proposé que la formule d'amendement.

Je regrette que l'honorable député ne s'intéresse pas à mon discours, mais il pourra lire toutes ces choses dans le document préparé par le bureau du chef de l'opposition.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais présenter une motion afin de renvoyer tout ceci au comité. Je pensais que le député de Kingston et les Îles était un député tout à fait responsable. Il participe à toutes ces discussions. Il aurait pu communiquer tout ceci au comité lorsque la question lui aurait été renvoyée, mais le fait qu'il prenne le temps de la Chambre ce soir à 0 h 55, et retienne tout le personnel, démontre son intérêt abusif pour les affaires de la nation.

Son discours ne porte pas sur la motion, mais sur les propositions libérales, bonnes et mauvaises, qui devraient être soumises au comité.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste au député quatre minutes pour son discours. Nous aurons ensuite la période réservée aux questions et aux observations.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'espère qu'on tiendra compte du temps pris par les interruptions du député d'Annapolis Valley—Hants.

J'ai écouté patiemment son discours extrêmement ennuyeux et je trouve tout à fait inutile dans les circonstances qu'il continue de m'interrompre alors que j'essaie d'expliquer ces politiques. Je lui demande de se contrôler.

Une voix: J'ai enfin une question pour vous quand vous aurez terminé.

M. Milliken: Le député pourra poser toutes les questions qu'il souhaite lorsque j'en aurai terminé. Je serai heureux d'y répondre, je tiens également à dire que la formule de modification proposée par le chef de l'opposition, selon la Charte de Victoria, est encore, comme il l'a laissé entendre, très efficace. Elle est raisonnable. Il l'a présentée comme notre position.

Cela représente un cadre dans lequel la réforme constitutionnelle peut avoir lieu au Canada. C'est une façon logique et sensée d'aborder la question. Le gouvernement y souscrit. Elle sera sans aucun doute étudiée par le comité comme le député l'a laissé entendre, et j'espère que ce sera le cas.

Selon moi, en tant que député, il nous incombe de faire tout en notre pouvoir pour que cela fonctionne. J'espère que la motion, une fois modifiée, sera appuyée par tous les partis à la Chambre et que ces derniers s'assureront que le comité puisse mener à bien ses travaux.

J'ai eu le privilège de naître au Canada. Je sais qu'un grand nombre de mes compatriotes sont dans le même cas, mais bien d'autres Canadiens ont choisi de venir s'établir au Canada. J'ai beaucoup voyagé dans tout le pays, de St. John's à Victoria, jusqu'à la pointe septentrionale de l'Île de Baffin. J'ai parcouru en canot des milliers de milles sur les fleuves et les rivières du Canada, et j'ai visité la plupart des grandes villes du pays à un moment ou un autre.

Mes racines au Canada sont très profondes. Ma famille vient de diverses régions du pays. J'ai vécu un peu partout au Canada pour diverses périodes, la plupart du temps en Ontario, mais brièvement ailleurs. J'aime profondément ce pays et, à l'instar d'autres députés, je ne veux pas qu'il soit divisé.

Notre but dans l'opposition, dans ce cas comme dans bien d'autres, c'est de voir à ce que le système fonctionne. Nous pensons que le Parlement peut fonctionner, que la Chambre des communes le peut. Certes, il arrive parfois que les choses n'aillent pas très bien quant à divers aspects des politiques du gouvernement. Mais, grosso modo, la Chambre des communes fonctionne, ses comités aussi. Nous pensons que ce comité chargé d'étudier la Constitution peut être utile au Canada, qu'il peut faire du travail dont tous les députés seront fiers si seulement on lui en donne la chance et si tous les députés se donnent la main pour faire de ce comité une option viable.

• (0100)

J'appuie l'amendement qui a été proposé. J'espère que cette question sera réglée demain et que l'amendement sera adopté à l'unanimité. J'espère aussi que nous ferons tous en sorte que les travaux du comité soient couronnés de succès, que nous en fassions partie ou non.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je me rends compte qu'il est tard, mais, pour parler franchement, il est peut-être tard pour notre pays aussi. C'est pourquoi la question de l'heure tardive importe peu. Je voudrais donc revenir à ce que j'ai en quelque sorte laissé entendre quand le député de Kingston et les Îles terminait son discours.

Le député de Kingston et les Îles est l'un des députés les plus constructifs, les plus sincères et les plus compétents. J'aurais donc deux questions à lui adresser.

Le député occupe en quelque sorte le poste de leader parlementaire adjoint. Je ne sais pas quel est son titre officiel. Après le rapport Spicer, après le rapport Beaudoin-Edwards, Dieu sait ce que le gouvernement va répondre à ces rapports, mais si le député était le leader de son parti, qui est l'opposition officielle de Sa Majesté, n'essaierait-il pas de non seulement dégager un consensus, mais aussi d'examiner s'il ne pourrait pas être possible de former une coalition avec le gouvernement afin de résoudre les problèmes de notre pays? C'est ma première question et elle est très précise.

M. Milliken: Monsieur le Président, la question du député est très hypothétique. Rien n'indique qu'il sera nécessaire de former une coalition avec le gouvernement sur cette question. Je suis optimiste et je crois que le comité produira un rapport unanime comme cela a été le cas du comité qui a étudié l'Accord du lac Meech et qui était présidé par celui qui est maintenant ministre de l'Environnement.

Manifestement, les partis à la Chambre ont uni leurs efforts avec beaucoup de succès dans le cadre de ce comité. Malheureusement, on n'a pas donné suite à ce rapport et je ne dirai rien de plus là-dessus.

Je crois qu'il est important que le député se rende compte de la différence qui existe entre la formation d'une coalition avec le gouvernement sur cette question et la présentation d'un rapport unanime du comité, ce que je crois possible. J'espère que c'est ce qui se produira et je crois que tous les députés devraient unir leurs efforts en ce sens.

M. Nowlan: Je vois, monsieur le Président, qu'il s'agit d'une soirée instructive. Je suis bien content que le député de Kingston et les Îles ait donné cette réponse, qui m'amène à ma question supplémentaire. J'ignore s'il a déjà été avocat, mais moi, je l'ai été.

Par conséquent, je comprends la difficulté d'obtenir une coalition dans l'atmosphère très partisane qui règne ici. Le député parle d'un rapport qui a fait l'unanimité; nous avons tous vu ce qu'il en est advenu. C'est pourquoi on réclame à l'extérieur de cette honorable Chambre un référendum, une assemblée constituante.

Je veux poser une question au député. Je l'ai entendu discréditer la position du NPD concernant l'assemblée constituante, et pas seulement la position du NPD, mais celle des nombreuses personnes qui ne sont pas membres

d'un parti et qui veulent participer, malgré les difficultés et les complications possibles.

Le député de Kingston et les Îles pourrait-il répondre à cette question lorsqu'il parle de l'assemblée constituante? Ne convient-il pas avec moi qu'il y a une énorme différence entre une assemblée constituante formée de gens avec toutes les difficultés que comportent leur regroupement, leur organisation, leur concentration sur un rapport et l'élaboration éventuelle des recommandations par les députés?

J'ai été surpris par les connaissances du député. Il en sait beaucoup, pas plus que moi, mais beaucoup plus sur le droit constitutionnel, sur les assemblées constitutionnelles.

N'est-il pas d'accord avec moi pour dire que la différence fondamentale qu'il y a actuellement entre ce que nous faisons au moyen du comité parlementaire, avec tout ce qu'il permet, et une assemblée constituante qui alimenterait le processus parlementaire, c'est qu'une assemblée constituante n'a aucune discipline de parti? À la Chambre des communes et au sein des comités parlementaires, que je fréquente depuis 25 ans, il y a une caractéristique qu'on appelle la discipline de parti. Ne pense-t-il pas que le fait qu'une assemblée constituante, malgré son caractère essentiel, n'ait pas de discipline de parti mérite au moins d'être examiné à fond et que c'est pour cette raison qu'on pourrait en rejeter l'idée, plutôt que de la rejeter pour les motifs idéologiques négatifs exprimés par le Parti libéral en raison de sa situation négative?

M. Milliken: Premièrement j'aimerais dire que je ne crois pas que la position du Parti libéral à cet égard soit négative. Je trouve que c'est la plus positive de celles formulées par tous les partis. Notre parti est le seul qui ait rendu publique une proposition visant à modifier la Constitution et à régler la situation actuelle. Aucun autre parti n'a jusqu'à maintenant présenté une proposition aussi complète que la nôtre.

Je crois qu'il a fallu beaucoup de courage au chef de l'opposition. Il a fait preuve de jugement. C'est la première chose que je voulais dire.

Deuxièmement, je ne partage pas l'avis du député lorsqu'il dit qu'une assemblée constituante serait nécessairement neutre. Je pense qu'on y retrouverait toutes les formes de sectarisme et si le député n'est pas d'accord sur ce point, il se fait des illusions.

Les assemblées constituantes se diviseront pour toutes sortes de raisons. Il n'y aura pas de whip de parti, mais au moins avec ce dernier il est possible de rallier divers intérêts. Avec une assemblée constituante, chaque division existant dans le pays serait exposée et ferait valoir ses arguments. Elles sèmeraient la discorde. Rien ne garantit que tous ses membres diraient soudain que c'est exactement ce qu'ils veulent, qu'ils en sont arrivés à s'entendre. Il n'y a absolument aucune garantie en ce sens.

Je veux souligner que dans la motion, s'il la lisait, qui crée ce comité—et je l'incite à l'examiner très attentivement—il y a toutes sortes de dispositions. . .

M. Nowlan: Sous-comités.

M. Milliken: J'ai écouté patiemment ses questions. Le moins qu'il puisse faire c'est d'écouter ma réponse.

Selon moi, le comité donnera aux Canadiens l'occasion de participer pleinement à l'élaboration du plan d'action du gouvernement pour le renouvellement du Canada. Le comité aura des sous-comités autorisés à se déplacer et à tenir des audiences publiques au Canada. Il sera autorisé à tenir des séances conjointes avec des comités ou des députés d'assemblées législatives provinciales ou territoriales. Il mettra au point des mécanismes qui permettront aux peuples autochtones de participer pleinement à l'élaboration du plan d'action du gouvernement canadien pour le renouvellement du Canada et en particulier en ce qui concerne les questions qui les intéressent spécialement.

Le comité est donc doté de toutes sortes de pouvoirs, que ne possèdent pas habituellement les comités parlementaires, afin d'avoir des échanges avec les Canadiens de tout le pays. À mon sens, il s'agit d'une proposition raisonnable. C'est ce que le gouvernement nous a proposé de mieux jusqu'ici et nous sommes heureux qu'il ait pris cette initiative. Nous sommes favorables à ces éléments de la motion. Je crois que le député, s'il l'étudie et y réfléchit, verra que, du point de vue de ce que nous pouvons accomplir dans des délais raisonnables avec un minimum de dissensions, le comité parlementaire est une approche très saine. Il est possible que le whip conservateur aient des interventions un peu lourdes, mais je suis disposé à courir le risque. Je crois que le pays est prêt à courir ce risque. Nous, du Parti libéral, nous sommes engagés à collaborer avec le gouvernement pour faire l'unanimité sur cette question.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. Le débat est lui aussi terminé. Je vous remercie beaucoup. Je remercie tous les députés de cet excellent débat de ce soir.

M. Flis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous avons adopté un certain nombre de motions présentées par le secrétaire parlementaire du gouvernement. La motion nº 9 disait ceci: «Que, à tout moment pendant l'ajournement de la Chambre entre juin 1991 et le 15 septembre 1991, le Président puisse convoquer la Chambre à seule fin de donner la sanction royale», et ainsi de suite.

Je croyais avoir entendu le secrétaire parlementaire préciser une date dans cette motion, mais lorsque j'ai demandé des copies au greffier, il n'y avait pas de date. Je ne vois pas comment nous pourrions adopter une motion comme celle-là sans date. Je croyais l'avoir entendu dire le 19 juin mais, dans la copie que j'ai, et elle est paraphée. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Nous regarderons cela demain.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le sous-amendement est réputé adopté avec dissidence, l'amendement modifié est adopté avec dissidence, la motion principale modifiée est mise aux voix, et le vote par appel nominal est reporté à 15 heures aujourd'hui.

Par conséquent, la Chambre s'ajourne à 14 heures aujourd'hui, 19 juin, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 1 h 10.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 19 juin 1991

(La séance est ouverte à 14 heures.)

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, il devient malheureusement tout à fait évident que le gouvernement se fiche éperdument des problèmes de logement et des gens. Depuis trois ans, nous avons eu droit à trois ministres, un nombre incalculable d'études, d'examens et de conférences et à bien du charabia sur cette question. En définitive, le gouvernement procède sans cesse à des compressions dans le domaine du logement coopératif, du logement social et du logement public et il n'offre absolument rien aux acheteurs de maisons et aux constructeurs.

Le nombre des sans-abri augmente et des milliers de noms viennent grossir les listes d'attente pour des logements à prix abordable. Des milliers de travailleurs sont sans emploi et le gouvernement tergiverse alors que les gens souffrent toujours davantage.

L'Association canadienne des constructeurs d'habitations, l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, la Fédération canadienne des municipalités et l'Association des habitations coopératives demandent toutes à l'unanimité au gouvernement d'adopter une politique nationale sur l'habitation, de faire preuve d'initiative dans ce domaine et de participer au règlement du problème plutôt que d'en être une des causes.

Monsieur le Président, le gouvernement a le culot de consacrer 375 000 $ à une niche à chien. La vraie question qui se pose, c'est de savoir si le gouvernement veut tout simplement donner aux Canadiens un vieil os à ronger.

* * *

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, au milieu du mois de mars dernier, j'ai prévenu verbalement le ministre des Pêches et des Océans que je prévoyais des difficultés exceptionnelles pour les pêcheurs de Terre-Neuve à cause de la glace.

Le 9 mai, j'ai écrit au ministre pour le prévenir encore une fois que les pêcheurs pourraient bien être forcés d'attendre environ un mois pour commencer à travailler en raison de toute la glace accumulée. Je l'exhortais à inciter son collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, à prendre des mesures d'urgence pour aider les pêcheurs.

Ces travailleurs ont cessé de toucher de l'assurance-chômage le 18 mai. Depuis, des prestations ont été accordées de semaine en semaine selon les groupes de pêcheurs et les régions qu'ils habitent. Pendant cette période, le personnel de mon bureau a consulté à 25 reprises le ministère des Pêches et des Océans, et j'ai écrit deux autres lettres au ministre.

Hier soir, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé que tous les pêcheurs seraient indemnisés. Pendant cet intervalle d'un mois et malgré nos avertissements et nos démarches, cette situation a grandement inquiété les pêcheurs et leurs familles puisque bon nombre d'entre eux n'ont touché aucun revenu depuis la mi-mai.

Nous sommes reconnaissants qu'un programme d'indemnisation ait finalement été approuvé pour tous les pêcheurs, mais je voudrais demander au gouvernement que cette décision soit prise plus tôt si une situation semblable devait se reproduire, surtout lorsque les autorités responsables en sont averties, afin d'éviter des inquiétudes et des souffrances inutiles à ces personnes qui travaillent au sein de la principale industrie de Terre-Neuve.

* * *

LES MUNICIPALITÉS

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, les dirigeants municipaux de toutes les régions du Canada vont se réunir pour trouver des moyens d'améliorer le dialogue et les communications entre les Canadiens, grâce à l'aide financière accordée par le secrétariat d'État à la Fédération canadienne des maires et des municipalités.

Cette Fédération est un organisme national qui regroupe quelque 600 municipalités représentant plus de 70 p. 100 de la population canadienne et elle est un ardent défenseur de l'unité nationale depuis un bon bout de temps. Ce programme favorisera une meilleure compréhension de même que le dialogue entre tous les

Article 31 du Règlement

Canadiens des diverses régions du pays. Les initiatives de ce genre sont d'importantes contributions à la vie canadienne parce que l'existence de collectivités actives et progressistes est essentielle à la prospérité et au bien-être de l'ensemble du pays.

L'aide financière du secrétariat d'État aidera la FCMM à mettre en oeuvre un programme d'échange pilote de six mois au cours du second semestre de l'année.

* * *

LA BASE DE SHILO

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, la menace du ministère de la Défense nationale de fermer la base fédérale canadienne de Shilo ou d'en réduire les effectifs porterait un autre coup à l'économie du Manitoba que le gouvernement semble déterminé à détruire.

Après les réductions importantes qui ont frappé les casernes de Kapyong, le transfert du deuxième régiment d'infanterie légère de la Princesse Patricia de Winnipeg à Edmonton et la perte dévastatrice de la base de Portage La Prairie, il semble que le gouvernement ait maintenant l'intention d'ajouter Brandon à la liste de ses victimes.

La base canadienne fédérale de Shilo représente une base d'entraînement d'une valeur inestimable pour le ministère et elle est également le troisième employeur en importance dans la province, en dehors de Winnipeg. Sa fermeture entraînerait la perte de 1 700 emplois, militaires et civils. La base de Shilo injecte plus de 110 millions de dollars par année dans l'économie et sa fermeture serait catastrophique pour Brandon et toute la région.

Nous avons appris que les troupes de la base seraient, selon toute vraisemblance, transférées à la base fédérale canadienne de Suffield, ce qui se révèle être une autre tentative du gouvernement de favoriser l'Alberta aux dépens du Manitoba.

Je demande au gouvernement fédéral et au nouveau ministre de la Défense nationale de ne pas nuire davantage à l'économie du Manitoba.

* * *

[*Français*]

LES CANADIENS FRANÇAIS

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, étant donné que c'est la dernière journée des travaux parlementaires, je ne voudrais pas manquer l'occasion de souhaiter à tous les Québécois et à toutes les Québécoises une heureuse fête de la Saint-Jean-Baptiste.

Monsieur le Président, le moment est approprié pour vous raconter une anecdote qui est arrivée il y a trente-cinq ans. À cette occasion, à l'Université McGill à Montréal, il y avait un invité de grand prestige, soit l'historien Arnold Toynbee qui était connu internationalement comme un des plus grands historiens du XX^{e} siècle. À cette occasion, il avait mentionné que lorsque l'archange Gabriel va sonner les trompettes pour indiquer la fin des temps, il disait qu'il y avait deux peuples qui étaient sûrs d'être sur la terre: les Chinois et les Canadiens français.

J'ai trouvé que c'était un témoignage extrêmement éloquent et qui a une certaine vérité quand on regarde à partir du XVIe siècle, l'évolution du Québec qui était connu comme la Nouvelle-France et il est sûr que les Canadiens français sont ici pour y rester.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU PORC

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, le 24 juin 1991 est une date importante pour le commerce canadien. Dans une décision unanime, le groupe de règlement des différends qui, aux termes de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, rend des décisions finales, a donné raison aux producteurs et aux exportateurs canadiens de porc. Cette décision signifie que nos exportateurs de porc récupéreront des millions de dollars en droits compensateurs.

Cette décision réaffirme le succès de l'Accord de libre-échange et prouve une fois de plus que les libéraux et les néo-démocrates qui s'opposaient au libre-échange avaient tort sur toute la ligne. Les Américains ont fait tout ce qu'ils ont pu pour maintenir le *statu quo*, mais ils ont échoué.

La représentante américaine du commerce, Carla Hills, a déclaré: «Nous avons invoqué les règles en place. Une décision a été rendue et nous devons maintenant nous y conformer.»

Contrairement à ce qu'affirment les opposants, cela démontre que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est sensé et que le mécanisme de règlement des différends, qui a été mis à l'épreuve, est sûr.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, l'est et le sud ontariens sont les seules régions du Canada qui n'ont pas de programme de développement régional sous ce gouvernement.

Depuis le 1er janvier 1989, lorsque le soi-disant accord de libre-échange est devenu loi, 148 000 emplois dans le secteur manufacturier ont disparu uniquement en Ontario. En raison des taux d'intérêt élevés, du dollar canadien artificiellement gonflé, de la rationalisation et de la centralisation des entreprises, les industries se sont retirées des petites villes ontariennes. Les emplois ont été transférés au Mexique, aux États-Unis et ailleurs. Les impôts élevés qui résultent de 33 augmentations d'impôt sous le régime conservateur, les coûts élevés du carburant et d'autres frais de transport ont chassé les emplois du Canada.

Ce sont les agriculteurs américains qui bénéficient du libre-échange, pas les agriculteurs canadiens. Les régions du Canada perdent les bureaux de poste, VIA Rail et les possibilités d'infrastructures touristiques. Les Canadiens veulent une baisse de la valeur du dollar canadien. Ils veulent un allégement fiscal. Par-dessus tout, ils veulent un nouveau gouvernement qui comprenne l'essence même de notre pays.

* * *

LA SEMAINE DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer à tous les députés que cette semaine est la Semaine canadienne de l'hygiène et de la sécurité au travail. C'est l'occasion de mettre en valeur le rôle important que jouent les programmes de santé et de sécurité dans les milieux de travail, pour réduire le nombre d'accidents et de jours de maladie qui, chaque année, coûtent si cher à la société.

Au niveau fédéral, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est responsable de la santé et de la sécurité de tous les fonctionnaires. Dans le cadre de ses programmes de santé des fonctionnaires fédéraux, Santé et Bien-être social Canada offre un large éventail de services pour protéger et promouvoir le bien-être mental, physique et social des fonctionnaires fédéraux. Deux programmes sont actuellement en cours et visent à accroître la capacité de réagir au stress post-traumatique et à faire enquête sur les plaintes concernant la mauvaise qualité de l'air dans les locaux où travaillent les fonctionnaires.

Article 31 du Règlement

• (1410)

Nous reconnaissons l'importance de la santé et de la sécurité des fonctionnaires fédéraux et je suis sûre que le ministère y veille.

* * *

[*Français*]

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE LANAUDIÈRE

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, le Festival international de Lanaudière inaugure cette semaine sa 14e saison d'activités. Un menu classique des plus savoureux sera présenté du 22 juin au 28 juillet. On pourra en effet y entendre des interprètes de renommée mondiale dont la nouvelle diva française, Mme Françoise Pollet. De plus, pour souligner le 200e anniversaire de sa mort, Mozart sera mis en lumière lors de plusieurs concerts avec des artistes de la trempe de Christopher Hogwood et la Handel and Haydn Society.

Sis dans un décor d'une beauté enchanteresse, l'amphithéâtre du festival, unique au Canada, peut accueillir 2 000 spectateurs sous son toit et 8 000 autres sur la pelouse dont la pente naturelle permet une excellente vue de la scène. Toutefois, le visuel pâlit devant l'acoustique pour lequel aucun effort n'a été ménagé afin de rendre le plus purement possible les subtiles harmonies des virtuoses.

Un spectacle inédit cette année, le festival abritera le plus gros hologramme au monde et un des rares à être exposés à l'extérieur. Il s'agit d'une oeuvre de l'artiste Georges Diens, inspirée des Champs Élysées de Paris.

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est terminé.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, aujourd'hui nous avons rencontré un groupe de représentants des localités minières de l'ouest du Canada. Ce qu'ils nous ont dit est à la fois triste et choquant. Il semble que, pour un certain nombre de raisons, leur industrie perd du terrain face à la concurrence des États-Unis.

Les producteurs de l'Ouest sont assujettis à des coûts élevés de transport, y compris la TPS, alors que les producteurs américains ne le sont pas. Si le gouvernement est sérieux lorsqu'il dit qu'il veut accroître le commerce interprovincial, il devrait songer à prévoir un remboursement de taxe pour le transport de produits d'une province à l'autre.

Article 31 du Règlement

Je voudrais également rappeler à tous les députés que, à tout prendre, le charbon qui est extrait dans l'Ouest est plus propre et moins nuisible à l'environnement que le charbon américain. Il est temps que le gouvernement manifeste son appui aux producteurs de charbon, aux mineurs et aux localités de l'ouest du Canada qui sont tributaires de cette industrie.

J'enjoins le gouvernement fédéral à prendre immédiatement des mesures pour supprimer les obstacles au commerce interprovincial.

* * *

[*Français*]

LE FESTIVAL MONDIAL DE FOLKLORE DE DRUMMONDVILLE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, à l'occasion de la 10e édition du Festival mondial de folklore de Drummondville, qui se déroulera du 5 au 14 juillet prochain, j'invite mes collègues et tous les Canadiens à venir participer à la plus importante manifestation traditionnelle du Québec.

Au cours de ces dix jours de fête, sous le thème «Dix ans au rythme du monde», plus d'une trentaine de troupes folkloriques provenant de 21 pays nous feront partager leurs coutumes et leurs traditions par l'entremise de la musique, de la danse, du chant ainsi qu'une multitude d'activités des plus enrichissantes. Plus de 800 folkloristes provenant du Canada, des États-Unis, de la France et de pays aussi lointains que l'URSS, la Pologne et l'Argentine, échangeront par le biais de leur folklore, une des plus vieilles et des plus belles traditions: la danse.

Quelque 1 300 bénévoles travaillent sans relâche depuis plusieurs mois déjà afin que cette fête populaire soit un événement grandiose d'envergure internationale. L'an dernier, monsieur le Président, le Festival, qui a été proclamé l'Événement touristique de l'année, a accueilli 750 000 visiteurs.

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est terminé.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ DES VOITURES AUTOMOBILES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Il est ironique que les autorités américaines aient essayé d'imposer des restrictions aux véhicules fabriqués au Canada, alors que le ministère des Transports du Canada propose que la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles accorde un traitement préférentiel aux véhicules fabriqués aux États-Unis.

Je trouve surprenant et inacceptable que les fabricants américains soient autorisés à fournir un produit au Canada que les fabricants canadiens ne peuvent pas fournir en vertu de la loi.

Je suis d'avis que cette décision nuira à la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles. Elle augmentera le coût des nouvelles voitures et entraînera le transfert d'emplois aux États-Unis.

Il est inacceptable que l'on ait deux séries de normes de sécurité. Il est essentiel que l'industrie américaine ait à respecter les mêmes normes que l'industrie canadienne au Canada. Le ministère des Transports doit réexaminer ces modifications et assurer à l'industrie canadienne des conditions équivalentes dans son propre pays.

* * *

L'IRAK

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, la guerre du Golfe est peut-être terminée, mais elle n'a pas fini de faire des victimes.

Le secrétaire général des Nations Unies a qualifié de quasi apocalyptique la situation dans laquelle se trouve l'Irak après son bombardement par la coalition. Selon l'UNICEF, les enfants irakiens ne grandissent plus parce qu'ils ne mangent plus suffisamment. Les maladies d'origine hydrique sont très répandues.

Le Canada doit immédiatement réclamer la levée immédiate des sanctions économiques non militaires contre l'Irak. Comme le secrétaire général des Nations Unies l'a dit en mars, les Irakiens pourraient bientôt faire face à une autre catastrophe, les épidémies et la famine, si les besoins essentiels à leur survie ne sont pas rapidement satisfaits.

Les Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire ont posé la question suivante: «Comment la communauté internationale a-t-elle pu permettre à ses gouvernements de placer toute la population civile d'un pays dans une situation aussi dangereuse?» Le Canada doit assumer sa part de responsabilité dans la reconstruction de l'Irak après le carnage causé par cette guerre tragique et injustifiée.

LA BASE DE CHILLIWACK

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, les gens de Chilliwack sont très et unis et accueillants, alors lorsque certains des leurs se trouvent dans des circonstances difficiles, tous se serrent les coudes.

Il existe une grande tension à Chilliwack à l'heure actuelle car, selon une rumeur malveillante, une partie de la communauté serait menacée. La Base des Forces canadiennes fait partie intégrante de la communauté de Chilliwack et un grand nombre de personnes s'inquiètent de sa fermeture possible.

Cela préoccupe grandement un grand nombre de personnes à Chilliwack et dans toute la Colombie-Britannique. En ce moment même, le premier régiment de génie est au Koweït en train de déblayer les champs de mines. Les familles sont déjà stressées par l'absence de leurs proches. Il est tout de même encourageant de voir les gens s'entraider lorsque surviennent des coups durs et que la tension monte. C'est ce qui se passe à Chilliwack. Les familles des militaires se soutiennent mutuellement et la communauté se rallie pour les appuyer.

J'ai confiance que le bon sens l'emportera lorsque le Cabinet traitera de la question, que la communauté de Chilliwack s'en trouvera plus forte et plus unie et que Chilliwack demeurera intacte.

* * *

LES GUIDES PARLEMENTAIRES

M. le Président: Les députés veulent certainement accueillir avec moi nos nouveaux guides parlementaires. Ils ont pour fonction de faire visiter et d'expliquer le Parlement aux touristes du Canada et du monde entier. Ils sont à l'oeuvre depuis le mois de mai, et à la fin de l'été, ils auront accueilli plus de 300 000 personnes au Parlement.

* * *

LES PAGES PARLEMENTAIRES

M. le Président: Les députés veulent certainement se joindre à moi pour remercier nos pages parlementaires, dont le contrat expirera bientôt.

[*Français*]

Tous les députés conviendront, je crois, que les gens qui ont été choisis pour nous servir en tant que pages se sont constamment montrés de dignes représentants de la jeunesse canadienne, dont nous avons tellement de raisons d'être fiers.

[*Traduction*]

Vous nous quittez en emportant avec vous nos meilleurs voeux de succès. Peut-être reverrons-nous certains ou certaines d'entre vous à la Chambre dans un autre rôle d'ici quelques années.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Toutes les 17 minutes, une agression sexuelle est commise au Canada. Quatre-vingt-dix p. 100 des victimes sont des femmes. Les femmes de tout le pays, y compris les femmes députées de tous les partis représentés à la Chambre, craignent de sortir le soir dans leur quartier.

Compte tenu de ces faits tragiques et du massacre de Montréal, le premier ministre va-t-il annoncer aujourd'hui la création d'une commission royale d'enquête pour examiner cette terrible guerre faite aux femmes?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la députée soulève une question très importante.

Je me demande d'où elle sort, car le gouvernement s'est engagé dans le discours du Trône à charger un comité d'hommes et de femmes d'élite d'examiner la question de la violence faite aux femmes. On est en train de nommer les membres de ce comité en ce moment même.

La promesse qu'a faite le gouvernement d'examiner très attentivement cette question et à la considérer comme unique et particulière à la société canadienne ou, autrement dit, à considérer la violence faite aux femmes comme un phénomène social particulier est bien claire. Nous avons le ferme propos non seulement de mener à bien cette étude sur la violence faite aux femmes, mais encore de prendre les mesures qui s'imposeront pour en enrayer les causes et en corriger les effets.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Ma question supplémentaire s'adresse toujours au premier ministre. La tragédie de Polytechnique à Montréal a donné naissance à une initiative tripartite sur la violence envers les femmes. Malheureusement, le lieutenant québécois du premier ministre a «tué» cette initiative. Pourquoi refuse–t–il aujourd'hui d'endosser la création d'une commission royale d'enquête sur la violence envers les femmes? J'aimerais avoir une réponse du premier ministre, s'il vous plaît.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mais, monsieur le Président, la députée vient d'induire, sans doute par inadvertance, la Chambre en erreur à l'effet qu'une personne que je connais aurait tué une initiative en faveur d'un projet qui aurait pour effet de limiter et d'éliminer la violence contre les femmes. La ministre de la Justice vient tout juste de vous affirmer le contraire.

Effectivement, le gouvernement canadien a déjà annoncé dans le discours du Trône son intention de déclencher une enquête des plus sérieuses sur la violence envers les femmes. Au moment où on se parle, on est en train de choisir les candidates qui présideront cette enquête, très importante pour le Canada et, à ce que je sache, tous les députés à la Chambre appuient de façon presque unanime cette intervention très importante de la part du gouvernement canadien.

• (1420)

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Nous avons eu la chance de prendre ici une décision unanime. Nous, de tous les partis politiques, avons eu la possibilité d'appuyer en bloc l'initiative du sous–comité chargé d'examiner la question de la violence faite aux femmes. Au lieu de cela, les efforts d'un comité multipartite ont été torpillés par l'adjoint parlementaire du ministre de la Santé.

Le premier ministre va–t–il annuler cette opération de sabotage de la part de ses collègues et annoncer aujourd'hui. . .

M. le Président: La question concerne directement les délibérations en cours au comité. J'ai écouté très attentivement. La députée a sans doute remarqué que je ne l'ai interrompue que lorsque j'ai été sûr de l'avoir bien entendue. Je crois que sa question est antiréglementaire. La députée veut peut–être la formuler autrement.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Ma question se résume à ceci: Le premier ministre va–t–il appuyer une recommandation unanime de la Chambre et proposer aujourd'hui qu'une Commission royale d'enquête soit chargée d'examiner la violence qui menace les femmes de tout le pays? Aura–t–il l'obligeance de faire cela aujourd'hui pour les Canadiennes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue me demande si je vais appuyer une recommandation visant la tenue d'une enquête sur la violence faite aux femmes. Je lui répondrai que non seulement je vais l'appuyer, mais que je l'ai annoncée dans le discours du Trône, pour le compte du gouvernement, non pas aujourd'hui, mais il y a six semaines environ.

Le gouvernement fédéral est en train de fixer le mandat et la composition d'une commission d'enquête qui constituera un instrument très important, je crois, pour protéger les femmes contre la terrible violence qui leur est faite. Cela n'a rien de partisan. Je l'appuie avec autant d'enthousiasme que la chef adjointe du Parti libéral.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONEL DU CANADA

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et a trait aux auteurs de crimes avec violence. Je me reporte a l'affaire Takahashi, sur la côte ouest, dans laquelle un détenu condamné à trois peines d'emprisonnement à perpétuité pour agressions sexuelles était dehors à jouer au golf avec un assassin, un fraudeur et un garde non armé.

Sur la côte est, il y a l'affaire Thompson, un détenu qui a commis un meurtre pendant qu'il était en liberté conditionnelle. Les gens de ma circonscription craignent qu'on lui accorde une permission de sortir dans la ville de Moncton ou qu'on le transfère dans une prison à sécurité minimum.

Le ministre est–il satisfait de la façon dont on accorde aux détenus coupables de crimes sexuels ou avec violence des permissions de sortir avec escorte?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): J'apprécie la question de mon collègue et je constate qu'il s'inquiète comme nous de la sécurité publique dans ces cas. La sécurité de la population est le but premier des opérations du service correctionnel du Canada, et il continuera d'en être ainsi.

Je dois dire que nous sommes en train d'examiner toute la question des services correctionnels et de la libération conditionnelle, et je m'attends à ce qu'un nouveau programme tenant compte des préoccupations exprimées par mon collègue soit présenté à l'automne.

M. George S. Rideout (Moncton): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il est évident, d'après ce qu'il a dit, qu'il se rend compte que les Canadiens ont complètement perdu confiance dans le système de libération conditionnelle au pays. Les circonstances entourant les cas que j'ai mentionnés ainsi que les affaires Légère et Gingras démontrent clairement la gravité du problème. De toute évidence, les victimes et l'ensemble de la population s'inquiètent. Les victimes devraient pouvoir dire leur mot avant qu'une libération soit accordée, et elles devraient au moins être mises au courant quand un criminel est libéré.

Le solliciteur général est-il prêt à ordonner un examen exhaustif par un comité parlementaire du système de libération conditionnelle, surtout en ce qui a trait aux détenus coupables de crimes sexuels ou avec violence?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je répondrai à mon collègue en deux points. Premièrement, j'aime à penser qu'à l'automne, lorsque la réforme dont j'ai parlé sera présentée, ce genre d'examen pourra être fait dans le cadre des discussions et de l'examen qu'on fera de ces modifications.

Par ailleurs, même si j'estime cela nécessaire dans des cas précis, cela ne serait peut-être pas aussi critiqué pour certaines de ces affaires que mon ami et moi pourrions le penser.

Je dois dire que le programme des absences temporaires est un succès. Au cours de l'exercice 1988-1989, le taux de succès sur les plans de la protection du public et de la réhabilitation des détenues a été de 99,93 p. 100. C'est donc un succès acceptable, même si j'admets que des problèmes subsistent.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a un peu plus d'un an, tous les députés compatissaient à la douleur des parents des victimes du massacre de la Polytechnique de Montréal et depuis, tout comme avant, bon nombre d'entre nous parlent de la violence faite aux femmes.

Le Sous-comité de la condition féminine a présenté des recommandations très intéressantes dans un rapport intitulé *War on Women*. Il a entendu un certain nombre de témoins, des hommes et des femmes de tout le pays venus parler de la souffrance engendrée par la violence et lui demander d'y remédier, de prendre des mesures concrètes à ce sujet. Ce ne sont pas seulement les victimes, mais aussi les agresseurs et les enfants qui souffrent de la violence.

Le premier ministre approuve-t-il les recommandations du rapport du sous-comité de prendre des mesures concrètes concernant la violence faite aux femmes ou partage-t-il le point de vue des membres de son parti qui ont rejeté le rapport et refusé de l'appuyer?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je crois que mon honorable amie se montre injuste envers certains de nos collègues de la Chambre des communes. Aucune disposition de ce rapport n'a été rejetée.

Mme Black: Bon nombre ont refusé de l'appuyer.

M. Mulroney: Il n'y a pas eu de rejet. J'ai cru comprendre, d'après ce qu'a dit le distingué député de Calgary, qu'on voulait que les députés prennent connaissance du rapport et en discutent. Il n'est pas question de rejet.

Mme Black: Les députés ont eu le rapport pendant plus d'une semaine.

M. Mulroney: Ma collègue me pose une question importante et j'aimerais lui répondre. Je ne faisais pas partie du comité ni du sous-comité. Tout ce que je sais, c'est que la députée de Don Valley—Nord, Barbara Greene, a fait de l'excellent travail.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: À ma connaissance, personne ne s'est prononcé contre une seule disposition du rapport. Le but de l'exercice est de présenter le rapport du sous-comité au comité et, finalement, de faire adopter par la Chambre des communes des lois conformes aux recommandations. À mon avis, c'est précisément ce qui arrivera.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, il y a belle lurette que les Canadiennes attendent qu'on s'attaque sérieusement au problème de la violence contre les femmes. Je suis sûre que tous les députés ne demandent pas mieux, mais il faut agir sans plus tarder. Quand il s'agit de forcer le retour au travail des manutentionnaires de céréales, cela se fait en une journée. Quand il s'agit de permettre la vente d'armes, le gouvernement règle l'affaire en une journée aussi.

Le premier ministre souscrira-t-il aux recommandations formulées dans le rapport du sous-comité. Fera-t-il en sorte qu'on y donne suite sur-le-champ, dans l'intérêt des Canadiennes et des enfants canadiens, pour qu'on mette enfin un terme à la violence dans notre société au lieu de se contenter d'en parler.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, on me dit que comité a voté et décidé de déposer son rapport—il tombe donc dans le domaine public—et qu'il comporte des recommandations qui touchent un certain nombre de ministères fédéraux. Il importe cependant de signaler que le gouvernement continue néanmoins de chercher activement des moyens concrets de venir à bout de ce problème, que ce soit par des initiatives administratives ou législatives.

• (1430)

La députée n'est pas sans savoir que je viens d'animer, à Vancouver, un colloque historique d'une durée de trois jours sur la femme, le droit et l'administration de la justice. Ce fut un événement historique en ce sens que d'éminents magistrats y ont présenté des exposés, que les procureurs généraux de toutes les provinces canadiennes y étaient représentés ainsi que de hauts responsables spécialisés dans le domaine de la violence faite aux femmes et d'autres domaines concernant les femmes et le droit. Ce groupe de travail a été constitué pour donner suite aux recommandations que nous sommes en mesure d'appliquer.

Nous serons très heureux de prendre connaissance des recommandations que présentera le comité parlementaire, mais nous sommes déjà à l'oeuvre pour venir à bout du problème de la violence contre les femmes.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'aurais une question supplémentaire à poser au premier ministre, monsieur le Président.

De toute évidence, les Canadiennes ne voient pas les choses de cette façon. Je crois que ce qui importe, c'est de savoir si le gouvernement est prêt à s'attaquer sérieusement au problème de la violence faite aux femmes.

[*Français*]

Cet après-midi, monsieur le Président, les ministres provinciaux, territoriaux et fédéral responsables du statut de la femme se rencontrent à Saint-Jean, Terre-Neuve.

Quelles recommandations la ministre responsable pour le statut de la femme va-t-elle faire à ses collègues à cette réunion, celles contenues dans le rapport ou celles rejetées par ses collègues du gouvernement qui refusent de reconnaître le drame de la violence contre les femmes?

[*Traduction*]

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, suite au dépôt du rapport du comité, les ministres responsables de la condition féminine pourront discuter librement de la question maintenant qu'elle est du domaine public. Fait plus important encore, ils disposeront des recommandations découlant du colloque de Vancouver, un colloque historique, je le répète, et une première. Ces recommandations seront en outre un sujet de discussion important lors de la réunion des ministres responsables de la condition féminine en ce qui concerne les initiatives pour contrer la violence faite aux femmes.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, hier à Montréal, Algo group Inc., le principal fabricant de vêtements au Canada, est devenu la dernière entreprise canadienne à annoncer son déménagement probable aux États-Unis.

J'aimerais demander au ministre des Finances si c'est ce qu'il avait en tête lorsqu'il a dit à une réunion des pays membres de l'OCDE, à Paris la semaine dernière: «Ceux qui perdent leur emploi pendant des périodes de ralentissement économique comme celles que nous traversons maintenant, peuvent très bien trouver du travail dans différentes industries, métiers et régions.»

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas le courage d'admettre les répercussions qu'ont au Canada les programmes qu'il a mis en oeuvre? De quelles industries, métiers et régions veut-il parler et quels programmes le gouvernement met-il en place pour aider les travailleurs pendant ces périodes d'adaptation?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'estime que si mon collègue voulait être franc avec les personnes qui écoutent la période des questions, il lirait les parties exactes des décisions que prend cette entreprise. On lit dans l'article que la société déménage un bureau au Royaume-Uni afin de pouvoir y vendre des vêtements pour femmes fabriqués au Canada.

La société indique également que si elle devait déménager au Mexique ce ne serait pas pour enlever des emplois au Canada, mais pour tranférer des emplois des pays de l'Asie du Sud-Est au Mexique de manière à rapprocher du Canada ces articles à prix de revient faible pour aider à maintenir la rentabilité du secteur de la fabrication de cette société au Canada.

Dire qu'elle pourrait déménager aux États-Unis n'est que pure spéculation. En fait les résultats et les décisions prises par cette entreprise sont reliés à des décisions qui favoriseront les usines de fabrication ici au Canada.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, les actionnaires d'Algo seront ravis de la confiance que leur entreprise inspire au ministre.

J'aimerais demander au ministre des Finances de bien vouloir expliquer aux Canadiens le sens des propos qu'il a tenus à l'OCDE. Je les cite de nouveau au cas où ils lui auraient échappé la dernière fois: «Il se peut fort bien que les personnes qui perdent leur emploi durant les périodes de ralentissement économique comme celle que nous traversons actuellement puissent trouver un emploi dans d'autres industries, occupations ou régions».

Le ministre des Finances, dont je viens de rappeler les propos, aurait-il l'amabilité de dire aux Canadiens de quelles industries, occupations et régions il est question, et quels programmes le gouvernement du Canada compte offrir aux travailleurs qui doivent s'adapter à une situation dont ses mesures sont responsables?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a fait allusion à la confiance des actionnaires de l'Algo. Qu'il dise donc aussi aux Canadiens que cette compagnie a toujours été rentable depuis sa fondation en 1942. Elle a enregistré des profits durant les mauvaises années, et durant les bonnes.

S'il tient absolument à parler d'articles qui ont paru dans les journaux d'aujourd'hui, pourquoi ne cite-t-il pas celui de Terence Corcoran qui dit que la récession est finie, qu'elle est morte et enterrée.

* * *

LA BASE DE GOOSE BAY

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense ou à la personne qui répond à sa place aujourd'hui.

Goose Bay est une base importante du Nord depuis 1942. Elle sert toujours à nos alliés de l'OTAN et c'est le principal pivot économique des 8 000 personnes qui y habitent. Je voudrais savoir comment le gouvernement peut envisager de fermer la base de Goose Bay alors qu'il n'a absolument aucune politique de défense pour notre pays. Le gouvernement va-t-il s'engager aujourd'hui à présenter une politique de défense pour notre pays qui puisse être discutée avec les intéressés avant de décider du sort de Goose Bay ou de n'importe quelle autre base canadienne? Pouvons-nous avoir cet engagement aujourd'hui?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Défense nationale, je suis heureux d'informer mon collègue que le ministre, à la suite de nombreuses rencontres avec les hauts fonctionnaires de la Défense, proposera très prochainement au Cabinet certains changements à apporter à notre politique de la défense pour qu'ils soient étudiés. Les États-Unis et tous nos alliés sont en train de modifier certains éléments importants de leur politique de défense à la suite des changements qui se sont produits en Union soviétique et dans l'Europe de l'Est. Tous les pays membres de l'OTAN font exactement la même chose.

Le gouvernement allemand a annoncé une réduction de quelque 180 000 hommes des forces militaires postées dans ce seul pays. En conséquence, le Canada va naturellement examiné les options qui serviront le mieux nos intérêts nationaux sans porter atteinte à nos forces armées de carrière très bien entraînées.

* * *

LA BASE DE SHILO

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre de la Défense nationale ou au premier ministre. La base des Forces canadiennes de Shilo est une base militaire de première catégorie et le troisième employeur en importance au Manitoba. Près de 1 600 militaires et employés civils permanents y travaillent, de même que des centaines d'employés à temps partiel et à contrat.

Sachant cela, comment le gouvernement peut-il envisager de fermer cette base militaire exceptionnelle tout en prétendant faire preuve de sagesse en l'absence d'une politique nationale globale de la défense? Le ministre peut-il s'engager aujourd'hui à consulter les Manitobains avant d'étudier toute modification à la situation de la BFC de Shilo, au Manitoba?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député de Portage—Interlake et celui de Brandon—Souris ont tous les deux fait, à maintes reprises, des interventions au nom du Manitoba, relativement à cette excellente base militaire. Le gouvernement s'apprête à examiner toutes ses dépenses à ce chapitre, à la lumière des recommandations des Forces canadiennes. Nous analysons actuellement les recommandations que des militaires spécialistes de la question ont formulées quant à leurs besoins à l'échelle du Canada et nous mènerons ultérieurement d'autres analyses à ce sujet.

Je puis donner à mon collègue l'assurance que le gouvernement est tout à fait au courant de l'excellente réputation dont jouit la base, en raison des interventions très énergiques qu'ont faites à son sujet le député de Brandon—Souris et ses collègues du Manitoba.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Statistique Canada a publié aujourd'hui une étude qui démolit l'argument favori du gouvernement selon lequel le déficit du pays est attribuable aux dépenses des programmes sociaux. L'étude démontre en effet que ces dépenses n'ont pas augmenté par rapport au Produit intérieur brut depuis 16 ans.

Le ministre des Finances prendra-t-il sérieusement en considération cette étude qui démontre que ce sont les allégements fiscaux consentis aux sociétés et la politique des taux d'intérêt élevés des gouvernements libéraux et conservateurs successifs qui sont les principales causes du déficit? Prendra-t-il des mesures pour mettre fin à la générosité de son gouvernement envers les grandes sociétés et les riches particuliers au Canada et montrer qu'il tient vraiment à juguler le déficit?

• (1440)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député reconnaîtra sûrement avec moi que l'un de nos plus formidables défis en matière de coûts budgétaires, c'est celui du service de la dette nationale, la dette dont nous avons hérité des libéraux à notre arrivée au pouvoir en 1984.

Oui, notre gouvernement a été généreux relativement aux programmes sociaux de notre pays et il continuera de l'être. Je rappelle que sur une base quinquennale, les principaux paiements de transfert aux provinces, qui servent surtout à financer les services de santé et d'éducation et autres prestations dont bénéficient les Canadiens moyens, sont passés de 150 milliards de dollars pour la dernière période à 183 milliards pour la présente période quinquennale.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Je fais remarquer en toute déférence, monsieur le Président, que ce n'est pas ce que révèle l'étude. Elle montre en fait que les dépenses sociales sont demeurées les mêmes depuis 16 ans. Je reconnais avec le ministre des Finances que le déficit est largement attribuable aux allégements fiscaux accordés aux sociétés par le Parti libéral du Canada. Mais ça n'excuse pas le gouvernement actuel d'avoir refusé de supprimer bon nombre des principales échappatoires qui subsistent depuis cette époque.

Étant donné que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aura aujourd'hui et demain des entretiens avec ses homologues provinciaux, le ministre des Finances s'engagera-t-il aujourd'hui, auprès de la Chambre, à ce qu'on ne touche plus aux programmes sociaux du pays pour réduire le déficit, qui n'est pas attribuable aux dépenses sociales. Quand fera-t-on payer les grandes sociétés pour réduire le déficit?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je viens de dire au député que pour la période quinquennale se terminant avec l'exercice de 1991-1992, le montant des paiements de transfert fédéraux aux provinces s'élevait à 150 milliards de dollars. Pour la période quinquennale actuelle, de 1991-1992 à 1995-1996, nous comptons verser 183 milliards en paiements de transfert aux provinces, qui serviront surtout à financer les services de santé, de bien-être et d'éducation. Il ne s'agit pas d'une réduction, mais d'une augmentation. Les paiements de transfert sont passés de 950 $ à 1 250 $ par habitant au cours des cinq dernières années. Il ne s'agit pas d'une réduction, mais d'une augmentation.

* * *

LA STRATÉGIE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. La section commerciale de l'Arbre de la Grande Paix du Centre d'accueil de Yellowknife a soumis à la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones un projet qui devrait permettre à long terme de créer une base économique viable et essentiellement indépendante pour la collectivité autochtone des Territoires du Nord-Ouest.

Nombreux sont ceux qui pourraient profiter d'un tel projet. Alors, pourquoi le gouvernement renie-t-il sa responsabilité fiduciaire envers les peuples autochtones en rejetant, semble-t-il, cette proposition globale et économiquement viable?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la question que pose la députée est très intéressante. Au cours des cinq dernières années, grâce au Programme canadien de développement économique des autochtones, plus de 4 000 petites entreprises ont été mises sur pied à l'intérieur et à l'extérieur des réserves du Canada.

Le conseil réexamine actuellement cette demande. Je ferai l'impossible pour la réévaluer moi-aussi.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, les dirigeants de la communauté autochtone de Yellowknife demandent si le projet pourrait être réexaminé immédiatement, sur-le-champ, et si le ministre pourrait envisager la possibilité de leur accorder un prêt à l'entreprise?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je tiens à rappeler à la députée que, dans le cadre du PCDEA, nous avons subventionné, au cours des deux dernières années seulement, plus de 40 projets de petites entreprises dans sa région des Territoires du Nord-Ouest et plus d'une douzaine, si je ne m'abuse, à Yellowknife. Il s'agit d'excellents projets que la députée appuie, j'en suis convaincu. Je serais heureux d'examiner également le projet qu'elle mentionne.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, d'importants désastres environnementaux risquent de se produire dans les eaux canadiennes. Comme le ministre des Transports le sait, le rapport du Comité d'examen public des systèmes de sécurité des navires-citernes, présenté le 24 octobre dernier, recommandait des mesures précises visant à prévenir les déversements catastrophiques en milieu marin.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas donné suite aux recommandations du comité d'examen? Quelles mesures immédiates compte-t-il prendre pour prévenir ce genre de désastres?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le gouvernement a formé le comité Brander-Smith qui a examiné cette question. Le rapport que ce comité a présenté au ministère des Transports il y a quelques mois est un document très sérieux et très exhaustif. Nous en examinons actuellement les divers volets et sommes sur le point de prendre des décisions sur les mesures à mettre en oeuvre pour donner suite à ce rapport.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, le gouvernement croit manifestement qu'un pansement adhésif suffit à arrêter une grave hémorragie.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre et concerne le rapport intérimaire de la Commission royale sur le transport des voyageurs.

Étant donné que cette Commission a incité le gouvernement à revoir sa politique concernant l'abandon des lignes de chemins de fer et l'aliénation des emprises afin d'éviter la perte irrévocable de celles-ci, qu'est-ce que le ministre entend faire en ce sens pour assurer que le transport des voyageurs puisse avoir un avenir dans le Canada rural?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Voilà une autre excellente initiative du gouvernement et du premier ministre du Canada. On se rappellera que la Commission royale d'enquête avait été instituée par le premier ministre lui-même. La Commission est formée de gens extrêmement compétents qui ont accordé à leur travail beaucoup d'attention. Ils nous ont transmis un rapport intérimaire il y a quelque temps, qui comporte précisément des recommandations sur les questions soulevées par le député d'en face.

Nous accordons beaucoup d'attention à ces recommandations. Nous analysons présentement les conséquences financières, et nous ferons rapport très bientôt sur cette question.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Terence Cocoran écrivait dans le *Globe and Mail* que la récession était terminée, qu'elle avait pris fin le 23 avril, ou peut-être le 7 mai. Je crois qu'elle a pris fin en mars. Compte tenu des indicateurs économiques qui sont bons et des taux d'intérêt qui sont beaucoup moins élevés, je me demande si le ministre des Finances a de nouvelles projections concernant la croissance cette année, et s'il est lui aussi d'avis que la récession est terminée.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est plutôt encourageant de voir que les bonnes nouvelles viennent de ce côté-ci de la Chambre et non de l'autre côté.

J'ai lu l'article auquel le député fait allusion. Si je ne m'abuse, c'est le deuxième d'une série de plusieurs articles. L'auteur implorait les députés de l'opposition de commencer à utiliser l'autre mot qui commence par «r», tout comme ils avaient insisté pour que mon prédécesseur utilise le mot qui commence par «r» lorsque le ralentissement s'est produit.

L'auteur de l'article a dit: «La récession est morte. Vive la relance!» Je crois que la relance est très proche. Nous prévoyons que la croissance reprendra au deuxième semestre et que 1992 sera une bonne année, avec un taux de croissance d'environ 3,5 p. 100.

* * *

PETRO-CANADA

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé de la Privatisation.

Il a été annoncé hier que les actions de Petro-Canada se vendraient à 13 $.

Des voix: Bravo!

• (1450)

M. Harvey (Edmonton-Est): Ils applaudissent, monsieur le Président. Sans doute parce que les actions se vendront à environ la moitié de la valeur estimative nette, par action, des actifs de la société.

Ce que les libéraux ont acheté trop cher, les conservateurs vont le brader. Le contribuable va être rudement secoué par ces deux coups qui lui sont assenés.

Selon les meilleures estimations du gouvernement, combien d'argent le Trésor récupérera-t-il, une fois Petro-Canada complètement vendue? Un chiffre approximatif suffirait.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je ne vais pas donner de chiffres approximatifs.

Ce sont les marchés qui décideront des prix, à mesure qu'avancera la privatisation. Il faudra un certain temps. Comme le député le sait, il s'agit d'une société relativement importante. Il serait donc très imprudent de ma part d'avancer des chiffres approximatifs.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, le ministre a parfaitement raison. Ce serait très imprudent, parce que les Canadiens seraient renversés.

De nombreux observateurs craignent que les contribuables ne perdent plus de 4,8 milliards sur les 6,8 milliards en dollars de 1990, qu'ils ont versés à Petro-Canada pour bâtir cette société. Quelles garanties sérieuses John le bradeur peut-il donner aux Canadiens comme quoi ils ne récupéreront pas seulement 30 p. 100 de ce qu'ils ont investi dans leur compagnie pétrolière?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, la formule est frappante.

J'ai remarqué le communiqué que le député a publié aujourd'hui. Dans la première moitié, il dit que le gouvernement brade les actions. Dans la deuxième, il soutient que les simples citoyens ne peuvent se permettre de les acheter.

Ce communiqué paraît aussi suspect que les chiffres que le député lance en l'air aujourd'hui.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et du Commerce extérieur et porte sur l'industrie du textile et du vêtement.

La 4e édition de l'Accord multifibres actuellement en vigueur vient à expiration le 31 juillet 1991. C'est le maintien ou non de ce statut particulier qui est présentement l'un des points de discussion de l'*Uruguay Round* au GATT. Le ministre peut-il dire à cette Chambre quelles actions le gouvernement entend prendre pour protéger les intérêts de l'industrie du textile et du vêtement et sécuriser les emplois des travailleurs canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je sais que le député s'intéresse beaucoup à la prospérité de l'industrie du textile et des vêtements.

Il s'agit d'une industrie très importante dans sa région ainsi que dans certaines autres régions du pays. Dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, nous avons fait preuve d'une grande prudence en ce qui a trait aux propositions que nous avons formulées, afin de préserver cette industrie.

Nous collaborons aussi avec celle-ci afin de l'aider à se doter du matériel nécessaire et à améliorer ses techniques pour pouvoir être compétitive au niveau international. Mon collègue aura sûrement noté la réponse que j'ai donnée précédemment au cours de la période des questions: je signalais que certaines compagnies ont connu beaucoup de succès pour ce qui est de préserver et d'élargir leur marché au niveau international.

* * *

LE VOL 182 D'AIR INDIA

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et concerne la tragédie d'Air India ainsi que l'activité de surveillance du SCRS.

Lorsqu'il a été interrogé récemment en comité, le président du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité a répondu que la GRC continue de soutenir qu'une enquête menée par le CSARS entraverait l'enquête criminelle qui se poursuit toujours.

Il y a six ans que la tragédie du vol 182 a eu lieu. Pourquoi le CSARS ne peut-il mener maintenant une enquête interne? Le solliciteur général dira-t-il à la GRC de laisser le CSARS faire son travail?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de l'intérêt qu'il porte à cette question. La GRC a passé un contrat avec une entreprise de plongée sous-marine afin d'essayer de récupérer d'autres biens appartenant aux victimes de cette tragédie aérienne. Les opérations se dérouleront au cours de l'été.

Nous espérons connaître le même succès que dans le cas de l'enquête Reyat, qui a permis d'obtenir des condamnations en Colombie-Britannique.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, personne n'a encore démontré comment une enquête interne menée par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité entraverait l'enquête criminelle de la GRC.

Le ministre enjoindra-t-il le CSARS de s'attaquer à la tâche qui lui incombe et de mener une enquête en vertu de l'article 54 de la Loi sur le SCRS, afin que l'on puisse enfin trouver la réponse aux questions liées à l'activité de surveillance du CSARS ou du SCRS?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je répète que je ne voudrais, en aucun cas, gêner de quelque façon que ce soit les efforts de la GRC et les progrès accomplis jusqu'à maintenant. La GRC est consciente du fait que tous souhaitent que les auteurs de ce crime soient traduits en justice, et je pense que cela ne fait aucun doute dans l'esprit des députés.

* * *

LE DOLLAR CANADIEN

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, ma question aujourd'hui s'adresse au ministre des Finances.

Le dollar canadien continue de grimper par rapport à la devise américaine. Nombreux sont ceux qui attribuent ce phénomène à une entente secrète intervenue entre le Canada et les États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

Le ministre pourrait-il nous dire quelle est la véritable valeur du dollar canadien et si celle-ci est liée à l'Accord de libre-échange?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le taux de change de notre monnaie n'a absolument rien à voir avec l'Accord de libre-échange. Comme le député le sait, nous avons adopté le système du taux de change flottant. La valeur du dollar canadien est donc établie sur le marché en fonction de nombreux facteurs, dont les prix des matières premières, la balance des paiements, les mouvements de capitaux, l'inflation, les pressions inflationnistes et les taux d'intérêt. Tous ces paramètres servent à établir la valeur du dollar.

À mon avis, une des raisons pour lesquelles le dollar est élevé, c'est tout simplement qu'un grand nombre d'étrangers viennent investir au Canada. Cela témoigne à n'en pas douter de la confiance que leur inspire l'économie canadienne.

* * *

L'ÉCONOMIE DU CAP-BRETON

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il n'est pas sans savoir que le 31 mars, le mandat d'Entreprise Cap-Breton a expiré et que le gouvernement a promis la mise en oeuvre d'un nouveau programme de développement régional avant le 1er juillet. Comme le premier ministre le sait, le Cap-Breton est aux prises avec de graves problèmes économiques. Le chômage est en hausse et on assiste sans cesse à des fermetures et des faillites. Le premier ministre pourrait-il nous dire quand ce nouveau programme de développement régional, qui succède au programme Entreprise Cap-Breton, sera annoncé et mis en oeuvre?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je ne peux répondre qu'à la partie de la question qui touche la Société de développement du Cap-Breton, et non Entreprise Cap-Breton. Mon collègue pourra peut-être traiter de cet aspect de la question.

En ce qui concerne la Société de développement du Cap-Breton, nous travaillons très étroitement avec le conseil d'administration et le syndicat pour voir s'il est possible de mettre en place une entreprise plus viable. J'ai bon espoir d'en arriver à une solution, étant donné l'esprit de coopération qui anime le syndicat et la direction depuis trois ou quatre mois. Je suis donc plus optimiste au sujet de l'avenir de la Société de développement du Cap-Breton.

Pour ce qui est des autres aspects d'Entreprise Cap-Breton, mon collègue pourra peut-être ajouter à ce que j'ai dit.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): En toute déférence, monsieur le Président, je voudrais préciser que le premier ministre et le ministre savent pertinemment que la Société de développement de Cap-Breton n'a rien à voir avec Entreprise Cap-Breton.

J'ai posé cette question parce qu'un organisme a disparu et que le gouvernement a promis aux gens du Cap-Breton de mettre en oeuvre un autre programme de développement régional. Je ne pense pas que c'est trop demander au premier ministre et au gouvernement de nous dire quand ils entendent tenir leur promesse, surtout quand on sait que le délai qu'ils ont eux-mêmes fixé pour remplacer cet organisme doit arriver à expiration dans deux semaines à peine. Quand ce nouveau programme va-t-il être mis en place?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre a déjà précisé la position du gouvernement. Nous sommes très inquiets de la situation au Cap-Breton. Autant que je me rappelle, les temps sont durs depuis 30 ou 40 ans au Cap-Breton. Les gouvernements qui se sont succédé se sont attaqués, avec plus ou moins de succès, aux graves problèmes structurels de l'économie de la région.

• (1500)

Nous avons commencé avec Entreprise Cap-Breton. Nous avons remporté certains succès et, comme le rapport le signale, nous avons essuyé certains revers. Selon certains observateurs de l'extérieur, il était beaucoup trop coûteux d'attirer des emplois au Cap-Breton grâce à certains des programmes que le gouvernement précédent et nous-même avons lancés.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique, que le premier ministre McKenna considère comme la plus importante agence de développement régional jamais mise en place dans la région de l'Atlantique, contribue de façon importante à la réussite de certaines entreprises au Cap-Breton, mais nous sommes conscients du problème que mon collègue soulève.

Nous savons aussi très bien que, depuis des décennies, nous sommes incapables, en tant que pays, de régler comme il se doit certains des graves problèmes qui assaillent le Cap-Breton. Je tiens à garantir à mon collègue que le gouvernement fédéral, en collaboration avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, fera encore davantage d'efforts pour parvenir à une plus grande prospérité et à une meilleure justice sociale dans tout l'est de la Nouvelle-Écosse et au Cap-Breton.

* * *

LES AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Le gouvernement a fait connaître son opposition à la souveraineté-association et a déclaré que le Québec pourrait négocier la souveraineté, mais pas l'association. Le gouvernement fait écho à des déclarations qu'ont faites des porte-parole du Parti réformiste, au cours des 18 derniers mois, et qui faisaient savoir aux Québécois qu'il y aurait un prix à payer pour la séparation.

Le gouvernement va-t-il également signifier son opposition au fédéralisme asymétrique, c'est-à-dire va-t-il déclarer qu'il est inacceptable, dans un véritable système fédéral, d'accorder à une province des pouvoirs que les autres provinces n'auraient pas?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, j'espère que la petite coalition entre le Parti réformiste et le Bloc québécois leur permettra de régler les petites divergences qu'ils pourraient avoir.

Permettez-moi de tirer une chose au clair. Le Parti réformiste du Canada présume que le Québec va se séparer. Mon parti ne souscrit pas à ce point de vue, pas plus d'ailleurs que la majorité des Canadiens.

M. le Président: Je rappelle aux députés qui se lèvent pour pouvoir intervenir, que j'ai déjà accordé la parole au député de Surrey–Nord pour une question de privilège qui a priorité.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL, AFFAIRES SOCIALES, TROISIÈME ÂGE ET CONDITION FÉMININE

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, mes privilèges ont été violés en raison de la divulgation prématurée d'extraits du rapport sur les soins de santé que le Comité de la santé et du bien–être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine doit déposer à la Chambre.

Le porte–parole libéral pour la santé, le député de Winnipeg–Nord, a déclaré à la presse, et je cite: «que tous les partis ont donné leur appui au rapport», alors qu'il savait que moi–même et le Nouveau Parti démocratique n'appuyions pas le rapport de la majorité conservatrice–libérale, que j'avais voté contre le rapport et que j'allais publier un rapport minoritaire.

Cette interprétation erronée de ma position m'a mis dans l'embarras et m'a forcé, afin de rétablir les faits, d'enfreindre les usages de la Chambre et de publier mon rapport minoritaire à midi, même si la traduction française n'est pas encore disponible.

La publication prématurée d'extraits du rapport et la déformation du contenu du rapport et de ma position m'ont empêché de m'acquitter convenablement de mes fonctions de député. C'est pourquoi j'estime que mes privilèges ont été violés.

M. David Dingwall (Cap–Breton—Richmond–Est): Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il y ait une question de privilège justifiée aux termes du Règlement et du Beauchesne.

De ce côté–ci de la Chambre, nous n'avons reçu aucun avis concernant cette question de privilège. Cependant, si la présidence souhaite examiner la question, peut–être, dans un proche avenir, aurons–nous la possibilité de nous pencher à nouveau sur l'argument avancé et accepter des interventions de ce côté–ci.

M. le Président: Le député a soulevé la question de privilège au sujet d'événements qui découlent des travaux d'un comité.

Il se pourrait qu'il soit prématuré pour la présidence de décider si oui ou non la question de privilège est fondée. J'examinerai la question. Le député voudra peut–être réfléchir à ma remarque.

Pour le moment, cependant, je voudrais que nous passions à autre chose. Il y a une autre question de privilège.

LE SYNDICAT CANADIEN DES POSTIERS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, essentiellement, je veux donner avis de mon intention de soulever la question de privilège, car il se peut que l'on ait porté atteinte à mes privilèges.

Le Président et la Chambre savent que des médias nous on a appris ce matin que le Syndicat canadien des postiers avait été mis sous écoute électronique lors des dernières négociations collectives.

En tant que critique néo–démocrate des questions de travail, j'ai été en contact constant avec le syndicat et je m'inquiète. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Murphy: Monsieur le Président, que d'autres députés jugent que cela n'est pas une question importante ne change rien au fait que mes communications personnelles, en tant que député, ont pu être interceptées parce qu'il y avait une table d'écoute. Mes conversations sur les négociations, en tant que député, étaient importantes parce qu'elles me servaient à préparer mes interventions à la Chambre.

Pour le moment, je ne fais que donner un avis de la question de privilège, mais si Postes Canada, la GRC ou le SCRS ont vraiment mis le syndicat des postiers sous écoute électronique, on a porté atteinte à mes droits.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je veux simplement signaler, monsieur le Président, que les lois sur l'écoute téléphonique sont très claires dans notre pays. Si elles ont été violées, il revient aux autorités responsables d'intervenir.

Je voudrais toutefois rejeter définitivement toute allégation selon laquelle la Société canadienne des postes aurait procédé à quelque forme d'écoute téléphonique au cours de cette période. Je ne veux tout simplement pas que cette accusation figure dans le compte rendu.

Privilège

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL, AFFAIRES SOCIALES, TROISIÈME ÂGE ET CONDITION FÉMININE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi soulever la question de privilège.

Je voudrais porter à l'attention de la Chambre des événements survenus hier au cours d'une réunion informelle du Comité permanent de la santé et du bien-être qui s'est tenue à huis clos.

J'estime que les droits des membres du comité ont été violés de plusieurs façons. Le personnel du bureau du whip en chef du gouvernement a en effet interrompu les délibérations du comité pour en modifier la composition et les formulaires de substitution qui doivent être transmis. . .

M. le Président: Si cet événement s'est produit au comité, je dois signaler à la députée que la présidence n'a sans doute pas les pouvoirs légaux voulus pour intervenir à ce moment-ci. À mon avis, la députée devrait plutôt soulever cette question au comité. Tant que je n'ai pas reçu un rapport du comité, je ne suis pas du tout certain d'être autorisé à intervenir.

[*Français*]

LA PROCÉDURE SUIVIE LORS DE L'ADOPTION DE CERTAINES MOTIONS

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je veux soulever une question de privilège parce qu'au cours de la soirée d'hier, après les heures régulières de la Chambre, le gouvernement, avec la complicité évidente des deux partis de l'opposition, s'est prêté à un jeu de cache-cache éhonté pour passer plus de 15 motions sans consultation et qui ont pour effet d'affecter mes privilèges comme député et de museler tous les députés indépendants de cette Chambre dans tous les débats au cours de la journée aujourd'hui.

Monsieur le Président, quand on regarde l'esprit de cette Chambre, quand on voit les députés des trois autres partis s'exciter, c'est qu'ils se sentent coupables. J'en appelle à votre sens des responsabilités et surtout à votre devoir de protéger la minorité en cette Chambre. Monsieur le Président, à 15 heures, nous avons refusé notre consentement à certaines motions. Le gouvernement, voyant que ces motions étaient refusées, a joué pour s'assurer que nos députés ne soient pas là. C'est un jeu de cache-cache éhonté. Pire que ça encore, monsieur le Président, c'est un abus de procédure parce que maintenant les trois partis se sont assurés, et vous regarderez toutes les motions qui ont été passées, j'en appelle à votre sens. . .

• (1510)

M. le Président: J'ai écouté avec une certaine préoccupation l'intervention de l'honorable député de Shefford. Mais après tout, nous avons une situation ici où les députés qui étaient à la Chambre, apparemment, ont proposé une motion qui a été acceptée par la Chambre à l'unanimité.

Par conséquent, c'est la loi de la Chambre des communes. Peut-être que l'honorable député a un grief, mais après tout, c'est la responsabilité de tous les députés d'être présents à la Chambre pendant les délibérations de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. le Président: En conséquence, il ne s'agit pas d'une question de privilège.

J'ai une autre question de privilège de la part de l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead.

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, ma question de privilège concerne mon droit constitutionnel de pouvoir parler et voter dans cette Chambre chaque fois qu'une décision est prise.

J'étais ici dans cette Chambre jusqu'après les heures prévues. À 22 h 02, le gouvernement a proposé une motion dans le seul but de permettre à deux ou trois députés de parler sur la motion constitutionnelle. Aujourd'hui, j'apprends qu'on voulait, au lieu de faire cela, passer quinze motions et bâillonner un député indépendant.

Monsieur le Président, je fais appel à votre sens de l'honneur et de la justice pour permettre aux députés indépendants de cette Chambre, pour permettre aux députés du Bloc québécois, d'avoir la parole sur les projets de loi et les motions qui seront présentés aujourd'hui, malgré les ordres qui ont été donnés hier soir.

Monsieur le Président, la Constitution canadienne, la Charte des droits dont se targuent tous les députés de cette Chambre. . .

M. le Président: L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead, dans sa question de privilège, a une certaine position concernant les événements qui se sont produits hier et qui ont été pris par les députés de la Chambre des communes en conséquence d'une motion qui a reçu le consentement unanime de tous les députés qui étaient présents. C'est, après tout, la conclusion du débat.

L'honorable député a peut-être un certain argument concernant la Charte des droits, mais il ne revient pas au Président de la Chambre des communes de prendre position concernant la Loi constitutionnelle du Canada. Si l'honorable député a une plainte, peut-être que la solution se trouverait dans une conversation, un dialogue ou des négociations avec tous les autres députés de la Chambre. Peut-être que ce serait une approche qui serait acceptable pour l'honorable député.

Mais je dois dire que ce n'est certainement pas une question de privilège.

[*Traduction*]

La parole est à la députée de New Westminster—Burnaby concernant la même question de privilège. Il se peut que je l'aie interrompue prématurément. Je vais lui donner la parole bientôt.

Je veux qu'elle comprenne que je ne vois pas comment je pourrais être habilité à intervenir à cette étape des travaux du comité.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL, AFFAIRES SOCIALES, TROISIÈME ÂGE ET CONDITION FÉMININE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, le point que je veux soulever, c'est qu'il y a eu une ingérence de la part du Bureau du whip en chef du gouvernement dans les travaux du comité. Les travaux du comité ont été interrompus pour modifier la composition du comité et l'adjoint du whip n'a pas fourni les formulaires de substitution voulus. Les droits du comité ont été violés lorsqu'un vote qui s'est déroulé correctement a été incorrectement annulé et que les décisions du comité ont été rapportées.

Avec votre consentement, j'aimerais vous décrire brièvement ce qui s'est passé. Le comité a procédé au vote. La présidence avait déclaré que les personnes présentes avaient le droit de voter.

L'adjoint du whip en chef du gouvernement n'a pas fourni les documents, et le vote a été annulé.

M. le Président: Voici la difficulté qui se présente à moi. La députée doit épuiser ses recours devant le comité. À ce stade, il serait irrégulier de ma part d'intervenir, car je n'y suis pas habilité. La députée peut décider de procéder autrement. Son recours immédiat, bien entendu, consiste à saisir ses collègues du comité de cette question.

Je comprends ce qu'éprouve la députée dans cette affaire et sa plainte peut fort bien être fondée. Cependant, je regrette que, pour l'instant, je ne suis pas en mesure d'intervenir.

Un certain nombre de députés veulent obtenir la parole. La présidence aura sans doute besoin d'un peu d'aide pour procéder rapidement.

Si le député de Annapolis Valley—Hants veut invoquer le Règlement uniquement au sujet de la Période des questions, je l'entendrai. Cela vaut pour les autres députés. S'il s'agit de rappels qui ne découlent pas uniquement de la Période des questions, comme nous avons reçu l'ordre de procéder au vote, et qu'après nous devons passer aux Affaires courantes ordinaires, je préférerais les entendre plus tard.

Il ne fait aucun doute que les députés qui ne seront pas entendus maintenant, le seront un peu plus tard. Si je donne cette assurance, nous pourrons peut-être procéder au vote.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la période des questions. Mon intervention sera courte et succincte, mais peut-être fondamentale. Je serai bref. Il se peut que nous ajournions pour l'été et je ne comprends pas tout à fait les règles et les règlements. Je voudrais savoir si, à un certain moment au cours de la période des questions, il est possible d'obtenir la parole pour poser une question supplémentaire légitime même si on en fait la demande à haute voix.

Ce qui m'amène à un deuxième point, sur lequel je ne veux pas vraiment insister de crainte d'embarrasser la présidence. J'ai beaucoup de respect pour la présidence, mais il faudrait peut-être reconnaître qu'il existe une liste. Si c'est le cas... je n'ose pas l'affirmer car l'existence d'une liste serait une insulte à l'indépendance de la présidence, il n'y a jamais eu de liste ni au parlement d'Angleterre ni à celui de Bagdad, monsieur le Président. S'il existe une liste, je veux savoir si elle seule détermine si un député, surtout un député indépendant qui n'est actuellement pas très proche des ministériels, a la parole, car alors nous pourrions ménager notre énergie et éviter de nous lever et de nous rassoir constamment sans jamais obtenir la parole. Ce sont mes deux questions.

M. le Président: Je peux peut-être aider le député. Tout d'abord, je ne dévoile pas de secret important en disant qu'il existe évidemment une liste. Le député a souvent figuré sur cette liste. Bien sûr, le fait qu'elle existe ne signifie pas que la présidence est tenue de s'y conformer, même si, pour ma part, j'ai toujours fait ce que je pouvais pour collaborer. Je pourrais même indiquer à la Chambre comment nous en sommes arrivés à cette liste. Le député le sait fort bien, lui. C'est en observant une grande discipline et en maintenant un seul membre du parti de l'opposition debout, de manière qu'il soit le seul vers qui la présidence peut se tourner. Aucun secret n'entoure donc la liste et le député le sait aussi bien que n'importe quel autre de ses collègues.

• (1520)

Le député avait aussi demandé si un moment était prévu pour qu'un député indépendant puisse poser une question supplémentaire à l'occasion?

Évidemment qu'il y en a. Il y a quelques jours à peine, le député a eu la parole pour poser une question supplémentaire; il arrive souvent que je donne la parole pour une question supplémentaire. Toutefois, je dois tenir compte du nombre de députés qui demandent la parole ainsi que des activités qui sont prévues pour l'après-midi en question. Le député sait bien que je ne peux contenter tout le monde chaque après-midi. Bien sûr, il se peut que le député invoque le Règlement plus tard pour revenir sur cette question.

Je remercie le député de son intervention. Je réponds à sa question par l'affirmative, il existe une liste; je ne suis pas lié par cette liste et je peux y déroger pour permettre à des députés, peu importe leur allégeance, d'intervenir ou de poser des questions, voire des questions supplémentaires. C'est une prérogative de la présidence et je ne crois pas qu'elle ait jamais vraiment été contestée. Je rappelle à tous les députés que cette prérogative existe pour ainsi dire depuis des temps immémoriaux.

Si l'objection ne se rapporte pas à la période de questions, à un fait qui s'est produit pendant la période de questions, je demande aux députés d'invoquer le Règlement plus tard.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL MIXTE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 18 juin, de la motion de M. Clark (Yellowhead), telle que modifiée (p. 1912).

M. le Président: Conformément à l'ordre du mardi 18 juin 1991, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion modifiée visant l'institution d'un Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'examiner les propositions relatives au renouvellement du Canada.

Convoquez les députés.

(La motion modifiée, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 25)

POUR

Députés

Allmand	Anderson
Andre	Arseneault
Assad	Atkinson
Attewell	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Beatty
Bélair	Bellemare
Belsher	Berger
Bernier	Bevilacqua
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Blondin
Bosley	Boudria
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Caccia	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Catterall	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Chrétien
Clancy	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Cooper	Copps
Corbeil	Côté
Couture	Crosby (Halifax West)
Darling	DeBlois
Della Noce	Desjardins
Dick	Dingwall
Dionne	Dobbie
Domm	Dorin
Duhamel	Duplessis
Edwards	Fee
Feltham	Ferguson
Ferland	Finestone
Flis	Fontaine
Fontana	Foster
Fretz	Friesen
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gray (Windsor West)
Greene	Guarnieri
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harb
Harvard	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hogue	Hopkins
Horner	Horning
Hudon	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Koury	Landry
Larrivée	Layton
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
Lewis	Littlechild
Loiselle	MacDonald (Rosedale)
MacDonald (Dartmouth)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	MacLaren
MacLellan	Maheu

Malone	Manley
Marchi	Marin
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
Masse	McCreath
McDermid	McLean
Mifflin	Milliken
Mitges	Monteith
Mulroney	Nicholson
Nunziata	Oberle
O'Kurley	Ouellet
Pagtakhan	Peterson
Phinney	Pickard
Plourde	Porter
Pronovost	Proud
Prud'homme	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Rideout
Robitaille	Rompkey
Saint-Julien	Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Speller	Stevenson
Stewart	Tardif
Tétreault	Thacker
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)	Vanclief
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Volpe
Walker	Wappel
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Wood	Worthy
Young (Acadie—Bathurst)—189	

CONTRE

Députés

Althouse	Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Benjamin
Black	Blaikie
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Breaugh
Brewin	Butland
Duceppe	Edmonston
Fulton	Funk
Gardiner	Gérin
Grey (Beaver River)	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hovdebo
Hunter	Karpoff
Kindy	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Lapierre	Laporte
Leblanc (Longueuil)	MacWilliam
McCurdy	McLaughlin
Mitchell	Murphy
Nystrom	Parker
Riis	Robinson
Rocheleau	Stupich
Taylor	Waddell
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—44

DÉPUTÉ «PAIRÉS»

Corbett	Hughes
MacAulay	Nault
Tremblay (Rosemont)	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion modifiée adoptée.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMITÉ SPÉCIAL MIXTE

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): J'ai voté pour cette motion. J'appuie sans réserve l'institution de ce supercomité. Je m'attends à ce qu'il y ait des dispositions pour que des autochtones y soient nommés d'office.

• (1550)

LES ÉLECTIONS DE 1968

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une date très importante, le 25 juin, mardi prochain, qui marquera l'anniversaire d'au moins sept députés aux Communes qui ont été élus il y a 23 ans le 25 juin 1968.

Ce groupe comprend, outre moi-même, le vice-président des comités et le vice-premier ministre. Ce groupe illustre de députés comprend également le député de Regina—Lumsden, qui est assis là-bas, et celui de Yorkton-Melville, un député très distingué qui, je le présume, n'est pas à la Chambre aujourd'hui. Il comprend aussi le député de Davenport, qui siège là, mais qui vient de sortir un instant, le député de York-Centre et moi-même.

Des voix: Bravo!

M. Foster: Je pourrais peut-être mentionner que le député de Papineau—Saint-Michel a été élu, en fait, dans une élection partielle à l'automne 1967 et qu'il a été adopté par notre promotion de 1968.

J'ajouterais que 1968 a été une très bonne année et je pense que la plupart des députés de l'opposition officielle seraient d'accord là-dessus. Ce fut une très bonne année pour beaucoup de raisons, mais surtout parce que le Canada venait de célébrer son centenaire et que nous étions pleins d'optimisme, d'espoir et de confiance dans l'avenir de notre pays.

Malgré les épreuves, les souffrances et les difficultés que nous connaissons cette année, j'espère que nous éprouverons de nouveau les sentiments de tolérance, de bonne volonté et de compréhension que nous éprouvions en 1968 et que nous aurons l'espoir, la confiance et l'optimisme nécessaires pour construire un Canada meilleur et plus fort.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, mon cher collègue m'a volé mon discours. Je voulais seulement ajouter qu'il ne reste que 6 survivants et demi sur les 96 députés qui ont été élus pour la première fois en 1968. J'avertis les députés que le taux de mortalité est très élevé à la Chambre. Cela n'a rien d'une sinécure.

Je veux dire aussi que le député de York-Centre est un récidiviste parce qu'il n'a pas été député pendant toute cette période. Il a été battu dans une élection et il est revenu à la suivante. C'est donc un récidiviste. Nous l'incluons quand même dans notre auguste groupe. Je vous rappelle, monsieur le Président, que cet auguste groupe se réunira ce soir et que l'heure et le lieu de ce rendez-vous sont un secret bien gardé.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je veux naturellement m'associer aux observations du député d'Algoma et du député de Regina—Lumsden et me faire l'écho de ce qu'ils ont dit. Je pense qu'il est juste de dire qu'en rendant hommage aux survivants, cela nous amène à réfléchir à certains des intéressants moments que nous avons connus. Je pense, comme le disait le député, que 1968 a été effectivement une année très particulière.

Il y avait une très forte majorité libérale et, du fait de cette énorme majorité, nous les nouveaux avons pu apprendre la procédure parlementaire à un rythme pas trop fatiguant.

Je pense qu'il est juste de dire que pendant ces 23 ans nous avons acquis un grand respect mutuel, nous avons bâti des relations fort amicales et je pense que l'on peut dire que chacun d'entre nous, à sa façon, a contribué au bien de sa circonscription, de sa région et du Canada. C'est à ce titre que je voudrais rendre hommage à tout le monde.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député de Kootenay-Ouest, je voudrais dire moi aussi que c'est formidable d'être un survivant.

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'ai une question pour le secrétaire parlementaire du leader à la Chambre du gouvernement. Mardi prochain, le 25 juin, est le jour anniversaire d'autre chose. C'est le cinquième anniversaire de l'adoption par la Chambre du projet de loi C-45, la Loi sur les relations de travail au Parlement, qui n'a toujours pas été proclamée.

Voici ma question au secrétaire parlementaire du leader à la Chambre du gouvernement: Pouvons-nous espérer que les parties deux et trois qui donnent effet à la Loi et donnent aux employés de la Chambre et du Sénat les mêmes droits que tous les autres Canadiens en matière de santé et de sécurité sera proclamée d'ici la date anniversaire et, si c'est non, quand pouvons-nous espérer que ce sera, puisque l'on attend depuis cinq ans?

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est simplement une question.

LES QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour attirer l'attention de la Chambre sur quelques infractions à nos règles. Je fonde mes objections sur le Règlement de la Chambre et sur la Jurisprudence parlementaire de Beauchesne, qui devraient être pertinentes puisque le leader parlementaire de l'opposition officielle vient de les citer dans son rappel au Règlement. Je me réfère, bien sûr, au commentaire 410 de Beauchesne et à l'article 37 du Règlement, ainsi qu'au *Parliamentary Practice* d'Erskine May, qui portent que les «questions supplémentaires ne doivent exiger aucun préambule et doivent découler de la réponse donnée par le ministre».

Toutes les questions supplémentaires qui ont été posées aujourd'hui étaient donc irrecevables. Je veux tout simplement porter ce fait à l'attention du Comité de la gestion de la Chambre qui, je l'espère, ordonnera. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député en a le temps, au cours des prochains jours, il pourra se présenter à l'appartement du Président pour en discuter plus amplement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOWER CHURCHILL DEVELOPMENT CORPORATION

RAPPORT ANNUEL

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de la Lower Churchill Development Corporation pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 1990.

DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU CINQUIÈME RAPPORT

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer un document à la Chambre aujourd'hui, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Conformément à l'article 109 du Règlement, je dépose la réponse du gouvernement, dans les deux langues officielles, au cinquième rapport du Comité permanent des droits de la personne, du Comité permanent sur la condition des personnes handicapées et du Comité d'aide au développement de la Guyana.

* * *

LA CONVENTION DES INUVIALUIT DE L'ARCTIQUE DE L'OUEST

L'EXAMEN ANNUEL SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, des exemplaires dans les deux langues officielles de l'examen annuel sur la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit de l'Artique de l'Ouest.

* * *

NOMINATIONS PAR DÉCRET

DÉPÔT ET RENVOI

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations par décret faites par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110 (1) du Règlement, ces nominations sont renvoyées d'office aux comités permanents compétents, dont voici la liste.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je profite de l'occasion pour déposer dans les deux langues officielles, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, les réponses du gouvernement à 34 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

• (1600)

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

LE PROJET DE RENOUVELLEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, hier dans cette Chambre, j'ai déposé un projet de loi qui constitue le plus important projet de renouvellement de la Fonction publique en près d'un quart de siècle.

Si la conjoncture économique nous oblige à de sévères restrictions salariales, elle ne doit pas pour autant nous empêcher d'avoir une vision plus large. Pour que le Canada puisse faire face à la concurrence sur tous les fronts, il nous faut mettre en place dès maintenant les réformes qui, à long terme, susciteront une fonction publique plus moderne et plus efficace.

Monsieur le Président, je me présente aujourd'hui devant la Chambre pour faire rapport aux honorables députés de l'état des négociations collectives dans la fonction publique. J'estime qu'il est important que les députés soient au fait de la situation actuelle et que les faits leur soient clairement présentés.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que dans le Budget du 26 février, le ministre des Finances d'alors avait exposé la politique salariale du gouvernement pour les trois prochains exercices financiers. Pour l'exercice 1991-1992, les budgets des ministères sont gelés à leur niveau de l'exercice précédent.

Le ministre avait indiqué à l'époque que toute augmentation salariale négociée au cours du présent exercice se traduirait par une réduction équivalente du nombre d'employés et qu'en tout état de cause, le gouvernement n'envisagerait aucune augmentation supérieure à 3 p. 100 pour l'exercice. Pour les deux exercices suivants, des augmentations annuelles pouvant aller jusqu'à 3 p. 100 sont prévues.

Cette approche, monsieur le Président, est dictée par les nécessités économiques que contrebalance notre désir de poursuivre les négociations collectives avec les syndicats. Dans cet esprit, le lendemain du dépôt du Budget, j'ai rencontré les dirigeants des syndicats de la Fonction publique pour leur expliquer la politique énoncée dans le Budget et pour les prier de négocier avec nous des conventions collectives que les Canadiens peuvent se permettre.

Depuis février, des séances ordinaires de négociations se sont tenues avec les syndicats de la fonction publique représentant 58 des 80 unités de négociation et 184 000 des 190 000 fonctionnaires assujettis à des conventions collectives. Je dois malheureusement signaler à la Chambre que jusqu'à présent, les syndicats ne se sont pas montrés généralement disposés à accepter les limites établies dans le Budget, ni à reconnaître la situation financière qui les justifie.

Les dirigeants syndicaux ont continué à présenter des revendications salariales ou non salariales qui dépassent de beaucoup, monsieur le Président, les capacités du Trésor public. En fait, les dirigeants des deux plus grands syndicats, l'Alliance de la Fonction publique et l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada ont déclaré publiquement, à mon grand regret, que leur syndicat prendrait toutes les mesures nécessaires pour obliger le gouvernement à modifier sa politique salariale.

[*Traduction*]

Le gouvernement et le Canada se trouvent aux prises avec des difficultés financières qu'il faut résoudre. Le gouvernement en a exposé toutes les facettes dans le budget, et nous devons, face aux Canadiens et Canadiennes qui subissent le contrecoup de la récession dans tous les secteurs de l'économie, nous conformer aux mesures annoncées alors. Les impératifs financiers sont clairs: nous devons contenir tant le déficit que les pressions inflationnistes si nous voulons ramener les taux d'intérêt à des niveaux qui entraîneront une reprise économique soutenue.

Le leadership constant manifesté par le gouvernement à l'égard des pressions inflationnistes exercées sur les salaires de la fonction publique constitue une partie essentielle de cette stratégie. Les mesures prises par six provinces qui nous ont emboîté le pas depuis le budget montrent que c'est ce qu'il convient de faire.

Ma mission, en tant que président du Conseil du Trésor, est de poursuivre cet objectif d'une façon qui préserve l'intégrité des services gouvernementaux au public tout en limitant les retombées pour les fonctionnaires.

Par ailleurs, le gouvernement a entrepris un renouvellement en profondeur de la fonction publique que je ne voudrais pas voir compromis. Ses deux grands axes consistent à donner plus d'importance au service au public et à accorder plus d'attention à la dimension humaine dans la gestion de l'administration fédérale.

Je préférerais donc de beaucoup continuer à travailler avec les syndicats pour offrir aux fonctionnaires des règlements équitables qui respectent les limites de ce que le gouvernement et les contribuables ont les moyens de payer.

Parallèlement, je serai le premier à reconnaître que les options que nous avons laissées aux syndicats ne sont pas très alléchantes, pas plus qu'elles ne le sont pour le gouvernement, comme en témoigne l'état actuel des négociations collectives.

Le 21 juin, soit le dernier jour avant que le Parlement n'ajourne ses travaux pour l'été, les conventions collectives de 55 des 80 unités de négociation représentant 165 000 fonctionnaires seront expirées. Cinq d'entre elles le seront alors depuis plus d'un an.

À la reprise des travaux du Parlement en septembre, huit autres conventions seront venues à échéance, et jusqu'à 38 unités de négociation et 170 000 fonctionnaires pourraient déclencher une grève légale. De surcroît, nous nous attendons à ce que des sentences exécutoires soient rendues au début de juillet pour dix-huit groupes professionnels représentés par l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, voilà la situation actuelle. J'aimerais maintenant, si vous me le permettez, exposer à la Chambre les principes directeurs que le gouvernement se propose de suivre cet été à mesure que la situation évoluera. Nous continuerons, monsieur le Président, de rechercher des règlements négociés tant que les syndicats seront disposés à venir à la table des négociations. C'est le moins que nous puissions faire pour nos employés et pour le système de négociations collectives lui-même, un système qui a rendu de fiers services à l'employeur et aux employés au fil des ans.

Mais si la situation se dégrade au point de devenir inacceptable, nous agirons rapidement et fermement pour y remédier. Nous demanderons le rappel du Parlement et nous le prierons d'édicter les mesures législatives nécessaires en cas de grèves illégales ou de perturbations déraisonnables des services publics.

Comme l'indiquait le budget, nous prendrons les moyens qui s'imposent pour contrer les effets des sentences exécutoires qui ne respectent pas les lignes directrices concernant le 0-3-3 pour qu'elles s'alignent sur le budget. Si nous sommes obligés de légiférer, monsieur le Président, les mesures adoptées viseront tous les ministères et organismes pour lesquels le Conseil du Trésor est l'employeur, ainsi que d'autres organismes publics financés en grande partie à même les crédits parlementaires, notamment le Parlement lui-même et ses employés. Et les mêmes dispositions s'appliqueront universellement: aucune augmentation de salaires pour l'exercice 1991-1992 ou toute période suivant immédiatement l'expiration d'une convention collective, et une hausse de 3 p. 100 l'année suivante.

Trois groupes, qui étaient déjà en négociation avant le budget: les groupes de la traduction, de la vérification et de la gestion des systèmes d'ordinateur auront droit à des règlements salariaux plus élevés pour toute la période précédant le début du présent exercice, mais seront ensuite soumis à la règle de 0 et 3 p. 100.

Les mesures législatives s'appliqueraient donc aux deux premières années du programme triennal de restrictions salariales annoncé le 26 février dernier dans le budget. Le gouvernement maintient son engagement irrévocable à l'égard du plafond de 3 p. 100 annoncé dans le budget pour la troisième année du programme. Le ministre des Finances a annoncé dans le budget les taux d'inflation prévus pour les cinq prochaines années: 3 p. 100 à la fin de 1992, 2,5 p. 100 à la mi-1994 et 2 p. 100 à la fin de 1995. Ces niveaux réduits d'inflation devraient nous permettre d'atteindre les objectifs prévus pour la troisième année du programme de restrictions salariales par le biais de la convention collective.

• (1610)

Tout en exprimant mon désir de poursuivre les négociations, je reconnais que pour certains groupes de négociation, il n'est peut-être pas réaliste de s'attendre à un règlement volontaire avant la rentrée parlementaire du 16 septembre. Si tel est le cas, je pense qu'il ira probablement de l'intérêt de tous de déposer à la Chambre à ce moment-là une loi de restrictions salariales visant les groupes qui n'ont pas accepté de règlements d'au moins deux ans selon les règles du 0-3-3 p. 100. Je sais parfaitement que cela équivaudrait à suspendre la ronde de négociations collectives, mais c'est peut-être la solution la plus équitable dans les circonstances.

[*Traduction*]

Il s'agit là de dures mesures rendues nécessaires par les temps difficiles que nous traversons. Dans le contexte économique actuel, je ne pense pas qu'il soit injustifié d'attendre des employés du secteur public qu'ils fassent leur part pour la reprise économique. Lors de récents déplacements au Canada, j'ai rencontré des fonctionnaires de tous les paliers et de toutes les régions, et je peux conclure de ces rencontres que les fonctionnaires—qui, après tout, sont eux aussi des contribuables—sont disposés à accepter des augmentations salariales limitées à court terme pour nous assurer à tous un avenir meilleur.

Mais un deuxième message se dégage de mes conversations avec les chefs syndicalistes et les employés. La récession et la situation financière actuelle du gouvernement ont créé une inquiétude profonde—et facile à comprendre—dans l'esprit des fonctionnaires: ils ont peur de perdre leur emploi. Ils sont au courant des disparitions d'emplois dans le secteur privé et des autres sacrifices qui y ont été imposés, et sont très inquiets des retombées qu'ils risquent de subir par suite du plafonnement des salaires annoncé dans le budget. Cette inquiétude entrave également la prestation efficace des services gouvernementaux, et je veux y mettre fin.

Le 29 mai, j'ai informé les chefs syndicalistes que le gouvernement n'avait plus aucune marge de manoeuvre pour négocier des règlements salariaux supposant quelque augmentation salariale que ce soit pour l'exercice en cours. De fait, aller de l'avant avec une augmentation de 3 p. 100 trois mois après le début de l'année financière signifierait probablement le renvoi de plus d'employés que les 6 000 prévus dans le budget.

Mais le revers de la médaille, c'est que grâce à ce gel des salaires, il n'est plus nécessaire, à toutes fins pratiques, de réduire encore le nombre d'emplois dans la fonction publique pendant la durée de ce gel. Toutefois, il faudra encore modifier ou éliminer tel ou tel poste à mesure que la fonction publique s'adaptera à des besoins changeants en matière de services. Mais je prends aujourd'hui l'engagement suivant: toute personne actuellement employée dans la fonction publique qui est visée par des changements découlant du budget se verra offrir un poste comparable, pour toute la durée du gel salarial, si elle accepte la formation et les déplacements nécessaires.

Dans la même veine, je voudrais annoncer que les ministères recevront pour directive de ne pas mettre en oeuvre les plans d'urgence qu'ils avaient été priés d'établir au moment du budget pour absorber toute augmentation salariale supérieure à 0 p. 100 en 1991-1992. Il n'y aura donc aucune raison de procéder à des licenciements découlant du budget d'ici la fin du présent exercice.

Il ne s'agit pas là d'une promesse de sécurité d'emploi au sens où l'entendent trop souvent les syndicats dans leurs revendications, à savoir une garantie d'emploi à vie. Ce n'est pas ce genre de sécurité d'emploi. Ce serait inacceptable. Mais comme tout bon employeur du secteur privé, nous reconnaissons qu'il y va de l'intérêt tant de l'empoyeur que des employés d'assurer la plus grande continuité et la plus grande sécurité possibles, pour garantir la productivité et la stabilité des effectifs.

Le gouvernement a fait un excellent travail au chapitre de la réaffectation d'employés dont les emplois sont éliminés pour d'autres raisons, comme en témoigne le programme quinquennal de réduction des effectifs qui vient de se terminer. Ce succès est attribuable à la politique de réaménagement des effectifs, qui a constitué un filet de sécurité équitable pour les employés. La politique prend fin le 30 juin, mais nous sommes désireux d'en négocier une nouvelle, en collaboration avec les syndicats et sous les auspices du Comité national mixte. Nous sommes disposés alors à étudier des moyens de

dissiper les inquiétudes des syndicats, notamment sur les effets de l'impartition des contrats.

Nos discussions avec les représentants syndicaux ont progressé et j'ai bon espoir de nous voir parvenir à une entente.

[*Français*]

Monsieur le Président, je demande aujourd'hui aux dirigeants des syndicats de la fonction publique de faire un effort supplémentaire, tout comme nous sommes disposés nous-mêmes à le faire, pour éviter des inconvénients majeurs aux Canadiens cet été.

Depuis ma nomination à la présidence du Conseil du Trésor, j'ai acquis beaucoup de respect pour les dirigeants syndicaux à titre personnel et pour le système de négociations collectives dans son ensemble, qui est l'un des fondements de notre fonction publique. Je sais que les dirigeants syndicaux accordent la même priorité que moi au maintien d'un service de la plus haute qualité au public canadien.

Je sais aussi qu'ils comprennent que le gouvernement ne déviera pas des lignes directrices énoncées dans le Budget du 26 février dernier, particulièrement au moment où tout prouve que nous sommes sur la bonne voie et que les Canadiens et les Canadiennes appuient fermement ce que nous tentons d'accomplir.

Mais je pense également, monsieur le Président, que nous disposons, dans le cadre du Budget, de la latitude nécessaire pour en arriver à des règlements négociés qui répondent aux besoins de nos employés. Le gouvernement donc légiférera s'il le faut, mais je préférerais, quant à moi, essayer de donner une chance aux instances reconnues en matière de relations de travail de faire leur preuve en ces temps difficiles, comme elles le feraient dans des circonstances plus favorables.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, en 1984 le gouvernement a été élu à cause de ses promesses illusoires de rétablir la responsabilité financière, de résoudre les problèmes économiques du pays et de créer des emplois. Sept ans plus tard, 1,5 million de Canadiens sont au chômage, la dette et les intérêts qui en découlent ont plus que doublé et le pays a connu une récession inutile qui est l'oeuvre du gouvernement. Les Canadiens se rendent compte depuis un certain temps que le gouvernement n'a rien fait, qu'il n'a pas de vision et, assurément, pas de plan d'action économique.

La déclaration d'aujourd'hui porte à son paroxyme l'échec pitoyable du gouvernement à respecter ses engagements envers les Canadiens, et à leur donner un bon gouvernement qui leur fournisse des services de qualité à un prix abordable.

La déclaration d'aujourd'hui semble être improvisée, comme tant d'autres choses qu'a faites le gouvernement, décidée à la dernière minute et présentée au Parlement pour s'en débarrasser sans avoir été mûrement réfléchie. En fait, moi qui suis la personne qui est censée répondre à cette motion, j'ai appris par la presse et non du bureau du ministre que cette déclaration serait faite.

Hier, le président du Conseil du Trésor a présenté un ensemble de soi-disant réformes afin de revitaliser la fonction publique. Je dois rappeler au ministre et aux Canadiens que c'était jusqu'à ces derniers temps la meilleure fonction publique du monde.

Il a déclaré que ce projet de loi aiderait les employés de la fonction publique à se consacrer au service des citoyens plutôt qu'à celui des systèmes. Il a ajouté que les Canadiens veulent une fonction publique qui soit efficace et moderne, qui soit composée des hommes et des femmes de notre pays les plus capables et qui soit dirigée par ces derniers.

Dans cette déclaration aujourd'hui, le même ministre a montré qu'il ne sait pas comment s'y prendre pour encourager l'attachement, la compétence, une attitude progressiste et la notion de service au public parmi les fonctionnaires.

Je m'étonne de l'audace du ministre qui prend la parole à nouveau à la veille de l'ajournement du Parlement, dans une manifestation finale de mépris à l'égard des droits des travailleurs, en menaçant de rappeler le Parlement pour proposer un projet de loi s'il ne parvient pas à négocier aucune augmentation cette année, et même à ne pas tenir compte des décisions d'arbitres impartiaux.

• (1620)

Le ministre dit souhaiter poursuivre la négociation collective, une déclaration admirable. Il devrait cependant négocier avec les syndicats à la table des négociations, pas sur le parquet de la Chambre des communes.

J'invoque le Règlement. Il m'est de plus en plus difficile de me faire entendre avec tout ce chahut autour de moi.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. La députée qui a la parole a du mal à se faire entendre avec tout le bavardage qui se fait de ce côté-là de la Chambre. J'aimerais qu'on baisse le volume, s'il vous plaît.

Mme Catterall: Merci beaucoup, monsieur le Président. Il y a un hall à l'extérieur, et si certains veulent bavarder, qu'ils aillent le faire là.

Le ministre invoque la nécessité économique pour justifier sa déclaration d'aujourd'hui et les mesures régressives et excessives annoncées dans le budget du 26 février. La nécessité économique a été créée par le gouvernnement actuel, non par les travailleurs, non par les employés. La nécessité économique est directement attribuable aux mesures du gouvernement: les taux d'intérêt élevés, un dollar fort qui nuit à nos fabricants et à nos exportations, un taux de chômage élevé et des hausses de taxes et d'impôts sans précédent.

La récession a été créée par le gouvernement, non par les travailleurs canadiens. Ceux du secteur public fédéral en particulier ont fait preuve d'une modération remarquable dans leurs revendications salariales, ce qui vient démentir complètement l'argument du ministre selon qui les syndicats représentant les employés de la fonction publique ont fait montre d'irresponsabilité dans leurs revendications salariales.

Le ministre invite les travailleurs du secteur public à faire leur part et à contribuer à la reprise économique. C'est exactement ce qu'ils ont fait. Le ministre sait parfaitement bien que, depuis plus de six ans, les fonctionnaires fédéraux ont joué un rôle de chef de file en ce qui concerne la modération des salaires, acceptant des ententes salariales inférieures au taux d'inflation, inférieures à celles des autres travailleurs du secteur public et de beaucoup inférieures à celles des travailleurs du secteur privé.

Il prend la parole aujourd'hui pour dire aux Canadiens que les fonctionnaires fédéraux font grimper l'inflation et créent des problèmes économiques, mais ce n'est tout simplement pas vrai. Cela ne fait que prouver que le gouvernement essaie de faire croire aux Canadiens que ce sont les fonctionnaires qui sont à leur service qui sont responsables des problèmes financiers et économiques que le gouvernement a lui-même créés.

Le gouvernement a indiqué le 26 février qu'il n'avait pas l'intention de négocier en toute bonne foi. Je tiens à dire très clairement à la Chambre que c'est le Parti libéral qui a introduit la négociation collective dans la fonction publique du Canada et qu'il continuera de défendre ce principe.

Le gouvernement a bloqué les négociations. Dans cette déclaration, il demande aux syndicats de revenir à la table, mais c'est lui qui a bloqué les négociations. Il ne voulait pas négocier. Ce n'est pas de la négociation lorsqu'on s'assoie à la table et qu'on dit: «Voici ce que vous allez avoir.» L'idée que le ministre a de la négociation ressemble à l'idée que certains pays ont de la justice, des pays où on dit aux gens: «Oui, nous vous donnerons un procès ouvert. Oui, vous pourrez appeler des témoins, mais vous allez quand même être exécutés à la fin.» Ce n'est pas ça la justice, et ce n'est pas ça la négociation collective.

Les syndicats n'ont pas accepté la négociation sous la menace du chantage que le gouvernement a essayé d'imposer en disant très clairement dès le départ, avant la moindre discussion, avant la moindre négociation, voici ce qu'il en est, que cela vous plaise ou non: ou bien obtenir une augmentation de salaire raisonnable cette année, ou bien sacrifier les emplois de ses collègues.

Les syndicats, et ils ont eu tout à fait raison selon moi, ont refusé de sacrifier les emplois de certains des employés. Cette négociation par le chantage n'a pas sa place dans un pays démocratique. Dans une société démocratique, les travailleurs ou les employés et l'employeur se rencontrent et essaient de trouver une solution raisonnable.

Depuis le 26 février, le gouvernement exclut cette possibilité. Et par la déclaration d'aujourd'hui, il a donné aux employés toutes les raisons de penser qu'il ne traite pas de bonne foi avec eux. Ils le savent déjà. Ils ont porté des causes devant les tribunaux et ce sont les juges qui trancheront.

Il est bien évident que, lorsqu'on se présente à la table des négociations en disant que le résultat final doit être ceci ou cela, il n'y a pas de négociations. Il n'y en a pas eu et il ne peut pas y en avoir. En essayant de rejeter sur les employés la responsabilité des résultats de ces négociations au chantage, le ministre donne aux députés et aux autres Canadiens une fausse idée de la situation.

Le ministre dit que notre situation financière en est la cause. C'est le gouvernement qui est responsable de la situation financière.

J'invite les Canadiens de même que tous les députés à penser aux messages que nous a livrés le gouvernement. Voici ce qu'il a dit dans le cadre de six budgets consécutifs: «Nous avons un problème à cause de la dette. Nous avons un problème à cause du déficit. Voici des mesures sévères pour régler le problème de la dette et du déficit. Nous demandons à tous les Canadiens de payer davantage, d'obtenir moins, de s'organiser avec moins et de se serrer la ceinture, pour nous permettre de régler le problème de la dette et du déficit.» Voilà maintenant six ans qu'on nous promet de faire quelque chose au sujet de la dette et du déficit, et ceux-ci continuent d'augmenter.

Les Canadiens commencent donc à se demander si le gouvernement a la moindre idée de ce qu'il compte faire au sujet de la dette et du déficit, puisque toutes les solutions qu'il a proposées jusqu'à maintenant ont échoué.

Une voix: Il n'a aucune crédibilité et n'est pas digne de confiance.

Mme Catterall: Le gouvernement nous sert l'argument de la responsabilité financière. J'ai assisté à certaines séances du Comité des comptes publics du Canada et voici ce qu'ont déclaré des représentants du Conseil du Trésor venus y témoigner: «Nous ne pouvons pas vous dire si vous économisez de l'argent avec votre programme de réduction des effectifs parce que nous ne pouvons pas établir ce que vous coûte la sous-traitance et les employés à court terme.»

Autrement dit, la sous-traitance coûte des milliards de dollars de plus, la Fonction publique du Canada a été déstabilisée, les services aux Canadiens, qu'il s'agisse des personnes âgées, des jeunes ou des personnes malades, se sont détériorés, mais le gouvernement ne se préoccupe absolument pas de ce qu'il gaspille pour la sous-traitance. En fait, pour tout ce qu'en savent la population canadienne, le Comité des comptes publics et la Chambre, avec la sous-traitance, nous dépensons pour les services deux fois plus qu'il y a six ou sept ans, tout simplement parce que le gouvernement est dans l'ignorance complète. Est-ce là un exemple de responsabilité financière? Bien sûr que non.

Pour faire valoir sa participation aux mesures d'austérité, le gouvernement va nous parler d'un projet de loi qui prévoit, pour les députés, des restrictions salariales conformes à celles imposées à la fonction publique. Fait à signaler, le gouvernement a décidé de s'imposer des restrictions salariales, non pas à partir de la convention collective de cette année, celle où les salaires des fonctionnaires seront gelés. Oh, non. Nous, les députés, nous n'allons pas nous embarquer dans cette galère. Nous attendons l'an prochain, année où une hausse de 3 p. 100 est prévue pour la fonction publique.

Les Canadiens en ont assez de ce genre d'hypocrisie qui empêche les fonctionnaires d'établir une relation de confiance avec le gouvernement ni travailler en collaboration avec lui.

Quelles seront les véritables victimes? Quand son salaire dépasse 100 000 $ par année, c'est facile de dire: «Très bien, je vais me passer d'une augmentation salariale cette année», ou encore, «J'accepterai une hausse de 3 p. 100 l'an prochain.» Quelles seront les véritables victimes? Que dire des dizaines de milliers de travailleurs, dont 80 p. 100 sont des femmes, qui gagnent moins de 19 000 $ par année? Ce sont eux qui vont souffrir. Y a-t-il une disposition spéciale pour eux?

Que dire des 68 000 fonctionnaires, soit près du tiers des employés de la fonction publique, qui touchent un salaire inférieur au seuil de la pauvreté?

Ce n'est pas le message que le gouvernement veut transmettre à la population. Il veut lui faire croire que tous les fonctionnaires fédéraux sont pleins aux as, qu'ils font la belle vie, qu'ils ne travaillent que quelques heures par jour. Il sait pourtant que ce n'est pas vrai et qu'il a l'obligation de l'avouer à la population canadienne.

Le ministre a promis que son gouvernement ne réduirait plus les effectifs. Pense-t-il vraiment que les gens vont le croire? Depuis des mois, je reçois sans cesse des appels à ce sujet. Le gouvernement réduit des programmes, comme les services de promotion de la santé, et les gens perdent leur emploi. Tous les jours, le gouvernement réduit ou abolit les programmes de Santé et Bien-être Canada visant à surveiller la présence de résidus de produits pharmaceutiques dans les aliments, et cela se poursuit probablement encore aujourd'hui.

• (1630)

Les gens perdent leur emploi et les Canadiens perdent des services précieux.

Il y a quelques années, on nous a annoncé un programme quinquennal de réduction des effectifs, qui s'est terminé à la fin de l'an dernier. Aujourd'hui, il y a un autre programme de réduction des effectifs. Le ministre a déclaré qu'on avait ordonné aux ministères de ne pas réduire leurs effectifs. C'est dur à croire, quand on sait que, à l'heure actuelle, partout au pays, certains employés des ministères fédéraux se font dire qu'ils n'ont plus d'emplois et qu'ils font partie des effectifs excédentaires.

Si on voulait sabrer dans la fonction publique, on aurait pu s'en prendre au plus gros cabinet que possède de nos jours un État libre. On aurait pu se demander pourquoi les ministres ont doublé le nombre d'employés qu'ils peuvent soutirer aux bureaux gouvernementaux, déjà à court de personnel, pour leur confier des travaux de nature personnelle et politique. Ils ont doublé le nombre qu'ils peuvent avoir, doublé les coûts pour les Canadiens, et réduit les services fournis à ces derniers.

Peut-être les députés de ce côté-ci de la Chambre devraient-ils se réjouir du fait que 1,3 million d'employés de la fonction publique au Canada voient le gouvernement sous son vrai jour et ne vont pas vouloir voter pour lui, non plus que leurs familles, leurs amis et leurs voisins. Peut-être devrions-nous nous réjouir de cette situation. Nous ne le faisons pas. Nous ne le faisons pas parce que nous savons que les Canadiens vont souffrir.

Soixante-dix p. 100 de l'effectif de la fonction publique se trouve à l'extérieur de la région de la capitale nationale; ces fonctionnaires ne sont pas ici pour obéir au doigt et à l'oeil des députés et des ministres. Soixante-dix p. 100 de l'effectif de la fonction publique travaille un peu partout au pays: on compte 12 000 fonctionnaires à Victoria, 18 000 à Halifax et 9 000 à Terre-Neuve, qui fournissent des services aux Canadiens. Les compressions font mal aux Candiens. Nous avons vu, dans le cas des équipages de bateau, que ce sont les opérations de sauvetage en mer qui en souffrent lorsque les fonctionnaires ne sont pas là pour faire le travail. De même, les personnes âgées sont pénalisées lorsqu'elles ne peuvent même pas obtenir une simple réponse, après plus de six semaines, à une demande concernant leur pension. Les chômeurs souffrent ici lorsqu'ils essaient de nourrir leur famille et que leur bureau d'assurance-chômage est tellement débordé qu'ils doivent attendre six à huit semaines la livraison de leur chèque.

Les Canadiens sont pénalisés lorsque les employés des Douanes ne peuvent suffire à la tâche. Ceux qui perçoivent 25 p. 100 des recettes du pays ne prélèvent en fait que 40 p. 100 des sommes qu'ils pourraient percevoir, parce qu'ils n'ont pas le personnel nécessaire.

Tout récemment, nous avons entendu parler à la Chambre de réductions dans les services de santé fournis aux Canadiens, au moment même où notre régime d'assurance-maladie est en grave difficulté à cause des compressions qu'a effectuées le gouvernement dans le financement des services médicaux.

Les services que les Canadiens estiment faire partie intégrante de leur société, d'une société juste et compatissante, d'une société qui sert sa population d'un océan à l'autre, tous ces services sont compromis à cause des mesures prises par le gouvernement.

Cette déclaration n'est qu'une parodie. Elle n'a rien à voir avec une saine gestion, non plus qu'avec un bon gouvernement, mais elle a beaucoup à voir avec la politique de Preston Manning et du Parti réformiste. Si les Canadiens veulent avoir une idée de ce qui les attend avec un prochain gouvernement conservateur, ou avec un gouvernement dirigé par Preston Manning, qu'ils observent bien ce qui se passe. Si certains services sont perturbés cet été, je demande aux Canadiens de se rappeler que ce n'est pas le pauvre fonctionnaire débordé derrière le comptoir qui est à blâmer, mais bien le gouvernement.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je partage le point de vue de la députée du Parti libéral lorsque j'affirme qu'il est tout à fait exaspérant de devoir répondre à une déclaration quand on ne savait pas que le ministre allait en faire une.

En cette journée où nous devrions célébrer la fin de la session parlementaire et rentrer dans nos circonscriptions pour retrouver nos familles, nous vivons plutôt une journée de deuil. Après avoir entendu le ministre, nous devons reconnaître que son intervention sonne le glas de la négociation collective dans le secteur public.

Monsieur le Président, le ministre a déclaré dans son discours, que, le lendemain de la présentation du budget, il a personnellement rencontré les représentants syndicaux pour leur demander de collaborer et de négocier des conventions dont la population canadienne pouvait se permettre d'assumer le coût. Après le budget, une fois toutes les compressions annoncées, le ministre a décidé de consulter les personnes intéressées. Cela prouve qu'il n'est absolument pas sérieux lorsqu'il parle de consultations, car, en fait, les consultations ont eu lieu après coup et non avant la présentation du budget.

Le ministre a ajouté que les syndicats avaient refusé en général de respecter, dans leurs demandes de négociation, les limites établies dans le budget. Doit-on s'en étonner quand ils n'ont même pas été consultés au préalable?

Il a précisé également que les dirigeants des deux syndicats les plus importants, l'Alliance de la Fonction publique du Canada et l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada ont, malheureusement selon lui, déclaré qu'ils entendaient prendre toutes les mesures nécessaires pour forcer le gouvernement à modifier sa politique salariale.

Monsieur le Président, c'est tout à fait normal, car ces chefs syndicalistes parlaient au nom de leurs membres après la tenue d'un vote libre au sein de leurs syndicats sur l'opinion qu'on se faisait de la politique du gouvernement.

Les gouvernements qui se sont succédé, libéraux et conservateurs, ont toujours refusé de légiférer pour donner aux travailleurs de la fonction publique le droit à la pleine négociation collective. Ils ont traité leurs employés avec beaucoup de mépris. Ils ont constamment refusé de considérer les hommes et les femmes qui travaillent pour eux comme des partenaires. Ils les voient plutôt comme des adversaires.

Ils ne peuvent pas négocier la classification, ni les pensions. Il y a une foule de points dans la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique que les syndicats n'ont pas le droit de négocier. Cette loi a été adoptée il y a 25 ans. Depuis cette date, les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé auraient bien voulu modifier cette loi.

Maintenant, le gouvernement a non seulement présenté son projet Fonction publique 2000, mais il a délibérément fait traîner les négociations avec ses employés pour pouvoir déposer ce projet de loi. Nous apprenons que le gouvernement dépose un projet de loi qui vise à mettre en oeuvre le programme Fonction publique 2000 non pas pour qu'on soit prêt à entrer dans le deuxième millénaire, mais, comme l'a dit mon collègue de Nickel Belt, pour nous ramener mille ans en arrière au Moyen Âge.

Monsieur le Président, le ministre a déclaré que la lutte constante du gouvernement fédéral contre les pressions salariales inflationnistes du secteur public était un élément essentiel de sa stratégie. Il a ajouté que le fait que «six provinces nous ont emboîté le pas depuis le budget montre que nous allons dans la bonne direction». Monsieur le Président, tout le monde sait à la Chambre et au Canada que le ministre des Finances a lancé un appel à ses homologues provinciaux pour s'entendre avec eux au sujet de la lutte contre les travailleurs du secteur public d'un océan à l'autre et qu'une entente est intervenue avant le dépôt du budget fédéral. En fait, deux gouvernements provinciaux ont dit qu'ils respecteraient leurs conventions collectives; ce sont celui du premier ministre Bob Rae, en Ontario, et celui du néo-démocrate Tony Penikett, au Yukon.

Le fait que six autres gouvernements provinciaux aient emboîté le pas à un gouvernement fédéral mal avisé ne signifie pas que celui-ci soit sur la bonne voie. Bien au contraire, cela signifie seulement que six gouvernements libéraux et un gouvernement conservateur sont engagés dans la mauvaise voie.

Je voudrais passer aux autres observations du ministre.

• (1640)

Il parle du renouvellement de la fonction publique qu'il ne veut pas voir compromis. De quel renouvellement parle-t-il?

Il parle de la dimension humaine de la gestion de la fonction publique. Cette dimension humaine, ce sont les lois de retour au travail: «Si vous ne réglez pas, nous vous dirons ce que vous obtenez!». Est-ce là la dimension humaine dont parle le ministre? Si oui, je suis étonné que le gouvernement n'ait pas tout simplement présenté un projet de loi abolissant les négociations collectives dans la fonction publique.

C'est pourtant ce que fait le ministre. Il ne présente cependant pas les choses sous ce jour. Il dit: «Si les syndicats ne règlent pas d'ici le 16 septembre, peu nous importe qu'il existe un processus de négociations collectives libres, nous leur dirons ce qu'ils obtiendront. Nous suspendrons les négociations collectives en cours.»

Je me pose des questions au sujet d'un ministre qui, dans une déclaration et dans un paragraphe, dit s'inquiéter de la dimension humaine dans la gestion de la fonction publique, mais qui, dans le paragraphe suivant, parle de suspendre les négociations collectives.

Il ajoute qu'à compter de demain, les conventions collectives de 55 des 80 unités de négociations représentant quelque 165 000 employés seront expirées, dans cinq cas, depuis plus d'un an.

Pendant la période des questions, la chef de mon parti a dit à quel point il était intéressant de voir agir le gouvernement lorsqu'il veut que les choses progressent. Il a voulu que les activités de manutention des céréales reprennent. Lorsqu'il a voulu faire adopter le projet de loi sur les ventes d'armes, il pouvait tout faire. Lorsqu'il est question de négociations collectives, le gouvernement devient le maître canadien de la dérobade.

Les conventions collectives de 55 unités de négociation sur 80 sont échues. Pourtant, le ministre déclare que s'il n'y a pas de règlement d'ici le 16 septembre, il dira aux unités de négociation ce qu'elles obtiendront. Le ministre ajoute qu'à ce moment, c'est-à-dire en septembre, 38 unités de négociation et 170 000 employés de la fonction publique seront en situation de grève légale.

Le mot «légale» est le mot clé. Le ministre a dit très clairement que le mot «légale» ne voulait rien dire. Il a déclaré qu'il rappellerait le Parlement immédiatement pour faire adopter une loi forçant le retour au travail des travailleurs, que la grève soit légale ou illégale, et que s'il n'y a pas de règlement d'ici septembre, il en imposerait un.

Nous vivons dans un régime de libre négociation collective et nous devrions en être fiers à la Chambre. Le ministre déclare qu'il continuera d'intervenir en faveur de règlements négociés tant que les syndicats voudront s'asseoir à la table de négociations. Si on m'annoncait que les hausses de salaire accordées se limiteront à zéro p. 100, 3 p. 100 et 3 p. 100, je ne bougerais pas et j'attendrais que le ministre présente une loi.

Le ministre va rédiger le projet de loi, le Parlement va s'ajourner pendant quelques mois et les syndicats n'auront plus qu'à attendre de voir ce que le ministre leur imposera. Dans de telles conditions, qui accepterait de venir à la table des négociations? Je suis surpris que les syndicats y soient restés aussi longtemps.

Le ministre déclare qu'il rappellera le Parlement pour faire adopter la loi voulue en cas de grève illégale ou d'interruption abusive des services. Là encore le mot «légale» perd tout son sens. Quel intérêt y a-t-il à avoir un droit de grève légale dans la fonction publique si, dès qu'il est exercé, une loi force le retour au travail? C'est une farce.

Le ministre dit que, dans le cas de certains groupes de négociations on ne pourrait pas s'attendre à un règlement volontaire avant la reprise des travaux de la Chambre. Un règlement pourrait se révéler impossible d'ici là. C'est ce que vous avez déclaré, monsieur le ministre. Or, vous déclarez que, dès la rentrée parlementaire le gouvernement présentera un projet de loi qui aura pour effet de restreindre les hausses salariales accordées aux groupes qui n'auront pas pu conclure une convention.

À quoi bon attendre? Nous savons que le Conseil du Trésor n'a aucune raison de négocier maintenant. Le syndicat peut continuer à négocier tout l'été, mais il n'a aucun intérêt à le faire puisque le ministre a fait la promesse suivante aux négociateurs du Conseil du Trésor: «Contentez-vous de tenir bon, les gars, puisque je vais présenter un projet de loi le 16 septembre et que vous n'aurez pas à faire le travail que vous aviez planifié. Je vais le faire à votre place.» C'est l'idée que se fait le gouvernement du droit à la pleine négociation collective dans la fonction publique.

Le ministre déclare qu'il suspendra l'actuelle ronde de négociations le 16 septembre, et que ce sera peut-être la mesure la plus juste dans les circonstances.

Une fois de plus, à quoi bon attendre? Pourquoi ne présente-t-il pas simplement le projet de loi aujourd'hui en disant: «Vous n'avez aucun droit, vous les employés de la fonction publique. Je vais négocier votre convention pour vous. Je vais vous dire ce que vous allez obtenir.» Il n'y a rien de juste dans ce que le ministre a déclaré aujourd'hui. Absolument rien de juste. Pourtant, il affirme que ce sera peut-être la mesure la plus juste dans les circonstances.

Monsieur le Président, après s'être entretenu avec un certain nombre d'employés de la fonction publique de tout le pays, le ministre en est venu à la conclusion que ces employés étaient prêts à accepter des augmentations de traitement moins élevées à court terme si cela devait nous garantir à tous un avenir plus reluisant.

Je voudrais demander au ministre de nous donner des noms. Je voudrais savoir si l'on compte, parmi ces employés qui ont accepté ce compromis, des femmes travaillant au sein de la fonction publique fédérale et vivant au seuil de la pauvreté.

Je voudrais savoir aussi si l'on y trouve des femmes qui attendent que le gouvernement fédéral leur accorde l'équité salariale qu'il leur a promise? J'aimerais bien que le ministre réponde à ces deux questions et je vais attendre impatiemment une réponse de sa part à ce sujet.

Il dit que l'incertitude nuit à la prestation efficace des services gouvernementaux et il veut y mettre fin. Eh bien, je suppose qu'il vaut mieux être sûr d'être écrasé par ce gouvernement que de vivre dans l'incertitude.

Il dit que pendant le gel des salaires, il est prêt à s'assurer qu'il n'y aura aucune mise à pied si les syndicats acceptent l'augmentation de zéro, trois et trois pour cent et si les employés sont prêts à se recycler et à se réinstaller ailleurs.

Pas plus tard qu'hier, au cours de la séance d'information concernant FP 1000, le porte-parole du ministre nous a indiqué—FP 1000, car c'est vraiment un retour au Moyen-Âge ici—qu'en fait, le déploiement ou redéploiement des fonctionnaires—en d'autres mots, les déplacer ici et là—serait strictement volontaire, donc pas obligatoire. Or, le ministre déclare aujourd'hui que les fonctionnaires ne seront pas mis à pied s'ils sont prêts à se recycler et à se réinstaller. On ne leur donne en fait aucun choix. Ils doivent déménager.

Puis le ministre a parlé de la politique de réaménagement de l'effectif, en indiquant qu'elle est déjà expirée et qu'une nouvelle politique sera élaborée après consultation des syndicats. J'ai déjà indiqué le genre de consultations auxquelles peuvent s'attendre les syndicats, de la part du gouvernement.

Il prétend que les discussions avec les représentants syndicaux au sujet de la sous-traitance vont bon train et il espère qu'il y aura une entente. Je défie le ministre de trouver un seul secteur gouvernemental qui ait eu recours à la sous-traitance et qui ait trouvé qu'elle était plus économique ou plus rentable. En fait, hier, le ministre a parlé d'aligner davantage le gouvernement fédéral sur le secteur privé.

De nombreux députés ministériels savent que le secteur privé ne tolérerait pas l'inefficacité que nous constatons dans le domaine de la sous-traitance. Cette mesure est effectivement inefficace, improductive et démoralisante.

Le ministre n'a toujours pas réussi à nous montrer un domaine où la sous-traitance s'est avérée économique ou efficace.

• (1650)

Selon M. Kenneth Dye, l'ancien vérificateur général, le recours à la sous-traitance est «le projet le plus bidon de la part du gouvernement». Des études réalisées en Colombie-Britannique ont établi clairement comment la sous-traitance est devenue très coûteuse pour le gouvernement. C'est vrai qu'on économise les salaires de quelques fonctionnaires, mais par contre les contrats de sous-traitance coûtent cher et on doit mettre sur pied toute une nouvelle bureaucratie pour contrôler et administrer ces contrats.

C'est curieux que personne ne soit encore parvenu à nous prouver l'efficacité de la sous-traitance.

Le ministre a déclaré qu'il serait souhaitable que les syndicats se montrent plus conciliants à l'égard du gouvernement, afin d'éviter d'ennuyer la population canadienne cet été. Cinquante-cinq des 80 unités de négociation, représentant 165 000 fonctionnaires ont des conventions collectives qui ont expiré dont cinq, depuis plus d'un an. Et voilà que le ministre souhaite que les syndicats se montrent plus conciliants.

Je voudrais bien voir ce gouvernement faire un essai, aussi infime soit-il, pour trouver une solution au processus de négociation collective.

Le ministre a révélé qu'il avait développé un grand respect pour les négociateurs en tant que personnes, ainsi que pour le processus de négociation collective. Les paroles qu'il prononce aujourd'hui sont loin de traduire un grand respect pour le processus de négociation collective. En fait, on peut même se demander s'il respecte ce processus.

Le ministre a révélé le fonds de sa pensée quand il a dit, dans sa conclusion, que «le gouvernement déposera un projet de loi, s'il le faut, mais qu'il préférerait essayer d'utiliser, dans ces circonstances difficiles, les mécanismes établis de relations de travail qui fonctionnent ordinairement si bien dans des circonstances plus favorables.»

En faisant cette déclaration, il se moque du processus libre de négociation collective et de l'arbitrage. Si le gouvernement veut gérer ses affaires comme le secteur privé, il ferait mieux de traiter les fonctionnaires avec respect, pour commencer. Au lieu de menacer de suspendre les négociations et de faire adopter une loi pour forcer le retour au travail, il devrait présenter une loi pour garantir des négociations collectives entièrement libres pour tous les fonctionnaires, comme dans le secteur privé. Alors, nous saurions qu'il est sérieux et nous pourrions nous attendre à ce que les fonctionnaires soient efficaces et enthousiastes et respectueux du Parlement, du gouvernement et de leur employeur.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Hull-Aylmer a demandé la permission de répondre au ministre. Je regrette, mais il ne remplit pas les conditions prévues au paragraphe 33(1) du Règlement pour répondre aux déclarations ministérielles.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Shefford invoque le Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je ne veux pas intervenir trop longuement, mais je pense que la pratique courante, et si vous regardez les précédents, même à l'époque où le Crédit social était de cette Chambre, sans former un parti officiellement reconnu, c'était juste de bon aloi et de bonne volonté que de donner quelques minutes à un député qui veut s'exprimer. Dans ce sens, c'est à votre discrétion. En vertu du Précis de procédure, c'est selon votre discrétion. Et j'en appelle à votre discrétion et à votre générosité.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je peux cependant demander le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

LE GROUPE CANADA–ÉTATS-UNIS

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, conformément à l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honnneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la section canadienne du Groupe interparlementaire Canada–États-Unis qui représentait le Canada à la 32e assemblée du groupe, à Kananaskis, en Alberta, du 23 au 27 mai 1991.

C'était la 32e assemblée générale et les délégués canadiens et américains se sont divisés en trois comités qui se sont penchés sur le libre-échange et l'économie, sur les questions internationales et sur l'énergie et l'environnement. Je veux remercier les délégués de tous les côtés de la Chambre et de l'autre endroit au bout du couloir, qui ont participé à cette assemblée.

Je voudrais aussi remercier sincèrement les fonctionnaires qui ont fait de cette rencontre un grand succès.

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

M. A.H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, au nom de mon collègue de Scarborough-Est, je suis heureux, conformément à l'article 34 du Règlement, de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, les quatrième et cinquième rapports de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a-t-il en main le rapport de la délégation interparlementaire? On invoque le Règlement; laissez-moi entendre votre rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Lapierre: C'est un recours au Règlement, monsieur le Président. Il y a tous ces rapports de délégations interparlementaires et j'aimerais connaître votre opinion, monsieur le Président, sur le fait que toutes ces délégations sont inaccessibles aux députés indépendants de cette Chambre.

Est-ce que le Président pourrait réfléchir à cette question-là? Vous savez, nous ne sommes pas de grands voyageurs, mais cependant, il y a des réalités de ce Parlement qui devraient être communiquées. Je crois qu'il y a de la discrimination et ils sont. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député peut poser sa candidature pour faire partie de l'une de ces délégations interparlementaires et, s'il est choisi, il pourra effectuer le voyage.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

GESTION DE LA CHAMBRE—CINQUIÈME RAPPORT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre. Si la Chambre donne son consentement, je compte proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL, AFFAIRES SOCIALES, TROISIÈME ÂGE ET CONDITION FÉMININE—PREMIER RAPPORT

M. Bob Porter (Medicine Hat): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le premier rapport du nouveau Comité de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine.

Ce comité, constitué lors de la dernière session, a été reconstitué par ordre spécial de la Chambre à la seule fin de terminer son rapport. Intitulé *Le régime de soins de santé au Canada et son financement: des choix difficiles* le rapport est le fruit de près de deux ans de travail.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine.

Le comité demande que le gouvernement dépose un rapport complet dans les 90 jours.

Les violations des droits de la personne dont le comité a eu connaissance sont similaires à celles qui se produisent en temps de guerre et je pense que, véritablement, le comité a le sentiment que le gouvernement doit faire quelque chose et je sais, d'ailleurs, qu'il appuie nombre de nos recommandations.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Affaires courantes

CONDITION FÉMININE

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU SOUS-COMITÉ

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande s'il y aurait consentement unanime pour que l'on approuve le premier rapport du sous-comité de la condition féminine.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée a-t-elle le consentement unanime?

Une voix: Non.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROJETS DE LOI DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le gouvernement voudrait présenter plusieurs projets de loi, notamment la Loi sur les juges, la modification au Code criminel concernant les troubles mentaux, le projet de loi sur l'efficacité énergétique, le projet de loi sur les navires étrangers et la Loi sur l'extradition.

C'est pourquoi je voudrais proposer:

Qu'en dépit du Règlement et des pratiques habituelles de la Chambre, on renonce au préavis de 48 heures pour tous les projets de loi du gouvernement qui figurent au Feuilleton d'aujourd'hui et que ces projets de loi soient présentés et lus pour la première fois aujourd'hui, à la rubrique Présentation de projets de loi émanant du gouvernement des Affaires courantes.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LOI SUR LES PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DES MISSIONS ÉTRANGÈRES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gerry Weiner (au nom du secrétaire d'État aux Affaires étrangères) demande à présenter un projet de loi concernant les privilèges et immunités des missions étrangères et des organisations internationales.

(La motion est adoptée; et le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1700)

LA LOI NATIONALE SUR LES TRANSPORTS

MESURE MODIFICATIVE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan) demande à présenter le projet de loi C-242, Loi modifiant la Loi de 1987 sur les transports nationaux et le Code criminel (surréservation).

—Monsieur le Président, le projet de loi vise à empêcher les lignes aériennes de vendre plus de billets qu'elles n'ont de places disponibles tout en empêchant les gens d'éviter de payer les places qu'ils n'ont pas utilisés.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan) demande à présenter le projet de loi C-243, Loi modifiant la Loi électorale du Canada.

—Le projet de loi modifie la Loi électorale du Canada de plusieurs façons, notamment en ce qui a trait au financement des élections et aux dépenses. Il traite entre autres de la capacité des associations de circonscription de faire appel des limites de circonscription et il garantit l'établissement d'isoloirs dans les immeubles pour personnes âgées.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan) demande à présenter le projet de C-244, Loi modifiant le Code criminel (publicité par télécopie).

—Le projet de loi vise à rendre illégale l'utilisation des télécopieurs pour faire de la publicité non sollicitée. Le projet de loi est connu sous le nom de projet de loi sur la télécopie-rebut.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) demande à présenter le projet de loi C-245, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants).

—Ce projet de loi a pour but d'empêcher le père, la mère ou toute personne qui remplace le père ou la mère d'employer la force pour corriger un enfant. Ce projet de loi abrogerait l'article 43 du Code criminel. Même si nous avons aboli les châtiments corporels dans la plupart des écoles du Canada, trop d'enfants sont encore victimes de violence et d'agressions dans leur famille.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) demande à présenter le projet de loi C-246, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne (orientation sexuelle).

—Ce projet de loi a pour but de mettre en oeuvre les recommandations de la Commission canadienne des droits de la personne et la recommandation unanime du Comité parlementaire sur les droits à l'égalité, d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans les secteurs de compétence fédérale. À l'heure actuelle, rien ne protège les lesbiennes, les bisexuels et les gays de la discrimination dans l'emploi, l'accès aux services ou le logement. Je signale que le présent gouvernement avait promis de modifier la loi en 1986. Nous attendons depuis trop longtemps que justice soit faite, pas des droits spéciaux, mais des droits égaux.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) demande à présenter le projet de loi C-247, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse.)

—Monsieur le Président, l'article 318 du Code criminel prévoit que quiconque préconise ou fomente le génocide est coupable d'un acte criminel. Cet article définit le génocide comme le fait de tuer des membres d'un groupe identifiable. Le présent projet de loi élargirait la définition de groupe identifiable pour inclure toute section du public qui se différencie des autres par le sexe ou l'orientation sexuelle.

La violence faite aux gays et aux femmes est largement répandue au Canada, et ce projet de loi constitue une petite étape vers la diminuation de cette violence et de ce harcèlement.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) demande à présenter le projet de loi C-248, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues (mise en garde sur les contenants de boisson alcoolique).

—Monsieur le Président, le projet de loi a pour objet de mettre les femmes enceintes et d'autres personnes en garde contre certains risques associés à la consommation de boissons alcooliques en faisant en sorte que soit imprimée sur tous les contenants de telles boissons la mise en garde suivante: «La consommation de boissons alcooliques réduit l'aptitude à utiliser des machines ou a conduire une automobile et peut être nuisible à la santé ou entraîner des malformations du foetus chez les femmes enceintes.»

En terminant la présentation de ce projet de loi, je tiens à rendre hommage à une résidente de Burnaby, Joy Kilmore, qui a consacré énormément d'énergie et de temps à cette cause importante.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) demande à présenter le projet de loi C-249, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et le Régime de pensions du Canada (définition de «conjoint»).

—Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet de modifier la définition du terme «conjoint» dans la Loi de l'impôt sur le revenu et le Régime de pensions du Canada afin d'assurer aux couples hétérosexuels et homosexuels les mêmes avantages financiers et fiscaux en matière de pension.

Le gouvernement de l'Ontario a pressé le gouvernement fédéral d'apporter cette importante modification à la loi afin qu'elle tienne compte du fait que les rapports qui unissent les couples de lesbiennes et d'homosexuels sont aussi forts, affectueux et exclusifs que ceux des autres couples et que la loi devrait en tenir compte.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk) demande à présenter le projet de loi C-250, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes.

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise à abroger le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes. Ce paragraphe est discriminatoire envers les courriers des routes rurales parce qu'il les empêche de jouir de leurs droits en les excluant du statut d'employé prévu dans le Code du travail du Canada.

Je présente donc ce projet de loi en espérant que la Chambre, dans sa sagesse et son souci de justice, jugera bon d'abroger une disposition injuste et injustifiable de la Loi sur la Société canadienne des postes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS

MESURE MODIFICATIVE

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden) demande à présenter le projet de loi C-251, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Anciens combattants.

—Monsieur le Président, après 45 ans de procrastination, de perte de temps et de franche discrimination, il est temps que le Parlement voie à ce que les marins de la marine marchande ayant servi au cours de la Deuxième Guerre mondiale et de toutes les guerres subséquentes soient reconnus comme des anciens combattants. Je sais que le ministre et le comité étudient la question, mais le dossier traine toujours.

• (1710)

Il existe 18 formes de prestations de bien-être pour les anciens combattants des trois armes; les marins de la marine marchande sont admissibles à quatre d'entre elles. Ils ne sont absolument pas admissibles aux sept autres. Or, s'ils veulent devenir agriculteurs en se prévalant de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, ils doivent être invalides. Qui pourrait faire le travail de ferme en de telles circonstances?

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LA COMMERCIALISATION DES POMMES DE TERRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Vic Althouse (Mackenzie) demande à présenter le projet de loi C-252, Loi cncernant la commercialisation méthodique de la pomme de terre

—Monsieur le Président, depuis que le Conseil des horticulteurs du Canada a adopté en 1973 sa première résolution visant à mettre sur pied un organisme national de mise en marché de la pomme de terre, on s'est toujours relancé la balle sur cette question. Il est arrivé souvent que diverses provinces veuillent aller de l'avant, mais aucune loi canadienne ne leur permettait d'agir à l'échelle nationale. Cette loi permettrait aux provinces de se regrouper pour former un organisme national.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

MESURE MODIFICATIVE

M. Vic Althouse (Mackenzie) demande à présenter un projet de loi C-253, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (irradiation des aliments).

—Ce projet de loi vise à interdire l'irradiation des aliments, l'importation d'aliments irradiés et l'exportation d'équipement ou de matériel pouvant servir à l'irradiation des aliments.

Il prévoit aussi que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social entreprenne des études et des recherches sur l'incidence de l'irradiation des aliments sur la santé humaine et l'environnement et rédige un rapport qui serait présenté au Parlement, puis renvoyé à un comité de la Chambre des communes ou à un comité mixte des deux Chambres, après quoi le gouverneur en conseil pourrait décider d'autoriser ou d'interdire l'irradiation des aliments.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE COMMERCE INTERPROVINCIAL D'ANIMAUX DE FERME

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Vic Althouse (Mackenzie) demande à présenter un projet de loi C-254, Loi sur le commerce interprovincial d'animaux de ferme.

—Monsieur le Président, ce projet de loi prévoit que, chaque fois que des animaux de ferme passent d'une province dans une autre pour être abattus, l'entreprise exploitant l'abattoir qui achète ces animaux soit tenue de garder les fonds de cette transaction en fiducie afin d'éviter qu'un producteur ne soit jamais payé pour le travail de toute une année parce qu'un abattoir aura fait faillite, comme cela arrive à l'occasion.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter un projet de loi C-255, Loi modifiant la Loi électorale du Canada.

—Le projet de loi vise fondamentalement à abaisser l'âge électoral au Canada à 16 ans pour que les personnes qui ont 16 ans et plus puissent participer aux élections fédérales.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE SPORT NATIONAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter un projet de loi C-256, Loi reconnaissant le hockey comme sport national.

—Monsieur le Président, certains prétendent que la-crosse est notre véritable sport national. . .

Des voix: Bravo!

M. Riis: Bien que nous aimions et admirions tous le sport, il n'en reste pas moins que lacrosse n'a jamais été officiellement reconnu comme le sport national du Canada et étant donné la popularité du hockey aux quatre coins du pays, je présente ce projet de loi pour faire reconnaître le hockey comme notre sport national.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR L'ANNIVERSAIRE DE LA GRANDE CHARTE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Nelson Riis (Kamloops) demande de présenter le projet de loi C-40, intitulé Loi concernant l'anniversaire de la Grande Charte.

—Monsieur le Président, je crois que le titre est tout à fait explicite.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter le projet de loi C-258, Loi modifiant le Code criminel (vol de bétail et bétail en liberté.)

—Monsieur le Président, comme la plupart des députés le savent le vol de bétail est un grave problème dans presque toutes les régions du pays et mon projet de loi vise à augmenter les amendes prévues à cet égard. Nous savons tous quelle sanction était imposée jadis, mais comme nous ne l'autorisons plus désormais au Canada nous voulons renforcer les sanctions pour inciter les gens à ne pas voler de bétail.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnées.)

M. Attewell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai entre les mains un certain nombre de pétitions très importantes que nous traiterons bientôt. J'ignore la raison de cet arriéré de motions d'initiative parlementaire, mais je crois que vous constaterez si vous le demandez aux députés, qu'ils sont tous d'accord pour passer à l'étape suivante.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: Non.

Affaires courantes

LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

MESURE MODIFICATIVE

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter le projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général (demande d'enquête).

—Monsieur le Président, ce projet de loi d'initiative parlementaire a pour objet de donner le pouvoir aux comités permanents de la Chambre des communes de demander au vérificateur du Canada de faire une enquête sur toute question relative aux affaires financières ou aux biens publics du Canada et à en faire rapport. Ce rapport doit être soumis au Président de la Chambre des communes et présenté immédiatement à la Chambre par ce dernier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter le projet de loi C-260, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (interdiction d'occuper un poste dans une société ou un parti politique.)

—Monsieur le Président, l'objet de ce projet de loi est d'interdire aux sénateurs d'occuper des postes d'administrateur dans des sociétés qui traitent avec le gouvernement du Canada et pour les empêcher de jouer le rôle d'organisateurs et de collecteurs de fonds professionnels pour un parti politique alors qu'ils sont payés pour servir au Sénat.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Riis: Monsieur le Président, nous savons tous que l'autre jour les Premières nations du Canada ont demandé que le 21 juin soit réservé et reconnu comme étant la Journée de solidarité des autochtones.

• (1720)

Nous allons ajourner nos travaux plus tard dans la journée. J'allais initialement en donner avis pour présenter cette question vendredi. Pourrais-je demander—étant donné qu'il s'agit des peuples autochtones et qu'ils l'ont demandé—le consentement de la Chambre pour présenter. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Le Bloc a dit «non».

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais que le Président nous dise qu'il a reconnu le Bloc en tant que tel.

Le président suppléant (M. Paproski): Qu'y a-t-il à reconnaître? J'ai simplement entendu «non» de votre côté de la Chambre. Il n'y a rien à reconnaître.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je pense qu'une certaine confusion règne chez mes honorables collègues.

Dois-je comprendre que les représentants du Bloc Québécois s'opposent à l'idée de faire du 21 juin le Jour de solidarité autochtone?

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais voir encore une fois s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead sur un recours au Règlement.

M. Gérin: Monsieur le Président, vous venez de me nommer comme une personne ayant refusé son consentement. Je n'ai pas refusé mon consentement pour les raisons mentionnées par l'honorable député qui propose le projet de loi. J'ai refusé le consentement à cause des erreurs. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Cela ne nous intéresse vraiment pas. Tout ce qui nous intéresse, c'est de savoir s'il y a, oui ou non, consentement unanime. Le reste relève du débat.

* * *

LOI SUR L'EUTHANASIE ET L'INTERRUPTION DE TRAITEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) demande à présenter le projet de loi C-261, légalisant dans certaines conditions l'administration de l'euthanasie aux personnes qui le demandent et qui sont atteintes d'une affection irrémédiable, concernnant l'abstention et l'interruption de traitement et modifiant le Code criminel.

—Monsieur le Président, le projet de loi a pour objet d'apporter certaines modifications nécessaires au Code criminel afin de permettre aux personnes de refuser le commencement de soins médicaux destinés à prolonger la vie ou d'en demander l'arrêt, et d'accepter et de demander l'administration de soins qui pourraient en fait abréger leur vie.

Dans un autre contexte, il vise à permettre aux personnes de mourir ensuite dans la dignité sans exposer leurs médecins à des poursuites judiciaires.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) demande à présenter le projet de loi C-262, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (nominations d'électeurs mandataires, électeurs non inscrits sur la liste et vote par anticipation).

Monsieur le Président, cette mesure législative est très simple. Elle vise à corriger ce qui n'a pas été fait lors des dernières élections, c'est-à-dire permettre à tous les Canadiens de voter, peu importe l'endroit où ils se trouvent le jour des élections. Telle est la nature de ce projet de loi, et j'espère qu'il sera adopté.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Mme Copps: Monsieur le Président, je demande aussi le consentement de la Chambre pour présenter un projet de loi pour lequel un avis a été donné. Malheureusement, ce n'est pas un avis approprié de 48 heures, compte tenu de la décision prise par la Chambre d'ajourner ce soir.

Ce projet de loi est une mesure législative qui a retenu l'attention d'un comité multipartite. Il s'agit d'une loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues de manière à encourager l'étiquetage des produits alimentaires, afin de prévenir des morts inutiles découlant de la vente de produits visés par la Loi sur les aliments et drogues.

Cette mesure avait bénéficié d'un appui non partisan au cours de la dernière législature. Je répète qu'elle vise à sauver des vies, et j'espère qu'elle ne sera pas bloquée, parce que peu importe votre allégeance politique, je pense qu'en tant que Canadiens vous voulez sauver des vies.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée demande le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

M. René Soetens (Ontario) demande à présenter le projet de loi C-263, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais personnels et de subsistance).

—Monsieur le Président, beaucoup de Canadiens s'interrogent sur l'équité de notre régime fiscal. Pourtant, de nombreux contribuables touchent des revenus non imposés sous forme d'indemnité de dépenses. On compte dans ce groupe beaucoup de politiques au niveau municipal, des membres de conseils scolaires, des commissaires et d'autres personnes élues, par exemple aux conseils des écoles publiques, aux conseils d'administration des écoles séparées, les conseillers municipaux et régionaux, les députés aux assemblées législatives des provinces, les députés fédéraux et les sénateurs.

Certains ont droit à des indemnité qui sont moitié plus élevées que leur revenu, et cela sans payer d'impôt. Pour les députés fédéraux et les sénateurs, les indemnités représentent 33 p. 100 de leur traitement.

Le projet de loi que je propose vise essentiellement à assujettir ces versements à l'impôt.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

M. Loiselle (au nom du premier ministre) propose:

Que, conformément au paragraphe 49(1) de la Loi concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada, Lois révisées du Canada, chapitre 31 (4e supplément), la Chambre approuve la nomination de M. Victor Goldbloom au poste de Commissaire aux langues officielles du Canada.

—Monsieur le Président, j'aimerais en premier lieu, au nom du gouvernement, remercier M. D'Iberville Fortier, l'ancien Commissaire aux langues officielles, pour son dévouement à la tâche et aux services exceptionnels qu'il a rendus à l'État pendant une brillante carrière qui s'est étendue sur quatre décennies.

[*Traduction*]

M. Fortier est entré dans la fonction publique en 1952 et a représenté le Canada à titre de diplomate dans le monde entier, jusqu'à sa nomination au poste de commissaire aux langues officielles, il y après de sept ans. Nous lui offrons nos meilleurs voeux pour les années à venir.

C'est pour moi un grand plaisir de dire un mot de la nomination de M. Victor Goldbloom au poste de commissaire aux langues officielles. Je connais fort bien M. Goldbloom. Je n'ai donc pas été étonné que, lorsque le premier ministre a proposé sa nomination aux chefs de l'opposition, tous deux aient réservé un bon accueil à la proposition et l'aient approuvée.

[*Français*]

En fait, les antécédents du Dr Goldbloom et sa polyvalence le rendent particulièrement apte à remplir les fonctions de Commissaire. Il a présidé le Comité des droits linguistiques du programme de contestation judiciaire. Il est natif de Montréal et diplômé de l'Université McGill. Il a pratiqué et enseigné la pédiatrie durant de nombreuses années avant de se tourner vers la vie publique.

Il est devenu président du Comité sur l'économie médicale puis successivement de l'Association des pédiatres de la province de Québec, de l'Association médicale du Québec et de l'Association médicale canadienne. Cette dernière responsabilité l'a amené à voyager partout au Canada et à se familiariser avec les systèmes de soins et les problèmes sociaux de toutes les provinces et des deux Territoires.

En 1966, il a été élu député du nouveau comté de D'Arcy McGee, le premier représentant de cette circonscription qu'il a représentée à l'Assemblée nationale pendant presque 14 ans. En 1970, il a été nommé ministre, devenant ainsi le premier membre de la communauté juive à siéger au Conseil des ministres du Québec, puis il est devenu le ministre de l'Environnement, le premier de l'histoire du Québec.

En février 1973, il accédait au portefeuille des Affaires municipales, et en 1975, il devenait également ministre responsable de la Régie des installations olympiques. Réélu pour un quatrième mandat le 15 novembre 1976, il a démissionné de son siège à l'automne 1979 pour devenir président-directeur général du Conseil canadien des chrétiens et des juifs. De 1982 à 1990, il a été président de l'Amitié internationale judéo-chrétienne.

• (1730)

[*Traduction*]

M. Goldbloom est le directeur général du Fonds de la recherche en santé du Québec depuis janvier 1990. Le nouveau commissaire participe activement à la vie communautaire et au travail de nombreuses associations bénévoles, telles que le Conseil canadien pour le commerce autochtone, la Fondation Jean-Lesage, le comité de coordination du Jewish Public Establishment et le sous-comité sur l'hygiène de l'environnement et du travail de l'Association médicale canadienne. Il préside aussi un groupe de travail de la Société canadienne de pédiatrie, groupe chargé d'étudier les aspects environnementaux de garderies. Il fait partie du conseil d'administration de la fédération québécoise du théâtre et est membre honoraire de la fondation de l'Association du Barreau du Québec. Bon nombre de ses réalisations ont été reconnues. Il a obtenu un doctorat honorifique en droit de l'Université de Toronto, est officier de l'Ordre du Canada et a reçu du gouvernement canadien un prix des relations interraciales. Il est aussi officier de l'Ordre national du Québec.

En 1988, le gouvernement a adopté une nouvelle Loi sur les langues officielles, version améliorée de l'ancienne loi dont elle s'inspire. M. Goldbloom aura une responsabilité capitale, celle de surveiller l'application des dispositions de la loi.

Le rôle du commissaire est important. C'est un ombudsman au service du Parlement, chargé d'assurer la reconnaissance des deux langues officielles et le respect de la Loi sur les langues officielles au sein des institutions fédérales.

[*Français*]

Et ce mandat, M. Goldbloom devra l'exercer à une période particulièrement critique de l'histoire de notre pays. Nul doute que le prochain Commissaire aux langues officielles voudra prendre une part active à la définition de notre pays tout comme l'ont fait ses prédécesseurs.

Monsieur le Président, les voeux du gouvernement et les miens, ainsi que toute notre confiance, accompagneront le Dr Goldbloom dans son importante mission.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, au nom de mon parti, je suis heureux d'appuyer la nomination de M. Victor Goldbloom au poste de Commissaire aux langues officielles. M. Goldbloom est le premier anglophone du Québec à occuper ce poste. C'est un Montréalais bilingue et un diplômé de l'Université McGill. Ce sont toutes des choses que j'ai en commun avec lui. Je tiens également à

préciser que pendant 14 ans, il a représenté la circonscription provinciale de D'Arcy McGee qui empiète sur ma circonscription fédérale de Notre-Dame-de-Grâce.

Le ministre nous a fait part des nombreuses réalisations de M. Goldbloom et il nous a signalé notamment qu'il a été président de l'Association médicale du Québec et de l'Association médicale canadienne. Il a également détenu le portefeuille des Affaires municipales et il a été premier ministre de l'Environnement du Québec. Récemment, il occupait le poste de président du Conseil canadien des chrétiens et des juifs. Il a en outre présidé le comité chargé de décider si oui ou non certaines personnes et certains groupes devaient obtenir des fonds pour contester devant les tribunaux les violations de leurs droits linguistiques.

M. Goldbloom lui-même appartient à une minorité au Canada. Ainsi, il sera extrêmement sensible à la position des communautés linguistiques minoritaires au Canada.

Cela dit, et sans vouloir critiquer M. Goldbloom dont nous appuyons la nomination, je tiens à dire que le processus de nomination utilisé par le gouvernement dans le cas présent a été déplorable et montre une fois de plus son énorme incompétence.

Le gouvernement savait depuis plus d'un an que M. Fortier, le commissaire précédent, devait démissionner le 14 juin. Pourtant, la semaine dernière, il n'avait pas encore entrepris de négociations avec les partis d'opposition au sujet de la nomination d'un remplaçant.

Je tiens à signaler que le Commissaire aux langues officielles est un haut fonctionnaire du Parlement et non du gouvernement. Il rend des comptes au premier et non au second. Ainsi, il a besoin de l'appui de tous les partis politiques dans cette enceinte. En conséquence, il incombe au gouvernement de consulter étroitement les partis d'opposition à l'avance. Il n'en a rien fait. M. Fortier s'est retiré la semaine dernière et les consultations pertinentes n'ont été entreprises que cette semaine, alors que nous allons ajourner nos travaux.

Cela dit, j'espère que cette déclaration consignée au compte rendu nous permettra de nous assurer que la prochaine fois, dans sept ans, on tirera les leçons qui s'imposent en suivant la procédure voulue et en tenant les consultations nécessaires bien à l'avance.

Lors de la fête donnée pour souligner le départ à la retraite de M. Fortier, j'ai félicité celui-ci pour son travail et plus particulièrement pour les rapports étroits qu'il a entretenus avec les membres du Comité mixte sur les langues officielles. Il s'est toujours tenu en contact avec nous et il était toujours disponible. J'ai aussi fait remarquer qu'il avait toujours fait preuve d'une grande pondération, de justice et de courage. Pour réussir sa mission, il faut que le protecteur du citoyen ou le commissaire aux langues officielles soit juste envers toutes les communautés linguistiques au Canada; s'il s'aperçoit que leurs droits linguistiques sont violés, il doit avoir le courage de dénoncer la situation franchement. M. Fortier l'a fait, et nous savons que M. Goldbloom fera de même.

De lourdes tâches attendent M. Goldbloom; ainsi, même si l'adoption de la Loi sur les langues officielles remonte à 1988, nous n'avons toujours pas les règlements qui vont avec la Loi.

Le gouvernement nous a présenté des projets de règlements pour répondre aux besoins du public. Le Comité permanent les a examinés et les a renvoyés au ministre. Souhaitons qu'ils soient bientôt en vigueur. Le gouvernement ne nous a toujours pas soumis de projets de règlements concernant la langue de travail dans l'administration fédérale ou encore concernant la participation équitable des Canadiens anglophones et francophones dans la fonction publique du Canada. Nous les attendons toujours.

Le Commissaire sortant, M. Fortier, a maintes et maintes fois réclamé ces règlements.

Le nouveau commissaire sera aussi appelé à déjouer les tentatives de certains groupes au Canada pour diluer notre politique sur les langues officielles et la faire régresser. La rumeur court même que la commission Spicer recommandera la semaine prochaine d'assouplir l'engagement envers les langues officielles ou encore d'appliquer cette politique avec moins de rigueur.

Je rappelle à la Chambre, monsieur le Président, par votre entremise, que cette tentative pour adopter un genre de modèle suisse—qui a même été discutée en conférence gouvernementale à huis clos—est complètement hors de propos et ridicule dans un pays comme le Canada qui compte un million de francophones hors-Québec, soit plus que le nombre total de francophones en

1867 au moment de la Confédération, et de 700 000 à 800 000 anglophones au Québec.

Il faut donc rejeter un modèle où le Québec vivrait et travaillerait entièrement en français et le reste du Canada en anglais. Il faut souhaiter que notre nouveau commissaire sera aussi ferme là-dessus que son prédécesseur.

Parlons enfin des efforts du gouvernement pour privatiser les sociétés d'État et ainsi les soustraire à l'application de la Loi sur les langues officielles. Nous venons d'étudier un projet de loi où on précisait justement que le fait de privatiser les aéroports au Canada ne les soustrayait pas à toutes les dispositions de la Loi sur les langues officielles. Lorsque Air Canada a été privatisée, elle n'a pas perdu pour autant ses obligations en matière de langues officielles. Nous devons être vigilants, et le nouveau commissaire doit l'être aussi pour éviter que le gouvernement ne s'avise pas de le faire.

Ce sont là quelques-unes des tâches difficiles qui attendent le commissaire. Nous le félicitons de sa nomination. Nous sommes ici pour l'appuyer et pour travailler avec lui. Et nous savons qu'il fera du bon travail.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Shefford sur un recours Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je fais un recours au Règlement parce que j'étais en train de consulter la Loi sur les langues officielles. Et vous savez que la loi prévoit que ce commissaire sera nommé après approbation par résolution du Sénat et de la Chambre des communes. La procédure qui est suivie dans ce cas-ci est totalement inhabituelle et surtout ficelée d'avance. On a pris pour acquis les intentions de vote des députés. Monsieur le Président, je pense que ce n'est pas conforme ni à la législation, ni à l'esprit. Regardez dans cette résolution qui dit: Que, après ces discours, la motion soit réputée avoir été mise aux voix et réputée adoptée.

Monsieur le Président, je pense que ça été ficelé d'avance et ce n'est pas du tout selon ni l'esprit, ni la tradition. C'est un recours au Règlement, et je vous invite à relire les prescriptions de la loi. Vous auriez dû déposer une résolution en bonne et due forme, et je conteste la légalité du geste que nous sommes en train de poser à ce moment-ci.

• (1740)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Selon la motion qui a été adoptée hier, il va y avoir quatre discours et, conformément à la décision d'hier, la question et la motion dont la Chambre est maintenant saisie sont donc présentées d'office, et la motion est adoptée.

C'est ce que la Chambre a décidé hier et c'est ainsi que nous allons procéder.

[*Français*]

M. Gérin: Monsieur le Président, cette nomination a été faite en pleine nuit, en cachette et sans aucune consultation avec les députés du Bloc québécois.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour offrir mes félicitations au premier ministre pour avoir su convaincre Victor Goldbloom, un excellent candidat, pour occuper le poste de Commissaire aux langues officielles. Et pour M. Goldbloom lui-même mes félicitations et mes condoléances, car il a accepté un poste exigeant et difficile, difficile parce que les attentes sont grandes. Beaucoup de Canadiens se posent des questions sur le bilinguisme. Est-ce que c'est un programme qui coûte trop cher? Combien coûte-t-il? Pourquoi ces sommes? Est-ce que le bilinguisme veut dire qu'un groupe linguistique est favorisé pour l'embauche dans des postes fédéraux? Ceux d'entre nous ici dans cette Chambre qui appuient le bilinguisme et la Loi sur les langues officielles savent qu'il y a de bonnes réponses à ces questions.

C'est le travail du Commissaire aux langues officielles d'aller parler avec les Canadiens, leur expliquer son importance et de répondre à leurs questions sur cette loi primordiale. Toutefois, monsieur le Président, le progrès du bilinguisme dans la Fonction publique fédérale a été lent et inconsistant.

Par exemple, j'ai travaillé pendant des mois avec un groupe d'agents francophones de la GRC qui n'ont pas reçu la prime au bilinguisme, même après avoir gagné une décision de la Cour fédérale qui ne peut pas être plus claire. Ils ont le droit à ces bonis.

Le Commissaire aux langues officielles est le chien de garde de la Fonction publique fédérale. Il a pour mandat de s'assurer que la loi soit respectée. J'espère que M. Goldbloom a pratiqué son aboiement et aiguisé ses dents pour mordre, parce qu'il va en avoir besoin.

Finalement, les tensions entre les groupes linguistiques de ce pays sont très fortes et les minorités francophones luttent toujours pour leur droit. Le Commissaire est essentiel pour aider ce pays à trouver un terrain commun sur ces questions. M. Goldbloom, un Anglo-Québécois, a servi comme ministre dans le gouvernement du Québec durant une période tumultueuse. Il est donc bien équipé pour aider à trouver réponse à des problèmes qu'il connaît très bien.

Pour ma part, j'ai trois conseils à donner à notre nouveau commissaire: Premièrement, faire respecter la Loi sur les langues officielles en respectant toujours la juridiction du Québec; deuxièmement, continuer d'ériger des ponts entre nos deux groupes linguistiques en faisant preuve d'une grande patience et d'humilité; et, troisièmement, résister aux efforts du gouvernement de reculer dans l'application de cette loi essentielle. En d'autres mots: Lâche pas la patate!

Je souhaite à M. Goldbloom bonne chance dans ses fonctions comme Commissaire aux langues officielles et je lui offre toute l'aide et la coopération possibles, la mienne et celle de mon parti, afin qu'il puisse réussir à combler les fossés encore trop nombreux entre nos deux communautés.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de souhaiter la bienvenue au nouveau Commissaire aux langues officielles, M. Victor Goldbloom.

Aux termes de la Loi sur les langues officielles, on retrouve la définition suivante pour le commissaire:

> Le Commissaire a pour mission de prendre toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la Loi sur les langues officielles et l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Monsieur le Président, le rôle joué par son prédécesseur a été empreint d'efficacité, de vigueur et surtout de courage. En effet, fidèle à la mission que lui avait confiée cette Chambre, M. D'Iberville Fortier a eu le courage de faire respecter, parfois au prix de critiques, l'application de la Loi sur les langues officielles. Il a su faire honneur à son rôle et à la confiance placée en lui par les communautés linguistiques. La voie est donc très bien tracée pour M. Goldbloom qui prend maintenant la relève.

Non seulement est-ce que le Dr Goldbloom devra chausser des souliers que peu de personnes envient, mais il faudra également qu'il se fasse le marchand de la dualité linguistique. À ceux qui voudraient monnayer les langues officielles au soi-disant profit de l'unité nationale, le nouveau Commissaire devra dire non. Il devra dire «non» en tant que chien de garde des droits des minorités linguistiques tant francophones à l'extérieur du Québec qu'anglophones à l'intérieur du Québec. Il devra dire non également en tant que défenseur de l'égalité linguistique au pays. Il devra dire non au nom de la minorité dont il a le mandat et le devoir de préserver.

Monsieur le Président, le nouveau Commissaire aura donc le rôle de continuer de défendre ces principes. Il devra expliquer aux Canadiens et Canadiennes la différence entre le bilinguisme institutionnel et le bilinguisme individuel. Plusieurs d'entre ceux qui s'opposent à la Loi sur les langues officielles croient que cette loi a pour but de rendre le Canada bilingue. Plusieurs croient qu'en vertu de cette loi, tous les Canadiens et Canadiennes doivent se bilinguiser. Pourtant, ce que fait la loi, c'est de garantir à chaque individu, qu'il soit anglophone ou francophone, le droit d'être servi dans sa langue par les institutions fédérales. Pourquoi s'opposerait-on, monsieur le Président, à ce qu'un anglophone du Québec reçoive de son gouvernement ou un francophone de l'Ontario reçoive de son gouvernement des services dans les questions par exemple de pensions de vieillesse ou d'immigration ou de défense? Pourquoi s'opposerait-on à ce qu'un chômeur anglophone de Sherbrooke ou un chômeur francophone de Vanier chez nous ne puisse recevoir les services ou même les instructions dans sa langue?

La Charte canadienne des droits et libertés a conféré aux minorités linguistiques de ce pays le droit de recevoir l'éducation dans leur langue et le droit d'être défendu dans les cours dans leur langue. Comment peut-on logiquement transférer aux provinces la responsabilité de ces droits garantis dans la Charte alors que la majorité de ces provinces ne s'y conforment même pas aujourd'hui, monsieur le Président?

Le message de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada de la fin de semaine dernière et celui du message lancé par Alliance Québec est clair. Les minorités n'entendent pas céder leurs droits et entendent être très actives dans le débat constitutionnel qui se livre au Canada. Les minorités n'entendent pas être laissées pour compte et entendent crier haut et fort. Le nouveau Commissaire devra agir de même.

Tous et toutes confondus dans leur racisme, les colporteurs de mensonges gonflent les coûts du bilinguisme en espérant piéger les plus ignorants. Les conflits qui existent à l'heure actuelle sont en partie menés par ces groupes défaitistes qui n'ont jamais accepté la réalité canadienne.

Quand on parle des deux langues officielles, on parle de la coexistence de ces deux langues sur le territoire canadien et parfois même de la cohabitation dans certaines provinces et dans certaines régions du pays. Il faut cesser d'attribuer à cette coexistence et cette cohabitation linguistiques tous les maux de la confédération. Il faut cesser d'en faire le bouc émissaire de tous les problèmes canadiens. Comme diraient certains dans mon comté, monsieur le Président, il faut arrêter d'utiliser le bilinguisme comme «ketchup» national à mettre sur tous les problèmes du pays.

Finalement, monsieur le Président, il faut cesser de parler de la dualité linguistique en termes de coûts et commencer à en parler en termes de bénéfices.

Donc, que ce soit le bilinguisme, le multiculturalisme, les programmes autochtones, les pêcheries, la défense, la Société Radio-Canada, le transport et bien d'autres, ils ne doivent pas se résumer en termes de coûts, surtout s'ils sont impunément gonflés, il faut penser en termes de valeur. Et la seule façon d'assurer l'unité canadienne, c'est de conserver ces valeurs qui sont l'essence même de notre pays.

Le nouveau Commissaire, le Dr Goldbloom, doit donc relever un défi de taille, un défi vital pour l'avenir de notre pays.

Je lui souhaite bonne chance et bon courage dans la réalisation de son mandat. Nous lui offrons le même appui que nous avons réservé à ses prédécesseurs, les Commissaires Spicer, Yalden et Fortier.

• (1750)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Par inadvertance, j'ai sauté les projets de loi d'initiative parlementaire à cause de la confusion qui règne à la Chambre.

* * *

LA LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-264, Loi modifiant la Loi sur les banques (pratiques bancaires équitables).

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise à offrir des services bancaires de base sans frais et à interdire certains frais. Il prévoit des exigences quant à la divulgation et à la notification des données liées aux frais de service. En outre, les modifications proposées suspendraient tous les frais de service bancaires pour un an.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LA RESTRICTION DES TAUX D'INTÉRÊT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-265, Loi sur la restriction des taux d'intérêt et des frais liés aux cartes de crédit.

—Ce projet de loi a pour but d'apporter une solution au problème suivant: toutes les fois que le taux d'escompte monte, les taux d'intérêt des cartes de crédit montent très rapidement, mais que lorsque le taux d'escompte baisse, les taux d'intérêt des cartes de crédit descendent très lentement. Il fixerait donc un plafond flottant aux taux d'intérêt des cartes de crédit qui suivraient les fluctuations du taux d'escompte.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES DÉCLARATIONS DES CORPORATIONS ET DES SYNDICATS OUVRIERS

MESURE MODIFICATIVE

M. John Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-266, Loi modifiant la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers (salaires).

—Ce projet de loi vise à faire en sorte que toute société visée par la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers soit tenue de déposer auprès du statisticien en chef du Canada une déclaration révélant les traitements qu'elle a versés à ses cadres.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES FAILLITES

MESURE MODIFICATIVE

M. John Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-267, Loi modifiant la Loi sur les faillites (créances prioritaires).

—Ce projet de loi vise à modifier l'ordre de priorité des créances pour placer au-dessus des créanciers privilégiés les employés dont le salaire, la paie de vacances, les crédits de pension et tout autre avantage sont perdus par suite d'une faillite. Les employés auraient priorité sur toute institution financière qui est un créancier privilégié.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Mme Sheila Copps (Hamilton Est): Monsieur le Président, puisque nous sommes revenus aux mesures d'initiative parlementaire, je demande l'autorisation de présenter un projet de loi qui modifie la Loi sur les aliments et drogues. Il s'agit du projet de loi qui, comme je l'expliquais plus tôt, aurait été déposé si l'avis réglementaire de 48 heures avait été donné au lieu d'un avis de 24 heures. Le projet de loi vise à réduire le nombre de décès causés par l'étiquetage inadéquat d'aliments et de drogues. Puisque nous sommes revenus au dépôt de projets de loi d'initiative parlementaire, en comptant sur la bonne volonté de la Chambre et le désir de chacun de sauver des vies, j'ai pensé que vous accepteriez que ce projet de loi. .

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. Milliken: Monsieur le Président, une motion inscrite en mon nom n'a jamais été présentée à la Chambre. Je désire retirer ma motion puisque la motion qui a été adoptée a le même effet et que la teneur en a été renvoyé au comité. Il s'agit de la motion d'adoption du rapport du Comité des privilèges et élections. Je retire donc ma motion.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'était pas nécessaire, mais je prends note du retrait.

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je demande l'avis de la présidence, car il faudrait que le Comité permanent des transports puisse se réunir immédiatement dans le but exprès de se pencher sur la vente de Route Canada par le Canadien National. Les directeurs de Route Canada viennent d'être accusés par la GRC, après des enquêtes poussées, de fraudes portant sur des montants de plus de 4,2 millions de dollars.

Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, que beaucoup de questions avaient été posées à la Chambre au sujet de cette vente et plus précisément sur. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, mais c'est un débat. Y a-t-il d'autres motions?

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LE LIBAN

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, j'ai le privilège de déposer une pétition signée par des chefs religieux libanais et par des regroupements demandant au gouvernement du Canada d'ouvrir à nouveau son ambassade à Beyrouth dans les plus brefs délais.

Ces gens, monsieur le Président, qui ont signé cette pétition ont vu quinze ans de guerre, ont vu des occupations étrangères et demandent à la Communauté internationale, comme le Canada, d'intervenir car ils ont une obligation envers le Liban qui est un pays démocratique et de s'assurer que les résolutions n^{os} 425 et 520 des Nations Unies soient respectées.

Depuis trop longtemps, les Libanais, depuis nombre d'années au Canada, ont demandé à leur gouvernement d'intervenir auprès des Nations Unies afin de donner au peuple libanais une simple chance de vivre dans la paix.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par un grand nombre de membres des Premières nations du Canada. Cette pétition a été recueillie par ma collègue de Western Arctic.

Les pétitionnaires déclarent que la taxe sur les produits et services leur a été injustement imposée parce qu'ils échappent à ce genre de taxe en vertu de leurs droits d'autochtones et des droits que leur confèrent les traités. Ces droits ont été partiellement réaffirmés par la proclamation royale de 1763, la Loi constitutionnelle de 1982 et la décision rendue récemment par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Sparrow.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à s'acquitter de sa responsabilité envers les membres des Premières nations en prenant des mesures immédiates pour corriger les lignes directrices de sorte à protéger l'immunité fiscale des membres des Premières nations, qu'ils vivent dans les réserves ou à l'extérieur des réserves, ce qui inclut ceux à qui on n'a pas encore accordé de réserve.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre un pétition approuvée par le greffier des pétitions et signée par des résidants de Stoney Creek et Winona, des localités de la circonscription que je représente. Les pétitionnaires y déclarent clairement qu'une majorité d'électeurs de la Croatie, de la Slovénie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Macédonie se sont prononcés en faveur de la démocratie, de l'indépendance et de la souveraineté dans leur république.

Ils prient humblement le Parlement d'adopter une politique visant à encourager et à aider ces républiques qui ont opté pour la démocratie.

LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Terre-Neuviens et de Labradoriens résidant principalement dans la circonscription de St. John's-Est et au nom aussi d'un certain nombre de Néo-écossais.

Ces pétitionnaires demandent que nous adoptions une loi pour modifier le Règlement sur les aliments et drogues afin d'obliger les fabricants de produits alimentaires à préciser sur l'étiquette les divers ingrédients et additifs alimentaires utilisés et de forcer les restaurants et les détaillants en alimentation à fournir ces mêmes renseignements. Ces mesures seraient particulièrement utiles aux nombreux citoyens qui souffrent d'allergies et qui en sont grandement importunés.

• (1800)

LE CONGÉ D'ADOPTION

M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition jugée conforme aux termes de l'article 36 du Règlement et signée par une cinquantaine d'électeurs de la région que je représente.

Les pétitionnaires croient que le projet de loi C-21 s'est révélé une mesure dicriminatoire à l'égard des parents adoptifs et ils demandent au gouvernement de le modifier pour accorder un traitement égal aux parents biologiques et adoptifs et permettre à ces deux types de parents de demeurer à la maison avec leurs enfants.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Eugène Bellemarre (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions.

La première concerne les Premières nations du Canada qui sont exonérées de taxes comme la TPS en vertu de leur statut ou des droits qui leur ont été accordés par les traités.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre ses responsabilités à l'égard des Premières nations du Canada et de corriger immédiatement les lacunes des lignes directrices. Il s'agit, entre autres, d'apporter des changements à celles-ci afin de préserver l'immunité fiscale des citoyens des Premières nations qui vivent dans des réserves ou à l'extérieur ainsi que de ceux qui n'ont pas encore de réserve reconnue.

Monsieur le Président, ma deuxième pétition provient de citoyens canadiens qui s'opposent à ce que la TPS soit prélevée sur les livres, les revues et les imprimés en général.

Les pétitionnaires estiment que c'est la première fois qu'une telle chose se produit au Canada et ils s'y opposent catégoriquement.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'aimerais faire écho aux autres députés, notamment le député de Hamilton-Ouest, pour présenter une pétition dans laquelle les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconnaître le droit à l'autonomie politique et le droit absolu à l'autodétermination de la majorité des électeurs en Croatie, en Slovénie, en Bosnie-Herzégovine et en Macédoine.

Les représentants du *Croatian Multi-party and Inter-organizational Committee* de Hamilton sont convaincus que seul un appui en faveur de la liberté et de la démocratie et une vive opposition à la loi martiale permettront d'éviter la guerre civile dans cette région du monde.

Chacun d'entre nous tenons à appuyer le droit à l'autodétermination et à condamner l'usage de la force à une fin politique.

Voilà la pétition que j'ai le plaisir de présenter au nom de centaines d'habitants de la région de Hamilton.

LE CONTRÔLE DES SALAIRES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition qui demande spécialement au gouvernement du Canada de rejeter le contrôle des salaires et de réaffirmer son appui en faveur de la négociation collective libre pour les travailleurs canadiens.

Cette pétition est signée par des dizaines de Canadiens, de Cambridge Bay à Kanata. Elle souligne particulièrement qu'au Canada, le coût de la vie dans le Nord dépasse d'un tiers celui dans le Sud. L'imposition du contrôle des salaires nuit donc davantage aux Canadiens du Nord. Il faudrait en tenir compte.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement canadien de corriger ces injustices.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma troisième pétition est signée par des dizaines d'habitants de la région de Hamilton-Stoney Creek, qui demandent une révision de la Loi sur les jeunes contrevenants pour protéger les Canadiens. Les pétitionnaires veulent un meilleur système judiciaire qui soit juste non seulement pour le contrevenant mais aussi pour la victime.

LES ÉTATS BALTES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par des centaines d'habitants de Toronto concernant la situation en Lituanie.

Les pétitionnaires demandent au Parlement canadien de reconnaître immédiatement le gouvernement légitime démocratiquement élu de la république de Lituanie et d'établir des relations diplomatiques avec lui.

Les pétitionnaires exigent que l'Union soviétique s'abstienne d'annihiler le gouvernement légitime de la Lituanie. Ils exigent qu'elle retire tous ses effectifs militaires de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie. Ils exigent que les négociations entre l'Union soviétique et la Lituanie commencent, qu'une médiation internationale soit assurée au cours des négociations, que l'aide internationale fournie à l'Union soviétique, sous la forme de crédits et de céréales fourragères, soit conditionnelle, la condition étant le retrait de ses troupes des États baltes et le règlement de la crise dans cette région.

LE CONGÉ D'ADOPTION

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai une pétition qui porte sur quelques-uns des problèmes et des difficultés qu'éprouvent les parents adoptifs. J'ai posé une question à la Chambre hier à ce sujet.

La pétition dit ceci: que le gouvernement examine les dispositions du projet de loi C-21 qui portent sur le congé d'adoption, en tenant compte des ouvrages qui traitent du processus d'adoption, du phénomène des liens affectifs, des besoins et des droits des parents adoptifs, de la terminologie propre à l'adoption, des discussions avec les familles adoptives, etc. Cette pétition est signée par un certain nombre d'habitants de Markham, d'Unionville, de Thornville et d'autres régions.

LES ÉTATS BALTES

M. Bill Attewell (Markham-Whitchurch—Stouffville): En tant que secrétaire-trésorier du Groupe parlementaire canadien pour le peuple balte, j'ai une deuxième pétition qui est analogue à celle que le député de Winnipeg—Strathcona a présentée il y a quelques instants, de sorte que je ne la lirai pas en détail. Toutefois, elle confirme essentiellement l'indépendance et les libertés que recherche le peuple balte.

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

M. Bill Attewell (Markham-Whitchurch—Stouffville): Ma troisième pétition, qui porte littéralement des centaines de signatures, vise cet objectif: l'adoption d'un projet de loi modifiant le Règlement sur les aliments et drogues, afin que les fabricants soient tenus d'indiquer les ingrédients et additifs précis qui sont utilisés dans les aliments préemballés, au lieu de s'en tenir à des classifications générales, comme la loi le leur permet actuellement.

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions. L'une vient de Canadiens, notamment de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, qui demandent qu'on accorde une priorité accrue à l'enseignement afin de répondre à des objectifs comme la mondialisation, les changements économiques dans le pays et, bien sûr, les défis sociaux du Canada. Les pétitionnaires soulignent que la concurrence est plus vive à l'étranger et que nous devons soutenir davantage l'enseignement. Ils ajoutent que les paiements de transfert aux provinces au titre de l'enseignement ont été réduits de près de 500 millions de dollars cette année. Ils déplorent le plafond de 3 p. 100 et font remarquer que l'enseignement est pour tout le monde, pas seulement pour les riches.

LA FISCALITÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Ma deuxième pétition est signée par des habitants de la Saskatchewan et de l'Alberta, qui font mention des 33 hausses d'impôt du gouvernement et disent déplorer son ingérence dans les négociations collectives. Ils ajoutent que le gouvernement se sert des fonctionnaires pour tenter de redorer son blason et accroître sa popularité. Ils demandent à la Chambre d'examiner leurs doléances.

Affaires courantes

LES DEMANDES D'EXPATRIÉS VOLONTAIRES

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions conformes à l'article 36 du Règlement. La première est signée par 132 habitants de la région de Kitchener—Waterloo qui demandent au gouvernement d'accélérer le traitement des demandes en suspens des milliers d'expatriés volontaires de l'Europe de l'Est qui sont venus au Canada dans le cadre du programme des expatriés volontaires.

La deuxième pétition est signée par des milliers de Canadiens et mon collègue de Markham—Whitchurch—Stouffville ayant lu son objet, je ne la relirai pas.

LA FISCALITÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui, la première signée par environ 1 000 habitants de la circonscription de Moose Jaw—Lake Centre qui demandent au gouvernement de mettre fin à ses politiques économiques insensées et surtout de demander au gouvernement de retirer la taxe sur les produits et services et de proposer une vraie réforme fiscale qui serait progressive et juste pour tous les Canadiens.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Ma deuxième pétition est signée par environ 100 cultivateurs de la Saskatchewan qui s'inquiètent beaucoup de l'avenir de la Commission canadienne du blé. Ils prient le gouvernement de placer l'avoine sous la compétence de cette commission et de donner à l'avoine et à l'orge la même protection que celle dont le blé bénéficie déjà sous sa compétence.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui une pétition qui a été jugée correcte quant à la forme par le greffier des pétitions conformément à l'article 36 du Règlement.

La pétition est signée par bon nombre des habitants d'une localité de ma circonsption. Elle porte environ 200 noms de résidents d'Edam en Saskatchewan, qui font remarquer que la Société canadienne des postes se propose de fermer le bureau de poste d'Edam en même temps que d'autres bureaux de poste au Canada. Il font également remarquer que les bureaux de poste ruraux, comme celui d'Edam en Saskatchewan, desservent bien la population et devraient être maintenus. Par conséquent, les pétitionnaires—et je suis d'accord avec eux—demandent au Parlement d'appuyer le maintien de tous les services postaux offerts par les bureaux de poste ruraux comme celui de la localité d'Edam en Saskatchewan, et ils demandent au Parlement de rejeter toute proposition qui aurait pour conséquence de fermer le bureau de poste actuel.

• (1810)

LA RÉPUBLIQUE DE LITUANIE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter une pétition qui rappelle au Parlement que le Canada n'a jamais reconnu l'annexion par la force de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie par l'Union soviétique. Elle fait suite à la requête du gouvernement lituanien qui cherche à gagner l'appui immédiat de tous les pays démocratiques pour protéger son autonomie. Les centaines de pétitionnaires, qui vivent de Fort McMurray à Toronto, demandent au gouvernement canadien de reconnaître immédiatement le gouvernement légitime de la République de Lituanie, qui été élu démocratiquement, d'établir des relations démocratiques avec celui-ci et de prendre plusieurs autres mesures pour montrer son soutien au gouvernement démocratiquement élu de la Lituanie et au droit de la Lituanie à l'autodétermination.

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par un certain nombre d'habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces habitants sont inquiets de voir que le gouvernement fédéral a décidé de procéder à la construction d'un pont reliant l'Île-du-Prince-Édouard à la terre ferme, alors que les insulaires n'ont pas été consultés à cet égard. Les signataires demandent humblement au Parlement d'appuyer la demande du NPD d'arrêter tous les travaux à cet égard jusqu'à ce que la population puisse se prononcer par voie de scrutin, dans le cadre d'un référendum, afin qu'on puisse déterminer si un pont devrait être construit dans le détroit de Northumberland. Ces gens affirment que le Canada devrait laisser l'Île-du-Prince-Édouard en décider.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par un certain nombre de mes électeurs qui expriment humblement leur point de vue selon lequel les outils qui permettraient de réaliser un Canada meilleur ont été abandonnés, que ce gouvernement a réduit le financement de la Société Radio-Canada de 140 millions de dollars sur les quatre prochaines années, engendrant ainsi la perte de 1 200 emplois et entraînant la fermeture de 10 stations régionales à Calgary, Corner Brook, Goose Bay, Sydney, Toronto, Saskatoon, Windsor et ailleurs. Ils demandent au Parlement de réexaminer les priorités du gouvernement et d'envisager de restaurer le financement de la Société Radio-Canada afin qu'elle puisse respecter son mandat et jouer son rôle d'unification du Canada.

M. MacWilliam: Sur un rappel au Règlement, monsieur le Président, le député de St-Albert et moi avons

attendu patiemment pour présenter les pétitions de nos électeurs. Il ne me faudrait pas beaucoup de temps et je suis sûr que. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour donner la parole aux députés?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais il n'y a pas consentement unanime.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 5, 15, 30, 39 et 43.

[*Texte*]

L'ENVOI EN EUROPE DE REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT POUR EXPLIQUER LE TRAITEMENT DES AUTOCHTONES AU CANADA

Question no 5—**M. Walker:**

Le gouvernement a-t-il envoyé deux représentants en Europe pour une mission de trois semaines visant à y éliminer certaines impressions sur la façon dont le Canada traite ses autochtones et, dans l'affirmative, *a*) selon quels critères les a-t-on sélectionnés, *b*) quelles consultations le gouvernement a-t-il eues avec les autochtones au sujet de cette mission, *c*) qui sont les deux représentants et quelles sont leurs références?

L'hon. Barbara Jean McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le gouvernement a envoyé en Europe un fonctionnaire des Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, accompagné d'un fonctionnaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord, pour informer les fonctionnaires des ambassades du Canada et d'autres groupes intéressés sur les politiques du gouvernement concernant les peuples autochtones du Canada. Ils ont organisé des séances d'information dans onze capitales (Lisbonne, Madrid, Rome, Saint-Siège, Bonn, Oslo, Stockholm, La Haye, Bruxelles, Londres et Paris) pendant onze jours ouvrables consécutifs (soit du 28 janvier au 11 février 1991).

a) Le fonctionnaire des Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada chargé de ce mandat était le coordonnateur ministériel des Affaires autochtones internationales. La personne envoyée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord était une conseillère aux affaires internationales ayant été choisie pour sa connaissance approfondie de la politique et des programmes fédéraux concernant les autochtones.

b) Nous avons informé les autochtones de la mission. Ces missions d'information sont chose courante aux Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada.

c) Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada était représenté par M. B.D. Marantz, dont toute la carrière a été partagée entre les relations extérieures et les affaires autochtones. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord était représenté par Mme Catherine Chalupa, conseillère aux affaires internationales auprès du secteur de l'autonomie gouvernementale de son Ministère.

LA VENTE DE DE HAVILLAND

Question no 15—**M. McCurdy:**

Est-ce que *a*) le premier ministre, *b*) tout autre ministre a été contacté par M. Fred Doucet, ou un employé quelconque de Fred Doucet Consulting International Inc., concernant la vente de la société de Havilland Aircraft of Canada?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):

La Loi sur l'enregistrement des lobbyistes n'exige pas l'enregistrement des entrevues ou des démarches.

LE PREMIER MINISTRE

Question no 30—**M. Vanclief:**

Le gouvernement fournit-il à l'heure actuelle un bureau à Mme Mila Mulroney sur ou à l'extérieur de la Colline parlementaire et, dans l'affirmative, *a*) où est situé ce bureau, *b*) de quelles affaires officielles du gouvernement s'occupe-t-elle dans ce bureau, *c*) quel est le budget de fonctionnement de ce bureau, *d*) à quel ministère du gouvernement les fonds de ce budget de fonctionnement sont-ils affectés, *e*) combien d'employés y travaillent, *f*) quel matériel et quel mobilier figurent à l'inventaire de ce bureau?

Affaires courantes

M. Leonard Gustafon (secrétraire parlementaire du premier ministre): *a*) M^me^ Mulroney dispose d'un bureau dans l'Édifice Langevin.

b) M^me^ Mulroney aide le Premier ministre à s'acquitter des devoirs de sa charge et répond notamment au volumineux courrier qu'elle reçoit de particuliers, d'organismes de charité, comme la Fondation canadienne de la fibrose kystique, de groupements sociaux et d'associations communautaires.

c) Aucun budget particulier n'a été prévu pour les activités décrites au paragraphe *b*). Les frais de fonctionnement sont imputés au budget global du CPM.

d) Les frais sont imputés au budget de fonctionnement du CPM, qui fait partie du budget de programmes du Conseil privé, comme il est indiqué dans la Partie III du Budget des dépenses principal.

e) Certains membres du personnel du CPM prêtent assistance à M^me^ Mulroney pour des fonctions officielles, en sus de leurs fonctions habituelles au sein du CPM.

f) Il n'existe aucun budget particulier au CPM pour l'achat de mobilier et de fournitures de bureau. Les dépenses de cet ordre sont maintenues en deçà des limites du budget de fonctionnement global du CPM.

LA FONCTION PUBLIQUE

Question n^o^ 39—**M. Young (Acadie—Bathurst):**

Le gouvernement a-t-il une politique concernant le paiement des honoraires d'avocats pour les fonctionnaires et, dans l'affirmative, quelle est-elle, *a*) les fonctionnaires sont-ils pleinement protégés, *b*) cette politique s'étend-elle aux députés?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): *a*) Normalement c'est le ministère de la Justice qui fournit un avocat lorsqu'un fonctionnaire a besoin d'un service juridique en raison d'une cause liée à son travail. Lorsque le ministère de la Justice n'est pas en mesure de fournir un tel service (par ex. lorsque le fonctionnaire est accusé d'un délit, ou qu'il y a un conflit d'intérêt empêchant le ministère de la Justice d'agir), la politique du gouvernement permet aux administrateurs généraux des ministères ou le ministre d'autoriser le paiement des frais des avocats du secteur privé.

b) En général, cette politique s'applique dans les cas où les fonctionnaires sont: accusés d'un délit ou menacés de l'être; poursuivis en justice ou menacés de l'être; sommés de comparaître devant un tribunal de justice, une comission d'enquête ou tout autre organe à caractère judiciaire; ou lorsque d'autres circonstances assez graves justifient la prestation de services d'un avocat du secteur privé.

c) Cette politique ne s'applique pas aux députés. Toutefois, lorsque les ministres agissent comme chefs de leurs ministères, le gouvernement peut fournir des services juridiques ou payer les frais d'un avocat privé.

LES VOITURES DES MINISTRES

Question n^o^ 43—**M. Boudria:**

1. Depuis le 21 novembre 1988, combien de véhicules automobiles le gouvernement a-t-il achetés pour les besoins des ministres et, dans chaque cas, *a*) pour qui le véhicule a-t-il été acheté, *b*) quels en étaient (i) la marque, (ii) le modèle, (iii) le prix?

2. Ces achats comportaient-ils la reprise des véhicules remplacés et, dans l'affirmative, quels étaient, dans chaque cas, (i) la marque, (ii) le modèle, (iii) l'année, (iv) la valeur de rachat du véhicule?

L'hon. Paul Wyatt Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Voir le tableau ci-joint. (p. 2103)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a maintenant répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si les questions n^os^ 10 et 18 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre que les questions n^os^ 10 et 18 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

	VÉHICULE UTILISÉ ACTUELLEMENT			VÉHICULE UTILISÉ ANTÉRIEUREMENT			ÉTAT DE DISPOSITION		
MINISTRES	MARQUE/MODÈLE	PRIX D'ACHAT	NVFN	MARQUE/MODÈLE	PRIX D'ACHAT	NVFN	ÉTAT DU VÉHICULE	DATE DE VENTE	PROFITS
Blais, P.	1989 Chevrolet Caprice	22 400,00 $	225106	1987 Ford LTD Crown Vic	20 791,00 $	219045	Vendu par la DBC	89-05-01	9 015,08 $
Bouchard, B.	1990 Olds 98 Regency	25 000,00 $	225086	1987 Olds Delta 88	24 950,00 $	219052	Vendu par la DBC	90-05-28	8 900,99 $
Cadieux, P.	1990 Olds 98 Regency	24 992,00 $	225114	1988 Chevrolet Caprice	21 261,42 $	225025	Actuellement utilisé	N/A	N/A
Clark, C.J.	1990 Olds 98 Regency	25 000,00 $	225087	1987 Olds 98 Regency	24 654,00 $	188934	Vendu par la DBC	91-01-26	8 100,00 $
Campbell, K.	1989 Ford LTD Crown Vic	22 245,30 $	225112	Pas de véhicule antérieur	N/A	N/A		N/A	N/A
Charest, J.	1989 Chevrolet Caprice	22 326,00 $	225063	1987 Buick Century	24 900,00 $	219054	Vendu par la DBC	89-05-26	14 500,00 $
Collins, M.	1989 Chevrolet Caprice	24 340,00 $	225117	1987 Crown Victoria	20 208,00 $	225008	Actuellement utilisé	N/A	N/A
Corbeil, J 10/2/89	1989 Ford LTD Crown Vic	24 421,00 $	225042	1988 Pontiac 6000	N/A	307357	Véhicule loué, retourné	90-01-02	N/A
Corbeil, J 18/7/90	1991 Ford LTD Crown Vic	24 512,00 $	225125	1989 Ford LTD Crown Vic	24 421,00 $	225042	Vendu par la DBC	90-07-31	14 500,00 $
Crosbie, J.	1989 Chevrolet Caprice	21 767,74 $	225054	1988 Olds Delta 88	19 940,00 $	188998	Actuellement utilisé	N/A	N/A
Danis, M.	1991 Chevrolet Caprice	24 800,00 $	225142	Pas de véhicule antérieur	N/A	N/A		N/A	N/A
DeCotret, R.	1991 Ford LTD Crown Vic	24 527,00 $	225144	1988 Mercury Gr. Marquis	24 999,00 $	225023	Actuellement utilisé	N/A	N/A
Dick, P.	1991 Chevrolet Caprice	22 495,00 $	225131	1988 Chevrolet Caprice	21 470,00 $	225019	Vente avec reprise	90-08-16	8 000,00 $
Hockin, T.	1990 Olds 98 Regency	24 992,00 $	225089	1988 Mercury Gr. Marquis	24 886,00 $	219184	Vendu par la DBC	90-04-27	*
Landry, M.	1990 Olds 98 Regency	24 992,00 $	225123	1988 Buick Electra	24 986,00 $	325026	Actuellement utilisé	N/A	N/A
Lewis, D.	1990 Ford LTD Crown Vic	24 835,00 $	225122	1988 Ford Crown Victoria	18 000,00 $	219047	Vendu par la DBC	90-02-21	13 101,00 $
Loiselle, G.	1991 Chevrolet Caprice	24 903,32 $	225116	1987 Olds Regency Brgh	17 838,00 $	188916	Vendu par la DBC	90-04-26	13 587,00 $
Mackay, E.	1989 Ford LTD Crown Vic	24 250,00 $	225051	1988 Chrysler New Yorker	22 660,00 $	225029	Confié à M. W. Winegard	89-03-02	11,050,00 $
Masse, M. 19/4/89	1989 Mercury Gr. Marquis	24 200,00 $	225062	1987 Buick Century	26 700,00 $	219004	Actuellement utilisé	N/A	N/A
Masse, M. 6/12/90	1991 Mercury Gr. Marquis	27 408,00 $	225146	1989 Mercury Gr. Marquis	24 200,00 $	225062	Brulé	N/A	N/A
Mayer, C.	1989 Chevrolet Caprice	21 264,00 $	225059	1984 Buick Century	16 090,00 $	188411	Vendu par la DBC	89-06-26	6 900,00 $
McDermid, J.	1991 Mercury Gr. Marquis	23 565,00 $	225143	1987 Chevrolet Caprice	17 411,00 $	219006	Vendu par la DBC	90-02-27	*
McDougall, B.	1989 Chevrolet Caprice	20 320,00 $	225035	1985 Chevrolet Celebrity	16 081,00 $	188523	Actuellement utilisé	N/A	N/A
McKnight, B.	1989 Ford LTD Crown Vic	22 400,00 $	225052	1984 Buick Century	21 600,00 $	188476	Vendu par la DBC	89-05-29	*
Merrithew, G.	1990 Mercury Gr. Marquis	25 000,00 $	225133	1987 Mercury Gr. Marquis	20 753,00 $	219002	Vendu par la DBC	89-03-03	8 150,00 $
Murray, L. (Sénateur)	1989 Buick Park Avenue	24 882,52 $	225048	1986 Buick LeSabre	18 945,00 $	188882	Vendu par la DBC	89-04-19	7 100,00 $
Oberle, F.	1989 Mercury Gr. Marquis	24 987,00 $	225041	1987 Mercury Gr. Marquis	20 753,00 $	219002	Confié à M. G. Merrithew	89-02-03	N/A
Siddon, T.	1990 Chrysler 5th Ave.	25 000,00 $	225107	1986 Pontiac Parisienne	18 435,00 $	188809	Actuellement utilisé	N/A	N/A
Vézina, M.	1989 Olds Delta 88	25 000,00 $	225043	1986 Olds Delta 88	24 950,00 $	188878	Vendu par la DBC	89-03-29	9 000,00 $
Weiner, G.	1990 Olds 98 Regency	25 000,00 $	225111	1988 Chrysler New Yorker	24 871,00 $	225011	Actuellement utilisé	N/A	N/A
Wilson, M.	1989 Chevrolet Caprice	20 000,00 $	225034	1985 Chevrolet Caprice	16 206,00 $	188797	Vendu par la DBC	89-01-04	5 700,00 $
Winegard, W.	1989 Chevrolet Caprice	20 746,00 $	225103	1988 Chrysler New Yorker	22 660,00 $	225029	Vendu par la DBC	90-04-27	11 050,00 $

jusqu'au 12 mars 1991

* Impossible d'obtenir le prix de revente de la DBC

Initiatives ministérielles

[*Texte*]

LE SALVADOR

*Question nº 10—**M. Robinson:***

La délégation canadienne composée de l'Ambassadeur du Canada, d'un agent de liaison de la GRC et d'un autre agent de notre ambassade à San José, et accréditée au Salvador et qui a séjourné dans ce pays du 4 au 6 janvier 1990 pour revoir l'enquête sur l'assassinat des pères jésuites, de leur cuisinière et de sa fille a-t-elle fait un ou plusieurs rapport écrit au gouvernement du Canada et, dans l'affirmative, quelle en est la teneur?

(Le document est déposé.)

LES RÉSIDENCES OFFICIELLES

*Question nº 18—**M. Milliken:***

En ce qui concerne les dépenses engagées pour les plans d'ensemble des résidences du Gouverneur général et du premier ministre, *a*) quelles études ont été commandées, *b*) combien a coûté chacune d'elles pour chacune des deux résidences?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que tous les autres avis de motions portant production de documents soient reportés.

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis des messages à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté les projets de loi suivants, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre: le projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi de constitution en corporation de l'Église Adventiste du Septième Jour au Canada; le projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi de constitution en corporation de l'Université de Emmanuel College.

Je désire informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 52 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

LOI SUR LES COTISATIONS PARTICULIÈRES IMPOSÉES AUX SOCIÉTÉS D'ASSURANCE ET AUX SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUEL

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose: Qu'une motion des voies et moyens relative aux cotisations particulières imposées aux sociétés d'assurance et aux sociétés de secours mutuel, déposée sur le Bureau le mardi 18 juin 1991, soit agréée.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(*Vote nº 26*)

POUR

Députés

Andre	Attewell
Bernier	Blais
Bosley	Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)	Chadwick
Cole	Cooper
Della Noce	Dobbie
Fontaine	Gustafson
Hawkes	Horning
Jourdenais	Kempling
Loiselle	MacDougall (Timiskaming)
Masse	Mazankowski
Plourde	Siddon
Stevenson	Vézina
White—27	

CONTRE

Députés

Gérin	Kindy
Lapierre	Leblanc (Longueuil)
Rocheleau—5	

DÉPUTÉ «PAIRÉS»

Corbett	Hughes
MacAulay	Nault
Tremblay (Rosemont)	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que l'autorité des whips est évidente. Ils ont l'autorité de rentrer immédiatement à la Chambre. Mais je souhaiterais qu'à l'avenir, je ne veux pas dire qu'il a manqué de décorum, parce que je voudrais être poli, mais j'ai même vu le vice-premier ministre courir parce que la cloche n'a sonné que quelques instants.

Je comprends que les whips ont l'autorité d'entrer immédiatement dans la Chambre, mais je suis un trop vieux parlementaire pour ne pas protester au moins quant à cette rapidité avec laquelle on veut procéder à la fin des sessions. Je n'y vois aucune objection, mais je souhaiterais, s'il y a d'autres votes ce soir, que l'on prenne au moins le temps de laisser les députés entrer dans cette Chambre pour s'acquitter de leur devoir parce que ce ne peut pas être une Chambre qui fonctionne avec harmonie si on continue ces choses. Et cela s'applique autant à ceux qui ont demandé le vote, lesquels en ont le droit, qu'à ceux qui y ont procédé rapidement, eux aussi ayant ce droit, mais je souhaiterais qu'en tant que député, je puisse exercer mon droit de parlementaire.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence écoute toujours avec beaucoup d'intérêt le doyen de cette Chambre. Toutefois, je dois lui rappeler que ce qui vient de se passer a été fait conformément aux règles et à la tradition de cette Chambre.

* * *

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) demande la permission de déposer le projet de loi C-28, Loi concernant les sociétés d'assurances et les sociétés de secours mutuel.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand ce projet de loi sera-t-il lu une deuxième fois? À la prochaine séance de la séance de la Chambre.

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président car, à ma connaissance, on n'est pas retournés au dépôt de projets de loi provenant du gouvernement. J'aimerais comprendre pourquoi on peut faire cela à n'importe quel moment. Est-ce que vous pourriez m'éclairer à ce sujet?

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Shefford devrait savoir que la Présidence est liée par un certain nombre d'ordres qui ont été adoptés hier soir, à l'unanimité. Cela s'est fait devant toute la population canadienne, la télévision était là et la Présidence est liée par ces ordres qui ont été votés à l'unanimité.

* * *

LA LOI SUR LE RECOUVREMENT DES CRÉANCES SALARIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)) propose: Que le projet de loi C-22, Loi édictant la Loi sur le recouvrement des créances salariales et modifiant la Loi sur la faillite et d'autres lois en conséquence, fasse l'objet d'une étude préliminaire du Comité permanent des consommateurs et des sociétés.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre du mardi 18 juin 1991, la Présidence donnera maintenant la parole à un député de chacun des trois partis reconnus pour une période de dix minutes chacun. Après quoi, le Comité permanent des consommateurs et des sociétés sera autorisé à faire une étude préalable du projet de loi C-22 du gouvernement, Loi édictant la Loi sur le recouvrement des créances salariales et modifiant la Loi sur la faillite et d'autres lois en conséquence.

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead sur un recours au Règlement.

M. Gérin: Monsieur le Président, je comprends que cet ordre qui a été passé en pleine nuit et en cachette est injuste et ne devrait pas être accepté pendant. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. J'en appelle à la collaboration du député de Mégantic—Compton—Stanstead. Le point qu'il a soulevé l'a été à plusieurs reprises aujourd'hui et il a déjà été réglé. Encore une fois, j'en appelle à la bonne volonté des gens de cette Chambre en n'oubliant jamais que des gens nous regardent à la télévision et que l'ordre qui a été adopté lie la Présidence et qu'il a été fait à l'unanimité et suivant le Règlement de cette Chambre. Je reconnais l'honorable ministre des Consommateurs et des Sociétés.

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole à la Chambre cet après-midi afin d'appuyer le projet de loi C-22, que j'ai eu le privilège de déposer la semaine dernière. Tous les députés ont une responsabilité claire et pressante: Il faut mettre à jour toutes les lois afin qu'elles favorisent la croissance économique et la prospérité du Canada, tout en assurant un traitement qui soit équitable aux entreprises et aux consommateurs.

[*Traduction*]

Les amendements dont la Chambre est saisie sont le fruit de consultations, d'analyses et de réflexions poussées avec ceux qui sont les premiers intéressés par la réforme: les gouvernements, le monde des affaires, les syndicats, les consommateurs, les institutions financières et la communauté insolvable.

[*Français*]

Monsieur le Président, tous les députés de cette Chambre s'entendent sur le fait que la législation sur la faillite doit favoriser la réhabilitation plutôt que la liquidation, et qu'elle doit mieux protéger les consommateurs. C'est cette vision commune qui me permet d'assurer aux députés de l'opposition, comme je l'ai assuré aux critiques que j'ai rencontrés, que je reste ouvert aux suggestions raisonnables de changements à la législation proposée.

Permettez-moi de vous brosser rapidement, monsieur le Président, les grandes lignes de la réforme. La nouvelle loi fournira aux entreprises qui ont une chance raisonnable de survivre les moyens nécessaires pour y arriver.

[*Traduction*]

Nous proposons de modifier les règles en vigueur de manière pour permettre à une entreprise en difficulté de pouvoir déposer un avis de situation de 30 jours, qui comporte la protection du séquestre officiel contre tous ses créanciers, qu'ils soient privilégiés ou non.

[*Français*]

Un autre objectif de la réforme est l'établissement d'un nouvel équilibre des droits qui touchera les éléments suivants: les droits des fournisseurs impayés; la priorité de la Couronne; et les faillites personnelles.

Tous les députés seront certainement heureux d'apprendre que les nouvelles dispositions proposées sur les droits des fournisseurs impayés visent d'abord et avant tout le bien-être des petites entreprises. Trop souvent la perte d'un envoi de marchandises à cause de la faillite de l'entreprise qui recevait ces dites marchandises, dans le cas d'un seul client, pouvait faire d'une entreprise prospère une entreprise en difficultés financières en l'espace d'une seule transaction.

Ainsi, dorénavant dans les 30 jours suivant la livraison de ces produits à une entreprise, qui par la suite sera mise sous séquestre ou en faillite, les fournisseurs auront le droit de récupérer leurs produits.

Nous avons également pris des mesures pour réduire les priorités de la Couronne, une des injustices les plus flagrantes de l'actuelle loi sur la faillite.

[*Traduction*]

Nous n'avons pas oublié le consommateur dans la réforme. Les dispositions actuelles ne permettent pas aux particuliers de négocier efficacement avec leurs créanciers au sujet des montants en souffrance. Ce n'est pas juste, ni pour les débiteurs ni pour les créanciers. C'est pourquoi nous permettrons que la période de remboursement soit prolongée et nous permettrons aux débiteurs de négocier avec leurs créanciers.

Dans le même ordre d'idées, grâce à nos réformes qui simplifient les lignes directrices sur l'accès à l'administration sommaire, il sera plus facile pour une personne de retomber sur ses pieds après une faillite.

[*Français*]

Monsieur le Président, tout le monde s'entend depuis longtemps pour dire que l'une des plus grandes lacunes de la Loi sur la faillite actuelle est qu'elle ne protège pas les salariés dont l'employeur fait faillite. Non seulement les salariés perdent leur emploi à cause d'une faillite, mais encore ils se voient trop souvent totalement privés des arrérages de salaires qui leur sont dus par leur employeur. C'est pourquoi nous proposons un nouveau programme de paiements des créances salariales, lequel garantira un niveau de protection pour le recouvrement de leurs salaires et de leurs paies de vacances impayés lorsque leur employeur déclare faillite ou est mis sous séquestre.

[*Traduction*]

—ce recouvrement qui sera financé par les cotisations de l'employeur, à raison d'environ 10c. par employé par semaine. Le programme permettra aux employés d'une entreprise qui a déclaré faillite ou qui a déposé son bilan de toucher jusqu'à 2 000 $ en traitements et en paye de vacances, et jusqu'à 1 000 $ de plus en frais de voyage dans le cas de commis voyageurs.

• (1830)

Le gouvernement fédéral, le plus gros employeur au pays, contribuera aussi au programme. Nous avons demandé aux gouvernements provinciaux de faire de même.

Pour minimiser la paperasse imposée aux employeurs, on se servira du système d'assurance-chômage pour recueillir les primes.

Enfin, nous avons aussi inclus dans cette loi une disposition prévoyant un examen par le Parlement après trois ans. Nous ne devons plus jamais laisser une loi aussi importante que le Loi sur la faillite se démoder à ce point.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'élaboration de la réforme nous posait un défi de taille: Il nous fallait en effet nous assurer d'atteindre l'équilibre nécessaire pour mieux protéger les intérêts des petites entreprises, des consommateurs et des salariés, et aider les entreprises viables à se remettre sur pied et à protéger des emplois.

Monsieur le Président, la réforme que je propose à cette Chambre, je crois, nous permettra d'atteindre ces objectifs. Je compte sur l'appui de tous les députés de cette Chambre pour faire en sorte que le projet de loi C-22 ait force de loi le plus tôt possible. Et ici, monsieur le Président, j'aimerais rappeler à la Chambre la dernière fois qu'un projet de loi portant le numéro C-22 avait été présenté en 1987 par le leader en Chambre, qui était ministre à ma place à l'époque, projet de loi dans le secteur des médicaments, cela été un succès sur toute la ligne, un grand succès. Et j'ose espérer que ce numéro 22 sera un numéro chanceux. Nous espérons, et nous sommes déjà assurés, monsieur le Président, qu'avec la collaboration de mes collègues de cette Chambre, nous pourrons rapidement l'adopter à cette étape-ci. Nous allons l'envoyer à un comité qui en fera une étude préliminaire de façon à ce que dès septembre et octobre nous puissions l'adopter ici à la Chambre, monsieur le Président, afin qu'on puisse mettre en place les bénéfices de cette législation, au plus tôt cet automne.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour parler de cette motion qui vise à autoriser le Comité permanent des consommateurs et des sociétés à faire une étude préalable du projet de loi C-22 avant que celui-ci ne soit débattu en deuxième lecture à la Chambre.

Après avoir consulté le ministre qui vient de parler, je dois dire que je reconnais que ce projet de loi revêt un certain caractère urgent. La Loi sur la faillite n'a pas subi de modifications importantes depuis 1966; en fait, cette loi date de 1949.

Certaines dispositions doivent être supprimées, et de nouvelles dispositions doivent être ajoutées. Il faut certainement mettre cette loi à jour. Certains des principaux éléments de ce projet de loi me portent à croire que, avec un peu de flexibilité de la part du gouvernement—et je crois que le gouvernement est prêt à faire preuve de flexibilité parce qu'il veut vraiment faire adopter une mesure législative qui soit facile à appliquer et qui ait l'appui de toutes les parties intéressées—pendant l'étude préalable, nous pourrons entendre les groupes intéressés.

J'espère que le comité pourra voyager durant cette période—pas beaucoup, mais autant que ce sera nécessaire pour entendre les parties intéressées à l'extérieur de la région de la capitale nationale—parce que ce n'est pas seulement ici qu'il y a des faillites, mais dans tout le pays. Si on fait de bonnes suggestions, j'espère que, dans un esprit de collaboration et de compromis, le gouvernement sera prêt à les écouter et à accepter de bons amendements qui ne changent pas l'orientation de cette mesure législative.

Pour ce qui est de l'orientation du projet de loi lui-même, il y a deux ou trois points dont je veux parler brièvement.

Le programme de protection des salariés est attendu depuis longtemps. La Chambre a d'ailleurs déjà été saisie de motions d'initiative parlementaire qui portaient sur le sujet. En 1949, il y avait une disposition qui prévoyait un maximum de 500 $ pour le recouvrement des créances salariales. Le projet de loi C-22 aura pour effet de créer un fonds qui permettra à un salarié de recevoir jusqu'à 2 000 $ et à un vendeur de recevoir jusqu'à 1 000 $. Le gouvernement estime que ce programme pourrait coûter annuellement environ 60 millions de dollars. Le projet de loi propose qu'il soit financé uniquement par les employeurs.

Nous avons des réserves à ce sujet pour deux ou trois raisons dont nous reparlerons au cours du débat et dont parleront sûrement les parties intéressées qui seront invitées à témoigner lors de l'étude préliminaire.

L'un des aspects que nous voulons étudier et dont nous voulons discuter avec des particuliers, c'est la question de savoir si le fonds de protection du salarié devrait ou non être scindé en deux. Une caisse pourrait accorder une superpriorité aux salaires, tandis qu'une autre caisse, financée entièrement par le Trésor, ou en partie par lui et en partie grâce à une taxe perçue auprès des employeurs, servirait essentiellement de caisse d'urgence, mais respecterait néanmoins la superpriorité.

Voilà le genre de questions que nous examinerons avec les témoins, afin de déterminer si la proposition est la meilleure, en l'occurrence.

Il y a aussi deux ou trois dispositions qui arrivent à point nommé et qui étaient attendues depuis longtemps. Elles concernent le sursis de 30 jours accordé aux entreprises financières en difficulté. À mon avis, il est absolument essentiel d'inclure dans une loi canadienne moderne sur la faillite le genre de protection qui existe déjà depuis un certain nombre d'années aux États-Unis.

Parce que nous avons tous dans nos cironscriptions des électeurs qui sont dans les affaires, nous savons que, trop souvent hélas, des créanciers privilégiés se présentent inopinément, saisissent les biens, annulent les marges de crédit et retiennent les services d'un syndic, et que trop souvent aussi, des entreprises prospères aux prises, pour une raison ou une autre, avec des difficultés temporaires, ne peuvent plus poursuivre leurs activités et font ensuite faillite. Comme l'a dit le ministre, le but de toute modification à la Loi sur la faillitte, c'est de doter le système d'un certain équilibre dans le système, un équilibre entre tous les intervenants qui sont en affaires, sans exception.

Nous devons nous assurer que la disposition concernant ce sursis de 30 jours suffit à protéger les intérêts du débiteur, du consommateur et des créanciers privilégiés. Nous discuterons de ces questions.

Une autre des dispositions très importantes concerne les fournisseurs. Il arrive trop souvent que des fournisseurs fassent en quelque sorte un prêt parce qu'ils livrent du matériel à d'autres entreprises et qu'ils ne se font payer qu'au bout de 30 ou 60 jours. Un jour ou deux après que le matériel, parfois en grandes quantités, a passé entre les mains d'une autre entreprise, il peut arriver que cette dernière déclare faillite, et la plupart du temps le fournisseur n'a pas de créance privilégiée. Le fournisseur perd malheureusement alors un fort montant d'argent et cela peut mettre en branle un effet domino qui provoque sa faillite. Nous avons beaucoup été témoins de pareilles choses au cours de la récession actuelle.

Le projet de loi comporte également des dispositions à cet égard. Une étude préalable du projet de loi permettra à d'autres intéressés de venir se faire entendre, et nous pourrions en voir émerger de bonnes propositions d'amendements.

La seule grande inquiétude que j'éprouve à l'heure actuelle, c'est que nous traversons une période où les faillites surviennent en nombre sans précédent. Comme nous le savons très bien, les faillites ont atteint un nombre presque sans précédent au cours du premier trimestre de cette année. Le nombre total des faillites survenues depuis sept ans, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, atteint le chiffre stupéfiant de 273 789. Dans chacun de ces cas, quand il s'agit de faillites de particuliers, ceux qui ont eu à déclarer faillite sous le régime de cette loi vieillotte ont subi de grandes pertes.

Quand il s'agit de faillites d'entreprises, des centaines de milliers de personnes ont connu au cours des sept dernières années de grandes difficultés concernant les salaires ou les sommes qu'elles y avaient investies. J'espère certainement que ces personnes pourront se faire entendre à l'occasion de cette étude préalable et qu'elles pourront apporter une contribution à la version finale du projet de loi dont nous serons saisis à la Chambre à l'étape de la deuxième lecture et quand il sera finalement renvoyé au comité après la deuxième lecture.

L'un de mes grands sujets d'inquiétude, je dois le dire à ce moment-ci, tient au montant des créances salariales dont le plafond est fixé à 2 000 $. Si l'on évalue la protection de 500 $ accordée dans la loi de 1949 en tenant compte de l'IPC, on constate que ce montant devrait plutôt s'établir à 3 100 $ ou 3 200 $.

Encore une fois, le Rapport Coulter de 1980 recommandait de fixer cette protection à 2 000 $. Et encore une fois, si l'on tient compte de l'IPC, il semble que cette protection devrait s'établir autour de 3 200 $. Ce sont donc là certaines des considérations que nous ferons valoir lors de l'étude préalable, et je suis convaincu que nous en entendrons parler.

• (1840)

Encore une fois, la principale réserve que nous avons à faire, c'est que certaines dispositions de ce projet de loi ne seront pas appliquées. Si la loi est adoptée aujourd'hui, on aura encore des problèmes avec le fonds de protection du salarié.

Comme cette disposition ne peut entrer en vigueur qu'en janvier 1992, il s'ensuit que même si on s'entend dès maintenant à la Chambre, il y aura quand même des centaines de milliers de personnes qui ne jouiront pas de la protection du fonds si la récession se maintient et que le nombre record de faillites continue d'augmenter.

En effet, les études montrent que dans le cas de faillites commerciales, 30 p. 100 des créances salariales demeurent impayées. Plus vite on offrira ce genre de protection, mieux ce sera pour des milliers de travailleurs de tous les coins du pays.

En terminant, j'espère que d'ici à ce que le comité étudie le projet de loi cet automne, on verra des signes de rétablissement dans l'économie, des signes de changement dans les mesures économiques du gouvernement, lesquelles sont d'ailleurs à l'origine de la récession.

Je ne souhaite pas que nous soyons ici en décembre à la Chambre, après l'adoption du projet de loi, sachant fort bien que parce que le projet de loi n'a pas été adopté plus tôt et que le fonds de protection du salarié n'a pas été mis en oeuvre plus tôt, 25 000, 30 000, voire 40 000 autres entreprises et particuliers ont été acculés à la faillite et que 10 000 ou 20 000 autres travailleurs ont vu leurs investissements s'envoler en fumée.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Shefford sur un recours au Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je propose: Que le député de Mégantic—Compton—Stanstead soit maintenant entendu.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je rappelle une fois de plus que la Présidence est liée par un ordre de la Chambre adopté hier soir à l'unanimité des députés présents en cette Chambre. Je reconnais l'honorable député de Nickel Belt.

Une voix: Recours au Règlement.

Une voix: Recours au Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Je réfère les honorables députés qui invoquent le Règlement, aux *Procès-verbaux* de la Chambre, où est consigné, noir sur blanc, l'ordre qui lie la Présidence. Il y est indiqué que:

> Un député de chacun des trois partis reconnus a droit à dix minutes.

Alors, je suis l'ordre qui est assigné à la Présidence, et je reconnais le député de Nickel Belt.

M. Gérin: Sur le même recours au Règlement. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que la Chambre donne son consentement unanime?

Des voix: Non.

[*Traduction*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, c'est un projet de loi dont nous attendons la présentation à la Chambre des communes depuis 42 ans.

Les gouvernements libéraux successifs ont toujours refusé de mettre la Loi sur les faillites de 1949 à jour. Les libéraux étaient au pouvoir lors de la récession de 1982, l'une des pires qu'ait connu le Canada, avec des milliers de faillites.

Des milliers de travailleurs ont perdu leur emploi en raison des faillites et n'ont reçu aucune indemnité. Nous sommes entrés dans la récession actuelle, créée par le gouvernement, et nous commençons maintenant à nous en sortir. Aujourd'hui, ils ont eu le culot de dire le mot débutant par un «r».

Ce mot, c'est «reprise». La récession est derrière nous. Voyez le ministre des Consommateurs et des Sociétés. Le pompier vient maintenant d'arriver pour éteindre l'incendie. C'est une tour infernale. Il arrive avec un escabeau et un boyau de jardin.

Tout ce que je peux dire de positif au sujet du ministre—et je dois le dire—c'est qu'il est courageux. Après tout, il est chargé du portefeuille des Consommateurs et des Sociétés depuis plus longtemps qu'aucun autre ministre conservateur l'a été. Sept mois, c'est une éternité. Mais enfin, il a accouché, mais de quoi a-t-il accouché?

Une voix: D'un bébé.

M. Rodriguez: Non. D'une souris.

Le travail a été long et pénible, monsieur le Président, et nous avons retenu notre souffle pour cet accouchement. Nous espérions voir une loi sur la faillite très moderne.

Une voix: Il y a une souris dans la salle.

M. Rodriguez: Mais qu'importe. Au moins nous avons un projet de loi. Il sera soumis à un examen préalable et pendant cet examen, nous nous arrêterons à certains aspects. Je me réjouis de l'ouverture d'esprit du ministre. Il a dit qu'il était prêt à accepter des amendements. Voyons certaines des questions qui nous préoccupent.

Tout d'abord, et ce qui est le plus important, nous tenons à l'indemnisation des travailleurs qui perdent leur salaire. Sachez qu'en 1949, un travailleur pouvait obtenir 500 $. En 1949, vous pouviez acheter une automobile avec 500 $.

Une voix: Et elle roulait en plus.

M. Rodriguez: Mon ami, qui est un expert en garanties secrètes pour les automobiles, me dit qu'elle roulait. Ainsi, vous pouviez acheter une automobile pour 500 $. Pourquoi 500 $? Parce que c'était le montant des arrhes exigées pour l'achat d'une maison en 1949.

Le ministre déclare qu'il travaille à la mise à jour de la loi. On serait donc en droit de s'attendre à une véritable mise à jour. Ainsi, que pense-t-il qu'un travailleur devrait toucher au maximum en salaire perdu lors d'une faillite?

Une voix: Dis-nous le, John.

M. Rodriguez: En salaire et congés annuels perdus? Jusqu'à 10 000 dollars? Non, non, non. Jusqu'à 8 000 dollars? Non, non, non. Deux mille dollars. C'est incroyable, 2 000 dollars.

Une voix: C'est une honte.

M. Rodriguez: J'ai fait un peu d'arythmétique et j'ai calculé ce qu'aurait valu cette somme de 2 000 $ en 1949. Savez-vous ce que cela a donné? La mirobolante somme de 50 $. Cinquante dollars en dollars de 1949.

Nous sommes vraiment en présence d'un ministre généreux et il ne s'agit même pas de son propre argent. Il a de plus vraiment l'intention de faire payer les grandes entreprises: 10c. par semaine et par employé. Savez-vous combien d'argent il prévoit amasser dans ce fonds? Soixante-deux millions de dollars.

Une voix: Comment les banques s'en tirent-elles, John?

M. Rodriguez: Elles s'en tirent assez bien. Une petite entreprise familiale comptant dix employés devra ainsi payer 10c. par personne et par semaine. Une grosse banque comptant 30 000 employés devra payer la même chose. Cette taxe est donc régressive.

Dans le cas des quincailleries Pascal qui ont fait faillite dernièrement, 5 p. 100 du fonds aurait dû être versé d'un seul coup. Et il y a des milliers de Pascal qui ont fait faillite récemment. Nous ne pouvons donc pas accepter cela. Nous ne pouvons accepter que le ministre décide qu'il n'est pas un fonceur. Parce que le ministre a décidé qu'il ne serait pas un fonceur, mais plutôt un mouton. Oui, un mouton.

Mais laissez-moi m'expliquer avant qu'il ne croit que je fais ici preuve de malhonnêteté. Le ministre avait un choix à faire au sujet de cette Loi sur la faillite. Il aurait pu s'attaquer aux grandes institutions financières du pays et faire des travailleurs des créanciers privilégiés en vertu de la loi. Il aurait pu leur donner la priorité. Or, qu'a-t-il choisi de faire? Il a préféré ne pas s'en prendre aux grandes institutions financières, à la suite des pressions qu'elles ont exercées sur lui.

Comment a-t-il réagi? Il a réservé aux travailleurs dans un petit fonds de 62 millions de dollars. Il n'a pas lutté pour leur assurer une meilleure position. Nous ne sommes pas d'accord avec cela. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez agi ainsi.

Le fonds pour tout le Canada ne s'élève qu'à 62 millions de dollars. Le gouvernement de l'Ontario à lui seul a débloqué des crédits de 175 millions de dollars pour son programme d'assurance-salaire. Vous pouvez compter sur l'excédent tiré de la TPS. Pourquoi n'avez-vous pas pris 100 millions de dollars de cet excédent pour l'injecter dans ce fonds. Expliquez-nous vos raisons. Pourquoi imposez-vous une autre taxe aux petites entreprises. Tout ce que vous savez faire, c'est lever de nouveaux impôts. Tous les députés conservateurs de l'arrière-ban affirment qu'il faut réduire les impôts. Ils savent que des élections s'en viennent et qu'il vont devoir se pencher sur cette question s'ils veulent être réélus.

• (1850)

En outre, un autre problème se pose. Le ministre affirme que nous allons protéger les fournisseurs. La société A fournit à la société B des matériaux le 1er juin. Le 15 juin, la société B fait faillite. Ainsi, la société A a jusqu'au 30 juin pour reprendre les produits qu'elle a livrés le 1er juin.

Ma question est donc celle-ci: Que se passe-t-il si la société B fait faillite le 29 juin? Elle reçoit les produits le 1er juin et fait faillite le 29 juin. Cela laisse à la société A une journée. Et cela va encore plus loin. Qu'est-ce qui arrive si la faillite a lieu le 30 juin au matin? La société A n'a absolument pas le temps d'aller reprendre ses marchandises. Supposons qu'un représentant arrive sur place et que ses marchandises sont pendues au plafond. A-t-il le droit de les reprendre?

Une voix: Tout à fait.

M. Rodriguez: Pas du tout. Un problème se pose ainsi.

Le projet de loi ne s'applique pas avec effet rétroactif, surtout dans le cas des travailleurs. Nous avons traversé la pire étape de la récession et ce projet de loi ne sera pas adopté avant l'automne. Ainsi, toutes les victimes des mauvaises mesures du gouvernement ont déjà fermé ou ferment leurs portes. Nous déplorons donc l'absence d'effet rétroactif.

Nous ne sommes pas d'accord avec la façon dont on impose les petites entreprises. Qu'on présente les choses comme on le veut, il s'agit d'une autre taxe qu'on leur fait supporter.

Le ministre affirme ensuite qu'il va lier tout ceci au programme d'assurance-chômage. Il faudra examiner cette question plus en profondeur, car la Loi sur l'assurance-chômage précise que tout l'argent reçu d'un employeur doit être considéré comme un revenu. Il faut voir le lien entre ces deux choses.

Nous nous inquiétons enfin et surtout de l'effet d'entraînement. Le ministre affirme qu'à un moment donné, peut-être, les provinces devront contribuer à ce fonds et qu'il en ira probablement de même des municipalités. Or, ces dernières ne peuvent obtenir l'argent que d'un seul groupe de personnes, soit les contribuables, les propriétaires de maisons. Nous ne sommes donc pas d'accord.

Je suis heureux que le ministre ait présenté un projet de loi qui va être étudié plus en profondeur, mais je tiens à lui dire que j'espère que face aux amendements que nous pourrions proposer dans le cadre du débat, il sera aussi ouvert que lorsqu'il souhaitait obtenir notre appui, afin que cette mesure soit étudiée.

J'espère qu'il sera aussi généreux lorsque nous entrerons dans les détails du projet de loi.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): En conséquence, le Comité permanent des consommateurs et des sociétés est autorisé à faire l'étude préalable du projet de loi C-22, Loi édictant la Loi sur le recouvrement des créances salariales et modifiant la Loi sur la faillite et d'autres lois en conséquence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des consommateurs et des sociétés.)

[*Traduction*]

LOI SUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre examine le projet de loi C-9, Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité, dont le comité législatif F a fait rapport sans amendement.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez, si vous examinez les amendements présentés à l'étape du rapport du projet de loi, qu'ils sont tous inscrits en mon nom. Je voudrais retirer toutes les motions, à l'exception de la motion nº 9, que je souhaite voir reportée.

Je vais d'abord faire lecture de la motion qui sera reportée:

> Que l'article 5 du projet de loi C-9 soit amendé en supprimant les lignes 6 à 13 à la page 3 et en les remplaçant par les dispositions suivantes:
>
> «(3) Si les règlements pris en vertu de la loi présente sont modifiés pendant la période de quatre-vingt-quinze jours visée au paragraphe (2) ils sont publiés dans La Gazette du Canada au moins trente jours avant la date envisagée pour leur entrée en vigueur.»

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, la Présidence tient compte de la demande du député de Essex—Windsor.

Conformément à l'ordre du mardi 18 juin, la Présidence donnera maintenant la parole à un député de chacun des trois partis reconnus pour une période ne dépassant pas dix minutes, après quoi elle mettra aux voix immédiatement sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étude à l'étape du rapport et de la troisième lecture dudit projet de loi.

M. Gérin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président!

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Mégantic—Compton—Stanstead sur un recours au Règlement.

M. Gérin: Monsieur le Président, l'ordre de la Chambre d'hier soir, en pleine nuit, doit être pris dans sa totalité. Maintenant que vous avez accepté la motion du député de Essex—Windsor, vous devez maintenant permettre à tous les députés, y compris les députés indépendants, de prendre la parole.

Monsieur le Président, il est anti-démocratique que les whips de trois partis excluent tous les députés indépendants, y compris ceux du Bloc québécois.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'invite le député de Mégantic—Compton—Stanstead à faire attention et à utiliser des mots parlementaires suivant la tradition.

Cela dit, la motion nº 9 à laquelle fait allusion le député de Essex—Windsor fait partie du rapport du Comité. Il n'est pas nécessaire ici d'avoir l'assentiment de qui que ce soit.

M. Rocheleau: Sur un recours au Règlement, monsieur le Président. Que je sache, ce rapport appartient à cette Chambre et c'est cette dernière qui doit en disposer et non les ententes mutuelles entre les trois partis la nuit dernière à la cachette de tous les Canadiens et Canadiennes.

Je demande que cette Chambre se fasse entendre là-dessus.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion proposée par le député de Essex—Windsor est présentée conformément aux règles, mais la discussion autour de cette motion doit se faire selon l'ordre qui lie la Présidence et qui est inscrit au procès-verbal.

Par conséquent, je reconnais là-dessus, comme le prévoit l'ordre, un membre de chacun des partis reconnus.

M. Lapierre: Sur un rappel au Règlement, monsieur le Président. La question qu'on vous pose et sur laquelle on veut que vous statuiez n'a pas trait à ceux qui doivent prendre la parole; cela, on le sait nous-mêmes, on a lu et vu la «gimmick». La question n'est pas là.

On veut savoir si un député peut retirer une motion, comme cela, sans le consentement unanime. Voilà ce que je veux savoir.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je m'excuse, mais nous sommes dans des technicalités et encore une fois, ce que le député de Essex—Windsor vient de faire—j'ai peut-être employé la mauvaise expression—mais il n'a pas présenté une nouvelle motion. Il indique simplement que dans la série de motions qui sont inscrites dans le *Feuilleton*, il ne retient que la motion nº 9.

À cet égard, nous sommes, à l'étape du rapport, habilités à donner la parole à trois orateurs seulement sur la seule motion retenue.

• (1900)

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Shefford sur un recours au Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, ce n'est pas cela la question. Si vous voulez être conforme au Règlement de la Chambre, on peut y lire que l'on doit disposer de toutes les questions nécessaires, la mise aux voix de toutes les questions, pas seulement le député d'Essex—Windsor. La Chambre est saisie de l'ensemble des questions, de l'ensemble des motions, et on veut en disposer, puis on va voter dessus, monsieur le Président. C'est cela la question que je vous pose.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Encore une fois, c'est toujours dans des questions de technicalité, les motions du député d'Essex—Windsor sont en avis. Elles ne sont pas présentées. Ce que le député vient de faire, c'est qu'il dit simplement, il pointe la motion nº 9 et à cet égard, tant sur la motion nº 9 que sur le reste des questions à être réglées sur ce projet de loi, je suis lié par l'ordre de la Chambre de reconnaître un membre de chacun des trois partis reconnus.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): propose:

Motion nº 9

Qu'on modifie le projet de loi C-9, à l'article 5, en retranchant les lignes 6 à 13, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit: «(3) Si les règlements pris en vertu de la présente loi sont modifiés pendant la période de quatre-vingt-quinze jours visée au paragraphe (2), ils sont publiés dans la *Gazette du Canada* au moins trente jours avant la date envisagée pour leur entrée en vigueur.»

M. Gérin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais comme il est 19 heures, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA VENTILATION DE L'UTILISATION DES RESSOURCES

L'ordre du jour appelle les intiatives parlementaires.

Le 16 mai 1991—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait demander à chacun de ses ministères et organismes d'inscrire dans ses états budgétaires une ventilation des ressources dont l'utilisation ou la disposition ont un impact sur l'environnement et des objectifs annuels de réduction, avec une description des économies y afférentes.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Kingston et les Îles sur un recours au Règlement.

M. Milliken: Monsieur le Président, l'honorable député d'Ottawa-Ouest n'est pas disponible à ce moment. Alors, je demande que la motion. . .

[*Traduction*]

. . .conserve sa priorité au Feuilleton, en conséquence de quoi nous ne pouvons pas passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

[*Français*]

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Shefford sur un recours au Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, la députée était ici il y a quelques minutes. Je ne sais pas si elle a pris une urgence, mais moi je me suis préparé sur cette motion. J'ai été avisé de cela ce matin et je suis prêt à procéder pour mon discours.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, en vertu de l'article 42 du Règlement, je pense que si le gouvernement est en faveur de la requête de l'opposition officielle, la présidence peut y accéder et la motion conservera sa priorité. Nous en faisons la demande.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'attire l'attention des honorables membres à l'article 42 du Règlement, au paragraphe (1) où il est dit: «Les questions des députés et les avis de motions qui ne sont pas abordés lorsqu'ils sont appelés, peuvent rester au *Feuilleton* et garder leur rang à la demande du gouvernement».

Alors, comme le gouvernement vient de faire cette demande concernant la motion nº 473, cette motion demeure donc au *Feuilleton*.

M. Lapierre: Monsieur le Président, j'aimerais que vous m'expliquiez la signification de l'expression «qui ne sont pas abordés». Personnellement, je suis prêt à l'aborder, je suis prêt à parler, je suis disponible.

M. Allmand: Mais elle n'est pas ici pour proposer la motion!

M. Lapierre: On peut le faire à sa place, elle était ici il y a trois minutes.

M. Rocheleau: C'est du concubinage!

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Pour aborder l'étude d'une motion, il faut que le proposeur soit ici présent à la Chambre pour proposer sa motion. Le député sait comme moi que ce n'est pas le cas.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-9, Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité, dont le Comité législatif a fait rapport sans amendement, ainsi que de la motion de M. Langdon (p. 2111)

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead invoque le Règlement.

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, je propose, étant donné qu'on a gagné une heure en ne faisant pas les affaires réservées aux députés parce que le député a été se cacher, que la Chambre suspende ses travaux jusqu'à 20 heures, afin de permettre aux députés de vaquer à leurs occupations, lesquelles seraient peut-être plus intéressantes pour les Québécois et les Québécoises que celle-là.

Je propose que la Chambre soit suspendue jusqu'à 20 heures.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Comme vous le savez, la Présidence est liée, une fois de plus, par les ordres qui sont inscrits au *Feuilleton* et qui prévoient la prolongation des heures ce soir jusqu'à 22 h 52. Il n'y a pas d'autres affaires émanant des députés inscrites en avis et, dans ces circonstances, je n'ai pas d'autre choix que de laisser les travaux de la Chambre se poursuivre.

M. Lapierre: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement! Est-ce qu'il serait possible, monsieur le Président, pour un député comme moi de proposer, pour M^me^ Catterall, sa motion étant donné son absence?

Une voix: Non!

M. Lapierre: Vous n'êtes pas président, vous!

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: Non!

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas de consentement unanime.

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, les 20 dernières minutes ont été fort intéressantes. Nous entamons l'étude de la question du recyclage financier des produits de la criminalité dont traite le projet de loi C-9. Cette mesure importante, exige des institutions financières qu'elles tiennent divers documents qui sont essentiels pour pouvoir remonter la filière du recyclage financier des produits de la criminalité.

• (1910)

Les députés du Nouveau Parti démocratique sont certainement en faveur d'une mesure visant à contrôler plus efficacement le recyclage financier des produits de la criminalité. Étant donné que l'application d'une bonne partie du projet de loi dépendra des règlements, nous étions particulièrement heureux d'avoir pu convaincre le gouvernement durant la dernière session, de faire en sorte qu'ils n'entrent en vigueur que 90 jours après sa publication dans La Gazette du Canada, de sorte que le public puisse, durant cette période, faire connaître ses commentaires au gouvernement au sujet de ces règlements.

Nous estimons qu'il s'agit là d'un précédent important qui pourra s'appliquer à d'autres projets de loi lorsque leur application dépendra, comme dans le cas du projet de loi C-9, de leurs règlements.

Nous pensons aussi, et je crois que le gouvernement est maintenant d'accord avec nous sur ce point, que si durant cette période de réflexion et de discussion de 90 jours, ces règlements sont remplacés par de nouveaux, les gens qui étaient prêts à accepter et à respecter les premiers auront 30 jours de plus pour s'adapter à ce changement et pour dire ce qu'ils en pensent.

C'est l'Association du Barreau canadien qui a d'abord proposé au gouvernement puis au comité législatif qui a examiné ce projet de loi cette période de 90 jours. Selon l'Association, cette suggestion illustre un important principe qui veut que des règlements ne soient pas appliqués avant que ceux qu'ils visent aient le temps de les étudier et de dire ce qu'ils en pensent.

Nous aurions évidemment préféré proposer cet amendement à l'étape du comité législatif, mais une erreur de communication à cette étape ne nous a pas permis de le faire, c'est pourquoi nous l'avons proposé à l'étape du rapport. Nous voulions ainsi tenir compte de l'opinion de l'Association du Barreau canadien qui nous a dit aux audiences du comité législatif que ce projet de loi ne devrait pas être adopté avant qu'on y inclue cette période additionnelle de 30 jours, au cas où les règlements seraient modifiés pour tenir compte des critiques exprimées durant la période de réflexion de 90 jours prévue après la publication des règlements initiaux.

Si j'ai bien compris, le gouvernement serait prêt à accepter ce changement et à présenter un sous-amendement remplaçant les 95 jours du projet de loi original par une période de 98 jours. Nous serions favorables à un tel arrangement. Nous croyons que le projet de loi serait alors une bonne mesure.

C'est une mesure législative qui aidera les services de police canadiens à lutter contre le recyclage de l'argent provenant du trafic de stupéfiants et d'autres activités illégales. Nous pensons que c'est une importante mesure que le gouvernement doit prendre. Nous sommes heureux qu'il la prenne dans le cadre des mesures adoptées dans divers pays du monde en vue de mieux contrôler le recyclage de l'argent pour résoudre les graves problèmes que le recyclage de l'argent et le trafic de stupéfiants représentent pour notre société, nos enfants et le monde.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne crois pas que je prendrai dix minutes.

Tout d'abord, je tiens à remercier les membres du comité législatif de leur coopération. L'audience s'est bien passée et nous avons entendu certains témoins très intéressants. Les membres avaient l'impression que nous pourrions procéder rapidement et passer de l'étape du rapport à celle de la troisième lecture au cours de la présente séance.

Je tiens à remercier sincèrement les membres de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique de leur coopération et de leur aide. Voilà un exemple de la façon dont nous pouvons travailler ensemble lorsque nous le voulons vraiment.

Comme l'a dit le député d'Essex—Windsor, il s'agit d'un projet de loi très important qui s'inscrit non seulement dans le cadre de la stratégie de lutte contre la drogue qui existe au Canada mais dans le cadre d'une entente que le Canada a conclue avec les pays du Groupe des sept en vue d'essayer de repérer le recyclage financier des narco-dollars. Il s'inscrit également dans le cadre d'une initiative des Nations Unies qui va, à mon avis, devenir une grande stratégie qu'appliqueront divers gouvernements en vue de contrôler les produits de la vente de stupéfiants.

Le député d'Essex-Windsor a présenté la motion nº 9 et, comme il l'a indiqué, j'ai pour ma part l'intention de l'amender ainsi:

> Que la motion soit modifiée en supprimant le mot «95» et en le remplaçant par le mot «90».

Comme le député d'Essex-Windsor l'a indiqué, cela rendra la motion nº 9, qui amende le projet de loi C-9, conforme au projet de loi.

C'est tout ce que j'avais à dire à ce sujet. C'est un projet de loi intéressant. Les banquiers canadiens, la GRC et d'autres témoins nous ont communiqué des renseignements intéressants. J'estime que c'est grâce à la coopération dont ont fait preuve, dès le début, les députés pour renvoyer ce projet de loi au comité, après un seul discours de chaque parti, puis en comité, pour l'étudier rapidement. Cette merveilleuse coopération témoigne de la volonté des députés d'adopter ce projet de loi aussi rapidement que possible.

• (1920)

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour commenter le projet de loi C-9 et les amendements proposés par mon collègue du Nouveau Parti démocratique.

Le projet de loi dont nous sommes saisis permettrait la répression du recyclage financier au Canada, en exigeant que les institutions financières canadiennes observent les exigences relatives à la tenue de documents.

Selon le projet de règlements publié avec le projet de loi, les opérations de 10 000 $ et plus devront être enregistrées. Les infractions à ce projet de loi sont punies d'amendes s'établissant entre 50 000 et 500 000 $ et d'emprisonnement variant entre six mois et cinq ans.

Comme les ministériels l'ont souligné, mon parti a appuyé le gouvernement dans son intention de réprimer le recyclage des produits de la criminalité. Le projet de loi se fonde sur le projet de loi C-61, qui permet de bloquer et de confisquer des fonds et qui, outre qu'il accorde de nouveaux pouvoirs aux tribunaux et à la police pour saisir les produits de la criminalité, crée une infraction qui est le recyclage financier.

Le recyclage financier transforme des profits illicites grâce à l'utilisation des marchés financiers et les rend licites. . .

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. Le député de Hull—Aylmer invoque le Règlement.

M. Rocheleau: J'aimerais que mes collègues puissent former le quorum en Chambre pour écouter un discours qui est très apprécié de la population canadienne, mais qui ne semble pas l'être de nos collègues députés. Alors, je demande le quorum, s'il vous plaît.

Et les députés ayant été comptés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Je constate qu'il y a quorum, et je reconnais à nouveau le député de Haldimand—Norfolk.

[*Traduction*]

M. Speller: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette attention.

Je disais tout à l'heure que le recyclage financier transforme des profits illicites grâce à l'utilisation des marchés financiers et les rend licites en dissimulant l'identité de leurs véritables propriétaires ainsi que leur nature et leur source.

Ces activités se poursuivent à l'échelle internationale et il y a une concertation tant au Groupe des Sept que dans les diverses organisations internationales visant à demander aux membres d'élaborer des programmes nationaux et à encourager la coopération internationale pour combattre ces activités.

Il est assez évident que si on veut contrôler et réprimer la contrebande de drogues illicites, il faut absolument prévoir des mécanismes efficaces pour surveiller le recyclage des narco-dollars et recueillir des preuves sur cette activité.

Depuis quelque temps, tous s'accordent à dire au pays que nos lois sur les rapports financiers comportent de graves lacunes. Ce sont ces lacunes, combinées à notre proximité des principales routes pour les drogues et à nos frontières ouvertes avec les États-Unis, qui ont valu au Canada la réputation mondiale d'être un lieu facile et sûr pour blanchir les profits d'activités illégales.

Comparaissant devant le comité législatif qui étudie le présent projet de loi, des représentants de la GRC ont confirmé la gravité du problème du blanchissage d'argent au Canada. De fait, chaque année, plus d'un milliard de narco-dollars sont blanchis au Canada.

Ce que cela signifie, c'est que les services de police, après avoir découvert qu'une personne à des activités criminelles, sont gravement gênés dans la collecte des preuves qui pourraient mener à la condamnation de cette personne. C'est pourquoi nous avions si hâte, de ce côté-ci de la Chambre, que le gouvernement présente une mesure législative afin de corriger cette situation.

Après avoir été déçus par la première tentative faite par le gouvernement la session dernière avec le projet de loi C-89, nous sommes maintenant beaucoup plus satisfaits du présent projet de loi. Nous avons constaté avec plaisir que le gouvernement a tenu compte des défauts du projet de loi présenté antérieurement qui lui ont été signalés par les députés de ce côté-ci.

Le projet de règlements qui accompagne le projet de loi représente également une amélioration. Il comporte maintenant des définitions d'argent comptant et de la nature des dossiers qui doivent être tenus. Par ailleurs, notre parti s'inquiète du fait que trop de points sont visés par les règlements et non par la loi comme telle. Ainsi, on pourrait changer complètement l'application de la loi sans passer par la Chambre.

En outre, comme il ne faut qu'un décret pour le mettre en oeuvre, nous voyons qu'on a tenu compte du besoin de souplesse exprimé par le comité dans un secteur qui bouge autant. Nous reconnaissons que beaucoup de gens s'adonnent au recyclage de l'argent. Ils sont très prompts à trouver et à exploiter toute échappatoire que pourrait présenter la loi. Nous devons être tout aussi prompts à les en empêcher.

On s'inquiète toujours de ce que la tenue de documents sur des transactions importantes s'applique aussi aux succursales des banques canadiennes à l'étranger. Nous savons, par exemple, qu'il se fait beaucoup de recyclage d'argent dans les Antilles. Nous espérons que nos efforts ne s'en trouveront pas minés et nous nous réjouissons de ce que davantage de pays participent maintenant à la lutte contre le recyclage de l'argent.

Je terminerai là-dessus mais, pour finir, nous tenons à faire savoir au gouvernement et aux personnes qui s'adonneraient à ces activités illégales au Canada que nous, parlementaires, ne pouvons tolérer cela.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre du mardi, 18 juin 1991, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-9, Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de criminalité.

Le vote porte sur le sous-amendement de M. Kempling.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Je voudrais que le vote soit reporté à 21 h 45.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Que l'on arrête la sonnerie, et conformément à l'article 40(5)a) du Règlement, le vote est reporté à 9 h 45 ce soir.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Shefford invoque le Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, il y a des précédents et à partir du moment où les cloches ont commencé, vous savez fort bien, demandez à votre ancien collègue, le député de Yukon, M. Nielsen. On a vécu cela, les cloches qui ont sonné, monsieur le Président. Les députés étaient convoqués, vous ne pouvez pas arrêter ça, on n'est pas dans un bordel ici, monsieur le Président.

M. Kindy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Calgary-Nord-Est invoque le Règlement.

M. Kindy: Monsieur le Président, une fois que les cloches ont commencé à sonner, je pense bien qu'on ne peut pas les arrêter. Vous pourriez peut-être indiquer de quelle façon vous procédez pour les arrêter.

• (1930)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais l'article du Règlement est très explicite.

Une voix: Lequel?

Le président suppléant (M. DeBlois): C'est l'article 45(5)a), à la page 27 de la dernière édition.

(5)a) Lorsque l'Orateur a mis aux voix une motion qui peut faire l'objet d'un débat, y compris toute motion de l'opposition à mettre aux voix présentée un jour désigné [. . .]sauf dans les cas prévus au paragraphe (3) du présent article, la sonnerie d'appel fonctionne pendant au plus trente minutes.

Et notez bien ceci:

Durant l'appel des députés, cependant, le whip en chef du gouvernement ou le whip en chef de l'Opposition peut demander à l'Orateur que le vote soit différé.

Alors, c'est ce que je viens de constater.

M. Gérin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead invoque le Règlement.

M. Gérin: Monsieur le Président, vous avez bien raison. Le Règlement est clair, sauf que là on nous dit que le vote aura lieu à 21 h 45, si je comprends bien. Est-ce que le whip en chef du gouvernement peut m'assurer que le party du premier ministre au 24 Sussex, pendant que les Canadiens ont faim, va être terminé à. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Il ne s'agissait pas là d'un rappel au Règlement.

* * *

LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, dont le Comité législatif C a fait rapport sans amendement.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre adopté le mardi 18 juin 1991, la présidence va maintenant accorder la parole à un député ministériel, à deux députés de l'opposition officielle et à un député du Nouveau Parti démocratique qui disposeront d'au plus dix minutes chacun, après quoi la présidence procédera à tous les votes nécessaires pour en terminer avec les étapes du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie.

[*Français*]

M. Rocheleau: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Hull—Aylmer invoque le Règlement.

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je tiens à vous demander l'autorisation de parler, parce que le projet de loi C-2 concerne la Capitale nationale. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. Je rappelle à l'honorable député de Hull—Aylmer que la Présidence est liée par un ordre de la Chambre adopté à l'unanimité des députés présents et qu'après avoir reconnu chacun des députés qui est dans la motion, si la Chambre est unanime, il me fera plaisir de reconnaître le député.

M. Gérin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead invoque le Règlement.

M. Gérin: Monsieur le Président, les whips avaient le droit de s'entendre pour leur propre parti, mais n'ont pas le droit de s'entendre pour les députés indépendants.

Le président suppléant (M. DeBlois): Ce n'est pas un rappel au Règlement. Le député sait fort bien qu'il existe un ordre et qu'à cet égard la Présidence est liée par l'ordre de la Chambre.

M. Rocheleau: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Hull—Aylmer invoque le Règlement.

M. Rocheleau: Monsieur le Président, à titre de Président de cette assemblée, vous vous devez de protéger les minorités en cette Chambre. Les indépendants ont le droit de parole et j'ai le droit de protéger. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. Je ferai encore remarquer que cette question a été réglée il y a déjà plusieurs heures, puisque la Présidence est liée par un ordre qui a été adopté devant toute la population par les députés présents en cette Chambre. Je reconnais l'honorable whip du gouvernement.

[*Traduction*]

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): C'est avec plaisir que je dirai quelques mots du projet de loi C-2. Comme ne l'ignorent pas les députés, je représente la circonscription de Calgary-Ouest.

Depuis quelque temps déjà, l'un des plus petits services de l'Office national de l'énergie est situé dans la circonscription de Calgary-Ouest et, en fait, est logé à l'heure actuelle dans le même immeuble que mon bureau de comté.

Ce projet de loi revêt une très grande importance symbolique pour l'ouest du Canada, la province de l'Alberta et, en particulier, Calgary. Nous avons connu des temps très difficiles, il y a quelques années, avec le Programme énergétique national, qui a eu des conséquences très néfastes pour notre collectivité et notre région. C'est là que le symbolisme entre en jeu: le transfert à Calgary de l'Office national de l'énergie a une saveur symbolique.

Ce qui importe peut-être davantage, à longue échéance, c'est que les consommateurs canadiens paieront désormais moins cher leurs approvisionnements énergétiques. L'installation de l'Office dans la ville de Calgary signifie, en fait, que les gens qui pétitionnent l'Office ne seront pas loin, car 90 p. 100 du travail accompli par l'office intéressent des entreprises de Calgary. Cela permettra de réduire énormément leurs frais de déplacement, de repas, de billets d'avion et autres dépenses. Au bout du compte, toutes les dépenses d'affaires finissent par être refilées aux consommateurs.

Même si ce changement sera un peu cher dans sa phase initiale, ses conséquences à long terme réduiront les coûts sur des décennies, pour les futurs consommateurs. C'est une proposition d'affaires valable. Elle a une importance symbolique, surtout cette année, alors que nous nous intéressons tellement aux questions d'unité nationale, maintenant et dans les douze mois qui suivront. Il ne faut pas sous-estimer l'importance symbolique qu'elle prend, du fait qu'elle montre la volonté du pays de rester uni pour le bien de la nation. Je pense que si ce projet présente un aspect négatif, c'est que certaines familles ne pourront pas déménager à Calgary, et nous partageons leur déception. Ce serait magnifique si elles le pouvaient. Elles y seraient heureuses et leurs enfants pourraient s'epanouir dans cette partie du monde, mais certains couples ont deux revenus, deux emplois, et cela cause des difficultés à bien des familles de la région d'Ottawa.

Les dispositions visant à aider les personnes touchées à trouver du travail dans la région au sein du gouvernement du Canada sont aussi un élément important du plan gouvernemental, en vue d'éviter le plus possible de diviser les familles.

En terminant, je veux simplement souhaiter la bienvenue à l'Office national de l'énergie au nom des gens de ma circonscription, de ceux qui vivent dans ma ville, dans ma province, et dans tout l'ouest du Canada. Nous nous engageons à bien le traiter. La promulgation de ce projet de loi améliorera le pays.

[*Français*]

M. Gérin: Monsieur le Président, je demande votre aide parce que je remarque que le ministre qui proposait la motion n'est pas présent dans cette Chambre et qu'il n'y a aucun ministre du gouvernement en cette Chambre et qu'il est hors d'ordre que nous continuions.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je tiens à faire remarquer au député que la présence ou l'absence d'un député dans cette Chambre ne doit pas faire l'objet d'une déclaration d'un membre de cette Chambre.

M. Gérin: C'est le ministre qui n'est pas là!

Le président suppléant (M. DeBlois): Si vous vous souvenez, tout à l'heure, j'ai simplement dit que la tradition voulait que le député qui propose une motion de député soit présent à la Chambre pour présenter sa motion. C'est pour cette raison qu'il a fallu à ce moment-là en faire la constatation.

Toutefois, de façon plus générale, le Règlement prévoit qu'on ne doit pas signaler la présence ou l'absence d'un député en cette Chambre.

M. Gérin: D'accord, monsieur le Président. Mais le ministre n'a pas présenté son projet de loi. Il n'y a aucun ministre ici et le gouvernement n'a pas. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais je pense que les députés contestent la décision de la Présidence, ce qui n'est pas prévu dans notre Règlement.

Je reconnais le député d'Ottawa-Ouest.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je sais qu'il se fait tard, mais il faut absolument que je parle de ce projet de loi. Je viens de faire l'expérience plutôt déplaisante et pénible de siéger au comité législatif chargé d'examiner le projet de loi C-2, et le gouvernement y a encore une fois prouvé qu'il n'hésite pas à user de sa majorité, à la Chambre et au comité, pour arriver à ses fins, même si c'est contraire au processus démocratique.

Le gouvernement a envoyé ce projet de loi au comité le 23 mai dernier.

• (1940)

Mais le comité a attendu à la semaine dernière—cela a fait trois semaines le 18 juin—pour se réunir et décider qui il allait inviter à témoigner. En couvant le projet de loi pendant trois semaines, la majorité gouvernementale a forcé le comité à en bâcler l'examen en moins de 48 heures. En réalité, elle a fait en sorte que le comité ne puisse entendre les témoins qui ne se présentaient pas devant lui dans les 36 heures suivant leur convocation.

Par conséquent, un grand nombre des employés dont le député vient de parler et qui sont visés par la décision du gouvernement de déplacer le siège social de l'Office national de l'énergie, n'ont pu témoigner personnellement ni se faire représenter devant le comité pour faire valoir leurs objections au projet de loi, faire des suggestions que le gouvernement aurait dû, à leur avis, étudier et qu'il aurait peut-être même pu reprendre dans le projet de loi.

Le comité avait amplement le temps d'examiner le projet de loi et il aurait très bien pu en faire rapport assez vite pour que la Chambre puisse l'étudier avant l'ajournement. Mais les membres du comité tenaient mordicus à ne pas siéger vendredi ni jeudi soir, et encore moins lundi prochain, pour entendre ceux dont la vie est chambardée et modifiée presque sans préavis.

Le comité a pu entendre—pardon, il a choisi d'entendre—un seul porte-parole des employés, qui représentait le petit groupe affilié à l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada. La section Energie, Mines et Ressources de l'Alliance de la fonction publique du Canada, le Conseil des Canadiens et bien d'autres organismes qui avaient écrit au ministre pour manifester leur intérêt pour ce projet de loi, et parfois leur opposition, n'ont pas été invités à comparaître devant le comité législatif.

Un grand nombre de mes électeurs se seraient présentés si le comité, ou encore les ministériels siégeant au comité, avaient laissé entendre à temps que les délégués syndicaux dûment élus des employés touchés ne seraient pas invités à témoigner. A cause de cette négligence, les gens n'ont pas eu la chance de faire valoir leur point de vue aux députés et de suggérer des solutions.

On a beaucoup joué sur les mots. Quelle surprise, durant les discussions, de découvrir que le gouvernement n'a pas de politique de décentralisation. En fait, de découvrir qu'il en a une, mais pas vraiment. Nous avons demandé une réponse précise, et l'information que j'ai reçue du Conseil du Trésor est celle-ci: le programme de décentralisation n'existe plus. Par conséquent, la politique de décentralisation ne s'applique pas. D'un autre côté, voici ce que dit le paragraphe suivant: «Le Conseil du Trésor cherche depuis quelque temps à éliminer la politique de décentralisation».

Vous vous demanderez peut-être en quoi cela concerne le projet de loi et les employés en question. Le déménagement de l'Office national de l'énergie touche plus de 300 employés. Si ce déménagement se faisait comme il se doit, c'est-à-dire dans le cadre de la décentralisation ce dont il s'agit en réalité, les employés auraient été avisés avec au moins un an d'avance. On leur accorderait une période prolongée pour garder un toit ici, pour faire la navette entre les deux villes et aider ainsi leur famille à s'adapter à une nouvelle sitution.

Parce que notre gouvernement ne suit pas cette politique, les gens sont forcés, ou de scinder leur famille ou de ne pas suivre l'Office. À cause de cela, l'Office est en train de perdre des gens très compétents. Je trouve cela honteux, mais il est encore plus regrettable que le gouvernement fédéral ne respecte pas sa propre politique selon laquelle on doit donner un an de préavis aux employés.

Nous savons tous que la décision a été très précipitée et qu'elle est par conséquent très coûteuse—j'y viendrai dans quelques instants. Mais l'annonce a été faite dans le budget du 26 février sans que le président de l'Office national de l'énergie en ait été averti ni le ministre à ce qu'on me dit. Et même à la fin avril les employés ne savaient pas quelles seraient les conditions de déménagement notamment les dépenses qui leur seraient remboursées et quel genre de vie les attendait à Calgary; on leur a toutefois laissé moins de trois semaines pour décider s'ils voulaient déraciner leur famille et les installer au milieu du pays. Ce n'est pas là une façon juste et équitable de traiter les gens.

Le ministre, lors de sa comparution devant le comité, a parlé du traitement juste et équitable accordé à tous les employés. Je veux signaler que le ministre a paru véritablement surpris d'appendre que tous les employés n'avaient pas été traités également; que certains cadres ont eu droit à plus de compassion et à plus de respect et qu'ils ont obtenu plus de privilèges que le reste du personnel de l'Office national de l'énergie.

J'ai exhorté le ministre pendant les audiences du comité et je l'exhorte encore à veiller à ce que l'équité et la justice dont il a parlé dans son exposé au comité soient respectés, que les employés soient traités avec humanité et que l'on tienne compte de leur vie personnelle.

Le ministre a malheureusement décidé de profiter de l'occasion pour faire des remarques assez désobligeantes sur les fonctionnaires et je veux m'y reporter parce que j'estime qu'elles sont déplacées. L'attitude des députés d'en face semble être que si les employés décident de ne pas suivre l'Office c'est parce qu'ils n'ont aucune loyauté envers leur employeur on encore parce qu'ils ont une dent contre Calgary. Rien n'est plus faux.

Les gens ont des raisons personnelles qui les empêchent d'aller s'installer ailleurs à la suite d'un transfert de poste. Je trouve tout à fait déplacé que le ministre dise des choses du genre: «Pour être franc, les fonctionnaires m'énervent car ils semblent croire, pour ce qui est du service, que le public canadien a bien de la chance qu'ils travaillent à Ottawa.» Eh bien! ce n'est pas du tout le cas. Les gens ont été embauchés ici. Ils ont établi leur famille ici. Il y a eu de nombreux cas particuliers dont nous avons entendu parler au cours des audiences qui montrent pourquoi les gens préféreront ne pas déménager.

Je voudrais dire cependant que le genre de traitement spécial dont jouit la catégorie de la gestion est très efficace, car 75 p. 100 de cette catégorie va partir, alors que—et je pense que cela devrait vraiment être une source d'inquiétude—seulement un tiers de la catégorie scientifique et technique et moins de 10 p. 100 d'une certaine partie du personnel de soutien vont partir.

Ces chiffres indiquent clairement que ce déménagement aura des répercussions discriminatoires et bien plus marquées sur les femmes employées à l'Office et j'estime que celui-ci doit y remédier.

L'autre problème est le passage au statut spécial de l'employeur. Malheureusement, le président du comité a jugé irrecevable une adjonction au projet de loi qui aurait protéger les employés pendant la période de transition au statut spécial de l'employeur. Encore une fois, j'exhorte le ministre, qui a refusé que cet amendement soit ajouté au projet de loi, à envisager de remplir vraiment l'obligation d'être équitable dont il a parlé aux employés de l'Office.

Le député qui a parlé précédement a dit que cela ferait faire des économies. Eh bien, en fait, cela va coûter 26 millions de dollars et on n'a effectué aucune étude coûts-avantages, aussi il ne dispose d'aucun moyen pour savoir si cette mesure va faire économiser de l'argent ou si elle va en coûter davantage. Cela va assurément revenir plus cher en ce qui concerne les employés. Il va falloir payer de nombreux employés jusqu'à 15 000 $ de plus pour concurrencer le marché de Calgary, et c'est la raison pour laquelle on a demandé le statut spécial de l'employeur.

J'encouragerais le député à s'en tenir aux faits, à ne pas laisser entendre qu'il sait que cela permettra de faire des économies, alors qu'il l'ignore. En fait, le coût s'élève à 26 millions de dollars, dont une partie va certainement être assumée par l'industrie. Mais comme l'a dit le député, ce sera répercuté sur la facture de mazout, de gaz ou de charbon de tous les consommateurs canadiens.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire que je partage les préoccupations de la députée d'Ottawa-Ouest. Deuxièmement, je n'ai rien d'important à ajouter à ce que j'ai déjà dit à la deuxième lecture ni à ce que mon collègue de Nanaimo—Cowichan a dit à cette même occasion. Nous nous préoccupons toujours autant des employés de l'Office. Cependant, tout bien considéré, nous appuyons le projet de loi.

Cela dit, j'aimerais par souci d'équité et d'équilibre céder le reste de mon temps au député de Hull—Aylmer pour qu'il puisse nous parler des répercussions qu'a ce déménagement sur ses électeurs.

• (1950)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je comprends. La Chambre donne-t-elle son consentement unanime pour autoriser le député du Bloc québécois à prendre la parole?

Des voix: Non.

[*Français*]

M. Bellemare: Monsieur le Président, je désire prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, une loi du gouvernement qui a pour but de transférer l'Office national de l'énergie de la région d'Ottawa à la ville de Calgary.

Je trouve absolument abominable, monsieur le Président, que le gouvernement pense, ces jours-ci, à transférer quoi que ce soit à l'extérieur de la Capitale ou d'un bord à l'autre du Canada. Nous avons entendu le président du Conseil du Trésor aujourd'hui annoncer qu'il ne voulait pas entendre parler des augmentations de salaire pour les employés à moins qu'elles ne soient limitées à 3 p. 100. . .

M. Gérin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement car justement, je voudrais que vous fassiez observer le Règlement dans cette Chambre, monsieur le Président. On a beaucoup de difficulté à entendre l'excellent orateur qu'est le député alors que mes collègues d'en face tiennent des concilliabules partout, ils parlent et ici on entend des murmures. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je ferai remarquer à l'honorable député que j'entends des voix des deux côtés de la Chambre pendant que l'orateur parle.

Je reconnais à nouveau l'honorable député de Carleton—Gloucester.

M. Bellemare: Monsieur le Président, j'apprécie les bonnes. . .

M. Rocheleau: Monsieur le Président, si je ne m'abuse, les membres de cette Chambre, ici, doivent être assis à leur siège.

Une voix: Pour voter seulement.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député me rappelle simplement que lorsqu'un orateur prend la parole, il doit être à son siège, mais dans les autres périodes, le Règlement n'édicte rien là-dessus.

Alors, l'honorable député de Carleton—Gloucester a la parole.

M. Bellemare: Encore une fois, monsieur le Président, je vous remercie et je remercie également mes collègues du Bloc québécois qui sont vraiment bien intentionnés à mon égard, car ils veulent m'écouter. De plus, ils croient vraiment que le gouvernement n'est pas correct dans sa présentation de ce projet de loi. J'aimerais que les gens aient l'amabilité de m'écouter au moins pour quelques petites minutes, sans m'interrompre pour une quatrième ou une cinquième fois. J'aimerais essayer.

Monsieur le Président, aujourd'hui, le président du Conseil du Trésor a annoncé que contrairement à ce qu'on avait déjà parlé, à savoir que les fonctionnaires auraient un maximum de 3 p. 100 d'augmentation de salaire cette année, il annoncé que les négociations pour les salaires, d'après lui, étaient terminées et que c'était à 0 p. 100.

Or, les fonctionnaires, cette année, ne devraient pas avoir plus de 0 p. 100 d'augmentation de salaire et qu'en retour, il n'y aurait pas de mises à pied. Monsieur le Président, il a donné comme une des grandes excuses le grand déficit de chaque année; il a donné comme plus grande excuse encore l'immense, la catastrophique dette nationale qui approche les 400 milliards de dollars. Quelques heures plus tard, on voit le gouvernement qui veut, d'une façon précipitée, dépenser des sommes d'argent pour envoyer toute une section du gouvernement à Calgary.

J'ai nettement l'impression, monsieur le Président, que ce n'est pas nécessairement pour l'efficacité ou l'efficience que le gouvernement fait ceci, mais purement pour des buts strictement politiques et non pas des buts qui portent sur l'efficacité ou l'efficience. On sait très bien lorsqu'on discute avec les députés du gouvernement qui ne représentent pas la région de la Capitale et qui parfois, je me pose la question, s'ils ont intérêt dans la Capitale. S'ils ne veulent pas transférer partout au Canada tout ce qu'il y a de bon ici dans la région de la Capitale comme fonctionnaire. Les députés du gouvernement donnent l'impression à tout le monde que tous les fonctionnaires travaillent à Ottawa. Rarement est-ce que j'ai rencontré un député qui sait que dans la région de la Capitale nationale, moins du tiers des fonctionnaires fédéraux habitent ou travaillent dans cette région, moins du tiers. Plus des deux tiers travaillent à travers le Canada. Il y a un rapport par la Fonction publique:

[*Traduction*]

«Données statistiques-clés sur l'effectif de la fonction publique fédérale, 1990».

[*Français*]

Et cette présentation nous donne qu'en 1990, sur un total de 218 328 employés, ils étaient divisés proportionnellement d'après la population de chaque province. Je note la province de l'Alberta. La province de l'Alberta a 6,1 p. 100 la population des fonctionnaires. Je remarque ici que la province de Québec en a 14 p. 100 et l'Ontario 16 p. 100 et ceci s'ajoute au tiers qui sont déjà dans la région de la Capitale, qui se séparent entre le côté de l'Outaouais et du côté d'Ottawa.

Dans les discussions avec la Fonction publique, on nous rappelle aussi qu'on cherche à avoir une proportion qui est équitable envers les femmes, les hommes et même envers les *visible minorities*. Deux cent soixante-treize employés de la Fonction publique seront demandés de quitter la Capitale nationale, monsieur le Président. Je me pose la question: pourquoi faire? Trente p. 100 de ces fonctionnaires sont des francophones qui demeurent du côté du Québec comme du côté de l'Ontario. Ces familles seront maintenant obligées de demeurer à Calgary, une très belle place, excessivement accueillante, je l'ai visitée. Je connais des gens et j'ai des amis qui y travaillent. Cependant, la plupart des gens qui travaillent à Calgary—j'estimerais même quasiment tous dans le moment—sont des gens qui veulent vraiment demeurer à Calgary et qui veulent vraiment vivre à Calgary, qui veulent en faire leur foyer. Mais présentement, on va déchirer des foyers, monsieur le Président.

Plusieurs des fonctionnaires appartiennent à des familles où l'homme et la femme, tous les deux travaillent. Ils travaillent pour pouvoir payer les dettes de la famille, pour pouvoir payer la résidence, l'hypothèque et tous les coûts, les frais que ça entraîne dans une famille. Qu'est-ce que le gouvernement va garantir si un employé doit aller à Calgary et l'autre, l'homme ou la femme doit suivre et ne peut pas avoir d'emploi? Quelle garantie? Il n'y a aucune garantie. Et dans le cas des enfants. Est-ce qu'il y a des écoles de langue française? On me dit que oui. Mais on sait très bien que dans la région de la Capitale ici, il y a des gens qui préfèrent soit le système scolaire du Québec ou le système scolaire de l'Ontario. Seulement que du côté de l'Ontario, vous avez le choix entre les écoles publiques françaises ou les écoles catholiques françaises. Est-ce que ce choix existe là-bas? Est-ce que le choix de médecins par exemple, là où on est habitué à avoir un médecin de famille, pour le cas des familles francophones, est-ce qu'ils vont pouvoir avoir les services médicaux en français? Est-ce qu'ils vont pouvoir avoir les services professionnels disons d'avocats en français? Est-ce qu'ils vont pouvoir avoir un centre communautaire francophone? Est-ce qu'ils vont pouvoir vivre d'une façon française, s'ils le veulent?

Les familles sont donc déchirées, monsieur le Président, et pour les 100 p. 100 qui sont obligés de transférer, 273 familles, vous avez les jeunes entre 16 et 21 ans qui souvent ne veulent pas quitter la région où ils habitent, la maison où ils habitent, et je suis sûr, je suis certain comme ancien éducateur, je sais très bien que plusieurs de ces jeunes gens et jeunes filles vont vouloir rester dans la région de la Capitale. Et ça va déchirer les familles.

• (2000)

Monsieur le Président, je répète encore une fois que c'est illogique de transférer l'Office national de l'énergie en Alberta, même si l'Alberta détient 80 p. 100 des activités gazifères, c'est-à-dire l'huile et le gaz. On oublie facilement les activités reliées à l'électricité à l'extérieur et les autres produits énergétiques dont l'Office national de l'énergie traite.

De plus, monsieur le Président, il va s'ensuivre des coûts de voyagement entre Calgary et Ottawa pour venir au ministère. Les employés de l'Office national de l'énergie seront obligés de venir ici pour rencontrer les directeurs ou les dirigeants et les ministres responsables, tels que le ministre responsable de l'Énergie. Ils vont finir, je vous le jure, par avoir deux bureaux dans peu de temps.

Monsieur le Président, je vous remercie.

[*Traduction*]

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Lorsque vous nous avez présenté le projet de loi dont nous sommes actuellement saisis, vous avez dit que le temps de parole convenu consistait en un discours de dix minutes d'un député du parti ministériel, en deux discours de dix minutes de députés de l'opposition officielle et en un discours de dix minutes de l'opposition néo-démocrate.

L'opposition néo-démocrate ne s'est pas prévalue de ces dix minutes. J'ai parlé tout au plus pendant deux minutes.

Une voix: C'était le meilleur discours de votre vie.

M. Harvey (Edmonton-Est): Je vous remercie. Par conséquent, je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre pour accorder le temps de parole restant au NPD au député de Hull-Aylmer, ce qui lui permettra d'expliquer les préoccupations de ses électeurs sur cette question.

[*Français*]

M. Hawkes: Les membres du gouvernement sont d'accord avec cette proposition.

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'Edmonton-Est du Nouveau parti démocratique de m'avoir prêté quelques-unes des minutes qui lui étaient allouées afin de pouvoir défendre les gens du côté de l'Outaouais québécois à l'intérieur de la région de la Capitale nationale qui travaillent à titre de fonctionnaires pour le gouvernement fédéral.

Monsieur le Président, nous assistons ce soir, en fin de session, à une multitude de projets de loi qui sont passés à toute vapeur sans que les Canadiens et les Canadiennes, et surtout les gens de la Capitale nationale, aient pu en prendre connaissance.

Monsieur le Président, dans le cas du projet de loi C–2, on parle de près de 300 employés de l'Office national de l'énergie qui seront déplacés à Calgary et c'est *take it or leave it*. Tel que le dit le projet de loi, monsieur le Président, ces fonctionnaires, dorénavant, devront résider à Calgary ou dans un lieu suffisamment proche.

Monsieur le Président, nous assistons ici, dans la région de la Capitale nationale, et surtout du côté de l'Outaouais québécois, et ce, depuis déjà plusieurs mois, à un exode important de fonctionnaires en direction de tous les coins du globe.

Monsieur le Président, si c'est cela la décentralisation que le gouvernement veut offrir aux provinces canadiennes, si c'est cela, monsieur le Président, la décentralisation pour satisfaire le gouvernement du Québec, pour satisfaire les Québécois et les Québécoises, on n'en veut pas de cela, monsieur le Président! Dans la région de la Capitale nationale, nous avons, du côté de l'Outaouais québécois, 26 000 fonctionnaires qui travaillent dans la fonction publique. Il y a à peine quelques heures, on leur enlevait la sécurité d'emploi, monsieur le Président. Il y a à peine quelques heures, on accordait au président du Conseil du Trésor la possibilité de l'abolition du principe des années–personnes, on enlevait les droits des gestionnaires, c'est–à–dire qu'on permettait aux gestionnaires de muter les employés.

Monsieur le Président, combien de ces points le gouvernement va–t–il pouvoir exercer à compter de maintenant et ce, au détriment de qui? Au détriment des fonctionnaires de l'État. Pourtant, monsieur le Président, le ministre responsable du Conseil du Trésor, le président du Conseil du Trésor nous indiquait tantôt qu'il allait probablement passer une loi, si les employés de la Fonction publique décidaient, et ils ont décidé majoritairement, de décréter une grève en temps opportun. Le ministre a dit quoi, ce soir? Qu'il allait passer une loi pour prohiber toute grève dans la Fonction publique.

Monsieur le Président, je considère que c'est une dictature éhontée envers les fonctionnaires du gouvernement fédéral. C'est une forme absolument inacceptable de traiter ces employés de la Fonction publique et je me dois de parler pour et au nom des citoyens de l'Outaouais québécois parce que malheureusement ce gouvernement, composé uniquement de conservateurs, et les 67 du Québec n'ont pas dit un mot ce soir pour sauver un *job* au Québec, sauver un *job* en Outaouais québécois. C'est ça ce gouvernement conservateur qu'on a en face de nous et c'est le dépouillement un peu comme le 24 décembre quand on dépouille l'arbre de Noël. Ce ne sont pas des cadeaux, monsieur le Président, qu'on nous faits dans l'Outaouais québécois. On est après sortir les employés un par un, on après les muter. On va tantôt les congédier et c'est ça la façon dont vous traitez votre fonction publique.

Monsieur le Président, jamais de toute l'histoire du Canada, on aura vu un gouvernement piler sur le corps de ses employés comme vous le faites. Vingt six mille fonctionnaires, chez nous, qui sont dans l'inquiétude parce qu'ils disent que le Québec va adhérer à sa souveraineté en 1992, parce que le Québec n'est pas satisfait des offres du fédéral, parce que le Québec a été refusé dans l'Accord du lac Meech. Et, monsieur le Président, ces mêmes fonctionnaires qui, jusqu'à hier, s'accrochaient à la sécurité de leur emploi au gouvernement fédéral viennent de la perdre ce soir leur sécurité d'emploi. Moi je dis aux fonctionnaires de l'Outaouais québécois et aussi de la Capitale nationale du côté ontarien, parce que tout l'ensemble de la Capitale nationale est perturbé et sera perturbé par cela. Ce n'est pas simplement les gens de l'Outaouais qui vont perdre leur *job*, ce sont des gens d'Ottawa, des gens de Nepean, des gens de Gloucester, des gens de Carleton, des gens de Buckingham, des gens d'Aylmer, des gens de Hull, des gens de partout dans la Capitale nationale.

Et je vois ces espèces de sépulcres blanchis l'autre côté qui nous regardent en riant comme si c'était drôle de couper des *jobs* ici pour les envoyer dans la circonscription du whip en chef du gouvernement du Canada. Oui, monsieur le Président, c'est un autre coup dur. Après être intervenu dans l'éducation au Québec, dans la formation professionnelle, dans le développement régional, aujourd'hui vous nous dépouillez de nos *jobs* en Outaouais québécois. Vous nous dépouillez de nos *jobs* dans la région de la Capitale nationale.

Monsieur le Président, c'est un déplacement de près de 300 employés vers Calgary, mais ce qui est pire pour les Canadiens à qui on a demandé de se serrer la ceinture, ça va coûter près de 30 millions pour déplacer injustement des fonctionnaires qui sont présentement ici. Et s'ils ne veulent pas y aller, dehors! Un petit chèque de paye et dehors.

Monsieur le Président, je trouve cela absolument absurde.

M. Pronovost: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Saint–Maurice invoque le Règlement.

M. Pronovost: Monsieur le Président, le député de Hull—Aylmer est dans une grande envolée oratoire et avant qu'on ait un accident de travail en cette Chambre, je l'inviterais peut–être à retirer le couteau du restaurant parlementaire qui se trouve dans sa veste actuellement et sa fourchette qui est à la vue. . .

M. Rocheleau: Monsieur le Président, c'est vrai que j'avais un couteau, c'est le couteau des conservateurs qui coupe les *jobs* dans l'Outaouais québécois. C'est cela le couteau, monsieur le Président. Et c'est le bâillon qu'on a eu ce soir par les conservateurs en cette Chambre. Monsieur le Président, je termine en demandant à la Cham-

bre des communes, en demandant à tous les députés qui sont ici, mais malheureusement on n'en compte pas beaucoup. Si les chaises libres pouvaient parler, elles ne souffleraient mot.

• (2010)

En terminant, je dis que vous posez un geste odieux à l'égard de l'Outaouais québécois et à l'égard du Québec tout entier. Si c'est la façon dont vous voulez faire l'unité canadienne, monsieur le Président, je vous plains beaucoup.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre du mardi 18 juin 1991, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion sur le projet de loi à l'étape du rapport?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Shefford invoque le Règlement.

M. Gérin: C'est Mégantic—Compton—Stanstead, monsieur le Président, mais c'est quand même voisin, c'est un comté voisin, un très beau comté rural québécois.

Monsieur le Président, je remarque qu'il y avait un ministre pour proposer mais qu'il n'y en avait pas pour appuyer la motion et en conséquence, je pense qu'il faut tout simplement rejeter le projet de loi.

Le président suppléant (M. DeBlois): La population canadienne prend un cours sur les règles de la Chambre, ce soir. Je rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'avoir la présence d'un ministre pour appuyer une telle motion.

Je pose à nouveau la question. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, je demande que le vote soit reporté à 21 h 45.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, vous nous avez rappelé toute la journée comment les motions qui avaient été adoptées la nuit dernière étaient importantes.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je rappelle aux honorables députés que l'article 45(5)*a*) du Règlement autorise le whip du gouvernement à reporter le vote. Je ne fais que suivre le Règlement.

Conséquemment à la requête du whip, je reporte le vote à 21 h 45. L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead invoque le Règlement.

M. Gérin: Monsieur le Président, je désire en appeler de votre décision et demander un vote sur-le-champ conformément à l'ordre de la nuit dernière qui s'est fait en cachette.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai deux remarques à vous faire part. Tout d'abord, il n'y a rien qui a été fait en cachette et je tiens à faire remarquer à tous les gens qui nous regardent que les délibérations de la Chambre des communes se font en public, devant les caméras de télévision, *from coast to coast*.

De plus, la motion a été mise aux voix sur-le-champ, il faut bien se comprendre, c'est le vote par appel nominal qui est reporté. Mais il y a eu une mise aux voix qui a été faite et à la demande du whip, le Règlement ne me donne pas d'autre choix que de reporter à 21 h 45 la mise aux voix.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des discussions entre les partis et vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour me permettre de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire au sujet d'une journée nationale de solidarité à l'égard des Premières nations du Canada.

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LOI CONCERNANT LE JOUR DE SOLIDARITÉ À L'ÉGARD DES PREMIÈRES NATIONS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter le projet de loi C-268, Loi concernant l'institution d'un jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des Premières nations du Canada.

—Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour remercier mes collègues de leur générosité. Il s'agit simplement d'un projet présenté pour la première lecture. Il s'intitule «Loi concernant l'institution d'un jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des Premières nations du Canada».

Il dit essentiellement ceci: Dans toute l'étendue du Canada, le 21 juin de chaque année est désigné comme «Jour de solidarité à l'égard des autochtones». Disons que ce sera la première lecture du projet.

Je ne réclame pas plus de temps pour parler du projet, mais, pendant que les greffiers cherchent le projet, à ce moment inattendu pour la présentation des projets de loi d'initiative parlementaire, je dirai simplement aux députés présents qu'il me semblerait acceptable de considérer que le projet a été lu pour la première fois.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour m'assurer qu'il n'y aura pas de malentendu plus tard. Le whip en chef du gouvernement, qui en a le droit, a déjà demandé que le vote soit reporté à 21 h 45. Lorsque nous en serons là, il n'y aura aucun malentendu. Mais le whip vient de demander le report d'un autre vote à la même heure. Il me semblerait bon de faire le point pour éviter tout débat quant au choix du projet sur lequel le vote portera à 21 h 45.

Vous aviez déjà demandé le report d'un vote et vous venez de demander le report d'un autre. Il serait préférable que vous disiez comment vous entendez procéder et expliquiez clairement vos intentions à la Chambre. Il n'y a rien d'irrégulier, mais je tiens à éviter un débat inutile lorsque viendra l'heure du vote.

M. Hawkes: Monsieur le Président, la pratique la plus courante à la Chambre veut que le premier vote reporté soit celui qui passe en premier. Si un deuxième vote est reporté à la même heure, il aura lieu ensuite. Voilà comment vous procéderions.

Le projet dont nous venons de terminer l'étude, à l'étape du rapport et de la troisième lecture, sera le deuxième. Nous commencerons par le premier vote qui a été reporté.

Je remercie le député d'avoir soulevé la question, car c'est une indication importante pour les députés. Des députés voudront peut-être voter sur certains projets et d'autres sur certains autres projets.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence a bien noté les interventions de part et d'autre de telle sorte qu'à 21 h 45 nous procéderons aux votes successifs sur les différents projets de loi.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-6, concernant l'exportation, l'importation, la fabrication, l'achat et la vente de certaines armes ainsi que d'autres opérations sur celles-ci, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre adopté le 18 juin 1991, la présidence accordera 30 minutes de débat à l'étape du rapport et 30 minutes de débat à l'étape de la troisième lecture, après quoi la présidence mettra immédiatement aux voix toutes les questions nécessaires pour terminer l'étude à la troisième lecture du projet de loi.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat à l'étape du rapport.

Je voudrais commencer par proposer deux amendements, et cela en conformité avec la motion adoptée hier soir.

• (2020)

Je pourrais peut-être les faire consigner au compte rendu. Je propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-6, à l'article 2, en ajoutant à la suite de la ligne 4, page 2, ce qui suit:

«4.2 Le gouverneur en conseil ne dresse la liste des pays désignés (armes automatiques), ni ne la dresse à nouveau, ni ne la modifie, pour y inscrire un autre pays, avant:

a) que le ministre ait déposé à la Chambre des communes une déclaration attestant, pour tout pays à inscrire sur la liste des pays désignés (armes automatiques), que les conditions suivantes sont réunies:

i) son inscription est nécessaire à la sécurité nationale du Canada;

ii) son inscription favorisera la sécurité dans la région où il est situé;

iii) il ne s'agit pas d'un pays qui constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales;

iv) il ne s'agit pas d'un pays excessivement armé;

v) il ne s'agit pas d'un pays qui se sert—ou risque fort de se servir—d'armes militaires pour violer les droits de la personne en contravention de la Charte des Nations Unies et des déclarations et conventions des Nations Unies qui y ont trait;

b) que l'inscription du pays sur la liste des pays désignés (armes automatiques) visée à l'alinéa

a) ait été agréée par résolution de la Chambre des communes.»

Motion nº 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-6, à l'article 3, en ajoutant à la suite de la ligne 37, page 2, ce qui suit:

«*c*) il a été déposé à la Chambre des communes une évaluation des conséquences de l'exportation projetée en matière de sécurité,—effectuée par un comité de la Chambre des communes à la suite de la tenue d'audiences publiques par celui-ci au sujet de l'exportation projetée—suivant laquelle les conséquences nettes de cette exportation pour le Canada, en matière de sécurité, seront positives.»

Je voudrais donc proposer ces deux motions, appuyé par le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Si je peux les transmettre au greffier, si quelqu'un veut bien les faire passer, je voudrais en parler brièvement.

[*Français*]

M. Gérin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead invoque le Règlement.

M. Gérin: Monsieur le Président, je vous demande de déclarer les amendements proposés irrecevables à cause de la motion qui a été faite la nuit dernière entre les partis, sauf les indépendants. Évidemment, on n'a pas été consultés, parce qu'aujourd'hui, si je comprends bien la motion qui a été présentée, c'est que je n'avais pas le droit de parole, même pas sur l'amendement, alors que c'est nouveau. On ne peut toujours bien pas savoir, même ce matin ou au courant de la nuit. Alors, ou bien l'ordre est changé et j'ai droit de parole pour défendre les intérêts de mes électeurs, ou bien vous allez refuser les amendements comme tels.

[*Traduction*]

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, cette motion a été délibérément formulée de façon à permettre 30 minutes de débat. Si le député veut parler des amendements, je crois qu'il revient aux autres députés de raccourcir leur intervention pour qu'il ait le temps de le faire.

Le gouvernement n'a pas l'intention d'utiliser le temps auquel il aurait normalement droit, à moins qu'il ne reste du temps.

M. Kindy: Monsieur le Président, je me demande ce que dit le whip en chef du gouvernement. Y a-t-il deux normes? La Chambre a adopté un ordre selon lequel seuls les ministériels et les députés de l'opposition pourraient prendre la parole et, soudain, il change cet ordre sans qu'il y ait consentement unanime.

Pourriez-vous me donner des éclaircissements, s'il vous plaît?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je veux être bien clair. Dans les *Procès-verbaux*, dans l'ordre, il est bien dit 30 minutes de débat à l'étape du rapport et 30 minutes de débat à l'étape de la troisième lecture. Il n'y a pas d'autres contraintes que cela. Donc, tout député peut s'exprimer dans les cadre des 30 minutes.

[*Traduction*]

M. Brewin: Nous pourrions donc peut-être débattre les deux motions dont la Chambre est saisie.

Ces deux motions portent sur les points suivants, et il y en a trois en réalité. Le premier point important, c'est que le premier amendement obligerait le gouvernement à respecter des critères très précis au moment d'ajouter des pays à la liste des pays désignés (armes automatiques). Le projet de loi C-6 donne au gouverneur en conseil le droit de dresser une liste de pays désignés pour les armes automatiques et, partant, d'autoriser l'exportation d'armes dans ces pays.

Il existe, à l'heure actuelle, une politique gouvernementale sur les permis d'exportation d'armes et de biens militaires. Le gouvernement et le ministre du Commerce extérieur ont dit au comité que le gouvernement serait tenu de respecter la politique qu'il établirait dans la décision d'autoriser ou non l'exportation d'armes automatiques. De plus, le ministre a dit explicitement quelle politique il allait respecter pour ce qui concerne les noms ajoutés à la liste.

Cette modification reflète précisément les exigences que le gouvernement dit qu'il devra respecter. Donc, l'amendement confierait au Parlement plutôt qu'au gouvernement la responsabilité de décider selon quels critères les pays seraient inscrits sur la liste. Cet amendement est très important, car nous devons décider si nous allons nous lancer dans le commerce des armes avec des pays n'appartenant pas à l'OTAN et si nous allons poursuivre ce commerce avec nos clients traditionnels.

Les ventes à l'Arabie saoudite représentent un premier pas sur une pente savonneuse. On risque de voir le gouvernement du Canada invoquer le développement économique et industriel de certaines régions pour permettre le commerce des armes avec l'Indonésie, la Corée du Sud, les Philippines, l'Afrique du Sud et qui sait quels autres pays. Les critères proposés empêcheraient le gouvernement de modifier sa politique selon sa fantaisie et nous exhortons le gouvernement à accepter notre amendement.

Selon la deuxième partie de l'amendement, la liste doit être approuvée par la Chambre des communes, elle doit être rendue publique et faire l'objet d'un débat public. L'objectif poursuivi me semble assez évident. En raison de ce que le gouvernement appelle une anomalie du Code criminel, les ministériels sont forcés de débattre en public de la vente à l'Arabie Saoudite de véhicules blindés légers munis d'armes automatiques. Ce débat s'est révélé très utile comme nous le verrons bientôt. Dans l'intérêt public, il est essentiel qu'un débat public se tienne à la Chambre chaque fois qu'on souhaite ajouter un pays à la liste des pays désignés pour les armes automatiques et que cet ajout soit approuvé par la Chambre.

Comme dernière remarque—et c'est avec elle que je vais terminer mon intervention—je voudrais signaler que l'amendement ferait en sorte qu'il faudrait qu'un comité de la Chambre des communes procède à une étude d'impact sur la sécurité avant qu'un permis d'exportation d'armes prohibées ne soit délivré. Ici encore, l'objectif poursuivi est assez évident. Il s'agit d'études semblables aux études d'impact sur l'environnement. Nous sommes d'avis que le Canada ne devrait pas vendre des armes à l'étranger à moins que ce ne soit dans l'intérêt de la sécurité.

Il ne suffit pas qu'il s'agisse de l'intérêt de ses industries. Il faut que ce soit l'intérêt de la sécurité du Canada. M. Ernie Regehr, de *Project Ploughshares*, a proposé à notre comité législatif la possibilité d'une évaluation de l'impact sur la sécurité. C'est une excellente idée, que reprend cet amendement, tout comme les autres amendements. J'incite la Chambre à adopter ces lignes de conduite.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors les deux motions proposées par M. Brewin et appuyées par M. Hobdebo sont regroupées aux fins du débat et seront votées séparément.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ces deux amendements au projet de loi C-6 disent à peu près la même chose que les deux amendements que j'ai présentés quand le projet de loi était au comité, mais je dois dire que les miens étaient mieux rédigés et plus complets. Comme ces amendements disent sensiblement la même chose, je vais les appuyer.

• (2030)

Permettez-moi d'ajouter que ces amendements, de même que ceux que j'ai proposés au comité, sont similaires. Le premier amendement est similaire à la position du gouvernement sur ces questions, pas à la mesure législative, mais à la position qu'il a adoptée.

Alors, pourquoi voulons-nous faire inscrire la position du gouvernement dans la loi? Nous agissons ainsi et le député agit ainsi parce que la version actuelle du projet de loi offre trop de possibilités. Aux termes de cette mesure législative, le gouvernement pourrait, en réalité, vendre des armes à un certains nombre de pays avec qui bon nombre d'entre nous ne voudraient pas conclure ce genre de transactions.

Par exemple, aux termes du projet de loi, le gouvernement peut vendre des armes à feu automatiques à n'importe quel pays figurant sur la liste des pays désignés. On précise que seuls les pays avec qui le gouvernement a conclu un arrangement en matière de défense, de recherche et développement et de production peuvent être inscrits sur cette liste. À l'heure actuelle, le gouvernement n'a signé que dix de ces accords, neuf avec des pays de l'OTAN et le dixième avec la Suède. Pour l'instant, le gouvernement ne peut vendre des armes à feu automatiques qu'à ces dix pays, mais il n'est pas nécessairement tenu d'en vendre aux dix.

Le problème, c'est que le gouvernement peut conclure des accords en matière de défense, de recherche, etc., avec d'autres pays et qu'il n'existe aucune ligne directrice, aucun critère, pour l'empêcher, disons, de signer des ententes avec des pays qui participent à des conflits armés ou qui ne respectent aucunement les droits de la personne.

Il existe une politique gouvernementale. Ce n'est pas dans la loi. Une politique du gouvernement lui interdit de vendre ou d'envisager sérieusement de vendre des armes à des pays impliqués dans des conflits, tant internationaux qu'internes, ou encore à des pays où les droits de la personne sont gravement violés.

Nous pensons que ces critères sont excellents et qu'ils devraient être inscrits dans la loi. C'est ce que j'ai essayé de faire au comité, mais des ministériels s'y sont opposés. Aujourd'hui, à l'étape du rapport, le député poursuit exactement le même but. Je ne peux qu'approuver entièrement.

Quand nous avons essayé de le faire au comité, les ministériels ont répondu que la marge de manoeuvre du gouvernement s'en trouverait trop restreinte. Nous avons déclaré ne pas y voir d'inconvénients. Pourquoi le gouvernement changerait-il soudainement ses propres lignes directrices, qui sont logiques? Pourquoi, par exemple, le gouvernement voudrait-il vendre des armes à des pays où les droits de la personne sont gravement violés? Pourquoi le gouvernement veut-il modifier sa politique et vendre des armes à un pays qui participe à un conflit, interne ou international, lorsque la sécurité du Canada n'est pas en jeu? Pourquoi veut-il vendre des armes à un pays auquel les Nations Unies ont imposé des sanctions, comme l'Afrique du Sud?

Si le gouvernement prend ces lignes directrices au sérieux et si elles sont raisonnables, elles ne devraient pas pouvoir être modifiées simplement par des ministres réunis au Cabinet. Ces lignes directrices sont tellement raisonnables qu'elles devraient faire partie intégrante de la loi.

C'est ce que mon collègue tente de faire. Ses lignes directrices ne sont pas libellées exactement de la même façon, mais elles sont essentiellement les mêmes que celles du gouvernement. Il veut qu'elles soient incorporées dans la loi, ce qui, effectivement, rendra cette dernière plus inflexible. Le gouvernement ne pourra pas les changer à moins de présenter un projet de loi modificatif à la Chambre des communes. Nous estimons que c'est une bonne chose, car cela place le contrôle de ces importantes questions entre les mains des parlementaires et non simplement du cabinet.

L'autre raison pour laquelle il est important que ces lignes directrices figurent dans la mesure législative, c'est que si elles ne sont pas respectées ou si elles sont interprétées trop libéralement, un citoyen peut s'adresser à un tribunal et demander une injonction disant: «Vous ne respectez pas les lignes directrices légales.»

Si les lignes directrices étaient simplement dans un document de politique publié par le gouvernement ou par le ministre, si elles étaient interprétées trop libéralement ou si elles étaient violées, il ne serait pas possible de s'adresser à un tribunal parce que ce ne serait pas la loi. Ce que fait le député, c'est mettre ces lignes directrices dans la loi, et nous sommes d'accord avec cela.

On pourrait se demander pourquoi faire cela maintenant, puisque les lignes directrices sont dans des documents de politique depuis des années et que cela a été plus ou moins satisfaisant. Nous voulons ce changement maintenant, en raison de cette nouvelle volonté de mettre un terme aux ventes d'armes aux pays coupables de graves violations des droits de la personne ou en situation de conflit.

Pendant la guerre entre l'Irak et le Koweït, le monde entier s'est indigné contre le fait que 95 p. 100 des armes dont disposait l'Irak lui avaient été vendues par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le premier ministre que la chose révoltait, a alors demandé la tenue d'un sommet mondial sur la limitation du commerce des armements. L'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'avait alors appuyé, car, disait-il, c'était affreux que l'on vende des armes à un pays tel que l'Irak, surtout en si grandes quantités, et qu'il nous fallait faire quelque chose.

Monsieur le Président, à l'instar du gouvernement, du premier ministre et de l'ancien ministre des Affaires extérieures, nous sommes d'avis qu'il faut faire quelque chose de plus concret. Nous proposons donc, et j'appuie le député à ce chapitre, d'inclure les lignes directrices en ce sens dans une loi. J'espère que la Chambre acceptera cette proposition.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, je suis content de voir que le droit de parole est revenu pour les députés indépendants. Je suis content de voir que le gouvernement commence à reconnaître que la démocratie finalement c'est ce qu'il y a de mieux dans le monde. Et d'ailleurs le gouvernement propose un projet de loi aujourd'hui où il serait défendu de vendre des armes canadiennes, des armes à des pays dont la démocratie laisse trop à désirer, des pays qui pourraient se servir de ces armes-là finalement pour bafouer les droits de la personne. Mais ici lorsque, en pleine nuit, monsieur le Président, on passe des motions à toutes fins pratiques en cachette, après avoir laissé entendre aux députés indépendants qu'il n'y aurait plus rien et que tout le monde peut aller se coucher, à 23 heures de la nuit, après que les députés aient été ici 12 heures de suite, et que tout à coup, à 23 heures, on passe 15 motions, monsieur le Président, 15 motions, très importantes, sans aucun débat et que ces motions-là,

monsieur le Président, on prend le temps de préciser qu'il n'y aura aucun député indépendant, aucun député du Bloc québécois qui aura le droit de prendre la parole. Bien si c'est ça le Canada qu'on veut faire, je pense qu'on devrait, je pense, monsieur le Président,. . .

M. Pronovost: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. L'honorable député de Saint-Maurice invoque le Règlement.

M. Pronovost: Monsieur le Président, nous avons devant nous une motion très précise, très particulière qui est soumise aux parlementaires, aux députés de la Chambre des communes, alors que le député de Mégantic—Compton—Stanstead parle d'un sujet tout à fait différent. Il parle de ce qui s'est passé hier soir et je pense que vous devez le rappeler immédiatement à l'ordre pour qu'il puisse parler, comme il veut avoir du temps démocratique, qu'il parle donc des motions qui sont sur le «plancher». Maintenant qu'il a cette possibilité-là et que la Chambre lui a accordé, alors qu'il exerce ses droits de parlementaire pour parler comme du monde pour une fois aujourd'hui.

M. Gérin: Monsieur le Président, ce même gouvernement qui a vendu des armes à l'Iraq, dans le temps qu'il était un ami, s'est trouvé fort dépourvu lorsque le président de l'Iraq s'est retourné contre l'occident, puis que finalement il a fallu déclarer la guerre. Lorsque le gouvernement hier soir s'est mis à donner des coups de couteau dans le dos aux députés indépendants de cette Chambre, je pense qu'il y a un parallèle important, intéressant à faire, des coups de couteau dans le dos. On ne devrait pas permettre tout simplement l'exportation d'armes qui peuvent être utilisées par des pays qui vont s'en servir contre les droits de la personne, qui vont s'en servir pour faire de la répression, qui vont s'en servir pour monter un arsenal, puis tout à coup il va falloir dépenser des milliards et des milliards pour essayer de leur enlever.

Pensez à l'Iraq, pensez à ce problème-là. Combien cela a coûté au monde libre pour aller faire la guerre à l'Iraq, alors que ces gens-là se battaient avec les armes que ces mêmes pays-là, pas juste le Canada, mais les États-Unis, la France, l'Angleterre leur avaient vendu dans le temps où ils étaient nos amis parce qu'eux-mêmes faisaient la guerre contre l'Iran. C'est rire du monde, ça! Il y a un parallèle à faire avec le drame de Polytechnique et ces armes-là. Si on produit des armes au Canada, si on fait de la recherche et du développement pour ces armes-là, si on permet les armes au Canada, si on en permet l'exportation, il y a encore beaucoup plus de chances que des fous dangereux s'en servent n'importe quand dans des tueries sauvages comme celles qu'on a vécues au Québec, à Montréal.

• (2040)

Or, monsieur le Président, je demande au gouvernement d'être sérieux. Vous avez entendu des orateurs intéressants. Il n'y a aucune politique substantielle—et je vois le député de Saint-Hubert qui s'y connaît dans cette matière-là—il n'y a aucune politique substantielle à l'égard de ce projet de loi. Il va nous faire plaisir de le défaire tout à l'heure.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion de M. Brewin. Suis-je dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, cela n'était pas prévu, mais je crois que la meilleure solution serait que la Chambre reporte également ce vote à 21 h 45.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Selon le Règlement et selon la requête du whip du gouvernement, le vote par appel nominal est reporté à 21 h 45 où les votes seront pris *seriatim*, c'est-à-dire successivement après qu'on aura disposé des projets de loi antérieurs.

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, comme la Chambre le sait, nous avons adopté hier soir une motion portant que 30 minutes soient consacrées au débat à l'étape du rapport, et 30 autres au débat de troisième lecture. Je me demande si la Chambre consentirait à tenir le débat de troisième lecture tout de suite et à mettre la question aux voix plus tard.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je pense que la Présidence n'a pas d'autre choix car il était bien prévu dans l'ordre inscrit au procès-verbal. Nous venons de disposer de la trentaine de minutes reliées à l'adoption du rapport et nous passons maintenant à l'autre étape qui est la troisième lecture, si je comprends bien le procès-verbal.

[*Traduction*]

M. Hawkes: À l'étape du rapport, l'usage normal est de voter à la majorité sur chaque amendement proposé et d'étudier chacun au fur et à mesure. Nous avons maintenant disposé du premier. Le deuxième est à l'étude. Nous ne voyons aucune objection à ce que les députés l'étudient pendant 30 minutes, si la Chambre y consent.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors j'étais quelque peu distrait. Évidemment, avant de passer à l'étape de la troisième lecture, il fallait disposer du rapport. Évidemment, ce rapport, on ne pourra en disposer que lors du vote par appel nominal qui se tiendra à 21 h 45 après qu'on aura disposé des autres motions qui ont déjà été inscrites.

Donc, pour être bien clair, il y a eu tantôt une motion qui requérait le consentement unanime de la Chambre pour passer à l'étape de la troisième lecture.

[*Traduction*]

La Chambre consent-elle unanimement à tenir le débat de troisième lecture maintenant?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Hawkes: Monsieur le Président, vu la situation dans laquelle nous nous trouvons et vu les motions qui ont été adoptées, nous aurions intérêt à suspendre la séance jusqu'à l'appel de la présidence à 21 h 45, heure à laquelle la sonnerie se fera entendre pour convoquer les députés.

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Un député du propre parti du whip voudrait prendre la parole lors du débat sur la motion d'ajournement. Son intervention ne prendrait que quatre minutes. Il doit s'écouler un certain temps avant les votes.

Si le député de Mégantic—Compton—Stanstead pouvait donner son consentement au nom des députés du Bloc québécois, nous aurions tous intérêt, puisque nous sommes ici jusqu'à 21 h 45 de toute façon, à permettre à ce député de prendre la parole sur la motion d'ajournement.

Je demande au whip de faire preuve de compréhension à l'égard d'un député de son propre parti.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'essaie d'être raisonnable en tout temps envers tous les députés. J'espère que c'est la réputation que j'aie.

Le gouvernement n'aurait absolument aucune objection, en ce qui concerne les députés des deux côtés de la Chambre qui sont insatisfaits des réponses qu'ils ont reçues, à leur accorder quatre minutes dans le cadre du débat sur la motion d'ajournement, en donnant peut-être la priorité à ceux qui ont perdu l'occasion qui leur était offerte hier soir. Nous n'avons pas d'objection à utiliser à cette fin le temps qui reste d'ici les mises aux voix, pour les députés qui sont dans cette situation.

Cette Chambre est le bastion de la liberté de parole au pays. Nous aimerions obtenir le consentement unanime de la Chambre pour qu'on poursuive le débat sur cet important projet de loi. Dans le cas contraire, nous serions très heureux de poursuivre le débat sur la motion d'ajournement aussi longtemps qu'il le faudra.

[*Français*]

M. Gérin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead sur un recours au Règlement.

M. Gérin: Monsieur le Président, on ne pourra pas donner notre consentement sur les projets de loi du gouvernement à cause de l'accroc majeur fait à la démocratie. Cependant, les députés comme tels, eux ont des droits qui ne sont pas les mêmes droits que ceux du gouvernement. Et dans ce sens, je pense qu'on devrait laisser les députés poser leurs questions, ce qui aurait pu être fait hier, si évidemment, du côté du gouvernement, il y a des gens qui sont capables d'y répondre, ce qui me surprendrait.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il n'y a pas de consentement unanime pour la motion proposée par le député d'Edmonton-Sud-Est, l'honorable député de Markham—Whitchurch—Stouffville a la parole.

[*Traduction*]

M. Attewell: Monsieur le Président, je suis au nombre de ceux qui devaient prendre la parole à l'origine.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. DeBlois): Vous prendrez la parole après le député.

M. Attewell: Monsieur le Président, je disais donc que j'étais au nombre des intervenants, hier soir. Je crois que nous étions cinq en tout. Bien sûr, comme la séance a été prolongée, hier soir, le débat d'ajournement s'est trouvé automatiquement supprimé. Je voudrais vraiment que la Chambre m'accorde sa collaboration pour qu'il y ait un débat d'ajournement ce soir. Je continuerai à parler de la nécessité de légiférer en matière de pornographie. J'en ai pour quatre minutes et un secrétaire parlementaire est présent, il pourra répondre. Deux ou trois libéraux devaient peut-être prendre aussi la parole hier soir. Ce temps ne servira à aucune autre fin et j'espère vraiment obtenir le consentement de la Chambre à cet égard.

• (2050)

M. Kindy: Monsieur le Président, cette demande n'a pas mon consentement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors la question est réglée. Il n'y a pas de consentement et je suspens les travaux jusqu'à 21 h 45, où l'on mettra aux voix en série les différentes questions.

M. Gérin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead invoque le Règlement.

M. Gérin: Mais pourquoi suspendre les travaux de cette Chambre, monsieur le Président? Moi qui demeure à 350 kilomètres de chez nous, les électeurs s'attendent à ce que je sois ici en Chambre en train de délibérer. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. Je suspens les travaux simplement parce qu'il n'y a pas unanimité pour procéder. Alors je suspens les travaux jusqu'à 21 h 45.

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La Chambre reprend ses travaux à 21 h 45.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. le Président: Comme il est 21 h 45, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur le sous-amendement de M. Kempling à l'étape du rapport du projet de loi C-9, Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité.

Convoquez les députés.

• (2200)

[*Traduction*]

(Le sous-amendement de l'amendement mis aux voix, est adopté.)

(*Vote nº 27*)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anderson	Andre
Angus	Arseneault
Atkinson	Attewell
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Beatty	Bellemare

Initiatives ministérielles

Belsher
Berger
Bevilacqua
Black
Blais
Blondin
Boyer
Brewin
Browes
Casey
Champagne (Champlain)
Clancy
Clark (Brandon—Souris)
Comuzzi
Corbeil
Couture
Darling
Dick
Dobbie
Dorin
Duplessis
Epp
Feltham
Flis
Fontana
Fretz
Gagliano
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Edmonton East)
Heap
Hogue
Hopkins
Horning
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Kaplan
Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Lopez
MacDonald (Dartmouth)
MacKay
MacWilliam
Malone
Marin
Masse
McCreath
Mifflin
Mitchell
Moore
Nystrom
O'Kurley
Peterson
Porter
Proud
Redway
Reimer
Richardson
Robinson
Rocheleau
Schneider
Shields
Simmons
Soetens
Speller
Stupich
Taylor
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Vanclief
Vézina
Wappel
White
Wilbee
Winegard
Young (Acadie—Bathurst)
Benjamin
Bernier
Bjornson
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Breaugh
Brightwell
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Côté
Crosby (Halifax West)
Della Noce
Dingwall
Domm
Duhamel
Edmonston
Fee
Ferland
Fontaine
Foster
Friesen
Gérin
Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horner
Hovdebo
Hunter
James
Johnson
Jourdenais
Kempling
Kindy
Landry
Lapierre
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacLellan
Maheu
Manley
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
Milliken
Monteith
Nicholson
Oberle
Ouellet
Plourde
Pronovost
Prud'homme
Reid
Ricard
Riis
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tardif
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vien
Weiner
Whittaker
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy
Young (Beaches—Woodbine)—180

CONTRE

Députés

nil/aucun

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bellemare
Corbett
MacAulay
Tremblay (Rosemont)
Clifford
Hughes
Nault
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée. Le prochain vote porte sur l'amendement modifié, inscrit au nom de M. Langdon.

Le whip du gouvernement invoque le Règlement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, la Chambre est-elle disposée à appliquer le vote qui vient d'avoir lieu à l'amendement?

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il n'y a pas consentement unanime, nous allons mettre la motion aux voix. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement modifié?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(L'amendement, mis aux voix, est adopté.)

(Vote nº 28)

POUR

Députés

Anderson
Benjamin
Blaikie
Chadwick
Gérin
Kindy
Atkinson
Bjornson
Casey
Dingwall
Johnson
Koury

Lapierre
Leblanc (Longueuil)
Mitchell
Nystrom
Pronovost
Robitaille
Schneider
Soetens
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Vien
Wilbee—35

Larrivée
Littlechild
Monteith
O'Kurley
Riis
Rocheleau
Sobeski
Stevenson
Thorkelson
Van de Walle
White

CONTRE

Députés

nil/aucun

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bellemare
Corbett
MacAulay
Tremblay (Rosemont)

Clifford
Hughes
Nault
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare l'amendement modifié adopté.

• (2210)

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je voudrais signaler ma présence à la Chambre au moment de ce vote.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-9, Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité soit agréé à l'étape du rapport avec un amendement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

POUR

Députés

Allmand
Arseneault
Clark (Brandon—Souris)
Dingwall
Duplessis
Grey (Beaver River)
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jourdenais
Kempling
Lapierre
Lopez
McCreath
Plourde
Prud'homme
Ricard
Robinson
Saint-Julien
Tremblay (Québec-Est)—41

Angus
Baker
Cole
Dobbie
Gérin
Harvey (Chicoutimi)
Hopkins
Hovdebo
Jacques
Joncas
Kaplan
Kindy
Leblanc (Longueuil)
Marin
Nicholson
Porter
Reid
Richardson
Rocheleau
Tardif

CONTRE

Députés

nil/aucun

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bellemare
Corbett
MacAulay
Tremblay (Rosemont)

Clifford
Hughes
Nault
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

M. Loiselle propose: Que le projet de loi soit lu pour une troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(*Vote nº 30*)

POUR

Députés

Allmand
Atkinson
Baker
Bernier
Bjornson
Boyer
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Della Noce
Domm
Edmonston
Ferland
Fontana
Gérin
Grey (Beaver River)
Gustafson
Kaplan
Langan (Mission—Coquitlam)
Layton
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Moore
Prud'homme
Saint-Julien
Simmons
Wappel
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Belsher
Bevilacqua
Black
Brightwell
Casey
Champagne (Champlain)
Cooper
Dingwall
Dorin
Edwards
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Hopkins
Kindy
Lapierre
Leblanc (Longueuil)
MacDougall (Timiskaming)
Maheu
Peterson
Rocheleau
Shields
Sparrow
Worthy—54

CONTRE

Députés

nil/aucun

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bellemare
Corbett
MacAulaY
Tremblay (Rosemont)
Creek—Assiniboia)
Clifford
Hughes
Nault
Wilson (Swift Current—Maple

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je pense que, malgré que nous approchions de la fin de la session, il faudrait revenir au bon sens.

Je ne crois pas que ce soit la manière la plus intelligente de conduire nos affaires. Monsieur le Président, vous avez eu, comme c'est votre devoir, la tâche d'appeler les votes. Vous avez dit ceux qui sont en faveur, oui. Ceux qui sont contre, il y a eu des non. En conséquence, c'était votre devoir, et vous l'avez fait, d'appeler le vote. Il est donc incompréhensible que le vote soit unanime à plusieurs reprises.

On sait très bien ce qui se passe. Mais ce n'est pas la manière de conduire, à mon avis. . .

• (2220)

[*Traduction*]

Tout ce que je dis, c'est qu'en ce qui concerne Marcel Prud'homme, ce n'est pas une façon de mener nos affaires. Je sais que les choses ont été difficiles depuis hier soir pour un groupe—que j'appellerai un parti—les choses ont été difficiles pour un parti politique, mais ce n'est pas une raison. Je ne participerai pas à ce genre de parodie. Si vous ordonnez un vote, je voterai. Je laisserai les autres faire ce qu'ils veulent, mais je sais exactement ce que je ferai. Si vous ordonnez un vote, je voterai. S'il s'agit d'un vote unanime, je ne comprends pas pourquoi on nous demande de voter.

[*Français*]

M. Lapierre: Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président. À cause des propositions de la nuit dernière où on nous a empêchés de parler, on ne nous empêchera pas de voter, monsieur le Président!

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp: que le projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, soit approuvé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 31*)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Blenkarn
Brewin
Casey
Corbeil
Couture
Dick
Edwards
Feltham
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Harvey (Edmonton East)
Hockin
Horning
Johnson
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Littlechild
Lopez
Martin (Lincoln)
McDermid
Arseneault
Baker
Blais
Breaugh
Browes
Chadwick
Côté
Crosby (Halifax West)
Dingwall
Fee
Ferland
Funk
Greene
Guilbault
Hawkes
Hogue
Hunter
Kaplan
Kindy
Laporte
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
McCreath
O'Kurley

Prud'homme
Ricard
Saint-Julien
Shields
Stupich
Thorkelson
Weiner
Winegard
Reimer
Richardson
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sparrow
Thacker
Vien
Wilbee
Worthy—64

CONTRE

Députés

Gérin
Leblanc (Longueuil)
Lapierre
Rocheleau—4

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bellemare
Corbett
MacAulay
Tremblay (Rosemont)
Clifford
Hughes
Nault
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais que tout le monde sache qu'en dépit de la procédure accélérée qui a été utilisée pour les votes ce soir, j'ai été présent au moment de chacun d'eux et que je serai présent pour tous les votes. Que j'aie ou non le droit de voter, je suis présent et je veux que mes électeurs le sachent.

[*Français*]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, depuis sept ans que je suis député ici en cette Chambre, nous sommes tous des Canadiens et Canadiennes, et je n'ai jamais vu un tel fiasco comme ce soir. Si on veut continuer dans ce sens, monsieur le Président, mes électeurs de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine sauront que je suis prêt à demeurer à la Chambre. . .

M. Gérin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead sur un recours au Règlement.

M. Gérin: Monsieur le Président, le gouvernement nous a enlevé notre droit de parole pendant deux jours pour défendre le Québec.

[*Traduction*]

M. Epp propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 32)

POUR

Députés

Anderson
Arseneault
Beatty
Bjornson
Boyer
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cooper
Couture
Dingwall
Dorin
Epp
Feltham
Friesen
Greene
Guilbault
Harvey (Edmonton East)
Hogue
Hunter
Johnson
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laporte
Lewis
Lopez
Malone
Oberle
Porter
Redway
Richardson
Schneider
Shields
Sparrow
Thompson
Van de Walle
Wilbee
Worthy—71
Andre
Baker
Belsher
Bosley
Casey
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Côté
Darling
Domm
Edwards
Fee
Ferland
Funk
Grey (Beaver River)
Gustafson
Hawkes
Horning
Jelinek
Kaplan
Kindy
Layton
Littlechild
MacKay
McCreath
O'Kurley
Prud'homme
Ricard
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Thacker
Thorkelson
Vézina
Wilson (Etobicoke Centre)

CONTRE

Députés

Gérin
Leblanc (Longueuil)
Lapierre
Rocheleau—4

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bellemare	Clifford
Corbett	Hughes
MacAulay	Nault
Tremblay (Rosemont)	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)

• (2230)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

* * *

LA LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-6, Loi concernant l'exportation, l'importation, la fabrication, l'achat et la vente de certaines armes ainsi que d'autres opérations sur celles-ci, ainsi que des amendements nos 1 et 2 de M. Brewin.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion nº 1?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 33)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker	Benjamin
Blaikie	Breaugh
Brewin	Edmonston
Funk	Gérin
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hicks	Hovdebo
Kaplan	Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre	Laporte
Leblanc (Longueuil)	Mitchell
Nystrom	Prud'homme
Riis	Robinson
Rocheleau	Stupich
Taylor	Whittaker—30

CONTRE

Députés

Andre	Beatty
Belsher	Blais
Blenkarn	Bosley
Boyer	Brightwell
Browes	Cardiff
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Cooper
Corbeil	Crosby (Halifax West)
Darling	Della Noce
Dick	Domm
Dorin	Edwards
Epp	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault	Gustafson
Hawkes	Hockin
Jelinek	Landry
Layton	Lewis
Loiselle	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Martin (Lincoln)	McDermid
Moore	Oberle
Redway	Reimer
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Sparrow	Thacker
Vézina	Weiner
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—55	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bellemare	Clifford
Corbett	Hughes
MacAulay	Nault
Tremblay (Rosemont)	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare l'amendement rejeté.

Le prochain vote porte sur la motion nº 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion nº 2?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion nº 2 veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 34*)

POUR

Députés

Allmand	Baker
Bellemare	Blaikie
Brewin	Catterall
Dingwall	Funk
Gérin	Heap
Hopkins	Hunter
Kaplan	Lapierre
Leblanc (Longueuil)	Pagtakhan
Prud'homme	Robinson
Rocheleau	Stupich
Taylor	Whittaker—22

CONTRE

Députés

Anderson	Bjornson
Casey	Chadwick
Cole	Côté
Couture	Dobbie
Duplessis	Fee
Feltham	Greene
Guilbault	Harvey (Chicoutimi)
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Jacques
James	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Lopez
Marin	Nicholson
Plourde	Porter
Ricard	Richardson
Scott (Hamilton—Wentworth)	Tardif
Tremblay (Québec-Est)—35	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bellemare	Clifford
Corbett	Hughes
MacAulay	Nault
Tremblay (Rosemont)	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur) propose: Que le projet de loi, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion à l'étape du rapport?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion de M. Wilson, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(*Vote nº 35*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bjornson
Blais	Blenkarn
Browes	Casey
Chadwick	Clark (Yellowhead)
Cole	Corbeil
Crosby (Halifax West)	Crosby (Halifax West)
Darling	Dick
Epp	Ferland
Fretz	Guilbault
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hockin	Hudon
Jelinek	Johnson
Kempling	Landry
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacKay
Malone	Martin (Lincoln)
McDermid	Nicholson
Oberle	Plourde
Porter	Redway
Reimer	Ricard
Schneider	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Van de Walle	Vézina
Vien	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—67	

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker	Benjamin
Black	Blaikie
Brewin	Dingwall
Edmonston	Funk
Gérin	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Kaplan	Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre	Laporte
Leblanc (Longueuil)	Mitchell
Nystrom	Prud'homme
Riis	Robinson

Rocheleau	Stupich
Taylor	Whittaker—32

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bellemare	Clifford
Corbett	Hughes
MacAulay	Nault
Tremblay (Rosemont)	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, tel que modifié, est adopté.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre adopté le mardi 18 juin 1991, une période de 30 minutes est prévue pour l'étape de la troisième lecture.

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke–Centre) propose: que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'espère que la plupart des députés demeureront à leur fauteuil pendant que j'explique pourquoi ils devraient voter contre l'adoption de ce projet de loi en troisième lecture. Je suis certain qu'ils savent pourquoi ils devraient voter contre ce projet de loi. Ce sont les députés d'en face qui devraient demeurer dans leur fauteuil pendant mon intervention. On pourrait peut-être nous accorder une seconde pendant que la Chambre se tire de ce bourbier.

Nous disposons de trente minutes pour traiter des questions fondamentales liées à ce projet de loi. Je voudrais tout d'abord énoncer les deux raisons principales pour lesquelles notre parti votera contre ce projet de loi et s'opposera à son adoption en troisième lecture.

La première est essentiellement liée à une question de conscience. Ce projet de loi permettra la vente d'armes automatiques à tous les pays du monde auxquels le gouvernement juge bon d'en vendre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Je demande la collaboration des deux côtés de la Chambre. Je rappelle à tous les députés qu'ils sont les bienvenus, ceux qui veulent échanger, fraterniser dans les locaux habituels de la Présidence.

[*Traduction*]

Je donne une fois de plus la parole au député de Victoria.

M. Brewin: Le ministre de la Privatisation, ou quel que soit son titre, dit qu'il s'en va boire. Cela éclaircira probablement les idées. Le député a décidé de participer au débat et le ministre, lui, a décidé de chahuter pendant le débat. C'est le désordre. Si le gouvernement est disposé à écouter, si les députés ministériels veulent écouter, j'espère qu'ils apprendront une ou deux choses des observations que nous avons à faire.

Le projet de loi est l'une des plus importantes mesures étudiées à la Chambre depuis le début de la session. Il modifie sensiblement la politique canadienne en permettant de vendre des armes automatiques à l'Arabie Saoudite, un pays qui affiche un sombre bilan au chapitre des droits de la personne, qui se trouve dans une région névralgique et instable et qui sort tout juste de l'un des pires conflits du siècle, un conflit dont les habitants continuent de payer le prix.

Nous sommes conscients, des deux côtés de la Chambre, que la cause de la guerre du Golfe est la vente incontrôlée d'armes par les pays occidentaux à des pays qui n'en avaient pas besoin. Je crois que c'est avant tout un problème de conscience qui concerne tous les Canadiens. La population canadienne a beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi un des premiers projets de loi présentés par le gouvernement au cours de cette session vise à accroître la vente d'armes, en dépit des éloquentes déclarations qui ont été faites à la fin du conflit dans le Golfe.

Durant l'étude du projet de loi et à l'étape de l'étude au comité, j'ai appris une chose ou deux au sujet de la façon dont le gouvernement fonctionne. Il m'est apparu très clairement qu'au lieu de conspirer, il se met le plus souvent les pieds dans les plats. Ce projet de loi est le produit des adeptes du commerce international et de ceux qui s'occupent de ventes à l'étranger, des fonctionnaires des Affaires extérieures qui accordent les permis d'exportation, des ministres des ministères à vocation commerciale, pas du ministre des Affaires extérieures qui s'occupe du désarmement et du contrôle des armes, pas du premier ministre, mais de ceux qui défendent l'industrie.

L'argument que l'on a entendu maintes et maintes fois devant le comité veut que cela favorise l'industrie. Cela apporte des emplois, cela est bon pour l'industrie, vendons! Qui se soucie de l'usage fait de ces armes? Qui se soucie que des gens soient tués par les armes que nous vendons à l'Arabie Saoudite? Cela n'est qu'un détail sans importance.

• (2250)

Un fonctionnaire du ministère s'est présenté devant le comité et a déclaré que ce projet de loi n'existait que pour faire fonctionner l'industrie. Il n'y a eu aucun examen des facteurs de sécurité avant de présenter le projet de loi. La politique extérieure n'a rien à voir avec cela. Il s'agit purement et simplement d'une mesure commerciale.

Certes, après tout ce que le monde a vu au cours du XX^{e} siècle, le temps serait venu de mettre fin au commerce des armes. C'est le premier élément que la Chambre des communes doit prendre en considération.

Le deuxième élément, c'est que le projet de loi comporte des lacunes. Le gouvernement a souvent répété qu'il respecte certaines normes dans la vente d'armes. Or, ses députés refusent d'accepter un amendement qui incorporerait ces normes dans la loi. Le gouvernement a refusé des amendements qui l'obligeraient à publier la liste des pays auxquels des armes pourront être vendues. Il a rejeté ces amendements. Il a refusé les dispositions de temporarisation. Il a refusé d'énoncer les raisons pour lesquelles nous devrions permettre la vente d'armes à l'étranger. C'est la deuxième raison pour laquelle nous nous opposons à ce projet de loi.

Le gouvernement tenait tellement à ce que ce projet de loi soit adopté car il se rend quand même compte que l'industrie de la défense est fondamentalement une industrie à l'avenir incertain, que dans le monde, le marché des armes est en train de disparaître. Le tiers monde n'a plus les moyens de s'offrir des armes. Le marché à l'ouest se resserre. La guerre froide est terminée. De plus, les investissements des gouvernements libéraux et conservateurs dans l'industrie de l'armement s'avèrent de mauvais investissements.

Une voix: Oui, des centaines de milliers d'emplois.

M. Brewin: Le député libéral vient de dire qu'il s'agit de centaines de milliers d'emplois. Je fais remarquer que ces emplois coûteront des vies.

Une voix: Ça suffit!

M. Brewin: Il dit; «Ça suffit!» Ces industries fabriquent des armes, des armes automatiques qui seront vendues au régime répressif d'Arabie Saoudite.

Au moins, un rayon d'espoir perce au travers de tout cela et je voudrais utiliser les quelques minutes qui me restent pour préciser sa source.

Hier soir, le gouvernement a enfin accepté une proposition présentée à notre comité par John Lamb, du Centre canadien pour le contrôle des armes et le désarmement, et Project Ploughshares, disant qu'il était temps d'organiser une étude publique exhaustive sur l'exportation canadienne des armes, l'industrie de production de défense et les mesures visant à convertir des usines à des fins militaires en usines à des fins civiles. À la suite de cette entente, demain matin, le Comité des affaires extérieures se réunira et formera un sous-comité spécial qui sera autorisé par tous les côtés de la Chambre à mener cette enquête publique.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Cette enquête publique tiendra des audiences à Ottawa et ailleurs. Nous travaillerons en étroite collaboration avec l'enquête des citoyens de l'Alliance canadienne pour la paix à laquelle participent des groupes de diverses régions du Canada. Nous travaillerons en étroite collaboration avec cette enquête de citoyens. Les députés de tous les côtés de la Chambre essaieront de comprendre qu'il doit y avoir pour les Canadiens un meilleur moyen de gagner leur vie.

Ce matin, j'ai parlé à la section 27 du Syndicat des travailleurs de l'automobile dans la circonscription du député libéral. Ils ont demandé que le projet de loi soit adopté. Contrairement à nous, ils pensent qu'il ne faut pas le rejeter. Mais ils m'ont dit ce matin qu'ils désirent autant que tous les autres Canadiens gagner leur vie autrement qu'en fabriquant des armes. Il est temps que tous les députés se rendent compte, premièrement, que cette industrie est en voie de disparition, que le Canada ne peut continuer sur la pente dangereuse qui consiste à vendre d'abord aux États-Unis, puis aux pays européens et, finalement, à des pays comme l'Arabie Saoudite. À qui en vendrons-nous, après? À l'Indonésie? À la Corée du Sud? À l'Afrique du Sud? Si le gouvernement accepte—ce qui est d'ailleurs le cas cette année—de vendre des armes à l'Arabie Saoudite parce que l'industrie est en train de disparaître, l'an prochain, il acceptera pour la même raison d'en vendre à l'Indonésie, à la Corée du Sud ou à n'importe quelle dictature prête à en acheter.

Ce dont le gouvernement doit se rendre compte en premier lieu, et il s'en rendra compte, c'est qu'un changement s'impose dans notre façon de gagner notre vie.

Je terminerai sur ces quelques mots. Tous les Canadiens veulent que le Parlement montre l'exemple pour mettre fin à la course aux armements qui a causé tant de tragédies dans le monde entier. Je crois que l'entente que le gouvernement a conclue hier soir en vue d'instituer une commission d'enquête sur les politiques du Canada dans ce domaine est une première étape très importante pour en arriver à ce genre de leadership pour le pays.

Je suis très heureux de voir que le gouvernement a accepté cette proposition. Je suis convaincu que le sous-comité fera de l'excellent travail pour les Canadiens et que finalement, nous dépasserons le cas critique et le Canada se rendra vraiment compte de sa place dans le monde en tant qu'artisan de la paix.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne vais pas monopoliser le débat, mais je tiens à situer les observations du député néo-démocrate dans une juste perspective.

À entendre le député, on croirait que le secteur des armes est l'un des principaux et des plus importants secteurs indutriels du Canada. Ce n'est tout simplement pas le cas. À l'entendre, on croirait que le Canada est au nombre des pays qui ont le plus contribué à accumuler un arsenal au Moyen-Orient avant la crise du Golfe. Ce n'est tout simplement pas le cas.

Ce qui est très clair, toutefois, c'est que, dans la rédaction de ce projet de loi, nous avons tenu soigneusement compte des préoccupations des Canadiens sur la nécessité de limiter sérieusement toute expédition d'armes. Lorsque nous nous sommes intéressés au secteur de l'exportation des armes automatiques, nous nous sommes rendu compte qu'il existait une anomalie dans le code criminel qui a empêché l'exportation de ces armes et qui n'avait pas été relevée au moment où on a modifié ce code en 1977. Nous sommes en train de corriger cette anomalie.

À mon avis, il est important de remarquer que, lorsque nous avons remédié à cette anomalie, nous avons instauré des règles plus strictes pour contrôler l'exportation des armes automatiques en établissant une liste des pays qui fera l'objet d'une surveillance très étroite. Il existe des conditions requises très strictes pour déterminer quel type de pays figurera sur cette liste. En outre, l'examen cas par cas de toutes les expéditions d'armes qui seront faites sera soumis à ces restrictions.

Il existe dans notre pays une longue tradition de contrôle des armes. Le gouvernement ne change pas cette tradition. Il n'essaie pas de s'écarter en quoi que ce soit des normes, des traditions et des valeurs qui respectent les Canadiens depuis de nombreuses années. Ces traditions seront honorées dans l'administration du sytème de contrôle que nous avons mis en place.

Je voudrais aussi faire une remarque sur les déclarations qui ont été faites par le député. Selon lui, nous ne tenons pas compte du fait qu'il existe certains pays, certaines régions du monde qui font l'objet d'une accumulation excessive d'armements. Nous en sommes conscients.

Le premier ministre en a parlé, les secrétaires d'État aux Affaires extérieures précédent et actuel aussi. Nous avons été des pionniers pour ce qui est d'encourager les principales nations exportatrices d'armes à mettre en place un système plus transparent, pour que les pays à vocation pacifique que nous sommes puissent éviter cette accumulation excessive d'armes.

Je reviens aux propos de mon ami du Nouveau Parti démocratique, soit que les gens qui travaillent pour Diemaco ou pour GM Diesel préféreraient travailler ailleurs soit pour une compagnie qui ne fabrique pas d'armes.

Si nous vivions dans un monde idéaliste, une utopie, on pourrait prétendre y aspirer. Mais ce qu'on demande est tout simplement impensable dans notre monde actuel. Le Canada a besoin de forces armées, et nous devons leur donner des armes pour qu'elles puissent faire leur travail.

• (2300)

Or, les besoins du Canada ne sont pas assez considérables pour faire vivre des industries canadiennes. Ce que nous avons proposé dans ce projet, c'est un moyen soumis à un contrôle très rigoureux pour que les entreprises qui sont des fournisseurs du Canada puissent élargir leur marché et vendre des armes à d'autres pays. Cela nous permettra de conserver au Canada une industrie de l'armement qui soit rentable. C'est pour cette raison très simple que nous avons autorisé une exportation très strictement contrôlée, un mécanisme permettant de faire des ventes à d'autres pays.

Il faut bien se rendre compte de la réalité du monde actuel, et, si nous le faisons, nous devons avoir une industrie pour répondre à nos propres besoins. Nous devons donner à ces entreprises les moyens d'atteindre la rentabilité, faute de quoi elles ne pourront pas répondre à nos besoins et nous dépendrons complètement d'autres pays, ce qui ne me semble pas être une politique très sensée.

Voilà donc la raison d'être de cette initiative. Les critiques au sujet des mécanismes que nous avons proposés n'ont pas été très nombreuses, car ils comptent parmi les plus rigoureux du monde. C'est dans cet esprit que nous présentons ce projet à la Chambre.

Je le répète, nous croyons que ce projet respecte les traditions et les valeurs des Canadiens, et nous continuerons dans cette voie en appliquant les mesures que nous avons établies.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, nous débattons maintenant en dernière lecture du projet de loi C-6, projet de loi qui autorisera la vente d'armes automatiques à d'autres pays.

Dans le discours qu'il vient de prononcer, le ministre a laissé entendre ou a prétendu que le projet de loi n'autoriserait pas un accroissement des ventes d'armes à l'étranger, mais qu'au contraire, il les restreindrait davantage. C'est tout à fait absurde. En réalité, ce projet de loi autorise la vente d'armes à feu automatiques à d'autres pays, d'armes à feu que, jusqu'à maintenant, nous n'étions pas autorisés à vendre à d'autres pays.

Ce projet de loi autorise donc un accroissement des ventes d'armes à l'étranger, à un moment où le monde entier, y compris le premier ministre et l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures de même que son successeur, dit que nous devrions réduire les ventes d'armes à d'autres pays.

Je viens d'écouter les actualités télévisées de 22 heures, et dans le cadre des séances de la CSCE qui se déroulent à Berlin, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures a essayé de convaincre les ministres des autres pays de réduire leurs ventes d'armes à l'étranger. Je n'en croyais pas mes oreilles, compte tenu du projet de loi dont la Chambre est saisie ce soir.

Relisons maintenant ce que le premier ministre a déclaré le 8 février 1991, alors que la guerre entre l'Irak et le Koweït battait son plein. Il a dit: «Une des grandes leçons à tirer de cette guerre, c'est le danger que pose pour nous tous la prolifération des armes conventionnelles et non conventionnelles.» Il a dit ensuite: «Les pays et entreprises qui exportent une quantité importante d'armes sont en partie responsables de la crise actuelle», c'est-à-dire le conflit entre l'Irak et le Koweït. «La majeure partie de l'arsenal de l'Irak se compose d'armes venant de fournisseurs des cinq pays qui sont membres permanents du Conseil de sécurité. On doit enrayer ce problème, et c'est maintenant qu'il faut agir.» Il a ajouté: «La semaine prochaine, je proposerai au secrétaire général des Nations Unies, M. Perez de Cuellar, que les Nations Unies convoquent un sommet mondial sur les instruments de guerre et les armes de destruction massive.» C'est ce que le premier ministre a dit le 8 février 1991, il y a à peine quelques mois.

Qu'est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit? Il a dit: «Il est essentiel que le monde déclare qu'il ne vendra plus d'armes aux pays du Moyen-Orient.» Quatre-vingt-quinze p. 100 des armes que possède Saddam Hussein viennent des cinq membres permanents de Conseil de sécurité. Monsieur le Président, il a ajouté qu'il réclamerait un sommet mondial sur le contrôle du commerce des armes. Le fait que, durant la guerre du Golfe, 95 p. 100 des armements de l'Irak venaient des cinq membres permanents du Conseil de sécurité a soulevé un tel tollé que la communauté mondiale a dit vouloir prendre des mesures pour remédier à la situation. Je pensais qu'ils étaient sérieux. Ce fut l'une des rares occasions où j'ai applaudi le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Or, quelques mois plus tard, nous voilà saisis d'un projet de loi tendant à autoriser la vente par le Canada d'armes qui jusqu'à maintenant ne pouvaient être vendus à de pays étrangers. Nous nous sommes opposés à ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, car il était trop laxiste. On peut comprendre qu'on vende des armes à des pays qui sont liés à nous par des ententes de sécurité collective à des fins de défense et de maintien de la paix. Ainsi, je n'ai rien contre la vente d'armes légères aux Pays-Bas et à certains autres pays. Cependant, le projet de loi était trop laxiste et ne permettait pas au Parlement d'exercer le contrôle voulu; on laissait trop de latitude au Cabinet et au ministre compétent.

Au comité, j'ai proposé deux amendements. L'un tendait à limiter la vente d'armes aux pays respectant les critères que le gouvernement a établis lui-même dans la déclaration de principe qu'il a faite sur cette question. Le problème, c'est que cette déclaration de principe n'a pas force de loi et en fonction des déclarations du premier ministre et de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en février, nous devrions alors rendre nos règles un peu plus strictes. Il suffit de donner force de loi aux lignes directrices et aux principes qui figurent dans cet énoncé de politique. C'est ce que j'ai essayé de faire au comité, mais mon amendement a été rejeté par les ministériels.

Ce soir, le député de Victoria a voulu faire de même. Il défendait plus ou moins les mêmes idées dans son amendement, mais là encore, il n'a pu le faire adopter.

Nous avons également voulu prévoir une plus grande transparence en ce qui concerne la vente de ces armes au Canada. J'avais présenté un amendement précisant que pour ajouter un pays à la liste des pays auxquels nous pouvons vendre ces armes, le gouvernement devrait tout d'abord renvoyer la question au Comité permanent des affaires étrangères devant lequel le ministre pourrait justifier les décisions du gouvernement. Le comité en discuterait, se prononcerait sur la question et renverrait ses conclusions à la Chambre.

Ainsi, la très importante question de la vente d'armes à d'autres pays ne serait pas laissée uniquement à la discrétion du Cabinet, mais serait aussi soumise à l'examen d'un comité parlementaire.

Je sais que le gouvernement détient la majorité au sein des comités parlementaires et à la Chambre, et que s'il voulait réellement vendre des armes à certains pays, il pourrait quand même le faire. Il reste que la population canadienne verrait ce qui se passe et que le gouvernement devrait justifier la vente d'armes à tel ou tel pays.

Mon amendement a été défait au comité, et ce soir, celui du député de Victoria qui était semblable a été défait à la Chambre.

Il est difficile de croire que le monde et le gouvernement actuel qui étaient si outrés par la vente d'armes pendant la guerre entre l'Irak et le Koweit aient oublié si rapidement. Dans un discours que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prononçait à Londres pendant cette guerre, il a souligné que pendant la guerre entre l'Iran et l'Irak, 28 pays occidentaux avaient vendu des armes à ces deux belligérants. Quelle indécence. Vingt-huit pays qui ne prenaient pas directement part à ce conflit ont vendu des armes aux deux côtés et ont permis à cette guerre de durer neuf ans et de tuer un million de personnes.

Il ne s'agissait pas de Canadiens, d'Américains, de Français, de Britanniques ou de Soviétiques. Il s'agissait de jeunes Iraniens et de jeunes Irakiens. Ils étaient des êtres humains et les pays vendeurs d'armes ont réalisé des profits en vendant leurs armes aux deux côtés. Je précise que le Canada n'était pas parmi ces 28 pays. Nous n'avons vendu d'armes à aucun des deux pays en guerre.

Le commerce des armes échappe à tout contrôle. On n'y met pas fin, on ne prononce pas de discours devant la CSCE comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a fait aujourd'hui, semble-t-il.

• (2310)

On ne fait pas ce genre de discours pour appuyer par la suite chez vous un projet de loi qui prévoit une augmentation des ventes d'armes.

Le gouvernement n'a pas accepté les améliorations au projet de loi que nous avons proposées. Il n'a pas accepté les amendements que nous avons proposés. Par conséquent, nous voterons contre ce projet de loi en troisième lecture.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir contribuer finalement au débat sur le projet de loi C-6 qui autorisera la vente, l'exportation, l'importation, la fabrication, l'achat et la vente de certaines armes, ainsi que d'autres opérations sur celles-ci. C'est l'hypocrisie à son comble de voir qu'un gouvernement peut tenir un discours devant la population au moment où la population est outrée de voir ce qui se passe, particulièrement dans la région du Golfe. On a vu en janvier et février le premier ministre s'insulter sur la vente d'armes à travers le monde et on réalise que quelques semaines plus tard, les mêmes députés de ce gouvernement viennent devant la Chambre des communes et veulent eux-mêmes contribuer à la course effrénée des armes.

Monsieur le Président, je ne peux pas comprendre que le Canada accepte aujourd'hui de militariser son économie. Les raisons qui ont été données par le ministre du Commerce international ne tiennent pas. On prétend qu'on veut maintenant rentabiliser l'industrie militaire au Canada, et pour la rentabiliser, il faut exporter plus.

Monsieur le Président, je ne peux pas imaginer qu'un ministre vienne nous dire dans cette Chambre qu'empêcher l'exportation d'armes est une anomalie. Il a bien dit que c'était une anomalie au Code criminel.

Après les événements qu'on a vécus récemment, je ne peux pas concevoir que ce gouvernement, qui a essayé de jouer le pure, le dur, ce gouvernement va tomber dans la liste des pays et des gouvernements qui participent pleinement et de plein gré à la course aux armements. Les Canadiens, s'ils étaient consultés sur cette législation, n'accepteraient pas que leur gouvernement autorise le commerce d'armes et surtout en cachette, parce ce que ce Parlement ce soir votera, c'est la fin du contrôle parlementaire. À partir de maintenant, ce seront les fonctionnaires des Affaires extérieures, arrangés avec les fonctionnaires du ministère de la Défense, et les ministres au Cabinet qui pourront décider où et quand et comment on vend les armes. Je ne comprends pas que

dans une matière aussi importante, on n'ait pas un contrôle parlementaire, monsieur le Président.

J'entendais le député de Notre-Dame-de-Grâce parler de ses amendements que nous supportions, mais on ne peut pas accepter de voir qu'aujourd'hui on donne un chèque en blanc à ce gouvernement pour vendre des armes à travers le monde. On a qu'à regarder les événements récents, non seulement à travers le monde, mais même au Québec. Partout on veut avoir un contrôle plus sévère sur les armes. Partout on veut essayer de limiter les explosions de violence. Et ce gouvernement aujourd'hui, monsieur le Président, veut nous faire accroire qu'il y aura un contrôle sévère. On sait, on connaît la nature de ce gouvernement. On sait quel lobby a de l'influence dessus, monsieur le Président. La législation qu'on a devant nous est certainement le produit d'un lobby de l'industrie militaire. C'est le produit d'un lobby efficace auprès de ces conservateurs qui ont voulu, maintenant qui voient la rentabilité financière avant le respect de la dignité humaine.

Je n'en renviens pas, monsieur le Président, quand on voit ces gens, même aujourd'hui, dire qu'ils sont prêts à vendre des armes à certains pays, qui n'ont aucune base démocratique, qui n'ont aucun respect pour les droits de la personne, qui n'ont aucun respect pour les valeurs fondamentales que partagent les Canadiens et les Québécois sur la question de la paix. Je pense que s'il y a un domaine où on a tous la même conscience, c'est sur la recherche de la paix dans le monde.

Et je pense que ce soir c'est toujours très triste pour les Canadiens de voir que leur gouvernement a décidé de rendre les armes en vendant des armes.

Monsieur le Président, c'est sans précédent et ça prenait un gouvernement conservateur pour nous arriver avec une législation comme celle-là.

Une voix: Onze p. 100 dans les sondages.

M. Lapierre: Et on ne devrait pas se poser de question pourquoi ils sont si bas dans les sondages. Ils vont à contre sens du bon sens des intérêts et surtout de la conscience des Canadiens. Je pense qu'aujourd'hui on a l'exemple le plus frappant.

Finalement, après avoir fait les petits moutons derrière les Américains dans toutes les décisions militaires, maintenant ils ont eu des ordres quelque part de nous imposer ce genre de projet de loi.

Monsieur le Président, le Bloc québécois s'opposera avec vigueur à ce projet de loi. On regrette que le gouvernement n'ai pas plus de conscience, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre du mardi 18 juin 1991, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix, sur-le-champ, toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-6, Loi concernant l'exportation, l'importation, la fabrication, l'achat et la vente de certaines armes ainsi que d'autres opérations sur celles-ci.

[*Traduction*]

Le vote porte la motion suivante: M. Wilson (Etobicoke Centre). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les ouis l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

[*Français*]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(*Vote nº 36*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bernier
Bjornson	Blais
Blenkarn	Bosley
Boyer	Browes
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)	Cole
Cooper	Corbeil
Côté	Couture
Crosby (Halifax West)	Della Noce
Dick	Dobbie
Dorin	Edwards
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fontana	Fretz
Friesen	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Jacques
James	Jelinek

Johnson
Kempling
Landry
Layton
Littlechild
Lopez
Malone
McDermid
Oberle
Plourde
Reimer
Richardson
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van de Walle
Weiner
Wilbee
Winegard
Joncas
Koury
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Monteith
O'Kurley
Porter
Ricard
Schneider
Sobeski
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Vien
White
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—92

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Benjamin
Blaikie
Catterall
Edmonston
Gagliano
Grey (Beaver River)
Heap
Hovdebo
Kindy
Lapierre
Leblanc (Longueuil)
MacWilliam
Mifflin
Mitchell
Prud'homme
Robinson
Stupich
Whittaker—39
Althouse
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Black
Brewin
Dingwall
Funk
Gérin
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
Manley
Milliken
Pagtakhan
Riis
Rocheleau
Taylor

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bellemare
Corbett
MacAulay
Tremblay (Rosemont)
Clifford
Hughes
Nault
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Saint-Denis sur un recours au Règlement.

M. Prud'homme: J'aurais avec plaisir laissé la parole au vrai doyen de la Chambre, qui est mon ami, l'honorable M. Gray, le député de Windsor-Ouest, mais comme il est temporairement absent, je me fais un grand plaisir d'être celui qui, avant vous, remerciera, comme il convient, nos pages qui vont nous quitter.

Je ne les regarderai pas parce que je pense que nous sommes tous émotionnés de les voir partir.

[*Traduction*]

Je veux demander au député de Winnipeg-Nord s'il a voté contre ou en faveur de la motion, «oui» ou «non». La coutume veut qu'à la toute fin quelqu'un se lève. C'est malheureux que personne d'autre ne l'ait fait. Ces jeunes gens sont notre espoir de demain dans le Canada que nous aimons.

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: Je reste encore en politique parce que, lorsque je vois ces jeunes gens qui formeront le Canada de demain, je crois qu'il y a de l'espoir.

Il y a une chose dont je suis sûr—je le dis en anglais seulement—et c'est qu'ils ont compris une chose. Il y a ici de nombreux types de parlementaires. Il s'en trouve quelques-uns dont les opinions diffèrent beaucoup des miennes, mais je crois qu'on peut s'attendre que ces jeunes fassent savoir à leurs amis et à leurs proches qu'il y a lieu d'espérer au Canada pourvu que l'on accepte. . .

[*Français*]

—la différence qui existe. Ils l'ont vu aujourd'hui pendant le débat. Vive la différence!

Le président suppléant (M. DeBlois): En terminant, je voudrais remercier tous les honorables collègues de leur collaboration et de leur indulgence à mon endroit. Je remercie également les greffiers et tout le personnel.

[*Traduction*]

Je souhaite à tous les députés de bonnes vacances et de faire du bon travail dans leurs circonscriptions.

Comme il est 23 h 30, conformément à l'ordre adopté le mardi 18 juin 1991,

[*Français*]

la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 16 septembre 1991, à 14 heures.

(La séance est levée à 23 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 juin 1991

La séance est ouverte à 12 h 10

Prière

[*Français*]

M. le Président: Je désire informer la Chambre qu'en conformité de l'ordre adopté le mardi 18 juin 1991, j'ai convoqué la Chambre aujourd'hui à la seule fin d'accorder la sanction royale à des projets de loi.

* * *

[*Traduction*]

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi C-24, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1992.

[*Français*]

Également le Sénat transmet des messages à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté sans amendement les projets de loi suivants:

[*Traduction*]

Projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie; Projet de loi C-6, Loi concernant l'exportation, l'importation, la fabrication, l'achat et la vente de certaines armes ainsi que d'autres opérations sur celles-ci; et Projet de loi C-9, Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité.

* * *

[*Français*]

LA SANCTION ROYALE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication, dont voici le texte, a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

le 21 juin 1991

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Charles D. Gonthier, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui le 21 juin 1991, à 12h10, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération le secrétaire du Gouverneur général.
Le secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

LA SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président, accompagné des membres des Communes, se rend à la salle du Sénat.

Et de retour:

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, le suppléant du Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-9, Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité—chapitre 26, 1991.

Projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie—chapitre 27, 1991.

Projet de loi C-6, Loi concernant l'exportation, l'importation, la fabrication, l'achat et la vente de certaines armes ainsi que d'autres opérations sur celles-ci—chapitre 28, 1991.

Projet de loi C-24, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1992—chapitre 29, 1991.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Mr. le Président, pourriez-vous permettre aux députés toujours présents de vous souhaiter, pour le travail excellent que vous avez accompli dans des circonstances très difficiles cette année, plein repos et de nous revenir aussi disponible et aussi compétent que vous l'avez été ces derniers mois.

Sanction Royale

[*Traduction*]

Au nom de tous les députés, nous vous souhaitons un bon repos. Je sais que vous allez travailler fort en Colombie-Britannique; comme vous le savez, c'est ma province préférée. Nous vous souhaitons un bon été et vous remercions de votre gentillesse et de la grande patience dont vous avez preuve cette année dans des circonstances des plus difficiles.

[*Français*]

M. le Président: Naturellement je veux dire merci à l'honorable député de Saint-Denis pour ses mots très généreux.

[*Traduction*]

Je souhaite au député et à tous les députés de très bonnes vacances d'été. Merci à tous.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal) : Monsieur le Président, au nom des femmes qui siègent à la Chambre et de tous les députés, je veux faire écho aux sentiments exprimés par mon collègue de Saint-Denis et vous dire que nous sommes heureux et fiers de la compétence avec laquelle vous avez dirigé les travaux de la Chambre pendant une période difficile. Même si vous l'avez déjà fait en notre nom, je veux, au nom de tous les députés, remercier les services du greffier et les jeunes pages et leur dire que ce fut un plaisir de travailler avec eux. Nous espérons voir un Canada beaucoup plus calme à l'approche de la Fête du Canada. Puissions-nous vivre tous ensemble dans la tolérance et dans la prospérité d'un océan à l'autre.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable députée de Mount Royal est très gentille.

[*Traduction*]

Je remercie la députée de ses remarques.

Comme il est 12 h 30, aux termes de l'ordre adopté le mardi 18 juin 1991, la Chambre s'ajourne au lundi 16 septembre 1991, à 14 heures.

(La séance est levée à 12 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 septembre 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

M. le Président: Je voudrais informer la Chambre que, suivant la recommandation faite par le gouvernement conformément aux dispositions du paragraphe 55(1) du Règlement, j'ai fait publier un *Feuilleton* spécial donnant avis du projet de loi d'initiative ministérielle intitulé Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, ainsi qu'un avis de motion du gouvernement relativement aux délibérations sur ce projet de loi. Je dépose donc une lettre en date du 14 septembre 1991, qui m'est parvenue du leader parlementaire du gouvernement, au sujet de ce projet de loi et de cette motion.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

Mme Christine Stewart (Northumberland): M. le Président, d'après le gouvernement, la récession est terminée. J'aimerais bien savoir qui au juste a vu la fin du tunnel. Certes pas les électeurs de Northumberland, ni les agriculteurs canadiens, pas plus que les pêcheurs, les travailleurs de l'industrie, les petits entrepreneurs et les consommateurs. N'oublions pas, non plus, ce groupe important mais silencieux d'un million d'enfants canadiens vivant dans la pauvreté.

La pauvreté empêche ces enfants et leurs familles de se prévaloir de leurs droits fondamentaux de se nourrir, de se vêtir et de se loger convenablement. L'enfant pauvre a habituellement une santé médiocre, il souffre de troubles émotionnels, il a des notes peu reluisantes, il décroche vite des études et il finit par devenir un numéro de l'aide sociale sans instruction et sans compétence qui coûte cher à la société.

Les enfants, au Canada comme ailleurs dans le monde, méritent que leurs droits fondamentaux soient respectés. L'an dernier, plus précisément le 30 septembre, notre premier ministre coprésidait à New York le sommet des Nations Unies sur l'enfance qui préconisait la ratification d'une convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Jusqu'ici, 86 pays ont donné leur aval. Le Canada se fait encore attendre.

Ratifier la convention est la première étape essentielle. . .

M. le Président: Le temps de parole alloué à la députée est épuisé.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, les agriculteurs toucheront cette année des revenus inférieurs de un milliard de dollars à ceux de l'an dernier. Comme solution, le ministre d'État chargé des Céréales propose aux agriculteurs de décharger des voyages de grain dans le stationnement des concessionnaires de voitures européennes et de ne pas acheter leurs produits. Le ministre semble oublier que les agriculteurs n'achètent guère de Mercedes-Benz ou de BMW de nos jours.

Dans les provinces de l'Ouest, de même qu'en Ontario, des milliers d'agriculteurs risquent de perdre un gagne-pain créé par des générations et des générations. D'un bout à l'autre du pays, des organismes agricoles ont souligné la nécessité d'une troisième ligne de défense. Pourquoi le gouvernement ignore-t-il son propre programme?

Soit dit en passant, où sont tous ces programmes que le gouvernement conservateur devait créer dans le cadre du Livre vert, *Partenaires dans la croissance*, qu'il a présenté en 1989?

C'est vrai que les Européens causent des difficultés aux agriculteurs canadiens et c'est vrai aussi que les Américains leur causent des problèmes.

Toutefois, si le ministre d'État chargé des Céréales veut vraiment savoir quel est le principal problème des agriculteurs canadiens, il n'a qu'à se regarder dans le miroir.

* * *

LE SÉNAT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, s'il y a une chose qui fait l'unanimité parmi les Canadiens, c'est la nécessité de réformer le Sénat.

Article 31 du Règlement

En 1979, la Commission Pépin-Robarts avait recommandé que le Sénat soit remplacé par un Conseil de la fédération constitué de délégations établies par les gouvernements provinciaux au prorata de la population. Mais un grand nombre de Canadiens veulent un Sénat triple-E, c'est-à-dire un Sénat élu, efficace et à représentation égale.

Le régime parlementaire fédéral de l'Australie comporte un Sénat triple-E et cela marche. Cela ne se fait pas toujours sans heurts ni ratés, mais des décisions et des mesures sont prises.

D'après les critiques, le Sénat australien empiète sur le droit de gouverner du gouvernement, c'est-à-dire sur le contrôle absolu du processus législatif par le Cabinet. Franchement, ce n'est peut-être pas une si mauvaise idée que cela.

* * *

[*Français*]

LA STRATÉGIE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour souligner l'adoption récente de la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Comme vous le savez, le premier ministre a annoncé cette stratégie le 6 septembre dernier à Winnipeg.

À l'heure actuelle, 3,3 millions de Canadiens ont un handicap, qu'il s'agisse d'une forme d'incapacité plus visible, ou encore d'une incapacité moins visible, mais non moins réelle pour la personne concernée.

Ces Canadiens ne revendiquent ni traitement de faveur, ni privilège particulier, ils demandent tout simplement l'égalité.

C'est dans le but et la ferme intention de répondre à ces besoins légitimes que le gouvernement fédéral s'est engagé à investir 158 millions de dollars pour appuyer l'initiative que constitue la Stratégie nationale, par les trois objectifs de celle-ci: l'égalité d'accès, l'intégration économique et la pleine participation.

Le gouvernement fédéral veut permettre aux personnes handicapées de prendre une part active à la vie économique et sociale du pays.

Monsieur le Président, ensemble nous pouvons créer un Canada où tous les citoyens auront la. . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est maintenant écoulé.

[*Traduction*]

LA LUTTE CONTRE LES DROGUES

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les Canadiens sont très fâchés à cause de la TPS, de l'impôt sur le revenu, du chômage et de l'utilisation de drogues. La question des drogues notamment préoccupe les parents de presque tous les quartiers de la région métropolitaine de Toronto.

Il faut s'attaquer à ce problème en informant les jeunes et en adoptant des programmes d'intervention policière qui soient efficaces. Le conseil de la communauté urbaine de Toronto et sa commission de police ont maintes fois demandé au gouvernement fédéral qu'une partie des fonds que la police de la région métropolitaine affecte aux enquêtes sur les drogues ainsi que de la valeur des biens et de l'argent confisqués par la GRC soit remise aux autorités métropolitaines aux fins d'information, de prévention des crimes et d'élaboration de programmes de réadaptation et d'activités de lutte antidrogue.

Encore une fois, nous invitons la ministre de la Justice et le solliciteur général à appuyer la lutte contre le fléau des drogues dans la population et dans les écoles en acquiesçant à ces demandes fort raisonnables.

* * *

LES HANDICAPÉS

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, en juin 1990, un comité tripartite de la Chambre présidé avec compétence par le député d'Oxford a déposé un rapport intitulé *S'entendre pour agir*. Ce rapport décrivait les obstacles qui empêchent la participation pleine et entière des Canadiens handicapés aux activités quotidiennes de notre société. En toute franchise, je doutais fort que quelque chose de vraiment concret puisse résulter de ce rapport et de ses recommandations.

Ainsi, j'ai été très heureux de l'annonce de la stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées et je voudrais féliciter le premier ministre et le gouvernement pour cette très importante décision. En outre, cette stratégie prévoit des engagements concrets de 158 millions de dollars.

Les handicapés ne réclament pas des privilèges spéciaux. Ils veulent simplement être traités de façon équitable, et pouvoir profiter des mêmes possibilités, afin de mener une vie active et d'être en mesure, à l'instar des

autres Canadiens, d'apporter leur contribution à notre société.

L'annonce faite par le gouvernement et sa stratégie constituent un autre pas important dans cette voie.

* * *

LES PÊCHES

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'aimerais remercier publiquement l'Alliance de la Fonction publique du Canada d'avoir laissé ses membres traverser leurs propres lignes de piquetage afin de participer au programme de prélèvement d'oeufs dans les salmonicultures de la Colombie-Britannique.

Cette mesure aura permis d'éviter la disparition d'une ressource précieuse et valable dans les régions situées autour des 17 principales pisciculture de la Colombie-Britannique.

Le gouvernement conservateur était prêt à laisser dépérir le saumon de la côte ouest tout comme il a laissé dépérir tout ce qu'il a touché d'autre dans le pays. Grâce à l'Alliance de la Fonction publique du Canada qui a fait primer les intérêts du public pour les futures générations, cette précieuse ressource a pu être épargnée. Grâce à l'Alliance de la Fonction publique du Canada et à ses membres, il s'agit là d'une importante ressource qui ne sera pas détruite par le gouvernement Mulroney.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, une fois de plus le secteur agricole est en difficulté. Cette fois-ci ce n'est pas une catastrophe naturelle, mais les gestes des manutentionnaires de grains et du syndicat des débardeurs. Les manutentionnaires ont décidé d'appuyer la grève de la fonction publique, perturbant ainsi le secteur qui les nourrit ainsi que leur famille.

Ce genre d'action ne peut être ni approuvé ni toléré. L'agriculture est essentielle à la prospérité économique de ce pays et on devrait le déclarer. Une loi doit être adoptée pour garantir le bon fonctionnement de l'industrie agro-alimentaire.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, les milliers d'étudiants de nos collèges et universités qui sont retournés en classe ce mois-ci n'ont pas lieu de se réjouir grandement. Beaucoup d'entre eux n'ont pas réussi à trouver de travail cet été en raison de la situation économique. Maintenant, les plus nécessiteux de ces étudiants, ceux qui ont demandé une aide financière par l'intermédiaire du Régime canadien de prêts aux étudiants, s'aperçoivent, lorsqu'ils vont encaisser leur chèque, qu'ils doivent payer immédiatement 3 p. 100 en frais d'administration.

Honte au gouvernement fédéral! Non seulement il est responsable de l'augmentation des coûts de l'enseignement postsecondaire, et donc de l'exclusion des moins bien nantis, du fait de la réduction de ses paiements de transfert pour l'enseignement, mais maintenant il prétend taxer l'un des programmes les plus importants pour aider notre jeunesse à payer des frais de scolarité toujours croissants.

Enfin, pour ajouter un nouvel obstacle à l'accessibilité à l'enseignement, le gouvernement a choisi de fermer ses centres d'emploi dans les campus, éliminant une autre voie importante pour se payer des études, l'obtention d'un emploi.

Monsieur le Président, quand le gouvernement arrêtera-t-il d'affamer l'enseignement de ce pays et commencera-t-il à y investir?

* * *

[*Français*]

LE CHEF DU BLOC QUÉBÉCOIS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, depuis le début de le grève de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, le chef du Bloc québécois a gardé le silence. En voici la raison: le 24 mai 1991, dans le journal *Le Soleil*, M. Denis Gagné, professeur syndiqué à Chicoutimi, écrivait ceci: «C'est Lucien Bouchard qui était, en 1982-1983, le représentant patronal du gouvernement du Parti québécois lors des négociations avec le secteur public et parapublic.»

• (1410)

Selon M. Gagné, Lucien Bouchard a reçu, en plus des honoraires de son bureau d'avocat de Chicoutimi, plus de 250 000 $ du gouvernement du Québec pour couper de 20 p. 100 le salaire des professeurs, le salaire des infirmières et le salaire de tous les travailleurs des affaires sociales au Québec.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, aujourd'hui, des milliers de fonctionnaires en grève se sont rassemblés sur la Colline du Parlement. Lorsqu'ils ont quitté les lieux une heure plus tard, les parterres de cet édifice public étaient jonchés de détritus. Des pancartes avaient été délibérément déchiquetées en menus morceaux qu'on avait enfoncés dans l'herbe.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, ce n'est pas une affaire grave, mais elle est symbolique et très affligeante. Je ne sais pas à quoi les dirigeants du syndicat, poussés par le chef du NPD, voulaient en venir avec cette violence écologique, mais pour les touristes canadiens qui sont venus jusqu'ici pour voir les édifices du Parlement, c'était une honte. Les grévistes n'ont certes pas un conflit avec les parterres de la Chambre des communes. Si les amis du syndicat du sein du NPD ne peuvent pas lui montrer à respecter le Parlement, ils peuvent peut-être au moins lui dire qu'il est mal de faire violence à l'environnement.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, la grève générale de la Fonction publique, la première de l'histoire canadienne, est le résultat d'un gouvernement injuste et dictatorial.

En suspendant les négociations collectives et en refusant de négocier des conditions salariales équitables, le gouvernement conservateur détruit la coopération nécessaire entre la direction gouvernementale et les travailleurs en vue d'offrir les services essentiels au public canadien.

[*Traduction*]

Dans la région de la capitale nationale, les effets économiques de cette grève se font sentir dans les milieux d'affaires. Selon les nouvelles télévisées, la circonscription de Carleton—Gloucester que je représente se ressent gravement de la perte de recettes normalement engendrées par les fonctionnaires.

Je demande au gouvernement de se montrer équitable et de respecter le droit fondamental de ses employés à une convention juste et équitable.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, l'Alliance de la Fonction publique du Canada a pris des mesures extraordinaires pour faire valoir sa cause. Dans ma circonscription, la direction du syndicat est allée jusqu'à retenir les services d'agitateurs professionnels et de syndicalistes extrémistes pour remplacer les membres locaux de l'AFPC qui refusaient de faire du piquetage.

Si ces employés avaient le choix, ils préféreraient ne pas faire la grève. Cette situation n'est pas propre à ma circonscription, elle est la même dans tout le Canada. Le recours à des agitateurs professionnels et à des extrémistes pour faire respecter un piquet de grève ne fait qu'entacher la réputation du mouvement syndical.

J'exhorte l'AFPC à renoncer à ce genre de tactiques.

* * *

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, en 1977, les libéraux ont présenté un projet de loi sur l'équité salariale, mais n'y ont jamais donné suite. Dans le discours du Trône de 1984, le gouvernement actuel a promis aux travailleuses sous-payées de mettre en oeuvre l'équité salariale. Lors du débat des chefs de parti en 1988, le premier ministre a déclaré: «Nous sommes d'accord avec la mise en oeuvre d'un programme d'équité salariale pour les femmes. Les fonds nécessaires sont budgétisés sur une base continue.»

Le gouvernement tient maintenant un tout autre discours. Les conservateurs disent aux femmes qui gagnent 19 000 $ par an qu'elles n'obtiendront rien. Ils ont tenté à deux reprises d'empêcher la Commission canadienne des droits de la personne d'examiner la question de l'équité salariale dans la fonction publique. Le commissaire des droits de la personne a déclaré que le gouvernement n'agissait pas de bonne foi dans le dossier de l'équité salariale. Honte à ce gouvernement, monsieur le Président! Où sont les fonds budgétisés? Pourquoi les ministres et leurs amis ont-ils obtenu des augmentations, mais pas les travailleuses qui gagnent le moins?

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, au nom de tous les députés, je tiens à féliciter le ministre des Anciens combattants d'avoir été distingué ce matin pour les services rendus aux anciens combattants canadiens et à leurs familles.

Le Conseil national des associations d'anciens combattants a présenté ce matin au Ministre sa prestigieuse médaille pour services éminents. Le vice-président national de l'Association canadienne des vétérans de la Corée a également remis ce matin au ministre des Anciens combattants un certificat de membre honoraire à vie. En lui présentant la médaille pour services éminents, le président du Conseil national, M. Cliff Chadderton, a déclaré: «Non seulement Gerry Merrithew est-il un bon ministre des Anciens combattants, il a prouvé également qu'il est un grand Canadien car c'est à lui qu'il faut attribuer les efforts que les associations d'anciens combattants déploient actuellement pour préserver l'unité canadienne.»

Les programmes du Canada pour les anciens combattants sont sans pareil et l'on peut en dire autant du ministre qui mène et dirige ces programmes.

* * *

LE CENTENAIRE DE L'ARRIVÉE DES UKRAINIENS AU CANADA

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, la date du 7 septembre marque une étape importante dans l'histoire du Canada. Il y a 100 ans, Wasyl Eleniak et Ivan Pylipiw arrivaient au Canada. Ils furent les premiers immigrants ukrainiens à s'établir dans les Prairies, dans le grand mouvement de colonisation qui a uni le pays d'un océan à l'autre.

Ces pionniers se sont battus contre la maladie, la pauvreté, le climat et les injustices sociales. Ils ont lutté âprement, ont persévéré et ont réussi. Au cours des années qui suivirent, ce groupe a donné au Canada des fermiers, des enseignants, des entrepreneurs, des maires, des députés provinciaux et fédéraux, des sénateurs, un juge de la Cour suprême du Canada et un gouverneur général.

Le succès de la communauté ukrainienne est tel que les immigrants et les nouveaux citoyens d'aujourd'hui considèrent l'histoire de leur lutte et de leurs succès comme un modèle à suivre.

On a déjà dit que le Canada tire sa vraie richesse de ses citoyens. Ajoutons que tous les Canadiens sont fiers de la présence ukrainienne au sein de la population. En effet, le centenaire de l'arrivée des Ukrainiens au Canada nous touche tous. Je presse donc le Parlement et le gouvernement de maintenir l'attention qu'il accorde à la célébration de cet anniversaire, célébration qui se poursuivra toute l'année durant, non seulement dans l'intérêt de l'égalité culturelle mais aussi pour le salut de l'unité nationale.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous voici de retour au Parlement. Nous aurions aimé reprendre plus en douceur, car le pays a besoin d'un peu d'ordre. Malheureusement, nous voilà face à une grève extrêmement pénible dont tout le monde se passerait, même les grévistes.

Il y a quelques minutes, la Commission des relations de travail dans la fonction publique a déclaré—et le président, à qui j'ai parlé, me l'a confirmé—que le gouvernement conservateur ne respecte pas la loi et qu'il enfreint l'article 51 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Le premier ministre va-t-il agir honorablement dans les circonstances et se conformer à la loi en retournant à la table de négociation pour chercher un moyen de réparer l'injustice criante qui existe dans la fonction publique, où les gagne-petit ont droit à 0 p. 100 d'augmentation, tandis que les gens des échelons supérieurs obtiennent de grosses augmentations?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, au sujet du présumé traitement de faveur des hauts fonctionnnaires, je tiens à dire une fois pour toute que ce n'est pas le cas. Ce n'est tout simplement pas vrai.

Les gestionnaires supérieurs de la fonction publique sont tous assujettis au système de 0, 3 et 3 p. 100 d'augmentation, comme vous et comme nous.

Nous avons négocié à leur égard une entente portant sur la période allant de juin 1990 à juin 1991. Une commission constituée par le Parti libéral avait recommandé une augmentation de 6,2 p. 100. J'ai refusé une telle augmentation pour l'an dernier mais j'ai accepté qu'on leur accorde 4,2 p. 100, ce qui est moins que ce que l'Alliance a obtenu. Pour la période qui a débuté en juin dernier, ils n'ont droit à aucune augmentation de salaire.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai dit tout à l'heure que l'on veut trouver une solution à ce problème et que l'on voudrait commencer cette session d'une façon ordonnée, parce qu'elle sera très importante pour le Canada. Mais le gouvernement ne pourrait-il pas commencer cette session en respectant la loi du Canada? Il y a quelques minutes, un jugement a été rendu par une Commission de ce gouvernement, établie en vertu des lois de ce Parlement, disant que le gouvernement n'a pas respecté l'article 51. Est-ce que le ministre va respecter les lois du Canada et retourner à la table de négociations pour trouver une solution à cette grève?

• (1420)

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, c'est un fait que ce matin la Commission des relations du travail dans la Fonction publique a répondu à deux questions qui lui avaient été posées par le Syndicat, et la première question est la suivante: Est-ce que le gouvernement a négocié—disait le Syndicat—de mauvaise foi? La Commission n'a pas donné raison au Syndicat. La Commission, par contre, nous dit que nous aurions pro-

bablement, à son avis, dû faire tous les efforts raisonnables.

J'aimerais faire remarquer au leader de l'opposition, monsieur le Président, qu'il n'est peut-être pas au courant que cela fait sept mois que l'on négocie avec l'Alliance de la Fonction publique et que l'on a eu, si on enlève quelques heures, 60 jours de négociations, 30 jours de conciliation. J'ai rencontré M. Bean vendredi matin et il a dit que jamais il n'accepterait la politique du gouvernement. Nous étions prêts à négocier toute la convention collective, à l'exception de l'aspect budgétaire du 0-3, et il a refusé.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, tous les Canadiens comprennent que le gouvernement cherchait à provoquer une grève. Il s'est employé pendant tout ce temps à faire en sorte qu'il y ait une grève qui serve ses fins politiques.

Je veux que le ministre me dise s'il va prendre les mesures qui s'imposent. Les Canadiens sont très éprouvés actuellement. Ils veulent que cette grève prenne fin. Un moyen très simple de résoudre cette difficulté serait de nommer un médiateur qui aurait le droit d'examiner tous les problèmes; les gens reprendraient leur travail et la paix régnerait dans notre pays, ce qui nous permettrait de nous occuper des autres graves problèmes qui nous affligent.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Je vois que le chef de l'opposition nous propose une autre solution miracle. J'ignore si c'est la même qu'hier qui a été rejetée par les syndicats.

De toute façon, monsieur le Président, nous avons pris de nombreuses décisions difficiles au moment du budget. L'une d'elles concernait les syndicats. Il ne s'agit pas d'une attaque systématique des syndicats parce qu'un grand nombre de ceux-ci ont accepté le 0 et 3 p. 100 et ont signé des accords avec nous. Nous avons négocié de bonne foi. Nous avons des rapports de conseils d'arbitrage qui recommandent l'acceptation.

Ce que nous voulions réaliser au moment du budget, et nous le faisons aujourd'hui, c'est veiller à ce que la dette et le déficit n'augmentent pas et à ce que les taux d'intérêt et d'inflation diminuent, et nous y sommes parvenus.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement a fait preuve de mauvaise foi envers les personnes âgées, les chômeurs, les étudiants, les agriculteurs et les pêcheurs. Il affiche maintenant la même attitude envers ses propres employés.

La bonne foi, les Canadiens savent ce que c'est. Quand le gouvernement admettra-t-il qu'il va à l'encontre des lois du Parlement? Qu'entend-il faire pour se conformer à la loi, comme tous les citoyens canadiens doivent le faire?

Une voix: Respectez la loi.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous respectons la loi. Il va sans dire que je vais jeter un coup d'oeil sur le rapport qui m'a été remis juste avant la période des questions.

Je dirai néanmoins ceci: la meilleure façon de garantir à nos fonctionnaires et à tous les Canadiens un avenir sûr est de jouer un rôle positif au lieu de prétendre que nous sommes déterminés à nous attaquer aux syndicats et à la fonction publique. C'est archifaux. Nous tenons au contraire à les aider en mettant de l'ordre dans les finances de notre pays, en arrachant le Canada au bourbier où il s'est enlisé sous la conduite de votre parti. Nos efforts sur ce plan sont d'ailleurs couronnés d'un certain succès. Préférerait-on les solutions des libéraux, avec des taux d'intérêt de 22 p. 100 et une inflation de 14 p. 100? Ce que nous proposons semblera sans doute préférable.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Se serrer la ceinture, les Canadiens savent ce que c'est, mais ils savent aussi ce que sont la justice et le respect de la loi, car 99 p. 100 d'entre eux sont respectueux des lois. La commission a conclu que le gouvernement allait nettement à l'encontre des lois du Parlement. Je répète ma question. Que fera le gouvernement pour reprendre les négociations, négocier en toute équité, conformément à la loi, et ainsi mettre un terme aux bouleversements qu'il a déclenchés dans notre pays?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je répondrai à la députée que je suis disposé à rencontrer Daryl Bean au moment où il le voudra. Cet après-midi même, s'il le veut. Qu'une chose soit très claire, cependant. Nous ne renoncerons pas aux taux de 0 et de 3 p. 100, mais nous sommes disposés à. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Loiselle: Il n'y a là rien de nouveau. Il s'agit d'une mesure proposée dans le budget. Si les libéraux se préoccupent tant du blocage des salaires par voie législative, qu'ont-ils dit lorsque le premier ministre du Nouveau-Brunswick, votre province, monsieur le chef de l'opposition, a légiféré pour geler les traitements?

Les temps sont durs, et nous prenons des décisions au lieu de refiler les problèmes à nos enfants.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il semble évident, d'après les réponses du ministre, que ce dernier ne comprend pas la différence entre négocier et imposer.

Des conseils de conciliation indépendants disent que le gouvernement ne négocie pas de bonne foi, comme il devrait le faire. La Commission des relations de travail dans la fonction publique s'est déclarée du même avis, cet après-midi encore, en disant que le gouvernement ne se conformait pas à l'article 51 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Dans ce conflit, il n'y a qu'une partie qui agit de bonne foi. C'est l'Alliance de la Fonction publique qui a déclaré, aujourd'hui, qu'en signe de bonne foi, elle retirerait les piquets de grève dans les aéroports et qu'elle accélérerait le passage aux frontières.

Le premier ministre fera-t-il preuve de bonne foi et ordonnera-t-il aux négociateurs du gouvernement de négocier dès maintenant de bonne foi avec les fonctionnaires qui rendent de si grands services au Canada les clauses du contrat qu'ils ont le droit de négocier?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, pour négocier de bonne foi, il faut tenir compte des réalités de la vie.

Le chef du NPD proposerait-elle que j'utilise la solution de Daryl Bean? Quand il a fait face à des problèmes semblables, il y a quelques mois, il a déclaré: «Je comprends que mes employés sont un peu amers et déçus, mais les temps sont durs», et il a supprimé 20 postes.

Je préfère garder nos fonctionnaires et leur faire une offre qui est raisonnable, compte des circonstances.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, les fonctionnaires de ce gouvernement comprennent bien la réalité de la vie. Cette année, par exemple, un rédacteur de discours pour un ministre de ce gouvernement a gagné presque 24 000 $ pour cinq semaines de travail. En même temps, quelque 5 000 employés de la Fonction publique, la plupart des femmes, gagnent environ 20 000 $ par an, pour 52 semaines.

Ma question s'adresse donc au premier ministre. Tout le monde dit que l'équité salariale est simple justice. Pourquoi ce gouvernement ne fait-il pas ce qui est juste maintenant, pour les femmes, pour les personnes moins favorisées dans la Fonction publique?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la leader du Parti néo-démocrate, bien entendu, fait état des problèmes que connaissent les fonctionnaires dans cette situation et je dois dire, pour avoir été un fonctionnaire une grande partie de ma vie, que je les comprends bien.

Mais je crois qu'ils comprennent aussi la réalité que nous traversons et que dans toutes nos entreprises, à l'heure actuelle, les conventions collectives sont réouvertes. Parlons de Canadian Airlines ou d'Air Canada. Nous traversons une situation difficile et ce sont ces personnes qui doivent finalement payer les salaires.

Alors, je comprends que les fonctionnaires soient meurtris. Ils méritent beaucoup plus. Mais cela étant dit, au niveau de l'équité, c'est un problème tout à fait sérieux et nous sommes toujours à la recherche de façons d'améliorer la situation au Canada.

J'aimerais que la leader du NPD rende au moins hommage à ce gouvernement qui a été le premier à agir, qui, en 1990, a voté 317 millions de dollars pour faire du rattrapage et qui, à chaque année, ajoute 87 millions. Alors qu'on est en situation financière difficile, c'est quand même un effort. Cela peut être amélioré, j'en conviens, et nous sommes prêts à le faire.

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais que les Canadiens comprennent une chose. La Commission canadienne des droits de la personne a dit que le gouvernement devait instituer l'équité salariale, et celui-ci conteste devant les tribunaux les affirmations de la Commission à ce sujet. Les Canadiens et les Canadiennes le savent.

Les cadres, les hauts fonctionnaires et, bien entendu, les députés ont obtenu des augmentations salariales. Le président de la Banque du Canada a touché lui aussi une augmentation importante. Nous avons nous-mêmes eu une augmentation substantielle cette année.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'invite le chef du Nouveau Parti démocratique à poser sa question.

Mme McLaughlin: Je veux simplement poser une question au premier ministre.

D'un côté, il y a les privilégiés de notre société qui ont reçu des augmentations salariales. De l'autre, il y a des fonctionnaires qui dirigent des familles monoparentales, des femmes qui, à l'heure actuelle, gagnent encore 20 000 $ par année. À eux, le gouvernement dit «non». Est-ce juste ou injuste?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ce n'est certainement pas juste, mais ce n'est certainement pas exact non plus.

Je le répète une fois encore, au moment opportun, soit à compter du 1er décembre, les cadres du gouvernement canadien, les ministres, le premier ministre, le chef de l'opposition et les députés ne toucheront aucune augmentation pour l'année suivante. Ils auront droit à 3 p. 100 pour l'année d'après, et à 3 p. 100 pour l'année qui suivra.

Les députés n'auront pas d'augmentation avant le 1er janvier 1933.

Des voix: Oh, oh!

M. Loiselle: En ce qui concerne les cadres, l'année commence en juin. Pour l'an dernier, l'Alliance a obtenu 4,8 p. 100, et les gestionnaires, 4,2 p. 100. Depuis juin, ils n'ont droit à aucune augmentation salariale.

Des voix: Oh, oh!

M. Loiselle: Le chef néo-démocrate devrait vérifier ce qu'elle avance.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, si c'est 1933, peut-être que le ministre voudra bien le faire rétroactivement.

J'ai une question pour le ministre des Pêches qui a entre ses mains un rapport qui révèle très clairement l'effondrement total de la pêche côtière de Terre-Neuve.

Par exemple, 8 200 pêcheurs et travailleurs d'usine de la côte nord-est, dont certains se trouvent dans sa circonscription, ne seront pas admissibles à l'assurance-chômage cette année. Ils étaient tous admissibles l'année dernière.

Le ministre est-il maintenant disposé à donner suite aux recommandations du rapport et à mettre en oeuvre un programme d'aide à l'intention de ces pêcheurs et travailleurs d'usine, ou un programme quelconque d'assurance-pêche?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, il est vrai que les pêches de Terre-Neuve, et notamment de la côte nord-est et du Labrador, sont extrêmement mauvaises cette année et l'on doit supposer que c'est à cause des glaces très tardives, de l'eau froide et mi-gelée, ainsi que du fait que la morue et le capelan ne sont pas venus comme d'habitude.

Les pêches se sont écroulées complètement dans certaines régions comme le Labrador, par exemple, mais ce n'est pas le cas des pêches côtières de Terre-Neuve cette année, même si la situation est grave sur la côte nord-est.

Il est probable que la quantité de morue prise le long de cette côte au cours de la présente année sera inférieure de 50 p. 100 à celle de l'année dernière. La situation est grave. On est en train de l'évaluer depuis plusieurs semaines. De concert avec le gouvernement provincial, nous étudions. . .

Une voix: Répondez à la question.

M. Crosbie: Si cela n'intéresse pas l'honorable député, je peux m'asseoir. Nous consultons le gouvernement de Terre-Neuve et l'industrie depuis quelque temps. Nous présenterons des propositions dès qu'elles seront prêtes.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le ministre pour dire que c'est dû à la glace et au frasil, mais il reconnaîtra peut-être pour sa part que c'est également dû au fait que le gouvernement patauge lui-même dans le frasil.

Il sait bien que ces pêcheurs n'ont pas de poisson et qu'ils n'ont pas d'argent non plus, tout comme ces travailleurs d'usine. On constate aujourd'hui, malheureusement, qu'ils n'ont personne au cabinet qui soit disposé à faire valoir l'urgence de leur situation particulière.

Pourquoi le ministre tarde-t-il à intervenir dans ce dossier? Il devrait laisser de côté momentanément la cause des marchands de poisson de Saint John's pour s'occuper de ces gens, qui sont vraiment dans la misère et qui, contrairement à ce qu'il dit, sont aux prises avec l'effondrement des pêches. Il devrait faire de petites vérifications, car les chiffres sont beaucoup plus alarmants qu'il ne l'admet à la Chambre.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je laisse à l'auditoire le soin de juger de l'énormité de ses dires; j'aimerais simplement faire remarquer que, du mois de mai au mois d'août, lorsque les pêcheurs de cette côte ont eu besoin d'aide parce qu'ils ne pouvaient pas exercer leur activité à cause de la glace, j'ai pris des mesures pour qu'ils bénéficient d'un programme d'indemnisation grâce auquel ils ont touché, globalement, 18 millions de dollars.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il sait bien que les agriculteurs de tout le pays, aussi bien les producteurs de céréales ou d'oléagineux que les horticulteurs, connaissent la pire crise financière depuis une génération, parce que le gouvernement ne leur a pas fourni de financement de transition d'urgence pour compenser les pertes qu'ils ont subies dans leurs cultures de l'année dernière.

Je voudrais que le ministre nous dise quand le gouvernement va agir. Quand va-t-il fournir cette aide étant donné l'épouvantable désastre auquel les producteurs canadiens font face cet été.

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme le député le sait, l'aide fournie l'année dernière par le gouvernement du Canada et par les gouvernements provinciaux visait à aider les agriculteurs à tenir bon jusqu'à maintenant, jusqu'à ce que les programmes de soutien du revenu, le Régime d'assurance-revenu brut ou RARB et le Compte de stabilisation du revenu net ou CSRN puissent être mis en oeuvre.

Je rappelle au député que le RARB et le CSRN ont été conçus par les organismes agricoles, par les gouvernements provinciaux et par le gouvernement du Canada, et cela en réponse aux agriculteurs et à leurs organismes qui demandaient qu'on mette en oeuvre un système de soutien très précis. C'est ce que nous avons en place à l'heure actuelle, et à mesure que nous effectuerons les paiements provisoires dans le cadre du RARB et du CSRN, que nous leur faisons parvenir en ce moment, les producteurs recevront le soutien que réclame le député. Ces programmes ont été conçus en collaboration avec les producteurs.

Je me rends bien compte qu'ils traversent une période difficile, mais à mesure que les agriculteurs toucheront l'argent de ces programmes de soutien du revenu dont les paiements totalisent environ 2 milliards de dollars, ils verront que c'est notre gouvernement et les gouvernements provinciaux qui sont venus à leur aide en cette période de bas prix.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre sait que son propre comité d'urgence de la troisième ligne de défense a rejeté cette solution il y a deux semaines à Winnipeg. Le comité lui a demandé de fournir une aide d'urgence, une troisième ligne de défense établie en fonction des pertes qui se sont produites au cours de la dernière campagne agricole.

Quand le ministre reconnaîtra-t-il que le gouvernement a commis une erreur et qu'il doit offrir aussitôt que possible une aide d'urgence pour compenser ces pertes?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député devrait reconnaître que les mesures de soutien et d'adaptation agricoles, les MSAA, qui ont été mises en oeuvre cet été, ont entraîné des dépenses totalisant plus de 650 millions de dollars. Ces mesures de soutien ont été instituées pour aider les agriculteurs à attendre le moment de bénéficier des programmes de soutien du revenu pour la campagne agricole de 1991. Les agriculteurs arrivent maintenant au terme de cette campagne agricole. Ils pourront ensuite demander à bénéficier du RARB et du CSRN.

Je le dis en toute sincérité au député, s'il veut vraiment soutenir les producteurs de céréales et d'oléagineux, s'il veut vraiment soutenir le secteur de l'élevage et d'autres secteurs agricoles importants, il appuiera les efforts de notre gouvernement pour faire acheminer les céréales, ouvrir les usines de transformation, donner aux producteurs l'accès à un marché que leur bloque la grève de l'AFPC.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, qui n'est pas sans savoir que toutes les ventes du monde à 2 $ le boisseau ne sortiront pas les cultivateurs du pétrin dans lequel ils se trouvent par suite de l'insuffisance de leurs revenus l'an dernier. C'est justement à ce manque à gagner qui l'année dernière se chiffrait à plus de un milliard de dollars que le gouvernement ne remédie pas. Le Régime d'assurance-revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu net portent sur l'année qui vient. Les cultivateurs ne peuvent pas supporter un tel déficit cette année alors que le pouvoir d'achat du blé à 2 $ n'a jamais été si faible depuis que l'on consigne les prix du blé?

• (1440)

Qu'est-il advenu des paiements de la troisième ligne de défense? On nous l'a promis tout au long des négociations de l'an dernier et elle a disparu. Qu'en a-t-on fait?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, sûrement que le député n'est pas en train de dire que ce n'est rien, les quelque 650 millions de dollars qui ont été affectés à la troisième ligne de défense pour permettre aux producteurs de céréales et d'oléagineux de pouvoir attendre qu'entrent en vigueur les filets de sécurité du Régime d'assurance-revenu brut et du Compte de stabilisation du revenu net.

Une voix: Ce n'est pas assez.

M. McKnight: J'entends un député du Parti libéral dire que ce n'est pas assez. Même si ce n'est pas facile à ce moment-ci, je demande encore une fois à mes collègues de donner une chance au comité de la troisième ligne de défense. Le comité s'est réuni en septembre à Winnipeg; il a examiné le problème et a reconnu que le système, ce même système qui attire les foudres du député, a été le choix des producteurs, des gouvernements provinciaux et du gouvernement du Canada pour aider les producteurs de céréales et d'oléagineux à traverser cette dure période menant à la stabilisation à l'aide du Régime d'assurance-revenu brut et du Compte de stabilisation du revenu net.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, le ministre reconnaîtra que, tout au long des négociations, il était entendu pour toutes les parties que la troisième ligne de défense s'appliquerait aux périodes où le régime universel et le CSRN ne seraient pas en vigueur, soit l'année-récolte qui vient de prendre fin.

Quand le gouvernement va-t-il se décider à faire de la troisième ligne de défense un programme efficace au lieu de nous lancer sur de fausses pistes comme il l'a fait en avril en réduisant les primes du montant des dépenses que les agriculteurs n'avaient pas à absorber avant l'entrée en vigueur du régime universel et du CSRN? Quand va-t-il régler le véritable problème en fournissant le milliard de dollards qui manque?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, dans le cadre de ce processus de redressement, le gouvernement fédéral réglait 25 p. 100 de la prime de base du régime universel.

Si le député trouve que ce n'est pas du tout la peine que le peuple canadien paie 25 p. 100 de cette prime, je crois que les producteurs ne seront pas d'accord avec lui.

Si ce que dit le député, c'est qu'il n'est pas avantageux que le gouvernement fédéral verse, par l'entremise du CSRN, la contribution totale aux producteurs qui réclament maintenant de l'aide dans le cadre de ce programme, il m'en voit désolé. Plus de 650 millions de dollars sont mis à la disposition des producteurs pour l'an dernier et, cette année, quelque deux milliards de dollars seront versés aux producteurs pour la récolte de 1991.

Monsieur le Président, je répète au député par votre intermédiaire qu'il est libre de contester le prix de 2 $ le boisseau de blé. Je le conteste aussi. Mais je le prie de songer aux producteurs qui ont des céréales à récolter et des silos qui débordent et qui demandent son aide et l'aide de ses collègues pour arriver à expédier le grain.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Agriculture.

Une crise frappe actuellement les agriculteurs canadiens, qui nourrissent la population. Un comité permanent de la Chambre a reconnu l'existence de cette crise à la fin du mois d'août et a adopté, à l'unanimité, une motion pressant le gouvernement de créer dès maintenant un programme de secours pour aider les agriculteurs canadiens à survivre cette année.

Je rappelle à la Chambre qu'il s'agissait d'une décision et d'une motion unanimes. Que va faire le gouvernement qui n'a rien fait jusqu'à présent?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je voudrais dire à mon collègue que même si l'on ne s'entend pas sur le montant de l'aide fournie, tous reconnaîtront à la Chambre qu'une aide a bel et bien été fournie en ces temps difficiles.

Les députés ministériels, tout comme ceux de l'opposition, sont conscients que le secteur de l'agriculture tout entier, et non pas seulement les céréaliculteurs, vit des temps difficiles. Quant à ces derniers, nous avons versé quelque 650 millions de dollars l'an dernier dans le cadre d'un programme de redressement. Ce montant comprend des avances en espèces et l'aide prévue aux termes du compte de stabilisation du revenu net, la prime que les producteurs peuvent maintenant toucher. Les provinces auront même l'occasion d'ajouter des fonds aux comptes de stabilisation du revenu net; certaines l'ont déjà fait.

En somme, il est question de deux milliards de dollars. Lorsque le programme CSRN entrera en vigueur entre les mois de septembre et de décembre, 337 millions de dollars seront versés. Dans le cadre du régime universel, un montant approximatif de 406 millions de dollars sera versé dans un premier temps. Un autre versement de. . .

M. le Président: Je m'excuse, mais je demanderais au ministre de raccourcir ses réponses.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Je rappelle à la Chambre que la crise est actuelle et que cette crise financière cause également un problème d'ordre psychologique et émotionnel au sein des familles agricoles du Canada tout entier.

Le ministre peut-il nous dire quel genre d'aide et d'orientation le gouvernement entend apporter aux familles agricoles canadiennes qui luttent quotidiennement pour leur survie?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, cette aide a été apportée certes par le gouvernement du Canada, mais avec le concours de ses partenaires de l'industrie agricole, des provinces et des producteurs eux-mêmes.

Mon collègue doit reconnaître que les programmes conçus au cours des six à huit derniers mois pour venir en aide aux producteurs ont été élaborés avec le concours des agriculteurs, des autres partenaires de l'industrie ainsi que des gouvernements provinciaux. Et toute consultation ultérieure, comme celle de la troisième ligne de défense qui se tiendra à Winnipeg en octobre, fera appel à ces partenaires.

À propos des dommages causés sur le plan psychologique, j'invite mon collègue à songer au producteur de grain de l'ouest du Canada qui est actuellement dans l'impossibilité d'acheminer le fruit de son dur labeur parce que certains députés estiment qu'il ne devrait pas pouvoir acheminer ses céréales car ils appuient un syndicat qui réclame encore du gouvernement du Canada deux milliards de dollars.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dois-je lui rappeler que les Canadiens attendent toujours la proposition de son gouvernement pour dénouer l'impasse constitutionnelle. Or, hier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré qu'il n'y avait pas encore de consensus sur cette question au sein du Cabinet. Ma question au premier ministre est très simple: Y a-t-il, oui ou non, une crise ministérielle? Et quand allons-nous avoir la proposition du gouvernement pour dénouer l'impasse constitutionnelle?

Une voix: Il n'y a pas de crise!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Malheureusement, pour mon ami de Papineau—Saint-Michel, il n'y a pas de crise. Au contraire, tout fonctionne bien. Et, dans un avenir rapproché, tel que convenu, nous allons déposer des propositions constitutionnelles. Et je sais, du moins je l'espère, que nous aurons l'appui de tous les Canadiens dans l'élaboration d'un nouveau Canada.

[*Traduction*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): M. le Président, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre.

Le premier ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que son gouvernement déposera une proposition détaillée énonçant clairement sa position et précisant qu'il ne fuira pas ses responsabilités en demandant à un comité parlementaire d'avancer la suggestion au sujet de laquelle les membres de son propre Cabinet sont incapables de s'entendre?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): M. le Président, ainsi que l'a affirmé le premier ministre, le gouvernement s'apprête à déposer des propositions précises. Elles seront renvoyées à un comité qui, nous l'espérons, pourra, avec l'aide de la population canadienne, y apporter des améliorations.

L'épisode du Lac Meech nous a au moins appris, entre autres choses, que nous ne pouvons tenir la population à l'écart de la formulation de sa propre constitution.

Nous n'avons pas l'intention de le faire. Nous soumettrons des offres fermes au peuple. Nous les soumettrons à son jugement éclairé et lui demanderons d'apporter des améliorations. Nous espérons qu'ensemble, nous arriverons à changer le visage constitutionnel du pays.

* * *

• (1450)

LES PÊCHES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme elle le sait, pendant l'été la garde côtière des États-Unis a illégalement arraisonné et saisi sept navires de pêche canadiens à l'entrée Dixon, au Canada.

La ministre peut-elle expliquer à la population pourquoi le gouvernement a refusé d'inculper les militaires américains qui ont illégalement saisi ces navires canadiens et emmené de force des citoyens canadiens aux États-Unis?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous sommes bien au courant de cet incident. Nous connaissons aussi la situation qui règne dans le secteur.

Ce gouvernement, comme ceux qui l'ont précédé, n'a jamais reconnu que ces eaux litigieuses appartenaient aux États-Unis. Elles relèvent de la souveraineté canadienne. En plus d'une protestation publique et vigoureuse, nous avons intensifié notre surveillance le long de l'autre côte.

M. Jim Fulton (Skeena): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Il m'apparaît utile que le premier ministre explique aux Canadiens la politique qui consiste à accorder l'immunité aux militaires des États-Unis qui ont commis des actes criminels au Canada cet été. Des Canadiens qui pêchaient légalement au Canada ont été enlevés par les Américains qui les ont emprisonnés et obligés à verser une rançon et Ottawa n'a rien fait pour leur venir en aide.

Des voix: C'est honteux!

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cette question fait toujours l'objet de discussions avec les autorités américaines. Le Canada maintient sa position concernant ces eaux.

Pour l'instant, étant donné que les discussions se poursuivent sérieusement, je doute que d'autres commentaires soient appropriés.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le secteur agricole se trouve actuellement dans une situation financière désespérée. Le gouvernement a mis sur pied d'excellents programmes de soutien du revenu qui aideront l'agriculture à l'avenir. Cependant, beaucoup d'agriculteurs ne peuvent pas attendre. Ils ont besoin d'aide tout de suite.

Le ministre informera-t-il la Chambre de toute autre mesure qu'il prendra pour adoucir le sort des agriculteurs?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je sais que la députée est au courant de l'aide qui a été accordée. Des députés de l'opposition disent qu'ils en doutent. Il se trouve que je sais que la députée est très active dans sa localité et dans le secteur agricole et que sa question est sérieuse.

Comme je l'ai dit à d'autres collègues qui ont posé cette question, il y a actuellement—tout comme il y avait l'année dernière, dans le programme de soutien et d'adaptation en faveur des agriculteurs—des crédits de quelque 650 millions de dollars. Cette somme devait permettre aux agriculteurs de faire la transition aux programmes de soutien que sont le régime universel et le compte de stabilisation du revenu net. Ainsi, au cours des douze prochains mois, ce régime de soutien permettra de verser environ 2 milliards de dollars aux producteurs.

Ce que je dis à la députée et à d'autres collègues, c'est que le comité de la troisième ligne de défense, composé des représentants de l'industrie, des provinces, et du gouvernement du Canada, continuent de surveiller la situation dont nous sommes témoins dans le monde. Cependant, je sais qu'elle conviendra avec moi qu'une façon de changer la conjoncture est de faire en sorte que les producteurs aient la capacité d'acheminer les céréales vers le marché, et j'espère qu'elle apportera sa contribution.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vers les 28 et 29 août derniers, Postes Canada a perdu 1 600 chèques de la pension de la sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées de la ville de Val-d'Or. Grâce à votre intiative, vous avez fait imprimer le 30 août un duplicata de ces chèques et le samedi matin, le 31 août, avec les facteurs et les postiers de Val-d'Or, nous avons pu distribuer ces chèques aux personnes âgées.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Est-ce que vous êtes prêt, au nom des personnes âgées du Québec et du Canada, de nous confirmer aujourd'hui que leur chèque de pension du mois de septembre leur sera livré à leur résidence avant le 30 septembre, ceci par les facteurs et postiers canadiens, et non pas par les dirigeants de Postes Canada avec leurs bureaux fantô-

mes? Il est fini le temps de faire attendre les personnes âgées devant ces bureaux durant plusieurs heures!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, à ma connaissance, effectivement, les chèques pour les prestataires des pensions de la sécurité de la vieillesse ont reçu leur chèque du mois d'août et je n'ai aucune indication à ce moment-ci qui me laisse croire que pour le mois de septembre les procédures seront différentes. Donc, je pense que tout devrait se dérouler normalement, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de Halton—Peel, pour une question supplémentaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, le récent conflit aux Postes n'a fait que des perdants: les entreprises, les pensionnés, Postes Canada et ses employés.

M. le Président: Pour une question supplémentaire, il convient de poser la question.

M. Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, il doit y avoir une meilleure façon de gérer les relations patronales-syndicales aux Postes. Le ministre responsable de Postes Canada va-t-il maintenant suivre la recommandation du comité permanent de la Consommation et des Corporations, à savoir «qu'en cas de perturbation des services postaux, le privilège exclusif de Postes Canada de distribuer le courrier soit suspendu tant que ces services sont perturbés».

Le ministre ne croit-il pas qu'en supprimant, d'une part, le monopole de la Société canadienne des postes et, d'autre part, la capacité du syndicat de tenir les gens. . .

M. le Président: Selon moi, le député a posé sa question.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, à l'instar de la très grande majorité des Canadiens, je partage les sentiments du député; je suis moi aussi écoeuré par ces grèves postales qui se produisent si régulièrement et causent de graves torts à notre économie.

Selon moi, il convient de se pencher sur la question du monopole et, en fait, nous devrions l'envisager de façon permanente, afin que les Canadiens ne soient plus tenus en otages comme à l'heure actuelle.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre et son ministre des Finances ont déclaré à plusieurs reprises que la récession au Canada était terminée. Il est évident que le gouvernement ferme les yeux sur la situation déplorable de l'économie de la région de Montréal.

Ma question est très simple, monsieur le Président: Comment le premier ministre peut-il affirmer que la récession est terminée quand les mises en chantier dans la région de Montréal ont chuté de 40 p. 100 seulement au mois d'août?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, effectivement, les indicateurs économiques nous laissent croire que la récession est à son terme et que la reprise économique devrait se faire.

Maintenant, monsieur le Président, le député a suffisamment d'expérience pour savoir qu'avant que les effets cumulatifs de ce phénomène puissent se produire, cela prendra évidemment quelques semaines et quelques mois, mais j'ai entièrement confiance. Et, à travers le Bureau du développement économique régional du Québec, nous procédons à l'analyse et de plus en plus, monsieur le Président, nous recevons des demandes d'aide, ce qui signifie qu'effectivement, les entreprises de la région de Montréal sont en train de reprendre leur haleine.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, le ministre dit que les entreprises de Montréal sont en train de se reprendre. Comment se fait-il que Air Canada, il y a dix jours seulement, a licencié 911 employés dont 458 à Montréal? Et aujourd'hui même, Nationair en a licencié 180, dont 90 à Montréal.

Est-ce que c'est cela, la reprise économique?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la plupart des analyses économiques ont très bien évalué la situation dans le cas du transport aérien au Canada. Ce n'est pas un phénomène de la région de Montréal, c'est un phénomène qui touche le transport aérien, non seulement au Canada, mais dans l'ensemble du monde, particulièrement aux États-Unis où de grandes compagnies ont disparu.

Hommages

Je lui conseille fortement de regarder les analyses et il va bien comprendre la situation du dossier, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Ma question s'adresse au secrétaire d'État.

Comment le gouvernement fédéral peut-il d'une part réduire sa contribution à l'enseignement, la faisant passer de 7,3 p. 100 en 1986 à 6,4 p. 100 en 1991, fermer les centres d'emploi du Canada sur les campus malgré un taux de chômage chez les jeunes de près de 20 p. 100 et imposer une nouvelle taxe sur les prêts aux étudiants, et d'autre part, continuer à parler de la valorisation du savoir? Quand va-t-il cesser de s'en prendre aux étudiants?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je voudrais répondre à mon collègue d'en face en lui disant tout d'abord que j'ai rencontré les dirigeants des associations d'étudiants. Nous avons discuté des mesures que prend le gouvernement, et je leur ai précisé très clairement que le programme dont le député a parlé, le programme de prêts aux étudiants, datait de près de 27 ans.

Au début de l'été, j'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère de revoir le programme. Ce travail est presque terminé et nous allons annoncer sous peu à la Chambre comment le gouvernement entend continuer à aider les étudiants dans le besoin à poursuivre leurs études.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Suite aux plaintes des milliers d'étudiants et étudiantes à travers le Canada au sujet de cette nouvelle taxe de 3 p. 100 sur les prêts universitaires et collégiaux, est-ce que le gouvernement, ce ministre, est prêt à retirer cette taxe, cette taxe injuste qui empêche nos étudiants de poursuivre leurs études? Pourquoi encore une fois taxe-t-il ceux et celles qui sont en grandes difficulté financière, monsieur le Président?

• (1500)

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, comme je l'expliquais en anglais, c'est un programme qui a été introduit en 1964, il y a déjà 27 ans, un programme qui n'a jamais été revu, un programme qui a des failles, un programme qui doit être amélioré. C'est exactement ce qu'on est en train de faire. Et dans les semaines à venir, ou dans les mois à venir au plus, nous allons déposer devant cette Chambre un nouveau projet de programmes pour aider les étudiants qui en ont besoin pour terminer leurs études.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre responsable du Conseil du Trésor a déclaré aujourd'hui qu'il rencontrerait le président de l'Alliance de la Fonction publique cet après-midi, mais que ce dernier doit comprendre qu'il ne changera pas sa position qui est zéro, trois, trois.

Dans sa décision, la Commission des relations de travail dans la fonction publique dit que le ministre insiste sur des conditions préalables. . .

M. le Président: Je ne crois pas qu'il soit nécessaire que la députée lise la décision. Je la prierais de poser sa question.

Mme Langan: Monsieur le Président, le ministre veut-il dire qu'il ne tiendra pas compte de la décision de la commission des relations de travail dans la fonction publique?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Bien sûr que non, monsieur le Président.

M. le Président: Je me dois de signaler aux députés qu'il faut rendre ici certains hommages.

* * *

HOMMAGES

LE DÉCÈS DU TRÈS HONORABLE ROLAND MICHENER

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je prends la parole pour rendre hommage à un Canadien très distingué.

Lorsque Roland Michener est décédé, les Canadiens avaient raison de dire que toute la vie de Rolly Michener avait été consacrée au service de ce pays qu'il aimait tant.

Il personnifiait dans la vie publique des vertus qui nous sont chères: le dévouement, l'abnégation et la générosité. On se souviendra de lui surtout pour sa sérénité et peut-être aussi pour son sourire. Je suis persuadé que l'histoire canadienne sera tendre envers l'oeuvre de cette personne remarquable qui a occupé les postes les plus élevés de ce pays et qui n'était jamais aussi heureuse que lorsqu'elle pouvait rencontrer les Canadiens ordinaires

dans leur propre milieu et partager leur fierté d'être citoyens d'un pays vraiment remarquable.

Certains diront, cependant, qu'il était heureux surtout lorsqu'il faisait son jogging, à 90 ans, et qu'il stimulait par son exemple toute une nation parfois hésitante à suivre cette voie vers la santé et la longévité.

[*Français*]

L'année prochaine, nous allons célébrer ensemble le 125e anniversaire de la fondation du Canada, un grand et merveilleux pays, admiré et envié par tous les peuples du monde. Ce sera l'occasion de nous rappeler une histoire glorieuse en nous tournant vers un avenir encore plus brillant. Et quand nous nous souviendrons avec émotion de ceux et celles qui ont consacré leur vie à bâtir un meilleur Canada, nous serons sans doute plusieurs à nous souvenir de Roland Michener.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai eu le privilège de connaître M. Michener lorsqu'il était gouverneur général et que j'étais au gouvernement.

C'était un grand homme d'État. Il avait une personnalité magnifique, il pouvait parler d'une quantité de sujets et paraissait toujours très détendu.

Plus tard, après avoir quitté la politique provisoirement, j'ai partagé de nombreuses journées avec lui, car nous travaillions dans la même étude d'avocats. Comme le disait le premier ministre, il était très détendu et très philosophe à propos de tout et il s'est toujours beaucoup intéressé à ce qui se passait dans le pays.

Si nous étions tous comme lui, si nous consacrions le meilleur de nous-mêmes au bien de la nation, le pays serait dans une bien meilleure situation. C'était un grand exemple pour le service public et il était le type même de la personne à l'aise partout au Canada.

Quand il était gouverneur général. . .

[*Français*]

. . .il allait au Québec, et tout le monde le reconnaissait facilement. Et surtout dans les dernières années de sa vie, cet esprit sportif qu'il démontrait, cette bonne allure, cette préoccupation vis-à-vis les jeunes en particulier, les encourageant à se tenir en bonne forme physique et à servir le public, nous a donné l'exemple d'un grand Canadien qui a retiré beaucoup en servant son pays, aussi bien à la Chambre des communes que comme Gouverneur général du Canada ou comme ambassadeur à l'étranger. J'espère que l'exemple de M. Michener sera suivi par les générations qui suivent au Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais également exprimer mes regrets personnels et les regrets de mon parti devant la disparition, l'été dernier, de l'ancien gouverneur général et ancien président de cette Chambre, Roland Michener.

[*Français*]

M. Michener a mené une vie dont nous pouvons tous être très fiers. Il a été député à la Chambre des communes, il est ensuite devenu Président de la Chambre, ambassadeur en Inde et Gouverneur général du Canada. Il a bien servi son pays. Il l'a fait avec dévouement et un enthousiasme sans pareil.

[*Traduction*]

Roland Michener, pour la plupart d'entre nous, était plus qu'un boursier de la fondation Cecil Rhodes et un président admiré de la Chambre des communes. Essentiellement, il représentait pour beaucoup d'entre nous ce qu'il y a de mieux au Canada. Sa tolérance et sa compréhension, son sens de la justice et même son sens de l'humour attiraient immédiatement tous les Canadiens et pour les associés à la mission qu'il poursuivait au nom du Canada.

Enfin, je voudrais dire que Roland Michener a eu une vie intéressante et productive. Je suis sûr que nous espérons tous que les valeurs qu'il défendait et l'amour qu'il avait pour ce pays se perpétueront dans chacun d'entre nous.

[*Français*]

LE DÉCÈS DU SÉNATEUR AZELLUS DENIS

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, lorsque vient le temps de rendre un dernier hommage à un homme qui donna 56 ans, *56 years of his life* à la politique, je me rends compte que peu de mes concitoyens répondent aussi clairement que l'a fait Azellus Denis à la définition du mot «politique».

On peut affirmer en effet que l'exercice pendant plus d'un demi-siècle d'un métier qu'il adorait lui avait apporté les vertus découlant de cette longue expérience: réalisme, prudence et une certaine sagesse. Car si le savant étudie les livres, disait Balzac, le politique étudie les hommes, leurs intérêts, les causes génératrices de leurs actions. Fin, avisé, à l'occasion astucieux, le sénateur Denis, député pendant 28 ans, fut vraiment un politique. Et en second lieu, les institutions politiques, soit l'organisation, le gouvernement et les affaires publiques n'avaient plus de secret pour lui depuis longtemps.

Hommages

Je puis même dire qu'il fut ce qu'on appelle un «animal politique», c'est-à-dire un être doué de tous les talents et aussi de toutes les astuces nécessaires au travail fructueux d'un partisan efficace et passionné.

Qu'on me permette quelques instants de plus pour une carrière qui dans les annales du Commonwealth. . .

[*Traduction*]

. . . avec 56 ans de service, dont 28 ans comme député et 28 ans comme sénateur, n'a probablement pas d'égale.

[*Français*]

Sous des dehors souvent bourrus, celui que tous appelaient avec une affection parfois relevée d'une pointe de moquerie, Azellus, cachait un coeur tendre. Il avait le sens de l'amitié; il avait le don de conserver ses amis. Il est regrettable qu'il ait refusé d'enregistrer ses souvenirs, malgré mes nombreuses requêtes.

Heureusement, je me souviens très bien de nos nombreuses rencontres et discussions, mon Dieu, depuis le premier jour où j'ai été son maître de cérémonie, en 1949.

Monsieur le Président, vous pouvez vous imaginer cet homme politique qui a connu la fin de la grande dépression, lors de sa première élection en 1935, qui a connu la Seconde Guerre mondiale, qui a connu la conscription, qui a connu les années glorieuses de l'après-guerre, la fondation de l'OTAN, ce qu'il aurait eu à nous dire. Toujours loyal à son parti, il a servi Mackenzie King, de qui il nous a si souvent parlé, élu avec lui en 1940 et en 1945. Puis en 1948, il voit la venue de ce grand et amical Louis Saint-Laurent, réélu avec lui en 1949, 1953 et 1957. Malgré la défaite de son parti, comme il le disait, il fut réélu.

• (1510)

Puis, arrive Lester B. Pearson, fin et distingué diplomate. Il se fait élire avec lui en 1958, année très difficile pour nous. Il voit la fin du régime Diefenbaker en 1962 et l'arrivée de M. Pearson en 1963. Et là, j'arrive à la partie la plus importante de sa vie; il est nommé ministre des Postes, lui, l'homme si près des petits. Sans doute sa popularité aux Postes à l'époque aurait été d'un grand secours dans les moments difficiles que nous traversons aujourd'hui. En 1964, il est nommé au Sénat et j'ai l'honneur de le remplacer depuis. Il y a siégé depuis ce temps.

Imaginez ce que j'ai pu apprendre de lui de l'ère duplessiste et des années tumultueuses et exaltantes du débat de la Révolution tranquille! Il fut un excellent député—et je parle aux députés qui écoutent et à ceux qui devraient écouter—un excellent député de comté, toujours présent auprès des siens, toujours présents auprès des petits et des démunis de la société.

Il serait bon, monsieur le Président, qu'à cette occasion, on y réfléchisse. Il est regrettable que vous n'avez pas eu l'occasion de l'entendre au caucus lorsqu'il défendait à sa manière, bien sûr, ceux qui en avaient le plus besoin et de le faire sans le battage publicitaire journalistique habituel. Il était discret, pas bavard, pas orgueilleux, bon conseiller des choses et des gens.

On a écrit sur lui, sur le rôle qu'il a exercé à l'occasion de l'élection de René Lévesque en 1960.

Moi qui ai connu cette époque très intimement, je puis vous affirmer, vous donner la certitude absolue, que sans lui et mon regretté père, jamais René Lévesque n'aurait été élu député la première fois en 1960 et vous pourrez le lire dans les mémoires de René Lévesque.

Homme sage au langage coloré, c'est une page de l'histoire parlementaire qui s'éteint. À ma chère amie, M^me^ Émé Denis, son épouse, je transmets en votre nom tous nos voeux de bonne et longue vie et l'assurance qu'aujourd'hui, nous sommes auprès d'elle pour l'assurer de nos prières. Soyez sans crainte, chers collègues, déjà au Paradis, Azellus était attendu par ses amis toujours anxieux de savoir ce qui se passe sur cette terre troublée et dans ce parti qu'il a si bien aimé.

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est également avec consternation que nous avons appris la disparition du sénateur Azellus Denis mercredi, le 4 septembre dernier.

Patriote convaincu, homme d'action, il a servi sa province et son pays d'une manière exemplaire pendant plus d'un demi-siècle sur tous les fronts, humanitaire, social et politique. Il a apporté sa généreuse contribution et aidé à faire grandir notre société.

Je m'unis donc à tous nos compatriotes et aux membres de cette Chambre pour offrir à sa famille et à ses amis nos plus sincères condoléances.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais me joindre au député de Saint-Denis et au ministre de la Défense nationale pour transmettre mes sympathies à la famille du sénateur Denis.

J'ai eu le privilège de siéger pendant de nombreuses années dans cette Chambre et il était au Sénat pendant toute ma carrière politique. Comme le député de Saint-Denis, c'était un véritable serviteur du public. Il était d'une disponibilité incroyable vis-à-vis ses électeurs; il avait de bons conseils pour tout le monde et combien de fois nombre de mes collègues et moi-même avons aimé parler avec le sénateur Denis parce qu'il nous donnait une perspective qui était tout à fait différente et toujours très près de la réalité.

Souvent, on lit les éditoriaux et on se laisse emballer par les nouvelles vagues et le sénateur aimait nous répéter tout le temps ceci: «Lorsque la vague monte, elle redescend». Et dans le fond, il y avait beaucoup de sagesse là-dedans.

Alors, je pense que cet homme, qui a donné 56 ans de sa vie à la cause publique, nous a tous bien servis par son exemple et son travail ardu. Enfin et surtout, nous les députés, on devrait se rappeler que comme lui, si nous sommes ici, c'est parce qu'il y a de simples citoyens qui ont confiance en nous.

Alors je voudrais lui rendre hommage et offrir à sa famille mes plus sincères condoléances.

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE M. WILLIAM KEN ROBINSON

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais aussi dire quelques mots sur M. William Ken Robinson, décédé lui aussi il y a peu de temps, qui a été député à la Chambre des communes pendant de nombreuses années et est un autre exemple de personne vouée au service de son pays. Toute sa vie, il a travaillé au sein d'organisations importantes pour la population comme la Croix Rouge. Après avoir été élu député, il s'est toujours efforcé de servir de lien entre les différents groupes à la Chambre. Très souvent en déplacement à l'étranger, il a toujours oeuvré au sein d'organismes interparlementaires.

Il était anglophone et très fier de pouvoir prendre la parole en français au sein des organismes regroupant des parlementaires. Pour lui, cela était un apport non négligeable.

J'ai eu le privilège de travailler avec lui lorsqu'il était mon secrétaire parlementaire dans les années 1980, époque où nous nous occupions du référendum et du rapatriement de la Constitution. Dès que je ressentais les effets de la pression, Ken était là pour me donner une tape dans le dos et me dire de continuer le bon travail. Il nous manquera.

Je vois sa femme et son fils à la tribune. Vous pouvez être fiers de votre mari et de votre père. C'était un homme merveilleux et il nous manquera beaucoup.

LE DÉCÈS DU SÉNATEUR AZELLUS DENIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, au nom de mes collègues du Nouveau Parti démocratique, je tiens à vous dire combien la nouvelle, mercredi dernier, de la disparition du sénateur Denis nous a attristés.

Le sénateur Denis était au service du Parlement depuis plus d'un demi-siècle. Il a été élu bien avant la naissance de bon nombre d'entre nous.

J'ignore ce qui se passe au sein du caucus libéral. Par contre, je sais d'après divers commentaires qu'ont pu faire les gens au fil des ans, que lorsqu'il y avait des discussions de nature délicate, le sénateur Denis se tenait souvent en retrait, mais que quand il prenait la parole, c'était pour faire valoir les intérêts des gens qu'il représentait. Tout le temps qu'il a été député, il a parlé en faveur des gens de sa circonscription.

Si nous nous arrêtons un instant à la carrière du sénateur Denis, nous constatons qu'il a été élu pour la première fois en 1935, puis réélu en 1940, 1945, 1949, 1953, 1957, 1958, 1962, 1963, ce qui prouve qu'il a bien servi non seulement ses électeurs, mais aussi son pays.

Monsieur le Président, nous exprimons nos sincères condoléances à son épouse.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je veux aussi joindre ma voix particulièrement à celle de notre collègue de Saint-Denis. Je sais que c'est finalement son parrain politique qu'était le sénateur Denis, et je sais aussi qu'il a eu une grande influence dans la carrière politique du député de Papineau—Saint-Michel.

Pour ma part, moi qui ai eu l'occasion de cotoyer le sénateur Denis, premièrement en tant qu'adjoint de ministre et par la suite en tant que député, je veux témoigner de son authenticité. Je pense que quand on parle d'un Canadien français dans le sens traditionnel du terme, le sénateur Denis en était un vrai. Et je peux vous dire que pour avoir entendu ses interventions au cours des années, c'était toujours la voix du gros bon sens. Je pense qu'on a tous profité au cours des années de ses interventions, et je voulais aujourd'hui, comme mes collègues, lui rendre hommage pour la sagesse qu'il a pu nous donner et pour les conseils qui ont été très appréciés.

Hommages

LE DÉCÈS DE M.WILLIAM KENNETH ROBINSON

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de notre collègue William Kenneth Robinson, ancien député d'Etobicoke—Lakeshore. Ken Robinson est décédé d'une tumeur au cerveau à l'Hôpital général Queensway le 25 juillet, pendant le congé d'été de la Chambre.

Comme notre chef l'a déjà dit, Ken Robinson laisse dans le deuil sa femme Margery et ses deux fils, John et James, ses frères Keith, Arthur et Norman ainsi que ses soeurs Verna Tanner et Shirley Mathews.

• (1520)

Ken Robinson a représenté le comté d'Etobicoke—Lakeshore pendant 14 ans, soit de 1968 à 1972, puis de 1974 à 1984. En 1984, sa carrière politique a pris fin le soir même de sa nomination lorsqu'il s'est retrouvé à l'hôpital.

Ken était un bûcheur qui se plaisait à relever les défis. Il m'a beaucoup parlé de ses responsabilités en tant que secrétaire parlementaire auprès de quatre ministres, dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre de la Justice et procureur général, le ministre d'État chargé du Développement social et le ministre du Revenu national. Ken a siégé consciencieusement à deux comités permanents de la Chambre, le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales et le Comité permanent des affaires des anciens combattants. Il a joué un rôle actif au sein d'associations internationales, notamment dans l'Union interparlementaire; la Canadian Native Parliamentary Union; le Groupe parlementaire canadien sur l'accord d'Helsinki; le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis et l'Association parlementaire du Commonwealth.

Ken a fait ses études de droit à Osgoode Hall et a pratiqué au sein de sa propre étude, à titre de conseiller de la reine, à Etobicoke. Sa famille m'a appris aujourd'hui qu'il était un perpétuel étudiant et qu'il avait obtenu l'année dernière son doctorat en philosophie.

Monsieur le Président, si vous vérifiez dans le *Guide parlementaire canadien*, vous verrez que M. Robinson aurait probablement pu être dans le Livre Guiness des records pour le nombre des associations, sociétés et organisations dont il faisait partie. Il a servi dans l'Aviation royale du Canada et était lieutenant-colonel de réserve. Il a été président honoraire de l'Ambulance Saint-Jean, membre du conseil d'administration du Queensway General Hospital Association. Il a fait partie du Social Planning Council of Metropolitan Toronto; il a été président de l'association canadienne de tae kwon do; il a apporté son concours à l'Association canadienne de hockey sur gazon et a été président du Gurkha Welfare Trust Canada.

Ken a aussi été actif au sein du Etobicoke-Queensway Lions Club où un service commémoratif sera célébré le 11 octobre 1991, à 20 heures. Ce service est organisé par les habitants d'Etobicoke et de l'ouest de Toronto, ce qui montre encore une fois combien les gens apprécient son apport à sa collectivité et au pays.

Ken était membre de la Légion royale canadienne, filiale 217, ainsi que de la John Howard Society et de la Société Elizabeth Fry. Il était également membre de la Children's Aid Society of Metropolitan Toronto, de l'Association of Corrections and Criminology, du Cercle canadien, de l'Association canadienne pour les Nations Unies, de la Royal Commonwealth Society, d'Amnistie internationale—Section canadienne, et ce n'est là qu'une partie de tout ce qui est énuméré dans le *Guide parlementaire canadien*.

Ken avait un grand coeur. Il était toujours prêt à aider les autres, que ce soit dans le cadre de ses fonctions parlementaires, par l'exercice du droit, par l'entremise du Parti libéral ou dans ses activités quotidiennes. C'était un travailleur infatigable, accomplissant de longues journées et des semaines de huit jours. Il n'était pas rare de le voir à son bureau à 23 heures, minuit, ou même 1 heure du matin. Son absence sera durement ressentie par sa famille, ses collègues à la Chambre, ses amis et, surtout, ses électeurs. Ken a représenté la circonscription d'Etobicoke—Lakeshore pendant 14 ans.

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Je prends la parole aujourd'hui au nom de mes collègues pour rendre hommage au colonel Ken Robinson. Tout d'abord, monsieur le Président, je rappellerai que le député d'Etobicoke—Lakeshore, M. Patrick Boyer, aurait voulu être ici aujourd'hui pour lui rendre lui-même cet hommage, mais, comme l'illustre Gretsky, il a des ennuis de dos cette semaine. Il ne peut donc être des nôtres et s'en excuse.

Ceux qui ont connu Ken savent que c'était un homme exceptionnel. J'ai eu l'honneur, monsieur le Président, de le fréquenter à la Chambre et en dehors. Non seulement avons-nous travaillé ensemble au Parlement durant quatre ans, mais nous avons également été membres de conseils tant locaux que nationaux de la Royal Commonwealth Society, qui n'est, comme mon collègue l'a fait observé, qu'une institution nationale importante parmi tant d'autres pour lesquelles Ken s'est donné sans compter.

Peu de gens étaient aussi fiers que Ken d'être Canadien. Personne, au Canada anglais ni au Canada français, n'a défendu son patrimoine avec plus d'acharnement. Ses états de service et son dévouement sont un brillant exemple à suivre pour nous tous.

Monsieur le Président, au nom de tous les députés ministériels, je présente mes sincères condoléances à son épouse Margery ainsi qu'à ses deux fils, Jamie et John.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais dire au nom de mes collègues du caucus du Nouveau Parti démocratique combien nous a attristés la nouvelle du décès de Ken Robinson, le 25 juillet.

Mes collègues de la Chambre des communes ont rappelé les diverses manières dont Ken a servi sa communauté et son pays. Le *Guide parlementaire canadien*, monsieur le Président, les énumère toutes et la liste est plus longue que pour presque tous les autres parlementaires.

Je voudrais dire, pour ma part, que j'ai eu le plaisir de siéger avec Ken à la Chambre des communes au début des années 1980 et que, bien que nous appartenions à des partis politiques différents et que j'étais nouveau venu au Parlement, je me rappelle des nombreuses occasions où il m'a expliqué le fonctionnement de la Chambre pendant que nous prenions du café. Je lui serai à jamais reconnaissant de la générosité dont il a fait preuve à mon égard pendant ces année où j'étais novice dans le métier parlementaire.

Il va beaucoup nous manquer, lui qui a servi son pays avec éclat et qui a travaillé d'arrache-pied pour son parti et la Chambre des communes et, en particulier, pour ses électeurs.

Aujourd'hui nos pensées se tournent vers sa femme Margery et ses deux fils Jamie et John et nous les assurons de nos prières.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je veux rendre hommage aussi à M. Ken Robinson. Il avait été élu en 1968, la même année que moi et 70 ou 80 autres nouveaux. À mon avis, personne d'autre que lui n'a manifesté à la Chambre autant d'enthousiasme, d'intérêt et de sollicitude vis-à-vis de ses commettants. Il a été député pendant environ 14 ans, jusqu'en 1980. Il a fait une remarquable carrière à la Chambre. Avocat de profession, il a en outre servi dans l'Aviation royale du Canada et il a été membre de fort nombreuses organisations communautaires et municipales d'Etobicoke—Lakeshore.

Au Parlement, il a été secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, du ministre de la Justice et procureur général ainsi que du ministre du Revenu national.

Il y a trois points que j'aimerais ajouter: Ken a très bien servi ses commettants; leur sort et celui de son pays lui tenaient beaucoup à coeur. C'était un bon ami à moi. Il est resté en contact avec certains députés longtemps après avoir quitté la Chambre. On le voyait aux réunions du groupe parlementaire. Il n'avait pas oublié ces gens.

Je sais que de nombreux députés ont été bouleversés d'apprendre en fin de semaine qu'il était mort en juillet dernier, après une longue maladie.

Je tiens simplement à exprimer à son épouse Margery ainsi qu'à John et à Jamie toute la sympathie des députés de mon parti, notamment ceux de la «promotion» 68 qui ont été élus pour la première fois en même temps que lui et qui ont beaucoup apprécié sa joie de vivre et tous les bons moments passés en sa compagnie.

LE DÉCÈS DE M^ME GRACE MACINNIS

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui le privilège et l'honneur de prendre la parole au nom du Parti conservateur du Canada pour rendre hommage à M^me Grace MacInnis, décédée cet été à l'âge de 85 ans, à Sechelt, en Colombie-Britannique.

Durant les dernières années de sa vie, elle a beaucoup souffert d'arthrite, mais elle a toujours conservé toutes ses facultés mentales en dépit de sa maladie. Dans cette Chambre et à l'assemblée législative provinciale, elle s'est illustrée par sa vivacité d'esprit et par les positions fermes et honnêtes qu'elles a adoptées dans des dossiers qui lui tenaient à coeur.

Comme je l'ai dit, de 1941 à 1945, elle a représenté la circonscription de Vancouver—Burrard à l'assemblée législative provinciale et, de 1965 à 1972, elle a été la députée fédérale de Vancouver-Est. Son mari Angus avait d'ailleurs représenté cette circonscription de 1935 à 1957.

Je dois dire que mon grand-père était un grand partisan de la CCF, à l'époque, et un bon ami des MacInnis. Comme M. Woodsworth, il a passé la moitié de sa vie à prêcher l'Évangile, et l'autre à prêcher les vertus du socialisme.

M^me^ MacInnis a représenté une circonscription de la Colombie-Britannique. À l'époque où elle a été députée fédérale, elle était aussi la seule femme à occuper un siège à la Chambre. Elle s'est intéressée à des questions qui n'étaient pas très populaires à l'époque, comme la contraception et l'avortement. Sauf erreur, ses collègues masculins l'ont d'ailleurs carrément ridiculisée pour ses prises de position dans ces dossiers. Elle a aussi réclamé un traitement humanitaire pour les Japonais internés dans des camps durant la guerre, position qui n'était pas très populaire non plus.

Comme je l'ai dit, c'était une femme brillante qui avait beaucoup de détermination et qui défendait des principes importants. Je sais que tous ses amis et collègues la regretteront, mais l'héritage que cette pionnière nous a légué à titre de Canadiens et de parlementaires est inestimable. Nos plus sincères condoléances accompagnent donc ses survivants et ses collègues dans l'épreuve qu'ils traversent.

• (1530)

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je prends la parole moi aussi pour honorer la mémoire de Grace MacInnis, décédée le 17 juillet 1991. Grace MacInnis, députée de Vancouver-Kingsway de 1965 à 1972, était une Canadienne exceptionnelle. Elle était l'un des membres fondateurs de la Fédération du commonwealth coopératif, fondée en 1933 par son père, J.S. Woodsworth.

Comme l'a dit mon collègue, M^me^ MacInnis a représenté la circonscription de Vancouver Burrard à Victoria de 1941 à 1945 et elle a été en 1965 la première femme de Colombie-Britannique élue députée au Parlement fédéral. Elle était mariée à Angus MacInnis, qui avait été député de Vancouver-Est pendant 22 ans. Elle a poursuivi le combat mené par son mari afin d'obtenir réparation pour les Canadiens d'origine nippone.

Grace MacInnis incarnait tout ce qu'on peut imaginer de mieux chez un politique ou un député. Elle avait des objectifs clairs comme partisan de la démocratie sociale, éprouvait un profond respect pour les autres et travaillait d'arrache-pied pour faire triompher les causes qui lui paraissaient justes. Elle savait parler avec éloquence des simples questions de survie qui hantent le quotidien, elle encourageait les gens à se regrouper et à agir collectivement pour résoudre leurs problèmes et faire changer les choses.

Elle n'hésitait pas non plus à dire sa façon de penser. Elle était bilingue et comprenait fort bien la place du Québec au sein du Canada.

C'est dans l'action communautaire, au cours des années 70, que j'ai eu l'occasion de bien connaître Grace MacInnis. Elle incitait les locataires des logements sociaux et les mères qui vivaient de l'aide sociale à se regrouper pour faire reconnaître leurs droits aux services de garde, à l'emploi, à des logements convenables et pour faire entendre leurs vues sur les décisions les touchant directement.

Monsieur le Président, vous vous rappelez de quelle façon elle savait présenter la cause des défavorisés au Parlement et se faire leur porte-parole.

Les parlementaires de sexe féminin comprendront que Grace MacInnis se sentait seule parce qu'elle était l'unique députée de son sexe en 1968. Malgré les interruptions de collègues masculins qu'elle qualifia, un jour, de mâles chauvins, elle continua de lutter pour les programmes de planification des naissances et la liberté de choix en matière d'avortement. Elle disait souvent que tous les enfants devraient être désirés et aimés et que les femmes devraient prendre elles-mêmes les décisions qui les concernent, en matière médicale. Elle recommandait le versement d'un salaire aux femmes qui élèvent des enfants, pour leur éviter l'humiliation de l'assistance sociale et pour assurer la reconnaissance de leur travail essentiel.

Quand elle prit sa retraite, Grace continua de s'intéresser aux gens, au Canada et à notre parti. Malgré sa santé défaillante, elle était un orateur persuasif et elle refusait rarement une invitation à prendre la parole. Quand son arthrite la faisait souffrir, elle avait l'habitude de dire: «Je fonctionne bien à partir du cou, en montant.»

Elle continua d'être une inspiration pour les futurs politiques et notamment pour plusieurs d'entre nous, à la Chambre, ainsi qu'un modèle de comportement pour les femmes du Canada. Elle se préoccupait avant tout des enfants et elle voulait léguer un monde meilleur aux générations futures. Elle a créé le fonds Lucie L. Woodsworth en mémoire de sa mère pour aider les enfants défavorisés à sortir de la pauvreté.

Grace MacInnis demeurera une source d'inspiration pour les générations futures pour ses activités d'avant-garde au sein du CCF et du NPD, pour son intégrité en tant que politique, pour son amour du Canada et pour sa volonté de réaliser un monde pacifique et compatissant, grâce à la social-démocratie.

Au nom des députés, j'offre mes condoléances à sa famille et à ses amis. Nous célébrons aussi sa vie bien remplie et l'oeuvre qu'elle nous laisse à tous.

Des voix: Bravo!

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole au nom du Parti libéral afin de rendre hommage à notre regrettée collègue, Grace MacInnis. Certes, étant la fille de J.S. Woodsworth, elle avait hérité une fière tradition et un riche passé, mais elle a su se faire un nom et, à de nombreuses occasions, elle a été à la Chambre un modèle pour les femmes et pour les politiques du pays.

Avant de préparer cet hommage, je me suis brièvement entretenue avec le député de Windsor-Ouest qui m'a parlé de la compétence dont elle avait fait preuve dans diverses fonctions de porte-parole à la Chambre, et plus particulièrement en tant que porte-parole pour les questions de consommation lorsqu'il était ministre.

Monsieur le Président, c'est bien que les femmes de la Chambre puissent remonter à 50, 20, voire même cinq ans pour trouver dans tous les partis des modèles parmi les collègues qui les ont précédées. Grace MacInnis fut un modèle pour les Canadiennes et pour tous les politiques; elle restera un personnage marquant dans l'histoire du Canada.

M. Brewin: C'est avec plaisir que je cède le parquet à mon ami, jadis de Kingsway, qui joint l'ancienneté au charme.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Pour ce qui est du charme, vous êtes meilleur juge que moi, mais j'ai très certainement l'ancienneté.

M. le Président, en tant qu'ancien et dernier député de Vancouver Kingsway, je voudrais renchérir sur les paroles éloquentes prononcées dans cette enceinte, surtout celles de ma collègue, la députée de Vancouver-Est.

Grace McInnis a eu une influence marquante sur ses citoyens. J'ai écouté très attentivement ce qu'on a dit d'elle, plus particulièrement qu'elle a servi de modèle aux femmes de la Chambre. Je ne puis que parler de la façon dont elle m'a influencé, moi.

Seuls elle et son époux se sont portés, au Canada, à la défense des intérêts des Canadiens de souche nipponne internés dans des camps durant la Guerre. C'est en 1944, je crois, qu'Angus McInnis a pris la parole ici, seul devant l'assemblée. Grace m'a déjà dit qu'à cette époque, lorsqu'ils parlaient en public tous les deux, à Vancouver, ils allaient à contre-courant d'un véritable raz-de-marée. Vous savez, il est assez facile de se laisser porter par la vague. Il faut par ailleurs beaucoup de courage et de détermination pour s'élever contre l'opinion publique, surtout au sujet d'une question aussi controversée. Grace McInnis avait le courage et la détermination de ses convictions, elle savait se battre. Elle nous manquera à tous, à moi, à la Chambre, au pays tout entier.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais me joindre à mes collègues pour rendre hommage à Grace McInnis, une femme qui a apporté une très grande contribution au Canada. En effet, elle a siégé à la Chambre en même temps que mon père, et j'ai eu l'occasion à maintes reprises de la voir en action.

Son père, J.S. Woodsworth, a sans doute été l'un des hommes les plus influents de son époque au Canada. Grace avait le même esprit indomptable. Elle croyait passionnément au socialisme démocratique, à la justice sociale, à l'égalité et à la liberté. Elle a joué au pays un rôle d'une très grande importance. Elle avait du courage, de la sagesse et de la grâce. Elle nous manquera, à nous et à sa famille.

Je voudrais conclure sur cette pensée personnelle. Nous avons tous perdu des êtres chers au fil des ans et nous savons combien doivent souffrir la famille et les amis de Grace. Nous compatissons avec eux dans leur épreuve, mais nous célébrons avec eux la mémoire de cette femme admirable.

M. le Président: Je dois signaler à la Chambre que j'ai reçu plusieurs requêtes liées à la question de privilège. Le député de Winnipeg-Nord a la parole.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, DES AFFAIRES SOCIALES, DU TROISIÈME ÂGE ET DE LA CONDITION FÉMININE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion de la rentrée pour parler de la question de privilège soulevée par le député de Surrey-Nord à 15 heures le 19 juin, tout juste avant l'ajournement des travaux de la Chambre pour l'été. Contrairement à ce député, qui ne m'a pas donné avis de son intention de soulever à ce moment-là la question de privilège, j'ai avisé la présidence et le député en cause de mon intention de répliquer à ses allégations.

Pour prouver qu'il y avait eu atteinte à ses privilèges, le député de Surrey-Nord a fait trois accusations graves auxquelles je vais répliquer point par point à la Chambre. D'abord, il a prétendu que j'avais divulgué prématurément des extraits du premier rapport du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales et de la condition féminine paru en juin 1991 et intitulé *Le Régime des soins de santé au Canada et son financement: Des choix difficiles*, avant qu'il ne soit déposé à la Chambre vers 17 heures le même jour.

Privilège

Je tiens à informer la Chambre que je n'ai pas fourni à qui que ce soit un exemplaire ou un extrait du rapport final en question; en fait, j'en ai pris connaissance seulement après qu'il a été déposé. Je n'ai divulgué aucun des avant-projets de rapport, en entier ou en partie, même si un journaliste m'en avait demandé un exemplaire. Toutefois, j'ai effectivement discuté en général de la portée et du message du rapport avec un journaliste qui m'a interviewé au téléphone. La presse a publié huit des 40 recommandations figurant dans le rapport définitif, et j'ai remarqué que quatre de ces huit recommandations sont formulées à peu près de la même façon que dans le rapport final.

• (1540)

Je vous signale, monsieur le Président, que la portée générale de l'information dont j'ai fait part aux médias est du domaine public depuis quelque temps déjà, sous la forme soit de recommandations des nombreux témoins qui ont comparu devant le Comité permanent de la santé et du bien-être social depuis que l'étude a été entreprise au cours de la dernière législature soit des deux rapports provisoires que le comité a déposés à la Chambre, le premier le 13 septembre 1988 et le second le 18 juin 1990, c'est-à-dire au cours de la présente législature. Ces rapports provisoires résument les thèmes qui reviennent régulièrement dans les mémoires et les exposés des témoins.

Néanmoins, je me suis rendu compte depuis lors que, dans mon enthousiasme, j'ai peut-être divulgué beaucoup plus de choses au sujet des thèmes généraux du rapport que je n'aurais souhaité le faire avant le dépôt de celui-ci à la Chambre. Pour cela, monsieur le Président, je tiens à présenter mes excuses au cas où j'aurais nui à notre institution.

En outre, le député de Surrey-Nord a également prétendu que j'avais dénaturé le contenu du rapport en déclarant à la presse que tous les partis avaient donné leur appui au rapport.

Enfin, il a affirmé que je savais que le NPD et lui-même n'avaient pas souscrit au rapport majoritaire et que je n'ignorais pas qu'il s'était prononcé contre le rapport; il en a conclu que j'avais donc dénaturé sa position. Ce n'est tout simplement pas vrai. Le député pourrait vraisemblablement même invoquer l'annexe F pour sa défense. Je vais donc me pencher là-dessus très brièvement.

À l'annexe F intitulée «Rapport minoritaire» qui figure à la page 123 du rapport, on précise clairement ce qui suit dans la deuxième phrase du premier paragraphe:

> Tout en souscrivant à bon nombre des recommandations qui y sont contenues, je m'élève contre le rapport en ce qui a trait aux questions suivantes.

Le député a précisé ensuite les deux aspects du rapport auxquels il aurait refusé de souscrire. L'annexe F peut porter à croire qu'il ne souscrit pas à tous les aspects du rapport, mais cette affirmation de sa part ne résiste pas à un examen attentif.

Je souhaiterais pouvoir examiner plus attentivement aujourd'hui, pour la gouverne de la Chambre, ses opinions et recommandations minoritaires en ce qui concerne les recommandations n^{os} 1, 3, 12, 17, 28, 30, 37 et 39 du rapport que j'ai portées à l'attention de la présidence au moment de donner mon avis. Je ne m'attarderai pas là-dessus, afin d'accélérer les choses.

Je voudrais cependant donner deux brefs exemples. Dans le rapport minoritaire—et je tiens à dire que je n'en ai pas pris connaissance avant son dépôt—le député a déclaré ce qui suit à la recommandation n^{o} 2: «Que le gouvernement fédéral réaffirme son engagement à protéger les garanties offertes aux Canadiens dans la Loi canadienne sur la santé, soit d'un système de soins de santé universel, accessible, offrant une protection intégrale, transférable et administré par des régimes publics et privés, exempts de frais modérateurs et de surfacturation. . .»

La recommandation n^{o} 1 du rapport majoritaire prévoit que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements des provinces et des territoires, doit formuler en termes clairs une politique nationale sur les soins de santé qui soit compatible avec la Loi canadienne sur la santé. Les principes sont énoncés dans la Loi canadienne sur la santé.

Deuxième exemple. Le député a ajouté également ce qui suit: «L'autre principale faiblesse du rapport, c'est de ne pas insister suffisamment sur la responsabilité du gouvernement fédéral dans le domaine de la promotion et de la protection de la santé, de la prévention de la maladie et de la recherche médicale fondamentale et appliquée.»

Or, la recommandation n^{o} 3 du rapport majoritaire dit ceci: «Que le gouvernement fédéral insiste sur la prévention de la maladie et sur la promotion de la santé et qu'il affecte plus de ressources à l'éducation et à l'information. . .».

Je souhaiterais pouvoir traiter plus longtemps de cette question. Je peux garantir à tous mes collègues qu'une étude attentive du rapport, surtout des parties susmentionnées, permettra surtout de découvrir des divergences sur la forme et non sur le fond. En fait, nous aurions pu persuader le député de changer d'avis et de publier un

rapport minoritaire. Étant donné que je n'avais pas vu son rapport minoritaire, je ne pouvais pas savoir ce qu'il avait écrit ni ce qu'il avançait ou quelle était sa position.

Enfin, je voudrais présenter une preuve cruciale. On dit dans la partie *Procès-verbaux* du rapport, le 12 juin, date à laquelle le député de Surrey-Nord et moi-même étions présents, et cela figure à la page 132 du rapport, que: «il est convenu que le projet de rapport, tel que modifié, soit adopté.» C'est dans les procès-verbaux de notre comité; les faits, je pense, sont éloquents.

En conclusion je voudrais dire que je trouve regrettable qu'un député ou un collègue utilise une allégation non fondée contre un autre. C'est encore plus regrettable lorsque ce collègue utilise cette allégation pour enfreindre les usages de la Chambre.

Monsieur le Président, permettez-moi de citer ce qu'il a dit:

> Cette interprétation erronée de ma position m'a mis dans l'embarras et m'a forcé, afin de rétablir les faits, d'enfreindre les usages de la Chambre et de publier mon rapport minoritaire à midi.

C'était cinq heures avant la publication du rapport lui-même et trois heures avant qu'il ne soulève sa question de privilège. Il avait tout le temps de soulever la question de privilège sans enfreindre les usages de la Chambre. Est-il en train de dire à la Chambre que deux négatifs font un positif?

Monsieur le Président, je pense avoir prouvé que ces graves allégations du député de Surrey-Nord contre moi sont sans fondement. S'il désire poursuivre plus avant, je l'invite à soumettre son cas au comité permanent compétent, où elle pourra être étudiée et débattue plus complètement et comme il convient.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je voudrais simplement soulever brièvement trois ou quatre points. Premièrement, le député a reçu un avis le 19 juin. Le 19 juin, son bureau a reçu un avis que j'allais soulever cette question.

Deuxièmement, s'il veut bien lire les propos que j'ai tenus à la Chambre ce jour-là, il constatera que je ne l'ai jamais accusé d'avoir divulgué le contenu du rapport. Le hansard dit clairement que le rapport a été divulgué prématurément. Il ne mentionne pas le nom de la personne qui l'a divulgué.

Troisièmement, si le député en a discuté avec la presse et, comme il l'a dit, est allé trop loin, c'est son problème. Cela n'a rien à voir avec la question que j'ai soulevée à la Chambre.

Quatrièmement, ce que j'ai dit, c'est qu'il a déclaré que tous les députés avaient donné leur appui au rapport, alors qu'il savait pertinemment que j'avais voté en comité contre la 1re recommandation et contre l'approbation du rapport, et qu'il a laissé entendre aux médias que j'appuyais le gouvernement et les libéraux dans leur approbation unanime du rapport, que cela m'avait mis dans l'embarras et m'avait forcé à rétablir les faits.

Je pense que le député devrait tout simplement reconnaître qu'il en a trop dit trop tôt à la presse et qu'il a mal interprété ma position au sein de ce comité.

M. le Président: Le député de Surrey-Nord a soulevé cette question pour la première fois le 19 juin 1991. À ce moment-là, comme elle semblait émaner d'un comité, je n'ai pas donné suite aux observations qu'on m'avait faites. Par la suite, comme les députés l'ont entendu, le député de Winnipeg-Nord s'est élevé contre certains propos que le député de Surrey-Nord a tenus le 19 juin.

J'ai écouté les deux députés qui ont exprimé leurs doléances, mais je pense que la meilleure solution est de considérer leurs déclarations comme étant bien intentionnées, quoiqu'ils puissent diverger d'opinion sur les conséquences des faits qui se sont produits à ce moment-là.

Je crois que les deux députés ont eu l'occasion d'expliquer leur point de vue à la Chambre et que nous devrions poursuivre.

LE COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, c'est la première occasion que j'ai de soulever la question de privilège. Il est question ici du communiqué qui a été publié par l'Association canadienne du gaz le 5 juin 1991; je vous en ai remis un exemplaire. Ce communiqué, qui a été largement diffusé, contient des fausses déclarations sur un comité de la Chambre dont je faisais partie.

Ma question porte à la fois sur des faits et sur un point de droit. Elle est des plus importantes pour deux raisons. La première, c'est que le Comité permanent de l'environnement a publié un rapport unanime intitulé *En rupture d'équilibre,* qui traite du réchauffement de la planète, question que le comité a qualifiée de menace grave pour

le Canada et le monde entier. La seconde, c'est que la déclaration faite à la page 2 du communiqué de l'Association canadienne du gaz selon laquelle le comité permanent approuve les statistiques de cette association est complètement fausse, et que l'Association canadienne du gaz a omis de la retirer malgré la demande que j'ai faite à cet égard.

• (1550)

Le comité a longuement discuté de l'écart entre les statistiques et les indices figurant à la page 58 de son rapport et a décidé d'imprimer à la fois les chiffres du *World Resources Institute* et ceux de l'Association canadienne du gaz tout en recommandant que les données fournies par l'Association canadienne du gaz soient examinées sans délai au moyen d'une étude indépendante.

Il s'agit ici d'une question d'une extrême importance car l'Association canadienne du gaz estimait à moins de 10 p. 100 les émissions anthropogènes provenant de l'industrie gazière au Canada tandis que le *World Resources Institute*, même s'il a diminué ses estimations depuis, parlait, selon le rapport du comité, de 30 p. 100—méthane contribuant beaucoup à l'effet de serre.

D'après moi, c'est une question de privilège et, par conséquent, je propose d'en saisir le comité compétent, c'est-à-dire le Comité permanent des privilèges et élections.

Le président de ce comité est absent aujourd'hui mais, dans une lettre qu'il m'a fait parvenir, il y a un paragraphe qui définit bien la difficulté qu'ont éprouvée tous les membres du comité concernant les émanations de méthane. Dans sa lettre du 17 juillet, le député de Rosedale écrit en effet ce qui suit:

> À partir de cette lettre, l'Association canadienne du gaz a rédigé un projet de communiqué dont elle m'a envoyé copie. Comme le libellé de ce communiqué me préoccupait beaucoup, j'ai immédiatement rejoint l'ACG pour lui faire part de mon désaccord. L'ACG a accepté les changements que je proposais et en a tenu compte dans un autre projet de communiqué.
>
> Encore une fois, j'ai dit que je désapprouvais le ton très négatif du communiqué et les mots très durs qui avaient été utilisés pour indiquer la négligence du comité. J'étais tellement contrarié que j'ai informé l'association que je n'hésiterais pas à rendre publique notre version de la façon dont les données du WRI avaient été utilisées et pourquoi. Il va sans dire que cette version différait nettement de celle que présentait le rapport de l'ACG.

Dans une dernière remarque contenue dans le paragraphe de la deuxième page, je lis à nouveau:

> J'ai tenté d'expliquer à l'ACG que le rapport du comité ne portait pas à confusion comme leur communiqué le laissait entendre et que l'ACG ignorait autant que nous, avant la parution de notre rapport, que le WRI avait publiquement rétracté ses données.

Je termine sur cela. Cette affaire est grave, car le communiqué de l'ACG a fait l'objet d'une grande diffusion et, à l'exception d'une guerre nucléaire généralisée, peu de questions méritent autant que le réchauffement du globe que l'on diffuse une information claire et précise.

M. le Président: Je remercie le député de Skeena d'avoir porté les détails de cette affaire à mon attention avant aujourd'hui. Je dois dire aux députés que j'ai lu très attentivement la lettre du député de Rosedale, président du comité en cause, qu'a citée le député.

Il est clair que le député de Skeena et le président du comité, le député de Rosedale, sont tous deux préoccupés par ce qui s'est passé. La Chambre a entendu les faits et je crois que ce qu'il convient de faire pour le moment, c'est de soulever la question le plus tôt possible devant le comité. Après cela, je pourrai peut-être l'étudier plus à fond.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

LE RAPPORT DU GROUPE CANADIEN

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, conformément à l'article 34.1 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du groupe canadien de l'Union interparlementaire qui a représenté le Canada à la septième conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Vienne, en Autriche, du 1er au 3 juillet 1991.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA RÉMUNÉRATION DU SECTEUR PUBLIC

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-29, intitulé Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter un projet de loi modifiant le Code criminel (désordre mental) et modifiant en conséquence la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les jeunes contrevenants.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En lisant le *Feuilleton*, je constate que le projet de loi que vous venez de déposer porte le numéro 2 des projets de loi du gouvernement.

Le projet de loi numéro 1 du gouvernement vise à augmenter le traitement des juges. Je me demande si le gouvernement déposera ce projet de loi aujourd'hui puisqu'il est inscrit au *Feuilleton*.

Les juges obtiendront-ils 0, 3 et 3 ou de grasses augmentations?

M. le Président: Peut-être le député voudra-t-il aborder cette question avec la ministre ou avec les juges.

* * *

PÉTITIONS

L'ENVIRONNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition signée par des électeurs qui désirent attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'une entreprise de Colombie-Britannique a exprimé son intention de construire un barrage sur la rivière Thompson-Nord à Vavenby, en Colombie-Britannique, afin d'en dériver les eaux vers la région de San Diego, en Californie.

Les pétitionnaires nous rappellent le Nawapa Plan qui prévoit la diversion des eaux canadiennes vers les États-Unis et le nord du Mexique. Ils demandent au Parlement d'insister auprès du gouvernement afin qu'il déclare catégoriquement qu'il ne permettra pas la construction de barrages et la diversion de nos cours d'eau douce vers les États-Unis et que les eaux canadiennes ne sont pas à vendre.

Affaires courantes

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, un certain nombre d'électeurs de Kamloops (Colombie-Britannique), font remarquer à propos d'une autre question que le gouvernement fédéral a nié aux fonctionnaires leur plein droit à la négociation collective, et accusent le gouvernement fédéral de vouloir faire exécuter à l'extérieur le travail des fonctionnaires, ceci en contravention flagrante de la loi et de la convention collective conclue avec ses employés.

Ils demandent humblement au Parlement de protéger les droits des fonctionnaires à la négociation collective et de s'opposer au contrôle des salaires ainsi qu'à la passation de nouveaux contrats pour faire exécuter à l'extérieur le travail des fonctionnaires.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition demandant au Parlement d'abolir la taxe sur les produits et services, qui a eu des conséquences dévastatrices pour l'industrie du tourisme sur l'île de Vancouver.

Les entrepreneurs de l'île de Vancouver estiment que cette taxe infâme a eu un effet dévastateur sur l'économie et le tourisme dans cette région. Étant donné le tort qu'elle a fait aux Canadiens de l'île, ils demandent humblement que le gouvernement élimine la taxe sur les produits et services dans les meilleurs délais.

• (1600)

LES MARINS MARCHANDS

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des gens de Comox et de Courtenay, en Colombie-Britannique, qui estiment que la marine marchande du Canada a apporté une contribution essentielle à la défense du Canada et à la victoire des Alliés pendant la Seconde Guerre mondiale, que ses marins ont bravé de graves dangers dans l'exercice de leurs fonctions, que beaucoup d'entre eux sont morts ou ont été grièvement blessés, bref, qu'ils ont couru autant de risques et déployé autant d'efforts que les membres de nos forces armées.

Les signataires de la pétition prient donc humblement le Parlement de demander que le gouvernement du Canada désigne enfin les marins marchands comme anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et qu'il leur accorde tous les avantages reconnus à ceux des forces régulières.

Affaires courantes

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des gens de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario qui prient le Parlement d'appuyer le plan du NPD visant à restaurer le service de VIA Rail suspendu le 15 janvier 1990, à maintenir et à améliorer, au besoin, les services en région éloignée dont dépendent bon nombre de Canadiens, à établir un mandat législatif pour VIA Rail et à octroyer à la compagnie ferroviaire les ressources dont elle a besoin pour offrir un service-voyageurs moderne de qualité comparable à ce qu'on trouve ailleurs dans le monde occidental.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition d'habitants de la région de Melford, en Saskatchewan, qui demandent que le gouvernement maintienne le partage des coûts dans une proportion de 70 p. 100 contre 30 p. 100, entre les gouvernements fédéral et provinciaux, pour le paiement des services de la GRC, afin que notre police nationale reste visible dans tous les coins du pays.

Ils s'opposent à ce que le gouvernement fédéral réduise sa contribution à la GRC et aux services policiers dans leurs régions rurales.

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai en main des pétitions venant de partout au Canada, de toutes les provinces, demandant au gouvernement fédéral, à ce Parlement, de protéger le droit de négociation collective des travailleurs du secteur public et de rejeter l'imposition d'un contrôle des salaires ainsi que le recours à l'impartition.

Le gouvernement fédéral veut donner du travail à contrat, le travail des employés du secteur public, en violation flagrante de la loi et des conventions collectives de ces travailleurs.

Cette pétition prie le gouvernement de changer cet état de choses.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, le devoir et le privilège de présenter à la Chambre une pétition certifiée conforme par le greffier des pétitions. Elle est signée par près d'une centaine de Canadiens qui habitent dans ma circonscription de Hamilton-Ouest et dans Hamilton-Est, Hamilton Mountain et les circonscriptions de Lincoln et de Hamilton—Wentworth détenues par le gouvernement.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de renoncer à imposer le blocage des salaires et de réaffirmer son appui au principe de libres négociations en vue d'établir des conventions collectives pour les travailleurs canadiens.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter trois pétitions. La première concerne la taxe sur les produits et services.

Les Canadiens qui l'ont signée font remarquer les 34 augmentations d'impôt, les conséquences désastreuses de la taxe sur les produits et services pour les Canadiens à revenu faible et moyen aussi bien que pour les personnes âgées et les étudiants ainsi que pour les petites entreprises. Les pétitionnaires demandent la suppression de cette taxe.

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): J'ai une deuxième pétition émanant de Canadiens qui parlent des 485 millions de dollars retirés à l'enseignement, de la taxe sur les produits et services imposée sur les livres et autre matériel pédagogique, de la taxe de 3 p. 100 sur les prêts consentis aux étudiants qui tournent en dérision la compétitivité, la connaissance, la culture et tous ces mots à la mode que nous entendons. Les pétitionnaires demandent un traitement équitable pour les étudiants canadiens.

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Enfin, j'ai une pétition signée par des Canadiens qui s'inquiètent que le gouvernement ne respecte pas la loi dans ses rapports avec la fonction publique du Canada.

Les pétitionnaires font remarquer que, notamment, les sénateurs, les députés et les chefs des entreprises d'État ont reçu des augmentations substantielles et ils sont furieux qu'on accorde zéro p. 100 d'augmentation aux plus pauvres parmi les pauvres.

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36 du Règlement, je désire déposer une pétition au nom de mes électeurs de Kenora—Rainy River, plus particulièrement des villes d'Ignace, Sioux Lookout, Sioux Narrow, ainsi que d'électeurs de Thunder Bay—Atikokan, de St. Catharines et de Halifax, et ainsi de suite. La liste n'en finit plus.

Ces habitants de notre grand pays appelé le Canada nous prient à titre de parlementaires de demander au gouvernement de bien réfléchir à la mesure législative qu'on va nous présenter sous peu et qui essentiellement va priver un grand nombre de Canadiens de leurs droits de négociation.

La question qui se pose ici est la suivante: Les droits collectifs, c'est-à-dire les droits qu'ont les individus de négocier, ne valent-ils qu'en période de vaches grasses, pour ensuite être abolis lorsque les temps sont durs?

Le gouvernement fédéral conservateur est prêt à retirer les droits de négociation des travailleurs d'un bout à l'autre du Canada, il menace leur sécurité d'emploi par une politique de sous-traitance, il intervient dans la conciliation et l'arbitrage. . .

M. le Président: J'aimerais rappeler au député que le moment est mal choisi pour faire un discours. On présente les pétitions. Peut-être le député voudra-t-il clore son propos?

M. Nault: Monsieur le Président, c'est peut-être le plaisir d'être de retour à la Chambre qui me rend intarissable.

Une voix: Diriez-vous que vous aviez hâte de revenir.

M. Nault: Certains diraient oui; d'autres, non.

Pour terminer, je demande au gouvernement d'en face, à tous les Canadiens et à tous les députés de rejeter le blocage des salaires et de réaffirmer leur soutien au principe de négociations collectives pour les travailleurs au Canada.

L'ÉDUCATION

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, cette pétition a été signée par des Canadiens du Québec et de l'Ontario.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à fixer une norme nationale dans le domaine de l'éducation, et ce, en consultation avec les gouvernements provinciaux, les professionnels de l'enseignement, l'industrie et la main-d'oeuvre, les parents, les organisations de bénévoles et les Canadiens en général.

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'ai une pétition comportant 200 signatures.

Elle vient de gens de Windsor, de Toronto et de sa banlieue, de Nepean, de Hamilton, de Cornwall et de Barrie, pour ne nommer que quelques villes. Ces personnes craignent fort que le gouvernement fédéral s'apprête à supprimer le droit à la négociation collective des travailleurs de tout le pays, les menace de supprimer leur emploi et de recourir à la pige, entrave la conciliation et l'arbitrage et adopte une loi pour les obliger à retourner au travail.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter l'imposition de mesures de contrôle des salaires et de réaffirmer son soutien du droit à la négociation collective pour tous les travailleurs canadiens.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, il m'incombe de présenter à la Chambre des centaines de noms de travailleurs de London qui demandent au gouvernement de retourner à la table des négociations et de négocier de bonne foi au lieu d'essayer de saper le droit à la négociation collective des Canadiens et le système de négociation qui nous a si bien servi.

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-21

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs électeurs de ma circonscription de Kingston et les Îles.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à supprimer les dispositions pertinentes du projet de loi C-21, de cette vilaine mesure législative concernant l'assurance-chômage, afin que tous les parents, biologiques ou d'adoption, aient droit au même congé payé pour passer du temps avec leurs nouveau-nés.

LA BASE CORNWALLIS

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par plus de 650 personnes de ma circonscription qui savent bien à quel point les localités des comités d'Annapolis et de Digby dépendent de la BFC Cornwallis.

Les pétitionnaires savent également que la BFC Cornwallis dispense une formation d'excellente qualité et rentable aux nouvelles recrues de langue anglaise des Forces armées canadiennes. Ils tiennent également à ce que la Chambre sache que la BFC Cornwallis possède les installations nécessaires pour prendre de l'expansion et répondre aux besoins de la défense nationale.

Les pétitionnaires demandent donc à la Chambre de veiller à ce que la BFC Cornwallis demeure un centre de formation des nouvelles recrues de langue anglaise et prenne de l'expansion pour répondre aux besoins de la politique canadienne de défense.

Article 52 du Règlement

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 106 personnes de l'est de l'agglomération de Toronto, de Markham et de la région de Durham.

Les pétitionnaires constatent l'impact disproportionné que les nouvelles hausses de taxes et d'impôt et l'inflation exercent sur les gagne-petit; ils exhortent le gouvernement à renoncer à imposer un blocage des salaires au secteur public et réaffirment leur appui à la libre négociation des conventions collectives pour tous les travailleurs canadiens.

M. le Président: Questions au *Feuilleton*.

Une voix: Non.

M. le Président: Avant de passer aux initiatives ministérielles, je dois faire état de plusieurs demandes pour la tenue de débats d'urgence. Je vais les aborder à tour de rôle.

Une voix: Et les questions au *Feuilleton*?

M. le Président: D'après la réponse, il n'y avait aucune question au *Feuilleton* aujourd'hui.

* * *

• (1610)

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES PÊCHES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, la situation dans l'entrée Dixon est actuellement telle qu'un accident mortel risque vraiment de s'y produire. Des bateaux de pêche canadiens y sont en effet arraisonnés par des militaires américains armés, et ce, en territoire canadien. Les bateaux sont saisis, les cargaisons sont volées, les équipages canadiens sont menacés, agressés, kidnappés et incarcérés, et le paiement de rançons est exigé sans procès.

Comme nous l'avons appris aujourd'hui durant la période des questions, il est impossible de traiter ce problème durant nos travaux habituels. Il s'agit vraiment d'une urgence puisqu'un bateau canadien pourrait être saisi à n'importe quel moment et qu'un nombre croissant de capitaines canadiens ont annoncé leur intention de ne pas laisser les autorités américaines arraisonner leurs bateaux en territoire canadien. Il y a actuellement des armes visibles à bord des bateaux canadiens, et je puis personnellement attester qu'il y a aussi des armes visibles et bien en vue à bord des bateaux militaires américains se trouvant à proximité de la ligne A-B.

Aucun ministre ni ministère canadien ne s'est occupé des bateaux qui ont été saisis et arraisonnés en juillet et en août. Il n'y a pas eu de poursuite intentée ni de plainte déposée contre les autorités américaines qui sont venues en territoire canadien, qui y ont enfreint le Code criminel et qui ont contrevenu au droit international.

L'équipage du *Lewis Reef*, bateau de surveillance canadien qui s'est approché d'un navire de la garde côtière américaine, le *Liberty*, lorsque celui-ci a mis sous garde l'*Eliza Joye*, s'est même vu refuser le droit de monter à bord du bateau.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député a soulevé une question d'une certaine importance, mais je dois aussi faire une mise en garde: il faut éviter de se lancer dans un débat. Je crois que l'ensemble des faits m'ont été présentés de manière exhaustive. La question est très grave, et tous les députés en conviendront certainement avec moi.

Je n'estime pas qu'il y ait lieu de tenir un débat d'urgence en ce moment, de mettre de côté les affaires de la Chambre pour tenir un débat d'urgence aujourd'hui. Il va sans dire que nous suivrons avec intérêt l'évolution de la situation.

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, j'interviens moi aussi pour demander un débat d'urgence. Ma requête concerne l'industrie sidérurgique canadienne.

La sidérurgie, au Canada, est plongée dans une crise sans précédent. Depuis 1987, les exportations canadiennes d'acier aux États-Unis ont fléchi, ne représentant plus que 3 p. 100 du marché américain de l'acier, tandis que les importations américaines au Canada passaient de 2,5 à 17 p. 100, record de tous les temps.

Les observateurs expliquent cette évolution des échanges commerciaux par la valeur relativement élevée de notre devise et par les démarches des producteurs américains d'acier auprès des autorités politiques. Les producteurs canadiens et les familles des travailleurs éprouvent de graves difficultés. À moins d'une intervention immédiate pour modifier cette tendance, la situation va devenir parfaitement intenable.

J'estime qu'un débat d'urgence s'impose pour convaincre le gouvernement d'abaisser la valeur du dollar et de protéger une industrie qui est submergée par des importations d'acier qui sont passées à plus de 25 p. 100. Si nous ne prenons pas immédiatement les mesures qui s'imposent, nous risquons de voir disparaître notre industrie sidérurgique.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député a donné préavis de sa demande comme il se doit. Ce n'est pas la première fois que la question est abordée à la Chambre. J'invite le député à continuer de la soulever et à en discuter avec d'autres députés.

Je ne crois pas cependant qu'il convienne de tenir un débat d'urgence là-dessus aujourd'hui.

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, comme je vous le disais dans ma lettre, les mesures prises par l'Europe et les États-Unis ont fait baisser les prix mondiaux des céréales et les revenus réels des producteurs de céréales et d'oléagineux ont descendu à des niveaux records, cette année. Les revenus nets n'ont jamais descendu aussi bas que dans la campagne agricole qui s'est terminée il y a un mois et demi.

Le gouvernement a toujours promis aux agriculteurs qu'il mettrait en place une troisième ligne de défense contre ces prix mondiaux, mais il n'a pas remué le petit doigt pour compenser un manque à gagner de plus de un milliard de dollars et la campagne agricole est terminée depuis un mois et demi.

Si le Parlement ne peut pas débattre cette question, le gouvernement pourra l'oublier et laisser les familles de cultivateurs continuer à s'endetter par-dessus la tête, comme il semble avoir l'intention de le faire.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Ce sont des faits qu'il me faut et je demanderais aux députés de faire attention pour ne pas se lancer dans un débat. Je vous le demande parce que le Règlement prévoit que celui qui réclame un débat d'urgence peut présenter la question à débattre, mais les autres députés ne peuvent engager un débat avec lui.

La question est importante, c'est évident. La Chambre est d'accord là-dessus. Cependant, je fais remarquer au député qu'elle a été longuement débattue à la période des questions, aujourd'hui et qu'elle pourrait bien l'être encore, au cours des prochains jours et même de la semaine prochaine. C'est une question importante, je le répète, mais à mon avis, il n'y a pas lieu de lui consacrer un débat d'urgence, ce soir.

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je vous prie de procéder à l'étude de l'affaire suivante:

Voilà près de 20 ans que le Canada a ratifié la convention 87 de l'Organisation internationale du travail, cette convention des Nations Unies qui porte sur la liberté d'association et qui établit les droits du mouvement syndical. En 1987, l'OIT a examiné les lois canadiennes sur le retour au travail et a déclaré que les inconvénients pouvant découler des grèves ne sauraient justifier l'abolition des droits fondamentaux garantis par la convention 87 à moins qu'ils ne soient tels que la vie, la sécurité personnelle et la santé d'une partie ou de la totalité de la population soient menacées.

Près d'un tiers des membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada ont été déclarés essentiels et, par conséquent, ne font pas la grève. Il semble que le Canada s'apprête à enfreindre cette importante convention de l'OIT en adoptant une loi obligeant ces employés non essentiels à rentrer au travail. Un débat sur les répercussions internationales que pourrait avoir ce projet de loi du gouvernement s'impose de toute urgence, monsieur le Président, afin que le gouvernement soit mis au courant de ses engagements internationaux et des préoccupations de la Chambre quant au respect soutenu des conventions nationales intermittentes.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je remercie encore une fois la députée de m'avoir donné avis de la question qu'elle soulève. Je répète que c'est une affaire importante comme chaque fois qu'il est question d'un débat d'urgence. L'occasion se présentera peut-être aujourd'hui ou dans les jours qui viennent de débattre la question à fond à la Chambre.

LES PÊCHES

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je fais moi aussi appel à l'indulgence de la Chambre et je demande qu'on envisage, conformément à l'article 52 du Règlement, de tenir un débat d'urgence.

Le fait est que des nombres records de remontes de saumon rose du Canada traversent les aires de pêche en direction des zones de frai et que les sociétés de transformation du poisson de la Colombie-Britannique ont refusé d'acheter le poisson canadien. Elles ont préféré acheter à très bas prix les excédents de saumon rose de l'Alaska, empêchant ainsi le secteur canadien de la pêche de vivre de la ressource qu'il a mise en valeur à force d'argent et de temps.

Comme les sociétés de transformation du poisson ont acheté les stocks excédentaires américains plutôt que le poisson canadien, le ministère des Pêches et des Océans ne s'est pas assuré de trouver un bon débouché pour les remontes de saumon rose. Cela nuira évidemment—et c'est déjà commencé—aux pêcheurs et aux localités de

pêche et fera peut-être même des dommages aux canaux de frai dans les jours à venir, car d'énormes excédents de saumon rose traversent ces canaux, troublant ainsi le frai des poissons qui les y ont précédés.

Il est urgent que cette question soit débattue et qu'elle soit examinée sur une autre tribune, quelle qu'elle soit. Je dirais que si la Chambre voulait l'examiner de façon positive, elle verrait que l'ACDI offre des options, compte tenu des prêts alimentaires qu'on a proposé de consentir à l'Union soviétique, que le poisson canadien pourrait être pêché, que les localités de pêche et le secteur en général seraient protégés et que des mesures semblables, si elles étaient prises immédiatement par la Chambre, préserveraient effectivement la ressource à l'avenir.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je remercie encore le député de m'avoir donné avis de cette affaire. Il s'agit certes d'une affaire que la présidence connaît bien personnellement et considère comme importante. Je crois que nous aurons amplement l'occasion de la soulever au cours des prochains jours.

• (1620)

L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi vous demander d'envisager la possibilité d'ajourner le débat de la Chambre pour la tenue d'un débat d'urgence, en conformité avec l'article 52 du Règlement.

Rien ne saurait être plus pressant ou plus important pour la Chambre que l'état de l'économie canadienne. Si l'économie doit une fois de plus subir une récession, nous traverserons l'une des pires crises.

Statistique Canada a rendu public aujourd'hui le premier indicateur économique important de juillet. D'après celui-ci, le secteur manufacturier canadien affiche un recul pour la première fois, après quatre mois de croissance soutenue. Conjugué à la hausse marquée des faillites en juillet et à la progression du chômage en juillet et en août, ce recul donne aux Canadiens de bonnes raisons de craindre une nouvelle récession.

Le fait que notre dollar soit. . .

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'hésite, sur une question aussi importante, à interrompre le député, mais j'estime que la discussion est en passe de se transformer en débat, en un débat que la Chambre voudrait sans doute entendre.

Je reconnais le sérieux de la demande du député, mais je pense que le député aura l'occasion de soulever ces questions pendant la période des questions ou lors de journées de l'opposition. Je demande donc au député de recourir à d'autres moyens pour saisir la Chambre de ces questions.

M. Langdon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Ai-je coupé la parole au député? Je m'en excuse. Je voulais simplement dire que ses remarques, fort pertinentes au demeurant, nous faisaient glisser vers un débat tout aussi pertinent. Il aurait dû s'en rendre compte par lui-même, mais je serais heureux d'entendre le député.

M. Langdon: Merci, monsieur le Président.

J'ajouterai seulement que s'il y avait un débat là-dessus, j'y mettrais beaucoup plus de passion et de force que maintenant où je ne fais qu'énumérer les faits.

M. le Président: Il arrive aussi qu'une simple énumération de faits soit teintée de passion.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE PROJET DE LOI C-29

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément aux dispositions du paragraphe 53(1) du Règlement, je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement et les usages de la Chambre,

Que la Chambre siège sans interruption tous les soirs jusqu'à 22 heures, du 16 septembre 1991 au 18 septembre 1991, et que les affaires émanant des députés et le débat sur la motion d'ajournement soient suspendus pendant toute cette période;

Que, à la conclusion de cet urgent débat, le projet de loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, soit débattu en deuxième lecture, et que toutes les questions nécessaires pour en disposer à cette étape soient mises aux voix sans autre débat ou amendement au plus tard à 22 heures; et que le projet de loi soit renvoyé au comité plénier;

Que, le mardi 17 septembre 1991, à 10 heures, immédiatement après l'étude des affaires courantes, la Chambre commence l'examen dudit projet de loi en comité plénier, et que toutes les questions nécessaires pour en disposer à cette étape et à celle du rapport soient mises aux voix sans autre débat ou amendement au plus tard à 22 heures; et

Que, le mercredi 18 septembre 1991, immédiatement après l'étude des affaires courantes, la Chambre commence le débat de troisième lecture sur le projet de loi C-29, et que toutes les questions nécessaires pour en disposer à cette étape soient mises aux voix sans autre débat ou amendement au plus tard à 22 heures.

Monsieur le Président, le Règlement prévoit que, pour toute question que le gouvernement considère urgente, un ministre peut présenter une telle motion. Je ne pense pas avoir à rappeler à la Chambre que les lois de retour au travail sont, de par leur nature même, urgentes. Depuis 1966, on a adopté des lois de ce genre à neuf reprises. Dans tous les cas sauf un, les divers partis à la Chambre ont renoncé d'un commun accord aux délais, avis et retards de la procédure législative normale afin d'accélérer les choses.

Dans le cas présent, nous en sommes arrivés à une impasse. De ce fait, de tierces parties innocentes sont durement frappées. C'est le cas particulièrement des céréaliers de la côte ouest. La Commission canadienne du blé prévoit que les agriculteurs perdent près de 36 millions de dollars par semaine et, selon elle, 25 p. 100 des agriculteurs pourraient bien perdre leur exploitation agricole cette année.

Nous savons qu'une partie des employés membres de l'Alliance de la Fonction publique ont été désignés pour assurer les services essentiels. Or, en fait, ce qui se passe, c'est que les piquets de grève ne permettent pas à ces employés désignés de se rendre à leur travail afin d'assumer les services essentiels. Ainsi, des vols ont dû être annulés et des compagnies aériennes ont été forcées, à la suite de la réduction du trafic aérien, de licencier quelque 2 500 personnes. Air Canada dit ne pas savoir au juste à ce stade-ci combien d'argent elle a perdu à cause des actions des membres de l'Alliance de la Fonction publique qui ont perturbé le service à l'aéroport Pearson et à d'autres aéroports, mais elle sait que ses pertes se chiffrent en millions de dollars et que davantage de personnes seront licenciées.

L'urgence de la situation est tout à fait évidente. Elle ressort de la façon dont la grève est menée, alors que des gens sont durement frappés et qu'il est impossible d'assurer les services essentiels du fait que les grévistes empêchent illégalement les employés désignés de se rendre à leur travail. On peut constater des files d'attente aux frontières et des fermetures d'usines attribuables au fait qu'en vertu du Pacte de l'automobile, l'intégration des usines des deux côtés de la frontière fait qu'elles ne tardent pas à être obligées de fermer si elles ne reçoivent plus les pièces dont elles ont besoin. Ainsi, des tierces parties innocentes qui ne sont pas membres du syndicat, des contribuables, perdent leur emploi ainsi que de l'argent du fait de cette bataille politique entre le gouvernement et Daryl Bean.

Étant donné la situation et le fait, je le répète, que depuis 1966, le Parlement a adopté à neuf reprises des lois de retour au travail et que dans tous les cas sauf un les députés des deux côtés de la Chambre ont reconnu qu'une telle mesure était inévitable, je peux vous garantir que le gouvernement entend bien faire adopter cette loi. Le fait de la retarder ne fait qu'accroître le fardeau financier que doivent supporter les Canadiens et aggraver les difficultés et les perturbations.

Nous ne réclamons rien d'exceptionnel. Des mesures de ce genre ont été adoptées à de nombreuses reprises dans le passé. Je demande d'avoir l'occasion de traiter nos employés mieux que l'Alliance ne traite les siens.

Une voix: Personne ne vous croit.

M. Andre: Dans le numéro du 19 avril du *Toronto Star*. . .

M. le Président: Un moment, je pourrais peut-être aider la Chambre. Je vois que le député de Kamloops invoque le Règlement; je lui donnerai la parole en temps voulu.

Pour notre gouverne, je rappelle que le ministre invoque l'article 53 du Règlement, que je vais citer à la Chambre.

53. (1) Au sujet de toute question que le gouvernement juge de nature urgente, un ministre de la Couronne peut, à tout moment où l'Orateur occupe le fauteuil, présenter une motion en vue de la suspension de tout article du Règlement ou de tout ordre de la Chambre ayant trait à la nécessité d'un préavis de même qu'aux heures et jours de séance.

(2) Une fois que le ministre a exposé les raisons concernant l'urgence d'une motion de ce genre, l'Orateur saisit la Chambre de la question.

À mon avis, il a exposé ses raisons concernant l'urgence. Le ministre s'est acquitté des obligations prévues au paragraphe 2.

Je dois maintenant présenter la motion à la Chambre et, bien sûr, j'entendrai ensuite le recours au Règlement. C'est ainsi que nous avons l'habitude de procéder à l'égard de ces questions. J'entendrai le recours au Règlement avant le débat.

Travaux de la Chambre

• (1630)

M. Andre, secondé par M. Cadieux, conformément au paragraphe 53(1) du Règlement, propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement et les usages de la Chambre,

Que la Chambre siège sans interruption tous les soirs jusqu'à 22 heures, du 16 septembre 1991 au 18 septembre 1991, et que les affaires émanant des députés et le débat sur la motion d'ajournement soient suspendus pendant toute cette période;

Que, à la conclusion de cet urgent débat, le projet de loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, soit débattu en deuxième lecture, et que toutes les questions nécessaires pour en disposer à cette étape soient mises aux voix sans autre débat ou amendement au plus tard à 22 heures; et que le projet de loi soit renvoyé au comité plénier;

Que, le mardi 17 septembre 1991, à 10 heures, immédiatement après l'étude des affaires courantes, la Chambre commence l'examen dudit projet de loi en comité plénier, et que toutes les questions nécessaires pour en disposer à cette étape et à celle du rapport soient mises aux voix sans autre débat ou amendement au plus tard à 22 heures; et

Que, le mercredi 18 septembre 1991, immédiatement après l'étude des affaires courantes, la Chambre commence le débat de troisième lecture sur le projet de loi C-29, et que toutes les questions nécessaires pour en disposer à cette étape soient mises aux voix sans autre débat ou amendement au plus tard à 22 heures.

Je donne maintenant la parole au député de Kamloops qui invoque le Règlement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je n'ai bien sûr pas de question en ce qui concerne l'application de la procédure prévue à l'article 53 du Règlement, et je suis heureux de pouvoir participer au débat.

Toutefois, comme je ne suis pas avocat, je voudrais quelques directives. Ce que je voudrais savoir est relatif à la décision de la Commission des relations de travail de la fonction publique qui a été rendue aujourd'hui. Je voudrais citer très brièvement une observation de la Commission faite plus tôt, aujourd'hui. Elle dit: «La Commission, de façon générale, partage les opinions exprimées dans les cas cités ci-dessus. L'obligation, prévue dans la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, de négocier de bonne foi et de faire des efforts raisonnables pour parvenir a une convention collective, n'est pas essentiellement différente pour cet employeur de ce qu'elle est pour les employeurs d'un autre niveau de compétence au Canada. Insister sur des conditions préalables dans les termes de négociation et les conditions d'emploi à la table de négociations est incompatible avec la nécessité de faire des efforts raisonnables pour parvenir à une convention collective.» C'est une observation très importante, sur laquelle la Commission se base pour dire que l'employeur a agi en violation de l'article 51 de la Loi et ordonner à l'employeur de s'y conformer.

Je désire donc des directives sur ce point. Cette décision de la Commission indique de toute évidence que l'action du gouvernement est contraire à l'esprit de la loi et nous pourrions même dire à la lettre de la loi. C'est pourquoi j'ai besoin de directives.

Maintenant que cette décision a été rendue, est-il justifié que nous procédions comme si aucune décision n'avait été prise par la Commission?

M. le Président: Je m'intéresse bien entendu à la question que vient de soulever le député de Kamloops, mais je demanderai à la Chambre de m'accorder un moment pour expliquer la situation dans laquelle nous nous trouvons en matière de procédure.

Ce que le député de Kamloops demande à la Présidence c'est de prendre une décision juridique, ce que la Présidence n'a pas le pouvoir de faire. Le député de Kamloops a présenté avec élégance et précision des arguments qui pourraient être facilement utilisés, et le seront probablement, au cours du débat par les députés qui prétendront que la mesure législative proposée par le ministre et l'avis ne devraient pas être adoptés par la Chambre, mais ce n'est qu'une question pour le débat.

Je comprends très bien pourquoi le député a soulevé cette question. Il semblerait y avoir, à première vue, une incohérence dans la procédure adoptée à la Chambre étant donné ce qu'a dit la Commission.

Ce n'est pas l'endroit, et je n'ai pas non plus l'autorité, pour décider d'interdire ou d'interrompre, pour quelque raison que ce soit, le cours normal de la procédure de la Chambre.

Je remercie le député d'avoir présenté son cas de façon succincte.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, sur ce point, je comprends votre position, mais je crois que nous devons nous rendre compte que nous possédons une commission, la Commission des relations de travail dans la fonction publique, qui a été instituée par ce Parlement au moyen de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et qui a déclaré aujourd'hui, clairement, que le gouvernement, par l'entremise du Conseil du Trésor, a enfreint la loi.

Voilà ce qu'elle a déclaré dans sa décision aujourd'hui. Je soutiens, monsieur le Président, qu'il vous est loisible d'autoriser ou non le débat sur toute cette question.

J'aimerais citer le paragraphe 53(3) du Règlement:

> Les délibérations sur une motion de ce genre sont assujetties aux conditions suivantes:
>
> a) l'Orateur peut permettre un débat d'au plus une heure sur la question. . .

Monsieur le Président, je vous demande, si nous débattons une question de cette nature alors que la Commission des relations de travail dans la fonction publique a déclaré publiquement que le gouvernement a enfreint la loi, comment vous pouvez permettre un tel débat.

M. le Président: Je répondrai brièvement à votre question en renvoyant à nouveau à l'explication que j'ai donnée à la Chambre concernant mes pouvoirs et les limites auxquelles je suis astreint.

Le paragraphe (3) que cite le député d'Ottawa–Vanier—j'accorde beaucoup de sérieux à l'observation formulée par cet honorable député, car il possède beaucoup d'expérience—dit ceci: «Les délibérations sur une motion de ce genre sont assujetties aux conditions suivantes: a) l'Orateur peut permettre un débat d'au plus d'une heure sur la question.»

Je crois qu'il s'agit là d'une directive claire à l'endroit du Président quant au temps accordé au débat et non quant à l'objet de ce débat. Il existe, bien sûr, d'autres conditions. Reprenons le débat

M. David Dingwall (Cap–Breton—Richmond–Est): Monsieur le Président. . .

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement et m'excuse auprès de mon collègue. J'espère ne pas prendre trop de son temps.

Encore une fois, je voudrais demander conseil à cet égard car, si nous continuons d'étudier cette motion se rapportant au projet de loi C–29, si cette motion est adoptée et que nous adoptions également le projet de loi C–29, ce dernier entrera en conflit avec une loi que la Chambre a déjà adoptée.

Monsieur le Président, vous dites ne pas être en mesure de trancher des questions juridiques. Nous en convenons, mais à qui devons–nous demander conseil? Qui pourra régler l'impasse et le problème devant lesquels nous semblons nous trouver, c'est–à–dire que nous allons à l'encontre d'une loi que le Parlement a déjà adoptée?

M. le Président: Je comprends ce que dit le député et j'essayerai d'expliquer davantage la question, pour la gouverne de tous les députés.

Il se peut fort bien qu'il y ait incompatibilité mais, à mon avis, ce n'est pas au Président d'intervenir. Un des arguments qu'on avancera fort probablement dans le débat—je ne devrais pas faire de conjectures—ou peut–être, l'argument même que le député a avancé, c'est que, en fin de compte, il revient à la Chambre de décider ce qu'elle entend faire avec le projet de loi.

Il incombera peut–être plus tard à un tribunal de juger que la Chambre a adopté un projet de loi qui n'a pas force de loi, mais c'est au tribunal et non au Président d'en décider.

M. Dingwall: Monsieur le Président, en écoutant vos observations au sujet du rappel au Règlement qu'a soulevé mon collège de gauche, et en fait mon collègue d'Ottawa—Vanier, j'ai l'impression que vous voulez transmettre un message à la Chambre. Je voudrais ajouter quelque chose.

Essentiellement, monsieur le Président, vous venez de donner très clairement la raison pour laquelle nous, en tant que parti national, devrions rejeter, au lieu d'appuyer la motion que le leader du gouvernement à la Chambre vient de présenter.

Il faut tenir compte de plusieurs points.

• (1640)

M. le Président: J'hésite encore une fois à interrompre le député, mais je voudrais seulement faire remarquer que l'on est parfois tenté, je suppose, de dire que le Président s'est prononcé pour ou contre une position prise dans le débat. Je tiens, en effet, à préciser clairement que je n'essayais pas du tout d'intervenir dans ce débat si ce n'est pour m'en tenir strictement à la procédure.

Je prie le député de poursuivre son argument.

M. Dingwall: Vous avez tout à fait raison, monsieur le Président, mais c'est vous, et non pas moi, qui avez utilisé le mot «pouvoir» et ce Parlement peut maintenant démontrer clairement son pouvoir en ce qui a trait à l'ordonnance que la Commission des relations de travail a rendue en défaisant et en rejetant la motion proposée par le leader parlementaire du gouvernement. Là est la question, car le Parlement dispose d'un tel pouvoir.

Le débat doit tenir compte de deux autres points importants qui ont été soulevés par le leader parlementaire du gouvernement. Le premier point, c'est que le projet de loi lui–même, le projet de loi C–29 qui s'appelle, je crois, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, violera une tradition de longue date dans les relations du travail au Canada en suspendant le processus de la négociation collective pour un minimum de vingt–quatre mois.

Cette violation en soi ferait dire à beaucoup de gens que c'est une loi draconienne. Dans la réalité, cependant, cette loi va bien au–delà d'une mesure draconienne, car elle foule aux pieds les droits pour lesquels le mouvement syndical a lutté pendant des années et des années. On dit maintenant aux Canadiens d'un bout à l'autre du

pays que le processus de la négociation collective, y compris les diverses étapes de la conciliation, de la médiation et de l'arbitrage, n'est plus applicable. C'est cela le premier point.

Le second point qu'il faut reconnaître, c'est que nous avons maintenant une loi qui va suspendre les droits concernant la négociation collective dans ce pays. À présent, le gouvernement presse le Parlement et introduit une motion demandant que les travaux courants soient suspendus pour faire place à une importante question qui se pose au peuple canadien. Deux erreurs, monsieur le Président. Pas plus tard qu'aujourd'hui, un organe quasi-judiciaire—entendons bien, monsieur le Président, un organe habilité par une loi fédérale, débattue et adoptée par cette Chambre et la Chambre haute, dont les membres sont nommés au gré du premier ministre, qui ont une capacité quasi-judiciaire, a décrété—je dis bien, monsieur le Président, décrété, et il ne s'agit pas de l'honorable député de Cape Breton—Richmond-Est ou des députés d'en face, je répète cet organe a décrété que le gouvernement, leur gouvernement, ne négocie pas de bonne foi—et a enfreint la loi.

Aux yeux des gens raisonnables, ce sont là trois raisons importantes qui nous obligent nous, les membres de l'opposition officielle, à refuser d'appuyer la motion introduite aujourd'hui par le leader du gouvernement à la Chambre.

Qu'est-ce que ça veut dire, monsieur le Président? Il s'agit d'une bataille politique. Cette grève est motivée pour des raisons politiques, conçue au sein du BCP—et, pour tous les personnes qui nous regardent à la télévision ce soir, c'est le Bureau du Conseil privé—sous l'orchestration du secrétaire principal Norman Spector et du Cabinet du premier ministre, qui ont manigancé cette grève pour trouver un homme ou une femme de paille de sorte à pouvoir bafouer les droits. Ils ne pouvaient faire le coup aux premiers ministres qui sont leurs cousins politiques dans certains cas.

Ce n'était pas possible d'attaquer de ce côté, monsieur le Président; il fallait donc trouver quelqu'un à qui s'en prendre, en espérant gagner au bout du compte. Pourquoi, mais pourquoi un gouvernement voudrait-il agir ainsi? Je pose la question à la Chambre. Si vous êtes à 12 p. 100 dans les intentions de vote et que votre popularité est toujours à la baisse, si vous cherchez désespérément à garder le pouvoir à tout prix, quel serait le meilleur bouc émissaire au pays?

Ce serait la secrétaire qui gagne 26 000 $ par année. Je ne les vois pas s'en prendre à Bill Hopper. Je ne les vois pas faire quoi que ce soit qui touche le gouverneur de la Banque du Canada.

Une voix: Il a obtenu 35 p. 100.

M. Dingwall: Mais vous savez, monsieur le Président, que c'est là la justice conservatrice, c'est là le sens des valeurs conservateur. C'est la pire et la plus méprisable manifestation d'opportunisme politique, pour le très honorable premier ministre, de s'en prendre aux fonctionnaires mal payés du pays. Nous trouvons cela méprisable.

Une voix: Honte au premier ministre.

M. Dingwall: Je vois que l'un de mes collègues de Nouvelle-Écosse veut prendre la parole et j'ai hâte d'entendre ce qu'il a à dire. De fait, monsieur le Président, si le gouvernement voulait vraiment régler cette grève, s'il s'intéressait réellement au sort des agriculteurs, s'il s'intéressait vraiment à la clientèle de nos aéroports, s'il s'intéressait aux hommes et aux femmes qui travaillent dans la fonction publique, pourquoi ne choisirait-il pas la meilleure preuve de bonne volonté possible de la part d'un Parlement en demandant au premier ministre de nommer un médiateur chargé de discuter de toutes ces questions, monétaires ou non. Est-ce que cela ne réglerait pas le problème?

Nous savons que le gouvernement a des choix difficiles à faire. Nous savons que cette grève n'est pas populaire partout au pays. Nous savons aussi que les travailleurs veulent retourner au travail, qu'ils veulent entamer le processus de négociation collective, avec tous les droits qui s'y rattachent.

Je vous le demande, monsieur le Président, est-ce juste pour un gouvernement de présenter un projet de loi qui suspend le droit de négociation collective au pays, pour une période de 24 mois? Est-ce juste de la part du gouvernement que de présenter une motion qui suspend le droit des parlementaires de débattre de l'objet de ce projet de loi particulier? Et est-ce correct et juste pour le gouvernement de continuer à fonctionner de la façon dont il l'a fait jusqu'à maintenant, même si une commission, dont les membres ont été nommés par le premier ministre et approuvés par le Cabinet, a statué de façon quasi-judiciaire que ce gouvernement est en train d'enfreindre la loi. Il a négocié de mauvaise foi et continue de le faire.

Aucune personne décente, raisonnable et respectable ne pourrait appuyer cette motion, et nous, en tant que parti national, n'appuierons pas cette motion présentée par un député qui se trouve à être le leader parlementaire du gouvernement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire savoir à la Chambre que les questions qui seront soulevées ce soir lors du débat d'ajournement sont les suivantes: le député de Scarborough-Ouest, la responsabilité ministérielle; le député de Surrey—Nord, les soins de santé; le député de Markham—Whitchurch—Stauffville, l'Arménie; le député de York-Ouest, l'industrie du camionnage; le député de Prince Edward—Hastings, l'agriculture.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je tiens à dire d'entrée de jeu que nous vivons un épisode très malheureux de l'histoire de notre pays et qu'il y a de quoi avoir peur puisque nous sommes sur le point de passer à l'étude du projet de loi de retour au travail le plus oppressif et le plus dur jamais présenté dans une démocratie occidentale.

On nous demandera d'appuyer ce projet de loi qui est clairement dirigé contre les travailleurs du Canada, surtout les femmes. Sachant que cette loi élimine la négociation collective dans la fonction publique fédérale et qu'elle s'applique maintenant en dehors de la fonction publique, nous devons nous demander qui sera la prochaine victime.

• (1650)

Nous frémissons parce que le foyer de la maladie est ici, à la Chambre des communes.

Je n'ai qu'à regarder le Nouveau-Brunswick et Frank McKenna. Le programme conservateur fait bonne figure comparé à celui du Nouveau-Brunswick. Au moins, les conservateurs offrent 0, 3 et 3, là-bas, c'est 0, 0 et 0.

Nous nous souvenons du programme des six et cinq pour cent. Encore une fois, on veut s'en prendre aux travailleurs. C'est pourquoi nous pensons qu'il n'est que juste de demander qui sera la prochaine victime. C'est pourquoi au nom du parti que je représente, le Nouveau Parti démocratique, je suis fier de dire que dès que nous avons senti venir cette mesure législative, dès que nous avons pu soupçonner que le gouvernement allait commettre cet acte ignoble, nous ne nous sommes pas lancés dans un débat ou dans une discussion, nous n'avons pas fait part de nos idées. Nous avons dit que nous nous opposons à cette loi maintenant et que nous n'allons pas changer d'avis.

Quels procédés staliniens, quelles méthodes dictatoriales pour traiter ses propres employés! Ce sont les hommes et les femmes dans tout le Canada à qui on demande depuis six ans et demi d'expliquer les programmes des conservateurs. Songez dans quelle situation horrible ces gens se sont trouvés pour expliquer et appuyer les programmes des conservateurs de Terre-Neuve à l'île de Vancouver. C'est charger quelqu'un d'une terrrible tâche. Ces personnes ont fait leur travail et elles se sont données du mal. Nous le savons parce que la Manufacturers' Association of Canada demande qu'on renvoie ces gens au travail, que le pays puisse fonctionner.

Qu'est ce que le gouvernement a fait au moment où il demande à ses employés d'être plus productifs, de collaborer, de coopérer avec lui, de s'atteler à la tâche et de rendre notre économie plus prospère? Le premier ministre déclare à ses employés qu'à son avis ils ne méritent pas un sou d'augmentation. Je sais que nous donnons des augmentations au gouverneur de la Banque du Canada ainsi qu'au président du CN. Je sais que nous accordons des primes à nos cadres supérieurs. Je sais qu'il y a eu d'autres augmentations dans tout le système. Pour ces dizaines de milliers d'hommes et de femmes qui travaillent pour le gouvernement, monsieur le Président, si vous trouvez que Brian Mulroney est un mauvais premier ministre, pouvez-vous imaginer ce que c'est que de l'avoir comme patron? Pouvez-vous imaginer avoir comme employeur quelqu'un qui vous humilie publiquement?

Nous nous trouvons ici aujourd'hui dans la situation où le gouvernement nous demande de coopérer pour faire adopter rapidement cette loi draconienne, pour imposer ces chaînes à nos fonctionnaires aussi rapidement que possible. Nous nous y refusons.

Il s'agit d'une situation extraordinaire. D'une part, nous avons le leader du gouvernemnt à la Chambre qui prend la parole pour nous supplier de mettre fin à cette grève. À mon avis, pour mettre fin à cette grève d'une manière honnête et honorable, le premier ministre devrait se mettre en rapport avec le président du Conseil du Trésor et lui dire de faire ce qui est honorable et de revenir à la table des négociations pour traiter avec ses employés comme il convient.

C'est la grève des fonctionnaires fédéraux la plus importante que notre pays ait jamais connue. Les fonctionnaires n'ont jamais été aussi humiliés par une loi de retour au travail.

J'ai sous les yeux une longue liste remontant à 1950 où figurent les autres groupes qui ont été obligés par une loi de reprendre le travail, il s'agit de 24 groupes en fait. Il existe une différence entre ceux-ci et ce que le gouvernement fait aujourd'hui. Tous ces groupes avaient essayé de conduire des négociations pour une convention collective et avaient de bonne foi essayé de négocier pour trouver une solution.

Le gouvernement déclare: «Nous ne permettrons pas de négocier une convention collective. Nous allons imposer un règlement.» Peut-on employer des méthodes plus dictatoriales que celles-là? Vous dites à vos employés: «C'est la loi. Voici notre dernier mot: zéro, trois et trois. Acceptez, sinon nous utiliserons notre autorité parlementaire et vous serez obligés d'accepter.»

Jamais les lois imposant le retour au travail adoptées ces dernières années n'ont été aussi draconiennes.

Les lois imposant le retour au travail ont toujours comporté un règlement basé sur des négociations. Les employés devaient donc reprendre le travail sous réserve d'arbitrage. Autrement dit, la loi comportait toujours une disposition visant à préserver la dignité des intéressés. Ce n'est pas comme cette insulte que subissent des dizaines de milliers de fonctionnaires partout au pays.

Nous nous opposons à cette motion pour toutes sortes de raisons. Vous savez que la Commission des relations de travail dans la fonction publique, qui est une commission quasi-judiciaire, a déclaré, à propos d'une loi adoptée par le Parlement, que l'employeur Brian Mulroney contrevenait à l'article 51 de la Loi; la Commission ordonne donc à l'employeur de se conformer audit article.

En somme, la Commission dit que le gouvernement fédéral n'obéit pas à sa propre loi. Qu'il transgresse une loi du Parlement.

Des voix: C'est honteux!

M. Riis: Est-ce qu'on nous demande de fermer les yeux sur cette injustice? Bien sûr que non. Selon l'article 15 de la Charte des droits et libertés, les gens doivent être traités également en vertu de la loi. La mesure législative proposée défie cet article en disant que le gouvernement va traiter ses employés comme personne d'autre n'a le droit de traiter les siens, au Canada.

Nous disons même que cette mesure législative est contraire à notre Constitution. Elle déroge à une loi du Parlement. Elle nuit aux rapports de tout employeur honnête avec ses employés.

Je dis, pour une foule de raisons, que nous n'appuierons pas cette motion. C'est une motion stupide, une mesure désespérée. Je suppose qu'il ne faut pas s'en surprendre, quand on considère que le gouvernement qui l'a présentée a perdu la confiance de 88 p. 100 de la population. Quatre-vingt-huit p. 100 des Canadiens réclament des élections parce qu'ils ne veulent plus du parti au pouvoir, qu'ils veulent changer de gouvernement. Pas étonnant que le gouvernement tente quelque chose d'aussi radical.

En terminant, je voudrais dire ceci à mon collègue le leader du gouvernement à la Chambre. Je ne le vise personnellement, mais lorsque le gouvernement agit comme une brute, qu'il bouscule les gens, les humilie, se bat contre eux et les ridiculise, il ne doit pas s'attendre ensuite à leur collaboration ni à leur allégeance.

Ces 88 p. 100 de Canadiens mécontents réagissent en bloc contre le gouvernement et veulent lui signifier qu'ils en ont assez de se faire malmener par le premier ministre, par le Cabinet et par le groupe parlementaire conservateur.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de la motion dont la Chambre est saisie. Je commencerai par dire que chaque fois que j'entends parler mon collègue et ami de Kamloops, il exagère. Je ne sais pas combien de fois je l'ai entendu dire: «On n'a jamais rien vu de pire nulle part dans le monde.»

Je voudrais parler des conséquences de la grève des membres de l'AFPC pour les Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Kempling: Vous n'avez qu'à écouter, et vous apprendrez peut-être quelque chose. Quelqu'un m'a appelé pour m'annoncer que les grévistes de l'AFPC allaient bloquer le pont levant de Hamilton. Ils devaient se présenter dans les deux sens et bloquer le pont en y abandonnant leur voiture. C'était prévu pour la soirée du jeudi précédent le lundi qui marquait le déclenchement de la grève. Quel objectif visaient-ils par là? Eh bien, il y avait

deux navires à l'ancre sur le lac qui attendaient de pouvoir entrer dans le port, et dix autres étaient attendus au cours de la fin de semaine.

• (1700)

Si la demi-douzaine de préposés au fonctionnement du pont levant pouvaient bloquer l'accès à la tête du lac, je ne vois pas ce que cela leur permettrait d'accomplir ni ce que cela allait faire de bon pour l'AFPC, mais je sais que cela allait forcer beaucoup d'entreprises à fermer leurs portes dans la ville de Hamilton.

Dieu merci, la police est intervenue et les a menacés de faire remorquer leurs voitures s'ils les abandonnaient sur le pont. Ils auraient à payer les frais de remorquage de leur voiture et de fourrière en plus de faire face à l'accusation d'avoir obstrué la voie publique.

Vendredi matin, bien sûr, les voitures étaient sur le pont. La police est intervenue pour les enlever. Les remorqueuses attendaient en ligne, prêtes à entrer en action.

Je me demande s'il est juste qu'une poignée de préposés au fonctionnememt d'un pont levant aient le droit de paralyser tout un port, de forcer un grand nombre d'entreprises de Hamilton à fermer leurs portes, bref d'interdire tout transport à destination ou en partance d'une grande ville. Ce n'est pas juste, quelle que soit la cause qu'on veut défendre.

Certains dirigeants d'entreprises manufacturières ont adopté le principe de la livraison ponctuelle. C'est la dernière mode dans le secteur manufacturier. Pouvaient-elles recevoir leurs fournitures? Non. Où sont les fournitures? À bord de camions qui essaient de franchir la frontière. Si vous suivez les nouvelles à la télévision, vous savez que la General Motors faisait transporter ses pièces par avion à l'aéroport d'Oshawa à bord de DC-3 ou d'appareils datant de la Seconde Guerre mondiale.

Que dire des aliments périssables, comme les fruits et le reste, qui arrivaient à la frontière? Leur transport était bloqué à la frontière. C'est épouvantable. À mon avis, on ne devrait jamais permettre que pareille chose se produise.

Si vous avez entendu le ministre de l'Agriculture parler aujourd'hui du grain qui s'accumule dans les champs, vous savez que les silos-élévateurs des céréaliculteurs de l'Ouest du Canada sont pleins. Les céréaliculteurs ne peuvent écouler leur grain. Doit-on accepter pareille situation? J'estime qu'elle est inacceptable. Nous prenons les mesures qui s'imposent en présentant cette motion et en déposant un projet de loi pour y mettre un terme.

Je vais évidemment prendre la parole durant le débat qui suivra certainement le dépôt du projet de loi par le ministre à la Chambre, mais je veux souligner ce que celui-ci a dit aujourd'hui au sujet des 0, 3 et 3 p. 100 dont les députés d'en face ne cessent de parler.

Les 0, 3 et 3 p. 100 visent tout le monde: le premier ministre, le Cabinet, les députés, les membres de la GRC et ceux des Forces armés canadiennes. Tout le monde est visé par les 0, 3 et 3 p. 100.

Certains députés et certains membres de l'AFPC essaient de nous faire avaler un énorme mensonge, celui selon lequel nous nous sommes donné une augmentation que nous allons maintenant tenter de leur faire payer. C'est tout à fait absurbe.

Tout le monde sait que les contrats de travail au sein de la fonction publique viennent à échéance à différents moments au cours de l'année. On sait par exemple que la date de notre rajustement salarial était le 1er janvier 1991, que les contrats de travail de certains cadres sont arrivés à échéance en juin 1991 et que d'autres sont arrivés à échéance à d'autres moments.

Les pourcentages de 0, 3 et 3 s'appliquent, le moment venu, à tous ceux qui figurent sur la liste de paye du gouvernement. Notre tour viendra dans trois mois.

Des voix: Oh, oh!

M. Kempling: Cette conduite est typique des néo-démocrates. Ils poussent les hauts cris. Ils veulent qu'on les écoute, mais quand la parole est aux autres, ils hurlent et ils beuglent. Ils ne veulent pas connaître la vérité.

De toute façon, monsieur le Président, cette motion est excellente. J'espère que la Chambre l'appuiera. Nous devons faire en sorte que les différents ministères recommencent à fonctionner. Nous devons fournir à la population les services auxquels elle s'attend. Nous ne pouvons paralyser l'économie de notre pays pour l'amour de Daryl Bean ou de qui que ce soit. Nous avons entendu parler de la façon dont Daryl Bean traite les employés de son syndicat, du pourcentage d'augmentation qu'il leur a consenti et du pourcentage de ses employés qu'il a congédiés lorsqu'ils se sont montrés en désaccord avec sa position. C'est très bien si Daryl Bean agit ainsi, mais si quelqu'un d'autre ose faire de même, c'est un affreux.

J'espère que les députés de cette Chambre useront de leur bon sens comme ils l'ont fait dans le passé, qu'ils adopteront cette motion et qu'ils nous permettront de passer à l'étude du projet de loi dont nous serons saisis, qu'ils en permettront l'adoption et qu'ils laisseront la Chambre passer à autre chose.

Travaux de la Chambre

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe brièvement, cet après-midi, à ce débat.

Premièrement, rappelons-nous que c'est le gouvernement d'en face qui a provoqué la grève. Le gouvernement d'en face a annoncé dans son budget une augmentation de salaire de 3 p. 100 pour ses fonctionnaires. Tout à coup, on change d'avis, on recule et on dit 3 p. 100, c'est trop, 0 p. 100, c'est mieux. C'est naturellement la façon de penser des Conservateurs. Donc, 0 p. 100, c'est mieux. Mais bien sûr, avant d'imposer le 0 p. 100, on s'est assurés de bien soigner ses amis, les hauts placés. La «haute gomme» du gouvernement, monsieur le Président, a été servie immédiatement avant d'imposer les restrictions salariales.

[*Traduction*]

Après avoir provoqué cette situation, le gouvernement a attendu que les fonctionnaires se mettent en grève, dans l'espoir que cette grève ne durerait pas plus qu'une journée.

Malheureusement pour lui, le beau temps de la semaine dernière et d'autres raisons aussi ont fait que les fonctionnaires ont débrayé en grand nombre. Ils auraient probablement été nombreux quand même, mais ils l'ont été encore plus à cause du beau temps, ce qui a bien déçu les conservateurs d'en face.

Ils ont laissé la grève se poursuivre pendant quelque temps, en pensant qu'elle prendrait fin d'elle-même, que les grévistes céderaient et que le gouvernement paraîtrait ferme et inébranlable, surtout dans les régions du Canada où il espère donner l'impression qu'il souscrit aux mêmes principes que le Parti réformiste de l'Ouest.

Évidemment, cette tactique a échoué. Pour commencer, les choses ne se sont pas passées comme prévu. Les fonctionnaires n'ont pas cédé. Ils ont poursuivi la grève.

C'est vrai que cette grève fait du tort au Canada. C'est évident. Tout le monde le sait. Il est évident aussi qu'elle nuit aux grévistes, parce qu'ils ne toucheront pas leur paye, cette semaine. Cependant, le gouvernement croit tenir la solution en légiférant pour imposer le retour au travail ou en menaçant de le faire, sans accorder la moindre augmentation.

Voyons maintenant comment il s'y prend. Premièrement, nous sommes de retour aujourd'hui à la Chambre et le gouvernement prétend qu'il va utiliser tous les moyens disponibles pour assurer l'adoption rapide de la loi.

Il y a quelques instants, le député de Burlington a dit qu'il fallait faire rentrer ces gens au travail de toute urgence et que le gouvernement allait vraiment prendre les mesures nécessaires pour y arriver. Voyons un peu, monsieur le Président, quelle procédure le gouvernement a utilisée pour assurer, comme il dit, l'adoption rapide du projet de loi. Il a présenté une motion conformément au paragraphe 53(1) du Règlement—c'est la motion dont nous discutons. Or, c'est une motion selon laquelle il suffit de 10 députés pour mettre fin au débat.

C'est une farce, monsieur le Président. Même aujourd'hui le gouvernement ne veut pas vraiment légiférer pour forcer les travailleurs à revenir au travail. Je ne serais pas d'accord avec lui s'il voulait vraiment le faire, mais ce n'est même pas le cas. Il utilise un article du Règlement qui ne fonctionne pas.

Si ses intentions avaient été sérieuses, il y en avait un autre qu'il aurait pu utiliser, mais je ne lui dirai pas lequel. Ou bien le gouvernement est si stupide qu'il ne savait pas quel article utiliser, parce qu'il y en a un autre qui lui aurait permis d'arriver beaucoup plus efficacement à ses fins, s'il avait été assez malin pour l'utiliser. Ou bien il a l'esprit tortueux et c'est pour les médias qu'il a prétendu qu'il voulait déclencher ce processus aujourd'hui. Il veut épater la galerie, monsieur le Président. Voilà ce que font les conservateurs. Voilà ce qu'ils ont fait tout l'été. Voilà pourquoi ils ont provoqué cette grève: pour obtenir des manchettes favorables.

Je suppose que lorsqu'on descend à 12 p. 100 dans les sondages, on est si désespéré qu'on est prêt à faire n'importe quoi. Imaginez cela, une cote de popularité de 12 p. 100. Je pourrais certainement faire un sondage montrant qu'au moins 12 p. 100 des Canadiens croient qu'Elvis Presley vit toujours. Voilà où en sont aujourd'hui le premier ministre et ses copains d'en face. Je le répète encore une fois, le gouvernement n'est même pas sincère au sujet de ses objectifs. Ou bien il est tellement inepte qu'il ne mérite pas de gouverner parce qu'il n'a même pas invoqué l'article qui lui aurait permis de parvenir à ses fins.

• (1710)

Je suis sûr que les conservateurs sont maintenant en train de chercher fébrilement le bon article du Règlement. Il ne faudrait pas trop compter sur moi pour le leur dire.

Que s'est-il passé aujourd'hui? La Commission des relations de travail dans la fonction publique a dit, dans une décision rendue publique aujourd'hui, que le gouver-

nement avait fait preuve de mauvaise foi. Ce n'est pas une simple opinion. Écoutez ce que cet organisme écrit. La commission déclare que l'employeur est allé à l'encontre de l'article 51 de la loi. Autrement dit, il a enfreint une loi du Parlement. Il ne s'agit pas d'une simple ligne directrice. Il ne s'agit pas des lignes directrices sur les conflits d'intérêts que les ministres enfreignent régulièrement, ce dont nous avons beaucoup entendu parler. Nous y reviendrons à un autre moment. Cette fois-ci, c'est une loi qui est violée.

Comment les gens d'en face entendent-ils réparer cette entorse? Ils veulent présenter une motion pour faire adopter un projet de loi qui aurait pour effet non pas de supprimer cet article, mais de faire comme s'il n'existait pas en adoptant une autre disposition qui l'annule.

[*Français*]

On a à se demander, monsieur le Président, ce qui arrivera le lendemain de l'adoption de ce projet de loi que le gouvernement nous propose. Qu'est-ce qui arrive, par exemple, si les fonctionnaires, armés de la décision de cette Commission, se présentent devant les tribunaux et demandent à faire renverser la loi telle qu'elle sera adoptée par le Parlement, parce que la nouvelle loi va à l'encontre d'une autre loi qui existe déjà?

[*Traduction*]

Je constate que le leader du gouvernement à la Chambre est parmi nous. Il vient sûrement de faire des recherches pour voir comment il a pu commettre une erreur en ne recourant pas à la bonne règle pour faire adopter cette motion. Peut-être ne voulait-il pas qu'elle soit adoptée. Il se sera dit: «N'invoquons pas le bon article, et voyons ce qui se passera.» La bonne règle, selon le gouvernement, c'est celle qui aurait été efficace en ce sens que la motion aurait probablement été adoptée. À mon grand regret et au vôtre, monsieur le Président, car vous êtes d'une belle objectivité, le gouvernement est conservateur et, comme il a encore une faible majorité aux Communes, il pourra un jour ou l'autre faire adopter sa loi.

J'espère qu'à la toute fin le gouvernement réussira au moins à apporter un peu d'équité à ses mesures législatives en proposant dans le cadre d'une offre finale, soit la nomination d'un arbitre dont les décisions seront exécutoires, soit celle d'un médiateur qui sera en mesure de régler toutes les questions, y compris les questions salariales. Il y a des travailleurs en grève. Ils défilaient dans les rues ce matin. Ils veulent rentrer au travail. Ils n'ont déjà plus les moyens de faire la grève.

[*Français*]

Comme vous et moi, ces gens-là ont des obligations financières, des obligations envers leurs familles. Mais ces gens-là, monsieur le Président, méritent d'être traités avec justice par le gouvernement d'en face.

[*Traduction*]

À tout le moins, monsieur le Président, le gouvernement devrait être sincère et direct et nous dire dans quel but il a présenté la motion que nous débattons en ce moment. Il ne vise sûrement pas son adoption, c'est impossible. Il sait qu'il suffit de dix députés pour qu'elle soit repoussée; or, nous dépassons de loin ce nombre.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, pour reprendre là où mon collègue s'est arrêté, il semble effectivement étrange que nous ayons à débattre une motion que le gouvernement sait fort bien n'avoir aucune chance d'être adoptée tout en prétendant qu'il se trouve aux prises avec une situation d'urgence.

Monsieur le Président, s'il y a vraiment quelque chose d'urgent ce serait plutôt que le gouvernement se rende compte qu'un organe dûment constitué par le Parlement l'a condamné, ayant jugé qu'il ne négociait pas de bonne foi et qu'il enfreignait l'article 51 de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Ce qui presse effectivement, monsieur le Président, c'est de s'arrêter au fait que le gouvernement, qui doit voir au respect de la loi, invoque faussement une situation d'urgence pour mettre fin à la grève, quand il pourrait le faire en un clin d'oeil, en décidant simplement de se plier à la décision du tribunal quasi judiciaire qu'il a lui-même créé, en retournant à la table des négociations et en négociant de bonne foi.

Je réponds au député de Burlington, selon lequel de telles manigances sont indécentes, que je suis de son avis. On aurait pu faire autrement. Mais si nous en sommes là, c'est à cause du gouvernement qui a refusé de négocier de bonne foi, qui n'a pas pris les moyens pour qu'il y ait un règlement négocié. Au contraire, le gouvernement a choisi de diviser les Canadiens, de les liguer les uns contre les autres.

On a vu pendant la grève des employés des postes que le gouvernement et la Société canadienne des postes ont délibérément retenu des chèques afin que les Canadiens en viennent à haïr les employés des postes. Nous avons un gouvernement qui ne cherche qu'à semer la zizanie entre les Canadiens.

Le député de Burlington a voulu savoir comment une poignée de gens pouvaient retenir des bateaux dans le port—ou Dieu sait quoi, monsieur le Président. La population canadienne veut savoir pendant combien de temps encore cette poignée de gens qu'on appelle les conservateurs vont diriger le pays quand on sait qu'ils sont appuyés par une poignée de Canadiens. La population en a assez d'être dirigée par cette poignée de minables qui forme le gouvernement. Ce qu'on voit sur la colline du Parlement aujourd'hui, monsieur le Président, ce n'est pas une poignée de gens. Ce sont des dizaines de milliers de travailleurs qui représentent des dizaines et des centaines de milliers d'honnêtes Canadiens dont le message est clair: «Nous avons assez de ces gens-là.»

Finissons-en donc avec ces motions bidons qui, nous le savons, seront défaites. Finissons-en avec ces tentatives de passer outre à des décisions d'organismes légalement constitués comme la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Il est temps qu'on ait un peu de vraie justice, de vrai respect pour la loi, et que le gouvernement laisse tomber toutes ces sottises et retourne à la table des négociations, comme il en a reçu l'ordre.

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, je voudrais intervenir dans ce débat, et plus particulièrement sur cette motion que le gouvernement voudrait faire adopter et dire immédiatement que je serai contre cette motion parce que je considère que c'est un gouvernement illégitime, qui enlève un droit légitime à ses fonctionnaires, soit le droit de grève, monsieur le Président. Et il faudrait regarder pourquoi nos fonctionnaires sont actuellement en grève. C'est à cause du gouvernement.

Monsieur le Président, pas plus tard qu'au mois de février dernier, le gouvernment déposait dans son budget ses ordonnances pour les trois prochaines années, c'est-à-dire 0 p. 100 d'augmentation, 3 p. 100 et 3 p. 100.

Monsieur le Président, je représente plus de 26 000 fonctionnaires du côté de l'Outaouais québécois, des fonctionnairs qui ont besoin de gagner leur salaire quotidien, des fonctionnaires qui n'ont jamais voulu cette grève, des fonctionnaires qui veulent travailler, mais des fonctionnaires qui en même temps ne sont pas des mercenaires.

Monsieur le Président, je trouve très malheureux l'attitude actuelle du gouvernement qui prive la Fonction publique, qui prive l'entreprise privée, parce que chez nous l'entreprise privée est affectée par le fait que la Fonction publique est en grève.

Je pense que personne n'est d'accord avec les grèves, mais dans le cas présent, je pense que le gouvernement a abusé tout simplement de sa Fonction publique. Retournons au 1er janvier 1991 alors que les députés avaient leur augmentation de 4,2 p. 100, alors que la haute direction, monsieur le Président, avait ses augmentations, alors qu'il y a des présidents comme le président de la Banque du Canada qui avait son augmentation, alors que toute la Fonction publique dans les hauts niveaux avaient leur augmentation. Seule la Fonction publique, les secrétaires, les employés de bas niveau, les employés qui ont un besoin absolument urgent de travailler, ceux-là, monsieur le Président, le gouvernement s'en est servi comme appât simplement pour populariser, pour essayer de reprendre dans les sondages afin de dire à la population: «On va sortir le gros bâton et on va fouetter notre Fonction publique, on va leur montrer qui est le «boss»».

• (1720)

Monsieur le Président, c'est honteux, c'est ignoble de la part du gouvernement de poser un geste semblable. Monsieur le Président, on s'apprêtait aujourd'hui à déposer un projet de loi pour les juges qui sont quand même des gens qui font un travail sérieux, un travail honorable, un travail important, mais qui ne sont pas les moins bien rémunérés de la société. . .

M. Lapierre: 140 000 $.

M. Rocheleau: Ils reçoivent 140 000 $ par année. Donc, le gouvernement a décidé de reporter de quelques jours possiblement ce projet-là alors que la Fonction publique ce matin—j'y étais, monsieur le Président, avec mon collègue de Laurier—Sainte-Marie—nous y étions avec la Fonction publique pour les appuyer contre ce geste honteux du gouvernement, un geste honteux!

Je n'ai jamais été reconnu, monsieur le Président, comme un syndicaliste, je n'ai jamais été reconnu comme quelqu'un de la gauche, j'ai toujours plutôt été reconnu comme étant quelqu'un de la droite, mais quand je vois un gouvernement agir de la sorte, c'est la justice qu'on doit retenir, monsieur le Président, c'est la façon dont cela se fait.

Si le gouvernement a reconnu, en 1967, le droit de grève à sa Fonction publique, eh bien qu'il tolère le droit de grève dans la Fonction publique! On ne peut pas tout simplement soutirer après une semaine le droit de grève alors que c'est un droit qui a été acquis légitimement, monsieur le Président. Si, au lieu de prolonger nos séances ici, on avait prolongé la négociation avec nos employés, probablement qu'on aurait eu un résultat.

Monsieur le Président, j'écoutais justement M. Daryl Bean ce matin, le président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada qui disait souhaiter, vouloir la médiation comme d'ailleurs cela a été accordé aux postiers il y a quelques semaines. Pourquoi deux poids, deux mesures, monsieur le Président? C'est honteux, c'est inacceptable.

J'entendais plus tôt le député de Burlington nous dire que cela ne devrait jamais se produire, des grèves de cette façon-là, les services publics, les services essentiels. On est tous au courant de cela. Mais si, monsieur le Président, nous sommes dans la situation dans laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui, situation qui perdure, c'est de la faute de ce gouvernement. . .

M. Lapierre: C'est de la provocation!

M. Rocheleau: C'est de la provocation de la part du gouvernement. Et quand je vois ces serviles de l'autre côté, ces Conservateurs qui attendent simplement les offres constitutionnelles. Vous êtes dans la merde jusqu'au cou et vous êtes incapables de comprendre que vous êtes devenus illégitimes et que vous enlevez aujourd'hui des droits légitimes!

Monsieur le Président, quand on parle des chômeurs, pourquoi y a-t-il autant de chômeurs au Canada actuellement? C'est à cause de ce gouvernement et ce même gouvernement a imposé l'inflation que l'on connaît actuellement, monsieur le Président. Ce n'est pas simplement un gel de salaires de 0 p. 100, c'est une baisse de salaire parce que ce même gouvernement, avec la TPS, a obligé une inflation pour laquelle le consommateur doit payer un prix supérieur.

Monsieur le Président, c'est tout à fait inacceptable et j'ose espérer qu'il y ait encore des défections du côté du gouvernement et je ne comprends pas, à ce jour, comment il se fait qu'il n'y en ait pas plus, monsieur le Président! Comment peut-on être assujettis, devenir serviles d'un premier ministre qui a perdu la carte, devenir serviles d'un gouvernement qui ne sait plus où il va, devenir serviles d'un gouvernement qui a complètement «foiré» dans à peu près tout ce qu'il a entrepris au cours des sept dernières années?

Monsieur le Président, on nous impose aujourd'hui, on impose à nos travailleurs, nos travailleuses—et pas les mieux rémunérés, les petits salariés, les plus petits salariés—le fouet est sorti, rentrez au travail et on va abuser de vous autres comme on le veut bien.

Monsieur le Président, en terminant, je voudrais juste dire une chose au niveau des citoyens de l'Outaouais, comme des citoyens de l'Outaouais du côté de la Capitale nationale, du côté ontarien. Nous représentons ici plus de 100 000 travailleurs de la Fonction publique qui ont le droit de travailler quotidiennement, mais qui n'ont pas le droit d'être bafoués par ce gouvernement, et un de ces jours vous allez en payer la note.

[*Traduction*]

M. le Président: Les députés ont entendu la motion. Que les députés qui sont contre veuillent bien se lever.

Et plus de dix députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément au paragraphe 53(4) du Règlement, la motion est réputée retirée.

(La motion est retirée.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉSIGNATION DES JOURS DE SÉANCE

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que, par dérogation au Règlement et aux usages ordinaires de la Chambre, le Leader du gouvernement à la Chambre puisse, avant l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien, le vendredi 20 septembre 1991, n'importe quand pendant les travaux, sur un rappel au Règlement, désigner samedi et dimanche, ou l'un ou l'autre de ces deux jours, comme jours de séance;

Que, les samedis et les dimanches, le programme quotidien soit celui du vendredi, conformément à l'article 30 du Règlement, sauf que les travaux relatifs aux affaires émanant des députés, aux déclarations de députés et à la période des questions seront suspendus;

Que le Comité législatif chargé d'étudier un projet de loi présenté par le président du Conseil du Trésor et intitulé «Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence» fasse rapport ou soit réputé avoir fait rapport relativement à ce projet de loi au plus tard deux jours de séance après le renvoi du projet de loi à la suite de la deuxième lecture;

Que les dispositions des articles 76(1) et 76(2) du Règlement soient suspendues et l'étude à l'étape du rapport d'un projet de loi présenté par le président du Conseil du Trésor et intitulé «Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence» commence le jour de séance suivant le dépôt de son rapport par le Comité législatif chargé d'étudier ce projet de loi;

Que, si au plus tard à 19 heures, le jour de séance précédant l'étude à l'étape du rapport du projet de loi présenté par le président du Conseil du Trésor et intitulé «Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence», avis par écrit est donné d'une motion tendant à modifier, biffer, insérer ou rétablir un article de ce projet de loi, la motion devra figurer au Feuilleton des Avis; et

Que le présent ordre cesse de s'appliquer immédiatement après l'adoption en troisième lecture d'un projet de loi présenté par le président du Conseil du Trésor et intitulé «Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence».

—Monsieur le Président, l'objet de cette motion me semble évident. Elle vise à permettre à la Chambre de siéger tous les jours, y compris les week-ends, tant que cet important projet de loi n'aura pas été adopté.

Puis-je signaler en passant qu'un ancien collègue m'écrivait l'autre jour ceci: «Comment se fait-il que subsiste encore de nos jours le processus archaïque prévoyant qu'un projet de loi doit franchir, pour être adopté, les première et deuxième lectures, les étapes du comité et du rapport et la troisième lecture, processus qui a été mis au point il y a 125 ans lorsque les moyens modernes de communication n'existaient pas?

• (1730)

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre nous fait part d'une lettre qu'il a reçue. Peut-être pourrait-il nous informer aussi de la réponse qu'il a faite à cette lettre. La parole est au ministre.

M. Andre: Monsieur le Président, ces derniers mois, un certain nombre de personnes, et notamment les membres de la Commission Spicer, ont parlé du manque de décorum à la Chambre, des tentatives d'obstruction, des diverses manoeuvres pour empêcher les députés de se faire entendre, du comportement plutôt enfantin dont nous sommes témoins. Je suis tout disposé, comme je l'ai fait plus tôt cet après-midi, à écouter attentivement les députés d'en face.

Par respect pour les personnes qui voient dans la présente institution un modèle et un guide, j'espère que l'on fera effectivement preuve de la même courtoisie et que les députés qui sentent le besoin de parler donneront tout simplement leur nom aux leaders parlementaires, et ils auront alors l'occasion de prendre la parole. Entretemps, la simple politesse veut qu'on laisse à un député la possibilité de s'exprimer.

Comme je le disais, cet ancien collègue qui m'a écrit au sujet de ces pratiques s'en est dit particulièrement étonné compte tenu des procédures modernes que suivent d'autres parlements, mais c'est là un sujet sur lequel il faudra revenir un autre jour.

Dans le budget de 1991, le gouvernement a exposé son plan de relance économique, une relance qui non seulement met un terme à la récession, mais qui nous engage sur la voie d'une croissance et d'une prospérité soutenues. L'Organisation de coopération et de développement économiques prévoit que le Canada sera l'an prochain en tête du Groupe des sept grâce aux mesures budgétaires en cours.

Nous n'avons cependant pas affirmé dans le budget de 1991 que ce serait nécessairement facile, surtout en fonction de l'opposition de ceux qui ne partagent pas notre position, car nous sommes contre une plus grande intervention de l'État. Nous proposons plutôt une réduction de cette intervention car nous estimons, pour assurer une croissance forte et permanente, qu'il faut supprimer les contraintes inutiles qui pèsent sur notre économie, et c'est d'ailleurs sur cela qu'on nous attaque.

Nous proposons une réduction et non une augmentation des dépenses publiques. Là encore, nous sommes attaqués à tout propos par ceux qui ne partagent pas cette politique. En fait, quotidiennement, durant la période des questions, notamment aujourd'hui, les députés de l'opposition nous invitent à consacrer davantage d'argent à telle ou telle chose, à des causes certainement tout à fait nobles. Cependant, s'ils ne sont pas prêts à déclarer carrément qu'ils sont disposés à cette fin à accroître les impôts ou le déficit ou à accepter certaines compressions des dépenses dans d'autres domaines pour financer le programme en question, ils ne se comportent pas de façon responsable. On ne peut exiger toujours davantage sans reconnaître qu'on veut en définitive venir puiser davantage d'argent dans les poches des contribuables.

Or, les contribuables disent qu'ils en ont assez, qu'ils ne veulent plus donner au gouvernement de l'argent qu'il pourra redistribuer comme bon lui semble et qu'ils souhaitent qu'on leur laisse un peu d'argent dans les poches. Ils ajoutent qu'à leur avis, le déficit est trop élevé, qu'on laisse un terrible héritage aux générations futures et qu'ils veulent que le gouvernement réduise le déficit et la dette. Par contre, chaque fois que nous sabrons dans les services gouvernementaux, afin de respecter notre plan financier, ces députés s'opposent à ces compressions.

C'est là la difficulté, mais il s'agit d'un problème auquel les gens responsables doivent faire face, et c'est ce que nous faisons.

Nous prônons une compression des dépenses publiques, une réduction du déficit et du même coup, une réduction des taux d'intérêt, et notre politique donne des résultats comme le prouve la baisse des taux d'intérêt. Notre plan de relance économique permettra de réduire encore davantage les taux d'intérêt grâce aux mesures suivantes: des objectifs clairement réalisables pour ramener l'inflation à 3 p. 100 d'ici à la fin de 1992 et à 2 p. 100 d'ici à la fin de 1995. Une baisse de l'inflation et une réduction des attentes conduiront à une baisse des taux

d'intérêt. Notre plan tend à permettre au gouvernement d'équilibrer son budget en définitive. Nous ne pouvons hypothéquer sans cesse l'avenir pour financer nos dépenses actuelles.

En réduisant le déficit et la dette, nous supprimerons l'une des principales causes de l'inflation. Nous prolongeons le plan de contrôle des dépenses. Nous avons diffusé notre document de travail sur le projet de loi concernant le plafonnement des dépenses et, dès que nous le pourrons, nous tenterons de faire adopter le projet de loi créant le fonds en vue du service et de la réduction de la dette.

Le troisième élément important de ce plan représente la restriction des dépenses publiques. Nous déclarons dans le budget que les budgets de fonctionnement seront gelés à leurs niveaux actuels et que les hausses de rémunération accordées aux ministres, aux députés, à toutes les personnes nommées par décret du conseil et à tous les fonctionnaires fédéraux seront rigoureusement plafonnées à 0 p. 100, 3 p. 100 et 3 p. 100.

Les hauts fonctionnaires ont été victimes d'une importante campagne de désinformation. Je rappelle aux députés ce qui s'est effectivement produit à leur égard. En vertu d'une structure mise en place par le gouvernement précédent, un comité externe examine les traitements des hauts fonctionnaires, les compare à ceux qui sont versés dans le secteur privé et formule une recommandation au gouvernement. Pour la période allant du 1er juin 1990 au 1er juin 1991, ce comité a recommandé une hausse de 6,2 p. 100, je crois. Nous avons refusé parce que nous avions indiqué 0 p. 100 dans le budget et, pour cette période, la hausse serait de 4,2 p. 100, mais, dès le 1er juin, ce serait 0 p. 100 pour les gestionnaires supérieurs; ce n'est pas l'augmentation dont on parle—0 p. 100.

Entre le 1er septembre 1990 et le 1er septembre 1991, une hausse de 4,8 p. 100 a été accordée à l'AFPC. Les conventions collectives commencent à des dates différentes. L'augmentation qu'ils ont eue, c'était pour la période qui se terminait en juin dernier et l'augmentation qu'ils devaient avoir le 1er juin, a été ramenée à 0 p. 100. En vertu de ce plan, ils devraient recevoir une augmentation de 3 p. 100 le 1er juin l'an prochain; les fonctionnaires devraient recevoir 3 p. 100 le 1er septembre suivant et les députés, 3 p. 100 en janvier 1993. Ainsi, nous recevons tous 0 p. 100.

Il est donc absolument faux de laisser entendre que, d'une certaine façon, un groupe aurait été favorisé.

Si l'on déclare que nous faisons ces offres salariales aux fonctionnaires pour leur chercher noise ou pour provoquer une grève, c'est qu'on oublie le budget. Ce serait donc aussi mettre en doute les motifs qui poussent les autres secteurs ou gouvernements de la société qui demandent à leurs employés de se serrer la ceinture.

Je rappelle à la Chambre que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a négocié une convention mais que, deux mois plus tard, il est revenu sur sa parole et a gelé les salaires. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a fait la même chose. Les gouvernements du Québec, de Terre-Neuve, du Manitoba et de la Saskatchewan ont tous imposé des restrictions. Dans ma ville, à la suite de restrictions dans l'industrie pétrolière et gazière au cours des deux dernières années, 14 000 employés ont été mis à pied. Ils n'ont pas de sécurité d'emploi; ils sont mis à pied à cause de la conjoncture économique.

Qui dans cette Chambre dira que nous voulons une hausse des prix du pétrole et du gaz, pour que ces personnes ne soient pas mises à pied? Qui dira que nous voulons des hausses d'impôt, pour que nous puissions verser des taux de rémunération plus élevés aux fonctionnaires? Qui aura l'intégrité et l'honnêteté de dire que l'argent vient des poches des contribuables et qu'il faudra augmenter les impôts si l'on veut donner une plus grande partie de cet argent à qui que ce soit? Lorsqu'on est assez intègre pour dire cela, on mérite d'être écouté, mais en attendant, vociférer, gesticuler et donner de faux renseignements n'impressionnent pas ceux dont c'est la responsabilité de gouverner.

L'hypocrisie de certains dépasse l'entendement. Le 19 avril, dans le *Toronto Star,* Leslie Papp a rapporté ceci de Vancouver: «Les délégués au congrès de l'Alliance de la fonction publique du Canada ont voté pour sabrer le budget du syndicat de 1,8 million de dollars par année au cours des trois prochaines années, de sorte que 14 postes seront vacants et six autres seront supprimés par attrition.» Ils ont supprimé des postes au sein même de l'AFPC. Pis encore, après avoir voté, les délégués sont passés devant des employés bouleversés et leur ont demandé où ils travailleraient la semaine suivante. Est-ce là votre lettre de licenciement? «Ces commentaires avaient laissé deux des employés du syndicat en larmes.» Puis, ils se sont tous rassemblés et ont dit: «Nous accusons Ottawa de crimes économiques.» «Le gouvernement ne veut pas entendre raison.»

• (1740)

Il a dit ensuite qu'il comprenait pourquoi le personnel était amer. Bien sûr que le personnel est mécontent, mais nous sommes dans une situation difficile. Sa situation n'est pas différente de la nôtre. Il a le choix, il peut augmenter les cotisations syndicales pour payer ses employés et ne pas en licencier 20. Il peut emprunter de l'argent pour garder ses employés et ne pas avoir à les licencier, mais il a dit qu'il ne pouvait pas.

Ce qu'il dit c'est que nous devons aller chercher plus profondément dans les poches des contribuables et percevoir plus d'impôt pour en donner aux employés. Nous devons emprunter davantage, mais lui il ne l'a pas fait pour ses propres employés.

N'est-ce pas là de l'hypocrisie! Et il dit que nous essayons de profiter de cette grève.

M. le Président: Je demande aux députés de limiter leurs remarques, s'ils doivent absolument faire des interpellations, à des observations qui ne sont pas susceptibles de créer le désordre à la Chambre. J'espère ne pas avoir à le répéter.

Le ministre a la parole.

M. Andre: Monsieur le Président, le 13 septembre, dans le *Ottawa Sun*, Ron Corbett disait qu'il avait reçu un appel d'une personne qui était en grève à la maison, pas sur les lignes de piquetage, et qui disait qu'elle préférerait être au travail, mais qu'elle avait peur de traverser les lignes.

Il s'agit d'un ancien représentant syndical, qui a même été président d'une section locale.

> En mai il quitte son poste de représentant syndical.
>
> «Plus je voyais les choses évoluer, plus je devenais convaincu que ce n'était pas un syndicat pour les travailleurs, c'était un syndicat pour les cadres du syndicat.»
>
> Mon correspondant disait que son mécontentement à l'égard de l'AFPC avait commencé l'an dernier, lors de la grève du personnel de soutien au siège social de l'AFPC, lorsque Daryl Bean a pris une position extrêmement rigide à leur égard.
>
> Les travailleurs de l'AFPC demandaient une augmentation de salaire de 5 p. 100. . .

Rappelez-vous que c'était à une époque où les membres de l'AFPC eux-mêmes obtenaient 4,8 p. 100.

> Bean, qui dirigeait personnellement les négociations, ne leur offrait que 3 p. 100. C'est le même montant, comme nous le savons, que le gouvernement fédéral a déjà offert à Bean.
>
> Pendant le conflit, Bean a été jusqu'à ordonner un lock-out de ses travailleurs, ce qui a été le coût de grâce pour mon correspondant.
>
> «Je ne pense pas qu'un syndicaliste puisse procéder à un lock-out de ses travailleurs; toute cette affaire est de la pure hypocrisie, c'est un cas où l'on dit: «Faites ce que je dis et non ce que je fais.»»
>
> . . .Bean lui a déclaré par la suite que les travailleurs devraient être heureux d'obtenir 3 p. 100 parce que leurs avantages sociaux seraient supérieurs à ceux des travailleurs du secteur privé et que, de toute façon, le syndicat manquait d'argent.

Tiens, tiens! Quand le président du Conseil du Trésor dit que nous avons de très bons avantages sociaux pour nos employés et que nous sommes à court d'argent, nous passons pour des monstres, des êtres terribles qui ne se soucient pas de l'intérêt de leurs employés. Mais quand c'est Daryl Bean qui parle ainsi, c'est correct.

Alors, les députés d'en face se lèvent et disent que nous avons tenté de provoquer une grève.

Voici ce que la personne qui a appelé Ron Corbett lui a déclaré:

> Je suis convaincu que Bean voulait une grève. Il était important, pour lui, que l'AFPC devienne un syndicat militant et puissant.

Il ajoute que la grève n'a jamais eu pour objet les salaires ou une nouvelle convention collective. Elle avait pour objet le pouvoir.

Monsieur le Président, le SPC connaît une autre situation qui n'a pas été réglée. Ce syndicat offre et impose à ses propres employés 2 p. 100 pendant 18 mois, soit la moitié du pourcentage pour lequel il a fait la grève aux postes.

Shirley Carr estime qu'il s'agit d'un combat de rue. «La sécurité, nous exigeons la sécurité. Nous exigeons que vous cessiez la sous-traitance. Nous exigeons que vous cessiez la privatisation et la déréglementation. Nous exigeons la sécurité pour ces employés.»

Eh bien, le CTC a réussi, dans ses négociations, à exclure la sécurité d'emploi de la convention qu'il avait signée avec ses propres employés il y a six ans. Si vous travailliez pour le CTC il y a six ans, vous possédiez la sécurité d'emploi. Plus maintenant. Et cela a été négocié par la même Shirley Carr qui déclare que nous ne sommes pas justes envers nos employés.

Il est ironique à maints égards que Bean, Parrot, Carr et Bob White aient fait ces déclarations. Cela choque. Car contrairement à leurs propres actions, les syndicats nous demandent de faire des choses qu'ils ont choisi de ne pas faire pour leurs propres employés.

Ils veulent que nous haussions les impôts ou que nous augmentions la dette pour répondre à leurs revendications. Le choix que nous avons fait, c'est de restreindre les dépenses, et c'est le même choix que font les syndicats. Nous croyons que c'est un choix réfléchi qui convient aux meilleurs intérêts de tous les Canadiens.

Je suis fatigué des accusations que l'on porte contre les députés. Depuis 1984, le taux d'inflation a grimpé de 29,6 p. 100. Les salaires des députés ont augmenté de 17,6 p. 100. Il est vrai que nous avons eu les allocations de déplacement. Mais il est une chose qu'on n'a mentionnée nulle part dans ce débat, c'est que depuis plusieurs années consécutives, les frais de déplacement des fonctionnaires augmentent chaque année, conformément à la formule. Les allocations quotidiennes dont ils bénéficient lorsqu'ils sont en voyage ont aussi augmenté. Leurs avantages sociaux ont augmenté d'une façon générale. Les gens veulent absolument parler de nos avantages

sociaux, mais pas des leurs. Considérons les choses globalement.

Le président du Conseil du Trésor a dit qu'il était disposé à parler plutôt de la sécurité d'emploi, des avantages sociaux et des rajustements s'il y a des gens qui ont des difficultés à joindre les deux bouts. Ce sont toutes des choses dont il était prêt à discuter, mais le syndicat a dit «non». Daryl Bean a déclaré: «Non. Nous ne discuterons de rien tant que vous n'aurez pas renoncé à votre 0-3-3. Seulement si vous y renoncez.»

Ce que M. Bean veut dire en d'autres termes, c'est: «Seulement si vous vous montrez disposé à hausser les impôts ou à augmenter la dette pour répondre aux revendications de mes syndiqués, même si je ne suis pas disposé à le faire pour mes propres employés.»

Cinq syndicats de la fonction publique ont déjà accepté la formule 0-3-3. On ne voit pas cela dans les journaux. Ils ont négocié. Ils ont accepté. Ils ont dit: «Oui, nous reconnaissons que nous sommes dans une situation difficile.» Ce qu'ils ont dit, c'est: «Écoutez, en pleine période de licenciement d'employés des sociétés aériennes et d'employés des sociétés pétrolières et gazières, au moment où 15 p. 100 des agriculteurs sont en difficulté, au moment où nous sortons à peine d'une récession, où on peut enfin envisager que nos enfants n'auront peut-être pas une dette écrasante à porter, nous ne pensons pas qu'il est déraisonnable de notre part de nous joindre au reste des Canadiens et d'accepter 0 p. 100 pendant un an. Nous ne croyons pas qu'il s'agit là d'un sacrifice déraisonnable.» C'est ce que cinq syndicats ont fait.

Il ne fait aucun doute que les dirigeants des syndicats sont contre nous. J'ai vu Shirley Carr et Daryl Bean déclarer à la télévision que cette grève n'était pas politique. Mais elle l'est! Ils ne se soucient pas du bien-être des employés. C'est une grève politique. Le CTC, le Syndicat des postiers, le syndicat des travailleurs de l'automobile, Judy Rebick du Comité canadien d'action sur le statut de la femme et d'autres s'unissent dans une lutte politique. Ils se servent de la cause des travailleurs pour atteindre leurs objectifs politiques. Leur préoccupation pour les travailleurs n'est que de la frime: on le voit à la manière dont ils traitent leurs propres travailleurs. Il s'agit d'une lutte politique. D'accord, mais nous sommes responsables devant les contribuables du Canada et devant les générations à venir de nous assurer que dans l'atteinte de leurs objectifs politiques, ils ne réduisent pas le Canada à l'impuissance pour lui enlever toute possibilité de relever les défis.

La vérité, c'est que le budget présenté plus tôt cette année est le bon budget. L'Organisation pour la coopération et le développement économiques, le Fonds monétaire international ainsi que des groupes internationaux ont félicité le Canada d'avoir pris cette voie. Inoniquement, nous en pâtissons.

Le député a parlé du dollar canadien. Il est ironique aussi que certains de nos problèmes viennent du fait que les autres pays du monde ont l'impression que notre économie va si bien qu'ils se ruent sur notre dollar. Le dollar est trop cher. Les étrangers aiment notre devise parce qu'ils ont l'impression que tout va bien. C'est un des paradoxes. C'est un problème auquel nous devons nous attaquer.

Il est regrettable que cette motion soit nécessaire. Comme je l'ai dit, neuf fois déjà une mesure législative de retour au travail a été proposée, et à chaque fois, sauf une, l'opposition a reconnu qu'il valait mieux se réunir et essayer d'en discuter de façon pertinente et raisonnable. Personne ne désire mettre fin au débat. Mais après, il faut prendre une décision. Voilà ce que nous voulons. Un débat raisonnable et puis une décision.

• (1750)

Malheureusement, monsieur le Président, pour cela il faut la coopération de la Chambre. Nous ne pouvons attendre plus longtemps et c'est pourquoi je propose une motion qui accélérera les travaux à chaque étape, mais qui nous obligerait à siéger en fin de semaine, au besoin, pour arriver à bout de cette question.

Juste pour veiller à ce que la motion ait une chance d'être adoptée, j'aimerais annoncer qu'à la prochaine séance de la Chambre, immédiatement avant de passer à l'ordre du jour pour reprendre le débat sur l'ordre nº 4 du gouvernement, inscrit au nom du leader du gouvernement à la Chambre et sur tout amendement s'y rapportant, je proposerai que le débat ne soit plus ajourné.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, après avoir écouté le leader parlementaire du gouvernement rapporter des faits, je veux faire remarquer aux députés les mots qu'il a employés et la façon dont il a présenté ses arguments lorsqu'il a parlé des présidents de l'AFPC, du Congrès du travail du Canada et du Syndicat des travailleurs de l'automobile du Canada et de leurs représentants. Je me suis demandé pourquoi le Canada avait tant de difficulté à rester concurrentiel sur la scène internationale, alors que notre propre gouvernement ne peut même pas concilier la main-d'oeuvre, le secteur des affaires et les services gouvernementaux. La réponse se trouve évidemment dans ces propos, comme on le voit dans la déclaration du

leader parlementaire du gouvernement et dans le ton qu'il a employé. Je pense que ce qu'il a dit ici cet après-midi est absolument honteux, monsieur le Président.

Le député d'en face a cité abondamment certains faits qu'il croit importants. Le député siège en cette enceinte depuis assez longtemps, et je lui demande de réfléchir à ce que dit, à la page 8, une décision rendue aujourd'hui par la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Encore une fois, je le répète, c'est un organisme créé en vertu d'une loi dûment adoptée à la Chambre. Ses membres sont nommés par le premier ministre et approuvés par le Cabinet.

Cette décision dit notamment ceci:

> Des conseils des relations de travail travaillant dans divers secteurs de compétence ont soutenu que le fait d'insister sur des conditions préalables aux négociations en vue de la signature d'une convention collective est contraire aux conditions nécessaires à des négociations de bonne foi.

On y cite un cas particulier, celui de Rolf, Clarke Stone Packaging, tranché en 1980 par la Commission des relations de travail de l'Ontario. On précise dans ce cas que la question spécifique était ici de déterminer si l'intéressé s'était conformé à l'ordre de la Commission de négocier de bonne foi et de faire tous les efforts possibles pour en arriver à la conclusion d'une convention collective. Et ce n'est pas tout.

Je me contenterai de dire, monsieur le Président, que la commission, une commission quasi-judiciaire dûment nommée par le gouvernement, a maintenant rendu sa décision et qu'elle est d'avis que le gouvernment du Canada a négocié de mauvaise foi.

Il n'y a pas de quoi s'étonner qu'il nous soit si difficile d'être concurrentiel, en tant que pays, quand notre propre gouvernement négocie de si mauvaise foi avec les syndicats, qui jouent un rôle si important dans l'économie du pays. Il nous apparaît clairement, à moi et à mon parti, monsieur le Président, que nous assistons une fois de plus—je le déplore, je dirais même que je le déplore au plus haut point—au petit jeu que joue le gouvernement pour redorer son blason, pour ainsi dire, et relever sa cote de popularité en misant sur l'humeur de la population canadienne qui est plutôt indisposée par les désagréments que cause cette grève d'un bout à l'autre du pays.

Si la situation inquiétait le gouvernement à ce point, s'il tenait vraiment à régler ce différend, pourquoi n'a-t-il pas nommé de médiateur? Cela fait partie du processus de négociation collective. Au lieu de cela, il change d'avis comme une girouette. Il veut porter l'affaire devant le Parlement pour mieux faire traîner les choses. Il a recours à la provocation pour inciter—et j'emploie ce terme respectueusement, monsieur le Président—les représentants syndicaux et les syndiqués partout au pays à la violence. En effet, il serait alors justifié d'adopter une mesure législative qui, on le sait maintenant, surseoirait à la négociation collective, le Parlement se constituant en entité dictatoriale pour ne pas respecter le principe fondamental du processus de négociation collective au Canada en permettant de négocier de mauvaise foi. Nous savons tout cela. Le gouvernement cherche à créer une situation d'urgence, et force est de lui reconnaître un certain talent. Mais ne serait-ce pas faire le jeu d'un gouvernement qui cherche désespérément à s'accrocher au pouvoir politique coûte que coûte? Le choix du terme n'est pas de moi, monsieur le Président. C'est celui que le leader du gouvernement à la Chambre a employé aujourd'hui à la Chambre quand il a dit qu'il s'agissait d'un jeu d'influences.

Nous assistons ici à une pure manifestation de pouvoir politique, monsieur le Président, et je suis persuadé qu'en fin de compte, en dernière analyse, les Canadiens en viendront à reconnaître que les décisions du premier ministre, des ministres de premier plan, les MacDougall, les Clark, les Mazankowski et les Wilson, et les circonscriptions respectives qu'ils représentent. . .

Une voix: Il ne les représentent pas.

M. Dingwall: Ah, c'est la phrase clé. Ils ne représentent qu'une chose, monsieur le Président, et c'est leur amis politiques et leurs partisans. Nous trouvons regrettable, monsieur le Président, que nous ayons dû arriver à ce genre de confrontation dans notre pays.

La question que je pose aux députés est la suivante: avons-nous vu cela ailleurs? Il faut faire ce que veut Brian Malroney, ce que veut le premier ministre ou alors rien ne va plus. Avons-nous vu cela avant, monsieur le Président? Et nous allons le revoir, comme le prouve le projet de loi en question. Je m'adresse au public qui suit les débats ce soir: remarquez les manoeuvres procédières auxquelles se livre le gouvernement d'en face pour donner aux Canadiens un sentiment d'urgence, dans l'espoir de créer un conflit aux piquets de grève, dans l'espoir de susciter une confrontation entre des personnes innocentes pour légitimer ses décisions draconiennes.

Monsieur le Président, on ne répare pas une injustice avec une autre injustice, ni avec deux injustices, et trois injustices ne font certainement que rendre plus fautive la manière dont le Parlement et le gouvernement agissent ici aujourd'hui.

Pour conclure, pendant les quelques minutes dont je dispose avant dix-huit heures, il y a d'autres choses qui doivent être dites et précisées clairement, ce que mon chef fera demain, parce que je suppose que nous passerons directement à la deuxième lecture. Mais il y a des questions très importantes. Le leader du gouvernement à la Chambre a parlé de la question de l'impartition des contrats ou plutôt a refusé d'en parler. Le projet de loi C-26, qui a été adopté par la Chambre, prévoit des mises à pied dans l'éventualité où des tâches sont données à contrat. L'an dernier, le gouvernement a dépensé, tenez-vous bien, cinq milliards de dollars à l'impartition de contrats.

Je demande à la Chambre: avons-nous affaire à une caisse noire électorale? Y a-t-il des conservateurs qui ont tiré profit de cette impartition?

Une voix: Je vous prie de le croire.

M. Dingwall: Les jeunes travailleurs dans la fonction publique et ailleurs en ont-ils réellement bénéficié, eux?

Des voix: Mais non.

M. Dingwall: Je dis à la Chambre et aux téléspectateurs, monsieur le Président, que les cinq milliards de dollars dépensés à l'impartition de contrats représentent une autre forme de favoritisme à la Brian Mulroney dont nous avons vu maints exemples et dont nous sommes fatigués.

Le leader à la Chambre reste silencieux sur ce qu'ont pu dire les conseils de conciliation, et je terminerai mon propos sur cette citation, monsieur le Président. Voici ce que les conseils ont dit sur toutes les questions d'argent et d'échelles de salaires, voici ce qu'a conclu le conseil de conciliation—nommé en bonne et due forme par le gouvernement et par les représentants du syndicat—et je cite:

> Toutes les questions précitées sont directement d'ordre monétaire. Il est évident que la solution à leur problème tient à ce qu'ils s'entendent sur des augmentations salariales de base. Toutefois, tandis que le syndicat garde une position flexible à ce sujet, l'employeur, lui, semble intransigeant.

Ce que le gouvernement tente de faire passer aujourd'hui à la Chambre des communes est absurde.

• (1800)

J'affirme, monsieur le Président, que nous refusons de donner notre appui à un gouvernement qui s'en prend à des gens qui font partie de syndicats, pour en faire les victimes de son incompétence.

J'aimerais vous proposer, monsieur le Président, de déclarer qu'il est 18 heures.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre des conventions conclues entre le Canada et la Finlande, le Canada et la République fédérative tchèque et slovaque et le Canada et les États-Unis Mexicains en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et d'une convention conclue entre le Canada et les États-Unis Mexicains sur l'échange de renseignements en matière fiscale. . .

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le 11 juin dernier, j'ai posé une question au très honorable premier ministre au sujet de la responsabilité ministérielle. La question avait trait à ce qu'on appelle maintenant l'affaire Al-Mashat. Nous n'avons pas eu l'occasion, dans le cadre restreint de la période des questions, d'aborder certains des points que j'ai mentionnés dans la question.

Je ne veux pas parler spécialement de l'affaire Al-Mashat, mais plus particulièrement de la question de la responsabilité ministérielle. Je vais m'efforcer d'exposer succintement mon argument afin d'obtenir, si possible, une réponse directe du gouvernement.

Dans ma question, je faisais allusion à une brochure de six pages intitulée *Notes sur les responsabilités des fonctionnaires à l'égard des comités parlementaires*. Il s'agit d'un document publié par le Bureau du Conseil privé en décembre 1990.

Pour ceux qui ne connaissent pas le Bureau du Conseil privé, je dirai qu'il s'agit de la plus haute instance au Canada pour les fonctionnaires et qu'il leur donne des conseils sur le comportement à observer.

Dans ma question, je citais deux extraits de cette petite brochure. Le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre, qui me répondait, a commencé à me faire un cours sur le comité McGrath de 1985 et ses travaux. Cela n'avait évidemment rien à voir, car cela datait de plusieurs années avant la publication de ce document. Il s'agit d'un document récent. Il n'a pas encore un an, et il a été publié sous les auspices du Bureau du Conseil privé. Il dit très clairement ce qui suit, comme on peut le lire à la page 1:

> Nous avons un régime de gouvernement dit «responsable» parce que le gouvernement doit conserver la confiance de la Chambre des communes et parce que les ministres doivent rendre des comptes à la Chambre sur toutes les questions qui relèvent de leur compétence. Ils doivent rendre des comptes au Parlement et à ses comités. Ce sont les ministres qui arrêtent la politique et ce sont eux qui doivent la défendre devant la Chambre et en fin de compte devant les Canadiens.

C'est à la page 1 de ce petit dépliant. À la page 6, la dernière, on trouve une récapitulation. Rappelez-vous, monsieur le Président, que l'on s'attend que ce dépliant soit lu par les fonctionnaires et constitue pour eux un code de conduite à suivre devant les comités.

On répète au dernier paragraphe, et je cite:

> Ce sont les ministres, et non les fonctionnaires, qui exercent le pouvoir constitutionnel de la Couronne et c'est eux et non leurs fonctionnaires qui sont responsables devant le Parlement. Les fonctionnaires rendent compte aux ministres.

J'ai posé une question bien simple concernant ces deux paragraphes. Je pensais que c'était clair et net, sans parti pris. Est-ce que le premier ministre peut confirmer que c'est bien là la politique de son gouvernement? Il n'a qu'à dire oui ou non.

Il s'agit d'un document produit par le plus haut fonctionnaire à l'intention de tous les autres et je demande bien simplement si telle est la politique du gouvernement. Je le demande encore. Pourrais-je avoir un oui ou un non?

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement ce que le député avait à dire.

Je faisais partie du comité McGrath, tout comme son collègue, le député de Papineau. Le comité affirmait clairement, entre autres, que même si les ministres étaient responsables, ils ne pouvaient l'être exclusivement car chaque ministère est si vaste qu'on ne peut s'attendre à ce qu'un ministre sache tout ce qui se passe dans son ministère.

Je veux répliquer plus particulièrement à ce que le député a dit afin d'apaiser les inquiétudes qu'il pourrait entretenir concernant l'état de santé de la démocratie parlementaire telle qu'elle existe aujourd'hui au Canada.

Dans notre régime de gouvernement, les pouvoirs de la Couronne sont exercés par les ministres qui doivent rendre des comptes au Parlement. L'exercice de ces pouvoirs dont la Constitution charge les ministres de rendre des comptes au Parlement assure le fondement du gouvernement responsable.

Ce régime de gouvernement permet au Parlement d'attacher la responsabilité de la conduite du gouvernement à ceux de ses membres qui ont un portefeuille ministériel et qui doivent en fin de compte répondre personnellement de leurs actions et de celles de leurs subordonnés au Parlement et, partant, à l'électorat.

Dans l'exercice de leurs responsabilités, les ministres sont soutenus par les fonctionnaires qui ont pour devoir d'assurer un soutien loyal, professionnel et impartial au gouvernement au pouvoir.

Les fonctionnaires sont responsables envers les ministres. Ils n'ont aucune responsabilité constitutionnelle envers le Parlement. Or, ils aident leur ministre à traiter avec le Parlement; on peut donc dire qu'ils participent à la responsabilité des ministres envers le Parlement.

Les ministres remplissent leurs responsabilités et la Chambre des communes leur demande de rendre compte de l'exercice de leurs pouvoirs statutaires conformément aux us et coutumes. Cette obligation de rendre des comptes a été bien notée par les autorités éminentes et ceux qui ont la responsabilité politique.

La façon dont les ministres exercent leur responsabilité à l'égard des actions de leurs fonctionnaires dépendra des circonstances; si, par exemple, un fonctionnaire a agi. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais le temps est écoulé.

LES SOINS DE SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, je prends la parole pour préciser ma pensée au sujet d'une question que j'ai posée en juin.

Le Canada fait face à une crise dans le domaine des soins de santé à cause de deux facteurs: les compressions imposées par le gouvernement fédéral et les paiements de transfert que le gouvernement a prévus.

En l'an 2000, ces compressions atteindront 2,4 milliards de dollars, soit environ 10 milliards par an. Déjà cette année, les compressions nuisent à la prestation des soins de santé par les provinces. Examinez les réductions touchant Terre–Neuve notamment, ou les autres provinces de l'Atlantique. Terre–Neuve a dû mettre à pied 10 p. 100 de ses infirmières.

Dans ma province natale, la Colombie–Britannique, les compressions représentent une perte de revenu de 500 millions de dollars cette année. En Ontario, c'est 2,5 milliards de dollars qui avaient été promis pour les soins de santé.

Quelles en sont les conséquences dans ma localité, Surrey, une des villes qui connaît l'expansion la plus rapide au Canada? Nous nous retrouvons avec 1,1 lit de soins actifs par millier d'habitants au lieu des 3,3 dont nous avons besoin. Quarante p. 100 de la population doit quitter sa propre ville pour recevoir des soins de base.

Le gouvernement fédéral dit que nous devrions injecter plus d'argent dans les soins préventifs. À cause des compressions, Surrey ne peut pas offrir les soins préventifs nécessaires.

• (1810)

À Surrey, il nous manque 35 infirmières hygiénistes à plein temps; imaginez, 35. Et il nous manque 27 inspecteurs de santé. Ce sont eux qui assurent la prévention et permettent d'économiser en bout de ligne. Donc, un des éléments qui menacent les soins de santé, ce sont les réductions de fonds de transfert. Et il y a l'effritement des normes nationales.

Le gouvernement est évasif au sujet du maintien de normes nationales. Actuellement, avec l'introduction des tickets modérateurs au Canada, trois choses menacent ces normes.

Les conservateurs ont bien dit à leur congrès qu'ils veulent appliquer des tickets modérateurs.

La province de Québec a introduit le ticket modérateur dans certains services d'urgence. Le gouvernement n'a pas réagi et rien n'indique qu'il ait l'intention de faire quoi que ce soit pour maintenir la Loi canadienne sur la santé.

Dans ma province, nous avons comme premier ministre Rita Johnston, cette grande créditiste. En Colombie–Britannique, nous savons ce que sont les créditistes: un mélange de libéraux et de conservateurs réunis pour diriger. La première ministre a dit qu'elle appuie l'introduction des tickets modérateurs.

Notre programme national de soins de santé est menacé. J'aimerais que le gouvernement précise quel est son engagement vis–à–vis de l'assurance–maladie: est–ce un partenariat entre les provinces et lui, chacun finançant sa juste part, le gouvernement fédéral étant chargé de fixer des normes dont il assurerait le maintien?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien–Être social): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral s'engage sans équivoque à appuyer le régime national d'assurance–maladie et les cinq principes, soit l'accessibilité, l'universalité, l'intégralité, la transférabilité et l'administration publique, seront protégés.

Cette année, le gouvernement a accordé plus de 16 milliards de dollars en paiements de transfert en vertu du financement des programmes établis, ce qui est deux fois plus que ce que le gouvernement fédéral transférait aux provinces à ce chapitre il y a seulement dix ans.

Pour maintenir les normes nationales qui sous–tendent l'assurance–maladie, il ne faut pas uniquement de l'argent. Les Canadiens se rendent compte que les gouvernements fédéral et provinciaux ne peuvent pas toujours en donner plus pour répondre aux coûts croissants des soins de santé. La plupart des groupes de travail et des commissions constitués par les provinces et les territoires ont reconnu qu'on ne résoudra pas les problèmes reliés aux soins de santé en y accordant plus d'argent.

Le gouvernement fédéral doit s'assurer que les coûts des soins de santé restent abordables. Pour ce faire, il doit se joindre à tous ceux qui s'intéressent au domaine de la santé, qu'il s'agisse des gouvernements, des professionnels de la santé ou des consommateurs des services de

santé. Tout le monde doit participer à la recherche des solutions et à leur mise en oeuvre.

Le gouvernement fédéral a déjà jeté les bases pour un dialogue continu et a esquissé différentes façons possibles d'améliorer le système des soins de santé.

Citons à titre d'exemple la réunion positive et très fructueuse des ministres fédéral et provinciaux responsables de la santé tenue en juin dernier et le fait qu'ils se sont entendus pour tenir une autre réunion cette semaine.

Mentionnons aussi la création d'un bureau canadien de coordination de l'évaluation de la technologie médicale, de concert avec les provinces.

Le gouvernement fédéral accueille favorablement la contribution de tous les intervenants dans ce débat destiné à améliorer notre régime de soins de santé, qui est déjà bon. Nous pouvons l'améliorer, nous pouvons le modifier, nous pouvons le simplifier, mais nous le préserverons.

* * *

L'ARMÉNIE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, le mercredi 18 septembre, je quitterai le Canada pour me rendre en Arménie soviétique. J'y serai l'observateur canadien officiel d'un référendum sur l'indépendance qui aura lieu le samedi 21 septembre.

Un adjoint de notre ambassade à Moscou et Vazken Tertian m'accompagneront. M. Tertian, qui habite à Thornhill, est l'une des têtes dirigeantes du groupe arménien au Canada.

Ce sera un voyage marquant pour nous deux, mais il sera aussi très émouvant pour M. Tertian. Ce sera la première fois que M. Tertian, né au Liban, se rendra en Arménie, où sont nés ses parents.

Ses parents ont dû fuir l'Arménie pendant les massacres de 1915. À l'époque, celui qui allait devenir son père avait trois ans et sa mère quatre ans. Des milliers d'enfants ont dû prendre la fuite. Ses parents ont marché près de mille milles en quête de liberté. Cette cruelle épreuve a duré six mois. La tante de sa mère était la seule adulte qui les aidait. Sa famille a fini par s'établir au Liban.

En 1920, l'Arménie est tombée sous régime communiste à cause de la révolution. Le joug communiste a pesé sur ce pays pendant 70 ans. Enfin, à la faveur de la perestroïka et de la glasnost de Gorbatchev, le flambeau de la liberté s'est rallumé.

En décembre 1989, un parlement démocratiquement élu en Arménie a mis fin à un régime communiste oppresseur.

L'étape suivante dans la lutte de l'Arménie pour la démocratie et la liberté remonte au mois d'août 1990: le parlement nouvellement élu a amorcé la démarche vers l'indépendance.

Cette démarche comprenait un référendum démocratique sur l'indépendance. Ce référendum aura lieu le samedi 21 septembre, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Pour Vazken Tertian et moi, ce sera une expérience passionnante et un honneur que de pouvoir observer directement ce référendum à Erevan, capitale de l'Arménie.

Nous prévoyons un appui massif pour l'indépendance, mais il importe que le référendum se fasse avec une intégrité, avec une équité irréprochables.

Nous surveillerons le processus en vérifiant la confection des listes d'électeurs, la distribution des bulletins et d'autres détails comme l'identification des votants.

Nous voulons nous assurer que les résultats seront compilés correctement et équitablement. Voilà quelques-uns des nombreux éléments qui retiendront notre attention.

Je suis heureux de dire que ce sera mon deuxième voyage en Arménie soviétique. Le dernier remonte à mars 1989 et il fut bien triste. J'étais à la tête d'un groupe de Canadiens d'origine arménienne qui est allé constaté sur place l'étendue des dégâts causés par le séisme de décembre 1988. Mon ami Apkar Mirakian, de Scarborough, faisait partie de ce groupe de personnalités arméniennes.

Il a été épuisant, tant physiquement que moralement, de visiter les lieux dévastés, de constater ou d'apprendre l'ampleur incroyable des pertes en vies humaines et des dommages.

Lors de notre voyage, M. Mirakian et moi avons eu la grande chance de prendre part à un office spécial, le dimanche de Pâques, à la cathédrale d'Atchmiazin.

J'ai un profond respect pour la détermination dont les Arméniens ont fait preuve au cours des dernières décennies. Ils ont survécu au génocide de 1914–1915 et à 70 ans de communisme.

Il y a encore des problèmes à régler en Azerbaïjan, où les droits de la personne sont encore bafoués.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Je suis désolé d'interrompre le député, mais il est en train de faire une déclaration. Je ne comprends pas où il veut en venir. A-t-il une question à poser au gouvernement?

M. Attewell: Oui, monsieur le Président, mais je voulais d'abord montrer brièvement l'importance du voyage et de ce mouvement d'indépendance. Le secrétaire parlementaire peut-il me dire, en ce qui concerne les violations des droits de la personne en Azerbaïjan, si le gouvernement réagit promptement?

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je désire d'abord féliciter le député de Markham pour l'occasion que le gouvernement lui a donnée de représenter le Canada durant le scrutin qui aura lieu en Arménie, cette semaine, le 18 septembre. C'est un grand plaisir pour nous tous qui jouissons de la démocratie depuis des siècles de voir la lumière de la liberté briller pour ces gens qui ont subi le fléau du totalitarisme et du communisme pendant si longtemps.

• (1820)

Nous nous réjouissons aussi de ce qui se passe dans les États baltes et de l'indépendance dont les habitants de ces pays jouissent maintenant, après avoir été privés pendant 50 ans de la démocratie à laquelle ils avaient droit.

Monsieur le Président, je suis heureux de dire que le gouvernement a choisi d'envoyer le député de Markham en Arménie pour s'assurer qu'on n'y déplore, si possible, aucune violation des droits de la personne et que le scrutin est honnête. Le ministre vient de rencontrer des membres de la communauté arménienne à Toronto, il y a 10 jours, pour leur assurer que le Canada est de leur côté. Partout où des gens font l'expérience de la démocratie et de la liberté de parole, de pensée et d'action, nous voulons être avec eux.

Je souhaite donc bon voyage au député et j'espère qu'il constatera que la démocratie ne sera pas entravée durant le scrutin qui se tiendra dans quelques jours.

L'ajournement

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de profiter des minutes mises à ma disposition pour reparler à la Chambre d'une question que j'ai déjà posée au gouvernement, plus précisément au ministre des Transports, le 14 mai 1991.

Si l'on se reporte à cette période, monsieur le Président, on se souviendra qu'il y avait alors devant le Parlement, non pas des fonctionnaires, comme aujourd'hui, mais bien des camionneurs venus de partout au Canada et plus particulièrement de l'Ontario.

Des camionneurs sont venus à Ottawa, monsieur le Président, parce qu'ils sont littéralement balayés de la route par la concurrence américaine. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne disent pas qu'il est impossible pour l'industrie et les camionneurs canadiens d'avoir la technologie, la volonté, la détermination et l'éthique de travail nécessaires pour concurrencer leurs homologues américains. Nous disons toutefois que parce que l'industrie canadienne du camionnage n'est pas d'une taille comparable à celle de l'industrie américaine et parce que les coûts du carburant, l'amortissement et la structure fiscale diffèrent, les règles du jeu ne sont tout simplement pas les mêmes.

Se contenter de dire à l'industrie et aux camionneurs canadiens, comme le fait le gouvernement actuel, qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter et qu'ils devraient aller soutenir la concurrence au nom de la libre entreprise relève de l'irresponsabilité.

Promettre quelque chose et ne faire absolument rien relève aussi de l'irresponsabilité. L'été dernier à Windsor, lorsque des barrages ont été dressés, le prédécesseur de l'actuel ministre des Transports a dit qu'il saisirait le Cabinet du problème et qu'il allait apporter les modifications financières nécessaires pour rendre l'industrie du camionnage concurrentielle. Il a ensuite dit qu'il allait examiner tous les facteurs et créer sept groupes de travail chargés d'étudier l'industrie sous toutes ses coutures et d'en faire ensuite rapport, tout cela afin d'adopter certaines mesures et modifications et d'amorcer certaines réformes indispensables.

Qu'est-ce qui a changé, monsieur le Président? Qu'en est-il de ces modifications? Le 22 avril 1991, j'ai écrit au ministre pour lui dire que d'autres barrages seraient dressés parce qu'une autre année s'était écoulée sans que rien n'ait changé. Le 24 avril, nous nous sommes à

nouveau adressés au ministre, mais celui-ci et son gouvernement sont restés sourds à notre appel et à celui de l'industrie du camionnage.

Ce qui s'est produit, monsieur le Président, c'est que le 13 mai, les camionneurs, tous comme les travailleurs réunis devant le Parlement aujourd'hui, en ont eu assez. Déçus, ils se sont rassemblés, ont perdu leur salaire et sont restés ici plusieurs jours même si bon nombre d'entre eux ne pouvaient se le permettre. Essentiellement, ils ont toutefois demandé au Parlement d'écouter leurs préoccupations. À notre demande, le Parlement a consacré une journée à un débat sur l'industrie du camionnage. Nous n'étions pas cinglants, ni négatifs. Nous avons présenté un programme en neuf points qui, nous le croyions sincèrement, proposait des solutions légitimes aux problèmes dont nous avions été saisis. C'était le 17 mai, et le ministre a promis de l'examiner; il a promis de rendre les rapports publics. Il a promis de donner suite aux recommandations des rapports. Nous sommes maintenant le 16 septembre, et toujours rien; le ministre n'a rien dit ni rien fait. Comme l'automne est le moment de la rentrée scolaire ou parlementaire, monsieur le Président, nous espérons que la Chambre et plus particulièrement le gouvernement sauront profiter de ce nouveau départ pour adopter, symboliquement et de façon très concrète, une nouvelle attitude à l'égard de l'industrie du camionnage. J'espère que mes collègues d'en face s'y emploieront dès aujourd'hui en nous donnant une réponse et en s'engageant à améliorer la situation.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait soulevé cette question, ce qui nous donne l'occasion d'établir quelques faits intéressants.

Le ministre des Transports a eu plusieurs rencontres fructueuses avec le groupe de travail sur le camionnage. Ce groupe a été créé l'année dernière pour offrir aux représentants du secteur une tribune où ils pourraient discuter de leurs problèmes avec des responsables du gouvernement et tenir des consultations. Ses membres représentent les expéditeurs, les transporteurs, les syndicats et les propriétaires exploitants. En juillet dernier, le ministre a fait savoir au groupe d'étude qu'il était prêt à envisager la possibilité d'apporter une forme quelconque d'aide de transition à l'industrie et il a sollicité l'avis de ses membres.

La semaine dernière, le ministre des Transports et le ministre d'État chargé des Transports ont de nouveau rencontré le groupe de travail, qui leur a alors remis ses recommandations au sujet de l'aide de transition à apporter. Comme le ministre l'a expliqué à cette réunion, il doit maintenant soumettre ces recommandations à ses collègues fédéraux et provinciaux. Le ministre projette de rencontrer ses homologues provinciaux à Winnipeg, plus tard au cours de la semaine. De toute évidence, la participation des provinces est un élément crucial.

Il est intéressant de noter, comme vous l'avez sans doute fait, monsieur le Président, que les études sur la compétitivité de l'industrie du camionnage transfrontalier commandées par le groupe de travail n'ont pas prouvé que le fardeau fiscal de nos camionneurs était plus lourd que celui des Américains, comme le prétendait l'opposition. En fait, on constate, selon ces études, qu'à la suite de la mise en oeuvre de la TPS, les camionneurs assument à peu près le même fardeau fiscal, de part et d'autre de la frontière. De fait, monsieur le Président, après l'entrée en vigueur de la TPS, la taxe fédérale levée sur le carburant diesel a baissé de trois cents le litre.

Je suis fort conscient, tout comme le gouvernement, que l'industrie du camionnage a été durement touchée par la récession. Fort heureusement, des sources à l'intérieur et à l'extérieur de l'industrie annoncent de meilleures perspectives étant donné la fin de la récession.

Le ministre des Transports a promis de favoriser une industrie canadienne du camionnage adaptée aux besoins de l'économie canadienne et une économie forte profitant à tous les membres de l'industrie.

L'AGRICULTURE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, le 31 mai dernier, j'ai posé au ministre de l'Agriculture une question au sujet de la situation à laquelle font face les pomiculteurs du pays.

Le Conseil national de commercialisation des produits agricoles a recommandé au ministre l'établissement d'un office national de commercialisation des pommes fraîches. Il a fait cette recommandation après avoir tenu au cours de l'automne 1990 des audiences dans tout le pays, surtout les cinq principales provinces productrices.

J'ai été heureux de constater que dans sa réponse du 31 mai, le ministre a déclaré qu'il entendait se plier aux demandes des producteurs. Ainsi, je tiens, ce soir, à souligner que j'espère vivement que le ministre donnera suite à sa promesse.

L'industrie des pommes, surtout celle des pommes fraîches, car c'est de celle-là dont nous parlons ce soir, est importante. Il y a 8 000 pomiculteurs au Canada; ils produisent 500 000 tonnes de pommes par année et donnent de l'emploi à 15 000 personnes.

Les producteurs de pommes fraîches font face à des problèmes de prix et de surproduction mondiale. Au cours des longues audiences du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, on a démontré à de nombreuses reprises que le principal problème des producteurs résidait dans le prix. En 1989, le producteur moyen touchait 9,5c. pour des pommes qui lui coûtaient plus de 14c. la livre à produire; il est difficile d'être rentable dans de pareilles conditions.

Le Conseil national de commercialisation a accepté les recommandations des producteurs. Je voudrais très rapidement me pencher sur ces dernières, monsieur le Président. Elles sont excellentes et répondent fort bien aux préoccupations des Canadiens au sujet des offices de commercialisation.

Premièrement, ce système assurera un rendement raisonnable aux producteurs efficaces. On permettra des importations substantielles—un tiers—au Canada. Les quotas n'auront aucune valeur. Il n'y aura aucune pénurie de pommes à cause de la gestion de l'offre. Les pomiculteurs seront encouragés à produire des pommes de haute qualité dans les variétés souhaitées par les consommateurs canadiens.

• (1830)

L'office aura pour objectif d'encourager la demande en respectant les conditions du GATT et de l'Accord de libre-échange.

Je voudrais donc savoir ceci: Quand le gouvernement va-t-il commencer à donner suite aux recommandations du Conseil national de commercialisation des produits agricoles et de la grande majorité des pomiculteurs canadiens et va-t-il prendre immédiatement des mesures pour mettre sur pied un office national de commercialisation des pommes fraîches dans l'intérêt de tous les Canadiens?

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, pour répondre au député, à la demande des producteurs de pommes, le Conseil national de commercialisation des produits agricoles a mené une enquête pour savoir s'il faut créer un office national de commercialisation des pommes. Le conseil a publié son rapport le 8 mai 1991. Bien que ce rapport recommande de créer à l'avenir un office national de commercialisation des pommes doté de tous les pouvoirs prévus à l'article 22 de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, il reste à prendre un certain nombre de mesures avant qu'on ne puisse proclamer sa création.

Ces mesures comprennent entre autres l'élaboration d'un plan de commercialisation plus détaillé et la nécessité de tenir compte des principes de gestion de l'offre de la deuxième génération, de même que des obligations commerciales du Canada à l'échelle internationale.

L'élaboration et la mise en oeuvre d'un véritable office national de commercialisation des pommes nécessiteront en outre une proche collaboration et la participation de la part des gouvernements provinciaux pour faire en sorte que, dès le départ, le processus tienne compte du point de vue des provinces. Le ministre a donc entrepris des discussions et demandé aux provinces productrices de pommes de formuler des commentaires sur le rapport du conseil. Parmi ces provinces, il y a le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique.

Le ministre de l'Agriculture s'est aussi informé auprès du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, ainsi que du ministre des Consommateurs et des Sociétés de ce que cela signifiait pour les obligations commerciales du Canada et pour son secteur de transformation, de même que des incidences qu'il y aurait sur les consommateurs.

C'est seulement après avoir consulté les gouvernements provinciaux et le Cabinet que le gouvernement sera en mesure de donner d'autres directives au Conseil national de commercialisation des produits agricoles et aux pomiculteurs quant aux futures étapes du processus.

Je crois que le député conviendra qu'il s'agit bien là de la façon de procéder.

En attendant, nous encourageons les producteurs de pommes à continuer leurs efforts pour développer un système amélioré de commercialisation. Pendant l'enquête, les producteurs ont reconnu qu'il y avait un certain nombre de questions qu'ils doivent résoudre eux-mêmes pour améliorer leur système de commercialisation. Il y a notamment les systèmes d'information, de fixation des prix, de promotion et des données commerciales. Agriculture Canada a donné 50 000 $ au comité des pommes du Conseil canadien de l'horticulture pour l'aider à analyser les problèmes de la structure de commercialisation actuelle, à évaluer les options et à faire des recommandations qui seront incorporées dans la stratégie de commercialisation à long terme des pommes canadiennes.

Ces renseignements seront très utiles à l'industrie pour la planification de son avenir.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion d'ajournement est adoptée d'office.

[*Français*]

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 septembre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 187 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

NOMINATIONS PAR DÉCRET

DÉPÔT ET RENVOI

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Et, puisque j'ai la parole, je suis heureux de déposer dans les deux langues officielles un certain nombre de nominations par décret qui ont été effectuées par le gouvernement en vertu des dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement. Elles sont considérées comme renvoyées au comité permanent approprié, et une liste se trouve ci-joint.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je constate que le ministre de la Défense nationale n'est pas présent à la Chambre pour faire une déclaration et je comprends qu'il ait des difficultés à organiser son programme. Je me demande si la Chambre accepterait de revenir aux déclarations ministérielles à 15 heures, pour permettre au ministre de la Défense nationale de faire une déclaration à la Chambre.

M. le Président: Le député a soulevé une question qui doit être soumise à la Chambre. Naturellement c'est possible s'il y a consentement unanime. J'aimerais la réponse du secrétaire parlementaire.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion de consulter le ministre de la Défense nationale ce matin, donc pourrais-je lui poser la question? Lorsque je reviendrai, je pourrai dire à la Chambre si nous pouvons ou non procéder de cette façon.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR L'EXTRADITION

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'extradition.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

MESURE MODIFICATIVE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord) demande à présenter le projet de loi C-269, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (usage loyal).

—Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter ce projet de loi à nouveau. Lors de la dernière session j'ai pu obtenir une heure de débat sur cette question et elle a ensuite été renvoyée, à l'unanimité, au comité qui ne l'a jamais étudiée. Je dirais que la principale frustration des députés de l'arrière-ban, c'est qu'il faut si longtemps pour qu'une question importante pour nos électeurs soit étudiée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1010)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque).

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 2, 11, 20, 22, 23, 24, 25, 28, 31, 32, 36, 37, 54, 56, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 71, 77, 78, 79, 83, 86, 88, 91 et 93. Je suis surpris que personne n'ait crié «bingo».

[*Texte*]

Question nº 2—**Mme Maheu:**

Depuis 1989, combien le gouvernement a-t-il investi dans l'établissement du Réseau des relations interraciales, dirigé par M. Ralph Agard?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 5 heures et 5 minutes.

Coût approximatif: 92 $

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada m'informe comme suit:

Depuis mars 1989, 50 676 $ ont été donnés pour l'établissement du Réseau sur l'anti-racisme et des droits de la personne.

Question nº 11—**M. Caccia:**

Pour chaque année financière depuis 1988, combien *a*) d'années-personnes, *b*) de dollars a-t-on consacré à la recherche sur les effets du réchauffement de la planète sur (i) les lacs, (ii) les pêches, (iii) les forêts, (iv) la faune, (v) les ressources marines, et de quels ministères ou programmes a-t-on obtenu l'argent nécessaire?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 20 heures.

Coût approximatif: 360 $

Les ministères des Pêches et des Océans, de l'Environnement et des Forêts m'informent comme suit:

En ce qui concerne l'étude des effets du réchauffement du climat sur les lacs, les pêches et les ressources marines, le ministère des Pêches et des Océans a consacré chaque année, depuis 1988:

			1988/1989	1989/1990	1990/1991
				AP	
a)	(i)	les lacs	–	–	–
	(ii)	les pêches	8	8	8
	(v)	les ressources marines	2	2	2
				'000 $	
b)	(i)	les lacs	–	–	–
	(ii)	les pêches	80	80	80
	(v)	les ressources marines	20	20	20

' Les chiffres excluent les salaires et l'appui logistique comme le temps d'utilisation des navires.

En ce qui concerne le ministère de l'Environnement:

Pour la période de 1988/1989 à 1991/1992, les ressources financières de base du Service canadien de la faune ont été allouées de la façon suivante:

		a)	b)
(i)	les lacs (i.e. terres humides)		
	Plan nord américain de gestion de la sauvagine	0,2AP	41K
(iv)	la faune	a)	b)
	Région de l'ouest et du nord	1.,0AP	7K
	Centre national de recherche faunique	1,0AP	3K

Ce tableau représente les dépenses totales pour une durée de 4 années, et non les dépenses annuelles.

En ce qui concerne le ministère des Forêts:

(iii) Les changements climatiques et les forêts ont été reconnus comme une activité budgétaire distincte en l'année financière 1989-1990. Antérieurement, le travail accompli dans ce domaine a été inclus sous une autre activité titrée «Incidence des polluants atmosphériques sur les forêts».

AF 1989-1990	Allocation totale en AP 3,0 16 000 $ en dépenses de fonctionnement
AF 1990-1991 dépenses	Allocation totale en AP 92, 185 700 $ en de fonctionnement et 37 000$ en dépenses en capital

Question nº 20—**M. Boudria:**

Le secteur Douanes et Accise de Revenu Canada a-t-il fait produire une affiche montrant un logo et les mots «*Nouvelle image de marque*» et, dans l'affirmative, *a*) dans quel but, *b*) qui a réalisé l'affiche, *c*) combien d'exemplaires en a-t-on fait tirer, *d*) le ministère a-t-il attribué une partie du contrat par voie d'appel d'offres, *e*) à qui l'affiche a-t-elle été expédiée, *f*) combien l'entreprise a-t-elle coûté en tout aux contribuables?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 4 heures.

Coût approximatif: 72 $

Le ministère du Revenu national m'informe comme suit:

Le secteur Douanes et Accise de Revenu Canada a fait produire une affiche montrant un logo et les mots «Nouvelle image de marque».

Le but de l'affiche était d'informer le public canadien et les employés de Douanes et Accise que le Ministère avait adopté une nouvelle image qui permettait de reconnaître rapidement toutes les publications de Douanes et Accise. Jusque-là, les Douanes et l'Accise ne disposaient pas d'un symbole commun.

La firme Banfield Seguin a créé l'affiche et quelque 12 000 exemplaires ont été imprimés.

Avant le début des travaux sur l'affiche, la Direction des communications avait invité deux entreprises à venir présenter leurs idées. Un comité créé au sein du Ministère a décidé d'engager les services de Banfield Seguin.

L'affiche a été imprimée par une entreprise choisie par MAS.

L'affiche a été distribuée à tous les employés de Revenu Canada, Douanes et Accise ainsi qu'à divers bureaux de Douanes et Accise.

La conception de l'affiche et le graphisme jusqu'à la présentation de l'original prêt à photographier avec la séparation des couleurs ont coûté 2 171 $. Le coût d'impression par l'entremise du MAS était de 4 950 $.

L'utilisation d'une norme graphique commune aux Douanes et à l'Accise représente d'importantes économies.

Question nº 22—**M. Rideout:**

La date prévue en 1993 pour la fermeture de la Base des Forces canadiennes à Moncton a-t-elle été changée et, dans l'affirmative, pour quelle raison?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 7 heures et 20 minutes.

Coût approximatif: 134 $

Le ministère de la Défense nationale m'informe comme suit:

En avril 1989, il a été déclaré que la fermeture aurait lieu sur une période de trois ans et ce commençant en 1993. Les plans ne sont pas complétés mais on prévoit que la fermeture finale de la BFC Moncton aura lieu en 1996.

Question nº 23—**M. Rideout:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il lancé un appel d'offres pour la construction d'un nouveau dépôt d'approvisionnement à Moncton (N.-B.) et, dans l'affirmative, *a*) combien de soumissions a-t-il reçues, *b*) quand prévoit-on que le contrat sera adjugé?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 6 heures et 55 minutes.

Coût approximatif: 126 $

Le ministère de la Défense nationale m'informe comme suit:

La première étape de l'appel de propositions pour la construction d'un nouveau dépôt d'approvisionnement à Moncton (N.-B.) a été complétée en décembre 1990.

a) À la première étape de l'appel de propositions, vingt (20) réponses ont été reçues.

b) L'adjudication du contrat est prévue pour la fin de la deuxième étape du processus d'appel de propositions. Le moment du lancement de la deuxième étape n'a pas encore été déterminé.

Question nº 24—**Mlle Campbell (South West Nova):**

En ce qui concerne le Programme de mise en valeur du poisson de fond qui relève du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, *a*) combien de propositions ont été approuvées en Nouvelle-Écosse, *b*) quels sont les noms des personnes qui ont été choisies et d'où viennent-elles?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambres des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 4 heures

Coût approximatif: 72 $

Le ministère des Pêches et des Océans m'informe comme suit:

Le volet concernant le merlu argenté du Programme de mise en valeur du poisson de fond a été approuvé le 20 mars 1991 et des allocations ont été accordés aux six entreprises de Nouvelle-Écosse qui suivent:

1. Nova Scotia Dragger Fishermen's Association—Yarmouth

2. IceKing Seafoods Ltd.—Bedford

3. D'Eon Fisheries—West Pubnico

4. Laurence Sweeney Fisheries—Halifax

5. Arctic Fisheries Ltd.—Yarmouth

6. Kwitamagney Corporation—Cap-Breton

Le 23 mai 1991, les entreprises suivantes ont obtenu des allocations prélevées sur le reste des stocks dans le cadre du programme:

Affaires courantes

1. National Sea Products Ltd.—Halifax

2. Clearwater Fine Foods Inc.—Bedford

3. Marque Ressources—Bedford

Question nº 25—**Mlle Campbell (South West Nova):**

En ce qui concerne le Programme diversi-pêches qui relève du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, a) combien de propositions ont été approuvées en Nouvelle-Écosse, b) quels sont les noms des personnes choisies et d'où viennent-elles?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 5 heures et 20 minutes

Coût approximatif: 98 $

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique m'informe comme suit:

En ce qui concerne le Programme diversi-pêches qui relève du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, 11 propositions ont été approuvées en Nouvelle-Écosse. Voici les requérants dont la demande a été approuvée:

1. Ville de Shelburne, Shelburne (N.-É.)

2. Shelburne County Business Development Centre Limited, Shelburne (N.-É.)

3. St. Francis Xavier University, Antigonish (N.-É.)

4. Beverly Spears, Little Dover (N.-É.)

5. Sandy Kavanaugh, Canso (N.-É.)

6. Shelburne County Boatbuilders Association, Clarks Harbour (N.-É.)

7. Guysborough Tourist Complex Limited, Guysborough (N.-É.)

8. Lockeport Recreation Enterprises Limited, Lockeport (N.-É.)

9. John Jarvis Holdings Limited, Whitehead (N.-É.)

10. The Dorian Motel, Canso (N.-É.)

11. Louisbourg Harbourfront Park Limited, Louisbourg (N.-É.)

Question nº 28—**M. Whittaker:**

1. Le gouvernement a-t-il publié, au début de 1991, une brochure sur les emballages à l'épreuve des enfants portant comme sous-titre «Information à l'intention des personnes âgées» et, dans l'affirmative, *a*) par quel ministère les fonds ont-ils été affectés, *b*) sur quels budgets le coût de l'entreprise a-t-il été imputé, *c*) à combien s'élèvent globablement ces budgets, *d*) à qui la brochure a-t-elle été envoyée, *e*) par quelle méthode a-t-on établi la liste des destinataires, *f*) combien la distribution de la brochure a-t-elle coûté au total?

2. Le contrat d'impression de cette brochure a-t-il fait l'objet d'un appel d'offres, *a*) a-t-on songé à la publier en noir et blanc plutôt qu'en couleurs, *b*) quel écart de prix y avait-il entre les deux solutions, *c*) combien l'impression de cette brochure a-t-elle coûté au total?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 11 heures et 20 minutes.

Coût approximatif: 204 $

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informe comme suit:

1. Oui.

a) Dans le cadre des objectifs d'amélioration de la communication au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et par suite des inquiétudes formulées quant au mauvais usage qui est fait des emballages de sécurité pour enfants et quant à la trop grande confiance que certains leur portent, alors que ces emballages ont été conçus pour réduire et non pas pour éliminer les risques d'empoisonnement chez les enfants, le Ministère a autorisé la publication d'une brochure à ce sujet.

b) Les fonds affectés à l'impression du document ont été tirés du budget de fonctionnement de la Direction des médicaments.

c) Le montant global prévu s'élevait à 13 919 321 $.

d) Nous avons envoyé les brochures à tous les bénéficiaires des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse.

e) Nous avons choisi l'allocation familiale comme moyen de repérer les intéressés car nous pouvions ainsi entrer en communication avec toutes les familles canadiennes dont les enfants peuvent être touchés par l'information contenue dans la brochure. De la même façon, nous nous sommes servis de la sécurité de la vieillesse dans le but d'atteindre les grands-parents qui se chargent parfois de la garde de leurs petits-enfants ou qui reçoivent la visite de ces derniers. Parce qu'elles ont du mal à ouvrir les contenants à l'épreuve des enfants, les personnes agés ont tendance à mal les refermer.

f) Le coût total de la distribution des brochures renfermant de l'information à l'intention des aînés s'est élevé à 2 949 $.

2. Nous avons eu recours à un appel d'offres pour l'impression de la brochure.

a) Nous avons pris en considération le coût de l'impression du document en noir et blanc.

b) La différence entre l'impression en noir et blanc et l'impression tout en couleur était de 5 808,68 $.

c) L'impression de la brochure a coûté 52 806,11 $.

Question nº 31—**M. Murphy:**

Depuis le 6 juin 1990, y a-t-il eu des échanges de lettres ou des communications entre le Premier ministre, son bureau, le bureau du Conseil privé, des ministres de la Couronne et/ou leurs mandataires, d'une part, et le député de Lévis, son avocat ou des personnes travaillant pour ledit député, d'autre part, au sujet du projet de loi C-79 et, dans l'affirmative, *a*) de quelles lettres ou communications s'agit-il, *b*) certaines d'entre elles demandaient-elles que des mesures soient prises au sujet du projet de loi C-79 et, dans l'affirmative, quels sont les noms des personnes dont elles émanaient?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 3 heures.

Coût approximatif: 54 $

Il n'y a eu aucune correspondance ni communication échangée entre le bureau du Conseil privé et le député de Lévis à l'égard du projet de loi C-79. Le 7 mai 1991, le Bureau du Conseil privé a fait parvenir au député de Lévis par télécopieur une copie du décret C.P. 1991-813 daté du 7 mai 1991.

Quant à toute communication entre le Premier ministre, son cabinet, les ministres du Cabinet et le député de Lévis, le gouvernement n'a pas pour politique de divulguer les communications entre les députés et les ministres.

Question nº 32—**M. Murphy:**

Depuis le 6 juin 1990, y a-t-il eu des échanges de lettres ou des communications entre le Premier ministre, son bureau, le bureau du Conseil privé, des ministres de la Couronne et/ou leurs mandataires, d'une part, et le député de Lotbinière, son avocat ou des personnes travaillant pour ledit député, d'autre part, au sujet du projet de loi C-79 et, dans l'affirmative, *a*) de quelles lettres ou communications s'agit-il, *b*) certaines d'entre elles demandaient-elles que des mesures soient prises au sujet du projet de loi C-79 et, dans l'affirmative, quels sont les noms des personnes dont elles émanaient?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 3 heures.

Coût approximatif: 54 $

Il n'y a eu aucune correspondance ni communication à l'égard du projet de loi C-79 entre le Bureau du Conseil privé et le député de Lotbinière.

Quant à toute communication entre le Premier ministre, son cabinet, les ministres du Cabinet et le député de Lotbinière, le gouvernement n'a pas pour politique de divulguer les communications entre les députés et les ministres.

Question nº 36—**M. Young (Acadie—Bathurst):**

À combien de vérifications de la classification de postes de la Fonction publique a-t-on procédé en 1988, 1989, 1990, *a*) quels ministères ont fait l'objet de vérifications *b*) quels en ont été les résultats par ministère?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 5 heures et 25 minutes.

Coût approximatif: 97 $

Le Secrétariat du Conseil du Trésor m'informe comme suit:

Voir ci-joint.

Lors de l'exercice de vérification biennale de 1988-89, 3 303 postes ont été vérifiés à la grandeur de la fonction publique. De ce nombre, 248 ont élé jugés mal évalués, soit de 6.4 p. 100 de l'échantillon. Cela représente une amélioration sensible par rapport aux résultats de l'exercice similaire mené en 1985-86, alors que 11 p. 100 des 3 568 postes vérifiés avaient été jugés mal évalués.

L'annexe À fournit la liste des ministères qui ont été vérifiés ainsi que les résultats pour chacun d'eux. L'annexe met en relief les résultats obtenus lors de la biennale précédente de 1985-86.

Une troisième vérification triennale est en cours depuis février 1991. Les ministères devront déposer leur rapport avant la fin de février 1992.

ANNEXE A

MINISTÈRE	PERFORMANCE 1985–86	PERFORMANCE 1988–89
PSC	96.0%	96.1%
IDA	95.8%	96.0%
CAE	95.0%	96.0%
DND	95.0%	95.0%
CSC	95.0%	93.0%
SEC	94.0%	94.4%
JUS	92.6%	92.0%
DVA	92.2%	94.0%
LAB	92.2%	92.0%
COM	92.1%	90.2%
NHW	92.0%	98.0%
NCC	91.4%	----
DFO	91.0%	93.0%
EIC	91.0%	96.0%
EXT	91.0%	96.0%
DOE	90.4%	92.9%
TBS	90.1%	94.4%
AGR	89.8%	92.0%
EMR	89.0%	88.0%
ARC	88.9%	88.8%
NLI	88.9%	93.3%
CTC	88.9%	----
RIE	88.0%	----
CCA	87.3%	97.0%
DSS	87.0%	87.9%
MOT	86.0%	97.3%
IAN	84.8%	93.5%
FIN	80.4%	100%
STC	79.2%	87.0%
RCMP	78.6%	94.0%
NMC	78.6%	----
TAX	78.0%	92.0%
DPW	70.6%	93.0%
TOTAL	**417 mal évalués sur 3 568 postes (11%)**	**248 mal évalués sur 3 303 postes (6.4%)**

Question nº 37—**M. Young (Acadie—Bathurst):**

A-t-on, à la suite des vérifications de la classification des postes de la Fonction publique effectuées avant 1988, remédié aux cas de surclassification et autres anomalies constatés et, dans la négative, *a*) quelles sont les vérifications ministérielles qui n'ont pas eu de suites, *b*) quand des mesures correctives seront-elles prises?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 5 heures et 32 minutes

Coût approximatif: 98 $

Le Secrétariat du Conseil du Trésor m'informe comme suit:

Voir ci-joint.

L'exercice de vérification biennale de 1985-86 avait permis d'identifier 417 postes mal évalués sur un échantillon total de 3,568, soit 11 p. 100 d'erreurs. Selon l'information que nous avons, la très grande majorité, sinon la totalité des mesures correctives ont été prises à notre satisfaction.

Par ailleurs, le Secrétariat du Conseil du Trésor a depuis mis en place des mécanismes de contrôle en vertu desquels les ministères doivent procéder chaque année à des activités de contrôle et de vérification de la classification. Ces activités sont consignées dans des rapports trimestriels et un rapport annuel soumis pour examen et analyse au Conseil du Trésor. Cette analyse permet de coter les ministères sur la qualité de leur propre système de contrôle de la qualité en matière de classification. Seuls les ministères ayant obtenu la cote «Pleinement satisfaisant» *et* un taux de mauvaises décisions inférieur à 10 p. 100 se voient octroyer la délégation accrue en classification.

Ce rapport annuel constitue également une des composantes essentielles de l'évaluation globale des ministères.

Question nº 54— **M. Wappel:**

Charles Ng est-il actuellement inscrit à un programme de rémunération des détenus et, dans l'affirmative, *a*) de quel programme s'agit-il, *b*) quel niveau de rémunération des détenus reçoit-il?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 4 heures et 5 minutes.

Coût approximatif: 74 $

Le ministère du Solliciteur général m'informe comme suit:

Charles Ng participe à un programme de rémunération des détenus.

a), b);

Les informations concernant la participation de M. Ng à des programmes et le salaire qu'il pourrait recevoir constituent des renseignements personnels. Communiquer ces informations irait donc à l'encontre de la *Loi sur la protection des renseignements personnels.*

Les détenus sous responsabilité fédérale peuvent gagner entre 5,25 $ et 6,90 $ par jour dans un établissement, selon leur rendement au travail. Ceux qui aimeraient travailler mais qui ne peuvent le faire pour des raisons médicales ou à cause d'un manque d'emplois ou de surveillance reçoivent une rémunération de base qui est de 1,60 $ par jour. Les détenus qui refusent de travailler ou de participer à des programmes offerts par l'établissement ne sont pas payés.

Question nº 56—**M. Manley:**

À combien s'élèveront au total les dépenses engagées par le gouvernement pour la réinstallation complète de *a*) l'Agence spatiale canadienne à Saint-Hubert (Québec), *b*) l'Office national de l'énergie à Calgary?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des

communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 18 heures et 35 minutes

Coût approximatif: 334 $

On m'informe comme suit:

a) Industrie, Sciences et Technologie Canada:

L'Agence spatiale canadienne a déboursé à ce jour 334 488 $ en fonction du déménagement à Saint-Hubert.

Travaux publics Canada:

L'Agence spatiale canadienne (ASC) est présentement logée à bail au 500, boulevard René-Lévesque ouest, à Montréal, dans un immeuble appartenant à TRIZEC. Le bail qui a débuté le 1er janvier 1991, se terminera le 31 décembre 1992 et deux options de six mois sont disponibles pour exercice au bail.

L'ASC occupe 2 744,6 m2ut. (3 012,6 m2loc.) d'espace à bureaux réparti sur plusieurs planchers et dispose de neuf espaces de stationnement intérieur, le tout à un coût annuel de 1 054 259,37 $. De plus, l'Agence occupe un espace d'entreposage de 50,2 m2ut. (55,2 m2loc.) au sous-sol du même immeuble à un coût annuel de 7 672,14 $.

Le coût total défrayé par Travaux publics Canada pour les aménagements intérieurs de l'Agence fut de 411 688,64 $.

b) Office national de l'énergie:

L'ONE estime que les coûts totaux liés au déménagement de l'Office à Calgary s'élèveront à 20,5 millions de dollars. De plus, on prévoit que le ministère des Travaux publics devra engager des dépenses supplémentaires de 6 millions de dollars pour la location et l'aménagement des nouveaux locaux de l'Office. Quatre-vingt-cinq p. 100 de tous ces coûts, soit 22,5 millions de dollars, seront recouvrés selon la politique de recouvrement des coûts.

Les coûts liés à la réinstallation des fonctions transférées de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada à l'Office (environ 15 p. 100) ne seront pas recouvrables.

Les coûts réels encourus par le gouvernement s'élèveront à quelque 4 millions de dollars.

Question nº 61—**M. Hovdebo:**

1. Pour réduire le montant des contrats de l'ACDI avec *a*) CUSO, *b*) l'OCSD, *c*) la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants, *d*) Jeunesse Canada Monde, *e*) Carrefour canadien international, *f*) le CECI, (i) quels critères précis a-t-on utilisés pour sélectionner chacune des organisations frappées, (ii) les organisations ont-elles été consultées à ce sujet et, dans la négative, pour quelle raison, (iii) pourquoi ces contrats n'ont-ils pas été respectés, (iv) les fonds que l'ACDI prévoit économiser grâce à ces compressions seront-ils versés dans la réserve du programme d'APD?

2. L'ACDI prévoit-elle imposer d'autres réductions *a*) aux organisations ci-haut énumérées, *b*) à d'autres organisations?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 6 heures et 20 minutes

Coût approximatif: 115 $

L'agence canadienne de développement international m'informe comme suit:

1. (i) L'ACDI a utilisé les critères suivants pour chacune des organisations mentionnées:

—rendre disponible des fonds pour répondre aux nouvelles demandes pressantes d'aide publique au développement reçues ou anticipées par le Gouvernement;

—maintenir le soutien aux activités et programmes identifiés au mandat principal des organisations;

—ne pas mettre en cause la viabilité des organisations;

(ii) non; parce que les décisions consécutives aux dépôts du Budget de février et des Prévisions budgétaires de mars n'ont pu être finalisées qu'à la toute veille de l'année financière 91-92. L'ACDI s'est empressée de les communiquer aux organismes partenaires dans les meilleurs délais possibles i.e. avant que l'année financière ne soit entamée substantiellement;

(iii) l'ACDI n'a pas de contrat avec les O.N.G. nommées, mais des accords de contributions. Les accords pluriannuels de contributions entre l'ACDI et Jeunesse Canada Monde, le Carrefour Canadien International, l'OCSD et la Fédération Canadienne des Enseignants et Enseignantes ont du être modifiés en raison des ressources budgétaires limitées et du grand nombre de nouvelles demandes sur le Budget d'Aide Publique au Développement. Les accords de contributions avec le CUSO et le CECI n'étaient pas signés au moment de l'annonce des budgets pour ces organismes. De plus, les paiements des accords de contribution pluriannuels sont assujettis à un crédit parlementaire voté pour l'excercice dans lequel ils doivent être faits.

(iv) les fonds économisés seront utilisés pour répondre aux nouvelles demandes d'Aide Publique au Développement.

2. *a*) Aucune autre réduction n'est prévue en 1991-92 aux contributions de l'ACDI aux organisations énumérées.

b) Aucune autre réduction n'est prévue en 1991–92 aux contributions de l'ACDI à d'autres organisations touchées par les compressions budgétaires.

Question nº 63—**M. Laporte:**

Des fonds provenant du Régime de pensions du Canada ont–ils été prêtés au gouvernement fédéral ou à une province et, dans l'affirmative, *a*) quels sont les gouvernements qui ont bénéficié de tels prêts, *b*) à combien s'élève le montant de leur prêt, *c*) quelles en sont les modalités de remboursement, *d*) quel est le taux d'intérêt appliqué aux prêts non remboursés?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 3 heures et 45 minutes

Coût approximatif: 69 $

Le ministère des Finances m'informe comme suit:

Des fonds du Régime de pensions du Canada ont été prêtés aux gouvernements fédéral et provinciaux.

(a), (b)

Voici les sommes que les diverses administrations publiques devaient au Régime de pensions du Canada au 31 mars 1991:

Terre–Neuve	781 175 000,00
Île–du–Prince–Édouard	168 166 000,00
Nouvelle–Écosse	1 428 780 000,00
Nouveau–Brunswick	1 058 357 000,00
Québec	136 076 000,00
Ontario	17 042 716 000,00
Manitoba	2 031 122 000,00
Saskatchewan	1 686 077 000,00
Alberta	4 534 771 000,00
Colombie–Britannique	5 298 482 000,00
Yukon	3 726 000,00
Territoires du Nord–Ouest	0,00
Canada	3 492 216 000,00
Total	37 661 664 000,00

c) Les arrangements de remboursement sont les suivants: paiement de l'intérêt sur le capital semestriellement et du capital entier à l'échéance. La date d'échéance de tous les prêts impayés suit de vingt ans la date d'émission.

d) Le taux d'intérêt à payer sur les prêts non remboursés varie, comme il est précisé dans le *Régime de pensions du Canada*—Partie III, Article 111, alinéa (2)*a*). La Loi stipule que le taux est calculé comme suit:

«dans le cas d'une obligation dont le terme d'échéance est de vingt ans, en se fondant sur le rendement moyen à l'échéance, établi par le ministre des Finances, de toutes les obligations du gouvernement du Canada en circulation, dont la négociabilité, le transfert ou la cession ne sont l'objet d'aucune limitation ni restriction et dont les termes d'échéance sont de vingt ans ou plus, pondéré selon les montants de ces obligations alors en circulation, . . .».

Question nº 64—**M. Laporte:**

Quelles mesures le CRTC a–t–il prises pour mettre en oeuvre les recommandations du rapport Fonction publique 2000?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 5 heures et 5 minutes

Coût approximatif: 92 $

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes m'informe comme suit:

Le Conseil avait, dans l'esprit de FP 2000, amorcé à l'automne de 1990 un processus interne de consultation des employés. Le Comité de consultation des employés (CCÉ), avait pour mandat de donner aux employés une occasion de cerner des questions et des secteurs de préoccupation dans leur milieu de travail.

Le processus était axé sur des groupes d'intérêt animés par un professionnel du domaine des communications de gestion, auxquels sont venus se joindre des questionnaires remplis par les employés. Le processus a mené à la production d'un rapport renfermant près de 70 recommandations d'améliorations portant sur tous les aspects du milieu de travail, de la qualité de l'air aux styles de gestion.

La haute direction du Conseil a approuvé et appuyé le rapport du CCÉ et, comme suivi direct, il a, au printemps de 1991, créé le «Groupe de travail de la revitalisation», comité composé de six employés, ayant pour le mandat, sur une période de six mois, d'agir en qualité de catalyseur de changement au sein du Conseil. Le Groupe de travail a pour rôle de mettre en oeuvre, le plus tôt possible, toutes les recommandations du rapport du CCÉ qui se révèlent réalisables.

Deux mois après le début du mandat du Groupe de travail, plusieurs initiatives ont vu le jour, destinées à apaiser les préoccupations immédiates des employés, notamment l'exiguïté des locaux, un programme et une trousse d'orientation pour tous les employés et les nouveaux venus. Le Groupe de travail se penche également sur des questions plus générales, par exemple, le perfectionnement professionnel, en examinant, entre autre, la possibilité d'établir un programme d'affectations. Un projet-pilote au sein de trois directions cherche de quelle façon le concept du budget d'exploitation et la responsabilité de la direction seront mis en oeuvre. On procèdera sous peu à un examen exhaustif du système d'évaluation du rendement, y compris la mise en place d'un programme d'incitatifs et de primes.

En ce qui concerne l'accent que FP 2000 met sur le service au public, le Conseil avait entrepris, avant le dépôt du livre blanc sur FP 2000, des examens internes afin de rationaliser ses opérations dans les secteurs radiodiffusion (Groupe de travail Ross) et télécommunications (Groupe de travail Sherman). Les deux rapports des groupes de travail visaient expressément à l'amélioration du délai de publication des décisions et des avis publics, ainsi que la réduction des frais inhérents pour la clientèle du Conseil.

En outre, compte tenu de la nature du processus de réglementation du Conseil (principalement au moyen d'audiences publiques), ce dernier a toujours consulté ses clients. Ces derniers sont partie intégrante de son processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions.

Question nº 65—**M. Karpoff:**

1. Le gouvernement a-t-il reçu une liste *a*) des additifs, *b*) des substances que contient le tabac comme l'exigent les articles 17 et 19 du Règlement sur les produits du tabac?

2. Le gouvernement est-il au courant de la présence d'additifs et de substances tels que *a*) le propanediol, *b*) le glycerol, *c*) le diéthylèneglycol, *d*) le triéthyléneglycol, *e*) le D-sorbitol dans (i) le tabac, (ii) l'enveloppe de papier, (iii) les filtres, (iv) la fumée principale ou secondaire et, dans l'affirmative, le gouvernement sait-il que ces additifs et substances peuvent causer le cancer?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 9 heures et 5 minutes

Coût approximatif: 169 $

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informe comme suit:

1. Oui.

2. *a*), *b*), *c*), *d*), *e*), et (i), (ii), (iii), (iv)

L'industrie du tabac considère que les renseignements fournis en vertu des articles 17 et 19 sont des secrets commerciaux. Les membres de cette industrie ont demandé que cette information reste confidentielle. Légalement, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne peut donc préciser si l'industrie du tabac canadienne se sert effectivement de ces produits chimiques.

L'industrie du tabac peut se servir des produits chimiques mentionnés par l'honorable député comme humectants, afin de mieux conserver l'humidité. Des preuves restreintes d'un pouvoir cancérogène chez les animaux n'ont été obtenues que pour un seul des cinq produits en cause: la diéthylène-glycol. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) n'a pas encore déterminé si ce composé peut être cancérogène. Les résultats des études menées jusqu'ici n'ont pas montré que les quatre autres produits étaient carcinogènes.

Question nº 66—**M. Karpoff:**

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il vérifié tous les comptes du Programme national de recherche sur le SIDA qui sont liés à l'établissement d'un registre national sur le SIDA et, dans l'affirmative, *a*) quelles sont les conclusions de ces travaux de vérification, *b*) les normes habituelles de comptabilité et de gestion de projets ont-elles été suivies, *c*) a-t-on consulté le bureau du vérificateur général ou d'autres sources extérieures afin de s'assurer que ces normes seront appliquées dans le cas des projets de recherche parrainés par le gouvernement fédéral?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 8 heures et 5 minutes

Coût approximatif: 145 $

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informe comme suit:

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a demandé au Bureau des services de vérification du ministère des Approvisionnements et Services de vérifier les comptes de l'Université de Toronto relativement à un accord de contribution qu'il a conclu avec l'établissement pour la conception d'un système d'information sur le traitement du sida et de l'infection à VIH. La période visée par cette vérification va du 15 juin 1990 au 31 décembre 1991.

a) Sous réserve que le Ministère accepte une transaction avec lien de dépendance d'un montant de 27 000 $, les résultats de la vérification montrent que 386 870 $ ont été engagés de façon appropriée pour ce projet.

b) Les vérificateurs ont fait un examen général des méthodes comptables et toute autre vérification des documents comptables et autres pièces justificatives jugée nécessaire.

c) Le Vérificateur général examine périodiquement les programmes de contribution du Ministère. Le Ministère met en application les recommandations formulées après ces vérifications. Tous les accords de contribution du Ministère renferment une clause selon laquelle le bénéficiaire doit tenir des comptes et des registres financiers adéquats. Tous les accords de contribution de ce genre donnent au gouvernement fédéral le droit de faire des vérifications.

Question nº 67—**M. Karpoff:**

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il publiquement dénoncé l'avis public nº 1990-86 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes intitulé «Projet de modifications au Règlement de 1987 sur la télédiffusion, au Règlement de 1986 sur la radio et au Règlement de 1990 sur les services spécialisés» concernant la publicité visant les boissons fortement alcoolisées et, dans l'affirmative, quel est le budget du Ministère pour l'achat de publicité contre l'abus d'alcool dans la presse parlée au cours de l'exercice *a*) 1989-1990, *b*) 1990-1991 et *c*) 1991-1992?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 6 heures et 55 minutes

Coût approximatif: 125 $

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informe comme suit:

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a publiquement dénoncé l'avis public nº 1990-86 du CRTC. Cet avis public stipulait que les dépositions devaient appuyer ou réfuter, avec preuves à l'appui, la distinction que fait la réglementation existante en ce qui a trait à la publicité selon qu'elle concerne la bière, le vin, le vin panaché ou les spiritueux.

La réponse du Ministre au CRTC indiquait que cette façon d'aborder le problème n'était pas convenable puisque la question posée ne peut susciter une réponse affirmative ou négative.

Le Ministre a fait valoir qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de prendre une décision concernant le projet d'amendement qui s'appuierait sur des commentaires dénués de fondement scientifique. De plus, une décision s'inspirant uniquement des réponses à cette question se ferait au mépris des considérations plus vastes et pertinentes que le projet d'amendement ne manquera pas de soulever.

Dans son mémoire au CRTC, le Ministre indiquait en outre que, même si l'Association des distillateurs canadiens se limitait initialement, ainsi qu'elle s'y est engagée, à diffuser uniquement des messages de modération, elle pourrait ultérieurement décider de se prévaloir de son droit de recourir à la publicité pour faire connaître ses produits. Le Ministre s'est dit préoccupé du fait que ceci pourrait provoquer une hausse importante du nombre de messages publicitaires sur les produits alcooliques, ce qui aurait pour effet d'accroître l'exposition des enfants et adolescents à ce genre de promotion. En outre, la prolifération de messages incitant à la consommation compromettrait la visibilité des mises en garde contre les effets néfastes de la surconsommation d'alcool.

Le ministère met en oeuvre deux campagnes de sensibilisation et d'information du public ayant trait à l'usage d'alcool et autres drogues: la campagne «Drogues, pas besoin!/Really me» de la Stratégie canadienne antidrogue; et la campagne «Moi, j'ai toute ma tête!/Play it smart» du Programme à long terme pour combattre la conduite avec facultés affaiblies.

(a) 1989-90

Radio:	700 000 $
Télévision:	3 000 000 $
Total:	3 700 000 $

(b) 1990-91

Radio:	1 400 000 $
Télévision:	1 800 000 $
Total:	3 200 000 $

(a) 1991-92 (prévisions)

Radio:	750 000 $
Télévision:	1 900 000 $
Total:	2 650 000 $

Question nº 68—**M. Karpoff:**

Le gouvernement fédéral approuve-t-il le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel établi par l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé en vue d'être intégré aux lois des divers pays, et *a*) dans l'affirmative, quels efforts sont déployés afin que ce code soit adopté au Canada et quand entrera-t-il en vigueur, *b*) dans la négative, pourquoi le gouvernement fédéral n'approuve-t-il pas ce code?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire et ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 4 heures et 55 minutes

Coût approximatif: 89 $

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informe comme suit:

Bien que le gouvernement fédéral appuie en principe le *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel* de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), il n'appuie pas l'adoption d'un *Code international* qui serait exécutoire dans tous les pays. Toutefois, la portée universelle du Code international de l'OMS rend certaines de ses clauses inacceptables et inapplicables au Canada.

Le Ministère soutient depuis près d'une décennie que l'allaitement maternel est la meilleure forme d'allaitement. Au plan international, le Canada a joué un rôle primordial dans la conception et la promotion du *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel* de l'OMS.

En 1981, après que l'Assemblée mondiale de la Santé eut adopté le Code, le ministère a obtenu un appui unanime des provinces canadiennes quant à l'objectif et aux principes dont s'inspire le Code.

Selon les provinces, il convenait qu'au Canada on instaure le Code par l'éducation et la promotion de la santé plutôt que par des lois ou réglementations.

Le ministère a constamment maintenu une position ferme envers l'industrie canadienne des préparations pour nourissons qu'il a encouragée à prendre ses responsabilités en vertu du Code international. En 1987, des négociations entre le ministère et l'Association canadienne de l'industrie des préparations pour nourissons (CIFA), ont mené à une entente en vertu de laquelle cell-ci s'engageait à respecter les objectifs et principes de *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel*.

Le 28 octobre 1987, les membres de la CIFA ont volontairement adopté le *Code d'éthique de la CIFA*.

Le Code de la CIFA reflète la position de l'industrie à l'égard du Code international tel qu'on l'a adapté à la conjoncture canadienne.

Enfin, le Canada a récemment signé la convention des Nations unies sur les droits des enfants, réaffirmant ainsi le profond intérêt qu'il porte à leur santé. On procède actuellement à la révision de la Convention en vue de sa ratification.

Question nº 71—**M. Holtmann:**

La réserve indienne de Long Plains a-t-elle déjà présenté une revendication territoriale à l'égard des terres actuellement utilisées par la Base des Forces canadiennes Portage la Prairie et, dans l'affirmative, quand l'a-t-elle présentée et dans quelles circonstances?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 4 heures et 5 minutes.

Coût approximatif: 73 $

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien m'informe comme suit:

Non, la bande indienne de Long Plain n'a pas déposé de revendication pour un terrain utilisé par la base des Forces canadiennes située près de Portage La Prairie. La bande a toutefois une revendication générale découlant d'un traité par laquelle elle réclame des terres additionnelles. Le 10 mai 1991, la bande a présenté une résolution du conseil de bande indiquant son intérêt dans l'acquisition du terrain occupé par la base des Forces canadiennes de Portage La Prairie comme partie du règlement de la revendication, étant donné que la base se trouve sur un terrain touché par le traité.

Question nº 77—**M. Whittaker:**

À propos de la visite officielle du premier ministre au Japon en mai 1991, s'est-on servi d'un avion nolisé de peur que l'envolée d'abord prévue ne subisse des retards et, dans l'affirmative, *a*) quelle était la différence de coût brut entre l'envolée d'abord prévue et l'avion nolisé, *b*) quelle était la différence de coût net entre l'envolée d'abord prévue et l'avion nolisé, *c*) qui devait être à bord de l'envolée d'abord prévue, *d*) qui a accompagné le premier ministre à bord de l'avion nolisé, *e*) y avait-il des différences entre la liste des passagers de l'envolée d'abord prévue et celle de l'avion nolisé?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 2 heures et 25 minutes

Coût approximatif: 44 $

Le Cabinet du Premier ministre et le bureau du conseil privé m'informent comme suit:

Non.

Question nº 78—**Mlle Campbell (South West Nova):**

En ce qui concerne la taxe sur les produits et services, combien, parmi les personnes jugées admissibles au crédit maximum pour la TPS, ont vu leur remboursement entièrement retenu et porté en diminution de leurs arriérés d'impôt?

Affaires courantes

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 4 heures

Coût approximatif: 72 $

Le ministère de Revenu national m'informe comme suit:

L'admissibilité aux crédits pour taxe sur les produits et services (TPS) est établie à chaque année selon la situation et le revenu familial. Les particuliers peuvent demander le crédit pour la TPS pour eux-mêmes, pour leurs conjoints et pour leurs enfants admissibles. Ainsi, nous pouvons retrouver un crédit pour TPS maximum différent selon la situation familiale. Par exemple, le crédit pour TPS maximum, calculé selon la formule de demande pour 1990, pour un particulier célibataire sans enfant est de 290 $, de 480 $ pour un particulier célibataire avec un enfant, de 580 $ pour un particulier marié qui demande le crédit pour son conjoint et ses deux enfants, et ainsi de suite, en ajoutant 100 $ pour chaque enfant admissible additionnel.

Revenu Canada, Impôt n'accumule pas de statistiques relativement au nombre de particuliers qui avaient droit à un crédit maximum pour la TPS selon leur situation familiale distincte, et qui ont vu celui-ci appliqué entièrement à leurs arriérés d'impôt. À ce jour, environ 4 p. 100 de la somme totale des crédits pour la TPS ont été versés aux soldes d'impôt en souffrance ou retenus en fonction de la loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales.

Question nº 79—**Mlle Campbell (South West Nova):**

En ce qui concerne l'entente triennale mixte de marketing conclue entre Tourisme Canada et le Groupe Saga Ltée, *a*) combien d'ententes mixtes similaires ont été signées durant l'exercice 1990-1991, *b*) quels montants d'argent ont été affectés à la distribution de matériel promotionnel?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 21 heures et 50 minutes

Coût approximatif: 394 $

Le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) m'informe comme suit:

a) Aucune.

b) 412 000 $ est le montant total qui a été affecté à la distribution de matériel promotionnel en 1990-1991.

Question nº 83—**M. MacAulay:**

Dans le cadre du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, le gouvernement accordera-t-il une aide financière aux pêcheurs qui en ont besoin pour continuer de pratiquer la pêche au poisson de fond et, dans l'affirmative, *a*) quels montants, au total, ont été alloués ou dépensés à ce titre (i) dans chacune des provinces atlantiques, (ii) au Québec, *b*) combien de personnes recevront ou ont reçu cette aide (i) dans chacune des provinces atlantiques, (ii) au Québec?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 7 heures

Coût approximatif: 126 $.

Le ministère des Pêches et des Océans m'informe comme suit:

Il s'agit d'éléments du Programme d'adaption des pêches de l'Atlantique (PAPA) qui permettront aux pêcheurs de diversifier leurs opérations et/ou d'accroître la rentabilité de leurs entreprises de pêche.

a) (i) et (ii) Les fonds ne sont pas répartis par province. Les pêcheurs peuvent soumettre à Pêches et Océans (MPO) des demandes de financement visant la réalisation de projets particuliers utiles à leurs opérations de pêche. Le Programme n'a cependant pas pour but de financer de telles opérations; il a pour objectif de servir de complément aux activités actuelles afin d'en accroître la rentabilité.

b) (i) et (ii) Jusqu'à maintenant, des fonds ont été accordés à environ quarante (40) pêcheurs ou groupes de pêcheurs. De façon indirecte, les fonds consentis aux transformateurs ont aussi été utiles aux pêcheurs par la création de nouveaux marchés pour les espèces sous-utilisées. Le nombre de pêcheurs bénéficiant de fonds dans le cadre du PAPA est fonction du nombre de propositions reçues et des fonds affectés pendant la durée du programme, qui est de cinq ans, au financement de ces propositions.

Question nº 86—**M. Milliken:**

1. En ce qui concerne la commission versée par le ministère de la Défense nationale aux agents d'immeubles du secteur privé, a) existe-t-il un taux établi et, dans l'affirmative, quel est-il, b) les taux varient-ils selon les régions et, dans l'affirmative, quels sont-ils, c) au cours de l'année 1990, quel taux a été payé dans chaque base pour la vente ou l'achat de résidences du personnel militaire au Canada?

2. En ce qui concerne la base de Kingston des Forces armées canadiennes, quels sont les noms des agents d'immeubles qui ont reçu des commissions et combien chacun a-t-il reçu?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 18 heures et 10 minutes

Coût approximatif: 328 $

Le ministère de la défense nationale m'informe comme suit:

1. Le ministère de la défense nationale n'a aucun rapport pécuniaire avec des agents immobiliers du secteur privé. Le ministère verse des remboursements pour frais immobiliers aux militaires qui ont eu à engager les services des agents immobiliers pour vendre leurs résidences privées.

a) Le ministère ne rembourse que les frais immobiliers encourus en fonction du taux de service interagence tel qu'indiqué par la chambre d'immeuble de la région;

b) les taux varient de province en province et de municipalité en municipalité, et comme le ministère n'entretient pas de rapport direct avec les agents d'immeubles, il ne garde pas de statistique au sujet de ces taux;

c) puisque les taux sont établis par les chambres d'immeubles locales à l'intention du public, le ministère ne tient pas de registre des taux versés par la base.

2. Comme le ministère n'a pas de rapport direct avec les agents d'immeubles, et le service d'informatique du ministère n'est pas capable de discerner quels sont les frais immobiliers par rapport à l'ensemble des coûts de déménagement, le ministère ne tient pas de registre des paiements individuels versés aux agents immobiliers. Par conséquent, il n'y a pas moyen de savoir combien d'argent on a remboursé aux militaires de la BFC Kingston pour frais immobiliers.

Question nº 88—**Mme Clancy:**

En 1989, la Commission des lieux et des monuments historiques a-t-elle refusé de désigner la cathédrale St. Mary, à Halifax, comme un immeuble national historique ou comme un immeuble d'une certaine valeur architecturale et, dans l'affirmative, *a*) pour quelles raisons a-t-on refusé d'accéder à cette demande, *b*) combien de demandes ont été présentées et refusées?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 8 heures et 35 minutes

Coût approximatif: 154 $

Le ministère de l'Environnement m'informe comme suit:

a) La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a étudié la question de l'importance nationale de la cathédrale St-Mary, à Halifax, à la réunion de février 1989. La commission a recommandé que:

bien que la basilique St-Mary soit incontestablement d'une importance régionale considérable vu sa place dans l'histoire du catholicisme en Nouvelle-Écosse elle n'est pas prête à se dire d'avis que la cathédrale est d'importance nationale à la fois historique et architecturale.

La Commission affirme en outre qu'elle serait heureuse de réexaminer la possibilité d'installer une plaque à la basilique si des études ultérieures sur des leaders religieux du Canada ou sur des thèmes tels que l'émancipation des catholiques de la Nouvelle-Écosse lui indiquaient qu'une telle mesure se justifierait.

b) Les autres demandes qui ont été présentées et refusées en 1989 sont:

1) Établissements historiques navals et militaires, Penetaguishene (Ont.)

2) Old Brewery Bay (Maison Leacock), Orillia (Ont.)

3) Kingston General Hospital, Kingston (Ont.)

4) Maison Pearse, Scarborough (Ont.)

5) Église unie Chalmers Wesley, Québec (Qué.)

6) L'ancien marché, Sainte-Scholastique (Qué.)

7) Les propriétés de James Peake, Charlottetown (Î.-P.-É.)

Question nº 91—**M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing):**

Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour mettre fin aux coupes à blanc dans le parc national Wood Buffalo et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 9 heures et 5 minutes.

Coût approximatif: 164 $.

Le ministère de l'Environnement m'informe comme suit:

Depuis janvier 1991, le Service canadien des parcs négocie avec le Canadian Forest Products Ltd. en vue de mettre fin à l'exploitation légale des forêts du parc. Les négociations progressent bien.

Les deux intervenants ont convenu qu'à compter de janvier 1991, on utilisera de nouvelles normes de récoltes protégeant davantage la capacité naturelle de regénération de la forêt, après la coupe. Ces normes s'appliqueront à toute future opération forestière, s'il y en a.

Affaires courantes

Question nº 93—**M. Taylor:**

Pour l'année financière 1991–1992, le gouvernement a–t–il alloué *a*) des ressources financières, *b*) des ressources humaines à l'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et, dans l'affirmative, quelles sont–elles?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):

Temps requis pour préparer cette réponse:	6 heures et 50 minutes
Coût approximatif:	124 $

Le ministre de l'Environnement m'informe comme suit:

Environnement Canada	(a) 3.8 millions de dollars
	(b) 45 Agents d'application de la loi
Ministère de la Justice	(a) 904 000 $
	(b) 8 années–personnes

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si les questions nºs 1, 9, 19 et 38 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

M. le Président: Plaît–il à la Chambre que les questions nºs 1, 9, 19 et 38 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE PROGRAMME DES RELATIONS INTERRACIALES ET DE LA COMPRÉHENSION INTERCULTURELLE

Question nº 1—**Mme Maheu:**

Depuis 1990, dans le cadre du Programme des relations interraciales et de la compréhension interculturelle, *a*) à quels groupes et particuliers le gouvernement a–t–il versé des subventions ou des contributions, *b*) combien a–t–il versé à chacun, et *c*) en vue de quel événement ou à quelles fins ces sommes ont–elles été versées?

(Le document est déposé.)

LES DOUANES CANADIENNES

Question nº 9—**M. Robinson:**

Depuis 1900, les Douanes canadiennes ont–elles interdit, soumis à un examen administratif ou restreint la circulation de livres, revues, brochures ou prospectus destinés à l'importation et, dans l'affirmative, *a*) quels en étaient les titres, *b*) pour quelles raisons en a–t–on interdit, soumis à un examen administratif ou restreint la circulation, *c*) pendant combien de temps la circulation de chacun de ces ouvrages a–t–elle été interdite, soumise à un examen administratif ou restreinte?

(Le document est déposé.)

REVENU CANADA

Question nº 19—**M. Boudria:**

Revenu Canada a–t–il retenu les services d'experts–conseils pour installer et exploiter entièrement ou partiellement le matériel ou le logiciel nécessaires à l'administration de la TPS et, dans l'affirmative, *a*) quel est le nom, *b*) l'adresse d'affaires de chacun d'eux, *c*) ont–ils été choisis par voie d'appel d'offres et, sinon, *d*) pourquoi, *e*) quand les contrats ont–ils été signés, *f*) quelle est la durée, *g*) le coût de chaque contrat?

(Le document est déposé.)

LES MARCHÉS DE SERVICES MINISTÉRIELS

Question nº 38—**M. Young (Acadie—Bathurst):**

À combien de vérifications de l'administration des marchés de services ministériels les organismes centraux ont–ils procédé en 1989 et 1990, *a*) dans quels ministères, *b*) quels en sont les résultats par ministère?

(Le document est déposé.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez–vous l'obligeance d'appeler les questions nºs 8, 13, 14, 26, 27, 34, 97, 98 marquées d'un astérisque?

Étant donné le nombre des réponses et la longueur de certaines d'entre elles, je demande qu'elles soient imprimées dans le hansard comme si elles avaient été lues.

[*Texte*]

*Question nº 8—**M. Saint–Julien:**

VIA Rail a–t–elle dû, depuis le 1er octobre 1990 jusqu'au 1er juin 1991, pour des circonstances soudaines imprévues, annuler des trains de passagers sur les trois trajets aller–retour suivants: de Montréal à Senneterre, de Senneterre à la Sarre et de Senneterre à Cochrane, et dans l'affirmative, (i) sur quels trajets, (ii) pour quelles raisons, (iii) les dates et heures de ces annulations, (iv) le nombre de passagers impliqués, (v) combien de taxis VIA Rail a–t–il dépêchés dans chaque cas, (vi) pour combien de passagers, (vii) à quel prix, (viii) combien d'autobus VIA Rail a–t–il loués pour transporter les passagers, (ix) à quel prix, (x) combien en a–t–il coûté à VIA Rail pour payer les repas et chambres pour passagers?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 33 heures et 51 minutes

Coût approximatif: 610 $

Le ministère des Transports m'informe comme suit:

VIA Rail Canada Inc. répond comme suit:

(i à x)

Du 1er octobre 1990 au 9 septembre 1990, les trains du trajet Senneterre–Cochrane faisaient demi–tour à Taschereau le mardi et le jeudi. Compte tenu du piètre état de la voie entre Taschereau et Cochrane, il était impossible pour ces trains d'effectuer le trajet aller–retour habituel et rejoindre Senneterre à temps pour repartir sans retard vers Montréal. Durant cette période, VIA n'a offert aucun service de transport au delà de Taschereau le mardi et le jeudi.

Le 28 mars 1991, le trajet Senneterre–Montréal a pris fin à Hervey à cause du déraillement d'un train de marchandises et 58 passagers ont été véhiculés jusqu'à Montréal par un autobus local et un autobus express, au coût de 790,50 $.

Le 29 mars 1991, le même déraillement a contraint VIA Rail à faire véhiculer 60 passagers par autobus de Montréal à Hervey, d'où ils ont poursuivi le trajet par train jusqu'à Senneterre. Les services d'un autobus local et d'un autobus express ont été retenus au coût de 790,50 $.

Le 26 mai 1991, le train affecté au trajet Senneterre–Montréal a fait demi–tour à Duplessis en raison du déraillement d'un train de marchandises. Les 100 passagers ont été véhiculés jusqu'à La Tuque au moyen de trois autobus. À La Tuque, 90 d'entre eux ont poursuivi leur chemin jusqu'à Montréal sur deux autobus. À Montréal, trois passagers ont été hébergés à l'hôtel Reine Elizabeth. Les repas et l'hébergement ont coûté environ 3 600 $. L'affrètement des autobus a coûté 2 800,19 $.

Le 27 mai 1991, ce même déraillement de train de marchandises a entraîné l'annulation du train Montréal–Senneterre et dix passagers ont été véhiculés par autobus de Montréal à La Tuque au coût de 1 070 $. Le service ferroviaire entre La Tuque et Duplessis a été annulé. Le train a circulé de Duplessis à Senneterre.

Le 28 mai 1991, compte tenu de ce même déraillement, le train du trajet de Senneterre–Montréal a été annulé et 25 passagers ont été véhiculés par autobus de La Tuque à Montréal. Un autobus pour passagers locaux et un autobus express ont été affrétés au coût de 2 140 $.

Le 29 mai 1991, le train du trajet Montréal–Senneterre a été annulé en raison de ce même déraillement et 24 passagers ont été véhiculés de Montréal à La Tuque par autobus affrété, au coût de 1 070 $.

*Question nº 13—**M. Saint–Julien:**

Durant la période 1980–1991, des contrats de tarification Hydro–Québec ont–ils été signés avec des villages autochtones au Québec par le gouvernement fédéral dans le but de consentir des tarifs préférentiels dans ces villages et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) pour quels villages, *c*) à quels tarifs?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 24 heures et 20 minutes

Coût approximatif: 438 $

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien m'informe comme suit:

Non. Le gouvernement fédéral n'a pas d'entente avec Hydro–Québec concernant la fourniture d'électricité aux villages autochtones.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'est engagé à fournir de l'électricité dans un seul village Cri (Waskaganish) où l'énergie électrique provient de génératrices.

*Question nº 14—**M. Saint–Julien:**

Est–ce que VIA Rail a accordé un contrat de nettoyage de trains passagers dans la ville de Senneterre, pour les trains en service entre Montréal et Senneterre, Amos et La Sarre et, dans l'affirmative, *a*) à qui, *b*) à combien s'élèvent les coûts de ce contrat, *c*) combien y a–t–il eu de soumissionnaires?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 10 heures et 7 minutes

Coût approximatif: 182 $

Le ministère des Transports m'informe comme suit:

VIA Rail Canada Inc. répond comme suit:

a) VIA a adjugé un contrat à J.P. Spécial Inc., pour que cette société nettoie, à Taschereau, les trains en service entre Senneterre et Taschereau. Le CN nettoie à Cochrane les trains en service entre Senneterre et Cochrane et Via nettoie à Montréal les trains en service entre Montréal et Senneterre.

b) Les coûts du contrat sont confidentiels et ne peuvent être divulgués pour des raisons qui mettent en cause la concurrence.

c) Deux soumissionnaires.

*Question nº 26—**M. Comuzzi:**

Pour l'exercice 1991-1992, des fonds gouvernementaux ont-ils été consacrés par le ministère *a*) des Transports, *b*) de l'Environnement, *c*) des Pêches et Océans et *d*) de l'Agriculture pour lutter contre l'invasion de draissenas polymorphes dans le réseau des Grands Lacs et, dans l'affirmative, (i) quelles sommes totales ont été consacrées à cette fin, (ii) combien d'années-personnes ont été affectées à cette fin, (iii) quel pourcentage de ces fonds totaux a été consacré à la recherche, (iv) quel pourcentage de ces fonds totaux a été consacré à la prévention d'autres invasions, et (v) quel pourcentage de ces fonds totaux a été consacré au nettoyage?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 8 heures.

Coût approximatif: 144 $

On m'informe comme suit:

Transports Canada:

a) (i) Pour l'année financière 1991-1992, le Groupe Marine de Transports Canada, dans le cadre de son programme de R&D, inclue une étude sur les organismses transportés jusqu'aux Grands Lacs dans les eaux de ballast. Le coût du projet devrait s'élever à 100 000 $. Bien que l'étude ne porte pas exclusivement sur la draissenas polymorphe, ce problème sera abordé dans le cadre du projet.

(ii) Aucune année-personne n'est rattachée au projet car il sera réalisé sous contrat.

(iii) Le coût du projet (100 000 $) représente environ 2,5 p. 100 des dépenses totales de recherche et développement prévues pour 1991-1992 pour le Groupe Marine.

(iv et v) Nous ne pouvons répondre à ces éléments de question pour le moment.

Environnement Canada:

b) (i) Le ministère de l'Environnement dépensera 140 000 $ au cours de l'année fiscale 1991-1992 pour contrer l'invasion des draissenas polymorphes. De ce montant, 100 000 $ ont été transférés au ministère des Pêches et Océans pour renforcer son programme de recherche et de surveillance. Le reste de l'argent a été attribué à un chercheur de l'université de Guelph par l'entremise du Programme de subventions à la recherche universitaire sur les Grands Lacs. La subvention totale attribuée à la recherche est de 60 000 $, le Conseil de recherche en sciences naturelles et génie ayant contribué 20 000 $.

(ii) Aucune année-personne n'a été affectée à cette fin.

(iii) La totalité des fonds sera consacrée à la recherche.

(iv) Aucun pourcentage ne sera consacré à la prévention d'autres invasions.

(v) Aucun pourcentage ne sera consacré au nettoyage.

Pêches et Océans Canada:

c) (i) Sommes totales 210 000 $ *

(ii) Années-personnes 1,2.

(iii) Pourcentage du total consacré à la recherche 72 p. 100 (151 200 $).

(iv) Pourcentage du total consacré à la prévention d'autres invasions 28 p. 100 (58 800 $).

(v) Pourcentage de total consacré au nettoyage 0 p. 100.

* 100 000 $ virés du ministère de l'Environnement.

Agriculture Canada:

d) Il n'y a pas eu d'affectation de fonds gouvernementaux pendant l'exercice 1991-1992 pour lutter contre l'invasion de draissenas polymorphes dans le réseau des Grands Lacs.

*Question nº 27—**M. Comuzzi:**

1. Au total, combien a coûté en *a*) dollars, *b*) années-personnes, la production du rapport de juin 1990 du Conseiller spécial du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en matière d'agressions contre les enfants intitulé «À la recherche de solutions»?

2. Quelle est la ventilation en dollars du coût total en ce qui a trait *a*) à la recherche, *b*) aux salaires, *c*) aux déplacements, *d*) à l'impression, *e*) à la distribution, *f*) aux audiences publiques?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 7 heures et 20 minutes.

Coût approximatif: 132 $

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informe comme suit:

1. a) 1 076 300 $

b) néant

2. a) 671 700 $ (séances de consultation et un atelier national avec des spécialistes dans le domaine de l'abus sexuel à l'égard des enfants)

b) Honoraires à titre de conseiller spécial (contrat): 204 600 $

c) Frais de déplacement à titre de conseiller spécial: 100 000 $ (80 000 $ pour le contrat et 20 000 $ pour présenter son rapport)

d) 85 000 $

e) 15 000 $

f) Les frais de déplacement ont permis au conseiller spécial de rencontrer 1 600 personnes à travers le Canada.

*Question nº 34—**M. Gauthier:**

Pour chacune des dix prochaines années, quel serait le coût supplémentaire estimatif, le cas échéant, que devrait assumer le Compte de pension de retraite de la Fonction publique si les pensionnés mariés âgés de plus de 60 ans étaient autorisés à partager leur pension de retraite de la Fonction publique avec leurs conjoints de 60 ans et plus selon les modalités prévues à l'égard du Régime de pensions du Canada?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 3 heures et 55 minutes.

Coût approximatif: 71 $

Le Secrétariat du Conseil du Trésor m'informe comme suit:

Lorsqu'il y a partage de la pension payable en vertu du Régime de pensions du Canada (RPC), une partie des prestations mensuelles destinées au cotisant est simplement versée à son conjoint. Cette partie est, à toutes fins utiles, réputée versée au cotisant. Si ce dernier décède avant son conjoint, la partie payable au conjoint cesse d'être versée. En revanche, si le conjoint décède avant le cotisant, ce dernier récupère la partie de la pension que touchait son conjoint. En d'autres termes, le partage d'une pension servie en vertu du RPC ne comporte aucune prestation supplémentaire et n'entraîne aucune dépense additionnelle.

De même, si des retraités mariés étaient autorisés à partager leurs prestations conformément aux dispositions du RPC, cela n'entraînerait aucune dépense supplémentaire pour le Compte de pension de retraite de la fonction publique. Il faut toutefois souligner que, d'après les modifications proposées au Règlement de l'impôt sur le revenu que le ministère des Finances a publiées sous forme de document de travail en décembre 1989, le régime de retraite qui autorise le partage des prestations pour un motif autre que l'échec du mariage ne peut être agréé.

*Question nº 97—**Mme Langan (Mission—Coquitlam):**

Depuis le 1er janvier 1989, des ministres ont-ils acheté de nouvelles voitures officielles, par le truchement de leur cabinet, et, dans l'affirmative, a) de quels ministres s'agit-il, b) combien de voitures ont ainsi été achetées, c) de quelle marque et de quel modèle, d) à quel prix unitaire, e) de quels concessionnaires?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 6 heures et 35 minutes.

Coût approximatif: 118 $

Le ministère des Approvisionnements et des Services m'informe comme suit: voir ci-joint.

Pour de plus amples renseignements, voir la réponse à la question nº 43 répondue le 19 juin, 1991.

	VÉHICULE UTILISÉ ACTUELLEMENT			CONCESSIONNAIRE	
Ministres	Marque / Modèle	Prix d'achat	NVFN		
Blais, P.	1989 Chevrolet Caprice	22 400,00 $	225106	Garage Caron et Morin Inc.	L'islet-sur-mer, Québec
Bouchard, B.	1990 Olds 98 Regency	25 000,00 $	225086	Belisle Automobile Ltd.	Ottawa, Ontario
Cadieux, P.	1990 Olds 98 Regency	24 992,00 $	225114	Lalonde-Legault Chevrolet Oldsmobile Inc.	Rigaud, Québec
Clark, C.J.	1990 Olds 98 Regency	25 000,00 $	225087	Belisle Automobile Ltd.	Ottawa, Ontario
Campbell, K.	1989 Ford LTD Crown Vic	22 245,30 $	225112	Campbell Ford Sales Ltd.	Ottawa, Ontario
Charest, J.	1989 Chevrolet Caprice	22 326,00 $	225063	Brouillard Automobile Ltée.	Sherbrooke, Québec
Collins, M.	1991 Chevrolet Caprice	24 340,00 $	225117	Belisle Automobile Ltd.	Ottawa, Québec
Corbeil, J. 10/2/89	1989 Ford LTD Crown Vic	24 421,00 $	225042	Fortier Auto Montréal Ltée	Ville d'Anjou, Québec
Corbeil, J. 18/7/90	1991 Ford LTD Crown Vic	24 512,00 $	225125	Fortier Auto Montréal Ltée	Ville d'Anjou, Québec
Crosbie, J.	1989 Chevrolet Caprice	21 767,74 $	225054	Myers Chevrolet Oldsmobile Cadillac Inc.	Ottawa, Ontario
Danis, M.	1991 Chevrolet Caprice	24 800,00 $	225142	Maurice Goyette Pontiac Buick Ltd.	Varennes, Québec
DeCotret, R.	1991 Ford LTD Crown Vic	24 527,00 $	225144	Campbell Ford Sales Ltd.	Ottawa, Ontario
Dick, P.	1991 Chevrolet Caprice	22 495,00 $	225131	Carl Elliott Chevrolet Oldsmobile Ltd.	Nepean, Ontario
Hockin, T.	1990 Olds 98 Regency	24 992,00 $	225089	Belisle Automobile Ltd.	Ottawa, Ontario
Landry, M.	1990 Olds 98 Regency	24 992,00 $	225123	Carrefour Chevrolet Oldsmobile Inc.	Laval, Québec
Lewis, D.	1990 Ford LTD Crown Vic	24 835,00 $	225122	Thor Motors Orillia (1978) Ltd.	Orillia, Ontario
Loiselle, G.	1991 Chevrolet Caprice	24 903,32 $	225116	P. Barré Chevrolet Oldsmobile Ltée	Québec, Québec

	VÉHICULE UTILISÉ ACTUELLEMENT			CONCESSIONNAIRE	
Ministres	Marque / Modèle	Prix d'achat	NVFN		
Mackay, E.	1989 Ford LTD Crown Vic	24 250,00 $	225051	Vee Eight Motors Ltd.	New Glasgow, Nouvelle-Écosse
Masse, M. 19/4/89	1989 Mercury Gr. Marquis	24 200,00 $	225062	Success Ford Mercury Inc.	Thedford Mines, Québec
Masse, M. 6/12/90	1991 Mercury Gr. Marquis	27 408,00 $	225146	Success Ford Mercury Inc.	Thedford Mines, Québec
Mayer, C.	1989 Chevrolet Caprice	21 264,00 $	225059	Murray's Garage Ltd.	Neepawa, Manitoba
McDermid, J.	1991 Mercury Gr. Marquis	23 565,00 $	225143	Colony Lincoln Mercury Sales Ltd.	Brampton, Ontario
McDougall, B.	1989 Chevrolet Caprice	20 320,00 $	225035	Chevrolet Yonge Oldsmobile	Toronto, Ontario
McKnight, B.	1989 Ford LTD Crown Vic	22 400,00 $	225052	Dan Donnelly's Ottawa Ford Sales	Ottawa, Ontario
Merrithew, G.	1990 Mercury Gr. Marquis	25 000,00 $	225133	Jim Keay Lincoln Mercury Sales Ltd.	Ottawa, Ontario
Murray, L. (Sénateur)	1989 Buick Park Avenue	24 882,52 $	225048	Turpin Pontiac Buick Ltd.	Ottawa, Ontario
Oberle, F.	1989 Mercury Gr. Marquis	24 987,00 $	225041	Beaver Lincoln Mercury Sales Ltd.	Ottawa, Ontario
Siddon, T.	1990 Chrysler 5th Ave.	25 000,00 $	225107	Richmond Plymouth Chrysler Ltd.	Richmond, C.-B.
Vézina, M.	1989 Olds Delta 88	25 000,00 $	225043	Boulevard Chevrolet Inc.	Rimouski, Québec
Weiner, G.	1990 Olds 98 Regency	25 000,00 $	225111	Belisle Automobile Ltd.	Ottawa, Ontario
Wilson, M.	1989 Chevrolet Caprice	20 000,00 $	225034	Ross Wemp Motors Ltd.	Rexdale, Ontario
Winegard, W.	1990 Chevrolet Caprice	20 746,00 $	225103	Belisle Automobile Ltd.	Ottawa, Ontario

*Question nº 98—**Mme Langan (Mission—Coquitlam):**

Des ministres ont-ils signé un décret daté du 7 mai 1991, proclamant l'entrée en vigueur des modifications à la Loi sur le Parlement du Canada et, dans l'affirmative, de quels ministres s'agit-il?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 3 heures.

Coût approximatif: 54 $

Le décret C.P. 1991-813 daté du 7 mai 1991 donnait effet à des modifications à la *Loi sur le Parlement du Canada*.

Les ministres de la Couronne doivent donner leur agrément à la prise d'un décret du Conseil. Comme c'est le cas pour toute autre décision du Cabinet, le nom des ministres en cause n'est pas divulgué.

[*Traduction*]

M. Cooper: Auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 35 marquée d'un astérisque?

M. le Président: C'est chose faite.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que cette réponse soit transformée en ordre de dépôt de document. Ce document serait déposé immédiatement.

[*Texte*]

LES PENSIONS

*Question nº 35—**M. Gauthier:**

1. Pour chacune des dix dernières années financières, *a*) quel était le taux d'intérêt annuel hypothétique prévu par les évaluations actuarielles des comptes de pension de base applicables aux membres civils de la Fonction publique, aux membres des Forces armées et à ceux de la GRC à l'égard de ces comptes, *b*) quel a été le taux d'intérêt annuel réel de ces comptes, *c*) quel a été l'écart, en dollars, entre les gains d'intérêt hypothétiques artificiellement bas prévus par les évaluations et les gains d'intérêt réels de ces comptes, *d*) quel était le taux annuel hypothétique d'augmentation de salaire prévu par les évaluations actuarielles à l'égard des cotisants à ces comptes, *e*) quel a été le taux annuel réel d'augmentation de salaire de ces cotisants, *f*) de combien, en dollars, les hypothèses sur les augmentations de salaire annuelles ont-elles surestimé le déficit actuariel de ces comptes?

2. Des représentants des groupes de cotisants et de pensionnés ont-ils été consultés au sujet des hypothèses économiques utilisées dans les évaluations actuarielles de ces comptes et, dans la négative, (i) pourquoi pas, (ii) le gouvernement prévoit-il changer sa façon de procéder à cet égard et, dans la négative, pourquoi pas?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU SECTEUR PUBLIC FÉDÉRAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, le projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui a deux objectifs. Tout d'abord, il tend à mettre un terme aux grèves dans le secteur public qui perturbent sérieusement les services essentiels offerts aux Canadiens et causent de graves torts à d'importants secteurs de l'économie canadienne.

De façon plus générale, il met en oeuvre le programme de restriction des rémunérations dans le secteur public que le ministre des Finances a annoncé dans son budget du 26 février 1991.

Monsieur le Président, permettez-moi de me pencher au départ sur une question qui touche de très près ce projet de loi. La Commission des relations de travail dans la fonction publique a déclaré hier que le gouvernement n'avait pas fait tous les efforts raisonnables au sens de l'article 51 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique pour négocier une convention collective avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Selon moi, toutes nos négociations avec les syndicats respectent la loi. La décision de la commission dans le cas des négociations avec l'Alliance m'a surpris, étant donné que nous avons été en mesure de conclure des ententes avec quatre autres syndicats visés par notre politique de restrictions salariales.

Dans le cas de l'Alliance de la Fonction publique, nous avons consacré 60 jours aux négociations proprement dites et 30 jours à la conciliation. Quoi qu'il en soit, afin d'être absolument certain de respecter la décision rendue hier par la Commission des relations de travail dans la fonction publique, j'ai demandé à mes collaborateurs de signaler à M. Bean qu'ils étaient disposés à retourner à la table de négociation sans poser de conditions préalables.

En ce qui concerne la question des augmentations salariales, le gouvernement entend s'en tenir à la formule «zéro—trois» prévue dans le projet de loi C-29.

Je tiens à préciser très clairement qu'il n'y aura aucune augmentation salariale cette année et que l'augmentation s'établira à 3 p. 100 l'année prochaine.

Ces offres sont, bien entendu, très limitées et je comprends qu'elles puissent être exaspérantes, mais permettez-moi de rappeler à nouveau aux députés qu'encore hier, à Montréal, 900 employés de l'Atelier Angus ont été licenciés. C'est là la dure réalité à laquelle nous faisons face.

[*Français*]

Il nous faut en outre, monsieur le Président, aller de l'avant avec ce projet de loi. Nous ne pouvons pas attendre les résultats de la reprise des discussions à la table des négociations.

La Loi sur la rémunération du secteur public autorise la négociation des questions non pécuniaires cette année. En conséquence, j'ai demandé à mes agents d'inviter les négociateurs de M. Bean à retourner à la table des négociations.

Monsieur le Président, le gouvernement doit régler le problème créé par la grève générale déclenchée par des dirigeants de l'Alliance, grève qui met en péril les services essentiels à assurer aux Canadiens et grève qui perturbe certains secteurs clés de l'économie.

Ainsi, les terminaux céréaliers ne peuvent plus manutentionner la récolte de cette année. Des entreprises parlent de mise en disponibilité imminente en raison des retards dans les livraisons De plus, sur les lignes de piquetage, les Canadiens l'ont vu, des grévistes ont usé de violence et d'intimidation à l'égard d'employés qui désiraient travailler et qui ont le droit de travailler et qui étaient d'ailleurs, dans certains cas, tenus légalement de le faire.

Le syndicat est parvenu de cette manière à faire fermer des immeubles fédéraux et à priver les citoyens de certains services. Les limites du raisonnable ont été dépassées ainsi qu'en attesteront les injonctions que nous avons obtenues. La situation, monsieur le Président, ne saurait durer. Il y va de l'intérêt de l'ensemble de la population canadienne.

Le gouvernement n'est pas disposé à compromettre la reprise économique et les services essentiels qu'il assure à la population. Il n'est pas non plus disposé à accepter que les employés qui désirent travailler ou qui sont tenus de le faire par la loi risquent d'être victimes de mesures de violence ou d'intimidation parce qu'ils cherchent légitimement à franchir les lignes de piquetage.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, nous demandons à la Chambre d'adopter ce projet de loi et d'agir avec célérité.

[*Traduction*]

Nous présentons donc cette mesure. Les dispositions prévues dans le projet de loi C-29 découlent des circonstances que nous connaissons. J'admets que pendant un certain temps, elles dérogeront aux principes et mécanismes de négociation collective qui régissent les relations entre le gouvernement et ses fonctionnaires. Elles ont également pour effet de réduire la rémunération réelle de tous ceux qui travaillent dans le secteur public fédéral, y compris les députés et leurs employés.

Ces mesures permettront de remédier aux problèmes urgents qui nuisent à la gestion de l'économie et de la fonction publique. Voilà pourquoi le gouvernement veut que ce projet de loi soit adopté aussi rapidement que peuvent le permettre les règles de la Chambre.

À cause des dispositions du projet de loi, le gouvernement doit faire en sorte que les avantages économiques prévus se réalisent et que les effets à long terme sur les relations de travail dans la fonction publique soient minimisés.

En ma qualité de président du Conseil du Trésor, l'état des relations entre le gouvernement et ses employés me préoccupe particulièrement et j'ai indiqué que je ferais tout mon possible pour renforcer ces relations une fois que la loi sera en vigueur.

[*Français*]

Monsieur le Président, avant de décrire les principaux éléments du projet de loi, je rappellerai les événements qui en ont entraîné le dépôt. Je me permettrai également d'attirer l'attention de la Chambre sur un certain nombre de points dont le projet de loi ne parle pas mais qui ont contribué à la décision du gouvernement.

Les honorables députés se souviendront que le Budget du 26 février prévoyait que les budgets salariaux des ministères pour 1991-1992 seraient bloqués au niveau de l'exercice précédent.

• (1020)

Le ministre des Finances déclarait que toute augmentation négociée pour 1991-1992 entraînerait nécessairement une réduction correspondante du nombre d'emplois et que, quoiqu'il en soit, le gouvernement n'envisagerait aucune hausse supérieure à 3 p. 100. Pour les deux exercices suivants, des hausses annuelles maximales de 3 p. 100 étaient prévues.

[*Traduction*]

C'était un signal important aux autres employeurs pour leur dire qu'ils devraient procéder avec modération en réglant leur propres questions salariales, afin d'assurer à notre pays une reprise vigoureuse et durable. Sept provinces ont capté ce signal du gouvernement fédéral et suivi son exemple. Quant à la population canadienne, tout indique qu'elle approuve notre façon de procéder.

Lorsqu'il est apparu, le 19 juin, que les syndicats n'accepteraient pas une réduction des effectifs en contrepartie d'augmentations salariales, j'ai informé la Chambre que le gouvernement n'était plus en mesure d'offrir plus de 0 p. 100 en négociant les questions salariales pour l'année financière en cours. Par contre, grâce à cette décision, le gouvernement pouvait maintenir les effectifs pendant le reste de cette année financière. Voilà donc comment est apparue la formule du zéro et du trois qui est à la base de ce projet de loi.

Ces mesures sont nécessaires à cause de la faiblesse de l'économie et de la détérioration de la situation financière du gouvernement. Nous ne pouvons accorder des augmentations salariales pour l'année financière en cours et il n'y a pas d'argent prévu à cette fin.

[*Français*]

Il ne fait aucun doute que le Programme de restrictions salariales dans le secteur public, c'est-à-dire la règle du 0 et 3, s'imposait, compte tenu de la situation financière économique. Je serai cependant le premier à admettre qu'il a dès le début porté un dur coup aux lignes de conduite du gouvernement en matière de rémunération et à la négociation collective dans la Fonction publique. Certes, la négociation du renouvellement des conventions collectives a été très difficile pour les syndicats de la Fonction publique cette année.

Dès le début, j'ai espéré pouvoir en arriver à des règlements négociés à l'intérieur des limites du 0 et 3 en proposant une certaine souplesse à l'égard des questions non salariales, mais il a également été évident tout au long du processus que nous allions peut-être devoir recourir à la voie législative et ce dans l'intérêt de toutes les parties concernées.

[*Traduction*]

Les députés savent que les gouvernements qui se sont succédé estiment que la fonction publique devrait être un employeur équitable et offrir une rémunération comparable aux autres secteurs du marché du travail.

Les syndicats ont parfaitement raison de souligner que les règlements conclus dans la fonction publique ces dernières années sont inférieurs à ceux d'autres secteurs de l'économie et que des taux de 0 et de 3 p. 100 sont donc encore plus difficiles à accepter pour cette année et l'année prochaine, mais ils ont entièrement tort de laisser entendre que les fonctionnaires fédéraux sont sous-payés par rapport à leurs homologues du secteur privé.

Les objectifs d'inflation annoncés par le ministre des Finances dans le budget du 26 février devraient en fait ramener les hausses du coût de la vie en-dessous de 3 p. 100 d'ici la troisième année d'application du programme de 0, 3 et 3 p. 100. C'est pourquoi ce projet de loi vise à n'appliquer le programme que pendant les deux premières années et à permettre la reprise de négociations collectives libres aussitôt que possible.

[*Français*]

Lorsque j'ai fait le point sur les négociations devant la Chambre, le 19 juin, monsieur le Président, nous en étions à envisager sérieusement la possibilité de rappeler le Parlement durant la relâche d'été pour diverses raisons. D'abord, les conventions collectives de 55 unités de négociations, représentant quelque 165 000 employés, étaient échues depuis le début de l'été. D'autres allaient expirer durant l'été. Ensuite, nous nous attendions à une série de décisions arbitrales exécutoires qui allaient mettre le Programme de restrictions salariales à rude épreuve. En outre, deux groupes représentés par l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, le groupe de la vérification et le groupe de la gestion des systèmes d'ordinateurs étaient en position de déclencher une grève légale depuis quelque temps déjà cette année.

Enfin, le nombre de groupes qui allaient avoir le droit de faire grève, grossissant de jour en jour, il était de plus en plus probable que les services essentiels dispensés à la population canadienne allaient être perturbés.

[*Traduction*]

En fin de compte, le Parlement n'a pas dû être rappelé. Les décisions arbitrales exécutoires qui ont été rendues dans le cas de 18 unités de négociation représentées par l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada reflétaient le programme de 0 et 3 p. 100.

Je voudrais répéter cela encore une fois à la Chambre. Les décisions arbitrales exécutoires qui ont été rendues dans le cas de 18 unités de négociation représentées par l'IPFP reflétaient le programme de 0 et 3 p. 100. Pour leur part, plusieurs autres groupes, dont les officiers de navire et les contrôleurs de la circulation aérienne, se sont entendus avec le Conseil du Trésor sur des hausses de 0 et 3 p. 100. À cet égard, nos espoirs se sont concrétisés.

Par contre, l'Alliance de la Fonction publique du Canada continue de rejeter la politique salariale adoptée dans le budget. Ses dirigeants ont refusé catégoriquement de négocier en fonction du 0 et 3 p. 100. La plupart des 155 000 employés qu'elle représente sont en position de grève légale. Les députés savent bien que bon nombre d'entre eux exercent ce droit.

Avant les vacances d'été, j'ai donné avis que nous pourrions fort bien devoir envisager une mesure législative à notre retour. Nous en sommes arrivés là.

Le gouvernement vient de décider d'agir pour deux raisons principales. La première et la plus importante est celle que j'ai mentionnée au début. Nous ne pouvons tout simplement attendre plus longtemps pour régler la situation créée par la grève.

En outre, l'Alliance de la Fonction publique du Canada a dit très clairement en public et à moi, en privé, qu'elle n'acceptera volontairement, ni maintenant ni jamais, les conditions du budget. Comme le gouvernement n'est pas près d'abandonner le budget, nous sommes dans une impasse.

[*Français*]

Monsieur le Président, après avoir exposé les raisons qui ont incité le gouvernement à proposer ces objectifs vers lesquels nous tendons, j'aimerais maintenant donner quelques détails sur le projet de loi comme tel.

Le projet de loi proroge de deux ans toutes les conventions collectives et tous les régimes de rémunération antérieurs. Tous les mouvements de grève actuels deviennent donc illégaux. Dès son entrée en vigueur, tous les syndiqués actuellement en grève devront reprendre leur travail. De fortes amendes sont prévues pour les dirigeants syndicaux et les employés qui refuseraient de retourner au travail ou recommanderaient la poursuite de la grève : jusqu'à 100 000 $ par jour pours les syndi-

cats, 50 000 $ par jour pour les dirigeants syndicaux et 1 000 $ par jour pour les employés.

[*Traduction*]

Les amendes infligées aux syndicats et aux secrétariats syndicaux qui n'auront pas été acquittées seront perçues sur les cotisations syndicales que le gouvernement prélève au nom des syndicats. Il n'y aura aucune peine d'emprisonnement en cas de défaut de paiement.

La loi s'applique à tous les fonctionnaires et non seulement à ceux qui sont en grève. La même disposition vaut également pour les gestionnaires de la fonction publique, les députés, le premier ministre, les ministres et leur personnel, les membres des Forces armées canadiennes ainsi que ceux de la Gendarmerie royale du Canada.

Les personnes nommées par décret seront également visées, de même que les chefs et les employés des autres organismes gouvernementaux de nature non commerciale qui, normalement, ne sont pas financièrement autonomes.

[*Français*]

Comme je l'ai mentionné précédemment, monsieur le Président, le projet de loi bloque pendant un an la rémunération, qu'elle soit fixée par négociation collective ou autrement, puis elle limite les augmentations à 3 p. 100 l'année suivante.

Deux groupes dont les conventions ont déjà fait l'objet de longues négociations avant le budget, ceux de la vérification et de la gestion des systèmes d'ordinateurs, auront droit à un rajustement pour la période antérieure à l'exercice en cours, mais ils seront assujettis ensuite aux limites de 0 et 3 p. 100. La législation prévoit aussi une exception dans le cas de tous les régimes de rémunération conformes à la politique salariale du gouvernement qui sont entrés en vigueur entre la date du Budget et celle du dépôt du projet de loi.

• (1030)

[*Traduction*]

Le projet de loi ne suspend pas tous les aspects de la négociation collective dans la fonction publique. Je veux faire remarquer qu'il exclut clairement les avantages sociaux et les services prévus dans les politiques acceptées à l'issue des consultations qui se déroulent sous l'égide du Comité national mixte de la fonction publique.

Le CNM est un organisme de consultation syndicale–patronale qui regroupe les dirigeants de tous les syndicats de la fonction publique et les représentants du Conseil du Trésor dans le but d'en arriver à des ententes sur des politiques qui sont alors annexées à toutes les conventions collectives. Les éléments de rémunération débattus sous l'égide du CNM comprennent notamment l'assurance–maladie dans la fonction publique, l'assurance–invalidité et l'assurance dentaire. De nombreuses autres questions y sont également abordées, dont la santé et la sécurité.

Nous avons délibérément exclu ces politiques et ces programmes de la loi afin de permettre la poursuite des discussions entre les syndicats et les représentants patronaux.

[*Français*]

J'aimerais également insister sur le fait que le projet de loi ne suspend pas la parité salariale dans la Fonction publique. Des rajustements paritaires de plus de 80 millions de dollars vont continuer d'être versés aux employés. En outre, le projet de loi ne touche en rien l'exécution de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Autrement dit, pendant toute la période de restrictions prévue par le projet de loi, la Commission canadienne des droits de la personne pourra continuer d'examiner les questions qui relèvent de sa compétence, y compris celles qui concernent la parité salariale.

[*Traduction*]

Je termine sur certaines considérations relatives à des questions qui ne sont pas abordées dans le projet de loi. En règle générale, j'ai veillé à ce que la mesure législative ne porte que sur les éléments nécessaires pour rétablir les services de la fonction publique et pour mettre en oeuvre les caractéristiques essentielles du programme de compressions budgétaires dans le secteur public annoncé dans le dernier budget.

Nos discussions avec les syndicats ont porté sur un éventail de questions beaucoup plus large. Les revendications rendues publiques par l'Alliance de la Fonction publique comportaient trois grands éléments: la sécurité d'emploi, l'impartition et l'équité salariale. Les représentants des autres syndicats ont déclaré clairement qu'ils s'intéressaient aussi à ces questions.

Je veux maintenant parler des trois. Dans ma déclaration du 19 juin, j'ai énoncé la position du gouvernement sur la sécurité d'emploi. Nous ne sommes pas prêts à inclure des dispositions concernant les mises à pied dans les conventions collectives. Ce serait irresponsable et aussi inutile.

J'avais alors dit, et je le répète, que le budget ne nécessite aucune nouvelle nouvelle mise à pied au cours de la présente année financière. En outre, je me suis engagé à offrir à tout employé engagé pour une période indéterminée puis visé par les changements ou par les suppressions de postes exigés par le budget un poste à des conditions comparables pendant toute la période de gel des salaires, si cet employé est prêt à accepter un recyclage et peut–être une mutation dans une autre région.

[*Français*]

Plus généralement, en tant que bon employeur, nous reconnaissons qu'il est dans l'intérêt du gouvernement et des employés d'assurer le plus possible la continuité et de dissiper les incertitudes si nous voulons disposer d'une main-d'oeuvre productive et stable.

En ce qui concerne les employés mutés pour cause de suppression de leurs emplois, le gouvernement a un dossier irréprochable. Sauf dans le cas de 1 087 employés, on a trouvé d'autres emplois au sein de la Fonction publique à ceux et celles dont les postes ont été touchés depuis que le gouvernement a instauré pour la première fois des mesures de restrictions en 1986. L'effectif étant de 225 000 personnes, on peut considérer que ces statistiques témoignent d'une sécurité d'emploi à 99,5 p. 100.

Nous tenons à conserver intact, monsieur le Président, ce dossier impressionnant. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de poursuivre nos consultations avec le Syndicat au sujet du renouvellement de la politique de réaménagement des effectifs convenus par le CNM, politique qui prévoit des mesures de protection équitables pour les employés.

La sous-traitance, quant à elle, est une question rattachée à la précédente. Le gouvernement s'est engagé à offrir des services aux Canadiens de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. À cette fin, il a dû parfois se tourner vers le secteur privé. L'idée n'est pas nouvelle; elle ne l'était pas non plus il y a 30 ans lorsque la Commission Glassco abordait la question du «Faire ou faire faire». Nous ne renoncerons pas à la sous-traitance comme méthode responsable de gestion des ressources publiques. Parallèlement, nous sommes sensibles à ces répercussions sur nos employés, et nous en avons discuté avec le Syndicat au Conseil national mixte.

[*Traduction*]

Enfin, le salaire égal pour un travail d'égale valeur, soit l'équité salariale. Le gouvernement reste attaché à l'atteinte des objectifs de l'équité salariale par la voie appropriée, soit en l'occurrence, par la Commission canadienne des droits de la personne. C'est pourquoi le travail de la Commission a été soustrait à l'application du projet de loi. Depuis très longtemps, nous travaillons en collaboration avec les syndicats à ces questions et ce sont les syndicats, en tant que groupe, qui ont lancé des procédures judiciaires devant la Commission canadienne des droits de la personne. C'est pourquoi nous jugeons qu'il ne convient pas de négocier ces questions séparément avec chaque syndicat.

[*Français*]

Il convient également de rappeler aux honorables députés que depuis 1978 plusieurs plaintes reliées à la parité salariale ont été réglées en étroite collaboration avec les syndicats et avec la Commission canadienne des droits de la personne.

En 1990, le gouvernement a versé rétroactivement une somme forfaitaire d'environ 317 millions de dollars à 73 400 fonctionnaires. Cette somme équivaut presque à un tiers d'un milliard de dollars, monsieur le Président. À ce titre, des paiements paritaires de plus de 81 millions de dollars par an continuent d'être effectués, et d'autres pourraient suivre lorsque le Tribunal canadien des droits de la personne statuera sur les dossiers en cours. Il s'agit d'une question importante entraînant des débours importants.

[*Traduction*]

En conclusion, je voudrais revenir sur un point que j'ai soulevé au début. La Loi sur la rémunération du secteur public est fondée sur le principe voulant que nous ayons tous, en tant qu'employés de la fonction publique, une contribution à apporter à la relance de l'économie nationale. Pour les employés de la fonction publique, ce n'est pas ce qu'ils méritent par rapport à la contribution qu'ils apportent chaque jour à notre économie. Malheureusement, le gouvernement et l'économie en général ne sont pas en mesure de reconnaître pleinement, grâce à la rémunération, la contribution des employés de la fonction publique. Mais nous demeurons disposés à rencontrer les syndicats pour discuter des clauses normatives non salariales prévues dans le projet de loi.

Le dialogue avec les syndicats continuera d'être au centre des rapports entre le gouvernement et ses fonctionnaires, et mon grand désir, c'est de rester à l'écoute des syndicats de la fonction publique toutes les fois que c'est possible.

[*Français*]

Monsieur le Président, il n'a pas été possible d'en arriver à un accord en vertu des paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement relativement à l'attribution d'une période de temps à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence. Et, conformément au paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis de mon intention de proposer, monsieur le Président, à la prochaine séance de la Chambre, une motion attribuant une période de temps aux délibérations et aux décisions requises pour disposer de cette étape du projet de loi. Je vous remercie, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Kamloops peut prendre la parole pour faire un rappel au Règlement, en tenant compte du fait qu'il n'y aura pas de période de questions ou d'observations.

M. Riis: Monsieur le Président, je vous remercie. Je désire simplement souligner dès le départ que l'examen de l'article 72 du Règlement n'est pas terminé. Je tiens à ce que ce soit bien clair.

• (1040)

Étant donné l'importance de l'intervention faite ce matin par le président du Conseil du Trésor pour nous dire où en est ce problème très critique, puis-je lui demander de répéter très brièvement ce qu'il a dit à propos de l'instruction qu'il a donnée à ses agents de retourner à la table des négociations, notamment sans qu'il soit question de conditions préalables.

C'est un point crucial. Ce n'est pas une question. Je lui demande simplement de répéter cette brève partie de son intervention.

Des voix: Bravo!

M. Loiselle: Je demande à l'honorable député de bien vouloir m'excuser. Je suis tout à fait disposé à répéter ce passage qui est très bref—deux ou trois paragraphes.

J'ai déclaré que je voulais au départ me pencher sur une question qui touche de très près ce projet de loi. La Commission des relations de travail dans la fonction publique a déclaré hier que le gouvernement n'avait pas fait tous les efforts raisonnables au sens de l'article 51 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique pour négocier une convention collective avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Selon moi, toutes nos négociations avec les syndicats respectent la loi. La décision de la commission dans le cas des négociations avec l'alliance m'a surpris, étant donné que nous avons été en mesure de conclure des ententes avec quatre autres syndicats visés par notre politique de restrictions salariales. Dans le cas de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, nous avons consacré 60 jours aux négociations proprement dites et 30 jours à la conciliation.

M. Bean a dit qu'il pensait que nous avons pu nous entendre avec les autres syndicats. C'est bien entendu le cas et nous sommes disposés à nous entendre avec lui également. Il a refusé cependant. Quoi qu'il en soit, afin d'être tout à fait certain que nous respectons la décision rendue hier par la Commission des relations de travail dans la fonction publique, j'ai demandé à mes fonctionnaires de signaler à M. Bean qu'ils sont disposés à retourner à la table de négociation sans poser de conditions préalables. En ce qui concerne la question des augmentations salariales, le gouvernement entend s'en tenir à la formule «zéro—trois» prévue dans le projet de loi C-29.

Je tiens à préciser très clairement qu'il n'y aura aucune augmentation salariale cette année et que l'augmentation s'établira à 3 p. 100 l'année prochaine.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je me lève dans cette Chambre aujourd'hui à un moment très critique de l'histoire canadienne. Le pays connaît vraiment de grandes difficultés. Partout où on regarde, on voit qu'il n'y a pas de leadership. Aujourd'hui, on se retrouve avec probablement la plus grande grève qu'on n'ait jamais connue dans la Fonction publique au Canada. Ce n'est peut-être pas une grève aussi importante que celle de Winnipeg en 1919, ou bien celle du Québec en 1976 en ce qui regardait les ouvriers de la construction, mais c'est certainement un point tournant, parce qu'il y a une différence considérable. C'est la première fois que nous avons une grève où c'est le gouvernement qui a décidé d'avoir une grève. Ce n'est pas une question de négociations collectives. Lorsqu'on regarde tout le plan de ce gouvernement, c'était très clair qu'il voulait à tout prix que les ouvriers de la Fonction publique sortent dans la rue. Et c'est cela que nous condamnons.

Comme je l'ai dit hier, on est à la Chambre des communes pour rien. Tout ce que le gouvernement pouvait faire, il aurait pu le faire la semaine dernière. Nous avons fait une suggestion au gouvernement, qui a été reprise hier par le syndicat. S'il voulait avoir un médiateur, s'il voulait suivre les lois de ce pays et négocier et employer tous les moyens à sa disposition, il pourrait à ce moment même avoir tout le monde au travail. Il aurait pu avoir tout le monde au travail la semaine dernière.

Quand j'ai dit hier que si on mettait tout sur la table avec un médiateur et que je m'adressais directement à 20 000 syndiqués qui étaient sur la Colline parlementaire, tout le monde a applaudi quand j'ai dit: Vous ne voulez pas avoir une grève parce que ça vous plaît. Ce que vous voulez avoir c'est de l'équité, c'est d'avoir la même chance que les autres. Seulement ce gouvernement est un gouvernement de confrontation.

[*Traduction*]

Le gouvernement ne veut pas résoudre le problème. Il se complaît dans une confrontation incessante. Ce n'est pas le montant du déficit qui préoccupe aujourd'hui le gouvernement. Il ne songe pas au montant du déficit, mais aux résultats du sondage Gallup.

Il va recommencer à s'attaquer aux faibles. C'est ce qu'il a fait au printemps. Au lieu que les ministres prennent la parole à la Chambre et assument la responsabilité de leurs actes, ils rejettent celle-ci sur les bureaucrates qui ne peuvent pas se défendre, en s'en prenant aux faibles. Que font-ils aujourd'hui? Ils s'attaquent aux fonctionnaires au plus bas niveau de classification. Le gouvernement a accordé une augmentation de 4,5 p. 100 aux grosses légumes et deux jours plus tard il a adopté une nouvelle politique. Il a décidé de ne pas augmenter les gens qui se trouvent au bas de l'échelle salariale. C'est ce qu'il a fait. Maintenant il essaye de se couvrir, parce qu'il a été pris sur le fait. Il dit qu'il le fera l'année prochaine.

C'est cette année que les gens sont touchés par ce problème et qu'ils font face à une inflation de 6 p. 100. De ces 6 p. 100 d'inflation, la moitié a été causée par les augmentations d'impôt imposées aux Canadiens par le gouvernement.

Le président du CN a obtenu une augmentation cette année, mais les petits fonctionnaires qui ne gagnent que 16 000, 18 000 ou 20 000 $ devront attendre un an. Les grosses légumes n'auront aucune augmentation l'année prochaine parce que le gouvernement a été pris sur le fait. Il a essayé de faire cela en douce. Quand nous nous en sommes aperçus et que nous en avons informé le public, il a décidé de changer d'avis.

Hier, monsieur le Président, le ministre a pris la parole à la Chambre pour déclarer qu'ils n'ont aucune augmentation au Nouveau-Brunswick. C'est vrai, mais le ministre aurait dû être honnête avec les Canadiens et leur dire la vérité. Au Nouveau-Brunswick—qui a un gouvernement libéral—certes, ils n'ont pas d'augmentation parce que le gouvernement fédéral a réduit les paiements de transfert versés à cette province.

Au Nouveau-Brunswick, ils ont bien accordé une augmentation à 30 p. 100 de leurs employés, à ceux qui sont le moins bien payés et non pas à ceux qui touchent les plus gros salaires. Voilà où réside la différence. Dans cette province, les employés qui gagnent moins de 20 000 $—et cela vise un tiers de la fonction publique ou 30 p. 100 des effectifs—ont eu une augmentation de 2,5 p. 100 cette année et non pas de 0 p. 100. Ceux qui gagnent 17 000 $ ont obtenu 3,4 p. 100 et non pas 0 p. 100.

Les fonctionnaires ici n'ont aucune augmentation. Le gouvernement ne leur a pas offert 3 p. 100. Bon, s'il offrait aujourd'hui 3 p. 100, nous serions d'accord avec sa façon de procéder. Les fonctionnaires n'ont pas refusé les 3 p. 100: le gouvernement a offert 0 p. 100 d'augmentation. C'est ce qu'il propose dans le projet de loi. S'il propose 3 p. 100, nous l'appuierons. Nous ne ferons pas de difficulté. Nous serons tous d'accord. Après tout, nous savons qu'il faut être raisonnable.

Nous nous sommes heurtés aux mêmes problèmes dans le passé. C'est un fait, mais sachez que nous n'avons jamais offert 0 p. 100 d'augmentation alors que le taux d'inflation était de 6 p. 100.

Ce que le gouvernement cherche en ce moment, c'est la confrontation. Oui, c'était six et cinq pour tout le monde. Le blocage valait aussi pour les prix. Tout le monde était visé. Le gouvernement n'offrait pas une augmentation de 4,5 p. 100 à ceux qui gagnaient 300 000 $ et 0 p. 100 à ceux qui faisaient 16 000 $. C'était six et cinq pour tous, sans exception.

La question qui se pose aujourd'hui n'est pas de savoir qui est à droite ou à gauche. C'est de savoir ce qui est juste et ce qui ne l'est pas. Le problème pourrait être réglé très facilement parce que ce qui est important aujourd'hui, c'est la médiation. Devant un médiateur, le syndicat aurait pu invoquer ce qui a été fait au Nouveau-Brunswick.

• (1050)

Il aurait pu soutenir que les salariés au bas de l'échelle auraient reçu une augmentation de peut-être 3 p. 100. C'est peu lorsque l'inflation est à 6 p. 100, mais c'est mieux que rien pour faire face à la misère qui est parfois la leur.

Le gouvernement a encore cherché à diviser le pays...

Mme Copps: Sur un coup de dés.

M. Chrétien: Et sur un coup de dés. Pour lui, c'est un jeu de dés. Sa devise est: «C'est moi qui décide», comme toujours.

J'ai passé tout l'été à voyager au Canada. J'ai visité huit des dix provinces et jamais je n'ai vu les gens dans un tel état d'esprit. Ils sont complètement découragés.

J'ai parlé à des agriculteurs, des pêcheurs, des consommateurs. On ne peut pas dire qu'ils sont très heureux. Ils vont en voiture aux États-Unis pour y faire leurs achats parce que les politiques fiscales du gouvernement actuel ont tellement fait augmenter les prix ici. Ils ne sont pas fiers de rentrer avec le coffre de la voiture plein de marchandises achetées aux États-Unis. Les marchands canadiens ne peuvent pas soutenir la concurrence des prix à cause des taxes élevées que le gouvernement a imposées.

Le gouvernement, nous le savons, finira bien sûr par faire adopter son projet de loi. Il invoquera le règlement de clôture, comme il le fait toujours. Je me rappelle l'époque où le gouvernement manifestait un peu de respect envers le Parlement. Je me rappelle l'époque où l'on n'avait recours à la clôture qu'une fois ou deux à tous les deux ans. C'est maintenant à toutes les semaines ou à toutes les deux semaines que le gouvernement impose la clôture à la Chambre. Avec lui, c'est toujours «à prendre ou à laisser».

Je vous le dis, monsieur le Président, les Canadiens sont dans l'attente. Ils veulent dire au gouvernement actuel que la justice devrait régner dans notre pays. Ils veulent que les députés d'en face comprennent que ce n'est pas par la confrontation qu'on gagne quelque chose. Ce n'est pas parce qu'on a la majorité. . .

Bien sûr, le gouvernement a obtenu une majorité en 1988, mais c'était sur un seul point. Il a réussi à remporter la majorité des sièges à cause du débat sur le libre-échange. Il existait cependant d'autres préoccupations, mais il se sert maintenant de sa majorité pour faire adopter de force son programme de droite. Il veut faire en sorte que les grosses entreprises le deviennent encore davantage au Canada. Il ne se soucie pas des gens.

Beaucoup souffrent aujourd'hui au Canada. Ils sont sans le sou. Le gouvernement n'éprouve aucune compassion pour eux. Les Canadiens sont dans un bien triste état.

Encore une fois, le gouvernement va nous imposer un projet de loi par la force en recourant à la clôture. Les travailleurs seront forcés par la loi à rentrer au travail. Or, il s'agit là de centaines de milliers d'employés qui servent très bien la population.

J'ai lu l'autre jour dans une chronique de la *Gazette* l'histoire d'un Montréalais qui avait perdu son passeport et qui devait partir le jour même. Il avait un énorme problème. Il a été reçu par deux fonctionnaires à la Place Guy-Favreau, à Montréal, qui l'ont très bien traité. Ils lui ont témoigné de la compassion et ont fait en sorte que la perte de son passeport ne lui cause pas d'ennuis.

J'ai traité avec les fonctionnaires pendant ma longue carrière. La plupart d'entre eux, 99 p. 100, n'ont qu'une ambition dans la vie: bien faire leur travail et gagner convenablement leur vie. Le syndicat n'a jamais, jamais déclenché de grève. Il a toujours trouvé le moyen de faire régler ses revendications autrement.

Il y a bien eu des grèves ici et là de temps à autre, mais il y avait moyen de régler le problème. Cela se faisait grâce au rapport d'un bureau de conciliation. Or, le gouvernement ne veut pas de médiateur dans le cas présent.

Autrefois, quand nous étions aux prises avec ce genre de situation, nous ne déclarions pas avoir l'intention d'imposer un règlement unilatéral. Nous avions toujours un médiateur ou un conciliateur pour nous dire quoi faire. Si les syndicats rejetaient les recommandations, nous pouvions alors imposer le règlement qui avait été recommandé au gouvernement aussi bien qu'aux syndicats.

Le gouvernement actuel, quant à lui, a entamé les négociations en se disant prêt à négocier pourvu qu'on accepte zéro d'augmentation.

Une voix: Belles négociations!

M. Chrétien: Oui, belles négociations. Et zéro, ce sera toujours zéro.

Voilà pourquoi nous sommes aux prises avec ce problème. Nous voterons contre ce projet de loi parce que ce n'est pas une bonne mesure législative. Le gouvernement avait le choix. Il aurait pu respecter la loi. La Commission des relations de travail dans la fonction publique l'a sommé hier de négocier de bonne foi; elle ne lui a pas dit de commencer la première journée par imposer zéro pour cent d'augmentation.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: La semaine prochaine, le gouvernement demandera à ces travailleurs de respecter la loi. Nous le leur demanderons, car il n'y a pas de société où les gens ne sont pas tenus de respecter la loi. Mais ce sera difficile pour certains d'entre eux. Après avoir vu le rapport de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, ils se demanderont pourquoi respecter la loi alors que le gouvernement ne l'a même pas fait.

Monsieur le Président, nous n'avons pas le choix. Nous devons voter contre ce projet de loi.

[*Français*]

Parce que cette loi n'était pas nécessaire, c'est une loi inutile. Si le ministre et le gouvernement avaient voulu régler ce problème, ils auraient agi de bonne foi et ils auraient négocié. Ils auraient regardé la solution du Nouveau-Brunswick, par exemple, qui est de donner aux plus faibles dans la Fonction publique au moins un peu pour faire face à la situation difficile causée par le gouvernement, puisque l'inflation se situe à 6 p. 100 en ce moment et la moitié de ce niveau d'inflation a été créée par l'augmentation des taxes insensées de ce gouvernement.

C'est pourquoi, monsieur le Président, on doit voter contre ce projet de loi. On doit voter contre ce projet de loi parce que ces gens-là n'auraient pas été en grève la semaine dernière, ne seraient pas en grève aujourd'hui et ne le seraient pas demain s'ils avaient fait quelque chose très facile à faire qui relève tout à fait du pouvoir du gouvernement, c'est-à-dire tout simplement de nommer un médiateur avec un mandat de tout examiner, y inclus les salaires. Et, si le médiateur avait conclu que le gouver-

nement avait raison et que, dans ces circonstances, ça devait être 0–3–3, à ce moment-là, on aurait eu un jugement impartial et on aurait probablement décidé d'appuyer le gouvernement dans les circonstances.

Mais, dès le début, la confrontation était décidée par ce gouvernement. Il y avait des faibles qu'on pouvait attaquer et on allait le faire, pas les gros en haut, mais les petits en bas. Les gros, ce sont leurs amis. Au moins, je suis fier de dire que nous, dans une circonstance comme celle-là, nous aurions pris beaucoup plus l'approche de M. McKenna qui a donné des augmentations de 30 p. 100 aux plus faibles et de 0 p. 100 à ceux qui étaient en haut d'un certain niveau.

Ces premiers ministres, monsieur le Président, je dois vous dire qu'ils étaient pris dans une circonstance où le gouvernement a mal géré les affaires de ce pays, qu'il leur a coupé les transferts dont ils avaient besoin pour offrir des augmentations de salaire.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Mais, malgré les difficultés que leur a imposées ce gouvernement, ils ont trouvé une solution qui était beaucoup plus juste que celle que le gouvernement nous propose à l'heure actuelle.

[*Traduction*]

Je propose, avec l'appui du député d'Ottawa–Ouest:

Que la motion soit amendée en enlevant tous les mots après le mot «que» pour leur substituer ce qui suit :

cette Chambre cesse les travaux sur le projet de loi C–29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, dont le principe, qui vise à retirer le droit fondamental reconnu depuis longtemps aux citoyens canadiens de participer librement à une négociation collective, droit reconnu par le Canada dans des conventions internationales et tel qu'établi par une loi du Parlement, est une offense pour cette Chambre.

• (1100)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Cet amendement est recevable. Donc, reprise du débat sur la motion principale et sur l'amendement. La parole est donc à l'honorable chef du Nouveau parti démocratique.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, nous tenons aujourd'hui un débat très important, puisque nous établirons un précédent concernant le droit des travailleurs de notre pays et des fonctionnaires à la libre négociation de leurs conventions collectives. Ce débat porte également sur l'obligation du gouvernement de respecter les lois du pays et les conclusions tirées par ses propres organismes et aussi sur la capacité des travailleurs de simplement subvenir à leurs besoins et de vivre dans la dignité.

Aujourd'hui, le ministre a déclaré qu'il était disposé à ordonner à ses agents de reprendre les négociations sans conditions préalables. Il a aussi clairement signalé qu'il ne changerait pas d'idée à propos du zéro pour cent. À mon avis, le ministre devrait nous expliquer clairement la position du gouvernement, qui semble, d'après les décisions qu'il prend et le projet de loi qu'il a déposé, vouloir retirer aux travailleurs le droit démocratique à la négociation des conventions collectives. Il traite ses employés avec mépris et leur refuse le revenu qu'ils méritent.

Voilà pourquoi mon parti n'appuiera pas ce projet de loi. Le Nouveau Parti démocratique n'appuiera pas cette mesure législative. Nous ne pouvons appuyer un gouvernement qui s'en prend aux principes mêmes de la démocratie canadienne et aux droits des travailleurs et travailleuses du Canada, parce que, si aujourd'hui, c'est au tour de ces travailleurs, demain, ce sera au tour des simples citoyens canadiens.

Cette grève nuit à la population canadienne et le gouvernement le sait fort bien. Il aurait pu reprendre les négociations la semaine dernière. Il aurait pu rencontrer les représentants syndicaux hier. Il pourrait même, s'il le voulait, être en train de négocier à l'instant même. Nous savons que les agriculteurs ressentent les effets de cette grève. Nous savons que les céréaliculteurs de l'Ouest ont énormément de difficulté à expédier leurs produits à cause de cette grève. Il ne faut pas croire cependant que le syndicat veut du mal à la population canadienne, il dit simplement au gouvernement: «Nous devons dès aujourd'hui défendre nos droits, sinon les droits de tous les Canadiens seront bafoués par un gouvernement qui ne respecte aucunement la démocratie», comme le prouve d'ailleurs la motion dont nous sommes saisis.

Je tiens à préciser que nous appuyons l'Alliance de la Fonction publique depuis le début et que nous continuerons d'appuyer les travailleurs et les travailleuses du Canada, comme nous le faisons actuellement. Je crois toutefois qu'il est important d'expliquer d'une part la signification de cette attaque menée contre la fonction publique du Canada et d'autre part le message que transmet le gouvernement à la population canadienne en agissant comme il le fait.

Depuis 1984, le gouvernement conservateur ne cesse de dire aux Canadiens que l'administration publique est au coeur du problème, qu'il est l'ennemi. Quand le parti au pouvoir prêche une telle doctrine, comment se surprendre que la population canadienne adopte une attitude de cynisme envers les hommes et les femmes politiques ainsi que les institutions gouvernementales. Selon les conservateurs, le gouvernement est notre ennemi, et la grande entreprise est là pour nous sauver. La privatisation, la déréglementation, les cadeaux aux sociétés, ce sont toutes des politiques qui reflètent cette attitude du gouvernement et, bien qu'elles aient toutes lamentablement échoué, le gouvernement persiste à les appliquer. Voilà qu'il nous dit maintenant que la fonction publique fait aussi partie du problème. Qu'on ne se trompe pas, c'est prévu dans le programme du gouvernement conservateur: il fait en sorte que les syndicats n'aient pas leur mot à dire, il mine la démocratie, et tout cela n'est qu'un prolongement de ses politiques qui ne servent pas les intérêts des travailleurs canadiens, mais bien uniquement ceux des multinationales. Nous voulons un meilleur équilibre. Que le gouvernement écoute les travailleurs de notre pays.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: J'ai quelques remarques à ajouter à cela, monsieur le Président. Nous entendons souvent les représentants de la grande entreprise dire que la fonction publique n'est pas un secteur productif de notre économie. Je tiens à rappeler à la Chambre que, loin d'être un fardeau pour la société, le gouvernement absorbe une grande partie des dépenses qui devraient autrement être assumées par le secteur privé, par exemple dans les secteurs de l'éducation et des soins de santé. On pourrait même dire que, sans le gouvernement, les Canadiens n'auraient pas accès à ces services.

Le rôle du gouvernement est de travailler dans l'intérêt de tous les Canadiens, et je dois dire qu'il a échoué lamentablement dans tous les domaines. Il a échoué dans ses responsabilités à l'égard des agriculteurs, à l'égard des travailleurs et à l'égard de tous les Canadiens ordinaires en imposant des mesures telles que la TPS et l'accord de libre-échange. Les députés du Nouveau Parti démocratique et 88 p. 100 des Canadiens disent qu'ils en ont assez. Les députés du NPD tiennent tête au gouvernement et lui demandent de changer ses politiques et de travailler dans l'intérêt des Canadiens.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je voudrais examiner brièvement certaines des questions en jeu dans ce projet de loi: la négociation collective, l'équité salariale, les traitements, l'inflation et ce que je perçois comme étant des tentatives du gouvernement en vue de provoquer une grève.

Nous avons vu hier les rapports présentés par des conseils de conciliation indépendants et par la Commission des relations de travail dans la fonction publique elle-même. On y dit clairement que le gouvernement a refusé de négocier de bonne foi. C'est extrêmement grave parce que l'AFPC, elle, a essayé de négocier de bonne foi. Hier, pour poser un geste positif, elle a offert de supprimer les lignes de piquetage dans les aéroports et aux frontières. Elle voudrait que le gouvernement accepte de négocier pour pouvoir aider les agriculteurs. Les représentants des fonctionnaires ont discuté avec les représentants du Syndicat national des cultivateurs et leur ont dit: «Nous nous préoccupons de votre sort. Nous voulons que cela débloque et nous voulons vous aider. Nous demandons simplement au gouvernement de faire un pas vers nous.»

Le gouvernement a l'occasion aujourd'hui de lancer un message à la population canadienne. Ce matin, j'ai marché pour me rendre au travail. Je me suis arrêtée aux lignes de piquetage à de nombreuses reprises et les gens me livraient toujours le même message. Ils disaient: «Vous savez, nous ne voulons pas être ici. Nous ne voulons pas perturber la vie des Canadiens, mais nous savons que c'est maintenant qu'il nous faut marquer notre opposition.» Voici ce que les gens m'ont dit le plus souvent: «Le gouvernement va-t-il nous écouter?» Voilà ce que l'on entend d'un océan à l'autre au sujet du gouvernement. «Va-t-il nous écouter?»

Sauf tout le respect que je dois au gouvernement, j'estime que le temps est venu pour lui d'écouter les Canadiens et ses propres employés, au moment même où nous allons entamer un débat constitutionnel très difficile.

[*Français*]

Cette loi, monsieur le Président, vient supprimer le droit à la négociation collective pour des centaines de milliers de Canadiennes et de Canadiens. C'est une honte! Mais cette loi va encore bien plus loin. Elle fait comprendre aux employeurs du secteur privé qu'ils n'ont plus besoin de respecter le droit à la négociation collective. Elle leur donne le droit de traiter, eux aussi, leurs employés de façon injuste. Mais je tiens à rappeler aux députés de cette Chambre et aux entreprises de ce pays que le droit à la négociation collective est un droit que les Canadiennes et les Canadiens ont acquis après de durs combats, de durs combats qu'ils ont difficilement gagnés à une époque moins éclairée.

• (1110)

Nous ne permettrons pas que le gouvernement prenne une décision qui nous ramène à de nombreuses décennies en arrière. Nous ne permettrons pas que l'on revienne en ces temps difficiles. Les droits des travailleurs et travailleuses canadiens ne peuvent être supprimés et ils ne le seront pas.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, dans une démocratie, la négociation collective est l'un des rares instruments qui garantit les droits, mais aussi les responsabilités des travailleurs. Au regard de la justice et de l'égalité, c'est fondamental. La justice et l'égalité ne sauraient être respectées si l'une des parties a une matraque tandis que l'autre n'a aucun outil en main. C'est ce principe que nous essayons de défendre aujourd'hui à la Chambre. Le Nouveau Parti démocratique demande un processus équilibré et le respect des principes de justice et d'égalité.

Je voudrais rappeler à la Chambre, monsieur le Président, qu'il y a quelques années à peine, nous nous sommes tous réjouis du travail accompli en Pologne par un très important chef syndical, Lech Walesa, et son syndicat, Solidarité; nous les avons appuyés et nous les avons admirés de s'opposer à un gouvernement autocratique.

Le mouvement syndical au Canada et à l'échelle internationale a mené la lutte pour la démocratie. Les fonctionnaires de notre pays mènent encore cette lutte pour la démocratie et ils ont annoncé qu'ils n'accepteraient pas qu'on leur manque de respect; ils refusent de se faire dire par le gouvernement que c'est tout simplement à prendre ou à laisser, qu'ils n'ont aucun droit, qu'ils ne sont pas de vrais citoyens et que, pour ne pas négocier, le gouvernement n'entend pas négocier, qu'il se propose plutôt de légiférer.

Il est en l'occurrence question de droits démocratiques. Il est question également de dollars et de cents. Je voudrais faire une remarque au sujet de l'équité salariale, du salaire égal pour un travail de valeur égale. Ce principe est reconnu par la loi de notre pays depuis 14 ans. Le ministre en a parlé dans son discours aujourd'hui, mais le gouvernement n'a rien fait. Il a eu sept ans pour assurer l'application de cette loi. Au cours de cette période, il n'a pour ainsi dire rien fait.

Il a préféré s'opposer au principe de l'équité salariale devant la Commission des droits de la personne. Il a cherché des moyens de se soustraire à son application.

Monsieur le Président, je voudrais citer les propos d'une commission de conciliation qui a exposé la situation en des termes très simples:

> L'équité salariale est garantie par la loi depuis 1977. Il est temps qu'elle s'applique dans la fonction publique fédérale.

Mon parti et moi sommes du même avis, monsieur le Président, mais permettez-moi de dire qu'il y a bien longtemps que nous attendons. Les Canadiennes en ont assez de recevoir des salaires minables d'un gouvernement minable. Nous avons le droit à l'égalité et à une rémunération juste.

Le gouvernement prétend ne pas avoir les moyens d'assurer l'équité salariale aux femmes. Il peut se permettre de donner des primes à la direction, d'accorder des augmentations au président de la Banque du Canada, de récompenser les firmes de consultants, qui sont désormais le seul moyen d'accès au gouvernement. Mais quand vient le moment de verser davantage aux commis qui touchent 20 000 $ par année, il a les poches vides.

Le fait est que, si nous voulons nous considérer comme une société progressiste, humanitaire, égalitaire, le gouvernement a non seulement la capacité, mais aussi le devoir de verser aux femmes ce qui leur revient.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce ne sont pas uniquement les femmes qui sont sous-payées dans la Fonction publique. Le salaire moyen est de 27 000 $ par année.

Il ne faut pas oublier que bon nombre de ces travailleurs sont à la tête de familles, de familles peut-être monoparentales ou encore ne comptant qu'un seul revenu.

Réfléchissons à cette réalité pendant un instant, monsieur le Président. Je me demande si l'un d'entre nous serait capable de survivre avec un tel salaire. Je demande au président du Conseil du Trésor, au ministre des Finances ou au premier ministre si leur famille serait en mesure de survivre avec de tels revenus. Je ne le pense pas, monsieur le Président.

Une augmentation salariale de 0 p. 100, lorsque nous avons une inflation de 6 p. 100, ce n'est pas un gel de salaire, c'est une baisse de salaire. Au cours des six dernières années, les fonctionnaires ont subi des coupures similaires. Ils ont déjà payé le prix de l'incompétence économique du gouvernement; ils ont déjà fait plus que leur part.

[*Traduction*]

Je crois que la plupart des Canadiens savent et admettent que le refus du gouvernement de négocier une entente salariale avec les fonctionnaires est étranger à toute donnée économique. Ce n'est qu'une question de politique.

Nous savons que la masse salariale de la fonction publique n'est qu'une infime partie du budget fédéral et que les augmentations de rémunération n'auraient qu'un effet minime sur l'ensemble du budget.

Statistique Canada nous apprend que la dette accumulée que le gouvernement prétend vouloir réduire s'explique presque entièrement par deux causes: les échappatoires du régime fiscal des sociétés et les frais d'intérêt découlant des politiques du gouvernement, de sa politique sur le loyer de l'argent.

Je crois hélas que le gouvernement a cherché cette grève. Il a cherché l'affrontement parce qu'il voulait dresser les contribuables les uns contre les autres. Il voulait que les agriculteurs, que les camionneurs s'opposent à d'autres travailleurs. Il cherchait un bouc émissaire pour détourner l'attention de sa mauvaise gestion de l'économie.

Le président du Conseil du Trésor a rappelé qu'il y avait un million et demi de chômeurs au Canada et laissé entendre que, dans les circonstances, les fonctionnaires ne devraient pas exiger d'augmentation. Ce million et demi de chômeurs s'explique par les politiques du gouvernement, par une récession qu'il a lui-même provoquée.

J'aurais quelque chose à dire au ministre et à son premier ministre. Ces chômeurs savent que ce ne sont pas les fonctionnaires qui les ont privés de leur travail, mais les politiques du gouvernement.

Il est clair que la stratégie du gouvernement, qui consistait à dresser les Canadiens contre les travailleurs du secteur public, se solde par un échec. C'est l'échec parce que la grève a aidé d'autres Canadiens à comprendre que les employés fédéraux étaient dans le même bateau qu'eux. Ils ont des familles. Ils font bien leur travail. Ils fournissent des services essentiels aux Canadiens et ils doivent assumer les mêmes dépenses que la plupart d'entre eux: versements hypothécaires, loyers et vêtements pour la rentrée scolaire, par exemple.

Il s'agit, au fond, d'une question de justice et d'honnêteté. Le gouvernement est-il prêt à reconsidérer vraiment sa position et à reprendre les négociations sans poser de conditions préalables, comme le ministre l'a déclaré aujourd'hui? Est-il prêt aussi à parler d'équité salariale pour les femmes et à discuter du zéro pour cent et des petits salariés de la fonction publique? Est-il prêt à respecter les gens qui font fonctionner les institutions du Canada?

En les privant de leurs droits et en ne respectant pas le processus démocratique, le gouvernement manque à ses engagements envers les fonctionnaires et il trahit les Canadiens.

Pour terminer, j'ai une question à poser au gouvernement. Comment peut-il verser des augmentations substantielles aux cadres supérieurs qui dirigent des sociétés comme la Banque du Canada et prétendre, en même temps, que les commis qui doivent joindre les deux bouts avec 20 000 dollars par année n'en méritent pas? C'est une simple question de justice. Est-ce le genre de Canada dans lequel nous voulons vivre? C'est une question de justice et d'équité.

• (1120)

Par conséquent, monsieur le Président, mon parti n'appuie pas ce projet de loi parce qu'il croit que les Canadiens ont le droit d'exprimer leur opinion et de négocier avec leur employeur dans la liberté et le respect mutuel.

C'est avec tristesse que je constate que le gouvernement continue d'acculer le Canada au désespoir. Il a la chance de négocier, aujourd'hui. Qu'il saisisse cette chance, qu'il respecte les travailleurs et il aura l'appui du Nouveau Parti démocratique.

Des voix: Bravo!

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je me réjouis de participer au présent débat, car je veux offrir, si possible, une perspective qui diffère légèrement des observations formulées jusqu'à maintenant par les députés des partis de l'opposition et dissiper peut-être certains malentendus.

Madame le chef du Nouveau Parti démocratique a parlé trois ou quatre fois d'équité salariale. Elle n'a manifestement pas écouté ce qu'a dit le président du Conseil du Trésor, à savoir que des pourparlers sont en cours au sujet de l'équité salariale, mais qu'ils n'ont absolument rien à voir avec ceci. En fait, j'ai participé l'autre jour à une réunion du Conseil du Trésor où cette affaire a été examinée à fond. La question de l'équité salariale est toujours à l'étude et nous l'examinons par l'intermédiaire de la Commission des droits de la personne plutôt que dans le cadre du débat sur le projet de loi C-29.

Je veux dire quelques mots à propos de l'incidence de la grève sur les Canadiens car, après tout, ce sont eux qui en pâtissent le plus, je crois. Je me rappelle que, juste avant la date d'échéance de la grève, jeudi en fait, l'AFPC a tenu à Hamilton une assemblée où il a été décidé de paralyser le secteur industriel de Hamilton dont la survie dépend du port de Hamilton. Les syndiqués ont décidé d'occuper le pont levant qui se trouve à l'entrée du port de Hamilton. Ils allaient se rendre sur le pont en voiture, puis y abandonner leurs véhicules. Ainsi, le pont ne pourrait pas être levé et les bateaux ne pourraient pas entrer ni sortir du port. Vendredi matin, les policiers ont fait savoir aux propriétaires de ces véhicules qu'on les remorquerait s'ils ne les enlevaient pas et qu'ils auraient à payer les frais de remorquage et de fourrière et

qu'ils se verraient imposer une amende pour avoir obstrué la voie publique.

Qu'est-ce qui était en jeu ici? En fait, deux navires attendaient d'entrer dans le port et une dizaine d'autres devaient traverser le canal au cours du week-end. Une poignée de personnes ont donc décidé de paralyser complètement toute cette activité économique. Elles allaient dire ceci: «Vos navires ne peuvent pas entrer ni sortir parce que nous n'arrivons pas à conclure une entente ou parce que notre syndicat n'arrive pas à s'entendre avec le Conseil du Trésor.»

Je désapprouve totalement ce genre de conduite. À part cela, des producteurs m'ont téléphoné pour me dire que de leurs produits étaient bloqués au pont et qu'ils ne pouvaient pas les faire passer à Niagara Falls, Fort Érié et Détroit, de telle sorte que les fruits étaient en train de pourrir dans les conteneurs. Des fabricants m'ont appelé pour me dire que de leurs marchandises étaient bloquées dans des conteneurs aux douanes de la région de Toronto-Hamilton. Ces fabricants ont dit qu'ils devraient fermer leurs portes si ces conteneurs ne sont pas débloqués.

La General Motors achemine des pièces par air à l'aéroport d'Oshawa. Un fabriquant de Burlington m'a appelé pour me faire savoir que s'il n'obtenait pas les marchandises nécessaires, la Ford Motors devrait fermer deux chaînes de montage à Talbotville et une autre à Michigan, lesquelles fabriquent un modèle Ford particulier.

Ce ne sont là que quelques cas qui sont survenus dans ma région. Quand on se transporte maintenant à l'autre bout du pays et qu'on voit ce qui se passe chez les céréaliculteurs de l'ouest du Canada, on commence à constater les effets dévastateurs de la grève sur les milieux agricoles. Ces gens-là ne peuvent pas faire grand-chose pour pallier à la situation.

Nous subissons les pressions des fabricants, des agriculteurs, des grossistes et des détaillants qui nous disent de régler cette affaire au plus vite. Ils nous disent de légiférer le retour au travail, si nous sommes incapables de parvenir à un accord, sinon nous serons plongés dans une grave crise.

Le gouvernement a négocié avec l'AFPC pendant 90 jours, soit 60 jours de négociation proprement dite et 30 jours de conciliation. On en est venu à un accord avec quatre unités de négociation de la fonction publique, et plusieurs autres se prononceront d'ici quelques jours. Nous estimons avoir négocié de bonne foi et avoir tout mis en oeuvre pour régler cette affaire.

Je dois vous dire que si nous ne parvenons pas à un accord, la loi sera adoptée et les fonctionnaires devront rentrer au travail avec les augmentations prévues de zéro, trois et trois.

Il y a eu un malentendu. Je ne dirai pas un mensonge, mais bien un malentendu. Cela fait peut-être partie des tactiques utilisées par ceux qui s'opposent à nos mesures. La formule zéro-trois-trois s'applique à tout le monde. Tout le monde est visé, du premier ministre au Cabinet, aux députés en passant par les organismes gouvernementaux, les sociétés d'État, les juges, la GRC, jusqu'aux forces armées canadiennes et quiconque touche un chèque pour la prestation de services au gouvernement fédéral.

On essaie de faire croire, à tort, que nous nous sommes enrichis sur le dos des fonctionnaires, que nous refusons de consentir des augmentations salariales pour pouvoir engraisser nos portefeuilles.

Quiconque connaît la fonction publique du Canada et ses 390 000 employés sait qu'il existe des douzaines d'unités de négociation, chaque convention ayant une date d'expiration. La formule zéro—trois—trois s'applique à chacun d'entre eux, dès que la convention vient à échéance. Ce n'est qu'affaire de gros bon sens. Certains groupes préféreraient peut-être que l'échéance soit la même pour tous. Peut-être est-ce possible, mais je me demande si c'est souhaitable.

Nous devrions nous arrêter à cette solution pour voir si elle est nous convient. Cependant, je ne crois pas qu'elle soit pratique. Je sais qu'en tant que gouvernement, nous ne pouvons tolérer que cette grève se poursuive et qu'elle prive de services la population canadienne. Nous devons nous entendre pour mettre fin à la situation.

Prenons l'exemple des voyageurs à certains de nos plus grands aéroports. Nous avons réglé avec les contrôleurs aériens. Ils ont accepté la formule zéro—trois—trois. Or,

ils ne peuvent se présenter au travail parce des fonctionnaires en grève bloquent l'entrée. Cela ne peut durer.

Nous ne pouvons accepter que les déplacements qui se font partout au pays pour toute une gamme de raisons soient subitement paralysés. Nous croyons que cela n'est pas acceptable.

C'est ainsi. Nous avons négocié avec les ingénieurs. Nous avons négocié avec les équipages de certains navires. Nous avons réussi à nous entendre avec un certain nombre de syndicats de la fonction publique et nous continuons de négocier.

• (1130)

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la décision de la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Il me semble que nous avons négocié de bonne foi depuis le début. Nous avons eu, je le répète, des séances de négociation qui ont duré 60 jours et 30 jours de conciliation. Toute négociation est difficile. Ce sont des professionnels qui siègent des deux côtés. À mon point de vue, ils ont fait preuve de bonne foi pendant tout le processus, mais le problème, c'est qu'il y a des gens qui pensent comme M. Bean, lequel a déclaré: «Vous savez, ce n'est pas une question d'argent. C'est une bataille politique que nous livrons au gouvernement.» C'est de cela qu'il s'agit. Il a dit que son syndicat était politiquement contre le gouvernement et que la question salariale n'avait rien à voir là-dedans. Voilà ce que ça donne que de leur parler.

Nous estimons que nous avons négocié de bonne foi depuis le début. Le ministre a demandé à ses négociateurs de reprendre les négociations avec l'AFPC et M. Bean. Il a dit en outre que nous étions prêts à discuter de toutes les questions sur la table, mais non des augmentations de 0, 3 et 3 p. 100, qui font partie de la politique économique énoncée dans le budget du 26 février. Nous ne bougerons pas là-dessus. Nous sommes cependant prêts à discuter des questions non salariales dont a été saisi le Conseil du Trésor. Nous sommes prêts à en discuter afin d'en venir, je l'espère, à une entente sur quelques points.

Rien n'est facile en ce domaine. D'autres gouvernements ont, avant nous, présenté des lois qui restreignaient les hausses salariales. Je me souviens des débats de l'époque. J'y ai participé et je me souviens qu'ils ont été acerbes. Quand la politique des 5 et 6 a été présentée, ce sont les négociations dans leur ensemble qui ont été suspendues. Les conventions collectives des fonctionnaires ont tout simplement été suspendues. Carrément suspendues. Les restrictions ont été maintenues pendant un certain temps, mais elles ont finalement été levées parce qu'elles provoquaient d'autres pressions sur le gouvernement.

Notre objectif global est de gérer l'économie d'une manière réaliste en privilégiant l'intérêt de tous. Tous doivent faire leur part. Nous avons dit que les hausses de 0, 3 et 3 p. 100 s'appliqueront à tous les employés de l'État. Dans le secteur privé, nombre d'entreprises licencient leurs employés. Les entreprises, les fabricants notamment, rationalisent leurs activités en raison de la conjoncture internationale. On voit des fabricants qui ont opté, pour des raisons économiques, pour la livraison au moment adéquat et qui se retrouvent dans la situation où les marchandises dont ils ont besoin pour leurs livraisons sont immobilisées à la frontière dans des camions, des conteneurs ou Dieu sait quoi. Cela ne peut pas continuer. Si nous le permettons, nombre de nos entreprises devront licencier massivement leurs employés.

Quelqu'un m'a appelé pour me dire que si nous n'assurions pas l'entrée de certains matériaux en provenance des États-Unis, il ne serait pas en mesure de livrer certaines fournitures aux aciéries de Hamilton. Tout ceci va avoir des répercussions catastrophiques. Si on ajoute à cela la fermeture du port de Hamilton, quel sera le résultat? Cela entraînerait le chaos à Hamilton.

Je suis persuadé que nous suivons la bonne voie et que nous prenons la mesure qui s'impose à ce stade-ci. Cela n'a rien d'agréable. Nous n'en tirons aucune joie particulière, mais ce doit être fait pour le bien du pays. La conjoncture économique s'améliore. Les taux d'intérêt ont chuté, l'inflation est à la baisse et on peut compter sur une assez forte activité économique. En fait, dans notre région de Hamilton—Oakville—Burlington. . .

Une voix: C'est faux.

M. Kempling: Vous aurez la possibilité d'intervenir; dites donc ce que vous avez à dire.

Dans notre région, le *Spectator* de Hamilton a publié récemment un article dans lequel on prétendait qu'Oakville, Hamilton et Burlington vont pouvoir compter sur un faible taux de chômage au cours des 12 prochains mois. Vous l'ignorez, car vous n'êtes jamais là.

Une voix: Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. Kempling: Rentre dans ton trou. Quoi qu'il en soit, les choses vont en s'améliorant dans la région et je pense que nous allons nous en sortir fort bien malgré ce qu'en

disent nos vis-à-vis. Il suffira pour ce faire de s'en tenir au programme que nous avons mis en oeuvre.

Le budget présenté par le ministre des Finances le 26 février dernier tendait à assurer la relance de l'économie, à favoriser l'activité économique. Il y parvient. Nous commençons à en voir les signes. Les ventes immobilières sont à la hausse pour le sixième mois d'affilée. Selon nous la reprise est bien amorcée et nous allons en bénéficier en définitive.

Ce qui importe, c'est de donner l'exemple. Il nous faut montrer au secteur privé que nous avons bien l'intention de freiner les dépenses publiques. Nous avons présenté à cette fin un projet de loi. Nous ne pouvons permettre des règlements salariaux excessifs dans le secteur public.

Six provinces ont suivi notre exemple; elles se sont inspirées de la politique du ministre des Finances et elles ont signalé qu'elles allaient ou avaient adopté la politique prônée par le ministre dans son budget. Ainsi, je pense que nous sommes sur la bonne voie et que nous allons nous en sortir fort bien en fin de compte.

Comme le ministre l'a déclaré dans son discours, nous allons, bien entendu, nous plier à la demande de la Commission des relations de travail dans la fonction publique et nous sommes prêts à rencontrer M. Bean et ses négociateurs pour voir si nous pouvons parvenir à une sorte d'entente sur des clauses normatives et d'autres questions. Nous espérons qu'ils viendront à la table de négociation et qu'ils feront tout en leur pouvoir pour permettre de faire avancer les choses.

Il est plutôt ironique que leurs propres employés doivent être représentés par des syndicats. Je ne pense pas qu'ils aient négocié de bonne foi avec certains de leurs propres employés. Si on se fie à certains éditoriaux, ils s'en sont tenus à des ententes prévoyant des augmentations inférieures à 0-3-3. Cependant, nous avons réussi à nous entendre jusqu'à maintenant avec plusieurs unités de négociation et nous allons continuer à négocier. Nous sommes persuadés qu'en définitive, nous serons en mesure de régler cette question cette semaine et de nous pencher ensuite sur d'autres mesures législatives.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je voudrais simplement poser quelques questions brèves et précises au député.

J'ai écouté ses propos et les ai réellement trouvés un peu offensants. Il a dit que le gouvernement a négocié et conclu avec un certain nombre de syndicats un règlement de 0, 3 et 3 p. 100 et qu'ils en sont parfaitement heureux. Je voudrais lui demander si, en toute bonne conscience, il peut me dire que le gouvernement a négocié avec les contrôleurs de la circulation aérienne, les officiers de navire et les ingénieurs sans leur accorder une compensation pécuniaire quelconque, par exemple en haussant leur classification ou en leur accordant d'autres appliquée avantages pécunaires. Vous avez agi en catimini, vous n'avez pas été francs. Vous procédez de façon très subtile et très butée. Vous n'êtes pas ouverts. Le public ne peut pas comprendre ce que vous faites.

Si vous pouvez me montrer l'un de ces groupes qui ont accepté les 0, 3 et 3 p. 100, je serai très heureuse de dire que j'ai eu tort et que vous avez eu raison. J'ai toutefois le sentiment que vous leur avez offert une compensation quelconque pour pouvoir négocier. Pourquoi ne faites-vous pas de même avec l'Alliance de la Fonction publique? Pourquoi ne négociez-vous pas pendant que ses membres sont au travail? Pourquoi n'amenez-vous pas un médiateur et ne permettez-vous pas à ces personnes de retourner au travail? Elles veulent travailler, tout en étant en mesure de payer les coûts inflationnistes accrus dans tout le pays. Vous ne leur avez pas accordé la dignité que confère le droit de travailler et, en même temps, le droit d'obtenir une compensation, ce que vous avez fait pour d'autres groupes avec lesquels vous dites avoir négocié 0, 3 et 3 p. 100. Vous savez que vous ne l'avez pas fait.

• (1140)

Pourquoi voulez-vous laisser les portes fermées plutôt qu'ouvertes à la négociation? Vous savez très bien que vous vous êtes également donné dans ce projet de loi un article tout à fait répréhensible. Encore une fois, le gouvernement agit par décret. C'est mal et vous le savez.

J'ai beaucoup de respect, à bien des égards, pour le député de Burlington. Mais qu'il puisse prendre la parole et appuyer ainsi la position du gouvernement est tout à fait inacceptable. Levez-vous et dites comment vous avez réellement négocié ces autres conventions collectives et quelle compensation pécuniaire vous avez offerte.

De plus, pouvez-vous me dire pourquoi vous ne prenez pas exemple sur ce que le juge Gold a fait avec la Société canadienne des postes et ne renvoyez-vous pas ces gens au travail pendant que vous négociez? Enfin, êtes-vous

prêts à accepter cette réduction de salaire? Je le suis. Et vous?

M. Kempling: Monsieur le Président, s'il s'agit là de questions brèves et précises, c'est que ces adjectifs ont une nouvelle signification. La députée sait bien que les diverses conventions que nous avons signées présentent des dates d'expiration différentes. Elles précédaient toutes le budget du 26 février. Dans bien des cas, les unités de négociation ont accepté une rétroactivité de 4,2 p. 100, mais pour ce qui est de cette convention ultérieure, c'est la formule du zéro, trois et trois. Elles l'ont acceptée sans trop de difficulté, car elles se rendaient bien compte que le gouvernement devait imposer des restrictions.

J'aimerais bien pouvoir obtenir les détails de ces diverses conventions.

Mme Finestone: Déposez-les.

M. Kempling: Je ne peux pas les déposer, c'est le ministre qui peut le faire. De toute façon, cela ne concerne que le Conseil du Trésor et les syndicats, de sorte qu'il nous faudrait d'abord obtenir leur permission.

Je ne crois pas que nous avons négocié de mauvaise foi. Je pense que nous avons fait du bon travail jusqu'à maintenant. Cette mesure législative est nécessaire pour que nous poursuivions nos politiques économiques.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le député n'a pas répondu à la dernière question, à savoir que la perception dans le grand public, c'est que les députés, les sénateurs, les présidents de corporations, le gouverneur de la Banque du Canada, beaucoup de personnes ont déjà eu ou obtenu une augmentation dans les salaires payés.

La perception, monsieur le Président, elle est là, même si c'est vrai que dans le cas des députés, la loi dit que le 1er janvier de l'année, l'augmentation statutaire est là et c'est 1 p. 100 de moins que le coût de la vie et que c'est automatique. Nous l'avons eue. Certains députés, monsieur le Président, sont, comme moi d'ailleurs, prêts à absorber et à remettre l'argent en question.

La question au député de Burlington est très simple: Est-il, lui, disposé à retourner au Fonds consolidé du gouvernement du Canada, les sommes d'argent qu'il a reçues depuis le 1er janvier en sus du coût de la vie, c'est-à-dire en plus, et de rendre ces sommes-là afin de se mettre au même niveau que tous les fonctionnaires de l'Alliance et d'autres qui sont assujettis à cette politique du 0-3-3?

[*Traduction*]

M. Kempling: Monsieur le Président, je suis étonné de ce qui se passe. Quand on négociait les traitements et indemnités des parlementaires, je ne me souviens pas d'avoir vu le député d'Ottawa—Vanier se lever pour protester. Le voilà maintenant qui fait de l'épate.

Le député sait bien que nos traitements et indemnités sont fixés par la loi et par une convention. Elles entrent en vigueur le 1er janvier.

Dès janvier 1992, la formule du zéro, trois et trois sera appliquée aux députés. C'est comme cela; ce sera zéro, trois et trois pour tout le monde: les membres de la GRC, des Forces canadiennes, d'organismes publics et de sociétés d'État. Tous ceux qui touchent un chèque du gouvernement canadien recevront zéro, trois et trois. C'est la réalité et nous sommes tous égaux à cet égard.

L'an dernier, la fonction publique avait reçu 4,6 p. 100 d'augmentation. Jusqu'où faut-il remonter en arrière et rabaisser les salaires?

M. Gauthier: C'est bien simple. Le député de Burlington accepterait-il de réduire son traitement, comme bien des députés de ce côté-ci sont prêts à le faire—il ne s'agit pas de faire de l'épate—afin de se conformer à la politique de son gouvernement, la politique du ministre des Approvisionnements et Services qui fixe les augmentations à zéro, trois et trois? Je ne fais pas de l'épate, je pose une question simple et j'aimerais qu'il me répondre «oui» ou «non».

M. Kempling: Le 1er janvier 1992, la formule du zéro, trois et trois sera appliquée aux députés. C'est tout. Cette formule réduit toute augmentation que nous accordait les lois. Voilà.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La parole est à l'honorable députée de Hamilton-Est, brièvement.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Oui, et je réserve aussi mon droit sur un rappel au Règlement, monsieur le Président.

[*Traduction*]

J'aimerais poser une question très directe au député. Cette question lui a déjà été posée, et il a refusé d'y répondre. Accepte-t-il de montrer aux Canadiens qu'il va donner l'exemple en consentant à ce que son salaire soit ramené au salaire qu'il avait en janvier dernier?

M. Kempling: Monsieur le Président, je ne sais pas combien de fois je devrai le répéter. Le rajustement salarial a été mis en place avant le budget du 26 février, et c'est la ligne directrice que nous devons suivre.

Quand viendra le moment où nos salaires devrons être rajustés, le 1er janvier 1992, nous serons alors assujettis aux pourcentages de zéro, trois et trois. C'est ainsi qu'il en va et qu'il en ira pour toutes les unités de négociation de la fonction publique. Nous ne sommes pas différents des autres.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le député de Burlington a parlé des grands inconvénients que connaît sa circonscription.

Bien sûr, toutes les circonscriptions du pays connaissent certains inconvénients. Nous souhaiterions tous que la fonction publique retourne au travail. Nous savons que si vous nommiez un médiateur, cela pourrait se faire dès maintenant.

Il y a un autre groupe de Canadiens dont il n'est pas tenu compte dans ce débat: les 2 millions de personnes sans emploi.

Le député de Burlington a indiqué qu'il y avait très peu de chômage dans sa circonscription. Il a ajouté que l'emploi allait connaître un essor. J'aimerais savoir comment il s'y prend pour faire passer les idées ou les programmes qu'il met en oeuvre dans sa circonscription afin que le gouvernement puisse appliquer ces idées à l'ensemble du pays et ainsi permettre aux deux millions de chômeurs de retrouver un emploi. J'aimerais que le député réponde à cette question.

Les chômeurs sont les grands oubliés dans ce débat.

M. Kempling: Monsieur le Président, j'ignore de combien de temps je dispose, mais je pourrais parler deux heures sur ce sujet.

Il y a une activité industrielle intense dans la région en général. Nous avons amené environ 53 nouvelles installations manufacturières. C'est très encourageant et très positif. Beaucoup d'industries ont aussi rationalisé leurs activités ailleurs dans la province et au Canada.

Je me souviens de l'arrivée d'une entreprise. Toledo Scale m'a appelé en m'annonçant une bonne et une mauvaise nouvelle. J'ai demandé quelle était la mauvaise nouvelle et on m'a répondu que l'entreprise fermait sa manufacture de Windsor qui était en opération depuis 1890. J'ai alors demandé quelle était la bonne nouvelle et on m'a répondu qu'il y avait une autre mauvaise nouvelle: le siège social de l'entreprise à Mississauga était aussi fermé.

J'ai alors dit: «Peut-il y avoir une bonne nouvelle après cela?» Mon interlocuteur a répondu: «Oui, nous inaugurerons une usine à la fine pointe du progrès à Burlington où nous combinerons nos activités de fabrication et notre administration centrale. Nous serons en mesure de faire face à la concurrence sur la scène internationale.» Ce genre de choses se produit partout dans le sud de l'Ontario.

• (1150)

Le président suppléant (M. DeBlois): La députée de Hamilton-Est pour la reprise du débat sur un rappel au Règlement.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour demander une précision sur les déclarations du député de Burlington. J'ignore sur quelle planète il vit parce qu'un tiers de tous les emplois du secteur manufacturier canadien sont disparus au cours de l'an dernier.

Lorsque je l'ai contredit après qu'il ait affirmé que la situation de l'emploi dans la région de Hamilton-Burlington s'améliorait, il m'a répliqué, et je cite: Rentre dans ton trou. C'est ce qu'il a dit et tous les députés de ce côté-ci l'ont clairement entendu. Il m'a dit: «Rentre dans ton trou.» Ce n'est pas la première fois que le député me lance des insultes très blessantes. J'attire votre attention sur le chapitre 7 du Beauchesne, monsieur le Président. Vous ne pouvez pas utiliser des expressions comme faux, cochon, censurer, pourri, fallacieux, chameau, imbécile, subterfuge, tromperie, ne pas dire la vérité, injuste, etc.

Je soutiens donc, monsieur le Président, que l'expression «rentre dans ton trou» est tout aussi abaissante à la Chambre. Et lorsque quelqu'un soutient que la situation de l'emploi dans ma collectivité est fantastique, je pense avoir le droit de le contester et je ne crois pas devoir tolérer que l'on me dise de rentrer dans mon trou pour cela.

Je demande que le député se rétracte ici, à la Chambre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que l'honorable député de Burlington aurait des commentaires à faire?

[*Traduction*]

M. Kempling: Monsieur le Président, je ne crois pas que les observations ont été faites dans ce contexte. Je maintiens que la relance économique va bon train dans la région de Hamilton-Burlington. Le carnet de commandes de la Compagnie Steel du Canada est passablement chargé. Quant à celui de Dofasco, il affiche complet. L'activité économique est omniprésente.

Pour ce qui est du «trou», lorsqu'on prend la parole dans cette Chambre et que la députée de Hamilton-Est est là, elle passe son temps à mettre son grain de sel. Je me rappelle les insultes qu'elle adressait au premier ministre jour après jour. Mais lorsque quelqu'un lui fait une observation, elle se plaît à... Donc, si j'ai dit quelque chose—et je n'ai prononcé aucun de ces mots stupides qu'elle a tirés de son livre, non je n'en ai prononcé aucun—mais si j'ai dit quelque chose qui l'a offusquée, je m'en excuse et je me rétracte.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, je considère l'incident clos. Nous reprenons le débat avec l'honorable député de Ottawa-Ouest.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais commencer par adresser quelques remerciements. Je tiens à remercier tous ceux—et ils sont plus d'un quart de million au Canada—qui fournissent chaque jour des services aux Canadiens. Je tiens à remercier tous ceux qui permettent à mes électeurs de recevoir leurs chèques d'assurance-chômage, qui les aident à trouver les emplois ou les programmes de formation dont ils ont besoin, qui aident les personnes âgées à toucher leurs chèques de sécurité de la vieillesse malgré les arriérés, les retards et les encombrements qui se produisent actuellement dans les bureaux à cause des compressions de personnel dans la fonction publique et des réductions de services imposées aux Canadiens.

Je tiens à remercier les gens que j'ai rencontrés dans les provinces atlantiques, qui risquent leur vie en mer pour sauver leurs compatriotes et qui fournissent des services si importants aux transports et à la navigation. Je tiens à remercier les gens que j'ai rencontrés à Cranbrook et à Vancouver, qui travaillent dans la fonction publique parce qu'ils veulent fournir des services aux Canadiens et qui sont frustrés et écoeurés parce qu'ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour le faire. Je tiens à remercier les gestionnaires qui doivent faire plus avec moins et qui savent qu'en réalité, ils n'y arrivent pas.

Je tiens à remercier tous ces gens, mais je ne veux pas les nommer, parce qu'ils se sentent tous menacés par ce gouvernement. Ils estiment tous que s'ils se prononcent ouvertement sur la piètre façon dont ce gouvernement dirige le pays, ils seront les prochains sur la «liste noire».

Le Parti libéral du Canada reconnaît le rôle important que la fonction publique du Canada a joué dans l'édification de cette nation, dans le progrès et la prospérité du Canada en général.

Nous voulons bien admettre que les politiciens rêvent d'une nation d'est en ouest jusqu'au Grand Nord. Ils oublient cependant que le secteur public, les personnes au service du gouvernement du Canada, qui accomplissent les souhaits de ce Parlement, font aussi partie des bâtisseurs de la nation.

À notre avis, le pays ne peut fonctionner que s'il existe entre le Parlement et les employés du gouvernement du Canada un esprit de coopération fondé sur le respect et le sens de l'équité. Or, c'est ce qui fait défaut, monsieur le Président; le problème va nettement plus loin que la simple question de savoir ce qui va arriver au chèque de paie d'un employé le mois prochain ou dans un an. La question est de savoir si ce pays peut ou non continuer de fonctionner d'une manière productive et efficace si ce gouvernement s'entête à faire de ses employés des victimes, des boucs émissaires, sur lesquels faire retomber les conséquences de sa mauvaise gestion de l'économie, des programmes sociaux, des relations internationales et de tout ce qui est important pour le Canada.

Dans une optique plus vaste, toute nation doit, pour prospérer et progresser, reposer sur un partenariat entre le gouvernement, le patronat et la main-d'oeuvre. Ce partenariat multisectoriel est indispensable si nous voulons être compétitifs sur le marché mondial, si nous voulons arriver à renforcer l'esprit national.

Le problème qui se pose actuellement n'est qu'une partie d'un ensemble beaucoup plus vaste. La question n'est pas simplement de savoir ce que contiendra l'enveloppe de paie la semaine prochaine. La question est de persuader tous les Canadiens qu'ils doivent s'estimer satisfaits de travailler en étant moins bien payés. À cause des politiques économiques de ce gouvernement, les employés seront à l'avenir moins spécialisés et moins bien payés. Non seulement voulez-vous amener les gens à travailler davantage à un salaire moindre et à n'importe quelle condition, mais vous les privez en même temps des institutions qui veillent à la protection de leurs droits à des négociations équitables et franches avec leur employeur.

C'est une attaque portée contre les droits non seulement des fonctionnaires, mais aussi de l'ensemble des employés de la fonction publique et du secteur privé.

Je tiens à souligner deux choses. Tout d'abord, le gouvernement veut continuer de faire croire que d'une certaine manière ce problème est dû à la situation économique dans laquelle nous nous trouvons. Or, nous savons tous qui est à l'origine de cette situation. Il suffit, pour plus de preuves, d'observer la façon dont il se sert de ce prétexte comme excuse dans ce cas particulier. Nous n'avons rien entendu, ni dans le budget de février ni dans ce débat, que nous n'ayons pas déjà entendu dans les six dernières années. Dans six budgets consécutifs, ce gouvernement a dit aux Canadiens qu'ils devaient payer plus de taxes; accepter une réduction des services; accepter la détérioration du régime d'assurance-maladie, des services d'éducation, des progrès scientifiques et de la recherche au pays; bref, payer plus pour obtenir moins. Le gouvernement compte réduire la fonction publique; il réduira le traitement des fonctionnaires, qui ont accepté de voir leur salaire diminuer en regard de l'inflation depuis maintenant bien des années. Ils ont fait preuve de retenue.

On avait la promesse qu'en échange de toutes ces difficultés, de toutes ces taxes supplémentaires, de toutes ces réductions de services, les Canadiens auraient un déficit moindre et une dette moindre. Ce qui s'est produit, au cours de ces six années, c'est que la dette a doublé. Ne serait-il pas temps maintenant que le gouvernement admette ses torts et dise que ce programme ne fonctionne pas, n'a jamais fonctionné et ne fonctionnera jamais?

Il y a quelques raisons à cela. L'ensemble de la paie versée au syndicat maintenant en grève pour protester contre ce gouvernement ne représente que 3 p. 100 des dépenses nationales. C'est moins que les 5 milliards que ce gouvernement consacre chaque année en impartition.

Sur ce, je passe à la question de la justice. Ce projet de loi que le gouvernement a déposé hier montre nettement, sans artifice, que ce gouvernement n'a aucune intention d'être juste, que son plan n'a absolument rien à voir avec la responsabilité financière, la dette ou le déficit, mais vise simplement à écraser ses propres fonctionnaires.

• (1200)

Il y a dans ce projet de loi une exception qui dit que, tandis que les employés salariés de la fonction publique obtiendront une augmentation de 0 p. 100, nos amis les consultants—tous ces consultants qui nous ont coûté des milliards de dollars pour essayer de nous convaincre que nous aimons le Plan vert et le gouvernement—tous ces consultants et entrepreneurs ne subiront aucun gel des dépenses qui les touchent, maintenant ou plus tard.

Je rappelle aux gens encore une fois que ce que nous dépensons pour ces entrepreneurs est plusieurs fois plus élevé que ce que nous coûtent ces employés qui sont maintenant en grève pour protester contre le 0 p. 100. Qui sont ces personnes qui protestent contre le 0 p. 100? Ce n'est pas le président de Petro-Canada, avec son salaire de plus de 400 000 $ par année, qui a obtenu 20 000 $ d'augmentation. Ce sont des gens dont le salaire total est de 20 000 $ après 15 ans à l'emploi du gouvernement du Canada. Une personne gagnant en tout 20 000 $ n'a aucune augmentation, alors qu'une autre nommée à son poste par ce gouvernement, avec un salaire de 400 000 $, a droit à une augmentation de 20 000 $. Ce n'est pas juste et les Canadiens le savent.

De l'argent, il y en a pour les grosses légumes du gouvernement, beaucoup d'argent, mais pour les petits salariés qui s'échinent à faire fonctionner le pays, pas un sou. Si jamais il nous fallait une preuve de l'importance de leur travail, eh bien, nous l'avons certainement depuis une semaine et demie.

Le gouvernement s'est livré sciemment à des manoeuvres politiques avec l'infrastructure fondamentale qui assure la bonne marche de l'économie du Canada. Il a sciemment provoqué une grève qui a ralenti les transports, paralysé l'acheminement des biens et des services, gêné les déplacements des Canadiens et perturbé nos programmes sociaux. Et il continuera de le faire au lieu de reconnaître qu'il transgresse la loi, comme en a décidé hier la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Le gouvernement peut se corriger et respecter la loi immédiatement en retournant à la table de négociation et en négociant comme il aurait dû le faire depuis février dernier; il aurait évité ainsi tous les ennuis qu'a connus notre pays à cause de son refus de négocier.

Tout ce que le gouvernement a à faire est de nommer un médiateur, de retourner à la table de négociation et de montrer qu'il cherche une solution et non à faire perdurer le problème.

Je voudrais parler surtout des personnes qui sont les premières touchées par les décisions du gouvernement. Pendant que nous, les députés, touchons notre augmentation en période de forte inflation, que les grosses légumes nommées par le gouvernement reçoivent la leur, que les sous-ministres et les hauts fonctionnaires gagnant plus de 150 000 $ touchent leur augmentation et même leurs primes en récompense du nombre de mises à pied à leur actif, pendant ce temps, des gens gagnant 20 000 $ et même moins, à peine 16 000 $, ne touchent pas un sou d'augmentation. Les Canadiens savent que ce

n'est pas juste. Les Canadiens savent aussi que 80 p. 100 des gens qui se trouvent dans les tranches de revenu les plus basses sont des femmes.

Si on jugeait ce projet de loi d'après n'importe quelle norme d'équité entre hommes et femmes, on verrait qu'il enfreint la Charte des droits et libertés. On trouve d'autres exemples d'injustice. Il y a les taux de salaire régionaux où les gens qui travaillent dans les provinces les plus défavorisées de notre pays sont moins payés que dans d'autres régions de notre pays pour faire exactement le même travail. Ce n'est ni juste, ni équitable.

Les ministres et les députés d'en face ne cessent de répéter: «Oui, eh bien, nous aurons aussi 0 p. 100 d'augmentation». Mon Dieu, comme c'est louable. Cette année, quand l'inflation dépasse 6 p. 100 à cause presque exclusivement des augmentations d'impôt imposées par le gouvernement, nous touchons notre augmentation, mais on la refuse à quelqu'un qui gagne 20 000 $ et qui n'a pas les moyens de s'acheter du pain. Certes, l'année prochaine nous n'aurons pas d'augmentation quand le gouvernement prévoit que l'inflation sera tombée à 3 p. 100. Appliquons ce principe à nous-mêmes quand c'est facile et imposons-le à tous les autres quand c'est difficile.

Le gouvernement n'a pas été équitable même avec ses propres employés. Les députés d'en face ont dit: «Les autres syndicats ont accepté 0, 3 et 3 p. 100 d'augmentation.» Je mets le gouvernement au défi de me montrer un seul contrat qui a été accepté à ces taux sans qu'il y ait d'autres compensations pour les employés. Le gouvernement a parlé des ingénieurs, des contrôleurs de la circulation aérienne, des officiers de navire et d'autres groupes. Tous les contrats mentionnés par le gouvernement contenaient des compensations financières pour que les gens acceptent 0, 3 et 3 p. 100 d'augmentation. Il s'agissait soit d'une somme forfaitaire, soit d'une modification dans la manière dont les salaires sont appliqués. On relève le statut de tout un groupe en le reclassifiant. Le gouvernement continue cette injustice parce qu'il se conserve encore le droit dans ce projet de loi de changer la classification des gens pour pouvoir dire: «Nous ne leur accordons pas d'augmentation. Ils ont seulement une reclassification.»

Une augmentation de salaire est une augmentation de salaire et je demande pourquoi le gouvernement le fait pour ses employés les mieux payés et non pour ceux qui le sont le moins. Il n'y a qu'une réponse à cette attitude. Son objectif ici n'est pas d'être équitable ni de s'attaquer au déficit et à la dette. Les Canadiens comprennent qu'il faut se serrer la ceinture, mais ils se révoltent contre ce genre d'injustice et d'inéquité. Son travail consiste à convaincre les employés les moins bien payés de la fonction publique du Canada qu'ils devraient être disposés à travailler pour le gouvernement dans toutes les conditions et à n'importe quel prix. C'est un message que l'on essaie de faire passer aux autres travailleurs du pays.

La négociation collective est un droit fondamental dans une société démocratique: le droit de s'asseoir avec son employeur et de déterminer, de concert avec lui, quelles seront les conditions de travail et la rémunération. Le gouvernement a bafoué ce droit et il entend faire subir le même sort aux autres travailleurs canadiens.

J'aimerais formuler quelques observations supplémentaires avant de terminer. La négociation collective est menacée au Canada et lorsque celle-ci est en danger, alors les droits de tous les salariés du pays le sont également.

Je voudrais parler des responsables de cette situation. Ce ne sont certainement pas les fonctionnaires qui sont responsables du chômage dans notre pays. Ce ne sont pas les fonctionnaires qui sont responsables du fait que les Canadiens s'entre-déchirent. Ce que j'ai vu la semaine dernière m'a dégoûté; la récolte de blé est manacée et tous les groupes de la société ont des difficultés simplement parce que le gouvernement a refusé de s'entretenir avec ses employés.

C'est une lutte politique, sauf que personne à la Chambre ne met en jeu le gagne-pain de sa famille. Les grévistes, eux, mettent en jeu 1 000 S pour deux semaines et parfois beaucoup plus parce qu'ils estiment devoir se battre contre le gouvernement, pour un principe qu'appuient la plupart des Canadiens. Ils considèrent que les conservateurs réalisent leur programme et perturbent une autre institution gouvernementale.

Le chef des néo-démocrates a déclaré que son parti appuie l'Alliance depuis le début. Nous nous sommes opposés avec force à ce blocage des salaires. Nous savions à quoi il conduirait, contrairement au gouvernement. Nous n'allons pas voter comme le voudraient les grosses légumes et le gouvernement. Nous n'allons pas non plus voter comme le souhaiteraient les présidents de syndicat, mais plutôt en fonction de l'opinion de nos commettants, des gens d'affaires, des agriculteurs et des pêcheurs canadiens, qui veulent un règlement, qui veulent que soit nommé un médiateur, que l'on cesse d'enfreindre la loi,

que les négociations reprennent et que soient rétablis les services auxquels les Canadiens ont droit.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je siège tellement haut ici qu'il est difficile de me voir. J'espère qu'on n'installera pas une autre rangée de pupitres ici contre les rideaux, sinon Pat et moi allons tout simplement disparaître.

Je voulais poser à ma collègue une question qui m'a préoccupé pendant tout cet épisode et qui tient au fait qu'on n'a pas cessé depuis sept ans de nous dire à quel point le premier ministre est un grand négociateur, qu'il est la personne capable de concilier les points de vue des différents groupes dans le pays et de mettre au point une formule que tous les Canadiens pourront accepter. Pendant tout ce temps, on nous a dit également que le premier ministre comprenait le monde du travail car, vous le savez, c'est dans ce domaine qu'il oeuvrait avant de vouloir essayer d'occuper la fonction la plus difficile au pays, celle de diriger le pays et d'être le premier ministre, le titulaire de la charge la plus élevée au Canada.

• (1210)

J'ai devant moi une liste des lois de retour au travail adoptées depuis vingt ans. J'ai eu la curiosité d'examiner ces lois de retour au travail adoptées depuis vingt ans—toutes sous des gouvernements libéraux, je m'empresse de l'ajouter. En faisant ce retour en arrière, j'ai trouvé très intéressant de constater que chacune de ces lois de retour au travail comportait des dispositions prévoyant l'intervention d'un arbitre ou d'un médiateur.

Il y a un point que j'aurais voulu que ma collègue aborde brièvement: comment se fait-il que le grand conciliateur, le grand négociateur qu'est le premier ministre actuel n'a même pas essayé de laisser le processus que nous appelons négociation collective suivre son cours jusqu'au bout, c'est-à-dire prévoir l'intervention d'un arbitre ou d'un médiateur en cas de rupture complète des négociations.

Je vais simplement en signaler brièvement quelques-unes. En 1972, on a adopté la Loi sur les opérations des ports du Saint-Laurent, et le juge Allan Gold a été chargé d'agir comme médiateur. Encore en 1972, la Loi sur les opérations des ports de la côte ouest prévoyait l'intervention d'un médiateur si l'on ne parvenait pas à un règlement. En 1973, on adoptait la Loi sur le maintien de l'exploitation des chemins de fer et le juge Gold était de nouveau invité à intervenir. En 1974, on adoptait la Loi sur la manutention des grains dans les ports de la côte ouest, et M. Neil Perry, de l'Université de Victoria, était chargé d'agir comme conciliateur. En 1975, la Loi sur les opérations sur la côte ouest prévoyait l'intervention d'un arbitre si l'on ne parvenait pas à un règlement. Et la liste continue.

J'en parlerai un peu plus longuement lorsque j'interviendrai dans le débat.

Je voudrais demander à la députée pourquoi, à son avis, le gouvernement actuel n'essaie pas de faire quelque chose d'aussi évident que ce que d'autres gouvernements ont fait dans le passé et d'apprendre quelque chose des institutions que nous avons créées et qui permettent à ces mécanismes de fonctionner.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je remercie mon collègue qui m'a posé cette question. Avant d'y répondre, je signalerai qu'il a abordé quelques points très importants que les gens, j'espère, prennent en considération dans le cadre de ce débat. Premièrement, je crois que le premier ministre pourrait très bien négocier. Je crois qu'on a délibérément prévu, depuis février dernier, de ne pas négocier afin de provoquer une grève aussi perturbatrice que possible pour la population. En d'autres mots, le gouvernement aurait délibérément décidé qu'il y aurait interruption des services offerts aux Canadiens. De ce fait, il tient en otages non seulement ses fonctionnaires, mais également les citoyens canadiens.

Par exemple, au moment de déposer son budget et d'entreprendre les négociations en février dernier, le gouvernement était en mesure de savoir et de prévoir que les élévateurs à grains seraient pleins au mois de septembre et que les expéditions de céréales, de même que la récolte et la survie des agriculteurs des Prairies, seraient menacées si les services d'expédition étaient perturbés. Pourtant, le gouvernement a préféré ne pas user de son pouvoir pour décréter que les fonctionnaires travaillant dans l'industrie céréalière offrent des services essentiels. Il aurait pu le faire l'an dernier, ou n'importe quand même, mais il en a décidé autrement. À mon avis, cela prouve que le gouvernement voulait engendrer un conflit et perturber les services dans le but de tenter de regagner quelque peu l'appui de la population, appui qui s'effrite rapidement.

Je pense aussi que le gouvernement se conforme au style qu'il a adopté depuis le 4 septembre 1984. Nous en avons eu un exemple avec l'Accord de libre-échange, où l'on cherchait non pas à rapprocher les Canadiens, mais plutôt à encourager chaque segment de la société à défendre ses propres intérêts au lieu des intérêts du pays. On nous avait promis des emplois et encore des emplois, et on a plutôt assisté à l'effondrement d'un énorme segment de notre secteur industriel. Lorsque le gouvernement a promis, en 1984, d'éconduire des fonctionnaires, il a omis de mentionner qu'il réservait le même sort

aux personnes âgées, aux chômeurs et aux entreprises canadiennes, mais c'est pourtant ce qui s'est produit.

Il agit exactement comme il l'a fait avec l'Accord du lac Meech; il faut respecter sa volonté, sinon l'échec est inévitable. Il prend une décision et il faut la respecter. On en a eu un bel exemple au cours de cette horrible semaine de juin, quand on a vu le gouvernement tenter d'intimider les premiers ministres provinciaux, quand on a assisté à une guerre psychologique, du fait que certaines personnes estimaient que la formulation de l'Accord du lac Meech laissait quelque peu à désirer.

Les Canadiens veulent des dirigeants qui sauront les unir, au lieu de les diviser et de les dresser les uns contre les autres. Voilà comment j'explique la situation dans laquelle nous nous retrouvons actuellement.

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ainsi donc la Chambre des communes sera aujourd'hui placée dans une triste situation: celle d'étudier une loi spéciale rappelant au travail les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Personne dans ce pays ne peut ni ne doit être heureux d'un tel dénouement, à la suite de très longues séances de négociations qui ont échoué. Certains reprochent au gouvernement d'avoir été peu flexible alors que d'autres accusent les dirigeants syndicaux, leur manque de responsabilité et leur tentative de faire de la politique partisane sur le dos de leurs membres et sur le dos des Canadiens.

Ces deux grandes philosophies qui s'opposent aujourd'hui dans notre pays vont trouver tous les arguments possibles pour justifier leur thèse. Et Dieu sait qu'ils seront nombreux ces arguments. Mais le principal problème auquel nous faisons face aujourd'hui, monsieur le Président, ce n'est pas de savoir qui a raison ou qui a tort dans ce conflit, ce n'est pas de savoir si le gouvernement aurait pu faire plus pour ses employés, ce n'est pas de savoir si les dirigeants syndicaux sont une fois de plus allés trop loin dans leur démarche. Ce n'est pas de savoir non plus si le droit de grève a été bafoué, respecté ou utilisé à toutes les sauces. Le principal problème auquel nous faisons face aujourd'hui, monsieur le Président, c'est malheureusement notre incapacité collective, et je dis bien collective, de ramener le Canada au bon sens, sur la route de la logique et de la sérénité plutôt que sur la voie très sinueuse et incertaine de la confrontation qui est en train de détruire ce pays.

Ce conflit de la Fonction publique fédérale n'est que l'aboutissement normal de tous les signes d'égoïsme, d'individualisme à outrance, de l'absence significative de tout respect pour l'autorité et pour les lois du Canada. Ce conflit est également le pâle reflet d'une dégradation accélérée de toutes les valeurs qui ont autrefois été notre fierté, notamment la tolérance traditionnelle des Canadiens qui fait de plus en plus place à l'intransigeance.

Il est à la fois amusant, monsieur le Président, mais aussi triste de constater comment notamment les Québécois pensent qu'Ottawa dépense tout son argent inutilement à soutenir les fermiers de l'Ouest, comment les Ontariens prennent nos compatriotes pêcheurs des Maritimes pour des gobe-sous affamés qui viennent sucer les taxes des provinces les plus riches, comment les gens du Manitoba semblent en vouloir pour le restant de leurs jours aux Québécois pour ces fameux mais désormais célèbres contrats.

Enfin, monsieur le Président, le conflit de la Fonction publique cache plutôt une autre réalité au Canada. Une majorité de citoyens canadiens, peu importe leur lieu de résidence, en sont venus à croire qu'ils ne retirent plus rien du système fédéral et que seuls leurs voisins profitent du système, évidemment à son propre détriment.

Nous sommes devenus, monsieur le Président, et je le dis très malheureusement, une nation très égoïste, qui refuse de voir la réalité. Nos problèmes sont des problèmes de riches et souvent d'enfants gâtés. Nous voulons tous de plus en plus recevoir de l'État fédéral, de notre patron, de notre communauté, de notre municipalité, de notre commission scolaire, mais nous voulons de moins en moins donner.

Nous, les Canadiens, recherchons tous les gains à très court terme, comme si la planète était menacée d'un conflit nucléaire dans une semaine. À chaque coupure budgétaire que le gouvernement effectue, ou que les gouvernements effectuent dans le pays, se lèvent dans tous les coins de notre nation des milliers de voix insatisfaites qui, elles, évidemment auraient coupé ailleurs. Et si par malheur le gouvernement coupait justement ailleurs, d'autres voix, contradictoires celles-ci, prendront le micro pour dénoncer avec véhémence les gestes du gouvernement.

• (1220)

Ces criards et enfants gâtés que nous sommes devenus souhaitent pourtant que notre dette nationale de 400 milliards de dollars disparaisse ou à tout le moins, soit réduite, que nous n'ayons plus de déficit. Mais, dès que tout gouvernement, provincial ou fédéral, se met courageusement à la tâche, personne dans ce pays ne veut faire les sacrifices qui s'imposent.

À ce chapitre, monsieur le Président—et je le dis très honnêtement—les fonctionnaires du Canada ne sont ni meilleurs et ni pires que la très grande majorité des Canadiens. Je suis déçu, monsieur le Président, que les Canadiens aient oublié chaque matin de se regarder dans le miroir et de se demander: «Mais diable, qu'est-ce que je peux faire aujourd'hui pour améliorer mon pays et l'aider à sortir de la crise?» Non, monsieur le Président. Nous, les Canadiens, préférons plutôt constater le problème et, bien entendu, mettre la faute sur notre voisin, notre patron, et en dernière ligne, les politiciens de toute origine politique et les gouvernements, quels qu'ils soient.

Lors du Budget du mois de février, le gouvernement a eu le courage, je crois, de présenter noir sur blanc, sa Stratégie de relance économique et de réduction du déficit. Le gouvernement fédéral n'a jamais caché son jeu de cartes aux syndicats et à la population. Bien au contraire, il a clairement établi ses priorités. Je m'étonne, monsieur le Président, aujourd'hui de constater que des parlementaires de la Chambre des communes du Canada veuillent retarder le plus loin possible cette loi sur le retour au travail. Chaque jour de grève supplémentaire ferait encore plus mal à tous les Canadiens, aux fonctionnaires eux-mêmes et à leurs familles.

Il serait temps que les Canadiens que nous sommes cessent ce petit jeu d'autodestruction nationale qui ne nous mènera nulle part. Oublions, monsieur le Président, même si cela est très difficile, de savoir à qui revient la responsabilité de cette grève et constatons plutôt les effets insoupçonnés de ce conflit de travail qui est imposé à des milliers de Canadiens. Premièrement—et c'est là un point dont personne ne parle dans cette Chambre, autant du côté gouvernemental que du côté de l'opposition mais quand même, il s'agit d'un point très important—en plus de voir leurs salaires gelés par le gouvernement en 1991, il s'agit là d'une réalité qui est difficile à vivre pour les employés du secteur public, en plus de voir le gouvernement geler leurs salaires, les syndiqués de la Fonction publique se voient, monsieur le Président, et cela est très important actuellement, ils se voient imposer une baisse salariale de 4 p. 100 par leur syndicat qui les a conduits dans une deuxième semaine de grève. Chaque semaine de grève, monsieur le Président, représente un recul de 2 p. 100 sur la paye annuelle des syndiqués de la Fonction publique. Et ce n'est pas le gouvernement qui impose cette diminution salariale, mais bien au contraire l'Alliance de la Fonction publique qui a forcé ses membres à aller en grève.

S'il est vrai que le gouvernement fédéral ne fait rien sur le plan salarial cette année pour améliorer la condition salariale des syndiqués, les fonctionnaires de l'État m'apparaissent actuellement être encore plus victimes de leurs dirigeants syndicaux dont la stratégie de grève ne fera que les appauvrir encore un peu plus.

Deuxièmement, l'actuel conflit cause un préjudice sérieux à la relance économique qui s'annonce faiblement. Le Canada, monsieur le Président, a-t-il les moyens de se payer cet affrontement stérile? Troisièmement, des milliers de Canadiens ne reçoivent plus les services essentiels auxquels ils ont droit. Dans certains cas, la grève cause des préjudices très sérieux aux plus pauvres et aux plus démunis de notre société.

Quatrièmement, les syndicats doivent reconnaître qu'en travaillant pour l'État, ils agissent en situation de monopole. Si vous avez besoin d'un passeport ou d'un chèque d'assurance-chômage, les Canadiens n'ont pas d'autres choix que de passer par l'administration fédérale. Cette sécurité d'emploi unique accordée aux employés de l'État doit être considérée par ces derniers comme un avantage qui ne se retrouve plus ailleurs dans la société.

Cinquièmement, la fragile économie canadienne ne peut plus se permettre des perturbations pour ses compagnies aériennes, pour ses aéroports, pour l'inspection des viandes et le transport des céréales. Certains syndicats, certains dirigeants syndicaux et certains membres de l'opposition sont même allés jusqu'à affirmer que le gouvernement fédéral se réjouissait de voir ses employés en grève sous le prétexte de sauver quelques millions par jour en salaires. Quelle erreur monumentale de penser ainsi! Le gouvernement canadien, monsieur le Président, sait très bien que chaque jour de grève est bien plus coûteux pour l'économie canadienne que les dollars sauvés par l'arrêt de travail.

Monsieur le Président, l'intérêt national du Canada réclame que l'on mette fin très rapidement à ce conflit de travail. Cette loi de retour au travail est devenue impérative parce que la grève a interrompu des services essentiels, en plus de causer des dommages très sérieux à des citoyens innocents. Nos compagnies aériennes déjà en difficulté perdent des millions de dollars quotidiennement à cause des difficultés dans les aéroports.

Les fabricants d'automobiles canadiens connaissent toutes sortes de problèmes parce que les pièces de fabrication sont bloquées ou retardées aux douanes. Les fruits et légumes sont de moins bonne qualité parce qu'ils sont retardés à la frontière canadienne. Les grains de fermiers ne sont pas livrés à temps. Les Canadiens n'obtiennent pas leur passeport à temps pour leurs voyages. Les entreprises ne reçoivent plus les paiements dus par le gouvernement fédéral qui achètent pour 20 milliards de dollars

de biens annuellement au sein de nos entreprises. Ces absences de paiements menacent des emplois dans de nombreuses petites entreprises canadiennes.

Malgré toutes ces raisons et pour bien d'autres, j'ai encore du mal à comprendre, monsieur le Président, comment les députés du Nouveau parti démocratique semblent placer le droit de grève comme le droit suprême au Canada et rejeter du revers de la main toutes les conséquences négatives de la situation actuelle. Au lieu d'aider à régler ce conflit, les députés du Nouveau parti démocratique s'appliquent à retarder l'adoption de la loi spéciale et à envenimer ce conflit.

Monsieur le Président, les députés de l'opposition font souvent de grands discours patriotiques sur le Canada et sur l'attachement profond à notre pays. Les députés de l'opposition ont devant eux aujourd'hui une occasion unique d'appliquer leurs grands principes et d'aider le Canada à sortir de la crise, au lieu d'alimenter cette controverse.

Toutes ces raisons me portent à croire que ce conflit de travail doit connaître sa fin aujourd'hui. J'invite donc tous mes confrères à réclamer la fin de ce débat et adopter immédiatement cette loi sur le retour au travail des employés de la Fonction publique.

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je veux faire quelques brèves observations et poser ensuite deux ou trois questions au député.

En écoutant son exposé, je me demandais s'il avait entendu le discours éloquent de ma collègue, la députée d'Ottawa–Ouest, qui a rappelé au Parlement le rôle des fonctionnaires.

Je crois que tous les Canadiens comprennent bien que les fonctionnaires sont là pour les servir, pour servir les personnes âgées, pour servir les immigrants, pour servir les nouveaux citoyens et pour servir les parlementaires. Je tiens à rappeler au député que les fonctionnaires veulent retourner au travail.

La question dont nous sommes saisis porte sur le processus au moyen duquel nous voudrions que les fonctionnaires retournent au travail. Est–ce ou non un processus qui permettra aux parties de conserver leur honneur et leur dignité? Est–ce ou non un processus dans lequel le gouvernement fait preuve de sensibilité? Ce sont là les questions auxquelles les Canadiens voudraient qu'on réponde.

J'estime que si nous forçons les fonctionnaires à retourner au travail avec des conditions préalables, c'est un peu comme si nous forcions un enfant malade à croquer une pilule au goût amer. Ce n'est pas la façon dont il faut s'y prendre. Nous devons procéder avec honneur et avec respect. Nous devons montrer à nos travailleurs que nous avons un coeur, que nous comprenons vraiment leurs besoins. Nous devons supprimer toute condition préalable, respecter la décision de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, négocier avec le syndicat et nommer un médiateur afin que les fonctionnaires puissent retourner au travail avec dignité et comprennent que la fonction publique tient vraiment à eux.

Voici ce que je veux demander au député. Croit–il que le droit de grève est en fait un droit fondamental dont jouissent tous les Canadiens qui travaillent? Quel conseil donnerait–il au gouvernement pour que celui–ci négocie de bonne foi? Croit–il dans l'autorité de la loi, cette loi qui doit être respectée tant par les citoyens que par le gouvernement, particulièrement le gouvernement actuel?

• (1230)

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint–Maurice): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Winnipeg–Nord pour ces quelques remarques.

Il m'a notamment demandé si je reconnaissais le droit légal de faire la grève au Canada. J'étais président de mon syndicat lorsque j'étais journaliste à Trois–Rivières, monsieur le Président, et nous avons eu à vivre une grève des employés, une grève qui a fait mal non seulement aux travailleurs, mais également à l'entreprise.

Mais pour revenir au secteur public, il y a une différence importante. Oui, je reconnais le droit de grève légale des employés. Cependant, monsieur le Président, ce qui m'inquiète de la part du député de Winnipeg–Nord, comme il côtoie de plus en plus des députés du Nouveau parti démocratique, je pense qu'il a malheureusement tendance actuellement à mettre le droit de grève dans la Fonction publique comme le droit suprême qui va venir empêcher et qui va venir brimer tous les autres droits qui existent au Canada. C'est cela le grand problème dans notre société.

Je n'en ai pas parlé dans mon allocution plus tôt, mais nous avons cette manie, en particulier au Parlement du Canada, de parler des droits que les citoyennes et que les citoyens du Canada possèdent, les droits de faire la grève, les droits de faire à peu près n'importe quoi, la Charte des droits et libertés que je veux bien respecter, mais l'ensemble de ces droits ont fait oublier aux parlementaires du Canada et à la population du Canada, je pense, monsieur le Président, que nous avons aussi des responsabilités. Partout où on se promène, lorsqu'on reçoit des

gens qui viennent faire des pressions auprès des députés, depuis deux ans que je suis élu, monsieur le Président, je ne me rappelle pas avoir reçu un groupe qui soit venu me parler des responsabilités qu'on devait assumer, des périodes difficiles qu'on devait traverser. Je ne me rappelle pas en avoir eu beaucoup.

Par contre, des groupes qui sont venus me rencontrer pour réclamer des droits de toutes sortes, inimaginables et qui ne se terminent plus, tous les députés en cette Chambre, qu'ils soient de ce côté-ci comme de l'autre, ont tous reçu des groupes de pression qui nous parlent de leurs droits à eux, quelles que soient les conséquences pour les autres citoyens.

Monsieur le Président, j'appellerais cela le drame du Canada, cette tendance qu'on a ici, dans ce Parlement, à ne voir que les droits de groupes spécifiques. Ce n'est pas seulement le cas de la Fonction publique auquel je veux m'attaquer aujourd'hui, mais à l'ensemble. Quand les organismes nationaux viennent faire leur lobbying, ils n'ont en tête que leurs petits problèmes ou leurs gros problèmes à eux. Les problèmes des autres, cela, ce n'est pas important! On va piler sur la tête des voisins pour faire en sorte que nos droits soient reconnus.

Notre pays est malade, monsieur le Président, et je considère que ce droit de grève légale dans la Fonction publique est un droit qui se doit d'être exercé, mais dans sa juste limite et que ce droit-là interdit de piler sur la tête des autres Canadiens qui ont aussi des droits. Et tout le monde en même temps, nous avons aussi des responsabilités.

[*Traduction*]

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai une observation succincte à faire et deux très brèves questions à poser.

Je remarque que le député a parlé des économies que le gouvernement réalise en raison de la grève. Je crois qu'il parlé d'un pourcentage approchant les 2 p. 100 par semaine.

Puisque les travailleurs seront en grève pendant un peu plus de deux semaines, il en résultera des économies ou des surplus appréciables. Le député en déduisait-il qu'il pourrait y avoir des fonds disponibles pour les négociations ou considère-t-il que la politique du gouvernement concernant le 0 p.100 d'augmentation vaut pour tous et chacun? Ce 0 p. 100 d'augmentation s'applique-t-il seulement au budget total?

Si c'est le cas, je me demande si l'on peut encore se montrer optimiste au sujet d'un règlement.

Ma deuxième question est très brève. Je sais qu'il a parlé des problèmes concernant le transport du grain. A-t-il eu connaissance que du grain ait été expédié par la voie maritime avant le déclenchement de la grève? Je crois savoir que presque rien n'a été expédié des Prairies de cette manière. Tout était plutôt paralysé de ce côté et comme les ventes se font rares, il n'était pas probable que cela change.

[*Français*]

M. Pronovost: Monsieur le Président, sur la question des grains, je pense que le député de la Saskatchewan pourrait parler à ses propres fermiers qui sont en train de s'inquiéter de façon très sérieuse sur ce qui se passe actuellement avec cette grève. Il est probablement mieux placé que moi pour vérifier cette information parce que nous voyons chaque soir aux nouvelles, et même en français, des fermiers de la Saskatchewan qui s'inquiètent grandement de l'attitude des députés néo-démocrates dans cette Chambre qui pensent à l'intérêt supérieur de leur syndicat dans la Fonction publique, plutôt que de penser à l'économie de la Saskatchewan et de celle toutes les provinces.

Pour ce qui est de l'autre point, je voudrais bien préciser, je ne suis pas certain qu'il m'ait bien compris. Ce que j'ai dit clairement c'est qu'il y a des députés en cette Chambre qui incorrectement viennent nous attribuer qu'on est content qu'il y ait une grève pour sauver de l'argent. C'est tout à fait le contraire. Le gouvernement du Canada constate que les quelques sous qu'il peut récupérer actuellement de ce conflit, ce n'est rien à côté des pertes extraordinaires que l'économie canadienne est en train de subir.

De plus, je voudrais peut-être lui dire qu'il est vrai que le gouvernement gèle à 0 p. 100—moi j'aurais mieux aimé qu'il n'y ait pas de gel, mais la réalité c'est un gel. Il y a un plan que le gouvernement a établi, c'est 0 p. 100 d'augmentation. Mais les syndicats... Vous pourriez peut-être parler à vos amis de la Fonction publique, eux, ils imposent une diminution salariale d'à peu près 2 p. 100 sur la masse salariale annuelle de leurs syndiqués par semaine de grève. Lorsqu'on sortira de ce conflit-là, le gouvernement fédéral aura donné 0 p. 100 à ses employés de la Fonction publique et l'Alliance de la fonction publique du Canada aura imposé une coupure salariale d'environ 4 p. 100 à ses membres, qu'elle dit en situation financière difficile.

Cette réalité-là, monsieur le Président, se doit d'être communiquée aux Canadiens et Canadiennes. Je connais personnellement dans ma circonscription de Saint-Maurice des dizaines et des dizaines de fonctionnaires du secteur public qui ne sont pas d'accord avec la stratégie du gouvernement et cela leur fait mal et je les comprends, mais qui sont encore bien plus fâchés contre leurs

dirigeants syndicaux de les avoir «embarqués» dans une grève sans issue qui leur fait encore plus mal et dont les dirigeants syndicaux savaient pertinemment qu'ils ne pourraient pas avoir gain de cause auprès d'un gouvernement qui a clairement indiqué sa politique lors du Budget du mois de février. Et les syndicats de la Fonction publique auront à composer après cette grève avec leurs membres qu'on fait souffrir inutilement.

Et au lieu de s'asseoir avec le gouvernement, monsieur le Président, et négocier l'ensemble des clauses normatives et peut-être faire des gains à cet effet-là, les syndicats dans la Fonction publique imposent une coupure salariale à leurs membres et les empêchent d'obtenir des gains actuellement, ce que je trouve très déplorable.

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant la reprise du débat, j'aimerais faire remarquer que j'en appelle à la collaboration de tous pour que si on converse en Chambre, qu'on le fasse de façon—et je le dis très amicalement—discrète pour permettre au Président et à ceux qui nous écoutent de bien entendre les exposés qui sont faits.

Reprise du débat.

[*Traduction*]

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui pour parler d'une question qui me touche de près et qui m'est très chère, une question qu'avant de devenir député j'ai souvent examinée dans le cadre de mon travail, soit la négociation collective et les droits collectifs de travailleurs du Canada. Je veux parler plus précisément du syndicat pour lequel j'ai travaillé dans l'industrie ferroviaire avant de devenir député, les Travailleurs unis des transports.

Je veux vous en toucher quelques mots aujourd'hui et vous parler du projet de loi dont nous sommes saisis, ainsi que de la nécessité de comprendre ce dont nous discutons actuellement.

Premièrement, j'aimerais aborder la question des droits individuels des travailleurs et des Canadiens sous deux angles particuliers: d'abord la fonction publique par opposition au secteur privé; ensuite, le mythe que les députés d'en face semblent perpétuer, mythe selon lequel les fonctionnaires et ceux qui travaillent pour la fonction publique sont différents des employés du secteur privé qui font régulièrement la grève.

Je veux d'abord dire qu'à mon avis, tous les travailleurs du Canada devraient avoir des droits. Notre problème aujourd'hui c'est de définir en quoi ils devraient consister. Nous avons, en face, un gouvernement qui a adopté une position en raison du budget déposé en février dernier par le ministre des Finances de l'époque, budget qui prévoyait un train de mesures particulières. Par conséquent, les droits à la négociation collective garantis par la loi n'importent plus guère, car le programme d'action du gouvernement prime.

• (1240)

Voilà une très grave erreur, monsieur le Président. Pour commencer, les droits à la négociation collective, le syndicalisme et les autres droits des Canadiens dureront bien plus longtemps que le gouvernement actuel, bien plus longtemps que nos mandats de députés, pourvu que nous protégions ces droits avec soin et sincérité.

Je crains que nous ne soyons en train de créer un précédent très regrettable en adoptant ce projet de loi. Les grèves causent du tort, c'est certain, mais c'est normal. Si un député d'en face me dit qu'on ne peut faire grève que lorsque la conjoncture est favorable et que cela ne fait de tort à personne, il sera difficile de comprendre à quoi riment le syndicalisme, les progrès et le processus de la négociation collective, à quoi rime le droit de grève du travailleur.

À écouter les députés d'en face, on croirait que le travailleur ne doit avoir le droit de grève que lorsque cela ne risque de causer du tort à personne. Si c'est vraiment ce qu'ils pensent, alors qu'ils le disent franchement, qu'ils disent que les travailleurs canadiens ne devraient faire la grève que lorsque personne n'en souffrira.

Un aspect a beaucoup piqué mon intérêt, comme je l'ai signalé dans ma question à la députée d'Ottawa-Ouest. C'est que le gouvernement a modifié les règles du jeu en ce qui concerne les lois de retour au travail. Le grand conciliateur qu'est l'actuel premier ministre connaît à fond le mouvement syndical et la négociation collective. À moins qu'il n'ait été le pire avocat en relations de travail dans tout le pays, il doit savoir qu'il existe tout un système qu'il faut respecter si nous voulons que le principe de la légalité soit maintenu.

Je voudrais revenir sur certaines lois de retour au travail des 20 dernières années. Si j'insiste, c'est que ces lois étaient elles aussi des mesures draconiennes, en un sens. En tant que député, j'estime qu'il faut dire les choses clairement aux Canadiens et aux travailleurs: ou bien ils ont le droit de grève, ou bien le gouvernement doit leur dire que, dans certains secteurs de l'économie, on ne peut tolérer l'exercice de ce droit. C'est ce que nous appelons les services essentiels à tous les Canadiens et nous les mentionnons dans les lois pour nous assurer qu'il seront maintenus durant ces arrêts de travail.

Le gouvernement dit à la fonction publique, par voies détournées, qu'elle n'a pas de droits collectifs. Il lui dit aussi qu'elle n'a pas le droit de grève parce que le processus de négociation collective prévoit un recours ultime. Quel recours reste-t-il quand le processus de négociation collective est terminé? Il reste l'arbitre ou le médiateur. Si, en légiférant pour forcer ses employés à retourner au travail, le gouvernement prétend que nous sommes arrivés à la fin du processus de négociation sans avoir conclu une entente, nous devons examiner les solutions de remplacement.

Ces solutions devraient toujours s'appuyer sur des précédents. Ces précédents, monsieur le Président, ce sont, par exemple, la Loi de 1966 sur le maintien de l'exploitation des chemins de fer qui prévoyait le retour au travail et l'arbitrage, ce qui signifiait que les deux parties présenteraient leur cause à une tierce partie indépendante, un arbitre.

Que se passerait-il, en effet, monsieur le Président, si le gouvernement était juge et partie chaque fois qu'il serait en conflit avec ses employés? Pour être justes envers les travailleurs du Canada, les gouvernements précédents ont donc prévu le recours à une tierce partie indépendante qui a à coeur les droits de toutes les parties et pas seulement l'idéologie ou le programme du gouvernement. Voilà la raison d'être des arbitres et des médiateurs! Ils permettent de maintenir la crédibilité du système.

Cette crédibilité, monsieur le Président, le projet de loi à l'étude aujourd'hui la détruit complètement. En somme, le gouvernement dit maintenant: «Peu importe ce que vous dites ou ce que vous voulez, c'est moi qui décide ce que vous obtiendrez.»

En 1966, le gouvernement a compris qu'il y avait un gros problème au Canada. Beaucoup de gens étaient touchés parce que, comme vous le savez, à cette époque-là, les chemins de fer étaient à leur apogée et quand ils étaient paralysés, tout le pays l'était aussi. Par conséquent, le gouvernement légiférait pour imposer le retour au travail, mais il donnait aussi aux deux parties le droit légitime de comparaître devant une tierce partie indépendante pour présenter leur cause et il laissait cette personne trancher la question.

C'est ce qu'il a fait, en 1972, avec la Loi sur les opérations portuaires du Saint-Laurent, en 1973, à l'occasion d'une autre grève des chemins de fer, quand il a demandé au juge Alan Gold d'arbitrer le conflit, en 1974, quand il a adopté la Loi sur la manutention des grains dans les ports de la côte ouest et qu'il a nommé conciliateur M. Neil Perrier de l'Université de Victoria, en 1975, quand il prévu le recours à l'arbitrage en cas d'impasse et en 1976, quand un juge devait agir comme médiateur, si le conflit n'était pas résolu, en vertu de la Loi sur les activités du port de Halifax. En 1977, la Loi sur le maintien des services du contrôle de la circulation aérienne a permis à nouveau à un arbitre de voir si la situation se prêtait à un règlement. En 1978, lorsque la Loi sur le maintien des services postaux a été adoptée, le ministre d'alors a agi à titre de médiateur. La même année, dans le cadre de la Loi sur le maintien de la navigation, le médiateur a été, comme tout le monde le sait, M. William Kelly. En 1982, dans le cas de la Loi sur les opérations sur la côte ouest, M. Kelly faisait de nouveau fonction de médiateur.

Je soulève cette question parce qu'avec le gouvernement actuel, nous assistons à un nouveau processus de règlement des conflits dans la fonction publique. C'est essentiellement ce que le gouvernement a fait, et c'est cela qui m'intéresse. En 1966, lorsque le gouvernement libéral de l'époque a accordé le droit de grève aux fonctionnaires, le Parti progressiste conservateur, celui qui gouverne le pays aujourd'hui, a voté en faveur de cette mesure. Donc, en 1966, à une époque où M. Diefenbaker, était encore leur chef, les conservateurs ont voté massivement pour le droit des employés du secteur public de faire la grève s'ils s'estimaient traités injustement.

Ici, la situation est encore plus grave, car les fonctionnaires ne sont pas les seuls à estimer qu'ils sont traités injustement. La Commission des relations de travail dans la fonction publique a en effet déclaré que le gouvernement actuel n'avait pas négocié de bonne foi. J'ignore si les députés d'en face se rendent compte de ce que l'on peut ressentir quand on sait pertinemment que, dès le départ, l'autre camp n'a pas l'intention d'aboutir à un

accord. On assiste encore une fois à la destruction du processus de négociation collective. Quand on y pense sérieusement, il pourrait nous arriver la même chose que dans certains pays, c'est-à-dire que le Canada pourrait sombrer dans le chaos, le gouvernement ne pouvant plus faire respecter la loi parce que les travailleurs auraient perdu toute confiance en lui. D'aucuns pensent que pareille chose n'arrivera jamais au Canada parce que nous croyons trop en la démocratie, la justice et l'équité. Nous savons la différence entre le bien et le mal. Mon chef en a fort bien parlé. Quand on voit la Commission des relations de travail dans la fonction publique affirmer que le gouvernement ne se comporte pas comme il se doit avec ses employés, on ne peut que trembler à l'idée des conséquences que cela pourrait entraîner.

Je ne suis pas du tout surpris de la réponse du président de l'Alliance, qui a déclaré publiquement: «Il se pourrait bien que nous ne tenions aucun compte de la loi.» La raison en est fort simple: «Si on fait fi des lois, comme le Parlement du Canada le fait de l'article 51, pourquoi donc est-ce que je devrais respecter la loi?» Telle est la situation très grave vers laquelle se dirige le pays. Quand nous, députés, acceptons qu'on puisse enfreindre la loi, qu'il s'agisse du non-respect de l'article 51 ou d'une loi que promet de défier le président d'un syndicat, nous risquons de subir le même sort que d'autres pays, c'est-à-dire la destruction d'institutions que nous avons créées afin d'avoir ce qu'il est convenu d'appeler un bon gouvernement.

Je voudrais lire officiellement un extrait du jugement de la Commission des relations de travail dans la fonction publique. D'abord, la Commission s'est conformée à d'autres décisions, et ce n'est pas nouveau. Son jugement concorde avec les décisions de la Commission des relations de travail de l'Ontario et de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Selon ces deux institutions, ce n'est pas négocier de bonne foi que d'établir des conditions avant de négocier une convention collective. Voici un extrait exact de son jugement:

> Le maintien de conditions établies avant la négociation de conditions d'emploi à la table des négociations est incompatible avec la nécessité de déployer tous les efforts nécessaires pour négocier une convention collective. En conséquence, la commission déclare que l'employeur a enfreint l'article 51 de la loi et lui ordonne de satisfaire à l'article 51 de la loi.

• (1250)

Eh bien, c'est assez clair et précis. D'autres institutions, les gouvernements provinciaux et autres et divers secteurs avec lesquels nous traitons régulièrement ont déjà jugé qu'on ne pouvait pas établir de conditions préalables. Par conséquent, ce qu'ils nous disent, c'est que le budget constitue fondamentalement un plan. Le ministre des Finances présente un budget qui constitue le plan du gouvernement. Ce n'est pas coulé dans le béton. Comme vous le savez, le gouvernement réussit très rarement à atteindre ses objectifs. Il se les donne, puis il cherche à les atteindre.

Voici que le président du Conseil du Trésor vient nous dire ici: «Nous vous avons dit en février que nous allions faire cela, de sorte que nous n'avons d'autre choix que de le faire.» C'est absurde. Il demeure que dans notre système, il faut arriver à la table des négociations avec l'intention d'examiner les questions et de négocier.

Je me permets de rappeler au premier ministre des choses qu'il a probablement oubliées. Je sais qu'il a fermé quelques villes dans sa vie. Le premier ministre doit comprendre que négocier, c'est l'art de faire des compromis. Cela veut dire qu'on n'obtient pas exactement ce que l'on veut lorsqu'on négocie, mais bien ce qu'il y a de mieux pour les deux parties.

Quiconque vient dire ici à des gens qui ont une certaine expérience du mouvement ouvrier: «C'est ce que vous allez avoir, que vous le vouliez ou non. Ne vous donnez pas la peine de me dire ce que vous en pensez ni que le taux d'inflation se situe à 6 p. 100. Je ne m'en soucie pas vraiment. C'est ce que vous allez avoir», se prépare à avoir de graves problèmes avec ses employés.

Je m'entretenais de cette question avec mon collègue il y a environ une heure. Une des vérités qui s'applique à la vie publique, c'est qu'une fois qu'on a perdu la confiance des fonctionnaires, on a de sérieux problèmes tout sim-

plement parce que ce sont là les non-élus qui mettent en oeuvre la politique du gouvernement, quel qu'il soit.

Le gouvernement a dit ceci aux fonctionnaires: «Vous n'avez aucun droit. Vous n'avez pas droit de parole.» Dans le cadre de la négociation collective, c'est le seul moyen de signaler son désaccord à l'employeur. Si ce droit est retiré, il faut alors s'attendre qu'on trouve un autre moyen de se faire entendre.

Je plains le gouvernement pour la prochaine année et demie, une fois que cette loi sera adoptée. Je dois également dire que, du côté de l'opposition, la vue de toutes ces enveloppes brunes qui apparaîtront périodiquement à nos portes sera excitante, car le gouvernement aura dorénavant perdu toute crédibilité. Je suis convaincu que les fonctionnaires, dans le plus pur respect de la loi du talion, commenceront à saper toutes les initiatives du Cabinet et du gouvernement.

Comme vous le savez, tous les moyens sont bons. Les conservateurs ont déclaré la guerre au mouvement syndical et à la fonction publique. Cette guerre aura de nombreux visages. Il faudrait prévenir les conservateurs que c'est exactement ce qu'ils viennent de faire en déposant ce genre de mesure contraire au respect de la loi.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la loi ordonnant le retour au travail. Impossible de se leurrer: il s'agit d'une véritable suspension du droit à la négociation collective. Il n'est pas simplement question d'un plan du gouvernement conservateur pour geler les salaires pendant un certain temps. Si vous étudiez bien la loi, vous constaterez qu'elle autorise aussi la reclassification des postes. Le gouvernement prétend qu'il ne fait que respecter son mandat en vertu de Fonction publique 2000 et qu'il continuera de le faire. Il invoque le principe d'équité salariale que nous réclamons depuis tant d'années pour les femmes pour justifier des reclassifications. Je tremble de voir jusqu'où ce gouvernement est prêt à aller.

L'autre question réside dans la loi de retour au travail. On ne se penche pas sur le problème de sous-traitance. S'il est vrai, comme bien des gens nous le disent, que la sous-traitance représente maintenant 5 milliards de dollars, il est, semble-t-il, tout à fait injuste et répréhensible de penser qu'il faut permettre au gouvernement d'avoir recours à la sous-traitance comme bon lui semble, pardonnez-moi.

Quant au ministre qui est le seul au Cabinet à représenter la région d'Ottawa, je peux comprendre qu'il soit plutôt placé dans l'embarras étant donné les répercussions que cela pourrait avoir sur sa carrière. Il pourrait peut-être s'inspirer du cas du ministre qui, en 1966, défendait une loi semblable, convaincu que les fonctionnaires avaient le droit de grève. Il s'agissait du député d'Ottawa ou de Carleton, sauf erreur, et avant que les électeurs ne mettent les conservateurs à la porte, il était responsable du Conseil du Trésor dans le gouvernement Diefenbaker. Je peux comprendre la nervosité de mon collègue d'en face.

Je voudrais dire ceci en terminant. Les relations de travail sont une question extrêmement délicate au Canada. Pour qu'un gouvernement réussisse, deux choses doivent se produire; tout d'abord, il doit comprendre ce que veulent les travailleurs et ces derniers doivent pour leur part comprendre les objectifs visés par le gouvernement. En outre, il est extrêmement important que les gens soient persuadés que le gouvernement prendra les bonnes décisions.

Selon moi, on détruit le partenariat entre le gouvernement, les syndicats et le patronat et on va assister alors à la suppression complète de la primauté du droit avec cette mesure législative. Selon moi, toute personne sensée n'aura d'autre choix que de se prononcer contre le projet de loi.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je regrette que le nom de la circonscription soit compliqué, mais il a une signification locale.

Je suis reconnaissant d'avoir la possibilité de poser une question au député, mais d'abord de faire quelques observations. Au début, j'ai écouté ce matin l'amendement qui a été proposé et, bien que j'aie environ neuf ans d'expérience de la procédure parlementaire dans une autre sphère de compétence, ce qui me confère certaines connaissances, je n'en connais aucune autre qui puisse autoriser un amendement allant entièrement à l'encontre de l'intention de la motion originale. Je regarde de l'autre côté un ancien collègue de municipalité qui, je le sais, serait d'accord avec moi pour dire qu'il n'est absolument pas logique de pouvoir simplement voter contre une motion lorsqu'on la désapprouve, mais il semble que nous ayions une bonne raison de réinventer la roue. Alors, j'écoute ces propos avec amusement et espère qu'un jour ils nous mèneront quelque part.

Le député d'en face a mentionné plusieurs points qui donnent une tournure particulière à la question dont nous sommes saisis et avec lesquels il se trouve que je ne suis pas d'accord. Je conviens parfaitement qu'il s'agit d'une situation dont personne ne s'enorgueillit beaucoup. Les ministériels ne s'en réjouissent guère, sachant

Article 31 du Règlement

qu'ils devront intervenir dans un processus, alors qu'ils préféreraient s'en abstenir.

Le député fait allusion à l'élimination de la négociation collective. Je lui dirai qu'il n'y a aucun parti politique au Canada qui ne s'est pas trouvé dans la même situation et qui, malheureusement, n'a pas dû légiférer un retour au travail. J'en ai été témoin, ayant vécu en Saskatchewan et vu le gouvernement néo-démocrate, en 1982, contraint de faire exactement la même chose, non pas avec la fonction publique, mais avec les infirmières, sauf erreur.

Je suis assis ici et j'écoute ces propos tout en sachant que toutes les personnes ici présentes, sans exception, ont déjà fait l'expérience de la tâche ingrate dont nous devons nous occuper et je me demande s'il pourrait exister une défense contre la nécessité d'avoir à chercher à se plier à cette exigence impossible sur laquelle nous devons nous pencher.

J'aimerais poser une question ou deux au député. Le député estime qu'il n'y a aucune différence entre le secteur public et le secteur privé. Je lui ferai observer qu'il existe peut-être une différence, le secteur public offrant un service que le public exige en permanence, 52 semaines par année, tandis que ce n'est pas le cas dans le secteur privé, à mon avis.

Il est arrivé que des employés du secteur privé perdent leur emploi pour certaines périodes en raison de mises en disponibilité, etc., mais pas aux mêmes. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais le temps suit inexorablement son cours.

[*Traduction*]

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil pour le repremdre à 14 heures.

(La séance suspendu à 13 h 01.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, des milliers de pêcheurs et d'employés des usines de Terre-Neuve se trouvent devant la pire crise qu'ils aient connue depuis des décennies. Pendant des mois ils n'ont pas été en mesure de pêcher en raison de la présence de glace dans les eaux. Lorsqu'ils ont enfin pu sortir, il n'y avait plus de poisson à prendre. Les pêcheurs perdaient de l'argent chaque fois qu'ils sortaient.

Maintenant que la saison de pêche tire à sa fin, il n'y a qu'une conclusion simple et tragique à tirer: des milliers d'habitants de Terre-Neuve se trouvent devant un hiver qui sera long et pénible.

Je demande au ministre des Pêches et Océans de mettre en place un programme de secours d'urgence qui garantira que les quelque 8 000 pêcheurs côtiers qui ne pourront bénéficier de l'assurance-chômage ne soient pas contraints d'abandonner leur profession et de demander l'assistance sociale dans la province la plus pauvre du Canada.

Le gouvernement ne peut pas prétendre qu'il ignorait ce problème. Dans une note de service interne du ministère, en date du 28 juin 1990, on disait au ministre que l'échec actuel de l'effort de pêche peut paraître sans précédent, mais qu'il est probable que des échecs similaires se produiront à nouveau, là ou ailleurs.

Il n'y a pas d'excuse pour ce retard. Il est temps d'agir.

* * *

LES HANDICAPÉS

Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud): Monsieur le Président, à Winnipeg, le 5 septembre, le premier ministre et le secrétaire d'État ont annoncé un programme de 158 millions de dollars, une stratégie pour aider les handicapés à s'intégrer à la vie canadienne. Comme le disait le premier ministre, tout ce que chaque handicapé désire c'est simplement être reconnu en tant que personne.

C'est dans cet esprit, que la stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées a été conçue. Ce programme insiste sur le partenariat entre les personnes handicapées et la collectivité, un partenariat qui peut

aider à surmonter les obstacles mentaux et physiques qui empêchent les personnes handicapées d'atteindre leur plein potentiel.

Le mot clé c'est l'accès, l'accès au lieu, à l'emploi et aux possibilités. Les Canadiens doivent surmonter les obstacles et assurer le succès de ce programme d'intégration.

* * *

LA YOUGOSLAVIE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, lord Carrington a annoncé ce matin à La Haye qu'un nouveau cessez-le-feu avait été négocié en Yougoslavie. Parallèlement, le conflit armé s'intensifie. Tous les belligérants ont pris l'offensive. Les navires de guerre ont levé l'ancre. On bombarde les ports. Il se peut même que les pays voisins soient touchés.

Tandis que les pertes de vie s'accumulent et que les cessez-le-feu sont successivement violés, mes collègues et moi sommes sollicités de toutes parts pour essayer de trouver une fin au conflit. Il y a beaucoup de choses à traiter avant que tous les habitants de la Yougoslavie arrivent à régler leurs problèmes et à vivre en paix, mais il est essentiel avant tout de faire diminuer l'intensité du conflit.

Les tentatives faites par la Communauté européenne et la Conférence d'Helsinki pour régler ce conflit semblent avoir peu de succès. Toutefois, l'intervention des forces de maintien de la paix de l'ONU s'est révélée efficace par le passé. Le Canada a eu une occasion de faire preuve de leadership sur la scène internationale.

Quand le gouvernement va-t-il réaliser que le Canada doit s'efforcer de toute urgence d'appuyer le cessez-le-feu? Nous devons souscrire à la demande du président de la Yougoslavie tout comme à celle du président de la Croatie qui ont tous deux fait appel aux forces de maintien de la paix de l'ONU. Il y a des gens qui meurent pendant que nous tergiversons.

* * *

[*Français*]

LA STRATÉGIE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Vincent Della Noce (Laval-Est): Monsieur le Président, les personnes handicapées voient venir chaque nouvelle journée comme un défi. Elles sont quotidiennement aux prises avec toutes sortes d'obstacles qui les privent de possibilités d'emploi et d'avancement, d'éducation et de formation, d'accès et de participation en toute égalité, bref, de la possibilité de mener une vie normale. La collaboration active entre les ministères fédéraux et les collectivités canadiennes contribue à l'élimination de ces obstacles.

La Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées annoncée par le premier ministre le 6 septembre dernier à Winnipeg et par le secrétaire d'État, le 9 septembre à Montréal, ne saurait réussir s'il n'existait pas de partenariat entre les administrations provinciale, territoriale et municipale.

Il ne faut certes pas oublier les groupements de bénévoles, le monde des affaires, les médias, les syndicats ainsi que les personnes handicapées et les organisations qu'elles représentent. Ces liens existent déjà et se resserrent de jour en jour.

Monsieur le Président, c'est à chacun d'entre nous qu'il appartient d'entretenir ces partenariats et d'encourager tous les Canadiens et les Canadiennes à participer à la mise en oeuvre de cette remarquable stratégie.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, la tactique que ce gouvernement impopulaire utilise contre ses propres employés est absolument déraisonnable. Alors qu'il autorise, par des voies détournées, des augmentations salariales pour les cadres supérieurs de la fonction publique et des sociétés d'État, il contrôle les salaires des petits fonctionnaires. Il fait fi du processus de négociation collective. Il rompt ses promessses concernant l'équité salariale. Il déforme les faits au sujet de la sous-traitance. Tout cela dans l'espoir de monter les Canadiens contre les grévistes.

En fait, ce qu'est en train de dire le gouvernement à l'ensemble des travailleurs canadiens, c'est qu'il n'y a aucun mal à leur refuser le droit à la négociation et à faire peser sur eux les menaces que sont la perte d'emploi et la sous-traitance. Nous avons affaire à un gouvernement politiquement opportuniste, qui n'a aucun respect à l'égard des citoyens de ce pays.

Il n'est pas trop tard. Ce gouvernement peut encore négocier une entente équitable pour rétablir la situation au sein de la fonction publique et pour ramener les gens à faire preuve de bonne volonté.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, en tant que députée, je dois constamment recueillir les doléances de mères, de pères et d'enfants dont les droits fondamentaux sont bafoués. On leur nie la sécurité de la personne, la santé mentale et physique et on les soumet à un traitement cruel, inhumain et dégra-

dant parce que leurs familles sont séparées, dans bien des cas, depuis six ans.

J'exhorte le ministre de l'Immigration à émettre des permis pour les conjoints et les enfants à charge des personnes reconnues réfugiées au sens de la convention afin de permettre la réunification des familles au Canada en vue de l'examen, ici, de leur dossier, comme cela se fait aux États-Unis.

Réduisons les délais et les frais administratifs, réduisons les coûts en frais médicaux et en aide sociale et aidons les familles dont les membres deviendront des citoyens canadiens.

* * *

LE PARLEMENT

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, hier, à la Chambre, le leader du gouvernement à la Chambre des communes, parlant d'une lettre qu'il avait reçue, a demandé: «Comment se fait-il que subsiste encore le processus archaïque prévoyant qu'un projet de loi doit franchir les première, deuxième et troisième lectures pour être adopté?»

Le gouvernement a démontré qu'il était capable de détruire en seulement quelques jours un système parlementaire qu'il a fallu des siècles à édifier. Il a foulé aux pieds nos institutions démocratiques pour faire adopter des lois draconiennes que les Canadiens n'appuient pas et voilà que le ministre demande pourquoi nous avons besoin des différentes étapes pour l'examen des projets de loi à la Chambre des communes. Peut-être demandera-t-il ensuite pourquoi nous avons besoin d'une Chambre des communes?

Apparemment, le gouvernement s'est rendu compte qu'à 14 p. 100 dans les sondages, le seul moyen de se maintenir au pouvoir est de nier les règles de la démocratie et d'exercer une dictature au Canada. Il en ressortirait au moins une bonne chose: nous n'aurions plus besoin du leader du gouvernement à la Chambre, n'est-ce pas?

* * *

LA YOUGOSLAVIE

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, le droit à l'autodétermination est de plus en plus considéré comme légitime dans tous les coins de notre monde en évolution. Nous avons vu les citoyens de pays d'Europe de l'Est, des États baltes de Lettonie, de Lituanie et d'Estonie avoir leur mot à dire dans la détermination de leur avenir politique. Malheureusement, ce n'est pas le cas des habitants de Croatie et de Slovénie, qui ont voté à 95 p. 100 en faveur de leur indépendance.

Aujourd'hui, Son Excellence M. Yves Fortier, l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, a déclaré qu'à la demande du premier ministre du Canada, il examinera avec le Conseil de sécurité des Nations unies la possibilité d'établir en Yougoslavie une force de maintien de la paix des Nations Unies.

Je sais que tous les députés à la Chambre se joindront à moi pour manifester leur soutien à une participation active du Canada à tout effort visant à mettre fin aux effusions de sang en Yougoslavie.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, le 15 mars dernier, je parlais en cette Chambre de l'économie montréalaise et je rappelais les paroles de feu l'honorable Jean Marchand qui soulignait toujours l'importance de Montréal comme le coeur économique du Québec.

Le mardi 4 juin 1991, le caucus que je représente organisait en cette Chambre un débat d'une journée sur l'économie de la région de Montréal.

Et depuis ce temps, aucune initiative gouvernementale! Le ministre responsable demeure effroyablement indifférent et absent. La situation devient catastrophique!

Je demande et j'implore le premier ministre du Canada, au nom de tous les Québécois et Québécoises, Montréalais et Montréalaises, non pas de m'écouter, non pas de nous écouter, mais de lire l'excellent exposé de ce matin dans le *Journal de Montréal*, sous la signature de Jean-Philippe Décarie, et les nouvelles telles que rapportées par l'excellent journaliste Michel C. Auger. Alors, il s'empressera d'écarter le ministre responsable de Montréal et de lui confier des responsabilités de seconde importance. Puisque dans la vie il faut choisir avec ce que l'on a, il pourra choisir, j'en suis certain, les députés que je vois comme Hogue, Tétreault, Della Noce, Gibeau et autres. Ceux-ci feront mieux que lui n'importe quand, parce que la situation, monsieur le Président, est devenue désastreuse à Montréal. Et je souhaite qu'il soit remplacé par n'importe lequel de ces députés que j'ai nommés.

• (1410)

[*Traduction*]

LE PROGRAMME D'ÉLIMINATION DES DÉBRIS

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, notre environnement nous préoccupe tous.

Depuis 10 ans, un programme d'élimination des débris est appliqué avec succès sur le fleuve Fraser, dans le port de Vancouver et dans la baie Howe. Il s'agit du programme de débris du fleuve Fraser, financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par l'industrie forestière.

Malgré les dépenses importantes destinées au nettoyage du Fraser dans le Plan vert, il semble qu'on veuille mettre fin au programme d'élimination des débris, ce qui serait contraire au bon sens, puisque ce programme est la solution à l'une des plus grandes causes de pollution du bassin du Fraser et du sud de la côte de la Colombie-Britannique.

La somme consacrée à l'élimination des débris est minime, en regard du danger pour les activités maritimes, la pêche, le tourisme et les loisirs. Je prie tous les ministères touchés de continuer d'appuyer pleinement ce programme indispensable.

* * *

BRYAN ADAMS

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, la plus grande vedette rock du Canada, et je veux parler de Bryan Adams, l'enfant chéri de Vancouver, a été informé par le contrôleur de la radiotélédiffusion du Canada que les nouvelles chansons qu'il vient d'enregistrer sont non canadiennes.

Aucune des chansons figurant sur le dernier album d'Adams, intitulé *Waking Up the Neighbours*, n'est considérée comme ayant un contenu canadien et ne peut, par conséquent, être diffusée sans restriction sur toutes les ondes de radio FM.

Pendant ce temps, les chansons du rockeur anglais Rod Stewart et de la chanteuse de blues américaine Bonnie Raitt sont considérées comme canadiennes et peuvent être diffusées librement.

Cette décision est un affront à un artiste on ne peut plus canadien, qui s'est vu décerner l'Ordre du Canada et l'Ordre de la Colombie-Britannique pour son oeuvre.

Article 31 du Règlement

Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans le système de classement du CRTC sur le contenu canadien, lorsque des artistes comme Adams se voient refuser le statut canadien.

Je demande au CRTC de revoir ses procédures d'évaluation et de revenir sur cette décision farfelue. C'est une insulte pour Adams et pour tous les autres artistes du spectacle canadiens.

Voyons, CRTC! Réveillez-vous!

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, un grand nombre de mes électeurs s'inquiètent des mesures prises par Postes Canada, en particulier quand il s'agit de la fermeture d'un bureau de poste rural comme celui de Halton, en Ontario.

Certaines pensent que le député devrait intervenir directement dans les affaires de Postes Canada, mais il doit y avoir une meilleure solution.

Je demande au gouvernement de suivre le conseil du Comité de la consommation et des corporations de la Chambre des communes et de privatiser Postes Canada, puis d'établir un organisme de réglementation indépendant disposant du pouvoir de prendre des décisions, dans le genre du CRTC.

De cette manière, les clients de Postes Canada et les localités concernées auraient la possibilité d'interjeter appel des décisions prises par cette société. Nous aurions ce qui manque aujourd'hui, à savoir la responsabilité.

* * *

LA YOUGOSLAVIE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, je voudrais citer un passage d'une lettre que j'ai envoyée au premier ministre le 27 août à propos de la situation en Yougoslavie:

> Nous assistons aux combats les plus intensifs jamais menés dans la guerre civile non déclarée de la Yougoslavie.
>
> L'armée yougoslave, contrôlée par le gouvernement communiste serbe, continue à ne pas tenir compte de la présidence yougoslave sous la direction de Stepe Mesic et à attaquer les positions tenues par la garde nationale croate relevant du gouvernement croate dûment élu.
>
> En cette période de crise, je vous exhorte à reconnaître les républiques indépendantes de Croatie et de Slovénie et à demander immédiatement que toutes les troupes yougoslaves évacuent le territoire croate afin d'essayer d'éviter une intensification du conflit.

L'appui que le Canada apporterait à l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie serait considéré comme un engagement constructif de notre part à l'égard de la liberté et de la démocratie.

* * *

[*Français*]

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, dimanche soir, M. Chrétien, qui répondait à des journalistes sur une question d'ordre constitutionnel, déclarait ce qui suit et je cite: «La Gaspésie, ce qu'ils veulent, c'est l'assurance-chômage. Que le chèque vienne de Québec ou d'Ottawa, cela n'a pas d'importance.»

Monsieur le Président, en entendant ces propos, tous les Gaspésiens et Gaspésiennes ont été choqués. Ils n'accepteront jamais un tel jugement de valeur à l'endroit de leur communauté. Quelle ignorance de l'histoire de cette merveilleuse région et de ces gens pour les mépriser avec de telles affirmations! Les travailleurs et travailleuses de la Gaspésie sont des gens fiers, courageux et travaillants. D'ailleurs, ne sont-ils pas une des mains-d'oeuvre les plus appréciées dans l'ensemble du Canada. Monsieur le Président, ces gens veulent développer leur coin de pays pour que cesse l'exode de leur population. Ils veulent travailler et non pas attendre leur assurance-chômage comme veut bien le laisser croire M. Chrétien.

Monsieur le Président, je demande à tous les Gaspésiens et Gaspésiennes de faire connaître au chef de l'opposition et de façon significative leur désapprobation totale à de tels propos. M. Chrétien, la population gaspésienne a compris votre message et s'en souviendra en temps opportun.

* * *

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, nous apprenions hier la fermeture des Ateliers Angus du Canadien Pacifique, dans l'est de Montréal. Neuf cents emplois disparaissent. Cela s'ajoute aux nombreuses pertes d'emplois dans le secteur du transport à Montréal, que ce soit le transport ferroviaire ou le transport aérien. Cette situation est inacceptable pour Montréal.

Ce qui est par ailleurs inadmissible pour Montréal, c'est l'inertie du ministre des Transports, le même ministre, comble de malheur, qui est responsable de la région de Montréal. Ce ministre a été dénoncé par la Chambre de commerce de Montréal qu'il a d'ailleurs refusé de rencontrer. Monsieur le Président, ce gouvernement n'a plus de légitimité et ce ministre a depuis longtemps démontré son incompétence. Montréal mérite mieux que ce ramassis de politiciens sans perspective qui se retrouvent dans le parti gouvernemental.

L'option de mon parti est celle de la souveraineté du Québec. Montréal a besoin, tel que l'a dit son maire à la Commission Bélanger-Campeau, d'une politique nationale québécoise pour se développer. L'existence d'un Québec souverain aura aussi comme avantage de ne plus imposer au reste du Canada. . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est maintenant écoulé.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Il y a quelques années, lorsqu'on arrivait à Montréal, il y avait sur les panneaux-réclames un slogan qui était tout à fait approprié: «La fierté a une ville: Montréal». Aujourd'hui, c'est le chômage qui a une ville: Montréal. Après Air Canada, après les lignes aériennes Canadien, voici que 950 emplois sont perdus aux Ateliers Angus du CPR à Montréal. Quelle belle façon, monsieur le Président, de célébrer le 350e anniversaire de la métropole! Alors, je demande au premier ministre: Qu'entend-il faire pour régler la situation économique absolument désastreuse à Montréal et trouver des emplois dans une ville où il y a plus de 20 p. 100 de chômage?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais dire au chef de l'opposition que ce gouvernement s'est occupé de promouvoir l'économie de Montréal tout autant qu'il s'est occupé de promouvoir l'économie du pays, en posant des gestes très précis pour préparer les emplois de Montréal pour l'occupation d'emplois de haute technologie. Je voudrais mentionner au chef de l'opposition que nous avons, au cours des années, passé le bill C-22 sur l'industrie pharmaceutique. Nous avons aidé Canadair. Nous avons aidé Pratt & Whitney. Nous avons installé à Montréal l'Agence spatiale. Nous avons installé le siège social de l'Organisme international sur l'environnement. Nous avons fait ces choses, monsieur le Président. Nous avons créé, depuis 1984, 83 000 emplois nets dans l'île de Montréal, alors que durant les quatre années précédentes, le record du Parti libéral était de 4 000 emplois en moins, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

Quand on entend le gouvernement affirmer que la récession est terminée, on se demande ce qu'on a bien pu mettre dans la fontaine réfrigérée installée dans la salle du Cabinet. On dirait que tout ce que le gouvernement touche ces jours-ci tourne au désastre. Je crains presque de lui demander d'essayer de faire quelque chose pour redresser l'économie, mais nous faisons face à une triste réalité: 1,5 million de Canadiens cherchent un emploi.

• (1420)

Je voudrais que le premier ministre nous dise ce qu'il entend faire pour trouver des emplois à ces Canadiens qui veulent travailler. On n'a pas besoin de les forcer à travailler, ils veulent le faire.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition sait fort bien qu'on a enregistré une croissance positive pour le deuxième trimestre de l'année en cours, au taux annualisé de 4,9 p. 100. La demande intérieure a augmenté de 6,9 p. 100, les exportations ont augmenté de 22 p. 100, l'excédent de la balance commerciale est passé à 12 milliards de dollars, le revenu du travail a augmenté de 5,7 p. 100, les bénéfices des sociétés ont augmenté de 40 p. 100, et le revenu personnel disponible a augmenté de 6,3 p. 100.

La reprise a débuté un trimestre plus tôt que prévu. Il est important de bien comprendre les données de base. Il faut tuer dans l'oeuf la psychologie inflationniste, et c'est ce que nous avons fait. Nous sommes sur la voie de la croissance et de la reprise durables, accompagnées d'une stabilité des prix. Tel est notre objectif, et tel devrait être également celui du chef de l'opposition.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, quand le gouvernement cesse de soutenir l'économie, il crée lui-même une récession, après quoi il essaie de réparer les pots cassés. Il est loin d'être rendu là où il le devrait.

Qu'il aille dans les provinces de l'Atlantique et s'entretienne avec les pêcheurs qui ne peuvent même pas toucher d'assurance-chômage. Qu'il aille au Québec et en Ontario, où des centaines de milliers de personnes ont perdu leur emploi dans le secteur manufacturier. Qu'il aille dans l'Ouest et demande aux agriculteurs ce qu'ils pensent de la politique du gouvernement.

Ce ne sont pas des statistiques que nous voulons, mais de la sollicitude pour les gens. Quand le ministre des Finances interviendra-t-il afin de créer des emplois pour les Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais que le chef de l'opposition est déçu que nous ne suivions pas la politique économique des libéraux.

La raison en est qu'il y a dix ans, le chômage était de 12,8 p. 100, alors qu'il s'établit à 10,6 p. 100 aujourd'hui. Il y a dix ans, le taux d'inflation atteignait 12,9 p. 100, alors qu'actuellement, il est de 5,8 p. 100. Toujours il y a dix ans, le taux d'intérêt préférentiel était de 22,75 p. 100, tandis qu'aujourd'hui, il est de seulement 9,5 p. 100.

Non, nous n'allons pas suivre la politique économique des libéraux.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, un gouvernement qui se vante à la Chambre d'un taux de chômage supérieur à 10 p. 100 a perdu tout contact avec les citoyens. Pourquoi ne pas leur demander leur avis?

Ma question s'adresse au premier ministre. Dans son premier discours, il y a de nombreuses années, le premier ministre a dit: «Un autre élément nécessaire au progrès industriel est un engagement sérieux à instaurer des relations de travail civilisées dans notre pays. Cela ne s'apprend pas au cabinet du premier ministre, mais auprès de ceux qui ont grandi dans le milieu et comprennent les problèmes de personnes en chair et en os, auprès de ceux qui ont su régler des problèmes et ont de l'expérience dans le domaine, non pas auprès de gouvernements qui imposent unilatéralement des lois. . .»

M. le Président: J'invite la députée à poser sa question.

Mme Copps: J'y arrive, monsieur le Président. Le premier ministre disait en 1983 qu'il ne croyait pas en un gouvernement qui légifère unilatéralement pour aller à l'encontre de conventions collectives. . . Pourquoi le

premier ministre fait-il aujourd'hui ce qu'il trouvait si odieux en 1983?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je tiens à répondre à la députée que ce discours de 1983 était en effet très bon. Si la députée étudie la question de près, elle constatera que les statistiques révèlent clairement que les relations de travail au Canada ont été dans l'ensemble plutôt civilisées au cours des sept ou huit dernières années.

Les néo-démocrates sont en train de rire. Ils devraient parler au gouvernement néo-démocrate de l'Ontario. Une grève très grave paralyse Toronto. En fait, il y a trois millions de personnes. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le très honorable premier ministre.

M. Mulroney: Monsieur le Président, nous avons beaucoup fait diminuer le nombre de jours de travail perdus dans la fonction publique et dans l'ensemble du Canada au cours des sept dernières années.

Mais des difficultés surgissent de temps à autre, et c'est le cas en ce moment. La reprise économique est amorcée. Elle semble assez générale, mais elle reste fragile. Tous les éléments de l'économie, dont la fonction publique et le secteur privé, ont été invités à faire de leur mieux pour que cette reprise soit durable de sorte que tous les Canadiens, fonctionnaires compris, profitent d'une vigoureuse relance de l'économie canadienne.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, les commis les moins bien rémunérés de la fonction publique, ceux qui ont vraiment besoin de notre aide, gagnent 16 500 $. Un mois avant le dépôt de cette mesure législative draconienne, le ministre et le premier ministre ont obtenu que leur rémunération augmente de 11 413 $.

Si le programme que propose le gouvernement est si équitable, pourquoi le premier ministre obtient-il une augmentation dix fois plus élevée que celle du fonctionnaire le moins bien rétribué au Canada?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Je pense que les chiffres de la députée sont inexacts, monsieur le Président.

Des voix: Encore.

M. Loiselle: Elle compare des choses qui ne se comparent pas. Si l'on examine la fonction publique selon ces mêmes critères, on pouvait lire la semaine dernière dans un journal que le budget de déplacement des fonctionnaires totalisait 0,5 milliard de dollars l'an dernier. Devrait-on ajouter ce montant à leurs salaires? Cela n'a rien à voir.

L'augmentation consentie aux députés était de 3,7 p. 100, et les membres de l'AFPC ont obtenu 4,8 p. 100.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Ce matin, le gouvernement a répondu à la décision de la Commission des relations de travail de la fonction publique, selon laquelle il a négocié de mauvaise foi, en disant qu'il reprendrait les négociations.

Des voix: Oh, oh!

Mme McLaughlin: J'engage le gouvernement à lire cette décision. Dans sa déclaration de ce matin, le ministre a dit que le gouvernement reprendrait les négociations sans condition préalable.

Fait intéressant, le ministre des Finances a déclaré, en réponse à une question, que les revenus des travailleurs ont augmenté de 5,7 p. 100 au Canada, ce qui indiquerait, d'après lui, que la récession est terminée. Le gouvernement n'offrant aucune augmentation aux fonctionnaires, la récession n'est donc pas terminée pour eux.

Le ministre a dit ce matin qu'il reprendrait les négociations sans condition préalable. Le premier ministre peut-il confirmer que le gouvernement reprendra les négociations sans poser de conditions préalables, et qu'il négociera maintenant de bonne foi avec ses employés?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'espère que le chef du NPD comprend que la situation de ces employés est déjà assez difficile sans la compliquer davantage. Ce n'est pas vrai que nous avons offert de reprendre les négociations sans conditions préalables. Nous avons toujours été prêts à négocier avec l'Alliance de la fonction publique, comme avec les autres syndicats.

Elle se souviendra que c'est M. Bean qui a dit, après le budget: «Ce sera une grève politique. Nous allons nous attaquer au gouvernement.» Nous avons discuté avec lui pendant 90 jours et nous avons essayé de conclure un

accord sur toutes les questions qui nous tiennent à coeur, à la députée et à nous, et il n'a pas bougé.

La Commission des relations de travail de la fonction publique a indiqué ce que nous aurions dû faire selon l'article 51, et c'était de ne pas négocier. Nous avons négocié. Ce n'est pas que nous avons négocié de mauvaise foi; pas du tout.

• (1430)

Elle a dit que les conditions préalables étaient incompatibles avec l'obligation de faire un effort raisonnable. J'ai répondu que j'étais surpris parce que nous avons fait des efforts et que nous sommes prêts à continuer à en faire. Voilà ce que j'ai déclaré ce matin: nous sommes prêts à discuter avec le syndicat et à négocier sans conditions préalables, mais nous tenons fermement aux zéro, trois, trois.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, c'est contradictoire. Les travailleurs du Canada recoivent deux messages. Le ministre a dit clairement qu'il négocierait sans conditions préalables.

[*Français*]

Suite aux commentaires du ministre concernant la négociation avec l'Alliance, est-ce que le ministre est prêt maintenant à retirer la contestation du gouvernement à la décision de la Commission des droits de la personne sur l'équité salariale pour les femmes du Canada et pour l'Alliance?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, si vous voulez, par ce recours, le gouvernement cherche simplement à obtenir un avis formel des tribunaux sur l'interprétation à donner à une clause.

Le Parlement a voté une loi sur l'équité salariale, nous la respectons et nous sommes en fait le premier gouvernement qui a mis de côté, qui a donné en une somme, en un montant, 317 millions et qui met chaque année 80 millions pour aider les femmes justement à faire ce rattrapage.

Maintenant, sur une interprétation, nous sommes en désaccord avec le tribunal qui outrepasse la loi, à notre avis. Nous serons prêts à nous soumettre à la décision du tribunal, mais nous lui demandons un avis. C'est tout, rien d'autre. Nous sommes prêts à agir dans le secteur de l'équité, nous l'avons démontré plus que tout autre gouvernement.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je ne pensais pas que pour appliquer une loi, il fallait attendre une décision judiciaire. Si la loi a trait à l'équité salariale, appliquons l'équité salariale, car c'est la chose équitable à faire, il me semble.

Le gouvernement a parlé des négociations, mais le projet de loi ordonnant le retour au travail est encore débattu aujourd'hui. Je voudrais poser une question à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui revient tout juste d'un voyage à l'étranger et qui a déclaré, en Ukraine, que le Canada avait la réputation sur le plan international de respecter la démocratie ainsi que les droits et libertés démocratiques.

Je signale à la ministre que le projet de loi présenté par son gouvernement pour ordonner ordonner le retour au travail des fonctionnaires comporte des dispositions qui, je le répète, sont en contradiction directe avec la Convention nº 87 des Nations Unies qui garantit la liberté d'association et dont le Canada est signataire.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-elle nous dire comment elle peut faire des déclarations comme celles qu'elle a faites à l'étranger tout en appuyant un projet de loi de son gouvernement, qui empiète sur les droits des travailleurs?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Dans le cas des libéraux, il y a de l'espoir, car ils tiendront un congrès en novembre, si je ne m'abuse, et ils pourront se faire une idée.

Six gouvernements canadiens ont imposé des gels salariaux. Ce sont des gouvernements libéraux qui ont adopté ces lois. Nous avons essayé de négocier. Nous avons discuté avec les syndicats pour améliorer les offres, car il n'y a pas que les salaires dans les conventions collectives. Je dirai même que nous continuons dans ce sens et que j'ai demandé à mes collaborateurs d'informer M. Bean que nous étions prêts à discuter de ces questions avec lui. Je suis heureux d'informer la députée que nous sommes dans la bonne voie.

* * *

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Au moment où nous parlons, les camionneurs canadiens bloquent de nouveau la circulation sur le pont Ambassadeur, à partir de Windsor, en Ontario, en réaction directe à l'inertie du gouvernement. Leur geste est légitime.

Le ministre peut-il nous dire combien il faudra d'études, de protestations et de barrages comme celui-ci pour amener le gouvernement à modifier les règlements actuels qui placent les camionneurs canadiens dans une situation désavantageuse par rapport à leurs collègues

américains? A-t-il seulement le désir de préserver les emplois des Canadiens?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis certain que le député d'en face est parfaitement au courant qu'un groupe de travail a été créé il y a plusieurs mois pour étudier la situation des camionneurs et qu'il s'est prononcé sur certaines questions à l'issue d'un certaine nombre de réunions.

Nous avons rencontré les camionneurs, mais le problème fondamental du camionnage concerne les gouvernements provinciaux parce que ce sont eux qui mettent à mal l'industrie avec leurs taxes astronomiques sur le carburant. C'est là que réside essentiellement le problème.

Néanmoins, nous avons rencontré les camionneurs qui désirent discuter, et pas ceux qui ont recours aux mêmes tactiques que l'AFPC pour s'insurger contre le gouvernement. Nous travaillons avec les camionneurs qui cherchent vraiment une solution.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ce que les Canadiens veulent, c'est protéger leur gagne-pain, pas s'insurger contre le gouvernement. Il n'y a rien de mal à vouloir préserver son emploi lorsque le gouvernement demeure sourd et insensible aux supplications.

Je reviens au ministre des Transports. Après un an et demi de promesses, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris des mesures concrètes pour régler la crise? Comment peut-il ne rien faire tandis que les familles des camionneurs canadiens voient fondre leur source de revenu, leur emploi, leur épargne, leur maison et, en dernier ressort, leur dignité? Ce gouvernement est-il foncièrement insensible?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député n'est visiblement pas en train d'essayer d'améliorer le sort des travailleurs. Il tente plutôt de marquer des points politiques. Il devrait savoir que les études sur le camionnage commandées par le groupe de travail ont démontré avec beaucoup de précision que le régime fiscal fédéral n'a rien à voir avec les difficultés que connaissent les camionneurs.

La source de leurs problèmes se trouve aux assemblées législatives provinciales qui lèvent des taxes éhontées sur le carburant diesel, alors que la taxe d'accise fédérale sur ce même carburant est inférieure à celle des États-Unis. En effet, cette taxe est de 4c. le litre au Canada et de 6,2c. le litre aux États-Unis.

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, 1991 a été une année catastrophique pour la pêche le long de la côte nord-est de Terre-Neuve et du Labrador, peut-être la pire de toute l'histoire.

Ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Quand mettra-t-on en vigueur un programme d'aide pour compenser cette situation déprimante et dévastatrice?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, le gouvernement sait bien que la pêche a été très mauvaise cette année au large du nord-est de Terre-Neuve et du Labrador.

Le gouvernement a mis au point en juin un programme d'aide et a versé, du 15 mai jusqu'en août, un dédommagement aux pêcheurs qui n'avaient pas pu pêcher à cause de la glace. En collaboration avec le gouvernement provincial et après consultation du secteur industriel et du syndicat, nous sommes à examiner les mesures qui s'imposent encore pour aider les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation qui n'auront même pas droit à l'assurance-chômage cette année.

Cette affaire fait l'objet d'un examen très attentif. Si nous prenons des mesures aussi généreuses que celles que nous avons prises pour dédommager les pêcheurs que la glace avait empêché de travailler, le député n'a absolument rien à craindre.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, le programme d'aide que le gouvernement va mettre en oeuvre à son heure aurait peut-être suffi dans les années passées lorsque le secteur de la pêche était en difficulté. À l'heure actuelle, alors que les prises ne représentent que 50 p. 100 et même dans certaines circonscriptions 10 et 5 p. 100 des prises habituelles, j'estime que la situation est extraordinaire pour les pêcheurs et les travailleurs d'usine dont le revenu est à peu près nul et qui n'ont pas travaillé assez longtemps pour avoir droit à l'assurance-chômage. Des mesures extraordinaires s'imposent donc d'urgence.

Pourquoi le ministre ne donne-t-il pas la priorité à cette affaire pressante et ne vient-il pas immédiatement au secours de ces Canadiens dont la situation est critique, plutôt que d'attendre le mois prochain ou la semaine prochaine?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, nous sommes à la mi-septembre et la saison de la pêche n'est pas encore terminée. On prend encore du poisson. Nous communiquons avec toutes les localités et les conserveries du nord-est de Terre-Neuve et du Labrador afin de nous faire une idée exacte de la situation actuelle.

• (1440)

Nous savons évidemment que la situation est absolument catastrophique au Labrador, par exemple, et que dans des endroits comme Black Tickle, on a pris à peine une douzaine de poissons cette année alors que les prises totalisaient des milliers de tonnes l'an dernier et l'année d'avant. Certaines régions devront être aidées et elles le seront.

Nous ne sommes pas encore prêts à annoncer quelque programme que ce soit. Nous tenons des consultations avec le gouvernement provincial, dont cette affaire relève aussi dans une très large mesure, et une annonce viendra en temps opportun.

* * *

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, partout au Canada, on proteste de plus en plus contre ce gouvernement. À Windsor et ailleurs en Ontario, des centaines de camionneurs bloquent les postes frontière. Ils bloquent les routes. Ils le font pour appuyer l'AFPC et ils demandent la démission du premier ministre.

Le ministre des Transports a promis d'aider temporairement les camionneurs en juillet. Le ministre peut-il expliquer pourquoi cette aide ne s'est pas concrétisée? Pourquoi ne tient-il pas compte de la conjoncture économique difficile et des graves difficultés qu'éprouvent de nombreux Canadiens? Pourquoi ne leur a-t-il pas encore accordé l'aide temporaire qu'il a promise en juillet?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député devrait savoir que ce gouvernement a non seulement accordé une aide temporaire aux camionneurs, mais aussi une aide durable. En mettant en vigueur la TPS, nous avons réduit la charge fiscale annuelle de l'industrie du camionnage de 400 millions de dollars.

Des voix: Bravo!

M. Corbeil: De plus, les camionneurs qui ne militent ni pour l'AFPC ni pour un autre motif politique nous ont maintes fois rencontrés pour tenter de résoudre des difficultés passagères.

Nous sommes arrivés à trouver des solutions avec eux. Tout en leur redisant que ce sont leurs assemblées législatives provinciales qui détiennent la vraie solution à leur problème, nous continuons de travailler avec eux et de chercher des solutions temporaires. Il est à noter que nos efforts attirent la pleine satisfaction des camionneurs, des expéditeurs et des camionneurs artisans. Ceux qui provoquent des embouteillages cherchent surtout à faire valoir des motifs politiques et ils n'aident en rien leur industrie.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Transports.

Je voudrais lui rappeler que c'est son gouvernement qui a déréglementé l'industrie du transport routier de ce pays et ainsi jeté les bases de la crise que connaît aujourd'hui cette industrie.

Le ministre a clairement promis en juillet une aide provisoire, distincte des répercussions de la TPS. Ce que les camionneurs veulent savoir, c'est quand on leur dira en quoi cette aide consiste afin qu'ils puissent continuer d'aller de l'avant, de transporter des marchandises au nom des Canadiens et de faire fonctionner l'économie.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, les camionneurs savent fort bien ce que nous leur offrons. Nous en avons discuté avec eux à maintes reprises. Nous cherchons une solution. Les camionneurs se sont rendu compte que leurs problèmes relevaient essentiellement des assemblées législatives provinciales.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et responsable de la région de Montréal. Le taux des sans-emploi dans l'est de Montréal est supérieur à 35 p. 100. Nous avons perdu des milliers d'emplois dans les raffineries, dans la Canadian Steel Foundries, à la Vickers, à Air Canada, à Angus, à Nationair, dans le secteur du textile, et la liste est trop longue pour la répéter ici, monsieur le Président. Quand ce ministre va-t-il enfin convaincre ses collègues du Parti conservateur à trouver

une solution pour régler le marasme économique qui a été créé à Montréal?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est vraiment inconcevable que le député de Saint-Léonard vienne nous parler de la fermeture des raffineries quand c'est leur abominable politique nationale de l'énergie qui a causé tous les problèmes dans l'industrie pétrolière et qui nous a amenés dans la situation dans laquelle ils sont.

Monsieur le Président, ce gouvernement, depuis qu'il est arrivé au pouvoir, a créé 81 000 emplois nets depuis les derniers sept ans. Le gouvernement précédent, dans les quatre ans qui ont précédé, a «créé» 4 000 pertes d'emploi nettes. Je pense que nous n'avons aucune leçon à recevoir de ces gens qui ont massacré l'économie de Montréal et qui ont causé tellement de dégâts à l'économie nationale que nous sommes aujourd'hui obligés de prendre des mesures pour remettre l'économie sur un meilleur pied.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, en tant que ministre responsable pour l'économie de Montréal, ce ministre devrait savoir que Montréal était la capitale, était la première dans le domaine du transport et de la technologie de pointe. Aujourd'hui, toutes les industries importantes sont en train de disparaître.

Est-ce que le ministre a l'intention d'en faire un autre Schefferville? Une fois pour toutes, au lieu de se référer aux années 50, va-t-il proposer une politique de relance pour Montréal?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que l'on se doit d'énumérer ici un certain nombre des initiatives que nous avons prises justement pour nous assurer que dans les années à venir les ouvrières et ouvriers montréalais vont continuer à occuper des emplois de haute technologie.

Je voudrais lui citer simplement le contrat de la Défense nationale de 65 millions que nous avons donné depuis 1988 aux Arsenaux canadiens, la Spar Aérospatiale Limitée, qui a reçu des contrats de près de 200 millions pour l'Agence spatiale canadienne, Bombarbier à qui nous avons donné le contrat d'entretien des CF-18, d'une valeur de 86 millions de dollars. Nous avons investi 1 500 000 $ dans le Centre de technologie. Nous avons investi 40 millions de dollars dans le Parc des îles. Nous avons aidé Canadair à moderniser son jet régional, pour 43 millions. Tous des emplois de haute technologie.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La réponse du ministre responsable de la ville de Montréal démontre clairement que l'inaction est leur seul programme. Le ministre de l'Industrie du Québec, M. Gérald Tremblay, lui, comprend le problème et il prône une position contraire: On a besoin d'un bon coup de barre, nous dit-il. Et je le cite: «Ou nous prenons les moyens de bâtir une économie d'avenir, ou nous assistons impuissants à l'appauvrissement de notre société».

Voici donc ma question au premier ministre: Combien de temps encore ce premier ministre a-t-il l'intention de rester le complice silencieux de l'appauvrissement de Montréal?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'honorable député de LaSalle—Émard devrait avoir au moins la décence de ne pas se contredire dans un petit discours d'une minute et demie. Il nous dit, avec raison, et il cite le ministre de l'Industrie, au Québec, qui dit qu'on doit faire quelque chose. Je viens de lui citer, monsieur le Président, un très grand nombre d'initiatives de notre gouvernement dans les industries de la plus haute technologie, à qui nous avons grandement aidé, sur le territoire de Montréal. Je n'en ai pas fait l'énumération parce que je n'en ai pas eu le temps, monsieur le Président: les 35 millions de dollars que nous avons donnés en vue d'aider à l'implantation de nouvelles industries dans l'est de Montréal au cours des trois dernières années, qui ont permis la création de 2 000 emplois dans ce seul secteur, et l'investissement d'au moins 100 millions de dollars dans les mêmes industries par l'entreprise privée. Voilà des exemples concrets de ce que nous faisons pour stimuler l'économie de Montréal, monsieur le Président.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Qu'est-ce que vous êtes en train de citer! Monsieur le Président, hier seulement on a perdu 3 000 emplois à Montréal. Ce sont des paroles creuses! Je vous cite encore le ministre Tremblay: «Nous avons des choix à faire de toute urgence. Les solutions sont connues. Quant à moi, j'ai fait le choix du Québec.»

Ma question s'adresse toujours au premier ministre: Qu'est-ce que le premier ministre attend avant de faire enfin son choix économique, le choix de Montréal, le choix de Québec, le choix du Canada. On n'a plus besoin d'études. Le gouvernement a le pouvoir, il manque de vouloir!

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est vraiment inconcevable. Et cela se comprend, parce qu'on a affaire à un député parachuté dans l'île de Montréal qui a découvert le Québec et Montréal en 1988. Et ça prend énormément de culot pour venir dire que l'ancien chef du parti, qui a été celui qui a massacré le Québec, monsieur le Président, qui l'a sorti de la Constitution canadienne, de venir dire, dis-je, que le premier ministre actuel du Parti conservateur n'a rien fait pour le Québec alors que c'est le seul premier

ministre du Canada, depuis 50 ans, qui a vraiment pris à coeur les intérêts du Québec!

Des voix: Bravo!

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice et concerne l'affaire David Milgaard. M. Milgaard est l'une des personnes détenues depuis le plus longtemps au Canada.

Le premier ministre a récemment déclaré à la mère de M. Milgaard qu'il parlerait à la ministre au sujet de cette affaire ce qui, je dois le dire, est une réaction tout à fait décente et tout à fait humanitaire.

Est-ce que le premier ministre l'a fait? Est-ce que la ministre a décidé d'agir dans ce qui semble être une situation où justice n'a pas été faite, puisqu'il y aurait des preuves convaincantes que M. Milgaard n'a pas commis le crime pour lequel il a été déclaré coupable?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureuse que le député ait choisi de se renseigner sur cette question particulière qui ne semble pas l'avoir intéressé auparavant.

Le premier ministre a en effet rencontré. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est à la ministre. Je sais qu'on fera preuve de suffisamment de courtoisie pour la laisser répondre à la question.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, je suppose que je me préoccupais de ce que le député, avocat et auxiliaire de la justice, prenne la parole à la Chambre des communes et semble préjuger d'une affaire qu'il ne connaît pas du tout.

Il est vrai que le premier ministre a eu un entretien avec M^me^ Milgaard qui s'inquiétait de la santé de son fils. Le premier ministre m'a communiqué ce fait immédiatement. J'en ai parlé au directeur des Services correctionnels, bien que ce soit la responsabilité du solliciteur général, et cette question est étudiée par son ministère.

J'ai déjà considéré une requête formulée par M. Milgaard en vertu de l'article 690 du Code criminel. Je l'ai rejetée. Les motifs ont été rendus publics. Il y a 12 pages de motifs, qui ont été donnés à l'avocat de M. Milgaard qui les a rendu publics. Je me sens donc parfaitement libre de rendre la lettre publique. Je suis heureuse de fournir ces motifs au député.

Une autre requête a été reçue et nous nous en occuperons d'une façon aussi directe et impartiale que la première fois. Si cette requête répond aux critères elle sera acceptée; sinon elle sera rejetée.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, permettez-moi de dire à la ministre que tous les Canadiens s'intéressent à cette affaire, car ils pensent qu'il y a une erreur judiciaire. La ministre devrait intervenir.

Il ne sert à rien de suivre la même procédure à nouveau. La ministre va-t-elle accepter les recommandations de la commission Marshall qui a proposé de rendre le processus plus transparent? Il s'agirait de donner moins de poids au ministère public. Il faut prévoir un processus plus transparent, afin que la ministre ait vraiment tous les faits en main. Va-t-elle, en fait, rendre public le rapport McIntyre ainsi que le dossier du ministère de la Justice, afin que nous puissions en prendre connaissance et, enfin, va-t-elle renvoyer cette affaire à la Cour suprême, afin que nous puissions avoir une enquête publique tendant à déterminer la culpabilité ou l'innocence de cet homme?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, tout d'abord je tiens à rappeler au député que c'est ce processus qui a permis d'en arriver à un nouveau procès pour Donald Marshall, et j'ai accueilli des requêtes en vertu de l'article 690 du Code criminel.

Il s'agit là d'un pouvoir qui est exercé en vertu de la prérogative royale de clémence, et je reconnais que certains ont émis des réserves à ce sujet, car il ne s'agit pas, par définition, d'un processus transparent. Je discute avec les fonctionnaires de mon ministère des moyens de faire en sorte que les choses se fassent davantage au grand jour.

Je pense qu'il est important de souligner que dans l'examen de ces affaires, le ministère de la Justice n'est pas directement intéressé par leur issue. Il s'agit simplement pour nous d'être justes.

Contrairement à d'autres personnes qui souhaitent donner leur opinion sur ces affaires, je dois m'en tenir aux preuves qui pourraient être présentées devant un tribunal. Dans le cas de la précédente requête de clémence en faveur de M. Milgaard, des gens ont attaqué de

façon tout à fait injuste, selon moi, le processus. J'ai cherché à obtenir à l'extérieur du ministère de la Justice l'avis indépendant de l'un des principaux criminalistes du pays et anciens juges de la Cour suprême du Canada.

Je suis tout à fait prête à accepter des propositions tendant à rendre le processus plus. . .

M. le Président: Nous devrions passer à autre chose, selon moi.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui sait pertinemment que la valeur élevée du dollar canadien nuit gravement aux exportateurs de produits manufacturés.

Le ministre des Finances a-t-il dit au gouverneur de la Banque du Canada qu'en réduisant l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains au niveau où il se situait pendant les années 70, nous pourrions faire baisser la valeur du dollar canadien et créer des emplois au lieu de les supprimer? Si le ministre n'a pas encore dit cela au gouverneur, le fera-t-il sans tarder?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à assurer au député que je rencontre régulièrement le gouverneur de la Banque du Canada. Je pense que le député conviendra avec moi que les conditions monétaires se sont beaucoup assouplies.

Au Canada, les taux d'intérêt ont baissé de 5,33 p. 100 depuis le plafond de l'année dernière. L'écart a diminué considérablement, passant de bien plus de 5 p. 100 à moins de 3 p. 100, et il continue de baisser. Cette diminution des taux d'intérêt et l'assouplissement des conditions monétaires donnent des résultats positifs.

Le problème, c'est que nous devons continuer de lutter contre l'inflation, de sorte qu'en réduisant l'inflation et les pressions inflationnistes, nous abaissions encore davantage les taux d'intérêt. C'est la voie sur laquelle nous nous engageons actuellement.

Je pense que le député conviendra que l'économie est relancée; nous prévoyons que cette relance se poursuivra pendant le deuxième semestre et au cours de l'année prochaine. Cela donnera donc des résultats positifs pour tous, comme ce fut le cas dans le secteur de la construction domiciliaire, dans l'industrie automobile, dans la confiance dans. . .

M. le Président: Il est temps de poursuivre.

* * *

L'INDUSTRIE DE LA POMME DE TERRE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture.

L'industrie de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard a subi un dur coup à cause de la présumée présence d'un virus qui a interdit toute exportation de ce produit dans le reste du Canada et aux États-Unis.

Comme le ministre le sait maintenant, son ministère a commis une bourde. En effet, on n'a pas établi la preuve que la souche du virus était présente dans un seul des 96 cas relevés cette année.

Le ministre reconnaîtra-t-il que ce sont là les faits?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Non, monsieur le Président.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, je crois que le ministre devrait être informé, comme l'a été le ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, qu'il y a eu une réunion du comité canado-américain et que, des 96 cas où l'on a relevé la présence du virus PVY-N cette année, la souche n'a pu être isolée dans aucun.

Qu'est-ce que le ministre entend faire à ce sujet et quelles mesures a-t-il adoptées pour permettre l'exportation des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard dans le reste du Canada et aux États-Unis?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je fais remarquer au député qu'effectivement, il y a eu une rencontre d'un groupe binational qui a réuni des spécialistes du monde entier qui connaissent les virus PVY, PVY-N, PVY-O, PVY-X. Le député a raison d'affirmer qu'un spécialiste a fait une déclaration à ce groupe binational. Toutefois, il est inexact de dire que le groupe binational a jugé qu'il ne s'agissait pas du virus PVY-N.

Or, quelle que soit la souche du virus, les États-Unis en interdisent l'entrée.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, chaque jour qu'elle dure la grève de l'Alliance de la Fonction publique permet au gouvernement d'épargner des millions de dollars sur les salaires des fonctionnaires.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le Ministre envisage-t-il d'appliquer ces économies directement à la réduction du déficit de sorte que l'on puisse tirer quelque avantage financier de cette grève que nous déplorons tous?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, s'il y a des économies que l'on peut réaliser sur les salaires, il y a aussi des dérangements et des retards entraînant des coûts. Beaucoup de travaux seront retardés et, bien sûr, nous subirons également quelques pertes de recettes. Je pense donc qu'il serait très difficile de préciser à combien cela se chiffrerait.

• (1500)

En outre, comme le député le sait, je ne crois pas qu'il soit permis de consacrer ce type de financement au service et à la réduction de la dette. Dans l'état actuel des choses, ce sont les recettes nettes de la TPS, les recettes qui proviennent de la vente des sociétés d'État et les contributions volontaires que vous, monsieur le Président, ou d'autres députés de la Chambre ou un particulier quelconque veulent bien apporter qui nous aident à combler le déficit.

* * *

LA JUSTICE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice et concerne l'affaire Milgaard. D'autres preuves ont été obtenues cet été à l'appui de son innocence. Des appels lancés de toutes les régions du pays demandent que cette affaire soit réexaminée.

J'aimerais demander à la ministre, puisqu'elle a fait état de la demande qui lui a été soumise, combien de temps il lui faudra pour prendre une décision.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le dossier ne m'est pas encore parvenu. Mon ministère s'en occupe et j'étudierai moi-même le dossier de façon aussi expéditive que possible, en tenant compte des preuves et de la loi.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'ai une autre question à adresser à la ministre.

Étant donné qu'il faudra un certain temps pour étudier la demande qui lui a été soumise, j'aimerais demander à la ministre si elle envisagerait la possibilité de faire mettre Milgaard en liberté conditionnelle dans l'intervalle. Il ne semble y avoir aucune raison de le garder incarcéré. Voudrait-elle voir à la libération conditionnelle de M. Milgaard?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, à mon avis, le député s'avance un peu trop. Puis-je lui rappeler que c'est là la prérogative de la Commission nationale des libérations conditionnelles et que M. Milgaard est tenu comme toute autre détenu de faire une demande de libération conditionnelle et de comparaître devant la commission.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS SUPPOSÉMENT TENUS PAR UN DÉPUTÉ

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, normalement, j'invoquerais le Règlement plutôt que la question de privilège pour aborder le sujet dont je veux vous parler. Mais je crois qu'un député peut justifier le recours à la question de privilège en alléguant qu'un commentaire a été télédiffusé partout au Canada et a provoqué des appels téléphoniques de Canadiens en colère. Le commentaire auquel je fais allusion a, à mon sens, porté atteinte à l'ensemble de la Chambre des communes.

Je parle ici de l'échange entre la députée de Hamilton-Est et le député de Burlington. Au moment où le député de Burlington prenait son fauteuil, des remarques assez désobligeantes, que je ne répéterai pas à la Chambre, ont été entendues et j'ai l'enregistrement de ces remarques.

Je répète que j'ai soulevé la question de privilège pour parler de l'échange entre la députée de Hamilton-Est et le député de Burlington. Au moment où le député de Burlington s'installait à son fauteuil, des remarques très désobligeantes ont été entendues et j'en ai l'enregistrement, que je voudrais examiner.

Je fais allusion à trois commentaires brefs et succints que je vous demande de prendre en considération car ils justifient, à mon sens, la question de privilège.

Je cite *Le privilège parlementaire au Canada* de Maingot, à la page 253 du chapitre Atteintes au privilège et outrages, où il est dit:

> Pour constituer une atteinte au privilège, une déclaration défavorable sur la conduite d'un député en sa qualité de député n'a pas à être fausse, mais elle doit tendre à discréditer la Chambre aux yeux du public.

Je pense que l'enregistrement démontrera hors de tout doute que c'est le cas. Par ailleurs, il y a des actes qui, sans nuire directement et concrètement à la Chambre des communes ou à un député, nuisent néanmoins à la Chambre dans l'exercice de ses fonctions en diminuant le respect qu'on lui doit.

La deuxième citation que je vous demanderai d'examiner, monsieur le Président, et que je dépose au bureau du greffier, se lit à la page 254 du même ouvrage:

> Toute remarque méprisante jette le discrédit sur la conduite parlementaire des députés et, par conséquent, sur la Chambre. Celle-ci considère comme des outrages les déclarations qui relèvent notamment de la diffamation écrite et orale.

La dernière citation est tirée de la sixième édition de Beauchesne, soit le commentaire 486, à la page 147, qui dit notamment:

> Il est impossible de formuler des règles précises quant aux accusations injurieuses lancées contre un député dans une discussion et de déclarer d'avance quelles expressions seront inadmissibles. Beaucoup dépend du ton, de la manière et de l'intention. . .

J'espère, monsieur le Président, que vous étudierez soigneusement les propos qui ont été tenus et le ton qui a été employé.

Je poursuis la citation:

> . . . parfois de la personne à qui les paroles s'adressent—il peut s'agir, par exemple, du titulaire d'une charge ou d'un simple député—ou de savoir si les paroles visent la conduite publique ou le mérite personnel d'un député, enfin parfois du degré de provocation. Tous ces facteurs doivent être pris en considération lorsqu'ils se présentent: ils sont des plus variés et il est impossible d'en prévoir la nature de façon à établir des règles précises.

Voila les trois commentaires que je vous remets ainsi qu'au greffier et je vous donne une copie de l'enregistrement pour que vous l'examiniez. Si vous jugez que la question de privilège repose sur une présomption suffisante, je suis prêt à déposer la motion appropriée.

Si je soulève maintenant cette question c'est parce que le leader parlementaire du gouvernement, depuis hier, a lui-même indiqué à la Chambre que la conduite de tous les députés le préoccupe. Je tiens à dire à la Chambre que la remarque du député de Burlington a provoqué des appels téléphoniques à nos bureaux sur la Colline attirant notre attention sur les mots utilisés par le député. J'espère, monsieur le Président, que vous étudierez attentivement les preuves que je dépose devant vous et je vous demanderais, à titre de courtoisie, de bien vouloir entendre la députée de Hamilton—Est, qui a été victime de ce que je crois être une remarque calomnieuse de la part du député d'en face.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, franchement s'il ne s'agissait que d'une querelle entre moi-même et le député de Burlington, je ne prendrais pas la peine de faire perdre son temps à la Chambre pour le signaler. Ce n'est pas la première fois qu'il a tenu des propos désobligeants à l'égard des députées, et je vous rappelle la fois où il a été obligé. . .

M. le Président: J'ai écouté très attentivement le leader de l'opposition officielle à la Chambre et j'ai donné la parole à la députée qui pense avoir été l'objet de la remarque. Je dois rappeler aux députés que j'examine maintenant une question de privilège découlant de la période des questions qui vient de se terminer et qui a été déterminée précisément. . .

Une voix: Non, non, ce matin.

M. le Président: Excusez-moi, ce matin. Ce n'est pas le moment de se lancer dans un long débat sur ce que quelqu'un a dit ou n'a pas dit au cours d'une longue période à la Chambre des communes. Je veux seulement faire savoir aux députés que je prends cette question très au sérieux. Mais je tiens aussi très sérieusement à limiter cette question aux domaines dont j'ai été saisi.

La parole est à la députée d'Hamilton-Est.

Mme Copps: Monsieur le Président, je me conformais au Règlement de la Chambre. En fait, après que les remarques ont été faites ce matin, mon bureau a été inondé d'appels de personnes qui ont entendu distinctement le député de Burlington me traiter de salope.

• (1510)

Il m'incombe en tant que députée de faire remarquer que le député devrait intervenir pour retirer ce qu'il a dit sans équivoque et s'excuser d'avoir ainsi insulté toutes les femmes, car ce n'est pas seulement une insulte dirigée contre moi.

Je suis certaine, monsieur le Président, qu'en analysant l'ensemble de vos décisions vous allez vouloir tenir compte du fait qu'il ne s'agit pas d'un incident isolé ni d'une insulte unique dirigée contre une députée. Il a été réprimandé à ce propos à maintes reprises dans le passé. J'espère que cette fois-ci il aura le courage de prendre la parole pour s'excuser.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, après l'échange qu'il y a eu à la Chambre, y compris une partie du débat, j'ai dit en retournant à ma place: «Quel casse-pieds!» Je ne pense pas que ce soit antiparlementaire.

Mais, si la députée estime que ce l'est, je veux bien retirer ce que j'ai dit et m'excuser.

M. le Président: La Chambre a entendu le député de Burlington. Je crois comprendre que le leader du gouvernement à la Chambre veut que j'écoute les bandes. D'accord; je ferai ensuite rapport à la Chambre. Il est inutile d'argumenter davantage.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES SUPPOSÉS PROPOS DU MINISTRE DES TRANSPORTS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, pendant la période des questions orales, le ministre des Transports a dit que je vivais à Montréal depuis 1988. Je vis à Montréal depuis 1966. Peut-être que pour lui je ne suis pas Québécois «pure laine», mais laissez-moi vous dire, monsieur le Président, que je suis Québécois «au coton».

[*Traduction*]

Ce n'est pas seulement une question de privilège en mon nom. Je parle au nom des nombreux Québécois qui ne sont pas nés dans cette province.

Ce ministre laisse entendre qu'on ne peut être Québécois si on n'est pas né au Québec, donc qu'on ne peut être Canadien si on n'est pas né au Canada. C'est méprisable.

Travaux de la Chambre

M. le Président: Il y a eu ici un échange au cours duquel les deux députés ont exprimé leur point de vue avec force. Le député de LaSalle—Émard peut très bien avoir une plainte à formuler, mais je trouve très difficile de juger qu'il s'agit d'une question de privilège.

Le leader du gouvernement à la Chambre.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE PROJET DE LOI C-29

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme j'en avais donné préavis hier, j'avais l'intention de proposer aujourd'hui que le débat de la motion nº 4 inscrite au nom du leader du gouvernement à la Chambre ne soit plus ajourné.

Je me suis entretenu avec le président du Conseil du Trésor qui m'a dit que certaines discussions étaient en cours. Il y a eu également des discussions et des consultations entre les leaders parlementaires et moi. Dans ces conditions, je pense qu'il serait préférable de poursuivre le débat sur le projet de loi C-29 à l'étape de la deuxième lecture.

M. le Président: Les députés me permettront peut-être de les interrompre très brièvement. Étant donné ce qui s'est produit immédiatement après la période des questions, j'ai jugé que cela devait passer en priorité.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de M. Ahmed Mohamed Al-Anessi, ministre des Communications de la République du Yémen.

Des voix: Bravo!

Je donne la parole au député de Cap-Breton—Richmond-Est.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE PROJET DE LOI C-29

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais simplement confirmer ce que le leader du gouvernement à la Chambre vient de dire, à savoir qu'il y a eu des discussions entre moi-même et les représentants de son cabinet, de même qu'avec des députés du Nouveau Parti démocratique. Nous espérons et croyons comprendre que tous poursuivent les discus-

sions en toute bonne foi pour en arriver à des arrangements bien clairs, et qu'elles pourraient aboutir très bientôt.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je tiens à dire à mon honorable collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, que j'apprécie son geste.

Il s'agit certes d'un geste de bonne foi de la part du gouvernement. Des discussions ont eu lieu. Nous sommes pleins d'espoir et très encouragés. Je tenais simplement à le remercier d'avoir pris cette initiative très progressiste.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA RÉMUNÉRATION DU SECTEUR PUBLIC

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif F, ainsi que de l'amendement de M. Chrétien (p. 2227).

Mme le vice-président: Quand la séance a été suspendue à 13 heures, il restait cinq minutes à la période des questions et des observations qui faisait suite à l'intervention du député de Kenora—Rainy River.

Le député de Regina—Wascana. Je m'excuse auprès du député. Il est entouré de députés qui sont debout et je ne savais pas s'il se levait pour prendre la parole ou pour sortir.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Merci, madame la Présidente. Comme je ne mesure que 5 pieds, huit pouces, cela m'arrive assez souvent. Toutefois, je me suis rendu compte que, la nuit, tous les chats sont gris et que nous sommes tous pareils.

J'en étais à conclure mon intervention et j'allais poser une question à mon collègue, ce que je vais faire à l'instant. Le député a fait deux commentaires sur lesquels j'aimerais qu'il élabore.

Premièrement, il a mentionné que les services gouvernementaux et les services qu'offre le secteur privé ne sont pas différents. Au contraire, ils sont très différents. Deuxièmement, il estimait, si j'ai bien compris, que, pour être efficace, une grève doit nuire aux Canadiens. Je voudrais lui demander s'il appuyait Wayne Easter, du Syndicat national des cultivateurs, Daryl Bean, de l'Alliance de la fonction publique du Canada, et leurs alliés politiques, lorsqu'ils ont tenu leur conférence de presse hier. Appuie-t-il les mesures qui ont été prises et qui ont empêché l'expédition des céréales? Appuie-t-il le fait que les inspecteurs de céréales n'ont pu se rendre à leur travail et que, par conséquent, les agriculteurs de la Saskatchewan n'ont pu écouler leurs produits.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, je vais répondre rapidement à deux de ces questions. Le député m'a d'abord demandé si je suis d'avis que les travailleurs et les travailleuses de notre pays, qu'ils soient dans le secteur privé ou dans le secteur public, devraient avoir droit à la négociation collective. La réponse est oui, certainement. Je suis convaincu que, si le gouvernement décide de donner à ses fonctionnaires le droit de faire la grève, ce qu'il devrait faire à moins que leur présence au travail ne soit absolument essentielle au fonctionnement du gouvernement, il n'y a alors aucune différence et nous ne devrions pas essayer de les traiter différemment comme le fait le président du Conseil du Trésor depuis quelques jours. Il reste que ce sont des Canadiens qui vivent dans une démocratie. Ils font partie d'une unité de négociation collective et devraient donc avoir les mêmes droits que les autres travailleurs du pays.

Le député m'a aussi demandé si je crois qu'une grève doit nécessairement faire mal. Je crois que le député n'a pas pris mes remarques dans leur contexte. J'ai simplement dit dans mon discours que, s'il y a des gens qui pensent qu'une grève ne fait de mal à personne, ces gens vivent vraiment dans un cocon qui s'appelle Ottawa. Le fait est que, dans la réalité, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé, lorsqu'il y a un arrêt de travail, les personnes qui sont directement touchées par cet arrêt de travail en souffrent, et d'autres personnes aussi.

Il est intéressant de signaler que le gouvernement d'en face a adopté à l'égard de cette affaire une politique qu'il applique régulièrement, et c'est la politique qui consiste à diviser pour mieux régner. Il laisse entendre que Daryl Bean a des buts politiques et que la plupart des fonctionnaires ne sont pas d'accord avec lui. Je ferai remarquer que, s'il y avait plus de 10 000 personnes sur la colline

hier, c'est parce que ces gens croient sincèrement qu'ils ont été trompés et ils veulent que le gouvernement corrige la situation.

Je crois que le gouvernement devrait cesser d'essayer de diviser les Canadiens pour mieux régner et qu'il devrait plutôt commencer à travailler avec eux pour faire du Canada un pays où la vie est encore meilleure qu'aujourd'hui pour chacun d'entre nous.

• (1520)

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je voudrais poser à mon collègue une question sur l'excellent discours qu'il vient de prononcer. J'ai été particulièrement impressionné par ses propos parce qu'il a oeuvré toute sa vie dans le mouvement syndical et comprend les mécanismes, la dynamique de ce type de situation.

Mon collègue et moi et bien d'autres députés ne sommes pas toujours conscients que nous venons en majorité de petites localités et que, ce conflit terminé, car il se terminera bientôt, nous dit-on, les citoyens de ces petites localités qui sont voisins et vivent ensemble devront renouer des liens malgré la terrible animosité suscitée par le gouvernement. Selon le député, que se passera-t-il dans les petites localités canadiennes qui sont si bien servies par la fonction publique du Canada?

M. Nault: Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour ses bonnes paroles et je voudrais parler très brièvement des répercussions très désagréables qu'entraînera la mesure prise par le gouvernement.

Le gouvernement doit comprendre que cette mesure ne sera pas oubliée du jour au lendemain, quand la loi sera adoptée et recevra la sanction royale. Ses répercussions se feront sentir pendant des années. Pensons, par exemple, à ce qui est arrivé aux relations patronales-syndicales à la Société canadienne des postes.

On ne peut pas forcer les gens à faire une chose quand ils ne sont pas d'accord. Il faut les convaincre qu'elle est nécessaire. Les nombreux fonctionnaires des petites villes du Canada auront l'impression d'avoir été trahis et la qualité des services en souffrira.

Nous devons comprendre que l'attitude du gouvernement rend ces répercussions inévitables.

M. John Reimer (Kitchener): Madame la Présidente, le plus gros syndicat de la fonction publique, l'Alliance de la fonction publique du Canada, est en grève et des citoyens innocents sont touchés. Des milliers de Canadiens, comme les cultivateurs paralysés par l'arrêt des expéditions de grains ou les voyageurs retardés par les retards des avions, ont déjà souffert de ce conflit inutile et regrettable. Cette grève a assez duré.

Les fonctionnaires qui veulent travailler en ont assez d'être harcelés tous les jours quand ils franchissent les piquets de grève. Les cultivateurs en ont ras le bol de voir leur gagne-pain à la merci de ce syndicat. Les retraités en ont marre des téléphones du gouvernement qui ne répondent pas. Les contrôleurs de la circulation aérienne sont excédés par les barricades ridicules dans les aéroports et le gouvernement ne peut plus supporter cette grève, lui non plus.

Je suis d'accord avec mes électeurs que j'ai recontrés, samedi, et qui m'ont dit que ça ne pouvait plus durer. Il est temps que ces travailleurs retournent au travail.

Pourquoi l'Alliance de la fonction publique est-elle en grève? À en juger par les nombreuses pancartes, elle s'oppose surtout aux taux d'augmentation impopulaire de 0, 3 et 3 p. 100 proposé par le gouvernement. C'est normal.

Moi aussi, je ne suis pas content que mon salaire n'augmente pas du tout en 1992. Comme beaucoup de Canadiens, je m'attendais autrefois à recevoir une augmentation chaque année, mais aujourd'hui, pour le bien de nos enfants, il est temps de modifier cette attente. La hausse en spirale des dépenses et des taxes tolérée par les gouvernements précédents a engendré une énorme dette de 400 milliards de dollars qui ne cesse d'augmenter et qui sera transmise aux prochaines générations, si on ne la rembourse pas aujourd'hui.

Dans le budget de février 1991, le ministre des Finances a exposé les grandes lignes du plan de relance économique du gouvernement. Ce plan, qui prévoyait des mesures précises et qui a permis au Canada de sortir de la récession, visait à assurer le retour de la prospérité et de la compétitivité.

Quand nous avons présenté ce budget en février, personne n'a promis qu'il serait facile à appliquer. Il a fallu prendre des décisions difficiles et renoncer à de vieilles habitudes—elles sont toujours difficiles à perdre—et les mesures de réduction du déficit et de stricte planification des dépenses introduites en 1984 ont été renforcées.

La politique salariale du gouvernement s'inscrit dans une stratégie de sept ans qui vise non seulement l'AFPC, mais tous les fonctionnaires, tous les parlementaires, tous les employés nommés par décret du conseil, tous ceux des sociétés d'État, tous les militaires et tous les employés de la GRC. C'est indiscutablement une politique difficile, mais elle est juste.

Comme le président du Conseil du Trésor, j'estime moi aussi que les fonctionnaires méritent plus, mais nos ressources financières ne nous le permettent pas.

Nul ne peut honnêtement nous accuser de vouloir démolir les syndicats en présentant ce projet de loi. Au cours des sept dernières années, à titre de député de la circonscription de Kitchener, j'ai travaillé étroitement avec des centaines de fonctionnaires de tous les niveaux.

La plupart sont d'excellents employés. Qui plus est, j'admire leur tolérance et leur patience. Le service à la population et la mise en oeuvre des programmes que leur confie le gouvernement exigent beaucoup d'eux. Pour nos électeurs, mon personnel et moi-même avons presque toujours reçu un excellent service des fonctionnaires de l'Immigration, de la Commission canadienne des pensions, d'Emploi Canada, de Douanes et Accise ou de nombreux autres ministères que je n'ai pas mentionnés.

Je sais par ailleurs que les membres de l'AFPC ne sont pas tous en faveur de la grève. Ils ne font pas tous du piquetage. Certains ont tenté avec succès d'aller travailler. Certains font du piquetage à cause de la pression de leurs pairs et de l'intimidation.

À mon avis, il est essentiel d'adopter rapidement ce projet de loi de retour au travail. Il y a à peine un peu plus d'une heure, j'ai reçu par télécopieur un message d'une entreprise de ma circonscription. Voici en gros ce que disait ce message. Deux noms que je ne vous donnerai pas y sont mentionnés. On dit que ces deux personnes ne sont pas disponibles en raison de la grève de l'AFPC et qu'il est impossible de les rejoindre au bureau local de Revenu Canada. À l'aéroport de Toronto, les employés des Douanes viennent de sortir, et l'entreprise ne peut respecter son calendrier d'expédition habituel à destination de la Tchécoslovaquie. On lui refuse la possibilité d'échanger avec la Tchécoslovaquie et de lui vendre des marchandises en provenance du Canada.

De plus, l'entreprise attend de la Société pour l'expansion des exportations des chèques concernant des envois qu'elle a déjà effectués en Tchécoslovaquie. Le temps presse. La patience que la banque lui a témoignée ne sera pas éternelle.

Autrement dit, la banque veut de l'argent, faute de quoi elle fermera l'entreprise. Les gestionnaires et les employés perdront alors leurs emplois à cause de cette grève. Voilà pourquoi nous présentons ce projet de loi.

Cette grève est un luxe que le pays ne peut pas s'offrir. Les travailleurs de ma circonscription souhaitent que cette loi soit adoptée aujourd'hui même.

Gouverner, dit-on, c'est choisir. Or deux choix s'offrent à nous: celui proposé dans le budget et qui s'applique à tous—premier ministre, Cabinet, députés, hauts fonctionnaires et membres de toutes les unités de négociation dans la fonction publique—et celui du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario. Ce sont des choix bien différents.

Il est fort intéressant et révélateur de comparer, d'une part, l'option du gouvernement fédéral et des six provinces qui ont décidé de suivre sa politique et, d'autre part, la solution du gouvernement de l'Ontario.

Le budget de février prévoyait des augmentations de zéro, trois et trois pour les trois prochaines années, avec des assouplissements sur d'autres points des conventions conclues avec les diverses unités de négociation.

Examinons maintenant les offres proposées par les six provinces qui ont suivi la politique du gouvernement fédéral. La Nouvelle-Écosse a adopté une mesure qui ne prévoit aucune augmentation au cours des deux prochaines années, soit de 1991 à 1993. Cela équivaut donc à un gel pendant deux ans.

La Saskatchewan accorde une augmentation de 2 p. 100 cette année et une autre de 2 p. 100 l'année prochaine. Quant au Manitoba, il accorde 0 p. 100 pour l'exercice 1990-1991—sa loi est donc à effet rétroactif—et 2 p. 100 pour 1991-1992. Le Québec a imposé un gel du 1er janvier ou 30 juin 1992, suivi d'une hausse de 3 p. 100. Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick ont aussi imposé un gel pour l'exercice 1991-1992.

• (1530)

Plus particulièrement, le gouvernement de Terre-Neuve a, le 16 avril 1991, adopté la *Public Sector Restraint Act*, qui ne prévoit aucune hausse salariale ni amélioration des avantages sociaux. Nous ne gelons que le salaire, alors qu'ils ont gelé les deux pour l'exercice 1991-1992. Toutes les hausses salariales prévues pour l'exercice 1991-1992 ont été annulées, même si elles figuraient dans la convention collective. Voilà ce qu'ils ont fait.

La Nouvelle-Écosse, dans son budget du 14 mai, a annoncé un gel salarial de deux ans touchant les employés provinciaux et applicable aux conventions collectives expirant à l'automne 1991. Les conventions sont touchées lorsqu'elles arrivent à échéance et le gel s'applique aux deux années suivantes. Si on ajoute ces deux exemples aux quatre autres, il y a six provinces qui, comme le gouvernement fédéral, ont imposé un gel salarial; le gel est de six mois pour certaines, d'un an ou deux ans pour d'autres.

C'est donc là une solution de rechange. Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a opté pour une autre solution que les néo-démocrates fédéraux approuvent. Ce gouvernement a, en effet, augmenté de 13,4 p. 100 cette année ses dépenses de programmes. Au contraire, nous avons présenté un projet de loi plafonnant à 3 p. 100 pour cinq ans l'augmentation de ces dépenses; en outre, depuis six ans, nous l'avons maintenue à 3,7 p. 100.

Dans son projet de loi actuel, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario augmente les salaires de 14,5 p. 100. Dans son dernier budget, il a triplé son déficit annuel.

Voilà donc la solution choisie par le gouvernement de l'Ontario. Le gouvernement fédéral avait déjà tâté de cette voie entre 1980 et 1984. En fait, il suffit de comparer les données de tous les mois d'août depuis 1981. Voyons un peu ce que cela donne. En août 1981, le taux d'inflation de 12,9 p. 100 était à la hausse tandis qu'aujourd'hui, à 5,8 p. 100, il est à la baisse. Le taux d'intérêt préférentiel était de 22,75 p. 100 et à la hausse, tandis qu'il est actuellement de 8,7 p. 100 et à la baisse. Il y a dix ans, on comptait 12,8 p. 100 de chômeurs et leur nombre croissait, tandis qu'on en compte maintenant 10,5 p. 100 et que ce taux régresse.

Il importe de faire observer que des ententes conclues entre des unités de négociation et le Conseil du Trésor respectent le programme de restrictions salariales. Ainsi, deux groupes, celui des ingénieurs et des arpenteurs et celui des sciences physiques ont ratifié des ententes remontant au 1er septembre 1990 et au 16 juin 1990 respectivement. Les deux groupes acceptent une augmentation de 4,5 p. 100 pour l'année dernière, une augmentation nulle pour cette année et une augmentation de 3 p. 100 par la suite. Ils respectent donc la formule zéro-trois-trois annoncée dans le budget.

De la même façon, les traducteurs viennent tout juste de conclure une entente dans laquelle ils acceptent une augmentation de 4,7 p. 100 pour l'année dernière, pas d'augmentation cette année et 3 p. 100 par la suite.

Depuis le budget de février dernier, les contrôleurs aériens ont accepté 4,5 p. 100 pour l'an dernier, 0 p. 100 pour cette année et 3 p. 100 pour les deux autres années. Les officiers de navire ont eux aussi convenu de 4,5 p. 100, de 0 p. 100 et de 3 p. 100 pour les deux autres années.

Les membres de l'AFPC, comme nous le savons, ont reçu 4,2 p.100 l'an dernier. Nous leur demandons maintenant d'accepter, comme les autres groupes qui ont conclu des ententes avec le Président du Conseil du Trésor, 0 p. 100 cette année et 3 p. 100 les deux autres années.

On a soulevé d'autres points. Une des choses que certains membres de la presse et même certains députés de la Chambre ont faites a été de comparer les traitements des députés et ceux des fonctionnaires, bien que je sois étonné que quiconque à la Chambre puisse oser le faire, car les faits ne souffrent pas pareille comparaison.

Entre 1984 et 1990, les hausses de traitement des députés ont totalisé 17,6 p. 100, comparativement à l'inflation, qui a augmenté de 29,6 p. 100, et aux salaires des fonctionnaires, qui ont augmenté de 25,5 p. 100 au cours de la même période. Dans le secteur public, au cours de la même période, les salaires ont augmenté de 29,6 p. 100. Alors, d'une façon ou d'une autre, les députés sont au bas de la liste, et non en haut, comme certains le laissent entendre.

La politique de restrictions salariales annoncée dans le budget de février limitera encore davantage les hausses de traitement des députés. Nous ne demandons pas aux fonctionnaires d'accepter quoi que ce soit que nous ne sommes pas disposer à tolérer. En fin de compte, les députés seront traités exactement comme les fonctionnaires. Nous devrons accepter un taux de 0 p. 100 au cours de notre prochaine année qui commence le 1er janvier 1992. Pendant cette année-là, notre augmentation sera de 0 p. 100. Alors, nous serons logés exactement à la même enseigne.

Personne n'a parlé de faits qui se sont produits par le passé. Si nous revenons en 1985, le premier ministre a fait preuve de leadership en acceptant et en insérant dans un budget une réduction de 15 p. 100 sur son traitement, puis de 10 p. 100 sur celui de tous les ministres du Cabinet et, enfin, de 1 000 $ sur les traitements de tous les députés. Personne n'en parle. Tout le monde s'arrange pour feindre d'ignorer tout cela. Eh bien, la vérité, c'est que le

programme qui s'applique aux fonctionnaires s'applique également à nous, et je pense qu'il est temps de le dire.

La haute direction de la fonction publique est traitée elle aussi exactement de la même manière, avec les forces armées, la GRC et chaque ministère au service du gouvernement. Il est temps que nous commencions à dire que la seule différence réside dans le commencement de l'année selon les cas. Tout le monde est touché par la politique des 0, 3 et 3 p. 100. Je pense que c'est là le point essentiel qu'il faut souligner, afin que nous sachions que nous sommes tous traités de la même façon.

Je crois qu'il est tout à fait déplorable et inacceptable dans les années 1990 que les Canadiens doivent supporter une fois de plus une grève des fonctionnaires fédéraux. Manifestement, il est temps d'adopter de nouvelles attitudes et politiques qui rendraient les grèves dans le secteur public désuètes, qui en feraient des moyens primitifs et dépassés de régler les conflits patronaux-syndicaux. Les grèves dans le secteur privé sont au moins soumises à certaines contraintes comme la concurrence venant d'autres producteurs, les marges bénéficiaires et les pertes ainsi que les licenciements, lorsque dans une entreprise en particulier, les propriétaires, les gestionnaires et les travailleurs refusent de collaborer pour assurer la compétitivité de leurs produits et de leur travail.

Par contre, le secteur public n'est assujetti à aucune de ces contraintes ou presque. Les employés du secteur public sont rarement confrontés à la concurrence ou au chômage saisonnier et n'ont jamais à craindre que leur entreprise fasse faillite. Ainsi, les gouvernements et les unités de négociation du secteur public se contentent simplement de faire marcher la planche à billets et de faire supporter les coûts en question par leurs enfants par le biais de déficits plus élevés que les générations futures devront financer grâce à leurs impôts, ou ils sont forcés d'augmenter les impôts, ce qu'ils ont rarement fait jusqu'à maintenant.

Dans le secteur privé, en cas de grève, ce sont les travailleurs d'une part, et la direction d'autre part, qui sont soumis aux plus grandes pressions, car une grève trop longue pourrait leur être fatale. Cependant, dans le cas d'une grève du secteur public, c'est la population en général qui souffre; ce sont des gens innocents, c'est-à-dire les handicapés, les chômeurs, ceux qui ont besoin des services gouvernementaux, les entreprises qui comptent sur les services des Douanes, les compagnies aériennes, les voyageurs et le reste qui sont les victimes. La liste est interminable. Les coûts pour les Canadiens sont incommensurables. Notre portefeuille, notre moral et notre compétitivité en souffrent. Ainsi, je pense qu'il est temps que tous les partis, et surtout le gouvernement, se penchent là-dessus. Le moment est venu de corriger la grave erreur que le gouvernement Pearson a commise, selon moi, en 1967. Lorsque la grève de l'Alliance de la Fonction publique, celle des postes et les processus de négociation collective auront été réglé et que la loi sur le retour au travail aura été adoptée, nous retrouverons, espérons-le, l'harmonie dans nos rapports avec l'AFPC. Lorsque la question des postes aura été réglée au moyen du processus de négociation collective en cours, je crois qu'il sera temps de présenter une loi visant à remplacer le droit de grève dans tous les services publics par des procédures de règlement des différends et des délais d'arbitrage fermes, et ainsi redonner au Canada sa réputation internationale de pays où les gens travaillent ensemble en harmonie, avec réalisme et avec acceptation les uns des autres. Car l'image que nous voulons du Canada n'est pas celle des grèves, des confrontations et des manifestations de haine auxquelles nous avons eu droit au cours des cinq dernières semaines et qui, malheureusement, se répètent tous les deux, trois ou quatre ans.

• (1540)

Je dis cela en toute sincérité: occupons-nous de ce programme également, et corrigeons l'erreur que nous avons commise jadis dans cette Chambre. Mettons fin à ce processus. Je vous prie d'adopter rapidement ce projet de loi afin que les employés de la fonction publique puissent à nouveau servir le public.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je voudrais d'abord rappeler au député que même si, comme il l'a dit, c'est M. Pearson qui a accordé le droit de grève, dans les périodes de désaccord avec l'Alliance de la Fonction publique, nous n'avons jamais pensé, pendant les nombreuses années du gouvernement libéral, à légiférer pour mettre fin à une grève des fonctionnaires. Nous avons toujours eu recours à un médiateur. Voilà la différence fondamentale entre notre façon d'aborder ce problème et celle du gouvernement.

J'ai écouté les ministériels pendant la majeure partie de la journée et chacun de nous ici est bien conscient des difficultés qui se font jour dans nos collectivités, que ce soit le ralentissement des activités dans les aéroports internationaux ou les problèmes de transport des céréales dans l'Ouest. J'ai l'intention de revenir là-dessus le plus souvent possible cette semaine. Nous ne pouvons absolument pas rester insensibles à ces questions et le

gouvernement ne devrait pas laisser entendre que nous le sommes.

Dans ma circonscription, le centre-ville de Toronto, le taux de chômage atteint un sommet sans précédent. Les gens souffrent. Leur misère est réelle, car un chèque d'assurance-chômage ne permet pas de vivre à Toronto. Un chèque du bien-être non plus. C'est impossible. J'attends avec impatience que les députés s'attachent à trouver des moyens de renvoyer la population au travail.

Le député parle de la position gouvernementale avec tant d'assurance; s'il juge que la question a été traitée de façon équitable, pourquoi refuse-t-il l'intervention d'un médiateur qui analyserait tous les facteurs que présentent les deux parties?

Je ne crois pas qu'il soit souhaitable de poser une condition préalable. Je n'ai jamais vu une négociation entre des syndicats et des dirigeants qui commence par une condition préalable. Le député, qui vient de Kitchener, convient-il que le système de livraison juste-à-temps est cruciale pour ses fabricants de pièces automobiles? Si les camions n'arrivent pas à temps aux usines, c'est la fermeture. C'est une question de fierté; ce ne sont pas les fonctionnaires qui mènent le pays, c'est le gouvernement. Quand donc se décidera-t-il à diriger?

Nommez un médiateur de sorte que le système des livraisons juste-à-temps puisse fonctionner et que les industries de fabrication dans la circonscription du député ainsi que dans toutes les autres circonscriptions au Canada n'aient pas à souffrir.

M. Reimer: Monsieur le Président, je saisis bien la question du député. Je sympathise avec les électeurs de sa circonscription et je comprends les problèmes qu'ils vivent. C'est la même chose pour des Canadiens de toutes les régions du Canada, comme le député l'a mentionné. La situation est grave, je pense que c'est ce que le député dit.

Il cherche le moyen de sortir de cette situation. D'où sa question.

J'ai essayé de proposer une solution. Je rappelle que le président du Conseil du Trésor a tenté de trouver une solution pendant 60 jours de négociation. Il a encore tenté pendant 30 jours de séances de conciliation. Il a aussi présenté une offre après la réunion de la commission dont M. Deans est président. Il a laissé entendre que les négociations devraient reprendre.

À cet égard, le président du Conseil du Trésor déclare: «Oui, nous sommes prêts à retourner à la table des négociations sans conditions préalables, sauf pour ce qui est prévu dans le budget.» Vous voyez, madame la Présidente, il y a là un autre problème. C'est que M. Bean a aussi déclaré qu'il ne veut pas retourner à la table des négociations, peu importe vis-à-vis qui, si les 0 et 3 sont maintenus.

Nous devons faire adopter la loi de retour au travail et dire aux deux parties qu'elles doivent se parler. Ce n'est pas comme si nous étions les seuls à agir ainsi.

J'ai précisé que six gouvernements différents agissaient comme nous. Certains ont même adopté des mesures rétroactives touchant des ententes déjà signées. Pourquoi agissons-nous ainsi? Parce que nous ne pouvons tout simplement pas continuer de laisser le déficit augmenter et la dette s'accumuler sinon nous ne réussirons jamais à briser le cercle vicieux de l'inflation. Nous ne retrouverons jamais notre compétitivité, pour pouvoir procurer du travail aux travailleurs sans emploi dans la circonscription du député ou dans la mienne. De cela aussi il faut tenir compte.

Nous disons: Désolé, en ce moment, le programme s'applique à tout le monde et nous devons le mettre en oeuvre. Nous sommes prêts à négocier tout le reste, mais sur la question salariale, nous sommes intraitables. Six autres provinces ont fait comme nous.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social): Madame la Présidente, je veux seulement formuler un commentaire et poser une question à mon collègue de Kitchener au sujet de la loi de retour au travail.

Comme tout le monde ici l'a mentionné, chacun de nous, aux quatre coins du pays, en a été affecté. Venant de l'Ouest, je sais bien sûr que l'expédition du grain à l'étranger à partir de la côte ouest est une activité extrêmement importante.

Au début de la grève, il y avait cinq navires dans le port, et il y en a 41 autres en route ou qui attendent de pouvoir entrer, ce qui fait près de 50 navires qui ne peuvent être chargés. Cela représente énormément pour nos agriculteurs des Prairies et, bien sûr, pour tous les Canadiens.

J'ai moi aussi entendu beaucoup de mes électeurs déclarer avec conviction que la fonction publique ne devrait pas avoir le droit de paralyser ainsi l'économie du pays. J'en apprends aussi davantage. Je pense qu'il s'agit réellement d'une grève politique. Nous n'avons pas la même méthode et comme mon collègue d'en face l'a mentionné, il y a eu médiation il y a quelques années, quand les libéraux étaient au pouvoir.

Les circonstances sont différentes et nous agissons dans un esprit différent, et cet état d'esprit est sûrement le bon. Je parle de restriction, de réduction du déficit et de réduction de la dette. Notre principal objectif n'est pas de refiler le fardeau du déficit et de la dette que connaît maintenant le pays à nos enfants et nos petits-enfants, et c'est pourquoi nous devons prendre des mesures à tous les égards et pour tous les ministères.

Comme mon collègue de Kitchener le mentionnait également, tous ceux qui sont ici présents à la Chambre et tous ceux qui travaillent pour le gouvernement sont soumis à la règle du zéro, trois, trois.

Il a mentionné quelque chose de très intéressant au sujet de ce qu'il croyait souhaitable pour l'avenir. Le droit de grève qui a été accordé à la fonction publique en 1967 devrait peut-être être retiré pour faire place à l'arbitrage exécutoire.

• (1550)

Je ne peux m'empêcher d'être d'accord. J'aimerais seulement qu'il explique davantage ce que serait l'arbitrage exécutoire ou le mode de règlement des conflits qu'il propose.

M. Reimer: Madame la Présidente, j'apprécie la question et les observations qui ont été faites. Je crois qu'il est temps de se pencher sur la question des grèves dans la fonction publique. D'après moi, elles devraient toutes cesser. Nous devrions nous en débarrasser.

Nous devons changer la loi de 1967. Je souhaite que les provinces étudient elles aussi cette question comme elles l'ont fait dans le cas des enseignants—j'ai moi-même été dans l'enseignement—et comme elles l'ont fait dans d'autres cas. Je pense qu'aucun fonctionnaire, quel qu'il soit, ne devrait avoir le droit de grève. C'est bien ce que je pense.

La raison pour laquelle je dis cela, c'est que ce qui s'applique dans le secteur privé ne s'applique pas dans le secteur public. Nous ne pouvons pas comparer ces deux secteurs. C'est pourquoi nous avons besoin d'un mécanisme différent. Une grève dans le secteur privé impose des contraintes qui pèsent autant sur les travailleurs que sur la direction. Les deux parties doivent trouver une solution, sinon elles y perdent toutes les deux.

Quelle contrainte une grève dans le secteur public impose-t-elle? Aucune. Le secteur public a rarement des concurrents. Qui fait faillite? Personne. On hypothèque l'avenir ou, si l'on a un peu le sens des responsabilités, on prélève des impôts. Personne ici n'est prêt à le faire. Je n'ai pas vu les membres de l'opposition se lever contre nous pour dire: «Nous aimerions en avoir davantage et nous sommes prêts à approuver une hausse d'impôts.» Personne n'a dit cela.

En d'autres termes, je dirais pour répondre à la question que nous devrions abroger la loi de 1967. Enlevez le droit de grève à tous les fonctionnaires tant fédéraux que provinciaux. Évidemment, les provinces devraient s'en occuper elles-mêmes, mais nous pourrions prendre les devants.

Nous établirons ensuite un système qui, sitôt une convention expirée, déclenche un processus d'arbitrage puis un processus de conciliation et, si nécessaire, un processus de médiation qui oblige les parties à accepter la décision. Je crois que nous pouvons faire cela et c'est bien la réponse que je donne au député.

M. David D. Stupich (Nanaimo-Cowichan): Madame la Présidente, j'aimerais que ce soit aussi facile et aussi simple que le laisse entendre le député de Kitchener. D'après lui, tout ce que nous avons à faire, c'est d'adopter cette mesure législative pour que l'harmonie règne entre le gouvernement et ses employés. Il me vient à l'esprit de nombreux exemples où ce genre de système serait apprécié. Je connais des endroits où l'on a essayé de procéder de cette façon et où les gouvernements sont en train de tomber.

Il n'est pas facile de parler d'harmonie. C'est l'un des aspects de la mesure législative que nous sommes en train de débattre qui m'inquiètent le plus.

Il me semble que nous nous approchons rapidement du gouffre. Il reste extrêmement peu de temps pour choisir soit de se précipiter dans le vide soit de reculer. À en juger par les remarques qu'a faites aujourd'hui le leader du gouvernement à la Chambre, il semble possible que nous décidions de reculer. J'espère de tout coeur qu'on le fera.

Ce que propose cette mesure législative est différent. Malgré les remarques du député de Kitchener et ce qu'ont exprimé à leur façon d'autres orateurs, cette mesure législative est différente. Elle n'assure aucun moyen de régler les différends entre les représentants des employés et l'employeur. Elle dit simplement qu'il sera mis fin aux arguments et que les employés n'auront pas le droit de négocier pendant trois ans. Elle annule leur droit pendant trois ans.

Comme je l'ai déjà mentionné, d'autres pays ont essayé de procéder de cette façon. Ces mêmes pays sont en train de s'écrouler. Regardez ce qui se passe en Croatie, la patrie de mon père, où selon un décret l'harmonie était censée régner entre les diverses nations constituant l'Union des slaves du Sud, autrement dit la Yougoslavie. Or l'harmonie n'y règne plus!

Nous sommes en train d'envisager une mesure législative qui abolira le droit à la négociation collective, qui dictera aux employés leur position au cours des trois prochaines années, qui les contraindra à se contenter de ce que nous voulons bien leur consentir.

Le président du Conseil du Trésor a fait savoir qu'une fois cette mesure adoptée, il est prêt à rencontrer les représentants des employés pour, je suppose, prendre un café avec eux.

Je ne sais pas ce qu'ils pourraient faire d'autre ensemble alors que cette loi est imposée aux représentants des fonctionnaires. Il n'est pas nécessaire de se précipiter dans le vide. Comme je l'ai déjà dit, j'espère que les discussions en cours voudront dire que nous n'allons pas nous y précipiter, mais reculer et adopter une approche plus saine à la situation.

Les représentants des employés, à ma connaissance, ont toujours dit qu'ils sont prêts à négocier. Ils n'ont pas fixé de conditions préalables, ni d'objectifs précis. Ils voulaient qu'on progresse vers un salaire égal pour un travail d'une valeur égale, vers la privatisation des services gouvernementaux et vers la sécurité d'emploi. Le président du Conseil du Trésor a déclaré qu'il négociait depuis 60 jours et qu'il n'avait pas progressé. Eh bien, de quel genre de progrès et de négociations est-il question, madame la Présidente?

Tout d'abord, considérons l'augmentation de salaire qui, pour autant que je sache, n'a jamais été mentionnée par le syndicat, mais naturellement c'est toujours l'une des choses que les syndicats voudraient négocier. Mais penchons-nous sur cette question. D'après le budget, on peut avoir une augmentation de salaire de 3 p. 100 la première année, tant qu'on accepte le fait que le coût total des salaires doit rester le même, et ce sont les employés des échelons inférieurs qui seront licenciés—parce qu'on a dit aussi que nous allons devoir licencier assez de personnes pour qu'il n'y ait pas d'augmentation du coût des salaires. Cela voudrait dire pour le syndicat que si on veut accepter le licenciement de peut-être un fonctionnaire sur vingt, alors ceux qui restent peuvent avoir une augmentation de salaire de 3 p. 100. Et la deuxième année, il y aura une deuxième augmentation de 3 p. 100 et encore une autre la troisième année. Le gouvernement a dit qu'on avait jusqu'à juin pour l'accepter. Inutile de discuter, nous n'en parlerons même pas, voilà la condition. Vous devez accepter dès maintenant en sachant qu'un collègue sur vingt sera mis à pied, ou si vous n'acceptez pas, tous ceux qui sont à l'emploi du gouvernement auront une augmentation de zéro pour cent.

Je dois donc me demander si le gouvernement voulait intentionnellement susciter la confrontation. Le Président du Conseil du Trésor, au nom du gouvernement, espérait-il acculer le syndicat à une position que celui-ci ne pouvait absolument pas accepter? Aucun chef syndicaliste n'accepterait de pareilles conditions! Une augmentation de 0 p. 100, puis de 3, et de 3—jusqu'à 3. Il n'a jamais dit que le syndicat obtiendrait 3 p. 100 la deuxième année ou 3 p. 100 la troisième année; c'était le maximum. Ce pourrait être moins. On sait aussi ce qui peut arriver à une loi la deuxième année et la troisième année.

On s'attend à ce que le syndicat accepte, pour la première année de la convention collective, de recevoir en réalité cette année des dollars qui auront perdu 6 p. 100 de leur valeur; chaque montant de cent dollars que l'employé recevrait aurait perdu 6 $ en pouvoir d'achat par rapport à l'année dernière. Autrement dit, il subirait une diminution de salaire de 6 p. 100 la première année, et on lui demande de prendre cela avec le sourire, puis, la deuxième année, il accepterait une autre diminution de salaire de l'ordre de peut-être 1, ou 2 ou 3 p. 100—nous ne savons pas encore. Nous ignorons si l'augmentation sera de 3 p. 100 et nous n'avons pas non plus la moindre idée où se situera le taux d'inflation à ce moment-là.

Les travailleurs doivent signer un contrat disant qu'ils sont prêts à se contenter de 3 p. 100, mais le gouvernement n'en signe aucun prévoyant que l'inflation ne dépassera pas le taux de 6, 5, 4, 3 ou 2—ou 10 p. 100.

Il n'y a aucune entente de la part du gouvernement l'obligeant à limiter l'inflation—il le veut, il s'est fixé des objectifs, mais à en juger par le succès avec lequel il les a atteints depuis son arrivée au pouvoir il y a sept ans, je pense qu'il ne réussira qu'à s'en approcher, peut-être à arriver à mi-chemin, mais il n'a certes pas du tout réussi à atteindre les objectifs qu'il s'était fixés pour l'inflation, les taux d'intérêt, le déficit, la dette; il n'a pas du tout réussi à atteindre ces objectifs. Et pourtant, les travailleurs sont censés croire que le gouvernement atteindra ses objectifs s'ils acceptent ce sacrifice, et qu'ils ne s'en trouveront pas plus mal que le gouvernement le prédit en leur faisant cette offre.

Pouvait-on s'attendre à ce que le président du syndicat accepte cette offre et aille s'en vanter devant ses 150 000 membres? Combien de temps pensez-vous que ce président conserverait son poste? Si vous votiez, madame la Présidente, voteriez-vous pour ce genre de chef? Personne ne pourrait accepter ça. Le président du Conseil du Trésor sait que cela ne pourrait pas être acceptable. Il

savait que le syndicat ne pourrait jamais accepter pareille offre, mais il est allé de l'avant comme si tout allait bien, c'est-à-dire qu'un gouffre ne s'ouvrait pas à 500 pieds, et que le syndicat devrait absolument céder.

• (1600)

Le président du Conseil du Trésor savait-il ce qui arriverait? Pensait-il que l'AFPC engagerait ses membres dans une grève non désirée et que ceux qui feraient effectivement la grève reprendraient le travail après la première ou la deuxième journée sous l'influence des collègues qui n'avaient pas voulu débrayer?

Ce n'est pas ce qui s'est passé. Je pense que le gouvernement a commis une erreur. J'espère que c'était une erreur, qu'il n'a pas voulu l'affrontement auquel nous assistons aujourd'hui. Je ne suis pas sûr, mais il devait penser pouvoir anéantir le syndicat. Or, et c'est tout à son honneur, ce dernier a prouvé qu'il pouvait survivre aux attaques du gouvernement et gagner des forces jour après jour au lieu de s'affaiblir. Mais c'est dur pour lui.

Le député de Kitchener a encore parlé de la question de la privation ainsi que des difficultés des gens. Tous les dirigeants syndicaux savent bien que les grévistes ne sortiront pas gagnants de cette expérience. Il est certain qu'ils en sortiront perdants. Il est impossible qu'ils obtiennent une augmentation qui compense les pertes occasionnées par la grève. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. Ceux qui viendront après eux seront gagnants. C'est pour eux que les grévistes se battent, de même que pour les principes en cause.

Dans le secteur privé, quand surgissent de tels conflits entre l'employeur et les employés, il arrive que l'employeur gagne et il arrive qu'il perde. Mais les employés sont toujours perdants. Dans le secteur public, l'employeur gagne en général, car il paie moins en salaires, bien qu'une grève entraîne certains coûts.

J'ai oublié quel ministre du Cabinet a fait remarquer que le gouvernement ne peut affecter au remboursement de la dette les économies qu'il se trouve à réaliser actuellement, car il ne sait pas à combien elles s'élèveront au juste. Tout le monde est perdant lorsqu'un conflit de travail entraîne une interruption des services. Cela ne fait aucun doute.

Il y a d'autres gens qui souffrent à cause de ce conflit. Nous avons aussi vu d'excellents exemples de la façon dont les syndiqués essaient d'aider la population. J'ai rencontré les grévistes sur les piquets de grève dans trois localités de ma circonscription sur l'île de Vancouver. J'ai vu des grévistes parler à des gens qui essayaient d'obtenir des services du gouvernement. Je les ai entendu dire à ces gens: «Vous pouvez téléphoner ou écrire pour nous exposer votre problème et nous vous conseillerons du mieux que nous pouvons sur la façon d'obtenir les services dont vous avez besoin.» Si la meilleure façon d'obtenir des services était de se présenter au bureau, les gens étaient alors invités à franchir les piquets de grève pour obtenir ce dont ils avaient besoin.

On peut lire dans les journaux des articles sur ce qui se passe dans d'autres localités. Je peux seulement vous dire ce qui se passe à Nanaimo et à Duncan, dans ma circonscription. À quatre endroits différents, j'ai constaté que les grévistes avaient bon moral, mais qu'ils avaient hâte que le conflit prenne fin parce qu'ils ne sont pas payés. Ils faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour faciliter la tâche aux personnes touchées par la grève.

Si cela ne dépendait que du syndicat, il ne fait pas de doute à mon avis que les agriculteurs des Prairies ne subiraient pas les conséquences de cette grève. Les syndiqués ne veulent pas faire souffrir les agriculteurs, mais ils ne veulent pas non plus se faire exploiter par un gouvernement qui aurait pu agir bien plus tôt.

Comme on l'a déjà signalé, si le gouvernement avait vraiment voulu ne pas nuire au transport des céréales, il aurait pu désigner ces employés il y a un an, et ceux-ci seraient au travail aujourd'hui pour assurer ce service essentiel.

Toutefois, le gouvernement a mal jugé la situation et a pensé qu'il n'y aurait pas de grève. Cela a fait une semaine lundi que la grève a été déclenchée. Le gouvernement n'était pas obligé d'attendre à lundi de cette semaine pour nous convoquer. Il aurait pu nous convoquer le lendemain du déclenchement de la grève et prendre des mesures immédiatement. Il a cependant choisi de ne pas le faire. Il voulait que les gens souffrent d'abord dans l'espoir que la réaction du public nuirait

tellement au syndicat que les syndiqués eux-mêmes céderaient.

Je me rends sur la colline du Parlement à pied tous les matins vers 7 heures et je parle aux grévistes que je rencontre sur mon chemin. Les automobilistes et les piétons leur manifestent leur appui de toutes sortes de façons. Je sais que c'est comme ça aussi dans la circonscription de Nanaimo—Cowichan, que je représente. D'après ce que j'ai observé jusqu'à maintenant, je crois que la population appuie les grévistes. Évidemment, il y a des gens qui ont critiqué les grévistes, non pas parce qu'ils souffrent du conflit, mais parce qu'ils n'aiment pas les grèves.

En écoutant l'intervention du député de Kitchener, je me suis rappelé une discussion que j'ai eue avec l'un d'entre eux. Cet homme affirmait que les fonctionnaires ne devraient pas avoir le droit de grève. Mais là n'est pas la question. Ils jouissent déjà depuis 24 ans de ce droit que le gouvernement leur a accordé.

Si on veut le leur retirer, qu'on le fasse honnêtement et qu'on déclare qu'il faut trouver une nouvelle façon de négocier avec les fonctionnaires, une méthode non coercitive. D'autres gouvernements, dans des circonstances différentes, ont déjà conclu ce genre d'ententes avec leurs employés. On peut négocier, ou on peut conclure un accord. Le mécanisme de règlement des différends peut être négocié. Cependant, malgré ce qu'en pense le député de Kitchener, l'harmonie ne s'impose pas.

On peut toutefois négocier avec les gens en se montrant raisonnable. Ça fonctionne. Ça peut fonctionner. Le moment n'est peut-être pas bien choisi pour tenter de le faire, puisque le gouvernement a envenimé la situation, mais cela peut fonctionner. J'aurais aimé que le gouvernement adopte cette façon de procéder dès le début.

Le président du Conseil du Trésor affirme qu'il acceptera volontiers, dès que ce projet de loi sera adopté, de négocier, peut-être pas personnellement, mais de demander à son représentant de reprendre les négociations avec le représentant syndical. J'ai l'impression que les événements se précipitent et que quelque chose d'autre surviendra bientôt, du moins je l'espère. Sinon, je pense qu'il est trop tard pour que le ministre puisse espérer une quelconque amélioration des relations de travail, car c'est bien de cela qu'il parle.

Pourquoi les relations sont-elles si mauvaises? Est-ce parce que, de part et d'autre, on a refusé de dialoguer? Pourquoi a-t-on refusé de discuter? Comme je l'ai dit, le dialogue est impossible lorsque l'une des parties fixe des limites aux augmentations salariales, des limites maximales, pas minimales. Quant aux autres facteurs et à la sécurité d'emploi, le ministre a dit dans son discours que le gouvernement refuserait d'en discuter. Lorsqu'il est question d'un salaire égal pour un travail de valeur égale, il dit que cela ne concerne pas le gouvernement, mais la Commission des droits de la personne. Au sujet de la sous-traitance, il dit que le gouvernement doit pousser l'efficacité à son maximum. Il ne parle pas de «l'efficacité telle que le gouvernement la conçoit», mais c'est ce qu'il faut comprendre.

Cela dit, va-t-il se faire des amis parmi les représentants de l'AFPC? Pourquoi ne dit-il pas: «Nous ne discuterons pas, mais rendons-nous à la table.» Ce n'est une façon d'établir de bonnes relations entre deux groupes. Le ministre n'est pas au bout de ses peines s'il veut essayer d'établir des relations amicales avec le syndicat.

On nous a dit qu'il faut adopter le projet de loi. Nous devons accepter les limites de 0, 3 et 3 p. 100, sinon nous compromettrons la reprise. Si le chemin de la reprise est si étroit, s'il est difficile au point qu'une augmentation de 3 p. 100 des traitements des fonctionnaires, montant qui représente environ deux jours et demi de frais d'intérêt sur une dette publique que le gouvernement conservateur a plus que triplée en sept ans à peine, si malgré cela, le gouvernement dit que nous allons faire du tort à notre réputation internationale, que nous allons compromettre la relance par des dépenses équivalant à deux jours et demi d'intérêt, ou encore un huitième du montant que nous dépensons pour les Forces canadiennes stationnées en Europe, où elles surveillent des Russes qui rentrent chez eux le plus vite possible. . . Dès qu'ils peuvent trouver où se caser dans leur pays, ils rentrent. Ils quittent au plus vite l'Allemagne de l'Est et l'ensemble de l'Europe de l'Est. Pourtant, nous dépensons 1,2 milliard de dollars pour nos forces armées en Europe. Je crois que cela va changer. Je n'ai entendu aucune annonce officielle, mais je crois savoir que cela va changer.

Une voix: C'est toujours pareil.

M. Stupich: C'est toujours pareil? Alors il nous en coûte encore 1,2 milliard. Une réduction de un huitième de ce montant nous rapporterait assez d'argent pour consentir cette augmentation aux fonctionnaires. Cela représente beaucoup d'argent pour vous et moi, c'est beaucoup d'argent aux yeux des Canadiens, individuellement ou collectivement.

• (1610)

Mais prétendre qu'on ne peut se permettre des dépenses de 150 millions de dollars alors que le ministre lui-même soutient que nous devrions instaurer progressivement l'équité salariale et que le premier ministre dit que les fonds sont là, qu'ils ont été mis de côté pour assurer l'équité salariale, promesse faite solennellement pendant la campagne électorale. . .

Une voix: Et dans le discours du Trône aussi.

M. Stupich: . . .et dans le discours du Trône aussi, comme on me le rappelle. Madame la Présidente, le prix est-il trop élevé? Risque-t-on de détruire l'économie canadienne? Si c'est le cas, nous sommes en bien fâcheuse posture. Ce n'est pas parce que nous avons tenu les rênes du pouvoir. Les conservateurs gouvernent et exercent un contrôle complet depuis sept ans. Si, pendant cette période, ils nous ont réduits à la triste situation qui est la nôtre, alors ils ont bien des comptes à rendre.

Je ne crois pas que la situation soit si mauvaise. Je ne crois pas que même les conservateurs auraient été capables de nous placer dans une situation aussi mauvaise en sept ans, même s'ils ont essayé. Mais ça, c'est une autre question. Pourquoi luttons-nous contre cette récession? Pourquoi demandons-nous aux fonctionnaires les moins bien payés de contribuer à cette lutte? Nous ne le demandons à personne d'autre.

Le titre d'un article du *Toronto Star* que j'ai cité l'autre jour portait sur la récession. C'était: «La récession n'a aucun effet sur les salaires des patrons». Une enquête montre que les augmentations des cadres supérieurs de Toronto se sont élevées à 7,7 p. 100 en moyenne, en 1990. Il s'agit de l'augmentation de salaire. Elle a été moins élevée que prévu, mais les primes ont évidemment compensé, en partie, le manque à gagner. Elles se sont établies à 46 p. 100 en moyenne, l'an passé, pour un salaire de base de 131 200 dollars, ce qui équivaut à seulement 44 608 dollars par personne. Pourquoi ne pas demander à ces gens-là de contribuer à la lutte contre la récession? On ne le demande qu'à ceux qui sont faciles à attraper, au bas de l'échelle sociale.

Nous devons rejeter ce projet de loi s'il est mis aux voix, mais j'espère qu'il ne le sera pas, madame la Présidente. J'espère qu'il sera retiré et qu'on réglera ce conflit d'une façon qui conviendra à tous les Canadiens.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Merci, madame la Présidente. Très intéressants, ces propos du député de Nanaimo—Cowichan sur sa position et sur celle de son parti à l'égard du projet de loi et de la mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je vais poser une question simple à mon collègue député. On vient de m'envoyer par télécopieur un article publié dans un petit hebdomadaire de la région d'Interlake, au Manitoba, et qui traite des répercussions de la grève sur les céréaliculteurs. On peut y lire en gros titre: «Le grain s'entasse dans les silos». Aujourd'hui, un entrefilet nous apprend ceci:

> Deux préposés de silo, Frank Friarchuk d'Arburg et Guy Bernier de Fisher, ont cessé presque toute activité et il ne leur reste plus qu'à répondre aux appels des agriculteurs impatients qui veulent savoir quand ils pourront apporter leur grain.
>
> «Les gens d'ici n'ont pas beaucoup de sympathie pour les fonctionnaires,» dit M. Bernier, en faisant allusion à la grève nationale déclenchée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada pour protester contre le gel des salaires.
>
> Alors que les agriculteurs ont subi une réduction de 30 p. 100, on demande aux fonctionnaires d'accepter que leurs salaires soient gelés une fois dans leur vie. Les producteurs sont d'avis que le gouvernement aurait dû déjà adopter une loi les forçant à retourner au travail.

C'est également ce qu'ont dit un millier d'agriculteurs lors d'une réunion au Manitoba.

Ce sont des citoyens ordinaires qui ne songent qu'à gagner leur vie, qui travaillent pour survivre. À l'automne, ils s'apprêtent à vendre leurs récoltes. Le député sait que les marchés du grain se sont effondrés. Ma question est la suivante: ces producteurs ne sont-ils pas dans leur droit lorsqu'ils exigent le retour au travail des fonctionnaires comme le gouvernement les y oblige? On pourra peut-être rajuster les salaires plus tard. Personne n'aime les grèves, ni moi ni les autres députés à la Chambre.

J'étais agriculteur lorsque l'ancien gouvernement libéral a imposé la règle des 5 et 6. p. 100. À ce propos, j'ai été stupéfait de voir le gouvernement de l'époque violer ses propres règles. Or, de simples Canadiens ont fait savoir qu'ils souhaitent que le gouvernement légifère le retour au travail des fonctionnnaires. Pourquoi donc n'admettez-vous pas qu'ils ont des raisons de s'inquiéter de la situation actuelle?

M. Stupich: Madame la Présidente, je suis content que cette question ait été posée car elle me permet de compléter ma déclaration. Je voudrais dire seulement au député que maintenant qu'il a participé aux discussions dans cette Chambre, maintenant qu'il sait que nous débattons une motion selon laquelle la situation arrivera à son point critique lundi prochain—c'est-à-dire dans cinq jours—alors le projet de loi ira au Sénat. Qui sait

combien de temps il y restera? En d'autres mots, il pourrait facilement s'écouler une semaine avant que des mesures législatives ne soient prises. Mais il sait que son gouvernement aurait pu facilement, l'an dernier, désigner tous ces employés à titre d'employés essentiels, et qu'il n'y aurait eu aucune interruption de l'expédition du grain. Il sait que le gouvernement actuel aurait pu nous rappeler une semaine plus tôt s'il avait vraiment voulu régler le problème, mais qu'il a préféré ne rien faire. Où était-il à ce moment-là?

Je suis certain qu'il retournera dans sa circonscription et qu'il racontera tout cela à ses électeurs pour qu'ils sachent que ce sont les conservateurs qui ont retardé le règlement du problème, pas les membres de l'opposition.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'ai une courte question pour le député de Nanaimo—Cowichan. J'ai écouté ses observations; elles se tenaient. J'aimerais cependant lui poser une question très précise.

À Toronto actuellement, notre économie est presque au point zéro en raison de la grève des transports en commun. La question que je voudrais lui poser est la suivante: quel genre de conseil donnera-t-il au premier ministre de l'Ontario pour régler cette grève?

M. Stupich: Madame la Présidente, dès que le premier ministre de l'Ontario me demandera conseil, je le conseillerai.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je veux juste formuler une brève observation et poser une question à mon collègue de Nanaimo—Cowichan. Tout d'abord, permettez-moi simplement de féliciter les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada surtout, si vous le permettez, ceux de Victoria, pour le remarquable esprit de solidarité dont ils ont fait preuve tout au cours de cette grève et la grande victoire qu'ils ont remportée auprès du public et, en définitive, selon moi, face au gouvernement. Ils ont déclenché la grève pour inciter le gouvernement à négocier plutôt qu'à légiférer et je pense qu'ils commencent enfin à avoir gain de cause. Ils ont su se gagner en général l'appui de la population et je pense qu'ils méritent d'être félicités.

Lorsque je suis allé rencontrer les grévistes, je me suis aperçu que bon nombre d'entre eux étaient là pour la première fois, qu'ils n'avaient jamais fait la grève auparavant et qu'ils étaient simplement terriblement en colère contre la façon dont le gouvernement les traitait, ainsi que leurs collègues de travail.

Ainsi, je félicite les grévistes et je pense que le gouvernement comprend enfin que des mesures doivent être prises et qu'il est temps de retourner à la table de négociation.

Je voudrais donc poser au député la question suivante qui porte sur les aspects des droits de la personne et de l'équité salariale. Bien des grévistes m'ont parlé d'équité salariale. C'est là une question extrêmement importante pour les intéressés. Ils m'ont dit vouloir signaler clairement au Parlement que l'équité salariale est essentielle pour les fonctionnaires fédéraux qui accomplissent un travail aussi remarquable dans l'intérêt des Canadiens. Le député pourrait-il nous souligner les recommandations de la Commission des droits de la personne à ce sujet et nous donner son opinion sur cet aspect du conflit?

M. Stupich: Je me rappelle avoir pris connaissance de trois rapports de commissions de conciliation portant sur cette question et un d'entre eux considérait qu'une augmentation de quelque 6 p. 100 était raisonnable dans les circonstances. Quel que soit le montant sur lequel on peut compter, et sa source, si nous parvenons à une entente, j'espère que l'argent sera utilisé pour accroître la rémunération des plus petits salariés et il s'agit, bien entendu, dans la majeure partie des cas, des gens qui ne reçoivent pas un salaire équitable. Je voudrais bien que cela se produise. Le gouvernement ne m'a pas demandé mon avis à ce sujet, mais chose certaine, madame la Présidente, je pense que nous voudrions tous voir davantage de progrès en ce qui concerne l'équité salariale et j'espère que l'argent en question servira surtout à cette fin.

[*Français*]

M. Lapierre: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

Mme le vice-président: L'honorable député de Shefford invoque le Règlement.

M. Lapierre: Madame la Présidente, je m'inquiète. Je me demande si les discours que l'on prononce à ce moment-ci sont prononcés pour les banquettes. Est-ce que le gouvernement a démissionné? Il n'y a plus aucun ministre. Est-ce que vous pourriez me dire s'il y a encore un gouvernement dans ce pays?

• (1620)

Mme le vice-président: Je vois qu'au cours de l'été l'honorable député de Shefford n'a pas perdu son sens de l'humour. Reprise du débat. L'honorable députée de Winnipeg-Sud.

[*Traduction*]

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de regret que je prends la parole aujourd'hui pour parler de la nécessité d'adopter ce projet de loi.

Nous faisons face à une situation que personne au Canada n'a souhaitée, certes pas le gouvernement. J'entends des députés en face qui se défendent bien aussi de l'avoir voulue. Je suis certaine que les fonctionnaires aimeraient mieux se voir au travail que sur les lignes de piquetage, avec la perspective de l'adoption de ce projet de loi.

Le gouvernement est obligé de présenter cette mesure législative pour mettre fin à la grève. La situation est très déplaisante et n'a jamais été souhaitée. La grève menace la vie des Canadiens, car elle perturbe bon nombre des activités que nous voudrions tous poursuivre librement.

Or, il faut reconnaître que les Canadiens ne peuvent acheminer leur blé vers les marchés. Les agriculteurs abandonnent leurs récoltes dans les champs. Dans l'industrie automobile et dans l'industrie alimentaire, des équipes entières de travailleurs ne peuvent se rendre à leur travail. On les renvoie à la maison parce que leurs produits restent coincés dans des files d'attente à la frontière. Le service aérien est perturbé; des Canadiens ne peuvent aller rejoindre les leurs dans d'autres parties du monde parce qu'ils ont du mal à obtenir leurs passeports, les bureaux étant fermés et seuls les services essentiels étant assurés.

Pour comble, les incidents se multiplient sur les lignes de piquetage, ce qui peut faire très peur au Canadien moyen. Par exemple, les fonctionnaires fédéraux qui doivent assurer les services essentiels et qui sont censés se rendre au travail sont victimes d'intimidation lorsqu'ils tentent de traverser les piquets de grève, et j'estime que cela leur cause beaucoup de stress.

En outre, les personnes âgées, les personnes handicapées et d'autres gens qui doivent sortir quotidiennement et qui se trouvent à avoir affaire dans un immeuble abritant des fonctionnaires sont intimidés lorsqu'ils voient des grévistes bruyants brandissant des deux par quatre et des pancartes avec colère, formant une barrière humaine entre le client et l'immeuble. C'est très intimidant.

Ce sont des choses que, à mon avis, personne ne veut voir se poursuivre. Ce projet de loi prolongera les conventions collectives des fonctionnaires et, par conséquent, éliminera la légitimité de cette grève.

Le projet de loi prévoiera également des amendes pour les syndicats et les fonctionnaires qui ne respectent pas la loi. Je voudrais dire que ce projet de loi permettra également au gouvernement d'appliquer les programmes de restrictions salariales qu'il doit mettre en oeuvre puisqu'il n'a pas pu les négocier dans le processus de négociation collective.

En effet, les dirigeants de l'Alliance de la fonction publique du Canada, le plus grand syndicat de fonctionnaires, ont carrément rejeté la décision budgétaire du gouvernement. Ils ont rejeté toutes les tentatives qui ont été faites pour régler la situation et éviter une grève. Les négociateurs de l'Alliance ont refusé de diminuer leurs exigences antérieures, exigences qui augmentent d'environ 40 p. 100 les coûts des contribuables.

Ils ont insisté pour dire qu'il ne peut y avoir aucune entente salariale. Ils n'ont pas pu s'entendre sur les salaires sans exiger que le gouvernement fasse d'importants compromis sur des questions qui toucheraient beaucoup la capacité des contribuables de supporter le fardeau. Par exemple, ils veulent une pleine sécurité d'emploi dans leurs conventions collectives, de même que la suppression des taux de traitement régionaux. Ils veulent la capitulation. Le syndicat veut un salaire égal pour un travail de valeur égale et il veut que l'on mette un terme de façon permanente à la possibilité de donner des contrats à l'extérieur et d'avoir la souplesse nécessaire pour embaucher du personnel en période de pointe, lorsque c'est nécessaire. En plus de tout cela, comme vous l'avez entendu, il veut des augmentations économiques équivalentes à l'augmentation du coût de la vie.

Il est certain que le contribuable canadien ne peut pas se permettre actuellement de répondre aux demandes de l'Alliance ni supporter les coûts que représenteraient ces demandes. Je pense que la plupart des députés, s'ils étaient vraiment honnêtes, seraient d'accord. Pourtant, l'Alliance a déclenché une grève générale. Son chef a déclaré qu'il désobéirait à la loi et qu'il était prêt à aller en prison si la loi était adoptée. Je suis persuadée qu'il existe au sein de la Fonction publique un grand nombre de fonctionnaires respectueux de la loi et il est clair que le chef de l'AFPC ne les représente pas.

Le raisonnement qui justifie les restrictions salariales est très simple et parfaitement fondé. Actuellement, et tout récemment au plus fort de la récession, alors que les taux d'intérêt étaient élevés, de nombreux contribuables informés, de nombreux économistes et de nombreux

membres de la communauté économique et du grand public ne cessent de demander que le gouvernement réduise ses dépenses et qu'il prenne d'autres mesures pour rétablir la confiance dans l'économie canadienne.

On nous a également demandé de donner l'exemple, de mettre de l'ordre dans nos affaires et d'améliorer la position du Canada de façon à garantir qu'à l'avenir nous soyons plus compétitifs, ce qui finira par créer plus d'emplois pour tous les habitants de ce pays. Je pense que notre réponse a été ferme, mais aussi tempérée. Nous sommes résolus à obtenir l'amélioration maximale et à protéger les intérêts des contribuables, tout en réduisant les effets sur les employés pris individuellement.

C'est pourquoi, dans le discours du budget de février, le gouvernement annonçait un train de mesures strictes mais essentielles pour réduire les coûts de ces programmes, le déficit, le taux d'inflation et créer des emplois et améliorer la position concurrentielle du Canada. Ces mesures comprenaient un gel des frais d'exploitation du gouvernement, c'est aussi simple que cela. Par conséquent, les salaires des employés et des gestionnaires fédéraux seront gelés cette année. Les augmentations de salaire seront maintenues à 3 p. 100 cette année et à 3 p. 100 l'an prochain. La rémunération du premier ministre, des ministres et des simples députés aussi sera gelée parce qu'ils doivent faire leur part et ils n'auront aucune augmentation l'an prochain.

Le gouvernement fédéral fait ainsi comprendre aux autres paliers de gouvernement ainsi qu'aux autres employeurs et à leurs employés qu'il entend contrôler ses dépenses et qu'ensemble, nous pouvons empêcher la montée de l'inflation. En fait, d'autres secteurs ont compris le message. Depuis la présentation du budget, sept provinces ont aussi adopté des mesures de limitation des salaires.

Les contribuables veulent que l'on remette de l'ordre dans les finances du pays et ils peuvent constater que les mesures budgétaires commencent à profiter à tous les Canadiens.

Quoique le niveau de chômage n'ait pas encore été ramené à un taux acceptable, comme en témoignent les récentes mises à pied dans les sociétés aériennes, nous avons accompli du progrès. Les taux d'intérêt ont diminué, le nombre de mises en chantier a augmenté ce printemps, signe de santé, les entreprises investissent davantage, les usines ont augmenté leur production et les statistiques sur le commerce font état d'une amélioration.

Je comprends que certains fonctionnaires et leur syndicat trouvent ce programme de restrictions salariales très dur à accepter. La question n'est pas de savoir ce que méritent les employés, mais plutôt de décider ce que nous devons faire. Je pense que la majorité des fonctionnaires sont des personnes dévouées qui ont des familles à faire vivre comme nous tous, et qu'ils comprennent que ces mesures sont nécessaires. Malheureusement, zéro pour cent est tout ce que peuvent se permettre de leur offrir les contribuables canadiens cette année.

Je sais que les fonctionnaires fédéraux vivent dans un monde bien réel. Ils paient des impôts comme tout le monde. Je suis convaincue que beaucoup d'entre eux, sinon leurs dirigeants syndicaux, comprennent pourquoi le gouvernement a dû prendre des mesures aussi dures et qu'ils l'acceptent. Ils savent que ce sont là des mesures temporaires, mais nécessaires pour limiter la croissance de la masse salariale qui est payée, bien sûr, par tous les contribuables, dont ils font eux-mêmes partie, et ils savent qu'il est important de nous aider à réduire le déficit.

En outre, la plupart des fonctionnaires fédéraux savent qu'ils ont déjà un relativement bon niveau de vie.

• (1630)

Je ne veux rien exagérer mais en fait, les fonctionnaires travaillent dans un environnement sans danger; ils ont un bon régime de retraite; ils gagnent plus, avec un salaire moyen de 33 000 $ par année, que la moyenne des Canadiens qui gagnent 27 000 $; ils jouissent également d'une assez grande sécurité d'emploi. En réalité, il n'y a eu que 1 500 mises à pied involontaires au sein de l'effectif de la fonction publique, sur environ 315 000 employés. Malgré le programme quinquennal de réduction appliqué par ce gouvernement, je trouve que la situation est assez bonne.

Je pense que les députés seront d'accord pour dire que peu d'employés, où qu'ils soient, ont de meilleures perspectives d'emploi que ceux de la fonction publique. J'avance sans crainte le chiffre d'un million et demi de chômeurs canadiens, en comptant ceux qui viennent d'être licenciés dans les chemins de fer, qui accepteraient avec bonheur une augmentation de 0 p. 100 cette année, pour avoir un emploi.

De fait, ces emplois sont très recherchés. Près d'un quart de million de Canadiens, plus exactement 222 000, ont fait une demande d'emploi dans la fonction publique

l'an dernier, ce qui représente une augmentation de 38 p. 100 par rapport à l'année précédente. Ce sont donc de toute évidence des emplois recherchés.

Nous ne pouvons pas engager tous ces gens. Seulement 11 000 personnes ont été embauchées dans la fonction publique, ce qui signifie qu'environ une demande sur 100 a été fructueuse. C'est assez clair, comme je le disais, que les emplois au gouvernement fédéral sont de bons emplois malgré certaines restrictions salariales—que ce sont des emplois attirants encore très en demande.

La méthode employée par le gouvernement en matière de restrictions salariales a été imposée par les nécessités économiques, en vue de protéger les intérêts des contribuables, et elle a son contrepoids dans la volonté de poursuivre les négociations collectives avec nos syndicats sur les autres questions. Il n'y a pas que les questions monétaires; il y a aussi des avantages sociaux non monétaires et des questions de fonctionnement qui intéressent les fonctionnaires.

Le gouvernement est en lutte, non contre ses employés, mais contre la récession et l'inflation. Nous devons tous ensemble partager le fardeau de la reprise économique. Nous demandons aux fonctionnaires de se serrer la ceinture comme les autres Canadiens et de nous aider à surmonter ces temps difficiles. Nous leur demandons simplement de nous aider à maîtriser l'inflation et de s'efforcer, avec les autres Canadiens qui ont traversé une période difficile l'an dernier, de tracer la voie qui doit mener à la reprise économique.

Il n'est pas toujours facile de renier ce qu'on avait appris à accepter, mais que je sache, il n'existe dans aucune loi de ce pays de clause garantissant à tous les Canadiens le droit à voir automatiquement leurs salaires augmenter malgré ce qui se passe dans les autres secteurs.

Je suis donc sûre que les fonctionnaires accepteront de nous aider à surmonter cette récession, de retourner au travail une fois cette mesure législative adoptée, de bâtir avec nous un Canada meilleur et d'encourager la reprise économique.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, la députée de Winnipeg-Sud est une bonne députée et je connais son sérieux et sa gentillesse. Je sais qu'elle a du coeur. Ma question porte sur un point qu'il faut absolument établir.

J'ai entendu aujourd'hui plusieurs allocutions de députés qui disent que certaines administrations provinciales ont imposé un gel sur les salaires de leur fonction publique. Je voudrais rappeler à la Chambre que le Nouveau-Brunswick a, en effet, imposé un gel de salaire et je voudrais aussi expliquer ce que comporte ce gel. Je lis dans le numéro du 7 juin 1991 du quotidien *The Telegraph-Journal*: «Le gel des salaires a force de loi».

> Le plan établi par le gouvernement visait à aider les travailleurs à faible revenu, a déclaré Clavette.

Il s'agit du ministre des Finances.

> En vertu de ce plan, les travailleurs à plein temps qui gagnent moins de 17 500 $ par année recevront une prime de 600 $ l'année prochaine, tandis que ceux qui gagnent de 17 500 $ à 20 000 $ par année recevront 500 $.

Je demanderai à la députée de Winnipeg-Sud, étant donné que le projet de loi C-29 traite tout le monde de la même manière et qu'elle compâtit, je le sais, au sort de ceux qui, en tant que travailleurs de la fonction publique du Canada, sont mal payés, si elle sait, comme moi, que la plupart sont des femmes. Dans ma propre circonscription, 20 p. 100 des familles sont monoparentales, principalement des femmes avec des enfants qui gagnent moins de 25 000 $. Aujourd'hui des personnes gagnant moins de 20 000 $ m'ont appelé.

Ne pense-t-elle pas qu'il conviendrait d'avoir une sorte d'entente ou d'offre afin de reprendre les négociations, de comprendre qu'il faut prendre soin de certains fonctionnaires, qu'ils ne sont pas tous bien nantis? Elle serait d'accord assurément pour que les négociations donnent à ces gens un peu plus que 0 p. 100 d'augmentation l'année prochaine alors qu'ils doivent payer des impôts comme n'importe qui d'autre et faire face à l'inflation et à tous les problèmes qui existent actuellement dans notre pays.

Mme Dobbie: Madame la Présidente, mon collègue a raison. Je ne voudrais jamais qualifier des fonctionnaires ni tous les fonctionnaires de nantis. Je ne m'exprime pas ainsi et je n'ai jamais utilisé cette expression.

Le député a cité certains de ses électeurs qui gagnent moins que le fonctionnaire moyen; ceux-ci ne sont certes pas des nantis qu'ils travaillent ou non pour la fonction publique. Mais je voudrais rappeler au député que de nombreuses personnes du secteur privé gagnent beaucoup moins dans l'ensemble, selon les catégories, que les fonctionnaires.

En général, si on considère un commis travaillant pour le gouvernement et un commis travaillant dans le secteur privé, la différence entre les deux salaires est très grande. Je lui rappellerais que ces gens paient des impôts et qu'on cherche aussi à protéger leurs intérêts ici.

Je pourrais aussi faire remarquer au député qu'en dehors de cela, nos fonctionnaires ont des avantages dont ne bénéficient pas les travailleurs du secteur privé, notamment les soins dentaires, l'assurance-maladie et les lunettes. Ils ont bel et bien des augmentations s'ils n'ont pas atteint le sommet de leur catégorie. Si leur salaire de débutant est inférieur à celui de leur catégorie, ils ont une augmentation à la date anniversaire de leur entrée en fonction. Je dirais qu'il y a actuellement au piquet de grève des gens qui ont reçu ou sont sur le point de recevoir leur augmentation.

Aussi il n'est pas très équitable de comparer les employés des secteurs public et privé. Quand on considère les gens pauvres ou qui vivent avec moins que le minimum vital dans le secteur privé et qu'on les compare avec les fonctionnaires les moins bien payés, j'estime que les fonctionnaires ont encore une bonne longueur d'avance.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, la députée n'a peut-être jamais utilisé le terme nantis pour parler des fonctionnaires fédéraux, mais je me demande si elle se rappelle de m'avoir envoyé une note à la Chambre en juin dernier, après que M. Loiselle eût annoncé que s'il n'y avait pas de règlement entre le Conseil du Trésor et l'Alliance d'ici septembre, il en imposerait un. La note disait en substance: «Joy, tout le monde au Canada, y compris de nombreux fonctionnaires, approuve la décision du gouvernement. Votre opposition ne fait que nous aider. Les Canadiens en ont assez de voir leurs taxes servir à protéger des fonctionnaires bien payés. Surtout n'arrêtez pas, ni vous ni Daryl, vous nous faites gagner des votes.» C'était signé Dorothy.

Vendredi, au poste de radio du réseau anglais de Radio-Canada Winnipeg, la députée ne se souvenait plus d'avoir envoyé cette note, mais je serai heureuse de lui en faire tenir copie. J'espère qu'elle interviendra à la Chambre pour nous dire qu'elle s'en souvient au lieu de nous faire croire qu'une autre Dorothy d'ailleurs, du pays d'Oz peut-être, a écrit cette note.

Mme Dobbie: Madame la Présidente, devant la députée ici, je me souviens d'une note humoristique que je lui ai envoyée en juin dernier, alors qu'elle prononçait un de ses discours hyperboliques pour illustrer, avec son exagération habituelle, les activités du gouvernement contre celles de la fonction publique. À ce moment-là, M. Bean avait dit au public, sans même aller à la table de négociation, qu'il ne négocierait pas, qu'il défierait le gouvernement, qu'il obtiendrait un mandat de grève de la part de ses membres. Il avait jeté le gant et j'avais rétorqué.

• (1640)

Pour ce qui est de mes remarques, comme je l'ai dit, elles ont été faites pour plaisanter. Si quiconque s'en offusque, j'accepte volontiers de retirer ce que j'ai pu dire d'offensant, mais je maintiens qu'elles contiennent une part de vérité. En réalité, la majorité des Canadiens n'approuvent pas cette grève et ils aimeraient que nous fassions preuve d'un peu de modération comme j'essaie de vous le dire depuis vingt minutes. La majorité des Canadiens veulent un gouvernement qui soit assez fort et assez honnête pour agir comme il se doit. Je ne peux pas retirer ces paroles car je pense qu'elles sont tout aussi valables aujourd'hui qu'elles l'étaient alors.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, je veux demander à la députée si elle ne pense pas qu'en cas de conflit entre deux parties, ces dernières ont le choix d'aller en arbitrage ou de recourir aux tribunaux. Dans la situation actuelle, en refusant d'aller en arbitrage, le gouvernement avoue en fait qu'il a tort.

Deuxièmement, je veux lui demander si elle est d'accord avec le député de Lanark—Carleton qui a dit vendredi que les fonctionnaires étaient privilégiés. Ne pense-t-elle pas qu'à titre de membre du Cabinet, ce député devrait retirer ces propos?

Ne pense-t-elle pas que l'équité salariale, le moral, l'insuffisance des ressources et la sous-traitance sont des sujets très importants dont le gouvernement devrait se préoccuper très bientôt, comme il a négligé de le faire dans le passé?

Enfin, la députée ne pense-t-elle pas qu'il est extrêmement important, avant de commencer à réduire les salaires des fonctionnaires, surtout ceux qui figurent au bas de l'échelle, et avant de commencer à réduire les emplois partout, que le gouvernement fédéral fasse une évaluation pour voir si, oui ou non, les fonctionnaires sont effectivement trop nombreux?

Pour la gouverne des députés, je voudrais simplement ajouter que la sous-traitance, en termes d'employés engagés pour une période déterminée ou d'employés à temps partiel, a augmenté énormément depuis cinq ans, ce qui me porte à croire, moi et le public, que les fonctionnaires ne sont pas trop nombreux. Le gouvernement devrait examiner cet aspect très positif et faire une véritable évaluation pour voir quels sont les effectifs de la fonction publique et quels sont nos véritables besoins. À mon avis, il constatera qu'il y a pénurie.

La députée et beaucoup de mes collègues de tous les côtés de la Chambre reconnaîtront que dans des secteurs comme Emploi et Immigration, les Affaires extérieures et Santé et Bien-être social, par exemple, on a besoin de plus d'employés plutôt que le contraire. Des situations comme celle à laquelle nous faisons face ne contribuent certes pas à remonter le moral.

Mme Dobbie: Madame la Présidente, je ferais simplement remarquer au député que, l'an dernier, je crois, nous avons versé 314 millions de dollars en paiements forfaitaires aux fins de l'équité salariale et nous versons 76 autres millions par an pour essayer d'atteindre la parité salariale entre les hommes et les femmes. Je ne pense donc pas qu'il soit juste de dire que nous ne faisons rien, bien au contraire. Nous ne faisons peut-être pas exactement ce que le syndicat demande, mais nous faisons ce que nous avons à faire.

Le député a aussi formulé une observation au sujet de la sous-traitance. Je suis très heureuse qu'il ait soulevé cette question, qui, je pense, suscite de nombreux malentendus. Le fait est que la comptabilisation de l'impartition englobe tous les types de travaux effectués à contrat, qu'il s'agisse de ramassage des ordures ou de quoi que ce soit. Je ne trouve pas d'autres exemples, mais il n'y a pas que l'emploi. Il n'y a pas que le cas de ceux qui viennent sur place réaliser des travaux à contrat. L'impartition vise aussi les achats, par exemple.

[*Français*]

Mme le vice-président: La période de questions et commentaires est effectivement écoulée.

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Nepean (M^me^ Gaffney)—l'emploi; l'honorable député de Sault Ste. Marie (M. Butland)—l'industrie de l'acier; l'honorable député de Moncton (M. Rideout)—les autoroutes; l'honorable député de New Westminster—Burnaby (M^me^ Black)—Le Régime d'assistance publique du Canada; l'honorable député de Papineau—Saint-Michel (M. Ouellet)—l'industrie du vêtement.

Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Carleton—Gloucester.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour défendre les fonctionnaires du Canada, ceux en somme qui font fonctionner le moteur du Parlement.

Le gouvernement a décidé, par le projet de loi C-29, de bafouer ses propres employés. Hier, j'ai vu, devant le Parlement canadien, la Gendarmerie royale qui était bras dessus, bras dessous, en train de protéger le gouvernement contre un groupe de fonctionnaires qui désiraient seulement ou simplement prendre la parole pour dire au grand public, pour s'écrier qu'ils étaient bafoués et qu'ils voulaient avoir de l'équité et un sens de justice dans la façon dont on les traite.

C'est la façon dont le présent gouvernement traite ses employés.

[*Traduction*]

On force les employés à retourner au travail en les menaçant, non pas d'un coup de bâton ou d'un coup de revolver, mais d'une amende de 1 000 dollars par jour. Je trouve cela absolument abominable.

Le gouvernement a décidé de lutter contre une récession qu'il a lui-même créée. Et il veut mener la lutte s'en prenant à ses employés.

Une voix: En s'en prenant à tout le monde.

M. Bellemare: En s'en prenant à tout le monde comme le signale un député d'en face. C'est bien ce qu'il fait. Il vise un groupe, puis l'autre. Il s'en est pris aux pêcheurs et à l'industrie forestière. Ce fut ensuite au tour des agriculteurs de l'Ouest, tout le monde y a passé, sauf les grandes entreprises.

Le gouvernement a conclu l'Accord de libre-échange qui encourage les gens à aller magasiner aux États-Unis. L'accord encourage les camionneurs à s'enregistrer et à faire affaire aux États-Unis. Il encourage les Canadiens à faire leurs achats chez nos voisins du sud. Il a bafoué. . .

[*Français*]

—les pêcheries; toute l'industrie de l'Atlantique et du Pacifique a été bafouée.

[*Traduction*]

Le gouvernement a assené un dur coup aux chômeurs. Les primes d'assurance-chômage ont augmenté, mais les prestations ont diminué.

L'industrie du sciage a été touchée, de même que le secteur agricole en Ontario et au Québec. À l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, que fait le gouvernement pour protéger les producteurs de pommes de terre? Rien, à ma connaissance. Le gouvernement ne

protège qu'un seul groupe, ses amis, les gros richards, les grands entrepreneurs.

Les entreprises et les industries déménagent toutes chez nos voisins du sud. C'est dans leur intérêt. Actuellement, elles traversent la frontière et s'installent aux États-Unis. Avec l'accord de libre-échange avec le Mexique, elles pourraient franchir une deuxième frontière.

[*Français*]

On bafoue les fonctionnaires. Les fonctionnaires sont là, au service de la communauté canadienne, les fonctionnaires sont là pour la sécurité des gens, la sûreté des gens. La Gendarmerie royale, cette année aura 0 p. 100 d'augmentation. Mais le coût de la vie est monté à 6,4 p. 100. Les inspecteurs, les inspecteurs des viandes, les inspecteurs de la nourriture, les inspecteurs des produits pharmaceutiques se font bafouer par ce présent gouvernement. Zéro p. 100 d'augmentation, voilà ce qu'ils auront alors que le coût de la vie se situe à 6,4 p. 100. Le gouvernement a décidé d'ajouter au coût de la vie en amenant la taxe sur les services.

[*Traduction*]

Le gouvernement veut réduire le déficit et, aujourd'hui, il veut se servir des fonctionnaires pour atteindre son but. En tant que membre du Comité permanent des comptes publics, je voudrais suggérer au gouvernement de supprimer plutôt des dépenses inutiles comme la publicité-rebut qu'il produit continuellement. Il a dépensé plus de 25 millions de dollars pour produire et distribuer d'un bout à l'autre du pays des brochures tout à fait inutiles lorsqu'il a présenté son budget. Il a dit que cela faisait partie de son programme de communication et d'éducation. Je dis que ce n'était que du gaspillage. Pensez-y, le gouvernement produit de belles brochures pour dire aux gens qu'il va les taxer et les surtaxer, qu'il va les assommer.

J'entends certains députés d'en face faire des remarques sur les communications et ainsi de suite. Je vais vous communiquer un fait dont j'ai été témoin aux réunions du Comité des comptes publics. Le gouvernement actuel a affecté 200 millions de dollars à l'exploration pétrolière dans l'est du Canada. La plus grande partie de cette somme a été gaspillée. Il y a un autre fait dont je me souviens très bien, et c'est la construction de deux ponts sans voie d'accès ni d'un côté ni de l'autre de ces ponts. C'est du gaspillage. Que le gouvernement cesse de gaspiller. Il a construit une route au beau milieu d'une forêt appartenant à un de ses ministres. Cette route ne menait nulle part et ne servait à rien, sauf peut-être à accroître la valeur de la propriété.

Voilà le genre de gouvernement que nous avons. Il protège ses proches et n'hésitera pas à écraser quiconque se trouve sur son chemin.

Je trouve que les fonctionnaires sont des gens honorables, des professionnels qui travaillent fort quoi qu'en disent les députés d'en face. Les fonctionnaires sont là pour les servir. Ils sont le moteur du gouvernement. Ce sont eux qui les protègent. . .

[*Français*]

. . .qui appliquent vos lois, vos règlements. Ce sont eux qui protègent la communauté contre les abus de commerçants, de bandits ou de voleurs qui n'ont pas de bonnes pratiques. Qui va nous protéger contre ceux qui ont de mauvaises pratiques dans l'inspection des viandes? Moi j'aime bien savoir que mon gouvernement me protège, et ceux qui mettent en application ces lois de protection ce sont les fonctionnaires. Vous avez bafoué, il n'y a pas si longtemps. . .

[*Traduction*]

. . .le gouvernement a bafoué les membres d'équipage des navires de la garde côtière qui ne font que 19 000 $ par année bien qu'ils risquent leur vie pour sauver des gens en haute mer. Oui, 19 000 $ par année, et il les a forcés à retourner au travail. C'est le genre de sensibilité dont il fait preuve. En fait, je dirais qu'il est sans coeur. Au cas où il aurait oublié ce que ces gens font, je lui rappelle qu'ils font des opérations de recherche et de sauvetage.

Lorsqu'ils voient des avions s'écraser, les gens, du moins ceux qui ne sont pas dans la fonction publique, se demandent qui inspectent ces appareils. Qui vérifie l'entretien des avions? Qui inspecte les avions? Qui surveille la fabrication des avions? Que va-t-il faire à ces gens et à leurs familles?

Il y a un moment, on a dit que les gens se plaignent parce qu'ils constatent qu'il y a une grève lorsqu'ils se rendent à l'aéroport. De toute évidence, s'il y a une grève, elle sera perturbante et contrariante. S'il y a une grève, ce n'est pas la faute des travailleurs. C'est parce que quelqu'un les a terrorisés et qu'ils sont victimes de ce que l'on appelle le terrorisme de l'État. Voilà ce dont il est question.

Quand un citoyen va à la pharmacie pour y acheter des médicaments, il veut avoir la garantie que des fonctionnaires en ont vérifié la composition, qu'on les ait fabriqué au pays ou ailleurs. Il veut avoir cette garantie. Il veut être certain que les médicaments qu'il prend sont bons et qu'ils ne provoqueront pas de problèmes comme celui de la thalidomide que nous avons connu il y a quelques années.

[*Français*]

Les douaniers sont là pour protéger l'économie du pays. Ils sont là pour protéger l'économie du pays. Ils sont là avec les policiers pour empêcher aussi la drogue de venir au Canada. Il y a plusieurs malfaiteurs qui aimeraient bien rentrer toutes sortes de choses telles de l'armement, des fusils, des mitraillettes, et surtout de la drogue au pays. Nous avons besoin d'être protégés contre ces gens, contre ces criminels. Et ce sont les fonctionnaires qui ont la tâche de nous protéger. Il ne faut donc pas bafouer les fonctionnaires. Il ne faut pas se servir d'eux comme des pions. Il ne faut pas sauter dessus simplement parce que l'économie va mal.

Si l'économie va mal et que le taux d'inflation est de 6,4 p. 100, si on leur accorde 0 p. 100 d'augmentation, je trouve cela abominable.

C'est le gouvernement qui est responsable des taux d'intérêt. Vous établissez un taux d'intérêt excessivement élevé. Les provinces, le pays, les municipalités, les conseils scolaires sont forcés d'emprunter à des taux élevés. Les provinces, les conseils scolaires et les municipalités sont obligés d'augmenter leur impôt pour pouvoir payer ces taux d'intérêt. Environ le tiers de toutes les taxes de toutes les municipalités, des provinces et du fédéral est payé en taux d'intérêt pour payer les dettes.

Les fonctionnaires sont là pour servir la communauté, pour aider la communauté. Ce sont des gens qui travaillent fort, ce sont des gens qui travaillent bien. Je les ai connus; dans mon comté, il y a plus de 20 000 fonctionnaires publics. J'ai eu l'occasion d'en rencontrer plusieurs. Ils ont un sens de la responsabilité. Ils ont un sens de l'esprit et de la culture canadienne. Ils ont un sens de vouloir promouvoir tout ce qui est bon dans leur pays. Je les connais, moi, comme travaillants. Je les connais comme personnes honnêtes. Je les connais comme personnes qui coopèrent avec leur employeur: les gouvernements. Je les connais comme personnes dévouées. Je ne les connais pas autrement. Je ne les connais pas de la façon dont mon présent gouvernement les connaît. Le gouvernement, à mon avis, a ruiné la relation de travail entre les employés.

[*Traduction*]

Hier, la Commission des relations de travail dans la Fonction publique a rendu sa décision relativement au différend qui opposait l'Alliance de la Fonction publique du Canada et le Conseil du Trésor. Dans sa décision, elle dit que l'obligation prévue aux termes de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique de négocier de bonne foi et de faire tous les efforts raisonnables pour conclure une convention collective est sensiblement le même pour cet employeur que pour tout autre employeur de quelque compétence que ce soit au Canada. Par conséquent, la Commission estime que l'employeur, c'est-à-dire le gouvernement du Canada, a agi à l'encontre de l'article 51 de la Loi, sa propre loi, et elle lui ordonne de respecter ledit article. Voilà une façon bien étrange de fonctionner. Pouvez-vous imaginer que le gouvernement soit à la fois juge et partie?

• (1700)

Une voix: Juge, jury et bourreau.

M. Bellemare: Il est à la fois le juge, le jury et le bourreau.

[*Français*]

Monsieur le Président, pour conclure, ce que je demande au gouvernement, c'est qu'il soit juste et équitable envers tous les Canadiens, envers tout le monde.

[*Traduction*]

Que le gouvernement ne dresse pas les groupes les uns contre les autres et qu'il soit juste et équitable dans ses rapports, notamment dans ceux avec ses propres employés.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 heures, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'UTILISATION DES RESSOURCES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait demander à chacun de ses ministères et organismes d'inscrire dans les propositions budgétaires une ventilation des ressources dont l'utilisation ou la disposition ont un impact sur l'environnement et des objectifs annuels de réduction, avec une description des économies qui en découlent.

—Je tiens à entamer mon exposé sur cette motion en citant M^me^ Gro Harlem Bruntland, présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement et auteure du rapport marquant qui nous a donné la notion de développement durable. Le développement durable, cela veut dire, en termes simples, qu'il ne saurait y avoir d'industrie papetière sans forêts. Par conséquent, notre économie dépend de la préservation de notre environnement tout autant que notre environnement dépend de saines méthodes économiques.

Ce principe une fois posé, il faut se demander ce que le gouvernement fédéral fait, pendant que les Canadiens de toutes les régions font un effort conscient pour éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, économiser l'eau, recycler au maximum; il faut donc se demander, dis-je, ce que le gouvernement fait pour évaluer ses propres habitudes en matière de protection de l'environnement.

L'automne dernier, des députés ministériels ont qualifié de prématurée ma motion visant à établir un poste de vérificateur général, qui aurait été chargé de faire rapport sur les pratiques nocives pour l'environnement, à l'intérieur des services fédéraux, et de recommander des améliorations.

Ce soir, une autre occasion est offerte au gouvernement non seulement de légiférer, mais aussi de prendre l'initiative et de montrer qu'il cherche vraiment à adopter des pratiques saines pour l'environnement. J'invite tous les parlementaires à appuyer une motion qui propose une démarche beaucoup plus simple et qui peut s'intégrer au processus budgétaire existant. Ce qui est proposé, c'est une action progressive qui permettra de réaliser des économies, de résorber la dette et le déficit et de favoriser la qualité de l'environnement.

Selon les termes de la motion dont nous sommes saisis, tous les ministères ou organismes fédéraux devraient inscrire dans leurs propositions budgétaires une ventilation des ressources dont l'utilisation ou l'élimination ont un impact sur l'environnement et des objectifs annuels de réduction, avec des données préliminaires sur les économies ainsi réalisées.

Les sociétés privées réalisent déjà des économies phénoménales et enregistrent des gains fantastiques de productivité et d'efficience grâce à la prévention de la pollution. La société 3M, par exemple, a commencé avec un programme visant à réduire le gaspillage et les coûts et à améliorer l'efficacité. Ce programme a permis de réaliser des économies de 25 millions de dollars la première année et de 500 millions en nouvelles économies annuelles, jusqu'à maintenant. On ne compte ces économies que la première année qu'elles sont réalisées et non chaque année, par la suite.

Comme le Plan vert l'a souligné, le gouvernement fédéral est la plus grosse entreprise du Canada. Il achète, chaque année, pour plus de 9 milliards de produits industriels et commerciaux et de biens de consommation. En réduisant cette facture de 10 p. 100 seulement, on abaisserait le déficit annuel de 3 p. 100.

Une enquête préliminaire dans un échantilonnage de ministères a révélé des occasions surprenantes de réduire l'épuisement des ressources naturelles et les dommages causés à l'écosystème terrestre par les activités du gouvernement, tout en épargnant beaucoup d'argent.

Transports Canada, par exemple, consomme l'énorme somme de 41,8 milliards de dollars par année pour ses édifices et ses véhicules. Environnement Canada, l'un de nos plus petits ministères, ajoute chaque année près de 14 millions de dollars à la facture énergétique des contribuables. En utilisant moins d'énergie, le gouvernement épargnerait de l'argent et réduirait l'incidence de ses activités sur le changement climatique mondial et la diminution de la couche d'ozone et permettrait de faire remettre à plus tard ou d'annuler la construction de nouvelles sources d'électricité coûteuses.

L'utilisation du papier est un autre domaine où l'on peut épargner de l'argent et préserver l'environnement. Nous devons nous rappeler que chaque fois que nous utilisons une ressource, ce geste a de multiples incidences en raison de son extraction, de son coût, de son utilisation, sur le plan de l'énergie, par exemple, et de son élimination.

À lui seul, le ministère de l'Environnement consomme pour 2 millions de dollars de papier par année et contribue ainsi à l'épuisement des ressources forestières, aux dommages causés aux cours d'eau dans le processus de fabrication, au coût énergétique de son utilisation et à celui du transport des déchets ainsi qu'au remplissage accéléré des sites d'enfouissage.

Le coût de l'élimination des déchets, de l'eau, des eaux vannes et de presque tout les produits utilisés dans les activités du gouvernement peut être énorme, si nous n'utilisons pas avec modération tous ces produits d'origine naturelle. On pourrait réduire la consommation de ces produits en portant davantage attention aux quantités utilisées, à ce qu'il en coûte pour le faire, en imitant les entreprises du secteur privé qui cherchent à réduire le gaspillage, à être plus productives et efficientes.

Nous reconnaissons que le gouvernement fédéral est le principal employeur dans de nombreuses régions du pays, dont celle de la capitale fédérale. Mais il est aussi le plus grand consommateur de ressources et producteur de déchets. Pourtant, il ne participe pas aux programmes de recyclage locaux et ne joue pas un rôle de chef de file dans ces régions où il a une grande influence dans le domaine de la réduction du gaspillage des ressources et des dommages causés à l'environnement.

Les entreprises privées s'empressent de faire ce genre de chose dans leurs activités parce qu'elles savent que leurs employés relèvent d'emblée le défi et cherchent des moyens de réduire le gaspillage des ressources et des fonds. Les travailleurs tentent aussi de répondre à la question; «Que puis-je faire pour protéger l'environnement?» Qui plus est, les entreprises font de plus en plus appel à des experts-conseils pour les aider à économiser en gaspillant moins de ressources et en protégeant l'environnement. Elles agissent d'une façon plus responsable face à l'environnement tout en économisant de l'argent. Pourquoi le gouvernement fédéral ne les imiterait-il pas?

Le gouvernement fédéral doit évidemment prêcher par l'exemple et il n'y a pas de meilleur moyen de le faire que de charger le Parlement de faire clairement savoir aux ministères que le gouvernement et ses employés se doivent d'agir d'une façon responsable face à l'environnement et de prendre leurs responsabilités en ce qui concerne le gaspillage des ressources.

Je demande donc aux députés de tous les partis à la Chambre d'appuyer cette motion. En terminant, je dirai que le gouvernement doit légiférer dans le domaine de l'environnement et qu'il doit parfois obliger les gens à faire une bonne action. Dans ce cas-ci, nous avons l'occasion de jouer un rôle de chef de file et non simplement de législateur.

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée pour l'initiative qu'elle a prise à la Chambre des communes au sujet de cette très importante question environnementale. La motion et les propos que nous venons d'entendre sont certes à l'avant-garde du mouvement écologique progressiste au Canada. La députée prend la bonne initiative au bon endroit et au bon moment.

• (1710)

Les gouvernements antérieurs et actuel ont mis au point un ensemble très vaste et vigoureux de lois relatives à la protection de l'environnement et cette législation s'accompagne évidemment de règlements et de normes. Ensuite, viennent les modalités de mise en oeuvre.

À ce sujet, je crois que nous avons trop de lois dans tous les secteurs, car elles ne sont pas nécessairement appliquées ni respectées.

Les nouvelles lois ne seront jamais appliquées si quelqu'un ne s'occupe pas de rendre compte de leur application ou d'assurer une certaine vérification. Cela est certes en train de se faire en ce qui concerne la législation sur l'environnement.

Je me souviens d'avoir présenté ici en 1979 le premier projet de loi sur l'évaluation environnementale obligatoire. Personne ne voulait seulement appuyer la motion à l'époque; cela allait venir plus tard. Naturellement, je me réjouis fort que la Chambre des communes ait maintenant adopté une loi d'évaluation obligatoire de l'incidence environnementale.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire de 1979 était le précurseur de l'initiative que prend aujourd'hui la députée en demandant qu'on vérifie l'application des lois une fois qu'elles ont été adoptées et qu'on en rende compte.

Je tiens à ce que la députée sache que le gouvernement appuie sans réserve la notion de la responsabilité des ministères fédéraux pour ce qui est d'utiliser les ressources de façon écologique.

Le Plan vert fait clairement ressortir que chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour assurer un développement durable, que chacun est responsable de l'incidence de ses gestes sur l'environnement. Par conséquent, il n'est que logique que le gouvernement fédéral reconnaisse spécifiquement dans le Plan vert la nécessité de montrer son engagement envers le développement durable en s'assurant que les activités fédérales constituent un modèle à cet égard.

Cela a été même reconnu à la Chambre des communes par vous-même, monsieur le Président, compte tenu de l'excellent travail que vous avez accompli pour faire de la Chambre des communes un véritable modèle de développement durable de toutes les manières possibles et imaginables, tant ici qu'aux comités.

Le gouvernement doit donner l'exemple. Il peut préconiser des choses. Il peut légiférer. Il peut lancer des programmes, mais il doit d'abord et avant tout donner l'exemple. Cet exemple doit évidemment être suivi par une vérification, sinon il perd relativement tout sens et l'enthousiasme initial s'estompe vite.

Le gouvernement s'est engagé à adopter un code complet de gérance de l'environnement qui s'appliquerait à tous les domaines et à toutes les sphères d'activité fédérale. Ce code tiendra compte des préoccupations environnementales tant dans la planification des politiques et des programmes que dans la gestion quotidienne des affaires du gouvernement du Canada d'un bout à l'autre du pays.

Il permettra de s'assurer également que les travaux et les activités du gouvernement fédéral non seulement respectent mais dépassent les normes et les pratiques courantes qu'il conseille aux autres. De fait, la tâche est peut-être difficile, mais nous devons toujours tendre vers cet objectif et chercher à l'atteindre.

Comme le Plan vert, le code de gérance sera complet, c'est-à-dire qu'il portera sur toute une gamme de questions plutôt que sur un secteur ou deux de l'environnement. Les mesures comportent certaines analogies avec le Plan vert en ce sens qu'elles sont axées sur une longue échéance, reconnaissant qu'il n'existe pas de solution instantanée.

Il ne s'agit pas uniquement de modifier la législation, mais également de changer la mentalité des législateurs et des Canadiens, car toute la société doit commencer à penser en fonction de l'environnement.

Il ne sera facile de changer les attitudes des gens, mais si nous ne commençons pas maintenant, ce changement ne se produira jamais. Nous devons l'amorcer de façon systématique.

Le code que nous instituerons dans un premier temps sera complété par une liste d'objectifs visant un certain nombre de questions, allant de la production des déchets au rendement énergétique, deux sujets dont le député a parlé. Ces objectifs s'appliqueront à tous les ministères et organismes du gouvernement. Ce genre de concept global n'existait pas il y a dix ans. Je suis content qu'on y ait songé maintenant. Je souhaite franc succès au gouvernement dans cette entreprise.

Étant donné la nature même des travaux effectués dans les ministères, certains objectifs connaîtront une application plus généralisée dans certains ministères. Nous devons admettre que, durant les premières années, certains ministères seront plus en mesure d'atteindre ces objectifs que d'autres. Il faudra donc prévoir des exceptions, sans perdre de vue le grand objectif global.

Ainsi, il n'existe que 20 ministères de tutelle environ, c'est-à-dire des ministères qui ont un parc immobilier et qui peuvent donc exercer un contrôle. Un objectif lié à la gestion des biens immobiliers, par exemple l'utilisation efficace de l'eau, ne pourrait être établi que par des ministères de ce type, ce qui nous permettra d'agir un peu plus rapidement dans ces domaines.

Il serait peut-être également possible de réduire l'utilisation de l'eau davantage dans certains immeubles utilisés à des fins particulières, comme des laboratoires, que dans d'autres, comme des immeubles à bureaux utilisés par le grand public. Encore une fois, nous sommes limités, d'où la nécessité de sensibiliser le grand public.

Certains autres ministères sont locataires de Travaux publics Canada ou même du secteur privé. Le comportement des locataires jouera toujours un rôle dans ces initiatives, mais pas autant que les modifications apportées aux installations.

Tous les ministères et les organismes seront tenus d'élaborer un plan d'action environnemental indiquant la façon dont ils intégreront le code et les objectifs dans leurs activités. Ces plans d'action seront rendus publics et des rapports d'avancement seront présentés régulièrement. Les aspects uniques des activités gouvernementales seront reflétés dans ces plans, puisque les objectifs à l'échelle du gouvernement ne peuvent être liés qu'à des questions environnementales communes qui visent une vaste gamme d'activités ministérielles.

Les plans d'action ministériels seront mis à jour chaque année ou, dans certains cas, plus fréquemment, au besoin. À mesure que les ministères évalueront leurs activités plus en profondeur, ils comprendront mieux ce qu'il y a lieu de faire, ainsi que les échéanciers appropriés et les estimations des coûts établies. Certains des aspects initiaux du plan consisteront probablement à évaluer les situations et à recueillir les données et les renseignements nécessaires pour mettre en oeuvre les objectifs.

Pour faciliter l'adoption du code et des objectifs, on créera un bureau de gérance environnementale. C'est une annonce et une mesure très importante, car nous devons tout d'abord établir une structure. Cela devra se faire par l'intermédiaire de ce bureau. Il servira de centre de formation et de coordination et conseillera les ministères. Il établira également une série de directives à l'intention des employés fédéraux, afin de les sensibiliser davantage au problème et d'obtenir leur collaboration pour la mise en oeuvre des codes et la réalisation de l'objectif visé. Je sais que nous avons abordé souvent cette question au comité de l'environnement. On peut mettre en oeuvre un programme, mais sans un programme adéquat de sensibilisation tendant à signaler aux gens le comment et le pourquoi ainsi que l'importance du programme et à obtenir leur adhésion, il ne sera jamais pleinement appliqué. Ainsi, je suis très heureux que le gouvernement reconnaisse la nécessité de mettre sur

pied des programmes de sensibilisation afin de favoriser la réalisation de ses objectifs.

On élaborera en outre des cours de formation pour les gestionnaires et les hauts fonctionnaires chargés de prendre des décisions touchant l'environnement.

Ce bureau devra également surveiller la mise en oeuvre du code et la réalisation des objectifs et faire rapport sur les progrès réalisés. Je veux faire comprendre cela à la députée en particulier, car, en fait, ce qu'elle réclame, c'est exactement le but visé par le gouvernement en créant ce bureau. Il veut le charger de surveiller la situation et de faire rapport sur la réalisation des objectifs et les progrès réalisés. Ainsi, elle sera sans aucun doute très heureuse de constater que c'est exactement l'intention du gouvernement.

Le bureau pourra également relever les obstacles au progrès et les faire disparaître. De même, lorsqu'il sera possible d'accroître l'efficacité de programmes grâce à une action commune, ce bureau sera en mesure de prendre les mesures voulues, car nous nous préoccupons du gaspillage et de l'inefficacité et nous souhaitons que le rôle de coordination du bureau permette de réaliser toutes les économies possibles.

• (1720)

Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé, mais c'est un programme gouvernemental important qu'on annonce aujourd'hui. Il découle, en fait, du travail accompli par la députée et d'autres députés qui sont conscients de la nécessité de procéder à des vérifications; le gouvernement répond à leurs attentes. Nous remercions la députée de son initiative et il nous tarde d'y donner suite.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais féliciter ma collègue d'Ottawa-Ouest d'avoir présenté cette motion. Essentiellement, ce que propose ma collègue c'est que le gouvernement du Canada installe un filtre vert sur tous les aspects de ses opérations. Autrement dit, qu'il s'agisse des achats du gouvernement ou de ses services d'exploitation, cela conduirait automatiquement à ses relations avec ses fournisseurs. Ainsi, au ministère des Approvisionnements et Services, nous avons une relation avec ceux qui approvisionnent le gouvernement. Je pense que nous pourrions éventuellement imposer des normes au secteur privé.

Ce qui est important au sujet de cette motion, c'est qu'elle demande au gouvernement d'utiliser toutes ses ressources car, comme le disait ma collègue d'Ottawa-Ouest, le gouvernement est réellement la plus grande entreprise du Canada, si l'on peut faire cette analogie. Nous parlons ici de milliers d'endroits dans tout le pays où le gouvernement a des bureaux et des immeubles: toutes nos bases militaires, tous nos aéroports, du moins ceux qui n'ont pas encore été privatisés.

Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, ce qui arriverait si l'on mettait un filtre vert sur chacune de ces entités? Je pense que non seulement nous enverrions un message au reste de la communauté, l'invitant à changer son mode de vie, mais ce serait également un programme énorme de création d'emplois, un programme qui conduirait à améliorer l'environnement de notre pays pour les jeunes et les personnes âgées. Pensez au nombre de fonctions de vérification qui devraient être faites pour ce processus de conversion du gouvernement. Pensez au nombre de possibilités de fabrication rien que dans le domaine de l'eau, imaginez la quantité d'eau que l'on gaspille dans les immeubles du gouvernement où nous avons des toilettes et des systèmes qui fonctionnent en écoulement permanent. Ce que je dis, c'est qu'il y a des techniques aujourd'hui qui permettraient facilement de modifier tout cela immédiatement et à moindre frais, entraînant des économies considérables.

Je ne vois vraiment pas comment qui que ce soit dans cette Chambre pourrait s'opposer à cette motion. Il faut reconnaître que nous n'avons pas réellement été à la pointe du débat en matière d'environnement. On a été poussé par nos électeurs. Il me semble qu'en adoptant cette motion nous serions un exemple remarquable qui nous mettrait de nouveau à la pointe en ce domaine. En utilisant toutes les ressources et toutes les fonctions de vérification on présenterait un programme et un processus de rapport, et il est certain que tous ceux qui ne participeraient pas à cette initiative seraient vus comme rétrogrades. En matière d'environnement, aujourd'hui, personne ne veut être perçu de cette façon.

Nous voulons parler également de la quantité considérable d'économies réalisables. Ma collègue d'Ottawa-Ouest a parlé du déficit et de la dette. De grandes économies pourraient être réalisées et servir à réduire le déficit si nous avions une attitude progressive à l'égard de

la conversion au «filtre vert» tant dans les institutions du gouvernement que dans son fonctionnement.

Patti Carson, qui vient de publier le livre *Green is Gold*, a passé en revue toute la liste des sociétés partout au Canada qui ont constaté, après leur conversion au «filtre vert», avoir réalisé des économies absolument extraordinaires. Non seulement elles ont réalisé de formidables économies, mais les clients, par suite de leur conversion, leur ont assuré un appui solide. La motion est précise et elle conduira de toute évidence à toutes sortes de nouvelles possibilités d'emploi qui, au bout du compte, pourront se traduire par l'accumulation au Canada de connaissances spécialisées exportables. Le gouvernement du Canada pourrait servir de modèle dans le monde entier non seulement en raison de son fonctionnement interne mais, je le répète, en raison de son lien avec le secteur privé et de la façon dont il établit des normes pour ses fournisseurs. Mon Dieu, peut-on imaginer les relations que nous pourrions établir partout dans le monde? De nombreuses possibilités d'emploi pourraient en résulter. Ces emplois seraient vraiment durables.

J'invite tous les députés à appuyer cette motion et à traduire ce qui pourrait n'être qu'une théorie en une véritable activité.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, à l'instar du distingué député de Broadview—Greenwood, je voudrais participer au débat sur la motion présentée par la députée libérale d'Ottawa-Ouest plus tôt cet après-midi. J'aimerais féliciter cette députée et féliciter également le député de Broadview—Greenwood qui a pris la parole juste avant moi. Les noms de circonscription peuvent parfois être très difficiles à prononcer. Peut-être devrions-nous adopter une loi n'autorisant qu'un nom par circonscription au lieu de quatre ou cinq—nous aurions ainsi moins de difficulté à les prononcer—ou peut-être devrions-nous leur attribuer un numéro, de 1 à 295, quelque chose comme ça. Cela faciliterait un peu les choses.

Voilà un point intéressant. Je pense que les questions environnementales intéressent et préoccupent vraiment tout le monde. Beaucoup de règles, de règlements et de lois ont été élaborés à ce sujet. Certains diront que nous avons trop de lois et d'autres, que si nous nous contentions de mettre en oeuvre les règles et les lois que nous possédons maintenant eu égard aux préoccupations environnementales des différents secteurs de notre pays et de notre gouvernement, nous n'aurions peut-être pas à présenter de nouvelles.

J'ai suivi le débat avec intérêt. Ce que je viens d'entendre a probablement beaucoup plus de sens quant à ce que nous pourrions faire en tant que gouvernement sur des points très simples tels que l'économie d'eau. Il existe probablement de nombreux autres points.

Nous parlons des autobus et des voitures des ministres qui restent en marche pendant des heures au cas où quelqu'un en aurait besoin. Eh bien, voilà qui n'est pas pour assainir l'environnement. Nous utilisons toutes sortes de combustibles. Devrions-nous adopter une loi pour interdire cela? Je crois que nous devons plutôt faire preuve de bon sens que légiférer constamment, et montrer ce genre de leadership au lieu de le dédaigner.

Mon collègue a mentionné le Plan vert. Je voudrais seulement faire remarquer qu'il y a des choses très intéressantes dans ce texte de loi qui s'appliquent d'une certaine façon, je crois, à ce qui est proposé dans cette motion.

Il y est dit: «La ligne de conduite adoptée par le gouvernement veut que les nouvelles politiques et les nouveaux programmes soumis à l'approbation du Cabinet fassent l'objet d'un examen environnemental.» Voilà. «Chaque ministre doit faire une évaluation environnementale de ses projets de politique et de programme avant de les soumettre à l'approbation finale du gouvernement et l'annonce officielle de chaque projet doit être accompagnée d'une déclaration publique sur les répercussions environnementales qu'il pourrait avoir, en particulier lorsque ces dernières sont importantes.»

On pourrait prétendre que ce texte ne va pas assez loin et qu'il devrait avoir une application universelle. Qui va déterminer ce qui est important et ce qui ne l'est pas? Je pense que c'est nous, d'une certaine façon.

Je peux vous dire qu'il y a l'autre côté qui complique les initiatives du gouvernement, celles du secteur privé et celles des entreprises.

• (1730)

Dans certains cas, lorsque de simples citoyens s'opposent à un projet, il existe beaucoup de règles, de règlements et de lois qu'ils peuvent invoquer devant un tribunal pour le retarder. Cela vient de se produire dans ma circonscription où un organisme, à mon avis très renommé et ami de l'environnement canadien, Canards illimités, a créé dans mon district un marais servant d'habitat à des centaines et des milliers d'oies et de canards. On y observe, je crois, près de 250 espèces d'oiseaux sauvages. Après avoir décidé de partager ce territoire avec la population en installant en plein centre de ce marais un centre d'interprétation et ses bureaux, Canards illimités s'est retrouvé face à toutes sortes d'autres groupes qui soute-

naient que cet organisme ne respectait pas l'environnement et que, selon eux, il allait causer du tort au milieu.

J'ai essayé de comprendre. Pourquoi un organisme comme celui-là voudrait-il nuire à l'environnement? Il y a eu un examen environnemental auquel j'ai participé parce que j'appuie la plupart des projets de Canards illimités. Il est incontestable que cet organisme a fait quelques erreurs en transformant certains habitats, ce qui a créé de nouveaux problèmes, mais je pense que dans l'ensemble, il a une fiche remarquable. Pourtant, à moins que la loi ne soit modifiée au Manitoba, il restera possible à une infime minorité seulement deux ou trois personnes dans certains cas, de mettre un frein à un projet qui, à mon sens, n'a que des avantages.

Nous devons nous demander si nous pouvons continuer d'adopter le genre de règles qui donnent lieu à de telles situations. À mon avis, il doit y avoir une limite. Je crois que nous sommes allés trop loin en adoptant des lois qui permettent de faire obstacle à une façon que je trouve très sensée d'aborder un projet.

Je ne m'éloignerai pas plus du sujet du débat parce que je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point. Nous sommes ici pour promulguer des lois. C'est pour cela que nous avons été élus. C'est notre seule véritable fonction. Nous sommes des législateurs. Nous faisons des lois. Mais je pense souvent que nous en faisons beaucoup trop. Il arrive parfois que tout le fonctionnement de notre pays en soit troublé. Si j'ai des critiques à formuler sur ce projet de loi, c'est qu'il ne fait peut-être qu'ajouter une loi de plus. J'espère que ce n'est pas le cas, mais je pense que nous avons peut-être assez de règles et de règlements, si nous nous donnons la peine de les appliquer. Je pense que la députée d'en face admettra que trop souvent, nous ne nous prévalons pas des possibilités qui s'offrent à nous. Elle me demande si c'est bien vrai. Dans ce cas, je pense que je devrais peut-être proposer un amendement à sa résolution.

Une voix: Ce n'est pas une loi.

M. Holtmann: Ce n'est pas une loi, c'est vrai. La vérité, monsieur le Président, c'est que le Canada se targue d'être une grande nation, mais qu'il y a beaucoup de secteurs où notre environnement a été négligé, sans aucun doute. Il y a eu tellement de ressources et tellement de sociétés, dans le secteur des ressources, qui ont fait du tort à l'environnement, et qui ont abimé tellement de régions, sans autre considération que le dollar tout-puissant. Cela s'est produit dans nos rivières et nos cours d'eau du Manitoba. Cela s'est produit dans nos Grands Lacs, en Ontario.

Qu'arrivera-t-il à l'aéroport international Pearson? Voyez-vous, monsieur le Président, je ne sais pas ce qui se passe avec l'aéroport international Pearson.

Je pense que l'important, c'est d'examiner la question de façon très attentive et très logique. À bien des égards, nous ne sommes pas des chefs de file. Nous produisons plus de déchets par habitant que tout autre pays—nous sommes des producteurs de déchets. Nous produisons des déchets à la mégatonne. Nous ne devrions peut-être pas demander 40 $ la tonne de déchets, mais plutôt 400 $, et commencer à faire payer les gens pour ces déchets.

On peut voir l'affaire d'un autre angle, parce que je pense que juste à l'ouest de cette merveilleuse ville s'élève une immense montagne de déchets. On peut souhaiter qu'il y ait un parc à cet endroit, et ma collègue dit que cette nouvelle loi empêcherait cet état de fait. Disons que rien ne le garantit, et je ne suis pas sûr qu'on puisse arriver avec un peu de bon sens à produire moins de ces déchets, mais si ce pouvait être le cas, ce serait une bonne chose.

Je voulais seulement faire quelques commentaires sur cette question, monsieur le Président, et je n'aimerais pas que nous adoptions toujours plus de règles et de règlements sans nous assurer de connaître toutes les répercussions qu'ils peuvent avoir sur les projets à venir.

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, je voudrais féliciter ma collègue d'Ottawa-Ouest. J'ai siégé avec elle au Comité permanent de l'environnement et j'ai beaucoup de respect pour sa motion et ses mobiles.

La motion de la députée demande que la Chambre exprime son opinion pour dire si le gouvernement devrait demander à tous les ministères et à tous les organismes d'effectuer une évaluation environnementale de leurs propositions budgétaires.

Je ne trouve rien à redire à l'objectif de la députée. On s'accorde en général au Canada pour reconnaître que la solution à nos problèmes environnementaux réside dans une meilleure prise de décisions en matière d'environnement. On a insisté sur ce point dans toutes les consultations sur le plan vert qui ont été tenues l'année dernière d'un bout à l'autre du Canada.

Nous avons déjà mis en place les mesures nécessaires pour assurer de bonnes décisions en matière d'environnement au sein du gouvernement fédéral. Dans le plan vert, celui-ci a annoncé qu'il s'engageait à se faire l'intendant de l'environnement.

Le gouvernement fédéral a pour but de faire en sorte que toutes ses opérations et toutes ses méthodes atteignant les objectifs et respectant les calendriers nationaux de protection de notre environnement.

Le plan vert prévoit un examen d'ensemble des conséquences sur l'environnement des lois, des mesures, des programmes et des règlements existants. On proposera des modifications lorsque ce sera nécessaire. Une grande partie du travail initial aura lieu entre 1991 et 1996, mais l'examen lui-même se poursuivra en permanence.

Le gouvernement pense que les initiatives fédérales devraient être exemplaires en se conformant à toutes les normes et à tous les règlements nationaux et en les dépassant fréquemment, tout en étant compatibles avec les objectifs provinciaux et internationaux en matière d'environnement. Il incombe au gouvernement du Canada, en sa qualité de plus gros employeur au Canada, de donner l'exemple.

Dans le cadre du Plan vert, le gouvernement adoptera un code général d'intendance environnementale applicable à toutes les activités fédérales. Les ministères et organismes fédéraux élaboreront des plans d'action environnementaux énonçant les moyens choisis pour appliquer le code et devront rendre compte fréquemment de sa mise en oeuvre.

Au code s'ajoutera une liste d'objectifs précis portant sur des activités diverses, depuis la gestion des déchets jusqu'à l'élimination des déchets dangereux.

Les projets auxquels participera le gouvernement fédéral seront assujettis aux dispositions du projet de loi sur le processus canadien d'évaluation environnementale. En vertu de cette mesure législative, tous les ministères et organismes fédéraux seront tenus de soumettre à une évaluation environnementale toutes les propositions de projet à l'égard desquels ils exercent un pouvoir de décision, et le ministre de l'Environnement jouira de pouvoirs étendus pour veiller à ce que le processus soit équitable, efficace et limpide et favorise une grande participation du public dans la prise de décisions touchant des projets qui pourraient avoir une incidence écologique considérable.

Grâce à ce projet de loi, combiné aux politiques du gouvernement du Canada, presque toutes les mesures d'une grande portée que le gouvernement envisage seront examinées sous le rapport de leur incidence sur l'environnement. Les Canadiens auront le droit soit de participer directement au processus d'évaluation, soit d'en connaître les résultats.

Même si ce processus est essentiel, le gouvernement se rend bien compte qu'il n'est pas suffisant. Le processus fédéral d'évaluation environnementale et les réformes qui l'accompagnent constitueront un instrument efficace pour faire en sorte que les facteurs environnementaux soient pris en considération dans les décisions à venir.

Le gouvernement a pour principe de soumettre à une évaluation environnementale les nouvelles mesures et les nouveaux programmes présentés au Cabinet pour approbation. Il incombe à chaque ministre de procéder à cette évaluation avant que toute décision finale ne soit prise par le gouvernement.

En outre, une déclaration publique sur les répercussions prévisibles doit accompagner l'annonce officielle de chaque initiative dont l'impact sur l'environnement est appréciable.

C'est ce processus, par exemple, qui sera appliqué à tout accord de libre-échange avec le Mexique et les États-Unis. On a déjà entrepris, au sein du gouvernement même et avec l'aide de spécialistes de l'extérieur, l'élaboration des méthodes qui serviront à prédire et à évaluer efficacement les effets environnementaux d'une politique ou d'un programme. Je signale aux députés que le Canada sera parmi les premiers pays du monde à avoir un tel processus. En plus de ces importantes mesures internes, le gouvernement est résolu à faire en sorte que les citoyens puissent prendre part davantage à ses décisions en matière d'environnement. Cette participation est essentielle aux délicates décisions à prendre dans le domaine de l'environnement. Nous ne pouvons plus nous en remettre uniquement aux experts pour régler les problèmes environnementaux. Il nous faut un apport d'un plus grand nombre de citoyens.

• (1740)

Tout au long de la consultation au sujet du plan vert, il était clair que les Canadiens voulaient prendre part aux grandes décisions touchant leur vie et celle de leurs enfants. Le plan vert du Canada prévoit une consultation suivie avec les Canadiens, dans le cadre d'un examen et d'une mise à jour périodiques des objectifs, des cibles et des programmes. En fait, nous voulons tirer profit de ce que nous avons appris au cours des consultations sur le plan vert pour rendre encore plus efficace le processus de la consultation et pour assurer une participation encore plus grande des Canadiens à la formulation et à la mise en oeuvre de politiques environnementales nationales.

En outre, nous savons que, pour être efficaces, les Canadiens ont besoin de données claires sur l'état de l'environnement et la façon dont il réagit aux mesures que nous prenons. Ce type d'information leur donne une bonne base pour juger de la valeur des efforts actuels,

qu'ils soient déployés par les gouvernements, par l'industrie ou par les citoyens.

La disposition habituelle assurant une information de grande qualité est un des principaux éléments du plan vert. Certes, il y a beaucoup à faire dans ce domaine complexe, mais nous sommes résolus à fournir aux Canadiens les données qu'il leur faut pour prendre des décisions éclairées au sujet de leurs propres activités et de celles des autres en matière d'environnement.

Le gouvernement appuie pleinement l'idée que les ministères fédéraux doivent rendre compte de l'utilisation des ressources d'un point de vue environnemental. Le plan vert souligne que tous les Canadiens ont un rôle à jouer dans la réalisation de l'objectif du développement durable et que tous sont responsables des conséquences que peuvent avoir leurs actions sur l'environnement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole, la période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

[*Traduction*]

M. Angus: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Si la Chambre a terminé l'étude des initiatives parlementaires, je me demande si la Chambre accepterait de suspendre la séance jusqu'à 18 heures, étant donné qu'elle sera appelée à se pencher plus tard sur les événements qui se déroulent actuellement à l'extérieur de la Chambre.

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors votre attention s'il vous plaît. Je pense que la façon de procéder c'est que si j'ai le consentement unanime nous pouvons passer tout de suite à la motion d'ajournement. Mais je n'ai pas besoin du consentement unanime pour suspendre les travaux jusqu'à 6 heures s'il n'y a pas unanimité pour procéder immédiatement. Y a-t-il unanimité? La Chambre consent-elle à ce que nous passions à la motion d'ajournement?

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre suspend donc ses travaux jusqu'à 18 heures.

(La séance est suspendue à 17 h 44.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 56.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE PROJET DE LOI C-29

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il y a eu des pourparlers entre les représentants des divers partis à la Chambre. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante:

> Que, par dérogation au Règlement et aux usages ordinaires de la Chambre, la Chambre retire l'Affaire émanant du gouvernement nº 4, après l'adoption du présent ordre; que, après le retour au travail des employés membres de l'alliance de la Fonction publique du Canada et d'autres syndicats concernés, l'étude du projet de loi C-29, Loi concernant la rénumération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, soit interrompu immédiatement après la deuxième lecture et ne soit plus poursuivie;
>
> que, dans l'éventualtié où l'Alliance de la Fonction publique du Canada et le Conseil du Trésor ne parviendraient pas à s'entendre, et compte tenu des inconvénients qui s'ensuivraient pour le public, le projet de loi C-29, Loi concernant la rénumération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, soit réputé renvoyé au Comité plénier de la Chambre; et
>
> que, dès le début des travaux relatifs aux Ordres émanant du gouvernement, la Chambre entame l'étude dudit projet de loi en comité plénier et que toutes les questions nécessaires pour disposer dudit projet de loi à cette étape et à l'étape du rapport soient mises aux voix sans autre débat ou amendement, au plus tard à 22 h 00 le même jour; que le jour de séance suivant, la Chambre entame l'étude en troisième lecture du projet de loi C-29; et
>
> que toutes les questions nécessaires pour disposer dudit projet de loi à cette étape soient mises aux voix sans autre débat ou amendement au plus tard à 22 h 00 le même jour; et

Monsieur le Président, sauf erreur, vous verrez qu'il y a consentement unanime pour terminer sur le champ l'étude du projet de loi C-29 à l'étape de la deuxième lecture. J'ajouterai que le vote sera réputé avoir été demandé et différé jusqu'à 15 heures demain.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je veux simplement faire clarifier une chose, car le gouvernement a fait de bons efforts de communication à ce sujet. Est-ce que le secrétaire parlementaire pourrait confirmer pour la gouverne des députés que le président du Conseil du Trésor va réellement rappeler les employés au travail pour 11 heures demain

matin, et que les représentants du gouvernement et du syndicat reprendront les négociations sans conditions?

Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement pourait-il nous rassurer à ce sujet?

M. Cooper: Monsieur le Président, je puis confirmer l'information que je possède, c'est-à-dire que les employés rentreront au travail et que les représentants du Conseil du Trésor et ceux du syndicat retourneront aux tables de négociation, très rapidement par la suite je suppose, pour faire ce qu'ils pourront en termes de négociations.

M. Dingwall: Je voudrais plus de précision, monsieur le Président. Je viens de parler il y a quelques instants avec le président Daryl Bean; celui-ci m'a indiqué que les parties avaient convoqué une conférence de presse pour exposer ces divers facteurs. Le secrétaire parlementaire peut-il confirmer que les deux parties annonceront peu après l'adoption de cet ordre qu'elles se présenteront à une conférence de presse?

• (1800)

M. Cooper: Monsieur le Président, je puis le confirmer encore une fois, j'ai été informé que les deux parties tiendront conjointement une conférence de presse dans quelques minutes pour y exposer les conditions et les ententes dont elles ont convenu ensemble.

M. Dingwall: Monsieur le Président, à la lumière des éclaircissements apportés par le secrétaire parlementaire, nous sommes heureux de consentir à la présentation de cette motion puisque le gouvernement a accepté toutes les conditions de l'opposition officielle.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je veux d'abord demander des éclaircissements. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a dit que toutes les questions nécessaires pour terminer l'étude du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture seraient réputées avoir été mises aux voix et que le vote par appel nominal serait réputé avoir été demandé. Il y a aussi un amendement que nous devons étudier, et je suppose que cela est inclus dans la motion et que le vote sera reporté à demain.

Je veux simplement dire que, si cette motion peut être présentée aujourd'hui, c'est grâce à la grande collaboration dont tous les partis ont fait preuve, sans parler de l'énorme travail qu'a fait ma collègue de Mission—Coquitlam. Je dirai aussi que c'est grâce à la générosité du gouvernement et du syndicat. Cette motion est le fruit de cette collaboration.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, nous aussi du Bloc québécois, on se réjouit que les deux parties aient convenu de retourner à la table. Mes collègues de Laurier—Sainte-Marie et de Hull—Aylmer ont, depuis deux jours, demandé aux deux parties de retourner à la table et dans ce sens-là, on ne peut qu'être d'accord avec la procédure entreprise aujourd'hui.

Cependant, je sais qu'il y a eu des heures et des heures de consultations. Dans notre cas, ce ne fut que quelques minutes. J'espère que le gouvernement ne prendra pas cela comme un précédent. Je comprends la situation délicate dans laquelle, aujourd'hui, toutes les parties sont impliquées, autant dans cette Chambre qu'à l'extérieur, et j'en conviens. Cependant, j'ose espérer que dans un esprit de coopération dans ce nouveau parlement et cette nouvelle session qui s'amorcent, que les avis seront d'un peu plus de cinq minutes.

Or donc, on est heureux de donner notre consentement unanime nous aussi.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je veux remercier le député de sa collaboration. Je tiens aussi à lui signaler que, lorsque j'ai affaire à lui, je ne considère jamais la façon dont il se comporte avec moi comme un précédent. Je veux lui dire aussi que, oui, il est clairement entendu que toutes les questions nécessaires pour terminer l'étude du projet de loi C-29 à l'étape de la deuxième lecture seront réputées avoir été mises aux voix et que le vote par appel nominal sera réputé avoir été reporté à demain.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'EMPLOI

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir au sujet d'une question que j'ai posée le 10 juin 1991 au ministre d'État chargé de la Jeunesse. Malheureusement, la Chambre a ajourné ses travaux avant que je ne puisse revenir sur cette question. En un mot, la question portait sur les difficultés qu'éprouvaient les étudiants de ma circonscription, celle de Nepean, à la recherche d'un emploi pour l'été. Malheureusement, je ne puis poser ma question que ce soir, l'été terminé. Je le répète, je n'ai pas pu saisir la Chambre de la question en juin.

Au lieu de m'attarder aux nombreux problèmes d'emploi chez les jeunes, par exemple le taux élevé de décrochage scolaire, la fermeture des centres d'emploi dans les universités et l'état généralement pitoyable de l'économie, situation que nos jeunes doivent au gouvernement a créée pour nos jeunes, je parlerai du problème particulier qu'ont éprouvé cet été des étudiants qui avaient prévu de rentrer à l'université à l'automne.

Je souhaite de tout coeur qu'ils y sont parvenus. Mais il est bien possible que beaucoup de ceux qui entretenaient de grands espoirs en juin aient été déçus, parce qu'ils ne peuvent plus se permettre de payer des frais d'inscription accrus, d'acheter des livres assujettis à la TPS, de payer leur loyer et leur alimentation pendant l'année scolaire.

Une importante source de financement fédéral pour les étudiants est le programme Emploi d'été/Expérience de travail dont le sigle est EEET. Ces dernières années, ce programme a fait l'objet de lourdes compressions. En 1989, son budget était de 118 millions de dollars. L'été dernier, il n'était plus que de 77 millions.

Le gouvernement se vante d'avoir accru le financement du programme cette année. Un examen plus poussé révèle, cependant, que cet été, on n'a ajouté que 3 millions de dollars au fonds, ce qui a porté son contenu total à 80 millions de dollars.

La première observation à faire en analysant ces chiffres, c'est que le financement d'Emploi d'été/Expérience de travail pour cette année n'équivalait qu'à 70 p. 100 de celui de 1989. Aussi, l'augmentation de 3 millions de dollars ne représente qu'une hausse de 2,1 p. 100 par rapport aux ressources de l'an passé, soit moins de la moitié du taux d'inflation, ce qui signifie que le programme a diminué en dollars réels.

Voici des exemples précis. La région de la capitale nationale, par exemple, a reçu en 1989, 1,4 million de dollars pour le programme EEET. En 1990 et en 1991, elle n'a obtenu que 424 000 dollars, ce qui représente une réduction de 70 p. 100, pour notre région seulement.

Si je prends la ville de Nepean comme exemple, en 1989, on a alloué 123 000 dollars aux étudiants. En 1990 et en 1991, on ne leur a versé que 23 000 dollars.

Nous savons tous que 23 000 dollars, ce n'est pas grand chose pour aider les étudiants d'une ville de 108 000 habitants comme la mienne. Je ne sais pas combien elle compte d'étudiants qui fréquentent l'université, mais avec 23 000 dollars, on ne peut probablement employer que 8 étudiants pour l'été.

Permettez-moi de donner d'autres exemples et de faire d'autres comparaisons. Les deux provinces que je connais le mieux sont l'Ontario et le Québec. Au Canada, le taux de chômage des étudiants de 15 à 24 ans se situe à 16,1 p. 100. En Ontario, il dépasse la moyenne nationale puisqu'il est de 16,3 p. 100 et il est encore plus élevé au Québec où il s'établit à 18,3 p. 100.

Est-ce que vous m'interrompez, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. DeBlois): Votre temps est expiré. Vous connaissez les règles du débat sur la motion d'ajournement. Vous n'avez que quatre minutes.

Mme Gaffney: Monsieur le Président, puis-je faire une dernière observation?

Le président suppléant (M. DeBlois): Oui, rapidement je vous prie.

Mme Gaffney: Il y a 9,5 millions de personnes en Ontario, et 7 millions au Québec. Les ressources consenties au Québec totalisaient 18 millions de dollars, et celles qu'on a consenties à l'Ontario, 10 millions de dollars. Je voudrais que le gouvernement examine sérieusement les disparités entre les deux provinces et entre la

région de la capitale nationale et la ville de Nepean. Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, au nom du ministre d'État (Jeunesse), je voudrais fournir plus de précisions en réponse aux questions posées le 10 juin 1991 par la députée de Nepean. La députée allègue que le ministre d'État (Jeunesse) a affirmé une chose à la Chambre alors que des fonctionnaires travaillant au sein de plusieurs ministères fédéraux ont déclaré le contraire. Les allégations de la députée sont sans fondement. La députée mêle les pommes et les oranges et présume que le Programme Emplois d'été axés sur la carrière, offert par la Commission de la Fonction publique du Canada, fait partie du programme Défi '91 offert par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Ce programme ne fait pas partie de Défi, c'est un programme d'emploi fédéral offert par la Commission de la Fonction publique du Canada.

• (1810)

Cette année encore, on estime que plus de 6 000 étudiants à travers le pays ont été embauchés par la Commission de la Fonction publique en vertu du Programme d'emplois d'été axés sur la carrière. À ce jour, la plupart des bureaux fédéraux qui collaborent à ce programme rapportent qu'ils prévoient engager à peu près le même nombre d'étudiants cette année que l'an dernier, et cela n'inclut pas les Programmes d'alternance travail–étude au sein de la Fonction publique ou d'autres programmes d'emplois d'été de la Fonction publique. Là aussi on embauche des étudiants.

En juin, le ministre d'État (Jeunesse) avait parfaitement raison quand il a affirmé qu'il y aurait plus d'argent de disponible au cours de l'été 1991 que l'an dernier pour les étudiants, et ce en vertu du Programme Défi '91. Le budget de Défi '91 est de 143 millions de dollars, dont la somme de 80 millions de dollars a été versée cet été dans le cadre du Programme Emploi d'été et expérience de travail. Le programme Emploi d'été et expérience de travail comprend deux composantes, à savoir une dirigée vers les étudiants du secondaire et la seconde dirigée vers les étudiants du niveau postsecondaire. On estime la création de 55 000 emplois créés cet été en vertu du Programme Défi '91 en comparaison avec les 52 000 emplois d'été créés l'an dernier. De plus, on prévoit créer 16 000 autres emplois cet été au cours de 1991 pour les jeunes décrocheurs en vertu du Programme Atelier d'orientation au travail. Je vous rappelle, monsieur le Président, que 16 000 emplois étaient créés l'an passé en vertu de ce programme.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DE L'ACIER

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, le 18 juin, j'ai demandé au ministre des Finances si le gouvernement fédéral participerait à un programme de rachat par les employés, ou du moins s'il essaierait de faciliter le rachat de l'Algoma Steel, deuxième société sidérurgique en importance au Canada, par ses employés. À cette occasion, le ministre a dit qu'il était personnellement en faveur du projet, mais que cette question relevait du ministre de l'Industrie. Celui–ci avait déjà dit qu'elle relevait du ministre des Finances.

Il semble que tous les députés du parti ministériel sont en faveur du projet. Nous, de Sault Ste. Marie, en particulier les travailleurs de l'industrie sidérurgique, et bien entendu toute la population, aimerions que le gouvernement facilite le rachat de l'entreprise par ses employés. Ce serait le plus important rachat d'une entreprise jamais réalisé au Canada.

On peut penser qu'il s'agirait d'un précédent, mais aux États–Unis, c'est une pratique courante que des crédits d'impôt viennent faciliter. Nous consentirions cette fois des crédits d'impôt aux employés plutôt qu'aux entreprises.

Voici ce que nous demandons au gouvernement. Va–t–il, avec le gouvernement de l'Ontario, proposer des règles fiscales avantageuses, adopter des modifications ne nécessitant pas une modification de toute la loi de l'impôt sur le revenu et aider les employés? Va–t–il, par exemple, consentir un crédit d'impôt de 700 $ sur un investissement de 3 500 $?

Tous les employés m'ont dit qu'ils ne voulaient pas racheter l'entreprise à moins qu'elle soit économiquement viable. Je pense que nous nous entendons tous sur ce point. Il n'est pas question de perdre de l'argent en faisant un mauvais investissement. Les employés versent déjà 3 $ de leur salaire à titre d'acompte sur cette entreprise en quelque sorte.

Le gouvernement nous a récemment faussé compagnie en refusant de participer à une garantie de prêt de 10 millions de dollars, contrairement aux employés, aux banques, aux syndicats, à la société mère et au gouverne-

ment de l'Ontario qui y avaient déjà consenti. Seul le gouvernement fédéral s'est désisté.

J'ai rencontré le ministre des Finances cet après-midi pour l'inciter de nouveau à adopter des mesures fiscales qui nous accorderaient la possibilité, je dis bien la possibilité, de participer à ce rachat. Cette initiative est, selon moi, dans l'intérêt du pays tout entier, quand on songe au nombre d'usines déjà fermées ou sur le point de l'être, et j'invite le gouvernement à y prendre part.

Je demande donc au gouvernement de préciser ce qu'il entend faire? Qu'envisage-t-il de faire pour encourager les habitants et les métallos de Sault-Sainte-Marie?

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le régime fiscal comporte déjà des mécanismes pour encourager l'actionnariat des salariés, à savoir les règles spéciales applicables aux compagnies qui s'engagent, dans des conventions d'options d'achat d'actions, à émettre des actions en faveur de leurs employés, et l'exemption à vie relative aux gains en capital qui est structurée de façon à favoriser l'acquisition d'actions par les employés. Ces mécanismes, monsieur le Président, pourraient aider à faciliter la mise en oeuvre du projet de rachat d'actions par les travailleurs de l'Algoma.

Ces mécanismes sont déjà en place dans la loi. Et par conséquent, aucune modification législative n'est nécessaire pour tenir compte des récents événements, comme la situation chez Algoma. En effet, les deux mécanismes sont conformes à l'orientation que le gouvernement a donnée au régime fiscal depuis la réforme. Comme vous le savez, monsieur le Président, le gouvernement a instauré l'exemption pour gains en capital en 1985, exemption qui, dans le temps, monsieur le Président, était contestée par mon collègue de l'opposition, lequel s'aperçoit aujourd'hui que cela peut être intéressant. Donc, elle a pour objet de récompenser le succès, et non justement d'offrir des allégements fiscaux systématiques.

Dans le cadre d'une convention d'options d'achat d'actions, les employés se voient conférer le droit d'acheter des actions de leur employeur. Si le prix de l'option n'est pas inférieur à la valeur des actions au moment de la levée de l'option, le mécanisme ne donne lieu à aucun avantage fiscal. Si la compagnie est une compagnie privée sous contrôle canadien au moment de l'octroi de l'option, l'avantage fiscal qui pourrait découler du fait que le prix de l'option est inférieur à la valeur des actions au moment de l'acquisition ne serait soumis à l'impôt qu'au moment de la vente de ces actions-là. En outre, lorsqu'un employé vend ses actions, seulement 75 p. 100 de l'avantage fiscal découlant de l'option, à savoir l'excédent éventuel de la valeur des actions au moment de leur acquisition sur le prix de l'option, serait inclus dans le revenu de l'employé au moment de la vente.

De plus, tout accroissement de la valeur des actions après leur acquisition, c'est-à-dire à la levée de l'option, représente habituellement un gain en capital pour l'employé et, comme tel, donne droit à l'exemption à vie dont je faisais mention.

La Colombie-Britannique et l'Ontario ont toutes deux instauré un régime de crédit d'impôt visant à encourager l'actionnariat des salariés. Monsieur le Président, malheureusement, mon temps de parole est déjà écoulé, mais je veux simplement souligner que c'est un système en place complexe mais facile d'application pour les salariés.

[*Traduction*]

LES AUTOROUTES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole pour aborder à la Chambre la question de la route transcanadienne.

Je devrais tout d'abord préciser que, le 10 juin, j'ai adressé au ministre une question au sujet de cette route en lui demandant quand le gouvernement fédéral concrétiserait sa promesse de voir à la sécurité, au bien-être économique et à la santé des Néo-Brunswickois, notamment en débloquant des fonds pour la réfection de la route transcanadienne.

Pour ceux qui n'auraient pas encore eu l'incroyable bonheur de rouler sur cette route au Nouveau-Brunswick, permettez-moi d'expliquer qu'il s'agit du tronçon le plus meurtrier au Canada, un tronçon qui de toute évidence mérite une aide et un appui fédéraux.

De nombreuses personnes meurent sur la route transcanadienne. Dans ma question, je mentionne certains grands titres de journaux et nomme des personnes tuées sur les autoroutes du Nouveau-Brunswick, particulièrement sur la route transcanadienne.

Ainsi, dans l'éditorial de *The Bugle*, le journal de Woodstock, on pouvait lire, il y a quelques mois, en manchette: «La route transcanadienne: une piste de la mort». C'est à peu près ce qu'elle est devenue. Dans l'article, on fait par ailleurs observer qu'il faudrait peut-être mettre en place dans chaque circonscription, à l'intention des députés fédéraux, une ligne téléphonique que les témoins d'accidents sur cette route pourraient utiliser pour leur faire prendre conscience du véritable carnage qui s'y produit.

De l'aveu même des gouvernements fédéral et provincial, ce tronçon est le pire au Canada. Il a des conséquences désastreuses sur l'économie. Il nuit au tourisme et aux autres activités qui en dépendent.

Voici que le gouvernement fédéral parle de relier l'Île-du-Prince-Édouard au continent, de telle sorte qu'une nouvelle superstructure sera construite entre cette province et le Nouveau-Brunswick alors qu'il n'y a pas d'autoroute pour accommoder le trafic routier que cela suscitera. Cela ne me semble pas très logique.

Ce qu'il y a de renversant dans toute cette affaire, c'est que le ministre dise que cela relève de la compétence provinciale et que le gouvernement fédéral n'a strictement rien à voir là-dedans. Ce n'est pas vrai. Il s'agit de l'autoroute transcanadienne. Celle-ci a été construite par suite d'un accord intervenu entre le gouvernement fédéral et les provinces pour relier toutes les régions de notre pays, d'un océan à l'autre, et la réaction du ministre me semble irresponsable.

• (1820)

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'efforce quelque peu de résoudre le problème de la Transcanadienne au Nouveau-Brunswick et il est intéressant de remarquer que le premier ministre de cette province a écrit au ministre immédiatement après avoir appris la réponse que celui-ci avait faite à ma question. Il a signalé la somme exacte que la province investissait là-dedans. Elle comptait sur les 32 millions de dollars que rapporte chaque année la taxe sur l'essence pour contribuer à améliorer l'autoroute transcanadienne. En outre, elle a créé un fonds spécial de 100 millions de dollars pour la construction de la Transcanadienne en 1990, 1991 et 1992.

Il ne faut pas oublier que c'est là une contribution considérable pour une province de la taille du Nouveau-Brunswick, qui compte en gros 700 000 habitants.

Je termine en citant un passage de la lettre du premier ministre. Voici: «Vos prédécesseurs au ministère des Transports de même que le premier ministre ont reconnu que le Nouveau-Brunswick a le pire tronçon de la transcanadienne de tout le pays et c'est pourquoi nous avons demandé l'aide du gouvernement fédéral. Le problème ne relève pas uniquement de la compétence provinciale. Il est temps que le gouvernement fédéral assume sa part de responsabilité.»

C'est exact.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, nul doute que le député et la population du Nouveau-Brunswick trouveraient intéressant de savoir que, depuis 1977, Transport Canada a dépensé 283 millions de dollars pour les routes du Nouveau-Brunswick. En effet, le Nouveau-Brunswick arrive tout juste derrière Terre-Neuve pour ce qui est des fonds versés par le fédéral. La province, qui a des responsabilités en ce domaine, a décidé de dépenser la plus grande partie de ces fonds dans le nord-est de la province, pour les routes 11 et 8 et non pour la Transcanadienne, pour laquelle les fonds ont été octroyés.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral a conclu avec le Nouveau-Brunswick une entente prévoyant le versement de 145 millions de dollars pour l'amélioration des routes. Aux termes de cette entente, quelque 67 millions de dollars (46 p. 100) seront consacrés à la Transcanadienne et aux routes 1 et 7, qui l'alimentent.

On demande maintenant au gouvernement fédéral de consacrer des fonds à l'amélioration de la Transcanadienne au Nouveau-Brunswick pour en faire une autoroute à quatre voies, ce qui, soit dit en passant, coûterait plus de deux milliards de dollars.

L'an dernier, d'autres provinces et territoires ont demandé au gouvernement fédéral des aides totalisant 14 milliards de dollars. Il est clair qu'on ne peut répondre à ces demandes au cas par cas. Les problèmes de transport routier, que ce soit au Nouveau-Brunswick ou ailleurs, doivent être étudiés dans le cadre du programme routier national.

Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, étudie attentivement la gravité de ce problème. On ne pourra prendre de décision au sujet de l'amélioration de la Transcanadienne au Nouveau-Brunswick ou de toute autre route tant que cette étude ne sera pas terminée.

Nous avons la responsabilité, en ces temps de restrictions budgétaires, de veiller à ce que les fonds consacrés au réseau routier par le gouvernement fédéral soient sagement dépensés.

L'ajournement

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, il y a quelque temps, je posais une question au sujet de l'hypocrisie du gouvernement qui annonçait un programme de 136 millions de dollars s'échelonnant sur quatre ans pour combattre la violence familiale et qui réduisait parallèlement de 155 millions de dollars les paiements de transfert aux provinces sur une période de deux ans. Seuls 49 millions de dollars prévus dans ce programme seront effectivement engagés avant les prochaines élections.

Il n'est pas nécessaire d'être mathématicien pour constater que les conservateurs imposent des réductions trois fois plus grandes que les fonds qu'ils débloquent.

Ces pertes de 155 millions de dollars en paiements de transfert, c'est le chiffre même du gouvernement. Quant aux provinces, elles estiment perdre quelque deux milliards de dollars.

Le Régime d'assistance publique du Canada finance les garderies, les refuges pour femmes battues ainsi que l'aide sociale.

Pourquoi le gouvernement mène-t-il sa lutte contre le déficit aux dépens des femmes battues, des enfants et des nécessiteux de tout le pays?

L'ancien ministre des Finances disait que le gouvernement effectuait ces compressions afin que nos enfants n'aient pas à payer plus tard. Mais nos enfants paient déjà. Je veux parler des enfants laissés seuls à la maison parce que leurs parents n'ont pas les moyens de leur offrir des services de garde. Les enfants qui font la queue avec leur mère seule devant une banque d'alimentation paient déjà le prix. Ce sont ces gens-là qui font les frais des politiques gouvernementales.

Telle est la mentalité du gouvernement conservateur qui ne semble pas comprendre ce qu'est l'aide sociale. Il ne s'agit pas de jeter quelques dollars aux nécessiteux pour leur permettre de vivoter, sans se soucier de leur dignité qui se dégrade de jour en jour. Il faut plutôt leur donner le temps de se prendre en mains et les aider à subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Il faut faire en sorte que les enfants n'aillent pas à l'école le ventre creux et qu'ils aient leur chance dans la vie. Il faut leur enseigner les connaissances qui leur permettront de se tailler une place sur le marché du travail. Ce sont des placements pour l'avenir et, sans eux, il serait vain de vouloir bâtir une économie solide. Comment une société peut-elle aspirer à une économie forte si elle laisse les enfants se débrouiller seuls, le ventre creux, de sorte qu'ils grandissent en marge de cette société, vivant de l'assistance sociale ou en conflit avec la loi. Ce n'est pas la manière de réduire le déficit.

La méthode adoptée par les conservateurs ne fera que grossir le déficit puisque notre société devra affronter un taux croissant de criminalité et de violence. Le gouvernement a aujourd'hui le choix: aider à créer de futurs contribuables à revenu élevé ou reproduire un autre cycle de pauvreté. En plafonnant le Régime d'assistance publique du Canada, il a opté pour la pauvreté.

Mettons en oeuvre un programme national de garderies dès maintenant. La qualité et l'accessibilité, à prix abordable, de garderies au Canada détermineront ultimement le genre d'avenir que connaîtront nos enfants à l'âge adulte, pas cette fixation qu'a le gouvernement actuel pour des plans inefficaces de réduction de la dette.

Bien des femmes sont refusées aux refuges pour femmes battues. Les enfants ne reçoivent donc pas l'aide dont ils ont besoin. Le gouvernement a plafonné le Régime d'assistance publique du Canada dans trois provinces. Or, les enfants de ces provinces ont des besoins aussi criants que les autres. Les femmes battues et exploitées ont tout autant besoin d'un refuge que les femmes maltraitées des autres régions du pays. Il est temps que le gouvernement prenne acte de ces préoccupations et qu'il revienne sur sa décision, incorrecte, de réduire les paiements de transfert aux provinces.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social): Monsieur le Président, je sais que la députée de New Westminster—Burnaby est au courant, mais je veux dire à la Chambre ou peut-être simplement rappeler que le 15 août, le gouvernement a réaffirmé son engagement à mettre un terme à la violence faite aux femmes, en annonçant la création d'un groupe d'étude sur cette question. La députée a certainement consacré beaucoup de temps et d'effort pour que soit créé ce groupe. Il réunira les personnes qui, au Canada, connaissent le mieux la question, les figures de proue dans le domaine, et il sera coprésidé par Pat Marshall de Toronto, en Ontario, et par Marthe Asselin-Vaillancourt, de Jonquière, au Québec. Il s'agit de coprésidentes très compétentes.

Le groupe est chargé d'étudier le problème de la violence faite aux femmes en établissant un dialogue interactif, ouvert et réalisé à la base. Il se rendra dans de grandes villes et de petites localités canadiennes pour essayer de rejoindre tous les intéressés, y compris les victimes de cette violence, les travailleurs de première ligne, les travailleurs sociaux, les dispensateurs de soins

de santé et les citoyens. Il examinera aussi la question des enfants victimes de mauvais traitements.

Le groupe d'étude poursuivra trois objectifs. Premièrement, il encouragera les femmes à donner leur propre définition de la violence. Deuxièmement, il tentera de sensibiliser davantage la population au problème. Beaucoup sont au courant du problème, mais il y a aussi ceux qui n'en connaissent peut-être pas l'ampleur au Canada. Troisièmement, il s'emploiera évidemment à trouver des solutions pour enrayer à la source les causes de la violence faite aux femmes et il s'intéressera tout particulièrement aux mesures préventives, ce qui constitue certainement la meilleure façon de procéder.

Le groupe a commencé ses travaux ce mois-ci et il présentera son rapport à la ministre chargée de la Condition féminine d'ici décembre 1992, y compris des recommandations sur un plan d'action assorti d'échéanciers et sur la politique réelle du gouvernement fédéral.

• (1830)

Le président suppléant (M. DeBlois): Il ne vous reste que deux minutes, à moins que la Chambre n'accepte de vous laisser plus de temps. La parole est au député de Papineau—Saint-Michel.

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, à la suite d'une rencontre que j'ai eue avec le Conseil conjoint québécois de l'Union internationale des ouvriers et ouvrières du vêtement pour dames, j'ai posé une question le 17 mai dernier, en cette Chambre, au ministre du Travail. Essentiellement, je lui demandais de revoir les règlements qui s'appliquent dans le Programme PATA, c'est-à-dire le Programme d'aide et d'adaptation pour les travailleurs âgés, ceux qui sont mis à pied et qui n'ont, à cause de leur âge et de leurs connaissances, presque aucune chance de se retrouver un emploi. Or, le ministre m'avait répondu à l'époque qu'il voulait discuter avec son homologue provincial, le ministre du Québec, afin de revoir les règlements et tenter d'aider davantage toutes ces personnes mises à pied, en particulier dans la région de Montréal.

Or, j'ai pris connaissance du communiqué de presse émis par le ministre du Travail qui annonçait que de l'aide serait donnée à quelque 275 travailleurs et travailleuses âgés, victimes de licenciement au Québec. Je dois dire que de la liste des licenciés, il n'y avait que cinq firmes qui ont fermé leurs portes dans la région de Montréal qui étaient impliquées. Je félicite le ministre. Il est évident que n'aiderait-il que cinq personnes, ce serait déjà mieux que de n'en aider aucune. Mais je dois lui dire qu'aider 275 travailleurs licenciés, face aux problèmes qui existent actuellement dans la région de Montréal et dans toute la province de Québec, c'est vraiment trop peu et j'invite le ministre à revoir dans les plus brefs délais les règlements.

Je lui rappellerai que ce Programme PATA était un programme exclusivement fédéral à l'origine, sur lequel le gouvernement canadien mettait 100 p. 100 des contributions et pouvait tout seul décider qui recevrait de l'aide et qui n'en recevrait pas. Je ne veux pas qu'il me dise aujourd'hui qu'il faut qu'il consulte le Québec avant de décider qui il va aider dans la province de Québec. C'est peut-être très bien d'avoir demandé au gouvernement du Québec de payer 30 p. 100 de la note.

Tant mieux si le fédéral ne paye pas 100 p. 100 de la note maintenant. Mais en payant 70 p. 100, il devrait être capable de prendre les décisions qui s'imposent pour s'assurer que beaucoup plus de Québécois, et en particulier des Montréalais et Montréalaises qui sont maintenant sans emploi, bénéficient de ce programme. Devrais-je rappeler au ministre, en terminant, cet article qui a paru aujourd'hui dans le *Journal de Montréal* qui titre, dans le billet de M. Jean-Philippe Décarie: «On se fout de Montréal. Une fois de plus, la région de Montréal qui encaisse catastrophe sur catastrophe a eu la preuve hier qu'elle ne dispose d'aucun poids politique à Ottawa pour préserver ses acquis industriels et sa main-d'oeuvre même hautement qualifiée».

J'espère que le ministre a lu cet article et qu'il pourra nous dire qu'il va faire quelque chose en particulier pour ces ex-employés, les 2 000 employés de la Vickers, de la Canadian Steel Foundries, ceux de Chem-Tech et les quelque 15 000 emplois perdus depuis un an dans le secteur du textile, en particulier dans le nord de Montréal. Ce n'est pas de l'aide à 275 personnes qu'il faut donner, c'est de l'aide aux quelque 20 000 personnes qui ont été mises à pied par le manque de politiques progressives du gouvernement conservateur.

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, comme l'honorable député de Papineau—Saint-Michel est ex-ministre du Travail, il sait très bien que le Programme PATA c'est le Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés qui est un programme de dernier recours conçu pour venir en aide aux travailleurs âgés et licenciés de façon permanente qui sont dans l'impossibilité de trouver un nouvel emploi.

Les licenciements survenus dans les industries du secteur privé et dans les sociétés d'État à vocation commerciale peuvent être considérés en vertu du programme PATA.

L'honorable député de Papineau—Saint-Michel a soulevé une question concernant l'admissibilité au PATA des travailleurs licenciés pour fermetures d'usines dans la région de Montréal. Par l'entremise du PATA, nous avons

pu aider plusieurs travailleurs qui, sans notre intervention, auraient subi de graves problèmes financiers.

Pendant les deux premières années et demie d'opération du PATA, 64,4 millions de dollars ont été dépensés au Québec en vertu de ce programme. La contribution du gouvernement fédéral s'élevait à 45,1 millions de dollars; de ce total, 37,2 millions de dollars ont été dépensés dans la région de Montréal pour aider plus de 808 travailleurs âgés touchés par des licenciements majeurs. Ceci représente 58 p. 100 de tous les bénéficiaires du PATA au Québec et un tiers des prestataires à travers le Canada.

Les travailleurs âgés admissibles touchés par des licenciements désignés recevront de l'aide sous le programme PATA jusqu'à l'âge de 65 ans. Les représentants du comité PATA Canada–Québec continuent de rassembler les faits concernant des licenciements survenus à des entreprises dans la région de Montréal récemment. Lorsque le comité aura complété ses évaluations, je consulterai avec mon homologue, l'honorable André Bourbeau, et à ce moment–là nous ferons en sorte qu'il y ait le plus de travailleurs possible qui soient admissibles au programme PATA, tout en étant naturellement conscients des restrictions budgétaires.

En terminant, monsieur le Président, peut–être que je pourrais dire à un membre très influent du Cabinet libéral au début des années '80 que peut–être si son gouvernement à ce moment–là, dans la région de Montréal, avait fait plus pour aider les industries telles la pétrochimie, peut–être que nous ne serions pas dans la situation où nous sommes aujourd'hui.

M. le Président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 6 h 36.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 septembre 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'UTILISATION D'EXPRESSIONS PRÉSUMÉES ANTIPARLEMENTAIRES

M. le Président: Le député de Burlington souhaite donner des explications sur un fait personnel rattaché à une question portée à mon attention hier. Que les députés sachent que j'estime l'incident grave et sérieux. J'écoute maintenant le député.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Merci, monsieur le Président.

Après la controverse qui a entouré ma réplique à la députée de Hamilton-Est, j'ai eu le temps de revoir l'enregistrement vidéo de l'incident et je tiens à donner quelques explications à la Chambre. Je me suis emporté et j'ai dit des choses que je n'aurais pas dû dire. Le plus malheureux, c'est que les termes que j'ai utilisés ont offensé la députée et ont provoqué la colère à la Chambre. Je présente mes plus sincères excuses à la députée de Hamilton-Est et à tous les autres députés qui ont été blessés par mes remarques. Je retire toutes les paroles offensantes que j'ai dites hier.

Monsieur le Président, je regrette cet incident et je tiens à assurer tous les députés de mon respect pour notre institution.

M. le Président: Le député de Cap-Breton—Richmond-Est souhaite prendre la parole sur le même sujet.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, la députée de Hamilton-Est est actuellement en route pour le nord de l'Ontario, mais elle m'a fait savoir qu'elle est prête à accepter des excuses à cet égard. Je veux cependant faire remarquer que même si la députée est prête à accepter des excuses pour cet incident particulier, l'affaire dont la Chambre est saisie ne se limite pas à ce simple commentaire. L'enjeu est la façon dont les femmes députées, et même toutes les femmes qui travaillent pour la Chambre des communes, sont traitées par les hommes.

M. le Président: Il se peut très bien que le député ainsi que sa collègue de Hamilton-Est, qui est dans l'impossibilité d'être présente aujourd'hui, souhaitent soulever la question du traitement réservé à une personne ou à un groupe de personnes à la Chambre, mais je crois que ce n'est probablement pas le moment approprié pour le faire. Je demande au député de Cap-Breton—Richmond-Est de conclure ses propos. À mon avis, il convient qu'il prenne la parole au sujet de cet enjeu précis, au nom de la députée de Hamilton-Est.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je conclus donc très brièvement. Comme je vous le signalais hier, j'aimerais que vous écoutiez l'enregistrement. Je vous demande, en votre qualité de Président de la Chambre, d'examiner ce qui s'est produit et de faire une déclaration à la Chambre sur une question très grave, non seulement pour la députée touchée mais, je le pense, pour toutes les femmes.

M. le Président: Je désire rappeler à la Chambre et à tous ceux qui nous écoutent en ce moment qu'il existe en ces lieux une longue et vieille tradition voulant que lorsque quelqu'un qui a commis un écart, se présente devant la Chambre, retire sans équivoque ce qu'il a dit, et s'excuse auprès de la personne qu'il a soit calomniée, soit offensée, et auprès de toute la Chambre, l'affaire s'arrête là.

J'ai indiqué un peu plus tôt que je considérais ce qui s'est passé hier—et je reprends mes propres termes—comme un incident «grave et sérieux». Je pense que presque tous les députés seront d'accord avec moi.

Article 31 du Règlement

Le député de Burlington a soigneusement pesé les paroles qu'il vient de prononcer et a sans équivoque retiré tous ses commentaires—pas seulement certains—mais tous, et s'est abaissé à présenter des excuses non seulement à la députée de Hamilton-Est qui, comme l'a déclaré le député de Cap-Breton—Richmond-Est, les accepte, mais également à la Chambre.

La question que soulève à présent le député de Cap-Breton—Richmond-Est serait peut-être tout à fait appropriée à un autre moment et en d'autres circonstances, mais je rappelle que la procédure suivie est conforme à la tradition de la Chambre et j'espère que tous les députés m'appuieront sur ce point. À mon avis, il était très important que le grave et sérieux incident qui s'est produit hier soit éclairci et qu'il y soit mis fin au plus vite.

Je passe à présent aux déclarations des députés, mais je tiens à informer la Chambre que le temps consacré à cet incident n'empiétera pas sur les déclarations et la période de questions qui seront prolongées d'autant.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA YOUGOSLAVIE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, le président de la Yougoslavie, M. Stipe Mesic, et la population de la Croatie déchirée par la guerre ont demandé à la communauté internationale et aux Nations Unies d'établir une force de maintien de la paix en Yougoslavie à l'issue de ce qu'ils appellent un coup d'État militaire.

Les Canadiens d'origine croate de ma circonscription et du Canada en général veulent que leur gouvernement fasse son possible pour aider leurs familles et leurs amis en Croatie. Compte tenu des bombardements quotidiens, de la destruction de villages et des gens qui meurent aux mains des dissidents yougoslaves, le Canada ne peut plus se contenter d'observer sans intervenir.

Étant donné que la mission d'observateur de la Communauté européenne a manifestement échoué, j'exhorte le gouvernement du Canada à utiliser son influence aux Nations Unies, tant à l'Assemblée générale, à la Commission des droits de l'homme qu'au Conseil de sécurité, pour amener la paix dans la Croatie déchirée par la guerre en demandant immédiatement aux Nations Unies d'envoyer une force de maintien de la paix dans cette république.

* * *

LE SÉNAT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, dans le système parlementaire australien, la formule d'un Sénat trois E, a été retenue. Les sénateurs australiens sont élus selon le principe de la représentation proportionnelle et non par scrutin majoritaire, ce qui garantit que la composition politique du Sénat australien diffère de celle de la Chambre basse.

Chaque État australien est représenté par un nombre égal de sénateurs. En raison de cette représentation proportionnelle et du droit de veto conféré au Sénat, le Cabinet doit convaincre publiquement sénateurs et députés de l'opportunité de chaque nouveau projet de loi.

Si le Canada adoptait le modèle australien, notre Sénat renouvelé pourrait être élu par le procédé de la représentation proportionnelle. Ainsi, chaque région, et non chaque province, pourrait être représentée par un nombre égal de sénateurs. De plus, fort de son droit de veto nouvellement acquis, le Sénat trois E serait en mesure de faire en sorte que le Cabinet soit comptable devant le Parlement, en pratique comme en principe, tout en favorisant une plus grande transparence pour aider à redonner confiance aux Canadiens et aux Canadiennes dans notre système politique.

* * *

LA SOCIÉTÉ WOLVERINE TUBE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, à New Westminster, nous chancelons sous le coup que nous a porté Wolverine Tube. Cette société ferme son usine qui est une source fondamentale de revenu et d'emplois.

Pour sauver cette usine, les employés ont cherché et trouvé un acheteur. Il s'agit d'un plan progressif, d'une co-entreprise entre la société, les syndicats et les employés. Tout le monde y gagnerait. Les emplois et les revenus seraient préservés et la société tirerait un bon profit de son investissement.

Wolverine a eu une réaction surprenante. Cette société a rejeté cette offre d'achat et a insisté pour fermer l'usine. Elle a aussi déclaré qu'elle ne voulait pas de concurrence.

• (1410)

Depuis que Wolverine a acheté cette usine, le Bureau de la politique de concurrence a surveillé le déroulement de l'acquisition. Il est évident que son travail n'est pas terminé.

Les faits nous conduisent à une seule conclusion: il faut que le ministre responsable ordonne une enquête approfondie. On ne peut plus fermer les yeux sur ces allégations anticoncurrentielles. C'est une question cruciale.

Wolverine menace aujourd'hui de démanteler cette usine. Le ministre des Consommateurs et des Sociétés va-t-il user du pouvoir que lui confère la Loi sur la concurrence pour rouvrir immédiatement cette enquête?

[*Français*]

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre libéral québécois de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Gérald Tremblay, a décrit d'un ton alarmant la situation économique du Québec en matière de productivité, au congrès des conseillers en relations industrielles. Il appuyait sa lecture sur «le retard de nos entreprises en matière de productivité, de formation professionnelle ainsi que de recherche et développement.»

«Si nous ne mettons pas en application dès maintenant des solutions à nos problèmes, nous assisterons au départ des capitaux et de nos ressources humaines des plus mobiles», prédit-il. «Notre qualité de vie diminuera considérablement et les déficits des gouvernements ne permettront plus d'améliorer la qualité des services et d'atténuer les conséquences dramatiques du chômage et de la pauvreté», a soutenu le ministre libéral québécois.

* * *

[*Traduction*]

LE CRIME

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le service de police de l'agglomération torontoise est un des meilleurs corps policiers au monde.

Un sondage d'opinions mené la semaine dernière révèle que 89 p. 100 des Torontois estiment que leur police fait un excellent travail.

Malheureusement, en dépit de cet effort remarquable, la criminalité est en hausse à Toronto. Les infractions liées à la drogue ont augmenté de 22 p. 100. Les vols se commettent à un rythme plus fréquent que l'an dernier. Quant au taux d'homicide, il n'a jamais été si élevé. Les habitants s'inquiètent des répercussions de la drogue et de la criminalité et craignent pour la sécurité de leurs enfants même dans leur quartier.

La police fait tout ce qu'elle peut avec les ressources à sa disposition. Les forces policières locales un peu partout au Canada réussissent des coups de filet chez les trafiquants de drogue, pour ensuite voir le gouvernement fédéral s'approprier les fonds et les biens saisis. C'est injuste.

Je demande au ministre de la Justice de remettre les fonds et les biens confisqués aux forces policières locales. Le gouvernement fédéral devrait à tout le moins rembourser les frais des enquêtes menant à la saisie de narco-dollars.

Toronto est en pleine crise et pourrait bien sous peu rivaliser avec Detroit et New York pour le taux de criminalité le plus élevé en Amérique du Nord. C'est pourquoi le gouvernement fédéral doit agir immédiatement pour assurer des ressources suffisantes à nos soldats de première ligne dans la lutte contre la drogue.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, c'est bien les libéraux et les néo-démocrates: essayer d'utiliser la grève dans la fonction publique pour se faire du capital politique, sous le couvert de la compassion.

Nous ne sommes pas dupes, non plus que les grévistes.

Nous ne parlons pas de Daryl Bean et de sa cohorte qui ont voulu que la fonction publique fasse la grève à tout prix.

Nous parlons de fonctionnaires qui ont débrayé par crainte de représailles.

Grâce au gouvernement, les représentants syndicaux retournent à la table des négociations et les grévistes reprennent le travail et peuvent recommencer à gagner leur pain.

Il ne fait pas de doute que les partis d'opposition essaieront de s'en attribuer le mérite, mais nous ne sommes pas dupes.

Nous savons qu'ils auraient laissé la grève durer jusqu'à ce qu'ils en aient tiré tous les avantages politiques possibles.

Article 31 du Règlement

Un petit conseil pendant que vous essayez tant bien que mal de retrouver un peu de dignité: gardez vos petites tactiques politiques mesquines à l'intérieur de cette vénérable enceinte où le gouvernement conservateur saura en réduire la portée.

M. le Président: Le député a dépassé son temps de parole.

* * *

LE SOMMET DE LA TERRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le Sommet de la Terre se tiendra dans neuf mois au Brésil et sera présidé par un Canadien, M. Maurice Strong.

Les Canadiens s'identifient profondément au rôle de gardiens de la paix que nous jouons sous l'égide de l'ONU, ainsi qu'à la mission de la Croix Rouge et au message de Greenpeace et d'autres groupes écologiques canadiens.

Le monde entier doit unir ses efforts et lutter pour la paix et pour la sécurité de l'environnement. Le temps est venu de créer une «Croix Verte» mondiale qui, sous la conduite du Canada, viserait à remédier à la crise engendrée par les incendies de puits de pétrole et les déversements au Koweït et en Irak, à nettoyer les dégats causés par les déchets toxiques et dangereux qui empoisonnent l'Europe de l'Est, à enrayer la progression de la désertification et du déboisement, à lutter contre la contamination des océans et de l'atmosphère, à s'attaquer à la pauvreté et à la surpopulation et à relever le défi de notre survie. C'est dans ce domaine que les Canadiens veulent jouer un rôle de premier plan, ils ne veulent pas de l'aveuglement des promoteurs de la phase II du projet hydro-électrique de la Baie James ou de celui de la Kemano pour qui «les affaires continuent», ils ne veulent pas qu'on dépense encore des centaines de millions de dollars pour fournir des réacteurs nucléaires canadiens à la Roumanie au lieu de favoriser l'exploitation de sources d'énergie de remplacement; ils veulent la résorption plutôt que l'accélération du réchauffement du globe.

Le temps est venu pour le Canada du lancer un mouvement mondial de la «Croix Verte» et de militer activement en faveur de la paix.

L'ÉCONOMIE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur mène une campagne de désinformation dans le but de faire croire aux Canadiens que la récession est derrière vous et que nous entrons dans ce qu'il appelle une nouvelle ère de prospérité.

La prospérité promise par les conservateurs est bien loin de faire le parfait bonheur des habitants de ma ville. Voici les taux de chômage enregistrés à Hamilton: au mois d'avril, 8,1 p. 100; en mai, 8,5 p. 100; en juin, 9,7 p. 100; en juillet, 10,8 p. 100; le mois dernier, 11,4 p. 100, ce qui correspond également au taux de fermeture d'usines. Résultat, il y a 38 000 chômeurs à Hamilton.

Le ministre des Finances affirme que la récession est bel et bien terminée, mais même les simples députés conservateurs ne le croient pas. Permettez-moi de vous citer les paroles de l'un d'eux.

> Les habitants de ma circonscription n'admettraient probablement pas que la récession est terminée, et je ne pourrais les en blâmer. Il reste encore beaucoup d'emplois à récupérer.

C'est ce qu'a dit le député conservateur de Halton—Peel.

* * *

LE SYNDROME D'ALCOOLISME FOETAL

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, ces dernières années, on a découvert que la consommation d'alcool durant la grossesse était à l'origine d'une maladie des nouveau-nés connue sous le nom de syndrome d'alcoolisme foetal.

Les nouveau-nés qui en sont atteints sont plus petits et ils souffrent de retards physiques et mentaux; leur taux de mortalité est aussi plus élevé. Pour éviter ce problème, il suffit que les femmes s'abstiennent de consommer de l'alcool durant leur grossesse. Comme bon nombre ne sont pas au courant du problème, il est important que le gouvernement mette à ce sujet une mise en garde claire sur tous les produits alcoolisés.

Un avertissement figure sur les produits du tabac, et tous les produits alcoolisés canadiens exportés aux États-Unis doivent comporter une mise en garde à ce sujet. Pouvons-nous faire moins pour les Canadiens?

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, c'est avec grand soulagement que je prends la parole aujourd'hui pour célébrer la survie de la négociation collective au Canada.

Daryl Bean et l'Alliance de la Fonction publique ont fait preuve de leadership à la suite de la manifestation de solidarité syndicale dont nous avons été témoins lundi, lorsque M. Bean a annoncé, dans un esprit de conciliа-

tion, qu'il n'y aurait plus de piquets de grève dans les aéroports et aux frontières. C'est ce geste qui a relancé le processus de négociation collective. Voilà un exemple de vrai leadership.

Le président du Conseil du Trésor a agi de façon responsable en respectant le rapport de la Commission des relations de travail dans la fonction publique et il mérite des félicitations.

Les événements d'hier ont prouvé qu'avec de la bonne volonté de la part des deux parties, les questions les plus difficiles peuvent être réglées. Nous souhaitons bonne chance aux négociateurs et espérons que leurs discussions mèneront à un règlement du conflit.

* * *

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-29

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, hier, l'Alliance de la fonction publique et le Conseil du Trésor convenaient de reprendre les négociations.

Dans ce contexte, monsieur le Président, l'adoption du projet de loi C-29, qui a comme objet le retour au travail des employés de la Fonction publique fédérale, est suspendue.

De plus, il faut noter que le Conseil du Trésor accepte de reprendre les négociations sans conditions préalables, même si on entend demeurer ferme concernant le 0-3-3.

Ce sont là des indications claires de la bonne foi du gouvernement qui démontrent que nous avons favorisé les négociations pour en arriver à un accord.

Que ce soit bien compris, nous favoriserons toujours la discussion plutôt que l'affrontement pour mettre fin à tout désaccord.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, les piquets de grève ont été levés ce matin, les fonctionnaires sont rentrés au travail et les négociateurs ont commencé à préparer la reprise des négociations. On se demande qui sort gagnant de cette grève.

Les journalistes à la recherche d'une manchette ou d'une formule percutante peuvent dire que c'est l'employeur ou le syndicat ou encore ménager la chèvre et le chou. À la vérité, ce sont les Canadiens, ce sont les contribuables qui gagnent. Les fonctionnaires ont repris le travail sans qu'il faille alourdir le déficit ni accroître la charge fiscale. Tous, au gouvernement, nous sommes assujettis aux mêmes taux, zéro, trois et trois: députés, ministres, premier ministre, haute direction et AFPC.

• (1420)

L'affrontement, qui n'a rien de canadien, est terminé. Le dialogue, auquel les Canadiens tiennent tant, est réamorcé. Les services essentiels à notre santé physique, à la santé de notre économie seront rétablis. Les Canadiens peuvent se rendre au travail sans encombre. Et si nous butons encore sur des difficultés, le Parlement pourra réagir très promptement.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, le printemps dernier, nous avons tenu un débat sur les problèmes économiques de Montréal. Le ministre responsable de Montréal était présent, très détendu, et considérait la situation comme normale. Il devait être inconscient ou sourd d'oreille. La catastrophe se préparait: Le transfert de plusieurs employés d'Air Canada, de Montréal à Toronto; le déménagement des activités d'entraînement des pilotes, de Montréal à Toronto; la mise à pied d'au moins 450 employés d'Air Canada, de Montréal à Toronto et d'autres que je n'ai pas le temps d'énumérer.

Monsieur le Président, le premier ministre devrait, pour le bien-être des citoyens et citoyennes de Montréal, et je l'invite fortement, agir rapidement et changer ce ministre incompétent.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, le gouvernement annonçait en juin dernier un programme de 1,7 millions de dollars pour mettre en place un Secrétariat canadien de la jeunesse, chargé d'organiser des colloques environnementaux à travers le pays, pour orchestrer la participation de la jeunesse du Canada à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 1992.

Commencée à Rouyn-Noranda en juin dernier, une série de six colloques régionaux et une conférence nationale ayant déjà eu lieu, l'énoncé de la position des jeunes Canadiens sera connue dès la mi-octobre. Tout cela rendu possible grâce au Plan vert!

Permettez-moi, monsieur le Président, de saluer l'engagement, l'implication et la qualité de la réflexion de nos jeunes pour la cause environnementale. Je suis persuadé que les solutions mises de l'avant par nos jeunes déboucheront sur un consensus mondial quant au rôle de la jeunesse dans la lutte pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable.

[*Traduction*]

M. ANTUN KIKAS

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que son gouvernement demandait à l'armée yougoslave de renoncer à un usage excessif de la force, pour reprendre ses termes, dans le conflit qui fait rage en Croatie. La ministre laisse donc entendre qu'elle accepte le rôle joué par l'armée yougoslave et qu'elle souhaite seulement qu'il soit limité.

L'armée yougoslave, agissant sans contrôle politique ou démographique légitime, a bombardé des cibles civiles et a commis des actes choquants et brutaux qui contredisent complètement sa prétention à la neutralité. Ces actes mérites d'être condamnés par le gouvernement.

Bien des Canadiens s'inquiètent beaucoup aussi au sujet de M. Antun Kikas, citoyen canadien capturé récemment par les forces yougoslaves et qui aurait été torturé pendant sa captivité. Toutes sortes de rumeurs circulent et l'incertitude règne à son sujet. Les Canadiens qui le connaissent attendent avec impatience que la ministre leur dise ce qui arrive à M. Kikas et quelles mesures le gouvernement a prises pour protéger la santé, la dignité et les droits de ce citoyen canadien.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, le grand événement de la journée d'hier au Canada a été sans aucun doute la belle victoire remportée par le contribuable. Que l'Alliance de la Fonction publique du Canada ait accepté que ses membres rentrent au travail sans conditions préalables, tout en sachant fort bien qu'il n'est pas question de modifier la formule zéro–trois–trois, voilà une très bonne nouvelle pour l'économie du pays.

La position du gouvernement peut sembler dure et elle l'est certes. Toutefois, quand on songe, par exemple, aux 150 000 agriculteurs de l'Ouest qui seront aux prises avec un ralentissement économique pendant plus d'une décennie, bon nombre d'entre eux ayant été constraints à abandonner leurs terres, le gouvernement aurait été malvenu d'accorder la sécurité d'emploi absolue et des augmentations de salaire à ses fonctionnaires, qui sont presque aussi nombreux que les agriculteurs, alors même que le seul recours pour le faire consisterait à majorer les impôts ou à accroître encore la dette.

Les fonctionnaires ne constituent pas une classe distincte, à l'abri des vicissitudes de la vie. Hier, le gouvernement a remporté une grande victoire, une de plus dans sa lutte contre le déficit. Mais cette victoire est aussi celle du contribuable canadien. Et au bout du compte, cette victoire sera également bénéfique pour la fonction publique elle–même.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE PASSEPORT CANADIEN

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il n'y a rien qui soit plus sacré pour les Canadiens que leur passeport.

Lorsque de nouveaux citoyens de notre pays reçoivent leurs passeports, c'est probablement la plus grande journée de leur vie. Et aujourd'hui, ce document tant respecté est devenu l'objet d'acquisition par les trafiquants de drogues, les criminels, les fugitifs de tout acabit.

Je voudrais que le premier ministre nous dise depuis quand son gouvernement est au courant de cette situation désastreuse et ce qu'il entend faire pour remédier à la situation?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous reconnaissons très bien le problème avec les passeports.

Le passeport canadien fait l'envie du monde et le problème est qu'il est très populaire auprès des voleurs et des autres.

[*Traduction*]

Je ferai remarquer au député et au chef de l'opposition que la sécurité est un aspect essentiel de l'élaboration de notre politique relative aux passeports. Nous essayons de fournir un bon service à ceux qui font une demande de passeport. Nous délivrons 1,2 million de passeports par année. Nous nous préoccupons beaucoup des allégations liées au passeport canadien et faisons enquête là–dessus.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais savoir si le premier ministre est prêt à répondre à certaines de ces questions.

Ce sont les mêmes individus qui fournissent du crack et de la cocaïne à nos enfants dans les cours d'école, qui se servent aujourd'hui du passeport canadien comme d'une carte de visite.

Quand le gouvernement a-t-il été mis au courant de cette terrible situation? Quels ministres étaient au fait? Pourquoi n'a-t-il rien fait pour y remédier?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député va beaucoup trop loin. Le Bureau des passeports était au courant des cas de passeports frauduleux dont il est question dans l'article et il les a signalés sans tarder à la GRC.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la ministre est d'avis que ce n'est pas un problème bien grave, mais, d'après l'article paru dans la *Gazette* de Montréal ce matin, la liste des individus qui ont frauduleusement obtenu un passeport se lit comme un répertoire du trafic international des stupéfiants.

Qui dirige le Bureau des passeports? Est-ce les trafiquants de drogue de Colombie? Quels ministres étaient au courant? Pourquoi n'a-t-on rien fait? Quand le premier ministre prendra-t-il son travail au sérieux pour une fois?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne répondrai pas comme je suis très tentée de le faire.

J'ai demandé qu'on me remette un rapport complet sur cette affaire parce que, comme je l'ai dit en réponse à sa première question, je prends cette chose très au sérieux. J'ai demandé à mon ministère de me remettre un rapport complet.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le crime inquiète les Canadiens qui veulent que leurs villes et localités demeurent paisibles. Ils sont donc outrés, aujourd'hui, d'apprendre que les milieux du crime organisé du monde entier se servent de passeports canadiens délivrés par les Affaires extérieures pour mener leurs activités illicites. La ministre a d'ailleurs confirmé qu'une enquête était en cours à ce sujet.

Pourquoi ce gouvernement a-t-il toléré que le passeport canadien, ce symbole de notre fier pays, serve de carte de visite aux grands criminels de ce monde?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le ministère délivre 1,2 million de passeports chaque année. On en compte actuellement six millions en circulation. La sécurité est la priorité numéro un lorsque nous émettons des passeports. Quatre-vingt-trois pour cent de ceux-ci sont délivrés personnellement à ceux qui en font la demande.

J'ai demandé un rapport complet au sujet de toutes les allégations faites. La situation demeure tout de même difficile.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, la ministre affirme que la sécurité est la responsabilité numéro un. . .

Mme McDougall: J'ai dit «priorité».

M. Wappel: Priorité, pardon. Ainsi que cela devrait être. Depuis 1989 que des rapports de la GRC tiennent la ministre ou son prédécesseur au courant de cette situation. Depuis deux bonnes années.

Pourquoi a-t-il fallu tant de temps pour lancer une enquête? Pourquoi cette enquête a-t-elle lieu maintenant? Si l'enquête a débuté en 1989, comme elle aurait dû, pourquoi la situation persiste-t-elle?

M. le Président: Je dois demander au député de s'adresser à la présidence.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai dit avoir appris que le Bureau des passeports avait été informé de certains de ces incidents et qu'il les avait immédiatement signalés à la GRC. J'ai bien dit «immédiatement». J'ai demandé un rapport complet sur la question. Permettez-moi également de faire remarquer que, d'après l'article paru dans *The Gazette*, ces incidents ne sont pas pratique courante.

* * *

• (1430)

LE MOYEN-ORIENT

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier personnellement le président du Conseil du Trésor d'avoir su saisir une occasion hier et de l'excellent travail qu'il a accompli. Je tiens à lui dire merci au nom du Nouveau Parti démocratique.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier et aujourd'hui, les média parlent du danger très réel d'une reprise des hostilités au Moyen-Orient. Le fait que l'Irak persiste à ne pas vouloir laisser inspecter ses arsenaux nucléaires inquiète tout le monde.

Nous croyons savoir que les Américains envoient des troupes en Arabie Saoudite et que les chasseurs américains sont prêts dans l'éventualité d'un raid sur Bagdad. Naturellement, cela nous inquiète tous ici, à la Chambre. Il est dit dans un rapport de la Maison Blanche que les alliés occidentaux approuvent cette opération.

Le premier ministre pourrait-il seulement dire à la Chambre à quoi le Canada a donné son accord, si c'est le cas, et nous dépeindre la situation du point de vue du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le secrétaire américain Cheney a fait savoir, si je ne m'abuse, qu'on avait beaucoup exagéré les risques dont parlent les médias.

Comme le sait ma collègue, Saddam Hussein ne cesse de violer les conditions et les règlements de l'ONU qui ont été établis pour appliquer les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Il persiste à violer et à défier la volonté de l'organisation internationale. L'ONU lui a fait savoir que ces résolutions devaient être respectées dans leur ensemble. Il cherche à minimiser l'affaire et refuse absolument de collaborer.

J'espère qu'il n'a pas oublié ce que son impudence lui a valu la dernière fois. Si Saddam Hussein est le moindrement intelligent, ce dont beaucoup doutent, il va immédiatement respecter à la lettre toutes les décisions du Conseil de sécurité de l'ONU.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Une question supplémentaire, monsieur le Président. Je me demande si le premier ministre pourrait nous dire quelle est exactement la position du Canada et si le Canada aurait un rôle à jouer à cet égard. Pourrait-il dire à la Chambre quelles sont au juste les consignes qu'il a données à cet égard pour le compte du gouvernement canadien?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Étant donné que le Canada n'a pas été appelé à jouer quelque rôle que ce soit, la question est purement hypothétique et je ne peux donc pas y répondre.

Le Canada faisait partie du Conseil de sécurité lorsque l'affaire a été réglée et que les conditions ont été mises au point. Comme le Canada fait partie du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU, nous insistons, à l'instar de tous les pays du monde, à une ou deux exceptions près, pour que ces sanctions soient strictement appliquées dans le cas de l'Irak.

Le message que tous les membres de l'ONU voudraient envoyer au gouvernement irakien, je suppose, c'est qu'il est dans son intérêt et dans l'intérêt de tous les Irakiens de se conformer immédiatement et complètement aux conditions de l'ONU.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le Président Bush a-t-il contacté le premier ministre concernant cette situation? Et quelle a été la réponse du premier ministre si M. Bush l'a contacté?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, non, le Président Bush ne m'a pas constacté là-dessus, et on se reporte aux décisions déjà entérinées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Et ce que l'on voit aujourd'hui, c'est un refus de la part de Saddam Hussein de respecter la mise en application de règlements déjà approuvés par le Conseil de sécurité.

Alors, il y a à peine quelques mois, le président d'Iraq a refusé de procéder avec prudence. Il a sous-estimé la volonté du monde civilisé. Les menaces directes contre la paix, contre ses voisins, contre Israël étaient là et étaient directes. On lui a carrément signalé les conséquences qui pouvaient s'ensuivre, mais il a refusé d'adhérer aux décisions du Conseil de sécurité. On l'incite immédiatement et avec beaucoup d'empressement à respecter intégralement les décisions du Conseil de sécurité.

* * *

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Pendant que Montréal brûle, le gouvernement joue de la harpe! Cet été, les députés d'en face ont supplié le gouvernement d'agir en ce qui concerne Montréal. Il n'a rien fait.

Ce matin, en flagrante contradiction avec toutes les prétentions des ministres conservateurs, le gouvernement du Québec a publié un rapport accablant sur l'économie de la région métropolitaine. Depuis 25 ans que je vis à Montréal, monsieur le Président, cela n'a jamais été aussi pire.

Ma question est celle-ci: Finies les litanies; quel plan précis—si le premier ministre veut bien écouter—quel plan précis, dis-je, le premier ministre est-il prêt à met-

tre en place et quand, pour garantir que les enfants de Montréal n'iront plus à l'école le ventre creux?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, mon honorable collègue sait très bien qu'afin d'avoir un Montréal prospère, la première chose que nous devons faire, c'est d'avoir une économie prospère au niveau du Canada. C'est cela la première chose.

Deuxièmement, en février dernier, lors du Budget, nous avons fait un plan de redressement économique pour le pays basé sur plusieurs choses, dont tout d'abord sur le fait que nous devions réduire le déficit, réduire l'inflation et réduire les taux d'intérêt. Alors, nous faisons beaucoup de progrès dans ces trois domaines.

Je voudrais aussi dire à mon honorable ami que depuis le début de la reprise économique au Canada, il y a eu 47 000 emplois qui ont été créés et de ce chiffre, plus de 27 000 ont été créés à Montréal. Donc, le gouvernement fait beaucoup pour Montréal et il en fera encore plus.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au nouveau ministre responsable pour Montréal.

Le ministre a entièrement raison, Montréal récolte ce que ce gouvernement a semé: dollar trop élevé, coupures en recherche et développement, pas de programme de main-d'oeuvre. Soyons clairs, les racines de la crise d'unité nationale sont autant économiques que constitutionnelles.

Je pose donc cette question: Quand le ministre ou le premier ministre ou quelqu'un de l'autre bord va-t-il enfin comprendre que si on s'occupe de Montréal, le Québec sera en meilleure santé et le Canada s'en portera mieux?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, il est surprenant que l'on ait des questions du Parti libéral sur Montréal.

Je vais vous citer, monsieur le Président, trois exemples où ce gouvernement a voulu faire quelque chose et a fait quelque chose pour Montréal et où nous n'avons eu aucune coopération de la part du Parti libéral.

Premièrement, quand est venu le moment d'implanter l'Agence spatiale à Montréal, où étaient les députés libéraux de Montréal pour dire que cela devait aller à Montréal? Deuxièmement, lorsqu'il a été question du projet de loi C-22 concernant les brevets pharmaceutiques, où étaient les députés à ce moment-là? Ils étaient tous contre le fait qu'on voulait aider Montréal. Et troisièmement, pour ne prendre que trois exemples, pour ce qui est de l'industrie pétrochimique, le gouvernement libéral, de 1980 à 1984—et je parle spécifiquement de M. Lalonde à ce moment-là—voulait tuer Pétromont et l'industrie pétrochimique à Montréal. N'eut été l'intervention du premier ministre à ce moment-là, on aurait perdu des milliers d'emplois. C'est nous qui avons sauvé ces emplois!

[*Traduction*]

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, selon des études confidentielles du ministère du Revenu national, le ministre savait pertinemment que la TPS pousserait beaucoup plus de Canadiens à aller magasiner aux États-Unis. Pourtant, il ne cesse de nier que la TPS soit le principal facteur de la recrudescence de ce phénomène.

Si le premier ministre croit toujours que ses ministres devraient faire preuve d'honnêteté et de sens des responsabilités, quand va-t-il exiger la démission de son ministre du Revenu national?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je sais depuis toujours que le député est dans le noir la plupart du temps.

• (1440)

Je n'en étais pas aussi certain dans le cas de mon ami, Alan Freeman du *Globe and Mail*, dont le député cite l'article, car le contenu de ce document a été rendu public le 7 mai dernier. Les affirmations en question ont été réfutées par la sous-ministre de Revenu Canada (Douanes et Accise) qui a conclu dans son communiqué de presse du 7 mai que l'étude en question représentait l'opinion d'une personne et ne reflétait le point de vue ni du ministère ni du gouvernement.

En outre—et je suis persuadé que les députés de l'opposition ne vont pas accueillir avec plaisir cette nouvelle—dans le numéro publié aujourd'hui de *L'observateur économique canadien*, de Statistique Canada, on peut lire que la TPS n'est pas responsable du fait que les Canadiens vont magasiner aux États-Unis et que cette pratique est moins courante depuis le 1er janvier 1991 qu'au cours des trois années précédentes. C'est là un fait.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, il ne s'agit pas de savoir si le ministre est en mesure de tourner autour du pot; ce qui importe, c'est qu'il connaissait les répercussions de la TPS sur les voyages de magasinage aux États-Unis, car son propre ministère l'en avait averti.

Il était au courant, mais n'a rien fait. Pire encore, il n'a cessé de dire aux Canadiens que les voyages de magasinage aux États-Unis et la TPS n'avaient aucun lien entre eux.

Cette façon d'agir révolte tellement les commerçants canadiens qu'aujourd'hui, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a exhorté le premier ministre à congédier son ministre par souci de décence et d'honnêteté. Quand le premier ministre va-t-il suivre le conseil de la fédération?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suppose que John Bulloch est tout autant dans le noir que le député, car les statistiques sont tout à fait éloquentes.

L'observateur économique canadien, une publication de Statistique Canada qui a été diffusée tôt ce matin—et je suis persuadé que mon collègue ne l'a pas encore lue—a conclu qu'en 1987, l'augmentation du magasinage aux États-Unis par les Canadiens s'élevait à 20 p. 100. En 1988, elle était de 17 p. 100; en 1989 et 1990, elle s'établissait à 20 p. 100 et au cours des deux premiers trimestres de 1991, après la mise en oeuvre de la TPS et la suppression de la taxe injuste qu'était la taxe sur les ventes des fabricants, l'augmentation n'a été que de 2,3 p. 100 au cours du premier trimestre et elle a baissé à 1,3 p. 100 au cours du deuxième. C'est là un progrès.

* * *

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, avant les dernières élections, le premier ministre a signé un accord de principe avec les chefs de la nation dénée concernant les revendications territoriales.

Il avait déclaré à l'époque qu'il construisait une relation durable avec le peuple déné, et un Canada plus uni.

Trois ans plus tard, l'accord s'est désintégré, le financement de la nation dénée a été sabré, le gouvernement refuse de discuter des questions en suspens et le premier ministre est trop occupé pour rencontrer les dirigeants des Dénés.

Est-ce que le premier ministre pourrait s'engager à rencontrer le chef national des Dénés, Bill Erasmus, qui est à Ottawa cette semaine, en vue de reprendre la construction de ce qu'il appelait une relation durable et un Canada plus uni comprenant le peuple déné?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Cela me donne l'occasion de rappeler à la Chambre les progrès remarquables qui ont été faits dans le domaine des revendications territoriales. Nous avons présenté des politiques bien précises concernant ces revendications, qui ont été préparées parallèlement aux nouvelles solutions proposées par les dirigeants autochtones en ce qui concerne la Loi sur les Indiens et toutes ses conséquences néfastes sur nos Indiens, ainsi qu'aux nouvelles initiatives constitutionnelles que mon collègue, le ministre responsable de l'unité canadienne, a proposées.

Je rencontre régulièrement les dirigeants de toutes les premières nations et j'ai eu, en particulier, l'occasion de m'entretenir plusieurs fois avec M. Erasmus. Je regrette qu'il ait choisi de persuader son peuple d'abandonner ce qui était peut-être l'accord de revendications territoriales le plus complet et le plus important de toute l'histoire canadienne.

J'espère que nous aurons la possibilité de revoir cet accord dans un avenir assez proche.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre.

Vingt-quatre des 27 communautés dénées ont rejeté l'accord de revendications territoriales qui abolissait leurs droits ancestraux. En fait, on n'avait demandé à aucun autre groupe au Canada de renoncer à ses droits ancestraux garantis pas la Constitution ou la Charte avant de conclure un accord avec le gouvernement.

Est-ce que le premier ministre éliminera l'abolition des droits ancestraux protégés par la Constitution comme condition préalable au règlement des revendications territoriales dans ce pays?

Va-t-il revenir à la table de négociations avec les Dénés sans exiger comme préalable qu'ils renoncent à leurs droits ancestraux?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, la réalité, c'est que de nombreux peuples des premières nations ont défini leurs droits ancestraux garantis par traités y compris le peuple déné de l'Arctique de l'Ouest.

De plus, alors que ces droits n'avaient pas été entièrement respectés par les gouvernements antérieurs, notre gouvernement a fait des progrès considérables, comme on a pu le voir vendredi dernier en Saskatchewan où nous avons signé un accord historique de partage des frais avec le gouvernement de la province pour régler la question des droits à des terres visées par des traités avec quelque 27 bandes des premières nations de Saskatchewan, quelque chose que les gouvernements NPD antérieurs n'avaient jamais eu le courage de faire.

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. En répondant, aujourd'hui, le ministre répète systématiquement que tout le monde est dans le noir. À mon avis, le ministre patine sur une glace mince.

L'automne dernier, dans une étude effectuée par son ministère, on faisait une mise en garde contre la possibilité que la TPS fasse augmenter de deux millions par année le nombre de Canadiens qui vont magasiner aux États-Unis. En réalité, au cours du premier semestre d'application de la TPS, le nombre d'automobiles qui allaient aux États-Unis puis en revenaient la même journée a augmenté de 4,8 millions. Pourquoi le ministre a-t-il parcouru le pays de long en large en disant que la TPS ne serait pas un facteur d'augmentation du magasinage aux États-Unis par les Canadiens, quand il savait très bien que ce serait le cas?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je patine beaucoup plus vite que le député.

Une voix: Ce n'est qu'un vieil arbitre.

M. Jelinek: Il est évident qu'il avait déjà rédigé sa question avant même que je réponde à son collègue. Donc, au lieu de répéter ma réponse, je souligne simplement que *L'observateur économique canadien* de Statistique Canada confirme ce que je soustiens depuis 18 mois.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, les Canadiens sifflent pour rappeler le ministre à l'ordre.

Une voix: Ils se préparent à le retirer.

Une voix: Ils vont l'envoyer au banc des punitions.

[*Français*]

M. Kilger: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. Le taux de faillites parmi les petites et moyennes entreprises atteint un niveau record. Le chômage continue à se maintenir à un haut niveau à travers le pays, particulièrement dans les communautés frontalières. Le ministre peut-il expliquer son inaction face aux dommages causés à l'économie nationale? Le ministre est-il prêt à admettre que le maire de Sarnia dit vrai lorsqu'il mentionne que Revenu Canada était au courant des problèmes et des conséquences et que lui-même et son ministère n'ont rien fait?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): J'ai rencontré les représentants, les commerçants et les maires des collectivités frontalières, dont le maire de Sarnia, qui était d'ailleurs candidat libéral aux dernières élections. Nous en sommes venus à la conclusion que les problèmes étaient loin de se limiter aux taxes et aux politiques du gouvernement fédéral. Ce problème des achats aux États-Unis en arrive à préoccuper les trois paliers de gouvernement, le secteur privé, les syndicats et d'autres organismes.

Avec la collaboration des représentants du Conseil canadien du commerce de détail, des chambres de commerce, des syndicats, des provinces et des collectivités, nous avons donc entrepris un programme qui a eu pour effet de réduire ce problème, comme l'annonce Statistique Canada ce matin. Je pense que nous sommes sur la bonne voie.

* * *

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je voudrais que le ministre de l'Agriculture me donne une réponse définitive sur l'aide d'urgence accordée aux agriculteurs. Je ne cherche pas à savoir ce que le gouvernement a fait jusqu'ici, ni ce qu'il compte faire, au cours des prochains mois, avec les nouveaux programmes de soutien du revenu.

Monsieur le Président, je voudrais que le ministre nous parle du manque à gagner de 1 milliard de dollars enregistré lors de la dernière campagne agricole. Ce manque à gagner a laissé les agriculteurs dans une situation désespérée.

Une voix: Oh, oh!

M. Harvard: Bouclez-la.

M. le Président: Je souligne au député qu'en cas de nécessité il peut demander au Président d'intervenir. Le député pourrait-il poser sa question?

• (1450)

M. Harvard: Monsieur le Président, les agriculteurs exigent une aide d'urgence, et je voudrais que le ministre nous dise s'il l'accordera et, dans l'affirmative, à combien elle se chiffrera.

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je peux comprendre pourquoi le député ne veut pas que je répète le bilan impressionnant du gouvernement en matière d'aide aux agriculteurs. Je peux lui dire que ce bilan se passe d'explications.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, les agriculteurs ont déjà certains renseignements, mais les renseignements cruciaux qui leur manquent concernent une aide d'urgence. Ils veulent savoir ce que le gouvernement leur accordera. Au cas où le ministre l'ignore, ils ont déjà organisé beaucoup de protestations et de manifestations pour tenter de lui faire comprendre à quel point la situation est grave. En fait, demain, il y aura une grande manifestation à Brandon, au Manitoba.

Je demande encore une fois au ministre de prendre la chose au sérieux et de nous dire tout de suite quelle aide il accordera aux agriculteurs canadiens.

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Je me permets de venir en aide au député. S'il assiste à la manifestation à Brandon demain, il sera en avance d'une journée. Elle a lieu vendredi. Nous espérons certes qu'il sera au rendez-vous.

Je peux informer le député que le gouvernement du Canada, avec la collaboration de ses partenaires, soit les provinces et les producteurs, versera quelque 300 millions de dollars de plus dans le Compte de stabilisation du revenu net d'ici à la fin de l'année. Le premier paiement provisoire effectué en vertu du régime universel, qui est arrêté par les gouvernements provinciaux et l'organisme provincial. . .

M. Harvard: Je sais cela.

M. McKnight: Il dit qu'il sait cela. Dans ce cas, pourquoi continue-t-il de dire que nous ne faisons rien, alors que plus de 2 milliards de dollars seront accordés aux producteurs en vertu de ces programmes, qui ont été élaborés par les producteurs eux-mêmes, par les syndicats agricoles, par les gouvernements provinciaux et par le gouvernement du Canada?

* * *

LE TIMOR-ORIENTAL

M. Dan Heap (Trinity— Spadina): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Comme la ministre le sait, le gouvernement du Canada s'est empressé d'approuver l'indépendance des pays baltes, de condamner l'invasion du Koweït par l'Irak et de participer à la guerre contre ce pays. Néanmoins, il a constamment appuyé la conquête illégale de Timor-Oriental par l'Indonésie et son oppression brutale de ce territoire.

Je voudrais demander à la ministre si, malgré l'aide bilatérale considérable du Canada et les milliards de dollars investis par le secteur privé en Indonésie, le Canada entend appuyer les initiatives des Nations Unies pour libérer le Timor-Oriental de l'Indonésie?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Canada estime que la souveraineté de l'Indonésie sur le Timor-Oriental est un fait et reconnaît qu'il n'y a jamais eu d'indépendance, d'autodétermination ou d'autonomie gouvernementale dans ce territoire.

Nous n'approuvons pas la manière utilisée pour en arriver à l'annexion, et nous déplorons les pertes de vie que cela a entraînées. Nous appuyons fortement le dialogue direct entre le Portugal et l'Indonésie car il s'agit, à notre avis, du meilleur moyen d'en arriver à une entente dans cette situation des plus regrettables.

* * *

L'AFRIQUE DU SUD

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il semblerait que le ministère des Affaires extérieures et le monde des affaires pressent le premier ministre de se rendre en Afrique du Sud à l'automne, malgré le fait que la majorité sud-africaine se voit encore nier ses droits démocratiques pour des raisons de couleur de la peau.

Le premier ministre a-t-il reçu un message de Nelson Mandela lui demandant de ne pas y aller? Le premier ministre a-t-il décidé de se rendre à cette demande et de retarder sa visite en Afrique du Sud, tant que le fléau de l'apartheid ne sera pas réellement éliminé dans ce pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue est dans l'erreur. Je n'ai été l'objet d'absolument aucune pression, et surtout pas de la part des membres d'un groupe quelconque, quant à un éventuel voyage en Afrique du Sud ou ailleurs.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures revient d'un voyage à New Delhi où elle a présidé, tel que convenu, la Conférence des ministres des affaires étrangères du Commonwealth portant sur les sanctions. Avant la conférence de Harare, le Canada avait endossé la présidence pendant quelques années, sur le même sujet. La recommandation que m'a faite la secrétaire d'État aux Affaires extérieures à son arrivée voulait que, dans les

circonstances, même si le président de Klerk avait posé quelques actes très courageux en vue d'une réconciliation en Afrique du Sud, une visite du premier ministre du Canada en ce moment ne serait pas utile. Par conséquent, suivant la recommandation directe de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'ai avisé le président de Klerk de mon intention de remettre à plus tard ma visite en Afrique du Sud.

LA YOUGOSLAVIE

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

La ministre ne croit-elle pas qu'il faudrait que le Conseil de sécurité des Nations Unies se penche immédiatement sur la situation grave et tragique en Yougoslavie, offre de servir de médiateur et, advenant une telle médiation, propose d'y envoyer des forces de maintien de la paix pour faire respecter le processus démocratique et laisser la population décider elle-même de son avenir?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je dirai, en réponse à cette question et à d'autres commentaires faits plus tôt, que le Canada a rapidement condamné la violence sous toutes ses formes en Yougoslavie et que le premier ministre a écrit au président de ce pays. J'ai abordé la question directement avec le ministre des Affaires étrangères de la Yougoslavie. Nous sommes tout à fait d'accord, il est temps que le Conseil de sécurité des Nations Unies se penche sur la question. En fait, le premier ministre, en consultation avec notre ambassadeur aux Nations Unies, a recommandé que nous examinions avec le président du Conseil tous les choix qui s'offrent aux Nations Unies.

Nous sommes très préoccupés par la situation. Nous en avons discuté avec les Croates que tout cela bouleverse. Je leur ai offert les ressources de mon ministère pour les aider à rester en rapport avec leur famille. Si une opération de maintien de la paix était organisée, il est évident que le Canada offrirait sa participation.

Par ailleurs, nous sommes régulièrement en communication avec le président de la Communauté européenne qui, de son côté, fait tout son possible pour trouver une issue à la crise.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, en l'absence du ministre responsable du développement régional, du ministre des Transports, j'adresse ma question au premier ministre.

Peu importe les histoires anciennes, les chicanes entre vieux partis, les «pétages» de bretelles, une chose demeure: l'économie de Montréal va mal. Tout le monde le reconnaît, sauf le ministre responsable. Il ne faut pas être né à Montréal forcément pour savoir que Montréal est le moteur économique du Québec et que l'effondrement de Montréal serait un désastre pour tout le Québec. Ma question, monsieur le premier ministre, est la suivante: Est-ce que vous allez enfin nous dire, dire à cette Chambre, dire au Québec ce que vous allez faire pour redresser l'économie de Montréal?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, l'honorable député sait très bien que Montréal vit actuellement un temps difficile à cause des changements structurels dans l'économie. Au début des années '80, lorsque Montréal était très forte dans le secteur manufacturier, le gouvernement d'en face a imposé une politique de protectionnisme à Montréal qui s'avère aujourd'hui être un désastre. Ce que nous avons fait, nous, pour commencer, dans le Budget de février de cette année, nous avons voulu réduire le déficit, réduire l'inflation et réduire les taux d'intérêt. Et c'est avec une politique comme celle-là qu'il fera en sorte que nous aurons une relance économique très forte, et nous sommes confiants que nous allons arriver au but.

M. Lapierre: Des généralités.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, cela est la cassette traditionnelle! La vraie question, je la pose à nouveau au premier ministre. Il connaît bien Montréal, il connaît bien la population là-bas. Il sait ce qu'elle pense. Il sait qu'elle est inquiète et qu'elle se demande pendant combien de temps encore elle devra endurer l'incompétence et l'indifférence du ministre actuel. Quand le gouvernement et le premier ministre vont-ils nommer un véritable responsable de Montréal, pour sauver Montréal?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Nous faisons beaucoup pour Montréal, monsieur le Président. Et ce que nous faisons, nous le faisons dans un secteur d'avenir. Nous ne le faisons pas pour des secteurs du passé. Et quand je dis que nous faisons beaucoup, mon

honorable ami sait très bien que lorsque je parle d'agence spatiale, c'est un secteur d'avenir. Quand je parle de recherche, dans le domaine des produits pharmaceutiques, le projet de loi que nous avons passé, c'est un secteur d'avenir. Quand je parle de bons *jobs* dans la pétrochimie, je parle d'un secteur d'avenir.

Alors, nous sommes intéressés dans l'avenir de Montréal, et nous passons des lois pour l'avenir de Montréal.

* * *

• (1500)

L'AGRICULTURE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. À ce jour, tous les ministres de l'Agriculture au Québec ont appuyé les politiques de contingentement réalisées par le gouvernement précédent. Après mes consultations avec le président de l'UPA, M. Proulx, et le ministère de l'Agriculture au Québec, on est très intéressés de savoir de notre ministre, et de façon sans équivoque. . . on veut avoir l'assurance que vous ne laisserez jamais tomber l'article XI du GATT et que, de plus, vous allez renforcer plus que jamais le droit à nos agriculteurs d'avoir des quotas, le pilier de notre système agricole?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis content de voir que mon collègue a eu des consultations avec le président de l'UPA. Mon collègue, le ministre de l'Agriculture et moi-même avons rencontré M. Proulx il y a à peine moins d'une semaine pour discuter pendant trois heures de temps de tous les enjeux qui touchent les producteurs agricoles québécois.

Je peux le rassurer que s'il y a un gouvernement qui a pris l'intérêt des producteurs agricoles canadiens et québécois, particulièrement dans le secteur du lait, c'est bien ce gouvernement, parce que nous avons mis en place une politique laitière à long terme. On a réussi à amener une position nationale au GATT qui était supportée par l'ensemble des producteurs agricoles canadiens, alors que le gouvernement qui nous a précédé avait laissé les producteurs agricoles, surtout laitiers, dans les limbes pendant cinq ans sans aucune politique laitière à long terme, que vous n'aviez pas mise en place, alors que nous, c'est ce que nous avons fait. Nous l'avons maintenue. Le premier ministre s'est engagé à avoir une politique laitière à long terme. Je peux assurer, monsieur le Président, que ce que nous avons fait pour les producteurs agricoles canadiens, les producteurs le savent et nous allons continuer à les défendre. Seul ce gouvernement-ci est en mesure de le faire.

[*Traduction*]

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. Plusieurs grands fournisseurs de produits soumis à la gestion de l'offre nous ont dit avoir appris de hauts fonctionnaires canadiens que le gouvernement allait changer sa position auprès du GATT et qu'il était disposé maintenant à renoncer à l'article XI afin de pouvoir en venir à une entente.

Ma question est la suivante: Le Ministre s'engagera-t-il aujourd'hui dans cette Chambre à prendre le parti des agriculteurs canadiens visés par les programmes de gestion des approvisionnements et à ne signer avec le GATT aucune entente qui aille à l'encontre de l'article XI?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je répondrais en toute franchise au député que, quelle qu'en soit la source, ses renseignements sont faux. Si ces gens veulent passer pour des fonctionnaires du gouvernement du Canada, j'aimerais bien avoir l'occasion de leur parler directement.

Tout comme mes collègues, le gouvernement du Canada a fait connaître sa position sur l'article XI. Nous n'avons pas l'intention d'affaiblir cet article. Ce que nous avons demandé, conformément à notre ligne de conduite, c'est que l'article XI soit clarifié et renforcé. Notre position n'a pas changé et elle ne changera pas tant que le gouvernement n'en aura pas décidé ainsi.

* * *

LES PÊCHES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi. Le ministre est parfaitement au courant de l'échec dévastateur de la pêche côtière dans certaines régions de Terre-Neuve et du Labrador. En fait, des milliers de pêcheurs et d'ouvriers d'usine de ma circonscription dans le détroit de Belle-Isle, le district de White Bay et la péninsule de la Baie Verte se tournent vers le gouvernement pour obtenir de l'aide.

J'aimerais demander au ministre de l'Emploi, qui a été ministre des Pêches et est bien au courant de la situation actuelle dans la province, quelles mesures sont actuellement envisagées afin de venir en aide aux pêcheurs et ouvriers de cette région, et quand peut-on espérer que le gouvernement fera part de ses intentions.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en fait le gouvernement est parfaitement au courant des difficultés du secteur de la pêche dans certaines parties de la province de Terre-Neuve et de la côte du Labrador.

Comme mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans, l'a indiqué hier, nous étudions actuellement avec le gouvernement provincial et le syndicat les moyens d'aider les habitants de Terre-Neuve et du Labrador à faire face à ces difficultés.

Alors même que nous débattons de cette question, les fonctionnaires de mon ministère y travaillent avec leurs collègues du ministère des Pêches et des Océans. Nous ferons part de nos recommandations dès que nous serons en mesure de le faire et que nous aurons obtenu l'appui du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador et du syndicat intéressé.

M. Brian Tobin (Humber—Saint-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Il est réellement encourageant d'apprendre que le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et le syndicat travaillent la main dans la main. Je pense que ce que les gens veulent, en ce 18 septembre, alors que les enfants viennent de reprendre l'école, que l'argent ne rentre pas, que le compte de banque est à sec, c'est de décider s'ils vont continuer à pêcher ou bien chercher un gagne-pain. Ce qu'ils veulent, et comment les en blâmer, c'est que le ministre s'engage à leur envoyer de l'aide bientôt, au plus tard dans quelques semaines. L'an dernier, ils ont dû attendre jusqu'à la fin de décembre pour en obtenir.

Les secours peuvent-ils arriver plus rapidement cette année, pour permettre aux pêcheurs de continuer à pêcher le peu que la mer a encore à leur offrir?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Si le député s'inquiète des délais, pourquoi remonter à décembre de l'année dernière? Il suffit de se rappeler des conditions de gel au printemps. Le gouvernement n'a pas tardé à mettre en place un programme de 18 millions de dollars pour venir en aide à 9 000 habitants de Terre-Neuve et du Labrador.

Pensez-vous que ces gens de Terre-Neuve et du Labrador doutent des capacités du gouvernement conservateur à Ottawa?

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Il y a deux ans, le gouvernement a donné 1 million de dollars à Kendall Canada pour aider cette société à partir de ma circonscription et à s'installer à Peterborough, en Ontario. Il y a une semaine, la société Kendall a annoncé qu'elle fermait sa nouvelle usine de fabrication de Peterborough pour installer ses ateliers de production aux États-Unis, ce qui se traduit par une perte de quelque 165 emplois à Peterborough, après une autre perte, il y a deux ans, de quelque 700 emplois dans ma circonscription.

Quelles mesures le gouvernement a-t-il l'intention de prendre pour endiguer le nombre croissant des emplois perdus dans le secteur de la fabrication dans notre pays? En outre, les contribuables canadiens peuvent-ils au moins espérer récupérer le million de dollars versé?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à mon collègue et je compatis avec lui au sort de ceux qui vont perdre leur emploi. Il devrait savoir, cependant, que, quand la société Kendall s'est installée à Peterborough, toute la société devait partir aux États-Unis. C'était il y a deux ans avant l'Accord de libre-échange. Toute la société serait partie là-bas. Grâce à la somme versée, la société Kendall s'est installée à Peterborough et une partie de ses activités y restera. Plus important encore, je vais m'assurer que les conditions générales de cette subvention sont respectées ainsi que la période de contrôle.

En outre, dans le cadre du programme d'ensemble, le PDIR, la société Coca-Cola s'est installée à Peterborough ainsi que Minute Maid et Royal Homes, et des milliers d'emplois ont ainsi été créés grâce à ce programme.

* * *

LE LOGEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du logement. Quand le ministre ordonnera-t-il à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de supprimer la désignation de ville à risque élevé aux fins de l'admissibilité aux prêts hypothécaires qui a été attachée à Fort McMurray, une ville de 35 000 habitants?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): La question est à l'étude, monsieur le Président. Je suis tout à fait d'accord avec les instances éloquentes du député à cet égard. Nous examinons la politique et, si la

chose est possible, nous réexaminerons la question pour voir si cela peut se faire.

LES ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le gouvernement a déclaré vouloir stabiliser les émissions de dioxyde de carbone à leur niveau de 1990 d'ici l'an 2000. Or, lundi, prenant la parole lors d'une réunion de l'Association charbonnière canadienne, le président du Comité permanent de l'énergie, Al Johnson, a affirmé: «C'est un objectif impossible.»

Je voudrais savoir si les propos de M. Johnson constituaient un signal de la part du gouvernement. Le gouvernement abandonne–t–il même son faible objectif de plafonnement? Ou le président du comité ne faisait–il que désavouer personnellement la politique de son gouvernement?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je répondrai, comme on dit, «rien de ce qui précède» aux choix que le député a proposés dans sa question.

Le député devrait le savoir, car lui et moi en avons déjà discuté au comité, le Canada a pour politique de stabiliser d'ici l'an 2000 les émissions de gaz contribuant à l'effet de serre. Nous tâchons de faire ratifier un engagement à l'occasion du Sommet de 1992 au Brésil. Les opinions divergent évidemment beaucoup d'un pays à l'autre quant aux moyens d'y parvenir. Je le renvoie, par exemple, à la proposition européenne ou à la proposition américaine, qui englobent les CFC, contrairement à la proposition canadienne.

Si nous excluons certains de ces problèmes, il sera beaucoup plus difficile pour le Canada de respecter certains des critères que d'autres pays se sont donnés et dont on leur reconnaît le mérite. Il ne faut pas se fier aux apparences.

• (1510)

M. le Président: Le temps réservé à la période des questions, même compte tenu de la prolongation, est écoulé.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion pour dire que demain sera un jour réservé à l'opposition.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET D'UNE RÉPONSE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, hier, en réponse à la question supplémentaire que je lui ai posée au sujet du virus PVY–N, le ministre de l'Agriculture a déclaré:

> . . .quelle que soit la souche de ce virus, les États–Unis en interdisent l'entrée.

J'aimerais que le ministre précise sa pensée.

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, ce ne sont pas seulement les Américains, mais les Canadiens aussi qui manquent de vision et ne font pas tous les efforts nécessaires pour empêcher la transmission du virus dans leur région. Nous espérons que grâce au processus établi par Agriculture Canada et à l'ouverture sur les États–Unis, les pommes de terre de l'Île–du–Prince–Édouard pourront de nouveau être écoulées sur le marché des denrées alimentaires.

Mais je suis sûr que le député appuie les efforts du gouvernement du Canada et qu'il approuve les sommes versées pour l'éradication du virus PVY–N, qui, sans être dangereux pour l'homme, menace la production et le secteur de l'agriculture.

M. le Président: Je voudrais simplement dire aux députés que je serais tout à fait disposé à entendre des rappels au Règlement, mais un ordre nous oblige à voter maintenant.

Si le député estime qu'il y a vraiment urgence, je veux bien l'entendre maintenant, ou plus tard.

Une voix: Plus tard.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA RÉMUNÉRATION DU SECTEUR PUBLIC

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 17 septembre, de la motion de M. Andre: Que le projet de

loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif F, ainsi que de l'amendement de M. Chrétien (p. 2227).

M. le Président: Comme il est 15 heures, conformément à l'ordre adopté le mardi 17 septembre 1991, la Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-29.

Le vote porte sur l'amendement inscrit au nom de M. Chrétien. Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote No 37)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Assad
Baker
Benjamin
Black
Blaikie
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Breaugh
Butland
Callbeck
Catterall
Clancy
de Jong
Duceppe
Edmonston
Flis
Foster
Gaffney
Gardiner
Guarnieri
Harvard
Heap
Hovdebo
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLaren
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Nunziata
Ouellet
Parker
Phinney
Plamondon
Rideout
Rocheleau
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Tobin
Waddell
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—101

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Boudria
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Comuzzi
Dingwall
Duhamel
Fisher
Fontana
Fulton
Gagliano
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Karpoff
Keyes
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Manley
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Prud'homme
Riis
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Vanclief
Wappel
Wood

CONTRE

Députés

Andre
Beatty
Bernier
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Cook
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Epp
Ferland
Friesen
Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Mulroney
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Schneider
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—124

Atkinson
Belsher
Bertrand
Blais
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Feltham
Fontaine
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Mitges
Moore
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vézina
Vincent
Wilbee
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Anderson
Clifford
Finestone
Maheu
Parent
Shields

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Ferguson
Halliday
Merrithew
Proud
Weiner

• (1540)

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion principale.

(La motion, mise aux voix, est adoptée).

(Vote No 38)

POUR

Députés

Andre
Atkinson
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bosley
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff
Chadwick
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbett
Côté
Couture
Crosby (Halifax West)
Danis
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dobbie
Domm
Duplessis
Edwards
Epp
Feltham
Ferland
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Grey (Beaver River)
Guilbault
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Kempling
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McKnight
McLean
Mitges
Monteith
Moore
Mulroney
O'Kurley
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
Vien
Vincent
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—123

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Anawak
Angus
Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Black
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blondin
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boudria
Breaugh
Brewin
Butland
Caccia
Callbeck
Campbell (South West Nova)
Catterall
Chrétien
Clancy
Comuzzi
de Jong
Dingwall
Duceppe
Duhamel
Edmonston
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey (Edmonton East)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Karpoff
Karygiannis
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)
Lapierre
Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Leblanc (Longueuil)
Lee
MacAulay
MacDonald (Dartmouth)
MacLaren
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Murphy
Nault
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Pagtakhan
Parker
Peterson
Phinney
Pickard
Plamondon
Prud'homme
Rideout
Riis
Rocheleau
Scott (Hamilton—Wentworth)
Simmons
Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Stupich
Tobin
Vanclief
Waddell
Wappel
Whittaker
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—102

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Clifford
Ferguson
Finestone
Halliday
Maheu
Merrithew
Parent
Proud
Shields
Weiner

M. le Président: Je déclare la motion principale adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)

M. le Président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 17 septembre 1991, l'examen du projet de loi est suspendu.

M. Volpe: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pu me libérer mais j'avais été présent au moment des deux votes, j'aurais voté comme les députés de mon caucus.

M. le Président: La parole est au député de Cap-Breton—Richmond-Est.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA CONDUITE À LA CHAMBRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un sujet, à mon avis, très important. Le député de Burlington a présenté plus tôt aujourd'hui des excuses que la députée de Hamilton-Est a acceptées.

Je voudrais aborder un sujet qui transcende cet incident. Je demanderais à la présidence de nous éclairer. À cet égard, je lui proposerais de songer sérieusement à rencontrer les représentants des trois partis nationaux ainsi que les députés indépendants qui siègent à la Chambre. La présidence pourrait rencontrer ces gens plus tard cette semaine ou encore au début de la semaine prochaine pour discuter du comportement de certains députés des deux côtés et de la façon dont ils traitent les femmes à la Chambre.

• (1550)

De jour en plus, cela devient plus évident. On entend parfois des sifflements, parfois des expressions de mauvais goût qui ne devraient pas, à notre avis, être utilisées à la Chambre des communes.

Il nous arrive tous à l'occasion d'exprimer notre opinion de façon plus ou moins colorée. Il faut cependant imposer des limites qu'il vous incombe à vous, monsieur le Président, en tant que membre impartial de cette Chambre, de faire respecter.

Monsieur le Président, je voudrais que vous réfléchissiez à ma proposition—certains députés d'en face ou même des représentants d'autres partis voudront peut-être ajouter quelques commentaires, je leur demanderai alors d'être brefs—et je vous demande de ne pas trop tarder et de nous fournir quelques règles de conduite sur cette question.

Recours au Règlement

Monsieur le Président, depuis trop longtemps, certains d'entre nous n'accordent pas à leurs collègues, hommes ou femmes, le genre de traitement que nous méritons tous. Je vous prie donc de réfléchir sérieusement à ma demande.

M. le Président: J'ai écouté très attentivement le député de Cape Breton—Richmond-Est, qui a eu la courtoisie de me prévenir qu'il allait soulever ce point. Je signale aux députés qu'il a été très prudent dans son intervention. Il n'est plus question ici de l'incident d'hier, puisque cette affaire a été réglée aujourd'hui.

Je tiens à dire aux députés que je suis disposé à rencontrer des représentants de chacun des partis à la Chambre et d'autres personnes pour discuter de cette question en particulier et peut-être aussi d'autres questions qui en découlent. Je remercie le député d'avoir soulevé ce point. Mes collaborateurs seront en contact avec ses collaborateurs et ceux d'autres députés.

Le député de Kingston et les Îles, qui a attendu très patiemment jusqu'à maintenant, a la parole pour un rappel au Règlement.

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS INSCRITES AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): J'invoque le Règlement. Je sais que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre travaille très fort et a des lourdes responsabilités à la Chambre, mais je crois que son zèle l'a conduit un peu trop loin.

J'ai lu dans le hansard les nombreuses réponses qu'il a données à la Chambre hier. J'ai remarqué que, pour chaque réponse, le secrétaire parlementaire a daigné nous préciser combien de temps il a fallu pour préparer la réponse et combien cela a coûté.

C'est très gentil de sa part, mais je suis certain que son but réel était de laisser entendre que les parlementaires, particulièrement les députés de l'opposition qui, après tout, semblent être les seuls à poser des questions à la Chambre, gaspillent l'argent des contribuables en demandant des renseignements au gouvernement. Je dirai respectueusement que ce n'est pas le cas. En fait, les réponses elles-mêmes révèlent plus de gaspillage que ce qu'il a pu en coûter pour les préparer. Je pourrais vous citer des exemples, mais je ne veux pas le faire dans le cadre d'un rappel au Règlement. Ce ne serait peut-être pas juste.

Je demande d'abord au secrétaire parlementaire d'examiner les réponses qu'il donne. Deuxièmement, puisque nous n'avons pas le droit d'inclure des remarques ou des affirmations teintées d'esprit de parti dans nos questions, je demande au Président de voir à ce que le secrétaire

parlementaire n'ait pas le droit d'inclure dans ses réponses des détails superflus qui n'ont rien à voir avec la question. Je veux parler plus précisément du temps qu'il a fallu pour préparer la réponse et du coût approximatif. C'est très gentil de la part du secrétaire parlementaire de nous donner ces renseignements, mais je pense que ce n'est pas conforme à nos règles et vous demande de rendre une décision en ce sens.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, me permettez-vous de répondre? J'ai l'impression que mon secrétaire parlementaire, qui est travailleur, très compétent et en somme exceptionnel, est la cible de vaines calomnies. Le député de Kingston et les Îles a raison de dire que les réponses qu'il a reçues, et qu'il continuera de recevoir, fournissent des données objectives. Que les questions soient posées par des députés de ce côté-ci ou de l'autre, il s'agit de simples faits. Si, comme le député le prétend, ce sont les réponses aux questions qui témoignent d'un grand gaspillage, il incombe à ceux qui lisent le hansard, comme nous le faisons tous les deux, lui et moi, ainsi que des millions de Canadiens, j'en suis sûr, de dire si les réponses en valent la peine. Mais il me semble bien étrange qu'un député de l'opposition déclare: «Nous ne voulons pas de ces renseignements sur l'utilisation des recettes fiscales.» On nous demande constamment de donner de l'information sur l'utilisation que le gouvernement fait de l'argent des contribuables, et nous accédons à ces requêtes le plus ouvertement, le plus souvent et le plus complètement possible.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, à propos du même rappel au Règlement, je dirai qu'en ce qui concerne les réponses que j'ai reçues hier, j'ai vraiment trouvé étonnant et amusant de voir que leur préparation avait demandé quatre heures, à 72 $ l'heure si je ne m'abuse.

Pourrions-nous préciser dans nos questions, lorsque nous les faisons inscrire au *Feuilleton*, combien de lettres il a fallu écrire au cabinet du ministre ou au ministre lui-même, combien de questions il a fallu poser, ici ou dans les comités, et depuis combien de temps nous tentons d'obtenir des réponses? Il me semble très étrange qu'il faille quatre heures à un fonctionnaire, à 72 $ l'heure, pour répondre à deux des trois questions que j'ai posées. Il me semble aussi très étrange que je ne sois pas autorisée à dire combien de temps mes électeurs ont attendu certaines des réponses que j'ai reçues hier. Je n'arrive pas à croire que, dans un cas, il s'agissait d'un programme au sujet duquel je demande des renseignements depuis l'an dernier et que je n'ai pu obtenir qu'en le faisant inscrire au *Feuilleton*.

Monsieur le Président, mes droits de députée doivent être identiques aux droits des ministres ou des fonctionnaires qui préparent les réponses. Ils ont ces réponses toutes prêtes pendant un an, parfois, sans que je puisse, moi, en prendre connaissance. Que voulez-vous que pensent les électeurs lorsque le gouvernement ne respecte même pas les droits d'un député qui réclame des réponses à ses questions? On me dit qu'il a fallu quatre heures pour préparer une réponse que nous attendons dans certains cas depuis un an.

Il me semble donc que nous devrions pouvoir dire, dans les questions que nous faisons inscrire au *Feuilleton*, depuis combien de temps nous cherchons à obtenir une réponse.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je m'inquiète de la façon arbitraire dont on a modifié la manière de donner les réponses à la Chambre. Les questions inscrites au *Feuilleton* permettent aux députés et à leurs électeurs de demander au gouvernement de l'information sur ses programmes, ses pratiques et ses dépenses.

La Chambre a peut-être le droit de décider si, en répondant à ces questions, elle doit divulguer ce qu'il en coûte pour fournir l'information demandée. Je ne crois pas, cependant, que le gouvernement puisse décider arbitrairement de fournir cette information additionnelle, parce que la Chambre ne sait pas comment elle a été obtenue, qu'elle n'est pas assurée que ces chiffres pourraient résister à une vérification et qu'elle ignore comment les calculs ont été effectués, c'est-à-dire de quel taux on s'est servi. De plus, monsieur le Président, on omet de dire ce qu'il en coûte aux contribuables pour obtenir ces nouvelles données sur le coût.

Par conséquent, monsieur le Président, je vous demanderais d'examiner cette question et jusqu'à ce que vous ayez vérifié si cette modification est acceptable et si le gouvernement peut décider arbitrairement de fournir cette information, d'interdire la collecte de ces données et leur inclusion dans les réponses aux questions déposées à la Chambre.

• (1600)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je ne veux pas trop retarder les travaux de la Chambre. Je veux seulement dire que c'est une information que les contribuables canadiens ont le droit de connaître.

Ensuite, je rappelle au Président qu'il ne saurait y avoir de limite aux réponses que nous donnons, les ministres et moi, aux questions qui nous sont posées. Je lui demanderais d'en tenir compte dans sa décision.

M. le Président: J'ai entendu le rappel au Règlement du député de Kingston et les Îles ainsi que le commentaire du député de South West Nova et celui, évidemment, du député d'Atikokan.

J'ai aussi écouté attentivement le leader parlementaire du gouvernement et le secrétaire parlementaire. Leur cause est peut-être bonne, mais je pense que les députés préféreraient que j'aie la chance de lire attentivement l'article du Règlement aux termes duquel les réponses sont données. Je vais m'efforcer de donner à la Chambre une réponse qui pourrait être utile à tous les députés.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE L'ENVIRONNEMENT

DÉPÔT DU DOCUMENT INTITULÉ «UNE VISION DES ZONES PROTÉGÉES POUR LE CANADA»

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui un document qui m'est remis par le Conseil consultatif canadien de l'environnement intitulé «Une vision des zones protégées pour le Canada», dans la version anglaise *Protected areas envisioned for Canada*.

Le Conseil consultatif joue un rôle très important auprès du ministère et conseille le ministre. Le ministre qui m'a précédé leur a demandé de produire un document de consultation sur ce sujet très important au sujet duquel cette Chambre s'est déjà prononcée.

C'est donc avec honneur que je vous remets ce document, madame la Présidente.

[*Traduction*]

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION CANARCTIC LIMITÉE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de 1990 de la Compagnie de navigation Canarctic Limitée.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à dix pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU SIXIÈME RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Madame la Présidente, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le sixième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

* * *

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-32, Loi modifiant la Loi sur le Régime d'assistance publique du Canada.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

[*Français*]

LOI SUR LE CABOTAGE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Mazankowski (au nom du président du Conseil du Trésor) demande la permission de déposer le projet de loi C-33, intitulé Loi concernant l'utilisation de navires étrangers et de navires non dédouanés pour le cabotage.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867

MESURE MODIFICATIVE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-270, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (serment d'allégeance).

—Madame la Présidente, depuis 1774, les députés utilisent une formule de serment qui ne fait pas mention du Canada mais plutôt de la Couronne britannique. Par respect pour nos institutions et nos traditions, ce projet de loi ne modifierait pas le serment actuel, mais permettrait à tous les députés de prêter allégeance au Canada et à la Couronne.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA SAISIE-ARRÊT ET LA DISTRACTION DE PENSIONS

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-271, Loi concernant la distraction de prestations de pension payables à l'égard du service dans les Forces canadiennes.

—Madame la Présidente, ce projet de loi a pour objet d'assurer une répartition plus équitable des fonds de retraite accumulés par les membres des Forces canadiennes lorsqu'il y a rupture de leur mariage.

Depuis plusieurs années déjà. Le gouvernement manifeste son intention de modifier la loi à cet égard. Je veux simplement accélérer le processus.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-272, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada.

—Madame la Présidente, le projet de loi vise à modifier la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada. Les modifications s'inspirent du rapport annuel de la Commission des plaintes du public contre la GRC.

Cette commission a recommandé toute une série de changements à la loi que je me suis permis de faire mettre sous forme de texte législatif. Je les dépose à la Chambre afin que nous puissions en délibérer. La seule façon de faire bon usage des rapports qui sont présentés à la Chambre consiste, selon moi, à inclure les recommandations dans des textes de loi. J'estime que l'étude détaillée des propositions serait un exercice utile pour la Chambre. Tel est l'objectif du projet de loi, et j'invite les députés à étudier les changements qu'il est conseillé d'apporter à la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada en conformité avec le rapport de la Commission.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES FINANCES

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande le consentement de la Chambre pour présenter trois motions que j'exposerai une à la fois.

Je propose:

Que le Comité permanent des finances et le personnel requis soient autorisés à se rendre, du 22 au 24 septembre 1991, à Washington pour étudier l'expérience vécue par les Américains sur le chapitre de la législation visant à contrôler les dépenses.

• (1610)

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la motion.

Une voix: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Je ne puis recevoir de demande d'application du Règlement une fois que la Chambre a été saisie d'une motion. Le député de Shefford aura la parole plus tard.

La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Lapierre: Madame la Président, je voudrais tout simplement dire au secrétaire parlementaire que lorsqu'ils ont la décence de soumettre les motions avant, c'est beaucoup plus facile de donner notre consentement plutôt que lorsqu'on ne les a jamais vues. Par conséquent, je sais que le vice-premier ministre est là et qu'il fait un signe de la tête. C'est une procédure qui est tellement plus facile et beaucoup moins déshonorante pour eux.

[*Traduction*]

M. Cooper: Madame la Présidente, je prends note de l'intervention du député et je le remercie pour sa coopération et, comme d'habitude, je ferai tout en mon pouvoir pour collaborer avec lui et établir ainsi un précédent.

Mme le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire avait une autre motion.

* * *

LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX

RENVOI DE L'ARTICLE AU COMITÉ PERMANENT DES CONSOMMATEURS ET DES SOCIÉTÉS ET DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Qu'en application de l'article 57 de la Loi visant la modification de la Loi sur les produits dangereux et du Code canadien du travail, l'édiction de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matière dangereuses et la modification d'autres lois en conséquence, Lois révisées du Canada, 1985, 3e supplément, chapitre 24, l'article 12 de ladite loi soit renvoyé au Comité permanent des consommateurs et des sociétés et de l'administration gouvernementale; et Que le Comité entreprenne un examen exhaustif de l'article 12 de ladite loi et remette son rapport à la Chambre au plus tard le 1er décembre 1991.

Mme le vice-président: La Chambre permet-elle à l'honorable secrétaire parlementaire de présenter la motion?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

La motion est adoptée.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES DOUANES

RENVOI DE L'ARTICLE 168 AU COMITÉ SPÉCIAL

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que soit constitué, en application de l'article 168 de la Loi concernant les douanes, Lois révisées du Canada, 1985, 2ieme supplément, chapitre 1, un comité spécial de la Chambre des communes chargé de faire un examen complet des dispositions et de l'application de ladite loi et de remettre son rapport à la Chambre au plus tard le 1er mars 1991; Que ledit comité spécial soit constitué au plus tard cinq jours de séance après l'adoption de la présente motion et soit composé de huit membres; et Que ledit comité spécial soit investi des pouvoirs conférés aux comités permanents au paragraphe 108(1) du Règlement.

J'ai entendu la députée me signaler mon erreur. Il aurait fallu dire le 1er mars 1992. Je remercie le député de Saint-Denis.

[*Français*]

Mme le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire a-t-il le consentement de la Chambre de proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion? Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La motion est adoptée.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai ici deux motions qui sont conformes aux règles et aux règlements de la Chambre des communes. La première concerne la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires soulignent qu'il s'agit véritablement d'une 34e hausse de taxe. Ils font remarquer également que tout augmente: les taxes, l'inflation, les taux d'intérêt et le chômage.

Ils demandent au Parlement d'avoir la décence de retirer une taxe qui nuit aux personnes âgées, aux étudiants, aux petites entreprises et ainsi de suite.

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ma deuxième pétition concerne l'éducation.

Les pétitionnaires font remarquer que le gouvernement a diminué de 485 millions de dollars les transferts faits aux provinces. Ils s'inquiètent de la fermeture des centres d'emploi sur les campus, ce qui, à leur avis, réduit leurs chances de trouver un emploi. Ils s'élèvent surtout contre la taxe de 3 p. 100 sur les prêts consentis aux étudiants.

J'ignore si vous le saviez, madame la Présidente, mais les étudiants sont appelés à payer avant même d'avoir obtenu leur prêt. Et dire que le gouvernement parle de la valorisation du savoir et de la compétitivité!

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre des pétitions venant de la circonscription de Hamilton Mountain et d'ailleurs au Canada. Les pétitionnaires appuient le droit à la négociation collective.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de continuer à rejeter l'imposition de gels des salaires et de réaffirmer son appui au principe de la négociation collective libre pour les travailleurs du Canada.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition au nom des habitants de la Nouvelle-Écosse, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'appuyer le plan du NPD en vue de rétablir les services de VIA Rail qui ont été supprimés le 15 janvier 1990, de maintenir, voire d'améliorer au besoin, les lignes qui desservent les régions éloignées et qu'utilisent de nombreux Canadiens, de prévoir un mandat législatif pour VIA Rail et de mettre à la disposition de VIA les ressources nécessaires pour lui permettre de devenir un réseau de chemin de fer moderne, comparable aux autres réseaux du monde occidental. Les pétitionnaires veulent remettre le Canada en mouvement.

LA YOUGOSLAVIE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le privilège de présenter aujourd'hui des pétitions signées par la communauté croate de la ville que je représente, Thunder Bay.

Cette communauté implore le gouvernement de tenir compte de sa profonde inquiétude au sujet du sort des familles et des compatriotes de ces gens en Yougoslavie et en particulier en Croatie.

Ce que les pétitionnaires essaient de nous dire, essentiellement, par leurs pétitions, c'est que le gouvernement canadien devrait s'acquitter de ses obligations conformément à la position historique du Canada, depuis 1956, et à son rôle au sein des Nations Unies, et prendre l'initiative de l'effort de paix nécessaire pour ramener la paix et l'ordre en Croatie et reconnaître l'indépendance et la souveraineté de cette nation.

J'ai le privilège de présenter ces pétitions au nom de la communauté croate de Thunder Bay.

LA CONSTRUCTION NAVALE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la présidente, pendant que j'ai la parole, je voudrais présenter la pétition suivante qui contient plus de 1 000 noms de métallos de la région de Thunder Bay. Ils demandent au gouvernement de reconsidérer son programme concernant le contrat de défense pour les drageurs de mines, actuellement en attente.

Les pétitionnaires s'inquiètent de la viabilité future des chantiers navals en Ontario. Ils savent que si l'Ontario ne reçoit pas une partie de ce contrat du gouvernement, une partie du programme des drageurs de mines, l'industrie navale de la province s'effondrera, mettant au chômage des tas de travailleurs, non seulement ceux des aciéries qui sont actuellement membres du syndicat des chaudronniers à Port Weller, mais aussi ceux de tous les chantiers navals de Thunder Bay.

Par conséquent, j'ai le plaisir de présenter cette pétition en leur nom et d'implorer le gouvernement d'agir en conséquence.

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, quatre pétitions qui portent sur le même sujet et qui viennent de mes électeurs de Kenora—Rainy River, plus précisément Ear Falls, Dryden, Emo, Rainy River et, bien sûr, Fort Frances.

Ces pétitionnaires demandent humblement au Parlement du Canada de rejeter l'imposition d'un gel des salaires et de tenir compte de l'importance que revêt la négociation collective dans ce pays, un processus fragile qu'il faut préserver pour tous les Canadiens.

Je me permets également de féliciter le ministre du bon travail qu'il a accompli hier en ramenant les deux parties à la table de négociation et en leur donnant l'occasion de conclure une convention collective qui satisfera tout le monde et contribuera à faire grandir ce pays.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Madame la Présidente, je voudrais aussi présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, plus de 800 pétitions venant de ma circonscription de Winnipeg–Nord et de partout au Canada.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter l'imposition d'un gel des salaires et de réaffirmer son appui au principe de la négociation collective qui est maintenant garanti par la loi à tous les travailleurs canadiens.

Comme mon collègue de Kenora—Rainy River, je voudrais féliciter le président du Conseil du Trésor pour avoir au bout du compte accepté que le gouvernement retourne à la table de négociation avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada qui représente ses fonctionnaires. Je suis heureux que le gouvernement se soit rendu à la demande de l'opposition dirigée par mon chef à la Chambre.

Je présente quand même cette pétition afin de protéger les intérêts de tous les fonctionnaires, en particulier les femmes, qui demandent aussi l'équité salariale. Comme nous venons à peine de prendre le vote, les travailleurs canadiens ont toujours l'épée suspendue au–dessus de leur tête.

• (1620)

LA RIVIÈRE THOMPSON–NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des habitants d'Avola, de Clearwater, de Little Fort et de Kamloops. Les pétitionnaires se préoccupent d'une proposition visant à faire construire un barrage sur la rivière Thompson–Nord à Vavenby afin de dériver ses eaux vers la région de San Diego, en Californie, au moyen d'une série de canaux, de pipelines et de réseaux hydrographiques.

Ils nous rappellent le plan NAWPA qui prévoit la dérivation des eaux canadiennes vers les États–Unis et le nord du Mexique. Ils demandent simplement au gouvernement de déclarer catégoriquement aux Américains qu'il ne permettra pas la construction de barrages sur nos cours d'eau et la dérivation de leur eau douce vers les États–Unis, et de préciser que les eaux canadiennes ne sont pas à vendre.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'aimerais présenter une autre pétition au nom des habitants de diverses localités dans ma circonscription.

Ceux–ci s'inquiètent que d'autres réductions soient faites dans la Gendarmerie royale du Canada. Ils prient le gouvernement du Canada de donner suffisamment de fonds à la GRC afin qu'elle puisse remplir son mandat.

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole pour présenter une pétition signée par des centaines de Canadiens de tout l'Ontario, mais particulièrement de Mississauga, de Burlington, de Caledon East, de Brampton, d'Osgoode, de Kitchener, de Cornwall et d'autres endroits plus près d'Ottawa.

Ces pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter l'imposition du contrôle des salaires et de réaffirmer son appui à la négociation collective dans tout le pays. Je suis sûr qu'ils sont ravis du résultat des négociations d'hier et très heureux que nous n'étudions plus ce projet de loi, du moins en attendant l'issue du conflit de travail actuel.

Affaires courantes

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, si la question numéro 94 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Mme le vice-président: La Chambre désire-t-elle que la question numéro 94 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 94—**M. Althouse:**

Depuis 1989, le ministère de l'Agriculture a-t-il réalisé chaque année des essais pratiques des récoltes génétiquement modifiées et, dans l'affirmative, *a*) quels essais ont été faits, *b*) des évaluations environnementales ont-elles précédé chaque essai et, dans la négative, pourquoi?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Cooper: Je demande, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

[*Traduction*]

M. Milliken: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Dire que j'étais déçu que l'on n'ait pas répondu à ma question hier, serait loin de la vérité.

Le 13 mai, j'ai mis au *Feuilleton* une question que j'avais déjà posée le 25 février de cette année. J'ai demandé une réponse en 45 jours, mais elle n'est toujours pas là.

Le député de Lac-Saint-Jean parlait il y a peu de temps de la situation à Montréal. Je comprends qu'il n'ait pas posé de question au sujet de sa propre circonscription, car ma question porte justement sur les largesses du gouvernement à l'égard de cette circonscription lors des élections partielles.

Je demande quelles promesses le gouvernement a faites et si on leur a donné suite. Je pense qu'il est juste de dire que cette réponse ne devrait pas prendre huit ou neuf mois. Il s'agit tout simplement d'un abus du système et je demande au secrétaire parlementaire d'étudier cette question et de me fournir une réponse le plus tôt possible. Nous avons passé le stade où je devrais avoir besoin de me lever et de protester. Je l'ai déjà fait à deux occasions auparavant, mais il semblerait que tout ça tombe dans l'oreille d'un sourd.

M. Cooper: Madame la Présidente, je remercie le député de m'avoir fait part de ses problèmes. Je m'excuse auprès de lui. Je suis à peu près certain d'avoir signé la réponse à cette question. Je pensais qu'elle avait été déposée avec celles d'hier. Je vais certainement m'enquérir de la situation, car il me semblait, si ma mémoire est bonne, que j'avais signé la réponse pendant la fin de semaine et j'étais persuadé qu'elle faisait partie du groupe. Je vais me renseigner.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, pourriez-vous, s'il vous plaît, passer aux avis de motions portant production de documents, plus particulièrement aux motions P-2 et P-3, inscrites au nom du député de Churchill.

P-2—M. Murphy

Qu'un Ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance et communication entre le premier ministre, le Bureau du Conseil privé, un ministre du Cabinet et(ou) leurs agents et le député de Lévis ou quelqu'un agissant en son nom concernant ce sur quoi porte le projet de loi C-79.

M. Cooper: Madame la Présidente, il n'y a pas eu de correspondance ou de communications entre le Bureau du Conseil privé et le député de Lévis au sujet du projet de loi C-79.

Le 7 mai 1991, le Bureau du Conseil privé a envoyé par télécopieur au député de Lévis un exemplaire du décret CP-1991-813 en date du 7 mai. Quant aux communications entre le premier ministre, le cabinet du premier ministre, des ministres et le député de Lévis, sachez que le gouvernement n'a pas comme pratique de divulguer les communications entre les députés et les ministres.

Je demande donc au député de retirer sa motion et de demander qu'elle soit renvoyée à une date ultérieure.

Mme le vice-président: La motion est renvoyée à une date ultérieure.

P-3—M. Murphy

Qu'un Ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance et communication entre le premier ministre, le Bureau du Conseil privé, un ministre du Cabinet et(ou) leurs agents et le député de Lotbinière ou quelqu'un agissant en son nom concernant ce sur quoi porte le projet de loi C-79.

M. Cooper: Il n'y a pas eu de correspondance ou de communications sur le projet de loi C-79 entre le Bureau du Conseil privé et le député de Lotbinière.

Quant aux communications entre le premier ministre, le cabinet du premier ministre, des ministres et le député de Lotbinière, sachez que le gouvernement n'a pas comme pratique de divulger les communications entre les députés et les ministres.

Par conséquent, je demande au député de retirer sa motion. Au cas où il serait absent, encore une fois, peut-être pourrions-nous renvoyer ce sujet à une date ultérieure.

Mme le vice-président: Renvoyé à une date ultérieure.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que les autres motions portant dépôt de documents restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'AGRICULTURE

Mme le vice-président: Une demande m'a été adressée conformément à l'article 52 du Règlement.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, cet avis de motion demande la tenue, en vertu de l'article 52 du Règlement, d'un débat spécial sur les graves problèmes que confrontent aujourd'hui l'industrie agricole canadienne.

Toute une génération d'agriculteurs canadiens se trouve dans une situation financière désespérée, manquant de liquidités par suite de la réduction radicale de l'aide gouvernementale accordée aux agriculteurs au titre du soutien du revenu durant la campagne agricole de 1990-1991, par suite également de l'absence de financement provisoire d'urgence en attendant que le gouvernement remplace l'ancien système d'aide spéciale par un nouveau programme pour la campagne agricole de 1991-1992, enfin par suite de l'absence de fonds additionnels. Cette situation a été en outre exacerbée par la sécheresse qui a sévi dans certaines régions du sud de l'Ontario.

Il y a réellement crise. Les agriculteurs canadiens en souffrent. Il est essentiel que la Chambre des communes examine cette question. Je demande par conséquent à la présidence et au gouvernement de tenir un débat à ce sujet pour montrer aux fermiers que la Chambre des communes se soucie de leurs intérêts et est prête à prendre des mesures pour régler cette importante question.

Mme le vice-président: Je remercie le député d'Algoma de ses explications. Étant moi-même d'une circonscription rurale, je sais qu'il existe des problèmes dans le secteur agricole et je sais également que des efforts sont actuellement faits pour venir en aide aux agriculteurs.

D'un autre côté, je pense qu'il y a d'autres sujets que nous pourrions examiner aujourd'hui. Comme demain est un jour désigné, le député peut vouloir consulter son parti et revenir très prochainement sur cette question à la Chambre. J'espère qu'il le fera très bientôt.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE COMPTE DE SERVICE ET DE RÉDUCTION DE LA DETTE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-21, Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service et de la réduction de la dette du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif F.

—Madame la Présidente, j'ai le plaisir de proposer la deuxième lecture du projet de loi C-21, Loi sur le compte de service et de réduction de la dette.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui fait partie d'un vaste ensemble de politiques et de programmes qui remontent à 1984, dans le cadre d'une stratégie conçue pour mettre le Canada dans la voie de la reprise économique et rétablir sa prospérité à long terme, stratégie qui visait particulièrement à aider le Canada à relever le défi de la mondialisation des marchés auquel font face tous les pays du monde, surtout ceux qui dépendent fortement des exportations, comme c'est notre cas.

• (1630)

Ce qui a été dit en novembre 1984 a été renforcé dans le budget de février 1991, qui établit un plan de reprise économique détaillé fondé sur la lutte contre l'inflation, l'amélioration de notre compétitivité, la limitation des dépenses gouvernementales, avec pour objectif une croissance durable grâce à la stabilité des prix.

Ce projet de loi fait partie intégrante de cette initiative, tout comme le projet de loi sur la limitation des dépenses qu'un comité des Communes étudie actuellement.

Ce gouvernement est partisan d'une politique de croissance durable et de stabilité des prix. Nous sommes partisans d'une économie capable de soutenir les programmes sociaux qui font du Canada un pays où il fait bon vivre. Nous avons à coeur de faire en sorte que notre régime fiscal soit juste et nous sommes partisans de la réduction du déficit et du contrôle de la dette. Nous en sommes partisans parce que nous voulons faire en sorte que les générations à venir ne soient pas écrasées par l'énorme fardeau de la dette.

La responsabilité financière ne se limite pas à protéger les intérêts des futures générations de Canadiens qui ne sont pas là pour se défendre. Une plus grande responsabilité financière est essentielle pour améliorer la santé de l'économie canadienne en 1991 alors que nous nous dirigeons vers la décennie suivante. Elle est avant tout importante pour assurer une relance vigoureuse, une croissance durable et un renouvellement de la prospérité.

Depuis 1984, nous avons pris un certain nombre de mesures pour réduire le déficit fédéral de manière à pouvoir contrôler et réduire le fardeau de la dette nationale. Nous y sommes parvenus en supprimant le gaspillage et l'inefficacité, en limitant les dépenses et, certes, là où c'était nécessaire, en imposant de nouvelles taxes.

La récession qui a commencé au printemps 1990 a exercé sur le déficit une nouvelle pression à la hausse. Les recettes du gouvernement ont été moins élevées que ne le prévoyait le budget de février 1990 et les dépenses ont été augmentées afin de répondre aux besoins des nécessiteux, en particulier sous la forme de primes d'assurance-chômage pour aider les agriculteurs qui sont accablés par les bas prix notamment dans le secteur des céréales et des oléagineux, à cause de la guerre commerciale.

Dans le plan de relance économique que nous avons proposé dans le budget de février 1991, le gouvernement a à ce moment-là renouvelé et renforcé son engagement à réduire le déficit et à maîtriser la dette. Le plan a insisté sur le contrôle des dépenses afin de réduire le déficit et faire baisser le taux d'inflation, ce qui est manifestement indispensable pour diminuer les taux d'intérêt.

Nous avons déjà vu baisser les taux d'intérêt à la suite de la réduction des pressions et des attentes inflationnistes.

Le plan limite strictement le coût de l'administration publique et prolonge jusqu'à 1994-1995 le programme de contrôle des dépenses de deux ans que nous avons proposé dans le budget de 1990.

Le compte de service et de réduction de la dette est l'une des nouvelles armes importantes que nous avons adoptées pour nous aider dans cette lutte financière constante. Pour remettre celle-ci dans son contexte, nous avons besoin de nous reporter à l'origine du grave endettement du Canada qui a commencé au milieu des années 1970.

De 1950 à 1973, les Canadiens ont bénéficié d'une croissance économique et d'une prospérité personnelle exceptionnelles. Notre niveau de vie a pratiquement doublé en une seule génération. L'inflation à cette époque était inférieure à 3 p. 100, ce qui permettait de faibles taux d'intérêt. Les gouvernements vivaient en général selon leurs moyens de sorte qu'il y avait peu ou pas de déficit fédéral annuel.

Au milieu des années 1970, les Canadiens ont commencé à considérer que la prospérité allait de soi. Les salaires et les prix se sont mis à augmenter d'une façon spectaculaire. Le gouvernement a commencé à dépenser chaque année plus qu'il ne percevait en recettes. En 1984, en fait, pour chaque dollar d'impôt qu'il percevait, pour chaque dollar qu'il recevait sous forme de recettes, le gouvernement dépensait 1,33 $ en programmes et services. Il lui fallait emprunter pour combler la différence.

Durant la période de 1974 à 1984, la dette a augmenté de 800 p. 100, passant de 27 milliards en 1974 à 206 milliards en 1984.

Le fait est que c'est uniquement à cause des frais d'intérêt sur la dette de 206 milliards de dollars dont nous avons hérité que nous avons un déficit aujourd'hui, et c'est à cause d'eux que la dette a presque doublé depuis six ans.

Depuis 1984, le gouvernement a transformé un déficit de fonctionnement de 16 milliards de dollars en un excédent de fonctionnement de 13 milliards de dollars. Il s'agit d'un renversement de 29 milliards depuis l'exercice de 1984-1985.

Pendant cette même année, les frais annuels d'intérêt sur la dette avaient augmenté de 21 milliards de dollars, ce qui donne une réduction nette du déficit de seulement 8 milliards. Nous subissons donc cette croissance continue du coût du service de la dette à cause des intérêts composés, et c'est là le seul facteur de croissance de notre dette nationale.

Tout au long de cette période, le gouvernement a dû porter le fardeau de plus en plus lourd des frais d'intérêts composés sur la dette de 206 milliards dont il a hérité. Résultat, la dette publique atteint aujourd'hui près de 400 milliards.

Le gouvernement dépense aujourd'hui plus en intérêts qu'en pensions de sécurité de la vieillesse, allocations familiales, pensions d'anciens combattants et prestations d'assurance-chômage réunies.

Devant l'ampleur de la dette, nous avons adopté une stratégie économique et financière qui a permis de réaliser d'importants progrès au cours des six dernières années. Par exemple, les dépenses de programmes en pourcentage du produit intérieur brut ont été ramenées de 19,6 à 16 p. 100. Cette différence de 3,6 p. 100 équivaut à 24 milliards de dollars de moins en dépenses annuelles.

J'ajouterais que c'est le plus bas niveau de dépenses en pourcentage du PIB en vingt ans. Le taux de croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes a été réduit par rapport aux 13,8 p. 100 de hausse annualisée au cours de cette période. Il y a eu une hausse annualisée des dépenses de programmes de 13,8 p. 100 pendant quinze ans avant l'exercice 1984-1985. De 13,8 p. 100, on est passé à 3,7 p. 100, alors que le taux d'inflation est de 4,4 p. 100.

Nous entendons ramener ce taux à 3 p. 100 avec le projet de loi sur le contrôle des dépenses que nous présenterons et examinerons plus tard.

Ce taux est de 5,8 p. 100 aux États-Unis. En passant, ce sont les chiffres de cette année. Les Américains auront un déficit de 350 milliards de dollars pour l'exercice 1991-1992, qui débutera en octobre.

La compression des dépenses nous a aidés à ralentir la croissance de la dette nationale. En 1984-1985, la dette augmentait à un rythme annuel d'environ 25 p. 100. Aujourd'hui, la hausse est inférieure à 10 p. 100, mais c'est encore inacceptable, comme le savent mes collègues.

Avec nos mesures budgétaires, nous espérons ne plus avoir à faire de nouveaux emprunts d'ici quatre ans, après quoi nous pourrions commencer à réduire la dette considérable que nous avons au Canada.

Si nous avions respecté la ligne de conduite qui était en vigueur avant 1984-1985 et qui était toujours appliquée en 1984-1985, si nous n'avions rien fait, nous serions aux prises aujourd'hui avec un déficit de 100 milliards de dollars. La situation serait alors très grave.

Nous avons fait des progrès, le député d'en face en conviendra.

Des augmentations d'impôt se sont avérées nécessaires mais ce sont les compressions dans les programmes gouvernementaux qui nous ont permis d'atteindre les deux tiers des objectifs de réduction de la dette. Voilà comment les choses ont été réparties.

Nous le savons tous, il est toujours difficile de réduire les dépenses et cela devient de plus en plus ardu pour le gouvernement et pour les Canadiens.

Il est de notoriété publique que le gouvernement fédéral consacre une bonne partie de ses dépenses aux transferts fiscaux versés à des citoyens et aux provinces. De nos jours, les transferts importants aux citoyens et aux autres niveaux d'administration publique correspondent à plus de la moitié des dépenses de programmes.

Si l'on tient compte des points d'impôts qui sont accordés, en plus des transferts aux provinces et des transferts aux citoyens, sous forme de pensions de vieillesse, d'allocations familiales, de pensions d'anciens combattants, et cetera, ainsi que du Financement des programmes établis et du Programme de péréquation, toutes ces dépenses s'élèvent à environ 77,5 milliards de dollars cette année. Cela représente une somme énorme en argent et en points d'impôts.

• (1640)

Il y a également les transferts aux provinces, qui servent à financer les services de santé, d'éducation et d'aide sociale et qui constituent une part considérable des dépenses de programmes. Ensemble, toutes ces dépenses s'élèvent à environ 77,5 milliards de dollars. Le reste des dépenses de programmes touche tous les autres aspects des activités gouvernementales, y compris la défense nationale et le fonctionnement interne du gouvernement. Si l'on prend en considération le taux d'inflation, on s'aperçoit que les frais des opérations gouvernementales ont diminué d'environ 25 p. 100. Nous continuons d'étudier cette question afin d'éliminer le gaspillage, l'inefficacité et le double emploi.

Comme nous le savons tous, d'une fois à l'autre, il est toujours plus difficile de réduire les dépenses. Par ailleurs, la tentation de dépenser davantage est toujours là. Respecter les priorités au chapitre des dépenses publiques en s'imposant une discipline financière stricte, voilà le défi urgent que le gouvernement se doit de relever, comme chaque député, du reste. Mais il doit y parvenir. Il doit relever ce défi.

J'ai déjà dit qu'on a demandé aux Canadiens de payer davantage de taxes et d'impôts pour aider à réduire le déficit et la dette. La réduction du déficit dépend de deux facteurs, la réduction des dépenses et l'augmentation des taxes et impôts. La réduction des dépenses représente environ les deux tiers de l'effort de réduction du déficit, tandis que les hausses de taxes en représentent l'autre tiers.

Si mon collègue le vérifie, il constatera que c'est exact.

Il faut savoir que chaque fois qu'on demande au gouvernement de créer de nouveaux programmes, celui-ci n'a que deux façons de les financer: soit en créant de nouvelles taxes, soit en augmentant le déficit. Il n'y a pas d'autres solutions. Nous devons tous nous mettre à la tâche car le jugement que l'on portera sur nous tous dépendra de ce que nous aurons ou non réussi à limiter les dépenses fédérales et à être de bons administrateurs des deniers publics.

Le régime fiscal d'un pays est un élément capital de son bien-être économique, et c'est pour cette raison que la réforme fiscale est un élément si important de notre stratégie économique. Nous savons tous que, depuis notre arrivée au pouvoir en 1984, il y a sept ans hier, nous avons apporté un certain nombre de modifications à notre régime fiscal.

Les députés se souviendront que, dans la première étape de la réforme fiscale, nous avons simplifié le régime d'impôt sur le revenu des particuliers. Nous avons remplacé de nombreuses déductions d'impôt personnelles par des crédits d'impôt, nous en avons éliminé d'autres, nous avons supprimé ou réduit de nombreux allégements fiscaux pour les sociétés et nous avons créé un nouvel impôt pour ces dernières. La deuxième étape du processus de réforme fiscale était la réforme de la taxe de vente, qui fait aussi partie intégrante de notre plan économique visant à supprimer le déficit et à enrayer le problème auquel nous sommes confrontés relativement à la croissance de la dette.

Nous croyons que la taxe sur les produits et services est essentielle si nous voulons renforcer notre économie et régler nos problèmes financiers d'une façon qui favorise la croissance du Canada, la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie de tous les Canadiens. En rendant le Canada plus concurrentiel et en supprimant d'autres obstacles économiques, la TPS assainira notre économie. On s'attend à ce que la croissance de la production intérieure réelle atteigne jusqu'à 1,4 p. 100 par année ou quelque 9 milliards en dollars courants grâce au remplacement de l'ancienne taxe de vente fédérale par la TPS. On disait d'ailleurs souvent de l'ancienne TVF qu'elle était une faucheuse d'emplois.

C'est un changement structurel important que de rendre notre régime fiscal plus juste et d'accroître la compétitivité du Canada. L'Association des manufacturiers canadiens a formulé des critiques à l'endroit du gouvernement ces derniers jours. C'est pourtant elle qui a prié le gouvernement fédéral actuel et d'autres avant lui de réformer la taxe de vente fédérale et de mettre en place un meilleur régime fiscal qui les rendrait plus concurrentiels sur le marché de l'exportation.

La TPS est le fruit d'un long processus de consultation avec les groupements d'entreprises, l'Association des manufacturiers canadiens, les associations professionnelles, les fiscalistes, les groupes sociaux et les Canadiens ordinaires, processus qui visait à s'assurer que le nouveau système serait le plus juste possible. C'est un travail énorme que de mettre en place un nouveau régime comme celui de la TPS.

En le faisant, nous avons prévu un certain nombre d'éléments spéciaux, par exemple la comptabilité simplifiée, les remises au secteur public—municipalités, universités, écoles, collèges, hôpitaux—les remises aux organismes de charité et sans but lucratif, le crédit d'impôt pour TPS, la ristourne au logement, pour ne donner que quelques exemples. Maintenant que la taxe est en place, nous apportons d'autres modifications, nous faisons des mises au point et nous veillons à ce que la taxe soit appliquée équitablement. C'est un travail constant, et il se poursuivra, car il importe que le régime soit à l'avantage de tous les intéressés.

Beaucoup de Canadiens ont dit récemment craindre que les recettes de la TPS ne servent à financer de nouveaux programmes de dépenses plutôt qu'à réduire le déficit. Nous savons que beaucoup de Canadiens ont dit au cours du débat que la TPS ne les dérangeait pas pourvu qu'ils aient l'assurance que son produit serve au remboursement ou au service de la dette. Ils craignaient que la taxe ne rapporte plus que prévu. D'aucuns ont même dit que ce serait une poule aux oeufs d'or.

C'est pourquoi le premier ministre a pris l'engagement que les recettes de la TPS serviraient seulement à réduire le déficit et non à donner au gouvernement une marge de manoeuvre pour accroître ses dépenses discrétionnaires au titre des programmes. Le compte de service et de réduction de la dette prévu par ce projet de loi donne suite à cet engagement.

À nos critiques qui diront que la TPS rapportera au gouvernement de l'argent qu'il pourra consacrer à des programmes discrétionnaires inutiles, je dirai ceci: le but du gouvernement a été et demeure de comprimer les coûts et de contrôler les dépenses autant que possible pour pouvoir réduire le déficit. Le progrès financier que nous avons réalisé résulte en grande partie d'une adhésion déterminée à cet objectif.

Nous savons que nous serons jugés, comme les autres gouvernements, d'après la façon dont nous réaliserons cet objectif. Tous les députés seront sans doute jugés selon ce critère et selon les résultats et les succès que nous obtiendrons.

Le compte de service et de réduction de la dette recevra les recettes nettes de la taxe sur les produits et services, les bénéfices nets de la vente des sociétés d'État et les contributions des particuliers et des entreprises destinées à la réduction de la dette. Il accueillera donc trois fonds distincts.

Par recettes nettes de la TPS, nous voulons dire les recettes après le versement des divers crédits et ristournes qui font directement partie de la TPS, comme le crédit pour TPS accordé aux personnes à faibles revenus, le crédit de taxe sur intrants, la ristourne de taxe pour le logement, la ristourne de taxe aux touristes et le crédit transitoire de TPS pour les petites entreprises. De plus, les particuliers et les entreprises privées pourront verser des contributions déductibles d'impôt dans le compte.

Les recettes déposées dans le compte de service et de réduction de la dette serviront à payer les intérêts sur la dette publique et, dans un certain temps, à rembourser la dette elle-même. Le projet de loi exige que le compte soit vérifié chaque année par le vérificateur général du Canada.

Nous croyons que le compte de service et de réduction de la dette est un moyen essentiel d'assurer aux Canadiens que les recettes de la TPS seront utilisées seulement pour la réduction du déficit et non pour financer de nouveaux programmes. Pour renforcer cette initiative, le gouvernement a annoncé une mesure complémentaire très importante, à mon avis, l'imposition de limites législatives aux dépenses de programmes, ce qui entraînera le plafonnement des dépenses du gouvernement au cours des cinq prochaines années.

L'imposition de ces contrôles de dépenses législatives représentera une modification fondamentale du fonctionnement du gouvernement. Il faudra faire des choix difficiles, des compromis et des réaffectations de ressources quand les dépenses dépasseront les limites fixées dans le budget. Ces choix seront d'autant plus difficiles à faire que beaucoup de nos dépenses de programme sont prévues dans des lois et que beaucoup d'entre elles sont indexées. Il faudra beaucoup de savoir-faire et une gestion serrée pour atteindre ces objectifs.

• (1650)

Il faudra accorder davantage d'importance à la nécessité de juguler l'inflation, car juguler l'inflation, c'est réduire les coûts associés à l'indexation. Pour lutter contre l'inflation, il faut absolument réduire les taux d'intérêt et les maintenir à des niveaux peu élevés. Il faut absolument réduire et contenir les dépenses gouvernementales dans l'intérêt de tous les Canadiens et en toute justice pour tous les Canadiens, en particulier les personnes à revenu fixe et les personnes âgées.

Il faudra du temps aux Canadiens, j'en suis sûr, pour bien comprendre l'ampleur de ces compressions budgétaires. Or, on en a un bon exemple, je crois, dans la politique salariale exposée dans le budget de février 1991 qui limite les hausses salariales des fonctionnaires fédéraux à 0 et 3 p. 100.

D'aucuns diront qu'il en coûterait quelques centaines de millions de dollars seulement pour satisfaire aux demandes de l'AFPC. Mais je le répète, il nous faudrait alors hausser les impôts ou accroître le déficit en empruntant davantage. Ce sont là les deux options que nous avons.

M. Manley: Vous oubliez les compressions budgétaires.

M. Mazankowski: Bien sûr. Eh bien, nous en avons parlé et l'opposition en a parlé. Nous savons ce qu'elle en pense. Chaque fois que nous essayons de réduire les dépenses, c'est un tollé de protestations en face.

M. Fulton: Et le secteur privé?

M. Mazankowski: Le bilan du secteur privé n'est pas très reluisant. Le député est le premier à prendre la parole à la Chambre pour réclamer des emplois. Où pense-t-il que les emplois vont être créés sinon dans le secteur privé? Si les entreprises ne sont pas rentables, comment voulez-vous qu'elles fassent des investissements et créent des emplois? Le député souffle le chaud et le froid.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: On verra quelle sera leur position, s'ils veulent qu'on garde leurs bonnes vieilles habitudes de dépenser aujourd'hui et d'emprunter demain. Ces habitudes sont la cause de l'augmentation de 800 p. 100 de la dette publique en dix ans. C'est ça qui est arrivé en ces années fastes.

La Loi sur le compte de service et de réduction de la dette que nous proposons fera en sorte que tout gouvernement ne se conformant pas aux restrictions des dépenses devra rendre des comptes au Parlement. Le projet de

loi a été présenté sous forme d'avant-projet et il est maintenant à l'étude à la Chambre.

Nous espérons être en mesure de le faire adopter très rapidement à la Chambre dès qu'il reviendra du comité. Nous voulons que le compte de service et de réduction de la dette et les restrictions relatives aux dépenses s'appliquent en 1991-1992.

M. Lapierre: c'est ce que veut Preston Manning.

M. Mazankowski: Il parle de Preston Manning. Je crois bien qu'il y a une sorte d'union organique entre le Bloc québécois et le Parti réformiste du Canada. Nul doute que ce sera une intéressante saison des amours.

M. Mills: Prenez garde à ce genre de description à la Chambre.

M. Mazankowski: Oui, je suppose. Étant donné le genre de débat, je suppose que je devrai y faire attention.

Ensemble, les deux mesures garantiront que les recettes de la TPS serviront non pas à financer de nouveaux programmes, mais à réduire le déficit.

Par suite de ces mesures budgétaires, entre autres, le déficit sera maintenu à 30,5 milliards de dollars cette année et sera ramené à 25 milliards de dollars en 1992-1993 pour la première fois depuis dix ans. Puis, on prévoit que le déficit va décroître fortement tous les ans pour s'établir à 6,5 milliards de dollars en 1995-1996. La dette publique nette commencera à diminuer en proportion du PIB en 1992-1993. En 1994-1995, pour la première fois depuis 1969 et 1970, il ne sera pas nécessaire d'emprunter d'autres fonds au public. À ce moment-là, le gouvernement pourra commencer le pénible processus de réduction de la dette publique, au grand soulagement de tous, j'en suis convaincu.

Ce sont, à n'en pas douter, des mesures difficiles pour des temps difficiles, mais elles sont proportionnelles au défi budgétaire que le Canada a à relever. Elles expriment la détermination du gouvernement à gagner sa bataille contre le déficit et la dette, tout comme elles coïncident avec les vues de nombreux Canadiens qui pressaient le gouvernement de tenir bon jusqu'à la victoire finale. Je crois qu'elles ont dépassé les espérances du gouvernement et qu'elles ont incité les députés à poursuivre la lutte contre le déficit et la dette.

Le contrôle du déficit et de la dette n'est pas seulement le gage de notre prospérité future. Il contribue en outre à resserrer les liens qui nous unissent. Une façon de consolider l'unité du pays consiste à renforcer son union économique et à améliorer sa situation financière. Tout cela aura pour effet de nous redonner confiance et de nous inciter à trouver les ressources nécessaires pour répondre aux aspirations des régions et aux préoccupations sociales de tous les Canadiens.

En remettant de l'ordre dans nos finances, nous nous préparons un pays prospère et uni. Unité, prospérité, renouveau économique et responsabilité politique vont de pair. Tels sont les objectifs qui ont guidé et guident encore nos politiques et tel est l'avenir que nous entrevoyons pour le Canada. En poursuivant ces objectifs, nous ferons en sorte que le Canada puisse continuer d'offrir des avantages économiques et sociaux appréciables à tous ses citoyens.

Il s'agit donc d'une mesure législative très importante. Le débat est important, et je suis persuadé que tous les députés sauront le considérer comme tel. Je les exhorte tous à appuyer ce projet de loi. J'espère qu'il pourra être rapidement adopté et à la Chambre et au Sénat.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, je veux parler un peu aujourd'hui, non seulement au sujet du projet de loi, mais aussi au sujet de la dette et du déficit que nous avons ici au Canada au niveau fédéral.

Premièrement, je voudrais dire que nous allons appuyer ce projet de loi en principe ici en deuxième lecture, afin qu'il soit envoyé au comité pour étude.

[*Traduction*]

Nous appuierons en principe le projet de loi C-21 à l'étape de la deuxième lecture de sorte qu'il puisse être renvoyé à un comité et, partant, étudié plus à fond. Par le fait même, nous nous trouvons à manifester notre appui pour deux principes.

Tout d'abord, nous ne voulons pas que les recettes de la TPS soient dirigées vers la caisse des amis du parti ou la caisse d'achat des suffrages, but inavoué, selon bon nombre d'entre nous, de la TPS. Si une mesure peut empêcher un tel détournement, alors elle mérite notre soutien.

Ensuite, il faut absolument s'attaquer à la dette de l'État et au problème persistant du déficit.

Au nom de mon parti, je suis disposé à reconnaître officiellement la nécessité, pour tous les Canadiens, de s'attaquer au déficit bien ancré depuis l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement et de le comprendre.

La population conçoit très mal les notions de déficit et de dette et leur raison d'être. Je souhaiterais m'attarder à cette question avant de passer au projet de loi à l'étude.

De toute évidence, le Canada doit faire face à sa dette et à son déficit car, par rapport aux autres pays membres du G-7, sa feuille de route est peu reluisante.

Permettez-moi de citer quelques chiffres à cet égard. Ils ne sont pas exactement à jour. Ainsi, en 1989, le déficit canadien, qui englobe non seulement celui du gouvernement fédéral mais aussi ceux des gouvernements provinciaux, représentait 4,9 p. 100 du PIB.

Donc, au sein du G-7, le Canada n'est surpassé en cela que par l'Italie, dont le déficit égale 10 p. 100 de son PIB.

• (1700)

De même, la dette gouvernementale totale, incluant le gouvernement fédéral et les provinces, était passée à 71,6 p. 100 du PIB en 1989. Là encore, parmi les pays membres du Groupe des Sept, seule l'Italie avait un pourcentage supérieur, soit 97 p. 100.

Ainsi, alors que la même année le pourcentage était de 71,6 p. 100 au Canada, il était de 47,3 p. 100 en France, 39,6 p. 100 au Royaume-Uni et 42,7 p. 100 en Allemagne. En termes relatifs, je pense qu'il est clair que le déficit, qui s'est accumulé au point que notre dette est de près de 400 milliards de dollars au niveau fédéral au Canada, constitue un problème sur lequel doit se pencher tout gouvernement, y compris ce gouvernement. On ne peut le laisser de côté et le banaliser.

Manifestement, il faut financer notre dette à partir de notre épargne intérieure ou en attirant les investissements d'autres pays. C'est ce qui explique en partie les taux d'intérêt élevés que nous devons payer. C'est un fait reconnu.

Selon moi, les Canadiens n'ont pas compris certaines choses. La population craint que si nous ne remboursons pas notre dette d'une façon ou d'une autre, le Canada ne nous appartiendra plus.

Je voudrais revenir à 1984, lorsque le ministre des Finances d'alors a présenté son exposé, en novembre, peu après les élections; il a fait à ce moment-là un parallèle entre nos emprunts et l'hypothèque d'une famille.

Selon lui, beaucoup d'entre nous se sont endettés lourdement avec l'espoir que nos revenus allaient augmenter, ce qui nous permettrait de rembourser nos dettes: nos hypothèques, nos prêts à la consommation et le reste.

Il a parlé de cela et je pense que c'est une analogie qui convient parfaitement dans ce sens-là. Nous devrions nous inquiéter du problème auquel nous sommes confrontés au Canada face à l'accroissement de la dette des gouvernements par rapport à nos revenus, en fonction de notre produit intérieur brut, par exemple.

Au niveau fédéral, notre dette représente près de 60 p. 100 de notre produit intérieur brut, et nous sommes donc aux prises avec un problème. Il est beaucoup plus important qu'au début des années 1980, au moment d'entrer dans la récession de 1981. À l'époque, le pourcentage était de l'ordre de 30 p. 100 seulement.

Au début de la récession, il y a un peu plus d'un an, nos ressources étaient plus limitées qu'en 1982 pour faire face à cette crise.

Je m'offusque des explications plutôt simplistes de l'accroissement de notre endettement au cours de la récession précédente au moment où nous avions une beaucoup plus grande capacité de dépenser, afin de nous sortir de la récession qui était très sévère à l'époque. En d'autres termes, en 1982, nous avons pu consacrer davantage de ressources à la lutte contre la récession, car au niveau fédéral, notre endettement ne représentait que 30 p. 100 environ du produit intérieur brut, 32 p. 100 plus exactement.

Or, lorsque nous sommes entrés dans la récession de 1990, le rapport était à l'époque dans les 50 p. 100. Le ministre prévoit que ce rapport va enfin baisser vers la fin de cette année. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il soit dans le vrai.

C'est connu que les prévisions du gouvernement à ce chapitre sont loin d'être justes. Je voudrais revenir sur les déclarations du prédécesseur du ministre qui a déclaré en 1984 que si on poursuivait la politique en vigueur à ce moment-là, la politique dont il avait hérité du gouvernement précédent, la dette du pays serait de près de 400 milliards de dollars vers la fin des années 1980.

En fait, il a déclaré qu'en 1990, elle pourrait s'établir à 410 milliards de dollars. Nous voici donc en 1991 et, d'ici la fin de l'année financière en cours, la dette devrait atteindre environ 419 milliards de dollars. L'ancien ministre des Finances a souvent parlé de réduire le déficit et de maîtriser la dette. Il l'a d'ailleurs fait dans sa déclaration du mois de novembre. Il en a traité dans son budget de 1985, le premier qu'il présentait à titre de ministre des Finances. Il le décrivait comme un plan à moyen terme clair et réaliste.

Dans ce budget de 1985, ce plan à moyen terme clair et réaliste, il avait déclaré que le déficit budgétaire, qui devait atteindre 36 milliards de dollars en 1984–1985, serait réduit de 20 milliards en 1990–1991. En d'autres termes, il prévoyait à ce moment, dans son plan clair et réaliste, un déficit budgétaire d'environ 16 milliards pour l'année qui a pris fin en avril dernier. Qu'a-t-il donc réussi? En réalité, il a réussi à accumuler un déficit de 30,5 milliards de dollars.

Dans son budget de 1986, le ministre avait rajusté les prévisions présentées dans son plan à moyen terme réaliste. En 1986, il croyait que le déficit en 1990–1991 serait de 22 milliards. Il était donc de 6 milliards plus près de son objectif un an plus tard comme on a pu le constater. Et ainsi de suite.

En 1989, après les élections, il n'avait plus de plans clairs et réalistes à présenter. Il nous a alors offert un ambitieux plan financier quinquennal. Les prévisions contenues dans son plan réaliste s'étant révélées tellement inexactes, il a pensé qu'en qualifiant son nouveau plan d'ambitieux, il aurait peut-être une porte de sortie si ses prévisions étaient erronées.

Il a donc prévu un déficit budgétaire de 28,5 milliards en 1990–1991. On a constaté qu'il s'était trompé de 2 milliards. Il a pensé que le déficit serait, en 1993–1994, de 14 milliards et, en 1994–1995, de 10 milliards.

Qu'est-il arrivé dans l'ambitieux plan quinquennal? En 1988–1989, nous avons eu un déficit de 28,7 milliards. En 1989–1990, nous avons eu un déficit de 29 milliards. En 1990–1991, le déficit a été de 30,5 milliards; en 1991–1992, il devrait être encore de 30,5 milliards.

Donc, dans l'ambitieux plan quinquennal de réduction du déficit, le déficit est passé de 28,7 à 30,5 milliards de dollars. Je suppose que c'est là ce que le ministre appelle le progrès.

Avec ce legs, madame la Présidente, je deviens mal lorsque je sors le budget de 1991, le budget de cette année, et que je vois ce que le plan quinquennal nous réserve. Je dois dire ici que les mots me manquent. Le ministre ne l'a décrit ni comme étant clair ou réaliste, ni comme étant ambitieux. Mais voici ce qui, d'après lui, va se produire. De 1991–1992 à 1992–1993, le déficit devrait baisser de 6,5 milliards et se situer à 24 milliards de dollars. Il devrait baisser à 16,6 milliards en 1993–1994, à 10 milliards en 1994–1995 et à 6,5 milliards en 1995–1996.

Si seulement le ministre avait réalisé ce qu'il avait prévu réaliser en 1984, les chiffres d'aujourd'hui seraient beaucoup moins élevés. Mais qu'est-ce qui nous a mené là où nous en sommes aujourd'hui? Dans les années 80, nous avons connu une période de croissance économique exceptionnelle, continue et prolongée.

• (1710)

Je suis certain que le ministre actuel conviendra que l'objectif consiste à réduire le déficit en périodes de vaches grasses, de façon à disposer des ressources nécessaires pour lutter contre des récessions en périodes de vaches maigres.

Que s'est-il passé pendant la période de vaches grasses des années 80? Ce gouvernement qui disait qu'il réduirait le déficit a réussi, en haussant les impôts à de nombreuses reprises, à l'accroître pratiquement chaque année, pas tout à fait, mais quand nous sommes arrivés dans les années 80, il augmentait chaque année. En même temps, la dette atteignait le niveau qu'il avait prévu qu'elle atteindrait si on ne changeait pas les politiques de ces méchants libéraux en 1984. Autrement dit, le gouvernement a échoué lamentablement dans ses prétentions et dans les objectifs qu'il s'était fixés.

Cela ne m'encourage pas du tout à appuyer ce dernier effort pour convaincre les Canadiens que le gouvernement réduit le déficit.

Il subsiste cependant d'autres préoccupations fondamentales au sujet de la politique économique que poursuit le gouvernement et, compte tenu de l'expérience des années passées, de la capacité de ce dernier de faire des prévisions justes.

Permettez-moi cependant de commencer en revenant encore une fois à cette déclaration que le ministre a faite en 1984. Je suis certain que vous l'avez entendu, madame la Présidente, le gouvernement a prétendu que, à son arrivée au pouvoir, le déficit était de 38 milliards de dollars. Des députés de l'autre côté de la Chambre l'ont dit.

C'était là l'ampleur du déficit à la fin de l'année financière 1984–1985. Le gouvernement a été élu au milieu de cette année-là. Après avoir examiné les livres, le ministre des Finances a proposé un certain nombre de

changements sérieux à la politique à son arrivée à la Chambre en novembre. Il a dit que s'il n'avait pas proposé ces changements, et je cite: «À défaut de changements dans la politique, le déficit de l'année financière en cours serait de 34,5 milliards de dollars.» C'était en novembre 1984.

À la fin de mars 1985, il avait réussi à le faire grimper à 38 milliards. Puis, il a passé les sept dernières années à prétendre un peu partout au Canada que les libéraux avaient laissé un déficit annuel de 38 milliards.

Dans l'intérêt de la vérité, je suis sûr que le gouvernement acceptera de porter l'odieux des derniers 4 milliards qu'il a ajoutés au déficit entre novembre et la fin de mars, lorsqu'il a fait toutes les dépenses possibles dans l'espoir d'accroître ce déficit, pour prétendre ensuite l'avoir réduit, en termes de pourcentage, au cours des années suivantes.

Examinons ce qui s'est passé tout au long de son mandat. Au cours de la dernière année et demie, nous avons connu une récession qui a clairement été provoquée par la nécessité, comme l'a prétendu le gouvernement, de poursuivre une politique monétaire qui permettrait de freiner l'inflation.

Il faut se demander comment nous avons pu connaître une période d'inflation de cinq ans après le début du mandat de ce gouvernement. Je crois personnellement, madame la Présidente, que la réponse se trouve dans l'économie de 1988. C'était une économie à croissance très rapide. Elle a grossi de près de 5 p. 100 en 1988. Quelle politique appliquait le gouvernement à cette époque?

Il appliquait une politique de réduction des impôts présentée dans la première phase de la réforme fiscale de 1987, et cherchait à maintenir des taux d'intérêt passablement plus bas. Vous vous souviendrez que les taux d'intérêt ont commencé à augmenter rapidement à la fin de novembre 1988. Je trouve passablement étrange que, tandis que l'économie connaissait une croissance aussi rapide, une gestion aussi prudente de l'économie ait entraîné des réductions d'impôts et des taux d'intérêt bas.

La seule explication que j'aie pu trouver, c'est que nous avions des élections au pays le 21 novembre 1988. Donc, en 1989, le gouverneur Crow témoignait devant le comité des finances pour déclarer qu'il avait dû hausser fortement les taux d'intérêt en réaction à la croissance très rapide de l'économie que nous connaissions alors et qui avait marqué toute la fin de 1988—hausse rapide des salaires et marché domiciliaire en ébullition dans le sud de l'Ontario.

J'avance, qu'une politique plus prudente appliquée en 1988 aurait peut-être été moins appréciée en période d'élections, mais aurait maintenu la croissance de l'économie sur une base plus ferme jusqu'en 1990. Il n'était pas nécessaire que le gouvernement crée cette récession. Il n'était pas nécessaire qu'un million et demi de Canadiens soient mis à pied—même en reprenant les arguments du gouvernement.

Par ailleurs, pendant tout son mandat, le gouvernement a négligé de garantir la croissance économique future du Canada en appliquant des politiques conçues pour développer une main-d'oeuvre compétente et souple, pour accroître la recherche et le développement scientifiques et pour favoriser des relations commerciales multilatérales plus dynamiques.

La politique du gouvernement est assez limpide: il s'est intéressé à une forme de déficit seulement. Il ne traite que le déficit financier. Il a négligé de s'occuper du déficit dans le financement de la recherche et du développement. Il a négligé de traiter du déficit en matière de formation, d'éducation. Pourquoi, dans un pays comme le Canada, 30 p. 100 de nos jeunes quittent-ils l'école avant d'avoir terminé leur secondaire? Pourquoi avons-nous un haut taux d'analphabétisme? Comment diable allons-nous pouvoir concurrencer non pas les Mexicains, mais les Japonais et les Allemands, ou même les Américains? Si le gouvernement ne s'intéresse qu'à un seul déficit, il en créera d'autres dans bien des domaines.

Et nos infrastructures? Pourquoi les routes, les ponts et les systèmes d'égout sont-ils dans un état lamentable partout au Canada et pourquoi les gouvernements de tous les paliers ont-ils peine à maintenir ces services? Ce sont pourtant là des éléments déterminants de notre développement économique futur. Parfois, il faut dépenser un dollar pour gagner un dollar. Je crois que c'est en ces termes que le monde des affaires décrirait la situation.

Pourquoi le gouvernement a-t-il signé un accord de libre-échange avec les États-Unis d'Amérique en promettant, par la voix du premier ministre, et je cite, «de grands programmes d'adaptation», sans mettre de l'avant les programmes de formation ou d'adaptation qui auraient été si nécessaires pour permettre à nos travailleurs de conserver leur emploi pendant la difficile période d'adaptation qui devait nécessairement suivre la mise en oeuvre de l'accord? Avec cet accord combiné à un renforcement de notre dollar, passé de 76c. au moment des négociations à 88c. aujourd'hui, comment diable le gouvernement pouvait-il espérer voir les manufacturiers canadiens soutenir la concurrence sans aucune aide?

Une voix: Parlez des chiffres.

M. Manley: Ils n'aiment pas parler des chiffres. Ils n'aiment pas parler des pertes d'emploi dans le secteur manufacturier qui sont attribuables aux politiques qu'ils ont mises de l'avant ces deux dernières années—plus de 300 000 emplois. Cela, c'est un déficit.

Et voici que nous devons étudier ce projet de loi, la Loi sur le compte de service et de réduction de la dette.

Une voix: Écran de fumée.

M. Manley: Eh bien, madame la Présidente, j'avais dit que j'en appuyais le principe, mais je dois préciser que ce n'est pas de gaieté de coeur.

Savez-vous ce que l'on disait sur le compte de service et de réduction de la dette dans le budget de 1991?

• (1720)

Après la première année complète de fonctionnement, qui se termine en 1992, le solde de ce compte sera déficitaire de 26,85 milliards de dollars. La deuxième année 25,69 milliards de dollars s'ajouteront à cela. Après cinq ans, le compte de service et de réduction de la dette accusera un déficit de 121,765 milliards. Ce n'est pas moi qui invente ces chiffres, ils se trouvent à la page 104 du budget du gouvernement. Quel genre de compte de réduction de la dette est-ce là?

À ce propos, vous souvenez vous que la TPS ne devait pas apporter de nouvelles recettes. Mais par rapport à quoi? Les conservateurs ont commencé à parler de remplacer l'ancienne taxe de vente fédérale par une taxe à la valeur ajoutée au moment de la réforme fiscale de 1987. Puis ils ont remis cela à plus tard. Ils ont réduit les impôts directs en 1988, comme je l'ai déjà dit, juste avant les élections. Puis ensuite, ils ont présenté un document technique sur la taxe sur les produits et services, environ un an après les élections de 1989. Ils n'avaient pas l'intention de parler tellement de cela pendant la campagne électorale, bien que le député de Mississauga-Sud ait réussi à mettre les pieds dans les plats et à dire que cette taxe rapporterait beaucoup plus d'argent que l'on était prêt à admettre.

Une voix: Dix milliards supplémentaires.

M. Manley: Dix milliards supplémentaires, avait-il dit avant qu'on lui demande très rapidement de se taire. Il avait raison.

Ce qui me surprend, c'est qu'un gouvernement qui a essayé de nous faire avaler cette taxe en nous disant qu'elle ne donnerait pas de recettes supplémentaires essaie maintenant de nous faire croire qu'elle servira maintenant à réduire le déficit. Comment le gouvernement peut-il concilier ces deux aspects? S'il n'y a pas de recettes supplémentaires, elle ne peut certainement pas contribuer à réduire le déficit. Si elle apporte des recettes supplémentaires, alors pourquoi le gouvernement a-t-il prétendu le contraire? De plus, comme je l'ai dit plus tôt, par rapport à quoi calcule-t-on le niveau des recettes?

Lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, la taxe fédérale de vente était de 9 p. 100. Ils l'ont montée à 10 p. 100, puis à 11 p. 100 et à 12 p. 100. Il faut se souvenir que pendant tout ce temps-là, on nous disait que la taxe fédérale de vente était une taxe épouvantable. Elle faisait un tort considérable au secteur manufacturier canadien, elle était injuste. Lors des élections, elle était à 12 p. 100 mais on ne nous parlait toujours pas beaucoup de TPS, on disait simplement: «Il y aura une nouvelle taxe nationale de vente mais elle ne produira pas plus de recettes que l'ancienne.» Puis ils ont fait passer la taxe fédérale de vente à 13,5 p. 100, mais même à ce niveau elle produisait moins que la TPS puisqu'on veut utiliser celle-ci pour réduire le déficit.

Avec toutes ces réserves, étant convaincu que ce qui se passe réellement ici, c'est un peu comme un miroir aux alouettes, une sorte d'escroquerie, une autre tentative par laquelle ce gouvernement veut faire accroire aux Canadiens qu'il est en train de faire quelque chose de sérieux au sujet du désastre financier qu'il a créé après plus de sept ans de pouvoir, je dis que nous l'appuyons en principe à la deuxième lecture. C'est un peu fort, je dois le reconnaître.

Il faut deux conditions pour obtenir notre appui en principe. Premièrement, on ne doit pas permettre que ce gouvernement utilise les recettes de la TPS pour se gagner des votes aux prochaines élections. Deuxièmement, il faut admettre que le problème du déficit et de la dette est un problème reconnu par les partis politiques fédéraux et partagé par tous les Canadiens, indépendamment de leur affiliation politique.

Mme le vice-président: Je vois le député de Broadview—Greenwood qui se lève. Mais il n'y a pas de période de questions ni d'observations après les deux premiers discours en deuxième lecture. La parole est maintenant au député d'Essex—Windsor.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Madame la Présidente, je ne sais pas très bien ce qui me sidère le plus, la vue du gouvernement annonçant qu'il a doublé son déficit durant ses sept années au pouvoir et disant au peuple canadien que ce subterfuge comptable va permettre de régler le déficit dont il est en grande partie responsable, ou voir l'opposition officielle prendre la parole pour déclarer qu'elle est prête à voter en faveur de cette mesure insensée. Lequel de ces deux spectacles est le plus stupéfiant et le plus ridicule, je ne sais pas très bien.

Je pense que dans les deux cas, on essaie de tromper les Canadiens quant à cette mesure législative. Fait plus important, le gouvernement comme l'opposition officielle appuient ce qui en fait, n'est qu'un stratagème pour faire passer une très mauvaise taxe, la taxe sur les produits et services, qui devrait être supprimée et non pas servir de prétexte pour soi-disant régler le déficit.

La taxe sur les produits et services est catastrophique pour les gens d'un bout à l'autre du pays. Le vice-président de la Banque Toronto Dominion, qui n'est pas exactement ce qu'on pourrait appeler un socialiste ni un partisan du Nouveau Parti démocratique, a comparé la TPS à un fardeau auquel l'économie canadienne ne pouvait échapper.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante—qui n'est pas non plus un groupe versant des milliers de dollars dans les coffres du Nouveau Parti démocratique—a déclaré dans son étude des achats transfrontière concernant le Québec, que l'introduction de la TPS signifiait en fait que le système fiscal canadien pénalisait davantage les petites entreprises que les grandes.

Nous parlons d'une taxe qui pousse de plus en plus les gens d'ici à se rendre aux États-Unis pour faire leurs achats, nuisant ainsi à notre économie.

Selon ce que le ministre du Revenu national a dit aujourd'hui, le magasinage aux États-Unis n'aurait pas augmenté par suite de la TPS, parce que le nombre des voyages n'a pas augmenté autant cette année que les années précédentes.

Ce qu'il n'a pas mentionné, c'est le montant des dépenses que les gens faisaient au cours de ces voyages. Prenons les chiffres fournis par Statistique Canada pour le premier semestre de 1990 et comparons-les à ceux du premier semestre de 1991. Nous verrons que le montant des dépenses effectuées par les gens qui traversent la frontière en voiture a augmenté de 57 p. 100. J'en conclus que la TPS a donné précisément les résultats que nous en attendions. Elle a forcé les Canadiens, surtout ceux qui vivent près de la frontière, à penser à leur situation financière qui est particulièrement grave au milieu d'une récession. Elle a forcé ces gens à se décider à traverser la frontière de plus en plus pour faire leurs achats comme le montre l'augmentation de 57 p. 100 indiquée par ces chiffres.

• (1730)

N'importe qui aurait pu le prévoir. On ne peut pas imposer une taxe sur les achats au détail et les services au Canada alors qu'une telle taxe n'existe pas aux États-Unis et s'attendre à ce que les gens ne réagissent pas à la différence ainsi créée dans le marché.

Le gouvernement crée une taxe qu'il croit pouvoir défendre parce qu'il existe, dit-il, une TPS dans pratiquement tous les pays de l'Europe. Il a raison. Et pratiquement tous les pays d'Europe se trouvent à côté d'un autre pays qui a une TPS, il n'y a donc rien qui pousserait les gens à traverser une frontière.

Mais si nous créons ici au Canada un taux d'imposition effectif, comme c'est le cas dans notre localité de Windsor, de 15 p. 100 pour les consommateurs au titre de la taxe sur les produits et services et que la taxe de vente au Michigan est de 4 p. 100, il n'est pas nécessaire de sortir de Polytechnique pour savoir que les gens vont traverser la frontière pour chercher des aubaines.

Une preuve supplémentaire de ce que j'avance est au niveau du détail. Les commerçants dans ma localité et dans toutes celles qui sont proches de la frontière d'un bout à l'autre du pays ont maintenant commencé à faire une publicité d'un nouveau genre. Ils disent à leurs clients qu'ils vont payer la TPS. Ils l'ont annoncé dans les journaux, à la télévision et à la radio, et ils ont réussi à retrouver leurs clients.

Je rencontre les électeurs que je représente qui rentrent de faire des courses aux États-Unis et qui me disent: «Steven, nous voudrions pouvoir faire nos courses ici au Canada, mais nous avons des enfants.» Le taux de chômage dans la région de Windsor est de 13,9 p. 100. Ces personnes doivent préparer leurs enfants pour l'école. Il n'y avait pas de taxe autrefois sur les vêtements au Canada, il n'y avait aucune taxe de vente au détail en Ontario. Maintenant, avec la TPS, il y en a une et les gens vont aux États-Unis. Ils le font dans un geste de révolte contre la taxe imposée par le gouvernement, contre une taxe injuste qui ne peut pas être justifiée logiquement comme la solution aux problèmes économiques ni parce qu'elle est juste parce que nous avons vu le gouvernement accorder toute une série d'allégements fiscaux infliger aux gens à revenu élevé, aux grandes sociétés et toute une série d'augmentations d'impôt au titre de la TPS aux gens ordinaires de notre pays.

Nous avons vu, par exemple, le gouvernement accorder une déduction d'impôt sur les gains en capital de 100 000 $ à des gens qui sont assez riches pour obtenir des gains en capital provenant de la bourse, de la vente de yachts ou de n'importe quel autre placement spéculatif qu'ils peuvent posséder. Nous avons vu le gouvernement agir ainsi. Nous l'avons vu aussi réduire les taux d'impôt sur le revenu de 34 à 29 p. 100 dans le cas des personnes à revenu élevé.

C'est quasiment aussi grave que l'abaissement des seuils d'imposition aux échelons supérieurs que les libéraux avaient institué avant le gouvernement actuel. Ces deux partis, l'un comme l'autre, donnent leur appui à ces balivernes que l'on tente de nous faire accepter cet après-midi, en disant à quel point le déficit les préoccupe. Ce sont eux-mêmes qui l'ont créé grâce aux allégements fiscaux qu'ils ont consentis aux riches Canadiens et aux grosses entreprises du pays.

Au Canada, nous avons eu—les statistiques sont absolument claires là-dessus—autour des années 70, des déficits qui étaient raisonnables et qui gardaient une certaine proportion par rapport à ce que le pays pouvait payer. Des déficits qui, par exemple, de 1966 à 1975, n'ont jamais dépassé 1,4 p. 100 de notre produit intérieur brut. Ces déficits étaient infimes par rapport au revenu national.

Nous avons vu ensuite les libéraux prendre le pouvoir et faire augmenter les dépenses rapidement. Ils ont d'abord exigé moins d'impôts des grosses entreprises et des Canadiens nantis. Comme conséquence, le déficit national a monté en flèche.

En 1975, la dette totale du Canada avait atteint 47 milliards de dollars. Ce n'est pas négligeable, mais ce n'est pas non plus quelque chose dont il fallait s'alarmer outre mesure, comme aujourd'hui. En 1975, la dette était de 47 milliards.

Jusqu'à la fin de l'année financière 1984, les libéraux ont été au pouvoir quasiment sans interruption. A la fin de l'année financière 1984, le déficit avait augmenté à tel point que la dette nationale était de 175 milliards de dollars, presque quatre fois ce qu'elle était neuf ans plus tôt, je dis bien quatre fois.

Les conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1984. Ils voulaient à tout prix accorder des allégements fiscaux aux Canadiens à revenu élevé, alors ils ont encore diminué les niveaux d'imposition. Ils l'ont fait pour les grosses entreprises du pays.

• (1740)

Si nous examinons les recettes, nous voyons qu'elles ont diminué énormément de la part des grandes sociétés tandis qu'elles augmentaient considérablement de la part des simples Canadiens.

Mais les conservateurs ont surpassé les libéraux en matière de déficits. On n'a qu'à comparer le déficit de 175 milliards à la fin de l'année financière 1984 avec celui de la fin de l'année financière 1990-1991, soit la fin de la toute dernière année financière sous les conservateurs. Le déficit s'élève maintenant à 408,5 milliards de dollars.

Une voix: C'est la dette.

M. Langdon: La dette s'élève à 408,5 milliards. Je dois admettre qu'il n'est pas facile d'égaler les libéraux pour ce qui est d'augmenter l'endettement, mais les conservateurs y ont réussi. Les libéraux ont augmenté notre dette nationale pendant leurs neuf dernières années au pouvoir.

Monsieur le Président, si vous vérifiez l'heure, vous verrez qu'il me reste plus qu'une minute. Merci.

Pour bien me faire comprendre, je signale que la dette de 47 milliards que nous avions en 1975 était passée à 175 milliards à la fin de l'année financière 1983-1984. Puis, sous les conservateurs, nous l'avons vue passer de 175 milliards à 408,5 milliards de dollars. Autrement dit, notre dette nationale a connu une augmentation beaucoup plus forte pendant sept années de gouvernement conservateur que pendant neuf années de gouvernement libéral.

Le gouvernement nous présente aujourd'hui un projet de loi qui devrait remédier presque magiquement au problème. Je dis aux gens du pays que la mesure législative à l'étude ne fait absolument rien pour réduire le déficit. Elle ne fait absolument rien pour réduire la dette nationale. Elle vise simplement à faire passer une mauvaise taxe, la taxe sur les produits et services.

Voilà pourquoi, contrairement aux libéraux, nous continuerons à nous opposer à la taxe sur les produits et services. Contrairement au Parti réformiste, nous continuerons à faire obstacle à cette taxe, malgré cette tentative visant à la rendre plus acceptable. Nous voterons donc

contre cette mesure législative, car nous estimons que les Canadiens méritent qu'on soit direct, clair et honnête avec eux. Et cette mesure législative, cette tentation pour nous vendre la TPS, représente exactement le type de subterfuge malhonnête que nous ne pouvons accepter, ni comme néo-démocrates, ni comme citoyens.

Quand ils liront vraiment cette mesure législative, j'espère que de nombreux conservateurs et libéraux la jugeront pour ce qu'elle est: une supercherie, un enrobage, et j'espère qu'ils seront nombreux à voter contre, pour exprimer leur dégoût et celui de leurs électeurs à l'égard de cette TPS injuste introduite dans notre pays par le parti qui est actuellement au pouvoir, mais qui n'a pas la légitimité nécessaire pour exercer le pouvoir vu le peu d'appui dont il jouit.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter le député d'Essex—Windsor pour le discours qu'il a prononcé à la Chambre aujourd'hui.

Avant de poser une question, je vais faire quelques brèves observations sur ce qui se passe dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, dont une grande partie est située le long de la frontière, comme c'est le cas de la circonscription de Windsor, que le député représente.

Je veux parler de certaines difficultés que nous avons connues durant cette période, des effets de la taxe sur les produits et services, des effets des politiques monétaire et budgétaire du gouvernement, des taux d'intérêt élevés, de la valeur de plus en plus élevée du dollar canadien par rapport au dollar américain et, bien entendu, des difficultés que pose le magasinage outre-frontière qui découle de tout cela.

Cet été, j'ai visité divers secteurs comme le secteur forestier et diverses entreprises de transformation connexes et autres dans ma région. Toutes ces entreprises devaient profiter du remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants par la taxe sur les produits et services.

Ce que j'ai constaté—et je me demande si le député a vu les mêmes problèmes dans la région de Windsor—, c'est que ces gens sont maintenant aux prises avec des coûts plus élevés parce que la tenue de livres leur coûte plus cher. Ils doivent employer plus de gens pour leur comptabilité, et ils se rendent compte que le gouvernement tarde de plus en plus à leur verser les remises auxquelles ils ont droit.

Un de mes électeurs attend depuis plus de trois mois une remise de plus de 40 000 $ du gouvernement. Un des problèmes dans tout cela, c'est que le gouvernement conservateur ne semble pas avoir révélé à la population canadienne toute la vérité au sujet des ramifications de cette mesure.

Dans une lettre qu'elle a envoyée récemment au premier ministre, et dans laquelle elle exigeait la démission du ministre du Revenu national, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante signalait que le ministre n'avait certainement pas tout dévoilé ce qu'il savait au sujet d'un rapport qui prouvait que cette mesure fiscale aurait des répercussions importantes. L'étude précisait que les consommateurs canadiens épargneraient 3,8 p. 100 en faisant leurs achats aux États-Unis, à cause de la taxe sur les produits et services.

Il semble que le gouvernement ait dissimulé ces données pendant un certain temps, comme il l'a fait avec toutes les études qui prouvaient qu'il allait prolonger la récession au pays. Il allait aggraver de nombreux problèmes, au lieu d'aider les gens, comme il nous l'avait promis.

Le député peut-il nous exposer certains problèmes qu'il a observés dans sa circonscription de Windsor et décrire les ravages qu'a causés la taxe sur les produits et services? Voudrait-il commenter le fait que le gouvernement a constamment cherché à dissimuler les répercussions de cette taxe sur la population ainsi que la proportion des recettes qui servira à diminuer la dette et à résorber le déficit?

On dirait un tour de passe-passe de la part du gouvernement. Il prendra simplement l'argent d'un endroit pour le verser ailleurs. Le député voudrait-il faire part à la population canadienne de ses commentaires à ce sujet?

M. Langdon: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Je voudrais faire seulement deux ou trois observations. Premièrement, il est tout à fait juste de parler d'un tour de passe-passe.

• (1750)

Ce que l'on nous dit en fait, c'est que toutes les sommes perçues au titre de la TPS seront versées dans ce compte et qu'elles serviront à payer certaines dépenses, par exemple, l'intérêt sur la dette nationale, certaines remises concernant l'impôt sur le revenu ou une partie de celles concernant la TPS. Et s'il reste quelque chose une fois que nous aurons payé tous ces frais d'intérêt et autres remises—ce qui ne risque pas de se produire—nous utiliserons ces fonds pour réduire le déficit.

C'est très intéressant, mais cela n'empêche pas vraiment le gouvernement de faire autre chose avec les autres comptes. S'il utilise ce compte constitué des recettes provenant de la TPS pour payer les frais d'intérêt sur la dette nationale, il peut utiliser les fonds de son compte général, fonds qui auraient normalement servi à payer

ces frais d'intérêt, pour payer les cadeaux électoraux dont mon collègue du Parti libéral semble tant s'inquiéter.

Je dois dire que je ne suis pas tellement surpris de ce que le gouvernement tente de faire un tour de passe-passe en nous présentant ce projet de loi, car c'est typique de sa façon de procéder. Ce qui m'étonne, par contre, c'est que le Parti libéral, qui dit être contre la TPS, soit maintenant prêt à accepter cet enrobage qu'on nous présente pour nous la faire avaler, qu'il soit prêt à accepter ce tour de passe-passe du gouvernement. J'espère seulement, monsieur le Président, que certains députés plus éclairés du caucus libéral essaieront de faire revenir leurs collègues sur leur décision.

Mon collègue s'est aussi enquis également de la situation dans ma circonscription. Des entreprises ont manifesté leur mécontentement cet été. Les camionneurs font de même actuellement. Dans le secteur manufacturier, les propriétaires d'usines comme les travailleurs ont aussi protesté parce qu'ils s'inquiètent de l'énorme fardeau que la TPS fait peser sur eux. Nous devons supprimer la TPS; c'est de cela dont nous devrions discuter pendant ce débat.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je me demande quelle formation particulière le député d'Essex—Windsor peut avoir pour prononcer avec autant d'aplomb et avec le plus grand sérieux un discours dans lequel il prétend que le NPD se préoccupe de la dette nationale, alors que, depuis le début de la législature, ce parti a réclamé, dans presque tous les cas auxquels je puis songer, une augmentation des dépenses.

M. Langdon: Monsieur le Président, je vais donner une courte leçon d'histoire au député conservateur. Lorsque ce nouveau gouvernement a pris le pouvoir, nous lui avons dit qu'il faudrait fermer l'usine d'eau lourde du Cap-Breton. Cette idée n'a pas été avancée par d'autres. Ce ne sont ni les conservateurs ni le député lui-même qui l'ont proposée, mais nous. C'était un éléphant blanc qui nous coûtait très cher.

Nous avons aussi proposé de temps à autre, ces dernières années, mais surtout depuis les bouleversements survenus en Europe de l'Est, des coupes importantes dans notre budget de défense. En fait, le député de Victoria a fait valoir des arguments très forts en faveur de ce choix budgétaire.

Une voix: Il est président du comité permanent.

M. Langdon: En réponse à la dernière déclaration du gouvernement sur la défense, il a présenté des arguments très forts pour justifier ces coupes. Il s'agissait d'un document sur la défense proposant une réduction de l'effectif militaire et la fermeture de bases, mais il se trouve que nous dépensons encore plus. Parlons-en, de la politique financière des conservateurs. Ce doit être le meilleur exemple, à mon sens. Nous aurons 8 000 soldats de moins, deux bases de moins, mais nous dépenserons encore plus.

Si je puis me permettre, monsieur le Président, je signalerai au député que, dès notre arrivée à la Chambre, après les élections de 1984, nous avons dit au gouvernement que ses efforts pour gérer l'économie en réduisant les impôts des contribuables à haut revenu et en consentant des avantages aux grandes. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. [*Français*]

La période prévue pour les questions et commentaires est maintenant expirée. Reprise du débat. Je reconnais l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je dois vous avouer que je suis heureux de prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-21. Je n'avais pas prévu parler de la TPS d'aucune façon. Je voulais féliciter mon collègue du Parti libéral qui, à l'étape de la deuxième lecture, appuie le projet de loi. J'espère qu'il en fera de même en troisième lecture. Mais, après avoir entendu les commentaires de mon collègue du Nouveau parti démocratique, je me dois, monsieur le Président, de faire un retour en arrière sur le dossier de la TPS, comme il l'a fait, et le faire comme il doit être fait.

Monsieur le Président, mon collègue du Nouveau parti démocratique parle de la TPS comme étant une taxe injuste. Il oublie de parler de la taxe de vente fédérale qui, elle, était très injuste. Et je rappellerai à mon collègue du NPD, monsieur le Président, que lorsque j'étudiais la maîtrise en fiscalité en 1978-1979, à l'Université de Sherbrooke, le cours qui se rapportait à la taxe de vente fédérale, à ce moment-là le professeur nous disait que c'était une taxe qui était dépassée. Il faut que cela change et j'ai hâte de voir le parti politique qui aura le courage d'abolir cette taxe qui nuit aux producteurs canadiens qui veulent exporter et qui aide aux importateurs vis-à-vis des producteurs canadiens. Et cela, monsieur le Président, c'était il y a plus de 10 ans. La taxe n'a pas été changée. C'est une taxe qui était mauvaise. Nous étions le seul pays au monde à avoir encore une taxe au niveau du manufacturier, taxe justement injuste. On l'enlève. Tous les Canadiens, toutes les Canadiennes, monsieur le Président, les gens du comté de Trois-Rivières auraient adoré qu'on enlève la vieille taxe puis qu'on n'en remette pas une nouvelle. Cela, je pense que même vous, monsieur le Président, vous êtes comme tout le monde: vous n'aimez pas les taxes, vous n'aimez pas les impôts. On est tous pareils. Il n'y a pas de problème. Oui, il y a un problème. Le problème, c'est qu'en enlevant des revenus au gouvernement, les dépenses demeurent les mêmes, malgré le fait qu'on ait fait des coupures, malgré le fait

qu'on ait bien administré, il y a des dépenses, et il faut que les revenus entrent quelque part. De là l'instauration de la TPS. Taxe qui s'applique à qui? Et c'est la question et c'est le point pour lequel je ne comprends pas les néo-démocrates. La TPS s'applique aux riches. Ce sont les riches qui la paient. Si vous avez un revenu peu élevé, avant d'avoir à débourser pour payer la TPS, vous recevez un chèque du gouvernement fédéral quatre fois par année pour s'assurer que vous n'aurez justement pas à payer la TPS.

Elle ne s'applique pas sur les aliments de base; elle ne s'applique pas sur le logement; elle ne s'applique pas sur les médicaments. Elle s'applique sur quoi? Elle s'applique sur les yachts, et cela à ma connaissance il y a des gens qui ont les moyens d'en acheter. Elle s'applique sur les automobiles, et encore là elle réduit le coût des automobiles. Elle s'applique sur une multitude de biens et services que les gens qui ont des revenus élevés utilisent, et donc dépensent, et donc payent la TPS. Et les gens à faible revenu dépensent pour les besoins qu'ils ont et ils reçoivent leurs chèques. Alors, cette taxe-là est juste parce qu'elle s'applique aux gens qui ont de l'argent. Quand j'entends mon collègue du NPD dire que cette taxe-là est injuste, monsieur le Président, j'ai un problème majeur avec ce collègue-là.

• (1800)

Monsieur le Président, le projet de loi C-21 en deuxième lecture est le projet de loi sur le compte en vue du service et de la réduction de la dette. Pourquoi en est-on là, monsieur le Président, et quel est le but de ce projet de loi? Il faut faire un retour en arrière et se souvenir de 1984. Cette année-là, monsieur le Président, au mois de novembre, le ministre des Finances de l'époque, l'honorable Michael Wilson, déposait une stratégie, un plan de renouveau économique pour le pays. Depuis 1984, on a suivi ce plan-là pour que notre économie et notre pays progressent et, monsieur le Président, pour que le Canada soit un pays où il fait bon vivre.

Effectivement, monsieur le Président, le Canada est un pays où il fait bon vivre.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Kingston et les Îles invoque le Règlement.

M. Milliken: Monsieur le Président, pendant le débat sur un projet de loi présenté par le gouvernement, il doit y avoir un ministre en Chambre et je ne peux voir un seul ministre ici, monsieur le Président.

Je regrette d'interrompre l'honorable secrétaire parlementaire, mais je suis sûr qu'il souhaiterait voir un de ses collègues ministres en Chambre pour écouter son bon discours.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je reconnais à nouveau le secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

M. Vincent: Monsieur le Président, je retiens la remarque de mon collègue et j'espère qu'il va en faire autant et rester pour écouter mon discours.

Or, monsieur le Président, le Canada est un pays où nous avons une économie qui est en place et nous avons des programmes sociaux qui sont en place. J'ai eu l'opportunité, monsieur le Président, au printemps d'aller en Turquie, entre autres, et en Russie. Et on s'aperçoit, lorsqu'on a la chance de visiter d'autres pays, à quel point nous sommes chanceux au Canada. C'est important de le dire. Il y a peu de pays au monde qui ont, d'une part, nos richesses et d'autre part, notre système économique et de plus, nos programmes sociaux et tout ce qui entoure cela.

Et, monsieur le Président, qui dit programmes sociaux, dit pays qui offre beaucoup à sa population et cela signifie également que c'est un pays qui a des obligations à rencontrer. Même si nous avons des obligations à rencontrer, nous avons tenté, depuis 1984, de mettre en place un système de taxation qui soit plus juste et plus équitable pour tous les Canadiens. J'en prends comme exemple les changements que nous avons apportés, par exemple la réduction pour personnes à charge, pour les enfants, etc., donc les changements se rapportant aux crédits d'impôt. Dans ce domaine, justement, nous avons rendu le système de taxation plus juste et plus équitable.

Nous avons également diminué les impôts, monsieur le Président, en 1988, dans ce que nous avons appelé la Partie I de la réforme fiscale. Nous avons diminué les impôts des individus et dans la deuxième étape, il s'agissait justement d'instaurer la TPS, ce qui a été fait cette année.

Mais qu'avons-nous fait de plus, monsieur le Président, depuis 1984? On a coupé les dépenses et Dieu sait que tout le monde dans cette Chambre, et surtout de ce côté-ci, nous le savons. Nous avons également, non seulement coupé les dépenses, mais contrôlé les dépenses de l'État et oui, il y a eu l'augmentation de certaines taxes.

En février 1991, monsieur le Président, dans le dernier Budget, qu'est-ce que nous avons dit? Nous avons dit que le contrôle des dépenses était primordial. Cela donne quoi, aux Canadiens et aux Canadiennes de contrôler les dépenses? Cela fait que l'inflation, à ce moment-là, est contrôlée et qu'elle est automatiquement réduite. Si vous regardez le taux d'inflation depuis que le Parti progressiste-conservateur est au pouvoir, nous avons une excellente moyenne.

Encore hier, le ministre des Finances comparait le taux d'inflation aujourd'hui avec celui d'il y a dix ans passés, jour pour jour. Je me souviens qu'en 1981, monsieur le Président, le taux d'inflation était aux alentours de 12 p. 100. Un taux d'inflation de 12 p. 100, monsieur le Président, cela veut dire l'étape suivante, soit des taux d'intérêt à 22, 23 ou 24 p. 100. Et ceux qui sont ici dans cette Chambre, monsieur le Président, autant que les Canadiens et Canadiennes qui nous entendent, se souviennent des taux d'intérêt à 22, 23, 24 p. 100 en 1981. Ils se souviennent comment cela a fait mal à leurs goussets, mais également à l'économie canadienne. Alors, ce que nous avons fait, nous avons mis des mesures sévères pour contrôler les dépenses de l'État, donc contrôler notre taux d'inflation et donc faire en sorte que notre taux d'intérêt soit raisonnable, un taux reconnu comme étant la normale, tant pour les entreprises que pour les individus qui doivent emprunter. Et cela, monsieur le Président, c'est la première règle vers une économie, vers le succès d'un pays.

En 1990, monsieur le Président, nous avions dit que le Programme de contrôle des dépenses serait pour trois ans. Et en 1991, cette année, on a dit: non, il y a dans ce pays-ci une économie qui doit prendre son souffle et nous allons instaurer ce contrôle-là pour deux ans supplémentaires, jusqu'en 1995, pour s'assurer que l'État ne dépensera pas plus qu'elle ne gagne. Et on arrive au dossier de la dette, la dette nationale. La dette nationale, le NPD s'en fout. Ce n'est pas important. En 1973-1974, monsieur le Président, la dette nationale était de 25 milliards de dollars. En 1984-1985, l'année où nous avons été élus, la dette nationale était de 206 milliards de dollars. Et en 1990-1991, elle est rendue à 388 milliards.

Les partis de l'opposition vont dire: Donc, vous l'avez doublée. Mais s'ils veulent être honnêtes, monsieur le Président, ils vont s'apercevoir en faisant un calcul très simple que 206 milliards, si j'additionne les intérêts que ça me coûte par année sur cette dette-là, j'arrive en 1990-1991 à 388 milliards. Donc, depuis 1984-1985, nous avons pris des mesures difficiles—Dieu sait que les Canadiens et Canadiennes le savent—et nous avons fait en sorte justement de ne pas augmenter cette dette autrement que par le coût d'intérêt sur ce que nous avons hérité. C'est quand même grave, monsieur le Président. Au moment où l'on se parle, cela veut dire, pour chaque Canadien et Canadienne 15 000 $ de dette. L'enfant qui vient de naître il y a une minute doit 15 000 $. C'est cela la dette du Canada. En intérêts, 43 milliards de dollars par année. Cela veut dire 80 000 $ à la minute. C'est ce que cela coûte présentement aux Canadiens et Canadiennes pour ce que l'on a hérité en 1984. Quatre-vingt mille piastres de la minute. C'est le prix, le coût d'intérêt sur la dette, et là je n'ai pas remboursé de capital, je fais seulement survivre en payant mes intérêts.

De là l'importance, monsieur le Président, encore une fois de contrôler nos dépenses, encore une fois de faire en sorte d'avoir un taux d'inflation raisonnable pour que notre économie progresse, et d'avoir une source de revenu qui soit attribuée spécifiquement pour la réduction de cette dette-là.

Vous savez, monsieur le Président, depuis 1984, il y a eu des coupures par ce gouvernement-ci à travers le pays d'à peu près 25 milliards de dollars, non pas des millions, des milliards. Que ce soit Radio-Canada, que ce soit nos bases militaires qui ont été fermées à travers le pays,—il y a encore eu des annonces hier pour d'autres—que ce soit le fait qu'on a dit aux personnes à revenu élevé: Vous n'aurez peu ou pas de pension de sécurité de la vieillesse parce que vous gagnez 70 000, 75 000 $ par année. La même chose pour les couples: Vous n'aurez pas d'allocation familiale parce que vous avez des revenus de 70 000, 75 000 $ par année.

• (1810)

L'augmentation de nos dépenses moyenne a été de 3,7 p. 100 depuis 1984; une moyenne de 3,7 p. 100, ce qui est mieux que pour n'importe quelle province et ce qui est mieux, monsieur le Président, que le parti d'en face qui, en 1984 et au cours des années antérieures, soit pendant quinze ans, a eu une moyenne d'augmentation des dépenses de 13,8 p. 100 par année. C'est ce qu'on appelle contrôler les dépenses, gérer et administrer un pays.

En 1984-1985, monsieur le Président, le gouvernement canadien dépensait, excluant notre coût d'intérêt, 16,1 milliards de dollars de plus qu'il n'entrait d'argent. En 1990-1991, monsieur le Président, le Canada dépense 12,4 milliards de dollars de moins qu'il n'entre d'argent. Ce qui veut dire qu'en moins de sept ans, on a retourné les machines pour 28 milliards de dollars de dépenses, voilà ce que cela signifie. Vous voyez mes chiffres, monsieur le Président, et il y a quelques minutes, je vous disais qu'on avait fait des coupures pour 25. Alors, vous voyez, on équilibre passablement.

Ce ne sont pas des décisions faciles et ce ne sont pas des choses qui plaisent nécessairement à la population canadienne et j'en conviens. Mais en même temps, si je veux être sérieux, le premier ministre démontre son leadership, démontre son intérêt pour le pays et démontre la nécessité d'administrer et de gérer comme il se doit et non pas administrer et gérer par sondages, mais en fonction de la réalité économique d'un pays, des dettes d'un pays et surtout, monsieur le Président, du futur du

pays. Le futur du pays, vous savez ce que cela veut dire, c'est la possibilité de continuer à progresser.

Un pays, monsieur le Président, on peut le comparer à un individu. Le jour où l'individu a tellement de dettes qu'il ne peut plus seul prendre ses décisions, c'est la Caisse populaire qui lui dit telle chose, c'est la banque qui lui dit telle autre chose et ce sont les cartes de crédit qui lui signifient comment agir, ce jour-là, monsieur le Président, cet individu-là n'a plus sa liberté d'action. Il dépend de ses créanciers. Le pays, c'est la même chose, monsieur le Président. On se doit d'avoir notre liberté d'action. Et pour avoir une telle liberté, monsieur le Président, il ne faut pas qu'on soit endetté jusque-là et que nos créanciers en arrière nous disent quoi faire. Cela, le premier ministre du Canada l'a compris, de même que le ministre des Finances.

C'est dans cette optique, monsieur le Président, que les mesures législatives que nous avons prises et que nous allons continuer de prendre vont faire effet pour le bien-être du pays. Le projet de loi qu'on étudie aujourd'hui, monsieur le Président, est un projet de loi avec lequel, lorsqu'il a été déposé, j'étais convaincu que le Parti libéral et le Parti néo-démocrate seraient en amour. Je pensais qu'ils étaient pour nous en remercier, deux fois plus qu'une. Le Parti libéral nous dit merci en deuxième lecture, mais de la part du NPD, vous n'avez rien entendu, monsieur le Président. Pourquoi auraient-ils dû nous remercier?

Nous disons à tous les Canadiens et les Canadiennes oui, vous faites un effort avec la TPS; d'accord, vous n'aimez pas les taxes et nous non plus, mais au moins, l'argent que vous allez payer en TPS, elle ne servira pas à aucune autre fin que celle de réduire la dette nationale. Cela ne servira pas à autre chose que cela. On crée un fonds spécial. Tout l'argent de la TPS, le profit net de la TPS s'en va là-dedans et avec cet argent-là, on va réduire notre dette nationale.

Monsieur le Présient, quand je parle de la dette nationale qui est près de 400 milliards de dollars, ce n'est pas votre dette, ce n'est pas la dette du comté de mon collègue, le comté de Terrebonne, c'est la dette de tous les Canadiens et Canadiennes. Qu'elle ait été faite depuis 1968 à 1984, c'est un problème, mais c'est nous, aujourd'hui, qui devons la gérer.

Monsieur le Président, vous m'indiquez que mon temps de parole achève. Mais je voudrais en terminant, encore une fois souligner et remercier le Parti libéral qui nous a dit qu'il appuyait le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et inviter le NPD à prendre conscience de l'importance de ce projet de loi-là, qui garantit à tous les Canadiens et Canadiennes que leur argent payé en TPS s'en va strictement pour réduire notre dette. Pas d'augmentation dans les programmes, pas de comptes de dépenses, ou quoi que ce soit. Rien, monsieur le Président, strictement pour réduire la dette. Et je les encourage, monsieur le Président, à lire le projet de loi et à changer d'attitude parce que nous avons besoin, monsieur le Président, dans ce pays-ci d'une situation économique encore meilleure, et surtout d'un pays qui soit le moins endetté possible.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires et poser quelques questions. L'avant-dernier orateur avait mentionné qu'ils avaient lutté très fort contre la TPS. Puisqu'il est perçu comme étant un homme très honnête, j'aurais cru qu'il aurait admis que les libéraux avaient travaillé au moins aussi fort pour contrôler cette dette. Et il y a aussi la question, car il y a une question intégrée là-dedans, je trouve surprenant qu'il aurait essayé de profiter de cette occasion pour prétendre qu'on n'était pas contre le gouvernement. C'est une approche qu'ils utilisent souvent pour essayer de discréditer le Parti libéral. Je ne sais pas, vous auriez peut-être des commentaires politiques à faire à ce sujet.

Deuxième commentaire. Nous aussi, nous voulons contrôler le déficit et la dette, autant que n'importe quel individu. Mais il me semble, et maintenant ce commentaire vous est destiné, cher monsieur, c'est qu'il me semble que vous utilisez un peu comme excuse, trop souvent, la suivante.

Vous savez, souvent, les gens disent: Je suis comme je suis, à cause de la façon dont j'ai été élevé, à cause de mon père, de ma mère, j'ai hérité de cela. Donc, dans votre cas, la dette, très élevée, elle dépasse les 400 milliards, et ce à cause des libéraux. Cela est répété tellement souvent, et franchement cela devient tannant. Vous avez un problème. Vous achetez une usine qui a une dette: vous acceptez la dette. Vous avez à gérer: gérez! N'utilisez pas toujours le Parti libéral comme excuse, pour un manque de succès.

Troisième commentaire. Moi j'ai une lettre de l'ancien ministre des Finances, l'honorable M. Wilson, qui indique, par écrit, que la dette, à la fin de l'année fiscale 1983-1984 était moins de 168 milliards. Cinq mois et quatre jours plus tard, on vous donne le mandat de gouverner le pays. Vous entrez en fonctions, ce qui donne sept mois. Et vous essayez encore une fois de prétendre que la dette que vous avez eu à gérer était celle de l'année fiscale 1984-1985. Vous n'aviez pas de responsabilités pendant l'année fiscale 1984-1985? Vous étiez au pouvoir pour plus que la moitié de l'année fiscale. Je trouve très injuste qu'on utilise des chiffres, des statistiques qui représentent l'année fiscale 1984-1985 quand vous avez été au pouvoir pendant plus de six mois, près de sept mois.

Finalement, et c'est mon dernier commentaire, je ne sais pas, vous choisirez peut-être de me faire part de quelques réactions. C'est que vous dites que la dépense moyenne de votre gouvernement pendant les sept der-

nières années a été moins de 4 p. 100. J'aimerais une réponse extrêmement franche sur ce point-ci parce que c'est tellement important pour tous les Canadiens et Canadiennes qui nous écoutent. N'est-il pas vrai qu'elle est moins de 4 p. 100 parce que vous avez coupé les transferts de fonds? Parce que vous avez donné le fardeau fiscal aux provinces, aux Territoires, aux municipalités, aux hôpitaux, aux collèges et aux universités? Il est facile de contrôler une dette, lorsque je prends mes responsabilités, ma dette, et que je la partage, je la donne à celui-ci, à celle-là , etc. Des commentaires, des réactions, s'il vous plaît.

M. Vincent: Monsieur le Président, je suis heureux des questions de mon collègue de Saint-Boniface, et je l'en remercie. Il me parlait—je vais les prendre par ordre—je ne veux pas embarquer, monsieur le Président, vous me comprendrez, dans le différend entre le Parti libéral et le Nouveau parti démocratique, je pense que c'est à eux à régler cela.

• (1820)

Le deuxième point était qu'il est fatigué de m'entendre dire que la dette vient du gouvernement libéral et je lui donne raison là-dessus, monsieur le Président. Moi je suis prêt à ne plus jamais dire ici en cette Chambre ou n'importe où ailleurs que la dette dont nous avons hérité en 1984 était de 200 milliards et qu'on est pris à gérer avec cela. Je suis prêt à une condition. Que mon collègue de Saint-Boniface s'engage lui à ne pas dire que nous avons doublé la dette nationale et que c'est nous, que c'est de notre faute, parce que, monsieur le Président, quand ils disent «Vous avez doublé la dette nationale», je suis obligé de lui répondre: Bien oui, mais ce sont seulement des intérêts sur ta dette. C'est cela le problème qu'il faut que je lui réponde.

Alors moi s'il ne dit plus que j'ai doublé la dette nationale, je ne lui dirai plus que c'est sa dette, monsieur le Président, je n'ai pas de problème.

Son autre point, monsieur le Président, il mentionnait 1983-1984, 1984-1985, l'année fiscale. Je lui donne partiellement raison, mais je voudrais lui souligner que je me dois de parler de l'année 1984-1985, l'année fiscale, parce que lorsque ce gouvernement a été élu—cela a fait sept ans hier que nous avons officiellement pris le pouvoir, le 17 septembre 1984. . .

M. Duhamel: Sept ans déjà!

M. Vincent: Sept ans. Ça passé tellement vite, regardez.

Monsieur le Président, le 17 septembre 1984, son gouvernement qui avait géré jusqu'à cette date-là, avait pris des engagements pour l'année fiscale et vous comprendrez qu'un gouvernement qui prend des engagements, même s'il y a un changement de gouvernement, il faut les respecter. C'est cela qui fait que je lui donne partiellement raison en terme de date, mais en terme de *cash*, monsieur le Président, j'ai dépensé en 1984-1985 l'argent qu'eux avaient décidé que le gouvernement dépenserait. Il faut que je vive avec cette situation-là aussi. Et cela, monsieur le Président, je me souviens même avoir voté pour le Budget de Marc Lalonde. Je me suis bouché le nez, mais je l'ai fait. On a été élu, puis il fallait adopter le Budget de Marc Lalonde. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise?

La dernière question, monsieur le Président, l'augmenation des dépenses, moins de 4 p. 100 en moyenne sur sept ans, c'est vrai. Et nous avons coupé dans toutes les dépenses du gouvernement fédéral. Nous n'avons pas coupé dans les transferts aux provinces comme le souligne mon collègue. Nous avons diminué l'augmentation d'argent pour aller aux provinces. Et la plus belle preuve c'est que cette année encore, ils vont recevoir plus d'argent, le Québec, et sa province natale le Manitoba, que l'an dernier. Nous avons coupé dans l'augmentation des transferts aux provinces, oui, monsieur le Président, je l'ai dit à maintes reprises dans cette Chambre.

Encore une fois, vous m'indiquez qu'il ne faut plus que je parle, alors je vais m'asseoir et je vous remercie.

[*Traduction*]

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire au député de Trois-Rivières et lui poser une question.

J'ai aimé la façon dont il a raconté l'évolution de la croissance et de l'endettement du Canada. Je pense qu'il vaut la peine de dire que nous aurons l'occasion, d'ici quatre ou cinq ans, d'avoir un budget équilibré au Canada. C'est un son de cloche très différent de celui que nous avons entendu ces dernières années et cela veut dire que les dépenses suivent une tendance très différente de celle d'avant 1984.

Dans la province où se trouve ma circonscription, l'Ontario, nous avons connu, ces dernières années, sous un gouvernement provincial libéral, une croissance des dépenses de programmes de 10 p. 100 par année en moyenne, comparativement à 2,7 p. 100 pour le gouvernement fédéral.

Et voilà maintenant que sous un gouvernement néo-démocrate, nous connaissons un déficit d'environ 10 milliards de dollars. Nous avons pourtant appris que les déficits ne sont rien d'autre que des taxes reportées.

Les contribuables canadiens considèrent qu'ils paient suffisamment de taxes depuis des années, même si cela ne suffit pas, évidemment, pour payer toutes les factures. J'aimerais que vous compariez les opinions, les politiques et les objectifs du NPD, en Ontario, avec les efforts que le gouvernement fédéral fait pour équilibrer le budget du Canada, d'ici quatre ou cinq ans.

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, une minute, c'est peu pour une question aussi importante.

Monsieur le Président, il y a deux façons, lorsque l'économie est au ralenti comme cela s'est produit, pour un gouvernement provincial ou fédéral de réagir. Notre façon à nous est de dire: Occupons-nous de l'inflation, des taux d'intérêt et l'économie va reprendre du mieux, ce que nous avons fait et ce qui s'en vient.

L'autre façon est la façon du NPD, du gouvernement NPD en Ontario, lequel dit: Non, le gouvernement va mettre de l'argent dans le pot. Mais, quel pot, monsieur le Président? On dépense, on dépense et on dépense, comme les Libéraux fédéraux l'ont fait en 1981.

Monsieur le Président, ce n'est pas parce que le gouvernement investit de l'argent à court terme dans une économie qui est ralentie qu'à long terme, le pays, la province va en bénéficier. J'avais une réunion avec des gens à Trois-Rivières, monsieur le Président et les gens de Trois-Rivières, je pense, sont des super sensés, des gens qui sont habitués à travailler dur et qui savent ce que c'est que de gagner une piastre. Ils ne sont pas d'accord à ce que le gouvernement se mette le nez dans leurs affaires. Ils ne sont pas d'accord, les gens de Trois-Rivières à ce que le gouvernement investisse et investisse à même des taxes toujours plus hautes.

Je pense, monsieur le Président, que l'approche du Parti conservateur au fédéral va donner les résultats que l'on souhaite et malheureusement probablement que l'approche du Parti néo-démocrate en Ontario va donner les résultats qu'on a connus au fédéral en 1981-1982.

Monsieur le Président, je sais que je dois terminer ici.

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, tous les députés qui ont participé au débat cet après-midi ont attiré notre attention sur le caractère foncièrement fallacieux de la motion dont nous sommes maintenant saisis. On y propose de réduire d'abord le déficit puis la dette au moyen des recettes de la taxe sur les produits et services au lieu de réduire d'autant les dépenses gouvernementales dans d'autres secteurs. Cela revient donc tout simplement à transférer les recettes d'un compte à un autre, pour ainsi dire, sans qu'il y ait réduction des dépenses gouvernementales.

Si, dès l'établissement de la taxe sur les produits et services, le gouvernement avait bien expliqué aux Canadiens pourquoi ils devaient payer une taxe sur presque tous les biens et services, ceux-ci l'auraient peut-être acceptée, sans doute pas avec enthousiasme mais, du moins, avec un peu moins de consternation. Je parle évidemment de la possibilité qu'avait alors le gouvernement de vraiment réduire et de supprimer éventuellement le fardeau de la dette que doit assumer le Canada, à savoir tous les Canadiens vivants et à naître, au moyen des recettes de la taxe de vente.

Comment le gouvernement a-t-il présenté sa taxe sur les biens et services? En fait, il a expliqué aux Canadiens que cette taxe allait remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, qu'il avait lui-même déjà été haussée quatre fois. Il a soutenu que la taxe sur les ventes des fabricants pénalisait les exportations et décourageait les investissements au Canada. En fait, tous les partis, soit le Nouveau Parti démocratique, le Parti conservateur et le Parti libéral, ont convenu au cours de la dernière législature qu'il fallait remplacer cette taxe par une taxe de vente plus équitable. Le problème auquel le gouvernement s'est immédiatement buté est que la taxe sur les ventes des fabricants était une taxe invisible. Je ne pense pas que beaucoup de Canadiens savaient qu'ils payaient une telle taxe. Mais lorsque le gouvernement a créé la taxe sur les produits et services, qui est payée à la caisse, les Canadiens n'ont pu faire autrement que se rendre compte qu'ils devaient payer une autre taxe. Comment le gouvernement justifie-t-il cette nouvelle taxe? Elle remplace la taxe sur les ventes des fabricants. Le ministre des Finances d'alors a répété à profusion que la TPS n'aurait aucune incidence sur les recettes, c'est-à-dire que les recettes produites par la TPS ne seraient pas supérieures à celles de la taxe sur les ventes des fabricants.

• (1830)

Le gouvernement n'a jamais dit que la nouvelle taxe servirait à réduire et, au bout du compte, à éliminer le déficit, qui est un fardeau pour la génération actuelle, et le sera pour celles à venir.

Si le gouvernement avait alors dit en toute franchise à la population qu'il avait l'intention de créer une nouvelle taxe pour diminuer la dette, tout en faisant sa part en réduisant ses dépenses, qu'il voulait passer un contrat social avec les contribuables en vertu duquel il s'engageait à restreindre ses dépenses tout en demandant à ceux-ci d'accepter ce fardeau supplémentaire, la taxe aurait été mieux acceptée. Certes, elle n'aurait pas été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme, mais elle n'aurait pas provoqué une si forte levée de boucliers.

Le gouvernement n'a jamais dit, lorsqu'il a présenté la nouvelle taxe, qu'il en verserait les recettes dans un fonds créé en vue de réduire la dette. Il prévoyait, comme le ministre l'a reconnu à maintes et maintes reprises, que ces recettes s'inscriraient dans les recettes générales et serviraient à payer les dépenses courantes.

À moins que l'on n'attache aucune importance au fait de devoir consacrer un tiers de chaque dollar fiscal au paiement de l'intérêt sur la dette nationale, il faut réduire la dette et le déficit. Pour cela, il n'existe que trois méthodes: hausser les impôts, réduire les dépenses ou les deux.

L'ancien ministre des Finances a bien opéré quelques compressions budgétaires. Ainsi, il a rogné quelque peu sur les dépenses militaires, sur l'aide à l'étranger, et je le déplore, ainsi que sur quelques autres programmes, notamment celui de l'assurance-chômage. Mais qui saurait citer un secteur où le gouvernement actuel a agi avec fermeté pour restreindre les dépenses de fonctionnement? Au début, le gouvernement conservateur a bel et bien pris des mesures pour réduire quelque peu les dépenses, mais, vers 1986, il a perdu courage, à une époque pourtant où notre économie prospère nous permettait d'atteindre de nouveaux niveaux de recettes fiscales.

Le gouvernement, qui a été réélu en 1988, a beaucoup parlé de réduction du déficit, mais n'a rien fait qui vaille dans ce sens. Aujourd'hui, le déficit est tout aussi élevé qu'il l'était il y a plusieurs années. Le gouvernement n'a pas réussi à réduire sensiblement les dépenses et a compté presque entièrement sur les hausses d'impôt pour accroître ses recettes de façon à pouvoir absorber ses dépenses. Il a tablé sur l'hypothèse que les Canadiens accepteraient d'être imposés davantage plutôt que de voir des dépenses réduites.

Si tel a déjà été le cas, cela n'est plus vrai aujourd'hui. Les Canadiens savent que, comparativement à la plupart de nos concurrents commerciaux, par exemple, nous sommes écrasés par les impôts fédéraux et provinciaux plus que jamais auparavant.

Générer des recettes en augmentant les impôts plutôt que de résoudre le problème de la dette en réduisant les dépenses présente de nombreux inconvénients. Le plus grave est très certainement l'impression qu'a la population que les gouvernements ne cherchent pas vraiment à réduire la dette et le déficit. Ils trouvent plus facile d'augmenter les impôts. Cependant, le gouvernement se retrouve par le fait même à avoir contribué à créer les pressions inflationnistes qui nous assaillent depuis quelques années.

Majorer les taxes de vente alimente aussi l'inflation, de sorte que l'on peut comprendre la main-d'oeuvre syndiquée lorsqu'elle exige des augmentations salariales. Pourtant, ces augmentations aggraveront l'inflation. Le remplacement de l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants par la taxe sur les produits et services a fait bondir l'inflation à plus de 6 p. 100.

Non seulement l'inflation a-t-elle augmenté à plus de 6 p. 100 en 1991, mais on pouvait déjà prévoir cette croissance l'année précédente. Étant donné les circonstances, il n'est donc pas étonnant que les conventions collectives de 1990 et de cette année se fondent sur des taux d'inflation anticipés de plus de 6 p. 100.

De même, une partie de l'inflation était attribuable aux exigences salariales qui anticipaient sur l'inflation. Le Gouverneur de la Banque du Canada, avec le plein appui du gouvernement, a précisé aux Canadiens qu'il continuerait de se servir des taux d'intérêt élevés pour juguler l'inflation, laissant ainsi présager de forts taux d'intérêt et un dollar canadien très vigoureux. Nous voilà donc dans un cercle vicieux: les taux d'intérêt élevés gonflent le déficit parce qu'ils font monter le coût du service de la dette.

Si le gouvernement avait l'intention, quand il a mis en vigueur la taxe sur les produits et services, de recourir à la taxation pour vraiment réduire le déficit, il aurait pu demander aux contribuables d'accepter une taxe de vente au détail globale et associer à cette nouvelle taxe un engagement véritable de sa part à s'attaquer aux dépenses publiques excessives que nous connaissons au Canada depuis quelques années.

Nous avons tous constaté que le recours à la taxation a lamentablement échoué parce que le gouvernement fédéral lui-même n'a pas fait ce qui était plus acceptable, et qui consistait à faire vraiment preuve d'austérité dans ses dépenses, en contrepartie de l'acceptation de la taxe comme élément essentiel d'un grand engagement national visant à réduire à la fois la dette et le déficit.

Évidemment, la dette a presque doublé. Les taux d'intérêt et de change ont été maintenus à des niveaux honteusement élevés, en dépit des avertissements répétés, ce qui a contribué à entraîner une récession.

La compétitivité des industries canadiennes poursuit son déclin et le nombre de faillites atteint des sommets sans précédents. Le chômage augmente, tout comme le fardeau fiscal et l'inflation. La position du Canada en ce qui concerne la dette extérieure et la balance des paiements se sont gravement détériorées et le ministre des Finances n'ignore pas que les recettes gouvernementales diminuent; on l'a constaté au dernier trimestre.

Voilà le contexte dans lequel la motion a été présentée aujourd'hui: une récession importante, des finances publiques pratiquement incontrôlées et un pays aux prises avec une conjoncture économique inquiétante.

Même s'il est en place depuis sept ans, ce gouvernement, qui éprouve des difficultés économiques de taille, blâme le gouvernement libéral en disant qu'il lui a légué tous ces problèmes lorsqu'il lui a cédé le pouvoir en 1984.

Voilà ce que des ministériels nous ont répété plusieurs fois aujourd'hui. Au bout de sept années, le gouvernement peut sûrement mieux justifier ses politiques, mieux expliquer à la population canadienne pourquoi nous nous trouvons dans la situation actuelle qu'en disant: «Oh, ce n'est vraiment pas de notre faute, mais bien celle du gouvernement libéral qui a quitté le pouvoir il y a sept ans.»

• (1840)

C'est là un mythe qu'il entretenait depuis longtemps. Lorsqu'il est arrivé au pouvoir en 1984, le gouvernement a publié un document intitulé *Une nouvelle direction pour le Canada* qui critiquait vertement les politiques fiscales libérales. On y affirmait que le gouvernement précédent était la source de la mauvaise performance économique du pays, de la hausse du déficit de l'État, de la montée du chômage et de la croissance économique chancelante et incertaine et qu'il était responsable du fait que l'économie s'écartait dangereusement de la voie à suivre.

Cela peut vous paraître familier, car c'est là une description tout à fait exacte de la politique économique du gouvernement après sept années de pouvoir. Ce qu'il reprochait à la politique du gouvernement qui l'a précédé en 1984 s'applique fort bien à sa propre politique économique à l'heure actuelle: une hausse du déficit de l'État, la montée du chômage, une croissance économique chancelante et incertaine et une économie qui s'est dangereusement éloignée de la voie à suivre.

Si on se reporte à 1984, étant donné que mes collègues ministériels sont, semble-t-il, obsédés par cette façon d'aborder leur propre folie, la vérité c'est que le gouvernement conservateur a hérité d'une économie canadienne en pleine croissance qui se relevait fort bien de la récession de 1981-1982 qui avait pourtant été parmi les plus graves crises à secouer le monde occidental depuis les années 1930. Il s'agissait d'une récession mondiale qui découlait en partie de l'instabilité des prix pétroliers à l'époque. Cette récession avait ses causes à l'extérieur du pays contrairement à celle que le gouvernement a créée lui-même au Canada.

Le fait est qu'en 1984, le taux de croissance de l'économie était de 4,7 p. 100 en termes réels. C'est ce que le gouvernement libéral a laissé à son successeur, le gouvernement conservateur; un taux de croissance qui n'a jamais été dépassé si ce n'est de très peu, en 1988.

Pendant ce temps, le chômage avait baissé et l'inflation avait atteint son plus bas niveau depuis 1971. Les tendances étaient toutes positives. En ce qui concerne la balance commerciale, on pouvait compter sur un excédent de près de 20 milliards de dollars, soit un niveau presque record, et si on tient compte d'un déficit au compte des invisibles de 17 milliards de dollars, on avait donc un excédent de 2,7 milliards de dollars de la balance des paiements au compte courant. Cela faisait également partie de l'héritage laissé au nouveau gouvernement par le gouvernement libéral sortant.

Les taux d'intérêt baissaient, le taux de l'épargne intérieure augmentait et l'on remboursait même la dette à l'étranger. Je voudrais bien entendre un ministériel nous dire comment, en sept ans de pouvoir, le gouvernement a agi pour réduire la dette globale du Canada, au lieu de l'accroître.

Les mythes sont peut-être difficiles à détruire, mais en voilà certainement un, et nous l'avons entendu encore une fois aujourd'hui. Je répète que le gouvernement doit être singulièrement à court de politiques économiques si le mieux qu'il puisse faire, c'est se plaindre d'une situation qui n'existait pas, mais qui, prétend-il, lui a été léguée par un gouvernement précédent.

Il est évident pour nous tous que le gouvernement n'a pas réussi à réduire ou à supprimer la dette et le déficit, qui demeurent un tel fardeau pour nos entreprises et notre population.

Comme mes collègues les députés de Saint-Boniface et d'Ottawa-Sud l'ont souligné, en 1984-1985, la dette nationale s'élevait à 199 milliards de dollars. Pendant l'année financière en cours, elle a atteint 388 milliards. On prévoit qu'elle grimpera à 419 milliards l'année prochaine. Même si l'on présume que les conservateurs ne sont pas à blâmer pour l'année 1984-1985, ce qui n'est pas vrai, le Canada paie cette année de l'intérêt sur une dette

de 189 milliards contractée par les conservateurs et, l'année prochaine, ce sera sur une dette de 220 milliards.

Voilà pour la rigueur et le sens de l'équité du gouvernement, avec ses allégations futiles et ses accusations injustifiées au sujet de la situation qu'il a héritée à son arrivée au pouvoir.

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé, mais je tiens à dire à propos du projet de loi dont nous sommes actuellement saisis que, bien qu'il ne soit essentiellement que des balivernes, il ne remplace pas les dépenses gouvernementales, il ne fait qu'ouvrir encore un autre compte, pour ainsi dire. Nous accepterons le renvoi de ce projet de loi à un comité pour étude plus approfondie, car nous voulons nous assurer qu'on examine le plus attentivement possible les dépenses du gouvernement. Nous appuierons toute méthode que nous pourrons trouver pour encourager le gouvernement à mettre fin à ses dépenses excessives.

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt l'intervention du député. Il a fait l'historique de la dette et expliqué comment nous en sommes arrivés à la situation que nous connaissons aujourd'hui. Il a raison: la dette était de 199 ou 200 milliards de dollars en 1984, et nous payons de l'intérêt sur cette portion en particulier. Compte tenu des taux d'intérêt en vigueur à l'époque, l'intérêt était d'environ 22 milliards.

Ce que l'on reprochait le plus au gouvernement au pouvoir à ce moment-là, c'était la dette qu'il laissait dans le compte courant tandis que ses recettes n'arrivaient pas à payer les programmes qu'il offrait. Le déficit de 38 milliards connu cette année-là s'explique par la dette, qui était alors de 16 milliards, et par le déficit de fonctionnement.

De toute évidence, il fallait mettre fin au déficit dans les dépenses des programmes. C'est ce qu'a fait ce gouvernement, en renversant la situation. De fait, cette année, il y aura un excédent d'environ 13 milliards de dollars. Entre temps, bien sûr, la dette publique se trouvera augmentée. Voilà pourquoi la dette est telle que nous la connaissons maintenant, et voilà pourquoi nous devons payer de l'intérêt sur la dette.

Je me suis demandé pourquoi mon ami n'a pas parlé de cet aspect particulier de la situation financière qui s'est produit lorsque ce gouvernement a pris le pouvoir en 1984.

En ce qui concerne le projet de loi que nous examinons, mes électeurs ont fait la déclaration suivante: «Nous vous prions d'utiliser les recettes pour réduire le déficit et la dette». C'est ce qui est ressorti de toutes les discussions.

Le député a également parlé de la TPS, qui remplace la taxe sur les ventes des fabricants dont il a dit qu'elle était mauvaise et néfaste pour l'économie. Nous savons que grâce à l'entrée en vigueur de la TPS, une taxe plus appropriée, l'économie connaîtra une forte croissance. Ainsi, en plus des recettes provenant de la TPS, il y a une croissance de l'économie. C'est là, selon lui, la raison pour laquelle cette taxe de consommation a été adoptée.

J'aimerais également connaître le point de vue du député sur les taxes de consommation comme source de recettes.

M. MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le député d'en face a soulevé un certain nombre de questions. Si j'en passe quelques-unes, j'espère qu'il aura soin de me le signaler.

Le fait qu'un gouvernement explique ou excuse sa performance financière en se bornant à un excédent de fonctionnement ou même un budget de fonctionnement est une procédure bizarre qui m'a toujours frappé. Permettez-moi de citer pour le député d'en face le président de la Banque royale du Canada qui a dit récemment que le gouvernement parlait d'un excédent de fonctionnement. C'est précisément ce dont parle le député d'en face. Mais qu'entend-on par excédent de fonctionnement? C'est comme si quelqu'un disait: «J'aurais de l'argent à la banque si je n'avais pas les intérêts hypothécaires à payer.» C'est vrai, mais ça n'a rien à voir avec la question. Le gouvernement doit encore payer les intérêts sur la dette. Il ne sert à rien de dire oui, nous avons bien des paiements d'intérêts à effectuer, mais considérez le grand travail que nous avons fait sur le plan des budgets de fonctionnement. Le fait est qu'il faut voir les choses globalement.

• (1850)

Si le député d'en face veut savoir pourquoi les paiements d'intérêt sur la dette sont si élevés, il ferait bien de se poser deux questions: qui a augmenté la dette au cours des sept dernières années, et qui a poursuivi une politique des taux d'intérêt élevés au détriment de tous les Canadiens? Qui est-ce? C'est le gouvernement. N'allez pas dire que c'est nous. Ce n'est pas le Parti libéral. Ce n'est pas l'opposition qui l'a fait. Pendant sept ans, ce gouvernement a haussé la dette et, voyant qu'il était moins une, a déclaré: «Ayons recours à la TPS. Voilà une bonne idée.» Admettons qu'il y a peut-être des arguments en faveur de la TPS. Si vous réduisiez vos dépenses d'une somme équivalente, cette méthode aurait vraiment un effet favorable, mais vous ne le faites pas. C'est un peu comme si vous ouvriez un autre compte bancaire, un deuxième ici, un troisième là, puis un quatrième et un

cinquième. C'est du pareil au même. Vous ne faites aucun changement. Vous jetez de la poudre aux yeux.

Qui a poursuivi une politique de taux d'intérêt élevés dans ce pays? Allez-vous blâmer M. Crow de la Banque du Canada? Allez-vous dire que ça n'a rien à voir avec vous, que vous n'êtes que le gouvernement? Que c'est M. Crow qui choisit de poursuivre une politique de taux d'intérêt élevés, même qu'il dit que c'est le seul moyen de contenir l'inflation?

«En tant que gouverneur de la Banque du Canada, le seul recours que j'ai pour contenir l'inflation est de faire monter les taux d'intérêt.» Savez-vous pourquoi il dit cela? Ce gouvernement a connu un échec avec ses politiques budgétaires. M. Crow a cherché—avec l'accord du gouvernement—une réponse monétaire à ce qui est essentiellement une question budgétaire. Il maintient des taux d'intérêt élevés en réaction à ce qu'il perçoit comme un risque d'inflation.

Mais la vraie manière de traiter l'inflation au Canada est d'appliquer une politique budgétaire, et non une politique monétaire—et ce gouvernement a constamment négligé cette réalité. Ne venez pas nous expliquer pourquoi les taux d'intérêt sont élevés. C'est votre propre gouvernement qui a maintenu une politique de taux d'intérêt élevés. Ce n'est pas le gouverneur de la Banque du Canada. Ne rejetez pas la faute sur lui. Il existe des moyens pour le gouvernement de contrôler et de diriger le gouverneur de la Banque du Canada. Le gouvernement a endossé et approuvé la politique des taux d'intérêt élevés. Pourquoi? Quelle est la conséquence de cette politique des taux d'intérêt élevés?

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'aimerais faire un très bref commentaire et poser une question.

Nous avons beaucoup parlé de l'inflation. Il y a environ un mois, j'ai lu un important article dans lequel on laissait entendre que c'était surtout les taxes—augmentées à 34 reprises—y compris la taxe sur les produits et services, qui étaient à l'origine de l'inflation. J'aimerais savoir si vous êtes d'accord ou non. Je ne serai pas offensé si vous ne l'êtes pas. En tout cas, c'est ce qui était dit dans l'article.

Selon cet article, ce sont surtout les augmentations de taxes—une trentaine—qui sont à l'origine du taux élevé d'inflation.

Par ailleurs, il me semble que quand nous parlons de l'inflation et de la dette, nous devons vraiment tenir compte des recettes. Si ma mémoire est bonne—et je serai prêt à parier qu'elle l'est—les recettes étaient, à l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, d'environ 70 milliards de dollars. Elles approcheront les 130 milliards cette année, soit à peu près le double. Contracter une dette d'un million ne me pose aucun problème si mon salaire est de 2 millions. Par contre, cela m'en pose si je gagne seulement 10 000 $ par an.

Je me demande si mon collègue pourrait faire certains commentaires au sujet de l'inflation et du doublement—ou presque—des recettes, et nous décrire l'incidence de ces deux facteurs sur le déficit et la dette.

M. MacLaren: Monsieur le Président, j'ai trouvé ma discussion précédente très agréable et j'aimerais beaucoup poursuivre. Mon collègue de Saint-Boniface, dans son excellente intervention, il y a quelques minutes, a attiré l'attention sur les effets inflationnistes des hausses de taxe et, bien sûr, il a parfaitement raison. Le gouvernement actuel se targue d'avoir fait tellement de choses. Il ne se vante jamais pourtant d'avoir augmenté les taxes, ce qu'il pourrait à juste titre revendiquer. C'est qu'il a augmenté les taxes comme aucun autre gouvernement ne l'avait fait auparavant au Canada. Il a levé des taxes à presque tous les niveaux et sur presque tout ce à quoi il est possible de penser.

Un député me demandait ce que je pense des taxes à la consommation. J'interdirais complètement cette forme de taxation au gouvernement fédéral. Ce sont des taxes inflationnistes. L'effet inflationniste de la TPS ne fait aucun doute. Examinez vos propres chiffres. Examinez les chiffres du ministère des Finances. On nous dit, bien sûr, que ces effets inflationnistes ne sont que temporaires. Mais le recours aux hausses de taxes inflationnistes est malheureusement en train de devenir une caractéristique permanente de notre modèle économique.

Les effets inflationnistes touchent tous les secteurs. Ils se répandent dans toute l'économie et durent. Le gouvernement impose un fardeau aux Canadiens non seulement par la taxation directe et la taxation indirecte qui ronge leur revenu gagné, mais également par les effets inflationnistes des mesures qu'il choisit. Les taxes font augmenter le coût des biens et des services. C'est de l'inflation. Le résultat est que le gouverneur de la Banque du Canada se sert des taux d'intérêt pour tenter de contrer ce qu'il perçoit comme étant des pressions inflationnistes et qui est provoqué par la politique inflationniste du gouvernement lui-même, à savoir les augmentations de taxes. C'est un cercle vicieux et le gouvernement doit s'en sortir. Le moyen de le faire est d'assumer ses responsabilités financières et d'éviter les excès monétaires.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-21, surtout parce qu'il est connu sous le nom de Loi sur le compte de service et de réduction de la dette. Je regrette que vous ne m'ayez pas donné la parole, monsieur le Président, au moment où l'on posait des questions à l'orateur précédent, parce que j'allais lui demander s'il s'agissait bien de la même Chambre des communes où j'ai été élu en 1988, si j'étais bien un conservateur et si j'écoutais parler un libéral et s'il appartenait bien au caucus libéral. À mon avis, j'ai entendu énormément de choses qui me laisseraient presque penser que d'une manière ou d'une autre la Chambre s'était inversée, que je siégeais du côté de l'opposition, en tant que libéral, et que j'écoutais parler un conservateur. Cela m'a terriblement secoué. Je ne parlerai pas de la période précédant 1988, je n'étais pas ici avant cette date. Je sais que pendant la période entre 1984 et 1988 le député qui vient de parler n'y était pas non plus. Je ne parlerai pas de ce qui s'est passé quand il était à la Chambre parce que ce ne serait pas juste pour ce qui est de la période de 1980 à 1984.

Je veux parler des presque deux ans et demi où nous avons tous les deux siégé à la Chambre. Il a dit que le gouvernement n'avait pas réduit sensiblement les dépenses. Je pense que c'est bien ce que j'ai entendu et aussi qu'il y avait de graves inconvénients à augmenter les recettes afin de réduire le déficit au lieu de réduire les dépenses. Il voulait que le gouvernement fasse preuve d'austérité.

La question que je lui pose, à laquelle je sais qu'il ne peut pas répondre maintenant, est la suivante: comment a-t-il voté quand le gouvernement a réduit les paiements de transfert et le subventionnement de VIA Rail et de Radio-Canada? Comment a-t-il voté quand nous avons fermé, entre autres, la base militaire de l'Île-du-Prince-Édouard? Comment a-t-il voté quand nous avons diminué les programmes d'aide extérieure? Comment a-t-il voté quand nous avons bloqué les activités du gouvernement l'année dernière? Plus important encore, aujourd'hui, comment a-t-il voté quand nous avons décidé d'adopter un projet de loi concernant l'Alliance de la fonction publique du Canada?

Je ne me rappelle pas aujourd'hui qu'il ait voté comme moi. Il ne devait pas être là. Je suis désolé, je ne sais pas s'il était là ou non. Mais s'il a voté comme son parti, alors est-ce que celui-ci ne tient aucun compte de ce qu'il dit? N'a-t-il aucune influence sur son parti parce que ses collègues ont voté contre tout ce que nous avons fait pour réduire sensiblement les dépenses, chose qu'il accuse le gouvernement de ne pas avoir faite.

• (1900)

Il a peut-être voté contre ces mesures parce que nous n'avons pas été assez loin. Est-ce ce que je l'ai entendu dire? Voulait-il que nous procédions à des compressions budgétaires plus draconiennes? Je voudrais parler du fonds de réduction de la dette, et je me rends compte que j'ai un problème. Je n'ai pas le temps. Je reviendrai ici vendredi matin et j'espère que le député sera là pour me poser des questions quand je prendrai la parole.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 19 heures, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES CONSOMMATEURS

DEMANDE DE CRÉATION D'UNE COMMISSION ROYALE SUR LES PRIX

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement étudie l'utilité de mettre sur pied une Commission royale sur les prix afin d'examiner les allégations selon lesquelles les prix de certains produits et services de consommation au Canada seraient excessifs comparativement aux prix pratiqués ailleurs; l'étude porterait aussi sur des facteurs comme les coûts générés par les mécanismes de distribution, les majorations excessives à différents paliers, les prix différentiels, les économies d'échelle, les taux d'intérêt et le taux de change du dollar.

—Monsieur le Président, il devrait être clair que cette motion est provoquée par l'augmentation massive des achats outre-frontière, augmentation qui touche de nombreuses villes canadiennes.

À Windsor, par exemple, on a calculé que les marchands perdront des sommes avoisinant 100 millions de dollars par an, sans compter tous les emplois qui disparaîtront. Promenez-vous sur la rue principale de Windsor et vous constaterez que le tiers environ de nos marchands ont fermé leurs portes ou sont en train de le faire. Ils sont parfois remplacés par des commerces sans aucun rapport avec ce que les clients vont chercher de l'autre côté de la frontière.

L'augmentation des achats outre-frontière peut s'expliquer de différentes façons. Nous remarquons que cette pratique s'était déjà beaucoup répandue même avant les négociations sur l'Accord de libre-échange, probablement à cause des remarques du ministre du Commerce d'alors, qui avait dit que les frontières seraient libres entre le Canada et les États-Unis. Ces propos ont tout simplement encouragé les gens à augmenter la fréquence de leurs achats à Detroit.

Par la suite, l'Accord de libre-échange a été invoqué. Puis, la TPS a été instituée.

Aujourd'hui, le ministre du Revenu a déclaré que la TPS n'avait absolument rien à voir avec l'accroissement du magasinage transfrontalier. Il dit qu'il a consulté tout le monde dans notre région et que tous sont d'accord.

Il a prétendu qu'il y avait simplement une légère augmentation des voyages en automobile entre le Canada et les États-Unis. Il a conclu que la TPS n'a pas eu d'impact en ce sens.

Pourtant, le fait est qu'entre 1990 et les six premiers mois de 1991, les achats effectués de l'autre côté de la frontière ont augmenté de 57 p. 100. Lorsque nous parlons d'autres territoires dans nos motions, nous faisons allusion aux États-Unis.

Évidemment, il n'était pas nécessaire que nous ayons ces données de Statistique Canada. En fait, le ministre avait en mains un mémoire de la Chambre de commerce de Windsor qui indique clairement dans un graphique qu'avec l'introduction de la TPS, les achats à Detroit ont sensiblement augmenté.

Mais il n'y a pas qu'à la TPS que nous imputons l'accroissement du magasinage transfrontalier. Il y a une grande différence de prix entre les deux côtés, outre la question de la TPS. La plupart des Canadiens sont certains de payer à peu près tout moins cher aux États-Unis, moins cher à Detroit qu'à Windsor.

Presque tout le monde attribue ces différences en partie au fait que les taxes sont plus élevées du côté canadien, les détaillants et autres devant acquitter des taxes foncières, des taxes d'accise et d'autres droits.

Il y a aussi la question des coûts de transport plus élevés au Canada et, bien sûr, on évoque souvent les salaires plus élevés au Canada comme un facteur important pour expliquer ces différences de prix. Mais il y a aussi la question de la grandeur du marché au Canada par rapport aux États-Unis et un certain nombre d'autres facteurs. Le secteur des affaires, en particulier, a fait grand cas des charges salariales au Canada ainsi que du fardeau fiscal.

La chambre de commerce de Windsor, notamment, a adopté une position qui tranche un peu avec la tendance générale observée dans le monde des affaires au Canada. Selon elle, en effet, il faudrait tenir compte d'autres facteurs sur lesquels les milieux d'affaires ont plus de contrôle dans une certaine mesure, mais il y a d'autres facteurs également dont le gouvernement devrait se préoccuper.

Je me contenterai de vous donner un exemple de ce que je veux dire. La cravate que je porte a été achetée à Hong Kong le printemps dernier pour 5,50 $CAN. La valeur déclarée d'un tel article, à son arrivée en Colombie-Britannique, est de 10 $ .Tel est son prix quand cet article arrive au premier niveau de distribution qui en majore immédiatement le prix de 100 p. 100, ce qui en fait maintenant une cravate de 20 $ .Elle passe ensuite au prochain niveau de distribution où le prix en est de nouveau majoré de 100 p. 100, et comme par magie cette cravate de 5,50 $ se transforme en une cravate de 40 $, et cela toujours au niveau du grossiste. Si vous allez acheter cette cravate de soie dans un magasin de la rue Sparks ou dans ma ville, si vous pouvez y trouver un magasin encore ouvert, vous faites un très bon achat si vous réussissez à l'obtenir pour moins de 80 $ .Voilà une dimension du problème.

Il est vrai que, grâce au Pacte de l'automobile, la plupart des voitures nord-américaines ordinaires sont vendues à peu près au même prix au Canada qu'aux États-Unis. Naturellement, les Canadiens doivent payer des taxes supplémentaires, mais le prix de base d'une voiture ordinaire, comme la Ford Taurus, la Chevy ou la LeBaron, est à peu près le même au Canada qu'aux États-Unis. Les mêmes facteurs s'appliqueraient pour les frais de transport. Cependant, une voiture de luxe, une automobile de haute gamme, comme la Lincoln Continental, vous coûterait 45 000 $ au Canada, comparativement à 35 000 $ aux États-Unis. Cela correspond à une différence de 10 000 $, ce qui n'est pas rare dans le cas des voitures de luxe. Autrement dit, sans tenir compte de facteurs supplémentaires, il existe une différence de prix dans certains produits vendus au Canada et aux États-Unis.

Monsieur le Président, vous n'êtes pas tenu de me croire, mais je suis persuadé que la plupart des Canadiens qui ont fait des achats aux États-Unis et au Canada, qui ont pu comparer les prix en vigueur dans les deux pays, pourraient vous citer des exemples similaires, vous signaler des différences de prix extraordinaires. Nous n'avons pas à nous en remettre aux expériences que vivent les citoyens ordinaires. Récemment, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a effectué ce qu'on a appelé une petite étude, une étude préliminaire de la compétitivité des réseaux de distribution au Canada. L'étude a été menée par la société Ernst and Young. Une analyse plus poussée devrait être effectuée, mais les résultats de cette étude préliminaire sont très intéressants.

Premièrement, on a examiné certains appareils électroniques. Fait intéressant, on a noté une différence de moins de 15 p. 100 entre le prix du matériel audio, des appareils vidéo, des téléviseurs et autres appareils du genre en vigueur au Canada et celui exigé aux États-Unis. Autrement dit, ces appareils ne coûtaient qu'environ 15 p. 100 de plus au Canada. La petite différence s'expliquait par le coût d'autres facteurs, comme les taxes, le transport et ainsi de suite. Cela ne donnait toutefois qu'une différence d'environ 15 p. 100.

• (1910)

Naturellement, tous ces facteurs sont importants. Dans le cas de certains produits, dont la distribution ne passe que par un seul niveau au Canada, si l'on cherche bien, on trouvera probablement un aussi bon prix dans la plupart des régions du Canada qu'aux États-Unis. Toutefois, il est intéressant d'examiner le prix de la literie et d'autres produits textiles, qui sont en grande partie fabriqués ici même. On découvre alors une différence de 200 p. 100, oui je dis bien 200 p. 100, monsieur le Président, entre le prix de ce genre de biens vendus au Canada et celui des produits similaires vendus aux États-Unis.

Nous avons entendu certaines discussions ce matin au sujet des emplois perdus dans le secteur du textile, des salaires trop élevés et ainsi de suite. Cette différence de 200 p. 100 qui existe entre le produit américain et le produit canadien a très peu à voir avec les salaires. En fait, elle est attribuable à deux facteurs: un système de distribution plus compliqué au Canada et une plus grande majoration du prix à chaque niveau. C'est ce qui fait qu'un produit coûte 200 p. 100 plus cher au Canada qu'aux États-Unis.

Dans le cas de ces produits, un seul niveau de distribution de plus avec une majoration du prix variant entre 50 p. 100 et 100 p. 100 suffit à pousser les Canadiens à emprunter le pont Ambassador ou le tunnel Détroit-Windsor pour aller acheter des draps, des nappes et d'autres articles du genre aux États-Unis.

Si on regarde le prix des vêtements pour dames, on se rend compte que la différence varie entre 40 p. 100 et 100 p. 100. D'autres facteurs entrent en ligne de compte, par exemple si le vêtement est importé, s'il s'agit d'une marque de prestige et ainsi de suite. Cependant, les mêmes choses s'appliquent: des niveaux de distribution additionnels et une plus grande majoration des prix à chaque niveau.

La chambre de commerce de Windsor, bien qu'elle s'inquiète autant que d'autres groupes de gens d'affaires des problèmes habituels comme les salaires élevés et la razzia fiscale du gouvernement, a dit: «Écoutez, il y a des choses que nous pouvons faire nous-mêmes en tant que gens d'affaires; certains problèmes nécessitent l'intervention du gouvernement, mais d'autres sont de notre ressort.» Ces gens ont conclu que, dans une certaine mesure, il y avait une relation d'interdépendance entre les diverses entreprises. Certaines entreprises en placent d'autres dans des conditions difficiles parce qu'elles sont trop gourmandes. C'est aussi simple que cela.

C'est également vrai que, dans certains cas, le détaillant est trop gourmand. Au Canada, on a tendance à réaliser d'importants bénéfices et à limiter l'expansion du marché dans une certaine mesure, tandis qu'aux États-Unis, on s'emploie beaucoup plus à écouler rapidement les stocks, en se réservant une petite marge bénéficiaire, un petit bénéfice. Aux États-Unis, c'est ce que font Pace, les points de vente directe et d'autres commerces.

La chambre de commerce a soulevé un point très intéressant. Elle croit qu'en vertu des lois canadiennes et de l'Accord de libre-échange, on pourrait résoudre en partie ce problème.

Nous savons, monsieur le Président, que certains manufacturiers américains ont, au Canada, un réseau de distribution très différent de celui qu'ils ont mis en place aux États-Unis, et l'on se rend souvent compte que ces distributeurs se réservent une marge bénéficiaire beaucoup plus élevée au Canada et sont ces niveaux additionnels dont j'ai parlé.

La chambre de commerce de Windsor a dit qu'en vertu de la loi canadienne, c'est-à-dire aux termes de l'article 75 de la Loi sur la concurrence, et aux termes de l'article 102 de l'Accord de libre-échange, on pourrait faire valoir que, dans les régions où les gens font souvent leurs achats outre-frontière, il n'existe ou ne devrait exister qu'un marché unique. L'objectif de l'Accord de libre-échange, après tout, c'était bien de permettre l'établissement d'un marché unique. Alors pourquoi devrait-on s'attendre à ce que les détaillants canadiens se procurent leurs marchandises et leurs produits à un coût différent de leurs voisins de l'autre côté de la rivière, dans le même marché, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, sans que le gouvernement intervienne. Le gouvernement devrait

présenter une demande, conformément à la Loi sur la concurrence, pour s'assurer que les mêmes conditions s'appliquent, si une marchandise ou un produit vendus au Canada peuvent être considérés comme étant vendus dans le même marché, mais à des conditions différentes, ce qui signifie que ces produits sont disponibles au même coût, de sorte que les détaillants peuvent les vendre aux clients au même coût.

Après avoir étudié en détail les différences de prix entre le Canada et les États-Unis, la chambre de commerce a mentionné une solution possible. Cependant, nous avons déjà dit qu'il existait de nombreux facteurs à part ceux que l'on considère habituellement: les taux d'intérêt élevés, l'écart entre la valeur des deux dollars, les systèmes de distribution, les coûts de transport, les différences entre les prix et plusieurs autres facteurs qui devraient être étudiés très sérieusement. Voilà pourquoi j'ai suggéré la création d'une commission royale sur les prix au Canada.

À première vue, l'idée de proposer une commission royale pour étudier ce problème m'a paru un peu bizarre, mais réflexion faite, elle n'est ni nouvelle ni bizarre. En fait, en 1934, on a créé une commission royale sur les écarts entre les prix payés par les producteurs et les consommateurs. En 1949, on a mis sur pied une commission royale pour examiner les augmentations de prix exhorbitantes que le Canada a connues après la Deuxième Guerre mondiale. En 1955 et en 1960, il y en a eu une autre pour examiner pourquoi les consommateurs payaient de plus en plus cher pour les produits agricoles alors que les revenus des cultivateurs diminuaient.

J'espère que la Chambre appuiera ma motion. Il est possible qu'on puisse arriver au même résultat par d'autres moyens, mais si l'on se fie aux précédents, une commission royale serait le moyen le plus approprié pour examiner pourquoi les consommateurs canadiens, même compte tenu de la fiscalité, du transport et d'autres facteurs semblables, paient un grand nombre de produits beaucoup plus cher que les Américains et beaucoup plus cher qu'ils ne devraient les payer et comment il faudrait réformer le système de distribution du Canada pour que les détaillants canadiens soient plus compétitifs et que les acheteurs canadiens aient avantage à acheter au Canada.

[*Français*]

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à la demande de l'honorable député de Windsor—Sainte-Claire concernant la mise sur pied par le gouvernement fédéral d'une commission royale d'enquête sur les prix.

• (1920)

Pour le bénéfice de tous les députés, il est important de mentionner, je crois, que plusieurs gouvernements fédéraux ont institué des commissions royales d'enquête ayant pour mission de revoir la question des prix et d'autres aspects relatifs à l'économie canadienne. Par exemple, la Commission royale d'enquête sur les prix établie en 1948, la Commission royale sur les perspectives économiques du Canada établie en 1955, la Commission des prix et des revenus de 1969 et le Bureau de révision des prix à l'alimentation en 1973.

Plus récemment, la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement, la Commission MacDonald, a examiné l'ensemble du marché canadien. Cette commission royale d'enquête a mis en lumière la nécessité d'améliorer la compétitivité de l'économie canadienne afin de rencontrer les défis du marché mondial. La Commission considérait la compétitivité au niveau des prix comme un des éléments les plus importants pour l'avenir économique du Canada. Monsieur le Président, le simple bon sens nous suggère que nous n'avons pas besoin d'une autre commission pour nous le rappeler.

La question la plus importante est de savoir comment assurer que les prix canadiens soient concurrentiels. Une des priorités fondamentales de ce gouvernement est son engagement à respecter les forces du marché. La question des prix des biens et services est intimement liée à cette priorité, et aucun gouvernement au Canada ne s'est autant fié au marché pour le plus grand bénéfice de l'entreprise privée et des consommateurs. Grâce aux forces du marché, on peut réduire au maximum les rigidités dans les prix et ainsi assurer la flexibilité et l'efficacité de l'économie canadienne. Ce gouvernement a choisi la voie de la concurrence comme moyen d'assurer l'efficacité du marché, et la croissance économique et la prospérité qui en découlent.

Traditionnellement, seulement 40 p. 100 du revenu national canadien provenait de secteurs reconnus compétitifs. Par contre, aux États-Unis, on estime que c'est 80 p. 100 du revenu national qui provient de ces secteurs. Monsieur le Président, lors du dernier budget, ce gouvernement a clairement démontré ses engagements vis-à-vis de la prospérité et de la compétitivité. Nous croyons fermement que des prix plus bas sont non seulement désirables pour assurer la compétitivité de l'industrie canadienne, mais qu'ils sont aussi très importants pour les consommateurs, qui représentent près de 60 p. 100 de la demande finale pour les biens et services au Canada.

Monsieur le Président, comme il a été mentionné dans le dernier discours du Trône, nous entreprendrons bientôt une vaste ronde de consultations sur la prospérité et la compétitivité. Et nous espérons que cette ronde de consultations nous permettra d'identifier certaines faiblesses de l'économie canadienne et les obstacles à la compétitivité.

Monsieur le Président, les entreprises canadiennes veulent savoir quelles sont les étapes nécessaires à leur succès et quelles politiques du gouvernement fédéral sauront stimuler la compétitivité canadienne de façon plus avantageuse.

Je suis très satisfait du leadership qu'a assumé ce gouvernement dans le domaine économique. La proposition de l'honorable député indique un souci réel d'assurer le bien-être des Canadiens et des Canadiennes. Je l'invite donc à collaborer avec le gouvernement afin de mettre en oeuvre notre initiative sur la prospérité.

Monsieur le Président, la solution qu'il recherche au sujet des prix ne peut se trouver dans la création d'une autre commission royale d'enquête ni dans l'intervention de l'État, mais plutôt dans une économie canadienne dynamique, productive et prospère. C'est ce à quoi nous nous sommes engagés devant tous les Canadiens et Canadiennes lors du discours du Trône, et nous allons y arriver.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que c'est un plaisir d'être de retour après un été agréable passé avec mes électeurs et surtout avec ma famille.

Je tiens à dire un mot de la motion à l'étude. Normalement, à force de chercher dans les motions des néo-démocrates, je devrais pouvoir y trouver un brin de sagesse.

Dans ce cas-ci, les intentions du député sont bonnes, certainement, mais je pense qu'il cherche un peu à jouer au plus fin. Il propose en effet à la Chambre une motion qui, si jamais elle était adoptée, si jamais le gouvernement y donnait suite, occasionnerait des dépenses de millions de dollars aux contribuables de notre beau pays. S'il y a une chose dont nous n'avons pas besoin au Canada, c'est bien d'une autre commission royale.

Les commissions royales, c'est un moyen commode que les législateurs, ici comme dans d'autres pays, ont trouvé pour refiler à un autre organisme un problème dont ils estiment ne pas pouvoir s'occuper, ou dont ils ne veulent pas s'occuper à cause des répercussions politiques; de la sorte, ils peuvent en repousser l'étude de deux, trois, quatre, dix ans ou Dieu sait combien de temps. Ils le font sans arrêt. La commission royale se met à l'oeuvre et elle fait croire aux Canadiens qu'elle est autre chose qu'un organisme chargé de recueillir les opinions. Elle ne peut rien à rien.

Après deux ou trois ans d'étude, la commission royale dépose un rapport qui va dormir dans bien trop de bibliothèques au Canada et notamment à la Bibliothèque du Parlement.

Le député néo-démocrate a parlé avec éloquence des vives préoccupations de son parti pour les Canadiens. Je ne doute aucunement de la sincérité de ses sentiments.

En ce moment, l'argent se fait rare. Nous, les libéraux, croyons que si nous étions au pouvoir, nous saurions employer plus sagement les deniers publics et nous aurions une plus grande conscience sociale. Certes, nous croyons en la libre entreprise, mais nous croyons aussi que le gouvernement, par l'intermédiaire de ses institutions et des divers mécanismes de contrôle dont il dispose, a la responsabilité de faire en sorte que les Canadiens, où qu'ils vivent, puissent profiter des grandes richesses du pays.

Je me rappelle une époque où le Nouveau Parti démocratique faisait campagne en Nouvelle-Écosse, au Cap-Breton où j'ai grandi. Nous étions dans la misère, mais tous les gens s'entraidaient. Les néo-démocrates promettaient non pas une poule au pot tous les dimanches mais dix. Ils se présentaient dans une région où les logements étaient minables et, au lieu de s'en tenir à des choses raisonnables, ils prédisaient le jour où chacun aurait non seulement une maison neuve, mais également une cadillac dans la cour.

De nos jours encore, le Nouveau Parti démocratique, par le biais de cette motion déposée par le député, joue son cher petit jeu du deux poids deux mesures.

Une voix: Vous ne faites jamais de promesses?

M. MacDonald (Dartmouth): Le député d'en face ignore quand il faut se taire. Je l'ai écouté et je vais tenter de lui répondre.

Cette motion est pure espièglerie. Elle est proposé par un parti qui se dit préoccupé par les compressions que le gouvernement aurait opérées aux dépens des femmes, ainsi que dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et dans les programmes de soins de santé partout au Canada. Selon ce parti, le gouvernement aura gaspillé les deniers publics. Ses dépenses sont mal dirigées. Que fait-il? Il consacre une autre tranche de 20 ou 25 millions de dollars—j'entends déjà le timbre de la caisse—à une autre commission royale d'enquête, sa panacée.

Je croyais que certains néo-démocrates haut placés avaient de la difficulté à se caser. On a tous vu ce bon M. Broadbent assumer ses fonctions au centre international de Dieu sait quoi. D'autres députés de la Chambre se sont trouvé des fauteuils confortables, par exemple M. Deans à la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Difficile de croire que ce sont les mêmes néo-démocrates qui s'asseyaient à la Chambre. Néanmoins, lorsqu'ils ont entendu l'appel du devoir et que le chèque de paie était suffisamment gras, ils n'ont pas hésité à nous quitter.

N'oublions pas Bob Rae, en Ontario, celui-là même qui a affirmé avoir réponse à toutes les questions, être un substitut crédible aux partis traditionnels. Dès son arrivée au pouvoir, qu'a-t-il fait? Il s'est empressé, en pleine récession, d'imposer à l'économie un déficit de dix milliards de dollars. À lui seul, il a fait plus de mal que quiconque au portefeuille du contribuable moyen de l'Ontario. Le secteur industriel soutient que le régime mis en place par le gouvernement néo-démocrate en Ontario n'est pas favorable aux affaires. S'il n'est pas favorable aux affaires, il l'est aux consommateurs, ces mêmes gens dont le parti d'en face cherche à obtenir l'appui.

• (1930)

Je ne m'oppose pas à ce que nous nous servions des outils habituels qui sont à notre disposition pour régler les problèmes dont a parlé le député. Je ne conteste pas ses préoccupations au sujet des prix exorbitants. Je ne conteste pas ses propos lorsqu'il dit que les déclarations du gouvernement sur la TPS nous auraient induits en erreur et que la TPS aurait peut-être donné lieu à certains abus liés à la structure des prix de consommation. Je ne conteste pas cela. La seule chose qui me préoccupe, Grand Dieu, c'est le très important projet de loi que nous avons débattu ces jours derniers. Ce sont les fonctionnaires, qui sont au service des Canadiens, des députés, qui nous font bien paraître, que nous appelons lorsqu'un de nos électeurs a un problème.

Nous avons discuté de la pertinence d'imposer une loi draconienne forçant le retour au travail. Les libéraux s'y sont opposés. Les néo-démocrates aussi. Voyez comme ils sont hypocrites. Les néo-démocrates ont dit, avec raison, que les fonctionnaires méritaient un meilleur traitement. Cependant, ils ont ajouté que 144 millions de dollars ce n'était pas payer trop cher, et ça ne l'est pas. Au lieu de venir à la Chambre pour débattre une motion portant sur l'affectation qu'il convient de faire de ressources limitées à des gens comme les fonctionnaires, qui ont si bien servi le pays, que font-ils? Ils font preuve encore une fois d'irresponsabilité. Après avoir discuté de cette question, ils estiment que l'octroi d'une autre somme de 25 millions de dollars à une commission royale n'est pas un problème.

Je n'arrive pas à comprendre où sont leurs priorités. Ce qui m'intéresse avant tout, c'est d'aider les Canadiens. Ce que je veux d'abord et avant tout, c'est aider mes électeurs. Ce qui m'importe le plus, c'est d'essayer de m'assurer que la loi qui sera adoptée ici sera bien pensée et que les ressources limitées dont nous disposons seront utilisées à bon escient, c'est-à-dire vraiment dans l'intérêt des Canadiens. Mais non. J'ai entendu ce qu'a dit le député, ici, il y a à peine un instant. C'est incroyable. Ils parlent toujours des sociétés parasites.

Monsieur le Président, savez-vous quel exemple le député a employé pour appuyer la création d'une commission royale d'enquête? Le fait qu'une Lincoln Conti-

nental coûte 10 000 $ de plus au Canada qu'aux États-Unis. Est-ce possible?

Je peux vous donner bien des raisons pour lesquelles nous devrions utiliser les outils dont nous disposons, tels les comités parlementaires, le tribunal de la concurrence.

Une voix: Seul Bob White peut se payer une Lincoln Continental.

M. MacDonald (Dartmouth): Bob White ou peut-être Ed Broadbent ou encore Ian Deans, tous ces merveilleux néo-démocrates qui disent pouvoir résoudre tous les problèmes du monde.

Comme je crois qu'il faut être réaliste, j'ai eu un peu de mal à déterminer si nous avons vraiment besoin d'un bureau d'enquête ou, Dieu nous en préserve, d'une commission royale d'enquête. Qu'espérons-nous obtenir par cela?

Personne ne sait mieux que moi qu'il y a toujours des abus et des excès en régime de la libre entreprise. Il ne faut pas oublier que les députés de tous les partis représentés à la Chambre sont aussi des consommateurs. Les excès qui sont commis sur le marché nuisent à tout le monde, indépendamment des allégeances politiques. Mais nous avions des outils pour régler cela. Nous avons sans aucun doute des outils pour nous occuper de cela.

Entre une économie dirigée à la soviétique. . .

Une voix: Oh, oh!

M. MacDonald (Dartmouth): Le député se lamente dans son fauteuil. Ce n'est pas surprenant. Avec la motion qu'il a présentée, il veut chercher à savoir pourquoi M^me^ Smith du magasin du coin vend ses sucettes 7 cents et non 6. Qu'il arrive en ville! Ces types se fourrent le doigt dans l'oeil dans presque tous les cas et ils osent prétendre qu'ils représentent le point de vue du Canadien moyen.

La Lincoln Continental, jamais je n'oublierai la Lincoln Continental. Peut-être, je dis bien peut-être, devrions-nous examiner leur suggestion et la prendre plus au sérieux, s'ils pouvaient me montrer où nous pouvons trouver l'argent sans rien enlever aux règlements salariaux bien mérités par les fonctionnaires fédéraux, les chefs d'équipe, les travailleurs des chantiers maritimes et les autres. S'ils pouvaient me montrer que l'argent ne provient pas des fonds destinés aux programmes d'aide aux femmes ou aux centres d'accueil autochtones, s'ils pouvaient me montrer que cela ne signifie pas la fermeture d'autres lits dans les hôpitaux et que cela n'enlève rien au système d'enseignement postsecondaire, je dirais que peut-être nous pourrions examiner leur suggestion. Mais peut-être auraient-ils dû la modifier et indiquer «pourvu que le crédit soit garanti subsidiairement ou peut-être même solidairement par le premier ministre de l'Ontario», puisque celui-ci semble jouir d'une très grande crédibilité dans le milieu financier au pays.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, alors que mon collègue qui vient de terminer son intervention quitte la Chambre, je tiens à dire que j'ai rarement vu quelqu'un se faire insulter comme mon collègue néo-démocrate qui a essayé de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire qui n'a rien de malveillant, mais cherche plutôt à obtenir quelque chose pour les consommateurs de tout le pays.

Je ne vais pas répondre à tous les qualificatifs de Russe, socialiste et autres qui ont été lancés, car je pense sincèrement que notre Parlement devrait être un endroit où on discute d'idées plutôt que de se lancer des insultes gratuites. Je suis tenté, mais je m'en abstiendrai.

Je veux me pencher sur les prix au Canada, car c'est par-dessus tout ce dont nous parlons en l'occurrence. Une commission royale donne les résultats auxquels on veut bien qu'elle parvienne. Par ailleurs, on a parlé des bonnes choses apportées par la commission royale Macdonald. Je pense qu'elle avait d'excellentes choses à dire.

Des commissions royales sur la situation de la femme ont permis de bien sensibiliser la population et ont conduit à d'importants changements au Canada.

Je pense qu'il est tout à fait faux d'affirmer que leurs rapports dorment dans les tiroirs et ne donnent rien aux gens ordinaires.

Il s'agit donc de savoir si la question est suffisamment importante pour être examinée par une commission royale. Je crois que c'est le cas, car avec tous les gouvernements qui se sont succédé au cours des dernières années, en tant que protecteur non sectaire des consommateurs, je n'ai jamais été officiellement un protecteur des consommateurs pour des libéraux, des conservateurs ou des néo-démocrates. J'étais un protecteur des consommateurs. Je m'occupais des questions soumises par les consommateurs et j'essayais de leur expliquer pourquoi, par exemple, les automobiles et les réparations d'automobiles étaient beaucoup plus coûteuses au Canada qu'aux États-Unis.

Je peux vous dire que mises à part la question des taxes et des impôts et celle des transports, la véritable raison a été très bien présentée par mon collègue. Cette différence s'explique purement et simplement par la cupidité et cela s'applique à toute notre société au Canada, alors que nous payons beaucoup plus pour des produits surtout parce que nous permettons à des sociétés de demander davantage sans raison.

Dans certaines industries, on va beaucoup plus loin que dans d'autres. Il s'agit d'une simple question de bon sens. On nous soutire le maximum et cela s'explique par le très grand nombre d'intermédiaires qui ajoutent leur pourcentage à d'autres; en fait, c'est pour cette raison que nous payons davantage qu'aux États-Unis.

Selon moi, si on demandait leur avis aux consommateurs du Cap-Breton, de la Colombie-Britannique et plus particulièrement du Québec, ils nous diraient que lorsqu'ils se rendent en Floride, ils constatent notamment une différence dans les prix. Nous comprenons qu'il puisse y avoir un certain écart, car nous avons peut-être de meilleurs progammes sociaux au Canada et il faut les financer. Nos impôts et taxes sont également plus élevés de même que nos frais de transport et il se peut également que notre campagne agricole soit plus courte.

Même si on tient compte de tous ces facteurs, il nous en coûte beaucoup plus pour certains produits, mais on ne nous a jamais donné une raison satisfaisante pour expliquer cela.

Permettez-moi de vous dire que dans le secteur automobile que je connais le mieux, ce n'est pas simplement les Lincoln Continental. En fait, le prix de détail suggéré par les fabricants est fondamentalement le même au Canada qu'aux États-Unis, une fois qu'on a ajouté les diverses taxes, les frais de transport et les autres éléments essentiels entrant dans le calcul du prix.

Lorsque les véhicules en question sont vendus par les concessionnaires avec l'équipement en option, il y a alors toutes sortes de variations dans les prix qui font qu'il est extrêmement difficile de connaître au juste le prix réel de l'automobile. Les États-Unis ont une loi fédérale appelée la Monroney Act. Chose intéressante, nous n'avons pas au Canada de loi fédérale semblable. J'ai bien dit Monroney, pas Mulroney. La Monroney Act entrée en vigueur dans les années 50 aux États-Unis, obligeait à fixer une étiquette sur chaque automobile en vente de sorte que le consommateur puisse savoir quel était le prix de base de la voiture et celui des différentes options. À cause de cette loi américaine, même les voitures qui étaient transportées des États-Unis au Canada devaient porter cette étiquette dans le pare-brise, mais on les enlevait systématiquement au Canada pour que les concessionnaires et les autres intermédiaires puissent y fixer le prix qu'ils jugeaient nécessaire. C'est évidemment inéquitable. C'est évidemment contraire aux intérêts des consommateurs.

• (1940)

Je pense qu'une commission royale d'enquête pourrait examiner chacun de ces secteurs où nous nous faisons vraiment exploiter et voir dans quelle mesure nous le sommes. Grâce à un certain nombre de commissions d'enquête québécoises qui ont étudié la question de l'assurance automobile, les primes d'assurance ont réellement baissé au Québec. Je crois savoir que depuis quelque temps en Ontario, grâce à des audiences du genre, les primes d'assurance automobile y ont connu une certaine baisse. Comme disent les gens, et comme je le crois, on a fait un peu de lumière sur les pratiques de ces assureurs en Ontario.

Je crois qu'une commission royale d'enquête sur les prix aurait des effets salutaires. Cela me paraît important. Cela concerne tous les consommateurs.

[*Français*]

Je peux vous dire qu'en tant qu'avocat des consommateurs au Québec depuis les vingt dernières années et aussi comme critique des affaires reliées à la protection des consommateurs pour mon parti, j'ai toujours été intrigué par la différence de prix entre les États-Unis et le Canada. Je peux vous dire que la différence de prix n'était jamais justifiée à mon goût quand cela touchait les automobiles ou les réparations d'automobiles.

Je sais qu'aux États-Unis, on a justement une loi fédérale qui s'appelle la Loi Monroney qui oblige le fabricant d'automobiles américain à justement afficher une étiquette indiquant le prix de base. On n'a pas cela ici. Et même, il y a une chose assez curieuse, c'est le fait que les véhicules exportés des États-Unis et importés ici au Canada ont, pour la plupart, cette étiquette sur leur pare-brise, mais systématiquement ces étiquettes sont déchirées, sont enlevées parce qu'elles n'ont, premièrement, aucun rapport avec le prix canadien et deuxièmement, les consommateurs canadiens et québécois poseraient de drôles de questions quant à savoir pourquoi ces prix américains sont tellement différents des prix canadiens.

Alors, je pense que le projet de loi d'intérêt privé de mon collègue de Windsor—Sainte-Claire fait du gros bon sens dans le sens que nous, les consommmateurs canadiens, nous sommes vraiment exploités de façon épouvantable quant aux prix de différents produits. Je trouve que nous devrons, une fois pour toutes, découvrir jusqu'à quel point nous sommes exploités et je pense que cela peut avoir deux effets salutaires. Tout d'abord, avec une commission royale d'enquête, on peut, en demandant aux gens, aux producteurs et aux consommateurs, de venir devant nous, cela peut avoir un effet salutaire en ce sens que cela peut obliger, par le fait même qu'on fera beaucoup de publicité là-dessus, différents producteurs à baisser leurs prix.

Le deuxième effet salutaire, c'est qu'on peut réglementer justement une certaine divulgation des prix à chaque étape dans la distribution d'un produit. Comme je vous le disais, aux États-Unis. . . Les États-Unis, monsieur le Président, ne sont pas un pays socialiste. C'est un pays peut-être un peu plus réaliste que nous en ce qui concerne le prix des biens. Et je trouve que les consommateurs, surtout au Québec présentement on a une loi depuis longtemps, c'est-à-dire depuis 1980, qui oblige les distributeurs d'avoir des prix affichés individuellement sur leurs produits. Je pense que la même chose peut être appliquée pour les automobiles.

Une dernière remarque. Je trouve que, malgré les insultes venant de mon collègue libéral qui disait que nous, on veut dépenser l'argent et on ne veut pas vraiment desservir les consommateurs, je lui dirais que ce n'est pas vrai. Le projet de loi soumis par mon collègue est un projet de loi qui est raisonnable, c'est un projet de loi qui est urgent parce que les Canadiens, les Québécois, les Québécoises sont tannés de payer des prix dérisoires pour des affaires qu'ils peuvent aller se procurer dans le Sud, aux États-Unis et qu'ils peuvent payer moins cher. Et encore pour nos commerçants, ça peut avoir un effet salutaire, surtout pour nos commerçants près des frontières du Canada et des États-Unis, dans le sens qu'eux peuvent avoir ce qu'on appelle un terrain égal, un *level playing field*, si on peut obliger le fournisseur à facturer les clients canadiens de façon raisonnable.

Donc, j'appuie mon collègue et je pense, comme je vous l'ai dit tantôt, que c'est une idée qui est pleine de gros bon sens.

[*Traduction*]

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'invoque le paragraphe 44(1) du Règlement, qui dit:

> Sauf disposition contraire du Règlement ou d'un ordre spécial, aucun député ne peut prendre la parole deux fois sur une même question, sauf pour expliquer une partie importante de son discours qui peut avoir été citée inexactement ou mal interprétée; mais le député ne peut alors apporter aucun nouvel élément dans la discussion et aucun débat n'est permis sur son explication.

Monsieur le Président, il est très clair que le député libéral n'a pas compris que ce débat portait sur le magasinage transfrontalier, les différences de prix entre le Canada et les États-Unis et leur impact sur les consommateurs et sur les gens d'affaires du Canada.

Il est regrettable qu'il ne l'ait pas compris. Mais c'est évident d'après ses observations, qui s'inscrivent dans le contexte de ce discours et doivent être jugées à la lumière de cette incompréhension.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Monsieur le Président, vous vous êtes sûrement rendu compte que le député qui vient de faire un rappel au Règlement au sujet de l'article 44 du Règlement, article qui ne s'applique même pas dans le cas présent, ne cherchait qu'à faire une deuxième intervention. J'espère que vous tiendrez compte de la situation, car d'autres députés, comme moi d'ailleurs, voudraient avoir l'occasion de s'exprimer et de participer au débat.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il n'y avait pas d'autres orateurs qui prenaient la parole, le député de Windsor—Sainte-Claire s'est prévalu d'un article du Règlement, l'article 44, et il n'y avait personne à la Chambre qui s'y opposait. Alors la Présidence a fait preuve de souplesse en reconnaissant le député de Windsor—Sainte-Claire.

[*Traduction*]

Comme aucun autre député ne veut prendre la parole pour poursuivre le débat, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires. . . Oh, je m'excuse. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, lorsque j'ai invoqué le Règlement, j'ai mentionné que je voulais être le prochain intervenant.

Je tiens d'abord à féliciter le député de Dartmouth de l'importante contribution qu'il a apportée à ce débat ce soir, comme il a l'habitude de le faire. Le député de Dartmouth s'inquiète évidemment beaucoup des prix au Canada, en tant que critique de l'opposition libérale pour les affaires des consommateurs. D'ailleurs, c'est un problème qui devrait inquiéter tous les députés. Cependant, je dois vous dire, monsieur le Président, que je ne suis pas convaincu de l'opportunité de mettre sur pied une commission royale à ce moment-ci, et voici pourquoi.

Au Canada, nous nous demandons actuellement si nous avons les moyens de donner une augmentation de salaire justifiée, très justifiée même, à nos fonctionnaires. Nous avons de la difficulté à trouver les fonds pour le faire. Nous avons de la difficulté à trouver les sommes nécessaires pour participer à des programmes sociaux et à d'autres mesures valables. Par contre, on demande l'établissement d'une commission royale qui aurait le mandat suivant:

> . . .examiner les allégations selon lesquelles les prix de certains produits et services de consommation au Canada seraient excessifs par rapport aux prix pratiques ailleurs. . .

On ne sait pas trop où. . .

> . . .l'étude porterait aussi sur des facteurs comme les coûts générés par les mécanismes de distribution, les majorations excessives à différents paliers, les prix différentiels, les économies d'échelle, les taux d'intérêt et le taux de change du dollar.

C'est un mandat qui coûtera probablement deux fois plus cher que la Commission Spicer, qui a dépensé 27 millions de dollars dont nous n'avons pas le premier sou. Je dirai au député, qui écoute certainement avec attention mon exposé—il s'agit du député de Windsor—Sainte-Claire qui a présenté la motion—que je tiens autant que n'importe qui à ce que les consommateurs canadiens soient mieux protégés.

• (1950)

J'ai une solution à proposer. J'estime que ce mandat pourrait être confié à notre propre comité chargé des consommateurs, des sociétés et de l'administration gouvernementale. Le travail se ferait ici même, aux Communes, mais nous ne dépenserions pas les 40 ou 50 millions nécessaires aux travaux d'une commission royale.

Il y a des piles et des piles de rapports de commissions royales au Canada, certains excellents, d'autres moins et d'autres encore carrément inutiles. Lorsque les dernières prévisions budgétaires ont été déposées, il y avait trois commissions royales à l'oeuvre, soit la Commission royale sur les techniques de reproduction, la Commission Spicer, faute de lui trouver un meilleur nom, et la Commission royale sur la réforme électorale. À elles trois, elles devaient dépenser près de 100 millions de dollars. Je trouve très inquiétant de dépenser autant d'argent en ce moment.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce dont nous avons besoin dans ce pays, je pense, ce sont de meilleures lois visant à la protection des consommateurs. Ce dont nous avons besoin dans ce pays, c'est surtout de tenter, nous à titre de législateurs, de protéger le consommateur canadien. Mais de grâce, monsieur le Président, la dernière chose dont nous ayons besoin aujourd'hui, c'est encore une autre commission royale d'enquête qui va nous coûter, comme je l'ai dit tantôt, Dieu sait quoi, peut-être même 50 millions de dollars ou quelque chose du genre, et tout cela, bien sûr, pour nous donner un rapport qui ira malheureusement aux oubliettes. On ne peut pas se permettre, monsieur le Président, une dépense du genre. Le mandat est beaucoup trop large. Je proposerais que notre collègue retire sa proposition et la remplace plutôt par une motion qui soumettrait le sujet au Comité des consommateurs et sociétés et administration gouvernementale, lequel pourrait faire une étude des prix aux consommateurs au Canada, peut-être en les comparant avec ceux des États-Unis, certainement pas avec ceux du reste du monde, et de le faire à des coûts qui seraient à peu près neutres, c'est-à-dire qu'on pourrait le faire à même les budgets existants plutôt, encore une fois, que de dépenser des fonds de cette façon-là.

[*Traduction*]

En guise de conclusion, j'espère donc que tous les députés y penseront à deux fois avant de créer une autre commission royale d'enquête. Il semble être question de commissions royales d'enquête toutes les quinzaines, à la Chambre. À l'occasion, c'est même un thème presque excitant. Peut-être l'est-il, mais les députés conviendront avec moi qu'il est temps de mettre fin à ce genre de dépenses et d'essayer de trouver un moyen d'aider nos électeurs, à moindre coût pour l'ensemble du Canada. En raison de l'influence dont nous jouissons en tant que députés, influence que j'espère que nous avons, si un comité de notre Parlement étudiait plutôt la question, il nous serait probablement encore plus facile qu'à une commission royale d'enquête de faire adopter par le gouvernement des mesures qui aident vraiment les consommateurs canadiens.

Bref, précisons davantage le mandat du groupe qui est proposé. Ayons plutôt recours à un comité. Cessons de dépenser quelque 50 millions de dollars que nous n'avons même pas. Les contribuables canadiens en ont assez de nous voir dépenser leur argent comme de l'eau.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y pas d'autres honorables députés qui souhaiteraient prendre la parole?

Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole, la période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée. Et, conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

La Chambre s'ajourne donc jusqu'à demain, à dix heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 52.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 septembre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-273, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (télécommunications).

—Madame la Présidente, l'objet de ce projet de loi est exactement le même que celui du projet de loi C-41 que le gouvernement a présenté lors de la dernière session, à savoir revendiquer la compétence fédérale sur les sociétés d'État qui exploitent des entreprises de télécommunication.

Le gouvernement avait présenté avec grande ostentation ce projet de loi à la suite d'une décision de la Cour suprême du Canada—c'était en août 1989 si je ne m'abuse—pour ensuite le laisser expirer au *Feuilleton*. Nous avons souvent recommandé que le gouvernement donne suite à cette mesure, mais celui-ci manque de hardiesse pour le faire, semble-t-il. Ce projet de loi vise à l'affermir dans sa résolution et à relancer le débat sur cette question.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA CONVERSION DE L'INDUSTRIE DE L'ARMEMENT NUCLÉAIRE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina) demande à présenter le projet de loi C-274, Loi prévoyant la conversion à des usages civils des technologies et des compétences techniques utilisées dans l'industrie de l'armement nucléaire.

—Madame la Présidente, le projet de loi vise à faciliter la transition entre la production d'armes nucléaires et la production à des fins pacifiques. Il oblige les fabricants d'armements nucléaires à constituer un comité tripartite, regroupant des représentants de la direction, des employés et de la collectivité, chargé de planifier cette transition. Il les oblige également à verser 2,5 p. 100 de leurs recettes annuelles brutes dans une caisse crée à cette fin qui servira à indemniser les employés qui perdront leur emploi du fait de la transition.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1010)

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par des Canadiens de différentes provinces, qui demandent tous au Parlement d'appuyer le plan du NPD, qui propose de rétablir des services de VIA Rail abolis le 15 janvier 1990 et de fournir, lorsqu'il y a lieu, des services de meilleure qualité dans les régions éloignées qui sont indispensables à de nombreux Canadiens, en donnant un mandat législatif à VIA Rail et en accordant à VIA les ressources dont elle a besoin pour offrir aux voyageurs un service de transport ferroviaire de classe mondiale.

[*Français*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer une pétition. Les pétitionnaires proviennent de Val-d'Or, Sullivan, Saint-Eustache, Dubuisson, Malartic, Senneterre et Barraute. Ils demandent au Parlement qu'il considère sérieusement, lors de la révision du Code canadien du travail, les lacunes de celui-ci et qu'il reconnaisse la nécessité d'intégrer au Code des clauses concernant le retrait préventif des femmes enceintes, et ceci avec salaire.

Affaires courantes

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai plusieurs pétitions. La première est signée par les habitants de Port Alberni, qui s'élèvent contre la réduction indésirable et injuste des services postaux un peu partout au pays, et particulièrement contre l'abolition du service de tri postal à Port Alberni, qui s'est faite contre la volonté des habitants et sans explication satisfaisante, et qui entraîne des retards importants et inacceptables dans la distribution du courrier.

Les pétitionnaires veulent que le Parlement demande au ministre responsable de la Société canadienne des postes d'autoriser le rétablissement des opérations de tri postal à Port Alberni et dans les autres collectivités touchées de l'Île de Vancouver.

De plus, les requérants veulent que le gouvernement ordonne à la Société canadienne des postes de mettre un frein à la privatisation, aux compressions et à la centralisation des services et aussi qu'il ordonne à la Société d'accorder la priorité à la prestation d'un service efficace aux foyers canadiens.

Madame la Présidente, j'ai une deuxième pétition émanant des habitants de la localité d'Ucluelet qui se trouve aussi dans ma circonscription.

Les pétitionnaires font appel au gouvernement, attendu que celui-ci a retiré des millions de dollars aux services postaux d'un bout à l'autre du Canada, ce qui s'est traduit par plusieurs millions de dollars de perte pour les localités de Colombie-Britannique, attendu que ces compressions budgétaires ont causé la réduction et la détérioration des services postaux ainsi que la diminution du nombre des bureaux de poste dans les localités rurales de petites dimensions de cette province.

Les pétitionnaires soussignés demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement fédéral à redonner à la Société canadienne des postes un financement suffisant pour que cette société puisse remplir intégralement son mandat en tant que seul service postal viable pour toutes les localités de la Colombie-Britannique.

Nous, les soussignés. . .

Mme le vice-président: Le député est en train de prononcer deux discours au lieu de présenter une pétition.

Passons au pétitions suivantes.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai aujourd'hui le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui ont entendu des rumeurs selon lesquelles le gouvernement envisage de ne pas financer suffisamment la GRC l'année prochaine.

Les pétitionnaires font circuler des pétitions pour s'assurer que le gouvernement ne retirera pas son appui à la GRC et demandent simplement au Parlement du Canada d'encourager le gouvernement à redonner à l'avenir un financement suffisant à la GRC pour permettre à celle-ci de remplir son mandat tel que nous le connaissons tous.

LA COMPAGNIE MULTINATIONAL RESOURCES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai une pétition sur un autre sujet. Il s'agit d'une question très sérieuse, surtout en Colombie-Britannique, concernant la compagnie Multinational Resources.

Les pétitionnaires sont de Clearwater, de Barrier et de Vavenby en Colombie-Britannique. Ils font valoir qu'une entreprise de Vancouver, avec l'appui du gouvernement provincial, semble-t-il, a annoncé son intention d'ériger un barrage sur l'embranchement nord de la rivière Thompson, à Vavenby, et de détourner la rivière par toute une série de canaux pour en renvoyer l'eau à San Diego en Californie.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de déclarer clairement que les rivières canadiennes ne sont pas à vendre.

LE SERVICE AÉRIEN

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, j'ai le privilège ce matin de présenter, au nom de la communauté finlandaise de Thunder Bay, une pétition où l'on demande le maintien de la liaison aérienne directe entre le Canada et Helsinki, en Finlande.

Vous ne le savez peut-être pas, madame la Présidente, mais la communauté finlandaise de Thunder Bay est la plus importante non seulement du Canada mais de l'Amérique du Nord.

Puisque notre liaison aérienne directe sera supprimée le 1er novembre, les pétitionnaires demandent au gouvernement d'intervenir pour maintenir le service aérien nolisé entre les deux pays, ce qui est tout à fait approprié.

LES FRAIS DE TRANSPORT

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je veux profiter de cette occasion pour présenter une autre pétition au nom des habitants du nord de l'Ontario qui doivent payer des frais si élevés pour le transport. Les frais de transport entre le nord de l'Ontario et les autres parties du pays sont absolument inabordables pour la plupart des citoyens ordinaires. Les tarifs aériens sont astronomiques. Nous n'avons plus les services de VIA Rail. Le prix de l'essence devient si élevé que

les gens ne peuvent plus se permettre de prendre leur auto pour aller au travail. Par conséquent, 230 citoyens de la collectivité que je représente demandent au gouvernement d'examiner le prix de l'essence dans le nord de l'Ontario et de réduire les taxes en conséquence.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition conforme aux règles et signée essentiellement par des habitants de la localité de Dundurn. Les pétitionnaires signalent que les récentes décisions du gouvernement ont un effet néfaste sur la vie rurale au Canada. Ils mentionnent notamment les compressions imposées à VIA Rail, la suppression de certaines lignes ferroviaires, le manque d'intérêt pour les pêches, l'industrie forestière et le secteur agricole, et surtout, dans leur localité, la fermeture des bureaux de poste ruraux. Ils exhortent le Parlement et le gouvernement à rétablir le financement de VIA Rail et à prendre d'autres mesures du genre, mais aussi à exiger que la Société canadienne des postes revienne sur sa terrible décision de fermer les bureaux de poste ruraux, qui sont au coeur de la vie rurale.

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, conformément au Règlement de la Chambre des communes, je voudrais présenter une pétition signée par des étudiants de toutes les régions du pays. Plus de 4 000 étudiants ont signé ces pétitions pour protester contre les baisses notables des transferts aux provinces imposées par le gouvernement fédéral, la fermeture des centres d'emploi et surtout les frais d'administration de 3 p. 100 prélevés sur les prêts consentis aux étudiants. Comme je le faisais remarquer hier, madame la Présidente, les étudiants doivent acquitter ces frais avant même d'avoir touché leurs prêts. Et dire que le gouvernement parle de compétitivité et de la valorisation du savoir.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition signée par environ 1 100 habitants de l'île Gabriola, soit presque la moitié de la population adulte. Ils voient dans les décisions du gouvernement une attaque directe contre la vie rurale, et dénoncent particulièrement la réduction des services de VIA Rail, l'abandon d'embranchements ferroviaires, la négligence dont souffrent les pêches, la forêt et l'agriculture, et spécialement l'érosion du service postal, et plus particulièrement la fermeture des petits bureaux de poste ruraux.

Ils se plaignent du fait que la Société canadienne des Postes ne s'est même pas donné la peine de discuter des besoins de l'île avec un seul de ses habitants, et ils pressent et prient le Parlement d'ordonner à Postes Canada de cesser de fermer et de privatiser les bureaux de poste ruraux et de maintenir le bureau de poste dans l'île Gabriola.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie: Madame la Présidente, je demande que toutes les questions soient réservées.

Mme le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie) propose:

Qu'étant doné la crise que traversent actuellement les producteurs canadiens de grains et d'oléagineux et les horticulteurs en raison de leur situation financière désespérée, en cette année de transition avant l'implantation du nouveau programme de soutien du revenu, la Chambre demande au gouvernement d'étudier l'opportunité d'accorder de toute urgence, cet été, une troisième ligne d'assistance financière de manière à assurer le même soutien net que le Programme d'assurance du revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu net auraient procuré aux agriculteurs, s'ils avaient été mis en place pour la campagne agricole 1990-1991; et

Que, dans l'esprit de la réforme de la Chambre des communes et compte tenu de l'urgence des besoins, la Chambre ne considère pas ceci comme une question de confiance à l'endroit du gouvernement.

M. Riis: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je voudrais simplement faire remarquer à la Chambre que, conformément au nouvel usage, notre porte-parole en matière agricole occupera la première tranche de temps de parole allouée au Nouveau Parti démocratique pendant la journée. La deuxième tranche sera partagée par les députés d'Essex—Windsor et de Moosejaw—

Lake Centre, et la troisième le sera par les députés de Regina—Qu'Appelle et de Nanaimo—Cowichan.
• (1020)

Mme le vice-président: Je remercie le député et je crois comprendre que le premier orateur occupera toute la tranche de 20 minutes et que les autres tranches de 20 minutes seront par la suite partagées. La présidence apprécierait néanmoins qu'on lui donne les noms des orateurs à l'avance. Cela faciliterait les choses.

La parole est au député d'Algoma.

M. Maurice Foster (Algoma): Ce sera la même chose pour l'opposition officielle: je serai le premier à prendre la parole pour notre parti et j'occuperai toute la tranche de 20 minutes; nous partagerons ensuite les tranches qui nous sont allouées en deux périodes de 10 minutes.

Mme le vice-président: Je remercie le député. Passons au débat. La parole est au député de Mackenzie.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, je pense que la motion dont nous saisissons la Chambre aujourd'hui a quelque chose d'innovateur en ce sens que tous les partis y ont contribué. L'origine en est probablement la demande présentée cet été au président du comité de l'agriculture, le député de Perth, par le député d'Haldimand—Norfolk, qui voulait que l'on tienne une réunion sur la question de la crise financière que connaît le secteur agricole canadien.

Notre président, qui fait toujours preuve d'ouverture quand il s'agit de s'attaquer à des problèmes agricoles, a convoqué une réunion spéciale avant la reprise des travaux de la Chambre. Nous avons entendu des fonctionnaires de l'Agriculture et des représentants d'organisations agricoles, et une résolution du député d'Algoma appuyée par le député de Prince Edward—Hastings a été soumise au groupe. La motion présentée à la Chambre ce matin en reprend pratiquement les mêmes termes. Cette résolution a reçu l'appui de tous les membres du Comité de l'agriculture vu l'extrême urgence de la situation qui afflige la communauté rurale en ce moment.

Je sais que des députés de tout le pays traiteront de ce problème aujourd'hui et que, dans les vingt minutes dont je dispose, il est terriblement difficile de décrire toutes les origines du problème et d'en donner une vue d'ensemble aux députés et aux citoyens qui connaissent mal les difficultés du secteur rural; mais je vais essayer de tracer les grandes lignes, de relater ce qui s'est passé et d'exposer ce que proposent le comité de l'agriculture, la communauté agricole et la population en général.

L'origine de la crise qui frappe actuellement le Canada rural et, en fait, les agriculteurs de beaucoup de pays, remonte au boom du début des années 70, lorsque le prix de l'énergie a augmenté quatre, cinq, six, sept fois, ce qui a eu un effet d'entraînement dans d'autres secteurs comme l'alimentation, les produits forestiers, les produits de la pêche et les minéraux. À cause de cette hausse des prix, beaucoup de pays qui n'exportaient pas de denrées alimentaires ont commencé à le faire pour accroître leurs recettes.

En réaction à cela, de nombreux gouvernements dans le monde occidental ont adopté une politique monétaire prévoyant des taux d'intérêt élevés comme moyen de limiter l'inflation et de contrôler la valeur de leur monnaie.

Ces deux facteurs ont fait monter les prix dans la plupart des pays à cause de l'augmentation des échanges commerciaux et de la demande accrue de produits alimentaires de base. Le prix des terrains a donc augmenté un peu aussi, de même que le prix de l'équipement et de la machinerie agricoles.

Par contre, comme la réaction des gouvernements de nombreux pays a été d'accroître les taux d'intérêt, la dette que les agriculteurs avaient contractée pour reconstituer leur capital leur coûtait beaucoup plus cher qu'ils ne l'avaient prévu.

Un troisième facteur, qui est peut-être le plus important, s'est produit au début des années 80, lorsqu'il est devenu évident pour certaines des grandes puissances du monde qu'il s'agissait là d'une lutte de pouvoir d'une grande importance sur le plan économique et aussi relativement à leur place dans l'ordre mondial. Ainsi, les pays européens ont créé un fonds de dédommagement pour régler le problème des importations à bas prix dans un marché où les coûts étaient élevés, ce qui voulait dire que, si le blé arrivait à la frontière d'un des pays membres de la Communauté économique européenne à 4 $ le boisseau, par exemple, et que le niveau de protection était fixé, disons, à 8 $ CAN le boisseau, l'importateur devait verser au fonds de dédommagement la différence de 4 $ pour chaque boisseau importé.

Ce fonds a passablement grossi, et la CEE l'a ensuite utilisé pour écouler les surplus de ses propres producteurs.

Constatant que l'Europe était maintenant en mesure de produire suffisamment de grains et d'oléagineux pour en exporter, les États-Unis ont réalisé qu'ils devraient riposter pour demeurer l'une des principales puissances exportatrices. Ils ont donc commencé à chercher des façons de bien protéger leurs agriculteurs. Ils ont augmenté leurs subventions intérieures et ils ont abaissé le taux de prêt aux agriculteurs, taux qui, en raison des pressions, est devenu le prix mondial vers le milieu des années 80.

Lorsqu'il termine sa récolte, l'agriculteur américain peut stocker son grain et obtenir pour celui-ci l'équivalent du taux de prêt qui, présentement, dépasse légèrement les 2 $ CAN. Il est d'environ 2,30 $ ou 2,40 $. Si le prix du marché remonte, cet agriculteur peut rembourser son prêt et revendre son grain plus cher. Dans la conjoncture actuelle, le prix du marché n'a toutefois pas bougé sur le marché intérieur. Le gouvernement américain est donc coincé avec ces stocks. Ceux-ci sont offerts au taux du prêt ou à un prix qui s'en approche sur le marché international des grains, ce qui signifie que tous les autres pays devront être en mesure de concurrencer un prix légèrement supérieur à 2 $ le boisseau.

Une voix: C'est honteux.

M. Althouse: L'ironie dans tout cela, c'est que si le taux de prêt grimpait à 4 $ ou 5 $ le boisseau, les Européens disposeraient d'un fonds de dédommagement considérablement réduit parce que les importateurs de produits provenant de l'extérieur de l'Europe n'y contribueraient pas et que ce fonds ne pourrait servir à financer l'écoulement de leurs surplus fortement subventionnés. Nous nous trouvons toutefois au beau milieu de cette lutte de pouvoir politique entre deux puissances économiques concurrentes; le Canada, l'Australie, l'Argentine et les autres pays qui, depuis longtemps, produisent des grains et des oléagineux, sont coincés dans cette lutte, et l'on demande à leurs producteurs de payer le gros de la note.

Quelles répercussions cela a-t-il eu sur les agriculteurs, les collectivités rurales et l'économie canadienne? Je pourrais vous lire toutes les données d'Agriculture Canada, d'organisations agricoles et de Statistique Canada sur les milliards de dollars de pertes qui en ont résulté et sur les milliards de dettes qui se sont accumulées. Mais comme le temps presse, je vais simplement vous parler de certaines constatations que j'ai faites dans ma collectivité. Je vis sur une ferme dans une circonscription rurale, et je visite très souvent les régions rurales canadiennes d'un océan à l'autre.

Les constatations que je fais sont partout les mêmes car cette guerre dure depuis six ou sept ans.

• (1030)

Beaucoup de familles, de localités et de provinces commencent à en avoir plus qu'assez. Premièrement, les dettes des particuliers et des collectivités deviennent extrêmement lourdes. Des entreprises ferment leurs portes, parfois parce que les banques refusent de leur faire crédit, parfois parce que les créanciers, exaspérés de les supporter, les acculent à la faillite.

Au niveau des familles et des localités, on voit des gens se retirer de leur milieu social ou encore cesser de communiquer avec leurs familles. Ils sont préoccupés. Ils se demandent comment arriver à emprunter l'argent qu'il faut pour acquitter les dettes accumulées au cours du mois ou, dans le cas des agriculteurs, au cours de la saison.

Des enfants ont de mauvais résultats scolaires. De bons élèves n'arrivent plus à faire leurs travaux. Des familles se disloquent. Des entreprises s'effondrent. Des familles quittent leur collectivité, parfois pour se disperser, la mère prenant une direction et le père une autre. Les enfants d'âge adulte et les adolescents s'en vont de leur côté, et les petits doivent choisir entre leur père et leur mère.

Il y a aussi des problèmes d'alcoolisme et, pis que tout, une impression lancinante d'échec.

Madame la Présidente, nous devons nous attaquer à ce problème si nous voulons que notre économie amorce une remontée, si nous voulons que le Canada ait un avenir comme pays.

Les habitants de nos campagnes ne se laissent pas abattre facilement. Le sang des pionniers coule dans leurs veines. Ils sont foncièrement optimistes, et le travail ne leur fait pas peur. Ils sont capables d'accepter quelques années de difficultés dans l'espoir d'améliorer leur sort.

Pour ceux qui surveillent les tendances mondiales et qui comprennent les marchés, la situation actuelle est absolument illogique.

Pendant trois des quatre dernières années, le monde n'a pas produit assez de grains et d'oléagineux pour suffire à ses besoins. La récolte de l'an dernier est l'une des deux ou trois plus faibles que nous ayons connues. Pourtant, les prix ne cessent de baisser, à cause de cette

stupide compétition entre les Américains et les Européens.

Le marché ne fonctionne pas, il ne peut pas fonctionner, à cause de l'ingérence politique de ces deux puissants blocs.

Les premières années, nous nous disions que cette guerre ne durerait pas, que les deux blocs ne pouvaient pas se permettre de l'éterniser, qu'ils allaient à l'encontre de la théorie de l'économie de marché et qu'à une époque de conflits idéologiques comme la nôtre, il faudrait bien, un jour, laisser le marché fonctionner.

Ce qui est arrivé, au contraire, c'est que le mécanisme de fixation des prix des pays communistes s'est apparemment écroulé, en même temps que s'effondrait, dans le Canada rural, l'économie de marché à laquelle nous étions censés croire, de notre côté.

Heureusement pour nous que notre gouvernement fédéral et nos gouvernements provinciaux et locaux et nos organisations communautaires ont décidé d'intervenir, à la fin. Beaucoup de gens travaillent sur ce problème depuis dix ans ou plus parce qu'il a commencé au début des années 1980.

Il y a un peu plus d'un an, les organisations agricoles, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont mis au point des mesures de sécurité connues sous le nom de Programme d'assurance du revenu brut et de Compte de stabilisation du revenu net. Elles ont été suffisamment discutées à la Chambre, c'est pourquoi je ne pense pas qu'il soit nécessaire de les expliquer aux gens qui sont ici, ce matin.

La mise en place de ces programmes a commencé au début de la campagne agricole de cette année, le 1er août 1991. Dans l'euphorie de la création de nouveaux programmes pour l'avenir, nous avons eu tendance à oublier la campagne agricole qui s'est terminée le 31 juillet 1991.

Or, il y a un manque à gagner de plus d'un milliard de dollars dans la région, à l'heure actuelle. Selon des témoins que nous avons entendus au comité de l'agriculture, ce manque à gagner à fait baisser les revenus agricoles nets à moins de 6 500 dollars par famille agricole, dans le secteur des grains et des oléagineux. Évidemment, certaines régions et certaines fermes ont gagné des revenus plus élevés, mais c'est la moyenne. Quand on pense que le seuil de la pauvreté varie entre 18 000 et 22 000 dollars, selon la région et le nombre d'enfants par famille, ce chiffre est extrêmement déprimant, madame la Présidente.

Le Comité permanent de l'agriculture tentait d'attirer de nouveau l'attention sur la troisième ligne d'assistance avec sa motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Cette troisième ligne d'assistance est considérée comme un dernier recours, voire une mesure d'urgence, lorsque les programmes de l'État ne parviennent pas à garantir des revenus aux populations rurales.

Nous estimons que c'est le cas en 1990-1991, qu'une mesure spéciale doit être prise pour cette campagne-là. Il y a bien eu des discussions et des initiatives en ce sens, mais le comité croit que les déclarations n'ont porté jusqu'à maintenant que sur l'amélioration des programmes qui devaient être annoncés le printemps dernier. Je fais allusion, notamment, au programme visant à réduire les primes du Programme d'assurance du revenu brut et à prévoir un paiement dans le cadre du Compte de stabilisation du revenu net pour l'année écoulée. Ces paiements sont les bienvenus, mais, pour les agriculteurs, la réduction de la prime du PARB régime universel s'appliquait à une dépense non budgétisée.

Les primes du PARB constitueront des frais supplémentaires de 10 à 15 p. 100 l'acre pour la plupart des agriculteurs à la fin de la saison. Les avantages que procureront ces déboursés ne se feront sentir que l'année suivante—ce qui est en quelque sorte normal dans les milieux agricoles—, mais c'est une dépense qui sera rattachée à cet exercice et à cette année civile. Or, pendant ce même exercice, le manque à gagner s'établit à plus de un milliard de dollars.

Mes collègues du Comité permanent de l'agriculture et de mon parti et moi-même demandons donc au gouvernement de se pencher dès maintenant sur ce problème avant que les cendres ne refroidissent et que la question soit reléguée aux oubliettes. Les localités rurales éprouvent déjà assez de difficultés sans qu'elles ne pourront pas assumer une nouvelle dette d'un milliard de dollars au cours de la prochaine campagne agricole. Et les choses ne vont pas s'améliorer du point de vue financier, puisque, selon les projections, tout indique que l'endettement des agriculteurs et des petites entreprises va s'alourdir.

Mes amis et voisins, du secteur des petites entreprises, m'ont parlé du sort peu enviable de petits entrepreneurs qui ont des comptes impayés de 100 000 $, de 200 000 $ et de 300 000 $ qu'ils craignent ne jamais recouvrer. Ces petits entrepreneurs inscrivent néanmoins ces comptes dans les registres afin que les banquiers soient convaincus que leurs affaires vont toujours bien. Ils maintiennent ainsi leur cote de crédit, ce qui leur permet de continuer d'exploiter leur entreprise et de garder leur maison et ce qui les empêche de partir pour une autre région du pays

où leurs enfants pourraient poursuivre leurs études. Mais les perspectives ne sont pas très bonnes.

• (1040)

Dans le contexte du nouvel esprit de collaboration qui devrait, comme d'aucuns l'ont souhaité, régner ici, parmi les électeurs et partout au Canada, l'adoption de cette motion sera, selon moi, un exemple de ce que l'on peut faire pour assurer la reprise de l'économie canadienne. Le comité et mon parti sont d'avis qu'il n'y aura pas de relance tant que les régions rurales resteront indigentes. Cette motion exhorte le gouvernement à agir pour renverser cette situation.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward–Hastings): Madame la Présidente, j'ai pris note avec intérêt de certaines remarques de l'orateur précédent. Je souhaiterais lui poser une question. Malheureusement, la province d'Ontario vit actuellement sous la férule néo–démocrate. De plus, les agriculteurs de cette province traversent une période éprouvante. Le ministre de l'Ontario a eu l'occasion de participer au programme du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), l'un des moyens par lequel les agriculteurs reçoivent de l'aide, même si cette aide est insuffisante.

Le ministre et le gouvernement de l'Ontario n'ont pas contribué au programme autant que par le passé. En échange d'un très petit investissement, le gouvernement de l'Ontario pourrait aider les agriculteurs de cette province à obtenir des sommes faramineuses qui leur permettraient de survivre à la crise.

Je me demande simplement si le député aurait l'obligeance de nous dire pourquoi le gouvernement de l'Ontario n'est pas aussi solidaire de ses agriculteurs qu'il pourrait, devrait et doit l'être.

M. Althouse: Madame la Présidente, je ne peux pas parler pour le gouvernement ontarien, mais je ferai remarquer au député que ce qu'il y a de différent ici, c'est que des ventes agricoles d'une valeur de 100 000 $ appelleraient quelque 500 $ d'aide. Cinq cents dollars, ce n'est pas énorme.

Ce que le ministre ontarien tente de faire, semble–t–il, c'est de détourner le débat vers un appui général plus important. Et pourtant, il avait déjà réservé une certaine somme apparemment à la réduction et à la gestion de la dette pour les gens qui éprouvaient des problèmes de financement et dont l'entreprise risquait de ne pas survivre jusqu'à la fin de l'année. Il croyait que cela était plus urgent à l'époque du budget et cet argent a été dépensé.

Je crois que le gouvernement de cette province, comme celui de toutes les autres d'ailleurs, est ouvert aux suggestions. L'Ontario, comme toutes les autres provinces, en fait, continue de faire valoir que, dans cette guerre céréalière, les dommages ont surtout découlé de facteurs extérieurs, du commerce extérieur, de questions de politique monétaire, toutes des choses qui relèvent strictement du gouvernement fédéral. Le gouvernement ontarien est censé investir dans des programmes de production, mais il a dû consacrer ses fonds à gérer la production d'une autre récolte afin d'assurer le financement de la récolte de l'année à venir.

Les provinces et le fédéral ne s'entendent toujours pas sur les champs de compétence à cet égard. Cela perdure et cette motion va contribuer à ramener tout le monde à la table en vue de faire encore quelque chose pour améliorer l'insuffisance incroyable du revenu net à l'heure actuelle.

Les agriculteurs seraient sûrement heureux d'obtenir une aide de 300 $ à 500 $ par ferme. Le problème est beaucoup plus grave que cela si l'on songe que le revenu familial moyen est de l'ordre de 20 000 $ et que des revenus agricoles excèdent à peine 6 000 $. Il faudra prévoir beaucoup plus que seulement 200 ou 300 $ d'aide.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je voudrais poser deux questions au député de Mackenzie. Je le félicite d'avoir présenté cette motion aujourd'hui, car fondamentalement, il s'agit de la résolution unanime qui a été adoptée au Comité de l'agriculture. Étant donné son énorme influence auprès du premier ministre de l'Ontario et du ministre de l'Agriculture de cette province, il est en mesure de les inciter fortement à agir.

Il est question aujourd'hui d'accorder une troisième ligne d'assistance financière ou aide d'urgence, afin d'indemniser les agriculteurs dont les revenus agricoles ont été extrêmement faibles au cours de la campagne agricole 1990–1991. Je sais que le ministre d'État aux Céréales va nous faire de merveilleux discours pour nous expliquer comment on pourra verser aux intéressés des paiements provisoires en vertu du Régime d'assurance–revenu brut et toutes sortes d'autres programmes comme le MSSA, Programme des mesures de soutien et d'adaptation en agriculture. Ce qui importe en définitive, c'est le montant de l'aide d'urgence qui sera offerte pour compenser le manque à gagner lors de la campagne agricole 1990–1991. Quelles que soient les dispositions qui seront prises, les gouvernements fédéral et provinciaux devront se mettre

ensemble pour combler le manque à gagner des agriculteurs.

Avec le Compte de stabilisation du revenu net, le gouvernement fédéral a lancé un programme qui permettra de leur apporter une aide financière pour la campagne agricole 1990–1991. Sauf erreur, si le gouvernement ontarien décide d'adhérer à ce programme, il devra débloquer des crédits variant entre 8 et 10 millions de dollars, ce qui semble bien peu en fonction de l'importance du problème. Grâce à cet engagement financier de la part de l'Ontario, on pourra verser quelque 24 à 25 millions de dollars aux agriculteurs, aux producteurs de grains et d'oléagineux, pour le maïs, le blé, le soja et d'autres cultures.

Il existe déjà un mécanisme. Le gouvernement provincial n'a qu'à adhérer au programme pour la campagne agricole 1990 et verser sa contribution qui, sauf erreur, est de 0,5 p. 100 ou 1 p. 100. Les chiffres sont là. Il s'agit d'une contribution plutôt importante.

Selon moi, il est également essentiel que le député use de son influence auprès du ministre de l'Agriculture de l'Ontario, M. Buchanan, pour obtenir des crédits spéciaux au titre du programme d'assurance-récolte. On n'a pas encore calculé le montant total, mais manifestement, cinq comtés du sud-ouest de l'Ontario, soit Essex, Kent, Middlesex, Elgin et un autre, si je ne m'abuse, sont durement frappés, et il faut prévoir des mécanismes spéciaux au titre de l'aide d'urgence ou de l'assurance-récolte.

Le député pourrait-il profiter de son influence pour essayer d'obtenir que les fonds supplémentaires en question soient débloqués.

M. Althouse: Madame la Présidente, je suis au courant des problèmes que connaît cette région de l'Ontario. Je me trouvais à cet endroit il y a deux semaines et j'y retourne ce week-end. J'aimerais rappeler au député que lorsqu'il se produit des sécheresses de cette importance, le programme d'assurance-récolte établi aux termes de l'entente fédérale-provinciale entre en jeu. Dans le passé, le gouvernement fédéral a fourni, à diverses occasions, fourni une aide grâce à laquelle les pertes de l'année précédente n'ont pas été prises en considération afin que les niveaux de garantie demeurent les mêmes. La garantie acquise dans le programme ne diminue pas, ce que le député comprendra. C'est à cela que je m'attends, puisque le programme qui entrera en vigueur a été présenté depuis longtemps déjà.

J'ai connu plusieurs fois de telles situations dans différents coins de la Saskatchewan où je n'habite pas et je peux dire qu'en général, plus tard dans l'année, une annonce sera faite à ce sujet. Les agriculteurs pourront profiter de ce programme dans quelques mois.

• (1050)

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, ce débat est crucial étant donné la situation très difficile qu'affronte l'agriculture cet automne. La motion d'aujourd'hui va dans le sens d'une motion présentée au Comité de l'agriculture, qui l'a adoptée à l'unanimité.

Il est important que le député de Mackenzie fasse valoir qu'il ne s'agit pas d'une motion de défiance ou d'une question de confiance à l'endroit du gouvernement. J'ai la certitude qu'il l'a voulu ainsi parce que je doute que la population, en particulier la population agricole, saisisse exactement ce qui se passe au Parlement. Nous avons peut-être fait naître des attentes trop grandes parce qu'en comité, nous avons adopté à l'unanimité une proposition demandant d'urgence une aide financière spéciale pour la campagne agricole 1990–1991.

Chaque fois que le Comité de l'agriculture adopte une proposition, cela ne veut pas dire que la Chambre des communes et, surtout, le gouvernement y donneront suite immédiatement. Par contre, si cette motion devait être adoptée aujourd'hui, je crois que le gouvernement serait tenu d'y donner suite et de la mettre en oeuvre de façon honorable. Elle suppose un certain mécanisme qui détermine la quantité d'aide qui est nécessaire et qui correspond à ce qu'avaient convenu les membres du Comité permanent de l'agriculture. Il sera donc très important d'agir d'une façon juste et honnête si l'on adopte cette recommandation, qui vise à accorder le montant net que le programme d'assurance du revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu auraient procuré s'ils avaient été mis en place pour la campagne agricole 1990–1991.

Je sais bien que des débats se poursuivent entre les serviteurs du gouvernement et les agriculteurs concernant les montants en question, mais je trouve que c'est un manque de tact compte tenu de la situation qui est désespérée.

D'après moi, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui porte sur deux ou trois choses. Elle porte en fait sur une catastrophe humaine dans des milliers de collectivités agricoles, dans des centaines de milliers de familles agricoles de tout le Canada. Elle porte sur l'engagement et la parole d'un gouvernement. Elle porte sur une guerre commerciale sur les céréales qui fait rage depuis quatre ou cinq ans. Surtout, elle porte sur la réaction du gouvernement face à cette catastrophe, sur son engagement, à savoir s'il tiendra sa parole et s'il finira réellement par accorder son soutien, d'une façon honorable et

intègre, dans cette guerre commerciale. C'est ce à quoi revient le débat et ce dont je voudrais parler aujourd'hui.

Cette catastrophe humaine touche littéralement des milliers de familles agricoles. Je pense que la plupart d'entre nous qui viennent de régions rurales ont parlé à ces gens, qui n'ont pas assez d'argent pour se nourrir, qui ont des factures de diesel impayées depuis le printemps, qui ont un arriéré dans leur impôt agricole de deux ou trois ans, et qui ne peuvent tout simplement pas payer leurs dettes. Il s'est produit quelque chose le 1er août: la valeur d'un boisseau de blé est soudainement tombée d'environ 3 ou 4 $ à 2 $ environ. M. Earl Geddes, président du *Keystone Agriculture Producers*, nous a raconté cette situation avec beaucoup de force lorsqu'il s'est adressé au Comité de l'agriculture le 29 août. Il a souligné que, cette semaine-là, sa récolte en stock avait tout à coup perdu 30 p. 100 de sa valeur. Il a également ajouté que le montant moyen de la dette provenant du Programme d'amélioration de l'autofinancement s'élevait à 9 000 $ pour chaque agriculteur manitobain. Du jour au lendemain, il doit rembourser ces dettes avec des céréales ne valant plus que 2 $ le boisseau au lieu de 3 $ et plus. Cette situation se multiplie dans les localités d'un peu partout au Canada.

Il y a quelques semaines, cinq agriculteurs qui prenaient leur café à Locknow ou quelque part dans cette région du sud-ouest de l'Ontario ont dit: «Nous sommes dans une situation horrible. Nous ne pouvons pas rembourser nos dettes. Nous n'avons pas obtenu l'aide spéciale de la dernière campagne agricole. Qu'allons-nous faire?» Ils se sont dit: «Ce qu'il faut, c'est que chacun d'entre nous recrute cinq autres agriculteurs et essaie d'organiser une réunion pour parler de ça.» C'est ce qu'ils ont fait. Sauf qu'au lieu d'avoir 25 personnes à cette réunion il y en avait 80. Ils se sont dit alors: «Nous devrions peut-être organiser une séance publique pour parler de ça et exprimer au gouvernement de l'Ontario et à l'actuel gouvernement du Canada, la gravité de notre situation financière.» C'est ce qu'ils ont fait. Deux semaines plus tard, il y avait plus de 1 000 agriculteurs à la réunion organisée à Lucknow.

Chose intéressante—j'ai parlé à plusieurs des agriculteurs qui avaient assisté à la réunion—856 d'entre eux ont signé une pétition disant que si le gouvernement n'agissait pas d'ici le 1er octobre, les conséquences seraient graves. Ils parlent de cesser de verser leurs impôts fédéraux et provinciaux. Ils parlent d'organiser d'autres réunions. Ils parlent de la situation désespérée dans laquelle les agriculteurs canadiens se trouvent aujourd'hui.

Ce n'est pas un cas isolé. Il y a eu des réunions similaires à Miami et à Russell, au Manitoba. Une autre est prévue demain à Brandon et une autre début octobre à Winnipeg. De nouvelles réunions sont organisées partout.

Ce n'est pas surprenant du tout. Tous les groupes agricoles—et le président du Comité de l'agriculture le confirmera—qui se sont présentés au comité en février, mars et avril dernier, lorsque la mesure législative était à l'étude à la Chambre, se sont généralement déclarés en faveur. Ils proposaient des modifications, mais d'une façon générale ils appuyaient cette nouvelle politique pour les programmes du filet de sécurité. Mais il y a un problème. La valeur de la récolte 1990 a chuté de façon considérable. Alors que le blé se vendait 135 $ la tonne sur les marchés mondiaux, il n'est plus que 90 $ la tonne et les programmes d'aide du gouvernement baissent en conséquence. Ils ont diminué d'un milliard de dollars dans l'ouest du Canada et de 300 millions dans l'est du pays.

Nous ne pouvons pas encaisser deux chutes comme celles-là sans des conséquences très graves pour tout le monde. C'est ce qu'ils nous ont dit. Ils appuyaient la mesure législative, mais ils voulaient une troisième ligne de défense, une aide spéciale pour la récolte 1990-1991.

Le problème c'est que cette aide ne s'est pas matérialisée. Le gouvernement a annoncé le 18 avril un programme qu'il appelle MSAA, Mesures de soutien et d'adaptation en agriculture. Les agriculteurs appellent cela de la frime parce qu'une grande partie du programme sert à payer les primes du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral et à réduire les primes des agriculteurs.

• (1100)

Quelques-unes de ces mesures visaient à élargir les programmes existants en vue d'augmenter les liquidités, et ainsi de suite.

On ne tient compte que d'une seule partie de ce programme, soit le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN). C'est le programme auquel le gouvernement de l'Ontario n'a pas voulu participer cette année et qui devrait offrir quelque 337 millions de dollars, d'après ce qu'a déclaré le Ministre cette semaine.

La question qui se pose aujourd'hui, c'est donc que les agriculteurs ont conclu une entente. Ils ont versé des primes dans le cadre d'un programme de soutien du revenu à long terme. Le gouvernement n'a pas respecté l'engagement qu'il avait pris de leur fournir une aide

pour compenser le déficit de la dernière campagne agricole.

C'est tout ce qui explique les manifestations qu'ils ont organisées et celles qu'ils organiseront encore. Il y en aura partout dans ce pays jusqu'à ce que le gouvernement décide de bouger. Pour ma part, j'espère que le gouvernement décidera de bouger avant qu'on en vienne aux affrontements ou à des actes aux effets complètement nuisibles et destructeurs.

Il s'agit donc aujourd'hui d'une promesse qui a été faite. Je me rappelle cette phrase célèbre de Robert W. Service qui disait: «Une promesse est une dette et le Nord a son propre code rigide à cet égard.»

Je crois que si le gouvernement ne respecte pas cet engagement qu'il a pris envers les agriculteurs le printemps dernier, le Nord devra appliquer ce code d'action. Il appartient donc au gouvernement de leur fournir cette aide financière spéciale. La responsabilité n'incombe pas uniquement au gouvernement fédéral; elle incombe aussi aux gouvernements provinciaux.

Divers mécanismes ont été proposés. Quelques jours après la réunion de notre comité de l'agriculture qui a confirmé la nécessité d'une aide financière spéciale en plus du Régime d'assurance du revenu brut (RARB), le comité consultatif du ministre s'est lui-même réuni à Winnipeg. Le comité a déposé une proposition disant qu'un financement spécial était nécessaire, qu'il ne voulait pas détruire le RARB, qu'une aide financière spéciale devait être accordée dès maintenant aux agriculteurs.

L'aide au titre du Régime d'assurance du revenu brut (RARB) peut être versée pour la prochaine campagne agricole, plutôt que pour le prochain exercice.

Ainsi, le comité de la troisième ligne de défense a, à Winnipeg, suggéré entre autres que les provinces participent pleinement au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) en 1990-1991 et que les fonds de ce programme soient doublés. Ce serait une solution. Le comité a suggéré que c'est ce qui devrait être fait comme le mécanisme est déjà en place.

J'ai déjà indiqué au député de Mackenzie que, dans le cas de l'Ontario, il est essentiel que la province fasse un effort, par exemple en participant au CSRN.

La Fédération de l'agriculture de l'Ontario et quatre autres associations agricoles de la province ont tenu hier une conférence de presse au cours de laquelle ils ont résumé la situation en quelques mots, à savoir pas d'aide, pas d'agriculteurs, rien à manger. Tel est le slogan de ces cinq groupes qui estiment que le déficit est nettement supérieur au chiffre de 124 millions de dollars qu'aurait enregistré le CSRN. Ils ont parlé des conséquences désastreuses que pourrait avoir ce déficit si le gouvernement n'intervient pas. Selon eux, ce problème doit être réglé rapidement, sinon les effets sur les pertes agricoles se feront sentir dans toute la province. Un grand nombre de particuliers et d'entreprises dépendent pour leurs moyens d'existence de l'agriculture et du secteur alimentaire. Leur sort est également en jeu.

Il ne s'agit pas seulement de s'engager pour la campagne agricole 1990-1991. Le problème est clair. La situation est réellement désespérée.

Il est intéressant de constater que les membres du gouvernement ont non seulement appuyé cette résolution, mais ont aussi parlé des conséquences désastreuses auxquelles il fallait s'attendre si le gouvernement n'intervenait pas cet automne.

Le ministre de l'Agriculture a tenté, comme c'est courant, de se défiler lundi dernier, en refusant de parler de toute la question du manque à gagner, de la troisième ligne de défense et le reste. Nous allons faire un paiement transitoire en vertu du programme d'assurance du revenu brut, qui sera en grande partie absorbé par les primes que les agriculteurs doivent payer.

Il a rapporté le chiffre de 406 millions de dollars. C'est intéressant de voir que cette somme est du même ordre que les primes de 350 millions de dollars que les agriculteurs devront payer en vertu du programme d'assurance du revenu brut.

Je pense qu'il faut rappeler que la nécessité de programmes comme l'assurance du revenu brut, le Compte de stabilisation du revenu net et la troisième ligne de défense découle en réalité de la guerre commerciale internationale. Nous n'avions jamais rien vu de tel. Le grain et le blé sont à 2 $ le boisseau. En chiffres réels, on me dit que c'est moins cher que dans les années 30. C'est dire l'importance de guerre commerciale internationale, dans laquelle quelque 300 milliards de dollars américains sont en jeu. C'est probablement l'une des guerres commerciales les plus coûteuses et les plus dommageables de l'histoire.

Évidemment, ce n'est que le tiers du billion de dollars consacré aux armements, mais pour les agriculteurs canadiens, c'est un désastre complet. Il est impossible, en 1991, de boucler les fins de mois avec du blé à 2 $ le boisseau.

Nous espérons que les pourparlers du GATT seront fructueux cet automne. Au cours des deux ou trois prochains mois, on y abordera le dernier round. Il est absolumment indispensable que nous ayons gain de cause, parce que les États-Unis s'apprêtent à faire de la surenchère. En effet, leur programme de subventions aux exportations est passé de 600 millions à quelque 900 millions de dollars cet été et cet automne. Les États-Unis veulent faire baisser le prix des grains, des oléagineux et d'autres produits agricoles.

En mars prochain, ce programme de subventions passera à 1,2 milliard de dollars. On devine aisément l'escalade future. C'est dire que les paiements du programme d'assurance du revenu brut seront essentiels au cours de l'année civile 1992. S'ils doivent être versés en paiements transitoires en vertu de ce programme, c'est en raison du manque à gagner et du piètre revenu agricole, ainsi que des réductions appliquées l'an dernier par le gouvernement. C'est clair que les agriculteurs ne pourront être en pire situation l'an prochain, parce que ce financement n'est pas adéquat.

Il me semble que la question qui se pose aujourd'hui se résume à ceci: le gouvernement du Canada assumera-t-il sa responsabilité? Comment réagira-t-il? Réagira-t-il maintenant de façon équitable, compte tenu des réductions faites pour la campagne agricole 1990-1991? Ou devra-t-il y être contraint à son corps défendant, quand des milliers d'agriculteurs auront manifesté tout l'automne dans des localités comme Lucknow, Miami et Battleford, et encore Russell, Brandon et Winnipeg, au Manitoba, et Dieu sait combien d'autres endroits en Ontario? Ou réagira-t-il maintenant, au moment opportun, pour compenser leur manque à gagner?

Après tout, le gouvernement a instauré un programme dans lequel il prendra à sa charge seulement quelque 42 p. 100 de la prime versée en vertu du programme d'assurance du revenu brut. Il a carrément refilé à d'autres le soutien qu'il devrait assurer. Les agriculteurs doivent verser 35 p. 100 et les gouvernements provinciaux, 25 p.100. Il est évident qu'un financement transitoire est nécessaire pour la campagne agricole 1990-1991.

J'espère que lorsque le ministre responsable des grains et oléagineux répondra aujourd'hui à la résolution unanime de la Chambre des communes, il le fera de façon honnête et sans détour. Autrement, ce sera le chaos, la catastrophe et les difficultés personnelles qui s'abatteront sur des centaines de milliers d'agriculteurs du pays.

• (1110)

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, j'aimerais que le député d'Algoma nous fasse part de ses réflexions sur un aspect particulier de la crise agricole, à savoir la disparition des meilleurs agriculteurs.

Tout à l'heure, le député de MacKenzie a mentionné qu'une guerre commerciale pernicieuse faisait rage depuis un certain nombre d'années. Il n'y a là rien de nouveau. Elle dure depuis maintenant six ou sept ans et pendant tout ce temps, elle a eu des effets dévastateurs sur la communauté agricole.

Je crois savoir que dans la seule province de Saskatchewan, deux familles quittent leur ferme chaque jour. Selon mes calculs, plus de 3 000 familles ont quitté leur exploitation agricole en Saskatchewan au cours des cinq dernières années. Peut-être, dans certains cas, s'agissait-il d'exploitations marginales. Peut-être, quelques-unes de ces familles n'étaient-elles pas les meilleurs agriculteurs du monde. Mais d'après ce que je sais, la situation est maintenant si grave que certains de nos meilleurs agriculteurs sont au bord de la faillite. Si rien n'est fait très bientôt, nous perdrons nos meilleurs agriculteurs.

J'aimerais que le député d'Algoma commente cette situation, s'il le peut.

M. Foster: Madame la Présidente, je pense que la question posée par le député de Winnipeg St. James est très importante. En fait, un grand nombre de nos agriculteurs ne se consacrent à l'agriculture qu'à temps partiel. Ils disposent non seulement du revenu provenant de leur exploitation agricole, mais leur conjoint travaille à l'extérieur et souvent ils ont aussi un autre emploi.

Je me suis entretenu, pas plus tard que vendredi dernier, avec un groupe d'agriculteurs. Voici l'argument que l'un d'eux m'a exposé: «J'ai une très bonne exploitation agricole que je gère d'une manière très efficace. Ma femme travaille à l'extérieur. Elle gagne un assez bon salaire. J'ai pris un autre emploi parce que je n'arrive pas à rentabiliser mon exploitation. Nous continuons à nous endetter alors que nous travaillons tous les deux à l'extérieur et que nous faisons les récoltes et les semailles pendant nos moments de loisir.»

Je pense que cela résume la position de ces agriculteurs. Il n'y a que trois semaines, le député et moi-même avons rencontré un groupe d'agriculteurs à Portage, au Manitoba. Ils m'ont dit la même chose. Il y avait à cette réunion une femme qui a parlé en son nom et en celui de son mari et qui a dit: «Nous sommes de très bons agriculteurs. Nous sommes très efficaces, Nous n'avons pas acheté de nouvelles machines coûteuses depuis huit ans. Pourtant nous nous endettons. Nous entamons sur notre capital.»

C'est le point fondamental. Les gens veulent un geste du gouvernement. Il y aurait dû y avoir une pause au printemps dernier lorsque nous sommes passés du vieux système de soutien du revenu à un nouveau système qui demande aux agriculteurs et aux provinces de faire une plus grande contribution. Par la nature même du système, le gouvernement fédéral réduisait son aide. Pourtant nous n'avons pas eu une transition nette pour aborder ce nouveau système, parce que le gouvernement fédéral et

les gouvernements provinciaux n'ont pas fourni le financement nécessaire à cette transition.

Cela a été exposé très clairement au comité de l'agriculture. L'Ontario Commodity Council qui représente un large éventail de producteurs a déclaré: 'Nous avons besoin d'au moins 200 millions de dollars pour compenser nos pertes', et la situation a empiré depuis lors. Le prix des récoltes a baissé. Western Prairie Pools Inc., tous ces organismes de l'Ouest, Keystone, NFU et d'autres encore ont déclaré que le manque à gagner s'élève au moins à un milliard de dollars. Ils demandent qu'on leur donne la différence nette. Si nous ne recevons pas ce genre d'aide rapidement et dans sa totalité, je pense que le gouvernement va perdre sa crédibilité et son programme de soutien, le Programme d'assurance du revenu brut, va être un échec. De même, des milliers d'agriculteurs vont être acculés à la faillite s'ils ne sont pas dédommagés par ce rajustement transitoire pour la campagne agricole 1990–1991.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Mon collègue d'Algoma a signalé deux ou trois choses, Madame la Présidente, que j'aimerais appuyer. Je tiens à dire à la Chambre et à nos téléspectateurs ce qui se passe vraiment. J'ai été cultivateur toute ma vie, bien que mes activités aient quelque peu ralenti depuis deux ou trois ans. Mais je ne cesse pas d'être ébahi par le nombre de fournisseurs et de commerçants du secteur agricole qui viennent me voir ou me téléphonent pour me parler des comptes en souffrance qu'ils ont en ce moment.

Les fournisseurs d'engrais et d'autres produits agricoles disent qu'ils ont deux fois plus de comptes impayés que l'an dernier, et les fermiers savent très bien que ce n'est pas avec la valeur de leurs récoltes qu'ils vont réussir à payer leurs factures. Les fournisseurs de combustible disent que le pourcentage des comptes débiteurs est astronomique. Les banquiers prédisent déjà que, si les fermiers ne remboursent pas le montant complet de leur prêt de fonctionnement avant la fin de l'année, ils n'auront pas d'autre choix que de soustraire la partie impayée du montant de leur prêt de fonctionnement de l'an prochain—une situation intenable pour n'importe quelle entreprise et qui est en train de détruire toute l'industrie agro-alimentaire.

Les agriculteurs et toute l'industrie sont déçus. On leur avait dit qu'ils recevraient de l'aide pour franchir la période de transition entre l'ancien système d'aide ponctuelle et le nouveau programme de soutien du revenu sur lequel on fondait tellement d'espoir, étant donné qu'on nous avait dit: «Aidez-nous à monter ce système et nous ne vous laisserons pas tomber durant la période de transition.» Eh bien, ce n'est pas vrai, madame la Présidente, personne ne peut dire qu'on ne nous a pas laissés tomber.

On peut sortir des chiffres sur les avantages du nouveau programme, mais tout ce que je demande à mon collègue c'est une brève explication. On parle d'un paiement provisoire en vertu du Régime d'assurance-revenu brut, que nous avons été nombreux à appuyer. On a peut-être quelques réticences, mais le programme est là. Si nous allons verser un paiement en octobre ou novembre, n'est-ce pas hypothéquer cette année le chèque de paye de l'an prochain? Cela va-t-il règler le problème qui se pose aujourd'hui ou ne faisons-nous que retarder l'échéance dans le vain espoir que les dieux nous soient plus favorables l'an prochain?

• (1120)

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Madame la Présidente, je reconnais avec les deux orateurs qui m'ont précédé que les agriculteurs canadiens traversent une période extrêmement difficile. Environ la moitié de la production annuelle des agriculteurs canadiens se fait dans le secteur des grains et des oléagineux qui connaît les prix les plus faibles jamais vus dans l'histoire de ce secteur de l'agriculture canadienne.

Les prix qui prévalent aujourd'hui sur les marchés mondiaux sont à peu près les mêmes que ceux que les agriculteurs obtenaient il y a 20 ans pour leurs produits. L'agriculteur qui porte son blé à un silo élévateur dans l'ouest du Canada, ou quant à cela en Ontario ou n'importe où ailleurs—on produit du blé d'un océan à l'autre et même dans l'Île-du-Prince-Édouard—touche environ 2 $ le boisseau et parfois moins. Cela se compare au prix de 2,15 $ le boisseau effectivement obtenu pour le blé en 1971. On se trouve tout simplement à demander aux agriculteurs de vivre avec le même genre de revenu qu'en 1971.

Pour bien comprendre la situation, j'inviterais le consommateur ou le contribuable à s'imaginer ce qu'il ferait s'il avait à payer ce qu'il en coûte aujourd'hui pour vivre et faire vivre une famille, exploiter une entreprise ou faire quoi que ce soit avec le même revenu qu'il avait en 1971. Personne d'entre nous ne survivrait bien longtemps, mais c'est tout simplement la situation à laquelle

une bonne partie de l'agriculture canadienne est confrontée.

Par ailleurs, comme l'a dit ici le député qui vient de parler, l'agriculteur canadien fait du très bon travail. Son produit est de très bonne qualité et, généralement parlant—et je vais parler en qualité d'agriculteur, car je suis encore actif dans le domaine—nous ne sommes pas mauvais du tout. Nous nous levons le matin, et si l'on regarde la campagne cette année—il y a des exceptions, car certaines régions ont connu la sécheresse et spécialement certaines régions de l'Ontario qui ont été durement frappées—les champs sont nettoyés, la récolte a été faite, les travaux d'automne sont faits dans la mesure où ils devront l'être; nous pouvons être fiers de nous, mais étant donné le niveau actuel des prix sur les marchés mondiaux, peu importe que nous soyons très bons ou non, la concurrence à laquelle nous faisons face n'a rien à voir avec l'efficacité avec laquelle nous pouvons produire. La concurrence à laquelle nous faisons face est menée par des pays qui ont des coffres mieux remplis que les nôtres, et c'est très difficile à accepter.

J'aimerais ajouter que la Commission canadienne des grains, une institution canadienne qui remonte au début du siècle et qui est responsable du pesage, du classement et de la manutention de nos productions végétales, estime que nous aurons probablement cette année la meilleure production que nous ayons jamais eue du point de vue de la qualité.

Donc, nos agriculteurs sont bons. Leur récolte de cette année est probablement la meilleure qui ait jamais été enregistrée, mais les prix sont au plus bas, peut-être même plus que dans les années trente.

On se demande pourquoi il en est ainsi; on se demande si le monde est inondé de blé, si on n'a plus besoin de denrées. Vu sous cet angle, le problème est encore plus troublant: le monde va produire cette année entre 30 et 40 millions de tonnes de moins que l'an dernier. Notre production nationale de blé va passer d'environ 590 tonnes qu'elle était l'année dernière à quelque 550 millions de tonnes. Comme il y a aujourd'hui manifestement plus de monde à nourrir que l'an passé, on se demande pourquoi les prix baissent au lieu de monter.

La situation actuelle n'a absolument pas de sens. Il nous faudrait plus de nourriture puisqu'il y a plus de bouches à nourrir, mais nous avons produit cette année moins que l'an dernier. Nos agriculteurs sont bons, mais les prix sont plus bas que jamais.

À mon avis, c'est bien simple: le plus gros du problème est attribuable à la Communauté européenne. Depuis le début de la politique agricole commune, la Communauté a fixé des prix-planchers très élevés. Nous n'avons rien contre le fait qu'elle paie à ses agriculteurs des prix élevés, mais ces prix doivent être proportionnels à ceux que nous offrons à nos propres agriculteurs. Nous comprenons que l'Europe veuille produire des denrées, pour ne plus avoir à craindre d'avoir faim comme ce fut le cas au cours de l'après-guerre. Cependant, comme les prix très élevés qu'ils paient ont fait accroître de façon considérable la production et que cette hausse de la production a permis à la Communauté européenne non seulement de devenir autonome, mais de se hisser de nos jours au deuxième rang des exportateurs de blé au monde, alors je me dis que c'est de là que vient assurément l'essentiel du problème et que nous devons régler cette question si nous voulons véritablement redresser la situation.

Permettez-moi simplement de vous signaler à quel point la situation est critique. Prenons le cas d'un agriculteur européen qui produit du blé dur, c'est-à-dire le blé utilisé dans la fabrication des pâtes, comme les nouilles, le spaghetti et la lasagne, ce genre de produits. Cet agriculteur vend son blé 355 $ la tonne cette année. Par contre, le blé de l'agriculteur canadien, stocké dans un élévateur dans le sud de la Saskatchewan, ne se vend qu'environ 70 $ la tonne. En comparant les deux prix, on se rend compte de la gravité du problème auquel on est confronté.

Outre le prix élevé, il y a en Europe ce que les gens là-bas appellent des régions défavorisées, où les agriculteurs reçoivent, d'après nos calculs, une subvention de 111 $ l'acre. Cette subvention, en plus du prix élevé qu'ils obtiennent, ont fait grimper la production de blé dur en Europe cette année, production qui augmentera d'environ un tiers par rapport à l'an dernier. Que fera-t-on de ce blé? Il faudra l'écouler sur le marché d'exportation, marché qui est très étroit, pour utiliser le jardon économique. Les exportations de blé dur sont très faibles, elles

n'atteignent qu'environ 5 millions de tonnes par année dans le monde entier.

Cette année, grâce aux prix élevés et aux subventions qui leur sont consentis, les Européens seront en mesure d'écouler 2,5 millions de tonnes de plus sur le marché mondial, bien que ce marché ne puisse absorber qu'environ 5 millions de tonnes par année. Il en résulte des subventions à l'exportation très élevées que l'Europe paie lorsqu'elle vend dans les marchés où les agriculteurs canadiens lui font concurrence.

Tout simplement, si nos agriculteurs obtiennent 70 dollars la tonne tandis que les agriculteurs européens obtiennent 355 dollars la tonne, en plus de la subvention par acre cultivé, ils doivent exporter, tout comme nous. Vous pouvez imaginer que les subventions comptent pour beaucoup dans les ventes des Européens, probablement 250 dollars la tonne, même plus. C'est absolument scandaleux. C'est le problème auquel nous faisons face.

Non seulement les Européens produisent-ils un excédent de blé dur, mais ils viennent de conclure une vente avec la Chine, au prix d'environ 85 dollars canadiens la tonne. Selon nos estimations, la subvention associée à ce contrat d'exportation se situe entre 190 et 200 dollars la tonne. Comparez cela au montant que reçoivent nos agriculteurs et vous vous rendrez compte du problème devant nous.

Les Européens semblent croire qu'ils peuvent pratiquer le dumping sur d'autres marchés. Personne n'est en faveur du dumping, c'est-à-dire vendre à l'extérieur à un prix inférieur au prix du marché intérieur. Les Européens ne sont pas en faveur de cela. Ils profitent de toutes les occasions qui se présentent pour critiquer les Japonais, les Américains ou les Canadiens s'ils nous soupçonnent de faire du dumping dans leur marché. Cependant, pour leurs marchés extérieurs, ils pensent qu'ils ont le droit absolu de continuer à le faire.

C'est là le sujet de cette ronde de négociations GATT. Nous devons absolument examiner cette pratique lors des négociations du GATT qui se déroulent actuellement.

Avec les paiements de soutien importants qu'ils font à leurs agriculteurs, les Européens ont augmenté leur production énormément, de sorte qu'ils sont les principaux exportateurs de sucre au monde, après Cuba, sans parler des céréales et des oléagineux. Ils représentent, je crois, plus de la moitié des exportations de produits laitiers. Ces pays ont une production excédentaire de boeuf et de porc. Comme je l'ai déjà dit, ils ont aussi une production excédentaire de blé dur et de blé de mouture. Ils font cela pour déséquilibrer les marchés agricoles mondiaux, et c'est pourquoi nous sommes dans cette situation aujourd'hui.

Le député de Winnipeg—St. James et moi-même avons assisté à une réunion dans le sud du Manitoba il y a une semaine. Environ 1 200 agriculteurs y étaient présents. Les agriculteurs sont effrayés parce qu'ils ne savent pas ce qui les attend. Personne ne peut survivre très longtemps si le prix du blé reste à 2 $. Comme je l'ai dit, c'est le même prix que les producteurs recevaient il y a 20 ans. Aucun de nous ne pourrait vivre aujourd'hui avec son salaire d'il y a 20 ans. Pourtant, c'est le problème auquel se heurtent les agriculteurs. Que devons-nous faire à ce sujet? J'ai plusieurs suggestions.

• (1130)

D'abord, pour répondre au député d'Algoma, je ne crois pas que les députés doivent se sentir obligés de faire ce qui est proposé dans cette motion, et je veux terminer mon intervention en disant quelques mots sur le libellé de la motion.

Nous avons accepté nos responsabilités à l'égard des agriculteurs canadiens dans le passé et nous avons la ferme intention de faire notre possible pour les aider à survivre à l'avenir. Que cette motion soit adoptée ou rejetée, je crois que notre bilan en dit long sur le genre d'appui que nous accordons à nos agriculteurs.

Il y a plusieurs mesures que nous pouvons prendre. Je comprends qu'on s'inquiète au sujet de l'argent qui devrait être versé pour que les agriculteurs aient le même niveau d'aide qu'ils auraient eu si le Programme d'assurance du revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu net avaient été mis en place pour la campagne agricole précédente. À mon avis, si le prix du blé était sur le point d'atteindre 5 $, ou un niveau équivalent dans le cas du maïs, du colza canola ou du soja, je ne crois pas qu'on s'inquiéterait autant des pertes de revenu de l'an dernier. Je le répète, il faut se montrer prudent quand on parle de ce que le PARB et le CSRN auraient rapporté l'an dernier, car d'après certains calculs du ministère de l'Agriculture, le PARB et le CSRN auraient probablement rapporté moins pour la campagne agricole de

1990-1991 que ce qu'offraient les divers programmes alors en place. Mais, à mon avis, là n'est pas la question.

Ce qu'il faut retenir, c'est que les milieux agricoles craignent qu'il ne reste plus beaucoup d'agriculteurs si ce genre de prix persistent encore longtemps. Personnellement, je m'inquiète de ce qui risque de se produire si, le printemps prochain, les agriculteurs constatent que les prix n'ont pas changé. Je pense que beaucoup d'acres ne seront tout simplement pas ensemencés. À mon avis, ce serait une grande tragédie, non seulement en ce qui concerne l'utilisation que nous faisons de nos terres, mais aussi pour toute l'infrastructure de ce secteur.

J'ai en main des chiffres qui montrent que le nombre de vendeurs de machines agricoles a chuté de façon spectaculaire dans certaines régions canadiennes. À l'échelle du pays, il a probablement diminué de 25 p. 100. La question est de savoir combien de temps l'ensemble de l'infrastructure tiendra. Une fois qu'on commence à perdre cette infrastructure, même si les prix du grain remontent rapidement, il faut du temps pour que les vendeurs de machines agricoles, les fabricants d'engrais et de produits chimiques agricoles et tous les autres reprennent leurs activités.

Entre temps, nous devons ne ménager aucun effort pour montrer aux Européens que ce qu'ils font est tout à fait inacceptable. À maints égards, c'est comme si nous étions les victimes d'un envahisseur invisible. Ils ont détruit nos marchés à l'échelle internationale, et nous en subissons les conséquences chez nous. La réunion à laquelle nous avons participé jeudi dernier à Miami en est la preuve. Le débat qui a lieu aujourd'hui à la Chambre le prouve aussi. Ce qu'ils font est absolument injuste.

Leurs droits sont exorbitants. Par exemple, lorsque nous achetons des voitures européennes, les droits perçus à l'importation sont de 9,2 p. 100. Par contre, nos exportations de voitures vers l'Europe sont frappées de droits de 29 p. 100. Ce que je trouve plus méprisable encore—je pourrais employer des termes encore plus forts, mais cette attitude est vraiment méprisable—c'est que nos exportations de blé en Europe soient parfois assujetties à des droits pouvant atteindre 200 p. 100. Est-ce juste?

Notre blé est un produit de haute qualité. Lorsque nous en expédions en Europe, les droits peuvent atteindre les 200 p. 100, compte tenu des droits variables qui frappent les importations. Lorsque nous leur achetons des voitures—qui sont d'excellente qualité, nous ne disons pas le contraire—, nous ne percevons que des droits de 9,2 p. 100. La balance commerciale est à l'avantage de l'Europe. Les douze pays de la Communauté économique européenne ont avec le Canada un excédent commercial de l'ordre de 3,5 milliards.

Les droits et la balance commerciale sont nettement en faveur des Européens. Pourtant, lorsque nous tentons de leur livrer concurrence, nous avons beaucoup de mal. L'adversaire est trop fort. Il faut que nous fassions tout pour faire savoir aux Européens que cela ne peut pas continuer. C'est ce que nous avons fait aux négociations du GATT. À Montréal, il y a deux ans et demi, nous nous sommes retirés parce qu'ils refusaient de traiter de façon adéquate des questions agricoles. Même chose l'automne dernier à Bruxelles. Nous avons déclaré: «Si vous n'êtes pas disposés à faire des concessions importantes en agriculture pour éviter d'autres faillites chez nos producteurs, nous ne bougerons pas dans les autres domaines que l'Europe souhaite aborder dans ces négociations du GATT.»

Prenons l'exemple de l'Allemagne. Je ne comprends pas ce pays. D'après les conversations que j'ai eues avec ses représentants, l'agriculture représente 1 p. 100 de l'économie allemande. Un pour cent. Il y aurait moyen d'accorder aux agriculteurs allemands le même soutien financier sans lier ce soutien à un accroissement de la production.

L'Allemagne est en ce moment le plus grand exportateur du monde aussi bien en chiffres absolus qu'en pourcentage de son économie. Mieux que quiconque, les Allemands, dont 1 p. 100 de l'économie dépend de l'agriculture, devraient comprendre que, à moins qu'ils ne fassent bon accueil à certaines requêtes fort raisonnables du reste du monde—je n'ai pas le temps de parler de ce qui se passe dans le tiers monde—en matière de politique agricole, les autres pays fermeront leurs marchés à certains produits de fabrication allemande. Sa politique agricole actuelle nuit à son environnement.

J'ai des chiffres qui montrent qu'en Hollande, par exemple, ils utilisent 25 à 30 fois plus d'engrais azotés que nous, au Canada. Ils polluent leur nappe phréatique. Leur politique agricole commune n'a pas de sens, au point de vue environnemental et économique.

En ce qui concerne les pays du tiers monde, par exemple, le FMI estime que si les questions relatives au commerce agricole étaient réglées de façon satisfaisante dans les négociations actuelles du GATT, leurs revenus

augmenteraient de 50 milliards de dollars américains par année. Ne devrait-on pas en tenir compte?

Nous avons un très grave problème dans ce secteur de l'économie canadienne. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas compétitifs. Au contraire. Nous devons régler ce problème et nous devons faire tout ce que nous pouvons au GATT. Entretemps, nous allons prendre tous les moyens possibles pour que nos cultivateurs continuent de produire jusqu'à ce que nous trouvions une solution aux négociations du GATT.

Nous avons d'excellentes chances de succès au GATT, cette fois-ci, et nous espérons pouvoir traiter l'agriculture canadienne de la même façon que les autres secteurs de l'économie.

Nous comprenons le problème et nous l'avons toujours compris. Nous avons toujours exercé des pressions sur le plan mondial et nous sommes prêts à continuer à le faire.

Je vais maintenant parler de la motion pendant quelques minutes. Personne ne peut contester l'intention ou le contenu de cette motion qui demande au gouvernement d'étudier l'opportunité d'accorder de toute urgence, cet été, une troisième ligne d'assistance financière de manière à assurer le même soutien net que le Programme d'assurance du revenu brut.

Nous devons être prudents avec les chiffres pour éviter l'à peu près. Je peux prouver que nous offrons une aide équivalente à celle qui est demandée, mais je ne pense pas que ce soit la question. C'est l'argent qui intéresse les cultivateurs, c'est pourquoi je ne trouve rien à redire à cette demande.

Comme je l'ai déjà dit, nous sommes prêts à faire tout ce que nous pouvons. J'ai de la difficulté, cependant, à accepter les deux dernières lignes de la motion à l'étude: «Que, dans l'esprit de la réforme de la Chambre des communes, et compte tenu de l'urgence des besoins, la Chambre ne considère pas ceci comme une question de confiance à l'endroit du gouvernement.»

Le député devrait savoir que tel n'est pas le cas. S'il tenait à poser une question à son leader parlementaire, il aurait dû connaître le genre de réforme qui est à l'étude. Se prononer sur une motion parce que les règles de la Chambre le veulent ainsi, parce que nous sommes un jour où les travaux portent sur les crédits et parce qu'il s'agit d'une motion de remplacement portant, disons, sur le budget, c'est voter contre votre propre budget.

Si le député veut aller de l'avant, j'ai plusieurs suggestions à lui faire. Il aurait dû m'appeler pour faire une offre en échange d'un appui bipartite ou multipartite. Des représentants de l'opposition officielle m'appellent parfois pour me faire pareille proposition.

Face à ce genre de motion, je suis porté à croire que le député cherche à se faire du capital politique aux dépens des agriculteurs canadiens. Étant lui-même agriculteur, il sait dans quelle situation pénible ils se trouvent. Ce n'est pas cela qui va faire avancer leur cause.

Ce n'est pas parce qu'on évoque un besoin manifeste et urgent que la Chambre va y voir une question de confiance. Que ce soit un jour consacré à l'opposition ne change rien à l'affaire. Nous sommes un jour où les travaux concernent les crédits. Or, la motion porte nettement sur le budget.

Je suppose que beaucoup partagent la préoccupation exprimée dans la motion.

• (1140)

Cet ajout final ne contribue pas à transmettre le bon signal que l'on attend de la Chambre, c'est-à-dire que nous comprenons les inquiétudes de nos agriculteurs et que nous allons tout mettre en oeuvre pour améliorer leur sort. Je suis persuadé que nous allons y parvenir et que les prix des céréales vont finir par s'améliorer.

Entretemps, et j'insiste de nouveau là-dessus, nous allons faire tout notre possible pour que nos agriculteurs puissent surmonter la crise, de sorte que lorsque les prix internationaux seront meilleurs et que les marchés de la Communauté européene seront plus sains, sans parler des marchés des États-Unis et du Japon sur lesquels j'aurais beaucoup à dire, nos agriculteurs soient en mesure de profiter des jours meilleurs.

Encore une fois, j'exhorte le NPD à cesser d'essayer de se faire du capital politique aux dépens des agriculteurs canadiens qui sont confrontés à une situation très difficile.

M. Althouse: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Vers la fin de sa déclaration, le ministre a soulevé un point qui, je crois, exige une décision. Comme vous le savez puisque vous occupez le fauteuil de la présidence, la motion tout entière chamboule la procédu-

re de la Chambre. Le comité a adopté cette motion qui, en temps normal, n'aurait probablement pas été considérée comme recevable.

Elle est présentée comme une proposition de tous les partis. C'est d'ailleurs à ce titre qu'elle a été débattue par le Comité permanent de l'agriculture. Déjà la Commission McGrath avait étudié ce genre d'initiative et l'avait, en fait, inclus dans les recommandations qui n'ont pas encore été mises en oeuvre ni retenues.

Si les trois partis ont jugé bon de retenir les suggestions de la Commission McGrath et de fermer les yeux sur le Règlement pour permettre l'adoption de ce libellé et son renvoi à la Chambre et si la Chambre l'a accepté, parce que le comité l'avait approuvée, le ministre devrait comprendre que cette motion est une proposition convenue entre tous les partis représentés au sein d'un très important comité et que nous en avons discuté en coulisse hier.

Certains mots ont été ajoutés à la proposition pour bien signaler que personne, ni le comité ni ses membres et encore moins des députés ou des partis, ne cherche ainsi à embarrasser le gouvernement. Elle ne se veut que le simple reflet de ce que le Comité permanent de l'agriculture estimait être l'expression limpide de notre pensée. C'est pourquoi nous la soumettons à la Chambre aujourd'hui, puisque c'est la première occasion que nous ayons, en vertu du Règlement, d'en saisir la Chambre afin que celle-ci puisse elle aussi en délibérer.

J'ose espérer que le ministre et ses collègues la tiendront pour ce qu'elle est, rien de bien sournois, mais bien une simple tentative pour faire étudier la question dans son sens le plus large, au vu et au su des députés et de la population canadienne.

Mme le vice-président: J'écouterai, bien sûr, le ministre ainsi que le député de Thunder Bay—Atikokan ou tout autre représentant de l'autre parti.

J'ai écouté très attentivement le député de Mackenzie. Je comprends très bien le sens de son intervention, mais c'est au sujet de la procédure que j'ai des réserves. Sur ce plan, je ne peux pas vraiment considérer cela comme un rappel au Règlement parce qu'aucune disposition de celui-ci ne mentionne ce dont a parlé le député. Dans la pratique, il arrive à l'occasion que le gouvernement décide ce qu'il considère être ou non une motion de confiance. C'est en quelque sorte une convention à la Chambre. À proprement parler, je suis dans une position difficile compte tenu de la procédure. Je vais écouter le ministre et tout député qui voudra prendre la parole à ce sujet, mais je pense qu'ils devraient faire attention. La présidence ne peut pas laisser libre cours à cela bien longtemps parce que ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Mayer: Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté ce qu'a dit le député de Mackenzie. Je répète que je ne parle pas du tout ici de la substance, du contenu de la motion. J'ai lu des comptes rendus du Comité permanent de l'agriculture et les interventions faites par son président, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, qui, comme le ministre de l'Agriculture, fait partie du gouvernement. Le vote a été unanime, et je crois que les agriculteurs qui étaient là et avec qui je me suis entretenu ont beaucoup aimé la façon dont l'affaire a été abordée. Je crois que nous avons eu une excellente discussion ce matin.

Ce n'est pas de cela dont je parle, madame la Présidente. Ce que je dis, c'est que le député devrait savoir et devrait vérifier auprès du leader parlementaire de son parti que, par définition et depuis l'époque du roi Jean à Runnymede, un vote sur une motion de crédits, faisant partie du budget, constitue un vote de censure. Or, quelque soit la façon dont on présente les choses, quelques soient les formes qu'on y mette, si le gouvernement appuyait cette motion, il se trouverait à se renverser lui-même.

Le message que je veux transmettre aux agriculteurs canadiens, dont il est question ici et que nous tenons à rassurer, c'est que le gouvernement votera contre cette motion parce que la convention le veut—et si nous pouvions nous décider à mettre de l'ordre dans notre Règlement de telle sorte que nous ne soyons pas obligés de faire des choses aussi bizarres, cela vaudrait mieux pour tout le monde. Mais, en attendant, je conseille au député d'apprendre le Règlement et de cesser d'essayer de s'en servir pour faire de la politique, car ce n'est pas de politique que les agriculteurs ont maintenant besoin mais bien d'encouragements. C'est ainsi que lorsque viendra le temps de se prononcer sur cette motion, dont la mise aux voix est reportée à la semaine prochaine, je crois, nous allons devoir voter contre—non pas à cause du

contenu de la motion mais de la façon dont les néo-démocrates l'ont présentée, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Ce rappel au Règlement, qui n'en était pas un, prend vraiment beaucoup de temps. Si le député de Thunder Bay—Atikokan, qui avait demandé à être entendu, est d'accord, je pense que nous devrions passer à la période réservée aux questions ou observations à la suite du discours du ministre et nous pencher sur le fond de la question plutôt que de nous préoccuper de la procédure.

M. Angus: Madame la Présidente, je souhaite invoquer le Règlement, car il y a un élément qui ne vous a pas été soumis, ainsi qu'au gouvernement.

La motion, sous sa forme actuelle. . .

Une voix: Nous avons déjà tranché la question. Contestez-vous la décision de la présidence?

Une voix: Pourquoi n'écoutez-vous pas?

M. Angus: Madame la Présidente, si le député apprenait à écouter au lieu de beugler, il pourrait peut-être apprendre quelque chose. Ce que je voulais dire à la présidence—et je n'avais pas remarqué que vous aviez pris une décision, je pensais que vous vouliez simplement passer à la période des questions et observations—c'est que la Chambre. . .

Une voix: La présidence s'est prononcée sur le rappel au Règlement.

Mme le vice-président: À l'ordre! Le député d'Athabasca me complique la tâche. La parole est au député de Thunder Bay—Atikokan.

M. Angus: Merci, madame la Présidente. Je ne conteste en rien votre décision si, en fait, vous en avez rendu une. Ce que je veux rappeler à la Chambre, c'est qu'elle peut prendre toutes les décisions qui lui conviennent. Quelle que soit la pratique en vigueur dans le passé, à l'aide d'une motion, du consentement unanime, la Chambre peut agir comme bon lui plaît. Dans la motion soumise par mon collègue, on dit très clairement qu'il ne s'agit pas d'une question de confiance à l'endroit du gouvernement.

Ainsi, madame la Présidente, sous sa forme actuelle, la motion permet au gouvernement de bien s'en sortir. Cette motion n'a pas été présentée dans un esprit de sectarisme; il s'agissait plutôt de faire en sorte que la Chambre suive l'exemple du comité permanent.

Mme le vice-président: Si vous le permettez, je voudrais simplement lire trois lignes tirées de Beauchesne à ce sujet; voici:

> La question de confiance n'est affaire ni de procédure, ni de Règlement, et ne fait aucunement appel aux attributions du président en matière d'interprétation.

Ainsi, cela revient à ce que j'ai dit plus tôt, à savoir que seul le gouvernement peut décider s'il s'agit d'une question de confiance ou non. Je suppose donc que tous les partis vont finir par se pencher sur cette question et prendre leurs propres décisions. Cependant, ce n'est pas là une chose que le Président peut faire pour la Chambre.

Nous allons passer à la période réservée aux questions ou observations. La parole est au député d'Algoma.

• (1150)

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, même si je ne crois pas que l'adoption de cette motion entraîne la chute du gouvernement, j'estime qu'il est inutile de prolonger les discussions. Si le gouvernement juge qu'il s'agit d'une question de confiance, alors il la rejettera. J'approuve la décision que vous avez prise ici.

J'aimerais vraiment que le ministre me renseigne sur un point. Il a très bien décrit les problèmes que le monde entier connaît notamment avec les programmes de subvention de la CEE. À mon avis, la principale question en jeu est la suivante. Après tout, il est le ministre des Céréales et, avec le ministre de l'Agriculture, il est responsable du dossier au sein du Cabinet. Si les journaux disent vrai en affirmant qu'il s'est adressé à ses collègues pour trouver d'autres fonds, il y a de quoi être encouragé. Même si le ministre dit être en mesure de prouver que l'aide fournie dans la campagne agricole de 1990-1991 équivalait à celle fournie au titre du régime d'assurance du revenu brut, je ne crois pas qu'il puisse convaincre beaucoup d'agriculteurs que c'est bien le cas. Quand on consulte les propres chiffres du gouvernement sur les revenus agricoles et les conditions financières, on constate qu'en 1990, les programmes d'aide gouvernementale ont diminué d'environ 1,275 milliards de dollars. Bien sûr, le printemps dernier, nous avons assisté à la baisse spectaculaire des prix du maïs et encore plus spectaculaire dans le cas d'autres cultures, chute qui va se répercuter sur la récolte actuelle.

D'après moi, les agriculteurs estiment en général que l'aide financière spéciale qu'ils attendaient et qu'ils espéraient recevoir au printemps, seulement une partie relativement petite de ce montant, quelque 300 millions de dollars, leur sera fournie par l'entremise du compte de stabilisation du revenu agricole. Puisque les journaux disent que le ministre a soumis la question au Cabinet et qu'il a l'appui du député de Regina, du député du sud de la Saskatchewan et du caucus rural, j'aimerais savoir où il en est rendu dans ses démarches en vue d'obtenir cette aide financière spéciale et si les agriculteurs la recevront très prochainement. C'est là le véritable objet de ce

débat, et c'est un problème très grave. La question n'est pas de savoir si on fait confiance au gouvernement ou pas.

La question est la suivante: pouvons-nous obtenir d'autres fonds d'urgence pour couvrir le déficit, les fonds provisoires pour la récolte de l'an dernier, et pouvons-nous donner ces fonds aux agriculteurs prochainement pour éviter que ceux-ci ne soient encore plus nombreux, cet automne, à se ruiner à cause des paiements qu'ils devront faire pour leurs cultures, leurs fournitures et leurs impôts?

M. Mayer: Madame la Présidente, le député a raison. À mon avis, ce qui nous préoccupe tous, c'est la situation financière immédiate. Quelqu'un a mentionné des chiffres. Ceux que j'ai vus, c'est que le revenu net moyen dont dispose une famille d'agriculteurs pour payer ses dépenses de subsistance s'élève à quelque 6 300 $. De toute évidence, cette situation causera, et cause déjà maintenant des difficultés assez considérables, sans parler de celles qui surviendront avec l'approche de l'hiver.

Quant à ce que nous pouvons faire, le député sait que je ne peux pas faire de conjectures à la Chambre. Nous sommes conscients du problème. Comme je l'ai dit, nous ferons tout notre possible pour nous y attaquer. Dans l'intervalle, nous encourageons quelques-unes des provinces, et j'espère que le NPD fédéral convaincra son homologue de l'Ontario de verser le 1 p. 100 supplémentaire au Compte de stabilisation du revenu net. Nous savons que, compte tenu du montant global dont les agriculteurs ont besoin, cela ne réglera pas tous leurs problèmes, mais si les provinces versent 1 p. 100 supplémentaire dans ce compte, le gouvernement fédéral y versera 0,5 p. 100, pour un total de 5 p. 100. Sans entrer dans les détails, cela signifierait 5 p. 100 du revenu admissible au lieu de 3,5 p. 100. C'est un taux non négligeable. Je crois que nous pouvons prendre d'autres mesures, mais en attendant, je peux vous dire que nous comprenons très bien le problème. Étant donné la situation financière très difficile dans laquelle se trouve le gouvernement, ce que nous comprenons tous, nous ferons tout en notre pouvoir pour régler le problème.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, je voudrais faire un commentaire et poser une question au ministre.

Il nous a expliqué que sa démarche était très logique et il a clairement défini les causes de la situation actuelle. En expliquant sa démarche, il a déclaré et reconnu que le revenu agricole était insuffisant. L'énoncé de la motion est correct.

Or, dans son explication très plausible, il a laissé entendre, de façon plutôt indirecte, que le gouvernement refusait de prendre, envers les agriculteurs canadiens, l'engagement que prennent le gouvernement américain et la CEE envers leurs agriculteurs. Les agriculteurs canadiens ne s'attendent probablement pas à ce genre d'engagement, mais ils en veulent un qui leur permette de survivre. L'engagement dont il est question serait beaucoup moins considérable que celui de la CEE ou celui des États-Unis.

Je considère aussi qu'en retirant des fonds du programme d'assurance du revenu brut et du Compte de stabilisation du revenu net pour la campagne agricole 1991-1992, on hypothèque l'avenir. Certains des engagements pris relativement au Compte de stabilisation du revenu net dont il vient de parler représentent, je l'admets, de l'argent frais, c'est-à-dire de l'argent qui n'aurait pas été prévu en temps ordinaire pour les agriculteurs. Le véritable problème demeure que le milliard de dollars de manque à gagner pendant la campagne agricole de l'an dernier n'est pas encore comblé. En hypothéquant la campagne agricole à venir, on ne règle pas le problème.

En réalité, je voudrais savoir si le gouvernement étudie au moins la possibilité de verser les fonds nécessaires sans les puiser dans le revenu de la campagne agricole 1991-1992.

M. Mayer: Madame la Présidente, je voudrais juste dire un mot les propos du député, qui disait ne pas s'attendre à ce que nous fassions ce que fait la Communauté européenne. Je voudrais citer un chiffre.

On estime que cette année la Communauté européenne dépensera 42,5 milliards de dollars pour sa politique agricole commune. C'est plus que tout notre déficit—les Européens vont dépenser 42,5 milliards pour leur politique agricole commune. Cela ne comprend pas certaines des subventions particulières des différents pays et certaines autres choses également. Voilà dans quelle ligue nous nous trouvons.

Pour répondre de la même façon que je l'ai fait au député d'Algoma, nous comprenons le problème. Il est là. On n'a pas besoin d'être un génie pour comprendre qu'une famille ne peut pas vivre avec 6 300 $, que vous ne pouvez pas vivre avec un revenu égal à celui d'il y a 20 ans et des dépenses au niveau d'aujourd'hui.

Nous avons regardé tous les chiffres et, comme je l'ai dit, nous allons faire tout notre possible pour que nos agriculteurs puissent continuer à travailler jusqu'à ce que les prix internationaux s'améliorent ce qui, j'espère, pourrait se produire avant le printemps.

Les crédits

Mme le vice-président: La période des questions et observations est terminée. Nous allons reprendre le débat. Le député d'Essex—Windsor a dix minutes et il y aura ensuite une période de questions et d'observations de cinq minutes.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, je crois qu'il serait particulièrement utile de relancer peut-être le Ministre qui a mentionné l'Ontario et la politique du gouvernement de cette province vis-à-vis des agriculteurs. On oublie souvent, je crois, que les graves difficultés auxquelles font face les agriculteurs ne se limitent pas aux provinces de l'Ouest. En fait, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario a déclaré cet été «l'état d'urgence» dans l'agriculture en Ontario.

• (1200)

Tout comme l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario, la Commission ontarienne de commercialisation du soya et la Commission ontarienne de commercialisation du blé, la fédération et tous les principaux groupes d'agriculteurs et de producteurs intéressés de l'Ontario ont comparu devant le comité de l'agriculture. Ils lui ont présenté une déclaration commune dans laquelle ils ont exposé la situation en termes très sévères. Ils lui ont fait savoir que, sur le plan du revenu, des milliers de producteurs de céréales et de graines oléagineuses de l'Ontario se trouvaient dans une situation désespérée. Ils ont déclaré que les programmes législatifs et les mesures provisoires annoncés le 18 avril n'arrivaient même pas à permettre une transition entre les niveaux de revenu atteints avant la période du RARB-CSRN et ceux que les producteurs de céréales et de graines oléagineuses de l'Ontario attendaient de ces programmes pour les années futures.

Ils ont ajouté que, si le gouvernement n'intervenait pas immédiatement, des milliers de fermes familiales de l'Ontario ne survivront tout simplement pas en 1991 pour bénéficier des programmes de soutien du revenu qui leur étaient promis. Elles commenceront l'année 1992 avec une situation financière tellement précaire qu'aucun programme de soutien du revenu n'arrivera à les sauver.

Je sais que le ministre s'est entretenu avec le président de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, M. Roger George. Je sais aussi que M. George a fait savoir que le ministre s'était montré très ferme avec quelques-uns de ses collègues du Cabinet et qu'il leur avait bien fait comprendre la nécessité d'intervenir dans ce qui se passe en Ontario. J'espérais vivement que le ministre et le ministre de l'Agriculture auraient cette semaine quelque chose à dire afin de redonner espoir, à l'approche de l'hiver, aux agriculteurs de l'Ontario qui se trouvent dans une situation désespérée.

Ils ont fait suggéré diverses mesures en vue d'assurer aux agriculteurs de l'Ontario un traitement égal à celui de leurs collègues de l'Ouest. Ils ont suggéré, par exemple, de relever à 95 p. 100 le soutien prévu aux termes de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Il y aurait lieu d'effecteur des paiements provisoires sur les ventes de la campagne 1990-1991, à l'instar de ce qui avait été fait au début du printemps dans le cadre du Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Le coût estimatif est de 36 milliards de dollars.

Ils ont suggéré d'accroître une nouvelle fois l'acompte à la livraison pour les ventes de blé réalisées par l'Ontario en 1991-1992, de façon à accorder aux agriculteurs de l'Ontario plus de 4,5 millions de dollars.

C'est le genre de points qu'ils ont fait valoir au comité de l'agriculture. Ils ont en outre adressé une demande en ce sens au gouvernement de l'Ontario. Ils ont demandé qu'un paiement provisoire soit immédiatement effectué au titre du Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ontario et que la prime d'un tiers à payer par le producteur soit suspendue dans le cas de l'Ontario. Ils ont également demandé si, au cas où le gouvernement fédéral augmenterait les paiements prévus aux termes de la Loi de stabilisation des prix agricoles, le gouvernement fédéral de l'Ontario accepterait de maintenir ses paiements au niveau promis actuel.

Le ministre estime que l'Ontario devait prendre des mesures. Je voudrais informer le ministre que c'est exactement le message que les membres de tous les partis politiques et moi-même, avons adressé au gouvernement de l'Ontario. Nous avons indiqué au gouvernement de l'Ontario que le gouvernement fédéral ne devrait pas être le seul à intervenir dans ce dossier.

D'un autre côté, il ne s'agit pas d'une crise dont le gouvernement de l'Ontario peut seul d'occuper. Le gouvernement fédéral doit lui aussi venir en aide aux agriculteurs ontariens.

C'est là le tableau général de la situation en Ontario. Il existe une situation particulière dans ma région. Le sud-ouest de l'Ontario, surtout le comté d'Essex, mais aussi le comté de Kent et des parties des comtés de Lambton et de Elgin, a connu une grave sécheresse cette année; dans le comté d'Essex, on a enregistré en juillet les plus faibles précipitations jamais enregistrées et en juin, elles étaient

parmi les plus faibles. Je crois qu'il a moins plu une seule année, dans les années 1940.

Les agriculteurs ont été durement frappés, non seulement par les prix pratiqués sur les marchés, ce qui touche aussi les agriculteurs de l'Ouest et d'ailleurs en Ontario, mais aussi par les rendements qui ont été bien en-deça de leurs attentes.

Puisqu'ils subissent le mauvais temps pour la quatrième année consécutive, leurs régimes d'assurance-récolte imposent des pénalités à beaucoup d'entre eux qui se retrouvent avec un niveau de protection qui n'est plus que de 70 p. 100.

Ainsi, puisque les agriculteurs ne recevront que 70 p. 100 des prix déjà effondrés, on comprend que des agriculteurs du comté d'Essex et d'ailleurs dans le sud-ouest de l'Ontario risquent fort d'être acculés à la faillite cet hiver.

J'ai écrit à ce sujet du ministre de l'Agriculture. J'ai reçu sa réponse hier. Malheureusement, après bien de belles phrases sur l'assurance-récolte et sans admettre que les agriculteurs ont été durement éprouvés ces dernières années par le mauvais temps qui a réduit la protection offerte par leur assurance, le ministre conclut sa lettre en disant: «Pour le moment, je ne crois pas que la situation exige une nouvelle intervention fédérale.»

Ce n'est pas là une attitude adaptée à la très grave situation qui existe dans le sud-ouest de l'Ontario.

• (1210)

J'exhorte le gouvernement fédéral à réagir comme le gouvernement de l'Ontario s'apprête à le faire. Je vous supplie de réagir. Hier, le ministre a accepté—j'aimerais seulement terminer ma phrase madame la Présidente—de rencontrer un groupe d'agriculteurs du comté d'Essex. Je l'exhorte, lui et son gouvernement, à écouter sérieusement toutes les personnes éprouvées et à réagir de toute urgence à la crise provoquée par la sécheresse.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, il y a quelques minutes, j'ai posé la question soulevée par le député à son collègue, au sujet de la contribution du gouvernement ontarien.

D'après ce que je comprends, si le gouvernement de l'Ontario devait soutenir le Compte de stabilisation du revenu net offert à la province—l'offre du gouvernement fédéral tient toujours—en y ajoutant 1 p. 100, le gouvernement fédéral augmenterait sa participation d'un autre 0,5 p. 100. Les producteurs de l'Ontario obtiendraient ainsi très rapidement quelque 24 millions de dollars.

Je sais que nous sommes tous liés par cette affaire. Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, tous les partis sans oublier l'industrie, nous sommes tous liés par cette affaire. Pourquoi le député ne peut-il pas convaincre ses collègues du gouvernement de l'Ontario que ce serait un investissement valable dans cette industrie importante et dans ses agriculteurs de la région d'Essex? Pourquoi le gouvernement ne le ferait-il pas? Je suis perplexe: je ne vois pas pourquoi ce petit investissement ne serait pas perçu comme un bon investissement par le gouvernement ontarien.

M. Langdon: Madame la Présidente, je ne voudrais pas faire preuve d'esprit partisan dans un débat qui ne devrait pas être tendancieux.

Les mêmes problèmes pour convaincre les gouvernements provinciaux que le CSRN vaut la peine qu'on fasse ce paiement supplémentaire ont été rencontrés lorsqu'on a essayé de persuader les gouvernements libéraux de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et du Québec de participer pleinement à ce programme.

Quant au gouvernement ontarien, je dirais en me fondant sur les discussions que j'ai eues avec les collaborateurs du ministre—je recontre ce dernier samedi—qu'il cherche à faire en sorte que cette province puisse obtenir la plus grande augmentation possible des liquidités pour résoudre les problèmes de la dernière campagne agricole. Il n'est pas convaincu que le CSRN soit nécessairement la meilleure façon d'y parvenir.

Il examine un certain nombre de possibilités. Le gouvernement fédéral a essayé de le persuader que la meilleure solution est un investissement dans le CSRN. Franchement, la Ontario Federation of Agriculture a laissé entendre que certes, elle devrait étudier la question, mais qu'il y a d'autres solutions qu'elle devrait examiner qui pourraient être plus utiles.

Le National Farmers' Union a fait des propositions qui pourraient être plus utiles. On est en train de les examiner toutes et j'attends une déclaration très prochainement, en particulier en ce qui concerne la sécheresse qui sévit dans le sud-ouest de l'Ontario, mais je répète ce que j'ai déjà dit précédemment.

La situation est si grave dans le sud-ouest de l'Ontario que le gouvernement provincial ne peut pas seul en assumer la responsabilité.

Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial doivent s'en partager la responsabilité. À ce stade, le gouvernement fédéral ne semble pas disposé à intervenir, comme en témoigne la lettre récente du 18 septembre du ministre de l'Agriculture.

Mme le vice-président: La période de cinq minutes réservée aux questions est écoulée et nous allons reprendre le débat pendant dix minutes.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, les remarques du ministre m'amènent à vouloir clarifier un point à l'intention des téléspectateurs qui suivent le débat.

Le ministre a dit dans son discours que les ministériels ne pouvaient pas voter pour cette motion, parce qu'à leur avis, c'est une motion de non-confiance. J'estime qu'il est important de récapituler certains des faits pour éclairer la lanterne des gens qui suivent le débat.

La motion à l'étude reprend quasiment mot pour mot une motion que le Comité permanent sur l'agriculture a adoptée à l'unanimité à la fin du mois d'août. Cette réunion était en fait un débat d'urgence sur la situation des agriculteurs; à cette époque, nous, c'est-à-dire des porte-parole de presque toutes les associations d'agriculteurs du pays qui comparaissaient devant le comité, priaient le gouvernement d'actionner la troisième ligne de défense.

C'est dans cet esprit et après avoir entendu les différents groupes que les membres du comité permanent ont voté à l'unanimité; or, vous n'êtes pas sans savoir, madame la Présidente, que le comité permanent est composé des trois partis. Il est même majoritairement conservateur. Et ils ont cru bon voter pour cette motion.

Je suis étonné d'entendre le ministre déclarer que le député de Mackenzie fait de la politicaillerie. C'est complètement ridicule. De la bouillie pour les chats. Je dirais plutôt que c'est le ministre qui n'est pas tout à fait clair. Nous nous sommes présentés ici avec cette motion, animés par un souci d'équité et de transparence, espérant mettre en lumière les problèmes qu'affrontent les agriculteurs et sollicitant l'appui du gouvernement, étant donné surtout que ses propres membres avaient déjà voté pour cette motion au comité permanent.

Que le ministre vienne maintenant nous dire que nous sommes influencés par des motifs politiques, ce sont des sottises. C'est ridicule et complètement faux.

Le comité McGrath, comité de la Chambre des communes qui s'est penché sur la réforme parlementaire, a déposé son rapport en 1985. Un certain nombre de recommandations ont été formulées dans ce document. Je voudrais attirer votre attention sur les paragraphes 40 et 41, à la page 111 du rapport, où l'on dit ceci:

> Compte tenu de la volonté de rendre la Chambre plus responsable vis-à-vis des députés et du public, le Comité estime que les questions de confiance dans le gouvernement doivent toujours être clairement assujetties à une décision politique. Les motions de défiance ne doivent pas être définies par le Règlement mais clairement libellées comme telles par le député qui présente une motion en ce sens.

Et voici ce qu'on peut lire au paragraphe 41:

> Votre comité note que le Règlement, dans sa forme actuelle, considère comme des 'motions de défiance' les motions d'opposition présentées les jours désignés et pouvant faire l'objet d'un vote.

Aujourd'hui, est un jour désigné, madame la Présidente.

> Encore une fois, la question de confiance doit être clairement exprimée comme telle dans la motion et non pas être définie par le Règlement. Les Présidents précédents ont indiqué qu'il n'appartient pas à la présidence de décider si une motion constitue ou non une question de confiance. Nous sommes d'accord que cette expression ne doit pas être utilisée dans le Règlement pour déterminer à l'avance la nature d'une motions.

Autrement dit, avant 1985, les motions présentées par l'opposition un jour désigné, comme aujourd'hui, étaient assimilées à un vote de défiance dans le Règlement, et il serait juste de présumer que le gouvernement qui aurait adopté une telle motion serait tombé.

La Chambre n'a pas adopté intégralement le rapport McGrath, mais en fait certaines parties l'ont été essentiellement puisqu'on a modifié le Règlement en 1985 pour y radier toute allusion aux motions de confiance. Depuis 1985 donc, il n'est plus question de non-confiance dans le Règlement de la Chambre en ce qui concerne les jours désignés. Par conséquent, il appartient au gouvernement de juger si une motion donnée constitue ou non une question de confiance. Cela ne se trouve pas dans le Règlement. C'est au gouvernement d'en juger. Dans le cas qui nous occupe, c'est le ministre d'État chargé des Céréales qui a décidé, au nom de son gouvernement, qu'il s'agissait d'une motion de défiance. Personne d'autre, du moins de ce côté-ci de la Chambre, ne croit que c'est une motion de défiance. Il est absurde que le ministre se lève pour dire qu'il est tenu de faire une telle

chose ou que la tradition le veut ainsi; ce n'est pas correct et la population canadienne doit le savoir.

• (1220)

Je suis vraiment surpris que le gouvernement adopte un tel point de vue sur cette question particulière. Chose certaine, j'espère qu'il va finir par se rendre compte que ce n'est pas une motion de défiance. Il y va du plus grand intérêt de l'agriculture canadienne.

Ce n'est pas le Nouveau Parti démocratique qui cherche à se faire du capital politique, mais le gouvernement et le ministre, et il le sait.

J'apprécie certaines de ses observations. En fait, vu certains des propos qu'il a tenus, je suis surpris de l'attitude qu'il adopte. J'apprécie qu'il reconnaisse que la collectivité agricole est dans une situation épouvantable, que l'infrastructure est bel et bien en train de disparaître et que, s'il ne se passe pas quelque chose très bientôt, les concessionnaires d'engrais et de produits chimiques, les fournisseurs de carburant et ainsi de suite, vont disparaître et avec eux, une infrastructure qui sera très difficile, voire impossible, à remplacer.

Les scientifiques et d'autres ont récemment cherché à trouver des moyens de sauver le Canada rural, y compris l'agriculture. Le Canada rural, ce n'est pas seulement l'agriculture. Ce sont aussi les pêches, la foresterie, etc.

Il est essentiel de maintenir une base économique viable, des familles rurales viables dans les régions où l'agriculture est un secteur important. J'apprécie que le ministre le reconnaisse. C'est important. C'est un premier pas.

Quant aux autres observations que le ministre a faites, il est vrai que l'Europe a causé beaucoup de tort au Canada avec ses programmes. Je m'étonne que le ministre n'ait pas mentionné également les État-Unis qui nous causent eux aussi des problèmes, surtout avec leur programme de subventions aux exportations. Ils sont intervenus dans un domaine où les Européens n'étaient pas vraiment présents. Pour stimuler les exportations, leur programme subventionne les ventes de grain, et la Commission canadienne du blé et d'autres organismes ont par conséquent beaucoup de mal à vendre le grain de notre pays. Les Américains ont prétendu il y a quelque temps que leur programme de subventions aux exportations avait pour seul but de concurrencer les Européens.

Il est maintenant très clair que l'application du programme de subventions aux exportations s'est élargie et touche des pays où les Européens ne constituent pas vraiment un important concurrent. Il s'agit en fait de pays où le Canada est un véritable concurrent et où nous avons directement souffert du programme américain.

Par ailleurs, l'Accord de libre-échange stipule, à l'article 701.4 je crois—je peux me tromper, mais je crois que c'est le bon article—qu'en matière agricole, ni l'un ni l'autre pays ne doivent empiéter au moyen de subventions sur les marchés de l'autre signataire. C'est clairement ce qu'ont fait les États-Unis, et il y a de nombreux cas où ils ont pénétré dans des pays qui constituaient des débouchés traditionnels pour le Canada et où leur programme de subventions aux exportations a coûté des ventes aux agriculteurs canadiens.

L'Accord du GATT prévoit un recours, dont nous devons nous prévaloir, mais l'Accord de libre-échange en prévoit un lui aussi. Je m'étonne que le ministre et le gouvernement ne dénoncent pas plus vigoureusement le peu de cas que les américains font de l'Accord de libre-échange et de l'agriculture canadienne. J'aurais aimé que le ministre aborde plus longuement ce thème.

Je crois qu'il ne me reste plus qu'une minute ou deux.

Je voudrais simplement terminer en réitérant ce que j'ai dit au début. Je suis déçu d'entendre le ministre soutenir qu'il s'agit d'une motion de censure. J'espère que les membres du Comité de l'agirculture de l'autre côté de la Chambre aborderont la question en termes positifs. Je souhaite et j'espère vraiment que, dans un esprit de franchise et de fair-play, le ministre voudra bien retirer ses paroles et dire bien clairement que le gouvernement ne considère pas cela comme un vote de censure, car personne d'autre ne le pense.

Le fait est que si le gouvernement votait en faveur de la motion aujourd'hui, il serait absolument impensable que le gouverneur général déclenche des élections. Le ministre le sait. Il devrait dire quelques mots à ce sujet et faire savoir aux agriculteurs canadiens que le gouvernement va voter en faveur de la motion pour témoigner de l'esprit de coopération qui existe à la Chambre.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, je veux commenter les propos du député quant à la procédure. Si le NPD veut en faire une question non partisane, je propose qu'ils fassent l'une de deux choses. Premièrement, il peut en faire une question qui ne sera pas mise aux voix, et nous pouvons continuer à parler comme avant. Tout le monde est au courant de cette préoccupation et je suppose que j'en sais plus que le député parce que je suis

agriculteur et lui, il ne l'est pas. Si les néo-démocrates ne veulent pas en faire une question partisane, qu'ils ne la mettent pas aux voix.

Deuxièmement, si les néo-démocrates veulent la mettre aux voix, ils ne doivent pas essayer de cacher le fait qu'il s'agit essentiellement d'un vote sur le budget et, partant, d'une motion de défiance. Si c'est ce que le NPD veut, très bien, mais qu'ils ne prétendent pas jouer franc jeu tandis qu'ils utilisent ce subterfuge. Il faut être franc ici. Nous devons faire tout notre possible pour appuyer les agriculteurs canadiens qui ont besoin de notre appui.

M. Laporte: Monsieur le Président, je n'aime pas qu'on m'accuse d'utiliser des moyens détournés, mais je pense qu'il est très évident qu'il ne s'agit pas d'un vote de défiance, comme le ministre le sait. Cette motion découle d'une réunion d'urgence du Comité permanent de l'agriculture où la plupart des organismes agricoles du pays ont comparu ou se sont fait représenter pour demander l'intervention du comité. Ils ont fait part de leur inquiétude quant au manque d'une troisième ligne de défense et à la situation désespérée de nombreux agriculteurs partout au pays.

Par suite de ce débat, tous les partis représentés au comité ont convenu d'appuyer la motion dont nous sommes saisis. Nous l'avons présenté à la Chambre aujourd'hui sans but partisan pour souligner davantage les problèmes qui existent dans l'agriculture. Dans notre motion, on précise que ce n'est pas une question de confiance. Le ministre le sait.

Je suis tout à fait incapable de comprendre la position du ministre; c'est lui qui utilise des moyens détournés et qui fait de la politicaillerie. Je ne sais pas pourquoi il le fait. Cela n'aide certainement pas l'agriculture canadienne.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pourrais peut-être éclairer mon collègue d'en face. Quand un comité permanent de la Chambre des communes élabore une motion et la présente au gouvernement, ce n'est pas une motion de défiance. La motion décrit la position du comité permanent de la Chambre des communes; elle a été adoptée à l'unanimité et présentée au gouvernement, qui l'a étudié.

En ce jour désigné, ou journée d'opposition comme il le dit, le NPD a décidé de présenter une motion faisant l'objet d'un vote. Il s'agit en fait de la motion du Comité permanent de la Chambre des communes à laquelle il a ajouté ce qui suit:

> Que, dans l'esprit de la réforme de la Chambre des communes et compte tenu de l'urgence des besoins, la Chambre ne considère pas ceci comme une question de confiance à l'endroit du gouvernement.

Voilà ce que propose le NPD, en sachant fort bien que la motion elle-même se rapporte au budget. Le comité peut commenter sa motion et la présenter à la Chambre, cela n'en fait pas une motion de censure. Le député devrait savoir qu'il s'agit ici d'une motion de défiance.

Si le NPD veut la mettre aux voix et accepte de retirer la dernière partie de la motion, celle-ci fera alors l'objet d'un vote et nous saurons qu'il s'agit d'une motion de défiance et nous agirons en conséquence. Si vous voulez vraiment aborder cette question de façon non tendancieuse, comme l'a fait le comité permanent de la Chambre des communes quand il a présenté la motion à la Chambre, supprimez la dernière partie de la motion et faites-en. . . Le député n'écoute pas; de toute évidence, il ne veut pas entendre ce que j'ai à dire. Je lui signale que, s'il veut présenter une motion impartiale à la Chambre, il doit supprimer la dernière phrase et ne pas exiger que la motion fasse l'objet d'un vote. Nous pourrons alors tous intervenir et discuter de ce problème très grave qui ravage tout le secteur agricole du pays. Nous pourrons aller de l'avant au lieu de faire preuve d'esprit de parti comme nous le faisons aujourd'hui.

• (1230)

Le président suppléant (M. Van De Walle): Je regrette, mais la période consacrée aux questions et aux observations est terminée. Très bien, je vous accorde un bref commentaire.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je suis stupéfait. Ce même parti qui nous promet un gouvernement ouvert et plus de réformes au pays tente aujourd'hui d'entraver la réalisation de ces objectifs.

Je suis certain que les habitants de l'ouest du pays apprécieront ce débat où le gouvernement refuse de tenir un vote, même si, de toute évidence, les circonstances le lui permettent. Le député peut se prêter à des petits jeux politiques tant qu'il le veut, mais il sait fort bien où le gouvernement veut en venir, et la population canadienne s'en rend très bien compte. Le temps est venu d'avoir un gouvernement plus ouvert. Le Nouveau Parti démocrati-

que croit en ce principe et j'aimerais qu'il en soit de même pour le député.

M. Angus: J'invoque le Règlement. Je serai très bref, monsieur le Président. Si cela peut aider le député, je lui ferai remarquer qu'il n'a qu'à proposer un amendement s'il veut supprimer cette phrase de la motion.

Le président suppléant (M. Van de Walle): Nous allons poursuivre le débat. Le député de Perth—Wellington—Waterloo a la parole.

M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour parler de cette question qui a été soulevée au comité permanent dont je suis président.

La motion à l'étude est essentiellement la même, sauf qu'on y a ajouté un petit élément qui semble susciter de vives émotions dans ce débat aujourd'hui, soit la question de déterminer s'il s'agit d'une motion de censure ou non. Ce point me place dans une position difficile. Si c'est une motion de censure, dois-je voter en faveur de cette motion et, par conséquent, contre mon gouvernement? C'est difficile. En fait, c'est presque aussi difficile que la situation dans laquelle le député de Mackenzie et le député d'Algoma, qui ont tous deux pris la parole plus tôt, se trouvaient au cours des neuf derniers jours en appuyant la grève de l'Alliance de la fonction publique, grève qui nuisait au transport des céréales et qui coûtait à la communauté agricole quelque 36 millions de dollars par année.

C'est là une des questions difficiles à résoudre pour tous ceux d'entre nous qui se préoccupent du secteur agricole, particulièrement les membres du comité. Comme nous communiquons régulièrement et même quotidiennement avec les agriculteurs dans nos circonscriptions, nous avons tenu une réunion spéciale en août, non pas une réunion d'urgence mais bien une réunion spéciale, pour entendre tous les groupes du secteur agricole.

Dans son introduction, le député de Mackenzie a très bien exposé une bonne partie de l'origine du problème que nous connaissons actuellement au Canada. Je voudrais cependant aller un peu plus loin. Tout cela remonte aux années 70, à l'époque où l'on encourageait les producteurs agricoles à prendre de l'expansion. Plusieurs facteurs sont en cause: les gouvernements, la communauté agricole, les circonstances.

Durant les années 70 et au début des années 80—en fait, c'était surtout durant les années 70, le prix des terres agricoles augmentait, souvent au rythme de 22 p. 100 par année, alors il fallait acheter davantage de terres agricoles. On empruntait de l'argent parce que les profits agricoles étaient très élevés.

Généralement, voici ce que les banquiers ont dit aux agriculteurs: «N'empruntez pas seulement les 25 000 $ dont vous avez besoin en ce moment; empruntez plutôt 50 000 $ pour faire ce qu'il faut et faites-le en grand.» À cause de cette façon de voir—que partageaient le gouvernement, les banquiers et les agriculteurs—les milieux agricoles se sont très lourdement endettés. L'étude que nous avons réalisée l'an dernier révèle que la dette dont le service n'est pas assuré totalise environ 5 milliards de dollars, et selon de nombreux représentants des milieux agricoles—ou du moins, selon un de leurs représentants les plus en vue actuellement—le principal problème que les agriculteurs doivent surmonter, c'est de se débarrasser de cette dette. D'une façon ou d'une autre, il faut que cette dette soit absorbée par quelqu'un, comme elle l'a été aux États-Unis—même si nous voulons éviter les chocs que cela a causés chez nos voisins du Sud. Je ne sais toutefois pas comment cela se fera.

L'important accroissement de la dette durant les années 70 s'explique en partie par le fait que nous avons modifié notre politique; nous avons autorisé les banques à prêter elles aussi de l'argent. Auparavant, elles ne pouvaient consentir de prêts à long terme pour l'acquisition de terres.

Nous savons aussi que l'efficacité des agriculteurs varie. La production de deux agriculteurs qui cultivent le même type de terre, côte à côte, peut être très différente. Nous savons que certains agriculteurs éprouvent plus de difficultés que d'autres parce qu'ils ne sont pas aussi efficaces, mais comme l'a dit le député, nous savons aussi qu'en ce moment, bon nombre de nos meilleurs agriculteurs sont eux-mêmes en difficulté.

Au Canada, la situation est psychologiquement très difficile à supporter pour les agriculteurs car il y a des problèmes partout, non seulement dans le secteur des grains et des oléagineux dont nous parlons ce matin et dont je voudrais reparler plus tard, mais aussi dans l'industrie du porc, où les prix sont actuellement très bas. En Ontario, par exemple, les prix sont normalement à leur niveau le plus élevé lorsque les expéditions de porcs sont de 75 000 têtes par semaine. Mais les prix versés aux producteurs sont souvent très bas.

Au Canada, nous fixons fréquemment les prix sur le marché intérieur d'après les exportations que nous pouvons faire aux États-Unis. Cependant, pour des raisons que je ne saisis pas tout à fait, les prix sont faibles aux États-Unis également. C'est peut-être à cause d'initiatives comme celles qui se prennent en Caroline du Nord. Des éleveurs de ma circonscription, Perth—Wellington—Waterloo, et surtout du comté de Perth se sont rendus dans les Carolines et ont visité une exploitation, Murphy Farms. Cette seule exploitation a en ce moment 80 000 truies en production. On prévoit faire passer ce nombre à 100 000 cette année et cela, me dit-on, grâce aux seuls bénéfices, sans autre apport financier. On peut

imaginer l'efficacité de pareille entreprise. Des éleveurs comme ceux-là peuvent conclure des marchés spéciaux pour l'alimentation des bêtes. S'ils ne possèdent pas leur propre fabrique, ils peuvent conclure de gros marchés avec les fournisseurs. Ils peuvent construire leurs bâtiments à meilleur compte que nous parce que leur climat est plus favorable. Leur prix de revient est d'environ 600 $ par truie.

J'ai dit à nos éleveurs que, si nous avions des exploitations de taille comparable et aussi efficaces, il serait possible d'abaisser ce prix au Canada, particulièrement en Ontario, et de payer 1 800 $ ou 1 700 $ par truie au lieu de 2 200 $ comme maintenant.

Par conséquent, les éleveurs de porc logent à la même enseigne que les céréaliculteurs. D'ailleurs, ils produisent parfois eux-mêmes des céréales. Même dans la production laitière, où il y a gestion de l'offre, on éprouve des difficultés à cause de la diminution des quotas. La consommation ne suffit pas à absorber toute la production. Ils craignent qu'une entente intervienne entre l'Europe et les États-Unis, dans le cadre du GATT, au sujet des tarifs douaniers applicables à la crème glacée et au yaourt. Nous en avons parlé hier. Il y a de bonnes raisons de croire que cette crainte n'est pas fondée pour le moment, mais le doute persiste. Et puis il y a la compétition constante à laquelle ils sont soumis. De plus, les entreprises se livrent une vive concurrence au sein de l'industrie laitière et elles s'efforcent d'abaisser leurs coûts de production. Leur moral n'est donc pas très élevé actuellement.

Les producteurs d'oeufs ont des problèmes avec l'élimination de leurs excédents. Ils ont de la difficulté à ajuster leurs quotas d'oeufs bouillis au Canada. Les horticulteurs connaissent leur part de difficultés, eux aussi. Ce secteur est tellement segmenté qu'il est difficile de se faire une idée d'ensemble de sa situation, mais nous savons, par exemple, que la production des pommiculteurs devrait être contrôlée. En fait, c'est tout le secteur qui est en crise.

Pour compléter le tableau, voici maintenant les producteurs de grains et d'oléagineux. Il y a sept ans, maintenant, que les prix de leurs produits sont bas à cause de la guerre des prix qui fait rage dans le monde et comme si ce n'était pas suffisant, ils ont aussi souffert de la sécheresse que nous avons eue au Canada. Nous les avons aidés chaque année dans l'espoir que l'année suivante serait meilleure, mais ce ne fut jamais le cas. L'an dernier, ils ont été très déçus quand les négociations du GATT ont échoué. À cette occasion, nous avons rencontré des agriculteurs européens et malheureusement aussi des cultivateurs canadiens qui manifestaient contre la conclusion d'une entente avec la communauté européenne. Nous n'avons pas obtenu cet accord et cet échec a certainement démoralisé les agriculteurs.

Pour couronner le tout, nous faisons maintenant face à une grave crise pour la campagne agricole de 1990.

À toutes ces pressions s'est ajoutée, pour les producteurs de grains, l'augmentation de la production de la Chine et de l'Inde qui s'est traduite par une diminution des achats de ces pays chez nous. Vu la désintégration du Pacte de Varsovie, il va bientôt en être de même pour les habitants des pays du rideau de fer. Il est intéressant de noter à ce propos que c'est probablement notre technologie qui a permis à la Chine et à l'Inde d'accroître leur production. La technologie occidentale s'introduit dans les pays du rideau de fer, l'équipement moderne, les communications et les routes, si bien que ces gens finiront par produire pour leur propre marché ce que nous avions l'habitude d'offrir depuis pas mal de temps. Ça ne m'étonnerait pas même qu'ils soient en train de s'attaquer à quelque marché mondial que nous alimentons.

• (1240)

On a évoqué les problèmes liés à l'absence de nouvelles machines dans les exploitations agricoles. Le fait est que même si nous réussissons à augmenter les revenus du secteur céréalier, une bonne partie devra être consacrée au maintien des activités et des machines.

J'ajouterai que nos céréaliculteurs, à l'instar de tous les agriculteurs canadiens, ont très bien réagi à ces pressions. Ils n'ont pas pu les contrer toutes, mais ils ont fait de louables efforts pour améliorer leur efficacité, si bien que, lorsque les prix étaient bas, ils ont réussi à produire plus avec moins de main-d'oeuvre.

Je crois avoir lu une donnée selon laquelle, en raison de son manque d'efficacité, la Communauté européenne, qui n'arrive pas à produire autant de céréales que nous, subventionne beaucoup moins ses agriculteurs que nous. Évidemment, vu le nombre de leurs agriculteurs, ces pays doivent consacrer à ce secteur beaucoup plus d'argent que nous le faisons.

Je tiens à ajouter au débat une note qui, selon moi, n'est pas très heureuse à propros de l'agriculture. Elle n'est pas très heureuse, mais on peut s'attendre à une restructuration. On peut entrevoir des changements dans l'agriculture tout entière, mais il faudrait être devin pour en savoir plus. Peut-être, dans l'industrie du porc,

devons-nous prendre des mesures pour arriver à avoir un pouvoir d'achat comparable à celui de nos voisins du Sud. J'ignore en quoi consisterait ces mesures au juste, mais l'industrie agricole semble être sur le point d'une restructuration. Le RARB et le CSRN seront certainement utiles, mais l'aide ainsi versée ne représente qu'un pourcentage du revenu des années précédentes. Elle aura au moins le mérite de fixer un plancher pour les agriculteurs, de leur garantir un minimum. Cependant, je ne crois pas que ce soit une solution à très long terme.

Le Comité permanent de l'agriculture a adopté la motion à l'étude. À l'époque, j'avais demandé aux fonctionnaires du ministère de l'Agriculture combien les agriculteurs avaient touché durant la campagne agricole de 1990, celle qui nous préoccupe le plus. Les agriculteurs sont d'avis que, s'ils ne reçoivent pas d'aide pour cette campagne, ils ne pourront pas poursuivre leur exploitation durant les années subséquentes, qui ne sont déjà pas très prometteuses.

Le ministre l'a déjà mentionné, ce matin. Depuis que j'ai demandé des données, depuis en fait que tout le comité a demandé à savoir, les fonctionnaires du ministère essaient de produire des chiffres. Je n'ai pas mis les données en doute, je ne les ai pas trafiquées, je les ai conservées telles quelles. Il semblerait donc que les agriculteurs canadiens ont reçu environ 1,3 milliard de dollars pour la campagne agricole de 1990.

La motion cause donc des difficultés, en ce sens qu'elle préconise que le gouvernement verse au milieu agricole une aide égale à ce qu'il aurait reçu si les programmes RARB et CSRN avaient tourné à plein régime cette année. Elle ne règle toutefois pas le problème. Elle ne change rien au fait que la campagne de 1990 ne produit pas les ressources d'autofinancement requises, que les agriculteurs n'ont pas profité de l'aide qui leur est due et qu'ils sont désespérés.

Soit dit en passant, on me dit, au sujet des mêmes données, que si les programmes RARB et CSRN avaient été en vigueur pour cet exercice, le montant qui aurait été versé aurait été de 1,1 milliard de dollars ou de 170 millions de dollars de moins que le montant déjà versé pour la campagne agricole de 1990.

Le député d'Essex—Windsor nous a parlé d'égalité. Je voulais signaler à la Chambre et à ceux qui nous écoutent qu'au moment où j'ai convoqué le Comité permanent de l'agriculture, je savais qu'une motion semblable à celle-ci serait proposée pendant la séance.

Je savais que les membres du comité représentant le gouvernement avaient rédigé une motion et je supposais que les membres du NPD en avaient fait autant. De fait, le député d'Algoma a bien déposé une motion.

Je savais ce qu'il allait se produire, et je n'avais rien contre, mais j'ai convoqué le comité parce que le groupe chargé des cultures de l'Ontario était d'avis qu'il y avait une inégalité dans les montants de soutien consentis dans tout le Canada.

Je vous le dis, je n'ai pu inciter personne à parler d'égalité lors de cette réunion. En fait, quand j'ai parlé au président de la Fédération canadienne de l'agriculture, il m'a simplement répondu que ce n'était pas une chose à faire.

Lorsqu'il a refusé d'en parler, j'ai su que son opinion sur l'égalité avait surtout trait au Compte de stabilisation du revenu net et au fait que l'Ontario n'y contribuait pas.

Compte tenu du déficit national, je me trouve dans une autre position délicate en demandant une aide accrue pour les agriculteurs canadiens, les céréaliculteurs en particulier, pour la campagne de 1990. Je prêche régulièrement qu'on ne peut tout simplement pas dépenser sans compter et augmenter le déficit, ni faire d'autres dettes que nos enfants devront rembourser plus tard. Le déficit est si élevé qu'il nous faut sans cesse accroître les impôts. Et nous n'arrivons pas à absorber tous les frais.

J'ai souvent dit que le recours à l'emprunt ne se justifiait que pour l'achat de biens d'équipement ou de biens susceptibles de produire des revenus et dans les situations d'urgence.

Or, j'estime qu'il y a une situation d'urgence dans le secteur de l'agriculture en raison d'un manque de liquidités et du découragement des agriculteurs.

Cette motion presse le gouvernement d'aider les agriculteurs, et je vais l'appuyer. Je sais que l'agriculture n'est pas qu'un gagne-pain, qu'une activité économique.

Le député d'Algoma a dit que les agriculteurs avaient la passion de la terre. Il a parlé d'un homme et d'une femme qui étaient prêts à tout pour garder leur terre.

Les agriculteurs aiment la terre. Quant à nous, nous avons absolument besoin d'eux. Ils sont dans une situation d'urgence. Il faut que nous les aidions.

Les crédits

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté ce qu'a dit le député dans le cadre du débat sur l'agricuture.

Comme je suis de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est une province agricole, je tiens à présenter quelques observations au sujet de la situation très difficile que vivent à l'heure actuelle les producteurs de pommes de terre.

Si leur situation est difficile, c'est qu'Agriculture Canada a découvert que leur produit était atteint du virus PVY-N. Voici maintenant que le diagnostic est remis en doute, il ne s'agissait peut-être pas du virus PVY-N, mais je peux vous dire que cette affaire a causé beaucoup de problèmes dans la province.

Beaucoup de producteurs de pommes de terre ont enterré leurs récoltes à cause du diagnostic d'Agriculture Canada et parce qu'ils en avaient reçu l'ordre de ce ministère.

• (1250)

Beaucoup de producteurs de pommes de terre ont perdu leurs marchés simplement parce qu'Agriculture Canada a dit aux Américains que nous avions un problème avec le virus PVY-N. Le secteur de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard a vu sa réputation détruite et il est au bord de la crise.

Comme je ne dispose pas de beaucoup de temps, je veux seulement poser une question au député ministériel: Comment se sentirait-il s'il était un producteur de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et qu'il avait détruit 200 acres de pommes de terre parce qu'Agriculture Canada lui aurait dit que ses pommes de terre étaient atteintes du virus PVY-N et qu'il devait les détruire? Comment se sentirait-il s'il apprenait ensuite que le diagnostic était remis en question?

M. Brightwell: C'est bien simple: si j'étais un producteur, je le prendrais très très mal. Je serais indigné et insulté. Toutefois, la question de la députée demeure purement hypothétique pour le moment. On me dit que, en fait, il n'y a peut-être pas eu, il n'y a probablement pas eu d'erreur de diagnostic.

J'ai une longue expérience des tests agricoles au Canada, surtout dans le domaine de la santé animale, et j'ai acquis une très grande confiance dans nos scientifiques. En fait, j'ai encore confiance en eux. Je suis persuadé que si l'on a commis ici une erreur, et je dis bien «si», on trouvera une solution équitable pour ce secteur horticole, que j'aurais vraiment dû mentionner, car il en est très fréquemment question au comité permanent. En fait, il a été proposé que nous examinions la façon de tester ce virus.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je voudrais brièvement remercier le député pour l'aide qu'il a fournie au comité, comme il le fait toujours en sa qualité de président. Il a adopté une position très courageuse à la fois en faisant une légère entorse aux règles, de sorte que nous avons pu utiliser la même procédure qu'au comité, et en autorisant la présentation de la motion sous cette forme aujourd'hui. S'il y avait à la Chambre plus de députés comme celui de Perth—Wellington—Waterloo, nous pourrions finalement tenir compte des vrais besoins de la population canadienne et faire en sorte que la Chambre soit plus fonctionnelle. Je le félicite et le remercie pour sa façon d'agir tant au comité qu'à la Chambre aujourd'hui.

M. Brightwell: Monsieur le Président, j'apprécie ces commentaires, mais je m'étonne d'apprendre que j'aie pu faire une entorse aux règlements du comité. Le député de Mackenzie possède beaucoup plus d'expérience que moi; il m'aurait donc laissé faire cette entorse sans me le dire à ce moment-là. C'est maintenant qu'il me l'apprend. Quant à moi, j'ai une grande confiance dans tous les députés. Ils se préoccupent vraiment de la population canadienne, en particulier la population agricole. Au point où nous en sommes, nous avons tous eu à un moment donné, à adhérer à la discipline de parti et à l'appuyer; ce n'est pas toujours facile. Ces commentaires me font grand plaisir.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à l'orateur précédent parce qu'il a fait allusion à la possibilité de restructurer l'industrie agricole. Je crois qu'il a raison, mais je doute qu'un député, ou même que quelqu'un au Canada, sache exactement ce que sera la nouvelle structure.

Par exemple, en matière de grains et d'oléagineux, on ignore quelle sera l'issue des actuelles négociations du GATT. Je me demande bien, si jamais il y a effectivement une restructuration, qui sera présent? Qui restera-t-il lorsqu'elle se produira? Les agriculteurs vivent une période absolument épouvantable, des temps vraiment très difficiles. Si jamais il y avait une restructuration, je pense qu'il faudra soutenir les agriculteurs jusqu'à ce qu'elle se réalise.

Le député partage-t-il mon point de vue?

M. Brightwell: Monsieur le Président, c'est une question qui n'aurait pas dû être posée, mais je suis très heureux d'y répondre. Manifestement, nous devons appuyer les collectivités agricoles. Ma circonscription est l'une des principales circonscriptions agricoles de l'Ontario et, j'en suis persuadé, du Canada. Ainsi, je me range tout à fait du côté des agriculteurs. Il faut les aider.

D'un autre côté, la restructuration qui s'impose doit être le fait des agriculteurs. Ce sont eux qui connaissent la demande et trouveront les solutions, tout, comme ils ont participé activement à la mise en oeuvre des programmes RARB et CSRN qui vont disparaître l'année prochaine et qui vont permettre en grande partie aux agriculteurs de survivre en attendant que la situation évolue dans le monde et au Canada.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je voudrais adresser deux observations au député de Perth—Wellington. Je tiens tout d'abord à le remercier des efforts qu'il a déployés, à l'instar du personnel du Comité de l'agriculture, pour organiser la rencontre en question, en août. Elle s'imposait. J'espère qu'avant que cette crise ne soit terminée, le comité pourra se révéler plus efficace qu'il ne l'a été jusqu'à maintenant. Ce n'est certes pas de sa faute. Je pense qu'il a fait ce qui devait l'être et s'est très bien acquitté de sa tâche. Il s'agit juste d'une question de suivi.

En outre, le ministre d'État aux Céréales a signalé très clairement ce matin qu'il comprend le problème, et cela nous rassure quelque peu. Cependant, le ministre ne nous a pas précisé ce qu'il entendait faire à ce sujet; il s'est contenté de dire qu'il allait s'adresser aux représentants de la Communauté économique européenne. Il a parlé brièvement des Américains, mais je pense qu'il aurait dû s'attarder davantage là-dessus. En effet, les Américains ne sont pas au-dessus de tout reproche avec leur programme de subventions aux exportations.

Je voudrais demander au député de Perth—Wellington—Waterloo de nous préciser les mesures qui vont être prises, selon lui. J'ai certes été déçu lorsque j'ai lu ce que le député avait déclaré sur les ondes de la station de radio CBO-FM le 14 septembre de cette année, lorsqu'il a affirmé que le programme d'aide provisoire du gouvernement fédéral ne renfermerait aucune aide spéciale pour les agriculteurs de l'Ontario. Il a ajouté que cette aide viendrait du gouvernement ontarien.

J'avais espéré que, en tant que député venant d'une circonscription en Ontario, il défendrait davantage les agriculteurs de la province qu'il ne le fait, à la lumière de cette déclaration. Le député pourrait-il nous préciser sa pensée là-dessus?

M. Brightwell: Monsieur le Président, j'essaie de me rappeler les deux cas où j'ai été mal cité à la radio et dans les journaux. Selon mon expérience, si nous permettions à tous ceux qui sont ici de se lever, nous aurions des centaines de cas semblables. C'est la deuxième fois que cette situation se produit sur la même question, dans la même semaine, et les deux fois, cela venait de la même région. Voici ce qui s'est passé avec le journal. Un journaliste m'a téléphoné et m'a demandé si une aide spéciale allait être offerte pour dédommager le sud-ouest de l'Ontario, touché par la sécheresse. Il a ajouté que les producteurs de céréales de l'Ouest recevraient de l'aide. Je lui ai répondu: «Il n'en n'est pas question. Si jamais une telle aide était offerte, tous les producteurs de céréales en profiteraient.» En passant, c'est un député de votre côté de la Chambre qui avait lancé cette rumeur.

Je lui ai donc répondu que si une telle aide devait être offerte, elle le serait à tous les agriculteurs, y compris ceux de l'Ontario, mais qu'elle ne serait pas destinée uniquement à la région touchée par la sécheresse. Je ne sais pas comment mes propos ont été interprétés, mais c'est là le fond de l'histoire.

Le président suppléant (M. Van de Walle): Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA LIGNE FERROVIAIRE SYDNEY-TRURO

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le Canadien National a annoncé qu'il comptait vendre au secteur privé la liaison ferroviaire actuelle entre Sydney et Truro, en Nouvelle-Écosse. Or, la vente de cette liaison aura des conséquences très néfastes sur cette région des Maritimes. Le CN dit que le secteur privé maintiendra cette liaison en exploitation.

Nous avons cependant entendu le même refrain, il y a quelques années, lorsque le Canadien National a décidé de vendre au secteur privé son entreprise de camionnage, CN Route, qui a été rebaptisée Route Canada. Cette

vente a été approuvée par le gouvernement et, peu après, 15 mois plus tard, les nouveaux propriétaires ont déclaré faillite et mis à pied 2 000 travailleurs.

Maintenant, le CN veut privatiser une liaison qui, de son propre aveu, est rentable et procure des emplois dont la Nouvelle-Écosse a grandement besoin. Non seulement elle est rentable, mais le CN ne fait rien pour la promouvoir commercialement et, en réalité, décourage la clientèle pour donner l'impression que cette liaison ne rapporte pas beaucoup.

J'incite fortement le gouvernement à faire ce qu'il faut pour l'est de la Nouvelle-Écosse et du Canada et à mettre un terme au démantèlement systématique de notre réseau ferroviaire. Je lui demande d'arrêter la privatisation de la liaison Sydney-Truro.

* * *

LE TIMOR-ORIENTAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, nous nous demandons parfois où la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a la tête lorsqu'elle répond à des questions au sujet de la politique étrangère. Beaucoup de Canadiens ont été étonnés de sa réaction blasée au coup d'État en Union soviétique.

Quiconque connaît un peu le Timor-Oriental aurait été tout aussi étonné hier, lorsqu'elle a dit qu'il n'y avait aucun antécédent d'indépendance, d'autodétermination ou d'autonomie politique dans ce territoire et que le gouvernement du Canada considérait son occupation par l'Indonésie comme un fait contre lequel il ne pouvait rien. En réalité, le Timor-Oriental était un territoire doté de sa propre intégrité. Le simple fait qu'il ait été une colonie portugaise ne veut pas dire qu'il n'avait aucun antécédent d'indépendance.

Si le Canada est prêt à envoyer des militaires au Koweït pour participer à sa libération, pourquoi la ministre n'est-elle même pas disposée à établir une politique de non-reconnaissance comme celle que le Canada a adoptée à l'égard des pays baltes? Pourquoi cette ignorance et cet abandon incroyables lorsqu'il s'agit de ce petit territoire du Pacifique-Sud qui a désespérément besoin de l'attention du reste du monde?

* * *

LA SOCIÉTÉ WOLVERINE TUBE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, hier l'honorable députée de New Westminster faisait une déclaration tout à fait exacte concernant l'irresponsabilité de la Société Wolverine Tube qui ferme une usine de tubage dans ma circonscription de Delta, en Colombie-Britannique, mettant en chômage 160 personnes, alors que cela aurait pu être évité.

Cette société produisait des tubes de mauvaise qualité dans son usine de Colombie-Britannique et, maintenant, on a constaté que 55 p. 100 de 82 tubes produits dans son usine de London, en Ontario, ne répondaient pas aux normes minimales. Quarante p. 100 arrivaient juste au minimum et seulement 5 p. 100 dépassaient le minimum.

Devant des pratiques aussi douteuses, le gouvernement devrait rendre obligatoire des essais indépendants dans les usines. De même, tous les tubes importés au Canada devraient être conformes aux normes nationales, de façon à protéger les consommateurs canadiens de fabricants aussi irresponsables.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, la situation à de Havilland demande une participation beaucoup plus directe du gouvernement fédéral. Le gouvernement n'a jamais reconnu l'importance du rôle de l'État dans le succès de l'industrie aérospatiale des autres pays.

Sans autre plan que celui de se débarrasser des compagnies qui paraissent être une charge, le gouvernement a vendu la société à Boeing. Boeing a essayé, mais n'a pas réussi, à profiter de l'affaire. Maintenant qu'elle veut s'en défaire, le gouvernement devrait s'assurer que toute la propriété intellectuelle de de Havilland, y compris les brevets relatifs à la technologie des ailes soufflées, ne soit pas emportée par Boeing.

En ce qui concerne les acheteurs possibles, notre gouvernement doit s'assurer que l'intérêt du public canadien et notre avenir dans le domaine aérospatial soient au moins aussi bien protégés que les intérêts de l'Italie et de la France dont les contribuables appuient les acheteurs possibles.

Le gouvernement de l'Ontario semble être le seul qui soit disposé à prendre une participation. La propriété publique est contraire à la philosophie de ce gouvernement, mais il n'est pas douteux que le désastre que cause la politique du gouvernement Mulroney démontre les inconvénients de cette philosophie.

En ce qui concerne l'usine, il faut reconnaître qu'il n'y a pas. . .

[*Français*]

LE CHEF DU BLOC QUÉBÉCOIS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je suis étonné de l'attitude du chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, en regard de la grève des employés de l'Alliance de la Fonction publique.

Je me demande pour quelles raisons il a voté contre la Loi sur la rémunération du secteur public? Ce grand défenseur des intérêts des Québécois et Québécoises a reçu, selon un article paru dans *Le Quotidien* de Chicoutimi du 23 mai dernier, en plus de ses honoraires de son bureau d'avocat, plus de 250 000 $ du gouvernement du Québec pour couper de 20 p. 100 le salaire des professeurs, des infirmières et de tous les travailleurs des affaires sociales alors qu'il était le représentant patronal du gouvernement du Parti québécois en 1982-1983.

Monsieur le Président, le gouvernement s'occupe sérieusement du problème du déficit et des dépenses. Ce programme de restrictions salariales dans la Fonction publique s'inscrit dans notre plan de reprise économique. Il s'applique également aux ministres, aux sénateurs ainsi qu'aux députés.

À ce jour, six provinces ont suivi ce plan puisqu'elles ont adopté un gel des salaires au sein de leurs gouvernements.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, les ministres provinciaux de la Santé et le ministre de la Santé nationale, à leur réunion à Winnipeg, ont réaffirmé leur engagement à un partenariat des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans un régime universel de soins.

Ils ont également demandé au gouvernement fédéral de faire en sorte que le financement reste stable et de faire appliquer les normes nationales qui figurent dans la Loi canadienne sur la santé. Cette loi interdit les tickets modérateurs.

Toutefois, deux provinces qui n'assistaient pas à la conférence, le Québec et la Colombie-Britannique, sont justement celles qui sont en faveur de tickets modérateurs.

Je demande au ministre de la Santé nationale d'informer le Québec qu'il va entreprendre immédiatement des démarches en vertu de la Loi canadienne sur la santé pour pénaliser le Québec en raison de la Loi 120 qui impose des tickets modérateurs dans les services d'urgence des hôpitaux.

Il devrait également informer le premier ministre de la province de Colombie-Britannique qui préconise des tickets modérateurs qu'il n'acceptera pas cela.

Tous les Canadiens, quel que soit l'endroit où ils vivent, doivent être assurés d'un accès universel aux soins.

* * *

[*Français*]

LE CENTRE DE SKI MONT TREMBLANT

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, le 11 septembre dernier, je participais à une soirée pour souligner l'acquisition du centre de ski Mont Tremblant par le groupe Intrawest de Vancouver.

Ce groupe est un important promoteur canadien de centres de villégiature qui opère entre autres le centre de ski Blackcomb en Colombie-Britannique. Cet achat représente un investissement de plusieurs millions de dollars, ce qui fournira une énergie nouvelle à l'ensemble de la région et consolidera le marché local.

Ce que je tiens à souligner en cette Chambre, monsieur le Président, c'est le fait qu'Intrawest a misé sur la région des Laurentides en y effectuant un investissement très substantiel. Les Laurentides sont un paradis pour les villégiateurs et depuis, notre région offre un potentiel de croissance et de développement des plus intéressants aux entrepreneurs désireux de réaliser de bonnes affaires. L'investissement d'Intrawest en est un témoignage éloquent.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET MICOT

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, trois articles ont paru aujourd'hui dans les journaux au sujet du projet MICOT de M. Glen Kealey à Hull.

Dans une traduction faite par des journalistes de Télémédia, Yves Bellavance et Carole-Marie Allard, on apprend que, d'après des témoignages et des lettres d'anciens employés, M. Kealey aurait ordonné la falsification—je répète—la falsification des livres de son entreprise.

M. Kealey aurait ordonné, semble-t-il, la falsification de ses livres de comptabilité pour éviter à ses associés et à ses investisseurs des explications embarrassantes sur le rendement de l'entreprise.

Article 31 du Règlement

D'après un article semblable paru dans le *Journal de Montréal*, des petits investisseurs du projet MICOT auraient perdu plus de 160 000 $.

Il ne reste plus qu'à se demander si les cris d'injustice poussés par M. Kealey ne sont pas qu'une tentative pour détourner l'attention de son propre échec.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, la TPS est devenue un désastre économique pour le Canada et pour l'Île-du-Prince-Édouard en particulier. Tous les secteurs de l'économie sont en baisse, particulièrement celui du tourisme.

• (1410)

Lorsque nos amis américains viennent à l'Île-du-Prince-Édouard et qu'ils prennent un repas au restaurant, on ajoute la TPS à leur note, ce qui leur laisse un mauvais goût dans la bouche.

Les Canadiens avaient l'habitude de se rendre aux États-Unis pour passer des vacances et non pour acheter des vêtements à leurs enfants pour la rentrée scolaire. Dernièrement, le directeur de la publicité de l'État du Maine s'est dit peiné de voir que les Canadiens ne pouvaient pas faire preuve de patriotisme et appuyer leurs propres commerces, mais il a ajouté qu'il y avait des limites au patriotisme. Il est regrettable que les politiques économiques de ce gouvernement fassent tant de mal aux Canadiens.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, pour maintenir une valeur constante de production et assurer le renouvellement des réserves de minerais, principalement au niveau des métaux précieux, le Québec a besoin d'un volume d'exploration hors chantier se situant entre 250 et 300 millions de dollars par année, dont près de 80 p. 100 en Abitibi—Témisamingue.

En 1990, seulement 145 millions de dollars de travaux d'exploration hors chantier ont été effectués au Québec. L'année 1991 s'annonce encore plus difficile. Depuis plusieurs mois, l'Association des prospecteurs du Québec reçoit des refus de la part d'Ottawa, dans le but de trouver de nouvelles méthodes de financement. Selon M. Jean Rainville, le noeud du problème se situe au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui semble mettre en priorité le secteur du pétrole et fait passer au second plan l'industrie minière et de l'exploration au Québec.

* * *

[*Traduction*]

LE TOURISME

M. Jim Fulton (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, l'industrie touristique canadienne vient d'enregistrer son pire été en plus d'une décennie. Le nombre de Canadiens qui voyagent régulièrement aux États-Unis continue d'augmenter tandis que les touristes américains évitent toujours le Canada.

Les détaillants canadiens continuent de perdre de l'argent parce que les Canadiens sont attirés par les États-Unis. Les voyages d'une journée aux États-Unis ont atteint les 5,9 millions en juillet, mois où nous recevons le plus de touristes—une hausse de près de 10 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier.

Quand le ministre du Revenu fera-t-il plus que simplement reconnaître l'existence du problème et prendra-t-il de nouvelles mesures pour aider les détaillants du secteur touristique à récupérer une partie des revenus perdus, d'autant plus que la TPS fait sentir tous ses effets sur nos ventes au détail et sur notre industrie touristique?

* * *

L'UKRAINE

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, il y a dix jours, j'ai eu l'honneur d'accompagner notre ministre des Affaires extérieures à l'ouverture du nouveau consulat général du Canada à Kiev, capitale de l'Ukraine.

Parmi les démocraties émergentes en Europe de l'Est, aucune n'a de liens plus étroits avec le Canada par le sang et la culture que l'Ukraine. Aujourd'hui, un million de Canadiens se réclament fièrement de descendance ukrainienne, et parmi eux, notre distingué gouverneur général.

Ce mois-ci nous célébrons le centenaire du premier établissement ukrainien permanent au Canada, à Edna-Star, juste au nord-est d'Edmonton. Avec cet anniversaire et la revendication de son indépendance par l'Ukraine, la visite officielle que son dirigeant actuel, le président de la Rada suprême, Leonid Makaravitch Kravchuk, effectuera à Ottawa lundi tombe particulièrement à point.

Le président Kravchuk était un communiste pur et dur jusqu'à il y a un mois aujourd'hui, lorsque l'Ukraine a proclamé son indépendance. Il se dit maintenant nationaliste ukrainien.

L'Ukraine tiendra bientôt un référendum sur son indépendance ainsi que des élections présidentielles. Kravchuk, un reconverti au nationalisme, a de bonnes chances d'être réélu. Mais peu importe qui est choisi comme président, le Canada devrait reconnaître rapidement le résultat du référendum en transformant son consulat général de Kiev en véritable ambassade.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS DE LA GUERRE DE CORÉE

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, le 17 juin dernier, on a annoncé qu'une médaille serait frappée à la mémoire et en l'honneur des Canadiens qui ont fait la guerre de Corée.

Les anciens combattants de la guerre de Corée attendaient cette nouvelle depuis longtemps et pourtant rien n'a encore été fait. Trois mois se sont écoulés et le processus de distribution de ces médailles n'a pas encore été déterminé; en fait, les derniers détails de la demande ont été réglés il y a seulement une semaine ou deux.

Au cours d'entretiens que j'ai eus avec des fonctionnaires de la chancellerie, j'ai appris que la médaille n'avait pas encore été frappée. En outre, on m'a dit que la médaille, qui devait être remise à l'occasion des cérémonies organisées dans tout le pays pour marquer le Jour du Souvenir serait loin d'être prête à cette date.

Pourquoi a-t-il fallu tant de temps? Pourquoi les associations d'anciens combattants de la guerre de Corée au Canada n'ont-elles pas été consultées de sorte à faciliter et accélérer les choses?

Les fonctionnaires chargés d'administrer cette récompense semblent s'arrêter sur les raisons à l'origine de ce retard plutôt que sur ce qu'il faut faire pour que tout soit prêt à temps.

Il n'est pas question de blâmer qui que ce soit. Tout ce que nous voulons, c'est que nos anciens combattants de la guerre de Corée obtiennent sans attendre ce qui leur avait été promis et ce qu'ils méritent. Voici trois décennies qu'ils attendent et j'estime que ça suffit.

* * *

LE PARTI RÉFORMISTE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, si vous envisagez de devenir céréaliculteur et que vous avez pris votre carte de membre du Parti réformiste de Preston Manning, voici ce qui vous attend:

1) le passage d'une industrie agricole subventionnée par le gouvernement à une industrie soumise aux seules lois du marché;

2) le retrait des programmes de soutien à l'agriculture;

3) la réduction des offices de commercialisation dans le cadre des mesures fédérales de restrictions budgétaires.

4) Il faut considérer que le gouvernement conservateur consacre 2 milliards de dollars à l'agriculture.

Preston Manning tiendrait un référendum pour laisser les gens de Montréal, Toronto et Vancouver en décider.

Avec de telles politiques, il vous faudrait gagner la 6/49 au moins une fois par année seulement pour pouvoir rester en affaires.

Je défie Preston Manning de soumettre ses politiques aux agriculteurs de Brandon, au Manitoba, vendredi prochain. Ils le feront probablement sortir de la ville assez rapidement.

* * *

LES PAGES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. le Président: Avant de passer à la période des questions, je dois aviser les députés que nous avons l'honneur d'accueillir 43 nouveaux pages, qui se joignent à nous cette année.

[*Français*]

Plus de 400 jeunes Canadiens et Canadiennes d'un bout à l'autre du pays ont soumis leur candidature pour ces postes, et suite à un processus de sélection vigoureux, les jeunes personnes qui sont avec nous aujourd'hui ont été choisies.

[*Traduction*]

J'ai assisté lundi à leur assermentation. Je sais que les députés seront impressionnés par la compétence et l'enthousiasme dont ces jeunes Canadiens feront preuve dans l'exercice de leurs fonctions.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question pour le premier ministre.

Des articles de presse ont faussement rapporté que le Parti libéral du Canada avait accepté d'avance de donner son appui à la proposition constitutionnelle du gouvernement.

Je veux aviser le premier ministre qu'il n'a pas et n'aura jamais carte blanche de la part du Parti libéral, au sujet de la réforme constitutionnelle.

Le premier ministre sait qu'afin d'éviter une autre catastrophe constitutionnelle, il doit travailler de concert avec les deux partis d'opposition.

Le premier ministre a promis de nous tenir au courant, moi et le chef du Nouveau Parti démocratique, sur cette proposition. Pourrait-il nous dire à quel moment il compte tenir cette promesse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai jamais demandé au chef du Parti libéral de me donner carte blanche sur la réforme constitutionnelle, ni rien de semblable, et il le sait.

Ensuite, quant au deuxième élément de sa déclaration voulant que nous devions apprendre à travailler de concert avec les partis d'opposition sur la question de la réforme constitutionnelle, je lui rappelle que même s'il ne siégeait pas à la Chambre, il était chef du Parti libéral à l'époque, et il a endossé la dernière position constitutionnelle présentée par le gouvernement du Canada, comme l'a fait le chef du Nouveau Parti démocratique et presque tous leurs députés. Cela peut donner à réfléchir à mon honorable collègue.

En ce qui a trait aux séances d'information pour lesquelles nous nous étions mis d'accord, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles et moi-même communiquerons avec les deux chefs de l'opposition plus tard aujourd'hui pour fixer une date qui, espérons-le, conviendra à tous, afin que nous puissions entamer ces travaux dans les prochains jours.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis content de voir qu'il reconnaît que ce qui est écrit dans les journaux d'aujourd'hui n'est pas exact et qu'il a l'avantage de connaître la position de notre parti rendue publique le 21 avril, qui est claire et précise. Je demande au premier ministre s'il peut nous garantir que les propositions constitutionnelles qu'il veut nous présenter pourront satisfaire les aspirations légitimes des Québécois, qu'elles refléteront aussi les aspirations légitimes des gens de l'Ouest et des Maritimes qui veulent avoir un Sénat élu et réformé, et qu'elles respecteront aussi, par des propositions légitimes, les aspirations des autochtones au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami le chef de l'opposition vient de prendre les trois titres de trois discours récents que vient de prononcer le ministre des Affaires constitutionnelles, où il a touché justement aux questions des autochtones, aux questions du Québec et également à la question de l'Ouest canadien en ce qui concerne un Sénat élu et réformé.

• (1420)

Alors, vu que le ministre a déjà fait état de nos intentions dans tous ces domaines, je pense que, de toute évidence, selon la déclaration du chef de l'opposition aujourd'hui, cela va faire son bonheur.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'apprends avec plaisir que le ministre lit mes discours avant de prononcer les siens, car c'est exactement ce que nous avons fait.

Nous avons fait connaître notre position à l'avance pour être bien certains que, cette fois, les Canadiens et les Canadiennes ne sauront d'avance qu'il n'y aura pas d'entente concoctée en coulisse et que la population ne sera pas tenue à l'écart.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Il faut bien le dire, à son crédit, que le ministre est réceptif sur ce point. Il a même déclaré à la Chambre l'autre jour que la façon dont les choses s'étaient déroulées la dernière fois était complètement erronée, et je suis bien d'accord avec lui.

Le ministre ou le premier ministre pourrait-il nous donner l'assurance qu'ils donneront suite à celle de nos neufs propositions qui garantirait l'existence d'une union économique véritable au Canada et la libre circulation des gens, des biens, des services et des capitaux d'un océan à l'autre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, de toute évidence, mon honorable ami n'a pas digéré les ententes concoctées en coulisse. Préférerait-il qu'elles le soient dans une cuisine?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Monsieur le Président, je ne voulais pas bouleverser mon honorable ami. Je voulais seulement connaître son avis, car il est le seul à avoir eu de l'expé-

rience avec ce genre d'entente mais j'accepte de bonne foi les suggestions qu'il a faites.

Le ministre a dit et répété d'un bout à l'autre du pays que le document qui sera déposé—nous espérons pouvoir le faire au début de la semaine prochaine—marquera le commencement et non la fin du processus. Nous estimons qu'il s'agit d'un document plein de bon sens et d'une approche raisonnable. Nous sommes cependant ouverts aux critiques constructives.

M. Chrétien: Vous faites votre apprentissage!

M. Mulroney: Mon honorable ami dit je fais mon apprentissage. Je l'espère bien. La plupart des gens s'efforcent d'en apprendre toujours un peu plus au cours de leur vie. Je le recommande vivement à mon ami le chef de l'opposition. Cela a du bon.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous serons enchantés d'entendre les idées constructives qu'auront à nous proposer le NPD, les libéraux et tous nos compatriotes qui croient dans le Canada, dans un Canada uni—pas dans un Canada anglais et un Canada français, pas un Canada où les francophones font bande à part et un Canada où l'Ouest est en conflit avec l'Est—mais bien un Canada uni et prospère. C'est ce que nous voulons tous.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, Statistique Canada a signalé aujourd'hui que le revenu des familles canadiennes avait augmenté de 34 p. 100 dans les années 60, de 22 p. 100 dans les années 70, mais de moins de 1 p. 100 dans les années 80, même en période de prospérité mondiale.

La politique de taxes et de taux d'intérêt élevés pratiquée par le gouvernement empêche les Canadiens d'améliorer vraiment leur situation financière et crée un taux de chômage généralisé.

Était-ce ce que voulait dire le Premier ministre lorsqu'il déclarait qu'il imposerait la prospérité à toutes les régions du Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, si la députée lit bien le rapport de Statistique Canada, elle verra que l'étude utilise comme point de comparaison les revenus des familles avant la récession de 1981-1982.

En fait, depuis 1984, nous avons enregistré une augmentation réelle du revenu des familles de l'ordre de 2 p. 100 par an, et ce n'est pas fini.

Grâce aux programmes économiques que nous suivons, visant à la déflation, la prospérité, la compétitivité et la croissance, non seulement allons-nous maintenir ce niveau de croissance, mais nous le dépasserons probablement.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Quelles exagérations et quelle fausse interprétation des données publiées par Statistique Canada!

Vous blâmez sans cesse autrui de votre approche inhumaine.

M. le Président: J'invite la députée à s'adresser à la présidence.

[*Français*]

Mme Finestone: Ils sont 700 000, au Québec, sans travail!

Est-ce que le premier ministre est d'accord avec son ministre des Transports, son ministre responsable de la région de Montréal qui a dit hier qu'il n'y a rien à faire pour Montréal et que c'est aux Montréalais de créer leurs propres emplois? Est-ce que c'est cela sa nouvelle politique de prospérité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): *Mr. Speaker, the. . .*

Mme Finestone: En français!

M. Mulroney: Madame me dit de répondre en français. Mais, bien sûr!

En vertu, et je dis cela au député de Mount Royal, d'une décision prise par ce gouvernement, repoussée par l'opposition officielle ici et au Sénat à deux occasions, nous avons adopté le projet de loi C-22. Lundi, je serai à Montréal pour annoncer la création de 300 nouveaux emplois et des investissements de l'ordre de 200 millions de dollars, un bénéfice direct dans le domaine pharmaceutique et de la recherche et développement à Montréal.

C'est un exemple classique des milliers de nouveaux emplois qui sont en train d'être créés au Québec et au Canada en vertu des politiques poursuivies par ce gouvernement, dans le domaine de l'aérospatial, dans le domaine de la pétrochimie—on a voté contre, les Libéraux ont toujours voté contre—dans le domaine des brevets d'invention et dans le domaine pharmaceutique, pour lesquels ils étaient également contre.

Voilà que nous avons un problème sérieux à Montréal. Il s'agit de remplacer d'anciennes industries par des nouvelles technologies aérospatiales. . .

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, Statique Canada a annoncé aujourd'hui que le Canadien moyen, en 1991, ne se trouve pas dans une meilleure situation qu'en 1980. D'après le ministre des Finances, sa situation s'est amélioré en fait de 2 p. 100. C'est-à-dire que les plus pauvres ont 2 p. 100 de plus. Mais les riches dans notre pays ont progressé de 10 p. 100. Sous les gouvernements libéraux et conservateurs, on a vu les riches s'enrichir.

Le ministre des Finances est-il disposé à envisager dès maintenant un système fiscal équitable, parce que c'est le système fiscal qui fait en sorte que les riches continuent de s'enrichir. Va-t-il instituer un système fiscal équitable? Va-t-il commencer par établir une commission pour étudier cette question?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le sait la députée, de nombreux changements ont été apportés au régime fiscal qui ont rendu celui-ci non seulement plus équitable, mais aussi plus simple à bien des égards, et qui ont élargi l'assiette fiscale.

Je répète à la députée que les efforts déployés par le gouvernement pour maintenir la croissance et la prospérité se sont traduits par une augmentation annuelle de 2 p. 100 des revenus depuis 1984. Cette croissance se poursuit. Nous espérons qu'elle continuera et avec la relance de l'économie et la nécessité d'améliorer notre compétitivité, nous pensons que nous sommes sur la voie d'une relance et d'une croissance durables avec l'assurance d'une stabilité des prix. Celle-ci est le facteur le plus important parce que c'est l'inflation qui touche le plus durement les gens à revenu faible et moyen.

* * *

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre.

L'an dernier, il a pris part au sommet mondial sur les enfants et la pauvreté. Nous espérions tous vivement que des changements se produiraient dans tous les pays, y compris au Canada. Or, selon une grande étude portant sur huit pays industrialisés, le Canada vient au deuxième rang pour la gravité du problème de la pauvreté chez les enfants.

Nous devons intervenir sur-le-champ. Tout ce que le gouvernement a fait pour lutter contre la pauvreté, jusqu'à maintenant, c'est de plafonner les dépenses du RAPC, retranchant ainsi des milliards de dollars à l'aide sociale consentie aux Canadiens les plus pauvres.

Le premier ministre est-il disposé à s'engager dès aujourd'hui à lutter contre la pauvreté chez les enfants au Canada tout de suite au lieu de remettre cela à plus tard? Que prévoit-on dès aujourd'hui pour aider ces enfants?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, l'augmentation des crédits d'impôt pour enfants et d'autres modifications du régime fiscal ont été très utiles pour relever le niveau des revenus des familles.

• (1430)

Je signale à la députée que les Nations Unies se servent d'un index du développement humain qui tient compte des revenus, de l'éducation, de la qualité de vie, de l'environnement, de la santé et de la longévité et qui permet de classer les pays selon qu'il fait plus ou moins bon y vivre. Or, sur 160 pays, le Canada se retrouve au deuxième rang.

Plus important encore, selon le rapport des Nations Unies, le Canada est passé du septième rang en 1970 au sixième en 1985 et au deuxième en 1990. Seul le Japon a surpassé le Canada en 1990. Voilà un bilan qui n'est pas si mauvais.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Finances. Les enfants pauvres ne tiennent pas à entendre des échanges de données statistiques. Ils voudraient avoir la certitude d'avoir un avenir au Canada. Le gouvernement a des responsabilités envers eux.

[*Français*]

Mais le ministre sait très bien que la meilleure façon de ne plus être pauvre, c'est un bon emploi. Les exportations créent ces emplois, évidemment. Mais nos exportations vers les États-Unis sont les plus basses depuis 10 ans. Où sont les emplois que ce gouvernement avait promis aux

Canadiens et Canadiennes? Que va faire ce gouvernement pour les chômeurs maintenant?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, ces derniers jours, l'OCDE a publié un rapport sur l'économie canadienne. Voici ce qu'on y lit: «L'OCDE estime que la relance est amorcée au Canada. Il semble en effet que le Canada soit sur la voie d'une reprise qui sera soutenue par les exportations au cours des quelques prochains mois. La croissance atteindra un taux annuel de 3,5 p. 100 d'ici à la fin de l'année prochaine et l'inflation diminuera encore.»

Qui plus est, l'OCDE appuie la politique monétaire du gouvernement canadien. Il appuie aussi vigoureusement la politique budgétaire annoncée dans le budget de février. Il applaudit des deux mains aux changements de politique d'ordre structurel comme l'entente de libre-échange, la TPS, le remaniement du régime d'assurance-chômage. Il est vrai par contre que l'organisation formule des critiques au sujet de l'efficacité de la main-d'oeuvre, des obstacles aux échanges interprovinciaux et du régime d'assurance-chômage, jugé trop généreux.

Nous étudierons de près ce rapport qui nous semble d'une objectivité irréprochable. Il ne peint pas tout en noir. Au contraire, il est positif et témoigne d'un grand optimisme au sujet de l'économie canadienne.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je veux poser une question au ministre des Finances. En passant, l'OCDE dit également dans son rapport qu'elle ne prévoit aucune amélioration sur le plan de l'emploi dans notre pays avant le milieu de 1992. Ce ne sont pas là des prévisions optimistes pour la plupart des Canadiens, sauf pour le ministre et son gouvernement.

Statistique Canada a annoncé aujourd'hui que, en juillet, la balance commerciale du Canada a atteint son plus bas niveau depuis plus de 10 ans, soit seulement 63 millions de dollars. Comment le ministre peut-il continuer de parler d'une reprise axée sur les exportations alors que les chiffres sont aussi décevants? Pourquoi ne veut-il pas admettre que sa politique de surévaluation du dollar nuit à nos exportations et à l'ensemble de notre économie? Pourquoi ne fait-il rien pour corriger la situation?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait fort bien qu'il y a eu une forte augmentation des importations, une augmentation de 773 millions de dollars, si je ne m'abuse. Il s'agit essentiellement de matériel et d'outillage pour le secteur manufacturier. C'est un signe positif, et non un signe négatif.

Les exportations n'ont pas diminué; elles sont restées constantes. Les importations ont augmenté parce qu'on a confiance dans l'économie et parce qu'on croit de plus en plus que la reprise est commencée. Pour répondre à la nouvelle demande non seulement au Canada mais aussi à l'étranger, il est important de profiter de toutes les possibilités qui s'offrent à nous, et c'est précisément ce qui se passe actuellement.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Je demande au ministre d'examiner le rapport de Statistique Canada. On y dit que nos exportations de matériel ont chuté de 165 millions de dollars en juillet. Comment cela peut-il être bon pour l'économie? Les exportations de produits forestiers ont baissé de 91 millions de dollars, et le ministre dit que c'est bon pour notre économie. Personne ne va croire cela.

Je tiens à dire au ministre que les usines canadiennes ne fonctionnent qu'à 71 p. 100 de leur capacité. Plus de 1 300 000 Canadiens sont sans emploi. Comment peut-il y avoir une reprise économique quand le chômage est si élevé? Pourquoi le ministre est-il prêt à continuer d'infliger aux Canadiens et aux Canadiennes d'un bout à l'autre du pays la souffrance et la misère qu'entraîne un niveau de chômage aussi élevé?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait parfaitement bien que le taux de croissance annualisé a été de 4,9 p. 100 au deuxième trimestre. Nous prévoyons que cette croissance se poursuivra, mais à un rythme un peu plus modéré. Je ne crois pas que ce soit anormal.

Par ailleurs, le député a parlé de l'utilisation de la capacité industrielle. Il sera certainement heureux de savoir que, le mois dernier, le taux d'utilisation de la capacité industrielle s'est accru de 1,7 p. 100. C'est là un signe très positif qui découle justement de l'importation de matériel et d'outillage pour se préparer à répondre à la demande soutenue que créera la reprise économique.

* * *

LE PORT DE HALIFAX

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, au mois de novembre 1990, le ministère des Transports a ordonné la production d'un rapport sur la compétitivité des ports canadiens. Aujourd'hui, la Société canadienne des ports a confirmé que ce rapport, bien que terminé, ne sera pas déposé à la Chambre des communes et ne sera

pas remis aux députés pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

Ma question s'adresse au premier ministre. Qu'y a-t-il de si délicat et gênant dans ce rapport pour qu'il ne soit pas diffusé au public, ni aux représentants dûment élus de la population?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, au nom du ministre des Transports et de la ministre d'État chargée des Transports, qui visitent actuellement diverses régions du pays pour rencontrer des représentants de l'industrie, je prends note de la question et j'essaierai d'obtenir une réponse pour ma collègue.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je remercie l'honorable ministre pour sa réponse, mais c'est la troisième fois cette année que je pose au gouvernement, par votre entremise, une question au sujet du port de Halifax et, à chaque occasion, on me dit que j'obtiendrai une réponse à une date ultérieure.

N'y a-t-il aucun membre du gouvernement qui soit disposé à nous faire part des projets du gouvernement pour le port de Halifax? Vous ne pouvez vous imaginer tous les malheurs qui frappent cette région. Qu'entend faire le gouvernement pour le port de Halifax et quand prendra-t-il des mesures pour venir en aide à ce port en péril?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue sera peut-être intéressée et, j'imagine, heureuse d'apprendre que j'ai eu un long entretien, vendredi dernier, avec le premier ministre Cameron de la Nouvelle-Écosse, qui. . .

Mme Clancy: Cela me réchauffe le coeur, Brian.

Une voix: Vous ne voulez pas de réponse, par conséquent.

Mme Clancy: Oui, je veux une réponse.

M. Mulroney: Je tente de répondre à sa question. Dès que j'ouvre la bouche, la députée de Halifax n'a plus l'air intéressé.

Mme Clancy: Cela m'intéresse.

M. Mulroney: Très bien, si j'ai votre attention, je vais tenter de vous répondre.

Le premier ministre Cameron de la Nouvelle-Écosse, qui a consacré beaucoup de temps et d'énergie à étudier le problème que connaît le port de Halifax, et qui en a d'ailleurs fait la priorité de son gouvernement, ne s'est pas contenté d'offrir au gouvernement du Canada des critiques et des commentaires mal éclairés. Il a plutôt fait des suggestions positives et constructives sur la façon dont la ville et le port de Halifax pourraient pleinement profiter de l'appui et de la collaboration des gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse.

Nous avons écouté attentivement ses propositions. Nous y donnerons suite pour venir en aide au port de Halifax.

* * *

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Toute la journée, monsieur le Président, j'ai essayé de convaincre le ministère des Transports d'accepter de s'entretenir avec les représentants des camionneurs de Windsor pour mettre un terme au blocus et aux préjudices économiques qu'il cause. C'est tout ce que veulent ces camionneurs: une chance de se faire entendre.

Je voudrais demander au gouvernement pourquoi il a refusé jusqu'à maintenant d'organiser une telle rencontre. Pourquoi ne ferait-il pas ce simple geste pour entendre ce qu'ils ont à dire et mettre fin à ce blocus?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le ministre actuel des Transports a maintenu le groupe de travail sur le camionnage qui a été mis sur pied à l'époque où j'étais le ministre. On y déploie beaucoup d'énergie. Il représente tous les intervenants de ce secteur. C'est la tribune sur laquelle oeuvrent les camionneurs indépendants et tous les intervenants de ce secteur.

Mon collègue devrait plutôt dire aux camionneurs qui bloquent le pont et provoquent la mise à pied de milliers de Canadiens d'exprimer leurs griefs par l'entremise des associations de camionnage reconnues. C'est ainsi que l'on pourra progresser dans cette affaire.

• (1440)

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Sur la même question, il n'y a pas de doute que le blocus cause d'énormes torts à l'économie.

Le gouvernement ne comprend-il pas que cela exprime la frustration non seulement des camionneurs mais aussi des agriculteurs, des retraités et des travailleurs? Cela révèle les conditions explosives que le gouvernement a créées partout au Canada en refusant de leur répondre.

Pourquoi êtes-vous incapables de poser ce simple geste, soit d'accepter de rencontrer les camionneurs ici? Pourquoi êtes-vous incapables d'écouter en tant que gouvernement?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je peux dire à mon collègue que je suis allé à Windsor quand j'étais ministre des Transports et j'y ai conclu une entente, mais les camionneurs indépendants ne l'ont pas respectée.

* * *

LES PASSEPORTS CANADIENS

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle concerne la délivrance de passeports frauduleux.

Hier, la ministre a fait à la Chambre la déclaration suivante:

> La sécurité est la priorité numéro un lorsque nous émettons des passeports.

Son adjoint dit pourtant qu'il n'y a pas suffisamment de personnel pour qu'on puisse vérifier l'authenticité de chaque demande.

La sécurité est-elle la priorité numéro un ou non?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la sécurité est effectivement la priorité numéro un.

À preuve, comme je l'ai dit hier, lorsque le personnel du Bureau des passeports du Secteur des affaires consulaires est mis au fait d'un problème, il le signale sans tarder à la GRC.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, les quatre versions du rapport sur l'affaire Al-Mashat nous ont montré à quel point les enquêtes de la ministre sont rigoureuses.

Je veux signaler à la ministre que, d'après le budget des dépenses de 1991-1992, il y a près de 5 millions de dollars dans le fonds renouvelable du Bureau des passeports. Avec la moitié de cette somme, elle pourrait embaucher au moins 50 employés qui s'occuperaient de vérifier l'authenticité des documents et des répondants.

Va-t-elle assurer la sécurité des Canadiens et garantir à la Chambre que du personnel va être immédiatement embauché à cette fin?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Premièrement, monsieur le Président, le député n'a pas à me dire comment faire mon travail.

Deuxièmement, je sais que le personnel du Bureau des passeports, qui travaille en très étroite collaboration avec la GRC lorsqu'il y a des questions de sécurité à vérifier, continuera de faire son travail comme dans le passé.

Avec mes collaborateurs du ministère, j'ai par ailleurs discuté des autres mesures qui pourraient être prises. Comme je l'ai dit hier, j'ai demandé qu'on me remette un rapport. Nous allons nous assurer que le passeport canadien demeure un document sûr, et la sécurité restera notre priorité numéro un.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Les Canadiens sont, encore une fois, furieux et indignés depuis qu'ils ont appris, hier, que la négligence et la maladresse du gouvernement ont permis à des trafiquants de narcotiques, cette fois-ci, d'entrer au Canada.

Les 10, 11 et 12 juin derniers, la secrétaire d'État a déclaré à la Chambre, à propos de l'enquête sur l'affaire Al-Mashat, qu'elle avait chargé d'urgence une équipe de fonctionnaires de trouver une note de service secrète et qu'elle avait bon espoir de la retrouver.

Voici ma question: Où est cette note de service?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cette question a déjà été débattue à fond.

Cette note de service était secrète et non très-secrète, comme les députés d'en face persistent à le prétendre. Le ministère fait tout ce qu'il peut pour la trouver, mais il n'a pas réussi jusqu'à maintenant.

Nous avons tenu une enquête interne à ce sujet et, comme la députée le sait, cette enquête n'a révélé aucune trace de fraude ou d'autres irrégularités.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre.

Six mois, c'est long pour trouver une note de service. Bien que la ministre dise que la note en question n'a pas été trouvée, les fonctionnaires qui l'ont cherchée lui ont sûrement fait rapport à ce sujet.

La ministre pourrait-elle déposer ce rapport?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce rapport a été rédigé par le service de sécurité interne du ministère, selon la procédure habituelle, et comme la députée le sait, la sécurité interne du ministère est une affaire

interne. Je ne déposerai pas de rapport, mais je donnerai une réponse officielle.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

Les Canadiens espèrent que le processus de médiation actuellement en cours permettra de résoudre le conflit postal. Cependant, cet été, les personnes handicapées, les retraités, les anciens combattants, entre autres, ont été victimes d'une belle pagaille dans la distribution du courrier.

Le gouvernement du Canada va-t-il acquiescer à la demande des groupes qui luttent contre la pauvreté, notamment, et s'entendre avec les travailleurs des postes sur la distribution des chèques de pension et autres?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, tout comme le député et tous les Canadiens sans doute, j'espère sincèrement que les efforts de médiation se concluront par la résolution du conflit et la signature d'un contrat acceptable pour les parties. C'est ce qu'on espère.

S'il y a une autre grève, Dieu nous en garde, je ne pense pas qu'on puisse laisser des gens comme les retraités subir un préjudice. Je dois dire, toutefois, que si le syndicat craint que des chèques ne restent bloqués dans le système et ne puissent être distribués à ceux qui en ont besoin, il n'a qu'à donner un avis de 48 heures avant de faire la grève. De cette façon, les chèques seront distribués à tous les retraités, qui ne subiront ainsi aucun inconvénient du fait de l'arrêt de travail.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je ne pense pas qu'on puisse prévoir quand une grève sera déclenchée, de sorte que je doute que le ministre puisse remplir cette promesse.

Je demande donc encore au gouvernement et à la Société canadienne des postes de se mettre en pourparlers avec le SPC. Si les syndiqués sont prêts à distribuer ces chèques, nul doute que le gouvernement et la Société canadienne des postes sont capables de négocier une entente là-dessus avant qu'une autre grève soit déclenchée.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'espère que le député ne veut pas dire que, selon ses sources, il va y avoir une autre grève.

Je le répète, le problème qui est survenu la dernière fois, c'est que des chèques ont été bloqués à Toronto où les grévistes ont refusé l'accès à quiconque voulait les récupérer. Ils ont illégalement bloqué l'entrée et la police n'a pas voulu intervenir pour la dégager.

Pour éviter que pareille situation ne se reproduise et que des chèques ne soient bloqués dans le système, il suffirait d'un avis de 48 heures. Il pourrait utiliser ses voies de communication pour nous en aviser. Si vous craignez que les retraités ne reçoivent pas leur chèque, donnez-nous un préavis pour qu'ils ne subissent pas les contrecoups de la grève.

* * *

LE PARTI RÉFORMISTE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre en quoi une politique du Parti réformiste consistant à réduire les programmes d'aide à l'agriculture et les offices de commercialisation aidera les céréaliculteurs de l'Ouest?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, c'est tout un défi. Il serait probablement préférable que vous posiez la question à la députée de Beaver River.

M. le Président: C'est aussi un défi pour moi, faites donc votre possible.

M. Mayer: Outre sa politique de réduction de l'aide à l'ensemble des industries, ce parti a sur l'agriculture des vues qui, selon moi, seraient très néfastes à un moment où les agriculteurs ont tant besoin de notre aide.

Étant donné que c'est une journée de l'opposition consacrée à l'agriculture et que nous avons déjà eu de bonnes discussions ce matin, il me semble tout indiqué que la députée de Beaver River intervienne dans le débat et nous dise ce que son parti ferait pour venir en aide aux agriculteurs dans le besoin.

L'ÉDUCATION

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, en avril 1989, le gouvernement fédéral a arbitrairement changé la politique relative à l'enseignement postsecondaire en modifiant le financement des études pour les autochtones. Une liste d'attente de 400 noms au moins dans la région de l'Atlantique est l'aboutissement de sa toute dernière décision. Je sais que le ministre affirmera que cette liste ne comporte que 100 noms, mais il joue avec les chiffres. Par ailleurs, le financement de l'enseignement postsecondaire pour les étudiants autochtones a subi une réduction de 30 p. 100.

• (1450)

Pourquoi le gouvernement refile-t-il ses responsabilités aux bandes et aux étudiants en vertu de diverses ententes et pourquoi n'a-t-il pas respecté les obligations que lui confère l'article 35 de la Constitution à l'égard des peuples autochtones?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, voilà une question fort opportune. Je souhaite assurer à la députée que le gouvernement du Canada est très fier du leadership dont il a fait montre en portant le financement accordé aux étudiants autochtones du niveau postsecondaire de quelque 50 millions de dollars par année qu'il était sous le régime précédent, en 1984, à presque 200 millions de dollars cette année et à 240 millions de dollars d'ici 1995.

Le nombre d'étudiants autochtones inscrits au postsecondaire est de 22 000, contre 5 000 en 1984 et moins de 1 000 quand le chef de l'opposition avait la charge de mon portefeuille actuel. Soixante-dix p. 100 des programmes sont administrés par les autochtones eux-mêmes et par des organismes les représentant.

Nous aimerions voir tous ces programmes administrés dans un esprit d'autodétermination par des chefs autochtones car le problème dans ce dossier est une affaire de gestion. Tous les autochtones du Canada peuvent faire des études postsecondaires dans le cadre de ce programme mis en place par le présent gouvernement.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre.

Les chiffres ne concordent pas. Le 23 avril, le premier ministre a annoncé aux chefs des Premières nations, à un congrès tenu en Colombie-Britannique, qu'on accroîtrait de 320 millions de dollars le budget de l'enseignement post-secondaire.

Et pourtant, nous subissons une réduction ou une insuffisance de 30 p. 100 et nous avons une liste d'attente d'étudiants éventuels. C'est absolument inacceptable et cela montre que le gouvernement n'assume pas ses responsabilités à cet égard.

Puis-je savoir comment il se fait qu'il existe une telle divergence entre les belles promesses du premier ministre et les décisions du ministre?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, s'il s'agit ici de calculs, je crois que la députée ne sait pas compter. En fait, tous les étudiants autochtones du Canada reçoivent en moyenne, en sus de l'appui habituel dont ils bénéficient au sein de leur collectivité en tant qu'étudiants autochtones, 10 000 $ par année pour fréquenter l'université, soit quatre fois le total des frais de scolarité et d'achat de livres.

Je le répète, le problème est une affaire de gestion; 70 p. 100 de ces programmes sont gérés par des autochtones, et nous serons heureux de collaborer avec ces gestionaires afin de veiller à ce qu'aucun étudiant admissible cette année ne soit dans l'impossibilité de fréquenter l'université.

* * *

LE RACISME

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Cet été, nous avons été témoins de plusieurs incidents raciaux graves à Montréal et Halifax, ainsi que dans d'autres villes. Malheureusement, on peut constater des signes d'une intolérance et d'un racisme croissants dans la société canadienne.

Dans ces circonstances, le premier ministre pourrait-il donner l'exemple en présentant de nouvelles mesures pour combattre le racisme au Canada et, en particulier, lancer des programmes d'action positive plus efficaces en ce qui concerne le système judiciaire, notamment la police, les tribunaux, le ministère public et le système des libérations conditionnelles? Serait-il disposé à le faire?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, depuis 1988, nous utilisons efficacement le programme de mon ministère, le nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, pour combattre le racisme et aider à faire

disparaître la discrimination raciale en présentant des programmes qui favorisent l'intégration et l'égalité.

Le député parle de Halifax. Nous avons récemment mis sur pied un petit comité de travail, de concert avec la province bien entendu. Le procureur général et le maire ont été extrêmement coopératifs et nous ont apporté toute l'aide voulue. Les dirigeants de la collectivité noire ont présenté quelque 94 recommandations qu'on examine très attentivement à l'heure actuelle; pour venir en aide à toute une collectivité, tous les intéressés doivent unir leurs efforts, afin de mettre un terme à des décennies d'inégalité.

Nous avons également un plan extrêmement énergique pour Montréal.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, cette question supplémentaire pourrait s'adresser au ministre de l'Emploi.

Comme le gouvernement le sait pertinemment, les conflits raciaux sont souvent reliés à un fort taux de chômage. Ainsi, étant donné que la Loi sur l'équité en matière d'emploi renferme une disposition prévoyant l'examen complet de l'application de cette loi cette année, le gouvernement va-t-il aider les chômeurs en question en proposant des sanctions plus sévères pour faire respecter cette loi?

Je rappelle au gouvernement que la législation actuelle ne permet pas d'offrir davantage d'emplois aux minorités raciales et aux autres groupes cibles au Canada.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'annoncer à notre collègue que nous savons très bien que la Loi de l'équité en emploi doit être révisée après les cinq ans d'opération. C'est une mesure sociale qui était nécessaire. Notre gouvernement l'a mise en place. Nous faisons des progrès petit à petit. Et nous aurons l'occasion en cette Chambre, dans les semaines qui viennent, d'annoncer comment nous entendons, en consultation avec les bénéficiaires de cette mesure sociale, réviser cette loi afin que justement elle soit plus efficace, et permettre cette qualité d'emploi qu'ont le droit de recevoir les quatre catégories touchées par l'équité en emploi.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Au cours de l'été dernier, il a procédé à la nomination de la Commission Lacoste, commission qui a pour but de réviser le projet Grande-Baleine. Et je demande ceci au ministre: Pour qui le ministre se prend-il quand il veut examiner la raison d'être de Grande-Baleine? De quel droit veut-il examiner la politique énergétique du Québec. Et de quelle autorité veut-il réviser le plan d'affaire d'Hydro-Québec?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, conformément aux obligations que nous imposent les tribunaux, le gouvernement fédéral a annoncé le 10 juillet dernier son intention de procéder à une évaluation environnementale globale du projet qu'on appelle Grande-Baleine. Nous l'avons fait dans un esprit de collaboration avec le Québec. Et dans le mandat qui a été remis à la commission qu'on appelle aujourd'hui la Commission Lacoste, il est dit explicitement, monsieur le Président, que la Commission n'a pas à étudier les politique énergétiques du gouvernement du Québec.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Les représentants d'Hydro-Québec eux-mêmes nous ont dit qu'ils refuseraient de se présenter devant la Commission Lacoste parce que justement le gouvernement du Canada dépasse son autorité qui est limitée aux oiseaux migrateurs et aux mammifères marins, et aussi à la Baie d'Hudson.

Est-ce que le ministre de l'Environnement peut me dire pourquoi sa Commission Lacoste excède son mandat? Et pourquoi veut-il forcer Hydro-Québec à justifier son plan d'affaire devant une commission fédérale, ce qu'il n'a pas du tout à faire en vertu de la Constitution actuelle.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je peux dire au député qu'en plus du processus fédéral d'évaluation environnementale prévu par la convention, nous devons respecter les exigences du processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Je vois le député de Shefford qui dit «non», monsieur le Président. Je viens de citer une lettre qui a été écrite au ministre de l'Environnement du Québec le 20 novembre 1989, signée par Lucien Bouchard.

* * *

[*Traduction*]

LE SECTEUR MANUFACTURIER

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

La semaine dernière, la société Colgate Palmolive a fermé une usine à Toronto et déménagé quelque 250 emplois aux États-Unis. Le ministre sait que le sud de l'Ontario a de plus en plus peur de perdre pour de bon ses industries de fabrication.

Nous savons que le ministre possède une stratégie de compétitivité à long terme. Mais au train où vont les choses, à long terme, nous serons tous morts. Qu'entend faire le gouvernement maintenant pour remédier à cette situation?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous tentons actuellement de faire baisser le plus possible les taux d'intérêt. Le ministre des Finances en a d'ailleurs parlé à plusieurs reprises.

Nous travaillons fort à promouvoir le commerce. Au cours des six derniers mois, je me suis rendu dans cinq pays pour promouvoir le commerce extérieur et nos exportations. Cela profitera à notre secteur manufacturier. À cela s'ajoutent certaines des politiques structurelles dont vient de parler mon collègue, le ministre des Finances, notamment la TPS qui vise à accroître la compétitivité des fabricants. C'est à tous ces points que nous travaillons présentement. Je devrais toutefois renforcer la déclaration de mon collègue: la même importance est accordée aux politiques à moyen terme qu'aux politiques à long terme.

• (1500)

C'est là l'objet des consultations que nous aurons avec les Canadiens en général afin de nous doter d'un plan d'action national pour régler ce problème.

* * *

LA JUSTICE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de la Justice.

Un bon nombre d'habitants de la Saskatchewan ont été sidérés lorsque la ministre de la Justice a récemment nommé le ministre Gary Lane, du Cabinet de M. Devine, à un poste à la Cour d'appel de cette province, poste que M. Lane lui-même a créé.

L'Association du Barreau canadien a réclamé une période d'attente de deux ans avant que des politiciens ne puissent siéger à un tribunal. Pourquoi la ministre a-t-elle laissé son sectarisme politique impiéter sur la crédibilité de la Saskatchewan?

M. le Président: Le ton de cette question me préoccupe vivement. La ministre voudra peut-être y répondre, mais je ne suis certes pas satisfait de cette attitude face à la nomination d'un juge.

* * *

LES TRANSPORTS

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Transports, je poserai ma question au premier ministre.

Ce matin, à la radio d'Annapolis Valley, on a cité une source de Transports Canada qui aurait dit que le service de traversiers entre Saint John, au Nouveau-Brunswick, et Digby, en Nouvelle-Écosse, sera considérablement réduit, en ce sens qu'on supprimera le transport des camions et que celui des automobiles sera désormais saisonnier. Le fonctionnaire a ajouté que cette réduction n'aurait pas de répercussions dans la région.

Le premier ministre peut-il autoriser un fonctionnaire du ministère à parler de répercussions sur une région, et dira-t-il à la Chambre que cette source n'est pas valable et que le gouvernement n'a pas pour politique d'isoler une région?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je serai heureux de prendre note de cette question pour mon collègue et tenterai d'en communiquer la réponse dès que possible à la députée.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Butrus Butrus Ghali, vice-premier ministre des Affaires étrangères et ministre d'État des Affaires de l'immigration de la République arabe d'Égypte.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, pourrions-nous avoir un aperçu des travaux de la semaine prochaine?

Travaux de la Chambre

Pendant que j'ai la parole, pourrais-je aussi demander si le leader du gouvernement à la Chambre sait si lundi ou mardi de la semaine prochaine sera réservé à la présentation de la position du gouvernement sur la Constitution? Pourrait-il nous dire aussi si une décision a été prise en ce qui concerne le financement du comité et s'il y aura d'autres discussions entre les leaders à la Chambre pour s'assurer qu'on s'entend parfaitement sur la nature du financement, son utilisation et les montants prévus?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en ce qui concerne les travaux de la Chambre, je dirai que j'ai l'intention de présenter demain le projet de loi C-21 concernant le service de la dette, en espérant terminer en la deuxième lecture. Ensuite nous pourrions terminer la troisième lecture du projet de loi C-11.

Lundi, j'ai l'intention de commencer la deuxième lecture du projet de loi C-32, mais j'aimerais avoir les discussions habituelles avec les leaders à la Chambre de l'opposition pour établir les travaux du reste de la semaine.

En ce qui concerne le comité constitutionnel et les déclarations, vous me permettrez peut-être, monsieur le Président, de laisser le ministre responsable des Affaires constitutionnelles répondre à ces questions.

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, ce n'est pas dans mes habitudes, mais pour être plus sûr j'aimerais que l'on me répète la question.

M. Dingwall: Je me demandais si le ministre, qui m'écoute maintenant pourrait nous dire si mardi de la semaine prochaine sera réservé, à la Chambre, pour que le premier ministre et les chefs des autres partis, le chef de l'opposition officielle et celui du NPD, et peut-être vous-même, puissent faire leurs commentaires sur la proposition que le gouvernement déposera au Parlement en ce qui concerne la réforme constitutionnelle, et si des arrangements ont été pris pour annoncer le financement et les membres du comité ou s'il faudra encore des discussions entre les partis.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir saisi et résolu la brève difficulté que j'éprouvais.

Le mardi 24 septembre, le premier ministre présentera au Parlement les propositions visant le renouvellement de la fédération canadienne. Nous espérons que ce sera l'occasion pour le chef de l'opposition officielle et celui du Nouveau Parti démocratique de répliquer.

Pour ma part, je voudrais, aujourd'hui ou demain, rencontrer les comités compétents de la Chambre pour procéder à la création du comité mixte spécial que la Chambre a approuvé au printemps dernier. J'espère que ce comité pourra tenir sa première réunion le mercredi 25 septembre, car je voudrais avoir le privilège de présenter moi-même les détails de ces propositions.

Les questions de financement devront être discutées par un comité de la Chambre. Au nom du gouvernement, je voudrais fournir une explication générale du fonctionnement de ce comité pour que, de la façon la plus raisonnable possible, les députés des trois partis présents à la Chambre puissent arriver à collaborer, de telle sorte que nous parvenions à réaliser le type de réformes et de changements que les Canadiens attendent et à faire appel le plus possible à l'imagination et à l'intelligence de la population canadienne.

J'ai pu m'entretenir avec le chef du Nouveau Parti démocratique sur un aspect particulier de la participation des députés qui ne font pas officiellement partie du comité. Je crois que nous en sommes venus à une entente qui sera bien accueillie par tous les membres du comité.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je ne tiens pas à passer trop de temps sur ce point. Le ministre a dit que c'est le comité qui prendrait la décision concernant les fonds de recherche.

Après ma correspondance avec le secrétaire parlementaire, et je crois que le leader parlementaire du gouvernement a copie de nos lettres, j'avais compris, peut-être à tort, que la décision serait rendue plus tôt que tard et que les fonds n'iraient pas directement au comité. Je croyais

que ces fonds seraient versés directement aux trois partis officiels à la Chambre.

Le leader parlementaire du gouvernement et moi-même avons discuté de la question en tête à tête et c'est ce que j'avais compris en juin.

Je me demande si le ministre ou le leader parlementaire du gouvernement peuvent éclaircir ce point.

M. Andre: Monsieur le Président, de ce côté-ci, nous n'avons aucune objection à répartir les fonds comme le propose le leader parlementaire de l'opposition.

Il s'agit d'une question de source de financement et de formalités. Comme le sait le leader parlementaire, le comité doit se réunir pour déterminer les sommes qui lui seront nécessaires pour s'acquitter de ses obligations en menant les activités qu'il juge appropriées. Il transmet ensuite sa demande de fonds à la Chambre. Habituellement, les leaders parlementaires sont les premiers à examiner ces demandes. S'ils jugent une demande acceptable, une motion est présentée à la Chambre pour obtenir les fonds.

Il n'y a pas d'autres moyens de se procurer des fonds.

C'est ainsi. Nous n'avons aucune objection à adopter un moyen susceptible de faciliter le travail du comité et de l'aider à remplir sa mission pour le plus grand bien du Canda.

M. Dingwall: Monsieur le Président, loin de moi l'idée de mettre dans la bouche du ministre responsable des Affaires constitutionnelles des paroles qu'il n'a pas dites, mais ai-je raison de croire que c'est le mardi 24 septembre que le premier ministre présentera la position détaillée de son gouvernement sur la réforme constitutionnelle? Est-ce bien cela?

M. Clark (Yellowhead): C'est exact.

• (1510)

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au Ministre chargé des Affaires constitutionnelles. Je me demande s'il est en mesure d'annoncer aujourd'hui les noms des co-présidents du comité mixte spécial. S'il ne peut pas le faire aujourd'hui, peut-il dire à la Chambre quand il croit être en mesure de le faire?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de faire cette annonce pour le moment.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, ma question s'adresse soit au leader parlementaire, soit au ministre compétent. La Constitution est une affaire tellement importante que nous pourrions, j'en suis sûr, en discuter sans permission ni préavis. Je m'intéresse depuis longtemps à cette question et j'ai participé au comité qui a fait le tour du Canada en 1972. Ceci dit, dois-je comprendre que mardi, cette question fera l'objet d'un débat ou n'y aura-t-il qu'une simple déclaration de trois ministres sans qu'aucune question ne soit admise de la part des députés intéressés? Est-ce qu'il en sera ainsi? Je n'ai pas consulté mon leader parce que je ne m'attendais pas à ce que cette question survienne maintenant.

M. Andre: Monsieur le Président, d'après la procédure normalement prévue par le règlement de la Chambre, il y aura une déclaration ministérielle qui sera faite en l'occurrence par le premier ministre. Le document sera ensuite déposé et renvoyé au comité de la Chambre chargé de l'examiner, d'ouvrir un débat public et de tenir des discussions et des consultations à ce sujet.

Nous n'avons surtout pas l'intention de tenir en cet instant précis un grand débat sur cette déclaration ou la Constitution en général. Nous aurons amplement le temps de le faire plus tard. Il s'agit simplement ici de la procédure que l'on suit habituellement pour présenter un document public d'une certaine importance, au moyen d'une déclaration ministérielle. C'est ce que nous allons faire.

En tant que parlementaire de longue date, le député sera surpris du fait qu'on n'isolera pas que les journalistes et que les seules personnes qui verront le document avant son dépôt le chef de l'opposition et le chef du Nouveau Parti démocratique. Tout le monde recevra le document en même temps, y compris les médias qui, je suis sûr, seront surpris de ne pas avoir le traitement privilégié dont ils bénéficient habituellement.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je ne veux pas abuser des bonnes grâces du leader parlementaire du gouvernement mais étant donné qu'il a eu l'amabilité d'informer la Chambre des travaux qui auront lieu mardi, peut-être pourrait-il, ainsi que le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, faire savoir à la Chambre quand le chef de l'opposition officielle et le chef du Nouveau Parti démocratique pourront examiner la proposition du gouvernement du Canada?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je pense que si leur calendrier le leur permet, le chef de l'opposition officielle et la chef du Nouveau Parti démocratique pourront tous deux assister à une séance d'information complète lundi. Les porte-parole de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique auront sans doute droit à une séance d'information à ce sujet au début de la

journée de lundi, sans toutefois recevoir le document en question.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 84(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et les lois connexes. Conformément au paragraphe 84(2) du Règlement, je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'AGRICULTURE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Althouse (p. 2361).

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, je pense qu'on a eu un débat très intéressant sur cette motion. Il a été très stimulant et a jeté un peu de lumière sur le sujet. Je dois dire que jusqu'à un certain point, cette motion m'inspire des sentiments partagés. D'un côté, j'aurais aimé que ce genre de débat ne soit pas nécessaire. Si la situation n'était pas si difficile pour les agriculteurs, je suppose que nous pourrions traiter d'autres enjeux importants. C'est l'aspect négatif de l'affaire.

L'aspect positif, c'est que j'apprécie cette motion. Je trouve que ce débat est bénéfique, parce que la motion ressemble à quelque chose qui a été fait il y a quelques jours, vers la fin d'août, au cours d'une réunion du Comité permanent de l'agriculture, lorsque nous avons adopté une motion presque identique à celle dont nous sommes saisis maintenant. Ce qui est encourageant, c'est que cette motion a obtenu l'appui de tous les partis au Comité permanent de l'agriculture. Ce serait très encourageant de voir la même chose se produire ici à la Chambre des communes parce que, après tout, l'objet de cette motion et de ce débat est d'aider de nombreux agriculteurs, de les aider à relever le défi qui les attend maintenant, et c'est un défi énorme.

Le ministre responsable du dossier des grains et des oléagineux a déjà indiqué que le gouvernement ne donnerait pas son appui à cette motion. Je trouve cela décourageant et je vais vous dire pourquoi. Je pense que nous envoyons ainsi des messages contradictoires au monde agricole. D'une part on se donne la peine d'écouter les agriculteurs pour reconnaître les terribles problèmes auxquels ils sont confrontés, et pourtant, quand il s'agit d'une motion comme celle-ci qui, en fait, dit qu'il y a un problème et qu'il faut y remédier, et cela sans tarder, le ministre des Céréales déclare qu'il ne peut pas l'appuyer.

Il dit maintenant qu'il ne peut pas l'appuyer à cause du Règlement de la Chambre et des règles de procédure parlementaire qui remontent à Mathusalem. Mais le fait est que la motion fait vraiment remarquer, au nom de la Chambre, que si elle est adoptée elle ne constitue en aucune façon une motion de censure du gouvernement. Aussi je ne comprend absolument pas pourquoi celui-ci ne peut pas l'appuyer. Cela donne aux agriculteurs un message contradictoire.

Maintenant il y a d'autres contradictions affligeantes que je voudrais signaler. Par exemple, la question importante, celle qui occupe l'esprit des agriculteurs en ce moment concerne les secours d'urgence.

Hier, à la Chambre, j'ai dit au ministre de l'Agriculture que nous n'avons pas besoin d'être informés davantage sur ce qui s'est passé ces derniers mois ni sur ce que les agriculteurs pourraient espérer en vertu des programmes de soutien du revenu PARB et CSRN. Nous le savons déjà. Ce que nous ignorons, c'est ce que le gouvernement va faire en ce qui concerne les secours d'urgence, c'est ce que nous voulons savoir. Le ministre de l'Agriculture a refusé hier d'examiner cette question.

Je dois dire, et encore une fois c'est décourageant, que le ministre des Céréales a parlé hier longuement à la Chambre, pendant 20 minutes ou plus, et il a à peine abordé cette question des secours d'urgence, sauf pour

dire qu'il reconnaît le problème, qu'il compatit et qu'il fera tout ce qu'il pourra. C'est peu comme information.

Il me semble que si le ministre de l'Agriculture et le ministre chargé du dossier des céréales ont des problèmes graves au Cabinet ou ailleurs, il me semble qu'ils devraient nous en parler. Sait-on jamais, peut-être pourrions-nous les aider un peu?

• (1520)

Ce matin, à la Chambre, il a été question de manoeuvres politiques à ce sujet. Hier, dans le cadre d'une question, j'ai dit qu'il y aurait un grand rassemblement aujourd'hui à Brandon, au Manitoba. Il se trouve que c'est demain. J'ai erré par inadvertance.

Pourtant, le ministre de l'Agriculture, lui, a choisi de monter cette affaire en épingle et de marquer des points à des fins politiques parce que je me suis trompé de date. Le ministre de l'Agriculture peut me railler autant qu'il voudra, c'est son privilège. Mais qu'il ne joue pas ce petit jeu avec les cultivateurs, et qu'il ne minimise pas la gravité de leur situation.

M. Duhamel: C'était un coup bas.

M. Harvard: Je tenais à faire cette mise au point, car les agriculteurs peuvent trouver un peu déconcertant ce qui émane de la Chambre. D'une part, nous disons que nous nous préoccupons de leurs problèmes, que nous y sommes attentifs, que nous les reconnaissons et que nous voulons faire beaucoup. Mais d'autre part, nous entendons ce genre de propos qui, sans être complètement contradictoires, ne s'accordent pas vraiment avec nos expressions de sollicitude.

À titre de députés, nous devrions, dans toutes la mesure du possible, dire très clairement ce que nous pensons, car nous avons affaire à une situation extrêmement grave dans le monde agricole. Le député de Mackenzie s'est exprimé avec beaucoup d'éloquence ce matin en décrivant le genre de problèmes auxquels se heurtent les agriculteurs.

Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de vous dire qu'il y a eu des changements dans notre aide aux agriculteurs. Nous sommes passés d'un système d'aide ponctuelle à un système un peu plus prévisible sous la forme du Programme d'assurance du revenu brut et du Compte de stabilisation du revenu net. L'ancien système n'est plus. C'était bon pour autrefois. Le Programme d'assurance et le Compte de stabilisation sont plus ou moins pour l'avenir, même s'il s'agit d'un avenir immédiat, d'ici quelques mois. Le problème, et c'est pourquoi les agriculteurs réclament une aide d'urgence, c'est de savoir ce que nous allons faire entre-temps. Qu'allons-nous faire pour permettre aux agriculteurs de tenir le coup pendant le passage de l'ancien au nouveau système? C'est là qu'intervient ce qu'on appelle la troisième ligne d'assistance financière. C'est là qu'intervient l'aide transitoire, ou les paiements d'urgence. Appelez ça comme vous voulez, mais les agriculteurs sont dans une situation désespérée et c'est maintenant qu'ils ont besoin de cette aide.

Il manque un milliard de dollars, peut-être moins, mais à peu près un milliard. Nous avons tâché d'amener le ministre de l'Agriculture et le ministre responsable des céréales à combler cet écart, et qu'on ne s'y trompe pas, le gouvernement s'est engagé quelque part officiellement à fournir cette aide, à payer ce qu'on appelle une troisième ligne d'assistance financière.

Il faut que cela arrive, et que cela arrive bientôt, car si nous attendons le PARB, si nous attendons le CSRN, ce sera trop tard. Si nous attendons trop, certains agriculteurs, certains parmi les meilleurs, auront disparu d'ici la fin de l'année. Ce n'est pas le temps de lambiner.

Monsieur le Président, je ne crois pas devoir réciter toute une litanie de chiffres pour vous faire sentir la gravité de la situation. Mais permettez-moi de citer un paragraphe d'une déclaration que les syndicats du blé des Prairies ont faite il n'y a pas très longtemps. C'était le 29 août, le jour même où le Comité permanent de l'agriculture s'est réuni ici, à Ottawa. Laissez-moi vous en lire un paragraphe, monsieur le Président: «La guerre commerciale qui dure depuis cinq ans a été lourde de conséquences pour le secteur des grains et des oléagineux. Le revenu net en 1991 sera de 5 p. 100 de moins que l'an passé et de 39 p. 100 de moins que la moyenne des cinq dernières années. Si le coût des investissements, des machines, de l'outillage et des bâtiments est pris en considération, les producteurs de grains et d'oléagineux n'auront plus qu'environ 1,1 milliard de dollars pour vivre.» Autrement dit, a déclaré le vice-président, Leroy Larsen, et je cite: «À moins d'avoir d'autres sources de revenu, la famille agricole moyenne devra vivre avec 5 000 ou 6000 $ en 1991.» Imaginez, 5 000 ou 6 000 $ en 1991. C'est moins du tiers du revenu considéré comme le

seuil de la pauvreté pour une famille de quatre, soit un peu plus de 19 000 $.

La situation est grave. Je me réjouis que nous soyons saisis d'une telle motion. Je suis heureux que nous ayons eu ce débat. J'espère simplement que nous pourrons nous attaquer à ce problème le plus tôt possible.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de ses observations. Nous savons qu'il est un communicateur émérite.

Lorsqu'il y a à la Chambre des débats sur des questions agricoles, les députés des régions urbaines se contentent souvent d'écouter parce que, naturellement, ils ne connaissent pas ces questions aussi bien que les députés qui représentent des circonscriptions rurales. Je pense aussi que bon nombre des électeurs des régions urbaines ne saisissent pas très bien toutes les subtilités qui entourent ce problème.

Ce matin, le ministre responsable de la Commission du blé nous a par exemple expliqué que les Européens versaient d'énormes subventions à leurs agriculteurs et qu'ils tenaient en quelque sorte les agriculteurs canadiens en otage. À cause de la situation qu'ils ont créée, même si le gouvernement accorde prochainement une aide financière, le problème persistera à long terme.

En écoutant le ministre responsable de la Commission du blé ce matin, et mon collègue qui vient de prendre la parole, je me suis demandé si le Canada n'aurait pas intérêt à déborder le cadre de ces réunions où il est question de subventions agricoles et à aller plus loin que ces rencontres avec des fonctionnaires et des politiciens. Nous devrions expliquer à l'ensemble de la population, non pas seulement en Europe, mais aussi au Canada, ce qu'il en est exactement du problème des subventions.

Je sais à quel point la campagne de Greenpeace a été efficace au sujet des bébés phoques. Pour ce qui est des forêts pluviales, de nombreuses campagnes de sensibilisation ont également été fructueuses.

J'aimerais savoir ce que le député pense de cette idée d'expliquer la situation aux grands marchés urbains, non seulement ici, mais également en Europe.

M. Harvard: Monsieur le Président, la suggestion de mon collègue est excellente. Je pense que nous devons améliorer nos communications à ce sujet. Cette question n'est pas exclusivement agricole, elle est urbaine et même nationale parce que nous dépendons tous des cultivateurs pour notre alimentation. Ils se nourrissent eux-mêmes et ils nourrissent les habitants des régions urbaines du Canada. Il s'agit donc d'une question de sécurité alimentaire. Voilà sa véritable importance. Il ne s'agit plus seulement de sauver quelques agriculteurs, mais d'assurer la sécurité du Canada.

Je l'ai déjà dit et je le répète, si le Canada ou un autre pays du monde ne peut pas se nourrir lui-même, s'il ne possède pas une communauté agricole stable, si ses agriculteurs ont du mal à joindre les deux bouts, il est bien mal en point. Si la communauté agricole s'appauvrit, le reste du pays subira bientôt le même sort.

Mon collègue de Toronto a absolument raison. Nous devons conjuguer nos efforts pour régler ce problème, parce qu'il nous concerne tous.

• (1530)

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, les apports des agriculteurs et de l'industrie agro-alimentaire sont vitaux pour le Canada. On vient tout juste de nous parler de l'importance de l'industrie alimentaire pour tous les habitants de la planète. On sait ce que cela veut dire en Étiopie. En Union soviétique, on est très conscient de l'importance de cette industrie. L'Europe sait aussi de quoi il en retourne puisqu'elle a connu la faim il y a quarante ans. Les Canadiens ne font pas exception.

L'industrie alimentaire et les agriculteurs de notre pays sont actuellement en péril. Tous les Canadiens doivent trouver ensemble le moyen d'améliorer le sort de nos agriculteurs. Je crois que le gouvernement et l'opposition adhèrent à ce principe. Nous devons l'accepter et faire quelque chose dès aujourd'hui, non pas dans un avenir lointain.

Dans la circonscription d'Essex—Kent que je représente, l'agriculture est en très mauvaise posture. Au cours des quatre dernières années, les conditions atmosphériques ont été désastreuses pour les agriculteurs. Ma circonscription a été témoin de la fermeture de plusieurs usines Nabisco, pourtant très productive, en est un bel exemple et Hunt-Wesson, très productive également, qui se spécialisait dans la fabrication de produits en conserve. Olinda est sur le point d'en faire autant. En fait, ma circonscription compte des centaines de travailleurs licenciés, des centaines d'agriculteurs sans contrat, sans parler de la sécheresse actuelle.

À ceux qui invoquent l'assurance-récolte et à tous les Canadiens, je ferai remarquer que les indemnités sont

calculées d'après la production moyenne des cinq dernières années. Il se trouve que ma circonscription a connu des conditions atmosphériques désastreuses durant quatre de ces cinq années—sécheresse, inondation, grêle, ces phénomènes de la nature que les agriculteurs ne pouvaient pas empêcher et qui ont pourtant réduit considérablement les revenus des comtés d'Essex et de Kent.

Je crois comprendre que cette année, dans le seul comté d'Essex, de 40 à 60 p. 100 des agriculteurs éprouvent de graves difficultés financières. La moitié des agriculteurs du comté d'Essex sont dans une situation critique. Les comtés d'Essex et de Kent sont sans aucun doute les meilleurs comtés agricoles au Canada et pourtant, ils sont aux prises avec des problèmes terribles.

Comment cela est-il arrivé? Nous savons que le cours mondial de nombre de produits agricoles est ridiculement bas. Un de mes collègues, M. Ralph Ferguson, s'est inspiré de documents de Statistique Canada pour rédiger un ouvrage qu'il a intitulé: *Compare the Share*. Il y fait très clairement remarquer que le prix de certains produits agricoles n'a visiblement pas changé depuis dix ans. Le prix d'autres produits a légèrement augmenté, mais pas pour le producteur. Et pourtant, le consommateur canadien ne s'en doute pas le moindrement. Les prix à la consommation ont beaucoup augmenté mais ils n'ont pas bougé au niveau de la production.

Nous savons aussi que, dans le seul comté d'Essex, on a accusé une perte de 40 millions de dollars rien qu'au niveau de la fève soya, du maïs et du blé d'hiver.

Selon moi, lorsqu'on se rend compte de cela et on y ajoute, en 1989, des pertes de 6 millions de dollars et 1,6 million de dollars respectivement dans les secteurs des légumes destinés au conditionnement, d'une part, et des fruits tendres, d'autre part, on comprend que la situation est catastrophique dans ma région.

On peut s'en apercevoir en examinant la façon dont fonctionnent les exploitations agricoles dans une circonscription comme la mienne. Que font les agriculteurs depuis quatre ans face à la situation catastrophique à laquelle ils sont confrontés et aux prix extrêmement bas attribuables au climat? Ils empruntent pour ensemencer davantage. Ils font des emprunts pour pouvoir rembourser leurs créanciers.

Ainsi, ils ont maintenant épuisé toutes leurs réserves de fonds. Les agriculteurs plus vieux qui ont pris leur retraite retirent de l'argent de ce qu'ils considèrent leur caisse de retraite, afin d'aider les agriculteurs plus jeunes de ma région.

Lorsqu'on examine la situation globale, on s'aperçoit certes qu'à l'heure actuelle, les agriculteurs ne peuvent survivre s'ils ne reçoivent pas très rapidement une aide importante.

Cette crise touche également les revenus gagnés en dehors de l'exploitation agricole. De nombreux agriculteurs assuraient la survie de leur exploitation en travaillant dans un petit magasin, dans le secteur de la fabrication ou dans une usine. Cela n'est plus le cas. Dans ma circonscription d'Essex—Kent, une bonne partie de ces emplois ont disparu à cause du libre-échange et de la récession.

Pratiquement toutes les localités de ma région ont perdu des milliers d'emplois. En outre, les petites entreprises sont soumises à d'énormes pressions, car elles n'ont pas les mêmes rentrées de fonds.

On assiste à des licenciements dans le secteur de la fabrication. Les gens qui ne peuvent compter sur des revenus agricoles suffisants n'achètent plus leurs produits dans les petits magasins des petites villes.

En conséquence, ces commerçants s'en tirent très mal eux aussi. Ils réduisent leur personnel, de sorte que des emplois qu'auraient pu occuper des agriculteurs ou leurs proches n'existent plus dans ma circonscription. Si l'on ajoute à cela tous les gens qui s'en vont faire leurs achats aux États-Unis, on obtient une situation catastrophique qu'il nous faut examiner attentivement pour pouvoir y remédier.

On ne peut vraiment pas se contenter de déplorer la situation, d'établir un programme et de dire que les dollars qui viendront l'an prochain apporteront la solution. Ce serait insensé.

Bien sûr, le programme d'assurance du revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu net sont en place et nous sommes heureux de penser qu'ils aideront la collectivité agricole. Il n'en reste pas moins qu'il n'y a pas eu de paiement pour la campagne agricole 1991, si ce n'est

d'éventuels paiements provisoires. Il n'y aura pas d'argent avant 1992. Il y a une année qu'il ne faut pas oublier. On ne s'est pas occupé de la campagne agricole 1989–1990. Le ministre a dit qu'il y aurait de l'argent pour cette année-là. La troisième ligne de défense en prendrait soin, on ferait en sorte que des fonds soient disponibles pour la collectivité agricole.

Dans ma circonscription, nombreux sont ceux qui ont encore leurs récoltes en entrepôt. De nombreux autres les ont vendus à des prix inférieurs à ce qu'avait coûté leur production, de sorte que leur situation est désespérée. Un agriculteur me disait l'autre jour que sa récolte était entreposée et que les frais d'entreposage étaient plus élevés que ce que sa vente aurait pu lui rapporter. Si l'on se rend compte que cette situation est généralisée chez nos producteurs, on prend conscience du désastre qu'affronte la population. On comprend alors que le pays doit venir en aide aux agriculteurs.

Il n'a même pas été question du problème des horticulteurs, pour lesquels le programme d'assurance du revenu brut ne prévoit aucun paiement. Il n'y a pas de soutien financier dans ce domaine, où la situation est tout aussi désastreuse.

Notre gouvernement fédéral doit étudier très sérieusement les problèmes de nos agriculteurs, afin de prendre des mesures appropriées, sans quoi ce sera le désastre pour tout le secteur alimentaire canadien. Quand on y songe, il n'y a pas de relève chez les agriculteurs. Je vois des agriculteurs d'un certain âge, qui ont énormément de mal à survivre sur la ferme, et des jeunes, qui ne sont pas disposés à prendre la relève.

• (1540)

Je constate que mon temps est presque écoulé. À mon avis, il ne s'agit pas uniquement d'un problème fédéral, mais d'un problème qui concerne également l'Ontario. Je dois souligner que, en même temps, le gouvernement ontarien doit s'assurer de faire sa part.

En examinant le programme offert dans le Compte de stabilisation du revenu net, j'ai remarqué que le gouvernement fédéral y versera 0,5 p. 100 de plus si la province appuie elle aussi ce programme, ce qui représente pas mal de dollars supplémentaires. On pourrait accorder quelque 24 millions de dollars à la collectivité agricole de l'Ontario si nos collègues provinciaux versaient un peu plus de fonds dans le programme.

Je crois également que le gouvernement a accepté de verser les 50 millions de dollars qu'il a offerts en guise d'aide à notre collectivité agricole. Ces dollars font cruellement défaut et devraient être accordés dès maintenant.

On s'interroge également au sujet des paiements de stabilisation. Le gouvernement fédéral a demandé que les provinces y rajoutent 5 p. 100 si le fédéral fait passer sa part de 90 à 95 p. 100, ce qui permettrait d'offrir des paiements de stabilisation de 100 p. 100 aux agriculteurs de l'Ontario. J'estime qu'il faudrait que cela se produise.

Il y a bien des choses que les deux paliers de gouvernement devraient faire et que, malheureusement, à mon avis, ils ne font pas.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter tous les membres du Comité permanent de l'agriculture. Je crois que la motion qui a été adoptée à l'unanimité par ce comité et qui avait été présentée par mon collègue d'Algoma et appuyée par mon collègue de Prince Edward—Hastings, a joué un rôle déterminant dans la présentation, aujourd'hui, d'une motion par le député de Mackenzie.

Dans ma circonscription de Stormont—Dundas tout comme dans de nombreuses autres parties de l'Ontario, certains producteurs connaîtront un avenir économique plutôt sombre si le gouvernement ne leur accorde pas d'urgence l'aide financière prévue par la troisième ligne de défense.

Tous les producteurs de l'Ontario ont été durement touchés, et bon nombre d'entre eux sont aux prises avec de graves problèmes d'encaisse. Il faut qu'une certaine forme d'aide provisoire soit offerte.

Dans le secteur agricole, on s'inquiète également du fait que le gouvernement puisse puiser dans le RARB l'argent qu'il donnera maintenant aux producteurs, car cet argent servira pour la prochaine campagne agricole. À mon avis, ce ne serait pas la bonne façon d'agir. L'aide spéciale doit être fondée sur les principes du RARB et non provenir du RARB.

La question que je veux poser à mon collègue de Essex—Kent est la suivante: Quelles seront, d'après lui, les conséquences à long terme pour l'agriculture canadienne si—et j'espère que ce ne sera pas le cas—le gouvernement ne fournit pas une aide spéciale dans les plus brefs délais pour régler la crise que connaissent actuellement les producteurs canadiens?

M. Pickard: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de la question très astucieuse qu'il a posée car, qu'on le prenne comme on voudra, si nous prenons dans le financement de l'an prochain pour maintenir quelqu'un à flot ou économiquement viable au-

jourd'hui, nous ne lui venons pas réellement en aide. Nous lui jetons une bouée de sauvetage, mais la corde ne permet pas à la bouée d'arriver jusqu'à lui.

Ce qu'il faut, je pense qu'il n'y a aucun doute là-dessus dans la communauté agricole, c'est examiner la récolte qui est actuellement en cours, celle pour laquelle on ne propose aucune aide, et lui appliquer les principes du RARB comme s'il était en place et non se contenter d'emprunter sur les paiements du RARB de l'an prochain pour maintenir quelqu'un dans une situation où il pourra faire ses paiements au CSRN cette année.

La raison pour laquelle on suggérait le paiement provisoire, à mon avis, c'est que le gouvernement estimait nécessaire d'avoir des fonds disponibles pour que les agriculteurs puissent faire les paiements au CSRN exigés pour adhérer au programme. Donc, on a proposé un paiement provisoire en vertu du RARB. Ce paiement provisoire reviendra dans les coffres du gouvernement pour couvrir les frais du CSRN. Dans bien des cas, par conséquent, la communauté agricole n'aura pas d'argent supplémentaire, elle n'aura rien pour planter la récolte de l'an prochain. Tout ce qu'elle aura, c'est quelques dollars pour participer à un programme qui ne fait qu'entrer en vigueur.

Je pense qu'il nous appartient à tous, de réaliser que nous avons là une récolte qu'on attend depuis un an, que de l'aide a été promise et que cette aide ne vient pas. Mon collègue, il m'indiquait ce qui pourrait se produire si les paiements n'étaient pas effectués et si l'aide ne venait pas.

Tout ce que je peux dire, c'est que si la moitié des agriculteurs de ma circonscription sont en difficultés financières, ajouter des pressions supplémentaires ne fera que les faire couler. Par conséquent, cela met en danger notre industrie agro-alimentaire.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le leader à la Chambre de l'opposition pour un rappel au Règlement.

M. Dingwall: Je me demandais, monsieur le Président, si le gouvernement pourrait laisser le ministre assister aux délibérations pour le reste de la journée, qui est une journée désignée en faveur de mes collègues du Nouveau parti démocratique. Pendant un bout de temps, il n'y avait personne du Cabinet sur les bancs d'en face. Je me demande si, monsieur le Président, vous pourriez vous assurer qu'un ministre ait le temps de participer aux délibérations qui ont lieu aujourd'hui.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je ferais remarquer à l'honorable leader de l'opposition, lequel a une grande connaissance du Règlement, qu'on ne peut signaler l'absence ou la présence d'un collègue en Chambre.

Il me fait plaisir de reconnaître le ministre d'État à l'Agriculture. Reprise du débat.

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je veux, comme ministre d'État, ajouter aux propos de mes collègues en ce qui touche la situation que connaissent présentement les agriculteurs canadiens et dont traite la motion du député de Mackenzie.

Il faut le reconnaître, monsieur le Président, les difficultés ne se limitent pas à une seule région au Canada. À l'heure actuelle, le secteur des grains et des oléagineux de l'Ontario n'est pas en reste avec celui de l'Ouest. Et le secteur horticole connaît les problèmes les plus divers, entre autres, les conséquences d'une condition climatique difficile qu'a connue l'est du pays. Dans votre très beau comté, monsieur le Président, elles ont fait la joie des villégiateurs, mais il faut le reconnaître, également dans votre comté, le désespoir des producteurs maraîchers qui sont nombreux dans votre comté et dans le mien dans le secteur horcitole.

Le texte de cette motion qu'on nous présente, toute sympathique qu'elle soit pour les producteurs agricoles, tente de faire croire que les gouvernements sont indifférents à la situation, ne font rien pour y remédier ou encore se croisent les bras. C'est faux, monsieur le Président. On vient de l'établir avant moi. Le gouvernement fédéral s'est justement penché sur la nécessité de ménager plusieurs types de transitions pour assurer la mise en place de mesures qui soient façonnées pour venir en aide aux agriculteurs à travers le Canada.

On estime à 3 milliards de dollars cette aide au revenu des producteurs pour l'année 1991, dont près de 2 milliards seront fournis par le gouvernement fédéral. On peut donc affirmer que 61 p. 100 de cette somme sera redistribué par le fédéral dans l'ensemble du pays.

Monsieur le Président, jamais avant nous vraiment s'était-on attaqué sur autant de fronts à la fois aux problèmes complexes qui se posent à l'agriculture moderne. Je me rappelle moi-même, avec le ministre de l'Agriculture de l'époque, il y a presque deux ans, nous avions mis en place douze groupes de travail pour analyser l'ensemble des programmes agricoles à travers le pays. Ces groupes de travail ont fait un travail extraordinaire au cours des deux dernières années; les rapports ne sont pas tous remis, ne sont pas tous mis en place, mais cela nous a permis de voir la complexité des problèmes.

• (1550)

Il ne s'agit pas toujours simplement de mettre de l'argent, mais également de s'assurer que l'on puisse protéger l'agriculture sur une base à long terme.

La motion que nous avons devant nous aujourd'hui, monsieur le Président, laisse entendre que nous n'avons prévu aucune forme d'aide relevant de la troisième ligne de défense qui est prévue à notre plan général destiné à assurer la sécurité du revenu de nos agriculteurs. C'est

oublier ce que constitue le Programme de soutien et d'ajustement en agriculture. Celui-ci, qui est une forme d'aide qui s'apparente à la troisième ligne de défense, injecte 600 millions de dollars de plus dans l'aide totale fournie par nos deux programmes de base, dont plus de 400 millions seront versés en 1991. C'est oublier également tous les accommodements qu'a déjà proposés le Comité national de la sécurité du revenu en horticulture pour les années 1990-1991.

Il est vrai que nous utilisons des programmes réguliers dont le NISA comme véhicule pour plusieurs de ces mesures de soutien. Il est aussi vrai, monsieur le Président, que la discussion avec les provinces sur leur participation au programme NISA s'étire, n'a pas encore donné tous les résultats qu'on en attend. Pourtant, on estime à 356 millions de dollars l'aide qu'il procurera au secteur agricole en 1991. Je ne suis pas surpris outre mesure que cela prenne quand même un certain temps pour mettre en place ces programmes. Ces programmes ont été formés, préparés par les producteurs agricoles eux-mêmes, qui ont travaillé avec nous, les provinces, le gouvernement fédéral, pour préparer les programmes de défense pour les agriculteurs, à long terme. Ce sont eux qui les ont faits. Ce n'est pas le gouvernement qui a parachuté ces programmes auprès des agriculteurs. Ce n'est pas le gouvernement. Ce sont les producteurs eux-mêmes qui les ont préparés avec nous.

Évidemment, il y a une période d'ajustement. C'est naturel, je crois, que pour un gouvernement qui est à l'écoute des provinces, qui est à l'écoute des associations de producteurs, qu'il puisse, et de façon efficace, discuter avec les provinces et avoir des mesures d'ajustement qui permettent d'avoir, avec les provinces, peut-être une certaine souplesse.

Voici ce qu'on a pu lire dans la *Presse agricole de l'Ontario*: Les producteurs de céréales dans cette province souhaiteraient qu'on en arrive au plus tôt à une entente concernant le Compte de stabilisation du revenu net. L'Ontario a déjà annoncé que dans le cadre du GRIP, elle allait faire des paiements provisoires à ses agriculteurs. Monsieur le Président, grâce à ce dernier programme, le revenu des producteurs de céréales du Canada pourra s'élever à 6,5 milliards de dollars pour la dernière campagne agricole. On peut déplorer que le processus soit long et exigeant. On ne peut le court-circuiter, l'enrayer, le compromettre par des décisions qui seraient prises sous le coup de l'angoisse ou de l'émotion, qui peuvent être suscitées, je l'avoue, par les tensions du moment que nous vivons actuellement.

Ce que le gouvernement cherche pour le secteur agricole, c'est une stabilité qui soit économiquement durable, qui ne soit pas constamment à remettre en question et à reconstruire. Il est bien évident que si nous avons voulu rattacher les programmes d'aide pour une troisième ligne de défense à des programmes à plus long terme qui existent, c'est pour favoriser justement les producteurs dans toutes les régions du pays, que ce soit au Québec, en Ontario, dans les provinces de l'Ouest, dans les Maritimes, à adhérer à des programmes de protection qui soient à long terme, pour éviter que le gouvernement soit toujours pris, au beau milieu ou à la fin de chaque saison agricole, à intervenir avec des programmes *ad hoc* que tous les gens, que tout le monde à travers le Canada déplorent. C'est pour cela que nous avons mis en place des programmes à long terme. Et on voudrait nous reprocher aujourd'hui d'utiliser le véhicule des programmes à long terme pour pouvoir donner éventuellement une aide aux producteurs agricoles.

Le processus engagé est long. Il exige patience et prudence, au moment où la situation financière du pays, aussi bien celle des gouvernements provinciaux que fédéral, est extrêmement contraignante. Les mesures à multiples facettes que nous cherchons à implanter ont pour but de répondre à une situation extrêmement complexe. Leur bon fonctionnement et leur efficacité pourraient facilement être entièrement compromis si nous n'agissons pas avec circonspection. Si toutes les pièces des rouages ne sont pas soigneusement ajustées les unes aux autres, on pourrait se retrouver avec une machine qui tombe en panne. Ces rouages, M. Mazankowski, alors ministre de l'Agriculture, les avait clairement exposés à Regina, lors de la rencontre des ministres fédéraux et provinciaux de l'Agriculture en mars dernier. Il avait bien rappelé à cette occasion qu'il serait simpliste de déduire par des calculs comparant les revenus de 1990 et de 1991 le montant de l'aide qui devrait aller aux agriculteurs. Il disait et je le cite, monsieur le Président: «Cette approche a été essayée au cours des cinq dernières années et nous a toujours laissé aux prises avec un problème. Nous ne pouvons simplement plus recourir à un palliatif qui ne durerait qu'une seule autre année.»

Le programme en douze points qu'il proposait alors avait comme cheville ouvrière les deux nouveaux programmes qu'on tente méthodiquement d'instaurer à l'heure actuelle. Il prévoyait aussi une troisième ligne de défense qui allait comporter, pour 1991, un volet s'appliquant au secteur des céréales et au secteur horticole.

Monsieur le Président, c'est ce que nous avons fait. Nous l'avons même devancé en le rendant applicable à l'année 1990-1991. On ne saurait aller plus loin sans compromettre la structure de l'édifice, surtout si l'on s'avisait d'agir sans s'être assuré d'abord de la rationalité de ce qu'on fait.

Monsieur le Président, ce ne sont donc pas des gestes précipités et l'argent distribué avec prodigalité qui apporteront une solution durable à nos agriculteurs. Bien des conditions ont été définies comme essentielles au succès du secteur agricole qui nous tient à coeur. Elles sont loin d'être réunies et nous avons encore beaucoup de pain sur la planche, monsieur le Président. Ainsi, les pratiques

commerciales déloyales qui sont à l'origine des maux qui frappent notre secteur céréalier ne sont pas encore disparus, loin de là. Les négociations du GATT ont repris cette semaine, Dieu merci, mais il faut l'admettre, à pas de tortue. Malgré l'opposition qu'il rencontre, le Canada continue et continuera à lutter farouchement pour que sa position soit acceptée.

Et là-dessus, monsieur le Président, je dois faire état que le Canada a agi avec la plus grande prudence dans la préparation de sa position au GATT. Nous avons rassemblé tous les groupements agricoles à travers le Canada; nous avons formé un groupe de consultation; nous avons réuni les provinces. Et la position qui a été défendue et qui l'est toujours, monsieur le Président, hier comme aujourd'hui, n'a pas changée. Le ministre de l'Agriculture l'a réaffirmé en cette Chambre hier en répondant à une question de l'opposition. Elle n'a pas changé, notre position, monsieur le Président. Et nous n'aurons de cesse que cette position le soit. Nous réalisons que les positions américaine et européenne sont à une distance considérable. Il y a eu quelques mouvements récemment et le Canada se trouve à peu près au milieu. Nous avons donc bon espoir que si les parties, par un principe de physique très simple, tendent à se rapprocher l'une de l'autre, puisque nous sommes au milieu, que celles-ci devraient se rapprocher de la position canadienne, et nous allons faire tous les efforts nécessaires. Nous n'allons ménager aucun effort, avec l'appui, je l'espère, des partis d'opposition et des députés de cette Chambre, afin de nous assurer que la position canadienne soit reconnue au GATT, parce qu'elle est raisonnable et surtout parce qu'elle représente fidèlement la position historique du Canada, de même que la position des producteurs agricoles.

Sur le plan du commerce international, l'Accord commercial Canada—États-Unis qui nous a été bénéfique fait quand même la preuve que la vigilance s'impose en tout temps. Et vous savez, les députés de l'autre côté de la Chambre qui s'opposaient à l'Accord sur le libre-échange, curieusement en parlent beaucoup moins dans le secteur agro-alimentaire, monsieur le Président, parce que dans ce secteur nos exportations vers les États-Unis ont augmenté de près de 30 p. 100 au cours des deux premières années où l'Accord de libre-échange a mis été en place. Plus de 30 p. 100, monsieur le Président. Et notre déficit dans le secteur agro-alimentaire—nous avions un déficit parce qu'on doit acheter des fruits et des légumes hors saison—ce déficit qui était plus de 700 millions se retrouvait à la fin de l'année dernière à 300 millions, ce qui veut dire que nous avions déjà effectué un rattrapage important suite à nos augmentations d'exportations.

• (1600)

Cela c'est un travail qui a été constructif et qui a été positif aussi, de longue haleine, parce que ce qu'il faut c'est assurer la sécurité du revenu de nos producteurs agricoles. La sécurité de nos producteurs agricoles, ça se fait à long terme. Ça ne se fait pas par des mesures temporaires, qui arrivent *ad hoc* à chaque année, qui ne sont pas faits dans un ensemble plus général.

Notre compétitivité, nous n'aurons pas le choix, on en a parlé à plusieurs reprises, c'est devenu une expression à la mode dans toutes les régions du pays. Nous avons réalisé que, malgré des efforts considérables au cours des dernières années, nous avions oublié que le Canada ne pouvait pas se permettre, ne pouvait pas se payer le luxe de perdre au niveau de la compétitivité. Il n'est pas possible d'exporter, il n'est pas possible de vendre des produits ailleurs dans le monde, même ailleurs au Canada pour une province concernée, si elle ne demeure pas compétitive. Et c'est valable pour le secteur agro-alimentaire, monsieur le Président. C'est valable particulièrement dans le secteur agricole parce que nous allons, et pour les producteurs agricoles de l'Ouest, dépendre pour un très fort pourcentage de l'exportation de nos produits vers l'extérieur, pas seulement dans l'Ouest mais également en Ontario et au Québec. Nous sommes des exportateurs. Ce qui a fait la vitalité, la force de l'économie canadienne, c'est sa capacité, sa force au niveau de l'exportation.

Il ne sera pas possible, monsieur le Président, de demeurer fort, de demeurer le pays exportateur que nous avons toujours été, si nous ne prenons pas des mesures, rapidement, voire draconiennes dans certains cas, pour assurer cette compétitivité de nos secteurs économiques canadiens.

Notre compétitivité sera faite de produits de qualité, attrayant pour des publics qui sont de plus en plus avertis. Je crois qu'il y a place sur les marchés pour des produits canadiens haut de gamme dans certains cas à prix plus élevés. Cependant, à qualité égale, il va sans dire que les coûts de production les plus bas vont toujours l'emporter. Pour rester gagnants, il nous faut découvrir la façon de produire à des coûts moindres et rester sur le qui-vive pour constamment être prêts à employer les méthodes les plus efficaces et les plus productives.

En aval de la production agricole, se situe tout le secteur de la transformation alimentaire. La transformation peut ouvrir la voie du succès au secteur agro-alimentaire tout entier. Si elle peut s'appuyer sur des denrées de qualité produites à des coûts concurrentiels, une industrie inventive peut accomplir des miracles sur les marchés. Elle permet alors à la production et à l'économie de se diversifier. Je me rappelle, pour avoir

regardé simplement le secteur du poulet, de la volaille en général, monsieur le Président.

Je crois qu'actuellement—et mes chiffres pourront être corrigés à quelque pourcentage près—près de 40 p. 100 des produits qui sont sur le marché actuellement, dans le secteur de la volaille, il y a cinq ans à peine, n'étaient même pas disponibles sur le marché, n'existaient même pas. Cela démontre donc que la vitalité de ce secteur a permis de créer davantage de produits, de rendre le produit plus accessible pour les consommateurs et répondre davantage à leurs besoins. C'est le défi de l'avenir, monsieur le Président. Lorsque nos exportations de porc ont été bloquées en 1985 ou 1986, on s'est retrouvé à transformer davantage nos produits de porc, ce qui nous a permis de créer des emplois ici, pour transformer le porc, lui donner une valeur ajoutée et vendre ces produits-là à l'extérieur du pays, aux États-Unis et au Japon. C'est le genre de défi auquel notre agriculture doit faire face. Nous n'avons pas, à mon avis, le choix. Ce sont les défis de l'avenir. Si nous croyons que nous pourrons continuellement garder le même système agricole, garder des frontières plus ou moins fermées, ce n'est pas possible, monsieur le Président. Il nous faut utiliser les moyens que nous avons, la qualité de nos produits, la qualité de notre main-d'oeuvre et nous assurer que l'on soit capable d'affronter les défis du XXI^{e} siècle.

Nous n'aurons d'autres choix également que d'assurer, j'oserais dire dans l'originalité, l'agriculture canadienne, où nous avons également un marché domestique dans lequel les offices de commercialisation sont très présents. Eux aussi auront à s'adapter aux nouvelles réalités et souvent avec un marché qui va en diminuant, nous devrons nous assurer d'être toujours présents sur le marché, monsieur le Président, d'avoir des produits de qualité et également d'être davantage sensibles aux marchés.

Ce message, si on pouvait le faire connaître à l'ensemble du pays, c'est la confiance que les producteurs agricoles auront en eux-mêmes, monsieur le Président, pour les années à venir, la capacité qu'ils auront à s'adapter aux nouvelles réalités et c'est ce qui va permettre à notre agriculture de se développer.

[*Traduction*]

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, les propos du ministre m'ont vivement intéressé. Je veux toutefois lui demander ceci. Il y a environ deux ans paraissait un document intitulé «Partenaires dans la croissance», dans lequel on annonçait la constitution d'un certain nombre de groupes de travail qui allaient changer la face de l'agriculture. Jusqu'ici, une seule mesure législative a été adoptée, portant création du RARB et du CSRN. Dans tout le pays, les agriculteurs s'inquiètent de ce qui va se passer, notamment en ce qui concerne le financement et le transport agricoles. Ce sont là je crois deux questions très préoccupantes.

Je me demande si le ministre peut nous dire quand nous pouvons espérer la présentation d'une mesure législative sur le financement agricole, dans l'esprit du rapport «Partenaires dans la croissance», et d'une mesure législative sur le transport. Est-ce pour bientôt? Je crois qu'au moment même où il répond à cette question, la Chambre est déjà saisie d'une mesure législative qui va limiter à 3 p. 100 les dépenses de ce pays. Je crois comprendre que le projet de loi ne s'applique pas au RARB et au NISA. Cependant, quelle sera l'incidence de cette mesure législative sur les prochains projets de loi sur le financement et le transport agricoles?

M. Blais: Premièrement, je dirais que le régime universel et le compte de stabilisation du revenu net sont deux programmes conçus par les producteurs eux-mêmes. Dans le domaine agricole, nous avons, je dirais la chance, d'avoir trois, quatre ou cinq réunions des ministres responsables par année. Nous nous sommes réunis à Kananaskis en Alberta et à Regina l'an dernier. En juillet, à Kananaskis, les ministres et les sous-ministres ont convenu d'examiner la question des transports. Les décisions ne sont pas prises unilatéralement par le gouvernement fédéral. Ce n'est pas ainsi que nous fonctionnons. Nous travaillons en équipe.

Nous avons obtenu des renseignements sur la question. Nous savons que tous ne s'entendent pas sur la manière de faire face à la situation. Ce que nous recherchons, c'est un consensus entre les parties. La formule de rémunération des producteurs a été abordée. Nous n'en sommes cependant pas arrivés à un accord unanime. Les opinions divergent d'une région à l'autre du Canada. En cherchant à en venir à un accord sur les transports, nous nous efforçons de ne pas régler la situation dans une région en mettant des pressions sur une autre région ou de régler un problème dans une région pour en créer dans d'autres, qu'il s'agisse de l'Ontario, du Québec ou même de la Saskatchewan. Les provinces n'abordent pas toutes les problèmes sous le même angle.

Il nous faut connaître les points de vue des provinces, des producteurs et des regroupements de producteurs afin de trouver une solution définitive. Le groupe de travail a accompli un travail excellent et utile. Nous continuons sur notre lancée. Du côté des finances, je dirai que mon collègue le ministre de l'Agriculture annoncera aujourd'hui une très bonne nouvelle pour la Saskatchewan, mais je le laisserai. . .

Une voix: L'annonce a déjà été faite.

M. Blais: Nous avons réinstallé le bureau central de la Société du crédit agricole à Regina ce qui, je crois, constitue une bonne nouvelle pour la Saskatchewan.

• (1610)

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, je veux justement interroger le ministre d'État sur ce dernier point qui vient d'être abordé. Il a mentionné pendant son discours qu'il ne croyait pas aux mesures ponctuelles et qu'il ne trouvait pas souhaitable d'avantager une région au détriment d'une autre.

Je trouve très intéressant que des élections se préparent en Saskatchewan et que tout récemment, le premier ministre de cette province ait annoncé son programme de répartition équitable, qui déplace des emplois de Regina vers les régions rurales. Au moment de cette annonce, on s'est demandé si cette mesure ne prévoyait pas également que son ami le premier ministre du Canada déplace des emplois d'autres régions du pays vers Regina, pour combler le vide laissé par l'initiative du premier ministre Grant Devine.

Je trouve, et je crois que tous mes collègues de l'opposition officielle sont d'accord, que cette partie de ping–pong avec la vie des gens est plutôt cruelle, et qu'une telle mystification n'a absolument rien à faire dans le cadre d'une bonne politique agricole et d'un bon système de gestion gouvernemental. Dans sa réponse à ma question, le ministre pourrait peut–être nous dire quel est le coût de ce déplacement et, par conséquent, quelle somme d'argent aurait pu aller directement aux cultivateurs. Il voudra peut–être aussi nous révéler exactement pourquoi lui, le ministre provincial, et le premier ministre, font de la politicaillerie avec la vie des gens pour tenter d'acheter les électeurs de Grant Devine.

M. Blais: Monsieur le Président, je suis un peu surpris de voir la députée adopter une approche si partisane. Peut–être que le député qui a déposé la motion aurait dû écouter ce qu'on disait. Nous avons fait de notre mieux pour répondre aux besoins des agriculteurs de tout le pays. Il vaudrait mieux qu'ils expriment leurs doléances aux provinces qui n'ont pas vraiment investi leur juste part de fonds dans l'agriculture au Canada.

Prenez la dette. Nous devrions être très fiers de ce que nous avons accompli au fil des ans, fiers parce que le gouvernement fédéral a injecté beaucoup d'argent dans l'agriculture. Que la députée examine les chiffres et elle verra que les provinces n'ont pas vraiment fait leur part. Dans certaines régions, surtout en Saskatchewan, le ou a fait énormément ces depuis deux ou trois ans pour trouver des fonds pour répondre aux besoins des agriculteurs. Les chiffres sont éloquents; examinez–les et vous comprendrez que lorsque plus de 60 p. 100 des prêts vont à la Saskatchewan, c'est peut–être une sage décision de transférer le siège social de la Société du crédit agricole Canada dans cette province.

Si la députée est contre, c'est peut–être parce qu'elle vit dans la région d'Ottawa. Quoi qu'il en soit, elle a droit à ses opinions, mais je pense que c'est une décision judicieuse pour les cultivateurs et pour l'agriculture au Canada.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'apprécie la participation du ministre au débat et le fait qu'il ait énoncé brièvement certaines des positions du gouvernement sur le commerce extérieur.

Il a dit que la position canadienne était raisonnable. J'en suis ravi, parce que ce matin nous avons entendu le point de vue du ministre chargé des céréales qui n'avait rien de raisonnable. Il n'adoptait pas une position à mi–chemin entre celles des Américains et les Européens qui est, d'après le ministre, la position officielle du gouvernement. Il pestait contre les Européens et les rendaient responsables de la guerre commerciale. Il ne tenait pas compte du fait que 40 p. 100 du marché des céréales dans le monde est contrôlé par les États–Unis. Seulement environ 20 p. 100, habituellement un peu moins, est constitué par les ventes de la douzaine ou plus de pays membres de la CEE et c'est environ le même pourcentage pour le Canada.

Les États–Unis dominent le marché. Ils fixent le cours.

Si nous voulons faire quelque chose au sujet du prix, pester contre les Européens ne va pas résoudre le problème. J'espère que le ministre sera un peu plus direct au Cabinet et qu'il s'assurera que certains de ses collègues abondent dans son sens à propos de la position du gouvernement, une fois que nous aurons franchi les frontières de notre pays.

Quand je l'entends, ses propos sont beaucoup plus sensés que ceux du ministre chargé des céréales dont la position est illogique et défie le bon sens.

M. Blais: Monsieur le Président, je dirais à mon collègue que nous oeuvrons dans cette sphère d'activité depuis des années. Il sait très bien que lorsque j'ai déclaré que nous étions entre les Européens et les Américains, je voulais dire que la position qui est la nôtre avec le système de gestion de l'offre, alors que nous demandons de renforcer et d'éclaircir l'article 11 du GATT, nous place entre deux feux, car nous avons des alliés en Europe, en Asie et dans d'autres régions. Les Américains ne sont pas très sympathiques à la position du Canada. C'est ce que je veux dire.

Pour ce qui est du secteur des grains, j'appuie le ministre responsable des céréales. Manifestement, nous défendons notre position depuis des années à cause de la guerre des subventions à l'exportation. Nous demandons tous que les subventions qui ont détruit notre agriculture dans l'Ouest soient éliminées.

Je voulais donc dire que cela nous place dans le milieu. Le système de gestion de l'offre a la faveur de l'opposition et de toute la communauté agricole du pays. Cela nous met dans une situation plus délicate, plus au milieu. Qu'on me comprenne bien.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, avec la permission de la Chambre, est-ce que j'aurais la permission de poser une question au ministre d'État (Agriculture)?

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que la Chambre donne son consentement unanime pour que l'honorable député de Gatineau—La Lièvre puisse dépasser la période de 10 minutes de questions et réponses?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): D'accord. La parole est à l'honorable député de Gatineau—La Lièvre.

M. Assad: Monsieur le ministre, dans votre réponse hier concernant l'engagement du gouvernement du Canada vis-à-vis les pourparlers qui se déroulent en Europe concernant le GATT, au sujet du chapitre XI qui évidemment nous inquiète, à la toute fin de la réponse, vous avez dit: Tant et aussi longtemps que le gouvernement ne changera pas d'opinion, nous allons défendre l'article XI du GATT. Je voudrais avoir une réponse du ministre d'État (Agriculture). Est-ce qu'on peut comprendre de cela qu'advenant des pressions qui pourraient venir d'ailleurs, en d'autres mots, que vous avez un engagement moral envers les agriculteurs de maintenir cet article qui est extrêmement important pour l'agriculture? Avez-vous un engagement moral?

M. Blais: Monsieur le Président, j'apprécie la question du député de Gatineau—La Lièvre et j'aimerais clarifier la position du Canada, parce que je sais qu'actuellement il y a des espèces de rumeurs qui circulent sur la position du Canada face à l'article XI. Monsieur le Président, l'article XI du GATT, la position du Canada est claire et elle n'a pas changé d'un iota. Nous supportons l'article XI. Nous voulons qu'il soit clarifié et nous voulons qu'il soit renforcé, parce que tel qu'il est rédigé actuellement, et tout le monde est d'accord là-dessus, il ne nous permet pas la flexibilité autant qu'on le voudrait de nos programmes des offices de commercialisation.

Ce qui a créé un problème, monsieur le Président, et c'est important de le rappeler, et je pense que la question est importante à cet effet, c'est que les alliés que nous avons pour appuyer cette position-là en Europe et ailleurs, on a entendu des rumeurs à l'effet que certains de nos alliés pourraient être moins forts dans leur façon de nous appuyer. Mais s'il y a des gens qui changent d'idée, ça ne veut pas dire que le Canada change d'idée. Nous n'avons pas changé d'idée. Nous n'avons pas l'intention de changer d'idée, mais il faudra redoubler de vigilance. Là-dessus, je peux compter sur l'appui de mon collègue. Il nous faudra redoubler de vigilance pour s'assurer que nos appuis seront assez forts dans la Communauté internationale, sur les 99 ou 100 autres pays, pour qu'on puisse maintenir la position du Canada qui sera et qui est toujours de défendre l'article XI, de le renforcer et de le clarifier, monsieur le Président. C'est cela la situation actuelle.

• (1620)

Je serai la semaine prochaine ou dans dix jours à Genève, monsieur le Président, pour rencontrer le directeur général du GATT et rencontrer également le président de l'UPA, l'Union des producteurs agricoles du Québec, dans les heures qui vont suivre en Europe pour discuter de cette question-là, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui qui porte, sans conteste, sur une motion extrêmement importante.

Nous devrions insister dès le départ sur le fait que cette motion a été adoptée au Comité permanent de l'agriculture pendant la dernière semaine du mois d'août, et cela à l'unanimité—c'est-à-dire que tous les députés présents et représentants de tous les partis ont appuyé la motion à ce moment-là. J'ai trouvé extrêmement décevant de voir le ministre responsable des céréales essayer ce matin de faire croire à la Chambre et aux Canadiens que son parti ne peut pas appuyer la motion, alors que le dernier paragraphe de cette dernière établit clairement qu'on ne peut pas la considérer comme une motion de censure contre le gouvernement. Il faut donc rappeler très clairement que les représentants du gouvernement ont dit le 28 ou le 29 août—je ne me rappelle pas exactement la date—qu'ils appuyaient la motion; or, aujourd'hui, les ministériels laissent entendre que lorsqu'ils voteront à ce sujet lundi soir prochain—le vote sera différé, sauf erreur—ils ne l'appuieront pas. C'est à se demander si les conservateurs pensaient vraiment ce qu'ils disaient au comité permanent.

Quoi qu'il en soit, passons à l'objet du débat. Nous discutons à l'occurence, monsieur le Président, d'une industrie extrêmement importante. Il s'agit d'une industrie créatrice de richesses dans notre pays, et il n'y en a que quatre: la pêche, l'agriculture, la forêt et les mines. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, tout ce que nous, Canadiens, avons devant nous et tout ce que nous utilisons provient de l'une ou l'autre de ces ressources naturelles de base que nous possédons. Grâce à l'exploitation des ressources agricoles et des autres ressources, nous pourvoyons à nos besoins et à ceux de notre société. Or, nous avons en l'occurence une industrie qui se trouve dans une très mauvaise situation financière.

Il y a de 425 000 à 450 000 Canadiens qui travaillent dans le secteur agricole. Des localités entières vivent de l'agriculture. À l'heure actuelle, les gens sont terriblement déçus du gouvernement, des propos qu'il a tenus ces deux ou trois dernières années et de ce qui s'est produit. Le ministre qui vient d'intervenir dans le débat a mentionné que les mesures et les programmes de soutien mis en oeuvre pour l'avenir ont été conçus avec la collaboration de la communauté agricole, des agriculteurs eux-mêmes et de leurs organisations. Il est vrai, monsieur le Président, que les choses se sont déroulées ainsi. Cependant, lorsque le gouvernement a invité ces groupes à participer à la planification de leur avenir, à proposer de bonnes idées, il leur a dit, leur a fait croire, leur a prouvé qu'il ne les abandonnerait pas au cours de la période de transition des vieux programmes spéciaux d'aide aux agriculteurs au nouveau programme de soutien du revenu.

C'est pourtant ce qui s'est produit. Voilà pourquoi les producteurs canadiens, les producteurs primaires de l'industrie agricole, demandent au gouvernement de réexaminer la situation et de respecter la promesse qu'il a faite et l'engagement qu'il a pris. Le gouvernement n'a pas donné suite à leur demande.

Je reçois donc des appels de fournisseurs, de citoyens et d'agriculteurs qui me disent: «Lyle, j'ai pris la suite de mon père à la ferme. Mon père a investi une partie de ses épargnes et de son avoir dans l'entreprise, mais je n'arrive pas à survivre. Chaque année, mes parents investissent un peu plus dans mon entreprise, et ils vont tout perdre ce qu'ils avaient.» Pour l'instant, notre capacité de produire des aliments s'effrite de jour en jour.

Je veux simplement fournir des renseignements à la population. Cette année, les producteurs ontariens de blé tendre d'hiver ont obtenu 75 $ la tonne pour le blé qu'ils ont récolté cette année et livré au mois d'août.

L'an dernier, je crois que c'était 115 $ ou 120 $ la tonne. Je me demande combien de gens ont subi ce genre de diminution. Si on veut donner un exemple plus concret, à 75 $ la tonne, l'agriculteur a reçu 4c. pour le blé contenu dans une boîte de 500 grammes de céréales de blé à 100 p. 100, boîte qui coûtait probablement 3 $ ou plus au magasin d'alimentation.

Si on regarde le prix que les agriculteurs reçoivent pour leurs produits par rapport au coût de la vie, on se rend compte que la situation est aussi mauvaise sinon pire aujourd'hui qu'elle ne l'était durant la crise des années 30.

En 1933, il fallait vendre trois boisseaux de blé pour se payer une coupe de cheveux. Aujourd'hui, il faut en vendre cinq. J'utilise le blé comme exemple, même si j'aurais pu utiliser d'autres récoltes, mais il semble que c'est ce qu'on utilise en général comme mesure.

En 1933, pour acheter une maison moyenne au moment de sa retraite, un agriculteur devait vendre moins de 7 000 boisseaux de blé. En 1991, ce n'est pas moins de 7 000 boisseaux qu'il lui faut vendre, mais bien 60 000 boisseaux. Quelle comparaison, monsieur le Président!

En 1933, une chemise de soirée pour homme coûtait en moyenne cinq boisseaux de blé. Un agriculteur pouvait vendre cinq boisseaux de blé et aller en ville pour s'acheter une chemise de soirée. Aujourd'hui, il faut vendre 15 boisseaux de blé. Je pourrais continuer, mais je crois que le message est passé.

Il y a une autre question. Les agriculteurs ne cessent de me dire: «Lyle, nous nous préoccupons de l'environnement, mais ne sommes-nous pas un peu détraqués? Nous parlons d'agriculture durable et d'environnement durable, et cetera.» Oui, j'appuie cette notion d'environnement durable. Je maintiens toutefois qu'à moins qu'une industrie soit économiquement viable, elle ne peut aussi s'employer à protéger l'environnement. Mais si l'industrie a disparu, que peut-on faire?

Des agriculteurs, des citoyens et d'autres gens d'affaires qui n'ont rien à voir avec l'agriculture me disent: «Ne sommes-nous pas un peu détraqués?» De nos jours, il faut payer entre 150 $ et 200 $ pour se débarrasser de nos déchets ou, pour employer une expression à la mode,

pour les déverser quelque part. Voilà ce qu'il faut payer en moyenne pour se débarrasser de nos déchets.

L'agriculteur ontarien reçoit 75 $ pour une tonne de blé. Quelqu'un me disait l'autre jour que nous devrions peut-être manger nos déchets et nous débarrasser du blé. Nous ne pouvons pas continuer ainsi. Personne ne peut continuer ainsi, monsieur le Président.

Je veux aussi signaler qu'au Canada, l'agriculteur moyen nourrit quotidiennement entre 95 et 100 Canadiens. C'est là sa production. Nous avons une industrie extraordinaire et incroyablement efficace. L'agriculteur moyen nourrit entre 95 et 100 Canadiens, et son conjoint, qu'il s'agisse de l'homme ou de la femme de la maison, doit aller travailler à l'extérieur pour que l'agriculteur puisse nourrir sa famille. Il est de plus en plus difficile de trouver du travail dans les milieux ruraux, car il y a des pertes d'emplois d'un océan à l'autre.

Actuellement, le conjoint ne peut même pas trouver de travail. Comme le ministre d'État chargé des Céréales l'a dit ce matin, aujourd'hui, il reste à l'agriculteur canadien moyen 6 300 $ pour payer ses coûts de logement et subvenir aux besoins de sa famille.

Nous avons beaucoup parlé de justice cette semaine. J'estime que cette situation n'est pas juste. Nous parlons des paiements provisoires qui seront versés dans le cadre du Programme universel. Ces paiements seront certes appréciés, mais ils ne constituent pas une aide pour faciliter la transition en attendant que le Programme universel et le CSRN fonctionnent et accomplissent ce que nous attendons d'eux. C'est très décevant.

Le gouvernement dit, en fait, qu'il versera, cet automne, un paiement provisoire au titre du Programme universel brut. C'est comme si je vous disais: «Je sais que vous avez de la difficulté à effectuer votre versement hypothécaire de novembre pour votre maison, cette année, mais je vais vous donner tout de suite votre chèque de paie de novembre 1992 pour que vous puissiez vous en servir en novembre de cette année. N'oubliez pas, cependant, que vous n'aurez pas d'autre chèque en novembre 1992.»

La Chambre et le gouvernement sont donc prêt à puiser dans les fonds de l'an prochain dès cette année, mais ne comptez pas sur eux l'an prochain.

J'ai une autre chose à dire avant de terminer. Nous savons que beaucoup de cultivateurs assistent à des assemblées. La semaine dernière, ils étaient plus de 1 000, à Lucknow, en Ontario et plus de 1 000 aussi, à Miami, au Manitoba. Rien ne décrit mieux leur état d'esprit qu'une phrase de M. Bev Hill, jeune homme très intelligent, bien connu et respecté en Ontario, que je vais citer pour terminer. Il participait à une assemblée la semaine dernière, en Ontario et il a résumé ce que tous les agriculteurs pensent quand il a dit: «Nos champs de rêves sont devenus des instruments de supplice.»

• (1630)

M. Rey Pagtakan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations et prendre part à ce débat qui porte en réalité sur les difficultés actuelles des agriculteurs et les mesures d'urgence que le gouvernement peut prendre en leur faveur.

Le ministre a dit tout à l'heure qu'il ne prendrait pas de mesures spéciales. Le ministre saisit-il le sens du mot «urgence»?

Dans le domaine de la santé, prenons le cas d'un patient. Le diagnostic est établi, mais un imprévu survient soudain et il y a urgence. Il faut prendre des mesures spéciales pour sauver le patient de la mort.

Dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, le diagnostic ne fait aucun doute. L'agriculture est en crise. Les rentrées ne suffisent pas. Notre Comité permanent de l'agriculture a vérifié les faits. Aucun doute ne subsiste. Nous connaissons les deux grandes causes.

La première est la poursuite de la guerre commerciale internationale. À mon sens, le gouvernement n'a pas su prendre les initiatives voulues pour que cette guerre se termine, et se termine rapidement.

La deuxième grande cause est que le gouvernement n'a pas proposé de vrais programmes sérieux de soutien en 1989 et en 1990.

Dans ma seule province, le Manitoba, les avances prévues en 1991 sont de plus de 300 millions de dollars. Il semblerait que plus de 63 millions n'ont pas encore été versés, et on demande aux agriculteurs d'absorber intégralement la baisse de revenu brut de 25 p. 100 en 1990 et de 30 p. 100 en 1991.

Monsieur le Président, qu'en pense le député? Est-il valable d'accorder des paiements spéciaux en ce moment, à titre de mesure d'urgence, afin de ménager la transition

avant que les programmes de soutien ne puissent jouer leur rôle? Je voudrais connaître les réactions du député.

M. Vanclief: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette question.

Je ne mets aucunement en doute la nécessité de cette aide de transition. Je reconnais que notre pays est en très mauvaise posture. Quand tout va mal, que ce soit dans notre vie privée ou en affaires, il y a urgence. Nous traversons une véritable crise. De toute ma carrière d'agriculteur, je n'ai vu pareille crise.

Le monde agricole a connu des bas vers la fin des années 70 et au début des années 80 dont j'ai été moi-même victime. On se disait qu'on allait se faire secouer. Les plus faibles tomberaient; les forts resteraient.

Ce qui se prépare maintenant paraît pire encore. Les familles et les biens vont se disperser. Chambre des communes, Parlement, Canadiens, nous devons conjuguer nos efforts pour pallier à la situation. La question est très simple: Est-ce que l'agriculture et la sécurité alimentaire, et je pourrais prolonger la liste à l'infini, sont des questions importantes pour le Canada? La réponse pour moi ne fait pas de doute: c'est un oui catégorique. Et ce, non seulement à court terme, mais également à long terme. Si nous ne faisons pas tout pour maintenir cette industrie et toutes les retombées qui en découlent pour la fabrication et le reste, c'en sera fait de nos enfants et de nos petits-enfants.

À l'instar de tous les gouvernements, le gouvernement actuel aime parler de ce qu'il faut faire pour nos enfants et nos petits-enfants. Je suis donc un ardent partisan du maintien de cette industrie. C'est une des meilleures décisions que nous puissions prendre au nom des générations à venir. Sauvons l'agriculture!

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier mon collègue de Prince Edward—Hastings d'avoir bien voulu partager son temps de parole avec moi cet après-midi.

Je suis heureux que la Chambre des communes ait consacré du temps à l'étude du pire problème qui afflige notre pays, à savoir la crise financière du secteur de l'agriculture. Cette crise ne touche pas seulement les provinces des Prairies, de l'Ontario et du Québec, mais aussi les Maritimes, dans la plupart des secteurs de l'industrie. C'est donc tout le secteur agro-alimentaire canadien qui est en crise.

Il y a beaucoup d'incertitudes dans l'industrie laitière, l'un de nos secteurs les plus stables, en raison des négociations du GATT et des rumeurs qui nous viennent de Genève. J'espère que nos négociateurs ont reçu pour mandat de rester fermes. L'article XI du GATT doit être protégé et élargi. Il faut absolument maintenir l'article XI si l'on veut conserver notre système de gestion de l'offre, qui garantit au moins aux producteurs le remboursement de leurs coûts de production.

Nous exhortons le gouvernement à lutter fermement pour le maintien et le renforcement de l'article XI du GATT. Ce serait un jour bien sombre pour le Canada s'il fallait que notre industrie laitière soit plongée dans le chaos, comme c'est le cas dans l'industrie laitière américaine où les faillites sont monnaie courante.

Je voudrais faire mes remarques principales qui portent sur la tragédie qui frappe actuellement l'industrie de la pomme de terre à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, mais surtout à l'Île-du-Prince-Édouard où cette industrie est la pierre angulaire de l'économie depuis l'époque coloniale.

L'économie de l'Île-du-Prince-Édouard repose sur deux activités lucratives: l'agriculture et la pêche. De la vigueur de ces deux activités dépend la santé de toute l'économie. Il n'y a pas d'exploitation minière à l'île. Il n'y a pas non plus de rivières assez grandes pour construire des barrages et produire de l'électricité, ni de gisements gaziers ou pétroliers. L'agriculture est le secteur le plus vital à l'Île-du-Prince-Édouard et les principales cultures sont celles de la pomme de terre de table et de la pomme de terre de semence.

Nos pommes de terre de table et de semence jouissent depuis longtemps d'une excellente réputation partout dans le monde. Nos pommes de terre de semence sont en demande en Europe et en Amérique du Sud, en Afrique et au Mexique, aux États-Unis et dans le reste du Canada. Les pommes de terre produites à partir des semences de l'Île-du-Prince-Édouard sont plus nombreuses que celles issues des semences provenant de tout autre pays, dont les Pays-Bas, notre plus sérieux concurrent. L'industrie de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard a soutenu la concurrence pendant de nombreuses années, pratiquement sans aide d'aucune sorte.

S'il est un exemple de culture pratiquée dans un système de marché libre, un système capitaliste international non subventionné, c'est bien celui de la pomme de terre de table et de semence de l'Île-du-Prince-Édouard. Les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard ont rarement compté sur l'aide gouvernementale pour survivre et ils

l'ont fait seulement lorsqu'il y avait surproduction mondiale ou que la pomme de terre se vendait 2c. la livre.

Plus souvent qu'autrement, l'industrie arrive à rivaliser sur le marché mondial en se passant plus ou moins des deniers publics.

L'Île-du-Prince-Édouard, la plus petite province du Canada, s'est mesurée aux Pays-Bas pour la qualité de ses pommes de terres de semence et elle a gagné.

Cette victoire n'a pas été instantanée. Il aura fallu des années et les efforts de générations d'agriculteurs pour y arriver. Il aura fallu l'appui d'Agriculture Canada pendant de nombreuses années pour développer de nouvelles variétés de pommes de terre de semence, repérer de nouveaux débouchés, mettre en place des services d'inspection et de protection. Il aura fallu l'appui aussi, pendant de nombreuses années, du gouvernement provincial pour décupler et faciliter les efforts déployés par le milieu agricole et par Agriculture Canada.

Ce mélange idéal de sol et de climat exploités par des agriculteurs industrieux, aux idées progressistes et déterminés à produire des stocks sains et de qualité avec la collaboration des gouvernements, a permis à l'industrie de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard de résister aux aléas de l'économie. Les années de vaches maigres ont été beaucoup plus fréquentes que les années de vaches grasses, mais celles-ci ont quand même suffi à l'industrie pour assurer sa survie à long terme.

La découverte du virus Y de souche N a abruptement assombri le tableau. Ce virus n'est pas du tout toléré en Amérique du Nord. Finies les exportations de pommes de terre vers les plus importants marchés, soit les États-Unis et le reste du Canada.

L'Europe, dont les récoltes sont affectées depuis 50 ans par cette maladie, a établi une norme minimale acceptable parce qu'il aurait été tout simplement impossible d'éliminer complètement ce virus.

Je dois rappeler à la Chambre que le virus Y ne se propage pas à l'être humain.

• (1640)

Toutes les pommes de terre sont atteintes du virus PVY provenant de l'une ou de l'autre souche. Le problème du virus de souche Y-N, c'est qu'il est fatal pour le tabac. Il détruit le tabac.

Dès que les Américains ont appris que les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard étaient atteintes du virus PVY-N, ils ont immédiatement fermé leurs frontières aux semences provenant de cette province. L'embargo s'est bientôt étendu aux produits de table qui n'étaient pas vaporisés d'un inhibiteur de germination. Après avoir dénoncé cette mesure auprès du gouvernement américain, le Canada a suivi l'exemple des États-Unis et a fermé ses frontières.

Ces mesures se sont évidemment révélées catastrophiques pour le secteur de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard.

Je n'ai pas le temps de tracer ici le déroulement complet du drame jusqu'à maintenant. Qu'il suffise de dire qu'un programme d'éradication-compensation a été mis en vigueur pour la récolte de 1990 afin de contenir et d'éliminer la maladie et qu'une offensive massive de tests des feuilles a été lancée pour la récolte de 1991, de telle sorte que des millions de feuilles ont été testées à l'Île-du-Prince-Édouard. Toutefois, les tests ont été beaucoup moins étendus dans les autres provinces.

On a découvert 96 nouveaux cas de PVY-N à l'Île-du-Prince-Édouard, dix en Ontario et quelques-uns dans les autres provinces.

Apparemment, on aurait identifié le virus dans des variétés qui étaient saines l'an dernier. Le programme d'éradication pour la récolte de 1990 s'est semble-t-il soldé par un échec, c'est-à-dire jusqu'à ce que la validité des tests d'Agriculture Canada soit remise en question.

Des scientifiques indépendants ont mis en doute les méthodes et les données d'Agriculture Canada. Si ceux-ci ne s'avéraient pas valables, il pourrait y avoir eu erreur de diagnostic.

En ce qui concerne les 96 cas positifs relevés par le ministère de l'Agriculture, il se pourrait bien qu'il ne s'agisse pas du tout du PVY-N, mais plutôt d'une fusion d'autres souches du PVY qui peuvent produire le même résultat lorsqu'on les met sur des feuilles de tabac.

Comme un analyste l'a fait remarquer, on a détruit sans raison la principale industrie de l'île. Toute cette triste histoire nous amène à nous poser toute une série de questions auxquelles on n'a pas encore répondu et qui pourraient rester à jamais sans réponse.

Premièrement, si le PVY-N était si répandu sur l'Île-du-Prince-Édouard, comment se fait-il que la récolte de tabac de l'île n'ait pas été infectée? Il n'y a eu aucune infection et nos producteurs de tabac ne craignent absolument pas ce problème puisqu'ils affirment que si des pommes de terre sont infectées par le PVY-N, un programme régulier de pulvérisation pourra permettre de se débarrasser des pucerons.

Deuxièmement, d'où vient le virus PVY-N au départ? Comment a-t-il été introduit dans l'Île-du-Prince-Édouard? Chose certaine, en centralisant ses services et en regroupant ses scientifiques et ses virologues à Ottawa, le gouvernement ne fera que favoriser l'entrée de produits contaminés au Canada à l'avenir.

Troisièmement, comment se fait-il que l'État du Maine soit en mesure de dicter sa volonté au département américain de l'Agriculture et à Agriculture Canada au sujet de la levée des restrictions aux frontières?

Le Maine essaie depuis des années d'empêcher les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard d'entrer sur son territoire et même d'y passer. Il a recours à des procédures anti-dumping et fait du harcèlement à la frontière. Il a tout essayé, mais en vain.

Le Maine ne parvenait pas du tout à concurrencer les producteurs de pommes de terre de table et de semence de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick et, en fait, des États de l'Ouest américain. Il n'a pas réussi à suivre les progrès dans ce secteur et ses produits ne pouvaient concurrencer les nôtres. Pour les gens du Maine, ce virus et la crise qu'il provoque ne pouvaient mieux tomber et ils ont bien l'intention d'en profiter. Ce sont eux et le sénateur Mitchell qui mènent la barque en l'occurrence et notre gouvernement n'a pas le courage politique ou moral de s'opposer à eux.

Quatrièmement, les tests du ministère de l'Agriculture sont-ils à jour et précis? Des scientifistes pensent que non et, s'ils ont raison, on aura jamais rien vu d'aussi inhumain. Il est possible qu'on ait nettement exagéré le problème et qu'on ait ruiné pour rien la réputation des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et du ministère de l'Agriculture du Canada.

Cinquièmement, pour quelles raisons les États-Unis ne procèdent-ils pas à des tests sur le PVY-N? Après tout, si nous sommes aux prises avec ce problème, ce doit être également le cas pour eux, car nous expédions des pommes de terre aux États-Unis depuis l'époque où on dit que ce virus a été découvert, en 1987. Ainsi, si ce virus est présent au Canada, il l'est également aux États-Unis. Les Américains refusent de procéder aux tests voulus, et ils affirment ensuite que leurs récoltes ne sont pas infectées. Est-ce vraiment logique? Si nos deux pays sont pris avec ce virus et qu'ils ne peuvent l'enrayer, pourquoi ne pas nous entendre sur une norme minimale?

Sixièmement, pourquoi s'est-il écoulé tant de temps avant que les chèques d'indemnisation ne soient distribués? Pourquoi n'y a-t-il pas de formulaires pour les demandes d'indemnisation de 1991?

Comment auriez-vous aimé, monsieur le Président, ou vous tous ici présents, ne pas avoir été rémunérés dans la dernière année? Ces agriculteurs attendent leurs prêts bancaires depuis plus d'un an. Cette situation ne peut plus durer.

Pour terminer, j'aimerais faire quelques commentaires sur la crise financière que connaît le secteur agricole en général.

Nous savons que l'endettement agricole est de 24 milliards de dollars. L'intérêt à payer, de 10 p. 100, s'élève à 2,5 miliards. Donc, même si le gouvernement se vante d'investir plus de 2 milliards dans le secteur agricole cette année, ce montant ne servira qu'à régler les intérêts sur l'endettement agricole. Les seuls qui reçoivent vraiment de l'argent sont les banquiers.

Merci beaucoup, monsieur le Président. J'aurais aimé continué, mais vous me faites savoir que mon temps est écoulé.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, mon collègue d'Egmont ainsi que son préopinant, le député de Prince Edward—Hastings, ont démontré que les cultivateurs, en général, sont très productifs. En cela, il n'y a pas de doute. Notre collègue de Prince Edward—Hastings a démontré, et la production dans le passé et la production d'aujourd'hui. Il n'y a pas de doute qu'ils sont très productifs.

Je voudrais demander à mon collègue ici, compte tenu des réponses qui ont été données hier par le ministre de l'Agriculture ainsi que par le ministre d'État (Agriculture), c'est que les cultivateurs ou les agriculteurs demandent une protection. On sait que l'agriculture est devenue aussi importante que la défense nationale. Il n'y a pas de doute, on ne peut pas laisser l'agriculture à l'étranger. Il faut être autosuffisants, et cela est une règle qu'on ne peut déloger. Donc, la question que je pose: Pourtant, l'Union des producteurs agricoles du Québec a fait de nombreuses représentations et, contrairement aux deux réponses que j'ai eues hier, ils ont dit: On veut avoir une protection de nos frontières pour empêcher, comme on le sait, le *dumping*, comme on l'appelle. Et, comme me disait l'Union des producteurs agricoles du Québec, l'ancien ministre de l'Agriculture, l'honorable Eugene Whelan est un homme qui avait beaucoup de convictions. Et ils m'ont dit que c'était le père des plans conjoints. C'est vrai. Mais ce dont nos agriculteurs ont besoin c'est d'une protection.

Et je demande ceci à mon collègue: Est-ce qu'une protection vient dans des plans conjoints, l'engagement moral du gouvernement, ou est-ce qu'on laisse cela ouvert dans le libre marché? On croit que l'État devrait intervenir pour discipliner le marché. Mais si le gouvernement prétend que la meilleure façon c'est de forcer la productivité, au-delà de leurs capacités, est-ce qu'on ne met pas en danger l'agriculture au Canada?

[*Traduction*]

M. McGuire: Monsieur le Président, une chose est sûre. Si le Canada continue dans cette voie, il ne connaîtra plus l'autosuffisance alimentaire, alors que les États-Unis ont fait en sorte qu'il soit beaucoup plus facile à

leurs agriculteurs de devenir plus productifs et de se débarrasser de leurs dettes.

Par exemple, les Américains ont mis sur pied un régime qui englobe une remise de dette et ont restructuré leurs modalités de remise de dette, conférant ainsi à leurs agriculteurs un avantage considérable par rapport aux nôtres. Au fil des années, ils en sont arrivés à la conclusion que la dette de leurs agriculteurs était tout simplement trop lourde. Ils ont comparé la situation qui régnait aux États-Unis à un avion volant à 30 000 pieds d'altitude qui devait descendre. Il s'agissait de savoir s'il allait atterrir en douceur et sans heurts ou s'il allait s'écraser. Notre gouvernement a les mêmes options aujourd'hui. Va-t-il rendre l'atterrissage un peu plus doux, ou laisser la collectivité agricole s'écraser et disparaître, obligeant le Canada à compter sur d'autres pays pour se procurer ses ressources alimentaires.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je voudrais simplement saisir cette occasion pour féliciter le député d'Egmont, dans ma province, de ses observations sur cette question très sérieuse.

Une voix: Bravo!

Mme Callbeck: J'ai particulièrement aimé ses observations sur le virus PVY-N, qui provoque actuellement une crise dans notre province.

• (1650)

Je sais que mon temps est limité; je voudrais donc simplement mentionner une chose à laquelle le député a fait allusion, c'est-à-dire les demandes d'indemnisation que les producteurs de pommes de terre ont présentées pour leur récolte de 1990. Quatre cents demandes ont été envoyées au gouvernement et, à l'heure actuelle, seulement cent producteurs ont reçu de l'argent. Il semble que ce soit une longue période d'attente, qui cause assurément de très graves problèmes financiers à de nombreux agriculteurs. Il est très injuste de la part du gouvernement de faire attendre les agriculteurs aussi longtemps. Je lui demande donc de faire tout en son pouvoir pour accélérer le processus.

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, je crois qu'il vaut la peine de relire la motion. Étant donné la crise que traversent actuellement les producteurs canadiens de grains et d'oléagineux et les horticulteurs en raison de leur situation financière désespérée, la Chambre demande au gouvernement d'étudier l'opportunité d'accorder une assistance financière de manière à assurer le soutien que le Programme universel et le Compte de stabilisation du revenu net auraient procuré aux agriculteurs, s'ils avaient été mis en place pour 1990-1991.

Je lis la motion afin de rappeler aux députés, tous les 295 députés, que nous ne donnons aucun ordre au gouvernement, ou au Cabinet, mais que nous lui demandons d'étudier l'opportunité de fournir une aide à ce moment-ci. C'est pourquoi certains députés se sont dits déçus parce que le ministre d'État (céréales) avait déclaré que le gouvernement considérait qu'il s'agissait d'une motion de défiance. Il a dit qu'il en était ainsi en vertu des règles de procédure de la Chambre. Or, monsieur le Président, madame la Présidente n'a pas statué en ce sens. Elle a alors déclaré, en se reportant à un ouvrage de référence—je ne me souviens plus exactement lequel—que le gouvernement pouvait décider s'il s'agissait d'une motion de défiance. Je crois donc, qu'à ce moment, le ministre aurait pu affirmer qu'il ne s'agissait pas d'une motion de défiance, la motion visant simplement à informer le Cabinet des opinions des députés, du fait qu'ils considèrent la situation pressante et qu'ils jugent nécessaire de verser sans tarder une aide financière, car ils croient cette aide appropriée.

Cependant, on peut supposer que le ministre, au nom du Cabinet, ne veuille pas que les députés puissent voter de cette façon, parce qu'en réalité, en disant que la motion était une motion de censure, il rappelait aux ministériels qu'ils seraient tenus de voter contre lorsqu'elle serait mise aux voix. Il leur refusait ce droit, parce qu'au comité, ils avaient vraiment exprimé ce droit en votant pour cette même motion. Il ne voulait pas qu'ils aient ce droit à la Chambre.

C'est à se demander pourquoi, monsieur le Président. Espérons seulement que le gouvernement a vraiment un plan pour faire ce genre d'injection de fonds. Espérons qu'il va utiliser ces fonds à des fins politiques, comme il l'a fait il y a cinq ans. C'était pendant une campagne électorale en Saskatchewan, en fait, une semaine, je crois, avant les élections. Le gouvernement a approuvé une injection d'un milliard de dollars dans des circonstances semblables, une semaine avant que les agriculteurs, tout comme les autres citoyens de la Saskatchewan, ne se présentent aux urnes pour voter.

Espérons maintenant qu'il a encore ce même plan en tête et que pendant la campagne électorale, qui doit être annoncée d'un moment à l'autre dans la province ainsi qu'en Colombie-Britannique, il dira: «Oui. Il est juste et raisonnable d'aider maintenant les agriculteurs non seulement en Saskatchewan, mais partout au Canada. C'est pourquoi nous avons décidé de faire ce genre d'injection de fonds.» Que cela arrive une semaine avant le jour des élections, c'est peut-être un coup de chance pour le gouvernement conservateur de la Saskatchewan, mais ça l'est encore plus pour les agriculteurs, en particulier pour les producteurs de blé de cette province. Les agriculteurs

du reste du Canada subissent le même sort et la résolution s'adresse à eux également.

Le ministre d'État à l'Agriculture a dit vers la fin de son allocution—il ne l'a pas dit réellement—il a insinué plutôt qu'une annonce importante serait faite en Saskatchewan. Lorsqu'il a appris que cette annonce avait déjà été faite, il a dit: «Cela va certainement faire plaisir aux agriculteurs de la Saskatchewan.»

Je parle du déménagement qui vient juste d'être annoncé pour la Société du crédit agricole qui s'installe à Regina. Ce déménagement est censé faire plaisir aux agriculteurs. Je ne sais pas combien il va coûter. Nous avons entendu parler d'autres organismes du gouvernement qui déménagent. En voici un autre. Cela va-t-il coûter 5 millions de dollars, 50 millions de dollars ou 100 millions? Nous l'ignorons pour l'instant. Nous n'avons pas encore déterminé le coût total du déménagement des bureaux de l'Office national de l'énergie à Calgary.

En cette période d'austérité, dépenser des millions de dollars— peu importe combien—pour transférer des bureaux quand ces fonds pourraient servir à venir en aide aux agriculteurs me semble une drôle de façon d'économiser.

Mon collègue, le député de MacKenzie, a laissé entendre que si la Société du crédit agricole déménage à Regina, c'est peut-être parce qu'il lui sera beaucoup plus facile de s'occuper de la saisie de biens agricoles si elle se trouve sur place, en Saskatchewan. On se demande pourquoi elle a choisi ce moment précis pour décider de consacrer des fonds à ce genre de programme au lieu de faire quelque chose de productif et d'approprié pour aider les agriculteurs canadiens en cette période extrêmement difficile.

Quelle que soit la région, la vie d'un agriculteur n'est pas rose. J'ai l'impression en disant cela de paraphraser une réplique tirée de Gilbert et Sullivan. Il a été question plus tôt aujourd'hui des offices de commercialisation et de la régulation de l'offre.

Les agriculteurs dont les produits sont assujettis à un programme de régulation de l'offre ont la vie plus facile que les autres, mais ne l'ont pas facile pour autant. Ils ignorent ce qu'ils vont obtenir pour leurs produits mais ont malgré tout un certain contrôle sur le prix qu'ils toucheront, contrairement à l'exemple donné par le député de Prince Edward—Hastings, selon lequel une boîte de céréales de 3 $ ne rapporte que 4 cents au producteur.

À ce propos, il oublie de mentionner une chose importante, à savoir que chacun, à l'exception du producteur, tire un bon revenu de son travail. Seul le producteur est loin de tirer un bénéfice approchant du prix de revient de production du grain. Tous les autres peuvent le faire car ils ont une marge de garantie. Ils achètent le produit à bas prix, majorent celui-ci et réalisent ainsi un bénéfice. Jusqu'à ce que le consommateur achète cette boîte de céréales, tout le monde, tous les intermédiaires ont pu retirer leur profit, sauf le producteur qui n'a aucun contrôle sur les prix. Tous les autres peuvent majorer les prix.

Dans le cas des produits soumis à la gestion de l'offre, les producteurs exercent habituellement un contrôle suffisant sur les prix pour couvrir leurs coûts de production. C'est un secteur de l'agriculture où les consommateurs paient un prix reflétant ce qu'il en coûte pour produire un produit. Dans tous les autres secteurs de l'agriculture, les producteurs ne retirent pas toujours de profits suffisants pour couvrir leurs coûts de production, souvent, ils sont loin du compte.

C'est en tout cas ce qui se produit pour les céréaliculteurs, les producteurs de fruits, les producteurs de cultures horticoles qui ne bénéficient pas des garanties offertes aux agriculteurs dont les produits sont soumis à un système de gestion de l'offre.

Même sous un régime de gestion de l'offre, les agriculteurs ne sont pas assurés de tirer un profit décent de leur travail. Ils doivent lutter contre les éléments. On dit que les Canadiens paient des frais d'énergie moyens plus élevés que tous les autres agriculteurs des pays industrialisés du monde. Notre pays est situé plus au nord. L'énergie ne coûte pas plus cher, mais il en faut plus pour presque tout ce que nous faisons.

Le ministre d'État chargé de l'agriculture a parlé de l'efficacité des agriculteurs canadiens. Il a raison, les agriculteurs canadiens sont très efficaces.

Monsieur le Président, je sais qu'il ne me reste presque plus de temps, mais je n'ai qu'une chose à rajouter. De toutes les personnes de la communauté qui ne peuvent exercer aucun contrôle sur le prix de vente de leurs produits, ce sont eux qui ont, en ce moment, le plus besoin d'argent frais. Que le gouvernement dise que les députés du parti au pouvoir n'auront tout simplement pas le droit de conseiller le Cabinet sur ce point me paraît être un abandon de responsabilité face à un groupe non négligeable de Canadiens. Le gouvernement devrait permettre aux députés d'assumer leur responsabilité en les laissant voter et en leur permettant de donner leurs conseils au Cabinet.

Les crédits

• (1700)

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de son discours. Je l'ai écouté attentivement, tout comme j'ai écouté un certain nombre de déclarations faites à la Chambre aujourd'hui en ce qui concerne la situation agricole, plutôt la crise agricole. Après ce qu'ont dit mes collègues de Winnipeg—St. James et d'Essex—Kent, je soupçonne que le ministre d'État chargé des céréales ne voudra pas se rendre à Brandon pour la réunion de demain. Je me demande s'il envisagera d'aller à celle qui est prévue à Winnipeg, en octobre. Certains d'entre vous sauront que lorsqu'il a été à Melita, au Manitoba, il n'y a guère qu'une semaine, il a été plutôt mal reçu.

Ma question toutefois est celle-ci: Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas appuyer cette motion? Ce n'est pas une motion de confiance. C'est une motion qu'il pourrait appuyer s'il le voulait et continuer à exercer son gouvernement.

Je voudrais être sûr que je comprends bien les points que le député a soulevés. Tout d'abord, si j'ai bien compris et bien interprété ses observations, le député disait que le gouvernement avait peur de l'appui que cette motion pourrait obtenir auprès de ses propres députés, les députés de la majorité. Le ministre s'apercevrait alors de l'appui que reçoit ce genre d'aide d'urgence. Naturellement, une fois que le vote aurait eu lieu, les agriculteurs auraient prouvé leur point.

En un sens, c'est un jeu politique n'est-ce pas? Je me demande si mon collègue accepterait de commenter mes observations et de répondre aux questions que j'ai soulevées.

M. Stupich: Monsieur le Président, j'ai dit plus tôt que j'espérais que la raison pour laquelle le Cabinet réagissait de cette façon, c'est qu'il estimait qu'il y aurait un vote très largement favorable à cette résolution si tous les députés pouvaient voter librement.

L'élément surprise et l'avantage politique n'interviendrait plus si on faisait l'annonce ici et maintenant, et si le gouvernement réagissait positivement à la demande et prenait des mesures en réponse à un vote uni de la Chambre, où les trois partis qui diraient que c'est une bonne idée. Mais non, le gouvernement veut être en mesure d'attendre jusqu'à ce que la campagne électorale soit bien engagée et, au moment le plus propice pour la réélection du gouvernement conservateur de Saskatchewan, il annoncera le même type de programme qu'il a annoncé il y a cinq ans, un programme d'un ou deux milliards pour aider les agriculteurs. C'est pour des raisons strictement politiques, je pense, qu'il demande à ses députés de voter contre la résolution d'aujourd'hui, de sorte que le Cabinet puisse rendre public son propre programme dans trois ou quatre semaines.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour son intervention. J'aimerais attirer l'attention sur une observation qu'il a faite au sujet des propos du ministre d'État à l'Agriculture sur la réinstallation des employés de la SCA à Regina. En fait, il s'agit de la réponse à une question que je lui avais posée au sujet du financement agricole.

Le Régime d'assurance-revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu net, qui portent sur le revenu agricole, ont fait l'objet d'un projet de loi, mais le financement agricole pose encore bien des inquiétudes. Lorsque j'ai demandé au ministre ce que son gouvernement comptait faire ou à quel moment nous pouvions espérer des mesures à cet égard, il a répondu que quelque chose se produirait aujourd'hui en rapport avec la SCA.

J'aimerais que le député, qui est un ancien ministre de la Colombie-Britannique, me dise combien d'agriculteurs trouveraient que le déménagement à Regina du siège de la société et de certains de ses employés, au coût de quelques millions de dollars, allait les rendre heureux et améliorer leur situation financière, et ce qu'ils penseraient du fait que pas un sou de plus n'allait leur être versé. Comment pense-t-il que les agriculteurs vont réagir au déménagement du siège de la SCA à Regina?

M. Stupich: Monsieur le Président, je ne peux que supposer que les agriculteurs seront très déçus, lorsqu'ils entendront parler de la résolution qui a fait l'objet du débat, un débat se poursuit à la Chambre aujourd'hui et qu'ilsverront que nous avons voté là-dessus et que les ministériels ont rejeté cette résolution.

Je suis très déçu que le gouvernement soit fier de dépenser encore tant de millions de dollars pour déménager un bureau d'une région à l'autre du pays, alors que cet argent aurait pu servir à la création d'un programme d'aide aux agriculteurs qui ont désespérément besoin de ce genre d'assistance. Je m'attends à ce qu'ils soient déçus eux aussi. J'espère qu'ils réagiront de la façon appropriée aux prochaines élections.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole aujourd'hui pour parler en faveur de cette motion qui demande de toute urgence une troisième ligne d'assistance financière afin de fournir certains

niveaux d'aide aux agriculteurs qui traversent une crise au Canada.

Bien qu'on se soit surtout préoccupé jusqu'à présent des céréales et des oléagineux, cette résolution concerne aussi les horticulteurs. Je compte parler de ces derniers et porter leur cas à l'attention de la Chambre. Même si au Canada on se soucie surtout du grenier à blé de notre pays, qui se trouve être les provinces des Prairies, et de notre région productrice de céréales et d'oléagineux, qui constitue un secteur très important de notre économie, nous avons souvent tendance à oublier qu'il existe d'autres centres d'agriculture et d'horticulture dans tout le Canada, comme les vallées de l'Okanagan, de la Similkameen et de la Nicola ainsi que la région de Merritt et la zone limitrophe que je représente. Il y a aussi les régions de la péninsule du Niagara et d'Annapolis, les régions productrices de fruits et les régions d'élevage de bétail de notre pays.

Nous savons que les producteurs de céréales dans les Prairies sont très éprouvés. C'est en réponse à cette situation que je suis ici pour dire à la Chambre et aux Canadiens que les gens de ma région, les viticulteurs, les producteurs de fruits, les éleveurs, les agriculteurs de toutes catégories eux aussi sont très éprouvés. Ils ont besoin d'aide et de conseils. Ils sont las des idées stériles du gouvernement, ou d'autres gouvernements du même acabit, qui continue non seulement à leur dire de se débrouiller seuls, mais à leur tourner le dos quand ils sont dans le besoin.

Dans ma région, nous venons de passer le deuxième été depuis l'adoption de l'Accord de libre-échange et nous avons vu certains des problèmes qu'il a créés. Ce n'est peut-être qu'un problème de perception, mais cela en est un néanmoins. L'été dernier, par exemple, les producteurs de cerises de ma région ont été témoins d'une opération massive de dumping de ce produit des États-Unis au Canada à des prix bien inférieurs au coût de production, non seulement dans notre pays, mais ausi dans l'État de Washington. Bien que cela ne rapportait pas grand chose aux producteurs de cet État, ces derniers ont considéré qu'à cause de l'Accord de libre-échange ils avaient accès à un nouveau marché. Ils ont accordé des avantages à leurs acheteurs que ne pouvaient pas se permettre les producteurs canadiens.

Nous avons vu arracher des cerisiers vers la fin de l'été dernier et pendant tout l'automne et l'hiver. Cela s'est passé juste après avoir vu arracher dans ma région environ 2 000 acres de vignobles à la suite de l'Accord de libre-échange et des décisions du GATT.

Depuis l'année dernière, j'ai vu personnellement de jeunes agriculteurs pleins d'avenir, à la pointe du progrès et pleins d'enthousiasme perdre tout intérêt pour la terre. Il n'y a pas un agriculteur dans cette région qui peut vivre seulement de l'agriculture. Un des conjoints doit trouver un autre emploi afin de gagner un peu d'argent supplémentaire pour nourrir les enfants et rembourser l'hypothèque. Travailler la terre est plus qu'un simple gagne-pain, c'est un travail qu'on aime.

• (1710)

J'ai vu des jeunes cultivateurs se désintéresser de la terre, et j'en ai vus renoncer et laisser la banque reprendre le fonds de terre, ou essayer eux-mêmes de la revendre. Cette solution n'est pas facile non plus parce qu'en ce moment, les gens hésitent à acheter une terre à fruits de 10, 15 ou 20 acres car ils savent très bien que la culture fruitière ne fait pas vivre son homme.

Le gouvernement doit absolument agir. Nous devons regarder les choses en face et nous demander si nous voulons continuer à produire des aliments au Canada dont nous voulons en tant que Canadiens. La plupart des Canadiens tiennent à ce que l'industrie agricole survive. Il faut prévoir des avantages à court terme pour les agriculteurs, comme il est fait mention dans la motion. Pas seulement pour les céréaliculteurs, mais pour ceux qui font la culture des fruits, les viticulteurs et les éleveurs de bétail.

Les agriculteurs fruitiers ont dû faire face à une baisse de prix dernièrement. De même qu'ils ont dû faire face aux difficultés habituelles que connaît tout cultivateur: le mauvais temps, la destruction généralisée des récoltes par la grêle, des récoltes médiocres à cause d'un printemps tardif ou d'un gel prématuré, ou encore un hiver très froid durant lequel les arbres sont détruits.

On dit aux agriculteurs de se tenir au courant de l'offre et la demande. En Colombie-Britannique, on leur offre 3 000 $ pour chaque acre replanté alors qu'il coûte jusqu'à 11 000 $ et 12 000 $ pour replanter un acre et la banque leur dit qu'ils sont de mauvais risques. Dites-nous donc alors où ils vont trouver l'argent pour améliorer leur terre, pour avoir un produit qui répond aux besoins du marché?

J'ai parlé récemment à un agriculteur de Oliver, en Colombie-Britannique, qui m'a dit avoir diversifié ses cultures de pommes ces derniers temps afin d'obtenir de meilleurs prix. Mais cela coûte une fortune.

Le ministre d'État chargé de l'agriculture nous a parlé de compétitivité, alors que ces agriculteurs doivent payer des frais d'emprunt élevés. Leurs coûts d'entreposage sont également élevés. Dans le but d'obtenir un meilleur prix pour leurs produits, ils doivent les entreposer sous atmosphère conditionnée, ce qui coûte extrêmement cher. Encore là, ils doivent emprunter. Avec les divers problèmes de commercialisation, ils ont du mal à rembourser certains de ces emprunts.

Que l'on considère le court ou le long terme, le secteur agricole canadien est en grande difficulté. Il a besoin d'un coup de main cette année pour se redresser et continuer le combat. Et il est tout aussi important que le gouvernement soit sensible aux besoins à long terme.

Dans notre domaine, ces besoins se situent sur le plan de la formation. Les agriculteurs en ont besoin pour diriger leur exploitation comme une entreprise. Il faut les former aux méthodes de pointe en agriculture. Il faut leur donner le temps et les moyens d'acquérir cette formation. Ils ont besoin d'aide pour trouver de nouveaux débouchés. Ils ont certes leur part à faire à ce chapitre, mais ils ont aussi besoin d'une aide appropriée et de manifestations d'appui de la part du gouvernement pour trouver ces marchés.

Je ne saurais trop insister sur l'importance de cette motion pour les agriculteurs, sur l'importance d'un examen global de l'agriculture et des besoins de notre pays en la matière.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, il me fait un grand plaisir de participer à ce débat aujourd'hui, demandant au gouvernement de venir en aide au secteur agricole canadien. J'aimerais soulever cet après-midi des points concernant premièrement la production céréalière et, dans un deuxième temps, j'aimerais adresser la Chambre au sujet des négociations du GATT, présentes et futures. Finalement, madame la Présidente, je dois informer cette Chambre de certains événements assez tristes qui sont survenus dans le secteur agricole dans Glengarry—Prescott—Russell.

Madame la Présidente, pour les producteurs céréaliers de l'Ontario, c'est une année très difficile. Cette année, par exemple, les cours du maïs, du soja et du blé sont de 35 p. cent inférieurs à ceux de l'an dernier, et 45 p. 100 inférieurs à la moyenne établie dans les dernières quinze années. Et si le prix actuel de ces trois denrées continue, madame la Présidente, les agriculteurs auront un manque à gagner de 175 000 000 $ par rapport à l'an dernier, et cela en Ontario seulement. Madame la Présidente, des agriculteurs de l'Ontario se voient pris avec des problèmes très graves. Et tout ce temps-là, madame la Présidente, le prix des denrées diminue et le prix au consommateur, lui, augmente.

[*Traduction*]

J'ai ici un tableau. On y compare le prix des flocons de maïs à celui du maïs. En 1980, le maïs se vendait 15c. le kilo, tandis que les flocons de maïs se vendaient 2,21 $ le kilo. En 1990, le maïs se vendait 14c. le kilo, soit 1c. de moins qu'en 1980. Or, devinez ce qu'il est advenu du prix des flocons de maïs: il est passé de 2,21 $ à 4,28 $ .Autrement dit, pendant que le prix de ce produit diminuait pour l'agriculteur, il doublait pour le consommateur.

Les Canadiens ont raison de se plaindre des prix, mais ce ne sont pas les agriculteurs qui empochent l'argent. Bien sûr, même si certains de ces intermédiaires obtiennent plus que leur juste part, nous ne le cédons qu'à un autre pays quant aux bas prix que nous payons pour nos produits alimentaires par rapport à notre revenu.

[*Français*]

Alors, madame la Présidente, le 29 août dernier, mon collègue l'honorable député d'Algoma proposait une motion lors d'une réunion d'urgence du Comité de l'Agriculture de cette Chambre, et dans cette motion le député d'Algoma demandait au gouvernement d'agir de façon urgente, à offrir de l'aide à la production céréalière dès cette année, car il y aura un manque entre les programmes existants, qui existaient jusqu'à récemment, et les nouveaux qui seront mis en place l'an prochain.

Pendant cette période de transition, cela prend un programme d'urgence. Mon collègue, comme je l'ai dit tantôt, le député d'Algoma a proposé une motion demandant au gouvernement d'agir ainsi, et bien sûr, le Comité parlementaire a adopté cette motion à l'unanimité. Et je félicite les députés de tous les côtés de cette Chambre, les députés conservateurs, ceux de notre parti, et les autres qui ont tous voté, demandant au gouvernement d'agir. Cependant, à ce jour, on n'entend toujours rien au sujet des réponses à cette requête.

[*Traduction*]

Nous voyons maintenant quelques problèmes de plus se profiler à l'horizon.

• (1720)

Les agriculteurs canadiens sont très inquiets à propos de ce que le gouvernement du Canada entend faire à la table des négociations du GATT. Comme vous le savez, nous en sommes présentement à ce qu'on appelle l'Uruguay Round. Cette série de négociations laisse planer une terrible inquiétude—et justifiée—à propos du prix des denrées agricoles dont les prix ont baissé à cause de la

guerre des subventions que se livrent plusieurs pays, plus particulièrement ceux de la CEE et les États-Unis.

Le Canada a été victime de cette guerre. Les agriculteurs canadiens craignent, et ils ont tout lieu d'être inquiets, que l'article XI de l'Accord du GATT ne soit aboli. Cet article autorise présentement la gestion de l'offre en agriculture. Autrement dit, il permet aux agriculteurs de s'imposer, pour un produit donné, un système de quotas en tant qu'organisations de producteurs.

L'équipe qui nous représente actuellement aux négociations du GATT a des discussions. Les membres de l'équipe ont comparu hier devant le Comité permanent de l'agriculture. Les députés ont tenté désespérément hier d'en obtenir l'assurance que nous n'étions pas disposés à sacrifier l'article XI de l'Accord du GATT en échange de quelque chose d'autre.

Malgré les efforts acharnés de tous les députés de tous les partis politiques, nous n'avons pu en obtenir aucune assurance du genre hier. Je puis vous dire que je suis très inquiet. D'habitude, quand quelqu'un refuse de vous dire quelque chose, il y a une bonne raison pour ça, et je crains beaucoup pour l'avenir de l'article XI.

Hier à la Chambre, deux députés, celui de Haldimand—Norfolk et celui de Gatineau—La Lièvre, ont demandé au gouvernement de nous donner l'assurance que l'article XI de l'Accord du GATT serait protégé et renforcé. Savez-vous ce qu'on leur a répondu? Ils ont reçu du ministre de l'Agriculture une réponse qui pourrait se résumer à ceci: «Notre position ne changera pas tant que nous n'annoncerons pas qu'elle a changé.» Voilà de quoi rassurer les producteurs laitiers canadiens.

Le gouvernement doit annoncer des politiques claires, et il doit assurer aux agriculteurs que l'article XI sera maintenu, et qu'il sera renforcé au lieu d'être supprimé.

[*Français*]

Madame la Présidente, finalement j'aimerais soulever auprès de cette Chambre une tragédie qui s'est produite dans ma circonscription il y a environ une heure. J'ai reçu la communication d'un journaliste qui m'informait que l'abattoir Viandes Saint-Isidore Inc. de Saint-Isidore de Prescott en Ontario, dans ma circonscription, fermerait ses portes demain, entraînant ainsi la perte de 40 emplois.

Cette compagnie abattait quelque 5 500 porcs par semaine, madame la Présidente. Et à partir de la fin de journée aujourd'hui, alors que nous sommes en train de prononcer nos discours en cette Chambre, l'abattage se terminera à Saint-Isidore. Demain soir, on fermera l'usine complètement. Bien sûr, dans ma circonscription, avec un taux de chômage si élevé, nous aurons beaucoup de difficulté à accepter cette mauvaise nouvelle.

Dans le cas présent, pour une fois en tout cas, cela ne semble pas être dû au libre-échange ou à quelque chose du genre, mais d'autres politiques gouvernementales ont influencé ce qui s'est produit, comme par exemple la politique des taux d'intérêt trop élevés qui a nui à cette compagnie. Bien sûr, il y a eu d'autres problèmes en cours de route.

Mais, madame la Présidente, ce qui serait important de souligner encore une fois, c'est le prix des produits agricoles. Je vais faire la comparaison, comme je l'ai fait plus tôt pour le maïs, pour le cas du lard. Encore une fois, j'ai devant moi un diagramme ici qui indique le prix de 1980 comparativement au prix de 1988. En 1980, on vendait le lard 1,30 $ le kilo, c'est-à-dire que c'était le prix que recevait l'agriculteur. En 1990, l'agriculteur, lui, recevait 1,38 $ et aujourd'hui, au moment où on se parle, le prix est à peu près pareil, soit 1,38 $ le kilo. Cependant, le prix au consommateur qui était de quelque 5,54 $ le kilo en 1980 est maintenant rendu à quelque 8 $ le kilo. Donc, en 1980, le prix au consommateur était à peu près quatre fois plus élevé que le prix à l'agriculteur. Il est aujourd'hui plus de six fois plus élevé. Nous avons besoin de l'aide pour l'agriculture, madame la Présidente. J'espère que le gouvernement écoutera les besoins et tentera d'aider pour une fois l'agriculture canadienne.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je voudrais, encore une fois, féliciter mon collègue d'avoir abordé cette question en prenant des exemples précis. Je voudrais lui poser une question très précise. Ceux d'entre nous qui passent la plupart de leur temps en milieu urbain ont un problème; ils n'ont aucun renseignement sur les raisons précises pouvant expliquer l'existence d'une crise agricole au Canada. Nous avons souvent mentionné aujourd'hui les problèmes engendrés par la politique agricole du Marché commun et les énormes subventions qu'il accorde.

Si l'on veut gagner l'appui nécessaire pour trouver une solution à long terme à ce problème, le député ne croit-il pas qu'il serait approprié d'élaborer une stratégie de communication visant à expliquer les difficultés des régions rurales du Canada, du secteur agricole du Canada, qui ne touchent pas seulement les communautés agricoles? Autrement dit, ne serait-il pas utile de rencontrer les représentants des principaux marchés, non seulement au pays mais également en Europe, pour leur expliquer exactement comment ces subventions acculent à la faillite nos agriculteurs, les jeunes comme les plus expérimentés?

En agissant ainsi, nous pourrions peut-être convaincre les gens d'examiner de façon plus rationnelle les programmes de subvention offerts un peu partout dans le monde. Je me demande si le député pourrait nous faire part de ses observations à ce sujet.

M. Boudria: Madame la Présidente, je remercie mon collègue qui, je le précise, représente une circonscription urbaine. Ce que j'apprécie en particulier de la part de ce député, c'est qu'il est toujours présent à la Chambre quand nous parlons d'agriculture, même s'il vient d'un milieu urbain. Bien qu'il me soit interdit de signaler la présence ou l'absence de députés en les nommant individuellement, je dois vous dire, madame la Présidente, que je suis heureux de constater l'intérêt que certains députés représentant des régions urbaines portent à cette question. C'est un pas dans la bonne direction. Je félicite mon collègue. J'aimerais que tous les députés partagent son intérêt.

Mon collègue, le député de Lambton—Middlesex, a diffusé de très bons documents où l'on montre comment il se fait que les agriculteurs ne touchent pas leur juste part des recettes agricoles. Quant à moi, j'enverrai bientôt aux gens de ma circonscription un bulletin parlementaire, où je leur expliquerai justement cette divergence, comme je viens de le faire pour le prix du maïs et du porc. Je leur expliquerai la différence entre le revenu que touche l'agriculteur et le prix que paie le consommateur, et comment l'écart se creuse constamment. Nous devons continuons d'informer tous les Canadiens pour bien nous assurer qu'ils comprennent.

On ne devrait pas s'adresser uniquement aux habitants des circonscriptions agricoles, mais il faudrait que tous les députés, de toutes les régions du pays, en parlent à leurs électeurs. De plus, notre gouvernement a l'obligation d'expliquer aux autres nations ce que nous sommes en train de faire. Nous nous battons, en fin de compte, à coups de dollars, c'est ce que nous faisons. Nous inondons complètement les marchés de produits subventionnés.

Ailleurs, aux États-Unis ou encore dans les pays de la CEE, les agriculteurs reçoivent d'énormes subventions. Naturellement, ces subventions favorisent par la suite les États qui achètent ces produits. Il est étrange de voir, par exemple, certains pays, que nous appelions auparavant les pays de l'Est, acheter des aliments subventionnés par des pays de l'Ouest, parce que ces derniers se disputent leur juste part de ce marché, comme ils disent.

• (1730)

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je veux simplement rappeler au député que le ministre a été très ferme dans les remarques qu'il a faites hier au sujet de la position du Canada devant le GATT en ce qui concerne l'article XI. Je vais lire une partie de la réponse que le ministre a donnée hier.

> Tout comme mes collègues, le gouvernement du Canada a fait connaître sa position en ce qui concerne l'article XI. Nous n'avons pas l'intention d'affaiblir cet article. Ce que nous avons demandé, conformément à notre ligne de conduite, c'est que l'article XI soit clarifié et renforcé.

C'est la position du gouvernement du Canada, et je ne voudrais pas qu'on pense que cette position a changé après avoir écouté ce qui s'est dit à la Chambre des communes. Le gouvernement a adopté cette position après avoir consulté les producteurs et les autres groupes qui ont des intérêts dans cette industrie, et elle n'a pas changé.

M. Boudria: Merci, madame la Présidente. Je vais me contenter de lire la phrase qui suit:

> Notre position n'a pas changé et elle ne changera pas tant que le gouvernement n'en aura pas décidé.

Voilà l'engagement que le ministre a pris hier, et ce n'est pas suffisant.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, justement, avec les dernières paroles de mon collègue ici, c'est justement une des questions que je voulais soulever au ministre de l'Agriculture. Suite à la question qui a été posée hier par moi-même ainsi que par mon collègue ici qui vient d'un comté de l'Ontario, on avait demandé des assurances du ministère de l'Agriculture concernant l'engagement moral du gouvernement dans toute cette question de sauvegarder les quotas et de défendre, de renforcer et de rendre transparente cette question de l'article XI du GATT, au sujet des quotas qui vont à l'encontre d'un libre marché, etc.

Madame la Présidente, si on regarde l'historique de l'agriculture au Québec, c'est plutôt l'histoire du Québec qu'on regarde. Quand on pense qu'en 1950, et pourtant ce n'est pas si loin, et je suis certain que la majorité des députés ici se rappelleront ces années, quand on pense qu'il y avait au-delà de 240 000 agriculteurs au Québec, et un peu plus de 40 ans plus tard on en est à peu près à 45 000 agriculteurs. C'est vrai que la moyenne de la productivité a augmenté à un rythme incroyable, beaucoup plus qu'on aurait pensé il y a 40 ans. Il n'empêche que l'agriculture demeure toujours l'élément extrêmement important pour une nation. Il n'y a pas de nation qui veut être à la merci d'une autre pour son pain quotidien. On veut être sûrs que l'agriculture dans notre pays est en bon état. On n'a qu'à regarder le marché commun en Europe, là où il y a une vive guerre agricole, si je peux

m'exprimer ainsi, c'est-à-dire que tous les pays veulent protéger la production agricole dans leur pays.

Nous ici, au Canada, nous avons établi, sous le gouvernement précédent, le système des quotas, de contingentement de nos programmes, que ce soit dans le lait, que ce soit dans le porc ou autre, ou dans le grain. Cela est extrêmement important pour nos cultivateurs et les agriculteurs du Québec. Et on a bénéficié d'un système qui était plus rationnel, c'est-à-dire que le gouvernement pouvait intervenir, pas pour contrôler le marché mais plutôt le discipliner, le rendre plus humain, si je peux m'exprimer ainsi. Mais les trois éléments, à force d'en discuter par le biais de consultations avec les producteurs agricoles, et j'en ai souvent avec eux, des discussions, sur cette question, eux trouvent qu'il y a trois principes fondamentaux. Le premier principe, selon eux, c'est de toujours posséder la garantie que l'on puisse contrôler nos frontières, c'est-à-dire d'empêcher ce qu'on appelle le *dumping* sur notre marché. Vous savez qu'on utilise toutes sortes d'explications, comme la globalisation, etc, mais vous serez surpris d'apprendre que d'autres pays, lorsqu'ils prennent le terme «globalisation» des marchés, font de belles phrases, parlent de la productivité, puis de tout le reste. Mais chaque pays, évidemment, a des moyens de protéger son marché. Il ne faut pas être victime de ces phrases, mais plutôt regarder ce qui est pratique.

Une autre chose qui doit être protégée dans le domaine de l'agriculture, c'est que les producteurs agricoles du Canada—et je peux parler avec expérience des agriculteurs du Québec—ont toujours voulu avoir une protection que j'ai toujours considérée comme étant complètement remplie de bon sens, c'est-à-dire s'assurer le coût de leur production. Cela a toujours été, si vous voulez, leur argument de base.

Si un agriculteur pouvait en partant être assuré de couvrir ses coûts de production, il avait une chance de survie et il avait à ce moment-là une relève agricole. Je pense qu'on est tous conscient de cet argument-là, sauf que nos voisins du Sud n'ont jamais mis en pratique, à ce jour, le contingentement des programmes ou avoir des quotas.

J'ai entendu aux nouvelles que les producteurs laitiers de l'État du Vermont, aux États-Unis, auront une rencontre d'ici quelques semaines et ils ont même déclaré leur intention de faire un genre de grève, parce que dans le Vermont les agriculteurs, surtout dans le domaine laitier, ont eu l'avantage d'avoir un système de quotas comme il en existe au Canada. Et évidemment, je leur souhaite beaucoup de succès, madame la Présidente. Ce sera le début. Ils vont sensibiliser le peuple américain à l'effet qu'un système de quotas qui garantit les coûts de productions est sûrement une chose sensée. Mais c'est là que vient l'engagement moral dans toute cette argumentation du gouvernement, dans les réponses qu'on a eues du ministre de l'Agriculture quand il a dit: «Tant et aussi longtemps que le gouvernement n'a pas changé d'idée, on maintient l'effet qu'on protège l'article XI du GATT». Mais lors de la consultation qui se nomme «Le partenaire dans la croissance», un dirigeant de l'Union des producteurs agricoles m'avait fait remarquer qu'ils avaient été consultés sur cette question-là. Il est sûr qu'on veut avoir une croissance dans le domaine agricole, maintenir l'agriculture non seulement au Québec, mais à travers le Canada.

Mais ils ont dit qu'en tout temps ils n'ont jamais senti que leurs coûts de production étaient assurés. Et je trouve que c'est cet aspect qu'on devrait regarder. Les agriculteurs n'ont pas cette assurance-là. On répète quasiment quotidiennement la productivité. Mais si les agriculteurs ne sont pas assurés de leurs coûts de production, s'ils sont obligés d'être sujets ou victimes des lois de la jungle, comme cela existe aux États-Unis. . . Quand vous pensez qu'aux États-Unis ils ont perdu depuis quelques années au-delà de 100 000 producteurs agricoles, cela vous donne une idée de la façon que les grosses multinationales sont entrées dans le domaine de l'agriculture. Elles sont littéralement en train d'écraser la ferme familiale qui existe aux États-Unis. Mais ici au Canada, on a une philosophie différente.

On voudrait avoir l'assurance de ce gouvernement-ci, un engagement moral que nous n'allons pas exposer nos cultivateurs à la loi de la jungle. On voudrait leur apporter une protection qui est vitale pour la survie de l'agriculture, et c'est cela que d'assurer le coût de production. Si on ne peut pas leur donner cet engagement-là, que je considère un engagement moral, quel avenir peuvent-ils espérer avoir dans le domaine de l'agriculture?

• (1740)

C'est cela, fondamentalement, la question qu'on pose en cette Chambre. Si le ministre de l'Agriculture, avec son collègue du Québec, de même que le ministre d'État à l'Agriculture voulaient répondre à cette question-là, je suis certain que tous les agriculteurs au Canada, et surtout ceux du Québec, seraient très heureux de l'avoir.

Mais les deux réponses qu'on a eues hier sur cette question ne suffisent pas. On veut parler d'une protection pour nos agriculteurs, non seulement pour aujourd'hui, mais pour les années à venir, et plus particulièrement afin d'assurer la relève agricole.

Donc, madame la Présidente, je relance mes collègues, le ministre de l'Agriculture et son collègue, le ministre d'État, de nous donner l'engagement moral qu'ils vont donner une véritable protection à nos agriculteurs, c'est-à-dire leur assurer le coût de production, parce qu'on sait

qu'à l'heure actuelle, nos producteurs agricoles sont efficaces et sont productifs.

[*Traduction*]

M. Foster: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Il y a eu certaines discussions à la Chambre. La députée de Beaver River n'a pas eu l'occasion de prendre la parole.

Je me demande si les partis pourraient s'entendre pour accorder 10 minutes à la députée. C'est la durée moyenne des discours prononcés cet après-midi. Nous pourrions ne pas tenir compte de l'heure pendant 10 minutes pour lui permettre de faire son discours. Nous pourrons ensuite reprendre la procédure normale.

M. Cardiff: Madame la Présidente, nous sommes d'accord pour permettre à la députée de Beaver River de parler pendant 10 minutes avant de procéder à la clôture normale du débat.

M. Laporte: Madame la Présidente, dans cet esprit de collaboration, nous sommes certainement disposés à donner 10 minutes à la députée de Beaver River.

Mme le vice-président: Je vois qu'il y a consentement unanime. Dois-je comprendre que le discours de la députée ne sera pas suivi d'une période réservée aux questions et aux observations?

Une voix: Oui.

Mme le vice-président: Nous ne tiendrons pas compte de l'heure jusqu'à 17 h 50.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Madame la Présidente, je voudrais remercier tous les partis d'avoir donné leur consentement unanime pour me permettre de prendre la parole. Pour les Canadiens qui nous regardent, voilà au moins la preuve que cette Chambre peut fonctionner et, qui plus est, fonctionner efficacement avec l'accord de tous.

Je veux simplement expliquer clairement certaines des orientations du Parti réformiste en matière d'agriculture parce que, au moment des déclarations cet après-midi et durant la période des questions, le député de Portage—Interlake et le ministre d'État chargé des Céréales ont dit que je devrais peut-être répondre aux questions posées durant la période des questions, au nom du Parti réformiste.

Il y a des orientations, des faits et des événements à l'échelle mondiale que nous ne pouvons tout simplement pas nier. Nous devons être très francs et honnêtes et admettre clairement qu'il se passe certaines choses dans le monde.

Premièrement, je pense qu'il est de plus en plus impérieux, à l'échelle nationale et internationale, de réduire plutôt que d'augmenter les subventions que l'État verse à l'agriculture, parce que les gouvernements et le monde en général sont incapables de financer pareilles suvbentions à long terme.

Que nous voulions ou non, à cause de notre dette nationale et de la tournure des événements dans le monde, voilà où nous en sommes. Nous ne pouvons faire autrement que de l'admettre.

Le Parti réformiste reconnaît qu'une aide de transition est nécessaire pour protéger les producteurs agricoles des politiques sur lesquelles ils n'ont aucun droit de regard, y compris les subventions internationales qui ont pour effet d'augmenter les surplus et de faire baisser les prix. Nous en avons certainement constaté les effets sur le prix du blé et de l'orge au cours de la dernière campagne agricole.

Nous reconnaissons que nous ne pouvons pas supprimer complètement les subventions. C'est impossible, ça n'arrivera jamais, mais nous devons fournir une aide temporaire.

Le député de Portage—Interlake a fait aussi des commentaires en citant le Parti réformiste tout en mettant certains mots très importants. Je vais prendre quelques instants pour les dire.

Le Parti réformiste croit que les producteurs agricoles devraient offrir au monde et au Canada un plan de réduction progressive des subventions à l'agriculture. Nous devons prendre cette initiative et je crois que le secteur agricole est prêt à la prendre, à la condition que les autres secteurs de l'économie et nos partenaires commerciaux en fassent autant. C'est là que le député s'est arrêté sans terminer sa phrase.

Je crois que le secteur agricole est prêt à prendre cette initiative, si tous les autres secteurs emboîtent le pas. Ainsi, les sacrifices seraient équitablement partagés.

Sur le plan mondial, le Parti réformiste préconise un programme d'adaptation à la manipulation des marchés pour compenser les effets néfastes des subventions versées par les autres pays. Chaque fois que les agriculteurs canadiens reçoivent 5 000 dollars, les Américains en

reçoivent 10 000 et les Européens 25 000. Il y a un déséquilibre.

Notre gouvernement devrait lutter avec acharnement pour faire respecter l'article XI aux négociations du GATT. Nous nous attendons à ce qu'il se montre très ferme et qu'il ne cède pas sur ces questions. Quant à nous, nous continuerons de réclamer sans relâche la diminution des subventions dans le monde.

Le Parti réformiste préconise une politique agricole basée sur les mécanismes du marché ayant pour objectif de satisfaire les besoins des consommateurs en matière d'aliments sûrs et à prix abordable.

Si les circonstances le permettent—c'est un autre point que mon collègue de Portage—Interlake n'a pas mentionné. Au lieu de s'appuyer sur le gouvernement, l'industrie agricole s'appuierait sur le libre fonctionnement des avantages comparatifs des régions et des produits, l'accès libre à tous les secteurs de production et de commercialisation et le libre-échange mondial.

Les partis d'opposition ont évidemment le droit de s'opposer au libre-échange, mais le village global devient si petit et les échanges commerciaux et les communications si rapides que nous vivons dans un marché mondial, que nous le voulions ou non.

Mon collègue a mentionné, cet après-midi, que le Parti réformiste supprimera absolument toutes les subventions. Il a oublié la première partie de la phrase encore une fois. La voici: si d'autres secteurs de l'économie canadienne et d'autres pays le font. . . C'est là une proposition conditionnelle. Si cela se produit à l'échelle nationale et internationale, alors, bien sûr, le Parti réformiste est en faveur de la réduction progressive et de l'élimination de toutes les subventions, de tous les programmes de soutien et de toutes les restrictions commerciales.

Voilà ce qui préoccupe les producteurs. C'est de cela que parlent les agriculteurs de Beaver River. C'est ce qui préoccupe les agriculteurs qui, en fait, ont élaboré la politique agricole du Parti réformiste.

Quand je vois ce qui se passe dans le secteur agricole et dans ma circonscription, Beaver River, où l'agriculture occupe une grande place, je constate que les gens disent qu'ils ne veulent pas être toujours aux crochets de l'état, mais nous éprouvons en ce moment de terribles problèmes de liquidités. Les prix des céréales et des oléagineux sont à la baisse. Le gouvernement a pris part aux négociations du GATT, mais l'Uruguay Round est resté en fait bien en deça des objectifs visés et ses travaux sont presque au point mort.

Les agriculteurs sont fiers de leur patrimoine. Ils sont fiers de leur patrimoine canadien et de ce qu'ils font dans notre pays. Ils se disent prêts à adopter certaines de ces mesures, mais à la condition expresse que tous les autres en fassent autant.

Je suis fière de représenter une circonscription où l'agriculture compte beaucoup. Incidemment, elle a été frappée par une grave sécheresse cet été. La pluie a été rare et il y a des champs d'orge où les plantes n'ont pas dépassé quatre pouces de haut. On ne peut même pas en faire de l'ensilage parce que c'est trop court pour qu'on puisse couper et trop sec pour l'ensilage.

Je comprends les problèmes parce que j'étais sur place et j'ai multiplié les visites dans des exploitations agricoles qui étaient durement frappées. Dans la région qui s'étend de Two Hills à Willingdon, les agriculteurs ont tenu une grande réunion et en sont sortis, en disant qu'ils ne voulaient pas vivre d'aumônes constamment, mais qu'ils réclamaient un programme transitoire avant que les programmes d'assurance du revenu brut et de stabilisation du revenu net ne s'appliquent.

Ces agriculteurs ne veulent pas être obligés d'abandonner leur exploitation; ils tiennent à participer aux programmes et demandent une aide de transition. C'est sur ce mot que je voudrais insister au nom du Parti réformiste, à titre de député de Beaver River.

Je me pose des questions sur les critiques dont le Parti réformiste est la cible, mais c'est de bonne guerre, je puis le comprendre.

• (1750)

En terminant, je signale que ces politiques ont été élaborées par des agriculteurs et que, bien sûr, notre livre bleu est à la disposition de tous les intéressés. Je n'ai rien vu de pareil dans aucun autre parti. Personne ne m'a écrit pour me faire connaître son opinion ou sa position. Ces mesures ont été adoptées par les personnes présentes à l'assemblée que nous avons tenue à Saskatoon cette année, ces 90 000 personnes qui sont maintenant membres du Parti réformiste.

The Alberta Report, un magazine de l'Ouest, disait dans son numéro du 9 septembre, que 39,4 p. 100 des agriculteurs du nord et du sud de la province appuient le parti. Ce sont des gens fiers et prêts à se serrer la ceinture si le reste du Canada consent à en faire autant.

Mme le vice-président: Comme il est 17 h 45, conformément aux dispositions du paragraphe 81(4) du Règlement, je dois maintenant interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étude des crédits dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur la motion. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

Mme le vice-président: En conséquence, conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté au lundi 23 septembre 1991, à 18 heures. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Mme le vice-président: Je suspends la séance jusqu'à 18 heures aujourd'hui. Nous aborderons alors les initiatives parlementaires.

(La séance est suspendue à 17 h 53.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 18 heures.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES NATIONS UNIES

LA PROMOTION DE LA SÉCURITÉ MONDIALE

L'hon. Walter McLean (Waterloo) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait encourager une réunion au Sommet de la Conférence des Nations Unies sur la sécurité mondiale, en vue de mettre en oeuvre et de renforcer les mécanismes de maintien de la paix par les forces des Nations Unies.

—Madame la Présidente, la tenue du débat sur cette motion aujourd'hui tombe fort à propos puisqu'elle nous permet de maintenir la dynamique favorable au renforcement des Nations Unies, née des bouleversements qui ont suivi la crise du Golfe.

Elle est aussi opportune à la lumière de la demande d'envoi, aujourd'hui, de troupes des Nations Unies pour intervenir dans le conflit yougoslave. Je songe aussi aux événements actuels en Union soviétique, aux efforts de maintien de la paix dans le Sahara occidental, au Cambodge et en Angola, ainsi qu'à la situation explosive en Irak et aux menaces d'autres actes de violence.

La motion que je dépose à la Chambre aujourd'hui dispose, comme vous l'avez dit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait encourager une réunion au Sommet de la Conférence des Nations Unies sur la sécurité mondiale, en vue de mettre en oeuvre et de renforcer les mécanismes de maintien de la paix par les forces des Nations Unies.

Cette motion est l'occasion rêvée de favoriser la mise en place d'un mécanisme qui permettra aux Nations Unies de remplir le mandat qui leur a été confié.

Nous, les Canadiens, avons la responsabilité d'utiliser à bon escient le prestige et l'expertise dont nous jouissons dans le domaine du maintien de la paix. Nous pouvons nous servir de notre réputation de membre dévoué de la grande famille des Nations Unies pour nous assurer que l'on profite de cette occasion historique. C'est une responsabilité que le Canada et d'autres gouvernements devraient assumer. Le Canada, vous vous en souviendrez, a participé à la Guerre du Golfe au nom des Nations Unies. Lorsqu'on a prétendu que les opérations menées contre l'Irak ne respectaient pas à la lettre la Charte des Nations Unies, nous avons répondu que les mécanismes de sécurité des Nations Unies n'étaient pas en place. Impossible donc de s'attendre que le Conseil de sécurité des Nations Unies conserve le commandement et le

contrôle des opérations visant à faire especter ses résolutions.

La leçon a-t-elle été apprise? Au point où en sont les choses aujourd'hui, des mois plus tard, je répondrais par la négative. On fait aujourd'hui appel aux Nations Unies pour maintenir la paix dans le conflit tragique qui sévit en Yougoslavie et, encore une fois, on sert comme prétexte à la Communauté européenne et à d'autres que les Nations Unies ne sont pas prêtes. L'excuse sonne creux et risque de compromettre la crédibilité de l'union pour le maintien de la paix et de la sécurité.

Il importe de donner suite aux critiques faites durant la guerre du Golfe et de prendre des mesures concrètes. Il est clair que le monde a besoin d'un système de sécurité des Nations Unies qui soit efficace. Il incombe non seulement aux gouvernements, mais aussi aux parlementaires, de profiter de l'occasion et de contribuer à l'établissement d'un système de sécurité fiable qui puisse faire respecter le droit international. Si nous ne relevons pas ce défi, les générations qui nous suivront pourraient bien nous accuser d'avoir raté une si belle occasion de créer un système juridique international sûr permettant de prévenir les agressions.

Bernard Wood, le directeur général de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, a fait la mise en garde suivante au Canada: «Un autre cas pourrait survenir avant longtemps, sans doute dans une Région du monde présentant moins d'intérêts stratégiques ou économiques pour les grandes puissances. Si, à ce moment-là, le système de sécurité et la communauté internationale ne réussissent pas à répliquer avec la même vigueur et la même impartialité, ils donneront raison aux cyniques et, pire encore, nous feront régresser au lieu de progresser.»

Le Canada devrait s'opposer à cela. Nous avons beaucoup trop investi dans le rêve de faire des Nations Unies un organisme puissant et efficace pour ne pas tout mettre en oeuvre afin de renforcer le système de sécurité des Nations Unies. Nous avons investi beaucoup trop de ressources, de talents et d'espoirs, que ce soit en Amérique centrale, au Moyen Orient, à Chypre, en Angola, ou ailleurs, pour ne pas agir maintenant, alors qu'il existe une réelle possibilité de réforme et de renforcement des Nations Unies.

Il ne manque pas d'idées pour le renforcement des Nations Unies par suite de la guerre du Golfe. Des propositions, anciennes et nouvelles, suscitent un intérêt renouvelé. On propose notamment la mise sur pied d'une force de maintien de la paix qui serait déployée le long de la frontière de tout pays attaqué et dont la mission serait de dissuader toute agression. D'autres songent sérieusement à appliquer les dispositions des articles 43 et 47 de la Charte des Nations Unies. Les Nations Unies pourraient alors former leurs propres troupes sans avoir à compter sur une grande puissance.

D'autres discussions portent sur la création d'un système d'alerte avancée grâce auquel les Nations Unies pourraient déceler les conflits qui menacent d'éclater et contrer toute escalade. La question est: Comment pouvons-nous transformer ces idées bien pensées, ces plans élaborés, en réalités politiques? C'est sûrement du travail pour les politiques et leurs chefs. Ce ne sont pas les interminables discussions diplomatiques dans les ténèbres des salles de réunion des Nations Unies qui feront entrer cet organisme dans le XXI^{e} siècle. Il suffirait d'un peu de volonté politique.

Rappelons-nous que, dans les années 60, les gens parlaient d'une montée des aspirations. Et cela, en rapport avec le développement et la décolonisation. Aujourd'hui, c'est le renforcement des institutions internationales qui fait l'objet d'attentes semblables. Il est urgent de se décider à voir grand, à innover et à renouveler son appui aux idéaux exposés dans la charte des Nations Unies. Il faut ressuciter l'esprit de San Francisco, ce noble idéalisme des fondateurs de l'ONU, qui a évidemment été parmi les premières victimes de la guerre froide. Pour ce faire, il faut que les hautes sphères politiques y accordent toute leur attention.

Voilà pourquoi je propose dans cette motion que le gouvernement canadien encourage la tenue d'une réunion au sommet sur la sécurité internationale. Plus tôt cette année, ici même, à la Chambre des communes, des législateurs de l'Amérique latine, de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique se sont réunis, sous les auspices de l'action parlementaire internationale, pour discuter de cette question. Des hauts fonctionnaires de l'ONU les ont mis au courant, des députés de tous les partis et de l'étranger ont pris la parole et l'essentiel de la discussion a porté sur la sécurité collective des Nations Unies. On a examiné cette question dans la perspective du lendemain du conflit du Golfe.

Deux jours plus tard, après tous les exposés, on s'est entendu sur la déclaration d'Ottawa sur la sécurité collective des Nations Unies. La recommandation clé de cette rencontre de parlementaires visait la tenue d'une session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU sur la paix et la sécurité internationales. La nécessité d'un tel sommet a été reconnue non seulement par ce groupe et par les parlementaires, mais encore par d'éminents personnages au Canada comme à l'étranger. La Fédération mondiale des associations des Nations Unies, présidée par le Canadien Maurice Strong, a demandé à ce que l'on tienne une grande conférence sur l'ONU en 1995, pour le 50^{e} anniversaire de cette organisation. Le 22 avril, 32 leaders et chefs d'État, dont Maurice Strong, Stephen Lewis, Sonny Ramphal, Edward Heath, Jimmy Carter, Robert MacNamara, Édouard Chévarnadzé et sir Brian Urquhart, ont réclamé la tenue d'un sommet mondial sur

les gouvernements internationaux. Et le premier ministre Mulroney et les dirigeants des six autres grands pays industrialisés, réunis à Londres en juillet dernier, ont accordé une attention sans précédent au renforcement du rôle de l'ONU en matière sécuritaire. Écoutez un instant la déclaration politique du Groupe des sept. Voici ce qu'ont dit les chefs des sept pays les plus industrialisés, y compris notre premier ministre:

> Nous croyons que la situation est maintenant telle que l'ONU peut remplir complètement la promesse de ses fondateurs. Revitalisée, l'ONU jouera un rôle primordial dans le renforcement de l'ordre international. Le rôle de l'ONU en ce qui concerne le maintien de la paix devrait être renforcé et nous sommes disposés à lui accorder tout notre appui à cet égard.

• (1810)

Un mois plus tôt, à Berlin, notre premier ministre avait fait écho au sentiment que rien ne saurait contribuer davantage à renforcer l'ordre international que le renforcement de l'ONU elle-même. Il a dit souhaiter que l'ONU puisse faire échec à la promotion de la guerre. Nous voulons que le rôle du secrétaire général soit revalorisé et que le rôle de l'organisation dans le maintien de la paix soit accru.

Madame la Présidente, cela a manifestement suscité beaucoup d'enthousiasme. Ont été mis en place les fondements d'un travail politique, les prémisses d'une volonté politique.

Voici que les grands du monde cherchent à renforcer l'Organisation des Nations Unies. À l'heure actuelle, le Canada et les gouvernements qui nous appuient doivent unir leurs efforts pour présenter officiellement une proposition dans le cadre de la session actuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette session s'est ouverte plus tôt cette semaine à New York et on a accueilli alors au sein de l'organisation les États baltes, la Corée du Sud et d'autres pays. Il y a de bonnes chances pour que l'initiative canadienne soit appuyée, et nous pouvons être les instruments du changement.

Cependant, madame la Présidente, comme nous le savons tous dans cette enceinte, en politique, il est essentiel de bien choisir le moment et nous devons agir maintenant alors qu'il existe un mouvement en faveur du renforcement des Nations Unies. En effet, je crains que dans un an ou deux cette conjoncture favorable n'ait disparu.

Sur quoi devrait porter cette réunion au sommet que le Canada devrait encourager selon la motion? Eh bien, la sécurité mondiale, bien entendu, une notion à plusieurs facettes, et les questions d'environnement, de développement, de désarmement et des droits de la personne sont essentielles. Cependant, je pense qu'on peut parvenir à un accord assez large sur un point de départ. On a grandement négligé toute la question du renforcement des mécanismes de maintien de la paix et de sécurité des Nations Unies et je crois que le moment est particulièrement bien choisi pour remédier à cette situation. Selon moi, l'établissement d'un système efficace de sécurité est, de bien des façons, une solution à de nombreux problèmes auxquels nous sommes confrontés; c'est une solution de rechange tout à fait valable aux énormes budgets militaires sur lesquels s'appuient les diverses nations du monde pour assurer leur sécurité. Voilà le défi que nous devons relever: Un mécanisme de sécurité collective est la condition préalable à tout processus de désarmement important. À l'instar des habitants de n'importe quelle localité, les gouvernements doivent pouvoir composer le nº 911 et appeler à leur secours des forces militaires ou policières internationales. Ce mécanisme de sécurité permettrait quant à lui de libérer de très grandes ressources dont on a besoin pour résoudre tous l'éventail de problèmes nationaux et internationaux, d'environnement, d'éducation et de soins de santé, par exemple. Ainsi, j'exhorte le gouvernement fédéral à profiter de l'occasion pour élaborer de concert avec d'autres gouvernements la notion de maintien de la paix préventif. On aurait pu ainsi dissuader l'Irak d'attaquer le Koweït. Cela pourrait permettre d'éviter d'autres conflits sanglants à l'avenir. Les Nations Unies devraient avoir ce pouvoir. On ne peut demander aux États-Unis d'être les gendarmes du monde. C'est tout à fait inacceptable pour les Canadiens, pour la communauté mondiale, ainsi que pour de nombreux Américains.

Chose ironique, on ne s'est jamais préoccupé à des niveaux élevés de toute la question du renforcement de tous les mécanismes tendant à maintenir la paix et assurer la sécurité internationale, et on n'a jamais tenu une réunion importante à ce sujet.

Si on y réfléchit un instant, on s'aperçoit que des sessions spéciales de l'Assemblée générale des Nations Unies sont consacrées au désarmement. Un certain nombre portent sur le développement. Nous nous préparons maintenant à une deuxième conférence mondiale importante sur l'environnement qui aura lieu à Rio de Janeiro, au Brésil.

Cependant, on n'a pas du tout l'intention de consacrer autant d'attention à la question du renforcement du rôle des Nations Unies en matière de sécurité et du même coup, du sentiment de sécurité et de confiance des nations du monde. Pourtant, le maintien de la paix est censé être la principale fonction des Nations Unies. C'était la raison d'être de cette organisation.

Une initiative de ce genre donnerait à toute la communauté internationale la possibilité de forger le nouvel ordre mondial dont parle le président Gorbatchev et le président Bush. Il y a beaucoup de scepticisme légitime à l'égard de cette notion. On craint que le nouvel ordre mondial ne soit dicté que par une seule puissance.

Or, grâce à conférence mondiale, toutes les nations pourraient participer à son établissement. Ils peuvent faire valoir qu'une telle conférence répond à leurs besoins immédiats et à ceux du monde entier.

Par suite de l'atelier de parlementaires organisé à Ottawa par l'Action mondiale des parlementaires, l'IC-PSI et d'autres organismes locaux, atelier auquel ont participé plusieurs d'entre nous ici présents à la Chambre, un réseau de parlementaires du monde entier a été formé pour encourager ce genre d'initiative. La vaste représentation de notre groupe canadien et de notre réseau international me porte à croire que cette initiative sera très bien accueillie non seulement par les dirigeants comme ceux-ci l'ont indiqué dans leurs déclarations, mais aussi par les parlements du monde entier.

Un pays doit prendre l'initiative de proposer la conférence. Ce pays doit jouir d'une réputation internationale de fervent promoteur des Nations Unies. Le Canada est un bon candidat.

En tant que parlementaires, nous devons, pour le peuple canadien et les peuples du monde entier, demander à notre gouvernement de faire preuve de leadership pour rendre les Nations Unies encore plus efficaces à l'aube du XXI^{e} siècle.

Ce soir, je sollicite donc l'appui de mes collègues et, comme je parle à la Chambre et dans tout le Canada, je sollicite également l'appui des Canadiens intéressés, pour demander au premier ministre et à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'agir. Quand le délégué du Canada prendra la parole à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, mercredi prochain, je voudrais que le Canada demande à l'ONU d'organiser un sommet sur la sécurité mondiale et qu'il engage des ressources à cette fin pour que nous puissions amorcer sans crainte le XXI^{e} siècle.

Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie de m'avoir permis de présenter cette motion et de m'avoir écouté avec tant d'intérêt.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, je voudrais d'abord féliciter le député de Waterloo qui a saisi le Parlement de cette importante motion, aujourd'hui.

• (1820)

Il demande au gouvernement canadien d'encourager une réunion au sommet de la Conférence des Nations Unies sur la sécurité mondiale, en particulier pour trouver des moyens de prévenir l'agression grâce à une politique de maintien de la paix et un renforcement des lois internationales.

Permettez-moi dès le départ de souligner le travail impressionnant qui a été accompli par les Nations Unies pour maintenir la paix depuis 1956, date de la première vraie mission de paix en vue de régler la crise du canal de Suez. Bien sûr, les propositions visant ces activités de maintien de la paix avaient été présentées par notre ministre des Affaires extérieures de l'époque, Lester B. Pearson, qui agissait alors en qualité de président de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous nous rappelons tous que M. Pearson avait reçu le prix Nobel de la paix pour cette initiative. Les Canadiens possèdent une solide réputation pour le genre d'initiative que propose aujourd'hui le député dans sa motion.

Au cours des années, les troupes de maintien de la paix des Nations Unies ont surveillé des opérations de cessez-le-feu, supervisé la tenue d'élections dans divers pays et assisté au retrait des forces armées de divers pays etc. Elles ont aussi été présentes pour régir le passage de certaines colonies vers l'autonomie.

En fait, madame la Présidente, les troupes de maintien de la paix ont reçu le prix Nobel de la paix en 1988 pour le travail de pacification remarquable qu'elles avaient accompli pendant des années.

Sans relâche, depuis 1948, les troupes canadiennes ont collaboré à des opérations de maintien de la paix dans 30 pays. Plus de 80 000 Canadiens ont pris part à de telles opérations et, cette année encore, 2 000 de nos soldats y sont affectés. Malheureusement, pendant toutes ces années, nous y avons aussi laissé 81 Canadiens.

Comme je l'ai dit, les mesures que nous avons prises jusqu'ici ont donné de bons résultats, mais nous devons admettre qu'elles sont encore limitées. Des améliorations s'imposent, d'où la nécessité de tenir cette rencontre au sommet aux Nations Unies.

La guerre du Golfe entre l'Irak et le Koweït, en février, l'a bien démontré. Vous vous rappellerez, madame la Présidente, que le problème majeur à ce moment-là, c'est que les forces de maintien de la paix des Nations Unies ont dû être mobilisées après l'occupation du Koweït par l'Irak. Elles ont dû agir après coup. Ce que nous voulons, c'est une sorte de force de maintien de la paix des Nations Unies et une politique de maintien de la paix à caractère préventif qui auraient empêché cette agression. Nous ne devons pas agir après coup, après l'agression; nous devons plutôt empêcher qu'elle ne se produise.

Nous avons besoin d'un nouvel ordre mondial qui prévoirait un maintien de la paix à caractère préventif. Qu'entendons-nous par là? Un processus d'alerte avancée au sujet d'une agression éventuelle et qui assurerait un certain maintien de la paix. Il ne fait aucun doute qu'il est plus facile et moins coûteux d'empêcher l'occupation d'un pays comme le Koweït que d'évincer un agresseur une fois le pays occupé.

Comment mettrions-nous sur pied pareille politique ou opération de maintien de la paix à caractère préventif? Permettez-moi de mentionner que j'ai présenté à la Chambre une motion d'initiative parlementaire, portant le nº 535, qui donne quelques détails sur le maintien de la paix à caractère préventif, comme ceux que je vais maintenant aborder.

Tout d'abord, nous avons besoin de forces permanentes des Nations Unies, établies dans les régions et composées de contingents nationaux faisant un roulement. Lorsqu'un incident se produit, le Conseil de sécurité décide que nous avons besoin d'une force de maintien de la paix, qui est à ce moment-là détachée des contingents nationaux.

Ce que moi-même et d'autres experts proposent, c'est que les forces de maintien de la paix des Nations Unies soient peut-être stationnées sur les six continents, dans certains pays alliés, et que les contingents soient composés de ressortissants de nombreux pays. Ils seraient formés par des unités spéciales d'entraînement des Nations Unies, qui leur enseigneraient comment mener des opérations de maintien de la paix. Ils seraient donc sur place, prêts à riposter si un pays se sentait menacé d'agression par un autre. Alors, si cette menace se confirmait, le pays menacé pourrait s'adresser au secrétaire général et au Conseil de sécurité. Il y aurait donc dans cette région du monde une force immédiatement prête à se rendre à la frontière pour la patrouiller sous le drapeau des Nations Unies, avec les casques et les uniformes des Nations Unies, et avec des armes non lourdes, mais suffisantes pour décourager une agression.

Imaginez si nous avions eu cette politique avant la guerre du Koweït. Si le Koweït, voyant le rassemblement de forces et les gestes menaçants de l'Irak à son égard, avait pu appeler une force régionale des Nations Unies qui aurait déjà été en place au Moyen-Orient ou à proximité et qui aurait pu aller prendre position le long de la frontière entre le Koweït et l'Irak. Il est peu probable, dans ces circonstances, en dépit du caractère de Saddam Hussein, qu'il aurait procédé à l'invasion contre une force multinationale des Nations Unies déjà à la frontière sous le drapeau de l'ONU, pas celui des États-Unis ou celui du Canada, mais celui de l'ONU. C'est ce qu'on suggère dans le cadre d'une politique préventive de maintien de la paix.

Il y aurait aussi dans différentes parties du monde, probablement aux mêmes endroits que les forces régionales, des stocks de matériel prêts à être utilisés par ces forces. Ces forces permanentes, composées de contingents des armées des Nations Unies ou d'armées nationales, pourraient être renforcées par des forces additionnelles des pays du monde si la situation s'aggravait au-delà de ce qui avait été envisagé.

Une fois la force des Nations Unies déployée à la frontière pour empêcher l'agression on pourrait renvoyer immédiatement toutes les questions faisant l'objet du différend au Conseil de sécurité, ou à l'Assemblée générale ou à la Cour internationale de justice pour médiation ou arbitrage afin de régler le litige qui aurait conduit à l'agression si des forces des Nations Unies ne l'avaient pas empêchée.

Parmi les autres choses qu'il faut considérer, il y a le financement des opérations des Nations Unies. Malheureusement, il y a actuellement des arriérés considérables en ce qui concerne le paiement des opérations de maintien de la paix. Je pense que c'est de l'ordre de 800 millions. Malheureusement, la majorité de cette somme est due par les États-Unis et l'Union Soviétique. C'est une question qu'il faudrait voir beaucoup plus en détail au sommet que suggère mon collègue. Comme je le disais, beaucoup de ces recommandations viennent d'un forum parrainé par les parlementaires pour une action globale qui s'est tenu ici à Ottawa les 21 et 22 mai de cette année et auquel assistaient 21 parlementaires de 15 pays qui sont spécialisés dans ces choses. Ils sont venus ici et ont discuté de cette question avec des spécialistes pen-

dant deux jours et ils ont publié ce que l'on appelle: «La déclaration d'Ottawa sur la sécurité collective sous l'égide des Nations Unies».

Je suis tout à fait d'accord avec la proposition du député. Comme je le disais, il y a beaucoup de bonnes idées qui pourraient être concrétisées à une telle réunion des Nations Unies, et tout ce que cela exigerait c'est la volonté politique. Comme je le disais, prenons l'exemple du Koweït et voyons le nombre de vie qui auraient et les été épargnées et les économies que l'on aurait réalisées si on avait eu une politique préventive de maintien de la paix pour empêcher l'agression par l'Irak. Nous n'aurions pas eu à déloger les troupes irakiennes, nous aurions simplement empêché l'agression de se produire.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, j'appuie la motion présentée par le député de Waterloo qui demande la tenue d'une conférence au sommet aux Nations Unies sur la sécurité mondiale. Nous donnons notre appui à cette motion et nous souhaitons que tous les députés en fassent autant et qu'en outre ils limitent leurs interventions afin que cette motion puisse avoir l'approbation unanime de la Chambre avant 18 heures. Je suis sûr qu'elle sera approuvée. Ceux qui suivent le déroulement des affaires émanant des députés savent qu'on a trop souvent tendance à les étouffer. Avec un peu de discipline, nous pourrions peut-être confirmer dans cette Chambre cette motion très importante qui reflète, je suis sûr, les espoirs et les aspirations de tous les Canadiens.

• (1830)

Dans l'analyse de cette motion, je crois qu'il est important de se rappeler les différents concepts de maintien de la paix qu'elle contient. Nous lisons:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait encourager une réunion au Sommet de la Conférence des Nations Unies sur la sécurité mondiale, en vue de mettre en oeuvre et de renforcer les mécanismes de maintien de la paix par les forces des Nations Unies.

Les Canadiens connaissent très bien le rôle de maintien de la paix et les capacités des Nations Unies. Nous participons depuis le début à la méthode innovatrice de la Charte de l'ONU et à la façon dont l'ONU se prend pour contourner la rigidité des articles 43 et 47 de cette charte afin de trouver le moyen de jouer un rôle direct dans le maintien de la paix. Invariablement, ce rôle particulier s'est limité à intervenir après le déclenchement des hostilités pour faire essentiellement la police et surveiller la paix, une fois le conflit terminé grâce à une force d'interposition qui, on l'espère, dissuadera les belligérants de reprendre les armes. C'est là un rôle très important et un rôle auquel le Canada apporte, comme je l'ai dit, une grande contribution depuis des années.

Il existe des moyens substantiels de renforcer ce rôle. En passant, je note avec regret que, dans une déclaration faite il y a deux jours au sujet de la défense, le gouvernement fait allusion aux forces de maintien de la paix des Nations Unies comme si l'idée était venue après coup, dans un paragraphe qu'on dirait rajouté, et ne s'engage nullement à améliorer le programme d'entraînement et de préparation des Forces armées canadiennes en vue de leur participation aux opérations de maintien de la paix.

Le gouvernement a imposé un plafond aux contributions du Canada aux opérations de maintien de la paix, contrairement—je crois—aux voeux de la plupart des Canadiens à cet égard, qui aimeraient prendre une part substantielle et efficace aux efforts en vue de préserver les vies humaines et de maintenir la paix, ce qui serait mieux que de gaspiller les fonds comme le fait le gouvernement pour la grande partie de son programme de défense. Au lieu d'insister sur ce rôle constructif, le gouvernement s'en tient à sa politique.

Il est important que nous consacrions une plus grande attention à cette question. Des généraux d'autres pays font observés, en privé, que le Canada n'est plus aussi à même de participer aux opérations de maintien de la paix qu'il ne l'a été, qu'il ne fait pas un aussi bon travail qu'il le pourrait.

Les soldats canadiens qui sont envoyés à l'étranger font du bon travail. Ceux qui travaillent vraiment dans ce domaine font du bon travail. Cependant, l'effort collectif du Canada à cet égard, notamment le niveau d'entraînement militaire, n'est pas ce qu'il devrait être.

Je remarque aussi que nous avons beaucoup parlé de la fermeture de bases militaires. Les habitants de la vallée d'Annapolis ont proposé d'utiliser la base de Cornwallis comme centre d'entraînement, notamment un centre d'entraînement multinational. Je pense que le gouvernement devrait rapidement donner suite à cette proposition, sans attendre le rapport du comité consultatif.

En plus des activités proprement dites de maintien de la paix, l'ONU s'est livrée à des activités dans d'autres secteurs importants comme la surveillance du déroule-

ment d'élections et la coopération avec les forces policières en Namibie où le Canada a joué un rôle.

Dans la motion il est aussi question de mesures d'application. Dans ce domaine, je crois qu'il faudra énormément d'efforts de la part de la communauté internationale pour arriver à des améliorations sensibles. Je crois que les mesures d'application englobent l'intervention dans un différend avant qu'il dégénère en conflit armé ou en guerre, et pour cela, il faut des forces militaires suffisantes pour faire respecter la volonté des Nations Unies et de la communauté internationale en cas d'infraction aux règles du droit international.

Il existe des exemples de ce type d'intervention par les Nations Unies. De tous ces exemples, jamais la Charte des Nations Unies n'a été appliquée comme il avait été prévu à l'origine. Le premier exemple digne de mention est la guerre de Corée où, en raison d'un boycottage, l'Union soviétique n'était pas présente au Conseil de sécurité des Nations Unies au moment où la décision a été prise. Les autres membres du Conseil de sécurité ont convenu que l'intervention en réponse à l'invasion de la Corée du Sud par la Corée du Nord serait placée sous les auspices des Nations Unies. Le commandement des forces militaires, assuré par les États-Unis, était officiellement celui des Nations Unies. Une situation semblable ne s'est jamais reproduite par la suite.

Dans la guerre du Golfe, le Conseil de sécurité s'est entendu presque à l'unanimité, en tout cas avec le consentement des superpuissances et des autres membres permanents, ce qui a permis l'adoption de résolutions, mais les forces dépêchées dans le Golfe n'étaient pas placées sous le commandement des Nations Unies, mais sous celui des États membres qui avaient décidé d'envoyer des forces sur place. C'est ainsi que les États-Unis ont pu assurer le commandement militaire de concert avec les autres membres des Nations Unies qui ont pris part à cette guerre. Il ne s'agissait pas là d'une opération menée directement par les Nations Unies.

Nous ne pouvons probablement pas envisager dans un avenir rapproché qu'un sommet mondial ou toute autre activité politique d'envergure donne lieu à un tel changement qu'une opération militaire de l'envergure de celle lancée dans le golfe Persique sera placée directement sous commandement militaire des Nations Unies. Les seuls problèmes politiques sont énormes, sans parler de tous les autres aspects.

Il serait peu probable qu'un gouvernement comme celui des États-Unis qui a amené dans le golfe persique un contingent militaire aussi important accepterait de confier aux Nations Unies ou à tout autre organisme le commandement de ses forces dans un conflit d'une telle envergure. Mais l'ONU pourrait être capable d'accéder graduellement à un rôle beaucoup plus efficace dans des conflits moins importants, dans des conflits de moins grande envergure dont les opérations militaires reposent sur des forces moins nombreuses que celles qui ont oeuvré dans le Golfe, où 500 000 combattants étaient engagés, sans compter que les diverses forces en jeu supposaient d'importants mécanismes de liaison.

J'appuie cette motion et j'appuie aussi l'idée d'un sommet mondial mais je suis porté à croire que le gouvernement du Canada ne devrait pas se contenter d'encourager des réunions au sommet. Dans le cas des ventes d'armements, nous avons pu voir que la demande formulée par le Canada pour qu'un sommet mondial soit organisé n'a jamais eu de suite. C'est très difficile d'amener les nations du monde à se réunir en sommet mondial, s'il n'y a pas de ferme volonté commune pour ce faire. L'effort politique de simplement réunir tout le monde, même s'il n'est pas négligeable, doit mener d'après moi à des résultats plus concrets et doit amener les pays à travailler au sein de l'ONU pour la mise au point d'une force qui fonctionnerait un peu comme les forces de maintien de la paix. Les diverses nations pourraient contribuer à la mise sur pied d'un commandement de l'ONU utilisé dans le règlement de conflits précis. Il me semble qu'on ferait un pas important en travaillant dans ce but.

Comme le député de Waterloo le mentionnait, je pense que l'ONU peut aussi endosser un rôle dans la surveillance internationale, la sécurité des communications, le renseignement et l'échange d'information, les mesures propres à accroître la confiance et d'autres moyens de contrer les conflits.

J'ai assisté récemment, à Windsor, à une conférence sur la défense civile, où j'ai entendu un intéressant exposé présenté par Gene Sharp, qui a écrit sur le sujet. En fait, il existe une association de défense civile qui fait la promotion d'une série d'idées utiles sur les façons de contrer les conflits violents, qui offrent par ailleurs la possibilité de régler les différends plus efficacement, sans recourir à des procédés militaires.

• (1840)

Mon dernier point, si vous me permettez, vise à faire le lien entre cette motion et le débat qui se poursuit en cette enceinte et ailleurs sur l'avenir de l'OTAN, et sur le rôle de l'OTAN et d'autres forces possibles dans les conflits régionaux en Europe.

Comme la guerre froide est maintenant terminée et que la menace d'une invasion des pays du Pacte de Varsovie en Europe de l'Ouest, si elle a jamais existé, n'existe plus, les questions de sécurité qui se posent maintenant en Europe sont complètement modifiées.

Le député de Waterloo a aussi mentionné la Yougoslavie. Ce problème est complètement différent des questions de sécurité que posaient l'Union soviétique et le Pacte de Varsovie, quant à une possibilité d'invasion

massive semblable à celle de la Seconde Guerre mondiale.

Ce qu'il faut dans cette région, c'est une petite force militaire qui pourrait se rendre rapidement dans la zone touchée. La question est maintenant de savoir qui doit la diriger. Il serait souhaitable que ce soit les Nations Unies. Elles devraient avoir une force armée qui irait en Yougoslavie et réglerait la situation.

À défaut des Nations Unies, en attendant, tous les pays d'Europe, y compris les États-Unis et le Canada devraient conclure une sorte d'accord de sécurité. La solution la moins souhaitable, en fait indésirable, a été que l'OTAN qui a été conçue dans un but complètement différent et qui compte peu de membres dans la nouvelle Europe, se charge de faire la police dans cette région.

J'exhorte la Chambre et les Canadiens à appuyer cette motion. Elle est extrêmement importante et apporte un grand espoir pour l'avenir du monde.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Madame la Présidente, je désire aussi donner mon appui à la motion de mon honorable collègue. Cette motion est très importante.

La fin de la guerre froide et la résolution satisfaisante de la crise du Golfe ont donné un nouveau souffle à l'Organisation des Nations Unies, gardienne de la paix et de la sécurité de la communauté internationale.

L'ONU peut maintenant commencer à accomplir sa mission en tant que seule organisation capable de composer avec des problèmes et des défis mondiaux et mandatée par toute la communauté internationale pour le faire.

Le Conseil de sécurité de l'ONU est habilité à recommander et à prendre des mesures à prendre pour faire régner la paix et la sécurité dans le monde.

La guerre froide avait littéralement paralysé l'ONU, l'empêchant d'approuver la mise en application de mesures concrètes pour répondre aux agressions et autres menaces et actes de défi. Les dispositions du chapitre 7 de la Charte des Nations Unies n'ont donc presque jamais été employées.

Avec la fin de l'affrontement Est-Ouest, le monde a assisté à un rare degré de coopération entre les permanents et les non-permanents du conseil.

La capacité du Conseil de sécurité à agir de concert témoigne de la nouvelle ère de coopération qui s'ouvre à nous tous. La communauté internationale a réussi l'an dernier à contrer d'une manière sans précédent la grave menace irakienne qui pesait sur la paix et la sécurité internationales, ce qui a donné une nouvelle vigueur à tout le système des Nations Unies.

L'agression de l'Irak a été un test décisif pour les Nations Unies. Le dénouement de cette affaire a bien montré que le monde a changé, qu'on ne tolère plus les agressions et que nul ne doit faire fi du droit international.

Il est clair que la pacification et le maintien de la paix doivent rester au coeur du mandat du Conseil. Les événements récents illustrent la valeur du maintien de la paix, dont les opérations devraient désormais ajouter à l'effort militaire traditionnel une dimension politique, humanitaire, économique et parfois sociale.

Nous avons besoin de ces mécanismes. La planification devra être encore plus grande et il faudra des fonds supplémentaires. Le maintien de la paix est certes important, mais il ne faut pas négliger l'importance de la pacification, bien au contraire. Nous reconnaissons tous que la sécurité à long terme dépend de l'élaboration d'un appareil plus global qui permette au Conseil de sécurité de gérer non seulement les crises qui ont déjà éclaté, mais aussi les différends qui menacent de dégénérer en crises.

L'ONU était auparavant incapable d'amener ses membres à respecter les décisions du conseil, ce qui fait que l'organisation n'a jamais pu réaliser son potentiel de pacificateur. Elle n'a jamais mis en place l'appareil qui lui permettrait d'imposer la paix.

Maintenant que les Nations Unies ont la possibilité de jouer ce rôle, il est important d'examiner les arrangements qui ont été prévus dans la Charte des Nations Unies pour permettre à l'organisation de respecter ses obligations à cet égard. On les trouve au chapitre 7 de la charte.

Devrions-nous envisager d'appliquer les dispositions de l'article 43? Cet article dit ce qui suit:

> Tous les Membres des Nations Unies, afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'engagent à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, sur son invitation et conformément à un accord spécial ou à des accords spéciaux, les forces armées, l'assistance et les facilités, y compris le droit de passage, nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'accord ou les accords susvisés fixeront les effectifs et la nature de ces forces, leur degré de préparation et leur emplacement général, ainsi que la nature des facilités et le l'assistance à fournir.

L'accord ou les accords seront négociés aussitôt que possible, sur l'initiative du Conseil de sécurité. Ils seront conclus entre le Conseil de sécurité et des Membres de l'Organisation, ou entre le Conseil de sécurité et des groupes de Membres de l'Organisation, et devront être ratifiés par les États signataires selon leurs règles constitutionnelles respectives.

Voilà ce que prévoit l'article 43 de la Charte des Nations Unies.

Il demande d'abord de mettre des forces armées à la disposition des Nations Unies. Une fois cette décision prise, il prévoit la négociation d'accords fixant les effectifs et la nature de ces forces, leur degré de préparation et leur emplacement général ainsi que la nature des facilités et de l'assistance à fournir.

Un tel accord comporterait les avantages suivants. La nature de l'engagement serait déterminée d'avance, ce qui est très important. Les autorités militaires seraient en mesure d'affecter les ressources nécessaires, d'élaborer des plans opérationnels et de faire effectuer les exercices nécessaires. Il se pourrait que l'on n'ait pas à redéployer des ressources d'urgence comme cela s'est souvent produit lors d'une importante participation du Canada à une mission de maintien de paix des Nations Unies.

Une telle entente permettrait également aux États qui fournissent des contingents de participer aux délibérations et aux décisions du Conseil de sécurité concernant l'utilisation de ces forces. Ceux-ci prendraient donc place à la table, ce qu'ils ne pourraient faire autrement.

• (1850)

Les événements qui se sont produits au cours des deux dernières années ont fait augmenter les attentes des peuples du monde entier. Tous s'attendent maintenant à des mesures plus rigoureuses du Conseil sur les conflits nombreux et variés qui pourraient constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales dans un sens plus large que jamais. Ces événements nous ont amenés à reconsidérer certaines règles dans les relations internationales, dont le principe de la non-ingérence dans les affaires internes des États membres.

En matière de politique étrangère, notre participation aux activités de maintien de la paix a toujours servi à renforcer notre prestige international et notre confiance dans le multilatéralisme. À mon avis, la participation du Canada à une formule renouvelée de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies rehaussera l'image du Canada et servira ses politiques.

Je suis convaincu que l'Organisation des Nations Unies doit changer, qu'elle doit évoluer, de sorte à pouvoir exécuter le mandat qui lui a été confié par ses fondateurs. Le renforcement de l'Organisation des Nations Unies et du système onusien devraient être l'un des principaux objectifs de l'Assemblée générale en cours. Le renforcement des mécanismes de coercition et de maintien de la paix des Nations Unies suivra un processus évolutif.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, j'ai le plaisir d'appuyer la motion qui nous est présentée ce soir par mon collègue d'en face, le député de Waterloo. Je parle de la motion suivante:

Que de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait encourager une réunion au Sommet de la Conférence des Nations Unies sur la sécurité mondiale, en vue de mettre en oeuvre et de renforcer les mécanismes de maintien de la paix par les forces des Nations Unies.

Je n'ai pas l'intention ce soir d'étouffer cette question parce que je pense qu'en approuvant cette motion, le Parlement enverrait un signal important au Canada. J'espère donc que nous aurons la possibilité de le faire.

À la fondation des Nations Unies à San Francisco le 25 juin 1945, 51 États, pour la plupart des États de l'hémisphère occidentale et de l'Europe, ont signé la charte. Près d'un demi-siècle plus tard, elle porte aujourd'hui la signature de plus de 160 États qui représentent toutes les régions et tous les peuples du globe. Au moment de la réunion de San Francisco, les délégués avaient à faire face à un monde extrêmement différent de celui auquel les délégués à New York sont confrontés.

Il est vrai que les grands défis identifiés à San Francisco comme le développement économique, la paix et la sécurité, les droits de la personne sont encore d'actualité, mais d'autres s'y sont ajoutés. Le développement durable, l'endettement du tiers monde, l'auto-détermination et la haute technologie étaient inconnus à ceux qui ont tracé les grandes lignes de la Charte des Nations Unies. L'apparition de ces défis et de bien d'autres dont les grands changements politiques mondiaux de ces deux dernières années, pour ne pas parler de ceux des cinquante dernières années, ont contribué à faire naître un esprit de crise qui n'existait pas en 1945. Les pressions se font de plus en plus fortes pour que l'humanité repense ses rapports.

Les Nations Unies, la plus grande organisation multilatérale de l'histoire de la civilisation, seront appelées à jouer un rôle central et extrêmement important dans cette réorganisation des affaires du monde. À titre de partisan inconditionnel de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création, la contribution que le Canada peut apporter à la réforme de l'ONU et à son interven-

tion accrue dns les affaires mondiales est à la fois nécessaire et vitale pour les intérêts nationaux du Canada.

Madame la Présidente, je suis heureuse d'intervenir pour appuyer la motion à l'étude ce soir, et je suis très heureuse également de dire que je fais partie de l'organisme appelé Action mondiale des parlementaires, un organisme qui constitue un large rassemblement impartial de parlementaires de partout dans le monde. Comme d'autres orateurs l'ont mentionné ce soir, des représentants de cet organisme se sont réunis ici à Ottawa les 21 et 22 mai et ont élaboré la Déclaration d'Ottawa sur l'ONU et la sécurité collective. Je peux peut-être expliquer quelques-uns des points soulevés dans cette déclaration qui, à certains égards, va un peu plus loin que la motion dont nous sommes saisis ce soir et dont nous discutons. Dans cette déclaration, il est notamment dit que l'autorité de la loi se révélera, en définitive, moins coûteuse que le chaos de la guerre.

Plus tôt cette année, après la guerre du Golfe, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur s'est réuni le 6 février pour entendre des représentants d'organismes non gouvernementaux qui travaillent dans les pays du tiers monde. Ceux-ci ont alors parlé des problèmes que la guerre du Golfe a occasionnés pour de nombreux pays du tiers monde.

Selon eux, la guerre du Golfe, la crise que nous avons vécue cette année et que nous sommes heureux de savoir terminée, pourrait n'être que le début de guerres entre le Nord et le Sud. Personne ne souhaite que cela se produise, mais il me semble que c'est effectivement une possibilité, étant donné le degré de militarisation, l'ampleur du commerce des armes dans le monde, l'exaspération de beaucoup de pays du sud. À moins que nous ne soyons très vigilants et déterminés à éviter les guerres et à donner suite à des propositions comme celle qui est faite dans la motion à l'étude, nous pourrions assister à un premier affrontement nord-sud.

Lorsque les organismes non gouvernementaux ont comparu au comité et parlé des coûts de la guerre du Golfe, non pour les pays développés mais pour les pays en développement du tiers monde, ils ont dit que cette guerre avait été une menace pour des millions de personnes dans des pays du monde entier et qu'elle avait eu des répercussions sur la vie de ces personnes. Qui aurait pu imaginer qu'une guerre au Moyen-Orient aurait touché des pays aussi distants que le Brésil, le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan, le Sri Lanka et les Philippines, et c'est pourtant bien le cas.

Ces conflits ont aggravé encore davantage la situation économique déjà désastreuse de ces pays, d'où la baisse continue du niveau de vie et, ce qui doit nous inquiéter personnellement, le flot des réfugiés et l'instabilité à l'échelle mondiale.

La déclaration d'Ottawa fait état d'initiatives diverses comme des plans préventifs de maintien de la paix dans le cadre desquels des troupes de l'ONU pourraient être déployées le long de la frontière d'un pays qui craint d'être l'objet d'attaques. Ces troupes pourraient être appuyées, au besoin, par des effectifs autorisés par le Conseil de sécurité, afin de prévenir toute agression éventuelle de la part d'un État voisin et de manifester la détermination de la communauté internationale à rester maître de la situation. On invitait les parlementaires du monde entier à prendre certaines initiatives et on y disait plus particulièrement: «Nous exhortons nos collègues siégeant aux parlements, aux assemblées et aux congrès du monde entier, à entreprendre un examen approfondi de la structure des Nations Unies, afin d'accroître la légitimité politique des actions prises par l'organisation en matière de sécurité collective et de s'assurer que ces actions sont dans l'intérêt de tous les États membres.»

En réponse à cela, les premiers paragraphes que j'ai lus ce soir étaient tirés d'un avis envoyé dans le monde entier, ainsi qu'à nos collègues et amis dans tout le pays, pour annoncer que le Parti libéral du Canada parraine un colloque public intitulé «Le Canada et les Nations Unies au XXI^{e} siècle» qui aura lieu à Vancouver, en Colombie-Britannique, du 24 octobre, Journée des Nations Unies, au 26 octobre.

À ce moment-là, nous espérons discuter de maintien de la paix, d'environnement et de développement, de commerce et de développement, de la libre circulation des gens, de l'exemple à donner, du rôle des Nations Unies dans un nouvel ordre mondial, ainsi que de l'importance du droit international.

Le tout premier atelier de cette réunion à laquelle tous sont invités s'intitule: «Le maintien de la paix».

Le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales, les pouvoirs du Conseil de sécurité aux termes des chapitres 6 et 7 de la Charte, les pouvoirs résiduels des autres organes comme l'Assemblée générale, le maintien de la paix, le rôle du secrétaire général, la gamme d'options pour la réforme des dispositions de la Charte, la composition du Conseil de sécurité et l'utilité d'ententes au sein des Nations Unies par

rapport à des accords régionaux, autant de points qui seront à l'ordre du jour de cet atelier.

J'encourage la présence de quiconque s'intéresse à cette motion, qui l'appuie et qui veut qu'ait lieu la réforme qui s'impose aux Nations Unies.

Je ne dirai jamais assez combien j'accorde de l'importance au texte de cette motion dont les implications sont énormes pour notre avenir. Il est intéressant de noter que les parlements du monde entier préconisent une telle mesure, dans l'espoir de réaliser la paix mondiale et d'accroître la sécurité.

Mme le vice-président: Le temps alloué aux initiatives parlementaires est maintenant épuisé.

[*Français*]

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 19 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 20 septembre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LE COMPTE DE SERVICE ET DE RÉDUCTION DE LA DETTE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 18 septembre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-21, Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service et de la réduction de la dette du Canada, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif.

Mme le vice-président: Il reste 16 minutes à l'intervention de l'honorable député d'Ontario. La parole est à l'honorable député.

[*Traduction*]

M. René Soetens (Ontario): Madame la Présidente, je suis heureux de poursuivre le débat sur la mesure que nous avons commencé à étudier mercredi. Ce jour-là, j'ai rappelé certaines de nos réalisations antérieures, et je vais reprendre le sujet là où je l'avais laissé.

On propose en l'occurrence de réunir toutes les recettes provenant de la taxe sur les produits et les services, ainsi que les recettes provenant de la vente de diverses sociétés d'État et les dons faits au Canada, pour les consacrer spécialement à la réduction de la dette du pays. C'est en gardant cela à l'esprit que je poursuis mon intervention.

Nous devons tous nous rendre compte que nous ne discutons pas seulement d'un projet de loi en particulier, bien que nous ayons certes une mesure législative à étudier. Nous discutons en fait des mesures globales du gouvernement du Canada.

Faute de certains autres éléments du programme législatif, cette mesure en elle-même serait inefficace. Nous devons limiter les dépenses gouvernementales. Nous devons garder les recettes de l'État à peu près stables, et c'est grâce à cela que la mesure à l'étude produira des résultats.

J'ai entendu, à propos d'un autre projet de loi dont je m'occupe, certaines instances qui traduisent bien le dilemme auquel tous les Canadiens ont certes été confrontés comme je l'ai observé lors des audiences auxquelles j'ai participé au sujet de l'établissement de la taxe sur les produits et les services et dans ma propre circonscription.

Les Canadiens craignaient notamment que, si cette taxe se révélait une véritable «vache à lait», le gouvernement du Canada se mettrait tout simplement à créer toutes sortes de nouveaux programmes pour dépenser toute cette nouvelle richesse, si on peut en parler ainsi.

Les Canadiens, du moins certes dans ma circonscription, ont très clairement dit: «Nous comprenons qu'il faut payer la dette. Nous comprenons qu'il faut nous attaquer au déficit, et si vous pouvez nous assurer que les recettes que vous toucherez de la TPS ne seront pas dépensées pour de nouveaux programmes, qu'elles serviront à réduire la dette, même si la taxe sur les produits et les services ne nous emballe pas, nous pourrons l'accepter beaucoup plus facilement parce que nous savons tous qu'il faut un jour payer la note.» Tel est l'objet du projet de loi.

Quant à l'autre terme du dilemme, nous avons entendu d'excellents témoignages cette semaine lors des audiences du Comité des finances chargé d'étudier la question de la limitation des dépenses de l'État. Ces témoignages reflétaient bien ce dilemme, et notamment celui que nous avons entendu de la part d'un organisme appelé Fédération des contribuables canadiens.

Je voudrais simplement citer un paragraphe de son mémoire: «Nous appuyons le principe de la loi sur la limitation des dépenses parce que cela représente le début d'une solution au dilemme actuel. Nous tous collectivement reconnaissons peut-être que le gouvernement fédéral doit réduire son déficit, mais chacun de nous individuellement est peu disposé à subir des réduc-

tions imposées aux programmes dont nous avons bénéficié à titre individuel.»

C'est très bien exprimé, et nous avons certes connu ces jours derniers dans la région de Windsor une autre manifestation du problème. Nous avons vu des camionneurs bloquer certaines voies de communication en exigeant que le gouvernement réduise les taxes. C'est ce qu'ils réclamaient ce printemps dans ma circonscription, qui a été le point de départ du mouvement d'obstruction des routes par les camionneurs en Ontario. Ils exigeaient que le gouvernement réduise les taxes. Voilà un côté de la médaille: réduire les taxes. Les membres de ce groupe disent qu'ils ne sont toutefois pas prêts collectivement à supporter leur part du fardeau.

• (1010)

Cette semaine, le comité des finances a pour ainsi dire vu le revers de la médaille, c'est-à-dire qu'il a entendu le contraire de ce point de vue en faveur de la réduction de taxes, point de vue qu'a fait valoir la coalition des contribuables en parlant des Canadiens qui ne seraient pas disposés à partager leur problème. En fait, nous avons vu des gens faire la queue pour essayer de tirer leur part de cette «vache à lait», si je peux me permettre de reprendre l'expression employée par certains pour décrire la TPS.

Pour vous donner les meilleurs exemples de cette autre façon de voir les chose, la Fédération canadienne de l'agriculture a comparu cette semaine devant le comité et lui a dit que si ces programmes sont assimilés aux nouvelles initiatives, donc assujettis au projet de loi, cela entraînera des réductions dans d'autres programmes agricoles ou ailleurs. Elle a ensuite fait valoir qu'il lui faudrait plus d'argent.

L'Association canadienne des professeurs d'université a aussi comparu devant nous. Voici un extrait de son exposé: «Nous estimons également que le gouvernement limite dangereusement son champ de manoeuvre pour les années à venir et nous craignons qu'une fois de plus ce soit l'enseignement supérieur qui doive en faire les frais.» Elle aussi a dit qu'il lui faudrait plus d'argent.

Hier, le Comité national d'action sur le statut de la femme a comparu devant nous pour communiquer ses réflexions sur la question des garderies. Il avait toute une série de demandes de fonds supplémentaires à soumettre au gouvernement. Vous voyez que juste cette semaine dans tout le Canada le débat fait rage: d'une part, on veut que l'argent ne soit pas dépensé et que les taxes soient réduites et, d'autre part, on réclame des fonds supplémentaires.

Voilà le dilemme avec lequel nous sommes aux prises et c'est pourquoi je pense que nous avons pris la bonne décision en prévoyant que les recettes provenant de la TPS iront dans ce compte spécial et pas ailleurs.

Mais il n'y a pas que les recettes tirées de la TPS; j'aimerais parler d'autres sommes qui pourraient être versées dans ce compte de service et de réduction de la dette.

Dans le passé, le gouvernement du Canada a vendu certaines sociétés que nous, Canadiens, collectivement, avions payées avec nos impôts: Nordion, Air Canada, de Havilland, Canadair, pour n'en nommer que quelques-unes. Le contribuable canadien a payé ces sociétés pendant des années et lorsqu'on les a vendues, qu'est-ce que cela lui a valu? Des dividendes? Une réduction de la dette? Non, rien. L'argent a été intégré aux recettes générales et il est disparu. Personne ne peut identifier de dividende précis pour notre investissement dans ces sociétés.

Examinons d'un peu plus près la situation, puisque nous entreprenons de nos jours des démarches pour vendre une autre société d'État, soit Petro-Canada. Les contribuables ont investi énormément d'argent dans cette société. Quand elle sera finalement vendue, les Canadiens voudront avoir la certitude que le produit de la vente servira à réduire la dette que nous avons contractée à l'origine en achetant cette société.

Pouvez-vous vous imaginer toutes les sociétés que nous pourrions vendre? Des sociétés comme le CN par exemple? Songez aux milliards de dollars que cela nous rapporte. Il y a aussi la société Radio-Canada, je ne suis pas sûr qu'on trouverait preneur, mais enfin, pensez aux recettes que nous pourrions toucher en la vendant. VIA Rail, voilà une autre société d'État que certains particuliers canadiens voudraient peut-être acquérir. Nous pourrions consacrer tout le produit de ces ventes, peu importe le montant obtenu, pour réduire la dette que nous avons contractée en faisant l'acquisition de toutes ces entreprises.

Que dire de la Monnaie royale canadienne? Pouvez-vous vous imaginer la somme que nous rapporterait la vente de cette société? Les citoyens accepteraient peut-être de vendre toutes ces entreprises s'ils étaient persuadés que nous utiliserions le produit des ventes pour réduire la dette que nous avons accumulée.

M. Mills: Pourquoi ne pas vendre la Chambre des communes?

M. Soetens: Bon, voilà maintenant le Parti libéral qui s'en mêle. Les libéraux veulent vendre la Chambre des communes. Cela illustre bien le niveau de leurs interventions dans ce débat. Ils devraient savoir que la Chambre des communes n'est pas à vendre. Ils ont souvent tenté de le faire, de convaincre les gens d'en acheter une part,

mais la Chambre des communes n'est pas à vendre. De toute façon, voilà comment les choses se passent.

Je veux vous parler d'un autre programme. En fait, cette semaine, des représentants du Fraser Institute ont témoigné devant le Comité des finances et ont proposé un programme où l'on verserait chaque année une prime de 40 000 dollars à la personne qui parviendrait à réduire le plus les frais de fonctionnement du gouvernement du Canada sans trop abaisser le niveau de service. Tous les Canadiens, que ce soient des habitants de ma circonscription, d'autres circonscriptions, ou même des députés, pourraient participer au programme. En proposant une façon de réduire les dépenses sans diminuer le niveau de service, ils pourraient se mériter une prime de 40 000 dollars. Prenez le cas du député d'Ottawa-Centre. Il nous affirmait qu'il proposerait qu'on fasse un don au gouvernement du Canada pour l'aider à réduire la dette actuelle. Ce serait merveilleux, n'est-ce pas. Au lieu de dépenser l'argent ailleurs, on ferait un don. Il s'est par la suite rétracté en déclarant: «Il nous faut tout d'abord réduire la dette du Parti libéral.» Il ferait donc un don à son parti.

L'idée est que les gens sont prêts à verser des contributions au gouvernement du Canada afin de réduire notre dette nationale au lieu que leur argent serve à financer un nouveau programme qui ne leur est d'aucun intérêt quelque part dans notre pays. Nous avons maintenant mis en place un mécanisme qui fait en sorte que cet argent n'est pas dépensé n'importe comment.

Vous avez également entendu, madame la Présidente, tous ces Canadiens parler des recettes énormes que rapporte la TPS. C'est peut-être vrai, mais si nous regardons les chiffres pour les quatre premiers mois de l'exercice en cours, nous constatons que les recettes nettes provenant de la TPS à la fin de juillet totalisaient environ 4,6 milliards de dollars. Ce sont là les chiffres les plus récents, selon le *Globe and Mail* de ce matin. Notre budget pour l'année est légèrement supérieur à 16 milliards de dollars. Ainsi, les gens feraient mieux d'examiner ces chiffres avant de se préparer à dépenser ces milliards de dollars supplémentaires que rapportera la TPS. Ces chiffres montrent que nous sommes en voie d'atteindre notre objectif, que les recettes provenant de la TPS correspondent à ce que nous avions prévu, ce qui, à mon avis, est assez encourageant.

Ce qui est plus important encore, si ceux qui prétendent que la TPS produira des recettes énormes ont raison, bien que les faits ne confirment pas encore cette hypothèse, n'est-ce pas merveilleux de savoir que ce compte de réduction de la dette sera en place pour empêcher le gouvernement du Canada de se servir de cet argent à d'autres fins, de s'en servir pour créer de nouveaux programmes? Le gouvernement devra se servir de cet argent pour faire exactement ce que les électeurs de ma circonscription veulent qu'il fasse. Ils ont dit que, s'ils doivent payer cette taxe et si cette taxe rapporte des recettes supplémentaires, ils veulent être certains que le gouvernement du Canada ne dépensera pas cet argent de façon frivole. C'est précisément ce que nous aurons accompli lorsque nous aurons enfin adopté ce projet de loi.

La dette s'accumule depuis des années, en fait depuis une vingtaine d'années. La dette existait avant les années 70, mais elle s'est accrue surtout au cours des 20 dernières années, à cause des dépenses des libéraux et des conservateurs. Elle est le résultat de 15 ou 16 ans de déficit et de l'intérêt composé que nous devons payer sur la dette accumulée. Le problème existe, et je suis certain que tous les Canadiens comprennent comment nous en sommes arrivés là.

Cependant, il faut que cela cesse. On ne peut pas corriger la situation instantanément; on ne pas simplement effacer la dette, effacer le déficit, car beaucoup de Canadiens ont besoin des programmes importants qui leur sont offerts. Il faudra donc que le gouvernement soit responsable dans sa gestion financière pendant de nombreuses années et qu'il prenne des mesures concrètes pour réduire la dette.

Je crois que le compte de service et de réduction de la dette est une étape essentielle si nous voulons poursuivre et même accélérer notre progression vers cet objectif vital que partagent tous les Canadiens.

Il y a une soixantaine d'années, le premier ministre Mackenzie King disait à la Chambre que les promesses d'hier sont les taxes d'aujourd'hui. Cette mesure législative prend une autre direction. C'est un moyen par lequel le gouvernement s'engage aujourd'hui à réduire le déficit et la dette pour ne pas accroître notre fardeau fiscal de demain. C'est une promesse qu'il devra respecter puisqu'il en fait une loi. Cela prouve encore une fois l'importance que nous accordons à la responsabilité financière, qui est le fondement de la croissance économique future pour le Canada et d'une prospérité accrue pour tous les Canadiens.

Madame la Présidente, en terminant, je veux d'abord vous remercier de m'avoir donné l'occasion de parler à la Chambre de cet important projet de loi. Je veux aussi encourager tous les députés à appuyer non seulement cette mesure législative, mais le principe selon lequel les recettes que touchera le gouvernement doivent servir expressément à réduire la dette nationale—c'est-à-dire

le déficit d'abord, puis la dette—afin que nos enfants, les vôtres et les miens, n'aient pas ce fardeau à porter.

• (1020)

Lorsque nos enfants deviendront un jour députés, ce qu'ils feront sans doute, ils n'auront pas à se dire que 35c. sur chaque dollar doivent servir à payer l'intérêt avant d'envisager toute autre dépense. C'est un fardeau pour nous tous, madame la Présidente, et j'espère que nous n'oublierons pas, d'ici la fin de ce débat, que les générations à venir ne devraient pas avoir à porter ce fardeau.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Je vais essayer de garder mon sens de l'humour aujourd'hui, car c'est la fin de la semaine. Ce rébus qu'on nous pose aujourd'hui avec ce projet de loi me stupéfie toutefois.

Premièrement, le gouvernement ne comprend absolument pas comment la TPS mine le moral de notre pays. Il ne comprend absolument pas que les créateurs de la richesse au Canada sont ceux qui travaillent fort et qui, par des encouragements, créent la richesse nous permettant de rembourser la dette qui nous préoccupe tous.

Les conservateurs ne sont pas les seuls à s'inquiéter de la dette. Nous nous en inquiétons aussi. Il est vrai que nous avons laissé une dette de 180 milliards à la fin de 1984, mais de 1980 à 1983, nous avons connu l'une des pires récessions mondiales. De 1984 à 1988, vous avez doublé la dette. Il est donc inutile de se fustiger mutuellement au sujet de la dette.

Ce que j'ai du mal à accepter du gouvernement conservateur, c'est son manque total d'imagination. Il croit que la façon de supprimer la dette c'est de vendre VIA Rail, de vendre Air Canada, de vendre la Monnaie royale canadienne, de vendre, vendre, vendre. Sa créativité se résume en un mot: vendre.

Je sais que le député fait partie du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Il a écouté les plaidoyers de tous les secteurs de l'économie. Ma question est toute simple: quand pense-t-il pouvoir cesser de miner le moral de notre pays? À son avis, quand devrions-nous cesser d'agir ainsi pour nous tourner vers un mode de création de la richesse plus prometteur? Selon moi, ni lui ni son parti ne réalisent—du moins, je n'en ai aucune preuve—que la TPS vient aggraver la souffrance dont nous sommes actuellement témoins à cause du chômage et du grand nombre de petites entreprises au bord du gouffre. Ce fonds de réduction de la dette est tout à fait irréaliste car les sommes perçues en trop au titre de la TPS pourraient quand même, si elles étaient versées dans les recettes générales, être utilisées pour réduire la dette.

Le fonds des recettes générales n'est pas une entité indépendante. Il fait aussi partie du bilan du gouvernement du Canada. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement crée cet épouvantail qu'on appelle le fonds de réduction de la dette. Pourquoi n'utilise-t-il pas sa créativité à présenter des programmes de création d'emplois? Je ne veux pas qu'on dépense davantage, mais qu'on canalise nos énergies pour redonner du travail à la population.

Je vous le redemande, jusqu'où voulez-vous vraiment abaisser le moral des Canadiens?

M. Soetens: Madame la Présidente, j'ai remarqué une chose intéressante: le député a commencé par multiplier les attaques et il a ajouté ensuite qu'il ne lancerait aucune attaque au sujet de la dette. Je vais m'abstenir de toute attaque moi aussi.

Je signalerai seulement que le Canada avait meilleur moral, je le reconnais volontiers, lorsque le déficit augmentait. Nous avons doublé la dette en deux ans, avant 1977. Nous l'avons encore doublée dans les trois années suivantes et de nouveau dans les quatre années qui ont suivi. C'est dire que, en huit ans, l'opposition a multiplié la dette par quatre, si je ne m'abuse. Chose certaine, il l'a beaucoup fait augmenter.

Vos demandez comment nous allons relever le moral des Canadiens. Par les décisions que nous prenons pour le long terme.

La TPS n'est pas une initiative isolée. Dans ma propre circonscription, un certain nombre d'entreprises sont vraiment avantagées par la TPS parce que nous sommes débarrassés d'une taxe injuste sur les ventes des fabricants. Voilà comment nous commençons à améliorer la situation dans notre pays. Voilà comment nous aidons ceux qui créent la richesse dont vous parlez. Il n'y a pas d'autre moyen de tirer le Canada de l'ornière que d'accroître sa richesse, d'augmenter la richesse par la création d'emplois et les investissements. La TPS a facilité beaucoup de décisions de cet ordre. Les gens seront disposés à prendre ces décisions et à payer la TPS tant qu'ils auront l'assurance que l'argent servira à réduire la

dette dont vous et moi venons de parler. Le projet de loi donne des garanties à cet égard.

Nous pourrions aussi dire aux camionneurs que nous allons dès demain réduire les taxes qui frappent leurs entreprises. Rien de plus facile. Le déficit augmenterait. Le moral serait au beau fixe, mais vous savez que nos enfants ne tiennent pas à hériter de nos problèmes.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Madame la Présidente, je voudrais intervenir brièvement dans ce débat.

Le député du côté du gouvernement parle du déficit financier, mais je me demande pourquoi il ne parle pas du déficit extrêmement important qu'est le déficit humain, c'est–à–dire la pauvreté, au Canada. Il s'agit vraiment d'un déficit parce que le pauvreté dans laquelle vivent un million de Canadiens entraîne un nombre alarmant d'abandons scolaires et que les enfants qui quittent prématurément l'école n'acquièrent aucune compétence pour se préparer à entrer dans le marché du travail.

Le député ne voit–il pas que cette préparation est la seule garantie de l'avenir de notre pays, de l'emploi et de la productivité?

Je me demande s'il a lu le rapport que le Sénat du Canada a rédigé dernièrement sur la question de la pauvreté au Canada. D'après ce rapport, si nous investissons 5 milliards de dollars dans l'éducation, aujourd'hui, nous récolterons 28 milliards dans 20 ans, sous forme, entre autres, d'augmentations de productivité, d'accroissement des recettes fiscales en raison des revenus plus élevés que toucheront les travailleurs qui auront bénéficié d'une meilleure éducation et de réduction des dépenses au titre de l'assistance sociale, parce que ces travailleurs seront productifs.

Le député ne pense–t–il pas que les recettes engendrées par la TPS pourraient aider à résoudre le problème de la pauvreté? Quant à moi, je suggère qu'une partie de ces recettes soit affectée à cette fin.

M. Soetens: Madame la Présidente, dans mon discours, j'ai parlé des gens qui faisaient la queue pour dépenser de l'argent qui n'existait pas. Le député vient de nous montrer qu'il fait partie de ces gens–là. Ne sait–il pas que la TPS remplace la taxe fédérale de vente et qu'elle ne rapporte pas beaucoup plus que cette taxe–là, jusqu'à maintenant.

Il parle du déficit humain et je comprends son inquiétude, qui est très légitime. Il cite un rapport selon lequel il suffirait de dépenser 5 milliards de dollars pour ce problème, aujourd'hui, pour récolter 28 milliards dans 20 ans. Il oublie que ces 5 milliards seraient, en réalité, un emprunt et que l'intérêt composé sur cette somme représenterait bien plus que 28 milliards dans 20 ans. Nous essuierions donc une perte nette.

En fait, notre système d'éducation ne manque pas d'argent. C'est prouvé. Le Canada a l'un des plus hauts taux de dépenses par personne au monde, en éducation. Notre problème, c'est que l'argent que nous investissons dans ce domaine n'atteint pas son but: nous n'éduquons pas les étudiants. Nous devrions nous pencher sur cette question. Beaucoup d'étudiants sortent de l'école sans savoir lire ni écrire. Pourquoi? Comment se fait–il qu'ils ne savent rien d'utile après avoir terminé leurs études? Il ne suffit donc pas de dépenser davantage pour l'éducation. Il suffirait peut–être que nous repensions notre façon de dépenser cet argent pour redresser la situation qui préoccupe le député. Le déficit humain existe vraiment, mais ce n'est pas en dépensant davantage que nous allons le faire disparaître.

• (1030)

Certes, nous devons investir judicieusement dans la création d'emplois, mais, pour résoudre le problème que le député a soulevé, nous devons aussi utiliser les fonds que nous consacrons à l'éducation de façon à multiplier les chances de réussite des créateurs d'emplois que sont les étudiants.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, je voudrais simplement faire quelques observations au sujet de ce projet de loi qui en est à l'étape de la deuxième lecture. Il va de soi qu'à cette étape c'est le principe du projet de loi dont nous débattons.

Si je m'en tiens au titre, le principe du projet de loi me paraît être que partout où l'on aille et quoi que l'on fasse—qu'il s'agisse de faire un achat dans un magasin ou de prendre un taxi—, on ne peut échapper à la TPS. On doit même la payer à l'article de la mort. Elle est partout. Le principe de ce projet de loi consiste donc à atténuer quelque temps la dette nationale en imposant la TPS.

Je trouve que cette approche est très injuste parce que la taxe en question n'est pas appliquée uniformément partout au Canada. Il faut savoir que les habitants du Nord, de Colombie–Britannique ou de Terre–Neuve, c'est–à–dire ceux qui sont aux confins du Canada, qui eux aussi doivent payer cette taxe, ne peuvent tout simplement pas se rendre à une usine ou à proximité pour y faire un achat. Entre le lieu où l'article qu'ils veulent acheter

est fabriqué et celui où ils l'achètent effectivement, entre les deux points, il y a accumulation de 7 p. 100 de TPS.

Ainsi, quiconque habite en Colombie-Britannique contribue davantage au fonds de la TPS qu'il ne le ferait s'il vivait à l'endroit où l'article qu'il achète est fabriqué. L'habitant du nord du Canada paie également davantage. C'est que l'article doit d'abord être fabriqué, transporté en camion au distributeur, puis acheminé au détaillant et enfin vendu au consommateur.

La TPS est-elle une mesure équitable pour abaisser la dette nationale si on songe que ceux qui vivent aux confins du pays vont en assumer, par tête d'habitant, une plus grande part que les autres. C'est pourquoi, selon moi, le principe du projet de loi est erroné.

Il y a une grande différence entre vivre dans une province dont la taxe de vente au détail est élevée et dans une autre où ce n'est pas le cas. Prenons l'exemple du téléphone. Lorsqu'ils reçoivent leurs notes de téléphone, les gens observent que le gouvernement fédéral prélève maintenant la taxe de vente sur les appels interurbains, laquelle s'ajoute à celle-ci et à celle-là, et ils ont tôt fait de constater qu'ils paient doublement cette taxe. En effet, la formule de calcul n'est pas 8 p. 100 plus 7 p. 100 égale 15 p. 100. Le gouvernement fédéral prélève 8 p. 100 du montant total, puis au nouveau montal total obtenu il ajoute 7 p. 100, ce qui ne fait donc pas 15 p. 100, mais bien 16 p. 100, voire 17 p. 100.

Quant à la taxe elle-même, elle est injuste parce que . . .

Une voix: Oh, oh!

M. Baker: Le député là-bas est de St. John's-Est et il fait remarquer, je suis d'accord avec lui, qu'à Terre-Neuve, on doit maintenant payer, en plus d'une taxe de vente provinciale très élevée, cette scandaleuse TPS de 7 p. 100. Au bout du compte, c'est 20 p. 100 de taxe qu'on doit payer parce que la TPS est calculée sur les prix qui comprennent déjà une taxe. L'idée de la TPS était donc mauvaise dès le départ parce que dans certaines provinces, comme l'Alberta, les consommateurs n'ont que 7 p. 100 à payer tandis que dans d'autres, comme Terre-Neuve, ils en paient 20 parce qu'il y a une taxe provinciale en plus de la taxe fédérale.

Une voix: Oh, oh!

M. Baker: Le député de l'Alberta souligne qu'une taxe est provinciale et que l'autre est fédérale. Je l'ai déjà dit.

Est-il vraiment juste de présenter un projet de loi comme celui-là et de dire qu'on va verser toutes les recettes de la TPS dans un compte qui servira au remboursement de la dette nationale?

Le contribuable moyen doit se dire: «Eh bien, mon Dieu, si c'est comme ça qu'on va rembourser la dette nationale, que faut-il penser de toutes les autres mesures qui devaient donner, d'après le gouvernement du Canada, le même résultat?»

Le gouvernement a modifié complètement le régime de l'assurance-chômage en prétextant que la dette nationale devait être remboursée et qu'il ne pouvait plus se permettre de contribuer au régime. Jour après jour, le ministre a pris la parole à la Chambre pour affirmer que le gouvernement devait cesser de contribuer au régime d'assurance-chômage afin de résorber la dette publique. Il n'avait plus les moyens de contribuer à ce régime et allait rendre plus difficile l'obtention des prestations d'assurance-chômage. Il a adopté ce système monstrueux qui vous oblige à déterminer de quel côté de la ligne vous vous trouvez. Si vous êtes de ce côté-ci, vous avez besoin de 13 semaines pour être admissible, mais si vous êtes de l'autre côté, vous n'avez besoin que de 10 semaines. Il faut rembourser la dette, nous disait-on. Tous les fonctionnaires ont reçu une note de service leur expliquant qu'ils contribuaient beaucoup au remboursement de la dette nationale.

Dans le cas du projet de loi sur l'assurance-chômage—c'était, si je ne m'abuse, le projet de loi C-21, comme celui-ci—le gouvernement a envoyé à tous les fonctionnaires un macaron plaqué or ou doré et qui portait la mention C-21. Tous les fonctionnaires en ont reçu un l'an dernier. Devinez ce qui est imprimé derrière le macaron: «Fabriqué aux États-Unis.» Le gouvernement leur a aussi donné des tasses affichant la phrase suivante: «Travaillons ensemble au remboursement de la dette.» Que pouvez-vous lire si vous retournez la tasse: «Fabriqué à Taiwan.»

Le gouvernement a promis qu'il radierait la dette, qu'il l'éliminerait, que c'était pour cette raison qu'il devait repenser le régime de l'assurance-chômage. Le gouvernement est allé jusqu'à enlever les rails du chemin de fer dans certaines provinces sous prétexte que la dette nationale était trop élevée pour qu'il continue de faire de telles dépenses et il a mis fin aux services de transport ferroviaire. Ainsi, il n'est plus possible de prendre le train jusqu'à North Sydney, en Nouvelle-Écosse, parce qu'il n'y a plus de liaison à partir de Truro. De la même façon, il n'y a plus moyen de transporter des marchandises par

chemin de fer à Terre-Neuve et pratiquement tous les rails ont été enlevés. Je crois qu'ils aboutiront quelque part au Venezuela. Les traverses du chemin de fer sont empilées, mais elles ne servent pas à grand-chose. La province est désormais traversée par une énorme chaussée. J'aurais seulement souhaité que la province ait pu négocier quelque chose avec le gouvernement du Canada pour au moins l'asphalter de sorte qu'elle puisse servir, plutôt que d'avoir là un peu de pierre concassée.

Tout cela au nom de la dette nationale.

• (1040)

Madame la Présidente, je me souviens de les avoir entendu affirmer à la Chambre qu'ils devaient sabrer dans le service postal à cause de la dette nationale. Toujours la même raison.

Lorsqu'ils prendront connaissance de ce projet de loi, les Canadiens voudront savoir si cela veut dire que le service postal qu'ils ont perdu va être rétabli. Il fallait remplir les coffres du Trésor à cause de la dette nationale. Ils ont perdu leurs bureaux de poste à cause de la dette nationale.

Une lettre mise à la poste au point A met en moyenne deux semaines pour atteindre le point B, à cause de la dette nationale. Je sais que les députés reçoivent constamment des études menées par d'éminents groupes d'experts et des firmes comptables réputées qui révèlent que le service postal est excellent. C'est vrai si l'adresse est tapée à la machine, produite par ordinateur et qu'elle figure exactement au centre de l'enveloppe. C'est moins vrai lorsque l'adresse est écrite à la main.

Tous les députés reçoivent des appels d'étudiants affirmant que leur prêt n'a pas été approuvé bien que l'université ait été avisée de l'approbation. Comme vous le savez, le prêt est remis à l'étudiant à l'université. L'avis d'approbation du prêt a été envoyé à l'établissement, mais il n'a pas encore été livré. Il y a deux semaines de cela. Une telle a envoyé une lettre à sa petite-fille, à Noël dernier. Elle vient tout juste de lui parvenir. Tout cela encore une fois au nom de la dette nationale.

Les paiements de tranfert aux provinces au titre de l'éducation et des soins de santé ont été réduits à cause de la dette nationale. Faut-il en déduire que le gouvernement fédéral va revenir sur sa décision et rétablir les paiements de transfert aux provinces au chapitre des soins de santé et de l'éducation, de l'exploitation et de l'équipement de nos hôpitaux? Les hôpitaux sont soumis aujourd'hui aux compressions draconiennes imposées par tous les gouvernements provinciaux parce que ceux-ci subissent le même traitement que leur réserve le gouvernement fédéral au nom de la réduction de la dette.

Chaque année, le discours du budget fait valoir cette même argumentation à l'exclusion de toute autre: «Il faut réduire les paiements de transfert aux provinces au chapitre des soins hospitaliers, des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire à cause de l'ampleur de la dette nationale.» Un point, c'est tout. Il n'y a pas d'autre raison.

Cela signifie-t-il que les recettes tirées de la taxe de 7 p. 100 que tout le monde paie désormais sur tout achat effectué au Canada vont servir à éponger la dette? Est-ce que cela va suffire à réduire la dette?

Faut-il en déduire que le gouvernement fédéral va maintenant changer son fusil d'épaule—comme le voudrait la logique—et revenir sur les mesures qu'il a prises dans le dernier budget en vue, disait-il, d'éponger la dette, à savoir réduire les paiements aux provinces au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire?

C'est l'un ou l'autre. Ou cela va réduire la dette, ou bien cela ne la réduira pas. Est-ce le seul moyen d'y arriver, ou faut-il recourir aussi à toutes ces autres mesures? Que se passe-t-il? Pourquoi le gouvernement fédéral ne cesse-t-il pas d'effectuer des ponctions fiscales massives?

Madame la Présidente, en voici une bonne, en provenance de Montréal, au Québec, qui aura l'heur de vous intéresser. J'ai obtenu une copie d'un projet de politique de recouvrement des coûts. Quelle est cette nouvelle politique? Le gouvernement fédéral ne cesse de répéter jour après jour et à longueur d'année aux fonctionnaires fédéraux: «Écoutez, vous devez trouver le moyen d'augmenter les recettes. Nous devons amasser davantage de fonds. Il faut que vous réduisiez les dépenses.»

Il y a trois ans, le gouvernement fédéral a décidé d'offrir une prime à tout gestionnaire de la fonction publique qui trouverait le moyen de percevoir de nouveaux impôts et de réduire le nombre de ses subordonnés. Il appelait cela une prime à la productivité. Autrement dit, le gestionnaire qui réduit le nombre de ses subordonnés reçoit à Noël, une prime à la productivité. En fait,

c'est une prime à la mise à pied. Ce n'est pas autre chose. On ne peut pas blâmer les fonctionnaires.

En voici une autre bonne pour vous, madame la Présidente. Cela date de quelques jours à peine. «Des impôts réservés»—dont il est justement question dans le présent projet de loi—«pourraient prendre la forme d'un droit imposé aux transporteurs ou aux expéditeurs commerciaux en fonction de la valeur du chargement transporté ou expédié par avion ou par bateau, ou d'une taxe sur le carburant consommé.»

Il s'agit évidemment d'un document de travail sur un projet de politique de recouvrement des coûts du ministère des Transports. Comme vous le savez, Transports Canada a pris récemment diverses mesures pour accroître les taxes aux aéroports, en imposant les appareils qui y atterrissent, et pour percevoir de nouvelles taxes d'aéroport et hausser celles qui étaient déjà en vigueur. On a invoqué pour cela la Loi sur l'aéronautique, tout simplement.

En dehors de ces cas où certaines lois l'y autorisaient, le gouvernement fédéral ne savait pas comment étendre la portée de ce principe pour permettre aux ministères et à leurs gestionnaires de trouver des façons de lever davantage d'impôts, de réserver plus d'impôts à des objectifs bien précis. Nos vis-à-vis ont trouvé la solution au cours de la présente session; il se sont servi de la Loi sur la gestion des finances publiques. Les députés qui siégeaient au Comité des finances savent de quoi je parle. On a modifié la Loi sur la gestion des finances publiques afin d'encourager les ministères à trouver des façons de lever de nouveaux impôts et de leur permettre de le faire.

En voici un exemple, madame la Présidente. De quoi sommes-nous donc saisis en l'occurrence? Quelles seront les répercussions de cette mesure? Eh bien maintenant, le gouvernement fédéral va avoir une taxe spéciale sur les bouées. Bien entendu, j'ai vérifié et je me suis aperçu qu'on n'appelait pas ça des bouées, mais des «aides flottantes à la navigation». On dit ici—et voilà une déclaration tout à fait brillante—que dans de nombreuses régions du pays, la plupart des aides flottantes à la navigation sont retirées de l'eau durant l'hiver. Une déclaration tout à fait intelligente, surtout lorsque les eaux sont prisonnières des glaces. Cependant, une taxe permanente sur les aides à la navigation serait toujours justifiée, car le gouvernement doit aussi entretenir des aides non flottantes à la navigation, et dans bien des cas, installer un système de remplacement pour l'hiver.

Eh bien, c'est plutôt difficile lorsque sur 100 milles, les eaux sont prisonnières des glaces. Comment peut-on naviguer sur la glace ou sous la glace pendant 200 milles? Qu'importe, le gouvernement va quand même vous faire payer cette taxe.

Je remarque que vous me faites signe qu'il ne me reste plus que deux minutes, madame la Présidente. Je ne suis même pas arrivé à la partie du projet de loi sur laquelle je voulais me pencher, mais je vais poursuivre sur cette question. Le gouvernement fédéral, qui souhaite réserver certains impôts à certains services, demande à ses ministères de trouver des moyens d'imposer les gens.

• (1050)

On dit également qu'on va maintenant imposer une taxe sur les cargaisons. Voici ce qu'on recommande au gouvernement. J'ignore si nos vis-à-vis vont le faire. Certaines compagnies pensent que oui. En effet, le gouvernement a envoyé aux compagnies dans tout le pays des lettres les avisant qu'il avait bien l'intention de prendre cette mesure. Il va leur imposer une taxe sur l'utilisation des bouées à raison de tant du mille nautique.

Ainsi, le gouvernement fédéral a décidé d'imposer tout. Il doit trouver davantage d'argent pour payer tel ou tel service.

Une voix: Au moins, nous finançons ces services.

M. Baker: Madame la Présidente, le député prétend qu'au moins, on finance ces services. Eh bien, madame la Présidente, il faut comparer toutes les choses que les conservateurs ont décidé de taxer avec tous les services qu'ils suppriment; nos vis-à-vis prétendent qu'ils n'ont retiré aucun argent de tout ceci et qu'ils vont maintenant pouvoir le faire grâce à une nouvelle taxe de 7 p. 100.

J'invite fortement le gouvernement fédéral à rétablir tous les services dans lesquels il a sabré. Pourquoi ne pas être honnête envers les Canadiens. Cessez de gaspiller de l'argent, arrêtez d'utiliser à mauvais escient les deniers publics et cessez de surtaxer les Canadiens.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente. . .

Une voix: Augmentez le déficit.

Une voix: Je dirais que c'est incestueux. . .

M. Reid: Incestueux, oui, mais je ne vais pas en parler à la Chambre. Je m'excuserai plus tard.

Comme d'habitude, c'est un grand plaisir que d'intervenir après mon collègue et ami, mon compatriote, le député de Gander—Grand Falls. La semaine dernière, j'avais le plaisir de conduire sur la Transcanadienne, à Terre-Neuve. En arrivant au sommet de la côte, juste à la sortie de Benton, j'ai tout d'un coup été très surpris. Nous étions au milieu de la journée et pendant une seconde j'ai pensé que je me trouvais au milieu de la piste principale de l'aéroport international de Gander. Tout ce que l'on voyait c'était de l'asphalte. Six voies d'asphalte. Je ne savais pas d'où ça sortait, il n'y avait aucune ligne de tracée. Je ne voyais pas où était la voie pour doubler ni ce qui était le nouveau bas-côté. Il faut dire qu'il n'y a pas beaucoup de bas-côtés sur les routes asphaltées de Terre-Neuve. Mais ça vient. Tout ce qu'il y a ce sont de petits points jaunes sur la route. Comme c'est parfois le cas, certains conduisaient un peu vite. Mais comme un agent de la GRC arrivait, nous avons tous ralenti et j'ai pu jeter un coup d'oeil. Rien d'autre que de l'asphalte.

Savez-vous quelle est la grande question aujourd'hui à Gander? La rocade. Où va-t-elle se situer? Va-t-elle traverser Gander ou l'éviter. Mais, madame la Présidente, comme vous le savez, sauf à certaines époques, généralement tous les quatre ans, à Terre-Neuve l'asphalte ne vient pas de nulle part. L'asphalte est payé par quelqu'un. C'est très cher. On parle d'environ un million de dollars du mille et encore c'est pour le genre de routes auxquelles nous sommes habitués, les routes à deux voies. Mais maintenant il s'agit de quatre voies dans toute la traversée de la province. Déjà, dans ma circonscription, c'est quatre voies partout, jusqu'à Gander.

Vous devriez voir ce qu'ils sont en train de faire à Corner Brook des rocades, des passages supérieurs, des passages inférieurs. Savez-vous d'où ça vient? Ca vient des 800 millions que notre gouvernement a pu donner à la province de Terre-Neuve et du Labrador lorsque le chemin de fer a cessé d'être utilisé. On lui a dit, cela porte préjudice à l'industrie, cela nuit aux transports, signons un accord et construisons les routes qui sont essentielles pour que cette province ait la possibilité de transporter ses marchandises à l'extérieur.

Si vous le permettez, madame la Présidente, je voudrais dire rapidement un mot de cette TPS. Nous parlons des réductions de budget décrétées par le gouvernement. Notre gouvernement n'a pas supprimé 2 500 emplois de la Fonction publique d'un trait de plume, comme l'a fait le gouvernement de Terre-Neuve, 2 500 emplois de moins cette année. Au nom d'une bonne gestion et de la responsabilité financière, sans doute?

Gel des salaires: Nous vivons dans une petite société à Terre-Neuve et au Labrador. Nous avons tendance à nous connaître tous. Nous avons des voisins, des amis, des parents qui entrent et sortent de notre vie, en politique et en affaires. Cela nous donne l'occasion de parler à beaucoup de gens, des gens avec lesquels nous avons été à l'école, nos cousins peut-être, nos frères même, madame la Présidente. Cela nous donne l'occasion de faire connaître notre message.

Si mon frère était président du Conseil du Trésor à Terre-Neuve et au Labrador, je lui dirais tout d'abord qu'il ne devrait pas supprimer ces emplois. Il ne devrait pas fermer six hôpitaux, il ne devrait pas fermer des écoles techniques et, madame la Présidente, la dernière chose que je dirais à mon frère, s'il était président du Conseil du Trésor, c'est de ne pas harmoniser la taxe de vente provinciale avec la taxe sur les produits et services comme est en train de faire la province de Terre-Neuve. Mais mon frère n'est pas président du Conseil du Trésor, madame la Présidente.

M. Baker: J'avais cru que le député m'avait entendu lorsque j'ai dit que je ne me faisais le porte-parole de personne. Mais, madame la Présidente, j'aimerais revenir sur l'allusion que le député a faite au sujet de Benton. La collectivité de Benton est située juste à l'extérieur de Gander et, effectivement, elle se trouve sur la route transcanadienne. Je dois dire que lorsque vous arrivez en haut de la colline, vous voyez beaucoup d'asphalte. À Terre-Neuve, les gens seraient heureux que les routes soient asphaltées. En effet, il y a encore dans certaines parties de ma circonscription des chemins de terre. On s'enfonce dans la boue au printemps et on n'arrive plus à s'en sortir—vous voyez ce que je veux dire.

Mais quand vous arrivez en haut de cette colline, à Benton, et que vous voyez toutes ces belles routes nouvellement asphaltées, je dois dire, madame la Présidente, qu'il y a une raison à cela: c'est là que commence la circonscription remarquable du député libéral qui a lancé les appels d'offres. Il se trouve que celui-ci s'appelle Winston Baker.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je voudrais revenir au projet de loi. Non pas qu'un compte rendu sur la façon dont les routes sont construites à Terre-Neuve ne soit pas intéressant, mais j'aimerais ici poser une question à mon ami et collègue sur le projet de loi.

Article 31 du Règlement

L'objet de cette mesure, c'est le déficit annuel. J'aimerais savoir si le député croit vraiment qu'avec ce projet de loi, le gouvernement ne fait que nous jeter de la poudre aux yeux. D'après lui, est-ce que la situation de la dette du gouvernement s'en trouvera changée? Est-ce que cela engendrera de nouveaux revenus? Est-ce que cela apportera de nouvelles recettes? Est-ce que cela empêchera le gouvernement de faire d'autres dépenses? Je pense ici à l'annonce qu'il a faite aujourd'hui, ou plutôt hier, du déménagement à Regina de 200 fonctionnaires de la circonscription d'Ottawa—Vanier. Comme l'a dit Jeffrey Simpson ce matin, bienvenue à Ottawa, chez Brian Mulroney, pour la distribution des faveurs.

Mesdames et messieurs, vous n'avez encore rien entendu. Ils ont déménagé 200 fonctionnaires à Regina et ont trouvé 236 millions de dollars à consacrer à l'accélérateur de particules TRIUMF KAON.

J'aimerais simplement que le député explique brièvement comment ce projet de loi va empêcher le gouvernement de distribuer des faveurs quand vient le temps des élections.

M. Baker: Madame la Présidente, je dois avouer, et les gens qui examinent la situation doivent penser qu'il s'agit là d'une grande coïncidence. Tout à coup, le gouvernement trouve tout cet argent pour mettre en valeur une industrie que la Colombie-Britannique et les scientifiques de cette province réclament depuis des années pour créer ces emplois. Tout à coup. . . quelle coïncidence! Le jour où les élections sont déclenchées par. . . effectivement, le même ministre qui siégeait au Cabinet du gouvernement de cette province s'en va annoncer cette dépense.

Entretemps, madame la Présidente, dans la circonscription actuelle du député, que se passe-t-il? Tous les employés se voient offrir des hausses de salaire de 0 p. 100, alors qu'au même moment, 4 600 hauts fonctionnaires touchent leurs primes. C'est donc là la façon dont le gouvernement du Canada. . . Cette annonce est entièrement politique, et je suis sûr que tout ce à quoi nous pouvons maintenant nous attendre pendant les deux prochaines années, ce sont des annonces politiques, des tonnes d'argent à dépenser, parce que le gouvernement a taxé tout le monde à mort.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1100)

[*Français*]

LE MOIS DE L'INFORMATION SUR LA GRIPPE

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Madame la Présidente, je voudrais signaler à l'attention de la Chambre et des Canadiens en général que septembre est le mois de l'information sur la grippe. Je voudrais particulièrement souligner les efforts de l'Association canadienne du diabète, de l'Association pulmonaire canadienne, de l'Association médicale canadienne et ceux de l'Association canadienne de la santé publique qui parrainaient conjointement ce mois.

Le mois de l'information sur la grippe promouvoit la vaccination des personnes à risque élevé de contacter la grippe. Et vous en savez quelque chose, madame la Présidente. Les personnes à risque sont celles habituellement âgées de 65 ans et plus et les personnes aux prises avec une maladie chronique comme l'asthme, les maladies cardiaques ou le diabète.

Ces personnes devraient se faire vacciner contre la grippe afin de se protéger contre l'infection et d'en éviter les complications souvent sérieuses. Toutes les personnes à risque sont invitées à prendre un rendez-vous avec leur médecin ou à téléphoner à leur bureau local de santé publique pour obtenir de l'information. Le vaccin est maintenant disponible et toutes les personnes. . .

Mme le vice-président: Malheureusement, le temps est écoulé. Je remercie l'honorable docteur de ses bons conseils.

* * *

[*Traduction*]

LA YOUGOSLAVIE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, mardi dernier, au nom du Parti libéral, j'ai demandé au premier ministre d'appuyer le cessez-feu en Yugoslavie et d'accéder à la demande des présidents de la Yugoslavie et de la Croatie pour l'envoi de forces de maintien de la paix des Nations Unies. Je le félicite de la rapidité avec laquelle il a donné suite à notre proposition.

J'espère toutefois que l'ambassadeur Fortier ne se bornera pas à informer le Conseil de sécurité des Nations Unies et la Communauté européenne. Devant le nouvel internationalisme, la position du Canada doit consister à placer les droits de la personne et des minorités au-dessus des droits *absolus d'États souverains.*

J'ai rencontré hier des représentants du Canadian Croatian Information Centre. Ces Canadiens, dont bon nombre sont assis dans la tribune à ce moment même, savent qu'il est possible pour tous les peuples de vivre en harmonie lorsqu'il y a une démocratie véritable. Une femme a dit: «Cette guerre ne devrait pas être considérée comme une guerre des Serbes contre les Croates, mais plutôt de la démocratie contre le communisme.»

Si nous voulons faire régner une démocratie véritable, les Nations Unies doivent intervenir tout de suite.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, avant-hier à la Chambre, le député de Hamilton-Ouest a cité certaines de mes déclarations à la presse. Il voulait faire valoir que j'étais en désaccord avec le ministre des Finances qui soutient que la récession est terminée.

Il s'agissait là d'une tactique partisane pour se faire du capital politique et il devrait en avoir honte. Mal informé, comme d'habitude, il a mal interprété mes paroles.

Tout comme moi, il sait que les principaux indicateurs économiques montrent que la récession est vraiment finie. Les statistiques sur le chômage indiquent également que la récupération de tous les emplois perdus prendra du temps. Or, tant que ce ne sera pas réalisé, je suis certain que personne ici ne pourra se réjouir.

Pour ma part, j'affirme sans hésiter que ce sont les mesures du ministre des Finances, soit, entre autres, la restriction des dépenses, la baisse des taux d'intérêt et d'inflation, ainsi que la réduction du déficit, qui feront réapparaître ces emplois de façon permanente.

* * *

LA MINE DE LINGAN

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, la fermeture de la mine de Lingan dans ma circonscription de Cap-Breton—Richmond-Est causera inévitablement du tort à notre économie, qui est déjà en mauvais état.

Je me suis souvent levé à la Chambre pour avertir les gouvernements fédéral et provincial que l'ouverture de la mine de charbon à Westray, dans le comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse, provoquerait la fermerture de la mine de Lingan au Cap-Breton.

À plusieures reprises, tant à la période de questions que dans mes déclarations, j'ai rappelé ce risque au premier ministre. Je bénéficie à cet égard de l'appui des dirigeants de la Société de développement du Cap-Breton, société d'État fédérale, qui ont informé le gouvernement canadien que la poursuite des activités à la mine de Westray entraînerait la fermeture de la mine de Lingan.

On ignore toujours les détails de l'entente convenue entre le syndicat et la direction pour indemniser les travailleurs déplacés de Lingan. J'insiste auprès du président et des membres du conseil d'administration de la Société de développement du Cap-Breton, ainsi qu'auprès du ministre, pour qu'ils respectent leur engagement et fassent connaître ces détails sans tarder et s'empressent de répondre aux questions.

* * *

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, depuis 124 ans, le Canada est relié étroitement par le commerce interprovincial. Dans six provinces, dont le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, le commerce intérieur avec le Canada est plus important que les exportations à l'étranger.

Parmi les trois plus grandes provinces manufacturières, seul le Québec dépend plus du commerce interprovincial que du commerce extérieur. Les exportations manufacturières du Québec sont partagées en gros entre les marchés internationaux et le reste du Canada. En 1989, 14,5 p. 100 des produits manufacturés du Québec ont été acheminés vers l'Ontario, tandis que seulement 5,9 p. 100 de ceux de l'Ontario ont été expédiés au Québec.

Le commerce interprovincial est vital pour toutes les provinces. Si le Canada se sépare et que l'activité commerciale s'en trouve perturbée, nous nous retrouverons tous tant que nous sommes dans une situation personnelle pire que celle d'aujourd'hui.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, le co-président du Conseil consultatif scientifique de la Commission mixte internationale a demandé qu'il soit déclaré que les produits chimiques qui contaminent les Grands Lacs constituent un danger pour la santé humaine.

Environ 37 millions de Canadiens et d'Américains sont exposés à des problèmes de santé, dont l'infertilité et les malformations congénitales, à cause des déchets toxiques déversés dans les cinq Grands Lacs. Cette demande fait suite à l'appel urgent lancé par la Commission mixte internationale pour obtenir le bannissement complet des onze produits toxiques les plus courants et souligne une fois de plus la nécessité d'atteindre l'objectif de tolérance zéro auquel le premier ministre s'était engagé solennel-

lement il y a quatre ans. Ce serait un crime que d'attendre plus longtemps.

Le ministre de l'Énergie a tenté mercredi de renoncer à l'engagement que le Canada a pris au sujet du réchauffement de la planète. Il a dit et je cite: «Le Canada a pour politique de stabiliser d'ici l'an 2000 les émissions de gaz contribuant à l'effet de serre.»

Le 7 novembre 1990, le ministre de l'Environnement a déclaré à Genève et je cite: «Le Canada s'est engagé à éliminer complètement les CFC contrôlés d'ici 1997. Nous sommes également déterminés, à tout le moins, à maintenir tous les autres gaz à effet de serre, notamment le dioxyde de carbone, aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2000.»

Espérons que le Canada n'a pas menti à Genève.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, j'ai été très heureux de l'annonce du ministre de l'Agriculture disant que le siège de la SCA serait enfin déménagé dans les Prairies.

La plus grande partie des affaires de la Société du crédit agricole a trait aux Prairies. L'industrie de base de la Saskatchewan est l'agriculture. Ce déménagement est une bonne idée. Ce n'est cependant pas une surprise pour les habitants de l'Ouest que les partis d'opposition protestent contre cette décision tant attendue.

Selon les libéraux, c'est une tentative évidente d'acheter des votes. Quelle hypocrisie. Les députés libéraux d'Ottawa devraient cesser de lécher les bottes de Daryl Bean, le temps de constater que le Canada ne se limite pas aux prés verts de la région de la capitale nationale.

Les néo-démocrates ne sont pas mieux. Au moins dix des leurs en Saskatchewan devraient être enchantés de ce déménagement. Mais non. Ils sont tellement accrochés aux jupons de l'Alliance de la fonction publique et des chefs des principaux syndicats de l'Ontario qu'ils sont forcés de faire ce qu'ils font le mieux, critiquer, trouver à redire et se montrer négatifs.

Je félicite le ministre de l'Agriculture de cette décision qui démontre l'engagement constant de ce gouvernement à rapprocher les institutions et organismes fédéraux des gens qu'ils visent à servir.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE DE L'EST DE L'ONTARIO

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, la récession économique vient encore une fois de frapper la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. Hier, Les viandes de Saint-Isidore Incorporée, seul abattoir de porc entre Toronto et Montréal, annonçait sa fermeture mettant à pied ses derniers quarante employés. Il y a déjà quelques mois, trente autres personnes perdaient leur emploi à Saint-Isidore.

Madame la Présidente, à chaque semaine il semble qu'une nouvelle catastrophe affecte les gens de Glengarry—Prescott—Russell et de l'est de l'Ontario. J'aimerais ce matin répéter au gouvernement d'en face que mon collègue de Stormont—Dundas, mon collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke, ainsi que moi-même, accompagnés de ving-huit municipalités de l'est de l'Ontario, avons demandé au gouvernement d'intervenir et d'établir un programme de développement pour notre région. Nous en avons besoin maintenant.

* * *

LA DÉCENTRALISATION

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Madame la Présidente, comme je l'ai décrié à plusieurs reprises, le gouvernement Mulroney est en train de vider littéralement la Capitale nationale par son option de décentralisation. Après le déménagement de l'Office national de l'énergie vers Calgary, en juillet dernier, la Capitale nationale est maintenant frappée par un autre drame, soit l'annonce du transfert du siège social de la Société du crédit agricole d'Ottawa vers Regina. Des Québécois et des Québécoises devront quitter le Québec pour poursuivre leur carrière en Saskatchewan, sans autre choix. À l'aube du dépôt des offres constitutionnelles, on peut s'attendre à voir l'hémorragie s'accentuer, on peut s'attendre au pire dans la distribution de cadeaux à travers le Canada pour faire avaler la «pilule». La décentralisation à coup de milliers d'emplois est très lourde de conséquences pour l'Outaouais québécois. Il est grand temps que le Québec rapatrie tous ses pouvoirs et s'occupe de sa souveraineté.

• (1110)

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA FEMME

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, les femmes marcheront dans les villes de tout le pays, en fin de semaine, pour revendiquer le droit de sortir la nuit. Les refuges pour femmes battues manquent de fonds. De nouveau, des affaires d'agressions sexuelles sur des femmes défraient les manchettes.

Un rapport multipartite du sous-comité de la Chambre des communes sur la condition féminine a réclamé une loi radicale contre le viol, un financement adéquat pour les refuges et les centres d'intervention en cas de crise et une formation obligatoire, à l'intention des juges et des parlementaires, pour les sensibiliser à la discrimination sexuelle. Ces besoins n'ont jamais été aussi évidents.

Des événements récents ont montré aux Canadiens quel comportement était parfois adopté à l'égard des femmes députées. Ce n'est pas difficile de voir pourquoi l'équité salariale n'a pas encore été atteinte, quand un représentant du gouvernement responsable de cette question fait des commentaires offensants à l'égard des femmes.

Les néo-démocrates demandent au gouvernement d'appliquer les recommandations de ce rapport, dès maintenant.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Madame la Présidente, cette semaine nous avons vu 15 personnes innocentes accusées et amenées à comparaître devant la cour criminelle. Parmi ces personnes, on y retrouvait le commissaire ainsi que deux membres de la GRC.

[*Traduction*]

Ces accusations font suite à des poursuites privées engagées aux termes de l'article 507 du Code criminel, qui autorise un juge de paix n'ayant, dans certains cas, aucune formation juridique, à décider d'émettre une sommation. Cet article devrait être modifié de façon à exiger qu'un juge ou un procureur de la Couronne examine la preuve et les accusations avant que l'affaire ne puisse être poursuivie.

Quinze personnes ont passé un été insupportable, leur réputation salie à cause d'une personne à l'esprit vindicatif et parce que les médias se méprennent sur les poursuites privées. Le pays tout entier s'est ressenti de cette affaire qui a provoqué une ruée injustifiée sur le dollar.

Article 31 du Règlement

Ce recours abusif à notre sytème judiciaire contre des citoyens de notre pays ne devrait plus être permis.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, la ville de Cornwall et d'autres collectivités de l'est de l'Ontario ont besoin dès maintenant d'un programme fédéral de développement économique.

Des programmes fédéraux comme l'Initiative fédérale de développement économique du Nord de l'Ontario (FEDNOR) et l'entente auxiliaire Canada-Québec se sont avérés bénéfiques pour le nord de l'Ontario et certaines régions du Québec. Un programme similaire et nécessaire pour les régions économiquement affaiblies de l'est de l'Ontario.

Le taux de chômage à Cornwall où l'on a enregistré ces deux dernières années 1 500 mises à pied et pertes d'emploi est nettement supérieur à la moyenne nationale. L'absence de programme de développement économique à découragé l'installation d'entreprises et les investissements dans l'est de la province.

Les collectivités frontalières comme Cornwall sont nettement désavantagées par l'impact négatif des achats aux États-Unis et la réalité géographique qui oppose l'est de l'Ontario au nord de l'État de New York et à l'ouest du Québec pour ce qui est d'attirer les entreprises et les investissements.

Cornwall, et les villes comme Pembroke et Hawkesbury ont besoin immédiatement d'un programme fédéral de développement économique.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Madame la Présidente, le gouvernement conservateur continue à attaquer le gouvernement de l'Ontario auquel il reproche son déficit budgétaire alors que son propre déficit augmente beaucoup plus rapidement que prévu dans le budget de l'an dernier.

Or, selon les derniers chiffres, le gouvernement fédéral a, au cours des quatre premiers mois du présent exercice financier, enregistré un déficit budgétaire deux fois supérieur à ce qu'il était l'an dernier. À ce rythme, le déficit budgétaire pourrait bientôt atteindre plus de 35 milliards de dollars.

Si le gouvernement cherche à démontrer au reste du pays que la probité financière est importante, l'exemple est mal choisi.

Questions orales

LE SOMMET DE LA TERRE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame la Présidente, un événement extraordinaire aura lieu l'an prochain, lorsque plus de 100 dirigeants de partout dans le monde se réuniront à Rio de Janeiro pour un sommet sur la planète. Nous y discuterons de la sauvegarde de l'intégrité écologique de la terre. Nous parlerons également de l'intégration de l'environnement et de l'économie, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, ainsi que de la nécessité d'établir un partenariat entre le Nord et le Sud.

Ce sommet de la terre s'appelle officiellement la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Elle aura lieu à Rio de Janeiro entre le 1er et le 12 juin 1992.

Le gouvernement du Canada travaille activement à la préparation de cette conférence en collaboration avec ses partenaires des provinces et des territoires, des groupes d'industriels, de défenseurs de l'environnement et d'agents de développement. Nous travaillons aussi avec les peuples autochtones, les jeunes, les femmes, des organismes confessionnels et des organismes de promotion de la paix, des chercheurs scientifiques et des universitaires, tous représentés au sein de l'équipe canadienne. La délégation a demandé que cet exemple soit suivi sur la scène internationale.

* * *

LES VICTIMES DE VIOLENCE

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Madame la Présidente, l'été dernier, les Canadiens ont été bouleversés en raison de la mort tragique de plusieurs jeunes Canadiens. Dans le sud de l'Ontario, deux jeunes femmes, Leslie Mahaffy et Nina DeVilliers, ainsi qu'une enfant, Kala Klaudusz, ont connu une mort tragique et inutile.

Les Canadiens bouleversés et horrifiés par ces incidents se demandent où est la justice. Les auteurs de crimes avec violence sont libérés prématurément de prison, obtiennent la permission de se promener en liberté en plein jour.

Les Canadiens se demandent: «Pourquoi notre système judiciaire est–il contre nous? Comment pouvons–nous nous prémunir aujourd'hui contre les auteurs de crimes avec violence et comment pourrons–nous nous prémunir contre eux dans l'avenir?» L'ensemble de la société et les victimes de violence demandent que justice soit faite. Nous devons toujours garder en mémoire les visages des victimes de ces tragédies.

Pendant la session d'automne, je déposerai un projet de loi d'initiative parlementaire sur les droits des victimes de violence. Cela permettra aux victimes d'actes de violence de mieux se faire entendre lorsqu'il s'agit de décider du sort des criminels condamnés et donnera à la société un sentiment de sécurité et restaurera sa confiance en son système judiciaire.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement nous dit que la récession est terminée, mais les chiffres économiques indiquent autrement. Les livraisons manufacturières sont en déclin. Notre surplus commercial a chuté à son niveau le plus bas en 10 ans, et le chômage augmente toujours. Quand le gouvernement va–t–il admettre au moins que ses politiques nuisent à l'économie canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Au contraire, madame la Présidente. Le député n'est pas ans savoir qu'il y a eu une reprise notable au cours du deuxième trimestre. Les projections énoncées dans le budget de février 1991 se fondaient sur l'hypothèse d'une reprise qui s'amorcerait au cours du deuxième semestre. Or, elle a débuté un trimestre plus tôt que prévu, et la remontée a été vigoureuse, soit 4,9 p. 100 en valeur annualisée.

Depuis le début, nous prévoyions que la reprise serait modeste ou modérée ainsi qu'une croissance d'environ 3,1 p. 100 en 1992. Nous estimons maintenant que la croissance sera de l'ordre, de 2,5 à 3 p. 100 au cours du semestre prochain.

Le volume des exportations s'est accru de plus de 25 p. 100, sur une base annuelle, au cours du deuxième trimestre. La confiance est à la hausse dans le milieu des affaires comme chez les consommateurs. Les mises en chantier de logements sont à la hausse ainsi que les ventes de maisons. Autant d'indices positifs qui me portent à croire que nous sommes engagés sur la voie d'une reprise modérée et durable.

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, hier le dollar canadien a clôturé à 88.09c. Le ministre des Finances peut–il nous citer le nom ne serait–ce que d'un seul industriel canadien qui lui a dit: «Merci beaucoup, monsieur le Ministre. Votre politique du dollar fort nous rend vraiment plus compétitifs et favorise nettement la création d'emplois au Canada»?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le député est assez intelligent pour savoir qu'on ne peut pas manipuler artificiellement la valeur du dollar. Celle-ci est soumise aux forces du marché. Je tiens aussi à rappeler au député que, outre le fait que les taux d'intérêt ont chuté de plus de 5,5 p. 100, c'est-à-dire 550 points de base, depuis l'an dernier, la marge s'est rétrécie passant de 565 à 280 points de base.

Il reste que, lorsque les marges écarts étaient grandes et que les taux d'intérêt étaient élevés, le dollar valait quand même 84c. Puis, les taux d'intérêt ont baissé, et la valeur du dollar a augmenté.

Cela tend à prouver une certaine confiance dans l'économie canadienne et que le dollar canadien est solide. Cela devrait nous valoir des félicitations, pas des récriminations.

• (1120)

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, que le ministre continue de défendre sa politique de dollar fort n'a aucun sens.

Les travailleurs sont contre. Les PME sont contre. D'après l'Association des manufacturiers du Canada: «Cette politique mène les manufacturiers canadiens à la ruine et leurs employés au chômage.» Qui faut-il écouter, les Canadiens ou le gouvernement?

Le gouvernement envisage-t-il de changer complètement sa politique, afin d'aider l'industrie canadienne à repartir et les Canadiens à trouver du travail?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le fait que les provinces empruntent abondamment sur les marchés internationaux est un des facteurs qui exerçe des pressions à la hausse sur le dollar.

Or, pendant la première moitié de 1991, les provinces ont emprunté 10,9 milliards de dollars en nouvelles émissions obligataires. C'est deux fois ce qu'elles avaient emprunté pendant toute l'année 1990. Ce phénomène exerce des pressions haussières sur le dollar.

Un autre facteur contribuant, c'est que l'Amérique du Nord est un lieu sûr pour les investisseurs, en cette période d'incertitude dans le reste du monde.

Je rappelle au député que le président de la Banque nationale, M. André Bérard, comme le rapporte *Le Devoir* de ce matin, a dit que la reprise économique dépendait autant de la réduction des coûts de production que de la capacité de s'ajuster à la valeur élevée du dollar canadien.

Il n'y a pas que la valeur du dollar qui contribue à nos difficultés. Il y a les coûts de production. Le rendement de la main-d'oeuvre. Les éléments du coût de la main-d'oeuvre. Ce sont tous ces facteurs auxquels nous devons nous attaquer ensemble.

Mon collègue, le ministre du Commerce extérieur, s'apprête à annoncer une stratégie pour accroître notre compétitivité et notre prospérité. C'est bon signe.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais aussi poser une question au ministre des Finances.

Hier, Hugh Fletcher qui dirige la deuxième société au monde de fabrication de papier journal, a déclaré à Toronto: «La différence entre un dollar à 88c. et un à 80c. est celle qui existe entre une catastrophe et ce qui est raisonnable.»

Pourquoi le gouvernement suit-il une politique économique que les personnalités du monde international des affaires qui doivent prendre des décisions au sujet des investissements au Canada considèrent comme catastrophique? Cela ne me semble pas être une marque de confiance.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, ces mêmes personnalités du monde des affaires se plaignaient il y a un an des taux d'intérêt élevés.

Les taux d'intérêt ont baissé de 5,5 p. 100 et ils continuent à baisser. La Banque de Montréal a annoncé que son taux préférentiel serait de 9,25 p. 100. On est assurément loin des taux de 22,75 p. 100 de l'époque où le député siégeait de ce coté-ci sur les banquettes ministérielles.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, les Canadiens qui suivent le débat remarqueront que le ministre des Finances a négligé d'apporter la moindre réponse aux remarques de M. Hugh Fletcher, homme d'affaires d'envergure internationale qui dirige la deuxième entreprise au monde de fabrication de papier journal.

Ce dernier a également déclaré, en parlant de la politique monétaire du dollar fort suivie par le gouvernement, que le gouverneur de la Banque du Canada nuit à toute possibilité d'investissements internationaux dans notre secteur vital des produits forestiers.

Pourquoi le gouvernement prend-il des mesures pour nuire à toute possibilité d'investissements internationaux dans le secteur vital des produits forestiers s'il veut établir un climat de confiance à l'étranger et s'il souhaite

que des personnalités du monde des affaires, comme M. Fletcher, investissent au Canada? Pourquoi ne renonce-t-il pas immédiatement à sa politique économique néfaste?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je devrais peut-être rappeler au député et à M. Fletcher que depuis 40 ans la valeur moyenne du dollar canadien est de 92,6 c.

Quand il parle du dollar fort, on peut dire qu'il se fourvoie complètement si on se place du point de vue historique. Le fait est que la valeur du dollar telle qu'il la connaît est fixée sur le marché. La Banque du Canada intervient pour s'assurer que les taux d'intérêts ne connaissent pas de fluctuation en dents de scie. C'est le marché qui fixe le taux.

En ce qui concerne les investissements, on a assisté à des rentrées d'environ 7 milliards de dollars depuis l'adoption de l'Accord de libre-échange. Avant celui-ci, il y avait une diminution nette des investissements. Grâce au libre-échange, aux programmes d'investissement et à la confiance que les entrepereneurs ont dans le gouvernement, on a enregistré un net afflux d'investissements.

* * *

[*Français*]

LA PAUVRETÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, nous apprenions encore que près du tiers des familles monoparentales au Canada vivent dans la pauvreté. Un enfant sur cinq vit dans la pauvreté. Voici donc ma question. Nous voici sur le point de débattre de l'avenir de notre pays. Nous ne pouvons ignorer, dans ce débat, ce chiffre effrayant, parce que ces enfants sont notre avenir. Depuis de nombreuses années, ce gouvernement n'a pris aucune nouvelle initiative pour contrer ce fléau. Que va faire maintenant ce gouvernement, pas dans les prochaines années, mais maintenant?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Comme je l'ai dit hier, madame la Présidente, notre gouvernement a mis sur pied un certain nombre de programmes qui ont amélioré la situation des enfants. Je reconnais avec l'honorable députée que les enfants et la cellule familiale constituent le fondement de notre société. Nous avons tâché, au moyen de réformes fiscales, d'améliorer le sort des familles, en mettant plus particulièrement l'accent sur les enfants.

Je tiens également à rappeler à la députée que, depuis notre arrivée au pouvoir, plus d'un million de personnes, dont plus de 300 000 enfants, sont passées au-dessus du seuil de la pauvreté. Les modifications apportées au crédit d'impôt pour enfant, les divers crédits d'impôt offerts aux personnes à faible ou moyen revenu, le remboursement du crédit pour TPS, tout cela reconnaît le fait très important de la vie familiale et s'adresse surtout aux familles à faible ou moyen revenu.

Nous aimerions toujours pouvoir faire plus. Le ministre de la Santé étudie actuellement un certain nombre de mesures en voie d'élaboration concernant les enfants. Quand elles seront bien au point, elles seront annoncées à la Chambre de la façon appropriée.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, les conservateurs sont au pouvoir depuis 1984. Il est temps d'arrêter de faire des voeux et d'adopter des mesures pour ces enfants.

Le 24 novembre 1989, la Chambre, y compris le vice-premier ministre, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles et le premier ministre, a voté unanimement en faveur d'une résolution visant à éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

Je demande au vice-premier ministre: vu les mesures qui doivent absolument être prises maintenant et à l'approche du débat constitutionnel, le gouvernement songe-t-il sérieusement à une charte des droits sociaux qui donnerait du poids à ce beau discours tenu en 1989, il y a deux ans, pour vraiment régler les questions fondamentales autour desquelles s'articulera l'union du pays?

Je demande au vice-premier ministre: le gouvernement songera-t-il sérieusement à une charte des droits sociaux qui sanctionnerait le droit des enfants à un niveau de vie décent, à une bonne alimentation et à un toit ainsi qu'à l'instruction?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, une des meilleures façons d'améliorer le sort des enfants et des générations futures, c'est de s'attaquer plus efficacement au problème de la dette dont nous avons hérité et que nous essayons de régler, sans grande aide du Nouveau Parti démocratique.

Pour ce qui est de la charte des droits sociaux, la députée aura accès au document la semaine prochaine. Il sera présenté à la Chambre. Il sera débattu. Je suis sûr que la député aura un point de vue à exprimer à ce moment-là.

Comme le ministre responsable des Affaires constitutionnelles l'a dit à maintes reprises et comme le premier ministre l'a dit, c'est un début et non la fin. Ce que le gouvernement avance, ce sont des propositions, et nous espérons qu'elles seront bien accueillies et que la député et son parti alimenteront la discussion en vue de mettre au point les programmes et mesures qui nous conduiront au Canada auquel nous aspirons tous, à un Canada économiquement fort, sensible aux questions sociales et, surtout, politiquement solide.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Les Canadiens craignent énormément que nos services de santé soient menacés. Ils déplorent également l'absence d'un programme de service de garde d'enfants et s'inquiètent de voir que la pauvreté persiste au pays malgré tout ce que nous avons dit à la Chambre.

De toute évidence, nous croyons tous qu'il nous faut prendre un engagement commun pour améliorer le plus possible les conditions de vie au Canada. Je voudrais poser au ministre responsable des Affaires constitutionnelles la question suivante: Envisage-t-il sérieusement la possibilité de créer une charte des droits sociaux qui donnerait de la substance à ces sentiments, acceptera-t-il en principe d'étudier ce projet et que fait-il actuellement en ce sens?

• (1130)

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, l'un des avantages de déposer des offres précises, comme nous le ferons mardi prochain, c'est que la publication d'un document de ce genre permet d'apaiser certaines inquiétudes concernant les propositions que fera le gouvernement.

La députée n'est pas sans savoir que le premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, qui, selon mes renseignements, entend publier un document au sujet d'une charte des droits sociaux, aurait voulu, à un moment donné, concevoir et proposer ce genre de charte. Si je ne m'abuse, ses collaborateurs auraient eu du mal à traduire cette idée intéressante en une charte qui serait viable et acceptable dans le régime canadien.

Permettez-moi de répéter ce que le vice-premier ministre vient de nous dire. Les propositions que nous présenterons mardi prochain visent à apporter des changements réels à la Constitution. Elles ont été conçues en ce sens et devraient être considérées comme des offres fermes, mais non finales. Si les membres du Comité mixte spécial de la Constitution jugent que des améliorations doivent être apportées à nos offres, nous accepterons sûrement de faire preuve d'ouverture d'esprit et d'étudier tous les changements raisonnables.

Je tiens à signaler que nous voulons apporter des améliorations, proposer des solutions viables, et non pas suggérer des changements simplement pour le plaisir.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Merci, madame la Présidente. Ma question s'adresse au ministre des Sciences.

Depuis sept ans, les membres du gouvernement ne cessent de répéter aux Canadiens qu'il n'y a pas d'argent pour le Conseil national de recherches du Canada ou pour la recherche industrielle, médicale ou environnementale.

Ma question pour le ministre est la suivante: Où le gouvernement a-t-il trouvé tout à coup l'argent pour financer le projet KAON?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Madame la Présidente, comme le député le sait, le budget de février dernier prévoit l'affectation de 1,5 milliard de dollars aux initiatives scientifiques et technologiques au cours des prochaines années. Ce financement existe toujours et n'a absolument rien à voir avec le projet KAON.

Selon le gouvernement canadien, le financement du projet KAON se ferait plus tard et ne fait pas du tout partie de la somme de 1,5 milliard précitée.

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Madame la Présidente, je suis heureux que le gouvernement ait tout à coup trouvé un oncle riche. Je voudrais dire au ministre que ça commence ici.

Le ministre veut-il dire que le gouvernement a maintenant trouvé de l'argent pour financer comme il faut la recherche universitaire, industrielle, médicale et environnementale ou est-ce purement de l'opportunisme politique?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Madame la Présidente, je pense que le député ferait mieux d'attendre les propositions concernant l'affectation de la somme de 1,5 milliard de dollars.

Par ailleurs, je pense qu'il devrait attendre que les consultations au sujet de la prospérité et de la compétitivité soient terminées et que nous déterminions les besoins financiers additionnels pour faire certaines des choses qu'il a en tête.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

L'annonce du déménagement de l'administration centrale de la Société du crédit agricole à Regina a bouleversé plus de 200 familles de fonctionnaires dans la région de la capitale nationale.

Ma question est la suivante: pourquoi le gouvernement prête–t–il le flanc au sarcasme en annonçant ce déménagement juste avant les élections provinciales, et où est l'aide immédiate que réclament les agriculteurs?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je veux informer le député que les employés de la Société du crédit agricole sont la ressource la plus précieuse de cette société.

La réinstallation à Regina de quelque 200 employés de l'administration centrale se fera au cours des 12 prochains mois. Nous espérons que tout sera terminé avant la prochaine campagne agricole.

Le NPD semble s'opposer à ce que nous transférions 200 emplois en Saskatchewan, à ce que nous déménagions la Société du crédit agricole là où habitent 60 p. 100 de ses clients, là où va plus de 50 p. 100 de l'argent prêté par la société. Je ne comprends pas pourquoi le NPD s'oppose tant à ce déménagement.

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Madame la Présidente, je voudrais rappeler que la Société du crédit agricole fonctionne sans déficit. Le ministre sait aussi que les agriculteurs devront payer des taux d'intérêt plus élevés pour payer les coûts du déménagement et les autres dépenses à venir. Il est clair que le déménagement ne présentera aucun avantage pour les agriculteurs.

Je répète donc ma question et je demanderais au ministre de me répondre à moi et non pas au NPD. Pourquoi le gouvernement se sert–il de fonctionnaires pour s'ingérer dans les élections provinciales?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, comme le député et tous ses collègues à la Chambre le savent, le gouvernement a décidé de rapprocher le plus possible la clientèle visée des services qu'offrent ses ministères.

À ce propos, je rappelle au député le déménagement de l'Office national de l'énergie à Calgary.

Dans le même ordre d'idées, je lui signale que plus de 60 p. 100 de la clientèle de la Société du crédit agricole vit dans les Prairies. Plus de 50 p. 100 du total des prêts consentis par la Société est accordé à des agriculteurs des Prairies. Ce déménagement rapprochera des producteurs la Société du crédit agricole et le personnel de son administration centrale.

Le député a reconnu que la Société du crédit agricole est rentable et qu'elle ne coûte rien aux contribuables. Elle a aussi une politique de taux d'intérêt concurrentiels. Ses taux sont comparables à ceux de n'importe quelle autre institution commerciale au Canada.

Grâce à ce déménagement, la Société pourra réaliser des économies au fil des ans, économies dont elle profitera et dont elle fera bénéficier les agriculteurs et ses clients.

* * *

LA PROTHÈSE MAMMAIRE MÊME

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, ma question s'adresse au suppléant du ministre de la Santé national et du Bien–être social.

En avril, Surgitex a retiré la prothèse mammaire Même du marché.

Or, le 5 juin, on a implanté deux de ces prothèses à M^me^ Carole Cyr, dans un hôpital de Montréal.

Comment cela a–t–il pu arriver? Cette prothèse a–t–elle été retirée du marché, oui ou non?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, comme la députée l'a dit, la prothèse

mammaire Même a été rappelée et, à ma connaissance, elle n'est plus disponible sur le marché.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, le ministre devrait savoir qu'en réalité, la prothèse Meme n'a jamais été rappelée par le gouvernement. Elle a été retirée volontairement du marché par Surgitex.

Le 7 août, le ministre a annoncé, dans un communiqué de presse, qu'elle n'était plus disponible et qu'elle ne serait pas réintroduite sur le marché tant que le ministère n'aurait pas examiné la situation.

Le 5 septembre, le directeur du Bureau des instruments médicaux du ministère, a déclaré, sur les ondes de la station de radio CBOFT, quand on lui a posé une question au sujet de Carole Cyr: «Cette affaire ne concerne pas du tout le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social.»

Si ce n'est pas ce ministère, alors, qui est responsable? Le ministre pourrait-il nous le dire?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, la députée a raison, en partie. La prothèse n'est plus disponible sur le marché. Le ministre a ordonné à son ministère d'examiner de nouveau cette question parce qu'elle a été soulevée plusieurs fois et qu'elle préoccupe le ministère et toutes les femmes du Canada.

Quant à savoir si un médecin a utilisé cette prothèse après le rappel, les médecins ont été informés de ce rappel et si l'un d'entre eux l'a utilisée quand même, je suggère que la patiente en question communique avec la corporation professionnelle à laquelle appartient ce médecin pour porter plainte.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, les Canadiens attendent l'annonce, mardi prochain, des propositions de modification de la Constitution. D'après les rumeurs, l'Ouest aura son Sénat élu, le Québec sera reconnu comme distinct et les autochtones obtiendront l'autonomie gouvernementale.

Ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Les Canadiens de la classe moyenne auront-ils aussi quelque chose qu'ils méritent, soit la constitutionnalisation du droit à la propriété, comprenant le droit ne pas être privés de leurs biens sans une juste compensation?

• (1140)

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, j'espère de tout coeur et je crois que tous les Canadiens pourront avoir, grâce à cet ensemble de propositions et à cette démarche, un pays uni, prospère, tourné vers l'avenir, et que nous pourrons faire porter ensuite tous nos efforts sur les moyens à prendre pour le rendre plus fort et plus prospère sans que les problèmes constitutionnels drainent constamment nos énergies.

Quant à la question du droit à la propriété, je comprends bien les vives instances qui ont été présentées par le député et certains de ses collègues.

Je ne puis divulguer le contenu des propositions avant que le premier ministre ne les rende publiques mardi, mais je puis dire au député que les préoccupations que lui et d'autres députés soulèvent ont été examinées sérieusement par le gouvernement.

* * *

LA ROUMANIE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, comme le ministre de l'Énergie n'est pas là, je m'adresse au ministre du Commerce extérieur. Il s'agit de la marge de crédit de 315 millions de dollars qui a été annoncée pour la centrale nucléaire de Cernavoda, en Roumanie.

Selon un rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique publié la semaine dernière, un bon quart des problèmes de sécurité de la centrale ont déjà été réglés par le gouvernement actuel de Bucarest.

On a aussi la très nette impression que la direction de la Société pour l'expansion des exportations est très hostile au prêt envisagé.

Le ministre aurait-il l'obligeance de répondre à ces deux questions?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, l'Agence internationale de l'énergie atomique a effectivement publié un rapport.

L'agence fait état dans ce document des progrès considérables réalisés par rapport à la même époque l'an dernier, au moment où elle a fait connaître ce qu'elle

proposait pour que les travaux de Cernavoda puissent se réaliser.

Nous avons suivi de près l'évolution de la situation. Nous croyons que de nouveaux progrès s'imposent, mais c'est sur cette base que nous avons proposé un financement qui sera assuré par la Société de développement des exportations, afin que la construction puisse s'achever.

Quant à la deuxième partie de la question du député, je ne suis au courant d'aucune opposition.

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est): Madame la Présidente, le gouvernement Iliescu de Roumanie continue de prendre des mesures souvent considérées comme antidémocratiques et autoritaires contre un grand nombre de citoyens.

Quelles garanties le ministre a–t–il reçues pour que, une fois terminé le contrat de gestion d'Énergie atomique du Canada, le gouvernement roumain continue d'assurer la sécurité des Roumains et le respect de leurs droits?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, comme je viens de le dire, l'agence internationale a remarqué quelques améliorations en Roumanie.

Le député parle des droits de la personne. Le gouvernement s'est intéressé à la question et il continuera d'intervenir auprès des autorités gouvernementales à ce sujet.

Comme le député le sait, il ne peut y avoir de garanties sur ce que nous réserve l'avenir. Une chose est certaine, toutefois, c'est que ce projet fera beaucoup pour relever le niveau de vie des Roumains. Et il arrive presque toujours qu'une amélioration du niveau de vie s'accompagne d'une diminution des atteintes aux droits de la personne. Nous avons bon espoir que cela se produira cette fois–ci encore.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le Rendez–vous économique 91, convoqué par le Conseil du patronat du Québec ces derniers jours, a généré 48 projets pour la création d'emplois, faute de plans d'action de la part du gouvernement conservateur.

Est–ce que le ministre des Finances serait prêt à baisser le dollar canadien pour aider la réalisation de ces projets qui relanceront l'économie à Montréal, au Québec et au Canada?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, si vous me permettez, je répondrai au nom du ministre responsable de la région de Montréal qui a assisté, cette semaine, au Forum économique auquel mon collègue de Saint–Léonard faisait allusion.

Mon collègue sait, comme moi, que Montréal passe actuellement à travers une situation économique difficile causée en grande partie par les changements structurels dans le domaine de l'économie. Pour relancer l'économie de Montréal, ce que nous avons fait dans le Budget de février dernier, nous avons pris des mesures pour réduire le déficit, pour réduire l'inflation et pour réduire le taux de chômage. C'est ce que nous avons fait. Le député demande: «Qu'allons–nous faire maintenant?». Je peux dire à l'honorable député que s'il veut attendre jusqu'à lundi, alors que le premier ministre sera à Montréal, il verra les résultats de notre politique économique pour Montréal.

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Madame la Présidente, on connaît déjà ce que le premier ministre va faire lundi à Montréal: il va faire un grand *show* pour dire que... Mais on connaît la réalité de Montréal, madame la Présidente. Ça va mal! Le gouvernement va–t–il prendre ses responsabilités pour appuyer ces quarante–huit projets ou va–t–il encore les mettre sur les tablettes comme il l'a fait avec le Rapport Picard?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, je peux donner l'assurance à mon honorable collègue que nous allons étudier sérieusement et avec beaucoup d'attention chacun des projets qui sera porté à notre attention.

Quand l'honorable député parle de Montréal, puis–je lui demander, avec respect, où il était lorsque le gouvernement conservateur a passé le projet de loi C–21 qui a fait en sorte qu'on puisse investir au Québec plus de 55 millions de dollars dans la formation professionnelle? Où était–il à ce moment–là? Il était contre!

De plus, lorsque nous avons transféré l'Agence spatiale à Montréal, où était le député à ce moment–là? Il était contre! Lorsque nous avons passé le projet de loi C–22 sur les brevets pharmaceutiques, où était le député? Il

était contre! Il n'y avait seulement que deux députés libéraux qui étaient en faveur. Il y en a un qui est malheureusement décédé; l'autre est assis à côté du député. Alors, chaque fois que l'on fait quelque chose pour Montréal, l'honorable député est contre!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

L'AFRIQUE DU SUD

L'hon. Walter McLean (Waterloo): Madame la Présidente, il y a quelques mois, les Canadiens et le Parlement étaient heureux d'accueillir M. Nelson Mandela qui venait nous entretenir de l'évolution de la situation en Afrique du Sud.

Cette semaine, son collaborateur et, pendant 26 ans, son compagnon de cellule, Walter Sisulu ainsi que son épouse Albertina sont parmi nous pour nous parler des progrès accomplis en faveur de la démocratie et des besoins futurs de l'Afrique du Sud sur le plan du développement.

Je suis certain que les députés voudront se joindre à moi pour leur souhaiter la bienvenue dans cette enceinte et bon séjour au Canada.

Je voudrais poser une question à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La semaine dernière, le Comité du Commonwealth, qu'elle préside, a évoqué les besoins en ressources et les efforts que l'organisme multiplie pour y répondre.

Est-ce que le Canada va faire sa part pour combler les besoins en ressources d'une Afrique du Sud démocratique?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, je crois que tous les députés peuvent être fiers du rôle que le Canada joue depuis nombre d'années dans la lutte contre l'apartheid. Les changements survenus ces dernières années et plus récemment encore, grâce aux pressions extérieures et, bien sûr, au concours des forces démocratiques de l'Afrique du Sud, constituent un facteur important.

Cette année, le Canada va consacrer 15 millions de dollars à la mise en valeur des ressources humaines, à l'éducation et à d'autres aspects connexes. Lors de mon séjour à Delhi, j'ai annoncé que nous accorderions 1,5 million de dollars au Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de venir en aide aux exilés politiques qui rentrent au pays. Cette mesure vise à faciliter leur réinstallation.

Le Canada se réjouit certes des progrès accomplis là-bas, mais il continue d'envisager d'autres sanctions afin de maintenir les pressions nécessaires à l'instauration de la démocratie la plus complète en Afrique du Sud.

L'ÉDUCATION

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, hier, à la Chambre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré ceci: «Tous les autochtones du Canada peuvent faire des études postsecondaires dans le cadre de ce programme mis en place par le gouvernement.»

Je ne peux pas dire que le ministre a induit la Chambre en erreur, mais la stratégie de défense de la Direction des communications du ministère, dont le ministre a cité de nombreux extraits de mémoire, révèle que jusqu'à 3 000 étudiants seront privés de fonds cette année. Cela veut dire que 3 000 jeunes, qui auraient pu poursuivre leurs études, vont devoir compter sur l'assistance sociale, qui revient à peu près 10 p. 100 moins chère au gouvernement que l'enseignement postsecondaire.

Des conseils de bande et de tribu, notamment à Squamish et à Nanaïmo, dans la circonscription du ministre, ont été informés des compressions budgétaires effectuées cette année par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, en dépit des assurances que le ministre a présentées hier et des promesses que le premier ministre a faites à Victoria.

Mme le vice-président: Je suis persuadée que tout cela amènera le député à poser une question.

• (1150)

M. Skelly (Comox—Alberni): Le ministre va-t-il s'engager à annuler ces compressions budgétaires au titre de l'enseignement postsecondaire et à s'assurer que les 3 000 étudiants qui manquent de fonds pourront poursuivre leurs études en 1991-1992?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je suis heureux que le député revienne sur la question que m'a posée hier la députée de Western Arctic.

Je répète que le gouvernement a mis sur pied le programme le plus généreux de l'histoire à l'intention des étudiants autochtones et que, en fait, le financement de l'enseignement postsecondaire s'est accru de près de 400 p. 100 depuis 1985. Le nombre des étudiants du postsecondaire qui en ont bénéficié a augmenté de plus de 300 p. 100 pour atteindre 22 000 cette année et le Cabinet a convenu au printemps d'accroître le financement du programme de 320 millions de dollars au cours des cinq

prochaines années, portant son engagement total à nettement plus d'un milliard de dollars.

Le problème soulevé par le député est une affaire de gestion et de répartition des fonds entre les régions et dépend aussi de l'admissibilité des candidats et de leur ponctualité à présenter leur candidature.

Je puis assurer au député que, selon la liste que j'aie ici, un peu plus d'un millier de demandes sont. . .

Mme le vice-président: Comme nous pouvons tous nous en rendre compte, les longs préambules et les longues questions sont habituellement suivis de longues réponses. Il reste encore plusieurs noms sur la liste. Pouvons-nous passer à une question tout de suite? La parole est au député de Comox—Alberni.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Il demeure, madame la Présidente, que les réponses véritables sont une source d'information pour la Chambre et qu'elles sont toujours utiles.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: Que le député pose sa question tout de suite, sans quoi je devrai passer au suivant.

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai posé une question au ministre concernant la stratégie de défense de la Direction des communications de son ministère, d'après laquelle jusqu'à 3 000 étudiants ne recevront pas de fonds cette année.

Étant donné la réponse qu'il a faite hier, c'est-à-dire que tous les étudiants en recevront, qu'en est-il au juste de ces 3 000 étudiants dont le financement des études n'est pas prévu?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, j'ignore à quel document le député fait référence et sa date de publication, mais j'ai ici une note en date du 13 septembre qui précise qu'environ 1 200 étudiants ne recevront pas d'aide parce que leur demande a été présentée après l'échéance, entre autres raisons. J'ai demandé à mes fonctionnaires, comme je l'ai signalé hier à la Chambre, de porter une attention particulière à la répartition régionale des fonds et d'étudier chaque demande au mérite.

Je puis assurer à la Chambre que tous les étudiants permanents et tous les diplômés de l'enseignement secondaire issus de collectivités autochtones recevront de l'aide dans le cadre de ce programme. Si l'on y rajoute les 200 millions de dollars additionnels offerts chaque année en vertu du programme Les chemins de la réussite, l'étudiant de niveau postsecondaire et le jeune Indien n'a pas d'excuse. . .

* * *

LE PROGRAMME DES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ma question s'adresse au secrétaire d'État.

Un étudiant de Winnipeg m'a téléphoné aujourd'hui—c'était le centième appel environ que je recevais à ce sujet—pour que je demande au secrétaire d'État de supprimer la nouvelle taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants, qui est injuste et discriminatoire parce qu'elle s'applique aux étudiants pauvres qui doivent s'endetter pour faire des études postsecondaires, lesquelles il faut payer d'avance et en espèces.

Le ministre va-t-il supprimer dès aujourd'hui cette taxe injuste?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Madame la Présidente, je demanderais au député de se reporter à la réponse que je lui ai donnée lundi dernier à ce sujet.

Le Programme canadien des prêts aux étudiants a été créé il y 27 ans. Il fait maintenant l'objet d'un examen approfondi. La taxe de 3 p. 100 a été imposée en raison d'une hausse des frais d'administration. Nous réexaminons le programme dans son ensemble.

J'ai discuté avec des porte-parole de la Fédération canadienne des étudiants et je proposerai très bientôt au Cabinet d'apporter au système des modifications que je déposerai à la Chambre.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Il est à espérer que la taxe sera supprimée.

[*Français*]

Lorsque ce ministre était président du Conseil du Trésor, il a imposé cette nouvelle taxe discriminatoire de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants en disant, et je le cite: «pour contrecarrer les prêts non remboursés». Pourquoi impose-t-il cette nouvelle taxe sur ceux et celles dont la grande majorité rembourseront leurs prêts? N'est-ce pas une décision, je ne sais pas, immorale peut-être, insensible, peut-être même illégale?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Madame la Présidente, je vais répéter en français ce que j'ai dit en anglais. C'est un programme qui a 27 ans, c'est un programme qui est en train d'être revu au complet. C'est un programme qui va évidemment être amendé pour refléter la situation actuelle. Ces amendements

sont déjà en voie d'être présentés au Cabinet et je vais déposer le projet à la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME EÉET

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre d'État à la Jeunesse.

A deux reprises le 10 juin et le 17 septembre derniers, le ministre a nié ici, à la Chambre que des réductions avaient été effectuées dans le budget du programme Emploi d'été/Expérience de travail (EÉET).

Prenons l'exemple de la région de la capitale nationale. Selon les chiffres fournis par le ministre lui-même, dans cette région, les fonds fédéraux consacrés au programme Emploi d'été/Expérience de travail (EÉET), un programme d'emploi d'été des étudiants, qui étaient de 1,4 million de dollars en 1989, ont baissé à 424 000 $ chacune des deux dernières années, ce qui correspond à une réduction de 70 p. 100. Des centaines d'étudiants n'ont pas pu trouver d'emploi dans la région.

Le ministre entend-il ramener ces fonds au moins au niveau de 1989?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Comme je l'ai indiqué précédemment, madame la Présidente, le budget du programme Défi a été augmenté cette année.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, rien ne sert de nier. Les chiffres sont ici, et ils proviennent de son ministère. Ces réductions ont causé des torts énormes et ont fait disparaître les chances d'emploi de beaucoup de jeunes de la région.

Je répète ma question. Dans le budget de l'an prochain, le ministre entend-t-il ramener les fonds au moins au niveau de 1989 afin que les jeunes de notre région puissent espérer avoir de meilleures chances d'emploi en 1992?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, considérant que la question est basée sur le budget du programme Défi, je signale que le budget de ce programme a été augmenté cette année et que les chiffres le prouvent.

LE MULTICULTURALISME

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Des propositions adoptées au congrès des conservateurs, tenu au cours de l'été, ont attisé la violence raciale et l'intolérance multiculturelle au Canada. Le gouvernement entend-il appliquer ces propositions, qui visent à dissoudre le ministère du Multiculturalisme et à réduire le financement en ce domaine?

Si ce n'est pas le cas, le premier ministre suppléant, au nom du gouvernement, affirmera-t-il aujourd'hui qu'il veut promouvoir la compréhension du multiculturalisme et appliquer avec dynamisme la loi en ce domaine?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, je remercie la députée qui me donne l'occasion de renforcer l'engagement du gouvernement.

Le 21 avril dernier, la création du nouveau ministère était confirmée et depuis, j'agis en qualité de ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Nous nous consacrons activement à promouvoir la vision qu'appuie vigoureusement la députée et qui consiste à aider les Canadiens à comprendre l'importance de la diversité et la façon dont elle contribue à fortifier et à enrichir la nation.

De plus en plus, des secteurs de notre ministère s'attachent à combattre le racisme et la discrimination raciale, et à promouvoir l'équité et l'égalité des chances, ainsi que la possibilité de participer qui est un droit fondamental pour tous les Canadiens. Bien sûr, nous sommes très satisfaits de l'implantation de nos programmes. Nous sommes fiers de nos bureaux de la citoyenneté et du travail qui s'accomplit dans ce domaine. Je vous invite à suivre nos efforts constants partout au pays, car nous établissons des liens de collaboration avec tous les Canadiens.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, c'est au premier ministre qu'il incombe de réaffirmer sa politique au nom du gouvernement. La question préoccupe toute la population.

L'enquête sur la justice faite aux autochtones du Manitoba et les incidents raciaux survenus à Halifax et à Montréal l'été dernier prouvent que des problèmes très graves existent et que le gouvernement doit agir plus résolument pour faire respecter les droits des minorités et éliminer le racisme.

Je demande au ministre si le gouvernement a l'intention d'entreprendre une grande campagne pour informer la population et aussi de former un groupe de représentants des citoyens pour enquêter sur les causes du racis-

me, pour consulter les minorités et recommander au gouvernement un plan d'action.

• (1200)

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, c'est le gouvernement qui, il y a trois ans, a eu l'idée de cette initiative du 21 mars, qui est le programme national de sensibilisation et qui a pour objet d'aider les Canadiens à comprendre les conséquences néfastes du racisme et le besoin de le chasser de notre société.

Le 21 mars dernier, par suite d'une suggestion venue de Colombie-Britannique, province de la députée, nous avons eu le plaisir d'accueillir un partenaire très important, l'Association canadienne des radiodiffuseurs, qui a contribué quelque 10 millions de dollars pour appuyer un programme très dynamique afin d'aider les Canadiens à saisir les avantages de notre diversité.

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Madame la Présidente, cette semaine, des accusations portées contre 15 personnes ont été abandonnées après avoir été approuvées par un juge de paix. Le procureur de la Couronne chargé de l'affaire a décrit certaines des accusations comme une grave erreur judiciaire.

Je reconnais l'importance de poursuites privées dans notre système pénal, mais le procureur général examinera-t-il l'article 507 du Code criminel pour s'assurer que personne ne soit plus victime de poursuites abusives de ce genre?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je crois que le problème que le procureur général de l'Ontario a décrit de façon si frappante ne découle pas tant de la loi, mais bien de la façon dont elle est appliquée.

En tant que native de la Colombie-Britannique, je peux dire que ces questions sont traitées très différemment dans ma province par rapport à l'Ontario. Je crois qu'elles sont également traités très différemment au Québec et en Alberta.

J'ai indiqué qu'il s'agit là d'une question que je voudrais que discutent tous ceux d'entre nous qui sont chargés de l'application du droit pénal—responsabilité qui m'incombe dans les territoires et qui incombe à mes homologues des provinces—de sorte qu'on n'utilise pas pour créer des injustices un mécanisme qui, à mon avis, constitue une partie importante d'un système pénal démocratique. Je pense que nous pouvons probablement y arriver sans modifier la loi, mais le ministère public doit assumer son rôle avec beaucoup de prudence.

* * *

DAVID MILGAARD

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Lorsque M^me^ Joyce Milgaard a rencontré le premier ministre, récemment, pour lui parler du cas de son fils condamné injustement, il lui a répondu qu'il allait immédiatement examiner la question, ce qui a donné beaucoup d'espoir à M^me^ Milgaard.

Or, à la Chambre des communes, la ministre a déclaré mardi que le premier ministre ne s'était engagé qu'à se pencher sur son état de santé ce qui est, à mon avis, tout à fait cruel et ne reflète pas du tout la réalité.

Il faut rouvrir cette affaire. La ministre pourrait-elle me dire quand elle va cesser de se prendre pour Dieu le Père et quand va-t-elle rouvrir cette affaire?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, tout d'abord, j'ai examiné très attentivement non seulement les observations du premier ministre, mais également celles formulées par la suite par M^me^ Milgaard qui confirment les engagements du premier ministre en ce qui concerne la santé de David Milgaard. J'ai déjà signalé à la Chambre les mesures qui ont été prises.

Pour des motifs tout à fait humanitaires, le premier ministre s'est mis en rapport avec moi immédiatement. Je me suis adressée pour ma part aux représentants du Service correctionnel du Canada, et sauf erreur, David Milgaard n'a présenté aucune demande de transfert.

Je n'examine pas ces demandes comme si j'étais Dieu le Père. Je dois m'en tenir à la loi et aux preuves. Je vais examiner toutes les demandes qui me seront présentées en fonction de cela, en étant le plus équitable possible.

La première demande qui m'a été soumise ne respectait pas les critères pertinents. Si la prochaine le fait, elle sera accordée. Dans le cas contraire, elle sera rejetée.

Mme le vice-président: On m'a avisé de deux rappels au Règlement. Je vais tout d'abord donner la parole au député de Comox—Alberni.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉPÔT DU DOCUMENT

M. Robert E. Skelly (Comox-Alberni): Madame la Présidente, dans sa réponse à ma question à la Chambre, il y a quelques minutes, le ministre des Affaires indiennes a indiqué qu'il citait un document du 13 septembre de cette année.

Je voudrais vous renvoyer à la Jurisprudence parlementaire de Beauchesne, 5e édition, citation 327, page 116:

> Il n'est pas permis à un ministre de la Couronne de lire ou citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne le dépose sur le Bureau.
>
> Ce principe est si raisonnable que personne ne l'a contesté. Par le passé, toute protestation faite à temps dans ce sens a été généralement admise.

Je voudrais que le ministre dépose le document qu'il citait et je serais prêt à déposer, alors, la stratégie de défence de son propre ministère dont je parlais dans ma question.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député demandait qu'on dépose un document et qu'on retire quelque chose. J'ai le Beauchesne en main, il pourrait peut-être regarder les commentaires qui disent qu'il n'est pas permis de dire à la Chambre que quelqu'un ne dit pas la vérité, ce que je l'ai entendu dire à propos du ministre des Affaires indiennes.

Est-ce qu'il retirera cette affirmation?

Une voix: Absolument.

Mme le vice-président: Est-ce que le député de Comox—Alberni a quelque chose à ajouter?

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je ne vois pas très bien ce que dit le député? Est-il en train de dire que j'ai laissé entendre que quelqu'un ne disait pas la vérité?

Tout ce que j'ai dit dans ma question, c'est que je comprenais qu'à la Chambre un député n'avait pas le droit de laisser entendre qu'un autre député cherchait à induire la Chambre en erreur, et je n'ai rien laissé entendre de tel.

Mme le vice-président: C'est aussi ce que la Présidence a entendu.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, j'ai entendu distinctement le député dire que le ministre n'était pas franc avec la Chambre. J'examinerai le hansard. Je n'ai certainement pas l'intention d'en faire tout un plat, mais je peux dire au député que lorsque je déposerai le document qu'il a demandé, il constatera qu'il n'y a pas 3 000 demandes d'étudiants pour lesquelles il n'y a pas d'argent.

Je suis prêt à déposer ce document, mais pas avant d'avoir examiné le hansard, car si le député a dit ce que je pense avoir entendu, il devra le retirer.

Mme le vice-président: J'ai écouté le député et le ministre avec toute l'attention possible. Je vais également revoir les bleus.

Le député voudra-t-il bien se rasseoir.

Je ne pense pas avoir entendu le député prétendre que le ministre ne disait pas la vérité. Ce n'est pas ce que j'ai entendu, mais je vérifierai les bleus.

Le député semble vouloir qu'on dépose un document. Si le ministre a dit qu'il citait quelque chose, alors la Présidence acceptera. S'il pense qu'il y a un document qui doit être déposé, je souhaiterais qu'il le soit.

M. Siddon: Madame la Présidente, je n'ai certainement aucune hésitation à accepter cette demande. Je n'ai rien à cacher, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Je répète, je m'attends à ce que le député de Comox—Alberni se comporte honorablement. J'ai l'intention d'examiner le hansard pour m'assurer qu'il le fasse.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, le ministre semble penser qu'il a le droit de décider si oui ou non il déposera le document. Il n'a pas ce droit. Il y a peut-être un autre différend distinct du dépôt du document. Il a fait allusion à ce document à la Chambre. Selon le Beauchesne, ce document doit être déposé.

L'autre différend peut être réglé séparément.

Mme le vice-président: Que le député sache que le ministre a déposé le document. Par conséquent, je pense que cette affaire est close. Quant à l'autre différend, nous devrons tous vérifier la transcription.

J'ai un autre avis de rappel au Règlement. Nous entendrons maintenant le député de Regina—Qu'Appelle.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Madame la Présidente, je voudrais présenter un groupe de jeunes Canadiens d'origine croate qui sont aujourd'hui à la tribune. Ces jeunes rencontrent des députés depuis quelques jours et je tiens à leur souhaiter la bienvenue sur la colline du Parlement.

Mme le vice-président: Je sais que le député siège à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir que ce n'est pas le moment de faire de telles déclarations. Il a trouvé un moyen, contraire au Règlement, pour atteindre ses fins.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

AGRICULTURE

DÉPÔT DE DÉCRETS

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, le 11 avril 1991, la Loi sur la protection du revenu agricole, qui prévoit un programme à long terme de stabilisation et de soutien du revenu des agriculteurs, a reçu la sanction royale.

Cette loi prévoit également la mise en oeuvre de mesures spéciales répondant à des besoins à court terme n'étant prévus dans aucun autre programme.

Le printemps dernier, des mesures de soutien et d'adaptation ont été adoptées pour répondre à des besoins à court terme. Conformément au paragraphe 12(7) de la loi, les décrets du gouverneur en conseil s'appliquant à la mise en oeuvre de toute mesure à court terme sous le régime de la loi doivent être déposés à la Chambre des communes.

• (1210)

Huit décrets ont été approuvés le 30 mai 1991 par le gouverneur en conseil conformément au paragraphe 12(5) qui autorise le ministre à conclure des ententes avec les provinces ou à prendre toute mesure qu'il juge nécessaire, notamment l'adoption de mesures de soutien du revenu agricole et d'adaptation.

Il me fait plaisir de déposer ces décrets dans les deux langues officielles au nom du ministre de l'Agriculture.

Mme le vice-président: Je remercie le secrétaire parlementaire. Il est très rare, et même inhabituel, que le dépôt de documents s'accompagne d'un discours.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je me demande si je pourrais faire une observation à mon ami le whip du gouvernement. Le communiqué de presse que le ministre du Commerce extérieur a publié au sujet de sa récente visite en Iran ne fait état d'aucun chiffre concernant la contribution du Canada à l'Iran. Je crois savoir que ce montant est de l'ordre d'un milliard de dollars consacrés aux marges de crédit et aux opérations de refinancement.

Le ministre pourrait-il expliquer dans une certaine mesure à la Chambre ce que comporte cet engagement d'un milliard de dollars envers l'Iran?

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, j'apprécierais que le député me fasse la courtoisie de me transmettre une copie du document qu'il a sous les yeux. Je crois comprendre qu'il s'agit d'une sorte de communiqué de presse. Je pense qu'il a dit deux choses en même temps. Il prétend que le communiqué de presse ne fait état d'aucun chiffre et il veut ensuite que le ministre explique l'engagement d'un milliard de dollars.

Si le communiqué de presse parle d'un milliard de dollars, c'est qu'il fait état d'un chiffre. S'il ne dit rien, c'est qu'il n'y en a pas.

Je ne suis pas tout à fait sûr de ce qu'il veut savoir de la Chambre.

M. Riis: Madame la Présidente, je suis désolé de ne pas avoir été plus clair. Apparemment, l'Associated Press a entendu dire à la radio de Téhéran que le gouvernement canadien avait engagé 1 milliard de dollars au titre des crédits à l'exportation et du refinancement. C'est de là que provient cette information. Le montant n'a été publiquement mentionné qu'à la radio de Téhéran.

Dans son communiqué—dont je m'excuse de n'avoir pas remis copie à mon collègue, pensant qu'il avait avec lui les communiqués ministériels—le ministre ne fait aucune allusion au. . .

Mme le vice-président: Le député de Kamloops sait parfaitement, j'en suis sûre, qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais d'une extension de la période des questions. Sans doute voudra-t-il poser cette question lundi. Entre-temps, le député de Calgary-Ouest peut répondre s'il le désire, mais n'y est nullement tenu.

M. Hawkes: Madame la Présidente, je crois que c'est clair à présent. Il désire que le ministre du Commerce extérieur explique un reportage de la radio de Téhéran que le ministre a ou n'a peut-être pas entendu.

Je dirais au député que, s'il voulait s'absenter de la Chambre pour aller téléphoner au cabinet du ministre, il pourrait avoir en quelques minutes la réponse à la question qui le préoccupe. S'il n'a pas de réponse d'ici lundi, je me ferai un plaisir d'en parler au ministre pour voir ce qu'il peut faire.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-34, intitulé Loi remaniant et modifiant la législation régissant les associations coopératives de crédit et comportant des mesures connexes et corrélatives.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊT CHEZ LES PARLEMENTAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) demande à présenter le projet de loi C-275, Loi visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des parlementaires et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêt et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.

—Madame la Présidente, c'est un grand plaisir pour moi de présenter un projet de loi visant justement l'objet que vous venez de décrire. Cela montre la capacité du simple député de présenter des projets d'intérêt capital pour le pays.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

Mme Beryl Gaffney (Nepean) demande à présenter le projet de loi C-276, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (dispositifs de compression).

—Madame la Présidente, ce projet de loi est tel que vous l'avez décrit. Certaines personnes ont besoin, pour des raisons de santé, d'une pièce de matériel médical qu'on appelle dispositif de compression. Nous réclamons simplement que cette pièce soit visée à la Loi de l'impôt sur le revenu pour être déductible.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

Mme Beryl Gaffney (Nepean) demande à présenter le projet de loi C-277, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (appareils de climatisation).

—Madame la Présidente, encore une fois ce projet de loi est conforme à ce que vous avez dit. Je répète simplement que les personnes qui souffrent de sclérose en plaques ou de toute autre maladie respiratoire doivent pouvoir avoir accès à une pièce dotée d'un appareil de

climatisation, et ce projet de loi prévoit l'inscription de cet appareil dans la Loi de l'impôt sur le revenu pour leur venir en aide.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR L'OMBUDSMAN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Beryl Gaffney (Nepean) demande à présenter un projet de loi C-278, Loi instituant la charge de l'ombudsman et modifiant des lois en conséquence.

• (1220)

—Madame la Présidente, en guise d'explication, je dirais que ces projets de loi sont tous représentés puisqu'ils étaient tous restés en plan au *Feuilleton*. Je pense que son libellé se passe d'explication.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

MESURE MODIFICATIVE

Mme Beryl Gaffney (Nepean) demande à présenter le projet de loi C-279, Loi modifiant le Loi sur les aliments et drogues (prothèse mammaires).

—Madame la Présidente, comme vous le savez, ce projet de loi demandait simplement qu'un moratoire soit placé sur la prothèse mammaire Mème jusqu'à ce qu'on puisse prouver qu'elle est sans danger. Le ministre de la Santé l'a immédiatement retirée du marché. Ce projet de loi est représenté simplement pour s'assurer que le retrait de la prothèse Mème soit sanctionné par une loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impresison en est ordonnée.)

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est) demande à présenter le projet de loi C-280, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (pension d'invalidité).

—Je vous remercie, madame la Présidente. Ce projet de loi a pour objet de remédier à une injustice de longue date, mais qui n'est que de forme, je pense, dans la date limite fixée pour que les handicapés fassent une demande de pension d'invalidité. Malheureusement, telle que la loi est rédigée maintenant et depuis de nombreuses années, elle empêche les handicapés de demander leurs prestations du Régime de pensions du Canada même s'ils ont cotisé pendant des années au fonds si, pour une raison ou une autre, ils ont décidé d'attendre pour faire leur demande. Ils pourraient avoir bien des raisons légitimes, comme par exemple ne pas vouloir faire appel aux deniers publics et au fonds avant d'avoir besoin de cet argent.

La loi ne leur permet pas actuellement de faire une demande tardive. Cela leur permettrait de le faire dans le cas où ils auraient cotisé pendant au moins un tiers de leur période de contributions. Ils auraient alors droit à recevoir une pension,

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LA QUALITÉ DE L'AIR DES LOCAUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. John Manley (Ottawa-Sud) demande à présenter le projet de loi C-281, Loi relative à la qualité de l'air dans les locaux.

—Madame la Présidente. Ce projet de loi est l'écho de la préoccupation pour la qualité de l'air ambiant que partagent beaucoup de Canadiens qui, pour la plupart, passent près de 90 p. 100 de leur temps à l'intérieur. Il habilite notamment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à établir un centre national de recherches ayant pour mission d'examiner les questions touchant la qualité de l'air et la contamination de l'air intérieur ainsi qu'à prendre toute autre mesure utile pour que les Canadiens et les Canadiennes puissent vivre dans un environnement sain, à l'intérieur comme à l'extérieur.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LA FONDATION DES LANGUES AUTOCHTONES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Ethel Blondin (Western Arctic) demande à présenter le projet de loi C-282, Loi constituant la Fondation des langues autochtones.

—Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de fierté que je présente de nouveau ce projet de loi constituant la Fondation des langues autochtones qui jouit d'un appui généralisé dans le pays tout entier.

La fondation aura pour mission de faciliter dans tout le Canada l'acquisition et la rétention de la connaissance des langues autochtones qui contribuent au patrimoine autochtone du Canada, ainsi que l'utilisation de ces langues, grâce à la prise de mesures tendant à la préservation de l'oubli, à la revitalisation, à l'expansion et à la protection des langues autochtones. Il s'agit essentiellement d'une démarche du même ordre que celle qui a été appliquée dans le cas des langues patrimoniales, pour lesquelles un institut a été créé alors qu'il n'en existe pas pour les langues autochtones.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Rod Murphy (Churchill) demande à présenter le projet de loi C-283, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (dépenses d'élection).

—Madame la Présidente, faisant suite au projet de loi d'initiative parlementaire sur les conflits d'intérêt chez les députés et les sénateurs, qu'a présenté le député de Saskatoon—Dundurn; voici une mesure jumelle visant à épurer la Loi électorale. Il prévoit l'application de contrôles strictes à l'égard des dépenses électorales ainsi que des méthodes légales d'application.

Comme vous le savez, madame la Présidente, la définition du terme «dépenses d'élection» comporte une très grosse échappatoire depuis 1984 qui doit disparaître. Je crains fort que les travaux de la commission royale sur la réforme électorale et le financement des parties ne seront pas terminés à temps pour que le gouvernement adopte une mesure législative d'ici les prochaines élections fédérales. Le projet de loi comporte donc une définition très précise de ce qui constitue des dépenses d'élection, y compris les sondages effectués par les parties politiques. J'espère bien que tous les parties nous accorderont leur consentement pour que cette mesure puisse être adoptée à temps pour les prochaines élections fédérales.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LA RÉPRESSION DE L'USAGE DU TABAC CHEZ LES ADOLESCENTS

MESURE MODIFICATIVE

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter le projet de loi C-284, Loi modifiant la Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents.

—Ce projet de loi est consécutif à un sondage récent dans l'ouest du Canada qui a démontré qu'un nombre important de détaillants vendaient des produits du tabac à des jeunes de 15, 13, même 10 ans. C'est illégal. En poussant un peu mon étude, madame la Présidente, j'ai trouvé que si ces gens enfreignaient la loi, c'est peut-être parce qu'ils risquent de payer une amende de 10 $ seulement s'ils sont condamnés.

Ce projet de loi fait passer l'amende de 10 $ à 1 000 $ pour une première infraction, à 2 000 $ pour une deuxième infraction, et à 5 000 $ pour une troisième infraction. Ces amendes visent la vente de produits du tabac aux mineurs. Je pense qu'il est grand temps que nous prenions ce problème au sérieux et que nous agissions collectivement pour décourager l'usage du tabac chez les jeunes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1230)

PÉTITIONS

LE TIMBRE COMMÉMORATIF

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, l'an prochain, le Canada fêtera son 125e anniversaire de naissance. Un grand nombre d'organisations commémoreront également le 125e anniversaire de naissance d'une femme de sciences célèbre dans le monde entier. Je parle de Marie Sklodowska Curie, qui a découvert le radium qui a permis de guérir des malades du Canada et du monde entier. Sa vie a inspiré une pièce de théâtre qui remporte beaucoup de succès en ce moment au Québec. L'an prochain on la présentera en Ontario. À Montréal, un foyer pour personnes âgées porte son nom, et un organisme de bienfaisance de Toronto a aussi été nommé en son honneur.

Ces 500 pétitionnaires se joignent aux quelque 5 000 autres Canadiens qui demandent au Parlement de convaincre le comité des timbres canadiens d'émettre un timbre en hommage à une grande scientifique, Marie Sklodowska Curie.

Initiatives ministérielles

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): En conformité de l'article 36 du Règlement, je présente une pétition au nom de la population des Premières nations du pays, qui sont au nombre de 480 sur la présente pétition et qui protestent contre le fait que les Premières nations soient assujetties à la TPS. Attendu que les Premières nations du Canada sont exemptes de taxes en vertu de leurs droits ancestraux et de leurs droits issus des traités; attendu que ces droits ont été en partie affirmés par la Proclamation royale de 1763, par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et par des décisions récentes de la Cour suprême du Canada, plus particulièrement l'affaire Sparrow, je prie le gouvernement de retirer cette taxe immédiatement.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai une pétition similaire à celle qu'on vient de présenter et dans laquelle plusieurs centaines de Canadiens autochtones de partout dans le pays et de presque chacune des provinces déclarent: Attendu que le gouvernement fédéral a mis en oeuvre une taxe sur les produits et les services le 1er janvier; attendu que les Premières nations du Canada sont exemptes d'une telle taxe en vertu de leurs droits ancestraux et issus de traités; et attendu que ces droits ont été en partie confirmés par la Proclamation royale de 1763, par la Loi constitutionnelle de 1982 et par des jugements récents de la Cour suprême, les soussignés demandent au Parlement d'assumer ses responsabilités à l'égard des Premières nations du Canada en prenant immédiatement des mesures visant à remédier aux lacunes des lignes directrices et à leur apporter plus spécialement des modifications qui préserveront l'immunité fiscale des citoyens des premières nations vivant tant dans les réserves qu'à l'extérieur des réserves, dont ceux qui n'ont pas encore de réserve reconnue.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de mes électeurs de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui pressent le gouvernement de demeurer ferme et de maintenir un financement suffisant pour la Gendarmerie royale du Canada afin de lui permettre de remplir son mandat.

LA SOCIÉTÉ MULTINATIONAL RESOURCES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Sur un autre point, madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition de la part d'électeurs de Barriers, Louis Creek, Heffley Creek et Kamloops, en Colombie-Britannique, ainsi que de Birch Island et de Red Deer, en Alberta, qui expriment leur inquiétude devant l'intention d'une entreprise appelée Multinational Resources de construire un barrage sur la rivière Thompson-Nord à Vavenby, en Colombie-Britannique, pour en détourner l'eau vers la région de San Diego, en Californie. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de déclarer catégoriquement qu'il ne permettra pas que l'on construise des barrages sur nos cours d'eau douce pour en détourner l'eau vers les États-Unis d'Amérique.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE COMPTE DE SERVICE ET DE RÉDUCTION DE LA DETTE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-21, Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service et de la réduction de la dette du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif F.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre part à ce débat aujourd'hui. Cette mesure législative ouvre parmi les comptes du Canada un compte spécial dans lequel seront versées, entre autres, les importantes recettes tirées de la taxe sur les produits et services. Le gouvernement nous avait fait croire à un moment donné que cette taxe n'aurait pas d'incidence sur les recettes. Nous découvrons aujourd'hui—supercherie ou incompétence—que la taxe sur les produits et services rapporte beaucoup plus que le gouvernement n'était disposé à l'avouer à la population canadienne.

C'est un problème pour le gouvernement, qui, conformément à l'idéologie conservatrice, crie à la pauvreté pour justifier la réduction des programmes de soins de santé et de services sociaux. J'imagine qu'il est un peu embarassant de tirer de telles recettes de la taxe sur les produits et services, alors que le gouvernement disait que cela n'arriverait pas. La population se demande, à juste titre, comment le gouvernement peut justifier les com-

pressions de programmes sociaux s'il y a un surplus de recettes, si les recettes du pays augmentent.

Les agissements du gouvernement me rappellent à maints égards, une époque où le Crédit social était au pouvoir en Colombie-Britannique et certaines des combines financières qu'il a utilisées pour justifier le maintien de cette idéologie de l'aile droite conservatrice qui privilégiait les compressions de coûts, pas nécessairement pour essayer de régulariser les finances et d'équilibrer les livres, mais pour pouvoir sabrer les programmes destinés à la population tout en réduisant le fardeau fiscal des amis du parti, c'est-à-dire les sociétés et les familles riches du Canada, et en limitant du même coup la réglementation à laquelle ces amis étaient assujettis.

En Colombie-Britannique, les créditistes ont créé ce qu'ils ont appelé un «fonds pour les jours sombres». Ils étaient censés y verser des fonds devant servir dans les moments difficiles. Évidemment, lorsque le Crédit social était au pouvoir en Colombie-Britannique, les temps étaient toujours difficiles, et la situation financière était toujours sombre. Malheureusement, de l'avis du gouvernement social-créditiste, la situation n'était jamais assez sombre pour recourir à ce fonds spécial et l'employer à ce à quoi il devait servir.

Une voix: Même pas au moment des élections?

M. Skelly (Comox—Alberni): Je reviendrai sur cette question ultérieurement.

Le fonds de stabilisation budgétaire créé par un des nombreux ministres des Finances qui se sont succédé dernièrement en Colombie-Britannique est un exemple récent de supercherie budgétaire comme on devrait plutôt l'appeler.

Les députés savent que le compte est censé servir à deux fins. Le premier but est de créer une fiction comptable pour permettre au gouvernement de porter l'excédent de ses recettes dans ce compte afin que le public n'ait pas l'impression que cet excédent est disponible pour financer des programmes sociaux.

Ensuite, le gouvernement n'a plus qu'à vendre des billets du Trésor à ce compte spécial pour ramener son excédent dans le compte courant où il sert à financer, entre autres exemples récents, des dépenses comme le projet KAON de 273 millions de dollars, en Colombie-Britannique. Ce projet a été lancé à la veille des élections provinciales où les conservateurs essaient d'aider leurs amis créditistes de la Colombie-Britannique à se faire réélire, malgré tout ce qu'ils ont fait au cours des cinq dernières années.

Des députés de notre parti ont suggéré, hier après-midi, que le gouvernement verse immédiatement certains paiements aux cultivateurs des provinces des Prairies pour les aider à surmonter les difficultés causées par la situation du marché mondial et la guerre des subventions au lieu d'attendre le moment le plus propice politiquement pour aider son copain, Grant Devine, à se faire réélire. Le vrai but de l'aide aux cultivateurs est donc d'élire Grant Devine et non d'aider l'agriculture en Saskatchewan.

• (1240)

Les créditistes utilisaient les fonds à des fins semblables. Ils avaient l'habitude de les planquer dans des comptes spéciaux, des caisses électorales, et de les en retirer à l'approche des élections pour améliorer leurs chances d'être réélus.

Je ne crois pas qu'ils réussiront cette fois-ci, cependant. Je suis convaincu qu'ils échoueront et que cette pratique absurde cessera, du moins en Colombie-Britannique.

Mais le recours à ce genre de fonds et de comptes, à ce genre de comptabilité trompeuse s'explique d'une autre façon: on cherche à induire en erreur la population du Canada quant au volume réel des recettes versées au Trésor fédéral. Dans le cadre de son programme de réduction des dépenses, le gouvernement veut comprimer les programmes dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, des services sociaux, des services destinés aux femmes et aux chômeurs, de la formation et autres. Il tente de faire croire à la population que les recettes se font rares au Canada.

Il verse donc une grande partie des recettes de la TPS dans ce fonds spécial afin de pouvoir dire au public: «Hélas, nous ne pouvons pas créer de programme national de garderies parce que l'argent manque. Hélas, nous ne pouvons pas créer de programme visant à réduire de moitié le taux d'analphabétisme d'ici l'an 2000, de manière à nous approcher du degré d'alphabétisation du Mexique. Nous ne pouvons pas le faire parce que l'argent a

déjà été affecté à ce fonds pour servir au remboursement de la dette du Canada.»

L'idée consiste à maintenir le plus possible un équilibre entre les recettes et les dépenses afin que les gens ne puissent pas exiger du gouvernement qu'il crée des programmes comme celui des garderies, qu'il promet pourtant depuis belle lurette.

Cette taxe sur les produits et services rapportera sans doute suffisamment de recettes cette année pour permettre au gouvernement de payer la totalité des coûts de ce programme. Le gouvernement doit donc verser ces recettes dans un fonds spécial pour ne pas avoir à financer le programme national de garderies dont il promet la création depuis des années et des années.

Le gouvernement ne cherche qu'à induire les gens en erreur en recourant à ce genre de comptabilité trompeuse, à ce genre de comptes et de fonds spéciaux dont les sociaux-créditistes se sont servis année après année en Colombie-Britannique.

Tous ceux qui connaissent bien la politique en Colombie-Britannique et, chose certaine, la plupart des gens vivant à l'ouest des Rocheuses, vont savoir qu'il s'agit là de balivernes. Ils ne le croieront jamais; ils ne s'y laisseront pas prendre.

J'ai une autre crainte au sujet de la proposition tendant à créer un fonds spécial dans lequel on versera tous les excédents tirés de la TPS, de la vente de sociétés d'État et d'autres ressources. Ce qui m'inquiète, c'est qu'on ne se penche pas sur les causes véritables de notre endettement. D'un côté, nous versons cet argent dans le compte de service et de réduction de la dette, et de l'autre, on ne fait rien pour corriger les causes réelles de notre endettement, qui va ainsi continuer à s'accroître.

Comme un membre de notre caucus l'a signalé ce matin, lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1984, la dette du pays s'élevait à 180 milliards de dollars et si on en croit un rapport du ministère des Finances publié récemment, elle est maintenant de plus de 400 milliards de dollars. Ainsi, sous les conservateurs, de 1984 à 1991, notre dette est passée de 180 milliards de dollars à 400 milliards de dollars.

Elle a plus que doublé au point que notre dette par habitant—les enfants compris—est de 15 000 $. C'est là le résultat de la politique du gouvernement conservateur au cours des sept dernières années. C'est son bilan.

Statistique Canada a effectué récemment une étude que le gouvernement conservateur a étouffée, car il ne voulait pas en divulguer les résultats. On y précisait les causes véritables de notre endettement.

C'est Frances Russell qui a publiée cette étude dans les journaux de Winnipeg en mars dernier. Elle a parlé de l'étude de Statistique Canada qui a été étouffée et qui montrait que 44 p. 100 de notre dette nationale n'était pas attribuable aux dépenses de programmes. Elle n'est pas attribuable aux dépenses effrénées pour des programmes comme la santé, l'enseignement et l'aide sociale.

Selon l'étude de Statistique Canada, 44 p. 100 de la dette du Canada est imputable à des dégrèvements fiscaux accordés à de grandes sociétés et à de riches particuliers. C'est une des sources du problème de la dette dans notre pays.

Or, ce projet de loi ne réglera pas ce problème. Pendant que nous créons ce fonds, que nous y versons les recettes provenant de la TPS et de la privatisation de sociétés, nous ne nous attaquons aucunement à la source réelle du problème. Cette dette augmentera jusqu'à ce que le gouvernement s'attaque réellement à la source du problème.

Toujours selon Statistique Canada, la deuxième cause de la dette, le deuxième grand coupable, qui est en fait responsable de 50 p. 100 de la dette publique du Canada, c'est la politique des taux d'intérêt élevés. Tant le gouvernement libéral que le gouvernement conservateur appliquent ces deux principes, les dégrèvements et les allégements fiscaux accordés aux sociétés, depuis trois décennies.

Il en va de même de la politique des taux d'intérêt élevés, que les gouvernements libéral et conservateur ont poursuivi pendant au moins les deux dernières décennies. D'après Statistique Canada, c'est cette politique qui est responsable d'environ 50 p. 100 de la dette publique au Canada, cette énorme dette qui se multiplie et qui, sous le gouvernement conservateur, a atteint plus de 400 milliards de dollars ou 15 000 $ par habitant.

Il y a deux choses: les dégrèvements fiscaux accordés aux sociétés, qui représentent 44 p. 100 de la dette, et la politique des taux d'intérêt élevés, qui entraîne une prolifération de la dette et qui est responsable de 50 p. 100 de cette dernière.

Qu'en est-il des programmes sociaux dont les conservateurs et les créditistes de la Colombie-Britannique aiment parler? Qu'en est-il des programmes sociaux qui, d'après ces partis politiques, sont les grands responsables de la dette au pays?

Selon l'étude réalisée par Statistique Canada, les conservateurs ont tenté de couper dans les programmes alors que les dépenses de programmes ne sont responsables que de 6 p. 100 du total de la dette au pays.

Si les dépenses de programmes ne causent que 6 p. 100 du problème, les conservateurs s'acharnent à 100 p. 100 sur elles et ignorent les taux d'intérêt? Pourquoi seules les grandes sociétés ont-elles droit à de généreux allégements fiscaux?

Pourquoi ne nous attaquons-nous pas aux vrais coupables de la dette afin de les éliminer, de régler ces problèmes et de réduire ainsi la dette?

Bien sûr, cela va à l'encontre de l'idéologie des conservateurs. Nous nous heurtons à tout un barrage idéologique parce que s'il y a une chose qui justifie l'existence des conservateurs, ce sont les coupes dans les programmes. Ils adorent ça.

Peu importe que le moment s'y prête ou pas. Les gouvernements conservateurs apportent toujours des malheurs. Donc, peu importe le moment, les conservateurs aiment couper dans les programmes, particulièrement dans les programmes sociaux. Comment donc ont-ils décidé de régler la dette publique? Ils s'en sont pris aux paiements de transfert faits aux provinces. La plupart de ces paiements servent à payer les soins de santé, les services sociaux, l'éducation, l'enseignement postsecondaire, des programmes et des services indispensables dont tous les habitants du Canada ont besoin, programmes dans lesquels il est très difficile de couper sans diminuer le niveau et la qualité de vie du pays. Ce sont là les programmes sur lesquels s'acharnent les conservateurs.

• (1250)

Pourquoi ne pas s'attaquer au problème des allégements fiscaux consentis aux sociétés? Partout au pays, les gens portent difficilement le fardeau fiscal que leur ont imposé les conservateurs dans les dix dernières années: impôts sur le revenu, taxes d'accise, taxes de vente. Toutes les taxes ont augmenté de façon spectaculaire. Les petites entreprises se plaignent du lourd fardeau fiscal que ces Créditistes et ces conservateurs leur imposent. J'espère que ces propos ne seront pas rapportés en Colombie-Britannique. Dans le cas contraire, je retire le mot «créditistes».

Partout au pays, les PME se plaignent des taxes que le gouvernement conservateur leur impose. Les travailleurs rémunérés à l'heure ont essayé d'obtenir une augmentation salariale qui leur permettrait de faire face à l'inflation et au coût de la vie, et chaque fois qu'ils arrivent à joindre les deux bouts, chaque fois qu'ils envisagent un mieux-être et qu'ils pensent pouvoir avancer un peu plus pour atteindre le rêve canadien, les conservateurs reviennent à la charge et les écrasent sous une autre série de taxes, des augmentations d'impôt sur le revenu et une taxe sur les produits et services. C'est ce secteur de la société canadienne qui écope le plus.

J'ai ici une lettre d'une citoyenne de mon comté qui parle des répercussions de la TPS sur les prestataires des pensions de vieillesse. Elle dit: «Monsieur Skelly, je suis une personne âgée retraitée et je me débats comme je peux pour rester dans ma vieille maison. C'est pourquoi, je l'ai rénovée un peu. Mais je suis estomaquée de voir combien je dois payer pour la TPS. J'ai embauché un plombier, un menuisier et un électricien pour faire ces rénovations. Jusqu'ici, cette année, sans compter les petits montants de 50 c. à trois dollars que j'ai payés pour la TPS, si j'additionne mes factures, je constate que la TPS à elle seule totalise 351 $.» Voilà ce qu'elle a payé uniquement pour la TPS.

Le ministre des Finances et tous les conservateurs qui se sont prononcés à la Chambre en faveur de la taxe sur les produits et services nous ont dit que les moins-nantis et les retraités de ce pays recevraient un crédit d'impôt qui les aiderait à faire face aux problèmes créés par la TPS.

Eh bien, cette dame reçoit elle aussi un crédit d'impôt. Plus précisément, un crédit de 254 $ par année. Elle doit payer pour la TPS 110 $ de plus qu'elle ne reçoit en crédit d'impôt. En fait, elle s'en tire moins bien qu'avant l'introduction de la taxe. Cette dame me laisse entendre qu'à cause du fardeau fiscal que le gouvernement a imposé aux personnes âgées, notamment en introduisant la TPS, elle risque d'être forcée de quitter sa maison et d'aller dans un établissement ou foyer pour veillards.

J'ai ri lorsque le député de Halton—Peel a parlé de prévoir dans la Constitution une clause visant la protection des biens privés. Ce qu'a fait la taxe sur les produits et services, c'est pratiquement dire aux retraités de ce pays que s'ils ne la paient pas ou ne peuvent pas la payer, et s'ils ne peuvent faire réparer leur maison, on va les

expulser de leur maison et les placer dans un établissement ou un foyer pour vieillards.

Quelle différence avec la façon dont on traite les riches dans ce pays. Nous avons donné toutes sortes d'avantages aux riches qui, par exemple, peuvent emprunter l'avion de la société pour voyager et indiquer les coûts correspondants sur leur note de frais pour les déduire ensuite de leurs impôts. Le gouvernement concède aux entreprises quelque chose comme 3 milliards de dollars en frais de représentation pour des repas bien arrosés. Je me souviens d'un livre écrit par un spécialiste de l'impôt au sujet d'une réception d'anniversaire organisée pour un directeur d'entreprise au centre de Toronto. Des orchestres avait été engagés et le champagne coulait à flots. Cela représentait des centaines et des centaines de milliers de dollars et pourtant, parce que certains clients de la société se trouvaient parmi les invités, l'entreprise a pu déduire ces frais de ses impôts.

Monsieur le Président, je vous prie de m'accorder encore quelques secondes pour terminer. Ce projet de loi ne va pas résoudre le problème d'endettement du Canada. Il ne va pas permettre de rembourser la dette du Canada car il ne s'attaque pas aux causes premières de la dette qui est due avant tout à l'injustice de notre système fiscal, lequel permet aux riches de ne pas payer du tout d'impôts alors que les pauvres croulent sous le fardeau des impôts et des taxes. Il ne s'attaque pas au problème.

Tant que nous n'aurons pas restructuré et équilibré notre système fiscal de façon à ce que les personnes qui ont l'argent et le pouvoir économique paient des impôts, la dette. . .

Le président suppléant (M. Van De Walle): Y-a-t-il des questions et des observations?

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je suis désolé de ne pas avoir entendu toute l'intervention du député, mais c'est toujours intéressant d'écouter les néo-démocrates parler des pauvres de notre pays et faire valoir qu'ils doivent les défendre. Il nous a même parlé de la lettre qu'il a reçue d'une de ses électrices très démunie qui a dû payer cette terrible somme de 354 $ en TPS.

Permettez-moi de vous expliquer ce que cela signifie pour cette personne démunie dont il a pris la défense.

Pour avoir à payer 354 $ de TPS en une période de six mois, elle a dû acheter pour 5 000 $ de biens taxables. Donc, si c'était bien là le seul revenu et les seules dépenses de cette personne, je serais d'accord avec le député pour dire que de toute évidence son revenu est vraiment très bas. Mais je présume que cette personne vit quelque part et paie un loyer, disons 500 $ par mois. Il est très difficile de trouver un logement aussi bon marché au Canada, mais pour les fins de la discussion, disons que dans cette région du Canada les loyers sont de cet ordre. C'est donc encore 6 000 $ que cette personne a dépensés, mais bien sûr, il n'y a pas de TPS sur le loyer. Cette personne a donc maintenant un foyer et toutes ces belles choses qu'elle a achetées avec les 5 000 $. Elle peut donc s'asseoir, regarder la télévision, s'habiller ou enfin utiliser ces choses selon leur usage. Elle doit maintenant manger.

Vous savez qu'on ne paie pas de TPS sur les aliments qu'on consomme à la maison. Je ne sais pas à combien évaluer ce poste, mais disons pour les fins de la discussion, reprenant une proposition courante, que cette personne consacre environ le tiers de son revenu à la nourriture. Si j'additionne 5 000 $ et 6 000 $ et que j'y ajoute un autre 6 000 $, c'est maintenant 17 000 $ que cette personne a dépensés au cours des six premiers mois de l'année. C'est un chiffre remarquable. Si on le multiplie par deux, il en résulte que cette personne, dont le député prend la défense, a gagné 34 000 $ en un an—et c'est bien sûr 34 000 $ nets.

Nous devons maintenant nous demander combien paie cette personne en impôts sur le revenu. Soyons généreux pour les fins de la discussion et disons qu'elle n'en paie que 30 p. 100. Tout d'un coup, ce n'est plus de 34 000 $ qu'il faut parler, mais bien de 45 000 $.

Écoutez-moi ça, on parle de gens pauvres et il cite l'exemple d'une personne qui gagne probablement 45 000 $. C'est à ça que nous voulons en venir. Nous soutenons que ce sont les gens qui gagnent de 20 000 $ à 30 000 $ qu'il faut aider. Ils ont droit au crédit TPS. C'est pourquoi ce projet de loi est nécessaire, pour nous éviter de dépenser tout cet argent en surplus qu'ils pensent que nous recevons, alors qu'il n'en est rien.

Je voudrais demander au député s'il croit vraiment que ce sont les riches ou la classe moyenne qui sont injustement pénalisés, comme son exposé le laisse entendre, ou devrions-nous plutôt défendre les intérêts des Canadiens à faible revenu qui bénéficient du crédit TPS?

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je suis absolument abasourdi par la question du député. Non seulement il est arrivé en retard, mais il n'a pas bien compris ce que je disais.

Comme je l'ai fait remarquer, cette personne vit d'une pension de vieillesse. Elle reçoit de l'aide de sa famille,

mais dites-moi si une personne gagnant 45 000 $ au Canada a droit à un remboursement de la TPS de 254,10$. Vous feriez mieux de vérifier vos documents avant de vous mettre à décrire cette personne fictive, car elle ne correspond certes pas aux conditions dans lesquelles vit la femme dont je parle.

• (1300)

Elle dit que si ce n'était de la santé de son fils qui essaie de payer l'université à ses deux enfants et qui paie suffisamment d'impôt et de taxes pour faire vivre trois bénéficiaires de la pension de vieillesse, elle n'aurait pas été capable de faire même le genre de travail qu'elle faisait. Je considère vos propos comme une insulte envers mon électrice, et je vais certainement lui en envoyer la transcription.

Cela reflète bien le manque de compréhension des députés conservateurs d'en face à l'égard des conditions de vie et de la situation à laquelle font face les pauvres du Canada à cause des mesures qu'ils leur ont imposées.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis d'accord sur une foule de choses qu'a dites le député de Comox—Alberni quand il a parlé de fiction comptable, mais j'aimerais que soient éclaircies certaines observations qu'il a faites vers la fin de son allocution au sujet des dépenses d'entreprise.

Ai-je bien entendu le député dire que le NPD était contre les dépenses d'entreprise légitimes? Quand on fait la promotion et la démonstration de produits ou de services—que ce soit au pays ou à l'étranger—on a forcément des dépenses d'entreprise légitimes.

Il faut prendre l'avion. Vous avez parlé des déplacements. Parfois, on part avec le personnel de vente ou de commercialisation pour célébrer une réalisation particulière, ou encore des niveaux de qualité ou de rendement qui ont été atteints. J'ai eu l'impression que le député avait des réticences au sujet des dépenses d'entreprise légitimes. J'aimerais connaître son point de vue ou celui de son parti à cet égard.

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de cette question.

Je ne voulais pas laisser entendre qu'on devait abolir complètement ce genre de dépenses ou même qu'elles font partie du fardeau fiscal injuste des Canadiens.

Ce que je cherche, c'est un peu plus d'équilibre. Selon certaines études récentes, dont celle effectuée par Global Economics Limited, la politique fiscale des conservateurs a imposé un fardeau fiscal énorme aux petites entreprises, aux salariés et aux personnes à faible revenu, tandis que le fardeau fiscal des familles canadiennes riches et des sociétés a été réduit.

La situation devrait être plus équilibrée. Par exemple, les vérificateurs fiscaux devraient s'assurer que les dépenses d'affaires ou de voyages qui sont déductibles d'impôt profitent au pays et aux entreprises concernées—c'était la politique d'Ed Broadbent.

Voilà pourquoi j'ai cité l'histoire mentionnée dans le livre *Behind Closed Doors*, qui traite de la façon dont les riches ont tourné le régime fiscal du Canada à leur avantage et que vous avez peut-être lu. On y décrit une réception privée à l'occasion de l'anniversaire d'un Canadien très riche. Les frais de cette réception pour le champagne, les musiciens et les invités étaient déductibles comme dépenses d'affaires, c'est-à-dire que les Canadiens ont dû payer l'impôt que la société en question n'a pas payé.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de faire quelques commentaires sur le projet de loi C-21.

Je vous signalerais simplement, monsieur le Président, que je partagerai le temps qui m'est accordé avec ma collègue de Nepean. Je ferai une intervention de 10 minutes, qui sera suivie d'une période de questions de 10 minutes, et ma collègue en fera autant.

Nous sommes saisis d'un projet de loi qui s'intitule Loi sur le compte de service et de réduction de la dette. Je voudrais pendant quelques instants expliquer aux gens qui suivent le débat la vraie nature de cette mesure législative.

La plupart d'entre nous dirigent leurs affaires ou du moins surveillent de près leurs finances. Quand une somme est versée dans notre compte ou dans notre entreprise, nous nous en servons pour payer nos dettes. Il est très rare que nous ouvrions un compte spécial pour payer notre hypothèque.

Le gouvernement actuel a élaboré une stratégie de marketing, où il dit aux Canadiens que nous allons prendre des fonds spéciaux pour résorber le déficit. Mais avec les recettes qu'il touche, que pourrait faire le gouverne-

ment sinon payer ses dettes, y compris l'intérêt sur la dette accumulée par le pays.

Ce projet de loi est absolument ridicule et inutile. Par contre, je suis mal placé, en tant que député, pour m'y opposer. Ce que je dis, c'est qu'il me serait inutile d'exprimer mon opposition à cette mesure législative, parce que les députés d'en face prétendraient alors que je ne veux pas réduire le déficit.

Premièrement, quand le gouvernement a commencé à parler de la TPS, il a déclaré aux Canadiens que cette taxe n'aurait aucune incidence sur les recettes, que nous remplacions simplement la taxe fédérale jusque-là en vigueur par une taxe sur les produits et services et que celle-ci rapporterait une somme nette de 18 milliards de dollars comme l'ancienne taxe. En fait, la TPS allait permettre de recueillir environ 24 milliards de dollars, mais comme les crédits d'impôts et autres paiements versés aux contribuables à faible revenu s'élèvent à environ 6 milliards de dollars, la nouvelle taxe rapporterait un montant net de 18 milliards.

La vérité a éclaté, monsieur le Président, et nous savons maintenant que les recettes de la TPS sont plus élevées que prévu. La TPS rapporte plus que cela actuellement, en pleine récession. Il est donc évident que, lorsque nous sortirons de cette récession—et espérons que ce sera bientôt—la TPS sera une véritable mine d'or. Certains ministériels ont dit cela dès le début, et je les félicite de leur honnêteté. Je crois qu'ils se sont fait rappeler à l'ordre par les hautes instances de leur caucus, mais ils ont été assez honnêtes pour dire la vérité aux Canadiens.

Naturellement, si cette partie des recettes du gouvernement canadien rapporte 3 ou 4 milliards de dollars supplémentaires, à quoi d'autre pourrait servir cet argent? Pourquoi ne servirait-il pas à payer les comptes du gouvernement? L'intérêt fait partie des comptes à payer. Si nous acquittons une plus grande part de nos comptes, le déficit annuel du pays sera évidemment moindre.

Ne soyons pas dupes et voyons ce qui se passe vraiment. Je suis très sceptique à propos de ce que le gouvernement raconte aux Canadiens, soit qu'il n'a pas assez confiance en lui pour permettre que ces recettes soient versées dans son compte régulier. Il veut que cet argent soit versé dans un compte distinct pour assurer son honnêteté, si cela est possible. Il dit que ce compte ne peut servir à rien d'autre qu'à payer des dettes.

J'espère que ce sera le cas, car les Canadiens sont devenus très sceptiques. J'espère que les Canadiens peuvent être certains que le gouvernement ne se servira pas de cet argent pour faire des cadeaux à ses amis ou pour faire des promesses électorales. Les Canadiens disent, monsieur le Président, que si la TPS rapporte au gouvernement 4 ou 5 milliards de dollars de plus que ce qu'il avait annoncé à la population, il affectera 2 ou 3 milliards à la réduction du déficit et se servira du reste pour essayer de gagner des votes à l'approche des élections. Cela s'est déjà produit, et je peux vous assurer que tous les Canadiens seront sur leurs gardes.

Cela étant dit, monsieur le Président, j'admets que le déficit pose un énorme problème dans notre pays. Le déficit représente près de 5 p. 100 de notre produit intérieur brut, et très peu de pays—probablement seulement l'Italie—ont, en proportion de leur produit intérieur brut, un déficit annuel supérieur à celui du Canada. C'est un problème grave que nous devons régler.

Malheureusement, le gouvernement actuel n'a pas tenu les promesses qu'il a faites avant 1984 et en 1984. En toute honnêteté, s'il les avait tenues, s'il avait agi comme il l'avait promis aux Canadiens, s'il leur avait donné raison de l'avoir élu avec l'une des majorités les plus importantes—sinon la plus importante—dont ait bénéficié n'importe quel parti politique fédéral dans l'histoire du Canada, nous ne serions pas aux prises avec un tel problème à l'heure actuelle. Moins de 24 heures après les élections, le gouvernement s'est trop préoccupé de sa réélection et il a commencé à distribuer les faveurs politiques et les subventions.

• (1310)

Le Canada a connu six des années les plus prospères de son histoire; toute entreprise sérieuse en aurait profité pour rembourser une partie de ses dettes pendant qu'elle réalisait des bénéfices. Le gouvernement n'a pas fait cela.

Alors qu'il avait promis aux Canadiens de ramener le déficit à 16 milliards de dollars en 1991, où en sommes-nous? On prévoit que le déficit atteindra encore 30,5 milliards de dollars pour le présent exercice financier. Selon les données publiées pour le premier trimestre, le déficit du Canada dépasse maintenant 12 milliards de dollars. Je peux imaginer la suite. C'est plus de 3 milliards

de dollars par mois. Trois fois douze font 36. Le déficit serait de 36 milliards et non de 30,5 milliards.

Des personnalités très estimées des milieux bancaires estiment que, en toute honnêteté, nous nous acheminons probablement vers un déficit de 35 milliards et non de 30,5. Il faut donc s'occuper de ce problème.

Il est temps d'assumer ses responsabilités, de s'intéresser à ce nouveau compte qui sera créé, même si cela est inutile. Si le gouvernement tient à le créer, il aura mon appui, mais je n'en demeure pas moins très sceptique quant aux raisons qui motivent cette décision.

Le gouvernement doit s'attaquer aux problèmes que nous éprouvons au Canada et dépenser judicieusement. Dans son programme, il y a quelques années, il a énuméré les problèmes à régler. Il n'a pas réussi à réduire son déficit. Il n'a pas accru les dépenses au titre de la R-D. Il n'a apporté aucune amélioration au chapitre de l'éducation et de la formation. Il n'a pas non plus amélioré l'infrastructure nationale ni facilité la transition lors de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

À moins que nous ne nous occupions de toutes ces questions et de bien d'autres, car celles que j'ai citées ne sont que quelques exemples, le Canada ne pourra pas être aussi concurrentiel qu'il peut et qu'il devrait l'être. Je n'insisterai jamais assez là-dessus.

Je conseille aux députés la lecture d'un article—je suis désolé, mais j'ai oublié le nom du journaliste—publié dans le *Ottawa Citizen* il y a deux ou trois jours. C'est un excellent article sur les outils dont notre pays ne s'est pas doté. Nous ne nous occupons du taux de décrochage, qui atteint 30 p. 100 au niveau secondaire. Il y a là des ressources dont nous ne nous servons pas. C'est une ressource dont le gouvernement ne parle même pas alors qu'il faudrait insister davantage sur l'éducation et sur la R-D. Si nous ne nous formons pas, si nous ne formons pas les Canadiens, nous ne serons pas compétitifs, à l'avenir.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'insister. Nous devons nous attaquer à ces problèmes. Les Canadiens surveilleront le gouvernement. J'ai une suggestion à lui faire. Pourquoi n'aurait-il pas l'honnêteté et la franchise de dire aux Canadiens: «Nous n'avons pas atteint nos buts. Pourriez-vous nous aider à les atteindre? Nous voulons utiliser la TPS. Elle ne sera donc pas sans incidence sur les recettes. Cependant, nous ne déposerons pas cet excédent dans un coffret de sureté où, dans un moment de faiblesse, nous pourrions céder à la tentation de nous en servir.» Faites confiance aux Canadiens et dites-leur comment vous allez utiliser cet argent.

J'espère que le gouvernement comprend pourquoi les partis d'opposition et le public canadien sont sceptiques à l'égard de ses plans. Il n'a pas tenu ses promesses, après tout. S'il les avait tenues, nous ne serions pas dans le bourbier où nous sommes.

Pour terminer, je voudrais dire que les Canadiens comprendront le gouvernement s'il est franc avec eux, s'il dit vraiment ce qu'il pense et s'il montre qu'on peut lui faire confiance. Pourrait-il faire cet effort?

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir porté cette question très importante à l'attention de la Chambre et d'avoir signalé qu'entre 1984 et 1988, notre économie a été une des plus prospères que nous ayons connues depuis bien des années. Pendant cette période, le gouvernement n'a pas rien fait pour contrôler les dépenses. Bien plus, il s'est toujours refusé à reconnaître qu'il avait doublé ses recettes et, qu'en majorant ses impôts, il était allé chercher près de 50 milliards de dollars, surtout dans les poches des contribuables à revenu moyen et des petits entrepreneurs.

Mon collègue peut-il nous dire s'il n'aurait pas mieux valu profiter de la situation pour créer un fonds de réduction de la dette à l'intention des contribuables à revenu moyen et des petits entrepreneurs, ce qui aurait eu pour effet de rehausser le moral de ces gens qui, en fait, supportent presqu'à eux seuls le fardeau fiscal, au lieu de doubler le montant des impôts qu'ils devaient verser au Trésor?

Selon moi, cette mesure aurait grandement contribué à inspirer confiance dans le gouvernement actuel. Mais celui-ci n'a pas su profiter de l'occasion pour aider les petits entrepreneurs et les contribuables à revenu moyen. C'est sans doute une des raisons qui explique le peu de confiance dont jouit le gouvernement actuel.

Je voudrais savoir ce que mon collègue pense de l'une initiative suivante: en plus du fonds de réduction de la dette grâce à la TPS, la création d'un fonds de réduction de la dette grâce aux petites entreprises, voir d'un fonds de réduction de la dette grâce aux multinationales? Après tout, ce pourrait être d'autres sources de revenu que la TPS.

M. Vanclief: Monsieur le Président, pour répondre à mon collègue de Broadview—Greenwood, lui et les per-

sonnes qui l'on aidé n'ont certes pas chômé lorsqu'ils ont étudié la façon dont le pays s'occupe de sa dette nationale.

Il a tout à fait raison. Je suppose qu'il existe plus d'une façon d'accomplir une chose ou, comme dirait l'un de mes collègues, qu'il y a plus d'une façon «de plumer un oiseau». En tant que pays, nous devons examiner tous les moyens, toutes les différentes méthodes à notre disposition. Nous avons traversé, comme il l'a si bien dit, six ou sept années de grande prospérité, période durant laquelle personne au gouvernement n'a songé à rembourser la dette, à payer l'hypothèque que nous devons en tant que pays. Durant tout ce temps, le gouvernement n'a cherché qu'à améliorer sa situation et à se faire du capital politique pour l'avenir.

Puis, lorsque nous avons été confrontés à la réalité, il a tenté de réagir et, de fait, il a réagi en introduisant la TPS. Il aurait dû insister pour l'imposer quelques années auparavant, lorsque l'économie avait du souffle—il savait que l'économie en souffrirait, mais qu'elle continuerait d'afficher une croissance décente—mais il a attendu que celle-ci perde du terrain pour agir. Ce fut la chute libre. Où en sommes-nous maintenant? Il a si malmené l'économie que toutes les petites et grosses entreprises, mais surtout les petites, l'échine de notre économie et la principale source de réduction de la dette, doivent fermer leurs portes.

Le gouvernement a donc mordu la main qui le nourrit, de sorte que tous les Canadiens subissent actuellement les conséquences de la mauvaise gestion de l'économie nationale.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis heureuse de partager mon temps de parole avec le député. Je suis heureuse d'avoir l'occasion de donner mon avis sur le projet de loi C-21, dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui concerne la comptabilisation de certains paiements en vue du service et de la réduction de la dette du Canada. Je dois dire toutefois que je trouve plutôt douteuses les intentions du gouvernement. J'ai trouvé intéressante l'idée que le gouvernement a annoncée dans son budget de février, soit l'établissement d'un fonds spécial dans lequel seraient versées les recettes que rapporteraient la TPS, la privatisation de sociétés d'État et les dons faits au Canada et qui servirait à la réduction de la dette.

• (1320)

Nul doute que tous se réjouissaient de ce que le gouvernement projetait de faire.

Mes électeurs m'ont toujours dit qu'ils s'intéressaient de près au service, à la réduction et à l'élimination de la dette, c'est donc avec joie que je présente aujourd'hui leur point de vue. J'ai le plaisir d'appuyer le principe du projet de loi C-21 à l'étape de la deuxième lecture pour qu'il puisse être renvoyé à un comité et faire l'objet d'un examen approfondi. J'ai dit tout à l'heure que je doutais que ce projet de loi puisse vraiment contribuer à réduire la dette.

Mon scepticisme s'explique par le fait que le gouvernement n'a jamais mis en oeuvre une politique budgétaire responsable dont il a toujours dit qu'elle était sa caractéristique. En 1989, le gouvernement a présenté un plan budgétaire quinquennal fort ambitieux qui visait à éliminer le déficit et, au bout du compte, la dette. Qu'est-il arrivé? Comme chacun sait, en 1988-1989, nous avions un déficit de fonctionnement de 28,7 milliards de dollars, en 1989-1990, un déficit de 30,5 milliards de dollars et, en 1991-1992, nous prévoyons avoir un déficit de 30,5 milliards de dollars. Le déficit de fonctionnement s'est donc accru de près de deux milliards de dollars.

D'où mon scepticisme. Avec ce nouveau plan ambitieux de réduction du déficit et de la dette, dont fait partie le projet de loi C-21, à combien s'élèvera la facture du gouvernement dans quelques années?

Nous savons déjà que ce nouveau compte sera lui-même déficitaire d'au moins 20 millions de dollars par an au cours des cinq prochaines années. Le déficit n'a pas cessé de monter et de baisser. Depuis que les conservateurs sont au pouvoir, il aurait dû diminuer au cours des périodes plus prospères des années 80. Mais non.

Que s'est-il passé dans les années 1980? Nous savons que les conservateurs ont pris le pouvoir en 1984. De 1984 à 1988, comme vient de le signaler le député de Broadview—Greenwood, nous avons connu une croissance sans précédent dans toute l'histoire de notre pays. Mon collègue a parlé de recettes additionnelles de 50 milliards de dollars, mais je crois savoir qu'il s'agit de beaucoup plus que cela.

Qu'ont fait les conservateurs? Ont-ils profité de cette manne qui dépassait toutes leurs espérances et toutes leurs prévisions pour éponger la dette? Pas le moindrement. Qu'ont-ils fait alors de tout cet argent? Je ne le sais pas et, à l'instar de mes collègues et, certes, des Canadiens, je voudrais bien le savoir.

De 1984 à 1988, le gouvernement a certes merveilleusement réussi à perdre son temps.

Au cours de ces années-là, alors même que les Canadiens avaient déjà du mal à joindre les deux bouts, le gouvernement a décidé de les accabler davantage en maintenant le dollar et les taux d'intérêt élevés. De 1988 à aujourd'hui, l'économie n'a cessé d'être au ralenti. L'inflation est à la hausse. Les faillites ne se comptent plus. Les mises à pied se multiplient. Et le gouvernement choisit cette période de récession pour imposer sa TPS.

Les impôts ont été majorés 33 fois depuis sept ans accroissant ainsi le fardeau fiscal du Canadien moyen. Pourtant, cela n'a pas contribué à réduire le déficit ou la dette qui se sont, en fait, accrus.

À la suite de cette récession, on s'attend à ce que la reprise soit lente et inégale et on prévoit que le chômage, le pire aspect de la récession, persiste pendant un certain temps.

Je le répète, le gouvernement aurait dû réduire sa dette durant les années 1980, la période de vaches grasses, et utiliser les ressources disponibles pour aider les gens en période de vaches maigres.

Je voudrais vous mentionner certaines des choses sur lesquelles le gouvernement aurait dû se pencher et auxquelles il aurait probablement dû consacrer de l'argent au lieu de sabrer dans ces domaines. Comme je l'ai dit tout à l'heure en parlant de la population active, le taux de chômage est à la hausse.

En ce qui concerne la recherche et développement, nous devrions donner de l'expansion à nos industries au Canada; or, au lieu de cela, nous réduisons nos investissements.

Pour ce qui est de l'éducation, nos jeunes sont la plus grande ressource de notre pays et pourtant, on sabre dans les transferts aux provinces au titre de l'éducation.

Dans le cas de l'analphabétisme, pouvons-nous nous permettre d'avoir un fort pourcentage de Canadiens analphabètes? Je ne le pense pas.

En ce qui concerne l'infrastructure, il y a deux ans, un de mes collègues et moi-même avons parcouru le pays et nous avons rencontré alors des maires et leurs administrés. Nous leur avons demandé de nous préciser le plus grand obstacle à la croissance économique de leur région. Ils ont tous dit qu'il résidait dans l'infrastructure du Canada. Je veux parler des routes, des ponts, des égouts et des systèmes d'adduction d'eau qui leur font défaut.

Je me rappelle avoir rencontré au Cap-Breton les maires de diverses municipalités. Ils n'étaient pas en mesure d'attirer des industries dans leur île, car ils n'avaient pas l'usine de traitement des eaux usées qu'il fallait, ni l'argent nécessaire pour en construire une. Les entreprises refusaient d'aller s'établir dans l'île à moins de pouvoir compter sur ces services.

Le gouvernement fédéral ne débloquait pas les crédits nécessaires pour attirer des industries dans la région de l'Atlantique. Je crois que c'est une honte.

Notre fédération est censée aider les régions les plus défavorisées mais chose certaine, le gouvernement fait fi de cela depuis son arrivée au pouvoir.

Depuis sept ans nous avons subi pas moins de 33 augmentations d'impôt qui n'ont fait qu'accroître le fardeau fiscal du Canadien moyen, et pourtant, nous pouvons constater non pas une réduction, mais bien une augmentation du déficit et de notre dette nationale.

J'attire l'attention sur l'article 4 de ce projet de loi, qui énumère les types de recettes qui iraient dans ce compte. On y verserait donc les recettes provenant de la TPS ou d'un don inconditionnel à l'État, ou les sommes reçues à titre de don à l'État aux fins expresses de servir ou d'acquitter une dette ou de réduire le déficit.

Comme troisième source d'approvisionnement de ce compte, les produits nets de la privatisation totale ou partielle d'une société d'État, plus précisément l'excédent sur la valeur inscrite à titre d'actif et dans les comptes du Canada seraient versés dans ce compte.

Je voudrais parler également à la Chambre d'un compte particulier; il s'agit d'un compte peu connu qui porte le nom de compte de canadianisation.

Au cours de l'été, après m'être entretenu avec un électeur, M. Leslie Bennett, j'ai écrit au ministre des Finances pour lui demander des détails sur une somme d'argent considérable qui dort dans ce compte. J'attends toujours une réponse du ministre.

Le meilleur renseignement que j'aie pu obtenir, c'est que le 31 mars 1990, le montant totalisait 1,9 milliard de dollars. Cet argent vient d'un prélèvement, établi en juin 1982 et applicable rétroactivement à compter de mai 1981, qui a été incorporé dans le prix intérieur du pétrole et du gaz consommés au Canada pour financer les acquisitions futures d'actif étranger par des sociétés d'État fédérales dans le secteur énergétique, par exemple, Petro-Canada. Le but consistait à favoriser l'atteinte de l'objectif de propriété à 50 p. 100 de Petro-Canada.

Le montant de 1,9 milliard de dollars m'impressionne. Je ne l'ai pas encore vu en relation avec l'élimination du déficit ou de la dette.

On a peut-être l'intention de l'utiliser pour combler la perte occasionnée par les dépenses discrétionnaires du gouvernement actuel. Je déteste parler de «faveurs» ou de «caisse noire».

De toute façon, puisqu'il s'agit de fonds destinés à une société d'État, ces fonds devront être versés dans ce compte. Au moins, j'espère vraiment que le gouvernement agit avec sérieux et qu'il fera cela.

Je vais suivre de près cette question. C'est mon devoir envers les Canadiens et envers mes électeurs de veiller à ce que l'argent devant servir à réduire la dette soit utilisé à cette fin. J'attends toujours une réponse du ministre à la question que je lui ai posée à cet égard.

• (1330)

Pour terminer, j'ajouterai que même si j'approuve le principe du projet de loi et que j'appuierai ce projet de loi en deuxième lecture, j'ai aussi de nombreuses réserves. Je suivrai attentivement la marche du projet de loi lorsque celui-ci sera étudié au comité.

Je pense que tous les Canadiens, et j'espère que ce gouvernement est sérieux aussi, sont très inquiets au sujet de l'économie du pays. Avec la récession qui nous frappe aujourd'hui, nous traversons des périodes extrêmement difficiles. Les faillites augmentent à un rythme incroyable. Mon collègue a souligné l'importance des petites entreprises et l'impact que la récession a sur elles. Nous savons que les petites entreprises qui comptent 10 employés ou moins sont à l'origine de 80 p. 100 des emplois créés au pays. Ces entreprises sont, pour la plupart, des entreprises familiales.

Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président, du temps que vous m'avez accordé.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis fier de participer à ce débat aujourd'hui sur le projet de loi C-21, Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service et de la réduction de la dette du Canada.

Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur d'être ici mercredi, pendant le discours prononcé par l'honorable ministre des Finances.

[*Traduction*]

C'était le discours le plus long, le plus pieux et le plus insensé que j'aie jamais entendu à la Chambre. J'étais ébahi que le ministre des Finances puisse garder contenance au cours de ses observations, car elles étaient absolument insensées, de la foutaise. Je dois dire que c'est là la position du Parti progressiste conservateur: il dit une chose et fait exactement le contraire. Ses déclarations sont ahurissantes; je vais y faire allusion au cours de mon exposé.

Mais je voudrais d'abord citer les propos du ministre des Finances. Ses paroles ressemblent à celles de son prédécesseur, et je pensais que, s'étant rendu compte de la série d'erreurs commises par ce dernier, il aurait légèrement changé la formulation, mais il ne l'a pas fait, il s'en est tenu à ses paroles. Voici ce qu'il a dit, et cette citation est tirée de la page 2326 du hansard.

> Ce gouvernement est partisan d'une politique de croissance durable et de stabilité des prix. Nous sommes partisans d'une économie capable de soutenir les programmes sociaux qui font du Canada un pays où il fait bon vivre. Nous avons à coeur de faire en sorte que notre régime fiscal soit juste et nous sommes partisans de la réduction du déficit et du contrôle de la dette. Nous en sommes partisans parce que nous voulons faire en sorte que les générations à venir ne soient pas écrasées par l'énorme fardeau de la dette.

Puis, il a eu l'énorme culot de dire:

> Depuis 1984, nous avons pris un certain nombre de mesures pour réduire le déficit fédéral de manière à pouvoir contrôler et réduire le fardeau de la dette nationale.

S'ils ont pris ces mesures, il est très évident pour tous les Canadiens qu'elles n'ont pas fonctionné. En fait, la catastrophe a été colossale.

Je voudrais aborder les questions sur lesquelles il a dit avoir si brillamment réussi. Il en a énuméré six, dont la croissance durable. C'était là un engagement et une politique. Il a énuméré la stabilité des prix, de même que les programmes sociaux, pour que nous continuions d'avoir un pays où il fait bon vivre. Il a énuméré un régime fiscal juste, la réduction du déficit et le contrôle de la dette.

Je voudrais parler de chacune de ces questions et présenter certains chiffres qui vont faire frémir la députée.

À propos de la croissance durable, il a dit comment il maintenait la croissance à un rythme soutenu au Canada. Il est certain que, jusqu'à la dernière récession que le gouvernement a provoquée, nous avions effectivement une croissance raisonnable. Je ne le nie pas. Tout le monde a dit que c'était une période de forte croissance économique et de prospérité.

C'était bien vrai, et je peux dire que ce sont les bonnes politiques libérales du gouvernement précédent qui ont donné lieu à cette période de croissance soutenue. En fait, le gouvernement cite toujours des chiffres de 1984, comme si c'était l'année merveilleuse. Or, c'est en 1983 que l'économie s'est relevée de la récession. Le vent a tourné et nous avons connu une croissance formidable qui s'est poursuivie pendant bien des années par la suite.

À cause de ses mauvaises politiques, le gouvernement n'a pas su tourner cette croissance à son avantage afin qu'elle se poursuive tout au long de cette période. Au lieu de cela, il a provoqué une récession. Les chiffres que je cite sont les chiffres mêmes du gouvernement, publiés par le ministère des Finances, par le ministre lui-même. Je les ai pris dans la Revue économique trimestrielle de juin 1991, dans les tableaux de référence annuels. Les dépenses du gouvernement, sur la base des comptes nationaux, sont passées de 106,527 milliards en 1984, à 151,847 milliards en 1990, soit une augmentation de presque 50 p. 100.

Le ministre appelle cela une croissance soutenue. Je dis que ce sont des dépenses exagérées sur une échelle impressionnante et je pense que la plupart des Canadiens et des économistes sont d'accord avec moi. Ils estiment que le gouvernement ne contrôle pas ses dépenses, en dépit des affirmations absurdes du ministre à l'effet contraire.

Venons-en maintenant à la stabilité des prix, la deuxième chose que le ministre a citée comme signe de l'excellente gestion des conservateurs. Quelle bêtise. Il dit que nous avons connu la stabilité des prix. L'augmentation de l'indice des prix à la consommation depuis 1984 a été de plus de 4 p. 100 par an, sauf en 1985 où elle n'a été que de 3,9 p. 100.

Une fois encore, je me réfère aux statistiques mêmes du gouvernement. Ce n'est pas moi qui invente ces chiffres-là. Cette année, en dépit de ce qu'il nous disait très sérieusement à la Chambre mercredi sur la stabilité des prix, en mai de cette année l'augmentation par rapport à l'an dernier de l'indice des prix à la consommation a été de 6,2 p. 100. Je dis bien, en mai de cette année l'augmentation des prix par rapport à l'an dernier était de 6,2 p. 100. Ce sont les chiffres mêmes du gouvernement. C'est ce que j'appelle une abdication révoltante de responsabilité.

Nous savons bien pourquoi. Si le député avait été ici et s'il avait écouté nos discours il saurait pourquoi ça s'est produit, c'est à cause de la TPS. La TPS a fait bondir l'indice des prix à la consommation. Nous avions tous dit que c'est ce qui se produirait et l'opposition, pendant tout le débat sur ce projet de loi, avait maintenu que les prix feraient un bond en avant du fait de la TPS, mais le ministre des Finances disait: «Non, non, tout est planifié. Il n'y aura qu'une augmentation minime, peut-être 1 p. 100 au plus. Ne vous inquiétez pas au sujet de la TPS.» Mais nous sommes inquiets justement, et les Canadiens sont inquiets de la TPS. Ils savent bien qu'on leur a fait un tour de passe-passe avec cette nouvelle taxe.

Je voudrais maintenant en venir aux services sociaux. Le ministre prétend que le gouvernement a maintenu les programmes sociaux pour le bien de tous les Canadiens. Dites ça aux gens qui essaient aujourd'hui d'obtenir de l'assurance-chômage et à qui on déclare qu'ils ne peuvent pas en obtenir parce qu'ils n'ont pas travaillé suffisamment de semaines, vu que le gouvernement a allongé la période ouvrant droit à des prestations. Demandez à ceux qui ne touchent plus l'assurance-chômage, parce qu'ils ont épuisé leur droit à des prestations du fait que le gouvernement a raccourci la période de paiement. Demandez à ceux qui travaillent aujourd'hui et qui paient les primes fortement majorées par ce gouvernement qui les saigne à blanc et s'est soustrait à son engagement de verser des recettes fiscales d'autres sources à la caisse d'assurance-chômage. Demandez à tous ces gens si les services sociaux sont intacts au Canada.

Demandez aux personnes âgées dont les pensions ont été récupérées si elles croient que les services sociaux sont intacts. Demandez aux bénéficiaires d'allocations familiales aussi soumises à la disposition de récupération s'ils pensent que les services sociaux sont intacts. Demandez aux responsables des hôpitaux dont les budgets ont été amputés par les provinces parce que le gouvernement fédéral a décidé de réduire ses paiements de transfert prévus dans différents accords. Demandez leur s'ils pen-

sent que les services sociaux canadiens ont été maintenus.

Personne au Canada, sauf le ministre des Finances, ne croit que les services sociaux ont été maintenus. Tout le monde est d'avis qu'ils ont été amputés. Mais le ministre des Finances refuse d'admettre la réalité et continue de soutenir que tout est comme avant. Quelle absurdité. Comment peut-il prononcer un tel discours en gardant son sérieux?

Une voix: Nommez un programme amputé.

M. Milliken: L'assurance-chômage. Je viens juste d'en parler. Il est clair que les députés parlaient entre eux et n'ont accordé aucune attention à mon discours, ce qui est typique des députés de l'arrière-ban du côté ministériel. Si ces députés écoutaient l'opposition, ils renverseraient le gouvernement par un vote et déclencheraient des élections dès demain. Nous pourrions ensuite régler les problèmes du Canada d'un seul coup, ce que veulent la plupart des Canadiens. Si ces gens savaient ce que veulent les Canadiens, ils se déclareraient en faveur d'élections. Ils adopteraient une motion de censure si rapidement que les ministres n'auraient pas le temps de se rendre compte de ce qui leur arrive.

Passons maintenant au quatrième article du grand programme du ministre. Il a parlé de fiscalité équitable. Il a déclaré qu'il avait maintenu un régime fiscal équitable au Canada. Ce n'est pas ce que les chiffres disent. Il soutient que le régime fiscal est équitable. Pourtant, en 1984, les impôts directs des particuliers, par rapport à ceux des entreprises, représentaient 37 milliards de dollars et quelque. En 1990, les particuliers payaient 73 milliards de dollars et des poussières. Retenez bien ce chiffre.

• (1340)

Quant aux entreprises, elles payaient 11 319 000 000 $ en impôts directs en 1984. En 1990, elles ont payé 10 885 000 000 $. Une réduction. L'impôt des entreprises a diminué tandis que celui des particuliers a augmenté. C'est là l'équité fiscale à la manière conservatrice. Saignez à blanc les particuliers et laissez les entreprises s'en tirer avec le magot. C'est ce que fait le gouvernement conservateur au Canada. C'est ainsi qu'il conçoit un régime fiscal équitable.

Passons maintenant aux impôts indirects pour compléter le tableau. Les impôts indirects sont, par exemple, les taxes de vente et d'accise ainsi que les droits de douanes, mais je pense qu'ils ne sont peut-être pas inclus dans ce chiffre.

En 1984, les impôts indirects du Canada se sont élevés à 18 124 millions de dollars. En 1990, ils étaient de 26 milliards. Rappelons que les particuliers en paient une bonne partie au cas où les députés d'en face ne le sauraient pas. Les sociétés en paient également, mais c'est le genre d'augmentation de taxes que nous avons eu au Canada. Toutefois, le ministre des Finances soutient avec tout son sérieux que ce gouvernement a établi un système fiscal équitable pour les Canadiens. Personne au Canada ne croit à cela. Personne, sauf peut-être, le ministre. Je ne suis pas certain. Je ne comprends pas comment il pourrait y croire s'il examinait les chiffres.

Passons au verset nº 5 de la litanie du ministre: la réduction du déficit. Il prétend que le gouvernement a réussi à réduire le déficit. Je pourrais citer sa grande déclaration: «Depuis 1984, nous avons pris un certain nombre de mesures pour réduire le déficit fédéral.»

D'après les comptes nationaux,—et je cite encore le Livre bleu que le gouvernement a produit—«en 1984, le déficit était de 30 024 millions de dollars. En 1990, il était de 25 000 millions et 534 dollars.» Il a été réduit, je vous l'accorde, de 5 milliards, mais il n'a jamais été inférieur à 19 milliards et des poussières depuis que ce gouvernement a pris le pouvoir. Ce n'est pas ce que j'appelle réduire le déficit. On l'a simplement reporté. Le gouvernement n'a pas réussi à réduire la dette nationale.

Le verset nº 6 de la litanie du ministre était le contrôle de la dette. Il a dit que le gouvernement voulait réduire le déficit fédéral de manière à pouvoir contrôler et réduire le fardeau de la dette nationale. Eh bien, toujours d'après les chiffres fournis dans les comptes publics, le fardeau de la dette nationale était de 167 milliards de dollars et plus, près de 168 milliards de dollars en 1984, et 357 milliards de dollars en 1990, près de 358 milliards de dollars.

Par rapport au produit intérieur brut, la dette nationale est passée de 51 p. 100 à 61 p. 100 depuis 1984.

Une voix: Qu'en est-il du déficit?

M. Milliken: La députée s'informe maintenant au sujet du déficit. Je viens tout juste de citer les chiffres se rapportant au déficit. Vraiment, elle pourrait écouter plus attentivement. Il semble que mes propos entrent par une oreille et sortent par l'autre. J'aimerais qu'elle porte plus attention. Elle pourra le lire lundi dans le hansard.

Le fait est que la politique économique du gouvernement est un désastre complet. Je précise que je ne suis pas économiste, je ne prétends pas avoir un don en ce domaine, mais je peux comprendre quelques chiffres simples et précis, ce qui manquait manifestement dans le discours du ministre des Finances.

Je veux citer un communiqué émis par la banque Toronto-Dominion, venant de son service d'études économiques, qui présente sa réaction face au budget fédéral de 1991.

Je sais que ce n'est pas le ministre des Finances actuel qui a présenté ce budget, mais son prédécesseur. Par contre, quand il a pris ses nouvelles fonctions, il a dit qu'il approuvait tout ce que son prédécesseur avait fait, ce que j'ai trouvé bien généreux.

Je ne vous lirai que quelques phrases de ce communiqué:

> Le budget du ministre des Finances pour 1991 passe d'un scénario à court terme irréaliste à une perspective à moyen terme du style *Alice au pays des merveilles*. Le déficit du budget 1990–1991 semble être sous-estimé de près de 2 milliards de dollars, puisque la hausse du coût de l'intérêt est évaluée à 1,8 milliard de dollars, tandis qu'une analyse de sensibilité du gouvernement révèle un montant au moins deux fois plus élevé.

Je vais sauter quelques passages.

> Le principal problème de ce budget, c'est qu'il ne présente de solution pour aucun des principaux problèmes économiques du Canada.

Comme je le disais, c'est exactement la position dans laquelle nous a placés l'inactivité de ce gouvernement. Je sais que tous ces chiffres sont quelque peu ennuyeux, mais je dois revenir aux observations du ministre des Finances au sujet de la déclaration de principes faite en 1984 «Une nouvelle direction pour le Canada: Un programme pour le renouveau économique.» Tel était le titre du document déposé par le prédécesseur du ministre des Finances.

Ce document expose bien entendu le pire scénario pour le Canada. J'ai déjà cité certains chiffres à la Chambre. Il est un peu pénible de revenir à un document comme celui-ci, mais le gouvernement a déclaré que c'était là sa politique. Il a prétendu que ça allait marcher. Le ministre des Finances a eu l'aplomb, mercredi, de prétendre que ça avait marché quand ce n'est manifestement pas le cas.

Ce document disait que la pire chose qui pourrait arriver si le gouvernement ne contrôlait pas l'économie de la façon dont il prétendait le faire en 1984, serait que les dépenses de programmes atteignent 103 milliards de dollars d'ici cette année, en fait l'an dernier. Ce chiffre dépasse nettement celui de l'an dernier. Il a grimpé à 109 milliards. Je parle des dépenses de programmes. Le gouvernement disait également que, si l'on ne faisait rien, les recettes gouvernementales seraient de 100 milliards de dollars en 1991. Il a fait quelque chose. Les recettes sont passées à 120 milliards, grâce à des taxes extorquées au peuple canadien.

Il disait que, si on ne faisait rien pour rectifier la situation en 1984, les intérêts sur la dette publique atteindraient 34 milliards de dollars en 1990–1991. Rien n'a été fait. La dette n'a pas tout à fait atteint ce chiffre l'an dernier, mais le fera probablement cette année, ce qui est une triste constatation de l'incompétence et de l'ineptie du gouvernement.

Enfin, il disait que le gouvernement promettait de limiter les dépenses de programme et de combattre le déficit. Pourtant les dépenses au titre des programmes ont augmenté régulièrement pendant tout le mandat du gouvernement.

Cela a été un échec total en ce qui concerne les objectifs fixés dans le document de 1984. Soit celui-ci était une autre supercherie pour tromper le public canadien pour des raisons de relations publiques, soit il avait un sens. Dans ce cas, manifestement tous les objectifs qui étaient les pires hypothèses ont été réalisés et dépassés par le gouvernement, à l'exception d'un seul.

Parlons de ce projet de loi. Il s'agit d'une autre de ces astuces de relations publiques dont le gouvernement aime tant user avec le public canadien. Ce projet de loi a pour objet d'établir un fonds appelé le compte de réduction et de service de la dette dans le Trésor du Canada.

Le gouvernement offre d'y placer certains fonds, principalement les recettes provenant de la TPS, puis de dire que cet argent servira exclusivement à réduire la dette publique.

Je vous invite, monsieur le Président, à songer à votre position. J'ignore ce que vous faites de votre argent, mais supposons pour les besoins de ma démonstration que vous avez placé tout votre argent, quel qu'en soit le montant, dans un seul compte bancaire. Vous payez toutes vos factures avec ce compte et tous vos chéques de paye y sont déposés. Mais vous décidez pour l'hypothèque de votre maison ou pour le loyer que vous devez payer pour votre maison, quel que soit le cas, mais disons que c'est une hypothèque pour les besoins de mon argument, d'ouvrir à la banque un autre compte similaire, un compte courant. Le but de cette opération est de payer une certaine somme d'argent tous les mois, puis de tirer un chéque sur ce compte pour payer votre hypothèque tous les mois ou d'en faire déduire le montant.

C'est ce que le gouvernement fait effectivement dans ce cas. Le seul ennui, c'est que si vous ouvriez un compte pour payer votre hypothèque, comme le gouvernement fait en l'occurence, assurément vous mettriez dans ce compte la somme nécessaire pour payer cette hypothèque. Après tout, la plupart des gens ont des paiements d'hypothèque ou des loyers fixes. Ils peuvent changer

tous les ans, mais ils sont généralement fixes pendant un certain temps.

Si vous avez un paiement d'hypothèque de, disons, 1 000 $ par mois, vous ne mettriez pas 500 $ par mois sur votre compte et vous ne laisseriez pas ce compte accumuler un énorme découvert parce que très rapidement votre banquier vous téléphonerait pour vous dire: «Monsieur le Président, nous voulons que vous transfériez de l'argent de votre compte principal dans le compte spécial pour compenser ce découvert».

Ce que le gouvernement du Canada fait pour tromper le public canadien, c'est ouvrir ce compte spécial et ne pas y mettre assez d'argent pour payer les intérêts sur la dette publique. Le montant versé est bien inférieur. En fait, au bout de cinq ans, d'après les propres calculs du gouvernement, on prévoit que ce compte aura accumulé un déficit de 100 milliards de dollars. C'est dire combien sont insuffisants les paiements qui sont versés à ce compte. Pourquoi se donner la peine de l'ouvrir de toutes façons? Quel en est le but?

• (1350)

Ce projet de loi n'a qu'un seul but, c'est de convaincre les Canadiens que l'argent qu'ils versent en TPS servira à réduire le déficit pour la simple raison qu'il est déposé dans ce compte spécial. Je peux vous dire que tout passif dans ce compte spécial va être compensé par des sorties de fonds du Trésor ou par d'autres emprunts du gouvernement. C'est comme ça qu'ils vont compenser. Soutenir que cet argent fera économiser de l'argent aux contribuables canadiens ou qu'il garantira que les sommes qu'ils versent en TPS seront affectées à un but en particulier est pure fumisterie.

Le ministre des Finances sait très bien que ce projet de loi n'est rien de plus que des chimères. Il sait que ce n'est qu'argent gaspillé.

J'aimerais que le ministre me dise à un moment donné, et peut-être que le comité législatif pourra obtenir ces réponses lorsqu'il étudiera le projet de loi, combien il en coûtera de plus pour administrer ce compte spécial dans le Trésor. J'aimerais savoir combien de nouveaux fonctionnaires il va falloir engager pour administrer ce compte spécial. J'aimerais savoir combien de. . .

Une voix: Flics du fisc.

M. Milliken: Ils en ont déjà embauché 3 000 pour percevoir la TPS, et il se pourrait bien qu'on en ait maintenant 4 000. C'est la taxe la plus dispendieuse dans toute l'histoire du pays, mais ils pensent qu'ils en ont pour leur argent. Qui sommes-nous pour dire le contraire. Là-dessus ils sont complètement sourds à nos arguments.

Combien d'employés additionnels le Vérificateur général devra-t-il engager pour vérifier les comptes annuellement, comme l'exige le projet de loi? Quelles autres dépenses cette stupide loi va-t-elle entraîner? Et combien pour la faire imprimer dans les Lois du Canada et la faire rééditer pendant des années alors qu'elle ne sera d'aucune utilité?

Toute personne sensée, qui aurait un compte à la banque pour rembourser son hypothèque, déposerait assez d'argent dans ce compte pour couvrir ses mensualités. Le gouvernement ne propose même pas de le faire dans son projet de loi.

À mon avis, ce projet de loi fait perdre un temps précieux à la Chambre. C'est un projet de loi stupide et le gouvernement devrait le retirer.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, j'ai pris plaisir à écouter l'intervention du député. Comme toujours, il présente plutôt bien son argumentation. Je ne reviendrai pas sur tous ces chiffres qu'il a cités et dont certains sont probablement exacts, mais il a vraiment deux points sur lesquels je voudrais interroger le député.

J'ai écouté non seulement son intervention, mais un certain nombre d'autres au sujet de la mesure à l'étude, et je me suis demandé si je siégeais encore du côté conservateur ou de côté libéral à la Chambre. J'entendais parler de limitation des dépenses, de réduction des dépenses des programmes, d'irresponsabilité de la part du gouvernement en matière de dépenses; on disait que nous avions augmenté les dépenses de 50 p. 100, en lançant tous ces chiffres qui faisaient croire que nous dépensions comme des larrons en foire ou des socialistes.

J'ai une question pour le député et j'aimerais vraiment qu'il y répondre. Nous avons encore un déficit de 30 millions de dollars, et nous n'allons pas nous mettre à discuter là-dessus j'espère, car il s'agit du moins du déficit prévu. Je voudrais que le député me dise à moi et à tous les députés à la Chambre comment nous pouvons ajouter foi à son discours, car je pense qu'il a utilisé ce terme en parlant du discours du ministre des Finances. Donc pour qu'on puisse donner créance à son discours, je voudrais donc qu'il nous dise très précisément—au lieu de balivernes dont il nous a abreuvés en disant que le déficit diminuerait si nous améliorions l'économie—dans quel programme il peut trouver où sabrer. En fait, j'aimerais qu'il nous énumère toute une série de programmes dont la suppression nous permettrait de régler ce déficit de 30 milliards de dollars. Qu'il ne se contente pas de suggérer de réduire les taux d'intérêt de moitié car, vous

le savez, cela ne ferait économiser qu'environ 15 milliards.

Je voudrais savoir où il trouverait à économiser les autres 15 milliards, ou 10 milliards ou même 5 milliards en dépenses de programmes que les députés d'en face accepteraient de voir sabrer.

J'ai écouté son argument au sujet des recettes. Comme il a déploré que nous les ayons fait grimper énormément, je suppose qu'il ne voudrait pas hausser ni les taxes ni les impôts. Je voudrais savoir où il sabrerait, pour rendre ne serait-ce qu'une créance partielle à son discours.

M. Milliken: Monsieur le Président, je regrette que le député ait manqué certaines de mes allocutions précédentes, car ce n'est pas la première fois que je prêche au gouvernement les vertus des restrictions. J'ai exhorté le gouvernement, par exemple, à réduire les taux d'intérêt, ce qui, comme l'a signalé le député, réduirait les versements d'intérêt et le déficit à peu près de moitié.

Au cours de la période des questions aujourd'hui, le porte-parole de notre parti en matière de finances a critiqué vertement le gouvernement pour sa politique de taux d'intérêt et de dollar élevés, qui fait de tels ravages au Canada et neutralise tout avantage que le Canada pourrait avoir tiré de l'accord de libre-échange.

De plus, je réduirais le Cabinet de moitié et j'économiserais plusieurs centaines de millions de dollars en paiements au personnel, en versements aux hauts fonctionnaires, etc. Le Cabinet est tellement gros, tellement enflé, c'en est incroyable.

Je réduirais le nombre de secrétaires parlementaires et j'économiserais encore. Je réduirais le budget de publicité du gouvernement. Je crois que le gouvernement a consacré 91 millions de dollars à la publicité concernant la seule taxe sur les produits et services. Le budget total de publicité du gouvernement est choquant. Je pourrais énumérer une foule de publications gouvernementales qui représentent le pire gaspillage, qui ne visent qu'à faire croire au public qu'il se fait quelque chose, alors qu'en fait, le gouvernement n'a pas la moindre idée de ce qu'il fait, mais il publie de jolis dépliants pour montrer qu'il fait quelque chose. Ce serait d'autres bons moyens d'économiser.

Je pense aussi que le gouvernement pourrait réduire sensiblement ses coûts en évitant le gaspillage et le double emploi. Le gaspillage et le double emploi dans les ministères, qui offrent souvent des services identiques, nous coûtent des sommes énormes. Et ce n'est pas tout, avec la taxe sur les produits et services, le gouvernement a dû embaucher 3 000 nouveaux vérificateurs fiscaux et consacré des centaines de millions de dollars pour aménager de nouveaux bureaux partout au pays.

Avant la dernière grève, le gouvernement se félicitait et rappelait les prodiges qu'il avait réussi à accomplir au Canada en supprimant 15 000 postes dans la fonction publique ces six dernières années. Il s'en vantait, comme si la raison avait triomphé de la justice, à moins que ce ne soit la justice qui ait triomphé de la raison, je ne sais plus. De toute façon, le gouvernement a eu tôt fait d'embaucher 3 000 vérificateurs fiscaux pour veiller à l'application de la taxe sur les produits et services.

S'ils s'étaient servi de leur intelligence et avaient conçu une bonne taxe s'harmonisant avec les taxes provinciales, les provinces auraient pu conclure des ententes avec le gouvernement fédéral pour le prélèvement de cette taxe, puisqu'il existe des systèmes de prélèvement dans toutes les provinces du Canada, sauf une. N'importe quel autre gouvernement aurait conclu ce genre d'accord. Mais le nôtre s'y est tellement mal pris, comme il l'a fait d'ailleurs avec presque tous les programmes auxquels il s'est intéressé, qu'il ne faut pas se surprendre que les Canadiens se retrouvent avec des centaines de millions de dollars en dépenses supplémentaires du simple fait que le gouvernement n'a pas su maîtriser la situation et conclure des ententes avec les provinces.

Voilà comment je m'y prendrais pour épargner. Je ne préconise pas la réduction systématique des programmes. Si l'économie avait été bien gérée, nous n'aurions pas à pratiquer de telles coupes.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je veux féliciter mon éminent collègue d'avoir prononcé un discours aussi sérieux et d'avoir si bien énoncé les faits, qui sont fidèles et exacts j'en suis certain. Bref, je le félicite pour l'ensemble de son exposé. Je suis particulièrement heureux que le député se soit demandé pourquoi le gouvernement juge nécessaire de présenter une telle mesure législative. Le but de ce projet de loi est de faire en sorte que la promesse que le gouvernement avait faite il y a quelques années au sujet de la non-incidence de la TPS sur les recettes ne se concrétise pas.

Ce n'est pas surprenant que les gens ne comprennent pas très bien pourquoi le gouvernement a présenté ce projet de loi. Comme quelqu'un l'a dit plus tôt aujourd'hui, c'est comme si on adoptait une loi qui dirait

que, si on est en train de se noyer, il faut essayer de nager jusqu'à la rive pour se sauver. Pourquoi faut-il adopter une telle mesure législative? Ne pouvons-nous pas croire que le gouvernement tiendra sa promesse et réduira la dette comme il l'a dit? Pourquoi devons-nous adopter des lois? Serons-nous obligés d'adopter d'autres lois pour nous assurer que le gouvernement tient ses promesses? Ce ne serait peut-être pas une mauvaise idée après tout.

Je voudrais que mon éminent collègue fasse quelques remarques sur ce qui suit. Il sait comme moi que, durant la campagne électorale il y a quelques années, en fait il y a presque trois ans jour pour jour, le gouvernement était au courant du problème de la dette, laquelle a doublé durant cette période relativement courte. J'ai ici un communiqué dans lequel on parle des questions que les Canadiens se posent au sujet d'un programme de garderies. Je me souviens—et le député se souvient aussi j'en suis certain—que, durant la dernière campagne électorale, le gouvernement promettait d'affecter, je crois, quelque 4 milliards de dollars à un programme de garderies. Qu'adviendra-t-il de ce programme? Qu'adviendra-t-il de ces promesses?

• (1400)

Si mes chiffres sont exacts—je n'ai pas fait les calculs moi-même, mais je cite les chiffres que j'ai vus dans les médias et dont je me souviens très bien—les promesses totalisaient environ 12 milliards de dollars, selon la façon dont on les interprétait.

Je me souviens que le ministre des Finances avait dit que ce n'étaient pas des promesses, que cet argent était prévu dans le budget. Pourquoi s'inquiéter?

On se trouvait à annoncer que 12 milliards de dollars viendraient s'ajouter à la dette nationale, qui ne semblait préoccuper personne à ce moment-là. Il n'en a jamais été question durant la campagne électorale. On n'en a jamais discuté.

Tout d'un coup, le 22 novembre, nous avons découvert que nous avions cette énorme dette nationale et que toutes ces belles promesses étaient soudainement disparues. Le député pourrait-il faire quelques remarques à ce sujet?

M. Milliken: Monsieur le Président, je remercie mon aimable collègue de Bonavista—Trinity—Conception de sa question très judicieuse.

Je suis évidemment très heureux d'y répondre. Aux dernières élections, le gouvernement a encore une fois promis la lune aux Canadiens alors qu'il n'avait aucune intention de la lui décrocher.

Le député se souvient de ce qui s'est passé, j'en suis sûr. Le gouvernement a présenté à la Chambre un projet de loi concernant les garderies. Le projet de loi a été renvoyé au Sénat deux jours avant la prorogation du Parlement.

Pour permettre l'adoption du projet de loi, le Sénat a proposé de siéger durant la fin de semaine à condition que le premier ministre accepte de reporter la prorogation du Parlement. Le député de St. John's-Est le sait; le premier ministre a alors refusé, sous prétexte qu'il allait demander à la population de se prononcer. C'est ce qu'il a fait.

Il a ensuite dit que s'il n'y avait pas de programme de garderies, c'était la faute du Sénat. J'aurais pensé qu'un premier ministre qui fait ce genre de déclaration durant une campagne électorale aurait, dès la reprise des travaux du Parlement, présenté un projet de loi pour immédiatement régler la question. Il ne l'a pas fait.

On nous dit maintenant qu'il n'y aura peut-être pas de programme. Pourquoi? Parce que le gouvernement a bousillé les finances du pays. Ce n'est pas seulement en 1988 qu'il a promis de réduire le déficit. Il l'avait aussi promis en 1984. Il ne l'a pas fait alors. Il ne l'a pas fait non plus en 1988, et il n'y a plus un seul Canadien pour croire qu'il le fera la prochaine fois. Il a perdu toute crédibilité aux yeux des Canadiens.

Une voix: Oh, oh.

M. Milliken: À supposer qu'il y ait un vote de confiance demain ou lundi, je m'opposerai au gouvernement et j'invite la députée qui proteste si fort à faire de même et à déloger le gouvernement. Tenons des élections et nous verrons bien ce qui se produira.

Elle ne sera pas réélue tout comme les trois quarts des députés d'en face qui l'auront bien mérité après tout ce qu'ils ont fait.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'aurais deux ou trois grands points à aborder.

Le projet de loi a pour objet de créer un nouveau compte de service de la dette. Le gouvernement dit qu'il y versera, en vue de réduire la dette, les recettes excédentaires provenant de la TPS, le produit de la vente des actifs du gouvernement et les dons faits à l'État.

J'abonde dans le même sens que mes collègues néo-démocrates qui ont dit qu'il s'agissait d'un fonds bidon. Cela ne changera rien à l'ampleur de la dette ni même au déficit, comme certains d'entre eux l'ont expliqué. En fait, c'est du lavage de cerveau.

Ce n'est pas une première. Il y a dix ans, le gouvernement libéral a fait adopter sa loi des six et cinq. Il faisait en sorte que les pensionnés, les prestataires des allocations familiales et des tas de gens pauvres ou à revenu moyen perdent 5 ou 6 p. 100 par année.

Je crois savoir que cette mesure n'a pas permis une réduction significative des coûts. Elle avait pour but de convaincre les pauvres et les personnes à revenu moyen qu'ils étaient responsables de la crise financière.

Un mois après le débat sur ce projet de loi, je me souviens que je parlais avec un homme âgé et plutôt gris qui était assis sous la véranda de bois non peinte de sa pauvre maison. Il me dit: «Nous avons vécu au-dessus de nos moyens.» Dans ce cas-là, la propagande mensongère du gouvernement libéral visant à blâmer les victimes de la récession de 1981-1982 avait porté fruit.

Le gouvernement essaie de faire le même coup. Il dit à ceux qui sont le plus durement touchés par la récession que c'est leur faute si l'économie est en difficulté. J'appuie donc de tout coeur ceux qui voteront contre ce projet. Je ne pourrai être présent lundi, mais si je pouvais me présenter, je voterais contre le projet, comme mes collègues le savent pertinemment.

Je pourrais proposer au gouvernement un moyen de garnir ce fonds s'il y tient vraiment. Pour commencer, je dois rappeler les causes du déficit. Selon les grandes déclarations de l'ancien ministre des Finances et de ses collègues, il s'explique par de trop fortes dépenses au titre des programmes dans les domaines de la santé, de l'aide sociale, du logement, de l'éducation et ainsi de suite, programmes dont bénéficient la très grande majorité des Canadiens. Il voudrait qu'ils se sentent coupables parce qu'il a dépensé cet argent pour eux.

En fait, Statistiques Canada a montré que les dépenses du gouvernement n'ont pas augmenté plus vite que le produit intérieur brut. Autrement dit, l'économie était en expansion, les gens travaillaient, on vendait de plus en plus de produits et de services et ces programmes augmentaient à peu près au même rythme que l'économie. La majorité des Canadiens ne sont pas responsables de cette dette de 400 milliards, comme les députés d'en face et le gouvernement essaient de le faire croire à l'opposition et au public canadien.

Les responsables ne sont pas les pauvres qui touchent des pensions ou des prestations d'assistance sociale ou d'assurance-chômage. Ce ne sont pas les travailleurs à revenus moyens qui reçoivent les allocations familliales de moins en moins généreuses—sans parler des soins médicaux—que le gouvernement fédéral a l'intention de ne plus financer d'ici la fin de la décennie, obligeant ainsi les provinces à assumer seules cette responsabilité. Ce ne sont pas ces programmes qui ont causé les déficits et la dette.

Selon le rapport de Statistiques Canada dont mon collègue a parlé tout à l'heure, 50 p. 100 de cette dette résulte des taux d'intérêt qui ont atteint un niveau sans précédent, sans qu'on sache pourquoi. Ils se maintiennent normalement à 1 ou 2 p. 100 au-dessus du taux d'inflation.

Quand je suis arrivé ici, le ministre des Finances de l'époque, M. MacEachen a répondu à ma première question en disant: «Nous ne pouvons pas baisser les taux d'intérêt,» qui fluctuaient alors entre 15 et 20 p. 100, «tant que l'inflation ne diminuera pas.» Il a dit la même chose tant que le gouvernement libéral a été au pouvoir. Le gouvernement conservateur a repris le même refrain depuis, mais c'est faux. Les taux d'intérêt n'ont rien à voir avec le taux d'inflation, dans ce cas-ci. Ils le dépassent habituellement de quatre à six points et non de un ou deux points, comme ce devrait être le cas. Cet écart, qui a aussi pour effet de rendre nos taux d'intérêt plus élevés que ceux des États-Unis, est responsable de la moitié de notre dette publique de 400 milliards de dollars.

Quarante-quatre p. 100 de cette dette, soit presque la moitié du reste, est attribuable aux largesses fiscales consenties depuis 15 ans aux sociétés et aux particuliers les plus riches du Canada. Des miettes de ces largesses sont allées aux classes moyennes, mais les riches en ont reçu la part du lion. Il s'agit, par exemple, de l'exemption d'impôt sur les gains en capital qui a surtout favorisé les propriétaires immobiliers et les investisseurs et non les cultivateurs et les travailleurs pauvres qui vendent leur maison.

Un autre exemple est la déduction d'impôt pour les frais de représentation, une dépense fiscale de 1 milliard de dollars par an pour l'achat, par exemple, de places à des parties de football ou de baseball, ou pour l'organisation de fêtes d'anniversaire avec des invités qui sont parfois des représentants de sociétés. Évidemment. Pour

cette raison, ces frais sont considérés comme des dépenses d'entreprise et subventionnés à 80 p. 100, au moyen de ce milliard de dollars de fonds fédéraux.

• (1410)

Il existe d'autres affaires du genre, mais je me garderai d'entrer dans les détails. Tout cela est connu du public. Mentionnons, par exemple, le crédit d'impôt pour dividendes de 1 milliard de dollars, les 750 millions de dollars d'intérêts déductibles et ainsi de suite. Les montants sont tantôt modestes, tantôt importants. Ce sont les cadeaux offerts aux entreprises prospères et aux contribuables à revenu supérieur qui ont amené le gouvernement à grossir la dette, alors que les programmes destinés à aider les contribuables à faible revenu et à revenu moyen, soit la majorité des Canadiens, dépassent à peine le taux de croissance de l'économie canadienne.

On a récemment évoqué les cinq milliards et plus qui ont été versés à des contractuels pour des travaux qui auraient pu être exécutés par des fonctionnaires, comme le rédacteur de discours qui a touché 700 dollars par jour ou l'avocat travaillant pour le gouvernement et dont les honoraires s'élevaient à 840 000 $ par an. Dans bien des cas, on a préféré la sous-traitance aux services des fonctionnaires appartenant à un groupe ou à un autre. Pendant qu'il réduisait le nombre des fonctionnaires, le gouvernement payait davantage pour faire faire le travail par des gens qui étaient à même de l'influencer dans l'octroi des contrats.

Le fait est que le gouvernement a versé pour la sous-traitance un montant supérieur à la masse salariale de la fonction publique, soit 5 milliards contre 4,8 milliards de dollars. Les honoraires des contractuels lui ont coûté 200 millions de dollars de plus que la rémunération des 150 000 fonctionnaires salariés. Le gouvernement a décidé de saigner à blanc le Trésor pour le bénéfice de ses amis, que ce soit au moyen de cadeaux aux entreprises et aux riches ou de lucratifs contrats pour du travail que les fonctionnaires auraient souvent pu faire mieux parce qu'ils ont la formation voulue et qu'ils sont consciencieux.

Il semble que nous soyons en présence—je ne peux pas le prouver—d'un cas de cumul d'avantages. Les taux d'imposition des particuliers et des sociétés ayant été abaissés grâce à ces allégements fiscaux, les entreprises prospères et les riches disposaient de fonds supplémentaires que nombre d'entre eux ont sans doute prêtés au gouvernement à des taux d'intérêt faramineux. Autrement dit, ils ont été payés deux fois. Ils ont été payés une fois par le gouvernement qui leur a donné ces allégements fiscaux s'établissant à des milliards de dollars. Ils ont été payés de nouveau lorsqu'ils ont investi dans les obligations du gouvernement à des taux d'intérêt usuriers, aux frais des contribuables qui doivent payer leurs impôts.

Si le gouvernement est sérieux quand il dit vouloir remplir ce fonds et qu'il ne fait pas simplement de la propagande, j'ai une proposition à lui faire pour en remplir facilement une bonne partie: qu'il écrive à ces particuliers qui ont eu droit à ces milliards de dollars d'allégements fiscaux et leur dise ceci: «Cher ami, nous vous avons aidé. C'est maintenant votre tour de nous aider. Remettez au gouvernement les impôts que vous auriez dû payer, mais dont vous avez été exempté, ainsi que les taux d'intérêt qui étaient excessivement élevés.» Les entreprises devraient payer les impôts qu'elles auraient dû payer, mais dont le gouvernement les a exonérées, et les taux d'intérêt, qui étaient alors absolument exorbitants. Les entrepreneurs savent à quel point ils étaient exorbitants. Ils en ont profité, mais le peuple et le gouvernement du Canada ont aujourd'hui besoin de cet argent. On ne leur demanderait pas de payer l'intérêt sur ce qu'ils ont gardé pendant des années et que, au nom de la morale, de la politique, de la justice sociale et de la prospérité économique, ils auraient dû payer. On ne les pénaliserait pas pour avoir nui à l'économie de notre pays en amenant leurs petits copains conservateurs à organiser la fiscalité de telle sorte que le fardeau retombe sur les pauvres et sur la classe moyenne. Des milliers de particuliers et de sociétés n'ont payé aucun sou d'impôt. Même les banques, qui ont enregistré certaines années des profits de deux ou trois millions de dollars, n'ont pas payé d'impôt.

Nous ne leur demandons pas de payer une amende pour ce qu'ils ont fait, car ils avaient le droit de le faire. Mais, compte tenu de l'ampleur des besoins de notre pays, des besoins de l'économie canadienne, nous leur demandons de remettre cet argent. Celui-ci permettrait de réduire considérablement sinon d'absorber complètement le déficit de la présente année. Si le gouvernement recommençait à imposer ces gens-là, même s'il les imposait au taux réservé aux riches en 1984 et qu'il ne remontait pas jusqu'en 1974—car ces exonérations fiscales ont été accordées tant par les libéraux que par les conservateurs—s'il remontait seulement à 1984 et imposait ces gens-là au taux auquel ils auraient dû l'être, notre déficit baisserait tous les ans.

Voilà ce que je propose. Si le gouvernement veut nous faire croire que ce projet de loi n'est pas une véritable escroquerie, n'est pas une mesure de propagande et d'intimidation et ne vise pas à blâmer les nombreux Canadiens, la majorité des Canadiens qui pâtissent de la récession et de cette escroquerie fiscale depuis une quinzaine d'années, s'il veut vraiment nous faire croire qu'il tient à réduire la dette, cette dette qui profite tellement à tant de Canadiens parmi les plus fortunés, qu'il demande

aux riches sociétés et particuliers de rembourser les impôts dont il les avait d'abord exonérés.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, je voudrais féliciter mon collègue de Trinity–Spadina pour sa très astucieuse analyse de l'état du Trésor canadien et des raisons invoquées par le gouvernement pour se justifier et rejeter le blâme sur ceux qui n'ont jamais rien eu à se reprocher dans les tentatives pour réduire la dette nationale et le déficit annuel.

Je ne suis pas certain que le député ait souligné que, comme le fait observer une étude de Statistique Canada, 44 p. 100 de la dette nationale accumulée sous divers régimes successifs, libéraux et conservateurs, sont directement attribuables à des allégements fiscaux consentis aux riches particuliers et, bien sûr, aux entreprises.

La moitié de cette dette est attribuable au loyer élevé de l'argent que l'on peut, encore une fois, reprocher aux régimes libéraux et conservateurs successifs. Le gouvernement actuel a très certainement pris son temps pour ramener les taux d'intérêt à un niveau que pouvait absorber l'économie canadienne et il lui a donc causé des torts énormes.

Dans l'étude de Statistique Canada, on constate que seulement 6 p. 100 de notre dette de 400 milliards, une fraction négligeable presque, sont dus au fait que les Canadiens vivent au–dessus de leurs moyens.

• (1420)

Pourtant, à écouter les ministres des finances qui se succèdent dans ce gouvernement, on se rend compte qu'ils tentent de convaincre les Canadiens qu'ils sont directement responsables de cette situation parce qu'ils vivent au–dessus de leurs moyens. Évidemment, ils laissent entendre qu'il est nécessaire de réduire les programmes sociaux. C'est toujours dans ce contexte qu'ils traitent de la difficulté financière de ce pays.

En conséquence, les Canadiens se sentent coupables quand ils vont chez leur médecin. Or, l'assurance–maladie est un programme social. À cet égard aussi les gens se sentent coupables, comme s'ils ne l'étaient pas déjà assez parce qu'ils sont chômeurs. On a donné un sentiment de culpabilité aux Canadiens qui bénéficient de l'aide sociale. Les programmes sociaux représentent à peine 6 p. 100 de la dette canadienne. Ce n'est absolument pas la faute de ceux qui consultent leur médecin, de ceux qui perdent leur emploi ou encore de ceux qui sont acculés à l'aide sociale.

Nous avons beaucoup entendu parler des enfants ces deux derniers jours. Mon chef en parlait encore aujourd'hui, pour la deuxième journée consécutive, au cours de la réplique de mon parti inaugurant le débat. Les enfants comptent pour 50 p. 100 des assistés sociaux au Canada. Ce gouvernement soutient que ces enfants devraient se sentir coupables de n'avoir pas assez eu le sens des responsabilités, de sorte qu'ils doivent vivre d'aide sociale et bénéficier de programmes publics. Cela sous–entend que 50 p. 100 des assistés sociaux qui sont des enfants devraient se sentir coupables de recevoir cet argent provenant du trésor public.

Je voudrais demander au député de Trinity—Spadina s'il est exact que bon nombre de ses électeurs seraient d'accord avec ce que nous avons dit tous les deux. Il pourrait nous donner quelques exemples de gens qui souffrent à cause de ce gouvernement et qui sont peut–être même obligés de se sentir coupables, même s'ils n'ont commis aucune faute, à l'égard des programmes que le gouvernement a légués aux Canadiens.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, et je remercie mon collègue d'avoir apporté de l'eau à mon moulin en ce qui concerne les origines générales de notre dette nationale de 400 milliards de dollars. Il demande des exemples, peut–être dans ma circonscription de Trinity—Spadina.

Je me suis entretenu cet été avec un certain nombre de personnes qui se sont retrouvées au chômage à la suite de leur licenciement définitif et non temporaire, car l'usine pour laquelle elles travaillaient a dû fermer ses portes; très souvent cette fermeture était directement et exclusivement attribuable à l'Accord de libre–échange avec les États–Unis. Parfois, ces travailleurs, blâmaient la TPS et les impôts élevés. C'est ce qui expliquait, selon eux, la fermeture de leurs petites entreprises; des manufactures de vêtements qui employaient 50 personnes environ ont dû fermer leurs portes à jamais à cause de la TPS, du cours élevé du dollar, ainsi que de nos taux d'intérêt élevés.

Cela s'inscrit dans tout le programme du gouvernement qui a pour seul objet d'affaiblir le pouvoir des travailleurs et de renforcer celui des sociétés multinationales, qu'elles soient américaines, canadiennes ou mexi-

caines. Toutes ces mesures font partie de son projet global.

Je voulais donner quelques comparaisons que les gens de ma circonscription remarquent. Le gouvernement a augmenté de 180 $ les primes d'assurance-chômage que chaque travailleur canadien doit payer chaque année, mais il a décidé d'accroître également l'exemption d'impôt sur les gains en capital pour les nantis, ce qui représente plus de deux milliards de dollars. Il a réduit de 340 millions les crédits d'assistance sociale destinés aux plus démunis, mais continue de permettre aux entreprises de déduire leurs frais de représentation—une somme d'un milliard de dollars par année. Est-ce là un gouvernement qui essaie de réduire ses dépenses? Ne me faites pas rire.

Le gouvernement a réduit de 100 millions les crédits consacrés au recyclage des travailleurs dans le cadre du programme de Planification de l'emploi, mais il a maintenu le crédit d'impôt d'un milliard de dollars accordé au titre de la fabrication et de la transformation. Il a réduit de 32 millions les crédits affectés au logement social, mais il n'a rien changé au crédit d'impôt pour dividendes—un autre milliard de dollars. Ce sont-là les cadeaux qu'il a faits aux riches en prenant aux pauvres; le contraire de Robin des Bois. C'est là le bilan du gouvernement. C'est ce qui explique les difficultés financières de notre pays. Tous les Canadiens souffrent, sauf les plus riches, qui s'en sortent fort bien merci.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, en écoutant le débat ces deux derniers jours, j'ai essayé de trouver une bonne raison pour laquelle nous prenons le temps de discuter de ce projet de loi, étant donné qu'il semble y avoir tellement d'autres questions importantes et pressantes pour le pays à l'heure actuelle.

J'ai fini par me rendre compte, en écoutant aujourd'hui, que le seul avantage de débattre ce projet de loi, c'est qu'il nous donne à tous, dans notre pays et à la Chambre, la possibilité de revoir la politique fiscale du gouvernement depuis son arrivée au pouvoir.

Lorsque le député d'Etobicoke-Centre a accédé à son poste, il a promis une réforme fiscale exhaustive.

Or, je ne crois pas que quiconque puisse convenir qu'il a opéré quelque réforme fiscale exhaustive que ce soit. Pareille réforme devait répondre à certains critères, dont le premier était la simplicité. Nous ne pouvons certes pas dire que sa réforme fiscale brille par sa simplicité. On se souviendra qu'il a hérité un régime fiscal qui datait de nombreuses années. Il avait effectivement un grand défi à relever.

Lorsque la plupart des Canadiens se décident de jeter un coup d'oeil sur la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, ils sont horrifiés par 15 000 pages de règlements et d'exceptions par-dessus exceptions. Même les meilleurs avocats et comptables fiscalistes du pays disent qu'ils ont du mal à comprendre cette loi. Le député d'Etobicoke-Centre a eu une occasion de simplifier le régime fiscal, mais il ne l'a pas fait.

Le deuxième critère est l'équité. C'est là où, à mon avis, le gouvernement est réellement coincé. Sans un régime fiscal équitable, il ne peut y avoir de productivité. En fait, sans un régime fiscal équitable, nous avons essentiellement un régime qui décourage la productivité. Il n'a pas simplifié, il n'a pas mis en place un régime fiscal plus juste, il a même exacerbé le problème en créant la TPS qui amplifie les injustices du régime fiscal.

Sur le troisième point, l'efficacité, il est impossible de dire que ce gouvernement ait fait quoi que ce soit qui ressemble même à de l'efficacité en ce qui concerne le régime fiscal, que ce soit du côté de l'impôt sur le revenu ou du côté de la TPS. C'est là où nous avons un grave problème.

En parcourant les rues de ma circonscription cet été, au centre de Toronto, du côté est, la rue Queen et la rue Danforth, je me suis aperçu que l'on s'inquiétait beaucoup de l'environnement et de l'unité nationale, mais que les plaintes les plus nombreuses de mes électeurs—et je sais que c'est aussi l'expérience de la plupart de mes collègues députés—portaient sur les impôts et les taxes: «Les impôts sont en train de me tuer. J'en suis à un point où je me demande si je désire rester ici et rester en affaires,» entendait-on souvent.

Les gens perdent leur dynamisme. Ils regardent autour d'eux et ils voient que plus ils travaillent et plus ils sont imposés, alors que cela devrait être l'inverse. Plus vous travaillez, et plus vous devriez être récompensé pour votre travail, au lieu que ce soit l'inverse.

Et c'est là où je, pense, le gouvernement a véritablement échoué.

• (1430)

Ce n'est pas comme si de ce côté, au parti libéral, nous ne nous préoccupions pas du déficit et de la dette. Ils nous inquiètent beaucoup.

Mais il y a une chose que nous voyons et c'est que pour s'attaquer au déficit et à la dette il faut être sûr que le capital humain de ce pays s'estime traité équitablement.

Lorsque vous avez un régime fiscal qui permettait, il y a juste trois ans, que plus de 8 000 Canadiens ayant un revenu de plus de 250 000 $ ne paient pas d'impôt, en raison des différentes échappatoires qui existent dans notre régime fiscal, il n'est pas perçu comme équitable. Il y a trois ans, plus de 2 200 sociétés de ce pays ont conservé des bénéfices dépassant 25 millions sans payer le moindre impôt.

C'est pourquoi les gens se sentent traités injustement. Et quand les gens estiment qu'ils ne sont pas traités équitablement, la productivité s'en ressent. Cela doit être l'une de nos plus grandes inquiétudes aujourd'hui pour notre pays.

Les Canadiens veulent participer au commerce mondial. Ils veulent être compétitifs partout dans le monde, mais c'est à nous tous, ici présents dans cette Chambre, qui sommes des législateurs, qu'il incombe de créer un milieu qui motive les travailleurs.

Pensez-vous que cela motive les gens que de leur imposer la TPS en pleine période de récession? Est-ce une motivation pour les petits commerçants et les petits restaurateurs, quand les temps sont difficiles que, de leur imposer toute la paperasserie de la TPS?

C'est ce qui ne va pas avec notre pays aujourd'hui. Nous avons oublié de traité le capital humain avec équité. Et si nous commencions à revenir sur le capital humain, à écouter ce qui dérange vraiment les gens, ce qui fait qu'ils ont le moral si bas? Sans cela, je crains que le problème ne fera que s'amplifier. Nous ne parviendrons pas à nous sortir de cette situation d'endettement et de déficit.

Je ne suis pas d'accord avec le gouvernement conservateur qui croit que la solution au problème de l'endettement et du déficit, c'est de tout démanteler. Battre en retraite, supprimer des programmes et des services, vendre des sociétés d'État pour obtenir rapidement de l'argent au comptant: ce n'est pas la bonne façon de procéder.

J'approuve entièrement le gouvernement lorsqu'il essaie de trouver des moyens d'éliminer le gaspillage et de rendre nos sociétés d'État plus efficaces. Seuls les imbéciles pourraient ne pas être d'accord là-dessus.

Mais le gouvernement n'utilise pas le processus créatif, pas plus qu'il n'encourage ce processus. Il n'essaie pas de trouver de moyens d'accroître la productivité du pays. Il n'essaie pas non plus de stimuler l'esprit d'entreprise.

J'ai entendu des députés du Parti conservateur nous demander à nous, de ce côté-ci de la Chambre, ce que nous ferions pour essayer de réduire le déficit et la dette nationale. Il me semble que l'une des choses dont nous allons avoir besoin dans ce pays, c'est un afflux de capitaux étrangers, si nous voulons vraiment nous attaquer au problème de la réduction du déficit et de la dette.

L'un des facteurs que les investisseurs étrangers analysent avant d'engager leurs capitaux, c'est le milieu de travail. Ils évaluent la productivité de la main-d'oeuvre. Ils se demandent si les travailleurs sont heureux et motivés. Si les investisseurs étrangers s'aperçoivent que ces conditions existent, ils inonderont notre pays de leurs capitaux.

Voici ce que nous entendons de tous les économistes, de tous les pays du monde qui nous regardent en ce moment même. Nous devons attendre le feu vert pour investir dans ce pays. Je crois que l'une des raisons pour lesquelles ils doivent attendre le feu vert, c'est qu'ils sont inquiets au sujet de notre productivité. Ils se demandent si nos travailleurs sont motivés.

Le seul instrument dont dispose le Parlement pour motiver les travailleurs de ce pays, c'est le système fiscal. Je vous parie, madame la Présidente, et je pourrais parier à tous ceux qui sont présents que si nous avions un système fiscal simple, juste et efficace, la productivité de nos travailleurs augmenterait considérablement, et cette productivité enverrait un signal aux investisseurs étrangers.

Que se passe-t-il lorsque des investisseurs étrangers se présentent ici avec leurs masses de capitaux et qu'ils les placent dans des établissements financiers ou des secteurs de notre économie qui ont besoin d'aide? Ils se font concurrence pour mettre cet argent en circulation et c'est ce qui exerce des pressions à la baisse sur les taux d'intérêt. Ces capitaux exercent des pressions à la baisse sur les taux d'intérêt. Et comment cela se répercute-t-il? Cela influence l'attitude des banquiers face aux entrepreneurs. Ils consentent plus facilement des prêts aux petites entreprises. Ils réduisent les taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires. Cela entraîne une amélioration de la qualité de vie, mais malheureusement, on ne voit pas aujourd'hui au Canada de banquiers ayant cette attitude.

J'oserais dire que si cela était, si notre population active était motivée, si les investisseurs étrangers voyaient qu'ils peuvent compter au Canada sur un capital humain motivé, alors, tout à coup, les prix des biens seraient inférieurs et les exportations augmenteraient. Tout rentrerait dans l'ordre. Mais nous faisons les choses à l'envers.

Le gouvernement conservateur espère que le moral des Canadiens ne sera pas du tout affecté par les 32 augmentations de taxes qu'il a imposées ces sept dernières années; 32 augmentations de taxes et une TPS bien mal planifiée. Je suis totalement opposé à la TPS, mais j'arrive à concevoir que les Canadiens auraient pu réagir positivement à cette taxe si elle avait été bien planifiée et si nous avions un régime fiscal des particuliers et des entreprises équitable et simple.

Dans ma circonscription, il y a plus de 300 restaurants dont 150 possèdent une terrasse. Il y a beaucoup de petits restaurants qui servent des déjeuners. Savez-vous ce que se passe maintenant dans ma circonscription, madame la Présidente? Autrefois, les gens allaient déjeuner à trois ou quatre tôt le matin ou le samedi. Une semaine un membre du groupe payait, la semaine suivante, c'était une autre personne, et ainsi de suite, chacun son tour. La serveuse n'avait qu'une addition à faire. Maintenant, savez-vous ce qu'ils font? Ils réclament tous une addition individuelle pour éviter de payer la taxe. Avez-vous une idée du cauchemar que c'est pour un petit restaurant où la note se monte en moyenne à 3,25 $ ou quelque chose du genre pour un plat d'oeufs au bacon garni de pommes de terre rissolées, lorsque trois ou quatre personnes qui déjeunent ensemble demandent chacune une addition? Madame la Présidente, c'est fou. Ce n'est pas juste. Ca va à l'encontre de la productivité, ça nuit au moral et à l'attitude des gens dans ce pays. Il n'y a pas un seul conservateur à la Chambre qui puisse prétendre le contraire. Je pense qu'ils s'en rendent compte, mais qu'ils n'en parlent pas. Ceci m'amène à un autre point: quand nous avons un système fiscal injuste, cela mène à une économie souterraine qui, je suis sûr, madame la Présidente, que vous vous en rendez compte, augmente au rythme de milliards de dollars dans notre pays.

• (1440)

Le professeur W.E. Diewart, de l'université de la Colombie-Britannique, a passé plusieurs années à étudier l'économie souterraine au pays. Savez-vous que, selon les estimations actuelles, cette économie souterraine représente entre 50 et 80 milliards de dollars? Et elle est due en grande partie au fait que les gens estiment que le système actuel n'est pas juste. Il est maintenant courant qu'un entrepreneur se présente chez vous en disant que le contrat pour faire repeindre votre maison se chiffrerait normalement à 3 000 $, mais comme le gouvernement nous assomme avec la TPS et que ce n'est pas juste, et que vous êtes d'accord pour dire que ce n'est pas juste, il réduit son prix à quelque 1 500 $ ou 1 800 $ comptant. Ce qui se produit, c'est que vous n'avez pas à payer la TPS sur le montant de 3 000 $ et qu'il en tire aussi son profit, puisqu'il est payé comptant.

Madame la Présidente, c'est ce que fait une TPS mal conçue pour l'économie souterraine de ce pays. C'est absolument désastreux, et je peux vous dire. . . Oui, monsieur?

M. Brightwell: Qu'en est-il de l'impôt sur le revenu?

M. Mills: Voilà toute la question. Une économie souterraine modifie tout cela.

M. Brightwell: Il n'y a pas que la TPS, c'est ce que je voulais dire.

M. Mills: Vous avez absolument raison. Je voulais en arriver à dire que ce n'est pas seulement la TPS qui est mal conçue, c'est tout le régime fiscal. Il n'est pas simple, il n'est pas juste, il est inefficace, il est complexe.

L'enjeu le plus important qui nous touche tous dans la vie publique aujourd'hui, c'est la confiance. C'est en fait le seul enjeu. Donc, quand je prends la parole et que je défends une idée auprès de mes collègues à la Chambre des communes, je ne parle pas en tant que libéral. Je sais que je suis un élément d'un gouvernement qui a contribué à rendre cette loi sur l'impôt complexe et inefficace. Mais ce n'est pas à cela que je voulais en venir. Je voulais en venir au fait que nous sommes arrivés en bout de ligne. Le moral du pays n'a jamais été aussi bas, les temps n'ont jamais été aussi durs, il n'y a jamais eu autant de misère.

Je crois qu'il est temps que nous nous concertions pour vraiment procéder à une réforme globale de la fiscalité qui en fin de compte stimulera le moral et la productivité et réglera notre problème à tous, à savoir l'élimination du déficit et de la dette nationale.

Je voudrais ajouter en terminant que ce projet de loi—je ne sais trop comment le qualifier—n'est rien d'autre que de la frime. Concrètement, il n'est d'aucune utilité. Je m'explique. Au lieu d'affecter à un compte spécial une taxe et les recettes qu'elle rapporte, ne vaudrait-il pas mieux constituer un fonds de réduction de la dette où seraient versées les taxes que nous percevons auprès de la petite entreprise? Pourquoi pas un fonds de contribution des personnes âgées à la réduction de la dette publique? Pourquoi vous acharnez-vous à vouloir placer la TPS dans un fonds spécial? Pourquoi ne pas en faire autant à l'égard de tous les contribuables canadiens? Pourquoi ne pas reconnaître la contribution de tous les fabricants qui ne paient plus la taxe sur les ventes des fabricants mais qui sont maintenant assujettis à un taux d'impôt sur les sociétés plus élevé— parce qu'ils sont plus

concurrentiels, je suppose? Pourquoi ne pas rendre publique leur contribution au Trésor?

Je ne vois pas où le gouvernement veut en venir. Le député d'Ontario a fait observer tout à l'heure qu'autrefois, les recettes publiques étaient tout simplement versées au Trésor. Tout finit par se retrouver dans le même bilan, ce sont les mêmes livres comptables. Pourquoi alors créer un fonds spécial? Cela ne rime à rien. Pour ce qui est de la confiance, pareille mesure ne fait rien pour accroître la confiance dans le gouvernement, loin de là.

Par conséquent, mes collègues et moi allons appuyer le projet de loi pour qu'il puisse être renvoyé à un comité. Personnellement je peux vous dire tout de suite que, lorsqu'il nous reviendra pour la troisième lecture, rien au monde—à moins, bien sûr, que le comité de fasse des miracles—ne me fera accorder mon appui à un tel projet de loi. C'est une supercherie. Il ne s'attaque même pas au problème fondamental. Je ne peux que m'opposer franchement à cette taxe mal conçue qu'est la TPS, cette mesure monstrueuse et dissuasive qui nuit à la productivité nationale au moment où, justement, elle a besoin d'être stimulée.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social): Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement ce que mon collègue d'en face avait à dire à propos du fonds de service et de réduction de la dette. Je constate qu'il pèse ses mots et parle avec beaucoup de sincérité.

Je dois dire que le mot «confiance» est tout à fait bien choisi. J'aimerais vraiment voir davantage de confiance et nous tous ici collaborons pour rectifier les systèmes et les programmes. Si vous avez vraiment une meilleure méthode plus efficace pour gérer la TPS ou un régime fiscal de ce genre, il me tarde vraiment de siéger au comité avec vous, car, à mon avis, c'est le genre de choses qui nous intéressent tous.

Nous n'avons jamais dit que le système était parfait. Ce que nous avons dit, c'est que la vieille taxe sur les ventes des fabricants était mauvaise et nous avons fait remarquer les difficultés que nous rencontrions pour percevoir cet argent d'une industrie qui représentait 20 ou 22 p. 100 de toute l'économie du Canada. Nous faisions porter à une seule industrie représentant 20 p. 100 de l'économie un fardeau de 18 milliards de dollars. Nos produits n'étaient même pas concurrentiels à l'étranger. Le GATT s'est prononcé et on a adopté une taxe à la valeur ajoutée ou TPS qui est acceptée par cette organisation.

À ce propos, il est intéressant de remarquer que le marché européen, alors qu'il approche de 1992, oblige tous ses membres à avoir un genre de taxe à la valeur ajoutée.

Mon collègue a laissé entendre que nous sommes un gouvernement qui bat en retraite. Je m'indigne vraiment de cette remarque. Je ne pense pas que ce soit un gouvernement qui batte en retraite. En fait, je pense que nous avons pris de nombreuse mesures audacieuses qui ne sont pas populaires mais qui sont vraiment avantageuses pour le Canada. La première chose a été de se débarrasser du Programme énergétique national qui ruinait vraiment la province dont je suis originaire. Cela a été la première grande mesure. Le libre-échange est nécessaire pour que le Canada puisse être concurrentiel à l'échelle planétaire. La vie a changé et tout le commerce international a tellement évolué que, effectivement, cela va devenir un domaine qui va forcer les Canadiens à être plus concurrentiels.

La déréglementation est un autre domaine où nous nous engagons et c'est une option que je privilégie. Je crains qu'Investissement Canada n'ait créé beaucoup de problèmes dans le pays. Je note cependant qu'il a fait des progrès notables, et je l'en félicite.

Je pense que vous faisiez allusion à la privatisation. En effet, je suis très contente des privatisations que nous avons menées à terme et j'ai hâte de poursuivre ce travail.

Vous avez raison en disant que les capitaux étrangers peuvent réellement créer des perspectives d'emplois pour notre main-d'oeuvre. Il faut cependant que celle-ci soit qualifiée. La qualité de la main-d'oeuvre fait partie de la stabilité de notre pays, au même titre que l'infrastructure et les gouvernements.

Nous avons certes besoin d'un régime fiscal motivant pour les Canadiens. Je sais que vous avez consacré beaucoup de temps et d'effort à étudier l'impôt uniforme, qui est une solution valable.

• (1450)

Cela me paraît la solution la plus équitable. Nous devrions traiter tout le monde également sans radiations ni déductions. Je calculerais l'impôt au prorata du revenu brut, car j'estime que nous devrions aider les gens à faible revenu et peut-être inviter les gens à revenu élevé à contribuer un peu plus.

Quant au compte de service et de réduction de la dette alimenté par la TPS, cette dernière a remplacé la taxe sur les ventes des fabricants. Elle constituera un des systèmes de soutien solides qui permettront de réduire le déficit. Lorsque nous aurons réussi à le réduire, nous pourrons baisser les taxes et les impôts.

Je reconnais qu'il faut baisser l'impôt sur le revenu pour créer un stimulant; mais comment ferez-vous pour diminuer le taux d'imposition sans faire ce que nous faisons? Allez-vous le réduire? Je crois en notre philosophie, et je siège ici depuis 1984. Il nous faut réussir à réduire le déficit et la dette, et nous ne pouvons pas hausser les taxes et les impôts. Je ne pense pas que vous m'ayez dit quelle solution vous adopteriez.

M. Mills: Madame la Présidente, j'apprécie les observations du député de Calgary-Sud-Ouest.

Tout d'abord, pas un seul des pays du Marché commun européen n'a de système de taxe sur la valeur ajoutée à deux niveaux. Ils ont tous un système à un niveau. Finalement, notre système à deux niveaux diffère de celui de la plupart de ces pays. Mais que cela ne nous distraie pas; l'autre question était plus pertinente.

Je veux parler du fait que le gouvernement se défile. Je ne vois vraiment pas à quoi pensait le député en disant que ce n'est pas le cas. Le gouvernement ne s'acquitte pas de ses responsabilités dans tellement de dossiers que je pourrais passer la journée à en parler.

Ce gouvernement central est tellement décentralisé que ce sont maintenant les provinces qui dirigent cette ville. Je suis en désaccord avec vous sur un principe: je crois en un gouvernement national fort.

Une voix: Socialiste!

M. Mills: Le député de Calgary me traite de socialiste. Incroyable!

Une voix: Incroyable!

M. Mills: C'est incroyable. Merci beaucoup. Cela aide énormément dans Broadview—Greenwood. Diriez-vous encore que je suis un socialiste? Peu de gens dans ma circonscription de Broadview—Greenwood pensent que je suis socialiste.

Je crois qu'Investissement Canada n'a pas fait un si bon travail, en fin de compte. J'ai déjà beaucoup apprécié Investissement Canada, mais il faudrait en augmenter le nombre d'années-personnes et le budget. Actuellement, nous avons besoin de tellement de capitaux étrangers que j'unirais mes efforts à ceux du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie pour que soit quadruplé ce budget, pour que cet organisme puisse attirer des investissements étrangers.

Je n'ai pas l'intention d'argumenter au sujet de l'AEIE et d'Investissement Canada. J'aime l'idée du contrôle. Je n'aime pas que des étrangers viennent ici acheter tout ce qu'ils veulent sans que j'aie mon mot à dire.

Je voudrais aborder une dernière question. J'ai parlé de démantèlement et de cession, et vous m'avez répondu en mentionnant le libre-échange. Vous avez essayé de me confondre. Si la députée pouvait me prouver clairement que nos cours d'eau ne font pas partie de l'Accord de libre-échange, je changerais probablement quelque peu mon attitude envers cet accord.

Je vous le dis, vous avez fait don de nos cours d'eau. Je vous le jure. J'en suis tout à fait convaincu.

Je voudrais répondre à votre dernière question. Je crois que. . .

Une voix: Oh, oh!

M. Mills: Qu'est-ce qu'il y a, monsieur le ministre de Fergus, où vos agriculteurs manquent déjà d'eau et que vous auriez besoin de cette même eau que vous avez donnée aux Américains?

En ce qui concerne la réforme fiscale, je consulterais le capital humain avant de lui imposer une TPS. C'est la différence fondamentale qui nous distingue.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, je me suis rendu dernièrement en Colombie-Britannique.

Savez-vous comment les habitants de Bellingham, dans l'État de Washington, appellent les consommateurs canadiens? Ils les traitent de «cheese heads». Savez-vous pourquoi?

Une voix: Non, pourquoi?

M. Kilgour: Parce que des milliers d'habitants du sud de la province se rendent à Bellis Fare, près de Bellingham, dans l'État de Washington, pour acheter du fromage et tout ce qu'ils peuvent trouver d'intéressant. Voilà pourquoi on leur a apposé cette étiquette. Je me suis laissé dire que beaucoup moins de consommateurs canadiens traversaient la frontière avant l'application de la TPS.

Je le mentionne au député, parce que je sais que le député de Calgary-Sud-Ouest approuve tout ce que dit l'oncle Sam à Washington. Pourquoi pensez-vous que

même Ronald Reagan n'a pas voulu imposer une taxe de vente similaire à la nôtre?

Je me dois de poser une question à mon collègue. . .

Mme le vice-président: Et vous vous devez de le faire, parce que votre temps est écoulé. Après la question, le député pourra répondre brièvement.

M. Kilgour: Je m'adresse à un député qui a beaucoup moins de préjugés que moi à l'égard du gouvernement qui, de tout temps, a le plus sous-estimé l'intelligence des Canadiens.

Verrait-il d'un bon oeil une sorte de taxe de vente qui pourrait, par exemple, s'appliquer à la fin de l'année sur les ventes des manufacturiers, sans que ceux-ci aient à s'embarrasser de suivre toutes les étapes du système? Un système comme celui qui est en vigueur dans l'État de Washington constituerait-il une amélioration par rapport à la TPS? Là-bas, les entreprises doivent simplement envoyer à la fin de l'année un chèque d'un montant équivalant à 1,25 p. 100 de leurs ventes, ce qui équivaut à la TPS.

M. Mills: Madame la Présidente, c'est une excellente question. Elle est toutefois complexe et, vu le temps qu'il me reste, je ne peux y répondre. Un de mes collègues s'apprête à prendre la parole. Écoutez la suite et vous aurez la réponse.

Des voix: Bravo!

Mme le vice-président: Qui a dit qu'il ne pouvait y avoir de débat intéressant, amusant et civilisé à la Chambre des communes un vendredi après-midi?

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le projet de loi C-28 s'intitule Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service et de la réduction de la dette du Canada. Mais on abrège en disant que c'est la loi sur le compte de service et de réduction de la dette.

C'est faire insulte à l'intelligence des Canadiens.

Je propose un scénario: M^me^ Smith a un compte bancaire et touche des revenus de 10 000 $ par année. Ses dépenses sont supérieures à ses revenus. Qu'elle y ait un compte, deux ou trois, le résultat final reste le même pour M^me^ Smith: elle termine l'année avec un déficit.

Si le gouvernement crée ce compte et y puise chaque année, alors ce compte devient inutile. Par contre, s'il ouvre le compte et emprunte à l'extérieur pour le garnir sans y puiser ensuite, il paiera sans raison un haut taux d'intérêt sur de l'argent qu'il a probablement déjà dans un autre compte.

Cela ne tient pas debout.

J'ai parlé à beaucoup de comptables, des comptables bien simples, d'autres plus spécialisés, agréés ou non agréés, et tous sont d'accord: ce projet de loi est un stratagème de relations publiques. C'est que, je pense, le ministre des Finances, le Cabinet ou le gouvernement en général auront pensé pouvoir réagir au cynisme des contribuables et obtenir un certain appui en disant que toutes les recettes de la TPS serviraient à la réduction du déficit.

Je mets les choses simplement, parce que bien des gens à qui nous avons parlé depuis deux ans au sujet de la TPS ont dit que, si leur argent servait à réduire le déficit, ils n'avaient pas d'objections. Ils ont raison. Mais ce n'est pas ce qui se passe pour la bonne raison que le déficit annuel est toujours supérieur à environ 28 milliards.

Peu importe les rentrées supplémentaires, comme le produit de la vente de sociétés d'État, les dons faits à l'État, les recettes de la TPS, tout cet argent, qu'on le veuille ou non, se retrouve avec les recettes générales. On peut bien dire qu'il y a des comptes A, B, C et D, il n'en demeure pas moins que ce sont les recettes générales.

En fin d'exercice, vous pouvez bien avoir un million de comptes, il y a toujours un déficit. Un déficit reste un déficit. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement tente encore de tromper le public en créant ce compte. Car il le trompe. Le député sait que, d'après les chiffres du ministère des Finances, ce compte ne sera pas fonctionnel avant 1996, parce que nous aurons un déficit jusqu'à cette année-là.

• (1500)

Il ne sera pas question de payer les intérêts de la dette parce que toutes les recettes seront versées dans ce compte, qu'on peut appeler comme on veut. Il y a un déficit au bilan. Peu importe qu'il s'élève à un milliard ou à 28 milliard de dollars. Je demanderais au député d'examiner la feuille d'information du ministère des Finances. On y voit que d'ici à 1995-1996, nous sommes en déficit. Si tel est le cas, pourquoi sommes-nous. . .

Mme le vice-président: Je suis désolée de devoir interrompre le député. Comme il est 15 heures, la Chambre

passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'ÉTABLISSEMENT DU REVENU MOYEN

M. Vic Althouse (Mackenzie) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager la possibilité d'apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour que les contribuables dont le revenu fluctue d'une année à l'autre soient en mesure d'étaler leur revenu sur cinq ans.

—Madame la Présidente, je crois que ce projet de loi intéressera un grand nombre de députés qui recevront du courrier, seront inondés d'appels téléphoniques et seront abordés dans la rue lorsque cet ensemble de mesures de réforme fiscale sera mis en oeuvre.

Voici l'historique: en juin 1987, le gouvernement publiait un document dans lequel il signalait son intention de supprimer la disposition relative à l'établissement d'une moyenne du revenu que prévoyait alors la Loi de l'impôt sur le revenu et qui sera maintenue jusqu'à la fin de 1991.

Si la Chambre réussit à convaincre le gouvernement de modifier sa position à l'égard de cette disposition, il n'y aura pas de hiatus entre les années d'imposition, si bien que l'application continuera de se faire équitablement, à partir de l'année d'imposition 1992.

Les personnes visées sont celles dont le revenu fluctue considérablement. Mes observations porteront principalement sur les répercussions de cette politique à l'égard des agriculteurs. C'est aussi le problème des professionnels du spectacle, des athlètes professionnels, des écrivains, des courtiers en immeuble, des pigistes, des vendeurs, des consultants, ainsi que des pêcheurs, des exploitants de ranch et, comme je l'ai déjà dit, des agriculteurs. Bref, cette mesure proposée touche toutes les personnes qui ont des revenus énormes une année et qui ne touchent presque plus rien dans les années qui suivent.

La disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui permet aux agriculteurs, par exemple, d'établir une moyenne de leur revenu sur cinq ans, détermine leur impôt à payer selon le palier d'imposition qui correspond à cette moyenne.

Le gouvernement a répliqué dans son Livre blanc que, comme il modifiait les paliers d'imposition, qu'il en réduisait le nombre et qu'il abaissait l'écart entre eux, personne ne serait pénalisé du fait du passage d'un palier supérieur à un palier inférieur d'une année à l'autre.

Cependant, si on tient compte en même temps de l'effet de l'impôt provincial, la différence est toujours de 18 points environ dans la plupart des provinces quand on passe d'un palier inférieur à un palier supérieur. C'est donc une question fort préoccupante.

Quoi qu'il en soit, je m'éloigne de mon propos. Je vous donnais le contexte dans lequel se situe la proposition qui, je le répète, remonte au Livre blanc de 1987 sur la réforme fiscale. La proposition a ensuite été mise en oeuvre au moyen d'une motion de voies et moyens en 1988. Nous pourrons encore influer sur la politique de l'impôt si nous pouvons convaincre le gouvernement avant la fin de 1991 de maintenir cette disposition.

Le gouvernement a déclaré que ce n'était pas une chose bien importante puisque seulement 3 ou 4 p. 100 des agriculteurs et des éleveurs y recourait. Ce n'est pas mon avis, et je vais vous parler de cinq ou six entrepreneurs pour qui la suppression de cette disposition fera beaucoup de mal.

Je ne sais quelles méthodes comptables les conseillers du ministère ont utilisées, mais je ne suis pas arrivé aux mêmes résultats qu'eux dans l'estimation des effets. Je ne connais aucun fiscaliste ou économiste qui puisse arriver à des chiffres aussi élevés qu'eux pour montrer combien d'argent le gouvernement pense perdre en raison de la disposition sur l'établissement de la moyenne du revenu. Aucune méthode de calcul réaliste ne permet d'arriver, en utilisant les données du gouvernement, aux montants que le gouvernement estime qu'il va perdre si la disposition d'établissement de la moyenne sur cinq ans est maintenue.

Le gouvernement a abouti à des chiffres frisant les 100 millions de dollars. Pourtant, si on lit de près les études effectuées, on se rend compte qu'entre 8 et 17 millions de dollars seulement ont probablement été visés par l'établissement de la moyenne sur cinq ans, de sorte que les données diffusées à titre d'information sont très peu fondées sur la réalité.

Outre la proposition visant à éliminer l'établissement de la moyenne sur cinq ans, une proposition que l'on est en train de mettre en oeuvre obligerait les agriculteurs désireux d'utiliser ce qui leur reste de revenu étalé à inclure les stocks dans le revenu de cet exercice, sème le chaos.

J'aimerais simplement ajouter, madame la Présidente, que les arguments avancés par les conseillers du gouvernement pour prélever davantage du fait que les stocks sont inclus dans le revenu chaque année ont eux aussi, à mon avis, été grossièrement surestimés. Les agriculteurs et les pêcheurs ont adopté la méthode directe de comptabilité de caisse. Ils peuvent faire leur déclaration en fonction des rentrées et des sorties de caisse durant l'année. S'ils projettent d'avoir recours aux provisions pour pertes ou à la disposition d'établissement de la moyenne, ils doivent commencer à inclure les stocks. Le gouvernement calcule qu'une fois que les stocks seront inclus, il pourra percevoir plus d'impôt. Pourtant, quiconque connaît un peu la comptabilité d'une exploitation agricole et la fiscalité saurait que le phénomène se limitera à la première année et qu'après, l'impôt baissera. Les projections que les spécialistes du fisc ont présentées au ministère des Finances et sur lesquelles il s'est fondé pour décider étaient, pour le moins, extrêmement optimistes.

Quoi qu'il en soit, les groupes d'exploitation agricole et certains agriculteurs se sont fort bien fait entendre au sujet des conséquences de ce changement. Je souhaitais que tous entendent, madame la Présidente, certains des commentaires qui ont accompagné l'annonce faite en 1988. L'*Alberta Wheat Pool*, par exemple, avait fait remarquer que «les gouvernements avaient consenti à l'origine à cette disposition d'établissement de la moyenne du revenu en reconnaissance de la nature cyclique du secteur agricole, où les revenus fluctuent souvent de façon considérable d'une année à l'autre. Comme la situation n'a pas changé à cet égard, l'*Alberta Pool* croit fermement que cette disposition devrait être maintenue à l'intention des agriculteurs et que la disposition concernant l'inventaire–bétail devrait être étendue au reste de l'inventaire, y compris les récoltes.»

• (1510)

La Fédération canadienne de l'agriculture avait déclaré ceci: «Le revenu agricole net est sujet à des fluctuations marquées d'une année à l'autre. Des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu visent à régler ce problème. Ces dispositions sont très importantes et leur maintien a l'appui inconditionnel des agriculteurs. L'une de ces dispositions prévoit l'établissement de la moyenne du revenu sur cinq ans.»

Avec cette motion, j'exhorte les députés à réexaminer l'intention du gouvernement de supprimer la disposition prévoyant l'établissement de la moyenne du revenu sur cinq ans et cela, de telle sorte qu'il n'y ait pas d'interruption du programme pour l'exercice financier commençant en 1992.

D'autres groupes avaient aussi leur mot à dire sur la suppression du système d'établissement de la moyenne. Les associations rurales et municipales des trois provinces des Prairies, soit l'Alberta, la Saskatchewan et l'Alberta, avaient déclaré ceci: «La disposition d'établissement de la moyenne du revenu sur cinq ans a été prévue dans la Loi de l'impôt sur le revenu en reconnaissance du caractère cyclique des secteurs de l'agriculture et de la pêche. Des années de vaches maigres suivent souvent une ou deux années de prospérité. En dépit de la réduction des taux de l'impôt sur le revenu des particuliers proposée dans le Livre blanc, les agriculteurs ont besoin qu'on ne leur applique pas des taux d'imposition élevés les années de vaches grasses. Des taux d'imposition aussi élevés ne tiennent pas compte du fait que les agriculteurs doivent être en mesure de mettre de côté une partie de leurs profits durant les bonnes années pour les années de vaches maigres. Les agriculteurs comptent énormément sur les dispositions d'établissement de la moyenne du revenu sur cinq ans et leur suppression porterait un dur coup à cette industrie.»

Même l'une des associations agricoles qui a toujours appuyé le Parti conservateur, la Western Canadian Wheat Growers Association, avait ceci à dire: «Les agriculteurs ont besoin de l'aide qu'ils retirent de leur capacité d'établir la moyenne de leur revenu sur cinq ans. Avec la méthode de la comptabilité de caisse, le revenu agricole est extrêmement instable. Avec la méthode de la comptabilité d'exercice»—qui, je tiens à le signaler, est la méthode qui tient compte des récoltes en stock et que le gouvernement voudrait voir adopter par les agriculteurs maintenant—«ce revenu est encore plus instable. La conséquence, c'est que le revenu des agriculteurs risque de fluctuer énormément dans les tranches d'imposition les plus élevées et ainsi, ils auront à supporter un fardeau fiscal injustifié. Dans la réforme fiscale de 1987, on part du principe que l'établissement de la moyenne du revenu sur cinq ans n'est plus nécessaire, une fois qu'on a réduit le nombre de tranches d'imposition et que l'écart entre la plus élevée et la moins élevée n'est que de 12 p. 100. Cependant lorsqu'on ajoute à cela les impôts provinciaux, cet écart passe à 18 p. 100 et dans bien des cas, cela peut représenter un montant important.»

Il y a d'autres problèmes fiscaux qui sont aggravés par l'intention du gouvernement de supprimer l'établissement de la moyenne du revenu sur cinq ans, et dans les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais simplement vous présenter certains cas qui ont été portés à mon attention.

Compte tenu de la récession économique dont les agriculteurs de ma province sont victimes depuis un certain temps, la suppression de l'établissement de la moyenne du revenu sur cinq ans a des répercussions encore plus graves. Ainsi, un de mes électeurs a dû céder des terrains, sous les pressions de ses créanciers, et il a pu obtenir une réduction de dette de 30 000 $ de sa banque. En application de l'article 80 de la Loi de l'impôt sur le revenu, ses pertes de fonctionnement pour les années précédentes ont effacé tout gain sur la dette en question, et il se pourrait bien qu'il soit forcé en définitive de payer de l'impôt sur le montant total de la réduction de dette accordée par la banque; en d'autres termes, la banque lui a consenti une réduction de dette de 30 000 $ à titre de créance irrécouvrable. Cependant, en vertu de l'article 80, le ministère du Revenu national pourrait fort bien, en fait, vouloir percevoir les impôts sur cette somme, car il considère que cette réduction de dette était un revenu, même si l'intéressé n'en a jamais vu la couleur.

Plusieurs autres producteurs sont imposés en fonction d'un bénéfice théorique également. Ainsi, un producteur a dû déclarer un gain en capital après avoir cédé certains terrains à la banque, car ces terrains avaient été achetés de nombreuses années auparavant à un prix inférieur à celui payé par la banque. Étant donné que son revenu théorique est maintenant de plus de 50 000 $ à cause de la nouvelle valeur des terrains, il est assujetti aux dispositions de récupération et doit rembourser ses allocations familiales et les avances qu'il a reçues sur le crédit d'impôt pour enfants.

En d'autres termes, cet homme n'a pas touché d'argent en contrepartie de sa terre, mais en la lui reprenant, la banque a indiqué une valeur de recouvrement plus élevée que le prix d'achat qu'il avait payé auparavant et la différence a été jugée comme étant un gain en capital imputé à son revenu. Cet homme n'a pas le sou et il a besoin des crédits d'impôt pour enfant et des allocations familiales. Il a d'ailleurs tout dépensé. Or, on lui demande maintenant de trouver l'argent pour payer l'impôt sur ce montant. En effet, en vertu de l'article 80 de la Loi de l'impôt sur le revenu, il doit considérer ce montant comme un revenu. Il n'y a aucun moyen qui permette même de recourir aux dispositions d'étalement, si jamais un cas semblable se produit à l'avenir, une fois que l'étalement en bloc aura disparu.

Voici un cas semblable, qui est celui d'un homme en train de perdre sa ferme. Au moins, dans ma province, les lois font en sorte que le processus prenne environ deux ans. Ces lois sont en vigueur depuis 1944. Cet homme avait trouvé du travail un hiver pour arriver à faire vivre sa famille. Il a travaillé pendant huit ou dix mois avant que l'emploi cesse en raison de la fonte des neiges. C'était très au nord et là-bas, on licencie tout le monde quand la neige commence à fondre. Il s'est inscrit à l'assurance-chômage, car il n'avait aucun revenu agricole. En fait, la banque était en train de saisir la ferme.

À la fin de l'année d'imposition, la cession de la terre ayant au lieu, le ministère l'a informé qu'il avait réalisé un gain en capital imposable et que son revenu imposable était supérieur à 44 000 $, même si son revenu réel en espèces—ses entrées et ses sorties, le montant d'argent dont il disposait—était vraiment de 27 000 $. On était alors en 1988 et il ne pouvait établir la moyenne de son revenu sur cinq ans—excusez-moi, comme c'était la période de transition, il le pouvait encore. Il a ainsi pu éviter l'impôt minimum. Toutefois, il a dû rendre 4 269 $ des prestations d'assurance-chômage qu'il avait reçues.

Une disposition de récupération a donc été utilisée, car malgré l'établissement de la moyenne sur cinq ans, son revenu avait dépassé 44 000 $, même si, en réalité, sa famille avait reçu seulement 27 000 $ avant impôt. Tout ça, simplement parce qu'il avait cédé sa ferme aux banques et aux institutions de crédit qui voulaient la saisir et que cette aliénation tombait sous le coup des gains en capital.

Je soulève cette question simultanément à celle de l'établissement de la moyenne revenu sur cinq ans, madame la Présidente, car, puisque nous entrons dans une période où l'endettement agricole est encore élevé, le nombre d'agriculteurs qui risquent de voir leur exploitation agricole saisie sera plus grand dans la prochaine année. Toutes les prévisions l'indiquent. Et si nous perdons la capacité d'utiliser l'établissement de la moyenne du revenu sur cinq ans, l'injustice que subiront à partir de 1992 ces agriculteurs dont la ferme risque d'être saisie sera encore plus grande que l'injustice dont je viens de parler à l'instant. L'établissement de la moyenne du revenu sur cinq ans a permis à ces gens de connaître une situation un peu moins difficile. Je crois que l'on devrait conserver cette disposition et je demanderais aux députés d'appuyer ma motion afin que le gouvernement reconsidère la question et maintienne l'établissement de la moyenne du revenu sur cinq ans à la fin de la présente année fiscale.

• (1520)

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole au sujet de la motion nº 81, présentée par le député de MacKenzie. Cette motion demande qu'on envisage la possibilité d'apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour

permettre une forme quelconque d'établissement de la moyenne du revenu.

Un des principes fondamentaux de notre régime d'impôt sur le revenu, c'est que les fardeaux fiscaux des Canadiens devraient refléter leur capacité contributive. Autrement dit, la proportion du revenu versé en impôts devrait augmenter avec le revenu. Cela se fait principalement au moyen d'un système d'impôt progressif, où les taux d'impôt varient entre 17 et 29 p. 100, comme l'a mentionné le député.

Un autre principe fondamental, c'est qu'on mesure cette capacité contributive selon le revenu touché ou reçu au cours d'une année. Ce n'est qu'en de très rares cas, comme l'exonération cumulative des gains en capital ou les pertes nettes cumulatives sur placement, qu'on tient compte du revenu et de la situation personnelle des années antérieures.

Lorsque le revenu d'une personne fluctue considérablement d'une année à l'autre, le total des impôts sur le revenu qu'elle paie sur plusieurs années serait plus élevé que si son revenu avait été plus constant pendant cette période. C'est que, pendant les années où ses revenus sont élevés, elle est assujettie à des taux marginaux d'impôt plus élevés et, par conséquent, paie une plus grande proportion d'impôt sur son revenu. Dans ces cas, l'étalement du revenu sur un certain nombre d'années donnerait lieu à des impôts moins élevés chaque année, ce qui allégerait la totalité du fardeau fiscal au cours de cette période.

Il est essentiel de comprendre l'objectif qui sous-tend les mesures d'étalement du revenu et d'étudier la nécessité d'adopter à nouveau des mesures explicites comme celles qu'a mentionnées le député de MacKenzie.

Cependant, il est tout aussi indispensable de comprendre les circonstances qui peuvent faire en sorte que le revenu d'une personne fluctue au cours de sa vie. Plus précisément, qui est le plus sujet à ces fluctuations, dans quelles circonstances, et comment le régime fiscal traite-t-il actuellement ces personnes.

Je n'ai pas l'intention de revoir toutes les circonstances dans lesquelles des Canadiens peuvent avoir des fluctuations considérables de revenus d'une année à l'autre. Le député a mentionné les agriculteurs. Madame la Présidente, vous êtes peut-être plus familière avec les fluctuations de revenu chez les artistes.

Toutefois, je pense que la plupart des gens seront d'accord pour dire que le départ à la retraite est la raison la plus fréquente et la plus importante de fluctuations. Au moment du départ à la retraite, la majorité des Canadiens connaissent une réduction de leur revenu.

Je voudrais profiter de l'occasion pour rappeler aux députés qu'il existe toute une série de mesures fiscales concernant l'épargne-retraite et que le système a été amélioré l'an dernier, par la Chambre, dans le cadre d'une série de réformes des pensions. Toutes visaient à améliorer la sécurité du revenu des Canadiens pendant leur retraite.

Le dégrèvement fiscal pour les pensions de retraite est basé sur un principe très simple. À l'intérieur de certaines limites, les montants épargnés en vue de la retraite ne sont pas imposés au moment de leur investissement, mais seulement au moment où ils sont perçus comme revenus de pension. Cela revient à déplacer une partie des gains des années à haut revenu, lorsque la personne travaille, aux années de revenu moindre, pendant la retraite. Les avantages de ce système sont amplifiés par le fait que le revenu des investissements de l'épargne-retraite ne sont pas taxés tant qu'ils ne sont pas retirés et utilisés. Le résultat est donc une réduction considérable du fardeau fiscal des retraités.

Ces avantages fiscaux sont extrêmement importants et contribuent à la sécurité du revenu des Canadiens en retraite. Ils représentent également des coûts élevés pour les gouvernements fédéral et provinciaux.

Pour le gouvernement fédéral, ces avantages accordés aux particuliers représentent 5 à 6 milliards par an et pour les provinces 3 milliards supplémentaires.

J'ai dit que la Chambre avait adopté, l'an dernier, des modifications qui améliorent le traitement fiscal de l'épargne-retraite. Ces changements avaient deux objectifs principaux: améliorer l'équité du régime et le rendre plus souple.

Pour accroître l'équité, le nouveau régime prévoit des limites uniformes pour tous les Canadiens. Les avantages sont maintenant les mêmes que l'épargne-retraite soit mesurée en termes de cotisations ou de prestations promises, et qu'elle soit placée dans un régime ou dans plusieurs. Au cours de toute une carrière, ces nouvelles limites permettront aux particuliers d'épargner, en franchise d'impôt, des montants suffisants pour avoir un revenu annuel pendant la retraite équivalent à 60 ou 70 p. 100 de ce qui a été gagné pendant les années actives.

Ces mesures permettent aux Canadiens d'étaler également leur revenu entre les années actives et les années de retraite tout en profitant d'une réduction d'impôt.

Afin de donner encore plus de souplesse au système, une disposition de report a été introduite au moment de la réforme de l'an dernier. Comme nous savons, il n'est pas toujours possible de mettre de côté chaque année une partie de ses gains en prévision de sa retraite. Par exemple, une réduction temporaire du revenu, l'achat d'articles dispendieux ou des dépenses imprévues peuvent empêcher les personnes d'économiser autant qu'elles le voudraient en profitant de l'aide fiscale à l'épargne-retraite. Avant les réformes, la partie non utilisée des contributions était perdue chaque année. Cependant, les modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu permettent maintenant aux contribuables de reporter jusqu'à sept ans la partie inutilisée des déductions permises.

Beaucoup de Canadiens, surtout ceux qui commencent à travailler ou dont les gains fluctuent pour toutes sortes de raisons, se réjouiront des nouvelles dispositions permettant le report de la partie non utilisée de la limite des contributions permises dans un REER. En outre, cette souplesse aidera les personnes qui perdent leur emploi ou en changent à conserver les économies qu'elles ont faites en prévision de leur retraite.

La nouvelle limite des contributions dans un REER—15 500 $ en 1995—sera particulièrement appréciée des personnes à leur propre compte. Les agriculteurs, par exemple, pourront amoindrir les effets de leurs fluctuations de revenus annuels sur leurs impôts tout en économisant en vue de leur retraite.

En terminant, je tiens à souligner que grâce aux modifications apportées l'an dernier à la Loi de l'impôt, notre système d'épargne-retraite est sans égal dans le monde. Des millions de Canadiens sont maintenant en mesure de s'assurer eux-mêmes un revenu de retraite suffisant. Qui plus est, tous les Canadiens, y compris ceux dont le revenu fluctue beaucoup d'une année à l'autre, peuvent maintenant étaler également leurs revenus sur toute leur vie et bénéficier d'une réduction d'impôt.

Je crois qu'il est clair, madame la Présidente, que l'objectif de la motion 81 est entièrement atteint par les dispositions sur l'épargne-retraite du régime fiscal actuel.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, je veux également saluer l'idée du député de Mackenzie. C'était aussi l'intention du député de Calgary-Sud-Est du moins, je le pense.

C'est un sophisme que le député vient de nous servir, madame la Présidente, mais je n'entends pas par là lui manquer de respect. Je connais le député depuis longtemps, mais j'ai cru constater qu'il lisait son discours plutôt que de nous le présenter spontanément. Je suis trop poli pour l'interrompre un vendredi après-midi et lui demander de cesser de lire son texte. D'ailleurs, c'était manifestement lui qui l'avait préparé, et non quelqu'un du ministère des Finances.

J'aimerais reprendre une image qu'un député a utilisée hier, je pense. Actuellement, l'agriculteur moyen du Canada produit la nourriture d'environ 95 à 100 Canadiens. Parallèlement, puisque la plupart des agriculteurs sont des hommes, leur femme doit aller gagner sa vie à l'extérieur de la ferme pour pouvoir nourrir la famille. Et cela, madame la Présidente, c'est une catastrophe. C'est probablement le cas au Québec, mais je suis sûr qu'il en est ainsi dans certaines régions d'Alberta, dans toute la Saskatchewan et le Manitoba, et presque partout en Ontario.

Je pense que c'est dans cet esprit que le député de Mackenzie a présenté cette motion. Il faut faire quelque chose pour aider les familles d'agriculteurs. Elles n'endureront pas cette situation pendant encore bien des années si nous ne prenons pas des mesures comme celle-ci pour les aider.

Vous avez probablement vu, madame la Présidente, l'article de la Presse canadienne publié cette semaine selon lequel le revenu familial a diminué au Canada, de 1980 à 1988, le montant net étant passé de 40 200 $ à 40 000 $. Je veux ajouter, madame la Présidente, que la part du revenu net allant aux 10 p. 100 de familles ayant le revenu le plus élevé est montée à 22,4 p. 100, de 21 p. 100, au cours de cette période, ainsi que la part des 10 p. 100 ayant le plus faible revenu, passant de 2,5 p. 100 à 2,9 p. 100.

Les 32, 33 ou 34 augmentations d'impôts que nous ont fait subir les gens d'en face ont évidemment empiré notablement la situation de la famille canadienne, y compris bien sûr celle des agriculteurs. Nous devrions tous, chacun de nous, être choqués du fait que dans certaines parties du Canada, les Canadiens pâtissent énormément des diverses mesures adoptées par le gouvernement, dont les taux d'intérêt élevés et les taxes de plus en plus importantes qu'ont à payer les Canadiens à revenu faible et à revenu moyen.

• (1530)

Madame la Présidente, j'aimerais vous parler, si je peux, d'une autre chose. Selon une déclaration de Statistique Canada faite en juin, 58 p. 100 des Canadiens mariés ont, après impôt, un revenu disponible inférieur à celui de ceux qui vivent en union de fait. Je suis sûr que tous les députés conviendront que tout gouvernement

national un tant soit peu prudent devrait encourager le mariage et non le pénaliser.

Comme l'a dit aujourd'hui le député de Broadview–Greenwood, la réforme fiscale devrait signifier—et je pense que c'est ce qu'il veut dire—qu'on décharge sur les entreprises prospères et les particuliers ayant un revenu élevé une partie du fardeau qui pèse sur les personnes ne pouvant se permettre de payer de plus en plus d'impôt, soit les Canadiens à revenus faibles ou moyens.

Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement d'en face a augmenté les taxes à 32 ou 33 reprises depuis 1984. Pour terminer, je voudrais seulement formuler l'espoir que tous les députés ici présents—car il y en a, madame la Présidente, qui se trouvent à la Chambre cet après–midi—voteront en faveur de cette motion quand elle sera mise aux voix, surtout parce qu'elle aidera les agriculteurs de l'ouest du Canada que le député de Mackenzie et de moi–même nous efforçons de représenter.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole cet après–midi au sujet de la motion nº 81 qui est proposée par mon collègue de Mackenzie concernant le bien–fondé de la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre aux particuliers d'étaler leur revenu lorsqu'il fluctue sur un certain nombre d'années.

Avant 1988, la Loi de l'impôt sur le revenu renfermait deux dispositions permettant d'étaler le revenu sur un certain nombre d'années. Ces dispositions prévoyaient respectivement l'étalement du revenu et l'établissement d'une moyenne. Les deux méthodes reposaient sur des calculs complexes et devaient permettre aux contribuables dont le revenu varie de façon importante de répartir l'impôt sur un certain nombre d'années.

Plus précisément, l'étalement du revenu permettait aux contribuables dont le revenu pour une année excédait 110 p. 100 de leur revenu rajusté sur la moyenne pour les trois années précédentes d'étaler cet excédent.

Le revenu étalé était déductible aux fins du calcul du revenu imposable mais entraînait un impôt spécial au taux marginal d'impôt maximum pour l'année. Pour les années suivantes, les montants étalés étaient reportés et imposés à titre de revenu ordinaire, un crédit d'impôt remboursable étant assorti au taux marginal de l'impôt maximum. De plus, avant 1988, les particuliers tirant la majeure partie de leur revenu de l'agriculture ou de la pêche pouvaient établir la moyenne de leur revenu de toutes sources sur une période de cinq ans. En vertu de cette disposition, le contribuable recalculait l'impôt à payer comme si le cinquième de son revenu total pour la période avait été gagné au cours de chacune de ces cinq années. Ce choix s'exerçait au cours de la dernière année de la période et entraînait une réduction de l'impôt à payer pour cette année ou un remboursement de l'impôt payé pour les années précédentes de la période en cause.

Comme les députés de cette Chambre le savent, le gouvernement a procédé à une réforme de la fiscalité des particuliers et des sociétés, en 1988. La réforme de la fiscalité des particuliers visait à améliorer l'équité du régime fiscal canadien, à renforcer la compétitivité et à stimuler la croissance et la création d'emplois.

À cette fin, la réforme prévoyait une réduction des taux d'imposition et un élargissement de l'assiette. Les taux moins élevés réclamés par les députés d'en face favorisent en fait l'emploi et les investissements, ce qui contribue à l'amélioration du niveau de vie.

L'élargissement de l'assiette, grâce à l'élimination des avantages fiscaux spéciaux, ajoute à la simplicité et à l'équité du régime en plus de limiter les perspectives de planification fiscale dont profitaient surtout les Canadiens à revenu élevé, ce que mon collègue de Mackenzie dénonce continuellement.

Ainsi, à partir de 1988, l'ancien régime, qui comportait 10 taux d'imposition variant entre 6 et 34 p. 100, a été remplacé par une structure à trois taux, c'est–à–dire 17, 26 et 29 p. 100. Un autre élément clé de la réforme a été la conversion des exemptions personnelles en crédits d'impôt, souvent bonifiés. Contrairement aux exemptions, qui favorisaient surtout les contribuables à revenu élevé—ce que l'opposition a toujours dénoncé—les crédits sont plus équitables parce qu'ils offrent le même allégement fiscal à tous. Le troisième changement important a été l'élimination ou la réduction de nombreux avantages fiscaux. Par exemple, et cela touche particulièrement les propriétaires d'entreprises et les entreprises, la déductibilité des dépenses d'entreprise au titre de repas et des frais de représentation a été drôlement restreinte.

La baisse des taux d'impôt et du nombre de tranches d'imposition a remis en question l'utilité des dispositions en matière d'étalement. Celles–ci ont donc été abolies dans le cadre de la réforme fiscale. L'étalement du revenu n'est plus permis depuis l'année d'imposition 1988, tandis que la disposition d'établissement d'une moyenne dans le cas des agriculteurs et des pêcheurs ne s'applique plus aux périodes de cinq ans débutant après 1987. Les sommes étalées déduites au cours des années précédentes peuvent être ajoutées au revenu jusqu'en 1997, et le

contribuable demeure admissible à un crédit d'impôt fédéral aux taux marginal d'impôt pour l'année.

Voyons maintenant, madame la Présidente, pourquoi les nouveaux taux d'impôt et la réduction du nombre de tranches d'imposition découlant de la réforme font que les mesures d'étalement sont moins utiles. Avant la réforme, l'écart entre les taux d'impôt minimum (6 p. 100) et le maximum (34 p. 100) était de 28 points de pourcentage, ce qui était quand même énorme. Cette différence entraînait d'importantes variations de l'impôt lorsque le revenu fluctuait d'une année à l'autre. En vertu de la réforme, l'écart entre les taux d'impôt minimum (17 p. 100) et le maximum (29 p. 100) a été ramené à seulement 12 points de pourcentage. En outre, les deux tiers des contribuables sont assujettis au seul taux d'impôt minimum de 17 p. 100. Ainsi, les fluctuations du revenu risquent moins d'influer sensilement sur le fardeau fiscal.

Combinée à la conversion des exemptions en crédits d'impôt, la réduction des taux a renforcé l'équité et le caractère progressif du régime fiscal.

L'élimination des dispositions d'étalement a également contribué à la simplification du régime et au financement de la réduction des taux d'impôt.

Bien que le régime ne comporte plus de dispositions d'étalement à proprement parler, d'autres mesures permettent de reporter facilement le revenu et l'impôt.

Plus particulièrement, l'aide fiscale à l'épargne-retraite a permis aux contribuables de répartir leur revenu entre les années au cours desquelles ils ont gagné un revenu et celles suivant leur retraite. L'aide fiscale s'appuie sur le principe voulant que l'épargne-retraite soit imposée lorsqu'elle est perçue, et non lorsqu'elle est constituée. Ce qui veut dire que quelqu'un qui aujourd'hui fait d'énormes revenus peut aller chercher le maximum, comme l'expliquait mon collègue tout à l'heure, et pourra en bénéficier plus tard tout en payant beaucoup moins d'impôt de cette façon.

En conséquence, les cotisations à des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), à des régimes de retraite enregistrés et à des régimes de participation différée aux bénéfices ne sont pas imposables lorsqu'elles sont effectuées. De même, le revenu de placements de ces régimes n'est pas imposé lorsqu'il est gagné. L'épargne-retraite n'est imposable qu'au moment où les prestations sont versées par le régime. Pour la grande majorité des contribuables dont le revenu de retraite, et donc le taux marginal d'impôt, est moins élevé, l'aide fiscale à l'épargne-retraite comporte une forme avantageuse d'étalement du revenu et permet le report de l'impôt.

Comme vous le savez, madame la Présidente, les limites touchant l'aide fiscale à l'épargne-retraite ont récemment été modifiées. Le nouveau régime qui entre en vigueur cette année comble toutes les lacunes de l'ancien système et donne aux Canadiens un accès plus équitable à l'aide fiscale à l'épargne retraite. Avant la réforme, les contribuables dont la situation d'emploi était différente n'avaient pas accès au même niveau d'aide fiscale. Plus particulièrement, ceux dont l'employeur n'offrait pas de régime de retraite ne pouvaient profiter de l'aide fiscale pour se constituer un fonds de retraite adéquat. Ceux dont le régime de retraite était relativement modeste ne pouvaient cotiser davantage à un REER que les contribuables bénéficiant d'un régime de retraite très avantageux.

• (1540)

Je pense qu'on a répondu à des attentes de nos amis d'en face qui, tout au long de ces dernières années, ont demandé une meilleure équité, une meilleure justice, soit d'enlever plus aux riches et de donner plus aux pauvres. La réforme fiscale permet ceci.

Les limites en place favorisent aussi la prolifération des mesures de planification fiscale. Bref, certains contribuables n'avaient pas accès à une aide fiscale appropriée alors que d'autres en profitaient de façon excessive et drôlement excessive dans certains cas.

L'élément clé du nouveau régime est le suivant: un maximum de 18 p. 100 du revenu est admissible à l'aide fiscale à l'épargne-retraite, sans égard au régime.

Grâce au report de la portion inutilisée des contributions à un REER, le nouveau régime sera plus souple et permettra aux contribuables d'adapter leur participation à l'épargne-retraite à leurs besoins financiers actuels et futurs.

Cela favorisera particulièrement les contribuables dont le revenu est variable. Les nouvelles limites éliminent les obstacles qui empêchent de nombreux particuliers de profiter adéquatement de l'aide fiscale à l'épargne-retraite, favorisent l'autonomie et stimulent l'épargne privée requise maintenant pour les retraités de demain.

Madame la Présidente, je crois que les avantages durables de la réforme fiscale et les perspectives intéressantes du report du revenu qu'offre le nouveau régime d'aide fiscale à l'épargne-retraite répondent mieux aux besoins des Canadiens dont le revenu fluctue d'une année à l'autre que ne le fait l'adoption de mesures d'étalement complexes.

Par le passé, et vous le savez, madame la Présidente, les gouvernements ont été blâmés pour les iniquités qu'il y avait dans le système. Plus on était riches, moins on payait d'impôt; plus on était pauvres, plus on payait d'impôt. Cette réforme fiscale permet justement d'éviter ces écarts insensés qu'il y avait par le passé. Et ce qui m'étonne, c'est que mon ami néo-démocrate de Macken-

zie tente de vouloir remettre en place un système qui, à leur demande et sous leurs pressions, a été aboli.

Madame la Présidente, je vous remercie de m'avoir entendu.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je salue le député qui a présenté cette motion sur l'étalement du revenu. Je pense, comme vous l'avez dit plus tôt, que c'est un bon après-midi parce que nous nous sommes penchés sur une question importante pour notre pays et je félicite le député d'avoir soulevé cette question qui n'intéresse pas seulement les agriculteurs.

Dans mon comté de Broadview—Greenwood, qui est au centre-ville de Toronto, on découvre beaucoup d'artistes qui travaillent dans l'industrie du cinéma et le monde du spectacle. C'est une industrie où l'on est riche ou pauvre. On peut avoir une année extraordinaire. C'est chez nous que l'on tourne DeGrassi Junior High et nous avons beaucoup de grands studios cinématographiques dans notre comté. On entend toujours parler de ce problème d'établissement d'une moyenne du revenu. Nous avons aussi beaucoup d'artistes du spectacle dans notre comté. C'est chez nous qu'habite Kim Mitchell, un gagnant du Prix Juno, qui a décidé l'an dernier de faire une grande tournée. Il a de grandes réalisations à son actif, quelques bons succès, et il a eu un revenu exceptionnel l'année dernière tout comme l'année précédente avec Blue Rodeo, un groupe également de mon comté.

C'est un comté où non seulement les agriculteurs, mais aussi les artistes doivent réellement suivre de près la question de l'établissement de la moyenne du revenu. Cela nous ramène à la question que beaucoup d'entre nous à la Chambre ont soulevée plus tôt, c'est-à-dire celle de l'équité. Le métier d'artiste peut être un métier pénible et solitaire. Très souvent, on peut travailler de nombreuses années et des milliers d'heures sans rien réaliser. On vit au jour le jour, d'une paie à l'autre. C'est un combat très dur. Et tout d'un coup, on a une bonne année et il semble que le concept de l'établissement d'une moyenne du revenu ne soit pas appliqué réellement.

Je félicite le député pour cette motion et j'espère que arriverons à en discuter non seulement avec justice, mais d'une façon simple et efficace.

Cela a été une après-midi bizarre en ce qui concerne la réforme fiscale, parce que c'est amusant, les choses vont si vite maintenant dans notre pays avec les télécopieurs. Pendant que nous parlions cette après-midi de la réforme fiscale et de l'équité du régime fiscal, j'ai reçu une télécopie ici de mon bureau émanant de la Toronto Construction Association qui demande aussi que nous tous à la Chambre intervenions, non seulement pour l'établissement de la moyenne mais aussi en ce qui concerne les retenues sur la paye que le ministre a proposées dans son dernier budget où il n'autorise pas que les charges sociales provinciales soient déduites dans le cadre du système fédéral.

La Toronto Construction Association, qui traverse actuellement une grave crise d'inactivité, nous supplie de demander au ministre des finances et à ses collaborateurs d'examiner cette situation. Je vais transmettre cette lettre de M. Roly Nicholls, président du conseil d'administration et vice-président de la Toronto Construction Association, et je demanderai au ministre de bien vouloir entendre la demande de cette association concernant la justice dans ce secteur.

Cet après-midi a été fructueux. J'espère que nous pourrons continuer et faire franchir l'étape suivante à la motion du député.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, je désire féliciter mon collègue de Mackenzie qui tente de remettre en vigueur à compter de l'an prochain un régime qui a profité à des milliers d'agriculteurs, de pêcheurs et d'artistes de la scène depuis, le début des années 50.

Chef de gare dans un petit patelin des Prairies durant les années 50 et au début des années 60, je remplissais les déclarations d'impôt de beaucoup d'agriculteurs. Une année, leur revenu brut était de 10 000 $ ou 12 000 $ et ça ne changeait pas pendant deux ou trois ans d'affilée, soit parce que les quotas étaient bas et qu'il n'y avait pas de fourgon à marchandise ou à cause de la qualité de la récolte, différentes choses quoi. Puis, en 1952, nous avons eu une récolte exceptionnelle, de première qualité, et les revenus bruts ont grimpé à 30 000 $, 40 000 $, même à 50 000 $. Le fait de pouvoir établir la moyenne de leur revenu leur a fait économiser des milliers de dollars en impôt. Les autres années où la récolte était maigre, ils n'avaient quasiment rien à payer en impôt.

La nature même de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie du spectacle fait que les revenus fluctuent énormément d'une année à l'autre. Tout le monde le sait.

J'écoutais hier le ministre d'État chargé des Céréales répondre à la motion NPD de la journée d'opposition, présentée de nouveau par mon collègue, le député de Mackenzie; il s'est lamenté de l'impasse dans laquelle se trouvait l'agriculture et a compati aux misères des agriculteurs. Il a critiqué la Communauté européenne et les

subventions américaines en disant: «Nous devons tout faire pour les aider.»

On ne peut qu'acquiescer à ces propos. Il faut effectivement faire de notre mieux pour alléger le fardeau, gros ou petit, de l'industrie agricole.

Cependant, du même coup, le gouvernement passe une loi qui vient éliminer la formule d'établissement de la moyenne du revenu sur cinq ans dont bénéficient les agriculteurs, les pêcheurs et les professionnels du spectacle. Il la fait disparaître. Belle façon d'aider! Est-ce là ce qu'il voulait dire en parlant de faire tout ce qu'on peut pour l'agriculture?

J'avais cru comprendre que le gouvernement allait mettre aujourd'hui à l'étude à l'étape de la troisième lecture le projet de loi concernant le tarif de l'Est pour le transport des marchandises. Cela cause cependant un certain embarras au Nouveau-Brunswick. Comme cette province est en pleine campagne électorale, l'étude en a été reportée. Le projet de loi ne sera pas mis à l'étude avant la semaine prochaine au plus tôt.

• (1550)

Les producteurs de céréales ont bénéficié du tarif de l'Est à raison de 40 millions de dollars par an. Saint John et Halifax en ont bénéficié sur le plan du blé de mouture et de la farine. Halifax encore en a bénéficié sur le plan des fourrages.

Est-ce de cette façon que le gouvernement va faire tout ce qu'il peut pour aider l'agriculture à se débarrasser du tarif de l'Est? Il constitue pourtant un avantage pour les producteurs de céréales et pour les ports de Saint John et de Halifax.

Le terminus de Saint John a déjà fermé ses portes, et cela depuis un an. Est-ce là ce que le ministre veut dire quand il parle de «faire tout ce qu'on peut pour aider l'agriculture»? Je pense que cela est arrivé il y a un an et demi ou deux. Nous avions le système de double prix, qui nous permettait de faire payer aux Canadiens de 6 $ à 10 $ le boisseau pour les céréales destinées à l'alimentation humaine au Canada.

C'était le seul secteur où les agriculteurs pouvaient récupérer leurs coûts de production et même réaliser des profits. Cela représentait jusqu'à 200 millions de dollars par année pour les céréaliculteurs. Qu'est-ce que les conservateurs ont fait? Le ministre d'État chargé des Céréales n'a pas réagi. Le ministre des Finances et le ministre de l'Agriculture, qui viennent eux-mêmes des Prairies, n'ont rien dit.

Les céréaliculteurs de l'Ouest ont ainsi perdu jusqu'à 200 millions de dollars par année de profits. Est-ce que c'est ce que le ministre entend lorsqu'il dit que le gouvernement fera tout ce qu'il peut pour aider les agriculteurs? Il y avait aussi les tarifs spéciaux pour le transport des céréales par chemin de fer à partir de Thunder Bay en allant vers l'est durant les mois d'hiver. Ces tarifs spéciaux n'existent plus.

Est-ce là ce que le gouvernement entend? Est-ce là ce que le ministre d'État chargé des Céréales entend lorsqu'il dit que le gouvernement fera tout ce qu'il peut pour aider les agriculteurs? Je pourrais vous faire une longue énumération des décisions que le gouvernement actuel a prises ces dernières années et qui ont nui à l'agriculture, et en particulier à l'industrie céréalière.

Il y a les frais de transport. Je me souviens d'avoir entendu le député de Végréville, celui de Kindersley—Lloydminster, de même que le député qui représentait à l'époque la circonscription de Swift Current—Maple Creek, protester aussi fort que moi lorsque le gouvernement a supprimé les tarifs du Nid-de-Corbeau. Nous avons lutté pendant trois ans contre cette décision des libéraux.

Les conservateurs ont pris le pouvoir et qu'ont-ils fait? Ils ont maintenu les tarifs. Depuis leur arrivée au pouvoir, que s'est-il vraiment passé? Les frais de transport des céréaliers ont augmenté chaque année. Si vous voulez vraiment prendre des mesures pour aider le secteur agricole, pourquoi ne pas geler les tarifs de transport? Ces tarifs n'augmenteraient pas tant que les agriculteurs ne vendraient pas leur produit à un prix leur permettant de couvrir leurs frais de production et d'empocher de quoi vivre.

Pourquoi ne pas geler les tarifs s'appliquant aux céréales? Pourquoi ne pas maintenir les tarifs de l'Est? Pourquoi ne pas rétablir la dualité des prix? Pourquoi ne pas payer une partie des coûts d'entreposage dans les gares terminales de Vancouver, Thunder Bay, Prince-Rupert et Churchill, comme nous le faisions sous le régime de la Loi sur les réserves provisoires de blé? Pourquoi pas? Il ne s'agit pas d'une énorme subvention de plusieurs millions de dollars, parce que nous ne pouvons pas concurrencer les finances de la communauté européenne et des États-Unis. Nous le savons.

Il y a une foule de petites choses qui, mises ensemble, ont une certaine importance pour notre communauté agricole. Je suis très surpris que des députés conservateurs qui représentent des régions rurales appuient cette mesure du gouvernement et ne réclament pas le retour à la formule d'établissement de la moyenne sur cinq ans. Je

ne comprends pas, monsieur le Président. Comme me le disait un de mes amis autochtones: «Ce sont de beaux parleurs, mais ils ont la langue fourchue, et leur coeur est de pierre.» Le discours qu'a prononcé hier le ministre d'État chargé des Céréales en est un exemple classique. Il n'y a pas de raison qu'ils ne puissent autoriser cet étalement du revenu. Cette mesure n'entraînera pas une épouvantable baisse des recettes fiscales du Trésor fédéral; son coût sera infime comparativement au déficit actuel.

Mon collègue de Papineau, si je ne m'abuse, et le député du parti ministériel qui a pris la parole avant moi, ont parlé des régimes de retraite et des avantages qu'ils comportaient. Je leur conseille d'aller dans leurs circonscriptions pour voir s'il s'y trouve un agriculteur qui a de l'argent à investir dans un régime de retraite. Il n'y en a pas dans ma circonscription. Les agriculteurs ont vu le prix du grain chuter de 30 p. 100 cette année. Vous leur refusez d'étaler leur revenu et vous leur vantez tous les avantages de pouvoir placer jusqu'à 18 p. 100 de leur revenu dans un régime de retraite. Bon sang, 18 p. 100 de leur revenu, c'est tout le revenu net dont ils disposent pour payer leurs frais d'exploitation.

Madame la Présidente, nous ne pouvons faire moins que ce que le ministre d'État chargé des céréales a recommandé, c'est-à-dire tout notre possible. En revenant aux dispositions concernant l'établissement de la moyenne du revenu, nous prendrons une des modestes mesures qui nous permettront de faire tout notre possible pour les céréaliculteurs et les pêcheurs.

M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir quelques minutes pour parler de la motion présentée aujourd'hui par le député de Mackenzie, lequel semble monopoliser la Chambre, car toute la journée hier nous avons débattu une motion qu'il a présentée sur les revenus agricoles.

Madame la Présidente, je voudrais d'abord souligner le fait que le fauteuil est occupée aujourd'hui par une personne ayant de l'expérience dans le milieu culturel. Le député de Broadview—Greenwood a justement parlé des aspects culturels et, comme un festival de théâtre shakespearien a lieu à Stratford dans ma circonscription, je sais combien la culture et l'agriculture sont liés de nos jours, dans ma circonscription du moins.

Dans sa motion, le député de Mackenzie demande au gouvernement d'envisager la possibilité d'apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour que les contribuables dont le revenu fluctue d'une année à l'autre soient en mesure d'établir la moyenne de leur revenu sur cinq ans.

C'est une bonne motion et je peux en voir la raison d'être, mais elle est similaire à l'étalement du revenu sur cinq ans dont la Loi de l'impôt sur le revenu des particuliers a fait bénéficier les agriculteurs et les pêcheurs à partir de 1946, une disposition qui a été éliminée en 1988 dans le cadre de la réforme fiscale. Ces dispositions permettaient aux particuliers dont la source principale de revenu était l'agriculture ou la pêche d'étaler leurs revenus sur cinq ans. Lorsque le revenu fluctuait de façon importante d'une année à l'autre, l'établissement de la moyenne réduisait l'impôt payable pendant la période de cinq ans. C'était applicable en particulier aux agriculteurs dont le revenu peut varier beaucoup en raison de la sécheresse, de maladies ou de fluctuations de prix.

Je dois dire, après le débat d'hier et après de nombreuses discussions dans tout le pays, que le député de Mackenzie, lorsqu'il a parlé d'établir une moyenne du revenu pour les agriculteurs, ces gens devaient penser à des temps meilleurs qu'ils ne le sont actuellement. En effet, comme il semble que les revenus des agriculteurs soient en baisse plutôt qu'en hausse, les préoccupations du député visent peut-être les agriculteurs de l'avenir.

Étant donné que je n'ai qu'une minute à ma disposition et que je ne peux m'attarder trop longtemps sur la motion, je voudrais mettre les choses au point au sujet de certaines déclarations du député de Regina. Il est intervenu tout à l'heure et il a affirmé que le gouvernement était venu prendre 40 millions de dollars aux agriculteurs par le biais de modifications au tarif de l'Est. Or, la Chambre n'a même pas encore étudié le projet de loi prévoyant cela.

Eh bien, madame la Présidente, le tarif de l'Est permettait de verser aux agriculteurs 8 millions de dollars environ, si je ne m'abuse. Les 32 autres millions de dollars allaient à des organismes de transport et d'autres personnes et non aux agriculteurs—on peut donc difficilement prétendre que c'était là une façon efficace d'aider les intéressés.

Il a parlé également du système de double prix et il a prétendu que nous étions venus prendre 200 millions de dollars dans les poches des agriculteurs. Nous nous sommes penchés sur cette question il y a cinq ans environ, sauf erreur. Soit dit en passant, je voudrais signaler que ce système de double prix a été mis en oeuvre au départ pour pénaliser les agriculteurs qui obtenaient trop pour leur blé et on voulait ainsi que le blé local soit vendu à un prix inférieur. Au fil des ans, le système a donc tour à tour aidé et durement touché les agriculteurs. À la fin, naturellement, ce système aidait les agriculteurs mais nuisait, à son tour, à l'industrie de transformation qui devait concurrencer des pâtes faites avec notre blé qui nous

étaient réexpédiées. Ainsi, il aidait effectivement les agriculteurs, mais il nuisait à un autre secteur de l'industrie canadienne qu'on devrait vraiment protéger.

Je pourrais peut-être revenir à la discussion de la motion pendant le peu de temps qui me reste. Je dois dire que la formule d'établissement de la moyenne du revenu dont on se servait auparavant n'était utilisée que par 4 p. 100 des agriculteurs et des pêcheurs. Cela ne gênait guère, madame la Présidente, contrairement à ce que le député de Mackenzie voudrait nous faire croire. Je suppose que c'était utilisé par les riches agriculteurs avec de grandes exploitations, ceux qui s'intéressaient effectivement à tout ce qui avait trait aux régimes enregistrés.

Je suis certain d'avoir maintenant épuisé mon temps de parole aussi je vous remercie de m'avoir accordé ce court instant.

[*Français*]

Mme le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre tombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

Comme il est 16 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 23 septembre 1991

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ÉQUITÉ SALARIALE

M. Ron MacDonald (Dartmouth) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'abolition des taux de traitement régionaux actuellement en vigueur pour certains fonctionnaires fédéraux, conformément à sa politique en matière d'équité salariale.

—Monsieur le Président, je suis très fier de prendre encore une fois la parole à la Chambre au sujet des taux de traitement régionaux. On se rappelle peut-être qu'en juin dernier, je m'étais levé pour présenter une motion identique concernant cette étrange pratique.

Comme il y avait eu un débat sur cette question au cours de la dernière session, je me suis donné la peine de relire certains numéros du hansard de juin dernier. J'ai donc remarqué que les ministériels avaient constamment opposé la même attitude: ils avaient évité de discuter des taux de traitement régionaux. Ils s'étaient arrêtés à la terminologie, se demandant s'il s'agissait d'une question d'équité salariale, et ils avaient mis beaucoup de temps à éluder ainsi la question.

Avant même que nous entamions le débat aujourd'hui, je tiens donc à préciser tout de suite le coeur de la question. Comme il n'existe aucun barème des taux de traitement à l'échelle du pays dans le cas de certaines catégories, nous n'avons pas vraiment d'équité salariale, c'est-à-dire de politique qui exige un traitement égal pour du travail de valeur égale.

Le gouvernement fédéral, comme d'ailleurs les gouvernements provinciaux, a déclaré que les gens devraient être payés pour l'effort et la compétence qu'ils fournissent au travail, et non pour la couleur de leur peau, pour le sexe auquel ils appartiennent et certainement pas pour la langue qu'ils parlent. Pourtant, il continue à appuyer un régime de taux de traitement régionaux.

Plus précisément, cela signifie qu'à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, un tuyauteur qui est fonctionnaire fédéral gagne beaucoup moins, même s'il occupe des fonctions identiques selon les descriptions de poste du gouvernement, qu'un autre qui travaille dans une autre des régions définies par le gouvernement. Dans certains cas, il peut recevoir environ 6 $ de l'heure de moins que l'autre qui fait le même travail, qui possède la même compétence et qui travaille pour le même gouvernment, mais à un autre endroit, sur la côte ouest, par exemple.

Nous devons nous pencher sur cette question. Les ministériels feront valoir que les taux de traitement régionaux existent depuis belle lurette et qu'à un moment donné, il y a même eu 30 ou 40 taux différents. Voilà ce qu'ils nous diront.

Ils nous diront ensuite que le gouvernement prend des mesures en ce sens et qu'il n'y a plus que 10 ou 12 régions. Il n'en rest pas moins que nous faisons légalement de la discrimination à l'endroit de certains fonctionnaires.

Je veux préciser quelque chose très clairement. Toute discrimination salariale basée sur le lieu de résidence d'une personne est tout aussi inadmissible que celle basée sur le sexe, la langue ou la couleur de la peau. Il n'y a absolument aucune différence. Il se peut que le gouvernement ne se laisse tout simplement pas toucher par l'argument, mais sur la côte est et je le dis ironiquement—nous devrons peut-être tous parler le javanais ou le gaélique dans des endroits comme la Nouvelle-Écosse, ce qui nous permettrait de nous adresser à la Commission des droits de la personne et d'obtenir une ordonnance interdisant au gouvernement de faire de la discrimination à l'endroit de ce groupe de travailleurs en particulier. Le gouvernement ne peut payer moins les travailleurs de la côte est que ceux des autres régions du pays.

À une époque, il était malheureusement acceptable d'agir ainsi, mais le pays a évolué. Demain, le gouvernement nous soumettra dans cette enceinte des propositions tendant à préserver l'unité du pays. Or, dans toutes les propositions présentées afin de rebâtir un pays, on précise toujours que, par le biais de la Constitution et de la législation, il faut tendre à être juste et équitable envers tous les Canadiens. C'est intéressant, car la dernière fois que j'ai discuté de cette motion, nous étions au beau milieu d'un va-et-vient incessant entre le Château Laurier et le Centre des congrès; c'était en juin dernier, au moment où l'Accord du lac Meech était sur le point de tomber à l'eau. J'ai remarqué avec une certaine ironie à

l'époque que les premiers ministres étaient à quelques coins de rue de là en train d'élaborer un document tendant à traiter tous les Canadiens de façon juste et équitable, mais que pendant ce temps, les membres de leur caucus s'opposaient dans cette enceinte à l'équité salariale avec des taux de traitement régionaux.

• (1110)

Je voudrais vous citer le cas de quelques groupes, et je le ferai plutôt rapidement, car j'ai beaucoup à dire sur cette question. Les membres d'un certain nombre de groupes ne sont pas payés en fonction du travail qu'ils accomplissent ou de leurs compétences, mais bien de l'endroit où ils travaillent. Ils sont tous employés par le gouvernement fédéral—catégorie scientifique et professionnelle, enseignement—sept taux régionaux différents; soins infirmiers—huit taux régionaux différents; ergothérapie—sept taux régionaux différents. Et la liste est longue. Catégories professionnelles—c'est là-dessus pourtant que j'aimerais m'attarder—les manoeuvres et hommes de métier: dix taux régionaux différents.

Cela signifie que si vous êtes tuyauteur ou tôlier vous toucherez un de ces dix taux de traitement. Et je peux vous garantir que, dans presque tous les cas, si vous êtes tuyauteur dans la région de l'Atlantique vous obtiendrez le taux le plus bas. Voilà ce que nous apportent les taux régionaux.

Tout en bas se trouve la réparation de navires. Là il n'y a que deux taux, l'est et l'ouest. Dans la réparation de navires, il y a des chantiers navals de Halifax-Dartmouth, des chantiers navals du gouvernement, ceux que le premier ministre a applaudis à la Chambre pendant l'affaire du golfe Persique, en raison de l'effort extraordinaire qu'ils avaient fait pour remettre en état les navires que nous envoyions dans le théâtre d'opérations. Il a déclaré que les hommes et les femmes qui travaillaient là avaient fait beaucoup plus que ce que l'on attendait d'eux. Elles n'ont pas l'air, me semble-t-il, de personnes tellement âpres au gain qu'elles veulent absolument extorquer au gouvernement quelques dollars au nom de la justice et de l'équité. Les travailleurs des chantiers navals de Halifax-Dartmouth, plus de 1 200 d'entre eux, ne bénéficient pas actuellement de l'équité salariale.

Je voudrais mentionner un document ici. J'ai rencontré les syndicats et je leur ai parlé. Je leur ai dit que les taux régionaux étaient promis au même sort que les dinosaures, mais qu'il fallait néanmoins travailler à leur élimination. Je vois ici, selon une échelle de salaires que ces mêmes travailleurs, des employés du gouvernement fédéral qui travaillent aux chantiers navals de la côte ouest, gagnaient, en mai 1990, en moyenne 14 p. 100 de plus que ceux de la côte est. En janvier 1991, et gardez cela à l'esprit, monsieur le Président, alors que le gouvernement déclarait qu'il essayait de mettre fin à ces taux régionaux, l'écart était monté à 19 p. 100. En octobre 1992, il atteindra 28,35 p. 100 et pourtant le gouvernement prétend qu'il est résolument en faveur de l'équité salariale. C'est de la foutaise, monsieur le Président.

Cependant, il s'est produit une ou deux choses intéressantes. À l'automne 1989, les équipages de navires, normalement désignés essentiels, de sorte qu'ils ne peuvent pas faire la grève, étaient sans contrat depuis un bon bout de temps. Les hommes et les femmes, qui travaillaient sur des navires sur les côtes est et ouest, surtout sur la côte est, ont décidé qu'ils en avaient assez, qu'ils n'allaient plus rester là à faire les petits chiens fidèles au gouvernement et à accepter d'être beaucoup moins rémunérés pour un emploi dangereux qu'ils occupaient au nom du gouvernement du Canada et de la population canadienne.

Ils ont fait la grève mais pas parce qu'ils cherchaient des augmentations importantes. Le gouvernement les a qualifiés de cupides. Savez-vous combien ils ont reçu, monsieur le Président? Le traitement moyen d'une personne qui travaille sur les navires sur la côte est du Canada varie entre 19 000 $ et 22 000 $ par année. Dieu sait qu'ils avaient des emplois tranquilles! Tout ce qu'ils avaient à faire, c'était de risquer leur vie pour la population canadienne. Comme ils travaillaient sur des navires de la Garde côtière, quand il y avait une tempête et qu'il fallait aller au secours d'un navire en détresse pour 19 000 $ ou 21 000 $ par année, ils partaient en haute mer, au péril de leur vie. Or, ce gouvernement, aussi insensible qu'il soit, avait alors rejeté, et rejette encore, la seule petite demande visant à accorder aux gens qui risquent leur vie sur la côte est pour ce pays et ce gouvernement le même traitement qu'aux les gens qui travaillent sur la côte ouest.

Il les a poussés à faire la grève. Et nous avons assisté à la présentation, à la Chambre, d'une mesure législative terrible leur interdisant de faire la grève et les obligeant à retourner au travail. Les libéraux et les néo-démocrates ont bloqué cette mesure législative et nous avons constamment forcé le gouvernement à invoquer la clôture, constamment.

Quand tout a été terminé, ma collègue ici d'Ottawa, qui est porte-parole pour ce qui touche à la fonction publique, a fait de l'obstruction dans cette Chambre pour garantir que l'on n'empiéterait pas facilement sur les droits des membres des équipages de navires et des autres fonctionnaires.

Et qu'est-il arrivé? Ils sont allés en arbitrage. Le gouvernement a refusé d'établir un même taux de traitement pour les côtes est et ouest, causant peut-être un problème pour la sécurité du public. C'est du moins ce qu'il a déclaré à ce moment-là, même si nous avons fait valoir que ce n'était pas le cas.

Qu'est-il arrivé lorsque l'affaire est allée en arbitrage? J'aimerais que les députés d'en face écoutent bien. Le gouvernement refuse de négocier de bonne foi lorsqu'il s'agit des taux de traitement régionaux ou, en fait, de tout fonctionnaire, comme nous l'avons vu lors de la récente grève de l'AFPC.

Après que le gouvernement eut légiféré le retour au travail de ces employés qui touchent entre 19 000 $ et 21 000 $ par année, le rapport d'arbitrage exécutoire a dit clairement qu'à compter de la date de signature de la présente convention collective, des mesures seraient prises pour aligner les taux de traitement de la côte est sur ceux de la côte ouest.

C'est clair. Un groupe d'arbitrage tripartite, l'une des parties étant un représentant du gouvernement, n'a même pas pu justifier le maintien de la pratique discriminatoire qui consiste à permettre des taux de traitement régionaux. Le gouvernement a forcé ces employés à faire une grève inutile, parce qu'il ne s'en soucie réellement pas.

Voici un autre point intéressant lorsqu'on jette un coup d'oeil sur les lignes directrices, et je voudrais lire celle-ci: «Politique de rémunération de la fonction publique fédérale—principes directeurs.» Ces principes sont très intéressants. Ils disent que l'employeur doit suivre certaines lignes directrices pour déterminer quelle rémunération accorder aux fonctionnaires fédéraux: *a*) que la rémunération du secteur public soit équitable pour les employés et les contribuables. Mais nous l'entendons déformer constamment cette ligne directrice et dire que les plus pauvres d'entre les pauvres ne méritent pas un salaire décent et raisonnable. Nous l'avons entendu la semaine dernière, lors de la grève, *b*) que la rémunération du secteur public soit liée d'une façon raisonnable et acceptable à celle du secteur privé, cette rémunération ne dépassant pas celle qui est accordée pour des services analogues dans le secteur privé.

Je tiens à souligner cela car lorsque cette motion a été présentée en juin dernier, tout ce que nous avons entendu chez les députés d'en face, qui lisaient textuellement un discours préparé par le Conseil du Trésor, c'est que le gouvernement ne pouvait pas supprimer les taux de traitement régionaux, parce que s'il le faisait, le secteur privé de ces régions s'effondrerait, car les taux de traitement seraient trop élevés.

On ne peut pas gagner sur tous les plans. Je voudrais revenir à la grève des équipages de navire. Elle est très intéressante. Le gouvernement a refusé d'admettre que l'arbitrage exécutoire a été jugé fondé sur les faits. Au sujet de la grève des équipages de navire, lorsque le gouvernement a refusé de leur verser un traitement leur permettant de vivre décemment, le rapport dit: «Nous sommes également convaincus, étant donné les circonstances propres à ce cas, que l'Alliance est justifiée de prétendre qu'une disparité considérable et flagrante est apparue au cours des dernières séries de négociations à l'égard de la rémunération versée aux équipages de navire du gouvernement par rapport à ceux du secteur privé.»

Plus loin dans la décision, il est dit que si on ne contre pas la tendance, elle pourrait faire monter la disparité à 38 p. 100. Le gouvernement prétend qu'il ne peut pas toucher à ces taux de traitement régionaux, parce que cela pourrait avoir, en quelque sorte, de grandes répercussions néfastes sur le secteur privé. Ce sont des foutaises, des balivernes. Le gouvernement persiste à appliquer une politique qui aurait dû s'éteindre à l'âge des ténèbres où l'on appliquait la discrimination salariale fondée sur le lieu de résidence.

Revenons aux travailleurs des chantiers navals, à ces 1 230 ou 1 240 personnes qui ont réussi à armer la marine canadienne en un temps record pour lui permettre de répondre à l'appel des Nations Unies dans le golfe Persique. Ces travailleurs se trouvent encore à négocier une nouvelle convention. Les chefs d'équipe, qui constituaient en quelque sorte le personnel de surveillance, sont passés directement à l'arbitrage exécutoire. Je ne dispose pas d'une copie du rapport ici, mais je crois savoir que lorsqu'il a été déposé vendredi, il y a dix jours. Il disait clairement que, d'abord et avant tout, le système des taux de traitement régionaux devait être aboli et remplacé par un système national.

Je ne sais pas le seul à dire que cette motion devrait être acceptée et que le gouvernement devrait la considérer. Le propre mécanisme d'arbitrage du gouvernement qui a des effets très négatifs sur un bon nombre de ces groupes, notamment ceux de la côte atlantique, en raison d'une politique discriminatoire de taux de traitements régionaux qui leur accorde une rémunération inférieure

à cause de l'endroit où ils résident, ce mécanisme a disparu avec les dinosaures.
• (1120)

Cette pratique doit être abolie. Ce que veut nous dire le gouvernement en nous saisissant d'une mesure législative aussi draconienne, c'est essentiellement qu'il faut supprimer le processus de négociation collective. Les groupes touchés par les taux de traitement régionaux devraient dire tout simplement: «Nous voulons un arbitrage exécutoire.»

Ce qui se passe depuis un an est clair. Chaque fois que la question des taux de traitement régionaux a fait l'objet d'un arbitrage exécutoire, les arbitres ont dit: «Ça suffit. Nous devons éliminer cette disparité salariale.» C'est exactement ce que nous devons faire.

Il y a lieu de se poser une ou deux questions: la première, le gouvernement se soucie-t-il vraiment de la justice et de l'équité? Je n'ai pas eu l'occasion, durant le court débat que nous avons eu au sujet de cette terrible mesure législative de retour au travail que ce gouvernement propose, de mettre en doute la crédibilité du gouvernement lorsqu'il parle de son désir de promouvoir l'équité salariale.

Pour le gouvernement, l'équité salariale au sein de la fonction publique est un problème d'égalité entre hommes et femmes. Lorsqu'il parle d'éliminer les pratiques discriminatoires, alors les fonctionnaires sont fantastiques.

Je citerai ici certains propos de notre premier ministre, qui montrent bien la façon méprisante et écoeurante dont le gouvernement traite la plupart des fonctionnaires qui, bien que peu rémunérés et peu reconnus du gouvernement actuel, font un si bon travail pour leur pays.

Le *Ottawa Citizen* du 9 avril 1983 rapportait ceci de Brian Mulroney: «Tout bureaucrate qui s'opposerait à lui (à Mulroney) se ferait remettre sa feuille de congédiement.»

On peut aussi citer une expression intéressante de notre premier ministre, le chef de notre gouvernement qui dit croire profondément en la parité salariale et viser l'objectif d'équité salariale. Voici ce qui Brian Mulroney a dit au sujet de la fonction publique, dans le cadre de l'émission *Newsday* du 26 mai 1983, au poste CBOT: «Ils n'ont jamais travaillé une journée dans leur vie. Ils n'ont jamais accompli une journée de travail.» Cela veut tout dire.

Ce gouvernement, sous la direction de ce premier ministre, a un but précis. Il doit toujours avoir un ennemi, et l'ennemi qu'il a choisi au cours des dernières années, c'est la fonction publique fédérale.

Une voix: Parmi tant d'autres.

M. MacDonald (Dartmouth): Parmi tant d'autres.

En conclusion, je presse le gouvernement d'examiner au moins ses rapports d'arbitrage, s'il ne veut pas m'écouter. Pour une fois, le gouvernement ne pourrait-il pas faire ce qu'il doit faire et admettre qu'en 1991, une démocratie moderne n'a pas le droit de préconiser un système de paie conçu par le gouvernement fédéral, par ceux qui font les lois et les codes de comportement, perpétuant un régime odieux et discriminatoire, et un taux de traitement qui ne paie pas les gens selon le travail accompli mais plutôt selon l'endroit où ils vivent au pays.

Comme nous sommes saisis de cette motion pour la deuxième fois, j'espère que le gouvernement examinera le dossier et jugera bon d'annoncer sur-le-champ, par l'intermédiaire du président du Conseil du Trésor, que malgré la loi régressive sur le gel salarial, les taux de traitement régionaux seront éliminés et que finalement, cette question sera réglée.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme le député l'a dit, c'est la deuxième fois qu'il aborde ce sujet. Il en a été question pendant la campagne électorale de 1988, surtout à Halifax.

Divers gouvernements, depuis 1967, y compris le gouvernement actuel, appliquent des taux de traitement variables à certains emplois de fonctionnaires lorsque des données de sources indépendantes révèlent de grands écarts par rapport à la moyenne nationale.

En d'autres mots, les traitements versés à des employés occupant certains postes reflètent les taux de traitement régionaux. Il ne s'agit pas uniquement des équipages et des préposés à la réparation de navires ou d'autres groupes précis. Cette pratique s'applique à un large éventail d'emplois de fonctionnaires dans différentes régions du Canada. On ne peut pas dire que seuls deux groupes sont visés, ce qui changerait totalement l'orientation du débat.

Je fais preuve d'une certaine retenue car un petit groupe d'employés de la région de Saskatoon contestent la pratique gouvernementale des taux de traitement régionaux en invoquant l'article 15 de la Charte des droits et libertés. Puisque les tribunaux ont été saisis de la question, il ne convient pas d'aller au-delà des considérations d'ordre général dans notre débat.

Le député soutient que les taux de traitement régionaux se ramènent à la question du traitement égal pour un travail d'égale valeur. Il sait très bien que le gouvernement a adopté une loi sur le traitement égal pour un travail d'égale valeur. Il sait aussi que des indemnités et des rajustements ont été accordés après l'adoption de cette loi.

Je cherche le projet de loi. Je crois qu'il a été adopté en juin 1986. Le député se rappellera que le président du Conseil du Trésor en poste à ce moment avait annoncé en janvier 1990 que dans un premier temps, un montant de 317 millions de dollars avait été réservé pour les paiements de rajustement et qu'ils seraient effectués le plus rapidement possible. Quant à la question du traitement égal pour un travail d'égale valeur, il existe une différence fondée sur le sexe et on estime généralement que les hommes et les femmes devraient recevoir le même traitement, ce qui est la politique du gouvernement.

Dans sa déclaration du 26 janvier 1990, le président du Conseil du Trésor avait affirmé que les rajustements seraient rétroactifs au 1er mars 1985. Les employés visés toucheront en moyenne 4 800 $. Puisqu'ils travaillent dans toutes les régions du Canada, la position du député ne tient pas.

Dans un deuxième temps, 76 millions de dollars ont été prévus pour les rajustements de rémunération qui prennent effet le 1er avril 1990. Le montant des rajustements de salaire et des paiements rétroactifs varieront selon les inégalités de salaire déterminées pour un groupe professionnel donné et le temps depuis lequel un employé occupe un certain poste ou plusieurs.

Nous avons fait de grands progrès sur le plan de l'équité salariale. Ma secrétaire me parlait l'autre jour d'une jeune femme qui a travaillé sur la colline, puis est partie travailler dans un autre ministère gouvernemental et est maintenant revenue ici. À sa grande surprise, elle a reçu un chèque s'élevant à près de 3 700 $. Quand elle a demandé ce que c'était, on lui a dit qu'elle le recevait en vertu de l'équité salariale. Celle-ci est donc appliquée et c'est un succès.

Cette question des taux de traitement régionaux est délicate. Les conditions de vie varient d'une région de notre pays à l'autre. Je ne pense pas qu'on pourrait imaginer une catégorie de métier, qu'il s'agisse d'un mécanicien auto, d'un plombier ou de n'importe quel autre métier, où les taux de rémunération sont uniformes d'un bout à l'autre du pays. Ils ne le sont pas. Ils ne sont pas uniformes dans le secteur privé d'un bout à l'autre du pays.

La question que s'est posée non seulement le gouvernement actuel, mais aussi les précédents, a été la suivante: Allons-nous fausser la situation locale? Allons-nous fausser le secteur privé si nous accordons le même taux de traitement à Halifax qu'à Vancouver?

L'autre élément dont le député ne parle pas dans ses remarques est celui des avantages sociaux. Il n'y a pas d'inégalité régionale s'il y a des avantages sociaux, quels qu'ils soient, et il le sait. Il devrait aussi réfléchir à cela. Il existe des avantages sociaux importants et ils sont tous susceptibles d'être négociés. Il y a lontemps, je pense, qu'il n'y a pas eu de négociations entre les syndicats de la fonction publique et le gouvernement sans qu'on discute de cette question des taux régionaux. Il ne fait aucun doute pour moi que les discussions qui ont lieu aujourd'hui même, probablement en ce moment même, entre le président du Conseil du Trésor et Daryl Bean et les négociateurs de la AFPC, portent, entre autres, sur les taux régionaux.

• (1130)

Depuis que nous sommes au pouvoir, depuis 1984, nous avons suivi l'usage établi en 1967. Ce n'est pas pour le justifier en aucune façon, mais c'est l'usage et nous avons toujours procédé ainsi. Je crois que l'inquiétude tient au fait que, dans le cas des régions moins florissantes où les hommes de métier ne sont pas payés beaucoup plus que les fonctionnaires ne le sont, nous risquerions de nuire gravement à l'économie de ces régions si nous décidions de majorer les taux de traitement régionaux de sorte qu'ils dépassent les taux locaux.

L'autre détail dont le député n'a pas parlé est celui des compétences. Les taux régionaux sont effectivement fondés sur des taux de base, mais il y a aussi des taux axés sur les compétences dont il n'a pas parlé. Bien de ces gens pourraient voir leur traitement augmenter s'ils perfectionnaient leurs compétences professionnelles.

Pour commencer, je m'inscris en faux contre la comparaison établie entre le salaire égal pour un travail de valeur égale et les taux régionaux. D'après moi, ce n'est pas une comparaison valable.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, l'affaire est actuellement devant les tribunaux à Saskatoon. Il faudra attendre d'en connaître l'issue mais, pour le moment, le gouvernement a pour politique d'harmoniser les taux régionaux avec les taux locaux.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer la motion présentée à la Chambre par le député de Dartmouth.

Le but principal de cette motion est de rapprocher du centre les gens des régions éloignées du pays. C'est là notre objectif.

Ce que le gouvernement dit, lui, c'est que nous allons créer un déséquilibre dans les régions où le gouvernement a des bureaux, étant donné que le secteur privé n'aura pas les moyens d'offrir des échelles de salaire concurrentielles.

Le député conservateur vient de dire que le gouvernement avait déjà institué la parité salariale basée sur le sexe et qu'il avait envoyé des chèques dans différentes régions. Je ne l'ai pas entendu dire que cette mesure avait créé des difficultés dans le secteur privé. Au contraire, elle a rapproché les deux secteurs.

En parlant de métiers et de compétences, si j'étais un homme de métier dans l'ouest ou l'est ou n'importe où ailleurs au pays, je me sentirais visé par la remarque du député d'en face, soit que les compétences sont un facteur à considérer. J'étais plombier avant d'entrer en politique et je ne suis pas moins un plombier dans l'ouest que dans l'est ou en Ontario. Mes compétences sont les mêmes. Pourquoi des taux de salaire différents pour les constructeurs de navires, les tuyauteurs, les électriciens et autres hommes de métier? Un dollar vaut un dollar pour tout le monde.

Sincèrement, monsieur le Président, j'ai bien peur que le gouvernement ne soit en train de créer, avec les taux régionaux, de la zizanie chez les travailleurs. De les amener à se dresser l'un contre l'autre et à se dire: «Je vaux plus, parce que je suis payé plus cher.» Nous avons tous quelque chose à offrir et, à travail égal, nous devrions toucher un salaire égal. C'est infliger un rude camouflet à quelqu'un que de lui dire que son travail ne vaut pas aussi cher que celui d'un autre.

Nous ne pouvons pas continuer à appliquer des taux de traitement régionaux car ce faisant nous catégorisons les gens. Nous ne sommes ni pires, ni mieux qu'autrui, que ce soit à la Chambre ou ailleurs.

J'aimerais que tous les députés ici présents se posent la question suivante. Accepteraient-ils un salaire moindre en tant que député parce qu'ils viennent de différentes régions? Je pense que la réponse est assez claire. Nous nous disons que notre travail vaut celui de la personne à côté et nous voulons toucher le même salaire qu'elle. C'est exactement ce que tous les autres employés du gouvernement réclament.

Je pense avoir dit l'essentiel, même succinctement. À mon avis, nous devons avoir un barème national de rémunération pour tous les employés du gouvernement. Ils ne font pas moins leur part que les autres travailleurs; pourquoi seraient-ils moins bien traités ou traités différemment? Il ne me reste qu'à souhaiter que les députés conservateurs se ressaisissent et appuient cette motion très importante et grandement nécessaire.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer la motion du député de Dartmouth qui n'a cessé de poursuivre cette cause depuis qu'il est député.

Moi qui viens de Terre-Neuve, je comprends qu'un député fédéral poursuive cette cause avec tant d'insistance. Je l'ai vu au caucus répéter sans cesse la même augumentation. L'idée commence maintenant à faire son chemin.

Si vous étiez conducteur de machines et que vous travailliez maintenant pour le même employeur en Saskatchewan, vous pourriez gagner jusqu'à 15 $ l'heure. Mais si vous travailliez en Colombie-Britannique, sauf dans les régions métropolitaines de Vancouver et de Victoria, vous pourriez gagner jusqu'à 18,84 $ l'heure, soit une différence de 4 $ l'heure. Si vous étiez électricien, vous pourriez atteindre le sommet de votre échelle qui est de 16,31 $ à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick ou dans l'Île-du-Prince-Édouard, mais dans les régions métropolitaines de Vancouver et de Victoria, vous pourriez gagner jusqu'à 20,71 $ l'heure. Il s'agit d'une différence de 4 $ l'heure.

Le taux de traitement pour certains métiers affiche une différence de 5 $ l'heure, et de 6 $ pour certains autres, pour effectuer le même travail pour le compte du même employeur: cela dépend du lieu de travail. Il s'agit dans tous les cas d'hommes de métier dont le taux de traitement horaire comporte une différence de 3 $ ou 4 $ selon l'endroit où ils travaillent.

Le député de Dartmouth le sait, le gouvernement fédéral continue de répéter, comme le porte-parole du gouvernement vient de le faire, qu'il veut garder le taux de rémunération au taux prévalant dans la région pour ne pas y faire une concurrence déloyale au secteur privé. Mais cet argument est faible, et même ne tient pas debout, pour une raison ou deux. Tout d'abord, le gouvernement fédéral ne fait pas ce qu'il dit dans certaines de ces régions où le traitement offert est faible à cause des taux courants, d'après lui, et accorde à ses travailleurs une indemnité d'éloignement ou d'isolement en plus de

leur traitement. Une telle ligne de démarcation est illogique. Je vous donne un exemple: si vous étiez plombier—comme le député néo-démocrate vient de dire qu'il était avant de devenir député—, s'il était plombier en Colombie-Britannique pour le gouvernement fédéral—en Colombie-Britannique maintenant, et sans compter le grand Vancouver, il commencerait à 17,11 $ l'heure. Mais, s'il travaillait dans le grand Vancouver, il gagnerait 17,69 $ l'heure. Donc, s'il travaillait dans le grand Vancouver, il gagnerait plus que s'il travaillait ailleurs en Colombie-Britannique. Comme plombier. Mais, si vous étiez tuyauteur, vous feriez 12,09 $ de l'heure en Colombie-Britannique alors que vous gagneriez seulement 11,92 $ dans le grand Vancouver.

• (1140)

Une voix: C'est absurde.

M. Baker: On a donc un plombier qui gagne plus s'il travaille dans le grand Vancouver que s'il travaille à l'extérieur et un tuyauteur qui gagne moins s'il travaille dans le grand Vancouver que s'il travaille à l'extérieur. C'est de la pure absurdité. C'est complètement insensé et cela viole les droits de la personne.

On a fait allusion ici à la Loi sur les droits de la personne et au fait que la Commission des droits de la personne est centrée sur le libellé de la loi, et l'on cite l'article 11 de la loi—je n'ai pas à citer l'article 11 de la loi au député de Darmouth ni à aucun autre député. Ils savent qu'il dit qu'un employeur ne peut verser une rémunération différente à un homme et à une femme s'ils travaillent dans le même établissement et font le même travail ou un travail d'égale valeur. C'est pourquoi on dit qu'il n'y a pas violation de la Loi sur les droits de la personne.

Je suppose qu'on pourrait dire qu'ils ne travaillent pas dans le même établissement; ils travaillent par contre pour le même employeur et il y a ligne de démarcation. Il n'y a pas que la province qui est en cause; les choses diffèrent selon que vous travaillez dans une région métropolitaine ou à l'extérieur. Le principe de l'équité est certes absent des taux de traitement régionaux.

Imaginez-vous, monsieur le Président, un groupe de fonctionnaires fédéraux, provenant de diverses régions du pays et affectés à un projet important. Bien que tous menuisiers, ils touchent un traitement différent, parce qu'ils ont dû quitter leur lieu de travail habituel afin de pouvoir s'acquitter de leurs tâches. Pouvez-vous vous imaginer comment se sentent les fonctionnaires qui sont mobiles. Nous en avons eu un exemple il y a environ deux ans quand les membres de divers équipages se sont rencontrés à Cambridge Bay, dans le passage du Nord-Ouest, où leurs bateaux mouillaient. Certains marins gagnaient 3 $ de plus de l'heure que les autres. Prenons le cas des équipes de réparation des navires, le député de Dartmouth a 300, 400 et peut-être même 500 de ces ouvriers dans sa circonscription. Ils ont tous des taux de traitement différents établis en fonction de leur lieu de résidence, et il se trouve que le député représente les moins rémunérés d'entre eux. Ces gens font le même travail que les autres.

Le moral des fonctionnaires en souffre. Vous savez, la population canadienne s'attend à obtenir des services de la fonction publique. Pourtant, le fonctionnaire de Gander, à Terre-Neuve, celui de Grand Falls, à Terre-Neuve, et celui de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, sont moins bien rémunérés que d'autres fonctionnaires d'autres provinces, même s'ils font le même travail. Ils touchent 7 000 $ de moins par année que les fonctionnaires de leur groupe qui travaillent dans une autre région du Canada. Le moral en souffre.

Le gouvernement du Canada essaie toujours d'accroître la productivité. Il a récemment versé des primes de productivité aux bien nantis, à ceux qui gagnent beaucoup d'argent; il leur a versé des primes importantes—des récompenses pour les licenciements—afin qu'ils se débarrassent de certains employés.

Ceux qui restent sont toujours en train de se demander qui va, dans leur dos, juger leur travail. Un employé qui fait le même travail qu'un autre et qui a la même classification et le même employeur peut toucher 4 $ de moins l'heure parce qu'il n'habite pas la même région. L'employé est aussi surveillé par un gestionnaire qui recevra une prime à Noël s'il se débarrasse de lui.

Le gouvernement du Canada ne devrait pas se préoccuper uniquement de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Aucune loi du Parlement n'est sans faille, et celle-là comportait des erreurs au moment de son adoption. Il est évident qu'aucun député n'aimerait être rémunéré en fonction de taux de traitement régionaux. Monsieur le Président, vous en sortiriez perdant car, sur une échelle de 12, votre province arriverait à peu près au neuvième rang.

Imaginez seulement que les députés soient rémunérés conformément à des taux de traitement régionaux. Je puis vous assurer que ce travail ne présenterait pas beaucoup d'attraits pour quelqu'un de l'est du Canada.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, en soulevant à la Chambre des communes la question de l'équité salariale à l'échelle du pays, le député de Dartmouth se joint aux nombreux autres députés qui ont soulevé ce point avant lui, et je suis de ce nombre.

Je vais commencer par dire à tous les députés que j'ai étudié de façon approfondie tous les aspects de cette question et que les remarques que je vais faire aujourd'hui sont fondées sur les résultats de cette étude.

Tout d'abord, permettez-moi de signaler que le principe en jeu ici est accepté par la fonction publique du Canada depuis des décennies, soit que la rémunération des fonctionnaires doit être juste pour l'employeur, pour l'employé et pour le contribuable.

Le deuxième aspect de ce principe, c'est qu'il doit y avoir un équilibre raisonnable et acceptable entre la rémunération dans le secteur public et celle dans le secteur privé. Ce principe doit nous servir de guide. Nous ne pouvons pas simplement en faire fi pour apaiser les travailleurs dans une région en particulier parce que, comme je l'ai déjà signalé, cela peut avoir un effet néfaste. Le député de Gander—Grand Falls n'a pas parlé de cet aspect. Qu'il le sache ou non m'importe peu, je vais quand même prendre deux minutes pour lui expliquer ce qui se passe.

Premièrement, si on accorde des taux de rémunération qui ne correspondent pas du tout à ceux en vigueur dans le secteur privé dans une région donnée, on crée deux genres de problèmes. Tout d'abord, on se trouve à hausser la rémunération des gens de métier au-delà des niveaux raisonnables pour cette région, ce qui poussera tous les plombiers, électriciens et ainsi de suite à quitter le secteur privé pour chercher un emploi dans le secteur public. Le seul moyen à la disposition des employeurs du secteur privé sera alors d'accorder des salaires plus élevés, ce qui entraînera une augmentation des prix pour les consommateurs et pour les contribuables canadiens. Tout le monde paiera les services plus cher dans la région parce que le gouvernement du Canada a fait augmenter artificiellement la rémunération dans les divers métiers et professions. Voilà la première conséquence regrettable, et j'espère que le député de Dartmouth en prendra conscience et l'admettra, car le député de Gander—Grand Falls en est incapable, semble-t-il.

Voici le deuxième point. Tout le monde convient, et je suis sûr que les députés du Parti libéral, y compris leur chef, leur leader à la Chambre et ceux qui ont des fonctions officielles, ne font pas exception, que le contribuable canadien a le droit de conclure les meilleures affaires possible et de réaliser des économies dans les services de l'État. Il faut admettre que, si le gouvernement a l'occasion de fournir un service à meilleur compte pour le contribuable, il a l'obligation de la saisir.

Qu'est-ce que cela veut dire, sur le plan de la rémunération? Très simplement que, si vous versez un taux de rémunération plus élevé que ce qui se justifie dans une région, le gouvernement paiera ses services plus cher.

• (1150)

Si on verse aux peintres de la base des Forces canadiennes à Halifax un salaire plus élevé que ce qui se donne normalement dans la région de Halifax-Dartmouth, on fait augmenter le coût de la peinture des bâtiments publics ou au moins des bâtiments de la base des Forces canadiennes. Résultat? Les peintres du secteur privé demanderont au gouvernement: pourquoi payez-vous plus cher pour faire peindre les bâtiments dans la région de Halifax-Dartmouth alors que nous pouvons faire le travail à meilleur compte? Peu importe ce que les parlementaires ou le député de Dartmouth peuvent dire, le secteur privé demandera au gouvernement pourquoi il paie 1 000 $, 10 000 $ ou 100 000 $ de plus des travaux qui pourraient se faire à meilleur marché dans la région de Halifax-Dartmouth. Nous créerons des emplois, nous contribuerons à l'expansion industrielle de la région, nous lui apporterons des avantages économiques et le gouvernement n'a pas le droit de nous en empêcher.

Quand le député de Dartmouth parlera, je voudrais qu'il défende ce qu'il appelle l'égalité salariale, c'est-à-dire le versement d'augmentations de salaire substantielles aux habitants de sa circonscription et de la mienne. À ce moment-là, je voudrais qu'il admette qu'en agissant ainsi, nous dépenserions plus que nécessaire et que cette mesure nuirait au secteur privé. Des peintres et des entrepreneurs en peinture, par exemple, seraient privés de travail parce que nous aurions décidé arbitrairement de hausser les salaires et de provoquer ce bouleversement. Il doit donc tenir compte des deux côtés de la médaille.

Si j'avais le choix, j'imposerais l'égalité salariale à toute la fonction publique et je me ficherais des conséquences. Pourquoi le ferais-je? Parce que ce serait la solution la plus facile pour moi. Je serais le premier à en profiter. Je n'aurais qu'à donner aux employés ce qu'ils veulent et ils seraient heureux, ils m'applaudiraient, ils m'inviteraient à leurs assemblées syndicales, ils m'enverraient des cartes à Noël. Ce serait merveilleux.

Je ne ferais pas mon devoir de représentant du public, cependant. En tant que député, j'ai le devoir de prendre les meilleures décisions possibles en tenant compte de tous les facteurs.

J'ai demandé souvent et par tous les moyens possibles, à la Chambre et au gouvernement, d'accorder aux gens de chez nous la parité salariale avec les gens de la côte ouest et je suis tombé chaque fois dans le même piège. Quand, à la Chambre ou ailleurs je réclamais pour nos équipages un salaire égal à celui des équipages de navires, de la Colombie-Britannique, ces équipages me remerciaient-ils, quand ils l'obtenaient? Non.

Ils ne me remerciaient pas parce qu'on peut obtenir la parité salariale en se contentant d'égaliser tous les salaires. On peut réduire les salaires sur la côte ouest pour les rendre égaux à ceux de la côte est. Qui veut de cette égalité-là? Des syndiqués ont-ils jamais proposé que nous prenions le montant qu'ils touchent déjà pour le partager également? Bien sûr que non, il n'est jamais question de ce genre d'équité salariale. On veut une augmentation de salaire. Je le comprends parfaitement; tout comme eux, j'aimerais bien avoir une augmentation de salaire. Tout le monde aspire à toucher une rémunération plus élevée, mais voilà, il faut tenir compte des réalités politiques et économiques.

Que s'est-il produit quand on a voulu harmoniser les salaires au sein du groupe des équipages de navires? Le député de Dartmouth le sait très bien, nous—moi le premier—avons donné à Daryl Bean et à l'Alliance de la Fonction publique du Canada l'occasion de déclarer qu'il faudrait en faire autant pour tout le monde. L'homme qui disait rechercher l'équité salariale au sein du groupe des équipages de navire a ensuite réclamé une hausse semblable pour l'ensemble de la fonction publique.

Voilà pour mon excursion dans le domaine de la négociation collective. Je laisse volontiers ce travail aux fonctionnaires du Conseil du Trésor, car ils m'ont bien montré que j'avais faussé le principe de la négociation collective en faisant la navette entre les partis et en insistant pour obtenir la parité salariale.

Si le député de Dartmouth ou le député de Gander—Grand Falls, veut s'en mêler, s'il veut en faire une affaire politique sans faire intervenir des considérations économiques ou le simple bon sens, qu'il assume ses responsabilités. Libre à lui s'il veut réclamer des augmentations qui vont créer toutes sortes d'ennuis. S'imagine-t-il que les peintres du chantier maritime vont se contenter d'une augmentation qui ne fait que leur donner la parité de salaire avec leurs homologues travaillant pour le gouvernement, le milieu hospitalier—un gros employeur—ou le secteur privé? Ce sera plutôt l'escalade des salaires.

Nous voulons la parité et l'équité salariale, mais nous ne pouvons atteindre ces objectifs qu'en négociant de façon raisonnable. Les membres de l'unité de radoubs de la BFC Halifax le savent, car c'est le message que je n'ai cessé de leur envoyer. Je vais faire tout ce qui est en mon pouvoir de faire pour vous, je vais défendre votre cause, mais vous devez savoir que nous sommes aux prises avec un système mis en vigueur par le gouvernement libéral il y a bien des années. C'est facile pour un libéral ou un néo-démocrate de réclamer la parité salariale. Pendant qu'ils étaient au pouvoir, les libéraux n'ont pas seulement refusé d'accorder l'équité salariale, ils ont carrément refusé de tendre vers l'égalité. Tout ce que j'ai demandé au gouvernement de faire, et je l'ai dit aux représentants du syndicat des travailleurs du chantier maritime, de l'équipe chargée de la réparation des navires, Jim Henneberry et ses collègues, c'est de tendre vers la parité salariale, de ne pas perdre de vue cet objectif.

Certes, nous avons déjà livré cette bataille durant les élections de 1988. Nous avons même organisé des défilés et des manifestations. Je n'ai jamais changé ma position. J'ai dit aux débardeurs quelle était exactement ma position et je leur répète aujourd'hui, pour la nième fois, que nous sommes en faveur de l'égalité, mais que nous ne pouvons pas y arriver d'un seul coup. Soit dit en passant,

ils ont accepté cette position le 6 décembre 1988 en donnant leur accord à l'augmentation salariale. Après l'avoir rejetée, ils ont accepté l'augmentation de salaire.

Jim Henneberry et ses collègues ainsi que les chefs syndicaux de toute la fonction publique savent ce qui est en jeu ici. Ils se rendent compte des principes en cause. S'ils peuvent obtenir l'appui d'un autre politique dans leur lutte pour l'obtention de l'égalité dès maintenant, je n'ai rien contre. Mais je pense que, dans le fond, ils savent que l'égalité ne pourra être obtenue que graduellement.

Je voudrais que le député de Dartmouth dise plutôt: «Aidez-moi à faire en sorte que les travailleurs du chantier maritime et les autres fonctionnaires de la côte est finissent par obtenir l'égalité. Nous n'y parviendrons pas d'un seul coup.»

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'appuie la motion présentée par mon collègue de Dartmouth.

La Chambre est appelée à se prononcer sur une question d'équité. Durant la dernière grève de la fonction publique, le syndicat exigeait que soient éliminés les taux de traitement régionaux qui établissent des distinctions entre les travailleurs selon leur lieu de résidence.

Il faut bien préciser, cependant, que la disparition de ces taux de traitement régionaux n'a rien à voir avec le principe de «à travail égal, salaire égal». Il s'agit plutôt de verser le même traitement à ceux qui font le même travail, pour le même employeur, indifféremment d'où ils vivent. Le gouvernement fédéral ne verse pas la même rémunération au travailleur de Montague, dans ma circonscription, qu'à celui de Toronto ou à tel autre de Terrace, en Colombie-Britannique.

Les plus durement affectés par cette pratique déloyale sont les travailleurs des provinces de l'Atlantique et, naturellement, ceux de la circonscription de Cardigan que je représente, à l'Île-du-Prince-Édouard. Sur les 17 catégories d'emploi que comprend le groupe des manoeuvres et hommes de métier de la fonction publique fédérale, sept affichent les plus faibles taux de rémunération dans la région de l'Atlantique.

Il n'est pas question, ici, de quelques cents de plus par heure en raison du coût de la vie plus élevé à Toronto. Saviez-vous que l'électricien de Souris, à l'Île-du-Prince-Édouard, touche 20 p. 100 de moins qu'un électricien de Revelstoke, en Colombie-Britannique, qui fait exactement le même travail pour le même employeur? Trois dollars de moins l'heure!

Mes électeurs aimeraient bien savoir où se trouve l'équité. Je tiens à assurer aux députés que je n'ai rien contre les employés de la Colombie-Britannique. Ce sont, à mon avis, des gens aussi honnêtes et travailleurs que ceux de l'Île-du-Prince-Édouard.

N'empêche que l'électricien de l'île travaille aussi fort que son homologue de l'Ouest. Pourtant, le gouvernement insiste pour le payer 20 p. 100 de moins. Ce problème intéresse non seulement les électriciens, mais encore les chaudronniers, les outilleurs-rajusteurs, les ouvriers agricoles, les plombiers, les mécaniciens et les menuisiers, entre autres, qui souffrent tous de cette politique discriminatoire du gouvernement fédéral.

Je ne propose pas que les salaires des travailleurs de Toronto ou de Revelstoke soient ramenés au même niveau que celui des travailleurs de la région canadienne de l'Atlantique. Je veux plutôt que les travailleurs de l'Atlantique, de la Saskatchewan et d'autres régions voient leur salaire haussé au niveau de celui de leurs homologues des autres régions du Canada.

Cela fait des années que les gouvernements essaient d'améliorer le niveau de vie des Canadiens de la région de l'Atlantique. Si le gouvernement haussait simplement le salaire de ses employés dans cette région, davantage d'argent serait insufflé dans l'économie du coin.

• (1200)

Il est bien évident que si les gens gagnent davantage d'argent, ils vont probablement acheter une voiture neuve, un four micro-ondes ou encore agrandir leur maison, ce qui va contribuer à stimuler l'économie régionale et à faire circuler l'argent. C'est exactement ce qu'il faut encourager.

Nous allons débattre cette semaine d'une nouvelle proposition constitutionnelle du gouvernement. Il s'agit d'un document qui exposera les principes du fonctionnement de notre pays. L'un des principes directeurs de la Confédération, c'est que tous les Canadiens sont égaux.

Nombre de nos programmes visent à préserver l'égalité de tous. L'assurance-maladie assure à tous les Canadiens le même accès au système de soins de santé, si celui-ci n'est pas démoli. La péréquation garantit que les provinces défavorisées auront suffisamment d'argent pour offrir les mêmes services que les autres, à la condition, encore là, que les paiements de péréquation ne soient pas réduits à néant.

Or, pourquoi le gouvernement actuel traite-t-il les Canadiens de façon différente selon l'endroit où ils vivent? Il y a deux ans, lorsque les équipages de navire ont

commencé à négocier un nouveau contrat, ils ont exigé qu'on mette fin aux taux de traitement régionaux.

Je sais qu'il ne me reste plus de temps, mais donnez-moi seulement 30 secondes pour terminer. Comme mon collègue a déjà tout expliqué la motion, je n'ai pas à le faire. Ce que je demanderais au gouvernement, c'est de ne pas laisser aux conseils d'arbitrage, aux syndicats. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expiré.

[*Français*]

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif F.

—Monsieur le Président, je propose la deuxième lecture du projet de loi C-32, qui tend à modifier la Loi sur le Régime d'assistance publique du Canada. Dans le cadre du programme d'austérité du gouvernement, ce projet de loi maintiendra le plafond sur les sommes que le gouvernement fédéral verse au titre du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces ne recevant pas de paiements de péréquation.

En vertu de la Loi sur la compression des dépenses publiques adoptée l'année dernière, on a fixé un plafond de 5 p. 100 sur les transferts à ces provinces pour 1990-1991 et 1991-1992. Ce projet de loi tend à maintenir ce plafond jusqu'en 1994-1995.

Je voudrais rappeler au départ à la Chambre que tous les Canadiens et tous les niveaux de gouvernement vont profiter des mesures diverses que le gouvernement adopte, afin de mettre de l'ordre dans les finances publiques du pays.

La dette fédérale dont nous avons hérité en 1984, aggravée par le paiement d'intérêts élevés au cours des six dernières années, représente une des principales menaces qui pèsent sur le bien-être socio-économique du pays.

Notre dette nationale de 400 milliards de dollars et les déficits qui ne font que l'accroître constituent un problème national touchant tous les Canadiens. Il entraîne une augmentation des impôts, des pressions inflationnistes, la montée des taux d'intérêt et, bien entendu, une certaine incertitude à long terme. Le service de la dette représente une partie extrêmement importante du budget—43 milliards de dollars cette année ou 27 p. 100 de nos dépenses totales—et on pourrait utiliser cet argent autrement pour aider les Canadiens dans le besoin, pour financer les programmes que les Canadiens souhaitent et réduire les impôts.

En résumé, notre déficit et notre dette nuisent fortement à une croissance économique soutenue et à la capacité du gouvernement et de tous les gouvernements du pays d'assurer les services sociaux dont nous sommes si fiers en tant que Canadiens.

Pour bien remédier à la situation, nous devons prendre les mesures voulues afin de réduire notre déficit. Si nous voulons contrôler notre dette et la réduire en définitive, ainsi que faire baisser notre déficit, nous devons mettre en oeuvre ce programme d'austérité. C'est pourquoi nous présentons cette mesure législative. Cette mesure fait partie d'un vaste programme de contrôle des dépenses qui est nécessaire pour créer un milieu économique positif au pays. Il faut régler les problèmes nationaux par des solutions nationales. Pour que ce gouvernement respecte ses limites financières, toutes les provinces doivent faire leur part au chapitre des restrictions dans les dépenses. Les transferts fédéraux aux autres paliers de gouvernement sont trop importants pour être exclus de ces restrictions.

Les députés ne doivent pas oublier que, pendant des décennies, le gouvernement fédéral a fourni une aide financière considérable aux provinces et que cette aide, soit dit en passant, a beaucoup augmenté, de presque 6 p. 100 par année de 1984-1985 à 1990-1991. Ce taux d'augmentation est bien supérieur à celui de l'ensemble des dépenses de programmes pour la même période, qui est de 3,7 p. 100.

Par suite de cette augmentation, cette année, le total des contributions fédérales aux provinces, tant en transferts pécuniaires qu'en transferts d'impôt, s'élèvera à presque 37 milliards de dollars. Les transferts pécuniaires compteront pour environ 20 cents de chaque dollar de recettes de l'État.

Nous devons absolument imposer certaines limites à l'augmentation de ces dépenses. Cela dit, le projet de loi C-20 a été présenté dans le but de limiter l'augmentation du financement des programmes établis et de prévoir d'autres mesures de restrictions mentionnées dans le budget.

Le projet de loi que nous examinons aujourd'hui à la Chambre prolongera ce plafonnement de l'augmentation des contributions versées par le gouvernement fédéral aux trois provinces les plus fortes sur le plan fiscal aux termes du Régime d'assistance publique du Canada. Même avec les mesures que nous proposons, l'augmentation des transferts fédéraux devrait être de 3,7 p. 100 par année de 1991-1992 à 1995-1996, contrairement à seulement 3 p. 100 pour tous les programmes fédéraux pendant la même période.

Vu le niveau de dépenses prévu dans le Régime d'assistance publique du Canada et vu le taux d'augmentation enregistré au cours des dernières années, nous devons absolument tenir compte de ce programme quand il est question de limiter les dépenses. Depuis 1984-1985, les contributions fédérales aux termes du Régime d'assistance publique du Canada ont augmenté d'environ 7 p. 100 par année, passant de 4 milliards de dollars à plus de 6 milliards l'an dernier. À l'inverse, comme je l'ai mentionné plus tôt, les dépenses totales pour les programmes fédéraux n'ont augmenté que de 3,7 p. 100 au cours de la même période.

En termes simples, le gouvernement ne serait pas dépositaire responsable de l'argent des contribuables s'il laissait ces contributions augmenter sans aucune retenue. Nous ne pouvons pas nous sortir des problèmes avec de l'argent que nous n'avons pas et des fonds que nous ne pouvons pas emprunter, si ce n'est à un prix très élevé pour nous aujourd'hui et, ce qui est plus important, je présume, pour nos enfants plus tard.

Ce projet de loi a été soigneusement conçu pour qu'on trouve le juste milieu entre notre préoccupation à l'égard des Canadiens dans le besoin et notre désir d'éviter d'imposer des fardeaux inutiles aux générations futures. Nous savons à quel point ces fonds sont importants pour venir en aide aux Canadiens les plus indigents. Nous le savons tous lorsque nous nous rendons dans nos circonscriptions, car nous en sommes témoins quotidiennement. Les contributions au RAPC aident à répondre aux besoins les plus fondamentaux: l'alimentation, le logement et l'habillement, de même que le soutien social sous diverses formes.

Selon moi, le succès du RAPC ne se mesure pas par le nombre de personnes qui en sont tributaires, mais de ceux qu'il peut aider à retrouver l'indépendance personnelle. C'est là l'aspect important de ce régime. Or, cette indépendance ne vaudrait rien sans une économie saine et les emplois qu'elle offre. Si nous devons imposer certaines limites aux fonds que nous accordons aux provinces à ces fins, c'est pour assurer la santé à long terme de l'économie, qui est menacée par le problème de la dette dont nous avons hérité.

• (1210)

Le projet de loi C-32 fait partie d'un programme exhaustif et responsable de consolidation financière et de renouveau économique. Ce programme repose sur la doctrine qui a inspiré le gouvernement depuis son arrivée au pouvoir en 1984. Nous avons réformé le régime fiscal afin d'accroître son équité et d'améliorer la compétitivité de notre secteur manufacturier à l'échelle internationale. Nous avons réduit le gaspillage et l'inefficacité dans les opérations gouvernementales. Nous avons pris des mesures pour comprimer nos dépenses de façon à vivre selon nos moyens financiers.

Nous avons continué de pratiquer une austérité équilibrée même pendant la récession que nous venons de traverser. Nous avons persisté parce que nous savions que c'était la seule façon d'assurer une reprise solide et durable.

Cependant, nous avons refusé d'engager de folles dépenses, comme bon nombre de nos opposants l'exigeaient, en particulier l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, qui aimerait tant nous voir nous embourber en dépensant à tort et à travers. Par ailleurs, nous avons pu résister aux demandes visant à imposer des mesures rigoureuses qui auraient détruit le filet de sécurité sociale dont dépendent de nombreux Canadiens.

Tant en ce qui concerne le présent que l'avenir, aucune des mesures que nous avons prises ne menace les normes élevées et uniformes que nous avons établies pour nos programmes de santé et nos programmes sociaux. Grâce à ces mesures, nous pouvons envisager une économie assez robuste pour pouvoir maintenir ces programmes à l'avenir et pour pouvoir aider ceux qui éprouvent des difficultés financières à retrouver leur indépendance et à préserver leur dignité.

Les mesures équilibrées et prudentes que nous avons adoptées, y compris celles qui ont été annoncées dans le budget de février dernier, feront en sorte que le déficit n'augmentera pas cette année, malgré la récession qui vient de prendre fin.

Ces mesures, jointes à la reprise économique et à la baisse des taux d'intérêt, se solderont par une forte réduction du déficit. En 1992-1993, le déficit sera de moins de 25 milliards de dollars, le plus bas depuis plus de dix ans. Grâce à ces mesures, en 1994-1995, un nouveau gouvernement n'aura pas à emprunter sur les marchés financiers, et ce sera la première fois en 25 ans.

Au cours de la récession de 1981-1982, le gouvernement d'alors avait décidé d'agir autrement, en laissant gonfler le déficit d'environ 23 milliards de dollars de 1982-1983 à 1984-1985 pour atteindre 38,5 milliards. C'est à cause de ce fardeau de la dette, dont nous et tous les Canadiens avons hérité de l'ancien gouvernement,

que nous devons absolument adopter la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je peux assurer aux députés et, bien sûr, à tous les Canadiens, que les limites imposées à la croissance du RAPC ne mettent absolument pas en danger le système d'aide sociale de la nation. L'aide fournie par le gouvernement fédéral en vertu du RAPC continuera d'augmenter dans toutes les provinces. Pour sept de ces provinces il n'y aura pas de plafond global des contributions fédérales. Nous continuerons à payer la moitié de toutes les dépenses d'aide sociale admissibles dans ces provinces. Dans les trois provinces les plus riches, les contributions au RAPC continueront à croître, mais avec une limite de 5 p. 100 par an. Même avec le plafond global fixé dans ce projet de loi, nous estimons que durant la période de cinq ans pendant laquelle le plafonnement sera en vigueur, les contributions du fédéral à toutes les provinces, au titre du RAPC, devraient passer de 6 milliards, en 1990-1991, à plus de 7,3 milliards, en 1994-1995.

Les contributions à ces provinces au titre du RAPC continueront à augmenter à un taux beaucoup plus rapide que celui des dépenses de programmes de notre gouvernement.

Bien entendu, tous les députés savent que nous avons présenté des mesures législatives pour réduire la croissance dans la plupart des secteurs de dépense du gouvernement à 3 p. 100 par an, après l'exercice 1991-1992. Les trois provinces touchées sont celles qui sont le mieux en mesure de participer à l'effort nécessaire pour construire une base financière stable à l'économie de ce pays. Chacune de ces provinces a des frais de service de la dette considérablement inférieurs à ceux du gouvernement fédéral et ces frais représentent un pourcentage plus faible des dépenses de la province.

Ainsi, la dette nationale est actuellement de 400 milliards—soit 60 p. 100 du produit intérieur brut de ce pays. Pour l'exercice financier 1991-1992, les paiements d'intérêt représentent 33c. de chaque dollar de recettes fédérales. Par comparaison, la dette combinée de toutes les provinces représente 113 milliards de dollars cette année ou 16 p. 100 du produit intérieur brut. Les paiements provinciaux pour le service de leurs dettes ne représentent que 11c. pour chaque dollar de recettes par dollar des provinces. Ils représentent notamment 11,6 cents pour l'Ontario, 8,3 cents pour l'Alberta, et 4 cents pour la Colombie-Britannique.

Avant de décrire les montants transférés par le gouvernement fédéral à ces provinces, et la façon dont ces contributions seront touchées par la mesure législative, je voudrais rappeler aux députés comment le RAPC est administré.

Chaque mois, les provinces et territoires demandent une avance au gouvernement fédéral. Le montant est ensuite ajusté de façon à tenir compte des dépenses réelles et on fait la balance du compte général à la fin de l'année. La demande de fonds annuelle est certifiée par un vérificateur nommé par la province, et acceptée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le gouvernement précise les conditions en vertu desquelles un programme donné peut faire l'objet d'un partage des coûts, mais c'est aux provinces de concevoir et d'administrer les programmes et de veiller à leur intégralité. Il incombe également aux provinces, en cette période d'austérité financière, de veiller à ce que chaque dollar consacré à l'aide aille aux Canadiens nécessiteux et non à des particuliers qui profitent du système. Quand les fonds sont limités, il est indispensable de mettre en place des mesures rigoureuses d'application des règles et de surveillance afin d'empêcher les abus.

L'incidence financière réelle du plafond de 5 p. 100 sur les provinces touchées variera selon le niveau des dépenses. Je vois que les libéraux ne sont pas d'accord pour éliminer les abus. Je répète, l'incidence financière réelle du plafond de 5 p. 100 sur les provinces touchées variera selon le niveau des dépenses. Nous estimons que les dépenses consacrées à l'aide sociale en Alberta ont augmenté de moins de 5 p. 100 depuis 1990-1991. Par conséquent, les contributions fédérales devraient suivre l'augmentation des dépenses de l'Alberta, dollar pour dollar, pour l'année en question; elles seront d'environ 530 millions de dollars. En 1991-1992, elles atteindront quelque 565 millions.

On estime qu'en 1991, la Colombie-Britannique aura droit à environ 50 $ de moins en contributions fédérales en raison du nouveau plafond. Cependant, les contributions fédérales pourront quand même atteindre 715 millions de dollars et, en 1991-1992, elles dépasseront les 750 millions de dollars.

En 1990-1991, l'Ontario recevra deux milliards de dollars, soit à peu près un tiers du total des contributions fédérales en vertu du RAPC. Il s'agit d'environ 450 millions de dollars de moins que si les augmentations n'avaient pas été limitées. Pour 1991-1992, l'Ontario

recevra 100 millions de dollars de plus pour un total de 2,1 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent.

En adoptant cette démarche posée, nous cherchons à vivre selon nos moyens et selon les moyens des contribuables canadiens parce que ce sont eux qui paient la note—mais nous veillons à garantir une pleine protection aux plus nécessiteux. La discipline financière que nous exigeons est essentielle si nous voulons réduire encore les taux d'inflation et d'intérêt. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrons raffermir la reprise économique déjà amorcée.

La nouvelle responsabilité financière que nous préconisons est le seul moyen nous permettant de créer des emplois à long terme productifs et de garantir une nouvelle prospérité durable. C'est le seul moyen de juguler l'inflation et d'instaurer un climat positif où tous les Canadiens pourront planifier leur avenir en toute confiance. En outre, seul un Canada prospère disposant d'assises financières solides nous permettra de conserver un bon réseau de programmes d'aide sociale pour les Canadiens dans le besoin.

• (1220)

Comme il était annoncé dans le budget, nous sommes en train d'examiner tous les grands transferts fédéraux aux provinces afin de les rendre plus efficaces et mieux adaptés aux nouveaux besoins des années 90.

Dans le cadre de cet examen conjoint, le ministre des Finances rencontrera ses homologues provinciaux à nouveau à la fin de l'automne. Notre objectif, c'est de maintenir les principes et les normes qui s'appliquent à tous les citoyens canadiens tout en respectant la marge de manoeuvre des provinces et en adaptant les services aux meilleurs intérêts des régions.

Si nous tenons ces consultations, ce n'est pas parce que nous n'avons pas une idée claire et précise de ce que nous avons à faire ni parce que nous ne savons pas comment retrouver notre équilibre budgétaire. C'est plutôt parce que nous reconnaissons que, pour être efficaces, nous devons tenir compte du point de vue et de l'engagement mutuel de tous les ordres de gouvernement et de tous les citoyens.

Je suis certain que nous nous entendons déjà entièrement sur l'essentiel de la question. Le succès et le maintien de nos programmes sociaux dépendent de la richesse et de la prospérité du Canada dans son ensemble. Je n'ai pas à rappeller à mes collègues qu'on ne peut imposer la prospérité au moyen d'une loi.

De plus, je suis certain que tous les députés de la Chambre admettront que la meilleure chose que nous puissions offrir aux Canadiens qui sont dans le besoin, ce sont des emplois intéressants et permanents. Or notre gouvernement a fait de la création d'emplois grâce à une saine gestion de l'économie une priorité depuis le tout premier jour.

Nos mesures de restriction sont en train de donner des résultats au moment même où je vous parle. L'économie a commencé à s'améliorer au cours de deuxième trimestre et elle poursuit sa reprise. Nous prévoyons qu'en 1992, le Canada terminera au deuxième rang au sein du Groupe des 7 pour sa croissance économique, son taux de croissance se chiffrant autour de 3,5 p. 100.

Les signes de croissance qui se manifestent maintenant sont encourageants, mais nous sommes tous bien conscients que beaucoup de Canadiens subissent toujours les effets de cette récente récession. Il ne fait pas de doute que nous avons encore du pain sur la planche si nous voulons assurer le maintien de la croissance économique et une reprise solide et durable. Si nous faiblissons, si nous laissons le déficit monter, l'inflation et les taux d'intérêt suivront, étouffant la reprise.

Nous n'avons pas l'intention de permettre que cela se produise. Nous avons déjà jeté les bases d'une reprise économique solide, et si nous devions écouter nos critiques, nous nous trouverions à gaspiller ce pourquoi les Canadiens se sont sacrifiés jusqu'ici.

Il n'y a pas de traitement rapide et sans douleur des problèmes dont nous avons hérité avec le déficit et la dette, et nous avons de dures responsabilités face aux Canadiens. La hausse du plafond brut des transferts au titre du Régime d'assistance publique du Canada découle directement de cette réalité. Je demande instamment à tous les députés d'appuyer cette motion et de se joindre à nous dans cette façon d'assumer nos responsabilités financières face à tous les Canadiens.

[*Français*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques qui viennent d'être émises par mon collègue, le ministre d'en face. Ce que ce gouvernement et ce que certainement ses paroles nous démontrent, c'est que ce gouvernement n'a pas encore compris que la diminution d'un déficit n'est pas en soi une politique sociale, ni une politique fiscale, ni une politique économique, mais une politique qui va toucher la vie de M. et M^me^ Tout le monde partout ici au Canada. Vous ne pouvez pas remplacer une politique sociale adéquate, juste, et qui prépare l'avenir, par une politique de diminution d'un déficit seulement. Un bon gouvernement s'efforce d'adopter une approche plus équilibrée entre les buts économiques et sociaux qu'il se propose d'atteindre pour notre pays, les buts qui en valent la peine, non seulement la responsabilité, comme il l'a mentionné. . .

[*Traduction*]

. . .mais sans compromettre la santé de la collectivité ni l'économie, en trouvant un moyen pour remédier au déficit.

J'ai écouté très attentivement le ministre. Il a parlé du fait que la prospérité ne peut pas être légiférée. C'est vrai. Mais elle peut être prévue grâce à des programmes économiques, budgétaires et sociaux appropriés intimement liés les uns aux autres de sorte qu'on se retrouve avec un pays prêt à faire face à l'avenir et non pas bloqué dans le moule idéologique du ministre qui ne semble pas voir au-delà des détails matériels d'une soi-disant économie financière sans tenir compte des gens qui composent cette économie.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt afin de mieux comprendre le gouvernement et de voir comment celui-ci va concilier ses programmes économiques généraux avec ses mesures sociales et politiques. Étant donné la situation où se trouve notre pays tout particulièrement en ce qui concerne ce projet de loi C-32, comment va-t-il concilier sa politique avec son objectif de garder notre pays uni, d'aider les défavorisés, les sous-employés, les chômeurs et les pauvres entre autres, à s'adapter aux changements qui ont lieu dans les provinces ainsi qu'à l'échelle internationale dans le domaine commercial?

Ce projet de loi est censé remédier au sort des pauvres de notre pays. C'est l'objet de ce projet de loi. La personne qui a écrit le discours du ministre semble avoir oublié quel était l'objectif de ce projet de loi.

J'étais curieuse de voir si, comme je l'espérais, le programme politique actuel n'était pas totalement dominé par notre arrangement constitutionnel régissant les compétences respectives des divers paliers de gouvernement au sein de notre maison commune, notre pays. C'est bien sûr important, mais cette maison existe pour ses habitants, pour tous ses habitants à toutes les étapes de leur existence.

Le pays existe pour les habitants de cette maison, notre maison, sous un toit commun et avec pour fondement un ensemble de valeurs communes, base d'un pays solide où nous gérons nos affaires pour tous les habitants peu importe qu'ils passent d'une pièce à l'autre ou d'un étage à l'autre, tandis que le monde évolue autour d'eux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières.

Le contribuable est le même. Le gouvernement fédéral se félicite d'avoir réduit le déficit, mais il se garde bien de dire qu'il l'a refilé aux provinces qui l'ont à leur tour refilé aux municipalités; or le contribuable de ces trois paliers de gouvernement est une seule et même personne qui voit ces trois mains aller se servir dans ses poches qui se vident au point de ne plus suffire à payer taxes et impôts.

On ne peut pas négliger les besoins économiques et sociaux des gens car le taux de chômage est de 10,6 p. 100 et plus dans certaines régions, notamment à Montréal. Il y a beaucoup de sous-emploi, les jeunes et les immigrants se sentent rejetés, négligés et déprimés, même ceux qui ont une excellente formation et qui ont fait de longues études, et qui sont sans travail. Dans leur quête de travail, ils vont dans les provinces qui paraissent plus prospères, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique; ce sont elles qui portent le gros du fardeau que représentent ces gens en quête d'emploi à cause de la très piètre politique du gouvernement actuel.

La façon dont le gouvernement gère et dirige l'économie a et continuera d'avoir un gros impact sur notre volonté, comme nation, de garder ce toit au-dessus de nos têtes. Si c'est ainsi que le gouvernement voit l'édification d'un pays, alors c'est un bien triste commencement pour une semaine aussi importante dans l'histoire du pays.

Ce que je veux faire valoir, c'est que les politiques économique et sociale vont de pair; elles sont complémentaires. Elles ne s'excluent pas mutuellement, ce que le gouvernement ne semble pas comprendre. Étant donné la récession que le Canada a lui-même créée, le chômage élevé, l'accord de libre-échange, qui a sérieusement ébranlé notre base manufacturière, la taxe sur les produits et services et les modifications qui ont été apportées à l'assurance-chômage, le nombre d'assistés sociaux augmente beaucoup plus vite dans les provinces, notamment dans les trois où les gens étaient allés pour trouver du travail.

J'ai une certaine expérience de l'impact de la politique financière du gouvernement. J'ai vu les itinérants de Montréal. J'ai vu ceux qui couchent sur les bouches de chaleur, dans les vestibules, qui vont chez Doris, un endroit comme il y en a partout au Canada, et dans les autres centres où ils ont droit à un repas, où ils ont parfois la chance d'avoir un lit; ça va droit au coeur—pas pour le ministre, mais pour la majorité des Canadiens. Cela fait réfléchir aussi. Ces personnes sont le témoignage vivant des lacunes de notre système de sécurité sociale, lacunes qui sont imputables aux piètres politiques du gouvernement.

• (1230)

M. Kilgour: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Après les événements de la semaine dernière, vous penseriez que le ministre des Pêches réfléchirait avant de traiter notre collègue d'idiote.

Je demanderais à la présidence de déterminer s'il s'agit d'une remarque sexiste appropriée de la part d'un lourdaud de Terre-Neuve, si je peux m'exprimer de façon aussi brusque.

M. Crosbie: Monsieur le Président, le député devrait vérifier les faits. Je n'ai pas ouvert la bouche, je n'ai qualifié personne d'idiot. Son allégation est absolument fausse et il devrait la retirer.

Mme Finestone: Vous m'avez traitée non seulement d'idiote, mais aussi de stupide. Vous devriez réfléchir avant de parler. Vous vous avilissez et vous déshonorez la Chambre.

M. Nunziata: Monsieur le Président, à l'instar de certains de mes collègues qui écoutaient l'intervention de la députée de Mount Royal, j'ai clairement entendu le député de Brampton traiter, d'un air condescendant, ma collègue d'idiote. Il n'aurait pas qualifié un de mes collègues d'idiot. Il a agi de façon condescendante.

Une voix: Et vous êtes idiot.

M. Nunziata: Il a également qualifié la députée de stupide.

Je vous demanderais, monsieur le Président, à la lumière des événements qui se sont déroulés à la Chambre ces derniers jours, de prendre immédiatement des mesures disciplinaires et de demander au député, qui occupe également les fonctions de ministre d'État, de présenter sur-le-champ des excuses à la députée.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je demande la collaboration de tous les députés, parce que la présidence a du mal à entendre tout ce qui se dit à la Chambre.

[*Français*]

Et vous le devinez, il est impossible pour le Président. . . Il se fait beaucoup de remarques inaudibles et que je n'entends pas quand le micro est fermé. Et par conséquent, je demande aux deux côtés de la Chambre leur collaboration pour que le débat puisse reprendre dans la meilleure harmonie possible. S'il y en a qui ont des rétractations ou des corrections à faire, ils peuvent le faire, mais à ce moment-ci je n'ai pas entendu au sens de *Beauchesne* des remarques non parlementaires.

Je reconnais à nouveau la députée de Mount Royal.

[*Traduction*]

M. Kilgour: Monsieur le Président, je tiens à m'excuser auprès du ministre des Pêches. Il est assis à environ trois mètres du ministre de Brampton. Vous et moi, monsieur, sommes assis à quelque quatre mètres de distance l'un de l'autre. J'ai entendu l'expression très clairement, mais des députés de mon parti me disent que ce n'est pas le ministre des Pêches qui a fait cette remarque, mais bien le ministre de Brampton. Je suis certain, monsieur le Président, que vous avez pu l'entendre, de même que les députés de ce côté-ci de la Chambre.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je ne crois pas que le fait que la présidence ait ou non entendu la remarque soit pertinent. Ces paroles ont bel et bien été dites. Les députés de ce côté-ci de la Chambre les ont entendues clairement. Le député n'a pas nié avoir fait cette remarque condescendante à l'égard de ma collègue. Monsieur le Président, à mon avis, on ne peut pas dire que le député d'en face n'a pas fait de remarque condescendante simplement parce que la présidence ne l'a pas entendue. Nous l'avons entendue et nous demandons au député de s'excuser.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Encore une fois, le journal des *Débats* nous dira ce qui a été dit, mais pour le moment, n'ayant pas entendu ces remarques, la Présidence se réserve éventuellement le droit de vérifier si au journal des *Débats* il y a des informations additionnelles dans ce sens, précitées par le député. Mais pour le moment, il est de coutume de prendre en Chambre la parole des gens qui s'expriment. Et pour le moment, je considère l'incident clos, sous réserve de plus amples vérifications dès que le journal des *Débats* aura paru.

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur le Président, je ne nie pas avoir dit les mots «c'est idiot» et «idiote». J'ai également traité d'idiot le collègue de la députée parce que ses remarques étaient tout aussi idiotes.

Je m'excuse si j'ai offensé la députée. Je ne suis pas certain de l'avoir fait, mais elle m'a accusé de ne pas me préoccuper des pauvres.

Toute personne de ma circonscription qui connaît le travail que j'accomplis à Brampton pour ceux qui ont moins de chance que les autres nierait catégoriquement cette affirmation. C'est idiot de la part de la députée d'avoir fait une telle remarque à la Chambre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je demande la collaboration du député. Je pense que ce que le ministre vient de dire devrait normalement mettre un terme à l'incident.

L'honorable députée de Ottawa-Ouest.

[*Traduction*]

Mme Catterall: Monsieur le Président, vous avez dit que la discussion était close, mais puisqu'elle est rouverte à la suite du dernier rappel au Règlement, je veux prendre la parole.

Jusqu'à maintenant, seuls des hommes ont parlé des remarques du député, alors qu'il faut être une femme pour savoir à quel point il est blessant de constater que l'appartenance à un sexe plutôt qu'à l'autre a quelque chose à voir avec son travail et influe sur la façon dont ses propos sont accueillis à la Chambre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre la députée, mais on ne peut pas faire indirectement ce qui est directement défendu. J'ai considéré l'incident clos avec la remarque du ministre et par conséquent, je souhaite qu'on reprenne le débat.

Je reconnais à nouveau M^me^ la députée de Mount Royal.

[*Traduction*]

Mme Finestone: À mon avis, monsieur le Président, le fait que je sois blessée, le fait que certains députés de cette Chambre ne manquent jamais une occasion de souligner l'appartenance à un sexe plutôt qu'à un autre et le fait que la personne en cause soit un ministre de la Couronne méritent d'être pris en considération. Je suis heureuse que vous ayez décidé de réécouter les enregistrements avant de vous prononcer.

En ce qui concerne le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, il nous faut envisager le problème du déficit en tenant davantage compte des besoins sociaux à long terme des Canadiens.

Nous ne sommes pas ici pour épurer le bilan financier d'une entreprise en prévision de son assemblée annuelle. C'est un pays que nous bâtissons, et nous voulons qu'il perdure.

Le Régime d'assistance publique du Canada a été institué en 1966 afin que le gouvernement fédéral puisse conclure, avec les provinces, des ententes de partage des coûts permettant d'offrir aux Canadiens dans le besoin les services d'aide et les prestations de bien-être social nécessaires.

Le RAPC est l'une des pierres angulaires de notre régime de sécurité sociale au Canada. Il reflète une valeur que de très nombreux Canadiens partagent et qui sont à la base même de notre culture politique.

Le RAPC est un service de dernier ressort. Il vise à soulager les victimes de la pauvreté. Ce que souhaite essentiellement le gouvernement fédéral, c'est l'abolition d'un autre volet sacré des programmes sociaux canadiens. Dans un petit projet de loi financier de deux pages qui propose des modifications à la loi, il sonne le glas de ce programme.

Il n'a pas respecté l'esprit de coopération fédérale-provinciale qui a été caractéristique du RAPC pendant ses 24 années d'existence et il a agi unilatéralement pour la première fois dans l'histoire de ce régime.

Ce projet de loi complète l'infâme projet de loi C-69 que mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre a si bien analysé. J'espère qu'il se sent mieux aujourd'hui. Il nous manque.

La réduction du Régime d'assistance publique du Canada est une politique extrêmement rétrograde, malavisée, à courte vue et nuisible et une stupidité au point de vue économique, comme je le montrerai plus tard.

Ce régime a été conçu pour s'attaquer aux conséquences et aux causes de la pauvreté engendrée par la maladie, l'invalidité, la rupture des familles et le chômage. Il devait être l'équivalent canadien de la guerre à la pauvreté. Il permettait aux Canadiens de partager les avantages et les obligations qui découlent de leur appartenance à un même pays, afin de renforcer leur identité canadienne.

Or, que fait ce projet de loi? Il confirme et renforce le programme que le gouvernement poursuit depuis sept ans: détruire les mesures de sécurité sociale essentielles qui sont en place depuis des dizaines d'années au Canada dans le but de réduire la dette et le déficit financiers d'une façon déséquilibrée qui ne tient pas compte de la dette et du déficit humains énormes que nous avons aussi, au Canada.

Nous devons évidemment viser la responsabilité fiscale, mais pour qu'elle soit équilibrée, elle doit aller de pair avec une politique sociale juste. Pour bien gouverner, nous devons maintenir l'équilibre entre le développement économique et la justice sociale.

Ce projet de loi présenté par le ministre des Finances met en oeuvre une mesure annoncée dans le budget de 1991 qui permettra au gouvernement fédéral de réaliser d'importantes économies. Le gouvernement fédéral l'admet. Vous l'avez entendu dans le discours de ce matin: il économisera sur cinq ans c'est-à-dire jusqu'en 1995-1996, des milliards de dollars dans les paiements de transfert des provinces visées, et on plafonnera à 3 p. 100

tout au plus la croissance des paiements qui seront peut-être nécessaires pendant la période de restructuration pour affronter la concurrence internationale. Je le répète, on refile de nouvelles responsabilités à des provinces dont les ressources budgétaires sont déjà limitées. On ne peut pas leur en demander toujours plus.

• (1240)

Les provinces en cause, soit l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, s'attendent à ce que leurs pertes soient beaucoup plus lourdes que le gouvernement ne l'a dit. Nous savons que le ministre des Finances s'est souvent trompé dans ses prévisions et qu'il a dû les corriger après coup. Environ 46 p. 100 des familles pauvres au Canada et 54 p. 100 des assistés sociaux auxquels s'applique le RAPC habitent dans les provinces frappées par cette mesure d'austérité, et 40 p. 100 des assistés sociaux sont des enfants. Ce sont eux qui écoperont.

Quelles sont les personnes les plus touchées par ce projet de loi? Qui souffre le plus lorsque le gouvernement ne sait pas garder un juste équilibre entre ses responsabilités économiques et sociales et ses préoccupations pour le déficit, et isole les deux questions l'une de l'autre? Ce sont les enfants. Si le Canada veut avoir une société forte et créatrice demain, il doit investir dans l'avenir de ses enfants.

Le gouvernement fédéral répète sans cesse qu'il veut appliquer les programmes sociaux de manière que les plus nécessiteux en profitent. Le plafonnement du RAPC aura exactement l'effet inverse. Il privera d'aide ceux qui en ont le plus besoin, nos enfants. Cette politique inhumaine n'est même pas très brillante du point de vue économique. Si l'on veut créer une société productive et promouvoir une économie saine pour demain, nous devons donner aux enfants d'aujourd'hui les outils qu'il leur faut pour devenir des citoyens créatifs et actifs. C'est en ce sens que le projet de loi C-32 va tout à fait à l'encontre du but recherché.

C'est pourquoi, face aux préoccupations que soulève le déficit, nous ne saurions perdre de vue nos objectifs sociaux et économiques à long terme. Cela veut dire qu'il faut investir dans nos enfants plutôt que de les priver de certains outils dont ils ont besoin pour vivre et prospérer.

Et les enfants ne sont pas les seuls en cause. Songeons aussi aux jeunes adultes, aux étudiants et aux personnes qui ont immigré au Canada en quête d'une vie nouvelle, ainsi qu'à toutes les personnes sous-employées, sans travail ou vivant sous le seuil de la pauvreté.

Il faut comprendre, en effet, que c'est l'ensemble de nos concitoyens les plus vulnérables qui sont durement touchés par cette mesure législative. Celle-ci témoigne d'un manque de moralité de la part de l'actuel gouvernement qui ne traite pas tous les Canadiens, où qu'ils vivent, sur un pied d'égalité.

Les effets de ce projet de loi viendront s'ajouter à ceux d'une mesure analogue annoncée dans le budget de 1990, le projet de loi C-69, qui réduit la croissance des transferts du RAPC à ces trois provinces depuis 1990 jusqu'à 1992. Cet infâme projet de loi adopté par la force de la clôture a hâté la réduction des crédits versés à toutes les provinces dans les domaines de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire, mettant ainsi en péril l'efficacité et la qualité des programmes en question. En vertu de ce projet de loi, les montants ainsi consacrés par gouvernement fédéral seront moindres chaque année, passant de neuf milliards de dollars pour l'exercice 1989-1990 à néant en 2004. Cependant, c'est ce gouvernement qui veut nous faire croire qu'il fait tout son possible pour le développement de notre pays, alors qu'il le freine.

Qu'est-ce que le gouvernement fédéral cherche en proposant ces compressions? Eh bien, je vais vous le dire, moi. Aux termes du RAPC, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial se partagent également la facture des services fondamentaux comme l'alimentation, l'habitation, les services publics et les fournitures ménagères des plus indigents et des plus nécessiteux de notre société. Seul un conservateur oserait taxer de luxe, de frivolité ou de mauvais emploi l'argent consacré à ces programmes vitaux. C'est pourtant ce que laisse entendre le projet de loi C-32, la conclusion à laquelle nous menait le message du ministre, ce matin.

Le RAPC prévoit des services pour les enfants maltraités ou négligés qui ont besoin d'aide et de protection, pour les personnes souffrant d'une incapacité physique ou mentale, pour les familles monoparentales, pour les personnes âgées, pour les chômeurs chroniques, pour les familles et les personnes en situation de crise, pour les travailleurs à faible revenu, pour les femmes battues et pour les centres de défense des victimes de viol. Sont-ce là des gens qui peuvent se permettre de se serrer la ceinture, d'après vous, comme l'affirme et ne cesse de le répéter le ministre des Finances? Parmi les services offerts, on compte les services essentiels à domicile pour les personnes handicapées, les foyers nourriciers pour les enfants maltraités, les refuges pour femmes battues, les

garderies subventionnées pour les familles à faible revenu, et les soins dentaires.

De nombreux Canadiens conviennent que le gouvernement a l'obligation de rendre compte de l'utilisation des deniers publics. Mais ces programmes représentent-ils du gaspillage ou de la dilapidation de fonds? Que non. Seul un conservateur pourrait le croire. Je soupçonne que la plupart des Canadiens pensent comme moi.

Les restrictions imposées dans le projet de loi C-32 ne sont déjà pas drôles. Mais elles véhiculent aussi le message suivant dans tout le pays: que l'approche du présent gouvernement, qui s'en prend aux plus vulnérables de la société, semble une idée fixe, que le régime conservateur est un régime draconien pour les gagne-petit, que, si l'on veut obtenir les largesses du gouvernement, il vaut mieux le joindre dans sa croisade contre le déficit et que seule cette question intéresse le présent gouvernement.

Aussi important soit le déficit, son élimination ne réglera pas à elle seule le manque de force, de compétitivité et de productivité du Canada de demain.

[*Français*]

À l'aube des années 1990, nous avons de bonnes raisons de craindre la destruction de notre filet de sécurité sociale et le principe de ces raisons reste l'approche du gouvernement conservateur actuel.

En effet, depuis 1984, ce gouvernement poursuit un agenda législatif et fiscal qui coupe systématiquement et radicalement avec les valeurs et les priorités traditionnelles de notre pays. À titre d'exemple, nous pouvons citer l'abolition de l'universalité des allocations familiales et des pensions de vieillesse qui sont désormais une chose du passé pour des milliers de prestataires puisqu'ils doivent les remettre en impôts.

Il ne fait pas de doute que de nombreux citoyens de ma circonscription de Mount Royal sont d'accord avec cet observateur qui soutenait récemment que le gouvernement semble avoir déménagé la responsabilité des programmes sociaux du ministère de la Santé et du Bien-être au ministère des Finances, un ministère qui n'a pas la réputation d'avoir une pensée sociale très développée ni d'être la conscience du gouvernement. Ce n'est que maintenant, après sept ans de ce gouvernement conservateur, que nous commençons à réaliser les conséquences de cette décision de confier nos politiques sociales aux économistes, aux avocats, aux fiscalistes du ministère des Finances.

Ce que ce gouvernement n'a pas encore compris, c'est que la diminution du déficit n'est pas en soi une politique sociale.

[*Traduction*]

Le bilan du gouvernement, en une période relativement brève de sept ans, se résume à un rejet clair et net de la fière tradition canadienne qui est de défendre la justice sociale et de mettre en valeur un filet de sécurité, symbole d'une société bienveillante et juste. Jetons seulement un coup d'oeil en arrière. Les années 40 ont vu l'adoption de la Loi sur l'assurance-chômage, du programme universel des allocations familiales, de la Loi nationale sur l'habitation et la création de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Ce sont des mesures qui visaient toutes à réduire le fossé séparant les riches et les pauvres au Canada, mais que le gouvernement actuel a réussi à élargir.

Les années 50 ont aussi vu étendre le filet de la sécurité sociale au Canada, avec l'établissement du revenu garanti pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées, le partage égal des coûts de l'assistance sociale entre le fédéral et les provinces et l'absorption, par le gouvernement fédéral, d'une partie du coût des programmes provinciaux d'assurance-hospitalisation. Mais ce ne sont que récriminations et voeux pieux. D'après le gouvernement, cela ne fait pas une bonne politique sociale et économique pour un pays. Il faut réduire le déficit à tout prix, dit-il.

Les années 60 ont amené avec elles le Régime de pensions du Canada, le programme de sécurité de la vieillesse, le revenu annuel garanti et le Régime d'assistance publique du Canada. Au cours des années 70, ces programmes ont assuré aux Canadiens le genre de société qu'ils veulent et auquel ils croient. La tendance s'est maintenue au début des années 80 avec la Loi canadienne sur la santé, qui réaffirmait le caractère universel de l'assurance-maladie et mettait un terme au recours aux tickets modérateurs par les provinces.

Quel but visaient donc toutes ces mesures? Permettre au Canada d'investir ses ressources collectives dans le développement de l'individu, de chaque homme, de chaque femme et de chaque enfant, de telle sorte que tous puissent réussir dans la vie en ayant accès à une bonne instruction, à de bons services de santé et à un bon logement.

• (1250)

Qui oserait dire aujourd'hui que cela n'a pas profité au Canada et à tous les Canadiens? Certainement pas notre premier ministre. Il était le premier à dire que ce système était merveilleux, qu'il était notre dépôt sacré. Et pourtant, son gouvernement semble croire que sa plus grande réalisation a été de grignoter ces acquis, souvent par des moyens détournés et sournois. Jamais il ne l'a fait ouvertement, jamais il n'en a fait l'enjeu d'une élection face à la population canadienne.

Ce gouvernement a cru bon, depuis 1984, de s'attaquer à l'équilibre que nous étions parvenus à réaliser entre les objectifs économiques et la justice sociale et il continue de le faire en présentant le projet de loi C-32.

Les Canadiens se souviendront des mesures régressives prises par ce gouvernement, des compressions touchant l'assurance-maladie et l'éducation postsecondaire dans le cadre des restrictions du FPE, de la disposition de récupération des allocations familiales et des pensions de vieillesse, de la suppression de la déduction des revenus en intérêts, dont profitaient tellement les personnes âgées, des réductions applicables au régime de l'assurance-chômage, qui ont touché toutes les régions du pays, des frais supplémentaires applicables aux prêts étudiants, qui rendent l'éducation encore plus coûteuse, de la désindexation des crédits d'impôt pour enfants, de l'abandon, trois fois plutôt qu'une, du programme de garderies ainsi que des compressions des programmes de logement, et j'en passe.

[*Français*]

Ce projet de loi n'est qu'un autre élément de la longue liste d'initiatives touchant nos programmes sociaux qui ont été mises de l'avant par ce gouvernement au cours des dernières années au nom des restrictions budgétaires et de la réduction du déficit. Toutefois, ce projet est bien représentatif de la courte vue du gouvernement qui a choisi d'ignorer les nombreux problèmes réels auxquels nous devons faire face pour concentrer toutes ses énergies à réduire le déficit.

Et quand je vois les ministres descendre de leur luxueuse limousine le matin, je me dis qu'au même moment des centaines de milliers de Canadiens et Canadiennes se sont aussi levés, mais ils ne peuvent pas aller travailler comme ils le faisaient auparavant car ils n'ont plus d'emploi. Ils sont en chômage, largement grâce au gouvernement de Brian Mulroney.

N'oubliez pas que la perte d'un emploi est pour plusieurs une sorte de mise à mort. On enlève la dignité aux chômeurs qui n'ont pas le choix de travailler et de gagner leur vie honorablement.

[*Traduction*]

Ce gouvernement, dont les ministres sont toujours au-dessus de leurs affaires, ne tient tout simplement aucun compte du fait que des familles sont en situation de crise, qu'elles ne peuvent pas payer leurs comptes, qu'elles risquent de perdre leur maison, qu'elles envoient leurs enfants à l'école sans qu'ils aient mangé à leur faim et qu'elles perdent leur dignité et tout espoir.

Ce gouvernement pense bien faire, mais il semble pourtant avoir perdu toute notion de bon sens. Il ne voit pas le sort des mendiants dans les rues. Il ne voit pas les familles glisser sous le seuil de la pauvreté. Il s'inquiète fort peu du sort des familles qui ne peuvent se nourrir ni se vêtir convenablement.

C'est ce qu'il montre par ce tout petit projet de loi dont le but est de limiter l'aide aux nécessiteux de notre pays. J'ai déjà dit que 40 p. 100 des victimes sont des enfants. Ce sont des gens qui ont désespérément besoin de travailler pour habiller et nourrir leurs enfants mais la réduction du déficit est le principal objectif du gouvernement. Il est important que ce soit une priorité, mais pas la seule. Or, si on en croit le premier ministre, l'ancien ministre des Finances, son successeur et ce ministre de je ne sais quoi, le gouvernement n'en a pas d'autres.

Le gouvernement n'a pas encore appris que la réduction du déficit n'est pas une politique sociale. On peut très bien vouloir assurer une très bonne gestion des finances publiques, mais ce n'est là qu'un objectif. On ne peut remplacer une politique socio-économique judicieuse, logique et prévoyante par une simple politique de réduction du déficit. Il ne s'agit pas de prendre la réduction du déficit comme excuse pour ne rien faire. On ne peut faire fi de la nécessité de programmes d'adaptation et d'une bonne politique de restructuration tendant à rendre notre main-d'oeuvre productive et compétitive dans la nouvelle économie mondiale.

Pour qu'on puisse parler d'un bon gouvernement, il faut offrir aux gens une vision globale, un plan qu'on met en oeuvre et auquel on consacre toutes ses énergies pour parvenir à l'objectif visé. Un bon gouvernement doit toujours aborder les questions d'une façon plus équilibrée et plus large.

Or, le gouvernement n'a pas appris qu'en plus des déficits économique et financier, il faut tenir compte de l'énorme déficit social auquel nous sommes confrontés à l'heure actuelle et qui ne fera que s'aggraver à l'avenir, si nous ne prenons pas les mesures correctrices qui s'imposent dès maintenant.

La question fondamentale, c'est que si on ne fait rien au sujet de ce déficit social dans le domaine de l'éducation, par exemple, où certains enfants vont à l'école le ventre vide, il ne fera que croître et sera exacerbé à long terme par le gouvernement d'en face qui est à la fois borné et imprévoyant. On ne peut faire fi de nos objectifs sociaux sous prétexte que le déficit doit être notre seule préoccupation; cela dénote une très grande étroitesse d'esprit de la part du gouvernement.

Le gouvernement commet l'erreur de ne pas aborder la question de façon équilibrée. Son programme économique empêche les familles canadiennes d'améliorer vraiment leur situation financière et il est responsable du très fort taux de chômage. Ensuite, il fait payer la note

aux plus démunis de notre société et essaie de nous faire croire qu'il crée des emplois encore et toujours, qu'il pense à l'avenir du pays et qu'il a d'excellents projets. Chose amusante, le gouvernement est le seul à voir cela. Il est comme l'empereur et ses vêtements.

[*Français*]

À elle seule, la politique de réduction du déficit privilégiée par ce gouvernement ne peut pas répondre aux multiples besoins et problèmes qui sont actuellement les nôtres, comme la recherche et le développement, comme l'éducation, comme le perfectionnement et le recyclage de la main-d'oeuvre. Bien pensés, bien pesés, c'est cela que ça prend. Ce n'est pas avec des programmes inadéquats qu'on va régler les problèmes structurels du marché et assurer la compétitivité internationale de notre main-d'oeuvre si nécessaire. Cette obsession de réduire le déficit ne fait absolument rien pour améliorer les compétences mêmes d'un seul travailleur ou travailleuse ici au Canada. Cette obsession de réduire le déficit ne fait rien non plus pour tous ces gens qui font la queue aux refuges pour les sans-abri, les comptoirs alimentaires et les soupes populaires.

Ce dont nous avons besoin pour régler les plus urgentes de nos plaies sociales, ce sont des politiques articulées et efficaces, définies en harmonie et non pas à la remorque de nos politiques économiques.

Si nous voulons nous bâtir un pays qui a du coeur et de la compassion pour ceux qui sont dans le besoin, il faut penser à la personne d'abord et donner priorité aux enfants, aux femmes et aux hommes de ce pays en même temps qu'on s'attaque au déficit. C'est cela qu'ils ont oublié, de le prendre en ligne de compte.

Ce gouvernement pense que nous pouvons nous payer le luxe d'attendre que le déficit soit éliminé avant de penser à aider le million et demi de chômeurs que nous avons actuellement. Je dis à ce gouvernement qu'il est dans l'erreur, qu'il est dans la vraie erreur, qu'il se trompe royalement, car nous ne pouvons pas nous payer le luxe d'attendre. Ce gouvernement croit aussi qu'il peut rester impassible. Tant de misère ne le dérange pas? Ils sont totalement concentrés sur le déficit pendant que de plus en plus de Canadiens et Canadiennes font la queue aux *food banks*, pendant que de plus en plus de citoyens sont réduits à mendier dans la rue pour survivre. De plus en plus de nos enfants ne peuvent plus rêver d'un avenir convenable. Ils vivent dans la pauvreté non seulement physique, mais également morale, puisqu'ils n'ont plus d'espoir.

Je dis aux ministres, et aux ministères, qui sont ici aujourd'hui: Vous faites erreur. Vous êtes sur la mauvaise voie. Il faut vous ressaisir et comprendre que votre principal devoir n'est pas de vaincre le déficit, mais de prendre soin des citoyens qui sont à votre charge. Ces deux responsabilités doivent être mieux balancées, l'une ne diminuant pas l'autre.

[*Traduction*]

Ce gouvernement croit à tort qu'en accordant aveuglément son attention au seul déficit il pourra, de façon magique, empêcher que les enfants arrivent à l'école chaque matin sans petit déjeuner. Ce n'est pas le cas. Trouvera-t-il des logements pour les sans-abri? Non. Je dis simplement que nous ne pouvons nous payer le luxe de jouer avec ce qui vient en premier: le déficit ou le renforcement du tissu social de ce pays et l'amélioration des compétences de la population pour faire face au commerce international et interprovincial. C'est un choix que le gouvernement fait tous les jours et c'est totalement inacceptable.

• (1300)

M. Boyer: Avez-vous apprécié la déclaration qui a été faite il y a dix jours au sujet des personnes handicapées?

Mme Finestone: Il est vrai que vous avez fait quelques bonnes choses, Patrick, je ne dis pas que tout ce que vous faites est répréhensible, mais vous avez fait bien peu de bonnes choses. De plus, les personnes handicapées ne sont pas particulièrement heureuses de leur logement. Venez donc parler aux personnes handicapées ou à celles qui sont en charge du logement dans ma circonscription. Vous verrez ce qu'elles ont à dire du niveau et de l'état des infrastructures, ou des appartements et des logements que vous avez cessé de financer.

M. McDermid: C'est une responsabilité provinciale.

Mme Finestone: C'est ça, mettez tout sur le dos des provinces. Si vous cessiez de couper pour une fois, les provinces auraient l'argent pour faire quelque chose.

J'ai bien lu la Constitution et il est regrettable que vous ne puissiez pas la lire comme je l'ai fait. Votre premier essai a été tout à fait inefficace. J'espère que le second sera supérieur. Nous espérons tous.

Alors que le gouvernement se consacre aveuglément... Monsieur le Président je vais y revenir.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il vous reste sept minutes.

Mme Finestone: Merci beaucoup, est-ce que c'est ce qui me reste «plus tard ou maintenant»?

Je sais que j'ai déconfit les députés d'en face, certains des ministres, le ministre chargé des Pêches sur la côte est et sur la côte ouest; le ministre qui à une époque était en charge des transports et qui est maintenant dans tous ses états. Un certain nombre de ces ministres ont recommandé qu'on se serre la ceinture, mais la ceinture est en train de devenir un carcan autour du cou de millions de Canadiens qui sont en train d'étouffer et pourraient en pâtir de façon permanente.

Ce gouvernement invoque l'égalité pour masquer un programme qui élargit l'écart entre les riches et pauvres, grâce à des modifications fiscales obscures et à l'élimination progressive des programmes financés par les deniers publics. C'est inacceptable.

En fin de compte, c'est quoi ce projet de loi? C'est une étape de plus dans le programme des conservateurs avec lequel les Canadiens vivent depuis sept ans. C'est un programme dont l'objectif principal, la préoccupation aveugle et mesquine, porte sur la dette financière et le déficit financier, au mépris de la dette sociale et du déficit social. C'est une préoccupation où les seules forces du marché sont censées avoir cours et où la survie du plus fort remplace l'objectif de société bienveillante et plus juste.

Le résultat, c'est une période où l'on aura négligé les énormes besoins sociaux et les infrastructures. Le message, c'est que nous, au Canada, avons toujours eu un programme équilibré. Je vous l'affirme, en fin de compte, les Canadiens conviendront que la réduction du déficit échoue lamentablement en tant que politique sociale constructive ou quelque politique sociale que ce soit.

Oui, il faut considérer très sérieusement la dette totale et le déficit annuel, car ce sont des problèmes réels. Oui, il n'y a pas beaucoup de marge de manoeuvre financière si l'on ne se préoccupe que de cela. Cependant, je vous rappelle que, comparativement à d'autres pays industrialisés, le Canada consacre un pourcentage beaucoup moins élevé de son PNB à des programmes sociaux. Je pense également que les Canadiens s'entendent pour dire qu'on ne peut pas substituer la réduction du déficit à une politique qui vient réellement en aide aux gens.

À mon avis, les Canadiens n'aiment pas voir des gens faire la queue dans des banques d'alimentation, des gens qui ont besoin de vêtements, qui sont sans abri ou qui ont faim. Or, c'est une réalité à laquelle nous faisons face tous les jours.

La dernière chose que j'ai à dire au sujet du gouvernement national, c'est qu'il devrait commencer à tenir compte des préoccupations des Canadiens et à répondre à leurs besoins. C'est pour cela qu'il a été élu. Or, ce projet de loi ne tient pas compte des besoins réels des Canadiens. Il réaffirme l'échec du gouvernement à trouver le juste milieu entre les préoccupations concernant le déficit économique et financier et les préoccupations sociales.

On a demandé un jour au Mahatma Gandhi ce qu'il pensait de la civilisation occidentale. Après une pause, il a répondu: «Je crois que ce serait une bonne idée.» Le gouvernement ferait bien d'envisager une approche plus civilisée, qui tienne compte des préoccupations que j'ai exposées, et accepte ses responsabilités sociales.

Je recommande que le gouvernement enlève ses oeillères idéologiques, retire le projet de loi C-32 et repense son programme, pour que les Canadiens puissent à nouveau voir dans leur gouvernement national le vrai miroir des valeurs qu'ils partagent.

Il a une responsabilité de fiduciaire envers les plus pauvres du pays. C'est ce à quoi se résume le Régime d'assistance publique du Canada et ce que le gouvernement aurait dû faire: leur manager une place plus équitable dans la société, où les préoccupations économiques, financières et sociales font partie intégrante du programme national.

Je termine avec trois réflexions. Ce que le gouvernement n'a pas appris, c'est que la réduction du déficit n'est pas une politique sociale, que pour survivre à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, nous devons rétablir une sorte d'équilibre entre les objectifs économiques et sociaux de notre programme national si nous voulons bâtir un pays. On ne peut pas remplacer une politique sociale judicieuse, logique et prévoyante par une politique de réduction du déficit. Un bon gouvernement a toujours besoin d'une approche beaucoup plus équilibrée entre ses objectifs économiques et sociaux.

[*Français*]

Si j'avais eu le temps, monsieur le Président, je l'aurais répété en français, mais je crois que je l'ai dit et que d'autres personnes devront le dire et le redire afin que ce gouvernement comprenne qu'il prend une mauvaise voie et qu'ils ont fait un mauvais choix. J'espère que ce pays va survivre avec la gestion et la décision que ce gouvernement a mises en place.

[*Traduction*]

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je participe à ce débat. Je tiens à remercier la députée qui a pris la parole avant moi d'avoir présenté le point de vue de son parti sur la situation actuelle. Je partage son avis sur de nombreux points. Je crois qu'il est important que nous

entendions l'opinion de tous les partis à ce sujet. Je sais cependant que le gouvernement imposera sa volonté pour faire adopter cette mesure législative grâce à sa majorité écrasante.

Il se dit, dans un débat, beaucoup de choses étranges pour soutenir un argument. Je veux simplement revenir sur une ou deux choses qu'a dites le député de Brampton. Dans son raisonnement, le ministre a déclaré que 33 cents de chaque dollar que les Canadiens versent au gouvernement servent au service de la dette. Il a ensuite expliqué aux Canadiens pourquoi un plafond était imposé à trois provinces, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Je peux certainement parler pour la Colombie-Britannique. Je voulais simplement faire, au sujet de l'Ontario, une observation qui semble un peu paradoxale et que certains pourraient trouver hypocrite. Étant en politique, je comprends bien la différence entre l'hypocrisie et le paradoxe. Le Président pourrait peut-être donner son point de vue là-dessus.

En laissant entendre que c'est un fardeau pour le gouvernement fédéral que d'avoir à verser 33 cents de chaque dollar au service de la dette publique et en expliquant pourquoi un plafond était imposé à l'Ontario, il a déclaré: «Cette province n'a à payer que 7 cents pour chaque dollar pour sa dette.» Comment cela est-il possible quand on sait que le premier ministre du pays a critiqué le gouvernement de l'Ontario pour avoir augmenté son déficit de 9 milliards tandis le gouvernement fédéral aura un déficit de 35 milliards cette année et qu'il reconnaît qu'il paie annuellement, au titre du service de la dette, un montant quatre fois plus élevé que celui que paie l'Ontario? Hypocrisie ou paradoxe?

D'après moi, le député poignarde le premier ministre dans le dos quand il dit à qui veut l'entendre que l'Ontario dépense quatre fois moins que lui pour servir la dette tout en s'assurant que son déficit cette année serve la population, alors que ce gouvernement réduit les services et consacre 33 cents par dollar à sa dette. Hyprocrisie ou paradoxe, monsieur le Président? À vous de trancher.

Deuxièmement, quand les ministériels sont arrivés au pouvoir, ils ont dit qu'ils allaient réduire le déficit, ainsi que la dette accumulée dans ce pays par les déficits successifs. À leur arrivée, le déficit dépassait à peine 100 milliards de dollars.

• (1310)

Une voix: Il était de 200 milliards.

M. Barrett: Deux cents milliards de dollars. Eh bien, depuis ce temps, ils ont réussi à le doubler et même plus encore.

Mon collègue trouve à redire sur le montant que doit atteindre le déficit fédéral cette année. J'ai dit 35 milliards et il conteste en disant 30 milliards. Un ministre bien connu, C.D. Howe, a déjà demandé ce qu'était un million, mais ces gens-là demandent ce que peut bien faire une différence de cinq milliards.

Le déficit atteindrait 30 milliards de dollars, c'est dire qu'ils ont doublé la dette nationale depuis leur arrivée au pouvoir et ils ont le front de venir se plaindre devant la population des difficultés qu'ils ont eues à doubler la dette et le déficit.

Une voix: C'est uniquement à cause des intérêts.

M. Barrett: Les intérêts. Ils gémissent en disant que ce sont les intérêts. S'ils avaient voulu éviter les problèmes dus aux intérêts, pourquoi ont-ils donc maintenu ces taux élevés qui ont égorgé les commerçants, les citoyens et les contribuables canadiens en accumulant une telle dette? Ils viennent nous dire que c'est à cause des intérêts. Cela ressemble à la personne qui tue ses parents et qui se présente au tribunal en faisant appel à la clémence parce qu'il est orphelin. Cette logique est vraiment absurde, mais elle est typique des conservateurs. Ils s'acharnent à réduire les services à la population en suivant un programme droitiste qui réjouirait Milton Freedman. Ils sont rendus tellement loin que, sur le plan du service offert au pays, Margaret Thatcher aurait plutôt l'air de Florence Nightingale.

Laissez-moi vous dire que l'absurdité, le paradoxe et l'hypocrisie n'ont aucune limite pour ce gouvernement. Mais ce gouvernement a un faible pour un secteur en particulier; il s'agit, monsieur le président, des entreprises tyrannisées de cette nation, qui ont été tellement opprimées sous un gouvernement libéral antérieur animé d'une certaine conscience sociale—pas suffisamment, mais tout de même. Qu'a fait ce gouvernement en matière d'équité fiscale? Il a augmenté la part d'impôt à payer par les classes moyennes, il a introduit la TPS, il a réduit les paiements de transfert aux provinces. Par contre, prenons seulement un an et regardons ce qui s'est passé dans le cas des entreprises.

Les entreprises n'ont pas à rencontrer de travailleurs sociaux, elles n'ont pas à révéler leur budget alimentaire, ou leurs allocations de logement. Elles sont de connivence avec le gouvernement.

Si je me fonde sur les propres statistiques du gouvernement—parce que je les trouve pratiques, je veux attirer votre attention sur une année, 1987. Les chiffres proviennent de Statistique Canada, autrement dit ce sont les chiffres du gouvernement. C'était avant l'impôt minimum, quand vous étiez en train d'accumuler le déficit. Alors même que vous accumuliez la dette, vous mettiez tout sur le compte de celle-ci. Vous traitiez les libéraux de toutes sortes de noms, noms sur lesquels j'aurais pu être d'accord, n'étant pas moi-même un libéral, mais au moins ayez la décence d'admettre que c'était sans fondement, qu'en fait, comme l'a dit mon collègue, vous avez ruiné l'économie de ce pays, en introduisant la TPS, en concluant un accord de libre-échange et en imposant à présent un plafond aux provinces.

Je suis sûr qu'un grand nombre de Canadiens ne voteront plus jamais en faveur des conservateurs une fois qu'ils auront pris connaissance des données de Statistique Canada. En fait, très peu de Canadiens sont encore en faveur des conservateurs. Vous êtes-vous jamais demandé pourquoi, selon les sondages, seuls 16 p. 100 d'entre eux sont encore en faveur des conservateurs—16 p. 100. Parce que les Canadiens en ont assez. Et voici entre autres pourquoi.

Je suis ravi que le député soit ici présent. Je lui ferai parvenir mes notes dédicacées quand j'aurai terminé car je sais qu'il voudra s'en servir pour appuyer ses discours.

En 1987, 362 828 sociétés ont déclaré au total 87,7 milliards de profit. Bien sûr, c'était avant l'impôt minimum. Le taux d'imposition réel à cette époque était de 36 p. 100. C'est juste. Grâce à un système d'échappatoires, le taux réel d'imposition sur ces bénéfices était de 17,7 p. 100, soit 15 milliards de dollars. Elles ne payaient pas leur juste part à cette époque, et ne le font pas plus maintenant. Si nous voulons rembourser les dettes de ce pays qui s'accumulent grâce à un gouvernement conservateur stupidement insensible, tâchons au moins de faire payer leur juste part aux sociétés. Ce n'est pas encore le cas.

Permettez-moi d'aller plus loin, monsieur le Président. Le meilleur est encore à venir. Malgré des bénéfices combinés de 25 milliards de dollars, 118 000 sociétés, soit environ une sur trois, n'ont payé aucun impôt sur les sociétés. Alors que la dette s'accumulait—à cause de politiques financières tellement à droite que Milton Freedman en était mal à l'aise—on permettait encore aux sociétés de se tirer d'affaire.

Allez raconter cela à la mère qui vit d'assistance sociale et qui fait la file dans une banque d'alimentation parce qu'elle ne peut nourrir ses deux enfants. Allez dire cela aux chômeurs de Montréal et aux commerçants qui ont dû fermer boutique dans le centre de cette ville. Dites-le aux agriculteurs des Prairies, qui tentent d'assurer leur survie avec le blé au plus bas prix depuis les années 30. Dites-leur pourquoi vous ne pouviez pas vous en prendre aux sociétés alors que la dette s'accumulait. Pourquoi le favoritisme à leur égard a coûté des milliards, pourquoi le Canadien moyen doit payer la note à cause de leurs stupides politiques financières.

Qui a accumulé 400 milliards de dollars de dette? Ce sont eux, monsieur le Président. À qui la faute si pour chaque dollar d'impôt, 33 cents servent à payer les intérêts sur la dette? C'est leur faute. Qui est-ce qui s'en prend à l'Ontario parce qu'on y paie 7 cents sur chaque dollar? Ce sont eux, monsieur le Président. Qui sont les hypocrites, monsieur le Président? Je vous demande de bien réfléchir à cette question, je ne la pose que pour souligner le paradoxe.

Je ne trouve pas amusant du tout de voir ce gouvernement forcer un pauvre ministre qui n'a rien fait pour ça à défendre une politique qui n'est qu'un autre coup porté à la fédération canadienne.

Si vous voulez garder ce pays uni, monsieur le Président, il faudrait d'abord dire clairement comment la dette s'est accumulée.

Qui est à l'origine de ces politiques financières et comment nous allons nous en sortir. Il ne suffit pas de nous laisser entendre que trois provinces riches devront payer davantage, et non les sept autres. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Lorsque nous avons formé la Confédération, nous avons partagé les succès de certaines régions tout comme nous devions partager les difficultés des autres.

Il n'y a pas un contribuable au pays qui ne puisse comprendre, à n'importe quel moment, la nécessité de partager systématiquement. Sous le gouvernement libéral, on a tenté de plafonner les dépenses en matière de soins médicaux, on a tenté d'imposer une formule aux provinces riches. Dix premiers ministres provinciaux ont rencontré le premier ministre du Canada et, ensemble, ils ont décidé de revenir au concept de base selon lequel un Canadien est un Canadien et pendant les années de vaches grasses comme pendant les années de vaches maigres, le partage est la règle. Ce projet de loi nie ce concept. Avec toutes les inepties sur le débat constitutionnel et sur les préoccupations régionales, le gouvernement a laissé l'économie se détériorer. Il a enregistré un énorme déficit après l'autre, il a laissé les dettes s'accumuler et il demande maintenant aux citoyens ordinaires, pas aux entreprises, de payer les pots cassés. Certaines régions doivent payer plus que d'autres.

Rien ne pourrait être source d'autant de division. Rien ne pourrait détruire le pays aussi sûrement que le principe même sur lequel repose cette mesure législative—et pas uniquement son application—qui, sanctionne l'idée qu'il y aura toujours au Canada des provinces riches et des provinces pauvres.

C'est déplorable et stupide. Nous devrions comprendre que les Canadiens sont les mêmes d'un océan à l'autre et que si vous imposez une loi draconienne à trois provinces, vous suscitez un sentiment d'inéquité entre les régions, ce qui crée des dissensions.

Je tiens maintenant à parler d'un autre groupe qui ne paie pas sa juste part au Canada, les banques à charte. Je ne veux pas ici tomber à bras raccourcis sur le gouvernement actuel, mais plutôt dénoncer le gouvernement libéral précédent qui a ouvert le bal en permettant le premier aux banques de s'en tirer à si bon compte. C'est au cours de leurs dernières années au gouvernement, entre 1981 et 1984, que, dans un contexte semblable à celui d'aujourd'hui, les libéraux ont lancé une grande offensive contre le déficit sans même toucher aux banques.

• (1320)

De 1981 à 1984 inclusivement, les sept banques les plus importantes du Canada ont réalisé des bénéfices de 5,37 milliards de dollars et ont payé des impôts au taux de 1,34 p. 100.

Les libéraux devraient avoir honte. Ils devraient avoir honte d'avoir donné cette chance aux banques. Nous faisons face à une récession aujourd'hui. C'est ce qu'ils prétendent.

Une voix: Ce sont eux qui l'ont créée.

M. Barrett: Ce sont eux qui ont créé la récession dans le monde? Voyons donc. Je peux reprocher beaucoup de choses aux conservateurs, mais ils sont trop incompétents pour créer une récession qui sévisse partout dans le monde. Ils l'ont créée au Canada seulement. Oui, ils l'ont créée ici seulement. Ils ne sont pas assez compétents pour créer une récession mondiale.

Mais laisser entendre que les libéraux s'attaquaient à la récession! Récession ou non, les banques ont réalisé des bénéfices de 5 milliards de dollars. Pourquoi les libéraux ne leur ont-ils pas fait payer des impôts? Je sais pourquoi. Parce que lorsque les libéraux sont au pouvoir, ils sont très à droite. Lorsqu'ils sont dans l'opposition, ils sont très à gauche. C'est ce qu'on a vu dans ce pays. C'est la schizophrénie libérale que j'ai dû rappeler à la Chambre lorsque j'ai parlé de paradoxes. Mais si jamais ils sont ramenés au pouvoir et que je respire encore, je leur rappellerai mot pour mot les déclarations qu'ils ont faites lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Oh oui! Je les leur rappelerai.

Il n'en demeure pas moins que les conservateurs n'ont pas créé la récession. Mais qu'ont-ils fait pour la combattre? Ils nous ont mis encore plus dans le trou. En nous imposant un dollar cher qui, selon un ancien ministre du gouvernement était le fruit d'une entente avec les États-Unis. C'est ce que M. Sinclair Stevens a dit et que le gouvernement a nié. Je suis porté à croire M. Sinclair Stevens. Je n'ai jamais rencontré M. Stevens. C'est pour cette raison que je le crois. J'ai rencontré les autres conservateurs, aussi je vais choisir celui-ci que je n'ai pas encore rencontré. Si je dois le faire ainsi, c'est très facile.

Mon collègue a dit que le dollar fort est le fruit d'une entente avec les États-Unis et je suis d'accord avec lui. Pour quelle autre raison le dollar canadien augmenterait-il ainsi sans arrêt?

Une voix: Les raisons en sont nombreuses.

M. Barrett: Elles sont nombreuses. Est-ce que le gouvernement a jamais entendu parler de stabiliser le dollar? A-t-il jamais entendu parler de diriger financièrement le pays en décidant que le dollar sera négocié à une valeur donnée?

Une voix: Est-ce la politique du NPD?

M. Barrett: Est-ce la politique du NPD? Je vais vous dire une chose. Je n'aurais jamais signé un accord sur le bois d'oeuvre aussi stupide que celui conclu par le gouvernement, qui a stabilisé le dollar qui était en hausse, et cet accord ne contenait rien qui permette d'accepter cette augmentation ou de s'y adapter. Seuls les conservateurs pouvaient prendre ce genre de décision.

Une voix: Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. Barrett: Je vais y répondre. Oui, je stabiliserais le dollar. Je limiterais aussi les taux d'intérêts. Je n'aurais jamais permis qu'ils augmentent de cette façon dans notre pays. Nous aurions au Canada une politique de taux d'intérêt à deux niveaux.

Quel est ce projet de loi? C'est une ingérence complète dans le budget des dix provinces qui nous essayons de garder ensemble dans la Confédération. Si vous dites que nous nous ingérons dans un marché, pourquoi diable vous immiscez-vous dans les budgets provinciaux? Les provinces du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique n'en ont pas besoin. Vous donnez des leçons aux provinces que vous ne suivrez pas vous-mêmes.

Je trouve cela hypocrite ou paradoxal. Mais, pour en revenir aux banques et à ce que les libéraux leur ont autorisé de faire, je ne veux pas que cela se reproduise.

Une voix: Allez-vous les nationaliser si vous êtes élu?

M. Barrett: Elles le sont déjà, mais il s'agit d'une nationalisation du secteur privé. Ces cinq banques ne sont assujetties à aucune concurrence. Essayez donc d'insuffler de la concurrence régionale dans les banques.

Une voix: Les nationaliseriez-vous?

M. Barrett: Je leur laisserais prendre de l'expansion dans les provinces, comme le Québec l'a fait avec les Caisses populaires. Je leur permettrais d'être beaucoup plus dynamiques, encore comme le Québec vis-à-vis de son économie. Donnez-leur de la concurrence. Il y a une chose à laquelle vous, les tenants de l'entreprise libre, vous refusez de croire: la concurrence chez les sociétés à monopole.

Une voix: Dites-nous ce que vous avez fait pour elles.

M. Barrett: Nous avons tenté d'obtenir que les libéraux ouvrent davantage le système bancaire. Si j'ai bien compris, votre gouvernement s'apprête peut-être à le faire. Si c'est vrai, je vous en félicite.

Une voix: Que pensez-vous de Bob Rae, ces jours-ci?

M. Barrett: Il vient de lui faire son procès, à Bob Rae. Vous n'étiez pas ici. Les cheveux vous auraient poussé sur la tête.

Je me contenterai de lui rappeler la comparaison qu'il a faite, soit que l'Ontario payait 7 cents dans le dollar. Ils sont rendus à 33 cents et ils s'en prennent à l'Ontario. C'est hypocrite ou paradoxal.

Le dossier déborde d'exemples montrant dans quel bourbier économique le gouvernement actuel nous a fourrés. Il a détruit presque tous les avantages fiscaux dérivés de la Confédération qui faisaient de notre pays un endroit agréable à vivre pour tous. Il a violenté les pauvres et les petites entreprises au Canada avant de leur présenter ce projet de loi et dit: «Maintenant, vous devez payer pour toutes les insultes que nous vous avons faites.»

Ce gouvernement-ci n'est plus apte à gouverner. Le peuple canadien ne lui en confie plus le mandat. La popularité du gouvernement est faible dans toutes les régions du pays.

La meilleure chose, et la plus saine, qui pourrait arriver à notre pays n'est pas d'avoir une autre loi stupide comme celle-ci. Ce serait d'avoir des élections immédiatement. Advienne que pourra.

Bon Dieu, jamais gouvernement n'aura fait son temps autant que celui-ci. Est-ce Cromwell qui a dit: «Pour l'amour du ciel, partez?» Si je puis m'inspirer de Cromwell, vous auriez dû partir il y a des mois.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, j'écoute toujours avec intérêt le député de la Colombie-Britannique, car je partage l'intérêt qu'il porte aux banques.

Les banques, il le sait, paient très, très peu d'impôt sur le revenu et tout porte à croire que beaucoup de Canadiens sont très mécontents d'elles.

Pourrait-il nous dire exactement ce que son parti ferait au sujet des banques? En nationaliserait-il une ou bien toutes? Tandis qu'il y est, pourrait-il nous dire comment il se fait que pendant les trois années où il a été premier ministre de la Colombie-Britannique, la confiance en cette province a chuté si rapidement? Je pense qu'il le reconnaîtra, ou du moins je l'espère, car je suis un ami de son successeur, M. Harcourt, pour qui j'ai beaucoup d'estime.

M. Barrett: Tout d'abord, monsieur le Président, parlons des mythes au sujet de la Colombie-Britannique.

Je parierais mon siège contre celui de n'importe qui à la Chambre qui prétendrait que nous n'avions pas de budgets équilibrés en Colombie-Britannique sous le gouvernement néo-démocrate.

Le fait est que oui. Nous avons également laissé un actif de 600 millions de dollars qui a plus tard été dilapidé dans la British Columbia Resource Investment Corporation, société dans laquelle de pauvres malheureux ont été amenés à investir 30 000 $ de leur argent sous un gouvernement de droite appelé Crédit social. Les actions de la BCRIC ont maintenant chuté à 80c.

Je pourrais vous énumérer toute une liste des autres éléments d'actif que nous avons laissés. Ainsi par exemple la British Columbia Petroleum Corporation: un livre écrit par un cadre à la retraite de la West Coast Trasmission fait remarquer qu'elle a réalisé des gains de 700 millions de dollars rien qu'en vendant du gaz naturel aux habitants de la province.

J'en ai assez dit. Voulez-vous mettre votre siège en jeu sur notre bilan financier? Faites-le, mais dissipons les mythes.

Maintenant, le système bancaire: personnellement, je ne crois pas que nous devrions acheter une banque. Je ne le crois pas et je ne crois pas non plus que nous devrions renflouer les banques, comme l'a fait le gouvernement. Sur un marché libre, on peut perdre de l'argent—c'est normal. Curieux qu'il aide seulement les riches quand ils perdent de l'argent, pas les pauvres.

Quels choix avons-nous? Un des choix simples consiste à faire preuve de logique et de bon sens et à puiser dans les ressources financières du Canada, tout comme les libéraux avaient commencé à utiliser le Régime de pension du Canada d'une excellente manière. Il faudrait maintenant faire un pas de plus dans cette direction et permettre aux personnes qui investissent dans un REER d'acheter des obligations municipales à 5 p. 100 et leur donner droit à un crédit d'impôt pendant que l'argent est dans le REER et qu'on se sert au niveau local des sommes investies dans les obligations.

Les banques privées ont entre leurs mains 90 milliards de dollars, dont la moitié est autogérée dans les REER. Si on utilisait l'autre moitié et qu'on offrait des obligations municipales—j'en ai pas mal parlé—on enlèverait cet argent aux banques, qui se contentent de faire d'énormes profits, sans se préoccuper de politique sociale.

Ce n'est pas du socialisme ou de la libre entreprise. C'est du simple bon sens. Utilisons les capitaux que nous avons au Canada pour créer des emplois, de manière que les gens puissent payer leurs impôts et que nous n'ayons pas de déficit. Le chômage est source de déficits, car les chômeurs ne sont pas productifs. Voilà une façon de procéder.

• (1330)

La deuxième façon consiste à examiner les possibilités des conseils du Trésor de l'Ontario et de l'Alberta ou les possibilités de la Caisse populaire au Québec, le financement de projets locaux à long terme à à l'aide de ressources nationales, les moyens d'employer des capitaux canadiens en faisant preuve d'imagination, sans être à la merci des capitaux internationaux. Il s'agit non pas d'emprunter à l'étranger, mais d'utiliser notre propre argent le mieux possible, pour nous prémunir contre la récession. Ce n'est pas de la magie. C'est juste un peu de bon sens.

Enfin, il y a évidemment la question de la juste part. Pour que les banques deviennent concurrentielles, il faudrait leur faire payer leur juste part dans le régime fiscal. Qu'y a-t-il de mal à cela? Il n'y a rien de mal là-dedans. Le mouvement des caisses de crédit devrait en outre être renforcé dans notre pays. Reconnaissons à quel point la coopération entre les déposants ordinaires peut être un puissant instrument de la politique financière.

Le gouvernement n'a envisagé aucune de ces solutions. Il fait porter le fardeau au simple citoyen, tandis que ses riches amis se la coulent douce.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le député semble avoir toutes les solutions aux problèmes économiques auxquels notre pays est confronté.

Si sa politique économique est si bonne, peut-il m'expliquer pourquoi son gouvernement a été défait en Colombie-Britannique? Est-il en train de nous dire que sa politique économique a été acceptée par les habitants de cette province? Son programme économique a-t-il contribué de quelque façon que ce soit à sa défaite?

M. Barrett: J'adore entendre cette question de la part de mon collègue du Parti libéral. Cinq citoyens bien en vue de la Colombie-Britannique se sont fait élire sous la bannière du Parti libéral. Quelques mois seulement après les élections, ils sont passés dans le camp du Crédit social. Ils ont changé leur politique en changeant de camp. Ce sont eux qui ont défait le Nouveau Parti démocratique avant même qu'il ait une chance de faire ses preuves.

Une voix: Et ces gens ont été défaits.

M. Barrett: Bien sûr qu'ils ont été défaits. Il n'y a plus de Parti libéral en Colombie-Britannique. Quand vint le moment de choisir, le Parti libéral en Colombie-Britannique a choisi la droite. Quatre de ses députés ont changé de camp. L'un d'eux était Pat McGeer, qui avait écrit un des livres les plus sévères à l'endroit du Crédit social, associant ce parti à des scandales, des pots-de-vin, etc. Cependant, dès que les libéraux ont été élus, ils se sont joints au Crédit social.

Pendant qu'ils étaient membres du Cabinet, ont-ils dissous la British Columbia Petroleum Corporation, qui a rapporté 700 millions de dollars aux habitants de la province mais contre laquelle ils avaient voté? Ils ne l'ont pas dissoute. Ont-ils dissous l'Insurance Corporation of British Columbia? Non, ils ne l'ont pas dissoute. Ont-ils dissous la Small Development Corporation établie par la Colombie-Britannique? Non, ils ont voté contre cette société mais ne l'ont pas dissoute.

Ces députés libéraux ont voté contre chacune des initiatives financières du gouvernement, mais lorsqu'ils ont accédé au pouvoir, ils les ont gardées et se sont vantés d'un ton suffisant des profits qu'ils en tiraient.

Je ne suis pas cynique. Je suis heureux que le député m'ait posé cette question. Il n'est pas au courant du double jeu que joue son parti et je ne fais que l'éclairer un peu à cet égard. J'espère que, une fois élu en tant que libéral, il restera dans ce camp, au lieu de faire l'hypocrite comme l'ont fait les libéraux de la Colombie-Britannique.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Monsieur le Président, il est très difficile pour les députés à la Chambre des communes de ne pas intervenir pour poser des questions au dernier orateur. J'aurais une seule question à lui poser. Il lui sera probablement assez facile de me répondre. Comme son intervention était très peu reliée au projet de loi, j'aborderai un autre aspect de ses commentaires.

Je me souviens de l'époque où je ne siégeais pas encore au Parlement et de la politique que préconisaient alors le parti qui forme aujourd'hui l'opposition officielle et celui qu'on appelle désormais le Nouveau Parti démocratique. Je voudrais que le député m'explique brièvement pourquoi ces partis ont toujours utilisé dans leurs campagnes une reproduction du dollar canadien. Cette reproduction, diffusée partout au pays, arborait une photo du regretté John Diefenbaker, ex-premier ministre. Un des coins était replié et on pouvait y lire que le dollar ne valait plus que 97 cents.

J'ai fait campagne contre le NPD qui estimait que la valeur du dollar avait trop baissé. J'ai également fait campagne contre les libéraux qui faisaient la même allégation. Qu'est-ce qui vous a fait changer d'idée pour que vous affirmiez aujourd'hui que cela favorise le développement économique, au lieu d'y nuire. Vous avez déclaré aujourd'hui que notre forte devise était à l'origine de tous nos maux. Vous avez omis de mentionner qu'elle nous permettait de lutter contre l'inflation et d'acheter les produits américains sur lesquels nous comptons tellement.

Je vous pose donc la question suivante, et je la répète parce que vous répondez très rarement aux questions, pourquoi étiez-vous contre la dévaluation du dollar dans les années 1950 et 1960 et pourquoi pensez-vous aujourd'hui que la dévaluation est la seule solution à adopter? À l'époque, vous reprochiez aux conservateurs de préconiser la dévaluation du dollar.

M. Barrett: Monsieur le Président, je ne me souviens pas du dollar de M. Diefenbaker, mais je vais donner au député une explication toute simple. Le dollar valait. . .

M. McDermid: Vous étiez alors beaucoup trop jeune.

M. Barrett: J'étais en effet beaucoup trop jeune. Je vous remercie beaucoup, M. McDermid.

Au niveau intérieur, un dollar à 97 cents vaut beaucoup plus qu'un dollar à 77 cents. La dette nationale engloutit trente-trois cents de chaque dollar. Ce n'est pas M. Diefenbaker qui a laissé s'accumuler une dette de cet ordre, c'est le gouvernement actuel qui a doublé la dette nationale de l'ère Trudeau. Le dollar à 97 cents dont vous parlez vaut maintenant 77 cents à cause de la dette nationale.

Je tiens à signaler aujourd'hui la présence à la Chambre de l'ancien chef libéral, qui sait mieux que quiconque à quel point les conservateurs ont depuis lors fait un beau gâchis de notre économie.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir entendu mon collègue de l'opposition faire son discours sur à peu près tous les sujets, sauf sur le projet de loi c-32. Je pense, monsieur le Président, qu'il est important effectivement de revenir au projet de loi C-32 et de bien comprendre quel est ce projet de loi, quel est son but et pourquoi le gouvernement le propose.

Monsieur le Président, le projet de loi C-32 se rapporte au Régime d'assistance publique du Canada et pour la majorité des Canadiens et Canadiennes—et je pense, monsieur le Président, aux gens du comté de Trois-Rivières—il est difficile de comprendre ce que le fédéral fait par rapport aux provinces et comment tout cela fonctionne. Vous me permettrez de prendre quelques minutes pour faire un historique.

Au Canada, monsieur le Président, Ottawa, le gouvernement fédéral, fait deux sortes de paiements aux provinces: le premier, qu'on appelle la péréquation, est celui dont on discute le plus souvent. La péréquation s'applique aux provinces dites moins riches. Or, il y a sept provinces qui bénéficient de la péréquation, soit les quatre provinces Maritimes, le Québec et le Manitoba. Il y a donc trois provinces qui ne reçoivent pas d'argent au niveau de la péréquation, c'est-à-dire l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Il y a un autre programme ici qui s'appelle le Régime d'assurance publique du Canada, c'est-à-dire les transferts que le gouvernement fédéral fait à toutes les provinces. Par exemple, prenons notre province natale, monsieur le Président, la province de Québec. Cette dernière reçoit théoriquement deux chèques du gouvernement

fédéral par année; un provenant de la péréquation et un provenant des transferts aux provinces.

Le projet de loi sous étude, monsieur le Président, est un projet de loi qui s'applique strictement aux transferts aux provinces. Et, à ce niveau-là, ce que ce projet de loi là vient dire, c'est que les provinces dites riches, c'est-à-dire l'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique verront l'augmentation de l'argent qui leur est versé par Ottawa—je dis bien l'augmentation annuelle du montant d'argent qui leur est versé par Ottawa—plafonnée à un taux de 5 p. 100. C'est ce que le projet de loi vient dire. Pourquoi? Pourquoi, monsieur le Président, s'attarde-t-on à ces provinces-là?

D'une part, comme je l'ai souligné, ce sont des provinces qui sont un peu plus riches et l'argent que le gouvernement fédéral transfère annuellement des poches d'Ottawa aux poches des provinces, monsieur le Président, augmente et coûte énormément d'argent. Pour vous donner un exemple, en 1984-1985, le gouvernement fédéral a donné aux provinces 25,6 milliards de dollars par année et ce, à toutes les provinces; en 1990-1991, il s'agira de 36,3 milliards.

• (1340)

Et si je regarde, monsieur le Président, le taux d'augmentation des dépenses de toutes les provinces, que ce soit les provinces des Maritimes, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique, toutes les provinces, depuis 1984, ont eu une augmentation de leurs dépenses d'environ 6 p. 100. Et je peux prendre comme exemple l'Ontario: 10 p. 100, taux annuel moyen; Colomie-Britannique, 7,6 p. 100; l'Alberta, 4,3 p. 100. Pendant ce temps-là, ici à Ottawa, ce gouvernement a fait en sorte que depuis 1984 l'augmentation de ses dépenses a été en moyenne de 3,7 p. 100 par année. Alors vous voyez, monsieur le Président, que ce gouvernment-ci a pris des mesures draconiennes pour faire en sorte que ses dépenses n'augmentent pas. Et la raison est très simple, monsieur le Président. Nous avons une dette nationale qui était, en 1984, d'un peu plus de 200 milliards, héritée de l'ancien gouvernement, et, depuis 1984, cette dette-là a augmenté. Et souvent l'oppositon va venir dire qu'elle a augmenté, que c'est nous qui l'avons augmentée. Monsieur le Président, si on faisait un calcul précis, si l'opposition faisait un calcul précis et honnête du montant de l'augmentation de la dette nationale depuis que ce gouvernement est en place et faisait le calcul des intérêts à payer annuellement sur la dette qu'ils nous ont léguée, elle s'apercevrait que c'est le même montant. Ce qui veut dire que depuis 1984 nous avons réussi à administrer, excluant l'intérêt sur la dette, et à prendre le contrôle de l'administration et des finances de ce pays-là.

En 1984, monsieur le Président, le gouvernement fédéral dépensait 16 milliards de plus qu'il n'entrait d'argent dans ses coffres. Cette année, ce gouvernement-ci dépense 12 milliards de moins que l'argent qui entre dans ses coffres. Cela vous démontre, monsieur le Président, qu'en l'espace de sept ans, nous avons pris le contrôle de l'administration du pays qui était partie un peu partout.

Il reste, monsieur le Président, que nous avons encore un problème: la dette nationale, elle est là; le déficit, il est là, et on se doit de prendre des mesures pour faire en sorte de régler le problème du déficit et de la dette nationale. Et une des mesures, c'est effectivement le projet de loi C-32, qui encore une fois ne réduit pas le montant d'argent transféré aux trois provinces dites riches, par année; il réduit ou plafonne l'augmentation d'argent que le gouvernement fédéral doit envoyer à ces trois provinces dites riches. C'est cela qu'il est important de comprendre. Les provinces moins riches qui reçoivent, comme je le soulignais, la péréquation d'un côté et transferts de paiements de l'autre, ne voient pas le plafonnement s'appliquer à eux. Alors, dépendamment, selon la formule, de ce qu'ils auront droit, ils recevront le plein montant, ils ne seront pas plafonnés à 5 p. 100 comme les trois provinces que l'on connaît.

Et ce qu'il faut souligner, monsieur le Président, c'est que ce gouvernement-ci a gelé toutes les dépenses et l'augmentation des dépenses de l'État jusqu'en 1994-1995 à 3 p. 100, 3 p. 100 par année maximum d'augmentation de toutes les dépenses possibles et imaginables de ce gouvernement, à l'exception justement des transferts aux provinces et même aux provinces riches qui vont avoir un maximum de 5 p. 100. Elles ne sont donc pas au niveau du 3 p. 100 qu'on a mis. Et, monsieur le Président, vous allez me dire: Oui mais pourquoi pénaliser trois provinces? Je l'ai souligné, ce sont trois provinces qui sont quand même assez riches. Il faut penser à notre situation. Parce que vous savez, souvent, on parle de la dette nationale, on parle du déficit, et dans l'esprit des gens de l'opposition, dans l'esprit de certains Canadiens et Canadiennes, c'est le problème des députés du gouvernement conservateur. Ce n'est pas le problème de personne d'autre. C'est faux, monsieur le Président. La dette nationale, c'est la dette de tous les Canadiens et Canadiennes. Chaque Canadien et chaque Canadienne ont une dette de 15 000 $, ce qui représente notre dette nationale. Et cela coûte au gouvernement fédéral, à Ottawa, 35c. pour chaque dollar; 35c. de chaque dollar reçu par Ottawa s'en vont strictement en paiement d'intérêt sur la dette que nous avons.

Si je prends, monsieur le Président, la province d'Ontario, sa dette lui coûte 11,6c. par dollar; l'Alberta, 8,3c. par dollar; et enfin, la Colombie-Britannique, heureusement pour elle, 4c. par dollar.

Alors, vous voyez, monsieur le Président, que ces trois provinces ensemble paient encore moins d'intérêt sur leurs dettes au total que nous au fédéral. Elles ont peut-être été mieux administrées dans le passé, j'en

conviens, mais le problème est actuel. Et on demande aux Canadiens et Canadiennes de se serrer la ceinture. Je ne peux pas m'imaginer, monsieur le Président, retourner dans le comté de Trois-Rivières et dire aux gens: Écoutez, ça coûte 35c. pour chaque dollar que vous envoyez en paiement d'intérêt. Je voudrais augmenter un peu vos impôts pour pouvoir en donner un peu plus aux provinces qui elles paient entre 4c. et 11c. par dollar d'intérêt sur leur dette, provinces qui sont donc dix fois moins endettées que le gouvernement fédéral. Et nous avons un choix de société à faire comme gouvernement. Nous avons la possibilité d'augmenter encore les impôts. Je pense que personne ne le veut, monsieur le Président, vous ne le voulez pas, moi je ne le veux pas, les Canadiens ne le veulent pas.

Mais en même temps, à côté, on a des provinces qui ont peu de dettes, donc peu d'intérêt à payer, donc peu de dépenses au niveau de leurs frais financiers. Et ce sont, monsieur le Président, ces provinces-là qui doivent, comme la majorité des Canadiens et Canadiennes qui le peuvent, aider le gouvernement fédéral à régler le problème de la dette et du déficit annuel.

Alors, monsieur le Président, c'est dans cette optique-là justement que le projet de loi C-32 prend sa place. Et encore une fois, je tiens à le répéter, parce qu'il est important que l'on comprenne bien la différence entre les paiements de péréquation qui vont aux provinces dites moins riches et le Régime d'assistance publique du Canada qui va à toutes les provinces. Ce projet de loi vise à restreindre l'augmentation des transferts, et non pas diminuer. On a entendu l'opposition dire qu'on enlevait l'argent aux provinces. C'est faux. On diminue l'augmentation de ce qu'on doit leur donner.

Trois provinces, monsieur le Président, dites riches—et si on regarde leur taux d'endettement, je les appellerais riches—sont affectées par ce projet de loi: l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Alors, je pense, monsieur le Président, en tant que Canadiens, en tant que personnes qui ont à coeur que le Canada ait une santé économique et fiscale à long terme, et non pas penser simplement à demain matin, mais à long terme, que l'on se doit d'adopter ce projet de loi-là dans les meilleurs délais.

Et vous me permettrez, monsieur le Président, en terminant, de proposer, appuyé par l'honorable député de Peterborough:

Que cette question soit maintenant mise aux voix.

• (1350)

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et commentaires. L'honorable député de Ottawa—Vanier.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, c'est assez surprenant, mais c'est tout de même une chose que le gouvernement a appris à faire, c'est-à-dire imposer une limite de temps à tout débat qui les fatigue, qui les chicote un peu.

Je ne peux pas comprendre que ce gouvernement-là, qui a tout de même beaucoup d'explications à donner au peuple canadien, beaucoup de problèmes à régler, ne veuille pas débattre de cette question et impose une sorte de limite dans les débats en proposant que la question soit maintenant mise aux voix, ce qui veut donc dire qu'il n'y aura plus d'amendement possible et que nous devrons posséder à un vote aussitôt que le débat sera terminé.

J'ai écouté attentivement le député, monsieur le Président, et j'ai remarqué qu'il n'a aucunement expliqué l'objet du projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada. Il a parlé d'économie, il a parlé de péréquation et de beaucoup d'autres choses. Mais j'aimerais lui poser une question pour situer dans le contexte cette fameuse question économique à laquelle il s'est attardé pendant les quelques 12 ou 13 minutes au cours desquelles il a discouru.

Depuis 1973, monsieur le Président, si quelqu'un prend pour acquis qu'un calcul assez fiable peut être fait sur l'ensemble des biens et des services que les Canadiens produisent dans le pays, c'est-à-dire le Produit intérieur brut, prendre cet ensemble de richesses créées par les Canadiens et faire l'équation avec la dette nationale. En d'autres mots, quelle est la proportion dette/PIB?

Si je regarde les chiffres que j'ai,—pendant qu'il parlait, j'ai eu le temps d'examiner un document—en 1973, le pourcentage de la dette sur le PIB était de 2,7 p. 100. En 1985, un an après qu'ils ont pris le pouvoir, ces Conservateurs, elle s'élevait à 10 p. 100. En 1987-1988, elle s'élevait à 32,5 p. 100 et on prévoit qu'en 1995, dans quelques années, elle se situera à 41 p. 100, c'est-à-dire qu'il y aura 41 p. 100 de tout ce qu'on va produire, monsieur le Président, qui sera sous forme de dettes.

Je demande donc au député: est-ce une bonne chose qu'il défend ou n'est-ce pas que tout ce marasme économique est le reflet d'une incompétence absolue de ce gouvernement de gérer le quotidien et l'ensemble du pays? Je lui pose la question honnêtement.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux de voir mon collègue de Ottawa—Vanier en Chambre. On a toujours eu d'excellents débats ensemble. Je dois avouer, par contre, que je suis surpris de sa question, lui qui siège en cette Chambre depuis près de 25 ans. . .

M. Gauthier: Dix-neuf ans.

M. Vincent: Dix-neuf ans, monsieur le Président. Il vient me parler du PIB, de la dette nationale et du déficit. Monsieur le Président, il était membre d'un gouvernement, jusqu'en 1984, qui, annuellement, augmentait ses dépenses d'environ 15 p. 100. C'était 15 p. 100, monsieur le Président, annuellement, bon an mal an depuis 1968

jusqu'à 1984. Il augmentait les dépenses, monsieur le Président, et il dépensait. Mais en retour, l'argent ne rentrait pas nécessairement de la même façon et on s'est retrouvé, en 1984, avec justement la carte de crédit du gouvernement libéral au pouvoir, laquelle carte était rendue à 200 milliards; pas 20 milliards, mais 200 milliards.

Le gouvernement conservateur a été élu et il a ramassé la carte de crédit, pas payée, de 200 milliards. En même temps, on dépensait, monsieur le Président, annuellement, 16 milliards de dollars de plus qu'on rentrait d'argent. En plus de nous avoir laissé une carte de crédit pleine au maximum, ils continuaient sur le même train. En sept ans, on a réussi, en 1990-1991, à faire en sorte de dépenser, ce gouvernement-ci, 12 milliards de moins que l'argent qui entre.

On peut donc commencer à prendre ces 12 milliards et à payer leur dette, et à payer l'intérêt sur leur dette. C'est cela, monsieur le Président, qu'on appelle de la bonne, de la saine administration. Ce n'est pas facile. Il y a eu des coupures depuis sept ans, vous le savez, et il y en a encore à faire. On se doit, pour l'avenir de ce pays, d'avoir une administration saine. Et, pour avoir une administration saine, il faut arrêter de dépenser et puis payer nos dettes.

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon collègue. Au début de sa présentation, il parlait de péréquation et aussi des provinces riches. Il faisait allusion aux provinces riches et aux provinces pauvres. Je sais que pendant toute la durée de la Commission Bélanger-Campeau, certains dits spécialistes et certains supposés économistes ont mis de l'avant le fait que dans les provinces riches et les provinces pauvres, il n'y avait vraiment pas d'une part une grande différence, à l'exception de certaines provinces bien identifiables. Mais toujours le Québec arrivait parmi les provinces riches et toujours le Québec était la province qui, avec les trois autres mentionnées par notre collègue, devait fournir aux autres. Est-ce que mon collègue accepterait à nouveau de replacer les données objectives?

M. Vincent: Monsieur le Président, je reconnais l'expérience et la compétence de mon collègue, le député d'Outremont. Encore une fois, un simple historique de compréhension. Lorsqu'on parle d'argent qui part du gouvernement fédéral et qui s'en va aux provinces, il y a deux façons principales dont Ottawa donne de l'argent aux provinces.

La première façon se rapporte au projet de loi C-32 dont on parle aujourd'hui, qui est ce qu'on appelle communément le transfert aux provinces. Ottawa donne à chacune des provinces, selon son taux de population, un montant d'argent égal. Prenons, par exemple, 10 $ par personne. Il y a au Québec 6 millions de Québécois, Ottawa enverra donc un chèque de 6 millions de fois 10 $. Il y a en Ontario 8 millions d'Ontariens, Ottawa enverra un chèque de 8 millions de dollars, multiplié par 10 $. Cela, c'est ce qu'on appelle les transferts aux provinces.

Il y un autre système pour les provinces dites moins riches, qui s'appelle les transferts au niveau des paiements de péréquation, et ce justement pour aider les provinces qui ont moins de revenus à ce qu'ils aient au niveau canadien et à ce que les résidants de chacune de ces provinces aient une qualité de vie au niveau canadien. Les Maritimes, le Québec, le Manitoba, et parfois la Saskatchewan, vont pouvoir, ils peuvent recevoir des paiements de péréquation. C'est selon une formule très complexe, et je ne voudrais pas ici entrer dans les détails, dans les calculs, mais c'est en fonction des revenus de la province par rapport au niveau canadien. Donc, ceci est l'autre façon dont les provinces peuvent recevoir de l'argent.

Mon collègue souligne ici que le Québec est considéré comme une province riche. Le Québec a effectivement de bons revenus. Mais en même temps, par rapport à la moyenne canadienne, il a le droit, il entre dans le calcul, si vous voulez, des paiements de péréquation. Et je pense que c'est à ce niveau-là que mon collègue d'Outremont voulait avoir des éclaircissements.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat, l'honorable député d'Ottawa—Vanier a la parole.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il reste à peine une minute avant l'heure de la période habituelle des questions. Je peux bien commencer, mais j'apprécierais beaucoup si, une fois embarqué dans le sujet, je pouvais continuer. Peut-être que cela donnera une chance à quelqu'un de faire une déclaration supplémentaire. Étant donné l'heure, je proposerais qu'il soit maintenant déclaré 14 heures.

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors si la Chambre est d'accord, la Chambre abordera maintenant les déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA YOUGOSLAVIE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ce matin, le ministère canadien des Affaires extérieures a annoncé que le dernier cessez-le-feu décrété en Yougoslavie était respecté, sauf dans quelques secteurs circonscrits où les combats persistent. L'ambas-

Article 31 du Règlement

sade yougoslave et le représentant général de la Croatie au Canada l'ont d'ailleurs confirmé.

Ce n'est toutefois qu'un début. Nous devons maintenant saisir l'occasion qui s'offre à nous et nous mettre activement en quête d'un règlement. Les Canadiens peuvent s'enorgueillir que le Canada ait été le premier pays à demander aux Nations Unies de participer activement à un règlement négocié de la crise.

Nous nous réjouissons de la réunion spéciale que le Conseil de sécurité des Nations Unies tiendra jeudi afin de discuter de la situation en Yougoslavie. Aujourd'hui, au nom de l'opposition officielle, je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de communiquer avec tous les ambassadeurs du Canada en poste dans le monde entier et avec tous les diplomates en poste à Ottawa pour les inviter à convaincre de leur mieux les Nations Unies de dénouer la crise en Yougoslavie.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, si le Québec se sépare, il assumera sa juste part de la dette nationale du Canada. Selon la Commission Bélanger-Campeau, cette part est de 18,5 p. 100. D'autres Canadiens prétendent que c'est 25 p. 100. De toute évidence, cela se négocierait.

Que se passera-t-il s'il n'y a pas entente? Même s'il y a entente, le Québec ne peut légalement assumer une partie quelconque de la dette nationale du Canada sans le consentement des créanciers. Il faudrait probablement que le Québec fasse au Canada des versements qui correspondent à sa part du remboursement de la dette et des frais d'intérêt.

Que se passera-t-il si les taux d'intérêt du Canada augmentent avant que la dette ne soit payée? Que se passera-t-il si le Québec ne verse pas ses paiements? Qui peut en être sûr? Chose certaine, la cote de crédit du Québec et celle du nouveau Canada seront plus basses que maintenant. Cela coûtera cher à chacun d'entre nous, et notre niveau de vie baissera.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, une fois encore, le Canada se conforme aux règles du libre-échange et il reçoit une gifle des États-Unis.

Cette fois-ci, nous nous faisons avoir dans le secteur du bois d'oeuvre. Les États-Unis ont soutenu que l'industrie était subventionnée. Les provinces canadiennes ont réagi avec bonne foi. Comme il n'y a plus de subventions, aucune taxe à l'exportation n'est justifiée.

Comment notre partenaire de libre-échange réagit-il? Soixante-dix sénateurs ont demandé l'imposition de droits de 25 p. 100 sur les importations canadiennes. Nous avons essuyé la défaite dans bien des différends commerciaux: rails d'acier, homard, pièces de matériel de construction, saumon de la côte ouest. Même ce qu'on présente comme notre grande victoire dans le différend sur le porc nous a montré que les États-Unis étaient prêts à acculer les Canadiens au pied du mur même lorsque la position américaine était du plus haut ridicule.

L'Accord de libre-échange, c'est bien autre chose que ce que nous avons essayé d'obtenir. Nous avons perdu 7 000 emplois dans le secteur du bois d'oeuvre. Des dizaines d'entreprises périclitent. Dans tout le Canada, plus d'un quart de million d'emplois sont disparus. Nos localités sont dévastées par les pertes d'emplois et l'exode des capitaux. Assez, c'est assez. Il faut dénoncer le traité de libre-échange dès maintenant et redonner au Canada l'économie souveraine qu'il aurait dû conserver pendant toutes ces années.

* * *

[*Français*]

L'ACCESSION DU QUÉBEC À LA SOUVERAINETÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, un Québec indépendant serait viable économiquement, mais le prix à payer serait relativement lourd, estime M. Patrick Grady, dans une étude publiée aujourd'hui par l'Institut Fraser. L'économiste prévoit que le Québec subirait une grave récession et que le Canada ferait face à des difficultés économiques.

L'accession du Québec à la souveraineté pourrait avoir de graves conséquences pour le Canada, et plus particulièrement le Québec, conclut-il dans cette étude de 168 pages. S'il devient indépendant, le Québec verra son déficit s'accroître et ses taux d'intérêt monter. Il assistera à un exode des entreprises et des individus, prédit l'économiste. Selon lui, si la province se sépare, son activité économique pourrait diminuer de 10 p. 100 à court terme et de 5 p. 100 à long terme. La conjoncture économique serait ainsi de trois à quatre fois pire que pendant la récession dont les Québécois sortent à peine.

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE NATIONALE DES CENTRES POUR FEMMES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, les femmes du Canada célèbrent aujourd'hui la première Journée nationale annuelle des centres pour femmes. Ces centres sont des endroits où les mères célibataires, les femmes sans abri ou victimes de violence et leurs soeurs plus chanceuses peuvent aller puiser des forces. Elles y sont accueillies par des personnes compa-

tissantes qui sont prêtes à les aider et à leur fournir l'information dont elles ont besoin.

Ces centres jouent un rôle essentiel dans notre société. Pourtant, l'an passé, le gouvernement les a privés de tout financement. Il ne l'a rétabli que parce qu'un tollé général s'est élevé contre cette mesure.

Ces centres ont besoin d'un financement de base, c'est évident. Un financement qu'il faut renouveler chaque année ne suffit pas. La semaine dernière, il a été beaucoup question du respect que les députés des Communes portaient aux femmes du Canada. Il ne suffit pas de parler, il faut agir. Je demande donc au gouvernement d'établir un financement de base des centres pour femmes. Voilà ce qui compte pour les Canadiennes!

* * *

LA JOURNÉE NATIONALE DES CENTRES POUR FEMMES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Nous célébrons aujourd'hui, pour la première fois, la Journée nationale des centres pour femmes afin de rendre hommage aux femmes qui aident d'autres femmes à surmonter leurs difficultés. Beaucoup de ces femmes sont des bénévoles.

En fournissant des services d'information, de référence et d'aide, ces centres jouent un rôle important: ils aident à découvrir et à résoudre les nombreux problèmes qui concernent les femmes. Ces centres offrent aussi une grande variété de programmes d'éducation et d'intervention qui favorisent l'égalité des femmes.

Il est temps que nous reconnaissions leur importante contribution et que nous les aidions financièrement afin qu'ils restent ouverts. Or, le gouvernement a fait le contraire. Il a réduit de 25 millions de dollars le financement des groupes d'intervention, obligeant ainsi à fermer leurs portes de nombreux centres qui survivent de peine et de misère grâce à des subventions à court terme et à d'innombrables campagnes de financement. Il y a même plusieurs provinces où les centres pour femmes ne reçoivent aucun financement régulier du gouvernement fédéral.

Le thème de la campagne des centres pour femmes de cette année est: «Gardons la porte ouverte pour les femmes». La ministre responsable de la situation de la femme pourrait-elle cesser de fermer cette porte et établir le financement de base des centres pour femmes de toutes les régions du Canada?

Article 31 du Règlement

LA JOURNÉE NATIONALE DES CENTRES POUR FEMMES

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, c'est la première fois aujourd'hui que nous reconnaissons officiellement le travail des bénévoles dévoués dans les centres pour femmes de tout le pays.

Cette année, la campagne a pour thème de garder les portes ouvertes aux femmes. À Bridgewater, en Nouvelle-Écosse, par exemple, le Second Storey Women's Centre a mis sur pied une variété de projets. Il faut parfois que survienne une grande tragédie pour qu'on prenne conscience de la violence et des inégalités institutionnalisées dont les femmes sont victimes jour après jour dans notre société. Nous témoignons de la surprise et nous nous demandons comment des actes de violence gratuite peuvent se produire dans notre société moderne. Pourtant, comment pareils actes pourraient-ils être évités quand on sait que des magazines satiriques incitent leurs lecteurs à violer des jeunes femmes au nom de l'humour, sans être vraiment dénoncés publiquement?

Nous devons joindre nos efforts pour changer les vieilles mentalités et supprimer les stéréotypes nuisibles. Pour ce faire, nous devons veiller à ce que nos centres reçoivent assez de fonds des secteurs public et privé. Je presse tous les députés de travailler de concert avec les centres pour femmes de leur région pour veiller à ce qu'ils aient assez d'argent pour que les femmes n'aient plus peur et se sentent en sécurité tant à la maison qu'au travail.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Le très hon. John N. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'ai accueilli très favorablement la récente annonce du gouvernement qui se dit prêt à améliorer l'actuel cyclotron de l'Université de Colombie-Britannique pour réaliser la première usine de kaons TRIUMF—ou Tri-University Meson Facility.

Comme vous le savez, monsieur le Président, étant député de Vancouver-Sud, ce projet conjoint des universités d'Alberta, Victoria, Simon Fraser et de Colombie-Britannique, se déroule dans ce dernier établissement, qui se trouve dans la circonscription de Vancouver Quadra que je représente.

Depuis de nombreuses années, je me tiens au courant des travaux effectués à TRIUMF. J'ai visité les lieux en compagnie du directeur, le Dr. Erich Vogt, et parlé d'agrandissement. La Chambre sait qu'il y a longtemps

Article 31 du Règlement

que je m'intéresse à ce projet, comme en témoignent mes nombreuses interventions à ce sujet.

Grâce à ce projet, le Canada se met à l'avant-garde dans le domaine des techonologies nouvelles. Les études en physique des particules subatomiques effectuées à TRIUMF facilitent les recherches sur les forces fondamentales de la nature. Les données qui y sont recueillies ont été utilisées dans le cadre de recherches médicales, biomédicales et géologiques et ont permis de faire des percées dans divers domaines, et notamment le diagnostic cardiaque, le traitement par radio-isotopes, l'encéphalographie positronique et la destruction des tumeurs cancéreuses chez l'humain.

Énormes seront les répercussions sur les recherches scientiques et les technologies connexes au Canada!

* * *

[*Français*]

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, le journal *La Presse*, sous la plume d'Alain Noël, titre que l'est de Montréal souffre d'un grave manque de formation professionnelle. La formation professionnelle est une question clé, affirme Claude Pichette, président d'un comité pour la relance de l'économie et de l'emploi.

Les défis reliés à la formation et à l'emploi deviennent donc eux aussi prioritaires. On aura toutes sortes d'analyses que finalement on devra en arriver à mettre en place un programme qui fera appel au concept de *continuing education* ou d'éducation continue. Ces programmes doivent rejoindre non seulement les sans-emploi mais aussi les travailleurs appelés à changer d'emploi à mesure que notre structure industrielle se modernise, c'est-à-dire la presque totalité de la main-d'oeuvre sur une période d'une quinzaine d'années. Les notions classiques de «perfectionnement» et de «recyclage» ne sont plus adéquates car elles véhiculent une connotation d'exception, voire de marginalité. Il faut instaurer une nouvelle culture industrielle où chacun prend pour acquis qu'il devra revoir sa formation régulièrement tout au long de sa vie active.

• (1410)

Certains parlent avec emphase des modèles allemands, suédois, japonais ou même suisses. On devrait, monsieur le Président, dès lors investir dans la formation professionnelle comme ces pays le font.

[*Traduction*]

LES SPORTS

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, le 35e dîner d'intronisation du Temple de la renommée du hockey aura lieu, ce soir, à Ottawa. On profitera de l'occasion pour rendre aussi hommage au club de hockey Les Sénateurs d'Ottawa, tant celui d'hier que celui qui s'ajoute à la LNH.

Toutefois, le dîner vise d'abord et avant tout à faire entrer au Temple de la renommée du hockey les joueurs Denis Potvin, Mike Bossy, Bob Pulford et Clint Smith, l'entraîneur Scotty Bowman et un de mes anciens collègues, le juge de ligne Neil Armstrong, tous de la LNH.

Je sais, monsieur le Président, que vous avez offert aujourd'hui une réception en l'honneur de ces vedettes du hockey. Beaucoup de Canadiens se souviennent de leurs exploits dans le sport auquel le Canada excelle le plus. Le fait que des Canadiens aient remporté récemment la Coupe Canada prouve encore une fois que, lorsqu'il s'agit de hockey, le Canada est le meilleur au monde.

Le hockey fait aussi partie intégrante de la culture canadienne et ce jeu a uni les Canadiens de tout le pays. Au fil des années, le hockey a représenté une forme de conditionnement physique pour des millions de Canadiens et d'innombrables heures de plaisir, tant pour les joueurs que pour les spectateurs.

Félicitations aux nouveaux intronisés et bienvenue aux Sénateurs d'Ottawa, qui commenceront à jouer dans la LNH en 1992-1993.

* * *

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, la Chambre des communes a pris congé l'été dernier, mais le problème du magasinage transfrontalier s'est maintenu à un rythme important. C'est un fait que l'écart important du prix de l'essence entre le Canada et les États-Unis explique en grande partie ce phénomène.

De plus en plus de Canadiens se précipitent aux États-Unis pour y profiter du faible prix de l'essence et, une fois là-bas, ils achètent d'autres biens de consommation.

L'ampleur du problème du magasinage transfrontalier ressort d'une étude effectuée par la société d'experts-conseils Ernst and Young. Celle-ci estime à plus de deux milliards de dollars pour tout le Canada les pertes ainsi occasionnées aux détaillants canadiens. Le Conseil canadien du commerce de détail évalue à un milliard de

dollars les pertes subies en 1991 par les seuls détaillants ontariens.

Il faut faire quelque chose. Le magasinage transfrontalier nuit à notre activité économique, surtout dans nos localités frontalières comme Sarnia.

Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent envisager sérieusement de réduire la taxe sur l'essence en vue d'alléger le problème du magasinage transfrontalier.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, on prévoit que les familles de céréaliculteurs afficheront un revenu de 6 500 $ environ pour l'année qui se termine, soit environ le tiers de ce que nous estimons être le seuil de pauvreté au Canada.

Le ministre précédent de l'Agriculture, qui est devenu ministre des Finances, a promis que le gouvernement établirait une troisième ligne d'assistance financière qui permettrait à ces agriculteurs de survivre. Le gouvernement n'a pas tenu promesse.

Le Comité permanent de l'agriculture de la Chambre des communes, qui compte des représentants de tous les partis, a, lors d'une séance en août dernier, adopté à l'unanimité une motion suppliant le gouvernement de respecter ses engagements. La Chambre doit se prononcer aujourd'hui sur cette motion.

J'espère que les députés conservateurs appuieront les céréaliculteurs en votant pour la motion et que le gouvernement, d'ordre tant fédéral que provincial, donnera de l'espoir aux milliers d'agriculteurs désespérés en établissant dès maintenant cette troisième ligne d'assistance financière.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, le 22 août dernier, 30 organismes de municipalités du comté de Colchester se sont réunis pour étudier les atouts de la région comme emplacement éventuel du centre fédéral de détention des femmes. Ces organismes représentent ceux qui assureraient la prestation des services facilitant la vie et la réinsertion sociale des femmes détenues.

Ils comptent notamment des organismes religieux, des employés des services correctionnels, des agents de la paix, des porte-parole de centres destinés aux femmes, des organismes axés sur l'aide à l'enfance, des travailleurs de la santé, des membres de groupes d'intervention d'urgence, des pédagogues, des groupes de services communautaires, tous les ordres de gouvernement et, certes, des représentants de la collectivité autochtone: un groupe vraiment impressionnant qui a manifesté un réel intérêt communautaire pour cet établissement et les personnes qui y habiteront.

Truro et ses environs sont l'endroit rêvé pour un tel établissement. La majorité des détenues et leurs familles pourraient facilement s'y rendre. Les familles en visite pourraient y trouver du logement peu coûteux. En somme, une collectivité accueillante et animée d'un esprit d'entraide qui aidera ces femmes et qui leur offrira des exemples à suivre pour faciliter leur réinsertion sociale.

Je presse instamment le solliciteur général de choisir Truro comme emplacement de l'organisme correctionnel pour détenues de l'Atlantique. Il ne saurait faire un meilleur choix.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, au moment où nous discutons de l'éclatement possible de notre pays, nous nageons en pleine confusion.

D'un côté il y a ceux qui nous disent que nous profiterons probablement tous de la séparation du Québec; c'est certes le message du Bloc québécois et du Parti réformiste.

D'un autre côté, des groupes comme l'Institut Fraser nous avertissent maintenant que la séparation du Québec entraînera l'effondrement du marché boursier, une hausse des taux d'intérêt et une grave récession pour toutes les régions du pays, notamment la mienne.

J'ignore qui est dans le vrai à propos de notre avenir, mais manifestement, l'unité du pays ne devrait pas reposer simplement sur la peur. J'invite tous les Canadiens à réfléchir à ces deux positions contradictoires. Quelle que soit la voie qu'ils choisiront, au moins ils auront fait quelque chose pour guider l'avenir de notre pays plutôt que de se croiser les bras face aux événements. J'espère sincèrement, monsieur le Président, qu'ils choisiront le Canada.

* * *

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, la saison de pêche 1991 le long de la côte nord-est de Terre-Neuve et du Labrador est vraiment catastrophique; c'est peut-être la pire qu'on ait jamais vue.

C'est surtout attribuable au fait que dans certains secteurs, la présence d'icebergs et d'amoncellements de glaces qui persistent jusqu'à maintenant a entraîné le refroidissement de l'eau, ce qui a nui à la pêche côtière et à la migration de la morue, du capelan et d'autres espèces, et c'est également le résultat de la surpêche pratiquée par les flottes étrangères dans les eaux limitrophes. Les répercussions sont catastrophiques pour les localités qui dépendent de la pêche.

Les quantités débarquées sur la côte sont bien au-dessous de la moitié de ce qu'elles étaient l'année dernière et ainsi, des milliers de pêcheurs et d'employés d'usines de transformation du poisson n'ont aucun revenu. On fait disparaître leurs sources de revenus et il n'y a pas assez de travail pour les occuper assez longtemps et les rendre admissibles à l'assurance-chômage.

C'est là une situation extraordinaire qui exige des mesures extraordinaires. À l'instar de mes collègues libéraux, j'exhorte le gouvernement conservateur à adopter une stratégie globale d'aide au secteur de la pêche de Terre-Neuve et du Labrador qui est dans une situation catastrophique, et à prendre immédiatement des mesures pour faire face à cette crise.

* * *

LA SEMAINE DES CONSEILS DE PRUDENCE À DONNER AUX ENFANTS

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, ce matin, pour la deuxième année, Consommateurs et Sociétés Canada donnait le coup d'envoi de la Semaine des conseils de prudence à donner aux enfants. Nous sommes tous surpris d'apprendre que, chaque année au Canada, environ 400 enfants meurent et quelque 54 000 sont hospitalisés par suite d'accidents. La semaine a pour but de provoquer une réaction à cette réalité tragique.

Dans les jours qui viennent, des événements auront lieu partout au Canada pour alerter les collectivités et les parents contre les dangers de la vie courante et pour insister sur les conseils de prudence à donner aux enfants, notre ressource la plus précieuse. Nous devons faire tout notre possible pour garantir leur sécurité. Je me réjouis de cette initiative et je souhaite qu'elle remporte beaucoup de succès.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, demain le gouvernement va présenter ses propositions constitutionnelles. Je tiens à prévenir le gouvernement que des changements constitutionnels seront difficiles à réaliser au Canada s'il ne démontre pas aux Canadiens qu'il comprend également la nécessité de changements économiques rapides. Parce que dans le contexte actuel, les Canadiens ne sont pas dans une humeur de générosité. Je demande donc au ministre des Finances et vice-premier ministre: Étant donné que le taux de chômage augmente au lieu de baisser, quelles sont les mesures concrètes que le gouvernement entend prendre pour réduire le nombre de chômeurs canadiens qui s'élève aujourd'hui à 1,5 million?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la clé de la croissance de l'économie canadienne réside dans la baisse des taux d'intérêt et, pour y parvenir, il faut diminuer le taux d'inflation et alléger les pressions inflationnistes. Ces deux facteurs se sont produits et, dans la mesure où ils ont eu une incidence favorable sur l'économie, nous avons vu apparaître, au cours du deuxième trimestre, une croissance annualisée de 4,9 p. 100. Cette croissance devrait se poursuivre, quoique à un rythme plus lent parce que l'économie canadienne présente d'autres difficultés ayant trait, entre autres, aux bilans des sociétés, au fardeau de la dette totale et au manque de crédit à la consommation. Tout cela nuit à la croissance.

Il importe avant tout de maîtriser les facteurs essentiels. Nous y parvenons. La croissance soutenue et la stabilité des prix peuvent être réalisées si l'on arrive à juguler l'inflation et à consolider les finances de l'État. C'est la politique que nous suivons, car c'est celle qui portera des fruits.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce sont les politiques que suit ce gouvernement et elles ne fonctionnent pas. Je désire lui rappeler, alors que le débat constitutionnel va recommencer, qu'on ne peut négliger 1,5 million de chômeurs.

Je voudrais avertir le gouvernement que nous ne lui laisserons pas oublier ses mauvaises politiques économiques et l'épouvantable situation qu'il a créée au Canada.

• (1420)

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Maintenant que nous avons un traité de libre-échange, quand verrons-nous les programmes d'adaptation que le premier ministre avait promis aux Canadiens lors de la dernière campagne électorale, pour que les gens qui perdent maintenant leur travail puissent faire face à leurs problèmes? Le gouvernement ne tient pas sa promesse de les aider.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a des programmes en vigueur au sein d'Emploi et Immigration qui sont très efficaces comme mesures d'adaptation. Le gouvernement est intervenu dans le secteur des pêches, dans le secteur de l'agriculture et dans celui de la construction navale. Tout cela, c'est déjà fait.

Je ne sais pas si le chef de l'opposition a décidé d'appuyer l'Accord de libre-échange ou s'il continue à s'y opposer, mais je puis lui dire qu'à Edmonton, l'autre jour, Dow Chemical a annoncé qu'elle allait construire une usine pétrochimique de 800 millions de dollars. Son président-directeur général, M. Wilcock, a pris place au podium et a déclaré: «Mesdames et messieurs, cette usine n'aurait pas été construite si nous n'avions pas eu l'Accord de libre-échange, car il a permis de réduire les tarifs douaniers et il nous a donné accès au marché.» Est-ce que le député s'oppose à cela?

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais dire au vice-premier ministre et au ministre des Finances, qu'il y a des agriculteurs au Canada qui attendent l'aide du gouvernement. Les pêcheurs aussi ont besoin d'aide. On crée peut-être quelques emplois ici et là, mais il y a des centaines de milliers de gens qui perdent leur travail en raison de la mauvaise gestion de ce gouvernement.

Je voudrais savoir si le gouvernement va présenter bientôt un plan économique, parce que non seulement avons-nous besoin d'un plan constitutionnel, mais nous avons besoin d'un plan économique pour maintenir l'unité de ce pays.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député qui a été ministre des Finances et président du Conseil du Trésor et s'est donc intéressé à cette question, trouvera le document très intéressant lorsqu'il le verra, car nous prenons certaines mesures importantes en vue du renforcement de l'union économique.

Je pense que ce sera très positif, que cela permettra un plus grand degré de coordination budgétaire et monétaire, ce qui m'apparaît très nécessaire dans ce pays. Si ça se fait à l'échelon international, c'est certainement possible au niveau intérieur. Je pense que nous pouvons partir de là.

Je suis d'accord avec le député que le taux de chômage est trop élevé, mais je lui demande de se souvenir qu'au cours des six dernières années nous avons eu le meilleur taux de création d'emplois des États de l'OCDE. Nous sommes au deuxième rang pour le taux de croissance. Nous avons la septième économie et nous sommes le septième pays commerçant du monde, et nous avons l'intention de maintenir notre position.

* * *

LE CHÔMAGE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui aime bien citer des faits. Eh bien, le fait est que, dans huit provinces sur dix, le chômage a augmenté, et non diminué, en août.

Le ministre sait aussi que, dans six des dix provinces, le chômage a dépassé 10 p. 100 en août. Il sait que le chômage a atteint son niveau le plus élevé en six ans au mois d'août, mais il a quand même déclaré que la récession était terminée. C'est incroyable!

Je veux demander au ministre si un taux de chômage de 10,6 p. 100, soit 1,5 million de Canadiens sans emploi, sera désormais considéré comme un niveau de chômage acceptable dans notre pays?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, personne n'aime voir un taux de chômage aussi élevé. Je n'aime pas cela, pas plus que le député. Toutefois, il ne suffit pas de faire claquer ses doigts pour tout régler d'un seul coup.

Siemens, le géant allemand de l'électronique, veut quadrupler ses effectifs, qui totalisent déjà 3 000 employés, d'ici dix ans.

Des voix: Où?

M. Mazankowski: On me demande où. «Bon nombre de ces emplois seraient en Ontario.» C'est ce qu'a dit hier M. William Waite, président de Siemens Electronic de Mississauga. Il a ajouté: «Le hic, c'est que ces emplois ne se matérialiseront que si l'Ontario peut produire un nombre suffisant de travailleurs qualifiés capables d'utiliser les techniques les plus récentes. Ce n'est pas le dollar à 88 cents qui m'inquiète, mais bien le manque de travailleurs qualifiés.» C'est un élément-clé du problème. Même si nous avons plus d'un million de chômeurs, de nombreux emplois restent vacants parce que les Canadiens n'ont pas les compétences nécessaires pour occuper ces emplois. Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie examine actuellement cette question, et il aura besoin de la collaboration de toutes les composantes de notre société.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je viens de Terre-Neuve, et non du pays des illusions. Je sais quand le ministre des Finances essaie de nous faire un tour de passe-passe.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Le ministre ne se rend-il pas compte que c'est très difficile pour 1,5 million de chômeurs canadiens, pour les agriculteurs et les pêcheurs nécessiteux, d'être tolérants et généreux envers le gouvernement et ses politiques, y compris malheureusement sa politique constitutionnelle, alors que le ministre des Finances n'a manifesté que du mépris à leur endroit?

Le ministre des Finances va-t-il produire un plan économique visant à aider les chômeurs canadiens à retourner au travail?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, notre gouvernement a créé un climat économique qui a produit le meilleur taux de création d'emplois parmi les pays membres de l'OCDE. Nous avons traversé une récession, qui a été plus grave que prévu. Nous sommes en train d'en sortir. Nous prévoyons une croissance soutenue de l'ordre de 2,5 p. 100, qui atteindra entre 3,1 et 3,5 p. 100 en 1992.

Selon l'OCDE et d'autres observateurs bien informés, il est clair que le Canada est sur la bonne voie en ce qui concerne ses politiques économique et budgétaire. Nous avons l'intention de continuer dans le même sens parce que c'est seulement de cette façon que nous pourrons bâtir une économie qui assure une croissance soutenue et des prix stables. C'est là notre objectif.

L'ÉCONOMIE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Celui-ci vient de dire que leur programme de création d'emplois est le meilleur qui ait jamais existé. Un million et demi de Canadiens se demandent quant à eux où sont les emplois issus de ce programme.

Le vice-premier ministre dit que la reprise s'amorce, mais les statistiques montrent une autre réalité. Les chiffres sur le commerce extérieur publiés la semaine dernière n'ont jamais été aussi bas en 10 ans, notamment ceux sur nos échanges commerciaux avec les États-Unis. Aujourd'hui, les ventes au détail sont au même niveau qu'au moment de la récession. Le vice-premier ministre sait que cela est synonyme de pertes d'emplois pour les Canadiens.

Le vice-premier ministre révisera-t-il sa politique économique pour permettre aux Canadiens de réintégrer le marché du travail et cessera-t-il de ne s'occuper que des puissants et des bien nantis?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée sait certainement qu'il y a un décalage entre le moment où l'on constate une croissance de l'économie et celui où cette croissance se traduit par de nouveaux emplois. C'est le phénomène auquel nous assistons actuellement.

En ce qui concerne la balance du commerce extérieur, je lui rappelle qu'au cours du deuxième trimestre, nos exportations ont augmenté de quelque 22 p. 100. Ce ne sont pas les exportations qui ont chuté, mais bien les importations qui ont augmenté, vu la machinerie et l'équipement qui seront nécessaires pour répondre à la nouvelle demande. À mon avis, c'est un élément dont il faut tenir compte.

Comme je l'ai dit, la récession a été plus grave que prévu. Nous mettrons un petit peu plus de temps à en sortir. Nous ne pouvons nous soustraire à la nécessité de régler le problème fondamental, celui de juguler l'inflation. C'est ce qui permettra une baisse des taux d'intérêt. Ceux-ci ont d'ailleurs connu une baisse de 5,5 points, et la tendance se maintient. L'écart a diminué, et nous espérons que cette tendance se poursuivra. Voilà comment nous allons relancer l'économie.

Nous sommes sûrs qu'il y aura un rétablissement soutenu de l'économie, mais il faut pouvoir compter en même temps sur la stabilité des prix.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, la seule tendance qui persiste, c'est que le taux de chômage reste dans les deux chiffres et qu'il y a plus de 1,5 million de Canadiens sans emploi. Malgré ce que dit le ministre, voilà la tendance qui persiste.

[*Français*]

J'ai une autre question pour le vice-premier ministre. Ce dernier nous récite toujours la même litanie de statistiques. Mais qu'est-ce qu'il dit aux employés de Angus à Montréal, ou de Kemtek à Montréal, ou de Dominion Textile à Montréal, aux employés qui ont perdu leur emploi comme beaucoup d'autres dans ce pays? Qu'est-ce que son gouvernement dit à tous ces gens sans emploi, qu'a-t-il à leur offrir, juste des statistiques ou des emplois?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, j'aimerais dire à mon honorable collègue, le chef du Nouveau parti démocratique, que le Parti conservateur a fait beaucoup pour Montréal. Et pour ne donner qu'un exemple, lorsqu'on demande ce qu'on a fait, j'aimerais lui dire qu'aujourd'hui la compagnie Merck-Frosst investit la somme de 239 millions de dollars à des activités courantes de recherche dans le domaine pharmaceutique. Et pour citer la compagnie, ce grand projet est le résultat direct de l'adoption par le Parlement fédéral en 1987 de la Loi C-22 qui améliore la protection des droits de propriété intellectuelle dans le secteur pharmaceutique. Cette mesure encourage les entreprises à investir au Canada dans d'importantes activités de recherche et de développement.

• (1430)

Nous, nous étions pour le projet de loi C-22. Vous, le Nouveau parti démocratique, vous étiez où à ce moment-là pour aider Montréal?

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. C'est une bonne publicité pour le gouvernement, mais ce n'est pas de l'emploi pour les chômeurs et chômeuses de Montréal.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Le premier ministre a dit qu'une Constitution sans une économie vigoureuse n'est «qu'un beau morceau de papier».

À la veille d'une nouvelle série de pourparlers constitutionnels, de nombreux Canadiens d'un océan à l'autre, y compris les sans-emploi dont nous venons de parler, se préoccupent uniquement de survivre et de pouvoir mettre du pain sur la table.

Quelles mesures économiques concrètes, par exemple, des emplois ou des programmes de garderie, le gouvernement est-il prêt à proposer pour que les Canadiens démunis voient leur besoins essentiels satisfaits, pour qu'ils puissent trouver de l'emploi et compter sur un programme de garderies décent? Après cela, ils pourront axer leurs énergies sur l'unité canadienne.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends les arguments que fait valoir la députée.

Je ne me réjouis pas que le taux de chômage dépasse 10 p. 100. Je sais aussi que la députée n'approuve pas les politiques budgétaire et monétaire du gouvernement. C'est de bonne guerre, mais elle devrait reconnaître le fait que, dans son rapport sur le Canada, l'OCDE a jugé nécessaire la politique monétaire du Canada.

Cet organisme international a accueilli très favorablement la politique budgétaire et les mesures prévues dans le budget de février. Il a accueilli très favorablement les réorientations structurelles que nous avons proposées, c'est-à-dire l'Accord de libre-échange, l'Agence d'examen de l'investissement étranger et la TPS.

Toutes ces mesures étaient nécessaires, y compris la réforme de l'assurance-chômage. L'OCDE a exprimé des réserves quant à l'efficacité de notre main-d'oeuvre et à la capacité de production qui en découle. Elle a exprimé des réserves au sujet de notre Régime d'assurance-chômage qu'elle estimait trop généreux. Nous considérons qu'il s'agit là d'une évaluation objective. La députée ne devrait pas passer ces faits sous silence.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question est la suivante: La grande majorité des économistes canadiens croient que le dollar canadien est surévalué d'au moins 6c. Le ministre des Finances est-il d'accord?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement n'applique pas un taux de change fixe.

Le taux de change est établi par le marché. Le député peut avoir son opinion là-dessus, mais c'est le marché qui fixe le taux. Bien des facteurs entrent en ligne de compte: flux des capitaux, taux d'intérêt, taux d'inflation, balance du commerce des marchandises et ainsi de suite. Le député doit le savoir.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Tout le monde sait que la valeur du dollar résulte d'un certain nombre de facteurs qui jouent dans un sens ou dans l'autre, mais il est clair aussi que le gouvernement a fait pencher la balance dans le mauvais sens.

Par conséquent, il lutte contre l'inflation au détriment des chômeurs et il fait le malheur de nos industries exportatrices. J'ai demandé au ministre non pas pourquoi le dollar était si fort, mais s'il devait être si fort.

La grande majorité des économistes canadiens estiment qu'il est surévalué d'au moins 6c. Êtes-vous d'accord?

M. le Président: J'apprécie la concision de la question, mais je demanderais à tous les députés de s'adresser à la présidence.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député peut avoir son avis sur la valeur du dollar.

La valeur de notre monnaie est fixée par le marché. Bien honnêtement, si le député estime que le dollar est surévalué de 6c., il voudra peut-être m'expliquer comment nous pouvons le faire baisser de 6c. Comment maintiendrait-il cette nouvelle valeur du dollar?

Les Canadiens savent. . .

Une voix: Démissionnez.

M. Mazankowski: Le député demande ma démission. Comme ministre des Finances, je ne suis pas prêt à accepter des solutions simplistes et absurdes qui ne résisteraient pas à une analyse sérieuse sur la scène internationale.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Au cours des deux dernières semaines, 2 300 Canadiens ont été mis à pied par Air Canada, les Lignes aériennes Canadien International et Nationair. Déjà cet été, on dénombrait 3 000 emplois perdus.

Les nouvelles d'aujourd'hui disent que dans les négociations sur l'ouverture des espaces aériens, le gouvernement s'apprête à accorder aux transporteurs américains le droit absolu de libre-chargement, c'est-à-dire de prendre la clientèle au Canada.

Vu le mauvais état de notre industrie, la perte constante de milliers d'emplois et le fait que notre industrie est tellement plus petite que l'industrie américaine, j'aimerais que le ministre me dise comment le gouvernement peut même envisager d'offrir aux transporteurs américains la pleine accessibilité partout au Canada.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, j'apprécie le fait que le député se soucie, tout comme nous, de l'industrie du transport aérien au Canada.

Nous avons entamé des négociations avec les États-Unis dans le but de garantir un service plus viable entre les États-Unis et notre pays, et de permettre aux industries canadiennes d'augmenter leur part du marché.

Le député souligne que nous allons rendre ce point négociable. Je suis certain qu'il tient ce renseignement d'un article paru dans le *Financial Post*. Je voudrais moi aussi reprendre les propos qu'a tenus la personne dont il est question dans cet article: «À la troisième série de négociations préliminaires, le Canada a présenté un document sur le libre-chargement dans lequel il expose un aspect discutable dont les répercussions juridiques, techniques et réglementaires, et dans lequel, surtout, il transmet les préoccupations d'ordre économique exprimées par des intéressés du Canada selon lesquelles le libre-chargement ne devrait pas constituer une menace pour la viabilité des transporteurs canadiens.»

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, c'est le même boniment que les Canadiens ont entendu avant que le gouvernement fédéral ne signe l'Accord de libre-échange et, maintenant, ils en paient le prix.

Je reviens au ministre: étant donné qu'un comité composé de députés des trois partis, y compris de conservateurs, et que la majeure partie de l'industrie sont carrément contre le libre-chargement, le ministre dira-t-il catégoriquement à la Chambre, au profit des Canadiens, que pendant les négociations sur une politique d'ouverture des espaces aériens, le gouvernement canadien ne signera pas un accord aérien qui conférera aux transporteurs américains le droit absolu de prendre de la clientèle au Canada? Oui ou non?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, dans ses accords avec les États-Unis, le gouvernement ne signera rien qui ne soit pas favorable aux lignes aériennes du Canada.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Transports. Je tiens à rappeler à la ministre que la balance commerciale entre le Canada et les États-Unis révèle actuellement un écart de 500 millions de dollars par année en faveur du Canada. Ce n'est pas un domaine dans lequel nous devrions entrer si nous voulons protéger nos transporteurs.

Je tiens également à rappeler à la ministre, par votre intermédiaire, monsieur le Président, que dans cette année seulement, nous avons vu des milliers de travailleurs canadiens perdre leur emploi dans l'industrie de l'aviation, que le budget d'exploitation des lignes aériennes est dans le rouge, que le nombre des passagers est en baisse, et que la seule solution que ce gouvernement ait pu trouver, c'est de confier les vols intérieurs et internationaux aux Américains.

Je voudrais demander à la ministre ce que ces négociations réservent aux lignes aériennes du Canada et à Air Canada, si tant est qu'elles leur réservent quelque chose.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, notre véritable objectif dans ces négociations, c'est de voir à ce que les lignes aériennes du Canada obtiennent une meilleure part du marché des transports. Nous n'avons pas renoncé au cabotage. Nous n'avons pas signé d'entente. Nos pourparlers sont au stade préliminaire.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, l'article publié ce matin dans *The Financial Post* dit très clairement que non seulement le cabotage était maintenant sur la table des négociations, mais que les négociateurs canadiens avaient offert ce qu'on appelle les droits de la cinquième liberté aux Américains, permettant ainsi aux avions de lignes américaines à destination d'un autre pays de faire escale au Canada pour prendre des passagers.

Étant donné que les négociations sur le libre-échange ont prouvé qu'on ne pouvait pas attendre de ce gouvernement qu'il défende les intérêts des Canadiens et compte tenu de ce qui se passe actuellement dans les négociations «Ciels ouverts», je voudrais demander à la ministre, par votre intermédiaire, monsieur le Président, s'il n'est pas venu le moment de faire ce que les Américains ont fait il y a quelques années, c'est-à-dire se retirer des négociations tandis que nous avons encore un marché intérieur.

• (1440)

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, les «droits de la cinquième liberté» constituent un point habituel à l'ordre du jour de toute discussion internationale, que ce soit avec les États-Unis, le Royaume-Uni ou un autre pays quelconque.

Nous abandonnerons la table des négociations lorsque nous jugerons que l'entente ne fait pas l'affaire du Canada. Nous y resterons jusqu'à ce que nous en obtenions une qui soit bonne pour le Canada.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le président, ce matin Statistique Canada a rapporté qu'en juillet les ventes au détail avaient baissé par rapport au mois de juin, qu'elles avaient substantiellement diminué par rapport au mois de mai et qu'elles avaient baissé de 5,3 p. 100 cette année.

Vendredi dernier, le ministre des Finances déclarait à la Chambre et je cite: «La confiance est à la hausse dans le milieu des affaires comme chez les consommateurs.» Le ministre pourrait-il nous dire comment il se fait que la confiance des consommateurs est à la hausse quand les achats à la consommation sont à la baisse? À moins qu'il ne s'agisse d'une erreur de sa part?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le président, les statistiques que j'ai entre les mains indiquent une hausse de 11,7 p. 100 et de 17,3 p. 100 en ce qui concerne la confiance des consommateurs et du milieu des affaires respectivement.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le président, le dollar et les achats ne reflètent certainement pas cette soi-disant confiance. Les Canadiens ne sont pas prêts à mettre leur argent là où le ministre leur conseille de le mettre, car ils n'ont pas confiance en lui.

Malgré la baisse des dépenses de consommation, malgré une chute de l'excédent commercial jamais vue depuis dix ans, et malgré la hausse du chômage, notre dollar continue de grimper. Combien d'emplois doivent encore être sacrifiés au nom des politiques gouvernementales, jusqu'où doit aller le taux de chômage pour ce gouvernement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le président, je ne sais pas très bien quelle est exactement la position officielle du Parti libéral. Le député a dit que le dollar était surévalué de six cents. Selon lui, quelle devrait être la valeur du dollar? Je ne sais pas. Voudrait-il expliquer à la Chambre comment il déterminerait la valeur du dollar, comment il arriverait au chiffre qu'il propose et comment il ferait pour garder le dollar à cette valeur?

Le député propose-t-il un taux de change fixe? Si c'est là sa politique et la politique du Parti libéral, pourquoi ne le dit-il pas franchement et ne s'explique-t-il pas?

Questions orales

LE CHÔMAGE

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Il le sait très bien, les politiques du gouvernement actuel, en ce qui a trait notamment aux taux d'intérêt élevés et au cours élevé du dollar, ont entraîné la perte d'au moins 209 000 emplois uniquement en Ontario depuis mars 1990. Quand le vice-premier ministre comprendra-t-il qu'il n'y aura pas de réconciliation dans notre pays si on ne s'occupe pas des chômeurs?

Quand va-t-il mettre en oeuvre les programmes d'adaptation et de recyclage qui ont été promis à maintes reprises, aussi bien pendant la campagne électorale qu'immédiatement après?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a eu, c'est vrai, de fortes pertes d'emploi au cours de la récession, surtout dans le secteur manufacturier, mais quand on compare la situation à ce qu'elle était lors de la récession de 1981-1982, on constate que le recul dans le secteur manufacturier pendant cette période-là a été d'environ 19 p. 100 tandis qu'il était de 11 p. 100 pendant cette période-ci.

La fluctuation totale entre le sommet et le creux du cycle pendant la dernière récession a été d'environ 2,8 p. 100, alors qu'elle avait été de 5,5 p. 100 pendant la récession de 1981-1982.

Monsieur le Président, nous sortons de la récession. On a enregistré une certaine croissance pendant le deuxième trimestre, c'est-à-dire un trimestre plus tôt que prévu. La croissance se poursuivra pendant le troisième et le quatrième trimestres, et toutes les prévisions sérieuses nous portent à croire qu'il y aura une croissance de l'ordre de 3 à 3,5 p. 100 en 1992. Voilà de quoi nourrir l'optimisme et la confiance.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a déclaré il y a une semaine que la récession était terminée. Il dit maintenant que nous en sortons. A-t-il changé d'avis?

Un voix: Bien vrai! Il ne sait pas où il en est.

Mme Marleau : Je me permettrai de faire remarquer au vice-premier ministre que. . .

M. le Président: Je voudrais rappeler aux députés d'adresser la question au ministre par l'intermédiaire de la présidence. La députée peut finir sa question.

Mme Marleau: Monsieur le Président, je voudrais savoir si le vice-premier ministre a changé d'avis. Encore la semaine dernière, on a annoncé la perte d'un millier d'autres emplois à l'usine de McDonnell-Douglas de Toronto. Quand le gouvernement cessera-t-il de méconnaître le désastre qu'il a provoqué en matière de chômage et quand mettra-t-il en oeuvre de nouveaux programmes de formation et de recyclage?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai dit, et je le répète aujourd'hui, que nous avons enregistré un taux annualisé de croissance de 4,9 p. 100 au cours du deuxième trimestre. Nous prévoyons une croissance de l'ordre de 2,5 p. 100 pour les troisième et quatrième trimestres de l'année. Nous prévoyons un taux de croissance de l'ordre de 3 à 3,5 p. 100 au cours de l'année 1992. Ce sont des chiffres qui concordent avec les prévisions de l'OCDE et de nombreux autres économistes. Notre économie devrait ainsi connaître la croissance la plus rapide de celle de tous les pays du Groupe des Sept, sinon de l'OCDE.

* * *

L'UNION SOVIÉTIQUE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je reviens à peine de Moscou, de la conférence sur la coopération et la sécurité en Europe, où nous avons obtenu des renseignements de première main sur la grave crise économique à laquelle les gens pourraient être confrontés cet hiver en Union soviétique, où sévissent des pénuries de nourriture, d'énergie et de matériel médical. Comme l'a dit Alexander Yakovlev: «Les casseroles vides sont plus à craindre que les chars.»

Je veux demander au ministre des Finances: est-ce que le Canada va maintenant faire preuve de leadership au sein du G-7 et appuyer dans leur requête les dirigeants soviétiques, y compris le premier ministre, les maires de Leningrad et de Moscou et d'autres, qui demandent de toute urgence une aide alimentaire importante, entre autres, pour éviter cette crise imminente qui guette les Soviétiques, qui font preuve de tant de courage à l'approche de l'hiver?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la coordination de cette initiative particulière relève du premier ministre de la Grande-Bretagne, John Major, qui est actuellement président du G-7. Il était là-bas. Mon

collègue le ministre du Commerce extérieur y était aussi, de même que nos sous-ministres. Ils cherchent des moyens de mettre au point un ensemble de mesures et surtout de distribuer l'aide alimentaire, les produits médicaux, etc. Ce qui importe vraiment, c'est de créer le mécanisme.

Comme le sait le député, je trouve que le système de distribution n'est pas très perfectionné. À moins de mécanismes garantissant que la nourriture et les produits médicaux se rendent bien à destination et au bon moment, l'aide ne sera pas très utile. L'effort de coordination se poursuit, et le Canada y participe activement.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Il y a cinq ans, la tragique explosion du réacteur nucléaire à Tchernobyl a provoqué des milliers de décès et beaucoup de maladie, causé de graves dommages à l'environnement et fait de nombreux sans-abri en Ukraine, en Biélorussie et en Russie.

Devant un tel ravage, est-ce que le Canada va répondre affirmativement à l'appel urgent lancé la semaine dernière à l'assemblée générale des Nations Unies par ces républiques, qui demandent 646 millions de dollars pour aider à éliminer la radioactivité de la chaîne alimentaire et à reloger les sans-abri qui ont été victimes de la catastrophe de Tchernobyl?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je peux dire à la Chambre qu'au cours de l'entretien que j'ai eu aujourd'hui avec les membres de la délégation d'Ukraine, dont le président, le ministre de la Santé et d'autres, nous avons discuté de la question même que soulève le député. Je leur ai fait part de notre volonté de les aider.

Le député doit savoir que, le 20 septembre, il y a eu une conférence pour les annonces de contributions à laquelle le Canada a participé. Je lui signale aussi que nous profitons de notre présence au sein de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour aider.

J'ai en outre avisé mes fonctionnaires à la Commission de contrôle de l'énergie atomique et je parlerai également à l'EACL quant à savoir si nous pourrions apporter une aide technique aux Ukrainiens. Enfin, j'aimerais lui dire que j'en ai discuté à l'AIEA au cours de mon récent séjour à Vienne et avec les membres canadiens du groupe de travail sur la charte énergétique européenne, dont nous sommes chargés de diriger le comité de travail nucléaire. Nous sommes impatients de travailler en étroite collaboration avec la délégation et les citoyens d'Ukraine.

• (1450)

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, lors de la rencontre du caucus du Québec à Rivière-du-Loup, en août dernier, le caucus des députés de l'île de Montréal a présenté une étude sur la situation économique de Montréal. C'est à titre de président du caucus des députés de l'île de Montréal que j'adresse ma question au ministre responsable de la région de Montréal.

Le ministre pourrait-il informer la Chambre des dernières initiatives du gouvernement pour rendre à Montréal ses atouts, pour rendre à Montréal ses avantages économiques, et redonner à Montréal la présence et la place qu'elle a toujours occupées et qu'elle doit continuer d'occuper.

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre au nom du ministre responsable de la région de Montréal, qui est actuellement avec le premier ministre à Montréal, où il y a une annonce cet après-midi de la compagnie Merck-Frosst à l'effet qu'ils vont investir au-delà de 200 millions, ce qui va créer, en termes de chercheurs d'emploi, qui va doubler le nombre des chercheurs de 200 à 300. Cela, monsieur le Président, c'est le résultat direct d'une politique gouvernementale de ce gouvernement.

N'eut été de cette politique-là et du projet de loi C-22, nous n'aurions pas eu cet investissement-là à Montréal. Alors, c'est grâce à cette politique. Nous savons, monsieur le Président, que la situation est difficile à Montréal; nous le savons très bien. Mais nous ferons en sorte de l'améliorer par des politiques comme celle de C-22.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le premier ministre a demandé la collaboration des partis nationaux à la Chambre au moment d'aborder la Constitution. Le gouvernement nous a demandé d'agir en toute bonne foi et il nous a promis de ne pas faire preuve d'esprit de parti.

Dans cet esprit, le chef de l'opposition a accepté d'assister à une séance d'information sur les propositions constitutionnelles du gouvernement cet après-midi, à 16 h 30.

Le vice-premier ministre aurait-il l'obligeance d'informer la Chambre quand exactement son gouvernement a renseigné les membres du Conseil canadien des chefs d'entreprises au sujet de ses offres constitutionnelles?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, les membres du Conseil canadien des chefs d'entreprises n'ont pas reçu de renseignements aussi précis que ceux qui seront transmis au chef de l'opposition.

Si le leader parlementaire de l'opposition officielle voulait vraiment perpétuer l'esprit de collaboration que nous avons tenté de créer à ce sujet, je serais heureux de discuter de cette question directement avec lui, en privé. Comme tous les autres députés, il sait fort bien que, s'il a un problème, il n'a qu'à m'en parler et nous le réglerons.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, la responsabilité première d'un gouvernement est d'agir en toute bonne foi en tant qu'agent de toute la population. Voilà pourquoi les députés de ce côté-ci de la Chambre s'inquiètent quand ils apprennent que le gouvernement a décidé de fournir des renseignements confidentiels sur les propositions constitutionnelles aux grandes entreprises canadiennes avant de faire de même avec les députés ou encore avec les premiers ministres des provinces.

Le ministre responsable des Affaires constitutionnelles peut-il nier catégoriquement qu'aucun renseignement n'a été transmis aux membres du Conseil canadien des chefs d'entreprises, soit par lui, soit par le bureau du premier ministre, le bureau du Conseil privé ou encore tout autre agent gouvernemental?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Je n'essaierai pas de corriger la double négation du député, mais je suis certainement disposé à déclarer à la Chambre que j'ai personnellement fourni des renseignements à la présidente du Conseil du travail du Canada. J'ai parlé au président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Aujourd'hui, j'ai appelé les chefs des deux gouvernements territoriaux et certains premiers ministres provinciaux. Quant au premier ministre, il a communiqué avec d'autres premiers ministres provinciaux.

Je n'ai personnellement eu aucun échange avec les membres du CCCE, mais j'ai certainement autorisé la tenue de discussions afin que l'ensemble de la population comprenne ce que nous tentons d'accomplir en présentant nos offres.

Il y a déjà quelque temps, nous avons annoncé que nous avions conclu une entente avec le chef de l'opposition et le chef du Nouveau Parti démocratique, selon laquelle ils obtiendraient des renseignements beaucoup plus détaillés que les autres en raison de la position qu'ils occupent au Parlement.

Je suis très heureux de l'attitude impartiale que le Nouveau Parti démocratique a décidé d'adopter dans cette affaire. J'espère que le Parti libéral du Canada fera de même.

* * *

LE SYSTÈME COSICS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures suppléant ou, en son absence, au vice-premier ministre.

Elle porte sur ce système informatique bidon qu'est le COSICS. Des articles de presse nous informaient en fin de semaine que ce projet avait été suspendu. Je veux demander au gouvernement comment il se fait qu'il ait consacré 140 millions de l'argent des contribuables à la première phase d'un projet de 28 millions de dollars, pour en arriver finalement à quelque chose qui ne fonctionne même pas.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Il est regrettable, monsieur le Président, que le député ne soit pas allé au fond des choses. S'il avait examiné les faits, il se serait aussi rendu compte que le journaliste avait commis quelques graves erreurs, parce qu'en fait le contrat du COSICS adjugé à la Fenco Engineersing, à laquelle se sont jointes les sociétés Honeywell, Canac et Digital Equipment, est un projet dont la première phase, d'une valeur de 38 millions de dollars, est maintenant évaluée à 42 millions après quelques améliorations.

Le budget d'ensemble du projet sera de 56 millions de dollars, dont seuls 53 millions ont été dépensés jusqu'à maintenant.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de me demander ce que ce mystérieux lobbyiste et invité d'un déjeuner d'affaires pense maintenant de ce projet.

[*Français*]

Je demanderais au ministre des Approvisionnements et Services s'il est prêt à déposer devant cette Chambre un rapport complet de toutes les augmentations de coût concernant ce projet? Les payeurs de taxes canadiens veulent savoir qui a gaspillé leur argent et comment se fait-il que le projet ne fonctionne même pas?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): C'est malheureux, monsieur le Président, mais il semble que le député avait préparé sa question supplémentaire avant d'entendre la réponse à la première partie. Le projet fonctionne et le budget est respecté. Il s'établit maintenant à 53 millions de dollars, et non à 56 millions. L'article était erroné.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président. Une nouvelle étude effectuée pour le Fraser Institute prévoit une grave crise économique pour tout le Canada si le Québec devient indépendant. D'après cette étude, si les séparatistes l'emportent, les Canadiens peuvent s'attendre à une récession, à une guerre commerciale, à des taux d'intérêt élevés, à un effondrement de la Bourse et à un exode des capitaux vers l'étranger.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Est-ce que ce rapport est un exemple d'alarmisme inutile, ou est-ce que les Canadiens ont vraiment des raisons de redouter les répercussions économiques d'un Québec souverain?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, nous espérons qu'il s'agit là d'une question hypothétique. Nous espérons manifestement que les propositions qui seront annoncées demain à la Chambre par le premier ministre ouvriront la voie au genre de débat que nous voulons, en tant que Canadiens, pour renouveler la fédération canadienne.

À mon avis, il est juste de dire que, s'il devait se produire un morcellement de notre pays, toutes les régions de toutes les provinces seraient très éprouvées parce que si on étudie la question, monsieur le Président, on verra, je pense, que des provinces comme l'Alberta, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et le Québec lui-même dépendent en grande partie du marché interne pour leurs activités économiques.

En ce moment, nous ferions bien, je pense, de suivre le conseil de sir John A. Macdonald, notre premier premier ministre, qui a dit il y a 130 ans, et je cite: «Quoi que vous fassiez, adhérez à l'union. Nous sommes un grand pays et nous allons devenir l'un des plus grands si nous préservons cette union. Nous sombrons dans la médiocrité et le malheur si nous permettons qu'elle soit brisée.»

Je trouve que c'est une remarque très profonde. C'était vrai il y a 130 ans; ce l'est encore aujourd'hui et cela le sera encore demain, monsieur le Président.

* * *

MALAGASH HARBOUR

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. En premier lieu, je tiens à souligner que les habitants de Malagash Harbour ont été très contents d'apprendre que des fonds avaient été approuvés pour draguer le port. Malheureusement, cela ne fait qu'exacerber le problème relatif au quai, qui a subi de graves dégats lors d'une tempête il y a plus d'un an.

Le ministre va-t-il reconnaître que la réparation du quai de Malagash est prioritaire et que des fonds seront prévus dans le budget de l'an prochain pour le réparer ou le remplacer?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je comprends la position du député et je sympathise de tout coeur avec lui. Le projet de dragage du port a été approuvé, au coût de 50 000 $, et les travaux doivent commencer en octobre. J'ose espérer que nous poursuivrons le reste des travaux l'an prochain. Tout dépendra de notre budget et de nos priorités régionales. Le député peut être assuré que ses instances pressantes recevront toute la considération voulue.

* * *

• (1500)

L'UNITÉ NATIONALE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires constitutionnelles. Il a dit qu'un certain nombre de groupes ou d'organisations avaient bénéficié d'une séance d'information. Dans l'esprit d'ouverture avec lequel nous essayons tous d'aborder cette question, peut-il dire à la Chambre, puisque les médias ont parlé de cette question, quels médias et quelles organisations ont été informés et qui, au juste, a déjà reçu le document qui sera présenté à la Chambre demain?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, personne n'a reçu ce document, sauf le premier ministre, moi-même et deux ou trois autres ministres qui ont joué un rôle essentiel au comité. Il y a eu aussi, évidemment,

une dernière discussion, hier soir, entre les ministres de tout le Cabinet.

À ma connaissance, et je suis sûr qu'on me l'aurait dit, le document n'a été distribué à personne d'autre. J'ai fait le nécessaire pour qu'il soit livré par courrier spécial aux chefs de gouvernement, y compris à ceux des deux gouvernements territoriaux, pour 21 heures, heure locale, ce soir. Ils le recevront donc après la séance d'information destinée au chef du Nouveau Parti démocratique et au chef de la loyale opposition de Sa Majesté.

Quant à la liste des personnes informées, je devrais peut-être faire une distinction entre le genre de séance d'information dont la députée bénéficiera aujourd'hui et les conversations que nous avons eues avec un certain nombre de personnes qui ne font pas partie du gouvernement. Nous avons donné à un certain nombre d'organisations, y compris, comme la députée devrait le savoir, au Congrès du travail du Canada, une idée générale de ce que nous proposons dans ce document. Le document lui-même n'a pas été distribué, cependant. Il sera d'abord distribué à la Chambre des communes, à l'exception des douze exemplaires qui seront envoyés, comme il se doit, ce soir, sous pli confidentiel, aux premiers ministres et aux chefs de gouvernement des provinces et des territoires. Je suis sûr que la Chambre sera d'accord là-dessus.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au nouveau ministre responsable de la région de Montréal. Mercredi dernier, tous les intervenants économiques de la région de Montréal ont priorisé l'étude de faisabilité du TGV comme un des moyens pour relancer l'économie. Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui si le gouvernement fédéral est prêt à participer à cette étude avec tous les autres intervenants?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, au nom du ministre responsable de la région de Montréal qui, comme je l'ai dit tantôt, est avec le premier ministre pour une annonce d'importance, je peux dire à mon honorable collègue, le député de Rosemont, que des 66 recommandations qui ont été faites au Forum économique de Montréal, il y en a 48, si je me rappelle bien du nombre, qui sont soumises au gouvernement, et je peux lui garantir que toute l'attention voulue sera portée à chacune d'elle, incluant celle qu'il vient de mentionner.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de son Excellence Leonid Kravchuk, président de la Rada suprême de l'Ukraine.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 10 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) demande à présenter le projet de loi C-285, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (serment de citoyenneté).

—Monsieur le Président, pour devenir citoyen canadien aux termes de la Loi sur la citoyenneté en vigueur, l'intéressé doit prêter allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth II, à ses héritiers et à ses successeurs.

En vertu de cette modification, les futurs citoyens devraient prêter allégeance au Canada et à sa Constitution.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-286, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (inscription à la liste électorale officielle).

—Monsieur le Président, les députés se souviendront des difficultés éprouvées durant les dernières élections par des électeurs dont le nom ne figurait pas sur la liste électorale et qui n'ont pu exercer leur droit le jour des élections.

Ce projet de loi vise à prévenir tout nouveau déni des droits démocratiques pendant les élections fédérales.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI CANADIENNE SUR LES RÉFÉRENDUMS ET LES PLÉBISCITES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale) demande à présenter le projet de loi C-287, Loi concernant la tenue de référendums et de plébiscites au Canada sur des questions publiques.

—Monsieur le Président, bien que rarement utilisés, les référendums et les plébiscites constituent un outil fort utile de démocratie directe au Canada. À preuve, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique tiennent actuellement un référendum. Cependant, au niveau national, il n'existe pas de loi habilitante. Nous avons certes une loi sur les élections, mais pas de loi sur les référendums et les plébiscites pour le vote direct.

Ce projet de loi vise à combler cette lacune et à permettre au Parlement de tenir, à son gré, un plébiscite ou un référendum.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

MESURE MODIFICATIVE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est) demande la permission de présenter le projet de loi C-288, intitulé Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (liste des ingrédients).

Monsieur le Président, je veux prendre un peu du temps de la Chambre pour présenter en première lecture un projet de loi qui touche beaucoup de familles qui souffrent d'allergies.

[*Traduction*]

Le projet de loi est semblable à celui que j'ai présenté à la dernière législature et que l'on avait adopté à l'unanimité. Malheureusement, il est resté en plan au *Feuilleton*. Il traite de l'étiquetage des aliments à l'intention des personnes atteintes d'allergies pouvant entraîner la mort. Il obligerait les restaurants à mettre à la disposition des clients une liste complète de tous leurs ingrédients. Cette mesure pourrait sauver des vies.

J'aimerais notamment signaler le travail que M^me^ Betty Taylor a consacré à ce projet de loi. Son fils Christian est décédé des suites de l'ingestion de noix qui se trouvaient dans des aliments mal étiquetés.

(La motion est adopté, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1510)

LA LOI SUR LE JOUR DU SOUVENIR

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Ron MacDonald (Dartmouth) demande à présenter le projet de loi C-289, Loi désignant le jour du Souvenir comme jour férié à inclure dans les conventions collectives de la fonction publique.

—Monsieur le Président, je voudrais exposer brièvement à la Chambre le but de ce projet de loi. Il semble que plus on s'éloigne des époques où, lors de conflits, des Canadiens ont donné leur vie en menant une action individuelle ou collective contre un agresseur, plus est menacée la notion de jour du Souvenir comme jour férié qui donne à tous les Canadiens l'occasion de se rappeler ces sacrifices.

J'ai appris, comme d'autres députés, que le jour du Souvenir n'est pas un jour férié obligatoire pour les

employés assujettis à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. S'il était adopté, ce projet de loi ferait désormais du jour du Souvenir un jour férié obligatoire pour tous les travailleurs dont le contrat est négocié aux termes de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE GOUVERNEUR EN CONSEIL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants) demande à présenter le projet de loi C-290, Loi concernant la communication de renseignements relatifs aux nominations faites par le gouverneur en conseil.

—Monsieur le Président, je voudrais présenter brièvement ce projet de loi. C'est une tâche dont j'ai plaisir de m'acquitter. Cette mesure vise à obtenir plus de renseignements sur les nominations faites par le gouverneur en conseil. Pour être plus précis, je trouve anormal que les nominations faites par le gouverneur en conseil ou le Cabinet, ainsi que les émoluments qui y sont rattachés ne sont jamais pleinement connus du public alors qu'il y va de ses deniers.

L'idée qui sous-tend ce projet de loi est que celui qui paie les violons—en l'occurence le contribuable—choisit la musique. J'espère donc que ce projet de loi sera adopté au moment opportun.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Ross Stevenson (Durham) demande à présenter le projet de loi C-291, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada (rejet d'eau de lest). Monsieur le Président, ce projet de loi vise à prévenir un accroissement de la présence d'organismes étrangers dans l'écosystème des Grands Lacs, et notamment à forcer par réglementation les navires de haute mer à changer leur eau de lest avant d'emprunter la Voie maritime du Saint-Laurent pour atteindre les Grands Lacs.

PÉTITIONS

L'INSTITUTION DU JOUR DE L'UKRAINE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, les gens d'Atikokan seront vraiment heureux que leurs noms vous parviennent en premier.

J'ai l'honneur de présenter deux pétitions aujourd'hui. La première est fort à propos étant donné la visite que nous avons eue plus tôt.

Les membres de la Holy Cross Ukrainian Church de Thunder Bay envoient à la Chambre une pétition faisant ressortir que les Canadiens de souche ukrainienne ont un long et fier passé et qu'ils ont énormément contribué à l'édification de notre pays.

Le gouvernement fédéral devrait mieux reconnaître cet apport. Les pétionnaires font observer que les premiers Ukrainiens sont arrivés au Canada le 7 septembre 1891. Ils demandent au Parlement de déclarer le 7 septembre Jour de l'Ukraine afin de souligner le riche patrimoine et l'apport considérable des Canadiens de souche ukrainienne.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je veux aussi présenter une pétition signée par des Canadiens du nord de l'Ontario, de Kenora à Timmins, de Porcupine, de Keewatin et de Longbow.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer le projet néo-démocrate visant le rétablissement des services de VIA Rail qui ont été supprimés le 15 janvier 1990 de façon à assurer et, s'il y a lieu, à améliorer un moyen de transport dont dépendent de nombreux Canadiens, l'adoption d'une loi définissant le mandat de VIA Rail et l'octroi à cette société des ressources dont elle a besoin pour devenir un réseau moderne de transport ferroviaire de voyageurs d'une qualité comparable à ceux du reste du monde occidental.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition signée par un certain nombre de Canadiens.

Les pétitionnaires jugent que le projet de loi C-21 est une mesure discriminatoire contre les parents adoptifs étant donné que le congé d'adoption est passé de 15 à 10 semaines, alors que le congé offert aux parents biologiques est porté à 25 semaines, soit 15 semaines de congé de maternité et 10 semaines de congé parental.

Ces électeurs signalent qu'il en coûterait seulement 6c. par année aux contribuables canadiens pour offrir le même congé aux parents adoptifs.

Par conséquent, les pétitionnaires prient la Chambre des communes de demander au gouvernement de régler cette question au plus tôt de façon à rendre le système plus équitable.

L'IMMIGRATION

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter une pétition venant de plusieurs membres de la communauté polonaise d'Oshawa, qui s'inquiètent du sort fait aux personnes classées par la secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans la catégorie des exilés volontaires.

Les pétitionnaires demandent simplement au gouvernement d'accélérer le traitement des demandes en attente de ces exilés volontaires, de retirer les quotas qui leur sont imposés et d'appliquer les habituelles dispositions de temporarisation, de sorte que ces personnes puissent devenir sans tarder des citoyens canadiens productifs.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je me joins à mon collège d'Ottawa-Centre pour faire part des doléances des Canadiens qui ont signé ma pétition et qui invitent le gouvernement à revoir le projet de loi C-21, qui a pour effet de réduire le congé parental pour les parents adoptifs mais de l'augmenter pour les parents biologiques.

Les pétitionnaires soutiennent avant tout que, s'ils ne sont pas plus importants, les besoins d'un enfant adopté sont identiques à ceux d'un enfant biologique. Nous ne pouvons exercer de la discrimination envers les parents qui adoptent. Il faut d'abord penser aux soins qu'exigent les enfants adoptés.

Les pétitionnaires et les membres de notre parti demandent depuis quelque temps au gouvernement de repenser et de réévaluer le projet de loi C-21. Le gouvernement devrait se demander si un enfant adopté est vraiment moins important qu'un enfant biologique.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je voudrais présenter à la Chambre une pétition portant des centaines de signatures.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à revenir à la raison et à annuler la taxe sur les produits et services qui est tout à fait régressive.

• (1520)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous en venons maintenant à la rubrique «Questions inscrites au Feuilleton». Je donne la parole à l'honorable député de Champlain.

M. Saint-Julien: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député d'Abitibi invoque le Règlement.

M. Saint-Julien: Monsieur le Président, est-ce que le député d'Abitibi peut déposer des pétitions à la Chambre des communes? Je me suis levé presque chaque fois et vous n'avez pas reconnu les gens de ce côté-ci, seulement ceux de l'opposition.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député peut sûrement déposer une pétition comme tout autre député. Je vous ferais remarquer que j'ai quand même pris 15 secondes pour jeter un regard circulaire et que je n'ai vu personne se lever.

Cela étant dit, il me fait plaisir de revenir à l'item «Présentation de pétitions» et de reconnaître l'honorable député d'Abitibi.

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Je vous remercie, monsieur le Président.

J'ai l'honneur de déposer une pétition signées par des gens de Rivière-Héva, Amos, La Sarre, La Motte, Saint-Mathieu, Saint-Félix d'Alquier, en Abitibi. Ces pétitionnaires demandent humblement que le Parlement considère sérieusement, lors de la révision du Code canadien du travail, les lacunes de celui-ci et qu'il reconnaisse la nécessité d'intégrer au Code des clauses concernant le retrait préventif des femmes enceintes, et ceci, avec salaire.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif F, ainsi que de la motion de M. Vincent (p. 2536).

Le président suppléant (M. DeBlois): À la suspension du débat, la parole était au député d'Ottawa—Vanier.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, avant de commencer, j'aimerais souhaiter à un de nos collègues, David Walker, le député de Winnipeg-Nord-Centre, un prompt rétablissement.

[*Traduction*]

Je comprends, David, que vous ne soyez pas dans votre assiette, mais espérons que notre principal critique sur la question sera ici avant que le débat ne se termine.

[*Français*]

Monsieur le Président, le projet de loi devant nous n'est pas tellement compliqué au niveau de sa rédaction. C'est un projet de loi qui a tout simplement un article et qui vise à amender ou à modifier le Régime d'assistance publique du Canada. En fait, le projet de loi propose de prolonger de deux ans à cinq ans le plafonnement à 5 p. 100 du taux d'accroissement des paiements de transfert au titre du Régime d'assistance publique du Canada. Ce plafonnement s'applique, comme on le sait, monsieur le Président, seulement aux provinces qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation. Il s'agit de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

Le programme d'assistance publique du Canada a pour but, monsieur le Président, d'appuyer la prestation par les provinces d'une assistance publique et de services aux personnes nécessiteuses ainsi que la prestation par les provinces, encore une fois, de services de bien-être social visant à atténuer, éliminer et même prévenir les causes ou les effets de la pauvreté, de la négligence à l'égard des enfants ou de la dépendance de l'assistance publique.

C'est un programme, monsieur le Président, qui est valable, qui fait partie de notre ensemble canadien, qui fait partie de notre tissu national, un programme fort important pour permettre aux plus riches d'aider les moins riches, c'est-à-dire les moins bien nantis.

[*Traduction*]

Le Régime d'assistance publique du Canada est notre filet de sécurité sociale de dernier recours. Il permet aux provinces d'offrir un revenu de base à près de deux millions de Canadiens à faible revenu qui sont placés dans cette situation, non pas par choix, mais parfois parce qu'il leur est tout simplement impossible de s'en sortir. Ils sont nés pauvres et ils ont bien du mal à améliorer leur sort.

Un trop grand nombre de Canadiens à faible revenu qui ont parfois été licenciés et ne peuvent se retrouver un emploi ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage et doivent réclamer de l'aide sociale en vertu de ce programme.

Selon les prévisions du gouvernement, les trois provinces touchées, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, perdront 2,135 milliards de dollars en transferts fédéraux au cours des cinq prochaines années, soit de 1991 à 1996. Les prévisions des provinces sont, bien entendu, beaucoup plus élevées que cela. En Ontario, ma province, le gouvernement prévoit que le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada lui coûtera un milliard de dollars cette année seulement.

Dans une entrevue qu'il a accordée au *Star* de Toronto et qui a été publiée le 16 août 1991, le premier ministre de l'Ontario a déclaré ceci: «L'Ontario n'a carrément pas les moyens d'accepter qu'en cette période de récession qui frappe l'Ontario plus durement que toutes les autres provinces, nos citoyens soient encore plus vulnérables que les autres.»

En décidant de présenter le projet de loi C-32, le gouvernement conservateur s'inspire de la nouvelle politique en matière de services sociaux proposée par des groupes de droite dont le Parti réformiste, qui prônent la réduction du rôle du gouvernement dans la prestation des services sociaux et proposent de faire porter plutôt ce fardeau aux organismes non gouvernementaux, aux oeuvres de bienfaisance, et aux familles, en partant du principe qu'il n'incombe pas au gouvernement de financer ces services.

Notre parti est tout à fait contre cette politique défendue par la droite au Canada.

[*Français*]

Dans ce contexte, monsieur le Président, le projet de loi a pour but de transférer le fardeau fiscal, si l'on veut, sur le dos des plus démunis du Canada. Le filet de sécurité sociale est une des pierres angulaires du système de sécurité sociale de notre pays.

Ceux et celles qui bénéficient de l'assistance publique et des services de bien-être social, il faut le rappeler, sont d'abord les enfants pris en charge ou qui ont besoin de protection parce qu'ils sont victimes de mauvais traitements ou de négligence; ensuite, les personnes handicapées, physiquement ou mentalement. Il y a aussi les familles monoparentales. Dans ma circonscription, du total des familles dans Ottawa—Vanier, 20 p. 100 sont des familles monoparentales avec à la tête, dans 85 p. 100 des cas, des femmes avec des enfants. Viennent ensuite les

cas, des femmes avec des enfants. Viennent ensuite les chômeurs: 7,3 p. 100 dans la région d'Ottawa, le taux le plus élevé pour les mois d'août au cours des cinq dernières années; finalement, les familles et les personnes en détresse et les travailleurs à faible revenu.

Monsieur le Président, les statistiques que je vais citer ont été puisées à même les documents du gouvernement, Statistique Canada. Donc, ce sont des chiffres publics, des chiffres qui sont, je pense, crédibles.

Selon le Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton, un conseil qui a une crédibilité au niveau régional, on comptait 16 500 bénéficiaires de l'aide sociale en juillet 1990 dans la région d'Ottawa-Carleton, soit une hausse de 21 p. 100 par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

De 1984 à 1988, la charge fiscale totale d'une famille à deux revenus, avec deux enfants, et dont le revenu total s'élevait à 26 000 $, s'est accru de 39 p. 100—charge fiscale: impôts fédéraux, impôts provinciaux, impôts municipaux—alors que pour les familles à revenu élevé, gagnant environ 100 000 $, elle n'a augmenté que de 11 p. 100.

En 1988, 40,5 p. 100 des familles monoparentales gagnaient un revenu annuel entre 10 000 $ et 20 000 $; 23,9 p. 100 de ces mêmes familles monoparentales gagnaient un revenu annuel de moins de 10 000 $. C'est Statistique Canada, monsieur le Président, qui dit cela. Le taux de pauvreté est de 33 p. 100 chez les mères seules et de 12 p. 100 chez les pères seuls. Je parle de familles monoparentales.

• (1530)

Une famille de quatre personnes, avec deux salariés, travaillant à plein temps, au salaire minimum en Ontario, ne peut gagner suffisamment d'argent pour demeurer au-dessus du seuil de pauvreté. Monsieur le Président, c'est sérieux, c'est même triste. Le taux de pauvreté des familles, avec enfants, dont le soutien est âgé de moins de 25 ans, est de 55 p. 100.

La baisse du nombre d'emplois à revenu moyen et la hausse du nombre d'emplois faiblement rémunérés, et ce constaté dans une étude réalisée récemment par le Conseil économique du Canada, ne présagent rien de bon pour ces familles. Dans son rapport, *Le revers de la richesse—Les enfants pauvres à Ottawa—Carleton*, le Conseil de planification sociale d'Ottawa—Carleton affirme que le nombre élevé d'enfants pauvres à Ottawa—Carleton est alarmant. Parmi les enfants de moins de 18 ans, 14 p. 100 vivent dans la pauvreté, soit plus de 19 000 enfants dans cette région-ci, monsieur le Président. Dix-sept p. 100 des enfants de moins de six ans vivent dans la pauvreté comparativement à 13 p. 100 des enfants entre 6 à 17 ans.

De plus en plus, les familles dépendent de banques d'alimentation, de soupes populaires. Les listes de bénéficiaires d'aide sociale s'allongent, et un nombre insuffisant de bons emplois sont créés pour venir en aide à ces gens-là. Le gouvernement conservateur a fabriqué un moule dans lequel il deviendra difficile de sortir pour plusieurs d'entre eux. Le chômage et le bien-être social est en train de devenir la pratique; le travail, dans bien des cas, l'exception.

En 1988, on dénombrait 945 000 enfants pauvres au Canada. Même si l'Ontario est une des provinces les plus riches du Canada, elle compte aussi le plus grand nombre d'enfants de 0 à 14 ans, soit 34,7 p. 100, chiffres tirés encore de Statistique Canada. À Vanier, une ville dans mon comté, on compte 935 enfants pauvres; même à Rockliffe, monsieur le Président, le dortoir des riches, on y compte 15 enfants pauvres.

Le 28 mai 1990, le premier ministre du pays a signé, au nom du Canada, la Déclaration mondiale pour la survie, la protection et le développement des enfants, s'engageant ainsi à travailler pour réduire la pauvreté.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je reconnais en cette Chambre aujourd'hui nous rappelait récemment une déclaration de M. Javier Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, qui disait, et je le cite... Je n'ai pas la source, mais on me dit que c'est la ministre qui a rappelé cette déclaration. Elle cite Javier Perez de Cuellar: «La façon dont une société traite ses enfants témoigne non seulement de sa compassion et de sa bienveillante protection dont elle est capable, mais aussi de son sens de la justice, de son souci de l'avenir, de son désir d'améliorer la condition des générations à venir. Cela vaut indiscutablement pour la communauté des nations comme pour les nations prises individuellement.»

Monsieur le Président, c'est triste quand on constate les chiffres, quand on regarde les faits. Nous avons un pays qui a un problème. Et voici qu'on a un gouvernement qui nous présente un projet de loi qui va causer des problèmes chez nous, dans Ottawa—Carleton, en Ontario, en Colombie-Britannique, et qui se refuse à partager ce fardeau fiscal avec les provinces.

[*Traduction*]

Selon un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa le 10 décembre 1990, les taux de mortalité infantile parmi les pauvres sont deux fois plus élevés que dans le reste de la population. Les morts accidentelles sont deux fois plus nombreuses et les décès attribuables à des maladies infectieuses sont 2,5 fois plus courants. En 1986, le taux d'abandon des études secondaires parmi les pauvres était 2,2 fois plus important que le taux dans le reste de la société.

[*Français*]

Monsieur le Président, selon le Conseil national du bien-être social, la santé et l'enseignement supérieur représentent ensemble environ 11 p. 100 de la valeur de l'ensemble des biens et produits au Canada. En Ontario, environ un étudiant sur trois abandonne ses études avant d'avoir terminé sa 12e année.

[*Traduction*]

Dans son budget du 26 février 1991, qui annonçait la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui, le ministre des Finances de l'époque, M. Michael Wilson, a dit:

> Des signes préoccupants indiquent que notre système d'enseignement ne s'est peut-être pas adapté aux besoins d'une économie concurrentielle des années 90. Jusqu'à 30 p. 100 de nos diplômés du secondaire sont incapables de s'acquitter des tâches de lectures de la vie quotidienne. Nous avons un taux de décrochage alarmant au niveau secondaire—près de 30 pour cent—et la plupart de ces jeunes sont incapables de s'engager dans un programme de formation professionnelle de qualité. Nos jeunes ont besoin de recevoir l'enseignement ou la formation qui leur permettrait de continuer à apprendre pendant le reste de leur vie.

Ce projet de loi fait des compressions dans la formation et les programmes d'enseignement en réduisant les contributions fédérales.

Dans le même budget, le gouvernement a réduit les fonds destinés à l'enseignement et aux soins de santé. Je pourrais poursuivre et vous donner les détails de ces compressions, mais je m'attends à ce qu'un député me pose des questions, car il s'agit là d'une partie très importante du débat d'aujourd'hui.

[*Français*]

Le gouvernement conservateur traite l'éducation comme une dépense gouvernementale, plutôt que de la considérer comme un investissement dans notre avenir. Moins d'argent, le gouvernement coupant les fonds à l'éducation, nous aurons moins de main-d'oeuvre qualifiée et compétente pour rencontrer ce défi mondial d'être compétitifs, de pouvoir produire, de pouvoir être sur le marché international, des gens avec qui on va vouloir traiter.

Moins on est capable de compétitionner, plus il y a de chômeurs et d'assistés sociaux, évidemment. Plus on peut compétitionner, plus le marché du travail est vaste, plus il est possible pour notre jeunesse d'accéder à un travail valorisant. Plus d'accès au marché du travail, moins de décrochages, moins de problèmes sociaux. L'ignorance, monsieur le Président, ça coûte cher, ça coûte pas mal plus cher que l'éducation. On l'a dit dans le débat sur la TPS: Taxer les livres, c'est taxer l'ignorance. C'est mauvais, ce n'est pas bon!

Bien sûr, il ne faut pas s'attendre à des résultats à court terme. Une main-d'oeuvre instruite, bien formée, ça prend quelques années.

Le besoin d'aide sociale et de services sociaux continuera de s'accroître au cours de cette récession, causée en grande partie par les politiques désastreuses de ce gouvernement. Je n'ai pas besoin de tous les mentionner car la litanie est assez longue. On en revient à énumérer le libre-échange, la taxe sur les produits et services, les modifications à l'assurance-chômage, la politique de taux d'intérêt élevés, le dollar trop élevé, et ainsi de suite, monsieur le Président.

Dans ma circonscription, cet été, les gens savaient exactement de quoi il s'agissait quand on leur parlait des problèmes qui préoccupent les Canadiens. On disait: D'abord et avant tout, l'économie, monsieur Gauthier. Assurez-vous que j'aie un job. Assurez-vous qu'on ne taxe pas tout ce que j'ai dans mes poches, puis soyez donc, monsieur Gauthier. . . faites donc votre job, là, au niveau de la Constitution, les politiciens. Réglez donc ça ce dossier-là! Bien on va le régler, monsieur le Président, le dossier constitutionnel, mais le dossier économique, il va falloir s'y attarder et vraiment mettre de l'avant des politiques qui vont faire que les investissements en éducation, en formation, en développement de notre main-d'oeuvre seront des investissements pour pouvoir se prendre en main et placer notre jeunesse afin qu'elle puisse compétitionner avec les autres pays.

Ce n'est pas d'exagérer, monsieur le Président, que de dire que les coûts d'éducation c'est un investissement pour l'avenir. Mais de ne pas le faire, ça pourrait nous causer des problèmes sérieux. Et quand je constate les coupures au niveau de l'éducation dans les années passées, c'est triste.

[*Traduction*]

Je voudrais citer l'Association canadienne des professeurs d'université.

> Les gels imposés aux fonds fédéraux destinés aux universités équivaudront à une réduction de 3,8 milliards de dollars pour l'année financière se terminant en 1995. Ce montant est beaucoup plus élevé que les budgets annuels de fonctionnement des universités de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

• (1540)

Un sondage réalisé par Angus Reid en janvier 1991 a révélé que 93 p. 100 des Canadiens conviennent que le gouvernement fédéral devrait continuer de financer l'en-

seignement supérieur. Les deux tiers estiment qu'il faudrait accroître les fonds fédéraux.

Je voudrais présenter quelques-uns des chiffres à la Chambre. En 1990-1991, les réductions ont été de 321 millions de dollars, en 1991-1992, de 581 millions, en 1992-1993, elles seront de 755 millions, en 1993-1994, de 966 millions et en 1994-1995, de 1,205 milliard. C'est une situation déplorable.

[*Français*]

Monsieur le Président, en voulant parler de ce projet de loi, on ne peut pas éviter de constater qu'il y a un niveau de misère, un niveau de difficulté, si on veut, qui existe. Je reviens encore au Conseil national de bien-être social, aucun gouvernement fédéral n'avait jamais proposé de revenir sur son engagement envers les personnes défavorisées. Je le répète, aucun gouvernement, à ce jour, n'avait jamais proposé de revenir sur son engagement envers les personnes défavorisées. Le gouvernement conservateur le fait actuellement, et si on croit l'avenir prochain, il va continuer à le faire. Et c'est honteux, c'est absolument inacceptable!

Notre société possède tous les pouvoirs, toutes les ressources nécessaires pour assurer à toutes les familles suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins de nourriture, de vêtement et de logement. Il reste à ce gouvernement de savoir bien administrer. Pour ma part, quand j'en aurai l'occasion, je ferai un autre discours sur l'incapacité de ce gouvernement d'administrer même le quotidien! Ils ne peuvent pas le faire et, à mon avis, c'est une triste situation.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'Ottawa—Vanier pour cet exposé des plus intéressants et des plus détaillés.

Ce qui ressort de son discours et des autres discours portant sur ce projet de loi, c'est que notre société connaît actuellement une période de grand rajustement où ceux qui réussissent très bien réussiront encore mieux, merci, et ceux qui réussissent moins bien réussiront encore moins bien.

Cette situation se produit dans divers secteurs. On se sert du déficit et de la dette comme prétextes pour refuser l'aide de la société à ceux qui en ont le plus besoin. Nous voyons se former dans la société canadienne deux classes: une classe privilégiée et une classe défavorisée.

J'aimerais savoir si mon collègue voudrait nous faire part de ses commentaires sur la sorte de mauvaise gestion des finances du pays qui, d'après lui, est responsable de cette tendance que les Canadiens, à mon avis, rejettent entièrement, parce que la société canadienne a toujours prôné le partage et le développement du potentiel de tous les Canadiens.

Le député d'Ottawa—Vanier aurait-il d'autres commentaires à formuler à ce sujet?

M. Gauthier: Monsieur le Président, je remercie la députée pour sa question.

Je regrette de ne pas être dans mon bureau. J'ai là un document que j'ai lu récemment et qui dit que les riches deviennent plus riches, et que les pauvres deviennent plus pauvres.

Pour appuyer cette allégation, le document montre que les riches ont un revenu disponible plus élevé en 1991 qu'il y a quatre ou cinq ans. Ce fait est probablement dû à certaines politiques des conservateurs. Ce sont peut-être les règles du jeu, mais la part qui revient aux pauvres dans le gâteau national—passez-moi l'expression—se rétrécit.

Voici ce que je demande à ce gouvernement. Faites preuve d'un peu de sensibilité. Pensez aux Canadiens. Ne réduisez pas nos programmes sociaux, car ce serait une erreur.

Je sais qu'il y a de l'autre côté des gens au coeur sensible. Je les supplie de voter contre ce projet de loi, parce qu'il amorce l'érosion de notre esprit national de bonne entente qui permet essentiellement aux Canadiens de partager les bons moments comme les mauvais. Nous devrions compatir avec ceux qui traversent des difficultés en ce moment. On compte un million et demi de chômeurs dans ce pays et peut-être un demi million qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage.

Mon collègue de Gander—Grand Falls est au courant de tout cela, parce que le taux de chômage est élevé dans sa circonscription. C'est triste de ne pas pouvoir trouver d'emploi. C'est tout ce que les Canadiens demandent, ni plus ni moins. Donnez-leur un emploi.

Voici que nous parlons aujourd'hui de réduire les programmes destinés à aider ceux qui ne peuvent pas trouver d'emploi, ceux qui n'ont plus de prestations d'assurance-chômage et qui doivent recourir aux programmes d'aide sociale. J'espère que le gouvernement reviendra à la raison pour voter contre cette mesure.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat de cet après-midi sur le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, qui prolongera jusqu'en 1995 le plafond de 5 p. 100 déjà imposé aux paiements de transfert fédéraux en matière de sécurité sociale et de services sociaux.

C'est le gouvernement qui a présenté la loi originale, et il nous présente maintenant le projet C-32 en disant qu'il va aider le pays à contrer cette horrible dette publique qui s'est accumulée au fil des ans, qu'il réduira le déficit courant et qu'il permettra au gouvernement, au moyen de restrictions budgétaires, de mettre ses comptes en ordre.

En apparence, c'est un argument convaincant. Il suffit de rappeler l'existence de la dette aux gens, aux familles, aux chefs de famille, pour avoir immédiatement une réaction très favorable. Les gens admettent que la dette est néfaste, qu'elle a des conséquences négatives sur la santé psychique ou psychologique, comme on dit aujourd'hui, qu'elle entraîne la famille ou l'individu toujours plus bas et qu'enfin, elle entraîne le déclin d'une nation.

Il y a bien sûr des pays qui vivent depuis très longtemps avec une dette. Je ne dis pas que la dette est une bonne chose, mais je pense que nous devons réfléchir aux causes de cette dette et imaginer beaucoup de moyens différents de la réduire. Je reviendrai là-dessus dans quelques minutes.

J'en arrive à l'objet principal de mon discours, mais je veux auparavant rappeler à mes collègues certains éléments que nous avons mis au point en ce pays, avec tous les gouvernements qui ont précédé celui-ci, et qui nous ont permis d'établir un mode de vie passablement différent, à bien des égards, de celui de nos voisins américains—du moins c'était encore le cas il y a quelques années.

Nous avons choisi de faire passer la collectivité au premier rang. Nous avons choisi d'utiliser les politiques budgétaires pour redistribuer les richesses. Nous avons choisi d'établir des programmes financés par le gouvernement fédéral pour aider les gens à faire face aux problèmes quotidiens, qu'ils soient liés à l'enseignement public, à la gestion des transports en commun ou à la santé publique et aux soins médicaux, c'est-à-dire à l'assurance-maladie. Et bien entendu, n'oublions pas les services sociaux en place dans ce pays pour venir en aide aux personnes moins favorisées ou qui traversent une crise personnelle, par exemple l'indemnisation des accidentés du travail à l'échelon provincial, l'assurance-chômage au niveau fédéral, voire le recours aux fonds du fédéral pour recycler les personnes afin qu'elles puissent s'adapter à un milieu de travail en évolution constante.

Tout cela coûte de l'argent. Au Canada, il y a quelques années, les gens étaient prêts à payer la facture en acquittant des impôts—fédéraux, provinciaux, ou municipaux. Ces deux ou trois dernières années, les compressions budgétaires imposées par ce gouvernement pour réduire la dette publique ont provoqué des craintes chez les Canadiens qui n'osent plus dépenser et qui redoutent qu'on ne soit obligé de réduire voire d'éliminer des programmes extrêmement valables.

• (1550)

Je ne crois pas que nos collègues du gouvernement qui nous font face se rendent vraiment compte des conséquences sociales, pour ne rien dire des conséquences sur le plan émotionnel et sur le plan psychologique, que cette lutte contre le déficit signifie pour notre pays. Peut-être réduisons-nous un petit peu le déficit du compte courant chaque année. Cependant, d'une part, la dette publique de ce pays ne cesse d'augmenter—on estime qu'elle devrait atteindre au moins 400 milliards de dollars d'ici la fin de l'exercice financier, voire 420 milliards et, d'autre part, un grand nombre de programmes sociaux qui différenciaient le Canada des États-Unis sont maintenant assujettis aux contraintes des forces du marché, ou aux limites imposées par les forces du marché ou le marché lui-même.

En d'autres termes, ce gouvernement veut traiter les problèmes sociaux de la même façon qu'un financier ou un directeur d'entreprise traite un problème d'entreprise.

Je prétends, monsieur le président, que ce n'est pas possible parce que ce qui arrive—et je l'ai déjà mentionné à d'autres occasions lorsqu'il s'agissait de questions sociales et économiques—c'est que c'est s'attaquer à la classe moyenne. C'est s'attaquer à des institutions de la classe moyenne. Par exemple, les politiques gouvernementales sont en train de détruire les transports en commun. VIA Rail en est un exemple précis, comme le dossier du cabotage pour les sociétés aériennes, et la privatisation d'Air Canada. Il s'agit fondamentalement là d'institutions de la classe moyenne.

Si notre système scolaire public n'est pas dans le même état de détérioration, les problèmes de financement y ont quand même beaucoup de répercussions négatives. Ce que le gouvernement fédéral ne fournit pas directement ou indirectement, les contribuables doivent le payer à l'échelon municipal ou local pour conserver leurs écoles.

Le système d'éducation public connaît des problèmes. Quant à l'assurance-maladie, certains voudraient voir l'adoption de frais d'utilisateur pour payer une partie de son budget. J'ai les moyens de payer des frais d'utilisateur, mais à l'origine, notre régime d'assurance-maladie

a été conçu pour aider tous les gens, surtout les défavorisés ainsi que les gagne-petit et la classe moyenne. Introduire des frais d'utilisateur en invoquant les contraintes financières, c'est lancer un autre assaut contre un programme communautaire, la communauté étant bien sûr ici l'ensemble des Canadiens.

Le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour s'en prendre à la classe moyenne et aux institutions de la classe moyenne. Cela peut vous sembler choquant, mais regardez simplement ce qui se passe aux États-Unis où on cherche à régler les problèmes sociaux en adoptant la même philosophie fondée sur les règles du marché. Dans certaines régions des États-Unis, les transports publics, les écoles publiques, les universités et les collèges publics ou d'États sont en plein déclin.

Évidemment, les Américains n'ont jamais réussi à mettre sur pied de régime d'assurance-maladie public ou parrainé par les États. C'est pourquoi les régimes d'assurance privés y sont si différents entre eux.

En guise d'introduction, je dirai simplement que nous devons évaluer très soigneusement les répercussions psychologiques et sociales d'une mesure législative comme le projet de loi C-32 qui doit contribuer à réduire les dépenses et à équilibrer les budgets. L'administration d'un pays ne consiste pas uniquement à équilibrer un budget. Il ne s'agit pas uniquement de dollars et de sous. Un pays est composé de gens qui ont des problèmes humains et nous devons trouver à ces problèmes d'autres solutions que des solutions comptables ou des réponses d'entreprises. Il y a des choses dans la vie auxquelles les règles du marché ne peuvent pas s'appliquer. Et le marché ne peut pas financer un grand nombre des programmes sociaux pour lesquels beaucoup d'entre nous luttent depuis des années ainsi que nos prédécesseurs, des deux côtés de la Chambre, afin d'améliorer le niveau de vie de nos concitoyens.

Je ne peux m'empêcher de voir dans le projet de loi C-32 un nouvel élément du programme de droite du gouvernement à l'égard des sociétés. Ce n'est qu'une preuve supplémentaire que les sociétés, le régime fiscal et les riches de notre pays ne vont pas pâtir de ce déficit ni être gênés par lui—qu'il s'agisse des comptes de la nation, de la dette publique nationale ou, en fait, des déficits courants annuels. C'est vraiment un coup porté à ceux qui sont le moins capables de faire face à ces problèmes financiers, que ce soit aujourd'hui au niveau personnel ou au niveau national.

On impose le plafond de 5 p. 100 aux dépenses du gouvernement au titre des programmes sociaux par l'intermédiaire du Régime d'assistance publique du Canada. Mais, le taux d'inflation dépasse 5 p. 100 depuis deux ou trois ans. Parfois il atteignait environ 5 p. 100, voire 5,2 p. 100. On s'attend à ce que le déficit atteigne cette année 6 p. 100, calculé sur une base annuelle.

Quelle en est donc alors la répercussion sur les provinces? Eh bien, si le taux d'inflation est de 6 p. 100 et le plafond est fixé à 5 p. 100 et nous sommes en récession où il y a davantage de chômeurs et moins de recettes fiscales perçues au palier provincial, cela signifie que les gouvernements provinciaux, en particulier l'Ontario qui a été la province la plus durement touchée par le récession, ainsi que l'Alberta et la Colombie-Britannique devront probablement emprunter—en fait, l'Ontario a dû emprunter sur les marchés monétaires publics—afin de trouver l'argent nécessaire pour compenser l'augmentation des coûts causée par ces mesures sociales.

Et nous avons vu un budget déficitaire en Ontario en mai dernier qui doit atteindre, d'après les prévisions, 9,7 milliards de dollars. Mais sur ce montant, un seul crédit de 1,6 milliard de dollars était la conséquence directe du plafond imposé au Régime d'assistance publique du Canada. Sans parler du montant d'environ 2 milliards de dollars qui n'avait même pas été pris en compte par le gouvernement libéral précédent. Voilà qui représente à peu près le tiers du déficit budgétaire.

J'imagine que les Canadiens seraient encore bons princes si tout le monde était obligé de payer sa juste part d'impôts afin d'éliminer ces déficits. Mais ce n'est pas le cas, monsieur le Président, et vous le savez comme moi. Par exemple, de 1986 à 1989—qui ont été quatre années prospères pour le Canada, durant lesquelles les profits des sociétés ont augmenté de 34 p. 100—leurs taxes ont baissé de 20 p. 100. Loin de moi l'idée de demander aux entreprises de payer plus d'impôts durant les périodes de ralentissement économique, alors que les ventes diminuent et que la productivité baisse, qu'on fait des mises à pied, des rajustements et qu'on met en place des programmes de rationalisation, ou quel que soit le nom à la mode dont on peut les désigner. Nous parlons de bonnes années, de quatre ou cinq années où les profits ont grimpé de 34 p. 100, alors que les taxes des sociétés, elles, ont baissé de 20 p. 100.

Pendant ces quatre mêmes années, monsieur le Président, les gens se situant presque au bas de l'échelle des revenus, l'avant-dernier percentile, je crois qu'on l'appelle, ces gens ont vu leur impôt monter de 1,1 p. 100. Dans le percentile le plus élevé, le groupe qui compte les 20 p. 100 des gens ayant le revenu le plus élevé au pays, l'augmentation d'impôt n'a été que de 0,9 p. 100 entre 1986 et 1989 inclusivement. Et ceux dans le deuxième percentile n'ont été augmentés que de 0,3 p. 100.

Appelez-vous ça une réforme fiscale? Trouvez-vous que c'est juste? Que ceux qui gagnent le moins voient leur impôt augmenter le plus, et que ce soit l'inverse pour les riches? Non, ce n'est pas ce que j'appelle une réforme fiscale. Ce n'est pas comme ça non plus, monsieur le Président, que le gouvernement va se rendre crédible. Faut-il s'étonner, monsieur le Président, du mécontentement qui gronde aujourd'hui dans la population? Faut-il s'étonner si le gouvernement plafonne à 12, 15 ou 16 p. 100 dans les sondages?

• (1600)

Le gouvernement peut s'en prendre à l'injustice de ses programmes. Ce n'est que de la frime, et que reste-t-il des promesses de réforme une fois le bel emballage défait? Encore des injustices. Quoi qu'il fasse, soit au nom des restrictions budgétaires ou de la promotion du secteur privé, il reste que les entreprises ne paient pas leur juste part des coûts.

Par exemple, le projet de loi C-32 va amputer les paiements de transfert aux provinces dans le domaine des programmes sociaux. Pourtant, avec notre énorme déficit, 6 p. 100 seulement de la dette est responsable des dépenses provenant de l'enveloppe sociale. De plus, selon Statistique Canada—et j'ajoute que le premier chiffre que j'ai donné vient de Statistique Canada—les allégements fiscaux accordés aux individus riches dans ce pays et aux entreprises représentent 44 p. 100 de la dette nationale. Aujourd'hui, les riches et les sociétés bénéficient au Canada des mêmes échappatoires sous forme de report de l'impôt qui existaient dans la loi il y a 10 ou 15 ans. Ils peuvent encore mettre leur revenu imposable à l'abri de l'impôt et reporter indéfiniment le paiement de leurs impôts. Les avocats des sociétés le savent bien.

Il est inutile de parler d'un impôt minimum au Canada, nous n'en avons d'ailleurs pas, aussi longtemps qu'on peut bénéficier d'échappatoires fiscales permettant de reporter le paiement d'impôts. En fait, les sociétés inscrivent encore les reports d'impôt non pas du côté du passif, mais du côté de l'actif de leurs rapports annuels. Elles considèrent les reports d'impôt comme un actif. Rien ne peut donc mieux illustrer mon argument.

Le gouvernement actuel induit encore les Canadiens en erreur quand il dit que nous devons nous serrer la ceinture dans le domaine social afin de réduire la dette, alors que seulement 6 p. 100 de cette dette sont attribuables aux dépenses de l'enveloppe sociale et des programmes sociaux tandis que 44 p. 100 le sont aux allégements fiscaux pour les riches et les sociétés qui peuvent reporter et radier des sommes qui devraient normalement faire partie des recettes fiscales du gouvernement fédéral.

Non seulement cela constitue une attaque contre les institutions de la classe moyenne et contre les contribuables à moyen ou faible revenu, mais cela a une incidence très négative sur l'ensemble de la population. Les gens sont dégoûtés du gouvernement. Ils sont dégoûtés des mensonges des politiciens. Ils sont dégoûtés par la duplicité. Ils sont dégoûtés par ces programmes qui sont présentés comme des réformes, mais n'en ont que l'apparence. En fait, le gouvernement propose de plus en plus de mesures législatives qui sont injustes et qui n'ont pas les mêmes conséquences diverses pour des groupes différents. Comme on dit toujours, les riches deviennent encore plus riches et les pauvres deviennent de plus en plus pauvres.

Le gouvernement conservateur semble incapable de faire quoi que ce soit. Il sait que le temps file, que cette législature n'en a plus que pour an ou un an et demi tout au plus, et il refuse de voir le problème, de le comprendre. Nous savons aussi, bien sûr que ce gouvernement, dirigé par ce premier ministre, est probablement le gouvernement conservateur qui se laisse le plus guider par l'idéologie. À mon avis, c'est le plus doctrinaire que nous ayons connu au XX^{e} siècle, en tout cas depuis celui de R.B. Bennett. Cela ne fait pas de doute. Si une chose de convient pas au marché, elle ne convient pas, un point c'est tout. Voilà leur mot d'ordre.

La privatisation, la déréglementation, l'Accord de libre-échange tel qu'il a été conçu, la TPS, taxe de 7 p. 100 qui frappe également tout le monde—elle pourrait être de 9 p. 100 ou peut-être même, à la veille des prochaines élections, de 5 p. 100—, toutes ces mesures creuseront l'écart entre les nantis et les démunis, entre ceux qui sont relativement à l'aise et ceux pour qui la vie est une lutte constante.

Il n'est pas étonnant que le premier ministre de l'Ontario, non pas en raison d'une idéologie, mais dans le but de promouvoir l'unité nationale, ait laissé entendre que les paiements de transfert, l'assurance-maladie et les programmes sociaux étaient beaucoup trop importants pour les confier à un seul gouvernement et qu'il faudrait les inscrire dans la nouvelle Constitution, et y inscrire aussi un contrat social et une clause sociale.

Ce n'est pas simplement de belles paroles; ce ne sont pas simplement des mots. De cette façon au moins, tous les Canadiens, riches ou pauvres, mais surtout les pauvres et ceux qui gagnent un revenu moyen, auraient un droit acquis qui est garanti dans la Constitution, une Constitution renouvelée qui préserve l'unité nationale au Canada, que l'on soit francophone ou anglophone, habitant du Nouveau-Brunswick ou de l'Alberta.

Voilà ce que ce parti demande et ce que propose le premier ministre de l'Ontario. Je recommande cette façon de procéder au gouvernement, ainsi qu'au premier ministre et au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Je constate que mon temps est écoulé, monsieur le Président. Je vous remercie beaucoup.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, ma question se résumera plus ou moins à une observation, car je crois que dans son discours, le député a probablement répondu à toutes les questions qu'on pouvait se poser.

Nos vis-à-vis ne lèvent pas la tête; ils feignent de ne pas s'intéresser à ce qui est dit et continuent de s'occuper d'autres choses. Ils sont peut-être embarrassés et honteux, car ils souscrivent certes à ce que mon collègue vient de déclarer au sujet de la récupération touchant les pensions de vieillesse et de la fin de l'universalité sous sa forme actuelle.

Je parle plus particulièrement de l'assurance-maladie dont nous sommes si fiers au Canada. Il est également extrêmement ironique que pas plus tard que l'autre soir, j'ai regardé une émission provenant des États-Unis qui était animée par Walter Cronkite et dans laquelle on laissait entendre qu'une faillite sur quatre aux États-Unis découlait directement d'un problème de santé—une semaine à l'hôpital: 10 000 $. Un Américain sur deux ne se fait pas soigner comme il le devrait de peur des coûts. Vingt-cinq millions d'Américains n'ont pas les moyens de prendre une assurance. En outre, si une personne assurée tombe malade et doit faire une demande d'indemnisation, vous pouvez être certain que sa compagnie ne renouvellera pas sa police d'assurance.

Je trouve étrange que le gouvernement ait décidé de sabrer dans notre programme de soins de santé ou qu'il envisage très sérieusement d'imposer un ticket modérateur alors que les Américains essaient de nous imiter. En fait, ils ont étudié notre programme et ils affirment qu'il est plus efficace et qu'ils voudraient bien pouvoir compter sur les mêmes avantages que nous. Nos vis-à-vis prétendent qu'il ne s'agit pas de s'en prendre aux programmes sociaux, mais bien de dépenser l'argent du contribuable de façon plus judicieuse.

Le député a signalé que le programme du gouvernement était basé simplement sur la concurrence et les lois du marché. Le gouvernement affirme que ce sont les provinces nanties qui n'obtiendront pas des paiements de transfert. Il entend réduire ces paiements à l'Alberta, à la Colombie-Britannique et à l'Ontario. J'ignore si à l'heure actuelle, on peut considérer cette dernière province comme nantie. Lorsque le gouvernement provincial ne reçoit pas ces transferts, c'est lui qui doit fournir tout l'argent aux municipalités. Dans le cas de la municipalité ou de la circonscription que je représente, Sault Ste. Marie, encore la semaine dernière, le gouvernement de l'Ontario a dû verser 4 millions de dollars à la ville au titre d'arriérés d'impôts que la société Algoma Steel ne peut payer.

Le gouvernement fédéral dit simplement que c'est du ressort du gouvernement provincial, car l'Ontario est une province riche. Nous n'apprécions pas du tout cette affirmation.

Pour ce qui est du contrat social, la Communauté économique européenne considère que ce type de contrat est tout à fait utile. Pourquoi ne pas en avoir un en Amérique du Nord?

Avant de me faire mal voir de la présidence, je voudrais demander au député s'il aurait quelque chose à ajouter à ce qu'il a déjà déclaré.

• (1610)

M. Blackburn (Brant): J'ai un bref commentaire à faire, monsieur le Président. L'insertion du contrat social dans la constitution de la Communauté européenne est avant tout attribuable à l'influence d'un homme, Jacques Delors, qui est le président de la Communauté, je crois. M. Delors est aussi un socialiste français. Il était déterminé à ne pas laisser dominer l'économie de la communauté par les pays les plus avancés, comme l'Allemagne ou son propre pays, la France, ou le Royaume-Uni ou l'Italie. Il tenait compte des familles et des travailleurs, des hommes et des femmes, des pays comme le Portugal, l'Espagne au début et la Grèce.

Il a dit: «Nous ne voulons pas créer une union économique et un pacte commercial qui permettraient aux grandes multinationales et transnationales de jouer les pays les uns contre les autres.» Il ne voulait pas qu'elles puissent dire: «Nous quittons l'Allemagne et nous nous installerons au Portugal, si nous pouvons réduire nos coûts de main-d'oeuvre à 5 dollars américains l'heure.» Il voulait, au contraire, faire en sorte que les pays pauvres

de l'Europe puissent payer des salaires plus élevés, stimuler leurs économies et relever leurs niveaux de vie pour que personne ne puisse profiter d'eux et les exploiter.

Nous sommes actuellement en négociations avec le Mexique. Je n'ai rien contre ce pays. Je l'aime, même. C'est un pays magnifique et j'aime les Mexicains et leur culture dynamique. Que faisons-nous, cependant? Nous ne prévoyons aucune mesure de sécurité pour les familles de nos travailleurs ou pour celles des travailleurs américains. Par conséquent, les transnationales en profitent déjà et se précipitent sur le Mexique pour réduire leurs coûts de main-d'oeuvre et exploiter les travailleurs mexicains, ce qui perturbera profondément les marchés du travail canadien et américain.

En Europe, Jacques Delors a dit: «Nous ne voulons pas de cette exploitation et il n'y en aura pas.» En Amérique du Nord, cependant, nous sommes encore une fois la proie des grandes sociétés dont notre premier ministre est l'esclave suppliant. Il ne voit qu'elles dans ses pensées.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe aujourd'hui à ce débat sur le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada.

J'ai écouté très attentivement et avec beaucoup d'intérêt les observations faites par mes collègues. Je ne peux m'empêcher de penser qu'il y a un malentendu sur ce qui se passe non seulement à la Chambre mais également au sein du gouvernement en ce qui concerne les finances du pays. En me préparant pour cette intervention, je n'ai pas pu m'empêcher de m'émerveiller devant les efforts accomplis par le gouvernement au cours des sept dernières années pour sortir le pays du bourbier financier extraordinaire dont il a hérité de ses prédécesseurs, il y a sept ans.

Je viens moi-même d'une région rurale du Canada atlantique, où l'on a grandement profité des dépenses du gouvernement fédéral et où l'on se préoccupe beaucoup de l'unité du Canada, parce que si celui-ci devait éclater, notre région serait coupée du reste du pays. Nous dépendons grandement du gouvernement du Canada.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous ne sommes pas trop enthousiasmés par le discours actuel du Parti réformiste qui veut réduire de 10 p. 100 les dépenses nationales et, j'imagine, éliminer l'APECA, puis comprimer les paiements de péréquation, les allocations d'ancien combattant et les pensions de vieillesse. Et dire que l'on parle ici de restreindre le Régime d'assistance publique du Canada, la croisssance et les dépenses dans trois provinces de sorte que leur taux de croissance ne dépasse pas 5 p. 100. Je me demande ce qui arriverait si le Parti réformiste et M. Manning accédaient au pouvoir et opéraient une réduction générale de 20 p. 100. Il y a de quoi effrayer les Canadiens des provinces de l'Atlantique.

La mesure législative que voici présente au contraire un plan précis et détaillé pour remettre de l'ordre dans les finances du Canada, pour inspirer la confiance qui permettra de contrôler les taux d'intérêt, le taux d'inflation ainsi que la valeur du dollar canadien et pour relancer l'investissement, source d'emplois.

On n'élève pas des murs, on assainit les finances et on favorise les investissements. Voilà ce qui importe.

Ce projet de loi fait partie d'un plan fiscal global conçu en réalité en 1984 et faisant suite aux budgets de 1990 et de 1991. Je le confie aux députés, qui l'étudieront aujourd'hui et dans les jours à venir.

Je pense qu'il importe de se rappeler dans quel état lamentable étaient les finances du pays. En 1984, nous avions une dette nationale cumulative de 200 milliards de dollars.

Qui pis est, nous avions un déficit national de 38 milliards de dollars, déficit dont on avait totalement perdu la maîtrise et qui comprenait en fait un déficit de fonctionnement de 16 milliards de dollars.

Il est important de comprendre comment est structurée cette dette. Les dépenses du gouvernement de l'époque étaient supérieures de 16 milliards de dollars à ses recettes. En outre, il payait 22 milliards de dollars d'intérêt sur cette dette de 200 milliards de dollars.

Des gens me disaient ceci: «Quels progrès avez-vous réalisés sur le plan du déficit? Vous ne l'avez fait passer que de 38 milliards de dollars à 30 milliards de dollars.» À première vue, c'est vrai, mais il faut considérer la structure de la dette.

Le gouvernement a maintenant un surplus de 12,5 milliards de dollars. Cela représente des gains de 28,5 milliards de dollars. Comment le gouvernement y est-il parvenu? Entre autres, en augmentant les recettes par suite de la réforme fiscale.

D'aucuns diraient que c'est à cause de l'augmentation des impôts. Ce n'est pas certain. C'est davantage une situation où les impôts reflètent la croissance économique. Qui plus est, le gouvernement y est parvenu en réduisant de 70 p. 100 ses dépenses.

Ça c'est de la gestion. Ça c'est se serrer la ceinture. Ça c'est donner l'exemple. J'ai entendu tout à l'heure des collègues dire comme d'aucuns disent: «Ah oui, mais la dette nationale a doublé depuis que vous êtes au pouvoir. Vous parlez d'une réalisation!» Évidemment, ils espèrent bien que personne n'ira voir les choses de plus près, n'essaiera de comprendre la structure de cette dette, qui est très simple en fait.

Prenez une dette de 200 miliards de dollars en 1984, ne faites rien pour la réduire et comptez, disons, un taux d'intérêt annuel moyen de 10 p. 100 même si les taux d'intérêt étaient beaucoup plus élevés au début des années 80 qu'en 1989 et même en 1990. Considérez que, grâce à la bonne gestion de notre gouvernement et comme je suis heureux de le signaler, les taux d'intérêt ont baissé de 5,5 p. 100 au cours de la dernière année, ce qui profitera considérablement à l'économie canadienne.

Que donne une dette de 200 milliards de dollars qui ne fait que grossir à raison de 10 p. 100 par année pendant sept ans? Une dette de 389 milliards de dollars. Pour être un peu plus précis, il faudrait probablement utiliser un taux de croissance de la dette de 11 p. 100, ce qui donnerait une dette de 415 milliards de dollars.

Les députés d'en face accusent le gouvernement d'avoir doublé la dette. Ce n'est pas vrai. Notre gouvernement a hérité d'un déficit de fonctionnement de 16 milliards de dollars qu'il a transformé en un excédent de 12,5 milliards et, après avoir maîtrisé les finances nationales, nous allons graduellement arriver à la dette de 400 miliards de dollars que le gouvernement libéral de M. Trudeau a léguée aux Canadiens.

Grâce au ciel, notre gouvernement a eu le courage et l'honnêteté de s'attaquer à la dette. Il ne fait aucun doute que, comme le savent tous les politiciens de cette Chambre, il est beaucoup plus facile de se gagner la sympathie de l'opinion publique en donnant de l'argent pour le reprendre plus tard. C'est ainsi.

Lorsqu'on parle de plafonner le Régime d'assistance publique du Canada, qu'est-ce que cela signifie au juste? Étant de la région de l'Atlantique, qui dépend tellement des paiements de péréquation et des paiements de transfert du fédéral, je répondrai que c'est très simple.

Si le gouvernement fédéral se serre la ceinture, s'il fait quelque chose. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais on invoque le Règlement.

M. Simmons: Monsieur le Président, il n'y a pas lieu de vous excuser. L'objection est légitime.

Mon bon ami de South Shore a le vent dans les voiles. Je suis convaincu qu'il voudra bien admettre que, dans son emportement, il a induit la Chambre en erreur.

• (1620)

Il a parlé d'une dette de 400 milliards de dollars que nous aurait laissée en héritage le régime Trudeau. Il doit savoir que, lorsque ses copains ont pris le pouvoir, la dette publique était de 180 milliards de dollars. Elle atteint maintenant 400 milliards de dollars. Je ne laisserai pas, monsieur le Président, ce député délibérément induire la Chambre en erreur et je pense qu'il devrait se rétracter.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. C'est une question d'opinion. Nous reprenons le débat.

M. McCreath: Merci, monsieur le Président. Je suis persuadé que mon collègue de Burin—Saint-Georges voudra peut-être défendre son point de vue qui n'est pas du tout valable, selon moi, durant la période réservée aux questions et observations. Sans aucun doute, si on prend une dette de 200 milliards de dollars ou plus exactement un peu plus de 199 milliards de dollars en 1984-1985—mon collègue pourra vérifier les chiffres budgétaires et revenir ensuite à temps pour la période des questions et observations, afin de venir défendre son point de vue.

Je l'invite à calculer l'intérêt composé pour les sept dernières années sur cette dette que le gouvernement dont il faisait partie a laissée aux contribuables du pays et à nos jeunes et à revenir parmi nous avec les chiffres exacts sur le montant de cette dette, s'il veut contester ce que j'avance. En tant que Canadiens, nous avons donc une dette de près de 400 milliards de dollars qui nous a

été léguée par le gouvernement dont il faisait partie. Cependant, il peut nous soumettre les chiffres exacts s'il croit que les miens ne sont pas exacts.

Avant ce pseudo-rappel au Règlement, je disais donc qu'en ce qui concerne le contrôle des dépenses, si 25 p. 100 environ—peut-être 24 ou 26 p. 100, je ne voudrais pas me mettre mon collègue d'en face à dos— des dépenses du gouvernement sont constituées en fait par les transferts aux provinces, n'est-il pas tout à fait raisonnable d'appliquer notre programme d'austérité tant aux transferts aux provinces qu'aux dépenses et aux programmes du gouvernement fédéral lui-même?

Il est important de remarquer que notre gouvernement accroît quand même de façon marquée les transferts aux provinces. Ainsi, cette année, au total, les transferts fédéraux aux provinces en espèces et en points d'impôt s'élèveront à quelque 37 milliards de dollars, alors qu'ils n'étaient que de 25,6 milliards de dollars en 1984-85, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 5,5 p. 100.

Pendant ce temps, les dépenses de programmes du gouvernement n'ont augmenté en moyenne que de 3,7 p. 100. Le gouvernement a consenti à faire des sacrifices supérieurs à ceux qu'il réclame aux provinces.

On ne peut contrôler les coûts sans contrôler les dépenses. En fait, si les provinces ne sont pas disposées à exercer un contrôle rigoureux sur leurs dépenses et si elles jugent simplement qu'elles peuvent compter à jamais sur le gouvernement fédéral pour combler leur déficit, eh bien, alors, il est peut-être dans l'intérêt du contribuable que le gouvernement fédéral limite ses transferts aux provinces et les laisse libres de dépenser davantage si elles le souhaitent.

L'autre jour, j'écoutais avec intérêt les propos que tenait à la radio le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, qui contrevient actuellement à une entente fédérale-provinciale en refusant de fournir une aide juridique à une personne traduite en justice. De fait, ce premier ministre, qui est également procureur général, devrait être accusé d'outrage au tribunal. Sa déclaration a été faite d'un ton qui m'a paru mi-sérieux, vous savez, de ce genre de ton mi-sérieux et malsain qui semble vouloir dire: Bien, quelle différence cela fait-il si le gouvernement a une dette énorme et si les provinces n'ont pas d'aussi grosses dettes? Eh bien. Le gouvernement n'a qu'à continuer à laisser augmenter la dette. De toute façon, le contribuable est le même.

Puisqu'il s'agit de toute façon du même contribuable, laissons les provinces qui veulent faire des dépenses trouver l'argent nécessaire et répondre au contribuable à ce sujet. Ce gouvernement veut que le contribuable et, de fait, que les gens de l'extérieur du pays, les investisseurs si importants pour l'avenir du pays, sachent qu'il gère d'une manière responsable les dépenses publiques et qu'il va tenter de les contrôler afin de les faire baisser.

Les programmes sociaux du Canada sont-ils mis en joue par ce gouvernement? C'est ce que certains, comme le député de Brant qui a pris la parole tout juste avant moi, ont laissé entendre. Si les programmes sociaux doivent mettre le pays en faillite dans l'avenir, je propose que nous les laissions tomber. À quel moment un pays devient-il incapable de se gouverner? Quand la dette publique correspond au tiers des dépenses, comme c'est le cas maintenant? Quand elle correspond à 50 p. 100 des dépenses? Quand le Fonds monétaire international vous fait savoir que vous n'êtes plus assez responsables pour vous administrer?

Voilà des questions que nous pourrions poser.

La dette cumulative des provinces canadiennes est beaucoup moins élevée que le déficit cumulatif, qui était d'environ 30,5 milliards de dollars l'an dernier. Tandis que celle des provinces est de 9,4 milliards de dollars.

Où en est le contribuable canadien sur le plan fédéral? Vous savez que 33c. de chaque dollar servira à payer l'intérêt sur dette. Quelle est la situation dans les provinces? La moyenne est d'environ 11c. de chaque dollar. Or, il me semble que si nous avons besoin de cette taxe, les provinces ne paient pas leur juste part. De plus, lorsque nous jetons un coup d'oeil sur les provinces qui seront touchées par ce projet de loi, lesquelles ne sont pas celles qui sont dans le plus grand besoin financier, nous constatons que les provinces de l'Atlantique, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan ne sont pas de celles-là. Quelle est la situation dans ces provinces? En Alberta, c'est 8,3c., en Ontario, 11c., et en Colombie-Britannique, 4c. Voilà le pourcentage des dépenses qui est consacré au service de la dette. Pourtant, elles disent que le gouvernement du Canada devrait continuer de s'endetter.

C'est peut-être à cause des dépenses incontrôlées des provinces que le gouvernement s'est endetté.

On peut noter avec intérêt que les 9,4 milliards, qui représentent le déficit combiné des dix provinces du Canada, seront bientôt dépassés à cause de notre ami de l'Ontario, M. Rae, et de sa propension à dépenser. En tant que Néo-Écossais, je serai curieux de surveiller cela. Je suis vivement préoccupé par ce qui se passe en Ontario, cette province ayant une très grande incidence sur l'économie de l'ensemble du pays et, en fait, sur les chiffres économiques. Des questions comme l'inflation et

les taux d'intérêt dépendent en très grande partie de ce qui se passe en Ontario.

On transmet au pays le message que le gouvernement de l'Ontario va dépenser sans compter et sans chercher à savoir d'où proviendra l'argent pour payer ces dépenses. Le gouvernement ontarien est déterminé à mettre la province et ses générations à venir dans une situation financière comme celle où le pays se serait peut-être trouvé s'il n'avait pas modifié sa façon de faire. Si le gouvernement fédéral avait laissé s'accumuler le déficit de 38 milliards de dollars hérité en 1984-1985, nous aurions aujourd'hui un déficit de quelque 100 milliards de dollars. Je soupçonne que si M. Rae ne revient pas sur terre et ne reconnaît pas qu'il doit faire preuve d'une certaine responsabilité dans la façon dont il gouverne sa province, l'Ontario fera bientôt concurrence au gouvernement fédéral pour la taille du déficit.

Je ne sais pas si cela augurerait bien de l'avenir. Il sera intéressant de voir la réaction des entreprises aux propositions du budget de M. Rae. Je ne peux pas m'empêcher de me demander à quoi il faut s'attendre. Un peu plus tôt, j'entendais un de mes collègues du Nouveau Parti démocratique nous sortir la vieille scie sur le fait que l'Accord de libre-échange avait conduit à des pertes d'emplois. Je me demande s'il serait prêt à se lever et à faire face honnêtement à cette Chambre si les entreprises quittaient l'Ontario de Bob Rae et de ses théories économiques, avec les conséquences que cela aurait pour l'économie de la province.

Au fur et à mesure que de nouvelles industries s'installent, comme le disait le ministre des Finances plus tôt aujourd'hui, et que de nouvelles possibilités se font jour dans ce pays, alors que notre économie s'améliore, je suis sûr que mes collègues d'en face, au Nouveau Parti démocratique, continueront à chercher des moyens de mettre sur le dos de l'Accord de libre-échange tout ce qui va mal, même s'ils n'ont aucune justification.

Pour en revenir au projet de loi, je pense qu'il faut bien se rendre compte que ce dont nous parlons, c'est de limiter la croissance des dépenses. Nous ne parlons pas de réductions. Nous parlons de limiter la croissance des dépenses. Il n'y aura pas de limites sur la croissance des dépenses dans les provinces où le besoin est le plus grand, mais il y aura un plafond de 5 p. 100 pour les trois provinces les plus riches, à un moment où il est important de remarquer que le gouvernement du Canada, dans le cadre de son budget, limite la croissance des dépenses de programmes du gouvernement fédéral à 3 p. 100. Par conséquent, on peut dire que le gouvernement est beaucoup plus généreux à l'égard de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario qu'il ne l'est avec lui-même.

• (1630)

Quand cessons-nous d'être raisonnables? Si ces provinces, avec les ressources dont elles disposent, le déficit limité qu'elles ont ou dont elles ont hérité lorsqu'elles ont pris le pouvoir, le peu d'argent qu'elles ont besoin d'affecter aux paiements des intérêts sur leurs dettes, estiment que leur croissance devrait dépasser de plus de 60 p. 100 ce que le gouvernement leur permet et se permet à lui-même, alors qu'elles trouvent les ressources dans leurs recettes.

Ce qui me confond toujours, c'est le nombre de personnes ici qui prennent la parole pour suggérer que le gouvernement dépense plus d'argent ici ou qu'il élargisse un programme ou encore qui s'étonnent qu'on limite les dépenses ici ou là. Proposent-ils que nous augmentions encore le déficit fédéral ou vont-ils proposer de nouvelles augmentations d'impôt ou encore de nouvelles taxes? Parfois, mes collègues du NPD déclarent qu'il faut taxer les sociétés, que c'est la solution à tous les problèmes. Bob Rae va constater qu'il ne lui restera plus de sociétés à taxer s'il continue dans la voie dans laquelle il s'est embarqué. Il faut faire preuve d'un certain réalisme. Et c'est ce que le gouvernement fait avec sa politique financière.

M. Blackburn (Brant): Les conservateurs de Nouvelle-Écosse.

M. McCreath: C'est très intéressant. Sans vouloir trop m'éloigner du sujet, je voudrais néanmoins souligner une chose vraiment excellente qui s'est produite depuis un an, en Nouvelle-Écosse. En effet, le gouvernement, sous la direction de l'honorable Donald Cameron, contrôle les finances de la province de telle sorte qu'il ne léguera pas aux générations futures le cycle d'endettement qui existe au gouvernement fédéral et que nous avons mis tant d'années à maîtriser. Il est difficile d'avoir le courage de prendre des mesures sévères, d'agir de façon responsable comme l'ont fait sept gouvernements, dont celui de la Nouvelle-Écosse et, en fait, comme l'a fait le gouvernement du Canada. Si nous agissons ainsi, c'est que nous assumons notre responsabilité envers le contribuable canadien, qu'il soit de Terre-Neuve, de Colombie-Britannique ou d'une province entre les deux.

Il serait bon de pouvoir dire: «Allez-y, dépensez tant que vous voulez, il n'y a pas de limite»; malheureusement, il y a une limite. Au Canada, nous avons un gouvernement que j'appuie avec fierté, parce qu'au nom des Canadiens, ceux d'aujourd'hui et de demain, il fait en sorte que les finances soient maîtrisées. Il le fait notamment au moyen du Régime d'assistance publique du Canada. J'invite tous les députés à se joindre à moi pour appuyer cet excellent projet de loi.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de mon collègue avec plaisir. Je me permets toutefois de lui faire remarquer deux ou trois choses.

Il accuse le premier ministre Rae de dépenser outre mesure. Or, le déficit de la province de l'Ontario a augmenté si rapidement en un an pour deux raisons: d'une part, le gouvernement précédent avait dissimulé le fait que les recettes avaient diminué d'environ 2 milliards de dollars; d'autre part, en plafonnant les versements au titre du Régime d'assistance publique du Canada, ce gouvernement lui fait perdre 1,6 milliard de plus.

Ce que j'essaie de dire, c'est que j'aimerais que le député me dise comment il peut accepter que ce plan nous oblige à nous serrer la ceinture et reconnaître qu'il contribuera à réduire les dépenses du gouvernement pour qu'il puisse contrôler le déficit, comme il le dit, quand il sait que sous le régime fiscal actuel, les entreprises réussissent à soustraire six milliards de dollars à l'impôt—six milliards de dollars?

Deuxièmement, peut-il dire à la Chambre à qui, en Ontario, province durement frappée par la récession, avec la perte de près de 300 000 emplois, surtout en raison du libre-échange et du dollar fort imposés aux Canadiens par le gouvernement d'Ottawa—surtout à cause de la force du dollar—à qui, donc, en Ontario, demandera-t-il de payer l'augmentation de 14 p. 100 des dépenses de l'aide sociale? Le demanderait-il aux contribuables canadiens moyens, en augmentant leurs impôts fonciers, ou le demandera-t-il aux contribuables ontariens moyens, en augmentant leurs impôts sur le revenu? À qui demande-t-il de payer l'augmentation des paiements au titre de l'aide sociale, qui est de 14 p. 100 en Ontario seulement?

M. McCreath: Monsieur le Président, bien sûr que j'ai écouté. Le député a posé beaucoup de questions. Il est difficile de savoir par où commencer, mais je suis heureux de voir qu'il n'a pas oublié la rhétorique qui est une sorte d'évangile pour le Nouveau Parti démocratique depuis trois ans.

Le député nous dit que l'Accord de libre-échange nous a coûté 300 000 emplois. J'aimerais avoir une peu plus de précision au sujet de ces chiffres. C'est très intéressant. J'ai remarqué que ces chiffres provenaient d'une étude faite par le Congrès du travail du Canada. Je suis vraiment intrigué de voir que ces chiffres, tout bien considéré, tiennent compte des emplois perdus dans le secteur des pêches de l'Atlantique. N'est-ce pas intéressant ça? Le nombre des poissons de l'océan diminue et devinez pourquoi. À cause du libre-échange.

Quelques-un de ces emplois ont été perdus dans l'industrie du tabac. Des milliers de Canadiens ont cessé de fumer, ce qui explique la baisse de la demande. Allez en accuser le libre-échange.

La grande question que le NPD se plaît, bien sûr, à évoquer, c'est celle des réductions opérées dans l'industrie de l'automobile qui évidemment ne fait pas partie du libre-échange, car elle relève du Pacte de l'automobile.

Nous pouvons parler de l'industrie des brasseries où des emplois ont été perdus également, mais cette industrie a été explicitement exclue du libre-échange.

Mon ami, c'est tout à fait naturel, on entend tellement de chiffres et il y en a tellement qui sont faux qu'on ne sait plus où donner de la tête.

Le député voudrait que je parle du dollar. Je le ferai avec plaisir. Il existe deux façons de traiter le dollar. Je dois vous dire, en toute honnêteté, que je viens d'une région du Canada où les gens, en particulier ceux de mon comté, dépendent fortement des exportations vers les États-Unis. Je dois vous avouer sincèrement que les gens de la côte sud de la Nouvelle-Écosse seraient très ravis d'avoir un dollar beaucoup moins élevé, mais que faisons-nous à ce sujet? Laissons-nous le gouvernement de décider de la valeur du dollar ou le faisons-nous comme c'est censé être fait? Le dollar est élevé parce que les étrangers ont terriblement confiance dans notre pays. N'est-pas là un revirement remarquable par rapport à ce que disent mes collègues d'en face?

Quand il s'agit d'exportations, plus le dollar est bas, plus nous vendons. Toutefois, nous devons tenir compte de la compétitivité. Nous vivons dans un monde nouveau. Nous ne vivons plus au XIX^{e} siècle. Nous approchons rapidement du XXI^{e} siècle et nous devons être prêts à faire concurrence au monde. Nous devons tenir compte de notre propre productivité, des taux des salaires, du nombre de personnes engagées dans le processus.

On parle des écarts de prix entre le Canada et les États-Unis, blâmant les taxes ou autres mesures du genre. Les taxes n'y sont que pour une petite part. On regarde ensuite les profits réalisés par les détaillants, les intermédiaires, les coûts de production, mais que c'est bon de pouvoir isoler un facteur et de dire «ah, ah, voilà le problème, voilà le coupable.»

En réalité, si le dollar est élevé, c'est à cause de la confiance qu'a la communauté internationale dans l'économie canadienne. Je ne suis pas seul à la dire. Vous n'avez qu'à regarder les rapports de l'OCDE et d'autres organisations internationales respectées qui s'intéressent à la question. Il est vrai que le dollar élevé nuit à nos exportations dans certains secteurs, notamment aux exportations de matières brutes mais il nous oblige aussi nous, les Canadiens, à devenir plus compétitifs.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il y ait espoir que le député réponde à aucune des questions de ce côté-ci de la Chambre.

En ce qui a trait au lien entre l'Accord de libre-échange et les programmes sociaux, c'est le premier ministre qui a dit que cet accord permettrait d'améliorer les programmes sociaux du pays. C'est un débat redondant et un projet de loi redondant. C'est totalement inutile.

Revenons à la question du député de Brant. Il a demandé qui allait payer en Ontario. J'ai de nouveau mentionné ma ville, où le gouvernement a imposé un plafond. À Sault Ste. Marie, qui est dans une situation désespérée, le principal employeur est incapable de payer l'impôt foncier, soit 4 millions de dollars. Qui va le payer? La province a transféré les fonds à la ville, mais le gouvernement fédéral ne contribue pas.

Sault Ste. Marie n'est pas la seule ville dans cette situation. Dans le nord de l'Ontario, le taux de chômage est de 15 p. 100. Qui paie? Je veux que le député réponde à cette question. Si le gouvernement fédéral ne participe pas, quel rôle jouera-t-il et qui paiera?

• (1640)

M. McCreath: Je vais répondre très brièvement, monsieur le Président, parce que je sais que notre temps est presque expiré. La réponse à la question du député est très simple. C'est le contribuable qui paie.

La question est qu'en même temps le gouvernement de l'Ontario doit gérer ses affaires avec les ressources dont il dispose. Si la demande de fonds est plus grande dans ce domaine, alors il devra peut-être revoir les dépenses dans d'autres domaines. C'est exactement ce que le gouvernement fédéral a fait. C'est ce que les particuliers dont vous parlez doivent faire chez eux. C'est ce que je dois faire chez moi. Si je dépensais 15 p. 100 de plus que je ne gagne tous les ans, j'aurais de très graves ennuis.

Il faut s'adapter aux circonstances. La réponse est très simple. C'est le contribuable qui va payer. C'est aussi bien que ce soit le contribuable ou celui qui fait les dépenses que le contribuable de quelqu'un d'autre, mais au fond le public dit aux gouvernements du jour et à notre pays de vivre selon leurs moyens comme eux, les citoyens canadiens doivent le faire.

À mon avis, c'est une leçon que le gouvernement de l'Ontario a besoin d'apprendre. Il ne pourrait pas avoir de meilleur modèle que le gouvernement fédéral et le ministre des Finances qui est parmi nous maintenant.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de cette Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada. En fait, elle a pour objet de réduire les sommes qui sont transférées aux gouvernements des provinces, trois en l'occurrence, des sommes que celles-ci utilisent pour fournir des logements pour personnes âgées dans, disons, des résidences pour personnes âgées ou des foyers de soins. À la fin de chaque mois, le gouvernement provincial, qui garantit le taux d'occupation dans ces foyers et résidences qui sont subventionnés par le gouvernement, envoie une facture au gouvernement fédéral et celui-ci rembourse la province d'un pourcentage de ses frais.

Ce projet de loi entend réduire les sommes ainsi versées. Il va plafonner les fonds versés au titre du Régime d'assistance publique du Canada. Un plafond sur le RAPC, qui ne vise pas seulement les résidences pour personnes âgées, mais toutes les sommes qui sont versées aux gens en vertu de ce que nous appelons l'aide sociale, mais que d'autres appellent bien-être.

Le projet de loi entend imposer un plafond dans trois provinces. Pourquoi? Le député de St. John's-Ouest, ici présent, vient de dire: «Oui, dans trois provinces.»

À mon avis, si on présente ce projet de loi, c'est parce qu'un plafond existe déjà dans les autres provinces. En fait, on comprime les dépenses partout où c'est possible. Dans la circonscription du député qui vient d'intervenir il y a une minute, le gouvernement fédéral a décrété cette année: «Nous allons réduire le montant d'argent transféré à votre province à un maximum de 3 p. 100.»

Cela signifie que les services dispensés dans les hôpitaux et que les fonds dont les universités ont besoin sont aussi amputés. Pour atteindre les trois autres provinces qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation, le gouvernement a décidé de plafonner le Régime d'assistance publique du Canada. Maintenant, tout le monde y goûte: les hôpitaux, les établissements d'enseignement postsecondaire—nos universités, collèges et écoles de métiers. Aujourd'hui, c'est au tour des services d'aide sociale.

Quand les fonds sont plafonnés à 3 ou 5 p. 100, on peut difficilement accorder des augmentations de salaire de 10, 7, 6 ou 5 p. 100. On ne peut acheter du nouveau matériel et accroître les frais de fonctionnement des hôpitaux.

Le député néo-démocrate vient de parler de l'assurance-maladie et d'une émission de Walter Cronkite. J'ai vu cette émission. C'était bien triste. On voyait des personnes atteintes de cancer qui avaient reçu deux ou trois traitements de chimiothérapie. Elles ne pouvaient plus retourner voir le médecin ou retourner à l'hôpital pour recevoir d'autres traitements de chimiothérapie parce que leur compagnie d'assurance ne voulait plus les assurer, à moins qu'elles ne versent 20 000 ou 30 000 $.

C'était une bien triste émission et un bien triste reflet du sort que les États-Unis d'Amérique réservent à certaines personnes qui n'ont pas la chance d'avoir un système comme le nôtre.

On donnait aussi au cours de cette émission des chiffres sur les appareils les plus modernes qu'on a dans les hôpitaux pour soigner les malades. On parlait du tomodensitomètre, par exemple, et on comparait les chiffres pour les États-Unis et le Canada.

Il était clair qu'aux États-Unis, on est très en avance sur le Canada pour ce qui est des machines et des méthodes permettant de dépister et de traiter les maladies.

Je me disais en écoutant l'émission que nous en avons de nombreux exemples. Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral partagent vraiment les frais et envoient de nombreuses personnes aux États-Unis pour subir des traitements à l'aide de machines que nous n'avons pas au Canada ou du moins pas en assez grand nombre.

J'ai eu à faire l'autre jour au cas d'une personne qui avait besoin d'un lithotriteur. On trouve une telle machine au Victoria General Hospital de Halifax (Nouvelle-Écosse). Évidemment, la demande est forte; les provinces envoient donc leurs patients soit là-bas, soit dans un autre hôpital disposant d'un tel appareil.

Comment un hôpital ou un gouvernement provincial peut-il acheter tous ces appareils et élargir ses installations quand il est plafonné par le gouvernement fédéral, quand les sommes auxquelles il a droit ont été réduites par le gouvernement fédéral?

La même chose s'applique à l'enseignement postsecondaire. Nous voyons dans la mesure à l'étude un autre cas déplorable où l'on réduit l'argent destiné à des gens qui n'ont pas les moyens de subir une telle réduction.

Pouvez-vous vous imaginer, monsieur le Président, comme il est difficile pour un assisté social de vivre aujourd'hui au Canada? Vous pouvez comparer les montants qu'ils reçoivent en prestations d'aide sociale d'un bout à l'autre du pays, et vous verrez que les montants varient d'une province à l'autre.

En règle générale, le célibataire touche environ 120 $ pour vivre. Ce montant varie entre 70 $ et 90 $ pour celui qui vit chez ses parents. Les gouvernements provinciaux ne peuvent certainement pas réduire davantage les prestations de ces assistés sociaux.

Non content de présenter ces mesures législatives, le gouvernement a maintenant réduit la portée de nos programmes de création directe d'emplois.

Autrement dit, monsieur le Président, on ne peut plus bénéficier maintenant d'un programme de création directe d'emplois à moins qu'il ne soit lié à la Caisse d'assurance-chômage. Il faut toucher de l'assurance-chômage pour être admis à un programme de travaux publics.

Les gouvernements provinciaux, pour leur part, ont créé leur propre programme pour permettre aux gens de bénéficier de l'assurance-chômage afin d'économiser l'argent de leurs propres programmes d'assistance sociale.

• (1650)

Le gouvernement fédéral a pris cette mesure, comme le député l'a dit il y a quelques instants, dans le but de réduire la dette nationale. Or, nous venons de discuter à la Chambre d'un projet de loi visant à créer une caisse spéciale destinée à recueillir la taxe de 7 p. 100 appelée TPS pour réduire cette dette nationale. L'argument que le gouvernement du Canada fait valoir aujourd'hui pour réduire les paiements destinés à l'assistance sociale d'un bout à l'autre du pays ne vaut donc pas, puisqu'il prétend que la nouvelle TPS fera maintenant ce travail.

Le gouvernement fédéral ne se contente plus de plafonner les montants qu'il verse aux provinces. À cause de l'adoption de ce projet de loi, trois gouvernements provinciaux devront maintenant remettre de l'argent au fédéral, soit en lui libellant tout simplement un chèque de plusieurs millions de dollars, soit en procédant comme le gouvernement fédéral a demandé à Terre-Neuve de le faire cette année, c'est-à-dire en lui versant une certaine somme toutes les deux semaines.

Autrement dit, tout au long de l'année, Terre-Neuve envoie au gouvernement fédéral un chèque pour des paiements en trop que lui aurait versés le gouvernement central ces trois ou quatre dernières années.

Le même scénario pourrait se dérouler ici. Non seulement les transferts aux provinces sont-ils plafonnés, mais certaines provinces sont priées de rendre au fédéral une partie de l'argent qu'elles ont reçu il y a trois, quatre ou cinq ans.

Je crois que le gouvernement fédéral aurait dû tirer une leçon de tout cela et devrait admettre qu'il ne peut réduire ses dépenses dans ces domaines-là. De tous les domaines susceptibles de subir des compressions, vous ne devriez jamais, au grand jamais, toucher aux soins de santé, à l'éducation et à l'aide sociale. Ces trois domaines comprennent les hôpitaux et les établissements d'enseignement postsecondaire qui sont devenus, malheureusement, des lieux que seuls les bien nantis, et je dirais même les fortunés de notre société, peuvent fréquenter.

Étant donné la façon dont notre système de prêts aux étudiants fonctionne et la taxe qu'applique désormais le gouvernement du Canada sur ces prêts, les gens peuvent difficilement se permettre de fréquenter l'université, à moins d'avoir énormément d'argent en banque ou de pouvoir compter sur l'aide de parents bien fortunés. Le gouvernement ne s'attaque plus simplement à nos hôpitaux et à nos étudiants, il s'en prend maintenant aux plus pauvres d'entre nous, soit aux personnes âgées, qui ont des besoins particuliers en matière de logement, et à nos assistés sociaux qui n'arrivent pas de nos jours à joindre les deux bouts.

Le gouvernement du Canada devrait avoir honte et retirer ce projet de loi. Il devrait verser aux assistés sociaux les sommes dont ils ont besoin pour subvenir à leurs besoins, avec toutes ces taxes qui nous frappent aujourd'hui au pays.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je ne pensais pas que mon collègue de Gander—Grand Falls serait aussi succinct.

Si vous voulez me donner un moment, je vais m'organiser.

Je remercie mon distingué collègue, l'ancien Président de la Chambre, de ses conseils. Je suis certain qu'il sait que j'ai besoin de toute l'aide qu'on peut me donner à ce moment-ci.

Comme disait mon collègue de Gander—Grand Falls au beau milieu de son envolée oratoire il y a quelques instants, ce n'est pas là un cas isolé, mais bien la plus récente tentative du gouvernement en vue de tromper beaucoup de gens.

J'admets que le gouvernement n'a pas beaucoup de difficulté à tromper le député de South Shore. Il a tout avantage à se laisser tromper.

Une voix: Il est facile à tromper.

M. Simmons: Je m'intéresse davantage aux personnes qui sont directement touchées par cette mesure législative qui vise à prolonger le plafonnement des fonds versés au titre du Régime d'assistance publique du Canada.

Il faudrait quantifier, si c'est possible, la misère que le gouvernement actuel impose aux gens ordinaires d'un bout à l'autre du pays. Si seulement on pouvait donner à la Chambre des exemples précis de la façon dont ce gouvernement assomme les Canadiens.

Permettez-moi de vous donner un exemple dont j'ai été témoin cette semaine. Il ne s'agit pas dans ce cas du Régime d'assistance publique du Canada, mais c'est un exemple parallèle qui, je crois, illustre bien le message que je veux faire passer ici.

Au cours du week-end, j'étais chez une étudiante au niveau collégial dans une petite localité de la côte sud de Terre-Neuve, une localité de 200 ou 300 habitants. Cette jeune femme est la fille d'un pêcheur qui n'a pas eu une bonne année, mais une année plutôt moyenne. Il a pêché une certaine quantité de poisson et il travaille encore, mais son revenu n'est pas élevé. Néanmoins, lorsque cette jeune femme a présenté une demande dans le cadre du programme de prêts canadiens aux étudiants, on lui a répondu que, compte tenu de sa situation et de la situation de son père et ainsi de suite, elle n'était pas admissible au prêt de 900 $ ou de 1 000 $ qu'elle voulait, mais bien à un prêt de 155 $.

Premièrement, elle n'a droit qu'à un montant aussi misérable parce que le gouvernement n'a pas modifié les règles de base depuis 1984. Il n'a pas tenu compte de l'inflation des sept dernières années. Une somme X en 1984 n'a certainement pas la même valeur sept ans plus tard, à cause des effets de l'inflation. Le gouvernement n'a donc pas changé les règles de base. Mais c'est là une tout autre histoire, même si elle n'en demeure pas moins importante. Je reviens toutefois à mon exemple.

On a dit à cette jeune femme qu'on pouvait lui consentir une aide de 155 $ pour son année d'études au niveau collégial. Elle va évidemment interjeter appel de cette décision, et nous allons l'aider. Mais entre-temps, elle s'est rendue à la banque de sa localité, à quelques milles de chez elle, pour obtenir ses 155 $. Au moment où elle s'apprêtait à signer tous les formulaires et à recevoir ses 155 $, ce qui représente évidemment plusieurs centaines de dollars de moins que ce qu'elle espérait obtenir, l'employé de la banque lui a dit qu'il y avait quelques autres formalités à remplir. Avant que la banque puisse lui remettre les 155 $, elle devait débourser 4,65 $. Elle a évidemment voulu savoir pourquoi. Il s'agissait d'une taxe de 3 p. 100, une autre des nombreuses taxes que le gouvernement a établies dans le domaine de l'éducation. La taxe sur les biens et services s'applique aussi au secteur de l'éducation. Voilà une autre question sur laquelle nous pourrions épiloguer.

Mon collègue de South Shore a toujours une jolie expression pour chaque chose. Il est de ces gens qui, de nos jours appellent les concierges des ingénieurs sanitaires. Il est de ces gens qui inventent de jolies expressions pour embellir certaines réalités plutôt ignobles. Il peut dire ce qu'il veut, mais moi j'appelle cela un coup bas à l'égard des étudiants. Au lieu de tenir de beaux discours, quand va-t-il commencer à défendre les étudiants de sa circonscription qui doivent être accablés par ces taxes?

Mais j'en reviens à mon exemple. Je suis sûr que cette histoire l'intéresse. Elle semble l'amuser, à tout le moins. J'y reviens donc.

Cette jeune femme a dû verser 4,65 $ avant de pouvoir obtenir son prêt étudiant. On lui a dit qu'il s'agissait d'une taxe du gouvernement fédéral sur les prêts étudiants. Elle a donc demandé à la banque de déduire ce montant des 155 $. C'était impossible. Les règles ne l'y autorisaient pas. Elle devait d'abord payer 4,65 $, après quoi on allait lui remettre ses 155 $.

Elle a fouillé dans son sac à main et y a trouvé 4,65 $ qu'elle a déposés sur le comptoir.

• (1700)

Ils n'avaient pas encore terminé avec elle. Il y avait encore autre chose. «Maintenant que vous nous avez donné les 4,65 $, lui ont-ils dit, nous devons les envoyer au gouvernement. Vous devez acheter un mandat postal pour cela.» Elle a fouillé encore une fois dans son sac à main et après avoir déboursé 1,50 $, elle a pu compléter sa transaction. Pour obtenir son prêt de 155 $, qui ne représente qu'une fraction, un sixième, de ce dont elle a besoin, elle a dû payer une taxe de 4,65 $ que le ministre des Finances et ses conseillers ont imaginée. Ensuite, pour déposer cette taxe dans les petites mains avides du ministre des Finances, elle a dû débourser 1,50 $ de plus pour acheter un mandat postal.

Qu'essayons-nous de faire au Canada? Essayons-nous de rendre ces jeunes complètement fous avant même qu'ils puissent entrer à l'université pour parfaire leur éducation? En tout cas, mon collègue du NPD peut être sûr d'une chose: le gouvernement ne fera pas des conservateurs avec ces gens-là. Il s'efforce de les aliéner complètement. Il essaie de les chasser des régions rurales de Terre-Neuve et du Canada et, ce faisant, de les rendre aussi misérables que possible.

Pensez à l'exemple que je vous ai donné. Pour obtenir 155 $, elle a dû payer une taxe fédérale de 4,65 $, une taxe pour étudiant, une taxe sur l'éducation et, comme si ce n'était pas suffisant, elle a dû ensuite acheter un mandat postal pour envoyer cette taxe au gouvernement.

Il doit y avoir, dans le gouvernement, des gens qui se réveillent la nuit pour chercher des moyens de rendre les gens chaque jour plus misérables et plus exaspérés afin qu'ils deviennent complètement fous. Ce projet de loi qui gèle le financement du Régime d'assistance publique du Canada est dans la même veine que l'exemple que je viens de donner, même s'il n'est pas aussi spectaculaire. Cette mesure est de la même eau. Elle a été conçue par une bande d'esprits tordus qui ont perdu tout contact avec la réalité, la réalité quotidienne des Terre-Neuviens, des ruraux, des Canadiens de tous les coins de ce beau pays—de ce qui était un beau pays, mais qui n'est plus que l'ombre de lui-même grâce à ce monsieur de Baie-Comeau et à sa clique.

Partout au Canada, des gens tirent le diable par la queue et le gouvernement choisit ce moment-là pour proposer ce genre de projet de loi. Une vraie malédiction. Un coup de pied au ventre.

J'allais dire que je ne comprends pas ce qui mène cette bande-là, en face, mais en fait je le comprends. C'est cette attitude, cet esprit de droite: «Si, sans que ce soit de votre faute, vous n'avez pas d'emploi ou si, manque de chance, vous ne pouvez gagner des revenus suffisants pour survivre, eh bien tant pis pour vous.» Ils s'en prennent à ceux qui sont déjà par terre.

Si nous voulions décrire l'attitude du gouvernement envers les pauvres et l'ensemble des défavorisés de notre pays, nous dirions justement qu'il s'attaque à ceux qui sont déjà par terre. Ce qui me laisse pantois et ce que je trouve déchirant, c'est que des hommes et des femmes par ailleurs tout à fait convenables puissent siéger là et répéter comme des perroquets des choses aussi ineptes et cruelles, qu'ils puissent s'associer à des mesures aussi dures pour les pauvres que celles contenues dans ce projet ou que le gouvernement tente d'appliquer tous les jours.

Tout ce qui m'étonne, c'est que ces gens-là aient 12 p. 100 de la faveur populaire. Ce devrait être bien moins.

M. McCreath: Dix-sept pour cent lundi.

M. Simmons: Dix-sept pour cent lundi, me dit le député de South Shore. Profitez-en pendant que ça passe, pendant que la cote est à 17 p. 100. Ce ne saurait être que passager si les Canadiens gardent le gros bon sens que je leur connais. Il ne restera pas. . .

Une voix: . . .derrière une autre partie du cheval.

M. Simmons: Je pense que le député est beaucoup trop aimable. Le député de South Shore devrait changer de place pour partager le pupitre du député de Burlington. Il ferait valoir le député de Burlington. Maintenant, si cela se voulait un trait d'esprit, il est à mi-chemin.

Monsieur le Président, nous parlons de ce que nous pouvons faire dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada pour aider une partie des Canadiens ordinaires. Ce que mon collègue de South Shore peut faire de mieux, c'est rester assis là, à inventer des insultes. Il a encore besoin de quelques leçons du député de Burlington car celui-ci est encore des années-lumière derrière lui. Mais, il s'en vient, il est dans la bonne voie et devrait continuer à y travailler ou, devrais-je dire, à ne pas y travailler.

Monsieur le Président, qui va profiter de ce projet de loi? Je dis que ce sont les mêmes personnes que celles que le ministre des Affaires constitutionnelles s'est dépêché d'appeler aujourd'hui, le Conseil canadien des chefs d'entreprises, ses copains en affaires. Car cela entre dans le programme de droite: s'éloigner de la population, lui soustraire tout ce qu'on peut de sorte que tous les gens aisés de ce pays aient un revenu disponible toujours plus élevé. Savez-vous qu'en 1984, lorsque ce gouvernement a pris le pouvoir, si vous étiez pauvres vous aviez un revenu de moins de 25 000 $, et bien, vos impôts ont augmenté en sept ans de 1 200 $, je dis bien 1 200 $. Maintenant, si vous étiez dans une autre catégorie, si vous aviez un revenu de 100 000 $ ou plus, vos impôts auraient baissé de 1 600 $ depuis 1984.

Le député de South Shore a un peu de mal à avaler cela, mais ça ne me surprend pas. Il devrait aller vérifier les faits. C'est le conseil qu'il m'a donné, je me suis précipité pour vérifier les faits et, comme prévu, il avait absolument raison; la dette publique en 1984 n'était pas de 170 milliards, elle était de 167 milliards. Donc, je m'étais trompé d'un petit 3 milliards. Maintenant, il avance 199 milliards; est-ce que j'entends 200 milliards? Que l'on parle de 167 milliards, 170 milliards ou bien encore de 199 ou 200 milliards, ce que je dis reste vrai, la

dette aujourd'hui est de plus de 400 milliards et quelle que soit la façon dont on présente les intérêts composés ou quelles que soient les insultes que l'on invoque, cela n'y change rien—la dette publique, depuis que son parti est au pouvoir, a fait plus que doubler. C'est ce que je voulais lui rappeler mais il a bien patiné.

M. McCreath: . . .et les intérêts composés.

M. Simmons: Il s'en est très bien tiré. Il a eu l'occasion de faire un discours, monsieur le Président, et je laisse ses électeurs juger de la qualité de ce discours parce que je sais qu'il n'a pas tellement parlé de leurs besoins particuliers, préférant parler des besoins de son premier ministre. Il cherche probablement plus à plaire à son premier ministre qu'à ses électeurs. Je dois lui dire qu'à la longue, ce sont ses électeurs plutôt que son premier ministre qui façonneront son avenir, des électeurs étant beaucoup plus permanents qu'un premier ministre.

Monsieur le Président, tandis que les gens du Conseil canadien des chefs d'entreprises et les gens aisés de ce pays, les amis du ministre des Finances, du ministre responsable des Affaires constitutionnelles et du premier ministre, profiteront de cet autre détournement de fonds des pauvres qui ne sont pas si pauvres, quels sont ceux qui souffriront vraiment?

• (1710)

Monsieur le Président, je vois, à votre signal, que mon temps est déjà écoulé. Je crois qu'il est évident que les plus démunis du Canada, ceux qui peuvent le moins absorber un autre coup dur, vont devoir en absorber un lorsque ce projet de loi sera adopté. Et ce projet de loi sera adopté, car le gouvernement imposera sa volonté comme il l'a fait avec la taxe sur les produits et services et comme il l'a fait avec 31 autres taxes depuis qu'il est au pouvoir. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que ce projet de loi sera adopté.

La seule raison pour laquelle je me lève aujourd'hui, c'est pour faire comprendre à certaines personnes qu'elles doivent se rendre compte maintenant qu'il est imprudent de rattacher leur avenir à ce navire qui fait naufrage. Par ailleurs, pourquoi le gouvernement, par simple décence et par compassion, ne reconnaît-il pas que ce projet de loi est mauvais comme tant d'autres de ses projets de loi?

Si les conservateurs veulent pouvoir se regarder dans le miroir demain matin, ils pourront mieux le faire s'ils rejettent ce projet de loi ou du moins s'ils se prononcent contre celui-ci.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le député de Burin—Saint-Georges. Il a notamment parlé des gens à qui ce projet de loi allait faire du tort. Il est intéressant de noter qu'aucun Terre-Neuvien ne sera dans ce cas. Bien au contraire, les Terre-Neuviens bénéficieront de cette mesure législative puisqu'elle fait partie d'un ensemble de réformes qui vont remettre en bont état la désastreuse situation financière dont nous avons hérité du gouvernement qui était le sien.

On a fait mention tout à l'heure de la dette cumulative. Il était intéressant d'entendre mon collègue d'en face dire que si les conservateurs ne cessaient pas de faire les poches des gens, il ne resterait bientôt plus aucun ami de ce parti. Or, le bourbier dans lequel nous nous trouvons, nous le devons en bonne partie au mot d'ordre des libéraux: achetez autant d'électeurs possible aussi longtemps que vous le pouvez. C'est ainsi qu'au moment de quitter le pouvoir, les libéraux avaient accumulé un déficit de fonctionnement de 16 milliards de dollars.

Ma question s'adresse à mon collègue d'en face. S'il avait accédé au pouvoir en 1984, s'il avait été à la fois le premier ministre et le ministre des Finances et qu'il avait hérité d'un déficit de 16 milliards de dollars et d'une dette cumulative de 400 milliards de dollars, quelle solution aurait-il proposée?

M. Simmons: Monsieur le Président, dans sa dernière ou avant-dernière phrase, le député a inconsciemment proféré un mensonge qui colore tout son propos. Il devrait comprendre que le gouvernement qu'il appuie a hérité d'une dette de 167 milliards de dollars. Combien de fois dois-je le lui répéter? Il ne s'agit pas de 400 milliards de dollars, mais bien de 167 milliards.

J'ai entendu le député dire que le gouvernement avait hérité d'une dette de 400 milliards de dollars, alors qu'il s'agit en fait d'une dette de 167 milliards de dollars. Voici qu'il reparle encore de 200 milliards de dollars. Est-ce j'entends 201 milliards? Cet exemple montre à lui seul que le député ne sait pas s'y prendre. S'il veut patiner, qu'il chausse au moins ses patins et apprenne au moins à s'en servir.

Le député dit que le gouvernement actuel a hérité d'un déficit de fonctionnement de 16 milliards de dollars. Il a parfaitement raison, monsieur le Président. Ces merveilleux conservateurs avec leurs machines extraordinaires ont réduit ce terrible déficit de 16 milliards de dollars—oh, comme il nous pesait cet horrible déficit de 16 milliards de dollars! Grâce au député et à ses collègues, le déficit n'est plus maintenant que de 30 milliards de

dollars. Ils ont réussi à réduire le déficit de 16 à 30 milliards de dollars.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de South Shore a la parole pour invoquer le Règlement.

M. McCreath: Monsieur le Président, je sais que mon collègue ne tient pas à induire la Chambre en erreur, mais nous avons réussi à transformer le déficit de fonctionnement de 16 milliards de dollars que son parti nous a légué en un excédent de 12,5 milliards de dollars.

M. Simmons: Je voudrais simplement poursuivre ma réponse à la question de mon collègue. Il a prétendu que ce projet de loi ne porterait préjudice à aucun Terre-Neuvien. Il sait fort bien que ce n'est pas le cas. C'est la bonne vieille méthode du précédent. Aujourd'hui, ce sont l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario qui sont touchées. Mais si le gouvernement réussit à créer un précédent avec l'appui involontaire de gens comme le député de South Shore, Dieu seul sait où il va s'arrêter. Où va-t-il s'arrêter une fois qu'il se sera attaqué à un programme qui a si bien servi le pays et si bien aidé les pauvres et les défavorisés du pays?

Nous ne pouvons pas laisser ces gens-là trafiquer un programme excellent pour faire cadeau de quelques millions de dollars de plus à leurs riches amis, pour que ceux qui gagnent 100 000 $ et plus jouissent d'un allégement fiscal encore plus élevé. Voilà ce qui nous préoccupe. Nous nous inquiétons de la façon dont on distribue les revenus dans notre pays.

Si toutes les décisions étaient fondées sur les résultats financiers, nous n'aurions pas besoin de gouvernements. Donnons aux riches et éliminons les pauvres. Je ne souscris pas à cette philosophie, mais les gens d'en face, oui. Je ne vais pas les laisser tout bousculer sur leur passage avec des politiques qui font pencher le programme du gouvernement de plus en plus vers la droite. Ils font non seulement fausse route, mais vont à l'encontre même de la raison d'être des gouvernements.

La raison d'être des gouvernements, c'est, entre autres, de redistribuer la richesse à ceux qui n'ont pas de revenus. Ce projet de loi est un pas dans la mauvaise direction et c'est pourquoi je m'y oppose.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, mon collègue s'est longuement attardé au déficit et il a fait preuve de beaucoup d'éloquence lorsqu'il a parlé de la dette cumulative. J'aimerais savoir quels effets il prévoit que le projet de loi aura sur le principe de l'universalité, particulièrement sur le chapitre de la santé et de l'éducation.

Je voudrais lui faire remarquer que, d'ici l'an 2004, le gouvernement fédéral aura cessé de faire des paiements de transfert aux provinces à ce titre. Comment le gouvernement peut-il avoir son mot à dire dans ces deux domaines s'il n'y contribue plus financièrement?

Je souhaiterais l'entendre dire aux Canadiens si cela nuira à la capacité du gouvernement de fixer des normes en matière de santé ou de fixer des objectifs nationaux en matière d'éducation.

J'aimerais que le député nous fasse quelques commentaires au sujet des conséquences de ce projet de loi.

M. Simmons: Monsieur le Président, je remercie mon bon ami d'Ottawa-Centre. Il a très bien fait valoir ses points.

Tout d'abord, pour ce qui est de l'universalité et de ce qui arrivera aux Canadiens qui ont besoin de soins dentaires, aux personnes handicapées qui ont besoin de services à domicile, aux enfants maltraités qui ont besoin de foyers nourriciers, aux femmes battues qui ont besoin de refuges et aux familles à faible revenu qui ont besoin d'aide à l'enfance, j'estime que tous ces services actuellement offerts dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada sont menacés.

Le député d'Ottawa-Centre reprend l'un des grands thèmes du présent gouvernement, les objectifs nationaux en matière d'éducation.

Je dis, par son intermédiaire, à la Chambre: «Quelle farce. Voici un gouvernement qui, lorsqu'il pond ses discours du Trône ou ses exposés budgétaires, s'emporte à l'idée d'objectifs nationaux en matière d'éducation.» Ayant moi-même déjà enseigné—et je ne suis pas le seul ici—j'ose affirmer que l'enseignement est trop compartimenté. Les objectifs et les normes diffèrent partout au Canada. Il faudra changer cet état de choses si nous voulons être concurrentiels.

• (1720)

Ces mots vous rappellent-ils l'ancien ministre des Finances? Ce sont peut-être ses paroles, mais il n'est jamais passé aux actes.

Confronté à ce projet de loi et à d'autres mesures envisagées à la Chambre, je dis à mon ami d'Ottawa–Centre que l'ancien ministre, l'actuel ministre des Finances, le premier ministre et tous les autres, là, militent contre l'établissement d'objectifs nationaux sur le plan de l'éducation. Ils sont contre des normes nationales sur le chapitre de la santé.

Voilà la véritable raison pour laquelle nous, de ce côté–ci de la Chambre, nous opposons à l'adoption de ce projet de loi. Elle nous ferait franchir un seuil que nous ne voulons pas traverser.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole au sujet de ce projet de loi.

Il est important que les Canadiens se rendent compte et sachent que le Régime d'assistance publique du Canada constitue le seul moyen pour le gouvernement fédéral de transférer des fonds aux programmes d'aide sociale et aux services sociaux. Il n'y a pas d'autre mécanisme.

Lorsque nous examinons ce que le gouvernement fait actuellement, par exemple, plafonner ce RAPC, nous constatons qu'il s'attaque à nos programmes sociaux, que le premier ministre a décrits comme étant un dépôt sacré lors de sa campagne électorale. C'est la pire forme d'hypocrisie. Il a fait une vive campagne et déclaré clairement: «C'est là un dépôt sacré. Vous n'avez rien à craindre. L'Accord de libre–échange ne touchera pas nos programmes sociaux. Je vous en donne ma parole.»

Voilà pour les propos du premier ministre, monsieur le Président. Le gouvernement plafonne le Régime d'assistance publique du Canada dans les trois provinces les plus riches: l'Ontario, l'Alberta et la Colombie–Britannique, qui comptent 50 p. 100 des pauvres. Cela ne me semble pas très logique.

Comment expliquer à ces gens qui sont les plus pauvres dans ces trois provinces et qui envoient leurs enfants à l'école le ventre creux, avec des vêtements pleins de trous et des chaussures aux semelles presque complètement usées, comment leur expliquer qu'ils n'ont rien à craindre parce qu'ils habitent dans l'une des provinces les plus riches du Canada?

Cela n'enlève pas la faim ni l'humiliation des parents qui doivent demander cette aide sociale. Non, monsieur le Président, bien au contraire.

Ce que le gouvernement devrait faire, c'est essayer d'aider ces gens à se remettre sur pied et à devenir à nouveau des éléments qui contribuent à notre société. Il a l'obligation de songer à des programmes de création d'emplois.

Examinons ce qui se passe aujourd'hui dans le pays et nous verrons que des milliers et des milliers de gens perdent leur emploi chaque jour. Ils se présentent au bureau de l'assurance–chômage pour essayer d'obtenir des prestations et ils se font dire: «Vous n'avez pas travaillé suffisamment. Vous n'avez pas assez de semaines pour avoir droit aux prestations. On ne peut rien faire pour vous. Allez voir à l'assistance sociale.»

Parfois, ces mêmes gens réussissent à obtenir un chèque d'assurance–chômage pour découvrir que la période d'admissibilité est écourtée. On leur dit alors: «Je regrette. Présentez–vous à l'assistance sociale.»

Le gouvernement fédéral se décharge de ses responsabilités sur les provinces. En même temps, nous entendons le premier ministre dire au premier ministre de l'Ontario des choses comme: «Les listes d'assistés sociaux s'allongent.» Rien de surprenant, car il se lave les mains des besoins des citoyens du Canada.

Le gouvernement de l'Ontario est prêt à se croiser les bras et à regarder les gens mourir de faim. C'est aussi simple que ça. C'est bien beau de dire: «Nous devons faire preuve de restrictions. Nous devons imposer des contraintes budgétaires. Nous devons arriver à maîtriser notre déficit.» Sur le dos de qui? C'est là la question. Sur celui des moins favorisés, voilà sur le dos de qui. En abaissant les contributions versées au titre du RAPC, autrement dit en réduisant les programmes sociaux, le gouvernement agit sur le dos des Canadiens qui peuvent le moins se le permettre.

Nous entendons parler des nations du G–7, le Groupe des Sept. Je voudrais, à titre de référence, vous lire quelques notes afin que le public comprenne mieux ce qu'est le G–7. Le Groupe des Sept se compose des États–Unis, du Japon, de l'Allemagne, de la Grande–Bretagne, de la France, de l'Italie et du Canada. Le Canada est de loin le pays du G–7 qui impose le plus fortement le revenu des particuliers, ce qui m'amène à l'impôt sur les sociétés. Les gens disent que les néo–démocrates parlent toujours de taxer les sociétés, de se décharger sur les sociétés. Ce n'est pas juste. Il faut un impôt minimum sur les sociétés.

On nous dit ensuite que si on continue, les sociétés vont finir par déménager aux États–Unis. Faut–il vous rappeler que les États–Unis ont un impôt minimum de 20 p. 100 sur les sociétés?

Un impôt minimum de 20 p. 100 sur le revenu des sociétés au Canada rapporterait 8 milliards de dollars à l'État.

Allons-nous faire fuir les gens en leur annonçant que nous allons instaurer un impôt minimum sur les sociétés? Je ne le pense pas, car les fabricants ont de plus en plus tendance à quitter le pays, même sans cela. Pourquoi ces départs? Nous n'avons pas d'impôt minimum. Pourquoi partent-ils? Pourquoi le taux de chômage est-il si élevé dans ce pays? C'est en raison du dollar fort et du maintien de hauts taux d'intérêt.

Je veux maintenant parler du programme d'aide sociale tel que nous le connaissons. Ce programme n'a pas été conçu comme un système devant permettre aux gens de s'assurer un certain mode de vie. Le programme d'aide sociale offre une aide temporaire aux Canadiens au moment où ils en ont le plus besoin. Cette aide ne doit pas devenir en soi un moyen de subsistance. Nous ne devons pas la percevoir comme une banque d'aliments institutionnalisée. Nous devons chercher des moyens de redonner aux gens un emploi rémunérateur.

C'est là l'essentiel du message que je veux faire passer aujourd'hui. Les Canadiens sont fiers et ne veulent pas d'un programme d'aide auquel ils peuvent s'adapter pour avoir sans peine un moyen de subsistance. Personne au Canada ne devrait être à la remorque des autres. Tout le monde doit apporter sa contribution d'une manière ou d'une autre.

Je pense que le gouvernement devrait rechercher des moyens plus originaux de créer des emplois, de remettre les gens sur le marché du travail. Je crois que c'est là que réside la solution à nos problèmes.

Je répète qu'il incombe au premier chef au gouvernement fédéral d'aider les provinces à maintenir ces programmes qui viennent en aide aux gens qui en ont le plus besoin. Les amis du gouvernement dans le monde des affaires ne sont pas les plus à plaindre. Les échappatoires doivent être éliminées pour lever les fonds nécessaires au maintien du niveau de financement des programmes d'aide. Le gouvernement fédéral ne peut pas se décharger de sa responsabilité sur les provinces qui, elles, n'ont pas d'autre choix que de la repasser aux municipalités parce que l'argent versé en aide sociale provient des poches des contribuables municipaux.

J'entends souvent demander: «Au bout du compte, qui paie?» Ce sont les contribuables, il n'y a pas à en sortir, mais lorsque vous prenez 10 jujubes dans un pot où il y en a 15, cela se remarque plus que lorsque vous en prenez 10 dans un pot qui où il y en a 15 millions. Si vous prenez vos bonbons dans le plus gros des deux pots, moins de gens s'en rendent compte. C'est exactement ce que je dis au sujet de ce gouvernement. Lorsqu'on retire de l'argent des réserves fédérales, tout le monde contribue et les effets sont ressentis moins durement que si cet argent était pris des réserves municipales et provinciales.

• (1730)

Il est évident que ce gouvernement a complètement raté la cible.

Le gouvernement fédéral a dit espérer éliminer complètement la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Est-ce ainsi qu'il s'y prend? Est-ce ainsi qu'il compte y parvenir? On ne peut pas continuer toujours à prendre et à prendre, et s'attendre à ce que les gens continuent à survivre.

Je crois que nous avons besoin d'une certaine restructuration et d'un examen de notre structure fiscale afin de vérifier que nous payons tous notre juste part. Personne au pays ne s'opposerait à payer sa juste part. Mais le déséquilibre qui existe aujourd'hui est un véritable cauchemar. Il y a des gens qui paient des impôts de 7 p. 100 et qui gagnent des millions; d'autres en paient 35 p. 100 avec un revenu de rien du tout. Il existe un grave déséquilibre.

Nous devons examiner nos programmes de formation afin que les gens puissent s'adapter aux changements technologiques auxquels nous assistons aujourd'hui. Les prestataires d'assurance-chômage qui arrivent au bout de leurs prestations ne reçoivent pas de formation. Je reçois beaucoup d'appels à mon bureau de gens qui me racontent qu'ils ont une chance d'obtenir un emploi. Ils se sont rendus au Centre d'emploi du Canada pour réclamer la formation nécessaire à ce travail, mais on leur dit que cela ne correspondait pas au programme de formation offert par ce centre.

Dans un cas particulier, une personne m'a dit: «J'ai un emploi comme opérateur d'équipement lourd, mais j'ai besoin d'une formation de deux mois. L'employeur m'a remis une lettre confirmant que j'ai l'emploi.» Il m'a montré la lettre. «J'ai l'emploi, mais j'ai besoin de deux mois de formation, mais l'employeur ne paie pas la formation. Si je peux suivre le cours de formation par l'entremise du Centre d'emploi du Canada, le poste est à moi.»

Il s'est rendu au bureau d'assurance-chômage, pour se faire dire: «Dommage, ce cours n'entre pas dans le cadre de notre programme de recyclage.» Il n'a pas eu le poste.

Dans certains cas, le système est rigide et ne s'adapte pas aux besoins des gens. C'est nous qui devons nous adapter au système.

Dans les villes mono-industrielles où les perspectives d'emploi sont limitées, que fait le gouvernement pour diversifier l'économie? Dites-moi donc ce qu'il fait?

L'initiative fédérale de développement économique du Nord de l'Ontario (FEDNOR) est un excellent programme. Comme vous voyez, je n'hésite pas à féliciter le gouvernement lorsqu'un de ces programmes le mérite. FEDNOR le mérite, même si, comme je l'ai dit au Ministre, il aurait besoin d'être assoupli, de voir sa base élargie et de subir quelques changements. J'ai écrit au Ministre et, pour autant que je sache, il est d'accord avec moi et examinera mes recommandations.

Par ailleurs, si on regarde le programme de recyclage offert par l'Assurance-chômage, c'est une tout autre histoire le tableau change. «Excusez-nous, ce n'est pas ce que nous cherchons. Ce n'est pas dans nos fonctions. Cela ne s'inscrit pas dans le cadre de notre mandat.» Quel est-il au juste, le cadre du mandat? Que voulons-nous faire si ce n'est d'aider les gens à retourner sur le marché du travail, à ne plus compter sur les programmes d'aide sociale. D'un autre côté, s'ils en ont besoin, il faut la leur donner et non pas leur dire: «Je regrette, mais la caisse est vide. Serrez-vous la ceinture et passez-vous de manger. Vous ne répondez pas aux critères.» Ce n'est pas comme ça qu'on y arrivera. Le gouvernement de l'Ontario reçoit environ 1,6 milliard de dollars au titre du Régime d'assistance publique du Canada. Cela indique qu'il y a grand besoin de restructurer la formation et de changer la direction que nous prenons. Est-ce le but recherché que nous continuions à devenir un État providence? Il me semble que c'est ce qui va se passer. De plus en plus de gens sont au chômage et on fait de moins en moins d'efforts pour les aider à retrouver du travail.

Statistiquement, si mes renseignements sont exacts, et je n'ai aucune raison d'en douter, si une personne quitte la vie active pendant deux ans, elle a de très faibles chances de la réintégrer. À ce stade, cette personne se sera habituée à un système d'aide sociale qui lui aura fait changer son mode de vie. Elle aura appris à se passer de certaines choses. Elle aura appris à réduire ses dépenses et à dire à ses enfants: «Je regrette, vous ne pouvez pas aller au cinéma ce mois-ci. Peut-être dans deux ou trois mois aurons-nous économisé assez d'argent pour pouvoir y aller». Elle s'est habituée à ce genre de programme.

C'est inadmissible pour moi et pour n'importe quel Canadien. Nos concitoyens veulent travailler.

Quand on songe à toute la question du RAPC, aux prestations d'assistance sociale, aux maisons de refuge pour les femmes battues, aux sociétés d'aide à l'enfance, à n'importe quel autre organisme financé par le gouvernement grâce au Régime d'assistance publique du Canada où la participation du gouvernement fédéral se résume à contribuer au financement, je ne peux pas accepter et je n'accepterai pas que celui-ci soit autorisé à y imposer un plafond.

Si le besoin existe, les crédits devraient être fournis pour aider d'une manière provisoire et, ce qui aussi important et plus important encore, nous devrions établir un meilleur programme de création d'emplois pour que ces personnes puissent retrouver leur fierté et contribuer comme elles le désirent à l'économie du Canada.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je voudrais poser une ou deux questions à mon honorable collègue. Il a essayé de suggérer de nouvelles sources de revenus pour subvenir aux besoins des personnes défavorisées dans notre société. Je comprends l'importance du sujet.

Je voudrais l'interroger sur les deux propositions très substantielles qu'il a faites. Il a tout d'abord recommandé de supprimer toutes les échappatoires fiscales existant dans la Loi de l'impôt sur le revenu afin que nous puissions recueillir plus de recettes pour venir en aide aux Canadiens à faible revenu. Comme le député le sait, nous avons, depuis 1984, élagué à peu près toutes les échappatoires que les libéraux y avaient fait entrer.

Le crédit d'impôt à la recherche scientifique était la pire de toutes: elle avait permis de détourner 2 milliards de dollars du Trésor public. La dernière échappatoire que nous avons supprimée, c'est le régime des actions accréditives qui était important pour l'industrie minière. Qu'a-t-il à dire à ce sujet? Appuie-t-il la suppression des actions accréditives, car c'est bien là une échappatoire que nous avons supprimée?

Ma deuxième question a trait à la fiscalité des sociétés, à l'idée de les obliger à payer un impôt minimum. Nous comptons maintenant au Canada plus d'un million de sociétés imposables. Un grand nombre d'entre elles sont des filiales de grandes sociétés de portefeuille. Par conséquent, si on les imposait, on les imposerait deux fois, une

fois en tant qu'entités et la deuxième fois en imposant la société de portefeuille à laquelle elles appartiennent. Est-il en faveur d'une double imposition?

Le deuxième groupe de sociétés qui ne sont pas imposées se compose des sociétés qui font un report de pertes. Elles ont perdu beaucoup d'argent pendant deux ou trois ans et finissent par réaliser un bénéfice. Elles défalquent de leur bénéfice les pertes des années antérieures et ne sont donc pas imposables. Le député veut-il imposer les sociétés qui reportent des pertes?

Un troisième groupe est constitué de plus de 800 000 sociétés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 200 000$. Est-ce là les sociétés qu'il veut imposer? Il ne reste pas vraiment beaucoup d'autres sociétés qui ne paient pas d'impôt et qui peuvent être des contribuables valables à mon avis. J'aimerais donc qu'il réponde à ces deux questions.

• (1740)

M. Samson: J'aimerais remercier le ministre de ses questions, car j'estime qu'elles sont très importantes.

Tout d'abord, pour ce qui est des actions accréditives, comme le sait très bien le ministre, le programme original d'actions accréditives comportait de sérieux défauts et on en abusait.

Le deuxième Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur avait aussi quelques défauts, mais moins prononcés que les actions accréditives.

Non, vraiment, je serais plutôt en faveur de ce que demande maintenant l'industrie, soit un rajustement du prix coûtant d'une action accréditive, ce qui lui donnerait de l'argent pour continuer l'exploration et créer des emplois.

M. Hockin: Pour toutes les sociétés.

M. Samson: Je n'ai jamais dit que j'étais contre le fait d'aider des compagnies, des sociétés—appelez-les comme vous voulez—qui désirent créer ou continuer de créer des emplois.

Si l'astuce consiste simplement à s'emplir les poches puis à partir, je m'excuse, mais je ne suis pas d'accord. Je ne crois que le ministre le soit non plus.

Pour créer ou maintenir des emplois, il faut accorder de l'aide, c'est certain, mais pas si cela doit permettre simplement à certains de s'emplir les poches.

Quant à la double imposition des sociétés, un système fiscal juste et équitable est certes ce que j'ai toujours préconisé, ainsi que le Nouveau Parti démocratique. S'il n'y a pas de bénéfices, on ne réclamera évidemment pas d'impôt. Ce ne serait pas juste. D'accord? Je ne crois pas qu'un membre de notre parti ait jamais dit que les sociétés qui font faillite devraient payer de l'impôt, ou celles qui doivent fermer boutique ou encore celles qui essaient de créer de l'emploi, mais éprouvent certaines difficultés. Nous n'avons jamais dit cela. Personne ici n'a jamais prétendu cela. Pas moi, en tout cas.

Quand j'ai parlé des 8 milliards d'impôts supplémentairees, quand j'ai mentionné l'impôt minimum de 20 p. 100 sur les sociétés, je citais de mémoire, mais j'ai ici l'article paru dans le *Financial Post* en janvier dernier, qui dit: «On aurait pu recueillir 8,2 milliards de recettes supplémentaires en 1987, si un impôt minimum sur les sociétés de 20 p. 100 avait été en vigueur.» Cela vaut pour toutes les sociétés qui font des bénéfices.

Je pense avoir répondu aux questions du ministre et que les preuves sont là.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, poser une question au député de Timmins. Étant donné le plafonnement des dépenses et les autres mesures du genre, le député peut-il nous donner son opinion sur la charte des droits sociaux que propose le premier ministre Bob Rae de l'Ontario, charte que tous les gouvernements seraient appelés à l'avenir à reconnaître? Croit-il à la nécessité des programmes sociaux au Canada, surtout quand on voit les nombreuses banques d'alimentation au pays et les gouvernements réduire les programmes sociaux là où le besoin se fait le plus sentir. Au moment d'entamer un débat sur la Constitution, il est peut-être temps d'adopter partout au Canada une charte des droits sociaux pour cerner les problèmes et veiller à ce que tous les gouvernements s'emploient à les résoudre.

M. Samson: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Je suis tout à fait d'accord avec le premier ministre Rae de l'Ontario. Nous devons veiller à ce que des programmes d'aide soient offerts aux démunis lorsque le besoin s'en fait sentir, et soyons assez honnêtes pour reconnaître que ce besoin existera probablement toujours. Il faut veiller à offrir une certaine protection aux gens qui ont besoin d'aide sociale, afin qu'ils n'aient pas à se mettre à genoux pour mendier.

Nous devons veiller à ce qu'ils soient protégés et à ce que les enfants en particulier soient protégés.

J'applaudis à l'initiative de Bob Rae. J'espère de tout coeur qu'il obtiendra l'appui des premiers ministres de toutes les provinces et du Canada.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je prends la parole souvent aujourd'hui parce qu'il y a beaucoup à dire au sujet du programme économique, budgétaire et législatif que le gouvernement a mis en place.

Plus tôt dans la journée, j'ai parlé de l'injustice qui ressort de la politique de parité salariale du gouvernement. À mon avis, le projet de loi C-32 à l'étude aujourd'hui est un autre exemple qui nous montre que le gouvernement n'est même plus capable de suivre son propre programme.

Je me souviens de ce que les conservateurs disaient il y a quelques années, en 1988, durant ma première campagne comme candidat aux élections fédérales. À les entendre parler, si les Canadiens élisaient de nouveau un gouvernement conservateur, ils pouvaient s'attendre à des années de vaches grasses.

Je me souviens très bien d'avoir entendu l'ancien ministre des Finances dire que les conservateurs avaient réussi à maîtriser le déficit, que l'économie était en plein essor et que, si les Canadiens les élisaient de nouveau, ils leur donneraient tout ce dont ils ont toujours rêvé.

Eh bien, les Canadiens se sont peut-être laissé embobiner en 1988, mais ce sont des mesures législatives comme le projet de loi C-32 qui, comme l'a dit mon collègue de Terre-Neuve, feront des conservateurs une espèce en voie de disparition après les prochaines élections.

Le gouvernement conservateur a détruit le réseau social, le filet de sécurité que nous nous appliquions à mettre en place depuis des générations. Nous avons toujours cru que, malgré la géographie particulière et malgré les injustices que nous voyons dans notre pays, le Canada était un pays assez riche pour que le gouvernement s'assure que tous les Canadiens, où qu'ils habitent et quelle que soit leur situation financière, puissent compter sur certaines normes et certains programmes.

Le gouvernement a complètement abandonné les promesses de prospérité qu'il avait faites en 1988. Il y a eu beaucoup de prospérité au Canada. Pourtant, j'ai discuté de la question avec le révérend Chang, un pasteur de ma circonscription qui s'occupe très activement des plus nécessiteux, et il m'a dit qu'il ne sait pas ce qui s'est passé, mais que, pour quelque raison étrange, le miracle économique n'a pas touché certains des habitants de ma circonscription ou d'autres circonscriptions en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec et dans toutes les provinces atlantiques, car nous n'avons jamais vu autant de gens affamés dans les banques d'alimentation. Nous n'avons jamais vu autant de personnes privées des largesses économiques de notre pays. Nous n'avons jamais vu autant de personnes faire la queue dans les sous-sols d'églises, en quête de nourriture pour leurs enfants.

Où est la prospérité? Quel genre de programme économique le gouvernement s'est-il donné?

Voyons voir. En 1988, on nous a dit qu'en renouvelant le mandat des conservateurs, en confiant un autre mandat aux députés d'en face, nous verrions notre pays transformé. C'est Brian Mulroney qui a été le plus éloquent: «Donnez-moi encore quatre ans et vous ne reconnaîtrez plus ce pays.»

Il y a beaucoup de Canadiens qui voudraient bien revenir sept ans en arrière car ce que le premier ministre et son gouvernement ont fait n'est rien de moins qu'un désastre et un abus de la confiance que la population leur a témoignée. Nous ne nageons pas dans la prospérité. Ce gouvernement nous a légué la pauvreté, le désarroi et la discorde.

Nous sommes saisis du projet de loi C-32. Voici le message d'équité qui s'en dégage. C'est un constat d'échec à l'intention des plus démunis, de ceux qui cherchent du travail, qui veulent faire leur part, qui veulent donner un sentiment d'appartenance à leurs enfants et qui refusent de dépendre de l'aide sociale, bref, de ceux qui, plus que quiconque au Canada, feront les frais de la mauvaise administration et des politiques insensées du gouvernement.

Un député d'en face, celui de South Shore, aurait mieux fait de rester assis car ses électeurs ont sûrement, du moins je l'espère, entendu ce qu'il avait à dire sur ce problème particulier. La Nouvelle-Écosse n'est peut-être pas touchée, mais peu s'en faut. Donnez un pouce aux députés d'en face et ils prendront un mille.

• (1750)

Je me souviens de l'ancien ministre responsable de l'APECA, le député de Central Nova. Il faisait tout un battage, nous disant qu'on ferait merveille en Nouvelle-Écosse parce que le gouvernement avait pris un engagement sacré à l'égard du développement régional. Nous avons vu ce que donnait cet engagement sacré. Monsieur le Président, pendant les deux premières années de ce gouvernement, les programmes de développement régional dans le Canada atlantique ont été amputés de 1,14 milliard de dollars. C'est beaucoup d'argent.

Quelles sont les conséquences, croyez-vous? Le gouvernement pense peut-être qu'il n'y en a aucune. Qu'il se détrompe, car le taux de chômage a augmenté. Nous sommes devenus moins concurrentiels dans le secteur des pêches. Notre secteur manufacturier s'est affaibli. Voilà ce que le gouvernement appelle un engagement soutenu à l'égard du développement régional.

Nous avons aussi vu comment ce gouvernement s'y prenait avec le financement des programmes établis, en cherchant à infliger la prospérité à tout le monde, d'un océan à l'autre.

Vous souvenez-vous du principe fondamental de notre pays? La compassion et le partage. Nous avons prévu le financement des programmes établis pour que tous les Canadiens aient droit à des programmes comparables, qu'ils habitent à Terre-Neuve, province qui éprouve des difficultés économiques en ce moment, en Nouvelle-Écosse ou encore en Alberta, où la situation est relativement bonne, ou du moins l'était avant que ce gouvernement ne prenne le pouvoir. Le FPE garantissait des transferts aux provinces pour les soins de santé et l'enseignement supérieur. C'est très important. Si je ne peux sentir que je suis un Canadien à part entière dans aucune province, si je ne puis avoir accès à des soins de santé et des services d'enseignement de première qualité, alors il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Le gouvernement a tiré un fil et c'est tout le tissu social qui est en train de se défaire.

Examinons maintenant le financement des programmes établis. Qu'est-ce que le gouvernement en a fait? Je vais citer un mémoire qui a été présenté par l'Association des hôpitaux du Canada au comité parlementaire chargé d'étudier la législation sur les faillites.

Voici, selon cette association, les effets des modifications que le gouvernement a apportées, dans trois budgets successifs, à la formule de financement des programmes établis. Voici les résultats du transfert de responsabilités à certaines des provinces les plus pauvres du Canada qui découle des modifications apportées au financement des programmes établis. Entre 1986 et 1996, le gouvernement réduit les transferts aux provinces au titre des soins médicaux de plus de 29 milliards de dollars, soit de 29,998 milliards. Cela peut toujours aller pour les provinces qui n'ont pas été dévastées par une récession ou par les politiques du gouvernement, mais ce n'est pas le cas pour les provinces dont la base économique n'est pas aussi solide. Ces provinces devront couper d'autres programmes qu'elles ne peuvent pas se permettre de réduire ou bien il y aura deux classes de Canadiens, ceux qui vivent dans les provinces riches et qui peuvent s'attendre à bénéficier de programmes conformes aux normes nationales et ceux qui vivent dans les provinces pauvres et qui peuvent dire adieu aux soins de qualité. Ils devront déménager à Toronto s'ils veulent avoir un bon lit et un bon hôpital.

En ce qui concerne l'éducation postsecondaire, monsieur le Président, en dix ans, entre 1986 et 1996, le gouvernement réduit de 12,109 milliards de dollars sa contribution à ces programmes à frais partagés.

J'ai entendu le premier ministre dire pendant une campagne électorale, je crois, que ces programmes étaient un dépôt sacré. Il a même osé se servir de sa mère comme exemple pour promettre au public canadien qu'il ne toucherait pas à ce dépôt sacré. Les ignobles libéraux et néo-démocrates ont eu beau dire: «Élisez cette bande encore une fois et vos programmes sociaux disparaîtront», ça n'a rien donné.

Ils se sont assurés de pouvoir encore une fois berner les Canadiens, si bien qu'au cours des deux dernières années et demie, nous avons vu le filet de sécurité sociale se rompre sous les coups des politiques conservatrices.

Et comme si cela ne suffisait pas, il y a un an, en avril 1990 je crois, le gouvernement a perdu le contrôle sur ses dépenses. Il percevait alors plus d'impôts que n'importe quel autre gouvernement auparavant. Sauf erreur, il avait augmenté les impôts plus de 30 fois. De l'argent, il en avait à profusion. Mais nos amis d'en face dépensaient plus rapidement que les recettes ne rentraient. Ils taxaient les Canadiens sans bon sens.

Comme si cela ne suffisait pas, ils ont décidé de modifier la formule de péréquation. À un moment donné, ils ont concocté une clause obscure sans en parler aux provinces.

Si bien qu'en avril 1990, la plus petite province du Canada et l'une des plus pauvres, l'Île-du-Prince-Édouard, s'est trouvée à court de 13 millions de dollars au moment où le ministre des Finances devait déposer son budget.

Quelque 13 millions de dollars, c'est beaucoup pour une grosse province, mais pour une petite province de 135 000 habitants, c'est la catastrophe.

À peine trois semaines plus tard, en Nouvelle-Écosse, autre province démunie, on a constaté qu'à cause d'une trouvaille du gouvernement et de ses brillants fonctionnaires du ministère des Finances pour harceler les provinces les plus pauvres, le budget provincial allait être privé de 65 millions de dollars.

Soit, il faut partager le fardeau. Mais pourquoi ne pas partager les profits en période de vaches grasses? Cela ne se fait pas dans les provinces de l'Atlantique.

Le gouvernement actuel est là avec son triple jeu, son projet de loi C-32, et le plafonnement des contributions au titre du Régime d'assistance publique du Canada. Si on le laisse faire, non seulement il ruinera complètement l'économie, mais le Canada deviendra un échiquier.

Quand on vit dans une région relativement prospère, on peut s'attendre à des choses; sinon, on ne s'attend à rien. Plus que tout autre projet de loi présenté à la Chambre, le projet de loi C-32 est la preuve flagrante que le gouvernement a rompu son contrat social.

On peut certes dire aux provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique qu'elles sont prospères et que leurs subventions seront plafonnées. Le problème, c'est que le nombre croissant de chômeurs et de pauvres ne plafonne pas, lui. Il augmente au contraire tous les jours.

Nous sommes en train d'imiter les Américains en essayant de mettre en oeuvre un système qui récompense le succès. Le gouvernement est absolument sans pitié pour ceux qui dégringolent l'échelle du succès. Cela va à l'encontre de tout ce que le Parti libéral a essayé de faire quand il était au pouvoir et quand il a passé un contrat social avec la population.

Les conservateurs restent assis bien confortablement et disent, d'un ton suffisant: «C'est malheureux. Mais laissons les pauvres se trouver un emploi.» Voilà le genre de réponse qu'ils nous servent.

Le fait est que le gouvernement actuel a empoché plus de recettes que tout autre gouvernement. Il a transféré la dette aux provinces. Il n'a pas donné aux provinces la possibilité de lever des impôts supplémentaires parce qu'il a saigné à blanc la population.

Mme Maheu: Et il a fait disparaître un demi-million d'emplois.

M. MacDonald (Dartmouth): Il a fait disparaître un demi-million d'emplois.

Nous avons conclu une entente de libre-échange. Rappelez-vous le merveilleux Accord de libre-échange. Le gouvernement a dit clairement pendant les négociations que cet accord allait résoudre tous nos problèmes, qu'une multitude d'emplois seraient créés.

Au pire, quelques emplois seraient perdus—rappelez-vous—, mais il allait mettre sur pied le programme d'aide le plus généreux qu'on ait jamais vu dans le monde occidental. Le ministre marche derrière moi et dit «oui». J'espère qu'il affichait le sourire et qu'il s'était croisé les doigts car il sait aussi bien que tous les travailleurs à qui le libre-échange a fait perdre des emplois et tout espoir d'avenir pour eux-mêmes et pour leur famille que ce n'est tout simplement pas vrai.

Rien n'a mieux réussi à nous diviser, à nous séparer, à nous polariser que la politique économique suicidaire de ce gouvernement. Ultimement, elle sera probablement la cause de l'éclatement du pays.

Le projet de loi C-32, comme je l'ai dit plus tôt, n'est que la pointe de l'iceberg. D'accord, peut-être qu'aujourd'hui il ne s'applique qu'aux provinces que ce gouvernement juge, selon des critères d'équité qui lui sont propres, assez riches pour en absorber le coût.

Mais peut-être que demain, il s'appliquera à la province de mon bon ami de Terre-Neuve. Le surlendemain, qui sait, peut-être frappera-t-il la Saskatchewan ou la Colombie-Britannique.

Le gouvernement fédéral en arrivera à se débarasser, comme d'une vieille peau, de son obligation de maintenir ces normes et ce contrat social avec les Canadiens.

Fait encore plus important à noter, dans des provinces comme Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan, il fait payer par les gouvernements provinciaux les pots cassés de son administration. Ces gouvernements paient en effet très cher la politique du gouvernement fédéral.

• (1800)

Les emplois fondent comme neige au soleil. Nous en avons perdu jusqu'ici un demi-million. D'ici les prochaines élections, ces pertes auront doublé: un million d'emplois perdus! Les pauvres font la queue aux banques d'alimentation. Les choses ne s'améliorent pas. Nous assistons à l'éclatement du pays, comme l'a dit mon collègue de l'Ontario.

Comme je l'ai affirmé plus tôt, le projet de loi C-32 sera gravé dans nos mémoires comme l'exemple le plus flagrant de l'attitude du gouvernement. Attendez que nous soyons en campagne électorale. Ce projet de loi fera non seulement fléchir la cote du gouvernement qui est déjà de 17 p. 100, mais il le reléguera au Musée des civilisations, de l'autre côté de la rivière. Après les prochaines élections, le projet de loi C-32 sera perçu comme le début du déclin et de la chute de l'Empire conservateur.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 18 heures, la Chambre procédera maintenant, conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, au vote par appel nominal différé sur la motion relative aux crédits, conformément au paragraphe 81(14) du Règlement.

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'AGRICULTURE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 19 septembre, de la motion de M. Althouse (p. 2361).

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion principale.

Convoquez les députés.

(La motion est rejetée à la majorité des voix.)

(Vote No 39)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Boudria
Brewin
Caccia
Crawford
Dingwall
Finestone
Fontana
Fulton
Gagliano
Grey (Beaver River)
Harb
Hovdebo
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacWilliam
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mills
Nunziata
Ouellet
Peterson
Prud'homme
Simmons
Stewart
Waddell
Wood—71

Anawak
Barrett
Bellemare
Berger
Blackburn (Brant)
Breaugh
Butland
Catterall
de Jong
Ferguson
Flis
Foster
Gaffney
Gauthier
Guarnieri
Hopkins
Hunter
Kaplan
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marleau
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Nault
Nystrom
Parker
Phinney
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Vanclief
Whittaker

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Boyer

Andre
Beatty
Bernier
Bjornson
Blais
Bourgault
Browes

Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Côté
Crosby (Halifax West)
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Friesen
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Koury
Langlois
Lewis
Lopez
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McKnight
Mitges
Moore
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Wenman
Wilbee
niboia)
Worthy—120

Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Cook
Crosbie (St. John's West)
Danis
Della Noce
Dick
Domm
Edwards
Fee
Ferland
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
Hughes
James
Johnson
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Monteith
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Blenkarn
Corbeil
Kindy
MacLellan
Marin
Nowlan
Sobeski
Tobin

Cooper
Gray (Windsor West)
MacLaren
Manley
Merrithew
Proud
Soetens
Weiner

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Les crédits

Le député a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Brightwell: Monsieur le Président, j'étais présent à la Chambre, mais j'ai préféré m'abstenir de voter parce que le vote portait essentiellement sur la motion venant de mon comité.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 18 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 24 septembre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

DÉPÔT DU DOCUMENT INTITULÉ *BÂTIR ENSEMBLE L'AVENIR DU CANADA*

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en vertu du paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles un document intitulé *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*.

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui les propositions du gouvernement destinées à renouveler la fédération canadienne. Le document intitulé *Bâtir ensemble l'avenir du Canada* n'a qu'un seul objectif, simple mais non moins crucial: faire du Canada un pays plus fort et plus prospère, où tous les Canadiens et Canadiennes puissent se sentir chez eux. C'est là un objectif que tous les députés qui ont foi dans le Canada feront leurs, certainement.

Les générations qui se sont succédées au Canada ont dû tour à tour redéfinir les conditions de la cohabitation en ce pays. C'est maintenant notre tour. Si nous écoutons la voix de la sagesse et demeurons fidèles à nos traditions, nous avons tout à gagner. Notre but est de créer une structure qui permette non seulement à tous nos concitoyens de se sentir chez eux dans ce magnifique pays, mais qui permette aussi de nous doter de meilleurs outils pour relever les défis de l'économie mondiale dans le prochain siècle et au-delà. En effet, s'il est de notre devoir de donner aux Canadiens une constitution qui les satisfasse, nous devons aussi leur donner une économie qui soit forte et capable de croître. L'une ne va pas sans l'autre, et c'est donc un double défi que tous les députés doivent relever.

Les besoins du Canada sont bien connus: l'autonomie gouvernementale des autochtones; un Parlement dont les deux Chambres soient vraiment démocratiques et de plus en plus sensibles aux besoins des citoyens; la reconnaissance, en principe et en pratique, du caractère distinct du Québec; la protection des droits de tous les citoyens, et en particulier ceux des minorités; une union économique plus forte; un gouvernement qui soit plus près des citoyens lorsqu'il s'agit d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes nationaux et d'assurer des services; la réduction du gaspillage dû aux chevauchements et au double emploi dans les programmes gouvernementaux. Il n'y a pas un seul député à la Chambre qui n'a pas entendu de ses propres oreilles ses électeurs déplorer ces chevauchements et le gaspillage dans les services de l'État et exprimer l'opinion que le problème est parfois beaucoup plus répandu qu'il ne paraît au premier abord. Il va de soi que les gouvernements, à tous les niveaux et non pas uniquement à Ottawa, doivent écouter les citoyens autant qu'ils les dirigent et les faire participer réellement à l'exercice du pouvoir.

Monsieur le Président, aucun de ces changements n'est contraire à l'idée première de la Confédération, telle qu'elle a été définie il y a 125 ans. Ils visent plutôt un renouveau, trop longtemps attendu, de notre Confédération.

[*Français*]

C'est bien là ce que veulent les Canadiens de toutes les régions, le renouveau et non pas l'affrontement, ni la division et ni la rupture. Le renouveau de nos valeurs, de nos institutions, de nos modes de fonctionnement, le renouveau de l'esprit de la Confédération, de sorte que nous puissions ensemble envisager avec plus d'assurance notre avenir collectif. Le renouveau, enfin, de notre adhésion au Canada et au bien-être de nos concitoyens.

Les propositions que je dépose aujourd'hui, au nom du gouvernement, seront renvoyées au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada. Elles constituent une base de discussion. Le Comité dispose de cinq mois pour consulter les Canadiens et les Canadiennes. Son mandat

est très large. Le processus est ouvert à toutes les interventions; il n'exclut rien ni personne.

[*Traduction*]

Nous cherchons des améliorations à nos propositions et nous nous attendons à les voir modifier. Le comité mixte tiendra sa première séance demain. Il entendra en premier lieu le très honorable ministre responsable des Affaires constitutionnelles, qui a joué un rôle de tout premier plan dans l'élaboration de ces propositions et qui mérite de ce fait le respect et la reconnaissance de tous les députés de tous les partis.

• (1010)

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention aujourd'hui de me lancer dans une explication détaillée de toutes ces propositions. Celles-ci seront communiquées à tous les députés, aux représentants des médias et, éventuellement, à tous les Canadiens. Je me contenterai simplement d'en esquisser les grandes lignes pour donner aux Canadiens et aux Canadiennes une idée des motifs qui les sous-tendent, de l'esprit qui les anime, des objectifs que nous avions à l'esprit en les formulant.

La tradition constitutionnelle canadienne reconnaît, côte à côte, les droits de la personne en tant qu'individu et en tant que membre d'une collectivité. Les citoyens du Canada tiennent à ces droits, qui sont des attributs de notre commune citoyenneté. Ce sont des caractéristiques qui définissent notre identité nationale. Ils portent en eux l'essence de ce qui nous unit.

C'est pourquoi nos propositions cherchent à renforcer à la fois les droits individuels et les droits collectifs. Nous proposons par exemple de modifier la Charte canadienne des droits et libertés pour que le droit à la propriété figure au nombre de nos droits fondamentaux.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous proposons aussi des restrictions plus sévères au recours à la clause dite «nonobstant», qui permet aux assemblées législatives de passer outre à beaucoup de nos droits.

Parmi les diverses collectivités dont les droits ont légitimement besoin d'être protégés, les peuples autochtones du Canada commandent tout particulièrement notre attention et celle de tous les députés. Nous leur avons donné l'assurance qu'ils participeraient aux présentes négociations constitutionnelles. Et nous proposons d'inclure dans la Constitution un mécanisme permanent de règlement des questions autochtones. Conformément à ces garanties, il est temps de rompre avec l'histoire récente des affaires constitutionnelles concernant les autochtones, une histoire qui, présente malheureusement une large part d'échecs.

Nous proposons d'inscrire dans la Constitution un droit général à l'autonomie gouvernementale des autochtones au sein de la fédération canadienne, droit qui serait assujetti à la Charte.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Les gouvernements et les peuples autochtones disposeraient d'un délai de dix ans pour s'entendre sur les pouvoirs que suppose cette autonomie, à défaut de quoi ils pourraient être définis et appliqués par les tribunaux. Autrement dit, le temps travaillerait en faveur des peuples autochtones du Canada, et non pas contre eux. Aucun des chefs autochtones que je connais ne voit dans l'autonomie gouvernementale le remède à l'indigence et à l'aliénation qui sont le lot de tant de peuples autochtones. Mais tous savent qu'en recouvrant le droit à l'autonomie gouvernementale—et la responsablilité qui va de pair avec lui—les Premières Nations auront la chance de repartir à neuf.

C'est ce que demandent nos concitoyens autochtones: le droit de disposer de leur vie en tant que membres de sociétés autochtones, le droit de trouver leurs propres solutions aux terribles problèmes qui affligent ces sociétés depuis des générations; le droit de tailler leur propre place dans le Canada de demain; la chance de reprendre leur sort en main.

Si je propose une échéance à la négociation des pouvoirs que suppose l'autonomie gouvernemental des autochtones, c'est que—et je tiens à ce que tout le monde au Canada le comprenne—nous ne pouvons pas attendre encore une génération avant d'agir.

C'est là une question de dignité humaine, de justice et d'équité. Nous ne pouvons rien changer au passé. Mais rien ne nous oblige à le revivre non plus. Nous pouvons faire en sorte que nos peuples autochtones soient maîtres de leur avenir, eux et leurs descendants, dans l'équité, la justice et l'égalité des chances pour tous.

[*Français*]

Monsieur le Président, le continent nord-américain comprend à peu près 285 millions d'anglophones. Et, au milieu de tous ces anglophones, sur le territoire du Québec, vit une majorité d'environ 6 millions de francophones. Ces francophones sont bien déterminés à assurer la survie et l'épanouissement d'une communauté française dynamique au Québec. Ils veulent vivre en Français au Canada, dans une société qui soit à la fois juste et prospère. Nous devons veiller à ce que leurs efforts en ce sens ne soient pas entravés, mais appuyés par la réforme

de notre Constitution et le renouvellement de notre Confédération.

Toute réforme constitutionnelle doit affirmer le caractère distinct de la société québécoise et, monsieur le Président, nous comptons bien le faire.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Quatre-vingt-treize ans avant la Confédération, pas après, mais avant la Confédération, le Parlement britannique reconnaissait déjà le caractère distinct du Québec. L'Acte de Québec garantissait à cette province le droit de conserver sa religion et son code civil. Il y a, monsieur le Président, 200 ans exactement, l'Acte constitutionnel de 1791 confirmait ce droit. Et l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867 écartait sans équivoque les tentatives faites en 1840 pour noyer ce droit dans un régime unitaire et contenait d'autres dispositions exprimant le caractère distinct du Québec.

Les pressions sociales, économiques et démographiques de notre monde moderne ont, à certains égards, pris le pas sur la Constitution originale du Canada et ont effectivement, en quelque sorte et dans certaines circonstances, déformé son esprit. Il n'est donc pas étonnant que le Québec soit la province canadienne qui réclame le plus instamment, depuis 30 ans, la réforme de cette loi fondamentale.

En 1982, l'isolement dans lequel s'est retrouvé le Québec au moment du rapatriement de la Constitution a rappelé crûment aux Québécois leur statut de minorité et leur fragilité au sein de l'Amérique du Nord anglophone. Au Québec, personne ne peut sérieusement mettre en doute les avantages économiques et sociaux que le Québec retire de son appartenance à la Confédération. Mais les Québécois n'assumeront les risques et les responsabilités d'une nouvelle collaboration fédérale, de même que les droits qui en découlent, que si la Confédération garantit leur sécurité culturelle en tant que société francophone distincte au Canada en terre d'Amérique.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il y a sept ans, monsieur le Président, je me suis engagé au nom du gouvernement à ramener le Québec dans la famille constitutionnelle canadienne. Cet engagement, nous l'avons toujours maintenu et aujourd'hui, monsieur le Président, je dis avec la même détermination: nous allons réussir.

Je suis convaincu que les Québécois verront dans les propositions soumises aujourd'hui la possibilité de réaliser les réformes fondamentales dont le Québec a besoin pour s'épanouir en tant que société distincte au sein du Canada et pour être un partenaire confiant et égal dans la Confédération. Je n'ai pas de doute que nous y parviendrons et que tous les Canadiens en sortiront gagnants.

• (1020)

Pour ce qui est de la reconnaissance du Québec en tant que société distincte, nous proposons que l'article 2 de la Constitution, la clause Canada, affirme la responsabilité particulière du Québec de préserver et de promouvoir son identité distincte de société francophone. Nous proposons également que la Charte des droits et libertés soit interprétée d'une manière compatible avec la préservation et la promotion du Québec en tant que société distincte, et société distincte au sein du Canada. Il ne faut jamais l'oublier: une société distincte, le Québec; une société distincte, mais en tout temps une société distincte au sein d'un Canada uni.

L'affirmation du caractère distinct du Québec dans la clause Canada et la reconnaissance de la société distincte dans la Charte des droits constitueraient des modifications en profondeur de notre Constitution. Ce sont là des garanties essentielles pour l'avenir du Québec.

Nos propositions touchant les institutions nationales, la répartition des pouvoirs et l'union économique accorderont au Québec tout l'espace et toute la liberté nécessaires pour s'épanouir en tant que société distincte, dans une Confédération plus harmonieuse. Nos propositions relatives au Sénat contiennent des mesures additionnelles de protection pour la langue et la culture françaises. Et, monsieur le Président, si collectivement nous jugeons souhaitable, le printemps prochain, d'inclure dans notre projet des éléments qui exigent l'unanimité, nous proposerons des changements importants à la formule d'amendement et d'autres changements à la Cour suprême du Canada, changements auxquels nous tenons toujours en tant que gouvernement.

La proposition d'accorder aux provinces la compétence exclusive en matière de formation de la main-d'oeuvre permet de réaffirmer clairement l'autorité du Québec et des autres provinces en matière d'éducation. L'inclusion dans la Constitution des ententes en matière d'immigration, comme celles qui ont été conclues récemment entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, a longtemps été considérée par le Québec comme un élément essentiel de sa sécurité culturelle. Nous proposons maintenant que toute province qui le désire puisse négocier et faire inclure dans la Constitution des accords semblables dans le domaine culturel. Ainsi, nous allons définir dans ce domaine le rôle de chaque niveau de gouvernement en fonction de la situation particulière de chaque province. La délégation de responsabilités législatives fédérales et de responsabilités administratives dans certains domaines, ainsi que les règles proposées quant au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral créeraient, comme beaucoup le demandent, un fédéralisme nettement plus souple que celui que nous connaissons aujourd'hui.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, nous savons tous que la population du Canada voudra voir si nous, les parlementaires, qui proposons des changements pour renouveler le Canada, allons essayer de nous soustraire au processus. Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas. Je suis certain que nous comprenons tous qu'aux yeux des Canadiens et des Canadiennes, aucun aspect de notre vie nationale n'a davantage besoin d'être amélioré que le Parlement lui-même.

Je voudrais attirer votre attention sur nos propositions de réforme touchant la Chambre des communes. Certains diront qu'elles vont à l'encontre de traditions parlementaires établies de longue date. Je dirais qu'au contraire, elles sont plus fidèles que certaines de nos pratiques modernes à l'esprit premier du gouvernement parlementaire, des prérogatives et des libertés des députés. Si nous donnons suite aux propositions dans ce sens, nous aurons un gouvernement beaucoup plus responsable auprès des représentants élus du peuple; et nous aurons des députés beaucoup plus sensibles aux besoins et aux attentes des citoyens qui les élisent.

Nous serons alors plus près du régime parlementaire britannique tel qu'il a été conçu. Nous aurons au Canada une démocratie parlementaire plus vigoureuse et plus efficace.

La population du Canada réclame à juste titre un renouvellement de la Chambre des communes et une réforme du Sénat. Je pense, monsieur le Président, que nos propositions concernant le Sénat sont largement conformes aux attentes des citoyens, mais je suis impatient de connaître leurs opinions à ce sujet, ainsi que les recommandations du comité parlementaire.

Le Sénat que nous proposons serait directement élu par le peuple. Une assemblée non élue qui exerce des pouvoirs législatifs au même titre que la Chambre des communes est tout simplement incompatible avec la notion de gouvernement démocratique.

Le Sénat devrait aussi avoir une représentation beaucoup plus équitable que dans sa forme actuelle. Différentes possibilités s'offrent à nous, depuis la représentation pondérée des États membres, comme cela se fait en Allemagne, jusqu'à la représentation égale des provinces, comme le recommande la Fondation de l'Ouest canadien.

Nous proposons aussi un Sénat efficace. De façon générale, pour qu'une mesure législative prenne force de loi, elle devrait être approuvée à la fois par la Chambre des communes et par le Sénat. Et le Sénat serait appelé à entériner les nominations importantes faites par le gouvernement, lorsqu'elles ont un effet sur la vie de tous les Canadiens. Par exemple, le candidat au poste de gouverneur de la Banque du Canada devrait se présenter devant ce nouveau Sénat réformé et élu pour expliquer sa philosophie et obtenir l'approbation de l'assemblée.

Les votes sur les mesures législatives touchant la langue et la culture seraient toutefois soumis à des règles spéciales: ces mesures devraient être approuvées à la double majorité, francophone et anglophone, comme l'ont proposé un comité législatif albertain, en 1983, et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, en 1989.

Le Sénat n'aura en outre qu'un droit de veto suspensif sur les grandes questions d'intérêt national, par exemple la défense et les relations internationales.

En vertu de nos propositions, le rôle et les responsabilités de la Chambre des communes et du Sénat différeront légèrement. Nous estimons en effet que le pays ne peut être gouverné efficacement que si la Chambre des communes est la seule à pouvoir accorder ou retirer la confiance, afin d'éviter le genre d'instabilité constitutionnelle qu'ont pu connaître parfois des régimes parlementaires fédéraux à d'autres époques et dans d'autres pays.

La composition de la Chambre des communes refléterait de plus près le principe de la représentation fondée sur la population. Tandis que le Sénat assurerait une représentation plus équilibrée et plus équitable des provinces. Les deux chambres jouiraient de pouvoirs réels. Et, ce qui est particulièrement important pour les citoyens et les citoyennes du Canada, le Sénat et la Chambre des communes seraient tous deux responsables et comptables envers la population.

Monsieur le Président, je ne susciterai sans doute pas beaucoup d'objections si je dis que, aux yeux de la plupart des Canadiens, le Sénat réformé comme nous le proposons aujourd'hui ou selon les modifications avancées par le comité parlementaire, aurait une nouvelle légitimité démocratique.

Monsieur le Président, les Canadiens sont de plus en plus insatisfaits de leur gouvernement depuis quelques années, nous en sommes tous très conscients. Ils sont des millions à s'estimer privés de tout pouvoir et de toute influence sur les décisions qui les touchent, eux, leur famille et leur milieu. Nous devons donc prendre les mesures qui s'imposent pour rapprocher le gouvernement de la population. Grâce aux modifications que nous proposons au fonctionnement de la Chambre des communes et du Sénat, les parlementaires pourraient répon-

dre beaucoup mieux aux besoins et aux attentes des gens qui les élisent.

[*Français*]

Mais, pour rapprocher le gouvernement de la population, il faut aussi partager les pouvoirs et les responsabilités avec les gouvernements provinciaux, les administrations municipales et les organisations non gouvernementales.

Les questions comme la formation de la main-d'oeuvre, l'immigration et la culture comportent une importante dimension nationale, sur le plan de l'économie de tout le pays, et en fait sur l'identité collective canadienne. Nos propositions permettraient au Parlement fédéral de continuer à jouer son rôle de maintien de l'intérêt national et des institutions dans ces domaines. Mais les politiques relatives à la formation, à l'immigration et à la culture nous touchent tous de très près dans notre vie quotidienne. Voilà, monsieur le Président, pourquoi nous proposons de confier aux provinces qui ont déjà la compétence en matière d'éducation, la responsabilité exclusive de la formation de la main-d'oeuvre.

• (1030)

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Voilà pourquoi aussi nous proposons de négocier et d'inscrire dans la Constitution des ententes fédérales-provinciales sur l'immigration qui soient adaptées aux besoins, aux priorités et aux traditions de chaque province, de la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve. C'est pourquoi également nous sommes prêts à négocier et à inclure dans la Constitution des ententes dans le domaine culturel avec les provinces qui en feront la demande, tout en gardant—et je le dis clairement, monsieur le Président, pour éviter toute équivoque—tout en gardant pour le Parlement fédéral la responsabilité des grandes institutions nationales comme la Société Radio-Canada et le Conseil des Arts.

Dans ce même esprit, nous proposons de reconnaître la compétence exclusive des provinces dans des domaines comme le logement, la foresterie, les affaires municipales et le tourisme, tout en conservant nos responsabilités internationales dans ces secteurs. C'est également dans cet esprit que nous proposons que le gouvernement fédéral soit tenu de collaborer avec les provinces dans la mise sur pied de nouveaux programmes nationaux cofinancés dans les domaines de compétence provinciale exclusive.

Par contre, monsieur le Président, si une province quelconque préférait avoir son propre programme pour qu'il soit plus adapté à ses besoins particuliers, le financement lui sera quand même versé pourvu que son programme soit conforme aux objectifs du nouveau programme national.

Monsieur le Président, nous savons tous, je pense, que ce rapprochement entre le gouvernement et la population ainsi que ce partage et cette décentralisation du pouvoir exigent en retour une union politique et économique forte entre toutes les provinces du Canada.

[*Traduction*]

Pour resserrer les liens qui doivent nous unir, et pour nous permettre de soutenir la concurrence et de prospérer sur les marchés mondiaux, nous proposons d'apporter plusieurs modifications fondamentales à notre union économique.

Les obstacles au commerce sont plus nombreux à l'intérieur même du pays, entre les diverses provinces du Canada, qu'entre les pays membres du Marché commun européen. Ces barrières interprovinciales affaiblissent notre économie nationale et nuisent à notre compétitivité à l'étranger. Nous proposons donc de modifier la Constitution de manière à supprimer les obstacles gouvernementaux à la mobilité des personnes, des biens, des capitaux et des services à l'intérieur du Canada.

Tant en droit que dans les faits, notre croissance économique est étroitement liée aux décisions et aux mesures que prennent les gouvernements fédéral et provinciaux. Tout conflit fondamental entre les mesures économiques fédérales et provinciales peut donc être désastreux. Le simple fait de poursuivre des objectifs divergents peut menacer notre prospérité. Il est absurde de constater que les douze pays membres du Marché commun européen se dirigent vers une coordination et une harmonisation économiques supérieures à certains égards à celles du Canada, dont l'union économique remonte à 125 ans. Nous devons faire mieux. Nous devons doter notre pays des moyens nécessaires pour agir promptement et efficacement afin d'assurer sa prospérité.

Nous proposons par conséquent de modifier la Constitution de façon à donner au Parlement le pouvoir de légiférer pour garantir le fonctionnement efficace de l'union économique.

En ce sens, nous soumettons un certain nombre de propositions importantes en vue de l'établissement d'une structure de coordination des politiques économique et fiscale du gouvernement fédéral et des provinces. L'ensemble de ces réformes contribuera à resserrer notre union économique comme jamais depuis la Confédération.

Nous proposons qu'une clause Canada soit inclue dans le corps de la Constitution, à l'article 2 de la Loi constitutionnelle. J'ai bon espoir que cet article nous permettra à tous de reconnaître la place que nous occupons au pays, les valeurs et les aspirations qui nous unissent, de même que nos caractéristiques et notre identité nationales.

Nous formons un pays doté d'une immense capacité de générosité et de compromis—une qualité qui n'a jamais été aussi importante qu'aujourd'hui. L'esprit de clocher, l'étroitesse d'esprit et la méfiance subsistent dans toute société. Mais ils ont fait leur temps, et le moment est venu de faire place à la générosité et au compromis.

Le gouvernement du Canada soumet aujourd'hui au comité mixte et à la population un ensemble de 28 propositions.

[*Français*]

Avant de présenter notre plan de renouvellement dans sa forme finale, nous voulons étudier le rapport du comité conjoint dont le mandat s'étend jusqu'en février. Comme je l'ai mentionné à la Chambre le 15 mai dernier, je m'engage devant cette Chambre et au nom du gouvernement à être très réceptif à l'égard de toute proposition de modification constructive visant à améliorer les propositions du gouvernement et à élargir le consensus nécessaire à l'unité canadienne.

Les propositions du gouvernement devraient être évaluées selon leur valeur intrinsèque, et elles le seront. Elles doivent également être considérées à la lumière de leur objectif, qui est de rendre le Canada un pays plus confiant, plus uni et plus prospère.

[*Traduction*]

Ces propositions qui sont perfectibles et seront étudiées par un comité dont les travaux débutent demain seront abordées, je le souhaite, avec objectivité et honnêtement, non par des gens qui cherchent non la perfection, car le mieux est l'ennemi du bien, mais des propositions qui sont bonnes pour le Canada.

Il est pas inévitable qu'il y ait des perdants. Si la cause de l'ouest du Canada avance, si ses espoirs et ses aspirations sont satisfaits, cela n'enlèvera rien au Québec.

Si les Canadiens francophones se sentent plus en sécurité grâce aux propositions constitutionnelles et ressentent un plus grand attachement, un plus grand amour pour le Canada, cela ne diminuera en rien les droits des Canadiens du Canada anglais ou, par exemple, de la région de l'Atlantique.

Si les propositions constitutionnelles sont étudiées avec impartialité, débattues sérieusement et envisagées avec générosité, elles permettront d'arriver à faire en sorte que tous les Canadiens sortent gagnants.

Comment faut-il examiner ces propositions? Chaque Canadien, chaque premier ministre, chaque contribuable, chaque parlementaire devra se donner ses propres paramètres, ses propres critères objectifs. Mais je pense que ces propositions doivent aussi être étudiées à la lumière de notre plus grande obligation.

Nos obligations sont nombreuses. Vous pouvez les énumérer, les compter, les diviser, les additionner, mais notre plus grande obligation, comme Canadiens et comme parlementaires qui siègent ici aujourd'hui, est de transmettre à nos enfants et à nos petits-enfants un Canada intact et entier, un grand pays prospère et uni. Voilà notre obligation fondamentale.

Pour remplir notre mission, il nous faudra faire des compromis. Mais compromis ne veut pas dire faiblesse. Au Canada, les compromis honorables ont toujours été la marque de la force et de la maturité. Sachant que tous, nous devons trouver notre place au soleil, dans ce pays qui est le nôtre, monsieur le Président, j'ai bon espoir que cette série de propositions une fois mises à l'étude nous donneront à tous l'occasion de participer à l'édification du Canada.

• (1040)

Thomas D'Arcy McGee, un fils de l'Irlande qui est devenu un des Pères fondateurs du Canada, entrevoyait un brillant avenir pour notre pays. Sept ans avant la Confédération, il disait ceci: «J'envisage l'avenir de mon pays d'adoption avec espoir, mais non sans une certaine appréhension. Je vois, dans un avenir prochain, une grande nation, ceinte, comme le bouclier d'Achille, par le bleu de l'océan. Je la vois avec ses nombreuses communautés, disposant chacune de ses affaires internes mais liées toutes ensemble par des institutions et des rapports libres de toute contrainte et commerçant librement entre elles. Je vois à l'intérieur du cercle formé par ce bouclier, les crêtes des montagnes de l'Ouest et celles des vagues de l'Est. Je vois une génération d'hommes industrieux, satisfaits et vertueux, libres de droit et de fait, capables de

maintenir, en temps de paix comme en temps de guerre, une constitution digne d'un tel pays.»

Monsieur le Président, je vois moi aussi, comme tous les députés, quelle que soit leur allégeance politique, un pays habité par des hommes, des femmes et des enfants, les vôtres et les miens, dont le niveau de vie fait l'envie de millions de personnes et dont le mode de vie suscite l'admiration dans le monde entier. Ce pays, le deuxième au monde en surperficie, est aussi, d'après les Nations Unies, l'un des deux pays qui offrent la meilleure qualité de vie au monde. La tâche qui nous incombe maintenant est de faire du Canada un pays sans égal.

Elle consiste à faire un pays plus fort, pour la sécurité et la prospérité de tous ses habitants. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre en d'autres occasions, l'édifice de la nation ne s'est pas achevé le jour de la Confédération. Si les Pères de la Confédération avaient tenu à trouver la formule parfaite, le Canada n'aurait pas vu le jour en 1867. C'est à ce moment que nous avons commencé à bâtir notre pays, mais c'est un travail qui se poursuit de génération en génération, jusqu'à ce jour, dans nos esprits et dans nos coeurs.

Nous voulons, pour paraphraser McGee, une constitution chère au coeur de tous les citoyens. Non pas d'une partie des citoyens, des habitants de l'Ouest ou de l'Est, mais des anglophones et des francophones, des Canadiens du Nord, du Sud, de l'Est. Tous les Canadiens ont droit à une constitution qui correspond à leur réalité, qui reflète leurs espoirs, leurs rêves, leurs aspirations vers un Canada nouveau et meilleur.

Nous avons donc le devoir de préserver le Canada et l'occasion de l'améliorer. Monsieur le Président, rien ne servirait plus directement les intérêts économiques du Canada qu'un règlement clair des questions constitutionnelles. Elles hantent notre pays depuis trop longtemps et je pense qu'il y aurait partout un grand soulagement et de la gratitude si tous les Canadiens arrivaient à une proposition capable de résoudre ces problèmes.

C'est dans cet esprit que j'invite tous les citoyens, tous les partis politiques qui croient à l'unité et à l'intégrité du Canada, à oublier tout autre différend pour se consacrer à l'édification de la nation avec tout l'enthousiasme que mérite ce magnifique pays.

Monsieur le Président, je propose que nous nous mettions dès maintenant à bâtir le Canada qu'entrevoyaient Macdonald, Cartier et McGee, le Canada de nos rêves. Un nouveau Canada pour un nouveau siècle, estimé dans la famille des nations, un pays moderne, capable d'adaptation et respecté par ses pairs, un pays aimé de ses propres citoyens, soucieux de leur bien-être et plus apte à les servir grâce à des gouvernements et à des institutions revus et réformés par le Parlement et tous les Canadiens, des gouvernements et des institutions qui incarnent les plus belles qualités que le Canada puisse offrir.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis très conscient de l'importance de la question dont nous sommes saisis en prenant aujourd'hui la parole à la Chambre. Au moment d'entreprendre un important débat national, chacun de nous doit remplir ses devoirs au mieux de ses capacités.

À une époque où le rôle des politiciens est vu avec cynisme, il est particulièrement important que le processus politique fonctionne comme il devrait.

Je tiens à faire bien comprendre que l'opposition n'a pas pour rôle de donner un chèque en blanc au gouvernement, ni de s'opposer simplement pour le plaisir de s'opposer à quelque chose. L'opposition a pour rôle de faire un examen attentif, de poser les bonnes questions, de proposer des améliorations et de chercher à faire corriger les erreurs. Elle a pour rôle de parler pour ceux qui n'ont pas voix au chapitre. Voilà le rôle que nous entendons remplir dans les mois à venir.

Je tiens à dire que nous avons pour objectif l'unité du pays, mais cela ne signifie pas que nous allons nécessairement être d'accord sur toutes les propositions du gouvernement. À première vue, en effet, ces dernières nous semblent avoir besoin de beaucoup de travail.

Au cours des prochains mois, une partie du débat portera sur des questions de principe et nous lutterons pour nos principes en proposant des améliorations, mais une bonne partie du débat tournera également autour du libellé juridique.

Que signifie tel mot; que signifie telle expression? Parlons-nous de lacunes auxquelles on peut remédier ou d'améliorations qu'on peut apporter?

[*Français*]

Une constitution, monsieur le Président, c'est à la fois une déclaration politique et un document juridique. Elle incarne et reflète les valeurs que partagent les Canadiens et elle énonce la structure juridique de notre société.

Contrairement à d'autres arrangements, comme, par exemple les conventions collectives et les accords commerciaux qui sont temporaires et faciles à modifier, il est difficile d'y apporter des changements, et c'est très bien ainsi.

Lorsqu'on touche aux valeurs fondamentales, aux institutions politiques, aux équilibres les plus délicats d'une société, il faut être réfléchi et prudent. On ne fait pas de changements uniquement pour aujourd'hui; on les fait

pour très longtemps. Mieux vaut la rédiger correctement avant de l'adopter, et pas après.

[*Traduction*]

En tant que document juridique sur lequel les citoyens, les gouvernements et les tribunaux doivent s'appuyer, elle doit refléter exactement l'intention de ses auteurs.

Prenons la résolution de ne pas transformer un débat sur le sens juridique des propositions en un débat à forte teneur émotive sur des questions de rejets et d'humiliations. Ne transformons pas un débat sur des valeurs en un concours de rhétorique creuse et d'affectation politique.

• (1050)

Il est clairement trop tôt pour énoncer définitivement une position inflexible sur le document du gouvernement. Le langage constitutionnel est extrêmement important, et certains aspects du document manquent de précision juridique. En bien des endroits, nous n'avons pas affaire à une proposition précise, seulement à une énumération d'options.

Au cours des semaines et des mois à venir, avec l'aide des Canadiens, nous, de notre parti, nous efforcerons de trouver des réponses précises. Au cours de la ronde actuelle, nous ne tolérerons pas un libellé constitutionnel qui soit si délibérément ambigu qu'on puisse l'utiliser pour vouloir dire une chose dans une partie du Canada et autre chose dans d'autres parties du pays.

Nous avons le devoir de veiller à ce que ces propositions soient débattues et examinées de façon approfondie et à ce qu'elles soient, au besoin, modifiées, abandonnées ou augmentées. C'est un devoir dont nous, de notre parti, allons nous acquitter. Nous ne transigerons pas sur les principes.

[*Français*]

À titre de chef du Parti libéral du Canada, je promets de faire de mon mieux pour que tous les Canadiens puissent débattre du projet de révision constitutionnelle. La Constitution n'appartient ni à l'appareil politique, ni à la bureaucratie; la Constitution appartient à la population.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je n'ai pas besoin de rappeler au premier ministre l'échec de la dernière réforme constitutionnelle entreprise par le Parlement. Cette tentative de réforme a échoué précisément parce qu'on a exclu du débat la population canadienne. Ce n'était pas la bonne façon de faire les choses.

La Charte des droits et libertés qui a été enchâssée dans la Constitution en 1982 pour incarner l'héritage commun de tous les Canadiens est l'aboutissement de longs débats publics passionnés, et de négociations entre les gouvernements. Les dispositions les plus progressistes de la Charte, par exemple, la protection des droits des handicapés et les mesures en faveur des groupes défavorisés, sont le fruit d'auditions publiques.

Les Québécois et les Québécoises reconnaissent bien l'importance d'avoir une Charte des droits puisqu'ils s'en sont donné une il y a plusieurs années. La Charte québécoise a grandement influencé la Charte qui fait maintenant partie de la Constitution canadienne.

Les Canadiens sont partie prenante dans la Constitution. Ils ont donc le sentiment d'en être les gardiens. Le débat constitutionnel n'est pas le domaine réservé des hommes et femmes politiques et des bureaucrates. Pour être crédible et pour inspirer le respect, le débat doit associer la population.

Le 21 avril, j'ai insisté pour que le gouvernement produise un projet de réforme constitutionnelle détaillé et concret sur lequel un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes se pencherait immédiatement. Nous avons recommandé que le Comité tienne des auditions publiques pour entendre les vues, les conseils et les commentaires des particuliers, d'experts, de groupes et de gouvernements.

J'avais dit alors que le dépôt d'un projet concret devait permettre à tous les gouvernements provinciaux, y compris le gouvernement du Québec, d'exprimer leurs opinions, et de rechercher une entente avec le gouvernement fédéral sur la substance de la réforme. Nous avons recommandé que le Comité soit habilité à formuler des recommandations visant à modifier et à améliorer le projet dans le sens des opinions exprimées, et ceci semble avoir été accepté.

J'espère sincèrement, monsieur le Président, que ce Comité cherchera par tous les moyens à faire participer la population au débat. J'espère également que les membres du Comité travailleront ensemble à la recherche d'un vrai compromis.

[*Traduction*]

Nous avons tous tiré les leçons de l'Accord du lac Meech, monsieur le Président. On ne doit jamais ignorer les gens. Je veillerai à ce que le premier ministre respecte l'engagement qu'il a pris aujourd'hui devant tout le pays en promettant de faire participer les Canadiens à cette nouvelle ronde.

Le comité parlementaire mixte doit faire rapport à la fin de février. Nous devons profiter du temps qui reste pour étudier les propositions, discuter de leur signification, consulter largement et écouter les Canadiens.

J'ai pris du temps pour parler du processus parce qu'il est très important. Je vais maintenant parler des principes, qui sont également importants.

Un des plus grands constitutionnalistes canadiens, le regretté professeur F.R. Scott, a écrit un jour:

> Si les Canadiens peuvent s'entendre sur de grands principes immuables sur lesquels ils souhaitent voir bâtir leur société, ils peuvent s'entendre sur les grandes lignes d'une constitution visant à atteindre ces fins.

Nos principes en tant que libéraux sont clairs:

1. Ce qui est proposé doit être compatible avec la nature même du Canada, un pays qui trouve sa raison d'être dans le partage de la diversité et le respect des droits des individus.

2. Les solutions proposées doivent se traduire par une véritable réforme de nos institutions politiques pour faire en sorte que les préoccupations particulières des régions du Canada soient respectées.

3. Les solutions proposées doivent reconnaître la nécessité de renouveler et de moderniser nos instruments économiques, dont la formation et la mobilité de notre population active, et de créer des politiques qui nous permettront d'être compétitifs dans le monde de demain.

4. La réforme constitutionnelle ne doit pas affaiblir les droits des individus qui sont garantis dans la Charte des droits et libertés.

5. La réforme constitutionnelle ne doit pas affaiblir la dualité canadienne et les minorités de langue officielle n'importe où au Canada.

6. La réforme constitutionnelle ne doit pas affaiblir la diversité culturelle du Canada et son héritage de tolérance.

7. La réforme constitutionnelle ne doit pas qu'il affaiblir le pouvoir d'un gouvernement fédéral fort de parler et d'agir au nom de tous les Canadiens.

Le Parti libéral du Canada s'est engagé dans ce débat avec la conviction que les valeurs que nous considérons canadiennes sont aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'ont été à n'importe quel moment de notre histoire. À une époque où les valeurs canadiennes sont en butte à des attaques, et où notre pays est divisé comme jamais auparavant, nous croyons que les Canadiens doivent se rappeler de la noblesse de l'entreprise canadienne. Nous croyons également que les Canadiens doivent consacrer leurs énergies à trouver de nouveaux liens et de nouvelles entreprises qui reflètent nos valeurs collectives. Nous devons maintenant nous concentrer sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise.

Plus que jamais, nous devons nous engager vis-à-vis des vraies valeurs canadiennes comme la générosité de coeur et l'action collective, des valeurs qui nous permettront d'entrer dans le XXI^{e} siècle la tête haute.

Dans le débat sur le réforme constitutionnelle, nous devons tenir compte des grands principes immuables de notre société. Les réformes constitutionnelles doivent avoir un seul et unique objectif: le bien-être non pas des gouvernements, des politiciens ou de la bureaucratie, mais des citoyens canadiens.

Peu importe qui détient tel ou tel pouvoir si les citoyens sont bien servis. Donc, pour servir les citoyens canadiens, et c'est pour cela que nous avons tous été élus, il faut bien comprendre les valeurs qu'ils partagent. Après tout, être citoyen canadien, ce n'est pas seulement partager un passeport. C'est partager des valeurs. Sincèrement, les citoyens canadiens ont droit à un gouvernement capable de parler et d'agir pour tous les Canadiens.

• (1100)

Comme Canadiens, notre engagement profond vis-à-vis du partage des responsabilités sociales est exceptionnel. Nous croyons en l'égalité, en l'égalité des chances notamment. Nous respectons l'individu et nous avons aussi un sens aigu de notre devoir envers la collectivité. Nous estimons qu'il nous incombe à tous de veiller à ce que les Canadiens, où qu'ils vivent, jouissent de la qualité de vie propre au Canada.

Le partenariat entre les francophones et les anglophones du Canada a donné un pays où le français ne se parle pas seulement au Québec. Je suis très fier d'être ici aujourd'hui et d'avoir été élu dans une circonscription où la majorité des gens sont des Acadiens et je suis très fier qu'ils soient francophones. . .

[*Français*]

—qu'ils parlent français, qu'ils soient vraiment des Français qui, même s'ils ne vivent pas au Québec, veulent demeurer des. . .

[*Traduction*]

. . .citoyens d'un pays où l'anglais n'est pas limité aux neuf autres provinces. Les citoyens d'expression anglaise de ma province, le Québec, sont d'aussi bons Québecois que les autres et méritent la même protection que les autres. C'est une clef de voûte de ce que nous appelons le Canada.

Je tiens à préciser que nous n'accepterons pas de changement constitutionnel qui diviserait effectivement le Canada en deux: neuf provinces anglophones d'un bord, une francophone de l'autre.

Les autochtones du Canada représentent également une caractéristique fondamentale du Canada. Mais, en même temps, le sort que nous réservons aux citoyens autochtones est un test qui permet de juger nos valeurs. Et c'est un test que nous avons échoué dans le passé. Nous ne devons plus échouer dans les années à venir. Nous avons édifié un pays ouvert aux gens de tous les coins du globe. La diversité et le multiculturalisme, le fait que nous puissions être différents mais Canadiens aussi, sont des caractéristiques fondamentales du Canada.

[*Français*]

Ces valeurs, entre autres, représentent les assises sur lesquelles nous devons bâtir nos propositions de réforme constitutionnelle. La Constitution du Canada reconnaît l'importance de l'individu; elle garantit les droits et libertés fondamentales de tous les citoyens.

Elle reconnaît nos deux langues officielles et prend acte du multiculturalisme. Elle protège les droits des peuples autochtones. Elle reconnaît le principe de la péréquation qui assure l'égalité des chances pour toutes les régions du pays.

La Constitution donne aux gouvernements provinciaux une large autonomie et des pouvoirs considérables. De par sa nature même, le fédéralisme canadien a favorisé l'épanouissement de provinces toutes différentes les unes des autres. Le Québec d'aujourd'hui, dont nous sommes tous fiers, s'est épanoui au sein de la fédération canadienne.

Nous avons également reconnu que le Canada est bien plus que la somme de ses parties, bien plus qu'une simple «communauté des communautés». Un gouvernement national fort a toujours été nécessaire pour résoudre les grands problèmes de l'heure. Un gouvernement national fort est plus que jamais nécessaire si nous voulons relever avec succès les défis d'envergure mondiale des années à venir, et particulièrement du XXI^{e} siècle.

Ainsi, monsieur le Président, ce sont là des bases solides sur lesquelles nous pouvons bâtir. Il n'est donc pas nécessaire de repartir à zéro. Nous devons améliorer ce que nous avons déjà.

[*Traduction*]

Je le répète, monsieur le Président. Nous reconnaissons dans mon parti que le Canada est bien plus que la somme de ses parties. Il est bien plus qu'une communauté de communautés. Un gouvernement national fort a toujours été nécessaire pour relever les grands défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Et un gouvernement national fort restera nécessaire pour relever les défis mondiaux qui surgiront dans les mois et les années à venir.

Le Parti libéral ne transigera pas sur ce principe, qui orientera notre position sur le changement constitutionnel. Que ce soit clair, monsieur le Président. Au Canada, nous avons de solides bases sur lesquelles asseoir l'avenir. Nous n'avons pas à refaire le pays à partir de zéro. Nous devons plutôt parfaire ce que nous avons déjà.

[*Français*]

Depuis plusieurs mois, nous, au Parti libéral du Canada, avons fait connaître le projet de pays qui, nous l'espérons, se réalisera au cours des mois et des années à venir. Nous sommes, et j'en suis fier, la première formation politique fédérale qui ait officiellement fait part de ses intentions aux Canadiens et aux Canadiennes.

J'ai expliqué clairement que le Canada ne doit pas demeurer immobile dans un monde en pleine évolution. Le statu quo ne suffit pas. La plupart des pays adaptent leurs institutions aux nécessités de l'an 2000. Je dis que le Canada ne doit pas faire exception.

[*Traduction*]

Le 21 avril dernier, j'ai exposé les objectifs du Parti libéral en matière de réforme constitutionnelle. Ces objectifs guideront nos travaux dans les mois à venir. Permettez-moi de les répéter ici, à la Chambre des communes.

Premièrement, nous proposons que la Constitution renferme une déclaration sur la nature du Canada qui saurait nous inspirer. Cette déclaration traduirait la volonté des Canadiens de vivre dans un État fédéral ainsi que les principes gouvernant cet État, les valeurs que nous partageons, notre engagement envers les deux langues officielles, la reconnaissance de notre patrimoine culturel différent, la reconnaissance du caractère distinct du Québec et la reconnaissance du rôle des peuples autochtones.

Le gouvernement a déposé une déclaration de ce genre. Nous l'étudierons et proposerons s'il y a lieu des améliorations à y apporter.

Deuxièmement, il faut réitérer notre engagement envers la Charte des droits et libertés. Tous les Canadiens tiennent énormément aux libertés et aux droits fondamentaux que leur garantit la Charte. Ils veulent que ces libertés soient renforcées. La position du Parti libéral à cet égard est très claire. Nous n'accepterons aucun changement constitutionnel susceptible de limiter les droits et les libertés des Canadiens que la Charte protège. Nous ne l'accepterons pas.

Troisièmement, renforcer l'union économique au Canada. Dans l'État fédéral canadien, nous sommes en droit de nous attendre à profiter pleinement des avantages associés à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.Cela est essentiel si nous voulons offrir des produits, des services et de la technologie à prix compétitifs sur le marché international, et ce dans le but de satisfaire aux exigences de la mondialisation.

Il nous faut ensuite abolir les obstacles au commerce interprovincial. Des barrières similaires tombent partout dans le monde et nous devons les supprimer également au Canada. Le gouvernement a formulé certaines propositions à ce sujet. De prime abord, il nous semble que ses propositions doivent être renforcées. Elles présentent, à notre avis, trop de failles. Nous recommanderons un certain nombre de changements importants.

Quatrièmement, la réforme de nos institutions. Les régions du Canada doivent participer plus activement à la prise de décisions et à l'élaboration des mesures au niveau national. Pour satisfaire aux aspirations des Canadiens de l'Ouest et de l'Atlantique et pour réaliser leurs rêves, il est essentiel de réformer le Sénat. À cette fin, il nous faut un Sénat élu, efficace et équitable. Ce Sénat aura le pouvoir d'examiner les nominations aux grandes institutions et aux organismes importants au niveau fédéral. Il protégera également les droits des minorités linguistiques et il devra être assujetti à la règle de la majorité double pour les projets de loi relatifs à la langue et à la culture françaises.

• (1110)

Il semble que le gouvernement ait adopté de nombreux aspects de notre proposition. Nous écouterons attentivement les opinions exprimées devant le comité.

[*Français*]

Cinquièmement, en ce qui touche la répartition des pouvoirs, le renouvellement constitutionnel implique le redécoupage des pouvoirs. Il est impossible d'y échapper.

Le principe doit en être le suivant: les compétences doivent être attribuées au gouvernement qui peut le mieux les exercer. Il faut utiliser une approche fonctionnelle.

Nous devons rechercher l'arrangement qui servira le mieux les intérêts des citoyens plutôt que ceux des gouvernements ou des bureaucrates ou encore des hommes et des femmes politiques. Les nouveaux arrangements doivent être suffisamment flexibles pour répondre aux défis et aux enjeux de demain.

Dans plusieurs domaines, les gouvernements fédéral et provinciaux devraient être capables de légiférer de manière complémentaire. Par exemple, dans le domaine de l'environnement, on devrait être en mesure d'adopter des normes nationales en laissant aux provinces le soin d'adapter ces normes aux particularismes régionaux.

La façon dont le gouvernement semble aborder la question de la répartition des pouvoirs, c'est de céder les pouvoirs du fédéral aux provinces sans rien recevoir en échange.

Nous allons examiner de près chaque proposition à la lumière de nos principes, c'est-à-dire le fonctionnalisme et la nécessité d'un gouvernement national capable d'agir et de parler au nom de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes. Nous allons préparer les modifications nécessaires et les présenter au comité.

Il me semble également utile de parler d'un autre élément, soit «le pouvoir de dépenser». Selon nous, on doit être en mesure de restreindre le «pouvoir de dépenser» du gouvernement fédéral dans les secteurs de juridiction exclusivement provinciale. Par le passé, le problème était de concilier la restriction du pouvoir de dépenser et le besoin de normes nationales. Un redécoupage fonctionnel des pouvoirs permettrait de limiter le «pouvoir de dépenser» sans compromettre les normes nationales. Mais il est essentiel de ne pas nous retrouver avec deux Canada, à la fin de février, un qui serait riche avec des services sociaux de première classe, et l'autre, pauvre avec des services sociaux de deuxième classe.

De plus, une entente administrative entre Ottawa et Québec régit l'immigration. Il faut constitutionnaliser cette entente. Le gouvernement semble avoir accepté les propositions que nous avons soumises à Montréal en avril dernier à ce sujet.

[*Traduction*]

Depuis la création de la Charte il y a neuf ans, la Cour suprême du Canada est devenue de plus en plus un tribunal constitutionnel. Voilà pourquoi il est raisonnable de s'attendre à ce que les provinces participent plus activement au processus de nomination des juges.

À cette fin, une formule semblable à celle proposée dans l'Accord du lac Meech pourrait être adoptée, à condition d'être dotée d'un véritable mécanisme pour règler les différends en cas d'impasse.

Septièmement, les peuples autochtones. Partout au pays, nos concitoyens estiment que nous devons aborder les problèmes que connaissent les premières nations du Canada. Les gens comprennent qu'il faut régler la condition les droits et les revendications des autochtones. À notre avis, tout projet de réforme constitutionnelle doit garantir le droit à l'autonomie gouvernementale, ce qui est mentionné dans les propositions.

Huitièmement, la formule de modification, c'est-à-dire le processus nous permettant de modifier la Constitution. Les libéraux veulent une formule de modification axée sur les régions, alliant souplesse et protection pour chaque région, avec une participation beaucoup plus accrue de la population. Nous estimons qu'il faut régler cette question sans plus tarder.

Neuvièmement, il y a la question d'un référendum national. J'ai proposé la tenue d'un référendum national qui nous permettrait d'obtenir la pleine participation et l'approbation de la population canadienne.

Je crois que le projet de réforme constitutionnelle qui se dégagera du rapport du comité parlementaire doit être soumis à l'approbation des Canadiens et des Canadiennes. Cela établira clairement la légitimité du projet.

[*Français*]

Maintenant, monsieur le Président, je veux m'adresser tout spécialement à mes concitoyens du Québec. Je suis Québécois et fier de l'être. Je suis fier du Québec et de sa culture, fier de ses succès et de son caractère distinct. De plus, je souhaite que notre Constitution reflète son caractère distinct.

En tant que Canadien, je suis fier du Québec aussi, de sa culture, de ses réalisations et de son caractère distinct. En tant que Québécois et Canadien, je sais que rien de tout cela n'aurait été possible sans le Canada. Rien de tout cela n'aurait été possible sans le Canada. Je comprends que les francophones du Canada, et en particulier ceux du Québec, se soucient de la sauvegarde de leur langue et de leur culture et que la mondialisation actuelle accentue cette préoccupation.

Je dirai donc que je sais à quel point la réforme constitutionnelle peut être pénible et passionnée. Dans le passé, on a insinué qu'il y avait eu des trahisons et de la mauvaise foi. On a trop souvent lancé les mots «refus et humiliation».

Le moment est venu de mettre fin aux insinuations; le moment est venu de faire un examen de conscience. Il est évident que le fédéralisme canadien peut être amélioré et qu'il doit l'être. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que nous vivons dans un pays qui fait l'envie du monde entier, un pays qu'il nous faut rendre encore meilleur.

Le Québec ne s'est pas épanoui dans un carcan. Le Québec appartient au monde occidental. Il a fait sa révolution tranquille; il a atteint sa maturité économique grâce à son appartenance au Canada. La voie de la séparation serait un recul. Nous devons viser plus haut.

Notre but doit être de bâtir un pays encore meilleur, un pays dont les ressources et le potentiel, la situation géopolitique et la diversité, un pays dont les idéaux et les valeurs nous permettront les plus hautes réalisations, collectivement et individuellement.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je sais à quel point les Québécois tiennent à constitutionnaliser le caractère distinct de leur province. Là-dessus, notre position est claire: comme je l'ai répété à maintes reprises, nous voulons que la Constitution reconnaisse le caractère distinct du Québec. Nous voulons que le Québec favorise l'épanouissement de sa culture et de sa langue et nous voulons que le fait français soit présent partout au Canada, pas seulement au Québec.

Mais nous ne voulons pas que ce débat nous divise. Le gouvernement vient de proposer un nouveau texte concernant la reconnaissance du caractère distinct du Québec dans la Constitution. Nous l'examinerons attentivement à la lumière des principes que j'ai présentés aujourd'hui.

Étudions le texte d'une façon raisonnable, sans émotivité et avec une grande ouverture d'esprit. Je suis convaincu que d'ici février prochain, nous trouverons les mots qu'il faut pour inscrire dans la Constitution le caractère distinct du Québec, sans réduction aucune des droits acquis de tous les citoyens du Canada.

Des voix: Bravo!

• (1120)

M. Chrétien: En tant que Québécois, en tant que francophone, et en tant que Canadien, je reprends les paroles de Laurier: «Nous sommes Canadiens français, mais notre pays n'est pas circonscrit par le territoire que surplombe la Citadelle de Québec. Notre pays, c'est le Canada. Nos concitoyens, ce ne sont pas seulement ceux qui ont du sang français dans les veines: nos concitoyens, ce sont tous ceux, de toutes races et de toutes langues, que les infortunes de la guerre, les détours du hasard ou leur volonté propre ont amenés chez nous.»

[*Traduction*]

En terminant, je voudrais m'adresser aux Canadiens hors Québec. Je tiens à leur dire que l'Accord du lac Meech a échoué pour de nombreuses raisons, notamment parce qu'il n'abordait pas les préoccupations légitimes des autochtones du Nord, des citoyens de l'Ouest et des habitants du Canada atlantique. Je suis de ces gens qui affirment que des changements et des améliorations étaient nécessaires.

Si nous voulons assurer aujourd'hui le succès de la réforme constitutionnelle, nous devons tenir compte des aspirations des peuples autochtones ainsi que des espoirs et des rêves des Canadiens du Nord, de l'Ouest et de l'Atlantique. J'ai dit bien des fois au Québec, et j'en ai payé le prix, que les besoins et les aspirations du reste du Canada doivent être satisfaits dans tout projet de réforme constitutionnelle. Je le répète, nous avons besoin d'une ronde Canada.

Je tiens à souligner au Canada tout entier que le Québec aussi a des besoins et des aspirations qui sont tout à fait légitimes et qui doivent être satisfaits.

[*Français*]

J'ai dit bien des fois au Québec—et j'en ai souvent payé le prix—que les besoins et les aspirations du Canada tout entier doivent être satisfaits dans tout projet de réforme constitutionnelle. Mais je tiens à souligner au Canada tout entier que le Québec aussi a des besoins et des aspirations qui sont tout à fait légitimes et qui doivent être satisfaits.

[*Traduction*]

Je fais appel à ces valeurs que nous partageons, soit la tolérance et la générosité. Profitons des quelques prochains mois pour comprendre que le caractère distinct du Québec fait du Canada un pays encore plus beau. Profitons des quelques prochains mois pour comprendre que l'essor du fait français d'un bout à l'autre du Canada nous aide à soutenir la concurrence à l'échelle mondiale.

Profitons des quelques prochains mois pour comprendre que l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones met nos valeurs à l'épreuve. Montrons, durant ces quelques mois, que nous sommes sérieux, raisonnables, généreux, prêts à faire des compromis et capables de négocier.

Réglons une fois pour toutes la question constitutionnelle afin d'être en mesure de nous attaquer aux véritables problèmes et aux véritables défis qui se présentent.

Personne n'a eu à parler de la Constitution plus que moi depuis 1980. J'espère tourner la page bientôt pour que nous puissions consacrer toute notre attention aux emplois, à la compétitivité, à l'environnement et aux soins de santé, afin d'accéder à la place qui nous revient dans le monde de demain.

Il ne faut surtout pas oublier ce que le gouvernement conservateur a si souvent oublié, soit que nous ne pouvons pas régler nos problèmes constitutionnels avant d'avoir réglé nos problèmes économiques. Ce ne sont pas là deux questions distinctes; au contraire, elles sont intimement liées.

Le Parti libéral du Canada aura l'oeil ouvert. Il ne permettra pas au gouvernement de tirer le rideau sur notre crise économique pendant que le bal constitutionnel reprend de plus belle.

L'histoire de notre pays a surtout été marquée par de grandes réalisations et non par des conflits. Le Parti libéral a toujours travaillé à l'édification d'un Canada fort et uni. Cette tradition me tient beaucoup à coeur, et nous allons continuer de travailler dans ce sens.

Il y a beaucoup de changements à apporter pour améliorer cet ensemble de propositions constitutionnelles. Nous devons tous unir nos efforts. Cette fois, les Canadiens surveillent ce qui se passe. Je tiens à dire à la Chambre des communes et au gouvernement que nous voulons assurer l'unité nationale et donner aux Canadiens une nouvelle Constitution et un nouveau départ à l'approche du XXI^{e} siècle.

Cependant, nous devons faire cela d'une façon qui soit acceptable à tous les Canadiens; nous devons le faire d'une façon qui nous rapproche au lieu de nous diviser. Nous avons trop de choses en commun pour aborder ces questions avec suffisance. Cette fois-ci, nous serons en mesure de faire certaines suggestions. J'espère que le gouvernement écoutera. La dernière fois, mon prédécesseur a proposé à la Chambre de très bons amendements qui auraient permis d'éviter la crise s'ils avaient été acceptés. Malheureusement, ils ont tous été rejetés.

Cette fois-ci, nous proposerons encore des amendements. Nous aiderons le comité à trouver des solutions. Nous nous assurerons que la nouvelle Constitution plaît à tous les Canadiens parce que, mesdames et messieurs, la citoyenneté canadienne est notre plus grande richesse,

et c'est une richesse que nous voulons laisser à tous nos enfants et nos petits-enfants. Malgré tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés, tous les étrangers qui viennent ici—comme le président de l'Ukraine que j'ai eu le plaisir de rencontrer hier matin—et qui voient la façon dont nous vivons nous envient.

Il est de notre devoir collectif de voir à ce que ce pays fantastique qu'est le Canada demeure une pays uni, fier et indépendant.

Des voix: Bravo!

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, les parlementaires, la population du Canada et la nation canadienne entreprennent aujourd'hui un nouveau voyage. Nous savons qu'il sera semé d'embûches. Il sera parfois fatiguant, parfois douloureux et il exigera de tous les députés et de la population de l'ensemble du territoire canadien une ouverture d'esprit, une tolérance au sujet de la diversité canadienne et un engagement à consolider un Canada uni qui reconnaît cette diversité et qui nous conférera vraiment la force dont nous avons besoin à l'aube du XXI^{e} siècle.

Monsieur le Président, même si le parcours sera semé d'embûches, la promesse d'un avenir meilleur existe elle aussi. Si nous voyageons bien et si nous nous engageons dans la bonne direction pour arriver à une destination sur laquelle nous pouvons nous entendre, nous pourrons, à titre de Canadiens, bâtir ce pays meilleur—un Canada uni et rayonnant qui s'étendra de l'Atlantique, au Pacifique et à l'Arctique. C'est à ce genre de Canada qu'aspire le Nouveau Parti démocratique.

Je tiens à préciser qu'il s'agit en l'occurrence du point de départ de ce voyage. Comme le premier ministre l'a mentionné, il sera ouvert aux suggestions et aux modifications. Les propositions que le gouvernement nous a présentées aujourd'hui ne sont que des propositions. Le travail du comité parlementaire mixte ne consistera pas simplement à vendre ces propositions ni, bien entendu, le point de vue de l'un des partis politiques, mais bien à les exposer aux Canadiens et à écouter ce que ces derniers ont à dire à ce sujet.

• (1130)

Aujourd'hui, le gouvernement du Canada nous a présenté ses propositions. Nous en avons pris connaissance. Nous devons maintenant demander aux Canadiens ce qu'ils en pensent.

Dans les mois à venir, il y aura beaucoup à dire. Je suis certaine qu'il y a des éléments du document que les Canadiens sont disposés à accepter, mais nous devons aussi soulever des questions et signaler les problèmes.

Mon parti et moi appuyons l'idée d'un processus ouvert. Nous avons accepté de participer aux travaux du comité parlementaire car nous croyons pouvoir faciliter l'ouverture de ce processus qui permettra aux Canadiens, non seulement de se faire entendre, mais aussi d'être écoutés, et qui leur permettra aussi d'accepter, de modifier, de rejeter, de changer ou d'enrichir les propositions que le gouvernement nous a présentées aujourd'hui. Ce qui résultera ultimement de cet exercice doit refléter et reflétera les opinions de tous les Canadiens.

La Constitution ne peut être simplement laissée entre les mains des politiciens; elle doit être façonnée par les Canadiens, tenir compte de leurs idées et témoigner de ce qui leur tient à coeur.

D'emblée, je voudrais aussi dire que nous savons que les Canadiens connaissent des moments difficiles. Les familles canadiennes ont de nombreuses préoccupations, dont le taux de chômage élevé et la difficulté de s'adapter dans un monde où tout change rapidement. Parce que des questions comme l'emploi et les taxes les préoccupent et qu'ils doivent se soucier de joindre les deux bouts, il est difficile pour les Canadiens de songer à la Constitution et à l'édification de leur pays. Le débat doit donc intéresser les Canadiens et avoir une signification dans leur vie quotidienne.

Cela dit, il importe de souligner que les enjeux sont très importants. Il s'agit de déterminer si le Canada continuera d'exister dans sa forme actuelle ou dans une forme modifiée. Il s'agit de décider si nous nous cramponnerons à un pays qui est fort admiré dans le monde et si nous le renforcerons.

Il n'y a pas un électeur qui, en votant pour moi ou pour n'importe quel autre député de ce parti, nous a autorisés à démanteler le Canada; voici plutôt ce qu'on nous a dit: «Nous devons nous employer à garder le Canada uni et à renouveler la fédération.» C'est la responsabilité que j'accepte à titre de chef du Nouveau Parti démocratique, et aussi celle que mon parti assume.

Dans toutes les régions canadiennes, il y a toutefois des gens qui croient qu'il est trop tard pour le Canada. Permettez-moi de leur citer les paroles d'un immigrant de la première génération, Rambod Behboodi: «Je suis venu à titre d'invité, et le Canada a été généreux pour moi, comme il s'est montré généreux envers les générations d'invités qu'il a acceptés et accueillis au cours de sa brève et glorieuse histoire. Je lui en serai éternellement reconnaissant. Cela dit, nous pouvons sûrement, de temps à autre, nous montrer généreux envers nous-mêmes. Ne serait-ce pas une tragédie si, ce havre de raison dans ce monde déraisonnable perdait tout espoir en lui-même?»

Je suis parfaitement d'accord avec cet immigrant qui a choisi notre pays pour bon nombre des valeurs qui nous tiennent à coeur. Ce serait effectivement une tragédie car nous vivons dans un pays sans pareil où se côtoient les Premières nations, une société francophone dynamique, des cultures régionales riches et des gens venus de toutes les régions du monde pour faire du Canada ce qu'il est en 1991 et pour travailler ensemble, à l'aube du XXI^{e} siècle.

Nous vivons dans un pays nordique au potentiel exceptionnel, où les groupes de citoyens et les cultures se fondent. Je suis ici présente parce que je crois à l'avenir de ce pays nordique. Je crois en son potentiel. Je crois que même si nous sommes loin d'avoir atteint la perfection, nous donnons au monde entier un exemple de tolérance et d'harmonie. Oui, nous pouvons redonner espoir au monde. Nous avons à l'égard d'autrui, de nous-mêmes et des générations futures la responsabilité de réaliser le potentiel prometteur du Canada. Je suis ici parce que je crois que nous pouvons conjuguer nos efforts pour corriger les défauts, redresser les injustices et créer le meilleur Canada possible, un Canada auquel tous les Canadiens voudront appartenir.

Permettez-moi maintenant de parler des propositions qui nous ont été présentées aujourd'hui.

[*Français*]

Il serait prématuré pour moi de formuler des commentaires précis sur les propositions présentées aujourd'hui. Il me sera nécessaire de les analyser en profondeur avant de me prononcer.

J'entends aussi donner suite à mon engagement de mener de vastes consultations, engagement que j'ai pris envers les membres de mon groupe parlementaire et mon parti à travers le Canada. Mais laissez-moi tout de même dire quelques mots sur le genre de vision du Canada que ces propositions représentent, et comment cette vision se compare à celle défendue par le Nouveau parti démocratique.

Je crois qu'il y a des aspects de ce document de travail sur lesquels nous pouvons nous entendre. Monsieur le Président, je constate aussi qu'il y a de profondes divergences d'opinions sur un nombre d'orientations proposées.

Permettez-moi d'abord de dire, monsieur le Président, que je suis satisfaite de voir que dans le document du gouvernement nous retrouvons un certain nombre de suggestions que nous, du Nouveau parti démocratique, comme beaucoup d'autres, ont proposées. Les néo-démocrates sont depuis longtemps en faveur de la reconnaissance du Québec comme société distincte. Nous croyons qu'une telle reconnaissance peut véritablement permettre aux Québécoises et aux Québécois de sentir que les Canadiens acceptent, respectent et comprennent véritablement les différences qui existent au sein de notre pays. Nous croyons qu'une telle reconnaissance constitue une manifestation, une preuve de l'engagement du Canada à conserver et renforcer le caractère unique du Québec.

Les néo-démocrates sont aussi satisfaits de voir que le gouvernement examine de quelles façons nous pourrions réformer nos institutions parlementaires. Nous croyons qu'une telle réforme peut amener les Canadiens de l'Ouest du pays, de la région de l'Atlantique et du Grand Nord à sentir qu'ils ont leur mot à dire dans les décisions qui affectent leur vie.

[*Traduction*]

Nous sommes très heureux de voir que le gouvernement a l'intention d'abolir le Sénat non élu actuel. C'est un objectif que notre parti poursuit depuis de très nombreuses années.

On voit aussi, dans ce document, que le gouvernement se rapproche d'un autre objectif que mon parti poursuit depuis longtemps, la reconnaissance du droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale. Le gouvernement ne parle pas de ce droit naturel, cependant, et je propose que cette question devienne un élément essentiel des futures discussions du comité.

Toutefois, un principe fondamental doit guider ces discussions, cependant: les peuples autochtones doivent participer pleinement à toutes les étapes du processus. Il importe que les Premières nations du Canada jouent un rôle prépondérant dans les négociations constitutionnelles.

En ce qui concerne le partage des pouvoirs, il faudra du temps pour étudier à fond les propositions du gouvernement, car il s'agit de changements fondamentaux. Le Nouveau Parti démocratique ne s'oppose pas au changement, mais il considère que toute modification doit être jugée à la façon dont elle répond aux besoins des Canadiens. Dans des domaines comme l'immigration et la culture, par exemple, les Canadiens doivent savoir ce que les modifications proposées leur apporteront parce qu'elles auront une profonde influence sur l'avenir de notre pays et sur la façon dont il sera défini au XXI^{e} siècle.

Je répète que pour le Nouveau Parti démocratique, il est évident qu'un Canada fort exige un gouvernement national fort, c'est pourquoi toute redistribution des pouvoirs doit remplir une condition essentielle pour être acceptée par notre parti. Cette redistribution ne doit pas répondre aux exigences des gouvernements, mais visés à satisfaire les besoins des citoyens.

• (1140)

Je crois que le rôle du gouvernement fédéral doit être réexaminé. Le gouvernement a fait des propositions à ce sujet. Si nous acceptons le principe, auquel nous souscrivons sans réserve, mon parti et moi, selon lequel la diversité du Canada fait sa force et que les droits des Premières nations, le caractère distinct du Québec, la

riche culture et la contribution de nos communautés multiculturelles, multiethniques, n'oublions pas que l'égalité des hommes et des femmes sont des caractéristiques essentielles de notre pays. Si nous reconnaissons cette diversité d'une façon fondamentale, n'oublions pas que nous devons aussi reconnaître d'une façon fondamentale que l'unité du Canada exigera un gouvernement fédéral capable de représenter les Canadiens de toutes les régions dans notre intérêt national et international.

Je répète que nous sommes prêts à accueillir favorablement un certain nombre d'éléments de ces propositions, à la première lecture, mais il y en a d'autres qui pourraient nous inquiéter parce qu'ils montrent que le gouvernement a une vision de l'avenir du Canada très différente de la nôtre. C'est la vision du parti conservateur, évidemment, une vision dont certains aspects ne plaisent certainement pas au Nouveau Parti démocratique et à bien des Canadiens.

Le gouvernement a évidemment le droit de présenter une vision conforme à son idéologie politique. Pour que le processus de consultation et les travaux du comité parlementaire aient un sens, cependant, nous devons étudier sérieusement toutes les visions du Canada et essayer de nous mettre d'accord sur celle qui représente le mieux tous les Canadiens et non un seul point de vue.

Je me pose des questions, en particuier, sur l'union économique proposée. Je crois que nous sommes tous d'accord, à la Chambre, pour dire que la réduction des obstacles au commerce et une plus grande coopération entre les provinces et les territoires sont un objectif important et louable, mais nous devons poser certaines questions percutantes.

Ce genre de libre-échange intérieur des personnes, des produits et des capitaux étend-il à notre marché intérieur les principes de laisser-faire de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis? Fera-t-il des gagnants et des perdants et si oui, que ferons-nous? Pourrait-il entraîner une nouvelle série de privatisations, de déréglementations, de baisse des normes sociales et de réduction des impôts des sociétés, alors que nous recherchons avant tout une plus grande coopération?

Je me demande aussi si nous pouvons atteindre les buts que nous visons en instaurant cette coopération économique, si nous n'avons pas les équipements collectifs de transport qui sont absolument nécessaires dans un pays de la taille du Canada et qui ont malheureusement été détruits systématiquement.

Quelles seront les répercussions du droit des sociétés à la libre circulation des biens, des services et des capitaux sur les provinces plus faibles qui cherchent à mettre sur pied leurs propres programmes de développement économique? Quelles répercussions aura-t-il sur les sociétés d'État provinciales, sur les provinces ou territoires qui tentent de protéger les emplois locaux et les industries naissantes? Quelles répercussions aura-t-il sur les programmes d'action positive? Quelles répercussions ce genre d'union économique aura-t-il sur les ententes d'autonomie gouvernementale des autochtones?

Tout projet d'union économique ne traitant que de contrôle et d'harmonisation, sans proposer de mesures garantissant une plus grande égalité régionale et sans renforcer l'article 36 de la Constitution qui porte sur cette égalité régionale, est inacceptable pour notre parti.

Les propositions d'union économique prévoyant que le seul rôle de la Banque du Canada est de juguler l'inflation, et non de lutter aussi contre le chômage, de considérer les politiques monétaires et budgétaires comme un moyen d'enrayer le chômage, ne favoriseront pas une plus grande coopération économique dans l'ensemble du pays.

Certes, nous sommes en faveur d'une plus grande coopération et d'un renouvellement des relations entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral dans le domaine économique. Nous ne devons pas simplement être sur la défensive. Nous devons faire quelque chose pour promouvoir une plus grande équité dans l'économie, une plus grande égalité, et en faire un engagement ferme de tout gouvernement fédéral, quel que soit le parti au pouvoir, et un élément fondamental de notre Constitution.

Les propositions d'union économique comprennent notamment la formation d'un Conseil de la fédération. Nombre de questions, je le répète, doivent être discutées en ce qui concerne le mandat de ce conseil, les pouvoirs de décision qui lui seront conférés, et la coordination de ses décisions avec celles de la Chambre des communes. Il faudra discuter aussi des répercussions de la création d'un tel conseil, lequel, selon le document, prendra beaucoup de décisions au sujet d'ententes d'autonomie gouvernementale des autochtones sans que ceux-ci fassent même partie du Conseil.

Il y a donc beaucoup de points à soulever. Nous le ferons d'une manière constructive en proposant des solutions de rechange.

J'estime qu'il importe à cette étape-ci du processus d'être constructif et de faire des propositions. Quand nous parlons du pays idéal que devrait être le Canada et que nous avançons des solutions de rechange, ce n'est pas pour dénigrer les idées des autres. C'est parce que nous sommes persuadés que chacun d'entre nous, à la Chambre, que chaque parti politique, a quelque chose à contri-

buer dans l'intérêt du Canada et que si toutes ces contributions pouvaient être conjuguées, nous aurions le genre de consensus qu'il nous faut au sujet de la Constitution. Nous savons bien que la Constitution n'est pas la Constitution du gouvernement, ni la Constitution du Nouveau Parti démocratique, ni la Constitution du Parti libéral, mais qu'elle est et sera toujours la Constitution du peuple canadien.

Je trouve aussi plutôt troublant que les propositions présentées aujourd'hui comprennent la constitutionnalisation des droits à la propriété, par exemple, sans la moindre mention de la nécessité de constitutionnaliser les droits sociaux.

Je ne peux m'empêcher de me demander quel genre de Canada le gouvernement entrevoit. Quel genre de Constitution aurons-nous si les entreprises ont le droit de polluer la propriété qu'elles occupent, par exemple, alors qu'on ne reconnaît pas, au Canada, le droit des enfants à de bons soins de santé? Notre objectif pour le Canada ne devrait certes pas se limiter à élargir les droits des intérêts privés, mais à améliorer aussi les droits des familles canadiennes et le bien public.

[*Français*]

Ce qui est absent de ces propositions, monsieur le Président, est une Charte canadienne des droits sociaux, une Charte qui reconnaîtrait et définirait les droits des familles canadiennes et favoriserait le bien public. Une telle Charte déterminerait nos droits sociaux, comme le droit aux soins de santé, à l'égalité, à un niveau de vie décent, à la négociation collective. Elle déterminerait aussi les responsabilités qui incombent aux citoyens et citoyennes, ainsi qu'au gouvernement, pour veiller à ce que ces droits soient respectés. Une Charte des droits sociaux est en fait un engagement que les Canadiens prennent les uns envers les autres; un engagement à définir les valeurs et les principes que nous partageons; un engagement à protéger les programmes et les institutions qui reflètent ces valeurs et principes; un engagement à déterminer ce que nous voulons réaliser, et à trouver une façon d'atteindre notre objectif tous ensemble.

[*Traduction*]

En un mot, la Constitution est une affaire de liberté. Les droits à l'égalité, la reconnaissance de la diversité, les droits individuels sont inscrits dans la Charte des droits et des libertés. Mais je dirai qu'il n'y a pas de liberté sans un programme public de soins de santé. Il n'y a pas de liberté sans travail pour le travailleur. Il n'y a pas de liberté sans égalité pour la femme. Il n'y a pas de liberté sans instruction pour l'enfant. Il n'y a pas de liberté sans droits de la personne pour les minorités.

• (1150)

Une charte des droits sociaux obligerait les gouvernements à assurer des soins de santé de qualité, à viser le plein emploi, à promouvoir l'égalité au sein de la société, à veiller à ce que les jeunes soient instruits et à faire en sorte que les droits de la personne soient respectés pour tous.

Une charte des droits sociaux vise à créer une plus grande liberté. Certes, cet objectif ne peut que rallier les suffrages de tous les députés.

À l'aube de cette période remarquable de notre histoire, la question qui se pose pour les Canadiens est de savoir s'ils peuvent s'entendre sur un idéal, sur un pays idéal, sur un rêve qu'ils peuvent partager. Je crois qu'ils le peuvent.

Les Canadiens sont un peuple compatissant et tolérant. Nous nous réjouissons de la richesse de notre société et nous tenons aux valeurs qui nous unissent. Depuis toujours, nous profitons des points forts les uns des autres et nous compensons les faiblesses les uns des autres. Si nous le voulons, l'avenir nous réserve une association encore plus forte, de même que la prospérité, l'égalité et la liberté pour tous.

Je lisais récemment un article sur l'inauguration d'une école à Toronto. Au cours de la cérémonie, une chorale composée de 75 enfants de diverses origines raciales et culturelles, 75 enfants très différents les uns des autres qui grandissent ensemble, étudient ensemble et chantent ensemble, a chanté quelques chansons, dont *Dare to Dream* et *Look Beyond Tomorrow*. Songeons à ces enfants en cette aube d'une nouvelle étape du développement de notre pays et de notre Constitution. Osons rêver et voyons loin!

Des voix: Bravo!

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam) demande à présenter le projet de loi C-292, Loi modifiant le Code canadien du travail (indemnité de perte d'emploi).

—Monsieur le Président, ce projet de loi qui vise à modifier les dispositions du Code canadien du travail relatives à l'indemnité pour cessation d'emploi permettrait, lorsque le nombre de mises à pied est considérable, aux employés qui comptent au moins vingt ans de service dans l'entreprise de toucher une indemnité égalant six mois de traitement. Le projet de loi prévoit aussi la notification des employés touchés 16 semaines avant l'entrée en vigueur des mises à pied.

En cette période où nous assistons à de nombreuses mises à pied, il importe que les travailleurs obligés de se réinstaller et de se trouver un nouvel emploi soient indemnisés pour les années de service qu'ils ont données à leur employeur. C'est particulièrement le cas des employés plus âgés qui auront plus de difficultés à dénicher un autre emploi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MESURE MODIFICATIVE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam) demande à présenter le projet de loi C-293, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne, le Code canadien du travail et la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (révélation).

—Monsieur le Président, ce projet de loi prévoit des sanctions à l'endroit des employeurs du secteur public qui congédieraient ou prendraient des mesures disciplinaires contre des employés qui auraient dénoncé des infractions graves commises par l'employeur.

Les mesures énoncées dans ce projet de loi protégeront l'employé qui, en toute bonne foi, révèle que son employeur a commis des actions qui sont—ou que l'employeur considère lui-même comme telles—illicites et contraires à l'ordre public ou qui compromettent la santé et la sécurité publiques.

Le projet de loi modifierait le Code canadien du travail, la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et la Loi canadienne sur les droits de la personne. Il s'appliquerait à tous les employés et employeurs relevant du gouvernement fédéral.

La protection à l'égard de la révélation est nécessaire si l'on veut que les employés se sentent à l'abri de menaces ou d'intimidation dans le cas où ils auraient à dénoncer une faute grave qu'aurait commise leur employeur.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LES NORMES DE CONSOMMATION DE CARBURANT DES VÉHICULES AUTOMOBILES

MESURE MODIFICATIVE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est) demande à présenter le projet de loi C-294, Loi modifiant la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles.

—Monsieur le Président, selon moi, en cette journée où les députés portent à juste titre leur attention sur les moyens de sauver notre pays, nous pourrions avoir une pensée pour une petite mesure tendant à nous aider à sauver notre planète.

En 1982, la Chambre a adopté la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles. Or, cette loi n'a jamais été promulguée. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui tend simplement à modifier le dernier article de la loi, afin de prévoir son entrée en vigueur le 1er janvier 1992. À ce moment-là, la loi initiale prendrait effet ce qui permettrait au Cabinet d'établir des normes de consommation de carburant pour les automobiles, les fourgonnettes et les camionnettes neuves, afin de réduire les émissions et de combattre du même coup l'effet de serre sur cette planète. Il s'agit d'une petite mesure, mais un ensemble de petites mesures permet d'obtenir de grandes choses.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1200)

LA LOI SUR LES PÊCHES

MESURE MODIFICATIVE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe) demande à présenter le projet de loi C-295, Loi imposant des sanctions économiques aux pays qui pratiquent la pêche aux filets dérivants et modifiant la Loi sur les pêches.

—Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée des Nations Unies. Je me sens tout à fait privilégiée de pouvoir présenter ce projet de loi que la plupart des nations du monde ont jugé bon d'appuyer par le biais de la Convention de Wellington.

La pêche aux filets dérivants est partout condamnée; en effet, les filets tendus sur des centaines et des milliers de milles quotidiennement dans les océans du monde entraînent la destruction d'espèces non visées et de plus, les lignes monofilaments qu'on a coupées et laissées dans l'océan continuent de prendre au piège et de noyer un grand nombre de mammifères marins.

Ce projet de loi modifie la Loi sur les pêches et permet d'imposer des droits ou interdictions aux pays qui détruisent les ressources halieutiques mondiales et menacent la viabilité des pêches ou qui insistent pour pratiquer la pêche aux filets dérivants, ce qui pourrait conduire à l'extinction de certaines espèces.

Je suis heureuse de soumettre ce projet de loi à la Chambre, afin que tous les députés et tous les Canadiens puissent l'étudier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

MESURE MODIFICATIVE

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe) demande à présenter le projet de loi C-296, Loi modifiant la Loi sur l'aide au développement international (institutions financières).

—Monsieur le Président, je suis très heureuse, en fait, de présenter ce projet de loi qui viendra s'ajouter à l'initiative canadienne pour s'assurer que le développement économique répond aux besoins des gens tout en respectant l'environnement.

Ce projet de loi tend à s'assurer qu'avant qu'une institution canadienne n'offre des services à la communauté internationale, on vérifiera les répercussions des activités en question sur les populations et l'environnement.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le ministre de l'Environnement a présenté cette année aux Canadiens un processus de ce genre en affirmant qu'aucune décision ne serait prise avant qu'on n'ait évalué les répercussions écologiques de toutes les politiques et initiatives fédérales proposées.

Ce projet de loi étend l'engagement en question aux initiatives internationales auxquelles le Canada pourrait participer, en prévoyant un processus d'examen semblable dans le cas de nos programmes d'aide au développement.

J'ose dire qu'en modifiant la Loi d'aide au développement international par l'entremise de ce projet de loi, le Canada essaiera vraiment d'appliquer ce qu'il prêche.

Dans le cas de toutes leurs initiatives, les Canadiens tiendront compte de leurs répercussions mondiales sur les pays, les diverses populations et l'environnement de la planète. Je suis heureuse de soumettre ce projet de loi à la Chambre, afin qu'il puisse être étudié par tous.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MESURE MODIFICATIVE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre) demande à présenter le projet de loi C-297, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé (avoine et orge).

—Monsieur le Président, ce projet de loi est présenté parce que l'avoine a été soustraite de la compétence de la Commission canadienne du blé à la suite d'un décret pris en 1989.

Depuis lors, beaucoup de producteurs de la Saskatchewan et de tout l'ouest du Canada se sont dits très préoccupés par le fait que la compétence de la Commission canadienne du blé puisse être modifiée par un simple décret, et non par une loi du Parlement, après un débat en bonne et due forme.

Par conséquent, ce projet de loi vise à modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé afin d'inclure l'avoine et l'orge dans la compétence de cette commission et d'interdire leur exclusion sans une loi du Parlement du Canada.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex) demande à présenter le projet de loi C-298, Loi modifiant le Code criminel (bétail et autres animaux).

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise à donner aux propriétaires de bétail la possibilité de défendre leurs animaux contre les attaques de meutes de chiens errants.

En tant qu'agriculteur, j'ai déjà vu du bétail se ruer hors des parcs d'engraissement et des corrals pour échapper aux attaques féroces de meutes de chiens errants. Il a fallu des jours pour rassembler le bétail, le ramener dans son enclos et le calmer. J'ai également vu des moutons qui ont été attaqués et tués, d'autres éventrés et d'autres encore, terrorisés à tel point qu'ils ne s'en sont jamais remis.

Les éleveurs ont besoin de cette mesure législative. Ils doivent avoir le droit de protéger leur bétail, qui constitue leur source de revenu. Ils ont demandé ce projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre) demande à présenter le projet de loi C-299, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais de déplacement).

—Monsieur le Président, de nombreux Canadiens qui habitent dans des régions rurales au Canada travaillent loin de leur domicile. Le Canada est un pays rural et le problème, c'est qu'en matière d'impôt sur le revenu, ses habitants ne peuvent bénéficier de déductions raisonnables pour les frais de déplacement ainsi occasionnés. Quand les gens doivent parcourir de longues distances pour aller travailler, il n'est que juste de les aider en leur donnant droit à des déductions fiscales appropriées.

Ce projet de loi a pour objet de permettre aux contribuables qui résident à plus de 50 kilomètres de leur lieu de travail de déduire des frais de déplacement. Si de telles déductions sont possibles pour les avocats et les gens d'affaires, elles devraient l'être aussi pour les travailleurs.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre) demande à présenter le projet de loi C-300, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour frais de scolarité et frais d'études).

—Monsieur le Président, le droit aux études devrait figurer parmi les droits fondamentaux des Canadiens et nous devrions faire en sorte qu'un droit aussi fondamental ne soit refusé à aucun d'entre eux.

Ce projet de loi a pour objet d'étendre la possibilité d'effectuer des déductions de l'impôt sur le revenu pour des frais relatifs aux études, en particulier lorsqu'il est question d'un établissement public, où habituellement les parents ou les élèves eux-mêmes doivent acquitter des frais pour des matières précises, frais qu'ils devraient pouvoir déduire de leur impôt sur le revenu. Ce projet de loi autoriserait aussi le ministre à inclure des établissements spécialisés, par exemple les écoles pour les malentendants, et à permettre les déductions des frais de scolarité versés à ces établissements.

• (1210)

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

M. Rex Crawford (Kent) demande à présenter le projet de loi C-301, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (information financière). Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à la Chambre un projet de loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (information financière). Ce projet de loi permettra au Parlement et à tous les contribuables d'obtenir de meilleurs renseignements, en matière de planification financière à long terme. Je me fais le porte-parole de bon nombre d'électeurs de ma circonscription qui en ont assez de voir le gouvernement dépenser sans tenir compte du contribuable moyen. Nous voulons que le gouvernement nous rende des comptes.

Ce projet de loi a pour but de garantir que tous les coûts des programmes gouvernementaux sont indiqués en détail et clairement et qu'advenant qu'un ministère ou un programme dépasse le budget prévu, le vérificateur général et le Comité des comptes publics examinent la situation pour connaître les raisons de ce dépassement des coûts et les autres possibilités envisagées avant de conclure à la nécessité de la chose.

Ayant fait de la politique sur la scène municipale, je sais qu'il faut obliger les administrations, à tous les paliers, à respecter leur budget. C'est ce que fera ce projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE D'ANNULATION DE LA MOTION NO M-14

L'ordre du jour appelle: Initiatives parlementaires:

M-14—M. Rodriguez

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la Loi sur la faillite pour protéger les travailleurs canadiens et, entre autres, adopter des dispositions en vue d'accroître les sommes versées aux employés à titre de créanciers garantis.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, s'il y a consentement unanime, je demande que l'avis de motion no M-14 que j'ai fait inscrire à l'ordre du jour des Initiatives parlementaires soit annulé.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que la motion présentée par le député soit retirée?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

* * *

PÉTITIONS

LA BFC CORNWALLIS

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions signées par des Canadiens du sud de la Nouvelle-Écosse qui désirent rappeler au gouvernement que la BFC Cornwallis a des installations de première qualité qui pourraient facilement répondre à de nouvelles fonctions, en plus de la formation des recrues, dont le ministère de la Défense nationale pourrait avoir besoin.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre et au Parlement de prier le ministère de la Défense nationale non seulement de conserver à la BFC Cornwallis ses fonctions, mais de lui adjoindre de nouvelles et de lui trouver de nouveaux usages.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition signée par un certain nombre de citoyens Canadiens, membres de Transport 2000, de Saskatchewan en particulier, mais également de Thunder Bay. Cette pétition est conforme aux remarques que notre chef a faites lors de son discours sur la Constitution, aujourd'hui, où elle disaient qu'on ne peut avoir un pays sans une bonne infrastructure de transport.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer le plan du NPD visant à restaurer les services de VIA Rail qui ont été supprimés le 15 juillet 1990, de maintenir et, lorsqu'il y a lieu, d'améliorer les services aux régions éloignées dont de nombreux Canadiens dépendent, de donner à VIA Rail un cadre législatif et de donner à VIA les ressources dont il a besoin pour devenir un système de transport de voyageurs moderne, d'une qualité équivalente à celle que l'on trouve partout ailleurs dans le monde occidental.

[*Français*]

LA TENEUR D'OXYGÈNE DANS LE CARBURANT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par plusieurs centaines d'électeurs de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell qui demandent au gouvernement fédéral d'imposer une teneur minimale de 3,2 p. 100 d'oxygène dans le carburant automobile, éliminant ainsi l'usage d'un produit nommé MMT.

J'aimerais en profiter, monsieur le Président, pour féliciter le député de Lambton—Middlesex qui est l'auteur du texte de cette pétition.

LA CÂBLODISTRIBUTION

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Dans un deuxième temps, monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition également signée par plusieurs électeurs de Glengarry—Prescott—Russell, la plus belle circonscription électorale au Canada, bien sûr. Et ces électeurs demandent au gouvernement canadien de cesser de les traiter de façon discriminatoire en ce qui a trait au dossier de la câblodistribution.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 23 septembre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada soit lu une deuxième fois et déféré au Comité législatif F, ainsi que de la motion de M. Vincent (p. 2536).

Le président suppléant (M. DeBlois): Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les Ordres émanant du gouvernement seront prolongés d'une heure 47 minutes, conformément à l'article

33(2)a) du Règlement, comme suit: 60 minutes entre 13 et 14 heures et 47 minutes à compter de 17 heures.

[*Traduction*]

Le député de Dartmouth a encore trois minutes.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, d'habitude je ne peux même pas dire mon nom en trois minutes, mais je vais faire de mon mieux pour essayer de conclure ce que j'avais à dire au sujet de cette mesure législative très régressive, le projet de loi C-32.

Hier, j'ai illustré mon opposition à cette mesure législative en montrant au moyen de quelques exemples l'effet des mesures économiques du gouvernement sur certaines des parties les plus pauvres de notre pays, en particulier la région Atlantique. Un des députés d'en face a dit à ce moment-là, du moins c'est ce que j'ai cru entendre venant de l'autre côté: «Cela ne touchera pas la Nouvelle-Écosse. Vous ne faites pas partie des provinces riches où il y aura un plafonnement du RAPC.»

Le fait que je ne vienne pas d'une province riche ne signifie pas qu'il ne me reste aucune sensibilité à l'égard de ce pays et que je ne puisse pas parler au nom de ceux que, peut-être je ne représente pas légitimement en tant que député d'une circonscription particulière, mais que je représente en tant que membre du parti libéral. Il y a beaucoup de gens en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve, en Ontario et en Alberta et dans d'autres parties du pays qui seront touchés très gravement par cette mesure législative.

En effet, grâce au projet de loi C-32, le gouvernement essaie de plafonner le RAPC, l'aide accordée aux plus pauvres d'entre nous, les démunis, ceux à qui la chance a cessé de sourire. Il serait bon que nous réfléchissions tous une minute à ce que cela signifiera.

Partout au Canada, que ce soit dans les provinces riches ou dans les provinces pauvres, le montant d'aide sociale versé par les municipalités contribue simplement à enfermer les bénéficiaires et leur famille dans un cycle de pauvreté. Nulle part au Canada, une personne qui a besoin d'aide et doit s'en remettre à un gouvernement provincial ou municipal n'obtient assez d'argent pour nourrir sa famille, se payer un logement décent, vêtir ses enfants et avoir le sentiment d'apporter une contribution au pays.

Dans la pratique, le projet de loi aura pour effet de dépouiller les provinces visées et de leur retirer le moyen de bonifier leurs prestations d'aide sociale. Chacun des députés, lorsqu'il retournera à son bureau de circonscription, probablement chaque fin de semaine, y trouvera quelqu'un. Je sais qu'il ne me reste qu'une minute, monsieur le Président, mais je tiens à reprendre l'exemple donné hier par le député d'Ottawa—Vanier. Il contient des statistiques saisissantes.

• (1220)

Selon Statistique Canada, une famille de quatre enfants dont les deux parents gagnent tous deux le salaire minimum vit sous le seuil de la pauvreté. Il s'agit là des petits salariés. Autres chiffres saisissants: En 1988, Statistique Canada déclarait qu'il y avait près d'un million d'enfants vivant sous le seuil de la pauvreté.

En terminant, je veux dire que le projet de loi ne fera absolument rien d'autre que d'aggraver la situation de ceux qui se retrouvent un jour face au désespoir et à la misère.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue de Dartmouth qui a fait preuve de bonté non seulement pour avoir parlé au nom de ses collègues des trois provinces touchées, mais aussi pour avoir porté à l'attention de la Chambre et de tous les auditeurs le fait que nous, de la région de l'Atlantique, ne sommes pas si préoccupés par notre propre province que nous ne puissions nous intéresser au reste du pays. Mais je peux vous assurer, monsieur le Président, que pour le moment le député de Dartmouth est probablement préoccupé d'abord par cette région, malgré son grand coeur. C'est ce genre de chose qui nous pousse maintenant à prendre la parole.

Je veux demander au député de commenter les aspects suivants de la situation, qui me dérangent depuis un bout de temps et qui continuent à me déranger. On peut présumer que c'est parce que le gouvernement tente de réduire sa dette en la transférant ainsi aux provinces. Je peux comprendre qu'on applique ce genre de mesure à des fins d'économie, mais franchement, je commence à être fatigué d'entendre le gouvernement imputer la situation actuelle aux mesures libérales. Je pense qu'après sept ans d'efforts pour diriger le pays, il devrait s'être trouvé un autre moyen d'expliquer pourquoi nous nous trouvons dans cette situation.

Je sais que le député a fait campagne. . . Nous nous sommes rencontrés à quelques reprises au cours de la campagne électorale de 1988. Monsieur le Président, je me souviens très bien des promesses qui avaient été faites, en particulier au chapitre des garderies—je pense qu'on parlait alors de quelque 4 milliards de dollars. Le gouvernement avait, entre autres promesses électorales affirmé qu'il avait un programme et qu'il envisageait sa mise en application. C'est alors qu'il était allé jusqu'à mentionner le chiffre de 4 milliards. Ce n'est qu'un cas parmi d'autres, mais je m'y intéressais de près.

Je m'intéressais également aux autres promesses, qui représentaient 8 milliards de dollars. Cela m'inquiétait un peu parce que, même si la dette n'était pas une préoccupation majeure à l'époque, surtout pas pendant la campagne électorale du gouvernement, je pense que la plupart des Canadiens s'en inquiétaient. Je me souviens avoir entendu le ministre des Finances d'alors nous dire qu'il ne s'agissait pas de promesses électorales, que ces projets étaient inscrits au programme et que l'argent allait être dépensé réellement, puisqu'il s'agissait d'engagements.

Monsieur le Président, quelques jours plus tard—je pense qu'en fait ce fut à l'occasion du premier budget après les élections, qui était aussi le premier du gouvernement—on n'entendait plus parler des garderies. Ce budget passait sous silence les garderies et bien d'autres de ces promesses. Celle de la prison dans ma circonscription n'était pas la moindre, et je m'attends à ce que cette promesse ressorte bientôt.

Je veux demander au député de Dartmouth s'il a des commentaires ou des impressions à formuler sur ce genre de promesses, d'une part, et d'autre part sur cette façon d'imposer des compressions et d'en blâmer les libéraux, invoquant comme raison qu'il faut maintenant transférer aux provinces toutes ces dettes que le gouvernement ne peut pas assumer.

M. MacDonald (Dartmouth): Mon collègue a soulevé quelques points très importants. Comme nous représentons des provinces pauvres pour le moment et que le gouvernement essaie de nous empêcher de crier trop fort contre ce projet de loi, il nous dit: «Ne vous en faites pas, il ne vous touchera pas et vous pouvez nous croire sur parole.»

C'est à cela que cela revient, à la confiance. Je me rappelle clairement qu'au cours de la campagne de 1988 les gens d'en face avaient également promis d'assurer aux familles le bien-être et les moyens financiers dont elles avaient besoin pour subsister. L'une de ces promesses portait sur les garderies. Nous nous rappelons que tous ceux qui ont participé à cette campagne électorale ont déclaré que ce n'était pas là une promesse, mais bien un engagement. Ils nous ont dit également que le développement régional n'était pas une promesse, mais un engagement. Ils nous ont dit aussi que la réforme fiscale n'était pas une promesse, mais un engagement.

Tout comme dans le cas du pénitencier de la circonscription du député, nous avons découvert bien vite après les élections que ces engagements n'étaient pas gravés dans la pierre. Comment s'étonner alors que des gens de ce côté-ci de la Chambre prennent le parti de la majorité des citoyens pour s'opposer à ce projet de loi en disant: «Non. Non. N'essayez pas de nous faire croire que c'est une mesure qui va s'appliquer uniquement lorsque les gens d'en face auront mis de l'ordre dans leurs finances.» Nous n'avons aucune confiance en eux. N'essayez pas de nous faire croire non plus que la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, les Territoires du Nord-Ouest, la Saskatchewan, le Manitoba ou le Québec ne seront pas touchés lorsque la portée de ce projet de loi régressif sera élargie, car nous n'avons aucune confiance en eux.

Le dossier de ce gouvernement s'étale devant nous dans tout ce qu'il a fait pendant ses campagnes électorales pour tromper les gens volontairement ou non et pour induire les Canadiens en erreur. Le gouvernement conservateur vient maintenant dire à la Chambre que ce projet est nécessaire à une administration budgétaire responsable.

«L'économie est vraiment en bon état.» Vous souvenez-vous, monsieur le Président, de la campagne électorale? Je me souviens certainement de ce qui s'est passé dans les provinces atlantiques. Mon collègue de Terre-Neuve s'en souvient également. Le premier ministre a promis partout qu'il ferait éclater la prospérité d'un bout à l'autre du pays.

Il ne l'a certainement pas fait en ce qui concerne les pêches de l'Atlantique. Mon collègue de Terre-Neuve passe probablememt le plus clair de sa journée de travail, qui, ma foi, est fort longue lorsqu'il va dans sa circonscription, à démêler le chaos économique causé par les mesures du gouvernement dans les pêches de l'Atlantique.

Lorsque je retourne dans ma circonscription, je dois traiter avec des gens qui vivent sous le seuil de la pauvreté et qui doivent payer la TPS sur tout ce qu'ils achètent.

En conclusion, je tiens à réaffirmer à la suite de mon collègue que c'est là un premier empiètement et que le gouvernement n'a absolument aucune crédibilité lorsqu'il s'agit de faire des promesses sur la responsabilité budgétaire et la prospérité.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le président, je dois avouer à mon collègue que les explications du gouvernement me déconcertent un peu. Peut-être pourrait-il nous donner quelques éclaircissements.

On nous a dit durant la dernière campagne électorale que promesse ne voulait pas dire engagement; quoi qu'il en soit, le résultat est que ni les engagements ni les promesses n'ont été tenus.

Mon collègue sait-il reconnaître une promesse d'un engagement d'un conservateur? Personnellement, je n'en suis pas capable.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le président, il n'y a tout simplement aucune différence. Les promesses comme les engagements sont sans valeur.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je me sens très honoré de prendre la parole à la suite du député de Dartmouth, dont j'ai admiré l'à-propos et la qualité de l'intervention. En fait, j'aurais préféré ne pas prendre la parole tout de suite après lui car il est toujours très difficile de se montrer à la hauteur des interventions dynamiques et remarquables qu'il fait habituellement à la Chambre. Je suis sûr que ses électeurs sont ce matin très fiers de lui.

Monsieur le Président, je désire avant de poursuivre revenir sur cette question car, bien que le député ait fait une excellente intervention, celle-ci terminait des débats entamés hier. C'est pourquoi, pour faciliter le débat et, je l'avoue, me rafraîchir la mémoire à ce sujet, je vais préciser encore une fois le but de ce projet de loi.

Une voix: Oh, oh!

M. Mifflin: Le député d'en face rit.

Il y a eu tant de projets de loi traitant de diverses questions que j'aimerais rappeler que le projet de loi C-32 a pour but d'imposer un plafond au Régime d'assistance publique du Canada et qu'il s'applique aux trois provinces les plus riches du pays, l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario.

Certaines personnes, dont les gens de ma circonscription, qui me regardent se demandent peut-être pourquoi le député de Bonavista—Trinity—Conception parle de problèmes qui concernent l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario.

• (1230)

Monsieur le Président, il y a deux réponses à cela. Premièrement, en ma qualité de député, je suis parfaitement conscient que je représente en premier lieu ma circonscription. Or il n'y a aucun doute que ces deux derniers mois ont été consacrés à la pêche, qui on le sait est désastreuse, et aux efforts que mes collègues et moi-même—et à vrai dire l'ensemble du parti et du caucus du Parti libéral—avons faits pour amener le gouvernement à se pencher sur ce problème dès maintenant et non dans deux ou trois mois, voire après. Car c'est maintenant que les gens sont sans argent, c'est maintenant qu'ils souffrent.

Bien qu'il s'agisse d'un problème important, en tant que député fédéral j'estime qu'il m'incombe, en représentant ma circonscription et mes électeurs, de parler au nom du Canada, de participer à certaines questions comme le débat constitutionnel que nous avons entendu ce matin et, effectivement, de me préoccuper des mesures qui sont prises par le gouvernement, qu'elles concernent Bonavista—Trinity—Conception, Terre-Neuve ou le reste du Canada.

La deuxième raison est la principale. En supprimant ou en réduisant le programme d'assistance dont bénéficient ces personnes et ces provinces qui comptent, à propos, un grand nombre de Terre-Neuviens, originaires en fait de ma circonscription—cela va effectivement les toucher comme je vais le démontrer plus tard. Il est très important de comprendre que les provinces qui bénéficient de ce qu'on appelle le Programme d'assistance publique du Canada auxquelles ce projet de loi s'adresse ne recoivent pas de paiements de péréquation fédéraux comme nous à Terre-Neuve.

Je veux exprimer l'inquiétude que je ressens au sujet de ces paiements de péréquation qui ont été enlevés aux provinces de l'Atlantique parce qu'ils sont égaux à ce plafond qui est maintenant imposé au Programme d'assistance publique du Canada. À titre d'exemple, je voudrais dire à la Chambre et à mes collègues, ce que le transfert de paiements et la limitation ont eu pour conséquence dans ma province et dans ma circonscription.

Je ne veux pas répéter les promesses qui avaient été faites. En effet, la promesse du gouvernement, peu de temps après son élection, de réduire le déficit en dépit de 22 augmentations de l'impôt sur le revenu et l'imposition de la taxe sur les produits et services méprisable et détestée adoptée au pire moment, non seulement pour l'économie de Terre-Neuve et du Canada atlantique, mais pour le reste du pays.

Le gouvernement a décrété ces mesures alors qu'il y avait une récession d'origine canadienne ce qu'il a fini par admettre après y avoir été amené par la flatterie et la raison employées par d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre. Pour couronner le tout, le gouvernement a pris alors une mesure, qui à mon avis est méprisable et qui m'inquiète, pour réduire la dette sur une base nationale. Il se décharge de la responsabilité que le gouvernement fédéral du Canada, en tant que gouvernement central fort, a assumé traditionnellement à l'égard de ces problèmes économiques et de ces régions du Canada qui étaient les plus éprouvées.

C'était l'une des raisons pour lesquelles notre pays a été formé en 1867. C'était, du point de vue du gouvernement central, pour pouvoir faire face aux problèmes que connaissaient les régions. Alors que les provinces se joignaient à la Fédération, le gouvernement central était mieux en mesure de remédier à ces problèmes régionaux. Je regrette vivement que le gouvernement se décharge de cette responsabilité. Cela m'ennuie terriblement.

Depuis que je suis député, je me souviens que le budget de 1989 même s'il ne contenait pas de mesures particulières de plafonnement ou de réductions dans les paiements de transfert, a eu pour effet, à cause de la conjoncture d'alors, de fermer à l'activité économique différentes régions des Maritimes. Je pense que VIA Rail a été touchée, sans parler d'autres mesures qui ont nui énormément à l'économie. En 1990, le budget a donné un indice que quelque chose se tramait au niveau des paiements de transfert. Puis, le budget de février 1991 a prolongé le blocage des paiements de transfert jusqu'à l'exercice 1994-1995. Le budget précédent avait imposé un gel de deux ans et celui de février l'a prolongé de trois ans encore.

Cela faisait suite à une réduction de paiements dans d'autres secteurs, à un moment où nous tentions d'établir des niveaux de service uniformes. Ces compressions nous ont été imposées à un moment où l'économie du pays commençait à se dégrader, de sorte que la situation économique dans les Maritimes, à cause d'un ralentissement économique causé par des pêches médiocres à Terre-Neuve et d'autres facteurs ailleurs dans la province, est devenue très précaire. Comme si nos perspectives économiques n'étaient pas suffisamment sombres, on nous a infligé une réduction des paiements de transfert.

Monsieur le Président, je pense que vous comprendrez, comme tous les députés ici présents, qu'il est très difficile de chiffrer exactement ces montants étant donné que nous avons utilisé certaines projections qui déterminent ce que les paiements de transfert auraient totalisé si cette restriction n'avait pas été imposée.

Un chiffre que refait certes surface—et je suis plus ou moins d'accord sur ce chiffre—c'est que la réduction des paiements de transfert dans les provinces autres que les trois provinces qui sont visées par ce projet de loi équivaut à 148,6 millions de dollars à Terre-Neuve pour les trois derniers exercices. Ce chiffre est de 33,8 millions de dollars à l'Ile-du-Prince-Édouard, de 230,8 millions en Nouvelle-Écosse et de 167,3 millions au Nouveau-Brunswick.

Il se peut que ces chiffres soient encore plus élevés maintenant en raison de facteurs économiques. Quoi qu'il en soit, en ce qui nous concerne, moi et mes collègues, le résultat net de ces mesures a été de diminuer sérieusement la contribution d'Ottawa au Trésor des provinces maritimes.

Pour donner une idée de ce que cela signifie, je dirai que Terre-Neuve et à vrai dire le reste des provinces maritimes misent beaucoup sur le gouvernement central et sur les paiements de transfert d'Ottawa; ceux-ci constituent une bonne partie de notre budget annuel.

Le résultat direct de ces mesures—ce qui est au coeur du débat actuel—c'est que la proportion de notre compte courant, c'est-à-dire la tranche du budget de l'an dernier provenant des ressources fédérales, est tombée en un an de 50 p. 100 à environ 45 p. 100.

Il s'agit d'une baisse de 5 p. 100. C'est incroyable. Des chiffres comparables s'appliquent à l'Île-du-Prince-Édouard, à la Nouvelle-Écosse et, bien sûr, au Nouveau-Brunswick.

Je n'ai pas à dire à tous nos auditeurs de la région de l'Atlantique à quel point ces compressions ont été lourdes de conséquences. Indépendamment de la bannière, de la couleur ou des caractéristiques du parti au pouvoir, il a été terriblement difficile de faire face aux problèmes financiers que cela a transféré aux gouvernements, aux groupes parlementaires, aux Cabinets et finalement aux gens.

Au bout du compte, les répercussions de ce plafonnement ont été les mêmes, car ces paiements de transfert visent pour l'essentiel à aider les plus démunis.

Le RAPC, en soi, est une forme d'aide semblable aux paiements de transfert. Je pense à la santé, à l'aide sociale et, dans une certaine mesure, à l'éducation.

[*Français*]

Monsieur le Président, au nombre de ceux et celles qui bénéficient de l'assistance publique et des services de bien-être social se trouvent, premièrement, les enfants qui sont pris en charge ou qui ont besoin de protection parce qu'ils sont victimes de mauvais traitements ou de négligence, et aussi, les personnes handicapées physiquement ou mentalement, les familles monoparentales, les personnes âgées, les chômeurs, les familles et les personnes en détresse, les travailleurs à faible revenu et les femmes battues.

[*Traduction*]

Le RAPC est la principale composante du système de sécurité sociale du Canada. On nous a dit maintes fois à quel point c'est important pour de nombreuses personnes. C'est le dernier recours de ceux qui ont épuisé ou à qui on a refusé les autres formes d'aide financière.

En 1988 et en 1989, années pour lesquelles on dispose de données solides, ce programme a permis d'apporter une aide sociale à 1,853 million de Canadiens. Or, 46 p. 100 de ces bénéficiaires vivent en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario, soit les provinces qui seraient visées par le RAPC, et on l'a dit et on en a discuté en long et en large à l'époque du débat sur le projet de loi C-69. L'insuffisance des prestations d'aide sociale est une des grandes causes de la pauvreté chez les enfants au Canada.

• (1240)

Je tiens à revenir sur un point que j'ai abordé plus tôt ce matin. Dans une certaine mesure, la Chambre a été patiente avec moi, et mon collègue de Dartmouth m'a appuyé dans l'exposé de ses préoccupations. Je dois dire que j'accepte difficilement qu'un gouvernement cherche à donner l'impression qu'il est généreux et sensible et que les besoins et les inquiétudes des gens ordinaires lui tiennent à coeur.

Mais je connais bon nombre des députés d'en face et je leur reconnaîtrais une telle sollicitude. J'ai affaire à eux périodiquement et, je l'espère, souvent sans parti pris, des personnes comme vous, monsieur le Président. Je sais qu'individuellement ils sont généreux de l'autre côté de la Chambre. Toutefois, j'ai de la difficulté à comprendre comment cette générosité individuelle se reflète dans le gouvernement en tant que groupe de personnes essayant de diriger le pays. Je ne sais pas quelle influence ont ces députés généreux, mais il y a de nombreux exemples de cela.

Monsieur le Président, je vais vous donner un exemple qui, même s'il n'est pas directement lié au RAPC, aux paiements de transfert et aux paiements de péréquation, illustre un problème que nous voyons tous les jours. Je vois ce problème tous les jours, surtout depuis le mois de mai dernier.

Je ne suis pas différent des autres députés et je ne vais pas me vanter ici de rendre visite souvent aux habitants de ma circonscription. Tous les bons députés le font. Bien sûr qu'on peut savoir ce qui se passe en écoutant la radio. Cependant, ce n'est pas pareil quand on parle soi-même aux gens, quand on leur demande quel genre d'année ils ont. Ce n'est pas pareil quand on peut non seulement écouter ce qu'ils disent, mais aussi voir le désespoir qui se lit sur leurs visages. Ce n'est pas pareil quand on parle à leurs familles, à leurs femmes, à leurs pères, à leurs mères, à leurs frères et à leurs soeurs et qu'on voit comment il est difficile pour eux d'accepter que personne ne se préoccupe suffisamment d'eux pour être prêt à les aider.

J'aurais bien voulu que ce soit autrement. J'aurais bien voulu ne pas être obligé de demander au gouvernement d'aider les habitants de la circonscription de Bonavista—Trinity—Conception, dont je suis responsable. Premièrement, les conditions ont été extrêmement difficiles à Terre-Neuve cette année à cause de la glace. Je connais bien la mer. J'ai passé la plus grande partie de ma vie en mer. Je viens d'une famille qui a passé beaucoup de temps en mer. Je viens d'une province qui a une tradition maritime sur laquelle il n'est pas nécessaire d'insister ici.

Je n'ai jamais vu une année comme celle-ci, et ces gens à qui je parle n'ont jamais rien vu de pareil non plus. La pêche à la morue commence habituellement en mai. Cette année, il n'y a pas eu de pêche en mai, ni en juin. En fait, les pêcheurs essayaient chaque semaine de lancer leurs filets pour pêcher du poisson, surtout de la morue, mais ils ne pouvaient même pas le faire. Lorsqu'ils arrivaient à lancer leurs filets, ceux-ci étaient détruits.

Je dois dire que le gouvernement a finalement mis en place un programme d'aide le jour avant que la Chambre s'ajourne, le 18 juin si je ne m'abuse. Il s'agissait d'un programme d'aide totalisant 18 millions de dollars. Mes électeurs et moi-même sommes très reconnaissants au gouvernement pour ce programme.

Toutefois, les pêcheurs ont dû vivre un véritable enfer avant de finalement avoir de l'aide. Malgré toutes les questions qui étaient posées chaque jour à la Chambre des communes à ce sujet, ils ne savaient pas si le gouvernement allait ou non faire quelque chose pour eux. Tous les jours, je recevais de 40 à 50 appels de gens me demandant quand on allait faire quelque chose pour eux.

On a fini par se rendre compte qu'il fallait intervenir et on a examiné diverses mesures.

Je suis incapable de décrire ici toute l'angoisse qu'ont éprouvée ces gens avant que ce programme d'aide ne leur soit accordé. L'ennui, c'est que la situation ne s'est guère améliorée depuis, même qu'elle a empiré. Le nombre des nécessiteux a augmenté, de même que les contraintes financières et leurs répercussions. J'irai dans ma circonscription la fin de semaine qui vient et je sais que je vais rencontrer encore plus de pêcheurs, de travailleurs et de propriétaires d'usine, car tout le monde, là-bas, est dans le même bateau. Tous vont me demander quand est-ce que le gouvernement va intervenir dans le dossier.

La plupart d'entre eux m'ont vu et ont vu d'autres collègues poser la même question au ministre des Pêches et des Océans et au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Ils nous ont répondu que la question était à l'étude et qu'ils nous préviendraient lorsque le gouvernement aurait décidé.

Je ne peux tout de même pas dire à mes électeurs que je ne peux rien faire parce que le gouvernement n'est pas encore prêt. Mon travail, selon moi, consiste à expliquer au gouvernement les problèmes de ma circonscription, et non pas d'aller expliquer aux électeurs de Bonavista—Trinity—Conception la raison d'être de telle ou telle politique gouvernementale.

Autrement dit, je suis ici pour exprimer les avis et les préoccupations de mes électeurs et non pas pour expliquer à ceux-ci la politique du gouvernement. Je dois parfois leur donner des explications, surtout lorsqu'une mesure les concerne, et je conviens certes que la communication doit se faire dans les deux sens, mais ma mission première est d'exposer au gouvernement les problèmes de mes électeurs, et non pas de faire comprendre à ceux-ci que le gouvernement est en panne parce qu'il n'a pas encore réussi à réduire la dette nationale, bien qu'il ait augmenté les impôts 22 fois, institué la taxe sur les produits et les services, effectué des compressions à VIA Rail et sabré à gauche et à droite.

Les compressions budgétaires imposées dans la région de l'Atlantique, dans ma province, sont telles qu'il faut habiter aux États-Unis pour pouvoir appeler sans frais pour faire des réservations pour le traversier. Autrement dit, lorsqu'on habite à Terre-Neuve, on ne peut pas appeler sans frais pour faire des réservations pour traverser le golfe à partir d'Argentia ou de Port-aux-Basques. C'est absolument inacceptable. Cela témoigne d'un mépris total. Ce n'est pas grand-chose, mais cela suffit à indisposer les Terre-Neuviens. Ils croient que quelqu'un, ici, que le parti au pouvoir se moque pas mal d'eux.

Je vois qu'il ne me reste pas beaucoup de temps. En terminant, je voudrais faire valoir trois derniers points.

D'abord, et pour toutes les raisons que mes collègues et moi avons invoquées, nous, du Parti libéral, contestons sans réserves le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada.

Ensuite, nous réprouvons les mesures visant à transférer la responsabilité du fardeau de la dette nationale et de la réduction du déficit fédéral aux pauvres du Canada. Pourquoi les pauvres du Canada devraient-ils payer pour leurs concitoyens fortunés? Cela n'est pas canadien. Cela ne correspond pas à ce en quoi nous croyons. Cela n'est certes pas conforme à mes convictions de député dont les électeurs ne sont pas riches.

Enfin, le gouvernement a peut-être légalement le droit, par suite d'une décision de la Cour suprême, de réduire les paiements aux provinces au titre de l'assistance sociale, mais je ne pense pas qu'il puisse moralement faire fi de ses responsabilités à l'égard des pauvres et des défavorisés du Canada.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, en tant que député de Kootenay-Est, en Colombie-Britannique, je me sens obligé de me prononcer contre cette loi régressive. Il ne faut pas s'étonner que les députés conservateurs de la Colombie-Britannique ne se lèvent pas à la Chambre pour exprimer leur appui à ce projet de loi qui est, en réalité, une mesure de réduction des programmes sociaux en Colombie-Britannique. Comme bien des électeurs que je représente sont forcés d'avoir recours à l'aide sociale, la perspective d'une telle réduction me répugne.

Je voudrais pendant un instant revenir aux dernières élections, lorsque le débat sur le libre-échange accaparait toute la scène nationale. Nous avons entendu notre premier ministre déclarer aux Canadiens, qui craignaient pour les programmes sociaux et le filet de sécurité qu'offrent les programmes de santé, de bien-être social et d'assurance-maladie, que ces programmes étaient sacrés et qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter.

Je tiens à leur dire qu'au contraire, il y a tout lieu de s'inquiéter. La Loi sur l'assurance-chômage a été refondue. Des changements importants sont survenus dans les hôpitaux. Il existe maintenant des listes d'attente pour être admis à l'hôpital. On a sabré dans l'enseignement postsecondaire. Voici maintenant le projet de loi C-32, cette loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario. Ainsi raisonne le gouvernement: ces provinces sont plus riches et peuvent donc en assumer le coût, de sorte que nous pouvons apporter des changements de nature fiscale qui nous aideront à réduire la dette.

• (1250)

Permettez-moi de préciser à la Chambre et à tous les Canadiens que ceux qui doivent avoir recours à l'aide sociale ne voient pas la Colombie-Britannique comme une province plus riche que les autres. Pour eux, les besoins sont les mêmes. Si le gouvernement et certaines des personnes d'en face avaient à s'asseoir dans ces bureaux et à entendre les problèmes qu'ont les gens que je représente, ceux que les vicissitudes de la vie forcent à vivre aux crochets de la société, s'ils avaient à se présenter à une banque d'alimentation comme celles que je visite, comment percevraient-ils ce projet de loi? Comment pensez-vous que la nouvelle est accueillie par les bénévoles des banques d'alimentation, ceux qui essaient d'alléger un peu plus la misère des assistés sociaux, principalement des femmes célibataires et des enfants de familles monoparentales?

C'est comme si le gouvernement leur disait qu'il n'apprécie pas leur travail, qu'il entend leur rendre la tâche encore plus ardue et qu'il les forcera à quêter sans cesse plus pour aider les nécessiteux.

Entre temps le gouvernement a réformé notre régime fiscal. Il nous a imposé une taxe à la consommation, une taxe de 7 p. 100, de sorte que même les gens qui veulent faire un effort supplémentaire par l'entremise des banques d'alimentation ont de plus en plus de difficultés eux-mêmes. La Loi sur l'assurance-chômage ayant été modifiée, il est de plus en plus difficile d'être admissible à l'assurance-chômage et de vivre avec les prestations de ce régime. Les dispositions applicables à l'enseignement postsecondaire ont été modifiées, de telle manière que ceux qui veulent s'instruire et aller à l'école doivent y renoncer.

Cet été, alors que je travaillais à mon bureau et qu'est arrivé le moment où les étudiants devaient présenter leur demande de prêt pour le trimestre d'automne, des étudiants sont venus me voir pour me dire qu'ils avaient de la difficulté à joindre le service pour faire une demande de prêt étudiant—et j'ai bien dit de prêt et non de bourse.

J'ai cru qu'en ma qualité de député ce ne serait pas un problème. J'ai téléphoné je ne sais combien de fois au bureau de Vancouver, mais à chaque fois la ligne était occupée. Quand un député ne peut obtenir la communication avec un service du gouvernement, cela montre que les ressources sont rares, que le gouvernement actuel réduit même le personnel chargé de répondre au téléphone et d'aider les gens. C'est la même chose dans l'ensemble des programmes.

Il y a des problèmes d'aide sociale dans ma circonscription. Il arrive que des jeunes de 17 ou 18 ans maltraités à la maison viennent me voir à mon bureau, que je me rende aux bureaux de l'aide sociale pour leur trouver une place et que rien ne soit fait.

Je tiens à dire au gouvernement, plus particulièrement aux députés ministériels qui viennent de la Colombie-Britannique, qu'ils ont une responsabilité envers cette province, qu'ils ne devraient pas permettre au gouvernement de porter atteinte à l'universalité des programmes sociaux, du régime d'assurance-maladie, du régime d'assurance-chômage et du régime de pensions. C'est ce que le gouvernement fait en l'occurrence. Il s'attaque à l'universalité de nos programmes de façon tout à fait mesquine et impitoyable.

Je le constate non seulement dans les programmes sociaux. Ces programmes influent les uns sur les autres, car en l'absence de bons soins de santé, d'un emploi ou de prestations d'assurance-chômage, les gens finissent par devoir compter sur les programmes d'assistance sociale.

À titre d'ancien maire, je tiens à dire aux municipalités de la Colombie-Britannique qu'elles sont également victimes de l'attaque en question de la part du gouvernement, car lorsque la province est touchée, elle se tourne vers les municipalités et les districts régionaux; en procédant à des compressions là où les besoins sont les plus urgents. On va bouleverser en fin de compte le mode de vie de toutes les localités.

En tant que député de l'intérieur des terres, je tiens à dire qu'il nous est beaucoup plus difficile de profiter de ces services, car nous sommes situés à la pointe extrême de la province où bien des fois, pour se faire soigner, les gens doivent se rendre par avion à Vancouver ou, en cas d'urgence, à Calgary.

Ce sont-là certains des problèmes auxquels nous sommes confrontés et ils sont tous liés, car cela revient toujours à nos programmes d'aide sociale, à notre programme d'assurance maladie. Un de mes électeurs a eu une très grave crise cardiaque et on a dû le transporter d'urgence par hélicoptère à Calgary. Or, à mi-chemin, on a demandé à l'hélicoptère de retourner à Cranbrook, car l'intéressé n'était pas admissible au service aérien d'ambulance de la province. On a donc dû ramener cette personne à Cranbrook.

Est-ce là la façon dont nous percevons la prestation de services dans tout le pays? Pas du tout. Le Nouveau Parti démocratique, croit dans l'universalité. Selon nous, en ce qui concerne les divers programmes, les pauvres et les nécessiteux devraient être traités de la même façon dans toutes les provinces du pays.

Ce n'est pas ce qui se produit. Ce n'est pas ce que prévoit ce projet de loi. On y précise clairement qu'on entend maintenir le plafond de 5 p. 100 en ce qui concerne le Régime d'assistance publique du Canada dans le cas de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario. Ce n'est plus l'universalité. J'invite nos vis-à-vis à écouter ce que les Canadiens ont à dire. Est-ce si surprenant que votre gouvernement soit si peu populaire au Canada?

Je vois que les députés de la Colombie-Britannique ne se lèvent pas pour défendre les droits de la population de cette province. Je les invite à le faire et je les mets au défi de défendre ce projet de loi, car je tiens à vous dire qu'il y a actuellement des élections en Colombie-Britannique et que sa population de cette provence voudra savoir quelle est la position du gouvernement fédéral à l'égard des programmes d'aide sociale dans notre province.

Le gouvernement fédéral a une responsabilité à assumer. S'il est incapable d'offrir des emplois aux gens et de leur permettre de fréquenter des établissements scolaires pour poursuivre leurs études, qu'il mette en place le programme qui leur permettra au moins d'envoyer leurs enfants à l'école dans la dignité.

Je ne voudrais pas donner l'impression que les maigres montants offerts dans les programmes d'aide sociale permettent aux gens de vivre dans la dignité, car les temps sont très durs pour les enfants, les parents célibataires et les autres personnes qui ont besoin de cette aide pour essayer de survivre dans ces régions.

Allez dans les banques d'alimentation de votre circonscription et passez-y un mercredi après-midi, comme je l'ai fait. Regardez les gens qui y entrent et ce dont ils ont besoin, surtout pendant la période des fêtes. Vous voyez exactement ce qui se passe dans vos circonscriptions.

Je tiens à dire à ces députés de la Colombie-Britannique qu'il ne fait aucun doute dans mon esprit que cela se passe également dans leurs circonscriptions.

J'ai été témoin d'un problème dans ma circonscription, où les mines ont été fermées. Il y avait 800 personnes au chômage. On pourrait dire sans réfléchir: «Elles ont l'assurance-chômage et d'autres programmes», mais les effets de ces fermetures sur la collectivité sont désastreux, absolument désastreux.

Le fait de ne pas savoir que de tels programmes existent rend les choses peu difficiles encore. Il est tout simplement inique que le gouvernement mette sur pied un programme qui va réduire ce régime. C'est inique, et le gouvernement devrait faire en sorte que les gens aient du travail, qu'ils puissent vivre dans la dignité et gagner leurs salaires.

Que le gouvernement ait au moins la décence de maintenir un programme social pour qu'ils puissent continuer d'envoyer leurs enfants à l'école, les vêtir et les nourrir. Que le gouvernement n'oblige pas les banques d'alimentation à prendre un surcroît de clientèle parce qu'il a décidé de faire souffrir les pauvres et les gagne-petit.

• (1300)

Je poursuis dans le même esprit. J'ai vu des gens perdre leur emploi au moment même où nous avons ces changements que le gouvernement a promis d'apporter à l'assurance-chômage. Ces gens, qui sont venus à mon bureau, ont décidé de ne pas travailler pour parfaire leurs études de sorte qu'ils n'auraient pas à revivre cette situation par la suite. Or, on leur a dit qu'ils n'étaient pas admissibles, qu'en vertu de la loi, ils ne pouvaient bénéficier de l'assurance-chômage dans le but de parfaire leurs études.

Où allons-nous? Nous modifions la loi dont veut se débarrasser le gouvernement pour pouvoir présenter son projet de loi sur l'assurance-chômage qui impose le fardeau complet aux travailleurs et aux entreprises. Le gouvernement reste les bras croisés à regarder ce qui se passe. Tout cela fait partie de l'accord de libre-échange et la population le sait bien. Les Canadiens savent que le gouvernement se retire systématiquement de ces programmes à cause de l'accord de libre-échange. Il franchit ainsi la première étape. Il est comme le commis voyageur qui se présente à la porte et qui y glisse le pied dès qu'elle

s'ouvre, car il sait qu'en mettant un pied dans la porte, il réalise la première partie de sa vente. C'est exactement ce que fait le gouvernement. Il met son pied dans la porte en présentant ces changements aux provinces. S'il s'en tire à bon compte, il reviendra à la charge avec d'autres changements plus radicaux.

Je ne suis donc pas étonné de voir le gouvernement prendre cette voie. Tout le monde savait, pendant le débat sur l'accord de libre-échange, comment allait procéder le gouvernement, c'est-à-dire qu'il allait se retirer de bon nombre de ces programmes systématiquement. C'est ce que nous avons vu.

Le projet de loi C-21 rend l'admissibilité à l'assurance-chômage plus difficile. Comme les prestations seront épuisées plus rapidement, les chômeurs se retrouveront évidemment plus vite à l'assistance sociale. On a réduit les allocations familiales, de sorte que la population doit toujours en assumer davantage.

On constate la même chose partout: on applique les dispositions de récupération aux pensions, on distribue moins d'argent aux collectivités, on réduit les ententes avec les provinces. Où est donc le programme de garderies promis aux élections? Il aurait pu permettre à certains chefs de famille monoparentale d'aller à la recherche d'un emploi qui leur permettrait de mieux faire vivre leur famille. Ce programme ne leur est pas offert.

Quand je parcours ma circonscription, je constate que les programmes sociaux ne répondent pas aux besoins de la population. Ils sont actuellement insatisfaisants. Il est tout à fait inacceptable que ce gouvernement impose une réduction de 5 p. 100 en Colombie-Britannique. Pourtant, je vois que les députés conservateurs de la Colombie-Britannique permettent tout cela sans broncher.

Monsieur le Président, je sais que vous partagez les mêmes sentiments que moi à l'égard des habitants de ma province, et je sais que nous devons tous essayer d'effectuer des compressions budgétaires, mais il existe d'autres moyens pour ce faire. Je ne crois pas qu'autoriser les grandes entreprises et les grandes sociétés à déduire les frais de représentation soit un bon moyen d'y parvenir. Mais le gouvernement ne juge pas utile d'examiner des propositions de réforme de ce genre, car les gens à qui il s'en prendrait sont ses riches amis.

Dimanche dernier, en lisant un journal d'Ottawa, j'ai appris que de gros immeubles de cette ville sont vides tandis que le gouvernement a le culot de présenter un programme qui dirait à ceux qui reçoivent de l'aide sociale: «Nous sommes obligés de réduire vos prestations en raison de compressions budgétaires.» Et il y a là un immeuble vide, que le gouvernement n'utilise pas et pour lequel les contribuables du pays doivent payer. Monsieur le Président, cela n'a pas de sens. En tant que député venant de la Colombie-Britannique, je serais profondément ennuyé de voir le gouvernement user de telles tactiques auprès des gens qui sont le plus dans le besoin.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord rappeler un point que nous tous, ici présents, devrions nous rappeler de temps à autre. Très peu d'entre nous sont pauvres. Comme nous ne sommes pas pauvres, nous avons tendance à très peu communiquer avec les pauvres et souvent à très mal comprendre ce qu'être pauvre signifie.

De là nous vient l'obligation supplémentaire, chaque fois que nous débattons un projet de loi semblable à celui que nous débattons actuellement ou une question qui touche des personnes avec qui nous ne sommes pas en contact, de garantir que nous saisissons vraiment bien les problèmes et les répercussions qu'entraînent les mesures que nous prenons ici à la Chambre.

À mon avis, ce projet de loi va au coeur même des principes libéraux sur le fondement du Canada et de toute société civilisée. Nous croyons fermement à l'importance, à la dignité et à la valeur de tous les êtres humains ainsi qu'à leur droit de vivre dans une société où tous peuvent développer leur plein potentiel et ainsi faire leur part au sein de la société.

Nous croyons également que le Canada est un pays qui a pour philosophie de partager ses richesses énormes, richesses que ne possèdent pas bon nombre d'autres pays ou d'autres parties du monde. Nous croyons au partage de ces richesses de manière à ce que tous les Canadiens en profitent, qu'ils connaissent la prospérité dans ce pays et qu'ils puissent contribuer à la prospérité des autres.

Ce sont là des principes que le projet de loi présenté à la Chambre aujourd'hui enfreint largement. Selon ce projet de loi, notre société n'appuie que les gens forts, instruits, riches et capables de se tenir debout. Mais si par hasard vous êtes malade, âgé, pauvre, chômeur, si vous souffrez de troubles psychiatriques ou êtes incapable pour une raison ou une autre de subvenir à vos propres besoins, et de vous montrer tout à fait compétitif dans une société où seuls les plus forts s'en sortent, alors il n'y

a pas de place pour vous au sein de cette société. Voilà à quoi se résume ce projet de loi.

Ce pays est une union économique, mais c'est aussi bien davantage. C'est une union d'êtres partageant les mêmes aspirations vers la justice sociale, l'égalité, les possibilités, le progrès et l'amélioration—non la détérioration—des conditions de vie pour chacun. Or, nous sommes encore une fois en train de régresser.

Ce projet de loi n'a d'autre but que de supprimer les fonds consacrés à des programmes qui permettent aux gens de jouer un rôle actif au sein de la société, ce en dépit de problèmes temporaires qui les empêchent d'être aussi compétitifs que les autres. Il fait partie d'une série de mesures mises en place par ce gouvernement, qui montrent qu'à ses yeux seuls ont de l'importance ceux qui sont forts et prospères. Il fait partie d'une série de mesures visant à réduire les fonds consacrés aux programmes de santé et à l'éducation, deux domaines où il est essentiel d'investir pour le bien-être de cette génération, de la génération future et de notre pays. Moins il y a de personnes capables de prendre une part active dans notre société et d'exercer leurs talents, plus notre société est pauvre—et je ne parle seulement des particuliers, mais bien du Canada et de tous les Canadiens.

Le Régime d'assistance publique du Canada constitue en quelque sorte la contribution du gouvernement aux efforts en vue de prévenir ou d'atténuer la pauvreté. C'est aussi bien plus que cela. C'est une contribution aux efforts destinés à mettre en valeur les êtres humains qui forment notre société et donc à mettre en valeur la société canadienne. Ce projet de loi pénalise les provinces qui font preuve de responsabilité dans la façon dont elles administrent leur budget et administrent leurs finances. Il pénalise les personnes qui contribuent le plus à la prospérité du reste du Canada, grâce aux paiements de péréquation. Pire encore, il pénalise les personnes les plus démunies de ces collectivités. Ma circonscription en est un bon exemple, et je suis donc bien placée pour vous le dire.

• (1310)

Être pauvre et vivre entouré de gens vivant dans le confort et l'aisance est très difficile, d'autant plus en l'absence de services d'aide, en l'absence de l'aide de la collectivité. Les gens n'aiment pas être pauvres. Ils n'aiment pas dépendre des autres.

J'ai travaillé avec des gens dans ma localité et j'ai découvert qu'il suffisait de très peu de choses pour briser la pauvreté dans les familles. Il suffit simplement de quelques programmes destinés à aider les mères et les enfants qui vivent dans la pauvreté, de quelques programmes de formation destinés à donner une meilleure chance aux jeunes qui ont débuté dans la vie avec un désavantage.

Nous ne voulons pas de programmes qui se contentent de perpétuer la pauvreté, mais des programmes qui offrent aux gens le nécessaire dont ils ont besoin pour devenir autonomes et qui donnent un soutien à ceux qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent pas vivre en autonomie. Ce gens-là se comptent par milliers dans notre société. Nous aurons une société plus riche et plus saine si nous nous occupons de ceux qui ne peuvent pas s'occuper d'eux-mêmes.

Le Régime d'assistance publique du Canada procure les nécessités de base et assure une subsistance minimale à ceux qui ont temporairement besoin de l'aide de la société. Nous avons vu à quel point son apport était inadéquat. Nous avons vu qu'il ne permettait pas aux gens de s'offrir des logements convenables et que, pour cette raison nous devons avoir des programmes de logement spéciaux. Comme il est insuffisant pour offrir une alimentation de base, nos banques d'alimentation, nos bénévoles et nos églises sont submergés par des demandes de services de soutien additionnels. Il y a des écoliers qui sont trop faibles physiquement pour être attentifs en classe, et c'est pourquoi nous avons des services de déjeuner et de petit-déjeuner à l'école.

La suppression des programmes assurant les nécessités de base a des répercussions qui se font sentir surtout sur les enfants. Le risque de décrochage est quatre fois plus grand chez les enfants pauvres que chez les autres. Est-ce bien de cela dont nous avons besoin au Canada? Avons-nous besoin qu'une forte proportion de nos jeunes ne soient jamais capables de terminer leurs études, de développer leurs aptitudes, d'avoir un dossier professionnel stable et progressif parce qu'ils n'ont pas les outils de base pour travailler dans notre société, pour occuper un emploi stable et recevoir une rémunération suffisante pour élever leur famille? Je ne crois pas que ce soit là ce que nous cherchons.

On vous a déjà lu à la Chambre les statistiques sur les problèmes de santé des enfants pauvres. Je peux vous dire ce qui arrive dans les écoles lorsque les enfants pauvres entrent à la maternelle. Ils sont stigmatisés dès leur premier jour de classe parce que leurs cheveux ne sont pas aussi luisants, leur peau pas aussi saine, leurs vêtements pas aussi beaux, leurs souliers pas aussi bien vernis que les autres enfants. Après trois mois à la maternelle, avant même d'avoir atteint l'âge de six ans, ces enfants ont l'impression d'avoir échoué. C'est le sort que nous réservons aux enfants en les laissant grandir dans la pauvreté. Le projet de loi va aggraver la situation.

Nous retirons tout espoir aux enfants. Nous retirons tout espoir à leurs mères. Nous retirons tout espoir à leurs frères et à leurs soeurs et à cause de cela, notre société ne peut plus se dire civilisée et humaine.

Je sais que le gouvernement veut apparemment se soustraire rapidement à toute responsabilité dans le renforcement et l'amélioration de notre société. Il semble croire que le secteur privé veillera à tout pour nous. Personnellement, je ne le crois pas. Si cela était vrai, nous n'aurions pas besoin de gouvernements, nous n'aurions pas besoin d'organismes bénévoles, nous n'aurions pas besoin de gens qui recherchent constamment des moyens de faire du Canada une terre de possibilités pour tout le monde, surtout pour les enfants canadiens.

Les contribuables n'ont qu'un portefeuille et le gouvernement peut prétendre qu'il économise avec un tel projet de loi. Je suis choquée de ne pas avoir vu, comme le premier ministre l'avait promis lors de la campagne électorale de 1984, un examen général semblable des subventions gouvernementales. La semaine dernière seulement, des dizaines de millions de dollars ont été accordées aux entreprises, j'ai vu sur mon bureau tous les communiqués de presse annonçant ces subventions. Aucun député ministériel n'a laissé entendre que nous devrions commencer à sabrer dans ces subventions. Non, ce sont toujours les pauvres qui paient. Pour le gouvernement, ce sont toujours les enfants, les personnes âgées et les malades qui doivent porter le fardeau de la mauvaise gestion qui fait augmenter la dette et les déficits.

J'espère que les collectivités les plus aisées des trois provinces dont les programmes sociaux ont été visées par le gouvernement survivront parce qu'il y a beaucoup de collectivités en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta qui ont les ressources voulues pour se substituer au gouvernement lorsqu'il ne s'acquitte pas de ses responsabilités. Mais d'autres programmes dans ces collectivités souffriront. Ce sont les programmes qui apportent aux gens dans le besoin les biens de première nécessité, aliments, vêtements et logement, les programmes qui les aident à échapper à l'aide sociale, qui leur donnent une formation, qui offrent aux assistés sociaux les services de soutien supplémentaires nécessaires pour rendre la vie décente et vivable. Le petit extra pour les soins dentaires, pour les meubles, pour réparer un four défectueux, pour les vêtements des enfants à la rentrée, c'est tout cela qu'il sera difficile de payer parce qu'il n'y a qu'un contribuable.

Nombre de familles canadiennes pauvres et sans emploi devront payer, par l'intermédiaire de leurs impôts fonciers, ce que ce gouvernement refuse de payer au moyen de l'assiette fiscale en place, beaucoup plus équitable. Les impôts fonciers ne tiennent pas compte de la situation de chacun, qu'on soit temporairement en chômage, retraité, riche ou pauvre. Ils ne dépendent pas du revenu, donc ce qu'on paie n'est pas nécessairement proportionnel à ses moyens. Le fardeau de la dette reposera donc moins sur les épaules des Canadiens qui peuvent se le permettre.

Par d'autres mesures, le gouvernement a rendu le besoin de tels services encore plus pressant en réduisant le programme d'assurance-chômage, et ce sont encore une fois ces trois provinces qui sont le plus durement touchées. Ce qui se produit, c'est que plus de gens sont réduits à l'aide sociale alors que le gouvernement retire sa contribution à ces mêmes programmes à caractère très social qui aident les gens à passer à travers une mauvaise période.

Au bout du compte, ce projet de loi n'atteint pas seulement les habitants des provinces visées, et ce n'est pas plus facile d'être pauvre en Ontario, en Colombie-Britannique, en Alberta ou n'importe où ailleurs. À bien des égards, c'est même plus dur, et c'est une atteinte à toute notre volonté de partage en ce pays. Les députés des provinces atlantiques ont pris la parole au sujet de ce projet de loi parce qu'ils savent que lorsqu'on perd cette générosité d'esprit qui veut que tous les Canadiens aient droit d'avoir leur chance d'égal à égal ou de voir une main tendue lorsqu'ils connaissent une période difficile, quand on commence à oublier cela, on commence à abandonner ces régions du pays qui ont besoin d'un petit coup de main supplémentaire.

C'est important pour nous tous que le Canada atlantique fasse partie intégrante de notre pays et non uniquement pour les gens qui y vivent. Il faut être prêt à permettre que les habitants de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard ou de Terre-Neuve profitent pleinement de leur association au Canada, si l'on veut en bénéficier également.

• (1320)

Il arrive qu'on doive en payer le prix. Nous, du Parti libéral, reconnaissons qu'il y a un prix à payer pour être Canadiens, et nous sommes prêts à en assumer le coût. Nous regrettons amèrement que ce gouvernement abandonne notre engagement de support mutuel entre Canadiens.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je tiens à féliciter ma collègue d'Ottawa-Ouest, qui a réussi comme d'habitude à présenter ses arguments de façon bien organisée pour la défense des Canadiens et—plus particulièrement ce matin—pour la défense des enfants canadiens.

J'ai voulu avoir une réaction à quelque chose qui semble imprégner la société de nos jours, quelque chose qui a été mentionné par tout le monde qui est intervenu à la Chambre jusqu'à maintenant. C'est le cynisme dont les Canadiens font preuve. Pas besoin de chercher bien loin, il est partout. Et les politiciens à tous les niveaux—municipal, provincial et fédéral en sont victimes.

J'ai voulu connaître la réaction de la députée à propos de quelque chose qui s'est passé la semaine dernière et qui a probablement influencé ses propos d'aujourd'hui. Le cynisme est partout et nous devons tous lui livrer une lutte acharnée. C'est comme une maladie qui gagne du terrain. Pour l'arrêter, les efforts de tous ne seront pas de trop.

Un aspect de cette tendance ne va pas manquer de toucher la députée. Presque à la veille d'élections provinciales décrétées dans deux provinces, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, voilà que le gouvernement nous annonce quasiment en même temps—si l'on peut dire—qu'un organisme qui avait son siège social ici en Ontario venait subitement d'être transféré en Saskatchewan, où des élections se tiendront au cours des cinq ou six prochaines semaines.

En même temps, pour vous donner un exemple du cynisme éhonté qui se pratique dans notre pays, le gouvernement annonce qu'un genre de centre scientifique—et je ne conteste pas la valeur de ces deux projets—est institué. Un autre projet est parachuté, en Colombie-Britannique alors que des élections ont été déclenchées.

C'est le plus bel exemple de cynisme ébonté que l'on puisse trouver au Canada. Le public canadien n'est certes pas dupe des manoeuvres politiques auxquelles on se livre ici. Si les Canadiens deviennent de plus en plus cyniques, voilà bien un autre exemple qui va exactement dans ce sens. Ce mal, je le crains, s'attaque au coeur même de la nation.

Je me demande si ma collègue d'Ottawa—Ouest voudrait nous donner son point de vue à ce sujet. Je sais qu'une de ces choses lui tient beaucoup à coeur.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Je remercie mon collègue. Nous sommes assurément très conscients du cynisme qui grandit, et nous le comprenons, car, franchement, nous avons constaté un manque de confiance à l'égard du gouvernement qui était bien mérité. Vous savez, on a maintes fois proclamé que nos programmes sociaux étaient un dépôt sacré et pourtant nous avons ici un projet de loi, et ce n'est pas le premier, qui détruit les programmes sociaux en question.

Avant toutes les élections, le gouvernement parle d'adopter un programme de garderies. Il a manqué trois fois à sa promesse. Nous avons vu des compressions budgétaires imposées au programme de création d'emplois, ce qui réduit les possibilités d'avenir des jeunes. Le Régime enregistré d'épargne-logement a été supprimé ce qui fait que les jeunes n'ont plus les moyens d'acheter leur premier logement. Nous avons été témoins de l'imposition d'une surtaxe qui était censée disparaître quand la TPS serait adoptée. Au lieu d'être supprimée, elle est passée de 3 à 5 p. 100. Nous avons assisté à la suppression de Katimavik qui donnait de nouvelles possibilités à nos jeunes. On nous avait promis avec serment filial à l'appui de ne toucher en aucun cas à la sécurité de la vieillesse qui était un dépôt sacré. Et vlan! six mois plus tard la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales ont commencé à être réduites. L'impôt sur le revenu des particuliers a augmenté. Les personnes aisées dans notre société ont davantage de revenu disponible. Les pauvres en ont moins, et maintenant on leur coupe à nouveau l'herbe sous le pied.

Les Canadiens se voient soudoyer par leur propre gouvernement pour voter comme celui-ci l'entend, non seulement aux élections fédérales, mais maintenant il s'ingère dans les élections provinciales pour essayer de sauver Grant Devine des conséquences néfastes qu'il a créées en déplaçant des emplois de Regina dans les régions rurales de la Saskatchewan et en faisant venir des emplois fédéraux pour remplacer ceux-ci, ce qui a perturbé deux groupes de familles sans apporter aucun résultat positif.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue qui vient de parler, je voudrais poser des questions à la députée d'Ottawa-Ouest et lui dire le plaisir que j'ai eu à l'écouter.

Il a été question des conséquences de la pauvreté pour les enfants d'âge scolaire, et je me demandais si la députée pourrait jouer un rôle plus positif et partager avec la Chambre certaines de ses idées sur les possibilités non seulement de réduire les fonds injectés, mais aussi d'instaurer un programme destiné aux enfants d'âge scolaire, à qui on fournirait les nécessités de la vie, c'est-à-dire au moins un bon petit déjeuner ou l'équivalent pour ceux qui ne peuvent se le payer.

Ce problème est particulièrement aigu dans les grands centres, mais pas seulement là, et je sais pour l'avoir constaté moi-même quand j'enseignais que ce problème est réel.

Si la députée d'Ottawa-Ouest voulait bien nous renseigner là-dessus, je lui en serais reconnaissant.

Mme Catterall: Je remercie mon collègue de m'avoir posé cette question. C'est bien sûr exactement le genre de programmes que les collectivités locales peuvent mettre sur pied pour leurs enfants si elles possèdent les ressources pour le faire et si elles n'ont pas à suppléer aux obligations du gouvernement fédéral de répondre aux nécessités de la vie au moyen du régime d'assistance sociale.

Il est encore plus important de revenir à une étape avant celle-là. J'ai vu des programmes couronnés de succès qui s'adressaient à de très jeunes mères pour leur permettre de rester avec leur enfant avant qu'il atteigne l'âge scolaire; ces programmes leurs permettaient de former un sentiment de valeur personnelle et d'apprécier l'importance de leur rôle de mères chargées d'élever la nouvelle génération, de sorte que leurs enfants développent un sentiment de fierté et de dignité personnelle et que les mères acquièrent des compétences qu'elles n'avaient peut-être pas acquises en grandissant dans leurs familles. La collectivité dans son ensemble aide ainsi les mères et leurs jeunes enfants à développer un nouveau sentiment de fierté, à acquérir la formation dont elles ont besoin et à se sortir de l'assistance sociale.

Ce qui importe à mon avis, c'est que la collectivité soutienne le rôle de la mère auprès de son enfant de sorte que le sentiment de valeur personnelle croisse de l'intérieur.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma collègue et moi avons voté contre le projet de loi C-69 lorsque la Chambre en a été saisie, et nous nous prononcerons contre le projet de loi C-32 à l'étape de la troisième lecture, et ce pour de nombreuses raisons. L'une des principales raisons pour lesquelles nous nous opposons à ces deux mesures législatives, c'est qu'elles annoncent en fait le commencement de la fin des programmes sociaux universels tels que nous les connaissons au Canada.

Selon de nombreux spécialistes qui ont étudié la question et tous les indices que nous avons reçus à ce sujet, d'ici l'an 2004, le gouvernement fédéral aura complètement cessé de verser des paiements de transfert aux provinces au chapitre de l'éducation et des soins de santé. D'ici l'an 2004, les paiements de transfert versés aux provinces pour la santé et l'éducation auront cessé d'exister.

Monsieur le Président, vous savez tout comme les Canadiens que le gouvernement fédéral, lorsqu'il n'investira plus dans l'éducation et les soins de santé, ne pourra plus intervenir comme il le souhaiterait dans ces domaines.

Cela me surprend que le premier ministre ait abordé avec autant d'éloquence la question de l'éducation dans le dernier budget. Il y mentionnait les objectifs à viser dans le domaine de l'éducation, et cela nous avait particulièrement réjoui à l'époque. Cependant, à voir les mesures que le gouvernement prend avec le projet de loi C-32, et auparavant avec le projet de loi C-69, on peut mettre en doute l'engagement du gouvernement fédéral envers l'éducation et les soins de santé.

• (1330)

Toute la question tourne autour de la réduction du déficit. Pour résorber le déficit, le gouvernement peut choisir l'une des trois solutions suivantes. Il peut fermer boutique et continuer à prélever les impôts pendant quelques années. Il accumulera ainsi assez d'argent pour combler le déficit.

Le gouvernement a aussi la possibilité de faire ce qu'il fait maintenant, c'est-à-dire réduire au strict minimum les services qu'il offre aux Canadiens et s'en prendre aux programmes de soins de santé, aux programmes sociaux dont on a grand besoin dans diverses régions du pays. Il peut vendre des institutions nationales comme Petro-Canada, Air Canada, VIA Rail et peut-être même Radio-Canada et ainsi de suite, et se servir de tout cet argent pour réduire le déficit.

Il peut supprimer beaucoup de ses activités actuelles. Il deviendra alors un gouvernement un peu boiteux, un gouvernement semi-opérationnel, mais nous aurons quand même encore un gouvernement et nous réduirons le déficit.

Il y a une troisième solution, et c'est celle proposée par les libéraux. Notre moyen de réduire le déficit et de revitaliser l'économie dans tout le pays, c'est l'investissement. Nous ne voyons pas comme une dépense l'argent versé au titre des soins de santé et de l'éducation. Nous voyons cela comme un investissement dans l'avenir des Canadiens.

Le ministre des Finances et ses collaborateurs ont dit en mai 1990 au sujet du plafonnement des dépenses relatives au RAPC, que ce plafonnement permettrait de réaliser des économies de 147 millions de dollars en 1990–1991 et de 154 millions de dollars en 1991–1992. Le gouvernement estimait à ce moment–là que, au cours des cinq années suivantes, la réduction des paiements de transfert à l'Alberta, à la Colombie–Britannique et à l'Ontario lui permettrait d'économiser 2,35 milliards de dollars. Pour sa part, le ministre des Finances de l'Ontario, M. Nixon, estimait que ces réductions coûteraient à la province quelque 150 millions de dollars en 1990–1991 et quelque 280 millions de dollars en 1991–1992.

Les estimations les plus récentes rendues publiques par le gouvernement provincial un an plus tard révélaient que l'Ontario perdrait à elle seule environ 1 milliard de dollar en un an. Dans la région d'Ottawa–Carleton, cela signifiera que les services sociaux offerts par la municipalité régionale seront énormément réduits. En fait, le Conseil de planification sociale d'Ottawa–Carleton prévoit que le plafonnement des dépenses relatives au Régime d'assistance publique du Canada coûtera 596 millions de dollars sur deux ans à cette région. C'est un montant énorme compte tenu du fait que le nombre d'assistés sociaux s'accroît d'au moins 10 p. 100 par année dans cette région.

Il est certain que lorsque le gouvernement fédéral réduit ses paiements de transfert aux provinces, les provinces réduisent à leur tour leurs paiements de transfert aux municipalités et que, comme l'a expliqué ma collègue d'Ottawa–Ouest, ces dernières doivent finalement décider si elles augmenteront leurs taxes foncières ou si elles laisseront les gens crever de faim.

En se déchargeant ainsi de ses responsabilités, on donne naissance à une génération d'assistés sociaux qui, dans bien des cas, ne reçoivent pas le genre d'aide à laquelle ils ont droit, faute de fonds. De leur côté, le gouvernement fédéral et les provinces ne font que se décharger du problème sans essayer de le régler en adoptant une sorte de plan stratégique.

Monsieur le Président, quand on examine les répercussions du projet de loi C–32 dans les domaines des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire, on constate qu'il existait, en 1976, entre le fédéral et les provinces, une entente aux termes de laquelle le financement de l'enseignement postsecondaire était partagé également entre le fédéral et les provinces; toutefois, en 1986, le gouvernement fédéral a commencé à réduire considérablement, à raison de 2 p. 100 par année, les paiements de transfert pour l'enseignement postsecondaire, jusqu'à ce que soit adopté le fameux projet de loi C–69, qui a complètement gelé au taux de l'inflation l'augmentation des paiements de transfert pour 1990–1991 et 1992; c'est à partir de ce moment que la situation a commencé à se détériorer.

Ces réductions des paiements de transfert ont eu des répercussions sur les services et programmes offerts par les universités et collèges. Ainsi, si l'on examine le budget de 1987–1988 de la province de Québec, on s'aperçoit à la lecture d'un tableau publié par cette province que, d'ici l'an 2004, le gouvernement fédéral ne versera plus 1c. pour l'assurance–maladie du Québec, comme je l'ai déjà expliqué. Et c'était seulement avec la réduction de 2 p. 100 de la formule de financement fédérale utilisée actuellement. Mais, en 1990–1991, la réduction grimpera à 3 p. 100 et toutes les contributions seront bolquées encore une fois pour deux ans. Tous les paiements versés aux provinces, même les plus pauvres, et cela comprend le Canada atlantique, cesseront vers la fin du siècle, ceux destinés au Québec prenant fin en 1995 et ceux à l'Ontario, en 1998.

En réduisant ses contributions au titre de l'assurance–maladie, des collèges et des universités, le gouvernement fédéral refilera aux provinces le fardeau du financement de ces programmes. Par conséquent, la capacité du gouvernement fédéral d'influer sur les normes et les lignes directrices nationales diminuera.

En ce qui concerne l'assurance–maladie seulement, selon une enquête effectuée dans tout le pays, 85 p. 100 des Canadiens croient qu'elle est le meilleur et le plus important de nos services.

Quant à l'éducation, personne n'aurait pu mieux en exprimer l'importance que Jane Arnold, présidente de la Fédération des étudiants canadiens, quand elle a dit que l'éducation était un droit et non un privilège. Or, les projets de loi C–69 et C–32 suppriment ce droit et font de l'éducation un privilège. Elle sera vraiment un privilège, monsieur le Président. En effet, selon des données publiées en 1986, plus nos jeunes viennent de familles aisées, plus ces jeunes ont de chance de recevoir une éducation supérieure et moins leurs familles sont aisées, moins ils ont de chance de recevoir une telle éducation.

Monsieur le Président, à une époque où nous devons investir davantage pour la jeunesse, monsieur le Président, il est décevant que le gouvernement sabre dans de nombreux programmes sociaux et autres qui aideraient le Canada à sortir du bourbier dans lequel il se trouve actuellement. Dépenser pour la jeunesse est, en effet, le meilleur investissement que le gouvernement puisse faire actuellement. C'est le meilleur moyen de réduire le déficit du Canada.

• (1340)

Les projets de loi C-69 et C-32 nuiront considérablement à la prestation de programmes sociaux du Canada. Le RAPC était malheureusement le dernier programme à frais partagés entre les provinces et le gouvernement fédéral pour lequel les dépenses n'étaient pas plafonnées. Il n'y avait aucune limite aux sommes que les provinces pouvaient dépenser pour certains services sociaux qu'elles offraient. La seule limite était l'entente sur le partage des frais à parts égales.

Monsieur le Président, on sait qu'environ 40 p. 100 des bénéficiaires de l'aide sociale sont des enfants, qu'il est prouvé que les enfants pauvres risquent d'avoir plus de problèmes de santé, plus de difficultés à l'école et une propension à se laisser entraîner dans le crime. Or, en plafonnant le financement du RAPC, on fait en sorte que le pays consacre moins d'efforts que par le passé à lutter contre ces problèmes.

Le président du Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, M. Robin Walker, a dit: «Quarante p. 100 environ des bénéficiaires de l'aide sociale sont des enfants. En raison du plafonnement récent du financement du RAPC, il y aura moins d'argent pour répondre aux besoins essentiels de ces enfants, pour aider les parents à ne plus dépendre de l'aide sociale ou pour lutter contre les effets néfastes de la pauvreté infantile.» Il a absolument raison.

En fait, la situation est pire encore chez les autochtones. En effet, 60 p. 100 environ des Indiens vivant à l'extérieur des réserves au Canada reçoivent de l'aide sociale. En outre, un nombre disproportionné d'enfants autochtones vivant à l'extérieur des réserves reçoivent des soins offerts par le système d'aide sociale de la Colombie-Britannique. On peut en conclure que les peuples autochtones représentent l'un des groupes les plus gravement touchés par les restrictions des paiements de transfert aux provinces dans le cadre du RAPC.

Christopher McCormick, porte-parole national du Conseil national des autochtones du Canada pour les questions autochtones, a déclaré: «Les compressions du RAPC seront désastreuses pour les peuples autochtones, qui vivent déjà dans des conditions propres aux pays du tiers monde.»

On pourrait en parler pendant des heures sans jamais épuiser le sujet. On peut dire, en résumé, que tout repose sur le gouvernement. Souhaite-t-il investir dans l'avenir des Canadiens ou se saborder?

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux présenter une observation au sujet du projet de loi C-32. Je tiens d'abord à féliciter mon collègue, le député d'Ottawa-Centre, pour avoir si bien exposé ici tous les torts que va causer ce projet de loi.

Évidemment, je conteste moi aussi le projet de loi C-32 parce qu'il va imposer des compressions budgétaires aux provinces. Nous savons déjà à quel point l'Ontario pâtit de la mauvaise gestion de son gouvernement provincial néo-démocrate. Si l'on ajoute à cela une réduction des paiements de transfert, nous serons vraiment dans le pétrin. Je crains que, à cause de la réduction des paiements de transfert aux provinces, nous n'arrivions plus à former notre population car, comme l'a déjà dit un grand Canadien, monsieur le Président, voici de quoi dépend notre position concurrentielle en tant que pays—je vous prie d'être très attentif—:

> Nous avons besoin, en premier lieu, de coopération, afin de rétablir le concept selon lequel nous travaillons d'abord ensemble en tant que Canadiens, concept sur lequel cette nation a été édifiée.
>
> En second lieu, nous avons besoin de conjuguer nos efforts pour nous assurer que nous aurons les capitaux requis pour financer le développement national au cours des années 80, y compris un engagement ferme d'éviter les mesures humiliantes et punitives qui ne servent qu'à éloigner les capitaux canadiens et étrangers.
>
> En troisième lieu, nous avons besoin d'un important programme national visant à former et à recycler notre plus riche ressource: notre peuple. Afin que tous les Canadiens puissent participer à l'essor de notre pays par le travail et la participation aux frais.

Une voix: Qui est cet esprit éclairé?

M. Boudria: Je suis heureux que mon collègue me demande qui est ce grand Canadien, car je viens de citer l'ouvrage intitulé: *Telle est ma position* qu'a écrit un certain Brian Mulroney.

Une voix: Cela doit faire bien longtemps.

M. Harb: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses propos. À mon avis, le livre en question dit vrai. C'est un ouvrage de valeur. Mais le grand défi du gouvernement consiste, selon moi, à réaliser le contenu du livre.

Notre système d'éducation affiche un bilan navrant. On constate que plus de 38 p. 100 des Canadiens ont du mal à lire ou à écrire; ce sont ce qu'on appelle des illettrés fonctionnels.

À propos d'alphabétisation, ou plutôt d'analphabétisme, et du manque d'investissement gouvernemental dans nos ressources humaines, je signale qu'un groupe de travail créé en 1986 ou 1987 a déclaré que ce problème coûtait environ quatre milliards de dollars à l'économie et environ dix milliards de dollars à la société tout entière.

Notre déficit annuel se chiffrant à 30 milliards de dollars, dont 10 milliards sont attribuables au seul problème de l'analphabétisme, il n'est pas nécessaire d'être un génie pour conclure que l'une des solutions à nos pénuries et à notre déficit est l'investissement dans les ressources humaines.

Je suis d'avis que nous devrions traiter le dossier de l'éducation avec un regard neuf, en consultation avec les provinces, bien sûr, mais aussi en consultation avec les universités, les collèges et les commissions scolaires, sans quoi nous aurons beau dépenser des millions, les résultats se feront toujours attendre. Tant que nous ne ferons rien pour nos ressources humaines et ne chercherons pas à les développer, nous ne viendrons jamais à bout du déficit.

Certes, il se peut bien que nous ayons un budget équilibré vers 1995–1996, mais l'embellie sera de courte durée, car il suffit d'un exercice comme celui de 1981–1982 pour tout ficher en l'air. Nous entrerons alors dans le cycle dont nous venons de sortir en 1990–1991, et cela nous mènera en 1997–1998.

La solution consiste essentiellement à investir dans nos ressources humaines.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour sa ténacité. Il a le don de ramener la question de l'analphabétisme sur le tapis à la Chambre et de pousser le gouvernement à investir dans les ressources humaines de notre société.

• (1350)

Monsieur le Président, je voudrais expliquer un principe à mon collègue par votre entremise. Depuis longtemps, je prétends que si nous voulons attirer des capitaux étrangers au Canada, qui finiront par faire baisser les taux d'intérêt et, partant, relever l'économie dans tous les secteurs d'activité, nous devons améliorer nos niveaux de productivité.

Par niveaux de productivité d'une entreprise ou d'un pays, il ne faut pas entendre l'ardeur avec laquelle les gens travaillent, mais plutôt le niveau de spécialisation de la main-d'oeuvre. L'un des refrains que me servent constamment les fabricants de la circonscription que je représente, voire de tout le sud de l'Ontario, tient à la difficulté qu'ils ont à trouver de la main-d'oeuvre qualifiée. Or, comment la main-d'oeuvre peut-elle être qualifiée si elle n'est pas instruite. Elle doit au moins connaître les rudiments de la lecture et de l'écriture.

Mon collègue peut-il nous dire si, à son avis, cet investissement dans l'alphabétisation n'améliorera pas seulement notre productivité à court terme, mais aussi toute l'économie et si elle ne fera pas baisser les taux d'intérêt et la valeur de notre dollar?

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, personne n'aurait pu s'exprimer aussi bien que le député de Broadview—Greenwood. Je tiens à le remercier vivement, car lui aussi défend la même cause. Cela n'a rien d'étonnant, puisqu'il est libéral.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit qu'il faut insister davantage sur la productivité. Si je dis cela, c'est qu'il est vraiment stupéfiant que le Canada soit un des plus grands exportateurs de bois, par exemple, mais qu'il en importe toujours une partie de l'Italie, entre autres.

Nous avons une industrie minière extrêmement forte et exportons des matières premières au Japon, à Hong Kong et ailleurs, mais nous importons toujours la machinerie permettant d'extraire ces matières premières.

Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue que, pour devenir plus concurrentiels, nous devons consacrer plus de fonds à la recherche et au développement, de même qu'à l'enseignement. Je suis également convaincu que nous devons faire de la fabrication une priorité. D'ici les 15, 20, 30 ou peut-être 50 prochaines années, toutes ces merveilleuses matières premières, toutes les ressources que le Canada possède actuellement seront épuisées. Alors, tout ce qu'il nous restera seront nos ressources humaines.

En terminant, je suis totalement d'accord avec mon collègue et, à moins que nous ne commencions désormais à investir plutôt dans nos ressources humaines, nous aurons un grand problème sur les bras.

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de donner la parole au député suivant, je désire informer la Chambre que les cinq heures d'étude sont maintenant écoulées et que les députés prendront maintenant la parole pendant au plus 10 minutes. Il n'y aura pas de période de questions et d'observations.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, ce matin, à la Chambre des communes, le premier ministre a présenté les propositions de notre cabinet dans un document intitulé *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. Depuis deux semaines, le premier ministre invite la collaboration de tous les partis et de tous les Canadiens, il les presse de rechercher l'égalité, de permettre à la population de s'exprimer au Canada.

Permettez-moi de citer un passage de l'Introduction, à la page VII du document.

Voici ce passage: «Le Canada doit malgré cela trouver la volonté de relever avec ingéniosité les défis économiques du siècle prochain. C'est à cette condition que sera préservée la prospérité du pays et qu'il sera possible d'assurer un niveau de vie élevé aux générations futures. Car pour arriver à réduire les disparités régionales, et demeurer fidèles à l'un des grands principes sur lesquels s'appuyait le pacte confédératif, nous devons être prêts à oeuvrer ensemble, dans un climat d'harmonie et d'efficacité. Nous devons avoir une union économique moderne et vraiment fonctionnelle.»

L'année dernière, dans son projet de loi C-69, le gouvernement a choisi, parmi les dix provinces et les deux territoires, trois provinces, la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario, qu'il a décidé de traiter différemment, avec discrimination si vous voulez, parce que ce sont les trois provinces les plus grandes et parce qu'elles sont considérées comme des provinces riches dans la Confédération.

Aujourd'hui, dans ce projet de loi C-32, il propose de maintenir cette injustice envers les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario, en prolongeant le plafonnement des paiements au titre du Régime d'assistance publique du Canada qui ne pourront augmenter de plus de 5 p. 100. Il y a 25 ans, il avait été convenu que ces paiements seraient financés de façon égale avec les provinces.

Il s'agit, diront certains, de provinces riches qui, par conséquent, peuvent se permettre de donner une partie de ce qu'elles ont. Mais la réalité montre bien que cet argument n'est pas valable.

La réalité, c'est qu'en période de vaches maigres, les gens viennent en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario pour trouver un emploi. Il s'agit souvent des gens qui n'ont plus droit à des prestations d'assurance-chômage et vont s'établir dans ces régions en pensant trouver un emploi.

Dans ma circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, nous avons un fort taux de chômage et un grand nombre d'assistés sociaux pour cette raison même. Nous pouvons compter sur un climat merveilleux et durant l'été, la cueillette des fruits permet d'offrir des emplois dans la région d'Okanagan surtout, ainsi que dans la vallée de Similkameen.

Cependant, ce qui se produit souvent, c'est que les gens viennent d'autres provinces sans un sou en poche et ils doivent compter sur l'assistance sociale en attendant de se trouver un emploi. Ce sont donc les gens de la Colombie-Britannique qui doivent payer la note pour ceux qui viennent d'autres régions. C'est déjà injuste.

Si l'on ajoute aux mesures prises par le gouvernement dans le projet de loi C-32 celles qu'il a déjà prises dans le projet de loi C-21 modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, pour augmenter le nombre de semaines de travail donnant droit à des prestations d'assurance-chômage, ce sont, là encore, les gens de ma région qui sont durement touchés, car bien souvent, étant donné que la cueillette des fruits est de nature saisonnière, les intéressés n'obtiennent pas le nombre de semaines de travail nécessaire pour être admissibles à l'assurance-chômage.

Que font-ils donc lorsqu'ils n'ont plus d'emploi? Ils s'adressent aux services d'aide sociale.

C'est le problème que pose ce projet de loi. Le plafond de 5 p. 100 ne reflète pas du tout la réalité. Ainsi, chaque année, l'augmentation des besoins est, selon moi, bien supérieure à 5 p. 100, car les sans-emploi adorent venir chercher un emploi et peut-être s'établir dans des régions comme l'Alberta et la Colombie-Britannique en particulier, où le climat est merveilleux.

À mon avis, en s'en prenant à ces régions, le gouvernement remet en fait, en question les objectifs d'harmonie, d'amélioration du niveau de vie de tous les habitants, en affirmant qu'il ne va plus apporter aux provinces l'aide voulue et ne va pas respecter sa part du marché en finançant à parts égales avec elles le Régime d'assistance publique du Canada. Le gouvernement fédéral dit aux

provinces qu'il va cesser de contribuer à ce financement, qu'il va laisser le soin à leurs contribuables de payer la note.

• (1400)

Chose certaine, dans les grandes villes, ce sont les contribuables des municipalités qui font les frais de l'augmentation du nombre d'assistés sociaux.

Malheureusement, je ne vais pas avoir le temps voulu pour aborder certains des aspects du projet de loi C-32 dont je m'inquiète, car la période des questions approche rapidement, mais je veux simplement signaler—et je vais me pencher davantage là-dessus au cours des prochaines minutes—que ce sont les enfants qui sont le plus durement frappés. Nous savons qu'ils constituent le plus important groupe d'assistés sociaux.

Selon moi, il est tout à fait inadmissible de la part d'un gouvernement qui s'est engagé à lutter contre la pauvreté chez les enfants et à la faire disparaître d'ici l'an 2000, de faire un pied de nez à l'Alberta, à la Colombie-Britannique et à l'Ontario où on retrouve 50 p. 100 de tous les enfants vivant dans la pauvreté à l'heure actuelle.

M. le Président: Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Article 31 du Règlement

[*Français*]

L'ARMÉNIE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, samedi dernier, plus de 99 p. 100 des électeurs en Arménie ont voté pour l'indépendance. Le taux de participation était de 95 p. 100. Hier, dans le Parlement arménien, tous les députés ont chanté l'hymne national arménien «Arménie libre et indépendante». Monsieur le Président, aujourd'hui, tous les députés et moi-même devons féliciter les hommes et les femmes de l'Arménie pour leur indépendance.

Monsieur le Président, un accord historique est intervenu hier entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan qui sont parvenus à établir un accord sur un cessez-le-feu immédiat et un désarmement des formations armées au Nagorny Karabakh. De plus, monsieur le Président, tous les réfugiés peuvent enfin rentrer chez eux. Nous voulons féliciter les présidents de la Russie et du Kazakhstan, Boris Eltsine et Noursoultan Nazarbaïev. Une belle journée est prête à commencer en Arménie et pour les gens du Nagorny Karabakh. Félicitations à l'indépendance, monsieur le Président!

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ NOVA SCOTIA CLAM

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, les gens de ma circonscription, comme tous les autres Canadiens, veulent participer à la réforme constitutionnelle, mais dans l'immédiat, ils se préoccupent surtout d'économie: ils veulent avoir un emploi sûr afin de pouvoir subvenir aux besoins de leur famille.

Depuis mai, 250 employés ont été mis à pied à la société Nova Scotia Clam. Ils attendent depuis une impulsion claire de la part de ce gouvernement afin de pouvoir retourner au travail. Tout l'été, malgré les rassemblements qui se sont succédé, ils ont été maintenus dans l'ignorance.

Avant les dernières élections, ce gouvernement a adopté des règles spéciales pour encourager cette société à s'établir dans le détroit de Canso. Depuis ce temps, comme cela s'est produit dans beaucoup d'autres cas dans la région de l'Atlantique, le gouvernement fédéral a agi de manière à miner cette entreprise et a abandonné ses employés.

En août, le ministre des Pêches et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a menacé la viabilité de la Nova Scotia Clam en permettant à un nouveau compétiteur, la société Produits de la mer national Ltée, d'accéder au marché de la pêche des palourdes au large des côtes.

Et voilà que le navire utilisé par la nouvelle société pour la pêche des palourdes, le *Scotia Surf*, est à vendre. Le ministre des Pêches et ministre de l'APECA, qui a investi près d'un million de dollars dans ce projet, s'opposera-t-il à cette vente? Le ministre interviendra-t-il d'urgence pour sauver ces emplois? J'attends sa réponse, monsieur le Président.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, vous rendez-vous compte que lorsqu'on parle de la période allant du berceau à la tombe, on parle de toute une vie?

Que pour bon nombre de gens, la période allant du berceau à la tombe est également synonyme d'assurance-chômage?

Article 31 du Règlement

Pour trop de Canadiens, l'assurance-chômage se transmet, comme par succession, de génération en génération.

En 1940, le Canada a adopté une loi visant à établir un service national d'assurance-chômage afin d'aider temporairement les gens qui se retrouvaient sans emploi et de leur permettre de trouver un nouvel emploi, de se recycler ou de suivre d'autres cours.

Aucun pays ne peut prospérer si une grande partie de sa population active ne travaille que quelques mois chaque année.

Il faut faire davantage pour respecter l'esprit dans lequel la Loi sur l'assurance-chômage a été conçue. Il faut préconiser le recyclage.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral vient de lâcher un monstre sur la population canadienne. Dans dix-sept emplacements secrets du pays, Agriculture Canada procède à des expériences de génie biogénétique qui pourraient anéantir des récoltes et mettre en danger la santé des humains.

Le gouvernement fédéral garde ces expériences secrètes, plaçant ainsi les intérêts des grandes compagnies chimiques au-dessus de la santé et du bien-être des Canadiens.

Ceux-ci ont le droit de savoir ce qui se passe. Les villes situées à proximité de ces sites expérimentaux ont le droit de savoir. Les agriculteurs qui ont des champs à proximité ont le droit de savoir.

Les effets à court terme sur les autres plantes d'une pollinisation croisée accidentelle pourraient être désastreux. Les effets à long terme résultant de la consommation de récoltes génétiquement modifiées, destinées à répondre à certains pesticides particuliers, sont encore inconnus.

Ces expériences auraient dû faire l'objet d'une évaluation environnementale complète comprenant des audiences publiques. Une commission indépendante d'examen devrait être mise sur pied pour examiner tous les demandes de réalisation d'expériences par Agriculture Canada. De plus, le gouvernement devrait mettre sur pied une commission royale pour déterminer les conséquences et les répercussions à long terme du génie biogénétique.

LA SÉCURITÉ À UN PASSAGE À NIVEAU

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, en juillet de cette année, Phillip French, un garçonnet de 12 ans a été frappé et tué par un train au passage à niveau de Stewiacke, en Nouvelle-Écosse. Il y a déjà eu de nombreux accidents à ce passage à niveau, car il s'agit d'une intersection complexe de cinq routes traversée par la ligne de chemin de fer.

Pendant des années, les habitants de Stewiacke ont demandé que l'on place des barrières. Ce dernier accident montre clairement que leur demande est justifiée et qu'on aurait dû y répondre depuis longtemps.

Le ministre des Transports et ses adjoints ont toujours été très réceptifs à mes instances concernant cette dangereuse situation et ont convenu d'étudier la situation aussi rapidement que possible et de parvenir à une décision appropriée.

Je prie maintenant le ministre et ses adjoints, et je continuerai à le faire, d'agir rapidement et d'approuver la demande d'installation de barrières à Stewiacke avant qu'un autre accident ne se produise.

* * *

L'INDUSTRIE DE LA POMME DE TERRE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le président, les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard sont dans une situation très difficile depuis qu'Agriculture Canada a informé les États-Unis de la présence du virus PVY-N dans certaines récoltes de pommes de terre.

Ils comptent sur le gouvernement fédéral pour prendre des mesures innovatrices et constructives afin de les aider à se sortir de cette pénible situation.

Selon le *Agra Europe Potato Markets Supplement,* Moscou connaîtra cette année une pénurie de pommes de terres, avec des besoins dépassant d'au moins 20 p. 100 la quantité disponible.

Je demande instamment au gouvernement fédéral qui n'a pas su s'attaquer efficacement à la crise occasionnée par le virus PVY-N, d'envisager la possibilité d'acheter, à des prix compétitifs, les stocks de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et de les envoyer à l'Union soviétique au titre de l'aide canadienne.

De cette façon, les producteurs de pommes de terre de l'Ile pourront faire un bénéfice et le Canada s'assurera encore une meilleure réputation tout en aidant les Soviétiques en cette période difficile que traverse leur pays.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, les propriétaires du nouvel hôtel Novotel trouveront sans doute à redire si on décide d'aménager une nouvelle piste d'est en ouest à l'aéroport international Lester B. Pearson.

Quatre étages de l'hôtel devront en effet être supprimés pour ne pas gêner la trajectoire de vol. Il n'y aura littéralement plus aucune chambre dans l'hôtel.

L'aéroport empiète-t-il sur d'autres terrains aménagés? Les personnes chargées de dresser les plans de l'aéroport manquent-elles de clairvoyance ou l'aéroport international Lester B. Pearson est-il simplement trop à l'étroit?

À mon avis, il est temps que les responsables se tournent vers Hamilton ou Buttonville. Il est grand temps que les responsables de l'aéroport tiennent compte des conseils avisés de leurs prédécesseurs et construisent dès maintenant un deuxième aéroport.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je suis encore estomaqué de ce que j'ai vu hier à la Chambre à 18 heures lorsque les députés conservateurs sont revenus carrément sur leur position en ce qui a trait à l'aide aux agriculteurs canadiens.

À la fin du mois dernier, le Comité permanent de l'agriculture de la Chambre des communes a voté à l'unanimité une motion demandant au Parlement de venir en aide aux agriculteurs canadiens en leur offrant une troisième ligne de défense pour la campagne agricole 1990-1991. Hier soir, la Chambre a été saisie de cette même motion. Mais où étaient les conservateurs? Tous les députés conservateurs, sauf un, ont fait volte-face et ont voté contre la motion.

Je crois que lorsque les députés conservateurs sont obligés de faire face aux agriculteurs canadiens, ils disent une chose, mais lorsqu'il s'agit de passer à l'action, la seule chose que ce gouvernement peut offrir aux agriculteurs, c'est son hypocrisie.

Article 31 du Règlement

LE PROGRAMME DES PARTENAIRES DE L'ENVIRONNEMENT

M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, le mois de septembre marque la fin de la deuxième année de fonctionnement du programme des Partenaires de l'environnement d'Environnement Canada. Jusqu'ici, plus de 400 projets environnementaux ont été approuvés pour l'ensemble du pays. Dans ce contexte, le gouvernement fédéral a engagé plus de 19,3 millions de dollars dans des initiatives visant à protéger, à préserver et à améliorer notre environnement. Le programme encourage les petits groupes communautaires, le secteur privé et les autres ordres de gouvernement à former des partenariats pour nous aider à résoudre nos problèmes environnementaux. Ces groupes ont réussi à recueillir le montant impressionnant de 60,3 millions de dollars. En décembre dernier, le Plan vert a invité tous les Canadiens à créer un environnement sain pour notre avenir.

• (1410)

À cet égard, le programme des Partenaires de l'environnement a été prolongé de deux ans et a été élargi pour tenir compte des activités communautaires visant à sensibiliser les gens aux produits, à les encourager à prendre de nouvelles initiatives.

Je suis fier des efforts que des citoyens consciencieux ont déployés pour contribuer à résoudre nos problèmes environnementaux.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a récemment nommé le copropriétaire de grands magasins à rayons de Toronto, Frederick Eaton, haut-commissaire du Canada en Grande-Bretagne. Bien sûr, monsieur Eaton verse chaque année ses 1 000 $ au Parti conservateur, ce qui lui permet de faire partie du Club des 500. Son entreprise a versé 81 463 $ au parti pour la campagne électorale de 1988. Elle a aussi versé 40 000 $ au Parti conservateur les deux années suivantes, années pour lesquelles les chiffres sont du domaine public.

Il est évident que M. Eaton n'a rien d'un diplomate de carrière, mais si vous êtes né dans les bonnes familles, votre naissance vous donne droit aux emplois rémunérés dans les centaines de milliers de dollars.

Article 31 du Règlement

M. Eaton est envoyé à Londres où il sera certainement plus à l'aise qu'à Buffalo où il pourrait faire le point sur le dossier des achats transfrontaliers.

Cependant il reste à voir si le propriétaire de Harrod's sera le prochain haut-commissaire de la Grande-Bretagne au Canada.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, du 7 au 13 octobre prochain aura lieu la Semaine nationale de la famille. La société d'aujourd'hui n'est pas sans contrainte pour la famille canadienne: problèmes économiques, valeurs nouvelles, nombre croissant de familles monoparentales, nombre grandissant de jeunes parents mal outillés pour réussir leur vie familiale, etc.

À bien y réfléchir, la famille canadienne a grand besoin d'être protégée et célébrée. La Semaine nationale de la famille de 1991 met l'accent sur l'environnement familial. Ce premier thème d'une série de quatre vise à renforcer la famille et à améliorer la vie familiale. De plus, l'année 1994 a été décrétée Année internationale de la famille, de quoi nous donner l'occasion de réfléchir aux questions et aux problèmes que l'on retrouve dans certaines familles.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les céréaliculteurs, les horticulteurs et les producteurs d'oléagineux du Canada sont confrontés à la pire crise financière à survenir en une génération. Cette crise s'explique par un effondrement sans précédent des prix de leurs produits en raison de la guerre commerciale entre la Communauté européenne et les États-Unis.

Même si le Canada n'est pas responsable de cette guerre commerciale, les agriculteurs canadiens en sont victimes. Le gouvernement du Canada a accru les pressions sur les agriculteurs en amputant ses programmes de soutien à l'agriculture de 1,3 milliard de dollar l'an dernier. Il a aggravé la situation encore cette année en refusant une aide suffisante pour assurer la transition avant l'implantation du nouveau système de sécurité du revenu pour la campagne de 1991-1992.

Dans une motion adoptée à l'unanimité le 29 août dernier après avoir entendu des témoins décrire la situation critique dans laquelle se trouvent les agriculteurs cette année, le Comité permanent de l'agriculture a demandé au gouvernement d'accorder une aide d'urgence pour la période de transition. Cette résolution a été défaite à la Chambre hier soir parce que tous les députés conservateurs, à l'exception du président du Comité de l'agriculture, ont honteusement voté contre une aide d'urgence aux agriculteurs canadiens.

J'exhorte le gouvernement à accorder cette aide d'urgence maintenant, avant qu'il soit trop tard.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, la séparation du Québec nécessiterait certainement une renégociation de l'Accord de libre-échange canado-américain. Comme le Québec n'a pas signé l'Accord de libre-échange, il en tirerait tous les avantages sans en assumer les obligations. Un nouvel accord de libre-échange exigerait l'approbation de trois parties: le Québec, les États-Unis et le nouveau Canada.

En échange d'un nouvel accord commercial avec le Québec, les États-Unis demanderaient sûrement l'élimination de toutes les restrictions sur la propriété commerciale américaine au Québec, le droit de soumissionner sans restriction lors de l'adjudication de contrats du gouvernement du Québec et peut-être l'établissement de normes environnementales communes. En échange d'un accord de libre-échange avec le Québec, le nouveau Canada voudrait sans aucun doute avoir le droit d'acheter l'énergie québécoise au prix du commerce intérieur et pouvoir dire son mot dans les politiques budgétaire et monétaire du Québec qui influeraient sur le remboursement de la dette canadienne actuelle.

Ne serait-il pas curieux de voir le Québec, afin d'obtenir un accord commercial, devoir renoncer à plus d'autonomie qu'il n'en aurait gagné en se séparant?

* * *

LA SANTÉ

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard sont très inquiets au sujet de l'assurance-maladie au Canada. La Loi canadienne sur la santé a été mise en place pour faire en sorte que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays recoivent des soins médicaux appropriés. En 1986, le gouvernement a décidé de modifier le financement de l'assurance-maladie au Canada. Le conseil national du bien-être fait savoir qu'en l'an 2000 le gouvernement aura retiré près de 100 millions de dollars au budget de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire.

Le gouvernement a changé le sens de l'assurance-maladie. Je crains de voir la suppression de lits d'hôpitaux et le départ de médecins qui vont aller s'installer dans les régions les plus riches de notre pays où ils seront mieux payés et qui disposent de plus de fonds. C'est censé être un pays bordé par trois océans. Si nous laissons cela se produire, il n'y aura que les riches qui pourront se soigner dans les régions les plus prospères de notre pays.

* * *

LA GRÈCE

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Cette année, monsieur le Président, la Grèce va fêter le 2 500e anniversaire de sa démocratie, qui a son origine dans l'Athènes de l'antiquité, avec trois jours de célébration à partir de demain le 25 septembre.

En annonçant les détails de la célébration, M. Athanassios Tsaldaris, Président du Parlement grec, a déclaré: «La démocratie est le seul régime aujourd'hui dans les pays européens qui a apporté la paix et a surmonté les blocs et les murs de séparation.» Il a ajouté que: «Tout le monde se tourne maintenant vers la démocratie parlementaire comme la seule institution qui puisse assurer la liberté de l'individu et lui permettre de mieux faire face à ses problèmes.»

Le point culminant de ces trois jours de célébration sera une cérémonie spéciale sur la colline de la Pnyx en face de l'Acropole à Athènes, où on érigera une réplique d'une stèle de marbre où sera gravée la loi ancienne protégeant la démocratie.

De même, on tiendra un symposium international de philosophie intitulé: «Greek Democracy and Its Message to Modern Societies.» (La démocratie grecque et son message aux sociétés modernes).

Je crois, monsieur le Président, que je parle au nom de tous les députés lorsque j'offre nos félicitations au gouvernement et au peuple grecs en cette occasion historique et j'espère que cet anniversaire sera de bon augure en ce qui concerne l'avenir de notre pays.

* * *

LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, le droit à la propriété est au coeur même de la démocratie depuis des siècles. En vertu de ce droit, les gens sont protégés contre l'exploitation et contre la saisie de leurs biens sans que la justice n'ait d'abord suivi son cours.

En 1982, les Canadiens ont perdu le droit d'être propriétaires de leur maison et d'être protégés contre les gouvernements lorsque ceux-ci voulaient les exproprier. La Déclaration canadienne des droits conférait cette protection, mais la Charte des droits, qui l'a remplacée, n'en faisait aucune mention. C'était injuste.

Depuis neuf ans, le peuple canadien est le seul du monde occidental à ne pas jouir du droit à la propriété.

Quelle satisfaction, ce matin, d'entendre le Premier ministre proposer de rétablir ce droit et de l'incorporer dans la Charte des droits de notre pays.

Je félicite le gouvernement d'avoir le courage politique d'agir comme il se doit. La classe moyenne propriétaire vient de remporter une victoire grâce à la nouvelle fédération canadienne.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Ce matin, nous avons entendu le premier ministre dire qu'il voulait que le Canada devienne une véritable union économique, ce dont nous nous réjouissons, mais il n'a pas appuyé ces paroles sur un véritable pouvoir pour que cela se réalise. Ou bien on a une union économique ou bien on n'en a pas. Comme disent les pêcheurs de Beauséjour: «Ou bien tu pêches ou bien tu prépares les appâts.»

Comment peut-on avoir une véritable union économique lorsque trois provinces et la moitié de la population canadienne peuvent se retirer de l'union économique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami semble dire qu'une disposition donnant un droit de retrait à des provinces pourrait détruire la notion d'union économique.

Eh bien, cela irait évidemment à l'encontre de l'argument qu'il soutient depuis dix ans en assurant qu'une clause dérogatoire, l'équivalent du droit de retrait, à l'égard des droits fondamentaux, permettrait à une province de se soustraire au respect des droits fondamentaux sans ruiner la Constitution en conséquence.

L'argument que fait valoir mon honorable ami est extrêmement illogique et incompatible avec tout ce qu'il a dit. En fait, les dispositions renforcent clairement l'union économique du Canada.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre prétend qu'il veut que le Canada devienne une union économique, alors que lorsqu'on étudie le document qu'il nous a présenté aujourd'hui, le gouvernement fédéral aura moins de pouvoir que la Communauté européenne, à Bruxelles. Alors, je demande encore une fois au premier ministre: Comment peut-il prétendre que nous aurons une union économique au Canada, quand trois provinces et la majorité de la population canadienne peuvent s'y soustraire?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout d'abord, je m'inscris en faux en ce qui touche la déclaration du chef de l'Opposition officielle en ce qui concerne Bruxelles. Les deux situations ne se ressemblent pas parfaitement. Il faudrait comparer les deux de façon objective, ce qu'on est prêt à faire devant la commission parlementaire.

Le but recherché dans le document de ce matin, c'est effectivement d'éliminer les barrières qui existent à travers le Canada et, procédant de cette façon, d'en faire, du Canada, vraiment une union commerciale et économique respectable en éliminant, dans le domaine économique dans la mesure du possible, toute entrave au commerce national.

Maintenant, c'est une proposition que le gouvernement canadien fait auprès des commissaires. Si c'est imparfait et que mon ami a des idées pour l'améliorer, sans doute va-t-il vouloir se présenter devant la commission parlementaire. Si ses idées sont meilleures, les commissaires vont les retenir. Et bravo, le Canada sera gagnant.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'espère bien que nous pourrons apporter des modifications. Je voudrais revenir à la Charte des droits et libertés à laquelle le premier ministre a fait allusion plus tôt.

Il a dit à la Chambre, et je l'ai entendu très distinctement, qu'à cause de la clause dérogatoire, la charte des droits ne valait pas le papier sur lequel elle était écrite. Je me réjouis de constater aujourd'hui qu'il rend plus rigoureuses qu'auparavant les conditions d'utilisation de la clause dérogatoire, car il faudra une majorité de 60 p. 100 pour s'en prévaloir. Les exigences sont donc plus rigoureuses à cet égard, et son utilisation ne vaudra plus que pour une période de trois ans, ce dont nous nous réjouissons puisqu'il sera plus difficile de s'en prévaloir, mais nous la conserverons alors que le premier ministre avait dit vouloir la supprimer.

Je voudrais demander au premier ministre si, à son avis, le gouvernement a l'intention de veiller à ce que les droits actuellement garantis par la Charte demeurent les mêmes en vertu des propositions constitutionnelles dont nous avons été saisis.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, aucun changement ne sera apporté aux droits individuels, relativement aux questions soulevées par mon honorable ami par suite des propositions constitutionnelles.

Si mon honorable ami en trouvait réellement un, il voudra sûrement le signaler aux membres de la commission qui étudieront la question.

Je n'ai jamais dit ce matin que le document que nous déposions était parfait. Il est certainement perfectible, mais nous ne cherchons absolument pas à diminuer les droits individuels.

Quant à la clause dérogatoire, mon honorable ami fait erreur. Nous avons proposé ce matin un moyen d'en rendre l'utilisation plus difficile. Je répète ce que je dis depuis le début: si une constitution était conçue pour protéger les droits individuels, je crois qu'il serait évidemment incompatible avec les objectifs initiaux de donner à une province le moyen de les fouler aux pieds. C'est ce que j'ai toujours pensé.

Une voix: Supprimez-la.

M. Mulroney: Le député dit de la supprimer.

M. Chrétien: Pas question!

M. Mulroney: Pas question, dit le chef de l'opposition. Bien que je considère la clause dérogatoire inacceptable, nous tâchons d'en rendre l'utilisation plus difficile.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Le gouvernement vient de proposer un nouveau texte concernant la reconnaissance du caractère distinct du Québec dans la Constitution. Ce matin, au nom de notre parti, le chef a clairement indiqué qu'il était en faveur de constitutionnaliser le caractère distinct du Québec. Mais nous voulons que cela soit fait de façon très claire et que tout le monde comprenne ce que ça veut dire, aussi bien les Québécois que les autres Canadiens.

Je veux demander ceci au premier ministre: En faisant ce qu'il fait, c'est-à-dire en proposant de mettre le caractère distinct dans la Charte, est-ce qu'il entend soumettre la société distincte à la Charte, ou entend-il donner des pouvoirs supplémentaires au Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les phrases sont bel et bien mentionnées dans un texte qui est incorporé au document que vous avez reçu ce matin.

Au mois de juin 1990, tous les juristes ont conclu qu'une disposition semblable, dans la Constitution canadienne, n'avait pas pour effet d'octroyer des pouvoirs supplémentaires à quelque province que ce soit.

Maintenant, je signale à mon ami que la société distincte va se retrouver dans deux endroits dans la Constitution: dans la clause Canada et dans la Charte elle-même. Et l'utilisation sera compatible avec les dispositions de la Charte.

Alors, voilà. Et je pense que cela reconnaît ce que mon ami a toujours voulu, la réalité. Cela donne au Québec l'instrument normal pour promouvoir cette identité distincte.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, il est évident que nous devrons, dès la première occasion, au comité parlementaire, demander au ministre des éclaircissements, parce que la réponse du premier ministre semble davantage embrouiller les choses que les éclairer et semble vouloir remettre à la Cour suprême le soin de décider s'il s'agit de pouvoirs supplémentaires ou non.

Je pense que ce n'est pas la façon de procéder. Si on veut faire des choses positives, faisons-le donc directement, sans donner quelque chose aujourd'hui qui pourrait être enlevé demain par la Cour suprême ou, si ce n'est pas donner aucun pouvoir supplémentaire, ayons l'honnêteté de le dire clairement. On reviendra là-dessus demain avec le ministre responsable.

Mais je voudrais rappeler au premier ministre qu'une des demandes les plus fondamentales du Québec a été la question d'un droit de veto. Or, notre parti, dans ses neuf propositions, reconnaissait l'importance de donner au Québec un droit de veto et la façon de le faire était de donner un veto régional à toutes les régions.

Ce matin, le premier ministre a été tout à fait silencieux à cet égard. A-t-il oublié le veto du Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de répondre à mon ami. J'ai fait allusion à un document du mois de juin, et je vais le lire, car c'est une question importante.

[*Traduction*]

«À notre avis, toute interprétation de la Charte canadienne des droits et libertés doit concorder avec la disposition relative à la dualité et à la société distincte du projet de modification constitutionnelle, mais l'application de la clause ne constitue pas une négation ou une violation des droits et libertés garantis par la Charte des droits, lesquels ne peuvent être restreints que par une règle de droit dans des limites qui sont raisonnables et dont la justification peut se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.»

Cet avis est signé par six des plus éminents constitutionnalistes du Canada et a été accepté l'année dernière par tous les partis.

[*Français*]

Maintenant, c'est la réponse, je pense, assez précise à la première question de mon ami.

En ce qui concerne le droit de veto, mon ami parle du droit de veto du Québec—du moins, je présume. Est-ce que c'est cela?

M. Ouellet: Je vous pose la question!

M. Mulroney: Je n'ai pas oublié, mais est-ce que mon ami parle d'un droit de veto pour le Québec? Oui, très bien. Parce que le droit de veto du Québec a été perdu par le Parti québécois en 1982, quand ils ont abandonné le veto du Québec, le veto traditionnel du Québec. Le veto traditionnel du Québec a été récupéré à l'occasion de l'Accord du lac Meech en vertu de la formule d'amendement.

Et si vous regardez le document déposé ce matin, vous verrez qu'après les dispositions 7/50, la formule d'amendement va s'appliquer. Et si mon ami me demande pourquoi on n'accepte pas la notion d'un veto régional, ce qui est une position défendable, c'est parce que le premier ministre de l'Alberta, par exemple, a dit carrément que sa province exigeait également le droit d'un veto, pas seulement l'Ontario.

[*Traduction*]

Mais l'Alberta avait le droit d'avoir son propre veto, pas seulement un veto régional. S'il devait y avoir un droit de veto, l'Alberta allait l'obtenir tout comme les autres provinces. Nous acceptons cela parce que nous acceptons cette notion d'égalité.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Ce matin, dans le document constitutionnel, le premier ministre a clairement décrit la vision conservatrice d'une économie canadienne qui s'engage sur la voie de l'avenir.

Le document parle d'institutions financières et de contrôle financier. Il parle des droits en matière de capital, mais il est muet sur les initiatives et l'approche proactive en matière d'emploi et d'inégalité régionale. Un pays ne se résume pas à son économie; il doit prêter main-forte aux familles et favoriser leur avenir.

• (1430)

Le premier ministre a élaboré un programme économique, mais il est tout aussi important d'élaborer un programme axé sur les citoyens.

Le premier ministre songera-t-il sérieusement à une charte des droits sociaux qui donnerait du poids aux droits propres des Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue parle d'approche proactive. Elle a bien raison. Comme je l'ai dit ce matin, on ne peut isoler l'évolution économique des considérations constitutionnelles.

C'est pourquoi je sais qu'elle sera heureuse d'apprendre que les taux d'intérêt ont baissé de près de 2 p. 100 depuis le dépôt du budget en mars. La croissance a enregistré un taux d'environ 5 p. 100 au cours du dernier trimestre, et l'inflation, l'an prochain, si nous poursuivons sur cette lancée, pourrait n'être que de 3 p. 100. Voilà d'excellentes nouvelles par rapport aux objectifs poursuivis par ma collègue, soit la création d'emplois et la justice sociale.

Pour ce qui est de l'idée de la charte des droits sociaux que vient de lancer le premier ministre de l'Ontario, je suppose que le comité voudra l'examiner pour voir si cela pourrait être avantageux pour les Canadiens à long terme. Je ne sais pas. Je n'ai pas étudié ses propositions en détail, mais je sais que le premier ministre Rae se propose de jouer un rôle utile et constructif dans notre débat national et je me réjouis à l'avance de sa participation et de celle de ma collègue.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, cette ronde de discussions constitutionnelles portera sur l'économie, sur l'avenir des programmes sociaux du Canada. Mon parti et moi aimerions que notre pays se fixe également un objectif de plein emploi et que toutes nos institutions s'emploient à atteindre cet objectif et se penchent sur les autres questions importantes abordées dans ces propositions.

Parmi les propositions avancées aujourd'hui, il est question de confier la plupart de nos décisions de nature économique à un Conseil de la fédération. Il ne fait aucun doute que cette suggestion doit être examinée de plus près, puisqu'elle pourrait, sous la forme où elle nous est présentée dans les propositions, retirer à la Chambre des communes le droit de prendre des décisions économiques fondamentales pour le confier à une sorte d'officine institutionnalisée si nous ne sommes pas prudents.

Le premier s'engagera-t-il à établir un processus ouvert pour tout changement économique, processus auquel participeraient pleinement les provinces et les territoires, qui auraient droit de vote, ainsi que les autochtones à qui l'on garantit dans les propositions d'aujourd'hui l'autonomie gouvernementale à une date ultérieure?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, la proposition concernant le Conseil de la fédération ne créerait pas un organisme chargé, comme l'affirmait, je crois, le chef du Nouveau Parti-démocratique, de prendre la plupart de nos décisions économiques. Le Conseil axerait plutôt ses activités sur les nombreux domaines très importants où il n'existe aucun accord fédéral-provincial ou bien sur ceux où les accords de principe n'ont pas été mis en application dans la pratique, comme c'est le cas pour de trop nombreuses décisions concernant l'élimination des obstacles au commerce ou d'autres mesures.

Il s'agit là, à mon avis, d'une nouvelle proposition très intéressante et importante. J'espère que le comité l'étudiera attentivement. Nous avons certainement l'intention de rendre le processus aussi transparent que possible, parce que nous estimons qu'il nous faut entre autres rendre le processus budgétaire des gouvernements fédéral et provinciaux plus accessible. Nous devons rendre les consultations fédérales-provinciales plus transparentes, exposer les mesures que nous prenons et celles que prennent les provinces, tenter, au moyen des réformes que nous voulons apporter à la Chambre et au Sénat, de rendre ces institutions beaucoup plus accessibles à la population canadienne et beaucoup plus représentatives. C'est précisément à ce genre de transparence que nous aspirons.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Comme je l'ai dit, il est nécessaire d'avoir des institutions ayant des mandats pas trop limités. Concernant la proposition se rapportant au mandat de la Banque du Canada, qui est d'instaurer et préserver la stabilité des prix, purement et simplement, c'est une vision très limitée, monsieur le Président. Ce mandat doit aller bien au-delà pour mettre fin au scandale du taux de chômage élevé à Montréal ou au Cap Breton, ou dans les autres régions du Canada. Le mandat doit aussi avoir pour but de s'assurer que le plein emploi soit possible, que les besoins des fermiers et des petites entreprises soient satisfaits.

Le gouvernement est-il prêt à élargir ce mandat?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, nous devons proposer des changements bien importants en ce qui concerne la Banque. Et si la députée, chef du Nouveau parti démocratique a d'autres propositions à faire, cela sera possible devant le Comité. Je crois qu'il est bien important de se souvenir de l'objectif précis d'une banque centrale dans un système comme le nôtre. Il existe actuellement un problème: ce n'est pas assez ouvert aux provinces, aux autres groupes impliqués, affectés par les décisions du gouverneur.

Pour cette raison, nous avons proposé certains changements bien importants. Pour la première fois, ce sera un Sénat élu qui pourra ratifier ou non la nomination d'un gouverneur de la Banque. Cela est un pouvoir bien important pour les régions. Pour les autres personnes intéressées aussi, il y aura des changements qui pourront permettre, qui pourront nécessiter l'implication de consultations beaucoup plus profondes au niveau régional en ce qui concerne les politiques du gouverneur de la Banque.

* * *

[*Traduction*]

LA BANQUE DU CANADA

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai, moi aussi, une question à poser au ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Dans le document déposé aujourd'hui, le gouvernement annonce qu'il a l'intention de modifier la loi existante afin qu'il soit clair que le mandat de la Banque du Canada se limite à assurer et à préserver la stabilité des prix.

Le ministre peut-il me dire pourquoi le gouvernement veut modifier la loi existante pour en supprimer les dispositions obligeant la Banque du Canada à s'occuper du commerce, de la production et de l'emploi, et non seulement de la stabilité des prix et de l'inflation? Pourquoi le gouvernement dit-il aux Canadiens que, du point de vue constitutionnel, il considère que la Banque du Canada n'a aucun rôle à jouer en ce qui concerne l'emploi?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, si nous tenons à ce que cette question soit étudiée par un comité qui pourra avoir des discussions plus approfondies sur certains points, c'est justement pour dissiper des malentendus comme celui que vient d'exprimer mon collègue, des malentendus tout à fait innocents j'en suis certain.

Nos propositions concernant la Banque du Canada visent à clarifier le mandat principal de cette institution et à assurer une meilleure harmonisation de la politique monétaire et de la politique budgétaire. Nous faisons aussi d'autres propositions visant à créer, par consensus, une situation dans laquelle la politique budgétaire des provinces s'harmonisera avec celle du gouvernement fédéral.

Si le député a d'autres améliorations à proposer, nous nous réjouirons de sa participation aux travaux du comité.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je demande au ministre de lire son propre document. On y dit que le gouvernement du Canada propose de modifier la Loi sur la Banque du Canada afin qu'il soit clair que le mandat de la banque vise à assurer et à préserver la stabilité des prix.

Je lui demande aussi de lire le préambule de la Loi sur la Banque du Canada, qui dit: «la banque doit s'occuper du niveau général de production, du commerce, des prix et de l'emploi.»

Le ministre n'a pas expliqué pourquoi le gouvernement veut limiter le mandat de la banque de façon qu'elle ne puisse pas s'occuper de l'emploi.

Je demande au ministre une réponse claire. S'il veut prendre le temps de se familiariser avec son propre document, nous serons heureux de lui donner le temps qu'il faut.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Merci, Herb. J'apprécie ces échanges courtois avec les députés d'en face, monsieur le Président.

Je vais être clair. Nous ne cherchons pas à limiter le rôle de la banque. Nous essayons simplement de clarifier ce rôle. Tout cela sera plus facile à comprendre lorsque mon collègue, le ministre des Finances, déposera un document de travail sur la question à une réunion qu'il aura avec ses homologues provinciaux.

Nous essayons aussi d'apporter certaines modifications relatives au fonctionnement de la banque afin que ses décisions reflètent mieux les préoccupations des Canadiens et soient mieux acceptées par la population. Ces changements se font attendre depuis longtemps. Nous espérons avoir l'appui du député et de son parti à cet égard et, s'ils ont d'autres améliorations à proposer, nous serons heureux de les écouter.

* * *

LA MAIN-D'OEUVRE QUALIFIÉE

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, la disponibilité d'une main-d'oeuvre qualifiée est l'un des éléments les plus importants de la compétitivité à l'échelle mondiale. Alors qu'une entreprise comme Siemens Electric vient de mettre en doute la capacité du Canada de lui fournir des travailleurs qualifiés pour les 9 000 nouveaux emplois qu'elle créera, le premier ministre peut-il nous dire ce que son gouvernement a fait pour donner à la société Siemens Electric Limited l'assurance qu'elle aura la main-d'oeuvre qualifiée dont elle a besoin?

• (1440)

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, vous pouvez constater l'imposante main-d'oeuvre qualifiée qui se trouve de ce côté-ci de la Chambre. Un certain nombre de députés sont prêts à répondre à la question.

Au regard de la compétitivité, nous cherchons évidemment des moyens d'assouplir notre système d'éducation de façon qu'il puisse offrir le genre de programmes permettant de former le type de main-d'oeuvre dont cette entreprise a besoin.

Par ailleurs, nous avons aussi pris des mesures avantageuses pour le groupe des ingénieurs, celui des scientifiques et celui des techniciens. Nous avons également en tête d'autres mesures que nous allons prendre.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le ministre ne comprend visiblement pas la gravité du problème. Si la stratégie du gouvernement est si efficace, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi une entreprise comme Siemens Electric, l'un des chefs de file dans le domaine de l'électronique, exprime des réserves importantes et émet de sérieux doutes sur la capacité du Canada de fournir de la main-d'oeuvre qualifiée?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, ces doutes ont été exprimés à l'égard de tous les pays industrialisés car nous sommes tous aux prises avec le même problème. Il n'y a pas suffisamment de gens qui optent pour les domaines techniques, que ce soit au niveau collégial ou universitaire. C'est pourquoi de nombreux programmes gouvernementaux ont justement pour objectif d'encourager les étudiants à se tourner vers ces secteurs.

* * *

LA PROTHÈSE MAMMAIRE MÊME

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, hier soir, 200 femmes en colère se sont réunies à Montréal pour partager les expériences qu'elles ont vécues avec les prothèses mammaires. Nous avons entendu beaucoup de témoignages personnels sur les effets secondaires nocifs de ces prothèses chez beaucoup de femmes.

Maintenant que Surgitek, fabricant de la prothèse Même, a retiré toutes ses prothèses mammaires du marché, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ordonnera-t-il enfin une enquête judiciaire pour savoir pourquoi son ministère n'a pas encore mis fin à cette expérience médicale sur les femmes canadiennes?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai rencontré, cet été, la députée de Mission—Coquitlam et d'autres femmes et je pense qu'il était clair à cette époque et qu'il est encore clair aujourd'hui qu'en ce qui concerne la santé des femmes, nous avons fait ce qu'il était possible de faire à la lumière de l'information qui nous a été fournie, au ministère et à moi.

Quant à la réglementation, la députée sait pertinemment que j'ai demandé au ministère de me faire rapport sur la façon dont ce produit, la prothèse Même, a bénéficié d'une exemption en 1982.

J'attends le rapport au sujet de la réglementation, mais il est très délicat de se prononcer sur les questions de santé, monsieur le Président, si nous n'obtenons pas plus d'information que celle que ma collègue possédait cet été.

Je répète ce que j'ai dit: s'il existe de l'information que nous n'avons pas au ministère et qui nous permette de nous prononcer, nous l'examinerons, mais le ministère fait tout ce qu'il peut à la lumière de l'information disponible actuellement.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Ces femmes-là ne peuvent pas se permettre d'attendre. C'est un problème grave. La réponse du ministre va à l'encontre des précédents établis par son gouvernement; elle est illogique et cruelle.

Ma question est la suivante. Comment peut-il concilier la réponse qu'il vient de faire, quand on sait que son gouvernement a dépensé des millions de dollars pour aider des milliers de propriétaires à enlever l'urée-formaldéhyde de leur maison, et le fait que ce même gouvernement ne veut pas verser un traître cent pour aider les femmes à se faire retirer cet implant mammaire? Comment est-ce qu'il concilie ces deux positions?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député de Chambly sait fort bien que si la compagnie est fautive, si elle a fait une erreur au moment de l'insertion de l'implant et que le produit n'a pas donné les résultats escomptés, elle peut être poursuivie devant les tribunaux, ce qu'a fait d'ailleurs une femme de Vancouver. Cette femme a demandé au tribunal de se prononcer.

Le député veut savoir pourquoi nous n'avançons pas de fonds. Il s'agit de la santé des femmes qui ont un implant mammaire. Après une étude réalisée par le ministère sur les problèmes de santé de ces femmes, il a été décidé de faire retirer le produit du marché. Nous avons fait ce qu'il fallait.

Si ces députés ont d'autres renseignements sur ces problèmes de santé, qu'est-ce qu'ils attendent, bonté divine, pour les communiquer au ministère ou aux chercheurs, qui pourraient changer la décision déjà prise?

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, mais vu son absence, peut-être que son ministre d'État ou le premier ministre lui-même pourra y répondre.

Attendu que la survie de l'agriculture, surtout pour les plans conjoints au Québec comme l'industrie laitière, est basée sur le principe qu'on tient compte des coûts de production et d'un revenu raisonnable pour nos agriculteurs, est-ce que le ministre ou le premier ministre peut assurer les agriculteurs que ce critère primordial sera toujours maintenu pour nos agriculteurs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si mon ami veut savoir s'il y a quelque chose dans les dispositions déposées ce matin de nature à. . . Si la question est de savoir si nous allons maintenir nos programmes antérieurs malgré le dépôt du document ce matin, la réponse est oui.

Mon ami de Papineau, qui est également expert dans le domaine de l'agriculture, me dit que la question en est surtout une qui relève du GATT. Si c'est le cas, cela me ferait plaisir de répondre en supplémentaire.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, l'UPA, l'Union des producteurs agricoles est très inquiète pour leur avenir parce que le ministre de l'Agriculture parle toujours de productivité sans prendre en considération les coûts de production. C'est cela leur inquiétude et ils voudraient avoir une réponse à cela.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le phénomène de la productivité s'applique à tout le monde.

Mais le fait de mentionner la productivité n'a nullement pour effet de miner la capacité de l'UPA et de ses membres de rivaliser avec la concurrence que l'on connaît actuellement. Il n'y a rien qui a été dit ou fait de nature à empêcher les producteurs québécois ou ceux d'ailleurs de maintenir leur production. Le gouvernement canadien va s'efforcer de trouver de nouveaux marchés pour eux.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les pires conditions de l'histoire, en ce qui concerne la glace, ont complètement anéanti le secteur de la pêche du Labrador.

Le comité d'adaptation industrielle du ministre lui a écrit ce mois-ci pour lui signaler d'abord que le Labrador a été la région la plus durement touchée et, ensuite, qu'il reste bien peu de temps pour offrir aux Canadiens de cette région une aide dont ils n'ont jamais eu autant besoin.

Le ministre donnera-t-il suite à la recommandation de son comité d'adaptation industrielle et mettra-t-il sur pied un programme d'aide de telle sorte que les programmes d'emploi puissent entrer en vigueur au 1er octobre? Va-t-il s'y engager aujourd'hui?

• (1450)

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, la situation et la question qui nous arrivent aujourd'hui n'est pas nouvelle puisque, année après année, les glaces demeurent un peu plus longtemps que l'on souhaiterait sur certaines côtes.

Plusieurs programmes et des millions de dollars ont été mis à la disposition des pêcheurs à la suite de situations qui ont été similaires d'une année à l'autre.

Nous avons, pour l'année passée, annoncé des fonds spéciaux. Et nous avons bien l'intention, avec ce partenariat qui a été établi avec les provinces et le secteur privé, d'établir une stratégie pour pouvoir aider les pêcheurs qui en ont besoin. Mais nos programmes, à l'intérieur du ministère, sont à la disposition des pêcheurs, et c'est ce à quoi nous travaillons.

[*Traduction*]

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je me permets de préciser au gouvernement qu'il ne s'agit pas d'une année ordinaire.

Nous parlons ici des pires conditions jamais vues de mémoire d'homme! Ce n'est pas une année ordinaire. Le gouvernement va-t-il aider ces gens-là, oui ou non? C'est maintenant qu'ils ont besoin d'aide. S'il ne les aide pas dès cette semaine, il ne servira à rien de le faire plus tard. Faites-le dès cette semaine!

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Je répète à l'honorable député de cette Chambre que toutes les énergies sont mises en place en collaboration avec les provinces et les différents intervenants pour que, le plus rapidement possible, les réponses soient apportées, et nous sommes à travailler pour des solutions permanentes.

* * *

[*Traduction*]

LES CARIBOUS DE LA PORCUPINE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

La ministre sait sans doute que les 180 000 bêtes que compte la harde de caribous de la Porcupine traversent les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon pour vêler dans la plaine côtière de l'Alaska désignée sous le nom de terres 1002.

Puisque la survie de cette harde risque d'être gravement menacée par la réalisation d'un projet d'exploitation pétrolière et gazière dans cette zone de vêlage unique et irremplaçable, la ministre peut-elle nous dire ce qu'elle a fait pour amener le premier ministre à faire part à M. Bush de l'urgence de protéger cette zone contre tout développement industriel, puisque c'est à ce niveau que le dossier doit être abordé?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous nous occupons déjà de l'affaire soulevée par le député.

Nous avons fait des démarches à ce sujet auprès de représentants du gouvernement américain. Mon collègue, le ministre de l'Énergie, et moi-même avons eu des entretiens sur les répercussions que cela pourrait avoir pour le Canada et les États-Unis, et nous en avons parlé aussi au ministre de l'Environnement.

Nous poursuivons nos discussions.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Étant donné que M. Bush a inscrit l'aménagement des terres 1002 dans le futur plan énergétique américain, le premier ministre va-t-il aujourd'hui demander publiquement au président des États-Unis de ne pas se livrer à des travaux d'exploitation pétrolière et gazière dans les terres 1002, parce cela serait contraire à l'esprit et à la lettre de l'accord de 1987 conclu entre notre premier minstre et son bon ami de la Maison blanche?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons demandé aux États-Unis de désigner la plaine côtière «réserve naturelle».

Nous nous efforçons de protéger cette habitat faunique fragile. Nous n'oublions pas la situation économique et la culture traditionnelle des gens qui habitent la région.

J'ignore la date précise à laquelle la question relative aux concessions pétrolières et à la réserve sera abordée à la Chambre ou au Sénat, mais notre ambassade suit de près le dossier. Nous sommes en contact avec nos représentants là-bas et nous faisons des demandes pressantes à ce sujet.

LE DRAPEAU CANADIEN

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au secrétaire d'État au sujet de l'utilisation qui est faite de notre drapeau, ce symbole du pays, pour nous faire connaître.

Des milliers de Canadiens et d'entreprises se servent de la feuille d'érable pour promouvoir le tourisme, le commerce, l'identité et l'unité nationales—oui, même l'unité. Or, un fonctionnaire de la Direction du protocole du Secrétariat d'État semble harceler, et même menacer de poursuites juridiques, les entreprises qui le font.

C'est ridicule et incroyable!

Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre ce que ces entreprises ont fait de répréhensible. Pourquoi est-il illégal de se servir du drapeau canadien pour inciter les Canadiens à acheter au Canada, afin de soutenir l'économie canadienne et de faire connaître l'industrie du tourisme au Canada?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à déclarer que nous appliquons l'article 9 de la Loi sur les marques de commerce.

Cet article a pour objet de prévenir l'utilisation de symboles du Canada pour faire de la fausse publicité ou de la publicité trompeuse.

Lorsque j'ai pris connaissance des cas particuliers qu'a soulevés ma collègue, j'ai demandé aux fonctionnaires du ministère de passer en revue tous les dossiers en attente. Quant aux deux incidents signalés dans les médias récemment—celui de Banff Lifts Limited et celui de Superstore—j'ai demandé à mes adjoints de communiquer personnellement avec ces entreprises pour leur faire savoir qu'elles avaient le droit de se servir du drapeau. Nous les avons encouragées à le faire et nous leur avons promis que, d'ici la fin de la semaine, elles recevraient une lettre portant ma signature pour le leur confirmer l'autorisation.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre a annoncé la semaine dernière qu'il fallait se débarrasser d'une partie de l'infrastructure excédentaire des forces armées canadiennes, cela signifie-t-il que les 36 millions qui avaient été annoncés en janvier pour construire des installations pour la réserve navale ne seront pas dépensés?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le Groupe de travail annoncé pour développer les critères de restructuration des Forces canadiennes ne met nullement en cause les programmes actuels.

[*Traduction*]

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Cela signifie-t-il que le ministre va placer ces nouvelles installations pour la réserve navale en attente, jusqu'à ce que son groupe de travail ait passé en revue les infrastructures excédentaires pour voir s'il n'y a pas un endroit comme la BFC Cornwallis qui pourrait faire l'affaire?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je reporterai la députée à la réponse précédente.

* * *

[*Traduction*]

LES DROGUES ILLICITES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

À Toronto, les drogues illicites inquiètent beaucoup les parents. On apprend aujourd'hui que les marchands de drogues se sont emparés d'un autre quartier, près de Bloor et de Landsdowne. À maintes reprises, le Toronto Metro Council et la police de la ville ont demandé au gouvernement fédéral de lui remettre une partie des fonds saisis par la GRC lors des arrestations de trafiquants de drogues. Cet argent pourrait être remis aux autorités municipales qui l'utiliseraient pour des programmes d'enseignement, de prévention de la criminalité ou de réadaptation, et pour des activités antidrogues.

J'aimerais que le solliciteur général nous dise s'il va faire quelque chose au sujet de ces propositions qui aideraient à lutter contre la présence de drogues illicites dans les rues et les écoles des villes canadiennes?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Je remercie mon collègue de s'intéresser à cette question. Je pense que c'est un sujet qui ne laisse indifférent personne à la Chambre.

Ce matin, j'ai rencontré le gouverneur Martinez des États-Unis, le responsable de la lutte antidrogue là-bas, et nous avons parlé de différentes questions. Ce que dit mon collègue est tout à fait légitime, et en fait nous essayons d'améliorer nos efforts au sujet de la saisie de

biens et du passage de la saisie à la confiscation. Nombre de responsables de la police et de maires de tout le pays ont déjà dit qu'ils aimeraient qu'une partie des fonds leur soient remis pour payer leurs frais. Je pense que c'est tout à fait légitime et j'ai l'intention d'étudier la question.

Quant à savoir si nous irons jusqu'à considérer des programmes antidrogues, je ne suis pas sûr que nous en soyons là, mais nous étudions la possibilité de rembourser l'argent dépensé pour les enquêtes par les diverses administrations.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): J'aimerais remercier le solliciteur général de sa réponse et lui demander quelles mesures supplémentaires il envisage de prendre dans le domaine de la lutte contre les drogues illicites, de façon à enrayer un phénomène inquiétant et croissant dans tout le pays.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme mon collègue le sait, le premier ministre a pris l'initiative dans ce domaine.

Hier, à Montréal, il a parlé d'améliorer la collaboration entre les diverses autorités que nous avons, la GRC, la Défense nationale, la Garde côtière et les douanes pour essayer d'enrayer ce fléau. Je voudrais également faire remarquer à mon collègue que la stratégie nationale antidrogue que le premier ministre a lancée est un programme de cinq ans. Il expire en 1992 et on le réexamine actuellement pour voir quelles améliorations on peut lui apporter.

* * *

LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, le premier ministre a déposé ce matin les changements que l'on propose d'apporter à la Constitution qui ont en partie pour objet de rétablir le droit des Canadiens à la propriété privée.

Ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Si ce droit est inscrit dans la Constitution quelle sera exactement son incidence sur la vie des Canadiens ordinaires de ma circonscription?

• (1500)

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, il est encore tôt pour répondre à cette question, qui devra d'ailleurs faire l'objet d'une étude en comité. Des documents juridiques seront alors présentés au comité. D'après moi, il faudra tenir compte de diverses incidences, y compris celles qui concernent, dans certaines provinces, les femmes qui se préoccupent du droit de propriété et d'autres questions.

En faisant cette proposition, nous pensons que nous pourrons trouver le libellé juridique qui pourra tenir compte de ces préoccupations et nous permettre d'inclure le droit à la propriété dans la Charte, de telle sorte qu'il ait un effet sur la vie des Canadiens ordinaires.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles et porte sur la notion d'une charte des droits sociaux.

Dans la proposition déposée à la Chambre ce matin, on n'en parle pas du tout. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pour quelle raison précise il n'a pas proposé dans le document de ce matin la volonté d'insérer dans la Constitution du Canada une garantie à l'égard des soins médicaux, des écoles, d'un environnement sain, des logements et des emplois pour les Canadiens ordinaires? Dans une société moderne, ces questions sont certes devenues des droits très fondamentaux.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, le député voudra bien examiner les renvois précis qui figurent dans la clause Canada. Il voudra également consulter les députés de son parti, dont le chef du parti en Colombie-Britannique, M. Harcourt, qui s'est dit préoccupé par la délégation, aux tribunaux, du pouvoir très considérable que conférerait une charte sociale.

Je suis certain que cette question, comme d'autres qui opposent les divers partis, sera débattue au sein du NPD et que, lorsque le député jouera un rôle actif et constructif en comité, comme il en a l'habitude, il aura des propositions à présenter.

Si nous pensons qu'une proposition valable a été présentée, nous serons certes prêts à l'examiner. Je ne voudrais toutefois pas qu'on entende dans cette réponse que nous songeons à l'insertion d'une charte comme celle qu'a proposée le premier ministre de l'Ontario. Si l'on présente une proposition acceptable, je suis certain que le comité sera disposé à l'examiner.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je suis sûr que le ministre n'a pas délibérément induit la Chambre en erreur. Le premier ministre de l'Ontario ne voulait pas parler d'une charte sociale où la Cour suprême était l'arbitre définitif. Il existe d'autres moyens d'assurer l'application de la charte sociale.

J'ai une question supplémentaire à l'intention du ministre. Compte tenu des coupes qui ont été faites récemment dans le financement du gouvernement fédéral—il s'agit du taux d'augmentation du financement de l'enseignement postsecondaire, des soins de santé, du bien-être social et, de fait, de certaines coupes faites au niveau provincial, dans certaines provinces, dans une période de récession où les gens ont des besoins plus grands que jamais—j'aimerais poser la question suivante au ministre. Si la Constitution ne contient pas de charte sociale, qu'est-ce qui garantira aux habitants de ce pays que ces importants programmes sociaux demeureront universels, abordables et accessibles à tous les Canadiens, peu importe la province dans laquelle ils vivent?

Le très honorable Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, l'une des garanties les plus sûres, et il s'agit probablement de la garantie la plus sûre qui soit, c'est d'avoir une économie croissante qui soit compétitive sur le plan international. C'est l'une des raisons pour lesquelles, dans notre document, nous avons proposé une union économique.

Ce matin, j'ai été plutôt surpris d'entendre son chef soulever certaines questions concernant l'idée d'une union économique. Je ne crois pas que l'on puisse parler sérieusement de questions sociales si l'on n'est pas prêt à prendre les décisions économiques et à mettre en place les mécanismes économiques qui nous permettent d'avoir suffisamment d'argent pour financer les programmes sociaux dont notre pays est si fier.

* * *

[*Français*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je désire souligner la présence à la tribune d'une délégation parlementaire du Burkina-Faso en mission pour étudier le processus électoral et l'implantation de la démocratie pluraliste.

[*Traduction*]

Je veux aussi porter à l'attention des députés la présence à la tribune de M. Zdenek Kessler, membre du praesidium du Parlement tchèque et slovaque et président du comité constitutionnel et législatif.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada soit pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif F; ainsi que l'amendement de M. Vincent (p. 2536).

Le président suppléant (M. DeBlois): Il reste deux minutes au député d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Je demande la collaboration de tous les députés. . .

[*Français*]

—pour permettre que l'on puisse comprendre la fin du discours de l'honorable député.

[*Traduction*]

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, lorsque j'ai interrompu mon discours avant la période des questions, je parlais des difficultés qu'allait entrainer pour les enfants le plafond imposé en vertu du projet de loi C-32.

Je rappelle une fois de plus que même si le Canada est l'une des nations les plus riches du monde, il y a près d'un million d'enfants qui y vivent dans la pauvreté. Parmi les pays industrialisés, nous arrivons au second rang après les États-Unis pour le niveau de pauvreté chez les enfants. Il semble que ces enfants devront payer pour les échappatoires fiscales offertes aux grandes sociétés.

Si je parle ainsi, c'est qu'il semble que depuis quelques années, les entreprises riches du Canada paient de moins en moins leur part, et pourtant le gouvernement voudrait nous faire croire que ce sont en réalité nos programmes sociaux qui causent cette dette et ce déficit importants.

Je précise que les données de Statistique Canada publiées en avril montrent que, de 1988 à 1989, les impôts avaient augmenté le plus pour ceux qui occupent le deuxième échelon de l'échelle des salaires, soit une hausse de 1,1 p. 100. Pour la même période, ceux qui se trouvent dans la tranche la plus haute ont vu leurs impôts augmenter de seulement 0,9 p. 100; ceux qui occupent l'avant-dernier échelon ont subi une hausse de 0,3 p. 100.

Je ne sais pas si c'est de ça que parle le gouvernement dans le document *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, que j'ai déjà cité, lorsqu'il mentionne dans la clause Canada son engagement à assurer le bien-être de tous les Canadiens. Il me semble que l'engagement qu'a pris ce gouvernement au cours des sept dernières années a été celui de remplir les poches de ceux qui sont le plus en mesure de payer leur part et d'aller puiser dans les poches de ceux qui ne sont pas en mesure de se défendre.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada.

Cette loi propose de prolonger de deux ans à cinq ans le plafond de 5 p. 100 imposé au taux de croissance des transferts au Régime d'assistance publique du Canada. Ce plafond s'ajoute à un autre. En effet, il n'y a pas très longtemps, au début des années 90, plus précisément le 12 juin 1990, on déposait à la Chambre le projet de loi C-69 fixant le premier plafond au Régime d'assistance publique du Canada. Le projet de loi C-32 dont la Chambre est saisie aujourd'hui prévoit un nouveau plafond au RAPC.

Ce plafond s'applique uniquement aux provinces qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation, c'est-à-dire la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. En tant que député de l'Ontario et plus précisément du nord de la province, une région où le taux de chômage est élevé, quoique variable, une région où l'économie a ses hauts et ses bas, je me permets de vous dire que ce projet de loi sera très très nuisible au bien-être des citoyens de Kenora—Rainy River.

• (1510)

Je crois qu'il est important d'étudier ce projet en tenant compte du contexte qui lui est propre. Le gouvernement voudrait laisser entendre dans sa propagande que son projet est parfaitement civilisé parce qu'il porte essentiellement sur les trois provinces les plus riches.

Si on y regarde de plus près et qu'on examine la somme que le gouvernement retire de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario, on s'aperçoit que cette somme s'élève à 2 135 millions de dollars en transferts fédéraux répartis sur les cinq ans. En ce qui concerne les Ontariens, il s'agit d'une évaluation très conservatrice.

Le gouvernement de l'Ontario a déclaré qu'il évaluait à un milliard de dollars ce qu'il lui en coûterait cette année seulement pour remplacer les fonds retenus par le gouvernement fédéral en raison du plafond prévu dans le projet de loi C-69 et en raison du plafond imposé à ce plafond par le projet de loi C-32, qui sera adopté j'en suis sûr parce que le gouvernement propose de recourir à ses méthodes radicales habituelles. Il mettra fin au débat en nous contraignant à procéder le plus rapidement possible à l'adoption du projet de loi à la Chambre des communes et au Sénat.

Le plus intéressant dans tout le débat, c'est que 54 p. 100 des Canadiens les plus pauvres, de ceux qui vivent sous le seuil de la pauvreté, qui sont déjà bénéficiaires de l'aide sociale, qui sont en chômage, de ceux qui ne peuvent pas s'aider eux mêmes parce qu'ils sont handicapés, âgés ou incapables de travailler pour des raisons hors de leur volonté, et comptent sur les gouvernements pour s'occuper d'eux comme nous l'avons fait dans le passé, 54 p. 100—et je crois qu'il est important de ne pas le perdre de vue—de tous les Canadiens dans ces situations sont visés par la mesure législative.

Je pense qu'il importe que nos électeurs sachent exactement ce que fait le Régime d'assistance publique et ce qu'il apporte aux plus démunis des Canadiens. Très brièvement, ce régime fournit les produits de première nécessité comme les aliments, le logement, les vêtements, les services publics et ce qui est nécessaire pour faire fonctionner une maison. Cet aspect le mieux connu du Régime d'assistance publique du Canada c'est sa composante bien-être social.

Il assure aussi de l'aide aux Canadiens qui, ne tombant peut-être pas sous le coup de l'assistance sociale, sont dans une situation telle qu'ils ne peuvent se permettre les soins dentaires dont ils ont besoin. Il permet de fournir des services essentiels d'aide aux personnes handicapées, des foyers d'accueil aux enfants victimes de mauvais traitements, des centres d'hébergement aux femmes battues, et des garderies subventionnées aux familles à faible revenu.

Comme vous pouvez le voir, le projet de loi C-32 influera considérablement sur la capacité des gens les plus démunis de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, à subvenir à leurs besoins essentiels, à s'élever par la force du poignet et à se sortir de ce cercle vicieux de la pauvreté dont, en tant que société humanitaire et charitable, nous essayons de les extirper. Ce projet de loi a également une autre conséquence importante.

Comme d'autres députés et moi-même l'avons mentionné lors de l'examen du projet de loi C-69, nous pensons, et je sais que la plupart des Canadiens travaillant dans le domaine de l'aide sociale en sont fermement convaincus, que ce projet de loi menace l'accès universel aux programmes que les gouvernements qui l'ont précédé se sont efforcés de mettre en place—cette protection sociale que nous estimons absolument nécessaire pour faire sentir aux Canadiens que la société dans laquelle ils vivent ne les a pas laissés tomber, qu'elle n'est pas mauvaise et cruelle comme on peut le voir dans d'autres pays, et qu'elle est essentiellement prête à payer des impôts et de sa poche pour le maintien de cette protection.

Je veux replacer le programme en question dans son contexte. Nombreux sont les gens dans notre pays qui croient que le Nouveau Parti démocratique est le seul parti en faveur des programmes sociaux qui est prêt à défendre les petites gens quand ils ont du mal à protéger leurs intérêts. Je voudrais en parler un instant et détruire la fausse notion selon laquelle c'est le parti qui a fait ce qu'il faut pour les pauvres de notre pays.

Je voudrais parler en particulier de la guerre contre la pauvreté qui a commencé pour de bon au milieu des années 1960. Sous le gouvernement du premier ministre d'alors, Lester B. Pearson, le gouvernement a adopté quelques mesures législatives importantes. C'était, comme nous le savons tous, un gouvernement libéral. C'est lui qui a mis en place le Régime d'assurance-soins médicaux, le Régime de pensions du Canada dont nous sommes si fiers en tant que Canadiens, un supplément de revenu garanti pour les retraités qui avaient de la difficulté à joindre les deux bouts avec les maigres prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime d'assistance publique du Canada.

Ces quatre initiatives prises au milieu des années 1960 faisaient partie d'un programme dans lequel s'est lançé le gouvernement libéral d'alors pour essayer de mettre en oeuvre le contrat social dont nous entendons tant parler. Ce contrat social a été mis en place pour permettre aux Canadiens de ne pas s'inquiéter quand les temps sont durs, comme pendant la récession mondiale que nous avons connue au début des années 1980 où il y avait énormément de chômage, car le programme d'aide sociale prendrait alors un essor considérable.

Le Régime d'assistance publique du Canada a augmenté de presque 12 p. 100 au cours de ces années où il y avait un taux de chômage élevé et une grave récession mondiale. Mais le gouvernement libéral d'alors a-t-il dit que dans ces circonstances, il faut que nous réduisions le financement de ce programme parce que trop de gens l'utilisent et qu'il n'est pas question de dépasser un certain pourcentage, en l'occurrence 5 p. 100, comme semble le dire le gouvernement d'en face?

Non, ce n'est pas ce que nous avons fait. Nous nous sommes efforcés de notre mieux d'aider ces Canadiens à s'aider. C'est ainsi que nous avons réussi à traverser cette récession là. Et, aujourd'hui, il y a rupture de contrat, 25 ans après l'adoption du Régime d'assistance publique du Canada, qu'on a proclamé comme un modèle de collaboration fédérale-provinciale.

Je tiens à rappeller aux députés d'en face que pour que notre fédération ait des chances de fonctionner il ne faut pas oublier que la collaboration n'est pas une voie à sens unique. Nous obtiendrons la collaboration des provinces à la condition de ne pas tout décider arbitrairement et par décret. J'espère qu'ils comprendront que cette mesure particulière est loin de nous avoir encouragés en tant que Canadiens, à collaborer pour que le Canada fonctionne plus efficacement. Tous les changements constitutionnels au monde ne serviront à rien si nous n'avons pas cette indispensable collaboration. Une mesure comme le projet de loi C-32 ne va faciliter les choses en rien.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, c'est aussi pour moi un plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour parler du projet de loi dont la Chambre est saisie, soit le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada.

Je dis que c'est pour moi un plaisir de prendre la parole, mais c'est également un déplaisir dans la mesure où ce projet de loi est une mesure régressive dont le pays n'a pas besoin, surtout les trois provinces qui sont le plus touchées.

Par cette mesure législative, le gouvernement plafonnera les transferts qui sont accordés dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada à trois provinces, l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Le gouvernement fédéral dit—ce sont ses propres chiffres—que les trois provinces visées perdront 2,135 milliards de dollars de transferts fédéraux sur cinq ans, soit jusqu'en 1995-1996.

Les provinces en cause estiment que les pertes seront beaucoup plus élevées. L'Ontario, par exemple, croit que cette mesure législative lui coûtera 1 milliard en 1991 seulement.

Comme on le sait, le Régime d'assistance publique du Canada a été adopté en 1966, pour favoriser la création et l'expansion de services d'aide sociale partout au Canada.

• (1520)

En vertu de ce régime, le gouvernement fédéral a accepté de partager moitié-moitié les frais engagés par les provinces et les municipalités pour fournir des services d'aide sociale aux Canadiens dans le besoin.

C'est un programme obligatoire. Il incombe au gouvernement fédéral, aux provinces et aux municipalités de veiller à ce que tous les Canadiens aient un toit et de quoi manger et puissent participer normalement à la vie de la collectivité.

Contrairement à d'autres programmes de soutien du revenu qui fixent des conditions d'admissibilité, l'aide sociale est le programme de dernier recours. Une fois déterminés l'admissibilité et le montant des prestations, selon la loi de la province, l'organisme provincial ou municipal chargé d'appliquer ce programme ne peut refuser. Il ne peut refuser cette aide, et le gouvernement réduit les fonds qu'il consent à cette fin.

En d'autres termes, le gouvernement refuse de fournir des services essentiels convenables aux Canadiens qui en ont un urgent besoin. L'objectif premier du régime se divise en deux volets: d'une part, aider les provinces à fournir des mesures convenables d'assistance publique aux personnes nécessiteuses, ce à quoi le gouvernement se dérobe; d'autre part, aider les provinces à fournir des services d'aide sociale visant à réduire ou à enrayer les répercussions de certains fléaux sociaux comme la pauvreté, les enfants abandonnés ou la dépendance à l'égard de l'aide sociale.

Le RAPC a essentiellement jeté les bases du régime de sécurité sociale du Canada, régime qui a contribué à maintenir l'unité du pays en favorisant l'égalité des régions et des personnes.

Les bénéficiaires du Régime d'assistance publique du Canada comprennent la clientèle des foyers de soins spéciaux, des foyers pour personnes âgées, des foyers de soins infirmiers, des centres pour itinérants, des garderies, des foyers pour mères célibataires et de nombreux autres établissements. Dans les domaines des soins de santé, de la protection de l'enfance et des services sociaux, on a constaté que, non seulement au Canada, mais dans tous les pays du monde, les enfants issus de foyers bénéficiant de l'aide sociale ont beaucoup moins de chances d'aller à l'université et risquent davantage d'abandonner leurs études, d'avoir des ennuis de santé et de nombreux autres problèmes.

Voilà les gens qui vont souffrir. Ce sont les personnes les plus vulnérables de notre société. L'aide dont ils bénéficient revêt diverses formes: soins dentaires, services essentiels pour les personnes handicapées, familles d'accueil pour les enfants victimes de mauvais traitements, maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence, aide sociale pour ceux qui n'arrivent pas à trouver de travail.

Les provinces visées par ce projet de loi, l'Ontario, la Colombie-Britanique et l'Alberta sont, aujourd'hui, les seules provinces qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation du gouvernement du Canada. Autrement dit, le gouvernement du Canada considère ces trois provinces comme des provinces riches.

Pourtant, en mars 1990, la moitié des familles pauvres du Canada, soit 54 p. 100 des bénéficiaires de l'assistance sociale, dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, vivaient en Alberta, en Colombie-Britanique et en Ontario. Or, au lieu de chercher des moyens de les sortir de l'assistance sociale, nous sommes obligés de discuter aujourd'hui pour savoir s'ils pourront obtenir cette assistance. C'est absolument ridicule.

Encore une fois, le gouvernement ne se rend pas compte que dans cette période de récession, les gens souffrent déjà. Les taux d'intérêt, la valeur du dollar canadien et les taux de chômage sont encore beaucoup trop élevés et ne semblent pas prêt de baisser. Le Canada connaît un nombre sans précédent de faillites, surtout en Ontario, où des milliers d'emplois disparaissent dans le secteur manufacturier. Ces crises se déroulent ici, chez nous.

Le gouvernement nous demande de ne pas nous inquiéter au sujet du RAPC parce que les coupes ne touchent que les trois provinces riches, mais la province dans laquelle je vis, l'Ontario, pourrait bien devenir une province pauvre.

J'aimerais bien savoir qui va l'aider et qui va aider 50 p. 100 des bénéficiaires de l'aide sociale qui y habitent. Quand le gouvernement se réveillera-t-il et réalisera-t-il qu'il n'y a plus de provinces riches à cause de ses mesures?

Dans le budget de 1990, le gouvernement a annoncé que la croissance des paiements de transfert au titre du Régime d'assistance publique du Canada serait limitée à 5 p. 100 pour l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario, pour les années financières 1990-1991 et 1991-1992.

Dans le budget de 1991, il a prolongé de trois ans, jusqu'à l'année financière 1994-1995, le blocage imposé à ces trois provinces. Après cela, il suppose que les dépenses au titre du RAPC augmenteront à peu près au même rythme que le produit national brut.

Le gouvernement fédéral abdique sa responsabilité morale à l'égard des Canadiens défavorisés. Le gouvernement fédéral dit qu'il va économiser 2,4 milliards de dollars. Il va le faire au détriment des nécessiteux. C'est insensé. Je n'arrive pas à le croire.

Cet argent servira-t-il à la réduction de la dette? Pourquoi demande-t-on aux contribuables à faible revenu et à ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins de s'occuper de la réduction de la dette? Nul doute que le gouvernement mérite une mauvaise note à ce chapitre.

Par sa décision, le gouvernement continue d'imposer le fardeau de la dette nationale et de la réduction du déficit fédéral aux provinces et aux municipalités. C'est renoncer à ses responsabilités. C'est une obligation. Les provinces doivent prendre la relève. Elles ne peuvent pas se soustraire à leurs responsabilités, ce que le gouvernement fédéral n'hésite pas à faire.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'appuyons pas les mesures que prend le gouvernement pour faire porter le fardeau de la dette nationale et de la réduction du déficit fédéral aux plus démunis. Nous n'appuyons pas pareilles mesures.

Par un de ses arrêts, la Cour suprême a peut-être donné au gouvernement le droit légitime de réduire les transferts aux provinces au titre de l'aide sociale, mais elle ne lui a pas donné celui de renoncer à ses responsabilités envers les pauvres et les défavorisés.

Il semble aussi que cette modification viole l'esprit de collaboration fédérale-provinciale qui a marqué les 24 années d'histoire du RAPC. C'est en effet la première fois que le gouvernement fédéral décide de modifier unilatéralement ses dispositions.

Il manque à l'engagement qu'il a pris de contribuer pour moitié avec les provinces à la lutte contre la pauvreté. Le gouvernement fédéral rejette nos programmes sociaux qui sont sacrés au Canada.

Le RAPC est l'élément fondamental et minimal du filet de sécurité du Canada. Je le répète, je suis heureuse d'être ici, mais je suis très déçue de l'attitude du gouvernement. Mon seul espoir, c'est qu'il revienne sur sa décision et qu'il reconnaisse l'importance de maintenir cette contribution aux provinces et aux municipalités.

C'est sa responsabilité. C'est ma responsabilité en tant que législatrice. Je regrette vraiment qu'il veuille prendre cette mesure.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, je tiens à participer brièvement au présent débat, car je crois nécessaire de faire valoir officiellement quelques-unes des préoccupations que beaucoup de députés et moi-même avons recueillies ces derniers mois dans nos circonscriptions.

Le problème réside notamment dans le fait que le gouvernement, dans le sens très large du terme, a changé. Il fut peut-être un temps où un gouvernement pouvait exprimer une idéologie politique et vivre sa vie parlementaire, en quelque sorte, dans un magnifique isolement. Ses administrés n'étaient pas vraiment au fait du genre de vie de ses membres, des décisions du Parlement ni de tous les petits gestes qu'il pouvait poser.

En ces temps modernes, les citoyens suivent quotidiennement les activités du Parlement et du gouvernement et voient jour après jour comment les gouvernements dépensent leur argent. Les journaux sont remplis d'articles rapportant de folles dépenses qui ne donnent rien et l'investissement de sommes énormes dans des projets voués à l'échec.

Ils voient, par exemple, comment un ou une ministre assume ses fonctions. On prêche l'austérité à la Chambre pour monter ensuite dans une limousine conduite par un chauffeur. Les Canadiens voient cela. Ils ne devraient peut-être pas se fier aux apparences, mais ils le font. Ils ne comprennent pas ce qui se passe lorsqu'on prêche la frugalité à la Chambre et qu'on monte ensuite dans une limousine avec chauffeur pour se rendre à l'aéroport où on prendra l'avion, en première classe, pour aller participer à une magnifique conférence à l'étranger, quelque part. Ils ne voient pas du tout les choses de la même façon que les députés et leur jugement est très sévère.

• (1530)

Les choses seraient peut-être différentes si les gouvernements, de tous les ordres, affirmaient franchement ceci: «Nous n'avons plus les moyens de faire les choses comme nous les avons toujours faites et nous ne participerons donc plus à de magnifiques conférences. Nous n'allons plus envoyer des sous-ministres à l'autre bout du monde pour qu'ils y apprennent comment gouverner.

Nous ne ferons plus nombre de choses que notre gouvernement a apparemment faites, selon le compte rendu.»

Les choses seraient peut-être différentes si les Canadiens ne savaient pas que les gens qui gouvernent leur pays représentent en général la classe des nantis. Ce ne serait peut-être pas pareil s'ils ne se rendaient pas compte, dans leur déclaration d'impôt et plus tard dans leurs conversations avec les gens de leur localité, que la plupart des contribuables ayant un revenu, pas nécessairement élevé mais important, ont des options dont ils se prévalent, bien sûr, pour ne pas payer l'impôt. Ceux-ci se renseignent sur les méthodes d'évitement fiscal et ils paient des fiscalistes pour obtenir des conseils sur la façon de reporter leurs impôts.

Tous les citoyens du Canada savent bien qu'il faut être stupide pour se faire attraper par le fisc. On s'aperçoit alors que ce sont les contribuables dont l'impôt est retenu à la source qui portent le fardeau fiscal de ce pays. Quand ils regardent autour d'eux dans leur propre localité, ils découvrent qu'il y en a qui ne paient pas d'impôt. Ils réalisent que c'est injuste. Lorsqu'ils voient le gouvernement présenter un tel projet de loi, ils se demandent alors s'il est sincère ou non dans ce qu'il fait. Évidemment, la question qui se pose dans n'importe quel projet de loi n'est pas de savoir s'il est conforme ou non à une idéologie, s'il cadre ou non avec un principe politique, mais s'il répond ou non à la réalité du jour.

Je vous dirais, monsieur le Président, que dans ma propre province de l'Ontario, il ne répond pas à la réalité du jour, car l'Ontario traverse ce que certains appelleraient une récession, mais qui constitue à mon avis une restructuration de l'économie de base. D'après moi, une récession se traduirait par une baisse du pouvoir d'achat, autrement dit, les voitures qu'on construit à Oshawa ne se vendraient pas aussi vite ni aussi souvent. Par contre, une restructuration laisse entendre que quelques-unes des usines qui fournissaient des pièces d'automobile à cette usine d'Oshawa n'existeraient plus. Un travailleur ne peut pas être rappelé à un poste qui a été muté en Alabama. Cette usine d'Ashburn n'existe plus, elle a disparu.

Il y a des gens en Ontario qui font face à la même situation. Il ne s'agit pas d'un ralentissement économique, mais d'une restructuration de l'ensemble de notre base industrielle en Ontario. Chose curieuse, ce n'est pas tant le gouvernement fédéral qui est éprouvé que les gouvernements municipaux. Bien qu'en théorie, le Régime d'assistance publique du Canada, par exemple, ait plusieurs fonctions, quand on arrive à l'échelon municipal, on s'aperçoit que le financement peut être ponctuel et le programme adapté à des besoins précis et qu'en pratique il faut des fonds. Les conseils de certaines municipalités de l'Ontario témoignent du bond qu'a fait le nombre d'assistés sociaux, qui a grimpé de 50 à 60 p. 100.

Ils doivent absolument trouver des fonds car, selon la loi, ils sont tenus d'assurer ce type de programmes d'aide. Les fonds ne pouvant venir du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial étant donné qu'il s'agit de questions budgétaires décidées il y a longtemps, ils doivent venir de la municipalité. Les municipalités sont donc obligées de faire des choix difficiles. En théorie, bien qu'elles n'aient rien à voir avec le Régime d'assistance publique du Canada, les municipalités sont légalement tenues de remplir leurs obligations et doivent donc remettre à plus tard les dépenses prévues pour d'autres projets, comme les rues, les chemins, les bibliothèques, les écoles, etc. pour réunir la part des fonds nécessaires.

À mon avis, voici ce que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays reprochent à ce projet de loi. Les gens comprendraient ce projet de loi si le gouvernement annonçait soudain sa décision, compte tenu de la situation financière difficile, de ne plus recourir aux services de consultants pendant un an. Ils penseraient alors que la situation doit vraiment être grave pour que le gouvernement renonce ainsi à recourir aux services de consultants qui, généralement parlant, sont ses amis et se voient confier par lui de gros et d'importants contrats. Ils comprendraient encore si le Gouvernement du Canada annonçait sa décision de ne plus parrainer de grandes conférences pendant un an et demi, sans les interdire pour autant, à condition de trouver d'autres sources de financement. Seigneur, s'ils pouvaient arrêter leurs vastes campagnes de publicité et dire, par exemple: «Nous serions heureux de vous approvisionner. Nous avons des tas de documents disponibles dans tous les bureaux de cisconscription des députés, mais nous ne ferons aucune campagne de promotion à la télévision».

On me rappelle que les campagnes de publicité du gouvernement ne sont pas toutes aussi efficaces que le gouvernement le voudrait bien.

Une femme m'a appelé à la maison cet été pour me demander: «Qu'est-ce que cette taxe sur les prêts aux étudiants?» Je lui ai demandé: «Quelle taxe? J'ai lu le budget et elle n'y est pas. Je reçois beaucoup de courrier sur les nouveaux programmes du gouvernement, les nouvelles taxes et tout le reste, mais je n'ai jamais vu de taxe

sur les prêts aux étudiants. J'ai appelé les deux bureaux, mais ils n'ont aucun renseignement sur cette taxe.» J'ai téléphoné à notre critique, lui non plus n'avait rien. Nous avons téléphoné à la bibliothèque et il n'y avait rien là non plus. Pourquoi le gouvernement a-t-il jugé bon d'imposer une taxe sur les prêts aux étudiants sans prendre la peine d'en parler à qui que ce soit avant de commencer à la percevoir? Si son objectif est d'informer le public, il s'agit là d'un cas où le gouvernement a décidé de ne pas faire passer l'information.

Ce qu'il y a de déplorable dans tout cela, c'est que le concept dont s'inspire le projet du gouvernement ne correspond pas à la réalité actuelle. Je suis convaincu qu'il n'y a pas un seul député ici qui ne serait pas en mesure de vous en dire tout un chapitre sur le gaspillage au sein du gouvernement. D'ailleurs, il n'y a probablement personne au pays qui ne pourrait pas en faire autant.

Personne au Canada ne craint la concurrence. Le problème, c'est que les discours sur les vertus de la concurrence nous sont habituellement donnés par ceux qui ne sont plus dans la course. Il n'est pas nécessairement agréable de lutter pour trouver un emploi, de lutter sur le marché du travail. Les choses s'arrangent lorsque vous pouvez sortir du rang et accéder à un poste plus élevé.

Je ne crois pas qu'il faille continuer à chapitrer les Canadiens sur les restrictions. Je ne pense pas qu'ils aient encore besoin de ce genre de mesure législative simpliste. Ce qu'il leur faut, c'est un gouvernement qui a une petite idée de ce que peut représenter le fait d'avoir un emploi quelque part au Canada aujourd'hui. Il faut que le gouvernement soit sensible au fait que l'Ontario traverse une restructuration globale de ses bases économiques et que cette période est extrêmement difficile. Cela commence à se répercuter dans les budgets municipaux. Le budget provincial du printemps dernier rendait bien compte de cette situation.

L'Ontario est peut-être un bon exemple de province qui cherche à innover en matière de programmes sociaux, à offrir un peu plus de souplesse et à venir en aide avec quelque chose d'un peu plus positif qu'un chèque d'assistance sociale. Mais elle est maintenant dans une impasse parce qu'elle tente d'appliquer ces modifications dans le cadre d'une large restructuration de son économie, qui subit un ralentissement par-dessus le marché. Elle est donc dans une position très précaire.

Je crois que le gouvernement du Canada devrait repenser ce programme. C'est un programme mal adapté à l'époque, à la région et au pays, un programme plutôt mal orienté.

Le gouvernement fédéral ne peut pas reprocher au présent gouvernement de l'Ontario d'avoir accumulé des dettes importantes alors qu'il impose lui-même des lois qui obligent cette province à s'endetter. Le gouvernement de l'Ontario tente simplement d'en atténuer un peu les conséquences pour les villes et les commissions scolaires, dans la mesure du possible.

J'aurais préféré voir le gouvernement laisser tomber cette idée. C'est le genre de projet de loi qui ne donne pas de résultats. Regardez les choses en face et faites ce qu'un gouvernement doit faire: répondre aux besoins réels des gens qu'il est censé représenter.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir cet après-midi participer au débat sur le projet de loi C-32.

Vous vous souvenez sans doute que, plus tôt dans la journée, j'ai lu des extraits d'un livre infâme intitulé *Telle est ma position*, écrit par un célèbre auteur canadien mais politicien médiocre. Dans ce livre écrit il y a bien des années, ce célèbre auteur mais politicien médiocre prône l'importance d'affecter des fonds à l'enseignement et à la formation au Canada.

Nous savons, bien sûr, que l'éducation est un domaine qui relève des provinces. Il reste que le gouvernement du Canada doit contribuer à l'éducation, pour s'assurer d'avoir une main-d'oeuvre qualifiée et compétente.

Et que fait le gouvernement? Il réduit les paiements de transfert aux provinces.

[*Français*]

Dans le cas de ma province, la province de l'Ontario, un milliard de dollars sera coupé cette année en transferts au gouvernement provincial, un milliard!

• (1540)

Je vois le ministre en face et il comprendra que des coupures d'un millard et le fait que nous ayons un gouvernement en Ontario qui n'est pas trop bon pour administrer, ces deux facteurs combinés vous feront comprendre, monsieur le Président, les effets désastreux que cela aura en Ontario. Alors, nous avons ces coupures budgé-

taires que je viens de décrire. La population de la province d'Ontario en souffre.

Monsieur le Président, plusieurs se sont prononcés contre ce projet de loi C-32 et son prédécesseur le projet de loi C-69. Je vais vous lire quelques extraits ici de ce que des personnes bien informées dans ce dossier avaient à dire.

[*Traduction*]

Lise Corbeil Vincent de l'Organisation nationale contre la pauvreté a dit, comme le rapporte un article dans *The Ottawa Citizen*, et je cite en substance: «C'est une catastrophe pour les Canadiens.»

Ce programme, celui dont nous parlons et qu'on veut modifier, a pour objet de venir en aide au 1,9 million de Canadiens qui touchent des prestations d'aide sociale et n'ont pas beaucoup d'armes pour se défendre. Les moyens dont ils disposent pour se faire entendre sont très limités. Bien souvent, ce sont ces mêmes personnes qui, malheureusement, sont des analphabètes fonctionnels ou qui ne peuvent pas ou ne veulent pas utiliser les moyens qui existent pour exprimer leurs doléances.

Permettez-moi de lire quelques autres passages. En voici un autre: «Les pauvres vont devenir plus impuissants que jamais, à mesure que l'aide déjà maigre du gouvernement va diminuer.» C'est aussi de Lise Corbeil Vincent.

Une dernière citation de Viola Robertson, du Conseil des autochtones du Canada: «Un nombre important d'autochtones canadiens dont les conditions de vie n'ont déjà rien à envier au tiers-monde sombreront encore plus dans la misère, tant que les compressions budgétaires l'emporteront en importance sur les vies humaines.»

C'est la triste réalité.

Dans la circonscription que je représente, Glengarry—Prescott—Russell, le taux de chômage est très élevé. Ces dernières années, du fait de la récession, attribuable en grande partie à la politique économique du gouvernement, et du fait de certaines lois adoptées antérieurement par la Chambre, notamment les changements apportés aux dispositions de l'assurance-chômage, la liste des assistés sociaux s'est allongée considérablement.

[*Français*]

Et en même temps que le taux de chômage augmente dans ma circonscription, monsieur le Président, le gouvernement fédéral annonce qu'il coupera les transferts aux provinces. La province ensuite bien sûr coupera ou du moins n'augmentera pas ses transferts aux municipalités, ces dernières étant les plus proches des contribuables et, étant au bout de la ligne et sans défense, doivent payer bien sûr le bien-être social à ceux qui en ont besoin et sont incapables ensuite d'aller percevoir ces fonds-là des niveaux supérieurs de gouvernement.

C'est le cas dans Prescott—Russell, c'est le cas également dans Stormont—Dundas—Glengarry, comme c'est le cas dans d'autres circonscriptions rurales en Ontario.

[*Traduction*]

On a une idée fausse qu'en Ontario tout le monde a de l'argent puisque c'est une province plus prospère que les autres. Il y a encore des gens, je pense, dans d'autres régions de notre pays qui définiraient un Ontarien pauvre comme quelqu'un qui lave sa propre Cadillac ou quelque chose de ce genre. Eh bien, la réalité est naturellement bien différente.

La région que je représente, et je pense ici au comté de Prescott, en particulier, a un taux de chômage d'environ 15 p. 100 et un nombre très élevé d'assistés sociaux et certains de ses habitants vivent dans des conditions qui ne sont certainement pas celles que nous souhaiterions pour eux.

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, il est encore temps, pour le gouvernement d'en face. Je leur demande de retirer ce projet de loi, cette mesure budgétaire si injuste à l'endroit des moins bien nantis. Qu'ils pensent un peu et ils vont voir que ces coupures qui sont présentement imposées à des provinces qui sont soi-disant plus riches que les autres, sont en fait des coupures budgétaires non aux provinces, non aux gouvernements provinciaux, non aux ministres personnellement, mais ce sont des coupures qui affecteront les récipiendaires d'assistance sociale dans ces provinces.

Et c'est pour eux, monsieur le Président, que nous sommes concernés. Nous sommes ici à titre de parlementaires pour défendre ceux et celles qui sont le moins capables de se défendre eux-mêmes.

[*Traduction*]

C'est pourquoi je demande à nos collègues d'en face de réfléchir très sérieusement à ce projet de loi. Ils ont eu la possibilité de prendre le temps de réfléchir après que la question a été soumise à la Cour suprême du Caanda à propos du projet de loi C-69. La Cour suprême a effectivement dit, au moins dans une certaine mesure, que le gouvernement a le pouvoir légal de promulguer un tel projet de loi—et je dis bien dans une certaine mesure, parce que sur un point la décision n'était pas très claire. Mais, il est inutile de dire que même s'il avait légalement le droit de le faire, il n'a certes pas ce que je considère être le droit moral de réduire les prestations à verser aux Canadiens les plus pauvres.

Quand on parle des paiements de transfert aux provinces dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, c'est exactement ce à quoi nous faisons allusion; nous parlons de l'argent destiné à l'enseignement et à

l'aide sociale. J'ai expliqué qu'elles en étaient les conséquences dans le domaine de l'aide sociale et il en est de même dans le domaine de l'enseignement, monsieur le Président.

[*Français*]

Le taux de criminalité, monsieur le Président, lorsque les gens sont dans la misère, a tendance à augmenter. Lorsque les gens sont dans le besoin, on voit malheureusement des effets qui souvent ne sont pas souhaitables.

Alors, en terminant, je demande au gouvernement de retirer le projet de loi, il est encore temps, et de cesser d'être partisan et de penser pour un moment au bien de la population canadienne.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de vous dire que c'est un jour historique pour notre pays. On vient de donner le branle aujourd'hui à une nouvelle ronde de négociations constitutionnelles, et nous nous accordons tous à la Chambre pour espérer que cette toute nouvelle ronde aboutisse à un heureux dénouement et à un règlement équitable, un règlement qui soit satisfaisant pour tous les Canadiens d'un océan aux deux autres, de sorte que nous puissions cheminer vers des jours meilleurs et plus radieux.

À en juger d'après toutes les mesures objectives, d'après tous les critères, le Canada est un pays formidable. Oui, un pays formidable. Et cela surtout parce que nous avons une solide tradition de solidarité. Il suffit de songer à certaines de nos réalisations depuis, disons, la Seconde Guerre mondiale, que ce soient les allocations familiales, l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse, le Régime de pensions du Canada, l'assurance-maladie et d'autres encore. Tous ces programmes dénotent une excellente qualité chez les Canadiens, la solidarité: le partage de nos ressources et de notre richesse. C'est une des principales raisons qui font du Canada un pays aussi formidable. Si nous continuons à observer cette tradition de bonté et de solidarité, l'avenir de notre pays sera assuré et il demeurera un des meilleurs pays dans le monde.

• (1550)

Mais je suis inquiet, monsieur le Président. Je suis inquiet parce que je vois un programme conservateur, un mal conservateur détruire lentement mais sûrement cette grande tradition de solidarité dans notre pays. La mesure à l'étude, le projet de loi C-32, qui imposerait un plafond de 5 p. 100 au RAPC, ou pour m'exprimer autrement, aux programmes sociaux relevant du Régime d'assistance publique du Canada, est symptomatique de ce que j'appelle le mal conservateur, symptomatique du programme conservateur.

Il ne fait absolument aucun doute que le gouvernement actuel qui, soit dit en passant, est le plus à droite que le pays ait jamais connu, suit un programme tout tracé. En bref, c'est un programme qui comprime et entrave l'appareil gouvernemental, un programme par lequel certaines des responsabilités traditionnelles du gouvernement sont transférées au secteur privé.

Le gouvernement s'y emploie de bien des manières. Dans certains cas, il s'est déchargé de ses responsabilités sur le marché. Un des meilleurs exemples est l'Accord de libre-échange, un accord bilatéral conclu avec les États-Unis, un traité international qui démocratise vraiment le pays. Il nous empêche de nous attaquer à des problèmes économiques nationaux très graves, car ces responsabilités ont été enlevées au secteur public, aux citoyens, et transférées au secteur privé, au marché. Le marché, comme vous le savez bien, monsieur le Président, n'est vraiment pas si démocratique, et je ne m'attends même pas qu'il le soit. On n'a certes pas le genre de justice que la plupart des Canadiens voudraient du marché. Pour obtenir justice, on se tourne vers les institutions démocratiques.

L'Accord de libre-échange n'est qu'un exemple. Nous avons vu le gouvernement détruire lentement notre tradition de solidarité par d'autres moyens. Regardez comment il réduit les paiements de transfert aux provinces. Les paiements de transfert sont un exemple de partage, le gouvernement fédéral faisant face à ses responsabilités, prenant ses responsabilités au sérieux et fournissant de l'aide à toutes les provinces, partageant la richesse, partageant nos ressources.

Mais voilà que depuis quelques années il réduit ces transferts de fonds aux provinces. On peut être absolument certain que bon nombre de ces provinces, sinon toutes, ne seront pas capables d'absorber ces réductions. Elles se déchargeront à leur tour de leurs responsabilités sur les municipalités. Ces dernières n'ont absolument aucun autre recours et les services très précieux qui étaient offerts grâce à ces paiements de transfert disparaîtront.

À cause de ce processus, on peut voir le démantèlement des programmes sociaux, et du pays lui-même. Une diminution des paiements de transfert se traduit par une diminution du financement de l'assurance-maladie et une diminution du financement de l'enseignement postsecondaire. Les provinces ne peuvent porter ce fardeau à elles seules. Leurs ressources sont limitées. Le gouvernement fédéral doit prendre ses responsabilités au sérieux. Je ne pense pas que ce soit le cas.

Je comprends pourquoi. C'est à cause de son idéologie. Le gouvernement actuel ne croit pas dans le gouvernement, et s'il y croit le moindrement, c'est en un gouvernement faible, impuissant. Il croit en des institutions démocratiques faibles, impuissantes. Il s'en remet au marché, au secteur privé.

Je suis un champion du secteur privé. Il s'acquitte extrêmement bien de certaines de ses tâches. Quand il s'agit des affaires, je préconise de laisser les affaires au monde des affaires. C'est à nous, les politiciens, qu'il appartient d'établir les lignes de conduite, de définir les critères pour nous assurer que dans nos activités quotidiennes, tant chez les individus, les groupes de Canadiens ou les sociétés, nous travaillons toujours pour le bien commun, pour notre bien à tous, pour le bien de notre pays. Je ne vois rien de tel dans la façon dont le gouvernement fonctionne.

Il n'y a pas grand mystère autour du Régime d'assistance publique du Canada. Il existe pour venir en aide aux plus pauvres parmi les pauvres. Il existe pour fournir de l'aide aux pauvres et particulièrement aux enfants. Il est vraiment peu élogieux pour le gouvernmement, et d'une certaine manière pour le pays, de voir le gouvernement plafonner ce genre d'aide. Cela montre au monde entier que nous ne partagerons plus nos ressources et que nous refilerons nos responsabilités aux provinces. Bien sûr, ces dernières les refileront à leur tour aux municipalités. C'est courir à la catastrophe. Voilà comment les services se mettent à se démanteler pour finir par disparaître.

En terminant, je voudrais dire au gouvernement de reconsidérer son projet de loi. Le principe en est mauvais, et on devrait le reconsidérer et même l'abandonner purement et simplement.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, le projet de loi C-69 plafonnera à 5 p. 100 la croissance des fonds versés au titre du Régime d'assistance publique du Canada jusqu'en 1992. Le projet de loi C-32 vise à prolonger de trois ans ce plafonnement. Cela fait partie du programme du gouvernement. Le gouvernement dit qu'il doit réduire le déficit, mais c'est aux gens les moins capables de payer qu'il fait porter une grande part du fardeau.

Le programme du gouvernement est fondé sur la théorie de la percolation. Si on fait suffisamment de largesses aux sociétés, peut-être qu'elles en feront profiter quelque peu les travailleurs. Malheureusement, cela n'a pas fonctionné.

Je crois savoir que l'Ontario a vu le nombre de ses assistés sociaux augmenter de près de 300 000 l'année dernière. Cette augmentation est en partie attribuable aux programmes que le gouvernement a mis en place et à l'accord de libre-échange qu'il a fait adopter. Comment le gouvernement s'y prend-il? On dirait que c'est un processus long et compliqué parce que cela se passe à de nombreux niveaux. Il y a un certain temps, le gouvernement a modifié le régime d'assurance-chômage pour les travailleurs. Par ailleurs, à cause du libre-échange et d'autres raisons comme un dollar canadien fort, beaucoup d'usines ont fermé leurs portes dans la province. Je parle de l'Ontario parce que c'est une des provinces touchées par cette mesure législative. Les usines ferment et les gens se retrouvent sans emploi. Le projet de loi adopté par le gouvernement prévoyait une réduction du montant des prestations d'assurance-chômage ainsi que de la période de prestations. Ainsi, il est plus difficile d'être admissible à l'assurance-chômage et la période de prestations est plus courte qu'avant. De plus, les emplois sont moins nombreux parce que les usines continuent à fermer.

• (1600)

Alors, que doit faire le travailleur? Il doit demander des prestations d'aide sociale à la municipalité, ce qui fait monter le coût de l'aide sociale pour la municipalité et pour la province. Auparavant, il y a de nombreuses années, si le gouvernement provincial versait 50c. au titre de l'aide sociale, le gouvernement fédéral versait le même montant. Toutefois, le gouvernement libéral, dans toute sa sagesse, a modifié cette entente il y a quelques années pour verser un montant global aux gouvernements provinciaux de sorte que le gouvernement fédéral n'a plus à dépenser le même montant qu'eux, ce qui lui a permis de s'en tirer à meilleur compte.

Dans le projet de loi à l'étude, le gouvernement fédéral réduit maintenant les fonds qui devraient aider à payer les prestations d'aide sociale dont les Canadiens qui ont perdu leur emploi à cause des mesures du gouvernement ont besoin. Autrement dit, le gouvernement a cherché de façon très délibérée, quoique indirecte, à modifier réellement la qualité de l'aide offerte et le montant des prestations d'aide sociale versées jusqu'à maintenant aux personnes qui en avaient besoin. Tout ce processus est fondé sur une stratégie devant permettre aux mieux nantis et aux grandes sociétés du pays de s'enrichir davantage et de profiter du système encore plus qu'auparavant. Tout cela fait partie de la stratégie du gouvernement.

Le gouvernement affirmera qu'il a pris ces mesures dans le but de procéder à des compressions budgétaires que seules les provinces riches seront touchées par le plafonnement et qu'elles sont en mesure d'encaisser le coup. Nous savons pourtant, et je l'ai déjà mentionné, que le nombre de nouveaux assistés sociaux croît plus rapidement en Ontario que dans la plupart des autres provinces. Par conséquent, cette province aura de plus en plus besoin de ces sommes supplémentaires à l'avenir.

Même avant ces changements, 50 p. 100 des Canadiens pauvres vivaient en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario. Quand vous êtes pauvres, peu importe la province où vous vivez, vous avez les mêmes besoins et devez vous adresser aux municipalités et à la province pour obtenir de l'aide. Si le gouvernement fédéral refuse d'aider les nécessiteux de quelque façon que ce soit, la province doit s'en occuper et cela ajoute à son fardeau.

Il faut aussi comprendre que les chômeurs vont s'installer en Alberta depuis de nombreuses années, en Colombie-Britannique depuis à peu près toujours et en Ontario, surtout quand une récession frappe le reste du pays. Je viens de la Saskatchewan, où les conservateurs sont au pouvoir depuis huit ans, mais cela devrait bientôt changer, Dieu merci. Ces huit dernières années, en fait l'an dernier seulement, 24 000 personnes ont quitté la Saskatchewan. Elles sont allées en Alberta, en Ontario, en Colombie-Britannique. Maintenant que la récession frappe ces provinces, bon nombre risquent de devenir des assistés sociaux avant longtemps, pour ne pas dire très bientôt. Elles n'ont pu travailler dans ces provinces suffisamment longtemps pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage.

Les mesures que le gouvernement a prises dans d'autres secteurs ont accru les pressions qui s'exercent sur les provinces que l'on dit mieux nanties, au point qu'il leur est impossible de satisfaire aux exigences du Régime d'assistance publique du Canada. Comme je l'ai déjà dit, bon nombre de ces personnes sont obligées de se tourner vers l'assurance-chômage, mais comme cette dernière n'a pas échappé aux compressions, elles redeviennent des assistés sociaux plus rapidement que prévu.

Le RAPC prévoit que le gouvernement fédéral et les provinces partagent les coûts moitié-moitié, mais seulement jusqu'à un certain niveau. Quand ce niveau est atteint, les provinces ou les municipalités doivent ensuite trouver l'argent dont elles ont besoin. Parlez-en maintenant au maire de Toronto. Il en aura long à vous raconter. Il vous dira comme c'est difficile pour la ville de répondre aux demandes additionnelles entrainées par les fermetures d'usines, de satisfaire les besoins des gens mis à pied par suite de fermetures d'usines causées dans bien des cas par l'Accord de libre-échange et par la TPS, qui augmente les coûts d'exploitation en Ontario.

Le projet de loi C-32 est un autre exemple de la façon dont le gouvernement a décidé de faire porter le fardeau du remboursement de la dette ou des déficits accumulés à ceux qui peuvent le moins se le permettre. Ce n'est pas à ceux qui ont causé la dette que le gouvernement a demandé de la rembourser, parce que l'impôt sur le revenu des sociétés a diminué de 20 p. 100 depuis 1986 et que les bénéfices de ces sociétés ont augmenté de 34 p. 100 pendant ce temps.

Le gouvernement a pris délibérément la décision de réduire le revenu disponible des gens qui sont forcés de recourir à l'assistance sociale et de ne pas s'attaquer à la racine du problème pour trouver des fonds pour rembourser la dette.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, lorsque le député de Brampton a proposé que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité, plusieurs d'entre nous ont été scandalisés.

J'ai été particulièrement choqué par les dernières paroles de son intervention d'hier. Je cite: «Il n'y a pas de traitement rapide et sans douleur des problèmes dont nous avons hérité avec le déficit et la dette. Je demande instamment à tous les députés d'appuyer cette motion et de se joindre à nous dans cette façon d'assumer nos responsabilités financières face à tous les Canadiens.»

On ne saurait berner les Canadiens qui nous regardent en ce moment chez eux ou qui nous verront en différé ce soir. Si le gouvernement avait vraiment voulu assumer ses responsabilités financières, il aurait dû agir en ce sens il y a bien longtemps.

Quand les libéraux ont perdu le pouvoir en 1984, le gouvernement comptait 28 ministres. Depuis 1984, leur nombre dépasse 40. Et la question du nombre des députés est directement liée aux dépenses du gouvernement.

• (1610)

Une voix: Comme les limousines.

M. Keyes: Comme les limousines.

Une voix: Deux ministres par ministère.

M. Keyes: Oui, deux ministres par ministère.

Les années 1985, 1986 et 1987 ont été assez bonnes sur le plan économique. Pourquoi le gouvernement ne s'est-il pas dit alors, comme beaucoup de Canadiens le font quand les affaires sont bonnes, qu'il fallait en profiter pour constituer un fonds d'urgence ou pour réduire la dette nationale qui se chiffre à 180 milliards de dollars, qu'il valait mieux commencer dès maintenant, car elle ne saurait tarder à grimper de nouveau, et que nous serions ainsi à même de la maîtriser, surtout si l'inflation vient à échapper à notre contrôle? Mais ce n'est pas la réflexion qu'il s'est faite alors.

Le Canada a donc hérité du parti qui forme le gouvernement depuis 1984 une dette qui est passée de 180 milliards de dollars à 400 milliards de dollars. «Les taux d'intérêt, les taux d'intérêt» prétend-t-il.

Les conservateurs ont établi le programme économique. Ils ont établi les politiques économique et budgétaire du pays. Ils sont responsables du problème et du gâchis financier dans lequel se trouve la pays aujourd'hui.

Le gouvernement n'a pas éliminé le déficit, même s'il s'était engagé à le faire. Au contraire, il a doublé la dette nationale pour la faire passer, comme je l'ai dit, à 400 milliards de dollars. Les ministres conservateurs prétendent qu'ils ne font qu'assurer le service de la dette héritée du gouvernement précédent, mais il est temps qu'ils assument la responsabilité du gâchis financier dans lequel ils ont plongé le pays par les décisions qu'ils ont prises depuis 1984.

Parmi ceux qui professent la notion capitaliste comme la solution de l'avenir—et elle connaît un succès tellement retentissant—certains désignent les États-Unis comme le chef de file de cet ordre capitaliste. Il faut se demander pourquoi des millions d'Américains vivent dans la pauvreté la plus abjecte, dans des ghettos regorgeant de ces laissés-pour-compte que le système n'a pas réussi à réchapper. De toute évidence, le filet de sécurité est trop mince.

Mon collègue de Glengarry—Prescott—Russel aime bien les citations. En voici une qui lui plaira sûrement. D'après Linda McQuaid, auteure d'un nouvel ouvrage intitulé *The Quick and the Dead–Brian Mulroney, Big Business and the Seduction of Canada*, on admet en privé, dans les officines des conservateurs, que Brian Mulroney et son équipe ont bel et bien l'intention d'éliminer le filet de sécurité sociale dont sont si fiers les Canadiens, en faveur de cette arène où règne la loi du plus fort et du laisser-faire, juste au sud de notre frontière.

La Chambre a déjà entendu une telle affirmation, à savoir que la pierre angulaire de ce plan étant l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Ce que le premier ministre et le gouvernement conservateur ne semblaient pas savoir, c'est qu'un tel accord aurait l'un de deux résultats: soit que les investisseurs canadiens envahiraient immédiatement le marché américain et goberaient des secteurs entiers, se hissant ainsi au rang des grands de ce monde, soit que les entreprises canadiennes tomberaient comme des mouches du fait que le coût de la main-d'oeuvre et des matériaux de même que les impôts sont si faibles aux États-Unis qu'elles ne pourraient pas rivaliser et qu'elles seraient forcées de fermer boutique, ou bien qu'elles déménageraient leurs pénates aux États-Unis où le coût de faire des affaires est inférieur.

C'est exactement ce qui se produit tous les jours. Près de la circonscription de Hamilton-Ouest, Triton est partie. A-t-on idée de ce que la General Tire a dépensé dans la collectivité où j'ai déjà travaillé, à Barry, en Ontario? Quarante-cinq millions de dollars pour améliorer l'équipement de cette usine. Or, maintenant les pneus que fabriquait cette usine seront fabriqués à la société mère, aux États-Unis. Maintenant que presque 300 000 Canadiens ont perdu leur emploi depuis la conclusion de l'accord de libre-échange, voilà que le premier ministre nous annonce une nouvelle stratégie pour rehausser notre compétitivité.

L'ancien ministre des Finances—appelons-le l'ancien ministre de la ruine financière—a été chargé de s'en occuper; ateliers, déclarations de principe, programmes, tout doit concourir à nous rendre concurrentiels.

Le résultat de cette opération de courte vue, c'est que les statistiques ne parlent que de faillites. Au cours de la récession qui a frappé le monde entier, en 1982, il y a eu 32 000 faillites au Canada. Au cours de la dernière récession concoctée par le gouvernement fédéral actuel, il y a eu 42 782 faillites au Canada en 1990, ce qui représente une augmentation de 50 p. 100 par rapport à 1989.

En Ontario, 16 287 personnes ont dû déclarer faillite, imitées en cela par 2 907 entreprises.

Voici une autre statistique intéressante. Encore de l'encre rouge. Il y a actuellement 1,5 million de chômeurs au Canada et le taux de chômage dépasse 10 p. 100.

Selon l'Association canadienne des banques alimentaires, le nombre de Canadiens qui reçoivent une aide alimentaire d'urgence chaque mois, se chiffre à 186 000, dont un enfant sur six. C'est une statistique cruelle et tragique.

J'ai des colonnes de chiffres que je peux citer aux gens qui sont à la maison et ici, à la Chambre. Ce projet de loi plafonnerait le montant d'argent transféré par le gouvernement fédéral aux trois provinces qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation, mais qui comptent néanmoins sur un financement fédéral. Ces provinces sont la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario.

Les gens font la queue devant les banques alimentaires et le gouvernement impose des limites sur ce qu'il versera aux provinces comme l'Ontario qui doivent assurer des programmes d'aide sociale.

Dans ma circonscription de Hamilton-Ouest, le taux de chômage correspond maintenant au taux de fermeture des usines. J'ai ici quelques statistiques. En avril, le taux de chômage a été de 8,1 p. 100; en mai, 8,5 p. 100; en juin, 9,7 p. 100; en juillet, 10,8 p. 100; le mois dernier, il a atteint 11,4 p. 100; 38 000 personnes sont en chômage à Hamilton. Vers qui ces gens et les 1,3 million de chômeurs canadiens vont-ils se tourner, s'ils ne peuvent compter sur leurs gouvernements? Si l'économie ne reprend pas bientôt, les trois provinces devront porter le fardeau que leur impose ce projet de loi, puisqu'elles recevront 2,135 milliards de dollars de moins.

Que vont donc faire les familles à faible revenu, qui comptent trois enfants et dont la mère ou le père est mis à pied? Il arrive qu'un des parents travaillent le soir, certains travaillent par postes et d'autres font de leur mieux pour joindre les deux bouts.

En conclusion, quelqu'un a dit que ces programmes représentaient des dépôts sacrés. C'est exact, ils sont sacrés pour les centaines de milliers de Canadiens qui ont perdu leur emploi dans le secteur de la fabrication. Ils sont sacrés pour les millions d'autres Canadiens qui désirent un niveau de vie décent, mais qui ont de plus en plus de mal à l'obtenir à cause de la mauvaise gestion des finances publiques du gouvernement. Je voudrais bien continuer.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable députée de Mission—Coquitlam—FP-2000; l'honorable député de Saint-Léonard—l'économie montréalaise; l'honorable député d'Edmonton-Est—Pétro-Canada; l'honorable députée de Northumberland—Les affaires extérieures; l'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception—Les pêches.

La parole est à l'honorable député de Gatineau—La Lièvre.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous avons devant nous un projet de loi, et j'aimerais donner un bref historique, si vous me le permettez, à nos concitoyens. Le Régime d'assistance publique qui date depuis plusieurs années, depuis 1966 pour être précis, avait pour but d'aider les plus démunis de notre société. Évidemment, ça allait dans la même veine de notre tradition qu'on a toujours eue ici au Canada: qu'on est le gardien de notre voisin, si vous voulez, le gardien de notre frère. On a toujours cru qu'il y avait des mesures nécessaires pour aider les plus nécessiteux.

• (1620)

Monsieur le Président, quand on regarde le mécanisme de ce régime d'assistance publique, depuis nombre d'années, il a aidé, si l'on veut, à partager les richesses que l'on a dans ce grand pays. Et nous, contrairement à la majeure partie des pays du monde—on peut prendre comme exemple les États-Unis qui se situent au sud—on est parmi le peu de pays au monde qui ont des mécanismes sociaux pour s'assurer que l'essentiel existe pour tous les Canadiens.

Il va sans dire qu'on est enviés par beaucoup de gens sur la planète que le Canada ait toujours maintenu pour les Canadiens, que ce soit la pension de vieillesse, les subventions au logement, d'aider surtout nos régimes d'assurance sociale dans chaque province, de s'assurer que les gens avaient un recours dans des moments très difficiles.

Maintenant, ces grands principes pour lesquels on a tant de fierté, si l'on veut, sont peut-être mis directement en cause. J'aimerais vous démontrer l'importance de cette assistance publique en vous lisant les objectifs qu'on avait prévus il y a 25 ans: appuyer la prestation, par les provinces, d'une assistance publique et de soins en établissement propres à répondre aux besoins des personnes nécessiteuses; et d'appuyer la prestation, par les provin-

ces, des services de bien-être social qui visent à atténuer, éliminer ou prévenir les causes et les effets de la pauvreté, de la négligence à l'égard des enfants ou de la dépendance à l'assistance publique.

Monsieur le Président, tous les Canadiens savent que ce sont des principes qui ont guidé notre politique sociale. Depuis quelque temps, on a vu différentes diminutions dans nos programmes sociaux à cause du déficit. Pourtant, la TPS était supposée régler la question de notre déficit, mais malgré cela, on arrive à éliminer ou mettre un «cap», comme on dit, sur les dépenses, pour toucher les plus démunis. Et la question qu'il faut se poser, pourtant nous avons une longue tradition et graduellement, subtilement, on réduit les coûts.

Il est vrai, monsieur le Président, que les trois provinces en cause sont la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. Ces dernières ont des régimes d'assurance publique, et maintenant elles ont vu qu'elles sont obligées de mettre des taxes au niveau provincial et même au municipal pour couvrir ce manque à gagner qui venait traditionnellement, et avec raison, parce qu'on voulait maintenir des standards nationaux. Cela augure mal, monsieur le Président, pour le reste du pays.

Graduellement, on s'aperçoit que ces grands acquis sociaux sont minés. Et j'emploie ce mot, parce que les différentes provinces font des efforts pour aider les plus nécessiteux et se voient couper ces fonds. C'est sûr que les provinces en question seront obligées de leur côté, si elles ne trouvent pas les ressources financières, de couper à leur tour. Mais la chose dont on devrait tenir compte, c'est que c'est la responsabilité du gouvernement national d'assurer que tous les Canadiens aient accès au minimum nécessaire pour s'assurer qu'ils ne soient pas dans une situation très, très difficile.

On voit à la télévision, peut-être pas à tous les jours, mais quasiment—il n'y a pas une semaine qui passe sans qu'on le voie—d'autres pays qui ont des lacunes incroyables comparativement à nous. C'est vrai que si on se compare, on réalise que nous avons un grand pays qui se soucie du bien-être de son voisin et avec raison, parce que cela fait partie—si je peux employer ce terme—de notre *make-up* comme Canadiens. Et nous en sommes fiers. Cela était payé, bien sûr, par l'entremise de nos taxes, mais nous étions fiers de participer parce que nous savions que les moins favorisés de notre société avaient notre aide, non pas directement de chacun de nous, mais en participant à cette aide. Mais par de telles mesures, cela a été remis en cause, et pourtant cela ne rencontre pas notre idéal comme Canadiens. On veut sauvegarder cette tradition qui est de venir en aide à ceux qui en ont besoin. Puis je pense que comme société qui se dit chrétienne, on veut maintenir ces choses-là. Mais on voit ici une façon subtile de miner ce qui est foncièrement nos droits.

Monsieur le Président, je voudrais que les Canadiens réalisent qu'il y en a qui, effectivement, ne sont pas affectés par ces coupures. Mais qui nous dit qu'on n'arrivera pas le lendemain avec d'autres coupures qui pourraient vous toucher? Et c'est cela le principe. On veut avoir un système égalitaire. Mais si on perçoit qu'il y a une partie de notre société qui sera privée, croyez-moi, ça pourrait être nous demain qui pourrions être les victimes de ces coupures dans un domaine le plus fondamental, dans une société comme la nôtre. Nous nous rendons compte qu'on a des obligations morales envers ceux qui ont des besoins les plus fondamentaux.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas trop élaborer là-dessus, je crois que le message est très clair pour le gouvernement. Pourtant, il y a eu beaucoup de manifestations. Il y a beaucoup de mémoires qui sont présentés par des groupes volontaires qui donnent de leur temps bénévolement. Ils réalisent qu'il faut toujours être alertes et vigilants pour s'assurer que les plus démunis aient la chance d'avoir les choses les plus fondamentales, comme la santé et le logement. Il y a amplement d'études qui démontrent, dans le domaine du logement, que lorsqu'il y a des logements convenables, il y a moins de maladies, il y a moins de découragement et il y a moins de gens qui vont à l'hôpital. C'est aussi simple que cela.

Donc en terminant, monsieur le Président, je dirais aux Canadiens, nos compatriotes, qu'on ne devrait pas laisser cela passer sous silence, qu'on devrait dire qu'il arrive un moment où les coupures dans un domaine aussi fondamental comme notre bien-être social ne peuvent pas être tolérées. C'est à vous, et non pas seulement aux députés de cette Chambre. Nous sommes des représentants, nous sommes des serviteurs, mais on voudrait que tous les Canadiens qui sont au courant de ce que de telles coupures impliquent, de communiquer avec les députés du gouvernement, de leur dire que vous êtes conscients de ce qu'ils font et que vous ne laisserez pas continuellement miner sous silence des programmes qui sont des plus fondamentaux, qui rencontrent les plus grandes traditions de ce pays.

[*Traduction*]

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement certains discours prononcés cet après-midi au sujet du projet de loi C-32.

Je voudrais participer brièvement au débat d'aujourd'hui et me pencher sur certains des principaux obstacles financiers auxquels tous les Canadiens sont confrontés, notamment le fait que nous vivons vraiment au-dessus de nos moyens. Nos dépenses sont supérieures à nos revenus.

Au cours de la présente année financière, notre déficit sera de l'ordre de 30 milliards de dollars. Il faut sabrer dans nos dépenses. Il est vrai que c'est difficile dans

certains domaines, et nous n'avons certes pas décidé de nous attaquer en particulier aux soins de santé des Canadiens à faible revenu, ainsi qu'aux services sociaux.

Le gouvernement examine absolument tous les ministères et tous les domaines, et tous les Canadiens vont devoir contribuer à la réduction de notre déficit et de notre dette.

Les mesures que nous prenons dans ce projet de loi sont conformes à notre programme et elles nous aideront à juguler le déficit.

• (1630)

Si nous n'agissons pas maintenant, nous n'aurons pas l'argent nécessaire pour assurer les services sociaux à l'avenir. Je le répète, je sais que c'est extrêmement difficile.

Certains de mes collègues nous ont fait part des chiffres sur le déficit et la dette, mais ce que je voudrais répéter, c'est qu'à l'heure actuelle, notre dette s'établit à 400 milliards de dollars. C'est certes un montant extrêmement important et nous devons ainsi consacrer cette année 43 milliards de dollars au service de la dette seulement.

Chose intéressante, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, notre dette n'était que de 200 milliards de dollars et elle a doublé depuis. Cependant, cette croissance s'explique par le service de la dette, monsieur le Président, et elle n'est certes pas attribuable à d'autres choses.

Ce que je voudrais vraiment dire, c'est que nous sommes confrontés à un problème. Pourquoi pas conjuguer nos efforts pour le résoudre? Mes vis-à-vis parlent des taux d'intérêt élevés et du cours élevé du dollar canadien. Ils sont, en effet, élevés. Cependant, pour les réduire, il faut sabrer dans nos dépenses et réduire notre déficit et notre dette. Nous serons ainsi plus compétitifs, ce qui nous permettra d'accroître notre commerce extérieur. En fait, le Canada est le pays industrialisé qui dépend le plus du commerce extérieur. Notre existence même en dépend.

On entend des gens nous dire qu'il faut réduire la valeur du dollar canadien, faire baisser les taux d'intérêt, et en même temps nous exhorter à dépenser. Vous pourrez peut-être m'aider, monsieur le Président, mais sauf erreur, je n'ai entendu personne proposer des compressions. Ils nous demandent aujourd'hui de retirer ce projet de loi, ce que nous n'avons absolument pas l'intention de faire, et de consacrer davantage d'argent à la santé et au bien-être social. Il s'agit d'un ministère important, mais nous y consacrons déjà 55, 56 ou 57 p. 100 de notre budget. Comme certains de mes collègues l'ont indiqué, quelque 36 ou 37 milliards de dollars sont consacrés cette année aux paiements de transfert au titre du Régime d'assistance publique du Canada.

Nous devons utiliser notre argent plus judicieusement, à meilleur escient, et ralentir les dépenses. Je vous ai entendu demander de l'argent pour la santé nationale et le bien-être social. Je vous ai entendu demander de l'argent pour les sciences et la technologie, ce que j'approuve. Nous devons faire plus dans le domaine des sciences, de la technologie, de la recherche et du développement. Je vous ai entendu demander plus d'argent pour l'agriculture, qui est indispensable à notre survie. Nos agriculteurs, tous les agriculteurs du Canada ont des problèmes avec le GATT, avec les règlements et avec les subventions à l'exportation que l'Europe et les États-Unis accordent pour aider leurs agriculteurs.

Je vous ai entendu demander de l'argent pour le secteur des transports, pour l'aménagement de nouvelles pistes et de nouvelles aérogares. En effet, nous avons besoin de nouvelles pistes dans certaines régions du pays. Je vous ai entendu demander des logements. Le logement est extrêmement important. Par l'entremise de la SCHL, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, nous aidons environ 40 p. 100 des propriétaires du Canada, et nous aimerions en aider davantage.

Ce sont tous là des secteurs dignes d'intérêt, mais nous ne pourrons fournir aucune aide si nous ne réduisons pas notre déficit et n'éliminons pas notre dette. À cette fin, le projet de loi propose qu'un plafond de 5 p. 100 soit imposé aux paiements versés par le Régime d'assistance publique du Canada aux trois provinces les plus riches, c'est-à-dire l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Je viens de l'Alberta, et j'avoue qu'une telle mesure est dure. Mais nous savons tous qu'un contrôle s'impose.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral verse 35c. de chaque dollar pour assurer le service de la dette. Nous ne pouvons pas consacrer cet argent aux programmes, à l'amélioration de notre niveau de vie, à l'augmentation des soins hospitaliers ou des établissements d'enseignement. Non, cet argent doit être utilisé pour le service de la dette.

L'Ontario, pour sa part, a une dette qui atteindra 48 milliards de dollars en 1991-1992. Elle doit consacrer 12c. de chaque dollar de recettes au service de sa dette. Dans la province de Colombie-Britannique, la dette cette année est d'environ 615 millions, soit 4c. par dollar pour le paiement des intérêts; et dans la province d'où je viens il faut environ 8c. de chaque dollar de recettes pour le service de la dette.

Par conséquent, les charges du gouvernement fédéral, par rapport à celles des provinces, sont importantes et nous devons tous aider à les supporter. C'est le problème de tout le monde et nous allons certainement maintenir notre programme de restrictions budgétaires et travailler à réduire le déficit qui sera d'environ 25 milliards dans deux ans et descendra à 6,5 milliards en 1995, année

pendant laquelle le gouvernement n'aura plus à emprunter à l'extérieur pour le service de sa dette.

Nous reconnaissons que c'est une décision très grave mais nous devons dire également que la croissance des paiements de transfert du gouvernement fédéral a été beaucoup plus rapide que celle des autres programmes. Un réexamen fondamental est nécessaire. Il est certain que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en est conscient. Il a rencontré ses collègues en juin, je pense, puis encore la semaine dernière pour discuter de la question des soins et du bien-être. Il est peut-être temps que nous nous demandions s'il ne serait pas possible de faire mieux que nous faisons.

Ce que je veux vraiment dire, monsieur le Président, et je suis heureuse d'en avoir l'occasion, c'est que je sais que ce n'est pas facile, mais tout le monde doit faire sa part, tous les ministères doivent participer à réduire le déficit et la dette, ensuite nous serons en mesure d'appuyer les programmes sociaux, de maintenir notre niveau de vie, nos soins, notre enseignement, ce qui sera bien préférable pour nos jeunes que de leur laisser un fardeau financier qui pourrait les empêcher de bénéficier de ce que nous avons été en mesure d'acquérir.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais remercier la députée qui vient de prendre la parole d'avoir réellement préparé le terrain pour ce que j'ai à dire à la Chambre aujourd'hui.

La députée a dit que nous vivons au-dessus de nos moyens et que nous devons comprimer nos dépenses. Elle a ajouté que tout le monde doit faire sa part pour réduire le déficit. Puis, elle a accusé l'opposition de vouloir jouer sur les deux tableaux.

Eh bien, parlons-en du lobby hypocrite du milieu des affaires, des gens qui jouent sur les deux tableaux, du culot du gouvernement, qui laisse entendre que nous devons tous assumer notre juste part pour réduire le déficit, afin que le gouvernement puisse payer les programmes sociaux, de soins de santé et d'enseignement. Jetons un coup d'oeil sur quelques-uns des faits.

Il est vraiment curieux que le gouvernement et les grosses sociétés canadiennes nous répètent sans fin que le déficit est élevé, que nous devons tous nous serrer la ceinture et que nous devons tous payer notre juste part. Mais, en réalité, si les sociétés canadiennes payaient leur juste part des impôts, nous n'aurions pas le déficit que nous avons actuellement et nous pourrions, sans aucune difficulté, maintenir les programmes sociaux, les soins de santé et l'enseignement postsecondaire dans toutes les provinces et dans les territoires, et non uniquement dans un certain nombre.

Examinons un peu les faits. En 1987, il y avait au Canada 362 828 sociétés qui ont enregistré des bénéfices de 87,7 milliards de dollars, sans compter les dividendes entre sociétés. Devinez combien elles ont payé en impôts.

Eh bien! Elles étaient censées payer 36 p. 100 de cette somme en impôt. Grâce aux échappatoires du système que le gouvernement et le gouvernement libéral précédent ont établi, elles ont payé en fait 17,7 p. 100, soit la moitié de ce qu'elles auraient dû payer en impôt. Malgré des bénéfices combinés de 25 milliards de dollars, 118 162 sociétés, ce qui représente une sur trois, n'ont payé aucun impôt. Pas un sou. Qui doit se serrer la ceinture, monsieur le Président? Par contre, qui ne paie pas 1c. d'impôt sur les sociétés? Qui va dire aux Canadiens que nous devons tous souffrir pour le bien du pays? Et qui en fait les frais? Les Canadiens à faible revenu, les malades et les personnes âgées.

• (1640)

Je ne voudrais pas laisser entendre que les conservateurs n'ont pas de programme. En effet, le député vient de dire: «Nous nous en tenons à notre programme.» Et le programme du gouvernement conservateur est de faire payer et payer encore les petites gens qui luttent et s'efforcent de faire marcher ce pays, de libérer encore une fois les sociétés de leurs obligations et de rejeter la responsabilité sur les travailleurs de notre pays, sur les malades, les personnes âgées et les pauvres.

Les milieux d'affaires et le gouvernement ont tort au sujet du déficit. Ce ne sont pas les dépenses du gouvernement qui sont trop élevées; c'est la façon dont, en fait, nous finançons les dépenses gouvernementales qui est mauvaise. Le service de la dette est trop élevé parce qu'une grande partie de cette dette a été contractée à court-terme et parce que les taux d'intérêt sont trop élevés. Le ministre des Finances devrait rééchelonner la dette et demander à la Banque du Canada de baisser ses taux d'intérêt. Le gouvernement devrait cesser d'écouter les milieux d'affaires, qui ne paient pas d'impôts, et qui cherchent à nous dire de la part des Canadiens que nous devons tous réduire les dépenses, que nous devons tous souffrir et tous payer.

Je voudrais parler un peu de ma circonscription de Mission—Coquitlam. Cette circonscription est la capitale du bardeau du Canada. Nous y produisons des bardeaux de cèdre. Comme vous le savez, le gouvernement a saboté cette industrie. Et sachez, monsieur le Président, que les travailleurs du bardeau qui se retrouvent sans emploi en raison du gâchis du gouvernement ne sont pas très impressionnés quand celui-ci vient leur dire que tout le monde doit payer sa juste part et qu'en Colombie-

Britannique, nous devons nous serrer la ceinture à cause des maladresses de ce gouvernement.

On cultive aussi les bleuets dans ma circonscription. Nous produisons plus de bleuets et de canneberges, plus de fruits tendres et de baies que partout ailleurs en Amérique du Nord. Pourtant, en raison des caprices de la nature, nous avons une piètre récolte cette année. Les agriculteurs touchés ne sont pas convaincus que le gouvernement a raison lorsqu'il affirme que nous devons assumer une part supplémentaire des maux du pays en acceptant le plafonnement des versements du Régime d'assistance publique du Canada. Il y a des jeunes dans ma circonscription, pas des jeunes de 15 ou 16 ans, mais des jeunes de 25, 26 ans, qui n'ont pas encore trouvé d'emploi à plein temps à un salaire décent, et qui sont donc incapables de quitter la maison.

Monsieur le Président, il y a dans ma circonscription des mères seules qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté et à qui on dit d'assumer une part encore plus grande du fardeau parce que ce gouvernement réduit le financement de ses programmes sociaux.

Toutes ces personnes ont beaucoup de difficulté à croire qu'elles n'assument pas leur juste part, tandis que la moitié des sociétés canadiennes ne paient pas un sou d'impôt.

Comme si le projet de loi C-32 n'était pas suffisant, comme si le Canadien moyen n'était pas assez mis à contribution comme ça, le gouvernement nous a aussi imposé le projet de loi C-21. Vous vous souvenez sans doute que c'était le projet de loi sur l'assurance-chômage, qui rendait l'admissibilité plus difficile, écourtait la durée des prestations, et qui complique énormément la vie de certains travailleurs de certaines industries, au moment de se prévaloir de leur droit à l'assurance-chômage.

Le gouvernement a partiellement désindexé les prestations familiales. Cela signifie que les familles qui ont besoin d'argent en auront chaque année un peu moins. Le gouvernement récupère les allocations familiales et les pensions par le biais du fisc et les a partiellement désindexées, ce qui signifie que le seuil d'exclusion pour ces prestations est chaque année plus bas.

Les compressions budgétaires supplémentaires apportées à l'aide sociale, à la santé et à l'enseignement postsecondaire dans les projets de loi C-69 et C-20 menacent l'avenir de l'assurance-maladie et l'accès à l'enseignement. Pourtant, rien n'indique encore que l'on va tenir cette promesse faite déja deux fois pendant les campagnes électorales: le programme national de garderies dont on a si grand besoin.

Le gouvernement n'est pas assez intégre pour accorder aux fonctionnaires l'équité salariale que même la Commission des droits de la personne estime qu'ils méritent. Le gouvernement n'en tient aucun compte. Il n'est pas assez intégre non plus pour négocier de bonne foi à la table des négociations.

Les députés d'en face prennent la parole pour nous dire d'un air très moralisateur que nous devons tous nous serrer la ceinture et que nous devons tous payer.

Pour conclure, j'aimerais dire que j'aurais beaucoup plus de respect pour le gouvernement et pour son programme si, en fait, celui-ci s'adressait à tous les Canadiens et n'excluait pas ses amis chefs d'entreprise.

[*Français*]

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je suis très heureux que la secrétaire parlementaire soit maintenant de retour à la Chambre. J'espère qu'elle pourra rester afin d'écouter quelques observations que j'aimerais faire sur ses commentaires.

[*Traduction*]

Je suis très heureux d'avoir eu la chance d'entendre son point de vue, parce qu'en ce moment, chez nous à Toronto et dans North York également, les sondages d'opinion situent la popularité des Conservateurs à environ 8 p. 100.

Si jamais vous vous demandiez—peut-être les membres du parti au pouvoir se le demandent-ils—pourquoi le gouvernement a si peu la cote, il suffisait de voir la secrétaire parlementaire expliquer à sa façon pourquoi cette mesure inacceptable, le projet de loi C-32, était présenté pour comprendre que le peuple canadien n'est pas idiot et qu'il a bien suivi les activités du gouvernement depuis 1981. Il ne fait aucun doute, dans l'agglomération torontoise, que les Canadiens en ont ras le bol du gouvernement actuel.

Elle s'est levée pour dire que le déficit était un gros problème et que nous devions tous mettre l'épaule à la roue pour le réduire. Le plafond est donc maintenu sur le Régime d'assistance publique du Canada pour que notre province, l'Ontario, ne touche pas la part que le gouvernement fédéral avait accepté de lui accorder au début du programme, à l'époque où les pouvoirs publics canadiens ont adopté les nombreux et précieux programmes de soutien qui forment la base du système de sécurité sociale qui protège contre la pauvreté dans notre pays.

Depuis sa création, le système de sécurité sociale n'a jamais été aussi nécessaire qu'il l'est maintenant, après huit ans de règne conservateur. Il n'a jamais été aussi menacé qu'il l'est maintenant, après ces huit années.

Dire que le déficit justifie cette mesure rapellera à mes électeurs les promesses que le gouvernement a faites au cours de la campagne électorale de 1984. C'est en 1984 que les conservateurs ont été élus pour la première fois, en grande partie grâce à la promesse qu'ils avaient faite d'éliminer le déficit créé par les gouvernements libéraux successifs, déficit qui se chifffrait alors, si ma mémoire est bonne, à 174 milliards de dollars.

Les conservateurs ont été élus parce qu'ils disaient que les Libéraux ne se souciaient pas autant qu'eux du déficit et qu'eux y verraient.

Combien d'années se sont écoulées sous leur règne: six, sept ou près de huit? Le déficit est loin d'avoir été réduit; il a presque doublé. Comme si ce n'était pas la première fois, ils disent maintenant qu'il est temps de s'attaquer au problème du déficit.

Leur crédibilité s'est pas mal effritée. Tout ce qu'ils estiment devoir être fait maintenant pour réduire le déficit aurait pu l'être beaucoup plus facilement, beaucoup moins douloureusement, avec beaucoup plus d'appui de la part du public en 1984, lorsque les Canadiens étaient prêts à croire qu'ils allaient réduire le déficit.

En 1984, le déficit libéral que les conservateurs auraient pu réduire dès ce moment-là puisqu'ils s'estiment capables de le faire maintenant aurait été au moins deux fois plus facile à éliminer que maintenant. Non seulement le montant était deux fois moins élevé, mais nous étions en plein essor, dans une période où le système de sécurité sociale n'était pas scruté par autant de mes concitoyens de Toronto ou du reste du Canada qu'il l'est maintenant.

• (1650)

Il y a maintenant beaucoup plus de personnes qui ont besoin d'aide sociale. Il y a maintenant un déficit beaucoup plus élevé à éponger. Ce déficit est le résultat des sept ou huit années de règne conservateur.

Les gens ne croient plus que le gouvernement soit capable de réduire le déficit ni qu'il ait l'intention de le faire.

Le secrétaire parlementaire a dit en nous regardant que tous devaient mettre la main à la pâte pour qu'on y parvienne. Que le secrétaire parlementaire ou l'un des membres du gouvernement me reprenne si je me trompe, mais dans le budget qui contenait cette mesure très sévère, le gouvernement n'accordait pas de traitement de faveur aux sociétés parasites que dénonce le Nouveau Parti démocratique. Je crois que les néo-démocrates se trompent de cibles quand ils attaquent les sociétés. Le gouvernement a en fait reporté l'application des mesures législatives actuelles concernant l'imposition des gains en capital qui sont enregistrés par les familles riches et cédés par disposition testamentaire.

Dans quelle mesure cette décision l'a-t-il empêché de mener à bien son projet et de respecter son engagement à réduire le déficit? Dans quelle mesure aurait-il pu protéger davantage nos programmes d'aide sociale s'il n'avait pas pris tout à fait gratuitement une autre initiative pour permettre encore plus facilement aux riches de ne pas payer d'impôts, et non pas pour favoriser les sociétés comme le disait l'orateur précédent du NPD. Les sociétés ont un rôle à jouer. Pour demeurer compétitives, elles doivent verser en impôt le même montant que les sociétés doivent payer dans d'autres pays.

Pourquoi le gouvernement a-t-il reporté le paiement de l'impôt sur les gains en capital que doivent verser certains particulier dans le même budget où il affaiblit, menace et mine nos programmes d'aide sociale, j'aimerais bien qu'un membre du parti ministériel nous le dise.

Je crois comprendre que la plupart des députés conservateurs ne savaient même pas que, dans ce budget qui minait nos programmes d'aide sociale, sujet sur lequel je vais élaborer dans quelques instants, le gouvernement étendait et élargissait les avantages fiscaux offerts aux mieux nantis, aux plus riches de nos concitoyens canadiens.

Je n'ai rien contre les Canadiens riches, soyez-en assurés. J'estime cependant que, dans un budget qui réservait une pilule amère aux provinces et aux familles pauvres du Canada, le gouvernement n'aurait pas dû fournir une autre échappatoire fiscale en différant l'impôt des gains en capital enregistrés par les riches.

Le gouvernement parvient à faire avaler ce genre de mesures, parce qu'elles sont complexes et difficiles à expliquer. Je crois qu'il serait utile de prendre quelques

instants pour rappeler les avantages du Régime d'assistance publique du Canada.

Il s'agit d'un programme que la plupart des prestataires qui en profitent auraient dû mal à identifier. Pourtant, au cours de l'exercice 1991–1992, ces prestataires ont touché 6,4 milliards de dollars. Dans le cadre de ce programme, les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent équitablement le coût des besoins fondamentaux, comme la nourriture, le logement, les vêtements, les services publics et les articles ménagers. D'ailleurs, au cours de la dernière campagne électorale, le gouvernement fédéral avait promis d'offrir des services de garderie dans le cadre de ce même programme.

Une voix: Nous n'avons pas les moyens.

M. Kaplan: Pourquoi ne l'avez-vous pas dit durant la campagne électorale? Le député dit que le gouvernement n'a pas les moyens. C'est ce que les conservateurs disent maintenant, deux ans avant la fin de leur mandat. Pourtant, durant la campagne électorale, ils disaient la même chose que nous et que le NPD, soit qu'il manquait un programme de garderies dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada et qu'ils mettraient en place un tel programme s'ils étaient élus.

Nous avons une excuse puisque nous n'avons pas été élus.

Des voix: Oh, oh!

M. Kaplan: Je vois qu'il ne me reste que deux minutes. Voici la question que je veux poser au secrétaire parlementaire. Comment son parti peut-il se plaindre d'avoir une cote de popularité de 8 p. 100 à Toronto et de 16 p. 100 à l'échelle nationale alors qu'il a eu l'audace de promettre, durant la dernière campagne électorale, un programme de garderies qu'il avoue maintenant ne pas avoir les moyens de financer?

Après avoir doublé le déficit, le gouvernement conservateur et le ministre des Finances qu'il avait durant la dernière législature n'étaient-ils pas assez intelligents pour se rendre compte qu'ils n'auraient peut-être pas dû faire cette promesse?

Les conservateurs sont en très mauvaise position pour essayer de justifier cette mesure en invoquant la situation financière difficile dans laquelle nous nous trouvons puisque c'est eux qui ont créé cette situation par la façon dont ils gouvernent le pays depuis 1984.

[*Français*]

S'ils avaient des solutions pour réduire le déficit, s'ils ont promis en 1984 de réduire le déficit, pourquoi n'ont-ils pas agi en 1984 quand ils ont été élus sur la promesse de réduire le déficit?

Monsieur le Président, dans la ville de Toronto. . .

[*Traduction*]

À Toronto, il ne leur reste que huit points. À l'échelle nationale, il leur en reste 16. S'ils continuent de défendre leurs programmes de cette façon, il ne leur faudra pas beaucoup de temps pour perdre ces 16 points.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, il est dommage qu'il faille participer dans un débat sur le projet de loi C-32 parce que c'est une autre coupure vicieuse, proposée par ce gouvernement contre les plus pauvres de notre pays. J'ai une liste des programmes qui sont offerts par le Régime d'assistance publique du Canada et je veux dire à tous les députés quels sont les programmes sur cette liste, parce qu'il est important de connaître ce que le gouvernement a proposé de couper dans ce projet de loi. La liste comprend les enfants qui sont pris en charge et qui ont besoin de protection, les personnes handicapées, physiquement ou mentalement, les familles monoparentales, les personnes âgées, les chômeurs, les familles et les personnes en détresse, les travailleurs à faible revenu et les femmes battues.

Ceci est la liste que j'ai trouvée dans le rapport annuel du Régime d'assistance publique du Canada.

Le gouvernement propose que les paiements pour aider ces personnes soient coupés. Et, monsieur le Président, à mon avis c'est un mauvais projet de loi. Nous devons le rejeter dans cette Chambre.

Nous avons aussi une citation de M^me^ Anne McGrath, vice-présidente du Comité national d'action sur le statut de la femme, qui a prononcé ces mots devant le Comité des finances, en examinant le projet de loi C-69. La date est le 15 mai, 1990, à la page 121, n^o^ 5 du comité. Et je veux citer ce qu'elle a dit:

«Pourquoi le RAPC est-il tellement important pour les femmes? En fait, les programmes financés par le Régime d'assistance publique du Canada représentent en réalité de la part du gouvernement et du public l'engagement le plus fondamental à l'égalité des femmes. Pour nous, quand ces programmes sont menacés, on affaiblit cet engagement. De la même façon, nous sommes convaincus que les réductions prévues par le projet de loi C-69 constituent une menace pour la subsistance des femmes pauvres et des femmes au travail qui sont les principales bénéficiaires des programmes financés par le Régime d'assistance publique du Canada.

• (1700)

Notre position est relativement simple. Ce programme couvre toute une série de services connus généralement sous le nom du bien-être social. Il vise principalement les femmes pauvres qui ont des enfants. Nous sommes toujours convaincus que le meilleur bien-être, c'est encore d'avoir un travail, mais en même temps, nous voulons offrir suffisamment de soutien aux femmes pauvres qui ont des enfants et qui cherchent un bon emploi. Nous avons donc besoin de bonnes garderies. En effet, on ne saurait mieux investir que dans la jeunesse».

Monsieur le Président, il est bien évident que le gouvernement qui a présenté un tel projet de loi qu'est le projet de loi C-32 a fait la même chose qu'ils ont fait en déposant le projet de loi C-69. Il est de plus évident que le gouvernement est en désaccord avec tous les groupes qui appuient les femmes, les pauvres, les chômeurs et toutes les personnes qui ont besoin de l'assistance offerte par le Régime d'assistance publique du Canada.

[*Traduction*]

On peut dire sans crainte de se tromper que le gouvernement a fait pis que rien pour les pauvres depuis qu'il a pris le pouvoir en 1984. Le gros de ses compressions ont porté sur les programmes sociaux. Voici une nouvelle mesure plafonnant les dépenses sociales. Il y a eu la récupération fiscale des prestations de sécurité de la vieillesse. Les cotisations à l'assurance-chômage ont augmenté. Le montant et la durée des prestations prévues par la Loi sur l'assurance-chômage ont diminué. Je dirais que le gouvernement essaie de régler le problème du déficit aux dépens des pauvres.

J'ai pris la parole vendredi dernier et j'ai en fait dénoncé les manoeuvres employées par le ministre des Finances dans son exposé budgétaire. Le projet à l'étude est une autre mesure budgétaire et j'ai expliqué clairement dans mon intervention de vendredi comment le gouvernement avait déçu les Canadiens tant du point de vue du leadership que par ses efforts pour réduire le déficit.

Après mon intervention, on m'a demandé ce que nous aurions fait à la place du gouvernement et j'ai oublié un élément important dans ma réponse: les mesures que j'ai énumérées auraient dû être prises dès la première année au pouvoir, soit en 1984. À mon avis, si le gouvernement avait pratiqué des coupes dès 1984 au lieu de donner des avantages fiscaux aux riches et d'augmenter ses dépenses, jetant l'argent par les fenêtres, s'il s'était décidé à faire face à la musique et s'était engagé dans un effort sérieux pour réduire le problème du déficit du Canada—ce qu'il s'était engagé à faire tout au long de la campagne électorale—eh bien il serait aujourd'hui en train de bonifier ces programmes au lieu de faire des compressions. Il aurait de l'argent en banque, surtout après avoir implanté un régime comme celui de la TPS, qui rapporte gros.

Mais le gouvernement n'y a pas pensé en 1984. Que non! Voici ce qu'il se disait: «Nous sommes un tout nouveau gouvernement. Il ne reste plus rien dans les placards, mais nous pouvons nous permettre ceci ou cela. Nous pouvons donner un bon poste à nos copains. Nous pouvons aider tel groupe et tel autre, dépenser pour tel ou tel projet de travaux publics. Nous pouvons construire un nouvel établissement de détention dans la circonscription du premier ministre et ainsi de suite.»

Vous vous souvenez de tout cela? Aujourd'hui, nous le payons cher. Les gens d'en face disent maintenant que le déficit est très élevé à cause des frais d'intérêt sur la dette dont ils ont héritée. Foutaise! Si les intérêts pèsent lourd aujourd'hui, c'est parce que les conservateurs n'ont pas réduit les dépenses du gouvernement lorsqu'ils ont pris le pouvoir même s'ils avaient promis de le faire. Ils ont préféré accorder des avantages fiscaux. En 1984, 1985 et 1986, ils ont laissé l'écart se creuser entre les recettes et les dépenses au lieu de s'attaquer au problème comme il le fallait. En 1987, ils n'ont pas osé non plus augmenter les impôts parce que les élections n'étaient pas loin. Souvenez-vous, ils ont allégé les impôts. Ils ont mis en place une partie de la réforme fiscale et abaissé les impôts avant les élections. La TPS est venue tout de suite après les élections.

N'importe quel gouvernement responsable aurait mis en place les deux parties de la réforme simultanément, mais pas celui-ci. Il se préoccupait de la campagne électorale et était déterminé à remporter les élections, à demeurer au pouvoir à tout prix, mais Dieu sait le prix qu'ont dû payer les Canadiens, notamment les groupes de la population ayant les revenus les plus modestes.

Permettez-moi de vous citer des statistiques à l'appui. Je sais que les statistiques dérangent les députés ministériels. Celles que je citent sont tirées d'une publication que Statistique Canada a publiée cette année et qui s'intitule *Équipement ménager selon le revenu et d'autres caractéristiques*. Les 20 p. 100 de ménages qui ont les revenus les plus modestes, c'est-à-dire le dernier quintile, le dernier cinquième de tous les ménages canadiens, disposaient, en 1989, de la même part du revenu total qu'en 1981, c'est-à-dire 5,2 p. 100 du revenu total du Canada. Cela signifie qu'en neuf ans, leurs revenus n'ont absolument pas augmenté, tandis que les 20 p. 100 de ménages ayant les revenus les plus élevés ont vu les leurs passer de 39 à 41 p. 100 au cours de la même période. Ils sont passés de près de 40 à 42 p. 100. Cette augmentation s'est évidemment faite aux dépens des ménages des trois quintiles du milieu. C'est exactement ce que je disais. La

classe moyenne a été éprouvée sous ce régime, et les plus démunis n'ont absolument rien obtenu.

Deuxième statistique: Le pourcentage des ménages du dernier quintile qui sont propriétaires de maisons est passé de 45 p. 100, en 1980, à 39 p. 100, en 1990. C'est une baisse importante, car les maisons sont devenues hors de prix pour ceux qui disposent des revenus les plus modestes.

Enfin, la proportion des locataires qui ont dépensé 30 p. 100 ou plus de leurs revenus pour se loger est passée de 23 p. 100, en 1989, à 27,2 p. 100, en 1990, ce qui semble acceptable, sauf quand on examine le dernier quintile et que l'on constate une augmentation considérable dans ce groupe.

En moyenne, les ménages qui sont locataires ont dépensé, pour se loger, une part légèrement plus importante de leurs revenus en 1990 qu'en 1982, soit environ 1,5 p. 100 de plus.

Ce chiffre donne toutefois une fausse idée de l'inaptitude du gouvernement à répondre aux besoins des démunis au Canada, et en présentant ce projet de loi, le gouvernement ne fait absolument rien pour régler le problème. En réalité, il aggrave la situation.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je veux simplement rappeler que la durée du débat à l'ordre du jour est prolongée jusqu'à 17 h 47 en raison de la déclaration du premier ministre et des réactions de l'opposition. La rubrique *Private Members' Business* commencera donc à 17 h 47. La parole est à l'honorable député de Broadview—Greenwood.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je veux d'abord parler du fait que le Régime d'assistance publique du Canada concerne les paiements destinés aux membres les plus défavorisés de notre société.

Il y a beaucoup de gens qui regardent les débats de la Chambre des communes et nous utilisons parfois des expressions comme RAPC sans dire aux gens de quoi nous parlons. Je sais que dans une ville comme Toronto, quand nous parlons du fait que le gouvernement réduit les paiements destinés aux handicapés, aux foyers d'accueil pour enfants victimes de violence, aux refuges pour femmes victimes de violence, aux garderies subventionnées, nous employons les mots blocages et coupe.

Une voix: L'une des trois provinces les plus riches du Canada.

M. Mills: Le député de Terre-Neuve parle des trois provinces les plus riches du Canada. Je suppose qu'il inclut l'Ontario parmi ces provinces. Je tiens à lui dire immédiatement qu'en Ontario et surtout dans le Grand Toronto, nous sommes à bout.

Je dois dire au député que je sympathise aussi avec sa circonscription. Je n'essaie pas de dire que les gens de Toronto sont les seuls qui souffrent. Je veux vous dire que c'est probablement la première fois que nous connaissons, à Toronto, le genre de souffrances que le député de Terre-Neuve côtoie depuis des années. C'est peut-être blasphématoire pour certains de mes collègues de Toronto, mais il n'est peut-être pas mauvais que certains députés de ma région fassent l'expérience de la souffrance que beaucoup de régions du Canada connaissent depuis des années.

Il est peut-être même possible que l'expérience que nous vivons tous actuellement nous rapproche les uns des autres. En fait, je suis très heureux que nous parlions d'économie, cet après-midi. Et ce, parce que, malgré le respect que je porte à la Constitution, les gens de ma collectivité, de ma circonscription, qui ne sont pas sans souhaiter que la question de l'unité se règle, veulent avant tout que la Chambre se préoccupe de l'économie.

• (1710)

J'ai parfaitement compris mon collègue de Terre-Neuve lorsqu'il nous raconte qu'il avait trouvé sa circonscription dans un état lamentable. Je vous ferai toutefois observer que la situation n'est pas plus reluisante dans le Grand Toronto et que les compressions qu'on y opère nous inquiètent au plus haut point.

Les loyers ou les denrées, indistinctement, coûtent presque deux fois plus chers que partout ailleurs au Canada. Il s'ensuit qu'on s'en tire mieux avec les prestations de bien-être social ou les chèques d'assurance-chômage à Terre-Neuve qu'à Toronto. C'est à un point tel que l'on a de la chance si on réussit à dénicher un appartement d'une chambre à coucher pour 750 $ par mois à Toronto.

Dans ma circonscription, des mères seules avec enfants doivent payer 1 100 $, 1 200 $, 1 300 $ par mois pour un appartement en sous-sol. Bien sûr, dans certaines régions du pays, cela peut paraître dingue, mais c'est la triste réalité. Et quand viennent s'ajouter à cela une crise économique sans précédent et les compressions dont il est question, le mal ne fait qu'empirer.

C'est pourquoi les députés de mon parti se préoccupent du déficit et de la dette, conscients que ce sont là des problèmes complexes. Et il ne saurait être question que nous approuvions sans réfléchir cette réforme du RAPC. Nous essayons de vous faire comprendre que l'Ontario—dont je me fais le porte-parole ici—, province jadis riche et sûre, est, pour la première fois de son histoire, aux prises avec une crise économique. Il est donc naturel que nous nous retrouvions maintenant avec le moral à zéro et que nous devions faire en sorte de redonner confiance aux Canadiens. Nous devons nous occuper principalement des provinces qui, en situation de crise, se sont toujours révélées capables de créer des richesses et de faire avancer le pays tout entier.

Comme nous en avons déjà parlé un peu vendredi dernier, je vais me répéter, mais, selon moi, ce n'est pas en imposant de nouvelles compressions que nous allons rehausser le moral de nos concitoyens abattus par la crise. Par ailleurs, je ne suis pas d'accord avec les néo-démocrates qui clament qu'il faut punir les riches parce qu'ils ne paient pas d'impôts—c'est sans doute vrai dans certains cas et nous allons y trouver remède—mais nous ne sommes pas un parti ennemi des riches et des entreprises. Nous avons besoin d'un climat sain dans le monde des affaires pour créer des emplois et relancer notre économie.

J'y regarderais à deux fois avant de jeter l'anathème sur les gens qui sont en mesure de créer des richesses dans notre pays. Car, comme je l'ai dit vendredi, le Canada doit attirer les investisseurs et non les faire fuir. Il faut que les investisseurs, surtout les investisseurs étrangers, reconnaissent que les Canadiens sont un peuple productif, que leur moral est bon en dépit d'une conjoncture économique difficile au plan international. Il faut faire en sorte de remonter encore plus leur moral. Et, contrairement aux néo-démocrates, il ne faut pas s'en prendre aux sociétés ni aux nantis si nous voulons qu'ils continuent à investir au Canada, à y créer des emplois et à y maintenir le peu qui reste. Beaucoup d'entreprises remettent aujourd'hui en question leur présence au Canada et je ne crois pas que nous ayons intérêt à faire quoi que ce soit qui leur fassent regretter d'investir au Canada. Nous avons besoin des capitaux étrangers.

Je répète ce que j'ai dit vendredi dernier. La seule façon d'attirer les investisseurs étrangers, d'obtenir les capitaux dont nous avons besoin pour créer des emplois, pour venir éventuellement à bout du déficit et de la dette qui nous préoccupent tous, c'est de créer un environnement productif qui encourage les gens à retourner au travail, à s'instruire davantage et à se recycler.

Toute compression budgétaire de nature à décourager les gens à se prendre en main et à se sortir du marasme actuel est néfaste pour l'économie de tout le pays. Je demande donc humblement aux conservateurs de ne pas infliger cette compression budgétaire aux plus démunis d'entre les Canadiens.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi prendre part au débat sur ce projet de loi.

Ce projet de loi a éveillé énormément d'intérêt chez les provinces qui seront touchées par ses dispositions et, plus encore, chez les personnes qui en seront victimes.

Le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, vise à faire passer de deux à cinq ans le plafonnement à 5 p. 100 du taux d'augmentation des transferts aux provinces dans le cadre du régime. Ce plafond ne s'applique qu'aux provinces ne recevant pas de paiements de péréquation, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario.

J'estime qu'il importe en premier lieu de rappeler aux députés quelle est la raison d'être du RAPC. Je sais que les députés de l'opposition se préoccupent beaucoup de la politique du gouvernement du Canada en matière des paiements de transfert.

Il faut remonter au projet de loi C-69, que le gouvernement actuel a présenté et qui avait pour effet de réduire les paiements aux provinces pour ce qu'on pourrait appeler—les députés d'en face verront peut-être les choses d'un autre oeil—les nécessités de la vie dans notre société.

De façon générale, le Régime d'assistance publique du Canada a été créé en 1966 pour promouvoir l'établissement et l'extension de programmes de services d'assistance sociale dans tout le pays. En vertu de ce régime, le gouvernement fédéral a conclu des ententes avec les provinces et les territoires pour partager les frais engagés par ces derniers dans la prestation de services d'assistan-

ce publique et de protection sociale aux personnes nécessiteuses.

Les objectifs principaux du Régime d'assistance publique du Canada sont de deux ordres: aider les provinces à fournir, en fonction des besoins, des services d'assistance et de soins en établissement aux personnes nécessiteuses; et leur permettre de fournir des services de protection sociale visant à atténuer, à supprimer ou à prévenir les causes—et j'insiste sur ces mots monsieur le Président car vous êtes l'arbitre de nos délibérations et vous voulez sans doute y réfléchir mûrement—et les effets de la pauvreté, de l'abandon des enfants et de la dépendance envers l'assistance publique.

Quand il est question du plafonnement des paiements dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, ce ne sont pas seulement les gouvernements de l'Ontario, de la Colombie-Britannique ou de l'Alberta qui sont touchés, mais aussi les municipalités qui, à bien des égards, sont sur la ligne de front en ce qui concerne les services sociaux de base dont ont déjà parlé mes collègues qui m'ont précédé.

Mais plus que les gouvernements et les municipalités, ce sont les particuliers qui vont en souffrir. Comme mon collègue de Broadview—Greenwood l'a mentionné, le pauvre du centre-ville de Toronto n'est pas moins pauvre que celui de St. John's East.

Le député d'en face pousse un soupir comme si, en tant que gouvernement national, nous devions faire une distinction entre les pauvres vivant aux deux extrémités du pays. Je ferai remarquer au député que, si l'on a faim, si l'on est sans emploi, si l'on est incapable de faire garder ses enfants, de les habiller, de leur donner un toit et des aliments, si l'on est incapable de faire cela où qu'on vive au Canada, alors le gouvernement national a le devoir de prendre les choses en main et d'essayer de trouver une solution à ces dures réalités de la société canadienne.

• (1720)

Jusqu'ici, malheureusement, le gouvernement a eu pour toute réponse: «Voyons, gens de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario, et des municipalités respectives, la vie est dure. Faites de votre mieux et débrouillez-vous». Peut-on faire preuve de plus grande irresponsabilité? Est-ce çà, la mosaïque canadienne? Sont-ce là la générosité et la tolérance dont parlait le premier ministre, il y a quelques heures à peine? Je ne le crois pas, monsieur le Président.

Cette décision de réduire les fonds versés au régime en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario a été portée en appel devant la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Des juges ont affirmé que le gouvernement du Canada ne pouvait unilatéralement plafonner les paiements de transfert à ces provinces.

Le gouvernement du Canada a interjeté appel devant la Cour suprême du Canada qui a statué très explicitement—notez bien le choix de mots, monsieur le Président—que le gouvernement du Canada avait effectivement le droit légal de prendre une telle décision. Oui, le gouvernement en avait le pouvoir. Or, monsieur le Président et les députés d'en face, ce pouvoir légal vous en confère-t-il aussi le pouvoir moral? La réponse du parti auquel j'appartiens est sans équivoque: le gouvernement a eu tort de procéder ainsi, dans ce cas particulier.

Qu'entendons-nous par l'assistance publique du Canada? Il ne s'agit pas de soins dentaires pour nos enfants, ni pour le président de la Banque de Nouvelle-Écosse. On parle de soins dentaires pour des enfants de Toronto, de Mississauga, de Hamilton, de Calgary, d'Edmonton et de Victoria.

Les députés d'en face crient immédiatement qu'il s'agit de provinces riches. Je vous ferai remarquer que ces enfants ne sont pas riches, qu'ils ont les mêmes besoins que les vôtres et les miens. Il est question de services essentiels à domicile pour les personnes handicapées. Je suppose que vous suggérez à celles de l'Ontario de déménager à Terre-Neuve, qui continue de recevoir des paiements de péréquation. Si ce ne sont pas là la logique et le raisonnement conservateurs, alors je n'ai pas saisi, monsieur le Président. Les compressions frappent les foyers nourriciers pour enfants maltraités, les refuges pour femmes battues, les garderies pour les familles à faible revenu.

Pourtant bien des Canadiens aimeraient tenter leur chance à Toronto. Il est clair qu'ils voudraient agir ainsi, mais la dure réalité, c'est qu'un enfant pauvre qui n'a pas les nécessités de la vie que je viens de mentionner, qu'il soit de Toronto, de Hamilton ou d'ailleurs en Ontario, qu'il vive dans ma circonscription ou ailleurs au Canada, demeure un enfant pauvre. Je trouve très regrettable que, tout en coupant leur moyen d'atteindre à la dignité

et à l'espoir, des ministériels fassent miroiter un avenir meilleur à ces Canadiens et à leurs enfants.

J'espère simplement, monsieur le Président, que les gens d'en face commencent à comprendre que le projet de loi C-69, qui avait déjà été présenté, est mauvais autant à cause de son idée maîtresse que des effets qu'il aura sur les Canadiens. De même, je soutiens qu'à cause de son fond même, de la procédure suivie pour sa présentation et du fait qu'il a fallu un pourvoi devant la Cour suprême pour lui conférer un peu de légitimité, le projet de loi C-32 est mauvais pour le pays et pour l'unité nationale; il est mauvais parce qu'il lèse les Canadiens les plus faibles, qui sont les Canadiens à faible revenu où qu'ils soient, en Colombie-Britannique, en Alberta ou en Ontario.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voulais simplement pendant un instant éclaircir peut-être quelques points, afin que ceux qui liront le compte rendu et qui regardent nos délibérations ne soient pas induits en erreur par les déclarations inexactes qui ont été faites plus tôt cet après-midi.

Ainsi, plusieurs députés libéraux—et je tiens à signaler que ce n'est pas le cas du député de Broadview—Greenwood qui dit des choses assez justes sur l'imposition des sociétés au Canada, mais plutôt de plusieurs autres députés de son parti, et certainement des néo-démocrates qui ont parlé avant lui—ont laissé l'impression que les sociétés ne payaient pas d'impôt au Canada.

Je pense que les Canadiens devraient clairement savoir maintenant qu'elles en paient. Il y a très peu de raisons pour qu'elles ne le fassent pas. Ainsi, depuis 1987, notre réforme fiscale a supprimé un certain nombre d'échappatoires. Il reste peut-être une ou deux raisons pour lesquelles une société pourrait, une année donnée, ne pas payer d'impôt. Ainsi, il se peut qu'elle reporte des pertes de l'année précédente et qu'au lieu de réaliser des bénéfices, durant l'année d'imposition, elle déclare des pertes.

Même si cette société subit des pertes, elle devra à cause de l'impôt sur les grandes sociétés que le gouvernement a institué, payer de l'impôt. De nombreuses grandes sociétés du pays devront payer des impôts, malgré leurs pertes une année donnée, car cet impôt sur les grandes sociétés est fondamentalement un impôt minimum.

Ainsi, il est tout à fait injuste en 1991 d'affirmer qu'une société canadienne ne paie pas d'impôt.

Je voudrais également m'arrêter brièvement sur les compressions dont on ne cesse de parler. Manifestement, il n'y a aucune réduction. Je ne peux comprendre que les députés affirment que nous réduisons les crédits, alors que nous ne faisons que limiter à 5 p. 100 l'augmentation des dépenses et des transferts à ces trois provinces. Comment peut-on parler de compressions quand nous augmentons le financement de ces programmes. Ce n'est que dans trois provinces, les plus riches du pays, que nous limitons à 5 p. 100 la croissance des crédits consacrés à ces programmes.

Ainsi, dans ces provinces, l'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique, les transferts fédéraux au titre du Régime d'assistance publique du Canada augmenteront cette année de 5 p. 100.

Ce plafonnement ne menace en rien le régime d'assistance sociale. Les sommes versées par le gouvernement fédéral aux provinces au titre de l'aide sociale continueront d'augmenter dans toutes les provinces, y compris l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Malheureusement, malgré la croissance de l'économie, nous devons continuer à appliquer une politique budgétaire réfléchie, afin d'assurer à long terme une reprise stable. La croissance économique et la création d'emplois sont les meilleures façons d'aider les gens à conserver leur indépendance financière.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui sur le débat sur le projet de loi C-32 présenté par le gouvernement conservateur, Loi modifiant la Régime d'assistance publique du Canada. Ce projet de loi vise à prolonger de deux à cinq ans le plafonnement de 5 p. 100 du taux d'accroissement des paiements de transfert au titre du Régime d'assistance publique du Canada. Ce plafonnement ne s'applique qu'aux provinces qui ne reçoivent pas les paiements de péréquation actuellement. Les provinces qui se trouvent dans cette situation sont la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario.

En 1984, le premier ministre Mulroney a fait la cabale et la campagne politique en disant: *there is a sacred trust*. Jamais qu'il ne toucherait et qu'il ne ferait des coupures dans l'assistance sociale, dans les programmes médicaux

et toute la «fabrique» que l'on a au point de vue de choses sociales au Canada.

• (1730)

Depuis ce temps-là, donc depuis plus de sept ans, le premier ministre et son gouvernement conservateur passent leur temps à faire des coupures et des coupures. J'ai entendu des députés du gouvernement dire: Ah bien, l'Ontario, c'est une province très riche, les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique sont très riches et elles peuvent subir des coupures. Je dois vous dire que les pauvres gravitent justement dans ces provinces-là. Les programmes sociaux sont très forts ou du moins étaient très forts avant que le gouvernement conservateur vienne au pouvoir dans ces provinces.

J'ai eu l'honneur et le plaisir de servir au gouvernement régional d'Ottawa-Carleton. À ce moment-là, j'ai servi pendant cinq ans au Comité des services sociaux et j'ai pu m'apercevoir, dans une ville aussi à l'aise, soi-disant, la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, combien il y avait de gens qui gravitaient vers Ottawa-Carleton pour pouvoir avoir des services sociaux.

[*Traduction*]

Le Conseil de planification sociale de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton prévoit qu'au cours des deux premières années, ces compressions lui coûteront 600 millions de dollars.

[*Français*]

Et je suis sûr que les députés du gouvernement vont dire: Ah bien la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton est une municipalité très riche. La municipalité d'Ottawa-Carleton a ses pauvres comme tout le monde, a ses programmes comme tout le monde. Et les programmes sociaux, par exemple, sont:

[*Traduction*]

Les familles monoparentales, les handicapés mentaux et physiques, les personnes âgées, les enfants pris en charge par les services sociaux ou qui ont besoin de protection, car ils sont victimes d'abus et de négligence, les chômeurs, les familles et les particuliers placés dans une situation de crise, les travailleurs à faible revenu, les femmes battues. . .

[*Français*]

Et j'en passe. J'ai même vu des gens qui ne pouvaient même pas payer pour les funérailles de leurs proches. Et ce sont les gens, les payeurs de taxes de la région qui paient pour ces gens-là.

Cela veut dire que de plus en plus la taxe municipale dans la région d'Ottawa-Carleton, la taxe dans Carleton-Gloucester, c'est-à-dire mon comté, va augmenter, c'est-à-dire la taxe foncière et la taxe provinciale, parce que lorsque vous plafonnez l'assistance, cela ne veut pas dire que ça arrête là, cela ne veut pas dire qu'il y a moins de pauvres, qu'il y a moins d'assistés sociaux, qu'il y a moins de femmes battues, qu'il y a moins d'enfants abusés. Cela ne veut pas dire qu'il y en a moins. Si on regarde le nombre de personnes sur l'assurance-chômage, le taux dépasse 11 p. 100. On oublie souvent qu'on ne compte pas les gens qui sont sur l'assistance sociale. Le nombre de gens sur l'assistance sociale est phénoménal.

Est-ce qu'on réduit le nombre de gens sur l'assistance sociale lorsqu'on réduit les paiements, le transfert des paiements aux provinces? Les provinces sont prises à la gorge. Et cet argent qui est dépensé pour les programmes sociaux est payé en grande partie par le municipal. Cela veut dire que dorénavant les municipalités vont payer plus pour ces programmes. Cela veut dire que les gens vont payer à travers la taxe foncière, une taxe qui, à mon avis, n'est pas correcte lorsque cela s'applique à ce genre de programme, parce qu'il y a des gens qui vivent dans une maison depuis assez longtemps et qui sont, après un certain moment, sur un salaire fixe, et c'est juste s'ils peuvent survivre eux-mêmes sans aller sur l'assistance sociale. C'est juste s'ils peuvent rejoindre les deux bouts pour payer leur impôt, leur impôt foncier.

Alors, on va en abuser davantage avec des programmes sociaux au lieu de faire cela proportionnellement à travers tout le Canada. Il faut payer. S'il y a des gens qui sont dans la misère, il faut les aider. On les aide en se servant de l'argent dans la poche gauche, droite ou arrière, mais il faut se servir de l'argent pour aider ces gens-là ou les mettre aux oubliettes.

Étant donné qu'il ne semble pas y avoir de gens qui sont aussi sans coeur au Canada, c'est sûr que les gens vont essayer de contribuer à travers la taxe foncière. Mais ce n'est pas la taxe, ce n'est pas l'endroit où on doit taxer pour ce genre de services.

On parle de la compétition globale, on parle du travail, que nos étudiants doivent apprendre davantage des métiers, on a parlé du libre-échange avec les États-Unis, mais maintenant, on parle du libre-échange avec les Mexicains. On va parler bientôt de la concurrence avec l'Orient, la concurrence avec l'Europe. Est-ce qu'on a les étudiants, les diplômés dans les métiers dont on a réellement besoin dans nos industries? Est-ce que c'est en faisant des coupures dans l'éducation qu'on va promouvoir nos industries?

C'est négatif en fait d'approche. Il faut dépenser pour la recherche, il faut dépenser pour l'éducation. Il y a un retour d'argent qui vient. Plus les gens sont éduqués, plus les gens ont des expertises, plus il est possible pour eux d'être productifs, et de produire des impôts pour aider toute la machinerie gouvernementale, pour aider tout le gouvernement, pour aider tout le pays.

Pour ce qui est des services médicaux, en réduisant des montants d'argent qu'on transfère du fédéral au provincial, est-ce qu'on aide à notre système hospitalier ou

est-ce qu'on cherche, le présent gouvernement conservateur cherche-t-il à imiter le système médical aux États-Unis où le système médical s'applique à deux classes: ceux qui peuvent payer pour les services médicaux et ceux qui ne peuvent payer et qui sont mis dans la rue. Ce n'est pas notre genre de vie, ici au Canada. On a toujours parlé de partage. Notre philosophie de la vie, c'est de partager.

Et voici un gouvernement qui refuse de partager ses biens avec l'éducation, partager ses biens avec le système médical des provinces et partager ses biens avec les assistés sociaux. Il préfère plutôt partager leur argent en donnant des contrats aux richissimes un peu partout à travers le pays. Mon expérience au sein du Comité des comptes publics me démontre qu'il y a beaucoup de gaspillage dans les contrats du gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que je prends la parole aujourd'hui sur ce projet de loi. À mon avis, ce n'est pas le genre de mesure législative dont la Chambre devrait être saisie. Il s'agit nettement d'une attaque contre trois de nos provinces qui nuira à leur capacité de venir en aide aux gens dans le besoin et de mettre en place les programmes sociaux rendus nécessaires par la crise que le gouvernement a causée par ses programmes économiques.

Vous savez, monsieur le Président, que le projet de loi C-32 permet de prolonger la durée d'application du plafond de 5 p. 100 imposé au Régime d'assistance publique du Canada pour la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. Les gens se rappellent peut-être que le projet de loi C-69 avait plafonné à 5 p. 100 les augmentations du Régime d'assistance publique du Canada jusqu'en 1992. Ce projet de loi prolonge la durée de ce plafond jusqu'à 1995. C'est le seul mécanisme dont se sert le gouvernement fédéral pour financer les services d'assistance publique et de protection sociale. Le gouvernement a présenté ces mesures au titre des compressions budgétaires et a déclaré que les provinces visées par le plafond pouvaient se permettre un tel plafond. Eh bien, saviez-vous que 50 p. 100 des pauvres du Canada habitent en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario? Quand vous êtes pauvre, vous l'êtes et ce, qu'importe la province dans laquelle vous vivez. Vous n'avez pas assez d'argent pour vous procurer les nécessités de la vie, soit le manger, des vêtements, un toit.

• (1740)

Ce qui est paradoxal, surtout du point de vue de l'Ontario, c'est que ce même gouvernement, qui dit que la riche province d'Ontario peut se permettre un tel plafond, reproche au gouvernement de l'Ontario d'avoir lui-même un déficit. Le gouvernement de l'Ontario a été placé contre son gré en situtation de déficit. Il s'est rendu compte que ses dépenses avaient augmenté, surtout dans le secteur des services sociaux. En même temps, ses recettes diminuaient à cause de la perte de plus de 385 000 emplois. Et le gouvernement fédéral a le culot de critiquer sa décision d'augmenter les dépenses alors qu'il cherche à protéger les habitant de cette province contre les effets de la récession.

En fait, une très grande partie du déficit de 9,7 milliards de dollars est directement attribuable au plafond imposé au Régime d'assistance publique du Canada. Ce plafond réduit ce qui revient aux contribuables de l'Ontario qui paient pour ces services. C'est là le résultat visé par cette mesure législative.

Je crois qu'il est juste de dire que, parce que la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario donnent l'impression d'être prospères, lorsque des habitants du Canada atlantique ou des Prairies, c'est-à-dire du Manitoba et de la Saskatchewan, et des habitants du Nord ne peuvent pas trouver d'emplois dans leur province ou leur territoire, ils se tournent vers ces trois provinces. Bien souvent, ils s'y rendent à tout hasard, pour se rendre compte que la récession est pire en Ontario, plus particulièrement, qu'elle ne l'est dans leur province, et qu'il n'y a pas d'emplois. Ils finissent par recourir aux services sociaux et les provinces doivent en fin de compte payer une plus grande partie des coûts.

Je tiens à vous rappeler que ce ne sont pas uniquement ceux qui paient de l'impôt provincial sur le revenu qui supportent le fardeau, mais également ceux qui paient de l'impôt foncier municipal qui assument 20 p. 100 des coûts. Je sais que dans ma municipalité, Thunder Bay, le taux de d'impôt foncier a augmenté énormément. Elle a dû recruter un plus grand nombre de travailleurs sociaux, de commis pour traiter les demandes d'aide sociale et de personnes pour aider ceux qui se sont retrouvés non seulement sans emploi, mais également sans le revenu nécessaire pour subvenir aux besoins de leurs familles.

À bien des égards, ces gens sont également victimes d'une autre politique du gouvernement: la réduction des prestations d'assurance-chômage.

Dans ma localité, au cours des trois derniers mois seulement, une usine de pâtes et papier a fermé ses portes, laissant directement 450 personnes sans emploi. Une autre usine a mis à pied en permanence 400 à 500 personnes. Les chantiers navals de Port Arthur ne comptent plus qu'une soixantaine de travailleurs cette semaine, ayant mis à pied une centaine d'employés. L'industrie céréalière traverse une période difficile; elle connaît actuellement une légère relance, mais les 1 000 à 1 200 personnes chargées de manutentionner les céréales à Thunder Bay n'y sont plus. La plupart ont perdu leur emploi et les travailleurs permanents ne sont plus maintenant qu'environ 400. La société ferroviaire CanCar, qui est actuellement sans convention collective, a mis à pied des centaines d'employés et, à l'autre bout de la circonscription, une usine de bois d'oeuvre a fermé ses portes en

novembre dernier. Nous avons réussi à la remettre en exploitation au printemps, avec l'aide du gouvernement ontarien. Une deuxième, à Atikokan, est actuellement fermée, mais nous tentons de lui trouver un nouveau propriétaire pour la remettre en marche.

La localité d'Atikokan comptait un taux de chômage de 60 p. 100 l'hiver dernier. Soixante pour cent! À Thunder Bay, le taux de chômage dépasse 10 p. 100.

Ce que je veux dire, c'est que toutes ces personnes s'attendaient à obtenir un traitement décent de la part du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'assurance-chômage, mais elles se sont aperçues que leurs gains différés sous forme de traitement de vacances, ou encore de primes de séparation étaient utilisés pour réduire leurs prestations d'assurance-chômage. De plus en plus de gens doivent retirer des prestations d'assistance sociale plus tôt qu'ils n'auraient dû.

Ce sont les propriétaires fonciers et les contribuables des provinces qui sont contraints de payer le supplément que doivent débourser les gouvernements provinciaux, à moins que ceux-ci ne choisissent de réduire l'aide qu'ils accordent aux municipalités, aux hôpitaux, aux conseils scolaires et autres.

La mesure législative dont nous parlons aujourd'hui entre dans le cadre d'un programme systématique de destruction de notre filet de sécurité sociale. C'est une tentative éhontée de transfert du problème du niveau fédéral au niveau provincial. Comme nous l'avons vu par le passé, les conservateurs ont appris cela des libéraux, il suffit de refiler cette responsabililté aux municipalités ou la seule solution est de réduire les services, d'augmenter les impôts fonciers ou encore les frais d'utilisation.

C'est une attaque systématique. Le gouvernement prétend que c'est au nom des restrictions budgétaires et au nom du déficit. Une étude de Statistique Canada montrait combien ce genre de d'affirmation est erroné. Six p. 100 seulement du déficit est dû aux dépenses de programmes. Quarante-quatre p. 100 vient des concessions fiscales qui ont été accordées aux riches et aux puissants de ce pays, aux changements du régime fiscal pour permettre de plus en plus d'échappatoires, faisant ainsi qu'un nombre toujours plus grand de personnes ne paient plus, non pas une partie, mais la totalité de leurs impôts.

En tant que pays, nous souffrons parce qu'ils ne paient pas leur juste part de nos programmes, qu'ils s'agissent de services sociaux, de défense, de transport ou de services fournis directement ou indirectement par le gouvernement fédéral. Nous souffrons en raison des mesures fiscales auxquelles le gouvernement croit, et qu'il applique.

Ce projet de loi lui-même rendra très difficile l'établissement ou le développement de nouveaux programmes. Il montre très clairement comment le gouvernement a déclaré une chose au moment des élections en sachant fort bien qu'il agirait tout autrement.

Il semblerait que mon temps soit épuisé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 h 47, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires telles qu'elles figurent au *Feuilleton*.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest) propose que le projet de loi C-203, Loi modifiant le Code criminel (personnes en phase terminale) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif H.

—Monsieur le Président, ce projet de loi est une question de vie. La plupart du temps, il est agréable de parler des questions de vie, comme de la naissance, cette semaine, de mon petit-fils, Joshua Robert Christopher Payne, premier enfant de ma fille unique. J'ai apporté toutes mes photos pour les montrer. Je veux les montrer et faire part au monde de ce joyeux événement pour que vous puissiez partager avec nous, notre famille, la joie et le bonheur qu'apporte ce nouveau Canadien qui vient de naître cette semaine.

Une voix: Êtes-vous grand-père?

M. Wenman: Oui, je suis grand-père. On veut toujours partager ces moments joyeux de la vie. Il y a un éternel recommencement, un début et une fin qui mène à un début et à une fin. C'est l'un des grands cycles.

Il y a certaines questions dont il n'est pas aussi facile de parler, par exemple, des événements comme le récent décès de mes parents, qui arrive tout naturellement vers l'âge qu'ils avaient atteint. Je trouve très difficile d'en parler devant vous parce que la douleur est encore vive.

• (1750)

Nous écartons les discussions sur la mort et sur la mort d'amis ou de membres de notre famille qui nous sont proches. Nous ne parlons pas de notre mort à chacun de nous. En fait, nous ne parlons habituellement pas de la mort puis un jour, une personne tombe très malade et nous jugeons que le moment est mal venu de parler de la mort.

Je pense que nous avons la responsabilité, en tant que législateurs appelés à réglementer les questions de vie et de mort du berceau jusqu'à la tombe, de faire face à la question au nom des personnes que nous servons ici.

Je crois que la plupart des gens ont une vision romantique de la mort et espèrent qu'ils comptent parmi les chanceux qui s'endormiront à tout jamais, calmement pendant la nuit, entourés de leur famille et de leurs amis, en paix avec eux-mêmes, avec leurs proches et avec le monde. La fin idéale, qu'on a louée tout au long de l'histoire de l'humanité.

John Keats décrivait cette fin ainsi au début du XIX^{e} siècle: «Ma chère je t'écoute; depuis longtemps je t'aime Douce Mort, je t'appelle dans mes rimes, te donnant des noms tendres, pour que dans les nuées tu enlèves mon âme reposée; maintenant plus que jamais me semble bon moment de mourir, au milieu de la nuit, sans douleur, cesser d'exister.»

C'est une idée très romantique et très agréable de la mort, mais Shakespeare était probablement plus près de la vérité quand il a dit: «Enfin la dernière scène, celle qui termine cette histoire fertile en événements étranges, c'est la seconde enfance, l'oubli pur et simple: sans yeux, sans dents, sans goût, sans rien.»

Mais c'est là une notion dépassée, datant de l'époque où la mort était un processus plus facile, plus simple et plus naturel. La foi des gens dans la technologie et leur recherche de l'éternité n'ont pas de limite en ce monde moderne.

En ce nouvel âge de techniques médicales de pointe où la mort est pourchassée sans trêve et la vie prolongée sans fin, on peut poursuivre sa mort lente branché à des machines et attaché à son lit d'hôpital, pourrissant et souffrant jusqu'à ce que toutes les parties du corps lui aient été enlevées ou presque. Alors ce qui reste peut être congelé et envoyé dans l'éternité jusqu'à ce qu'une nouvelle technique trouve une nouvelle vie pour le morceau qui reste.

Pour ceux qui souhaitent prolonger leur vie de cette façon, c'est leur droit et leur privilège, mais pour ma part, comme pour bien d'autres à mon avis, je pense que vient un moment où ça suffit comme ça, par exemple si je me trouve dans un état comateux, si je perds mes sens, ma mobilité ou ma capacité de penser, ou si je suis «sans rien», comme disait Shakespeare. Quand la science et l'État permettront-ils que ma volonté et celle de Dieu soient respectées et m'accorderont-ils une mort naturelle? Où s'arrête la vie naturelle? Quand commence la mort, dans cette ère moderne, ou dans la morale du chrétien, et où s'arrête la technologie pour permettre à la personne de mettre fin à son traitement et à ses souffrances et de s'en remettre à Dieu, afin que le début de la mort entraîne la fin de la vie et le commencement d'une nouvelle vie après la mort?

Qui prendra cette très dure décision dans ce monde moderne de la technologie? Faut-il que ce soit l'État qui décide pour vous et moi? Faut-il que ce soit le personnel médical, la famille, le prêtre, toute autre personne ou le mourant lui-même?

J'aimerais que ce soit plusieurs de ces personnes ensemble qui expriment leur volonté dans une directive, écrite de leur main, précisant les soins à leur donner puis, si rien ne va plus, précisant qu'elles veulent une mort naturelle.

Un façon de procéder aussi claire facilite la mort, non seulement pour la personne qui doit la vivre, mais aussi pour ceux qu'elle laisse derrière elle, qui la comprennent, et qui ont eu le temps d'y réfléchir avant que la situation se produise.

Jusqu'à un certain point, cela met fin aux chicanes, aux discussions et à la douleur des familles, et je pense que c'est ce que nous voulons tenter de faire. Nous voulons faciliter l'expérience la plus difficile de notre vie en allégeant la douleur et la souffrance et en favorisant la meilleure qualité de vie possible, le plus longtemps possible. Ensuite, il faudrait permettre qu'une mort naturelle se produise.

Ce projet de loi vise à modifier le Code criminel du Canada. Plus précisément, il porte sur la grave question du droit des personnes qui sont en phase terminale d'une maladie de refuser et de suspendre les traitements médicaux afin qu'une mort naturelle leur évitent des peines et des souffrances inutiles.

Essentiellement, ce projet de loi nous permet à tous ici de nous pencher sur cette question. Le projet de loi ne prétend pas tout résoudre. Il n'apporte pas la solution définitive. Il nous donne l'occasion de soulever cette question qui intéresse nos électeurs, l'Association médicale du Canada et l'ordre des avocats. Ils nous disent qu'il

faut trancher la question et que les tribunaux tout comme le corps médical ont besoin de savoir à quoi s'en tenir.

Ils veulent une orientation claire de la part du gouvernement du Canada et une clarification du Code criminel du Canada. C'est ce que ce projet de loi essaie de faire. Il essaie de permettre aux gens de mourir avec dignité et résolution, tout en maintenant une qualité de vie acceptable et conforme à cette dignité.

Les progrès des techniques médicales permettent aux malades en phase terminale de vivre bien plus longtemps qu'il leur serait naturellement possible de le faire. Je voudrais que cela continue. Je suis en faveur du maintien d'une qualité de vie optimale jusqu'à la toute fin et je souhaite qu'il en soit ainsi pour moi aussi bien que pour tous ceux que je connais.

Mais la prolongation de la durée de vie peut aussi entraîner une diminution de la qualité de celle-ci, notamment pour ceux qui souffrent d'une dégénérescence ou d'une maladie incurable. La société et le gouvernement ne peuvent plus éviter cette question.

Les Canadiens vivent de plus en plus vieux. Nous assistons à une recrudescence de maladies incurables telles que le cancer, l'alzheimer et le SIDA, et les citoyens réclament de plus en plus le droit de décider eux-mêmes de la durée de leurs traitements médicaux, alors qu'il n'existe pratiquement aucun règlement, aucune indication dans les lois concernant le droit du patient en phase terminale de refuser ou de suspendre un traitement.

Nous devons clarifier ce point dans le code et permettre que le malade donne une directive de mort naturelle, qui a été votée en Ontario et qui est envisagée dans d'autres administrations.

Voici la position fondamentale que j'adopte. En tant que parlementaires, nous devons profiter de l'occasion pour voter une loi qui reconnaît aux patients en phase terminale le droit de décider de mettre fin à leurs traitements médicaux. Ce droit me semble tellement naturel que je ne peux pas imaginer qu'il soit interdit par la loi.

En outre, une telle mesure législative devrait donner le droit au corps médical de permettre au patient ou à la personne qui le soigne de le faire. Les patients en phase terminale doivent avoir le droit de décider de la durée de leur traitement. Les médecins ne doivent pas être tenus responsables pour s'être conformés aux désirs de leur patient.

Le Comité de déontologie de l'Association médicale canadienne a examiné cette question lors de son congrès cet été et en est essentiellement venu à la même conclusion en statuant, peut-être un peu en avance sur la loi, que cette pratique était conforme au code d'éthique de la profession.

À ce stade, j'aimerais dire où en est la législation actuelle au Canada et ce que, à mon avis, on pourrait faire pour l'améliorer.

Une lecture rigoureuse du Code criminel nous apprend que suspendre les traitements médicaux dans le cas de patients en phase terminale peut constituer une infraction criminelle. En fait, plusieurs dispositions du Code criminel indiquent ou semblent indiquer que les médecins doivent assurer à leurs patients un traitement médical complet, quelles que soient les circonstances.

Selon l'article 14 du code, nul n'a le droit de consentir à ce qu'on lui inflige la mort, alors que selon les articles 45 et 215, les patients n'ont pas le droit de refuser les soins médicaux et les médecins n'ont pas le droit de se conformer aux désirs de leurs patients.

• (1800)

Selon le document de travail n° 28 de la Commission de réforme du droit du Canada, suspendre le traitement médical peut, aux termes de diverses dispositions du Code criminel, constituer un acte illégal pouvant aller de l'homicide au refus de donner les soins de première nécessité, voire d'aider au suicide.

Beaucoup de Canadiens seront peut-être surpris d'apprendre qu'il n'existe au Canada aucune loi permettant aux médecins de suspendre les soins médicaux quelles que soient les circonstances, même pas à la demande du patient. Il n'existe aucune loi permettant aux médecins de mettre fin au traitement si celui-ci devient inutile ou s'il n'est manifestement plus dans l'intérêt du patient.

Les conséquences qu'entraîne l'absence de lois précises sur la profession médicale et les patients est une source d'angoisse pour nombre de patients en phase terminale et donc dans un état d'impuissance. Mes rapports avec divers associations médicales et groupes de patients m'ont conduit à la conclusion que la demande d'arrêt du traitement médical pour les malades en phase terminale reflète ce qui est d'usage courant dans de nombreux hôpitaux et unités de soins palliatifs dans tout le Canada.

Le projet de loi que je présente aujourd'hui aurait pour effet dans de nombreux cas de légitimer ce qui est d'usage courant. Au Canada jusqu'à présent, aucun médecin n'a été condamné pour avoir abrégé la vie d'un malade en refusant de lui fournir un traitement, ce qui ne veut pas dire qu'il ne pourrait y avoir encore des condamnations ou des poursuites. Cependant, le résultat des sources potentielles de responsabilité criminelle a suscité une grande instabilité à ce sujet dans la profession médicale, ce qui a poussé inévitablement certains médecins à refu-

ser d'accéder à la demande de leurs malades d'arrêter le traitement médical par crainte d'être poursuivis.

Actuellement certains médecins ont l'habitude de faire signer un ordre de mettre fin au traitement médical à la demande du malade, et d'autres encore ne le font que sous contrainte. D'autres refuseront simplement d'arrêter le traitement de peur des conséquences judiciaires.

Cette absence de loi peut avoir déjà encouragé des divergences dans la qualité des usages et services médicaux d'un bout à l'autre du pays. Il peut avoir conduit à des décisions de vie ou de mort qui ont été prises en se fondant sur la conscience d'un certain médecin plutôt que sur une loi.

Aux termes de la loi actuelle, bien des gens qui décident de se soustraire au traitement médical sont obligés de mourir seuls, parce que leurs proches craignent d'être accusés en vertu du Code criminel d'être complices d'un suicide ou même d'homicide involontaire s'ils restent simplement avec le malade. Et c'est plus qu'un patient, ce pourrait être une mère, un père, un frère ou une soeur, mais ils ont peur d'être poursuivis s'ils restent avec eux.

C'est vraiment injuste, inéquitable et cruel de refuser à un malade en phase terminale le réconfort de la présence de ses proches pour l'assister dans ses derniers moments.

Ce projet de loi donne le droit aux malades en phase terminale de refuser de continuer un traitement médical et le droit aux médecins d'accéder aux désirs de leur patient dans ces circonstances.

Alors que le désir d'avoir le droit de mourir avec dignité est devenu très répandu et que notre population en plus grand nombre atteint un âge avancé, davantage de Canadiens veulent établir des documents comme des directives de mort naturelle ou concernant des soins médicaux avancés pour indiquer clairement à quel moment en phase terminale ils veulent interrompre le traitement médical.

Je pense qu'il est temps que nous prenions des mesures, et cela sans tarder. Ce n'est pas mon problème personnel, mais celui de nous tous. C'est notre responsabilité à tous de supprimer, autant que le permet la loi, les souffrances d'une personne qui doit traverser cette épreuve, de calmer une partie de ses craintes et de son incertitude et de lui assurer une mort tranquille et paisible qui est naturellement ce que nous souhaitons tous.

Je vous recommande ce projet de loi, monsieur le Président, et je demande l'appui de tous les partis à la Chambre des communes pour assurer son adoption.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président. Je désire féliciter le député de Fraser Valley–Ouest de m'avoir demandé à prendre la parole au sujet du projet de loi d'initiative parlementaire C–203, Loi modifiant le Code criminel (personnes en phase terminale). Bien que je parle à titre de porte–parole libéral pour la santé nationale et le bien–être social, j'ai aussi étudié ce projet de loi sur un autre plan. Ce projet de loi pourrait avoir de profondes répercussions personnelles sur les médecins et sur les membres des équipes de soins sanitaires.

Je suis médecin de profession et j'ai été au chevet de patients où, à la demande de quelqu'un, j'ai eu à écrire dans le dossier un ordre de non–réanimation. Ces mots vont à l'encontre de ma première prérogative en tant que médecin, qui est d'abord et avant tout de sauver la vie. Mais la vie, à quel prix, je vous demande.

Vivre dans un coma, nourri par des solutés et branché à un respirateur, toute activité cérébrale quasi disparue, est–ce la sorte de vie que je choisirais avant de mourir? Où le corps est tordu par la douleur, agité par des spasmes et n'en finit plus d'agoniser? Je refuserais de vivre ainsi à moins d'être assuré, une fois toutes ces souffrances passées, de retrouver la santé.

Le recouvrement de la santé n'est pas une possibilité offerte aux malades en phase terminale de leur maladie. Il peut s'agir de la maladie de Parkinson, du SIDA, du cancer, de la fibrose kystique ou de toute autre maladie terrible qui abrège la vie. C'est à ce moment–là que la manière de mourir prend toute son importance, et c'est justement ce qu'aborde le projet de loi.

Je crois que tout malade a le droit de mourir dans la dignité. Mais la question du droit à la mort comporte une foule d'aspects, qui méritent d'être étudiés plus à fond que ne le fait le projet de loi. Des arguments comme le suicide, la mort pour des raisons économiques, les pressions exercées par la famille, le sentiment d'être un poids et un fardeau pour le système de soins, ce sont tous des arguments auxquels il faut résister. Je pense que la possibilité existe que les gens soient poussés à choisir une mort rapide et à utiliser le système médical pour mettre fin à leur vie. Il faut résister à cela. Personne ne doit se sentir poussé à mourir pour rendre service aux autres.

Le projet de loi actuel entend ajouter l'article 217.1 au Code criminel. Ce nouvel alinéa stipule:

> Les articles 14, 45, 216 et 217 n'ont pas pour effet a) d'obliger un médecin qualifié à commencer ou continuer à administrer un traitement chirurgical ou médical à une personne qui demande clairement qu'il ne soit pas commencé ou continué.

Je dois dire qu'à lui seul, cet alinéa pourrait mener à la complaisance dans le domaine des soins aux malades. Une femme âgée languit dans son lit d'hôpital, un ordre de non-réanimation dans son dossier, lorsqu'elle fait un arrêt cardiaque. Le personnel infirmier est à ses côtés et obéit à l'ordre au dossier, tout en faisant de son mieux pour aider la patiente en sachant que ce moment était imminent.

On appelle un médecin, mais pas le charriot d'urgence. Le tracé d'ECG est plat et on perd la patiente. Morte rapidement, comme elle le voulait. Puis, le rapport d'autopsie révèle que l'arrêt cardiaque a été causé par une obstruction du conduit respiratoire, ou par un morceau d'aliment qui est resté bloqué. Est-ce comme ça qu'elle voulait mourir? Y a-t-il une différence? Aux yeux des déontologistes médicaux, des soignants, des patients et de la famille, la différence dans la manière de mourir serait perçue négativement.

Comment le Code criminel interpréterait-il des incidents comme celui-là? L'hôpital pourrait-il être poursuivi pour négligence et faute professionnelle? Devrait-il l'être? Ce sont des situations comme celles-là que je crains le plus. Chaque ordre de non-réanimation que j'écris dans un dossier est suivi de renseignements détaillés qui qualifient cet ordre après consultation avec le malade, le personnel soignant, les autres médecins et la famille du malade. La vie est précieuse lorsqu'il reste peu de temps à vivre.

• (1810)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je m'excuse d'interrompre l'orateur, mais je demanderais votre collaboration parce que les gens qui nous écoutent et le Président ont de la difficultée à entende l'orateur. Je vous remercie de votre collaboration.

[*Traduction*]

M. Pagtakhan: Merci, monsieur le Président. Je le répète, la vie est précieuse quand il reste peu de temps à vivre. Il est tragique de la perdre prématurément et même de la perdre tout court.

Je voudrais qu'il ne soit jamais nécessaire de présenter une telle mesure, mais nous ne vivons pas dans un monde idéal. La technologie a accompli des progrès vertigineux. Nous avons des machines qui respirent, qui nourrissent, qui nettoient le sang, qui relancent le coeur et qui pompent le sang. Mais il est ironique de constater que plus d'une douzaine de personnes sont mortes dans des hôpitaux depuis cinq ans parce qu'elles étaient attachées avec des sangles de contention et laissées sans surveillance. Non, nous ne vivons pas dans un monde idéal. Toute la technologie du monde n'est aussi bonne que le personnel soignant qui l'utilise.

C'est la foi dans le système médical qui est la clé. Les malades et les médecins doivent se consulter, communiquer et comprendre les désirs les uns des autres. Il ne devrait pas y avoir de cas où l'on ferait souffrir un malade à cause de traitements héroïques qui finalement ne servent à rien. Et il n'y aurait pas de cas où un malade abandonne alors qu'il y a espoir, et il reste parfois de l'espoir lorsque des gens décident de mourir. C'est une crainte qu'éprouvent les médecins et les infirmiers qui ont été formés pour sauver des vies, réconforter les malades et soulager la souffrance. Ils ne peuvent pas non plus accepter la mort sans broncher. Ils savent qu'ils doivent laisser arriver la mort, mais sans la souhaiter.

Il serait peut-être plus facile de ne pas prodiguer tant de soins, d'accélérer la mort, d'administrer des analgésiques et de regarder la lueur disparaître graduellement des yeux d'un malade, au lieu d'essayer désespérément de le sauver.

Autant que je sache, les médecins n'ont pas l'habitude de «commencer ou de continuer à administrer», comme on peut le lire à l'alinéa 217.1 *b*), «un traitement chirurgical ou médical lorsque ce traitement est médicalement inutile et n'est pas dans l'intérêt véritable du malade».

Agir ainsi, contre la volonté expresse du malade, équivaudrait à une agression. C'est une déclaration comme celle-là qui crée de la suspicion à l'égard du monde médical; laisser entendre qu'une équipe médicale puisse traiter quelqu'un de cette manière est trompeur et injuste.

Il y a déjà des directives qui indiquent aux médecins comment procéder en pareilles circonstances. L'Association médicale canadienne estime que «le droit d'accepter ou de refuser un traitement ou une intervention appartient finalement au patient ou à un mandataire dûment autorisé. L'Association estime en outre que cela vaut aussi pour le droit d'accepter ou de refuser les mesures de réanimation, de sauvetage ou de maintien de la vie en général si elles deviennent médicalement nécessaires.»

Monsieur le Président, les médecins sont là pour aider le malade. Les soins palliatifs sont là pour atténuer la souffrance du mourant. Le système de soins de santé, bien que sous-financé, comporte encore beaucoup de personnes pour qui c'est le patient qui compte d'abord et avant tout. Le patient doit donc lui aussi avoir de la

considération pour le médecin. Ma crainte, c'est que le rapport entre le patient et le médecin dégénère en un rapport basé sur l'aspect légal. Les patients pourraient ne plus se fier aux médecins pour agir dans leurs intérêts et pourraient leur intimer l'ordre, par une directive, de les laisser mourir de façon naturelle. Je pense que dans tous les cas ce type de document juridique est inutile, que les médecins, les infirmières et les patients peuvent plutôt utiliser la directive anticipée pour déterminer le traitement du patient.

Les questions de vie ou de mort ne peuvent ressortir uniquement aux avocats; elles doivent faire appel aux médecins et doivent faire l'objet de mises à jour au fur et à mesure de l'évolution des technologies et des pronostics.

Une autre de mes inquiétudes concerne la formation des médecins en ce qui concerne la mort et l'agonie. Ce sont deux réalités aux multiples facettes et il faut de nombreuses années d'expérience pour les reconnaître. Les étudiants en médecine doivent commencer par une solide formation en soins pour patients en phase terminale ou atteints de maladies invalidantes. Un médecin fraîchement sorti de l'école peut ne pas avoir les connaissances nécessaires pour mettre en doute la demande d'un patient ou pour reconnaître les signes précurseurs de l'agonie—que ce soit une crise cardiaque ou un traumatisme lié à la suffocation. La consultation de médecins d'expérience est alors nécessaire.

En fait, la consultation est toujours nécessaire. Les voeux du patient concernant une mort digne doivent être précisés à tout le personnel qui s'occupe de ce patient. Il y a une fine ligne de démarcation entre permettre à un patient en phase terminale de mourir dignement, à sa demande, et faciliter cette mort.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'appuyer le projet de loi que le député de Fraser Valley-Ouest présente à la Chambre cet après-midi. En appuyant le principe de cette mesure législative, ce qui est le but, après tout, du débat à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre, je veux féliciter le député d'avoir saisi la Chambre d'une question aussi délicate et importante, importante pour plusieurs millions de Canadiens qui ont dû faire face aux problèmes abordés dans ce projet de loi.

Je voudrais également signaler que mon collègue et porte-parole des néo-démocrates fédéraux en matière de santé, le député de Saskatoon—Clark's Crossing, aurait bien voulu être ici pour participer à ce débat, mais malheureusement c'était impossible. Comme le sait le député de Fraser Valley-Ouest, mon collègue a lui aussi déposé un projet de loi d'initiative parlementaire. Ce projet de loi diffère quelque peu de la mesure que nous propose le député de Fraser Valley-Ouest, mais l'esprit en est très similaire.

J'espère, monsieur le Président, que la Chambre acceptera de renvoyer le projet de loi du député de Fraser Valley-Ouest et celui du député de Saskatoon—Clark's Crossing à un comité de la Chambre. Cela donnera aux représentants élus l'occasion pour la première fois d'entendre ce que les Canadiens ont à dire sur cette question très importante. On attendait cette occasion depuis longtemps.

Il n'est pas difficile d'évaluer l'intérêt que portent les Canadiens à ce sujet et leurs profondes préoccupations à cet égard, quand on constate, par exemple, que l'ouvrage de Derek Humphrey, intitulé *Final Exit,* figure déjà au haut de la liste des best-sellers depuis un bon bout de temps. De toute évidence, les Canadiens s'inquiètent grandement des questions que soulève toute cette affaire.

Je prends la parole pour exhorter la Chambre à traiter cette mesure législative de façon impartiale, à la renvoyer au comité et à donner aux Canadiens l'occasion de s'exprimer au sujet de cette importante question.

Je tiens à signaler qu'actuellement, comme l'a signalé le député de Fraser Valley-Ouest, le Code criminel du Canada, qui a été adopté en 1892 et n'a subi aucune modification importante à cet égard depuis ce temps, interdit expressément à toute personne d'aider quelqu'un à se donner la mort. Le seul fait de donner des conseils à quelqu'un sur des méthodes de suicide peut entraîner une peine d'emprisonnement maximum de 14 ans. En fait, selon la définition qu'on trouve actuellement dans le Code criminel, il n'y a aucune distinction entre l'euthanasie et le meurtre puisque quiconque cause la mort ou a clairement l'intention de causer la mort d'un être humain est coupable d'homicide.

Divers organismes ont étudié ces lois au cours des années. Je sais que l'Association médicale canadienne les a étudiées, de même que la Commission de réforme du droit et l'Association du Barreau canadien, et je crois qu'il serait utile que la Chambre donne aux représentants de ces organismes l'occasion de témoigner devant elle pour donner leur opinion sur ce projet de loi et sur le principe qu'il sous-tend.

Le principe fondamental en cause ici, c'est que nous devons donner aux gens le droit de prendre eux-mêmes cette décision des plus fondamentales, qui est littéralement une question de vie ou de mort. Cela ne diminue en

rien notre respect pour la vie. En fait, cela montre que nous respectons la qualité de la vie et que nous reconnaissons que les gens devraient avoir le droit de mourir dans la dignité.

Je veux rendre hommage aux associations qui étudient la question depuis de nombreuses années au Canada et qui l'ont mise à l'ordre du jour de notre pays, des associations comme Mourir dans la dignité ou la *Right to Die Society of Canada*, association qui a récemment vu le jour à Victoria et qui, dans sa brochure, réclame, pour tout adulte atteint d'une maladie chronique ou en phase terminale, le droit de décider du moment, de l'endroit et de la façon dont il mourra. Nous rejetons catégoriquement l'idée selon laquelle les êtres humains doivent risquer de voir leurs souffrances prolongées et d'être humiliés à cause de la technologie médicale moderne ou des compressions gouvernementales et du niveau de financement des services de santé et de bien-être social.

Nous continuons néanmoins d'accorder notre appui aux travailleurs dévoués qui, dans les services de soins palliatifs de notre pays, permettent aux malades de mourir dans la dignité. Nous les appuyons sans conteste. Je pense aux employés la maison Casey à Toronto et à ceux qui travaillent très fort et avec un dévouement incommensurable pour permettre aux malades de réellement vivre leurs derniers jours dans la dignité. Nous devons respecter le choix de ceux qui ont fait pareil choix.

• (1820)

Il y en a toutefois qui ne peuvent faire un choix. Je pense, par exemple, à Mitch Jacobson, un de mes amis décédé après une longue agonie et d'énormes souffrances. Il est mort du SIDA, au centre Élisabeth-Bruyère d'Ottawa. Je n'oublierai cet ami—aveugle, privé de tous ses sens, privé du goût, du sens du toucher et presque sourd—qui disait en pleurant: «Pour l'amour du ciel, mettez un terme à ces douleurs, arrêtez ces souffrances.»

Nous devons certainement permettre à un homme ou à une femme d'éviter ce genre de mort, lui permettre de décider de mettre un terme à une terrible agonie douloureuse. Mitch demandait qu'on le laisse mourir, mais son médecin et moi ne pouvions pas le laisser mourir parce que cela aurait été considéré comme une infraction criminelle, en vertu de la loi actuelle.

Qu'est-ce que le crime dans notre société? C'est sûrement un plus grand crime de ne pas permettre aux hommes et aux femmes qui se trouvent dans des situations semblables de prendre eux-mêmes la décision de mourir.

Il y a des gens qui ont critiqué un autre de mes amis, David Lewis, qui est décédé tragiquement du SIDA, lui aussi. En tant qu'homosexuel mâle, je suis membre d'une communauté qui a été dévastée par cette épidémie. Si je parle avec une certaine émotion, c'est parce que j'ai vu les vies de beaucoup de mes amis détruites par cette maladie, contre laquelle les gouvernements sont loin d'avoir fait tout ce qu'ils auraient pu faire.

Si, à la fin, David Lewis a choisi de mourir avec dignité, entouré de ses amis, au moment qu'il avait choisi, qui sommes-nous pour dire qu'il a eu tort, que c'était un criminel et que ceux qui l'appuyaient étaient en quelque sorte des criminels, eux aussi.

Je demande à la Chambre de reconnaître que cette question préoccupe profondément les Canadiens. En août, l'an dernier, un sondage Gallup a révélé que 78 p. 100 des Canadiens croyaient qu'un médecin devrait être autorisé par la loi à mettre fin à la vie d'un patient souffrant d'une maladie incurable et très douloureuse si ce patient le demandait officiellement, par écrit.

Je suis profondément d'accord là-dessus. J'irais même plus loin et j'appuierais le système qu'ils ont en Hollande, qui permet l'euthanasie active. Nous voudrons certainement entendre des témoignages, en comité, sur cette question là aussi, pour savoir jusqu'où notre société devrait être prête à aller pour reconnaître le droit des gens à mourir dans la dignité.

En fait, une étude réalisée récemment en Hollande a montré que 11,2 p. 100 des patients rendus aux stades finals du SIDA sont morts par euthanasie dans ce pays. Plus récemment encore, on a calculé que ce serait plutôt 25 p. 100 de ces patients qui seraient morts de cette manière.

Je veux terminer en félicitant le député de Fraser Valley-Ouest et mon collègue de Saskatoon—Clark's Crossing d'avoir fait preuve de largeur de vue et d'esprit d'initiative en inscrivant cette importante question au programme parlementaire. Je demande à tous mes collègues d'entendre l'appel des Canadiens qui disent qu'assez, c'est assez et de tenir compte de cet appel. Nous devons permettre aux gens de mourir avec dignité et nous devons sûrement permettre au Parlement de se faire leur interprète.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, c'est effectivement un privilège, comme d'aucuns l'ont dit, d'avoir l'occasion de se prononcer aujourd'hui sur cette importante question. Je suis en faveur de ce projet de loi. Selon moi, il aide la profession médicale à régler le cas de nombreuses zones grises évoquées ici aujourd'hui même.

Quelle est la situation juridique d'un médecin qui cesse d'administrer un traitement pouvant prolonger la vie d'un malade ou qui continue de l'administrer pour soulager la douleur même si cela a pour effet de hâter la mort de celui-ci?

Comme le député de Fraser Valley-Ouest l'a dit, les nord-américains refusent de se prononcer là-dessus. Ils ne veulent pas aborder la question, même si bien des malades ont déjà manifesté le désir de voir abréger ainsi leurs souffrances et leur vie.

Dans le passé, bien des médecins ont été critiqués à ce sujet. Je ne connais aucun médecin contre lequel on ait intenté un procès, mais d'aucuns ont été beaucoup critiqués pour ne pas avoir fait des efforts héroïques pour prolonger la vie d'un malade, bien que, selon eux, cela n'en valait pas la peine compte tenu des souffrances imposées.

On demande très souvent au médecin de faire quelque chose. Les résultats importent peu. On lui demande simplement de faire quelque chose. Cette mesure législative permet, selon moi, au médecin de faire ce qu'il estime être préférable. Dans certains cas, il peut s'agir simplement de ne rien faire d'autre que de soulager les souffrances du malade.

Dans le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, il est question de l'euthanasie passive. L'orateur précédent parlait d'une forme plus active, la mort étant provoquée par le médecin. Ici, il s'agit simplement d'euthanasie passive. Le seul fait de prononcer ces mots suscite une vive émotion chez beaucoup d'entre nous.

Certes, nous savons aujourd'hui que la technologie peut prolonger la vie, mais vient un moment où, on l'a évoqué, la souffrance devient littéralement insupportable. Ce peut être la nausée, la douleur ou divers types de souffrance, toujours est-il que le patient n'a plus le désir de vivre. Le médecin a la possibilité dans ce cas de ne pas administrer un médicament qui pourrait prolonger sa vie.

Je pense ici à des antibiotiques dans le cas d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer qui aurait contracté une pneumonie. On pourrait sûrement prolonger la vie de cette personne. Le patient n'aurait pas conscience d'avoir pris ces antibiotiques, mais nous estimons par ailleurs que ce ne serait pas une bonne chose de lui administrer des médicaments pour enlever la douleur, par exemple.

Dans la deuxième partie du projet de loi, il est question de cela, soit de l'administration de fortes doses d'un sédatif ou de morphine, qui auraient pour effet d'abréger la vie du malade.

J'ai cru intéressant de consacrer le reste de mon temps de parole à la position de l'Association médicale canadienne sur cette question. En 1984, les représentants de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, de l'Association des hôpitaux du Canada et de l'Association médicale canadienne se sont réunis pour élaborer des lignes directrices.

Ces lignes directrices sont énoncées dans un article intitulé *The Resuscitation of the Terminally Ill*, qui a paru dans la revue de l'Association médicale canadienne, vol. 136, 15 février 1987. Cet article a fait l'objet d'une mise à jour l'été dernier à l'occasion du congrès de l'association à Toronto.

Comme je manque de temps, je ne vais pas lire l'article au complet, mais vous en donner les faits saillants. Voici ce qu'il dit: «L'Association médicale canadienne estime que le droit d'accepter ou de refuser d'administrer un traitement ou des soins est, en dernière analyse, entre les mains du patient ou de son mandataire autorisé. L'association estime aussi que cela comprend le droit d'accepter ou de refuser d'administrer des soins destinés, de façon générale, à maintenir en vie le patient ou à le réanimer, si ces soins deviennent médicalement indiqués.

Par ailleurs, l'association estime que, dans certaines circonstances, le malade aurait peut-être intérêt à préciser à l'avance, à d'autres personnes compétentes, s'il tient à ce que des méthodes de réanimation soit utilisées, au besoin.

Il est question, en fait, de ce qu'on appelle une «directive de mort naturelle».

L'Association médicale poursuit en se disant convaincue que la décision d'accepter ou de rejeter des traitements ou des actes médicaux ne devrait être prise qu'après avoir eu des séances de consultation avec un professionnel de la santé compétent.

• (1830)

En d'autres termes, il est essentiel que tous les faits, que tous les avantages et inconvénients soient examinés de près avec le malade et avec sa famille, de sorte qu'il comprenne bien ce qu'il signe.

L'Association médicale recommande également que, durant la maladie, ces directives soient périodiquement revues. La situation du malade évolue. Son état de santé change, de sorte que ces directives, plutôt que d'être coulées dans le béton, devraient périodiquement être remises en question.

Dans un autre passage, l'association soutient que, si la directive est d'ordre si général qu'elle s'applique à toutes les circonstances possibles, elle est habituellement trop vague pour être d'une quelconque utilité au médecin. Dans un sens comme dans l'autre, le médecin ne pourra s'en remettre qu'à son jugement pour décider. C'est ainsi que, dans certaines circonstances—comme celles qu'a mentionnées le député de Winnipeg, où une personne souffrant d'un cancer qui, de l'avis de tout le monde, devrait l'emporter s'étouffe en mangeant—le médecin serait autorisé à ne pas tenir compte de la demande du patient. Elle déclare: «Par conséquent, l'association recommande que les médecins qui sont consultés en rapport avec une telle décision s'assurent que les patients sont conscients des limites d'une décision de ce genre.»

Elle ajoute: «Enfin, l'association estime que les médecins qui sont consultés en rapport avec des directives de ce genre devraient encourager leurs patients à nommer une personne qui aura légalement le pouvoir de décider en leur nom au cas où leurs directives nécessiteraient des précisions.»

L'association encourage en outre les médecins à informer leurs patients que, dans une situation d'urgence, il ne sera pas toujours possible de communiquer avec leur mandataire dûment nommé pour faire préciser au besoin leurs directives. Il faut donc inviter les patients à être aussi clairs que possible dans leurs directives.

Ce n'est évidemment là qu'une petite partie du travail dont l'Association médicale canadienne a tracé les grandes lignes. Je crois qu'il vaut la peine de passer ici en revue ses lignes directrices en ce qui concerne la décision que doivent prendre les patients.

La première de ces lignes directrices, monsieur le Président, prévoit qu'un patient a le droit d'accepter ou de refuser tout traitement ou procédé que lui propose le médecin. Ces mesures comprennent la réanimation cardio-pulmonaire ou une autre technique pour sauver ou maintenir la vie. En d'autres termes, c'est le malade qui décide. Le parrain du projet de loi a mentionné qu'à l'agonie, il arrive souvent que le malade ne soit plus en mesure de décider de ce qui lui arrive. Cette mesure législative a justement pour but de faire en sorte que ce soit le malade qui décide au moment crucial.

Quand un malade qui est lucide informe un médecin traitant que ces mesures ne devraient pas être prises, le médecin devra s'assurer que le malade comprend bien la nature et les conséquences de sa décision. Cela ne doit pas se faire de façon émotive, mais bien à la suite d'une réflexion calme, et le médecin doit faire en sorte que cela se passe ainsi.

Si, après cet entretien, le malade maintient toujours sa décision, le médecin doit porter cette décision au dossier médical du malade.

Lorsque le malade n'est pas lucide, un mandataire compétent informe le médecin traitant de la décision de ne pas appliquer les techniques de réanimation ou les mesures visant à sauver ou maintenir la vie. Un médecin aura avec le mandataire le même entretien qu'il aurait eu avec le malade. Si le mandataire maintient la décision de ne pas appliquer les techniques de réanimation ou les mesures visant à maintenir la vie, le médecin doit porter cette décision au dossier médical du malade.

Monsieur le Président, quand le projet de loi sera présenté au comité, comme je l'espère, il y a d'autres directives qui ont été fournies par ces organismes pour faciliter l'application des règlements qui accompagnent habituellement une loi.

Bref, nous pensons que le bien du malade est le principal objectif visé par cette mesure législative. Nous recherchons son bien-être et la qualité de vie, que protège ce projet de loi, est primordiale.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social): Monsieur le Président, à ce stade-ci, je tiens à dire que j'ai écouté très attentivement les propos du député de Fraser Valley-Ouest. Il a certes soulevé un grand nombre de questions importantes. Il y a certains points négatifs dans le projet de loi C-203 proposé qui tend à protéger les médecins dans le cadre d'un certain nombre de traitements lorsque le patient est en phase terminale et lorsque la situation juridique n'est pas assez claire pour permettre au médecin de traiter, voire s'abstenir de traiter, sans crainte de commettre peut-être un délit criminel.

La Commission de réforme du droit a recommandé des principes semblables. Dans le même rapport, elle s'est opposée à la décriminalisation de l'euthanasie active volontaire; selon elle il fallait continuer à considérer cela comme un homicide coupable. La commission a également recommandé de ne pas supprimer ni même modifier les dispositions du Code criminel en vertu desquelles quiconque conseille à une personne de se donner la mort

ou l'aide ou l'encourage à le faire, est coupable d'un acte criminel.

Ainsi, il est devenu manifeste qu'il est inutile de légiférer pour appliquer les principes recommandés dans le rapport de la commission, car ils sont déjà reconnus et généralement acceptés dans le cas de personnes en phase terminale.

Des problèmes se posent en effet en ce qui concerne le Code criminel et l'euthanasie demeure un délit criminel. Je ne vais pas vous préciser exactement quand, mais il y a un certain nombre d'années, j'ai travaillé dans le domaine des soins et je me suis trouvée souvent placée dans des situations extrêmement difficiles, alors que certaines personnes souffraient énormément.

Il est difficile pour la famille, pour le personnel médical et les infirmières de voir leurs patients, leurs êtres chers, souffrir et pourtant, la présentation d'un projet de loi tendant à permettre aux médecins de pratiquer l'euthanasie se heurte à certaines difficultés.

Mon collègue de Delta a parlé de la position de l'Association médicale canadienne en ce qui concerne la réponse à certaines des questions soulevées dans le projet de loi C-203. J'ai passé beaucoup de temps à écouter le député. Il a soulevé des questions importantes que, à mon avis, un comité législatif pourrait examiner plus à fond avant de présenter des suggestions.

Je dis également que nous devrions prendre de l'avance sur ce terrain. Je ne peux pas vous dire s'il faudra attendre trois, cinq ou dix ans avant que cette question ne soit débattue. Dans certaines provinces, des recommandations ont été faites. Légalement, dans nos lois ou dans le Code criminel, rien ne protège les médecins qui prennent une décision au sujet de l'euthanasie. Le sujet est donc épineux.

Nous reconnaissons qu'à l'heure actuelle des médecins risquent d'être accusés. Des questions de capacité se posent, à savoir si les personnes qui exigent par écrit une mort naturelle sont capables ou si elles ne le sont pas assez pour signer des ententes et des procurations. Je me rends compte qu'il faut examiner plus attentivement un bon nombre de ces questions.

Nous devons tenir compte de la responsabilité civile dans le domaine des pratiques médicales et d'une foule de questions comprises dans la Charte des droits et libertés qui pourraient se révéler contraires à l'esprit du projet de loi que mon collègue a déposé.

Je sais qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas accepter cette insertion dans le Code criminel. À mon avis, nous devons d'abord examiner attentivement la question. Comme je l'ai dit, mes années en tant que professionnelle des services de la santé et mes proches qui vivent dans des foyers pour personnes âgées m'ont appris qu'il est extrêmement difficile de faire face à la mort. Je crois que personne parmi nous ne veut voir quiconque souffrir. À mon avis, il est possible d'établir un critère qui soit acceptable, non seulement par le milieu médical, mais également par la collectivité en général, et qui aiderait les établissements de soins de santé et les groupements religieux.

• (1840)

J'estime qu'il est extrêmement important d'entrer en communication avec les groupements religieux.

Je voudrais simplement ajouter que les côtés négatifs sont tellement forts que je voudrais féliciter le député de Fraser Valley-Ouest et j'espère que ce projet de loi sera débattu en comité.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour faire un dernier commentaire d'une minute sur le projet de loi.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu la motion. La Chambre consent-elle à l'unanimité à la demande du député?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député a une minute.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je tiens à préciser que j'appuie le principe du projet de loi parce qu'il permet aux Canadiens d'examiner la question, qui est d'une importance vitale, et qu'en sensibilisant les Canadiens à cette question, nous pouvons nous pencher sur un sujet des plus importants.

En conclusion, j'ajouterai qu'au moment d'examiner ce projet de loi, il ne faudrait pas oublier les travaux qu'a faits cette année la Commission manitobaine de réforme du droit, ainsi que le principe extrêmement important de l'éthique médicale.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis arrivé à la Chambre il y a quelques minutes à peine, après avoir participé à une réunion de comité, et j'ignorais que ce débat avait lieu aujourd'hui. Cependant, je m'en voudrais de laisser passer l'occasion sans exprimer quelques-unes de mes préoccupations à ce sujet.

J'aimerais que le projet de loi soit étudié par un comité, parce qu'en tant que personne qui croit fermement au caractère sacré de la vie, je me préoccupe vivement de toute situation dans laquelle nous serions tentés—et je pèse bien mes mots—en tant qu'êtres humains, de nous substituer à Dieu.

Ce que nous voyons dans certains pays d'Europe m'inquiète. Je pense ici à la Hollande, un pays merveilleux, c'est vrai, mais où, à mon avis, trop de décisions de mettre fin à la vie sont prises par des médecins. Toute cette question me préoccupe beaucoup.

Nous avons eu par le passé des débats sur d'autres questions de cette nature. Je pense au débat sur la peine capitale. J'ai fait savoir à l'époque où je me situais et c'était, bien sûr, contre la peine capitale et pour la protection de la vie. Nous avons eu un débat sur l'avortement et j'ai défendu la même position.

Aujourd'hui je souligne mon inquiétude devant ce projet de loi, mais je ne l'empêcherai pas d'être renvoyé au comité, car je pense, vu la gravité de la question, que nous devons en parler. Néanmoins, je voudrais faire part à la Chambre de mes sentiments profonds sur cette question, des sentiments que partagent, j'en suis persuadé, d'autres députés. Quoi qu'il en soit je ne pense pas que nous devions empêcher une discussion sur un sujet de cette importance.

[*Français*]

Monsieur le Président, certains iront dire peut-être que le dossier est beaucoup plus complexe, parce qu'en fait avec la médecine moderne, à quelle étape de la vie est-ce qu'une personne meurt de façon naturelle versus être prolongée de façon artificielle, et qu'est-ce qui est naturel, qu'est-ce qui ne l'est pas devient très difficile à déterminer. Et nonobstant mes convictions les plus profondes concernant le dossier, j'aimerais quand même, pour cette raison, que le débat se poursuive en comité parlementaire et j'espère que le gouvernement fera en sorte que le dossier sera étudié, qu'il permettra à tout le processus d'aller de l'avant pour que justement on puisse entendre les témoins.

Je veux également, monsieur le Président, que les témoins qui s'adresseront à ce Comité, qui comparaîtront devant ce Comité, ne soient pas seulement ceux qui sont biaisés d'une façon ou d'une autre, pas plus de ma façon de penser que de celle des autres, mais qu'il y ait un débat de toutes opinions concernant ce dossier car je crois que tout le monde doit être entendu et pas seulement des gens qui, par exemple, seraient des supporteurs de mesures semblables; il devrait y avoir ceux qui pourraient être contre aussi.

Encore une fois, monsieur le Président, j'ai vu un autre débat dans le passé, celui sur l'avortement et je ne suis pas convaincu que le tout se soit déroulé de façon totalement neutre. J'ai vu un penchant dans le dossier et cette fois-ci, je n'en veux pas. J'aimerais que nous soyons objectifs et que nous entendions tous les témoins.

[*Traduction*]

Je ne parlerai pas plus longtemps, car je ne veux pas prolonger le débat indûment. Je voudrais que la question soit renvoyée au comité.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif F.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

FP-2000

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, en juin j'ai pris la parole à la Chambre pour demander au Président du Conseil du Trésor s'il pourrait nous dire quel était l'engagement du gouvernement vis-à-vis de l'équité salariale en ce qui concerne les employés du gouvernement fédéral.

Le ministre m'a répondu:

> Je tiens à assurer à la députée que l'équité salariale sera mise en application.

En 1984, l'Alliance de la Fonction publique du Canada a porté plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne au nom des 50 000 membres du groupe CR.

C'est seulement après le déclenchement des poursuites que le Conseil du Trésor a invité tous les syndicats de la Fonction publique à participer à une étude commune de l'équité salariale. Le rajustement de salaire qui a été annoncé par le Conseil du Trésor pour les groupes CR et ST, en juin 1990, ne représentait qu'entre un quart et un tiers de ce à quoi ils avaient droit.

Le rajustement annoncé pour les EU en avril 1990 était environ la moitié de ce qu'on leur devait. Aucun rajustement n'a été accordé aux autres groupes sous-payés.

Ce que cela signifie, c'est que beaucoup de femmes qui travaillent pour le gouvernement ont en réalité été privées par le gouvernement de sommes qui leur sont dues.

En conséquence, plus de 15 000 membres de l'Alliance de la Fonction publique ont déposé des griefs demandant la mise en oeuvre des résultats de l'étude. Entre-temps, l'employeur essaie de bloquer l'enquête sur cette plainte.

Plusieurs commissions de conciliation, qui ont remis leur rapport au Président du Conseil du Trésor avant la grève de la semaine dernière, ont déclaré que les paiements d'équité salariale devaient être pris en considération lors des négociations et qu'en fait il était important et justifié que le gouvernement mette en oeuvre, pendant cette ronde de négociations, les dispositions sur l'équité salariale.

Depuis 1990, le gouvernement fédéral a tenté à deux reprises, non pas une fois mais deux, de recourir aux tribunaux pour empêcher la Commmission canadienne des droits de la personne de faire enquête sur la question de l'équité salariale. Au cours du conflit opposant le gouvernement à l'Alliance de la Fonction publique, le président de la commission, Max Yalden, a dit la semaine dernière que le gouvernement fédéral ne jouait pas franc jeu avec les fonctionnaires en grève.

Il trouvait très étrange que le gouvernement essaie de tuer un tribunal des droits de la personne, établi pour résoudre la question de l'équité salariale tout en disant aux employés en grève que la question devait être tranchée au tribunal et non à la table des négociations. Les audiences du tribunal ont commencé ce mois-ci.

• (1850)

Si le président du Conseil du Trésor était franc avec nous à la Chambre aujourd'hui, si même il était sérieux lorsqu'il disait que l'équité salariale serait appliquée, pourquoi le Conseil du Trésor essaierait-il encore de bloquer la question l'égalité salariale depuis trois mois?

Nous devons aussi établir pourquoi, en tant que députés, nous acceptons que les femmes qui travaillent dans le secteur public reçoivent le quart, la moitié ou le tiers de ce qui leur est dû.

Je crois qu'il est très important de reconnaître que le premier ministre, au cours de la campagne électorale de 1988, s'était engagé vis-à-vis de l'équité salariale. Je crois aussi qu'il est important pour le Conseil du Trésor de se rappeler que les femmes de l'Alliance de la Fonction publique ont dit très clairement qu'elles n'accepteraient rien de moins que l'équité salariale à laquelle elles ont droit lorsqu'elles sont retournées au travail cette semaine.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai très peu de temps pour répondre, mais j'irai aussi vite que possible.

En 1984, durant les élections, nous nous sommes engagés à ce que l'équité salariale existe au sein de la fonction publique. En mars 1985, le président du Conseil du Trésor a mis sur pied un comité mixte syndical-patronal chargé d'enquêter sur les moyens d'appliquer le principe dit à travail égal salaire égal, et de faire des recommandations. Le comité a conclu que cette question touchait environ 73 400 employés du gouvernement.

Le 27 juin 1986, la Loi sur l'équité en matière d'emploi recevait la sanction royale, après avoir été débattue à la Chambre et au comité.

Le gouvernement a alors décidé de procéder en deux temps. Dans un premier temps, le gouvernement a attribué 317 millions de dollars pour le paiement des salaires rétroactifs, soit en moyenne 4 800 $ par employé. Dans un deuxième temps, il a accordé 76 millions de dollars pour le rajustement des salaires à compter du 1er avril 1990.

L'équité salariale touche les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées. Le Tribunal des droits de la personne a été chargé d'examiner les plaintes relatives au rajustement de rattrapage. Le gouvernement maintient son engagement à l'égard de l'équité salariale, qui n'est nullement touchée par les négociations de zéro, trois et trois que poursuivent actuellement le Conseil du Trésor et l'AFPC.

Je répète. Le gouvernement s'est engagé à veiller à l'équité salariale et continuera de le faire. L'équité salariale ne fait pas partie des questions actuellement négociées entre l'AFPC et le Conseil du Trésor.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je me lève pour débattre de la question que j'ai posée le 16 septembre, justement à l'ouverture de cette nouvelle session, sur la situation économique, la situation désastreuse de Montréal. Ce n'est pas seulement le 16 septembre que je soulevais cette question, mais également en février et en juin ici dans cette même Chambre où on a eu un grand débat sur Montréal, débat auquel mon collègue de Saint-Denis a participé et organisé.

Donc, nous de ce côté-ci de la Chambre, députés libéraux du Québec, de la région de Montréal, sommes très concernés par ce qui arrive actuellement à Montréal, monsieur le Président.

C'est facile pour le gouvernement de se lever chaque jour et de dire: la récession est terminée. Pourtant, à chaque jour, on voit, je dirais, des milliers d'emplois maintenant qui se perdent, des gens qui se retrouvent sans emploi.

Voilà un exemple flagrant, pendant que le ministre des Finances disait que la récession était terminée. Ce n'est pas moi qui le dit, on peut le lire dans *La Presse* du 11 septembre: Chute de 40 p. 100 des mises en chantier dans la région de Montréal. On sait que la construction, surtout la construction résidentielle, c'est le moteur de l'économie, qui met les gens au travail tout de suite. Comment peut-on dire que la récession est terminée quand 40 p. 100 des mises en chantier. . . et là je ne parle pas des ventes, parce que le gouvernement dit que les ventes de maisons ont augmenté. Bien sûr, on vend des maisons usagées, il y a de la spéculation, etc. Mais 40 p. 100 des mises en chantier seulement dans le mois d'août, c'est terrible, et définitivement cela n'aide pas Montréal.

Un autre article du 18 septembre: «L'est de Montréal agonise—10 000 chômeurs de plus qu'en 1986.» Savez-vous que le gouvernement se pète toujours les bretelles et qu'il dit que c'est la faute des Libéraux, que ce sont les mauvais Libéraux qui ont fait cela? Regardez: 10 000 chômeurs de plus qu'en 1986. C'est un gouvernement conservateur depuis 1984. Texaco: 380 emplois; BP: 226; Esso: 500; Gulf: 450; Biscuits David: 437.

Voilà, j'écoute et j'entends une voix, monsieur le Président, celle de la députée de Mercier qui était supposée protéger la seule raffinerie qui restait dans l'est, je m'en souviens bien, en 1985-1986. Peut-être qu'elle devrait lire les déclarations qu'elle avait faites à ce moment-là au lieu de crier dans le vide. Les Aliments Steinberg: 591; Daoust-Lalonde: 211; la Vickers 380; Kemtek 250, puis le dernier, monsieur le Président, Angus: 900 emplois. C'est arrivé la semaine passée.

Vous me signalez que je n'ai pas beaucoup de temps, alors je vais lire seulement les articles: «Stagnation de l'emploi à Montréal d'ici 1995», monsieur le Président, d'ici 1995. On est en 1991. Où est donc la reprise économique pour Montréal?

Un autre article, le 10 septembre, dans le *Journal de Montréal*: «On se fout de Montréal, monsieur le Président». Et finalement, la semaine passée, monsieur le Président, puis je vais conclure là-dessus, il y a quand même eu des gens au Québec qui se sont réunis pour trouver une solution. Il y a eu 48 projets de leaders québécois, sous la présidence du Conseil du patronat du Québec, qui ont trouvé 48 projets, puis la seule chose qu'ils demandent au gouvernement, monsieur le Président—je termine là-dessus—c'est d'avoir un dollar à 80c., puis encore le gouvernement dit qu'il faut laisser le dollar augmenter tous les jours.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi répondre à mon ami et collègue au sujet de la relance économique de Montréal et j'aimerais attirer l'attention du député de Saint-Léonard sur un événement qui s'est déroulé hier à Montréal, dont j'étais présent. Il a oublié de mentionner les coupures de journaux où l'on dit: «Merck Frosst inaugure un nouveau centre de recherches à Kirkland».

Le président a dit merci à ce gouvernement, merci à ce ministre, le ministre qui est même de l'Alberta, pour avoir travaillé sur le projet de loi C-22, vous, qui encore une fois, avez bloqué ce projet de loi, avec vos sénateurs libéraux, à l'exception du député de Saint-Denis, monsieur le Président, je dois l'avouer. Il était avec nous.

J'étais présent à cette inauguration, monsieur le Président, et je n'avais jamais rien vu de tel: 4 500 personnes de la technologie et de la recherche, sous une tente.

Je dois avouer que c'était une grosse tente, c'était toute une affaire.

Monsieur le Président, le premier ministre est le ministre responsable de Montréal, du Centre de la recherche, et je peux vous dire aussi qu'il n'y avait pas beaucoup de Libéraux, même je dirais qu'il n'y en avait pas un seul, parce que c'était le C-22, puis le C-22 le président s'en rappelle!

Et alors le président nous a félicités, monsieur le Président, et je peux vous dire que le plus grand Centre au Canada sera maintenant au Québec, et dans la région de Montréal. Cela ne sera pas difficile à chercher. Cela créera 300 nouveaux emplois à Montréal, monsieur le Président, et des emplois de classe.

Monsieur le Président, j'aimerais souligner que l'inauguration d'hier a été le résultat concret d'une loi à laquelle nous tous ici avons travaillé ensemble pour faire du C-22 quelque chose d'extraordinaire, alors que les libéraux s'y sont systématiquement opposés pour empêcher, tout faire pour que Montréal souffre, parce qu'eux avaient invoqué les arguments les plus fastidieux. Monsieur le Président, on a jusqu'à prédit les pires catastro-

phes dans l'industrie pharmaceutique canadienne, et pour les consommateurs.

Bien, le président de Merck Frosst lui-même a tenu à souligner que le nouveau Centre était le résultat direct de l'adoption de la loi qui encourage les entreprises à investir au Canada, ainsi que le ministre du Québec Gérald Tremblay qui a confirmé tout cela, monsieur le Président. C'est dommage, j'aurais aussi voulu. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a le vieil adage latin *Dura lex, sed lex*, la loi est dure, mais la loi est là. Alors, le Règlement fait que je dois maintenant reconnaître l'honorable député d'Edmonton-Est.

• (1900)

[*Traduction*]

PETRO-CANADA

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, et par votre intermédiaire, je m'adresse à tous les Canadiens, les conservateurs de Mulroney ont maintenant vendu 20 p. 100 de notre société nationale d'énergie, comme en fait foi le rapport provisoire de Petro-Canada pour les six mois se terminant le 30 juin 1991. On y lit en effet que la vente des actions met fin au statut de société d'État de Petro-Canada. Petro-Canada qui était une société d'énergie appartenant à 100 p. 100 aux Canadiens n'est plus.

Qu'avons-nous perdu? Nous avons perdu une arme vitale de notre arsenal de défense de l'intérêt public. Aucun gouvernement du Canada ne pourra dorénavant se servir de Petro-Canada pour garantir l'honnêteté des pétrolières étrangères puisqu'il nous était permis d'espérer que notre propre société pétrolière ne nous arnaquerait pas à la pompe. Petro-Canada ne pourra plus contribuer à garder une partie des profits pétroliers au Canada pour y être réinvestis. Petro-Canada ne pourra plus servir à nous ouvrir la voie d'un avenir énergétique plus vert en faisant activement la promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies de remplacement et en prenant des mesures modestes comme la récupération, le recyclage et la vente d'huile à moteur usée ou en commercialisant l'éthanol produit à partir de céréales, un produit écologique privilégié partout au pays.

Les Canadiens perdent aussi beaucoup d'argent, des milliards de dollars. J'évalue très sommairement les pertes que cette vente fait subir aux Canadiens à 4 milliards de dollars.

J'ai essayé de convaincre les conservateurs de modifier le projet de loi de privatisation pour garantir que la vente permettrait au moins de recouvrer les 6,8 milliards de dollars que les Canadiens ont investi dans Petro-Canada au fil des ans. C'est exact, 6,8 milliards de dollars, en dollars de 1990.

Malheureusement, les membres conservateurs et libéraux du comité qui étudie le projet de loi ont rejeté mon amendement qui tenait compte de cette réalité financière, mais ce n'est pas tout. Le ministre lui-même a admis qu'une grande partie de l'argent qu'il retirerait de la vente, y compris les quelque 520 millions de dollars que devrait rapporter la première tranche de 20 p. 100, ne serait jamais remise aux contribuables. Cet argent sera directement réinvesti dans la société.

Ce ne sont pas des blagues. Les acheteurs de Petro-Canada vont gagner sur les deux tableaux. Si vous vendiez votre maison et que vous remettiez l'argent à l'acheteur, vos enfants vous feraient interner. Tout psychiatre les appuierait, parce que c'est de la folie.

Il y a encore deux sombres aspects sur ce curieux marché, monsieur le Président. D'abord, les contribuables canadiens verseront des millions de dollars aux courtiers en valeurs mobilières pour faciliter ce vol légal des deniers publics. Deuxièmement, l'argent que la société retirera de la première vente, ces 520 millions de dollars, permettra à Petro-Canada de participer financièrement au plan gouvernemental d'envoyer le pétrole canadien du champ Hibernia directement aux raffineries américaines au détriment des raffineries canadiennes situées dans les régions où le chômage dépasse 10 p. 100. C'est de la démence.

Je vous dirai ceci, monsieur le Président: si, lorsque tout sera finalement terminé et que la dernière part du gouvernement sera vendue, la population du Canada a récupéré plus de 2,5 milliards de dollars en dollars de 1990, je m'engage à manger le hansard de tout le débat sur le projet de loi C-84, y compris la transcription des délibérations du comité.

Permettez-moi donc de conclure en répétant la question que j'ai posée au ministre le 19 juin 1991. La voici: selon les meilleures estimations du gouvernement, combien d'argent le Trésor canadien récupérera-t-il de la vente des parts de Petro-Canada, une fois la société complètement vendue? Même un chiffre approximatif suffirait.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre aux commentaires de mon collègue d'Edmonton-Est.

Comme vous le savez, monsieur le Président, la Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada qui a reçu la sanction royale le 1er février 1991, autorise le gouvernement à vendre les actions qu'il détient dans cette société et permet à cette société d'émettre et de vendre des actions autodétenues. Cette loi donne à Petro-Canada la souplesse financière dont cette société a besoin pour participer pleinement à l'établissement des importantes réserves du Canada au même titre que ses homologues du secteur privé.

Non seulement le gouvernement estime que la nationalisation et le contrôle de l'État ne sont pas nécessaires dans l'industrie gazière et pétrolière canadienne, mais il croit aussi qu'il est dans l'intérêt public que Petro-Canada obtienne les nouveaux capitaux dont cette société a besoin directement des investisseurs plutôt que de continuer à compter sur le contribuable canadien. Bref, la privatisation de Petro-Caanda est une question de simple bon sens et de bonne gestion économique.

Je suis heureux de signaler que Petro-Caanda a franchi la première étape cruciale en passant entre les mains du secteur privé. Le 3 juillet, la première offre publique d'actions autodétenues de cette société a pris fin et a rapporté à cette société plus de 520 millions de dollars. Comme promis, Petro-Canada a utilisé cette somme pour rembourser une partie de sa dette, ce qui améliore sa situation financière. Preuve qu'il s'agissait d'une offre intéressante, plus de 100 000 Canadiens, dont de petits épargnants, ont acheté des actions. Les employés de Petro-Canada étaient également très désireux de contribuer directement à l'avenir de la société, comme en témoigne le fait que 80 p. 100 d'entre eux se sont inscrits au régime d'achat d'actions.

Bien qu'il détienne toujours une partie importante des actions ordinaires en circulation, le gouvernement a promis de ne pas intervenir dans le fonctionnement de l'entreprise.

Le gouvernement s'est également engagé à vendre l'ensemble des actions qu'il y détient lorsque les conditions du marché et divers autres facteurs connexes le permettront. Comme le ministre l'a expliqué en juin dernier au député d'Edmonton-Est, il est encore trop tôt pour déterminer le montant que le gouvernement peut espérer retirer de la vente de ces actions.

Étant donné la taille de Petro-Canada, on peut supposer qu'il faudra attendre encore bien des années avant que le gouvernement ne réduise sensiblement ses avoirs dans la société. La valeur de revente de nos actions sur le marché dépendra de nombreux facteurs, dont l'évolution de l'industrie gazière et pétrolière. Mentionnons également le rendement financier et opérationnel de Petro-Canada, les perspectives de croissance, les concurrents en présence et la situation globale du marché.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Votre temps de parole est épuisé.

Je m'excuse. La question de privilège ne peut être soulevée à l'étape de la motion d'ajournement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, la semaine dernière et en mai et en juin de cette année, j'ai soulevé des questions à la Chambre à propos d'un sujet qui intéresse vivement les Canadiens.

Il s'agit de l'admission accélérée de M. Al Mashat et de sa famille au Canada comme immigrants reçus. M. Al Mashat, je le rappelle, était jusqu'à tout récemment ambassadeur de l'Irak aux États-Unis.

La question soulevait en fait deux points, lorsque la Chambre en a été saisie, au printemps dernier. On voulait d'abord savoir comment ce monsieur et sa famille avaient pu arriver au pays si vite, devançant une longue liste de candidats des plus admissibles. Et d'un.

Par ailleurs, on s'interrogeait sur la conduite des ministres dans cette affaire. En effet, plutôt que d'assumer la responsabilité d'avoir, par erreur, permis à ce monsieur et à sa famille d'immigrer rapidement, ils ont préféré en rejeter le blâme sur les bureaucrates. Non seulement les ont-ils blâmés, mais ils sont allés jusqu'à les nommer.

Pour s'exonérer de toute responsabilité dans cette affaire, le gouvernement a choisi certains passages d'un certain rapport McGrath, les citant à l'appui de sa déclaration voulant qu'il ne soit pas responsable, omettant certains autres points qui établissaient clairement que, dans cette affaire, les ministres assumaient l'ultime responsabilité.

Permettez-moi de citer un passage du rapport: «Ainsi, lorsqu'il lui arrivera de participer directement à certaines décisions administratives, il devra en rendre compte. Par ailleurs, il continuera à être responsable devant le Parlement selon la tradition.»

Ce qui est arrivé, c'est que notre ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures a établi lui-même la marche à suivre par ses propres bureaucrates. Selon les renseignements qu'a obtenus notre comité parlementaire, ses directives ont été suivies à la lettre.

En dépit du fait que les hauts fonctionnaires du ministère ont bien suivi les directives établies, le ministre a nié toute responsabilité dans cette affaire et a blâmé ces mêmes bureaucrates pour l'admission rapide de la famille Al Mashat au Canada.

Les Canadiens seront curieux d'apprendre, j'en suis sûre, ce qui arrive aux personnes qui sont blâmées ici pour ne pas avoir suivi les directives. Le sous-secrétaire d'État s'est vu confier le poste d'ambassadeur du Canada en Italie et son associé, celui d'ambassadeur à Bruxelles.

On a mené une enquête pour retrouver une note de service secrète qui aurait permis de déterminer si le ministre était au courant que la famille Al Mashat souhaitait entrer au Canada. Cette note de service a disparu.

• (1910)

L'actuelle secrétaire d'État aux Affaires extérieures a promis qu'une enquête serait effectuée pour retracer cette note de service secrète. En répondant à ma question la semaine dernière, elle a soutenu que ce document restait introuvable. J'ai demandé que les fonctionnaires qui mènent l'enquête du ministère pour retracer la note de service rendent public leur rapport à la ministre. Comme l'audience de toute cette affaire a été une question d'intérêt public et comme il y a un fort sentiment dans la population qu'il y a eu des tentatives pour l'étouffer, il importe que le gouvernement rende ce rapport public.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est important de mettre les choses au point à ce sujet. Ce dont dont nous sommes saisis ce soir se rapporte à une question que la députée a posée la semaine dernière au sujet de la fameuse note de service qu'on ne retrouve pas.

Je voudrais faire remarquer que 90 p. 100 des observations qu'elle a formulées ce soir n'avaient rien à voir avec la note de service qui a été perdue et dont elle a parlé dans sa question. Elle a plutôt tenu des propos polémiques au sujet de toute cette affaire.

La députée a également négligé de signaler qu'elle n'était pas la seule à s'offusquer de la facilité avec laquelle M. Al-Mashat avait pu entrer au pays; c'est également le cas de tous les autres députés, notamment tous les ministériels et les membres du Cabinet. Ils n'ont pas plus apprécié cela qu'elle. Elle a, en outre, oublié de dire qu'avant l'entrée de M. Al-Mashat au Canada, les deux ministres en question avaient refusé l'entrée rapide d'un autre diplomate irakien, ce qui aurait dû montrer clairement qu'ils se seraient opposés à l'admission de M. Al-Mashat, s'ils avaient été au courant.

La députée continue de parler de cette note de service secrète. Il se peut qu'elle ait été classée secrète, mais il n'y avait aucun secret à ce sujet. Elle a été distribuée à tous les membres du comité. En fait, la députée en a une copie. Pourtant elle continue de parler de cette note de service secrète, et elle essaie ainsi d'amener les Canadiens à croire que personne dans cette enceinte ou ailleurs ne connaît son contenu. Or, elle n'ignore rien de ce contenu, et pourtant elle parle toujours d'une note de service secrète.

Comme la ministre l'a promis, on a effectué une enquête du 11 juin au 26 juin 1991, il y a quelques mois. Elle a été menée par la Direction de la sécurité du ministère des Affaires extérieures. On a interrogé tous les fonctionnaires du ministère qui auraient pu prendre connaissance de cette note de service, et on ne l'a pas trouvée. On a discuté de la question avec la GRC, mais comme il n'était pas question d'un acte criminel en l'occurrence, la GRC a déclaré qu'elle ne procéderait pas à une enquête et on a donc laissé tomber l'affaire à ce stade-ci.

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je prends la parole pour discuter de la catastrophe dans le secteur de la pêche et de l'année désastreuse que toute l'industrie a connue à Terre-Neuve.

Mes collègues et moi soulevons cette question depuis le 9 mai. Après maintes lettres adressées au ministre des Pêches et des Océans et même au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et après leurs nombreuses réponses, nous sommes presque à la fin de septembre et nous n'avons toujours pas étudié le problème.

Depuis la reprise des travaux de la Chambre, il y a eu une question ou un débat à ce sujet tous les jours, et le leader de l'opposition a posé une question à deux reprises. J'ai moi-même posé une question au ministre des Pêches et des Océans le 17 septembre. J'ai encore soulevé la question aujourd'hui en guise de déclaration. Hier, le 23 septembre, et aujourd'hui, le député de Labrador s'est dit extrêmement inquiet de la situation au Labrador, où c'est la catastrophe totale. Il n'y a pas de poisson dans cette région.

Monsieur le Président, vous savez quelle sera ma question et je peux vous dire quelle réponse y donnera le secrétaire parlementaire. Voici la réponse du ministre des Pêches et des Océans: «Oui, je sais ce qui se passe, mais nous ne sommes pas encore prêts.» Cependant, les gens de Terre-Neuve et ceux de ma circonscription sont prêts.

Laissez-moi vous dire à quel point ils sont prêts. Je représente trois baies: Bonavista Bay, Trinity Bay et Conception Bay. Je vais vous dire quelque chose au sujet de Bonavista Bay: dans une zone, l'année dernière, on a pris 300 000 livres de poisson et, cette année, 14 000 livres. C'est une réduction énorme dans une seule baie. Dans une autre zone, nous avons besoin d'une intervention pour aider 150 pêcheurs et 500 travailleurs d'usine à Bonavista Bay. Laissez-moi vous parler de Trinity Bay.

Dans une région de Trinity Bay, actuellement, au moment où je vous parle, il y a 31 personnes qui n'ont pas droit à l'assurance-chômage. C'est ce que nous communique le syndicat.

J'ai une autre communication qui vient de Conception Bay, du bureau du CEC qui travaille directement avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le nombre d'employés dans une des régions desservies par le bureau du CEC où il y a une conserverie de poisson est de 3 200.

À la fin d'août, 1 600 avaient accumulé des semaines d'emploi, mais 100 seulement avaient les dix semaines nécessaires pour avoir droit à l'assurance-chômage.

Ce qui se passe, c'est que nous essayons de faire connaître les problèmes de notre circonscription, et je suis sûr que les gens comprennent, mais tout ce que nous avons c'est la réponse du gouvernement. Je ne suis pas payé pour venir ici et ramener à ma circonscription la réponse du gouvernement. Je suis payé pour venir ici et dire ce qu'il en est des gens de ma circonscription et je dois dire qu'ils sont dans une situation désespérée.

J'ai trois cas de personnes qui ne peuvent pas se permettre d'envoyer leurs enfants à l'école, parce qu'ils n'ont plus d'argent du tout. Ils n'ont pas de quoi leur acheter des vêtements et ils n'ont pas d'argent pour mettre de la nourriture sur la table.

Je ne saurai répéter assez à la Chambre l'urgence de la situation. Je connais le député du Labrador. Je sais que c'est un modéré, mais aujourd'hui il est en colère. Il disait: «Si vous ne donnez pas d'aide maintenant, c'est pas la peine.» Je suis sûr que ce n'est pas exactement ce qu'il voulait dire, mais c'est le sens de l'urgence que nous voudrions essayer de communiquer à la Chambre et au gouvernement.

Le ministre des Pêches et des Océans, comprend, j'espère, que vu la situation, ses collègues du Cabinet doivent proposer sans tarder une série de mesures d'urgence. Il a déclaré que l'industrie des pêches n'était pas encore finie, qu'il y avait encore de l'espoir.

Elle est finie pour beaucoup de gens et elle le sera pour bien d'autres, au moment même où nous nous parlons.

Si vous ne pouvez proposer sans tarder une série de mesures d'urgence, puisque vous dites que l'industrie des pêches n'est pas finie, présentez-en au moins quelques-unes. Offrez une aide maintenant à ceux qui en ont besoin.

Nous traversons une période spéciale, pour laquelle il n'existe pas de solution classique. Nous devons trouver une solution spéciale. Je demande au ministre et à son secrétaire parlementaire de me donner une réponse satisfaisante à ce sujet et de me confirmer qu'une série de mesures d'urgence sera proposée demain matin.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je puis assurer au député d'en face et à la Chambre que des fonctionnaires du ministère des Pêches et Océans et d'Emploi et Immigration Canada surveillent étroitement la situation. Ils se penchent sur le problème que le député a si brillamment exposé ici cet après-midi.

Je puis dire au député qu'au cours d'une visite effectuée récemment, en fait la semaine dernière, le ministre des Pêches et Océans a rencontré le premier ministre de Terre-Neuve, M. Wells, ainsi que le président du Syndicat des pêcheurs, M. Cashin.

Nous savons que beaucoup de pêcheurs et de travailleurs d'usine font face à des temps difficiles puisqu'ils n'ont réussi à prendre que très peu de poissons cette saison. La formation de glaces très intense qui a persisté le long des côtes du Labrador a entraîné une pénurie de poissons dans cette région. Les conditions le long de la côte nord-est de Terre-Neuve étaient un peu meilleures. Cependant, la pêche au capelan et à la morue a été piètre en raison du froid.

Pour l'industrie, c'est la saison la plus mauvaise qu'on ait connue de mémoire récente. Les pêcheurs côtiers de poisson de fond et les ouvriers d'usine, dont l'emploi dépend du succès de la pêche ont vu leur revenu sérieusement diminuer. La province de Terre-Neuve collabore actuellement avec le Labrador à la mise au point d'un programme d'aide aussi complet que possible.

Les autorités évaluent les moyens possibles de venir en aide aux personnes touchées par cette saison de pêche particulièrement catastrophique.

Je veux apaiser les craintes du député et l'assurer que le gouvernement agit dans l'intérêt des habitants de Terre-Neuve et du Labrador, qui dépendent de la pêche. En mai, le ministre des Pêches et Océans a annoncé la mise en place d'un programme spécial d'indemnisation

pour venir en aide aux personnes qui n'avaient pu commencer à temps la saison des pêches en raison des glaces.

Grâce à un programme d'aide de 18 millions de dollars, le gouvernement a aidé les pêcheurs à traverser cette période difficile et il prendra d'autres mesures pour venir en aide aux pêcheurs et aux ouvriers d'usine afin d'éviter qu'ils ne souffrent cet hiver.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 19 h 18.